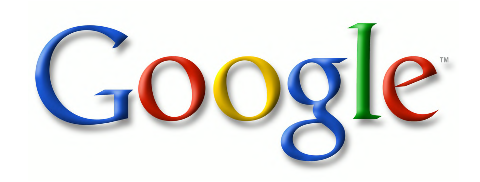
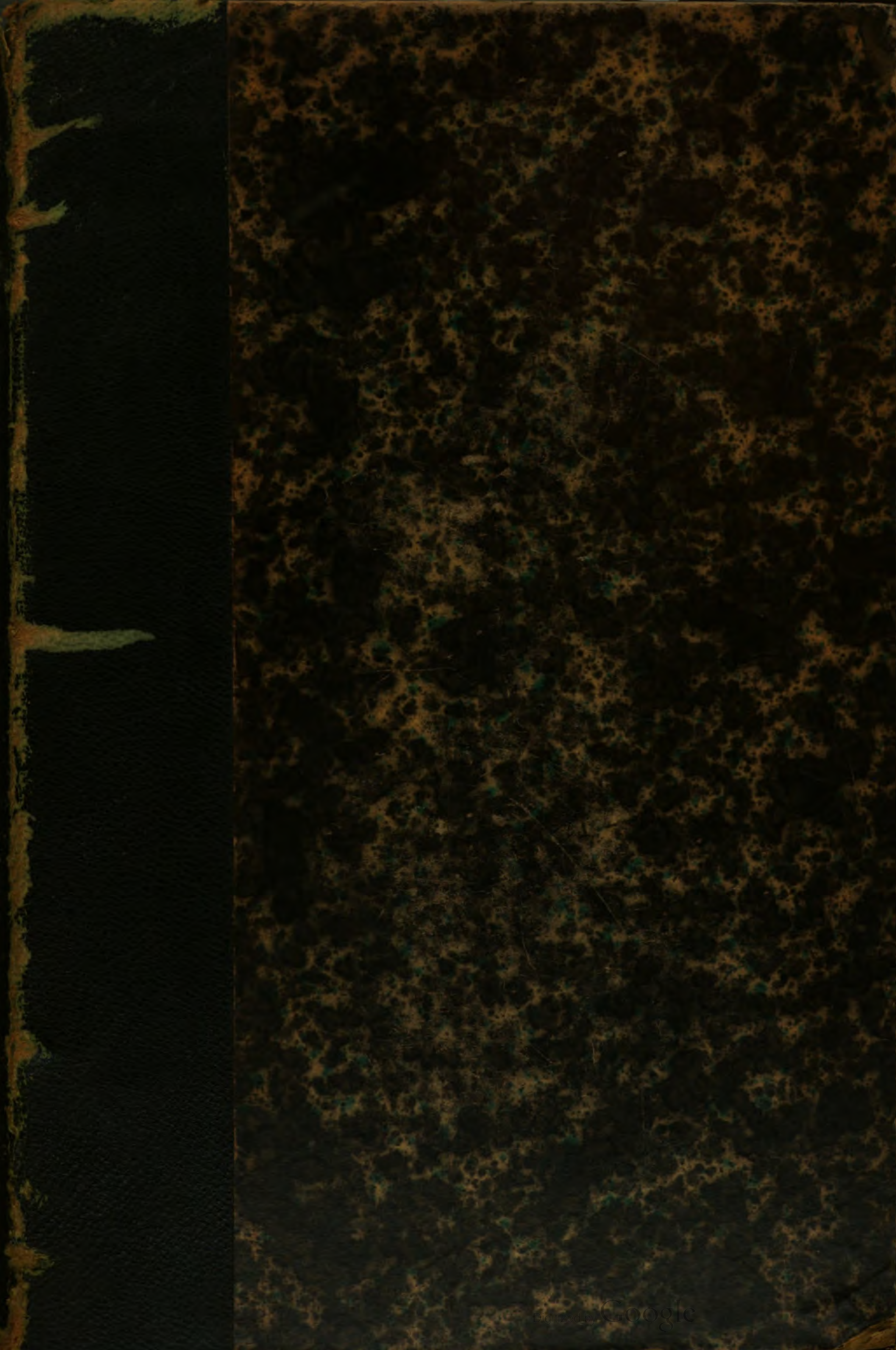
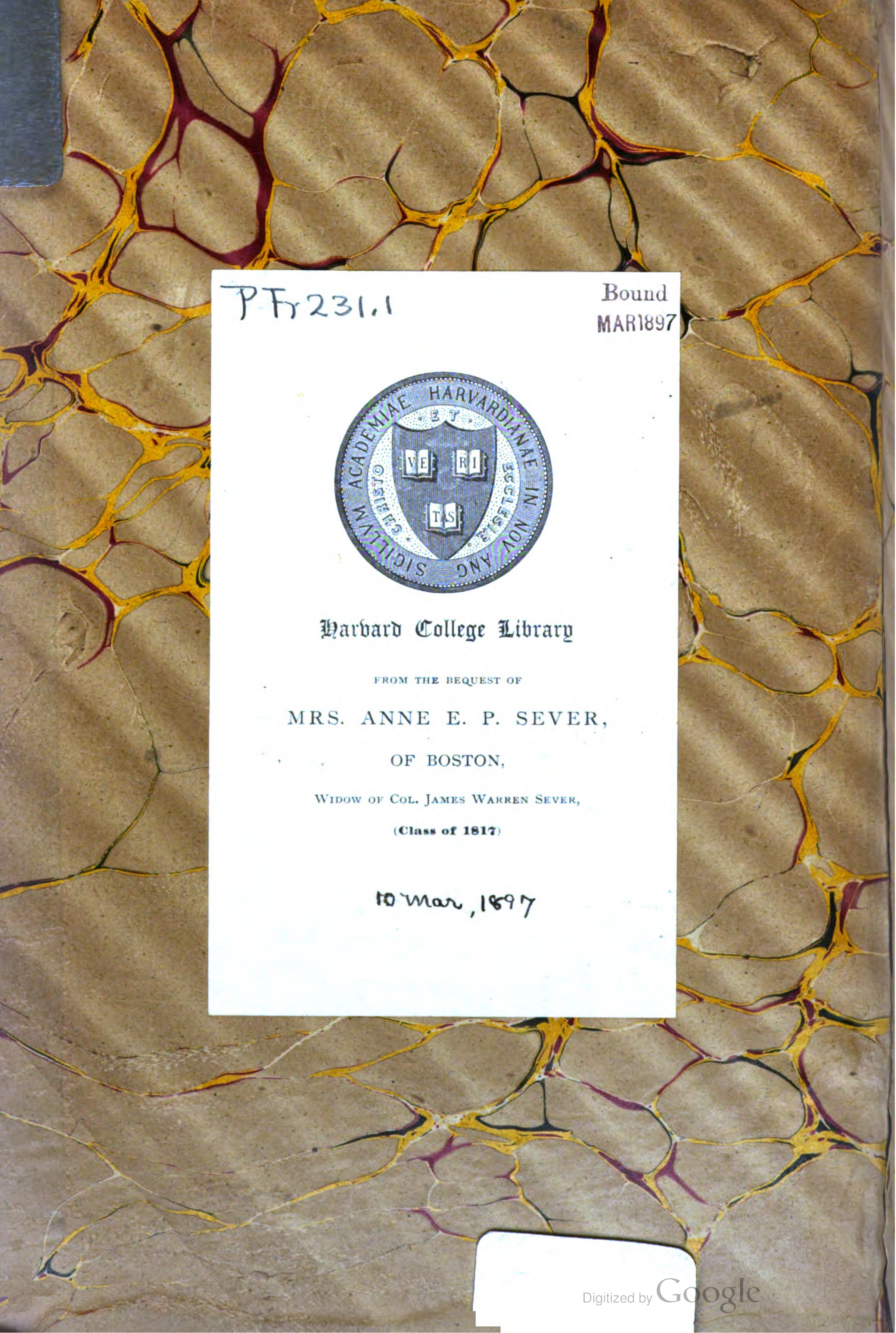






HARVARDIANAE IN NOV ANG
SIGILLVM ACADEMIAE
CHRISTO ECCLESIAE
ET
VE RI TAS



Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. 10 Janvier 1896.

XXXIIIe Volume — N° 713 Quatrième Série — 2e Année N° 19

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

AVIS IMPORTANT

A partir du 10 Janvier, *ceux de nos aimables correspondants qui n'auront pas prévenu l'Administration de leur intention de cesser leur participation seront considérés comme abonnés.*

***

Le numéro supplémentaire paraîtra le 15 Janvier *prochain. Il ne contiendra que des réponses.*

Prière d'en envoyer le montant, si l'on désire le recevoir sans retard.

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Direction et Administration : 23 *bis*, Rue de la Faisanderie

IMPRIMERIE

5 et 7 RUE CLAUDE-VELLEFAUX

OUVRAGES EN LIBRAIRIE

LES TROIS GIRONDINES ET LES GIRONDINS

Les trois Girondines, Madame Roland, Charlotte Corday, Madame Bouquey, **et les Girondins**, étude de critique par M. Armand Ducos, licencié en droit, petit-neveu des Girondins, Ducos et Fanfrède.

Avec le martyrologe complet des Girondins, quatorze portraits de l'époque, dont deux inédits; des vues de lieux historiques; des facsimile d'autographes, et de nombreux documents en grande partie inédits, dont deux lettres *in extenso* de Vergniaud, une de Brissot et deux de Grangeneuve, ainsi que le programme et la description avec gravure du monument des Girondins par son auteur même.

BORDEAUX. — Imprimerie du Midi. — PAUL CASSIGNOL, *91, rue Porte-Dijeaux;* 3 francs le volume.

On peut également se procurer le livre, aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 23 *bis*, rue de la Faisanderie.

Les Socialistes anglais. — M. Albert Mét publie dans *Le Revue blanche* du 1er janv. 189 un article intitulé : *De John Ruskin à Willia Morris.* Ces pages font partie d'une sér d'études sur le Socialisme anglais qu'on li au cours des numéros de ce périodique.

Voici le sommaire de *La Revue blanche* d 1er janvier :

Gustave Kahn : *La Vie mentale (l'An 189 et les Lettres).* — Cyriël Buysse : *Les Gr nouilles.* — Albert Métin : *Les Socialistes a glais (De John Ruskin à William Morris).* — Villiers de l'Isle-Adam : *Lady Hamilton.* — Coolus : *Notes dramatiques.* — Georges Da bert : *La doctrine de Monroë.* — M. S. : *Nécro logie (Stepniak).* — Victor Barrucand : *Le Lettres italiennes (Gabriel d'Annunzio, Vittori Pica).* — Portrait de William Moris, pa Félix Vallotton. Paris, rue Laffitte, 1. — L numéro : 60 cent. — 12 francs (France) e 15 francs (Extérieur) par an.

Répertoire - annuaire général des Collectionneurs de la France et de l'étranger.

Le deuxième volume nous paraît vraiment **indispensable à tous ceux qui s'occupent du commerce des livres et des objets de curiosité** et aussi à tous les membres de l'immense famille des collectionneurs. L'ouvrage débute (exemple à suivre) par la liste des *Errata, suppressions et addenda* ; de la sorte, on est frappé tout de suite par ce qu'il importe de ne pas négliger ou oublier, ce qui arrive souvent quand ces indications complémentaires sont rejetées à la fin d'un volume. Nous signalerons ensuite une bien intéressante *Etude chronologique concernant les timbres fiscaux et de leurs émissions successives depuis 1673 jusqu'à nos jours*, par M. Ris-Paquot (11 pages), et un travail de M. Paul Eudel sur l'*Habitation et le Mobilier à travers les Ages* (16 pages). C'est à la page 37 que commencent les listes si précieuses de M. Renart, divisées en deux sections : *Collectionneurs français*, désignés en *Collectionneurs provinciaux et parisiens*, et *Collectionneurs étrangers*. Au milieu du volume se trouve intercalée une liste spéciale des *principaux commerçants parisiens, en livres, tableaux, antiquités, numismatique, timbres-poste et professions diverses*. Une table alphabétique des noms des collectionneurs habitant la France (Paris excepté, parce que les parisiens sont rangés par ordre alphabétique) termine cet inventaire. En résumé, M. Renart a droit à nos vives et bien sincères félicitations pour le service éminent qu'il vient de rendre à tous ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent de la vente ou de l'achat de tous objets pouvant former collection.

DEMANDES D'ÉCHANGE D'EX-LIBRIS

M. J.-E. de Groot-Jamintz Jr d'Amsterdam, envoie cinquante exemplaires de ses ex-libris. Il serait disposé à en faire l'échange avec ceux appartenant aux abonnés de l'*Intermédiaire*.

M. Pilastre, Avoué à Paris.

M. Paul Cordier, 34, Grande-Rue, à l'Isle-Adam (Seine-et-Oise).

M. le baron Oberkampf, receveur des finances, à Allais (Gard).

M. F. Bargallo, 94, rue d'Allemagne, à Paris, envoient des exemplaires de leurs ex-libris. Ils sont disposés à en faire l'échange avec ceux appartenant aux abonnés de l'*Intermédiaire*.

(Envoyer un timbre pour permettent l'envoi des *ex-libris* désirés).

Index des noms révolutionnaires des Communes de France. *Paris*, *Maison* Jeanne, 8, rue de Montyon, 1896, 1 vol. gr. in-8 br.

C'est à l'*Intermédiaire* qu'est due l'idée de ce travail de « haute curiosité révolutionnaire et de véritable utilité historique » (XVI, 683, 732). L'*Index* n'est pas dans le commerce, les bonnes feuilles ayant été offertes, à mesure du tirage, à MM. les archivistes départementaux et aux érudits de chaque région qui en sont les véritables auteurs. Néanmoins **quarante** exemplaires mis en réserve pour nos seuls collaborateurs, sont à leur disposition au prix de **2 fr. 50** net et **2 fr. 75** franco.

Les Musées cantonaux de France. — Article du *Bulletin de la Ligue de l'Enseignement*, de févr. 1895 (p. 49), et de la *Paix* du 8 avril 1895.

Des musés cantonaux ont été fondés à Bagnols (Gard) en 1854, par M. Léon Alègre, et à Poligny (Jura), en 1859, par M. Edmond Sauria.

M. Edmond Groult, docteur en droit, avocat à Lisieux (Calvados), a entrepris, en 1876, une active propagande pour multiplier ces modestes musées, en faisant ressortir tous les avantages qu'on en devait attendre.

Une médaille d'or lui a été décernée à l'Exposition universelle de 1889, et plus de quarante Conseils généraux ont émis des vœux en faveur des musées cantonaux.

Pour faciliter la création de ces musées dans tous les cantons, M. Alphonse Renaud, 25, rue Scheffer, à Paris, docteur en droit, chef de bureau au Ministère des Finances, vient de réunir, avec l'aide de quelques personnes, plus de 1,000 volumes, environ 40,000 dessins, plus de 5,000 textes, présentant un intérêt cantonal, et quelques centaines de monnaies qu'il mettra gratuitement et successivement à la disposition des associations cantonales qui ont eu ou auront établi un musée cantonal à la mairie du chef-lieu de canton ou dans un autre local convenable, et organisé des conférences publiques dans les principales communes du canton. Son œuvre a été créée le 12 mai 1894, et est déjà féconde en résultats.

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DE LA LITTÉRATURE, D'ART, D'ÉRUDITION ET D'HISTOIRE, OFFRES ET DEMANDES, ÉCHANGES, LISTE ET COMPTE RENDU DES VENTES PUBLIQUES, ACQUISITIONS ET MOUVEMENT DES BIBLIOTHÈQUES, DES ARCHIVES, DES COLLECTIONS ET DES MUSÉES

COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, PROFESSEURS, ARTISTES, AMATEURS, BIBLIOPHILES, ÉRUDITS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, NUMISMATES, ETC.

ANNÉE 1896

PREMIER SEMESTRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

5 et 7, RUE CLAUDE-VELLEFAUX, 5 et 7

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *10 Janvier 1896.*

XXXIII[e] Volume. — N° 713

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Quatrième Série. — 2[e] Année — N° 19

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

(CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique).

QUESTIONS

Hypoquets. — Que peut vouloir dire ce nom, appliqué à une rue de Courbevoie?

E. S.

—

Le Maître de forges. — Dans le *Journal* du Maréchal de Castellane, (tome II, p. 237), l'auteur, à la date du 30 avril 1828, nomme parmi les comédies jouées au Vaudeville : *La Demoiselle de boutique*, assez pauvre pièce, et le *Maître de forges* qui vaut moins encore.

Quelle est cette dernière pièce, son auteur, son sujet ? Est-ce que « l'illustre » Georges Ohnet n'aurait même pas le mérite d'avoir inventé sa naïve intrigue?

G. G.

—

Et votre esprit malin veut se donner carrière. — De quel auteur est ce vers?

Il est attribué à Boileau, dans l'annotation de Perse, sous la note 26, p. 39, de la traduction de Perse, collection Panckoucke.

BRUNAND.

—

Le style lapidaire des champs de bataille. — Je lis, dans une biographie du général Antoine Dubois, mort en Italie, sur le champ de bataille de Roveredo :

Atteint d'un coup mortel, ses dernières paroles furent : Je mourrai content, si j'ai le bonheur de voir la fuite de nos ennemis. — Il rendit le dernier soupir au milieu des cris de victoire des Français.

Les *novissima verba* de ce genre se retrouvent à chaque page de l'histoire de Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, premier Consul ou Empereur. Doit-on comprendre celles-ci dans la légende fabuleuse, où sont inscrites en première ligne, les dernières paroles de Desaix qui eut encore le temps de s'écrier... malgré qu'il fût tué sur le coup :

Allez dire au premier Consul, etc. ?

Cette belle phrase — du pur style lapidaire ! — fut gravée, on le sait, sur le monument élevé, place Dauphine, en l'honneur de l'illustre général.

Ne serait-il pas utile, dans l'intérêt même de l'histoire de nos grands soldats de réviser des contes fantastiques qui n'ajoutent rien à leur gloire, quoique Napoléon, par politique ou par goût, se plût à les entendre propager, quand il ne les propageait pas lui-même ?

PAUL D'ESTRÉE.

—

Jeune homme dont la tête est déjà culottée. — Tel est le titre d'une caricature d'*un torse d'enfant nu en lumière, la tête baissée et dans l'ombre.*

Ce tableau fut exposé au Salon de 1861 (n° 1001 du livret) et c'est la même année que parut cette innocente charge, dans l'un des journaux amusants, mais lequel?

ART.

—

Portraits gravés d'intendants. — Je désirerais trouver le portrait de Barentin (Charles-Honoré), maître des requêtes ordinaires, mort dans l'exercice de ses fonctions à Ypres, le 7 septembre 1705. Le portrait de cet administrateur, qui fut intendant à Dunkerque en 1699, a été gravé par Simon Thomassin, d'après H. Rigaud, par Steph. Gontrel, 1701, in-f°.

Il avait comme armes : d'azur à trois fasces, la première d'or et les deux autres ondées d'argent, surmontées de trois étoiles d'or en chef. Il existe un jeton portant les armes de Barentin et de N. de Montchal sa femme. Revers : l'Amour portant dans ses mains deux cœurs enflammés.

Légende : *Jungit et inflammat.*

Ce Barentin ne doit pas être confondu avec Barentin (Jacques-Honoré), intendant à Poitiers 1665 et à Limoges 1666, ni avec Barentin (Honoré), intendant à La Rochelle 1737 et à Orléans 1747, et Barentin (Charles-Amable-Honoré), intendant d'Orléans en 1760.

Je désirerais aussi connaître les meilleures gravures reproduisant les traits de Beaumont, intendant de Flandre ; Le Febvre de Caumartin, intendant à Lille de 1756 à 1773 ; Séchelles, intendant de Flandre au XVIIIe siècle ; Soubise, ministre envoyé par Louis XV en Flandre ; enfin, de Calonne, intendant à Lille en mai 1778, qui devint premier ministre le 2 novembre 1783. E. M.

—

Le peintre Bassinet. — Connait-on cet artiste qui imitait le genre de Joseph Vernet et devait travailler sous Louis XVI. Sa signature très lisible : *H. Bassinet* se trouve au bas de deux marines ; les fleurs de lys et les cadres Louis XVI me permettent d'indiquer l'époque.

HUSSON.

—

Delagardette. — Le musée historique d'Orléans possède un portrait de Delagardette, auteur du livre : *Les ruines de Pæstum*, et grand prix de Rome en 1791 (né en 1760, mort en 1805) Delagardette fut l'architecte de l'Ecole de Médecine de Montpellier et de l'Ecole de Chirurgie de Toulon.

Connait-on quelques détails sur la vie de cet artiste, en dehors des dictionnaires de Lance, de Bauchal et de Bellier de la Chavignerie ?

H. HERLUISON.
Attaché à la direction
du Musée historique d'Orléans.

—

Portraits de Rovère et de son frère. — Existe-t-il des portraits de Rovère et de son frère, l'évêque constitutionnel du Vaucluse ? LAVAL.

—

Eugène Signol, peintre et lithographe et le portrait d'Auguste Comte.. — Signol (Louis-Eugène) peintre, élève de Picot, né à Lille, le 17 février 1809, dit *le jeune*, par opposition avec Emile Signol, élève de Gros, né à Paris le 8 mai 1804, est-il le même que Eugène Signol, qui en 1852, dessinait et lithographiait d'après le tableau d'Etex, le portrait d'Auguste Comte ? Cette lithographie, quelque médiocre qu'elle soit, (son principal défaut est d'être renversée), a le mérite de donner une idée exacte de la célèbre peinture d'Etex, si odieusement mutilée depuis par Madame Comte ; elle doit donc être recherchée à ce titre et aussi parce que, seule, elle a reproduit le véritable aspect de l'illustre philosophe.

L'image hollandaise lithographiée à la même époque, soi-disant d'après une photographie, par J. H. Hoffmeister est d'un petit crayon très-propre, mais dénuée de toute ressemblance. Il était essentiel de noter cette observation, puisque les deux familles de portraits, d'ailleurs tous fort mauvais, que depuis l'on a donnés d'Auguste Comte, dérivent de l'un ou de l'autre de ces deux prototypes. ROZARD.

—

Album comique de pathologie pittoresque. — Paris, Tardieu, 1823, in-8 oblong, figures coloriées.

Quel est l'auteur de cet ouvrage ?

—

Où sont les restes du cardinal Mazarin ? — La question a déjà été posée dans l'*Intermédiaire* (IX, 451) et est restée sans réponse. Un abonné nouveau serait heureux cependant d'avoir quelque renseignement à cet égard.

E. DUVERGÉ.

—

Une alliance franco-russe... religieuse au XVIIIe siècle. — Est-il vrai, comme l'affirme Chappe dans son *Voyage en Sibérie*, que la Sorbonne ait proposé, en 1717, à Pierre le Grand, pendant son sé-

jour en France, la fusion de l'église grecque avec l'église latine ?

H. QUINNET.

—

Grand-maître de l'artillerie. — Quel est le plus ancien document où cette expression se trouve employée ?

LÉO MARTIL.

—

Maréchal de Boufflers. — Pour un travail personnel je serais désireux de connaître *la devise* ou *les devises* du duc L.-F. de Boufflers, maréchal de France (1644-1711).

Guigard (Tome II) donne bien le *fer à dorer* et décrit le *blason* du maréchal, mais sans indiquer de devise.

Un collaborateur de l'*Intermédiaire* pourrait-il aussi me dire où je trouverais la meilleure biographie de ce personnage ?

(Des questions relatives à Boufflers ont déjà été posées dans l'*Intermédiaire.*)

F. B. PREGUNTON.

—

Quel était l'état d'âme et d'esprit de Mme Geoffrin ? — Dans ses lettres à son ami, l'abbé de Guasco (1755), Montesquieu exécute de la belle manière Mme Geoffrin.

Cette... restauratrice des lettres avait répandu le bruit dans tout Paris, paraît-il, que l'abbé de Guasco, piémontais de naissance, était un espion au service de l'Autriche. Montesquieu, chez qui Mme Geoffrin vint presque se justifier, la reçut fort mal, et il ajoute dans sa correspondance avec l'abbé de Guasco : « Je ne la croyais pas capable de tant de méchanceté et de noirceur. »

En somme, Mme Geoffrin, que les philosophes du XVIIIe siècle ont presque canonisée, était-elle la pire des caillettes, comme le laisse entendre Montesquieu, et a-t-on d'autres preuves de sa « noirceur et de sa méchanceté?

D'E.

—

A propos de J.-B. Tristan l'Hermite. — Dans les registres paroissiaux d'Angerville (arrondissement d'Étampes) qui remontent à l'année 1575, on trouve, à la date du 5 février 1636, l'acte de baptême de « Magdeleinne » fille de « Jean-Baptiste Tristan l'Hermite, escuier, seigneur de Saint-Praix (?) et de damoiselle Marie Courtain », qui a pour parrain et marraine des *bourgeois* de Paris.

S'agit-il de J.-B. Tristan l'Hermite, seigneur de Saliers, mort, d'aprés Larousse, vers 1670, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, frère de François, de l'Académie française?

Comment ce personnage se trouvait-il dans ce village de la Beauce? Sa famille y possédait-elle quelque fief aujourd'hui disparu ? CH. FORTEAU.

—

Armoiries à déterminer. — Nous possédons le jeton suivant dont nous n'avons pu découvrir les armoiries. La pièce est anonyme, évidemment française et du XVIIIe siècle.

Avers : d'azur à six tours d'argent posées 3-2-1.

Revers : Ecartelé au 1er et 4me d'une ancre de? soutenue de montagnes ou flots, posée en barre, au chef d'azur chargé de trois étoiles de? rangées en fasce — et au 2e et 3e coupé de ? au lion naissant de ? sur azur.

Les gravures au trait n'indiquent pas les émaux ni les couleurs.

Genève.

Paul Ch. STROEHLIN.

—

Etoile ou croix de la Légion d'honneur. — On dit généralement : *Croix de la Légion d'honneur.* Est-on dans le vrai, ou doit-on dire : *Etoile de la Légion d'honneur ?*

R. G. C.

—

Pièces à l'effigie de Henri V. — Si j'ai bien lu tout ce qui a été inséré dans l'*Intermédiaire* à ce sujet, il n'a été question que des pièces de monnaie et non des médailles. Il me semble intéressant pour les collectionneurs de signaler une médaille certainement rare sinon unique.

Elle est en métal blanc, frappée à virole lisse, dimension de la pièce de cinq francs — plus épaisse par un assez fort relief.

Sur la face: profil gauche du prince enfant en uniforme à collet droit, haut, sans broderie — épaulette de général avec couronne royale sur le plat, — plaque du Saint-Esprit sur la poitrine — Henri V Roi — de France et au-dessous du buste les initiales du graveur G. C.

Au revers : Couronne royale sous laquelle, le sceptre et la main de justice reliés ensemble, au centre, par un flot de rubans. Exergue : 2 août 1830. A cette même date, jour de l'abdication de Charles X, le duc d'Orléans était proclamé lieutenant-général du Royaume.

Cette médaille est-elle connue? Je la possède depuis 1830 et il m'a été dit que la masse avait été saisie et mise à la fonte.

Edouard PÉLICIER.

—

Les imprimeurs Wolpmann et Rossignol. — En 1795 et 1796, un atelier d'imprimerie a été dirigé à Tulle et à Ussel (Corrèze), par deux imprimeurs associés, Wolpmann et Rossignol. On ne connaît qu'une dizaine de brochures ou de placards sortis de leurs ateliers de Tulle et d'Ussel. Ont-ils imprimé dans d'autres villes avant et après les dates ci-dessus rappelées? Sait-on de quelles localités ils sont originaires? Peut-on donner sur eux quelques détails biographiques ?

RENÉ FAGE.

—

Un coup de soleil extraordinaire. — Castelnau dit dans ses *Mémoires* que Du Bec, vice-amiral de France, eut une insolation qui le rendit complètement « nègre », à ce point que son visage ne put jamais recouvrer sa blancheur primitive. Castelnau affirme le fait : mais le phénomène physiologique est-il possible? FLAUGONZO.

—

De la transmission de la race chez les animaux et chez les hommes. — M. G. C... a écrit un article, comme il en paraît tant dans les journaux, bourré de lieux communs, pour attaquer la noblesse au sujet de la triste affaire Nayve. Permettez-moi de protester. Les faits imputés à des individus ne peuvent atteindre une collectivité, il est notoire que la noblesses, tout au moins, a fait la gloire de la France ; son origine remonte aux temps où ses titres n'étaient pas la récompense donnée à des services problématiques. Si M. C... ne conteste pas la race aux chevaux et aux chiens, pourquoi la contesterait-il aux individus? Afin de connaître son opinion sur ce point, ne pourriez-vous pas publier ces lignes, sous ce titre : *La race transmissible chez les animaux l'est-elle aussi chez les humains ?* Je ne doute pas qu'à cette question plus d'un de nos collaborateurs d'une autre valeur que la mienne ne sachent répondre comme il convient.

H. BOULET.

—

Logis et hôtelleries. — En dehors des travaux de Michel et Fournier (*Histoire des hôtelleries...*, Paris, 1851); de Blavignac (*Histoire des enseignes...*, Genève, 1879); d'Albert de la Fizelière (*Vins à la mode et cabarets...*, Paris, 1866), quels sont les ouvrages traitant de cette importante question au point de vue général? L'histoire particulière des hôtelleries de certaines villes a-t-elle été faite? Avec la réponse, donner les indications bibliographiques, s. v. p.

PLUS ULTRA..

—

Ouvrages de médecine et maladie. — C. C. Ant. Barrey, dans une thèse médicale de l'an XI, indique tous les dangers des ouvrages de médecine écrits à la portée de tout le monde.

Dans une autre thèse de l'an XII, F.-D. Budan soutient qu'il ne convient pas que le malade soit instruit de sa situation.

Le Larousse émet les deux théories (article : Médecine), ce qui ne l'a pas empêché de donner le diagnostic de toutes les maladies.

La médecine doit-elle être vulgarisée comme toutes les autres sciences?

A. DIEUAIDE.

RÉPONSES

La langue universelle (XXXII, 79, 264, 452). — Dans un vieux numéro du journal *Le Temps*, je trouve quelques-uns des renseignements demandés sur la langue musicale universelle. Il y est dit

qu'un langage international, au moyen des sept notes de la musique, a été créé en 1817 par M. Jean-François Sudre, professeur à l'école de Sorèze (Tarn). La presse de l'époque mena grand bruit autour de cette découverte. L'Institut de France en fit un vif éloge à plusieurs reprises (1827, 1833, 1839 et 1856). Les Académies de Metz, de Rouen, de Bordeaux, décernèrent à l'auteur leurs plus hautes récompenses. François Sudre mourut en 1863, et les habitants d'Albi, sa ville natale, lui élevèrent un monument. En 1866, sur le rapport d'une commission spéciale, M. Duruy, alors ministre de l'Instruction publique, fonda une chaire de « langue musicale universelle » qu'il mit à la disposition de Madame Vve Joséphine Sudre.

De la musique, il suffit de savoir le nom des notes ; aussi, dans une seule séance, un professeur peut-il expliquer toute la grammaire. Le verbe reste toujours à l'infinitif ; l'idée est exprimée mais sans nuances exactes. Celles-ci sont rendues tant bien que mal, par *fasi* (augmentatif et *sifa* (diminutif). Pour le féminin, on double la dernière lettre du mot ; soit *domifadoo* femme, de *domifado* homme. Il n'y a point de synonymes. *Lamidoré* signifie : augmenter, accroître, ajouter, etc.; l'inverse du mot représente l'idée inverse, donc *rédomila*, c'est diminuer, réduire, etc. Dieu, le Créateur... est représenté par *domisol* ; alors le diable, Satan, le démon... est *solmido.* Un des axiomes sur lesquels repose la théorie est cette proposition de l'abbé d'Olivet : « Les langues se partagent le monde, la musique en est une pour toute la terre ».

En août 1889, au nombre des questions présentées au Congrès pour l'avancement des sciences, figurait, mentionnée très sommairement, *La langue universelle et téléphonique, inventée par Jean-François Sudre.* Communication faite par Madame Sudre, domiciliée à Tours.

T. Pavot.

—

Jeanne d'Arc, mère de famille (XXXII, 196, 378, 493). — Une erreur de mémoire m'a fait donner une indication fausse que je tiens à rectifier. Ce n'est point dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes,* mais dans le *Moyen-âge*, mai et février 1895, que M. Germain Lefèvre-Pontalis a publié son intéressant travail. Je me suis aperçu de mon erreur en lisant dans la *Revue des Questions historiques* (livraison d'octobre, page 589) les lignes suivantes qui se rattachent un peu à la question dont il s'agit :

La tentative étrange par laquelle un érudit lorrain, M. G. Sove, a voulu soutenir récemment la thèse discréditée d'après laquelle la dame des Armoises serait véritablement Jeanne d'Arc, a rencontré un nouvel adversaire en M. Germain Lefèvre-Pontalis qui connait si bien l'histoire du XVe siècle. On trouvera dans ses deux articles un résumé clair, complet et plein d'érudition de toute la question, indication de tous les documents connus relatifs à la dame des Armoises, historique de la confusion entre cette aventurière et Jeanne d'Arc, puis le récit de M. Sove est réduit à néant.

Grâce à ma mauvaise écriture, dans ma précédente réponse, le vieux chroniqueur de Metz, le *Messin* Philippe de Vigneulles, a été changé en Philippe de Vignerolles.

Poggiarido.

***

— Je viens de lire l'ouvrage de M. Ernest Lesigne sur Jeanne d'Arc.

A ce propos, je désirerais poser deux questions :

1° D'après les critiques, on pourrait croire que le livre de M. Lesigne se borne à parler de l'identité de Jeanne d'Arc. Or, douze pages seulement sont consacrées à cette thèse. Les dix-neuf vingtièmes restant renferment des affirmations graves, puisqu'elles tendent à établir que le rôle de celle-ci n'a nullement été celui qu'on lui attribue de notre temps. D'après l'auteur, la délivrance d'Orléans, serait due non à Jeanne, mais à une puissante armée de vingt mille hommes, aguerrie, disposant de moyens de toute nature, entre autres, d'une artillerie formidable, y compris de nouveaux engins terribles, les couleuvrines. Cette armée était de plus, commandée par tout ce que cette époque a connu de capitaines célèbres.

Le mérite de toute cette campagne, organisée de longue main, devrait être reporté au gouvernement de Charles VII, dirigé par la haute et riche bourgeoisie, à cette bourgeoisie elle-même, dont les Etats avaient voté des subsides considérables en vue de la levée du siège, et du sacre ; aux Orléanais enfin, dont la ténacité aurait laissé le temps de faire tous

les préparatifs nécessaires, et dont la ruse politique aurait réduit la tâche de moitié en amenant les Bourguignons à abandonner les Anglais.

Du reste, toujours d'après M. Lesigne, le mérite ne doit pas être exagéré, attendu qu'à Orléans, par exemple, les vingt mille hommes réunis dans les murs pour faire lever le siège, n'auraient jamais eu devant eux dans cette opération, plus de cinq cents Anglais à la fois, dénués de tout, même de munitions et ne pouvant attendre aucun secours.

En résumé, je désirerais que quelque lecteur de l'*Intermédiaire*, voulût bien me dire si des réfutations ont été faites de ces affirmations.

2° Au sujet de la survie de Jeanne d'Arc, affirmée également par M. Lesigne, ce qui lui a valu d'être traité de fou par la *Revue des Pères de la Compagnie de Jésus*, comme le rapporte l'*Intermédiaire* du 10 novembre, MM. Charles de Prins et Poggiarido qui ont tous deux invoqué l'autorité de M. Anatole France, me permettront-ils de compléter leurs informations, en regrettant qu'ils n'aient pu apporter que les opinions anciennes de M. France.

Comme ces opinions ont été sérieusement ébranlées par des études plus complètes de cet écrivain, une citation nouvelle ne sera pas inutile, après les autres désormais périmées.

Après avoir jadis écrit, comme le rapporte l'*Intermédiaire* du 10 novembre, qu'aucun fait historique *ancien* n'est mieux établi que le supplice de Jeanne d'Arc, M. Anatole France s'est en effet, après une série d'études parues dans l'*Echo de Paris*, rectifié lui-même dans le numéro de ce journal en date du 22 octobre dernier.

Je terminerai ces observations, conclut M. Anatole France, par une remarque assez surprenante, mais fondée sur un examen attentif des pièces. C'est que les circonstances de la mort de Jeanne d'Arc nous sont mal connues. Les récits des historiens ne s'accordent entre eux que parce qu'ils sont copiés les uns sur les autres. Les témoignages qui subsistent sont en petit nombre et contradictoires. On s'en apercevrait tout de suite, si la place ne me manquait pour les examiner ici. Il est désolant que les efforts de l'historien n'aboutissent qu'à conquérir de nouvelles incertitudes.

Et M. Anatole France, qui déjà venait de conclure ainsi de ses propres études, ajoute en *post-scriptum*, qu'en se livrant à ces études il n'avait pas sous les yeux le travail de M. Gaston Save, intitulé : *Jehanne des Armoises, pucelle d'Orléans*.

Je le regrette, dit-il, M. Gaston Save a su donner toute leur signification à certains menus faits dont l'importance m'a échappé. C'est ainsi qu'en pressant les textes, on s'aperçoit que les témoignages de reconnaissance donnés par les Orléanais à la dame des Armoises, s'expliquent moins aisément que je n'ai dit.

On comprend la situation de M. Anatole France et après ces lignes loyales, on ne peut lui demander d'aller plus avant dans la réfutation de lui-même. M. Poggiarido sera de son côté enchanté d'apprendre qu'il y a sur la question d'autres documents que ceux du P. Vignier. Il est donc indiqué de renouveler la question déjà posée dans l'*Intermédiaire* et de demander si le livre de M. Ernest Lesigne a réellement été réfuté.

Un Ami de l'Histoire.

—

Poids, médaille ou monnaie (XXXII, 200). — Les caractères de la pièce ronde à l'avers paraissent grecs, pour la plupart, et pour le revers occupé par une laie allaitant sept petits gorets, un sujet analogue se trouve dans le côté droit du portail de l'église de Moret sur Loing. Parmi les curieux détails de ce portail qui appartient au style ogival flamboyant, on remarque à l'endroit que j'indique une truie allaitant ses petits. Cette église est du XIIe siècle.

H. Boulet.

—

A propos de Louis XVII (XXXII, 237). — Un intermédiairiste rappelle ce propos dont ce prince fut, dit-on, l'objet, en 1794 :

Quand vous tuez une louve, aurait dit le conventionnel Vadier aux paysans de l'Ariège, *vous tuez aussi ses louveteaux ; de même, il faut tuer le petit Capet, fils de la louve Marie-Antoinette*.

Or, c'est ce propos aussi barbare, que l'histoire, par la plume de Philippe de Commines, prête à un des ancêtres de Louis XVII, à Louis XI, en 1468, à l'occasion du sac horrible de la ville de Liège, par son allié d'occasion, le cruel duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire. Ils étaient tous deux sur les hauteurs de Ste-Walburge (citadelle) domi-

nant Liège. Le duc, au moment d'agir comme il l'avait fait pour Dinant en 1466, conservait encore, dit-on, quelque scrupule ; il en fit part à ce sournois Louis XI lequel, lisant dans la pensée de Charles, lui répondit par cet apologue :

Il y avait, vis-à-vis de la chambre à coucher de mon père, un arbre fort élevé sur lequel venaient nicher des oiseaux criards. Comme cet importun voisinage troublait son somme, il fit abattre leurs nids par trois fois de suite ; néanmoins ils revenaient toujours. Enfin, d'après le conseil de ses amis, il fit couper l'arbre et, depuis lors, son repos ne fut plus troublé.

Charles comprit l'apologue, fit brûler Liège et ruina totalement cette belle et florissante cité !

Ne dirait-on pas qu'une puissance supérieure a voulu, dans son impitoyable justice que, 326 ans après, cet apologue barbare fût appliqué à son royal descendant ?

Clément Lyon.

Dont les aieux durent à cette époque fuir Liège pour toujours.

—

Topographia Galliæ (XXXII, 237, 417, 496, 571). — Permettez-moi de relever une petite erreur. *Koninckrijk Vranckrijck* n'est pas le nom de l'auteur, mais veut dire en flamand *Royaume de France* Je pense que l'auteur de la note aura vu la *Geographia Blaviana* dont un des volumes contient en effet la description de la France. L'ouvrage fut imprimé à Amsterdam, par Jean Blaeu, en 1664, mais n'a rien de commun avec l'ouvrage des frères Mérian, imprimé à Francfort en 1655.

A. G.

—

Le Roi-Soleil (XXXII, 321, 541). — Je vois (*Histoire de France*, par H. Martin) que Louis XIV avait pris le soleil pour emblème dès 1656, dans une fête au Palais-Royal. Quant à la légende, elle n'aurait été inventée qu'en 1662, lors du célèbre carrousel des Tuileries. La devise *Nec pluribus impar* est de Douvrier poète oublié du XVIIe siècle (V. *Le latin dans le français*, par M. du Coudray). C'est à elle que faisait allusion Boileau, lorsque, dans son *Discours au Roi* (1665) il écrivait :

L'autre . . . .
Grand et nouvel effort d'un esprit sans pa-[reil,
Dans la fin d'un sonnet, te compare au So-[leil.

On sait que l'emphatique comparaison de courtisan devint officielle. « En 1678, dit Guizot, Louis XIV sortait victorieux de sa lutte contre l'Europe, et partout s'étalait *à bon droit*, son orgueilleuse devise : *Nec pluribus impar.* »

T. Pavot.

***

C'est dans la séance solennelle du Parlement, tenue le 7 septembre 1645, que Louis XIV, encore enfant, fut, pour la première fois, comparé au soleil.

Voici ce que rapporte Voltaire dans son *Histoire du Parlement*, chapitre LIV :

7 septembre 1645.

..... Il y avait à la fois, dans le ministère, de l'ignorance, de la déprédation, et un empressement obstiné à se servir des moyens précipités pour arracher des peuples un peu d'argent dont il revenait encore moins à l'Etat....

Le ministère imagina de nouveaux édits bursaux, dont l'énoncé seul couvrait de honte et de ridicule. C'était une création de conseillers du roi, contrôleurs de bois de chauffage, jurés-crieurs de vin, jurés-vendeurs de foin, receveurs des finances quatriennaux, augmentation de gages moyennant finances, enfin, vente de la noblesse.

Il y eut dix-neuf édits de cette espèce. On mena au parlement Louis XIV en robe d'enfant, pour faire enregistrer ces opprobres. On le plaça sur un petit fauteuil qui servait de trône, ayant à sa droite la reine sa mère, le duc d'Orléans son oncle, le père du grand Condé, huit ducs ; et, à sa gauche, trois cardinaux, celui de Lyon, frère du cardinal de Richelieu, celui de Ligny, et Mazarin. Il prononça intelligiblement ces paroles : « Mes affaires m'amènent au parlement ; M. le chancelier expliquera ma volonté. »

Le chancelier Séguier l'expliqua en lisant les dix-neuf édits. L'avocat général Omer Talon prononça une harangue en portant le genou sur la banquette selon l'usage ; et, comme il était le harangueur le plus éloquent de la compagnie. il dit au roi *qu'il était un soleil;* que, quand le soleil n'envoie que quelques rayons dans une chambre par la fenêtre sa lumière est féconde et bienfaisante ; c'est le symbole de la bonne fortune : mais qu'il est périlleux de songer que ce grand astre y entre tout entier, parce qu'il détruit par son activité tout ce qui entre dans ses voies, etc. !

Après cette harangue, qui fut assez longue, surtout pour un roi âgé de sept ans, le chancelier demanda le suffrage des princes et des pairs. Les présidents furent d'avis de faire des remontrances. Les enquêtes dirent que leur conscience ne leur permettait pas d'enregistrer les édits. Le chancelier répondit que

la conscience, en affaire d'Etat, était d'une autre nature que la conscience ordinaire ; et il fit faire l'engistrement d'autorité.

H. T.

—

Rubens (XXXII, 353, 543). — Je ne puis répondre d'une manière satisfaisante à M. A. G. M., mais je pense qu'il pourra trouver de l'intérêt à la lecture de ce livre : *Rubens diplomatico espanol, sus viajes a Espana y noticia de sus cuadros segun los inventarios de las casas reales de Austria y de Borbon*, por Cruzada Villaamil, Madrid 1874, Libreria de Murillo, calle de Alcalà, n° 18.

POCGIARIDO.

—

La prophétie de saint Malachie (XXXII, 397, 549). — Voici d'après : *La fin du monde en 1921*, par l'abbé de la Tour de Noé, prêtre de Toulouse, imprimé à Toulouse, en 1879, chez Douladoure, les signalements des papes indiqués dans cette prophétie, à partir de Léon XIII. *Ignis ardens*.

1° *Religio depopulata ;*
2° *Fides intrepida ;*
3° *Pastor angelicus ;*
4° *Pastor et nauta ;*
5° *Flos florum ;*
6° *De medietate lunœ ;*
7° *De labore solis ;*
8° *Gloria olivæ ;*
9° *Petrus romanus.*

Cet ouvrage paraît contenir tous les renseignements demandés, mais il semble difficile d'en faire même des extraits pouvant prendre place dans les colonnes de l'*Intermédiaire*. Je ne sais si l'ouvrage en question se trouverait facilement.

R. S.

***

— En 1894, un journal de Paris (je ne sais plus lequel), s'est occupé des devises des Papes, de Clément XI à Léon XIII. Je reproduis une partie de ses notes dans l'établissement de la liste suivante :

1676. *Bellua insatiabilis*, Innocent XI. Pontife au caractère sévère, souvent inflexible, féroce.

1689. *Pœnitentia gloriosa*, Alexandre VIII. Punit de disgrâce les prélats qui avaient fait partie de l'assemblée du clergé de France (1682). Articles relatifs aux libertés de l'Eglise gallicane.

1691. *Rastrum in portâ*, Innocent XII, Prodigue envers les pauvres. Un proverbe latin disait : *Mihi ad rastros res redit ;* « J'en suis réduit à reprendre le noyau. Je suis ruiné ». Innocent XII se ruinait pour les indigents.

1700. *Flores circumdati*, Clément XI. Très éloquent ; on peut dire qu'il connaissait toutes les fleurs de la rhétorique.

1721. *De bonâ religione*, Innocent XIII. Est-ce pour avoir accordé une pension à Jacques-Edouard, fils de Jacques II ?

1724. *Miles in bello*, Benoît XIII. Avait porté les armes avant d'être cardinal, et, comme pape, fut assiégé dans Avignon.

1730. *Columna excelsa*, Clément XII. Diminua les impôts, punit les prévaricateurs, gouverna l'Eglise avec sagesse.

1740. *Animal rurale*, Benoît XIV. Pourquoi au juste ? Il était grand travailleur et représentait peut-être le *bos piger*.

1758. *Rosa umbria*, Clément XIII. *Rosa umbria* est, dit-on, le nom d'une rose qui pousse particulièremeut à Venise où était né ce pape.

1769. *Visus velox*, Clément XIV. Pape à l'esprit prévoyant et rusé.

1775. *Peregrinus apostolicus*, Pie VI, qui, chassé de Rome, vint finir ses jours à Valence (Drôme).

1800. *Aquila rapax*, Pie VII, maltraité par l'aigle impérial.

1823. *Canis et Coluber*, Léon XII. Pas de détails qui confirment cette prédiction.

1829. *Vir religiosus*, Pie VIII. Connu pour sa grande piété.

1831. *De balneis Etruriæ*, Grégoire XVI, né à Bellune. Il semble difficile de tirer Bellune de *balneis*.

1846. *Crux de cruce*, Pie IX. On sait quelles tribulations ce pape eut à supporter.

1880. *Lumen in cœlo*, Léon XIII, dont on célèbre la haute sagesse, et qui porte une comète dans ses armes.

T. PAVOT.

***

— On sait que le successeur de Léon XIII est désigné par la devise : *Ignis ardens*. Jusqu'à présent, on n'a pas trouvé, paraît-il, moins de trois *papabili* auxquels

elle semble prédire la tiare : le cardinal Svampa, parce qu'il a un soleil dans ses armes ; le cardinal Serafino Vanutelli, à cause de son nom de Séraphin « flammes ardentes », et enfin le cardinal Ferrari, en raison de sa grande jeunesse.

J'en signale un quatrième, le cardinal Hohenlohe, dont le nom, étymologiquement, veut dire : *haute flamme, flamme intense.*

Pierre de Carnac.

—

Enseignes et calembours (XXXII, 404, 552, 627). Il y a quelques années, à Rennes, rue Saint-Helier, près la gare, on lisait sur la vitrine d'un *figaro :*

Entre ici, mon cher,
C'est le raseur du chemin de fer,
Il raserait la poussière,
Tant sa lame est légère.
On dit que c'est une fine lame
Pour la coiffure de dame.

P. C. C.: Charlec.

***

— Pour faire pendant à l'enseigne de *l'Eléphant droit*, on citait autrefois celle-ci à *Strasbourg* :

Madame Müntz,
Carde les malades et les matelas.

A. R.

***

— En Belgique, dans les provinces wallonnes, beaucoup d'estaminets, de cabarets, ont de ces joviales enseignes ; en voici quelques-unes :

Arrêtez voyageurs,
Autant ici qu'ailleurs.

Un cabaret placé en face d'un cimetière porte :

Au grand Saint Boniface.
On est mieux ici qu'en face.

Un autre :

Aujourd'hui pour de l'argent,
Demain pour rien.

D'autres enfin font de l'esprit par la peinture :

A la botte de malice.

La peinture représente une femme, un singe et un chat sortant d'une botte.

A la bonne femme.

L'artiste a peint une femme sans tête.

On pourrait citer des centaines d'exemples de cette nature, très variés dans les manifestations de l'esprit du peuple.

Clément Lyon.

***

— A Bordeaux, sur la rive gauche de la Garonne, quai de la Grave ou de la Douane, je ne sais plus trop lequel, existe un cabaret portant pour enseigne : *Ici on boit mieux qu'en face.*

A Libourne, place Decazes, une auberge porte inscrit, au-dessus de la porte d'entrée, ce rébus :

0 — 100 — 20
20 — 100 — 0

Dans la même ville existait, route de Lyon, un immense cadran solaire, ayant assez de style et autour duquel était écrit : *c'est l'heure de boire.*

Ce cadran est, depuis 5 ans environ, caché par une enseigne de maréchal-ferrant beaucoup moins suggestive.

En Bretagne on rencontre souvent cette enseigne :

Au Ꝁ (au K barré).

Brondineuf.

—

L'auteur d'un vers latin à rechercher (XXXII, 434). — Selon Mathias Borbonius (*Delitiae Poëtarum Germanorum*, I, 685, Francfort 1612) l'hexamètre.

Omnia mutantur et nos mutamur in illis

est de l'empereur d'Occident, Lothaire I (795-855).

Béla de Toth.

***

— Cette question a été traitée dans *Notes and Queries*. Les uns l'attribuent à l'empereur Lothaire ; les autres à Borbonius. Ce dernier fut l'éditeur des *Delitiæ Poëtarum Germanorum*, Francfort, 1612, dans lesquels on lit, p. 685, t. I :

Lotharii I.
Omnia mutantur nos et mutamur in illis
Illa vices quœdam res habet illa vices.

Aussi dans les *Epigrammata Joan. Oweni Cambro-Britanni*, Amst. 1647, lib. I. ep. 58, p. 172, se trouve :

O Tempora !
Tempora mutantur nos et mutamur in illis,
Quomodo ? fit semper tempore pejor homo.

En outre, on lit dans la *Harmonia macrocosmica* de Cellarius (Ed. 1661):

Tempora mutantur, nos et mutamur in illis,
Astra regunt homines, sed regit astra Deus.

J. B. S.

***

Le vers est, sous la forme suivante, n° 78 :

Tempora mutantur nos et mutamur in [illis

dans :

Aphorismi et axiomata selecta : apposita in discursa et utilitesin praxi applicanda, a R. P. W. K. Ordinis S. Bened. in imperiali monasterio Weingartensi, Altdorfii ad Vineas, 1745 in-8 (non chiffré).

RISTELHUBER.

—

A la dragonne (XXXII, 436). — Cette expression employée par Mazarin en 1657, et qui, d'après Littré, veut dire d'une façon hardie, leste, égrillarde, doit avoir précédé cette autre locution équivalente : *à la hussarde*, sans façon. Il en est une troisième. Généralisant l'idée, Malebranche, dans sa *Recherche de la Vérité* (1674-1712) écrivait, à propos de Montaigne : « Il s'est... fait un pédant *à la cavalière.* » Nous disons de même : Agir cavalièrement.

T. PAVOT.

—

Une série de gravures relatives à Louis XVI et à sa famille (XXXII, 437). — A la suite des gravures à la manière noire énumérées par T. R., concernant la dramatique histoire de Louis XVI, il faut ajouter celles qui concernent le jugement et la mort de ce malheureux prince, ce qui porte à huit le nombre des tableaux.

Dans le jugement du Roi, on le voit à la barre au bas d'une estrade très élevée où trône le président de la Convention, les jambes croisées. A côté de Louis XVI se tient debout Malesherbes lisant son plaidoyer. La Convention étage ses rangs pressés derrière eux. Les tribunes paraissent agitées.

Le dernier acte nous montre la guillotine devant laquelle Louis XVI se tient l'air calme et la tête tournée de côté vers l'abbé Edgeworth, un pied déjà posé sur le premier degré.

L'abbé lui montre le crucifix d'une main et le ciel de l'autre, Santerre sur un cheval blanc, un peu en avant du Roi, à gauche, commande un roulement de tambours de son épée, et les tambours groupés autour de l'échafaud l'exécutent; Samson et ses aides attendent le fatal moment sur la machine. Le roi est en manches de chemise et gilet blanc, un valet de chambre à côté de lui porte sa redingote. Toutes les figures de ce tableau sont calmes, chose singulière.

Tels sont les souvenirs qui me restent de ces deux tableaux cités par T. R., que j'ai vus dans ma jeunesse chez mes parents et qui m'avaient frappé dès le plus jeune âge.

G. J.

—

A quelle époque s'est soulevée la Vendée (XXXII, 438). — L'affaire de Bressuire (24 août 1792), est rapportée avec tous les détails qu'elle comporte dans l'ouvrage de Chassin : *la Préparation de la guerre de Vendée*, t. 3, p. 15 et suiv

Dans les pages 7, 8, 9, 10 du même tome, sont relatés les évènements qui ont préparé cette affaire.

Dr MIGNEN.

***

— M. Dieuaide demande si le 24 août 1792 il y a eu un mouvement local à Bressuire. Il croit que Chateaubriant est le premier qui ait parlé de cette affaire en 1819.

Le cadre de l'*Intermédiaire* ne permet pas de raconter ici, même en résumé, le combat de Bressuire (24-26 août 1792) où les Vendéens, sous les ordres de Baudry d'Asson, furent défaits par les gardes nationales de Niort, Parthenay etc., commandées par le lieutenant de gendarmerie Boisard. M. Dieuaide trouvera des détails très complets dans *la Vendée angevine* par M. Célestin Port, (t. II, p. 1 et suiv.) et dans *la Préparation de la guerre de Vendée*, par M. Chassin (t. III, page 1 et suivantes.

Beauchamp a donné un récit détaillé de l'affaire dans son *Histoire de la guerre de Vendée* (t. I, p. 92, édition de 1807).

La nouvelle de ces évènements avait été portée à Paris par deux gardes nationaux de Cholet qui furent admis à la barre de l'Assemblée nationale le 30 août. Dans le compte rendu de cette séance, (n° 246 du *Moniteur*) M. Dieuaide trouvera encore des éléments d'information

sur les troubles de Bressuire, dont on voit qu'il a été parlé avant 1819.

PENGUILLOU.

*
* *

Même réponse : BAGUENIER DESORMAUX.

*
* *

— M. Dieuaide trouvera les détails sur l'affaire de Bressuire (24 et 25 août 1792) dans l'ouvage de M. Chassin, *la Préparation de la guerre de Vendée*, et dans les diverses histoires concernant les guerres civiles de l'Ouest.

L'auteur de la présente note a publié dans la *Revue du Bas-Poitou*, en 1893, une biographie de Baudry d'Asson, qui commandait les forces vendéennes à l'affaire de Bressuire. Cette biographie a été établie sur des documents en partie inédits, et donne tous les détails désirables sur le point spécial d'histoire dont il est question à l'*Intermédiaire*. L'une des brochures est mise avec plaisir à la disposition du confrère M. Dieuaide.

L. DE LA CHANONIE

*
* *

— L'affaire de Bressuire, en août 1792, ne peut être mise en doute ; à l'autorité de Châteaubriand et du *Journal des Débats*, joignons celle de la marquise de La Rochejaquelein qui, dans ses *Mémoires* (Edit. originales, 90), dit :

L'insurrection qui éclata en août 1792 fut plus considérable que les autres; uné quarantaine de paroisses, du district de Bressuire, se soulevèrent ; la cause en fut dans les persécutions qu'on faisait éprouver aux prêtres... Les paysans... n'écoutèrent que leur zèle et ces deux motifs les firent attaquer Bressuire... On en tua une centaine, qui moururent en criant : Vive le Roi; on en prit cinq cents, le reste se dissipa... Notre paroisse de Boismé... et quelques autres... n'osèrent pas se révolter, et allèrent même par crainte donner du secours à Bressuire...

Cette échauffourée ne peut donc être considérée comme le soulèvement héroïque du Bocage ; elle est tout au plus un indice de l'état des esprits.

LA COUSSIÈRE.

*
* *

— On m'a fait remarquer, à propos de cette question, que le *Moniteur* du 31 août 1792, n° 244, dit qu'on a lu à la séance de l'Assemblée législative du 29 août, une lettre du département des Deux-Sèvres, annonçant les ravages commis par des brigands (*sic*), près de Châtillon.

Cette émeute de paysans, ne seraitelle pas la suite d'une rixe qui aurait éclaté à Bressuire un jour de foire (dite de la Saint-Jacques, 27 juillet 1792), entre les paysans et les habitants de Bressuire, pour des faits purement locaux ?

Les petits faits de la guerre vendéenne ont été grossis si démesurément, avec tant d'animosité contre les hommes et les choses de la Révolution, qu'il est bien permis, sans recourir aux historiens de l'insurrection, de demander à l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* si l'émeute des paysans de Châtillon et de Bressuire a été dirigée par des meneurs, avec un but précis qui puisse la rapprocher du soulèvement général de la Vendée, qui n'eut lieu que huit mois plus tard, à propos de la levée de trois cent mille hommes.

A. DIEUAIDE.

—

L'Agence nationale des poudres et salpêtres (XXXII, 438). — La *Régie des poudres pour le compte du Roi*, instituée en 1775, devint plus tard *Régie nationale des poudres et salpêtres*. Il y avait à l'Arsenal trois ou quatre régisseurs, dont on peut suivre les noms dans la série des Almanachs royaux puis nationaux. Lavoisier fut un des premiers régisseurs.

Cette régie fut supprimée en l'an II ; et le Comité de Salut public organisa, sous l'autorité de la Commission des armes et munitions, une agence révolutionnaire des Poudres et Salpêtres.

Dans l'exposé historique qui sert d'introduction à l'*Art de fabriquer les canons*, Monge a raconté les efforts faits à ce moment pour obtenir la quantité de poudre dont on avait besoin. Il rappelle le décret du 14 frimaire, invitant tous les citoyens à lessiver toutes les terres salpêtrées de leurs habitations. Il y eut un agent par district, et un préposé par département. De plus :

Le Comité de Salut public divisa le territoire de la République en huit arrondissemens, dans chacun desquels il envoya, en qualité d'inspecteur, un artiste distingué à la fois par son patriotisme et par ses lumières dans l'art de traiter les sels.

Enfin on institua également à Paris des *Cours révolutionnaires* sur l'art de raffiner le salpêtre, et la manière de fabriquer la poudre. Ces cours se faisaient le matin à l'amphithéâtre du Jardin des Plantes. Les instituteurs furent les citoyens Fourcroy, Pluvinet et Dufourny pour le salpêtre; Guyton, Carny et Berthollet pour la poudre.

A la fin des cours, il y eut une fête, « l'une des plus belles de la Révolution,— au dire de Monge. — Les élèves se rendirent à la Convention, portant l'hommage de leurs travaux en salpêtre, qu'ils avaient fait cristalliser sous des formes patriotiques, toutes très aimables et la plupart très ingénieuses. »

PENGUILLOU.

*
* *

— Voir l'extrait du *Livre du Centenaire de l'Ecole polytechnique*, tome II, à propos de l'organisation du service des poudres et salpêtres.

DE ROCHAS.

—

Un préfet d'Anvers (XXXII, 440). — Pierre-Clément de Laussat est né à Pau, le 23 novembre 1756.

Voici les étapes de sa longue carrière :

En 1789, Receveur général à Pau.

En 1793, Payeur général à l'armée des Pyrénées-Occidentales.

En 1797, Membre du Conseil des Cinq-Cents.

An VIII, Membre du Tribunat.

En 1802, Préfet colonial de la Louisiane.

En 1803, Préfet colonial de la Martinique.

En 1809, prisonnier en Angleterre.

En 1810, Préfet d'Anvers.

En 1812, Préfet du département de Jemmapes.

En 1815, Membre de la Chambre des Représentants.

En 1817, Gouverneur de la Guyane française.

De Laussat est resté dans cette dernière fonction jusqu'en 1822. Depuis, il s'était retiré dans son château de Bernadets, à douze kilomètres de Pau.

Par lettre patente du 7 juillet 1825, de Laussat a été investi du titre de baron, avec majorat composé du château de Bernadets.

Le *Dictionnaire* de Fisquet dit que de Laussat est mort après 1830.

Le nom de Laussat ne se trouve pas dans Larousse.

A. DIEUAIDE.

*
* *

— Pierre-Clément, baron de Laussat, avait, au début de sa carrière, occupé des fonctions administratives en Béarn, il fit partie du Conseil des Anciens et du Tribunat et fut nommé administrateur à la Louisiane, en 1803, puis préfet colonial à la Martinique, et administrateur à la Guyane, sous la Restauration.

Sur cette partie de sa vie, on peut consulter : *Mémoires sur ma vie, à mon fils...* — Pau, 1831, in-8. Il mourut dans son château de Bernadets, près Pau, en 1835, laissant un fils, Pierre Lysis, qui fut représentant des Basses-Pyrénées à l'Assemblée constituante et à la Législative. Ce fils mourut en 1884, ne laissant que des filles. Le tome III de l'*Armorial du Béarn*, par M. de Dufau de Maluquer, en cours de publication, contiendra une notice sur la famille de Laussat.

PALENSIS,

*
* *

— Il n'y a pas eu, à Anvers, de préfet du nom de Laussat. Le département des Deux-Nèthes, sous le premier Empire, n'a occupé que quatre préfets : le *marquis Charles d'Herbouville* (an VIII) ; *Cochon de Lapparent* (an XIV); le *chevalier Voyer d'Argenson* (1809), et le *baron Savoye Rollin* (1813).

O. GIVE.

—

Heure du chemin de fer (XXXII, 442). — La raison du retard des horloges intérieures des gares me paraît basée sur l'observation d'un fait psychologique que j'ai observé sur d'autres et sur moi-même.

On est facilement en retard. Il est bon de trouver l'agréable surprise d'un répit de cinq minutes. Sans doute, une fois ce répit connu, il semble que c'est sur lui et non sur l'heure officielle que le voyageur doit se baser.

C'est ce que la raison indique ; mais en fait, la circonstance que l'heure officielle est... s'impose avec une telle force à l'esprit, que même le répit étant

connu, on n'en tient pas compte, et c'est fort heureux quand on voyage avec des femmes.

Pour moi, dans ce cas, j'avance toujours ma montre de dix minutes.

MALPEYTRACH.

—

Les Antipodes (XXXII, 443). — Peut-être les encyclopédistes avaient-ils en vue Diogène Laerce : III, 24. Και πρωτος εν φιλοσοφια αντιπωδας ωνομασε.

Les idées astronomiques de Platon sont très confuses. Elles se trouvent particulièrement dans la *République*, l'*Epinomis et le Timée*.

« Dieu, dit-il, donna au monde la forme « la plus convenable et la plus appro« priée à sa nature ; or, la forme la « plus convenable à l'*animal* qui devait « contenir en lui tous les autres animaux « ne pouvait être que celle qui comprend « toutes les formes. C'est pourquoi il « donna au monde la forme sphérique, « ayant les points extrêmes également « distants du centre, ce qui est la forme « la plus parfaite....., etc. » (Texte qui me paraît le plus clair).

Et, un peu plus loin :

« ..... Supposons un corps solide, ré« gulier, placé au centre de l'univers, il « n'inclinera pas plus vers une extrémité « que vers l'autre, à cause de leur par« faite similitude. Que quelqu'un en fasse « le tour et s'arrête en des points opposés, « il appellera successivement des noms « de haut et de bas la même partie de ce « corps. »

L'hypothèse de la sphéricité de la terre présentée par l'école pythagoricienne (1) aurait pu conduire à admettre comme *certaine* l'existence des antipodes. Voici comment s'exprime Philolaos, disciple de Pythagore, d'après un fragment conservé par Stobée :

« Le monde est un : il a commencé à « se former à partir du centre (αχρι του « μεσου). A partir de ce centre, le haut est « absolument identique au bas. Cepen« dant, on pourrait dire que ce qui est en « haut du centre est opposé à ce qui est « en bas de lui, car, pour le bas, le point « le plus bas serait le centre, comme pour « le haut, le point le plus haut serait en« core le centre, et de même pour les au« tres parties ; en effet, par rapport au « centre, chacun des points est identique, « à moins qu'on ne fasse mouvoir le « tout. »

Aristote prouvait la sphéricité de la terre par l'ombre circulaire qu'elle projette sur le disque de la lune éclipsée. Il tirait la même conclusion de ce qu'en voyageant vers le sud, on découvrait de nouvelles constellations :

« D'après la manière même dont les « astres se montrent à nous, il est prouvé « que la terre est ronde ; bien plus, qu'elle « n'est pas très grande..... Il est certain « astres qu'on voit en Egypte et à Chypre « et qu'on ne voit pas dans les contrées « septentrionales... » (*Du ciel*, II, XIV).

Il semblerait qu'il ne dut pas douter de la réalité des Antipodes. Voici comment il parle des doctrines astronomiques des pythagoriciens :

« Les sages d'Italie que l'on nomme « pythagoriciens prétendent que le feu « est au centre du monde, la terre est « un de ces astres qui font leur révolu« tion autour de ce centre, et c'est ainsi « qu'elle produit le jour et la nuit. Ils in« ventent aussi une autre terre opposée « à la notre qn'ils appellent du nom « d'*Anti-terre* (ἓν δενατιαν αλλην ταυτη « κατασκευαζουσιν γὴν ἣν αντιχθονα ονομα« καλουσιν), cherchant non pas à appuyer « leurs explications et les causes qu'ils « indiquent sur l'observation des phéno« mènes, mais loin de là, pliant et arran« geant les phénomènes selon certaines « opinions et explications qui leur sont « propres. » (*Id.*, II, XIII.)

M. Barthélemy Saint-Hilaire, à qui j'emprunte cette traduction, et d'autres historiens de la science grecque, se refusent à voir les antipodes dans l'*antikhthôn*. « On a souvent vu, dit M. Bar« thélemy Saint-Hilaire, en note, l'*anti*« *khthôn* pour les antipodes....., il n'en « est rien. Cette contre terre fait en quel« que sorte équilibre à notre terre. C'est « un corps que les pythagoriciens ima« ginent bien gratuitement et dont rien « n'atteste l'existence. »

Je ne saurais partager cette opinion. En effet, que signifierait la réfutation de Plutarque *in de facie in orbe lunæ?* Au

(1) M. Paul Tannery, d'accord avec Zeller, croit que « l'idée de la sphéricité de la terre « est toujours restée étrangère à l'école io« nienne, Thalès ne devait se représenter la « terre que comme un disque plat, suivant « la doctrine constante de ses successeurs, « Anaxagore compris ». Il ne tient aucun compte de l'assertion contraire d'Aétius, ni d'un passage obscur d'Anaxagore conservé par Simplicius, relatif à un monde non fictif, mais réel, et tombant sous les sens.

témoignage d'Alexandre Polyhistor, après Diogène, VIII, 25, les pythagoriciens tenaient la terre pour sphérique et habitée à sa périphérie, ce qui implique l'idée d'un continent opposé au notre. Ils enseignaient κοσμον..... μέσεν περιεχοντα. την γεν καί αυτεν σφαιροε ιδη και περιοικουμενην. εἶναί δε και αντιποδας καί τα ημὶν κατω εκεινοις ανω. Copernic lui-même avoue qu'il s'est inspiré des pytagoriciens. *Reperi apud Ciceronem primum Nicetam (Hicetam) scripsisse terram moveri..... Inde igitur occasionem nactu, cœpi et ego de terræ mobilitate cogitare.* (Lettre à Paul III.)

L. VANVINCQ RENIEZ.

Voir les ouvrages de Delambre, Bailly; la traduction du *Traité du Ciel d'Aristote*, par Barthélemy St-Hilaire, Tannery. — Recherches sur l'*Histoire de l'Astronomie ancienne*, 1 vol.; pour l'*Histoire de la science Hellène*, 1 vol., Hoefer; *Histoire de l'Astronomie*, *Histoire de la philosophie, des Grecs* de Zeller — Chaunet, *Histoire de la Philosophie Pythagoricienne*. — Paul Gaffarel, *Histoire de la découverte de l'Amérique*, etc., etc., etc.

***

— L'*Encyclopédie* de Diderot-d'Alembert citée par mon collègue E. M. dit textuellement :

Platon passe pour avoir imaginé le premier la possibilité des Antipodes, et pour être l'inventeur de ce nom. Comme ce philosophe concevait la terre sphérique, il n'avait plus qu'un pas à faire pour conclure l'existence des Antipodes.

Voici le texte précis (tome II, p. 371 de *l'Histoire naturelle de Pline*, Paris 1771.

Quelques-uns ont placé les Hyperboréens à l'entrée de la côte Asiatique. D'autres les placent précisément entre les deux soleils, je veux dire entre le soleil couchant des Antipodes et notre soleil levant; ce qui ne saurait être, puisque cette partie du globe est occupée par une mer immense.

Le traducteur de Pline renvoie pour l'existence de la notion des Hyperboréens à Hérodote (livre 4) et à Diodore de Sicile. (Bible 1. 2.)

L'*Encyclopédie* de Diderot-d'Alembert aurait dû s'appuyer sur le texte de Pline avant de lui attribuer le premier l'idée des Antipodes.

A. DIEUAIDE.

—

Un droit de quêter dans les Églises. (XXXII 445). — Anciennement en Flandre, dans le pays soumis à la domination espagnole, on faisait en octobre une procession, en action de grâce de la victoire remportée par Don Juan d'Autriche sur les Turcs en 1571. En outre, à Dunkerque, le second dimanche du même mois d'octobre, on faisait une nouvelle procession commémorative de l'Institution de la Confrérie de la Sainte-Trinité, créée dans cette ville le 6 novembre 1653 par le ministre-genéral des Trinitaires, à la requête du *magistrat* et des habitants, parmi lesquels se trouvaient de nombreux marins prisonniers des Musulmans. Indépendamment des aumônes recueillies dans l'église, la confrérie de la Sainte-Trinité sollicitait l'autorisation de faire une quête en ville, « même dans les cabarets » pour la rédemption des natifs de Dunkerque, esclaves dans les pays musulmans. Une quête de ce genre fut notamment autorisée par le magistrat en octobre 1692.

LECNAM.

—

Curieuse coutume d'autrefois, relative aux femmes enceintes, à Toulon. (XXXII, 445).

L'Allemagne, dit Michelet, est probablement le seul pays du monde où l'on ait ordonné de planter des arbres à fruits tout exprès pour satisfaire les envies des femmes grosses qui passaient. » (*Origine du droit français*, 1837, p. LXXXI).

L'illustre historien se serait réjoui de trouver une coutume à peu près semblable dans certaines provinces de sa chère France. Voici, du reste, ce qu'il dit encore à ce sujet :

En Allemagne, les femmes enceintes pouvaient, pour satisfaire leurs envies, prendre à leur volonté des fruits, des légumes, des volailles, etc. — Le *schœff* est d'avis que les gens de Schonaw doivent entretenir dans l'Enclos aux moines un verger, afin que, si une femme enceinte vient à passer, elle puisse contenter son envie, et qu'il n'y ait dommage plus grave. — Les paysans de Souabe qui se soulevèrent au commencement du XVIe siècle, mirent dans leurs conditions que, si l'un d'entr'eux avait une femme enceinte, il pût, sans que la chose lui fût imputée à mal, pêcher pour elle un poisson dans le ruisseau. Grimm, 409. (*Origines*, etc., p. 50).

ADRIEN MARCEL.

***

— Mataopani sera peut-être heureux d'apprendre que le taux du dommage et du ban à payer, à Toulon, par les femmes

grosses qui emportaient « une quantité outre raison » des fruits que l'usage les autorisait à prendre dans la propriété d'autrui, étaient fixés par le statut municipal dont le texte suit :

Toute femme enceinte peut, à cause de son état, cueillir du fruit plein ses mains dans la propriété d'autrui, ou le manger là-même ; mais si elle en emporte plus que ses mains pleines, elle doit cinq sous, s'il n'y a plus grand dégât.

Je ferai remarquer qu'actuellement encore les marchandes de Toulon se plaisent à offrir gratis aux femmes enceintes, qui s'approchent de leur éventaire quelques-uns des fruits qui y sont exposés. C'est sans doute un reste de l'ancienne coutume signalée par Mataopani.

EPISCOPUS.

—

La lettre R (XXXII, 473). — Toutes les langues mettent des R dans les mots qui ont rapport à la peur. C'est une proposition qu'on peut appuyer d'exemples nombreux, mais qui n'a rien d'absolu. Nos termes : Émoi, Angoisse, Épouvante se passent fort bien de la *lettre canine*. Et, si celle-ci se trouve dans βροντή, *tonitru*, *tonnerre*, *thunder*, notons aussi qu'elle y est accompagnée d'une sonorité *(on')*, fondamentale, je crois; très sensible dans *Jove tonante*, Jupiter *tonnant*, et prédominante à coup sûr dans *thunder*, car en anglais, la finale *R* est sourde, elle ne roule pas. Cette consonne terrible est absente des mots désolants : anglais *death*, grec θάνατος, et très souvent, chez nous, sa présence ne cause aucun déplaisir; témoins : Fredonner, Rire, Frère, Chérir, Fructidor, Perdrix, Tourterelle, etc. — En résumé, les mots ont une valeur due bien moins à leur contexture qu'à l'idée qui est en nous ; ainsi Terreur et Terroir ne se ressemblent que pour la forme.

T. PAVOT.

***

— La lettre R entre dans beaucoup de mots exprimant l'horreur, mais non pas dans tous et réciproquement on la trouve forcément dans nombre d'autres mots n'ayant aucune signification terrible.

J'ai cherché dans la langue allemande quelques mots possédant cette lettre. Il y a rarement plus de deux R dans le même mot et encore l'un d'eux est-il fourni le plus souvent par un préfixe quelconque. Ces mots appellent presque tous une idée de destruction (ou aussi de domination) : *erschuettern*, secouer ; *erbittern*, irriter ; *fordern*, exiger ; *beharren*, persister ; *irren*, se tromper ; *verrathen*, trahir ; *ueberraschen*, surprendre; *verhindern*, empêcher; *zittern*, trembler ; *ueberrennen*, renverser; *erbrechen*, rompre ; *erdruecken*, écraser; *erschrecken*, effrayer ; *zerstreuen*, disperser ; *zerfressen*, corroder; *zerpuelvern*, pulvériser ; *zertrennen*, séparer ; *zergliedern*, démembrer ; *zerreissen*, déchirer ; *zerstoeren*, détruire ; *donnern*, tonner; *beherrscher*, souverain ; *uebertreter*, infracteur ; *verfuehrer*, corrupteur ; *muerrisch*, acariâtre ; *stoerrig*, obstiné ; *Wirrwarr*, confusion; *Raueber*, brigand.

Voilà une liste de mots qui, dans les deux langues, me semble démontrer assez exactement l'usage et la fréquence de la *littera canina*.

Edouard RINADEL.

***

— La lettre R n'exprime pas seulement une idée du bruit ou d'effroi mais de *courant d'eau* : *Rio*, rivière, ruisseau, *rivus*.

La syllabe *Ar* et la lettre *R* se retrouvent dans un grand nombre de noms de cours d'eau. *Arar* (Saône), Rhône, Rhin, Garonne, Gardon, Hérault, Vidourle, Orle, Orbieu, Virenque, Var, Èbre, Adour, Tarn, Dourbie, Loire, Dore, Durance, Rieutor et un grand nombre de dérivés de Rieu ou Riou, en languedocien, rivière ou ruisseau. On pourrait allonger indéfiniment cette liste.

MALPEYTRACH.

—

Vers équivoques (XXXII, 473). — Il faut être juste : Racine ne connaissait en fait de *diligence* que le coche ou le carrosse. Le carrosse de diligence, et par abréviation la diligence, ne vint que plus tard. Avec un peu de bonne volonté on trouverait néammoins à faire quelques citations pour lesquelles je demande l'indulgence de nos lecteurs. Que signifient ces vers de l'*Iphigénie :*

Où courez-vous, Seigneur ? Quel si *pressant besoin*
Vous a fait devancer l'aurore de si loin ?

Un jour d'humeur paradoxale, Méry soutenait, dans un cercle d'amis, que les

pièces du grand poète étaient remplies d'inconvenances. Il donnait pour exemple ce passage d'*Athalie*.

Du temple décoré de festons magnifiques
Le peuple saint en foule *inondait* les por-
[tiques.

Je sais bien, disait-il, que c'est une allusion aux usages malpropres de l'antiquité, mais était-il nécessaire d'en parler à Saint-Cyr, devant un public de demoiselles et de grandes dames ?

E. B.

* * *

De ce vers de Racine (Britannicus, a. V. sc. II. — 1669) :

Que tardez-vous ? Partez en *diligence*.

On peut rapprocher celui de Corneille (Polyeucte, a. IV, sc. I. — 1640) :

Si vous me l'ordonnez, j'y cours en *diligence*.

Notons, cependant, que l'équivoque n'existait pas aux dates ci-dessus. Les véhicules que nous appelons *diligences* sont bien du XVIIe siècle, mais c'est là une expression elliptique. Tout d'abord on a dit : *carosse de diligence* pour désigner une voiture d'un train plus rapide que les autres. Le sens propre du mot demeurait donc inaltéré, vu plutôt le sens usuel, car *diligentia*, c'était le zèle, *l'empressement* à faire quelque chose.

Dans notre vieille langue, dit M. Bréal, *fusil* signifiait amorce, et Ronsard l'employait en ce sens :

Injuste amour ! *Fusil* de toute rage.

T. Pavot.

* * *

Même réponse : Lecnam.

* * *

Adolphe Dumas, 1837, dans le *Camp des croisés* :

Mais il faut en sortir comme un *vieillard en*
[*sort*.

Lamothe-Houdard : *Les amis trop d'accord*, fable XV, liv. 10 :

L'ennui naquit un jour de l'uniformité.

Leblanc, 1763 :

Un pasteur doit à Dieu compte de son
[troupeau.
Œil pour œil, corps pour corps, dent pour
[*dent, peau pour peau*.

Du même :

D'un forfait croirais-tu *Manco-Capac ca-*
[*pable*.

Dans Marot :

En m'esbatant je fay rondeaux en rime
Et en rimant bien souvent je *m'enrime*.
Brief, c'est pitié d'entre nous rimailleurs
Car vous trouvez assez de *rime ailleurs*,
Et quand vous plaist, mieux que moy ri-
[massez
Des biens avez et de la *rime assez*.
Mais moi avec ma rime et ma rimaille
Je ne soustiens (dont je suis *marry*) *maille*,
Or, ce me dit un jour quelque rimart
Viens ça, Marot, trouves tu en *rime art*,
Qui serve aux gens, toy qu'as rimassé
Ouy vrayement (dis-je) *Henry Macé*
Car vois-tu bien la personne rimante,
Qui au jardin de son sens la *rime ente*
Si elle n'a des biens en rimoyant
Elle prendra plaisir en *rimoyant* :
Et m'est avis que si je ne rimais,
Mon pauvre cœur ne serait nour *ry mais*
Ne demy jour : car la moindre rimette
C'est le plaisir où faut que mon *ris mette*
Si vous supply qu'à ce jeune rimeur
Fassiez avoir un jour par sa *rime heur*
Afin qu'on die en prose ou en rimant,
Ce rimailleur qui s'allait en *rimant*,
Tant rimassa, rima et rimonna
Qu'il a cogneu quel bien par *rime on a*.

Voir l'article : *petite poétique curieuse et amusante sur les vers singuliers. Philomneste. (bibliop. Jacob), 1847, Dijon, Lagier.*

Les journaux périodiques fourmillent de citations de vers équivoques.

Il faut s'aimer pour récolter.
Il est *endetté* comme une mule.

Et des proverbes par à peu près.

Il faut que *jaunisse* se passe.
Les *mules* ont des oreilles.
L'*abbé* ne fait pas le moine.
Dans le doute *absinthe* toi.
Le *temps* est un grand maigre.
Il y a loin de la *croupe* aux lèvres.
Où il y a de la *neige* y a pas de plaisir.
Doucement ne connaît pas d'obstacles.
Mieux vaut *lards* que *navets*.

Mais pour revenir au sérieux, chez les poètes latins les exemples seraient nombreux et pour ne citer que celui-ci :

Aio te, Æacida, romanos vincere posse.

Book Worm.

—

Croquer le marmot. (XXXII, 474). — Cette question a déjà été traitée ; voir l'*Intermédiaire* : I, 242, 302, 355 ; II, 80 ; XVIII, 257, 318, 337, 364.

A. Fréchas.

* * *

— Même réponse : Ereuvao.

L'Administrateur-Gérant : Léon Lenègre.

Paris. Imp. G. Lefebvre, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux.

ANNUAIRE DE LA NOBLESSE de France (année 1895) 51[e] vol. (fonde en 1843). État présent des Maisons souveraines (**avec les alliances morganatiques**) et ducales et princières de France et d'Europe ; notices généalogiques ; mariages, naissances et décès de la noblesse française, etc. Prix : **10** fr., avec portraits et blasons en coul. (**7** fr. **50** sans pl.)

ARMORIAL DU I[er] EMPIRE. Nomenclature complète des titres majorats et dotations accordés par Napoléon I[er], avec la descendance des 3000 titulaires classés par ordre alphabétique 4 vol. g[d] in-8° de 400 pages (Tomes I et II en vente). Prix : en souscription, **20** fr. le vol. (**30** fr. sans souscription).

S'adresser à Paris : 25, rue Fontaine, à la Direction, *et aux* librairies DENTU et Honoré CHAMPION.

PETITE CORRESPONDANCE

(*Du 17 au 26 Décembre*)

Ulric R. D. — Vos corrections ont été faites dans le manuscrit. Remerciements.

Jacques Boyer. — Votre idée d'une sorte de chronique scientifique à introduire dans les *Nouvelles* est excellente, mais, car il y a un gros *mais* ; l'espace nous manque. Je reçois en moyenne de 350 à 400 questions et réponses par mois. Je ne puis donner satisfaction à tout le monde. Je suis obligé de publier un numéro supplémentaire, et cela ne suffira pas encore. Cela suffira qu'au Comité-directeur, on étudie s'il n'y aurait pas lieu de reprendre l'ancienne méthode, celle de ne faire qu'une pagination et de consacrer le numéro entier aux questions et aux réponses.

Gazette musicale de la Suisse Romande. — Nous acceptons votre proposition.

Verepins. — Certainement les questions peuvent être reposées, mais en ayant bien soin de rappeler le volume et la page, merci pour les Ex-libris.

Société de lecture de Dijon. — Je fais de mon mieux. Merci.

Paul Masson. — Merci et souhaits.

J.-B. Mac Govern. — Ce n'est pas ma faute, je vous en assure le plus sincèrement du monde.

Lucien Guéneau. — Merci ; reçu et souhaits.

A. Nalis. — C'est moi qui possède les cheveux blancs. En vérité, il faut être à la besogne pour croire à son étendue.

Henri de Mazières. — L'idée du carnet est adoptée. La majorité s'y rallie.

Lestonnat. — Vous n'avez qu'à envoyer.

Bertin. — Reçu et merci.

Lejeune. — Votre idée est bonne, nous allons l'étudier. On a écrit pour l'*Index*.

Laval. — Mes vives félicitations pour votre beau travail. Vos questions seront posées.

Hector France. — Votre réponse paraîtra dans le numéro supplémentaire du 15 janvier.

Brondineuf. — Vos intéressantes réponses seront publiées, je l'espère, dans le numéro supplémentaire du 15 janvier, n° 1 bis, XXXIII, 1896.

Otto Friederichs. — Merci pour l'intéressant recueil dont je vous fais faire le renvoi.

Benoit. — Remerciements pour le charmant Ex-libris.

Pichard. — Mes souhaits et mes remerciements. Pensez à moi en venant à Paris. J'aurais à vous parler de la table générale de l'*Intermédiaire* à refaire.

A. Martin. — Votre idée des *Errata du grand Dictionnaire* est bonne. Elle sera appliquée à partir du numéro du 20 janvier.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

EXCURSIONS

Organisées avec le concours de l'Agence des Voyages Economiques

EXCURSIONS EN PALESTINE ET EGYPTE

(DU 7 JANVIER AU 12 FÉVRIER 1896)

Itinéraire : Paris, Marseille, Alexandrie, Jaffa, Jérusalem, Jéricho, Port-Saïd, Le Caire, Pyramides et Ghizeh, Héliopolis, Alexandrie, Marseille, Paris.

PRIX : 1re classe, **1.900** fr. — 2e classe, **1.680** fr.

EXCURSION EN ALGÉRIE ET EN TUNISIE

(DU 21 JANVIER AU 24 FÉVRIER 1896)

Itinéraire : Paris, Marseille, Alger, Blidah, Bougie, Sétif, Constantine, Biskra, Batna, Hammam-Meskoutine, Bône, Tunis, Sousse, Kairouan, Tunis, Marseille, Paris.

PRIX : 1re classe, **1.180** fr. — 2e classe, **1.080** fr.

EXCURSION
EN ITALIE ET SUR LE LITTORAL MÉDITERRANÉEN

(DU 24 JANVIER AU 23 FÉVRIER 1896)

Itinéraire : Paris, Turin, Milan, Vérone, Venise, Bologne, Florence, Rome, Naples, Pise, Gênes, Nice Monaco, Monte-Carle, Nice, Cannes, Marseille, Paris.

PRIX : 1re classe, **905** fr. — 2e classe, **805** fr.

Les prix ci-dessus comprennent : le transport en chemin de fer ; les passages à bord des paquebots, le logement, la nourriture pendant toute la durée du voyage, etc. sous la responsabilité de l'Agence des Voyages Économiques.

Les souscriptions seront reçues aux bureaux de l'Agence des Voyages Économiques, 17, rue du faubourg Montmartre et 10, rue Auber.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS
Hiver 1895-1896

EXCURSIONS

AUX STATIONS THERMALES ET HIVERNALES DES PYRÉNÉES ET DU GOLFE DE GASCOGNE

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial **G. V. N° 106** (Orléans)

Des billets d'Aller et Retour, avec réduction de 25 °/₀ en 1re classe et de 20 °/₀ en 2e et 3e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), **Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn**, etc.

Durée de Validité : **25** Jours
non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kilomètres au moins de la station thermale ou hivernale donne droit pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 °/₀ du prix tota du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces Billets doit être faite TROIS JOURS au moins avant le Jour du départ.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS
Hiver 1895-1896

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FAMILLE

Pour les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne

ARCACHON, BIARRITZ, DAX, PAU, SALIES-DE-BÉARN

Tarif spécial **G. V. N° 106** (Orléans)

Des billets d'Aller et Retour de famille, de 1re, de 2e et de 3e classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), **Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.**

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres :

Pour une famille de 2 personnes	**20 °/₀**
— 3 —	**25 °/₀**
— 4 —	**30 °/₀**
— 5 —	**35 °/₀**
— 6 — en plus	**40 °/₀**

Durée de Validité : **33** Jours
non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 °/₀ du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite QUATRE JOURS au moins avant le Jour du départ.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

VOYAGES DANS LES PYRÉNÉES

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois Itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1er ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (*via* **Montauban-Cahors-Limoges,** ou *via* **Figeac-Limoges).**

3e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris, (*via* **Montauban-Cahors-Limoges,** ou *via* **Figeac-Limoges).**

Durée de Validité : **30** Jours

Prix des Billets : 1re Classe. . . . . . **163 fr. 50 c.** — 2e Classe. . . . . **122 fr. 50 c.**

La durée de ces différents Billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 °/₀ du prix du billet.

Il est délivré, de toute gare des Compagnies d'Orléans et du Midi, des Billets **Aller** et **Retour** de 1re et 2e classe à prix réduits, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que le tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

L'INTERMÉDIAIRE

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

L'*Intermédiaire* est un outil de travail indispensable. Le système de **Questions** et de **Réponses** sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés.

Parmi les littérateurs, érudits, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles, amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre ; il n'a pas obtenu les renseignements qu'il désirait. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, retrouver un livre, un manuscrit ou un objet d'art, des armoiries, les documents d'une généalogie ou d'une recherche héraldique, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, en connaître l[illegible] rareté et le prix, savoir si le sujet dont il s'occupe a déjà été étudié, si tel ou tel document [illegible]st inédit, si les collectionneurs, les bibliothèques, les archives ou les musées possèdent sur so[illegible] travail projeté quelques indications, quelques documents ou quelques pièces qui peuvent l'aid[illegible] à mener à bien son étude ; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté l[illegible] experts, il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. [illegible]cueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire ; il va frapper à la port[illegible] tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'Etrang[illegible]r dans l'un des numéros suivants, il apporte la solution tant attendue, aussi complète [illegible]atisfaisante qu'on l'exige.

scriptions et 10, rue

[illegible]ui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par[illegible]boration commune. **Questions** et **Réponses** sont insérées sans distinction d'opini[illegible]es ou religieuses, car, il faut bien qu'on le sache : L'INDÉPENDANCE DE L'INTERMÉDI[illegible]SOLUE, et celle de ses collaborateurs eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par u[illegible] scrupuleusement gardé. Aussi, en dépit de la politique, les **Questions** et les R[illegible] de l'*Intermédiaire* ont-elles toujours passionné la presse et le monde des lettrés, car ell[illegible]lent des querelles historiques, artistiques et littéraires, provoquent des réformes sou[illegible]s et des mesures salutaires, et contraignent à sortir de leur réserve des hommes, seuls en situation de répondre et qui s'étaient jusque-là abstenus de parler. De là, bien des indiscrétions profitables à l'histoire.

Outre les **Questions** et **Réponses**, l'*Intermédiaire* publie les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public et les corrobore par de nouveaux renseignements. Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire* et achève d'en faire, sous une forme alerte, vive, primesautière et docte tout à la fois, une véritable *Encyclopédie* internationale.

Depuis trente et un ans, il a rendu sans interruption d innombrables services à la science et est devenu le véritable **Moniteur de la Curiosité** de tous ordres, attendu, lu et commenté par la presse entière. Les découvertes qu'on lui doit se chiffrent par milliers, et nul ne saurait clore une enquête en conscience sans la soumettre préalablement à la publicité de l'*Intermédiaire.*

L'*Intermédiaire* **PARAIT LES 10, 20 & 30 DE CHAQUE MOIS.** Chaque numéro est composé de **quarante-huit colonnes** soigneusement imprimées en caractères elzéviriens. Le tout forme, à la fin de chaque semestre, un élégant volume qui ne contient pas moins de **mille colonnes,** avec des **tables** destinées à faciliter les recherches.

Abonnements : *Un an.* France, **16** fr. Etranger **18** fr. — *Six mois.* France, **9** fr. Etranger, **10** fr. *Trois mois.* France, **5** fr. Etranger, **6** fr. — Un numéro détaché, **0** fr. **75**.

Pour tout ce qui concerne l'**Intermédiaire**, s'adresser à M. le Général JUNG, 23 *bis*, rue de la Faisanderie.

On s'abonne à la Direction de l'**Intermédiaire**, 23 *bis*, rue de la Faisanderie, à l'Imprimerie G. LEFEBVRE, rue Claude-Vellefaux, 5 et 7, ainsi que dans tous les bureaux de Poste, de France et de l'Etranger.

AVIS

Toute demande de **changement d'adresse** doit être accompagnée **de 40 centimes** en timbres-poste et d'une des dernières bandes imprimées.

ANNONCES : **25 centimes** la ligne.

Pour les **Collections à compléter**, prière d'écrire à la Direction.

Le Général Directeur est visible tous les *mardis*, *jeudis* et *samedis* matin, de 9 *heures à midi*. Il a le téléphone à sa disposition.

Parraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. 20 Janvier 1896.

XXXIIIe Volume — N° 714

Quatrième Série — 2e Année — N° 20

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Direction et Administration : 23 *bis*, Rue de la Faisanderie

IMPRIMERIE

5 et 7 RUE CLAUDE-VELLEFAUX

LES TROIS GIRONDINES ET LES GIRONDINS

Les trois Girondines, Madame Roland, Charlotte Corday, Madame Bouquey, **et les Girondins**, étude de critique historique par M. Armand Ducos, licencié en droit, petit-neveu des Girondins, Ducos et Fonfrède.

Avec le martyrologe complet des Girondins, quatorze portraits de l'époque, dont deux inédits; des vues de lieux historiques; des fac-simile d'autographes, et de nombreux documents en grande partie inédits, dont deux lettres *in extenso* de Vergniaud, une de Brissot et deux de Grangeneuve, ainsi que le programme et la description avec gravure du monument des Girondins par son auteur même.

Bordeaux. — Imprimerie du Midi. — Paul CASSIGNOL, *91, rue Porte-Dijeaux;* 3 francs le volume.

On peut également se procurer le livre, aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 23 *bis*, rue de la Faisanderie.

Les Socialistes anglais. — M. Albert Méti[n] publie dans *Le Revue blanche* du 1er janv. 189[6] un article intitulé: *De John Ruskin à Willia[m] Morris*. Ces pages font partie d'une sér[ie] d'études sur le Socialisme anglais qu'on li[ra] au cours des numéros de ce périodique.

Voici le sommaire de *La Revue blanche* d[u] 1er janvier:

Gustave Kahn: *La Vie mentale (l'An 189[5] et les Lettres)*. — Cyriël Buysse: *Les Gr[e]nouilles*. — Albert Métin: *Les Socialistes an[glais] (De John Ruskin à William Morris)*. — Villiers de l'Isle-Adam: *Lady Hamilton*. — Coolus: *Notes dramatiques*. — Georges Da[l]bert: *La doctrine de Monroë*. — M. S.: *Nécro[logie] (Stepniak)*. — Victor Barrucand: *Le[s] Lettres italiennes (Gabriel d'Annunzio, Vittori[o] Pica)*. — Portrait de William Moris, pa[r] Félix Vallotton. Paris, rue Laffitte, 1. — L[e] numéro: 60 cent. — 12 francs (France) e[t] 15 francs (Extérieur) par an.

CURIOSITÉS A VENDRE

MM. SOTHEBY, WILKINSON et HODGE, 13, Wellington Street Strand, W. C., à Londres, vendront:

Le **21 Janvier 1896** et les **9 jours suivants**.

La première Partie

DE LA

COLLECTION

DE

PIÈCES ET MÉDAILLES

formée par feu W. M. Boyne, esq.

PIÈCES EN OR, ARGENT, BRONZE
grecques, romaines, byzantines, anglo-saxonnes, anglaises,

Médailles Commémoratives

Ouvrages de Numismatique

Catalogue au bureau du *Moniteur des Ventes*.

Répertoire - annuaire général des Collectionneurs de la France et de l'étranger.

Le deuxième volume nous paraît vraiment **indispensable à tous ceux qui s'occupent du commerce des livres et des objets de curiosité** et aussi à tous les membres de l'immense famille des collectionneurs. L'ouvrage débute (exemple à suivre) par la liste des *Errata, suppressions et addenda* ; de la sorte, on est frappé tout de suite par ce qu'il importe de ne pas négliger ou oublier, ce qui arrive souvent quand ces indications complémentaires sont rejetées à la fin d'un volume. Nous signalerons ensuite une bien intéressante *Etude chronologique concernant les timbres fiscaux et de leurs émissions successives depuis 1673 jusqu'à nos jours*, par M. Ris-Paquot (11 pages), et un travail de M. Paul Eudel sur l'*Habitation et le Mobilier à travers les Ages* (16 pages). C'est à la page 37 que commencent les listes si précieuses de M. Renart, divisées en deux sections : *Collectionneurs français*, désignés en *Collectionneurs provinciaux et parisiens*, et *Collectionneurs étrangers*. Au milieu du volume se trouve intercalée une liste spéciale des *principaux commerçants parisiens, en livres, tableaux, antiquités, numismatique, timbres-poste et professions diverses*. Une table alphabétique des noms des collectionneurs habitant la France (Paris excepté, parce que les parisiens sont rangés par ordre alphabétique) termine cet inventaire. En résumé, M. Renart a droit à nos vives et bien sincères félicitations pour le service éminent qu'il vient de rendre à tous ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent de la vente ou de l'achat de tous objets pouvant former collection.

DEMANDES D'ÉCHANGE D'EX-LIBRIS

M. J.-E. de Groot-Jamintz Jr d'Amsterdam, envoie cinquante exemplaires de ses ex-libris. Il serait disposé à en faire l'échange avec ceux appartenant aux abonnés de l'*Intermédiaire*.

M. Pilastre, Avoué à Paris.

M. Paul Cordier, 34, Grande-Rue, à l'Isle-Adam (Seine-et-Oise).

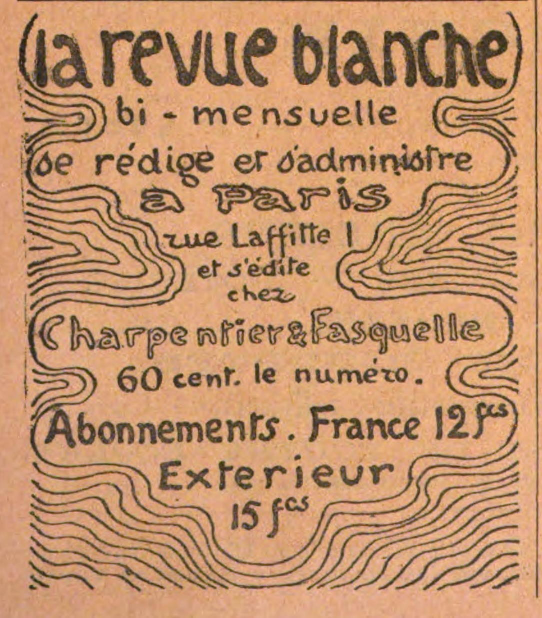
M. le baron Oberkampf, receveur des finances, à Allais (Gard).

M. F. Bargallo, 94, rue d'Allemagne, à Paris, envoient des exemplaires de leurs ex-libris. Ils sont disposés à en faire l'échange avec ceux appartenant aux abonnés de l'*Intermédiaire*.

(Envoyer un timbre pour permettent l'envoi des *ex-libris* désirés).

Vient de paraître : **La Revue Rouge**, nouveau recueil mensuel de Littérature et d'Art.

Au sommaire, des vers et des proses de Henri Bauer, Paul Verlaine, Gustave Langlet, René Radel, Francis Norgelet, Manuel Devaldès, Jules Heyne, Solness, avec hors texte, une superbe lithographie originale de Steinlen.



Index des noms révolutionnaires des Communes de France. *Paris, Maison* Jeanne, 8, rue de Montyon, 1896, 1 vol. gr. in-8 br.

C'est à l'*Intermédiaire* qu'est due l'idée de ce travail de « haute curiosité révolutionnaire et de véritable utilité historique » (XVI, 683, 732). L'*Index* n'est pas dans le commerce, les bonnes feuilles ayant été offertes, à mesure du tirage, à MM. les archivistes départementaux et aux érudits de chaque région qui en sont les véritables auteurs. Néanmoins **quarante** exemplaires mis en réserve pour nos seuls collaborateurs, sont à leur disposition au prix de **2** fr. **50** net et **2** fr. **75** franco.

Les Musées cantonaux de France. — Article du *Bulletin de la Ligue de l'Enseignement*, de févr. 1895 (p. 49), et de la *Paix* du 8 avril 1895.

Des musés cantonaux ont été fondés à Bagnols (Gard) en 1854, par M. Léon Alègre, et à Poligny (Jura), en 1859, par M. Edmond Sauria.

M. Edmond Groult, docteur en droit, avocat à Lisieux (Calvados), a entrepris, en 1876, une active propagande pour multiplier ces modestes musées, en faisant ressortir tous les avantages qu'on en devait attendre.

Une médaille d'or lui a été décernée à l'Exposition universelle de 1889, et plus de quarante Conseils généraux ont émis des vœux en faveur des musées cantonaux.

Pour faciliter la création de ces musées dans tous les cantons, M. Alphonse Renaud, 25, rue Scheffer, à Paris, docteur en droit, chef de bureau au Ministère des Finances, vient de réunir, avec l'aide de quelques personnes, plus de 1,000 volumes, environ 40,000 dessins, plus de 5,000 textes, présentant un intérêt cantonal, et quelques centaines de monnaies qu'il mettra gratuitement et successivement à la disposition des associations cantonales qui ont eu ou auront établi un musée cantonal à la mairie du chef-lieu de canton ou dans un autre local convenable, et organisé des conférences publiques dans les principales communes du canton. Son œuvre a été créée le 12 mai 1894, et est déjà féconde en résultats.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. 20 Janvier 1896.

XXXIII[e] Volume. — N° 714

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Quatrième Série. — 2[e] Année — N° 20

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

(CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique).

QUESTIONS

Les demoiselles de Goyon. — Voici une chanson adressée au colonel de Goyon, sous le second empire, par un de ses soldats, et qui est restée, je crois, inédite. Elle mérite cependant d'être connue; aussi je la soumets aux Intermédiairistes en leur demandant s'ils pourraient nous dire par qui et à quelle occasion elle a été faite :

Les demoiselles de Goyon

Puisque ce soir je suis de garde,
Que j'ai la nuit blanche à veiller,
Pendant que nul ne me regarde,
Je vais à mon tour rimailler.
Peut-être aurai-je peu de grâce,
Pauvre rimeur de garnison,
Le corps de garde est le parnasse
Des demoiselles de Goyon.

Ce sont vraiment des demoiselles
De haut bord et qu'il ne faut pas
Mêler aux petites querelles,
Elles marchent si bien au pas !
Et lorsque la trompette sonne,
Et qu'on charge le mousqueton,
Jamais il ne manque personne
Aux demoiselles de Goyon.

Leur chef est une fière fille,
Jeanne d'Arc l'eut prise pour sœur;
Leur régiment une famille,
Qui n'a qu'un esprit et qu'un cœur.
Quand elles s'en vont par les villes,
On sourit à plus d'un balcon,
Car on les trouve si gentilles
Les demoiselles de Goyon.

Jamais les doctrines nouvelles
N'ébranlèrent leur rude foi ;
On les vit toujours sentinelles
De l'ordre et soutiens de la loi.
Et si de nouveau l'anarchie
Arborait son sanglant haillon,
On verrait la plaisanterie
Des demoiselles de Goyon.

Mon colonel, je vous adresse
Ces vers écrits à tout hasard,
Excusez-en la maladresse,
La franchise rude et sans art.
On peut être méchant poète
Et ne pas craindre le canon ;
Vous les trouverez toujours prêtes
Vos demoiselles de Goyon.

Noel Mariele.

—

Les errata des grands dictionnaires. — Quoi que nous en disions, nous nous trouvons dans l'obligation de consulter assez souvent ces encyclopédies. Je sais bien que les prudents contrôlent avec soin les renseignements qu'elles donnent, mais les gens pressés s'en contentent souvent et répètent de bonne foi des faits erronés. L'observation n'a rien d'étonnant.

Les auteurs des articles ont le plus souvent copié leurs devanciers ; par suite les erreurs et les contradictions sont nombreuses. Or, si chacun des collaborateurs de l'*Intermédiaire* faisait part de ses remarques dans le sens indiqué, on aurait bientôt un nombre respectable de redressements précieux, tant pour les chercheurs que pour les éditeurs.

Al. Martin.

*
* *

L'idée est excellente, pratique, parfaite. Elle peut être l'origine d'une œuvre nationale, celle de la correction indéfinie de notre grand dictionnaire. Nous en poursuivrons l'énergique réalisation.

Général Jung.

—

Féliciteur. — Pourquoi le mot *féliciteur* ne se trouve-t-il pas parmi les mots français ?

Le chansonnier J. Cahaigne a intitulé une de ses chansons : le *féliciteur* (Voir *les Républicaines chansons populaires*,

éditées chez Pagnerre, Paris, 1835, tome 1er page 65).

Jean-Baptiste Richard de Radonvilliers, dans son *Enrichissement de la langue française*, Paris, 1845, in-8, dit, page 189, qu'il faut admettre les mots nouveaux suivants :

Félicisé, e, part. pass. et adj.; qui présente de la félicité, dont les félicités sont multipliées : une vie félicisée.

Féliciser, v. act et pron.; *se* —; causer, produire, acquérir des félicités, multiplier les félicités: environner, s'environner de félicités : la vie ne se félicise que par le travail.

Félicisme, s. m.; continuelle félicité.

Félicitable, etc.

Félicitant. etc.

Féliciteur, s. m. f. se ; celui, celle qui félicite.

A. DIEUAIDE.

—

Le transport de l'âme sur les ailes de l'oraison et de la contemplation. s. l. n. d. in-8°.

Quel est l'auteur de cet ouvrage ?

BIBL. M.

—

Les artistes étrangers à Rome en 1830. — Le *Journal de la Belgique* du 30 janvier 1830, porte :

M. Henri de Keller, membre de l'Académie archéologique de Rome, a fait l'énumération des artistes non italiens qui vivent sous la protection du gouvernement papal, dans la terre classique des beaux-arts et qui s'y distinguent par leurs talents. Le nombre de ces étrangers est de 167.

Cette liste a-t-elle été publiée ? Si non, dans l'intérêt de l'histoire de l'art, notamment en France et en Belgique, il serait souhaitable qu'elle le fût.

CLÉMENT LYON.

—

Reines mérovingiennes. — Nos antiquités nationales ne sont pas souvent étudiées dans l'*Intermédiaire*, et je ne vois guère que le chameau de Brunehaut qui ait, un moment, fixé l'attention de nos chercheurs.

Il y a pourtant dans la primitive histoire de France des points obscurs qu'il serait fort intéressant d'élucider. Ainsi, pourquoi ne rechercherions-nous pas quelles ont été les premières reines franques ?

Je ne parle pas, bien entendu, de celles dont les noms ont été conservés par Grégoire de Tours, Frédégaire, etc.; mais de celles qui, n'ayant pas d'état civil dans l'histoire, en ont trouvé dans la fiction. On a donné deux femmes à l'apocryphe Pharamond : *Ymbergide*, fille de Bosogast, et *Argotte*, fille d'un roi des Cimbres.

L'épouse de Clodion est appelée *Basine* ou *Altina*, et elle aurait été fille de Widelf, roi de Thuringe. Mérovée, fils de cette Altina et d'un monstre marin pour qui elle eut des complaisances, prit une certaine *Vérica* ou *Métine*, parente de Stufard, roi des Huns.

Le première femme de Clovis, celle qu'il eut avant Clotilde et qui fut la mère de Thierry 1er, est nommée *Albione*. Ce Thierry eut deux femmes, selon le P. Anselme, qui ne les nomme point.

Enfin, parmi les rois fainéants, je trouve Childebert III avec *Eudoxie*, Dagobert III avec *Clotilde de Saxe*, et Childéric III avec *Gisèle*. Qui donc a mentionné le premier de ces noms féminins dont quelques-uns ont une allure si bizarre ?

Adrien MARCEL.

—

Ils n'ont rien appris ni rien oublié. — On prête communément à Talleyrand la paraphrase bien connue, interprétant malignement la situation des émigrés : *Ils n'ont rien appris ni rien oublié*.

Talleyrand n'aurait-il pas emprunté ces mots à Carion Nisas, de Pézénas, qui les aurait insérés dans son discours au tribunat, relatif à l'élévation de Bonaparte au trône impérial ?

A. DIEUAIDE.

—

L'orthographe de Bonaparte. — Dans le 5e et dernier volume (récemment paru) de ses curieux *Mémoires*, le général Thiébault reproduit (p. 363 et 364, en note) une lettre *écrite par l'officier d'artillerie Buonaparte, le 27 juillet 1892 à M. Naudin, commissaire des guerres à Auxonne*. Elle commence par ces mots : *Monsieur, tranquil* (sic) *sur le sort de mon pays*, etc. et se termine ainsi : *Merci et amitié ; le sang méridional coule dans mes veines avec la rapidité du Rhône. Vot.*

BUONAPARTE.

Si cette lettre est authentique, il faudrait admettre qu'à cette époque le futur empereur ne se doutait pas de l'orthographe. (Il écrit, par exemple : ils *fairaient* ; — *ils n'osseront jamais ; — voillà* l'histoire ; — le *despot mitrée ;* le *fakin thitré*, etc., etc.

Mais cette lettre est-elle authentique ? Et quelle valeur faut-il accorder, *en général* au témoignage de Thiébault ?

Les accusations violentes qu'il lance contre la plupart de ses contemporains les plus en vue, semblent entachés de partialité.

Ne doivent-elles pas rendre son témoignage fort suspect ?

J. W.

—

La femme Tacheraud, maîtresse de Robespierre ? — Une femme Tacheraud — le nom est écrit ainsi dans le document que je viens de parcourir — résida pendant quatre décades à 35 lieues de Paris, peu de temps avant la chute de Robespierre et fut dénoncée le 19 Thermidor ainsi qu'un sien oncle, nommé Druys, *un des principaux agents* de celui-ci.

Cette femme avait des rapports intimes et fréquents avec le *Catilina moderne* et orgueilleuse de cette intimité elle donnait espoir de la protection du *tyran* qu'elle appelait *mon petit papa* à ceux qui s'attachaient à son parti ; elle dirigeait tous les mouvements de la société populaire de la localité où elle avait alors momentanément fixé sa résidence.

Ne s'agit-il pas de la femme de Taschereau de Fargues et est-il question de cette liaison dans quelque ouvrage de la Révolution ?

F. C.

—

Lettres de Napoléon à Joséphine. — Les lettres de Napoléon à Joséphine à partir du 18 Messidor, an IV, ont été publiées. Connait-on des lettres antérieures à cette date ?

H. M.

—

Les détenus en Ecosse pendant les guerres Napoléoniennes. — Comme je m'occupe à présent d'une œuvre intitulée : *The French prisoners in Scotland 1803-1814*, je voudrais savoir s'il existe encore des lettres écrites par quelques uns de ces détenus à leurs amis en France, et qui peuvent donner une idée de la vie de ces prisonniers en Ecosse et du traitement qu'ils y recevaient.

Les prisonniers résidant à Melrose (officiers prisonniers sur parole) ont reçu beaucoup de marques de bienveillance de la part du fameux romancier sir Walter Scott de 1811 à 1814. Je désire me mettre en relation avec des descendants de ces internés qui ont encore des lettres envoyées par les prisonniers de guerre en Ecosse.

COMYN MACDUFF.

—

Lettres de Charles XII. — Dans ses *Mémoires* (t. 5.) le général baron Thiébault parle de lettres écrites par Charles XII, roi de Suède, à sa sœur, lettres qu'il eut entre les mains pendant l'occupation française de Lubeck en 1813.

Ces lettres, qui se trouvaient à la bibliothèque de la ville, ont-elles été publiées depuis ?

PAUL EDMOND.

—

Walter de Maydenstan. — En 1313, le siège épiscopal de Worcester fut donné à de Maydenstan *viro utique diffamato in Anglia de inhonesta conversatione et vita, et papæ ex inhonesta familiaritate secreto* (Adam of Murimuth : *Chronicles* : Rolls édition, p. 19).

Trouve-t-on en France des détails biographiques sur de Maydenstan ?

Il était (*Papal Regesta*, an 1 Clement. V. vol LII, f° 63 d. — Bureau des Archives et transcriptions) titulaire d'un canonicat et d'une prébende dans le diocèse d'Auch, et le pape lui fit présent du manoir de Calamiach lorsqu'il était archevêque de Bordeaux.

Où puis-je trouver les meilleures informations contemporaines au sujet des négociations de Maydenstan avec le Pape, comme agent de la couronne d'Angleterre ?

R. J. WHITWELL.

—

Fréron. — Table alphabétique des matières, noms et ouvrages d'auteurs dont il est parlé dans les écrits périodiques

de feu M. Fréron depuis l'origine jusques et y compris l'année 1775 par M... de l'Académie des Belles-lettres et agriculture de Châlons.

Pourrait-on nous indiquer le nom qui manque à ce titre ?

Edouard Pélicier.

—

Numismatique. — Je fais appel à mes collègues de l'*Intermédiaire* pour déterminer la pièce suivante qui fait partiede la collection Goudard si généreusement donnce il y a quelques mois à la ville de Nîmes.

Bronze mesurant 3 à l'échelle de Mionnet.

a. Buste du Sauveur à gauche.

r. S I G
. . .
N V M
.
Plus ultra.

—

Le « pourpre » héraldique. — Le *pourpre* héraldique est-il *violet-rouge* (violet-évêque) ou *violet-bleu* ? J'ai vu l'un et l'autre. A. H. J.

—

Armoiries à déterminer. — Je possède une pièce d'argenterie française, sur laquelle se trouvent les armes que voici : *De gueule à deux bandes ondées d'argent*; *couronne de marquis ; supports : deux lions.*

Je désirerais bien savoir à quelle famille appartiennent ces armoiries. Mes recherches étant restées infructueuses, je fais appel à l'omniscience de nos confrères W.

—

Quelles sont les familles françaises qui ont pris part aux guerres d'Italie sous Charles VIII, Louis XI et François Ier et qui ont reçu alors ou possédaient déjà les armoiries de Vair plein ?

J. B. M.

—

Jeton de Jean d'Estrée, grand-maître de l'artillerie. — Je possède un jeton de Jean d'Estrées, capitaine général de l'artillerie de France. Quoique ce jeton soit malheureusement un peu fruste, on lit, toutefois, sans incertitude les légendes suivantes :

M

M^{s} I. DESTRE^{ES}. CH^{L}. CAP. G. D. LARTILLERI^{E}. D. F^{E}.

℞. NON EX OTIO. 1570.

Cette date ne laisse pas de m'embarrasser. En effet, Jean d'Estrées, très âgé, a donné sa démission en 1569, après s'être fait, dès 1567, suppléer dans l'exercice de sa charge par Jean Babou. Jean Babou est mort lui-même peu de temps après (octobre 1569) sans avoir reçu de nomination. Enfin, Armand de Gontaut baron de Biron, a été nommé grand-maître de l'artillerie par provisions données en novembre 1569, et a prêté serment eu février 1570. J'ajouterai que le musée de Cluny possède dans la série des jetons des grands-maîtres de l'artillerie (V. le catalogue n° 7561) les jetons de Jean d'Estrées (1550), de Jean Babou, seigneur de la Bourdaisière (1567) et d'Armand de Gontaut, seigneur de Biron (1569).

Dans ces conditions, je ne m'explique pas qu'il y ait eu un jeton de Jean d'Estrées daté de 1570. Je serais très heureux si quelque intermédiairiste voulait bien venir à mon aide et me donner la solution de cette difficulté. Je désirerais, en outre, savoir si le jeton, objet de cette note, est connu.

Léo Martil.

—

Armoiries à déterminer. — A quelles familles appartiennent les armoiries suivantes :

1° Ecu de ? au chevron abaissé de ? deux roses en chef et une en pointe de ?

2° Ecu de ? la fasce de ? trois étoiles en chef, une ancre en pointe de ? chaque écusson timbré d'un casque tourné à droite.

Sedaniana.

—

Armoiries à déterminer : à 13 glands d'or. — A qui appartiennent les armes suivantes :

D'azur à 3 glands d'or posés 2 et 1, surmontés d'ün croissant d'argent ?

Léo Martil.

—

Fasce (en blason). — La plupart des héraldistes modernes font venir son nom



de *fascia* (bandelette) et prétendent qu'elle représente la ceinture ou la cuirasse ; pour tous, c'est une pièce horizontale qui coupe l'écu.

Que faut-il donc penser de l'assimilation irrévérencieuse puisée dans un sérieux ouvrage de médecine du siècle dernier, à propos de fesses ?

Dans son *Orthopédie*, Paris, 1741, le docteur Andry, professeur, régent et ancien doyen de la Faculté de médecine, après avoir expliqué que les fesses sont les deux parties charnues sur lesquelles on s'assied, ajoute :

> Qu'on les appelle fesses, du latin *fissum* ou *fissile* (séparé) à cause de la séparation qui les divise et se nomme *raye*, ce qui est si vrai qu'autrefois, dans l'ancien *blazon* l'on appelait *fesse* ce qu'on appelle à présent *fasce* parce que la *fasce* sépare l'écusson en deux parts.

M'est avis que le pal qui partage l'écu verticalement s'adapterait mieux à la raie en question que la fasce qu'il faudrait voiler si tel était son emblême sur l'écu.

Que pense le docteur Bouland de cette facetieuse définition médico-héraldique d'un ancien confrère en ses deux arts ?

Sus.

—

Pièces de monnaie percées. — Un préjugé assez répandu attribue aux pièces de monnaie percées qui se trouvent parfois dans la circulation, une vertu protectrice, et l'on prétend qu'elles portent bonheur aux personnes qui les possèdent ou qui les portent sur elles. C'est ainsi que j'ai vu des gens superstitieux (et ils sont légion) conserver précieusement les monnaies de ce genre qui leur tombaient entre les mains et se garder de les remettre en circulation. Quelle est l'origine de cette croyanee et sur quoi repose-t-elle ?

René de Starn.

—

Les assignats appelés « Corsets » pendant la Révolution. — Je lis dans un ouvrage sur la révolution qu'en 1793 on employait le mot de *Corsets* pour désigner certains assignats de 5 livres. Il semble, d'après cet ouvrage, que le *Corset* était un assignat d'un type particulier. Serait-il possible d'avoir des renseignements précis sur ce type, et sur l'origine du mot ?

Le Chercheur.

Origines des testaments et des donations à cause de mort. — A quelle époque, chez quels peuples et dans quels documents pourrait-on trouver la trace des origines de testament ou de la dotation à cause de mort, et la mention la plus ancienne de leur usage.

Je connais le passage de l'*Odyssée*, où Homère signale l'emploi du testament.

Arm. D.

—

L'horloge de Charost-sur-Arnon. — Quand j'étais enfant, il y a déjà longtemps de cela, il était de mode, parmi les voyageurs qui passaient par Charost dans la diligence de Bourges à Issoudun, de demander aux quidams qu'ils rencontraient, quelle heure il était.

Cette indiscrète question avait pour solution immédiate d'horripiler ceux ou celles à qui elle s'adressait.

Coquins de gens d'Issoudun !... disaient-ils, en montrant le poing. — Et les autres riaient de bon cœur.

On m'a raconté que l'origine première de cette plaisanterie provenait de ce fait, que la petite ville de Charost ayant, jadis, voulu s'offrir une belle horloge publique, avait envoyé à Paris des délégués pour la choisir, que les dits délégués, une fois dans la capitale, avaient quelque peu écorné leur magot en faisant la fête, puis qu'ensuite, tout penauds, ils s'étaient rabattus sur Charost, l'oreille basse, sans horloge.

Le fond de cette anecdote est-il vrai ? — Avait-elle été déjà publiée quelque part ?

Truth.

—

Clefs de villes présentées aux Souverains. — Les entrées des rois et des reines, des princes et ambassadeurs, étaient autrefois l'occasion de cérémonies dont les historiens nous ont laissé une description minutieuse. L'usage de ces entrées solennelles semble remonter à une époque fort ancienne, puisque Saint-Victrice, archevêque de Rouen au IVe siècle, en a fait mention. La Curne Sainte-Palaye a réuni avec soin les récits des historiens relatifs aux entrées des rois. Mais je n'ai pu trouver nulle part la date précise à partir de laquelle les *clefs des villes* furent présentées dans ces

cérémonies aux personnages que l'on voulait fêter. Cette coutume ne me semble pas antérieure au XVe siècle? Fut-elle d'abord admise par les villes du Midi? Importée par les Espagnols dans les anciens Pays-Bas, n'a-t-elle pas ensuite été adoptée par les villes du Nord de la France ? Avant les maires, dans l es temps modernes les clefs des villes étaient toujours offertes par le représentant de la cité, le bourgmestre, nommé quelquefois *poormestre*, du temps où, en qualité de capitaine de la bourgeoisie, il avait la garde des portes de la ville.

LECNAM.

—

Intermédiarisme. — Correspondance et communication des livres et documents. — La réponse d'un amateur de poësie (XXXII, 651) soulève une question intéressante pour tous les intermédiairistes.

Le collègue L'ex-Car pose une question sur la famille de Monspey (XXXI, 529); dans ma réponse (XXXII, 167), je lui offre la communication de cinq manuscrits. L'Ex-Car demande à l'*Intermédiaire* mon adresse (comme c'est l'usage), correspond par lettre et reçoit satisfaction.

Dans le n° du 20 septembre (je pêchais alors des crevettes avec le collègue Otto Friedericz) XXXII, 297; il paraîtrait qu'un autre intermédiairiste Ge. C. aurait demandé pareille communication.

Dans le n° du 20 décembre (XXXII, 651) je suis intermédiarisé par un amateur de poésies, qui m'adresse des reproches de n'avoir pas communiqué les manuscrits au collègue Ge. C., qui les aurait demandés vainement! et je suis prié instamment, si je ne me suis pas trop avancé, de faire savoir à un tiers déşigné, où et comment, il pourrait prendre connaissance des manuscrits qui ne sont d'après Ge. C. que de vulgaires copies de ceux qu'il connaît et qui n'en contiennent par moins des *Extraits de philosophie*, qu'il avoue ne pas connaître.

Pour fixer le système d'intermédiaire que j'appelle : « *Intermédiarisme* » je pose les questions suivantes :

I. — Doit-on se borner à demander dans l'*Intermédiaire* la communication de livres ou documents? (ce serait obliger de lire mot à mot chaque numéro).

II. — L'Intermédiairiste doit-il se faire connaître ?

III. — Est-il régulier d'employer un tiers non intermédiariste ?

IV. — Un collègue a-t-il le droit de se plaindre pour un collègue qui ne s'est jamais plaint ?

V. — Est-il anti- intermédiairiste de refuser la communication de livres ou documents à un collègue étranger ? (Etant donné que la Douane quand elle ne saisit pas les livres, les retourne dans un état lamentable).

A. DIEUAIDE.

REPONSES

Masque de fer (l'homme au) (I, 86, 124, 149, 153, 205, 213, 296; II, 106, 171, 717; III, 71, 108, 140; V, 112, 689, 691; VI, 1, 33, 127; VII 207, 284; VIII, 521; XIII, 609, 659; XIV, 49; XV, 297, 351; XXI, 159, 252; XXII, 35; XXIV, 67, 226; XXV, 127; XXIX, 339, 459; XXXII, 560.

Voici à ce propos ce que je relève dans l'ouvrage de la vicomtesse de Simard de Pitray, intitulé : *Mon bon Gaston*, page 34:

Monsieur de Rayneval raconta un jour à mon frère [(Gaston de Ségur) qu'il avait failli connaître le fameux secret du *Masque de fer* : au début de sa carrière il travaillait un matin auprès du duc de Richelieu lequel classait des papiers importants.

— Ah ! fit soudain le vieux diplomate, voilà les documents relatifs au secret du *Masque de fer...*

Et résolument il les saisit et les jeta au feu.

M. de Rayneval était au désespoir ; s'il avait été seul, il se fut précipité pour arracher aux flammes le secret qui leur était livré !... Le duc était resté là, il n'osa rien dire, ni rien faire.

C. DE LA BENOTTE.

—

Quel est le livre imprimé dans le plus petit format? (IX, 298, 349, 378, 404, 532; X, 363, 714; XI, 715; XIII, 492, 742; XIV, 164; XXIV, 47, 669, 887, 975, XXVI, 580, 653; XXVII, 20; XXIX, 459). — *Les petits livres grecs imprimés par Foulis à Glasgow* (XXIX, 694). — Consulter ma *Bibliographie des impressions miscroscopiques*, 1881, in-32, tiré à 250, dont je prépare une seconde édition très augmentée.

NAUROY.

—

Riquet, auteur du canal du Midi, est-il de la même famille que Mirabeau ?

(XVI, 476 ; XXXII, 286, 602). — Riquetti n'est pas cité par la *Gazette de France* (1631-1765), mais les Tables mentionnent plusieurs fois des Riquet dont un fut tué en 1669 au siège de Candie (numéro du 22 mars). Le célèbre Riquet est cité deux fois ; puis on voit M. de Caraman, capitaine aux gardes et le maître des requêtes Riquet de Bonrepos apporter au roi en 1621 la nouvelle de la première navigation sur le canal (numéro du 7 juin) ; puis plusieurs faits de guerre de Pierre-Paul de Riquet, comte de Caraman, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur de Courtray, mort le 25 mars 1730 à Paris à l'âge de 84 ans. Son petit-fils, le marquis de Caraman, colonel de dragons épouse en 1750 mademoiselle de Chimay, sœur du prince de ce nom (numéro du 16 octobre). Il se distingue à la guerre, et reçoit des mains du roi la croix de Saint-Louis. Son père Victor-Pierre-François de Riquet, comte de Caraman, lieutenant général des armées du roi meurt à Paris le 21 avril 1760 âgé de 62 ans. La dernière mention que font les tables porte que le 17 août 1763, la famille royale signa le contrat de mariage du marquis de Caraman, colonel de dragons, avec mademoiselle de Montessus de Rully.

L'ex-Car.

—

Quel est le premier homme qui mit de l'eau dans son vin? (XXVII, 481, 695 ; XXVIII, 181, 253, 378). Montaigne, qui mouillait son vin largement, dit (*Essais* L. III. ch. 13) :

Cranaüs, roy des Athéniens, fut inventeur de cet usage de tremper le vin, utilement ou non, j'en ai vu desbattre.

Evidemment, le débat ne portait que sur la convenance du procédé ; quant à l'auteur, il reste inconnu et l'on ne sait auquel s'en tenir des noms proposés. Pline, le naturaliste, indique un certain Staphylus; Athénée cite, pour le XVIe siècle avant J.-C., Amphictyon, contemporain de Cranaüs. Enfin, la coutume a été attribuée à Bacchus lui-même, ou plutôt, rapportée, pat interprétation, à ce fait que les *Naïades* le sauvèrent du *feu*, quand il vint au monde. Pythagore n'a pas recours à cette fiction quand, pour réformer les mœurs des habitants de Crotone, il leur dit, en tête de ses *Apothéoses* :

Crotoniates, gardez la mémoire d'Achéloüs, magistrat suprême de l'Etolie, contrée de la Grèce centrale, qui, le premier, mit de l'eau dans son vin.

Mais, pourquoi ne pas remonter presque au déluge? Cham fut irrespectueux envers son père surpris, une seule fois, par l'ivresse. Pour éviter l'occasion d'une nouvelle offense, Noé peut bien avoir eu l'idée de couper désormais son vin.

T. Pavot.

—

Acceptions variées du mot timbre (XXIX, 569; XXX, 101). — Bien que nombreux, les sens divers attribués à Timbre se relient facilement à un même générateur. Notre mot vient de *tympanum* (tambour) qui est le grec τύμπανον dont la racine est τύπτω, je frappe. Du substantif latin nous avons encore en *tympan*, une caisse, et à mon avis (tout seul), nous lui devons aussi *tampon*, de même que je fais venir *tapon* de cette autre forme qui est dans Catulle: *typanum*. On voit que, déjà, *Timbre* peut s'offrir sous deux aspects : l'objet qui frappe, et celui qui est frappé. Ce sera donc, d'une part : la corde qui, sous le tambourin, frappe par choc en retour ; — toute machine à timbrer, puis le lieu où s'accomplit cette opération, — la jambe qui pilonne le sol, — le bâton (*Dict. des arts et des sciences*) qui n'est pas sans analogie avec la pièce de bois, le *timber* anglais. Nous aurons, d'autre part : la cloche et le tambourin (anglais *timbrel*), mais, frappé par un solide ou par une colonne d'air, l'objet peut être sonore, et, alors, c'est le *son*, en général ou avec caractères spéciaux, qui est qualifié Timbre. — Un autre effet de la percussion, c'est de laisser une empreinte : Vignette, Griffe fiscale, Figurines et marques de la Poste, Cachets quelconques, Ornements de Blasons, etc. Puis, le sens s'élargit et tout signe distinctif peut devenir un Timbre: le vers d'un chant connu mis en tête d'un couplet de Vaudeville, l'inscription sur chaque pièce d'un dossier, le détail du prix de revient dans les travaux de construction.

Si nous revenons maintenant au point de départ, *tympanum*, ne considérant plus que la forme ou la capacité, nous comprenons qu'on ait appelé Timbre : une auge en pierre, la glacière des

poissonnier, un casque, une espèce de champignon, et même la tête de l'homme.

En somme, de toutes les acceptions notées par Littré, je n'en vois qu'une qui ne tienne pas au radical commun, c'est pour les articles de pelleterie. Ici, Timbre vient directement du latin *timbres*, peaux, fourrures.

T. Pavot.

—

Eau de Seltz (XXX, 402, 612.)—L'eau allemande de Seltz (Nassen), est aujourd'hui connue à l'exclusion de l'alsacienne. Il n'en était pas de même en l'an VII, ni en 1811. Les deux éditions du *dictionnaire* de Vosgien, parues à ces dates, mentionnent, c'est vrai, *Selten*, petite ville de la Vétéravie, à l'électorat de Trèves, avec des eaux très renommées, mais elles constatent que Seltz, *Saletia*, dans la Basse-Alsace, sur le Rhin, possède des eaux minérales stomachiques et apéritives.

Sensim.

—

Sébastien Bottin (1764-1853) (XXXI, 528, 638, 696; XXXII, 166). — Il existe à Billancourt, une *Villa Bottin*. A-t-elle quelque rapport avec le fondateur de l'*Almanach*?

J.-C. Wigg.

—

Famille de Monspey (XXXI, 529, 637, 695; XXXII, 167, 296, 651). — M'occupant des chanoinesses de Remiremont à partir du dix-septième siècle, j'ai été chercher quelques détails sur les dames de Monspey, dont l'aînée fut la dernière doyenne du chapitre. J'ai reçu d'Ancenis presque tout ce que je désirais; je serais fort reconnaissant au *Renseigné* de ceux qu'il pourrait me donner.

Berthelminq.

—

Le Puits de Sainte Claire (XXXI, 605; XXXII, 651). — Que les Clarisses aient été appelées Damianistes, je ne sais trop. Ce que je sais mieux, c'est que ce nom leur serait venu de leur premier monastère de Saint-Damien, près des murs d'Assise. Quant à saint Pierre-Damien, il me paraît difficile qu'il ait eu quelques relations avec les Clarisses, pour la bonne raison qu'il vivait deux siècles environ avant sainte Claire, morte en 1253.

Arch. Cap.

—

Le peintre van Blarenberghe (XXXII, 134, 643 VIII, 292, 347, 434; XXXI, 567). — Des renseignements très complets sur les Blarenberghe, se trouvent dans *Jal*, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, p. 224 et suivantes.

W.

—

Norry (Armoiries de la famille) (XXXII, 200, 457, 534). — Voir l'*Intermédiaire :* (XV, 679, 729; XVI, 23, 112.

Le Portier de l'Intermédiaire.

—

De Beauffres ou de Bauffres (Famille) (XXXII, 240, 462, 663). — J'aurais aimé donner sur cette famille quelques éclaircissements nouveaux au « vieux lecteur » de l'*Intermédiaire ;* mais j'ai dit tout ce que je savais d'elle, dans le numéro 706 du présent volume. Je tiens mes renseignements de madame des Pomares (née de Bauffres); c'est donc à elle et aux représentants du nom, que j'ai indiqués, qu'il conviendrait de s'adresser pour de plus amples informations, particulièrement pour l'alliance avec les Rohan.

Suivant mes mêmes autorités, ce sont bien des *quintefeuilles* que portent les de Bauffres. D'ailleurs la confusion en est assez facile avec des *quartefeuilles*. Mon savant homonyme, Charles Loyseau de Grandmaison, donne dans son *Dictionnaire héraldique* les deux définitions suivantes:

Quartefeuilles. — Fleur idéale à 4 feuilles, que quelques modernes ont cru être des roses simples; mais elle en diffère en ce qu'elle n'est ni boutonnée, ni pointée.

Quintefeuilles. — Fleur à 5 pétales ou fleurons arrondis, ayant chacun une pointe, dont le centre est percé en rond, de manière que l'on voit le champ de l'écu au travers.

Si la confusion est aisée, je ne crois pas que l'intérêt soit très grand; jusqu'à preuve du contraire je tiens donc pour les *quintefeuilles*, mais je ne m'y obstinerai pas!

Geoffroy de Grandmaison.

Quel est le livre imprimé qui a atteint le prix le plus élevé (XXXII, 242, 425, 496, 574). — Au sujet de cette question, je lis que l'ouvrage *Les Liliacées* de Redouté, édition sur vélin avec les dessins originaux, aurait été acheté par l'impératrice Joséphine, 84,000 francs.

H. B.

***

— D'après le *Temps* (numéro du 27 décembre), l'on vient de mettre en vente à Londres le livre que signale notre collaborateur ; c'est le *Psautier* imprimé en 1459 pour les Bénédictines de Saint-James et qui figure au catalogue liturgique de M. Quaritch avec une mise à prix de 5,250 livres sterling (131,250 fr.). Cet ouvrage est le troisième qui ait été imprimé depuis Gutenberg, et le deuxième qui soit sorti des presses avec une date d'édition. Il est considéré comme plus précieux que la *Bible Mazarine*, imprimée en 1456, et a toujours été côté à des prix très élevés. En 1884, le même exemplaire avait été vendu aux enchères 123,750 francs.

EREUVAO.

—

Cinq heures un quart ou cinq heures et quart (XXXII, 315, 612). — M. Patchouna répond d'après l'Académie, parait-il, que l'on doit dire cinq heures et un quart, et cinq heures trois quarts. S'il en est ainsi, il faut avouer, n'en déplaise à la docte Académie, que pour être logique, si l'on dit cinq heures *et* un quart, on doit dire également cinq heures *et* trois quarts.

Qu'en pensent mes confrères ?

C. DE LA BENOTTE.

—

Enseignement pratique du latin. (XXXII, 393, 620). — A signaler encore : *Le Latin usuel en huit jours*, enseignement rapide des éléments de la langue latine, au moyens de textes dont la signification est connue d'avance et dont tous les mots sont soumis à une analyse grammaticale, par F. D. ancien imprimeur-éditeur.

Bordeaux, G. DELMAS ; *Paris*, GARNIER frères (1891), 1 vol. in-8°, 104 p.

F.-B. PREGUNTON.

Vers équivoques (XXXII, 473; XXXIII. 31). — De Racine lui-même :

As tu pu cher amant me causer tant d'a-[larmes
J'ai trop été Madame amoureux de vos [chames

Racine, dit-on, aurait volontairement commis ces deux calembours à la suite d'un pari.

J'habite à la montagne et j'aime *à la val-*[*lée*
On m'appelle *à régner*.

Je cite de mémoire dans le désir que j'ai de satisfaire la curiosité d'un intermédiairiste.

Les deux dernières citations sont, je crois, de de Poblanville ou d'Angercourt.

MALPEYTRACH.

***

— Voir le *Dictionnaire universel des littératures*, de Vapereau, V. Cacophonie, voir surtout notre *Intermédiaire* XXVI, XXVII et XXIX, où se trouvent de nombreux articles sur les *Vers tragiques ridicules* J. LT.

—

Croquer le marmot (XXXII, 474, XXXIII, 31. — Au temps de la féodalité on appelait *marmot* un gros marteau qu'il fallait soulever pour faire ouvrir la porte des manoirs. Quand on attendait longtemps on disait : « *J'ai fait* CRAQUER *le marmot.* » Par un espèce de jeu de mots on a fait de là l'expression *croquer le marmot* qui veut encore dire aujourd'hui *attendre*.

En Bretagne on dit dans le même sens : compter les chevilles de la porte ou encore : *jober*.

CHARLEC.

***

— M. H. Sigu dans le *Courrier de Vaugelas* (numéro du 15 août 1876) trouvera l'explication qu'il désire.

G. FUSTIER.

***

— Voir l'explication donnée par Deschanel dans son cours au collège de

Frnace en février 1895. (Marteaux des portes représentant des marmots).

P. Tonnel.

—

Le cimetière Saint-Pierre de Mont martre (XXXII, 482). — Une description et une étude historique de ce cimetière fait l'objet du dernier fascicule du *Bulletin* de la Société d'Histoire et d'Archéologie : *Le Vieux-Montmartre* ; toutes les épitaphes s'y trouvent reproduites intégralement. J.-C. Wigg.

—

Chaires à prêcher (XXXII, 483). — Les chaires, telles que nous les voyons aujourd'hui, ne datent, paraît-il, que du xvii[e] siècle. A l'origine, elles représentaient le banc élevé où les rabbins sont assis dans leurs synagogues derrière un bureau. Puis, ce pupitre avec siège fut dressé sur des colonnes, et, dans quelques vieilles églises de Rome, on voit encore de ces tribunes qui sont en marbre et *sans couronnement*. C'est là ce qu'on appelait l'*ambon* (la chaire, aujourd'hui). Le plus ancien, qui est du vi[e] siècle, se trouve dans l'église du Saint-Sépulcre, à Ravenne. Quelquefois, l'ambon était installé au milieu de l'auditoire, mais, assez généralement, il y en avait un de chaque côté du chœur pour les deux diacres qui lisaient, l'un l'Epitre, l'autre l'Evangile. Entre le x[e] et le xi[e] siècle (M. Duesberg), entre le xiii[e] et le xiv[e] (M. Maigne), ces sortes de chaires furent remplacées par le jubé, galerie haute traversant toute la nef, et qui disparut au xvii[e] siècle. Elle bornait la vue, rompait l'harmonie de l'édifice, et, ce qui était plus grave, faisait trop barrière entre le sanctuaire et les fidèles. — Alors on revint à l'ambon, mais on préféra en faire une tribune particulière en bois, dont la forme variait au goût des artistes et qui fut placée dans la nef, adossée à un pilier. On y montait par des degrés, ou extérieurs à la colonne, ou ménagés dans l'intérieur de ce support, comme, dit-on, l'avait déjà fait, pour l'ambon, Benedetto de Mayano. Ces constructions n'étaient pas d'aspect fort agréable, et c'est plutôt pour satisfaire l'œil que pour aider à l'acoustique qu'on imagina les dais, les dômes et les couronnements.

Et, pour cette disposition, peut-être s'est-on inspiré de la chaire de Saint-Pierre, exécutée sur les dessins de Bernini (1598-1680). Quatre statues de 4 mètres; celles de Saint-Augustin, Saint-Ambroise, Saint-Chrysostome et Saint-Athanase, soutiennent un plafond où est une *Chaire* surmontée de deux génies portant la tiare et les clefs de l'Egglise.

T. Pavot.

—

Les sentiments religieux de Louis XVIII (XXXII, 518). — Voici ce qu'on lit dans les *Mémoires du Chancelier Pasquier* (tome 3, p. 9.) qui avait été son ministre.

Louis XVIII n'était pas dévot, sa situation politique pendant l'émigration lui commandait les plus grands ménagements pour les prêtres dont un si grand nombre était resté fidèle à sa cause. Dès son premier retour en France, il affecta de les traiter avec une prédilection fort marquée. Lorsqu'il revint de Gand après les Cent-jours, il me parut plus sincèrement revenu aux idées et aux croyances religieuses que beaucoup ne le supposait, même à la Cour. Il remplissait tous ses devoirs religieux, assistait,aux offices, faisait ses dévotions et affectait de le dire.

Dans les dernières années de sa vie, la nature de sa liaison avec M[me] du Cayla n'était pas pour le porter à des sentiments religieux très sérieux. Lorsque ses derniers moments approchèrent, il ne témoigna aucun désir de recevoir les secours religieux. On ne savait comment l'aborder à ce sujet.

M[me] du Cayla s'en chargea et réussit.

Le Roi consentit à tout ce qu'on voulut, il vit un prêtre le 13 septembre au matin; il reçut le viatique et fut administré. Il avait toute sa connaissance. Le grand aumonier remplissait mal sa fonction, il l'avait relevé d'une voix forte et presque colère en lui indiquant ce qu'il y avait à faire.

Cramont.

*
* *

— *Les Mémoires du maréchal de Castellane* donnent à ce sujet les détails suivants :

..... Le comte de Bruges m'a raconté depuis à quel point Louis XVIII conserva un étonnant caractère jusqu'à la fin. L'autopsie du cadavre du Roi prouva qu'il avait une jambe cariée, l'autre pleine de plaies; il avait aussi quelque chose au cerveau. Jamais il ne voulut consentir à se confesser. M[me] du Cayla lui fut députée pour cela deux jours avant sa mort. Il reçut fort mal la favorite, qui s'excusait de lui parler de choses qui ne la regardaient pas. Cette démarche fut le motif, de la part de M[me] la Dauphine et de la famille royale, de leur constant bon accueil à M[me] du Cayla.

L'abbé Frayssinous, premier aumônier, avait été, sans succès, prier le Roi, de la part de sa famille, pour qu'il se confessat. On lui apporta le viatique deux heures avant sa mort. En écoutant l'archevêque qui récitait la prière des agonisants, il souleva sa tête moribonde et lui dit : *Mosieur l'arche-*

vêque vous passez un verset. Le fait était exact. La famille se retira après qu'il eut reçu l'extrême-onction. Le comte Charles de Damas, son premier gentilhomme, lui ayant observé que sa famille était affligée et qu'il ne lui avait pas parlé, le Roi lui répondit : « Faites-les entrer ». Ils s'approchèrent et Sa Majesté prononça ces paroles : *Je vous donne ma bénédiction.*

M. de Bruges passa, une heure après la mort de Louis XVIII, dans la chambre du Roi. Il trouva les valets qui balayaient et roulaient, pour le ranger, le lit vert dans lequel couchait Sa Majesté; les rideaux étaient fermés, il les ouvrit et vit le Roi. On remuait son corps sans façon pour balayer plus à son aise! (*Note du maréchal*).

Louis JOUTY.

—

La générosité de Napoléon Ier (XXXII, 518). — Nous empruntons les lignes qui suivent à M. Maze-Sencier, l'érudit auteur du *Livre des Collectionneurs*, véritable bréviaire des chercheurs et curieux.

..... Naturellement généreux et habile dans l'art de manier les hommes, Napoléon donna beaucoup sous toutes les formes. Il a multiplié ses dons envers ceux qui lui avaient rendu service, comme aucun souverain ne l'a jamais fait; les services militaires primaient chez lui tous les autres et il a distribué dans son armée, en dotations, en secours, en présents, des centaines de millions.

Napoléon a donné des bijoux, médaillons, bagues ou tabatières, des porcelaines de Sèvres, des tapisseries des Gobelins, des armes, pièces d'orfévrerie, etc. L'armée, objet de ses préférences, fut comblée de bienfaits. Depuis le simple soldat jusqu'au maréchal de France, chacun était récompensé selon ses mérites. On voyait des militaires non gradés recevoir la croix de la Légion d'honneur et le titre de chevalier de l'Empire avec 1,200 francs de pension.

En 1807, Napoléon, au faîte de sa puissance, accorde de nouvelles récompenses aux chefs de son armée.

Le 23 septembre, il écrit au prince de Neufchâtel :

« Mon cousin,

« Vous trouverez ci-joint une lettre au « ministre des finances par laquelle je lui « ordonne de mettre onze millions à votre « disposition, sur les fonds, appartenant à la « Grande Armée, qui sont déposés à la « caisse d'amortissement.

« Vous disposerez de ces onze millions de « la manière suivante : Vous garderez un « million pour vous, que vous prendrez moitié en argent, moitié en rentes sur l'Etat « au cours de 85 fr.. Vous donnerez 600,000 « francs, moitié en argent et moitié en rentes « aux maréchaux Ney, Davoust, Soult et « Bessières, 400,000 fr. moitié en argent et « moitié en rentes aux maréchaux Masséna. « Augereau, Bernadotte, Mortier et Victor. « Vous donnerez 200,000 francs à chacun « des généraux dont la liste est ci-jointe : « généraux Oudinot, Songis, Chasseloup, « Walter, Dupont, Grouchy, Nansouty, Bel« lhard, La Riboisière, Suchet, Junot, Mar« mont, St-Hilaire, Friant, Duroc, Legrand, « Caulaincourt, Savary, Lauriston, Caffarelli, « Bertrand, Rapp, Mouton, Clarke et Orde« ner.....

« A M. de Ségur et M. de Beauharnais la « même somme, etc.....»

Napoléon pensait à tous les déshérités, à tous les malheureux. De Valladolid, le 13 janvier 1809, il informait son oncle, le cardinal Fesch, qu'il mettait à sa disposition 60,000 francs par an pour soulager, disait-il, les pauvres veuves et les enfants de mes soldats et autres veuves de mon Empire.

Le 8 mai 1811, au comte de Montalivet, ministre de l'intérieur :

« Je mets sur mon domaine, à votre dis« position, 300,000 fr. pour être distribués « par les comités de bienfaisance de Paris ; » 100,000 francs pour être distribués par « par ceux de Rouen et 200,000 fr. pour ceux « de Lyon. (*Corresp. de Napoléon Ier*).

Dubois, qui délivra Marie-Louise, reçut 100,000 fr. et le titre de baron. On sait l'estime que Napoléon professait pour le baron Larrey ; après Lutzen et Bautzen, à la suite d'un rapport sur les blessés français, il reçut 6,000 fr. et une pension sur l'Etat de 3.000 francs. A St-Hélène, il fut porté sur le testament de l'empereur pour 100,000 francs. (*Les Fournisseurs de Napoléon Ier*).

J'abrège une étude qui serait trop longue mais que je puis compléter si besoin est.

Louis JOUTY.

—

Emblème à déterminer (XXXII, 519). — La colonne en question est ce que l'on nomme le Perron de Liège, armes de la ville. Ce perron se trouve sur un grand nombre de monnaies d'évêques de Liège, et compose, avec les armoiries des quatre grands fiefs : Bouillon, Franchemont, Looz et Horne l'écusson de la principauté.

SEDANIANA.

—

L'Orbis Seraphicus (XXXII, 520). — Cet ouvrage complet est fort rare, mais non pas introuvable, comme le pense O. S. et même, s'il le désire, je pourrais lui indiquer à Paris, au cas ou la Nationale ne possèderait pas cet ouvrage, une bibliothèque où il pourrait trouver les volumes publiés, moins un, qui lui, est introuvable.

Voici maintenant les renseignements qu'il désire sur cet ouvrage. Le P. Dominique de Gubernatis de Sospitello, religieux franciscain, en présenta le

projet au chapitre général de son ordre réuni à Rome en 1688. L'ouvrage complet devait compter 35 volumes in-folio. Le P. Dominique en publia cinq ; quatre sur l'*Histoire générale de l'Ordre Franciscain* (I. Rome 1682; II, Lyon 1685 ; III et IV, Rome 1684 et 1685) et le cinquième sur les Missions 1689. Après la mort de l'auteur, d'autres religieux furent chargés de continuer le travail qui devait embrasser l'*Histoire de l'Ordre Séraphique* dans le monde entier, d'où son titre *Orbis Seraphicus*. Un seul volume parut, contenant l'histoire de quelques provinces monastiques en particulier. (Turin 1742). Ce volume est aujourd'hui excessivement rare. L'auteur de ce tome VI, le P. Sigismond Cavalli de Cuneo, en avait préparé deux autres qui sont aujourd'hui perdus. A la même époque, le P. Antoine Marie de Turre, d'Aoste, avait préparé une suite au tome Ve, consacré à l'*Histoire des Missions* ; une partie de son travail a péri inconsciemment brûlé comme vieux papiers. Ce qui en a été sauvé fut publié à Quavacchi près de Florence en 1887, par les soins des religieux de l'Ordre franciscain. En tête du volume se trouve une préface racontant en détail ce que je viens de résumer.

Voici le titre général de l'ouvrage : *Orbis Seraphicus. Historia de tribus ordinibus a Seraphico Patriarcha S. Francisco institutis deque corum progressibus per quatuor mundi partes, scilicet Europam, Asiam, Africam et Americam in obsequium Jesu Christi et Ecclesiœ Romanœ atque in Fidei Catholicœ defensionem et dilatationem reportalis.*

On en trouve quelquefois des volumes dépareillés chez les bouquinistes. Le dernier catalogue de Rosenthal à Munich porte les cinq premiers tomes et celui de continuation, dernièrement publié, au prix de 450 marks (562 fr. 50), ce n'est pas pour rien !

Arch. Cap.

—

Sorguigna (XXXII, 553). — Un ami, que ses fonctions dans l'armée retiennent dans le Béarn depuis plusieurs années, m'écrit textuellement ceci :

Le mot *Sorguigna* (s'écrit Sorgina), n'a jamais été du patois, mais bien un véritable mot de la langue basque, qui signifie sorcier.

On dit pour exprimer ce mot sorcier : *Sorgina* ou *Belagilia*, mais ce dernier mot est moins usité.

Ces renseignements sont absolument précis : ils m'ont été donnés par des personnes bien entendues dans la langue basque.

Varillas.

—

La grasse matinée (XXXII, 550). — En consultant le *Dictionnaire* de Littré (tome 3, p. 474, 3e col.), notre collaborateur trouvera la solution de sa question.

Ereuvao.

***

On trouve dans Horace : *Dormire in medios dies*, dormir jusqu'au milieu du jour, ce qui n'a pas d'autre sens que : dormir la *grande* matinée. C'est, du reste, l'idée qui fut la première en date chez nous ; M. D. Loubens en donne, comme preuve, ces vers du XIIIe siècle :

Elle vont, chascun jour, au moustier [oïr messe,
Mais c'est près de midi, por ce qu'elle [n'aient presse,
Car el se couche tart ; por ce, fault [qu'on les lesse
Dormir *grans matinées*, por norrir en [leur gresse.

Le changement de *grans* en *grasse* a dû s'opérer avant la fin du XVIe siècle, car depuis cette époque on ne rencontre plus l'ancienne expression. Ainsi Régnier (1573-1613), disait, dans la Satire VI :

Ha ! que c'est chose belle et fort bien [ordonnée
Dormir dedans un lict, la *grasse matinée*.

On pense que le mot *grasse* a été employé par métonymie, le sommeil étant jugé favorable à l'embonpoint.

T. Pavot.

—

Les prisonniers de Saint-Florent étaient-ils Républicains ou Vendéens (XXXII, 556). — Mon grand père *Louis David*, le merveilleux sculpteur d'ornement sur pierre et sur bois à Angers, était un des 4,000 prisonniers renfermés dans l'église de Saint-Florent.

C'est là que son fils *Pierre-Jean David d'Angers*, alors âgé de cinq ans, qui le suivait, confié à la cantinière, et recueilli par des femmes après la bataille de Torfou, le retrouva, lorsque le général

de Bonchamps fit grâce aux prisonniers avant de mourir.

Plus tard, mon père, pour payer sa dette de reconnaissance, fit la magnifique statue en marbre, représentant, sur son tombeau le général de Bonchamps mourant, et qui est actuellement dans une chapelle latérale de l'église de Saint-Florent.

Ce monument était primitivement derrière l'autel que le curé d'alors avait laissé très bas, pour laisser à la figure du général Bonchamps l'aspect d'une apothéose, ce qui était le but du statuaire.

ROBERT DAVID D'ANGERS.

* * *

— Si au lieu de consulter des *Dictionnaires biographiques*, faits de seconde ou troisième main, M. Dieuaide avait ouvert le moindre ouvrage relatif à la *guerre de la Vendée;* il y aurait facilement vu que les *prisonniers de Saint-Florent* étaient des républicains. Puisqu'il a consulté le *Moniteur*, il eut pu encore en continuant sa lecture trouver, à quelques mois de date, un décret de la Convention, ordonnant la mise en liberté de la « veuve Bonchamps » comme ayant sauvé les personnes en question. Le silence ne fut pas gardé sur l'évènement du 18 octobre. Haudaudine, le *Regulus Nantais*, et les autres patriotes de cette ville, qui formaient la plus grande partie des prisonniers *républicains* délivrés par Bonchamps; tous ces Nantais, dis-je, se dévouèrent pour sauver la veuve de leur sauveur, et ils y réussirent. M. Dieuaide trouvera d'importants détails sur la question dans l'énorme travail de M. Ch.-L. Chassin, un écrivain qu'on n'accusera pas de faire de la légende royaliste ni de la tradition populaire. Au tome III de la Vendée Patriote de M. Chassin (pages 212 et 219), il verra, parmi des appréciations, que je ne crois pas toujours exactes, que tout au moins les prisonniers de Saint-Florent étaient des prisonniers républicains faits par les Vendéens. Je parle seulement pour mémoire des innombrables articles et brochures publiés sur la question par MM. Eugène Bonnemère, Lallié, Grimaud, Lemarchand, Jules Claretie, etc.

H. BAGUENER DESORMEAUX.

* * *

— La tradition populaire n'est point une légende : Les prisonniers enfermés dans l'église de Saint-Florent-le-Vieil étaient bien républicains et ne durent la vie qu'à la générosité de Bonchamps près d'expirer. Tous n'ont pas gardé le silence, car le fait est confirmé par le fils d'un de ces soldats, républicain comme son père, et qui n'est pas un inconnu : je veux parler du célèbre sculpteur David d'Angers.

Les dames Angevines lui avaient demandé de se charger de l'exécution d'un coffret ciselé dont elles voulaient, je crois, faire hommage à la duchesse de Parme à l'occasion de son mariage. Ce coffret devait être une réduction du monument sculpté par lui dans l'église de Saint-Florent à la mémoire du général Vendéen.

J'ai entre les mains la réponse suivante qu'il adressait à la comtesse de Romain :

> Madame la Comtesse,
>
> J'attendais pour répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser que j'eusse terminé le modèle de la statue de Bonchamps et de ses deux bas-reliefs que j'ai fait remettre chez M. Froment Meurice, il y a peu de jours.
>
> *J'ai éprouvé un vif intérêt à représenter les traits d'un homme auquel mon père, prisonnier dans l'église de Saint-Florent, a dû la vie.* J'ai été heureux de répondre le mieux qu'il m'a été possible au désir qu'ont bien voulu m'exprimer les dames Angevines.
>
> Veuillez, je vous prie, Madame, agréer favorablement pour vous et madame la marquise de Jousselin, mes hommages les plus respectueux.
>
> DAVID D'ANGERS.
>
> Paris, 16 avril 1846.

Je souhaite que cette lettre, dont je possède l'original, éclaircisse les doutes de mon collègue Dieuaide.

CHEBRAC.

* * *

— Puisque Kléber est en cause, il est juste de l'appeler le premier en témoignage.

Kléber dit dans ses *Mémoires* :

> Le capitaine Hauteville arriva à Saint-Florent vers les trois heures du matin; il y trouva six mille prisonniers patriotes, qui lui annoncèrent qu'ils avaient échappé à la mort, à la prière de Beauchamp (*sic*) qui, expirant à la suite de ses blessures, avait demandé et obtenu leur grâce. (9e cahier, p. 56).

Savary affirme qu'il n'y avait plus un soldat vendéen sur la rive gauche de la Loire à l'arrivée du capitaine Hauteville à St-Florent, le 19 octobre au matin.

Savary est un témoin oculaire (*Savary*, t. III, p. 282).

Kléber n'a pas fait de prisonniers vendéens à St-Florent.

Il n'existe aucune trace, pas plus dans ses *Mémoires* qu'ailleurs, de grâce accordée à des prisonniers par les généraux et les représentants du peuple. Il suffit de lire la scène touchante de l'auberge de Derval, où Kléber se trouve impuissant à sauver la vie d'une jeune vendéenne, dont la grâce et la beauté avaient fait sur lui une vive impression.

L'illustre et généreux Kléber a été relevé de son commandement actif et a reçu un commandement territorial en janvier 1794, parce qu'il était de la clique de Mayence.

Son témoignage est confirmé par les documents suivants qui sont du temps.

Guichet et Chaigneau, commissaires à la suite de l'armée de l'Ouest, écrivent de St-Florent, à la date du 24 octobre 1793 :

> Quatre mille cinq cents prisonniers furent délivrés... grâce aux sollicitations réitérées des citoyennes de St-Florent et de Mortvault (Montrevault) et de Bonchamps lui même, qui, avant d'expirer, a fait sentir à sa horde combien il était intéressant de ménager ceux dont ils avaient tant à craindre. (M. du Rocher, registre II, n° 86, cité par Chassin).

Merlin (de Thionville), écrivait de St-Florent, à la date du 19 octobre 1793, au Comité de Salut-Public. (Th. Muret, t. 1, p, 337) :

> Cette armée du Pape n'a plus de chefs. Lescure agonise, d'Elbée est blessé à mort, Bonchamps n'a plus que quelques heures à vivre. Ces lâches ennemis de la Nation ont, à ce qui se dit ici, épargné plus de 4000 des nôtres qu'ils tenaient prisonniers. Le fait est vrai, car je le tiens de la bouche même de plusieurs d'entr'eux.

Parmi les républicains grâciés à St-Florent, plusieurs ont rompu le silence, dans un moment où il était encore dangereux de parler.

Mme de Bonchamps dut la vie à la reconnaissance de l'un d'eux, Haudandine, un Nantais, qui prit l'initiative d'une pétition en sa faveur, et recueillit les signatures des libérés de St-Florent pour demander la grâce de la femme de son sauveur. Lofficial se chargea de l'affaire et obtint le décret du 29 nivôse an III, qui suspendit le jugement et rendit Mme de Bonchamps à la liberté.

L. B.

—

Qu'appelle-t-on chez les Turcs la fenêtre dangereuse ? (XXXII, 556). — Il existe en Turquie une habitude indiscrète, née du désœuvrement du harem ou du désir de contrôler les questions mystérieuses de conception ou de légitimité des enfants. Il ne faut pas s'arrêter à des hypothèses plus inconvenantes. Toujours est-il que les époux sont impitoyablement épiés pendant la nuit de noces. C'est à qui pratiquera une ouverture quelconque, pour voir du dehors. Le mari se défend assez bien de la fenêtre proprement dite, au moyen d'épaisses draperies, quand son émotion lui permet d'y penser ; mais une porte perfidement entrebaillée, un trou dans la muraille ou dans le plafond, un témoin habilement dissimulé dans un meuble, tout est de bonne guerre pour les curieux. Aussi la tremblante épouse peut-elle murmurer à coup sûr :

Ces murs même, Seigneur, peuvent avoir des yeux.

C'est bien là un usage digne des mœurs de l'Orient.

L'endroit d'où l'on peut voir, fenêtre, porte, cachette ou *judas*, est ce qu'on appelle *la fenêtre dangereuse.*

J. DE G.

—

Abd-el-kader (XXXII, 557). — Je tiens à la disposition de notre collègue M. de Latouche :

1° Trois numéros du journal, la *Presse*, parus à Paris, les 27, 28 et 29 janvier 1848. Ils renferment sous ce titre : *l'Hadj Abd-El-Kader à Toulon*, un feuilleton dû à M. *Ernest Alby*, l'auteur de l'*Histoire des prisonniers français en Afrique*.

2° Un long article du *Moniteur du Puy-de-Dôme*, du 13 juin 1858, signé *Auguste Amic* et portant ce titre : *Bibliographie. Le livre d'Abd-El-Kader* intitulé : *Rappel à l'intelligent, avis à l'indifférent ; considérations philosophiques, historiques, religieuses, etc., par Abd-El-Kader*. Traduit par *Gustave Dugat*.

Je crois inutile de recommander à M. de Latouche les ouvrages suivants qui fournissent de copieux renseignements

sur le séjour d'Abd-El-Kader en France. Il doit les connaître, puisqu'il demande de l'inédit.

1° *Abdelkader au château d'Amboise,* par Mgr Dupuch. Bordeaux 1849.

2° *Napoléon III et Abd-El-Kader; Charlemagne et Witikind, étude historique et politique,* par le comte Eug. de Civry. Paris 1853 (pag. 281).

3° *Abd-El-Kader ; nos soldats, nos généraux, nos victoires en Afrique,* par *Léon Plée.* Paris 1854.

4° *Abdel-Kader sa vie politique et militaire,* par *Alex. Bellemare. Paris Hachette 1863* (chap. XVII et suivants).

5° *Le livre d'Abd-el-Kader intitulé Rappel à l'intelligent,* etc. trad. par *Gustave Dugat,* Paris, Benjamin Duprat 1858, (pages 8, 9 10, 11 de la préface.

HAIM BOUCRIS.

—

Le maréchal de Lauriston était-il petit fils de Law ? (XXXII, 557). — Le maréchal marquis de Lauriston était le petit neveu du célèbre Law. Un frère cadet du fameux financier Guillaume Law, baron de Lauriston, marié à Rebecca Desses, de la maison de Percy eut entre autres enfants Jean Law baron de Lauriston, maréchal de camp et gouverneur de Pondichéry, père de Jacques-Alexandre Law, marquis de Lauriston, maréchal de France, né à Pondichéry, le 1er février 1768.

L. C. D. L. H.

—

Art héraldique (XXXII, 558).—Le volume suivant, paru dernièrement à Rennes à la librairie Plihon et Hervé, pourra être utile à consulter. Je transcris son titre complet, qui donnera de l'ouvrage une idée suffisante.

Dictionnaire héraldique de Bretagne, complément de tous les nobiliaires et armoriaux de cette province, pour reconnaître les Familles par les armoiries peintes, sculptées, émaillées ou gravées sur les monuments de toute nature, et pour justifier de la date de ces monuments.

C'est la 2e édition du dictionnaire de M. Pol de Courcy, revue par son neveu Edouard de Bergevin.

LE. ROSEAU.

***

— Notre confrère le *Primitif des bords de la Sambre* n'a qu'à ouvrir le premier *Traité de blason* venu pour apprendre ce qu'il désire savoir. Il y verra que depuis le commencement du XVIIe siècle, les graveurs et les sculpteurs représentent les métaux et les couleurs dans les blasons, à l'aide de points et de traits.

L'*or* se représente par un fond pointillé ;
L'*argent* par un fond sans aucun trait ni hachure ?
Le *Gueule* par des lignes verticales ;
L'*Azur* par des lignes horizontales ;
Le *Sable* par des lignes verticales et horizontales formant hachures ;
Le *Sinople* par des lignes diagonales allant de droite à gauche ;
Le *Pourpre* par des lignes aussi diagonales mais allant de gauche à droite.

BRONDINEUF.

—

Le rouge de la cour (XXXII, 559).—La même mention se trouve dans l'*Almanach* de 1848, avec l'adresse 6, rue Richepanse.

Il s'agit du fard rouge dont se servent les dames « pour réparer des ans l'irréparable outrage. » Les fards Martin, qui avaient la vogue à cette époque, sont à peu près inconnus aujourd'hui, bien qu'ils appartiennent à une grande maison de parfumerie de Paris. Ne pas croire, pour cela, que les dames ne cherchent plus à réparer... etc.

J. C. WIGG.

***

— Le Martin de 1824 devait assurément employer la formule, encore en usage de nos jours chez bon nombre d'industriels et de commerçants.

X... *fournisseur brèveté de Sa Majesté...* etc.

Une manière comme une autre de vanter sa marchandise.

Sous Louis XIV, le rouge sur le visage était tellement prodigué par les dames de lacour, qu'elles ressemblaient à des personnes ivres ou animées par la colère.

Cet usage s'est conservé longtemps parce qu'il était consacré par l'étiquette de la cour. Une dame de qualité ne pouvait absolument paraître en public sans s'être enduit les joues d'une couche épaisse de vermillon ; il eut été indécent de sortir sans son rouge.

On veut parier que la princesse d'Harcourt Françoise de Brancas-Villars, mariée en 1667 à Alphonse Henri Charles de Lorraine, prince d'Harcourt), ne sera pas dévote dans un an, à cette heure qu'elle est dame du

palais, et qu'elle remettra du rouge, car le rouge, c'est la loi et les prophètes ; c'est sur ce rouge que roule tout le christianisme.

Lettre de Madame de Sévigné.

VARILLAS.

—

Depuis quelle époque le collège des Jésuites de Dole s'est-il appelé collège de l'Arc ? (XXXII, 559(. — Si notre savant et curieux confrère D. veux passer une heure agréable, je l'engage à se procurer la charmante monographie, illustrée de dessins et de plans, que M. Julien Feuvrier a consacré au *Collège de l'Arc à Dole*, dont il est un des professeurs les plus distingués. (Cet in-18 de 257 p. a été publié à Dole même, en 1887, par Paul Chaligne, libraire-éditeur).

Il y verra, entr'autres détails intéressants, qu'au collège de grammaire, fondé à Dole par les Cisterciens vers 1498, était devenu collège municipal en 1546 et avait fini par n'être plus qu'un simple pensionnat.

Quand les Jésuites, dont la première apparition à Dole date de 1562, eurent à leur tour fondé dans le voisinage, en 1582, un collège qui s'étendait jusqu'à la rue de Citeau et comptait 500 élèves trois ans plus tard, le collège de grammaire vit bientôt signer son arrêt de mort. L'instruction et l'éducation de ses pensionnaires furent confiés aux P. Jésuites, mais la ville en garda la direction temporelle, et elle venait de procéder en partie à sa reconstruction, quand, en 1590, elle le céda définitivement à la Compagnie de Jésus, dont l'établissement, de plus en plus prospère, dut être amélioré et agrandi.

Dès 1552, les Jésuites avaient déjà signalé aux magistrats de Dole les inconvénients qu'il y avait pour eux de traverser la rue pour se rendre des classes, c'est à dire du collège de grammaire, à leur domicile. La construction d'un arceau de bois avait bien été voté par le Conseil, mais ce fut seulement en 1607, après qu'on eût bâti le corps de logis qui se trouve sur la rue, entre l'église et le vestibule d'entrée, que le collège de grammaire y fut relié par un arc.

Une délibération des magistrats, en date du 16 août 1707, avait autorisé les Jésuites à établir à leurs frais cette communication, mais en spécifiant qu'elle ne modifierait aucunement la propriété de la ville sur le collège.

D'après la légende — car il y en a toujours une à côté de l'histoire, — les Jésuites, après maintes instances restées sans effet, n'auraient obtenu gain de cause qu'à la condition de construire l'arc en une nuit. Les pères auraient alors disposé avec le plus grand soin, à l'intérieur du collège, tous les matériaux nécessaires, et, un beau matin, l'arc complètement achevé se serait, comme par enchantement, présenté aux regards du passant étonné.

Voilà pourquoi, comment et depuis quand le *Collège de Dole* s'est appelé *Collège de l'Arc*.

Pour copie conforme :

J. DE L.

—

Notre-Dame de la Carolle (XXXII, 559). — Tous les historiens de Paris et de ses rues ont parlé de cette légende. Saint Victor dans son *Tableau historique et pittoresque des rues de Paris*, écrit :

Au milieu de cette rue (la rue aux Ours)' et au coin de celle qui la joint à la rue Salle-au-Comte, était autrefois une statue de la Vierge enfermée dans une grille de fer et connue vulgairement sous le nom de *Notre-Dame de la Carolle*. Il n'est aucun historien de Paris qui ait omis de parler d'un attentat sacrilège commis sur cette statue par un soldat, le 3 juillet 1418. On rapporte que le malheureux, sortant désespéré d'un cabaret où il avait perdu tout son argent, frappa cette figure de plusieurs coups de couteau qui, ajoute-t-on, *en firent jaillir du sang*. Ayant été pris et conduit devant le chancelier de Marle, son procès lui fut fait, et il subit le dernier supplice. Toutes ces circonstances étaient représentées dans un tableau qu'on voyait à Saint-Martin-des-Champs, dans la chapelle de la vierge, derrière le chœur. Les uns ajoutent qu'après cet attentat, la statue fut portée dans cette église et qu'il est vraisemblable que c'était elle qu'on voyait posée dans la nef, sur un autel, où elle était révérée sous le nom de *Notre-Dame de la Carolle*, parce que cet événement arriva, disent-ils, sous le règne de Charles VI ; d'autres prétendent qu'elle fut laissée à sa place et que c'était la même statue qu'on voyait encore dans la rue au moment de la Révolution.

Quelques auteurs, entre autres Jaillot, ont manifesté des doutes sur la réalité du fait, qui a donné lieu à cette dévotion et à tout ce qui s'est pratiqué depuis à ce sujet. Voici les motifs sur lesquels ils se fondent pour ne pas adopter légèrement cette histoire, d'après une tradition incertaine :

1° Le journal de Charles VI, l'histoire de ce prince par Jean Juvénal des Ursins, la continuation de celle de Le Laboureur, par Jean Lefèvre, de même que nos meilleurs historiens, ne parlent pas de ce fait.

2° En le supposant vrai, on ne peut pas dire que le coupable ait été traduit devant le

chancelier de Marle, puisque ce magistrat, victime de la faction de Bourgogne, avait été massacré le 12 juin précédent.

3° Les registres du Parlement portent que le 29 mai, avant l'aurore, le duc de Bourgogne, étant entré à Paris, le parlement suspendit ses fonctions et ne les reprit que le 25 juillet suivant;

4° La chapelle de Notre-Dame de la Carolle, qui était au rond-point ou chevet de l'église Saint-Martin-des-Champs, et la statue qu'on y voyait, existaient sous ce nom avant le règne de Charles VI; enfin, ce n'est que sur la tradition dont il s'agit qu'on plaça à l'entrée de cette chapelle un tableau qui en représentait les diverses circonstances.

Quoi qu'il en soit, il y avait un grand concours de peuple dans cette rue le 3 juillet de chaque année; le soir, on y allumait un feu d'artifice et l'on brûlait ensuite une figure d'osier revêtue de l'habit des Suisses. Cette nation réclama contre un usage qui lui était injurieux, et dont elle avait d'autant plus lieu de se plaindre qu'il n'y avait point de Suisses en France à l'époque où l'on suppose que cet événement arriva. Sous le règne de Louis XV, le gouvernement fit cesser ces justes plaintes; et l'on supprima d'abord le feu d'artifice, qui, d'ailleurs, dans un endroit si resserré, pouvait occasionner des incendies. Toutefois, la coutume de promener le même jour dans Paris une figure gigantesque et ridicule, qui n'était propre qu'à effrayer les femmes et les enfants, subsista encore quelque temps et ne fut abolie que peu d'années avant la Révolution.

Fournel (*les Rues de Paris*, p. 173 et suivantes), raconte cette légende et donne la reproduction de cette rue avec la statue d'après une gravure ancienne, et raconte, ainsi que Fournier, les aventures arrivées à Dumarsais, qui y faillit être tué, et de J.-J. Rousseau, qui croyait se reconnaître dans le mannequin d'osier.

P. CORDIER.

—

Pourquoi Pacha se disait-il autrefois Bacha (XXXII, 593). — Les Arabes n'ont pas la lettre P dans leur alphabet, et ils écrivent et prononcent toujours *bacha*. Seuls les Turcs et les Persans disent *pacha*.

D'autre part, la langue arabe est plus répandue que le turc. Dans ces conditions, et à mon humble avis, sans m'arrêter à l'explication fantaisiste fournie par le *Journal du Luxembourg*, j'estime que les *immortels* auteurs du *dictionnaire de l'Académie* auraient dû conserver le mot *bacha* ou les adopter tous les deux.

Et je me joins à M. Dieuaide pour demander les motifs de la modification introduite.

HAÏM BOUCRIS.

***

— On ne peut répondre à cette question sans constater d'abord qu'elle est inexactement posée. On disait *autrefois* Pacha, on doit le dire encore. L'altération du mot provient des Italiens, qui ont l'horreur de la lettre P et s'efforcent toujours de la remplacer par le B, dont la prononciation est plus douce et plus musicale. Il convient d'ajouter que Bacha date de loin, car de tout temps les Italiens se sont mêlés d'assez près aux Turcs pour exercer de l'influence sur la prononciation de certains mots de leur langue. Il suffit, pour s'en rendre compte, de se rappeler que la République de Gênes possédait Péra comme comptoir avant la fin du XIIIe siècle, et trafiquait aussi librement avec les Turcs d'Anatolie, avant-garde de la grande invasion, qu'avec lempire Grec de Constantinople.

J. DE G.

—

Saint-Mesmin, graveur au physionotrace (XXXII, 595). — Je suis étonné que M. Bouchot qui, si je ne me trompe est de la Franche-Comté, ne connaisse pas un Bourguignon comme Saint-Mesmin.

Charles-Balthazar-Julien Fevret de Saint-Mesmin naquit à Dijon, le 12 mars 1770, dans l'hôtel Févret, place Saint-Jean n° 4, de Benigne-Charles Févret de Saint-Mesmin, conseiller au Parlement de Bourgogne, et de Victoire-Marie de Motmans, créole de Saint-Domingue. Les Févret sont une famille parlementaire dont le nom est aujourd'hui éteint, et qui remonte à un avocat célèbre du XVIIIe siècle, Charles Févret; l'hôtel Févret autrefois d'Orange, fut reconstruit à la fin du XVIIe siècle et c'est là que naquirent en 1709, le président de Brosses, dont la mère était une Févret, et en 1710, l'érudit éditeur de la *Nouvelle bibliothèque historique du P. Lelong*.

Charles Févret de Saint-Mesmin entra à l'école militaire de Paris, le 1er avril 1784 et en sortit le 8 mai 1785 enseigne surnuméraire au régiment des gardes françaises; le grade définitif lui fut accordé le 27 avril 1788. Son goût pour les arts du dessin et la mécanique se manifestèrent de bonne heure et tout jeune il dessinait déjà des portraits d'une ressemblance parfaite.

Le régiment des gardes françaises fut réformé le 31 août 1789; l'année suivante, la famille Févret de Saint-Mesmin émigra en Suisse. A la formation de l'armée des princes, Charles y fut incorporé avec le grade de lieutenant-colonel, le brevet lui valut plus tard d'être fait chevalier de la Légion-d'honneur.

Je passe sur les évènements de famille qui amenèrent la famille Saint-Mesmin à New-York; là il fallait vivre et le jeune lieutenant-colonel réformé, en demanda les moyens à son talent de dessinateur, il commença par dessiner et graver à l'eau-forte deux vues de New-York, puis sur les conseils d'un compatriote émigré comme lui, entreprit de faire des portraits au physionotrace et de les graver, ce genre créé avec succès par Chrétien en 1786 était à peu près inconnu en Amérique.

Charles de Saint-Mesmin construisit lui-même le physionotrace au moyen duquel le portrait était tracé, le pantographe fort ingénieux qui le réduisait aux proportions voulues, enfin sans autre guide qu'un article de l'*Encyclopédie*, les petites roulettes propres à les graver sur cuivre. Plus tard, il perfectionna les instruments en usage et obtint des résultats supérieurs à ceux de ses devanciers. Le portrait de grandeur naturelle, au crayon noir sur papier rouge, le cuivre gravé et douze épreuves étaient livrés pour 33 dollars: 165 francs.

Il dessinait aussi des paysages à l'aide d'une grande chambre noire construite par lui ; il avait ainsi obtenu un panorama des chutes du Niagara qui n'a pas été gravé.

Après une courte apparition en France en 1810, il y rentra définitement en 1814, reçut en 1817 la confirmation de son grade de lieutenant-colonel, avec jouissance du 1er mai 1792, et fut nommé conservateur du musée de Dijon, le 27 juillet de la même année. Son œuvre a été considérable et il me suffit de citer la restauration de la salle dite des Gardes, l'ancienne grande salle du palais ducal, celle des tombeaux des ducs de Bourgogne, des retables en bois sculpté, peint et doré provenant de la Chartreuse et Dijon, etc. M. de Saint-Mesmin a été le premier par ordre de date qui ait étudié à Dijon dans les documents et les monuments, le passé artistique de la Bourgogne, il a été notre Lenoir et à ce titre mérite tous nos respects. Sans doute, on a été plus loin dans cette voie et les restaurations de M. de Saint-Mesmin peuvent donner lieu à de nombreuses critiques ; mais il les faut comparer avec ce qu'on faisait alors, non avec ce qu'on fait aujourd'hui.

En 1826 il inventait un pantographe perspectif ingénieux qui lui fut loué par l'Académie des Beaux-Arts. Destitué par le Ministre de l'intérieur en juillet 1848, il fut réintégré en ses fonctions au mois d'avril 1849 ; la municipalité républicaine de Dijon s'honora en défendant énergiquement la cause de cet homme utile.

Il est mort à Dijon sans alliance, rue d'Assas, le 23 juin 1852 ; beaucoup lui donnaient le titre de marquis, mais il n'y eut jamais de marquisat dans la famille Févret.

M. de Saint-Mesmin était un homme d'abord froid, de relations sûres, très dévoué à toutes les œuvres utiles, ne parlant jamais de lui, et toujours prêt à faire part aux autres du trésor des connaissances amassé pendant sa longue vie.

Son portrait peint est au musée de Dijon.

L'œuvre gravée de M. de Saint-Mesmin est plus que rare ; la bibliothèque et le cabinet des estampes de Dijon ne le possèdent pas, je doute même qu'il s'en rencontre quelques pièces dans la famille aujourd'hui dispersée. L'Amérique l'a drainé impitoyablement depuis un siècle, parceque ces portraits sont ceux de tous les héros de l'Indépendance. des pères de la liberté américaine. Il sera facile à M. Léo Abartil de s'assurer s'il existe en tout ou en partie à la bibliothè-nationale. H. C.

—

Armoiries à déterminer (XXXII, 598). — J'ai eu la patience de feuilleter les 50 colonnes du *Dictionnaire héraldique de Grandmaison*, à l'article *chevron* sans rien trouver. La question est imparfaitement posée, du reste, les fleurs de lys *chargent*-elles le chevron, ou *l'accostent*-elles ? Dans ce dernier cas, l'*or* sur *argent* me parait douteux. Dans ces sortes de questions, on ne précise pas assez en général, et puisque l'occasion s'en présente, que mes confrères de l'*Intermédiaire* me permettent de les prier d'énoncer les *armoiries à chercher* d'une façon compréhensible, c'est à dire *héraldique*,

ajoutant tous renseignements pouvant faire aider aux recherches, telles que la province supposée, la date (d'après les ornements) de l'écu, sans cela il est souvent impossible de répondre, malgré la bonne volonté du confrère.

LA COUSSIÈRE.

—

Ordres de Chevalerie des Etats-Unis (XXXII, 599). — L'ordre de Cincinnatus existe de nos jours, mais n'est pas officiel. L'ordre militaire de la L. L. (Loyal Légion), de même. Ce sont des Sociétés militaires. (Loyal Légion) n'est composée que d'anciens officiers ayant servi durant la guerre de Sécession. J'ai quelque parrt une reproduction assez fidèle de la décoration. Il faudra que je la retrouve et je répondrai.

G. B.

—

Rue de la Tour d'Auvergne (XXXII, 599). — Le plan de Verniquet paru en 1762 donne déjà ce nom à la voie publique dont il s'agit. Il n'est donc pas celui du premier grenadier de France qui, alors, n'avait pas vingt ans, mais plus vraisemblablement celui de Louise-Emilie de la Tour d'Auvergne, qui fut abbesse de Montmartre de 1727 à 1735. On y pourrait voir aussi le nom du capitaine de la Tour d'Auvergne, un fidèle compagnon de Henri IV. Enfin Félix et Louis Lazare prétendent que sa dénomination est due à sa proximité d'un hôtel ainsi appelé. Antony Béraud et Dufay, dans leur *Dictionnaire historique de Paris* avouent franchement en ignorer l'origine.

OLIVIER MARUE.

— Même réponse : J. C. WIGG.

***

— Le nom de *La Tour d'Auvergne* que porte la rue qui commence à la rue Rochechouart et finit à la rue des Martyrs, n'a pas été donné, comme paraît le croire M. Paimblant de Rouil, en l'honneur du premier grenadier de France. Vers 1762, l'emplacement qu'occupe la rue actuelle n'était qu'un chemin près du Moulin des Champs, qui appartenait aux religieuses de Montmartre ; mais lorsque ce chemin devint une rue, on lui donna la dénomination de La Tour d'Auvergne, en raison de ce que Mme Louise-Emilie de La Tour d'Auvergne, fille de Frédéric de La Tour, comte d'Auvergne, et d'Henriette-Françoise de Hohenzollern, avait été abbesse de Montmartre.

DÉSIRÉ LACROIX.

— Même réponse : BEATUS ; LE PORTIER DE L'INTERMÉDIAIRE.

***

— Je possède un plan de Paris daté de 1793 sur lequel la rue en question, (alors uniquement bordée de cultures) figure avec son nom actuel. La Tour d'Auvergne, premier grenadier de France, n'étant mort qu'en 1800, la dénomination de la rue n'a pas eu pour objet de rappeler sa mémoire ; il serait intéressant de consulter des plans plus anciens encore, pour savoir depuis combien de temps la rue s'appelle ainsi.

V. A. T.

***

— A l'époque où l'édilité parisienne a tenu à honorer la mémoire du premier grenadier de France en donnant son nom à une de ses voies nouvelles, Passy ne faisait pas partie de Paris. Le collaborateur Paimblant de Rouil paraît ignorer que cette ville n'a été annexée à la capitale qu'en 1860.

UN LISEUR.

***

— La rue de la Tour d'Auvergne ne doit pas son nom, comme le croit notre collaborateur, au premier grenadier de France. Ouverte sur le territoire de l'abbaye de Montmartre, elle a pris le nom de Louise-Émélie de la Tour d'Auvergne, l'une de ses abbesses.

Il en est de même des rues de Larochefoucauld, de Bellefond, de Rochechouart, de Laval, qui toutes les trois doivent leurs noms à des abbesses de Montmartre.

Madame de la Tour d'Auvergne était fille de Frédéric Maurice de la Tour, comte d'Auvergne et de Henriette-Françoise de Hohenzollern. Elle a été pendant vingt ans, de 1707 à 1727, abbesse de Saint-Remi de Villers-Cotterets, puis abbesse de Montmartre de 1727 à 1735. Atteinte de paralysie, elle se retira dans

le prieuré du Cherche-Midi, où elle est morte le 1er février 1737, à l'âge de 70 ans. (Voy. *Gallia Christiana*, t. VII, col. 622-623; de Trétaigne, *Montmartre et Clignancourt*, page 143).

GOMBOUST.

*
* *

Un préfet de l'Empire, Duplantier (ses œuvres) (XXXII, 600). — On lit dans la *Biographie des Préfets depuis l'organisation des préfectures (3 mars 1800) jusqu'à nos jours*, (par le baron Lamothe-Langon), Paris, 1826 in-8°, ce qui suit :

Duplantier (Charles Marie Valentin, baron) chevalier de la légion d'honneur, avocat du roi au baillage de Bourg en Bresse, commissaire près le tribunal de l'Ain, quitta son pays après le 31 mai 1793, poursuivi par les révolutionnaires; il se réfugia parmi nos armées en Italie, et là fut employé dans les charrois où sans doute il apprit à faire son chemin. Revenu dans son département après la chute de Robespierre, il fut élu en septembrà 1795 membre du conseil des Cinq cents; ses opinions modérées lui attirèrent l'animadversion du directoire qui le proscrivit au 18 fructidor; la révolution du 18 brumaire le ramena en France. Il accepta en 1800 les fonctions de conseiller de préfecture de l'Ain, et, le 9 juillet 1802, obtint la préfecture des Landes; le 30 novembre 1810 il passa à celle de Lille; il fut maître des requêtes en 1812 et mourut en 1814 universellement regretté. C'était un homme de bien, occupé des intérêts de ses administrés, s'occupant beaucoup des affaires et peu de commérage; tout le monde n'agit pas de même aujourd'hui.

Pour extrait conforme,
UN LISEUR.

P. S. — Le collaborateur C. L. trouvera aussi des renseignements assez détaillés sur la conduite de Duplantier de 1790 à 1802 dans la *Biographie moderne ou dictionnaire biographique de tous les morts et vivans...* (par de Bauchamps, Giraud, Michaud fils), Breslau 1806 (tome Ier, p. 163 et 164) et dans la *Biographie nouvelle des Contemporains* (par Arnault, Jay, Jouy et Norvins), Paris, 1827, tome 6. p. 208. *Les souvenirs et mélanges littéraires politiques et biographiques* de L. de Rochefort (pseudonyme de Labouisse). Paris 1824, renferment des renseignements sur l'attitude de Duplantier de l'Ain, à la séance du 12 juillet 1797 du conseil des Cinq Cents.

UN LISEUR.

*
* *

— Même réponse : L'EX-CAR ; J. G. B.

*
* *

— On trouvera des renseignements très circonstanciés et des anecdotes suggestives, comme l'on dit aujourd'hui, sur le baron Du Plantier, préfet de Lille de 1810 à 1813 dans les *Mémoires du comte Beugnot*, tome II, page 52 et suivantes des premières éditions; et 404, de la dernière.

Son nom patronymique était Valentin, mais sa famille était connue sous le nom de Valentin Du Plantier. Avocat du roi au baillage de Bourg-en-Bresse avant 1789, il devint en 1790 commissaire du tribunal du département de l'Ain. Obligé de fuir après le supplice des Girondins, il trouva un asile à l'armée d'Italie où il fut employé dans les charrois. Rentré en France après le 9 Thermidor, il fut élu en septembre 1795 député de l'Ain au Conseil des Cinq-Cents; attaché dès sa jeunesse à la famille Royale, il ne renia pas ses sentiments et se rangea dans le parti contraire au Directoire; le 19 fructidor, il fut compris dans les listes de proscription. Echappé à la déportation, il se réfugia en Suisse, puis en Toscane; rentré une seconde fois en France en 1799, il obtint en 1802, la préfecture des Landes. Il fut créé baron avec une dotation de 4.000 francs de rente en Hanôvre, le 15 août 1809; il reçut une deuxième dotation de 4.000 francs, également en Hanôvre, le 30 juin 1811, après sa nomination à la préfecture du Nord. Il avait donc, en tout, une dotation de 8 000 francs, et non de 40.000, comme semble le croire notre confrère C. L. L'empereur ne donnait pas des dotations de 40.000 francs à des préfets; toutes les grosses munificences étaient réservées aux généraux, qui, du reste les avaient bien méritées. Nous avons sous les yeux le registre où se trouvent les 5904 dotations impériales, depuis la pension de 200 fr. de l'invalide jusqu'à celle de *1.060.411 fr.* du prince Berthier; celles qui, en très petit nombre, étaient attribuées à des préfets ne dépassaient jamais 2.000 francs; les 8.000 fr. du préfet Du Plantier sont une exception rarissime. Nommé maître des requêtes au Conseil d'Etat en 1812, il est mort à Paris en 1814; il avait épousé une demoiselle de Neuilly, fille du fermier général de ce nom, mort sur l'échafaud pendant la Terreur.

Il ne faut pas confondre Valentin Du Plantier avec un autre Duplantier, qui fut également membre des Cinq-Cents; auparavant, député à la Convention, il avait voté la mort du roi, avait été président de l'Administration départementale de la Gironde, sous le Directoire; député en germinal an VI, au Conseil des Cinq-Cents, il s'opposa avec énergie au 18 brumaire et fut exclu du Corps Législatif quand cette révolution fut consommée. Il n'a pas reparu depuis cette époque dans aucune fonction publique.

A. B.

— Même réponse : J. F.

L'Administrateur-Gérant : LÉON LENÈGRE.

Paris. Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux

PETITE CORRESPONDANCE

(*Du 14 au 19 Janvier*)

Baguenier-Desormeaux. — Veuillez passer à la maison quand il vous plaira. Je serai heureux de vous fournir les renseignements désirés.

Votre opinion relativement à l'incident signalé est des plus justes. Nous en reparlerons, si vous le voulez bien.

Guillemin. — La mission sera faite et je ferai en sorte d'obtenir un résultat satisfaisant.

A. Pichard. — Je suis comme vous d'avis de faire une table supplémentaire à la table générale dans les conditions et de la manière que vous indiquez.

On me demande toujours des tables, mais la succession Faucou s'est toujours refusée à me céder des exemplaires.

Bon Pron. — Si jamais l'*Intermédiaire* joue bien son rôle, c'est actuellement, puisqu'il me permet de vous adresser tous mes souvenirs.

Si vous trouvez, parmi vos si curieux papiers, quelque document intéressant, n'oubliez pas l'*Intermédiaire*.

Armand Ducos. — Je suis l'affaire.

Degoix. — Ce sera fait. Merci et souvenirs affectueux.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

EXCURSION EN ALGÉRIE ET EN TUNISIE

Organisée avec le concours de l'Agence Cook

(DU 29 JANVIER AU 24 FÉVRIER 1896)

ITINÉRAIRE Paris, Marseille, Tunis, Constantine, Biskra, Batna, Sétif, Bougie. Tizi-Ouzou, Alger, Blideh Alger, Marseille, Paris.

Prix de l'excursion : 1re classe, 1,175 fr.

Ce prix comprend : le transport en chemin de fer en France et en Algérie ; les passages à bord des paquebots de la Compagnie Générale Transatlantique ; le logement, la nourriture pendant toute la durée du voyage, etc. sous la responsabilité de l'Agence « Cook. »

Les souscriptions seront reçues aux bureaux de l'Agence, 1, place de l'Opéra.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

CARNAVAL DE NICE DE 1896

TRAIN DE PLAISIR

DE PARIS ET DE LYON A MARSEILLE ET A NICE

Séjour facultatif à Marseille. — 6 jours à Nice

Prix du Voyage (aller et retour) de PARIS. **90** fr. en 2e classe. **60** fr. en 3e classe.
de LYON. **50** fr. en 2e classe. **30** fr. en 3e classe

ALLER....	Départ de Paris le 12	février à	10 h. 25	matin.
	Départ de Lyon 12	—	9 » 45	soir.
	Arrivée à Marseille 13	—	4 » 17	matin.
	Départ de Marseille 13	—	4 » 27	matin.
	Arrivée à Nice 13	—	9 » 11	matin.
RETOUR...	Départ de Nice le 19	Février à	midi 15.	
	Arrivée à Lyon le 20	—	minuit 57.	
	Arrivée à Paris le 20	—	midi 17.	

NOTA. — Les voyageurs auront, à l'aller, la faculté de s'arrêter à Marseille et de se rendre ensuite à Nice par tous les trains ordinaires (sauf les express) pendant les journées des 13 et 14 février. Passé cette dernière date, ils perdront leur droit au parcours de Marseille à Nice, mais ils pourront reprendre le train de retour à son passage à Marseille.

On pourra se procurer des billets pour ce train de plaisir, tant à Paris qu'à Lyon, à dater du 25 Janvier.

Pour plus amples renseignements, voir les affiches publiées par la Compagnie.





Digitized by Google

L'INTERMÉDIAIRE

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

L'*Intermédiaire* est devenu et devient chaque jour, grâce à la savante direction du Général Jung, un outil de travail indispensable. Le système de **Questions** et de **Réponses** sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés.

Parmi les littérateurs, érudits, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles, amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre; il n'a pas obtenu les renseignements qu'il désirait. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, retrouver un livre, un manuscrit ou un objet d'art, des armoiries, les documents d'une généalogie ou d'une recherche héraldique, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, en connaître la rareté et le prix, savoir si le sujet dont il s'occupe a déjà été étudié, si tel ou tel document est inédit, si les collectionneurs, les bibliothèques, les archives ou les musées possèdent sur son travail projeté quelques indications, quelques documents ou quelques pièces qui peuvent l'aider à mener à bien son étude; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts, il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire; il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'Etranger, et dans l'un des numéros suivants, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. **Questions** et **Réponses** sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses, car, il faut bien qu'on le sache : L'INDÉPENDANCE DE L'INTERMÉDIAIRE EST ABSOLUE, et celle de ses collaborateurs eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par un anonymat scrupuleusement gardé. Aussi, en dépit de la politique, les **Questions** et les **Réponses** de l'*Intermédiaire* ont-elles toujours passionné la presse et le monde des lettrés; elles réveillent des querelles historiques, artistiques et littéraires, provoquent des réformes souhaitées et des mesures salutaires, et contraignent à sortir de leur réserve des hommes, seuls en situation de répondre et qui s'étaient jusque-là abstenus de parler. De là, bien des indiscrétions profitables à l'histoire.

Outre les **Questions** et **Réponses**, l'*Intermédiaire* publie les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public et les corrobore par de nouveaux renseignements. Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire* et achève d'en faire, sous une forme alerte, vive, primesautière et docte tout à la fois, une véritable *Encyclopédie* internationale.

Depuis trente-deux ans, il a rendu sans interruption d'innombrables services à la science et est devenu le véritable **Moniteur de la Curiosité** de tous ordres, attendu, lu et commenté par la presse entière.

L'*Intermédiaire* **PARAIT LES 10, 20 & 30 DE CHAQUE MOIS.** Chaque numéro est composé de **quarante-huit colonnes** soigneusement imprimées en caractères elzéviriens. Le tout forme, à la fin de chaque semestre, un élégant volume qui ne contient pas moins de **mille colonnes**, avec des **tables** destinées à faciliter les recherches.

Abonnements : *Un an*. France, **16** fr. Etranger **18** fr. — *Six mois*. France, **9** fr. Etranger, **10** fr. *Trois mois*. France, **5** fr. Etranger, **6** fr. — Un numéro détaché, **0** fr. **75**.

Les Abonnements partent des 1er Janvier, 1er Avril, 1er Juillet, 1er Octobre.

Pour tout ce qui concerne l'**Intermédiaire**, s'adresser à M. le Général JUNG, 23 *bis*, rue de la Faisanderie.

On s'abonne à la Direction de l'**Intermédiaire**, 23 *bis*, rue de la Faisanderie, à l'Imprimerie G. Lefebvre, rue Claude-Vellefaux, 5 et 7, chez H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, nº 1, ainsi que dans tous les bureaux de Poste, de France et de l'Etranger.

AVIS

Toute demande de **changement d'adresse** doit être accompagnée de **40 centimes** en timbres-poste et d'une des dernières bandes imprimées.

Annonces : **25 centimes** la ligne.

Pour les **Collections à compléter**, prière d'écrire à la Direction.

Le Général Directeur est visible tous les *mardis*, *jeudis* et *samedis* matin, de *9 heures à midi*. Il a le téléphone à sa disposition.

On trouve, chez M. H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, nº 1, toutes les livraisons concernant l'*Intermédiaire* et la *Plume et l'Epée*.



Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. **30 Janvier 1896.**

XXXIIIe Volume — N° 715

Quatrième Série — 2e Année N° 21

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Direction et Administration : 23 *bis*, Rue de la Faisanderie

IMPRIMERIE

5 et 7 RUE CLAUDE-VELLEFAUX

OUVRAGES EN LIBRAIRIE

LES TROIS GIRONDINES ET LES GIRONDINS

Les trois Girondines, Madame Roland, Charlotte Corday, Madame Bouquey, **et les Girondins**, étude de critique historique par M. Armand Ducos, licencié en droit, petit-neveu des Girondins, Ducos et Fonfrède.

Avec le martyrologe complet des Girondins, quatorze portraits de l'époque, dont deux inédits; des vues de lieux historiques; des fac-simile d'autographes, et de nombreux documents en grande partie inédits, dont deux lettres *in extenso* de Vergniaud, une de Brissot et deux de Grangeneuve, ainsi que le programme et la description avec gravure du monument des Girondins par son auteur même.

Bordeaux. — Imprimerie du Midi. — Paul CASSIGNOL, *91, rue Porte-Dijeaux;* 3 francs le volume.

On peut également se procurer le livre, aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 23 *bis*, rue de la Faisanderie.

Les Socialistes anglais. — M. Albert Métin publie dans *Le Revue blanche* du 1er janv. 1896, un article intitulé : *De John Ruskin à William Morris*. Ces pages font partie d'une série d'études sur le Socialisme anglais qu'on lira au cours des numéros de ce périodique.

Voici le sommaire de *La Revue blanche* du 1er janvier :

Gustave Kahn : *La Vie mentale (l'An 1895 et les Lettres)*. — Cyriël Buysse : *Les Grenouilles*. — Albert Métin : *Les Socialistes anglais (De John Ruskin à William Morris)*. — Villiers de l'Isle-Adam : *Lady Hamilton*. — Coolus : *Notes dramatiques*. — Georges Dalbert : *La doctrine de Monroë*. — M. S. : *Nécrologie (Stepniak)*. — Victor Barrucand : *Les Lettres italiennes (Gabriel d'Annunzio, Vittorio Pica)*. — Portrait de William Moris, par Félix Vallotton. Paris, rue Laffitte, 1. — Le numéro : 60 cent. — 12 francs (France) et 15 francs (Extérieur) par an.

CURIOSITÉS A VENDRE

Le Lundi 3 Février

VENTES aux enchères publiques.

A **Francfort-sur-Mein**, dans la salle de ventes, et sous la direction de **M. Adolf HESS**, Nachfolger, 7 Westendstrasse.

Le 3 Février et jours suivants

MONNAIES & MÉDAILLES

de Gustave-Adolphe, roi de Suède

COLLECTION

de M. Lud. SCHULTZE, de Hambourg

Le 5 Février et jours suivants

MONNAIES & MÉDAILLES

de la Prusse et du Brandebourg

COLLECTION

de M. HEYDEN, de Berlin

Le 10 Février et jours suivants

Monnaies & Médailles

Médailles relatives à la guerre franco-allemande de 1870-71.

Monnaies portugaises.

Médailles de rois polonais et autres personnages privés.

Monnaies et médailles autrichiennes.

Livres de numismatiques.

On peut consulter les **Catalogues** de ces ventes au bureau du journal.

Allemagne

M. S. KENDE, à l'Hôtel du Faisan d'Or, Reimergasse, 4, à Wien, vendra :

Le 29 Février et jours suivants

de 3 à 5 heures

RICHE COLLECTION DE

TABLEAUX

Nombreux objets d'art en cuivre et bois. Anciens écrits des XVe et XVIIIe siècles.

Beaucoup de dessins originaux, objets en cuivre et bois. Tableaux d'anciens maîtres, entre autres d'Albert Dürer et Rembrandt, et de Ryn.

APPARTENANT A

S. E. M. le Comte Ludovig PAAR

Exposition avant la vente.

Collectionneurs de la France et de l'étranger.

Le deuxième volume nous paraît vraiment **indispensable à tous ceux qui s'occupent du commerce des livres et des objets de curiosité** et aussi à tous les membres de l'immense famille des collectionneurs. L'ouvrage débute (exemple à suivre) par la liste des *Errata, suppressions et addenda* ; de la sorte, on est frappé tout de suite par ce qu'il importe de ne pas négliger ou oublier, ce qui arrive souvent quand ces indications complémentaires sont rejetées à la fin d'un volume. Nous signalerons ensuite une bien intéressante *Etude chronologique concernant les timbres fiscaux et de leurs émissions successives depuis* 1673 *jusqu'à nos jours*, par M. Ris-Paquot *l'Habitation et le Mobilier à travers les Ages* (16 pages). C'est à la page 37 que commencent les listes si précieuses de M. Renart, divisées en deux sections : *Collectionneurs français*, désignés en *Collectionneurs provinciaux et parisiens*, et *Collectionneurs étrangers*. Au milieu du volume se trouve intercalée une liste spéciale des *principaux commerçants parisiens, en livres, tableaux, antiquités, numismatique, timbres-poste et professions diverses*. Une table alphabétique des noms des collectionneurs habitant la France (Paris excepté, parce que les parisiens sont rangés par ordre alphabétique) termine cet inventaire. En résumé, M. Renart a droit à nos vives et bien sincères félicitations pour le service éminent qu'il vient de rendre à tous ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent de la vente ou de l'achat de tous objets pouvant former collection.

DEMANDES D'ÉCHANGE D'EX-LIBRIS

M. J.-E. de Groot-Jamintz Jr d'Amsterdam, envoie cinquante exemplaires de ses ex-libris. Il serait disposé à en faire l'échange avec ceux appartenant aux abonnés de l'*Intermédiaire*.

M. Pilastre, Avoué à Paris.

M. Paul Cordier, 34, Grande-Rue, à l'Isle-Adam (Seine-et-Oise).

M. le baron Oberkampf, receveur des finances, à Allais (Gard).

M. F. Bargallo, 94, rue d'Allemagne, à Paris, envoient des exemplaires de leurs ex-libris. Ils sont disposés à en faire l'échange avec ceux appartenant aux abonnés de l'*Intermédiaire*.

(Envoyer un timbre pour permettent l'envoi des *ex-libris* désirés).

Vient de paraître : **La Revue Rouge**, nouveau recueil mensuel de Littérature et d'Art.

Au sommaire, des vers et des proses de Henri Bauer, Paul Verlaine, Gustave Langlet, René Radel, Francis Norgelet, Manuel Devaldès, Jules Heyne, Solness, avec hors texte, une superbe lithographie originale de Steinlen.

Index des noms révolutionnaires des Communes de France. *Paris*, *Maison* Jeanne, 8, rue de Montyon, 1896, 1 vol. gr. in-8 br.

C'est à l'*Intermédiaire* qu'est due l'idée de ce travail de « haute curiosité révolutionnaire et de véritable utilité historique » (XVI, 683, 732). L'*Index* n'est pas dans le commerce, les bonnes feuilles ayant été offertes, à mesure du tirage, à MM. les archivistes départementaux et aux érudits de chaque région qui en sont les véritables auteurs. Néanmoins **quarante** exemplaires mis en réserve pour nos seuls collaborateurs, sont à leur disposition au prix de **2** fr. **50** net et **2** fr. **75** franco.

Les Musées cantonaux de France. — Article du *Bulletin de la Ligue de l'Enseignement*, de févr. 1895 (p. 49), et de la *Paix* du 8 avril 1895.

Des musés cantonaux ont été fondés à Bagnols (Gard) en 1854, par M. Léon Alègre, et à Poligny (Jura), en 1859, par M. Edmond Sauria.

M. Edmond Groult, docteur en droit, avocat à Lisieux (Calvados), a entrepris, en 1876, une active propagande pour multiplier ces modestes musées, en faisant ressortir tous les avantages qu'on en devait attendre.

Une médaille d'or lui a été décernée à l'Exposition universelle de 1889, et plus de quarante Conseils généraux ont émis des vœux en faveur des musées cantonaux.

Pour faciliter la création de ces musées dans tous les cantons, M. Alphonse Renaud, 25, rue Scheffer, à Paris, docteur en droit, chef de bureau au Ministère des Finances, vient de réunir, avec l'aide de quelques personnes, plus de 1,000 volumes, environ 40,000 dessins, plus de 5,000 textes, présentant un intérêt cantonal, et quelques centaines de monnaies qu'il mettra gratuitement et successivement à la disposition des associations cantonales qui ont eu ou auront établi un musée cantonal à la mairie du chef-lieu de canton ou dans un autre local convenable, et organisé des conférences publiques dans les principales communes du canton. Son œuvre a été créée le 12 mai 1894, et est déjà féconde en résultats.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *30 Janvier 1896.*

XXXIIIe Volume. — N° 715

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Quatrième Série. — 2e Année — N° 21

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

(CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique).

QUESTIONS

Epitaphe de l'Arétin :

Le temps par qui tout se consume
Sous cette pierre a mis le corps
De l'Arétin de qui la plume
Blessa les vivants et les morts.
Son encre noircit la mémoire
Des monarques de qui la gloire
Est vivante après le trépas ;
Et s'il n'a point contre Dieu même
Vomi quelqu'horrible blasphème,
C'est qu'il ne le connaissait pas.

De qui sont ces vers ?

ALFRED DUQUET.

—

Que la nuit paraît longue à la douleur qui veille ! — Dans le *Dictionnaire* de Larousse, on lit, au mot *plagiat*, que, dans son poème de l'*Imagination*, Delille a emprunté ce vers à Saurin.

Or, ce doit être une erreur. J'ai cherché en vain ce vers dans le poème de Delille.

Pourrait-on me renseigner à ce sujet ?

P. BRUNAND.

—

Commentaire manuscrit du Don Quixote de la Mancha. — J'ai possédé, il y a une vingtaine d'années, un très curieux manuscrit espagnol du XVIIe siècle, qui provenait du pillage d'une ancienne demeure seigneuriale à Zaraus, province de Guipuscoa. C'est un soldat qui me le porta à Saint-Sébastien, où j'avais ma résidence habituelle, comme correspondant de l'*Agence Havas* et de divers grands journaux français.

Ce manuscrit qui me fut volé en 1888, était un commentaire détaillé du *Don Quixote de la Mancha*, de l'immortel Cervantes, et contenait des études fort intéressantes sur les personnages que l'auteur avait mis en scène dans son œuvre.

Le *Don Quixote* n'était, en réalité, que la critique du pouvoir de l'époque et des autorités qui le distribuaient, au nom de la Couronne d'Espagne. Le manuscrit dont je parle mettait un nom connu derrière chaque personnage et seul peut-être le brave Sancho Pança était un être imaginaire, servant à lier l'intrigue d'un si vaste canevas.

Ainsi, la célèbre Dulcinée, n'était autre que la Dame Inès de Toboso et Villados, que Cervantes appelait la *dulce Inés* c'est-à-dire la douce Inès de Toboso, et dont les imprimeurs firent la Dulcinée, pour éviter les protestations de la dame ou de ses descendants.

J'ai fait à Madrid, dans les *Archives et bibliothèques*, des recherches nombreuses pour retrouver les critiques et commentaires dont je n'ai eu en mains qu'une copie probablement, mais je n'ai pu aboutir dans ces recherches.

Peut-être d'autres seraient plus heureux ?

L. CAPISTOU.

—

L'enterrement du Parlement Maupeou. — Je trouve dans de vieux papiers une pièce de vers manuscrite, assez spirituellement tournée, intitulée : l'*Enterrement du Parlement Maupeou*, et qui commence ainsi :

On fait dire à toute personne,
Que demain, vingt-six du courant,
Dans l'église de la Sorbonne,
On enterre le Parlement.

. . . .

Cette pièce de vers est-elle connue ? En ce cas, dans quel ouvrage se trouve-t-elle ?

C. DE LA BENOTTE.

—

Berlière. — Je trouve ce mot comme nom de château, de champ et de chemin au XVIIe et au XVIIIe siècle. Son étymogie et sa signification, s. v. p. ?

EDME DE LAURME.

—

Diable vert. — Le Portier de l'*Intermédiaire* a-t-il déjà vu passer le *Diable vert* dans ses colonnes ? D'où vient ce Diable vert ? R. G. C.

—

Personnage mythologique à retrouver. — A quel personnage mythologique se rapporte ce quatrain et quelle est la légende rappelée par ces vers ?

Avant le retour de Flore
Elle s'empressa de fleurir
Pour éviter encore
L'haleine du zéphyr.

CURIOSA.

—

Calvin. — J'ai trouvé dernièrement, aux environs de Vichy, l'expédition d'un testament où Jean Calvin figure comme témoin ; or ce testament a été retrouvé à Genève par Jean Combes de Magny, le 19 juillet 1576, et Calvin était mort sans postérité le 27 mai 1564 ! Quel est donc le Jean Calvin qui existait en 1576, à la réception du testament de *Sire Claude Lauonex Marchand citoien de Genève,* instituant pour son héritière générale et universelle *Percenault Mathuinon,* sa femme ?

L'expédition en ma possession n'est pas datée, mais doit remonter au milieu du XVIIe siècle. Elle est transcrite sur une feuille de parchemin d'un mètre de large et entourée d'un large filet doré. Les noms des parties sont en lettres d'or, et la lettre initiale (*C*) superbement enluminée, représente dans un enchevêtrement de fleurs, de fruits et d'animaux, une grosse tête d'enfant, sur laquelle semblent se pencher deux femmes nues.

ARM. D.

Le manuel des Dames. — Ce livre fut publié en 1520, chez Michel Le Noir, à Paris. Quel en est l'auteur ?

BIBL. M.

—

La Reine !.... Toujours la Reine ! — On connaît ce mot de Louis XIV, auquel un membre de sa famille parlait, avec quelque regret, des nombreuses infidélités conjugales du Roi-Soleil : « Eh ! oui... Mais, vous concevez : La Reine !... toujours la Reine !... »

Dans quels *Mémoires* du temps, cette fameuse réponse, si souvent reproduite, depuis, pour servir d'excuse aux peccadilles analogues des mauvais maris, a-t-elle été, pour la première fois, relatée ?

TRUTH.

—

L'Art du tailleur. — Je possède une plaquette in-folio, intitulée *Art du tailleur* (d'habits).

Elle est veuve du titre et du premier feuillet, d'où il suit que je ne sais ni quel est l'auteur, ni à quelle année en faire remonter la publication, ce qui constitue pour moi un état de souffrance.

J'estime qu'elle est de la fin du XVIIIe siècle, mais c'est pure hypothèse. Brunet, l'infaillible et précieux Brunet, est absolument muet sur son existence.

Elle est divisée en deux parties bien distinctes ; l'une est le texte, l'autre forme une série de seize planches de gravures, dont les quatre premières représentent, sous la forme de personnages habillés, les divers costumes français usités depuis Clovis jusqu'à la fin du siècle dernier.

Les douze planches suivantes sont consacrées à la partie technique et à des modèles de diverses coupes de vêtements.

La dite plaquette n'est point une reproduction de l'article *Tailleur* qui se trouve dans la *Grande Encyclopédie du* XVIIIe *siècle.*

Quel est donc son état-civil ? Je l'ai vainement cherché.

Si donc quelque charitable co-lecteur de l'*Intermédiaire,* prenant pitié de mon cruel embarras, voulait bien m'éclairer de ses lumières et me dire en même temps si les gravures, (de N. Ransonnette), qui accompagnent cette publication sont de

quelque valeur artistique, je lui saurais infiniment de gré. Reconnaissance de bibliophile, c'est chose solide, c'est chose durable!

De Chagny.

—

Carrier et Le Bon (Un dessin représentant). — Je possède un dessin fait sans doute à l'époque révolutionnaire, représentant dans deux médaillons accolés *Carrier* et *Le Bon*. Le tout est signé Godefroy. Quelque aimable confrère pourrait-il me donner des renseignements sur ce peintre ou dessinateur?

Dauvergne.

—

Toulon livré à l'ennemi. — Tout le monde connaît les événements qui se sont passés à Toulon en 1793. La ville et l'arsenal furent livrés aux Anglais le 24 Août.

Y eut-il plus tard des tentatives ou des complots pour livrer de nouveau Toulon à l'étranger?

Un Chercheur.

—

La sœur de Ravaillac a-t-elle eu un fils de Henri IV? — Un intermédiairiste avait demandé en 1869 (V. 28) si Henri IV avait séduit la sœur de Ravaillac; on ne fit pas de réponse.

On sait que Guy-Patin (lettre 122e) dit que Ravaillac avait un frère qui mourut en Hollande et qui déclara en mourant, que si son frère avait manqué son coup, il aurait entrepris la même chose, pour venger, dit-il, l'injure que Henri IV leur avait faite en débauchant leur sœur.

Je possède un livre assez rare: *La vie d'un solitaire inconnu mort en Anjou, en odeur de sainteté, le 24 décembre 1691*, Paris, 1699, in-12; l'auteur anonyme a consacré cinq chapitres pour établir que ce solitaire devait être le comte de Moret, fils de Henri IV et de Jacqueline de Bueil, que plus de deux cents historiens ont fait passer pour mort au combat de Castelnaudary, en 1632.

Au verso du portrait du solitaire, et d'une écriture contemporaine de la publication du livre, se trouve l'étrange note suivante:

Cette vie d'un solitaire inconnu a été donnée au public par M. Joseph Grandet, prestre curé de Ste-Croix d'Anvers; bien des gens croient aujourd'hui que ce n'étoit pas le comte de Moret, mais un autre fils que Henri IV avait eu de la sœur de Ravaillac et que ce prince ne reconnut point.

Au bas du portrait, qui ressemble à s'y méprendre à celui de Henri IV (*S. Thomassin sculptor Regius*) se trouve le quatrain suivant:

En vain ce Solitaire a caché sa naissance,
Son nom, et son pays même au plus grand des Roix.
Son visage et son air ont, malgré son silence,
Révélé son secret, autant qu'eût fait sa voix.

J'espère que mes collègues viendront à mon aide pour résoudre cette curieuse énigme historique, qui expliquerait sous un nouveau jour l'assassinat de Henri IV.

A. Dieuaide.

—

Réaumur physicien et naturaliste français. —J'aurais une question à poser aux chercheurs relativement au célèbre naturaliste Ferchault de Réaumur dont les ancêtres habitaient notre commune et qui en était avant lui le seigneur.

Pourquoi porte-t-il dans ses armes la croix de St-Louis, n'ayant jamais été militaire? Est-ce à cause de sa place d'intendant de l'ordre?

Comment se trouvait-il allié aux Renaudin et Perreau qui furent aussi seigneurs (en partie) de la terre de Réaumur?

Existe-t-il encore des lettres inédites du savant, outre celles publiées en 1886 par M. Muret?

Sait-on de quelle contrée était cette dame Darras veuve de Nantia qui intervient comme principale héritière et par procuration lors de l'apposition des scellés qui furent mis à son château de Réaumur où il passait tous les ans une partie de ses vacances?

A. Paj.

—

Famille de Prudelle. — Un abonné de l'*Intermédiaire* pourrait-il me dire si une famille de Prudelle qui existe à Pau et à Bordeaux appartient à une ancienne famille de ce nom remontant à Hélie de Prudelle, seigneur de Bergerac? Ce der-

nier vivait en 1259. Les Prudelle de Bordeaux sont originaires de Cassagnes-Begoulès, en Rouergue.

P. M.

—

Ornano (Comtesse d'). — Je serais très reconnaissant à l'*Intermédiaire* de bien vouloir m'indiquer les noms, prénoms, dates de naissance et de décès, de la comtesse d'Ornano, femme de François-Marie, comte d'Ornano, né à Ornano (Corse) le 4 octobre 1726, condamné à mort et exécuté à Paris le 21 messidor an II, maréchal de camp du 1er mars 1780 et lieutenant de roi à Bayonne jusqu'en 1790.

ARRICSEN.

—

Famille de la Bernardière. — Renseignements historiques sur cette famille, fixée à Mont-de-Marsan, s. v. p.

P. M.

—

Duc de Fronsac. — Je désirerais avoir des renseignements sur la vie de Louis-François Armand du Plessis, d'abord connu sous le nom de duc de Fronsac ; plus tard, à la mort de son père, il devint duc de Richelieu (naquit à Paris 1696). Il fut marié trois fois ; la première fois à l'âge de 14 ans, et la dernière fois à 84 ans. Ses femmes, qui furent-elles ? Est-il vrai qu'il fut amoureux de la petite duchesse de Bourgogne, belle-fille de Louis XIV, et par conséquent mis à la Bastille ?

Dans quelle bibliothèque peut-on trouver ses *Mémoires*, ou le volume intitulé *Une vie privée du maréchal de Richelieu*, publié en 1791 ?

E. G. M.

—

Une princesse de Craon. — On désirerait savoir qui était une princesse de Craon, habitant à Paris, rue Sainte-Croix, vers 1820, avec une demoiselle d'Alphy. Elles passaient l'été au Val, forêt de St-Germain, chez la princesse de Poix. — Cette dame, qui entretenait une correspondance avec Maine de Biran, était sans doute la femme d'un Beauvau-Craon. Qui était son mari ? A quelle branche des Beauvau se rattache-t-il ?

Y-a-t-il parenté entre les Beauvau et Mlle d'Alphy ? Cette dernière est désignée sur le testament de M. Gérard d'Alphy, beau-frère de Maine de Biran, comme sa nièce. Certains prétendent qu'elle était sa fille naturelle. M. Gérard d'Alphy était originaire de Gy (Haute-Saône). Il fut, après la Révolution, trésorier-payeur à Périgueux.

MARQUIS DE L.

—

Rôle militaire du conventionnel Rovère. — Comment Rovère qui, je crois, ne parut jamais aux armées, obtint-il successivement tous ses grades ? Qui le protégea ?

LAVAL.

—

Château d'Angles-sur-l'Anglin. — Quelle est l'histoire de ce château, situé à trente milles de Châtellerault, département de la Vienne ? A quelles grandes familles historiques se rattache-t-il ?

E. G. M.

—

Bois de Brésil. — Ce bois rouge propre à la teinture devient extrêmement sec, de là cette expression sec comme brésil, comme du brésil. Il semble avoir été connu des anciens, qui le tiraient probablement de l'Inde. A quel moment a-t-il été employé pour la teinture ? Dans *Les secrets du Seigneur Alexis Piemontois*, (Anvers, Ch. Plantin, 1564), on trouve, au Livre IV, des recettes :

1° *Pour préparer le brésil, et en faire quatre diverses couleurs.*
2° *Pour faire rouget de brésil d'autre sorte.*

Dans la relation imprimée à Lyon, chez Rouille, en 1549, sous le titre de : *La magnificence de la superbe et triomphante entrée de la noble antique cité de Lyon faicte au très chrestien Roy de France, Henry deuxiesme*, on fait figurer dans le cortège des gens qui « *portoyent de petits dards de Brésil, le fer doré avec de petites et gentilles houpes pendantes...* » Faut-il, avec du Cange, faire dériver brésil de *braise*, à cause de la comparaison avec la couleur rouge ou de feu ? Le brésil, connu bien longtemps

avant la découverte de l'Amérique, n'a donc pas reçu son nom du Brésil, mais l'a donné à ce grand pays, où abonde le bois du brésillet, arbre du genre *cæsalpinia* qui donne une couleur rouge très vive. Dès 1503, des navigateurs dieppois avaient fait plusieurs voyages dans ce pays éloigné *surtout pour y acquérir le braisil, qui est du bois à teindre en rouge*. Est-ce vers cette époque que fut abandonné le nom de Vera-Cruz, donné primitivement à la terre découverte par Cabral et changé peu après en celui de Santa-Cruz ? Dans quel acte figure pour la première fois l'appellation de *Brasil* ?

LECNAM.

—

De quel bois était faite la croix de la Passion ? — Sait-on de quel bois fut fabriquée la croix qui servit au supplice de J.-C. ? J'ai vu, je ne sais où, que cette croix était en bois de cèdre, mais cette assertion s'appuie-t-elle sur des documents authentiques ? Il me semble que cette question de matière première est la principale donnée qui doive servir à établir le plus ou moins d'authenticité des nombreux fragments qui constituent les reliques de la Vraie Croix, et qu'en conséquence, la nature végétale de ces reliques doit d'abord être constatée, ce qui est facile au moyen de nos connaissances actuelles en botanique micrographique.

RENÉ DE STARN.

—

Comment chauffait-on les grands appartements de Versailles, Galerie des glaces, etc., du temps de Louis XIV ? — Il n'y a point trace de cheminées dans les pièces ci-dessus ; cependant il n'est pas admissible qu'on ait laissé en proie aux intempéries, à la gelée, au dégel, à l'humidité, les richesses artistiques, les peintures, les tapisseries, les meubles, accumulés dans ce magnifique palais.

J. L.

—

Automates. — Je lis dans le *Journal de la Belgique* du 25 janvier 1830, qu'un sieur Grosseau, horloger à Bruxelles, aurait obtenu un brevet d'invention :

Pour une mécanique simple et ingénieuse servant à donner aux oiseaux et fleurs artificiels des mouvements imitant ceux des fleurs et oiseaux.

Ne serait-il pas intéressant de relever toutes les tentatives de cette espèce ?

CLÉMENT LYON.

—

Actes se rapportant à l'horloge de la Bastille. — Un intermédiairiste pourrait-il donner quelques renseignements quant aux actes se rapportant à l'horloge de la Bastille, depuis le moment où elle a été placée dans ce bâtiment, vers 1760 ou 1762, jusqu'au moment de la démolition de la Bastille et de la vente des matériaux qui a suivi?

Je pourrais donner quelques renseignements.

Les trois cloches la composant ont été fondues par le sieur Louis Chiron en 1761 et 1762.

Je crois que, lorsqu'on démolit la Bastille, on transporta tous les matériaux en provenant dans l'église St-Paul.

C'est là qu'ils furent vendus à l'amiable ou aux enchères (je l'ignore).

C'est là que l'horloge fut achetée par M. Lecamus de Lemarre, maître de forges à Remilly.

DUPRÉ-NEUVY.

REPONSES

La perruque de Louis XIV (IV, 104, 220). — Dans une lettre datée de Bergues le 1er Août 1658, le cardinal Mazarin écrivant à Turenne lui disait :

> Le Roy jouit d'une parfaicte santé, qu'il ne semble pas qu'il ayt esté malade. Sa Majesté elle-mesme m'a faict l'honneur de me l'escrire en ces termes, et la Reyne me le confirme avec la joye que vous pouvez vous imaginer. Elle me mande que la flatterie va au point que presque tout le monde prend la perruque; et je ne m'en estonne pas, car je me souviens d'avoir leu que, Tibère estant chauve, chacun se faisait raser pour luy plaire.

A la suite de la maladie qui avait retenu le roi à Calais pendant tout le mois de juillet 1658, les cheveux de Louis XIV avaient été coupés et il portait perruque. A-t-il adopté complètement cette coiffure

à partir de cette époque ? D'après Paul Lacroix (XVIIe *Siècle, institutions, etc.*, p. 551), la perruque, inaugurée par Louis XIII en 1620, ne fut adoptée par Louis XIV qu'en 1673, à l'âge de trente-cinq ans.

E. M.

—

Madame Tallien (XI, 680, 733 ; XII, 9 ; XVII, 227, 281, 337 ; XXX, 320, 538, 599, 647; XXXII, 209). — Voir sur elle mon livre, *Révolutionnaires*, 1891, in-18. Ce que je n'y ai pas dit, parce que je l'ignorais alors, c'est qu'une de ses filles, Madame Brunetière, a eu d'Emile de Girardin un fils, Alexandre de Girardin, dont j'ai publié l'acte de naissance dans le *Curieux*.

NAUROY.

—

Les tombes de l'église des Grands-Augustins (XVIII, 738). — Le couvent des Grands-Augustins fut vendu en 1797, démoli et remplacé par une halle qu'on appelait *Marché de la Vallée.* Des maisons particulières couvrent aujourd'hui l'emplacement de ce marché qui fut supprimé en 1867.

Son église renfermait beaucoup de tombeaux. H. Cocheris nous en donne (*Histoire de la ville et du diocèse de Paris, par l'abbé Lebeuf, III, 284*) une liste trop longue pour être reproduite dans l'*Intermédiaire*.

Les tombeaux et épitaphes, sauvés par Alexandre Lenoir, furent réunis au couvent des Petits-Augustins (*aujourd'hui Ecole des Beaux-Arts*), dans un dépôt qui reçut en 1795 le nom de *Musée des monuments français*. En 1815, la suppression de ce musée fut décidée ; une grande partie des richesses qu'il renfermait fut enlevée et dispersée.

Où peut-on actuellement trouver quelques débris des tombes des Grands-Augustins ?

Au musée du Louvre, à l'Ecole des Beaux-Arts, au musée Carnavalet, dans une cave du Palais de Versailles, dans un magasin de l'ancienne église abbatiale de Saint-Denis.

Voir : de Guilhermy, *Inscriptions de la France, Diocèse de Paris, I, 397 à 413, 410 V, 141.*

LE PORTIER DE L'INTERMÉDIAIRE.

Nepveu éditeur (XXVII, 292 ; XXVIII, 175, 251, 378, 604). — Consulter ma *Bibliographie des livres à figures coloriées*, dans le *Bulletin du Bibliophile* de mai 1892.

NAUROY.

—

La Cour des aides en 1788 (XXXI, 482). — La Cour des aides formait une juridiction qui fut supprimée, avec le Parlement, en 1771, et rétablie en 1774. Elle eut une autre éclipse en 1788, quand, par l'édit du 8 mai, il fut déclaré que « quarante-sept grands bailliages seraient chargés de tous les procès civils dont l'objet n'excédait pas 20,000 livres, et de tous les procès criminels de troisième ordre ». Etaient donc réservées les autres causes plus importantes, ce qui expliquait le « sauf appel aux Cours de Parlement et Cours des aides » mises, toutefois, en vacances jusqu'à formation des grands bailliages. La Cour de Clermont-Ferrand, dont le sort ne se séparait pas de celui de son Parlement, ne manqua pas, rentrant en fonctions le 15 octobre, de se plaindre hautement de ses cinq mois d'inaction. Cette attitude faisait suite aux protestations parlementaires qui avaient été générales, « légales en Normandie, violentes en Bretagne, tumultueuses dans le Béarn, politiques et conséquentes dans le Dauphiné » (Guizot). — Il semble bien que les Cours des aides n'ont pas été, en 1788, frappées nominativement, mais qu'elles ont été englobées dans la décision prise contre les parlements.

T. PAVOT.

—

Branches bâtardes de la maison de France (XXXI, 569). — *Le comte de Bourbon-Conty* (XXXI, 362, 547). — *Généalogie de Mme de Genlis* (XXIX, 296, 594, 675 ; XXX, 46, 106, 214). — *Les déesses de la Raison* (XXVIII, 638 ; XXIX, 121, 319 ; XXX, 45, 163, 243, 326). — J'ai traité ces quatre points, le premier très longuement dans le *Curieux*. Pour les déesses de la Raison, je ne me suis occupé que de Mme Momoro.

NAUROY.

—

Surnoms de villes (XXXI, 683 ; XXXII, 141, 173, 331, 450, 606). — Dans le département de l'Oise, on trouve entre autres :

Bailleul-le-Soc.
Beaumont-les-Nonains.
Ernemont-Boutavent.
Flavy-le-Meldeux.
Fontaine-les-Corps-Nuds.
Fresnoy-le-Luat.
Gouy-les-Groseillers.
Lalande-en-Son.
Lannoy-Cuillère.
Le Coudray-Belle-Gueulle.
Le Plessis-Pâte-d'Oie.
Le Vauroux.
Margny-à-Cerises.
Mory-Moncrux.
Moulin-sous-Touvent.
Novillers-les-Cailloux.
Puiseux-le-Hautberger.
Rouvroy-les-Merles.
Saint-Martin-le-Nœud.

F.-B. PREGUNTOM.

—

Ouvrages sérieux mis en vers (XXXII, 79, 231, 258, 339, 362, 487, 653). — *Mnémosyne romaine, narrations des évènements de l'histoire de Rome, suivies de vers techniques aidant à graver dans la mémoire les faits et leurs dates*, par Ferd. Cadart. Douai, 1840, 2 vol. in-12.

Voici quelques échantillons seulement:

Fondation de Rome :

Ce Romulus, qui fonda Rome,
On peut dire de lui : quel homme!

Meurtre de Rémus :

On n'offensera pas Romule impunément,
Puisque pour Rémus même il est si peu clé-
[ment.

Enlèvement des Sabines :

Sur nos filles, disaient les malheureux Sabins,
Les perfides Romains ont jeté leurs grappins.

Mort d'Ancus Martius :

Vers lui, disait Ancus, le roi des dieux m'ap-
[pelle.
Romains, pour m'éclairer, allumez la chan-
[delle.

Et dire que cet ouvrage a été mis dans nos mains par notre professeur en quatrième!

J. LT.

—

La Tapisserie de Bayeux renferme-t-elle des emblèmes héraldiques? (XXXII, 241, 463). — L'une des plus exactes reproductions gravées de cette célèbre tapisserie historique est, vraisemblablement, celle qui fait partie de la belle édition de l'*Histoire de la Conquête de l'Angleterre par les Normands*, d'Augustin Thierry, 5e édition, Paris, Just. Tessier, 1839, 4 vol. in-8° caval., ornée de 4 vignettes et de 34 planches gravées sur bois, tirées hors texte sur papier de Chine monté, d'après les dessins de Tony Johannot, Ary Scheffer, Eugène Charpentier, A. Le Fèvre, Charles Jacque et Dufort, Cabasson, J. Lecurieux. (Edition depuis longtemps épuisée et dont de rares exemplaires ne se rencontrent plus que dans les ventes ou dans le commerce de la librairie d'occasion).

L'Atlas, in-4° oblong, comprend 32 pages de texte du même format, imprimées sur deux colonnes, et 14 planches finement gravées sur acier (cartes géographiques, monuments, fac-similés de chartes, reproduction de sceaux, de monnaies, d'armures, spécimens d'architecture, etc.). Parmi ces gravures, les planches 5 à 9, gravées par Ambroise Tardieu, reproduisent, en fac-similé réduit, la Tapisserie de Bayeux. Leur ensemble comprend vingt bandes de tapisserie à dessin continu, de 36 millimètres, hauteur, sur 223 millimètres, longueur, chacune.

Une description détaillée de cette tapisserie, rédigée par M. Langlois, et occupant 19 pages de texte, à deux colonnes, accompagne ces gravures.

Assurément, je ne suis pas, pour mon compte, un bien grand clerc en fait de science héraldique, mais, dans ces dessins, il y a pour moi un point sur lequel il serait bon d'appeler spécialement l'attention des érudits:

Les boucliers, ovales par le haut et se terminant en pointe par le bas, que portent les cavaliers armés, qui s'en vont chevauchant et guerroyant dans cette longue cavalcade si curieusement ouvragée, sont ornés de figures de lions, de dragons, de croix, de besants, etc. Sans aucun doute, ce ne sont pas là, à proprement parler, des armoiries. Mais ce qui semble, aussi, bien prouver que ce ne sont pas de simples ornements de fantaisie de l'invention de l'auteur, c'est que le même emblème est toujours appliqué au même type de cavalier, sans jamais varier.

Personnellement, je me souviens d'avoir vu et étudié sur place, à plusieurs reprises, cette tapisserie d'un si grand renom, au Musée de Bayeux, il y a une

bonne vingtaine d'années, à une époque où j'allais, chaque été, passer dans ma famille la saison des vacances aux bains de mer d'Arromanches, près de Bayeux.

Elle était alors conservée dans une grande vitrine, dressée verticalement au milieu d'une salle, en bonne lumière, à l'aide de pieds de chêne ou de métal fixés dans le sol.

Cette salle n'avait qu'un défaut, mais capital, à mes yeux de collectionneur précautionneux, c'était d'être située au rez-de-chaussée, en contre-bas de la rue, dans une maison déjà ancienne, construite en moellon calcaire, et, par conséquent, accessible au salpêtre, c'est-à-dire à l'humidité.

Je me rappellerai toute ma vie avoir vu dans la pièce du fond de ce même rez-de-chaussée, et appuyé sur un mur assurément salpêtré, un superbe et grand dessin original, au crayon rehaussé de blanc, de Lebarbier, que cachait indignement, et presque complètement une couche de moisissures blanches et noires qui s'étaient épanouies à travers le carton mouillé, entre la glace et le dessin.

Ce champignonnage de rez-de-chaussée malsain doit, si je ne me trompe, être d'un fâcheux augure pour la durée de conservation, dans un pareil lieu, d'une si fragile œuvre féminine, qui n'en reste pas moins l'un des monuments les plus rares et les plus précieux de notre vieille histoire nationale.

ULRIC R.-D.

Est-il juste, régulier, légal, qu'un membre d'une famille, qui n'est pas le seul et dernier représentant du nom, puisse transmettre, par voie d'adoption, à une personne quelconque, un nom dont il n'est pas seul propriétaire ? (XXXII, 272, 466). — J'extrais ce qui suit d'un ouvrage assez rare : *Les nobles dans les tribunaux*, par Herman, François de Malte, Liège 1680, in-4° (page 40).

Le droit commun permet qu'un testateur puisse obliger son héritier à porter son nom. Et les tribunaux aussi bien que l'Ecole en reçoivent l'opinion. Bursat, *Consil.* 228, n° 13. Tessaut, *décis.* 270. Menoch, *de arbi. cas.* 318. n° 14 et 15. Tholos, *Syntag. jur. univers.* lib. 36. cap. 4. n° 5. *Latissime Hopping, de jure insig.* cap. 8. n° 386.

Un seul décisionnaire (Boërius) a voulu limiter cette doctrine et nous persuader que cette condition d'institution n'estoit pas permise, tandis qu'il y avoit des vivans de l'agnation du testateur : mais je trouve qu'il n'y a gueres de sectateurs de son opinion, puisque presque tous nos jurisconsultes conviennent qu'il est libre à un testateur d'instituer un étranger à la condition de porter son nom ; soit qu'il y eust des vivans, ou pas, de l'agnation.

La question suivante intéresserait les intermédiairistes (page 303) :

Un noble vend, donne ou cède sa terre, à raison de laquelle, il estait titré de marquis, comte ou baron, peut-il après l'aliénation porter encore le mesme titre ?

A. DIEUAIDE.

Où ont été inhumés Robespierre et ses compagnons après le 10 thermidor ? (XXXII, 320, 537, 714). — La réponse faite dans l'*Intermédiaire* (XXII, 714) indique bien que Robespierre et ses compagnons furent inhumés, après leur supplice, dans le cimetière des Errancis.

La plupart des historiens ont adopté cette version.

Mais Barras, dans le tome II de ses *Mémoires* (pages 200, 201, 203), dit formellement que, par son ordre, les suppliciés du 10 thermidor *furent jetés dans la fosse de Capet*, et « que les cadavres de Robespierre, de St-Just, de Couthon et des membres de la Convention sont ceux qui vinrent combler et fermer le cimetière de la Madeleine. »

Les affirmations de Barras sont-elles exactes ?

H. T.

Autodafé (XXXII, 357, 615). — Je me permets tout d'abord de rectifier la date donnée par M. Mataopani. Ce n'est pas le 4 novembre, mais le 4 décembre 1808 que Napoléon vint abolir l'inquisition en Espagne. C'était le jour de la prise de Madrid par l'armée française, et il rendit cinq décrets gros de conséquences si leur application pratique avait été possible, ce qui leur laisse simplement un caractère de violence irréfléchie :

1° Destitution des membres du Conseil de Castille.
2° *Abolition de l'Inquisition.*
3° Réduction aux deux tiers des conscrits existants.
4° Abolition des douanes provinciales.
5° Abolition des droits féodaux.

C'était d'ailleurs une idée préconçue chez Napoléon d'abolir l'Inquisition, bien

plus pour obtenir un effet politique que pour modifier un système judiciaire ; il la connaissait peu ou mal. Pendant les séances tenues à Bayonne au printemps précédent, par les notables convoqués pour reconnaître Joseph, roi d'Espagne, un mémoire avait été présenté sur la question par le conseiller de l'Inquisition, délégué à la junte : Raimond Ettenhard y Salinas. Il concluait à la conservation du St-Office, rappelant toutes les garanties données à l'accusé et les procédés très humains de ce tribunal. L'empereur n'avait eu cure de ce rapport, mais il est caractéristique et pour qu'il ait été lu devant tous les Espagnols réunis, il faut bien admettre qu'il ait été véridique, sans cela il eût soulevé des protestations qui n'eurent pas lieu. Les *curieux* d'histoire trouveront l'original espagnol de ce document, que je me fais un plaisir de leur indiquer, aux Archives Nationales, dans la série A F IV, carton 1609.

Pour corroborer l'opinion d'un Espagnol bien informé, en 1808, je citerai l'opinion d'un Français également témoin oculaire, en 1808 aussi, M. de Laborde qui, voyageur attentif et scrupuleux, écrivait dans son *Itinéraire descriptif de l'Espagne* (tome V, p. 23) :

Le nom terrible de l'Inquisition vient encore alarmer les gens crédules ou fournir des armes aux malveillants. La tolérance religieuse influe sur ses arrêts, en général proportionnés à la grièveté des crimes: la prison, le fouet ou les galères, sont presque les seuls supplices auxquels elle condamne pour des crimes qui, *ailleurs, seraient punis de mort.* Ce tribunal est plutôt un ministère de police qu'une autorité religieuse ; il est, pour ainsi dire, entre les mains du gouvernement qui provoque ou dirige ses opérations, et les arrête lorsqu'il juge qu'elles vont trop loin. Il présente par là un avantage sur les autres administrations de ce genre, celui d'être soumis à une révision qui peut annuler ou du moins atténuer ses démarches... Les poursuites ont moins rapport aux opinions religieuses qu'aux principes politiques, et les malheurs arrivés dans d'autres pays ont, en quelque sorte, justifié sa surveillance. Cependant, elle n'agit guère que dans les cas de scandale public, encore fait-elle précéder ses informations par des avis secrets et par tous les moyens qui, en prévenant l'éclat, *peuvent empêcher d'être obligé de punir* : c'est une justice que sont forcés de lui rendre tous les voyageurs impartiaux.

L'assertion de M. de Laborde n'a pas besoin de ma confirmation et il est toujours assez maladroit de se citer soi-même ; néanmoins, je puis bien dire que j'ai trouvé un cas tout à fait identique à ceux qu'indique M. de Laborde : c'était en 1799, et la scène se passait à Valladolid, la ville des *Autodafés* par excellence ! J'en ai raconté l'histoire dans mon livre: UN CURÉ D'AUTREFOIS. *L'abbé de Talhouët* (chap. X).

Quant à savoir si le peuple espagnol vit abolir le Saint-office avec l'enthousiasme qu'on lui prête généralement, voici l'opinion bien désintéressée d'un agent de police français, Blanchet, alors en mission à Barcelone, très mal disposé contre les choses religieuses, et qui rapporte l'opinion d'un Catalan *éclairé* (c'est lui qui souligne cette épithète) dans une dépêche datée du 8 mai 1808.

Si l'on détruisait l'Inquisition, sur 100 individus, il y en aurait peut-être 90 qui crieraient au scandale.

Ce témoignage significatif se trouve dans les archives des Affaires étrangères, au fonds d'*Espagne*, volume 674, folio 241.

GEOFFROY DE GRANDMAISON.

—

Courir comme un chat maigre (XXXII, 395). — La question a été mal posée. Il faut lire :

« Lors, dispos du talon, je vais comme un chat maigre. »

De même, au lieu de « Le *chemaigre* était un lévrier de race anglaise ». Il faut dire :

« Le *chamaigre* était un lévrier de race anglaise. TH. P.

—

Au petit Saint-Antoine (XXXII, 443, 686). — Avant la Révolution, il y avait, entre la rue Saint-Antoine et la rue du Roi-de-Sicile, un couvent d'Hospitaliers de Saint-Antoine-en-Viennois, dit le *Petit Saint-Antoine*, pour le distinguer de l'abbaye du même nom sise au faubourg. Devenu propriété nationale, le *Petit Saint-Antoine* fut vendu en 1798 et démoli en 1804. On ouvrit, en 1806, sur son emplacement et dans l'axe de la rue des Juifs, un passage dit également du *Petit Saint-Antoine*, qu'on trouve sur les plans de Paris par Maire (1808) et par Achin (1822). C'est dans ce passage, qui a été élargi et ajouté à la rue des Juifs, dont il était le prolongement jusqu'à la rue Saint-Antoine, qu'était situé le magasin du *Petit Saint-Antoine*.

LE PORTIER DE L'INTERMÉDIAIRE.

Emblème à déterminer (XXXII, 519). — Voici ce que j'en sais : La colonne surmontée d'un petit globe portant une croix est le *perron*, symbole des libertés liégeoises, que l'on voit encore sur la fontaine du marché en face de l'Hôtel-de-Ville à Liège; les lettres L et G signifient Liège.

Visé est une petite ville de cinq à six mille habitants au nord de Liège et Naye, ou La Naye, un petit village situé sur la Meuse entre Visé et la frontière hollandaise. Ces deux localités faisaient partie de la Principauté de Liége, annexée à la France en 1789.

EM. GUILLEMIN.

—

Ne pas se laisser prendre sans vert (XXXII, 553). — *Sans vert*, pris au dépourvu. *Estre pris sans vert*, façon de parler tirée d'un jeu appelé *le jeu du verd*. Panurge, dans Rabelais, dit que les dez *sont le verd du diable :*

Avez-vous icy dez en bourse ? Pleine gibessière, respondit Panurge. C'est le vert du diable, comme expose Merl. Coccaius, *libro secundo de patria diabolorum*, le diable *me prendroit sans verd*, s'il me rencontrait sans dez.

Œuvres de Rabelais, *édition variorum*, Paris, Dalibon, 1823, tome IVe, livre III, chapitre XI, *Pantagruel*. (Pages 326, 327).

Au feuillet 237 versa, de la *Passion de Jésus-Christ à personnages*, c'est Satan qui fournit à Griffon le dé avec lequel ce soldat doit gagner le saye du Sauveur. (L.) Merlin Coccaie n'a point de livre intitulé *de Patria diabolorum* ; mais il a décrit l'enfer dans sa *Macaronée* 23 à 25, qui est sans doute ce que Rabelais appelle le *Pays des Diables*. Ce titre de livre est cité dans la bibliothèque de Saint-Victor, livre II, chap. VII. Quant au *verd du diable*, cette expression fait allusion à un usage du mois de mai que nous allons expliquer. La Mésangère dit en son *Dictionnaire des proverbes*, qu'aux XIIIe, XIVe et XVe siècles il fallait en ce mois porter une branche verte, sous peine de recevoir un seau d'eau sur la tête.

Et suis parmy ces gens comme un homme
[sans vert.

(Régnier, *satire* X, vers 106, p. 120 note 26. — *Œuvres complètes de Mathurin Régnier*. A Paris, chez P. Jannet, libraire, 1853).

C'est ce qui fait toujours que je suis pris
[sans vert.

(*Les grands Ecrivains de la France. Œuvres de Molière*. Tome Ier. — *L'Etourdi*. ACTE III, SCÈNE IV, *vers* 1109. Page 178. — Paris, Hachette, 1873).

On dit qu'un homme *a été pris sans vert*, pour dire à l'impourvu, par allusion du jeu qu'on joue au mois de mai, dont la condition est qu'il faut toujours avoir du vert sur soi. (*Dictionnaire de Furetière*, 1690).

Dans *le Maître étourdi* de Quinault, un cabaretier qui est pris à l'improviste et n'a rien à servir à ses hôtes :

Pour cette heure, Monsieur, vous m'avez
[pris sans vert.
(ACTE I, SCÈNE III.)

Il y avait longtemps que la phrase était devenue proverbe, voyez par exemple, Rabelais. Elle fut donnée pour titre à une petite comédie de La Fontaine et Champmeslé, représentée à la suite du *Misanthrope*, le 1er mai 1693. Walckenaer, dans son *Commentaire*, en fait remonter l'origine à un usage qui avait lieu dans les XIIIe, XIVe et XVe siècles, de porter toujours sur soi, pendant les premiers jours de mai, une branche ou un feuillage quelconque, sans quoi on s'exposait à recevoir un seau d'eau sur la tête; il suffisait à celui qui le jetait de dire en même temps pour toute excuse : *Je vous prends sans vert*. De la bonne vieille coutume on fit un petit jeu galant, où qui se laissait prendre sans sa boîte au vert, était à la discrétion de l'autre.

JE VOUS PRENDS SANS VERD

Comédie (1693).

Elle a été publiée, sans nom d'auteur chez Pierre Ribou. Elle fut réimprimée dans les *Pièces de théâtre de M. de La Fontaine*, Paris, 1699, in-12.

SCÈNE V.

JULIE.

Il me vient en pensée (*vers* 125)
De rappeler du mois la coutume passée :
Jouons ensemble au verd.

CÉLIANE.

Je le veux.

MONTREUIL.

J'y consens.

JULIE.

Si le jeu n'est pas noble, il est divertissant :
Le premier qui de nous se laissera surpren-
[dre,
D'obéir au vainqueur ne pourra se défendre :
Je jure, je promets d'en observer la loi.

CÉLIANE.

A ces conditions je me soumets.

MONTREUIL.

Et moi.

JULIE.

Allez, pour commencer ces guerres intestines,
Cueillir du rosier : prenez garde aux épines.
(*vers* 134).

SCÈNE VIII.

. . . .

CÉLIANE.

Ce mai nous avertit qu'il faut songer au [verd. (*vers* 208).

LUBIN.

Vous y jouez donc ?

CÉLIANE.

Oui.

LUBIN.

Gardez d'être attrapée !

JULIE.

Pour moi, si l'on m'y prend, je serai bien [trompée. (*vers* 210).

SCÈNE IX.

FLORE.

Dans une plaine, (*vers* 255),
Sous un couvert,
L'un sans mitaine,
L'autre sans verd.

SCÈNE DERNIÈRE.

LUBIN, *aux spectateurs*.

A venir voir nos jeux soyez plus de concert :
(*vers* 402, 403).
Plus vous viendrez, et moins vous nous pren-[drez sans verd.

Les grands Ecrivains de la France: Œuvres de J. de La Fontaine. Paris, Hachette, 1891.

... *Jouer au vert*, jouer un certain jeu qui était en usage dans le mois de mai; ceux qui le jouaient devaient porter tout le mois une feuille verte cueillie le jour même ; chaque joueur, pris sans être muni de cette feuille, était puni de quelque amende.

. . . .

Prendre quelqu'un sans vert, le prendre au dépourvu.

Je confesse à ce coup que je suis pris sans vert.

TH. CORNEILLE. — *Amour à la Mode*, II, 3.
Dictionnaire de la Langue française, par E. Littré.

NYCTICORAX.

*
* *

Même réponse : P. CORDIER, AUGUSTE NICAISE, LU. G., LÉON LEMAIRE, BOOKWORM.

Enseignes de Paris (XXXII, 558). — Une boutique du boulevard Saint-Martin porte cette enseigne : *Au Bonheur des Dames*. Celle-ci est-elle ancienne ? je l'ignore. A-t-elle été inspirée par l'ouvrage de Zola qui porte ce titre ? Ou vice-versa, ce qui serait plus curieux ?.

EDOUARD RINADEL.

*
* *

— En Amérique, l'enseigne-rébus foisonne (c'est toujours une manière d'abréger). A Yonkers, un marchand de chaussures a fait peindre quatre lettres : EEEE, ce qui signifie *For ease* (Four E S), *pour l'aise* (excusez l'idiôme). Deux autres, MMrs Bell (cloche) and Cable (câble) ont fait peindre un énorme câble au milieu duquel est une cloche.

A Paris, dans le quartier du Temple, un cordonnier, maître d'armes à ses heures, a ainsi libellé son enseigne : *Bottes en tous genres*.

A New-York, Tacot, un charcutier français de la sixième avenue, a fait faire des clichés portant une hure en chef et quatre pieds de cochon en dessous, avec cette légende intercalée :

It is all good (Tout est bon en lui)
From the (de la)
Ici dessin de la hure
to the (aux)
Dessin des quatre pieds).

A. MARTIN.

*
* *

— Jadis il y avait à Joinville-le-Pont une enseigne ainsi conçue : *Chacun son idée, X..., cordonnier*. J'ai remarqué il y a quelques années à peu de distance de la barrière, du côté de Levallois, une enseigne de marchand de vin originale : *Au célèbre médecin qui guérit la soif et la faim*. A Courcelles il en existe une : *Au pauvre Riche*, du nom du propriétaire de la boutique. Rue de Chabrol un marchand de bois s'intitule : *Au grand I vert*.

FR. DE ZELTNER.

—

Art héraldique (XXXII, 558). — Ils ne manquent pas les livres dans lesquels *le Primitif des bords de la Sambre* pourra se renseigner. *Larousse* et l'*Almanach Hachette* de l'année 1894 contiennent les renseignements demandés.

Dans le cas où les armoiries ne présentent pas les traits et pointillages indiqués il n'y a absolument pas moyen d'en déterminer la couleur des émaux et des métaux.

D. DE LUXEMBOURG.

—

Le Maréchal de Lauriston était-il petit-fils de Law? (XXXII, 559; XXXIII, 77, 109). — Extrait d'un auteur du XVIIIe siècle (1768).

Law (Jean), que nous appellons Lass, ou Lasse, le financier, était le fils d'un coutelier d'Edimbourg, où il naquit en 1668... Il n'est point connu aussi généralement qu'il devrait l'être. (Suit l'historique des principaux évènements de sa vie jusqu'à sa mort à Venise, le 21 mars 1729).

Il avait acquis des biens immenses et plusieurs terres et entr'autres le comté de Tancarville, dont il prit même la qualité (1).

Les Ecossais, fiers de leur compatriote, lui donnèrent un acte de franchise ou Frédénisation, que la ville d'Edimbourg sa patrie lui envoya en 1719 dans une boite d'or du poids de 300 livres sterling avec une inscription en tête de laquelle :

Jean Law, comte de Tancarville

Il avait un frère, Guillaume Law, qui faisait le commerce de charbons en 1618 et était fournisseur de l'abbé, depuis cardinal Dubois, ambassadeur en Angleterre, chargé de négocier la paix d'Italie; c'est ce que m'a assuré un ancien secrétaire du cardinal qui l'accompagna dans son voyage.

Guillaume Law eut de Rebecca Dewes sa femme, cinq enfants, dont deux fils :

Jean, né à Paris, paroisse St-Roch, 3 décembre 1719.

Jacques-François, né au Roule, près Paris, paroisse St-Philippe-du-Roule, le 27 février 1724.

Rebecca-Louise, née à Paris, paroisse St-Nicolas-des-Champs ; se fit religieuse le 10 juillet 1742.

Jeanne-Marie, née à Paris, paroisse St-Philippe--du-Roule, le 8 novembre 1872, mariée en 1743 à M. de la Cour du Vigan.

Elisabeth, née au Roule, le 27 février 1725, mariée en 1744, à M. de Boisseroles-Azumène, officier de la chambre des comptes à Montpellier.

Guillaume Law est mort à Paris, le 25 mai 1752, âgé de 63 ans, dans une fortune médiocre. Il s'en fallut beaucoup que ce fut un génie aussi actif et aussi vaste que celui de son frère.

Ce que j'ai dit de la naissance des enfants de Guillaume Law, est extrait des registres du Conseil d'Etat, et m'a été communiqué par une personne d'une probité égale à son mérite.

(1) Dictionnaire Géographique : Tancarville, petit village de France (Seine-Inférieure), château moderne du commencement du 18e siècle, qui appartient à Jean Law.

Jean Law, fils aîné de Guillaume, neveu et filleul de Jean Law le financier, partit sur la fin de novembre 1741, pour Pondichéry sur les vaisseaux de la compagnie des Indes, qui lui fit une gratification de 6000 livres. Il s'est distingué dans un combat livré par M. de la Touche, à l'usurpateur de Narsingue ; et les nouvelles publiques parlèrent très-avantageusement de sa conduite et de sa valeur, sur les témoignages qu'en rendit M. de La Touche, à la cour. Il a reçu de pareils éloges à l'occasion du combat livré en 1748 contre l'amiral Boscawen.

Lauriston (Jacques Alexandre Bernard Law, marquis de), né à Pondichéry 1768-1828, fils du précédent et petit-neveu de Jean Law le financier ; général français, fit la campagne d'Austerlitz et commanda l'armée embarquée sur l'escadre de l'amiral Villeneuve ; s'empara de Raguse (1807), se distingua à Castel-Nuovo ; gouverneur de Venise ; suivit Napoléon à Erfurt, puis à Madrid ; commanda l'artillerie de la garde à Raab et à Wagram ; ambassadeur à St-Pétersbourg (1811), dirigea l'arrière-garde pendant la retraite de Russie ; se signala dans la campagne de Saxe ; fut fait prisonnier à Leipzig. Louis XVIII le créa pair (1815), commandant de la 1re division de la garde royale, marquis (1817), ministre de sa maison (1820) et maréchal de France (1823).

Lauriston (Auguste-Jean-Alexandre Law, marquis de), général, fils du précédent, né à La Fère (Aisne) 1790-1860, gentilhomme du roi, pair de France de 1828 à 1848, député 1848-1849 fut incarcéré au 2 décembre. Grand officier de la Légion d'honneur.

Tout ce qui précède indique bien que le titre de comte de Tancarville n'a été pris que par Jean Law le financier.

Tiré de Saint-Simon :

Jean Law le financier était Ecossais, fort douteux gentilhomme, grand et fort bien fait. Sa femme n'était point sa femme. On s'en doutait sur les fins ; après leur départ cela devint certain. Elle était de bonne naissance d'Angleterre. Il en eut un fils et une fille.

Cette femme avait le haut de la joue et un œil couvert d'une vilaine tache de vin. »

VARILLAS.

* * *

— Larousse en disant que le maréchal de Lauriston était petit-fils du financier Law a commis une grave erreur ; mais elles sont assez fréquentes dans son immense dictionnaire pour qu'il soit inutile de les compter.

John Law, baron de Lauriston, en Ecosse, marquis d'Effiat, du Charleval et de Toncy, comte de Valençay et de Tancarville, contrôleur général des finances sous le Régent, ne laissa qu'un fils, *John*, et une fille, *Marie-Catherine*, qui tous deux *moururent sans postérité*.

L'un des frères du financier Law, nommé *William*, devenu baron de Lauriston en 1734, continua la descendance de cette famille en France. Il eut, entre autres enfants, de *Rebecca Desves*, de l'illustre maison de Percy, *John Law*, l'aîné baron de Lauriston, maréchal de camp, chevalier de St-Louis, gouverneur général des possessions françaises dans l'Inde et commissaire plénipotentiaire du Roi en Orient (né en 1710, mort en 1796). — Celui-ci épousa, en 1755, *Jeanne Carvalho*, de la maison de *Pombal* qui lui donna neuf enfants dont le second fut *Jacques-Alexandre-Bernard Law, marquis de Lauriston*, pair et maréchal de France, (né en 1768, mort en 1828).

Il en résulte que le maréchal de France était *petit-neveu* et non petit-fils du contrôleur général des finances.

Notre confrère trouvera des renseignements généalogiques sur la famille Law, dans :

L'Armorial général d'Hozier, Reg. VI.
Le Dictionnaire de la Noblesse et de la Chesnaye, Desbois, Réimp. XI, 814,
L'Annuaire de la Noblesse de Borel d'Hauterive, années 1864 et 1879.
L'Histoire généalogique des Pairs, de Courcelles, VII not. des Pairs, 198.
Le Dictionnaire de la Noblesse, de Courcelles, III, 419.
Le Dictionnaire des généraux français, de Courcelles, VII, 146.
Le Nobiliaire Universel, de Magny, IX.
Le Dictionnaire véridique des origines, par Lainé, II, 185.
Et surtout dans le premier *Supplément à la Généalogie de la maison de Cornulier, imprimée en 1847*, p. p. 329 à 332.

BRONDINEUF.

—

Skung (XXXII, 593). — Le Skunk, ou Moufette, ou Putois d'Amérique est le *Mephitis chinga* des zoologistes, il appartient à la famille des Mustélides dans laquelle se trouvent également les blaireaux, les martes, etc.

Cet animal possède la faculté de répandre une odeur infecte qui est produite par un liquide que sécrètent des glandes placées sous la queue ; sa fourrure est assez estimée pour la garniture des manteaux, etc.

Son nom de *Skunk* (et non pas *Skung*), vient du nom *Seecawk* sous lequel il était connu des Indiens Cree.

Gabriel Sagard-Theodat, dans son *Histoire du Canada* (1636), le décrit comme : Enfan du diable, que les Hurons appelle Scangaresse... une beste fort puante.

WAS.

***

— *Skunk* est le nom donné aux Etats-Unis et en Angleterre à une variété du genre moufette établi par Buffon. C'est le chinche de Buffon (*viverra mephitis* de Cuvier), (*mephitis americana* de Desmarest). Le *Skunk* se rencontre dans toute l'Amérique, de la baie d'Hudson au détroit de Magellan. J. Russell Bartlett, (*Dictionary of americanisms*) dit que le nom vient de l'Abenaki *Seganku ;* Worcester que c'est le *Seecawk* des Indiens Cree. Le nom de l'animal a été donné à la fourrure.

Les Américains ont : le Skunk Bear (*Gulo luscus*) ou Carcajou ; le Skunk Blackbird (*Icterus agripennis*) ; le Skunk Cabbage (*Symphocarpus fœtidus*) ; et le Skunk head (*Anas Labradora*). *Skung* nous est complètement inconnu ; il ne se trouve ni dans Webster, ni dans Worcester, non plus que dans Ogilvie.

H.

***

— En Amérique, le *Skunk* avec un *k* à la fin, est le *Putois*.

Je ne sais si l'intermédiairiste Ceugney ne s'abuse point en disant que l'on fait une fourrure de la peau (touffue il est vrai) de cet animal, mais je sais qu'en ayant tué un un jour de battue aux environs de Yonkers, et l'ayant imprudemment porté à tour de rôle, nos vêtements de chasse furent si malheureusement imprégnés de cette épouvantable odeur que nous fûmes obligés de les jeter au vent... *Ce parfum* résiste à tous les désinfectants. A. MARTIN.

— Même réponse : HENRI JOUAN, PAMPHILE, DE LUXEMBOURG, MATAOPANI.

—

Steinkerque (XXXII, 593). — Voir les *Dictionnaires de la langue française* :

Boiste, Littré, (tome 4, p. 2043). Poitevin, etc. etc.

Je pense, avec notre collègue L. H. S., que l'*Intermédiaire* « n'est pas fait pour suppléer à des ouvrages que tout chercheur digne de ce nom, peut et doit avoir sous la main. » (XXXI, 512).

LE PORTIER DE L'INTERMÉDIAIRE.

— Même réponse : H. T.

*
* *

— Pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg, après la bataille de Fleurus et le siège de Namur :

Se donna la bataille de Steinkerque, célèbre par l'artifice et par la valeur. Un espion que le général français (le duc de Luxembourg) avait auprès du roi Guillaume est découvert. On le force, avant de le faire mourir, d'écrire un faux avis au maréchal de Luxembourg. Sur ce faux avis, Luxembourg prend, avec raison, des mesures qui le devaient faire battre. Son armée endormie est attaquée à la pointe du jour, une brigade est déjà mise en fuite, et le général le sait à peine. Sans un excès de diligence et de bravoure, tout était perdu... Les hommes portaient alors des cravates de dentelles, qn'on arrangeait avec assez de peine et de temps. Les princes, s'étant habillés avec précipitation pour le combat, avaient passé négligemment ces cravates autour du cou : les femmes portèrent des ornements faits sur ce modèle ; on les appela des Steinkerques. Toutes les bijouteries nouvelles étaient à la Steinkerque. (*Siècle de Louis XIV*, de Voltaire. Chap. XVI).

RENÉ FRANÇOIS.

— Même réponse : DÉSIRÉ LACROIX, PAMPHILE, UN VIEUX LECTEUR DE L'INTERMÉDIAIRE, PAVOT, P. CORDIER, FRÉCHAS, LÉO MARTIL.

—

Les travestissements de Napoléon Ier (XXXII, 595). — Le voyage de Napoléon vers l'île d'Elbe devait être rempli d'incidents et de terribles péripéties, mais le début en fut tranquille. Au commencement de son voyage, alors que la précaution était inutile, il était escorté de détachements de cavalerie ; mais vers Valence, l'escorte fut supprimée alors qu'elle eût été indispensable.

Le 25 avril 1814, en arrivant à Orange, Napoléon fut accueilli par les cris de *Vive le Roi* et, le même jour, à Orgon, petit village sur la route d'Avignon, une foule nombreuse et exaspérée ne cessa de l'injurier. Le comte Schouvaloff, commissaire russe, eut beaucoup de peine à calmer l'effervescence populaire. S'il faut en croire la relation du commissaire prussien, le comte de Waldbourg-Truchsess, relation dont le comte Schouvaloff certifia l'exactitude à M. de Châteaubriand, l'empereur, à un quart de lieue au-delà d'Orgon, crut nécessaire de se déguiser ; il mit un chapeau rond avec une cocarde blanche et endossa une mauvaise redingote bleue ; puis il monta sur un cheval de poste, et galopa devant sa voiture, afin de passer pour un courrier. Près de St-Canat, il entra dans une mauvaise auberge située sur la grande route et appelée la Calade.

Ce n'est que près de St-Canat, dit le commissaire prussien, que nous apprîmes et le travestissement dont l'empereur s'était servi, et son arrivée dans cette auberge à la faveur de ce bizarre accoutrement ; il n'avait été accompagné que d'un seul courrier : sa suite, depuis le général jusqu'au marmiton, était parée de cocardes blanches, dont ils paraissaient s'être approvisionnés à l'avance...

Cruelle ironie du sort ! Napoléon a d'ailleurs raison de ne pas vouloir finir d'une fin vulgaire et répugnante qui conviendrait à un aventurier mais ne sied point à un grand homme. Comment sortir de cette auberge maudite qu'une foule nombreuse ne cesse d'entourer ? Connaissant les populations du Midi par expérience, il sait ce dont elles sont capables lorsque la haine les fanatise ; il les a vues, au début de sa carrière, aussi ardentes républicaines qu'elles sont maintenant royalistes et la Terreur blanche est aussi impitoyable que la Terreur rouge...

Cependant la nuit est venue, le mistral souffle violemment, ce qui décide nombre de personnes à se retirer, croyant que l'empereur n'est pas encore arrivé. Vers minuit, Napoléon se décide à partir. Mais, peu rassuré, il juge prudent de se faire passer pour un officier étranger : il endosse l'uniforme du général autrichien Koller et se couvre du manteau du général Schouvaloff. Les quelques curieux qui stationnent encore près de l'auberge ne parviennent pas à le reconnaître ; et le voyage, si dangereux jusqu'à Aix, s'accomplit sans difficulté, à partir de cette ville, qu'on ne fit que traverser.

LOUIS JOUTY.



Œuvres de Cicéron imprimées par les Aldes de Venise en 1519 (XXXII, 600). — D'après Brunet, (T. II, col. 16) la première édition aldine des différents ouvrages de Cicéron est une collection d'une extrême rareté ; voici ce qui la compose : *Libri oratorii*, 1514, in-4° ; *Orationes*, 1519, 3 vol. in-8° ; *Epistolae ad Atticum*, 1513, in-8° ; *Epistolae familiares*, 1502 ; *Opera philosophica*, 1523, 2 vol. ; *De officiis*, 1517, 1 vol. ; tous in-8° à l'exception du premier article.

LECNAM.

— Même réponse : DIEUAIDE.

—

La cour de l'Abbaye en 1793 (XXXII, 601). — On trouvera une description complète de l'Abbaye de St-Germain-des-Prés et de la cour en particulier, où eurent lieu les massacres de Septembre, dans le livre si intéressant de G. Lenôtre, paru l'année dernière chez Firmin-Didot et intitulé : *Paris révolutionnaire*. Des gravures et des plans rendent cette description d'un intérêt énorme pour quiconque s'occupe de cette époque.

RÉSETTE.

*
* *

— On peut trouver les renseignements les plus complets sur cette question dans le *Paris Révolutionnaire* de G. Lenôtre (Firmin Didot, 1895), page 129 ; les plans de la page 133 et 151 permettent de reconstituer facilement l'état de l'abbaye ainsi que de tout le quartier à l'époque de la Révolution.

GOMBOUST.

—

Origine du mot Carliste (XXXII, 635). — L'appellation de *carliste*, comme le dit mon confrère G. G., a bien été donnée, *en France*, aux partisans de Charles X, après la Révolution de 1830, et aux partisans de Don Carlos, après la mort de Ferdinand VII, le 29 septembre 1833 ; mais qu'il ne s'étonne pas de voir le maréchal Castellane appliquer à des insurgés espagnols de juin 1826 le mot *carlistes* opposé à *libéraux*. A cette date, l'infant Don Carlos, réunissait autour de lui un grand nombre de mécontents que l'on désignait déjà, dans les polémiques quotidiennes, sous le nom de *Carlistes*. Ferdinand VII, n'ayant pas eu d'enfants de ses trois premiers mariages, Don-Carlos semblait appelé à lui succéder prochainement ; celui-ci perdit ses chances, quand le roi épousa Marie-Christine, à Madrid, le 11 décembre 1829, et en eut une fille, Isabelle, née le 10 octobre 1830. Pour assurer la couronne à cette princesse au berceau, Ferdinand VII abolit la loi salique et voulut obliger Don Carlos à prêter serment d'obéissance à cette future reine. Le prince refusa, préféra l'exil et se retira en Portugal. Il en revint à la mort de Ferdinand VII, revendiqua son droit — aussi incontestable que contesté — les armes à la main, jusqu'en 1839, époque à laquelle il fut forcé, à la suite de plusieurs défaites, de se réfugier en France. Il y fut interné à Bourges. Ainsi finit, par la primauté de la force sur le droit, la *première* guerre civile entre *Christinos* et *Carlistes*.

E. DE MÉNORVAL.

—

Louis IX imberbe (XXXII, 636). — La barbe disparut en France sous Louis le Jeune, vers 1149, et les moustaches la suivirent bientôt après, sous Philippe-Auguste. Ce n'est que vers 1521 que le roi François Ier remit à la mode le port de l'une et des autres. — Tous les portraits connus de Louis IX le représentent imberbe ; j'ai sous les yeux les *Monuments de la Monarchie Française*. dans lesquels l'excellent Dom Bernard reproduit les 8 vitraux de l'Abbaye de Saint-Denis, 2 de Notre-Dame de Chartres, un autre tiré de l'église des religieuses à Poissy et encore un portrait qui se trouvait « dans les portefeuilles de M. de Sagnières », et le saint roi a le visage entièrement glabre. — On connaît, du reste, le nom de son barbier, ou mire, Labrosse, qui joua un rôle aussi important que son collègue sous Louis XI, Olivier le Daim, — et finit, comme lui, par être pendu.

Vers le milieu du XIVe siècle, quelques particuliers tentèrent de ramener la barbe et Philippe de Valois fit même à cette restauration un accueil favorable, et son exemple ne manqua pas d'imitateurs ; mais ce triomphe fut passager et après sa mort, la barbe ayant perdu son protec-

teur, fut peu à peu négligée et enfin disparut entièrement jusqu'au règne de François Ier. Les papes Jules II et Clément VII contribuèrent par leur exemple et malgré une forte opposition de la part du clergé et de la magistrature à remettre cet ornement en honneur ; cette opposition était même si violente que le roi Henri II dut, le 17 août 1559, envoyer aux chanoines du Mans une « lettre de jussion » par laquelle il leur enjoignait de souffrir que leur évêque fit son entrée en leur Eglise *avec sa barbe.*

PAMPHILE.

—

Tapisseries vendues à Mousseaux (XXXII, 636). — Mousseaux, Mouceaux ou Monceaux : c'est le parc Monceaux actuel, à Paris. Il doit son nom au village de Monceaux sur l'emplacement duquel il fut créé ; planté en 1778 par le duc d'Orléans, père du roi Louis-Philippe, sur les dessins de Carmontel qui en fit un délicieux jardin anglais, ce parc contenait des constructions variées dans le genre de celles de Trianon, des fabriques, des tombeaux, des temples, des pagodes, obélisques, kiosques, grottes ; il n'en reste plus guère d'autres vestiges que le pavillon en rotonde en face la rue de Prony et le portique de la Naumachie, du côté de l'avenue Velasquez. Napoléon en fit cadeau à Cambacérès qui le rendit ensuite à l'empereur à cause des frais d'entretien énormes que cette propriété exigeait. Louis XVIII la restitua à la famille d'Orléans qui le posséda jusqu'aux décrets de confiscation du 22 janvier 1852. Le parc de Mousseaux avait été, en 1848, le quartier général des ateliers nationaux. L'exposition et la vente dont parle Eug. Delacroix et où il admira de superbes tapisseries d'après Rubens eurent lieu, en 1852, dans une des constructions aujourd'hui démolies du parc des Mousseaux.

Comte BEUGNOT.

*
* *

— Le Mousseaux, dont il est question dans le *Journal d'Eugène Delacroix,* ne serait-il pas la propriété de Monceau, qui fut enlevée à la Maison d'Orléans par Louis-Napoléon Bonaparte. En effet, j'extrais de l'*Album national* (Boulanger, éditeur) :

Le magnifique jardin, accessible aux voitures, que les Parisiens appellent parc Monceau, serait plus exactement nommé parc Mousseau, car le terrain sur lequel il a été planté pour le duc de Chartres, Philippe Egalité, par son lecteur Carmontelle, qui était un excellent architecte-paysagiste, appartenait au village de Mousseau, dépendant de la seigneurie de Clichy-la-Garenne.

D'autre part, toutes les histoires du second empire relatent le décret du 22 janvier 1852, interdisant aux membres de la Maison d'Orléans la possession d'immeubles en France. Quelques jours plus tard, un décret ordonna la mise en vente du domaine de Monceau, compris dans les biens confisqués.

HENRI DE MAZIÈRES.

—

Les troglodytes du moyen-âge (XXXII, 636). — Il est difficile de répondre d'une façon complète à la question de M. Adolphe Démy, un fascicule de l'*Intermédiaire* n'y suffirait pas. Je m'efforcerai donc de donner quelques indications des plus sommaires sur la question des troglodytes autocthones. Les souterrains refuges remontent à une haute antiquité, il en existait certainement bien avant le moyen âge.

Homère dit que les Cyclopes habitaient au fond des cavernes ; Eschyle dans Promethée enchainé, prétend que les hommes habitaient sous terre dans des cavernes profondes ou ne pénétrait jamais le soleil.

Xénophon dans la retraite des dix mille, signale dans l'Asie Mineure l'existence des habitations souterraines où l'on descendait avec des échelles. Tacite raconte que les Germains avaient des souterrains *suffuginm hiemis receptacutum quefrugibus.* Je ne citerai pas tous les auteurs anciens qui ont parlé des souterrains refuges ou habitations.

Les traditions populaires, sous lesquelles il y a toujours à démêler un fond de vérité font mention de nombreuses grottes qui auraient servi d'habitations aux Druides.

Ces cryptes sont successivement nombreuses, non seulement en France et en Europe, mais encore dans toutes les parties du monde connues, o en découvre tous les jours d'oubliées des générations actuelles.

Il y a lieu de distinguer deux sortes de souterrains ; ceux creusés à flanc de

côteau, ce sont, non pas les plus nombreux, mais les plus connus, et ceux creusés en plaine dans lesquels on ne peut descendre qu'au moyen d'une pente douce ou d'une échelle.

Le plus ordinairement les souterrains creusés dans le roc plus ou moins tendre comprennent des galeries rectilignes, et des chambres carrées, plus ou moins régulières ; c'est le cas des grottes de Naours et celles très-nombreuses des bords du Loir et du Cher encore habitées de nos jours par des paysans aisés. Quelquefois ils sont destinés à abriter une population entière, d'autres sont creusés par une seule famille.

Quant aux souterrains en plaine le plus souvent ils sont de petite dimension ; la construction en est toute différente. Ils se composent d'un puits de descente, ou d'une rampe, donnant accès à des chambres circulaires, souvent entourées d'une banquette peu élevée ; la route est presque toujours hémisphérique, quelquefois on y a pratiqué une cheminée ou tube d'aération. Ces chambres sont reliées entre elles par des couloirs sinueux fort étroits, et très peu élevés, 1 mètre 50 à 2 mètres au plus. Une personne un peu forte à peine à y passer. Quelques uns probablement plus modernes se composent de couloirs droits, avec des chambres en forme de parallélogramme.

Quelle est l'époque de tous ces souterrains, et quelle était leur destination? Là, les explorateurs sont loin d'être d'accord. Pour les uns, ces hypogées remonteraient tous à l'époque préhistorique, et, pour les autres, ils dateraient du Moyen-Age. Je crois que ces deux opinions sont trop absolues. A toute époque, les indigènes ont senti le besoin de se mettre à l'abri des invasions, et cherché le moyen de se soustraire à l'ennemi. Il faut explorer le souterrain, et suivant qu'on y rencontre des objets anciens ou modernes, on peut non pas en fixer la date, mais leur donner une origine plus ou moins antique. Ces sortes de cryptes sont excessivement nombreuses dans la Beauce, elles ont, en général, le caractère de terriers ; on peut avancer qu'il n'est peut-être pas une ferme importante de la Beauce qui ne soit doublée d'un souterrain. Dans ceux que j'ai pu explorer, il a été rencontré des silex taillés, des poteries gallo-romaines, des restes d'armes Franques, et jusqu'à des objets du XVIe siècle des monnaies de toute époque. Ces refuges, suivant moi, sont les véritables souterrains de Tacite. Lors d'une invasion comme au temps de la retraite des dix mille, la population disparaissait dans ces tanières, avec les provisions, laissant la plaine nue et dévastée. Mais malheur aux indigènes dont la retraite cachée par un buisson ou un tas de pierres, était découverte. L'envahisseur les enfumait ou les enterrait vivants. Les Aquitains, dit Florus, se retiraient dans les cavernes, César l'ayant appris « *jussit includi* » les fit murer dans leurs retraites. Ces souterrains ont du servir de cachettes, de « *cutes* », ou de « *musses* », pour employer l'expression du pays aux brigands de la bande d'Orgères. Ils ont été même utilisés pendant la guerre de 1870, pour dissimuler des meubles ou des provisions à l'armée allemande.

Suivant les régions, ces cryptes portent les différents noms de grottes, crottes, creutes, croutes, boves. Le terme de Beaume désigne plus ordinairement des grottes naturelles.

Je regrette que l'espace ne me permette pas de donner la bibliographie des travaux nouveaux publiés sur les souterrains-refuges de France, mais je me permets de demander à mes confrères de l'*Intermédiaire* de vouloir bien me signaler les découvertes les plus récentes, et les mémoires ou notices publiés sur la question, depuis les brochures du curé de Naours. Je serai très reconnaissant à ceux qui me fourniraient quelques documents nouveaux.

MARTELLIÈRE.

Evêchés d'Orléans et de Châlons (XXXII, 636). — En 1724, l'évêque d'Orléans, Louis-Gaston Fleurian d'Armenonville, avait pour coadjuteur, depuis le 10 février 1723, son neveu, Nicolas-Joseph de Paris, qui lui succéda le 9 juin 1733. — Voir : *Histoire du diocèse d'Orléans, par l'abbé Duchateau, librairie Herluison, 1888.*

En 1670, il y avait les évêchés de : *Châlons-sur-Marne* (Titulaire : Félix III Vialar de Herse), — et de *Chalon-sur-Saône* (Titulaire : Jean XIII de Meaupeon). Ce dernier siège épiscopal fut supprimé par le concordat de 1801.

LE PORTIER DE L'INTERMÉDIAIRE.

Le cas de Marmont (XXXII, 637). — On a fait une place à part au duc de Raguse parce que, lors des douloureux évènements de 1814, il ne s'est pas borné à faire défection, comme les autres. Il a en effet ravi à l'Empereur sa suprême ressource en enlevant de Fontainebleau son corps d'armée pour le placer sous la main de la coalition. Malgré cela il ne joue pas dans l'histoire le rôle de bouc émissaire, car d'autres que lui ont été jugés sévèrement. Napoléon, lui-même n'a-t-il pas condamné avec plus de dureté le maréchal Augereau, lors de son retour de l'île d'Elbe ? Quant à Bernadotte, dont parle notre confrère J. G. B., nous devons oublier son rôle de 1814 pour nous souvenir qu'en 1806, à Auërstaedt, il a refusé d'appuyer Davoust contre les Prussiens, et qu'en 1813 il a porté les armes contre sa patrie.

Revenons d'un mot à Marmont pour dire que son imprévoyance militaire en juillet 1830, et l'impopularité dont il fut frappé après la chute de Charles X ont singulièrement contribué à grossir sa légende. La passion est allée, à cette époque, jusqu'à imaginer le verbe *Raguser* pour en faire le synonyme de tromper.

Dans tous les cas, ces appréciations excessives proviennent d'un sentiment primordial, et très respectable : on ne trouve grands que les amis fidèles au malheur. Ceux qui avaient accepté les duchés et les dotations n'avaient pas le droit, comme la nation épuisée, de se séparer de l'Empire, et la place des maréchaux de France n'est jamais dans le camp des ennemis victorieux.

I. DE G.

—

Gardes du corps du comte d'Artois (XXXII, 637). — Le prince d'Hénin et le bailli de Crussol en furent les capitaines. D'après l'*Etat militaire pour 1787*, tous les officiers ont la particule sauf trois sous-brigadiers). On devait recruter, comme pour la maison du Roi, dans la bourgeoisie ; c'est, à ce qu'il paraît, ce qui déplaisait à Garat.

L'EX-CAR.

— Même réponse : M° DE LATOUCHE.

—

Famille de Ségur (XXXII, 638). — Henry-Raymond Eugène, comte de Ségur d'Aguesseau, épousa par contrat du 13 juillet 1819 Sophie de Rostopchine, morte le 9 février 1874. Le comte de Ségur, né le 15 février 1798, décéda à Méry-sur-Oise le 16 juillet 1863. De ce mariage sont provenus :

1° Louis-Gaston de Ségur, chanoine de Saint-Denis, connu sous le nom de *Monseigneur de Ségur*, décédé en 1881.
2° Anatole, qui suit, rapporté à A.
3° Adolphe, qui suivra ensuite, rapporté à B.
4° Antoinette-Nathalie-Sophie, mariée le 19 novembre 1846 à Joseph-Alphonse-Paul Martin d'Ayguesvives, baron de Malaret, ambassadeur.
5° N..., mariée à M. Fresneau, dont Elisabeth, Sabine (morte), Henriette et Armand.
6° Alberte-Olga, mariée en 1856 à Emile-Vincent Simard de Pitray, dont Jacques, Jeanne, Marguerite, Paul, Françoise.
7° Sabine, religieuse ; décédée.

A. — *Anatole*-Henri-Philippe, marquis de Ségur, officier de la Légion d'honneur, ancien conseiller d'Etat et préfet, né en 1827, marié le 2 mai 1851 à Cécile Cuvelier, décédée, dont :

1° *Pierre*, comte de Ségur, née en 1853, marié en juin 1877, à Jeanne-Thérèse Hély d'Oyssel, dont Gaston, né en 1878.
2° *Marie*-Thérèse, mariée en octobre 1883 à Albert-Emile Maloveau, comte de Guerne.

B. — *Adolphe*-Louis-Edgard, comte de Ségur-Lamoignon, député, marié le 9 juillet 1857 à Thérèse-Marie Reiset, dont :

1° *Louis*-Guillaume, marié le 19 décembre 1887 à Rosa-Maria Argüelles.
2° Marie-Hortense-*Valentine*, mariée en mai 1880 à Adolphe, marquis de Moy de Sons.
3° Marie-*Mathilde*, mariée en 1885 à Achille-Jean Amelot de Roussille.

Les petits-enfants du nom de Martin d'A. de Malaret sont Camille, mariée au marquis de Belot, Madeleine, Louis, Gaston.

De tous ces petits-enfants, plusieurs sont mariés et morts, les renseignements ne sont complets qu'en ce qui concerne les Ségur. LA COUSSIÈRE.

*
* *

— La comtesse de Ségur, née Rostopchine, était la mère de :

A M Anatole de Ségur, qui fut préfet de la Haute-Marne en 1849-1851, et maître des requêtes au Conseil d'Etat ;
B M. Edgard de Ségur, comte de Ségur-Lamoignon après la mort de son oncle, marié à Mademoiselle Reiset ;
C Monseigneur Gaston de Ségur, ancien auditeur de rose, prélat romain, auteur de tant de bonnes œuvres de tout genre quoique complètement aveugle pendant les vingt dernières années de sa vie ;

D Madame Olga, comtesse de Pitray, dont la fille a épousé dernièrement le célèbre statuaire Mercié. A. B.

***

— *Les lettres de Madame de Ségur à sa fille, (Madame de Pitray)* éditées par la librairie Hachette, doivent contenir les détails demandés.

CEUGNEY.

— Même réponse : RÉSETTE.

—

Bible des Evêques (XXXII, 641.) — En effet, le P. Le Long n'appelle pas l'édition de Cologne signalée, *Bible des Evêques*. Mais il donne ce nom : *Biblia episcopalia*, à une Bible anglaise traduite du texte hébraïque par Parker, archevêque de Cantorbéry et plusieurs autres évêques, sur l'ordre de la reine Elisabeth. Il y eut plusieurs éditions de cette Bible imprimées à Londres de 1573 à 1595. La Bible latine de Cologne, est peut être une traduction de cette Bible anglaise des évêques.

E. D. B.

—

Fouettait-on tous les entrants à Saint-Lazare sous Louis XVI? (XXXII, 643). — Delorve, dans ses *Mémoires de la Superstition humaine*, raconte le curieux fait suivant, à propos des Pères de Saint-Lazare à Paris :

Leur établissement, dit-il, était une espèce de maison de banque sur laquelle on délivrait des chèques au porteur, payable en un certain nombre de coups. Beaucoup de parents et de précepteurs se servirent de ce système commode vis-à-vis d'enfants ou d'élèves indisciplinés. Parmi ceux-ci, il y en eut d'assez roués pour réussir à charger une autre personne de présenter le chèque, toujours délivré sous pli cacheté et payable au porteur, malgré toutes les protestations de celui-ci. Il y eut même des femmes qui recoururent à ce moyen pour se venger d'amants infidèles, en les envoyant, munis d'un billet en règle, aux bons pères de Saint-Lazare, et les victimes de cette plaisanterie n'eurent garde de se plaindre, de peur d'être la risée du public. Aussi le couvent finit-il par devenir la terreur de Paris, et les Pères ayant prêté les mains à des menées criminelles, dans le genre de ce qui s'est trop souvent passé en Angleterre dans les maisons d'aliénés, le gouvernement en décréta la suppression.

Il n'y avait pas que Saint-Lazare comme maison de correction. Depuis l'expulsion des jésuites, on continua, dit-on, de fouetter dans quelques petites écoles, dans les maisons des (*grands*) frères des écoles chrétiennes et dans celles des *petits frères*, dits de l'*abbé de la Mennais*. A propos des premiers leur maison de Saint-Yon était renommée, avant 1789, pour les rudes flagellations correctionnelles et journalières qui s'y distribuaient aux jeunes gens renfermés par ordres arbitraires, par *lettres de petit cachet*.

Les bons frères s'y acquittaient sévèrement de leur métier de bourreau ; la tradition conserve encore le souvenir de leur patois ridicule, et celui de leurs formules prédisposantes, lorsque, après avoir salué méthodiquement le captif, et avoir déposé leurs chapeaux à grands bords rabattus, ils attiraient le respectable martinet, et prononçaient avec l'accent du pays la formule solennelle :

Il faut, monsieur, que je vous fessissions, et que si vous regimbissiez, je recommencissions.

La note ci-dessus est extraite de : *La Bastonnade et la Flagellation pénale.* Amsterdam, Aug. Brancart, 1891.

H. BOULET.

***

— Notre confrère M. Dieuaide a exprimé le désir de savoir si les hommes qui, avant la Révolution, étaient enfermés dans la maison de correction de Saint-Lazare étaient tous fouettés en y entrant, et il a demandé si Beaumarchais qui y fut incarcéré pendant quelques jours dût subir le sort commun. S'il faut en croire certaines épigrammes et aussi une caricature du temps, on pourrait répondre affirmativement, mais je ne connais pas de preuves autrement certaines.

Dans la correspondance littéraire de Grimm, Diderot, etc., on trouve (p. 121 du tome XIV de l'édition Garnier, 1880), la pièce de vers suivante intitulée : *Parodie du vaudeville de Figaro.*

Cœurs sensibles, cœurs fidèles,
Par Beaumarchais offensés,
Calmez vos frayeurs cruelles,
Les vices sont terrassés.
Cet auteur n'a plus les ailes
Qui le faisaient voltiger ;
Son triomphe fut léger. *(bis)*

Oui, ce docteur admirable,
Qui faisait hier l'important,
Devient aujourd'hui traitable,

Il a l'air d'un pénitent.
C'est une amende honorable
Qu'il devait à l'univers
Pour sa prose et pour ses vers. *(bis)*

Le public qui toujours glose
Dit qu'il n'est plus insolent
Depuis qu'il reçoit la dose
D'un vigoureux flagellant.
De cette métamorphose
Faut-il dire le pourquoi ?
Les plus forts lui font la loi. *(bis)*

Un lazariste inflexible,
Ennemi de tout repos,
Prend un instrument terrible
Et l'exerce sur son dos;
Par ce châtiment horrible
Caron est anéanti.
Paveant male nati. (bis)

Soëzman, ce gosier d'autruche,
Au lieu de crier holà !
Chante au fessé qui trébuche
Ce proverbe qu'il chanta :
Tant à l'eau s'en va la cruche
Qu'enfin elle reste là.
Ami, note bien cela (*bis*)

Quoy ! c'est vous, mon pauvre père,
Dit Figaro ricanant,
Qu'avec grands coups d'étrivière
On punit comme un enfant !
Cela vous met en lumière
Que tel qui rit le lundi
Pleurera le mercredi. *(bis)*

Une note insérée à la page 122 est ainsi conçue :

Il existe sur cet épisode fameux de la vie de Beaumarchais (qui venait d'être enfermé à Saint Lazare) une caricature excessivement rare, qui le représente recevant d'un lazariste la correction infligée deux fois par jour aux jeunes gens enfermés dans ce couvent. Sur le mur est écrit *Tans* (sic) *va la cruche à l'eau qu'enfin elle s'emplit*, et aux pieds de Beaumarchais, près d'un chapeau et d'un bâton, on lit : *Qu'es-à-co ?* La vente J.-F. (février 1880) renfermait une épreuve coloriée de cette estampe sur laquelle on ne trouve pas les mots : *Qu'es-à-co ?* Une autre épreuve est jointe à un des exemplaires de l'édition originale de *la folle journée* que possède l'Arsenal. Une épreuve (en noir) était jointe au bel exemplaire du *Mariage de Figaro*, qui passa de la bibliothèque de Pixérécourt dans celle du docteur Desbarreaux-Bernard (1879).

Dans le recueil Clairambault-Maurepas figure, en l'année 1787, une pièce de vers intitulée *Récit du Portier de Beaumarchais*, récit qui est une sorte de parodie de celui de Théramène. Voici ce qu'on y lit :

A peine Beaumarchais débarrassant la scène
Avait de *Figaro* terminé la centaine,
Qu'il volait à *Tarare*, et pourtant ce vain-[queur
Dans l'orgueil du triomphe était morne et [rêveur.
. . . .
J'ai vu, messieurs, j'ai vu ce maître si chéri
Traîné par un exempt que sa main a nourri.
Il veut le conjurer, et son discours l'effraye;
Ils montent dans un char dont le Roi les [défraye ;
Sous le fouet du cocher, le quartier retentit.
Le fiacre impétueux enfin se ralentit :
Il s'arrête non loin de cet autel antique
Où de Vincent de Paul est la froide relique;
Je cours en soupirant, et la garde me suit.
D'un peuple d'étourneaux la file nous con-[duit.
Le faubourg en est plein ; leur bouche [dégoûtante
Conte de Beaumarchais l'aventure san-[glante.
J'arrive, je l'appelle, et, me tendant la main,
Il ouvre le guichet, qu'il referme soudain.
« Le Roi, dit-il alors, me jette à Saint-[Lazare ;
Prenez soin entre vous de ce pauvre *Tarare*.
Cher ami, si le prince, un jour plus indul-[gent,
Veut bien de cet affront me payer en ar-[gent,
Pour me faire oublier quelques jours [d'abstinence,
Dis-lui qu'il me délivre une bonne ordon-[nance ;
Qu'il me rende... » A ces mots, le héros [enfermé
Est resté devant moi comme un oison [plumé,
Triste objet où des dieux triomphe la jus-[tice,
Mais qu'on n'aurait pas dû fesser comme [un novice.

D'après ce qui précède, se serait non point pour avoir fait représenter le *Mariage de Figaro*, mais pour avoir écrit le livret de l'opéra de *Tarare*, que Beaumarchais aurait été enfermé et fouetté à Saint-Lazare. C'est ce que paraît confirmer une autre pièce de vers du susdit recueil, où se trouve la strophe suivante qui vient après une diatribe sur l'auteur de la comédie de *Figaro :*

Enflé d'un succès aussi rare,
En laquais j'écrivais Tarare,
Quand une lettre à deux cachets
Détrône à l'instant Beaumarchais.
Traîné par une loi bizarre
Comme un novice à Saint-Lazare,
On vit ses innocents guichets
Trembler devant un Beaumarchais.

Quelle conclusion notre confrère M. Dieuaide tirera-t-il de tout cela ? C'est ce qu'il voudra bien sans doute nous faire savoir.

AL. PIC.

L'Administrateur-Gérant : LÉON LENÈGRE.

Paris. Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux

PETITE CORRESPONDANCE

(*Du 20 au 26 Janvier*)

M. Pajot. — La patience est la première vertu de l'*Intermédiairiste.* Il y a encore des questions datant de la première quinzaine de décembre qui n'ont pas pu être insérées faute de place.

Caranti Casati. — Votre observation est juste. Pour les collaborateurs d'outre-mer, le numéro sera envoyé plié.

Navoit. — Vous avez dû recevoir les trois numéros demandés.

Paul Pinson. — On tiendra compte de la correction. On tiendra compte de l'observation.

Plihon et Hervé. — La faute en est à l'établissement des nouvelles bandes, à l'avenir pour éviter les erreurs, je fais tout établir à la maison.

Gannay. — Ce sera fait.

E.-G. Mulliken. — Le numéro était déjà imprimé.

Belo de Thot. — Ce sera fait.

C. de la Benotte. — Pour la valeur des assignats, prière de se reporter à l'*Intermédiaire*, XVII, 201, 278 ; XVIII, 105, 180 ; XIX, 233, 285 ; XXIV, 665 ; XVIII, 370, 620, 771 ; XIX, 99.

Bulletin du Bibliophile. — L'échange est accepté. Nous donnons des ordres en conséquence.

V. M. — La question des anas étrangers a été traitée dans l'*Intermédiaire*, XII, 363, 431, 593.

Geoffroy de Grandmaison. — La question du graveur Bacheley a été déjà traitée dans l'*Intermédiaire*, XVIII, 652 ; XIX, 30, 86 ; XXI, 490.

Scrutator. — La question relative au culte de St-André en Bourgogne a déjà fait l'objet d'une réponse dans l'*Intermédiaire*, XXV, 164, 451.

A. Tardiveau. — Votre charmant livre : *Fleurs d'antan et Fleurs nouvelles* est apprécié comme il le mérite.

Inchauspé. — Je fais part de votre désir à nos correspondants. Je prie l'un d'eux, M. Floury, 1, boulevard des Capucines, de vous répondre. Merci pour vos bons souhaits. J'accepte vos aimables offres. L'union latine n'est pas un vain mot.

Jalabert. — Je transmets votre demande à M. le Mas St-André.

Le Mas St-André. — M. Jalabert, demeurant à Albi, 23, rue St-Antoine (Tarn), désirerait avoir les photographies annoncées. Veuillez les lui envoyer, ou directement, ou par nos soins. Elles vous seront réexpédiées tout aussitôt, franc de port.

J. de Hoon. — Pour la liste des libraires-experts, je fais établir et je vous l'adresserai tout aussitôt.

Cheguillaume. — Vous dites donner votre entière adhésion à la suppression de la double pagination. « La double pagination, ajoutez-vous, est une cause de complication pour la reliure. Elle augmente les chances de transposition. »

Cette question sera tranchée dans une réunion générale, le plus prochainement possible, en tout cas, son application ne pourra se faire qu'à partir du 1ᵉʳ juillet, pour le XXXIVᵉ volume.

F. C. — Votre question : *Les Comédiens devant la religion catholique* a déjà été examinée dans l'*Intermédiaire.* (*Le mariage des comédiens,* XII, 198, 253, 278). (*Le curé Langnet de Gercy et la conversion d'un comédien,* XXV, 259).

On pourrait souhaiter peut-être plus de détails. En tout cas, si vous avez besoin de renseignements plus complets, vous pouvez transformer votre question en réponse.

Dieuaide. — Votre question relative à *Chateaubriand tonsuré* a déjà été élucidée de satisfaisante façon par le *Portier de l'Intermédiaire,* XXXI, 402, 555.

Jacob. — On tiendra compte de votre désir pour la fin du semestre.

H. Boulet. — Reçu vos six questions, on tiendra compte de votre désir.

Marais. — Merci et souhaits.

Pavot. — Renvoyé vos bonnes observations au *Portier de l'Intermédiaire.*

Fréchas. — Le mieux est d'attendre le résultat de votre intéressante communication.

Léon Berger. — Je vais chercher le moyen pratique de donner satisfaction à votre désir.

A. Martin. — Merci pour votre agréable promesse. J'en attends la réalisation.

Delpy. — Votre proposition pour l'enveloppe portant le titre de l'*Intermédiaire*, ainsi que pour les *autographes* est excellente. Nous allons en examiner l'application possible.

Marquis de Long... — Nous allons faire la rectification, mais je dois vous faire remarquer que je n'ai aucun moyen de vérification. On ne m'a rien, absolument rien donné.

Sommervogel. — Le mandat a été bien reçu le 21 décembre 1895, et le numéro envoyé le 5 janvier.

Baron Trigant de la Tour. — Votre proposition est la bienvenue. Envoyez, envoyez sans crainte ; seulement soignez bien l'écriture des noms propres, s. v. p.

A. Nalis. — Votre proposition de faire plusieurs numéros supplémentaires est bonne, mais tous les abonnés ne répondent pas et pour cause. Ils sont loin. Or les frais sont les mêmes et le travail d'expédition est considérable. Nous cherchons une autre solution pratique.

Hubert Smith. — Mille remerciements. Tout ce que vous nous enverrez sera le bienvenu.

Type de la CARTE D'IDENTITÉ

Destinée aux INTERMÉDIAIRISTES

1896 — **L'Intermédiaire** — 1896

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Portrait photographique.	CARTE D'INTERMÉDIAIRISTE M .... *demeurant à* .... Signature, Visa du Directeur,

Prix de la Carte . . . . o Fr. 75
Frais d'envoi . . . . o » 25
Total . . . . . 1 » »

L'INTERMÉDIAIRE

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

L'*Intermédiaire* est devenu et devient chaque jour, grâce à la savante direction du Général Jung, un outil de travail indispensable. Le système de **Questions** et de **Réponses** sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés.

Parmi les littérateurs, érudits, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles, amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre; il n'a pas obtenu les renseignements qu'il désirait. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, retrouver un livre, un manuscrit ou un objet d'art, des armoiries, les documents d'une généalogie ou d'une recherche héraldique, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, en connaître la rareté et le prix, savoir si le sujet dont il s'occupe a déjà été étudié, si tel ou tel document est inédit, si les collectionneurs, les bibliothèques, les archives ou les musées possèdent sur son travail projeté quelques indications, quelques documents ou quelques pièces qui peuvent l'aider à mener à bien son étude; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts, il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire; il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'Etranger, et dans l'un des numéros suivants, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. **Questions** et **Réponses** sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses, car, il faut bien qu'on le sache : L'INDÉPENDANCE DE L'INTERMÉDIAIRE EST ABSOLUE, et celle de ses collaborateurs eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par un anonymat scrupuleusement gardé. Aussi, en dépit de la politique, les **Questions** et les **Réponses** de l'*Intermédiaire* ont-elles toujours passionné la presse et le monde des lettrés; elles réveillent des querelles historiques, artistiques et littéraires, provoquent des réformes souhaitées et des mesures salutaires, et contraignent à sortir de leur réserve des hommes, seuls en situation de répondre et qui s'étaient jusque-là abstenus de parler. De là, bien des indiscrétions profitables à l'histoire.

Outre les **Questions** et **Réponses**, l'*Intermédiaire* publie les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public et les corrobore par de nouveaux renseignements. Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire* et achève d'en faire, sous une forme alerte, vive, primesautière et docte tout à la fois, une véritable *Encyclopédie* internationale.

Depuis trente-deux ans, il a rendu sans interruption d'innombrables services à la science et est devenu le véritable **Moniteur de la Curiosité** de tous ordres, attendu, lu et commenté par la presse entière.

L'*Intermédiaire* **PARAIT LES 10, 20 & 30 DE CHAQUE MOIS.** Chaque numéro est composé de **quarante-huit colonnes** soigneusement imprimées en caractères elzéviriens. Le tout forme, à la fin de chaque semestre, un élégant volume qui ne contient pas moins de **mille colonnes**, avec des **tables** destinées à faciliter les recherches.

Abonnements : *Un an*. France, **16** fr. Etranger **18** fr. — *Six mois*. France, **9** fr. Etranger, **10** fr. *Trois mois*. France, **5** fr. Etranger, **6** fr. — Un numéro détaché, **0** fr. **75**.

Les Abonnements partent des 1er Janvier, 1er Avril, 1er Juillet et 1er Octobre.

Pour tout ce qui concerne l'**Intermédiaire**, s'adresser à M. le Général JUNG, 23 *bis*, rue de la Faisanderie.

On s'abonne à la Direction de l'**Intermédiaire**, 23 *bis*, rue de la Faisanderie, à l'Imprimerie G. Lefebvre, rue Claude-Vellefaux, 5 et 7, chez H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, nº 1, ainsi que dans tous les bureaux de Poste, de France et de l'Etranger.

AVIS

Toute demande de **changement d'adresse** doit être accompagnée de **40 centimes** en timbres-poste et d'une des dernières bandes imprimées.

Annonces : **25 centimes** la ligne.

Pour les **Collections à compléter**, prière d'écrire à la Direction.

Le Général Directeur est visible tous les *mardis*, *jeudis* et *samedis* matin, de *9 heures à midi*. Il a le téléphone à sa disposition.

On trouve, chez M. H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, nº 1, toutes les livraisons concernant l'*Intermédiaire* et la *Plume et l'Epée*.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. 10 Février 1896.

XXXIIIe Volume — N° 716

L'Intermédiaire

Quatrième Série — 2e Année — N° 22

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Direction et Administration : 23 *bis*, Rue de la Faisanderie

IMPRIMERIE

5 et 7 RUE CLAUDE-VELLEFAUX

OUVRAGES EN LIBRAIRIE

LES TROIS GIRONDINES ET LES GIRONDINS

Les trois Girondines, Madame Roland, Charlotte Corday, Madame Bouquey, **et les Girondins**, étude de critique historique par M. Armand Ducos, licencié en droit, petit-neveu des Girondins, Ducos et Fonfrède.

Avec le martyrologe complet des Girondins, quatorze portraits de l'époque, dont deux inédits ; des vues de lieux historiques ; des fac-simile d'autographes, et de nombreux documents en grande partie inédits, dont deux lettres *in extenso* de Vergniaud, une de Brissot et deux de Grangeneuve, ainsi que le programme et la description avec gravure du monument des Girondins par son auteur même.

Bordeaux. — Imprimerie du Midi. — Paul CASSIGNOL, *91, rue Porte-Dijeaux ;* 3 francs le volume.

On peut également se procurer le livre, aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 23 *bis*, rue de la Faisanderie.

Les Socialistes anglais. — M. Albert Métin publie dans *Le Revue blanche* du 1er janv. 1896, un article intitulé : *De John Ruskin à William Morris.* Ces pages font partie d'une série d'études sur le Socialisme anglais qu'on lira au cours des numéros de ce périodique.

Voici le sommaire de *La Revue blanche* du 1er janvier :

Gustave Kahn : *La Vie mentale (l'An 1895 et les Lettres).* — Cyriël Buysse : *Les Grenouilles.* — Albert Métin : *Les Socialistes anglais (De John Ruskin à William Morris).* — Villiers de l'Isle-Adam : *Lady Hamilton.* — Coolus : *Notes dramatiques.* — Georges Dalbert : *La doctrine de Monroë.* — M. S. : *Nécrologie (Stepniak).* — Victor Barrucand : *Les Lettres italiennes (Gabriel d'Annunzio, Vittorio Pica).* — Portrait de William Moris, par Félix Vallotton. Paris, rue Laffitte, 1. — Le numéro : 60 cent. — 12 francs (France) et 15 francs (Extérieur) par an.

CURIOSITÉS A VENDRE

VENTES aux enchères publiques.

A **Francfort-sur-Mein**, dans la salle de ventes, et sous la direction de **M. Adolf HESS**, Nachfolger, 7 Westendstrasse.

Le 10 Février et jours suivants

Monnaies & Médailles

Médailles relatives à la guerre franco-allemande de 1870-71.

Monnaies portugaises.

Médailles de rois polonais et autres personnages privés.

Monnaies et médailles autrichiennes.

Livres de numismatiques.

On peut consulter les **Catalogues** de ces ventes au bureau du journal.

A VENDRE

Monnaie : **Or**, Constantin - le - Grand ; **Argent**, Seleucus Ier. — **Camée antique** (Hercule). — **Bijoux** et **Verres antiques** (Asie-Mineure).

Écrire à M. VIAT, 16, avenue de Villiers, Paris.

Allemagne

M. S. KENDE, à l'Hôtel du Faisan d'Or, Reimergasse, 4, à Wien, vendra :

Le 29 Février et jours suivants

de 3 à 5 heures

RICHE COLLECTION DE

TABLEAUX

Nombreux objets d'art en cuivre et bois. Anciens écrits des XVe et XVIIIe siècles.

Beaucoup de dessins originaux, objets en cuivre et bois. Tableaux d'anciens maîtres, entre autres d'Albert Dürer et Rembrandt, et de Ryn.

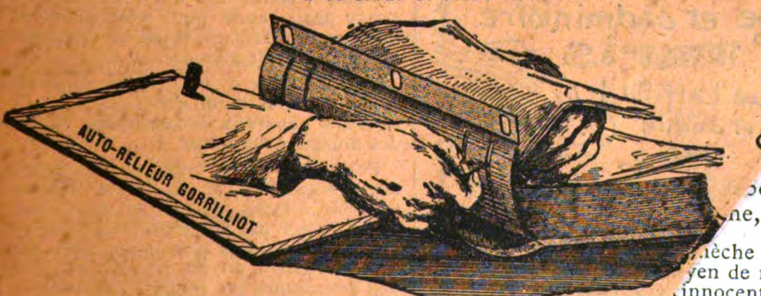
APPARTENANT A

S. E. M. le Comte Ludovig PAAR

Exposition avant la vente.

Répertoire-annuaire général des Collectionneurs de la France et de l'étranger.

Le deuxième volume nous paraît vraiment **indispensable à tous ceux qui s'occupent du commerce des livres et des objets de curiosité** et aussi à tous les membres de l'immense famille des collectionneurs. L'ouvrage débute (exemple à suivre) par la liste des *Errata, suppressions et addenda* ; de la sorte, on est frappé tout de suite par ce qu'il importe de ne pas négliger ou oublier, ce qui arrive souvent quand ces indications complémentaires sont rejetées à la fin d'un volume. Nous signalerons ensuite une bien intéressante *Etude chronologique concernant les timbres fiscaux et de leurs émissions successives depuis* 1673 *jusqu'à nos jours*, par M. Ris-Paquot (11 pages), et un travail de M. Paul Eudel sur l'*Habitation et le Mobilier à travers les Ages* (16 pages). C'est à la page 37 que commencent les listes si précieuses de M. Renart, divisées en deux sections : *Collectionneurs français*, désignés en *Collectionneurs provinciaux et parisiens*, et *Collectionneurs étrangers*. Au milieu du volume se trouve intercalée une liste spéciale des *principaux commerçants parisiens, en livres, tableaux, antiquités, numismatique, timbres-poste et professions diverses*. Une table alphabétique des noms des collectionneurs habitant la France (Paris excepté, parce que les parisiens sont rangés par ordre alphabétique) termine cet inventaire. En résumé, M. Renart a droit à nos vives et bien sincères félicitations pour le service éminent qu'il vient de rendre à tous ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent de la vente ou de l'achat de tous objets pouvant former collection.



...monde
Ag...; mais
...t depuis
...le langage
de Lyon, re-
...o, Choppard,
...ne, s'écrie :

...èche est éventee...,
...yen de nier, eh bien !
...innocent..., et puisque
...é..., eh bien ! j'en cro-
lui. C'est Dubosc qui a
...ime..... etc.

...que la même expression ;
...it donc déjà *le morceau* en

J. Lt.

DEMANDES D'ÉCHANGE D'EX-LIBRIS

M. J.-E. de Groot-Jamintz Jr d'Amsterdam, envoie cinquante exemplaires de s ex-libris. Il serait disposé à en faire l'échange avec ceux appartenant aux abonnés l'*Intermédiaire*.

M. Pilastre, Avoué à Paris.

M. Paul Cordier, 34, Grande-Rue, à l'Isle-Adam (Seine-et-Oise).

M. le baron Oberkampf, receveur des finances, à Alais (Gard).

M. F. Bargallo, 94, rue d'Allemagne, à Paris, envoient des exemplaires de leu ex-libris. Ils sont disposés à en faire l'échange avec ceux appartenant aux abonnés de l'*Inte médiaire*.

(Envoyer un timbre pour permettent l'envoi des *ex-libris* désirés).

Vient de paraître : **La Revue Rouge**, nouveau recueil mensuel de Littérature et d'Art.

Au sommaire, des vers et des proses de Henri Bauer, Paul Verlaine, Gustave Langlet, René Radel, Francis Norgelet, Manuel Devaldès, Jules Heyne, Solness, avec hors texte, une superbe lithographie originale de Steinlen.

(la revue blanche)
bi-mensuelle
se rédige et s'administre
à Paris
rue Laffitte 1
et s'édite
chez
Charpentier & Fasquelle
60 cent. le numéro.
Abonnements : France 12 fcs
Exterieur
15 fcs

Index des noms révolutionnaires des Com munes de France. *Paris, Maison* Jeanne, 8, ru de Montyon, 1896, 1 vol. gr. in-8 br.

C'est à l'*Intermédiaire* qu'est due l'idée c ce travail de « haute curiosité révolutionnai et de véritable utilité historique » (XVI, 68 732). L'*Index* n'est pas dans le commerce, le bonnes feuilles ayant été offertes, à mesur du tirage, à MM. les archivistes départemen taux et aux érudits de chaque région qui e sont les véritables auteurs. Néanmoins **qua rante** exemplaires mis en réserve pour no seuls collaborateurs, sont à leur dispositio au prix de **2** fr. **50** net et **2** fr. **75** franco.

Les Musées cantonaux de France. — Article d *Bulletin de la Ligue de l'Enseignement*, c févr. 1895 (p. 49), et de la *Paix* du avril 1895.

Des musés cantonaux ont été fondés à Bagn (Gard) en 1854, par M. Léon Alègre, et à Polig (Jura), en 1859, par M. Edmond Sauria.

M. Edmond Groult, docteur en droit, avoca Lisieux (Calvados), a entrepris, en 1876, u active propagande pour multiplier ces modes musées, en faisant ressortir tous les avantag qu'on en devait attendre.

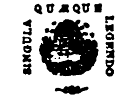
Une médaille d'or lui a été décernée à l'Exp sition universelle de 1889, et plus de quara Conseils généraux ont émis des vœux en fave des musées cantonaux.

Pour faciliter la création de ces musées da tous les cantons, M. Alphonse Renaud, 25, r Scheffer, à Paris, docteur en droit, chef de bure au Ministère des Finances, vient de réunir, av l'aide de quelques personnes, plus de 1,000 v lumes, environ 40,000 dessins, plus de 5,000 te tes, présentant un intérêt cantonal, et quelq centaines de monnaies qu'il mettra gratuitem et successivement à la disposition des associati cantonales qui ont eu ou auront établi un mu cantonal à la mairie du chef-lieu de canton dans un autre local convenable, et organisé conférences publiques dans les principales co munes du canton. Son œuvre a été créée le 12 1894, et est déjà féconde en résultats.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *10 Février 1896.*

XXXIIIe Volume. — N° 716

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Quatrième Série. — 2e Année — N° 22

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

(CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique).

QUESTIONS

Patois breton. — Je serais très reconnaissant au collègue qui voudrait bien m'éclairer sur l'étymologie des mots suivants, fort usités en Haute-Bretagne et recueillis aux environs de Saint-Malo.

Enfant *aniclé* (noué, ne profitant pas) ; la pluie tombe d'*accasse* (en abondance) ; cela fait *achaison* (cela fait mal au cœur); *guichon* (sorte de bol en bois) ; *mitan* (milieu) ; *pichet* (pot) ; *taupette* (carafon à eau-de-vie) ; *couiner* (se plaindre) ; *dougé* (mince) ; *boudet* (gentil) ; *falle* (gorge, poitrine).

Quels ouvrages consulter ? J'ai vu en vain Coulabin et Leroux.

CHARLEC.

—

De Poilloue-Saclas. — J'ai trouvé dans les registres paroissiaux de Saclas, autrefois chef-lieu de canton du district d'Etampes, les vers suivants, signés *L. de Poilloue-Saclas,* à la date de l'année 1603.

Pourrait-on savoir quel en est l'auteur ? Ou quels en sont les auteurs ?

Céans en un bon délice,
Il ne pran point d'artifice ;
Il na rien, il cour, il sort,
Et quand il congnoist la malice
Il punit celuy qui le boit.

Chacun craint le mépris... [que...
Au hazard qui surmonte un plus sage
Vous craignez trop l'effort de la pièce..
Essayez seulement, mais la trouverez [doux.

L'on traitera icy d'un heureux mariage
Mais Lysandre pourtant n'aura pas du [meilleur
L'effet s'en ensuyvra, il crêvera de rage ;
Et ne pourra enfin désamparer du [malheur.

Duel, fâcheux duel, que tu causes de [peine
Et que ce coup mortel seignera bien [longtemps
Damon, tu sentiras une effroyable estrène
Qui fournira quelqu'un... par le temps.

(Les feuillets sont déchirés en partie).

FORTEAU.

—

Une romance sur le château de Pau. — Peut-on nous indiquer l'auteur, le lieu et la date de publication, d'une romance intitulée : *Le vieux château de Pau?* Les premiers vers sont :

Arrêtez-vous, voyez cette tourelle,
Ces murs épais que le temps a noircis...

Il y a cinq couplets, chacun d'eux est suivi du refrain :

Arrêtez-vous, c'est le château de Pau (*bis*).

Nous voudrions retrouver le texte complet et la musique, si possible.

PALENSIS.

—

Manger le morceau. — Tout le monde connaît le sens de cette locution ; mais comment s'explique-t-elle, et depuis quand est-elle entrée dans le langage courant? Dans *le Courrier de Lyon,* représenté à la Gaîté en 1850, Choppard, pressé d'avouer son crime, s'écrie :

Eh bien ! puisque la mèche est éventee..., puisqu'il n'y a pas moyen de nier, eh bien ! j'avoue. Lesurques est innocent..., et puisque Courriol en a mangé..., eh bien ! j'en croquerai plus que lui. C'est Dubosc qui a conçu l'idée du crime..... etc.

C'est presque la même expression ; on *mangeait* donc déjà *le morceau* en 1850 ? J. LT.

Anomalie grammaticale. — On écrit tous les jours : « *On lit sous la signature.....* »

La signature étant *sous* l'article, ne serait-il pas plus logique de dire : *sur* la signature ?

CHARLEC.

—

Vers macaronique :

De branca in brancam degringolat, atque [facit pouf !.

Voici un vers que j'ai souvent entendu citer. Quel en est l'auteur ? De quel poème en vers macaroniques provient-il ? Le poème a-t-il été imprimé ?.

RENÉ FRANÇOIS.

—

Nom d'auteur à retrouver. — Un intermédiairiste pourrait-il révéler le nom de l'auteur, qui a voulu garder l'anonyme, dans les *Scènes de la vie privée et publique des animaux* (J. Hetzel, éditeur, 1842), de la poésie fantastique de :

Un éléphant se balançait
Sur une toile d'araignée ;
Voyant qu'il se divertissait,
Une mouche en fut indignée :
Comment peux-tu te réjouir,
Dit-elle, en voyant ma souffrance ?
Ah ! viens plutôt me secourir
Ma main sera ta récompense.

JACOB.

—

Soupe julienne. — Je lis dans l'admirable ouvrage anglais de Dallas sur la cuisine, l'explication suivante du nom donné à l'excellent potage en question : « A l'origine, c'était une soupe italienne faite principalement avec des feuilles de trèfle, emblème de la Trinité, d'où elles auraient pris le nom de « soupe alleluia », devenue, par contraction, en français « soupe julia » ou « julien ». Beaucoup de nos voisins d'outre-Manche attribuent au contraire, le nom de ce potage au compositeur français Julien, pseudo-auteur de la fameuse valse *Rosita*, qui habita longtemps l'Angleterre, où il était arrivé en 1838, à l'âge de vingt-six ans.

Quelle est celle des deux explications ci-dessus qu'il y a lieu d'accepter ? En existe-t-il d'autres ?

EPISCOPUS.

Escaffart. — Une rue porte le nom de *Escaffart* (en 1529 et 1541), *Escaffaux* (1606), *Scaffart* (1765), *Escaffart* (1895).

Quelle est l'étymologie ?

Scafaldus, échafaudage, théâtre ; *Scafa*, cuiller à pot ; σκαφη, nacelle (la rue aboutit à la rivière) ; ou tout simplement une primitive (avant 1529) mauvaise lecture ou copie qui aurait fait Escaffart avec le mot *Estassart*, Etienne ?

EDME DE LAURME.

—

Histoire abrégée des rois et comtes de Provence. La Haye, 1756. — Quel est l'auteur de ce livre ?

BIBLI. M.

—

Un tableau de Huet, gravé. — Je possède un tableautin de Huet représentant dans un paysage une petite fille en chemise, assise devant un miroir. D'une main elle soulève sa chemise et de l'autre elle tient une rose. Cela pourrait s'appeler *la Comparaison*. On m'affirme que ce sujet a été gravé. Est-ce exact ? Comment pourrais-je voir ou me procurer ladite gravure ?

H. BOULET.

—

Une vignette de Henri Monnier. — L'Académie de Metz a depuis près de 1830, sur le titre de ses volumes annuels, une petite vignette de Henri Monnier, signée. Comment se fait-il que cette gravure sur bois se trouve avec d'autres gravures du temps dans la *Bibliographie révolutionnaire* du département de l'Yonne, parue récemment à Auxerre ?

L'EX-CAR.

—

Artistes lauréats à retrouver. — L'*Intermédiaire*, qui trouve réponse à tout, pourrait-il dire ce que sont devenus les neuf jeunes gens cités — avec croquis y joint — dans l'*Œuvre complet illustré d'Eugène Delacroix*, catalogué et reproduit par Alfred Robaut (Paris, Charavay, 1885).

Ces jeunes gens furent lauréats de divers concours généraux aux années indiquées, et le numéro qui précède chaque

nom est celui du catalogue susdit, où est reproduit leur portrait.

1825 nº 115 p. 36, Abel Widmer.
1825 nº 120 p. 38, Désiré Pellerin.
1828 nº 257 p. 73, Eug. Berny d'Ouville.
1828 nº 258 p. 73, Richard de la Hautière.
1829 nº 293 p. 82, Schmitz (devenu Intendant militaire).
1832 nº 380 p. 105, Louis Judicis (homme de lettres).
1832 nº 381 p. 105, Petit de Beauverger (homme politique).
1833 nº 447 p. 119, Heurtaux.
1834 nº 553 p. 146, Bellinger.

A R T

—

Marie Touchet et Charles IX. — En 1573, le roi Charles IX envoyait sa maîtresse, Marie Touchet, accoucher au Fayet, en Dauphiné.

A-t-on quelques détails ou documents sur ce fait ? Lettres du roi à sa maîtresse, ou de Marie Touchet au roi, sur son séjour en Dauphiné et la naissance de l'enfant, qui fut le duc d'Angoulême.

HECTOR L.

***

L'*Intermédiaire* qui a déjà parlé de Marie Touchet, VII, 586, 641 ; VIII, 296, 328 ; XIV, 392, ne donne aucun détail sur la question posée.

GÉNÉRAL JUNG.

—

Les Francs et les Gaulois avaient-ils des camps de guerre ? — On sait que les camps romains avaient ordinairement la forme d'un carré fermé par un fossé et et par un parapet surmonté d'une palissade.

Pourquoi appelle-t-on généralement *camp de César*, tous les vestiges d'anciens camps romains ou autres ?

Sur la route de Seez à Argentan, on trouve un ancien camp dit du *Châtellier*, situé près du village de Mortrée (Orne), que la tradition populaire, toujours fidèle aux camps romains, attribue à Jules César ; mais les antiquaires du pays prétendent que ce camp semi-circulaire a dû être tracé et occupé par les Francs.

Connaît-on des camps de guerre de Francs ou de Gaulois ?

A. DIEUAIDE.

—

Le combat naval de la Havane. — Où trouverai-je des renseignements précis et des détails circonstanciés sur le combat naval qui eut lieu le 9 novembre 1870 au mouillage de la Havane entre l'aviso français le *Bouvet* et le vaisseau allemand *Meteor ?*

EDOUARD RINADEL.

—

La cocarde nationale ? — Napoléon changea par une simple circulaire la cocarde inaugurée par Lafayette. Voici ce qu'on lit dans le *Journal militaire*, 1er trimestre 1811, p. 100.

Paris, le 21 février 1811.

1. Il ne sera rien changé à la matière, à la forme, ni aux dimensions des cocardes qui sont en usage d'après les règlements militaires. Le bleu doit être placé au centre, le rouge ensuite et le blanc à la circonférence.

Quelle était la véritable cocarde ?

L'EX-CAR.

—

La Vendée et Madame.

Après la Révolution de 1830, écrit M. Tourneux, dans la *Grande Encyclopédie* (article Dumas, t. XV, p. 37), A. Dumas partit pour la Vendée avec mission d'y provoquer la formation d'une garde nationale chargée de défendre le pays contre une nouvelle chouannerie que tout pouvait faire craindre. A son retour, il ne dissimula pas au roi combien le remède lui semblait dangereux, et il insista sur la nécessité d'ouvrir à travers le Bocage et le Marais des voies de communication qui rendraient la guerre civile plus difficile.

Existe-t-il quelque rapport entre le voyage d'A. Dumas en Vendée et la publication de *la Vendée et Madame*, Paris, Guyot, 1833, 1 vol. in-8, 1re éd., que le catalogue Dorbon, du 15 juillet 1895, signalait, au nº 305, comme rare et *rédigé par A. Dumas* sur les notes du général Dermoncourt ?

Nous possédons la 2e éd. véritable, parue chez Hivert, 1834, et ne portant

comme nom d'auteur que celui du général Dermoncourt. Il n'y est aucunement question d'A. Dumas. Ce vol. in-8 de 460 pages est illustré de 2 gravures obl. (Lith. de Villain).

Quelque intermédiairiste pourrait-il nous renseigner sur cette question?

J. DE L.

—

Les Bourbons-Naundorff, de Hollande (VIII, 426; XVI, 186; XVII, 254; XVIII, 87; XXIV, 48). — Je lis dans *le Courrier français* de fin janvier 1830 :

Beaucoup d'habitants de Paris ont reçu aujourd'hui une lettre assez mal imprimée, datée de Luxembourg, 6 janvier 1830, et signée d'un duc de Normandie, qui réclame modestement le trône de France, attendu qu'il est le fils de Louis XVI, enlevé du Temple le 29 juin 1794. Les faux Dauphins, tels que Mathurin Bruneau, Persat et autres, ont été, dit-il suscités, par la police pour discréditer ses réclamations. Il y a déjà quelques années qu'il a circulé des lettres du duc de Normandie énonçant les mêmes faits; le public y a fait alors peu d'attention, il n'en fera probablement pas davantage cette fois-ci.

S'agit-il dans ces lignes, de Naundorff, que le roi Guillaume 1er des Pays-Bas autorisa plus tard à porter les armes pleines et le nom des Bourbons de France? Qu'est devenue cette lettre circulaire? Quel était son texte?

J'ai connu jadis — c'était vers 1870 — alors que j'étais officier adjoint à l'état-major d'un général commandant une division en garnison à Liège, un charmant officier hollandais, lieutenant au corps des grenadiers et chasseurs à La Haye, décédé il y a trois ou quatre ans; c'était un vrai type de Bourbon; son nom, Adalbert de Bourbon, fils de Naundorff, immatriculé comme tel dans les cadres de l'armée hollandaise; ses armes: celles des Bourbons de France, et il avait le droit de les porter. Il était très considéré dans l'armée hollandaise, et quoique savant dans la confection des armes à feu, d'une modestie excessive. Jusqu'à sa mort, je suis resté en relations avec lui, ainsi qu'avec feu M. le comte Gruau de la Barre, gentilhomme français, qui avait abandonné ses fonctions de procureur du Roi pour se vouer à la réhabilitation de Naundorff comme duc de Normandie, fils de Louis XVI, dont il épousa la cause avec une bonne foi réellement chevaleresque.

CLÉMENT LYON.

Le curé J.-Baptiste Chamberland. — Un prêtre du diocèse actuel de Dijon, et qui a administré pendant 57 ans la paroisse de Longchamp (canton de Genlis), jadis du diocèse de Langres, est de ce moment l'objet d'un travail historique du plus haut intérêt. Cet ecclésiastique qui a joué dans sa paroisse un certain rôle pendant la Révolution s'appelait messire J.-Baptiste-Alexandre Chamberland; il naquit à Dijon, en 1742 et mourut à Longchamp en 1824. Il prêta serment à la Révolution et ne quitta pas sa paroisse.

On serait désireux de connaître s'il existe un portrait, gouache, pastel, peinture, miniature, etc., de ce prêtre dont la famille était originaire de Semur-en-Brionnais.

F. L. A. H. M.

—

Le Prince Impérial moulé comme tête de chenets. — Le souvenir de l'infortuné prince impérial, fils de Napoléon III et de l'impératrice Eugénie, par suite de sa mort tragique dans une expédition anglaise contre les Zoulous, est appelé à rester dans l'histoire des Napoléon.

J'ai, de lui, deux charmants petits bustes, sur piédouches, coulés en fonte de fer, comme tête de chenets (hauteur totale : 0m20) et le représentant quand il était tout enfant, à six ou sept ans : tête nue, cheveux bouclés, grand col rabattu tuyauté, veste ronde à jabots tuyautés, ouverte sur la poitrine.

Sait-on de quel artiste était le modèle original de ce buste, et de quelle maison de fonderie sont sortis ces chenets?

ULRIC R.-D.

—

La messe de Charles X. — Au milieu des accusations les plus grossières contre les Bourbons, le général Thiébault raconte (tome V, p. 212) que « Charles X disait la messe tous les matins, mais ne consacrait pas ». Sur quoi Thiébault a-t-il pu fonder une allégation aussi ridicule?

J. W.

—

Talleyrand a-t-il fait le métier de brocanteur en Amérique? — On sait que

Talleyrand s'était retiré en Angleterre après la fameuse journée du 10 août 1792 et que le gouvernement anglais lui donna l'ordre de sortir dans les vingt-quatre heures.

J.-B. Salgues dans son ouvrage : *Des erreurs et des préjugés*, 1810-1813, dit que Talleyrand, expulsé d'Angleterre, se vit réduit à se rendre aux Etats-Unis d'Amérique, où, pour gagner sa vie, il se fit brocanteur, genre d'industrie pour lequel il s'est toujours senti un goût particulier.

Le principal des rares écrits de Talleyrand est celui qui a pour titre : *Mémoire sur les relations commerciales des Etats-Unis*, 1797.

Nos confrères américains pourraient-ils nous fournir quelques données sur le genre de commerce exercé par Talleyrand et ce que pouvait contenir, à son arrivée, sa balle de brocanteur?

A. DIEUAIDE.

—

Quelle est la date exacte du mariage du conventionnel Rovère avec Marie-Augustine-Angélique de Briançon Vachon de Belmont? — Cette personne, née à Paris, était épouse divorcée (pour cause d'émigration) d'Edouard-Wenceslas-Hippolyte marquis d'Agouet, alors mestre-de-camp en second du régiment d'Agenois-infanterie, chevalier de Saint Louis. Le mariage dut avoir lieu à Paris, à la fin de l'an III ou commencement de l'an IV.

Cette demoiselle de Belmont, si nous en croyons les *Souvenirs d'un page de la cour de Louis XVI*, par le comte d'Hezecques (page 228), était la danseuse par excellence de la cour. J'ajoute qu'elle mourut à Avignon, le 28 février 1818. J'ai relevé son décès à l'état-civil.

Connaît-on quelques particularités se rattachant à Mlle de Belmont et à son mariage avec Rovère?

LAVAL.

—

D'Aguesseau ou Daguesseau. — Le grand d'Aguesseau écrivait sans apostrophe Daguesseau, et les autographes possédés par M. A. Duplessis, de Blois, prouvent ce fait; il paraîtrait que l'illustre chancelier ne supprimait l'apostrophe que parce qu'il ne la trouvait pas écrite dans la signature de ses pères, qui ne la connaissaient pas.

Dans le *Glossaire historique*, par Gandeau, Péan, etc., Bruxelles, 1846 (t. Ier, in-4°, seul paru) on promet de dire en son lieu, l'origine assez récente de ce signe graphique.

A quelle époque remonte l'emploi de l'apostrophe dans les noms tels que : Daguesseau, Darodes, Dembarrère, Dabzac, Daigueperse, Dargy, Dhardivillier, etc., etc.?

A. DIEUAIDE.

—

Madame Geoffrin et sa correspondance. — Je désirerais savoir s'il existe et si on pourrait trouver à l'étranger, dans des archives publiques ou chez des particuliers, des lettres inédites de Mme Geoffrin? Qu'est devenue la correspondance qu'elle a entretenue pendant quelque temps avec David Hume?

CLAUDE G.

—

Comtesse de Girieux. — Je demande des renseignements sur la comtesse de Girieux, chanoinesse de Neuville, qui a publié deux volumes de poësies sous ce titre : *Recueil de poësies fugitives par la comtesse de G.....x, ancienne chanoinesse*, Lyon 1817.

N'était-elle pas sœur de Mme de Mandelot et par conséquent née Du Breuil de Sainte-Croix? Elle s'est mariée, je crois? Qui a-t-elle épousé?

UN ABONNÉ.

—

H. Viviand-Bellerive, tragi-comédien français (1801). — J'ai, dans mes collections relatives au général Desaix, de Marengo, une petite brochure, devenue rare, de 20 pages in-8°, intitulée ainsi : *Le Triomphe de la Paix. Ode à Bonaparte et Moreau*, par H. Viviand-Bellerive, littérateur et tragi-comédien français. A Paris, de l'imprim. de Brasseur. An IX (1801). — Cette brochure, à la page 16, renferme un sonnet : *Aux Mânes de Desaix*.

Au verso du titre, il est dit que cette plaquette se vend, à Paris, chez Barba, et chez l'Auteur, *au Théâtre, à Caen*.

Quelque obligeant Intermédiairiste et notamment notre confrère et ami M. Georges Monval, toujours si bien renseigné sur tout ce qui se rapporte au théâtre, pourraient-ils me donner quelques mots de biographie sur ce poëte, tragi-comédien, et aussi, me dire s'ils connaitraient de lui, quelque portrait, peint, dessiné, gravé ou lithographié ?

ULRIC R.-D.

—

Analogie des forestiers avec les comtes de Flandre. — Plusieurs ouvrages portent un titre qui établit une relation entre les forestiers et les comtes de Flandre, voici ceux que je connais :

MARTIN, zélandois (Corn.). *Les généalogies et anciennes descentes des forestiers et comtes de Flandres, avec brieves descriptions de leur vies et gestes... et ornées de portraits, figures et habits selon les façons et guises de leur temps* (grav.), par Pierre Balthazar. — Anvers, chez Pierre Balthazar. (A la fin). En Anvers, imprimé par André Bax, et exposé en vente par Balthazar, Painctre.

MEYSSENS. *Effigies des forestiers et comtes de Flandre, sur les dessins de Jean Meyssens, peintre,* gravées par Corn. Meyssens, son fils, l'an 1668. — Anvers, Marten Van den Enden.

N'ayant pas ces volumes à ma disposition, je serais désireux de connaître l'analogie des forestiers avec les comtes de Flandre.

H. BOULET.

—

Souterrains refuges. — Dans le numéro du 20 décembre 1895 on signale la découverte de souterrains-refuges à Xanton-Chassenon en Vendée. Quelqu'un pourrait-il me procurer des renseignements sur cette découverte ? A-t-il été publié quelques mémoires ou notes sur ces cryptes ?

MARTELLIÈRE.

—

Principauté de Bénévent. — Je serais fort heureux d'avoir des indications bibliographiques et historiques sur la principauté de Bénévent, pour les époques suivantes :

1° Fin du XVIIIe siècle, quand elle faisait partie des Etats de l'Eglise ;

2° Commencement du XIXe siècle, quand elle appartint à l'Empire Français;

3° Lorsque Napoléon la donna à Talleyrand, en 1806 ;

4° Quand elle fut rendue à Pie VII, en 1814.

GEOFFROY DE GRANDMAISON.

—

Trois antiquités bordelaises. — Un intermédiairiste bordelais pourrait-il répondre aux trois questions suivantes :

1° Quel est l'édifice disparu, dont on a entouré d'une grille (semblant elle-même déjà assez ancienne), un fragment paraissant être un piédestal, sur la place en façade de l'église Sainte-Croix, sous des arbres, à gauche en regardant le portail de l'Eglise ?

2° Dans un plan de Bordeaux dressé vers 1830 par MM. Pierrugues et Béro, et que je n'ai plus, je me rappelle avoir vu deux Esteys dont il n'est fait mention dans aucune des deux considérables et récentes publications sur les antiquités de la ville. Ils s'appelaient Estey des Moines et Estey Crebat. Où étaient-ils et que sont-ils devenus ? L'Estey de Bègles, que j'ai encore vu en 1863, à ciel ouvert entre le cours Saint-Jean et le Fort Louis, a aujourd'hui disparu. L'Estey Majou existe toujours, mais il ne forme plus la limite entre la commune de Bordeaux et celle de Bègles, comme l'indiquaient autrefois les noms de ces deux communes, gravés sur le parapet ouest du dit Estey.

3° Quel souvenir se rattache à la colonne en marbre rose surmontée d'une sphère et d'une pointe, qui s'élève sur la place du Palais, et qui domine une fontaine ? L'inscription mentionne seulement les noms des autorités en exercice lors de son édification, savoir : MM. Martignac, ministre; d'Haussez, préfet; et Du Hamel, maire.

V. A. T.

—

Amusements des bains de Bade en Suisse. — Quel est l'auteur de cet ouvrage, Londres, chez Samuel Harding, 1739, in-16 ?

P.

Dé à inscriptions. — Je possède une sorte de dé en forme de dodécaèdre régulier, restant toujours en équilibre stable sur une de ses faces, de quelque façon qu'on le jette, et devant avoir servi à un jeu quelconque, Ce dé de bronze, revêtu d'une patine noire, semble avoir séjourné longtemps en terre et doit être assez ancien, il porte, sur chacune de ses douze faces, un assemblage de lettres gravées au trait en majuscules romaines, et dont voici le relevé que je crois exact, bien que, pour certains groupes, l'usure en ait rendu la lecture difficile et peut-être un peu douteuse: ARI-FAV-SAC-PIS-AQVA-LIB-CAN-LEG-SCO-CAP-IIR-IMHS (l'H et l'M conjoints).

Pourrait-on me dire l'âge approximatif de cet objet, à quoi il servait, et que signifient les inscriptions qu'on y remarque? RENÉ DE STARN.

—

Chiffres romains. — Par qui et à quelle époque ont été inventés les chiffres romains? Quand et par qui l'usage s'en introduisit-il *en France*?

E. DUVERGÉ.

—

Avatars du nom de Simon. — Pourquoi M. *Suisse* a-t-il pris le nom de *Jules Simon?*

Pourquoi M. *Simon* a-t-il pris le nom de *Lockroy?* J. L.

—

Le casque et le bouclier de Charles-Quint. — Les journaux de la seconde quinzaine de janvier 1830 publiaient ce qui suit:

La vente du beau cabinet d'armes anciennes et antiques de M. Durand est finie. *C'est M. Lhérie qui a fait l'acquisition du casque et du bouclier de Charles-Quint*, ainsi que d'un pistolet admirablement ciselé, qui porte le monogramme de Henri III. Ces trois pièces étaient les plus curieuses du cabinet de M. Durand.

Sont-elles authentiques? D'ou provenaient-elles? Que sont-elles devenues? Il est assez étonnant que le casque et le bouclier de Charles-Quint, qui ont dû être conservé en Espagne, se soient trouvés entre les mains de particuliers!

CLÉMENT LYON.

Envies de femmes enceintes. — On prétend qu'il ne faut refuser à une femme enceinte rien de ce qu'elle désire.

Une femme ayant vu un monstre durant la gestation serait accouchée d'un enfant ressemblant au monstre vu.

Je serais curieux de connaître la part de la vérité sur ce sujet.

CINCINNATUS.

—

Les méthodes de recrutement actuelles et vers la fin du XIXe siècle, appliquées à la compagnie des guides de Chamonix. — La compagnie des guides de Chamonix se compose d'environ 250 hommes. Quel est le principe directeur de l'administration militaire dans l'incorporation des hommes qui en font partie? Certains d'entre eux sont affectés à la cavalerie, d'autres au train des équipages ou aux cavaliers de remonte, quelques uns à l'infanterie de ligne ou à l'artillerie, un très-petit nombre aux troupes alpines. C'est, du moins, ce qui m'a été dit dans le pays. BALMAT.

—

L'origine des consultations gratuites d'avocats. — On sait que le bâtonnier Pouillet s'occupe très activement, en ce moment, d'organiser une institution éminemment démocratique: le bureau des consultations gratuites.

Le *Dictionnaire pittoresque et historique*, de Hébert, Paris, 1766, dit ce qui suit (tome Ier, page 30):

La bibliothèque des avocats dans une des cours de l'archevêché près l'église cathédrale de Notre-Dame, est publique depuis 1708.

Cette bibliothèque fut léguée à l'ordre des avocats par Etienne Gabriau, seigneur de Riparfond, célèbre avocat mort en 1704, pour être rendue publique.

On y fait des consultations gratuites en faveur des pauvres, et pour ce il s'y trouve huit ou neuf avocats.

Mes collègues de l'*Intermédiaire* connaissent-ils l'origine de ce bureau de consultations gratuites?

A. DIEUAIDE.

—

La tombe d'un soldat allemand, près de Vierzon. — Les voyageurs qui passent

par chemin de fer, sur la ligne de Limoges à Vierzon, ont pu remarquer, tout près de Vierzon, à droite, avant d'arriver au pont de la rivière de l'Yèvre, à l'angle d'un petit terrain broussailleux touchant à la haie de clôture de la voie ferrée, un petit tertre, proprement entretenu, orné d'une croix en fer et de quatre sapins, comme serait un tombeau.

Un de mes amis, à ce sujet, avec lequel je voyageai l'an passé, me raconta que peu de jours après la fin de l'occupation de Vierzon par l'armée allemande, en 1871, des cultivateurs, en retournant à leurs travaux des champs, avaient découvert, précisément en cette place, le corps ensanglanté d'un jeune soldat prussien, étendu mort sous son cheval mort comme lui, et, l'un et l'autre, déjà déchiquetés par les corbeaux ou les fauves.

Ces braves gens, paraît-il, émus de pitié, prirent le soin de creuser, après en avoir avisé l'autorité, une fosse profonde, dans laquelle ils déposèrent, de compagnie, l'homme et le cheval, là-même où, durant les derniers jours de la guerre, la mort les avait surpris, là où les ouvriers vierzonnais les avaient trouvés et où, depuis, il a été planté comme souvenir de l'évènement, une croix et quatre arbres verts.

Toute cette petite histoire est-elle bien authentique et connait-on le nom de ce jeune soldat ennemi dont la tombe, encore aujourd'hui, après un quart de siècle, est soigneusement entretenue ?

Ulric R.-D.

—

La maison occupée par Napoléon à Ste-Hélène. — Dans la seconde quinzaine de janvier 1830, le journal : le *Sémaphore de Marseille* publia une lettre d'un voyageur français, « écrite de la chambre même où est mort Bonaparte à Ste-Hélène. » On y lit que :

La maison de Longwood, dernière habitation de l'ex-empereur est occupée alors par une famille nombreuse » où ce voyageur a remarqué « une jeune lyonnaise âgée de 20 ans. »

Quelle était cette famille ? par suite de quelles circonstances en arrivait-elle à occuper cet immeuble historique ? Combien de temps dura son séjour ? Qu'est-devenue aujourd'hui l'habitation occupée par Napoléon à Ste-Hélène ?

Clément Lyon.

—

Les emprunts des émigrés à l'étranger. — A la date du 20 novembre 1791, on écrit de Bruxelles au *Journal de Maestricht* que le notaire Segers, demeurant à Bruxelles, montagne de la cour, a prêté son ministère pour dresser un contrat aux termes duquel les émigrés français venaient d'ouvrir un emprunt de trois cent mille florins, à 4 p. cent pour trois ans.

Mes collègues de Bruxelles me donneront, je l'espère, quelques renseignements sur le texte du contrat d'emprunt.

Existerait-il d'autres emprunts notariés à l'étranger ? A. Dieuaide.

—

Les avocats dans l'histoire parlementaire. — *Le Mercure* du 24 septembre 1791 annonce que sur 745 membres devant composer la seconde législature, il se trouve plus de 500 avocats.

Tout le monde connait la brochure : *La puce à l'oreille du bon-homme Richard* Paris, 1792. Dans la seconde partie il y a un chapitre de réflexions qui est fort curieux. J'en extrais ce qui suit :

Au commencement Dieu créa le ciel et la terre.... Aussi, tout bien considéré, Dieu fut-il satisfait de l'ouvrage de ses mains.... mais des avocats antediluviens eurent bientôt dénaturé une œuvre si belle. Il fallut les noyer tous pour les faire taire.... Le fait est que partout où les avocats se sont mêlés de la chose publique, elle a été bientôt la proie des factieux et des brigands.

Le résumé est que la France est f... si elle ne trouve pas un moyen de se débarrasser des avocats.

Je trouve les réflexions suivantes dans le *Journal historique* de 1793 :

L'avocatie (sic) ronge et infecte la chose publique.

La tourbe des avocats régentera à sa guise le roi constitutionnel. Ce sont nos avocats, nos beaux et lestes parleurs, qui ont tout gâté en France, qui ont manqué d'en faire autant dans la Belgique, et le feront en effet partout où on les laissera faire.

J'en passe et des meilleures.

Que penser du rôle des avocats dans l'histoire parlementaire, depuis la Révolution ? A. Dieuaide.

REPONSES

La quenouille de Barberine (XV, 193, 279). — Je lis un article de l'*Intermédiaire* datant du 10 avril 1882 et signé *Poggiarido*. La question soulevée porte sur les origines d'une pièce de Musset, *La quenouille de Barberine*. Dans cet article, ainsi que dans les réponses du 10 mai 1882 se trouvent plusieurs rapprochements des plus intéressants, et les œuvres signalées sont toutes certainement très voisines de la source à laquelle a puisé Musset. Celle-ci n'est indiquée nulle part dans l'*Intermédiaire*, et il est très possible que le renseignement suivant, connu probablement de plus d'un chercheur, soit encore inédit. Je me permets donc de l'indiquer et de donner ainsi, au bout de quatorze ans, à l'article de Poggiarido, une réponse assurément fort tardive, mais du moins très directe.

La première version de Barberine (1) est inspirée d'un conte de Bandello : *Tour merveilleux joué par une noble dame à deux barons Hongrois* (La présomption confondue).(2) Il ne s'agit plus ici, comme pour Sénecé, Shakespeare (3) et les autres, d'analogies plus ou moins frappantes : la *Quenouille de Barberine* est tout simplement découpée dans la nouvelle italienne.

Les scènes sont les mêmes (4), une foule de détails sont semblables ou même identiques. Des deux côtés Mathias Corvin et Béatrice d'Aragon sont nommés ou jouent un rôle ; de Barbera, Musset fait Barberine ; le chevalier Ulric devient le comte Ulric. Albert, sans doute, donne Rosemberg, mais l'autre baron hongrois, Uladislas, prête son nom à un personnage épisodique de Musset. Quant au magicien ambulant, Polacco, on le retrouve chez Bandello sous la forme d'un vieux Polonais (dans le texte, il se nomme Pollacco, de là le nom du personnage chez Musset). Entre autres détails, lisez successivement dans les deux œuvres l'hypocrite déclaration par laquelle la dame attire le galant dans un piège :

Bandello	Musset
Seigneur Albert, je crois que vous êtes un grand enchanteur, car il m'est impossible de ne pas faire ce que vous voulez ; je suis donc prête à m'y rendre, mais à condition que mon mari ne le sache jamais, car, sans aucun doute, il me tuerait. Pour que personne de la maison ne s'aperçoive de rien, vous viendrez demain au château, à l'heure où l'on mange... et vous vous dirigerez droit... vers la chambre de la tour maîtresse, sur laquelle sont taillées dans le marbre les armes du royaume ; dès que vous y serez entré, vous fermerez la porte. Vous trouverez la chambre ouverte, je m'y rendrai plus tard, et nous pourrons... etc. (5).	Je crois que vous êtes un grand enchanteur, car il est impossible de ne pas faire ce que vous voulez. Ecoutez-moi ; si mon mari savait que vous m'avez parlé d'amour il me tuerait infailliblement. Pour que personne dans ce château ne puisse en avoir un soupçon, demain, à l'heure du dîner, vous choisirez votre temps pour entrer dans la grande tour, là où vous verrez, taillées en marbre, les armes du royaume. Vous trouverez ouverte la porte de la chambre d'en haut, vous y entrerez, et vous la fermerez sur vous. De mon côté, au bout d'un quart d'heure... Silence !... etc. (6).

On croirait, en vérité, lire deux variantes d'un même texte. Je ne veux pas, ici du moins, comparer scène par scène les deux œuvres ; je ne puis pas non plus montrer tout ce que Musset a conservé d'originalité malgré les emprunts continuels faits au modèle. Cette question mériterait les développements d'une étude littéraire qui serait ici déplacée. Qu'il me suffise d'avoir indiqué à tous les lecteurs de l'*Intermédiaire* un détail très curieux que quelques-uns avaient sans doute déjà remarqué sans le signaler.

Léon Lafoscade.

—

Du fouet comme instrument d'éducation (XXII, 387, 474, 501, 525, 570, 672, 683 ; XXIX, 657 ; XXX, 39. Voir Orbilianisme et XI, 365 ; XVI, 264, 342 ; XXXII, 644 ; XXXIII, 33). — G. de Pixérécourt nous donne quelques détails sur son enfance (*Théâtre, I, XIX*) ; il raconte qu'étant en 1783, en troisième, au collège de Nancy, il avait pour professeur un homme aussi laid que méchant, le chanoine régulier Marchand.

(1) La quenouille de Barberine, *Revue des Deux-Mondes*, 1er août 1835. Comédies et Proverbes de Musset, éd. 1840.

(2) Voir la traduction française publiée chez Isidore Liseux (1880) Ire partie, Nouvelle XXI. Tome II. p. 291. sq.

(3) Barberine renferme au moins dans sa deuxième version des détails directement inspirés de Shakespeare.

(4) Seule la scène entre Rosenberg et Uladislas n'a pas son origine dans Bandello.

(5) Bandello, traduction française, T. II, p. 318, 319.

(6) La quenouille de Barberine, 1re version, A. II, sc. III.

Je m'amusais souvent, dit-il, à lui lancer adroitement des boulettes de mie de pain, ce qui égayait singulièrement toute la classe, mais je fus vendu par un camarade et sévèrement puni. Le maudit professeur prit l'habitude de me faire mettre à genoux, au milieu de la classe et le plus souvent sur le seuil en pierre de la porte d'entrée, ce qui a contribué sans doute, à me donner la goutte.

Voilà un véritable document humain !

L'ex-Car.

***

Notre confrère Alc. Pic, a cité des lettres publiées par un journal anglais, le *Town Talk*. Pourrait-il nous donner la date ou le numéro du journal en question où ces lettres ont paru ?

Je sais qu'il existe un livre dont voici le titre : *La discipline à l'école et dans le boudoir*. Collection de lettres tirées de *Town Talk*, traduit pour la première fois de l'anglais par les soins de la Société de Bibliophiles cosmopolites. Londres. Imprimerie de la Société cosmopolite, MDCCCLXXXVI.

Le lieu d'impression est Amsterdam et non Londres, et la lecture d'une seule des prétendues lettres tirées de *Town Talk* suffit pour se convaincre qu'elles n'ont pu paraître dans aucune feuille publique. Quelles sont donc celles dont parle notre confrère ?

H. Boulet.

—

Les églises fortifiées (XXIV, 40, 213, 258, 305, 402 ; XXXII, 248, 324, 523, 679 ; XXXIII, 37). — Un très remarquable spécimen d'église fortifiée se voit à Rothenburg-sur-Tauber (Bavière), cette ville si étonnamment conservée dans sa glorieuse antiquité. C'est la petite église *St-Wolfgang*, nommée aussi *Schæferkirche* (église des bergers) achevée en 1492. Le côté nord de cette église s'élève du fossé extérieur de la ville et montre de nombreuses meurtrières partant soit d'un chemin (casemate) qui se trouve sous le toit, soit de l'intérieur même de l'église.

Otto Friedrichs.

***

— Parmi les plus curieuses églises fortifiées de France, on doit citer celle d'Esnandes (Charente-Inférieure), qui date du IXe siècle. Elle est encore en bon état et n'a subi que peu de réparations, fort heureusement. La photographie se trouve dans la collection des monuments de la France, de Paul Robert (*ancienne collection Mieusement*).

Fr. de Zeltner.

—

Sur une épigramme latine (XXV, 370, 606 ; XXXII, 407, 524). — Le numéro de la Bête (The number of the Beast') a été le sujet de bien des recherches pour quantité d'esprits ingénieux.

En 1865, le Reverend Michael Baxter, pasteur de l'Eglise anglicane, publiait chez William Mackintosh (24, Paternoster Row, Londres), un livre qui atteignit son neuvième mille en mars 1865, intitulé *Louis-Napoléon, le monarque destiné du monde* (prédestiné du monde). C'est un octavo de deux ou trois cents pages, orné de très élégants diagrammes. Pour faire accorder le nom de son sujet avec son nombre 666, M. Baxter fut obligé d'inventer une nouvelle inflexion grecque Ναπωλεοντ. La persistance avec laquelle M. Baxter s'est attaché à prouver par sa théorie que la personne désignée est bien *un* Napoléon, est vraiment merveilleuse.

J'espère que les administrateurs des fonds secrets bonapartistes voudront bien reconnaître l'attachement de M. Baxter à leur cause ; celui-ci en dépit de la mort de Napoléon III et du déclin de l'idée bonapartiste, persiste encore dans son opinion.

Q. V.

—

L. Dreppe, peintre et graveur à Liège (XXVIII, 247). — Ser se trompe quand il dit que Dreppe est « l'auteur des 117 vignettes... du *Recueil des meilleurs contes en vers*..., que les libraires... persistent à attribuer faussement à Duplessis-Bertaux ». La vérité est beaucoup plus compliquée ; la signature Dreppe se trouve au bas d'une des vignettes, c'est tout ; les admirables dessins qui ont passé à la vente Destailleurs sont de Duplessis-Bertaux. Tout cela demande à être discuté longuement, et je le ferai quand je publierai mon iconographie de Duplessis-

Bertaux, dont j'ai publié l'acte de décès dans *le Curieux*.

NAUROY.

—

Souvenirs de la famille Arthuys, à Issoudun (XXXI, 362). — La plupart des pièces et documents anciens, de quelque importance, qui pouvaient encore exister à Issoudun, après les cinq incendies successifs qui détruisirent chaque fois, presque entièrement cette ville, de 1135 à 1651, ont été transportés à la Préfecture de Châteauroux, lors de la centralisation des archives des districts au chef-lieu du département, en 1794. C'est donc de ce côté-là que M. B. de C. devra diriger ses recherches.

Notre confrère pourra consulter aussi, utilement, les anciens minutiers des notaires d'Issoudun. J'ai ouï dire, autrefois, que ceux de tous qui remontaient le plus haut se trouvaient dans l'étude de feu Me Brinet. Ils doivent, bien certainement, être encore conservés chez son successeur actuel.

Quant à la recherche de tapisseries historiques, locales, c'est différent. Je *crois fe*rmement que le parti le plus sage sera d'y renoncer.

Je suis, en effet, absolument convaincu que la vieille tapisserie en question, des Arthuys, datant de 1503, n'existe plus, du moins en l'église de Saint-Cyr, ni même en aucun autre lieu d'Issoudun.

Cette église paroissiale de Saint-Cyr, jadis église collégiale et capitulaire, était autrefois très riche en belles tapisseries anciennes; beaucoup de grandes familles berruyères ayant tenu à honneur de lui en offrir en don, tissées à leurs noms ou à leurs armes.

La ville d'Issoudun, dans ces temps-là, donnée en apanage à l'illustre reine de Navarre, sœur bien-aimée du roi François Ier, avait de fréquents et directs rapports avec la Couronne. La juridiction de son Baillage, qui possédait son Style particulier, par deux fois imprimé à cette même époque, s'étendait jusqu'à Boussac, sur 241 hautes-justices. La population était le double de ce que nous la voyons aujourd'hui.

Au XVIe siècle, Issoudun était la ville élégante et lettrée du Berry. Elle pouvait lutter d'importance et de fierté avec Bourges et recevait dans ses murs, durant l'hiver, tous les grands chatelains des environs, à douze ou quinze lieues à la ronde. Ce n'était point alors la pauvre grande bourgade inerte, sans aristocratie et sans prestige, qu'elle est si malheureusement devenue.

Mais, sans remonter aussi loin, revenons à nos tapisseries.

Les anciens du pays se le rappelleront encore. Il y a quarante à cinquante ans seulement, pendant les deux dimanches consécutifs de juin, que sortait en pompe la grande procession de la Fête-Dieu, à laquelle prenaient part tous les enfants de la ville, — dans le quartier du château, tout d'abord, puis, le dimanche d'après, dans celui de Saint-Jean, — l'église de Saint-Cyr ouvrait tout grands les deux portails sculptés, aujourd'hui détruits, de sa façade principale et les ornait sur les côtés en les recouvrant, presque jusque sur la place Saint-Cyr, de toutes ses anciennes tapisseries à personnages ou à verdures.

Beaucoup de vieilles familles de la bourgeoisie, ces mêmes jours-là, dans les rues où devait passer la procession, décoraient de même d'antiques tapisseries les murs extérieurs de leurs demeures.

L'église de Saint-Cyr, intérieurement, conservait aussi, accrochés sur les piliers des arceaux du chœur, ou près des autels des chapelles latérales, un grand nombre de vieilles peintures sur bois ou sur toile, de beaux vieux cadres dorés finement ouvragés, des statuettes de *bons saints* ou de riches bas-reliefs en bois sculpté.

Tout cela, par malheur, a disparu, quand furent entrepris les travaux de restauration du chœur de l'église, peu après la mise à la retraite, en son extrême vieillesse, du vénérable abbé Crozat, curé de la paroisse.

Entre nous, s'il faut dire vrai, je crois fort que le Conseil de fabrique d'alors, composé qu'il était de bonnes gens ignares, incapables de discerner par eux-mêmes un Christ en ivoire sculpté d'un méchant plâtre de colporteur, bien innocemment, se sera « laissé refaire » par de madrés ouvriers étrangers qu'avait amenés l'entrepreneur.

Moi-même, n'ai-je pas vu de mes yeux, précisément vers ce même temps-là, au beau milieu du chœur, juste au-dessus de la tête des fidèles, deux tapisseries de

prix étendues sous des plâtras mouillés, sur un échafaudage servant aux maçons !

Tout au fond de l'aile droite de ce même chœur, autrefois, au dessus de l'autel de Sainte-Anne, il se trouvait aussi un ravissant petit tableau original, peint par Mauzaisse, peintre d'histoire. Cet artiste était le fils de l'organiste de Saint-Cyr et avait grandi à Issoudun, tout auprès de l'église.

Cette charmante toile représentait *Sainte-Julitte instruisant son fils, le petit Saint-Cyr* (Patron de la paroisse). Elle avait été peinte d'inspiration, à Issoudun, sur nature et d'après des modèles dont le nom était bien connu.

Comme le reste, cette peinture a disparu, sans qu'on puisse savoir, désormais, ce que le tout est devenu.

Mais il faut le dire, ces déprédations, déjà anciennes, ont été commises bien antérieurement à la nomination du curé actuel de Saint-Cyr. M. l'abbé Chevalier est un prêtre éclairé, ami des arts, qui jamais n'eût souffert, dans son église, un si déplorable vandalisme.

TRUTH.

—

Boilly (XXXII, 40, 475, 686). — Je possède le portrait (buste 16-21) par Boilly d'un jeune homme portant l'uniforme de l'Ecole des Cadets, nommé Augier, au moment de son départ pour l'armée d'Espagne, d'où il ne revint pas.

Cet Augier était le frère de la grand' mère de ma femme, Me J..., et je tiens d'elle-même le détail suivant, inédit je crois.

Boilly peignait très vite : il ne lui fallait qu'une seule séance pour faire ces petits portraits, et il n'en coûtait que 50 fr.. de sorte qu'il avait pour clients presque tous les jeunes gens de famille que Napoléon, du jour au lendemain, envoyait à ses armées les plus lointaines.

Le portrait n'est pas signé, mais il rappelle bien la manière de Boilly.

NOSNORA.

—

Auvergne (les descendants des comtes d') (XXXII, 121, 304, 455, 532, 680).— Les de Barentin remontent à Mathurin Barentin, bourgeois de Blois, mort avant 1539. Ses descendants se sont illustrés dans la haute magistrature : citons 9 conseillers au Parlement de Paris, un premier président du grand conseil, un garde des sceaux en 1788. Une branche (les Barentin de Montchal, vicomtes de la Mothe, seigneurs d'Auzon, en Auvergne,) compte M. de Barentin-Montchal, lieutenant-général d'armée, mort en 1824. Les deux branches de cette maison ont fini, savoir : la branche de Barentin en la personne du chancelier honoraire mort en 1819 et celle de Montchal en la personne du comte de Montchal, fils du lieutenant-général.

AMBROISE TARDIEU.
Historiographe de l'Auvergne.

—

Psalmanazar (Georges). Son vrai nom et son lieu d'origine (XXXII, 240, 534). — Dans ma petite notice sur cet inconnu, j'avais cité, ou plutôt traduit, le titre d'un écrit posthume de lui :

Memoirs of , commonly known as Georges Psalmanaazar, a reputed native of Formosa, written by himself.

Mais je n'ai jamais songé à l'affubler du nom grotesque de *Pointillé !* Pourquoi *Pointillé* au lieu du modeste « tiret » sous lequel il avait tenu jusqu'au dernier moment à cacher son identité ?

Je tiens à relever cette fantaisie typographique pour ne pas induire en erreur le confrère qui avait demandé des renseignements sur le faux Formosain.

PAMPHILE.

—

Quel est le livre imprimé qui a atteint le prix le plus élevé aux ventes publiques ? (XXXII, 242, 425, 496, 574). — L'*Autorité* du 28 décembre 1895 annonce qu'on vient de vendre, à Londres, pour la jolie somme de 5.256 livres sterling (soit 131,400 francs) un exemplaire du livre de *Psaumes à l'usage des Bénédictins* de l'abbaye de Saint-Jacques, à Metz. L'ouvrage qui n'a été tiré qu'à trois exemplaires est daté de 1459.

T. PAVOT.

Le sonnet d'Arvers (XXXII, 313, 471, 535, 611, 678). — Je vois que d'après Arvers lui-même son sonnet est *imité de l'Italien*.

Connait-on la poésie italienne qui a inspiré le poète français ?

G. M.

—

Le menhir de Clamart (XXXII, 356, 590). — Voir les *Nouvelles de l'Intermédiaire*. 1894, 2e semestre, p. 1 et 17.

LE PORTIER DE L'INTERMÉDIAIRE.

—

Dieu (Origine du mot) en grec (XXXII, 433, 668). — Comme il est un devoir pour tout intermédiairiste d'éclairer la science de ses « collabos » (puisque le mot est adopté), je me permettrai de faire remarquer à M. Pavot que, dans sa réponse, il a fait une erreur en disant que le Th anglais se prononçait comme Z. Bien au contraire on ne dit jamais, au grand jamais, *zi* pour *the* mais presque toujours *dhi* et quelquefois *thi* en ayant soin de blaiser légèrement le *d* ou le *t*.

SIR O'KO.

—

Sagatare (XXXII, 433, 667; XXXIII, 48). — En allemand on désigne par *schaechten*, la manière d'égorger les bêtes selon le rite israélite et par *schaechter*, celui qui est autorisé par le ministre du culte juif à procéder à cette opération.

Ces mots dérivent de l'hébreu *chakhat*.

D. DE LUXEMBOURG.

—

Où fut inhumée Mme de Montespan? (XXXII, 439, 629). — Il sera bon de consulter, sur cet intéressant sujet, le *Journal de Dangeau* (tome XIe), toujours fort renseigné sur tous les potins féminins des antichambres royales de ce temps.

Dans un élégant petit volume de bibliophiles : *Le château de Clagny et Mme de Montespan*, par Pierre Bonnassieux, Paris, Al. Picard, 1881, grand in-18, avec fig., on pourra noter aussi ce passage :

Le 24 mai 1707, un courrier parti de Bourbon où Mme de Montespan se trouvait à prendre les eaux, vint annoncer à Marly qu'elle avait eu une « vapeur très forte. » Il s'agissait d'une attaque d'apoplexie. Le 26 un des gens de M. d'Antin fit savoir que Mme de Montespan était à la dernière extrémité. Le Roi permit à M. le comte de Toulouse de partir dans l'instant pour Bourbon, dit Dangeau, mais on ne croit pas qu'il aille jusque là. Elle mourait, en effet, le lendemain à trois heures du matin ; et le comte de Toulouse apprenait la triste nouvelle à Montargis. Il ne poussa pas plus loin et se rendit à Rambouillet.

Puis, cette autre citation de la page suivante :

Mme de Montespan avait profité de sa très involontaire retraite de la Cour pour faire pénitence. Elle fit voir jusqu'à sa mort que la grâce surabonde où le péché a abondé.

Dès le 10 septembre 1683, Mme de Maintenon écrivait à la comtesse de Saint-Géran :

« Nous sommes ici tranquilles, Mme de Montespan s'est jetée dans la plus grande dévotion, il est temps qu'elle nous édifie. Je ne songe plus à me retirer. »

Ces quelques mots ne peignent-ils pas bien la femme qui les écrivait ?

P. c. c. ULR. R.-D.

—

Tempora mutantur et nos mutamur in illis. L'auteur de ce vers (XXXII, 434). — Voir l'*Intermédiaire* : XXVI, 41, 314.

LE PORTIER DE L'INTERMÉDIAIRE.

—

Vendée (à quelle époque s'est soulevée la) (XXXII, 438). — Henri Martin (*Histoire de France depuis 1789 jusqu'à nos jours, I, 390)* dit :

On n'avait eu, après le 10 août, que quelques échauffourées. Un seul mouvement sérieux avait éclaté ; une révolte de 8000 paysans dans les Deux-Sèvres, autour de Châtillon et de Bressuire. Les prêtres avaient fait croire à ces pauvres gens que, s'ils étaient tués, ils ressusciteraient au bout de trois jours. Les insurgés furent battus et dispersés par la garde nationale des villes et par la troupe de ligne.

Thiers, Dareste et Mortimer-Ternaux ne parlent pas de ce soulèvement.

LE PORTIER DE L'INTERMÉDIAIRE.

—

Les Antipodes (XXXII, 443 ; XXXIII, 25).

Ce sont sans doute, dit Hertzberg (1) des histoires de marins analogues aux récits de Demetrios de Tarse qui ont servi de base aux singulières indications contenues dans l'étrange écrit de Plutarque « *sur le visage qui se voit dans le disque de la lune* » sur de belles et mystérieuses îles habitées par des Grecs dans l'océan occidental, bien loin à l'ouest de la Bretagne, voisines d'un lointain continent occidental, vaste terre avec des fleuves immenses et fangeux, habitée également sur ce côté par des Grecs... Ces récits ont été interprétés de nos jours par un savant plein d'imagination en ce sens que l'on aurait connu à cette époque l'existence du golfe du Mexique, du delta du Mississipi et de l'Ile de Cuba.

M. Hertzberg ajoute en note : *de facie in orbe lunae* 26, l'étrange interprétation mentionnée dans le texte qui, par une conséquence naturelle fait un américain antique ou fabuleux étranger venu d'une de ces îles à Carthage, alors colonie romaine, et dont l'ami de Plutarque, Sulla de Carthage raconte (ibid. 25 sqq) des faits merveilleux. Cette interprétation se trouve... dans un article paru vers le milieu de 1850 dans le *Deutsches Museum* sous le titre *Die Kenntnis der Alten von Amerika.*

Sur toutes ces questions, voir l'ouvrage très curieux de Gaffarel cité dans ma note précédente.

Une question, par la même occasion. Quel est le savant dont parle Hertzberg plus haut ?

L. VANVINCQ.

—

Curieuse coutume d'autrefois, relative aux femmes, à Toulon (XXXII, 445 ; XXXIII, 28). — Cette coutume existait aussi en Tunisie, du moins il y a dix ans.

Tout indigène, arabe, et spécialement mozabite, voyant, au grand marché de Tunis, une femme enceinte regarder ses fruits, s'empressait de lui en offrir plusieurs en la forçant à les prendre sans rémunération. J'ai constaté ce fait plusieurs fois.

En est-il toujours de même ? Je l'ignore, mais j'ai tout lieu de le croire, en raison de l'attachement du musulman à ses vieilles coutumes.

E. IMBAULT.

(1) Hertzberg, *Histoire de la Grèce sous la domination des Romains*, trad., Bouché Leclercq, etc. tome II, 230.

—

Iconographie cambronnienne (XXXII, 472, 632 ; XXXIII, 51). — Quel est donc ce journaliste pudibond qui a .... emmiellé pour toujours le mot de Cambronne ? demande M. Dieuaide. Pour réponse, je copie cette petite note dans le *Figaro* du 27 juin 1895 :

Que Cambronne ait dit, ou non, le mot qu'on lui attribue, il n'en est pas moins un héros.

Casimir Delavigne, dans ses *Messéniennes* avait trouvé une périphrase un peu trop galante pour les modernistes : *La garde meurt et ne se rend pas.*

T. PAVOT.

—

Une gravure de Schenck (XXXII, 474 ; XXXIII, 49). — L'*Intermédiaire* a bien voulu publier ma question sur une gravure de Schenck représentant un révérend, le père Cornélis flagellant une dévote. J'ai donné le nom de Schenck, comme graveur sur la foi du catalogue d'après lequel j'ai acheté cette gravure, mais je n'ai pu avoir aucun renseignement sur lui. Ce nom de Schenck appartenait à un imprimeur qui exerçait à Vienne en Dauphiné vers 1490 ; il se pourrait donc que ma gravure, comme je le pensais, ait été extraite d'un ouvrage publié par Schenck, mais alors de quel ouvrage et de quel artiste ?

H. BOULET.

—

La dernière lettre de Marie-Antoinette à Madame Elisabeth (XXXII, 479, 672). — Cette lettre était en possession du conventionnel Courtois, né à Troyes, le 15 juillet 1754, mort à Bruxelles, le 6 décembre 1816.

Courtois, dans une lettre adressée à M. Becquey, conseiller d'Etat, le 25 jan-

vier 1816, explique de quelle manière il était devenu possesseur de cette lettre.

Dans le temps que j'étais membre de la Commission chargée des papiers de Robespierre et autres conspirateurs, j'ai cru devoir soustraire des cartons où elles étaient enfermées des pièces du plus grand intérêt pour la famille royale.

On verra plus loin que Courtois leur assigne une autre origine.

Il est heureux qu'elles aient pu échapper à la destruction certaine qui les attendait; tant on craignait leur publicité.

Je joins à ma lettre la notice des originaux de ces pièces.

Dans l'incertitude de savoir si je serais encore en France quand votre réponse parviendrait à mon domicile, j'ai déposé ce petit trésor entre les mains d'une personne sûre, qui ne doit s'en dessaisir que sur un ordre direct émané de moi. Ma femme est seule dans le secret, et l'ami, qui en est le dépositaire, ne sait même pas ce que contient le paquet qu'on lui a confié. Il croit seulement qu'il renferme des dispositions de famille qu'il sera chargé de faire connaître après mon départ.

Mon dessein, l'an dernier, avait été de faire remettre à Sa Majesté ces objets sacrés; mais par malheur je ne pus me souvenir de l'endroit où je les avais déposés, mes différents déménagements ayant occasionné ce manque de mémoire.

Ce n'est que depuis un mois, à peu près, que je les ai retrouvés avec la ferme résolution de les faire passer à la véritable destination qui leur convient de droit.

Première pièce, et la plus capitale de toutes, commençant par ce mots : « C'est à « vous, ma sœur, (madame Elisabeth, sans « doute) que j'écris pour la dernière fois. »

Cette lettre contient deux pages, in-4° ou à peu près, sur papier ordinaire, d'une écriture à demi-serrée. On peut la regarder comme une sorte de testament de mort servant de pendant au testament de feu Sa Majesté Louis XVI.

Des larmes confondues en certains endroits avec l'écriture, prouvent combien cette auguste princesse était émue en traçant ce chef-d'œuvre d'une sensibilité profonde, dont je m'applaudirai toujours d'avoir été le conservateur. Cette lettre n'est pas signée, mais on ne peut se refuser à reconnaître l'identité de celle-ci avec d'autres qui le sont. D'ailleurs la signature A.-Q. Fouquier-Tinville apposée au bas, ainsi que celle des membres de la Commission, Legot, Geoffroy, Massieu, H. Lecointre, le prouve de reste.

Deuxième lettre. Celle-ci paraît adressée à Mme la duchesse d'Angoulême. Elle ne contient que les lignes ainsi conçues :

« Je veux vous écrire, ma chère enfant, « pour vous dire que je me porte bien; je « suis calme; je serais tranquille si je sa- « vais que mon pauvre enfant est sans in- « quiétude. Je vous embrasse ainsi que votre « tante de tout mon cœur.

« Envoyez-moi des bas de filoselle, une « rédingote de coton et un jupon de dessous « et mon bas à tricoter. »

Cette lettre est sans signature.

Suit l'énumération des lettres de Marie-Antoinette et des objets provenant de la Reine et du Dauphin remis par Courtois à M. Becquey.

Dans une autre lettre du 12 février 1816 à M. Becquey, préfet de la Meuse, Courtois explique de quelle manière la lettre de Marie-Antoinette à Mme Elisabeth et les autres objets et lettres sont parvenus entre ses mains.

Après la mort de Robespierre, il y eut successivement deux commissions de nommées pour l'examen de ses papiers et ceux de ses complices. La première n'ayant pas, par esprit de parti, répondu à la confiance de l'Assemblée, il en fut nommé une seconde dont je fis partie.

En ma qualité de rapporteur de ce travail, qui m'occupa cinq mois entiers, Monsieur le Préfet, j'eus à ma disposition ces restes précieux qui avaient été tirés du tribunal révolutionnaire comme il appert par la signature de Fouquier, procureur de cet infâme tribunal, et les quatre signatures des représentants Legot, Massieu, Geoffroy et H. Lecointre, de Versailles. Le temps n'était point assez favorable pour en faire usage, et tel était alors l'esprit de vertige qui exaltait certaines têtes, ces monuments historiques que la postérité mettra au premier rang, devaient être détruits.

Pour les soustraire à la brûlure qui les menaçait, je m'en emparai secrètement, et les tins cachés avec le plus grand soin.

En 1891, M. Eugène Welvert a publié dans les *Archives historiques* un travail sur les papiers saisis chez Courtois.

En 1892, paraissait la *Biographie de Courtois* par M. Labourane, membre de la Société académique de l'Aube, intitulée le *Conventionnel J.-B. Courtois*.

C'est à ces sources que nous avons puisé pour notre étude intitulée le *Conventionnel Courtois et les souvenirs de Marie-Antoinette*, publiée dans les mémoires de la Société académique de la Marne.

AUGUSTE NICAISE.

Monge (Descendants de) (XXXII, 480) ; XXXIII, 55) ; *Louis* et *Jean Monge.* — L'illustre fondateur de l'école polytechnique, Gaspard Monge, le célèbre géomètre beaunois, eut deux frères.

Louis Monge, le puîné, devint examinateur de la marine et embarqua sur l'*Astrolabe*, en qualité d'astronome attaché à l'expédition de Lapérouse. Il débarqua, croyons-nous à Ténériffe, et revint en France, nous ignorons pour quel motif.

Il serait mort à Paris, en 1827.

Jean Monge eut, comme ses deux frères, des dispositions pour les mathématiques. Il enseigna à Lille et devint après professeur d'hydrographie à Anvers. Il avait fait, dit l'abbé Bredeault, dans son *Supplément à l'Histoire de Beaune de l'abbé Gandelot*, imprimer à Beaune, un petit livre pour détruire la mauvaise méthode des arpenteurs de la campagne qui ne savent point la géométrie.

Nous venons solliciter de l'obligeance de nos collègues intermédiairistes la communication de tout ce qu'ils savent sur les deux frères de Monge. Nous leur demandons également de bien vouloir nous indiquer dans quels recueils biographiques on pourrait avoir des renseignements sur les deux frères de Gaspard Monge.

F. L. A. H. M.

—

Sous ou centimes (XXXII, 482 ; XXXII, 58). — Le petit signe qui semble à notre confrère M. de la Benotte, être un *s*, n'indique ni sous ni centimes, mais bien des livres.

Il faut lire :

	Livres.	Sous.
Place à la Comédie....	3	6
Cabriolet..............	1	18
Chaire (?) à la messe...	»	1
Nettoyage des bottes..	»	4
Total........	5	9

S'il s'était agi de sous, on n'aurait pas écrit, pour le cabriolet, 1 sou 18 deniers, mais bien 2 sous 6 deniers. En sous, la dépense totale n'aurait été que de 11 sous et 1 liard : un bon marché fabuleux. En centimes, cela aurait coûté moins de 10 centimes : bon marché archifabuleux.

Le Portier de l'Intermédiaire.

—

Ecole buissonnière (XXXII, 513 ; XXXIII, 55). — N'est-ce pas le synonyme de *hedge-school* (école de carrefour ou des haies), présidée par un « maître d'école », dont nous parlent les romans de la vie sociale irlandaise ? Le « maître d'école des haies » était souvent un homme de grand savoir et, quoique ces écoles ne fussent pas sous le contrôle de l'Etat, elles n'en étaient pas moins la seule source d'éducation pour bien des districts sauvages.

R.-J. Whitwell.

—

Une sultane française (XXXII, 514). — Ceux que la question a pu intéresser, je les engage à lire l'article de tête du *Petit Parisien*, du jeudi 9 janvier 1896.

Cet article met un peu de clarté et de précision sur ce point d'histoire qui paraissait n'être que du roman.

A. Fr.

—

Toussaint-Louverture (Où) a-t-il été inhumé ? (XXXII, 514). — Il fut inhumé dans une petite chapelle du fort de Joux. Voir l'*Intermédiaire ;* XXVI, 260 et 262.

Le Portier de l'Intermédiaire.

—

Emblême à déterminer (XXXII, 519 ; XXXIII, 139). — *Famille de Visé et de Naye.* Leurs blasons dit M. J. C. Wigg, sont séparés par une colonne portant à droite (et non à gauche) la lettre L, à gauche (et non à droite) la lettre G.

Il s'agit bien ici du *perron*, symbole des libertés liégeoises, et qui ornait non-seulement la place du marché en face de la maison-de-ville, mais la principale place des bonnes villes et des bourgs de l'ancienne principauté. On peut voir dans le *Recueil héraldique* des bourg-

mestres de la noble cité de Liège (on élisait chaque année deux bourgmestres), par Louis Aubry, édité par J. G. Loyens, jurisconsulte et avocat (Liège, imp. J. Ph. Gramme, in-f°, 1720), que les écussons des deux bourgmestres de l'année sont réunis par le perron liégeois, lequel est toujours surmonté d'une pomme de pin, symbole de l'union de la patrie liégeoise, laquelle l'est elle-même d'une croix pour rappeler que les princes qui gouvernent cette principauté étaient des évêques.

Les lettres L et G représentent chacune la première lettre des deux syllabes du mot Liège.

La famille Naye, ou de la Naye, ainsi que la famille de Visé, est honorablement connue d'ancienne date au pays de Liège; elle posséda la seigneurie de Redu (province de Luxembourg, canton de Wellin). Anglebert de la Naye, seigneur de Redu, jurisconsulte, fut bourgmestre de la cité de Liège en 1705. Le *Recueil héraldique* cité plus haut reproduit le dessin de ses armoiries, dont le champ est de sinople. Je ne possède pas de terme pour désigner le meuble qui occupe le centre et qui est d'or. Un autre de la Naye le fut en 1722.

Toutefois, en 1749, date donnée par M. Wigg, aucun des deux noms cités de Visé et Naye n'apparaissent comme ceux des bourgmestres de Liège, qui étaient alors MM. Van Buel de Marchin et G. de Grady de Groenendael. Les blasons de ces deux personnages, accolés au perron liégeois à la date de 1749, doivent se rapporter à d'autres fonctions publiques.

Pour renseignements plus précis, on pourrait s'adresser à l'honorable M. Van de Casteele, archiviste de l'Etat, à Liège.

Clément Lyon.

*
* *

— Il s'agit évidemment des armoiries de Liège. Les blasons dont elles sont flanquées de gauche et de droite sont ceux des deux bourgmestres, l'un Nicolas Devisé, l'autre Englebert de La Naye, qui gouvernait la cité en 1748, le premier nommé par les électeurs, le second par le prince-évêque.

C'est en 1303 que les magistrats de Liège ont commencé à placer le perron entre les écussons des deux mayeurs en exercice. Jusqu'alors, dit Loyens (1), ils s'étaient servis d'un saint Michel, qu'ils avaient pris pour leur patron, et dont ils ornaient leurs écussons en signe d'amitié et d'union.

Sur le perron liègeois vous lirez utilement un article paru en 1891 dans le tome XII du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*. Les origines chrétiennes de cet emblème, contestées par quelques auteurs, ont été mises hors de conteste, semble-t-il, par les savantes dissertations de MM. Demarteau et le baron de Chestret.

Les communes n'ayant existé qu'après les croisades, il en résulte que toutes les armoiries des villes sont d'une date postérieure. Celles de Liège, au dire de l'auteur cité (Loyens), ont toujours été sur champ de gueules, peut-être en mémoire du martyr de saint Lambert. Elles portaient au centre le perron soutenu de trois lionceaux et accompagné des deux lettres L. G., le tout d'or.

Le sceau frappé en or sur le livre signalé dans l'*Intermédiaire des chercheurs* est reproduit en gravure à la p. 99 du *Recueil héraldique* d'Ophoven, continuant Loyens déjà cité. Il se peut que ce volume ait été donné en prix et qu'on y ait, pour cette raison, imprimé, sur une reliure de luxe, les armes du magistrat en fonctions alors.

A. Delmer.

—

Chirurgien de robe longue (XXXII, 522). — A l'article *Chirurgie*, du *Dictionnaire des Sciences médicales*, on peut lire qu'en 1372, un édit royal fixa la part des barbiers dans les opérations. Il est ajouté :

> Cependant les chirurgiens à *robe longue* (ou de saint Côme) conservèrent leur suprématie, leur juridiction sur les barbiers, leurs droits à conférer les grades.

D'après l'acte notarié reproduit dans la question (p. 522), on voit qu'en 1640, ce titre : *Chirurgien de robe longue* était encore en usage, mais, vingt ans plus

(1) *Recueil héraldique des bourgmestres de la noble cité de Liège.* Imprimé à Liège, chez Gramme, 1720, in-f°.

tard, il semble avoir perdu le droit d'exister. En effet, Guy Patin dit ceci :

Il se plaida, le 21 du mois de février 1660, une cause, à la Grande Chambre, entre les médecins et les chirurgiens de notre ville. L'avocat dit bien des choses inutiles..... il conclut, enfin, et pria la Cour de permettre aux chirurgiens de porter la robe et le bonnet. Dès qu'il eut fini, monsieur Langlet, recteur de l'Université, harangua pour l'Académie de Paris contre les chirurgiens. Il les a traités comme ils méritent, et a conclu à ce qu'ils n'eussent ni robe, ni bonnet, ni *aucune qualité* que de manœuvres chirurgiens, sous la direction et intendance des médecins, pour lesquels il parlait et intervenait. Enfin, saint Luc a été plus fort que saint Côme. Monsieur Talon a fait merveille pour obtenir de la Cour que ces gens fussent rangés à leur devoir. Il leur a été défendu d'user d'aucun titre de bachelier, licencié, docteur ou professeur en chirurgie.

T. PAVOT.

***

— Au XIIIe siècle, quelques barbiers fondèrent une confrérie spéciale, placée sous l'invocation des saints Côme et Damiens, — et vers 1268, ils soumirent leurs statuts à l'homologation de la prévôté de Paris. Leur corporation se divisa alors en deux classes : celle des simples barbiers ou barbiers-laïques, appelés aussi barbiers-chirurgiens ou *chirurgiens de robe courte*, et celle des barbiers-clercs, dits aussi chirurgiens-barbiers, chirurgiens de saint Côme et *chirurgiens de robe longue*. Ces derniers aspiraient à se rapprocher des mires ou médecins, et à s'élever au-dessus des simples barbiers-laïques. Il leur fallut plusieurs siècles pour y parvenir. C'est Louis XIII qui créa les barbiers-barbants ou perruquiers ; ils devaient mettre à leurs enseignes des bassins blancs pour les distinguer des chirurgiens qui en avaient de jaunes; mais ce n'est qu'en 1743 que les chirurgiens furent reconnus comme constituant un corps savant, et se séparèrent définitivement des barbiers.

PAMPHILE.

—

Flammes de la liberté (XXXII, 601). — Ces flammes de la liberté, qui ont succédé partout, en 1893, aux croix des clochers, selon le *Moniteur* de cette même année, sont tout simplement le Drapeau tricolore.

Les deux vases à flamme servant d'amortissement au fronton XVIIIe siècle, de la cathédrale de Saint Claude, sont un motif d'ornementation fréquent dans les édifices civils et religieux depuis la fin du XVIe siècle jusqu'au commencement du XVIIIe; mais ce motif est surtout fréquent au XVIIe siècle, sous Louis XIII et Louis XIV.

Ce ne sont donc point les *flammes de la liberté*.

AUGUSTE NICAISE.

***

— L'autel de la Patrie, remanié *ad hoc*, se voit encore sur la porte principale de la cathédrale de Nancy. On distingue parfaitement les inscriptions révolutionnaires des deux portes latérales.

L'EX-CAR.

—

Loup de mer (XXXII, 633). — Expression dérivée de loup marin, nom donné « à cause de sa voracité insatiable » dit le *Dict. des sciences naturelles* (1816), à l'anarhique, appelé par les Anglais *Wolf-fish* ou *Sea wolf* (angl.-sax., *sae*, mer, Wulf, du latin *Vulpes*, renard, loup). En 1786, l'*Encyclopédie* définissait le loup de mer :

... un marin en qui l'habitude est tellement devenue une seconde nature, qu'il ne paraît être dans son élément qu'en mer; il n'a pas les belles manières, mais il a souvent les bonnes ; car les gens de mer sont ordinairement humains, francs et généreux.

On voit que le loup de mer, ainsi que l'entendent les auteurs de l'*Encyclopédie*, diffère beaucoup aujourd'hui du poisson vorace, le *sea wolf*, des anglais. Il est probable que les premiers marins qui prirent, par forfanterie, ou à qui l'on donna par crainte, le surnom de *loups de mer*, furent de ces pirates du Nord dont les habitudes violentes avaient plus d'un rapport avec les instincts du *sea wolf*. Les choses ont changé, le nom est resté le même. Le loup de mer n'est plus un barbare portant la désolation sur l'Océan, c'est seulement un marin passionné pour la navigation et ses hasards, une sorte

d'amphibie qui ne peut rester longtemps à terre.

Le contre-amiral Cosmao, à la famille duquel je suis allié, était le fils d'un notaire royal à Chateaulin. Né le 23 novembre 1761, il reçut ainsi que ses nombreux frères, une bonne éducation et l'instruction nécessaire à l'époque pour entrer dans le corps des officiers de marine. Admis dans la marine comme volontaire dès l'âge de 15 ans, il fut nommé lieutenant de frégate en novembre 1781. Sous-lieutenant de vaisseau en 1786, en mai 1792, il était promu au grade de lieutenant de vaisseau. L'année suivante il était capitaine de vaisseau. Chef de division en 1795, l'empereur Napoléon le fit contre-amiral le 29 mai 1806, en récompense de sa brillante conduite au combat de Trafalgar. Depuis, il fut appelé en 1815, à la Préfecture maritime de Brest et devint pair de France. En 1810, il avait été créé baron par Napoléon Ier qui avait toujours hautement apprécié ses services (Lettre au ministre de la marine 17 décembre 1813). Au moment de sa radiation des cadres de l'activité, Cosmao comptait 36 ans effectifs de service, pendant lesquels il avait fait 25 campagnes et assisté à 11 combats. C'était bien un vrai loup de mer, dans le sens le plus *élevé* de cette expression, mais il était surtout connu par un surnom familier dont il avait le droit d'être fier. Tous les récits publiés sur la malheureuse affaire de Trafalgar (novembre 1805) sont d'accord pour faire ressortir le courage et l'habileté de Cosmao dans cette fatale journée. Le *Pluton*, qu'il commandait faisait 30 pouces d'eau à l'heure et eut 300 hommes mis hors de combat (dont 13 officiers tués ou blessés) dans sa lutte terrible avec le *Mars* « les matelots du *Pluton* avaient, dans leur langage énergique, donné à leur capitaine un glorieux surnom qu'il a porté et mérité pendant toute cette guerre : *Va-de-bon-cœur.* » (Jurien de la Gravière, *Guerres maritimes*, T. 2, p. 213).

Aujourd'hui, l'un des bâtiments de notre flotte de guerre porte le nom de *Cosmao.*

E. M.

*
* *

— En histoire naturelle, le Loup de mer (anglais *sea-wolf*), est un poisson des mers du Nord, féroce et vorace. D'après Jal, il est probable que les premiers marins qui reçurent ou prirent ce nom étaient des pirates normands, à cause de leurs habitudes de violence et de rapacité. Avec le temps, l'expression a beaucoup perdu de sa physionomie terrible ; elle s'applique seulement au marin qui ne connaît et n'aime que son métier, qui fuit le monde comme le loup évite l'approche des humains. L'anglais traduit ces idées par diverses périphrases : *An expert seaman ; A downright seaman, but unacquainted with other business.* Mais un mot que l'on trouve dans tous les vocabulaires, c'est *Jack-Tar*, Jean Goudron, une vieille vareuse goudronnée.

T. Pavot.

*
* *

— Je n'ai pas consulté de nombreux dictionnaires anglais. J'ai tout bonnement ouvert mon *Littré* au mot *loup*. Et j'ai trouvé que l'*Anarhicas lupus* est appelé par les anglais *loup de mer* ou *sea-wolf*

Penguillou.

—

Bibliographie Napoléonienne (XXXII, 638). — Mais ne publie-t-on pas un semblable recueil à Padoue ?

L'ex-Car.

*
* *

— Dresser une liste aussi complète que possible des ouvrages publiés sur Napoléon depuis quelques années est une idée excellente et de nature à rendre aux travailleurs de véritables services. Nul d'ailleurs ne peut mener à bien l'entreprise mieux que l'*Intermédiaire.* Mais je demande à la rédaction de ne pas se trop presser; à mon sens, il faudrait recueillir patiemment toutes les listes envoyées par les collaborateurs, les classer sous quatre ou cinq grandes rubriques : armée, politique intérieure, mœurs, religion, politique étrangère, etc. etc., et ne les imprimer que lorsqu'on pourrait penser éviter les double-emplois. Combien ces listes éprouvées et simplifiées seraient commodes et plus utiles pour les recherches !

Philippe.

Les amis et les melons comparés (XXXII, 633). — Le quatrain :

Les amis de l'heure présente
Ont *le naturel* du melon,
Il faut en essayer cinquante
Avant *qu'en rencontrer* un bon.

se trouve à la page 42 du recueil de Claude Mermet, publié à Lyon en 1601. D'après une note de la Monnoye, Claude Mermet avait emprunté la pensée de son épigramme à une satire de Pietro Nelly, la IXe du livre II. — Voir *l'Esprit des autres*, par E. Fournier.

T. Pavot.

— Même réponse : Charles Bookworm.

—

Abd-El-Kader (Renseignements sur le rôle d') en Syrie (XXXII 639). — Je trouve dans une lettre datée de Paris le 29 juillet 1865 et adressée à ma mère par mon père, M. Charles Eynard, les lignes suivantes qui peuvent intéresser M. de Latouche :

En quittant l'hôtel, je fus chez l'Emir où j'ai passé de bons et agréables moments, tantôt avec lui, tantôt avec son secrétaire Siouffi. Je viens de le quitter, il allait chez la comtesse de Montijo.

Ce Siouffi est très intéressant à entendre sur bien des choses, et entr'autres, sur les évènements de Damas. Abd-el-Kader, à la tête de ses Algériens, alla le chercher chez lui pour le sauver du massacre et pendant qu'il le ramenait, 500 chrétiens qui allaient être égorgés, s'étaient joints au cortège. Abd-el-Kader les a tous logés et gardés lui-même ayant passé quatorze jours et quatorze nuits devant sa porte sans se coucher, entouré de ses enfants et des siens armés, pour repousser l'attaque, ne dormant que par instants, la tête appuyée contre le mur, et hier, quand on lui rappelait devant moi son dévouement, il répondait : « J'ai du regret de « n'avoir pas fait davantage, tout mon sang « aurait dû couler avant qu'on touchât à un « seul Européen. »

Je possède quelques lettres autographes d'Abd-el-Kader, adressées à mon père; mais antérieures aux massacres d'Asie. Si cela peut intéresser M. de Latouche, je suis prête à lui envoyer copie des passages, de leurs traductions qui ont quelqu'intérêt historique.

Comtesse Dutati-Eynard.

—

Les Errata des grands dictionnaires (XXXIII, 82). — Empressons-nous tous d'adopter l'excellente idée proposée par notre collaborateur M. Martin et recommandée par notre cher directeur. Je commence le feu en demandant pourquoi le *Dictionnaire Vapereau* fait naître Charles Thomas Floquet à Saint-Jean-de-Luz, alors que de cette ville même on écrit au *Nouvelliste de Bordeaux* (n° du 21 janvier 1896) :

Le *Nouvelliste*, sur la foi de son correspondant de Paris (lequel avait évidemment consulté Vapereau), a annoncé que M. Floquet était né à Saint-Jean-de-Luz. Ce renseignement est inexact. M. Floquet est né à Saint-Jean-Pied-de-Port, arrondissement de Mauléon.

Un vieux Chercheur.

P. S. — Parmi les dictionnaires qui auront le plus besoin d'être échenillés, je n'ai sans doute pas besoin de dire que devra figurer le recueil dont l'ancien président de la Chambre des députés dit un jour : « *C'est dans Larousse.* » A propos, les autres mots attribués à Floquet, sont-ils aussi authentiques que celui-là? A-t-il vraiment crié : *Vive la Pologne, Monsieur !* On assure que, même avant l'alliance franco-russe, il déclarait n'avoir pas ainsi oublié la vieille politesse française.

AVIS

M. le général Directeur est visible les mardis, jeudis et samedis matin, de 9 heures à midi, 23 *bis*, rue de la Faisanderie.

Le téléphone est installé chez lui.

L'Administrateur-Gérant : Léon Lenègre.

Paris. Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux

PETITE CORRESPONDANCE

(*Du 1er au 6 Février*)

A. Dieuaide. — Votre question relative à un usage bizarre des Anglais a déjà été traitée dans l'*Intermédiaire*, XXV, 374, 610; XXVI, 67, 412; XXVII, 22, 134, 213.

Vanvincq. — Pour le carnet et la photographie, le procédé le plus simple, le plus logique et le plus correct est de recevoir de nous le carnet. Vous y collez ou vous faites coller votre photographie, vous faites les déclarations réclamées, vous signez, vous renvoyez, je signe à mon tour, je pose le timbre et je fais le renvoi. Vous avez tout le temps que vous désirez.

M. Trigant de la Tour. — Les *Campi* ont paru dans la « Plume et l'Epée. » Je vais vous faire adresser trois exemplaires. Est-ce suffisant ?

M. Joubert. — Vos désirs seront réalisés. Pour l'annonce de l'*Index biblio-iconographiqne* à faire mettre sur la couverture, je suis de votre avis, mais j'ai trouvé le traité fait avec l'ancienne direction et je n'y puis rien changer.

Delpy. — Il demeure bien entendu que j'accueillerai avec tout le plaisir imaginable votre travail sur l'échange des documents inédits. Tout le monde sera de mon avis.

Racos. — Vos observations à propos de la publication du numéro supplémentaire possible sont fort justes. Elles seront examinées avec le plus grand soin.

Martellière. — Très juste.

Paul. — Votre fort intéressante proposition sera soumise à l'appréciation de nos confrères dans le numéro du 20 février.

A. Dufour. — On donne des ordres pour qu'il puisse être fait comme vous le désirez.

Wildeman. — Reçu la photographie. Elle sera mouillée puis transposée sur le carnet.

C. de le Benotte. — Le retard tient probablement aux deux adresses. Merci pour le carnet.

Chabeuf. — Les mesures sont prises. Merci.

Robinet de Cléry. — Une réponse à votre question paraîtra dans le numéro du 20 février, mais j'ai crainte qu'elle ne vous satisfasse pas. Les réponses du docteur Vincent paraîtront le 20 février. A ce propos, je tiens à vous faire observer que questions et réponses ne doivent être envoyées que sur un côté d'un feuillet. Vous comprenez aisément la raison de cette disposition.

Roger Alexandre. — Soyez sans inquiétude. La réponse paraîtra. N'accusez du retard que l'encombrement.

Claudius Nourry. — Votre question paraîtra dans le numéro du 20 février.

F. L. A. H. M. — La question sur Mérian reparaîtra dans le numéro du 20 février.

Vicomte God. — Votre question paraîtra le 20 février.



L'INTERMÉDIAIRE

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

L'*Intermédiaire* est devenu et devient chaque jour, grâce à la savante direction du Général Jung, un outil de travail indispensable. Le système de **Questions** et de **Réponses** sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés.

Parmi les littérateurs, érudits, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles, amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre; il n'a pas obtenu les renseignements qu'il désirait. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, retrouver un livre, un manuscrit ou un objet d'art, des armoiries, les documents d'une généalogie ou d'une recherche héraldique, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, en connaître la rareté et le prix, savoir si le sujet dont il s'occupe a déjà été étudié, si tel ou tel document est inédit, si les collectionneurs, les bibliothèques, les archives ou les musées possèdent sur son travail projeté quelques indications, quelques documents ou quelques pièces qui peuvent l'aider à mener à bien son étude; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts, il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire; il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'Etranger, et dans l'un des numéros suivants, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. **Questions** et **Réponses** sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses, car, il faut bien qu'on le sache : L'INDÉPENDANCE DE L'INTERMÉDIAIRE EST ABSOLUE, et celle de ses collaborateurs eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par un anonymat scrupuleusement gardé. Aussi, en dépit de la politique, les **Questions** et les **Réponses** de l'*Intermédiaire* ont-elles toujours passionné la presse et le monde des lettres; elles réveillent des querelles historiques, artistiques et littéraires, provoquent des réformes souhaitées et des mesures salutaires, et contraignent à sortir de leur réserve des hommes, seuls en situation de répondre et qui s'étaient jusque-là abstenus de parler. De là, bien des indiscrétions profitables à l'histoire.

Outre les **Questions** et **Réponses**, l'*Intermédiaire* publie les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public et les corrobore par de nouveaux renseignements. Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire* et achève d'en faire, sous une forme alerte, vive, primesautière et docte tout à la fois, une véritable *Encyclopédie* internationale.

Depuis trente-deux ans, il a rendu sans interruption d'innombrables services à la science et est devenu le véritable **Moniteur de la Curiosité** de tous ordres, attendu, lu et commenté par la presse entière.

L'*Intermédiaire* **PARAIT LES 10, 20 & 30 DE CHAQUE MOIS.** Chaque numéro est composé de **quarante-huit colonnes** soigneusement imprimées en caractères elzéviriens. Le tout forme, à la fin de chaque semestre, un élégant volume qui ne contient pas moins de **mille colonnes**, avec des **tables** destinées à faciliter les recherches.

Abonnements : *Un an*. France, **16** fr. Etranger **18** fr. — *Six mois*. France, **9** fr. Etranger, **10** fr. *Trois mois*. France, **5** fr. Etranger, **6** fr. — Un numéro détaché, **0 fr. 75**.

Les Abonnements partent des 1er Janvier, 1er Avril, 1er Juillet et 1er Octobre.

Pour tout ce qui concerne l'**Intermédiaire**, s'adresser à M. le Général JUNG, 23 *bis*, rue de la Faisanderie.

On s'abonne à la Direction de l'**Intermédiaire**, 23 *bis*, rue de la Faisanderie, à l'Imprimerie G. Lefebvre, rue Claude-Vellefaux, 5 et 7, chez H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, nº 1, ainsi que dans tous les bureaux de Poste, de France et de l'Etranger.

AVIS

Toute demande de **changement d'adresse** doit être accompagnée de **40 centimes** en timbres-poste et d'une des dernières bandes imprimées.

Annonces : **25 centimes** la ligne.

Pour les **Collections à compléter**, prière d'écrire à la Direction.

Le Général Directeur est visible tous les *mardis*, *jeudis* et *samedis* matin, de *9 heures à midi*. Il a le téléphone à sa disposition.

On trouve, chez M. H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, nº 1, toutes les livraisons concernant l'*Intermédiaire* et la *Plume et l'Epée*.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. 20 Février 1896.

XXXIIIe Volume — N° 717

Quatrième Série — 2e Année N° 23

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Direction et Administration : 23 *bis*, Rue de la Faisanderie

IMPRIMERIE

5 et 7 RUE CLAUDE-VELLEFAUX

OUVRAGES EN LIBRAIRIE

LES TROIS GIRONDINES ET LES GIRONDINS

Les trois Girondines, Madame Roland, Charlotte Corday, Madame Bouquey, **et les Girondins**, étude de critique historique par M. Armand Ducos, licencié en droit, petit-neveu des Girondins, Ducos et Fonfrède.

Avec le martyrologe complet des Girondins, quatorze portraits de l'époque, dont deux inédits ; des vues de lieux historiques ; des fac-simile d'autographes, et de nombreux documents en grande partie inédits, dont deux lettres *in extenso* de Vergniaud, une de Brissot et deux de Grangeneuve, ainsi que le programme et la description avec gravure du monument des Girondins par son auteur même.

BORDEAUX. — Imprimerie du Midi. — PAUL CASSIGNOL, *91, rue Porte-Dijeaux ;* 3 francs le volume.

On peut également se procurer le livre, aux bureaux de l'*Intermédiaire*, 23 *bis*, rue de la Faisanderie.



Les **Archives des Collectionneurs d'ex-libris** paraissent tous les mois, avec une ou deux planches hors texte et des figures dans le texte. Elles s'occupent spécialement de toutes les marques de propriété du livre, de blason, etc.

Un numéro spécimen est envoyé sur demande affranchie adressée au siège de la Société : *95, rue de Prony.*

Autriche

RICHE COLLECTION

de feu M. le comte Louis de PAAR

ambassadeur d'Autriche au Vatican

LIVRES ET ESTAMPES

Livres rares, incunables, livres à gravures, caricatures politiques, etc.

Précieux manuscrits, eaux-fortes, gravures parmi lesquelles les œuvres d'Albert Dürer et Rembrandt.

Dessins originaux des anciens maîtres.

VENTE aux enchères publiques,

A **Vienne** (Autriche) Hôtel Goldène Ente), 4, Rimergasse

Le 20 Février et jours suivants, de 3 à 5 h.

Sous la direction de M. S. KENDE, Kunsantiquariat, à Vienne, 3, Heumuhlgasse.

GROS BÉNEFICES, en opérant *soi-même*, à risque limité, sur valeurs de grand avenir ; écrire : H. D. H., aux bureaux de l'*Intermédiaire*

BELLE COLLECTION

DE

PORTRAITS HISTORIQUES

des XVIIe et XVIIIe siècles

de la Révolution, de l'Empire et du XIXe siècle

Portraits Anglais

VENTE Hôtel Drouot, salle 8.

Les vendredi 21 et samedt 22 février 1896, à 2 h. précises.

Me Maurice DELESTRE, Commissaire-Priseur, rue Drouot, 27.

M. J. BOUILLON, expert, rue des Saints-Pères, 3.

Chez lesquels se trouve le Catalogue.

Répertoire - annuaire général des Collectionneurs de la France et de l'étranger.

Le deuxième volume nous paraît vraiment **indispensable à tous ceux qui s'occupent du commerce des livres et des objets de curiosité** et aussi à tous les membres de l'immense famille des collectionneurs. L'ouvrage débute (exemple à suivre) par la liste des *Errata, suppressions et addenda* ; de la sorte, on est frappé tout de suite par ce qu'il importe de ne pas négliger ou oublier, ce qui arrive souvent quand ces indications complémentaires sont rejetées à la fin d'un volume. Nous signalerons ensuite une bien intéressante *Etude chronologique concernant les timbres fiscaux et de leurs émissions successives depuis 1673 jusqu'à nos jours*, par M. Ris-Paquot (11 pages), et un travail de M. Paul Eudel sur *l'Habitation et le Mobilier à travers les Ages* (16 pages). C'est à la page 37 que commencent les listes si précieuses de M. Renart, divisées en deux sections : *Collectionneurs français*, désignés en *Collectionneurs provinciaux et parisiens*, et *Collectionneurs étrangers*. Au milieu du volume se trouve intercalée une liste spéciale des *principaux commerçants parisiens, en livres, tableaux, antiquités, numismatique, timbres-poste et professions diverses*. Une table alphabétique des noms des collectionneurs habitant la France (Paris excepté, parce que les parisiens sont rangés par ordre alphabétique) termine cet inventaire. En résumé, M. Renart a droit à nos vives et bien sincères félicitations pour le service éminent qu'il vient de rendre à tous ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent de la vente ou de l'achat de tous objets pouvant former collection.

DEMANDES D'ÉCHANGE D'EX-LIBRIS

M. J.-E. de Groot-Jamintz Jr d'Amsterdam ;
M. Pilastre, Avoué à Paris ;
M. Paul Cordier, 34, Grande-Rue, à l'Isle-Adam (Seine-et-Oise) ;
M. le baron Oberkampf, receveur des finances, à Alais (Gard) ;
M. Gustave BORD (Loire-Inférieure) ;
sont disposés à faire l'échange de leurs ex-libris avec les abonnés de l'*Intermédiaire.*

(Envoyer un timbre pour permettre l'envoi *ex-libris* désirés).

Les Musées cantonaux de France. — Article du *Bulletin de la Ligue de l'Enseignement*, de févr. 1895 (p. 49), et de la *Paix* du 8 avril 1895.

Des musés cantonaux ont été fondés à Bagnols (Gard) en 1854, par M. Léon Alègre, et à Poligny (Jura), en 1859, par M. Edmond Sauria.

M. Edmond Groult, docteur en droit, avocat à Lisieux (Calvados), a entrepris, en 1876, une active propagande pour multiplier ces modestes musées, en faisant ressortir tous les avantages qu'on en devait attendre.

Une médaille d'or lui a été décernée à l'Exposition universelle de 1889, et plus de quarante Conseils généraux ont émis des vœux en faveur des musées cantonaux.

Pour faciliter la création de ces musées dans tous les cantons, M. Alphonse Renaud, 25, rue Scheffer, à Paris, docteur en droit, chef de bureau au Ministère des Finances, vient de réunir, avec l'aide de quelques personnes, plus de 1,000 volumes, environ 40,000 dessins, plus de 5,000 textes, présentant un intérêt cantonal, et quelques centaines de monnaies qu'il mettra gratuitement et successivement à la disposition des associations cantonales qui ont eu ou auront établi un musée cantonal à la mairie du chef-lieu de canton ou dans un autre local convenable, et organisé des conférences publiques dans les principales communes du canton. Son œuvre a été créée le 12 mai 1894, et est déjà féconde en résultats.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *20 Février 1896.*

XXXIIIe Volume. — N° 717

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Quatrième Série. — 2e Année — N° 23

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

(CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique).

QUESTIONS

Faire un trou à la lune. — Le sens de cette locution est bien connu ; mais comment s'explique-t-elle ? *L'Intermédiaire* (IX, 504) s'en est occupé accessoirement, mais il n'en indique pas l'origine.

J. Lt.

—

Les gendarmes d'Odry. — Un collaborateur pourrait-il donner le texte exact de la fameuse chanson d'Odry :

Il y avait une fois cinq, six gendarmes
Qu'avaient un fort rhume de cerveau.

finissant par ce vers admirable :

Et ils vécurent en bonne intelligence !

O'Siris.

—

Bouillons pointus. — Quelle est l'origine de cette expression singulière ? Qui l'employa le premier ? De quand date-t-elle ? Quels illustres personnages se servirent du mot... et de la chose ?

L. B.

—

Revues s'occupant de l'étude des langues modernes. — Existe-t-il en France une ou des revues s'occupant des langues modernes et spécialement de l'italien, de l'espagnol, de l'arabe ? Quelles sont ces revues ?

J. de H.

Amateurs de belles pensées. — John Grand-Carteret écrit dans *le Livre et l'Image :*

Paul Eudel nous apprend que parmi les collectionneurs se rencontrent même des amateurs de belles pensées humaines.

Dans quel livre ou article Paul Eudel en parle-t-il ? Donne-t-il les noms de ces amateurs ?

V. M.

—

Madame de Steck. — Qui est une dame de Steck, auteur de poésies anonymes, d'une traduction des *Lettres de Muller à Bonstetten, de l'Histoire de la littérature espagnole* par Bouterweck ?

Mis de L.

—

Bocquet. — Dans *le Livre et l'Image,* le baron Roger Portalis nomme Bocquet : *auteur mystérieux d'une des œuvres les plus curieuses et galantes.* Je désire connaître le titre de ce livre.

V. M.

—

Le graveur Gaspard Mérian. — Nous croyions trouver quelques notes sur ce graveur dans *l'Intermédiaire,* au tome XXIV, pages 45 et 217, où sont publiées plusieurs réponses sur la famille Mérian.

Gaspard Mérian y est seulement cité comme un des enfants de Mathieu Mérian le Vieux.

Cet unique renseignement ne fait pas notre bonheur, et nous serons très reconnaissant à nos collègues de *l'Inter-*

médiaire qui voudront bien nous fournir quelques notes biographiques sur ce graveur étranger, auteur de nombreux plans et vues de la *Topographia Galliæ*.

F. L. A. H. M.

—

Nom d'artiste ou d'artistes à retrouver. Je possède deux assiettes peintes en bistre. Le sujet de l'une est une jeune fille donnant la becquée à une colombe, signé J. T. Le sujet de l'autre est une petite fille s'appuyant sur l'anse d'une corbeille posée sur le bord d'une croisée, signée T. M. entrelacées. Ces deux assiettes paraissent faire pendant. Connait-on le ou les artistes qui les ont peintes ?

H. BOULET.

—

Carrés magiques représentés sur les monuments figurés. — A. Dürer a représenté un carré magique sur une de ses plus célèbres gravures, la *Mélancolie* (1514).

Existe-t-il un monument figuré (gravure, sculpture ou médaille), antérieur à 1514, sur lequel se trouve un carré magique ?

LÉO MARTIL.

—

La statue de Guillaume Tell, à Altorf. — Quelque intermédiairiste pourrait-il nous dire pourquoi a été refusée la belle statue de Guillaume Tell, par Mercié, offerte à la ville d'Altorf par le millionnaire Osiris ? (Rien de notre collaborateur). Cette statue, remplacée par un ouvrage d'un sculpteur du crû, sur la place du village où Guillaume Tell n'a jamais passé, par l'excellente raison qu'il n'a pas existé, pas plus que Gessler d'ailleurs, a été offerte depuis à la ville de Lausanne qui fait des façons pour installer dans son musée l'œuvre du célèbre statuaire français. On reproche à celui-ci d'avoir donné au héros imaginaire la figure de M. Osiris !

Elle est roide. Qui nous renseignera exactement ? Allons, un peu d'indiscrétion :

D'Altorf les chemins sont ouverts !

M. P.

Sebastiano del Piombo. — Est-il un ouvrage traitant du procédé de peinture sur cuivre dont Sebastiano del Piombo est dit l'inventeur, et connaît-on des peintures de ce même Sebastiano, sur cuivre ?

J. E. TENAUD.

—

Ligue des Malcontents. — Le peuple semble malheureux sous Louis XI. — L'histoire est assez sobre au sujet des causes profondes de son mécontentement. — Vers 1465, se forma *la Ligue du bien public*. — N'y avait-il pas à côté des événements politiques que l'histoire rapporte, une baisse des prix de tous les produits de l'industrie populaire de France, baisse qui aurait été produite par la raréfaction des monnaies ?

Connaît-on un chroniqueur du temps qui se soit énoncé à ce sujet ?

Ce qui le ferait supposer, c'est que la monnaie manquait à Charles le Téméraire duc de Bourgogne, et à Edouard IV d'Angleterre, à ce point que pour y pourvoir, ces deux souverains passèrent *à Bruges la première convention monétaire internationale connue* (1465), par laquelle ils donnaient réciproquement cours légal aux monnaies des deux pays sur toute l'étendue de leurs deux territoires.

L'on demande si aucun chroniqueur de Louis XI ne parle de la pénurie monétaire, ou de la baisse des prix ?

A. A. DE B.

—

Léonard Bourdon à Orléans. — Quels documents écrits existent sur la prétendue tentative d'assassinat dirigée en 1793, à Orléans, contre Léonard Bourdon ? Les détails de cette affaire se trouvent, paraît-il, dans un livre ayant pour titre : *Les chemises rouges*, et publié en 1799 ; mais, cet ouvrage étant devenu rare, trouverait-on ces mêmes renseignements dans une autre publication plus répandue ? Quelque intermédiairiste, orléanais ou autre, aurait-il l'obligeance de m'éclairer sur ce point ?

A. E.

—

Les Prévost en 1792. — Quelque collaborateur de l'*Intermédiaire* pourrait-il



me renseigner sur un Prévost, ancien officier du roi, émigré en 1792 à Londres et revenu vers le moment du Consulat ? Sur un cachet qui me vient de sa famille, il y a comme armoiries principales : *Trois épées réunies en pointe sur champ de sable* et *une aigle entre deux besants*. Si cet officier a eu une carrière tant soit peu intéressante, dans quel recueil doit-on espérer trouver des renseignements ?

C. R. de G.

—

Généalogie de la maison de Bouvard. — Existe-t-il une généalogie *détaillée* de la maison de Bouvard (du Dauphiné), originaire de Franche-Comté et Bugey, depuis 1300 jusqu'au moment où Guillaume Bouvard de Vauréas épousa une demoiselle de Roussieu (ou Rossieu), fille de N... d'Alauzon (du Dauphiné) ?

Existe-t-il également une généalogie détaillée de cette famille d'Alauzon ?

La maison de Bouvard-Roussieu (elle a pris ce nom à la suite de l'union des deux familles : Alauzon-Bouvard), compte-elle encore à l'heure actuelle des représentants ?

Je serais bien reconnaissant à mes collègues de l'*Intermédiaire* s'ils pouvaient m'éclairer sur ces divers points.

La famille Bouvard qui a compté deux chevaliers de Malte, un en 1631, l'autre en 1759, porte « de gueules à 3 rencontres de bœuf d'or. »

Un vieux Lecteur de l'Intermédiaire.

—

Madame de Vaudry. — Dans son ouvrage intitulé : *Napoléon et les femmes,* M. Frédéric Masson mentionne, comme faisant partie des dames d'honneur de l'impératrice Joséphine, une dame de Vaudry, fille du général L. Michaud d'Arçon, et épouse de François-Xavier-Octave de Barberot de Vaudry de Vellexon, capitaine de cavalerie au régiment de Bourgogne et qui émigra.

On désirerait savoir à quelle époque cette dame quitta ses fonctions à la cour impériale, ce qu'elle devint ensuite, la liste des ouvrages qu'elle a, dit-on, publiés, le lieu et la date de sa mort, ainsi que le lieu et la date de la mort de son mari et ce que ce dernier devint à son tour; à quelle époque les seigneuries unies de Vellexon et Vaudry (canton de Fresne-Saint-Mammès, Haute-Saône), cessèrent de *leur appartenir*.

En 1712, Mlle Marie-Louise de Vaudrey, fille unique de M. Nicolas-Joseph, comte de Vaudrey, baron de Saint-Remy, et de feu dame Ferdinande d'Andelot-Tromarcy, épousa à Dole, clandestinement et à l'insu de son père, M. Claude-Alexandre Barberot, seigneur de Tavaux, avocat en parlement. Ayant appris cela au bout de deux ans, M. le comte de Vaudrey pére poursuivit M. Barberot devant le baillage de Dole comme coupable de rapt et de séduction et obtint qu'il fût condamné à la peine capitale; mais M. Barberot et Mlle de Vaudrey réussirent à s'enfuir et se réfugièrent au Sanderon, en Suisse, pendant que le procès intenté par le comte de Vaudrey et qui eut, à cette époque, un immense retentissement, se poursuivait devant le parlement de Besançon. En 1722, M. Barberot obtint de Louis XV des lettres patentes de grâce qui lui permirent de rentrer en France. Il se fixa alors jusqu'en 1732, à Paris, rue du Jourg, faubourg Saint-Germain, paroisse de Saint-Sulpice, où il fit, dit-on, célébrer solennellement son mariage clandestin, dans cette paroisse, le 6 mai 1732. Il est probable qu'ils firent en même temps baptiser leur neuvième enfant, Charlotte-Eléonore-Louise Barberot, que la date de son décès fait naître, selon toute apparence, en mars 1732.

Il est également probable que leur fils, Nicolas-Joseph Sanderon-Barberot, né au Sanderon le 17 novembre 1717, mourut et fut inhumé à Paris, puisque les archives de l'état-civil de Sanderon, tout en mentionnant sa naissance, ne mentionnent point son décès. Il faudrait pour cela compulser les registres de l'état-civil de St-Sulpice, de 1722 à 1732.

Le comte de Vaudrey, ayant appris le retour de sa fille et de M. Barberot, obtint que sa fille fût enfermée pendant un mois au couvent des religieuses anglaises de l'Immaculée-Conception pour être ensuite interrogée par les juges du Châtelet, si elle persévérait à se dire épouse de M. Barberot. Sa réponse fut affirmative et M. le comte de Vaudrey fut débouté de ses prétentions.

L'un de nos collègues pourrait-il, à l'aide des archives de la paroisse Saint-Sulpice, du Parlement de Paris, des archives nationales, des archives départementales de la Seine, rétablir toute cette affaire et fournir des données certaines sur tout cela ? Il rendrait un grand service à celui qui s'occupe de cette question et qui ne trouve point, malgré ses recherches, de données suffisantes pour continuer le travail qu'il a entrepris sur ce point.

Scrutator.

Le capitaine Thurot. — Nous venons faire appel à l'obligeance de nos collègues de l'*Intermédiaire* pour avoir copie de ce qui a trait au corsaire et marin nuiton, François Thurot, dans l'ouvrage de MM. Mavidal et Laurent : *Archives parlementaires*. Pages 633-664.

Nous leur adressons dès maintenant nos vifs remerciements.

F. L. A. H. M.

—

Lady Hélène Vincent.—Rue de Rivoli, chez le libraire Neels (au coin de la rue Cambon) se trouve la photographie de Lady Hélène Vincent. Quelle est cette personne? Pourrais-je avoir des détails biographiques sur elle et savoir où, quand elle est née et morte, qui elle épousa, si elle eut des enfants, etc?

Merci d'avance, chers confrères.

L. B.

—

Dalle de tombeau retrouvée en Bretagne. — Je me permets de transmettre aux Intermédiairistes de cette région la question suivante. Nul doute que leur science et leur perspicacité n'arrivent à la résoudre d'une façon certaine.

En démolissant la vieille église de Louannec (Côtes-du-Nord), près de Perros-Guirec, — un des coins les plus pittoresques de la Bretagne celtique qu'affectionnait tout particulièrement Renan, — on vient de mettre à découvert une dalle très ancienne, qui avait été retournée afin de servir au pavage du chœur.

Cette pierre recouvrait probablement un tombeau dont on n'a trouvé que des traces très vagues.

Sur la face enfouie dans le sol figure une guerrière couchée; la tête, coiffée de bandeaux, repose sur un coussin; les pieds sont appuyés sur un chien, et une épée est posée le long des jambes. Les mains sont jointes.

Le morceau de sculpture est dans un état de conservation admirable.

On nous demande si elle ne représenterait pas Marie Perrinaïck, la Jeanne d'Arc bretonne.

EDOUARD RINADEL.

Un livre à retrouver. — Je désire vivement savoir le titre exact d'un livre sur la Corse, paru vers 1840 probablement à Marseille, l'auteur fut quelque temps en garnison en Corse et devait s'appeler M. Devrigny-d'Allais. Le livre pouvait avoir pour titre quelque chose d'approchant de : *Six mois de garnison en Corse*.

Où pourrait-on se procurer cet ouvrage? Quel est son véritable titre?

Pour plus d'indications, l'un des chapitres était consacré à Adolphe-Gustave-Etienne Jerzmanowski, fils de Pierre Jerzmanowski et de Cunégonde de Lamaiviska, il notait son mariage du 13 novembre 1838, avec Marie-Anne (dite Nina) Campi, fille de Sauveur Campi, directeur général de l'Assistance publique de la Corse, chevalier de l'ordre des Deux-Siciles et de Marie-Thérèse Casamasta. Nina Campi, était née à Ajaccio (Corse) en 1821 et mourut à Rio-de-Janeiro, le 22 mars 1870, elle repose au caveau Campi du cimetière de Santo-Domingo (Brésil). Elle était nièce du général baron Campi, et de l'ambassadeur André Campi.

MAX. DE TRIGANT.

—

La famille Margot. — Je serais infiniment reconnaissant, si quelque intermédiairiste dijonnais pouvait me donner les armes et le plus de renseignements possible sur la famille Margot. Un membre de cette famille fut maître en la Chambre des Comptes de Dijon vers 1510.

VICOMTE GOD.

—

Livre sur la justice au temps jadis. — J'ai en vain interrogé des élèves de l'école des chartes, pour me dire s'il existait un livre expliquant sous une forme simple, concise, claire, comment était organisée la justice avant 1790. Continuellement on a besoin de savoir comment s'exerçait la justice seigneuriale, de connaître les différences entre les présidiaux et les cours sénéchales, entre les prévotés et baillages royaux, les cours d'appeaux et les parlements, de savoir dans quelles circonstances intervenait le Conseil d'Etat; d'être fixé sur les attributions d'un lieutenant-général au séné-

chal, d'un juge-mage, d'un lieutenant civil et criminel, d'un vice-sénéchal, etc, sans parler des différences entre les hautes, moyennes et basses justices, et entre celles-ci et les mixtes et impères. Si ce livre n'existe pas, qu'on le fasse, et je lui promets du succès, à la condition qu'il soit complet et précis.

La Coussière.

—

Fêtes révolutionnaires. — Où trouver les ouvrages de Destéfains et de Ballanche sur les fêtes de la jeunesse, des époux, des victoires, de la liberté, etc., à l'époque révolutionnaire ? Ce sujet a-t-il été traité spécialement pour les campagnes et par qui ?

Thidée.

—

Une médaille de Pie VII. — Je viens de trouver une médaille de dix-huit millimètres sur vingt-trois, en métal blanc.

Sur l'avers, le Christ en croix, entre deux personnages debout, que mon bon curé dit être la sainte Vierge et saint Jean, avec l'exergue :

PRO OMNIBUS MORTUUS EST,

et, sous le pied de la croix, un mot mal venu et indéchiffrable.

Sur le revers :

PIO VII
PARISIIS
1804 ET
1805.

A l'exergue :

SUMMUS PONTIFEX BENEDIXIT

Cette médaille, qui rappelle le voyage en France du pape Pie VII, pour le sacre de Napoléon Ier, est-elle connue ? Est-elle rare ?

Le Portier de l'Intermédiaire.

—

Franc. — Une lettre adressée de Metz (18 septembre 1657(, par Mazarin, à l'abbé Fouquet, donne la certitude qu'il y avait encore en circulation, dans toute la première partie du XVIIe siècle, une monnaie réelle d'argent appelée *franc*. Elle datait du règne de Henri III (1575) et valait, à l'origine, une livre; mais, par suite de la hausse de l'or et du changement de rapport entre les deux métaux précieux qui, de 11.75 en 1602, s'éleva à 14.75 en 1640, le franc d'argent était arrivé, peu à peu, à valoir 25, 28, 30 sous et davantage. Est-ce par ce motif que l'on suspendit, mais à quelle date, la frappe des *francs d'argent?* Ils portaient d'un côté le nom du roi et le millésime, et de l'autre, la légende : *Sit nomen Domini benedictum*. On en rencontre encore dans les collections numismatiques, pour les règnes de Henri III, Henri IV et Louis XIII. Je n'en ai pas vu depuis l'avènement de Louis XIV. Il est à remarquer que l'on continua d'employer le mot de *franc* dans la conversation, les correspondances et la littérature jusqu'à la fin du XVIIe siècle (Molière, par exemple, dit souvent *franc* au lieu de livre) comme une monnaie de compte équivalant à la livre tournois, dont il était synonyme.

Ereuvao.

—

La rue Claude-Vellefaux. — De la première à la dernière ligne, jusques et y compris l'adresse de son imprimeur, tout doit intéresser et mérite l'attention du lecteur, dans l'*Intermédiaire*.

A ce titre, me permettra-t-on de demander quel est le personnage, encore peu connu, dont porte présentement le nom, la rue dans laquelle est installée l'imprimerie actuelle du journal : « *Rue Claude-Vellefaux* » ?

Truth.

—

La vénerie sous Louis XV. — Je serai bien reconnaissant à ceux de mes confrères de l'*Intermédiaire* qui pourront répondre au plus tôt à ces questions :

Comment étaient les boutons de chasse que portaient le roi Louis XV et les gentilshommes de la vénerie ?

Les galons de la vénerie sous Louis XV étaient-ils tout en argent, ou composés de deux tiers d'or et un tiers d'argent, ou deux tiers d'argent et un tiers d'or?

Les galons de la vénerie étaient disposés différemment, selon les animaux

que l'on chassait. Quelles étaient ces différentes dispositions ?

Où peut-on trouver des portraits de veneurs, de l'écuyer du roi, des piqueurs sous Louis XV ?

Les portraits de Louis XV en tenue de chasse ?

Du comte de Toulouse ?

De ....ville, commandant de la vénerie ?

De M. de Nestier, premier écuyer, commandant de la grande écurie ?

De M. de Butler, écuyer accompagnant le roi ?

René François.

—

Chevaux limousins célèbres. — La race limousine était autrefois considérée comme la première de France. Ses qualités très supérieures la faisaient rechercher pour les écuries de la cour, pour l'armée et le manège, pour les officiers généraux et les grands seigneurs.

Le Limousin a fourni à Napoléon Ier ses chevaux de guerre préférés : Mustapha, Mirza, Pirithoüs, le Theb, Derviche, Timide, Pacha, etc.

1° Pourrait-on nous donner d'autres noms ?

2° Le nom des éleveurs de ces chevaux, leur prix de vente, le centre producteur ?

3° Connaît-on d'autres chevaux limousins, *de race limousine,* célèbres ?

4° Pourquoi le sol limousin fait-il en général petit (1m50 - 1m55), mais dense ?

5° En un mot, on serait très heureux d'avoir tous renseignements sur l'élevage de ce pays.

Casard.

—

L'avenir de la noblesse d'occasion. — Est-ce un bien, est-ce un mal l'abus singulier fait dans notre siècle des particules et des titres ?

Nos officiers d'état-civil, tabellions et tribunaux, ne se doutent généralement pas combien ils ont facilité le métier de se faire un nom.

Nos petits neveux feront certainement un jour le recensement de cette nouvelle noblesse, aussi compacte que celle créée sous tous les régimes.

Dans les 36,000 communes de France, on doit compter au moins 30,000 officiers d'état-civil, qui ont employé, par nécessité, les particules pour désigner le hameau natal ou simplement les Pierre et les Paul.

Les particules et les titres énoncés dans les actes de naissance et de décès ont pour origine la plupart, les simples déclarations verbales des témoins intéressés ou complaisants

Parmi nos 7 à 8,000 tabellions, combien en compterait-on qui auraient refusé à leurs clients une adjonction de titres et particules, puisqu'il suffit de la leur déclarer, comme à la mairie ?

Est-il juste et légal que les tribunaux soient juges des questions de propriété de noms (on s'adresse peu à la Chancellerie), quand ils n'ont pour se baser pour la collation des titres et particules que des actes civils et notariés ?

Faut-il s'étonner à présent que les intermédiairistes consultés ne répondent pas sur l'origine de la famille du marquis de Nayve, sur celle de La Rebière de Pouyade, et de tant d'autres qu'on a en vain intermédiarités ?

A. Dieuaide.

—

Mélèze. — Dans son septième discours concernant les *Dames galantes,* Brantôme affirme que le larix (mélèze) « est un bois qui ne brusle jamais, et ne fait feu, ny flamme, ny charbon, ainsi que Jules Cæsar en fit l'expérience » ; à l'appui de cette affirmation, il rapporte une anecdote relative au siège d'un château appelé *Larignum,* bâti et entouré de palissades en bois de mélèze. L'incombustibilité de cet arbre, de la famille des conifères, a-t-elle été démontrée ?

Lecnam.

—

Les marchands d'hommes. — Pourrait-on me dire à quelle époque et de quelle façon ont été supprimés les marchands d'hommes ?

Claudius Nourry.



Appendice caudal des Moï.—Je lis dans le dernier numéro du 7 décembre de la *Revue scientifique*, la relation d'*Une incursion chez les Moï* dont l'auteur, M. Paul d'Enjoy, affirme qu'un Moï fait prisonnier par son escorte « avait une queue, comme un singe. »

Cette découverte me stupéfia, dit M. d'Enjoy; je m'approchai de lui, et pour être certain que je n'étais pas l'objet d'une illusion, je tâtai l'appendice caudal du sauvage. Je constatai ainsi que la colonne vertébrale du Moï se prolongeait, extérieurement au buste, de trois ou quatre vertèbres pour former une petite queue de faune.

Le prisonnier aurait, d'ailleurs, déclaré que les Moï, autrefois, possédaient tous cet appendice.

C'est la preuve de la pureté de ma race, me dit-il. Les Moï qui naissent d'unions contractées avec des étrangers n'ont plus de queue.

Le récit parle ensuite de la queue « longue de trois coudées » d'un roi Moï et d'un autre roi « agile comme un singe, dont les ministres abattaient les ennemis avec leurs queues puissantes ».

L'article de la *Revue scientifique* étant extrait du *Bulletin de la Société de Géographie* — deux publications fort sérieuses — je crois devoir signaler le récit en question aux lecteurs de *l'Intermédiaire*. Il est difficile de mettre en doute l'existence de l'appendice caudal du Moï capturé, puisque le prolongement de la colonne vertébrale de ce sauvage, a été dûment constaté par M. Paul d'Enjoy ; mais j'incline à croire, sauf preuve du contraire, qu'il s'agit-là d'une exception, comparable à celles des veaux à deux têtes et des moutons à cinq pattes. Le prisonnier Moï s'est-il moqué de l'interprète annamite, comme il l'a fait plus tard de son gardien, ou bien cet interprète qui, de l'aveu même de M. d'Enjoy, n'était pas à la hauteur de sa tâche a-t-il mal compris les explications du prisonnier au sujet de l'appendice caudal dont ses ancêtres étaient propriétaires dans les temps reculés ?

Que faut-il définitivement croire à ce sujet? Quelques confrères de *l'Intermédiaire* pourront sans doute me fournir des renseignements complets sur la question que je pose. Les Moï, qui habitent des tertoires compris dans nos possessions d'Indo-Chine, ont certainement été l'objet de nombreuses études et recherches, dont les résultats ont dû être consignés dans certains ouvrages que je ne connais point. MATAOPANI.

REPONSES

Les verbes avec les noms (XXV, 241, 481 ; XXVI, 20, 211, 253, 290, 412 ; XXVII, 25 ; XXXI, 162, 535 ; XXXII, 89, 446, 645). — « Le plus véritable des véritables Père Duchêne, Md. de fourneaux », dans sa *Cent unième lettre bougrement patriotique*, met dans la bouche de Monsieur, comte de Provence, ce discours émaillé d'un verbe formé avec un nom :

N'avancez pas, Messieurs, mon frère est à *Montmédi*, et je sais qu'il n'entend, foutre, pas que vous entriez de *but en blanc* dans son royaume, sans quoi il a à ses ordres le bouillant *Bouillé* qui vous *Nancyfieroit* comme des bougres. Tous les hussard (*sic*) à ses ordres vous extermineroient.

OTTO FRIEDRICHS.

***

— Dans la plaisante historiette des trois Racan, si bien racontée par Tallemant des Réaux, Mlle de Gournay dit au deuxième faux Racan, Yvrande :

Cela est gentil ; ici vous *malherbisez*, ici vous *colombisez* (1) ; cela est gentil.

PAMPHILE.

—

Rectification de vocables géographiques (XXVIII, 749 ; XXIX, 231, 356, 555 ; XXXI, 573 ; XXXII, 211, 289). — La rectification du nom de la Chaux-de-Fonds, en Chaude-Font (fontaine chaude), indiquée par M. T. Pavot, et qu'il a dû puiser dans le *Dictionnaire* de Bouillet, n'est pas exacte.

Dans le patois en usage dans le Jura français et neuchâtelois, ainsi que dans le département du Doubs, le nom Chaux, signifie : Vallée, plaine, et le plus souvent, terrain non boisé, cultivable ou prairie, entouré de coteaux. De là, Chaux-de-Fonds veut dire vallée, plaine ou prairie du *fonds* (de la vallée).

A quelques lieues, à côté du village de la Brevine, à deux pas du lac des Taillères et de la frontière française, se trouve un autre village appelé : La Chaux du Milieu, et situé dans une vaste prairie, *au milieu* d'un plateau et *entre* deux autres villages.

(1) Colomby, élève de Malherbe.

En France, dans l'arrondissement de Pontarlier, se trouvent trois villages, portant le nom de Chaux : La Chaux-de-Gilley, La Chaux et la petite Chaux.

Aucun des villages ci-dessus, pas plus que la Chaux du Milieu ni la Chaux-de-Fonds, ne possède de fontaine chaude.

Cette explication, qui m'a été donnée dans le pays même, que j'ai longtemps habité, me semble fort rationnelle et d'accord avec la configuration du terrain.

—

Surnoms de villes (XXXI, 683 ; XXXII, 141, 173, 331, 450, 606 ; XXXIII, 132). — Je crois que mes collaborateurs et moi tombons dans l'excès, et comme dit le proverbe : *l'excès en tout est un défaut*.

Car le titre de la question est : *Surnoms de villes*.

Nous sommes arrivés à donner des noms de bourgs, de villages mêmes, accompagnés d'une qualification. Ainsi, je crois avoir cité *Saint-Martin-des-Besaces*, on a cité *Bretteville l'Orgueilleuse* et bien d'autres qui ne sont pas des villes... des villages, des bourgs, tout au plus.

Revenons aux villes proprement dites, car alors avec le Dictionnaire de Joanne en main, on n'en finirait pas.

Ainsi, pour ma part, je citerai Paris qu'on n'a pas indiqué, je crois.

Au XIIIe siècle, non seulement en France, mais à l'étranger, on disait : *Paris sans pair*.

Plus tard, Charles Quint disait : *Ce n'est pas une ville, c'est un monde*. Un poète prussien du XVIIIe siècle, Knobelsdorf disait : *C'est la reine des Cités*. Un poète anglais écrivait : *C'est la rose de la terre, où le baume fleurant de l'univers s'enserre*.

Je crois qu'il ne dirait plus cela à notre époque, grâce au *tout à l'égout*.

A. Nalis.

***

— La petite ville de Vézelise (Meurthe-et-Moselle) a le surnom de : *Pot de chambre de la Lorraine*. Placée dans une vallée profonde, on ne voit la ville que quand on y est.

L'ex-Car.

***

— De même que Brest est surnommée le *Pot de chambre de la Bretagne*, et pour la même raison (indiquée p. 606, par M. Fregaton), la ville de Rouen est appelée le *Pot de chambre de la Normandie*.

Edouard Rinadel.

—

Saint-Aulaire reçu académicien pour un quatrain (XXXI, 651 ; XXXII, 30, 565 ; XXXIII, 41). — Peut-être conviendrait-il de fournir quelque document précis à l'appui de cette légende qui est en complète contradiction avec l'assertion de Voltaire, dans les *Ecrivains français du siècle de Louis XIV*.

Le marquis de Saint-Aulaire fut reçu académicien en 1706, à l'âge d'environ soixante-trois ans. Or, d'après Voltaire, son contemporain, il avait *plus de quatre-vingt-quinze ans*, lorsqu'il improvisa son fameux quatrain à la duchesse du Maine, et c'est pour une autre pièce de vers que, malgré l'opposition de Boileau, il entra à l'Académie.

R. A.

—

Quelles sont les dates données comme noms aux rues, places, etc. (XXXII, 243, 431, 497, 574 ; XXXIII, 44). — A Saint-Quentin, *Boulevard du 8 Octobre*, en souvenir de la défaite des Prussiens en 1870.

A Troyes, *Boulevard du 14 Juillet*.

A Agen, *Cours du XIV Juillet*.

H. T.

—

La prophéthie de Saint-Malachie (XXXII, 397, 549 ; XXXIII, 15.) — *Hohenlohe* ne veut pas dire haute flamme. La devise : *ex flammis orior*, contient une mauvaise traduction de *lohe*. Il ne s'agit pas de *lohe*, flamme, mais de *loh*, *lucus*, voyez notre ouvrage : *Strasbourg et Bologne. Recherches sur les étudiants alsaciens immatriculés à l'Université de Bologne*, Paris, Leroux 1891, page 137, et notre étude sur la forêt de Haguenau, *Revue de géographie*, XVI, 146.

La vraie forme se retrouve dans *Holach.*

Hohenloe ou Holach, dit Moréri, pays d'Allemagne dans la Souabe avec titre de comté, est proprement situé dans la forêt d'Ottenwaldt entre le Franconie et le duché de Wirtemberg.

Ce qui n'empêche pas Moréri de se prononcer pour la fausse étymologie *Alta flamma !*

RISTELHUBER.

—

La force humaine dans la légende (XXXII, 405,666.) — Le confrère G. de H. s'intéressant aux beaux coups d'épée, je puis lui en citer un qu'il ne connaît peut-être pas :

On trouve dans une des anciennes sagas scandinaves, — celle de Magnus Barfot, — que l'armurier Weland avait pour rival un autre *fourbisseur de lames*, nommé Amilias. — D'abord Weland forgea une épée qui pouvait trancher un fil de laine nageant sur l'eau. Pas satisfait de ce résultat, il retrempa sa lame et put couper en deux toute une balle de laine sur l'eau. De son côté Amilias fabriqua une cuirasse tellement impénétrable qu'il proposa à Weland, après l'avoir endossée, d'essayer sur lui le fil de son épée. Il s'assit sur un banc et son rival lui asséna un grand coup en écharpe. Amilias n'ayant pas bougé, Weland lui demanda s'il n'avait rien senti. Il répondit qu'en effet il avait ressenti comme une légère fraîcheur dans les entrailles ; — alors Weland le pria de se lever et de se secouer ; — il le fit et tomba mort en deux morceaux ! !...

PAMPHILE.

—

Saint Evremond gastronome (XXXII, 515, 688). — L'illustre Grimod de la Reynière dit que les veaux de Pontoise, de Caen, de Rouen, les veaux de Normandie enfin, plus connus sous le nom de *veaux de rivière*, sont préférables à tous ceux que la France produit, attendu que dans ces contrées, on les élève avec plus de soin et que l'on observe plus scrupuleusement que partout ailleurs, la loi qui défend de les immoler avant qu'ils aient atteint quarante jours, Mais les veaux de Pontoise, que l'on élève ordinairement avec des œufs frais, de la crème et des biscuits, sont les plus recherchés.

Dans la *Topographie de la France*, annexée au *Gastronome français* (Paris, 1828), les perdrix blanches doivent venir des Alpes et des Pyrénées, les perdrix rouges de Brives, de Cahors, de Périgueux, duMans, du Quercy, et les veaux de rivière de Caen, de Pontoise et de Rouen.

PAMPHILE.

∴

— N'oublions pas que notre *Intermédiaire* deviendra plus tard un répertoire curieux de bien des locutions oubliées. *Veau de rivière*, est une de ces locutions, à peu près inusitée de nos jours, mais que j'ai entendu employer dans ma jeunesse. Littré donne cette explication : Veaux de rivière, veaux engraissés aux environs de Rouen. Il cite Molière et Dancourt. — Que les races futures ne croient donc pas que le veau de rivière était un veau marin, fourvoyé en eau douce, ce qui n'empêche pas que l'anecdote rapportée par *Un liseur* ne soit fort curieuse.

HERCÉ.

—

Les soldats de Napoléon en Espagne (XXXII, 596).

Hennegau (Sir Richard D.), *Seven years campaigning in the Peninsula and the Netherlands from* 1808-1815, London, Colburn, 2 vol. in-8°, 1845.

The adventures of a young rifleman in the french and english armies during the war in Spain and Portugal from 1806 *to* 1816, written by himself [J. W. von Gœthe] (la 1re édition a paru en allemand à Leipzig en 1825). London, Colburn, in-8°, 1826.

Roy (J.J. E.). *Les Français en Espagne.* Souvenirs des guerres de la Péninsule 1808-1814. Tours, Mame, (d'après les papiers de M. le Colonel Chalbraud, de l'arme du génie).

Souvenirs de la guerre d'Espagne, (1809-1812), par un adjudant de chasseurs. Paris, *Revue Rétrospective*, 1893.

Jacobs (Gustav, hauptman in Herzogl. Altenburgischen Diensten). *Geschichte*

der Feldzüge und Schicksale der Gotha Altenburgischen Krieger in den Jahren 1807 bis 1815. Altenburg, Gleich, in-12, 1835.

Mémoires sur les opérations militaires des Français en Galicie, en Portugal, et dans la vallée du Tage en 1809 sous le commandement du maréchal Soult, duc de Dalmatie, avec atlas. Paris, Barrois, in-8°, 1821.

Zimmermann (P.). *Kœnigl. preusz premier lieut. Erinnerungen aus den Feldzügen der bergischen Truppen in Spanien und Russland.* Dusseldorf, Stahl, 1840, in-12.

Naylies (de), officier supérieur des gardes du corps de Monsieur. *Mémoires sur la guerre d'Espagne pendant les années* 1808, 1809, 1810 et 1811. Paris, Magimel, in-8°, 1817.

Beauchamps (Alphonse de). *Histoire de la guerre d'Espagne et de Portugal pendant les années* 1807 à 1813. Paris, Mathiot, 2 vol. in-8°, 1819.

Le Noble, (intendant militaire). *Mémoires sur les opérations des Français en Galice, en Portugal et dans la vallée du Tage en 1809, sous le commandement du maréchal Soult.* Atlas. Paris, Barrois, in-8°, 1821.

Recollections of the Peninsula. (Shem, author of sketches of India). London, Longman, in-8°, 1823.

Leith Hay (sir Andrew). *A narrative of the Peninsular War.* 4e édition. London, Hearne, in-8°, 1850.

Larrajui (Général). *La campagne de Portugal en* 1810 *et* 1811, ouvrage imprimé à Londres, qu'il est défendu de laisser pénétrer en France sous peine de mort. Paris, Eymery, 1814, in-8°.

Guingret (Chef de bataillon). *Relation historique et militaire de la campagne de Portugal, sous le maréchal Masséna.* Limoges, Bargeas, in-8°, mai 1817.

Fririon (Baron). *Journal historique de la campagne de Portugal, entreprise par les Français sous les ordres du maréchal Masséna, du 15 septembre 1810 au 12 mai 1812.* (Extrait du *Spectateur militaire.*)

Staff (H. von, major im kœniglich preussichen generalstaabe). *Der befreiungs-krieg der Katalonier in den Jahren* 1808 *bis* 1814. Breslau, Josef Mar, in-8°, 1821.

Laffaille (G., colonel du génie). *Mémoires sur les campagnes de Catalogne de* 1808 *à* 1814. Paris, Anselin, in-8°, 1826.

Gouvion Saint-Cyr (Général). *Journal des opérations de l'armée de Catalogne de* 1808 *à* 1809. Paris, Anselin et Pochard, in-8°, 1821.

Londonderry (Ch. W. Vane, marquis de, lieut.-général). *Histoire de la guerre de la Péninsule, (années* 1808 *et suivantes).* Paris, Bossange, 2 vol. in-8°, 1828.

Lecomte (J. , colonel fédéral suisse). *Guerre d'Espagne.* (Extrait des Souvenirs inédits du général Jomini, 1808-1814). Paris, Baudoin, in-8°, 1892.

Mémoires de Cevallos et d'Escoïquiz. Collection complémentaire des Mémoires relatifs à la Révolution française, tome 1er. Paris, Michau, in-8°, 1823.

Mémoires de Duchesne, de Vaughan, de D. Maria-Ric, de Contreras. Id. tome III.

Bapst (Germain). *Souvenirs d'un canonnier de l'armée d'Espagne,* 1808-1814. Paris, Rouam, in-4°, 1892.

Un Tour en Espagne de 1807 à 1809, ou Mémoires d'un Soldat fait prisonnier à la bataille de Baylen. Paris, Brianchon, 2 vol. in-12, 1820.

Grouchy (Vicomte de). *Correspondance inédite du baron Maurice de Maltzen,* officier du génie à l'armée d'Espagne (1809-1810). (Extrait de la *Revue générale*). Braisne-le-Comte, Ch. Lelong, in-8°, 1880.

Biographie d'Amédée de Muralt, Oberstlieutenant der Kœnigl. französischen Schweizergarde. Berner Taschenbuch, 1887.

Rocca (de), officier de hussards. *Mémoires sur la guerre des Français en Espagne.* 2e édit., Paris, Gide, 1814, in-8°.

Lardier (traducteur). *Histoire de la guerre de la Péninsule sous Napoléon,* par Robert Southey. Paris, Dondey-Dupré, 2 vol. in-8°, 1828.

Niegolewski (Colonel). *Les Polonais à Somo-Sierra en Espagne en 1808.* Paris, Dumineray, in-8°, 1855.

Thiebault (Lieutenant-général). *Relation de l'Expédition du Portugal faite en 1807 et 1808,* par le 1er corps d'observation de la Gironde, devenu ar-

mée de Portugal. Paris, Magimel, in-8°, 1817.

Geissler (Grossherzogl. Sachs. militair-wundarzt) *Denkwürdigkeiten aus dem Feldzuge in Spanien in den Jahren 1810 und 1811*. Leipzig, Köhler, in-12, 1830.

The last month in Spain; or wretched travelling through a wretched country in a series of letters addressed by an english officer to his friends with a plan of the author's route and fourteen coloured engravings from original sketches taken on the spot. London, Stockdale, in-12, 1816.

Geschichtliche Darstellung sammtlicher Begebenheiten und Kriegs Vorfälle der Groshergl. Badischen Truppen în Spanien, von 1808 bis ende 1815, in verbindung der allgemeinen bedeutenten ereignises der Rheinischen Bundes division in der französischen Gesamnt armee, bearbeitet von Wilhelm Krieg von Hochfelden. Freiburg, Herder, in-12, s. d.

Sarajui (Maréchal de camp). *Histoire de la guerre d'Espagne et de Portugal* de 1807 à 1814. Paris, Dentu, in-8°, 1814.

Guiard (Charles). *De Saint-Sébastien à Bayonne*, journal de campagne d'un officier subalterne de l'armée de Wellington, 1813-1814, traduit de l'anglais par :... Bayonne, Lamaigueri, in-18, 1884.

Milburne (H.). *A narrative of circumstances attending the retreat of the British Army under the command of the late Lieut-Gen. sir John Moore K. B.* with a concise acount of the remarquable battle of Corunna and subsequent embarkation of his Majesty's troops, etc. 2e édition. London, Egerton, in-8°, 1809.

Suchet, (Maréchal, duc d'Albuféra) (*Mémoires* du) sur ses campagnes en Espagne depuis 1808 jusqu'en 1814, écrits par lui-même. Paris, Bossange, 2 vol. in-8° et atlas, 1828.

Abrantès (Duchesse d'). *Souvenirs d'une ambassade et d'un séjour en Espagne et en Portugal*, de 1808 à 1811. Paris, Ollivier, 2 vol. in-8°, 1837.

Hugo (Général, gouverneur de plusieurs provinces et aide-major général des armées en Espagne). *Mémoires*. Paris, Ladvocat, 3 vol. in-8°, 1823.

Erinnerungen eines Legionars oder Nachrichten von den Zügen der Deutschen Legion des Kœnigs (von England) in England, Irland, Dænemark, der Pyrenæischen halbinsel, Malta, Sicilien und Italien. In auszügen aus dem wollstændigen Tagebuche eines gefæhrten derselben. Hannover, Helwing, in-8°, 1826.

Noël (J.-N.-A., chevalier de l'empire, colonel d'artillerie). *Souvenirs militaires d'un officier du premier Empire* (1795-1832). Paris, Berger-Levrault, in-8°, 1895.

Kincaid (Captain J.). *Adventures in the rifle brigade in the Peninsula, France and the Netherlands*. From 1809 to 1815. London, Boone, in-8°, 1830.

Larpent (sir George Bart). *The private Journal of Judge-Advocate Larpent*, attached to the head-quartiers of Lord Wellington during the Peninsular War from 1812 to its close. 3e édit. London, Bentley, 1854.

Batty (Captain). *Campaign of the left wing of the allied army in the Western Pyrenees and south of France in the years* 1813-1814, under Field-Marshal the Marquess of Wellington. London, Murray, in-4°, 1823.

Menzel (C, ehemals lieutenant im kaiserlich-franzœsischen 23en regiment chasseurs zu pferde). *Erinnerungen aus dem Feldzuge der franzœsischen Truppen in Spanien*. Bearbeitet durch P.J. Kœnig. Bonn, Kruger, in-12, 1840.

Pellot (Joseph, commissaire des guerres). *Mémoire sur la campagne de l'armée française dite des Pyrénées, en 1813 et 1814*. Bayonne, Gosse, in-8°, 1818.

Tagebuch eines deutschen offiziers über seinen Feldzugen in Spanien im Jahr 1808, herausgegeben von P. J. Rehfues, Hofrath des Kronprinzen von Wurtemberg. Nurnberg, Niegel, in-12, 1814.

Memorias para la historia militar de la guerra de la revolucion espanola, que tuvo principio en el ano de 1808 y finalizo en el de 1814: publicalas el coronel de los reales exercitos. D. F. G. M. y S. Madrid, Miguel de Burgos, in-8°, 1817.

Stothert, (Capt. W., adjutant third foot guards). *A narrative of the principal events of the compagns of* 1809, 1810 et 1811, in Spain and Portugal. London, Martin, in-8°, 1812.

A narrative of the campaigns of the Loyal Lusitanian Legion under brigadier general sir Robert Wilson etc., during the years 1809, 1810 and 1811. London, Egerton, in-8°, 1812.

Anecdotes of british and spanish heroism at Tarifa in Spain, during the late memorable siege of seventeen days when invested by the frenc hMarshal Victor, duke of Belluno with fifteen hundred cavalry and eleven thousand five hundred infantry, the garrison consisting only of two thousand two hundred british and spaniards. (By a british officer in garrison). London, Phillips, in-8° 1812.

Dufour (Léon, membre de l'Institut). *Souvenirs d'un savant français*. A travers un siècle, 1700-1865. Science et histoire. (Chap. V, page 97 à page 237. Ma campagne médico-militaire à la guerre d'Espagne, 1808-1814). Paris, Rothschild, in-8°, 1888.

Palat, (cap. de l'Etat-Major général du Ministre de la Guerre, 2e Bureau). *L'Espagne à vol d'oiseau*. D'Irun à Cadix et à Cerbère. Paris, *Spectateur militaire*, in-8°, 1890.

Cooper (John Spencer, late serjeant in the 7th royal Fusileers). *Rough notes of seven campaigns in Portugal, Spain, France and America*, during the years 1809, 1810, 1811, 1812, 1813, 1814 and 1815. London, Russell Smith, in-12, 1869.

Souvenirs d'un vieux soldat belge de la garde impériale, (publiés par le général Echens). Bruxelles, van Assche, in-8°, 1880.

Schaller (H. de, conseiller d'Etat). *Souvenirs d'un officier fribourgeois*, 1798-1848. Fribourg, imprimerie catholique suisse, in-8°, 1888.

Darimon (Alfred). *Mémoires de François Lavaux*, sergent au 103e de ligne, (1793-1814). Paris, Dentu, in-18, 1893.

Larchey (Lorédan). *Les cahiers du capitaine Coignet* (1799-1815). Paris, Hachette, in-18, 1883.

Antoine (J.-B.). *Mémoires du général baron Roch-Godart*, (1792-1815). Paris, Flammarion, in-8°, 1895.

Souvenirs et campagnes d'un vieux soldat de l'Empire, par un capitaine de la garde impériale (Parquin). Paris, Administration de Librairie, 2 vol. in-8°, 1843.

Paulin-Ruelle (Capitaine du génie). *Les souvenirs du général baron Paulin*, (1782-1876). Paris, Plon et Nourrit, in-18, 1895.

Chipon (Maurice) et Pingaud (Léonce). *Mes campagnes* 1792-1815. Notes et correspondances du colonel d'artillerie Pion des Loches, mises en ordre et publiées par: Paris, Didot, in-18, 1889.

Girod de l'Ain (le général baron). *Dix ans de mes souvenirs militaires* de 1805 à 1815. Paris, Dumaine, in-8°, 1873.

François (Capitaine). *Journal d'un officier français*. Extrait du *Lycée Armoricain*, années 1823 et 1824.

Lemonnier-Delafosse (Lieutenant-colonel en retraite). Campagnes de 1810 à 1815. *Souvenirs militaires*. Le Havre, Lemale, 2 vol. in-8°, 1850.

Colbert (N.-J., marquis de Chabanais, son fils) *Traditions et souvenirs touchant le temps et la vie du général Auguste Colbert*, 1793-1809. Paris, Didot, 5 vol. in-8°, 1865.

Lejeune (le baron, maréchal de camp). *Souvenirs d'un officier de l'Empire*. Toulouse, imprimerie Viguier, 2 vol. in-8°, 1851.

La guerre d'Espagne. *Fragments des Mémoires militaires du colonel Vigo Roussillon. Revue des Deux-Mondes*, juillet-août 1892.

Souvenirs militaires du colonel de Gonneville. Paris, Didier, in-8°, 1875.

Mémoires de Robert Guillemard (sergent en retraite) de 1805 à 1823. 2e édit., Paris, Delaforest, 2 vol. in-8°, 1827.

Ducor (Henri, soldat de la Grande Armée). *Aventures d'un Marin de la Garde impériale*, prisonnier de guerre sur les pontons espagnols, dans l'île de Cabrera et en Russie. Paris, Ambroise Dupont, 2 vol. in-8°, 1833.

(Castil Blaze). *Mémoires d'un apothicaire sur l'Espagne* pendant les années de 1808 à 1813. Paris, Ladvocat, 2 vol. in-8°, 1828.

Fée, (A. L. A., ancien pharmacien principal). *Souvenirs de la guerre d'Espagne* dite de l'Indépendance. 1809-1813. Paris, Berger-Levrault, in-18, 1856.

Bousson de Mairet. *Souvenirs militaires du baron Desvernois*. Paris, Tanera, in-8°, 1858.

Tavel (C. de). *Mémoires de F. de Rovéréa*, écrits par lui-même et publiés par: Berne, Stämpfli, 4 vol. in-8°, 1848.

Ernouf (Baron). *Souvenirs d'un officier polonais.* Scènes de la vie militaire en Espagne et en Russie, (1808-1812). Paris, Charpentier, in-18, 1877; Traduit de : Aus dem leben des Generals der Infanterie G. D. Dr. Heinrich von Brandt. Erster Theil : Die Feldzüge in Spanien und Russland (1808-1812). Berlin, Mittler, 1868.

Villargennes (Adalbert J. Doisy de). *Reminiscences of army life under Napoléon Bonaparte.* Cincinnati, Clarke, in-8°, 1828.

Histoire de Medard Bonnart, capitaine de gendarmerie en retraite. Epernai, Fiévet, 2 vol. in-8°, 1828.

Boulart (Général baron). *Mémoires militaires* sur les guerres de la République et de l'Empire. Paris, Librairie illustrée, 1894.

Harley (Capt. John, late paymaster of the forty seventh regiment). *The veteran or forty years in the British service*, comprising adventures in Egypt, Spain, Portugal, Belgium, Holland and Prussia. London, published by the author's widow, 2 vol. in - 8°, 1838.

Recollections of an eventful life chiefly passed in the army by a soldier (Joseph Donaldson), 2e édit. Glasgow, M' Phun, in-18, 1825.

Memoirs of serjeant Paul Swantston benig a narrative of a soldier's life. London, Cousins, in-8°, sans date.

Surtees (William the late, quartermaster). *Twenty-five years in the Rifle brigade.* London, and Edimburgh, Blackwood and Cadell, in-18, 1833.

Patterson (Major John). *Camp and quarters* or scenes and impressions of military life. London, Saunders and Otley, 2 vol. in-18, 1840.

Saint-Joseph (Général de division, baron de). *Le général Franceschi-Delonne*, Souvenirs militaires. Paris, Martinet, in-8°, 1867.

Hulot (Jacques-Louis, baron, général d'artillerie). *Souvenirs militaires.* Paris, *Spectateur militaire*, in-8°, 1886.

Bigarré (Général, aide de camp du roi Joseph). *Mémoires* (1775-1813). Paris, Kolb, in-8°, 1895.

Thirion (A.), de Metz. *Souvenirs militaires.* Berger-Levrault, in-18, 1892.

Bégos (Louis, lieutenant-colonel). *Souvenir des campagnes*). Lausanne, Delafontaine, in-18, 1859.

Gomm (Sir William Maynard). *Letters and Journal of Field-Marshal.* From 1799 to Waterloo, 1815. London, Murray, in-8°, 1881.

Journal of an officier in the Commissariat department of the army comprising a narrative of the campaigns under his grace the duke of Wellington in Portugal, Spain, France and the Netherlands in the years 1811, 1812, 1813, 1814 et 1815 and a short account of thearmy of occupation in France during the years 1816-1817 et 1818. London, in-8°, 1820.

Henry (Walter, Surgeon to the forces first class). *Events of a military life :* being recollections after service in the Peninsular war, invasion of France, the east Indies, St-Helena, Canada and elsewhere. London, Pickering, 2 vol. in-8°, 1843.

Byrne (Miles, chef de bataillon au service de France). *Mémoires d'un exilé anglais de* 1798, édités par sa veuve. Traduction de l'anglais par A. Hedouin. Paris, Bossange, 2 vol. in-8°, 1864.

Hoste (Capt. Sir William, Bart, R. N., K. M. T.). *Memoirs and letters.* London, Bentley, 2 vol. in-8°, 1833.

Blayney (Major general lord). *Narrative of a forced journey* through Spain and France as a prisonner of war in the years, 1810 to 1814. London, Kerby, 2 vol. in-8°, 1814.

Relation d'un voyage forcé en Espagne et en France, dans les années 1810 à 1814, par le général-major Lord Blayney, prisonnier de guerre. Traduit de l'anglais avec des notes du traducteur. Paris, Bertrand, 2 vol. in-8°, 1815.

Ségur (le général comte de). *Histoire et Mémoires.* Paris, Didot, 8 vol. in-8°, 1873.

Foy (Général). *Histoire de la guerre de la péninsule sous Napoléon*, précédée d'un tableau politique et militaire des puissances belligérantes. Publiée par Mme la comtesse Foy. 2e édit. Paris, Baudouin, 4 vol. in-8° et atlas, 1827.

Belmas (J., chef de bataillon du génie). *Journaux des sièges faits et soutenus par les Français dans la Péninsule, de 1807 à 1814.* Paris, Didot, 4 vol. in-8° et atlas, 1836.

Marbot (Général, baron de). *Mémoires.* Paris, Plon, 3 vol. in-8°, 1891.

Roguet (lieutenant général, comte Roguet, François, colonel en second des grenadiers à pied de la vieille garde). *Mémoires militaires.* Paris, Dumaine, 4 vol. in-8°, 1864.

Bacler d'Albe (Général). *Souvenirs pittoresques.* 100 lithographies. Tome II. Campagne d'Espagne. Lithographie G. Engelmann, in-4°, s. d.

Landmann (George, lieutenant-colonel in the corps of Royal Engineers, the same rank in the Spanish corps of Engineers, with brevet rank of colonel). *Historical, military and picturesque observations on Portugal,* illustrated with seventy five coloured plates, including authentic plans of the sieges and battles fought in the Peninsula during the late war. London, Cadell and Davies, 2 vol. in-4°, 1818.

Bradford (the reverend William, chaplain of brigade to the expedition). *Sketches of the country, character and costume in Portugal and Spain,* made during the Campaign, and on the route of the British army in 1808 and 1809, engraved and coloured from the drawings by... London, Booth, in-4°, 1810.

Langlois (C., capitaine aide-de-camp de M. le maréchal Gouvion Saint-Cyr). *Voyage pittoresque et militaire en Espagne.* Catalogue, accompagné de notes explicatives sur les batailles, communiquées par MM. le maréchal Gouvion Saint-Cyr, les généraux De Caen, Lamarque, Souham, Petit, etc. Paris, Engelmann, in-fol. s. d. 40 lithographies.

Saint-Maurice Cabany (E.). *Etude historique sur la capitulation de Baylen.* Paris, in-8°, 1846.

Pascal (Adrien). *Observations historiques sur la bataille de Baylen.* Paris, in-8°, 1842.

Exposition des faits et des trames qui ont préparé l'usurpation de la couronne d'Espagne, et des moyens dont l'empereur des Français s'est servi pour la réaliser, par S. E. M. de Cevallos, premier secrétaire d'Etat et des Dépêches de S. M. Ferdinand VII. Traduit littéralement de l'espagnol, 1809.

Férussac (Baron de, officier supérieur au corps d'état-major). *Coup d'œil sur l'Andalousie,* précédé d'un journal historique du siège de Saragosse. Paris, Ponthieu, in-8°, 1823.

Lejeune (Général, baron). *Siège de Saragosse* (1808 et 1809). Paris, Didot, in-8°, 1840.

Nachrichten über die heldenmüthige Vertheidigung von Saragosse, durch die Spanier in den Jahren, 1808 et 1809. Berlin, in-8°, 1816.

Cavallero (don Manuel, lieutenant-colonel du génie, employé dans la place). *Défense de Saragosse* ou relation des deux sièges soutenus dans cette ville en 1808 et 1809. Paris, Magimel, in-8°, 1815.

Monglave (Eug. de). *Siège de Cadiz par l'armée française,* en 1810, 1811 et 1812, dédié à M. le général Foy, avec un plan de Cadiz et des environs, d'après un dessin de M. le colonel Bory de Saint-Vincent. Paris, Ponthieu, in-8°, 1823.

Quelques notes sur l'occupation de Cadix par les troupes françaises. Paris, Pothey, in-8°, 1828.

Lamare (Colonel). *Relation des sièges et défenses d'Olivença, de Badajoz et de Campo-Mayor,* en 1811 et 1812, par les troupes françaises de l'armée du Midi en Espagne. Paris, Anselin et Pochard, in-8°, 1825,

La Mare (Colonel du génie). *Relation de la deuxième défense de la place de Badajoz,* en 1812, par les troupes françaises du Midi en Espagne, contre l'armée anglo-portugaise. Bayonne, Gosse, in-4°, 1821.

Rogniat (Baron, lieutenant-général du génie). *Relation des sièges de Saragosse et de Tortose par les Français, dans la dernière guerre d'Espagne.* Paris, Magimel, in-8°, 1814.

Derniers efforts de la politique de Bonaparte pour séparer l'Espagne de la coalition formée contre lui, ou Manifeste des Cortès de la nation espagnole sur le traité proposé par Bonaparte dans le mois de décembre 1813, etc. Traduit de l'espagnol par E. Nunez de Taboada. Paris, Didot, in-8°, 1814.

Chauchard (Capitaine du génie). *Notice sur le siège du fort de Mouzon, en Aragon, soutenu par les Français*, en 1813 et 1814. Extrait du *Spectateur militaire* (91e livraison).

Dumège. *Précis historique de la bataille livrée le 10 avril 1814* sous les murs de Toulouse entre l'armée française et les armées combinées anglaise, espagnole et portugaise. Toulouse, Benichet, in-8o, s. d.

Choumara (ancien capitaine du génie). *Considérations militaires* sur les Mémoires du maréchal Suchet, etc, et *Considérations militaires* sur la bataille de Toulouse. Paris, Corréard, in-8o, 1838.

Larchey (Lorédan). *Les suites d'une capitulation*. Relations des captifs de Baylen et de la glorieuse retraite du 116e régiment.

Gille (Philippe). *Les prisonniers de Cabrera*. Mémoires d'un conscrit de 1808, recueillis et publiés par... Paris, Havard, in-18, 1892.

Mémoires d'un officier français prisonnier en Espagne, par un officier de la garde royale. Paris, Boulland, in-8o, 1823.

Wagré. *Les adieux à l'Ile de Cabrera*, ou retour en France des prisonniers français détenus 5 ans et onze jours dans cette île. Paris, chez l'auteur, in-8°, 1833.

Mémoires d'un caporal de grenadiers ou le Prisonnier de l'Ile de Cabrera. Paris, chez l'auteur, 2 vol. in-18, 1828.

Froger (Gabriel). *Souvenirs de l'Empire, Les Cabrériens*. Episode de la guerre d'Espagne. Paris, Amyot, in-8°, 1849.

(C***, capitaine en non-activité). *Evasion des prisonniers français détenus à bord du ponton la Vieille-Castille*, en rade de Cadix, le 15 mai 1810. Paris, Delaunay, in-8o, 1818.

Chapuis (L., de Lausanne, chirurgien-major). *Relation du séjour des prisonniers de guerre français et suisses sur le ponton la Castille*, dans la baie de Cadix et de leur évasion le 15 mai 1810. Lausanne, Highon, in-8°, 1817.

Lardier (A., ancien commis de marine). *Histoire des pontons et prisons d'Angleterre*, pendant les guerres du Consulat et de l'Empire. Paris, *Comptoir des Imprimeurs réunis*, 2 v. in-8, 1845.

Dumas (Comte Mathieu, lieutenant-général), *Précis des évènements militaires* ou Essais historiques sur les campagnes de 1799 à 1814. Cartes et plans. Paris, Treuttel et Würtz, 19 vol. in-8°.

Falmagne (C.). *Narration abrégée de la vie militaire de*, dédiée à son ami L. Honnay, écrite par lui-même, l'an 1820. Namur, J.-J. Legros, in-18, 120 pages.

Castellane. *Journal du maréchal de*, 1804-1862. Paris, Plon, 1895. 2 vol. parus.

Fantin des Odoards. *Journal du général*. Etapes d'un officier de la Grande-Armée, 1800-1830. Paris, Plon, in-8°, 1895.

Z. Bertin.

—

Origine de la famille de Nayve, (XXXII, 597). — La généalogie de la famille de Nayve a déjà été publiée plusieurs fois. En voici deux :

Annales historiques de Tisseron, 1877, fo 94 du 48e volume (coté à la Bibliothèque nationale, $G^{1250}_{c.l.\ 48}$). Cette généalogie s'arrête à la naissance de Henri-Dominique-Hippolyte, né à St-Amand le 21 octobre 1876, fils du comte et de Marie de Baudreuil.

Armorial spécial de France, par d'Agnières, in-8o 1877, f° 346 du volume. (Bibliothèque nationale, $L^{1}_{m}137$).

Marquis de Nayve devant Bar, comte de Joinville, chevalier de Combles, seigneur de Plinchancourt, de Lorgerin.

Lorraine, Champagne et Bretagne, porte : écartelé au 1 d'or, au 2 de gueules à une étoile d'or, au 3 d'azur, au 4 d'argent, et une croix de sinople, bordée de sable brochant sur le tout.

J'ai mis ma pierre à l'édifice, et je passe la main pour les choses locales aux confrères lorrains, sans oublier V. B.

E. P.

***

— Je n'ai rien trouvé sur cette famille en Lorraine, malgré qu'on eût dit qu'elle était originaire de cette province. Rien dans la *Gazette de France*.

L'ex-Car.

*
* *

— Notre confrère de Voiron connaît-il les *Aventures burlesques de Dassoucy?* (édition Colombey, Paris, Garnier frères, 1876). Au chapitre XI, l'auteur raconte « comme feu M. Gaultier, seigneur de Nève, fut battu dans un bois par des paysans qui le prirent pour le loup-garou. » L'annotateur ajoute que ce Pierre Gaultier, compositeur distingué, directeur d'un opéra nomade, périt misérablement, lui et sa troupe, en vue du port de Cette.

SENSIM.

*
* *

— Notre collaborateur trouvera dans le *Figaro*, du 8 novembre dernier, une note de M. Chincholle indiquant, d'après l'héraldiste *Gourdon de Genouilhac*, les origines, les titres divers, le blason, la devise et le cri de guerre des de Nayve.

F. B. PREGUNTON.

—

Bordeaux et maquereaux (XXXII, 633). — Puisque le second de ces termes figure déjà au XXII° volume, pages 608 et 717, je ne m'occupe ici que du premier.

On peut lire au *Dictionnaire de Darmesteter : Borde* est, comme sens primitif, une *cabane*, ce qui permet de le rattacher au germanique *bord*, du haut allemand *port*, planche; par extension, construction en planches. *Bordel* est petite maison; Régnier emploie la forme *bordeau*, qui n'a pas prévalu. *Borderie* (centre et midi de la France), est une petite métairie ; *bordier*, c'est le métayer.

Dans Rabelais, *borde* est cabane, maisonnette, et petite métairie, à l'extrémité d'une ville. Ce mot a donné le diminutif *bordel ;* de là, pour le propriétaire ou le tenancier, les noms de *bordier* et *bordelier*.

Notre substantif *bord*, limite, a, dit-on, même provenance que *borde*. Mais il est à noter que, pour Littré, *bord* est égal à *borne*, par l'intermédiaire de l'ancien français *bodne*, et que ce *bodne* est écrit *bonde* dans Rabelais : *Les bondes d'Hercule*. Avec cela, on peut douter que ces mots, de sens pareil, soient d'origine allemande, mais il resterait toujours ceci que *borde* et ses dérivés comportent l'idée d'un établissement à l'écart des autres, loin du cœur de la ville, relégué dans les faubourgs.

Et telle était bien la situation faite aux maisons de tolérance, placées encore dans les quartiers excentriques.

T. PAVOT.

*
* *

— L'étymologie de ce terme par les mots Bord et eau ne se soutient pas. Le terme en question dérive certainement du saxon *bord*, cabane, maison. Dans le bas latin, les mots *borda, bordaria, bordia, bordagium*, *bordelagium*, *bordellus*, etc, désignent tous de petites exploitations rurales, des métairies peu importantes. Aujourd'hui encore, dans certaines provinces, la borde, les bordes, bordage, bordeau, bordel, bordelet, bordère, borderie sont employés dans le sens de petites fermes, locatures, maisons avec quelques arpens de terre. Le *Dictionnaire des postes* donne plus de quatre cents noms de localités ayant ces dénominations. Au commencement du XII° siècle, le mot *bordel* ou *bordeau* avait déjà la signification obscène que nous lui donnons aujourd'hui.

En effet, dans les Miracles de saint Benoist, Raoul Tortaire, moine de l'abbaye de Fleury-sur-Loire, qui écrivait vers 1100, parle d'une localité nommée alors *Bordellus*, aujourd'hui Bordeaux-les-Tronches (Loiret). Un seigneur de Châtillon-sur-Loing, Albéric, conduit les troupes du comte Thibault « *super habitatores Castri, quod à secularibus viris turpi censetur vocabulo ; à nobis vero quibus prohibitum est turpiter logui, Malum Talentum vocatur* ». La signification de maison de débauche vient probablement de ce qu'au moyen-âge, les lieux de prostitution se tenaient en dehors des villes dans des « bordes ou bordages ». A l'appui de cette opinion, on peut citer une lettre de rémission de 1385 donnée par Du Cange, au mot *bordellus* « femme de bordel ou séant aux hayes ou ès yssues des villages ». C'est du reste ce qui se passe encore aujourd'hui dans les petites localités qui n'ont pas d'établissements officiels. Les jeunes gens savent parfaite-

ment trouver comme lieux de rendez-vous des bordages ou maisons isolées, souvent doublées d'un cabaret clandestin, où ils sont à peu près sûrs de ne pas être troublés dans leurs amours d'occasion.

MARTELLIÈRE.

***

— On sait que les lépreux n'avaient pour toute demeure qu'une maison de bois, bâtie sur quatre *estaques*, isolée, qu'on brûlait après leur mort et très souvent avec eux dedans.

Cela s'appelait une *borde*, du vieux haut allemand *bort;* goth. *baurd* (planche, madrier), qui a fourni *borda*, *borde* (baraque, petite maison rustique).

Aux XVe et XVIe siècles, beaucoup de ces *bordes* devinrent des repaires de vices où les aubaines de la charité donnaient lieu à toutes sortes d'orgies, où les liaisons entre ladres formaient d'ignobles associations, d'infectes et d'infâmes accouplements. Les lépreux, paraît-il, étaient très portés aux plaisirs sensuels.

De là le nom donné aux maisons de prostitution.

EDME DE LAURME.

***

— Voir *Histoire de la prostitution*, par Pierre Dufour (bibliophile Jacob), Paris, Seré, 1852, vol. 3, chap. VI.

Voir aussi Carpentier, dans le *Supplément à Ducange*, aux mots borda et cheminus. Suivant les patois différents : bordeel, bordeau, bourdeau, bordelet, bordeleau.

Les bordels se nommaient clapiers, parce que les filles de joie s'y cachaient comme des lapins, cuniculi, en vieux français conins.

Clapier, du grec κλεπτειν, se cacher.

Le mot anglais clap, vérole, vient aussi de là sans doute.

BOOK-WORM.

***

— Pour les fureteurs d'origines je dis qu'en Amérique (et ce pays est en première ligne en l'espèce), on nomme *clap* les *accidents* de jeunesse : *he get a clap* ; c'est le préfixe de clapier.

A. MARTIN.

—

Ordre de la Genette (XXXII, 639). — Voir *Dictionnaire historique des mœurs, usages et coutumes des Francois* (de La Chesnaye-des-Bois), Paris, 1767; le *Théâtre d'honneur et de chevalerie*, d'André Favyn, Paris, 1620; les ouvrages du P. Ménétrier, etc.

J. C. WIGG.

***

— Je possède un livre en trois volumes, publié à Prague en 1851, sous ce titre :

Abbildungen sæmttlicher geistlicher und weltlicher Ritter und Damenorden, herausgegeben von Peter Bohmanns Erben, geordnet und mit einem kurzen Text von F. K. Wietz, Verfasser der kurzgefaszten Geschichten zu den Abbildungen verklærter Diener und Freunde Gottes.

Parmi les 230 divers ordres de chevalerie qui sont décrits et en grand nombre illustrés dans le 3e volume, j'ai trouvé une courte notice sur « l'*Ordre de la Fleur de Genêt en France* » :

Cet ordre fut créé en 1234 par le roi saint Louis de France pour la défense de la foi chrétienne, et les chevaliers devaient porter une chaîne composée de fleurs de genêt et de feuilles de rue entrelacées, autour, de lys en émail blanc, à laquelle était suspendue une croix en or, avec des fleurs de lys et l'inscription : *Exaltat humiles.* Cet ordre paraît s'être éteint bientôt après sa fondation.

Cette fleur de genêt ne serait-elle pas « la Genette » du sieur André Favyn, qui aurait anticipé d'une demi-douzaine de siècles et aurait confondu Charles Martel avec Louis IX ?

PAMPHILE.

***

— Cet ordre fut fondé par Charles Martel, en 726, après la victoire qu'il remporta sur Abdérame. Parmi les dépouilles des Sarrazins, il avait recueilli une grande quantité de fourrures de genettes (sorte de martre ou de chat sauvage). Frappé de leur beauté comme de leur odeur agréable, le prince les distribua entre ses principaux lieutenants, et donna le nom de genette à l'ordre de chevalerie fondé en souvenir de sa victoire. Les premiers chevaliers furent Carloman et Pépin le Bref, ses fils, Childebrand, dit d'Austrasie, son cousin

germain, et onze autres guerriers de maisons illustres. Il était naturellement le Grand-Maître. Le collier était d'or, à trois chaînes entrelacées de roses émaillées de rouge; à l'extrémité, pendait une genette d'or posée sur une terrasse émaillée de fleurs. Cet ordre fut aboli quand Robert, fils de Hugues Capet, institua celui de l'Etoile. (Voir Moreri.)

Ne pas confondre avec l'Ordre de la Cosse de Geneste (ou genêt), fondé par saint Louis en 1234.

J. DE G.

— Même réponse : VICOMTE GOD.

—

Sur une bibliographie anglaise (XXXII, 640). — Ce que je vais reproduire ci-après répond, je crois, à la question posée au sujet de cette bibliographie, d'*un ordre tout spécial.*

Un Anglais fort instruit, fort épris des livres singuliers, a fait paraître en 1877 et en 1879, sous le pseudonyme de *Pisanus Fraxi*, 2 volumes in-4° extrêmement curieux : *Index librorum prohibitorum* et *Centuria librorum absconditorum*, l'un et l'autre imprimés avec luxe, à petit nombre, et *privately printed*, c'est-à-dire non destinés au commerce. Il y parle longuement de la flagellation: une foule d'ouvrages anglais lui sont consacrés; elle figure dans tous les livres érotiques écrits en cette langue; de nombreuses gravures en offrent l'image; elle a été en usage dans les pensions de jeunes filles; des lettres écrites en 1870, à cet égard, ont été insérées dans une publication périodique destinée aux mères de famille (*The Englishwoman's Domestic Magazine*) et imprimées à part sous le titre de *Letters on the Whipping of Girls and the Corporal punishment of Children.*

Les deux volumes de *Pisanus Fraxi* peuvent être regardés comme tout à fait inconnus hors de l'Angleterre; il n'est donc pas sans intérêt d'en offrir quelques extraits; il mentionne un vaste travail spécial : *Curiosities of Flagellation*, annoncé en 5 vol. in-8°, et imprimé à Bruxelles pour compte d'un libraire de Londres; le premier volume était achevé en 1875.

Suit une analyse succinte d'un certain nombre de livres anglais et français ayant trait à la flagellation.

(*Supplément au Traité de la flagellation de Meibomius*, publié en 1879, à Bruxelles, par Gay et Doucé).

AL. PIC.

— Même réponse : H. BOULET.

***

— Autrefois, la librairie Rouveyre annonçait sur son catalogue les ouvrages de Pisanus Fraxi.

Je les ai vus plusieurs fois annoncés dans les catalogues mensuels de la librairie Th. Belin, quai Voltaire.

UN ANONYME.

***

— Voici la bibliographie des ouvrages spéciaux publiés par Pisanus Fraxi :

1° *Index Librorum prohibitorum:* Being notes Bio-biblio-iconographical and critical, on curious and uncommon Books. By *Pisanus Fraxi.* « ..... Quis enim non vicus abundat Tristibus obscœnis ? » Juv., sat. 2. *London*, Privately Printed, MDCCCLXXVII, in-4°, LXXVI — 545 pp.; tirage à 250 exemplaires; frontispice sur chine gravé par Chauvet; plus, trois planches.

2° *Centuria librorum absconditorum*, by Pisanus Fraxi. *London*, Privately Printed, MDCCCLXXIX; tirage à 250 exemplaires.

3° *Catena librorum tacendorum:* being notes Bio-biblio-iconographical and critical, on curious and uncommon Books by *Pisanus Fraxi*. *London*, Privately Printed, MDCCCLXXXV, in-4°, LVII-595 pp. Frontispice à l'eau forte, fac-simile et deux portraits; tirage à 250 exemplaires.

Late pourra consulter au sujet de l'*Index librorum prohibitorum*, l'article que lui a consacré sous ce titre : *La Bibliographie en Angleterre*, M. Fernand Drujon, dans la revue : *Le Livre* (partie rétrospective, année 1880).

Pour le *Catena librorum tacendorum*, consulter également *Le Livre* (partie moderne, année 1885, p. 575). Le compte-rendu de cet ouvrage, signé Phil. min., est également de M. F. Drujon.

Quant à *Pisanus Fraxi*, c'est un pseudonyme sous lequel se cache, ou plutôt se cachait, car il est mort, je crois, M. Ashbee, érudit bibliophile anglais.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Valet (XXXII, 673). *Le Dictionnaire de Larousse* a fourni à notre collaborateur une indication inexacte. S'il veut consulter l'édition donnée par Jouaust, en 1878, des *Lettres de Mademoiselle Aïssé à Madame Calandrini*, il trouvera

à la page 72 (lettre XIII, 1re partie) et sous la date de Paris, 13 août 1728, le passage qu'il recherche. A propos du concile d'Embrun, qui s'ouvrit le 16 août 1727, et fut présidé par M. de Tencin, Mlle Aïssé dit à sa correspondante:

Je ne vous parle point du concile... à l'exception d'une lettre de douze évêques, qui est belle, tout le reste est pitoyable. Je vous renvoie à ce que disait Mme Cornuel, qu'il n'y avait point de héros pour les valets de chambre, et point de pères de l'Eglise parmi ses contemporains. Ce que je vois me donne de furieux doutes du passé....

LECNAM.

Même réponse : R. A.

—

La ville de Dun-le-chastel entre Verdun et Stenay aurait été au XVIe siècle l'objet d'un siège mémorable (XXXII, 674). — L'Alsace et la Lorraine ont, pour ainsi dire, leurs annales à part dans l'histoire de France; dans nos vieux auteurs, on ne cite rien de remarquable pour le Barrois dans le cours du XVIe siècle.

Par contre, il est beaucoup question dans nos vieilles annales du siège de Dun (Berri), et de la prise de cette ville par le duc de Bouillon contre le duc de Lorraine, au commencement de décembre 1592. (Page 191 du tome V des *Mémoires de la Ligue*, 1592).

Les gravures décrites par le docteur Vincent de Vouziers doivent certainement concerner le siège de Dun (Berri) et doivent dater de la Ligue.

A. DIEUAIDE.

—

Second combat du Bourget. Contradiction entre les cartes française et allemande (XXXII, 675). Je donnerai à notre collaborateur le conseil de consulter la *Marine au siège de Paris*, par le vice-amiral de la Roncière, ainsi que l'atlas qui accompagne cet ouvrage. Cet officier général qui commandait la marine pendant le siège de Paris donne, avec l'autorité de sa position, les détails les plus minutieux sur tous les mouvements des troupes sous ses ordres, pendant la journée du 21 décembre 1870 (pages 234 et suivantes).

LECNAM.

Armoiries de la famille de la Seiglière (XXX, 676). — J'ai publié, en 1894, dans mon *Dictionnaire historique et généalogique de la Haute-Marche* (Creuse) une longue notice sur la famille de la Seiglière, originaire de cette province (Marche). Cet ouvrage se trouve, forcément, à la Bibliothèque nationale où on peut le consulter. Il donne tous les détails désirables sur les de la Seiglière.

AMBROISE TARDIEU.
Historiographe de l'Auvergne.

* * *

— Je suis heureux de donner à mon ami P. M. pour les insérer dans son intéressant volume : *Les anciennes familles dans la Gironde* (car sa question doit être dans ce but), les armoiries parlantes des La Seiglière, telles que je les relève à la colonne 313 du *Dictionnaire héraldique de Grandmaison : d'azur à 3 épis de seigle d'or* (La Seiglière en Ile-de-France). — Quant à *La Bernardière*, cela ne sonne pas les Landes, et je n'ai rien trouvé.

LA COUSSIÈRE.

—

Quel était l'état d'âme et d'esprit de Mme Geoffrin (XXXIII, 5)? — Si M. d'E. veut bien demander chez MM. Lecène et Oudin, éditeurs, 15, rue de Cluny, à Paris, un ouvrage qui vient de paraître sous le titre: *Un bureau d'esprit au* XVIIIe *siècle.—Le Salon de Mme Geoffrin*, peut-être y trouvera-t-il une réponse à la question qu'il a posée.

A- Y.

* * *

— Dans la *Revue contemporaine*, 2e série, t. XXIX, 1862, M. Emile Colombey a publié (p. 44-72), un article intitulé : *Assemblées littéraires du XVIIIe siècle : Mme de Tencin, Mme Geoffrin.* A la page 69, on lit dans la note :

Une seule voix s'éleva contre Mme Geoffrin. Elle avait fermé sa porte à un certain abbé de Guasco, qui passait pour un espion des cours de Vienne et de Turin. L'abbé s'en plaignit à Montesquieu comme une avanie que rien ne justifiait. L'auteur de *l'Esprit des lois*, dont il avait capté l'esprit par ses flatteries, eut le tort, pour lui être agréable à son tour, d'égratigner Mme Geoffrin, et l'abbé, pour publier ces coups de griffes de complaisance,

édita, en 1767, les *Lettres familières* de Montesquieu. Le volume fit scandale, mais aux dépens de Guasco seul.

Du reste, Montesquieu ne dut pas avoir été toujours dans ces sentiments, car il est cité (p. 31) parmi les habitués de Mme Geoffrin, épaves du salon de Mme de Tencin. PIERRE CLAUER.

—

Une alliance franco-russe.... religieuse au XVIIIe siècle (XXXIII, 4). — Oui l'astronome Jean Chappe d'Auteroche a eu raison d'affirmer, dans son *Voyage en Sibérie*, publié à Paris en 1768, que la Sorbonne proposa à Pierre-le-Grand, pendant son séjour à Paris du 7 mai au 20 juin 1717, un projet de réunion des deux Eglises d'Occident et d'Orient, l'Eglise latine et l'Eglise grecque.

Nous possédons trois sources principales sur le voyage du czar en France : Voltaire, *Histoire de Russie ;* Saint-Simon, *Mémoires* et le *Journal* tenu par un capucin du Marais, le P. Furcy.

Celui-ci nous renseigne très succinctement, mais très exactement et jour par jour, presque heure par heure, sur les faits et gestes du czar, de son arrivée à son départ. Grâce à lui, nous savons que Pierre-le-Grand entra dans Paris, le 7 mai, à 9 heures du soir, descendit au Louvre, s'y reposa un instant, puis alla coucher à l'autre bout de la ville, à l'hôtel de Lesdiguières, rue de la Cerisaie, où le Régent vint le voir le lendemain et le jeune roi Louis XV le surlendemain.

Nous savons également par le bon Père que le czar était « en cheveux courts, sans perruque, gros yeux, le corps assez replet, les manières *grossiers à l'usage de son pays*, d'une vie dure aussy, fuyant la vue et la visite des femmes ; estimé sçavant des belles-Lettres, curieux de toutes les raretés et belles choses, portant toujours un crayon avec luy; recherchant gens de tous arts et mestiers, les engageant à aller dans son royaume pour s'y establir, et plusieurs y ontpassé ;

« Que le czar quitta Paris, le 20 juin au soir, sans bruit, et alla coucher au chasteau du Raincy, chez le marquis de Livry;

« Que le 13 juin, il avait visité l'Imprimerie Royale, le Collège des Quatre-Nations, *la Sorbonne*, et était monté dessus les tours de Notre-Dame. »

« Le czar entendait bien le français, dit Saint-Simon, et, je crois, l'aurait parlé s'il eût voulu. » Sans doute, il le voulut, le 13 juin, s'il est véritable que, très impressionné par la vue du tombeau du cardinal de Richelieu dans la chapelle de la Sorbonne, il s'écria : *Grand homme, je t'aurais donné la moitié de mes Etats pour apprendre de toi à gouverner l'autre !*

L'un des assistants murmura : « Si l'empereur lui en avait donné la moitié, il n'aurait pas longtemps gardé l'autre. »

Les docteurs de Sorbonne, charmés de la visite de Pierre-le-Grand, crurent le moment favorable et voulurent avoir la gloire de réunir l'Eglise grecque avec l'Eglise latine. L'un d'eux, Laurent Boursier, présenta à l'empereur un mémoire à ce sujet. « Il n'y a que trois petits points qui nous divisent, répondit celui-ci : le Pape, la Procession du Saint-Esprit et votre manière de communier avec les azymes. »

La vérité est que déjà antérieurement le roi d'Angleterre, Guillaume II, avait mis en garde le czar contre Rome, et lui avait conseillé d'imiter l'Angleterre en se faisant chef de religion chez lui.

Pierre-le-Grand qui gouvernait despotiquement son clergé, qui était à la fois empereur et pape. qui se moquait fort au fond que le Saint-Esprit procédât à la fois du Père et du fils, ou seulement du Fils, n'était pas homme à se donner un maître et à reconnaître la suprématie religieuse du pape de Rome ; il éconduisit poliment les docteurs de Sorbonne.

Notre collaborateur trouvera des détails plus étendus que je ne puis les donner ici dans Voltaire, Saint-Simon, et le *Mémoire* de Boursier.

Théophane, évêque de Novgorod, consulté par le czar, et craignant de voir son influence diminuer, s'était naturellement montré très opposé au projet de réunion des deux Eglises.

E. DE MÉNORVAL.

AVIS

M. le général Directeur est visible les mardis, jeudis et samedis matin de 9 heures à midi, 28 *bis*, rue de la Faisanderie.

Le téléphone est installé chez lui.

L'Administrateur-Gérant : LÉON LENÈGRE.

Paris. Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux

PETITE CORRESPONDANCE

(*Du 10 au 16 Février*)

Pichard. — Je n'ai pas besoin de vous répéter que j'approuve tout ce que vous faites ; seulement avant d'arrêter la marche définitive à suivre il importe de bien nous entendre lors de notre prochaine rencontre.

Guillemain. — Le blason envoyé doit se lire : de... à la fasce ondée d'azur ? accompagnée en chef de trois étoiles et en pointes de trois mouchetures d'hermine rangées en fasce : casque taré de face, cimier une des étoiles de l'écu (5 pointes).

Monval. — La réponse paraîtra le 29 février. Merci pour celle promise.

Paul. — C'est par erreur sans doute que le numéro a été envoyé plié en long. Votre proposition sera examinée en conseil. Elle est digne de toute notre attention.

V. M. — La question relative à Rastignac a déjà été posée ; XXXI, 568.

Armand Ducos. — Je prends le plus vif intérêt à la question dont vous me parlez. Maintenant, je l'espère, nous arriverons à un résultat utile.

Chabeuf.— J'attends toujours l'article sur Jeanne d'Arc, article qui doit paraître à Dijon. Je serai heureux de le reproduire tout aussitôt.

Paul Tiquet. — Votre étude sur deux poètes artésiens, Annibal de Lortigues et Pierre de Lortigues est charmante. Je l'utilise pour notre milieu militaire, puisque Annibal était officier. Pourrait-on avoir sa signature, son portrait et l'état de ses services de guerre ?

Fournier. — Je ne crois rien mieux faire que de soumettre votre bonne lettre à nos collègues. J'en partage absolument les idées.

Mon général et très honoré Collègue,

Puisque s'offre a moi l'occasion de vous écrire, permettez-moi de vous soumettre quelques observations relativement à l'établissement de l'*Album* de l'*Intermédiaire*.

Serait-il donc bien difficile d'obtenir de chaque intermédiairiste, qu'il fournisse au bureau de l'*Intermédiaire* une sorte de biographie contenant ses nom, lieu et date de naissance, profession — ainsi qu'une liste des travaux dont il est l'auteur, les récompenses obtenues, les sociétés auxquelles il est affilié, les pseudonymes sous lesquels il travaille, etc. Ces renseignements que chacun plus que tout autre est à même de fournir exacts et complets vous permettraient de faire l'album rêvé et vous donneraient le moyen lors du décès d'un membre de notre grande fiamille, quelques notes sur celui qui n'est plus, sur ses travaux, et les services que le défunt a pu rendre dans notre monde de curieux.

Un peu de bonne volonté de la part de tous et l'album ne sera pas difficile à faire.

A la notice particulière, chaque intermédiairiste pourrait y joindre l'exemplaire de sa photographie La chose est encore facile là, puisque nous sommes obligés tous de nous procurer une photographie pour le carnet d'identité.

L. P. — Il sera fait comme vous le désirez. Remerciements.

Et. de Rolland. — *La petite correspondance* a dû vous indiquer les conditions du *Carnet*. Il est prêt et livrable à volonté.

A. Milet. — On a transmis votre lettre à qui de droit.

Ct Bastoul. — Reçu les trois numéros. Remerciements.

Paul Bergmans. — Tout ce que vous enverrez sera toujours bienvenu.

Vacher. — Reçu l'intéressante réponse à propos du Bourget.

Pour la question : *faire la conduite de Grenoble*, elle a déjà été traitée longuement dans l'*Intermédiaire* ; voir I, 306, 363 ; XV, 328 ; XXV, 545 ; XXVI, 183, 254.

J. Rabuchon. — Prière d'adresser directement les questions à l'*Intermédiaire*, 23 bis, rue de la Faisanderie.

Oberkampff. — La question a été posée dans le numéro du 20 novembre 1895, col. 513.

Pavot. — Il sera fait comme vous le désirez, en temps utile, s'entend.

Géo. C. — Je vous envoie la réponse pour vos cachets. Merci et excusez le retard.

Rocheverre. — Prière de n'écrire les questions ou réponses que sur le recto de la feuille. Cela oblige à une copie, désastreuse au point de vue du temps dont on dispose.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

EXCURSION EN ALGÉRIE ET EN TUNISIE

Organisée avec le concours de l'Agence Cook

(DU 29 JANVIER AU 24 FÉVRIER 1896)

ITINÉRAIRE Paris, Marseille, Tunis, Constantine, Biskra, Batna, Sétif, Bougie. Tizi-Ouzou, Alger, Blidah Alger, Marseille, Paris.

Prix de l'excursion : 1re classe, 1,175 fr.

Ce prix comprend : le transport en chemin de fer en France et en Algérie ; les passages à bord des paquebots de la Compagnie Générale Transatlantique ; le logement, la nourriture pendant toute la durée du voyage, etc. sous la responsabilité de l'Agence « Cook. »

Les souscriptions seront reçues aux bureaux de l'Agence, 1, place de l'Opéra.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

EXCURSIONS

organisées avec le concours de la Société des Voyages économiques

1° — ITALIE. — Carnaval de Nice, du 12 au 22 Février 1896.
PRIX : 1re Classe, **350** fr.; 2e Classe, **300** fr.

2° — CORSE. — Carnaval de Nice, du 13 Février au 5 Mars 1896.
PRIX : 1re Classe, **630** fr.; 2e Classe, **574** fr.

3° — Carnaval de Nice, du 13 au 20 Février 1896.
PRIX : 1re Classe, **300** francs.

4° — ITALIE. — Carnaval de Nice, du 13 Février au 14 Mars 1896.
PRIX : 1re Classe, **905** fr.; 2e Classe, **805** fr.

Ces prix comprennent : 1° le transport en chemin de fer ; 2° le transport en voitures, bateaux, le logement, la nourriture, etc., sous la responsabilité de la SOCIÉTÉ DES VOYAGES ECONOMIQUES.

Les souscriptions seront reçues aux Bureaux de la SOCIÉTÉ DES VOYAGES ECONOMIQUES, 17, rue Montmartre et 10, rue Auber, Paris.

On peut se procurer des renseignements et des prospectus détaillés à la gare de Paris P.-L.-M., ainsi que dans les Bureaux succursales de cette Compagnie, à Paris.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

CARNAVAL DE NICE DE 1896

TRAIN DE PLAISIR

DE PARIS ET DE LYON A MARSEILLE ET A NICE

Séjour facultatif à Marseille. — 6 jours à Nice

Prix du Voyage (aller et retour) de PARIS. **90** fr. en 2e classe. **60** fr. en 3e classe.
de LYON. **50** fr. en 2e classe. **30** fr. en 3e classe

ALLER....	Départ de Paris	le 12 février	à	10 h. 25	matin.
	Départ de Lyon	12	—	9 » 45	soir.
	Arrivée à Marseille	13	—	4 » 17	matin.
	Départ de Marseille	13	—	4 » 27	matin.
	Arrivée à Nice	13	—	9 » 11	matin.
RETOUR...	Départ de Nice	le 19 Février	à	midi 15.	
	Arrivée à Lyon	le 20	—	minuit 57.	
	Arrivée à Paris	le 20	—	midi 17.	

NOTA. — Les voyageurs auront, à l'aller, la faculté de s'arrêter à Marseille et de se rendre ensuite à Nice par tous les trains ordinaires (sauf les express) pendant les journées des 13 et 14 février. Passé cette dernière date, ils perdront leur droit au parcours de Marseille à Nice, mais ils pourront reprendre le train de retour à son passage à Marseille.

On pourra se procurer des billets pour ce train de plaisir, tant à Paris qu'à Lyon, à dater du 25 Janvier.

Pour plus amples renseignements, voir les affiches publiées par la Compagnie.



L'INTERMÉDIAIRE

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

L'*Intermédiaire* est devenu et devient chaque jour, grâce à la savante direction du Général JUNG, un outil de travail indispensable. Le système de **Questions** et de **Réponses** sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés.

Parmi les littérateurs, érudits, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles, amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre; il n'a pas obtenu les renseignements qu'il désirait. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, retrouver un livre, un manuscrit ou un objet d'art, des armoiries, les documents d'une généalogie ou d'une recherche héraldique, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, en connaître la rareté et le prix, savoir si le sujet dont il s'occupe a déjà été étudié, si tel ou tel document est inédit, si les collectionneurs, les bibliothèques, les archives ou les musées possèdent sur son travail projeté quelques indications, quelques documents ou quelques pièces qui peuvent l'aider à mener à bien son étude; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts, il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire; il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'Etranger, et dans l'un des numéros suivants, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. **Questions** et **Réponses** sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses, car, il faut bien qu'on le sache : L'INDÉPENDANCE DE L'INTERMÉDIAIRE EST ABSOLUE, et celle de ses collaborateurs eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par un anonymat scrupuleusement gardé. Aussi, en dépit de la politique, les **Questions** et les **Réponses** de l'*Intermédiaire* ont-elles toujours passionné la presse et le monde des lettres; elles réveillent des querelles historiques, artistiques et littéraires, provoquent des réformes souhaitées et des mesures salutaires, et contraignent à sortir de leur réserve des hommes, seuls en situation de répondre et qui s'étaient jusque-là abstenus de parler. De là, bien des indiscrétions profitables à l'histoire.

Outre les **Questions** et **Réponses**, l'*Intermédiaire* publie les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public et les corrobore par de nouveaux renseignements. Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire* et achève d'en faire, sous une forme alerte, vive, primesautière et docte tout à la fois, une véritable *Encyclopédie* internationale.

Depuis trente-deux ans, il a rendu sans interruption d'innombrables services à la science et est devenu le véritable **Moniteur de la Curiosité** de tous ordres, attendu, lu et commenté par la presse entière.

L'*Intermédiaire* **PARAIT LES 10, 20 & 30 DE CHAQUE MOIS.** Chaque numéro est composé de **quarante-huit colonnes** soigneusement imprimées en caractères elzéviriens. Le tout forme, à la fin de chaque semestre, un élégant volume qui ne contient pas moins de **mille colonnes**, avec des **tables** destinées à faciliter les recherches.

Abonnements : *Un an.* France, **16** fr. Etranger **18** fr. — *Six mois.* France, **9** fr. Etranger, **10** fr. *Trois mois.* France, **5** fr. Etranger, **6** fr. — Un numéro détaché, **0 fr. 75**.

Les Abonnements partent des 1er Janvier, 1er Avril, 1er Juillet et 1er Octobre.

Pour tout ce qui concerne l'**Intermédiaire**, s'adresser à M. le Général JUNG, 23 *bis*, rue de la Faisanderie.

On s'abonne à la Direction de l'**Intermédiaire**, 23 *bis*, rue de la Faisanderie, à l'Imprimerie G. LEFEBVRE, rue Claude-Vellefaux, 5 et 7, chez H. FLOURY, libraire, boulevard des Capucines, nº 1, ainsi que dans tous les bureaux de Poste, de France et de l'Etranger.

AVIS

Toute demande de **changement d'adresse** doit être accompagnée de **40 centimes** en timbres-poste et d'une des dernières bandes imprimées.

ANNONCES : **25 centimes** la ligne.

Pour les **Collections à compléter**, prière d'écrire à la Direction.

Le Général Directeur est visible tous les *mardis*, *jeudis* et *samedis* matin, de *9 heures à midi*. Il a le téléphone à sa disposition.

On trouve, chez M. H. FLOURY, libraire, boulevard des Capucines, nº 1, toutes les livraisons concernant l'*Intermédiaire* et la *Plume et l'Epée*.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. 29 Février 1896.

XXXIIIe Volume — N° 718

Quatrième Série — 2e Année N° 24

L'Intermédiaire DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Direction et Administration : 23 *bis*, Rue de la Faisanderie

IMPRIMERIE

5 et 7 RUE CLAUDE-VELLEFAUX

OUVRAGES EN LIBRAIRIE

D'URGENCE POUR DÉPART

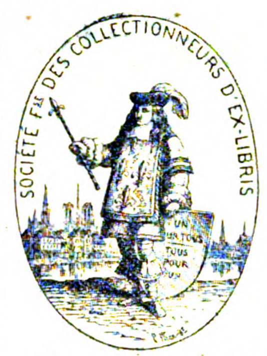
A CÉDER

TRÈS IMPORTANTE COLLECTION

de documents relatifs à l'Historique et à la Technique de l'AÉRONAVIGATION, avant et depuis les Montgolfier.

Cette collection, du plus haut intérêt pour un Musée National, se compose de plusieurs milliers de pièces : Livres français et étrangers ; Estampes, Cartes, Tableaux ; Céramiques ; Accessoires, etc.

Le catalogue peut être consulté de 1 h. à 2 h. 1/2, dimanches exceptés, rue de la Bienfaisance, 9, chez M. Dody, qui fera visiter la collection.



Les **Archives d**[es] **Collectionneurs d'e**[x-] **libris** paraissent to[us] les mois, avec u[ne] ou deux planch[es] hors texte et d[es] figures dans le text[e.] Elles s'occupent sp[é]cialement de tout[es] les marques de pr[o]priété du livre, [du] blason, etc.

Un numéro spécimen est envoyé s[ur] demande affranchie adressée au siège de [la] Société : 95, *rue de Prony*.

Monsieur l'abbé TENAUD, à Landes, près Saint-Jean-d'Angély (Char.-Inf.).

Possesseur d'une importante collection de Tableaux anciens, comprenant 60 morceaux de peintures, attribués aux principaux maîtres des différentes écoles, tels que : **Poussin, Le Sueur, Watteau, Lancret, Vigée-Lebrun, Greuze, Prud'hon, Rousseau, Millet, Rubens, Breughel, Ruysdael, Téniers, Brauwer, Hals, Terburg, J. Martin, Bonington, Rembrandt, Rombouts, Chardin, Titien** et vingt autres sur cuivre portant les signatures ou monogrammes des grands maîtres de l'époque romaine, œuvres de toute rareté de **Sebastiano del Piombo, Luca Signorelli, Luini, Manni** et **Albert Durer,** serait heureux d'entrer en relations avec les amateurs ou collectionneurs qui aimeraient à connaître ou à acquérir quelques-unes de ces remarquables peintures.

HOTEL DES VENTES DE ROUEN

VENTE par ministère de commissaire-priseur.

A **Rouen,** 85, rue des Carmes.

Le mardi 10 mars, à 2 h. précises.

RÉUNION

D'OBJETS HISTORIQUES

Ayant appartenu à Louis XVI et à la famille Royale

Chemise portée par Louis XVI, le 20 anvier 1793.

Serviette avec laquelle le Roi a reçu la Communion le 21 janvier.

Italie

G. **SANGIORI**, Hôtel des Ventes, (Palais Borghèse), à **Rome.**

OBJETS D'ART ET D'AMEUBLEMEN[T]

garnissant le grand appartement au 1er étage du **Palais du Prince Orsini** à ROME

VENTE aux enchères pebliques, au Pala[is] Orsini, à Monte Savello Sous la directi[on] de **M. Sanglorgi.** Du 12 au 23 mars 18[96] à 2 h. 1/4.

Succession

ALEXANDRE DUMA[S]

TABLEAUX

AQUARELLES — PASTELS — DESSI[NS]

OBJETS D'ART ET D'AMEUBLEMENT

Sculptures, Tapisseries

VENTE Galerie Georges PETIT, 8, rue de Sèze

Les lundi 2 et mardi 3 mars 1896, à 2 heu[res]

Répertoire - annuaire général des Collectionneurs de la France et de l'étranger.

Le deuxième volume nous paraît vraiment indispensable **à tous ceux qui s'occupent du commerce des livres et des objets de curiosité** et aussi à tous les membres de l'immense famille des collectionneurs. L'ouvrage débute (exemple à suivre) par la liste des *Errata, suppressions et addenda* ; de la sorte, on est frappé tout de suite par ce qu'il importe de ne pas négliger ou oublier, ce qui arrive souvent quand ces indications complémentaires sont rejetées à la fin d'un volume. Nous signalerons ensuite une bien intéressante *Etude chronologique concernant les timbres fiscaux et de leurs émissions successives depuis 1673 jusqu'à nos jours*, par M. Ris-Paquot (11 pages), et un travail de M. Paul Eudel sur l'*Habitation et le Mobilier à travers les Ages* (16 pages). C'est à la page 37 que commencent les listes si précieuses de M. Renart, divisées en deux sections : *Collectionneurs français*, désignés en *Collectionneurs provinciaux et parisiens*, et *Collectionneurs étrangers*. Au milieu du volume se trouve intercalée une liste spéciale des *principaux commerçants parisiens, en livres, tableaux, antiquités, numismatique, timbres-poste et professions diverses*. Une table alphabétique des noms des collectionneurs habitant la France (Paris excepté, parce que les parisiens sont rangés par ordre alphabétique) termine cet inventaire. En résumé, M. Renart a droit à nos vives et bien sincères félicitations pour le service éminent qu'il vient de rendre à tous ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent de la vente ou de l'achat de tous objets pouvant former collection.

DEMANDES D'ÉCHANGE D'EX-LIBRIS

M. J.-E. de Groot-Jamintz Jr d'Amsterdam ;
M. Pilastre, Avoué à Paris ;
M. Paul Cordier, 34, Grande-Rue, à l'Isle-Adam (Seine-et-Oise) ;
M. Oberkampf, receveur des finances, à Alais (Gard) ;
M. Gustave Bord (Loire-Inférieure) ; **M. Margallo** ;
sont disposés à faire l'échange de leurs ex-libris avec les abonnés de l'*Intermédiaire.*

(Envoyer un timbre pour permettre l'envoi *ex-libris* désirés).

Les Musées cantonaux de France. — Article d *Bulletin de la Ligue de l'Enseignement*, d févr. 1895 (p. 49), et de la *Paix* du avril 1895.

Des musés cantonaux ont été fondés à Bagno (Gard) en 1854, par M. Léon Alègre, et à Polig (Jura), en 1859, par M. Edmond Sauria.

M. Edmond Groult, docteur en droit, avocat Lisieux (Calvados), a entrepris, en 1876, u active propagande pour multiplier ces modest musées, en faisant ressortir tous les avantag qu'on en devait attendre.

Une médaille d'or lui a été décernée à l'Exp sition universelle de 1889, et plus de quaran Conseils généraux ont émis des vœux en fave des musées cantonaux.

Pour faciliter la création de ces musées da tous les cantons, M. Alphonse Renaud, 25, r Scheffer, à Paris, docteur en droit, chef de burea au Ministère des Finances, vient de réunir, av l'aide de quelques personnes, plus de 1,000 v lumes, environ 40,000 dessins, plus de 5,000 te tes, présentant un intérêt cantonal, et quelqu centaines de monnaies qu'il mettra gratuiteme et successivement à la disposition des associatio cantonales qui ont eu ou auront établi un mus cantonal à la mairie du chef-lieu de canton dans un autre local convenable, et organisé d conférences publiques dans les principales co munes du canton. Son œuvre a été créée le 12 m 1894, et est déjà féconde en résultats.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *29 Février 1896.*

XXXIIIe Volume. — No 718

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Quatrième Série. — **2e Année** — No 24

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

(CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique).

241 — 242

QUESTIONS

Auteur à retrouver :

Trouvé-je une chose assez belle,
L'antiquité, tout en émoi,
Me dit : Je l'ai dit avant toi!
C'est une plaisante donzelle,
Que ne venait-elle après moi ?
J'aurais dit la chose avant elle.

Quel est l'auteur de ces vers?

N'est-ce pas un poeta minor du XVIIe siècle?

L. B. L.

—

Poésie de Victor Hugo à retrouver. — J'ai sous les yeux une mélodie éditée chez Costallat, 15, rue de la Chaussée-d'Antin, sous le titre : *Les Oiseaux*, musique de M. Henri Hirschmann, paroles de Victor Hugo, dont j'extrais ces vers :

L'oiseau rose du baiser
C'est ta bouche que tu poses,
Et, qui pour mieux se poser,
Ouvre ses deux ailes roses.

L'oiseau blanc, j'entends sa voix,
Il roucoule sur les branches,
Et c'est ton cœur dont je vois
Battre les deux ailes blanches.

Dans quel volume de Victor Hugo se trouvent ces strophes, que je ne me souviens pas avoir jamais lues dans son œuvre?

LUCENAY.

—

Une phrase célèbre :

« L'idéal de l'existence, c'est le rêve de la jeunesse réalisé dans l'âge mûr ».

La définition est de Gœthe.

La définition est-elle vraiment de Gœthe, comme l'affirme notre aimable confrère Jules Claretie (*Temps* du 23 janvier)?

P.

—

Épitaphe de Voltaire. — Quelque correspondant de l'*Intermédiaire* pourra peut-être faire connaître le mot qui manque dans cette boutade attribuée à l'abbé Millot.

Elle commence ainsi :

En tibi dignus lapide Voltarium.

et se continue complète jusqu'à :

Cui
Arrisere muliercula
Plausere.....

(Ici, le mot, que je prie un obligeant lecteur de vouloir indiquer, et qui manque dans le texte que j'ai sous les yeux.)

R. G. C.

—

Quod potui fecit, faciant meliora potentes. — Ce vers est-il ancien?

A. PACHALÉRY.

—

Manuscrits de Brantôme. — La copie du septième discours touchant *les Dames galantes* se trouve à la Bibliothèque nationale (département des manuscrits); elle est d'une belle écriture de la fin du XVIe siècle, mais cette copie ne satisfaisait pas Brantôme :

Ce livre, écrit-il de sa propre main, est du tout incorrect et imparfait, par quoy n'y faut

nullement jeter la veue, mays qui le veut voyr bien corrigé, lire mon livre qui est couvert de velours tané, ou mon grand livre couvert de velours verd, où sont tous mes discours escritz touchant les dames.

Où sont aujourd'hui ces deux précieux manuscrits? Sont-ils restés en possession de la famille, ou ont-ils été dispersés avec les autres livres du conteur?

EREUVAO.

—

G.-M. Valtour. — Depuis quand publie-t-il les notes et impressions dans l'*Illustration?* Quelle est la plus grande collection imprimée d'aphorismes et sentences?

V. M.

—

Un texte latin à rechercher. — Je serais désireux de savoir si les trois fragments suivants existent dans un texte du Moyen-Age :

(*a*) incontemptibilem suscipiant. Dominus Deus ita locutus est : quis foret meus dilectus fidelisque servus, qui legatione mea fungi posset, choros angelorum cito praeteriret, coelos dirumperet, civitatem Nazareth invenire posset; ibi est habitaculum virginis intactæ, ortus ejus ex progenie regali, egressus de virga gloriosa Aaron. Vade Gabriel et fungere legatione mea, a rege regum ad matrem deitatis, ad dominam angelorum; honorem praestiti : accipe legationem meam, dirumpe cœlos, nec habeas servum aliquem : ad virginem... in abscondíto, ad sponsam Joseph his verbis : Ave mater Dei, gratia plena, etc.

(*b*) regis regum sancta aurea ara, beata mater Virgo Maria; et ut recte ea nomineris in terra et in cœlis, prodigium tuum quale erat in oraculo, sanctæ Sibyllæ talis apparebas, quæ oraculis insistens, oculis ad cœlos levatis, teque decoram videns, propter deitatis nomen de te tali modo loquebatur : ... video novum oraculum, virgo filium peperit, in quo miraculum ostendit et mater gestat in gremio, quæ... gloriam, sicut ego scio, ab illaque conceptum fuisse cognosco : hic sanctus est, non est aliquis puer, verum Deus.....

(c) ita loquebantur : a sæculo non est factum tale, ut virgo filium pariat, speculum virginitatis purum maneat et nos hujus rei inscii simus. Scimus, videmus illam virginem quæ in gremio gestat filium admirabilem; balneat, lavat, nutrit, lactat sicut mater natum suum, sed quis sit pater ejus, id scire non possumus. Hic est Deus ut illum noscimus, quem macula tangere non potest, nam si ille Deus non esset peccatum in illo invenire possemus. Amen.

BÉLA DE TÓTH.

Tapisseries anciennes. — Quelle est l'église de France dans laquelle existent des *tapisseries anciennes reproduisant des scènes de l'Apocalypse?*

J. R.

—

A quelle date exacte ont paru les premières lithographies? — J'en possède une qui me paraît ancienne. Elle représente un postillon se précipitant sur une cuisinière pour l'embrasser pendant qu'elle est assise devant une grande cheminée, faisant cuire quelque chose dans une poële à grande queue. Le baiser est à bout de lèvres, bien près d'éclore. Titre : « *Est bien embarrassé qui tient la queue de la poële* », et, plus bas « à Paris, chez Charon, graveur, rue Saint-Jean-de-Beauvais, n° 26 ». Par cette adresse, on pourrait peut-être me dire à quelle époque remonte cette lithographie, qui est très soignée et d'un crayon très gracieux.

H. BOULET.

—

L'hôtel de Brunoy :

Boutée (E. L.) a construit l'hôtel de Brunoy rue du Faubourg-Saint-Honoré, avec façade sur les Champs-Élysées. (BAUCHUT.)

Cet hôtel existe-t-il encore?

CHARLES W. DILKE.

—

Portrait du Régent par J.-B. Santerre. — M. Lemaire, 7 rue de Caumartin, possède une répétition du portrait du Régent (Musée de Versailles, attique Nord) et voudrait connaître le nom de la dame qui figure dans le tableau sous les traits de Minerve et qui n'est pas Madame de Parabère.

LEMAIRE.

—

Madame de Sévigné gastronome.— Monsieur R. Vallery-Radot dans l'introduction de son étude sur Madame de Sévigné, publiée chez H. Lecène et H. Oudin, en 1888, parle d'un article tout récent (1888) d'un chroniqueur cherchant à établir les goûts gastronomiques de Madame de Sévigné

Un de nos confrères de l'*Intermédiaire* pourra, je pense, nous faire connaître l'auteur de ces recherches et le recueil dans lequel elles ont été publiées.

Je l'en remercie d'avance.

E. P.

—

Robespierre. Sa pauvreté. — Est-ce que sa pauvreté a été exagérée? Je trouve un arrêté du comité de sûreté générale, en date du 12 Thermidor ordonnant la mise des scellés à la maison de campagne de « ce scélérat de Robespierre » à Meudon.

J. G. ALGER.

—

Le maître d'armes Jean-Louis. — Le nom du maître d'armes Jean-Louis a été donné à une salle d'escrime de Paris dont on a beaucoup parlé à l'occasion du duel Rüe-Vigeant. Je crois avoir été le dernier élève du fameux mulâtre ; en 1864 ou 1865, presque aveugle, il me donnait leçon à Montpellier. Je me souviens de l'avoir souvent entendu parler de ses campagnes et de ses duels.

Un intermédiairiste montpelliérain pourrait-il nous donner une biographie exacte du célèbre compatriote et émule de St-Georges, et nous dire si mademoiselle Jean-Louis vit encore? Elle tirait remarquablement le fleuret.

M. P.

—

Sterline. — Je voudrais avoir des renseignements sur un écrivain anglais du XVIIe siècle, *Sterline* (William Alexander, earl of).

Quels sont ses ouvrages ? Son portrait par Marshall a été gravé, je serais désireux de me le procurer.

H. BOULET.

—

Famille du Vivier-Lausac.. — Je serai infinement reconnaissant à quelque confrère héraldiste pouvant me donner des renseignements sur la famille du Vivier-Lausac, blasonnant : de gueules plein. Cette famille, du midi, est éteinte. Il y a près de Limoges une seigneurie du Vivier.

Merci d'avance.

VICOMTE GOD.

—

Famille de Senonnes. — Peut-on me donner quelques détails sur la famille de Senonnes, maître des requêtes et secrétaire général du ministère de la maison du Roi, sous Louis XVIII, je crois?

C. DE LA BENOTTE.

—

Les de Grignan d'Avignon. — Un intermédiairiste connaissant Avignon aurait-il la bonté de me dire où était situé l'hôtel qu'habitaient le comte et la comtesse de Grignan quand ils résidaient dans cette ville ?

B^{ne} de C.

—

Le Grant herbier en Francoys contenant les qualités, vertus et proprietez des herbes, etc. — Imprimé nouvellement à Paris, pour Pierre Sergent, petit in-4°, goth. s. d.

Déterminer l'auteur de ce livre.

BIBL. M.

—

L'Ile du Levant. — Je désirerais savoir si on a publié à part le compte-rendu de la dramatique affaire (Incendie du pénitentier de l'Ile) jugée par la cour d'assises du Var, vers la fin de l'année 1866, ou s'il faut aller chercher les détails de ce procès dans les feuilles judiciaires du temps.

Il me serait utile aussi d'avoir des renseignements sur les tentatives de colonisation dont cette île a été l'objet, en particulier sur celle qui a donné lieu aux abus dont l'opinion s'est émue il y a peu d'années et sur lesquels la lumière ne semble pas avoir été faite ; a-t-on publié quelque livre ou brochure à ce sujet ?

A. E.

Armoiries à déterminer. — A qui appartiennent les armoiries suivantes ?

Deux écussons sous une couronne de marquis et reposant sur deux bâtons de maréchal de France disposés en sautoir.

Le premier écu porte de ? fuselé de cinq pièces de ?

Le second de ?

Au sautoir de ?

Ces armoiries se trouvent sur une plaque de cheminée provenant d'une maison des frontières Lorraine-Champagne.

SEDANIANA.

—

Leyret. — Où et comment peut-on se procurer le travail de M. Leyret sur *Armand Carrel* et *la Presse sous Louis-Philippe ?* — Pressé.

LÉO CLARETIE.

—

Eloge de Montesquieu par Trigant de Brau. — Dans un acte de notoriété délivré en 1786 par le comte de Galard de de Béarn, lieutenant de maire adjoint de la ville de Bordeaux, il est dit que Auguste-Mathurin Trigant de Brau, d'abord prêtre, plus tard anobli, avait abandonné la carrière ecclésiastique à la suite du succès de son ouvrage académique de l'éloge de Montesquieu, qui lui avait fait un honneur infini, et fut regardé comme prodigieux pour son âge.

L'Académie qui jugea ce livre devait être celle de Bordeaux.

Cette œuvre fut-elle imprimée ? En ce cas, ce serait à Bordeaux.

Est-il possible de trouver cet ouvrage ? Quelle est sa valeur ? Chez qui fut-il publié ?

M. T. L.

—

Une brochure à retrouver. — Il a été publié à Lausanne, en 1786, une brochure dont voici le titre exact:

PACCARD, premier voyage fait à la plus haute montagne du continent, Lausanne, 1786, in-8.

Saurait-on où il existe un exemplaire de cette brochure qui n'est ni à la bibliothèque nationale, ni dans les bibliothèques de Lyon, Genève et Lausanne ?

BIB. BRG.

—

Une boucherie à Troyes où il ne rentre pas une mouche. — Robert de Hesseln raconte dans son *Dictionnaire universel* (Paris, 1781, 6 vol. in-12), qu'il existe dans la ville de Troyes une singularité remarquable ; c'est, dit-il, une boucherie dans laquelle il ne pénètre aucune mouche.

La cause de cette singularité serait dans la construction et la distribution de la boucherie.

Nos collègues de Troyes pourraient-ils nous donner le plan de cette boucherie, pour permettre à un intermédiairiste d'en édifier une semblable, les mouches pénétrant même dans sa cave.

A. DIEUAIDE.

—

Le menhir de la cathédrale du Mans. — J'ai vu, il y a une dizaine d'années, dans un voyage au Mans, et bien certainement on doit voir encore, en cette ville, adossé le long du mur de la cathédrale, et retenu là, tout droit, au dehors, par un fort crampon de fer, dans une petite encognure à droite de la porte principale de cette belle église, un superbe menhir en pierre rougeâtre — granit ou schiste — d'environ 2 mètres 50 c. de hauteur.

Ce curieux monument mégalithique, si singulièrement placé ainsi, n'a-t-il pas une histoire, et cette histoire, ne serait-il pas très intéressant pour nous de la connaître ?

ULRIC R.-D.

—

Un âne électeur à Luzarches en 1792. — Dans les notes insérées par P. Moussard à la suite de son ouvrage : *La liberteide*, Paris, 1802, in-8°, je lis ce qui suit, page 228 :

En 92, dans le canton de Luzarches (département de Seine-et-Oise) l'âne du nommé Chaouant a eu, par dérision, une grande quantité de voix pour être électeur.

Mes collègues me donneront, je l'espère, des détails sur cette élection originale. A. DIEUAIDE.

Mariages dans une chapelle de collège. — On trouve dans la France ecclésiastique (1764, pages 314 et suivantes), pour chaque paroisse de Paris, l'état, d'après le dernier calcul fait par la police, de ses baptêmes, de ses mariages et de ses mortuaires, pendant l'année 1763.

A cette époque, la ville de Paris comptait encore trente-sept collèges ; la chapelle de l'un d'eux, celui du *Cardinal-Le-Moine*, avait été érigée en paroisse, pour ce collège et le dit état porte :

Paroisse de Saint-Jean *du Cardinal-Le-Moine.*

Baptêmes..............	0
Mariages................	4
Morts....................	0

Je m'explique l'absence de baptêmes dans un collège où le personnel enseignant n'était composé que d'ecclésiastiques, et où les gens de service ne pouvaient appartenir qu'au sexe masculin. Je m'explique encore l'absence des morts, les décès étant assez rares dans les établissements scolaires. Mais je me demande (les portiers sont un peu curieux), quels mariages on pouvait bien faire dans l'église du collège du Cardinal Le-Moine. Cette paroisse n'aurait-elle pas eu la spécialité des mariages qu'on appelait clandestins ou secrets ?

LE PORTIER DE L'INTERMÉDIAIRE.

—

Matinées dansantes. — A quelle époque ce genre de divertissement s'est-il établi en France ?

UN RASEUR.

—

Les chiens hurlent-ils avant un tremblement de terre ? — La *Gazette de Bruxelles* (4 mai 1772), raconte la très forte secousse de tremblement de terre qui venait de se produire à Lisbonne (bien inférieure à celle de 1755) précédée :

des hurlemens des chiens et du chant pitoyable des cocqs.

Le *Journal historique de Maestricht* (du 15 août 1789), dit qu'il résulte de témoignages irrécusables, que la veille du tremblement de terre qui renversa en 1763 la ville de Comorre, en Hongrie, les chiens avaient hurlé extraordinairement, et que les cris des oies et des coqs n'avaient pas discontinué.

Virgile (*Georg.* L. 1), ne parle-t-il pas de pareils signes qui précédaient les éruptions du mont Etna, en écrivant :

Obscœnique canes, importunœque volucres
Signa dabant ; quoties cyclopum effervere [in agros
Vidimus undantem ruptis fornacibus Ætnam,
Flammarumque globos liquefactaque volvere [saxa.

Mes collègues connaissent-ils d'autres témoignages de ce pressentiment des animaux ?

A. DIEUAIDE.

—

Un tribunal condamné par lui-même. — J'ai relevé dans un journal assez mal connu de la période révolutionnaire, le *Journal des Décrets* de Saint-Martin (1er trimestre 1792, p. 118), la curieuse nouvelle que voici :

Le tribunal d'Yssingeaux, en civilisant une plainte, s'était réservé la connaissance du délit qui en était l'objet, au lieu de le renvoyer à se pourvoir pardevant le juge de paix au terme de l'article 10 du titre XIV de la loi du mois d'août 1790 ; le tribunal, en reconnaissant son erreur, l'a réparée solennellement en se condamnant aux dépens envers les parties.

Dans un numéro suivant, Saint-Martin rappelle ce monument de jurisprudence pour attester que le nouveau régime a rompu sérieusement avec la routine et les vieux abus.

En notre temps, où l'on réveille fréquemment le problème de la réparation des erreurs judiciaires, il ne serait pas sans intérêt de savoir si le bel exemple du tribunal d'Yssingeaux provoqua de l'émulation, ou si son jugement est resté unique en son genre.

G. I.

RÉPONSES

Le maréchal Davout a-t-il trahi la France en 1815 (I-277 ; XXXII, 406, 602 ; XXXIII, 33). — Il faudrait, pour ne pas

croire à la trahison du maréchal Davout, désavouer le général Fressinet, compris dans l'ordonnance d'exil du 24 juillet 1815, lequel écrivait de Neuss, le 5 avril 1817, la lettre dont j'extrais ce passage :

J'ai assisté aux événements qui ont précédé et accompagné la capitulation de Paris... Le poste que j'occupais m'a mis à la portée d'observer bien des choses, et je puis affirmer que Davout était du nombre des complices de Fouché... En 1815, quand on immole Labedoyère, quand on assassine Ney et tant d'autres... on laisse à Davout sa tranquillité, ses titres, sa patrie... s'il en eut une!... Qu'a-t-il donc fait pour mériter cette déshonorante faveur ?... il a signé la capitulation.

Le général Fressinet ne s'en est pas tenu à cette lettre écrite dans la première effervescence de son ressentiment, il a publié (sous le voile de l'anonyme), comme devant, un jour, servir de matériaux aux publicistes et aux historiens, toutes les notes, souvenirs et réflexions qu'il avait faites sur la conspiration de Davout dans une brochure intitulée : *Appel aux générations présentes et futures sur la Convention de Paris, faite le 3 juillet 1815*, par un officier général, témoin des événements. Genève, Belgique, 1817, in-12 ; réimprimé clandestinement en France en 1820, sans date, in-8°.

Dans cette brochure, que je ne puis me permettre d'analyser trop longuement, faute de place dans nos colonnes de l'*Intermédiaire*, qu'il faut partager entre intermédiairistes, le général Fressinet fait ressortir la situation de la France après Waterloo, il constate que le maréchal Davout est à Paris, à la tête de plus de 120,000 braves, dont 25,000 de cavalerie excellente ; que toute l'armée brûlait du désir de combattre. — L'ennemi était épuisé par ses pertes, très fatigué, très faible et incapable par conséquent de pouvoir combattre. — Après Waterloo, l'armée ennemie fuyait comme la nôtre, le duc de Wellington ne put jamais rallier 12,000 hommes, et l'infanterie prussienne, qui, deux jours auparavant, avait été si maltraitée, ne se ralliait plus. — On aurait certainement taillé en pièces les débris épouvantés de l'armée du duc de Wellington et achevé de consterner l'infanterie prussienne, qui fuyait en désordre depuis trois jours.

Que le général Davout, pour s'assurer la jouissance paisible de sa fortune et de tous ses priviléges, a trahi à la fois, comme ses complices, notre confiance, notre gloire, notre honneur et toutes nos destinées.

Que les Bourbons suivaient encore une fois à la piste l'armée anglaise et traitaient avec Fouché et Davout par l'entremise du baron de Vitrolles, que Fouché avait fait sortir du château de Vincennes, où il était détenu comme prisonnier d'Etat.

Le général Fressinet rappelle ensuite que si son compagnon d'armes eut été irréprochable, lui qui, en 1814, était odieux aux Bourbons qui l'exilèrent, il eût éprouvé au moins le même traitement en 1815 ; car il avait de plus commis le *crime irrémissible*, selon eux, d'avoir exercé un ministère sous *l'usurpateur*, à son retour de l'île d'Elbe.

Que Fouché croyait jouer, sous Louis XVIII, le rôle du cardinal de Richelieu; Davout, celui qu'on aurait voulu, pourvu qu'il conservât ses privilèges, sa terre de *Salygny* et ses palais dans Paris.

Que le maréchal Davout doit se confesser le plus stupide et le plus ignorant de tous les militaires du siècle, ou consentir à passer pour en être le plus fourbe et le plus traître.

A. DIEUAIDE.

—

Où sont les restes du cardinal Mazarin? IX, 451 ; XXXIII, 4). — Vers la fin de février 1661, Mazarin se fit transporter à Vincennes, où était la Cour, et, après quelques jours de grandes souffrances causées par une hydropisie de poitrine, mourut le 9 mars. Le roi prit le deuil (honneur qui n'avait encore été rendu qu'une fois par Henri IV à Gabrielle d'Estrées) et fit célébrer un service magnifique à Notre-Dame. Le cœur de Mazarin fut donné à l'église des Théatins ; ainsi l'avait ordonné le cardinal luimême, par attachement pour ces religieux qu'il avait introduits en France (1644). Son corps, déposé d'abord à Vincennes, fut transféré, en 1684, à la chapelle du Collège Mazarin (ou des Quatre-Nations), pour la construction duquel il avait légué, en mourant, huit cent mille écus.

T. PAVOT.

— Même réponse : DIEUAIDE.

Du fouet comme moyen d'éducation (XXII, 387, 474, 501, 525, 570, 622, 683, XXIX, 657; XXX, 39. Voir *Orbilianisme* XI, 365; XVI, 264, 342; XXXII, 644; XXXIII, 33, 178). — Il n'est pas douteux que ce châtiment ait été employé très souvent, dans toutes les classes de la société et depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Non seulement bien des ouvrages sérieux en font foi (*Confessions*, de J.-J. Rousseau), mais des gravures très nombreuses peuvent en témoigner, parmi lesquelles on peut citer, celle des *Romans et Contes*, de Voltaire, édition ancienne et édition moderne, de *Utilité de la Flagellation*; édition in-12 (in-18 Cazin), Paris, 1792, celle de *Nuova Ricolta di Cinquanta motivi Pittoreschi et Costumi di Roma*, incisi all'acqua forte da Bartholomeo Pinelli Romano. In Roma 1810. Presso Lorenzo Lazzari alle Convertite n° 185. — Estampe n° 10 du recueil, ayant pour titre *Il gastigo dei fanciulli alla scuola*, où l'on peut voir la correction en question appliquée par une maîtresse d'école à un jeune garçon devant d'autres enfants des deux sexes, etc., etc.

Quant à la discipline dans le clergé, on peut consulter : *Recherches historiques sur l'origine et l'usage de l'instrument de pénitence appelé Discipline*, par Gabriel P. (Peignot). Dijon, Victor Lagier, 1841.

H. BOULET.

—

Les églises fortifiées (XXIV, 40, 213, 258, 305, 402; XXXII, 248, 324, 523, 679; XXXIII, 37, 179). — Il existe à Saint-Juvin, canton de Grandpré (Ardennes), une belle église fortifiée datant du milieu du XVIe siècle et réparée sans beaucoup d'altérations en 1623.

L'escalier donnant accès dans les quatre tours est muni de meurtrières battant non seulement les abords, mais l'intérieur de l'église. Il y a chambre à four, puits, et chemin de ronde circulaire sur les combles; les voûtes des bas côtés sont détruites; elles devaient quelque peu élargir ce chemin.

Il est question de la *tour de Saint-Juvin* dans les *Mémoires* du XVIe siècle. Il est probable que par ce mot il faut entendre l'église d'un carré allongé flanqué aux angles de quatre tours carrées à la base et rondes à partir du 1er étage.

R. C.

***

— Au nombre des églises fortifiées qui existent en France, il faut citer en première ligne la collégiale de Notre-Dame d'Etampes (Seine-et-Oise), bâtie sous le règne de Robert le Pieux. Tout l'extérieur est emprisonné dans un mur d'enceinte crénelé faisant corps avec l'église; mais ces créneaux ne sont pas contemporains du roi Robert, ils furent ajoutés l'an 1353, lors de la guerre avec les Anglais. Cette basilique ressemble en quelque sorte à une forteresse, ce qui lui a fait donner le nom de Notre-Dame-du-Fort. A la même époque elle fut entourée de larges fossés qui n'existent plus.

PAUL PINSON.

***

— Il y en a un très beau et pittoresque spécimen à Saint-Jean-au-Bois, dans la forêt de Compiègne, près de Pierrefonds. Le fossé et le pont-levis subsistent toujours.

LÉO CLARETIE.

—

Beauté séditieuse (XXVIII, 634; XXIX, 466; XXXII, 159, 646). — Puisque mon collègue met en doute l'existence de Paule de Viguier, surnommée la *belle Paule*, il n'a qu'à se reporter à la notice documentée que M. Leroux de Lincy a consacrée à son panégyriste Gabriel de Minut, dans le *Bulletin du Bibliophile* de 1849, pour se convaincre que cette femme, célèbre par sa beauté, fut d'abord mariée à un sire de Beynaguet, conseiller d'épée au parlement de Toulouse et ensuite à Philippe de La Roche, baron de Fontenille, capitaine de cinquante hommes d'armes. La *belle Paule* mourut en 1610, à l'âge de 92 ans, et son corps fut déposé dans l'église souterraine des Cordeliers de Toulouse qui avait la propriété de conserver les cadavres presque incorruptibles. En effet, dans l'*Intermédiaire* (tome XXVI, col. 295), j'ai fait connaître qu'en 1646, mon com-

patriote René Hémard remarqua, en visitant cette église, que le corps de la belle Paule, qui était placé debout, se trouvait dans un état parfait de conservation et que son visage était encore d'une beauté remarquable.

PAUL PINSON.

—

Frères ignorantins (D'où vient le nom de) donné aux Frères de la Doctrine chrétienne ? (XXIX, 569; XXX, 101). — D'après M. Darmesteter, *ignorantins* est l'épithète que se sont donnée, par modestie, les frères de Saint-Jean-de-Dieu, destinés à soigner les pauvres malades. Cet ordre religieux, institué en 1540, s'établit d'abord à Grenade (Espagne), puis en Italie où l'on relève au XVI[e] siècle cette appellation *I fratelli ignoranti*, et enfin en France (1601). Chez nous, le mot n'est plus appliqué, — très injustement, du reste — qu'aux Frères de la Doctrine chrétienne.

T. PAVOT.

—

Méprises de traducteurs (XXIX, 692; XXX, 149). — Guy Patin dit que le sieur Bergier s'est bien trompé en interprétant une inscription latine sur un nommé Decimus qualifié *medicus clinicus et chirurgus ocularis*. Il a traduit ainsi : un chirurgien oculiste, appelé Clinicus Chirurgus.

Jérôme Romain, historien espagnol, a prétendu que Ferdinand Nunnez, surnommé Pintianus, était hermaphrodite, parce que Nunnez avait traduit en espagnol cette épigramme de Martial :

Ecce ego sum factus fœmina de puero.

T. PAVOT.

—

Eau de Seltz (XXX, 402, 612; XXXIII, 95. — Il n'y a pas d'eau de Seltz alsacienne.

On a confondu Seltz en Alsace avec Selters en Nassau. Le *Catalogue raisonné des ouvrages qui ont été publiés sur les eaux minérales*, par Carrère, Paris, 1785, donne la liste suivante des eaux de la Basse-Alsace : Strasbourg, Bewald, Kittelsheim, Lamperstoch, Niderbronn. Avenheim, Holzbad, Sultzbad, Chatenois, Barr. Page 33 est cité un *parallèle des eaux minérales d'Allemagne que l'on transporte en France*, etc., par Raulin : « on trouve ici, ajoute l'auteur, un parallèle des eaux de Seltz en *Allemagne* avec celles de Saint-Myon en France... »

P. 77, on cite un *Mémoire sur l'analyse des eaux de Selters ou de Seltz*, par M. Venel. Il serait temps de faire cesser une confusion qui dénote une crasse ignorance.

RISTELHUBER.

—

Czar ou Tsar (XXX, 473, 620, 651; XXXI, 59, 133, 693; XXXII, 130).—Nosnora prétend à tort que *czar* est « simplement une altération française, comme il y en a tant. » C'est l'orthographe polonaise du mot russe, dérivé de *Caesar*, qui signifie *empereur*.

Les Polonais ayant adopté l'alphabet latin, sauf quelques modifications, tandis que les Russes conservent l'alphabet cyrillien, dérivé du grec, on a eu tendance, dans l'Europe occidentale, à adopter cette même orthographe polonaise. Il faut résolument l'abandonner et écrire *tsar*, ce qui est à la fois conforme à la prononciation et aux règles de transcription adoptées par les géographes et les zoologistes, règles qu'il importe de propager.

JATROS.

—

Portrait de Montaigne (XXX, 561; XXXI, 296, XXXII, 250). — Dans l'*Intermédiaire* du 25 mai 1879, j'ai signalé un portrait original de Montaigne peint sur bois, ayant appartenu à Jean Ballesdens, dont on a perdu la trace. Il serait intéressant de savoir si le portrait qui se trouve à la bibliothèque Bodleienne, à Oxford, ne serait pas celui qui a été la propriété de cet académicien.

PAUL PINSON.

—

Anquetil (Famille et armoiries à retrouver) (XXXI, 158). — Voici un extrait de la *Recherche* de Chamillart en 1666. — Caen, Henri Delesque, 1887. Anquetil : d'argent à 3 feuilles de chêne de sinople, 2 et 1.

Produisant : N. Anquetil, Ecr, demt en la paroisse de Surtainville, seigneurie de Beaumont, El. de Valognes, 80 ans.

Un autre *Anquetil* (Gabriel) de la même paroisse est condamné à 400 francs d'amende, faute de pouvoir reproduire un arrêt de la cour des Aydes de 1639.

G. H.

—

Les chanoinesses de Monspey (XXXI, 529, 637, 695; XXXII, 71, 167, 296, 651; XXXIII, 95). — Puisque le confrère Berthelminq demande encore des renseignements sur ces dames, je lui dirai d'abord qu'il se trompe au sujet de la doyenne de Remiremont, qui n'était pas l'aînée des cinq sœurs, comme il le croit, mais la seconde. — Le chevalier Paul de Monspey, commandeur de l'ordre de Malte, était leur frère, et non pas, ainsi qu'il a été imprimé dans l'*Intermédiaire* (XXXII, 296), leur père, qui du reste, était aussi chevalier de Malte.

A part cela et les indications incomplètes et inexactes données d'après Bachelin-Deflorenne, M. Berthelminq peut s'en rapporter à ce qui a été dit touchant les chanoinesses de Monspey et leur famille, par les différents confrères qui s'en sont occupés et dont les dires me paraissent véridiques, mais M. Berthelminq me permettra de lui faire observer, que s'il s'adressait tout simplement et directement au marquis de Monspey, ainsi que le confrère La Coussière l'avait conseillé dès que la question a été posée, il saurait en trois jours ce qu'il met des semaines à apprendre par les uns et les autres des Intermédiairistes, sans compter qu'il se prive peut-être de renseignements intéressants, faute d'aller à la source. — Voici les prénoms de Mmes de Monspey, les noms de terre par lesquels elles étaient distinguées, leurs pseudonymes et les dates de naissance et de décès que j'ai pu connaître ; elles sont tirées des registres paroissiaux de St-Georges-de-Reneins.

Marie Louise de Monspey, dite Madame de Vallière, née le 1er octobre 1731, au châde Vallière, commune de Saint-Georges-de-Reneins (Rhône), décédée à Montchervet, même commune, le 16 mars 1814. Son pseudonyme était *Eglée*.

Marie Louise Catherine de Monspey, née le 30 octobre 1734 au château de Vallière, dernière doyenne de Remiremont, décédée à Vallière, le 4 février 1807, connue sous le nom de comtesse de Monspey et le pseudonyme d'*Annette*.

Marie Reine Aimée de Monspey, dite Mme de Vury, née au château de Vallière, le 11 août 1736. Son pseudonyme était *Laure* en souvenir de la Provence, pays de sa mère, née de Pontevès-Buous.

Reine Pauline Elise de Monspey, appelée Madame d'Arma, née au château de Vallière, le 15 juillet 1744, décédée à Vallière le 26 novembre 1842, ne paraît pas avoir eu de pseudonyme. On la nommait Pauline.

Elise Catherine de Monspey, dite Madame d'Arginy, née à Vallière le 31 juillet 1745, est morte, je crois, à Remiremont. Ses sœurs la désignaient dans leurs poësies, sous le nom de *Sylvie*.

Il m'a été donné de lire toutes les œuvres de Madame de Monspey, écrites et corrigées de sa main et conservées dans sa famille. Ge... C... me paraît donc autorisé à dire que les manuscrits possédés par M. Dieuaide ne sont que des copies.

Le Renseigné.

—

Origine du drapeau tricolore italien (XXXI, 606 ; XXXII, 605). — Relativement à l'origine du tricolore italien, je vous transcris deux passages d'un article intitulé *La bandiera*, paru dans la *Rivista militare italiana*, série III, t. I. (Roma, 1881), p. 533 et suivantes :

L'anno scorso il professore di storia navale nel Royal naval college d'Inghilterra pubblicò un articolo in un accreditato periodico militare inglese sostenendo che l'Italia adopera i tre colori, che le erano stati assegnati da Napoleone I nel fondare il Regno d'Italia, e che la nostra bandiera evidentemente non è che una modificazione della francese, essendosi sostituito il verde all'azzuro per semplice ghiribizzo dall'imperatore, se pur non ha relazione colla famiglia di Lorena, imparentata colle case che allora regnavano in Toscana e nel Napoletano.

Fortunatamente la nostra bandiera ha una origine più nobile, più dignitosa per l'Italia. Ed ecco quale. Nel 1794, alcuni generosi avevano divisato di liberare Bologna dal dominio del papa, e ad imitazione di si era fatto in Francia vollero ε come segno di un'era novella, inalz

nuova bandiera, ed inalberarono perciò la bandiera bianca, rossa e verde, ai colori della città di Bologna, che sono appunto il rosso ed il bianco, associando il verde come simbolo della speranza che tutto il popolo italiano avrebbe fatto con loro causa comune per redimere l'Italia.

.....Nel 9 luglio del 1797, nel Lazzaretto di Milano si inaugurava solennemente quella republica che Bonaparte volle chiamar Cisalpina... Vi intervennero rappresentanti degli undici dipartimenti in cui era divisa la repubblica, e quelli di ciascun reggimento dell' esercito repubblicano. Là ricomparve la nostra bandiera, e dopo essere stata per la prima volta benedetta dall'arcivescovo Visconti, fu distribuita ai reggimenti, auspice Bonaparte. Avea la banda verde lungo l'asta in mezzo la bianca e per ultimo la rossa ; la punta dell'asta era bianca ed il rimanente tricolorato a spirale. » — (*Sabino Stella, capitano d'artiglieria*).

Ainsi les documents originaux devraient se trouver en partie à Bologne, en partie à Milan. J'espère avoir bientôt d'autres détails, de la part de M. A. Pingaud, prof. agrégé, de Besançon qui, depuis un an, prépare une thèse pour son doctorat, sur le Royaume de l'Italie cisalpine.

J. Camus.

—

Forêt (la plus grande) du monde (XXXII, 41 ; XXXIII, 41). — La plus grande forêt, d'après la *Revue horticole*, serait dans la Sibérie méridionale; elle mesure 4,800 kilomètres de longueur sur 2,700 de largeur.

Après elle on pourrait en citer une allant du Congo aux sources du Nil: soit une largeur de 4,800 k.; ou bien encore celle de la « Vallée des Amazones » avec 3,300 kil. de long et 2,000 de large.

Vicomtesse Thidé.

—

Gallophobies prussiennes (XXXII, 47, 190, 336). — Le Dr Emile du Bois-Reymond, professeur de physiologie à l'Université de Berlin, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de la même ville, s'est distingué dans ce genre. On trouvera des renseignements précis, et la citation exacte des injures que ce savant prussien a proférées contre la France, alors qu'il était recteur de l'Université de Berlin, dans le curieux ouvrage du Dr Raphaël Blanchard, *Les Universités allemandes* (Paris, aux bureaux du *Progrès médical* et chez Delahaye et Lecrosnier, in-8°, 1883, pages 64 et 257-260). M. du Bois-Reymond n'est pas précisément sorti vainqueur de la polémique.

Jatros.

—

Le cardinalat de saint Jérôme (XXXII, 70, 290, 562). — Mais je n'ai jamais pensé à soutenir que saint Jérôme au désert s'habilla comme le cardinal Rampolla aujourd'hui !.. J'ai seulement cité la *Légende Dorée* pour prouver que les peintres du Moyen-Age et de la Renaissance pouvaient parfaitement se croire en droit, — en se basant sur cette autorité reconnue, — de lui donner ces attributs, sans penser que la mode avait pu changer depuis son temps. Le confrère T. Pavot n'a qu'à jeter un coup d'œil sur les Noces de Cana, pour voir comment les grands artistes du temps se souciaient de l'archéologie ou de l'exactitude en fait de costume.

Pamphile.

—

Ouvrages sérieux mis en vers (XXXII, 76, 231, 258, 339, 362, 487, 653 ; XXXIII, 133). — Un éditeur parisien vient de faire paraître une fantaisie en vers sur les départements de la France, par Malte-Blond.

Dans le même genre, mais beaucoup moins connu, je signalerai le *Parnasse géographique* ou manière d'apprendre sans douleur et même avec quelque agrément les départements de la France. (Paris, Imp. E. Martinet).

Pietro.

—

Les fleurs du Paradis (XXXII, 125, 369, 609 ; XXXIII, 42). — Je remercie mes aimables confrères, M. T. Pavot et J. Caponi de leurs renseignements.

A mon tour, je puis leur donner les indications suivantes :

La Poinciane de Gillies (graines), se trouve chez M. Louis Van Houtte père, à Gand.

Et *Le Pelargonium triste*, chez M. V. Lemoine et fils, à Nancy.

A. H. J.

—

Est-il juste, régulier, légal, qu'un membre d'une famille, qui n'est pas le seul et dernier représentant du nom, puisse transmettre, par voie d'adoption, à une personne quelconque, un nom dont il n'est pas seul propriétaire ? (XXXII, 272, 466; XXXIII, 135). — Notre confrère Dieuaide vient de poser incidemment l'une des plus intéressantes questions de droit nobiliaire :

Un *noble* vend, donne ou cède sa terre, *à raison de laquelle* il estoit titré de marquis, comte ou baron; peut-il *après l'aliénation* porter encore le même titre ?

Je réponds nettement : Non.

Un noble portait généralement trois noms : son nom de baptême, *Gilbert ;* le nom commun à toutes les branches de sa famille, *Motier ;* le nom de la terre dont il est le seigneur, *de La Fayette*.

S'il vend, donne ou cède cette terre, il n'en est plus le seigneur, et il doit en perdre le nom et le titre.

Quant à l'acquéreur, *s'il est noble*, il peut prendre et généralement il prend le nom et le titre de la seigneurie qu'il a acquise ;

S'il est *roturier*, il n'est que propriétaire de la terre et il ne *doit* en prendre ni le nom, ni le titre.

Le fief, *tombé en roture*, ne confère pas à l'acquéreur les droits des anciens propriétaires.

Exemple :

Mérinville avait été forcé de vendre au financier Samuel Bernard *sa terre de Rieux*, qui est une *baronnie* des Etats de Languedoc. Ces Etats ne voulurent pas souffrir que Samuel Bernard prît séance dans leur assemblée, *comme n'étant pas noble par lui-même*, et *incapable* par conséquent de jouir du droit de la terre qu'il avait acquise.

Mérinville prétendit demeurer *baron* des Etats de Languedoc, *sans terre, comme étant une dignité personnelle*. Les Etats jugèrent que cette dignité était *réelle, attachée à la terre*, et Mérinville fut *évincé* avec elle *de la qualité de baron* et de tout droit de séance, et d'en exercer aucune fonction, *sans que pour cela l'incapacité personnelle de l'acquéreur fût relevée.* (*Mémoires* de St-Simon).

Il restait à la famille noble, par le droit de *retrait lignager*, la faculté de racheter la terre, dans des temps plus heureux. C'est ce que fit le fils de Mérinville, qui, plus tard, obligea les enfants de Samuel Bernard à lui revendre la baronnie de Rieux, pour un prix consigné.

Une exception doit être faite à ce que je viens de dire : c'est dans le cas où le nom de famille est un nom de terre. Un Rohan, un La Trémouille, un Quelen, un La Goublaye, ne seraient-ils plus possesseurs de ces terres qu'ils en conserveraient forcément le nom, n'en ayant pas d'autre à leur disposition.

J'ajoute que, par un sentiment de protestation très digne et très naturel, la plupart des familles nobles ont conservé les noms et les titres qu'elles jugent leur avoir été arrachés par des actes révolutionnaires. Tel le prétendant à la couronne d'Angleterre se faisait appeler Jacques III, et le comte de Chambord resta, jusqu'à la fin, Henri V, pour ses fidèles.

Mais on doit voir maintenant combien sont abusifs ces titres de marquis ou de comtes, etc., que l'on voit portés *à la fois* par trois ou quatre membres d'une même famille, alors qu'ils ne devraient jamais appartenir qu'à *un seul* d'entre eux, et encore à la condition qu'il s'agisse d'une terre *réellement* érigée en marquisat ou en comté.

Pas de *marquis* sans *marquisat*, c'est un axiome.

Tout ce que j'ai exposé ainsi, c'est le droit rigoureux, incontestable, me semble-t-il ; mais je reconnais qu'il a souffert d'innombrables accrocs, même sous l'ancien régime, où il aurait dû être strictement respecté.

E. DE MÉNORVAL.

*
* *

— Un noble vend, donne ou cède sa terre à raison de laquelle il était titré de marquis, comte ou baron ; peut-il après l'aliénation porter encore le même titre ?

En droit strict non, pas plus que l'acheteur d'un marquisat ou d'un comté ne pouvait en prendre le titre lorsqu'il en avait acquis la possession. Il ne faut pas perdre de vue en effet que les lettres d'érection d'une terre en dignité n'étaient accordées qu'à une famille déterminée,

et devaient profiter seulement aux descendants mâles par ordre de primogéniture du titulaire, en faveur de qui la terre était érigée. De cette investiture dérivait une liaison indivisible entre le titre lui-même, le fief, et le nouveau marquis ou baron. Mais, en fait, déjà pendant la féodalité, un grand nombre de seigneurs conservèrent le titre attaché à leur terre après l'aliénation de celle-ci. Les usurpations de noblesse s'étant fort multipliées au XVIe siècle, l'ordonnance de Blois de 1579 déclare que :

les roturiers et non nobles achetant fiefs nobles ne seront pour ce anoblis et mis en rang et degré de nobles, de quelque revenu et valeur que soient les fiefs par eux acquis.

Comme cette ordonnance ne visait pas des nobles acquérant des fiefs, on en conclut *a contrario* que la possession des terres titrées conférait le titre à leurs détenteurs. Un arrêt du Parlement de Paris, du 9 décembre 1595, reconnut à un avocat général le titre de Baron de Druys, terre achetée par lui en Nivernais: mais ce fait resta isolé. Plusieurs déclarations défendirent ensuite à toutes personnes de Flandre, Artois et Hainaut de prendre des titres sans une concession expresse. Voir encore à ce sujet un arrêt du Parlement de Paris, du 13 août 1663.

Malgré ces prohibitions, l'usage persista : ce n'était qu'un usage, mais combien sont, par la tolérance, passés en force de loi ! S'autorisant de l'exemple des souverains étrangers qui se qualifiaient rois ou princes d'états dont ils avaient été dépouillés, nombre de familles conservèrent le titre attaché à la terre qu'elles avaient aliénée, tandis que le nouvel acquéreur le prenait. La jurisprudence moderne s'est efforcée de rétablir la règle proclamée par l'ordonnance de Blois qui n'avait jamais été abrogée. Ce ne sont plus d'ailleurs aujourd'hui, à part les cas très rares où les tribunaux en sont saisis, comme cela s'est produit pour les Montmorency et les Talleyrand-Périgord, que discussions d'école, puisque nous voyons, sans contrôle possible, nombre de gens d'origine infime ou suspecte, se parer sur les registres d'hôtel et surtout sur les livres de leurs fournisseurs, de titres accolés à des noms qui seraient une véritable surprise pour leur grand-père et même parfois pour leur père.

LE MAS ST-ANDRÉ.

***

— Sans s'éloigner beaucoup de cette question et comme suite à la parenthèse ouverte par M. A. Dieuaide (XXXIII, 136), il est intéressant de citer la circulaire du ministère de la justice du 22 juillet 1874 et dont j'extrais ce qui suit :

Les titres se divisent en deux classes distinctes : les titres dont l'existence est antérieure à 1789 ; les titres qui ont été conférés depuis les Statuts du 1er mars 1808.

La régularité de ces derniers titres peut facilement être constatée, la chancellerie étant en possession des registres sur lesquels a eu lieu l'inscription des lettres-patentes constitutives ou des décrets qui ont remplacé ces lettres-patentes, des décisions constatant la transmission régulière des titres héréditaires.

Pour les membres de l'ancienne noblesse, les officiers de l'état-civil ne doivent accepter que les désignations mentionnées dans des actes d'une authenticité incontestable antérieurs à 1789, et constatées par des actes réguliers de l'état-civil.

A part de rares exceptions créées par lettres patentes, décrets spéciaux, *les titres reposent sur une seule tête*, et les fils d'un titulaire appartenant à l'ancienne noblesse ou décoré d'un titre postérieur à 1808, n'ont droit ni à un titre d'un degré inférieur ni, à plus forte raison, au titre même porté porté par leur père.

EDOUARD RINADEL.

—

Saint-Etienne de Hongrie (Pourquoi la croix qui surmonte la couronne de) est-elle posée de travers ? (XXXII, 354, 612). —Les réponses à cette question publiées par l'*Intermédiaire* ne concordent pas entre elles.

Les uns déclarent que la croix surmontant la couronne de Hongrie, se trouve ainsi penchée ou plutôt « vacillant tantôt d'un côté tantôt de l'autre » depuis un temps immémorial.

Les autres affirment que l'accident est survenu lors de l'enlèvement de la couronne par Kossuth en 1848. Je me permets d'insister auprès de mes aimables collaborateurs en leur demandant comment il se fait qu'un accident aussi vulgaire n'ait jamais été réparé et que le gouvernement de Sa Majesté Apostolique n'ait pas tenu à honneur de redresser cette croix symbolique qui reste si la-

mentablement penchée non-seulement sur la couronne elle-même mais sur toutes les reproductions que l'on en fait ?

J. W.

—

Louis d'or frappés à Strasbourg après l'affaire du Collier (XXXIII, 355, 574). — L'*Intermédiaire* s'est occupé de cette question avec détails, mais sous cette autre rubrique : *Monnaie scandaleuse : le louis d'or à la corne*. Voir VII, 523, 603, 632, 665 ; XIV, 161 ; XIX, 713 ; XX, 49.

J. Lt.

—

Mariages par annonces (XXXII, 357, 617, 684). — Je possèdeune brochure : *Pichegru cherchant femme par la voie des journaux*, qui a été signalée en 1893 dans l'*Intermédiaire*, où la question a déjà été posée sous le titre : « Mariages par la presse ».

Pietro.

—

Enseignes et calembours (XXXII, 404, 552, 627 ; XXXIII, 17). — Je me rappelle avoir vu, il y a une douzaine d'années, dans plusieurs communes d'Alsace, entre autre à Muttersholtz (petite localité près de Schlestadt), quelques aubergistes ayant adopté cette enseigne :

Le | Die



luit pour tout le monde. | scheint für Jedermann.

— Voir les réponses de MM. Martin et de Zeltner, publiées par erreur aux *Enseignes de Paris* (XXXIII, 142).

Edouard Rinadel.

***

— Lu, il y a trente ans, à Auch, carrefour de la Patte d'oie, au-dessus d'un cabaret dont le propriétaire s'appelait Lagriffe :

Entrez ici, buveurs, Lagriffe
De l'ours brutal n'a pas la griffe
Ni la griffe du chat qui griffe.
Entrez donc sans crainte chez Lagriffe,
Qui de métal n'a qu'une griffe.

A. R.

—

Un préfet d'Anvers (XXXII, 440 ; XXXIII, 23). — Merci à mes confrères pour leurs réponses à ma question. M. Palensis, qui me dit que Pierre Lysis de Laussat a laissé des filles, pourra-t-il me renseigner sur ces dernières ? Je voudrais savoir si elles sont mariées et en ce cas comment elles se nomment, ainsi que les endroits où elles résident ?..

Les *Mémoires sur ma vie, à mon fils*... sont-ils de M. de Laussat lui-même ? Peut-on les trouver dans le commerce ? Se vendent-ils seulement à Paris ?

C. de la Benotte.

—

Armoiries à déterminer (XXXII, 441, 685). — Les armoiries : d'azur, au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un cœur — sont aussi les armoiries de la famille Lévêque (de Reims). Voir *Armorial des Lieutenants des habitants de Reims* par Ch. Givelet. Reims, 1887, in-8°, pages 184 et 205.

R. C.

—

La lettre R (XXXII, 474 ; XXXIII, 29). — Les trois mots : *barbare, rabrouer, surprendre* peuvent augmenter la liste déjà donnée.

Edmi.

—

La générosité de Napoléon Ier (XXXII, 518 ; XXXIII, 101). — Parmi les cadeaux faits par Napoléon, on peut relever les suivants :

Tiare au pape, à l'occasion du sacre. 180,000 fr.
Rochet pour le sacre. 20,000 fr.
Tabatières aux cardinaux (la pièce). 30,000 francs.

Tabatière à Monsieur de Cobentzel. 36,000 fr.

Tapisseries des Gobelins au Sultan. 40,000 francs.

Etc.. etc.

VICOMTE GOD.

—

Quels sont les poèmes et surtout les pièces de théâtre, qui ont porté le nom ou qui ont été inspirés par Bertrand du Guesclin, sa vie ou un des membres de sa famille? (XXXII, 553, XXXIII. 72).

A signaler, en plus, *Adélaïde*, tragédie de Voltaire. Adélaïde du Guesclin, nièce du connétable, est l'héroïne de cette pièce, qui a reparu avec beaucoup de changements, sous le titre du *Duc de Foix* ou *Amélie*, le 17 août 1752. (Dict. port. des théâtres).

LE ROSEAU.

*
* *

Voici la reproduction textuelle d'un petit opuscule fort rare, publié dernièrement dans le *Guide des Communautés* de M. Théophile Janvrais.

DESCRIPTION DES OBSÈQUES
DE
BERTRAND DU GUESCLIN
Conestable de France

Faites en l'Abbaye de St-Denys en France.

—

JESUS CHRIST qui agrant poissance,
Veuil tous ceulx de mal garder
Qui du Conestable de France
Monsieur BERTRANT orront chanter.
Oyr porront de l'ordenance
Comment le Roy, qu'en doit amer,
Fist faire à Saint Denys en France
Memoire du noble guerrier.

L'AN de grace trois cens et mille
Et quatre vins et puis neuf ans,
Sept jours en May ne fut pas guile
Fist de France li Roys poissant
Faire un servise mult noble
De Bertrand, qui tant fut vaillant:
Maint Roy, maint Duc, maint Comte amblere
Furent au servise plesans.

ONCGUES mes si noble assemblée
Ne fut veuë nullement:
Là ot mainte thorche alumée
Et maint cierge certainement,
Huit destriers, c'est chose prouvée,
Furent en armes noblement,
De Bertrant, qui larme ayt sauvée,
Orent les armes plainement.

QUATRE destriers qui en l'église
Furent à l'offrande menez;
Deus en y ot de telle guise
Comme pour un tournay armez
Et les autres deus en la guife
De guerre furent ordenez.
Quatre escuiers plains de franchise
Or sus comme les destriers armez.

DEUS Escus y ot pour la guerre,
Et deus auxi pour le tournay,
S'il est nul qui me vueil en guerre,
Qui les portat; mult bien le say.
Je croy oncques homme sus terre
Ne vit mes ossi bel arroy:
Puis prescha l'Evesque d'Ausserre:
Mes ains de l'offrende diray.

IL y avoit quatre bennieres:
Deus pour guerre et deus pour tournay.
Quatre espées nobles et cleres:
Deux d'un et deus d'autre pour vray.
Or vuege conter la matiere
De l'offrande sans nul delay.
La fesoint mainte priere
Pour Bertrant Prince, Duc, et Roy.

LE franc Comte de Longueville
Porta le primier des escus,
Freres fut de Bertrant sans guile
Dieux recieve s'ame la sus.
Li Cons de Daumartin nobile
Fu avec luy, n'en doubte nuls.
Le second escus par Saint Gile
Fu porté du Seignour Cremus.

ALAIV de Biaumont sans doubtance
Li porta, et deus chevaliers,
Monsieur Olivier sans failliance
De Mangni y porta le tiers.
Le quart escu par reverance
Fu porté de nobles guerroyers
Maugni, Beaumenoir en presence,
Et le Begue fesoit le tiers.

PUIS y fut noblece hautaine:
Quant vint aux espées porter:
Quar le noble Duc de Tourraine
En porta l'une sans doubter.
Et le Conte, chose est certaine,
De Nevers volt après aler.
Les autres de pensée saine
Alerent après presenter.

DE Navarre monsieur Pierre
Porta la tierce vrayment,
La quarte presenta grant erre
Henry de Bar certainement.
Je croy qu'onques en nulle terre;
Ne fnt plus noble parement,
Qu'il ot pour ceulx qui gist en terre;
A qui Dieu face sauvement.

QUATRE bennieres sans faillance
A laon après presenter,
L'une emporta par reverance
Le Baudrain bien Loy nommer
Trezigindi de Saliance,
Et la seconde volt porter
Le Mareschal sans defaillance,
Qui Blainville se fait nommer.

MONSIEUR Guillaume Desbordes
Avec celluy la portoit,
Et la tierce portoit li Borgnes
De Moudouchet avec estoit
Un escuier, qui mult est nobles,
Daugenais et la quarte avoit.
Grandpré, Beaujeu auxi par ordre
Checun son office fesoit.

APRÈS cela, je vous affie,
Furent presenter li cheval,
Le primier je vous certifie
Mena monseignour De la Val;
La Bret fu en sa compaignie
Cliçon le bon, Seignour loyal,
Mena l'aultre queques nul die
La Marche fut o luy égual.

ET le tiers destriers sans eloigne
Si fu presenté noblement
Par le noble Duc de Bourgoigne
Et de Bourbon certoinement.
Le quart destrier sans millisoine
Si presenta tres noblement
Duc de Lorraine sans vergoigne
Felippe de Bar ensement.

QUANT l'offrande si fut passée
L'Evesque d'Auxerre precha,
Là ot mainte lerme plorée
Des paroles qu'il leur recorda.
Quar il conta comment l'espée
Bertran De Glaiequin bien garda,
Et comme en bataille rangée
Pour France grant poine endura.

Les Princes fondroint en lermes
Des mots que l'Evesque monstroit.
Quar il disoit; plorez, gens d'armes,
Bertrant qui tres tant vous amoit :
On doit regreter les fez d'armes
Qu'il fist au temps qu'il vivoit.
Dieux ayt pitié sus toutes ames
De la sienne, quart bonne estoit.

CHARLES li nobles Roy de France,
Qui Dieux doint vie et bonne fin,
A fait faire telle remembrance
Du noble Bertran de Claiquin :
Qu'on doit bien avoir fouvenance
Du noble guerrier enterrin
Dieux otroit à s'ame honorance
Es ceuls, ou sont li Seraphin. Amen.

Explicit iste liber, Deo gratias. Si male quod feci, veniam peto: si bene, gratiam. Qui me scribebat, Guillelmus nomen habetat, Corisopitensis diocesis; et habetat. . . . Et fui scriptus in civitate Avenionensium Anno domini M. CCC. Nonagesimo.

(Petite pièce historique très rare (1610 ?)

—

Les prisonniers de Saint-Florent étaient-ils républicains ou vendéens (XXXII, 556; XXXIII, 104) ? — 6,000 prisonniers républicains d'après les mémoires de Kléber (que je crois apocryphes), 5,000 d'après Rabbe et de Boisjolin, 4,500 d'après les commissaires Guichet et Chaignau ; 4,000 d'après David d'Angers, ont été enfermés dans la vieille église de Saint-Florent-le-Videl (laquelle pouvait bien en contenir 500); ces chiffres qui pourraient être réduits à volonté ne sont-ils pas suffisants pour permettre à un curieux de questionner ses collègues sur l'étrangeté des documents historiques qui ont indiqué seulement le nombre et ont passé sous silence (sous le boisseau) le lieu des arrestations, les chefs qui les commandaient, les diverses étapes et le temps qu'ils ont passé dans la vieille église de Saint-Florent?

A cette question du nombre, on me répondra : Qu'importe ! le fait est certifié par le père du sculpteur et le Nantais Haudandine.

Si les chefs vendéens ont fait grâce à quelques prisonniers républicains pourquoi en a-t-on exagéré le nombre et n'a t-on pas dit qu'ils escomptaient en vue des représailles la générosité de Kléber laquelle a été pour le moins égale à celle des généraux vendéens.

Pour être logique, David d'Angers en prêtant son art à la restauration aurait dû glorifier Kléber en même temps que Bonchamp.

A. Dieuaide.

—

Ab-el-Kader (XXXII, 557, 639; XXXIII, 108, 199).—Je conserve dans ma collection d'autographes (Séries des grands Généraux et des grands Chefs arabes) une belle lettre autographe d'Abd-el-Kader, revêtue, comme signature, de son superbe cachet, imprimé en noir (diamètre 37 millimètre), 1 page in-8o carré, écrite à l'encre noire, en arabe, sur papier vergé à filigrane oriental. J'enverrai très volontiers, à M. Del, s'il le désire, la traduction de cette lettre. Elle fut écrite en 1834, et adressée par Abd-el-Kader au général, baron Des Michels, alors gouverneur d'Oran.

Madame la baronne Des Michels, veuve du général, qui voulut bien m'en faire don, en janvier 1867, en possédait un grand nombre d'autres, de la même provenance, qu'elle gardait avec un soin pieux, à Collobrières, dans le Var, parmi les correspondances et les souvenirs militaires de feu son mari.

Peut-être l'étude de ces lettres originales, de toute authenticité, offrirait-elle de précieux renseignements pour compléter une biographie d'Abd-el-Kader ? Peut-être aussi, pourrait-on utilement consulter les précieuses et si hospitalières archives du château de Chantilly ? S. A. R. le général duc d'Aumale, a été trop longtemps l'un des plus brillants

adversaires d'Abd-el-Kader (Voir à Versailles, *la Prise de la Smala*, d'Horace Vernet), pour n'avoir pas eu la pensée de donner place, dans ses innombrables collections, à quelque souvenir personnel, intéressant, du célèbre émir, soumis par ses armes, et devenu par la suite, le prisonnier du roi son père, au château de Pau, d'abord, puis au château d'Amboise, jusqu'à la proclamation de l'empire de Napoléon III, lequel, finalement, le mit en liberté à l'occasion même de son propre avénement au trône.

ULRIC R.-D.

—

Le second combat du Bourget, 21 décembre 1870 ; le Mur-blanc (XXXII, 675; XXXIII,237).—Pendant le siège de Paris, j'étais capitaine, officier d'ordonnance du général Le Flô, ministre de la guerre. Le 21 décembre, je reçus l'ordre du ministre de me joindre à l'état-major du vice-amiral de La Roncière, qui commandait le secteur de Saint-Denis, de suivre les opérations de la journée et d'envoyer des estafettes d'heure en heure à Paris, au gouvernement, pour donner des nouvelles. Je me présentai à 7 h. 1/2 du matin à l'amiral qui était au moment de monter sur une locomotive blindée en avant du fort d'Aubervilliers, pour aller donner le signal de l'attaque de son côté. Je l'accompagnai sur la machine; nos chevaux nous attendaient à l'embranchement du chemin de fer et de la route, près de la maison du garde. Vers 9 heures, le général Trochu rallia l'amiral de La Roncière, et les deux états-majors se confondirent; à 10 heures, nous étions sur la route de Lille, à peu près à la hauteur de la Suiferie (voir la carte, tome III, page 154, de l'*Histoire du Siège de Paris*, par le général Ducrot).

Le général Trochu nous montra alors du doigt un long mur blanc, haut de 2m50 environ, tout neuf, qui brillait au soleil de cette matinée glaciale et le désigna comme un obstacle dont il fallait avoir immédiatement raison, si l'on voulait continuer l'opération. Ce mur, je le vois encore, était à gauche de la route de Lille, quand on tourne le dos à Paris, à moitié route, entre la Suiferie et le Bourget, exactement à l'endroit désigné dans le livre du général Ducrot; il n'y a

pas de doute possible, et je puis l'affirmer. Le général Trochu fit appeler une batterie qu'on voyait derrière la Suiferie, à 7 ou 800 mètres; c'était du canon de 7; on le mit en batterie immédiatement; 2 pièces étaient sur le pavé même de la route de Lille, les autres dans le champ à gauche, battant de plein fouet le mur blanc à 1200 mètres au plus; les coups écrêtaient le mur et soulevaient des nuages de poussière dans la terre profondément gelée, mais sans résultat utile; nous restâmes environ une demi-heure sur cet emplacement, puis, le général Trochu, voyant que les feux des Prussiens empêchaient toujours nos tirailleurs d'aborder franchement ce mur, ordonna de cesser le feu et d'arrêter le mouvement sur toute la ligne. Ces opérations se firent par un froid de 10 degrés au-dessous de zéro.

Tous les plans et cartes du livre du général Ducrot ont été tracés et annotés spécialement par un de nos camarades, officier d'état-major des plus consciencieux et des plus instruits, M. le commandant Louis, aide-de-camp du général Ducrot pendant le siège, et son officier de choix, mort prématurément comme attaché militaire à Rome en 1885, quand une très belle carrière s'ouvrait encore devant lui. On peut avoir une confiance absolue dans toutes les cartes dressées par le commandant Louis pour les combats autour de Paris en 1870-71.

BEUGNOT.

***

— Le *mur blanc*, du Bourget, qui a joué un rôle pendant le siège et notamment pendant les journées du 31 octobre et du 24 décembre, est le mur en plâtre qui fait face à la Courneuve, d'où on l'aperçoit bien. Sa direction est perpendiculaire à celle de la route de Flandre et est placée à gauche de cette route, en regardant de la Courneuve. Il avait été crénelé et fortifié par les Prussiens en 1870 et fut fortement avarié par la machine à vapeur blindée et armée d'un gros canon, *la Dévastation*, qui courait le long du chemin de fer. Ce mur blanc fermait, dit-on, la propriété de M. de Ladoucette, et on s'étonna que l'amiral La Roncière, gouverneur de Saint-Denis, ne le fit pas abattre.

V. VACHER,

Directeur des ambulances du 19e arrondissement en 1870 et propriétaire à la Courneuve.

Une fille de Louis XV (XXXII, 675). — Il s'agit, à n'en pas douter, de la mère du comte Marthe-Camille Bachasson de Montalivet, pair de France, demeurant alors (1830) à Paris, rue Cassette, n° 39, né à Valence en 1801.

On sait, d'après les *Mémoires* de d'Argenson, que Louis XV fit sept enfants à Marie Leczinska, sans lui dire un mot, et que le dernier est né le 17 juillet 1737 (Louise-Marie).

Malgré l'asservissement de Louis XV à la Pompadour, à la Dubarry, malgré le Parc-aux-Cerfs, etc., une fille de Louis XV devenant mère, en 1801, me laisse rêveur.

A. Dieuaide.

—

Seiglière (Armoiries de la famille de la (XXXII, 676). — D'azur à trois épis de seigle d'or (Ile de France), col. 313 du *Dictionnaire héraldique*, par Grandmaison (*Encyclopédie Migne*).

R. C.

—

Une alliance franco-russe religieuse au XVIIIe siècle (XXXIII, 4). — M. Quinnet trouvera à ce sujet une lettre intéressante du P. Gagarin dans les *Etudes religieuses* des Pères de la Compagnie de Jésus, t. XXI, 1868, pages 479-487.

L'auteur rapporte que, le tsar Pierre ayant visité la Sorbonne en 1717, les docteurs de cette célèbre maison en profitèrent pour lui parler de la réunion des Eglises. Pierre leur demanda un mémoire et s'engagea à leur faire parvenir la réponse des évêques russes. Le mémoire fut rédigé par l'abbé Besogne, expédié au tsar alors à Spa et les évêques russes y firent deux réponses au lieu d'une. « Nous avons toutes ces pièces », dit le P. Gagarin. L'auteur renvoie aussi aux *Mémoires de Saint-Simon*, aux *Monuments historiques de Russie* du P. Theiner, aux *Historica Russiæ documenta*. Ces premières négociations, qui n'aboutirent pas, furent reprises, en 1727, par Jubé de la Cour, ancien curé d'Asnières, aumônier de la princesse Irène Pétrowna-Galitzin, mariée au prince Dolgoroukow, qui venait d'abjurer le schisme. Pour plus amples détails, il faut recourir à l'article en question.

Pierre Clauer.

***

— D'après Voltaire (*Histoire de Russie sous Pierre-le-Grand*, 2me partie, chapitre IX), lorsqu'en 1717 Pierre-le-Grand alla voir le mausolée du cardinal de Richelieu, quelques docteurs de la Sorbonne voulurent avoir la gloire de réunir l'Eglise grecque avec l'Eglise latine. Le Czar reçut avec bonté le mémoire des docteurs. Ils écrivirent à quelques évêques russes, qui firent une réponse polie; mais le plus grand nombre fut indigné de la proposition.

Ce fut pour dissiper les craintes de cette réunion que Pierre-le-Grand institua, quelque temps après, la fête comique du conclave, lorsqu'il eut chassé les jésuites de ses Etats, en 1718.

Lecnam.

***

— Voici un résumé de ce qu'on trouve à ce sujet dans Blanc, *Cours d'histoire ecclésiastique*, leçon 188, et Hergenröther, *Histoire de l'Eglise*, tome VI, page 486. Ce dernier indique les sources :

Lors du séjour de Pierre Ier à Paris (1717), dix-huit docteurs (et non pas la Sorbonne officiellement et en entier), lui présentèrent une longue lettre à l'épiscopat russe, pour la réunion des églises. Le tsar donna quelques bonnes paroles. A sa rentrée en Russie, l'Evêque Procopovicz fut chargé de la réponse écrite, et le fit en contestant aux docteurs de Paris le droit de négocier une affaire qui ne pouvait être réglée qu'avec la participation de toute l'église orientale et occidentale.

Nouvelle tentative des mêmes docteurs (1728), qui députent en Russie un certain Jubé, curé d'Asnières, janséniste et appelant fougueux. Même insuccès.

Ces démarches furent en effet l'œuvre de jansénistes appelants, qui paraissent avoir surtout cherché à attirer l'église russe à eux contre Rome, ainsi qu'ils tentèrent dans le même but, de se concilier l'église anglicane.

Sensim.

—

A propos de J.-B. Tristan l'Hermite (XXXIII, 5). — L'acte de baptême du 5 février 1636 a plus d'importance qu'il ne

semble au premier abord : il apporte un détail nouveau à l'histoire de l'entourage de Molière.

Il s'agit, en effet, de Magdelaine de Lhermite, qu'on croyait née vers 1640, qui figura quelque temps avec ses père et mère, dans la troupe de Molière en province sous le nom de *Mademoiselle Magdelon*, épousa en Avignon, Pierre Fuzelier (1655) et devint en 1666 comtesse de Modène par un remariage avec Esprit de Rémond de Modène, veuf de Marguerite de la Baume de Suze et amant de Madeleine Béjart.

Son père, J.-B. Lhermite de Vauselle, était le frère de l'académicien François Tristan Lhermite de Souliers.

Sa mère Marie, Courtin de la Dehors, était parente des Béjart.

Etaient-ils comédiens de campagne dès 1636, et se rendant d'Etampes à Orléans, ne s'étaient-ils pas arrêtés à Angerville? C'est ce que nous diraient peut-être les noms des parrain et marraine *bourgeois de Paris*, si l'on veut bien prendre la peine de déchiffrer l'acte *in-extenso*.

GEORGES MONVAL.

—

Les demoiselles de Goyon (XXXIII, 81). — Dans l'*Historique du 2e de dragons* du chef d'escadrons Bruyère publié en 1885, on lit à la page 143 :

Pendant son séjour à Paris (1849), le régiment se fit tellement remarquer par sa parfaite discipline, son excellente conduite et sa superbe tenue qu'on avait surnommé les dragons du 2e : *Les demoiselles de Goyon*, ironie sous laquelle perçaient le respect et la crainte de ces braves soldats, qui maniaient si bien le sabre en guise d'aiguilles. Un officier, dont nous regrettons de ne pas savoir le nom, composa à ce propos une chanson dont voici les paroles.

C'est la chanson que reproduit l'*Intermédiaire*.

En note, M. le commandant Bruyère ajoute que la dite chanson lui a été communiquée par M. le capitaine Meuret, du 2e de dragons.

DÉSIRÉ LACROIX.

—

Les errata des grands dictionnaires (XXXIII, 82, 200). — Il serait en effet fort intéressant de rectifier les erreurs des *grands dictionnaires*, et elles sont nombreuses, surtout lorsqu'il s'agit des prénoms et des dates.

J'ai essayé de dresser un travail dans ce sens en relevant à l'état civil les actes de naissance de nos grands hommes bordelais et pour leur donner un acte d'authenticité incontestable, je les publierai tels quels dans le prochain volume des *Archives historiques* de la Gironde. Par exemple, Monsieur de *Peyronnet*, l'ancien ministre de Charles X est appelé Charles-Ignace dans presque tous les dictionnaires ; quelques-uns le font naître en 1776 ; Feret lui-même, dans sa *Biographie bordelaise* commence ainsi sa notice sur ce ministre :

Peyronnet (Charles-Ignace ou Pierre-Denis, comte de) né à Bordeaux en avril 1776 ou en octobre 1778.

En vérité le comte de Peyronnet se nommait Pierre-Denis et naquit à Bordeaux, le 9 octobre 1778.

J.-B. Silvère de Gaye de Martignac, le ministre de Charles X est né le 20 juin 1778, et non en 1776, comme le dit Grégoire.

De Sèze, le défenseur de Louis XVI se nommait Raymond, tous les dictionnaires lui donnent le prénom de Romain. Il est né le 27 septembre 1748 et non le 26.

Gensonné, le girondin, né le 9 août 1758 et non le 10, se nommait Arnaud et non Armand.

Boyer-Fonfrède, le girondin, se nommait Jean et non Jean-Baptiste, il est né le 5 décembre 1765 et non en 1766, comme le rapportent tous les dictionnaires.

P. M.

***

— A vérifier, le dictionnaire de l'Académie française, 2e édition, 1718, il doit contenir la bévue suivante, au mot *Eclipse* de Lune :

L'éclipse de lune est produite par un corps opaque qui s'interpose entre cet astre et la Terre.

A. FRÉCHAS.

—

Ils n'ont rien appris ni rien oublié (XXXIII, 84). — Carion Nisas ne serait, en tout cas, pas le premier auteur du

mot. On le trouve dans une lettre de janvier 1796 du chevalier de Panat à Mallet du Pan. — Voir les *petites ignorances de la conversation*, par Ch. Rozan.

PENGUILLON.

—

L'ortographe de Bonaparte (XXXIII 84). — Il est certain que l'orthographe de Bonaparte, dans sa jeunesse, était fort défectueuse. Les extraits qu'en donne M. F. Masson, si érudit en matière napoléonienne, en sont une preuve convaincante. Aussi, sauf preuves contraires, serais-je fondé à considérer comme vraisemblable la lettre citée par le général Thiébault. Son écriture, déjà peu lisible, devient de plus en plus hiéroglyphique, et ne causera pas peu de tourment à ses secrétaires. A trente ans même, devenu empereur, il a certaines tournures de phrases, à lui spéciales, et une façon d'orthographier et de comprendre les noms toute particulière. M. de Méneval, son secrétaire pendant plusieurs années nous donne, à ce sujet, les détails suivants :

... Les expressions se présentaient sans effort pour rendre sa pensée. Quelquefois incorrectes, ces incorrections même ajoutaient à l'énergie de son langage et peignaient toujours merveilleusement à l'esprit ce qu'il voulait dire. Ces imperfections n'étaient cependant pas inhérentes à sa manière d'écrire elles échappaient plutôt à la chaleur de l'improvisation...

Napoléon écrivait rarement lui-même. Ecrire était une fatigue pour lui ; sa main ne pouvait suivre la rapidité de ses conceptions. Il ne prenait la plume que quand, par hasard, il se trouvait seul, et qu'il avait besoin de confier au papier le premier jet d'une idée; mais, après quelques lignes, il rejetait la plume.

Son écriture était un assemblage de caractères sans liaison et indéchiffrables. La moitié des lettres manquait aux mots. L'orthographe de son écriture était incorrecte quoiqu'il sût bien en reprendre les fautes dans l'écriture des autres. C'était une négligence passée en habitude ; il ne voulait pas que l'attention qu'il aurait donnée à l'orthographe put brouiller ou rompre le fil de ses idées. Dans les chiffres, dont l'exactitude est absolue et positive, Napoléon commettait aussi des erreurs. Il aurait pu résoudre les problèmes de mathématiques les plus compliqués et il a fait rarement une addition juste. Il est vrai de dire que ces erreurs n'étaient pas toujours commises sans desseins. Son écriture était illisible, et il détestait les écritures difficiles à lire.

Si l'on ajoute à ces lignes celles qui suivent on aura, ce me semble, le tableau complet :

... Le fonds, il est dans ces papiers d'étude, dans ces écritures qu'on vient de lire, dans cette masse de notes accumulées de 1786 à 1792. Pour peu qu'on en ait pris connaissance, on y a trouvé Napoléon tout entier. Point de littérature. Nulle réminiscence classique, pas un mot de latin ; au point qu'on peut se demander si Napoléon a jamais eu même une teinture des langues anciennes. Point de recherches de rythme. Rien qui dénote le moindre goût ni, peut-on dire, la moindre aptitude pour la versification. Nul essai de tragédie, nulle tentative de poëme épique ou descriptif, nul indice de lecture habituelle des poètes. Point de romans, non plus ; par contre, de l'histoire et toujours de l'histoire.

(F. Masson. *Napoléon inconnu* II, 506.)

Quant aux mémoires du général Thiébault, quoique fort curieux, ils paraissent en effet empreints d'une partialité qui lui fait parfois dépasser la mesure. D'un esprit caustique et inquiet, il ne ménage rien et s'en prend souvent à autrui des déboires qui ont marqué sa carrière. Ce qui ne l'empêche pas de reconnaître, en divers passages, que s'il n'a pas réussi ainsi qu'il l'eût pu légitimement espérer, il ne peut s'en prendre qu'à lui-même.

Soult, Davout, ses bêtes noires, sont partout en butte à ses attaques. Bien d'autres, au reste, sont l'objet de son ire : Napoléon, qu'il ne ménage point, auquel il reproche non seulement ses fautes, mais encore celles de ses lieutenants, etc. Ce qui ne l'empêche pas, quelques pages plus loin, de lui appliquer la devise de Louis XIV : *Nec pluribus impar !*

LOUIS JOUTY.

* * *

— L'écriture de Bonaparte, était déplorable. Voir à ce sujet les nombreux exemples authentiques fournis par l'auteur de *Bonaparte et son temps*. (Charpentier, éditeur).

LENOIR.

—

Les détenus en Ecosse pendant les guerres napoléoniennes (XXXIII, 85). — Dans : *Reminiscences of army life under Napoléon Bonaparte*, by Adelbert J. Doisy de Villargennes, plaquette in-12 de 98 pages, imprimée à Cincinnati en 1884, M. Comyn Macduff trouvera beaucoup des renseignements qu'il désire. L'auteur, Doisy de Villargennes, sous-lieutenant au

26e régiment d'infanterie de ligne, prisonnier sur le champ de bataille de Busaco, fut envoyé en Angleterre et interné à Selkirk, Selkirkshire.

Son existence ainsi que celle de ses camarades est bien décrite.

Il ajoute des aperçus très nouveaux et très intéressants aux quelques relations connues de ses camarades d'infortune et raconte même en détail quelques uns des dîners qu'il prit chez Sir Walter Scott.

Georges Bertin.

—

Quelles sont les familles françaises qui ont pris part aux guerres d'Italie et qui ont reçu alors ou possédaient déjà les armoiries de vair plein ? (XXXIII, 87). — En Normandie, la vieille famille *de Banville* porte :

De vair plein et suivant le comte de la La Ferrière-Percy (*Histoire du canton d'Athis*, p. 342), aurait jadis eu pour armes : *de gueules au pal d'argent, accompagné de six merlettes de même*. Elle aurait changé son blason au temps de la première croisade (en un temps où les armoiries n'existaient guère).

Quoiqu'il en soit, la tradition de cette mutation est vieille et remonte peut-être au temps des guerres de Charles VII en Italie.

Il est curieux que les Danville aient gardé le souvenir de leur changement d'écusson sous forme d'une sorte de devise : *Vellus peltastis in Jerusalem assumpsi, et non dimittam, nisi in monte Sion.*

Qui sait ? G. L. H.

—

Personnage mythologique à retrouver (XXXIII, 123). — Dans ce quatrain, de Demoustier, je crois :

Avant le retour de Flore,
Elle s'empressa de fleurir,
Pour éviter encore
L'haleine du Zéphir.

Il est question de la Jacinthe. C'est une liliacée précoce à s'épanouir et qui doit son nom au mythologique Hyacinthe, fils d'Amiclas, tué par le dieu Zéphire et changé en fleur par Apollon.

T. Pavot.

***

— Le quatrain cité se trouve dans la Lettre XIII, des *Lettres à Emilie sur la mythologie* par Demoustier.

P. Cordier.

***

Ces vers font allusion à la fleur de Jacinthe (Hyacinthus), née du sang du malheureux ami du plus beau des dieux ; et se trouvent dans la treizième lettre de Demoustier à Emilie. *Lettres sur la Mythologie* (Paris, Renouard, 1809), tome 1er, p. 99.

Voici comment l'auteur, dans son charmant badinage, après avoir relaté dans l'épître précédente, le châtiment cruel de Leucothoé, fille d'Orchame, et le désespoir d'Apollon, conte à sa belle amie, la mort et la métamorphose de l'infortuné Hyacinthe:

Apollon, près du jeune Hyacinthe, éprouvoit cette douce consolation ; ses larmes étoient moins amères, et la sérénité renaissoit dans son cœur Mais Zéphire, qui avoit été l'ami d'Hyacinthe, fut bientôt jaloux de sa liaison avec Apollon et cette jalousie devint si violente, qu'un jour les nouveaux amis jouant ensemble au disque, Zéphire, avec son haleine, dirigea le disque d'Apollon sur la tête d'Hyacinthe, et le tua. Le sang qui coula de sa plaie produisit la fleur qui porte son nom, et qui naît à la fin de l'hiver.

Avant le retour de Flore,
Elle s'empresse de fleurir,
Pour éviter encore
L'haleine de Zéphir.

Henri Masson.

AVIS

M. le général Directeur est visible les mardis, jeudis et samedis matin de 9 heures à midi, 23 *bis*, rue de la Faisanderie.

Le téléphone est installé chez lui.

L'Administrateur-Gérant : Léon Lenègre.

Paris. Imp. G. Lefebvre, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux

PETITE CORRESPONDANCE

(*Du 20 au 26 Février*)

Vingtrenier. — Merci mille fois pour la charmante photographie et les excellents vers qui les accompagnent. Ce que vous désirez sera fait ; mais où se trouve la rue Neuve, 32 ? Est-ce à Lyon ?

Comtesse Dutati-Eynard. — Madame de Latouche désire vous faire une demande. Prière de vouloir bien répondre à ce désir si gracieusement exprimé.

Henri Masson. — Merci pour l'envoi et pour la promesse faite.

Emile Bonnetain. — Remerciements empressés. Bon courage à Quang-Nai.

Monod. — Tout est inscrit dès la réception ; seulement il faut savoir attendre. La patience est la première vertu d'un intermédiairiste.

Dʳ Blanchard. — Le poids est le même et le fabricant toujours conservé.

Paul Pinson. — Votre observation est la bienvenue. Elle sera discutée lors de l'assemblée générale des intermédiairistes, au mois de mai prochain.

Léon Laforcade. — Vous avez raison dans la réponse à propos de la *Quenouille de Barberine* (XV, 193, 279 ; XXXIII, 177) : au lieu de lire (dans le texte, il se nomme *Pollacco*, de la) *il* faut lire (dans le texte, *il Polacco*, de là....).

Gabet. — Vous êtes vraiment trop aimable. Mes souvenirs et amitiés au futur contre-amiral.

Paul. — Nous avons fait une enquête. La faute incombe à l'expéditeur. Pour la publication de la liste des collaborateurs habituels, la question est délicate. Elle ne peut être tracée par moi seul. Nous en reparlerons lors de la réunion générale.

Paimblant du Rouil. — Ne voyez dans le retard apporté à la publication de vos questions, qu'un fait normal, habituel. Chacun a son numéro d'inscription et comme chacun à la même impatience que vous, le mieux est encore de savoir attendre son tour. Envoyez-moi donc copie de l'ordre écrit à propos de la défense.

J. M. F. — La question à propos d'Augustin Thierry a déjà été posée, sous le titre de *Protestation de Jules Janin contre la soi-disant conversion d'Augustin Thierry*, (XIV, 518).

Pelletier. — Nous n'avons pas eu de réponse de Londres.

Votre question relative au *Vengeur* a déjà été traitée dans l'*Intermédiaire*, (II, 160, 216 ; XVIII, 382, 441 ; XIII, 550, 626, 651, 679). Si vous trouvez les réponses insuffisantes, vous pouvez transformer votre question en réponse.

E. Brosset Heckel. — Le mieux est de régler pour le Tonkin. Nous n'avons aucun moyen de recouvrer l'abonnement aussi loin. L'abonnement est de 18 francs. Remerçiements pour la peine prise.

P. Dulau. — Votre beau et bon livre, le *Centenaire d'Augustin Thierry* est une œuvre saine et juste. Augustin Thierry restera le grand maître des intermédiairistes, avec sa célèbre phrase : « L'histoire nationale est encore enfouie dans les archives de nos bibliothèques.

Chabeuf. — Votre portrait est tout simplement charmant et digne d'un collaborateur tel que vous. Il prend sa place dans notre album. Mille remerciements.

DEMANDE D'ÉCHANGE D'AUTOGRAPHES

Mademoiselle de X. demande à échanger des autographes avec des collectionneurs : **Falloux. — Barrnte. — Duc de Broglie. — Renan. — Alexandre Dumas. — Rousse. — Pasteur. — Victorien Sardou — Jules Simon. — de witt. — Fitz-James. — Victor Cousin. — Joseph Bertrand. — Massenet. — Octave Feuillet. — Gyp. — Edouard Hervé. — Mgr Perraud**, etc., presque tous adressés à des membres de l'Institut.

S'adresser à la rédaction de l'*Intermédiaire*.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. 10 Mars 1896.

XXXIII[e] Volume — N° 719

Quatrième Série — 2[e] Année — N° 25

L'Intermédiaire
DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Direction et Administration : 23 *bis*, Rue de la Faisanderie

IMPRIMERIE

5 et 7 RUE CLAUDE-VELLEFAUX

OUVRAGES EN LIBRAIRIE

D'URGENCE POUR DÉPART

A CÉDER

TRÈS IMPORTANTE COLLECTION

de documents relatifs à l'Historique et à la Technique de l'AÉRONAVIGATION, avant et depuis les Montgolfier.

Cette collection, du plus haut intérêt pour un Musée National, se compose de plusieurs milliers de pièces : Livres français et étrangers; Estampes, Cartes, Tableaux; Céramiques ; Accessoires, etc.

Le catalogue peut être consulté de 1 h. à 2 h. 1/2, dimanches exceptés, rue de la Bienfaisance, 9, chez M. Dody, qui fera visiter la collection.

GROS BÉNEFICES, en opérant *soi-même,* à risque limité, sur valeurs de grand avenir ; écrire : H. D. H., aux bureaux de l'*Intermédiaire*



Les **Archives** [...] **Collectionneurs** [...] **libris** paraissent [...] les mois, avec [...] ou deux plan[...] hors texte et [...] figures dans le t[...] Elles s'occupent [...] cialement de t[...] les marques de [...] priété du livre[...] blason, etc.

Un numéro spécimen est envoyé [...] demande affranchie adressée au siège [...] Société : *95, rue de Prony.*

Type de la CARTE D'IDENTITÉ

Destinée aux INTERMÉDIAIRISTES

1896 **L'Intermédiaire** 1896

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Portrait

photographique.

CARTE

D'INTERMÉDIAIRISTE

M ....

....

....

demeurant à ....

....

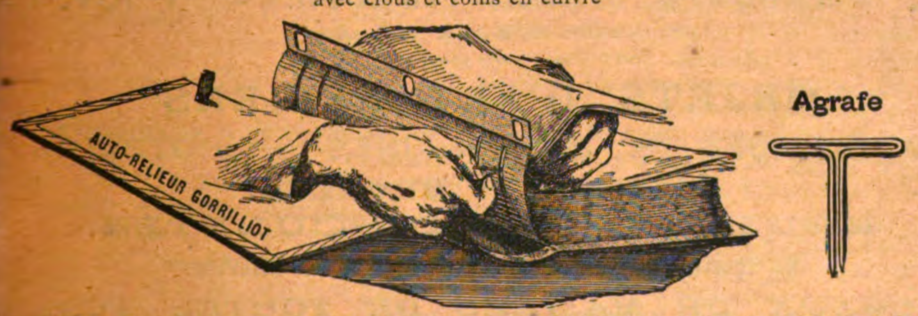
Signature,

Visa du Directeur,

Prix de la Carte	0 Fr. 75
Frais d'envoi	0 » 25
TOTAL. . . .	1 » »

épertoire - annuaire général des Collectionneurs de la France et de l'étranger.

Le deuxième volume nous paraît vraiment indispensable **à tous ceux qui s'occupent du commerce des livres et des objets de curiosité** et aussi à tous les membres de l'immense famille des collectionneurs. L'ouvrage débute (exemple à suivre) par la liste des *Errata, suppressions et addenda* ; de la sorte, on est frappé tout de suite par ce qu'il importe de ne pas négliger ou oublier, ce qui arrive souvent quand ces indications complémentaires sont rejetées à la fin d'un volume. Nous signalerons ensuite une bien intéressante *Etude chronologique concernant les timbres fiscaux et de leurs émissions successives depuis 1673 jusqu'à nos jours,* par M. Ris-Paquot (11 pages), et un travail de M. Paul Eudel sur l'*Habitation et le Mobilier à travers les Ages* (16 pages). C'est à la page 37 que commencent les listes si précieuses de M. Renart, divisées en deux sections : *Collectionneurs français*, désignés en *Collectionneurs provinciaux et parisiens*, et *Collectionneurs étrangers*. Au milieu du volume se trouve intercalée une liste spéciale des *principaux commerçants parisiens, en livres, tableaux, antiquités, numismatique, timbres-poste et professions diverses*. Une table alphabétique des noms des collectionneurs habitant la France (Paris excepté, parce que les parisiens sont rangés par ordre alphabétique) termine cet inventaire. En résumé, M. Renart a droit à nos vives et bien sincères félicitations pour le service éminent qu'il vient de rendre à tous ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent de la vente ou de l'achat de tous objets pouvant former collection.



DEMANDES D'ÉCHANGE D'EX-LIBRIS

M. J.-E. de Groot-Jamin, d'Amsterdam ;
M. Paul Cordier, 34, Grande-Rue, à l'Isle-Adam (Seine-et-Oise) ;
M. Oberkampf de Dabrun, receveur des finances, à Alais (Gard) ;
M. Gustave Bord (Loire-Inférieure) ;
M. Bargallo, 34, rue d'Allemagne, Paris,
sont disposés à faire l'échange de leurs ex-libris avec les abonnés de l'*Intermédiaire*.

(Envoyer un timbre pour permettre l'envoi des *ex-libris* désirés).

Italie

—

G. SANGIORI, Hôtel des Ventes, (Palais Borghèse), à **Rome**.

OBJETS D'ART ET D'AMEUBLEMENT

garnissant le grand appartement
au 1er étage
du **Palais du Prince Orsini**
à ROME

VENTE aux enchères publiques, au Palais Orsini, à Monte Savello Sous la direction de **M. Sangiori**. Du 12 au 23 mars 1896, à 2 h. 1/4.

PORTRAIT DU REGENT

Par J.-B. SANTERRE

M. LEMAIRE, 7, rue Caumartin, possède une répétition du *Portrait du Régent* (Musée de Versailles, attique nord) et voudrait connaître le nom de la dame qui figure dans le tableau sous les traits de Minerve et qui n'est pas Mme de Parabère.

Les Musées cantonaux de France. — Article du *Bulletin de la Ligue de l'Enseignement*, de févr. 1895 (p. 49), et de la *Paix* du 8 avril 1895.

Des musés cantonaux ont été fondés à Bagnols (Gard) en 1854, par M. Léon Alègre, et à Poligny (Jura), en 1859, par M. Edmond Sauria.

M. Edmond Groult, docteur en droit, avocat à Lisieux (Calvados), a entrepris, en 1876, une active propagande pour multiplier ces modestes musées, en faisant ressortir tous les avantages qu'on en devait attendre.

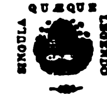
Une médaille d'or lui a été décernée à l'Exposition universelle de 1889, et plus de quarante Conseils généraux ont émis des vœux en faveur des musées cantonaux.

Pour faciliter la création de ces musées dans tous les cantons, M. Alphonse Renaud, 25, rue Scheffer, à Paris, docteur en droit, chef de bureau au Ministère des Finances, vient de réunir, avec l'aide de quelques personnes, plus de 1,000 volumes, environ 40,000 dessins, plus de 5,000 textes, présentant un intérêt cantonal, et quelques centaines de monnaies qu'il mettra gratuitement et successivement à la disposition des associations cantonales qui ont eu ou auront établi un musée cantonal à la mairie du chef-lieu de canton ou dans un autre local convenable, et organisé des conférences publiques dans les principales communes du canton. Son œuvre a été créée le 12 mai 1894, et est déjà féconde en résultats.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *10 Mars 1896.*

XXXIIIe Volume. — N° 719

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Quatrième Série. — 2e Année — N° 25

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

(CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

Philatélie, philatéliste. — A une science nouvelle il faut, je le veux bien, des mots nouveaux; encore faudrait-il les former normalement. Le préfixe *phil* ou *philo* peut donner naissance à *phil-anthropie, philo-sophie,* et régulièrement à *philo-télie,* et non à *phila-télie,* avec *philo*, *tele* et le suffixe *ie*. Mais pourquoi pas plutôt *téléphilie, téléphile,* comme bibliophilie, bibliophile ? Qu'en pense l'*Intermédiaire* ?

J. Lt.

—

Acoustique. — Acoustique, adjectif disent les *Dictionnaires*, mais cet adjectif employé substantivement est-il féminin comme on l'entend si souvent dire à Paris. « L'acoustique de cette salle est bonne ! »

N'est-ce pas confondre avec l'*acoustique*, partie de la science physique qui est substantif féminin ?

Mito.

—

Le décalogue. — A quelle époque remonte la mise en vers français du *Décalogue*. Une indication à ce sujet me permettrait peut-être d'attribuer une date à une fort curieuse médaille où figurent les lois de Moïse en vieux français, et où je remarque au 7e commandement le mot *embler* (tu n'embleras) au lieu de *dérober* ou *voler*.

Pietro.

—

Chansons du temps de la Régence. — Je possède un manuscrit en deux volumes petit in-4° de 310 à 314 pages, intitulé : *Recueil de chansons historiques du tems pendant la Régence et minorité du Roy Louis quinze*. Tous les airs sont notés. Ce recueil renferme entre autres une chanson en 88 couplets sur la mort de Louis XIV, *la constitution, les maltotiers*, *la Régente*, etc. Le refrain est :

La faridondaine, la faridondon biribi, à la façon de barbari mon amy.

Existe-t-il un recueil imprimé de chansons de la Régence, et la longue chanson citée plus haut est-elle connue ?

I. G. B.

—

La chanson de M. de la Palice. — J'ai cru pendant très longtemps, et je crois que c'est l'opinion générale, que la chanson de M. de la Palice avait été faite contre le maréchal de ce nom. Bouillet, lui-même, dans son dictionnaire, regrette qu'on ait fait cette chanson contre un général si distingué.

Mais un jour, j'ai lu, je ne sais plus où, qu'on avait confondu le maréchal avec son frère le chanoine. Ce chanoine était un gros homme à l'esprit peu développé. Il disait souvent de grosses naïvetés, puis il éclatait de rire le premier, croyant avoir dit des choses très spirituelles.

Plus tard ce chanoine fut sans doute oublié, mais non ses naïvetés, qu'on attribua au célèbre maréchal.

Où est la vérité ?

C.

—

L'auteur d'une chanson de 1840 à retrouver. — De qui est la chanson suivante, chantée vers 1840 :

Bravant les peurs qu'étant petit
Me faisait ma grand'mère
De la grande chaudière
Où Lucifer nous engloutit,
La nuit dernière
Quittant la terre
Je m'embarquai pour la sombre tanière
Me promettant à mon retour
De vous conter sans nul détour
Tous les cancans de l'infernale cour.
Quel aimable délire
Dans l'infernal empire!
Ah sacrebleu jamais on n'a vu pire.

Si quelque confrère connaissait les autres couplets de cette chanson, on lui serait reconnaissant de les communiquer.

SEDANIANA.

—

Mirliflores. — Le 16 janvier 1807, dans une lettre datée de Varsovie et adressée à Fouché, Napoléon tonne contre les femmelettes » et « les mirliflores. » Qu'entendait-on au juste par ce mot mirliflore ?

D'où vient-il ? Il ne semble avoir fait son apparition qu'au commencement de notre siècle.

J'imagine que les mirliflores se seraient appelés « petits crevés » sous le second Empire et « gommeux » ou « pschutteux » de nos jours.

Est-ce cela ?

C. DE LA BENOTTE.

—

Escalabreux. — J'ai noté dans les *Mémoires d'Outre-Tombe* un adjectif dont j'ai vainement cherché la signification et l'étymologie : c'est *escalabreux*.

Je n'ai pas l'ouvrage à ma disposition en ce moment et je ne me rappelle pas exactement la phrase. Il s'agit d'un jeune homme à l'air hardi et *escalabreux*.

Aucun dictionnaire n'a pu me fournir d'éclaircissement.

Quelque savant intermédiairiste pourrait-il me renseigner ?

ALBERT MARIE.

—

Quai Malaquais ou Malaquest. — D'où vient ce nom donné au quai qui commence au pavillon de l'Institut, au coin de la rue de Seine et qui finit à la rue des Saints-Pères ?

Je ne trouve de renseignements nulle part.

De la Tynna dit bien qu'avant la construction du quai, le bord de la Seine s'appelait *Port Malaquest* et qu'une partie de l'espace (jusqu'à la rue des Sts-Pères probablement) portait le nom de l'*Ecorcherie* ou de la *Sablonnière*. Plus tard on lui donna le nom de *Quai de la Reine Marguerite* parce que cette reine, femme de Henri IV, y avait un hôtel au coin de la rue de Seine qui fut démoli au XVIIe siècle.

D'où vient donc ce nom de *Malaquest* ou *Malaquais*, puisqu'on l'écrit ainsi maintenant ?

A. NALIS.

—

Costumes des chefs gaulois. — J'aurais à représenter, aussi exactement que possible, des chefs gaulois, en costume national. Où trouverai-je des documents exacts ou des statues antiques d'authenticité indiscutable ? Ce que m'indiquent les histoires illustrées me paraît bien fantaisiste et tiré des chœurs de *Norma* plutôt que d'ailleurs. Et les Druides, y a-t-il des raisons plausibles pour les habiller comme on les voit partout, à la mode des vieillards fêtant l'Etre suprême dans les processions allégoriques d'il y a cent ans ?

De nombreux textes anciens, que je viens de consulter, ne font qu'ajouter à mon indécision.

E. D.

—

Mademoiselle de La Vallière. — La couleur de ses cheveux. — Ses portraits. — Madame de Motteville a tracé le portrait suivant de Mademoiselle de Lavallière :

Elle était aimable, et sa beauté avait de grands agréments, par l'éclat de la blancheur et de l'incarnat de son teint ; par le bleu de ses yeux, qui avait beaucoup de douceur, et par la beauté de ses cheveux *argentés* qui augmentaient celle de son visage... Elle avait un son de voix qui allait au cœur... Beauté touchante et non triomphante. Une de ces beautés qui ne s'achèvent point, qui ne se démontrent point aux yeux toutes seules par les perfections du corps et qui ont besoin que l'âme s'y mêle, et l'âme, avec elle, s'y mêlait toujours.

Que faut-il entendre par cheveux *argentés ?* Il ne peut être question de cheveux blancs ni de cheveux d'albinos.... Alors, quoi ?...

Quels sont les meilleurs portraits qui aient été faits de Mademoiselle de La Vallière, en dehors de celui où Mignard l'a représentée une paille à la main, faisant des bulles de savon, entre ses deux enfants ?

De qui sont ces portraits ? Que sont-ils devenus ?

N'a-t-elle jamais été peinte en Diane chasseresse, tenant un arc de la main droite, tandis que, de la main gauche, elle prend une flèche dans son carquois ; un croissant de diamants au front, un collier de perles au cou, et, devant elle, un lévrier allongeant sa tête sur ses genoux ?

E. ROCHEVERRE.

—

Un anonyme à découvrir, M. P. R. de C. — Quel est l'auteur de l'ouvrage suivant, qui n'est pas mentionné par Barbier ?

Traité de la peinture au pastel, par M. P. R. de C... C. à P. de L. — *Paris*, Defer de Maisonneuve, 1788, in-12.

Un des premiers paragraphes de ce traité ne manque pas d'actualité :

16. Les sciences et les arts sont allés fort loin parmi nous; mais nous ne connaissons pas le prix de ce que nous possédons. Notre indifférence peut à peine se concevoir. Nous ne voyons la supériorité que dans ce qui nous est étranger, comme si la nature n'étoit pour nous qu'une marâtre ; bien différens des autres peuples qui ne voyent la perfection que chez eux. Bientôt nous n'aurons plus que des idées d'emprunt ; nous irons demander aux Allemands des comédies, et des danseurs aux Flamans. Cependant nous avons devancé les autres nations dans plusieurs branches des Arts et des Lettres.

PAUL BERGMANS.

—

La statue de Jésus-Christ servant de fontaine. — Sur le verso de la couverture du supplément du *Nobiliaire des Pays-Bas et de Bourgogne,* Louvain, 1774, in-12 (probablement recollée), je trouve, dans mon exemplaire, une gravure représentant une statue de Jésus-Christ (de face, ceint d'une auréole et portant sa croix), posée sur un piédestal, au milieu d'un vaste bassin, situé au-dessus d'un réservoir ; du bras droit Jésus-Christ indique du doigt le trou de son corps d'où sort l'eau en abondance, laquelle s'échappe ensuite du bassin en sept endroits différents pour se déverser dans le réservoir divisé en sept compartiments.

Mes collègues connaissent-ils cette gravure ou d'autres du même genre ? Existe-t-il des statues de Jésus-Christ ou des saints servant de fontaines ?

A. DIEUAIDE.

—

Mlle Favart, de la Comédie-Française. — Un obligeant confrère pourrait-il nous dire si le portrait de la célèbre comédienne, médaillon sculpté par M. Mathieu-Meusnier, se trouvait exposé au Salon de 1858 ou 1859 ?

F. L. A. H. M.

—

Le musée de Montézuma. — Il y avait dans cet endroit (un des palais de Montézuma), lit-on dans la *Deuxième lettre de Fernan Cortez à Charles* (traduction de Désiré Charnay, page 87) :

Une salle réservée à certains hommes, femmes et enfants tout blancs de figure, de corps, de cheveux, de cils et de sourcils... Le prince, ajoute Fernan Cortez avait (aussi) réuni une collection de monstres humains, nains, bossus, contrefaits et une foule d'autres difformités...

Est-il question de ce musée de Montézuma, — et de ces Albinos — en d'autres récits de la conquête de la Nouvelle Espagne ?

VANVINCQ-RENIEZ.

—

Magnæ Britanniæ et Franciæ reges. — Jusqu'à quelle époque les souverains d'Angleterre ont-ils affiché le titre de roi de France ? Je possède un panégyrique de Clémentine, fille de Jean Sobieski, femme du célèbre chevalier de Saint-Georges, imprimé à Rome en 1736 par l'ordre du pape Clément XII, et où

la princesse est qualifiée de *Magnæ Britanniæ, Franciæ* et *Hiberniæ regina.*

H. M.

—

La correspondance secrète de Louis XVI et de Marie-Antoinette. — L'histoire raconte que Louis XVI, séparé de sa famille, avait demandé aux membres de la commune l'*Histoire de la Maison des Stuarts* et que Marie-Antoinette l'aurait également demandée presque en même temps; que cette histoire leur aurait été remise volume par volume et qu'en marge ils exprimaient leur pensée par un plus ou moins grand nombre de trous d'épingle, dont ils s'étaient fait une sorte d'alphabet.

Existe-t-il des preuves de cette correspondance secrète ?

A. DIEUAIDE.

—

D'Avrigni. — M. d'Avrigni, auteur dramatique, dont la biographie se trouve dans *Larousse*, s'est-il marié ? En ce cas, comment se nommait sa femme ? A-t-il laissé des descendants ? A-t-il composé des Mémoires ?

C. DE LA BENOTTE.

—

Ferchault de Réaumur, académicien, naturaliste. — Comment Réaumur portait-il dans ses armes la croix de Saint-Louis, n'ayant jamais été militaire ?

Existe-t-il d'autres lettres de Réaumur que celles publiées par M. Muret en 1886 ? Sa biographie a-t-elle été faite ? Comment était-il allié aux Regnauldin, seigneurs de Pulteau, en Bas-Poitou ? De quelle contrée était la dame Darras, veuve de Nantia, qui se présenta en qualité d'héritière après son décès ?

GRÉGEOIS.

—

Brutus Bonaparte. — Dans l'ouvrage si intéressant de M. V. de Baumefort. *Le Tribunal révolutionnaire d'Orange*, page 214, je lis la lettre suivante :

Dépêche de Napoléon Bonaparte aux représentants Robespierre jeune et Fréron, de Toulon, le 1er décembre 1793 :

« Citoyens Représentants,

« C'est du champs de la gloire, marchant dans le sang des traîtres, que je vous annonce avec joie que vos ordres sont exécutés et que la France est vengée : ni l'âge ni le sexe n'ont été épargnés ; ceux qui avaient été seulement blessés par le canon républicain ont été dépêchés par le glaive de la liberté et par les bayonnettes de l'égalité. Salut aux représentants Robespierre le jeune et Fréron.

« *Signé :* Brutus BUONAPARTE.
« Citoyen-sans-culotte ».

Cette lettre est-elle authentique ou apocryphe ?

HOPE.

—

Robert-le-Diable. — Ce personnage a-t-il réellement existé ? Peut-on sérieusement établir que le duc Robert de Normandie a été connu sous ce nom ?

E. D.

—

Jaubert de Pazza et ses ouvrages. — Où ont été publiés, comment acquérir, et quel est le prix des ouvrages suivants de F. Jaubert de Pazza, dont je serais preneur pour un et même pour quelques exemplaires :

Recherches sur Roses et le Cap de Creus.

Notice historique sur la ville et le comté d'Empurias.

Essai historique sur les Gitanos.

H. MARÈS Y ORIOL.

—

Une confidente de la Dauphine. — J'ai sous les yeux la copie d'un certain nombre de lettres de Marie-Anne-Christine de Bavière, femme du Dauphin, fils de Louis XIV. Elles sont écrites en italien et accompagnées de quelques-unes signées *de Bessolla.*

La Dauphine parle également dans ses lettres de sa *Bessolla* qu'elle aime beaucoup, et celle-ci, en parlant de la Dauphine, l'appelle sa bonne maîtresse. L'orthographe de *Bessolla* la démontre une Allemande, et sans doute elle était une demoiselle de compagnie de la Princesse. Au juste, quel était son rang dans la maison de la Dauphine ? Quel était son nom qui, dans ses lettres, a été italianisé ?

ARCH. CAP.

L'ambassadeur Pierre de la Mare. — Nous venons faire appel à nos collègues de l'*Intermédiaire* pour avoir, si possible, quelques renseignements sur Pierre de la Mare, maire de Beaune et ambassadeur du roi de France à Venise en 1587.

C'est l'abbé Gaudelot, auteur de l'*Histoire de Beaune*, qui a le premier parlé de l'ambassadeur de la Mare. Après lui, M. Ch. Aubertin, dans ses *Ephémérides biographiques de Beaune et de l'arrondissement*, n'a fait que reproduire les deux lignes ci-dessus concernant P. de la Mare, extraites de l'ouvrage de Gaudelot.

Nous serons reconnaissant de tout ce que l'on voudra bien nous communiquer sur ce diplomate beaunois peu connu.

F. L. A. H. M.

—

Le mathématicien Charpit. — Pourrait-on donner des renseignements biographiques sur le mathématicien Charpit qui, le 30 juin 1874, présenta à l'Académie des sciences de Paris un Mémoire cité par Jacobi (C. R. 1842) et par Terquem (N. A., 1849, 399) sur la réduction des équations aux différentielles partielles du premier ordre non linéaires? Ce mémoire a-t-il été publié depuis ? A-t-il été recherché dans les archives de l'Académie ?

H. Brocard,
Intermédiaire des Mathématiciens.

—

Quelle est l'origine du titre de prince de Craon. — Moreri (édition de 1759) dit que l'empereur d'Allemagne Charles VI, aux termes d'un diplôme en date de Vienne du 13 novembre 1722, déclara Marc de Beauveau et son fils aîné princes du Saint Empire.

Le généalogiste La Chesnaye-Desbois, dans son *Dictionnaire de la Noblesse* (1770-1784), fixe la même date pour donner aux Beauveau père et fils le titre de princes de Craon.

Il paraîtrait que, par brevet du 8 avril 1739, Louis XV aurait reconnu ce titre de prince.

La petite ville de Craon a bien été érigée en baronnie, mais elle ne l'a jamais été en principauté.

Dans les diplôme de Charles VI et brevet de Louis XV, est-il question de prince à titre étranger (Saint Empire) ou du titre de prince de Craon ?

L'empereur d'Allemagne et même le pape pouvaient bien conférer le titre de prince d'une terre qui leur appartenait, mais pas d'une terre qui ne leur appartenait pas.

Par fantaisie ou par caprice, je suis disposé à croire que les Beauveau ont changé le titre de prince du Saint Empire avec celui de prince de Craon.

A. Dieuaide.

—

François Holma. — Pourrait-on me dire où est né François Holma et quelles sont ses œuvres principales ?

Sedaniana.

—

Armoiries de la famille de Laroche Pécarrère. — Est-il possible de déterminer exactement la description blasonnée et la famille des armoiries ci-après :

Ecusson surmonté d'une couronne de comte — fond d'azur. Six rochers, dont la réunion forme un triangle — du sommet s'envole un aigle (ou autre oiseau) vers un soleil, dont une partie apparaît à l'angle supérieur gauche de l'écusson.

J'ai lieu de penser que les dites armes ont été portées par la famille de Laroche Pécarrère — qui doit sortir de l'Ariège et de la Haute-Garonne. Cette famille possédait, au village de Saint-Quirc, la propriété de Vernon.

Une histoire de ce village doit exister, dans laquelle il est parlé de la dite propriété.

Capitaine Paimblant du Rouil.

—

Armoiries et devise des Riomet de Dorette. — En 1590, vivait à Saint-Germain l'Herm (Puy-de-Dôme), Daniel Riomet, de la haute bourgeoisie; la famille devenue propriétaire du fief de Dorette, aujourd'hui Durette, par acquisition? quand ?

Bien des lacunes dans cette généalogie.

Je sais qu'ils avaient des armoiries et qu'un Riomet a pris part comme chevalier aux croisades.

On m'a dit qu'aux *Archives nationales*, il y avait un dossier sur les Riomet.

Au greffe du tribunal de Riom, il y a les vieux états-civils remontant à 1590. Là on trouverait quelque chose, mais qui cherchera?

UN INTÉRESSÉ.

—

Existe-t-il un Recueil illustré d'anciennes plaques de cheminées, soit en dessins, soit en gravures?

A. R. T.

—

Quels sont les faiseurs de généalogies à prix d'argent. — On sait, que La Chesnaye-Desbois, ancien capucin, puis compilateur, est l'auteur d'un dictionnaire de la Noblesse, dont le développement pour chaque généalogie était proportionné à l'argent qu'on lui offrait.

Dans le prospectus du tome XIII, on lit ce qui suit :

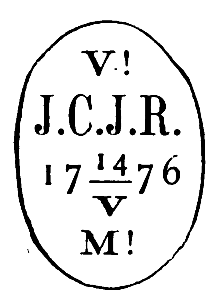
Pour la rédaction des mémoires, la forme qu'il faut leur donner, et autres frais, il est d'usage de faire une gratification à l'auteur.

Connaît-on d'autres faiseurs de généalogies éperonnés par le besoin.

A. DIEUAIDE.

—

Cachet à déchiffrer. — Je demande ce que signifient les lettres et chiffres gravés sur un cachet ovale, dont l'empreinte, exacte, est figurée ci-dessous :



VEREPIUS.

—

Michael Ricou. — Un portrait le représente armé de toutes pièces, grande perruque noire, costume du temps de Louis XIV. C'est une tête énergique, même dure, d'un homme de 60 ans, grande balafre au front; sait-on quel est ce personnage? Au coin du tableau, en bas, à droite, les armoiries : une montagne portant trois bagues d'or avec chatons, une colombe blanche plane au dessus; l'écu surmonté d'une couronne de marquis et d'un casque avec deux demi vols d'argent pour cimier. Au dessous : Michael Ricou. 1698.

L'Armorial du Dauphiné de Rivoire de le Bastic mentionne, avec d'autres armoiries, une famille de ce nom, mais pas de membre portant le prénom de Michael.

O. DE. D

—

Depuis quelle époque le chapeau rouge figure-t-il dans les armes de l'Italie?

J. R.

—

Ex-libris à déterminer. — A qui faut-il attribuer l'ex-libris dont voici la description?

Au centre d'un écu d'argent de forme ovale est posé un écu de gueules, la forme de ce dernier écu est évasée par le haut, ce qui est, je crois, la forme anglaise.

Le tout timbré d'une couronne de comte et supporté par deux griffons.

Au dessous de l'écu, on lit dans un cartouche les lettres suivantes ainsi disposées :

D. H. D. V.
C. R. C.
P. G. D. B.

H. D.

—

Armoiries des commissaires des guerres. — Un abonné de l'*Intermédiaire* pourrait-il me dire où se trouvent enregistrées les armoiries des commissaires des guerres à la fin du siècle dernier? Sont-elles mentionnées dans les lettres de provisions?

P. M.

—

Bibliothèque nationale. — La Bibliothèque nationale a-t-elle souvent procédé par voie d'échange pour se procurer ses *desiderata*? J'ai sous les yeux un volume imprimé en 1590, qui porte sur le titre l'empreinte de deux timbres à l'encre rouge : sur le premier on lit simplement *Bibliothèque royale*, mais la mention suivante, *Doubles-changes* se trouve sur le second.

ARM. D.

Voyages et voyageurs de la Renaissance. — L'auteur de ce petit volume rempli de détails inconnus et pris aux meilleures sources, M. Bonnaffé signale (p. 11) un ouvrage fort rare que je cherche depuis longtemps sans le trouver : *De regimine iter agentium*, Bâle, 1561. M. Bonnaffé qui est un de nos collaborateurs, aurait-il l'obligeance de me dire où j'ai chance de rencontrer ce petit traité ?

UN VOYAGEUR DU XIXe SIÈCLE.

—

Inscriptions et devises horaires. — J'ai recours à l'obligeance des abonnés de l'*Intermédiaire* pour augmenter un recueil d'inscriptions et devises horaires. Un grand nombre de ces devises ou inscriptions figurent sur les anciens cadrans solaires et j'en ai noté la provenance. La plupart sont en latin, beaucoup en français, d'autres en italien, quelques unes en patois divers. C'est dire que j'accepterai avec plaisir toutes celles qu'on voudra bien me transcrire par la voie de l'*Intermédiaire*, quelles qu'elles soient. Je les apprécierai d'autant plus qu'on voudra bien m'en indiquer la provenance.

R. G. C.

—

Livres de raison. — Les livres de raison, si précieux pour l'étude des anciennes mœurs, paraissent être fort rares pour la région du Nord particulièrement. Dans une liste des publications de ce genre dressée par M. Ph. Tamizey de Larroque à la suite de son *livre de raison de la famille de Fontainemarie* (Agen, 1889, in-8o), on ne trouve que quatre livres de raison relatifs à l'Artois et à la Picardie : 1° *Un livre de famille au XVIIe siècle*, par M. de la Prairie ; 2° *Un livre de raison laonnois*, par M. A. Combier ; 3o *Un livre de raison en Artois*, par M. Gorguette d'Argœuves ; 4° *Un livre de raison d'un magistrat picard*, par M. Alcius Ledieu. J'ajouterai à cette énumération : *Un journal d'un bourgeois de Domart en Ponthieu* de 1634 à 1654, édité également par M. Alcius Ledieu ; enfin les *Registres, lettres et notes d'une famille péronnaise* par François, Fursy et Henri Dabot, (Péronne, E. Quentin, 1891, in-12). Je fais appel à nos collaborateurs pour retrouver d'autres registres de famille tenus particulièrement dans la Flandre, la Picardie et l'Artois.

LECNAM.

—

Ex-libris d'écolier. — La mode est aux *ex-libris*. Cela me remet en mémoire ceux que, au vieux temps de notre jeunesse, nous écrivions sur les gardes de nos livres d'écolier. Que l'on me permette d'en citer quelques-uns en faisant appel aux souvenirs de mes collègues pour compléter la collection.

Sous un pendu tirant une langue démesurément longue, nous écrivions :

Aspice
Pierrot pendu
Qui hunc librum
N'a pas rendu
Si hunc librum
Reddidisset
Pierrot pendu
Non fuisset

Ou encore cette sentence capable de faire peur aux voleurs supposés :

Si tenté du démon
Tu dérobes ce livre,
Souviens-toi qu'un fripon
Est indigne de vivre.

Laissant de côté l'intimidation, d'autres avaient recours aux promesses.

Si hunc librum par aventure
Reperias en ton chemin
Redde mihi la couverture
Quæ facta est en parchemin
Tibi dabo un sou marqué
Ab bibendum à ma santé.

Je ne croyais pas en écrivant jadis ces vers macaroniques en retrouver une variante sur un livre d'heures du XVe siècle, conservé à la Bibliothèque de la ville du Mans.

Si inveneris, par aventure,
Hunc librum, dans ton chemin,
Redde mihy, la couverture,
Que facta est, d'un petit veau,
Tibi dabo, un sol marqué,
Ad hemendum un petit pâté.

Barthélemy CHAUVIGNÉ.

(Voir C. Couderc, *Catalogue des Mss. de la Bibl. du Mans*. Num. 140).

ARCH. CAP.

—

Daïra, histoire orientale. — J'ai dans ma bibliothèque un superbe exemplaire de *Daïra, histoire orientale* (par Alex.-J.-Jos. Le Riche de la Popelinière), Paris, imp. de Simon, 1760, gr. in-8o.

Est-il vrai que cette édition n'a été tirée qu'à 25 exemplaires ? A ce propos il serait intéressant de savoir quels sont les ouvrages dont les tirages ont été très restreints. H. BOULET.

—

Monastère de Chaillot. — Je désirerais avoir les renseignements les plus amples sur le monastère de Chaillot, établi par Henriette-Marie, la veuve de Charles Ier, roi d'Angleterre, et sur les corps et les cœurs royaux qui y furent enterrés — surtout sur ceux de Marie de Modène, femme de Jacques II, roi d'Angleterre, Henriette, duchesse d'Orléans, Henriette-Marie, etc.

AUSTIN OMAN.

—

Pau, station d'hiver. — Peut-on nous signaler des documents, imprimés ou manuscrits, prouvant qu'antérieurement à 1830 et notamment au XVIIIe siècle, la ville de Pau était déjà fréquentée en hiver par des étrangers au Béarn, à cause de la douceur de son climat ?

PALENSIS.

—

L'affaire Pomarède. — Quel est ce procès qui aurait eu lieu à Lodève en 1842, ou bien qui aurait pour origine des faits passés à Lodève en 1842, ou enfin qui aurait été l'objet d'un compte-rendu publié à Lodève en 1842 ?

Les indications sont vagues, mais je n'en ai pas d'autres.

M. L.

—

Procession pompeuse des cordons bleus. — Qu'était cette procession qui avait lieu à Versailles les 1er et 2 janvier ainsi que le 3 juin.

Cette désignation est extraite du *Trésor des Almanachs*, étrennes nationales pub. chez Cailleau, 1781, Paris.

E. GANDOUIN.

—

Les dragées d'un contrôleur général. — Dans la réédition des *Mémoires d'une contemporaine*, M. Napoléon Ney raconte qu'en 1785 Calonne offrit à Mademoiselle Lebrun, de l'Opéra, un sac de bonbons, contenant trois cent soixante-une dragées enveloppées chacune dans un billet de caisse de mille francs.

Des mémoires du temps ont désigné parfois — et fort injustement, paraît-il — la célèbre artiste-peintre Madame Vigée-Lebrun comme la bénéficiaire de cette galanterie.... ministérielle.

De quel côté se trouve la vérité ? Ou l'anecdote est-elle faite à plaisir ?

SIR GRAPH.

—

Dominos. — Existe-t-il, pour le jeu de dominos, un traité théorique, comme il y en a pour d'autres jeux, notamment ceux de whist et d'échecs ?

Par *traité théorique*, j'entends quelque chose de plus savant que ce qu'on trouve dans les *Académies de jeux* et autres opuscules du même genre.

VEREPIUS.

—

Quels sont les hommes dépanthéonisés? — On sait que Mirabeau, accusé par l'*Armoire de fer* de s'être vendu à la cour fut dépanthéonisé.

Marat qui avait été panthéonisé fut également dépanthéonisé.

Lepelletier Saint-Fargeau également panthéonisé fut aussi dépanthéonisé à la demande de son frère qui réclamait son corps.

Mes collègues connaissent-ils d'autres hommes dépanthéonisés ?

A. DIEUAIDE.

—

Dans quel département et en l'honneur de quelle fête a-t-on exécuté longtemps la danse du Bouffets?

J. R.

—

Que sont devenus les enfants de J.-J. Rousseau ? — On sait que J.-J. Rousseau a toujours dit qu'il avait mis ses enfants à l'hôpital par sensibilité et cela un à un et par intervalles, jusqu'au nombre de cinq.

Que sont devenus les cinq enfants de l'homme de la nature, qui avait peut-être ses raisons de goûter à sa manière le bonheur de la paternité ?

A. DIEUAIDE.

Le jeu de l'oie a-t-il une origine historique ? — Y a-t-il, tout au moins, une explication des stations ou numéros par lesquels passe le joueur qui paraît faire un voyage avec ses accidents ou aventures? Chaque station a-t-elle une signification ? Ce jeu a-t-il quelque relation avec le conte de la mère l'Oie, que je ne connais pas? Peut-être ce problème est-il insoluble.

C.

—

Henri IV a-t-il eu pour berceau une écaille de tortue ? — Il y a beaucoup de niaiseries dans les biographies royales que nous appelons l'*Histoire* ; mes collègues connaissent l'écaille de l'immense tortue qui servit de berceau à Henri IV. Ce berceau le seul de ce genre dont il soit fait mention dans les annales existe t-il ?

Pourquoi ce berceau n'est-il pas devenu le diamant le plus précieux de la couronne de France, et le berceau obligé de tous les héritiers présomptifs ?

A. Dieuaide.

RÉPONSES

Du fouet comme instrument d'éducation (XXII, 387, 474, 501, 525, 570, 622, 683 ; XXIX, 657 ; XXX, 39. Voir *Orbilianisme* et XI, 365 ; XVI, 264, 342 ; XXXII, 644 ; XXXIII, 33, 178, 253). — M. l'abbé Freber, dans un travail intitulé : *Un chapitre de l'histoire de l'instruction publique à la Ferté-Macé*, paru en 1892 dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne,* rapporte ce fait curieux que le fouet en public était de mode et administré par un exécuteur des hautes œuvres, rétribué par la victime elle-même ! Ceci se passait au commencement du siècle. Cet usage n'était pas rare à l'époque, mais cette façon de le pratiquer est peut-être unique.

H. Tournoüer.

***

— M. Félix L. veut savoir quelles célébrités ont reçu ce châtiment en leur enfance. M. Armand Silvestre a écrit dans le *Journal* du mercredi 22 mai 1895 :

Les plis de ma robe (d'enfant) se levèrent souvent sous de mentoresques fessées.

M. Paul Margueritte aurait-il, lui aussi, reçu cette correction jadis? On pourrait le croire, car la fessée chez lui est une obsession. Voir *Histoire d'un petit garçon, les Trois fées russes* (dans *Ame d'enfant*), etc., etc. Pourquoi l'*Intermédiaire* ne le lui demanderait-il pas ? Quelle enquête curieuse à faire auprès de nos célébrités d'aujourd'hui ?

Quant à M. Hector France, je le soupçonne vaguement d'avoir reçu jadis aussi le fouet. M. Félix L. lui demandait « poliment » ses documents, usant du droit de douter que possède tout savant à qui on ne prouve rien. M. Hector France se dérobe à toute *preuve*, ce qui est plus commode. Quant à faire de cette affaire une « question de délicatesse », cela peut surprendre de la part de l'auteur des *Péchés de sœur Cunégonde* et des *Cent curés paillards*. Le « tact » d'un auteur qui a ceci à son actif est en droit de surprendre les autres et je crois simplement qu'il se dérobe derrière une délicatesse imaginaire parce qu'il ne trouve rien de concluant sur cette grave question.

Ernest J.

***

— Notre confrère M. Boulet a demandé (10 février) si je pourrais indiquer les dates et les numéros du journal anglais *Town Talk*, dans lesquels ont été insérées des lettres relatives à l'application du fouet dans les écoles de garçons et dans les pensionnats de jeunes filles du Royaume-Uni.

Toutes les fois que j'ai cité des extraits de ce journal, j'ai déclaré qu'ils avaient été tirés du livre que M. Hector France a publié en 1885 sous le titre de *La pudique Albion*. J'ai ajouté en dernier lieu (15 janvier) que je ne pouvais mettre en doute des faits que l'auteur affirmait être l'expression de la vérité. Il a pris soin lui-même de maintenir leur authenticité.

Je n'ai jamais eu entre les mains aucun exemplaire du *Town Talk*. Par contre, j'ai sous les yeux le livre intitulé : *La discipline à l'école et dans le boudoir*, qui, publié en 1886 avec la mention de *Musée secret du bibliophile anglais*, a été désigné comme étant une collection de

lettres tirées du *Town Talk*. La nature de ce livre et les détails qu'il contient sur les fustigations infligées à des jeunes filles en Angleterre et aussi en France ne permettaient pas qu'on en parlât comme d'un recueil constituant de « véritables documents humains ». J'avais d'autant moins à m'y arrêter qu'en 1889 (XXII, 387) l'auteur de la question ici traitée avait sagement exprimé cette réserve que :

l'anecdote caractéristique ne serait pas de trop, pourvu, cela va sans dire, qu'elle ne brulât pas plus que de raison l'honnêteté.

AL. PIC

***

— Votre correspondant connaît sans doute l'*Histoire de la Verge*, publiée en anglais par J. Camden Hotten.

Q. V.

—

Les verbes avec des noms (XXV, 241, 481 ; XXVI, 20, 211, 253, 290, 412 ; XXVII, 25 ; XXXI, 162, 535 ; XXXII, 89, 446, 645 ; XXXIII, 214). — M. J.-K. Huysmans fait dire à un personnage de *En Route* (Tresse et Stock, 1895) : *Je me névralgise*.

M. André Foulon de Vaulx, dans *Les lèvres pures* (Lemerre, 1895) emploie les verbes : *glouglouter* et *mélancoliser*. Le même poète, dans un autre ouvrage, *Les vaines romances* (Lemerre, 1896) se sert des verbes *mazurquer* et *gavotter*. Et il écrit ailleurs que le taillis

Découpe sur le ciel sa dentelle *égaillée*.

Je connaissais le mot *égail*, synonyme de *rosée*, mais le verbe *égailler* m'était inconnu. Le trouve-t-on chez d'autres auteurs avant celui des *Vaines Romances?*

ED. M.

—

— M. E. Lepelletier écrit dans un article paru dans l'*Echo de Paris*, daté du 5 février dernier, au sujet de la réception des membres de l'Institut par M. le duc d'Aumale qui, à cette occasion, « avait envoyé des invitations impersonnelles aux trois grandes associations de presse existant en France » :

Il est probable que les purs d'autrefois, les tribuns à faux-cols majestueux, les gourmés et les solennels qui *royer-collardisaient* dans leurs feuilles compactes, les austères et les pédants, blâmeraient cette familiarité avec un prince.

EDOUARD RINADEL.

—

La plante qui fait rire (XXVII, 565 ; XXVIII, 103). — On pense tout de suite à l'*herbe scélérate* d'Apulée, commune en Sardaigne, la renoncule dont A. Paré disait : « L'*opium risus*, autrement appelé *sardonia*, espèce de *ranunculus*, rend les hommes insensés... en sorte qu'il semble que le malade rie, dont est venu le proverbe *ris sardonien* pour un ris malheureux et mortel. » Mais, dans le cas d'intoxication de l'actrice américaine, il ne paraît pas que sa vie ait été en péril, et son rire, non grimacé, n'avait rien du rictus sardonique. Ce qu'on en rapporte me rappelle un état presque pareil survenu chez un malade après absorption d'une forte dose d'extrait de belladone. Cette plante, bien que classée dans les narcotiques, peut causer de l'insomnie, de l'agitation gaie ou sombre, des transports furieux et un délire qui ressemble à celui de l'ivresse. Tels sont précisément les symptômes qui ont été notés à propos de la belladone à fleurs de nicotiane, un arbrisseau de l'Amérique du Sud.

T. PAVOT.

—

Numismatique (Curiosité de la) (XXVIII, 172 ; XXXII, 88). — D'après les indications données, la pièce en question ne doit pas être une monnaie mais bien un méreau capitulaire.

—

Quelle est la date exacte de l'adoption du calendrier grégorien en France? (XXX, 202, 445 ; XXXII, 327, 527, 649). — La date du 20 décembre 1582 est généralement admise.

EDMI.

—

Noms bizarres des rues (XXX, 356, 505, 599 ; XXXII, 250, 329, 562, 650 ; XXXIII,



38). — Pour augmenter la liste commencée :

Rue du Carême-Prenant, à Argenteuil.

Rue des Trois-Cailloux, à Amiens.

Rue de la Nuée-Bleue, à Strasbourg.

Rue de la Montagne-aux-Herbes-Potagères, à Bruxelles.

EDOUARD RINADEL.

—

Les femmes russes aiment-elles à être battues ? (XXXI, 483, 627; XXXII, 85, 293, 448). — A ce sujet, Kotzebüe raconte dans *Ma fuite à Paris dans l'hiver de 1790* :

Aujourd'hui, jour de Noël, que tous les spectacles sont fermés, excepté les *ombres chinoises*, nous sommes allés les voir, mais nous n'avons pu y rester qu'un quart d'heure. Je croyais trouver ce genre d'amusement à son plus haut point de perfection, mais je me suis trompé. Les tableaux étaient grossiers et mauvais, les petites figures gauches et roides; on voyait trop les ficelles qui font mouvoir les bras et les jambes.

Entre autres scènes représentées, il y en avait une dans laquelle une femme russe se plaignait à ses amies de n'être pas aimée de son mari, attendu que depuis trois mois il ne l'avait pas battue. Le mari arrivait, s'excusait sur ce qu'il avait perdu son bâton, mais comme il venait de le retrouver, en signe de repentir, il en caressait le dos de sa femme. — C'est bien allemand, dit quelqu'un derrière nous.

— Voilà bien l'ignorance française, pensai-je de mon côté. Elle croit encore au vieux conte qui dit qu'une femme russe aime mieux être battue que caressée par son mari.

L'orchestre est composé d'un garçon qui frappe sur un tambour. La salle est très misérable et remplie, à étouffer, d'une foule de spectateurs; aussi ne pûmes-nous y rester qu'un quart d'heure...

Pour copie conforme :

OTTO FRIEDRICHS.

—

Le puits de Sainte-Claire (XXXI, 605 ; XXXII, 651 ; XXXIII, 95). — J'ai dit que les Clarisses s'appelaient aussi Damianistes. On répond qu'il paraît difficile que saint Damien se soit trouvé en relations avec sainte Claire, née deux siècles après lui. Cela n'est pas pour m'apprendre ce que je savais fort bien être plus que difficile. L'objection alors donne seulement à entendre que le patronage du saint se comprendrait mieux si Damien et les Clarisses avaient vécu à la même époque. Eh bien, la condition n'est pas indispensable. Les Ursulines ne datent pas de sainte Ursule, et ni les Maristes, ni les Jésuites ne sont contemporains de la Vierge et du Christ.

T. PAVOT.

—

M. de Saint-Aulaire (XXXI, 631; XXXII, 30, 137, 565; XXXIII, 41, 216). — M'appuyant sur l'autorité du savant helléniste Bois-sonnade, *Critiques littéraires*, 1, 96 et suiv.), je signalerai une faute contre la mythologie dans le galant sonnet du marquis de Saint-Aulaire.

L'auteur aurait dû écrire *Téthys*, au lieu de *Thètis*, car c'est la première et non la seconde de ces divinités qui, en qualité d'épouse de l'Océan, représentait la mer. Rien de plus commun, du reste, que cette confusion, même chez de grands poètes, tels que La Fontaine, Voltaire, J.-B. Rousseau, etc.

T. R.

—

Nids d'hirondelles aux fenêtres et la punaise des lits (XXXII, 46, 221). — La punaise des hirondelles est distincte de celle des lits. En 1839, L. Jenyns l'a décrite sous le nom d'*Acanthia hirundinis*, en même temps qu'une punaise des colombiers (*A. columbaria*). Quant à l'origine de la punaise des lits, il est hors de doute qu'elle appartient à l'ancien monde. Aristophane la signale dans *les Nuées* sous le nom de κόρις et se livre à d'agréables plaisanteries sur les mots *coris* et *corinthien*. Aristote, Pline, Dioscoride et d'autres auteurs anciens en font aussi mention.

JATROS.

—

Hippolyte Lucas, ses œuvres (XXXII, 80). — La liste des œuvres d'Hippolyte Lucas, poète, critique, auteur dramatique et romancier, n'a pas été donnée jusqu'ici d'une manière complète par les dictionnaires biographiques. Voici

une liste nouvelle qui répond au désir exprimé par Quærens.

Hippolyte Lucas, né à Rennes en 1807, mort à Paris, bibliothécaire à l'Arsenal en 1878, débuta en 1834, par un recueil de prose et de vers intitulé : *Le Cœur et le Monde*. L'une des nouvelles de ce recueil, *Le Clou*, fut traduite ou imitée en plusieurs langues, et commença la réputation de l'auteur.

Il publia ensuite successivement, parmi ses ouvrages en prose :

Caractères et Portraits de femmes, 1836.
L'Inconstance, 1839.
L'Echelle de soie, 1842.
Le Foyer du théâtre français.
Le Collier de perles.
Histoire philosophique et littéraire du théâtre français, depuis son origine, 2 éditions, 1848-1863, 3e édition complétée jusqu'à nos jours, par H. Lucas fils, Flammarion, 1895.
Histoire des guerres civiles de France, 1847.
Curiosités dramatiques et littéraires, (histoire de la littérature anglaise), Garnier frères, 1855.
Le Portefeuille d'un journaliste, 1856.
Documents relatifs à l'histoire du Cid, 1860.
Les Derniers jours de Pompéi, ouvrage traduit de l'anglais.
La Pêche d'un mari, (ou la petite pêcheuse de Saint-Briac), 1862.
Le Panthéon des hommes utiles, 1864.
Madame de Miramion (ou le roman d'une honnête femme), 1868.
Les Architectes de la nature, d'après le naturaliste anglais J. G. Wood, 1870.

A cette liste il convient d'ajouter deux œuvres posthumes :

Les Cahiers roses de la marquise, Dentu, 1882, et *Portraits et souvenirs littéraires*, Plon-Nourrit, 1890.

Ses œuvres poétiques sont :

1° *Heures d'amour*, poésies qui ont eu du vivant de l'auteur 4 éditions, de 1834 à 1864, 5e édition augmentée de pièces inédites. Jouaust-Fischbacher, 1891.

2° *Théâtre espagnol*, recueil de pièces imitées de ce théâtre, Michel Lévy, 1851.

3° *Chants de divers pays*, poésies posthumes publiées par la Société des bibliophiles bretons, 1893.

L'œuvre dramatique d'Hippolyte Lucas comprend les pièces qu'il a empruntées au théâtre grec : *Les Nuées d'Aristophane, Alceste, Médée*, et celles qu'il a imitées du théâtre espagnol : *L'Hameçon de Phénice, le Médecin de son honneur, le Tisserand de Ségovie, Diable ou femme, le Collier du Roi, Rachel ou la belle Juive, la jeunesse du Cid* (Voir plus haut théâtre espagnol). En dehors de ces pièces représentées avec succès, soit au théâtre français, soit à l'Odéon, de 1842 à 1855, il a composé un assez grand nombre de comédies originales :

La *Double épreuve, le Mari d'occasion, les Baisers, l'Esprit familier, l'Homme sans ennemis. etc.* ; et des livrets d'opéras et d'opéras comiques, tels que : *l'Etoile de Séville, la Bouquetière, Betly, Lalla Roukh, Fior d'Aliza, la Cruche Cassée, les Parias*, (Michel Lévy).

Hippolyte Lucas a collaboré comme critique littéraire ou dramatique à un grand nombre de journaux, mais surtout au *Siècle*, qui l'a compté parmi ses rédacteurs pendant plus de trente ans. Il a été l'un des fondateurs de la Société des gens de lettres.

L L.

—

Quel est le livre imprimé qui a atteint le prix le plus élevé? (XXXII, 242, 425, 496, 574 ; XXXIII, 97). — Le livre de psaumes dont il a déjà été question dans l'*Intermédiaire* a été vendu dernièrement à Londres pour la somme de 5.256 livres sterling, soit 131.400 francs. Ce psautier avait été en usage chez les Bénédictins de l'abbaye de Saint-Jacques à Metz. L'ouvrage fut tiré à trois exemplaires seulement. Il date de l'année 1459.

EDOUARD RINADEL.

—

Colonies étrangères implantées en France (XXXII, 242, 247, 572, 681). — Dans le département des Basses-Pyrénées, arrondissement de Mauléon, canton de St-Jean-Pied-de-Port, se trouve un quartier enclavé dans la commune de Saint-Jean-le-Vieux ; on l'appelle *Anchicharburu*.

Dans ce quartier vit une colonie, que les Basques de la commune appellent *bohémiens*.

Comme médecin, j'ai eu l'occasion de les voir souvent, de causer avec eux et de les étudier; je ne m'étendrai pas longuement sur leur manière de vivre; si cela peut être de quelque utilité, je me mets à la disposition de mon collègue pour une étude, qui serait ici trop longue quoique pleine d'intérêt.

Chassés d'Espagne vers 1492, ils se réfugièrent en France. Leur taille est moyenne, de 1 mètre 65 à 68 environ, teint cuivré, chevelure noire, lisse, abondante chez les femmes, système pileux noir développé chez l'homme.

Ils parlent le basque; mais entr'eux, conservent l'usage de leur langue *absolument distincte*, que je pourrais expliquer au besoin et que je ne sais à quel idiome rattacher.

Religion : catholiques par contagion ou voisinage? Vivent de vols et rapines.

Vendent en Espagne les mulets, ânes, bestiaux volés en France et réciproquement; maquignons et tondeurs, ils courent les foires se livrant à ce métier, qui leur permet de faire plus facilement des dupes.

Ils ne cultivent même pas les quelques mètres de terrain qui entourent leurs maisons, qu'ils abandonnent souvent pour plusieurs mois.

Les Basques les appellent *bouhamiac*, pour les distinguer d'une autre caste, située environ à 12 kilomètres de là.

Dans le canton de Baïgorry, même département, même arrondissement, se trouve cette autre colonie absolument distincte appelée *Agothrac*: descendant des Goths.

Ils vivent près d'un village appelé Lasse Λᾶας pierre ou rocher? Ce pays pierreux, rocailleux produisait autrefois d'assez bon vin. Taille moyenne, châtains, yeux bleus ou pers, se livrant aux travaux manuels plutôt qu'à l'agriculture, menuisiers, tisserands, rempailleurs, tourneurs.

Je ferai observer ici que les basques sont laboureurs et porteurs; bohémiens et agothacs sont plutôt industriels, artisans.

Pour ces derniers, l'ostracisme qui pesait sur eux disparaît chaque jour; leurs relations, le mariage, leurs pratiques religieuses, les rangera bientôt parmi les basques voisins sans aucune distinction, cela n'arrivera probablement pas pour les *bohémiens*.

D'autres colonies semblables existent encore à Ceboure (*Kaskaroth*), canton Saint-Jean-Luz, arrondissement de Bayonne, dans la province de Guipuzcoa, Espagne. Je n'en parlerai pas. Ce serait une redite.

Dr J.

—

Madame Pataclin (XXXII, 274, 470). — Le nom de la supérieure de l'Hôpital Général s'écrivait *Pancatelin*, comme il est facile de le constater sur tous les documents de police qui portent sa signature. L'écriture y est grosse, informe et tremblée : il semble qu'elle émane d'une personne âgée, infirme ou simplement illettrée, car nous n'avons trouvé aucune pièce entièrement de la main de Madame Pancatelin, et le style de cette religieuse n'est pas moins incorrect que sa signature, comme on pourra s'en convaincre par l'échantillon ci-dessous. Nous avons cru en effet que ce rapport au lieutenant de police, rapport caractéristique des mesures du temps, présenterait quelque intérêt à nos collaborateurs.

Une alcoolique, nommée Marguerite Toussaint, qui avait dévalisé de fond en comble, avec deux gardes-du-corps, la maison de son mari, qui avait tenté de se jeter à l'eau et qui avait fait mille autres excentricités sur la voie publique, avait été renfermée à la Salpétrière.

Trois mois après son internement, des personnages qui s'intéressaient à elle réclamèrent sa mise en liberté sous prétexte qu'elle n'était pas folle. Le lieutenant de police en avisa Madame Pancatelin, et le ministre Maurepas en écrivit également à la supérieure de l'Hôpital Général, mais sans doute sur un ton de mécontentement et de reproches, car la sœur répondait aussitôt au lieutenant de police :

Monseigneur,

M. de Maurepas m'a fait l'honneur de m'écrire la pareille pour le même sujet. Ces personnes-là sont bien peu avisées dans ce qu'elles disent. Cette personne-là n'a jamais été enchaînée que par dessus ses habits étant (enfermée) par lettre de cachet et cherchant incessamment toutes les portes de la maison, dont elle se serait sauvée six fois pour une, si l'on n'avait pris cette précaution-là.

Le plus grand emportement dans son délire : c'est une ardeur immense pour aller

rejoindre son mari. Elle veut que tout le monde lui écrive. Elle veut envoyer tout le monde chez lui. C'est une action si démesurée que l'on peut dire qu'il n'y a point de raison dans les excès ou les emportements où elle se met.

Elle serait peut-être plus contente si elle voyait son mari. S'il vous plaisait, Monseigneur, donner vos ordres, on en essaierait: car, c'est son principal point et peut-être que cela pourrait la calmer.

J'essaierai, s'il est possible, en la rejoignant, avec les lettres de cachet, pour voir de notre part si nous la pourrons calmer. C'est le compte que je vais avoir l'honneur de vous en rendre.

Monseigneur, je suis, en attendant celui de vos ordres, avec un profond respect, Monseigneur,

Votre très humble et très obéissante servante,

PANCATELIN.

Ce 20 octobre 1721.

J'ignore si Madame Pancatelin tenta l'expérience qu'elle propose en termes d'ailleurs peu intelligibles ; mais ce qui est certain c'est que, grâce au crédit des personnes intercédant pour elle, Marguerite Toussaint fut rendue à son mari, qui n'y tenait pas le moins du monde, puisqu'il avait consenti pour sa détention une pension de cent livres sur ses gages de domestique.

PAUL D'ESTRÉE.

—

Une série de gravures relatives à Louis XVI et à sa famille (XXXII, 437 ; XXXIII, 19). — Tout en remerciant le collaborateur G. G. de sa réponse, je le prie de remarquer que la gravure n° 4 de ma collection (*Louis XVI et son confesseur, etc.*) n'est autre que celle qui montre le roi au pied de la guillotine, et que par conséquent la série complète ne se composerait que de sept tableaux et non de huit.

T. R.

—

Vers équivoques (XXXII, 473 ; XXXIII, 30, 98). — Un vers d'*Athalie* cité par notre confrère E. B. a été légèrement altéré. Ce n'est pas :

Du temple *décoré* de festons magnifiques,

mais bien:

Du temple *orné partout* de festons magni- [fiques

que portent toutes les éditions.

Les exemples reproduits par notre confrère Book-Worm ne me paraissent pas non plus très heureux.

Le distique :

Un pasteur doit à Dieu compte de son trou- [peau,
Œil pour œil, corps pour corps, dent pour [dent, peau pour peau.

n'est pas de Leblanc, mais se lit dans un poème didactique en neuf chants de M. G... (Gauné) ancien curé de Saint-M... (Maurice) qui a pour titre : *L'Anticénosophie ou le Contraire de la vraie sagesse.*

Le fameux vers :

D'un forfait croirais-tu Manco-Capac ca- [pable ?

ne se retrouve pas non plus dans la tragédie imprimée de Leblanc, intitulée *Manco-Capac.*

Enfin, d'après Edouard Fournier (*L'Esprit des autres*, 5e édition. page 200), le vers :

Mais il faut en sortir comme un *vieillard en* [*sort*

n'existe pas dans le *Camp des croisés* d'Adolphe Dumas ; il n'y a jamais existé. Et notre éminent prédécesseur laisse supposer que c'était une plaisante addition de l'acteur Beauvallet.

N'y aurait-il pas quelque utilité, avant de faire des citations dans l'*Intermédiaire*, à vérifier les sources ?

BRIC-A-BRAC.

***

— La citation faite, comme équivoque, des vers d'*Iphigénie*, de Racine, m'a laissé rêveur. Quoique, au premier abord, elle m'ait paru inexacte, j'ai voulu en avoir le cœur net : j'ai feuilleté diverses éditions de Racine sans trouver dans aucune le vers cité et... tronqué pour les « besoins » de la cause.

Voici cette citation :

Que signifient ces vers de l'*Iphigénie :*

Où courez-vous, Seigneur? Quel si pressant [besoin,
Vous a fait devancer l'aurore de si loin ?

Or, Racine a écrit :

C'est vous même, Seigneur ! quel important [besoin
Etc...

Bien que trouvant puérile, pour ma part, la recherche des mots et phrases

pouvant prêter à un sens équivoque, il est certain que les plus grands écrivains ont parfois des faiblesses de style ; la perfection n'étant point chose humaine. Mais leur reprocher ce qu'ils n'ont point écrit me parait tant soit peu paradoxal.

LOUIS JOUTY.

*
* *

— En italien, dans une tragédie d'Alfieri :

In van *t'opponi*, il cor *trapasserotti*.

MANUEL LÉO.

*
* *

J'habite *à* la montagne et j'aime *à la* [*vallée*.

Il faut lire :

J'habite la montagne et j'aime *à la vallée*.

On m'appelle *à régner*...

Ces deux vers ne sont pas de MM. de Pollanville et d'Angercourt (absolument inconnus), mais du vicomte d'Arlincourt, célèbre auteur du *Solitaire*. Ils se trouvent dans le *Siège de Paris* avec d'autres vers analogues, tels que :

Mon père en ma prison, seul *à manger* [*m'apporte*

... Pour racheter Paris
Le roi Louis s'avance avec ses vingt mille [francs

On attribuait jadis à Lamartine (*La Chute d'un Ange*) :

Aux cèdres du Liban il emprunte les [troncs.

Enfin, pour conclure et c'est le bouquet, on lit dans Corneille : *Polyeucte*, acte I, scène I, vers 42 :

. . . .

Ma foi, comme Charles Nodier, je n'ose citer le vers obscène et je me borne à en indiquer la place aux curieux.

YORICK.

Même réponse : ALBERT-MARIE, — Docteur A. T. V.

—

Une gravure de Schenck (XXXII, 474 ; XXXIII, 49). — Je remercie notre collaborateur, M. Al. Pic, des renseignements très exacts qu'il a bien voulu me donner.

M. H. Quinnet qui a bien voulu répondre aussi à ma question se trompe en prenant mon estampe pour une sorte de gravure au caractère à la fois satyrique et mystique et en écrivant que la discipline à queue de renard vise évidemment une variété d'amaranté. Je lui serais reconnaissant de bien vouloir me signaler les sortes d'estampes auxquelles il fait allusion.

H. BOULET.

—

Maupetit armurier (XXXII, 519 ; XXXIII, 69). — Extrait du *Nobiliaire et Armorial de Bretagne* par Pol de Courcy, à la notice *Maupetit* :

Maupetit, sieur de la Ville-Maupetit, par. d'Hénanbihen (suivent 6 autres branches en diverses paroisses). — Anc. extr. réf. 1670, huit gén. ; réf. et montres de 1423 à 1535, dites par. et par. d'Hénansal, év. de Saint-Brieuc.

D'azur à la tour crénelée d'or, la porte de gueules. (Blason gravé, pl. CCXXXIII, numéro 14).

Guillaume, sieur de Mouëxigné, capitaine de Jugon en 1231 ; *Olivier*, vivant en 1423, épouse Jeanne de Saint-Guédas ; *Jean*, chevalier de l'ordre, en 1580.

P. c. c.

LE ROSEAU.

—

Emblème à déterminer (XXXII, 519 ; XXXIII, 102, 139). — Nous possédons plusieurs volumes in-folio sur les plats desquels on voit frappé le *Perron de Liège*, avec un blason de chaque côté. Celui de gauche porte au-dessous : *J. D. de Spineto* ; celui de droite : *G. de Charles*. Au-dessous du *Perron* on lit la date 1733. Il serait intéressant, je crois, de relever les différentes modifications de cet emblème et d'en chercher les raisons.

PALENSIS.

—

Voltaire et ses pseudonymes (XXXII, 515; XXXIII, 63). — M. J. Noury, dans sa réponse du 15 janvier 1896, parle de la terre d'Etalondes, près d'Eu, en Normandie, qui appartenait à M. du Châtelet et dont la marquise, dit-il, « se

défit par l'intermédiaire de Cideville ».

Arrière petit-neveu de Robert Le Cordier de Cideville, dont il est question ici, je serais extrêmement obligé à M. Noury de bien vouloir me faire connaître, dans l'*Intermédiaire*, les détails de cette affaire, et m'indiquer quelles sont les *Lettres inédites* qu'il mentionne à ce propos.

GEOFFROY DE GRANDMAISON.

—

Sorguigna (XXXII, 553; XXXIII, 103). — Merci au confrère Varillas pour son intéressante réponse; serait-ce abuser de sa bonne volonté que de le prier de demander à son complaisant ami ce que signifie le mot *mounaque* ou *moumaque* et les phrases suivantes qui terminent toutes les lettres de mon jeune Basque à sa tante :

Adio mon Aytigo.

Adio enemaytya sori brabori.

Sori brabori enemaytya ene oro enebihosta.

Je transcris de mon mieux, car l'écriture est très mauvaise.

C. DE LA BENOTTE.

***

— Le mot *sorguigna* en Basque signifie sorcière.

Les Basques français, excepté les souletins, disent *sorguina*. Les Espagnols et les souletins disent *sorguigna*, c'est-à-dire prononciation espagnole *sorguiña* sorcier se dit *sorguin*.

Inutile de vous dire qu'en 1895 ils y croient avec autant de ferveur qu'en 1787.

Dr J.

—

Art héraldique (XXXII, 558; XXXIII, 109, 142). — Remerciements au collègue « Le Roseau ».

N'en déplaise à notre confrère Brondineuf, sa formule, puisée dans les traités de blason, ne paraît guère avoir été observée par les sculpteurs du Hainaut tant belge que français pour la représentation des émaux et des métaux. Il pourra s'en convaincre en consultant : *Inscriptions funéraires et monumentales de la province de Hainaut*, (publication inachevée du cercle archéologique de Mons).

Voici une preuve qui ne laisse pas de doutes: Les armoiries des abbés d'Hautmont offrent toutes cette disposition : Ecartelé, au 1 et 4 d'or à trois chevrons de sable.

Or, je possède deux pierres sculptées représentant les armes de deux prélats différents, l'une (1623) en calcaire bleu dévonien ; l'autre (1740) en granit des Ecaussines. Sur la première l'or est représenté par un fond sans traits ni hachures, le sable par un fond pointillé. Sur la seconde, l'or par des hachures très grossières, le sable par un fond poli.

Il n'est pas douteux que métaux et émaux ne sont pas apparents sur nombre de pierres armoriées, mais la règle de notre confrère Brondineuf a été, semble-t-il, sciemment violée par des artistes, au moins dans nos provinces; et ne peut-on pas en formuler d'autres plus précises et plus complètes ?

UN PRIMITIF DES BORDS DE LA SAMBRE.

—

Les soldats de Napoléon en Espagne (XXXII, 596; XXXIII, 218). — Voir l'intéressant volume du second mari de Madamede Staël: *Mémoires sur la guerre des Français en Espagne*, par M. de Rocea, officier de hussards, Paris, 1814, in-8°, p. 384. Ouvrage qu'on relit avec plaisir.

L'EX-CAR.

—

Armoiries à déterminer (XXXII, 598; XXXIII, 116). — Mille remerciements de ma part, à M. La Coussière, pour sa patience en feuilletant les cinquante colonnes du *Dictionnaire héraldique* de Grandmaison, néanmoins sans résultat.

Les fleurs de lys or sont chargées sur le chevron azur, qui est aussi une charge, sur l'écu argent.

La province supposée est la Normandie, la date, avant 1260. N'ayant pas accès aux livres héraldiques français, je m'en remets encore à la bienveillance de

M. la Coussière et à celle de mes confrères de l'*Intermédiaire* qui voudront me donner des renseignements.

G. P.

—

Rue de la Tour d'Auvergne (XXXII, 599; XXXIII, 117). — Le nom de *La Tour d'Auvergne* a été donné à une rue de Paris, près le square Montholon, en souvenir de Mme Louise-Emilie de La Tour d'Auvergne, (fille de Frédéric-Maurice de La Tour, comte d'Auvergne et de Henriette-Françoise de Hohenzollern), abbesse d'un couvent de religieuses de Montmartre, propriétaire des terrains en bordure (1). Cette femme put être éminente, elle n'a cependant pas creusé dans l'histoire un sillon comparable à celui laissé par le capitaine, premier grenadier des armées de la République. A défaut d'un nom de rue, il serait d'autant plus juste de rappeler la mémoire du vaillant soldat par un buste ou une plaque apposée sur la maison qu'il habita à Passy, il y a cent ans; (66, rue Basse, aujourd'hui rue Raynouard chez les frères Paullian). Cette maison se trouvait vers les pavillons Delessert, après l'hôtel Valentinois et celui de la Vista, tout près de la rue des Vignes, probablement sur le terrain du passage des eaux.

Les plans cadastraux de l'ancienne commune de Passy ont été brûlés en 1871, on devrait néanmoins retrouver l'emplacement exact, en consultant les archives des notaires de Passy. L'on y verrait dans quelles mains est actuellement la maison des frères Paullian ou celle édifiée à sa place.

Un chercheur voudrait-il faire cette patriotique recherche, qui m'est malheureusement rendue impossible par l'état de ma santé ?

La statue du héros par Marchetti, est à Carhaix, (en Bretagne), son lieu de naissance; son nom est gravé sur l'Arc-de-Triomphe, son buste en marbre, par Corbet, se trouve dans les galeries de Versailles. Il en existait également un aux Tuileries, dans la salle des maréchaux. La Ville de Paris s'honorerait en remplaçant ce dernier souvenir disparu d'une des plus pures gloires de notre pays.

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

(1) Olivier Marue, J.-J. Wigg, Désiré Lacroix, Beatus, le Portier de l'Intermédiaire, V. A. T., Un Liseur, Gomboust.

—

Valet (XXXII, 673). — Mon collègue P. Brunaud trouvera la phrase de Mademoiselle Aïssé dans ses lettres, édition J. Ravenel, E. Dentu, 1853, p. 161, et la phrase de Montaigne :

Peu d'hommes ont esté admirez par leurs domestiques.
Essais, livre III, chapitre II.

A. DIEUAIDE.

—

Ladice ou les victoires du grand Tamerlan (XXXII, 673). — La Bibliothèque des romans de Gordon de Percel, Amsterdam, 1734, dit, tome II, page 126, que Ladice a été publiée en 2 tomes et que l'auteur est C...

Je ne vois pas d'autre traducteur de l'histoire de Tamerlan, écrite en persan que de la Croix.

Il existe un autre roman :

Asterie, ou *Tamerlan*, in-8°, Paris, 1675. A. DIEUAIDE.

—

Doctrine des mœurs où sont représentés en cent tableaux la différence des passions par M. de Gomberville, de l'Académie française, à Paris, chez A. Soubron, libraire de la Reine, 1681 (XXXII, 674). — Brunet, dans son *Manuel* (tome II, col. 1656) ne cite pas cette édition. Il ne parle que d'une édition de Paris, 1684, in-12, avec fig. et donne la description d'une première édition 1646, in-folio, dont le titre offre des différences avec celui reproduit par notre collaborateur. Brunet ne donne à ce volume qu'une valeur de 10 à 15 francs et ajoute plus loin que cet ouvrage est peu recherché maintenant, malgré les figures gravées par Pierre Darot, dont il est orné,

EREUVAO.

— Même réponse : DIEUAIDE.

—

Le combat naval de la Havane (XXXIII, 166). — On trouvera des ren-

seignements sur le combat du 9 novembre 1870 entre le *Bouvet* et *Météor*, dans la *Revue maritime* de septembre 1881, page 519 et dans l'ouvrage du capitaine de frégate E. Chevalier : *La marine française et la marine allemande pendant la guerre de 1870*, pages 97-98. publié chez Plon en 1873. Il en ressort que le résultat a été indécis mais que le combat fait honneur aux deux capitaines.

C. V.

—

Le maître de forges (XXXIII, 1). — C'est probablement une erreur commise dans le *Journal* du maréchal de Castellane, à propos de la comédie-vaudeville: *Le maître de forges* annoncée comme ayant été jouée au théâtre du Vaudeville le 30 avril 1828, c'est 25 avril 1827, qu'il faudrait lire.

Cette comédie a pour auteurs Dumersan, Gabriel et Brazier et a été imprimée chez Dondey-Dupré père à Paris.

A. Dieuaide.

—

Le style lapidaire des champs de bataille (XXXIII, 1). — Copie des états de service de Villaret (François) *délivrés par le ministère de la guerre*, né le 13 mars 1764, à Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard), de François Villaret et Catherine Coulet :

Soldat au régiment de Bourgogne (devenu 59° régiment d'infanterie), le 21 septembre 1781.
Caporal (sans date).
Congédié par ancienneté le 23 septembre 1789.
Chef du 1er bataillon de volontaires nationaux du Gard, le 9 septembre 1791.
Nommé adjudant général chef de brigade provisoire par les représentants du peuple près l'armée des Pyrénées occidentales, le 24 novembre 1794.
Resté à son bataillon et incorporé avec le grade de chef de bataillon dans la 14° demi-brigade de ligne, en juin 1795.
Incorporé dans la 63° demi-brigade de ligne le 19 janvier 1797.
Chef de brigade commandant cette demi-brigade le 15 juin 1799.
Tué sur la Montagne du Désert le 11 avril 1800.

CAMPAGNES

1792, 1793, 1794, armées des Alpes et des Pyrénées occidentales.
1795, 1796, 1797, 1798, 1799, 1800, armée d'Italie.

Le 11 avril 1800, la 63° demi-brigade attaqua l'ennemi sur la montagne du Désert (1) : son chef Villaret y fut tué en dirigeant l'attaque :

« *Ne vous arrêtez pas*, dit-il à ceux qui » voulaient le retirer du champ de bataille. » *Vos efforts contre l'ennemi sont nécessaires » et votre secours me serait inutile.* » Il expira après avoir fait à sa demi brigade ces adieux héroïques, et lui avoir légué l'exemple et les préceptes du plus noble dévouement.

V. A. T.

—

Grand maître de l'artillerie (XXXIII, 5). — Avec le P. Daniel (*Histoire de la Milice françoise*), je crois qu'il serait difficile de déterminer exactement le moment où le titre de grand a été donné au maître de l'artillerie. Il est certain qu'il a été donné au moins quelquefois, même dans des actes authentiques, longtemps avant que cette dignité fût érigée en charge de la couronne. Henri III, Charles IX, Henri II le lui donnaient dans leurs ordonnances. Ce titre est répété plusieurs fois dans l'ordonnance signée par François Ier, à Saint-Germain en Laye, en février 1546. (Code Henri III, Henri IV, par B. Brisson, augmenté par Charondas Le Caron, 3e édit. 1609, p. 657). Il y est dit notamment qu'après la réduction des officiers d'artillerie à un certain nombre, il en sera fait un rôle par le grand maître et capitaine général d'icelle artillerie qu'il signera de sa main, lequel état le dit grand maître nous présentera. (Art. Ier).

Mais ce qui a ajouté le plus de splendeur à cette haute dignité, est le relief qu'y donna Henri IV en l'érigeant en charge de la couronne, en faveur de Maximilien de Béthune, marquis de Rosny.

Cette érection se fit en 1601 au mois de janvier. La Meilleraye (Charles de la Porte), chevalier des ordres du roi et lieutenant général en Bretagne, fut nommé grand maître et capitaine général de l'artillerie, le 21 septembre 1635, cette charge étant devenue vacante par la mort du marquis de Rosny, et par la cession à tous les droits à cet haut emploi faite à La Meilleraye par le duc de

(1) N. B. — *La montagne du Désert* ou *Mont de l'Hermitte* fut le théâtre de l'un des combats livrés par l'armée de Masséna, (dont les subordonnés étaient Soult et Suchet) antérieurement au siège de Gênes. Le combat dont il s'agit fut une victoire pour les Français.

Sully. Charles de La Porte administrait depuis deux ans l'artillerie de France, Sully étant parvenu à un âge qui ne lui permettait pas de vaquer à tous les devoirs de la grande maîtrise.

E. M.

*
* *

— On sait qu'anciennement avant l'usage de la poudre à canon (1330), le mot artillerie comprenait toutes les machines de guerre et qu'il existait des maîtres de l'artillerie cités dans tous nos vieux historiens, tels que :

Guillaume de Dourdan (1291).
Guillaume Chatelain (1291).
Guillebert (1294).
Etienne Amigard (1297).
Jean Pétoit (1298).
Jean Gautier (1299).
Etienne de la Chambre (1295).
Pierre le Vaché (1296),
Benoit Fabry (1307).
Lambert Amigard (1322).
Jean du Lion (1344) qualifié de souverain maître de l'artillerie du Roi Jean.
Milet du Lion (1378), qualifié de maître-général et visiteur de l'artillerie du Roi.
Jean Chollet (1477), qualifié de premier maître en chef de l'artillerie de France.

. . . .

Maximilien de Béthune, duc de Sully, qualifié de premier grand-maître et capitaine général de l'artillerie de France (1599).

A. Dieuaide.

—

Ouvrages de médecine et maladie (XXXIII, 8). — Quand on voit des savants consacrer leur existence entière et toutes leurs connaissances à la poursuite d'un ou deux problèmes, on se demande comment la science qu'ils cultivent pourrait être vulgarisée. Mettre à la portée de chacun, et dans un court délai, ce qu'un labeur assidu ne permet qu'à un petit nombre de bien comprendre, n'est pas chose réalisable. Pour la médecine, en particulier, il y a plus de deux mille ans qu'on répète avec Hippocrate : ὁ βίος βραχὺς, ἡ δὲ τέχνη μακρή... car on n'a encore trouvé ni le moyen d'allonger la vie, ni celui de limiter la science. Dès lors, tout manuel, tout compendium sur la matière est un leurre. Ces œuvres trop concises ne sont d'aucune aide aux initiés, et n'apprennent aux autres que des mots vides de sens. Ils sont donc inutiles, tous ces livres *ad usum populi*, et, de plus, ils ne sont pas sans danger.

Plus d'un étudiant en médecine, novice encore, se sent effrayé, s'imaginant avoir tel ou tel symptôme des affections qui lui sont décrites. Peu à peu, son savoir accru le guérira de ses chimères, mais le simple curieux, l'amateur, en reste toujours aux terreurs du début. Il se croit atteint de tous les maux ; il a un perpétuel souci de sa santé, il est hanté d'une constante inquiétude, et ce fâcheux état mental est bien connu, tant les exemples en sont fréquents, c'est l'Hypochondrie.

T. Pavot.

—

A propos de Louis XVII (XXXIII, 12). — Sans vouloir discuter si le rapprochement entre les Liégeois révoltés et l'infortuné Louis XVII est justifié, je me permettrai de faire remarquer à M. Clément Lyon que Louis XVII n'était en aucune façon descendant de Louis XI.

Louis XI ne laissa en effet que Charles VIII, dont les enfants moururent tous en bas âge.

Jeanne de France, mariée à Louis XII, est morte sans postérité.

Et Anne de France, mariée à Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, laquelle ne laissa qu'une fille, Suzanne de Bourbon, mariée à son cousin le connétable de Bourbon dont elle n'eut que 3 enfants morts en bas âge. (Voir le Père Anselme, Généalogie de la maison de France).

Un Intermédiairiste.

—

Armoiries à déterminer (XXXIII, 87). — La famille *Grenaud*, en Bresse, porte : de gueules à 2 bandes ondées d'argent ; si les bandes étaient vivrées il s'agirait des Senezergues en Auvergne. La couronne est loin, très loin, d'impliquer le titre.

La Coussière.

Fasce, en blason (XXXIII, 88). — Bien singulier ce docteur (Andry (1741) prétendant que *fasce* a d'abord été *fesse* ! C'est là une idée qu'on ne saurait avoir *à priori*, car le latin *fascia* s'impose de suite, et par la forme et par le sens. Il n'y a pas d'erreur possible ; le mot est dans Vitruve, désignant une *bande*, ou *fasce* qui, comme détail d'architecture, est exactement la pièce connue en blason.

T. PAVOT.

—

Pièces de monnaie percées (XXXIII, 89). — Voir dans l'Intermédiaire, XV, 516, 662 : Écus de six livres à la vache.

J. LT.

* * *

— Châteaubriand nous dit :

Des pièces de monnaie qui nous restent de Saint-Louis sont percées. On croyait qu'elles guérissaient de tous les maux, et on les portait suspendues au cou, comme des reliques.

De là, sans doute, l'opinion courante que toute monnaie trouée o servi de médaille, et peut se conserver comme amulette, fétiche ou porte-bonheur.

T. PAVOT.

—

Que la nuit paraît longue à la douleur qui veille ! (XXXIII, 121). — Je ne viens pas apporter une réponse précise à M. P. Brunand, mais, par un dilemne que mes souvenirs me permettent de croire exact, je restreindrai l'étendue de ses recherches.

Or, le vers cité plus haut, s'il n'est pas d'André Chénier lui-même, doit se trouver dans un morceau de poésie intitulé : « *La dernière nuit d'André Chénier*. »

Ad narrandum non ad probandum.

En tout cas, voilà un premier redressement à opérer au Larousse et à signaler à M. Al. Martin en réponse à sa question : *Les errata des grands dictionnaires.*

EDOUARD RINADEL.

* * *

Ah que la nuit est longue à la douleur qui veille.

Ce vers est de Ducis.

P. GRÉGEOIS.

—

Rôle militaire du conventionnel Rovère (XXXIII, 128).— M. Laval trouvera des détails biographiques sur ce personnage dans un ouvrage dont voici le titre :

Biographie moderne ou dictionnaire biographique de tous les hommes morts et vivants qui ont marqué à la fin du XVIIIe siècle, ou au commencement de celui-ci, etc., etc. 3e édition. A Leipzig, chez Paul-Jacques Besson, 1807.

Ce sont quatre volumes in-octavo, à deux colonnes, petit texte (mignonne interlignée).

Je ne doute pas que vous connaissiez ce livre, bien qu'il soit devenu assez peu commun. C'est une mine précieuse de renseignements difficiles à trouver ailleurs. Il est assez impartial, surtout pour l'époque et...

Souvent mis à profit, mais rarement cité.

FLANTIER.

* * *

— Rovère, Joseph-Stanislas, né à Bonnieux (comtat Venaissin) vers 1748, prit le titre de marquis de Fonvielle et servit quelques temps dans les mousquetaires. Ses prodigalités jointes aux dépenses qu'il avait faites pour s'anoblir le ruinèrent. Il vendit son marquisat et acheta la charge de capitaine-commandant des gardes suisses du légat d'Avignon, mais il ne put la payer et dut la revendre peu après. En 1789, n'ayant pu se faire nommer député de la noblesse de Provence, aux Etats-généraux, il se jeta dans le parti révolutionnaire. C'est alors que son titre d'ancien militaire lui valut d'être un des lieutenants généraux du fameux Jourdan *Coupe-tête*, dans la guerre d'Avignon contre Carpentras. Il s'y distingua moins par sa vaillance que par sa cupidité, et là semblent s'arrêter ses services comme militaire.

T. PAVOT.

Paris. Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux.

L'Administrateur-Gérant : LÉON LENÈGRE.

PETITE CORRESPONDANCE

(*Du 2 au 7 Mars*)

V. M. — La question relative à l'anonymat du chroniqueur *Rastignac* de l'*Illustration* a déjà été posée, XXXI, 568.

Arroquy. — Pris bonne note de votre désir.

H. C. — Votre excellent article sur Jeanne d'Arc sera utilisé en temps et lieu. Votre raisonnement est fort juste.

Oberkampf de Dabrun. — On a exécuté vos ordres.

Vittorio Mendl. — Il serait inutile de vous embarrasser de tout un volume, je vous ai fait envoyer seulement le numéro qui pouvait vous intéresser.

Varillas. — La réponse sera utilisée.

Haim Boucris. — Votre idée de publier l'*Intermédiaire* hebdomadairement est certainement excellente ; mais la question a besoin d'être étudiée avec soin à cause de l'accroissement du prix et du travail que cela entraînerait. Nous déciderons tout cela en réunion plénière.

E. G. Mulliker. — Les réponses à la question concernant le duc de Fronsac paraîtront dans le numéro du 20 mars. Il y en a quatre. L'autre question paraîtra probablement le 10 mars.

Marès y Oriol. — Une seule de vos questions pourra paraître le 20 mars, l'autre le 30. Merci pour vos offres que j'accepte le plus volontiers du monde.

J. de Hoon. — La question paraîtra. Un peu de patience.

E. Guillemare. — Merci. Un des deux services a été supprimé.

Soulice. — Vous voulez bien m'offrir les numéros 352 à 375, 384, 417, 439, 444, 458, 502, 522, 532, 546, 586, 602. Nous les possédons déjà en nombre suffisant. Je le signale ici à l'attention de nos aimables collaborateurs. Merci.

Monval. — A l'impossible nul n'est tenu. Venez, vous verrez et vous jugerez. Songez que lors de la réception d'un numéro, le suivant est déjà composé et le troisième à la composition, votre instructive réponse sur Viviand Bellerive ne pourra paraître que le 20 mars.

Debidour. — Votre question paraîtra le 20 mars.

L. Fournier. — Votre photographie a été trouvée charmante par tout le monde. Nous attendons la notice. Merci également pour les renseignements vinicoles.

Rozard. — Votre proposition est fort approuvée, mais elle ne peut avoir de sanction qu'en assemblée générale. Ce sera fait.

Léon Laforcade. — On ne peut empiéter sur l'emplacement réclamé par les questions et les réponses. On fera droit à votre désir lors de la publication de la table.

Vingtrenier. — Si, la liste de vos travaux ne sera jamais trop longue pour ceux qui vous estiment et vous admirent.

H. Boulet. — Vous avez trop d'esprit gaulois pour ne pas comprendre ma réserve à propos de *ne pas se laisser prendre sans vert.* Mais veuillez nous donner la date du *Sermon joyeux.* le nom de l'auteur et de l'éditeur.

H. Quinnet. — L'*Intermédiaire*, XII, 383, 413, 531, 715 : XIII, 399, s'est déjà occupé des sourds-muets, mais il ne parle pas, que je sache, du bénédictin espagnol.

L. Baillet. — La question a été déjà posée sous différentes formes dans l'*Intermédiaire*, II, 711 ; XII, 620 ; XV, 517, 662 ; XVII, 578, 659, etc. Regrets. Je recevrai et publierai avec beaucoup de plaisir le document offert.

Pelletier. — Si vous le désirez, je vous ferai parvenir les divers numéros traitant de la question du *Vengeur*.

Comte de S. — Vous me demandez de publier de suite votre question. Elle est certainement fort intéressante, malheureusement elle ne peut passer avant celles envoyées dans le courant du mois de février. D'ailleurs, je me permettrai de vous faire observer que vous n'êtes pas abonné, et que seuls, les abonnés ont qualité pour réclamer l'insertion de leurs questions ou de leurs réponses.

Le Meignen. —C'est convenu ; merci, vous avez dû recevoir le numéro supplémentaire.

L'INTERMÉDIAIRE

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

L'*Intermédiaire* est devenu et devient chaque jour, grâce à la savante direction du Général Jung, un outil de travail indispensable. Le système de **Questions** et de **Réponses** sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés.

Parmi les littérateurs, érudits, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles, amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre ; il n'a pas obtenu les renseignements qu'il désirait. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, retrouver un livre, un manuscrit ou un objet d'art, des armoiries, les documents d'une généalogie ou d'une recherche héraldique, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, en connaître la rareté et le prix, savoir si le sujet dont il s'occupe a déjà été étudié, si tel ou tel document est inédit, si les collectionneurs, les bibliothèques, les archives ou les musées possèdent sur son travail projeté quelques indications, quelques documents ou quelques pièces qui peuvent l'aider à mener à bien son étude ; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts, il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire ; il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'Etranger, et dans l'un des numéros suivants, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. **Questions** et **Réponses** sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses, car, il faut bien qu'on le sache : l'indépendance de l'Intermédiaire est absolue, et celle de ses collaborateurs eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par un anonymat scrupuleusement gardé. Aussi, en dépit de la politique, les **Questions** et les **Réponses** de l'*Intermédiaire* ont-elles toujours passionné la presse et le monde des lettres; elles réveillent des querelles historiques, artistiques et littéraires, provoquent des réformes souhaitées et des mesures salutaires, et contraignent à sortir de leur réserve des hommes, seuls en situation de répondre et qui s'étaient jusque-là abstenus de parler. De là, bien des indiscrétions profitables à l'histoire.

Outre les **Questions** et **Réponses**, l'*Intermédiaire* publie les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public et les corrobore par de nouveaux renseignements. Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire* et achève d'en faire, sous une forme alerte, vive, primesautière et docte tout à la fois, une véritable *Encyclopédie* internationale.

Depuis trente-deux ans, il a rendu sans interruption d'innombrables services à la science et est devenu le véritable **Moniteur de la Curiosité** de tous ordres, attendu, lu et commenté par la presse entière.

L'*Intermédiaire* **PARAIT LES 10, 20 & 30 DE CHAQUE MOIS.** Chaque numéro est composé de **quarante-huit colonnes** soigneusement imprimées en caractères elzéviriens. Le tout forme, à la fin de chaque semestre, un élégant volume qui ne contient pas moins de **mille colonnes**, avec des **tables** destinées à faciliter les recherches.

Abonnements : *Un an.* France, **16** fr. Etranger **18** fr. — *Six mois.* France, **9** fr. Etranger, **10** fr. *Trois mois.* France, **5** fr. Etranger, **6** fr. — Un numéro détaché, **0** fr. **75**.

Les Abonnements partent des 1er Janvier, 1er Avril, 1er Juillet et 1er Octobre.

Pour tout ce qui concerne l'**Intermédiaire**, s'adresser à M. le Général JUNG, 23 *bis*, rue de la Faisanderie.

On s'abonne à la Direction de l'**Intermédiaire**, 23 *bis*, rue de la Faisanderie, à l'Imprimerie G. Lefebvre, rue Claude-Vellefaux, 5 et 7, chez H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, nº 1, ainsi que dans tous les bureaux de Poste, de France et de l'Etranger.

AVIS

Toute demande de **changement d'adresse** doit être accompagnée de **40 centimes** en timbres-poste et d'une des dernières bandes imprimées.

Annonces : **25 centimes** la ligne pour les abonnés.

Pour les **Collections à compléter**, prière d'écrire à la Direction.

Le Général Directeur est visible tous les *mardis*, *jeudis* et *samedis* matin, de *9 heures à midi*. Il a le téléphone à sa disposition.

On trouve, chez M. H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, nº 1, toutes les livraisons concernant l'*Intermédiaire* et la *Plume et l'Epée*.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. 20 Mars 1896.

XXXIIIe Volume — N° 720

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Quatrième Série — 2e Année — N° 26

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Direction et Administration : 23 *bis*, Rue de la Faisanderie

IMPRIMERIE

5 et 7 RUE CLAUDE-VELLEFAUX

OUVRAGES EN LIBRAIRIE



Les **Archives des Collectionneurs d'ex-libris** paraissent tous les mois, avec une ou deux planches hors texte et] des figures dans le texte. Elles s'occupent spécialement de toutes les marques de propriété du livre, de blason, etc.

Un numéro spécimen est envoyé sur demande affranchie adressée au siège de la Société : *95, rue de Prony.*

Type de la CARTE D'IDENTITÉ

Destinée aux INTERMÉDIAIRISTES

1896 — **L'Intermédiaire** — 1896

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Portrait

photographique.

CARTE

D'INTERMÉDIAIRISTE

M ....

....

....

demeurant à ....

....

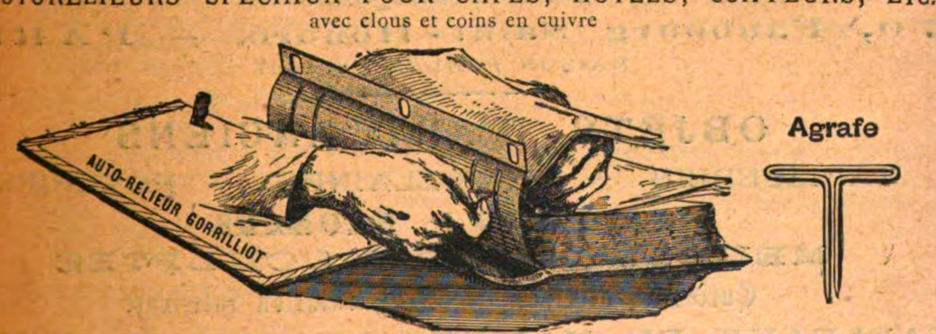
Signature,

Visa du Directeur,

Prix de la Carte	0 Fr. 75
Frais d'envoi	0 » 25
TOTAL.	1 » »

Répertoire-annuaire général des Collectionneurs de la France et de l'étranger.

Le deuxième volume nous paraît vraiment indispensable **à tous ceux qui s'occupent du commerce des livres et des objets de curiosité** et aussi à tous les membres de l'immense famille des collectionneurs. L'ouvrage débute (exemple à suivre) par la liste des *Errata, suppressions et addenda* ; de la sorte, on est frappé tout de suite par ce qu'il importe de ne pas négliger ou oublier, ce qui arrive souvent quand ces indications complémentaires sont rejetées à la fin d'un volume. Nous signalerons ensuite une bien intéressante *Etude chronologique concernant les timbres fiscaux et de leurs émissions successives depuis* 1673 *jusqu'à nos jours,* par M. Ris-Paquot (11 pages), et un travail de M. Paul Eudel sur *l'Habitation et le Mobilier à travers les Ages* (16 pages). C'est à la page 37 que commencent les listes si précieuses de M. Renart, divisées en deux sections : *Collectionneurs français*, désignés en *Collectionneurs provinciaux et parisiens*, et *Collectionneurs étrangers.* Au milieu du volume se trouve intercalée une liste spéciale des *principaux commerçants parisiens, en livres, tableaux, antiquités, numismatique, timbres-poste et professions diverses.* Une table alphabétique des noms des collectionneurs habitant la France (Paris excepté, parce que les parisiens sont rangés par ordre alphabétique) termine cet inventaire. En résumé, M. Renart a droit à nos vives et bien sincères félicitations pour le service éminent qu'il vient de rendre à tous ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent de la vente ou de l'achat de tous objets pouvant former collection.



DEMANDES D'ÉCHANGE D'EX-LIBRIS

M. J.-E. de Groot-Jamin, d'Amsterdam ;
M. Paul Cordier, 34, Grande-Rue, à l'Isle-Adam (Seine-et-Oise) ;
M. Oberkampf de Dabrun, receveur des finances, à Alais (Gard) ;
M. Gustave Bord (Loire-Inférieure) ;
M. Bargallo, 34, rue d'Allemagne, Paris,
sont disposés à faire l'échange de leurs ex-libris avec les abonnés de l'*Intermédiaire.*

(Envoyer un timbre pour permettre l'envoi des *ex-libris* désirés).

CESSION D'OBJETS
ayant appartenu
AU GÉNÉRAL JOSEPH GARIBALDI

1° **Une Statuette** en bronze, hauteur 60 %/m, fondue à Caprera par une artiste anglaise et donnée au Général *(Portrait du Général en pied)*;

2° **Sa Blouse** en drap rouge avec broderie et blason de la ville de Rome sur le collet. *(Cadeau des Dames Romaines)*;

3° **Une Pipe** en écume de mer, portrait du Général, avec bourse brodée pour le tabac ;

4° **Une Calotte** velours cramoisi, avec broderie en or et initiale G ;

5° **Une Photographie**. *(Portrait du Général sur soie)*.

N.-B. — Les articles 1, 2, 3, sont accompagnés d'un autographe du Général Garibaldi en faisant le cadeau à son beau-frère, M. Antoine Armossier. *(Certificat notarié)*.

Les Musées cantonaux de France. — Article du *Bulletin de la Ligue de l'Enseignement*, de févr. 1895 (p. 49), et de la *Paix* du 8 avril 1895.

Des musés cantonaux ont été fondés à Bagnols (Gard) en 1854, par M. Léon Alègre, et à Poligny (Jura), en 1859, par M. Edmond Sauria.

M. Edmond Groult, docteur en droit, avocat à Lisieux (Calvados), a entrepris, en 1876, une active propagande pour multiplier ces modestes musées, en faisant ressortir tous les avantages qu'on en devait attendre.

Une médaille d'or lui a été décernée à l'Exposition universelle de 1889, et plus de quarante Conseils généraux ont émis des vœux en faveur des musées cantonaux.

Pour faciliter la création de ces musées dans tous les cantons, M. Alphonse Renaud, 25, rue Scheffer, à Paris, docteur en droit, chef de bureau au Ministère des Finances, vient de réunir, avec l'aide de quelques personnes, plus de 1,000 volumes, environ 40,000 dessins, plus de 5,000 textes, présentant un intérêt cantonal, et quelques centaines de monnaies qu'il mettra gratuitement et successivement à la disposition des associations cantonales qui ont eu ou auront établi un musée cantonal à la mairie du chef-lieu de canton ou dans un autre local convenable, et organisé des conférences publiques dans les principales communes du canton. Son œuvre a été créée le 12 mai 1894, et est déjà féconde en résultats.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *20 Mars 1896.*

XXXIII[e] Volume. — N° 720

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Quatrième Série. — 2[e] Année — N° 26

L'Intermédiaire
DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

Faire son persil. — D'où vient cette expression qui signifie, je crois, faire un peu ses embarras, faire le beau cavalier, au bois principalement ?

C. DE LA BENOTTE.

—

Prima quæ vitam dedit, hora carpsit. — Quel est l'auteur de cette phrase ?

MARQUIS DE L...

—

Chères délices. — Presque tous les bibliophiles connaissent ces vers, quelques-uns les ont utilisés dans leur Ex-libris :

Chères délices de mon âme,
Gardez-vous bien de me quitter,
Quoiqu'on vienne vous emprunter,
Chacun de vous m'est une femme,
Qui peut se faire voir sans blâme,
Et ne se doit jamais prêter.

Quel est l'auteur de ce sixain ?

Dernièrement, une revue étrangère en attribuait la paternité au général de Clerambault, ministre résident à la cour de Berlin, sous Napoléon I[er]. J. Janin dans *Le Livre* n'en a-t-il point parlé ?

X. X.

—

Monter, remonter une montre, une pendule. — Pour une expression impropre, en voilà une !

Comment monter ou remonter peuvent-ils signifier : tendre un ressort ? Je le sais, l'origine de cette locution vient des horloges à poids. On remontait le poids arrivé au bout de sa corde et la marche de l'horloge était assurée. Les italiens disent de même donner de la corde, ou charger, *dare corda, caricare,* ou bien *rimettere su;* toujours le poids. Les Espagnols disent, eux aussi, *dar cuerda* ; les Allemands, tirer en haut, *auf-ziehen* ; les Anglais, *to wind up*, enrouler. Prise de la corde du poids, cette dernière expression peut convenir au ressort que l'on enroule, mais pourquoi donc en sommes-nous restés à cette expression impropre, que nos horlogers ont officiellement consacrée en inventant les *Remontoirs ?* Y aurait-il une langue plus riche que les cinq ci-dessus ?

ARCH. CAP.

—

Toupet de commissaire. — Pourquoi dit-on d'un homme hardi, effronté et menteur, il a un toupet de commissaire ?

P. NIPONS.

—

Un Etat dans l'Etat. — A qui peut-on attribuer légitimement la paternité de cette phrase... si connue et si employée de nos jours ?

HAÏM BOUCRIS.

—

Appel. — Appellation. — J'avais un procès. Je l'ai perdu en première instance; j'ai fait appel ; la Cour m'a donné gain de cause. Je suis loin de m'en plain-

dre ; je désirerais seulement comprendre le dispositif de l'arrêt. Il est ainsi conçu :

« Par ces motifs, la Cour *met à néant l'appellation et ce dont est appel* ; émendant, décharge les appelants des condamnations contre eux prononcées..... etc. »

Met à néant l'appellation! Comment ça, puisqu'au contraire on donne raison à mon appel ? On a mis à néant le jugement dont était appel et par conséquent jugé mon appel bien fondé. Est-ce que par hasard *appel* et *appellation* ne seraient pas synonymes ?

J'ai demandé des explications à mon avocat. Il n'a pu me répondre qu'une chose, c'est que tous les arrêts étaient rédigés de cette façon. De quoi vous plaignez-vous, ajouta-t-il, puisque vous avez gagné le procès?

Quelqu'un pourrait-il me renseigner un peu mieux ?

ALBERT MARIE.

—

Foy Julie. — Que fallait-il entendre dans notre ancien droit par la Foy Julie?

Je trouve cette expression dans un titre portant la date de 1344, passé devant le lieutenant du bailliage de Vermandois, à Laon; aux termes duquel la dame Isabelle de Saumes (de Salm) concède au chapitre de Saint-Laurent de Rosoy, et au Couvent de la Val le Roy certaines prestations en argent et en blé. A la fin de cet acte, je lis la phrase suivante :

Et renunca la dte dame..... à toutes coustumes, estatus et usaiges de pays, au bénéfice d'entière restitution, au droit de Velleyen, *à la Foy Julie*, et a tous auts droits et estatus fais en la faveur des dames... etc...

Je retrouve bien dans mes souvenirs de Droit Romain, la *restitutio in integrum*, et les droits résultant pour les femmes du senatus consulte Velleien, mais la Foy Julie m'échappe complètement. Je serais heureux d'être renseigné à çet égard.

H. D.

—

Au moins ne t'avise pas de faire mourir un amiral dans l'eau douce. — Quel est le personnage du XVIIe siècle qui a dit cette phrase?

J. R.

La rue Michel. — *L'Intermédiaire* s'occupe actuellement beaucoup des rues, de la bizarrerie de leurs noms, de l'origine de ceux-ci, etc.

A ce propos, qu'il me soit permis de poser la question suivante :

D'où vient l'expression, certes un peu vulgaire, qui fait dire d'un projet réalisé, d'un désir accompli, d'une difficulté aplanie, en un mot de toute chose « à point » qu'elle *fait la rue Michel ?*

EDOUARD RINADEL.

—

Un tableau de Greuze. — Pourrais-je savoir quels ont été les possesseurs du tableau de Greuze (Vente Patureau 17,000 fr. et vente Norzy 22,000 fr., en 1860), ainsi décrit par la *Gazette des Beaux-Arts* de 1860 :

C'était un simple buste de jeune fille, la tête renversée en arrière, les yeux à demi fermés, les narines palpitantes, et les joues empourprées par le plaisir. Qu'il nous soit permis de trouver ce prix exorbitant, car ce n'est là qu'une excellente tête d'étude, et non point un tableau.

Existe-t-il une reproduction du tableau?

ROBERT ELLISSEN.

—

Un Chardin mentionné dans le catalogue Bocher. — Qu'est devenu le joli petit tableau appelé le *Tolon*, gravé par Lépicié ?

UN ADMIRATEUR DES ŒUVRES DE CHARDIN.

—

Bismarck plus fort que Cromwell. — On peut lire dans les lettres politiques de Louis Blanc :

Saint Philippe-de-Néri, ayant ouï dire qu'une certaine nonne s'attribuait le pouvoir de faire des miracles, voulut savoir si elle avait pour cela les vertus requises, notamment l'humilité. Il l'alla donc trouver avec des souliers très sales, qu'il se hâta, dès qu'il l'aperçut, de lui jeter à la tête en lui ordonnant de les nettoyer. Grande fureur de la part de la sainte ; sur quoi Saint-Philippe-de-Néri, sans perdre de temps, informa le pape qu'il n'avait pas à compter sur une sainte de cette espèce.

Telle est l'histoire que le *Spectator* rappelle, à propos de cette mémorable séance du 17 avril 1867, dans laquelle on a vu M. de Bismarck jeter ses souliers sales à la tête de la Chambre prussienne qui, malheureusement, s'est montrée plus digne que la nonne dont il s'agit, des honneurs de la canonisation.

Qu'est-ce qui se passa à cette mémorable séance du 17 avril ? Un aimable intermédiairiste très versé dans l'histoire contemporaine voudrait-il me renseigner ?

V. M.

—

Mémoires inédits sur la campagne de Russie.— Dans ses *Lettres sur la Russie*, X. Marmier cite des fragments du *Journal* du duc de Fezensac sur la campagne de 1812. Les passages sont fort intéressants. L'un d'eux, par exemple, nous représente l'empereur Alexandre tellement découragé après la prise de Moscou, qu'il se serait réfugié à Londres, si sa femme ne s'y était opposée. Le *Journal* semble un document sérieux puisque son auteur fit la campagne comme officier d'ordonnance de Napoléon.

Mais ces mémoires ont-ils été ou seront-ils jamais publiés?

PAUL EDMOND.

—

Le général Emile Mellinet. — Quelle est la date de la mort du général Emile Mellinet, né à Nantes en 1798 ? Le père de ce général, décédé en 1852, était-il encore, à cette époque, détenu dans la citadelle d'Anvers ?

A. D.

—

Monastère de San Pedro de Roda en Catalogne. — Ce monastère autrefois célèbre, abandonné depuis 1808 par les moines de l'ordre de Saint-Benoît, est actuellement en ruines.

Où trouver les documents, brochures, pièces,gravures,etc...se rapportant à cette institution religieuse ? M. Marès y Oriol, demeurant à Port-Bou, frontière espagnole, en ferait volontiers l'acquisition.

H. MARÈS Y ORIOL.

Yaci et Vassé. — Pour un travail en cours d'exécution, je voudrais avoir des renseignements biographiques sommaires sur le prince d'Yaci, ambassadeur du roi des Deux-Siciles, près le roi d'Espagne, en 1743. Quelles étaient ses armes personnelles et eut-il postérité de l'une ou de l'autre de ses deux femmes ?

De même pour le comte de Vassé, vidame du Mans qui, en 1682, avait épousé également une demoiselle de La Châtre.

Merci d'avance à l'aimable confrère qui me répondra.

B. Y.

—

Courtilz, sieur de Sandras et du Verger (Gatien de). — A-t-on la liste de ses œuvres ? Existent-elles à la Bibliothèque nationale ? Et son portrait et sa signature et ses nombreux manuscrits signalés par Nicéron ? Que sont-ils devenus ?

Il y aurait pourtant un intérêt réel pour les chercheurs et curieux, de savoir où trouver trace des travaux de ce capitaine de cavalerie, auteur des *Mémoires de d'Artagnan*, l'un des écrivains les plus féconds de la fin du XVII[e] siècle.

Jal donne quelques renseignements sur ses emprisonnements, sa fin,et sa famille; mais le reste ?

Avis aux *Intermédiairistes*.

QUÆRENS.

—

Famille Arlot : 1° dans le bailliage de Sens; 2° ayant donné un général des Franciscains. — A la Bibliothèque nationale, aux *Pièces originales* seulement, et dans aucun autre dossier des *Manuscrits*, il est question d'une famille d'Arlot, possédant, au XVII[e] siècle, au bailliage de Sens, les fiefs de la Basse-Plaine et du Petit-Courus. Nous faisons un pressant appel aux érudits intermédiairistes de l'Yonne pour les prier de nous donner quelques détails sur cette famille noble, ses armoiries, son origine, son extinction. Ses armes ne sont pas enregistrées dans l'*Armorial de 1696*, et elle n'a, jusqu'à présent, aucune relation avec les familles Harolt, Arloz, Arlot, Darlot, qu'on trouve en Périgord, Limousin et Bugey.

Un Arlot du Pré fut général de l'Ordre des Franciscains en 1280. On dit qu'il était gentilhomme, et que, veuf, il entra dans l'Ordre avec deux de ses fils. Les uns le croient Italien, d'autres le disent du Limousin. Quels sont les documents que l'on pourrait consulter sur ce moine? Qui pourrait donner des détails sur lui? Je suis loin d'une grande bibliothèque; pourrait-on me faire la charité intermédiairiste de m'aider dans mes recherches et de m'indiquer — outre des notes inédites sur ce personnage — à quelles pages de l'*Histoire séraphique*, en latin, par Wading, et de l'*Histoire de l'Ordre séraphique*, par Gonzague, il serait question de ce religieux? Merci d'avance.

LA COUSSIÈRE.

—

Georges-François Mareschal, marquis de Bièvre. — Georges-François Mareschal, marquis de Bièvre, à qui son esprit valut quelque célébrité à la fin du XVIIIe siècle, est l'auteur de deux comédies : l'une, *le Séducteur*, est restée au répertoire du Théâtre Français, l'autre, *les Réputations*, jouée au Théâtre Français, le 23 janvier 1788, n'eut aucun succès, comme on le voit dans la *Correspondance de Grimm et Diderot*. Les répertoires bibliographiques portent que cette deuxième comédie a été imprimée; quelque intermédiairiste aurait-il souvenir d'en avoir vu un exemplaire? Si elle n'a pas été imprimée, où pourrait en être conservé le manuscrit, étant donné qu'il n'est ni à la bibliothèque du Théâtre Français ni dans les archives de la famille de l'auteur?

M. B.

—

Le géomètre Zénodore. — Dans le t. Ier de son *Histoire des Sciences mathématiques et physiques*, M. Marie parle deux fois du géomètre Zénodore, qu'il fait naître, page 26, en 450, et page 261, vers 290. D'ailleurs, M. Marie attribue à ses deux Zénodore, à plus de sept siècles de distance, le même ouvrage et le même commentateur. Il y a bien là une inadvertance de l'auteur; faut-il se ranger à l'avis de Baltzer qui, dans une note au bas de la page 136 de sa *Planimétrie*, dit que Zénodore (autrefois confondu avec Zénodote), a été placé dans le Ve siècle avant J.-C., mais doit probablement être placé après Archimède?

A. GOULARD.
Intermédiaire des Mathématiciens.

—

Armoiries de la famille de Curel. — Pourrait-on savoir comment il se fait que la famille actuelle de Curel porte les armoiries des Hennequin?

CRAMANT.

—

Armoiries des Châteauneuf et des Filliot. — Je serais heureux qu'on pût m'indiquer les armoiries des familles :

1° De Châteauneuf de Doallou (Auvergne);

2° Filliot de Belvialar (Auvergne).

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Famille de Beauclair de Lagrillière. — Quelqu'un, habitant le Cantal, pourrait-il nous donner des détails sur les origines de la famille de Beauclair de Lagrillière?

Cette famille est originaire d'Aurillac. Un Beauclair fut bailli des montagnes d'Auvergne, en 1372.

Une note mortuaire de 1843 établit qu'un Beauclair de Lagrillière mourut à Saint-Denis en juin 1843. Il y a des descendants.

A quelle date remonte l'alliance des deux familles?

Les Beauclair portent : « d'or à trois chevrons de gueules au chef d'argent chargé de cinq mouchetures de sable ».

Les Lagrillière « de gueules à six bandes d'or ».

Le *Dictionnaire héraldique*, de l'abbé Migne, indique que la noblesse des Lagrillière est d'origine languedocienne.

On ne trouve point la date de l'union des deux noms.

L.

—

Armoiries à déterminer. — Elles proviennent d'uu cachet d'argent dont le

manche haut d'environ trois centimètres, figure une dame en longue robe. Aspect du XVIIe siècle.

Deux écus accolés :

Le 1er, à dextre, *à l'antique*, d'argent à la fasce d'azur, accompagnée de trois tourteaux, besans ou roses de ? posé 2 et 1.
Le 2e, à senestre, ovale, d'azur, à neuf annelets de ? posés en sautoir, simulant une chaîne.
Cimier : un casque taré de fasce à deux bois de cerf ou de ranchier, avec un tourteau ou besant entre les deux bois.

G. L. H.

—

Armoiries. — Sur une pièce d'argenterie : de pourpre à un lion dressé d'argent. L'écu posé sur un cartouche Louis XV et surmonté d'une couronne de marquis.

SEDANIANA.

—

Aéronautes. — La découverte des ballons et les premiers essais de navigation aérienne ont été célébrés par la gravure et la céramique. L'ont-ils eté aussi par la numismatique? Connaît-on des médailles s'y rapportant? En existe-t-il notamment qui soient relatives à Jean-Pierre Blanchard, l'inventeur du parachute, mort en 1808, ou à sa femme, dont on connaît la mort tragique, survenue en 1819?

JATROS.

—

Une édition à retrouver. — Dans la *Bibliographie des ouvrages relatifs aux femmes, à l'amour et au mariage*. Gay cite une édition de l'ouvrage intitulé : *Aphrodisiaque externe, ou Traité du fouet et de ses effets sur le physique de l'amour*, par Doppet, *avec figures*. Je n'ai jamais vu cette édition avec figures et je crois que c'est une erreur, mais je ne connais que l'édition de 1788 et la réimpression moderne d'Amsterdam, dans laquelle le libraire conteste l'édition signalée par Gay. Qui a raison de ce dernier ou du libraire ?

H. BOULET.

—

Ouvrages sur Homère. — Un obligeant intermédiairiste pourrait-il me donner la liste des ouvrages publiés en langue française (ou traductions de travaux étrangers) sur Homère, et les questions homériques depuis 1885?

Je ne comprends pas ici les articles de *Revue*, sauf les tirages à part. Tous mes remerciements.

VANVINCQ-RENIEZ.

—

Salles et salons du Palais de Buckingham à Londres. — Quelque intermédiairiste pourrait-il m'indiquer un ou plusieurs livres où je pourrais trouver des détails historiques ou descriptifs concernant les salles et les salons du palais de Buckingham à Londres (Palais de la Reine)?

J. H.

—

Question de préséance. — 1o Est-ce seulement un *usage* ou existe-t-il un *décret* ou tout au moins une *décision* quelconque assignant un rang individuel supérieur au membre d'un conseil général, sur un juge de tribunal Civil? (On sait qu'en *Corps* le Conseil général marche immédiatement après la Cour d'Appel).

2o A défaut de décret ou de décision, l'usage ne se baserait-il pas sur cette considération qu'un juge ne connait que des affaires d'un *arrondissement*, tandis qu'un conseiller général, bien que ne représentant en apparence qu'un seul *canton*, tranche en réalité des questions qui intéressent un *département* entier?

3o La question de préséance entre un officier ayant rang de commandant et un conseiller général, tous deux appartenant, je suppose, au même conseil de révision, a-t-elle jamais été tranchée définitivement?

Si oui, dans quel sens?

L. P.

—

L'histoire de la poule de Pasteur. — M. A.-C., dans *La Nature* du 16 novembre (no 1193), à propos de la transmission de parasites entre animaux de diverses espèces, dit :

C'est sous une autre forme, l'histoire de la poule de Pasteur.

Quelle est cette histoire ?

MANUEL LÉO.

—

Disparition de la perdrix rouge. — Dans ses *mémoires* que publie la *Nouvelle Revue rétrospective*, le prince de Croy dit, à la date 1748, qu'il chassa la perdrix rouge chez l'abbé de Broglie, à Vaux-de-Cernay, c'est-à-dire aux environs de Paris.

Or, il serait bien difficile aujourd'hui de retrouver le même gibier, non seulement aux Vaux-de-Cernay, mais encore dans un périmètre plus étendu et se rapprochant davantage du centre, ou du midi de la France. Cependant la perdrix rouge se chasse encore dans le Poitou, dans la Saintonge, dans la Sologne et dans le Berry.

A quelle époque a-t-elle disparu des environs de Paris et aurait-elle quelque chance aujourd'hui de s'y repeupler ?

ALPHA.

—

Première année d'un siècle. — J'ai lu dans un journal que la première année d'un siècle ne peut commencer ni un mercredi, ni un vendredi, ni un dimanche.

Je fais appel à mes collègues de l'*Intermédiaire* pour savoir ce qu'il faut penser de l'exactitude de cette proposition et, le cas échéant, en obtenir la démonstration.

VEREPIUS.

—

Quelle est la cause des anneaux ou cercles magiques? — Les anneaux ou cercles magiques sont comme chacun sait, une bande de gazon jaune et flétri ordinairement de vingt à trente centimètres de largeur, dans une circonférence de cinq à six mètres.

La forme parfaitement circulaire de ces anneaux est frappante et occupe fortement l'observateur, qui finit toujours par se demander le comment et le pourquoi.

La Grande Encyclopédie de Diderot, Valmont de Bomare, les *Transactions philosophiques*, etc., attribuent ces cercles magiques aux fourmis ou à la foudre.

Le *Journal littéraire* du 15 novembre 1788, contient des réflexions sur ces cercles magiques et dit que c'est le conte le plus enfantin qu'on puisse faire que de leur donner pour cause les fourmis ou la foudre.

Quelle est la cause des cercles magiques ?

A. DIEUAIDE.

—

A propos d'une grossesse de Mme de Staël. — Le général baron Thiébault (*Mémoires*, t. 3, p. 307), dit qu'à propos d'une grossesse que Mme de Staël voulait faire passer pour une hydropisie, Delpech fit ces vers :

Qui pourrait en célébrité,
En talent, en fécondité,
Surpasser, égaler cet étonnant génie,
Quand jusqu'à son hydropisie,
Rien n'est perdu pour la postérité ?

Quelle est cette grossesse que Mme de Staël cherchait à dissimuler ?

UN LISEUR.

RÉPONSES

Le maréchal Davout a-t-il trahi la France en 1815 ? (I, 277 ; XXXII, 406, 602 ; XXXIII, 33, 250). — Je viens protester avec une conviction indignée contre la réponse contenue dans le numéro du 29 février et même contre la seule position de la question où je vois un outrage à la vérité, à l'histoire, à l'honneur militaire de la France. Et que me fait l'accusation d'un obscur comme le général Fressinet ?

Les faits sont là ; oui, Davout pouvait livrer *une* bataille à l'avant-garde prussienne et lui, le général jamais vaincu, l'aurait très probablement gagnée, mais après ? mais le lendemain ? C'eut été se battre pour se battre, pour l'honneur, ce que je suis assurément fort loin de dédaigner, mais on oublie qu'il ne se trouvait personne alors en France, pas même à la Chambre des représentants,

pas même Ney, qui ne comprit avec douleur que tout était irrévocablement terminé par le coup de foudre, le coup de hasard, si vous voulez, de Waterloo.

Quant à prétendre, comme le fait Dieuaide, qu' « après Waterloo l'armée anglaise fuyait comme la nôtre, que Wellington ne put jamais rallier que 12,000 hommes » et que « l'armée prussienne qui deux jours auparavant avait été si mal-traitée ne se ralliait plus » c'est de la pure fantaisie historique. La vérité est que les colonnes prussiennes marchaient sur Paris avec l'audace, la témérité, si l'on veut, de la victoire, fortes de leur haine qu'elles comptaient bien cette fois satisfaire tout à leur aise, et du sentiment qu'elles étaient l'avant-garde des armées innombrables que la coalition acheminait de toutes parts sur les frontières françaises.

Davout ne crut pas qu'avec 70 à 80,000 hommes il dut risquer une telle partie qui, même gagnée, n'eut fait que rendre plus accablantes encore les conditions de la paix à intervenir, paix inéluctable, et attirer sur la France et Paris des maux sans limite. Que ceux qui aiment les beaux désespoirs, les prouesses inutiles et les outrances contre l'impossible, regrettent la bataille par lui évitée, soit, cela peut à la rigueur se plaider. Mais souffleter du mot de trahison le vainqueur d'Auerstaedt, le défenseur d'Hambourg, salir à plaisir une gloire militaire demeurée grande et pure, donner à nos ennemis cette joie de voir des Français renverser eux mêmes et trainer dans la boue la statue de celui qui fut leur vainqueur, voilà ce que je ne laisserai jamais passer sans élever la voix.

Et qu'on en soit bien assuré, il ne s'agit pas ici d'une impression de chauvinisme sentimental, j'ai la conviction absolue d'être dans le vrai. Et je sens que j'y suis aussi quand je proteste contre les insanités qui se débitent au sujet des faits les plus archi-prouvés de la vie de Jeanne d'Arc. C'est toujours la même rage de tout détruire, de tout nier, le même besoin de s'attaquer à tout ce qui a été respecté et honoré, la même peur surtout de paraître croire à ce qu'on a cru, la même démengeaison de dire du nouveau, n'importe à quel prix. Ah, les étrangers, les ennemis de la France, n'ont pas à se donner la peine d'écrire contre nous pour diminuer nos gloires prétendues et honnir tout ce qui a porté le nom français, ils n'ont qu'à nous laisser faire, jamais la haine germanique, italienne ou anglaise n'atteindrait par elle seule à ce que nous disons de nous mêmes.

Cette discussion continuera-t-elle ? Peu m'importe, pour moi elle est close et je ne m'y mêlerai plus ; quoi qu'il arrive maintenant, j'aurai dit, et comme je le voulais dire, ce que ma conscience me dictait.

H. C.

—

Le peintre Van Blarenberghe (VIII, 292, 347, 434 ; XXXI, 667 ; XXXII, 134, 643 ; XXXIII, 96). — Sa biographie se trouve dans l'ouvrage suivant : H. Verly : *Essai de biographie lilloise contemporaine*, (Lille, 1868 in-8°).

A. L.

—

L'invention des plumes métalliques (XXVIII, 405, 627 ; XXIX, 153, 304). — Sans revenir sur le *Stylum ferreum* de la Bible ni surtout ce qui a été écrit à ce sujet dans l'*Intermédiaire*, je transcris simplement un prospectus imprimé, sans date il est vrai, mais que j'ai trouvé dans un recueil de correspondances de l'année 1682, joint à quelques feuillets de la *Gazette* :

MACHINE AVEC LAQUELLE ON ÉCRIT SEPT COPIES A LA FOIS.

Ceux qui ont veu ecrire sept Plumes sur sept feüilles de Papier, conduites par une seule main et prendre l'encre à l'ordinaire, en ont trouvé l'effet aussi agréable que nouveau ; et n'ont pas trouvé de différence entre faire ecrire sept Plumes où ecrire avec une : soit pour bien ecrire, or pour ecrire viste et aisément : en sorte que toutes sortes de personnes peuvent ecrire dans une heure et un quart tout au plus ce qu'ils ecriroient dans sept heures.

On voit cette machine à la foire Saint-Laurent, dans la rüe Dauphine, aux Plumes d'Acier.

On prend sept sols pour chaque personne.

Et après la Foire, dans la ruë St-Denis, vis-à-vis les Filles Dieu, aux Plumes d'Acier.

L'on vend aussi aux mesmes endroits les Plumes et Curedents d'Acier.

(*Archives du Vatican, Nonciature de France. Vol. 167*).

Voilà une machine qui laisse loin derrière elle le *Bigraphe* et autres systèmes

du même genre ; à moins d'assimiler toutes ces inventions au *Jeu d'Oie renouvelé des Grecs.*

ARCH. CAP.

—

Rousselin de Corbeau de Saint-Albin (XXX, 636). — Je prie M. Clérembray de consulter le *Curieux*, tome II, pages 27-9. A cette époque je ne connaissais pas la date de la naissance de Rousselin et ni alors ni depuis aucun biographe de Rousselin n'a pu la donner ; je puis la donner aujourd'hui. Si on consulte la très curieuse et rarissime publication intitulée : *Mémoire du sieur Marc Antoine Nicolas comte Delamotte-Valois* (sic), (il s'agit du mari de l'héroïne de l'affaire du Collier), contre :

1° Le sieur *Charles Codant*...

2° *Fleury*... condamnés l'un et l'autre pour vol par un jugement du 19 fructidor an 3 à six années de fer, à l'exposition et à 50,000 fr. de dommages-intérêts, exécutés en effigie sur la place publique à Troyes...

Et aussi contre :

3° *Alexandre Charles Rousselin*, travesti aujourd'hui sous le nom de comte de *Saint-Albin*, s. d. (1824), in-4° (*Bibliothèque nationale*, réserve F 1069) ou y verra que l'auteur a eu entre les mains l'acte de naissance de Rousselin, où on lit, page 14 :

Rousselin, fils de François Rousselin, teinturier, et de Nicole Antoinette Marchand, né à Paris (St-Médard) le 12 mars 1772.

On y verra que François Rousselin divorça le 26 frimaire an 3 (13 décembre 1794) et mourut à Paris (Hôtel-Dieu) le 24 juin 1796 et d'après son acte de décès « qui est entre nos mains » dit l'auteur ; on y verra enfin que Rousselin fut adopté le 23 décembre 1812 par Pierre Laurent, Anne Corbeau, suivant acte passé devant le juge de paix du IVe arrondissement de Paris, que Corbeau mourut en 1796. Rousselin épousa en premières noces à Champségré (Orne) le 27 juillet 1807 Mademoiselle de Montpezat, qui mourut le 2 mai 1816, et en secondes noces à Montrouge, le 4 janvier 1821, Mademoiselle Marc.

NAUROY.

Fleurs décorées de noms propres (XXXI. 276). — Cette coutume remonte-t-elle au delà de 1785 ? On dit qu'un jésuite allemand, revenant des Philippines, offrit à la reine d'Espagne un arbuste à belles fleurs blanches. Comme le voyageur se nommait Kamel (ou Camelli) la plante reçut le nom de *Camellia*. Cela se passait en décembre 1739. La date n'est que peu antérieure à celle du catalogue de Buch'Hoz, mais on remonterait, je crois, bien plus haut que le XVIIIe siècle rien qu'en feuilletant l'histoire des tulipes, étudiées et décrites par Gesner dès 1559, et dont la vogue fut si grande, surtout de 1634 à 1637. La plus répandue de ces fleurs est la tulipe odorante, *le duc de Thol*. Celle des jardins a pour nom *T. Gesneriana*, et il en est une autre qui est dite *T. Clusiana*, ou tulipe de l'Ecluse. Nous voici donc avec deux baptêmes probablement faits du vivant même des botanistes, c'est-à-dire au XVIe siècle.

Mais on peut supposer que cet usage a toujours existé. A coup sûr, il était connu aux temps antiques, témoins les noms de personnages mythologiques, donnés alors à des plantes et employés encore aujourd'hui, tels que Narcisse, Hyacinthe et Daphné.

T. PAVOT.

—

Charles-Martel. Origine de son surnom (XXXI, 494, 584). — Notre collaborateur *T. Pavot*, dont les intéressantes communications permettent de dire qu'il n'a jamais *endormi* personne, nous parle du *fils de Pépin d'Héristal*. Je crois devoir citer, à cette occasion, ce passage d'un remarquable travail de M. Gaston Paris, le nouvel administrateur du Collège de France :

On sait que les noms de Pépin de *Landen* et de Pépin d'*Héristal* ou de *Herstal*, qui figurent encore dans nos histoires, n'ont aucun fondement historique et ne paraissent pas avoir été inventés avant le XIIIe siècle. Il serait vraiment temps de les faire disparaître. M. Berthelot, en parlant du second *Pépin* (*Histoire générale du IVe siècle à nos jours*, par Lavisse et Rambaud, t. I., 1893, p. 277, dit : *Pépin le jeune que nous appelons d'Héristal.* J'aurais préféré que l'auteur, qui est d'ailleurs très bien informé, eût dit : *qu'il ne faut pas appeler d'Héristal.* (*La Légende de Pépin le Bref* dans les *Mélanges Julien Havet*, 1895, p. 606, note 2).

Je constate avec regret que Pépin de *Landen* et Pépin d'*Héristal* se prélassent, sous leurs faux noms, dans un des meilleurs manuels du travailleur, le *Dictionnaire historique de la France*. Et, à ce propos, j'ai l'honneur de soumettre à mes chers confrères l'amendement que voici à la proposition faite par M. Martin et apostillée par notre *général*... en chef : Tout en nous occupant, dans les *Errata des grands dictionnaires*, *de omni re scibili*, occupons-nous surtout de choses françaises. Prenons pour base de nos opérations rectificatives l'excellent recueil de M. Ludovic Lalanne, recueil qu'il s'agirait de rendre peu à peu parfait. Que chacun de nous s'efforce donc, dans sa spécialité, d'introduire le plus possible d'améliorations dans ce précieux instrument de travail. *Macte animo, generose... collabo !*

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Sébastien Bottin (XXXI, 528, 638, 696; XXXII, 166; XXXIII, 95). — La Villa Bottin, de Billancourt, procède sans doute de Sébastien, mais d'une manière indirecte. Son propriétaire est M. A. Choisnet, ex-directeur des papeteries Firmin-Didot et l'un des fondateurs de la Société anonyme qui exploite aujourd'hui l'Almanach-Bottin. Le nom du savant figure là à l'état d'hommage commercial.

J. DE G.

—

Henri Marlet, peintre, graveur et lithographe (1770-1847) (XXXII, 36, 475, 608 ; XXXIII, 51). — Grand merci à M. Léo Martil. Mais dans notre petit coin de province, nous n'avons pu nous procurer le *Dictionnaire des artistes de l'école française*, de Bellier de la Chavignerie, et nous serons tout à fait reconnaissant à l'aimable confrère qui voudra nous en adresser une copie. Nous répétons la dernière partie de notre question : Marlet a-t-il laissé des descendants ?

F. L. A. H. M.

—

Quelles sont les causes de la beauté des formes chez la femme? (XXXII, 48, 422). — Il résulte de mes observations personnelles que la perfection des formes se rencontre souvent chez la femme issue de parents ayant une nationalité différente. En Provence, dans le Dauphiné, où les unions entre français et italiennes ne sont pas rares, on rencontre les plus jolies femmes de France. Il en est de même dans les provinces limitrophes de l'Espagne. Comme les observations que j'ai faites dans le Midi de la France ne s'appliquent pas au Nord, j'en ai conclu que si les nationalités doivent être différentes, il est nécessaire que les races aient des affinités.

Mon opinion est appuyée par le sixain suivant extrait de « La Source et Origine des c... sauvages ».

Qui voudra belle femme querre
Prenne visage d'Angleterre
Qu'aye le corps d'une Flamande,
Et les tetins d'une Normande,
Entée sur ung Cul de Paris :
Il aura femme à ses désirs.

H. BOULET.

—

Auvergne (Les descendants des comtes d') (XXXII, 121, 304, 455, 532, 680, XXXIII, 183). — Très fier de descendre de Turenne, La Tour d'Auvergne, s'attacha à prouver par sa vaillance, qu'il avait hérité aussi des qualités militaires du grand homme de guerre.

La descendance de Henri de La Tour d'Auvergne, prince de Sedan, duc de Bouillon, comprend deux branches : *de la première* est issu Turenne, et *de la seconde*, Théophile, Malo de Corret, premier Grenadier des armées de la République, reconnu La Tour d'Auvergne le 23 octobre 1779, en la Cour de Bouillon.

Les représentants actuels de ces deux branches, sont : *de la première*, les arrière-petits-fils de Jehan-Joseph de Châteauneuf-Randon, marquis d'Apchier ; *de la seconde*, J. de Pontavice du Heussey, chef d'escadron et son frère.

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Prieuré de Val Dieu (XXXII, 205, 459, 570; XXXIII, 43). — Voici une publication nouvelle qui me permet de répondre d'une manière satisfaisante à la demande

de M. Husson. C'est l'*Inventaire sommaire de la série H des Archives de l'Orne*, tome II, dressé par l'érudit archiviste M. Louis Duval. Cet inventaire qui met au jour le fonds du Val Dieu, l'un des plus complets de cette série, est précédé d'une *Introduction* (Alençon, Renaud de Broise, 1896, XCII p. in-4°) où, dans une courte notice sur l'abbaye, est donnée la liste aussi exacte que possible des prieurs d'après Joseph Trousseau (XVIIe siècle) et, dans cette liste, nous trouvons aux dates de 1697 et 1700 le nom d'Innocent Le Tellier.

Je m'empresse donc de signaler à notre confrère cette indication et le volume qui peut lui rendre d'utiles services dans ses recherches. Il sait maintenant qu'à Alençon sont conservés de nombreux documents sur le Val Dieu et qu'il trouvera auprès de l'archiviste, en cas de besoin, un précieux concours.

H. TOURNOÜER.

—

Quel est le livre imprimé qui a atteint le prix le plus élevé aux ventes publiques (XXXII, 242, 425, 496, 574; XXXIII, 97)? — Je trouve dans *Le Livre, revue bi-mensuelle, bibliophilie et bibliographie*, n° 1, 15 janvier 1896 (Paris, J. Gibert, in-8°) le commencement d'une liste des livres vendus plus de 1,000 francs en 1895; puis à la page 13, dans les *Echos bibliographiques*, cette indication : à Londres et pour 5256 livres sterling (soit 131,400 francs), s'est vendu dernièrement un exemplaire du *livre des Psaumes à l'usage des Bénédictins de l'Abbaye de Saint-Jacques, à Metz*. Cet ouvrage n'a été tiré qu'à *trois* exemplaires et date de l'année 1459.

J. LT.

—

Est-il juste, régulier, légal, qu'un membre d'une famille, qui n'est pas le seul et dernier représentant du nom, puisse transmettre, par voie d'adoption, à une personne quelconque, un nom dont il n'est pas seul propriétaire? (XXXII, 272, 466; XXXIII, 135, 261). — Il faut rendre à *Brondineuf* ce qui est *à Brondineuf* et à *Dieuaide* ce qui est à *Dieuaide!* C'est moi qui ai posé cette question à la fin d'une réponse et Dieuaide n'a fait que la placer une seconde fois sous les yeux des collaborateurs de l'*Intermédiaire*, pour la développer de nouveau, ce dont je le remercie.

Mais cette question qui est certainement très intéressante, ainsi que le prouve le nombre des réponses qui y sont faites, menace de dévier complètement du but proposé, si j'en juge par les articles de MM. E. de Ménorval, Le Mas Saint-André et Edouard Rinadel.

Il ne s'agit pas dans la question, de la transmission d'un *titre* par voie d'acquit d'une terre titrée ou autrement; mais de la transmission d'un *nom*. Le titre est personnel et indépendant du nom patronymique; tandis que le nom, lui, représente une collectivité d'individus qui ont tous un droit égal à le porter.

Je prends peut-être, en ce faisant, la place de notre aimable *Portier de l'Intermédiaire* — qu'il veuille bien me le pardonner — mais je prie nos confrères, que le sujet intéresse, de rentrer dans la question et de ne plus en sortir.

BRONDINEUF.

—

Boilly (XXXII, 318, 475, 686; XXXIII, 183). — Boilly a peint et gravé (car la gravure porte au bas, aux angles : L. Boilly pinx. L. Boilly sculp.) le portrait du célèbre iudustriel Oberkampf. La peinture originale, qui appartient à son arrière-petit-fils, le baron Oberkampf, à Paris, est une grisaille avec un verre cassé, en trompe-l'œil, et ces mots :

Dédié à Madame Oberkampf.
Bienfaiteur adoré d'un peuple industrieux
Qu'à d'utiles travaux anime sa présence;
Il ne peut faire un pas sans voir dans chaque [heureux
Son ouvrage, et sa récompense
par son très humble serviteur,
L. BOILLY.

O. DE D.

—

Alfred de Musset (XXXII, 435, 669).— Alfred de Musset a été souvent accusé de plagiat; et M. Alex. Destouches en a relevé plusieurs dans une étude intitulée : *Les réminiscences des littérateurs contemporains, M. Alfred de Musset*. Cette étude a paru dans la *Correspondance littéraire* du 5 décembre 1856.

HAÏM BOUCRIS.

Garde d'honneur et gardes d'honneur (XXXII, 476). — Je crois qu'il existe une distinction entre garde d'honneur et gardes d'honneur. Quand le corps des gardes d'honneur fut créé en avril 1813, le titre de garde d'honneur avait déjà été conféré.

Le premier soldat désigné comme garde d'honneur paraît être A. Boymans d'Utrect, si l'on s'en rapporte à l'ouvrage curieux et rare dont il est l'auteur et qui a pour titre : *Le Garde d'honneur*, ou épisode du règne de Napoléon Bonaparte, par A. Boymans d'Utrect, désigné en 1813 comme garde d'honneur, 2 cartes et une planche. Bruxelles, 1822, in-8°.

A. DIEUAIDE.

—

Sous ou centimes (XXXII, 482; XXXIII, 58). — Je ne m'étonne pas que compter en sous fût encore d'un fréquent usage, en 1812, car, même à présent, l'habitude n'en est pas perdue. Le malheureux quémande un *petit sou ;* dix centimes, c'est un *gros sou*, et tout le billon étranger s'appelle des *sous*. Les forains vous offrent leurs articles à deux, à quatre *sous* et il y a toujours le fameux étalage : La boutique à treize. La femme de ménage vous additionne en *sous* les acquisitions faites chez les différents fournisseurs. Demandez aux marchands s'il est rare que *quatre-vingt-cinq centimes* soient payés sans hésitation, et si, le plus souvent, ils n'ont pas la précaution d'ajouter : c'est *dix-sept sous*. Alors, plus d'embarras, le calcul est facile, parce que l'unité pratique est le sou, et non pas le centime qui ne sert jamais pour les achats. Quand on en a quelques-uns, on les donne au mendiant et, pour cela, on les a nommés *sous de pauvre*. Pour nos paysans bretons, le centime est un mythe, cela n'existe pas. Avec eux, il faut compter par *sous* (blank ou gwennec), par *cinq sous* (real), par *écus* (scoued).

En Normandie, dix francs c'est une *pistole*. Enfin, un peu partout, on entend parler de *livre, demi-livre*, et *quarteron*, etc. Et même l'Etat passe des marchés où certains objets sont cotés à la *ligne*. Tous ces noms anciens ont la vie dure; ils ont une valeur qui n'est pas près d'être démonétisée.

T. PAVOT.

***

— Ce n'est pas sur la première colonne mais bien sur la seconde que portait ma question des sous ou centimes.

A ce propos je corrigerai deux fautes d'imprimerie : on a mis un petit *h* dans le haut de la première colonne pour un petit *l*, ensuite ce n'est pas *chaire* à la messe, mais *chaise* à la messe qu'il faut lire.

On voit qu'en 1811-1812 on comptait encore par livres et sous. A quelle époque, bien que le système métrique date de l'Assemblée Constituante, a-t-on pris définitivement l'habitude de compter par francs et centimes ?

C. DE LA BENOTTE.

—

Amour (XXXII, 484; XXXIII, 59, 191). — Quelle solution ardue! Quelle définition de l'amour pourrait recueillir les suffrages de tous, même au sein d'une famille aussi unie que celle de l'*Intermédiaire ?*

Il est preférable de laisser à chacun le soin d'opérer une sélection, selon son état d'âme, parmi les nombreuses définitions qui ont été données de ce sentiment si complexe :

Ame de l'univers, amour, source féconde
Des plaisirs, des ris et des jeux.

DESTOUCHES.

Théophile Gautier fait naître l'amour de l'accord heureux de la jeunesse, de la beauté et de l'innocence, sublime trinité. Et il ajoute que l'amour vrai fait éprouver une joie immense et pure où n'entrent pour rien les flatteries de l'amour-propre, l'orgueil de la conquête et les chimères de l'imagination.

L'amour est la seule folie qui soit sage, a dit Charles Demailly, qui se trouve être en opposition directe avec ce vers d'Alfred de Musset :

Amour, fléau du monde, exécrable folie.

Gustave Droz définit l'amour une alternative de victoires et de défaites. Suivant lui, qui dit amour dit besoin de possession. Il établit une distinction entre l'amour passionné où il y a exaltation, ivresse, oubli de toute contrainte, et la tendresse durable où il y a au con-

traire prudence et mesure, délicatesse, estime et respect réciproques. Plus loin, il constate que si la tendresse conjugale mérite véritablement le nom d'amour, c'est à l'heure où, cessant d'être un plaisir et comme l'enivrant superflu de la vie, elle devient un bonheur nécessaire, c'est à l'heure où, se dépouillant de ses côtés charnels, elle s'idéalise et se purifie, où, moins brûlante, elle réchauffe davantage et plus profondément.

Mlle de Scudéri trouve que de toutes les passions, l'amour est celle qui dérègle le plus la raison, qui met le plus l'âme en désordre et qui lui fait commettre les plus grandes fautes. Il n'y a pas d'esclaves plus tourmentés que ceux de l'amour, dit-elle.

C'est également l'avis du docteur C. Dupasquier, et il le motive ainsi : Bien différent de l'amitié qui repose sur des qualités, l'amour ne repose que sur des attraits : par conséquent, il est passager et pour ainsi dire instantané. L'amour fait plus de malheureux que tous les autres maux réunis. Comme le feu de l'enfer, il nous brûle sans nous consumer : il s'attaque sans pitié à sa victime et ne lui fait ni trêve ni quartier; il la dévore dans les ténèbres nocturnes et pendant la clarté du jour... Autant il est l'hôte bienvenu des époux dont il allège la chaîne, autant il est nuisible et calamiteux pour la jeunesse qu'il aveugle et qu'il trompe.

La passion de l'amour est jalouse et égoïste, a écrit Emmanuel Gonzalès, elle ne supporte pas de partage, elle s'inquiète de tout, elle se défie de tout. Quand elle s'endort dans une confiance naïve, c'est qu'elle se transforme en amitié.

Paul de Kock en a fait une analyse subtile : L'amour d'une femme augmente par les sacrifices qu'elle fait à son amant, plus elle donne, plus elle s'attache. Chez les hommes, il n'en est pas de même : le plaisir les fatigue et la continuité du bonheur les ennuie. Le désir les enflamme, la jouissance les refroidit et la volupté dénoue les nœuds formés par l'amour.

Tant que l'amour recule devant un crime, a dit Balzac, il nous semble avoir des bornes, et l'amour doit être infini. — Et ailleurs : L'amour a horreur de tout ce qui n'est pas lui-même.

Pour Pétrus Borel, l'amour n'est qu'un spasme.

Pour Stendhal, c'est une cristallisation.

L'amour est une fièvre passagère qui prend par un frémissement et finit par un bâillement, affirme Basta.

C'est l'échange de deux fantaisies et le contact de deux valses, selon Arsène Houssaye, interprétant Chamfort.

Schopenhauer prétend que c'est le vif désir d'un monsieur et d'une dame qui éprouvent le besoin irrésistible et réciproque de perpétuer ensemble leur image et de se voir revivre dans un petit homme ou dans une petite femme.

Qui a dit aussi que l'amour est tout simplement une maladie, une affection pathologique, grave, si cet amour revêt un caractère aigu, ou bénigne, indisposition passagère, s'il est chronique?

D'une chronique d'actualité, signée d'un nom *féminin*, je détache les lignes suivantes :

L'amour classique avait deux bases : l'attraction sensuelle, derrière laquelle, la fortifiant, on trouvait l'idée de la maternité, et la tendresse du cœur, qui ennoblissait le désir et lui donnait la durée. Cet amour tend à être remplacé chez beaucoup de femmes par un sentiment où l'imagination est presque tout.

Enfin, de quel optimiste cette pensée :

Tout est bon de l'amour, même ses querelles?

EDOUARD RINADEL.

—

Ecole buissonnière (XXXII, 513; XXXIII, 55, 192). — Cette question a été posée en 1859 dans le *Bulletin du protestantisme*, page 13 :

Est-il vrai que la locution *faire l'école buissonnière* ait une origine protestante?

La même année, page 272, il est répondu affimativement :

Un arrêt du Parlement de Paris, du 7 février 1554, enjoint au chantre de l'église de Paris de donner ordre que, hors les petites écoles qui sont destinées par le dit chantre en cette ville de Paris ne se tiennent autres *écoles buissonnières* pour obvier aux inconvénients qui en pourraient advenir par la mauvaise et pernicieuse doctrine, etc.

Le président Henault ajoute :

C'étaient des écoles que les luthériens tenaient dans la campagne par crainte d'être découverts par le chantre de Paris, qui présidait aux écoles.

O. DE D.

Question historique (XXXII, 517, 687). — Louis XII ajoutait à ses armoiries un *porc-épic*, François Ier une *salamandre*.

Cette habitude a dû commencer, je crois, avec le XIIIe siècle.

Il serait intéressant de dresser une liste des rois ayant ajouté à leurs armes un animal, volatile, quadrupède, symbolique ou autre.

Cette liste aussi longue qu'on la pourrait faire n'en serait que plus intéressante!

E. G.

—

Steinkerque (XXXII, 593; XXXIII, 146). — Même réponse que celles insérées XXXIII, 146.

E. GAUDOIN. — ROCHEVERRE.

—

Saint-Mesmin, graveur au physionotrace XXXII,595; XXXIII, 114). — Durant un séjour de près de vingt années aux Etats-Unis, Saint-Mesmin n'a pas exécuté moins de 800 portraits, parmi lesquels figure en première ligne un profil de Washington, daté de Philadelphie 1798. C'est,d'ailleurs, le dernier portrait exécuté du vivant du grand citoyen que l'on possède. Saint-Mesmin faisait payer ses portraits trente-trois dollars; ce prix comportait le dessin original, la planche, ainsi qu'une douzaine d'épreuves. De son côté, l'artiste dijonnais en conservait quelques-unes avec un soin jaloux. C'est grâce à cet esprit d'ordre — et il avait poussé la prévoyance jusqu'à inscrire sur chacun de ses portraits le nom du personnage — que l'on a pu reconstituer deux collections absolument complètes de l'œuvre totale de Saint-Mesmin. Ces collections furent achetées et transportées aux Etats-Unis en 1859; l'une d'elles est précieusement conservée au musée Corcoran, à Washington.

GEORGES BERTIN.

—

Loup de mer (XXXII, 633; XXXIII, 196). — En anglais nous disons *chien de mer*, mais ce mot serait grossier en français.

Il est possible qu'un auteur tel que Charles Kingsley dans son *Hereward the Wake* parle des écumeurs de mer Danois et Scandinaves, comme de *Loups dè mer*, mais ce n'est plus l'usage maintenant.

R. V.

—

Bibliographie napoléonienne (XXXII, 638; XXXIII, 198). — È uscita ora per le stampe la quinta parte del *Saggio di una bibliografia ragionata per servire alla storia dell' epoca napoleonica* (cfr. *Bollettino*, no 8707), compilata dal. sig. Alberto Lumbroso.

Il volume contiene l'elenco delle opere in ordine alfabetico degli autori da *Benoit* a *Bernays*.

Nella prefazione a questo volume il diligente compilatore fa cenno delle considerevoli aggiunte che si vanno facendo ai suoi materiali bibliografici; ricorda i nomi di coloro che lo aiutano e fra questi troviamo il Bibliotecario della Comunale di Trento dott. Ambrosi; il prof. Augusto Franchetti per gli appunti da lui presi leggendo i volumi e gli opuscoli del legato Piazzini di Pisa e molti altri. La prefazione termina con una bella lettera dell'illustre prof. Emilio Teza al padre del sig. Lumbroso.

8707. **Lumbroso Alb.** Saggio di una bibliografia ragionata per servire alla storia dell'epoca napoleonica. Benoit-Bernays. Modena, tip. lit. Angelo Namias e C., 1895. 8°, p. XV, 144.

Edizione di soli 200 esemplari.—Cfr. *Bollettino*, n° 5279.

BOLLETTINO DELLE PUBBLICAZIONI ITALIANE.

—

Un remède contre l'apoplexie (XXXII, 643). — Lire *Timbale d'histoires* d'Ernest d'Hervilly, page 124 (*Les Danaïdes*).

A. MARTIN.

—

Une fille de Louis XV (XXXII, 675; XXXIII, 273). — Consulter dans le *Curieux* la série d'articles intitulée: *Les enfants naturels de Louis XV*.

NAUROY.

Maréchal de Boufflers (XXXIII, 5). — En dehors des histoires générales et de deux oraisons funèbres, il existe l'ouvrage suivant :

Vie du maréchal de Boufflers, par M.F.; in-18, lithographie-imprimerie Lefort, à Lille, faisant partie de la collection de la Bibliothèque de Lille.

Je passe sous silence l'*Histoire des amours du maréchal de Boufflers jusqu'à son mariage avec mademoiselle de Grammont*, par E... (D.. P..) Paris, 1696, in-12.

Les Boufflers avaient un cri de guerre: *Camberon*. (On pourrait le donner comme étymologie du nom de Cambronne).

A. DIEUAIDE.

* * *

— Voici le blasonnement que donne Rietstap des armoiries des de Boufflers :

Boufflers, Artois, Picardie, Ponthieu ;
Duc en 1699 ;
Duc et pair en 1708 ;
D'argent à trois molettes de gueules 2 et 1, accompagnées de 9 croix recroisetées du même.
Cimier : une cigogne d'argent becquée et membrée de gueules ;
Cri : *Camberon ;*
Supports : 2 léopards lionnés, au naturel.

Dans la superbe collection de plaques de cheminée réunie aux forges d'Eich près de Luxembourg, il se trouve une plaque aux armes de L. F. de Boufflers qui a été pendant quelque temps gouverneur de la ville et du pays de Luxembourg.

Je suis prêt à faire parvenir à notre collaborateur F. B. Pregunton une photographie de la plaque; j'ajoute qu'à Eich le cimier indiqué ci-dessus est remplacé par une couronne de duc français, en outre, il s'y trouve la date de 1687, et des emblêmes militaires entremêlés de lys héraldiques.

D. DE LUXEMBOURG.

—

Etoile ou croix de la légion d'honneur (XXXIII, 6). — D'après Napoléon Ier, on doit dire *Etoile de la légion d'honneur*, et d'après Louis XVIII, c'est *Croix de la légion d'honneur* qu'il faudrait dire.

Le décret du 22 messidor an XII dit textuellement :

Article premier. La décoration des membres de la Légion d'Honneur consiste dans une étoile à cinq rayons doubles.

L'ordonnance du 17 février 1815, dit à son tour :

Article vingt-cinq. Les grands cordons, les grands officiers et commandants de la Légion d'honneur pourront porter la croix d'or à la boutonnière.

A. DIEUAIDE.

—

Les assignats "Corset" (XXXIII, 89). — Ma collection a ceci de particulier que, beaucoup des assignats qui la composent y sont conservés, dans toute la fleur de leur absolue virginité, par séries de feuilles d'impression, entières, non rognées, telles qu'elles sortirent originairement des presses officielles : c'est-à-dire, les assignats non encore découpés, séparément.

Celles de « *Cinquante sols* », — 4 janvier 1792, — comptent vingt assignats à la page, disposés sur cinq colonnes ; — celles de « *Quinze sols* », — 23 mai 1793, — vingt assignats à la page, sur cinq colonnes ; — celles de « *Vingt-cinq livres* », — 6 juin 1793, — huit à la page, sur deux colonnes ; — celles de « *Cinq livres* » — 10 brumaire an II, 31 octobre 1793 (vieux style), — dix à la page, également sur deux colonnes, *etc*.

Maintenant, quant aux assignats ci-dessus, en question, de *Cinq livres*, qui portent, imprimée sur chacun d'eux, la griffe de « *Corset* », ce sont, je crois, les tout premiers types d'assignats, de l'origine même de ce papier-monnaie.

Ce nom est apposé là, comme garantie d'authenticité, tout comme aujourd'hui encore se lisent, imprimés de même en fac-similés, le nom du Secrétaire-général : « *Billotte* » et celui du Caissier-principal, « *V. d'Anfreville* », sur les billets actuels de *Mille francs*, de *Cinq cents francs*, de *Cent francs*, ou de *Cinquante francs*, de la Banque de France.

Les assignats « *Corset* », sont ornés, aux quatre angles de leur encadrement de quatre fleurs-de-lys et, dans les fleurons et arabesques dont est composé

ce même encadrement, de nouvelles fleurs-de-lys, et de quatre toutes petites têtes des rois de France: Saint-Louis, Henri IV, Louis XVI, *etc.*

L'A majuscule du mot Assignat, plus grand que les autres lettres, y est ajouré en blanc, et dans l'intérieur de son jambage principal, se lit disposée en hauteur, la fallacieuse légende révolutionnaire : « *La Loi et le Roi.* » — Ces mêmes mots, plus bas, près du chiffre : « 5 livres », écrit en abrégé, sont de nouveau répétés dans un cartouche placé en regard de l'écusson royal, timbré des trois fleurs de lys : deux et une.

De plus, au centre de chaque exemplaire, a été frappé en relief un large timbre sec à l'effigie et au nom de *Louis XVI, roi des François.*

Eh oui !... la sanction royale s'étalait là, dans sa candeur, — pour la forme, — quand déjà dans l'ombre, s'aiguisait le couperet qui devait l'anéantir.

Ces premiers assignats furent, tous, imprimés sur de fort papier vélin à la forme, orné dans l'épaisseur de la pâte, de filigranes, disposés dans le sens de la largeur et où se voient, outre l'indication du chiffre de valeur : 5, placé au centre, dans un losange, un cœur, emblème de l'amour et de l'union, encadré à chacune des deux extrémités du dessin.

De cette série spéciale, j'ai des exemplaires de cinq émissions différentes : — 6 mai 1791 ; — 28 septembre 1791 ; — 30 avril 1792 ; — 27 juin 1792 ; — 31 juillet 1792. — Sauf les dates qui seules diffèrent, ces assignats pour tout le reste, sont identiquement semblables entre eux.

Les assignats « *Corset* », chez moi, sont en beaucoup moins grande quantité que les autres et de plus, ils sont tous détachés, par unités. En faut-il déduire qu'ils sont, présentement, devenus relativement plus rares ?

De tous ceux que je possède, les plus abondants sont ceux de *Cinq livres*, de l'émission du 10 brumaire an II. — Aucun de ces derniers ne porte le nom de *Corset*, par exemple, mais, par contre, sur les feuilles entières de ceux que j'ai recueillis, j'ai pu relever jusqu'à soixante-et-une griffes différentes, de caissiers ou de secrétaires (les dix assignats que comprend chaque feuille pleine, imprimée, portent régulièrement, dix griffes différentes : une par chaque assignat).

Soixante-et-un signataires ! Assurément, ce chiffre a son éloquence, et pourtant je reste convaincu que ma collection des *séries* de cet assignat n'est point complète, tellement il en fut fait de tirages.

Peut-être en trouverait-on encore, conservées, les séries absolument complètes, au musée rétrospectif de l'hôtel de la Monnaie, ou mieux, encore, au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale ? — Ceux de nos confrères que cette question intéresse et qui sont parisiens, pourront, bien aisément, s'en rendre compte, par eux-mêmes.

ULRIC R.-D.

Même réponse : UN COLLECTIONNEUR NIMOIS, H. D., ARVERNUS, RENÉ DE STARN, PAVOT.

***

— Ils s'appelaient dans le public des *Corsets* par suite d'une erreur matérielle qui fit prendre la lettre finale de la signature pour un *t* alors que le nom du signataire était *Corsel.*

L'erreur est évidente si l'on se reporte au décret de l'Assemblée nationale du 18 novembre 1790 et à la loi du 24 du même mois concernant les assignats.

On y voit :

Article 2. — Sa Majesté sera suppliée de commettre trente personnes pour signer les assignats.

Le décret est suivi de la désignation des personnes choisies, parmi lesquelles figure... *Jean Corsel.*

L'erreur était générale. Camille Desmoulins dans le n° 6 de son vieux cordelier page 117 (*Mémoires de la Révolution*) dit :

Mais comme la malle ne valait pas un *Corset*, les commissaires se contentèrent de rayer le lys.

... Il s'agit d'une perquisition chez son beau-père.

La même erreur se trouve dans la relation faite par Coutant, de son séjour à la maison d'arrêt de Port-Libre, (voir les *Prisons de Paris*, Dauban, 1870, page 347) ; dans la journée du 20 floréal an II. Il raconte la visite des prisonniers. On lui demande : « As-tu des assignats ? » Il répond : « Tiens, voilà

mon portefeuille » et je tirai un *Corset* de cinq livres et deux billets de dix sous.

Voir aussi *Mémoirès de l'Internonce* à Paris, Plon, 1890, page 45.

Les assignats de cinq livres dont parle le chercheur dans sa question page 89, 20 janvier 1896, n'est donc pas un assignat du type spécial.

DE LARCHE.

Même réponse : RÉNÉ DE STARN, T. PAVOT, A. T. SUS.

—

Diable vert (XXXIII, 123). — Le château de Vauvert (vallon vert) était autrefois regardé comme un repaire de diables. On y entendait toutes les nuits des hurlements horribles et un bruit affreux de chaînes trainées, disait-on, par des spectres. Saint-Louis donna ce château inhabité aux Chartreux qui le lui avaient demandé, et aussitôt que ces religieux en eurent pris possession, le sabbat fut à jamais conjuré. Mais le souvenir de la terreur qu'il avait fait naître se conserva dans l'expression proverbiale : *Envoyer* ou *aller au diable de Vauvert* et par corruption *au diabl e vert*.

Le château de Vauvert était situé hors des murs de Paris, dans une prairie, vers l'entrée de la grande allée qui se dirige du jardin du Luxembourg à l'Observatoire. L'ancienne rue du Vauvert qui conduisait à ce manoir infernal prit le nom de rue d'Enfer. (*Dictionnaire des proverbes*, de Quitard).

Le Courrier de Vaugelas (5e année, 1875, p. 99) donne la même explication, mais avec beaucoup de détails intéressants.

J. LT.

— Même réponse : T. PAVOT, FRÉCHAS.

—

Famille de Prudelle (XXXIII, 126). — C'est *Rudelle* que le prote aurait dû mettre. Le nom de *Rudel* est, en ce qui concerne les premiers seigneurs de Bergerac, une sorte de prénom qui suit aussi bien le sang masculin que le féminin.

Pour preuve voici la filiation :

1° *Brun de Foix* fut père de :

2° *Hélie Rudel* marié à Marguerite dame de Bergerac, fille d'Othon de Bergerac, vivant en 1130 ;

Il en eut :

3° *Hélie Rudel*, sire de Bergerac, marié vers 1180 à Gérande de Gensac, et en deuxièmes noces à Marguerite-Hélix de Turenne.
Il testa en 1254.
Du deuxième lit :

4° *Marguerite de Turenne* (nom de sa mère) mariée vers 1252 à Renaud, sire de Pons, devenu ainsi seigneur de Bergerac (il n'existait donc pas en 1259 d'*Hélie* de *Rudelle* seigneur de Bergerac, comme dit la question). Elle eut :

5° *Hélie Rudel* (qui était *Pons* par son père), seigneur de Bergerac, mort en 1290, peu après sa mère.
D'Yolande de Lusignan, il eut :

6° *Renaud de Pons*, sire de Bergerac, marié en 1296 à Isabeau de Lévis, dont :

7° *Hélie Rudel de Pons*, marié en 1314 à Marthe d'Albret.

Que conclure de tout cela ? C'est que *Rudel*, n'étant point un nom patronymique chez les sires de Bergerac, n'a pu servir de point de départ à une famille existante. La vérité nous oblige à reconnaître qu'Hélie Rudel I, eut un fils N... Rudel, nommé au testament de son frère. On ne peut donc pas dire que les sires de Bergerac étaient de la famille *de Rudelle* ; un Foix a été *surnommé Rudel* et ses descendants *féminins* ont gardé ce surnom.

LA COUSSIÈRE.

—

Duc de Fronsac (XXXIII, 127).—Louis François-Armand Nigerot du Plessis, né le 13 mars 1696, fut d'abord appelé duc de Fronsac, s'est marié fort jeune, le 12 février 1711, à Anne Catherine de Noailles, qui est décédée sans enfants le 4 novembre 1716.

Nota. — Madame la duchesse de Bourgogne, belle petite fille de Louis XIV, née Marie-Adélaide de Savoie, le 2 décembre 1685, fille de Victor-Amédée II duc de Savoie, qui épousa le 7 décembre 1697, Louis de France, duc

de Bourgogne, fils du grand dauphin, et petit fils de Louis XIV.

Elle devint mère le 15 février 1710, du futur roi Louis XV; dauphine par la mort du grand dauphin son beau-père le 14 avril 1711. Elle mourut le 12 février 1712.

Le duc de Bourgogne la suivit de près dans la tombe ; étant mort trois jours jours après la princesse sa femme, le 18 février 1712.

L'histoire ne dit pas que le jeune duc de Fronsac fût amoureux de la duchesse de Bourgogne; du reste son jeune âge l'eût dispensé d'être incarcéré à la Bastille.

Comparez les dates ci-dessous :

Il fut l'un des quarante à l'Académie française, le 12 décembre 1720;

Prit séance au parlement, comme duc de Richelieu, le 2 mars 1721.

Pair de France, en sa qualité de duc de Fronsac, le 5 avril 1723.

Ambassadeur extraordinaire à la cour de Vienne en 1724.

Chevalier des ordres du Roi, le 1er janvier 1728.

Honoraire à l'académie des sciences en 1731.

Brigadier d'infanterie, le 20 février 1734.

Maréchal de camp le 1er mars 1738.

Aide de camp de sa Majesté, 3 février 1744, et lieutenant général 2 mars, même année.

Se trouva à la bataille de Fontenoy en 1745.

Combattit le 7 juillet 1747, à la bataille de Lawfeld, puis passa en Italie pour commander à Gênes, par lettres du 1er août suivant, et il y resta jusqu'à la paix.

Créé maréchal de France, le 12 mai 1748.

Il obtint le gouvernement de la Guyenne, par lettres données à Versailles, le 4 décembre 1765.

Commanda en dernier à Bordeaux, et mourut le 18 août 1788.

Il avait épousé en secondes noces, le 7 avril 1734, Elisabeth-Sophie de Lorraine d'Harcourt, décédée le 27 juillet 1740.

Nota. Elisabeth-Sophie de Lorraine, était fille de Anne-Marie-Joseph de Lorraine, comte d'Harcourt, de Clermont et de Montlaur.

Par représentation de son père, elle tient du sang de nos plus illustres guerriers gaulois.

Elle a pour quarante cinquièmes ancêtres paternels, la sainte reine Clotilde de Bourgogne et son royal époux, Clovis le Grand, premier roi des Gaules, qui se fit chrétien.

Il épousa en troisièmes noces 1780, Jeanne-Catherine-Joseph de Lavaulx, veuve d'Edmond Rothe, dont il n'eut pas d'enfants.

Son petit fils, issu de son mariage avec Elisabeth-Sophie de Lorraine ci : Armand-Emmanuel-Sophie-Septimanie de Vignerot du Plessis Richelieu, né le 25 septembre 1766, fils unique du premier mariage de Louis-Antoine-Sophie Vignerot du Plessis duc de Richelieu en 1788, mort en 1791. Célébré à Saint-Sulpice, avec dispense de Monseigneur l'archevêque, le 25 février 1764, avec Adelaïde-Gabrielle de Hautefort de Juillac ; elle est décédée le 16 février 1767.

Fut duc de Richelieu en 1791; pair de France, 4 juin 1814 ; ministre des affaires le 4 juin 1815 ; membre de l'Académie française, le 2 mars 1816.

Mort le 8 mai 1822, sans postérité.

Nota. Ce dernier duc de Richelieu, du nom de Vignerot du Plessis, était contemporain, cousin et allié par le sang au général Alexandre de Beauharnais, mort sur l'échafaud révolutionnaire le 23 juillet 1794, époux de Rose-Joséphine Tascher de la Pagerie, devenue Impératrice des Français, aïeux maternels de S. M. I. feu Napoléon III.

Voir *Album* du *Second Empire*.

Armand-Louis Odet de la Chapelle de Jumilhac, fils ainé de Antoine-Pierre-Joseph de Chapelle, marquis de Jumilhac et de dame Armande-Simplicie-Gabrielle de Vignerot du Plessis Richelieu, née le 2 novembre 1778, sœur consanguine du dernier duc de Richelieu de ce nom ; fut appelé à recueillir la pairie et le titre de duc de Richelieu, par lettres patentes du roi Louis XVIII, du 19 septembre 1822, que cette famille possède encore.

J. M. M. Mavoit.

***

— Le grand seigneur que reçut l'Académie française, le 12 décembre 1720 : Louis-François-Armand de Vignerot, duc de Richelieu, connu d'abord et jusqu'en 1715 sous le titre de duc de Fronsac,

naquit à Paris le 13 mars 1696. Il était fils unique d'Armand-Jean, duc de Richelieu, et de sa seconde femme, Anne-Marguerite d'Acigné. Réputé pour sa bravoure, il sut s'illustrer par plusieurs belles et glorieuses actions militaires, ternies, cependant, par des rapines sans nombre qui lui valurent dans ses armées le surnom de « *Père la maraude* ».

Créé maréchal de France en 1748, il mourut, le 8 août 1788, dans son splendide hôtel de la rue Neuve-Saint-Augustin, dont le pavillon de Hanovre, qui subsiste encore, était une dépendance; âgé de plus quatre-vingt-douze ans, et après avoir jusqu'à sa dernière heure, rempli le XVIIIe siècle du bruit de ses intrigues amoureuses et de ses succès galants.

Richelieu, qui, dans cette longue carrière *don Juanesque*, ne trouva jamais de cruelles, débuta à la cour de Louis XIV par un assez joli scandale; lequel toutefois, de son aveu même, n'eut pour motif qu'un très innocent commerce avec sa charmante et spirituelle marraine : Marie-Adélaïde de Savoie, duchesse de Bourgogne, et petite bru du roi. Le jeune duc de Fronsac avait à peine quinze ans lorsque son goût pour cette princesse se déclara. Sa famille, et surtout Mme de Maintenon qui eut quelques indices de la chose, voulurent arrêter sa passion naissante par un bon mariage; on lui fit épouser sans retard et presque malgré lui la nièce du cardinal de Noailles, fille de la troisième femme de son père, le duc de Richelieu. On n'obtint pas ce que l'on espérait, car il n'éprouva jamais pour sa jeune femme qu'indifférence et dédain. Outre cela, le jeu avait pour Fronsac un attrait dont il ne put se garder; ses pertes firent sensation. Après de sévères remontrances, il promit de s'amender.

Ces bonnes résolutions, dit M. de Lescure (1), ne tinrent pas longtemps contre les irrésistibles coquetteries de l'aimable duchesse de Bourgogne et contre les occasions que multipliait trop facilement ce rôle d'enfant prodigue, d'enfant gâté qu'on avait laissé prendre à la cour au jeune Fronsac. Tous ces badinages paraissaient sans conséquence vis-à-vis d'un étourdi contre lequel on était défendu à la fois par sa légèreté, son mariage, et son rang. Cette sécurité trop complaisante parut sans doute offrir quelques dangers au roi, fort attentif aux plus secrets détails de la conduite des membres de sa famille, et à Mme de Maintenon qui faisait surveiller Richelieu par le courtisan Cavoye devenu dévôt. Le caractère de la jeune et espiègle duchesse de Bourgogne, si l'on en croit les indiscrétions de Saint-Simon et de Madame, n'était pas fait pour démentir les bruits que ses imprudences autorisaient assez, à défaut de sa conduite. Richelieu, à ce qu'il paraît, avait laissé tomber un portrait en miniature qui trahissait trop d'espérances, sinon trop de souvenirs.

Doit-on conclure que Richelieu, devançant Beaumarchais, ne fut qu'un naïf Chérubin, et la duchesse de Bourgogne qu'une comtesse Almaviva, jouant tous deux la fameuse scène du *Mariage de Figaro ?* Quoi qu'il en soit, Fronsac fut mis à la Bastille le 22 avril 1711, et ne recouvra sa liberté que quatorze mois après. Ainsi finit cette aventure.

Si les exploits galants du duc de Richelieu, aussi nombreux que variés, eurent pour lui des charmes : le mariage ne lui offrit pas moins d'attraits. Il eut cette singulière fortune, si toutefois ce peut en être une, de convoler trois fois en justes noces, et cela sous trois règnes différents.

Son premier mariage, dont il a déjà été question, eut lieu à Paris, le 12 février 1711. Il épousa en l'église Saint-Sulpice: Anne-Catherine de Noailles, née le 28 septembre 1696, fille de Jean-François, marquis de Noailles, et de Marguerite-Thérèse Rouillé ; elle mourut à 20 ans, le 7 novembre 1716, sans avoir eu d'enfants.

Sa seconde alliance se fit le 14 avril 1734, au château de Montjeu, en Bourgogne, avec Elisabeth-Sophie de Lorraine, fille puinée d'Anne-Marie-Joseph de Lorraine, comte d'Harcourt, dit le prince de Guise, et de Marie-Louise-Christine Jeannin de Castille, marquise de Montjeu. Cette personne qui lui donna ses deux seuls enfants : le duc de Fronsac et celle qui devint plus tard la comtesse d'Egmond-Pignatelli, était née vers 1708 et mourut le 2 août 1740.

La dernière union qu'il contracta, après quarante ans de veuvage et alors qu'il avait près de 84 ans, avec la veuve d'un irlandais : la comtesse de Rooth (Jeanne-Catherine-Josèphe de Lavaulx), donna lieu à des commentaires tant soit peu ironiques. Voici comment Bachaumont, dans ses *Mémoires*, relate les diverses phases de cet évènement:

10 février 1780. — Il y a dans Paris, une Madame Rooth, jeune et jolie veuve d'un Ir-

(1). Article *Richelieu* dans la Biographie générale du Dr Hoefer (Paris, Didot, 1855-1866), tome XLII, col. 220-239.

landais de ce nom, autrefois attaché au service de la Compagnie des Indes, qui est mort il y a quelques années, durant un voyage qu'il avait entrepris depuis la suspension du privilège. La suite de ses spéculations a été de déranger beaucoup ses affaires, et en mourant de laisser sa femme peu à l'aise et chargée de plusieurs enfants. Le bruit général de cette capitale est, que le Maréchal duc de Richelieu en est devenu si amoureux, qu'elle l'a déterminé à l'épouser, et comme l'âge de ce vieillard ne lui permet pas d'attendre, on veut que cet hymen doive avoir lieu incessament, quoique dans le carême.

11 février 1780. — Rien de plus certain que le mariage du maréchal de Richelieu.... Madame de Rooth se nomme Mademoiselle Lavaux; elle est fille de condition de Lorraine, parente des Choiseul, et était chanoinesse de Remiremont avant son premier mariage. Quant au surplus, c'est différent, elle n'a guère que 35 ans, 5 enfants et 10,000 livres de rentes. On prétend que le maréchal lui reconnait 150,000 livres de dot, lui assure 25,000 livres de rentes et qu'elle aura la pension de 12,000 livres que le Roi fait aux douairières de maréchal de France.

16 février 1780. — Le mariage du maréchal-duc de Richelieu a eu enfin lieu hier dans sa chapelle : M. l'Archevêque de Paris, qui s'intéressait vivement à la conclusion, dans l'espoir que ce vieux libertin feroit une fin honnête, devoit donner la bénédiction aux conjoints à l'Archevêché, si sa santé lui eut permis. Il y a eu illumination et feu d'artifice à l'hôtel de Richelieu.

On varie sur la manière dont le duc de Fronsac a pris cet évènement. Il paroit cependant qu'il n'est pas content. On dit que son père est allé lui-même lui en faire part, en ajoutant : Je suis plus honnête que vous; vous ne m'avez pas annoncé votre mariage; je vous préviens du mien, et je vous préviens aussi que, malgré mes quatre-vingt-quatre ans, je compte avoir un enfant et qu'il sera meilleur sujet que vous.

Du reste, on raconte le manière dont il a fait connaissance de Mme de Rooth, il y a quelques années : il alloit à Versailles; son carrosse cassé, il se trouve fort embarrassé; cette dame qui ne le connaissait pas, survient dans sa voiture; elle voit un cordon bleu, elle lui fait ses offres de service; il les accepte, et de là leur liaison.

On pourra consulter, si l'on veut faire une étude complète de la vie de ce personnage, la série d'ouvrages (une quarantaine environ) que cite M. de Lescure (*passim*) à la fin de son remarquable article; article résumant d'une façon parfaite la vie du maréchal de Richelieu.

Quant aux deux ouvrages connus sous les titres de : *Mémoires du Maréchal duc de Richelieu* (Paris, 1790, 9 vol. in-8), et de : *Vie privée du maréchal de Richelieu* Paris, 1790, 3 vol. in-8), on les trouve dans les grandes bibliothèques publiques de Paris. Le premier serait, selon Quérard (*Supercheries littéraires*), l'œuvre du baron de la Mothe-Langeon; et le second, d'après Barbier (*Dict. des Anonymes*), aurait été rédigé par Faur, ancien secrétaire du duc de Fronsac, avec cette particularité que le troisième volume serait entièrement de l'invention du rédacteur.

HENRI MASSON.

***

— Armand du Plessis, duc de Richelieu, connu d'abord sous le nom de duc de Fronsac, né à Paris (1696), fut baptisé en 1699 et tenu sur les fonts par le Roi et la duchesse de Bourgogne. Il fut marié, ayant 14 ans, à Mademoiselle de Noailles, sœur du duc, et nièce du cardinal du même nom. Veuf en 1716, il épousa (7 avril 1734) Mademoiselle de Guise, princesse de Lorraine, qui mourut en août 1740, lui laissant un fils et une fille.

Après une grave indisposition au cours de laquelle son fils n'avait témoigné que l'avidité d'un héritier, il voulut le punir en se remariant. En 1780, à l'âge de 84 ans, il épousa en troisièmes noces madame de Rothe, veuve d'un gentilhomme irlandais. C'était une demoiselle de Lavaux, d'une famille noble de Lorraine et qui avait été chanoinesse d'un des quatre chapitres de cette province.

Quant à ses internements à la Bastille, ils furent comme ses mariages, au nombre de trois. D'abord il y fut séquestré par son père lui-même qui, craignant que le Roi ne prît ombrage des familiarités de la duchesse de Bourgogne avec celui qu'elle appelait sa *jolie poupée*, demanda et obtint une lettre de cachet.

Enfermé le 22 avril 1711, le duc de Fronsac reste prisonnier quatorze mois. Il devient duc de Richelieu à la mort de son père (10 mai 1715) et est remis à la Bastille le 4 mars 1716, à la suite de son duel avec le comte de Gacé, fils du général de Matignon. Il est libre le 21 août suivant.

Enfin, une troisième et dernière fois, il est embastillé du 28 mars au 30 août 1719, pour avoir conspiré contre le Régent avec la duchesse du Maine et Albéroni.

T. PAVOT.

***

— Soulavie a publié en 1790-91 les *Mémoires du duc de Richelieu*. Une nou-

velle édition en 2 volumes en a été donnée dans la collection de Didot. Soulavie eut à sa disposition beaucoup de documents dont il ne sut pas toujours tirer un bon parti. Au sujet des trois mariages du duc, je lis dans les *Souvenirs sur l'Emigration, l'Empire* et *la Restauration* le passage suivant :

Un jour je disais au Roi (Charles X) que M. de Ravenel, un des membres de mon conseil général que je lui avais présenté, avait épousé mademoiselle de Rothe, belle sœur du maréchal Richelieu.

— Vous vous trompez, dit le roi, c'est au moins sa nièce, car le maréchal, que j'ai très bien connu, est mort à plus de quatre vingt ans et il y a déjà longtemps. Mademoiselle de Rothe était sa troisième femme.

— Je le sais, sire, et cela prouve qu'on peut beaucoup vivre et vivre longtemps, car le maréchal de Richelieu avait terriblement occupé sa vie, et cela ne l'a pas empêché de se marier à un âge où tant de gens ne songent qu'à mourir.

—Ah ! ajouta le roi en riant, je crois qu'il n'a pas fait grand mal à sa dernière femme et d'ailleurs je ne conseille pas à tout le monde d'en faire autant que lui ; c'était un homme privilégié par la nature. (Page 280).

La première femme du maréchal de Richelieu fut mademoiselle de Noailles, la seconde mademoiselle de Guise, princesse de Lorraine, la troisième madame, et non mademoiselle de Rothe, veuve d'un gentilhomme irlandais.

POGGIARIDO.

—

H. Viviand-Bellerive, tragi-comédien français (1801) (XXXIII, 170). — Je possède, du même « littérateur » une brochure in-8° de 18 p. intitulée : LES PYRAMIDES D'EGYPTE, *ode au premier consul, suivie de quelques pièces fugitives*, à Paris, de l'imprimerie de Brasseur, an IX (1801). Se vend à Paris, chez Barba et Favre ; à Caen, chez l'auteur au *Théâtre*; à Marseille, à Lyon, à Dijon.

Bellerive est encore l'auteur de deux autres brochures publiées la même année 1801, à Paris chez Favre :

LA MACHINE INFERNALE, *ou les nouveaux forfaits de l'anarchie*, ode à Bonaparte;

et LA PIÉTÉ NATALE, *ode à la ville de Lyon*.

Cette dernière pièce indique que c'est à Lyon qu'il faut chercher l'acte de baptême de H. Viviand, qui put tirer son nom de guerre Bellerive, d'une propriété des bords du Rhône, bien connue de madame Destouches-Lobreau, directrice du théâtre de Lyon.

Le 1er messidor an 7 (19 juin 1799), le citoyen Bellerive, demeurant à l'hôtel de Limoges, rue de l'Ecole de Santé, avait lu au théâtre Français, une pièce, tragédie en cinq actes, en vers, *Louis XI*, qui fut refusée.

Je n'ai pas d'autres renseignements sur ce comédien de province, qui ne paraît pas être sorti de l'obscurité et dut mourir jeune. M. Paul de Longuemare ne cite même pas le nom de Viviand-Bellerive dans son récent ouvrage : *Le Théâtre à Caen (1628-1830)*, Paris, Alph. Picard, 1895, in-18.

GEORGES MONVAL.

—

Dalle de tombeau retrouvée en Bretagne (XXXIII, 207). — Il serait peut-être temps d'en finir avec la légende qu'on cherche à former sur la prétendue *Jeanne d'Arc bretonne*.

Voici tout ce qu'on sait et saura jamais sur celle qu'on appelle *Marie Périnaïck*..

Cette pauvre femme qui se nommait tout bonnement *Piéronne*, était une des visionnaires qui suivaient partout le célèbre prédicateur cordelier, frère Richard. Elle fut prise par les Anglo-Bourguignons à Corbeil, conduite à Paris, « preschée et bruslée au Parvis Notre-Dame, le dimanche 3 septembre 1430. »

Par quelle miracle aurait-elle pu avoir un tombeau dans la vieille église de Louannec, près Perros-Guirec ?

La dalle dont parle mon confrère, M. Edouard Rinaldel, n'a pas recouvert la tombe d'une pauvre paysanne, mais celle d'une dame appartenant à la plus haute noblesse. Tout l'indique : l'oreiller, sur lequel repose la tête ; la coiffure ; le chien sur lequel s'appuient les pieds et l'épée au côté.

C'est dans l'histoire de Louannec et des seigneuries des environs qu'il faut chercher.

E. DE MÉNORVAL.

— Même réponse : UN BRETON.

Paris. Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux.

L'Administrateur-Gérant : LÉON LENÈGRE.

PETITE CORRESPONDANCE

(*Du 10 au 16 Mars*)

A. Lesmaris. — Il sera fait comme vous le désirez.

Christagène. — Reçu votre intéressante brochure de Montaigne et l'ambassadeur de France à Rome, en 1580, avec le portrait de Loys Chesteigner, seigneur d'Abain et de la Rochepozay, suivi du fac-simile de deux lettres inédites de Henri III et de Catherine de Médicis, (Bayonne, imprimerie Lamoignère). Merci, Désirez-vous que l'on en rende compte.

A. Guilpain. — On s'est conformé à votre désir.

Aimé Vingtrenier. — Votre belle notice sur *Lyon Militaire* paraîtra dans la *Plume* et *l'Epée*. Merci.

H. Boulet. — Vous êtes en vérité trop aimable. J'irai vous voir pendant les vacances de Pâques. J'en profiterai pour prendre connaissance de votre curieux livre. Il est de ceux qui ne peuvent voyager.

C. S. B. — La question ne pourra passer que le 30 mars. Le numéro du 20 était déjà composé.

P. de Foucher. — Votre intention de publier un travail sur le général Dours, le chef du jeune Bonaparte est digne de tous nos encouragements. Dès que je vais avoir un instant de libre, je vais m'empresser de rechercher les notes que je puis posséder sur Dours. Tâchez d'avoir un portrait et un fac-simile d'écriture. Bon courage etmerci.

Votre idée d'avoir le nom des collaborateurs est bonne ; mais elle ne peut être appliquée qu'après une entente générale et une sorte de referendum.

Géo. — Ce sera fait.

Eland — Remerciements.

Tardiveau. — Je suis toujours muni d'un grattoir.

Le Mas St-André. — Merci de tout cœur. Les intéressantes questions dont vous m'entretenez seront discutées en séance plénière lors de notre ?irifique dîner.

B. Desormeaux. — Je prends mes dispositions. Merci.

Bargallo. — Merci pour deux mots. Regrets de ce contre-temps.

Baillet. — Merci pour votre intéressante communication relative à P. J. Proudhon, j'en ai fait prendre tout aussitôt copie.

Paul d'Estrée. — Il y a eu erreur de l'administration. Tout est bien qui finit bien.

Paul Tiquet. — Merci pour la note. Veuillez être assez bon pour m'envoyer un fac-simile de la signature de M. de Lortigues.

Bon Trigand de la Tour. — Mille et un remerciements pour les intéressantes communications. Elles seront utilisées.

C. de B. — Regrets pour l'erreur involontaire du correcteur. On dit, je crois, généalogie de la famille de Turenne, mais non pas de Monsieur de Turenne. Un beau soir Mademoiselle Rachel se plaignait de ce qu'on l'appelait Rachel (tout court). Le prince Napoléon lui répondit : Madame, on ne dira jamais *Monsieur* César.

La rectification sera faite.

MM. les abonnés. — On commence l'envoi des cartes d'identité. MM. les Intermédiairistes qui n'ont pas envoyé leurs photographie sur papier, sont priés de vouloir bien les coller eux-mêmes, sur le carnet et de faire suivre leurs noms des différents renseignements pouvant compléter l'identité.

Comte A. de Saporta. — Reçu. Sera probablement publiée dans le numéro du 30 mars.

Une personne désireuse de garder l'anonyme voudrait entrer en communication avec un amateur de détails sur les tapisseries anciennes. Cette personne possède des documents précieux, fruit de vingt années de recherches de la part d'un connaisseur dont le savoir est garanti par son nom et sa qualité.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

JEUX OLYMPIQUES A ATHÈNES

du 5 au 15 Avril 1896

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS DE 1re ET 2e CLASSE

POUR ATHÈNES ET CONSTANTINOPLE

Délivrés jusqu'au 5 Avril 1896

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE PARIS A ATHÈNES

PRIX (Nourriture comprise à bord des paquebots)

Par les paquebots de la ligne de Constantinople (classe unique de chambre)	1re classe. **300** fr.	Aller et Retour
Par les paquebots de la ligne de Syrie	1re classe, **340** fr. / 2e classe, **230** fr.	

Validité : 60 jours

Franchise de bagages : sur le chemin de fer, 30 kilog (1re ou 2e classe) ; sur les paquebots, 100 kilog. en 1re classe et 60 kilog. en 2e classe.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE PARIS A CONSTANTINOPLE

Sur la présentation du coupon complémentaire encarté dans les billets ci-dessus, il sera délivré à Athènes, par les Messageries Maritimes, un billet d'aller et retour à prix réduits pour Constantinople, moyennant un supplément de 130 fr. en 1re classe, par les paquebots de la ligne de Constantinople (classe unique de chambre) et de 155 fr. en 1re classe et 120 fr. en 2e classe par les paquebots de la ligne de Syrie.

DÉPARTS DES PAQUEBOTS DE MARSEILLE

Ligne de Constantinople le Samedi, tous les 14 jours à partir du 7 Mars
Ligne de Syrie le Jeudi, tous les 14 jours, à partir du 12 Mars.

Les billets délivrés à la gare de Paris P. L. M. à la Compagnie des Messageries Maritimes, rue Vignon, 1, à tous les bureaux-succursales de la Compagnie P. L. M, et dans les agences de voyages Cook et fils, Voyages Économiques, Wagons-Lits, Gaze et fils, Lubin, " Indicateurs Duchemin " Bureau général des Billets de Chemins de fer, de l'Hôtel Terminus, de la gare de Paris Saint-Lazare (General Ticket-Office) et Desroches.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Régates Internationales de Cannes, du 13 au 21 Mars 1896
Régates Internationales de Nice, du 29 Mars au 9 Avril 1896

VACANCES DE PAQUES

Tir aux Pigeons de Monaco

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE PREMIÈRE CLASSE

DE

PARIS A NICE

Valables pendant 20 jours y compris le jour de l'émission

Viâ DIJON, LYON, MARSEILLE . . 182 fr. 60

Faculté de prolongation de deux périodes de 10 jours, moyennant un supplément de 10 o/o pour chaque période.

Billets délivrés du **11 Mars au 4 Avril 1896** inclusivement et donnant droit à un arrêt en route, tant à l'aller qu'au retour.

On peut se procurer des billets et des prospectus détaillés : Aux gares de Paris-Lyon et de Paris-Nord, dans les bureaux succursales de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, ainsi que dans les Agences de voyages Cook et fils, Voyages-Économiques, Wagons-Lits, Gaze et fils, Lubin, Indicateurs Duchemin et Desroches.

L'INTERMÉDIAIRE

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

L'*Intermédiaire* est devenu et devient chaque jour, grâce à la savante direction du Général Jung, un outil de travail indispensable. Le système de **Questions** et de **Réponses** sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés.

Parmi les littérateurs, érudits, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles, amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre; il n'a pas obtenu les renseignements qu'il désirait. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, retrouver un livre, un manuscrit ou un objet d'art, des armoiries, les documents d'une généalogie ou d'une recherche héraldique, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, en connaître la rareté et le prix, savoir si le sujet dont il s'occupe a déjà été étudié, si tel ou tel document est inédit, si les collectionneurs, les bibliothèques, les archives ou les musées possèdent sur son travail projeté quelques indications, quelques documents ou quelques pièces qui peuvent l'aider à mener à bien son étude; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts, il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire; il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'Etranger, et dans l'un des numéros suivants, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. **Questions** et **Réponses** sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses, car, il faut bien qu'on le sache : L'INDÉPENDANCE DE L'INTERMÉDIAIRE EST ABSOLUE, et celle de ses collaborateurs eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par un anonymat scrupuleusement gardé. Aussi, en dépit de la politique, les **Questions** et les **Réponses** de l'*Intermédiaire* ont-elles toujours passionné la presse et le monde des lettrés; elles réveillent des querelles historiques, artistiques et littéraires, provoquent des réformes souhaitées et des mesures salutaires, et contraignent à sortir de leur réserve des hommes, seuls en situation de répondre et qui s'étaient jusque-là abstenus de parler. De là, bien des indiscrétions profitables à l'histoire.

Outre les **Questions** et **Réponses**, l'*Intermédiaire* publie les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public et les corrobore par de nouveaux renseignements. Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire* et achève d'en faire, sous une forme alerte, vive, primesautière et docte tout à la fois, une véritable *Encyclopédie* internationale.

Depuis trente-deux ans, il a rendu sans interruption d'innombrables services à la science et est devenu le véritable **Moniteur de la Curiosité** de tous ordres, attendu, lu et commenté par la presse entière.

L'*Intermédiaire* **PARAIT LES 10, 20 & 30 DE CHAQUE MOIS.** Chaque numéro est composé de **quarante-huit colonnes** soigneusement imprimées en caractères elzéviriens. Le tout forme, à la fin de chaque semestre, un élégant volume qui ne contient pas moins de **mille colonnes**, avec des **tables** destinées à faciliter les recherches.

Abonnements : *Un an.* France, **16** fr. Etranger **18** fr. — *Six mois.* France, **9** fr. Etranger, **10** fr. *Trois mois.* France, **5** fr. Etranger, **6** fr. — Un numéro détaché, **0** fr. **75**.

Les Abonnements partent des 1er Janvier, 1er Avril, 1er Juillet et 1er Octobre.

Pour tout ce qui concerne l'**Intermédiaire**, s'adresser à M. le Général JUNG, 23 *bis*, rue de la Faisanderie.

On s'abonne à la Direction de l'**Intermédiaire**, 23 *bis*, rue de la Faisanderie, à l'Imprimerie G. Lefebvre, rue Claude-Vellefaux, 5 et 7, chez H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, nº 1, ainsi que dans tous les bureaux de Poste, de France et de l'Etranger.

AVIS

Toute demande de **changement d'adresse** doit être accompagnée de **40 centimes** en timbres-poste et d'une des dernières bandes imprimées.

Annonces : **25 centimes** la ligne pour les abonnés.

Pour les **Collections à compléter**, prière d'écrire à la Direction.

Le Général Directeur est visible tous les *mardis*, *jeudis* et *samedis* matin, de *9 heures à midi*. Il a le téléphone à sa disposition.

On trouve, chez M. H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, nº 1, toutes les livraisons concernant l'*Intermédiaire* et la *Plume et l'Epée*.

Parraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. **30 Mars 1896.**

XXXIIIe Volume — N° 721

Quatrième Série — 2e Année — N° 27

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Direction et Administration : 23 *bis*, Rue de la Faisanderie

IMPRIMERIE

5 et 7 RUE CLAUDE-VELLEFAUX

OUVRAGES EN LIBRAIRIE



Les **Archives des Collectionneurs d'ex-libris** paraissent tous les mois, avec une ou deux planches hors texte et des figures dans le texte. Elles s'occupent spécialement de toutes les marques de propriété du livre, de blason, etc.

Un numéro spécimen est envoyé sur demande affranchie adressée au siège de la Société : *95, rue de Prony.*

BULLETIN FINANCIER

25 mars.

Impôt sur le revenu, crainte d'un impôt sur la Rente, question égyptienne, et liquidation de Londres, telles sont les causes de préoccupations générales à la Bourse.

Quoiqu'il en soit, à l'exception des Mines d'or dont la tenue laisse un peu à désirer, le marché reflète dans son ensemble de meilleures dispositions.

Le 3 % perpétuel a débuté à 101.52, en hausse de 0.07, puis il a coté 101.50, enfin il a clôturé à 101.70 très vivement poussé en avant. L'Amortissable s'est traité à 101.15, le 3 1/2 à 106.12.

Au comptant, les achats ont prédominé puisque le Perpétuel a gagné 0.10 à 101.60, l'Amortissable 0.05 à 101 ; cependant le 3 1/2 a un peu molli à 106 francs ronds.

L'Italien après de nombreuses oscillations s'inscrit à 83.15

Peu d'animation sur nos établissements de crédit qui ne varient que fort peu.

Nos grands Chemins français sont délaissés ; le Lyon, cependant, gagne 2 fr. 50 à 1,547 50. Les Chemins autrichiens sont mieux tenus à 753 75 ; le Nord de l'Espagne et le Saragosse ne varient pas.

Type de la CARTE D'IDENTITÉ

Destinée aux INTERMÉDIAIRISTES

1896 — **L'Intermédiaire** — 1896

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Portrait photographique.

CARTE D'INTERMÉDIAIRISTE

M ....

....

....

demeurant à ....

....

Signature,

Visa du Directeur,

Prix de la Carte	0 Fr. 75
Frais d'envoi	0 » 25
TOTAL. . . .	1 » »

Répertoire - annuaire général des Collectionneurs de la France et de l'étranger.

Le deuxième volume nous paraît vraiment indispensable **à tous ceux qui s'occupent du commerce des livres et des objets de curiosité** et aussi à tous les membres de l'immense famille des collectionneurs. L'ouvrage débute (exemple à suivre) par la liste des *Errata, suppressions et addenda*; de la sorte, on est frappé tout de suite par ce qu'il importe de ne pas négliger ou oublier, ce qui arrive souvent quand ces indications complémentaires sont rejetées à la fin d'un volume. Nous signalerons ensuite une bien intéressante *Etude chronologique concernant les timbres fiscaux et de leurs émissions successives depuis 1673 jusqu'à nos jours*, par M. Ris-Paquot (11 pages), et un travail de M. Paul Eudel sur *l'Habitation et le Mobilier à travers les Ages* (16 pages). C'est à la page 37 que commencent les listes si précieuses de M. Renart, divisées en deux sections : *Collectionneurs français*, désignés en *Collectionneurs provinciaux et parisiens*, et *Collectionneurs étrangers*. Au milieu du volume se trouve intercalée une liste spéciale des *principaux commerçants parisiens, en livres, tableaux, antiquités, numismatique, timbres-poste et professions diverses*. Une table alphabétique des noms des collectionneurs habitant la France (Paris excepté, parce que les parisiens sont rangés par ordre alphabétique) termine cet inventaire. En résumé, M. Renart a droit à nos vives et bien sincères félicitations pour le service éminent qu'il vient de rendre à tous ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent de la vente ou de l'achat de tous objets pouvant former collection.

DEMANDES D'ÉCHANGE D'EX-LIBRIS

M. J.-E. de Groot-Jamin, d'Amsterdam ;
M. Paul Cordier, 34, Grande-Rue, à l'Isle-Adam (Seine-et-Oise) ;
M. Oberkampf de Dabrun, receveur des finances, à Alais (Gard) ;
M. Gustave Bord (Loire-Inférieure) ;
M. Bargallo, 34, rue d'Allemagne, Paris,
sont disposés à faire l'échange de leurs ex-libris avec les abonnés de l'*Intermédiaire*.

(Envoyer un timbre pour permettre l'envoi des *ex-libris* désirés).

CESSION D'OBJETS
ayant appartenu
AU GÉNÉRAL JOSEPH GARIBALDI

1° **Une Statuette** en bronze, hauteur 60 %m, fondue à Caprera par une artiste anglaise et donnée au Général *(Portrait du Général en pied)*;

2° **Sa Blouse** en drap rouge avec broderie et blason de la ville de Rome sur le collet. *(Cadeau des Dames Romaines)*;

3° **Une Pipe** en écume de mer, portrait du Général, avec bourse brodée pour le tabac ;

4° **Une Calotte** velours cramoisi, avec broderie en or et initiale G ;

5° **Une Photographie**. *(Portrait du Général sur soie)*.

N.-B. — Les articles 1, 2, 3, sont accompagnés d'un autographe du Général Garibaldi en faisant le cadeau à son beau-frère, M. Antoine Armossier. *(Certificat notarié)*.

Les Musées cantonaux de France. — Article du *Bulletin de la Ligue de l'Enseignement*, de févr. 1895 (p. 49), et de la *Paix* du 8 avril 1895.

Des musées cantonaux ont été fondés à Bagnols (Gard) en 1854, par M. Léon Alègre, et à Poligny (Jura), en 1859, par M. Edmond Sauria.

M. Edmond Groult, docteur en droit, avocat à Lisieux (Calvados), a entrepris, en 1876, une active propagande pour multiplier ces modestes musées, en faisant ressortir tous les avantages qu'on en devait attendre.

Une médaille d'or lui a été décernée à l'Exposition universelle de 1889, et plus de quarante Conseils généraux ont émis des vœux en faveur des musées cantonaux.

Pour faciliter la création de ces musées dans tous les cantons, M. Alphonse Renaud, 25, rue Scheffer, à Paris, docteur en droit, chef de bureau au Ministère des Finances, vient de réunir, avec l'aide de quelques personnes, plus de 1,000 volumes, environ 40,000 dessins, plus de 5,000 textes, présentant un intérêt cantonal, et quelques centaines de monnaies qu'il mettra gratuitement et successivement à la disposition des associations cantonales qui ont eu ou auront établi un musée cantonal à la mairie du chef-lieu de canton ou dans un autre local convenable, et organisé des conférences publiques dans les principales communes du canton. Son œuvre a été créée le 12 mai 1894, et est déjà féconde en résultats.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *30 Mars 1896.*

XXXIIIe Volume. — N° 721

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Quatrième Série. — 2e Année — N° 27

L'Intermédiaire
DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

L'inspiration. — Monsieur Albert Collignon, dans son livre fraîchement paru : *La Religion des Lettres*, cite, de Villiers de l'Isle-Adam, une page sur l'inspiration. Quelqu'un de nos collègues saurait-il dans quel livre de Villiers se trouve cette page? J'extrais de la citation en question les lignes suivantes :

L'inspiration est une parole qui sent son bourgeois moderne de plusieurs milles. On est si intimement convaincu de sa nullité, qu'on n'ose la prononcer que tempérée par un demi-sourire. L'artiste devient sous ce mot une sorte de sibylle sur le trépied, quasi inconscient de la signification de ses chants, comme une machine de Vaucanson... le vulgaire voudrait voir les gens coiffés de divinité. Chose étrange ! l'homme de génie lui-même n'aime souvent pas à être sincère sur ce point. Il se complait quelquefois dans l'ovation faite aux puissances supérieures dont il veut bien paraître le représentant et le mandataire, il s'applaudit de cette distinction sans s'apercevoir qu'elle lui assigne une place au-dessous des gens ordinaires et inférieurs, qui ont au moins le mérite de leur développement si peu qu'il soit. Mais comme il rit dans sa barbe de sa petite comédie !

Citation par Albert Collignon, *la Religion des Lettres*, Fischbacher, 1896, p. 77.

ABEL G.

—

Chausses suissesses. — L'amusante relation du *Voyage de Chapelle et de Bachaumont* se termine par les vers suivants, intitulés : *Date* :

De Lyon, où l'on nous a dit
Que le roi, par un rude édit,
Avait fait défenses expresses,
Expresses défenses à tous,
De plus porter *chausses suis sesses*.
Cet édit, qui n'est rien pour nous,
Vous réduit en grandes détresses,
Grosses bedaines, grosses fesses :
Car où diable vous mettrez-vous ?

En quoi les *Chausses suissesses* se distinguaient-elles des autres vêtements de l'espèce, et quel pouvait être le motif de la rigoureuse prohibition royale qui les frappait ?

SNOB.

—

Jugum. — Montagne; joug; joux ? — Dans plusieurs chapitres *de Bello Gallico* et notamment dans la description de l'*Oppidum de Gergovia*, César emploie le mot *jugum*, que l'on traduit généralement par : montagne, chaîne de montagnes. Il semble que cette expression latine a donné naissance aux deux mots français : *joug* et *joux* que l'on trouve encore maintenant dans : Joug de la Jungfrau, (Suisse) et dans : montagnes de Joux, Joux de Jougues, Joux de Verrières, (Jura), Mijoux, Montjoux, etc. S'il en était ainsi, pourrait-on donner la définition topographique des accidents du sol connus en latin sous le nom de *jugum* et en français sous le nom de joug ? Et, subsidiairement, quelque collaborateur pourrait-il indiquer où se procurer l'ouvrage de M. Jacques Maissiat ayant pour titre : *Jules César en Gaule ?* L'édition de ce livre qui a paru, il y a quelques années seulement, serait-elle épuisée ???

G. DE FONTENAY.

—

Chanson ancienne à retrouver. — Quelque aimable confrère pourrait-il me don-

ner le texte complet d'une ancienne chanson, très connue autrefois en Bourgogne et spécialement dans le voisinage des abbayes, Cluny, Paray, Citeaux, etc. et dont je n'ai pu retrouver que le premier couplet ?

Certain jour le frère Etienne
Avec le bon frère Eugène
Suivi du frère François
S'en furent sur la Galère (?)

Et firent si bonne chère
Aux dépens du monastère
Qu'ils s'enivrèrent tous trois (*bis*).

Ces trois grands coquins de frères,
Perfides dépositaires
Du dîner de ces bons pères,
S'en mirent jusqu'au menton, etc.

BIBL. MAC.

—

Un portrait de M. Arsène Houssaye, par Jean Gigoux. — J'ai, dans un carton de dessins originaux, qui me viennent du peintre d'histoire, Jean Gigoux, (1809-1894), un excellent petit portrait en pied de Arsène Houssaye, dessiné d'après nature, à la mine de plomb (haut. 0,23 c. sur larg. 0,8) et qui joint à une grande finesse d'exécution, le mérite, assurément peu commun pour un portrait, d'être resté encore ressemblant avec le modèle, plus d'un demi-siècle après sa création d'origine.

Le poète y est représenté, à l'âge de vingt-cinq ou trente ans, dans la fleur de la jeunesse, debout, vu de face, la tête nue et très finie en tout son ensemble, cette jolie tête, avec ses belles boucles blondes et sa fine barbe, déjà longue, alors, et que le tout-Paris mondain et lettré a si longtemps connues.

Dans son costume d'élégant : pantalon large à longs plis droits, veston ouvert et laissant voir le gilet très ouvert lui-même sur la chemise, une main remontée familièrement dans la poche du pantalon, l'autre pendant sur le côté et roulant dans ses doigts comme une mie de pain, Arsène Houssaye est là, dans l'attitude d'un causeur qui écoute attentivement ce que lui dit un camarade,avant de lui répondre.

Le geste, la pose, l'expression, ont été pris sur le vif.

Pourrait-on me dire si cette petite œuvre, si *vraie*, du vieux maître Jean Gigoux, est, encore aujourd'hui, demeurée inédite, ou si elle a été anciennement reproduite par la gravure ou la lithographie ?

ULRIC R.-D.

—

Un portrait de Corneille Cels. — Je possède le portrait d'un officier de santé anglais blessé à la bataille de Waterloo et mort peu de temps après. Ce portrait a été peint par Corneille Cels, à Bruxelles, quelques jours avant la bataille.

Y aurait-il moyen de savoir qui est cet officier ?

A. C.

—

Une gravure d'Henriquel Dupont. — 1° Quel est l'éditeur de la gravure d'Henriquel-Dupont l'*Abdication de Gustave Wasa*, d'après Hersent?

Connait-on des dessins,soit d'Henriquel-Dupont, soit d'Hersent lui-même, se rapportant à ce tableau, détruit au Palais-Royal en 1848 ?

H.

—

Le général Dours, divisionnaire à l'armée des Alpes, en 1793 et 1794. — Un intermédiairiste qui s'occupe d'un travail touchant ce personnage serait heureux qu'on lui envoyât des communications à son sujet. L'intéressé compte publier principalement la correspondance du général Dours avec le Comité de Salut public, la Convention et diverses personnalités du moment. Il possède déjà près de trois cents lettres destinées à figurer dans son livre.

P. F.

—

Condes de Peralada ; vizcondes de Rocaberti ; condes de Ampurias. — Existe-t-il des bibliographies sur ces anciennes et illustres familles espagnoles ?

On ferait volontiers l'acquisition de tout livre, brochure, manuscrit, document, papier quelconque, portraits, estampes, etc., ayant trait à ces deux maisons espagnoles.

P. MARÈS Y ORIOL.

Un tombeau à Notre-Dame, de Bourg. — Pendant l'été et l'automne derniers on a construit un calorifère dans l'église Notre-Dame, de Bourg. Cette église, il faut le savoir, avait été construite dans un marécage, dans un endroit où fut trouvée une statue de la Vierge. Chapelle d'abord, elle ne devint église paroissiale qu'après le vœu formulé par Marguerite d'Autriche, de bâtir une *église* magnifique à Brou, église qui devait être le tombeau de Marguerite de Bourbon, de Philibert le Beau et de Marguerite d'Autriche. Brou avant 1490 était la paroisse de Bourg; c'est à cette date, ou peu après, que des lettres de Rome permirent de transporter à Notre-Dame, de Bourg, la paroisse qui était précédemment à Saint-Pierre de Brou.

Or, près de l'autel, ou mieux entre l'autel et le rang de stalles qui se trouvent en arrière du côté de l'épître, à une certaine profondeur, on a trouvé une espèce de tombeau à peu près vide. De chaque côté était une pierre rectangulaire portant deux écussons :

Le premier de..... à la fasce vivrée de..... chargée de trois *croissants* de.....

Le second parti au 1er de..... à la *fasce* vivrée de..... chargée de deux *croissants* de..... (il doit y en avoir *trois*); — au 2e de..... à la bande de..... chargée de 2 étoiles à six branches de..... (vraisemblablement l'écu plein porte de..... à la bande de..... chargée de *trois* étoiles à six branches de.....)

Or, l'*Armorial de l'Ain*, par Révérend du Mesnil, ne mentionne aucune famille possédant de semblables armoiries; — M. Brossard, archiviste de l'Ain, ne sait pas à qui les attribuer; — et il n'en est pas question que je sache dans Guichenon.

Je vous serais bien reconnaissant si vous pouviez trouver à quelle famille de France, ou de Savoie, ou peut-être même d'Italie ont appartenu ces armes. Si l'on pouvait savoir approximativement quand a été déposé le (ou les) corps; mais nulle part on n'a pu savoir à qui appartenait cette sépulture. Je ne crois pas qu'elle soit antérieure à l'église actuelle; toujours est-il, qu'elle est à peu près sur l'emplacement de la chapelle primitive. Ce dernier point a été remarqué pendant les travaux qui ont été faits cet automne.

NORGAN.

Nice et le département des Alpes-Maritimes. — Actuellement Nice est à l'ordre du jour. Au sujet des annexions successives de cette ville à la France, l'auteur de ces lignes voudrait savoir par quelque intermédiairiste bien renseigné :

1° Quelles étaient les limites exactes du département des Alpes-Maritimes, tel qu'il fut créé en 1793 et subsista jusque sous le Consulat. La ligne frontière vers l'Est et le Nord-Est coïncidait-elle avec les bornes actuelles ? Sauf erreur de notre part, l'ancien département des Alpes-Maritimes fut renforcé sous le Consulat, par l'adjonction de Vintimille, San Remo et dépendances et reçut ainsi sa constitution définitive jusque vers 1814.

2° La France a-t-elle cherché au Congrès de Vienne de conserver Nice, de même qu'elle obtint de garder une partie de la Savoie, qu'on ne lui arracha qu'après 1815 ? Existait-il alors dans le pays niçard un courant français ?

3° Après la guerre d'Italie, lorsque fut agitée d'abord la question de l'abandon de Nice à la France, quelles furent les prétentions primitives émises par le gouvernement impérial au sujet de l'étendue du territoire cédé et du tracé de la frontière ? Nos agents n'ont-ils pas demandé beaucoup plus que ce qu'ils obtinrent en fin de compte ? Y a-t-il du vrai dans la légende qui représente Victor-Emmanuel implorant Napoléon III pour conserver certaines régions des versants sud-ouest des Alpes, en vue de ses chasses au chamois ? Quel fut le prétexte qui détermina la France à accepter, notamment du côté de la Roya, des limites absurdement tracées qui lui attribuent le cours moyen d'un torrent dont la source et l'embouchure sont italiennes ? A cette époque où l'influence française dominait, où la gloire de notre pays brillait, la population du littoral et des hautes vallées n'aurait-elle pas accepté ou même souhaité une annexion poussée beaucoup plus loin vers l'Est ? Y eut-il une agitation, des démarches faites, des enquêtes poursuivies dans ce sens ?

4° Pourquoi n'avoir pas érigé tout simplement le territoire annexé en un département unique (un peu petit, il est vrai), comme cela eut lieu en 1793 ? Les habitants de Cannes et de Grasse ont-ils demandé à être séparés du Var ou

bien se sont-ils résignés au nouvel ordre de choses qu'on leur imposait?

A. S.

—

Les chevaux de Napoléon Ier. — Où pourrais-je avoir des nouvelles sur les chevaux de Napoléon Ier?

Existe-t-il une brochure particulière traitant de ce sujet?

C. B. L. R.

—

Les rues de Paris. — Quelle est la plus petite rue de Paris?

LÉON.

—

Enterrement de l'Alleluia. — Je lis dans un volume des travaux d'une académie littéraire de province, qu'on célébrait à Toul, au Moyen âge, la fête de l'enterrement de l'Alleluia.

Quelque obligeant confrère pourrait-il me dire en quoi consistait cette fête, ou m'indiquer l'ouvrage qui me fournirait des renseignements à ce sujet?

EPISCOPUS.

—

Jetons académiques. — Dans un journal italien je lis l'entrefilet suivant: « L'autre jour était l'anniversaire de la mort de Louis XVI. A ce propos on racontait que le 21 janvier 1793, aucun membre de l'Académie française n'était présent à la séance.

Seul Suard, le secrétaire était à sa place.

Il demanda à quelqu'un (à qui?)

— Où sont ces Messieurs?

— Ils ne viendront pas, citoyen-secrétaire, lui fut-il répondu, à cause de ce qui arrive place de la Révolution.

Suard riposta : L'Académie ne doit chômer jamais, il signa la feuille de la séance et il empocha le jeton de présence augmenté, selon la règle, de la somme de tous les jetons non retirés par les autres membres.

La grève académique arriva encore une fois le 4 septembre 1870. Alors aussi un seul immortel se présenta et sortit avec le portefeuille garni. »

Je suppose cette anecdote apocryphe du commencement à la fin; si je me trompe, je demanderais que le nom de l'immortel de 1870 fût légué à la postérité.

V. M.

RÉPONSES

Les Bourbons Naundorff, de Hollande (VIII, 426; XVI, 186; XVII, 254; XVIII, 87; XXIV, 48; XXXIII, 167). — La lettre du « duc de Normandie » à laquelle fait allusion l'article du *Courrier Français* signalé par M. Clément Lyon n'est pas de « Naundorff, » mais de « Richemont. » Elle est datée de Luxembourg le 6 janvier 1830 et intitulée : *Louis-Charles de Bourbon, duc de Normandie, fils de l'infortuné Louis seize, à ses concitoyens.* Richemond prétend, dans cette lettre, avoir été « enlevé du Temple le 29 juin 1794, » contrairement à la thèse qu'il soutiendra quelques années plus tard et qui fixe son évasion au 19 janvier 1794!

Le texte de cette lettre étant assez étendu, il sera difficile de le communiquer ici *in-extenso*, mais je me tiens à la disposition de M. Clément Lyon pour lui montrer cette lettre-circulaire de Richemont et plusieurs autres sortant de la même imprimerie clandestine.

Je félicite M. Clément Lyon d'avoir été en relations avec Gruau de la Barre. C'était un beau et noble caractère, d'une réelle et antique grandeur, quoi qu'en ait dit Léon de la Sicotière l'accusant faussement d'avoir lui-même élevé des prétentions au nom et aux titres de Louis XVII. Chez de la Sicotière, en effet, Gruau de la Barre figure — *risum teneatis* — dans la liste des faux dauphins... C'était là une de ces allégations produites sans une ombre de preuve qu'un historien sérieux devrait éviter d'écrire.... et que d'autres historiens prétendus sérieux devraient éviter de copier!

Toutefois, à propos de Gruau de la Barre, M. Clément Lyon fait erreur en disant qu'il « avait abandonné ses fonctions de procureur du Roi en 1830, pour se vouer à la réhabilitation de Naundorff

comme duc de Normandie, fils de Louis XVI. » Gruau de la Barre quitta ses fonctions de procureur du Roi en 1830, parce que sa conscience ne lui permettait pas de prêter serment à Louis-Philippe. Il ne fit la connaissance du prétendu Naundorff qu'en 1835. Mais dès lors il lui consacra sa fortune et son existence entière avec un dévouement inaltérable et un désintéressement sublime. Ainsi, en 1880 encore — près de 50 ans après ! — il publia en deux volumes une magistrale et écrasante réfutation du réquisitoire prononcé, lors du procès de 1874, par l'avocat-général Benoist.

OTTO FRIEDRICHS.

—

Le premier duel au pistolet (XI, 421, 474, 506, 535; XVI, 145). — Dans un numéro de décembre dernier, le journal *le Gaulois* a publié que le premier duel au pistolet avait été le duel fameux entre les ducs de Nemours et de Beaufort, en 1651. Cette indication a eu l'honneur d'être reproduite, elle a fait *le tour de la presse*.

Je me suis permis d'adresser mes objections au *Gaulois* qui n'en a tenu compte ; et je me permets de les soumettre à l'*Intermédiaire*.

Le pistolet a été inventé, dit-on, vers 1515 : et il était devenu usuel comme arme de guerre en 1547.

Combien il serait surprenant que les hommes, ayant à leur disposition un nouveau moyen de s'entretuer, eussent laissé passer plus d'un siècle sans employer ce moyen dans les duels si fréquents à cette époque ! Aussi la date de 1651 semble-t-elle erronée.

Quarante-cinq ans auparavant, en 1606, la Bretagne a été le théâtre d'un duel au pistolet.

Les adversaires étaient deux gentilshommes bretons : Toussaint de Guémadeuc, seigneur de Guémadeuc, Québriac, Blossac Brécé, etc., ayant à raison de la seigneurie de Brécé, le titre (désormais suranné) de grand écuyer héréditaire de Bretagne ; et René de Tournemine, baron de la Hunaudaye, etc. marié à Hélène de Beaumanoir, cousine germaine de Guémadeuc et la plus riche héritière de la province.

La rencontre eut lieu au pays de Retz : les adversaires étaient à cheval et les deux balles qu'ils échangèrent furent mortelles. Guémadeuc tué sur le coup fut inhumé le 4 décembre 1606. (Registres paroissiaux de Québriac. Ille-et-Vilaine). Tournemine languit pendant plus d'un an, et mourut à Paris le dernier jour de février 1608 (29 février de 1608 année bissextile).

Mais ce duel, antérieur de 45 ans au duel Beaufort-Nemours, fut-il le premier dans lequel il ait été fait usage du pistolet ? C'est bien douteux, pour la raison que nous avons dite en commençant.

Voici, à ce propos, un fait à vérifier :

Le 3 juillet 1595, au siége du château de Comper (Ille-et-Vilaine), le maréchal d'Aumont, qui commandait alors en Bretagne, fut frappé à l'avant bras droit d'une arquebusade, qui « lui cassa les deux os ; » et la blessure fut mortelle... « parce que il avait eu autrefois le même os cassé par une balle. » (Mémoires de Montmartin).

J'ai lu quelque part (je ne puis retrouver où) que cette première balle avait été *reçue en duel*.

Est-ce bien certain ? Le maréchal n'aurait-il pas reçu cette balle à la bataille de Saint-Quentin (10 août 1557) où il fut blessé ? (P. Anselme et Moréri).

S'il était reconnu que la première blessure du maréchal a été reçue en duel cette constatation reculerait de plusieurs années avant 1595 *le premier duel au pistolet*, car d'Aumont, ayant alors soixante douze ans, avait depuis longtemps passé l'âge du duel.

J. TRÉVÉDY.

—

Du fouet comme instrument d'éducation chez nos aïeux (XXII, 387, 474, 501, 525, 570, 622, 683 ; XXIX, 657 ; XVX, 39. Voir Orbilianisme XI, 365 ; XVI, 264, 342 ; XXXII, 644 ; XXXIII, 33, 178, 253, 297).— Le confrère Félix L. demande des faits précis. Mais il n'a qu'à consulter les anecdotiers et il en trouvera une abondante moisson. Tallemant des Reaulx, Bachaumont, la *Correspondance secrète*, la *Chronique scandaleuse*, etc. lui fourniront des faits nombreux. Il a lu sans doute le petit livre de Fournel : *Du rôle des coups de bâton* et connait bien cer-

tainement l'*History of the Rod*. On lui a révélé l'existence des trois volumes de Pisanus Fraxi (*Intermédiaire* du 20 février 1896). Il y a aussi toute la série de la littérature *spéciale* consacrée à ce sujet en Angleterre et en Belgique. On trouvera difficilement des documents plus humains que les faits signalés par Brantôme, Jean-Jacques Rousseau, le chevalier de Bonneval, les *Mémoires* de la comtesse de Valon, de Madame Roland. A rechercher encore, si mes souvenirs ne me trompent pas, les *Mémoires de Samson de la Comédie Française*. J'admets que M. Hector France ait exagéré et forcé la note aussi bien dans sa *Pudique Albion* que dans la préface d'un certain livre qu'on lui attribue, tout ce qu'il dit est trop conforme à ce que nous connaissons, à ce que nous avons vu, pour qu'on puisse traiter de *mensonges* ses assertions.

MISTRESS BIRCH.

***

— Beyle raconte l'anecdote qui suit sur Thomas Dempster, théologien écossais (1579-1625). Lorsqu'il était professeur au collège de Beauvais, Grangier, principal du collège, ayant été obligé de faire un voyage, l'établit pour son institut. Celui-ci exerça justice sur un écolier qui avait porté un duel à l'un de ses camarades, lui fit mettre chausses bas, et l'ayant fait charger sur les épaules d'un gros drôle, il le fouetta d'importance en pleine classe.

H. BOULET.

—

Eglises fortifiées (XXIV, 401, 213, 258, 305, 402 ; XXXII, 248, 324, 523, 679 ; XXXIII, 37, 179, 254). — Dans sa note sur l'église de Saint-Jean-*au*-Bois (il faut écrire *aux* Bois). M. Léo Claretie fait erreur. Ce n'est pas ce monument, jadis chapelle du prieuré, qui est fortifié, mais *seulement* l'enceinte du couvent, non le contenu, le contenant ; non la perle, l'écrin ! La différence est importante, la rubrique indiquant expressément : *églises fortifiées*. Le fossé ne subsiste plus qu'en partie. Quant au pont-levis, il y a belle heurette, — quelques siècles ! — qu'il est remplacé par un pont dormant, en bonnes et lourdes pierres... A part ça !...

Voir description et dessin dans le *Dictionnaire d'architecture*, de Viollet-le-Duc, t. 7, p. 386, au mot *porte* :

> Il existe encore une très jolie porte fortifiée de monastère à Saint-Jean-*au*-bois (*sic*) (forêt de Compiègne). Cette entrée, d'une dimension réduite, était munie de ponts-levis et défendue par deux petites tours. Sa construction date de la seconde moitié du XVe siècle... Le ponceau qui précède la porte, et qui passe sur un fossé de 12 mètres de largeur, date de la même époque. Il se compose de deux arches, la plus étroite du côté du pont-levis, pour diminuer la poussée sur la dernière pile.

Malgré le dire et le dessin du grand architecte qui donne, en profil, la petite arche du côté du pont-levis, l'aspect de la construction présente, inversement, la grande arche à cette place même. En somme, la poussée d'un tablier de pont-levis de moins de trois mètres, franchi par les chars rustiques de la ferme de la peu importante maison religieuse, ne devait pas être bien considérable.

JEAN DE SAINT-JEAN.

***

— L'église de *Lourdoueix-Saint-Michel* (Indre), est fortifiée comme un château du XVe siècle. L'entrée est défendue par un moucharaby placé au-dessus de la porte et par deux tourelles à machicoulis, surmontant les contreforts d'angle de la façade. Les murailles latérales sont percées de fenêtres étroites et élevées au dessus du sol. Un large fossé, aujourd'hui comblé, entourait autrefois l'église.

HENRI DE MAZIÈRES.

***

— A citer parmi les églises fortifiées la cathédrale de Badajox, en Espagne, Voici ce qu'en dit Germond de Lavigne dans son *Itinéraire de l'Espagne* :

> La cathédrale est un monument solide, plutôt forteresse qu'église, construite à l'épreuve de la bombe, en vue de donner un asile sûr aux familles, lorsque la ville est exposée au feu de l'ennemi.

A citer aussi l'église des Saintes-Maries de la mer, en Camargue (Bouches-du-Rhône).

ED. JACQUART.

***

— Il y a à Luz, près de St-Sauveur, une église construite par les Templiers, d'un aspect belliqueux, avec tours à créneaux, meurtrières, galeries sous toiture, enceinte de remparts, etc.

Elle est décrite dans le *Grand itinéraire des Pyrénées* par Joanne.

NOSNORA.

— Même réponse : PAIMBLANT DE ROUIL.

—

Généalogie de la famille de Brossard (XXV, 130, 376). — Résidant dans un pays où il existe un descendant des De Brossard et ayant besoin de la généalogie de cette famille pour un travail que je prépare, je prie l'intermédiairiste étranger qui, il y a deux ans environ, a offert de la communiquer à quiconque la demanderait, de vouloir bien me la faire connaître par la voie de l'*Intermédiaire*.

C. S. B.

—

Surnoms de villes (XXXI, 683; XXXII, 141, 173, 331, 450, 606; XXXIII, 132, 215). — Pour l'amour de... l'*Intermédiaire*, chers collabos, — comme je le disais dans une réponse non encore publiée — ne tombons pas dans l'excès.

Ereuvao et moi, nous avons parlé des *villes* surnommées ou qualifiées et non des *villages*, *bourgs*, *bourgades*, etc.

Dans le numéro du 30 janvier un de nos collaborateurs, nous fait connaître *19 noms* du département de l'Oise ... c'est très bien, si vous voulez, mais encore un coup, ce ne sont pas des *villes*.

Disons, comme Nicette, dans le *Pré aux Clercs* :

Ah ! revenons, je vous prie, etc., etc.

Aussi, j'ajouterai aux villes que j'ai déjà indiquées, celle-ci :

Arkangel, *la Blanche* ;

Constantinople, *la Porte de la Félicité* ;

Grenade, *la Perle de l'Andalousie* ;

Moscou, *la Sainte* ou *la Ville aux huit cents églises* ;

Palerme, *l'Heureuse* ;

Nijni-Novogorod, *la Ville aux toits bas* ;

Paris, *sans pair* (je le dis dans ma note précédente) ou l'*Auberge du Monde* ;

Saint-Pétersbourg, la *Venise du Nord*, comme Amsterdam.

Quand nous aurons épuisé les *villes* de premier et de second ordre, nous pourrons passer alors en revue tous les endroits aux dénominations pittoresques, bizarres ou grotesques.

A. NALIS.

—

Topographia Galliae. L'auteur (XXXII. 237, 417, 496, 571). — Voici le titre exact et les lieux et dates de publication que je relève sur un exemplaire qui m'appartient et que j'ai sous les yeux.

TOPOGRAPHIA GALLIAE

Dat is een allgemeene en nackenrige Lant en Plaets beschrijvinghe van het machtige Koninckrijick.

VRANCKRYCK

Mitsgaden Sijne Verdeelingen, Eygenschappen, Grensen Stromen, stil staende Wate ren, Bergen, Bosschen, en aller dat daer aenir gehoorende.

Ce qui veut dire :

Description générale et curieuse du pays et des villes du puissant royaume de France, avec ses divisions, frontières, rivières, eaux tranquilles, montagnes, forêts et tout ce qui en fait partie.

1re partie :
Veuve Joost Broersz et Caspar Merian.
Amsterdam, anno 1660.

2e partie :
Amsterdam, anno 1661.

3e partie :
Caspar Merian et Broer, en tan I appelaer.
Amsterdam, anno 1662.

4e partie et dernière :
Mêmes noms d'éditeurs.
Adresse inde Pijl Steegh. Anno 1663.
Amsteldam.

MISETTE.

—

A propos de Louis XVII (XXXII, 237; XXXIII, 12. **Tort de la Sonde (Renseignement sur)**, XXX, 322, 503, 539, 647, 682; XXXI, 52; XXXII, 11, 91). — On s'est occupé des deux Tort de la Sonde, oncle et neveu, et l'on a discuté sur leur situation de fortune, leur

position sociale, etc., choses qui ont un rapport assez indirect avec le rôle qu'ils ont pu jouer envers le dauphin évadé du Temple.

Sur l'oncle, je ne sais rien de plus que ce qu'en dit M. de Brémont dans sa déposition devant le tribunal de Vevey; il aurait, en 1797, donné, pendant quelques semaines, l'hospitalité au jeune prince dans un de ses châteaux. Un de ses neveux s'y trouvait alors, c'est même de lui que M. Brémont avait appris cette circonstance. Barthélemy Tort de la Sonde connaissait donc parfaitement le fils de Louis XVI et s'employa avec le plus grand dévouement à le servir. Nous en avons trouvé la preuve à diverses reprises dans les pièces officielles, dont l'autorité est supérieure assurément à tous les souvenirs de seconde ou de troisième main. C'est pourquoi vous trouverez, je pense, intéressants et dignes d'être reproduits, les passages suivants, extraits de l'*Histoire de Louis XVII, d'après des documents inédits, officiels et privés* (Orléans, Herluison, 1890), par Ed. le Normant des Varannes.

Tort de la Sonde, *officier*, avait pris la défense de celui qu'on appelait Mathurin Bruneau avec une ardeur de conviction qui lui valut sans doute d'être écarté du procès de Rouen et même de l'instruction, comme tous ceux dont on craignait des révélations trop précises. Il est signalé comme dangereux et fait l'objet d'un rapport de surveillance, n° 2951, daté du 10 avril 1816. En 1818, il avait écrit à tous les souverains de l'Europe pour leur affirmer que le prisonnier était bien le dauphin enlevé du Temple par un de ses amis, comme il le dit plus tard dans une lettre à M. Pezold (dont la *Légitimité* donne des extraits, tome II, page 826) alors qu'il croyait à tort le dauphin réfugié en Allemagne. « Il avait parcouru plusieurs départements en quêtant pour le prince prisonnier. » Ceci résulte d'une lettre du préfet de police à l'inspecteur général, du 12 août 1819, qui se trouve dans le dossier de Mathurin Bruneau, aux archives de la Préfecture de police.

..... L'abbé d'Alègre et Tort de la Sonde cherchent à renouveler les intrigues auxquelles Mathurin Bruneau avait déjà donné lieu..... (Même dossier, police secrète, rapport du 10 avril 1819, n° 62, 615).

L'abbé d'Alègre....était très lié avec un nommé Tort.....neveu d'un sieur Tort de la Sonde, décédé l'année dernière.... J'invite M. l'Inspecteur général à surveiller avec soin ces deux particuliers. (Même dossier, lettre déjà citée du ministre de la police, 12 août 1819).

....J'ai reçu votre dernier rapport du 10 de ce mois, relatif à M. l'abbé d'Alègre et au sieur Tort, qui continuent à se livrer à des intrigues relatives à Mathurin Bruneau..... (Même dossier, lettre du ministre de la police à l'inspecteur général, 17 novembre 1819).

En consultant le dossier indiqué, on y trouverait bien probablement plus de détails. Mon mari n'a relevé que ceux prouvant la propagande active de Tort de la Sonde. Lorsqu'après sa captivité à Milan, le prince revint en France, il évita de reprendre des relations qui auraient pu faire reconnaître en lui le condamné de Rouen. Cela explique comment certains de ses anciens partisans, tels que Tort de la Sonde et Morel de Saint-Didier, crurent, grâce à l'invention du comparse Marassin, retrouver dans l'horloger de Crossen, le dauphin disparu.

E. LE NORMAND DES VARANNES.

—

Saint-Etienne de Hongrie (Pourquoi la croix qui surmonte la couronne de) est-elle posée de travers? (XXXII, 354, 612; XXXIII, 264). — Au sujet de la question sur la croix qui surmonte la couronne de Hongrie, je me permets d'insister encore en faisant remarquer le désaccord qui existe entre plusieurs de mes confrères: les uns affirment (XXXII, 612 et suiv.) que la croix se trouve penchée depuis l'époque 1849 où Kossuth l'a enfouie à 3 kilomètres d'Orsova, près des Portes de fer. Les autres pensent, au contraire, que l'accident a dû se produire au Moyen-Age, durant les guerres, les exils des rois, etc.

Il me semble qu'il serait pourtant bien facile de savoir en 1896 dans quel état se trouvait la couronne de Hongrie avant 1849 et si, avant cette époque, on la représentait telle qu'elle est représentée partout aujourd'hui: visiblement penchée.

J. W.

—

Autodafé (XXXII, 357, 615; XXXIII, 136). — Un collaborateur de l'*Intermédiaire* cite l'opinion de plusieurs personnages du temps de l'Empire, favorables

en somme à l'institution de l'Inquisition, en l'an 1808.

Voici maintenant autre chose : Nombre d'historiens racontent que en 1809, le décret d'abolition n'ayant pas été exécuté, le colonel Lehmanowsky, fut attaqué la nuit par deux hommes armés et délivré seulement par l'arrivée d'une patrouille française. Autorisé par le maréchal Soult, il alla, avec le 9e de Lanciers polonais et deux régiments, dont l'un était le 17e, commandé par le colonel de Lile, mettre le siège devant la maison des inquisiteurs, à près de deux lieues de Madrid.

Manquant de canon, les Français durent enfoncer les portes, au moyen d'arbres abattus et transformés en béliers. Après de longues recherches le colonel de Lile fit verser de l'eau sur le dallage de marbre d'une grande salle basse, au-dessous de laquelle le liquide semblait s'infiltrer. On découvrit ainsi un escalier menant à une grande salle souterraine entourée de cellules, où se trouvaient des prisonniers des deux sexes, âgés de quatorze à soixante ans, tous enchaînés et complètement nus. A gauche, il y avait une salle de torture, dont les instruments furent immédiatement employés contre les inquisiteurs et leurs soldats. L'officier français ne put arrêter la fureur de ses hommes et, après avoir vu exécuter quatre inquisiteurs, se retira et fit réclamer les prisonniers délivrés. La foule pénétra dans le couvent et emmena les victimes. Après quoi, le colonel Lehmanowsky fit enlever les livres, les meubles et les tableaux, et miner le bâtiment. Tout le monde étant écarté, un artificier fit sauter en l'air la maison, les murs et les tourelles. Il n'y avait plus d'Inquisition ; le décret de l'Empereur était exécuté !

Voilà ce que j'ai lu vingt fois, en maints auteurs. Serait-ce donc une légende ? Il serait intéressant d'être fixé à cet égard.

J. B. M.

*
* *

— Alexandre Dumas à écrit dans *Les Mohicans de Paris* (chap. CV) :

Le jubilé de 1826 venait d'être clos à Valence par un auto-da-fé : l'hérétique Ripoll avait été brûlé comme si l'on eût été encore au quinzième siècle...

Edouard Rinadel.

Mariages par annonces (XXXII, 357, 617, 884 ; XXXIII, 265). — La trouvaille ci-après n'est peut-être pas tout-à-fait corrélative à la question posée.

Elle s'y rattache cependant au moins par la même parenté qui unit la main gauche et la main droite.

Extrait du *Catalogue de lettres autographes* (2e et dernier supplément) *de feu M. le baron de Trémont* (Paris, Laverdet, 1853, in-8).

914. *Pourtois* (Mademoiselle Lydie).

Il est fâcheux que notre subdivision des grands industriels ne contienne que des hommes, Mlle Pourtois aurait dû y avoir sa place. Son autographe est un tableau de mœurs qui mérite d'être conservé ; il montre jusqu'où est arrivée l'exploitation de toutes les industries. Elle exerce la sienne en grand, et *il ne lui manque plus que l'insertion dans les journaux* ; peut-être y arrivera-t-on. Cependant sa lettre n'est point arrivée par la poste, elle a été remise et recommandée particulièrement, mais elle devait si peu connaître les habitudes de celui auquel elle était adressée, qu'on doit en conclure qu'elle a été tentée par le titre nobiliaire trouvé dans l'Almanach des 25,000 adresses. Si donc elle a fait la même invitation à quelques centaines d'hommes qualifiés, et qu'un certain nombre aient eu la curiosité d'aller voir la jolie Lydie, il eût été curieux de voir la figure qu'ils ont faite s'ils se trouvaient plusieurs en même temps. Très probablement, ils seront partis d'un éclat de rire (*Note autographe de M. le baron de Trémont*).

Lettre autographe, signée, à M. le baron de Trémont. Paris, 1er février 1851. 1 p. in-4 :

« Monsieur, ma démarche vous paraîtra bien extraordinaire, cependant la personne qui m'a engagée à m'adresser à vous, m'a dit que vous étiez noble et bon, soyez assez indulgent pour m'excuser. Monsieur, j'ai 18 ans, on m'a souvent dit que j'étais jolie, et j'avoue franchement que je l'ai cru. J'étudie beaucoup, je crois que je réussirai, mais j'ai peu de ressources. Quoique libre, je demeure dans ma famille, je voudrais bien ne plus lui être à charge. On m'a dit que vous pouviez m'être utile, voilà pourquoi j'ai osé vous écrire, soyez assez bon pour me répondre, ou plutôt venez chez moi, je serai bien heureuse de vous recevoir. »

Inutile de faire remarquer combien les moyens de réclame de Lydie Pourtois sont maintenant dépassés, et combien est devenue commune l'insertion dans les journaux de ces sortes d'offres.

Sglpn.

*
* *

— Les annonces suivantes ont paru, il y une dizaine d'années, dans un journal allemand :

Mariage. — Un fabricant, 33 ans (catholique), distingué, actif, charmant, désire faire la connaissance honorable d'une jeune dame (demoiselle ou veuve), douce, aimable, de même confession, qui, disposant librement d'un capital de 5—6,000 florins, voudrait s'associer à sa maison et l'accepter pour mari fidèle et dévoué. Discrétion absolue. Ehrensache! — Lettres accompagnées de photographie, que je retourne de suite, adresser: « Treu und ehrlich 6638 » poste rest. Hauptpost.

Pour des excursions communes, un jeune homme cherche une jeune demoiselle de 17 — 20 ans de bonne famille. Avec la pièce incluse de la photographie. Sous « Honnête avec amusement Nr 6932 » à l'expédition.

Je cherche une jeune demoiselle pour faire des excursions les jours de fête. S'adresser à l'expédition sous « Nr 5834 ».

EDOUARD RINADEL.

—

Chirurgiens de robe longue (XXXII, 522; XXXIII, 194). — Malgré l'arrêt du 20 février 1660, cité par Gui Patin, les chirurgiens de robe longue existaient encore en 1694.

J'ai en effet sous les yeux le Mémoire d'un Chirurgien-accoucheur, sur lequel je relève la mention détaillée de quatre accouchements pratiqués par lui sur la même femme, de 1689 à 1694.

Pour justifier ses honoraires de quinze livres par accouchement, le maître chirurgien précisa les difficultés qu'il a eu à surmonter: Mauvaises présentations des enfants, inversion ou renversement de la matrice, etc., et il a soin d'ajouter *que les quatre enfants mis au monde ont tous heureusement reçu le Saint Baptême.*

Il existe, si je ne me trompe, un petit livre assez curieux, publié sous le titre suivant: *De l'indécence aux hommes d'accoucher les femmes;* mais je ne retrouve dans mes souvenirs, ni le nom de l'auteur, ni la date de la publication de ce volume.

Le Mémoire de chirurgien que je viens de citer, contient aussi la mention de nombreuses saignées et de quelques lavements administrés par lui contrairement aux édits, qui en attribuaient le monopole aux apothicaires.

ARM. D.

Les prisonniers de Saint-Florent étaient-ils républicains ou vendéens ? (XXXII, 556; XXXIII, 104. 269). — Il faudrait pourtant s'entendre! M. Dieuaide ne peut admettre que les prisonniers aient été nombreux, parce que l'*église* ne pouvait en contenir que *500* tout au plus! Personne n'a contesté que ces prisonniers aient été renfermés, non seulement dans l'église même, mais encore dans le couvent y attenant. Les textes cités par M. Chassin, entre autres, le disent formellement. J'ajouterai qu'il y en avait même dans tous les châteaux des environs, jusqu'à la Mauvoisinière et au delà. M. Dieuaide, qui a des attaches dans le pays, pourra facilement s'en assurer.

Mon honorable contradicteur, juge, je présume, que les Vendéens étaient incapables de faire des prisonniers. Et il conteste l'authenticité des *Mémoires de Kléber*, parce que celui-ci accuserait le chiffre de 6,000. Pour le satisfaire et établir à ses yeux, le chiffre véritable, il faudrait lui fournir des *états de situation* de ces prisonniers, évidemment, avec

l'indication des arrestations, les chefs qui les commandaient, les diverses étapes et le temps qn'ils ont passé dans la vieille église de Saint-Florent.

Il faudrait pourtant discuter sérieusement un sujet historique! Comment à cent ans de distance exiger de pareilles justifications? Quand celui qui parle sait parfaitement qu'une armée comme l'armée vendéenne, sans organisation administrative propre, n'ayant pas même un *état des combattants*, ne pouvait songer à avoir une liste de ses prisonniers, ni des combats où ils avaient été pour la plupart non pas « *arrêtés* » mais *pris les armes à la main.* Les républicains eux-mêmes qui avaient des cadres administratifs et une organisation régulière, n'ont pas pour cette époque un *seul état complet de leurs effectifs*, je ne parle pas des listes de leurs prisonniers; ils en faisaient peu sur les champs de bataille, et pour les autres, les greffes de Nantes, Angers et Niort gardent les traces de ces malheureux. Comment les vendéens eussent-ils pu tenir des registres de ce genre? Pour les étapes et l'arrivée à Saint-Florent, M. Dieuaide trouvera des renseignements dans les récits et extraits publiés par M. Chassin et dans celui de Mocquereau de la Barrie.

Les républicains amenés à Saint-Florent et délivrés par Bonchamps provenaient principalement des dépôts de prisonniers établis par les royalistes à Mortagne, à Beaupréau, à Cholet et aux environs. Il y avait là des gens qui étaient dès avant Saumur, entre les mains des vendéens, ceux-ci n'ayant pas généralement l'habitude de tuer leurs prisonniers. Il est impossible, dans le cadre forcément restreint de l'*Intermédiaire*, de traiter la question avec les développements qu'elle comporterait. Elle est du reste singulièrement épuisée par tout ce qui a été déjà publié, et si je me permets d'y ajouter mon mot à la fin de l'étude que publie en ce moment la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, c'est uniquement par acquit de conscience et pour ne pas laisser sans réponse un collègue de l'importance et de l'érudition de M. Dieuaide. Je me contenterai d'ajouter que du 9 juin au 15 octobre, il n'y a rien d'extraordinaire à ce que les vendéens, qui, eux du moins, je le répète, n'étaient pas dans l'habitude de tuer leurs prisonniers, en aient fait cinq ou six mille, on n'a qu'à se reporter au nombre des batailles livrées et des villes prises pour voir que ce chiffre est *au-dessous* de la normale. Et quoi qu'en pense M. Dieuaide, ce n'est pas Kléber qui dit 6,000, mais bien le général en chef *Léchelle*, lui-même, dans son rapport du 19 octobre, cité par Savary (II, 282) et qui existe encore aux Archives de la Guerre. — Savary *qui était présent* avec Beaupuy parle de quatre à cinq mille (II, 278) et Kléber dit *quatre mille*. Mais je sais bien, que par un moyen de discussion à la portée de tout le monde, on écarte d'un coup les *Mémoires* de l'héroïque général comme apocryphes ! Il est temps de s'expliquer sur ce point.

Le manuscrit des *Mémoires* de Kléber, existant au dépôt de la guerre, provient du général Damas, qui fut son aide de camp et son confident en Vendée. C'est à lui qu'ils avaient été confiés par leur auteur, et certains fascicules portent bon nombre d'annotations autographes de Kléber, lui-même. Napoléon Ier, était si bien certain de leur authenticité que, craignant d'y trouver des détails sans doute peu de son goût, il en *exigea* la remise aux archives du ministère, ainsi que le constate un document autographe du général Damas, que je publierai, si ces preuves de l'authenticité des *Mémoires* de Kléber ne suffisent pas à notre collègue ; il pourra en trouver d'autres encore auprès de M. Moris, archiviste du département des Alpes-Maritimes, qui a retrouvé les manuscrits complets de Kléber (celui du dépôt de la guerre n'a trait qu'à la Vendée). — Qu'il y ait eu à Saint-Florent six mille ou seulement quatre mille républicains délivrés par les royalistes, on voit en tout cas qu'il n'y en avait pas seulement quelques-uns. — Si en les délivrant sur l'ordre de Bonchamps, les généraux royalistes *escomptaient* (?) la générosité de Kléber, je n'y vois, pour ma part, aucun mal, quoique je ne me rende pas bien compte de ce que les vendéens pouvaient à ce moment attendre de bien de leurs vainqueurs.

Nul plus que moi ne considère Kléber comme un admirable héros. Mais il ne faudrait pas cependant dépasser le but, dans un sentiment de mépris exagéré pour des hommes de la valeur de ses adversaires ; car, il serait aisé de rappeler les cruautés inutiles tolérées tout au moins par Kléber et accomplies avec sa complicité, sinon d'après ses ordres, dans le pays de Retz, notamment au mois de septembre 1793, c'est-à-dire avant la délivrance des prisonniers de Saint-Florent. Parmi d'autres témoignages, je citerai seulement celui du citoyen *Le Sant*, un patriote bon teint qui avait suivi l'armée et qui écrit de Nantes le 17 septembre, après que la colonne de Kléber se fût emparée du Port-Saint-Père.

Le Port-Saint-Père a été entièrement brûlé à l'exception de sept ou huit maisons. Une maison servant d'hôpital aux brigands qui avait beaucoup de malades a été brûlée, avec tous les malades. L'ordre est de ne point faire de prisonniers et s'exécute strictement. Il y a deux représentants du peuple à chaque division qui font exécuter la loi... Enfin cette colonne s'est rendue maître de Saint-Phulbert, en fusillant quelques brigands épars et brûlant des maisons.

Ce document absolument authentique a été dernièrement communiqué à la Société polymathique du Morbihan, par M. le marquis de l'Estourbeillon de la Garnache, qui a depuis longtemps déjà fait ses preuves d'historien. On voit que nous sommes loin de l'histoire des obus tombant sur des meules de paille, et in-

cendiant le Port-Saint-Père, comme le dit Kléber lui-même dans ses *Mémoires*.

Je ne m'arrêterai pas au reproche final adressé à David d'Angers, c'est affaire entre M. Dieuaide et la mémoire de l'illustre sculpteur. Les œuvres du maître suffiront à sa défense.

H. BAGUENIER DESORMEAUX.

—

Saint-Mesmin, graveur au physionotrace (XXXII, 595; XXXIII, 114, 345). — La *Gazette de Metz et de Lorraine*, annonçait vers 1834-1835, la formation d'une société à Paris pour exploiter le physionotrace. Je crois qu'on avait six portraits pour 20 francs! L'entreprise réussit-elle ? On était à cette époque, engoué de la lithographie et des artistes hors ligne y excellaient. Dans tous les cas, la grande quantité de portraits au physionotrace s'explique par ce bon marché exceptionnel. Il est bien malheureux que presque tous ces portraits restent et resteront inconnus.

L'EX-CAR.

—

Origine de la famille de Nayve (XXXII, 591; XXXIII, 230). — Monsieur E. P. dit que la famille de Nayves porte pour armes :

Ecartelé au 1 d'or, au 2 de gueules à une étoile d'or, au 3 d'azur et au 4 d'argent; et une croix de sinople bordée de sable brochant sur le tout.

A la vérité ces armes sont celles de la famille de Combles, marquis de Noncourt, seigneurs de Naives, Plichaucourt, etc.

Cette famille, établie en Champagne, est originaire de Lorraine. Elle a fait ses preuves en 1566, depuis François de Combles, né en 1435, à Barcelone. Ce personnage était surintendant des affaires du Roy en Sicile.

La branche des marquis de Noncourt s'est perpétuée jusqu'à nos jours. C'est une famille très bien alliée et qui a eu plusieurs charges importantes.

Mais il ne faut pas oublier que le nom patronymique de cette maison est « de Combles ». Reste à savoir si le marquis de Nayve, dont le procès récent vient d'appeler l'attention sur son nom est, en dépit des généalogies qu'il a pu faire dresser, issu de la même maison et s'il porte également le nom patronymique de « de Combles ».

CRAMANT.

***

— Dans le *Gil-Blas* du 22 janvier 1896, M. L. Gaillard raconte une visite qu'il a faite au marquis de Nayve. De cette narration, j'extrais ce qui suit :

— Que comptez-vous faire alors ? Vous cacher éternellement sous ce pseudonyme de De Comble ?

— Mais, c'est mon nom !... Voici mes parchemins ; lisez Monsieur.

Je lus des titres signés, de siècle en siècle, par nos rois, nos ministres, nos généraux : Louis XIV, Colbert, Toussaint-Louverture, etc., etc.; et toujours un De Comble de Nayve bénéficiait de la signature.

T. PAVOT.

***

D'après le numéro de l'*Echo de Paris*, du 6 novembre 1895 et le supplément littéraire du *Journal* du 16 novembre de la même année :

La famille de Nayves est originaire du Barrois. Au XVe siècle elle existait, sous le nom de *De Combles*, auquel elle ajouta celui de la seigneurie *de Nayves, par la grâce du prince*. Elle porterait les titres de : marquis de Nayves, comte de Joinville, chevalier de Combles, seigneur de Lorgerin, etc. Leurs armes sont :

Ecu écartelé: au 1er d'or; au 2e de gueules à une étoile d'or; au 3e d'azur; au 4e d'argent; à la croix de sinople, bordée de sable, brochant sur l'écartelé.

Timbre : Casque d'argent, de face, sommé d'une couronne de marquis. Le cimier consiste en une croix de Lorraine d'argent.

Supports : Deux aigles, accolées d'une croix de Lorraine d'argent.

Devises : *De l'ardor, l'ardire.*

Cri : « Fer Fer Nayve ! »

Le marquis de Nayves prétend descendre, par les Harlays, de Jacques Cœur, l'argentier de Charles VII. Du mariage de François de Combles, seigneur de Nayves, avec Anne Colin des Essarts, naquirent, entre autres enfants : Claude, ancêtre du marquis; Abraham, marchand à Metz, et François, pasteur protestant. Celui-ci eut une fille, Anne, qui disparut le 15 décembre 1606, âgée de 14 ans; un capitaine, La Mothe, l'avait enlevée.

Le 25 avril suivant on retrouva le cadavre d'Anne de Nayves sur le bord de la Musette. Une instruction fut ouverte et, le 5 septembre 1607, La Mothe fut condamné à mort. Ce fut un des procès retentissants de cette époque.

HENRI DE MAZIÈRES.

***

— L'*Armorial des nobles et privilégiés du Barrois, seconde moitié du XVIe siècle*, par M. de Sailly.

(Paru dans l'*Austrasie*). — Treizième page du manuscrit. — Bailliage de Saint-Mihiel.

Philippe de Neyve. — D'azur à la croix d'argent, cantonnée aux 1 et 4 d'un croissant de même, surmonté d'une étoile d'or, aux 2 et 3 d'une rose du second émail.

VILLEROY.

Même réponse : O. DE D.

—

Art héraldique (XXXII, 598; XXXIII, 109, 142, 312). — Notre confrère *Le Primitif des bords de la Sambre*, me permettra bien à mon tour de lui faire observer que, de ce que des sculpteurs ou graveurs aient ignoré ou refusé de suivre les règles adoptées, depuis près de trois siècles, dans le blason, pour la distinction des métaux et des couleurs, il n'en résulte pas que ces règles ne soient ni précises, ni complètes.

Les signes que j'ai indiqués (XXXIII, 109) et dont on attribue généralement l'invention au P. Pedra-Santa, sont purement *conventionnels* et n'ont jamais fait l'objet d'une loi; chacun était donc libre de les adopter ou non.

BRONDINEUF.

—

Un préfet de l'Empire : Duplantier (XXXII, 600; XXXIII, 119). — Ce fut lui qui en 1813 fit vendre comme sans valeur un grand nombre des tableaux du musée de Lille. Que cette vente soit due à son initiative ou qu'il n'ait fait qu'approuver la mairie lilloise, je n'en sais rien; mais il est certain qu'elle a fait sortir du musée de Lille beaucoup d'œuvres qui méritaient d'y rester. Lire à ce sujet les deux catalogues du musée de peinture de Lille, celui de 1875, œuvre de Reynart et celuide 1893, œuvre de M. Lenglart.

A. L.

—

Deux vieilles gravures du XVIIIe siècle (XXXII, 635). — Je crois avoir retrouvé la trace des deux gravures dont vous parlez dans mes papiers de famille. En effet, un de mes arrière grands oncles, attaché au baron de Dietrich, secrétaire général des Suisses et Grisons, dans une lettre en date du samedi 17 janvier 1789 rendait compte à son frère d'une visite faite par lui aux petits appartements de Marie-Antoinette à Trianon, où l'avait conduit son ami le comte de Vaudreuil, favori de la reine comme on sait, avec le marquis de Simiane, gentilhomme d'honneur de Monsieur. Mon grand oncle fut un peu surpris de voir dans le boudoir qui servait de bibliothèque à Marie-Antoinette une collection de livres assez légers (entre autre un exemplaire de la *Guerre des Dieux*, ouvert sur la cheminée) et aux murs, tendus de satin à raies rose et gris perle, à côté d'un Fragonard et de deux ou trois Boucher assez lestes, quelques gravures encadrées d'une baguette d'or surmontée d'une coquille. Mon grand oncle, après avoir parlé de diverses de ces gravures, dit deux mots de celles dont l'*Intermédiaire* s'occupe à la page 635. Il explique plaisamment la situation des deux promeneuses, qui se soulagent avec satisfaction, mais sans nommer ni le peintre, ni le graveur.

CONSTANTIN D. TOUDZA.

—

Gardes du corps du comte d'Artois (XXXII, 637; XXXIII, 155). — Dans un petit volume de ma bibliothèque, cartonné en maroquin rouge ancien, aux armes de la Reine Marie-Antoinette, avec filets or enrubannés, dentelles intérieures, gardes en papier doré et gaufré et tranches dorées : *Extrait de l'Etat militaire, pour l'année 1782*. Paris, Langlois, 76 pages, très petit in-12, je trouve

le nouveau renseignement suivant (page 47) :

« Gardes du Corps de M. le Comte d'Artois : Capitaines : MM. le Prince de Henin ; le Cheval. de Crussol.

« Compagnie des Suisses de la Garde ordinaire du Corps de M. le Comte d'Artois : Capitaine-colonel : M. le vicomte de Monteil. »

ULRIC R.-D.

—

Armoiries de la famille Bydemast (XXXII, 640). — Le nom de Bydemast (signifiant : près du mât) existe encore aux alentours d'Amsterdam. J'ai connu un jardinier de ce nom ainsi qu'un domestique ; le dernier est en ce moment catéchiste. Le nom est connu ici depuis plus d'un siècle, mais ceux que j'en ai retrouvé appartenaient tous à la classe ouvrière.

R. C. D.

—

Vallery, chatellenie du pays de Sens (XXXII, 641). — Je suis absolument étranger au confrère Sedanania et ne puis malheureusement fournir grand renseignement à l'obligeant La Coussière.

Le sceau en question a été décrit par Douet d'Arcq, dans son *Inventaire* des sceaux conservés aux Archives nationales, sous le n° 3816. Il est

appendu, par emprunt, à une donation faite à la commanderie de Sours par Guivrez de Betpaumes, datée du siège devant Acre, 1190. *Et sigillo domini Huwonis de Valeries, confirmo presentem paginam, quia sigillum proprium non habebam.*

L. DE LESDAIN.

—

Pas de quatre (XXXII, 642). — C'est le nom d'une danse créée en Angleterre et importée aux casinos de Dieppe et de Trouville, en 1894. Réminiscence de la scottish, ce pas est exécuté sur une mesure à quatre temps, et quatre mesures sont nécessaires pour le tout. Dans les deux premières, le cavalier et la dame se donnent la main et restent espacés ; dans les deux dernières, le cavalier conduit la dame par la taille et tourne avec elle. (V. Almanach Hachette, 1896).

Un autre pas de quatre ou *Barn-dance* a été importé chez nous, en 1892 et 1893, par les Anglais et les Américains, également aux bains de mer. Cette danse est tirée d'une opérette jouée avec grand succès en Angleterre. La théorie et la musique en ont été publiées par M. G. Desrat, chez l'éditeur Borneman, 2, rue de l'Abbaye.

T. PAVOT.

—

Pièces à l'effigie de Henri V (XXXIII, 6). — Dans des mémoires encore inédits, mais qui ne tarderont pas à paraître, le baron d'Hauner, donne sur les pièces frappées à l'effigie d'Henri V les détails suivants :

Juin 1831, ce fut à cette époque que M. Lambert, ancien administrateur des monnaies eut la courageuse pensée de faire frapper des pièces de 5 francs à l'effigie d'Henri V et des médailles destinées à constater l'avènement de ce prince à la couronne, sans autres ressources que celles que lui fournit sa fortune personnelle, sans moyens d'exécution autres que ceux que son zèle ingénieux sut créer. Il jeta pour 30,000 francs de ces pièces dans la circulation.

M. Lambert ami dévoué de M. d'Hauner aida à l'évasion de l'ancien ministre de la marine après la révolution de juillet.

POGGIARIDO.

—

Les demoiselles de Goyon (XXXIII, 81, 275). — Le comte de Goyon prit part au coup d'Etat de 1851 à la tête d'un régiment de dragons, le deuxième si j'ai bonne mémoire. Après la victoire ses charges furent exaltées.

C'était un cavalier superbe, homme du monde accompli ; la faveur du prince le mit à la mode. La société d'alors se prit à dire *les dragons de Goyon*, comme on avait dit jadis *les hussards de Chamborand*, et les rudes soldats ayant été comparés, à la cour, aux amazones antiques dont les crinières flottantes ondoyaient au soleil, on fit galamment des dragons de Goyon les *demoiselles de Goyon*. Il convient d'ajouter que le régiment et le colonel avaient également grand air. C'est à cette heure d'engouement que fut com-

posée la chanson citée par notre confrère Mariele.

L'un des couplets confirme nettement l'explication qui précède :

> Et si *de nouveau* l'anarchie
> Arborait son sanglant haillon...

La composition en remonte certainement à l'année 1852, car, très peu de temps après le comte de Goyon fut promu général et quitta ses dragons pour commander l'école de cavalerie de Saumur.

J. DE G.

—

Errata des dictionnaires (XXXIII, 82, 200, 275). — Dans son ouvrage sur les *Poètes Lillois*, publié à Lille vers 1865, M. Pajot propose la rédaction d'un *Recueil biographique national*, recueil dont l'Institut dirigerait la rédaction en s'adressant aux chercheurs de chaque province.

A. L.

—

Epitaphe de l'Arétin (XXXIII, 121). — Je ne désespère pas de découvrir l'auteur de l'épitaphe citée par M. Alfred Duquet Elle semble la paraphase de celle-ci qui est de Vauquelin de la Fresnoye :

> L'Arétin repose en ce lieu,
> Qui de tout médit, fors de Dieu,
> Car l'Arétin ne médisoit
> Que de cela qu'il connaissoit ;
> Dieu ne connaissant en nul point
> L'Arétin n'en médisoit point.

L''idée semble empruntée à un poète italien qui a dit :

> Qui giace l'Aretin, poeta Tosco,
> Di tutti disse mal fuor che di Cristo,
> Scuandosti con dir : non lo conosco

Mais quel est le versificateur italien ? C'est du reste ce qu'il ne vaut guère la peine de chercher.

POGGIARIDO.

*
* *

Cette épigraphe fut écrite, dit-on, par Arétin lui-même, pour être gravée sur sa tombe.

T. D. S.

—

Que la nuit parait longue à la douleur qui veille (XXXIII, 121, 319).—Ni Ducis ni Chénier n'ont rien à voir ici. Ce vers est de Saurin, acte v de *Blanche* et *Guiscard*.

Il est suivi d'un autre qui a été presque aussi souvent cité :

> Que pour les malheureux l'heure lentement [fuit !

G. I.

Même réponse : T. PAVOT.

—

L'art du tailleur (XXXIII, 124).— Vers l'année 1710, l'Académie conçut le projet de publier sous le titre de *Description des Arts* une série de mémoires, œuvres de ses membres, accompagnés de planches, explications.

Le premier de ces mémoires lu en 1721 par Réaumur avait pour sujet l'*Exploitation des carrières d'ardoises*. Chaque académicien se mit à l'œuvre et j'ai tout lieu de penser que le nombre des mémoires publiés doit être important.

J'en possède trois :

1° *Art de tirer des carrières la pierre d'ardoise, de la fendre et de la tailler, par M. Fougeroux de Bondaroy*, 4 planches dessinées par Patte, gravées par Patte et Lucas en 1762. (Ouvrage rédigé sur les notes lues par Réaumur en 1721).

2° *Art de fabriquer les ancres, rédigé par Duhamel du Monceau*, sur un mémoire lu par Réaumur à l'Académie en 1723. 6 planches dessinées par Patte, gravées par Patte et Lucas, non datées.

3° *Art de la draperie, principalement pour ce qui regarde les draps fins*, par Duhamel du Monceau. Le titre qui n'a pas de nom d'imprimeur, porte la date 1764. 15 planches gravées par Madame Hanssard. Cet exemplaire doit être une épreuve ; il est rempli de corrections typographiques, évidemment de la main de l'auteur.

Quelle est la valeur de ces ouvrages dont le dernier surtout est un véritable volume grand in-folio ? Je l'ignore. A plus savant que moi de le dire. Les planches très bien exécutées sont fort intéressantes.

A. Y.

— Même réponse : COLLINE, JEAN D'AUTRÉCOURT.

Les gendarmes d'Odry (XXXIII, 201). — Vers 1820, le comique Odry, qui s'était fait une immense réputation dans les rôles de niais et de lourdaud ; Odry, qui pendant plus d'une année maintint le succès de l'*Aveugle de Montmorency* par la façon dont il chantait les couplets des tailleurs de pierres, et la chanson: *J'ai perdu mon coutiau !...* une des premières compositions de Frédéric Bérat, l'auteur de *Ma Normandie* ; Odry, qui créa Bilboquet des *Saltimbanques* et La Gingeole de l'*Ours et le Pacha*, Odry fit longtemps courir et pâmer tout Paris avec une chose intitulée *les Gendarmes, poème en deux chants*, qu'il disait sur un air quelconque et qui, naturellement, comme toutes les scies populaires, fit peu à peu son tour de France en provoquant le même engouement. J'ai retrouvé l'autre jour dans la boîte d'un bouquiniste, ce poème imprimé à part, avec commentaires de M. Léonard Tousez

(Air de Jadis et Aujourd'hui)

CHANT I

Y avait un'fois cinq, six gendarmes,
Qu'avaient des bons rhum's de cerveau.
Ils s'en va chez des épiciers,
Pour avoir de la bonn' réglisse.
L'épicier donn' des morceaux de bois
Qu'étaient pas sucrèses du tout,
Puis il leur dit : « Sucez-moi ça,
Vous m'en direz des bonn' nouvelles. »

CHANT II

Les bons gendarmes suce et resucent
Les morceaux d' bois qu'est pas sucré.
Il s'en va chez les épiciers:
« Epicier, tu nous a trompés. »
L'épicier prend les morceaux d' bois,
Il les fourr' dans la castonnade.
Les bons gendarmes n'a plus eu d'rhumes
Ils ont vécu en bonne intelligence.

Voilà ce qui fit la joie folle de nos pères pendant plusieurs saisons.

EUGÈNE MULLER.

— Même réponse : EDOUARD PÉLICIER, SUS, GUESVILLER, MINEURE, T. PAVOT, N. A. M. GILES.

***

— *Les Gendarmes*, poème en deux chants, par M. Odry, suivi de remarques et commentaires par M. Léonard Tousez, parurent à Paris chez Madame Huet, libraire éditeur et chez Barba, au théâtre des Variétés, chez la concierge et au foyer de chaque théâtre. 1820, in-8°, 15 pages, 75 centimes.

On lit dans les remarques :

M. Odry est, selon moi, le poète moderne qui rappelle à lui seul les colosses littéraires du beau siècle de Louis XIV. Sa manière est large; son génie impétueux s'est affranchi de toutes ces difficultés, de ces soins minutieux qui arrêtent l'essor de l'imagination et mettent l'esprit à la torture. . . . . . .

. . . .

— La brochure se terminait par une note des éditeurs ainsi conçue :

L'auteur des remarques et commentaires sur M. Odry a textuellement rapporté, dans son ouvrage, les vers immortels du beau poème pindarique des *Gendarmes*, et c'est ce dont on pourra se convaincre en lisant attentivement l'œuvre de M. Odry, que nous avons mise à la tête des dits commentaires.

AVIS

Cet ouvrage est vendu au bénéfice d'un ancien artiste.

Pour extrait conforme,

UN LISEUR.

—

Madame de Steck (XXXIII, 202). — Françoise-Elisabeth Guichelin naquit en 1776. En 1787, n'ayant encore que 11 ans, elle composa une pièce de vers sur la mort de Léonidas.

Dans les dernières années du XVIII° siècle elle épousa M. de Steck et alla habiter avec lui la Suisse, pays natal de ce dernier.

Elle traduisit un certain nombre d'ouvrages anglais et allemands : les *lettres de Jean Muller à ses amis Bonstetten et de Gleim*, le *Hameau abandonné*, les *lettres de la famille*.

Une *histoire de la littérature espagnole* tirée de l'*histoire de la poésie et de l'éloquence des peuples modernes* de Bouterwech est son ouvrage le plus important.

ABSTÈME.

—

Le graveur Gaspard Merian (XXXIII, p. 202). — Les dictionnaires biographiques allemands, qui consacrent tous des notices plus ou moins étendues à Matthieu Merian père, fondateur et premier chef de la célèbre maison d'ouvrages à gravures qui portait son nom à Franc-



fort au XVII[e] siècle, sont très sobres de détails sur son second fils, Gaspard, qui, après avoir été son collaborateur, devint son successeur. Matthieu Merian, né à Bâle en 1593, commença en 1640 la publication des *Topographies* illustrées qui ont fait sa notoriété, mais mourut en 1650 avant de l'avoir achevée ; et c'est son fils Gaspard, graveur lui aussi, mais moins habile que son père, qui édita les derniers volumes, notamment les deux volumes de la *Topographia Galliæ*. Il ne faut pas perdre de vue, d'ailleurs, que les deux Merian avaient de nombreux ouvriers et que, si les innombrables planches de leurs publications illustrées ont été faites sous leur direction et peut-être en partie d'après leurs dessins, il en est probablement peu qu'ils aient entièrement gravées eux-mêmes, surtout lorsque la maison eut pris de l'extension et qu'on lui demanda des planches sur une infinité de sujets sacrés et profanes : l'illustration s'y fit un peu « en fabrique ».

PAUL.

—

La statue de Guillaume-Tell à Altorf (XXXIII, p. 203). — Que Guillaume-Tell ait existé, ou non, comme personnage historique, il est, aux yeux de tous les Suisses, le symbole de l'indépendance nationale, et il n'admettent pas sans quelque répugnance qu'un étranger s'arroge le droit d'orner pour eux leurs places publiques de statues de Tell ; là où il convient que cet hommage soit rendu, ils estiment que ce doit être essentiellement un hommage national. A cette louable susceptibilité sur le principe même est venu s'ajouter le fait que, à un moment donné, des bruits fâcheux ont été répandus sur l'honorabilité du donateur et sur l'origine de sa fortune. Ces bruits étaient peut-être absolument calomnieux. Mais l'opinion publique déjà partagée, se prononça avec une telle énergie contre l'acceptation de la statue ainsi offerte, que les autorités qui, dans le premier moment, y avaient paru favorables, se virent forcées de reculer ; et j'ignore si l'on trouvera une solution qui satisfasse tout le monde. Dans tous les cas, le grand mérite de l'œuvre de Mercié n'a jamais été en cause.

PAUL.

Sebastiano del Piombo (XXXIII, 204). — Voir l'ouvrage de M. J.-E. Tenaud, imprimé à Saint-Jean-d'Angély, chez Ch. Renoux (1896) : *Sébastiano del Piombo, Raphaël, Signorelli*. Etude de la peinture sur cuivre à son origine et remarques au sujet de quelques peintures attribuées à ces différents maîtres.

X***

—

Les Prévost en 1792 (XXXIII, 204). — Il y a eu dans l'émigration armée un assez grand nombre d'officiers ou de volontaires portant le nom de Prévost (avec ou sans l'article *le*). Voici ceux que je relève dans mes notes :

Prévôt Sensac de Picbottier (Elie-François), à l'armée des Princes, dans la compagnie des gentilshommes du Poitou ;

Prévôt Sensac, marquis de Fouchembert (Jean-François), même compagnie. Passa à l'armée de Condé et fut tué à Obes-Kamlach, le 13 août 1796.

Prévôt (Félix), compagnie franche de maréchaussée du Tiers, dite de Maillard.

Prévôt de la Boulinière, sous-lieutenant du régiment de Royal-Auvergne.

Prévôt de la Chartrenne, volontaire dans les compagnies des gentilshommes de Normandie.

Prévôt de Largerie, mêmes compagnies.

Prevôt de la Moissonnière, mêmes compagnies.

Prévôt de St-Germain, mêmes compagnies. Passa dans Béon.

Prévôt de Fourches, dans Béon.

Prévôt de Beaucoltot, volontaire dans le régiment anglais des York-Rengers.

Prévôt, artillerie de l'armée de Condé, puis dans Bourbon grenadiers.

Le Prévôt de Basserode (Charles-François-Marie), né en 1774, dans la compagnie des officiers de Vintimille, inf.

Le Prevôt, chevalier de la Porte (Pierre-Louis), compagnie noble d'ordonnance, puis dans Périgord, a fait la campagne de Quiberon. Vivait en 1815.

Le Prevôt de Rouxeville, compagnie noble d'ordonnance.

Le Prévôt de la Ferté, officier d'artillerie.
Le Prévôt (Clément), de la compagnie des gentilshommes à pied, de Normandie.
Le Prévôt, fils du précédent, compagnie des gentilshommes .à pied, de Normandie.
Le Prévôt de la Croix, Choisseul hussards.
Le Prévôt (Louis-André,) et Louis-Ferdinand), frères, dans Béon, fusillés à Quiberon.
Le Prévôt, régiment de L'öwenstein (service Britannique et Hollandais).

LOBANOW.

—

Lady Hélène Vincent (XXXIII, 207). — Lady Helen, Venetia Duncombe, deuxième fille de William Ernest Duncombe, Earl of Feversham et de lady Violet Graham, est née en 1866 et a épousé en 1890 sir Edgar Vincent Bar[t] K.[C.]M. G. (Knigt Commander of St-Michael et St-Georges) directeur général de la banque Ottomane, à Constantinople.

Elle n'est pas morte, et elle continue à être une des professionnels beauties de Londres. De là sa photographie très répandue.

JOHN PEERAGE.

— Même réponse : J. PENDEREL, BRODHURST.

—

La famille Margot (XXXIII, 208). — Philippe Margot, sieur d'*Hurigny*, fut pourvu, le 11 octobre 1503, de l'office de maître ordinaire en la Chambre des comptes de Dijon, vacant par la mort d'Henry *Chambellan*. Reçu le 27 du même mois, il résigna, en 1516, en faveur de Jacques de *Thésut*, et se retira dans sa maison d'*Hurigny* près Mâcon, dont il avait obtenu l'érection en fief, avec toute justice en 1510. François Margot, official de Mâcon en 1547, était de la même famille ainsi que noble Philibert Margot qui vivait à Mâcon avec sa femme Isabelle Fustallier en 1623. Le sceau de Philippe porte un *chevron accompagné de trois grenades, au chef de.....*

(Tiré de l'*Armorial de la Chambre des comptes de Dijon*, par I. d'Arbaumont, Dijon. Lamarche, 1881, in-4°).

VEREPIUS.

—

Fêtes révolutionnaires (XXXIII, 209).— Je ne puis faire mieux que renvoyer notre confrère M.Thidée, au grand volume illustré, publié chez Ludovic Baschet, édit. à Paris, en 1879 : *Les Fêtes Nationales à Paris*, par Edouard Drumont, 1 vol. grand in-4° (sans indication de pagination), orné de 97 gravures héliographiques de C. Gillot, reproductions, en facsimile, d'anciennes estampes contemporaines des évènements représentés, depuis les fêtes parisiennes du XIV[e] et du XV[e] siècles, jusques et y compris celle de la *Distribution des Récompenses aux Exposants de 1878*. M. Thidée trouvera, dans ce volume, des notices et des gravures relatives aux Fêtes de la Révolution, du premier Empire et de la Restauration. *La Fête de l'Etre Suprême* (1794); *La Fête des Victoires* (1795) ; *La Fête de la Vieillesse*, etc.. etc.

Beaucoup de ces planches offrent, parfois, pour les curieux, un intérêt historique d'autant plus grand, que les originaux d'après lesquels elles ont été reproduites sont plus rares.

ULRIC R.-D.

—

Une Médaille de Pie VII (XXXIII, 209). — Le volume spécial de la collection du *Trésor de Numismatique et de Glyptique*, consacré aux *Médailles de l'Empire français et de l'Empereur Napoléon* (Paris, Rittner et Goupil, in-folio, 1840), contient la description détaillée et la reproduction, gtavée en relief, en facsimile, par le procédé A. Collas, de *quinze* médailles différentes relatives aux évènements qui signalèrent le séjour, à Paris, du pape Pie VII, en 1804.

La petite médaille que nous a désignée notre confrère, M. le Portier, s'y trouve décrite (Page 8) et reproduite (Pl. X, n° 11). avec cette indication : « Pièce ovale, ayant ordinairement une bélière », et cette mention spéciale : « Inédite », c'est-à-dire n'ayant pas encore été, antérieurement, signalée.

Le même ouvrage (Pl. III, nº 18) donne la reproduction gravée d'un autre exemplaire de cette même médaille, qui offre, avec le même avers, de légères différences dans l'inscription de la légende du revers :

On y lit. — A l'exergue : PIUS VII BENEDIXIT· — Dans le champ : PARISIIS ANNO 1804.

L'indication relative à la bélière et la mention » Inédite », sont les mêmes que pour la première médaille.

ULRIC R.-D.

*
* *

— Ce n'est pas une réponse que j'apporte, mais une question complémentaire. Notre confrère Ereuvao est-il certain que le *franc* n'existat pas avant 1575 ? En tout cas, je le trouve bien antérieurement à cet époque comme monnaie de compte. Aux XIVe et XVe siècles, on employait en Guyenne, dans les actes assez souvent, le mot de *franc bourdelois* (bordelais) ; je serais curieux d'en connaître la valeur.

LA COUSSIERE.

*
* *

— Je ne saurais dire exactement au confrère Ereuvao à quelle date on a définitivement cessé de fabriquer des francs d'argent sous Louis XIII. J'en possède encore un demi de 1642, frappé à Bayonne ; mais j'ai lieu de croire que la frappe en a été abandonnée en principe à partir de 1641, c'est-à-dire, de l'année où l'on a substitué au système des francs, celui des louis d'argent de 60, 30, 15 et 5 sous, de 2 1/2 sous et de 15 deniers (c'est la charmante série des coins de Warin). Plus tard et jusque sous Louis XIV, il y a encore dans la circulation beaucoup de quarts d'écu, connus vulgairement sous le nom de pièces de 20 sous. Mais ces pièces de 20 sous ne portent plus jamais le nom de franc et sont d'ailleurs plus petites et plus légères que les francs de Henri III et de ses successeurs. Il n'est pas étonnant que, dans le langage usuel, on ait continué à compter en francs, bien qu'il n'y en eût plus d'effectifs ; à l'inverse, nous disons constamment d'un homme qu'il a dix mille *livres* de rente ou mille *écus* de traitement, ce qui veut dire 10,000 francs et 3,000 francs, bien que écus et livres aient disparu depuis au moins trois quarts de siècles.

PAUL.

—

Vers attribués à Victor Hugo et à M. Haraucourt (XXXII, 241). — Je lis dans la *République Française* du 15 mars, l'extrait d'une demande posée par un lecteur sur une pièce de vers intitulée *Les Oiseaux* et prétendue de Victor Hugo.

Je trouve dans un numéro de juillet 1892 du *Moniteur du Caveau Stéphanois*, petite publication forézienne, les vers suivants :

ROMANCE

L'oiseau bleu, tu m'en fis don,
Et c'est ta double prunelle
Dont l'azur palpite, et dont
Chaque paupière est une aile.

Suivent les deux strophes citées dans la *République Française*, et, comme nom d'auteur, Edmond Haraucourt.

Cette pièce est-elle bien de M. Haraucourt ? Je l'ignore et ne comprends pas que, celle-ci ayant été publiée sous le nom de Victor Hugo, M. Haraucourt n'ait pas protesté, comme il l'a fait dans une autre occasion ?...

PETRUS DUREL.

—

Famille du Vivier-Lansac (XXXIII, 245). — La maison *du Vivier* de Languedoc était établie au Diocèse d'Aleth, dans les montagnes du Roussillon.

Elle était généralement, et sans contestation, reconnue pour descendre des anciens comtes de Narbonne de Barcelone et rois d'Aragon.

Le premier des comtes de Narbonne qui prit le nom de *du Vivier* fut :

Bérengnier, troisième fils de Bernard Bérengnier, vicomte de Narbonne, (dont le septième aïeul était Guillaume, vicomte de Narbonne, connétable de France) et de la vicomtesse de Foy, sa femme. Il prit son nom d'une petite ville du pays des Fenouilhades, diocèse d'Aleth.

(*Histoire du Languedoc*, par Vic et Veyssète, vol. III, page 540. — Vol. VI,

pag. 71. — Vol. v, pag. 162, 246, 272, 252).

Bernard du Vivier, son fils, fut en 1278 du nombre des principaux seigneurs conspués au sujet d'un duel dans la sénéchaussée de Carcassonne.

Raymond, fils du précédent, 1315.

Bernard-Guillaume I, fils du précédent 1347, eut deux fils.

1° Bérenger-Guillaume dont les *du Vivier Lanzac* (et non Lauzac) et les *du Vivier Sarrante*.

2° Bernard-Guillaume II, souche de *ma branche*, établie en Dauphiné.

Je ne possède pas la généalogie exacte de cette branche. Voici les seuls renseignements que je puis vous fournir:

En 1529. Dans le rôle de l'arrière ban de Carcassonne est compris le seigneur *du Vivier* de Rustigne et Bazanet (*Histoire du Languedoc*), volume 4, page 83).

Dans le dit rôle d'arrière ban *le seigneur du Vivier* au Pays des Fenouilhades est inscrit comme pouvant fournir un homme d'armes.

(*Histoire du Languedoc*, volume 3, p. 84).

Année 1592, du Vivier, seigneur de Mirémont, défendit vaillamment cette petite ville contre les seigneurs. Cette ville est située dans le pays de Foix, à trois lieues de

En 1700, *Alexandre marquis du Vivier, comte de Lanzac*, colonel du régiment de Royal Roussillon et de Languedoc, mestre de camp du régiment de cavalerie Lanzac fut marié à Mlle X..., d'une famille descendant des comtes de Béarn.

Il en eut Joseph-Henri, *marquis du Vivier, comte de Lanzac*, chevalier de St-Louis, qui épousa en 1736, Etiennette de Pise de Claret.

2° L'abbé *du Vivier de Lanzac*, qui fut reçu chanoine de Lyon sur preuves produites en 1726.

Joseph-Henri, eut Gabrielle-Henriette mariée le 19 octobre 1768 à Jacques-Louis du Roure, ancien capitaine au régiment d'Auvergne.

2° François-Hyppolite, marquis du Vivier, comte de Lanzac, reçu page du Roi en sa petite écurie 1758, qui épousa 1° Marie-Thérèse du Bosc 1763. 2° en 1768 Marie-Xavière de Guignard de *St-Priest*.

Le père d'Alexandre *du Vivier*, comte de Lanzac, cité plus haut était : Henri, marquis *du Vivier*, qui fut marié en 1667 avec demoiselle Anne de Castira Minat.

Sa sœur, Marie-Eulalie-Thérèse, se maria 1692 avec Charles de Rebestières marquis de Batault et ensuite à Jean-Vincent de Malartic.

La veuve du dernier marquis du Vivier-Lanzac est morte il y a cinq ou six ans dans le Roussillon où elle habitait. Elle fut inhumée dans l'église du village d'Ortaffa (Pyrénées-Orientales).

MARQUIS DU VIVIER.

—

Stirling (XXXIII, 245). — William Alexander, né vers 1580, maître des requêtes 1621, secrétaire d'Etat pour l'Ecosse 1626, cré Earl of Stirling 1633, décédé 1640.

Voici une liste de ses ouvrages :

The tragedie of Darius. Edinburgh, 1603, 4°.

The monarchicke Tragedies, Crœsus, Darius, the Alexandraran, Julius Cæsar, London, 1604, 4°.

Autre édition, 1607, 4°.
id, 1616, 12°.

Aurora, contaning the first fanciins of the authors youth, London, 1604, 4°.

A Parænesis to the Prince, London, 1604, 4°.

(Henri, fils ainé de Jacques Ier).

An Elegie on the death of Prince Henrie Edinburgh, 1613, 4°.

Doomesday : or the great day of the Lord's judgement, Edinburg 1614, 4°.

Autre édition, London, 1720, 8°.

An Encouragement to Colonies, London. 1624, 4°.

Autre édition, London, 1625, 4°.

Réimprimé sous le titre de :

The Mapp and and Description of New England, London, 1630, 4°.

Recreations with the Muses, London, 1637, in-folio.

Containing : The Tragedy of Crœsus; Darius; The Alexandraran tragedy; Julius Cœsar, Doomesday, Jonathan.

ELAUD.

Paris. Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux.

L'Administrateur-Gérant : LÉON LENÈGRE.

PETITE CORRESPONDANCE

(*Du 20 au 26 Mars*)

Chasteigner.— Vous avez raison. Le temps passe mais le souvenir reste, et le travail et l'*Intermédiaire* conservent. Certainement, nous serons très heureux de reproduire les facsimiles des lettres de Henri III et de Catherine. La petite rectification sera faite. Reçu également votre savante étude : *Montaigne et l'ambassadeur de France à Rome en 1580.* — (Bayonne, imprimerie Lamaignère.

Gustave Isambert. — Nous avons reçu avec tout le plaisir imaginable votre beau livre sur la *Vie à Paris pendant une année de la Révolution* (*1791-1792*), (chez Alcan) éditeur. Cette œuvre est celle d'un intermédiairiste de choix tel que vous et d'un chercheur émérite. Tous les collabos voudront parcourir ces feuillets instructifs consacrés aux costumes, à la mode, aux fêtes, aux salons, aux cafés, aux spectacles, aux beaux arts, à la presse, etc. pendant cette période curieuse de 1791 à fin 1792.

Général Davout. — Je ne sais comment vous remercier de l'envoi de votre livre consacré au *rapport du maréchal Davout, duc d'Auerstaedt.* (IV.) (Calmann Lévy).

Dans l'*Intermédiaire* nous avons maintes fois l'occasion de parler de cette curieuse figure du maréchal, et je n'ai pas besoin d'ajouter que nous serons toujours heureux de recevoir de vous les documents susceptibles de fixer les points qui divisent nos collabos.

U. de la B. — Vous demandez pourquoi la direction ne mettrait pas une boîte à la Bibliothèque nationale, boîte dans laquelle les intermédiairistes viendraient *déposer* le résultat de leurs recherches.

L'idée a des charmes appréciables : malheureusement elle n'est pas réalisable. Tout d'abord nous n'avons pas qualité pour réclamer cette faveur, et puis, pourquoi nous, et pas les autres. Qui ferait la levée de la dite boîte ? Où la mettre ? etc., je crois que pour le moment le mieux pour les *Intermédiairistes* travaillant à la Bibliothèque est de faire remettre leurs travaux, s'ils le désirent, à l'un de vos collabos les plus distingués, M. Paul Masson, attaché à cette même bibliothèque, bureau des réserves.

V. M. — Votre question sur les *vers cocasses* a déjà été posée, XV, 514.

M. Husson. — La rectification sera faite, mais je vous en prie, faites écrire plus nettement.

L. Landa. — C'est fait.

Un raseur. — Votre quatrain contre les femmes est trop... spirituel, pour pouvoir prendre place dans notre recueil.

Baronne de Moncuit.— Mille et mille remerciements pour l'aimable communication. Elle sera utilisée prochainement.

Vanvincq. — Notre gratitude vous est acquise. Nous faire venir des collaborateurs nouveaux, c'est le premier mérite en ce monde.

Commerçon. — Reçu l'intéressant document. Il sera utilisé dès qu'il aura été agrandi, à moins qu'il ne contienne les noms d'officiers encore vivants.

Choiseul-Praslin. — Vous n'êtes redevable de rien. Vous usez de votre droit absolu, puisque vous êtes abonné.

Haïm Boucris. — Merci, en attendant la bonne visite. Les carnets vont être envoyés.

E. Mancel. — Reçu votre instructive et intéressante notice sur les deux petits-fils de Jean-Bart. Nous les utiliserons.

A. Pachaléry. — C'est évident, il faut lire *quod potui feci,* et non, *quod potui fecit,* XXXIII, 242.

Mares y Oriol. — Certainement, l'escompte de la librairie est admis.

Le Dîner de " L'INTERMÉDIAIRE "

L'idée a fait son chemin. De nombre de côtés, on se préoccupe déjà de la date de la réunion, de l'endroit, etc.

Le fameux dîner aura donc lieu, le *dimanche 7 juin* ou le *dimanche 14.*

Ce mois a été choisi à cause de la période électorale de mai, les intermédiairistes ayant une répulsion instinctive pour tout ce qui touche à la politique.

Il sera fait au Jardin d'Acclimatation (salon du Palmarium, Bois de Boulogne).

A 4 heures, conférence préparatoire et discussion relative aux différentes propositions émises par les collaborateurs.

A 6 heures, promenade autour et sur les habitants du Jardin d'Acclimatation.

A 7 heures 1/2, repas pantagruélique au dit Palmarium.

A 9 heures, distractions artistiques variées.

A 11 heures, départ en attendant l'année suivante.

MM. les Intermédiairistes qui désireraient prendre part à cette fête de famille, doivent se faire inscrire à la Direction. Ils pourront amener un ou deux membres de leur famille.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

VACANCES DE PAQUES

A l'occasion des **Vacances de Pâques**, les billets d'aller et retour délivrés du **30 Mars au 14 Avril 1896**, seront tous valables jusqu'aux derniers trains de la journée du **16 Avril**.

Les billets d'aller et retour de ou pour Paris, Lyon et Marseille, conserveront leur durée normale de validité, lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

EXCURSIONS

Organisées avec le concours de l'Agence des "Voyages économiques"

1° **ITALIE (La Semaine Sainte à Rome)** du 26 Mars au 21 Avril 1896

ITINÉRAIRE : Paris, Turin, Gênes, Pise, Rome, Naples, Capri, Sorrente, Pompéi, Florence, Bologne, Venise, Vérone, Milan, La Chartreuse de Pavie, Milan, Paris.

Prix : 1re classe, **850** fr. ; 2e classe, **760** fr.

2° **ITALIE,** du 29 Mars aux 11 et 16 Avril 1896

ITINÉRAIRE : Paris, Gênes, Rome, Naples, Capri, Sorrente, Pompéi, Le Vésuve (facultatif), **Pise, Florence, Turin, Paris.**

Prix : 1re classe, **475** fr. ; 2e classe, **400** fr.

3° **CORSE,** du 4 au 20 Avril 1896

ITINÉRAIRE : Paris, Marseille, Bastia, Le Cap Corse, l'Ile Rousse, Calvi, Corte, Ajaccio, Propriano, Sartène, Bonifacio, Ajaccio, Marseille, Paris,

Prix : 1re classe, **500** fr. ; 2e classe, **450** fr.

Ces prix comprennent : Le transport en chemins de fer, les bateaux, voitures ; le logement, la nourriture, etc., sous la responsabilité de l'Agence des Voyages économiques.

Les souscriptions sont reçues aux bureaux de l'Agence des Voyages économiques, 17, rue du Faubourg-Montmartre et 10, rue Auber.

On peut se procurer des renseignements et des prospectus détaillés à la gare de Paris-Lyon-Méditerranée, ainsi que dans les bureaux-succursales de la Compagnie, à Paris.

L'INTERMÉDIAIRE

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

L'*Intermédiaire* est devenu et devient chaque jour, grâce à la savante direction du Général JUNG, un outil de travail indispensable. Le système de **Questions** et de **Réponses** sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés.

Parmi les littérateurs, érudits, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles, amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre ; il n'a pas obtenu les renseignements qu'il désirait. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, retrouver un livre, un manuscrit ou un objet d'art, des armoiries, les documents d'une généalogie ou d'une recherche héraldique, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, en connaître la rareté et le prix, savoir si le sujet dont il s'occupe a déjà été étudié, si tel ou tel document est inédit, si les collectionneurs, les bibliothèques, les archives ou les musées possèdent sur son travail projeté quelques indications, quelques documents ou quelques pièces qui peuvent l'aider à mener à bien son étude ; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts, il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire ; il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'Etranger, et dans l'un des numéros suivants, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. **Questions** et **Réponses** sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses, car, il faut bien qu'on le sache : L'INDÉPENDANCE DE L'INTERMÉDIAIRE EST ABSOLUE, et celle de ses collaborateurs eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par un anonymat scrupuleusement gardé. Aussi, en dépit de la politique, les **Questions** et les **Réponses** de l'*Intermédiaire* ont-elles toujours passionné la presse et le monde des lettrés; elles réveillent des querelles historiques, artistiques et littéraires, provoquent des réformes souhaitées et des mesures salutaires, et contraignent à sortir de leur réserve des hommes, seuls en situation de répondre et qui s'étaient jusque-là abstenus de parler. De là, bien des indiscrétions profitables à l'histoire.

Outre les **Questions** et **Réponses**, l'*Intermédiaire* publie les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public et les corrobore par de nouveaux renseignements. Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire* et achève d'en faire, sous une forme alerte, vive, primesautière et docte tout à la fois, une véritable *Encyclopédie* internationale.

Depuis trente-deux ans, il a rendu sans interruption d'innombrables services à la science et est devenu le véritable **Moniteur de la Curiosité** de tous ordres, attendu, lu et commenté par la presse entière.

L'*Intermédiaire* **PARAIT LES 10, 20 & 30 DE CHAQUE MOIS.** Chaque numéro est composé de **quarante-huit colonnes** soigneusement imprimées en caractères elzéviriens. Le tout forme, à la fin de chaque semestre, un élégant volume qui ne contient pas moins de **mille colonnes**, avec des **tables** destinées à faciliter les recherches.

Abonnements : *Un an*. France, **16** fr. Etranger **18** fr. — *Six mois*. France, **9** fr. Etranger, **10** fr. *Trois mois*. France, **5** fr. Etranger, **6** fr. — Un numéro détaché, **0** fr. **75**.

Les Abonnements partent des 1er Janvier, 1er Avril, 1er Juillet et 1er Octobre.

Pour tout ce qui concerne l'**Intermédiaire**, s'adresser à M. le Général JUNG, 23 *bis*, rue de la Faisanderie.

On s'abonne à la Direction de l'**Intermédiaire**, 23 *bis*, rue de la Faisanderie, à l'Imprimerie G. LEFEBVRE, rue Claude-Vellefaux, 5 et 7, chez H. FLOURY, libraire, boulevard des Capucines, nº 1, ainsi que dans tous les bureaux de Poste, de France et de l'Etranger.

AVIS

Toute demande de **changement d'adresse** doit être accompagnée **de 40 centimes** en timbres-poste et d'une des dernières bandes imprimées.

ANNONCES : **25 centimes** la ligne pour les abonnés.

Pour les **Collections à compléter**, prière d'écrire à la Direction.

Le Général Directeur est visible tous les *mardis*, *jeudis* et *samedis* matin, de *9 heures à midi*. Il a le téléphone à sa disposition.

On trouve, chez M. H. FLOURY, libraire, boulevard des Capucines, nº 1, toutes les livraisons concernant l'*Intermédiaire* et la *Plume et l'Epée*.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. **10 Avril 1896.**

XXXIIIe Volume — N° 722

Quatrième Série — 2e Année — N° 28

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Direction et Administration : 23 *bis*, Rue de la Faisanderie

IMPRIMERIE

5 et 7 RUE CLAUDE-VELLEFAUX

BULLETIN FINANCIER

On est toujours fort agité. Les questions d'Egypte et le conflit gouvernemental que nous subissons en ce moment ainsi que les événements du Transvaal ont fini par rendre la Bourse craintive, cependant l'abondance de l'argent et les allégements de positions ont rendu à notre place une physionomie qui permettrait d'envisager l'avenir avec plus de confiance.

Les rentes françaises sont assez bien tenues depuis la liquidation.

L'action Banque de France reprend à 3,550.

La Société générale est ferme à 515.

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Société générale a eu lieu samedi sous la présidence de M. Blount.

Le Comptoir national s'est maintenu pendant tout le mois aux environs de 575.

Le Crédit lyonnais fait 765. Le Crédit foncier 638.

Le marché des actions de nos grandes Compagnies est resté assez lourd, malgré l'augmentation des recettes.

L'action Est cote 963, le Lyon, 1,550, le Midi 1,265, le Nord 1,785, l'Orléans 1,600, l'Ouest 1,100.

Le marché des Mines d'or n'offre aucune particularité saillante.

J. C.

Répertoire - annuaire général des Collectionneurs de la France et de l'étranger.

Le deuxième volume nous paraît vraiment **indispensable à tous ceux qui s'occupent du commerce des livres et des objets de curiosité** et aussi à tous les membres de l'immense famille des collectionneurs. L'ouvrage débute (exemple à suivre) par la liste des *Errata, suppressions et addenda* ; de la sorte, on est frappé tout de suite par ce qu'il importe de ne pas négliger ou oublier, ce qui arrive souvent quand ces indications complémentaires sont rejetées à la fin d'un volume. Nous signalerons ensuite une bien intéressante *Etude chronologique concernant les timbres fiscaux et de leurs emissions successives depuis 1673 jusqu'à nos jours,* par M. Ris-Paquot (11 pages), et un travail de M. Paul Eudel sur l'*Habitation et le Mobilier à travers les Ages* (16 pages). C'est à la page 37 que commencent les listes si précieuses de M. Renart, divisées en deux sections : *Collectionneurs francais*, désignés en *Collectionneurs provinciaux et parisiens*, et *Collectionneurs étrangers*. Au milieu du volume se trouve intercalée une liste spéciale des *principaux commerçants parisiens, en livres, tableaux, antiquités, numismatique, timbres-poste et professions diverses*. Une table alphabétique des noms des collectionneurs habitant la France (Paris excepté, parce que les parisiens sont rangés par ordre alphabétique) termine cet inventaire. En résumé, M. Renart a droit à nos vives et bien sincères félicitations pour le service éminent qu'il vient de rendre à tous ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent de la vente ou de l'achat de tous objets pouvant former collection.

DEMANDES D'ÉCHANGE D'EX-LIBRIS

M. J.-E. de Groot-Jamin, d'Amsterdam ;
M. Paul Cordier, 34, Grande-Rue, à l'Isle-Adam (Seine-et-Oise) ;
M. Oberkampf de Dabrun, receveur des finances, à Alais (Gard) ;
M. Gustave Bord (Loire-Inférieure) ;
M. Bargallo, 34, rue d'Allemagne, Paris,
sont disposés à faire l'échange de leurs ex-libris avec les abonnés de l'*Intermédiaire*.

(Envoyer un timbre pour permettre l'envoi des *ex-libris* désirés).

Les Musées cantonaux de France. — Article du *Bulletin de la Ligue de l'Enseignement*, de févr. 1895 (p. 49), et de la *Paix* du 8 avril 1895.

Des musées cantonaux ont été fondés à Bagnols (Gard) en 1854, par M. Léon Alègre, et à Poligny (Jura), en 1859, par M. Edmond Sauria.

M. Edmond Groult, docteur en droit, avocat à Lisieux (Calvados), a entrepris, en 1876, une active propagande pour multiplier ces modestes musées, en faisant ressortir tous les avantages qu'on en devait attendre.

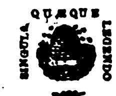
Une médaille d'or lui a été décernée à l'Exposition universelle de 1889, et plus de quarante Conseils généraux ont émis des vœux en faveur des musées cantonaux.

Pour faciliter la création de ces musées dans tous les cantons, M. Alphonse Renaud, 25, rue Scheffer, à Paris, docteur en droit, chef de bureau au Ministère des Finances, vient de réunir, avec l'aide de quelques personnes, plus de 1,000 volumes, environ 40,000 dessins, plus de 5,000 textes, présentant un intérêt cantonal, et quelques centaines de monnaies qu'il mettra gratuitement et successivement à la disposition des associations cantonales qui ont eu ou auront établi un musée cantonal à la mairie du chef-lieu de canton ou dans un autre local convenable, et organisé des conférences publiques dans les principales communes du canton. Son œuvre a été créée le 12 mai 1894, et est déjà féconde en résultats.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *10 Avril 1896.*

XXXIIIe Volume. — N° 722

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Quatrième Série. — 2e Année — N° 28

L'Intermédiaire
DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

Quel est le poète? Quel est le galetas?

Il est au Louvre un galetas,
Où, dans un calme solitaire,
Les chauves-souris et les rats
Viennent tenir leur cour plénière.

De qui sont ces vers et à quelle partie du palais du Louvre font-ils allusion?

ONOCROTALUS.

—

Auteur à retrouver.

Mais, Iris, savez-vous la coutume?
Avez-vous pu l'en croire à son serment?
Ceux que l'on fait sur un autel de plume
Sont aussitôt emportés par le vent.

De qui sont ces vers, s'il vous plaît?

G. FUSTIER.

—

Une lettre de Balzac. — Où se trouve une *Lettre de Balzac à Descartes, du 30 mars 1628*, citée par Nisard dans son *Histoire de la Littérature française* (Didot, 1844, t. II, p. 6) et qui manque dans l'édition des *Œuvres de Balzac?*

CH. A.

—

Main d'oiseau de proie. — Dans une affaire criminelle qui fit du bruit à son heure, X... était accusé de s'être saisi d'une malheureuse fille pour la tuer et la réduire en cendres. Même, à en croire la légende, il était quelque peu coutumier du fait. L'avocat général, voulant peindre la physionomie de *Goule* du coupable et l'appréhension cruelle de la victime, prononça cette phrase :

« Il abattit sur elle sa main d'oiseau de proie. »

Certaine presse, aux critiques hâtives, s'empara du mot; il fut décrété qu'un *lapsus* impardonnable avait été commis. Les érudits du Palais protestèrent vainement; on ne voulut rien écouter, et l'on en a fait une *scie*. Aujourd'hui encore, on y revient par-ci par-là.

Nous voudrions que la question fût vidée dans l'*Intermédiaire*, où la vérité a toujours le dernier mot. Peut-on dire, dans le style élevé des réquisitoires, une main d'oiseau de proie? Littré donne cette définition : « (Main), le pied des oiseaux de proie, qu'en langage ordinaire on nomme serre ». Tous les ouvrages de fauconnerie emploient, je crois, le mot « main » dans cette acception. La Fontaine, parlant du milan, a dit :

..... Un rossignol tomba dans ses mains.

Ailleurs le fabuliste avait écrit, à propos de l'alouette victime d'un rapace :

Lorsque se rencontrant sous la main de
[l'oiseau...

Nous demandons à nos savants confrères s'ils partagent ou non cette opinion; et, en cas d'affirmation, quels exemples ils pourraient citer de l'emploi du mot « main d'oiseau » en littérature.

WHIST

—

Fable. — Le Roseau et le Chêne. — Un aimable intermédiairiste pourrait-il me

dire quel est l'auteur de cette charmante fable?

LE ROSEAU ET LE CHÊNE

Certain roseau disait, tranquille dans la [plaine :
« Je plie et ne romps pas »,
Et se réjouissait tout bas
D'entendre l'aquilon faire craquer le chêne.
L'arbre majestueux tomba déraciné;
Mais on vit le roseau dans sa chute entraîné.
Le peuple est ce roseau, pour les grands plein [de haine,
Leur malheur lui plut en tout temps,
Mais il pâtit toujours de la chute des grands.

P. M.

—

Un auteur à retrouver. — Quel est l'auteur d'un projet (*en latin*) d'une nouvelle langue universelle, que Descartes critique dans une lettre à Mersenne, *du 20 novembre 1629? (Lettres de Descartes*, édit. Clerselier, 1657, lettre CXI, t. I, p. 498.)

Ch. A.

—

Siècles et Paquets. — Je lis dans « *Portefeuille d'un Talon rouge* ». A Paris, de l'imprimerie du comte de Paradès, 178 :

Ces instructions ou signalemens que la reine donna, dit-on, à son frère, transpirèrent : dès lors, l'air de la Cour s'embruma. Les visages y devinrent sombres, les siècles et les collets montés ne parurent plus aux bals et dirent hautement dans Paris que, sous Louis XV, dans les amusements de la Cour, on y observait plus de décence et plus d'égards. Les paquets, sous de vains prétextes, se dispensèrent d'y venir, etc.

Qu'entendait-on, au XVIIIe siècle, par Siècles et Paquets?

H. Boulet.

—

Monogrammes historiques. — Avec les mots : Ιησους Χριστος, θεου διός, σωτηρ, on a reconstitué le mot grec ἰχθυς, poisson, qui a pris un sens mystique.

En 1850, pendant les dix dernières années de la domination autrichienne, le cri de ralliement des patriotes italiens était V E R D I (*Viva Emmanuele, Re D'Italia*).

Quelqu'un connaîtrait-il d'autres exemples de monogrammes historiques?

L. B. L.

Constipé. — D'où vient l'expression *constipé* appliquée à un artiste?

On dit souvent d'un artiste qui produit peu ou qui produit des œuvres très laborieusement conçues et touffues : « *C'est un constipé!* » Qui a employé le premier cette expression? Et de quand date-elle? A ce propos, ne pourrait-on me dire quels furent les gens célèbres affligés de cette infirmité? Scatologie à part, ce serait une étude curieuse à faire. On sait que le moral et le physique ont d'intimes rapports entre eux. Voltaire prétendait que Cromwell, quand il fit guillotiner Charles Ier, « n'avait pas été depuis huit jours à la selle ». Voltaire prenait souvent des lavements, ainsi qu'il ressort des lettres de Piron. Le chancelier Séguier n'allait jamais au conseil sans avoir pris cette précaution. (Voir les *Lettres de Mme de Sévigné*.) — Beaucoup de gens qui produisent ne peuvent, me disait mon médecin l'autre jour, travailler efficacement que le ventre libre. Quels sont donc les poètes, les gens illustres, incommodés par la constipation et qui avaient recours fréquemment au remède de M. Fleurant?

E. J.

—

Dynamo. — Dynamo (le mot), employé substantivement, est-il du genre masculin ou féminin?

Hemmel.

—

Anagramme à retrouver. SF. — Je possède deux belles gravures coloriées sous lesquelles on peut lire :

1. — Costumes espagnols, n° 1. *Le Boléro.*

2. — *Le Fandango.*

Sous chacune, on lit aussi :

» Se vend à Paris, chez Martinet; présentement, chez Basset, etc., etc. »

La première montre, à sa gauche, cet anagramme :

SF

Quelqu'un de mes aimables collègues de l'*Intermédiaire* voudrait-il être assez bon pour me faire connaître l'auteur à

qui appartient l'anagramme, et me renseigner en même temps sur le nombre des pièces dont la série se compose, sa provenance, sa rareté et son prix? — Je serai bien reconnaissant à celui qui aura l'obligeance de me satisfaire, et je le prie d'avance de recevoir mes remerciements empressés.

P. MARÈS Y ORIOL.

—

Le peintre d'histoire Mauzaisse. — L'Intermédiairiste *Truth* (XXXIII, 181 à 183) dans *Souvenirs de la famille Arthuys à Issoudun*, signale un ravissant petit tableau original peint par *Mauzaisse*, peintre d'histoire. Cette toile représenterait : *Sainte Julitte instruisant son fils, le petit Saint Cyr.*

Cet artiste, nous dit *Truth*, était le fils de l'organiste de Saint-Cyr, et avait grandi à Issoudun, tout près de l'église.

Devons-nous en conclure qu'il est né à Issoudun? — ou bien ne serait-ce pas plutôt : *Jean-Baptiste Mauzaisse*, peintre d'histoire et de portraits, que Ch. Gabet, dans son *Dictionnaire des artistes de l'Ecole française au XIX*e *siècle* (un vol. in-8o, Paris, 1831), indique comme étant né à Corbeil (Seine-et-Oise), en 1784 — élève de Vincent, ayant obtenu plusieurs médailles à diverses expositions et la décoration de la Légion d'honneur, en 1824?

Jean-Baptiste Mauzaisse a fait aussi un certain nombre de bonnes lithographies, dont 59 pièces passèrent à la vente de la Collection Parguez, en avril 1861. Le catalogue mentionne sa naissance en date du 1er novembre 1784, à Corbeil.

Il serait mort en 1844.

Quoi qu'il en soit, je puis rassurer notre collègue *Truth* sur le sort du susdit tableau, il n'a pas disparu, et appartient toujours à l'église paroissiale d'Issoudun, mais fort endommagé; le Conseil de fabrique a décidé, il y a quelque temps déjà, de l'envoyer à M. Haro, expert, à Paris, pour lui demander son avis sur la possibilité de le restaurer; il est encore entre ses mains.

Une autre toile, signée *Mauzaisse, 1810*, se trouve également à Issoudun; elle appartient à M. le vicomte Ferdinand de Bonneval et représente le portrait à mi-corps, grandeur nature, de M. *Heurtault du Mez*, père de Mme la vice-amirale Duquesne, grand-père de Mme la vicomtesse Ferdinand de Bonneval.

VICTOR DÉSÉGLISE.

—

Caricature révolutionnaire. — La Contre-Révolution. — Quel est l'auteur d'une caricature coloriée publiée probablement vers 1791, représentant au premier plan le Rhin bordant à gauche un rocher sur lequel est arboré le drapeau tricolore. Sur la rive opposée, face au rocher, le prince de Condé, entouré de Calonne portant le trésor, Séguier et d'officiers à cheval. Derrière s'avance, précédé de deux enfants de chœur, le fifre aux lèvres, le cardinal De Rohan (*cardinal Collier*) jouant du tambour; il est escorté de Mme de la Mothe. Viennent ensuite l'abbé d'Eymac portant la bannière épiscopale, Mirabeau-tonneau, commandant le gros de l'armée contre-révolutionnaire; et enfin à l'arrière, suivie de l'évêque de Spire, une femme montée sur un âne, la jupe retroussée, le sein hors du corsage, que la légende désigne sous le nom de *Pucelle de la Contre-Révolution!*

Quelle était donc cette pucelle de la Contre-Révolution?

ARM. D.

—

Un des inventeurs de la photographie. — Qand Niepce inventa la photographie sur argent, un individu apporta chez l'ingénieur Chevallier une photographie sur papier représentant des toits et des cheminées, vue prise évidemment de sa mansarde. L'ingénieur Chevallier n'y fit que peu d'attention. Quand on comprit l'intérêt de la découverte, on en rechercha l'inventeur. Est-il vrai qu'on n'ait jamais pu le retrouver ou bien quel est son nom? Qu'est-il devenu?

J. W.

—

Monogramme à déterminer. — Je possède trois petites miniatures originairement montées sur une tabatière, et formant maintenant un petit cadre.

Elles représentent Bouilly, l'écrivain tourangeau, sa femme et sa fille.

Sorties évidemment du même pinceau, celle de Mme Bouilly est signé : *Fl., an 10.*

A quel artiste attribuer ce monogramme ?

Dr Mignen.

—

Premier établissement des « Baillies ». — Les Baillies royales ont été créées et organisées, en 1190, par Philippe-Auguste, dans son ordonnance en forme de testament. Brussel n'a pu trouver qu'un seul document, de l'an 1202, qui l'autorise à nommer les titulaires et à déterminer le ressort des grandes Baillies primitives.

Pourrait-on nous indiquer une étude nouvelle sur ce premier établissement des Baillies ; ou, tout au moins, nous signaler la découverte de comptes, d'enquêtes, ou d'autres documents statistiques ou judiciaires, datés de 1190 à 1202 ?

A. M.

—

Cour d'Espagne. — Où trouverai-je des détails véritablement curieux et intéressants sur la cour de Philippe V, roi d'Espagne, et sur ses successeurs, principalement sur tout ce qui concerne les usages, l'étiquette, le service d'honneur, l'entourage des reines d'Espagne en ce temps là ?

Je connais l'ouvrage de la comtesse d'Aulnoy sur la Cour et la ville de Madrid, ainsi que l'histoire publique et secrète de la cour de Madrid dès l'avènement du roi Philippe V, ouvrage anonyme attribué à J. Rousset de Missy (Cologne 1719).

C. de la Benotte.

—

Affaire de la Gliswelle. — Quelle fut au juste cette affaire, arrivée le 13 juin 1792, dans laquelle le bataillon de volontaires de la Côte-d'Or, faisant partie d'un corps de 3,000 hommes envoyé en reconnaissance sur la route de Mons, par le général Lafayette, se fit tuer presque jusqu'à son dernier homme, malgré l'ordre de battre en retraite donné par le général Jean-Baptiste Gouvion, qui commandait ce corps, et y fut tué, ainsi que les deux commandants du bataillon ?

Je n'ai trouvé nulle mention de cet héroïque fait d'armes dans les historiens à ma portée, non plus que dans le Larousse. — Appel surtout à mes compatriotes bourguignons intermédiairistes.

J. Mt.

—

Estienne de Bressieux. — Que sait-on d'un *sieur Estienne de Bressieux ou Ville-Bressieux, médecin de Grenoble*, et ami de Descartes, en dehors de ce qu'en ont dit Pierre Borel dans son *Compendium Vitæ Cartesii* (1654) et Adrien Baillet dans sa *Vie de Monsr Descartes* (1691) ?

Ch. A.

—

L'abbé de Rancé. — Documents sur l'abbé de Rancé et la Trappe. — Je serais bien reconnaissant à mes confrères de l'*Intermédiaire*, s'ils pouvaient m'indiquer les collections particulières qui posséderaient :

1° Des lettres autographes ou copies de lettres de Rancé, abbé de la Trappe, ou d'autres religieux du même monastère ;

2° Des monuments relatifs à l'abbaye de la Trappe ;

3° Des portraits et médailles dudit abbé ou vues de ladite abbaye.

H. Tournoüer.

—

Quand naquit et mourut d'Assoucy ? — Nos recueils biographiques s'accordent à déclarer que Charles Coypeau d'Assoucy naquit *vers* 1604 et mourut *vers* 1679. Rien ne m'agace comme ces renseignements approximatifs. J'aime mieux un bon et franc *nescio* que ce vague mot *vers*. Ne pourrait-on indiquer d'une façon précise l'année de la naissance et du trépas de celui qui s'appelait l'*empereur du burlesque ?* Ce qui a jusqu'à ce jour égaré les chercheurs, c'est qu'on attribuait à l'auteur d'*Ovide en belle hu-*

meur une origine parisienne. Or, il n'en est rien, comme ce poète l'a déclaré lui-même et comme l'a rappelé, d'après lui, M. Bernardin, dans cette phrase de sa thèse sur *Tristan L'hermite* (p. 280) :

D'Assoucy est bien né à Sens, en dépit des biographes : Voir sa *Guêpe de Cour* au roi, imprimée à la suite du *Ravissement de Proserpine* (1653).

Messieurs les chercheurs de la ville de Sens, en route, s. v. p. !

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Madame Jéromine Barberot. — On lit dans les *Mémoires de l'abbé Lambert*, réédités récemment par M. l'éditeur Picard, qu'une dame Jéromine Barberot, supérieure de la Visitation de Besançon en 1793, émigra en Suisse et devint dame de compagnie de Mademoiselle d'Orléans, fille de Philippe-Egalité. Pourrait-on me donner quelques détails sur cette dame de compagnie, me dire combien de temps elle resta au service de la princesse, quelle fut son attitude en cette circonstance et quelle fut l'occasion de son entrée en fonction ?

SCRUTATOR.

—

Sur un mot de Louis XIV à Orange. — M. Gustave Larroumet, de l'Institut, a publié dans la *Vie contemporaine* en 1894 et réimprimé dans la 3me série de ses *Etudes de littérature et d'art* (Hachette, 1895), un morceau intitulé : *Au théâtre d'Orange. Impressions d'archéologie et d'art.* Le brillant écrivain s'exprime ainsi :

A quelques pas de cette place, surgit brusquement un mur de trente-six mètres de haut sur cent trois de large, comme plaqué en façade sur une colline, dont la cime arrondie lui fait un cintre panaché d'arbustes. C'est le théâtre romain. Louis XIV, qui avait la phrase pleine et sobre, disait : *Voici la plus grande muraille de mon royaume.*

Quels sont les témoignages contemporains que l'on pourrait invoquer au sujet de l'authenticité de cette phrase *pleine et sobre ?*

UN JEUNE CHERCHEUR.

Lecture de « Jane Gray » par Talma, devant la Cour. — Le 12 mars 1809, au château de Rambouillet, Grassini et Crescentini chantent devant la Cour, Talma fait une lecture (*Journal de l'Empire* du 16 mars 1809).

Il lit, dit un auteur local, *Jane Gray ;* or, Briffaut, auteur de *Jane Gray*, fixe la lecture de *Jane Gray* à Fontainebleau, vers 1805, par Talma (l'Empereur fut fortement rasé, paraît-il).

Où peut-on trouver quelques détails sur cette soirée du 12 mars?

LORIN.

—

Gaillard d'Etallonde de Morival. — Comme chacun sait, Gaillard d'Etallonde de Morival avait été impliqué dans le procès abominable qui eut pour dénouement l'exécution du malheureux chevalier de Labarre.

Morival, dit notre collaborateur J. Noury (*Intermédiaire* du 25 janvier 1896), qui avait cru bon de se réfugier en Prusse, où il prit du service, obtint un congé illimité pour venir plaider sa réhabilitation. Voltaire, d'ailleurs, l'avait chaudement recommandé auparavant à Frédéric.

Voltaire avait fait mieux encore. Il avait écrit à son protégé de ne rien négliger pour se concilier les bonnes grâces du roi de Prusse.

Je voudrais, lui disait-il dans une de ses lettres, que vous commandassiez les armées et que vous vinssiez un jour assiéger Abbeville.

Plus tard, en janvier 1768, Voltaire écrivait encore de Morival :

Il pourrait bien se venger un jour à la tête d'un régiment, de la barbarie qu'on a exercée envers lui.

D'Etallonde de Morival a-t-il jamais donné raison, comme tant d'autres officiers prussiens d'origine française, à la prédiction et aux souhaits peu patriotiques de Voltaire?

Je vois bien que, dans sa séance du 25 brumaire, an II, la Convention réhabilite la mémoire de Labarre et d'*Etallonde dit Morival* et ordonna la restitution de leurs biens à leurs familles respectives. Mais ces familles existent-elles encore, et plus particulièrement Morival, qu'est-il devenu ?

D'E.

Armoiries à trouver. — On demande les armoiries des familles suivantes dont certains membres ont habité le Blaisois aux époques indiquées :

Doucet ou Doulcet. — Jean Doucet, 1445-1460.

Guinguelet. — Pierre Guinguelet, 1490, avait épousé Marguerite Doucet.

Le Hucher. — Mathurin Le Hucher, 1525, avait épousé Catherine de Mantouville. Jacques le Hucher était procureur du roy à Beaugency, en 1609.

De Beausse. — Guillemin de Beausse, 1415.

De Hauvret. — Jacques de Hauvret, 1445.

De Saint-Amand. — Bouchard de Saint-Amand, 1411, avait marié sa fille à Jacques de Hauvret.

Thomas. — Gentien Thomas, 1589, sieur de la Courtillière, conseiller, secrétaire du Roy, maison et couronne de France, avait épousé Catherine Perrault.

Blondeau. — Nicolas Blondeau, 1677, écuyer, conseiller au présidial du Châtelet de Paris, 1668.

Barreau. — Adam et Geoffroy Barreau, 1300.

A. T.

—

Armoiries du comte et de la comtesse de Provence. — Je désire avoir la description bien exacte des armoiries du comte de Provence (le futur Louis XVIII) et de sa femme, Marie-Joséphine-Louise de Savoie. Pour cette dernière, non pas seulement le blason de Savoie *de gueules à la croix d'argent*, mais l'énumération complète des écartèlements et des brisures de son écu.

Philippe.

—

Armoiries de Villeneuve St-Georges. — Sur le groupe scolaire se trouve un écusson portant *d'azur à un chevalier d'argent terrassant un monstre.*

Sur le monument patriotique des soldats morts en 1870, un autre écusson dit : de — à une croix de —.

Quelles sont les vraies armes de Villeneuve St-Georges ? Les premières ou les secondes ?

A. Guesviller.

L'Académie des bibliophiles. — Il a paru, de cette compagnie, un livret annuel, première année 1866-1867.

A-t-il été suivi d'autres et jusqu'à quand cette académie a-t-elle fonctionné? Les membres fondateurs étaient MM. Chéron, Cousin, Louis Lacour, Lorédan Larchey, Anatole de Montaiglon.

P.

—

Livres liturgiques du diocèse de Clermont. — Un des collaborateurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il donner la copie textuelle du titre et du colophon, qui, l'un ou l'autre, doivent contenir la date exacte de la publication d'un missel à l'usage des Eglises de Clermont et de St-Flour, imprimé, vers 1527 (?), par Didier Maheu et Jean Kerbriant, imprimeurs à Paris, pour Jean Petit, libraire de cette ville ?

Un exemplaire de ce livre liturgique a été cédé, il y a douze ou quinze ans, à un amateur ou à un libraire de Lyon par un marchand de curiosités de Clermont.

J. A. D.

—

Livre à retrouver. — Je désirerais donner un coup d'œil au livre intitulé :

Etat sommaire par ordre alphabétique des offices et pratiques des notaires dont les minutes existent de 1518 au 1er août 1881, par Lefebvre, notaire.

Ne pourrait-on m'indiquer l'éditeur ?

Un Chercheur.

—

Livres prohibés imprimés à Mantes. — Par jugement rendu le 3 août 1730, M. Hérault, lieutenant général de police et les conseillers au siège présidial du Châtelet, ont condamné le nommé François Letellier, libraire et imprimeur à Mantes, et trois de ses compagnons imprimeurs, à être attachés au carcan en place de Grève pour avoir imprimé plusieurs ouvrages prohibés. Connait-on les titres de ces ouvrages ?

Paul Pinson.

Culte de Priape. — Henri Estienne, dans son *Apologie pour Hérodote*, parle du culte de Priape ou Phallus qui continua de fleurir en France et en Allemagne jusqu'au douzième siècle.

A Schiwtzerhofen, cette divinité s'appelait Saint V.., à Puy-en-Vélay Saint F...in.

Connait-on d'autres endroits où ce culte était en honneur au moyen-âge et les noms qu'on donnait au Dieu si chéri des payens ?

V. M

—

La franc-maçonnerie a-t-elle départementalisé et municipalisé la France ? — Je lis dans une brochure : *Le Voile levé pour les Curieux*, s. l. 1791, in-8, page 58.

L'assemblée nationale a fini par adopter un gouvernement républicain et une pure démocratie et elle en a emprunté l'organisation de la franc-maçonnerie. Pour s'en convaincre, qu'on examine la division qu'elle a faite du royaume ; elle est absolument la même que celle de la maçonnerie. non seulement quant au monde, mais quant au nom même.

Le gouvernement de la franc-maçonnerie est divisé en départements, en districts, en cantons, en arrondissements ; celui que l'assemblée nationale a décrété est distribué selon les mêmes divisions. Les municipalités répondent aux loges qui, correspondant à un centre commun, forment un canton. Un nombre déterminé de cantons, correspondant à un centre nouveau, ont formé un district, et plusieurs districts ont composé un département ; les départements ont un centre commun dans l'assemblée nationale.

Dans la franc-maçonnerie, le directoire général communique avec les directoires particuliers, et par eux toute la machine est mise en mouvement. Le directoire de l'assemblée nationale, qui correspond avec les directoires des départements, produit le même effet.

On trouve dans le *Moniteur* des 25, 26 et 27 octobre 1791, une correspondance de l'abbé Sieyès accusant Berton des Balbes, duc de Crillon, connu dans l'histoire de l'Assemblée constituante sous le nom de comte de Crillon ou Crillon le jeune, d'être un des promoteurs de la multiplication des municipalités.

En départementalisant et municipalisant la France, a-t-on copié la division adoptée pour les loges maçonniques ?

A. DIEUAIDE.

RÉPONSES

Faire un trou à la lune (IX, 504 ; XXXIII, 201). — La réponse à cette question est donnée dans le *Dictionnaire de la langue française*, de Littré, tome II, 2e partie, p. 2364).

H. T.

*
* *

— Le sens de cette locution c'est : Se dérober à ses engagements, faire faillite. Pour l'expliquer, il y a trois hypothèses bien connues.

1° D'exemples pris à Tallemant des Réaux : Faire un pertuis en l'air ; Faire un trou à (ou dans) la nuit, signifiant s'esquiver, on a conclu que *lune* avait pu se substituer à *nuit*. Mais remplacer les ténèbres par de la lumière, c'est un peu trop altérer le dicton. — 2° Jadis, le terme des paiements était fixé à la pleine lune, avant Pâques. Ceux qui ne s'acquittaient pas à cette époque étaient *supposés*, dit M. Quitard, faire une brèche, ou un trou, à la lune. — 3° Enfin, M. Quitard propose encore cette solution : La lune, ici, serait, non pas l'astre des nuits, mais la partie de notre corps ainsi qualifiée, et y faire un trou serait simplement *facere bombum* « autre expression employée pour dire faire banqueroute ».

Cette opinion n'est point acceptée des autres parémiographes, quand ils veulent bien la citer. Si incongru que soit l'acte indiqué, je crois cependant que l'idée de M. Quitard a des chances d'être juste. Il me semble que : Faire un trou à la lune, ou *facere bombum*, cela vaut tout autant que : *Faire un pouf*, frustrer ses créanciers. L'anglais *puff* ne contredit pas cette interprétation ; je dois ajouter pourtant, que dans l'expression française, *pouf* n'est pas considéré par M. Larchey comme l'onomatopée d'un bruit humain.

T. PAVOT.

—

Riquet, auteur du canal du Midi, est-il de la même famille que Mirabeau ? (XVI, 476 ; XXXII, 286, 602 ; XXXIII, 92). — On peut voir aux archives municipales de Lunéville, l'acte de baptême de Stanislas-Marie-Catherine, fille légitime de Messire Victor-Maurice de *Riquetti*, mar-

quis de Cardman, colonel du régiment de son nom, et de haute et puissante Dame Marie-Gabrielle-Josèphe-Françoise-Xavière de Bossu, née princesse de Chimay et du Saint-Empire romain (20 octobre 1751).

BERTHEL.

—

Eglises fortifiées (XXIV, 40, 213, 258, 305, 402; XXXII, 248, 324, 523, 679; XXXIII, 37, 179, 253).— L'église fortifiée de Brieulles-sur-Meuse a été brûlée non seulement en 1582, 1622 et 1636, mais en mai 1552, par l'armée de Marie de Hongrie, sœur de Charles-Quint, qui a pris Stenay, remonté la Meuse et pénétré en Champagne. Elle a été prise de nouveau pendant la Fronde, en mars 1652, par Chamilly, gouverneur de Stenay pour le prince de Condé.

A la même date, la célèbre église de Mont, où le comte de Grandpré s'était retranché avec des troupes fidèles à la cause royale, fut prise également par Chamilly, après avoir reçu trois ou quatre coups de canon.

ROBINET DE CLÉRY.

—

L'assassinat de Le Peletier-Saint-Fargeau (XXVII, 44, 302; XXXII, 645). — **Le suicide du garde-du-corps Pâris, l'assassin de Lepeletier-Saint-Fargeau** (XXV, 371; XXXII, 645). — En 1826, Félix Lepeletier publia une édition des ŒUVRES de son frère Michel (1).

Cet ouvrage peu connu, et qui fut certainement peu lu, en raison des matières tout à fait spéciales qui le composent (2), renferme cependant, en même temps que certains documents officiels, des renseignements sur la famille et sur la vie de Michel Lepeletier, qui ne manquent pas d'intérêt.

Michel Lepeletier naquit à Paris, le 29 mai 1760. D'abord avocat du roi au Châtelet, il devint avocat général au Parlement de Paris, et, à l'âge de 25 ans, en 1785, il était investi de la charge de président à mortier, vacante depuis la mort de son père, survenue quelques années auparavant.

Ce fut, dit Félix Lepeletier, une vraie peine pour lui; il offrit de renoncer à une des premières charges du royaume, pour rester à celle d'avocat-général, *où*, disait-il, *je puis être plus utile à mes semblables*. La Cour s'y opposa.

Michel Lepeletier, doué de l'esprit le plus libéral, accueillit avec enthousiasme les principes de la Révolution :

On peut se souvenir, dit encore Félix Lepeletier, des divisions de famille que les opinions politiques produisirent dans la caste nobiliaire particulièrement. Notre famille était *parente ou alliée* de toute la haute noblesse; toutes les portes en furent bientôt fermées à mon frère, à lui, l'homme le plus tolérant pour les opinions d'autrui. Lui-même, l'homme le plus doux, le plus conciliant, fut obligé de rompre quelquefois les liaisons qui lui avaient été les plus chères. Dans une maison de notre famille *que je ne nommerai point*, un de nos parents, dans une discussion politique à table, fut jusqu'à lever son couteau sur lui avec fureur. Il lui répondit avec tranquillité : « *Si vous croyez que cela vous donnera raison, frappez* ». Ce sang-froid, ce calme si puissant, désarmèrent le furibond.

Félix Lepeletier signale encore d'autres faits de ce genre, montrant que la *caste nobiliaire* ne pardonnait pas à son frère d'avoir adopté des opinions démocratiques.

On sait que Michel Lepeletier fut frappé d'un coup de sabre au côté gauche du ventre, le 20 janvier 1793, à 5 heures de l'après-midi, chez le restaurateur Février (1), où il prenait son repas.

(1) Voici, à titre de renseignement bibliographique, le titre exact de l'ouvrage : ŒUVRES DE MICHEL LEPELETIER-SAINT-FARGEAU, député aux assemblées constituante et conventionnelle, assassiné le 20 janvier 1793, par Pâris, garde du roi, *précédées* de sa vie, par FÉLIX LEPELETIER, son frère; *suivies* de documents historiques relatifs à sa personne, à sa mort et à l'époque. Bruxelles, Arnold Lacrosse, imprimeur-libraire, 1826.

(2) *Projet de code pénal; Plan d'éducation nationale; Discours sur les provocations au meurtre et la liberté de la presse, etc.*

(1) Et non Ferrier, comme on l'a imprimé par erreur dans l'*Intermédiaire* du 20 décembre 1895, col. 646.

On lit dans le procès-verbal de l'assassinat, dressé par le juge de paix Toublanc : « L'an 1793, an 2e de la République, le dimanche 20 janvier, environ 6 heures du soir, sur l'avis donné au commissaire de police de la section de la Butte-des-Moulins, par le citoyen Février, restaurateur, demeurant maison Egalité, n° 116, qu'un particulier nommé Pâris, avait porté un coup de sabre au citoyen Saint-Fargeau.... »

Il me semble que l'on pourrait facilement retrouver au Palais-Royal, la maison qui portait le numéro 116 en 1793.

Après les constatations judiciaires, on le transporta chez son frère qui demeurait à la place Vendôme. Celui-ci se trouvait absent. Mais aussitôt prévenu, il se hâta d'accourir chez lui. En le voyant, Michel lui dit :

Ah ! je te revois, mon ami ; regarde en quel état ils m'ont mis, LES TRAÎTRES !... Je meurs content... Je meurs pour la liberté de mon pays.

Ce furent ses dernières paroles. Il expira vers une heure du matin, le 21 janvier.

On a prétendu que la famille de Michel Lepeletier voulait se débarrasser de lui. Si l'on rapproche ses derniers mots : « *les traîtres* » des preuves d'animosité à son égard, signalées comme on l'a vu plus haut, par Félix Lepeletier, on peut, à bon droit, croire à des complicités cachées.

Il me paraît évident que Pâris était un assassin à gages. C'était un de ces coupe-jarrets qui encombraient à l'époque les tripots du Palais-Egalité. Il faisait partie de cette « *armée de scélérats* (1) » qui travaillaient à la contre-révolution, au profit du *ménage-royal*, sous la direction d'agitateurs à la solde de l'étranger (2).

S'il n'avait pas été soudoyé, Pâris ne se serait pas attaqué à Michel Lepeletier qu'il ne connaissait aucunement, et dont les votes dans le procès du roi n'avaient pas eu plus d'éclat que ceux émis par le plus grand nombre des députés régicides.

Si, au contraire, Pâris avait été un fanatique (comme Charlotte Corday, par exemple), il se fût certainement adressé aux protagonistes de la mort de Louis XVI, Robespierre, Danton, Marat, Saint-Just, etc., ou même à d'autres moins fameux, quoiqu'en possession de la notoriété populaire, Tallien, Legendre entr'autres, qu'il connaissait bien.

Il est permis, en résumé, de supposer que certains membres de la famille de Michel Lepeletier ne furent pas étrangers à l'assassinat du 20 janvier

(1) Expressions de Lamarque, dans son discours sur la question de la *déchéance du roi*, prononcé dans la séance de l'Assemblée législative du 9 août 1792. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 597.

(2) Extrait du rapport à la Convention : le 21 janvier, par le Ministre de la justice. « Le meurtrier est connu ; Il se nomme Pâris ; c'est un ancien garde du roi, et il s'est déjà rendu célèbre par sa scélératesse et sa lâcheté ».

Dans une autre note, j'étudierai toujours à l'aide de l'ouvrage de Michel Lepeletier, la question relative au suicide de Pâris.

H. T.

—

La bibliothèque de Montaigne (XXX, 205, 426 ; XXXII, 212), — C'est le devoir du bon intermédiairiste de désirer partout l'exactitude. Ainsi, je dois signaler que les paroles : *Mentre si puo, ou Mentre puoi* sur les livres du philosophe, veulent dire : *Pendant que tu peux* ; comme qui dirait : « Eheu fugaces, Postume, Postume, Labuntur anni », etc.

Q. V.

—

Le théâtre du Panthéon (XXX, 482, 652, 689). — Les frères Seveste n'ont jamais dirigé le théâtre du Panthéon.

Ce qui a pu causer la méprise du biographe de Barré, c'est que l'excellent comédien, avant d'entrer au Panthéon, fut, en 1836, à dix-sept ans, le pensionnaire des Seveste à Montparnasse, où il joua sous le nom de *Léopold*, emprunté à son ami Massard le graveur, son aîné de sept ans.

En 1838, il passa au Panthéon de Dubourjal et Théodore Nézel, où il créa, entre autres, *la Poudre de Perlinpinpin*.

En 1841, Barré débute à l'Odéon, dirigé par M. d'Epagny.

G. MONVAL.

—

Sébastien Bottin, fondateur de l'almanach des 500,000 adresses (XXXI, 528, 638, 696 ; XXXII, 166 ; XXXIII, 95). — Ultime détail : Sébastien Bottin a été inhumé au cimetière du Père-Lachaise, avenue des Acacias (30e division, concession à perpétuité n° 40973 bis). Sa tombe est très simple. Gravé sur la pierre, on lit :

SÉPULTURE BOTTIN
FAMILLES BOTTIN, MATHIEU, HERBIER
ET BESSONNEAUD.

puis : Sébastien Bottin (1764-1853)
Mme Bottin (1771-1831)

et six autres noms parmi lesquels je tiens à citer celui-ci, avec la mention, toute

de reconnaissance, qui l'accompagne : Elisabeth Henry (82 ans) a servi la famille Bottin pendant 60 ans.

EDOUARD RINADEL.

—

Auvergne (Les descendants des comtes d') (XXXII, 121, 304, 455, 532, 680 ; XXXII, 183, 338). — Où nous arrêterons-nous dans la descendance des comtes d'Auvergne, si nous suivons la voie que nous trace notre nouveau confrère, le capitaine Paimblant du Rouil ? Car enfin, jusqu'ici, quand on parlait de *descendance*, il n'était question que de la *postérité légitime*. Or, malgré l'auréole glorieuse dont on s'est plu à entourer *le premier grenadier de France*, il n'en est pas moins fils d'un *bâtard*.

J'aime à croire que les du Pontavice ne tirent aucune fierté d'une ascendance aussi irrégulière !

BRONDINEUF.

—

Quand aurai-je ma petite guerre ? (XXXII, 195, 377, 662). — Tout d'abord ce ne sont pas les termes dans lesquels le mot de l'impératrice a couru, mais ceux-ci : « *Cette guerre est ma guerre* ». Les premiers ont quelque chose de vague, ils laissent indécis sur l'époque où ils furent prononcés. En 1870, l'impératrice n'avait plus à la désirer ; elle l'avait, *sa* guerre ; les seconds ont le caractère d'actualité qui leur donne au moins l'apparence de l'authenticité.

M. Berggruen dit que M. de Sybel qui « était fort bien placé pour connaître les origines de la guerre... affirme et prouve surabondamment que l'impératrice Eugénie n'a jamais prononcé les mots terribles que la légende lui a prêtés après le 4 septembre ».

M. de Sybel pouvait être « fort bien placé » pour connaître diplomatiquement les origines de la guerre ; mais l'était-il de façon à pouvoir infirmer les « mots terribles » en question ? Il est permis d'en douter, malgré ce qu'il ajoute plus bas « que l'impératrice appréhendait fort la guerre et était très triste dans la soirée du 15 juillet 1870, après la déclaration à la Chambre. Une conversation que l'impératrice a eue avec le préfet du palais, à Saint-Cloud, dans cette soirée, et que Mme Carette a racontée, ne laisse aucun doute à ce sujet ».

Mais que prouve la tristesse de l'impératrice dans la soirée du 15 juillet, même garantie par les potins d'une familière de la maison ? La tristesse de l'impératrice, si tristesse il y avait, s'explique fort bien par le compte-rendu de la séance de ce jour du Corps législatif dans laquelle deux autres mots malheureux — bien authentiques, ceux-là, « le cœur léger » et le « bouton de guêtre » — avaient été lâchés. La séance avait été orageuse ; les membres de l'opposition, Thiers surtout, avaient lutté pied à pied, sous les sarcasmes et les injures des députés impérialistes, contre la déclaration du Gouvernement lue par Emile Ollivier. La proposition de Jules Favre :

> Nous demandons communication des dépêches, et notamment de celles par lesquelles le gouvernement prussien a notifié sa résolution aux gouvernements étrangers

avait été repoussée par 159 voix contre 84, ce qui était un gros chiffre dans la circonstance.

Cette mémorable séance était bien propre à faire réfléchir l'impératrice et à lui causer de l'inquiétude sur l'éventualité et surtout sur l'opportunité de SA GUERRE.

Pour avoir le mot de l'énigme, il faut remonter plus haut, au 5 juillet.

Sous le titre : *Une page d'histoire*, *l'Indépendance belge* a publié un document dont elle garantissait la parfaite authenticité. Ce document est trop long pour être cité en entier, je n'en prendrai que ce qui est nécessaire au soutien de ma thèse :

> ..... Les ministres étaient tous, sans exception, très partisans de la paix, et ne prévoyaient pas les dangers d'une rupture immédiate. Quant à l'empereur, il était plus silencieux que jamais, et évidemment très préoccupé, très soucieux de l'état des choses ; depuis que l'incident espagnol avait été dénoncé, il avait un double souci : d'un côté, la situation extérieure, de l'autre, la situation intérieure ; il exprima, dès le 3 au soir, la crainte que l'opposition ne saisit cette occasion pour créer de grands embarras, et il présenta au Conseil des Ministres, — dans des termes qui ne pouvaient laisser aucun doute sur son désir de conserver la paix, — ses vues sur la conduite à suivre.
>
> L'insuffisance des renseignements reçus le 5 juillet, à cinq heures, fit décider qu'il y aurait une nouvelle séance du Conseil après le dîner.

Les sentiments de l'empereur n'avaient pas changé lors de la seconde réunion, et, après délibération, il fut décidé que M. Emile Ollivier et M. le duc de Gramont rédigeraient un projet de déclaration qui serait examiné et discuté en Conseil des Ministres le lendemain matin 6 juillet.

Pendant que le Conseil des Ministres était réuni sous la présidence de l'empereur, dans la soirée du 5 juillet, M. le baron Jérôme David eut un long entretien avec l'impératrice. Celle-ci, loin de partager la préoccupation silencieuse de l'empereur, paraissait au contraire, dès le 3 au soir, excessivement surexcitée; elle avait de fréquentes entrevues avec ses familiers, et ses paroles étaient fort belliqueuses.

Dès que l'empereur fut resté seul, l'impératrice s'empara de lui; ils eurent ensemble un long entretien, qui se prolongea jusque vers une heure du matin, et à une partie duquel assista M. le baron Jérôme David.

L'attitude de l'empereur, dans les deux conseils tenus à Saint-Cloud le 5 juillet, ne laissa aucun doute aux ministres et aux personnes qui jouissaient de la confiance du souverain sur son désir sincère de conserver la paix.

Le lendemain, 6 juillet, les ministres se réunirent en conseil à la résidence impériale, à dix heures du matin, et quel ne fut pas leur étonnement lorsqu'ils virent de prime-abord le changement d'attitude de l'empereur !

L'étonnement des ministres redoubla lors de la discussion, article par article, du projet de déclaration, rédigé par MM. de Gramont et Emile Ollivier par suite des amendements d'une certaine violence proposés par le souverain.

C'est clair. Dans son entretien de la nuit avec l'empereur, l'impératrice l'avait retourné et lui avait communiqué son belliqueux enthousiasme pour SA GUERRE.

En voilà suffisamment pour prouver, sinon l'authenticité, du moins pour démontrer la vraisemblance du « mot malheureux » qu'on nie aujourd'hui. « Tout mauvais cas est niable » dit un célèbre axiome. Mais supposons que le dénouement de la guerre ait été le contraire de celui qui a eu lieu, supposons que nous soyons entrés victorieux et triomphants à Berlin, et que nous en soyons revenus suivis de nos wagons regorgeant des milliards et des dépouilles opimes de la Prusse, croit-on que l'impératrice et ses fidèles eussent désavoué, — authentique ou non, — le susdit mot? Non. L'impératrice, la première, l'eût revendiqué pour en tirer honneur et gloire et les bonapartistes l'auraient écrit en lettres d'or sur les fastes de la légende napoléonienne.

J. MT.

Jeanne d'Arc mère de famille (XXXII, 196, 378, 493; XXXIII, 9). — Pour répondre péremptoirement à celui de nos confrères qui signe: Un ami de l'histoire, il faudrait disposer de plus de pages que je n'ose en adresser à l'*Intermédiaire*. Je vais pourtant aussi brièvement que possible tâcher de le satisfaire sur quelques points, ou du moins lui indiquer les ouvrages qu'il pourrait consulter. Je lui signalerai — il connait certainement les livres de MM. Wallon, Sepet, Vallet de Viriville — une étude excellente qui se rapporte spécialement à l'une de ces questions et dont l'auteur fut M. Boucher de Malendon : *Première expédition de Jeanne d'Arc, le Ravitaillement d'Orléans*. Orléans, Herluison 1874, in-8 de 110 pages.

D'après les calculs de M. l'abbé Dubois acceptés par M. Wallon et par M. Loiseleur, les Anglais avaient devant Orléans dix à douze mille hommes (p. 21). Quant à l'armée française, suivant Lenglet-Dufresnoy, Berriat Saint-Prix, Lebrun des Charmettes, elle pouvait se composer de cinq à six mille hommes, mais M. Boucher de Molandore croit ce chiffre trop élevé (page 28). C'est avec quatre mille hommes seulement que la Pucelle attaqua les Tourelles. Nous voilà loin de la puissante armée dont l'ami de l'histoire parle en citant M. Levêque. Et ces troupes réunies autour de Jeanne d'Arc, M. de Molandore nous expose avec quelle dificulté et combien de sacrifices on avait réussi à les rassembler. Nous renvoyons à la page 28 de sa brochure. Pour la survie de Jeanne d'Arc, que notre confrère veuille bien consulter la magnifique publication de Quicherat, tome II, page 6, 9, 17, tome III, page 59, 191, tome IV, page 471. Qu'il y joigne encore, s'il veut, le *Journal d'un bourgeois de Paris* et il reconnaîtra sans doute que ce serait être l'ami des fables que de nier la mort de Jeanne sur le bûcher de Rouen.

Enfin, si mon confrère désire simplifier les recherches, qu'il se contente de lire l'étude de M. Germain Lefebvre Pontalis, dont je disait dernièrement quelques mots. Après avoir paru dans la Revue *le Moyen-Age*, elle a été tirée à part et forme une brochure qui est en vente à la librairie Bouillon, 67, rue de Richelieu. Voici quelle est la disposition de cet opuscule. La fausse Jeanne d'Arc, à propos du récit de M. Gaston Save.

— Les documents sur la véritable dame des Armoises. — Le récit de M. Save. — Remarques finales. M. Lefebvre Pontalis passe légèrement sur le livre de M. Lesigne « L'accueil, dit-il, qui lui a été réservé par toute la critique, dispense d'insister une fois de plus sur son néant. » Quant au livre de M. Save qui a « traité sérieusement le sujet, si extravagant qu'il fût, » M. Lefebvre Pontalis l'a examiné avec le plus grand soin et a montré l'impossibilité de la thèse qui y est soutenue.

POGGIARDO.

—

Quelles sont les dates données comme noms aux rues, places, etc ? (XXXII, 243, 431, 497, 574; XXXIII, 44, 216). — Il existe à Rambervillers une rue du 9 octobre, en souvenir de la défense de cette ville le 9 octobre 1870. (*La Défense de Rambervillers en 1870*, par Félix Bouvier. Berger-Levrault, 1895).

La rue du 9 octobre est en arrière de la barricade du pont des Laboureurs représentée au moment le plus acharné du combat, dans le grand tableau de M. Benoit-Lévy qui sera exposé au salon de 1896.

ROBINET DE CLÉRY.

—

— A Beauvais, rue du 27 juin, date de l'assaut victorieusement repoussé par les habitants de la ville, en 1472, grâce surtout à l'héroïsme de Jeanne Hachette.

F. B. PREGUNTON.

—

Un préfet d'Anvers (XXXII, 440 ; XXXIII, 23, 266). — *Les mémoires sur ma vie, à mon fils, pendant les années 1803 et suivantes*... sont de Pierre Clément de Laussat. Imprimé à Pau en 1831, ils ne sont plus en librairie depuis longtemps, si tant est qu'ils y aient jamais été mis. Ils doivent être rares, car je ne les trouve pas cités au catalogue de la Bibiothèque nationale.

Pour la première partie de la question, le collabo De La Benotte, recevra sous peu une note qui lui donnera toutes satisfactions.

PALENSIS.

Enseignes et calembours (XXXII, 404, 552, 627 ; XXXIII, 17). — Tout près de Lorient, on voit cette enseigne :

A O K F/G

Allons au cabaret (k barré), j'ai soif.

JEAN RIT.

—

Vers équivoques, (XXXII, 473 ; XXXIII 30, 98, 307). — Pas aimable, le collègue Bric à Brac, sa dernière réflexion surtout, d'autant que sa communication n'a rien de concluant :

D'abord, à propos du distique :

Un pasteur doit à Dieu...

Lorédan Larchey; *Esprit des Autres*, chap. XXVII, page 231 (7e édition), dit simplement :

Imitation de l'Exode, chap. XXI, verset 24. Or, dans l'exode il y a :

Œil pour œil, dent pour dent.
Main pour main,
Pied pour pied.

Ce qui n'est pas pareil du tout.

Quant à l'autre vers :

D'un forfait croirais-tu Manco-Capac capable?

Ed. Fournier, à la même page, la donne bien comme étant de Leblanc et ajoute même que cet alexandrin Duriuscule a seul, fait le succès de cette tragédie.

Richelet, dans son *Dictionnaire*, dit que c'est particulièrement dans les épigrammes qui *finissent* par une pointe, que l'on trouve beaucoup d'équivoques, fausses :

Delisle, ta fureur
Contre ton procureur
Injustement s'allume,
Cesse d'en mal parler ;
Tout ce qui porte plume
Est créé pour voler.

BOOK-WORM.

—

Les sentiments religieux de Louis XVIII (XXXII, 518 ; XXXIII, 100). — On a remarqué une observation de Monsieur, frère du roi, au baptême de Madame (la duchesse d'Angoulême). On sait que ce prince tenait l'enfant sur les fonts pour

le roi d'Espagne. Le grand Aumônier (le cardinal de Rohan) lui a demandé quels noms il voulait lui donner ; Monsieur a répondu :

Mais ce n'est pas par où l'on commence ; la première chose est de savoir quels sont les père et mère ; c'est ce que prescrit le rituel.

Le prélat a répliqué que cette demande devait avoir lieu lorsqu'on ne connaissait pas d'où venait l'enfant, qu'ici ce n'était pas le cas et que personne n'ignorait que Madame était née de la reine et du roi. Son Altesse royale, non contente, s'est retournée vers le curé de Notre-Dame (à Versailles), présent à la cérémonie, a voulu avoir son avis, lui a demandé si lui, curé plus au fait de baptême que le cardinal, ne trouvait pas son objection juste. Le curé a répliqué avec beaucoup de respect qu'elle était vraie en général, mais que dans ce cas-ci, il ne se serait pas conduit autrement que le grand Aumônier ; et les courtisans malins de rire. Tout ce qu'on peut inférer de là, c'est que Monsieur a beaucoup de goût pour les cérémonies de l'église, est fort instruit de la liturgie et se pique de connaissances en tout genre (*Mémoires de Bachaumont*, Paris, 1809. II, *12 janvier 1779*).

L'ex-Car.

***

— Il n'y a rien de très étonnant à ce que Louis XVIII ait refusé de se confesser, à son lit de mort. Il était franc-maçon.

En 1747, la maçonnerie était reconnue de Louis XV (il autorisait le duc Louis de Bourbon à exercer les fonctions de grand maître de la maçonnerie). Des membres de la noblesse *et du clergé* étaient affiliés aux loges. Il en fut fondé une, à Versailles, en 1775, parmi les gardes du corps, sous le nom de loge des *Trois frères à l'Orient de la Cour*. Ces frères étaient Louis XVI, les comtes de Provence et d'Artois.

En 1804, cette loge existait sous le nom de *Loge de la Trinité*. En 1814, le Grand Orient applaudit au retour du « père des Français ». Un buste de Louis XVIII fut érigé dans le temple maçonnique. Le 25 novembre 1824, le Grand Orient célébra la pompe funèbre de Louis XVIII, « auguste protecteur de l'ordre ». La cérémonie dura une demi-journée.

On pourra lire de plus amples détails dans un article de M. H. Monin, dans la *Revue bleue* du 25 mai 1895, sur les Bourbons francs-maçons.

Henri de Mazières.

—

Enseignes de Paris (XXXII, 558 ; XXXIII, 142). — L'enseigne *Au bonheur des Dames* que M. Edouard Rinadel a remarquée boulevard Saint-Martin, a été choisie également par une modiste de la rue Turbigo.

Hemmel.

***

— Un fabricant de poupées de la place de la République, faisant le neuf et la réparation, affiche cet avis :

Plus de mauvaises têtes ; ici, on les remplace.

Rue Bolivar, un marchand de vins, qui compte peut-être M. de La Palisse au nombre de ses ancêtres, a fait peindre sur sa maison ce judicieux renseignement :

Maison fondée depuis qu'elle existe,

suivi de cette constatation irréfutable :

Y a pas d'erreur à la clef. Tout va bien.

Enfin, le facétieux cabaretier, que le voisinage des gens hilares gêne probablement, termine son enseigne par cette dernière ligne :

Défense de rire en passant.

Dans différents quartiers de Paris, la Société des Vins sans Eau possède des dépôts dont l'enseigne arithmétiquement abrégée fait connaître par les trois nombres : 20-100-0 la bonne qualité de la marchandise. (Cette même enseigne a déjà été citée dans l'*Intermédiaire* pour plusieurs villes de province).

Et maintenant, je suis presque tenté de questionner nos érudits intermédiairistes pour savoir d'eux quel est l'industriel ou le commerçant parisien qui a orné son magasin de l'enseigne : *Au Peuplier national*. — Un marchand de bois, sans doute, ou encore un charpentier, un menuisier, voire même un charbonnier, n'est-ce pas ? — Eh bien, non, chers con-

frères, je vous le donne en cent. C'est un *épicier* qui a placé sa mélasse sous l'égide du *Peuplier national*, et si le hasard vous conduit un jour rue de Sambre-et-Meuse, vous serez à même de vérifier l'exactitude de mon dire.

Les réponses de MM. Martin et de Zeltner parues dans le numéro du 30 janvier dernier, n'ont pas trait aux *Enseignes de Paris* et auraient dû être insérées sous la rubrique déjà ouverte : *Enseignes et calembours*. Par contre, je crois devoir rappeler à M. Philibert Audebrand, s'il ne l'a déjà remarquée lui-même, la réponse faite précédemment au mot *Raseur* et concernant un coiffeur polyglotte qui, en 1853, rue Racine, annonçait ses talents capillaires par une enseigne portant en plusieurs langues ces mots : *J'ai la main leste et je ne parle pas.*

Edouard Rinadel.

—

Les soldats de Napoléon en Espagne. (XXXII, 596 ; XXXIII, 218). — Dans la liste des imprimés concernant *les soldats de Napoléon en Espagne* (XXXIII, 218), on pourrait encore citer :

Erinnerungen eines alten Soldaten der ersten Kaiserzeit (Oberst Johann Wieland) dans le Basler Taschenbuch auf das Iahr 1864 (Bâle, 1864).

K. Stehlin.

—

— Voir : *Papiers d'un émigré*, par le baron de Guilhermy.

Ouvrage très intéressant sur le rôle de Louis-Philippe, en Espagne, en 1810.

Robinet de Cléry.

—

Ordres de chevalerie des Etats-Unis (XXXII, 599 ; XXXIII, 117). — Le contre-amiral de Bougainville, mort en 1846, était chevalier de l'ordre des Cincinnati.

Cette décoration américaine a-t-elle été conférée à beaucoup de Français ?

Edouard Rinadel.

Bordeaux et maquereaux (XXXII, 633, XXXIII, 231). — Pourquoi aller chercher dans le saxon *bord* ou *bort*, l'étymologie de ce mot ?

Les expressions *borde*, *borderie*, *bordier* (petite maison de champs, petite métairie, journaliers les habitant), usitées dans le midi de la France, n'ont point leur racine dans le tudesque ; c'est une racine de langue *romane* ; la preuve, c'est qu'en Espagne on dit *borda* pour désigner une métairie de peu d'étendue. Pourquoi donc aller chercher au loin ce que nous avons chez nous ?

Aficionado de Contrabarrera.

—

— Lorsque les empereurs, princes ou seigneurs de haute lignée venaient visiter Metz, on faisait sortir de la ville « toutes les femmes folles de leur corps » et elles se logeaient momentanément dans les *Bordes*. L'endroit appelé les Bordes se trouve à quelques hectomètres des remparts, hors la porte des Allemands.

Par corruption, les gens messins l'ont appelé et l'appellent les Bottes (*Guide du voyageur dans la ville de Metz*. Lorette, éditeur, 8, rue du Petit-Paris. Metz, 1831).

Pelletier-Allemand.

—

— Parmi les paysans roumains, il y en a un grand nombre qui demeurent dans des habitations primitives. Ils appellent *bordei* leur petite case souterraine couverte de chaume.

V.M.

—

La ville de Dun-le-Chastel entre Verdun et Stenay aurait été au XVIe siècle l'objet d'un siège mémorable (XXXII, 674 ; XXXIII, 237). — Les gravures *vues* par M. le docteur Vincent n'ayant pas été retrouvées jusqu'ici, il est impossible de déterminer avec certitude à quel fait elles se rapportent.

Mais il est hors de doute que la surprise de Dun, en décembre 1592, par le duc de Bouillon, concerne Dun-le-Chastel

(aujourd'hui Dun-sur-Meuse), et non pas Dun en Berri. Le duc de Bouillon commandait en personne cette expédition. Il était parti le soir de Sedan, avait rallié en route un détachement de la garnison de Stenay et était arrivé devant Dun vers trois heures du matin. Ce n'est pas ce fait d'armes, dont les moindres détails sont connus, non seulement par les *Mémoires de la Ligue*, mais par l'*Histoire universelle* de De Thou, par les *Mémoires d'Agrippa d'Aubigué* et par l'*Histoire manuscrite* de Stenay, de Denain, qui a pu être représenté par une gravure où l'on voyait, dit le docteur Vincent, *des batteries d'artillerie vomissant le feu et la fumée*. Le duc de Bouillon ne s'est servi que de pétards qui lui ont permis de faire sauter la porte de Dun, dite *porte de Milly*.

Les gravures représentant la ville de Dun entourée de batteries d'artillerie vomissant le feu et la fumée sont donc toujours à trouver.

ROBINET DE CLÉRY.

—

Les errata des grands dictionnaires (XXXIII, 82, 200, 275). — Berquin l'« *Ami des enfants* » est porté sur presque tous les dictionnaires comme étant né à Bordeaux, en 1749; Féret lui-même dans sa *Biographie bordelaise* tombe dans la même erreur. Bouillet le fait naître à Langoiran, près Bordeaux.

En réalité il est né à Bordeaux, le 25 septembre 1747.

Jean-Antoine (et non Jacques-Antoine, comme disent Bouillet et Larousse) Lafargue de Grangeneuve (et non Grangeneuve) le conventionnel, est né à Bordeaux le 4 décembre 1751 et non 1750 (d'après les mêmes auteurs).

Lainé, le ministre de Louis XVIII, s'appelait Joseph-Louis-Joachim; tous les dictionnaires le nomment Joseph-Henri-Joachim.

P. M.
(Club bordelais)

—

Armoiries à déterminer: à trois glands d'or (XXXIII, 88). — Plusieurs familles portent ces armes, mais sans le croissant, qui peut être une *brisure* de cadet.

Thoisy, en Bourgogne; Poret et Hervieux, en Normandie; La Barre, en Nivernais; Lingendes, Clairvaux, La Jarrie, Bréteuille, Thysac, etc...

A l'auteur de la question de se débrouiller. Je le répète : qu'en précisant les ornements de la gravure d'un cachet ou d'une pièce d'argenterie, on mette sur la voie des recherches à effectuer.

LA COUSSIERE.

—

Origines des testaments et des donations à cause de mort (XXXIII, 90). — G. Peignot a donné un *Choix de testaments anciens et modernes*, etc., dans un ouvrage en deux gros volumes, publié en 1829, chez Renouard, libraire à Paris. Ce curieux travail est précédé d'un *discours préliminaire*, dans lequel notre confrère Arm. D. trouvera des renseignements de la nature de ceux qu'il recherche.

HAÏM BOUCRIS.

—

Carrier et Lebon (Un dessin représentant) (XXXIII, 125). — Il s'agit du graveur Jean Godefroy, né à Londres de parents français, en 1771.

Mort à Paris le 3 septembre 1839.

Il exposa au Salon de 1793 « *Le songe d'Enée, d'après David* » et diverses autres choses jusqu'en 1836, inclusivement.

Il a gravé un grand nombre de portraits.

Voir : Bellier de la Chavignerie.

A. R. T.

—

La sœur de Ravaillac a-t-elle eu un fils de Henri IV? (XXXIII, 125). — On pourrait croire, d'après les termes de la communication de M. Dieuaide, que Gui-Patin cautionnerait la version de Ravaillac vengeant l'honneur de sa sœur.

Il me paraît utile de reproduire les termes mêmes de la lettre de Gui-Patin à Falconet, de Paris, le 13 octobre 1664.

On fait ici un conte effroyable, et qui me fait peur, d'un homme que l'on dit être mort

en Hollande depuis environ un an, qui a révélé, etc..... *Mais je crois que tout ce récit n'est qu'une pure fable.*

PENGUILLOU.

* * *

— L'anachorète Jean-Baptiste, mort au fond d'un bois en Anjou, le 24 décembre 1691, n'a jamais révélé le secret de son origine. Il opposait d'ordinaire aux indiscrets cette réponse énigmatique :

J'ai une mère, sans père ; je suis un enfant surnaturel ; je ne suis pourtant pas illégitime.

On est porté à croire qu'il se disait par là bâtard reconnu, et de race royale. D'autre part, tout ce qu'on sait de lui confirme dans l'opinion qu'il était fils de Henri IV.

Séparé volontairement du monde, il s'était d'abord réfugié dans un ermitage en Italie. Là ses manières, son langage, sa beauté guerrière le trahirent : il vint se cacher en Dauphiné. Dans cette nouvelle retraite, il fut bientôt soupçonné d'être prince ; chassé par le respect importun des habitants, le cénobite chercha la paix dans le désert de Saint-Péregrin, au diocèse de Langres ; mais là encore, quoi qu'il fît, le grand seigneur perçait sous la bure ; la noblesse régionale le visita curieusement, et les vieux routiers constatèrent qu'il ressemblait parfaitement à Henri IV. Certain jour, tandis que Jean-Baptiste parlait à l'un d'eux, un autre, avec sa désinvolture de gentilhomme campagnard, dressa derrière l'ermite un portrait du Béarnais. L'identité fut reconnue parfaite. Le solitaire s'apercevant de la supercherie, s'éloigna aussitôt, dans un trouble extrême ;

Il y a longtemps, dit-il, que je me serais défiguré, si je n'avais craint d'offenser Dieu.

Il se retira en Anjou, où il devint « l'ermite des Gardelles ». Quelques anachorètes se groupèrent autour de lui. Ces sauvages volontaires vivaient dans des huttes, élevant des abeilles et tressant des corbeilles d'osier. C'est là qu'il vécut fort longtemps, bien que tout le monde l'y considérât comme fils de Henri IV et le lui témoignât ouvertement ; mais la vieillesse était venue : il n'avait plus l'énergie de protester ni de prendre la fuite.

A la fin, ses réticences d'octogénaire équivalaient à des aveux.

En 1687, Louis XIV, informé par le bruit public, prescrivit au Secrétaire d'Etat, marquis de Châteauneuf, de faire une enquête sur le cénobite mystérieux, et chargea Racine de la lui résumer en sa qualité d'historiographe. Jean-Baptiste, sans rien nier, marqua une profonde douleur et supplia l'abbé enquêteur de ne pas soulever un voile qui le recouvrait depuis un demi siècle. Louis XIV en eut pitié et fit faire le silence.

C'est ici qu'on doit répondre directement au confrère Dieuaide : Jean-Baptiste était-il fils d'une sœur de Ravaillac ? Non. Il me paraît démontré qu'il était le fils de Henri IV et de Jaqueline de Bueil, comtesse de Moret. C'était donc Antoine de Bourbon, comte de Moret, compagnon de Montmorency, qu'on disait avoir été tué à la bataille de Castelnaudary (1632).

J'en trouve une première preuve dans le récit détaillé qu'il fit de cette bataille au curé Thomas, de Saumur. Là, d'après sa confidence, il se souvint qu'on lui avait prédit que cette expédition lui coûterait la tête ; le carnage, d'autre part, lui inspira l'horreur du monde, la grâce le toucha, il jura de disparaître à jamais pour embrasser l'état cénobitique. Son général étant pris sous ses yeux, il s'éloigna malgré ses blessures, un paysan l'aida à passer la rivière à gué ; il se cacha, et quand Montmorency fut décapité à Toulouse, il se réfugia en Italie. Son âge rend ce récit très plausible, car il déclara en 1676 avoir « trois vingt dix », ce qui lui donne 26 ans à l'époque de la bataille en question.

Je trouve une seconde preuve de son identité dans ce fait qu'il avoua avoir été élevé en partie au château de Pau.

Une autre preuve me semble décisive. Son ermitage des Gardelles était situé à quatre lieues de la célèbre abbaye de Fontevrault, dont l'abbesse était alors *Jeanne-Baptistine* de Bourbon, sa propre sœur germaine dans notre hypothèse. Cette dame l'invita avec insistance à venir la voir, il n'y voulut jamais consentir ; mais lorsqu'elle mourut, il ne put cacher sa douleur, s'enferma dans sa cabane contre l'habitude, et ses compagnons l'entendirent longtemps sangloter. Il pleurait sa sœur.

Consulter sur le frère Jean-Baptiste le *Mémoire de Thomas*, prêtre de Saumur, qui avant de le connaître aux Gardelles, l'avait connu en Bourgogne ; sa vie par

M. Grandet, curé de Sainte-Croix d'*Angers* (et non d'Anvers); la *notice adressée à l'abbé d'Asnières* par Dreux de Brézé, conseiller au Parlement de Paris; une épître de M. de Mazière, conseiller au Parlement de Metz; les *Lettres de l'abbé d'Asnières au marquis de Châteauneuf*, secrétaire d'Etat; enfin les *Recherches historiques sur le Haut-Anjou*, par Bodin.

JULES DE GLOUVET.

—

Réaumur physicien et naturaliste français (XXXIII, 126). — Dans sa notice biographique sur Réaumur, Cuvier dit:

> Pour rendre service à l'un de ses parents, que certaines circonstances empêchaient de conserver la place d'intendant de l'ordre de Saint-Louis, Réaumur avait acheté cette charge. Il se contentait de porter la décoration et remettait les émoluments à celui qui avait été obligé de se démettre.

T. PAVOT.

—

Une princesse de Craon (XXXIII, 127). — La princesse de Craon dont vous parlez était née d'Archiac, veuve du marquis de Bonhay, et avait épousé le prince de Craon, frère cadet du maréchal prince de Beauvau. Elle était la trisaïeule du jeune prince de Beauvau actuel.

Mlle Bonne d'Alpy, qui ne la quittait pas et qu'elle avait pour ainsi dire adoptée, passait pour la fille posthume d'un vieil ami. — Mais on croyait qu'elle lui tenait de plus près encore.

Le prince de Craon et Mlle d'Alpy passaient tout l'été au Val et à Mouchy, chez la princesse de Poix, fille unique du maréchal de Beauvau, et, jusqu'à sa mort, vécut dans l'intimité la plus grande avec sa nièce et toute sa famille.

UN ABONNÉ.

—

Bois de Brésil (XXXIII, 128). — Certainement, ce bois, comme bien avant le pays conquis par les Portugais, n'en a pas reçu son nom, mais, au contraire, lui a donné le sien. Voir, à ce sujet, l'*Inventaire des joyaux de Louis de France, duc d'Anjou*, qui forme la seconde partie de la *Notice des émaux du Louvre*, de M. Laborde, à l'article « Brésil ».

J. C. WIGG.

—

— D'après M. Maigne, *brésil* ou *brasil* désignait, au Moyen-Age, tous les bois de teinture en rouge, les uns d'Europe, les autres venant de l'Inde par la voie d'Alexandrie. Au XIIIe siècle, l'expression était commune à toutes les langues européennes, et, quand, au mois d'avril 1500, le Portugais Pedro Alvarez Cabral découvrit la partie de l'Amérique méridionale qui produit en abondance les bois rouges, il lui donna, pour ce motif, le nom de Brésil.

Ce mot a été, par Du Cange, rattaché à *braise*, à cause de la couleur du feu de la teinture; mais plus d'un linguiste n'admet pas cette relation de *brésil* avec le germanique *brasa*, ou l'allemand moderne *braten*, rôtir. On propose *briser*, anciennement *brisier* et *bruisier*, d'un radical peut-être gaulois *brus*, même sens. La raison en serait que le *brésil* sec se fendille, se divise en menus brins. Aujourd'hui encore, en Normandie, *brésiller*, c'est rompre en petits morceaux — et aussi saupoudrer : « un mets *brésillé* de sel ».

T. PAVOT.

—

De quel bois était faite la croix de la Passion (XXXIII, 129)? — *La Semaine catholique*, du diocèse de Luçon, dans le numéro du 6 avril 1895, donne la citation suivante :

> Voici ce que dit M. Rohault de Fleury dans son ouvrage sur les *Instruments de la Passion*:
> « M. Decaisne, membre de l'Institut, et M. Piétro Savi, professeur à l'Université de Pise, m'ont montré au microscope que des parcelles provenant de Sainte-Croix de Jérusalem, à Rome, de la cathédrale de Pise, du Duomo, de Florence, et de Notre-Dame de Paris, étaient toutes d'une même espèce de bois, et que ce bois était du pin ».

Ne possédant pas le livre de M. Rohault de Fleury, je ne puis contrôler cette citation qui doit être exacte.

Quant à l'affirmation que la croix était en cèdre, elle était basée, sans doute,

sur ce fait que le cèdre passe pour être le bois le plus incorruptible.

Dr Mignen.

***

— Jean de Tournay, bourgeois de Valenciennes, qui visita les Lieux Saints, en 1487, écrivait : « Aucuns dient que l'arbre de la croix estait ung *palmier*, les autres maintiennent que c'estait ung *olivier* ». Quatre siècles se sont écoulés dépuis, et l'indécision n'a fait que grandir, car dans le livre *sur l'Olivier*, de M. A. Coutance (1877), je trouve ceci :

A quelques milles de la Ville-Sainte est une église russe, élevée sur le lieu où, dit-on, fut coupé l'Olivier de la Croix. Son bois fut associé avec deux autres essences, le *Cyprès* et le *Cèdre*.

Et de quatre ! Choisissez comme bon vous semblera. Je ne vois pas, en effet, comment nos botanistes micrographes pourraient aider à résoudre la question présente. De telle ou telle parcelle ligneuse, ils nous diront bien que c'est du palmier, de l'olivier, du cyprès, du cèdre, etc., mais de quelle potence, de quel instrument de supplice est venue cette éclisse, mystère complet.

Le bois de la Croix, disait Calvin, s'est multiplié en tant de morceaux, qu'en les réunissant on pourrait en faire le chargement d'un navire. (*Science et Religion*, par Malvert, 1895.)

T. Pavot.

***

— Victor Hugo était trés instruit sur la matière. Nemrod avait décoché un javelot contre les astres. Il était retombé ensanglanté. Comme il était *énorme*, il resta en place jusqu'à ce que Noé le fit entrer dans les matériaux qui lui servirent à construire son arche. Et c'est avec le bois de l'Arche que fut faite la croix où Notre Seigneur mourut. Voilà, du moins, ce qu'il avance dans son livre, « *la Fin de Satan* ». Reste à savoir quel était le bois de la flèche de Nemrod et de l'arche de Noé ! Sur le bois de l'arche, la *Bible* est peu précise, ou plutôt difficile à interpréter exactement ? « *Fac tibi arcam de lignis levigatis* ». Hebr., de bois de *Gofer*, sorte d'arbre résineux, qu'on ne saurait déterminer au juste. Peut-être le *Thalmud*, que je ne connais pas, entre-t-il dans quelques détails sur ce point.

D'après le docteur Ermete Pierotti (*Macpela ou Tombeau des Patriarches à Hébron*, brochure, Lausanne 1869, p. 122) voici une légende que racontent les Arabes :

Loth (après avoir couché avec ses filles), à son réveil, comprit toute la faute qu'il avait involontairement commise, s'en affligea sincèrement et courut aussitôt avouer son crime à un lévite, qui lui ordonna de planter dans son jardin trois petites branches d'arbres et de les arroser avec de l'eau du Jourdain, qu'il devait aller chercher chaque matin. Si ces branches prennent racine, dit le lévite, ce sera une preuve du pardon de Dieu. Le lendemain matin, après avoir planté ces trois branches, Loth partit pour puiser de l'eau du Jourdain. Comme il retournait avec peine chez lui... « il rencontra une foule de « personnes qui lui demandèrent à boire. Il « fut charitable et épuisa tout son eau. C'était « le diable qui avait pris différentes formes « afin de lui faire vider son outre avant d'ar- « river au jardin. Mais l'ange Gabriel lui « annonça que sa charité lui avait fait grâce « devant le Seigneur (1) ». Aussi, malgré les ruses de Satan, Loth fut pardonné, les arbres poussèrent et prirent racine. C'est un de ces arbres qui, plus tard, servit à faire la croix sur laquelle fut crucifié Jésus-Christ; le second fournit les branches qui formèrent la couronne d'épines et le troisième forma la croix du bon larron. Le moine grec, dans l'abside, derrière le grand Autel, montre le trou où croissait l'arbre dont le bois servit à former la Sainte Croix.

Il est vrai qu'on oublie de nous dire de quelles espèces d'arbres provenaient les branches. Jusqu'à ce que l'examen micrographique des fragments authentiques qui nous restent ait prouvé le contraire, je m'en tiendrai à cette idée : que la croix fut fabriquée en cèdre du Liban... de ces cèdres qui prient si éloquemment dans le prologue de la *Chute d'un Ange*, de Lamartine.

L. Vanvincq

—

Automates (XXXIII, 129). — Il est question des automates dans un des volumes de la collection « *Bibliothèque des Merveilles* » (publiée chez Hachette). J'ai cherché l'ouvrage parmi mes livres, sans le retrouver. Le titre doit être « l'Horlogerie », par Portal et de Graffigny.

L. Vanvincq.

***

— *Le Dictionnaire classique des inventions* dit qu'aujourd'hui, on relègue au

(1) Entre les guillemets, j'abrège un peu le texte l'auteur.

rang des déceptions ou des faits controuvés la *Colombe volante*, d'Archytas, de Tarente; la *Mouche* et l'*Aigle de fer*, de Regiomontanus; la *Tête parlante*, de Roger Bacon; ainsi que les *Hommes mécaniques*, d'Albert le Grand et de Reysolius. Les premiers automates authentiques ne remontent pas au-delà du dernier siècle, leur construction ayant été subordonnée au progrès de l'horlogerie, dont ils ne sont qu'une ingénieuse application. Les plus célèbres sont: le *Flûteur*, le *Joueur de tambourin* et le *Canard*, de Vaucanson, qui parurent en 1738, et furent suivis d'un *Aspic* et d'une *Vielleuse*. Vinrent, plus tard: les *Écrivains*, de Knauss et de Richard; les *Oiseaux chantants* et le *Dessinateur*, des frères Droz; les *Trompettes*, de Kauffmann et de Maelzel; le *Joueur d'échecs*, du baron Kempelen, qui ne fut, pendant plus de vingt ans, qu'une insigne mystification. Dans ces dernières années, l'*Écrivain* et l'*Oiseau chantant*, de M. Robert Houdin ont, pendant quelque temps, excité l'admiration générale.

T. PAVOT.

—

De Poilloue-Saclas (XXXIII, 161). — *Mon* compatriote et confrère, M. Forteau, ne doit pas ignorer que la maison de Poilloue, originaire de la Beauce, bien connue à Étampes et aux environs, a possédé, depuis le XIVe siècle jusqu'à la Révolution, le fief de Saclas, relevant de cette seigneurie, appartenant aux Célestins de Marcoussis.

En 1603, date des vers cités, le fief de Saclas appartenait à Abel de Poilloue, qui épousa, le 25 avril 1596, Marie de Prunel, fille de François, seigneur de Guillerval, dont il eut quatre enfants: Paul, seigneur de Saclas, Timoléon et deux autres portant les prénoms de Louis. Plus tard, les enfants d'Abel Pouilloue n'ayant laissé aucune postérité, le fief passa aux Poilloue de Bonnevaux, de la branche cadette.

PAUL PINSON.

—

Anomalie grammaticale (XXXIII, 163). — Voyez *Intermédiaire* (XXI, 705; XXII, 54).

DOCTUS CUM LIBRO.

Vers macaronique (XXXIII, 163). — Quand je faisais mes humanités, le vers, avec de légères variantes, circulait comme beaucoup d'autres du même genre, pour les écoliers. Il faisait partie d'une fantaisie, genre burlesque, attribuée, si je ne me trompe, à Bossuet, ou à tel autre grave écrivain, et faite pour l'avènement du Dauphin.

Mes souvenirs d'écolier sont un peu vagues, à ce sujet.

JEAN RIT.

***

— C'est un vers de l'oraison funèbre de Michel Morin: *Micheli Morini funestissimus trepassus*, dont l'*Intermédiaire* s'est occupé XIII, 227, 332, 372, 462, mais sans la reproduire; elle serait d'ailleurs trop longue. En voici la fin:

.....Michelus ramo tunc forte sedebat
Artisonis rongeato intus,sub cortice pulchro;
Cumque peraugusto gloriantes pondere branchæ;
Portassent heroem,super has sederetque Morinus,
De brancha in brancham degringolat, et faciens *pouf*,
Ex ormo cadit, et clunes obvertit Olympo.
Hurlat ho! ho! paysana cohors, junctisque priantes
In cœlum recriant manibus; sed frustra; Morinus
Non est in vivis numerandus! tombat, et hujus
Tota rabotoso fracassantur membra paveto.

Voir les *Amusements philologiques* de Peignot, les *Curiosités littéraires* de Ludovic Lalaune, et enfin l'*Histoire des livres populaires* de Charles Nisard, qui donne la pièce entière, mais avec des variantes à la fin:

.....Michelus brancha tunc forte sedebat
Rongeata a vermis; tunc illa, crac: ecce Morinus
De brancha in brancham degringolat, atque facit *pouf*.
Hurlat ho! ho! paysana cohors......
............sed frustra: Morini
Tombati caput et cœurum tribouillantur, ejusque
Tota rabotoso..., etc.

J. LT.

Même réponse: T. PAVOT; VANVINCQ; CH. FLANTIER.

***

— Ce vers:

De brancha in brancham degringolat, atque facit pou

est tiré d'un petit poème d'une centaine de vers, et qui a pour sujet la mort par accident du fameux *Michel Morin*, sacristain d'une paroisse de campagne, grand dénicheur d'oiseaux et surtout le meilleur fagotier du pays. *Michel Morin*, grand *fagotier* devant Dieu et les hommes, était, ainsi qu'on le voit dans son oraison funèbre prononcée du haut de la chaire par son curé, le plus grand fagoteur de fagots que l'on eût jamais rencontré. « Pour ce qui est de fagoter des fagots, personne ne savait fagoter des fagots comme Michel Morin ses fagots. » J'ai dit aussi qu'il était grand dénicheur de nids d'oiseaux. Or c'est en dénichant un *nid de pies* (*nidumque piarum denichans*), sur un orme immense qui se trouvait près de l'église ;

Est juxtà nostram grandissimus ormus Eglisam (ainsi commence le poème) que le pauvre Michel Morin trouva la mort, en *dégringolant de branche en branche*.

Quant à l'auteur, j'ai lieu de supposer que c'est quelque loustic de grand séminaire. A-t-il été imprimé ? je ne le crois pas. Il y a près de 50 ans que j'ai eu entre les mains une *copie* de ce poème. Je l'ai malheureusement perdue.

Ed. Jacquart.

* * *

— Le vers :

De branca in brancam degringolat......

fait partie d'un poème en latin de cuisine, la Vie (ou les Aventures) de Jean-Paul Chopard, de Louis Desnoyers. Ce fut la joie des collèges, il y a quelque cinquante ans.

J. de G.

—

Soupe julienne (XXXIII, 163). — Les deux explications proposées ne peuvent être admises et la soupe en question était connu bien avant le compositeur Julien.

J'ai lu quelque part qu'une fille de cuisine de Madame de Maintenon devant *improviser* un dîner à la campagne, en l'absence du cuisinier, s'avisa d'un potage de légumes printaniers, qui fut trouvé exquis par les convives. Cette fille se nommait Julienne, on donna son nom au plat si bien réussi par elle.....et cette fois du moins, le génie trouva sa récompense !

Ch. Flantier.

Artistes lauréats à retrouver (XXXIII, 164). — L'intendant général Schmitz qui avait épousé une demoiselle Soulié, sœur de Madame Victorien Sardou, est mort à La Rochelle où il s'était retiré vers 1890.

A. Y.

* * *

— Des neuf demandés, le suivant ne serait-il pas un ? *Judicis* de Mirandol, Louis-Marie-Julien-Hippolyte, né à Saint-Brieuc, le 24 novembre 1816, fils de Pierre-Hippolyte et de Louise-Marguerite Machard, de la classe 1836, n° du tirage 212 de la commune d'Auteuil, canton de Neuilly, arrondissement de Saint-Denis.

Profession de....professeur de langues, décédé à Fontainebleau le 24 août 1893 ; ancien chef de division à la Préfecture de la Seine, chevalier de la Légion d'honneur.

Il était membre de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques.

Il fit, en collaboration avec Arnault, Alphonse-François (mari de Mme Naptal, de l'Odéon), mort à Saint-Pétersbourg, en 1860 :

Les Pâques Véronaises, représentées à l'Odéon, en 1848 ; reprises à l'Ambigu, en 1852 ;
Sur la Gouttière, aux Délassements-Comiques, en 1848 ;
Les Cosaques, drame en cinq actes et neuf tableaux, à la Gaîté, le 24 novembre 1853.

Ce fut son principal succès, dû surtout aux couplets patriotiques, *Le retour du Soldat*, musique de Fossey, que les orgues de Barbarie vulgarisèrent alors et dont le refrain :

Quand l'étranger ose envahir la France
Il faut danser à la voix du canon.

Il donna encore et toujours en collaboration avec Arnault :

Constantinople, au Cirque, en 1854 ;
Les Aventures de Mandrin, à la Gaîté, en 1856 ;
La Veille de Marengo, à la Gaîté, en 1859

Il semble n'avoir plus rien produit pour le théâtre après la mort de son collaborateur.

Edouard Pélicier.

Paris. Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux

L'Administrateur-Gérant : Léon Lenègre.

PETITE CORRESPONDANCE

(*Du 2 au 8 Avril*)

J. Stirling. — Merci pour l'envoi. Ce que vous désirez en vue de l'annonce est fait. Pour l'utilisation de la carte d'identité, je partage votre manière de voir, mais je ne puis rien décider avant d'avoir consulté l'assemblée lors de notre réunion générale du mois de mai.

G. G. — La question : « Napoléon avait-il la gale ? » a déjà été traitée dans l'*Intermédiaire ;* VIII, 486, 541, 572, 757 ; XVIII, 107, 168. Regrets.

E. B. — Vous demandez l'interprétation exacte de la légende gravée au revers de la médaille de Saint-Benoît.

L'*Intermédiaire* en a déjà parlé XXXII, 199, mais il n'y a pas eu de réponse.

H. Boulet. — La coutume signalée par Dulaure, relativement aux Innocents, a déjà fait l'objet de nombreuses explications dans l'*Intermédiaire*, XVIII, 674, 748 ; XIX, 85 ; XXI, 588.

Sir Graph. — A propos des œuvres inédites du marquis de Sade, veuillez vous reporter au tome X, 455, 488, 541.

Récuchet. — A propos de l'armoire de fer, veuillez vous reporter aux deux articles suivants de l'*Intermédiaire* :

Armoire de fer : XIII, 262, 316, 343 ; *Gamain (Le serrurier), a-t-il été empoisonné ?* III, 453,529, 594, 620, 680 ; XX, 244 ; XXIII, 643.

Baguenier-Desormeaux. — Consulter pour le mot *patriote :* XXII, 385 ; XXIV, 113.

Cosar. — La question relative à Malenfant a déjà été présentée, XVIII, 487.

Gandouin. — Vous trouverez une partie des réponses à votre interrogation dans XX, 484, 571.

Sir O' K. — Etre en rang d'oignons, vous verrez la réponse dans l'*Intermédiaire*, XXIV, 753, 928, etc....

Comte de Reiset. — Il n'était pas nécessaire de joindre un timbre à l'envoi de votre question, qui sera insérée de droit. Le timbre reste à votre disposition.

Chrystagène. — Reçu les deux lettres. Merci de tout cœur.

Karel van Leuven. — C'est convenu ; merci.

De Zeltner. — Vous avez raison : dans les légendes, il y a toujours l'origine d'une idée ou d'un fait.

Jean de Saint-Jean. — Comme vous l'avez pu voir, votre réponse est arrivée trop tard.

Delbert. — Reçu la photographie du conscrit. Merci, courage et continuez.

Mairet. — Vos articles ont paru ; vos inquiétudes, j'espère, sont dissipées. Toutes les questions dont vous me parlez seront traitées dans la réunion du mois de mai.

Henri Masson. — La substition a été faite.

Vicomte de Galametz. — Nous parlerons de la question qui vous préoccupe lors de la réunion du mois de mai.

Gauthereau. — C'est fait ; vous n'avez qu'à lire la petite correspondance de l'avant-dernier numéro.

Le Portier de l'Intermédiaire. — Mille remercîments et à bientôt.

Paimblant du Rouil. — Merci et bientôt à la villa de Longchamp.

Eureka. — La question ne peut être posée ; elle l'a été dans tous les journaux d'Europe.

Le Dîner de " L'INTERMÉDIAIRE "

L'idée a fait son chemin. De nombre de côtés, on se préoccupe déjà de la date de la réunion, de l'endroit, etc.

Le fameux dîner aura donc lieu, le *dimanche 7 juin* ou le *dimanche 14.*

Ce mois a été choisi à cause de la période électorale de mai, les intermédiairistes ayant une répulsion instinctive pour tout ce qui touche à la politique.

Il sera fait au Jardin d'Acclimatation (salon du Palmarium, Bois de Boulogne).

A 4 heures, conférence préparatoire et discussion relative aux différentes propositions émises par les collaborateurs.

A 6 heures, promenade autour et sur les habitants du Jardin d'Acclimatation.

A 7 heures 1/2, repas pantagruélique au dit Palmarium.

A 9 heures, distractions artistiques variées.

A 11 heures, départ en attendant l'année suivante.

MM. les Intermédiairistes qui désireraient prendre part à cette fête de famille, doivent se faire uiscrire à la Direction. Ils pourront amener un ou deux membres de leur famille.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

VACANCES DE PAQUES

A l'occasion des **Vacances de Pâques**, les billets d'aller et retour délivrés du **30 Mars au 14 Avril 1896**, seront tous valables jusqu'aux derniers trains de la journée du **16 Avril.**

Les billets d'aller et retour de ou pour Paris, Lyon et Marseille, conserveront leur durée normale de validité, lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

L'INTERMÉDIAIRE

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

L'*Intermédiaire* est devenu et devient chaque jour, grâce à la savante direction du Général Jung, un outil de travail indispensable. Le système de **Questions** et de **Réponses** sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés.

Parmi les littérateurs, érudits, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles, amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre; il n'a pas obtenu les renseignements qu'il désirait. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, retrouver un livre, un manuscrit ou un objet d'art, des armoiries, les documents d'une généalogie ou d'une recherche héraldique, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, en connaître la rareté et le prix, savoir si le sujet dont il s'occupe a déjà été étudié, si tel ou tel document est inédit, si les collectionneurs, les bibliothèques, les archives ou les musées possèdent sur son travail projeté quelques indications, quelques documents ou quelques pièces qui peuvent l'aider à mener à bien son étude; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts, il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire; il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'Etranger, et dans l'un des numéros suivants, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. **Questions** et **Réponses** sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses, car il faut bien qu'on le sache : L'INDÉPENDANCE DE L'INTERMÉDIAIRE EST ABSOLUE, et celle de ses collaborateurs eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par un anonymat scrupuleusement gardé. Aussi, en dépit de la politique, les **Questions** et les **Réponses** de l'*Intermédiaire* ont-elles toujours passionné la presse et le monde des lettrés; elles réveillent des querelles historiques, artistiques et littéraires, provoquent des réformes souhaitées et des mesures salutaires, et contraignent à sortir de leur réserve des hommes, seuls en situation de répondre et qui s'étaient jusque-là abstenus de parler. De là, bien des indiscrétions profitables à l'histoire.

Outre les **Questions** et **Réponses**, l'*Intermédiaire* publie les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public et les corrobore par de nouveaux renseignements. Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire* et achève d'en faire, sous une forme alerte, vive, primesautière et docte tout à la fois, une véritable *Encyclopédie* internationale.

Depuis trente-deux ans, il a rendu sans interruption d'innombrables services à la science et est devenu le véritable **Moniteur de la Curiosité** de tous ordres, attendu, lu et commenté par la presse entière.

L'*Intermédiaire* **PARAIT LES 10, 20 & 30 DE CHAQUE MOIS.** Chaque numéro est composé de **quarante-huit colonnes** soigneusement imprimées en caractères elzéviriens. Le tout forme, à la fin de chaque semestre, un élégant volume qui ne contient pas moins de **mille colonnes**, avec des **tables** destinées à faciliter les recherches.

Abonnements : *Un an.* France, **16** fr. Etranger **18** fr. — *Six mois.* France, **9** fr. Etranger, **10** fr. *Trois mois.* France, **5** fr. Etranger, **6** fr. — Un numéro détaché, **0 fr. 75**.

Les Abonnements partent des 1er Janvier, 1er Avril, 1er Juillet et 1er Octobre.

Pour tout ce qui concerne l'**Intermédiaire**, s'adresser à M. le Général JUNG, 23 *bis*, rue de la Faisanderie.

On s'abonne à la Direction de l'**Intermédiaire**, 23 *bis*, rue de la Faisanderie, à l'Imprimerie G. Lefebvre, rue Claude-Vellefaux, 5 et 7, chez H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, nº 1, ainsi que dans tous les bureaux de Poste, de France et de l'Etranger.

AVIS

Toute demande de **changement d'adresse** doit être accompagnée de **40 centimes** en timbres-poste et d'une des dernières bandes imprimées.

Annonces : **25 centimes** la ligne pour les abonnés.

Pour les **Collections à compléter**, prière d'écrire à la Direction.

Le Général Directeur est visible tous les *mardis*, *jeudis* et *samedis* matin, de *9 heures à midi*. Il a le téléphone à sa disposition.

On trouve, chez M. H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, nº 1, toutes les livraisons concernant l'*Intermédiaire* et la *Plume et l'Epée*.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. 20 Avril 1896.

XXXIIIe Volume — N° 723

Quatrième Série — 2e Année — N° 29

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Direction et Administration : 23 *bis*, Rue de la Faisanderie

IMPRIMERIE

5 et 7 RUE CLAUDE-VELLEFAUX

Type de la CARTE D'IDENTITÉ

Destinée aux INTERMÉDIAIRISTES

1896 — **L'Intermédiaire** — 1896

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Portrait

photographique.

CARTE

D'INTERMÉDIAIRISTE

M ....

....

....

demeurant à ....

....

Signature,

Visa du Directeur,

Prix de la Carte	0 Fr. 75
Frais d'envoi	0 » 25
TOTAL. . . .	1 » »

Répertoire - annuaire général des Collectionneurs de la France et de l'étranger.

Le deuxième volume nous paraît vraiment indispensable **à tous ceux qui s'occupent du commerce des livres et des objets de curiosité** et aussi à tous les membres de l'immense famille des collectionneurs. L'ouvrage débute (exemple à suivre) par la liste des *Errata, suppressions et addenda* ; de la sorte, on est frappé tout de suite par ce qu'il importe de ne pas négliger ou oublier, ce qui arrive souvent quand ces indications complémentaires sont rejetées à la fin d'un volume. Nous signalerons ensuite une bien intéressante *Etude chronologique concernant les timbres fiscaux et de leurs émissions successives depuis 1673 jusqu'à nos jours,* par M. Ris-Paquot (11 pages), et un travail de M. Paul Eudel sur l'*Habitation et le Mobilier à travers les Ages* (16 pages). C'est à la page 37 que commencent les listes si précieuses de M. Renart, divisées en deux sections : *Collectionneurs français*, désignés en *Collectionneurs provinciaux et parisiens*, et *Collectionneurs étrangers.* Au milieu du volume se trouve intercalée une liste spéciale des *principaux commerçants parisiens, en livres, tableaux, antiquités, numismatique, timbres-poste et professions diverses.* Une table alphabétique des noms des collectionneurs habitant la France (Paris excepté, parce que les parisiens sont rangés par ordre alphabétique) termine cet inventaire. En résumé, M. Renart a droit à nos vives et bien sincères félicitations pour le service éminent qu'il vient de rendre à tous ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent de la vente ou de l'achat de tous objets pouvant former collection.

DEMANDES D'ÉCHANGE D'EX-LIBRIS

M. J.-E. de Groot-Jamin, d'Amsterdam ;
M. Paul Cordier, 34, Grande-Rue, à l'Isle-Adam (Seine-et-Oise) ;
M. Oberkampf de Dabrun, receveur des finances, à Alais (Gard) ;
M. Gustave Bord (Loire-Inférieure) ;
M. Bargallo, 34, rue d'Allemagne, Paris,
sont disposés à faire l'échange de leurs ex-libris avec les abonnés de l'*Intermédiaire.*

(Envoyer un timbre pour permettre l'envoi des *ex-libris* désirés).

Les Musées cantonaux de France. — Article du *Bulletin de la Ligue de l'Enseignement*, de févr. 1895 (p. 49), et de la *Paix* du 8 avril 1895.

Des musées cantonaux ont été fondés à Bagnols (Gard) en 1854, par M. Léon Alègre, et à Poligny (Jura), en 1859, par M. Edmond Sauria.

M. Edmond Groult, docteur en droit, avocat à Lisieux (Calvados), a entrepris, en 1876, une active propagande pour multiplier ces modestes musées, en faisant ressortir tous les avantages qu'on en devait attendre.

Une médaille d'or lui a été décernée à l'Exposition universelle de 1889, et plus de quarante Conseils généraux ont émis des vœux en faveur des musées cantonaux.

Pour faciliter la création de ces musées dans tous les cantons, M. Alphonse Renaud, 25, rue Scheffer, à Paris, docteur en droit, chef de bureau au Ministère des Finances, vient de réunir, avec l'aide de quelques personnes, plus de 1,000 volumes, environ 40,000 dessins, plus de 5,000 textes, présentant un intérêt cantonal, et quelques centaines de monnaies qu'il mettra gratuitement et successivement à la disposition des associations cantonales qui ont eu ou auront établi un musée cantonal à la mairie du chef-lieu de canton ou dans un autre local convenable, et organisé des conférences publiques dans les principales communes du canton. Son œuvre a été créée le 12 mai 1894, et est déjà féconde en résultats.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *20 Avril 1896.*

XXXIIIe Volume. — N° 723

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Quatrième Série. — **2e Année** — **N° 29**

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

Pli. — Le mot *pli* se dit-il correctement en français pour signifier une *levée*, aux cartes ? Exemple : A l'écarté peut-on dire : « J'ai fait le dernier pli » ou faut-il dire « la dernière levée ? » Et si le mot pli, s'emploie est-ce *pli* qu'il faut l'écrire ou *plie ?* Car beaucoup de personnes disent *une plie* et beaucoup d'autres *un pli*.

Qui est dans le tort ?

Le *Larousse* ne dit rien à ce sujet.

ARROQUY.

—

Pilz. — Berger de Xivrey, dans son livre, *Traditions tératologiques*, page 405, annote ainsi le passage suivant des *Merveilles de l'Inde*, de Jehan Wauquelin.

Sy luy advint que en passant parmy, il en yssi une moult merveilleuse beste appelée ypotame..... mais elle le ressambloit en aucune fachon, car ladite beste avait le pilz d'un crocodrille...

Ce mot signifie..... je crois, le poil. Dans la version française imprimée dont j'ai cité le passage correspondant au ch. XXII *de Belluis*, on donne à cette même bête *les pieds* d'un crocodile, ce qui pourrait faire croire qu'il faut lire également ici *piez* par un très léger changement. Mais cette correction serait inadmissible au chapitre LXIV de la présente histoire où Alexandre voit des hommes qui *avoient les yeux et la bouche emmy le pilz*.

Cette phrase est extraite du sommaire du chapitre. Dans le texte, plus bas, il y a leur nez et leur bouche ou *milieu de leur poitrine*.

A mon avis, il faudrait interpréter « pilz » pis, mamelles et lire « car ladite bête avait les mamelles d'un crocodile ».

C'est du moins ce que permet de penser la phrase du chapitre LXIV.

Un confrère, ferré sur l'étymologie, pourrait-il me dire si ma manière de voir est exacte ? Merci d'avance.

L. VANVINCQ-RENIEZ.

—

Prière pour le Roy. — Je possède une copie manuscrite faite au siècle dernier de la petite pièce de vers suivante, intitulée :

PRIÈRE POUR LE ROY.

Par l'excès de votre courroux
Vous montrez l'excès de nos crimes,
Grand Dieu. Mais hélas ! pour victimes,
Quelles têtes choisissez-vous ?

Que votre vengeance s'arrête,
Plus loin, Seigneur, n'étendez pas
La pesanteur de votre bras :
Sauvez la plus auguste tête.

Et faites que son petit-fils,
La voye, au gré de notre envie,
Soutenir un siècle de vie.
Nous nous consolons à ce prix.

Peut-on m'en dire l'auteur et si elle a été imprimée ? ce dont je serais fort reconnaissante.

HENRIETTE DE B.

—

Auteur à retrouver. — Voici une pièce de vers copiée textuellement sur les registres de l'Etat civil de l'Epinoy (1675 à 1679), hameau de Monchaux-Soreng (Seine-Inférieure). Je serais heureux de connaître l'auteur.

A vincre tant de fois, nos forces s'affaiblis- [sent
Le prince est triomphant, mais les peuples [gémissent

Leurs membres décharnés succombent sous
[le faix
Et la grandeur du Roy accable ses sujets
Louis, tu vas courir de victoire en victoire,
Mais prend bien garde aussi de triompher
[en vain
Tu vas estre, il est vray, rassasié de gloire
Fais donc que nous soions, rassasié de faim
Consulte ta bonté, respecte ta mémoire
Crains qu'il n'arrive un jour qu'un fidel
[escrivin
Dise de toy Louis pour.... dans l'histoire
Nous a tous fait mourir de faim
Que peus tu désirer Mil et mil lauriers
Te font nommer par tous le guerrier des
[guerriers.
Ta grandeur est presque divine.
Laisse nous donc jouir des douceurs de la
[paix
Quel funeste plaisir d'obliger tes sujets
De crier victoire et famine.

C. S. B.

—

Une lettre de Fénelon. Le territoire d'Alsace en 1648. — Tel est le titre d'une brochure tendencieuse qui vient de paraître à Strasbourg (en allemand) et dans laquelle on cite ce passage d'une lettre de Fénelon à Louis XIV.

Vous avez cherché dans le traité de Westphalie des termes équivoques pour surprendre Strasbourg. Jamais aucun de vos ministres n'avait osé depuis tant d'années alléguer un de ces termes dans aucune négociation, pour montrer que vous aviez la moindre prétention sur cette ville. Une telle conduite a réuni et animé toute l'Europe contre vous.

Cette lettre est-elle authentique. Si oui, dans quelle partie des œuvres se trouve-t-elle?

P.

—

Un historien de l'abbaye de Lérins. — Je désire connaître le nom de l'écrivain ecclésiastique qui, vers le milieu du XVIIIe siècle, disait, à propos des moines de Lérins, dont le monastère avait été l'honneur de la Provence et l'une des gloires de la catholicité :

Lerina olim insula sanctorum, hodie sulle porcorum.

EPISCOPUS.

—

Lagrenée, peintre. — Je voudrais avoir des renseignements sur Lagrenée (1725-1805), peintre français, né à Paris. Où se trouvent ses œuvres capitales ? Quel genre traitait-il de préférence ? Ses toiles ont-elles été ou sont-elles recherchées? Elles devraient l'être si j'en juge par celles que je connais, qui sont d'un dessin très pur et d'un excellent coloris.

H. BOULET.

—

Le maître de chapelle d'Alouette. — En 1678, Madame Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours, veuve de Charles-Emmanuel II, fit venir de Paris M. d'Alouette, pour en faire son maître de chapelle. Pourrait-on me donner quelques détails sur ce musicien, qui fut attaché à la Maison de Savoie, et plus particulièrement sur les conditions de son engagement, et les pourparlers qui ont précédé son voyage ?

G. C. P.

—

Supplice de la roue sur une faïence. — Je possède un plat en faïence à décoration polychrôme, représentant le supplice de la roue. Aucun détail de l'exécution n'est omis. Un bourreau serre la vis, l'autre brise à coups de barre les membres du patient, à qui un moine présente le crucifix. La maréchaussée surveille l'exécution et une longue théorie de pénitents y assiste, attendant le corps. Une pancarte sur l'échafaud indique le crime « Violeur de filles ». Pourrait-on me signaler d'autres spécimens de faïences ainsi décorées ?

Il semble peu probable que ce lugubre décor ait été imaginé par la seule fantaisie d'un artiste populaire. Je penche plutôt à supposer que celui-ci a cherché à reproduire un émouvant spectacle dont il avait été impressionné.

Dans cette hypothèse, le plat en question ayant été recueilli dans les environs de Lyon, et paraissant en outre de fabrication lyonnaise, je demande plus particulièrement aux intermédiairistes lyonnais qui s'occupent du côté anecdotique de l'histoire locale, s'ils connaissent une cause célèbre de la fin du siècle dernier qui ait pu inspirer cette bizarre décoration.

E. D.

Tableaux détruits, pendant la Commune, en 1871. — A-t-il été publié une nomenclature détaillée et complète des tableaux, statues ou œuvres de maîtres français ou étrangers, qui ont été incendiés ou détruits, à Paris, pendant le règne des « Flambez Finances » de 1871?

ULRIC R.-D.

—

Artistes-verriers dans le Limousin et la vicomté de Turenne. — 1° Un érudit pourait-il me dire si Henry II a envoyé des Artistes-Verriers italiens dans le Limousin et dans la vicomté de Turenne? Quels étaient leurs noms?

2° Où pourrais-je encore trouver les noms des *Gentilshommes-Verriers* limousins, ou de la vicomté de Turenne?

ABONNÉ DE L'INTERMÉDIAIRE.

—

Les comédiens de Mademoiselle d'Orléans. — Vers 1660, le duc de Savoie, Charles Emmanuel II, avait attaché à sa *cour* une troupe de comédiens français, qu'on appelait aussi les comédiens de Mademoiselle d'Orléans. Ladite troupe venait donner souvent des représentations à Turin, elle y demeurait parfois cinq ou six mois par an.

Existe-t-il quelque document à ce sujet? Peut-on avoir des renseignements sur la composition, sur la valeur de cette troupe?

G. C. P.

—

Bataille de Castelfidardo. — La bataille de Castelfidardo a-t-elle été peinte?

Quel est le nom de l'artiste auteur du tableau? A-t-il été reproduit par la gravure? Tous mes remerciements à l'intermédiairiste obligeant qui pourrait me renseigner.

L. VANVINCQ-RENIEZ.

—

Le buste de M. Jacques Reiset. — A la mort de M. Jacques Reiset, receveur général de la Seine-Inférieure en février 1835, ses fils ont fait faire par Guérard, sur la demande de la ville de Rouen, son buste en marbre qui a dû être placé à la Caisse d'épargne de Rouen dont il était fondateur ou à une institution publique de la ville.

Les recherches faites par le comte de Reiset, son fils, ministre plénipotentiaire, pour retrouver ce buste, ont été infructueuses. Serait-il possible d'avoir des renseignements sur le sort de cette œuvre d'art?

G. TESSIER.

—

Victor Loiseau. — Je possède un croquis à la plume représentant le « Château de Sully-sur-Loire », signé : « à Abadie, bon souvenir. Victor Loiseau ». A quel point doit-il être estimé? Quelques renseignements sur l'artiste.

SIR O'KO.

—

Le duc de Brunswick a-t-il été mystifié par Tallien et Manuel? — On sait que le général en chef de Brunswick pénétra dans la Lorraine, au mois d'août 1792, après avoir lancé un manifeste rempli de menaces pour la France; qu'il avait sous ses ordres 95,000 hommes, dont 20,000 émigrés commandés par le prince de Condé, que les villes de Longwy et Verdun se rendirent sans résistance et que, se débattant dans les boues de la Champagne, il laissa échapper deux fois l'armée française.

Après la mort de Tallien (16 novembre 1820), le journal anglais *British Monitor* (10 décembre 1820) publia à son sujet une notice signée : *Goldsmith*, de laquelle j'extrais ce qui suit :

> Lorsque l'armée prussienne pénétra en Champagne, en 1792, deux membres de la Convention furent députés vers le duc de Brunswick, à l'insu du Conseil exécutif. Ces deux membres étaient Tallien et Manuel. Ils s'attachèrent à persuader au général prussien qu'une prompte retraite de sa part pouvait seule sauver Louis XVI. Le duc de Brunswick se laissa facilement mystifier par les émissaires conventionnels, et la retraite fut ordonnée.

Goldsmith ajoute que le fait lui a été raconté par Tallien et confirmé par le général Dumouriez.

Cette anecdote politique est-elle fondée? Serait-il exact que grâce à la mystification, les armées de la coalition évacuèrent la France, après en avoir tenté l'invasion?

A. DIEUAIDE.

—

Le judas de La Horie. — Une biographie, éditée à Paris et à Strasbourg en 1834, dit à l'article de *Victor-Hugo :*

.....La Horie (le général qui fut le parrain de l'illustre poète, par suite d'une machination odieuse, dont l'auteur, alors puissant, vit encore, et que M. *V. Hugo se propose de révéler un jour,* fut découvert, arrêté aux Feuillantines, en 1811, et jeté de là dans le cachot d'où il ne sortit que pour mourir avec Mallet.

En effet, dans *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie,* Mme Adèle Hugo nous apprend par quel subterfuge indigne le malheureux général fut amené à découvrir le secret de sa retraite; mais elle ne désigne que par trois étoiles le nom du délateur qui abusa de la confiance de La Horie.

Le livre de M. Hamel sur les deux conspirations de Malet ne donne aucun renseignement à cet égard.

Quel fut donc le judas de La Horie?

D'E.

—

Un mot historique. — Est-ce bien Louis XVIII qui a dit le premier que chaque conscrit avait dans sa giberne le bâton de maréchal de France? Duvoisin Calas affirme, dans ses *Chansons de caserne,* que Louis XVIII trouva le mot, — un cliché qui a vécu aujourd'hui — le 2 mai 1821 à une revue de Saint-Cyr.

Je n'ai pas sous la main le livre d'Edouard Fournier; j'ignore même s'il a relevé le mot.

PAUL EDMOND.

—

Droits d'usage. — Des titres fort anciens accordent divers droits d'usage dans la forêt d'Eu aux habitants de plusieurs communes du canton de Blangy (Seine-Inférieure): recueillir le bois sec, y conduire leurs porcs, leurs vaches, etc... Quelle est l'origine de ces usages?

C. S. B.

Le marquis de Cœuvres. — Le Père Anselme, dans son *Histoire des Pairs de France,* t. IV, p. 600, dit que François-Annibal, duc d'Estrées, maréchal de France, marquis de Cœuvres, eut un enfant naturel, nommé François ou Françoise, qu'il légitima au mois de mars 1619.

On désire connaître la destinée de cet enfant et, s'il y a lieu, quelques détails sur sa descendance.

UN ABONNÉ.

—

Famille Bastin, de Provence. — D'où la famille Bastin de Provence qui porte: « de gueules fretté d'or » est-elle originaire?

Pourrais-je être mis en rapport avec cette famille?

BASTIN LEFEBVRE.

—

Arsène Houssaye, médaillé de Sainte-Hélène. — Le *Figaro* du 27 février 1896, dans son article nécrologique sur Arsène Houssaye, cite ce fait, un peu bien romanesque, de la prime jeunesse du très regretté galant écrivain:

Un détail peu connu, je crois, pour finir. Sa mère le portait dans son sein lorsque les alliés envahirent la ville de Laon et ses environs, en 1815. Elle reçut un coup de lance, et Arsène Houssaye avait sur le corps la trace de cette blessure.

Fort de cette « marque », il réclama la médaille de Sainte-Hélène, qui lui fut accordée.

Et c'est bien son esprit d'élégance frondeuse, ajoute le journal, que ce trait nous peint tout entier.

Cette anecdote, assurément est aussi intéressante que spirituellement racontée, mais... le fait, par lui-même, était il bien réellement authentique?

ULRIC R.-D.

—

Les Mémoires de Kléber sont-ils apocryphes? — Les Nouvelles de l'*Intermédiaire* du 10 avril 1894, p. 75, annonçaient la publication prochaine de Mémoires inédits du général Kléber, découverts par M. Henri Moris, archiviste du dé-



partement des Alpes-Maritimes. Cette publication n'a pas encore paru. Jusqu'ici, ces *Mémoires* ne sont connus que par le manuscrit conservé et transmis au ministère de la Guerre par le général Daumas, chef d'état-major de Kléber. On trouve ce document aux archives historiques de la Guerre (carton des mémoires de la Vendée); Savary, Pajol, Ernouf, Desprez, Chassin, etc., etc., biographes de Kléber, ou historiens de la Vendée, y ont largement puisé. L'authenticité de ces *Mémoires* vient d'être mise en doute par un intermédiairiste (XXXIII, p. 269). Les nombreux auteurs qui les ont consultés et en ont donné des extraits, auraient donc reproduit un document apocryphe. Il serait très important de savoir sur quelles données repose le doute émis par l'intermédiairiste.

L. B.

—

Rostaing (Tristan de). Ses œuvres. — Tristan de Rostaing, baron de Bron et de la Guerche, seigneur de Vaux, de Thieux et de Noisi-le-Sec, capitaine de cinquante hommes d'armes, conseiller d'État, grand-maître des Eaux et Forêts de France, gouverneur de Fontainebleau et de Melun, fils d'Antoine de Rostaing et de Jeanne de Chartres, fut en grande faveur auprès de Catherine de Médicis. Il quitta le service du roi Charles IX, en 1567, et mourut à Paris le 7 mars 1591; son tombeau se voyait en l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Il a laissé, comme réformateur général des Eaux et Forêts, la réputation d'un forestier très novateur pour la science de son époque, mais ses œuvres citées par Meaume, collaborateur de l'*Intermédiaire*, aujourd'hui décédé, n'ont pu être retrouvées, malgré les recherches de l'École forestière de Nancy.

J'invoque le puissant secours de l'*Intermédiaire*, pour parvenir à cette « *invention* ».

Sus.

—

Bertha Berrina ou Verrina. — Un aimable intermédiairiste pourrait-il me donner quelques nouvelles sur cette femme? *Larousse* est muet.

V. M.

Le P. de La Chaise. — Le Père de La Chaise, confesseur de Louis XIV, n'avait-il point une sœur qui, vers 1692, était prieure de *La Veine*, près Noirétable?

Arm. D.

—

Un chapitre de chanoinesses à Salles. — Il existait au moment de la Révolution, à Salles (proche Villefranche, Rhône), un chapitre de chanoinesses qui disparut à cette époque. A-t-on conservé sur ce chapitre et sur le sort des dernières chanoinesses des documents qui permettent de reconstituer cette histoire, et y a-t-il eu quelques ouvrages locaux publiés à ce sujet?

Scrutator.

—

Après Melun, Paris. — On sait que la ville de Melun est divisée par la Seine en trois parties, et qu'à l'origine la figure et la situation de Melun et de Paris devaient être semblables comme ville, cité et université.

César, dans ses *Commentaires* (liv. VII) parle de Melun (*Metiosedum* et non *Melodunum*. — Observations de Lebœuf, dans son Recueil de divers écrits, 1738, t. II, page 168) comme d'une ville très ancienne et très considérable.

Bruzen de la Martinière, Piganiol de la Force et autres vieux géographes disent que si l'on s'en rapportait aux habitants de Melun, cette ville aurait servi de modèle pour bâtir celle de Paris.

Serait-ce de cette croyance que le vieux proverbe ? *Après Melun, Paris*, tiendrait son origine?

A. Dieuaide.

—

Monogrammes à interpréter. — A qui peut-on supposer qu'ont appartenu deux petits couteaux à manches d'argent portant les caractères ou monogrammes suivants ?

H — L — M — S

disséminés isolémeut dans l'ornementation générale. — Les H et les L sont surmontés d'une fleur de lys et sont plus fréquemment répétés. A en juger par leur

gaîne, par les gravures de la lame et un élégant petit ornement en fer, anciennement doré, qui se trouve à l'emmanchement, ils paraissent de la fin du XVIe siècle. Quelques présomptions me portent à croire que c'est dans l'histoire des Dombes qu'on a chance de rencontrer le nom de leur premier propriétaire. — Merci, d'avance, à l'obligeant intermédiairiste qui voudra bien venir en aide à mon ignorance.

E. D.

—

Tutoiement et vouvoiement dans les armées. — Quelles sont les idées des intermédiairistes à ce sujet?

QUÆRENS.

—

Le docteur Ghirelli et le traitement de la tuberculose par le formol. — Le *Journal des Débats* du 7 décembre dernier contenait une notice sur le docteur Ghirelli, décédé quelques jours auparavant et lui attribuait le traitement de la tuberculose par le formol, employé avec succès à l'hôpital de Villepinte.

La découverte du docteur Ghirelli est-elle réelle et tient-on enfin un spécifique contre cette terrible maladie?

CROSA.

—

Les poches aux vêtements féminins. — A quelle époque de décadence artistique la mode française, sacrifiant l'agréable à l'utile, a-t-elle autorisé les dames à porter des poches; et, par l'adaptation difficile de cet appendice disgracieux, à subir une déformation contraire à la nature et à la beauté?

SUS.

—

Stanislas Leckzinski s'est-il enfui de Dantzig portant une horloge sur son épaule. — 1° Stanislas, roi de Pologne, puis duc de Lorraine et de Bar (beau-père de Louis XV), s'est-il enfui de Dantzig, déguisé non en paysan, mais en ouvrier portant une horloge sur son épaule?

2° Si cette version est exacte, l'horloge en question aurait-elle été conservée par lui, et pourrait-on savoir ce qu'elle est devenue?

UN LORRAIN.

—

La Majesté du peuple anglais. — Bien avant que nous ayons admis, dans notre langue, les expressions bien connues : *Souveraineté du Peuple*, — *Souveraineté nationale*, un pair de la Grande-Bretagne se serait servi en plein Parlement d'une expression singulière : *La Majesté du Peuple anglais*.

Est-ce le même personnage qui aurait proposé de pourvoir à ce qu'il ne fût tiré, dans toute l'étendue des mers, aucun coup de canon sans la permission du Peuple anglais?

A. DIEUAIDE.

RÉPONSES

Marianne (Le nom de) donné à la République (XIV, 233; XXVII, 118, 180). — En 1830, à Albi, chef-lieu du département du Tarn, quelques jeunes gens jouaient la comédie bourgeoise devant un public nécessairement indulgent et dans une salle légèrement enfumée (le gaz n'était pas alors pratique). A peine la nouvelle des trois glorieuses journées fut-elle parvenue à leurs oreilles qu'ils décrochèrent une planche servant de décor et représentant, à ce que je crois, une Minerve ou toute autre déesse mythologique; ils la transportèrent ensuite sur la principale place de la ville. Or tous les paysans qui la virent s'écrièrent comme un seul homme : *C'est la Marianne!* Il faut que vous sachiez, chers lecteurs, que dans le moindre village du haut Languedoc, il y a au moins quatre à cinq *Mariannes*. Plus tard, lors de la Révolution de 1848, d'autres jeunes gens furent exhiber la même peinture, et la placèrent au même endroit. L'un de mes amis, tout jeune alors, me racontait dernièrement que son père fut le réveiller au lit, en lui disant : Lève-toi donc, paresseux, la République est proclamée et *l'on a remis la Marianne* sur la grande place. J'ajouterai qu'un peintre qui était de passage alors à Albi, contrarié de voir une aussi mauvaise

peinture ainsi exposée aux regards de la foule, peignit une véritable statue de la République avec ses attributs, faisceaux d'armes, bonnet phrygien, etc., etc. Cette nouvelle peinture fut mise à la place de l'ancienne et entourée d'une grille en bois. Je me rappelle même un petit détail qui donna la note gaie. M. G..... était un ancien député qui avait siégé pendant assez longtemps à l'extrême droite de la Chambre; ayant été inscrit sur les contrôles de la Garde nationale, un sergent gouailleur et malicieux l'envoya, un jour qu'il était de garde, en faction pour garder la République. Ce que M. G..... devait maugréer tout bas !!!. — A cette époque M. de Perrodil, ancien collaborateur de M. de Genoude à la *Gazette de France*, fonda un journal à Albi (*Le Conciliateur*). Naturellement, il parlait souvent de *la Marianne*, et je ne doute pas que ses articles répétés par quelques journaux de Paris et de province n'aient contribué puissamment, s'ils n'en ont pas été la seule cause, à attacher ce nom de *Marianne* au régime que nous possédons pour la troisième fois depuis 1789.

M. J. D'IBAL.

—

Marolles (Un exemplaire des Mémoires de) annoté par lui (XXII, 679). — L'exemplaire cherché ne serait-il pas celui-là même qu'annonce le dernier catalogue du libraire Claudin, février 1896, numéro 54802 :

Les Mémoires de Michel de Marolles, abbé de Villeloin. Les deux parties en un vol. in-fol. v. 1656-57. Reliure un peu fatiguée.

D'après une note écrite sur la garde, les additions manuscrites qu'on lit sur les marges de l'exemplaire seraient de la main de l'auteur.

G. MONVAL.

—

Beauté séditieuse (XXVIII, 634; XXIX, 466; XXXII, 248, 324, 523, 679; XXXIII, 37, 179, 253). — Un exemple tiré de Bayle. — Thomas Dempster, théologien écossais et professeur (1579-1625), ayant eu des ennuis en France parce qu'il y avait fait fouetter un élève au collège de Beauvais, se retira en Angleterre. Il y trouva non seulement un asile, mais aussi une très belle femme, qu'il amena avec lui à Paris, lorsqu'il y revint.

Allant un jour par les rues avec cette femme, qui montrait à nu la plus belle gorge et les plus belles épaules du monde, il se vit entouré de tant de gens, que la foule les aurait apparemment étouffés tous deux, s'ils n'eussent trouvé un logis où se retirer.

H. BOULET.

—

Existe-t-il des églises qui ne sont pas tournées vers l'Orient? (XXIX, 690; XXX, 145, 219; XXXI, 253, 412, 573; XXXII, 249, 409.) — J'extrais d'un livre intitulé : « *La petite église, essai historique sur le schisme anticoncordataire* », par le R. P. Jean-Emmanuel B. Brochon (Paris, 1894, maison de la Bonne Presse, 8, rue François Ier), les lignes suivantes qui viennent à l'appui de la réponse du collaborateur T. Pavot sur l'église de Saint-Benoist le Bétourné (XXX, 146).

Il y avait, dans le Vieux Paris, auprès des Thermes, une chapelle de Saint-Benoît dont Amédée Gabourd parle en ces termes :
« Le chevet de l'église Saint-Benoît, contre « l'usage établi, était autrefois tourné vers « l'Occident : cette situation fit donner à « l'église le nom de *Saint-Benoist-le-Bé-* « *tourné*, c'est-à-dire *le mal tourné, male* « *versus.* »

L'auteur de la pièce : *Les Moustiers de Paris*, désigne ainsi cette église :

Saint-Beneois li bestournez,
Aidiez a toz mal atornés (à tous les pauvres malheureux).

Depuis, cette église fut appelée au contraire, Saint-Benoît le bien tourné, *bene versus* (Histoire de Paris, t. III, p. 153).

Le *Dictionnaire français-anglais* de Cotgrave, imprimé à Londres, en 1611, donne du mot *Bétourné* cette étymologie :

Bétourné, étourdi ou écervelé (mot à mot : a le vertige dans la tête, giddie in the head). *Bestourner*, épouvanter, étonner, donner le vertige (Vieux mot).

VEREPIUS.

—

Eau de Seltz (XXX, 402, 612; XXXIII, 95, 255). — L'eau de Selter est connue du monde entier. Elle se trouve dans le Taunus et appartenait à l'archevêque-électeur de Trèves qui s'en défit avant

d'en être exproprié par les armées françaises. En France, elle est connue sous le nom d'eau de Seltz; ce qui l'a fait confondre avec le bourg de Seltz, en Alsace, qui n'a aucune eau minérale et fut un moment le siège des conférences sous le Directoire entre la France et l'Autriche.

L'ex. Car.

—

Le puits de Sainte-Claire (XXXI, 605; XXXII, 651; XXXIII, 95, 301). — Les Clarisses furent fondées par sainte Claire et saint François près de l'église de Saint-Damien-d'Assise, restaurée par ce dernier. De là le nom de Damanistes, qui leur a été quelquefois donné, mais sous lequel elles sont beaucoup moins connues que les religieuses de Sainte-Angèle sous celui d'Ursulines, et que les Trinitaires et les frères Prêcheurs ne le furent autrefois chez nous sous le nom de Mathurins et de Jacobins, dénomination provenant non des fondateurs, mais d'un siège d'une des maisons de ces ordres.

Sensim.

—

Vers qui rongent des pierres à Caen. (XXXI, 605; XXXII, 67, 214). — J'ai, sur la table même où j'écris ceci, un grand presse-papier de 24 centimètres de longueur sur 19 de largeur et 2 à 3 d'épaisseur.

C'est une bien modeste pierre calcaire, d'un grain grisâtre et très dur, de forme plate et demi-rectangulaire, arrondie sur les bords et dont, il faut l'avouer, le premier aspect ne dit pas grand chose tout d'abord.

Sa seule particularité est d'être constellée sur toutes ses faces, d'une myriade innombrable de petits trous ronds, vermiculés, assez peu profonds, et absolument semblables, en leur ensemble, à ceux que produirait, par exemple, le crin d'une grosse brosse à main, appliqué d'un coup sec sur un pain de beurre.

Je l'ai ramassée, cette pierre, en 1867, sur la plage, près d'Arromanches, entre Fresnay-Saint-Côme et Asnelles, dans le Calvados.

Il existe en cet endroit, un long banc de galets, près duquel le flot vient mourir, à chaque marée, et que la mer recouvre même entièrement, aux époques de l'équinoxe, ou quand les vents se prennent à souffler, du large, plus violemment que de coutume.

Parmi ces galets, il se trouve un grand nombre d'autres pierres plates et trouées, en tout pareilles à celle que j'ai plus haut décrite.

Il me souvient fort bien que lorsque l'on brise en deux l'une de ces pierres, mais plus spécialement de celles que la mer submerge quotidiennement, on voit remuer par quantité, dans les petites cavités que laisse à découvert la brisure, les petits molusques semblables à de tout petits vers, qu'on a dérangés ainsi brusquement et fort désagréablement pour eux, sans aucun doute, dans les paisibles domiciles qu'ils s'étaient, là, si patiemment et si laborieusement creusés.

Jamais je n'ai rencontré de pierres de cette sorte, en pareille abondance, à Villers-sur-mer, où je suis pourtant allé passer la saison d'été, pendant plus de dix années, — j'étais alors un ardent et intrépide pêcheur devant l'Eternel! — ni sur les plages voisines de Villers, à Houlgate, Beuzeval, Cabourg, Deauville-Trouville, Villerville ou Honfleur, ni au Havre ou à Sainte-Adresse, ou à Etretat, ni même surtout sur les côtes granitiques de la Bretagne.

J'ai toujours supposé que ces pierres proviennent de quelques anciennes carrières depuis des milliers d'années envahies par la mer et dans les parois desquelles ces infiniments petits se seront propagés et développés abondamment, comme fait l'huître sur son rocher.

La côte, tout autour d'Asnelles, sableuse et sans relief, est rongée par la mer.

De l'autre côté et non loin de ce petit pays, on trouve bien sur la plage même, les traces très nettement visibles de la forêt sous-marine de Ver:

Aux grandes marées, quand la mer se retire plus loin qu'elle ne le fait d'habitude, elle laisse là, à découvert, de longs bancs de tourbe noirâtre dans lesquels on découvre, avec des fragments entiers d'arbres encore enracinés dans le sol, noircis et comme calcinés par suite de leur antique séjour dans l'eau salée des racines, des brindilles de bois et jusqu'à des noisettes.

Cette forêt sous-marine existant bien, à une aussi courte distance, rend tout à fait admissible mon hypothèse de carrières, jadis creusées de main d'homme, entrées depuis des siècles dans le domaine de la mer et devenues, sous l'eau, le lieu de prédilection de ces tout petits perforeurs de pierres marines.

Dame ! il faut bien, toujours, en arriver à supposer quelque chose, quand on se trouve désarmé, en face de l'Inconnu.

ULRIC R.-D.

—

Ouvrages sérieux mis en vers (XXXII, 76, 231, 258, 339, 362, 487, 653 ; XXXIII, 133, 260). — Serenus Samonicus a mis en vers plusieurs formules composées par Mithridate, roi de Pont. Une partie en fut paraphrasée en vers français par Corn. Agrippa, 1603.

Nicandre, poëte de l'école d'Alexandrie, écrivit :

1° *Theriaca*, ou description des animaux venimeux, des moyens à prendre pour éviter leurs morsures et la méthode pour les guérir. Environ 1,100 vers.

2° *Alexipharmaca*. Traité des toxiques internes et des contre-poisons. Geneve, 1606 et 1614.

Nicandre fut traduit par le calviniste Gorris et par Grévius. Il a donné encore quelques vers pharmaceutiques, contenus dans le *Corpus poetarum græcorum*. Anvers, 1567. — Genève, 1606.

Andromaque dédia à Néron un poëme élégiaque sur la thériaque, ouvrage traduit en 1660, par Charras.

Serenus Samonicus : *De medicina, præcepta saluberrima.*

Palémon : *Carmen de ponderibus et mensuris.*

Marcellus : *Carmen de medicina.*.

Félix Capella : *De nuptiis physiologiæ et mercurii.*

Enfin, au 17e siècle, Gervasius donna son *Ars purgandi*, carmine heroïco scripta, et, en 1769, Girault composa la *Thériacade*.

HENRI DE MAZIÈRES.

***

— *L'Enregistrement*. Étude par M. *Montaudon-Bousseresse*, directeur en retraite (Limoges, Vve Ducourtieux, 1858, plaq. in-8°, 32 p. Je me borne à citer les cinq premiers vers :

Je vais tout simplement faire un poëme épique
Et j'invoque les dieux suivant l'usage antique.
Muse, je veux chanter avec recueillement
L'administration de l'*Enregistrement*
Et de ses affluents, le *Timbre* et le *Domaine*.

VEREPIUS.

***

— La fantaisie en vers sur les départements à laquelle il est fait allusion (XXXIII, 260) a paru en 1895, chez Ollendorff, et le spirituel auteur qui se dissimule sous le pseudonyme de Malte-Blond, n'est autre que M. Paul Gaulot. On trouvera dans l'*Intermédiaire*, sous la rubrique : *Nom des départements en vers* (XII, 196, 251, 277, 338, 560, 624, 750 ; XIII, 78, 266, 361), l'indication bibliographique d'un certain nombre d'ouvrages analogues. Faisant des recherches en vue de la publication, de concert avec M. Henry Gauthier-Villars, d'un *Nouveau Parnasse géographique*, actuellement sous presse, j'ai trouvé trace de plusieurs écrits de ce genre qui n'ont pas encore été cités. En voici la liste :

(*Les noms des 103 départements de la République et les noms des cantons du département de l'Orne*, en deux pièces de vers). Dans l'Almanach d'Alençon. — Alençon, Malassis le jeune, an VIII de la République, in-32.

La France départementale mise en vers, avec les choses les plus remarquables dans cet Etat, par Sylvain Dupain. — Bourges, imp. d'A. Manceron, 1805, in-8°. Pièce.

La France récréative, ou géographie mnémonique de ses provinces, départements, préfectures et sous-préfectures, par un professeur sans pédantisme. Paris, Palis, 1834, in-fol. plano. Pièce.

Géographie mnémonique de la France (par un professeur de l'Université(. — Paris, Crochard, 1834, in-12.
(Même ouvrage que le précédent).

Description géographique de la France en vers techniques à l'usage des jeunes gens, par J.-M. Wauthier. — Paris, G. Mathiot, 1835, in-8°. Pièce.

Résumé en vers de la géographie de France, par A. D. L. — Paris, C. Pocquel, 1836. in-8°. Pièce.

Tableau synoptique de la France, mnémonisé, d'après la géographie de Monin, par Hip. Couturier. — Lyon, Nourtier, 1840, in-fol. plano.

Géographie rimee et chantante de la France et de ses colonies par bassins, provinces et départements, enrichi de notes explica-

tives historiques et géographiques, par J. Bécherand. — Paris, Prévost, 1842, in-8°.

Géographie nationale ou les départements et les colonies, en vers, suivie d'un texte explicatif sur la fondation et l'accroissement des villes.... de l'histoire de l'Algérie et de toutes nos colonies, par M. M. C. et C. de F. — Paris, P. H. Krabbe, 1844, in-8°:

Enumération poétique des départements français, par M.-J. Portes. — Bagnères, imp. de Dossun, 1854, in-8°. Pièce.

Légendes des départements et de leurs chefs-lieux, avec indication des provinces auxquelles ils correspondent. Rimaillerie. Simple copie soumise à la critique de quelques amis, préalablement à tout projet de publication. — Vic, imp. de veuve Ancillon, 1857, in-8°. Pièce.

France. Souvenirs géographiques racontés par un Français qu'une tempête a jeté dans une île. Poème (Signé: B. Raynaud). — Paris, imp. de Porte et Boisson, 1860, in-8°. Pièce.

Prime gratuite du Journal de Mâcon. Départements de France. Préfectures, sous-préfectures (par ordre alphabétique), [par Guigue de Champvans ?] — Mâcon, imp. de Romand, 1868, in-8°. Pièce.

Petite géographie méthodique de la France en vers artificiels, contenant les 89 départements sur 89 rimes différentes. Par l'abbé Flèche, 6° éd. — Paris, Lecoffre, (1869), in-12.

Drôleries illustrées mnémoniques d'histoire et de géographie à l'usage des bachots et de tous les écoliers latins et pas latins, par un homme sérieux (Hèle). — Paris, libr. du *Petit Journal,* 1869, in-8°.

France. Les départements mis en vers. — Meaux, imp. de J. Carro, 1869, in-8°. Pièce.

Traité de mnémotechnie comprenant histoire et géographie de la France en vers mnémotechniques, par M. Mabille, conducteur des ponts et chaussées. — Dijon, imp. de J. Marchand, 1869, in-8°.

Récréations géographiques ou mnémotechnie patriotique, poétique et amusante, pour apprendre en riant et en chantant les 386 arrondissements français, précédée d'une ode sur Paris par Pion de Hersant. — Paris, imp. de P. Dupont, 1872, in-12.

Mnémosyne française: distiques mnémoniques indiquant les chefs-lieux de préfectures et de sous-préfectures et autres villes de quelque importance, le cours des principaux fleuves et de quelques-uns de leurs affluents, avec notes historiques, biographiques, etc., par Ferdinand Cadart. — Douai, imp. de Dechristé, 1873, in-18.

Géographie de la France, par Anatole de Berthois. — Paris, imp. Chaix, (1876), in-8°.

Départements de la France, leurs chefs-lieux, sous-préfectures et principaux chefs-lieux de canton mis en vers pour les graver plus facilement dans la mémoire des enfants, par Camille de Saint-Martin-Valogne, juge de paix. — Nîmes, les principaux libraires, 1880, in-8°.

Géographie physique, politique et économique de la France, de l'Algérie de la Tunisie et des autres colonies françaises, d'après une nouvelle méthode mnémonique, par l'abbé Radiguet. — Caen, Hervieu, 1883, in-12.

M. A. P. E., auteur du Code civil en vers. La France en vers français. — Lyon, Storck; Aix, Makaire, 1882, in-12.

On voit que cette matière a été richement traitée par les poètes didactiques. L'ouvrage le mieux fait reste la *France travestie,* par A. Ed. Azam. Ed. (Alexandre de Mazade), qui a déjà été plusieurs fois rappelé. Mais celui que je viens de citer en dernier, *La France en vers français,* contient aussi plus d'un joli alexandrin. Je ne puis résister au plaisir d'en reproduire quelques-uns, quand ce ne serait que pour égayer un peu cette sèche nomenclature :

Une importante cour d'appel anime Douai.
Saint-Omer aux fumeurs offre la pipe en terre.
Coutances pleure encor, veuve de son préfet.
Séez a son évêque et pas de tribunal.
A Compiègne longtemps l'Empire eut table [mise.
Le Creuzot n'est pas loin, ce vaste enfer utile.
Embrun, sur un rocher, coupe et vend le [genièvre.
Notre cavalerie est formée à Saumur
Où Madame Dacier sortit d'un rang obscur.
La Palisse a Vichy dont chacun connaît l'eau.

PAUL MASSON.

—

A propos de Louis XVII (XXXII, 237; XXXIII, 12, 318).

Quand vous tuez une louve, aurait dit le conventionnel Vadier, aux paysans de l'Ariège, vous tuez aussi ses louveteaux; de même, il faut tuer le petit Capet, fils de la louve Marie-Antoinette.

Mon collègue Clément Lyon a cité un apologue aussi barbare de Louis XI, pour engager Charles le Téméraire à raser la ville de Liège et qui peut se résumer ainsi : Quand on veut empêcher les oiseaux criards de nicher dans un arbre, il faut le couper au pied.

J'ai trouvé deux autres propos de même genre et aussi barbares dans les deux *advertissements des catholiques anglois aux françois catholiques.* Lyon, 1590, in-12.

Premier advertissement, page 58.

Le roi Charles IX estimoit l'admiral (de Coligny) le plus capital ennemy qu'il eust au monde. De sorte qu'estant mort, et pendu

par les pieds à Mont-Faucon, il voulut voir la charogne, laquelle il regarda fort longuement avec plaisir. Et comme on luy persuadast de se retirer pour l'odeur que sentoit cette voyrie ? L'odeur, dit-il, est bonne de son ennemy mort.

Second advertissement, page 53 :

Quand ils divisoient la France en seize quantons (les Huguenots) où estoit ceste affection ? où estoit cet amour qu'ils feignent avoir à vostre monarchie ?

Quand ils preschoyent qu'il falloit couper la gorge à la poulle (Catherine de Médicis) et aux poussins (ses enfants).

Quand ils écrivoient que vos Roys n'estoient que bestes, que Henri II n'estoit qu'un sot, que François II ne promettoit rien de bon, que feu Monsieur estoit un flament flandring, que la Royne mère estoit une italienne, une empoisoneuse.....

Tuer la louve et les louveteaux ; couper la gorge à la poule et aux poussins ; abattre l'arbre pour empêcher les oiseaux de nicher sont autant d'interprétations équivalentes des proverbes bien connus :

Couper le mal dans sa racine ; un cadavre ennemi sent toujours bon ; morte la bête, mort le venin.

A. DIEUAIDE.

—

Alfred de Musset (XXXII, 435, 669 ; XXXIII, 340). — On lit les vers suivants dans les *Œuvres diverses* de Mme de Montanglos, publiées en 1790 :

Fais que sur ma tombe paisible
Les humains jettent quelques fleurs,
Dis-leur que mon ombre sensible
Bénit qui lui donne des pleurs.

Ces vers sont une nouvelle preuve des réminiscences d'Alfred de Musset, car après les exemples déjà cités par nos confrères Sir Graph et H. Nouel, il semble difficile d'admettre qu'Alfred de Musset ait écouté sa seule inspiration lorsqu'il a composé :

Mes chers amis, quand je mourrai,
Etc. . . . .

N'y aurait-il pas lieu de rapprocher de ces citations les *Adieux à la Vie* qu'a écrits antérieurement encore Gilbert (1751-1780) dans ses derniers jours et qui commencent par cette strophe si connue :

Au banquet de la vie, infortuné convive,
J'apparus un jour et je meurs !
Je meurs ; et sur la tombe où lentement j'arrive,
Nul ne viendra verser des pleurs.

EDOUARD RINADEL.

Quelles sont les causes de la ruine de l'Espagne ? (XXXII, 478). — A. Dieuaide, trouvera, je crois, réponse satisfaisante à sa question dans une conversation rapportée par Bazin dans « *Terre d'Espagne* », entre l'auteur et un avocat de Burgos.

Je cite :

Cette Espagne qui fut à la tête des nations, la plus riche et la plus puissante, comment a-t-elle perdu son rang ? Depuis que je l'étudie, je crois voir, que la race ne s'est pas abâtardie, ce qui eût été une explication. Pourquoi alors n'a-t-elle pas retrouvé tout son passé ?

Vous devriez plutôt me demander, Monsieur, pourquoi elle n'est pas morte ! Vingt autres nations auraient succombé quand la nôtre a résisté. Nous avons eu tout contre nous, la corruption, les armes, les divisions intérieures, et nous vivons ! Vous parlez de notre richesse après la découverte de l'Amérique ? ç'a été la plus redoutable des invasions, celle de l'or, qui nous arrivait à pleins navires. Elle déshabitua le pays du travail, il crut que la fortune continuerait à affluer vers lui, comme un tribut perpétuel payé à celui qui avait donné au monde un monde nouveau, et, à l'heure où les industries se développaient chez les autres peuples, elles dépérissaient chez nous. Nous souffrons encore de cette gloire d'avoir découvert l'Amérique ! Et depuis, que de secousses, que de bouleversements ! l'Espagne était appauvrie, et les guerres l'ont ruinée. Comptez seulement les crises que nous avons traversées en ce siècle ! Comme alliés de la France, nous perdons notre flotte à Trafalgar, dès le lendemain les rôles sont intervertis. Vos armées violent notre territoire, prennent et pillent nos villes, les trésors de nos cathédrales et de nos musées. Les Anglais, au contraire, deviennent nos alliés, mais quels alliés ? Vous autres, vous détruisez avec une rage aveugle. Eux, ils rasent les fabriques de coton, sous prétexte de nous défendre, ils brûlent Saint-Sébastien qui pouvait leur porter ombrage. L'histoire n'a pas dit toutes les ruines qu'ils ont faites. Elle n'a parlé que des vôtres. Amis et ennemis nous ont été funestes cependant, et nous n'avons pu nous délivrer ni des uns ni des autres. L'Angleterre a gardé comme avant, Gibraltar, et vous, vous avez laissé vos idées, ferments de divisions, causes nouvelles de faiblesse. Les révolutions ont achevé l'œuvre : guerres Carlistes, insurrections populaires, pronunciamientos de soldats, essais de république, restaurations de monarchie absolue, régimes constitutionnels, rois indigènes, rois étrangers, nous avons tout connu, mais surtout le mal que font tant de changements. Etonnez vous après cela que l'Espagne ne possède pas un commerce florissant, une industrie développée, et qu'il y ait de la poussière dans les rouages de son administration !

TH. PASQUIER

—

Quels sont les poëmes et surtout les pièces de théâtre, qui ont porté le nom, ou

qui ont été inspirés par Bertrand du Guesclin, sa vie ou un des membres de sa famille (XXXII, 553; XXXIII, 72, 267). — Avant de qualifier d'*opuscule fort rare* la *Description des obsèques de Bertrand du Guesclin* et d'encombrer inutilement plus de deux colonnes de l'*Intermédiaire*, notre confrère, dont le nom n'est pas même dévoilé par des initiales, aurait bien fait de se reporter à la réponse que j'avais donnée à cette question dans le numéro du 15 janvier dernier de notre journal.— Il y aurait vu que je signalais ce poëme qui est loin d'être « *une pièce historique fort rare,* » car il a été imprimé bien des fois, entre autres dans :

Le *Thesaurus Anecdotorum* du P. Martenne, t. III, p. 1457;

Bertrand du Guesclin en Bretagne, par le comte de Bérard, p. 517-522;

Vie de Bertrand du Guesclin, par Alex. Mazas, p. 229-234;

Histoire de Bertrand du Guesclin, par le chev. de Fréminville, p. 511-513:

Le Roman de Sire Bertrand du Guesclin, publié en 1887, par la société de Saint-Augustin, dans la collection de Chroniques et Mémoires, p. 344-348.

A mes confrères de juger si ce poëme est vraiment une rareté bibliographique !

BRONDINEUF.

—

Pourquoi Pacha se disait-il autrefois Bacha ? (XXXII. 593). — Je crois, en effet, que le vrai mot est *Bacha*, le *P* n'existant pas parmi les caractères de l'écriture arabe; si l'origine du mot est *Bacha*, le *P* de *Pacha* pourrait venir d'un long usage.

Mais voici une remarque qui tendrait à donner au mot « Pacha » une autre origine :

On lit dans « *Les Paroles remarquables les Bons mots et les Maximes des orientaux* (à Paris, chez Senior Benard et chez Michel Brunet — MDC. XCIV), » la note qui suit :

Les gouverneurs des provinces chez les Turcs sont appelés Pachas. Suivant quelques-uns, le mot de Pacha est Persan et se dit au lieu de Paï-Schah, c'est-à-dire, le pied du Roi; parce que les Pachas font valoir et représentent l'autorité royale dans les lieux où les rois ne peuvent pas aller en personne.

UN VOISIN DE BOUCRIS.

Armoiries à déterminer (XXXIII, 6).— Ce jeton est aux armes du marquis et de la marquise de Villette. Peut-être fut-il frappé à l'occasion de leur mariage ? Ce point serait curieux à élucider.

Charles, marquis de Villette, né à Paris le 4 décembre 1736, mourut dans la même ville, le 9 juillet 1793, étant membre de la Convention; il avait épousé au château de Ferney, le 12 novembre 1777, la fille adoptive de Voltaire: Reine-Philiberte Rouph de Varicourt. Cette personne si connue dans les dernières années du XVIII[e] siècle sous le nom de *Belle et Bonne*, que lui avait décerné son protecteur, naquit à Pougny, le 3 juin 1757, et mourut à Paris, rue de Vaugirard, le 13 novembre 1822. Tout le monde connaît le culte qu'elle avait voué à la mémoire du célèbre philosophe, culte qui ne se démentit jamais et qu'elle professa jusqu'à sa dernière heure.

Le Marquis de Villette avait pour armoiries un écu *d'azur à six tours d'argent*, 3. 2. 1 *:* ce qui est conforme à la description donnée dans la question. Mademoiselle de Varicourt (dont les ancêtres étaient d'origine genevoise) portait, du chef de son père : *d'argent, à un rang de rochers de sable, mouvant du flanc dextre et de la pointe*; *à une ancre de sable posée en barre, et au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent.*

La devise de cette famille était : « En Fyance et feaulté ». Et du chef de sa mère, l'écartelure que je ne puis déterminer, ne connaissant pas le nom de famille de madame de Varicourt.

HENRI MASSON.

—

Logis et hôtelleries (XXXIII, 8). — Un érudit dijonnais, Clement-Janin, mort en 1885, qui a écrit beaucoup de monographies de détail sur l'histoire de Dijon, a fait paraître en 1878 chez V. Darantière, imprimeur à Dijon, rue Chabot-Charny, 65, *Les hotelleries dijonnaises*, 1. v. in-12. — C'est la réunion en volumes, d'articles insérés par lui en 1878, dans le journal *Le Progrès de la Côte-d'Or*. Ouvrage tiré à petit nombre.

H. C.



Le pourpre héraldique (XXXIII, 87). — Littré dit que le pourpre est un mélange de gueules et d'azur. « La couleur est d'un beau rouge foncé tirant sur le violet. » M. G. de Genouillac s'exprime de la même façon dans *L'Art héraldique.*

T. PAVOT.

—

Armoiries à déterminer (XXXIII, 87, 318). — Grenaud (Bresse) et Guilbert (Normandie), portent *de gueules à deux bandes ondées d'argent.*

L. DE LESDAIN.

—

Patois breton (XXXIII. 161). — Enfant *a-nio-lé,* enfant noué. Toute l'étymologie de *nœud* et de *nouer* prouve que c'est le radical de ces mots, radical *no, nu, ni,* qui a donné cetre forme. Voilà à titre de renseignement les suffixes de ce radical.

Picard	neu-er	nou er
Wallon	noh-i	
	nouh-i	
Namur	nuh-er	
Picard	no-u	nœud
Wallon	nou-h	
Namur	nu-h	
Provençal	no	

Aniclé est un mot fabriqué comme *articulé* sauf qu'il dit tout le contraire.

Le Normand nich-ot
nij-ot
nig-eou
Le français nig-aud sont de la même famille.

Aniclé est la forme d'oïl de nigault qui est une contraction de la forme méridionale : *nigalado,* mot qui signifie exactement : qui a un nœud.

2° La pluie tombe *d'accasse* est peut-être pour :

La pluie tombe sans cesse. Il n'a pas d'a cesse.

Cesser, ayant pour radical un mot susceptible de se prononcer ca-co-cu — cha, cho, chu — si ege, sé ant, il n'y a rien d'étonnant que les Bretons prononcent *casser* ce que nous disons *cesser,* Les deux mots sont du reste identiques.

3° Cela fait *Ach-aison.* Aison est dans crevaison, brulaison, pamoison et signifie : Etat. Le Basque : *Churit asun* (blancheur) et nombre d'autres mots donnent la traduction de cette forme.

Aison écarté, il reste ach, or en anglais nous avons *Head-ache,* mal de tête, anglo-saxon et anglais : *Ache ace* grec αχο, sanscrit *aha* qui veulent dire mal, peine. Ach-aison est donc pour Etat de mal, malaison, malfaison, maladie.

4° *Guichon* est pour *cai sson* petite caisse.

Le radical est dans *ca* ve devenu *ga bata* en espagnol, et signifiant ce qui est creux, ce qui est *cave;* jatte est une des formes ; (e) *cu elle* une autre.

5° *Taupette* est pour petit *tube,* petit *Toupi* qui est en Limousin pour pot, il est aussi en basque et dans tous nos patois. En anglais il donne *tub* en dépit de l'étymologie fournie par Webster.

6° *Couiner,* faire *couin* onomatopée. — cri du porc, le limousin a ce mot.

7° *fa lle* est le mot *ha-l-eine,* souffle, partant de falle, nous avons en :

Bas-Breton	fa-l-le
	pi-s-
	pe-c-tus
	pul-m en
	pl-e-v-re
	pl-e-u-ron
Basque	bull-har-a poitrine.
	pe-l-lo
	pu-l-s-us
	pou-l-s
	pou-ss-if, etc., etc.

Extrait des études étymologiques inédites de Mme E. P.

UN LISEUR.

***

— Dans Littré, sur plusieurs des mots proposés, on trouve, pour le moins, des indications très utiles à la recherche de leur étymologie. *Mitan* (milieu) usité en Provence comme en Bretagne, semble être une autre forme de *médian,* mitoyen latin, *medianus.*

Taupette (carafon à eau-de-vie) mieux écrit *topette,* vient, je crois de *toper* consentir en frappant dans la main, en faisant *top.* Ce serait le flacon dont on boit pour confirmer le *top,* pour que la convention soit ratifiée (*rata fiat?*).

Dougé (fin, mince) peut tenir à *douge,* le ciseau plat pour fendre les ardoises, les débiter en *feuilles.*

Pichet (pot) correspond à l'espagnol et au portugais *pichel*, au bas-latin *picarium* et *bicarium* que Diez tire du grec βικός, cruche à anses.

Fale (poitrine, gorge) est le nom vulgaire du jabot des oiseaux et de l'estomac de l'homme. Je penserais volontiers que *fale* et *falot* sont parents. Au lieu de *manger*, le peuple dit : Se mettre quelque chose dans la *fale*, ou dans le *fanal*, et encore : Mettre de l'huile dans la *lampe*. Or *fanot* qui a précédé *fanal* est devenu *falot* qui peut avoir donné *fale*.

Couiner (se plaindre) est probablement : faire *couin*, geindre comme le canard de même que l'on a *piauler*, crier comme les poussins.

Boudet (gentil) rappelle l'anglais *pout* (bouder) et *bud*, bouton de fleur. D'après Littré, *bod* et *pot* sont deux radicaux congénères désignant quelque chose d'arrondi, de *potelé*. Le roumain *bot* museau, donne un peu l'idée que le *boudet* est l'enfant, gentil quand même, qui fait la moue, gonflant en forme de *bouton* ses lèvres roses.

Quant à Guichon, Accasse, Achaison et Aniclé, je ne vois ni ne puis deviner d'où ils proviennent.

T. Pavot.

***

— Le patois breton appartient à la grande famille des langues indo-européennes, qui comprend notamment le sanscrit, le grec, le latin, et les idiomes germaniques c'est donc là tout d'abord qu'il convient de chercher. On pourrait en conséquence proposer les étymologies suivantes :

Aniclé. — Lat. *nucleus*, noyau, *nucleare*, se durcir ou se former en noyau.

Achaison. — Grec, ἄχος, peine, douleur.

Allemand, *ach* ! hélas ! *achzen*, gémir.

Anglais, *ache*, douleur ; *to ache*, faire mal.

Mitan. — Grec, μεσος.

Latin, *medius*.

Français, *médian* (ligue médiane).

Allemand, *die mitte*, le milieu.

Anglais, *mid*.

Pichet. — L'ancienne forme de ce mot d'après Littré, serait *ficher*.

Italien, *becchiara*, *pechero*.

Allemand, *Bècher*, coupe.

Grec βικος, pot de terre. On pourrait rattacher ce mot au radical *pi* ou *bi* qui se retrouve dans le grec πινειν boire et dans le latin *bibere*.

Couiner. — Allemand, *weinen*, pleurer ? de même que de *Wilhelm* on a fait Guillaume, de *Weise*, guise, de *winden*, guinder, etc.

Falle.— Allemand, *Hals*, cou et gorge ? La lettre *h* était très aspirée en allemand a fort bien pu se transformer en *f*, aspirée labiale ; le changement de *h* en *f*, et vice versa, est assez fréquent d'une langue dans une autre.

Ex : Grec φορβη, paturage. — Latin, *herba*.

Latin, *fabulari*, parler. Espagnol, *hablar*.

Latin, *ferrum*, fer. Espagnol, *hierro*.

Latin, *filius*, fils. Espagnol, *hijo*, etc.

Quant à l'origine des autres mots, je confesse mon ignorance.

L. B. L.

***

— Les termes cités n'ont, je crois, rien de commun avec le breton. Ce sont les mots qui se retrouvent presque tous dans les dialectes de la langue d'oil.

Acasse. C'est le même mot que *accas*, usité dans tout le centre de la France. Un *accas* d'eau, du bas latin *accadere* même sens que *accidere*. Un *accas* d'eau est un accident, une chute de pluie abondante.

Aniclé, se trouve dans le Glossaire du centre de la France de Jaubert. Un enfant *aniclé* est un enfant chétif. Ce mot parait venir du bas latin *annihilare*, annihiler, qui s'écrivait en vieux français *annichiler*.

Achaison est un vieux mot français signifiant occasion, faute, difficulté. Le verbe *v. f. achaisonner*, *achoisonner* signifiait, reprocher, tourmenter, inquiéter. Le mot *achoison* pourrait donc être l'équivalent d'inquiétude d'estomac.

Boudet. J'avoue que j'ignorais complètement ce sens, et je ne trouve rien qui puisse mettre sur la voie. En Poitou, *boudet* veut dire un jeune veau. Dans le Vendômois, *boudet* parait signifier enfant boudeur, capricieux, témoin cette vieille chanson :

Boudi, boudet, veux-tu du lait ?
Nenni, ma mère, il est trop fred.
Boudi, boudet, veux-tu du lard ?
Nenni ma mère, il est trop tard.
Etc., etc.

Dougé. Dans le Maine, *deujé*, ou *dougé* a le sens de fin, délié. Dans l'Anjou, cela veut dire doux au toucher, un fil *dougé*, de la soie *dougée*. M. de Montesson propose comme étym. *Deligatus*, délié ou *Dulcare*, adoucir ! on pourrait proposer le français *Douillet*. Dans le Gâtinois, on remplace souvent le *ll* par *g*. Ainsi on dit : *fouger* au lieu de fouiller. Je donne ces fantaisies pour ce qu'elles valent.

Couiner, se plaindre, pousser de petits cris, se dit dans presque toute la France ; c'est une onomatopée.

Falle, gorge, appartient au patois normand. Il est cité par Edelstand Duméril, il le fait venir de l'Islandais, *hals*, ou du vieil allemand, en faisant remarquer que l'*s* disparait dans les flexions.

Guichon, tasse en bois, est aussi un mot normand, dont l'étymologie parait inconnue.

Mitan, milieu, se dit dans toute la France. En 1646, Monet écrivait que *mitan*, *meilieu*, et *milieu* étaient synonymes et également bons. Dans les langues germaniques on trouve *mittano*, *mittan*, et le bas breton *mittain*, avec le même sens.

Pichet, pot, se trouve aussi dans tous les dialectes de la langue d'oil. Ancien français *Bichier*, *Pichier*, *Pichet*. Ce mot parait venir du grec βίκος, vase en terre. C'est l'étymologie la plus probable.

Topette, flacon, fiole de forme allongée ; dans le centre de la France, il désigne surtout un flacon de pharmacie. L'anglais a *to tope*, trinquer, mais ce mot est plutôt diminutif de *topi* en langue d'oc, pot, réservoir. Provençal *toupeto*.

MARELLIÈRE.

— Réponses analogues : P. VINGTRINIER, EMILE TANDEL, PENGUILLOU, HENRI DE MÉZIÈRES.

***

— Ces mots ne sont pas exclusivement bretons. Voyez le *Glossaire du Pays blaisois* (Blois, chez tous les libraires, et chez l'auteur, Adrien Thibault).

G. J.

—

Escaffart (XXXIII, 164). — Ce mot semble tenir au vieux français *escafe* coup de pied (de soulier ?) pour renvoyer le ballon. Le verbe était *escafer*, d'où *escafignon* chaussure légère, un diminutif de *escafin*, dans lequel M. Darmesteter voit une variante de *escarpin* et *eschapin*. Je ne crois pas qu'il y ait là deux formes d'un seul radical, bien que le passage de l'une à l'autre soit possible. Dans plusieurs glossaires, celui de Rabelais, par exemple, *escafignon* est attribué à *scaphium*, qui est l'objet ressemblant à une nacelle. *Escarpin*, lui, me paraît venir du latin *Capatina* (gros soulier, chaussure commune) par l'italien *Scarpino*. La même prosthèse de S, dans *squadra* pour *quadra*, nous a donné Escadre.

T. PAVOT.

—

Les Francs et les Gaulois avaient-ils des camps de guerre ? (XXXIII, 165). — D'après Odelant-Desnos, (*Mémoires historiques sur la ville d'Alençon.* — Dissertation, p. 17 et suiv.) le camp du Chatellier ne serait pas semi-circulaire. « Il forme une espèce d'ellipse ou d'ovale dont le grand diamètre a 216 toises et le petit 140. » Le comte de Caylus (Ant. t. IV, p. 384) croit, d'après la description donnée et le plan levé en 1756 par Trésaguet, alors sous-ingénieur des ponts et chaussées de la généralité d'Alençon, que le Chatelier est bien un camp romain.

Au plan de Tresaguet, Odolant-Denos oppose un autre plan, plus exact, dit-il, dressé en 1779 par Le Conte de la Verrerie, maire d'Alençon et le dessinateur Le Quen.

« Je crains, ajoute-t-il, que le sous-ingénieur, peu au fait de l'histoire du pays ait pris pour un camp romain les restes d'une ancienne habitation communément appelée Le Chatelier. »

Mais les raisons qu'il donne à l'appui de sa thèse ne me paraissent pas convaincantes du tout.

M. Dieuaide serait bien aimable de me dire quels sont les archéologues ornais qui, de nos jours, se sont occupés du camp du Chatellier.

PENGUILLOU.

***

— Oui. Voir à l'appui :

Article de M. Antoine Vachez dans la *Revue du Lyonnais* de décembre 1863, au

sujet de ruines essentiellement gauloises, sur la montagne de Tarare et dans les *Mémoires de la société littéraire de Lyon*, 1872, un autre article du même auteur sur le *Tumulus de Vachez* (Loire) dont les murs sont vitrifiés.

Travaux archéologiques du docteur Noelas, de Roanne, sur plusieurs stations dans le pays dés Ségusiaves. Détails précis sur l'ancien fort vitrifié de Chatelux (Forez).

Revue du Lyonnais, janvier 1895. *L'oppidum du Terrail, à Amplequin*, récit très documenté sur la découverte faite par M. Paul de Varox; les dimensions des fossés, cent mètres de chaque côté, démontrent que ce n'était qu'un simple camp; les poteries préhistoriques qu'on y a recueillies, prouvent que ce camp était bien antérieur aux Romains. Tel a été l'avis de M. Antoine Vachez, l'érudit archéologue lyonnais, confirmé par la discussion qui eut lieu dans la séance de la *Diana* de Montbrizon, le 12 août 1895.

Voir surtout la brochure importante de M. Gabut:

Archéologie préhistorique et Gallo-Romaine, Larina, Marignen, l'Ile-Barbe, Appendice, Lyon, Alexandre Rey, 1894, in-8, 52 p. figure et plan cadastral du camp de Larina.

Ce camp celtique est situé à l'est du village d'Hières, canton de Crémieu (Isère), sur une nappe rocheuse qui domine la vallée du Rhône. Les gens du pays l'appellent le *Mont*. Ce plateau, dit M. Gabut, est fortifié naturellement et paraît imprenable.

Seulement, M. Gabut ne connaissant pas le patois du pays appelle: *Sentier ou trou de la Chaire*, ce qui est le sentier ou trou de la chèvre; *Fontaine de la Vi*, ce qui est fontaine de la *Voie* ou du *chemin*. Cette ignorance n'est pas un crime. N'a-t-on pas appelé *Pas des Lanciers* ce que les provençaux appellent *Pas de l'anxiété*.

A. Vingt.

—

Le combat naval de la Havane (XXXIII, 166, 314). — C'est le capitaine de frégate Franquet qui commandait le *Bouvet*, le 9 novembre 1870, lors du combat de cet aviso avec la canonnière prussienne *Meteor*. La rencontre eut lieu, conformément aux règles du droit international, qui ne permettent pas aux navires belligérants de se battre dans les eaux d'une puissance neutre, en dehors de la limite territoriale maritime de Cuba et non pas « au mouillage de la Havane » comme l'écrit M. Edouard Rinadel.

Je crois me rappeler, sans pouvoir toutefois l'affirmer, qu'une relation de ce combat a été publiée, il y a peu d'années dans la *Revue Maritime et Coloniale*, ce que notre confrère peut facilement vérifier en s'adressant au bibliothécaire du ministère de la marine. Par ailleurs, j'ai la conviction que l'ancien commandant du Bouvet, aujourd'hui vice-amiral, serait heureux de fournir à M. Rinadel les renseignements précis et les détails circonstanciés dont il a besoin. Il suffirait pour cela, d'écrire à cet officier général à l'adresse suivante: Monsieur le vice-amiral Franquet, au ministère de la marine. Paris. *Faire suivre.*

Une autre solution consisterait à demander au ministre de la marine l'autorisation de prendre connaissance du rapport officiel du commandant Franquet.

Frégaton.

***

On lit dans la *Marine Française* de M. Loir:

« ... Tandis qu'en France des milliers de marins concouraient à défendre le sol même du pays, sur les mers lointaines, nos stations navales avaient pour mission d'intercepter le commerce allemand et, s'il était possible, d'attaquer les quatre bâtiments prussiens qui naviguaient loin d'Europe au moment de la déclaration de guerre. Les deux corvettes *Hertha* et *Medusa* furent tenues étroitement bloquées par notre division navale du Japon et jamais elles ne se risquèrent à sortir des eaux neutres qui les protégeaient, bien qu'elles se soient trouvées en forces équivalentes aux nôtres, et que nos navires leur aient à plusieurs reprises proposé le combat. L'*Arcona*, réfugiée d'abord aux Açores et plus tard à Lisbonne, fut constamment suivie et surveillée par la frégate la *Bellone*.

L'aviso *Bouvet*, commandé par le capitaine de frégate Franquet, tenait de même sous sa surveillance la canonnière *Meteor* dans les eaux de la Havane. Le commandant du *Bouvet* proposa au ca-

pitaine allemand une rencontre. Le cartel fut accepté, et les deux bâtiments prirent le large. Lorsqu'ils furent en dehors des eaux territoriales, le combat commença. Le *Bouvet* était armé de canons de 12, en bronze, d'une puissance insignifiante ; le *Meteor*, au contraire, avait une artillerie sérieuse. Le capitaine du *Bouvet* jugea que dans ces conditions, un combat à coups de canon pouvait tourner contre lui et il se décida à hâter le dénouement en abordant franchement le *Meteor*. Le choc jeta en bas la mâture du prussien, et les débris de bois et de cordes accumulés sur son arrière paralysèrent son hélice. Au moment où le *Bouvet* se préparait à un second abordage plus décisif, un boulet prussien creva un tuyau de vapeur, qui immobilisa à son tour l'aviso français. Celui-ci mettait à la voile pour recommencer une troisième fois son attaque par le choc, quand les juges du camp, c'est-à-dire les capitaines des bâtiments espagnols qui avaient accompagné les deux adversaires comme simples spectateurs de la lutte, intervinrent en disant que les deux navires étaient rentrés dans les eaux territoriales. Le *Meteor* et le *Bouvet* regagnèrent le port. »

LOUIS JOUTY.

***

— Le combat entre l'aviso français le *Bouvet* et la canonnière allemande *Meteor* eut lieu le 9 novembre 1870, en dehors des eaux espagnoles de la Havane. Voir pour détails précis :

1° L'étude de M. E. Farret, lieutenant de vaisseau, insérée dans la *Revue maritime et coloniale* de 1881, tome 70, p. 519.

2° Relation du même fait (à la gloire des prussiens, naturellement) dans : *Guerre-franco-allemande* 1870-1871, rédigée par la section historique du grand Etat-major prussien, p. 417, 1er vol. de la 2e partie. L'ouvrage traduit par le chef d'escadron E. Costa de Serda, de l'Etat-major français, a paru chez Dumaine, Paris, 1878.

T. PAVOT.

***

— Dans la *Guerre franco-allemande*, par Costa de Serda, on trouve quelques détails sur cet épisode (III, 417 et s. — V. 1310).

P. CORDIER.

***

— Le 9 novembre dernier, Guillaume II a envoyé à l'amiral Knorr, commandant la marine allemande, le télégramme suivant :

A l'anniversaire du combat de la Havane, je vous remercie cordialement de la lutte victorieuse que vous avez soutenue. Je vous envoie mes plus chaleureuses félicitations à l'occasion de ce fait, le seul dont la marine allemande ait encore eu l'occasion de célébrer l'anniversaire.

Or, la prétendue victoire navale célébrée par le roi de Prusse, est relatée dans tous les journaux cubains et américains de l'époque et par tous les historiens impartiaux comme une piteuse défaite.

Le 9 novembre 1870, l'aviso français le *Bouvet* (commandant Franquet) se trouvait au mouillage de la Havane en même temps que le bateau allemand *Meteor* (commandant Knorr).

Le *Bouvet* n'avait presque pas d'artillerie, tandis que le *Meteor*, vaisseau solidement construit, était fortement armé. Le commandant Franquet sachant la valeur de son équipage et profitant de la légèreté et de la vitesse de son aviso, s'élança sur le *Meteor* pour le couler. La manœuvre réussit en partie, car toute la mâture du *Meteor* s'effondra. Le commandant Franquet allait donc recommencer son attaque et prendre le bâtiment prussien à l'abordage, quand le *Bouvet* reçut un boulet dans sa machine et demeura immobilisé.

Le *Bouvet* mit alors toutes voiles dehors pour continuer la lutte, mais les capitaines des bâtiments espagnols témoins du combat, s'apercevant que les deux navires étaient rentrés dans les eaux territoriales, sommèrent les deux navires de sortir... et le *Meteor* s'empressa de regagner le port en piteux état, sans mâture, avec 30 hommes hors de combat.

Le *Bouvet* rentra ensuite, n'ayant qu'un blessé, l'infirmier, qui était remonté sur le pont, étonné qu'on ne lui apportât pas de morts. Ce brave garçon reçut une balle dans le bras et fut victime de son zèle.

(*L'Intransigeant*).

Pour copie conforme :

ED. DE SIZO.

—

La Vendée et Madame (XXXIII, 166). — On lit p. 57 de mon livre : *La duchesse de Berry* :

Dermoncourt a signé la brochure *La Vendée et Madame*, pour laquelle il eut la collaboration d'Alexandre Dumas. (Cf. *Le Mousquetaire* des 26 et 28 décembre 1853 et 1er janvier 1854). Alexandre Dumas a aussi raconté la tentative de la duchesse dans son roman : *Les Louves de Machecoul*. Bruxelles, J. Rozez, 1858, 8 vol. in-32, qui contient nombre d'erreurs.

NAUROY.

*
* *

— Dans le supplément du *Figaro* du 27 octobre 1883 se trouve un article : *Le traître Deutz* (extrait) :

Nous trouvons dans l'ouvrage, aujourd'hui complètement épuisé, du général Dermoncourt, intitulé : *La Vendée et Madame*, le récit très dramatique de la capture de la duchesse de Berry.

Le général Dermoncourt fut, on s'en souvient, chargé de la répression de l'insurrection vendéenne, en 1832.

Ce qui fait l'intérêt de ce livre, c'est qu'il a été rédigé par Alexandre Dumas père, en 1833, sur les notes que lui remit très probablement le général. Il est écrit avec autant de verve qu'un roman et d'un style qui ne peut laisser aucun doute sur son auteur...

Mon exemplaire, Paris, Guyot et Canel, 1833, est orné d'un bois, par Cherrier, représentant : *Le château de la Pénissière.*

Une deuxième édition, revue, corrigée et augmentée du double sur des notes authentiques communiquées à l'auteur, parut en 1834, chez Hivert, un vol. in-8° de 460 pages avec deux planches :

1° *Combat de la Pénissière.*

2° *Arrestation de la duchesse de Berry, à Nantes.*

Ce livre, particularité piquante que révèle Alexandre Dumas père dans ses Mémoires, a été rédigé par lui sur des notes du général (Dermoncourt), dont il était le filleul.

VICTOR DÉSÉGLISE.

—

La Messe de Charles X (XXXIII, 168).— J'ignore l'origine de cette légende, mais je me souviens d'un roman de l'abbé Jean Grange intitulé : *Souvenirs d'un Ouvrier*, et où l'auteur cite cette légende pour la démentir, le roman date de 1865 environ et je crois qu'il est encore de vente courante chez Blériot.

A. L.

—

Talleyrand a-t-il fait le métier de brocanteur en Amérique ? (XXXIII, 168), — Sur le séjour de l'ex-évêque d'Autun en Amérique. Voir les *Mémoires du comte de M...* (de Moré). — *Paris, Victor Thiercelin, 1828*, p. 236 et suivantes.

A. V.

D'Aguesseau ou Daguesseau (XXXIII, 169). — M. Dieuaide demande à quelle époque remonte l'emploi de l'apostrophe dans les noms tels que Daguesseau, Dabzac, etc.

On pourrait bien demander à quelle époque remonte la suppression de la même apostrophe dans les noms tels que d'Anton pour n'en citer qu'un fameux.

Je crois pour ma part que l'orthographe des noms propres n'était pas du tout fixée au siècle dernier, qu'elle ne l'est même point encore dans certaines communes de la Bretagne ou de l'Aveyron.

J'ajouterai que des noms tels que Denormandie, Dauvergne, Despaigne, Defrance, ont la même origine que Normand ou Lenormand, François ou Lefrançois, Langlois, Lallemand, Nantois, etc., et qu'on a pu les écrire comme on a voulu.

Dubois, Delamare, Delalande, Delarue, sont dans le même cas.

Les noms propres de lieu subissent ces divergences. On écrit l'île Dieu ou d'Yeu.

AIDE.

—

Comtesse de Girieux (XXXIII, 170). — Madame Anne-Marie Dubreuil de Sainte-Croix, comtesse de Girieux, était née à Rillieux, près de Lyon, le 2 octobre 1752 ; elle est morte en son château de Chiloup, près Montluel, le 18 avril 1825.

Ancienne chanoinesse du Chapitre de Neuville-les-Dames, en Bresse, Mme de Girieux était sœur de Mme de Mandelot, comtesse de Hautepierre, décédée en 1822. Les deux sœurs aimaient les lettres et faisaient des vers qui n'étaient dépourvus ni de charme, ni de facilité.

Mme De Girieux a publié les siens sous ce titre : *Recueil de pièces fugitives*, par Mme la comtesse de G.....x, ancienne chanoinesse du Chapitre de N... Lyon, Bohaire, 1817, in-8°, deux vol. tirés à petit nombre.

Dans sa première pièce, elle parle du temps présent :

Lorsque l'âme est en proie aux plus sombres [terreurs,
Il faut quitter la lyre et briser sa palette.
Ce n'est point dans l'instant où gronde la [tempête,
Que l'on doit essayer d'en peindre les hor- [reurs.

Mme de Mandelot a aussi fait imprimer ses vers, mais comme sa sœur, pour ses amis et à petit nombre.

Ces deux dames ont laissé dans le pays un grand renom de bienfaisance et de dignité.

A. VINGT.

—

Trois antiquités bordelaises (XXXIII, 172).— 1° L'édifice dont parle M. V. D. T. me paraît être la fontaine du couvent de Sainte-Croix. On trouvera quelques détails sur cette fontaine dans l'histoire de Bordeaux, de M. Camille Jullian, p. 590.

2° Je possède un plan de Bordeaux de Pierrugues et Béro, daté de 1822. Il est dédié à M. le comte de Tournon, préfet de la Gironde. Il doit en exister des éditions postérieures.

Je vois, sur ce plan, les restes de l'estey des Moines, ainsi nommé, évidemment, parce qu'il traversait les terrains des Chartreux. C'était un cours d'eau qui sous le nom de ruisseau de Limancet, existe encore en amont de la ville et a été détourné dans la direction du nord pour se jeter dans un égoût. Il se déversait dans la Garonne sur l'emplacement de la rue du couvent.

L'estey Crobat était situé plus au nord, là où se trouve aujourd'hui le cours du Médoc. Il a dû disparaître lors de la construction de l'église Saint-Martial (1840).

Quant à l'estey de Bègles, il occupait l'emplacement actuel de la rue de Tauzia (ancienne rue de l'estey de Bègles), et l'estey Majou, dans lequel ont été successivement déversées les eaux de la région orientale de Bordeaux, ne sert plus, en effet, de limite à la ville, depuis la création des boulevards (1865).

3° La colonne de marbre rose est un reste de l'une des fontaines élevées par Gabriel, sur la place Royale (place de la Bourse actuelle). Elle a été transférée place du Palais, le 28 janvier 1845. (Voir Bernadou, *le Viographe bordelais*, pages 157 et 370.) L'ESTEY.

—

Amusements des bains de Bade en Suisse (XXXIII, 172). — Barbier attribue cet ouvrage à David-François de Merveilleux. PAUL PINSON.

Dé à inscriptions (XXXIII, 173). — Les lettres gravées sur les faces du dodécaèdre en bronze de M. de Starn sont, en abrégé, les douze noms des signes du Zodiaque. Voici ces inscriptions corrigées et complétées : ARIes, TAVrus, SAGittarius, PISces, AQVArius, LIBra, CANcer, LEO, SCORpius, CAPer, VIRgo. Le dernier groupe IM-IS est forcément pour les Gémeaux, mais il n'a point l'air de figurer *gemini* ou *gemelli*. J'y verrais plutôt SIMILIS, pareil, un quasi-synonyme de *Jumeau*. Deux autres substitutions : *Arcitenens* et *Amphora* (pour Sagittarius et Aquarius) se trouvent dans les hexamètres classiques :

Sunt : Aries, Taurus, Gemini, Cancer, Leo, [Virgo;
Libraque, Scorpius, Arcitenens, Caper, Am- [phora, Pisces.

On jouait, peut-être, avec ce dé comme avec les nôtres. En le jetant, au lieu d'un nombre, on appelait un nom.

A. L.

Même réponse : A. T. V., *Bibliothèque des officiers de Blois ;* E.V. T.; FRÉGATON.

—

Avatars du nom de Simon (XXXIII, 173). — *Jules Simon.* Ce fut Victor Cousin qui, trouvant son nom de *Suisse* trop vulgaire, lui conseilla celui de *Simon*. Son vrai nom était *Suisse* (Jules-François Simon). Dans la *France Juive*, Drumont prétend que la famille *Suisse* n'avait pris ce nom que depuis très peu de temps et que son primitif était *Schweitzer*.

Lockroy. Ce n'est pas le ministre actuel lui-même, mais son père qui troqua son nom patronymique de *Simon* contre le pseudonyme de *Lockroy*. *Simon* dit *Lockroy*, auteur, acteur et directeur de théâtre, à qui nous devons entre autres les *Dragons de Villars ;* né en 1803, mort en 1891.

Cette coïncidence d'un homme d'Etat prenant le pseudonyme de Simon et d'un autre homme d'Etat ne voulant pas se nommer ainsi a quelquefois provoqué la verve de nos journalistes; témoin la lettre imaginaire suivante :

Charles Simon à Lockroy.

C'est étonnant que nous ne soyons pas du même goût. Tu t'appelles Simon et tu prends

le nom de Lockroy. Moi je m'appelle Suisse et je préfère me qualifier Simon. Après cela moquons-nous des religieux qui changent de nom en entrant au couvent.

Ce petit article a été publié par le *Lillois*, journal conservateur, peu après ces élections du 4 octobre 1885, où M. Lockroy était passé le premier sur la liste de Paris et où M. Charles Simon, fils de Jules Simon et directeur du *Petit Nord*, s'était fait blackbouler piteusement à Lille.

P. S. — Le système du prénom changé en nom de famille n'est pas rare, témoin Giacomo-Meyer *Berr* dit Giacomo *Meyerbeer*. Dans le goût contraire, on trouve Boniface *Xavier* dit Xavier *Saintine*. A. L.

—

Chiffres romains (XXXIII, 173). — Demander par qui ils furent inventés, autant vaut demander le nom de l'inventeur de l'alphabet latin, attendu que ces chiffres se lisent dans l'épigraphie romaine de toutes les époques.

Leur introduction en Gaule remonte nécessairement à la conquête romaine. Les pierres milliaires suffisaient pour les faire connaître aux Gaulois.

Peu usités au moyen-âge, ils reprirent vogue à la renaissance et surtout au XVIIe siècle, en France et en Italie.

CH. FLANTIER.

—

Envies de femmes enceintes (XXXIII, 174). — Si l'on consulte les livres de médecine, on verra qu'il est contraire aux données de l'expérience réelle de croire qu'un objet *désiré*, craint ou vu par la mère puisse venir se peindre, en quelque sorte, sur le corps de l'enfant. Certes, des impressions vivement ressenties par la femme peuvent nuire au fœtus, mais, de ce fait à la reproduction exacte des objets extérieurs, ou des infirmités d'autrui, il y a loin. Aussi, les hypothèses sur ce thème, même faites par des gens instruits, deviennent, de jour en jour, plus invraisemblables. Tout ce que les anciens ont écrit là-dessus est simplement absurde et donne la mesure de leur crédulité à l'endroit des choses pour eux inexplicables.

T. PAVOT.

***

— J'ai connu une dame venue à Paris pour faire ses couches chez sa mère et qui mit au monde une enfant portant un bec de lièvre. Il y avait eu une période d'indisposition dans le commencement de la grossesse; et la mère de l'accouchée avait une cuisinière portant également un bec de lièvre, mais à laquelle la famille était habituée depuis longtemps.

Les faits de ce genre sont fréquents : peut-être, si on les enregistrait avec soin, pourrait-on découvrir la loi qui les régit.

NOSNORA.

—

L'origine des consultations gratuites d'avocats (XXXIII, 174). — Les consultations gratuites existaient au Barreau de Paris bien antérieurement à l'année 1704, date de la mort de l'avocat Riparfond qui légua à ses confrères sa bibliothèque sous condition de la faire installer dans une des salles du Palais attenante à la chambre de réunion de l'Ordre et d'y tenir toutes les semaines une conférence pour les avocats *audientes*, aujourd'hui les *stagiaires*, présidée par le Bâtonnier.

A partir de 1708, la bibliothèque étant complètement installée, on y transféra le service des consultations gratuites qui étaient données publiquement à tous les pauvres qui se présentaient. On les appelait les *Consultations de charité*. Six anciens avocats étaient nommés par leurs confrères pour donner à tour de rôle ces conseils gratuits et un d'entre les jeunes leur était attaché pour rendre compte des mémoires et rédiger les consultations. Je crois que cette organisation a subsisté jusqu'à la promulgation de la loi de 1851 sur l'Assistance judiciaire. Dans tous les cas, les consultations gratuites existent depuis fort longtemps dans nombre de barreaux de Cours d'appel et le Conseil de l'ordre de Paris a tout simplement fait revivre une tradition fort ancienne.

UN BATONNIER.

Paris. Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux

L'Administrateur-Gérant : LÉON LENÈGRE.

PETITE CORRESPONDANCE

(*Du 10 au 16 Avril*)

L. L. — Vous demandez quelle est la nature des archives détruites lors de l'incendie survenu au Ministère de la Guerre, dans le département des archives. Le général vous donnera sur ce sujet lui-même les renseignements les plus complets dès qu'il sera remis de l'indisposition grave qui le retient au lit.

J. de S. J. — Vous avez raison. Votre note rectificative est arrivée trop tard : les épreuves étaient tirées. Nous nous empressons de faire la rectification demandée : (A propos des *Eglises fortifiées*, nº 721, page 372, 30 mars, prière de lire : « L'aspect de la construction présente deux arches de même largeur).

Nauroy. — Nous avons des communications à vous faire. Où faut-il vous les adresser ?

Valentin. — Nous avons une communication à vous faire. Où l'adresser ?

Vingtriner. — Nous avons reçu avec tout le plaisir imaginable la notice bibliographique. Mille remerciements et félicitations sincères.

Ed. de Sizo. — Les canards dont vous parlez ont déjà navigué en nombre suffisant dans les colonnes de l'*Intermédiaire*. Vous pourrez les trouver VI, 357 ; XI, 626 ; XVI, 291, 346 ; XXIII, 651.

A. Martin. — Merci. C'est nous qui boirons à votre santé.

Paul d'Estrée. — De ces erreurs d'impression, il ne faut accuser que l'écrivain, trop hâtif, et croyant que tout le monde est au courant de ce qu'il a dans la tête. Mais je le répète, je crois que pour les noms propres, le mieux est de les envoyer écrits comme les caractères d'imprimerie. (De cette façon, on évitera des erreurs toujours fâcheuses).

Poggiardo. — A propos de l'erreur commise pour Hausser, nous vous serions très reconnaissants de vouloir bien prendre connaissance de la note précédente.

Chabeuf. — Merci. Je vous écrirai quant je serai rétabli.

Varillas. — Reçu votre envoi. La photographie seule suffira. Nous nous retournerons le surplus joint au carnet d'*Intermédiairiste.*

Dr Inchauspé. — Ce que vous désirez a été fait.

Jean Delmas. — Je suis tout disposé à rechercher les états de service de Coffinhal ; seulement il faudra me faire connaître le numéro du régiment, le corps où il a servi, et la date.

Albert Fermé. — J'ai reçu avec le plus grand plaisir vos *Nouvelles algériennes* qui me semblent très intéressantes. Aussitôt que j'irai mieux je les lirai avec le plus grand soin et j'en rendrai compte.

Louis Soulié. — Reçu *Les Ventes de Tableaux, Dessins et Objets d art au XIXe siècle.* Vifs remerciments. Dès que je serai guéri, j'en parlerai dans le journal.

Le Dîner de " L'INTERMÉDIAIRE "

L'idée a fait son chemin. De nombre de côtés, on réclame la date exacte de la réunion, l'endroit, etc.

Le fameux repas aura donc lieu le *dimanche 31 mai.*

Il sera fait au Jardin d'Acclimatation (salon du *Palmarium*, Bois de Boulogne).

A 2 heures, conférence et discussion relative aux différentes propositions émises par les collaborateurs.

A 4 heures, distractions variées et artistiques, promenade autour et sur les habitants du Jardin d'Acclimatation.

MM. les Intermédiairistes qui désireraient prendre part à cette fête de famille, doivent se faire inscrire à la Direction. Ils pourront amener un ou deux membres de leur famille.

L'INTERMÉDIAIRE

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

L'*Intermédiaire* est devenu et devient chaque jour, grâce à la savante direction du Général Jung, un outil de travail indispensable. Le système de **Questions** et de **Réponses** sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés.

Parmi les littérateurs, érudits, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles, amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre ; il n'a pas obtenu les renseignements qu'il désirait. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, retrouver un livre, un manuscrit ou un objet d'art, des armoiries, les documents d'une généalogie ou d'une recherche héraldique, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, en connaître la rareté et le prix, savoir si le sujet dont il s'occupe a déjà été étudié, si tel ou tel document est inédit, si les collectionneurs, les bibliothèques, les archives ou les musées possèdent sur son travail projeté quelques indications, quelques documents ou quelques pièces qui peuvent l'aider à mener à bien son étude ; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts, il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire ; il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'Etranger, et dans l'un des numéros suivants, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. **Questions** et **Réponses** sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses, car, il faut bien qu'on le sache : L'INDÉPENDANCE DE L'INTERMÉDIAIRE EST ABSOLUE, et celle de ses collaborateurs eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par un anonymat scrupuleusement gardé. Aussi, en dépit de la politique, les **Questions** et les **Réponses** de l'*Intermédiaire* ont-elles toujours passionné la presse et le monde des lettrés; elles réveillent des querelles historiques, artistiques et littéraires, provoquent des réformes souhaitées et des mesures salutaires, et contraignent à sortir de leur réserve des hommes, seuls en situation de répondre et qui s'étaient jusque-là abstenus de parler. De là, bien des indiscrétions profitables à l'histoire.

Outre les **Questions** et **Réponses**, l'*Intermédiaire* publie les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public et les corrobore par de nouveaux renseignements. Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire* et achève d'en faire, sous une forme alerte, vive, primesautière et docte tout à la fois, une véritable *Encyclopédie* internationale.

Depuis trente-deux ans, il a rendu sans interruption d'innombrables services à la science et est devenu le véritable **Moniteur de la Curiosité** de tous ordres, attendu, lu et commenté par la presse entière.

L'*Intermédiaire* **PARAIT LES 10, 20 & 30 DE CHAQUE MOIS.** Chaque numéro est composé de **quarante-huit colonnes** soigneusement imprimées en caractères elzéviriens. Le tout forme, à la fin de chaque semestre, un élégant volume qui ne contient pas moins de **mille colonnes**, avec des **tables** destinées à faciliter les recherches.

Abonnements : *Un an.* France, **16** fr. Etranger **18** fr. — *Six mois.* France, **9** fr. Etranger, **10** fr. *Trois mois.* France, **5** fr. Etranger, **6** fr. — Un numéro détaché, **0** fr. **75**.

Les Abonnements partent des 1er Janvier, 1er Avril, 1er Juillet et 1er Octobre.

Pour tout ce qui concerne l'**Intermédiaire**, s'adresser à M. le Général JUNG, 23 *bis*, rue de la Faisanderie.

On s'abonne à la Direction de l'**Intermédiaire**, 23 *bis*, rue de la Faisanderie, à l'Imprimerie G. Lefebvre, rue Claude-Vellefaux, 5 et 7, chez H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, n° 1, ainsi que dans tous les bureaux de Poste, de France et de l'Etranger.

AVIS

Toute demande de **changement d'adresse** doit être accompagnée de **40 centimes** en timbres-poste et d'une des dernières bandes imprimées.

Annonces : **25 centimes** la ligne pour les abonnés.

Pour les **Collections à compléter**, prière d'écrire à la Direction.

Le Général Directeur est visible tous les *mardis*, *jeudis* et *samedis* matin, de *9 heures à midi*. Il a le téléphone à sa disposition.

On trouve, chez M. H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, n° 1, toutes les livraisons concernant l'*Intermédiaire* et la *Plume et l'Epée*.



Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. **30 Avril 1896.**

XXXIIIe Volume — N° 724

Quatrième Série — 2e Année N° 30

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Direction et Administration : 23 *bis*, Rue de la Faisanderie

IMPRIMERIE

5 et 7 RUE CLAUDE-VELLEFAUX

BULLETIN FINANCIER

Malgré l'incertitude dans laquelle on se trouve au sujet de la situation politique, le marché, dans son ensemble, a fait preuve de tendances meilleures. Les affaires ont été un peu plus actives, et les cours de nos fonds publics ainsi que de plusieurs des valeurs se sont améliorés.

Le 3 0/0 se négocie à 101.95 ; l'*Amortissable* fait 100.50 et le 3 1/2 0/0 106.47.

L'*Italien* a passé de 84.85 à 83.50 ; l'*Extérieure* est en nouvelle reprise à 62.70. Les fonds Austro-Hongrois sont fermes ; la *Rente autrichienne 4 0/0* à 103.50 et le *Hongrois 4 0/0* à 104.05. Les fonds Russes ont eu, par continuation, un marché suivi ; le *Consolidé* se traite à 103.25 ; le 3 0/0 1891 à 93 35 et le 3 1/2 1894 à 98 50. Les *Fonds Ottomans* se retrouvent au même niveau que la semaine dernière. Quant aux fonds Egyptiens ils continuent à faire preuve de la plus grande fermeté ; l'*Unifiée* se tient à 105.20 et la *Privilégiée* à 100.50.

La *Banque de France* se retrouve à 3501 les bénéfices depuis le 1er janvier accusent sur la période correspondante de 1895, une plus-value de 1.625.436 fr. *Le Crédit Foncier* passe à 642. Le *Comptoir National d'Escompte* est à 573. La *Société Générale* s'inscrit à 507.

Le marché des actions de nos grandes Compagnies de chemins de fer est toujours dépourvu d'animation. L'*Est* clôture à 965 le *Lyon* à 1560, le *Midi* à 1265, le *Nord* à 1796, l'*Orléans* à 1554, et l'*Ouest* à 1082.

J. C.

Type de la CARTE D'IDENTITÉ

Destinée aux INTERMÉDIAIRISTES

1896 — L'Intermédiaire — 1896

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Portrait

photographique.

CARTE

D'INTERMÉDIAIRISTE

M ....

....

....

demeurant à ....

....

Signature,

Visa du Directeur,

Prix de la Carte	0 Fr. 75
Frais d'envoi	0 » 25
TOTAL. . . .	1 » »

Répertoire-annuaire général des Collectionneurs de la France et de l'étranger.

Le deuxième volume nous paraît vraiment indispensable à **tous ceux qui s'occupent du commerce des livres et des objets de curiosité** et aussi à tous les membres de l'immense famille des collectionneurs. L'ouvrage débute (exemple à suivre) par la liste des *Errata, suppressions et addenda* ; de la sorte, on est frappé tout de suite par ce qu'il importe de ne pas négliger ou oublier, ce qui arrive souvent quand ces indications complémentaires sont rejetées à la fin d'un volume. Nous signalerons ensuite une bien intéressante *Etude chronologique concernant les timbres fiscaux et de leurs émissions successives depuis 1673 jusqu'à nos jours*, par M. Ris-Paquot (11 pages), et un travail de M. Paul Eudel sur *l'Habitation et le Mobilier à travers les Ages* (16 pages). C'est à la page 37 que commencent les listes si précieuses de M. Renart, divisées en deux sections : *Collectionneurs français*, désignés en *Collectionneurs provinciaux et parisiens*, et *Collectionneurs étrangers*. Au milieu du volume se trouve intercalée une liste spéciale des *principaux commerçants parisiens, en livres, tableaux, antiquités, numismatique, timbres-poste et professions diverses*. Une table alphabétique des noms des collectionneurs habitant la France (Paris excepté, parce que les parisiens sont rangés par ordre alphabétique) termine cet inventaire. En résumé, M. Renart a droit à nos vives et bien sincères félicitations pour le service éminent qu'il vient de rendre à tous ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent de la vente ou de l'achat de tous objets pouvant former collection.

ÉCHANGE

M. DE CHAGNY désire échanger contre un autre livre, une edition des *Décrétales*, 1641, qui a appartenu à la famille Hennequin, dont les armoiries figurent sur les plats du volume.

OUVRAGES EN LIBRAIRIE



Les **Archives des Collectionneurs d'ex-libris** paraissent tous les mois, avec une ou deux planches hors texte et des figures dans le texte. Elles s'occupent spécialement de toutes les marques de propriété du livre, de blason, etc.

Un numéro spécimen est envoyé sur demande affranchie adressée au siège de la Société : *95, rue de Prony*.

Les Ventes de Tableaux, Dessins et Objets d'Art au XIXe siècle, essai de bibliographie, par L. SOULLIÉ, libraire, 25, rue de Lille, à Paris.

Ce que M. Duplessis de la Bibliothèque Nationale avait fait pour les Ventes des XVIIe et XVIIIe siècles, M. Soullié l'a entrepris pour celles du XIXe siècle et grâce aux documents complets qu'il a pu se procurer, notamment à la Bibliothèque Nationale et dans les collections documentaires de Thoré-Burger, Ph. Burty et autres, dont il s'était rendu acquéreur, il a pu mener à bonne fin ce travail de longue haleine. L'ouvrage qu'il vient de publier est un véritable répertoire des ventes faites de 1800 à 1895 ; il ne contient pas moins de 6.000 noms (dont plus de 700 de ventes anonymes) classées d'abord par ordre alphabétique, puis par ordre de dates.

Avec les ventes d'artistes se trouvent décrits leurs catalogues d'Expositions particulières. Les catalogues existant illustrés s'y trouvent indiqués avec leur nombre de planches.

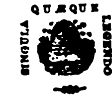
Ce livre, unique en son genre, sera pour tous ceux qui s'occupent à un titre quelconque de Tableaux et d'Objets d'Art, un guide précieux et indispensable.

Un volume in-8° de 368 pages, avec préface de M. Duplessis, tiré à petit nombre d'exemplaires, prix : **20** fr.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *30 Avril 1896.*

XXXIIIe Volume. — N° 724

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Quatrième Série. — 2e Année — N° 30

L'Intermédiaire
DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

Rien moins que... — « Mlle X. n'est rien moins qu'une grande artiste... M. Z. n'est rien moins qu'un économiste distingué... écrivent couramment les rédacteurs des journaux, voulant exprimer par là, que M. Z. est un économiste tout à fait distingué et Mlle X. une tout à fait grande artiste.

De même que l'on emploie surtout l'adverbe *compendieusement* au rebours de son sens, il me semble que « rien moins » doit avoir la signification contraire à celle qu'on lui donne d'ordinaire.

« Mlle X... n'est rien moins qu'une grande artiste, » c'est à dire : il n'y a rien qu'elle soit moins qu'une grande artiste ; elle est une grande artiste moins que tout autre chose. Je ne crois pas que l'on puisse équivoquer là dessus.

Ainsi Dorine parle de Tartufe qui est considéré par Orgon comme le meilleur, le plus dévoué et le plus charitable des hommes.

Et qui n'est, comme on sait, rien moins que [tout cela.

De même Paul Louis, dans le *Pamphlet des Pamphlets* :

«.... Quand, se tournant vers moi qui, foi de paysan, ne m'attendais à rien moins. »

Il serait facile de multiplier les exemples.

On confond « rien moins que » avec « rien de moins que » ou « pas moins que », quand on lui donne le sens que lui attribuent nos journalistes, même les plus littéraires.

Larousse — je n'ai pas Littré en ma possession — prétend cependant que « rien moins » a les deux significations opposées. Cela me semble inadmissible, et d'ailleurs il affirme sans expliquer.

Qu'en pensent les intermédiairistes ?

PÉCUCHET.

—

Un mot de Berryer. — J'ai recours à l'obligeance de nos confrères pour retrouver à quelle occasion ou dans quel discours Berryer émit cet aphorisme : « Je suis royaliste, donc je suis patriote. » Je serais très reconnaissant si l'on pouvait me donner le texte exact des paroles de l'illustre orateur.

H. B. D.

—

La chanson du roi Coco. — Quelqu'un pourrait-il compléter une chanson contre Louis-Philippe qui commençait ainsi :

L'an mille trente de l'empire de Chine
Un roi machine
En fut chassé
Pour avoir trop chassé.
Celui qui lui succéda
Etait un gros béta
Joufflu, ventru, etc., etc.
Nommé Coco
Nommé Coco
Biribi Coquerico.

Et finissait par ce couplet :

Mais quand il vit que la royale planche
Branlait dans le manche
Coco retors
Voulut avoir des forts.
Mais le peuple chinois
Dont on violait les droits
Cria tout d'une voix
A bas Coco (*bis*).
Biribi Coquerico.

V. A. T.

De qui est la fable des deux rats ? — Il y a une vingtaine d'années, j'ai découpé, dans je ne sais plus quel journal, une fable anonyme ainsi conçue :

LES DEUX RATS

Près d'un égoût, un gendarme en tournée
Fit la rencontre de deux rats
Qui se flanquaient une peignée.
Il les mena devant le magistrat.
Chacun des deux accusait l'autre.
— « Gendarme dit le président,
» Mon sentiment sera le vôtre.
» Lequel des deux est l'innocent ? »
Le gendarme flatté, sourit d'un air aimable :
— Il se pourrait, dit-il, pour lors et nonobs-[tant,
» Que l'innocent fût le coupable,
» Ou le coupable l'innocent ;
» Mais j'en ignore. »
— Gendarme, dit le président,
» Cette franchise vous honore.
» Pour vous, accusés, ne pouvant
» Discerner d'entre vous, l'innocent du cou-[pable,
» Et voulant vous mettre d'accord.
» De peur de faire une erreur regrettable,
» Tous deux, je vous condamne à mort. »
Et ce disant le bon apôtre
Vous les croqua l'un après l'autre.
Ce magistrat
Etait un chat.

MORALE DE LA FABLE

Voici l'enseignement
Qu'on peut tirer de cette histoire lamen-[table :
Quand, par malheur, on passe en juge-[ment,
On doit tâcher d'être coupable
Afin d'être toujours condamné justement.

Ces vers me paraissent bien frappés et pleins de sel, je désirerais en connaître l'auteur.

T. R.

—

Du nom de deux auteurs d'un recueil de quatrains. — On vient de publier à Paris (1896) un élégant volume in-8 sur la couverture duquel on lit : *Isidore S.* et *Hérald de S... Quatrains.* Je crois bien reconnaître dans Isidore S... un ancien préfet de l'Aube et du Haut-Rhin que l'on surnommait le plus spirituel des préfets (Son recueil d'aujourd'hui ne dément pas ce surnom, et, au contraire, le confirme d'une éclatante façon), mais je ne sais quel est le nom de son collaborateur et je voudrais bien le savoir — et cela autant par sympathie que par curiosité, car j'ai eu réellement beaucoup de plaisir à savourer le recueil susdit, et je suis de ceux qui considèrent comme des bienfaiteurs, les auteurs des livres dont la lecture est attrayante et réconfortante.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Dilettante. Dilettantisme. — Ces mots très employés depuis quelques années, sont ainsi définis dans le dictionnaire de l'Académie :

Dilettante, mot emprunté de l'italien, qui se dit d'un amateur passionné de la musique ; et aussi par extension d'un amateur de peinture, de sculpture, d'un connaisseur en tableaux, objets d'art de toute sorte.

Dilettantisme. Goût très vif pour la musique, pour la peinture et en général pour les objets d'art.

Mais ces définitions ne sont plus complètement exactes si jamais elles l'ont été. Comment les accorder, par exemple, avec le sens des phrases ci-après que nous détachons du discours prononcé par M. Jules Lemaitre lors de sa réception à l'Académie, le 16 janvier dernier ?

Si la Grèce s'éleva par sa générosité charmante, elle périt par quelque chose d'assez approchant de ce que nous nommons le dilettantisme.

Ils ont de sourds ennemis : les beaux esprits universitaires, les dilettantes, les sceptiques...

Et dans cette autre phrase de l'article récemment consacré à M. Emile Deschanel par M. Gaston Deschamps :

... Nous n'aimons pas les gens qui s'acquittent si proprement de leur devoir. Leur noblesse est un vivant reproche à notre dilettantisme. (*Temps du 19 janvier*).

En définitive, quelle est aujourd'hui la signification précise des mots *dilettante* et *dilettantisme ?*

M. FRABAL.

—

Varlope. — Outil de menuisier tenant le milieu entre le rabot et le grand rabot.

On s'en sert pour dégrossir la pièce que l'on doit raboter.

Quelle est l'origine de ce mot qui évidemment n'est pas français? Quelle en est la véritable étymologie ?

Le Dictionnaire des mots et des choses de MM. Larive et Fleury, donne *Var-*

lope (Néerlandais *Weer loop*, qui va en retour) ce qui peut s'appliquer à tous les rabots.

Nous avons en flamand pour désigner le même outil le mot *Voorloper* qui signifie littéralement *précurseur, avant coureur.*

La varlope n'est-elle pas le précurseur du rabot ?

Les dictionnaires français ont également le mot *Vindas*, monte-charge, treuil ou cabestan, ce mot me parait également venir du flamand *Windas*, qui signifie *axe* à dérouler ou à dévider : de *as*, axe et *winden*, dévider.

Je fais appel à l'érudition de mes collègues de l'*Intermédiaire* pour éclairer la question.

Dans les départements voisins de la frontière, il n'est pas surprenant de trouver des expressions importées des pays limitrophes.

A Lille, on se sert du mot *Wassingue* pour désigner un torchon, une forte lavette pour nettoyer les parquets. Ce mot est certainement emprunté au flamand *Waschen*, laver ; *Wassing*, lavant.

Et il y en a bien d'autres.

KAREL VAN LEUVEN.

—

Wellington (duc de). — Je voudrais savoir, bien exactement, le titre, le nom du libraire, la date, le nombre des volumes, de la publication qui a été faite des *Œuvres* du duc de Wellington. Sont-ce seulement des dépêches officielles ou une correspondance privée ? Est-ce lui qui a rédigé des notes sur les principaux événements de sa vie, ou bien est-ce un éditeur qui a recueilli ces documents après sa mort ? — Existe-t-il une traduction française ?

PHILIPPE.

—

Les manuscrits de l'évêque Bombelles. — Dans un roman historico-satirique de M. Joseph Turquan, intitulé : *Les Sœurs de Napoléon*, il est question de l'abbé Bombelles, aumônier de la princesse Pauline (page 258), et l'auteur ajoute en note les lignes suivantes :

Nommé à la Restauration évêque d'Amiens, il conserva entre autres habitudes de cour ou de caserne, celle de danser en dépit de sa soutane violette et d'écrire tous les soirs les historiettes plus ou moins édifiantes qui avaient cours de son temps. A force de les collectionner il en eut plus de 80 volumes manuscrits. C'est lui aussi qui, pour rappeler qu'il avait été maréchal de camp, fit poser sur sa mitre les deux étoiles d'argent, insignes de son ancien grade.

Que sont devenus les manuscrits de l'évêque Bombelles ?

UN LISEUR.

—

Une collection de Mirabeau. — Je désirerais connaître le sort de certain « *Recueil* « *de calques ou dessins* de titres et figures « d'un grand nombre d'anciens ouvrages « gravés en bois ou imprimés en carac- « tères mobiles depuis l'origine de l'im- « primerie, pour servir à l'histoire de cet « art et à la vérification de plusieurs « anciennes éditions rares et recher- « chées », annoncé dans le catalogue des livres de la bibliothèque de feu Mirabeau qui, en janvier 1792, allaient être mis en vente. — Le vendit-on ? Combien ? Quel en fut l'acquéreur et quel en est le possesseur actuel ?

F. C.

—

Le portrait du roi Jérôme, de Jean Gigoux. — Un ami m'envoie, pour mes collections napoleoniennes, une superbe épreuve avant la lettre, tirée sur papier de Chine, du grand portrait en pied du roi Jérôme, le plus jeune des frères de l'Empereur Napoléon, ancien gouverneur général des Invalides, *etc.* Lithographie, très grand in-folio de Ad. Mouilleron, d'après la peinture, de Jean Gigoux. Paris, imprimerie Bertauts, sans date (1856) ?

Le roi y est représenté debout, tête nue, en grand costume de maréchal de France. Près de lui, sur un tabouret, sont placés sur une carte déployée de son ancien royaume de Westphalie, un sceptre et une couronne royale. Dans le fond, se voient la cour intérieure et le dôme de l'église des Invalides.

Cette lithographie n'ayant pas, je crois, été mise dans le commerce, est actuellement devenue rare.

Le tableau original de Gigoux, qui, en dernier lieu, je crois aussi, appartenait

au prince Napoléon, fils du roi Jérôme, n'a-t-il pas été brûlé, dans l'incendie de ses appartements du Palais-Royal, à Paris, pendant les hauts faits de la Commune, en 1871 ?

ULRIC R.-D.

—

Le peintre Duvieux. — Peut-on fournir quelques renseignements sur un peintre de l'école romantique nommé *Duvieux* ?

H.

—

Les originaux des illustrations, peintes par le Régent, pour « Daphnis et Chloé » (1718). — Tous les bibliophiles connaissent l'édition des *Amours pastorales de Daphnis et Chloé* (traduites du grec par Amyot), Paris, Quillau, 1718, petit in-8°, avec un frontispice de Coypel et 29 figures, par Philippe d'Orléans, gravées par B. Audran (29, y compris la célèbre gravure, dite des *Petits pieds*, ajoutée postérieurement à cette édition, et qui représente, dans un paysage, un buisson, et, derrière ce buisson, deux personnes dont on ne voit dépasser que les quatre pieds, lesquels, par leur position sur le gazon, laissent parfaitement deviner pourquoi leurs possesseurs éprouvent, à ce moment, un si ardent besoin de solitude).

Sait-on chez quel amateur se trouvent actuellement conservées, les peintures originales du Régent, qui servirent de modèles au graveur, pour les illustrations de cette édition ?

TRUTH.

—

Sur un Libournais, député de Bordeaux et sur sa famille. — Que sait-on de précis : 1° sur Pierre de Luze l'Étang, élu député de Bordeaux à l'Assemblée nationale, en 1789 ; 2° sur son ascendance ; 3° sur sa postérité ?

A défaut de renseignements complets et immédiats, un intermédiairiste obligeant pourrait-il me fournir des indications bibliographiques ?

R. DE SAINTE-CROIX.

Tristan l'Hermite (Ses titres et honneurs). — On lit dans les essais sur la ville de Libourne, par Souffrain, à l'occasion du siège de Fronsac :

et il fallait bien que ses guerriers français eussent eu occasion de se faire remarquer par leur valeur durant ce siège, puisque, suivant Bouchet, le comte de Vendôme, le vicomte de Touraine, le seigneur de Larochefoucault, Jehan de Rochechouart, le fils du seigneur de Commerci, Pierre de Mont-Morin, le seigneur de Fontenilles, *Tristan l'Hermite* et autres, y furent faits chevaliers.

Qu'était donc *Tristan l'Hermite*, à ce moment, sous le règne de Charles VII? Nous le retrouvons sous Louis XI, grand prévôt des maréchaux de France, *grand maître de l'artillerie*, après les frères Bureau, capitaine des places de Conflans et Geneste et prince de Mortaing en Gascogne. D'où lui venaient tous ces honneurs ? De la faveur de Louis XI, évidemment, mais pourquoi le roi en avait-il fait son meilleur ami ? *Comme son bouclier ?* Très probablement parce qu'il l'avait vu à l'œuvre étant dauphin, et d'une bravoure à toute épreuve.

Il y a là une question intéressante, car Tristan l'Hermite n'est pas auprès de Louis XI comme conseiller; non, c'est le soldat préposé à sa garde et comme nous venons le voir, il avait fait ses preuves sous Dunois, dans les rangs de la noblesse, car Tristan était noble et fils de Jehan l'Hermite, seigneur du Bouchet et de Moulins-sur-Charente.

CASARD.

—

Richard Lefebvre, capitaine dans le régiment de Picardie. — Richard Lefebvre qui portait des armoiries assez semblables à celles figurant dans l'ouvrage du P. Ménétrier, fit partie des gendarmes de Louis XIV ; entra ensuite comme capitaine au régiment de Picardie, prit part aux premières guerres de Flandre de la fin du XVII° siècle et quitta la carrière militaire pour se marier dans le pays de Charleroi avec une d^elle^ Demartin. Sa descendance existe encore dans ce pays, et j'en suis, par suite du mariage d'une de ses filles avec François de Lyon, mon père, notaire et procureur, bourgmestre de Châtelet. Pourrait-on me procurer une copie de ses états de services, et me dire à quelle famille il appartenait ?

CLÉMENT LYON.

Louvet, principal du collège Louis-le-Grand en 1789. — Je serais très reconnaissant de tout renseignement sur ce prêtre, et sur sa famille.

G. LE H.

—

Le lieu et la date de la naissance de Fouché. — Mehul, dans son annuaire nécrologique (1821), dit, page V, que c'est à tort, qu'il a indiqué dans son annuaire de 1820 que Fouché était né à Nantes, alors qu'il était né dans un village situé à 4 lieues de cette ville, le 29 mai 1753.

Avant Mehul, toutes les biographies avaient répété que Fouché était né à Nantes ; depuis, elles indiquent soit près de Nantes, soit près de Paimbœuf, à la Martinière ou au Pellerin.

La Martinière formait-elle une paroisse en 1753 ?

La *Galerie des contemporains*, Bruxelles, 1818 ; la *Biographie des contemporains*, Paris, 1822, les *Dictionnaires de la conversation*, Larousse, etc., indiquent pour la naissance, la date du 29 mai 1763.

Pour ne pas se tromper, Saint-Edme, dans sa *Biographie de la police*, 1829, donne les deux dates : 1753 ou 1763.

La *Grande Encyclopédie* dont les articles sont bel et bien dûment signés, fixe la naissance de Fouché au 19 septembre 1754, et renvoie pour les renseignements à une étude sur Fouché, par de Martel, 1873-1879, 2 vol. in-12.

La question déjà posée sur la famille de Fouché (XXI, 515,603), n'indique rien sur ces contradictions de lieux et de dates de naissance, qu'il faut enregistrer pour la révision future de tous les dictionnaires.

A. DIEUAIDE.

—

Famille du général Marceau (Quelqu'un de la), a-t-il habité la Nièvre ?. — Un Intermédiariste pourrait-il me dire si un membre de la famille du général Marceau, soit un frère, soit un oncle, a habité la Nièvre et y a fait souche ?

ENNAZUS.

—

Louise de la Rochefoucauld et son mari. — Gueniveau de la Félonnière. — Je possède une quittance de six mois de rentes perpétuelles par acte registré au bureau de l'Hotel de Ville, saisies sur Louise Fromoise de la Rochefoucauld, épouse de M. Léopold-Gabriel Prudhomme, chevalier comte de Fontenoy et, Mathieu de la Rochefoucauld, datée Paris 26 aoûst 1768. L'acte fut registré le 24 octobre 1720. — De même une attestation *de vita* pour Joseph Gueniveau de la Félonnière, écuyer gentilhomme de feu son Altesse le duc d'Orléans, et né le 3 (ou 23) avril 1703, datée de Saumur, 22 avril 1767.

Qui aura la bonté de me renseigner sur les personnes nommées ci-dessus ? Est-ce que leur postérité est encore représentée en France ?

R. C. SIX.

—

Armoiries à déterminer. — Je trouve sur une ancienne tapisserie qui paraît dater du XVIIe siècle, deux écussons accolés. Celui de gauche est d'argent à un chien de sable ; celui de droite, d'azur à un chevron d'argent, accompagné de trois hures de sanglier d'or, deux en chef et une en pointe. Pourrait-on me dire à quelle famille appartenait ces armoiries ?

P. M.
(Club bordelais)

—

Eployé, terme de blason. — Pour le terme *Eployé* v. *Aigle* éployée, Rietstap dit :

Lorsque l'aigle a deux têtes, elle reçoit le nom d'*Aigle éployée.*

Par contre, Monsieur H. Gourdon de Genouillac dit pour le terme *Eployé* :

Attribut des aigles dont les ailes sont étendues. Les autres oiseaux qui ont les ailes dans cette position sont dits au *vol étendu*.

Ainsi, d'après Rietstap, l'aigle de Russie serait *Eployée* tandis que Gourdon de Genouillac la désignerait par aigle *à deux têtes*.

Prière à mes confrères qui s'occupent de la science du blason de me dire auquel des deux auteurs je dois me fier.

D. DE LUXEMBOURG.

Du dépôt légal des livres. — J'invite tous les lecteurs de l'*Intermédiaire* qui ont le malheur (pour eux, non pour les autres) de se faire imprimer, de poser à leurs imprimeurs la question ci-dessus. Le dépôt légal est, d'après la loi (que je n'ai point lue), de deux exemplaires, un pour la *la Bibliothèque nationale*, l'autre pour..... au fait, pour qui ou quoi peut-il bien être ? Pour le Parquet ou pour les Archives départementales, si c'est en province ? Il n'y en vient pas un sur vingt imprimés.

Mais là où il y a un abus criant, c'est quand, dans de certaines préfectures ou sous-préfectures, on *exige* le dépôt de *quatre*, de *cinq* exemplaires. Pour quoi ? Pour qui ? Pour augmenter la bibliothèque de MM. les ronds-de-cuir. Je l'affirme, sinon toujours, du moins souvent. Ou bien on dépiote les gravures, on les découpe pour ses enfants.

C'est un abus criant, et je voudrais que la Bibliothèque municipale de toute ville de province où s'imprime un livre fût dotée d'un de ces exemplaires *extorqués* à l'auteur ou à l'éditeur. Qu'en pense notre directeur? S'il est de cet avis, qu'il obtienne en qualité de député un petit *règlement* de l'I. P., ça regarde autant ce ministère que celui de l'Intérieur. Les auteurs y sont intéressés.

Un Garumnais.

—

Demeure de La Tour-d'Auvergne à Passy. — Il résulte de l'examen du « *Registre des ensaisinements d'héritages à Auteuil et au Bas-Passy* », en la seigneurie de sainte Geneviève (Archives nationales, section administrative), que la maison qu'habita La Tour-d'Auvergne avait été achetée, au prix de 35,950 livres, en 1769, par Pierre-Louis Dhienne de Paullian, ancien officier au service d'Espagne.

Les divers bâtiments qui la composaient étaient dits, ensemble, maison de la générale de La Mothe.

Le plus petit de ces bâtiments avait une entrée, au-dessus de laquelle était l'inscription suivante :

Nouvelles eaux minérales, vitrioliques, ferrugineuses et astringentes.

Le puits de cette source était sur une des terrasses de l'habitation.

La maisonnette habitée par Franklin, dépendance de l'hôtel Valentinois, était voisine de celle des frères Paullian. Peut-être le grand citoyen américain et le Premier Grenadier des armées de la République, savants tous les deux, se sont-ils connus, pendant le séjour qu'ils firent, si près l'un de l'autre, à Passy.

Capitaine Paimblant du Rouil.

—

Le chien de Couthon. — Dans un article sur les chiens, publié par *le Petit Journal* au mois de mai dernier, il était question d'un petit roquet blanc, *Bramm*, que Couthon tenait très souvent sur ses genoux paralysés et dont il caressait les oreilles pendant les séances de la Convention.

Pourrait-on m'indiquer dans quels mémoires ou récits contemporains le journaliste a découvert cette particularité ?

M. Frabal.

—

Le loto. — Tout le monde sait que ce jeu emploie vingt-quatre cartons où sont inscrits quinze des nombres de 1 à 90, chacun de ces nombres étant reproduit quatre fois sur la totalité des cartons.

Le choix des quinze numéros d'un carton est-il complètement arbitraire et, en ce cas, laissé à la fantaisie des fabricants de boîtes de loto? Dans le cas contraire, quelle est la règle suivie par ces fabricants pour la désignation des numéros inscrits sur chacun des vingt-quatre cartons du jeu ?

Les encyclopédies des jeux et les amateurs de loto que j'ai consultés, n'ont pu me fournir aucun renseignement à ce sujet.

Mataopani.

—

Dentelle du Havre. — On lit dans un des registres des délibérations capitulaires de l'église collégiale de Notre-Dame-de-Poissy, à la date du 14 octobre 1683, que Mme Moreau, nourrice du Dauphin, a livré aux chanoines de cette collégiale, en qualité d'administrateurs de la chapelle de Sainte-Gemme, un grand nombre d'ornements et d'objets pour orner cette chapelle, parmi lesquels se trouvent deux aubes en toile de Hol-

lande, dont il y en a une garnie de dentelles de Malines et du Havre. La dentelle de Malines jouit depuis fort longtemps d'une réputation méritée avec celles de Bruxelles, Valenciennes et Alençon, mais je ne sache pas que la ville du Havre ait brillé anciennement par cette industrie. Sait-on quel mérite avait cette dentelle pour la distinguer de celle fabriquée dans les autres villes? En connaît-on des modèles conservés dans les musées ou dans les familles?

PAUL PINSON.

—

Fusil à pierre et mousquet. — Le fusil à pierre dont les Anglais faisaient usage dès 1628 a-t-il été inventé de l'autre côté du détroit? L'ensemble de nos troupes n'en fut armé que vers la fin du XVIIe siècle; mais à quel moment avait-il pénétré en France? Est-ce seulement à l'époque de la Fronde? Sous Mazarin, le mousquet était presque exclusivement en usage dans l'infanterie de campagne. Dans les petites garnisons, et parmi les gardes bourgeoises des villes de second ordre, on rencontrait encore l'ancienne arquebuse à rouet. Ces premiers fusils ne possédaient pas encore la baïonnette; aussi les piquiers formaient-ils encore une partie des effectifs de gens de pied. Le mousquet est-il une invention espagnole? Son nom lui vient-il du mot *moschetta*, petite mouche, par antiphrase, à cause de ses balles, qui furent d'abord de huit à la livre. Le mousquet fut-il introduit en France par Strozzi, en 1600, comme l'avance Brantôme?

LECNAM.

—

Parlementaire judicieux. — « J'ai entendu des discours dans ma vie », disait un parlementaire, « quelques-uns ont changé mon avis, aucun n'a changé mon vote ». Connait-on le nom de cet homme judicieux?

V. M

—

Vin d'acier. — Dans une lettre écrite de 1690 à 1695, la prieure d'une abbaye d'Auvergne donnant des nouvelles de la santé d'une de ses religieuees, s'exprime en ces termes :

Après, je crus que les pâles couleurs luy venoient; on luy fit prendre le *vin d'acier* pendant quinze jours, etc.

Quel était le tonique ou le fortifiant désigné sous le nom de *vin d'acier?* Est-il encore en usage et la formule pharmaceutique de ce remède est-elle connue?

ARM. D.

—

Prunelles et pommettes. — Nous avons des *prunelles* dans les yeux, des *pommettes* sur les joues, la *pomme* d'Adam dans le gosier; les veaux ont la *noix* dans l'épaule et la *fraise* dans l'estomac. Existe-t-il d'autres fruits dont le nom ait été donné à un partie du corps humain ou des animaux?

ARCH. CAP.

RÉPONSES

Quelle était l'inconnue de Mérimée? (VIII, 638, XII, 424, 650; XXIV, 811; XXV, 54; XXVII, 531). — Pour faire suite à ma réponse rectificative du 20 mai 1893, et à titre de *memento* pour les biographes futurs de P. Mérimée, je crois devoir noter ici la date exacte du décès de son *Inconnue*, d'après la lettre de faire-part que je retrouve dans mes papiers seulement aujourd'hui (21 mars 1896).

Je copie, en omettant toutefois les noms des parents et alliés :

... Mademoiselle Jeanne-Françoise Dacquin, leur, etc..., décédée le 25 mars 1895, à l'âge de 84 ans, en son domicile, à Paris, rue Jacob, n° 37, munie des sacrements de l'Eglise.

Priez pour Elle!

UN TÉMOIN.

—

Fécondité extraordinaire (V, 23; XI, 262, 316, 503, 656; XII, 293, 376, 398, 501, 751; XIII, 138, 177, 254, 490, 558, 644; XIV, 167, 367, 782; XV, 587; XVII, 235, 495; XVIII, 107, 190, 247; XXII, 36, 150, 556, 617; XXIII, 653; XXIV, 494; XXX, 323; XXXI, 490). — Voici ce que je trouve dans *L'Espion dans les cours des Princes chrétiens*, Cologne, 1739 :

On a plusieurs exemples de couches extraordinaires, et surtout en ces pays-ci (les Pays-Bas). J'ai lu dans un auteur François, qui a de la réputation, qu'en l'an 1592 de l'égire chrétienne, une femme d'Alsace accoucha de 350 enfants, qui n'avaient que 3 pouces de longueur chacun.

H. Boulet.

—

Du fouet comme instrument d'éducation (XXII, 387, 474, 501, 525, 570, 622, 683; XXIX, 657; XXX, 39. (*Voir Orbilianisme* (XI, 365; XVI, 264, 342; XXXII, 644; XXXIII, 33, 178, 253, 297, 370).— Moi aussi, comme le confrère Félix L et tant d'autres, je demande instamment à l'obligeance des doctes correspondants de l'*Intermédiaire*, des renseignements précis et détaillés sur l'usage du fouet, tant de nôtre temps qu'autrefois; soit dans les maisons d'éducation, soit dans les maisons de correction et de détention. Mais laissant de côté tous les faits bizarres ou drôlatiques qu'on a puisés dans des mémoires plus ou moins véridiques, je vise exclusivement des documents contemporains, surtout les règlements scolaires et correctionnels d'avant 1848 et les gravures, dissertations, récits de témoins oculaires s'y rapportant.

Jusqu'à présent, depuis 6 ou 7 ans que ce sujet du fouet a commencé de paraître, à mon avis, nous ne sommes guère renseignés à peu près suffisamment que sur son usage dans l'antiquité gréco-romaine, dans les maisons de jésuites et en Angleterre et Ecosse. Ensuite, on a recherché surtout le côté bizarre ou plaisant.

Mon but est d'acquérir des notions absolument exactes sur l'usage du fouet, dans nos anciens collèges universitaires, et les maisons de correction anciennes ou modernes, tant de France que d'Allemagne, Russie, contrées qui ont conservé jusqu'à nos jours les peines corporelles : et mon idéal serait d'obtenir de nos collègues, la citation ou du moins l'indication de livres et gravures aussi topiques que ceux et celles qu'ils nous ont donnés, sur l'écolier fouetté que représente la peinture d'Herculanum, et le fouet en 1762 chez les jésuites (L'orbilianisme), et ce que nous a donné il y a trois mois la *Revue des Revues* sur *les anciennes* pénalités infligées aux femmes.

Avec des documents pareils, on sait à quoi s'en tenir; sans cela on demeure dans le vague.

Si l'on voulait me renseigner ainsi, je crois qu'en moins d'un semestre, j'arriverais au but que depuis plusieurs années je ne puis atteindre faute de bibliothèques-archives qui sont à proximité de nos collègues plus heureux.

D'abord, je prie que l'on m'indique si un règlement quelconque de nos anciens colléges universitaires (ne serait-ce qu'à Montaigu), ordonne ce fouet complet à nu, sur tout le corps, que j'ai vu constaté comme fréquent par de célèbres universitaires contemporains. Ravisius Textor et Mathurin Cordier au XVIe siècle (*De corrupti latini sermonis emendatione 1530*. Bibl. Nationale, salle de travail).

Au XVIIIe siècle, je ne le vois plus nulle part, il semble qu'on ne se doute même pas de son existence. il a donc été aboli probablement au XVIIe siècle. Pourrait-on me citer la date de son abolition? et me montrer une gravure de ce siècle représentant cette flagellation?

Des auteurs sérieux, Rathery, entre autres, en 1855, renvoient sur ce sujet au *De officiis scholasticorum* de Nicolas Mercier; et aux *Mœurs et coutumes des Français*, par Labédollière et autres collaborateurs. Or, j'ai cherché vainement dans toutes les bibliothèques, *y compris la salle de travail de la Nationale, ces deux ouvrages*. Mais plusieurs de nos collègues doivent les avoir lus : où pourrai-je les trouver?

Ce fouet si complet, sinon sur tout le corps, du moins des épaules aux chevilles, aboli partout ailleurs, a dû, il me semble bien, persister jusqu'en 89 dans plusieurs maisons de correction, peut-être même à Montaigu, mais surtout à Bicêtre, la plus terrible maison de répression de l'ancien régime.

Il serait aussi possible qu'il existât à Saint-Lazare avant 89. Quoiqu'il en soit, je voudrais d'abord savoir comment, à Bicêtre, à cette époque, on fouettait les jeunes gens les plus âgés *entre 15 et 21 ans.*, détenus soit à la Correction, soit à la Force. Le plus complet et récent historien de Bicêtre, M. Paul Bru, cite pour beaucoup de détails curieux, *le règlement de 1781*, conservé aux *Archives de Bicêtre*, mais sur le fouet, il se borne à dire qu'on attachait le patient à 5 crampons en fer, et qu'on le frappait avec un martinet à longues lanières (Latude parle de verges et jusqu'au sang).

Je voudrais savoir d'après ce règlement, et, si possible, d'après estampes et gravures de l'époque, si on frappait sur sur *tout le corps*, des *épaules aux pieds*, ou *des reins aux chevilles*, et quel *était le maximum de coups*. Peut-être, un manuscrit de la B. Carnavalet, *les Mémoires du Père Richard*, donne-t-il ces détails. Le Père Richard était employé à Bicêtre en 1789. VERAX.

—

Gorges noires (XIX, 673). En Franche-Comté, on désigne sous le nom de Gorges noires les fruits de l'airelle myrtille (*vaccinum myrtillus)*, connus dans les différentes provinces de France sous les appellations de vaciets, abrets, maurets, bluets, lucets, aires, aïous, brimbelles, etc. Ces baies, très abondantes dans certaines régions, contiennent un suc tinctorial qui colore en noir violet les lèvres de ceux qui les mangent.

Ne pourrait-on admettre que le régime végétarien, auquel étaient condamnés à vivre aux dépens des myrtilles, les protestants réfugiés dans les bois, leur aurait valu cette appellation homonymique et peu charitable ?

Ou bien faut-il y voir une allusion à la coloration des lèvres qui pouvait résulter de la communion avec le vin rouge du Midi, dont les propriétés colorantes, naturelles ou factices, ont amené le clergé catholique à ne consacrer que du vin blanc ?

Enfin ne pourrait-on trouver un rapprochement voulu entre le nom populaire d'une *vacciniée*, du vaciet, et le terme de Vache à Colas employé aussi, dans un sens de mépris à l'égard des protestants : il y a là tout au moins une bizarre analogie de rencontre et une même racine onomastique (*vacca*).

SUS.

—

Eglises fortifiées (XXIV, 401, 213, 258, 305, 402 ; XXXII, 248, 324, 523, 679; XXXIII, 37, 179, 254, 371, 415). — A joindre à la liste, l'église de Saint-Jacques de Compostelle, dont j'ai parlé dans les *Voyages et Voyageurs de la Renaissance* (Paris, E. Leroux, 1895), pages 46, 50 et 144.

EDMOND BONNAFFÉ.

Nom bizarre de deux fiefs Normands (XXIV, 342 ; XXVI, 451). — Je connais dans le Calvados un troisième fief appelé le *Nid-de-chien* ; il est situé dans la commune de Mondeville, près de Caen. Ce nom est évidemment synonyme de *chiénage* ou *gîte-aux-chiens*, qui désignait un droit féodal, supprimé sans indemnité par le décret du 15 mars 1790 et les lettres patentes du 28 du même mois (titre II, art. 9), et qui consistait dans l'obligation, imposée aux vassaux, de loger et nourrir un certain nombre de chiens de chasse appartenant aux seigneurs.

T. R.

—

Les verbes avec les noms (XXV, 241, 481 ; XXVI, 20, 211, 253, 290, 412 ; XXVII, 25 ; XXXI, 162, 535 ; XXXII, 89, 446, 645 ; XXXIII, 214, 299). **Egailler.**

On lit dans *Les Chouans*, de Balzac, ch. I, p. 34 de l'édition Michel Lévy de 1871 :

Ces deux officiers devaient prendre à propos les chouans en flanc et les empêcher de *s'égailler*. Ce mot du patois de ces contrées exprime l'action de se répandre dans la campagne.

V. A. T.

—

— Ce mot se trouve dans le supplément du dictionnaire Littré. Il est très répandu dans l'Ouest et jusque dans le département d'Indre-et-Loire, où il a le sens de disperser, étaler, déployer, répandre.

IATROS.

—

Adieux d'auteurs à leurs ouvrages (XXIX, 336 ; XXX, 123, 570 ; XXXI, 411 ; XXXII, 166, 448, 582, 650). — L'abbé Dulaurens, auteur de plusieurs ouvrages, notamment de : « *Le compère Mathieu* », fit paraître en 1763 « *l'Arétin moderne ou la débauche de l'esprit*, avec la même épigraphe qu'Isaac de la Peyrère pour son livre des Préadamites :

Parve, nec invideo, sine me, liber, ibis inignem. (*Ovide)*.

VARILLAS.

***

Très peu débarbouillé, va-t-en, morveux
[marmot;
Que ta gueule vineuse où le franc rire éclate,
Ta panse rebondie et ta trogne écarlate
Ebouriffent, mon fils, plus d'un maître
[grimaud !

Ne crains pas plus qu'un pet de lâcher un
[gros mot :
Comme le ventre, il faut que l'esprit se
[dilate.
Fuis les gens étriqués à la cervelle plate
Epoussetant la langue à grands coups de
[plumeau :

Ceux qui jouent de la lyre ainsi que du
[trombonne
Gribouillent chez Buloz, pérorent en Sor-
[bone,
Poussent tous les huit jours un hi-han con-
[vaincu.

S'ils veulent sur ta peau passer leurs savon-
[nettes,
Pour te chercher les poux s'ils chaussent des
[lunettes,
Fais leur un pied de nez et montre leur
[ton c...

Ce petit sonnet forme la préface du curieux livre *Autour d'un clocher*, publié chez Kistemackers en 1885, par Fèvre-Desprez, ouvrage qui valut d'ailleurs à Desprez six mois de prison, et le pauvre garçon fut enfermé avec des voleurs et des escarpes malgré les protestations indignées de la presse; il mourut peu de temps après. E. B.

—

A propos de Tristan L'Hermite (XXX, 5, 274). — Voici les noms des parrain et marraine de Madeleine de L'Hermite, demandés par M. G. Monval :

Le parrain, François Breton, escuyer, parisien; la marraine, Marie Heune (ou Herne), tante de l'enfant, bourgeoise de Paris.

B. COUNEY.

—

L'idée de patrie existait-elle avant la Révolution ? (XXXI, 204; XXXII, 211, 292, 564). — Oui, si cette parole attribuée à Fénelon, est authentique :

Il faut aimer sa patrie plus que sa famille.

EDOUARD RINADEL.

—

Fleurs décorées de noms propres (XXXI, 276; XXXIII, 336). — Le célèbre botaniste Linné, dans sa *Philosophie botanique*, dont la préface est datée d'Upsal, 1750, consacre un long chapitre aux noms des plantes dans leurs genres, espèces et variétés. Il propose certaines règles à suivre pour la formation de ces noms et réserve aux seuls botanistes orthodoxes, c'est-à-dire établissant leur méthode sur une base réelle, le droit d'imposer de vrais noms aux plantes, auxquelles les ignorants donnent des noms absurdes tirés de la religion, de la mythologie, etc. Tout nom de plante doit être composé d'un nom générique et d'un nom spécifique complétés par la désignation de la variété. Ces noms sont les mains des plantes, le générique est la main droite, le spécifique est la main gauche et ces mains ont des yeux, elles ne croient que ce qu'elles voient. J'avoue ne pas comprendre cette comparaison manuelle et oculaire, mais je l'ai copiée textuellement sur la traduction de Quesné, Paris, 1788.

A cela près, le savant suédois admet les noms propres donnés aux plantes comme noms génériques, à condition de ne pas les prodiguer. Il engage à renoncer aux noms de saints, de saintes ou d'hommes recommandables dans un autre art que la botanique, mais il conserve ceux des personnages mythologiques et ceux consacrés aux rois et aux gouverneurs qui ont bien mérité de la botanique. Parmi ces derniers, il admet le prince Gaston (d'Orléans), le prince Eugène, l'abbé Bignon, etc., mais il rejette pour usurpation Nicot qui, en effet, ne survit que par la nicotine. Il insiste sur la religieuse conservation des noms destinés à perpétuer la mémoire des botanistes qui ont rendu de grands services à la science et dont c'est l'unique et la plus grande récompense, qu'il se garde, d'ailleurs avec justice, de se refuser à lui-même, puisqu'il s'inscrit au nombre des 151 botanistes admis à figurer dans son portique avec 8 inventeurs et 13 voyageurs.

Pour les noms spécifiques, il rejette impitoyablement tous les noms propres qu'il déclare trompeurs, parce qu'ils ne renseignent pas sur le sujet. Est-ce l'idée de la main gauche qui le poursuit par assimilation avec la société humaine où elle arrête aussi la transmission du nom ? Je l'ignore.

Enfin, pour les variétés, il critique vertement l'excessive application et l'ins-

pection assidue des anthophiles qui remarquent dans une corolle des miracles qu'un œil moins exercé ne peut apercevoir. Les belles fleurs de la tulipe, de la jacinthe, de l'anémone, etc., font l'objet de leurs extases ; ils ont donné à ces sublimes beautés occultes des noms qui ébahissent, ils ont érigé la connaissance des fleurs en une science qui n'est connue que des adeptes ; nul botaniste sensé n'entrera dans le camp des auteurs d'Alexandre le Grand, Charles XII, Jules César, l'empereur Auguste, le Kan de Tartarie, etc.

Conclusion. Si les noms propres donnés aux plantes (genres), sont aussi anciens que le langage, leur application aux fleurs (variétés) est beaucoup plus récente et ne parait pas remonter avant le commencement du XVIIIe siècle.

Sus.

—

Saint-Aulaire reçu académicien pour un quatrain (XXXI, 651 ; XXXII, 30, 565 ; XXXIII, 41, 216, 302). — Je crois que je vais donner raison à nnotre collaborateur par le récit suivant, quoique j'aie avec quelques autres, attribué à un quatrain cité de M. de Sainte-Aulaire, son élection à l'Académie française.

Sous Louis-le-Grand, souvent bien des choses dépendaient d'une épître ou d'une louange. Ce souverain n'oublia jamais la formule que plusieurs de ses prédécesseurs lui avaient léguée avec le pouvoir royal : « Tel est notre bon plaisir ». C'était le : Sésame, ouvre-toi ! du conte oriental. Et les portes de l'Académie s'ouvrirent, peut-être, à un louangeur pour son épître.

Quoi qu'il en soit, voici l'histoire :

M. le marquis de Sainte-Aulaire (François-Joseph de Beaupoil (1643-1742), avait adressé au roi une épître dans laquelle se trouvaient les vers suivants :

J'aime à le voir bannir la piquante satire
Qui briguait près de lui la liberté de rire.

Et plus bas :

La satire, dès lors, honteuse, consternée,
De ses riants attraits parut abandonnée.

Boileau croyait, et n'avait que trop raison de croire, qu'il était l'objet de ces vers. Il ne tarda pas à avoir l'occasion de s'en venger.

La mort de l'abbé Testu de Belval, ami de Mme de Sévigné, qui parle de lui dans ses lettres, et plus connu aujourd'hui par cette amitié que par ses talents, laissa une place vacante à l'Académie française. M. de Sainte-Aulaire se présenta pour la remplir.

Son élection trouva dans la compagnie même un contradicteur redoutable, Despréaux, dont la vieillesse et les infirmités n'avaient pas rendu l'humeur plus douce, et qui, avec plus de dureté que de justice, appelait les vers de M. de Sainte-Aulaire, « de malheureux vers d'amateurs », semblable à un musicien qui appelait une sonate composée par un souverain « de la musique de prince ».

En vain l'abbé de Lavau, académicien, représenta-t-il à Boileau que M. le marquis de Sainte-Aulaire était un homme dont la naissance, et par conséquent, selon lui, les vers, méritaient des égards :

Je ne lui conteste pas, répondit Despréaux, ses titres de noblesse, mais ses titres au Parnasse ; et quant à vous, Monsieur, qui trouvez les vers de M. de Sainte-Aulaire si bons, vous me ferez beaucoup d'honneur et de plaisir de dire du mal des miens.

Ce discours se tenait en pleine Académie, et l'abbé Lavau, pour confondre le satirique, offrit d'apporter à l'Assemblée suivante des vers de M. de Sainte-Aulaire, qui prouveraient combien Boileau était injuste,

Celui-ci, de son côté, promit d'en apporter d'autres qui lui donneraient gain de cause. Les deux académiciens vinrent en effet munis chacun de sa pièce justificative, et cette pièce se trouva la même.

Il y avait à l'Académie française plus de Lavaus que de Despréaux, et M. de Sainte-Aulaire en fut nommé membre en août 1706.

Boileau, pour empêcher cette nomination, eût dû donner pour concurrent à M. de Sainte-Aulaire, le solliciteur Jean-Baptiste Rousseau, qui sollicita encore et toujours en vain une place à l'Académie ; mais l'austère Despréaux n'avait préféré à M. de Sainte-Aulaire que M. de Mimeur, qui était marquis aussi, mais qui n'était pas plus poète.

Madame la marquise de Mimeur donna à Piron l'original d'une lettre de Despréaux, écrite de sa main à M. de Mimeur, au sujet de l'élection de M. de Sainte-Aulaire. Voici la lettre :

Ce n'est pas, Monsieur, un faux bruit, c'est une vérité très constante, que dans la der-

nière assemblée qui se tint au Louvre pour l'élection d'un académicien, je vous donnai ma voix, et je vous la donnai avec d'autant plus de raison, que vous ne l'aviez point briguée, et que c'était votre seul mérite qui m'avait engagé dans vos intérêts. Je n'étais pas pourtant le premier à qui la pensée de vous élire était venue; et il y avait bon nombre d'académiciens qui me paraissaient dans la même disposition que moi. Mais je fus fort surpris en arrivant dans l'assemblée de les trouver tous changés en faveur de M. de Sainte-Aulaire, homme, disait-on, de fort grande réputation, mais dont le nom pourtant, avant cette affaire, n'était pas venu jusqu'à moi. Je leur témoignai mon étonnement avec assez d'amertume, mais ils me firent entendre, d'un air assez pitoyable, qu'ils étaient liés. Comme la brigue de M. de Sainte-Aulaire n'était pas médiocre, plusieurs gens, même de conséquence, m'avaient écrit en faveur de cet aspirant à la dignité académique; mais par malheur pour lui, dans l'intention de me faire mieux concevoir son mérite, on m'avait envoyé un poème de sa façon, très mal versifié, où, en termes assez confus, il conjure la volupté de venir prendre soin de lui dans sa vieillesse, et de réchauffer les restes glacés de sa concupiscence. Voilà en effet le but où il tend dans ce beau poème.

Quelque bien qu'on m'eût dit de lui, j'avoue que je ne pus m'empêcher d'entrer dans une vraie colère contre son ouvrage (1). Je le portai à l'Académie, où je le laissai lire à qui voulut; et, quelqu'un s'étant mis en devoir de le défendre, je jouai le vrai personnage du Misanthrope dans Molière, ou plutôt, j'y jouai mon propre personnage; le chagrin de ce misanthrope contre les méchants vers, ayant été, comme Molière me l'a confessé plusieurs fois lui-même, copié sur mon modèle. Ensuite, on procéda à l'élection par billets; et bien que je fusse le seul qui écrivis votre nom dans mon billet, je puis dire que je fus le seul qui ne parus point honteux et déconcerté. Voilà, Monsieur, au vrai toute l'histoire de ce qui s'est passé à votre occasion à l'Académie.

Je ne vous en fais pas un grand détail, parce que M. le Verrier m'a dit qu'il vous en avait déjà écrit fort au long. Tout ce que je puis dire, c'est que dans tout ce que j'ai fait, je n'ai songé qu'à procurer l'avantage de la Compagnie, et rendre justice au mérite; cependant, je vois que par là je me suis fait une fort grande affaire, non seulement avec M. de Sainte-Aulaire, mais avec vous, et que je suis plutôt l'objet de vos reproches que de vos remerciements. Vous vous plaignez surtout du hazard où je vous exposais en vous nommant académicien, à faire une méchante harangue. Je suis persuadé que vous ne la pouviez faire que fort bonne; mais quand même elle aurait été mauvaise, n'aviez-vous pas un nombre infini d'illustres exemples pour vous consoler; et puis votre mérite d'ailleurs ne vous aurait-il pas soutenu, et est-ce la première méchante affaire dont vous seriez sorti glorieusement? Vous dites qu'en vous j'ai voulu donner un bretteur à l'Académie. Oui, sans doute, mais un bretteur à la manière de César et d'Alexandre. Hé quoi! avez-vous oublié que le bonhomme Horace avait été colonel d'une légion, et n'était pas revenu si bien que vous d'une très grande défaite: *Cum fracta virtus et minaces, Turpe solum tetigere mento.* Cependant, dans quelle académie n'aurait-il point été reçu, supposé qu'il n'eût point eu pour concurrent M. de Sainte-Aulaire? Enfin, Monsieur, vous me faites concevoir que je vous ai, en quelque sorte, compromis par trop de zèle, puisque vous n'avez eu pour vous que ma seule voix. Mais si j'ose faire ici le fanfaron, prétendez-vous que ma seule voix non briguée ne vaille pas bien vingt voix mendiées bassement? Et de quel droit prétendez-vous qu'il ne soit pas permis à un censeur, soit à droit, soit à tort, installé depuis longtemps dans le Parnasse comme moi, de rendre, sans votre congé, justice à vos bonnes qualités, et de vous donner son suffrage sur une place qu'il croit que vous méritez.

Ainsi, Monsieur, demeurons bons amis, et surtout pardonnez-moi les ratures qui sont dans ma lettre, puisqu'elle me coûterait trop à récrire, et que je ne sais si je pourrais venir à bout de la mettre au net. Du reste, croyez qu'il n'y a personne qui vous estime plus que moi, et que je suis très affectueusement,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

DESPRÉAUX.

Paris, 4 août 1706.

Le marquis de Mimeur (Jacques-Louis-Valon (1659-1719). Ménin du dauphin fils de Louis XIV, lieutenant-général, académicien en 1707. Son discours de réception fut composé par M. de la Motte, qui ne fut lui-même académicien qu'en 1710. (Voir là-dessus les *Mémoires de Fontenelle et la Motte*, par l'abbé Trublet, page 374).

VARILLAS.

⁂

— Saint-Aulaire, cultivant la poésie, mettait autant de soin à cacher ses productions que d'autres s'évertuent à publier leurs œuvres. Une pièce de vers qu'il hasarda sous le voile de l'anonyme, et qui fut attribuée à La Fare, révéla son talent. Il avait alors plus de la soixantaine. C'est en 1706, à 63 ans, qu'il entra à l'Académie, malgré la vive opposition de Boileau. Celui-ci fondait son refus sur la poésie même qui décida l'admission, et qui commençait ainsi:

O! Muse légère et facile...

T. PAVOT.

—

Boilly (XXXII, 40, 475, 686; XXXIII, 183, 240). — Les collaborateurs qui veu-

(1) Despréaux avait mis d'abord: « contre l'auteur d'un tel ouvrage », On le lit aisément malgré la rature.

lent bien répondre ne donnent pas tous les renseignements. On ne me signale que quelques portraits, tandis que je voudrais connaître tous les ouvrages de cet artiste, principalement ceux représentant des scènes de genre où il excellait : *L'Amant favorisé ;* le *Bouquet chéri ; Poussez ferme ; On la tire aujourd'hui ;* la *Leçon conjugale ;* la *Précaution,* etc. Je voudrais connaître particulièrement les tableaux du genre que j'indique qui ont été gravés en noir et en couleurs ; de plus, a-t-on des renseignements sur la femme qui lui servait de modèle et dont les traits sont reproduits dans presque tous ses tableaux ? Elle avait un type tout-à-fait spécial et différant absolument de celui des femmes fin XVIIIe siècle et commencement XIXe siècle. Ce type extrêmement gracieux et plein d'espièglerie rend les œuvres du peintre adorables et de nos jours ne se rencontre que très rarement. Mme Depoix s'en approche un peu.

H. BOULET.

—

Ouvrages sérieux mis en vers (XXXII, 76, 231, 258, 339, 362, 487, 653 ; XXXIII, 133, 260, 457). — Pour continuer sans la clore la liste de ce genre de livres, voici un petit in-32 de 96 pages non chiffrées, imprimé à Lille, en 1804, chez P. Dumortier.

Le Trépassement de la Vierge Marie, contenant ses litanies, et plusieurs Oraisons en son honneur.

Petit poëme qui occupe les 24 premières pages.

Vient ensuite une Oraison en vers dont le sujet est la *Passion de Jésus-Christ.* Tous les vers se terminent en *a.* On y remarque le passage de la *Mort du Christ:*

Les pierres se fendirent et la terre trembla,
Le soleil s'obscurcit et la lune s'obscurça (*sic*)

Il y a des éditions postérieures où ce vers n'existe plus, il est remplacé par un autre.

Je ne connais à Lille de l'édition de 1804 que le seul exemplaire que je possède.

CHARLES DE PRINS.

—

La clef des « Kamtchatka » (XXXII, 114). — Il ne m'a pas été possible d'établir cette clef aussi complètement que je l'aurais voulu. Il y manque encore plusieurs personnages : Paul Lermy, Mme Grivaudan, Ernst Wallenstein, Moutimbre, comtesse de Scudermo, Griffanocalo, etc. Je laisse à nos collaborateurs le soin de s'en occuper. Voici ceux que j'ai réussi à identifier :

Toupin des Mares, Arman de Caillavet; *Gréveuille,* Anatole France; *Cardon,* Odilon-Redon; *Sorpion,* Léon Bloy; *Fourgain,* Paul Gauguin; *Sivreuse,* Alexandre Natanson; *Turmet de l'Ancre,* Pozzi ou Dieulafoy; *Véronisse,* Victor du Bled; *Edgard de Fries,* Edouard Dujardin; *Turniquel,* François Arago; *Maître Blétin,* Léon Cléry; *Princesse de Fourvandières,* Comtesse Fleury; *Johannès Hallyre,* Erik Satie; *l'abbé Serbe,* l'abbé Charbonnel; *Mme Lévinché,* Mme Paumier; *Adolphe Judas,* Bernard Lazare; *Rose Coindart,* Mme Laure Besnières; *Norbert Hillebrand,* Max; Nordau; *Migoniel,* H. de Groux; *Termund Green,* Oscar Wilde; *Héronge,* Stéphane Mallarmé; *Verduron,* Paul Verlaine; *Frédégon,* Félix Fénéon.

TRUBLISSIMET.

—

Quel est le livre imprimé qui a atteint le prix le plus élevé aux ventes publiques? — XXXII, 242, 425, 496, 574; XXXIII, 97, 330). — Voici quelques prix de manuscrits du duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, qui m'ont paru intéressants.

Ce prince paya un missel enluminé 200 écus d'or ou 10,000 francs. Il donna à l'écrivain Pierre Donnedieu 17,700 francs pour un antiphonaire de l'église de Champmol; à Jacques Raponde 500 écus ou 22,500 francs pour « un beau livre appelé *La Légende dorée écripte en françois* ». Enfin, d'après M. Didot, le célèbre manuscrit de la « *Bible historiée* », contenant 5,122 miniatures, revint à Philippe à 82,000 francs.

VICOMTESSE THIDÉ.

***

— Indiquons, à titre de rapprochement curieux, puisque la mode est aux records, que celui de la vente des monnaies romaines est tenu par un médaillon

d'or de Constantin-le-Grand (10,800 fr.), suivi de l'Aureus de Gordien d'Afrique, père (6,720 fr.). Une médaille, jusqu'à présent inconnue, de Saturnin, empereur en 280, arrive troisième par l'adjudication qui vient d'en être faite à l'Hôtel-Drouot pour 6,200 francs.

LE MAS ST-ANDRÉ.

—

Colonies étrangères implantées en France (XXXII, 242, 247, 572, 681; XXXIII, 304). — La très intéressante réponse du collaborateur E. M., à propos des Grecs de Cargèse (Corse), mentionne simplement la Chapelle des Grecs. Il paraît utile de dire ce qu'elle est actuellement, et ce qu'elle fut.

Lorsque l'on parle de cet oratoire en langue française, on l'appelle en effet Chapelle des Grecs. Mais dans le parler corse, on ne lui donne pas d'autre nom que celui de Chapelle « *della Madonna del Carmine* » (de Notre-Dame-du-Carmel). Cela parce que cette petite église fut construite vers 1670, sous le vocable de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Lorsque les montagnards de la province de Vico, croyant les Grecs alliés des Gênois, les eurent attaqués à Paomia; et que ces Hellènes se furent réfugiés à Ajaccio, on leur donna la Chapelle Notre-Dame-du-Mont-Carmel pour leur culte, en 1731. Ce n'est donc qu'à partir de cette date que l'oratoire a été appelé « Chapelle des Grecs ».

Vers 1781, les Hellènes ayant quitté Ajaccio, la chapelle fut rendue au culte catholique; elle est depuis un lieu de pèlerinage, principalement pour les marins qui viennent se mettre sous la protection della madonna del Carmine; le jour de la fête de la Chapelle, tout Ajaccio prend part à la procession, et les pèlerins conservent précieusement le scapulaire qui leur est délivré en témoignage de leur foi.

Les terrains qui avoisinent la petite église, forment une propriété connue sous le nom de jardin du Mont Carmel, ou de la Chapelle des Grecs.

Ce domaine appartenait à l'ambassadeur André Campi qui en fit don à son frère Sauveur. Sur cette propriété, et en face de la Chapelle, on remarque le tombeau des anciens propriétaires, flanqué de quatre saules pleureurs. Il renfermait les corps de François Campi et de Marie-Thérèse Fracetto, son épouse; de Laurent et de Joseph Campi, fils des précédents; enfin de Mme Sabadini, née Campi, fille de Laurent. Ces restes mortels furent transportés dans le caveau de la famille Rousseau, à Ajaccio, lors de la vente, par les héritiers de Sauveur Campi, du jardin de la Chapelle des Grecs, en 1887.

BARON MAXIME TRIGANT DE LA TOUR.

—

Quel est l'auteur de la chanson poissarde ci-dessous et en connait-on le texte complet? (XXXII, 274, 469, 575). — La dernière partie de la question posée par M. H. Boulet a été résolue par le collaborateur E. Savoureau qui a donné le texte complet de la chanson. Quant à la première partie, le questionneur a cru y répondre lui-même en citant un recueil intitulé : *Le parfait catéchisme poissard*, édition augmentée de Milord l'Arsouille. Dans cette réponse, j'ai cherché à découvrir l'auteur de la chanson et à ma grande surprise j'ai constaté qu'il n'était pas nommé. Cette chanson poissarde a été composée par Jacques Demantort, vaudevilliste et membre de la Société des Dîners du Vaudeville, né à Paris en 1745 et mort dans cette ville le 10 octobre 1819.

PAUL PINSON.

—

Les ambassadeurs du comte de Provence (XXXII, 439). — Le cardinal Maury fut nommé ministre près de Pie VII par le comte de Provence, par lettres de crédit du 21 avril 1800, protecteur des églises de France et de Corse, le 3 juillet suivant.

Le comte de Caraman fut reconnu, vers la même époque, comme ministre plénipotentiaire du roi de France (Louis XVIII) près l'empereur de Russie (Lettre du comte de Provence à Maury, du 6 juillet 1800).

Voir pour tout ce qui précède : *Correspondance diplomatique du cardinal Maury*, par Mgr Ricard, tome I.

SENSIM.

Trois prieurés (XXXII, 482, 687). — L'abbaye de filles de La Joye-lès-Nemours (Seine-et-Marne) a toujours fait partie du diocèse de Sens, et par conséquent ses armoiries n'ont pu être déclarées au bureau de Soissons. Il existe à la Bibliothèque nationale un factum concernant la nomination de Don Detrichy par l'abbé de Citeaux à l'abbaye de La Joye, intitulé : *Sommaire de l'instance prête à juger au sujet de l'abbaye de La Joye, diocèse de Soissons*. S. L. N. D., pièce qui prouve qu'il existait une abbaye de ce nom dans ce diocèse.

PAUL PINSON.

—

Sorguigna (XXXII, 553; XXXIII, 103, 311). — *Monaaquo* et *Mounéquo*; mot inconnu dans le pays basque, usité dans différents dialectes patois du Sud de la France. Signifie : Épouvantail, hideuse vieille, carnaval, mannequin, poupée, etc.

— Le mot : *Aytigo*, doit être un mot espagnol (Navarre) corrompu en un nom propre.

— Le mot : *brabori*, ne dit absolument rien, ni en basque, ni en espagnol. Voir si ces deux mots ne sont pas écrits autrement?

Dans tous les cas, le basque des questions posées est un peu incorrect. Ainsi :

1° Adio *mon* aytigo; *mon*, n'est pas basque;

2° Adio enemaytya sori brabori, devrait s'écrire : Adio ene maytia zuri;

3° Sori brabori enemaytya ene oro enebihosta, devrait s'écrire : Zuri b...ene maytya ene oro ene bihotza.

Traduction :

1° Adieu mon.....?

2° Adieu ma chérie, à vous.

3° A vous ma chérie, mon tout, mon cœur.

Traduction des mots :

Adio — Adieu.
Aytigo — .....?
Ene — (pronom possessif) mon, ma, mes.
Maytia — chérie.
Zuri — (prononcez souri) à vous.
Brabori — .....?
Oro — tout.
Bihotza — cœur.

VARILLAS.

Quels sont les poèmes et surtout les pièces de théâtre qui ont porté le nom ou qui ont été inspirés par Bertrand du Guesclin, sa vie, ou un des membres de sa famille? (XXXII, 553; XXXIII, 72, 267). — On peut ajouter aux pièces déjà citées les deux suivantes, recueillies par M. de la Villemarqué :

La filleule de du Guesclin;
Le siège de Pestivien.

La première a trait à la délivrance de Guinguamp opprimée par le gouverneur de Trogof, Roger David.

VICOMTESSE THIDÉ.

—

Le « pourpre » héraldique (XXXIII, 87, 465). — Le pourpre a toujours été une couleur très rare, et je ne crois pas qu'il ait jamais existé de règle sur la nuance précise à lui donner. C'est à mon avis chose laissée au goût du peintre.

Je trouve néanmoins à l'étranger les indications suivantes :

Die in der Praxis angewendeten Farbegattungen sind : ..... Karmin (Kochenille), auch Krapplak für Purpur. — O. T. von Hefner. *Handbuch der theoretischen und praktischen Heraldik*, p. 36, n° 1.

For the remaining Heraldic Tinctures, the following Colours should be employed : ..... *Purpure.* Indian Purple, or a mixture of Carmine and Cobalt; shaded with gum or Burnt Carmine. — John E. Cussans, *Handbook of Heraldry*, p. 308.

L. DE LESDAIN.

—

Les assignats appelés « Corsets » (XXXIII, 89, 348). — Dans son intéressante, réponse M. Ulric R.-D. indique qu'il possède dans sa collection *cinq* émissions seulement des assignats Corset; il faut en ajouter une sixième; celle du 1er novembre 1791. — Ainsi rectifiée, la liste des émissions de ces billets est complète, je crois du moins pouvoir l'affirmer. En outre, ainsi que je l'indiquais dans ma première réponse, chaque émission se divise en 10 séries marquées chacune par une des lettres A B C D E F G H J K. Cette particularité n'existe que pour un certain nombre d'assignats du règne de Louis XVI. — Sur les autres et sur tous ceux de la République, les séries

sont désignées par un numéro et non par une lettre.

D'un autre côté, M. de Larche, dans sa réponse, paraît admettre que le sobriquet de Corset s'appliquait à d'autres assignats que ceux de cinq livres des émissions susdites. — Je suis au contraire convaincu, pour ma part, que ce mot désignait uniquement et spécialement ce type d'assignat; et la raison en est que *Corsel seul* a signé ces assignats comme Taisand seul a signé ceux de dix livres, James ceux de 25 livres, Guyon ceux de 10 sols, Buttin ceux de 15 sols, Hervé ceux de 25 sols et Saussay ceux de 50 sols. — Il est donc tout simple que ce nom de Corsel avec sa lettre finale ressemblant beaucoup plus à un *t* qu'à un *l*, toujours placé d'une façon très apparente au millieu de ces billets ait attiré l'attention du public et motivé la plaisanterie en question. — Corsel, il est vrai, a bien signé d'autres assignats; je trouve notamment son nom sur des assignats de 60 livres du 27 septembre 1790 et du 19 juin 1791. Mais comme ces assignats portent également des signatures tout autres que celle de Corsel, et en très grand nombre, que par conséquent pour ces autres types le mot Corsel cesse d'être la règle pour devenir une rare exception, il parait peu probable qu'il ait pu devenir le terme générique destiné à désigner ces types de billets.

Le nombre des commissaires qui ont apposé leur signature comme garantie des assignats est en effet pour certains d'entre eux très considérable. Pour les assignats de cinq livres du 10 Brumaire, an II, ma liste des signataires porte en effet cent noms et j'ignore si elle est complète. — Pour les mandats territoriaux de 25 francs du 28 Ventôse de l'an IV, j'ai une liste de 106 noms.

H. D.

—

Soupe julienne (XXXIII, 163. 439. — D'après Littré, la soupe à la julienne est mentionnée, pour la première fois, en 1722, dans le *Cuisinier royal et bourgeois* Cela met hors de cause, en tant que parrain, le compositeur français Julien, né en 1812. — Il paraît, d'autre part, que ce potage qui est à Genève la *soupe à la bataille*, se nommait, en Italie, *soupe alleluia*, parce qu'on y mettait surtout du trèfle, emblême de la Trinité. On pourrait, alors, supposer que la plante dite Julienne (*hesperis*), une crucifère qui donne au lait des vaches un parfum d'ail, aromatisait, à l'origine, les macédoines de légumes — et de viandes — et leur a laissé son nom. Julienne est pour : *à la Julienne.*

T. Pavot.

—

La maison occupée par Napoléon à Sainte-Hélène (XXXIII, 175). — La citation du *Sémaphore de Marseille*, si elle eût été complète, eût fourni, en partie tout au moins, la réponse demandée. En effet, voici ce que je copie dans le numéro du 7 janvier 1830 du *Sémaphore*. Dans la deuxième quinzaine de janvier, il n'a été donné sur le même sujet qu'une notice bibliographique annonçant la publication *Mémorial de Sir Hudson Lowe*.

Le jour déclinait et nous avions encore à voir Longwood-House, assez éloigné du tombeau. L'empressement nous prêta des ailes : après avoir gagné une hauteur, nos gardes nous montrant une maison fort belle, entourée de verdure, nommèrent Longwood-House. Cet édifice forme un carré parfait: trois corps de bâtiments sont disposés autour d'une petite cour, une galerie joint ses deux ailes. Les appartements sont beaux, parquetés, tous décorés de cheminées du plus beau marbre et de tapisseries plus élégantes que magnifiques; en parcourant la maison, une voix féminine vint frapper nos oreilles, cette voix chantait en francais avec beaucoup de grâce : *O Richard ! O mon Roi !* etc. Empressés de connaître cette aimable cantatrice, qui nous surprenait aussi agréablement, nous poussons doucement la porte..... nous voyons une demoiselle de vingt ans, jeune et belle, dévidant tranquillement de la soie pour le compte de la Compagnie. Elle est française, lyonnaise, partie de Marseille; je te laisse à penser si la connaissance fut bientôt faite. Connais-tu, mon ami, le charme d'une pareille rencontre? Une famille française habitant la maison d'exil de Bonaparte! Nous étions ravis, ces bonnes gens nous donnèrent tous les détails que nous désirâmes, et nous conduisirent à la maison où Bonaparte cessa de vivre (l'autre n'étant pas finie encore lorsqu'il mourut). Nous vîmes une maisonnette dégradée et tombant en ruines, les chambres basses métamorphosées en écurie, la chambre de mort en grenier à paille, et un hideux palefrenier chinois, commandant en maître dans cette fastueuse demeure! Quelle chute!..,

Dans ce trajet, nous apprîmes de cette famille par quelle aventure elle habitait cette île: C'est, nous dirent-ils en pleurant, une nouvelle perfidie des Anglais. La Compagnie voulant faire de la soie à Sainte-Hélène, et

ne trouvant point d'ouvriers qui voulussent s'exiler dans un endroit aussi sauvage, imagina tout simplement d'attirer ceux-ci de Lyon à Londres. sous des promesses frauduleuses, et les envoya à Sainte-Hélène, lorsqu'ils croyaient retourner en France suivant la promesse qu'on leur avait faite. Là, obligation d'attendre l'expiration d'un bail qu'ils n'ont signé que par force et qu'ils regardent comme le terme de leur souffrance. Dans trois ans, ils reverront leurs amis et leur patrie, s'il plait à Messieurs les Anglais.

P. c. c. : EUMÉE.

—

Bouillons pointus (XXXIII, 201). — Voici quelques personnages illustres ayant fait usage des bouillons pointus :

Louis XI, roi de France, étant tombé malade au mois de mars 1840, luy fut baillé un clistère (*Mémoires de Philippe de Commynes*).

Louis XIII prit en un an 215 purgations, 212 lavements et fut saigné 47 fois par ordre de son médecin Charles Bouvard (Amelot de la Houssaye. *Mémoires historiques*, t., 1 ; p. 518).

Le *journal d'Héroard* nous apprend que, pendant son enfance, Louis XIII avait fait aussi usage de ce remède.

Louis XIV prit des bouillons pointus par centaines : il est imposible d'en faire le compte exact (Voir le *Journal de la Santé*, tenu par ses médecins, Fagon, Dacquin et Vallot).

Bossuet en prit aussi beaucoup, surtout à la fin de sa vie (Voir le *Journal* de l'abbé Ledieu).

Louvois, dont la fin ne fut jamais éclaircie, mourut, dit Saint-Simon, en rendant un lavement.

La Bruyére mourant prit un lavement de tabac.

Le chancelier Séguier n'allait jamais au Conseil sans avoir pris un clystère au préalable, dit une note aux *Lettres de Mme de Sévigné*.

On lit dans les *Mémoires de Mme de Staël-Delaunay* que le comte de Laval se faisait donner deux lavements par jour.

L'abbé Dubois se récria sur cette quantité de lavements. Le duc d'Orléans lui dit que puisqu'il n'avait que ce divertissement, il ne fallait pas le lui ôter.

Louis XV mourant reçut un lavement qui lui fut administré de façon grotesque par son premier apothicaire. — Voltaire en prit beaucoup ; Piron en fait foi dans une de ses lettres :

Depuis quatre jours qu'il est ici, Voltaire a déjà pris six lavements (Sainte-Beuve. *Nouveaux Lundis*, t. 7, p. 439).

Saint-Simon rapporte qu'en 1694, M. de Richelieu prit un lavement et que le bassin de sa garde-robe n'en put contenir le résultat. L'abbé de Choisy rapporte dans ses mémoires que Mgr de Valence ayant pris un bouillon pointu, M. des Grais dut tourner le dos pour lui permettre de le rendre. Au témoignage du *Dictionnaire Larousse*, Santeul aussi prit un clystère. Dans une brochure publiée sur les derniers instants de Gambetta, j'ai lu que l'illustre homme d'Etat fit usage de ce remède sur ses derniers jours.

Si maintenant, nous passons aux femmes, nous voyons dans les *Lettres de Mlle Aïssé* qu'Adrienne Lecouvreur mourut empoisonnée dans un lavement, et dans les *Mémoires de Mme de La Fayette* qu'Henriette d'Angleterre prit un lavement sur l'ordre de Vallot durant la fameuse nuit où elle trouva la mort.

Madame, duchesse d'Orléans, raconte dans ses lettres (22 mai 1675), que ses médecins lui ont fait donner 72 lavements pendant une maladie. Plus loin (22 décembre 1712), elle dit :

Je suis très lasse.... des remèdes qu'il m'a fallu prendre : un lavement, 7 médecines en pilules, et deux saignées, le tout en six semaines.

Le même écrit le 18 juin 1719 :

La duchesse de Berri (fille du Régent), a une maladie bien singulière. Deux fois par semaine on lui donne une médecine et à jour passé un clystère. Cela lui fait du bien. Son mal vient de son affreuse gloutonnerie.

Charles de Sévigné écrit à sa sœur Mme de Grignan :

La Divine (Mlle du Plessis) a dû prendre ce matin un lavement à cause d'une brûlaison insupportable qu'elle avait à l'endroit par où était sorti un flux de ventre qui la tourmentait depuis hier midi (1er janvier 1676).

Le 25 septembre 1676, Mme de Sévigné écrit à sa fille que Mme de Carlanges et Beaujeu (sa demoiselle), ont eté malades en même temps :

Pas un remède n'a été ordonné dans la chambre qui ne l'ait été dans la garde-robe : un lavement, un lavement ; une saignée, une saignée.

Le 25 septembre 1703, Mme de Coulanges écrit à Mme de Grignan que Mme de

Lesdiguières est très malade et qu'Helvétius lui fait prendre des lavements d'herbes vulnéraires avec de l'eau d'arquebusade.

La duchesse de Bourgogne s'est fait parfois donner un clystère dans le cabinet du roi où il y avait beaucoup de monde; elle se tenait debout devant le feu, derrière un petit écran et la femme qui le lui donnait se tenait à genoux après s'être avancée en rampant sur les pieds et les mains (*Correspondance de la duchesse d'Orléans,* 8 juillet 1719).

Saint-Simon confirme le fait (année 1712 de ses *Mémoires*) :

Nanon apportait la seringue toute prête sous ses jupes, troussait celles de la princesse qui les tenait comme se chauffant et Nanon lui glissait le clystère. Les jupes retombaient et Nanon remportait la seringue sous les siennes; il n'y paraissait pas. Le rare est qu'elle allait avec ce lavement à la comédie sans être pressée de le rendre. Quelquefois même elle ne le rendait qu'après le souper du roi et le Cabinet. Elle disait que cela la rafraîchissait et empêchait que l'étouffement de la comédie ne lui fit mal à la tête. Depuis la découverte elle ne s'en contraignit pas plus qu'auparavant.

Il arriva un jour à Mme de Brégis une aventure bizarre :

Un jour qu'Estoubla passait devant sa chambre, il trouva sa porte entrouverte et vit Mme de Brégis sur son lit, le derrière à l'air et une seringue appuyée au lit. Il se glisse doucement, insinue le lavement, remet la seringue et se retire. La femme de chambre rentre et dit à sa maîtresse de se remettre en posture.. .. grande cacophonie entre elles. Le mystère s'éclaircit plus tard (Saint-Simon. *Additions au journal de Dangeau*).

Tallemant des Réaux raconte que :

La comtesse de Maure croit toujours avoir quelque incommodité et a sans cesse quelque lavement dans le corps. Une de ses parentes, une italienne (Mme de Montigny-Bérieux) lui laissa du bien en mourant et mit la somme dans une seringue, ce qui fit dire à Mme de Rambouillet : « Voilà du bien qui vient à la comtesse de Maure dans la forme la plus agréable qui lui pouvait venir. »

Dans ses *Veillées joviales,* Armand Silvestre dit dans le conte : *Le bon temps* qu'au siècle passé, les marquises pour entretenir la fraîcheur de leur teint, faisaient usage du bouillon pointu quotidien. Mais sur quels documents s'appuie cette affirmation? De *quelles marquises* parle-t-il? Toujours est-il que dans les inventaires faits de Mme de Pompadour et de Marie-Antoinette on voit figurer « un bidet avec sa seringue. » Mais ceci est vague. Les Intermédiairistes pourraient-ils citer d'autres femmes ayant eu le culte du clystère?

Ed. J.

* * *

— Lorédan Larchey, *les Excentricités du langage* : *Bouillon pointu,* lavement. Double allusion au clystère et à son contenu.

— Dieu ! qu'est-ce que je sens !
L'apothicaire (poussant sa pointe) :
— C'est le bouillon pointu.

Parodie de Zaïre, XVIIIe siècle. — *Bouillon pointu,* coup de baïonnette.

— Toi, tes cosaques et tous tes confrères, nous te ferons boire un bouillon pointu. Layale, *Chansons,* 1855.

J. Lt.

—

Léonard Bourdon à Orléans (XXXIII. 204). — Bonnemain, l'auteur anonyme du livre : *Les Chemises rouges, ou Mémoires pour servir à l'histoire du règne des anarchistes,* (Paris, an VII, 2 t., in-12, dit dans sa préface qu'il présente des faits dont il a été témoin oculaire :

Le premier tableau que nous présentons ici, est celui des machinations ourdies à Orléans, par le trop fameux Léonard Bourdon, contre les propriétaires de cette commune, et la fin déplorable de neuf d'entre eux.

L'introduction, à ce premier tableau, comprend 38 pages; l'auteur raconte que Bourdon, gorgé de vin (*sic*), ayant voulu entrer de force à la municipalité (on ignorait son titre et son nom), reçut quelques bourades (*sic*) et de légers coups de bayonnettes : aucune de ses blessures n'était dangereuse ; que le lendemain, il arrange un histoire mensongère dans laquelle il affirme que trente nouveaux Pâris l'ont assailli de toutes parts et percé de coups de bayonnettes, en lui disant : va rejoindre Lepelletier.

Le premier tableau comprend 134 pages et rend compte de l'acte d'accusation et du jugement de Fouquier-Tinville, rendu après 15 jours de débats le 12 juillet 1793 et exécuté le lendemain à 11 heures du matin.

La fin de ce premier tableau est le compte rendu de la pieuse cérémonie qui a eu lieu à Orléans, le 13 juillet 1795,

pour le repos de l'âme des 9 victimes innocentes.

Une gravure représente Fouquier-Tinville, rendant son jugement le 12 juillet 1793.

Bonnemain en écrivant les *Chemises rouges* n'a pas fait œuvre d'historien, c'est si je puis m'exprimer ainsi : un diatribiste.

A. DIEUAIDE.

—

Les Prévost en 1792 (XXXIII, 204, 394). — Parmi tous les anciens officiers du roi portant le nom de Prévost, émigrés en 1792, je n'en vois qu'un qui soit rentré en France sous le consulat (1797), c'est Louis-François Prévost, dit le comte de la Boutetière, entré comme lieutenant dans le régiment de la Tour-d'Auvergne.

(Armes : d'argent, à trois hures de sanglier de sable).

Voici la liste de tous les officiers émigrés portant le nom de Prévost.

Prévost (Jean-François), de la Roche-Touchimbert, de Mondion (Vienne).

Prévost (Alexandre) de la Croix de Lamenay (Allier).

Prévost (François-Marie) Tourandais, de Dinan (Côtes-du-Nord).

Le Prévost (Jean-Jacques), de Saint-Pierre-Diray (Orne).

Idem, (Louis-Jacques).

Idem, (Toussaint-Alexandre).

Prévost (Alexandre-Charles-Marie) de Saint-Cyr, de Vallère (Indre-et-Loire).

Prévost de Gagemont (Armand-Charles), de Villiers-en-Bois (Deux-Sèvres).

Prévost (Louis-Nicolas de), de Montargis (Loiret).

Prévost (Louis-Joseph), de Coulommiers (Seine-et-Marne).

Les officiers suivants ne sont pas compris dans les listes officielles des émigrés :

Prévost de Bonnezeaux, d'Angers.

Prévost de la Croix (Louis-Anne), de Québec.

Idem, (Charles-Auguste), de Québec.

Prévost de Traversay de Rochefort.

Les professions de six autres Prévost émigrés ne sont pas indiquées.

A. DIEUAIDE.

* * *

— Bien des remerciements à l'*Intermédiaire* et au collaborateur Lobanow.

Pourrait-on encore ajouter quelque chose à propos :

1° D'un Prévost qui est cité au *Moniteur universel* du 19 brumaire an IX, comme ayant spécialement offert ses services au premier consul? A-t-on un indice sur la branche de la famille à laquelle il appartenait, sur ses armoiries?

2° Des armoiries d'un Prévost (1792), portant Ecu écartelé, Dextre : au premier douze ?... surmontés de 3 étoiles; au deuxième, un chevron entre 3 tours; au troisième, *trois épées réunies en pointe* sur champ de sable ; au quatrième, *deux fasces* crénelées sur champ d'azur surmontées de 3 pèlerines?

Senestre : *une aigle* déployée entre deux globes enveloppés de deux fasces, et un caducée encadré en chef.

A quelle branche des Prévost tout cela peut-il se rapporter?

C. R. DE G.

—

— D'après l'ouvrage du savant antiquaire Claude Bouteroue : *Recherches curieuses des monnoies de France, depuis le commencement de la Monarchie.* Paris, in-f°, 1666 ; la frappe des francs d'argent a commencé en 1575 au cours de 21 sols tournois.

D'après Moreri, le roi Jean aurait fait frapper en 1360 des francs d'or de vingt sols.

Dans un libelle : *Premier et second advertissements des catholiques anglois aux françois catholiques et à la noblesse qui suit à présent le Roy de Navarre.* Lyon, 1590, in-12, je lis ce qui suit, page 10 du second advertissement :

Froissard parlant de vos majeurs en un temps aussi misérable que le présent, disoit, que toutes les villes de la France tenoient les garnisons à leurs frais, et que ceux de Péronne prindrent le sieur de Ribemont, sage et vaillant chevalier à vingt francs par jour pour sa personne, et pour chacun chevalier dix francs.

On aurait donc employé le mot de franc dans la conversation bien avant Henri III.

A. DIEUAIDE.

La rue Claude Vellefaux (XXXIII, 210). — Une ordonnance royale du 8 juin 1825 autorisa divers particuliers à ouvrir sur leurs terrains situés entre les rues St-Maur, de la Chopinette, de l'Hopital St-Louis (aujourd'hui rue Grange aux Belles) et le chemin de ronde deux rues de 12 mètres de largeur, chacune. Ces deux rues furent immédiatement tracées et on eut l'intention de leur donner les noms des architectes qui avaient fait construire l'hôpital St-Louis. On fit en conséquence inscrire les noms de *Chatillon* et de *Claude-Vellefosse*. En 1840, lors du renouvellement des plaques de ces deux voies publiques, on reconnut que l'ortographe de ces noms était vicieuse, et on leur substitua ceux de *Chastillon* et de *Claude-Vellefaux* qui sont les véritables noms. Ce fut Claude *Chastillon* qui donna les dessins pour la construction de l'hopital et Claude *Vellefaux*, juré ès-œuvres de maçonnerie du Roi Henri IV, et voyer de St-Germain-des-Près, suivit les travaux de construction.

(Tiré du *Dictionnaire administratif et historique des rues de Paris*, par Félix et Louis Lazare).

VEREPIUS.

Même réponse : HENRI MASSON, E. LEPINOIS, J. C. WIGG.

***

— Le personnage avec lequel mon confrère *Truth* désirerait faire plus ample connaissance, *Claude Vellefaux*, mériterait une notoriété plus grande.

Voici ce qu'en dit l'Estoile, dans ses *Mémoires* :

> Le vendredy 13e du mois de juillet 1607, le roy Henri IV fonda l'hospital de Saint-Louis et fut poser la première pierre à la chapelle dudit, pour lequel grand nombre d'ouvriers travaillent journellement sous la conduite de *Claude Vellefaux*, bon architecte.

Les travaux durèrent un peu plus de quatre ans. L'hôpital Saint-Louis est intact avec sa chapelle, ses cours, ses jardins, ses *esquaires*, ses galeries, ses promenoirs, son enceinte, ses pavillons brique et pierre à combles élevés, et il reste pour nous, à la fin de ce XIXe siècle, l'un des plus curieux et des plus beaux modèles de l'architecture civile au commencement du XVIIe.

Je sais qu'il mourut avant 1628 ; que sa veuve habitait alors rue des Boucheries-Saint-Germain: qu'il était architecte-voyer de l'abbaye Saint-Germain et propriétaire d'une maison sise rue de Seine, à l'enseigne du *Lion-Noir*, puis de l'*Autruche*... et puis c'est tout, et c'est trop peu.

C'est pour honorer sa mémoire que l'on a donné son nom à une rue voisine de l'hôpital.

E. DE MÉNORVAL.

***

— Cette rue a été ouverte sur des terrains appartenant à MM. Davaux, Bart, Callou et Loyre, en vertu d'une ordonnance royale du 8 juin 1825. Cette rue porte le nom de *Claude-Vellefaux*, juré du roi Henri IV, ès œuvres de maçonnerie, voyer de Saint-Germain-des-Prês, qui suivit la construction de l'hôpital Saint-Louis, dont les dessins ont été fournis par Claude Chastillon, architecte, né à Châlons en 1547, et qui mourut en 1616.

La rue Claude-Vellefaux commençait à la rue de la Chopinette, à laquelle on a donné depuis le nom d'Alibert, médecin en chef de l'hôpital Saint-Louis, et finit à la rue Grange-aux-Belles.

En mémoire de Claude Chastillon, une rue portant son nom fut ouverte en 1825, en même temps que la rue Claude-Vellefaux, mais elle n'existe plus ; elle commençait rue Grange-aux-Belles et rue Saint-Maur, pour finir au chemin de ronde de la Chopinette ; l'emplacement, je crois, a dû disparaître lors de la suppression des anciens murs des barrières et de l'élargissement du boulevard de la Villette.

Comme le dit M. Truth, Claude Vellefaux est peu connu ; il en est de même pour les trois quarts des personnages dont les rues portent les noms.

Plus que jamais, et comme on l'a déjà réclamé bien des fois, il faut absolument que l'on exige de la municipalité parisienne que nos plaques indicatrices des rues, avenues, boulevards, etc., portent une ligne biographique en dessous du nom. Ce sera fort utile, très intéressant et très instructif historiquement. Notre directeur devrait par tous les moyens qui sont en son pouvoir exiger cette mesure, dont le public à présent et à venir lui sera reconnaissant.

Paris. Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux

L'Administrateur-Gérant : LÉON LENÈGRE

PETITE CORRESPONDANCE

(Du 20 au 26 Avril)

A. Gascard. — Merci. La rectification sera publiée en réponse.

Vingtrenier. — Vous êtes l'obligeance même. Mazagran paraîtra dans le numéro du 1er juin. Pour le général Maupetit, l'abondance des matériaux a seule été la cause de la non publication. Envoyez toujours vos études sur Berruyer et Seriziat, on peut en faire des extraits.

Capdevielle. — Vos désirs ont été exécutés. Ne craignez jamais d'envoyer.

Bonnetain. — L'erreur dans l'envoi a tenu à la mise sous bande. Ce que vous disiez a été fait. Merci.

Gonfreville.— Changement d'adresse faite. Pour la carte d'identité, le titre indique le but, l'intérêt de la liaison, la possibilité de la recherche dans certains milieux spéciaux, etc., nous reviendrons en détail sur cette question et les avantages attachés à cette carte.

Ferdinand de Trooz. — Vous êtes en vérité trop aimable.

A. Martin. — Tout est bien arrivé, mais en deux fois. C'est charmant.

Clément Lyon. — La mort de Paul-Louis Courrier a déjà été l'objet d'une question et d'une réponse; à peu près identiques à la vôtre, XX, 740; XXI, 79. Si vous trouvez la réponse incomplète, revenez-y. C'est votre droit.

Lyonnet. — Votre question relative à la campagne d'Egypte a été déjà été posée, X, 327, mais je dois avouer qu'elle est restée sans réponse. Si vous désirez raviver la question, vous n'avez qu'à faire une réponse afin de lui redonner de l'actualité.

Geo. — Vos observations sont des plus sensées et des plus fines.

Vicomte de Chasteigner.— Mille remerciements. Il y a du mieux, mais une grande faiblesse.

Paimblant de Rouil. — J'irai vous parler de l'affaire des Feuilles d'or.

Gomboust. — Elle est ravissante votre épitaphe du seigneur de Manas, mais..... vous avez trop d'esprit pour ne pas comprendre.

Georges Colas. — Quelle question désirez-vous voir posée à propos des exemplaires du Koran ?

Boulet. — Décidément le *Sermon joyeux* est trop joyeux pour être reproduit. Dès que serai en état de pouvoir sortir, je me ferai un plaisir d'aller en prendre connaissance chez vous.

G. Waag. — Reçu votre intéressante communication. Nous en reparlerons au moment opportun. J'aurai d'ailleurs besoin d'explications plus complètes.

T. Pavot. — Vous avez raison. L'article : *Dé à inscriptions*, XXXIII, 173, doit être signé *T. Pavot* et non *A.-L.*

T. R. — Vous avez grande raison ; il faut lire : XXXIII, 302, ligne 14, Boissonade et non Bois-Sonnade.

La réunion de " L'INTERMÉDIAIRE " du 31 mai.

La fameuse réunion aura lieu le dimanche 31 mai *à midi*, déjeuner dans les salons du *Palmarium* (jardin d'acclimation, Bois de Boulogne).

A deux heures, conférence et discussion relative aux différentes propositions émises par les collaborateurs.

A trois heures. — Distractions variées.

Mesdames les Intermédiairistes, femmes ou parentes d'Intermédiairistes sont admises. Chaque intermédiairiste peut amener des personnes de sa famille.

Prix de la réunion, tout compris : **8** francs par personne payables en entrant.

Prière instante de se faire inscrire d'avance au secrétariat de la direction.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En TOURAINE, aux CHATEAUX des BORDS DE LA LOIRE

ET AUX STATIONS BALNÉAIRES

De la Ligne de SAINT-NAZAIRE au CROISIC et à GUÉRANDE

1er ITINÉRAIRE

1re classe, **86** fr. — 2e classe, **63** fr. — Durée : **30 jours**

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à **Tours. — Loches**, et retour à **Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande**, et retour à **Paris**, *viâ* **Blois** ou **Vendôme**, ou par **Angers**, *viâ* **Chartres**, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre **Nantes** et **Saint-Nazaire** peut être effectué sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de **10** jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de **10** °/ₒ du prix du billet.

2e ITINÉRAIRE

1re classe, **54** fr. — 2e classe, **41** fr. — Durée : **15 jours.**

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à **Tours — Loches** et retour à **Tours — Langeais**, et retour à **Paris**, *viâ* **Blois** ou **Vendôme**.

En outre, il est délivré, à toutes les gares du réseau d'Orléans des billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versâ*.

Ces billets sont délivrés toute l'année : à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux bureaux succursales de la Compagnie *et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans*, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

CESSION D'OBJETS

ayant appartenu

AU GÉNÉRAL JOSEPH GARIBALDI

1° **Une Statuette** en bronze, hauteur 60 %m, fondue à Caprera par une artiste anglaise et donnée au Général *(Portrait du Général en pied)*;

2° **Sa Blouse** en drap rouge avec broderie et blason de la ville de Rome sur le collet. *(Cadeau des Dames Romaines)*;

3° **Une Pipe** en écume de mer, portrait du Général, avec bourse brodée pour le tabac;

4° **Une Calotte** velours cramoisi, avec broderie en or et initiale G;

5° **Une Photographie**. *(Portrait du Général sur soie)*.

N.-B. — Les articles 1, 2, 3, sont accompagnés d'un autographe du Général Garibaldi en faisant le cadeau à son beau-frère, M. Antoine Armossier. *(Certificat notarié.*

Les Musées cantonaux de France. — Article du *Bulletin de la Ligue de l'Enseignement*, de févr. 1895 (p. 49), et de la *Paix* du 8 avril 1895.

Des musées cantonaux ont été fondés à Bagnols (Gard) en 1854, par M. Léon Alègre, et à Poligny (Jura), en 1859, par M. Edmond Sauria.

M. Edmond Groult, docteur en droit, avocat à Lisieux (Calvados), a entrepris, en 1876, une active propagande pour multiplier ces modestes musées, en faisant ressortir tous les avantages qu'on en devait attendre.

Une médaille d'or lui a été décernée à l'Exposition universelle de 1889, et plus de quarante Conseils généraux ont émis des vœux en faveur des musées cantonaux.

Pour faciliter la création de ces musées dans tous les cantons, M. Alphonse Renaud, 25, rue Scheffer, à Paris, docteur en droit, chef de bureau au Ministère des Finances, vient de réunir, avec l'aide de quelques personnes, plus de 1,000 volumes, environ 40,000 dessins, plus de 5,000 textes, présentant un intérêt cantonal, et quelques centaines de monnaies qu'il mettra gratuitement et successivement à la disposition des associations cantonales qui ont eu ou auront établi un musée cantonal à la mairie du chef-lieu de canton ou dans un autre local convenable, et organisé des conférences publiques dans les principales communes du canton. Son œuvre a été créée le 12 mai 1894, et est déjà féconde en résultats.



OUVRAGES EN LIBRAIRIE

Nouvelles algériennes, par M. Albert Fermé (1 vol. in-16°, Paul Ollendorff, édit., Paris).

M. Albert Fermé, juge au Tribunal de Tunis et président du Tribunal mixte immobilier, vient de donner une seconde édition de ses *Nouvelles algériennes*.

Le livre du savant magistrat, qui est en même temps un ecrivain plein d'esprit et de verve, a obtenu un vrai succès, non seulement auprès des lecteurs désireux de mieux connaître la vie et les mœurs de notre grande colonie mais aussi auprès des personnes habitant la terre d'Afrique et les plus à même d'apprécier la sagacité des observations de l'auteur et la sincérité de ses récits.

Comment discerner les Styles, du VIe au XIXe siècle, est un recueil contenant un millier de dessins, dont plusieurs tables rendent le maniement facile, et expliquant les lois qui régissent les Styles et les caractères qui les révèlent. Cette publication, classée et rédigée par notre érudit confrère L. Roger-Milès, vient de paraître chez Edouard Rouveyre, éditeur, 76, rue de Seine à Paris. *Comment discerner les Styles* est un ouvrage qui s'imposait depuis longtemps et tous ceux à qui il s'adresse, Gens du monde soucieux de décorer leurs appartements avec une grande sûreté de goût, Collectionneurs, Amateurs, Artistes, Experts, Fabricants, lui réserveront certainement l'accueil qu'il mérite.

(Un specimen illustré de 80 dessins, sera adressé, gratis et franco, à ceux de nos lecteurs qui en feront la demande à M. Edouard Rouveyre, éditeur, 76, rue de Seine à Paris.)

L'INTERMÉDIAIRE

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

L'*Intermédiaire* est devenu et devient chaque jour, grâce à la savante direction du Général Jung, un outil de travail indispensable. Le système de **Questions** et de **Réponses** sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés.

Parmi les littérateurs, érudits, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles, amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région ; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre ; il n'a pas obtenu les renseignements qu'il désirait. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, retrouver un livre, un manuscrit ou un objet d'art, des armoiries, les documents d'une généalogie ou d'une recherche héraldique, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, en connaître la rareté et le prix, savoir si le sujet dont il s'occupe a déjà été étudié, si tel ou tel document est inédit, si les collectionneurs, les bibliothèques, les archives ou les musées possèdent sur son travail projeté quelques indications, quelques documents ou quelques pièces qui peuvent l'aider à mener à bien son étude ; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts, il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire ; il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'Etranger, et dans l'un des numéros suivants, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. **Questions** et **Réponses** sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses, car, il faut bien qu'on le sache : L'INDÉPENDANCE DE L'INTERMÉDIAIRE EST ABSOLUE, et celle de ses collaborateurs eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par un anonymat scrupuleusement gardé. Aussi, en dépit de la politique, les **Questions** et les **Réponses** de l'*Intermédiaire* ont-elles toujours passionné la presse et le monde des lettres ; elles réveillent des querelles historiques, artistiques et littéraires, provoquent des réformes souhaitées et des mesures salutaires, et contraignent à sortir de leur réserve des hommes, seuls en situation de répondre et qui s'étaient jusque-là abstenus de parler. De là, bien des indiscrétions profitables à l'histoire.

Outre les **Questions** et **Réponses**, l'*Intermédiaire* publie les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public et les corrobore par de nouveaux renseignements. Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire* et achève d'en faire, sous une forme alerte, vive, primesautière et docte tout à la fois, une véritable *Encyclopédie* internationale.

Depuis trente-deux ans, il a rendu sans interruption d'innombrables services à la science et est devenu le véritable **Moniteur de la Curiosité** de tous ordres, attendu, lu et commenté par la presse entière.

L'*Intermédiaire* **PARAIT LES 10, 20 & 30 DE CHAQUE MOIS.** Chaque numéro est composé de **quarante-huit colonnes** soigneusement imprimées en caractères elzéviriens. Le tout forme, à la fin de chaque semestre, un élégant volume qui ne contient pas moins de **mille colonnes**, avec des **tables** destinées à faciliter les recherches.

Abonnements : *Un an.* France, **16** fr. Etranger **18** fr. — *Six mois.* France, **9** fr. Etranger, **10** fr. *Trois mois.* France, **5** fr. Etranger, **6** fr. — Un numéro détaché, **0** fr. **75**.

Les Abonnements partent des 1er Janvier, 1er Avril, 1er Juillet et 1er Octobre.

Pour tout ce qui concerne l'**Intermédiaire**, s'adresser à M. le Général JUNG, 23 *bis*, rue de la Faisanderie.

On s'abonne à la Direction de l'**Intermédiaire**, 23 *bis*, rue de la Faisanderie, à l'Imprimerie G. Lefebvre, rue Claude-Vellefaux, 5 et 7, chez H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, nº 1, ainsi que dans tous les bureaux de Poste, de France et de l'Etranger.

AVIS

Toute demande de **changement d'adresse** doit être accompagnée de **40 centimes** en timbres-poste et d'une des dernières bandes imprimées.

Annonces : **25 centimes** la ligne pour les abonnés.

Pour les **Collections à compléter**, prière d'écrire à la Direction.

Le Général Directeur est visible tous les *mardis*, *jeudis* et *samedis* matin, de 9 *heures à midi*. Il a le téléphone à sa disposition.

On trouve, chez M. H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, nº 1, toutes les livraisons concernant l'*Intermédiaire* et la *Plume et l'Epée*.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. **10 Mai 1896.**

XXXIIIe Volume — N° 725

Quatrième Série — 2e Année — N° 31

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Direction et Administration : 23 *bis*, Rue de la Faisanderie

IMPRIMERIE

5 et 7 RUE CLAUDE-VELLEFAUX

BULLETIN FINANCIER

Le marché conserve toutes ses bonnes tendances et sa fermeté. Il imite en cela les places étrangères qui nous envoient des avis satisfaisants. On s'attend à une reprise générale des affaires aussitôt que les quelques incertitudes politiques qui existent encore se seront dissipées.

Les Rentes françaises reprennent leur marche en avant, après avoir solidement consolidé le cours de 103 francs; les autres valeurs suivent l'exemple de nos fonds publics et progressent pour la plupart.

Ainsi qu'il est dit plus haut, les rentes françaises montent de nouveau. Le 3 o/o finit à 103 12, le 3 1/2 à 106 12.

L'Italien est ferme à 85 30 sur le bruit non encore confirmé que les troupes italiennes sont entrées dans Adigrat.

L'Extérieure monte à 63 9/16.

Les Fonds russes continuent leur mouvement ascensionnel : le 3 1/2 est à 99 45, le 3 o/o à 94 65, les Consolidés cotent 103 50, l'Orient 66 50.

Le groupe des valeurs de crédit est toujours fort animé, c'est là l'un des indices les plus probants des bonnes dispositions actuelles. Le Crédit Foncier 675, la Société Générale 506, le Comptoir National 572.

Le Suez est ferme à 3,385.

Le Gaz cote 1,060.

Les Mines d'Or restent à peu près comme hier et attendent, pour faire leur mouvement, que la décision du gouvernement du Transvaal soit connue.

J. G.

Type de la CARTE D'IDENTITÉ

Destinée aux INTERMÉDIAIRISTES

1896 **L'Intermédiaire** 1896

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Portrait

photographique.

CARTE

D'INTERMÉDIAIRISTE

M ....

....

....

demeurant à ....

....

Signature,

Visa du Directeur,

Prix de la Carte	0 Fr. 75
Frais d'envoi	0 » 25
TOTAL. . . .	1 » »

Répertoire-annuaire général des Collectionneurs de la France et de l'étranger.

Le deuxième volume nous paraît vraiment **indispensable à tous ceux qui s'occupent du commerce des livres et des objets de curiosité** et aussi à tous les membres de l'immense famille des collectionneurs. L'ouvrage débute (exemple à suivre) par la liste des *Errata, suppressions et addenda* ; de la sorte, on est frappé tout de suite par ce qu'il importe de ne pas négliger ou oublier, ce qui arrive souvent quand ces indications complémentaires sont rejetées à la fin d'un volume. Nous signalerons ensuite une bien intéressante *Etude chronologique concernant les timbres fiscaux et de leurs émissions successives depuis 1673 jusqu'à nos jours,* par M. Ris-Paquot (11 pages), et un travail de M. Paul Eudel sur l'*Habitation et le Mobilier à travers les Ages* (16 pages). C'est à la page 37 que commencent les listes si précieuses de M. Renart, divisées en deux sections : *Collectionneurs français*, désignés en *Collectionneurs provinciaux et parisiens*, et *Collectionneurs étrangers*. Au milieu du volume se trouve intercalée une liste spéciale des *principaux commerçants parisiens, en livres, tableaux, antiquités, numismatique, timbres-poste et professions diverses*. Une table alphabétique des noms des collectionneurs habitant la France (Paris excepté, parce que les parisiens sont rangés par ordre alphabétique) termine cet inventaire. En résumé, M. Renart a droit à nos vives et bien sincères félicitations pour le service éminent qu'il vient de rendre à tous ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent de la vente ou de l'achat de tous objets pouvant former collection.

ÉCHANGE

M. de Chagny désire échanger contre un autre livre, une édition des *Décrétales*, 1641, qui a appartenu à la famille Hennequin, dont les armoiries figurent sur les plats du volume.

OUVRAGES EN LIBRAIRIE



Les **Archives des Collectionneurs d'ex-libris** paraissent tous les mois, avec une ou deux planches hors texte et des figures dans le texte. Elles s'occupent spécialement de toutes les marques de propriété du livre, de blason, etc.

Un numéro spécimen est envoyé sur demande affranchie adressée au siège de la Société : *95, rue de Prony*.

Les Ventes de Tableaux, Dessins et Objets d'Art au XIXe siècle, essai de bibliographie, par L. Soullié, libraire, 25, rue de Lille, à Paris.

Ce que M. Duplessis de la Bibliothèque Nationale avait fait pour les Ventes des XVIIe et XVIIIe siècles, M. Soullié l'a entrepris pour celles du XIXe siècle et grâce aux documents complets qu'il a pu se procurer, notamment à la Bibliothèque Nationale et dans les collections documentaires de Thoré-Burger, Ph. Burty et autres, dont il s'était rendu acquéreur, il a pu mener à bonne fin ce travail de longue haleine. L'ouvrage qu'il vient de publier est un véritable répertoire des ventes faites de 1800 à 1895 ; il ne contient pas moins de 6.000 noms (dont plus de 700 de ventes anonymes) classées d'abord par ordre alphabétique, puis par ordre de dates.

Avec les ventes d'artistes se trouvent décrits leurs catalogues d'Expositions particulières. Les catalogues existant illustrés s'y trouvent indiqués avec leur nombre de planches.

Ce livre, unique en son genre, sera pour tous ceux qui s'occupent à un titre quelconque de Tableaux et d'Objets d'Art, un guide précieux et indispensable.

Un volume in-8o de 368 pages, avec préface de M. Duplessis, tiré à petit nombre d'exemplaires, prix : **20** fr.

DEMANDES D'ÉCHANGE D'EX-LIBRIS

M. J.-E. de Groot-Jamin, d'Amsterdam ;
M. Stirling, 4, rue Sainte-Beuve, Paris ;
M. Oberkampf de Dabrun, receveur des finances, à Alais (Gard) ;
M. Gustave Bord (Loire-Inférieure) ;
M. Bargallo, 34, rue d'Allemagne, Paris,
sont disposés à faire l'échange de leurs ex-libris avec les abonnés de l'*Intermédiaire*.
(Envoyer un timbre pour permettre l'envoi des *ex-libris* désirés).

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *10 Mai 1896.*

XXXIIIe Volume. — N° 725

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Quatrième Série. — **2e Année** — N° 31

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

Vers inédits de Glatigny. — Dans la *Lettre de l'Ouvreuse* (*Echo de Paris*, 30 mars 1896), je trouve cités ces quatre vers comme étant du poète Glatigny :

Le ciel est noir, la bise joue
Parmi les arbres des forêts,
Le bleu n'est plus que sur la joue
Des hommes bruns rasés de près.

Je ne découvre nulle trace de ce passage dans les œuvres du poète. Provient-il de quelque fragment inédit? Mais lequel? Et où se procurer la suite?

MAURER.

—

Lettres d'Osman. — A qui faut-il attribuer la paternité d'un livre intitulé : *Lettres d'Osman?* Je me suis laissé dire que l'auteur était un certain chevalier d'Arc, fils naturel du comte de Toulouse, fils naturel de Louis XIV. Est-ce vrai?

L'édition que je possède est de 1753 et a été imprimée à Constantinople.

DE CHAGNY.

—

Chanson à retrouver. — Je serais reconnaissant à un collaborateur de l'*Intermédiaire*, s'il pouvait me donner le texte complet de la chanson dont je cite ci-dessous les quelques bribes restées dans ma mémoire, ou me dire, s'il y a lieu, de quelle pièce, opéra-comique, ou pièce à couplets, elle est tirée :

Le pauvre Ivan pendant le jour
Travaille et pense à son amour

. . . .

Le pauvre Ivan s'en va chantant :
Le soir, quand pour moi le travail est fini,
Rentrant au village de froid tout transi,
Du foyer qui brille j'aime la chaleur,
Du vin qui pétille j'aime la couleur,
Mais j'aime bien mieux mon amie
Mon amie
Si jolie.
Mais j'aime bien mieux }
Son regard amoureux. } *bis.*

E. D. B.

—

Réjouissance. — Pourquoi appelle-t-on de ce nom les os ou les morceaux inférieurs de boucherie ajoutés aux achats, comme *pesée*?

ED. DE SIZO.

—

Jeune femme et vieux mari. — Ce cas vient d'être mis à l'étude dans l'*Intermédiaire*, par la question posée sous le titre : *Un remède contre l'apoplexie* (XXXII, 643).

On a écrit sur cette situation maritale le quatrain suivant :

Qui cinquante ans aura vécu
Et jeune femme épousera,
S'il est galeux, se grattera
Avec les ongles d'un cocu.

Je désirerais en connaître l'auteur.

EDOUARD RINADEL.

—

« Ne pas avoir la trouille » et « ne pas être piqué des cancoines ». — Quelqu'un voudra-t-il fournir la genèse et l'explication de ces deux argotismes? Le petit lexique d'argot qui suit le poème de

Cartouche (édition de 1725), le *Dictionnaire* de Francisque-Michel (1856) et celui de Lucien Rigaud (1878) sont muets, hors que ce dernier donne « trouille » avec la traduction : souillon, femme malpropre.

LATE.

—

Gai-saber. — Quelle est la signification de ce mot?

V. M.

—

Nom d'auteur à retrouver. — Il y a quelques mois, le *Gaulois* publiait sous la rubrique : *Les quatrains célèbres*, mais sans en indiquer l'origine, la petite perle que voici :

L'attente d'un retour ardemment désiré
Donne à tous les instants une longueur extrême
Et l'absence de ce qu'on aime,
Quelque peu qu'elle dure, a trop longtemps [duré.

Pourrait-on savoir quel en est l'auteur?

L. BAILLET.

—

Portrait du chevalier Paul. — S'il était à la connaissance des lecteurs de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, un portrait du *chevalier Paul*, lieutenant-général des armées du Levant, 1598-1668, prière d'en donner avis au gérant du journal.

X***.

—

Scènes de jour et de nuit au Palais-Royal. — Ou tableau par soirées des délices et des périls de ce séjour enchanté. Dédié à la jeunesse (!) de Paris et des départements. A Paris, chez les marchands de nouveautés, août 1830. Petit in-18, 144 pages, plus 2 pages de table. En tête, un dessin colorié représentant un monsieur et une dame assis à une table copieusement garnie, mais occupés à autre chose qu'à manger. — Connaît-on l'auteur de cet ouvrage, qui ne figure pas dans la *Bibliographie parisienne*, de Paul Lacombe?

J. LT.

Un chevalier de Berny. — J'ai trouvé dans les archives d'une vieille famille de Charleroi (Belgique), un magnifique portrait de S. A. R. et I. l'archiduchesse Elisabeth d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, avec cette inscription :

Fait à la plume par le chevalier de Berny, capitaine des chasseurs, d'après le tableau original peint par Van Dyck, de la galerie d'Anvers (de la 10e grandeur). 1772.

Qui était ce chevalier de Berny?
Il devait appartenir à la noblesse française?

CLÉMENT LYON.

—

Baisses brusques des prix de certaines peintures de maîtres. — Je lis dans le Dictionnaire universel des peintres, etc., par Théodore Guédy, à l'article Velasquez. — Vente Hamilton 1882. Portrait de Philippe IV : 157,000 francs. — Vente Secrétan. Portrait de Philippe IV : 12,000 fr. Si ces indications sont exactes, pourrait-on me dire d'où provient cette énorme différence de prix dans un si court espace de temps et s'il existe d'autres exemples de rabais aussi considérables pour les ouvrages des peintres anciens et modernes?

H. BOULET.

—

Le peintre Englebert Rendeux. — Le peintre Englebert Rendeux, lisons-nous dans le *Dictionnaire des peintres*, de Adolphe Siret (Bruxelles 1883), école flamande (?) 1719 à 1777, né à Liège, fut peintre de marines, travailla chez Joseph Vernet, prit les ordres et devint aumônier du prince Berzonico, à Rome.

Je crois qu'il était né à Liège et fils du célèbre peintre et sculpteur liégeois René-Panhay de Rendeux, né à Liège, dont la famille était originaire des environs de Laroche (sur l'Ourthe, province de Luxembourg).

Mais je voudrais surtout avoir des renseignements biographiques plus précis sur ce peintre Englebert Rendeux.

CLÉMENT LYON.

—

Pie VII et les prêtres assermentés. — On lit dans l'*Histoire de la Révolution*



française, par Alf. Rambaud, Paris, Hachette, 1892, à la page 115 :

Un écrivain catholique, l'abbé Jaeger, avoue en effet, que « d'après les sentiments d'ecclé« siastiques recommandables, les prêtres pou« vaient en conscience prêter le serment. » Pie VII, étant évêque d'Imola, disait qu'il ne l'eût pas refusé s'il avait été prélat français. Devenu pape, il sanctionna par le Concordat beaucoup de dispositions emprun ées à la Constitution civile du clergé et admit à sa communion les évêques constitutionnels de France.

Cette dernière assertion est-elle rigoureusement exacte ? Qu'en pensent ceux de nos confrères qui ont étudié cette époque ? Existe-il des preuves pour ou contre ?

COLLINE.

—

Les bateaux à soupape de Carrier. — On a dit que Carrier, voulant détruire en masse, aurait renouvelé et agrandi l'affreuse idée de Néron, en faisant construire des bateaux à soupape, qui noyaient cent personnes à la fois.

Toutes les biographies de Néron, répètent qu'ayant résolu de faire périr Agrippine d'une manière qui parût naturelle, Néron l'aurait fait embarquer dans une galère construite de façon que le haut tombait de lui-même et le fond s'ouvrait en même temps.

Mes collègues pourraient-ils me donner la description précise des bateaux à soupape de Carrier, que je ne trouve nulle part ?

A. DIEUAIDE.

—

Le couvent des Récollets de Versailles, prison sous la Révolution. — Cette prison révolutionnaire ne renferma-t-elle que des prêtres ? Pourquoi y transféra-t-on des prêtres déjà détenus dans d'autres départements ?

L'*Histoire municipale de Versailles*, de 1787 à 1799, en 4 vol. publiés par Laurent Hanin, en 1885-89, comprend-elle des détails importants sur les prisons révolutionnaires, des listes de détenus ?

F. C.

—

Guerre de Vendée. Le général Lemoine. — La plupart des écrivains paraissent être d'accord pour blâmer la conduite de ce général républicain en Vendée, notamment dans l'affaire de la constitution des *commissions militaires* d'Auray et de Vannes pour juger les émigrés pris les armes à la main lors de leur descente à Quiberon. Pourrait-on me procurer ses états de service ? Etait-il Français ? Que devint-il après les événements de la Vendée ? Tomba-t-il en disgrâce ? J'ai intérêt à connaître sa vie pour mon travail sur les bataillons de chasseurs-tirailleurs belges en Vendée.

CLÉMENT LYON.

—

Relations amicales entre H. de Balzac et le graveur E. Ruhierre. — Dans le dossier de portraits et d'autographes que je conserve, du baron Larrey, ancien chirurgien en chef des armées impériales (1766-1842), il s'en trouve un, buste de face, très finement gravé au burin, épreuve d'artiste avant la lettre, imprimé sur grand papier de Chine, monté sur papier vélin, in-4°. Les noms des deux auteurs (le peintre et le graveur), y sont seulement légèrement tracés au pointillé : « *Girodet pinx.*, 1804 ». — « *E. Ruhierre, sc.*, 1829 ».

De plus, mon épreuve porte écrite et signée à la mine de plomb, cette précieuse dédicace, autographe du graveur : « *A Monsieur de Balzac, son tout dévoué, Ruhierre.* ».

A-t-il été conservé d'autres souvenirs, écrits, des relations amicales qui, certainement, durent exister entre H. de Balzac et l'habile graveur E. Ruhierre ?

ULRIC R.-D.

—

Familles alliées à la famille Barberot. — Parmi les familles alliées à la famille franc-comtoise des Barberot, on trouve :

1° Godefroy-Ernest de Chollet, originaire de Lamouilly (proche Montmédy, Meuse), qui après avoir habité la ville de Gray, fut nommé commandant du Roussillon en 1776 et mourut à Orléans en 1792 ;

2° Etienne-Paul Lenoir, seigneur de la Châtre (proche Briare, Loiret), mort en 1781 ;

Nos collègues de l'*Intermédiaire* pourraient-ils me fournir quelques renseignements sur ces deux familles, me faire

connaître leurs armes, leur descendance, leur origine et me dire si elles sont encore existantes ?

SCRUTATOR.

—

Les descendants de Théobald Dillon. — Théobald Dillon, qui fut massacré par la populace de Lille, après la déroute du Pas-de-Boisieux, le 28 avril 1792, vivait maritalement avec une demoiselle de la Viesville, dont il avait trois fils non reconnus. La Convention, sur le rapport de Carnot, accorda une pension nationale à ces trois enfants ainsi qu'à leur mère. Je serais curieux de savoir ce que sont devenus ces descendants de Théobald Dillon et si leur famille s'est perpétuée. Quelle était la parenté du comte Dillon, l'ami du général Boulanger, avec les descendants de l'infortuné Théobald ?

E. D. B.

—

Boutade attribuée à Colbert. — Depuis longtemps on attribue à Colbert cette boutade, célèbre sous l'ancien régime, que « lorsque le roi crée un office, le bon Dieu crée en même temps un imbécile pour l'acheter ! » Dans quel Mémoire du temps serait-il possible de trouver ce propos, qui me semble peu vraisemblable dans la bouche du grand ministre de Louis XIV qui, sous son ministère, a fait rendre un certain nombre d'édits de création de charges vénales ?

E. M.

—

Armes du baron Dudevant. — Je serais reconnaissant à un de nos confrères héraldistes de me donner les armes du si peu mari de G. Sand, le baron Dudevant.

H. BOULET.

—

Actes établissant les anoblissements par les charges. — Un de nos collaborateurs pourrait-il m'indiquer où étaient enregistrées les lettres de nomination et les actes de cession des charges procurant la noblesse, telles que celles de Secrétaire du Roi, et de Trésorier de France ? Par qui étaient choisies les armoiries de ces anoblis et où ont-elles été enregistrées après la mort de d'Hozier ? Existe-t-il encore des manuscrits à ce sujet ou bien ont-ils tous été brûlés dans l'incendie de la Cour des Comptes ? Je crois qu'aucun ouvrage n'a été imprimé à ce sujet.

A. L.

—

Un livre au sujet des Italiens en Russie (1812). — Quel intermédiairiste ou quel libraire possède dans sa bibliothèque l'ouvrage suivant : *Gl'Italiani in Russia, memoria di un uffiziale italiano*, 4 vol. in-12, Italia, 1826 ?

H. L.

—

Les romans de d'Annunzio. — Quelqu'un pourrait-il expliquer l'étrange idée qu'a eu le traducteur des romans de d'Annunzio de les débaptiser pour les présenter au public français ? Pourquoi appeler *Giacomo Episcopo, Episcopo et Compagnie*; *l'Innocente, l'Intrus* ; et *Il Piacere, l'Enfant de volupté ?*

Cruelle énigme ! Le titre de *l'Enfant de volupté* est aussi confus et obscur que celui du *Plaisir* était net et clair. Voit-on un traducteur de George Sand ou de Balzac changeant de parti pris le titre de leurs cinquante romans ? C'est cela qui simplifierait l'histoire littéraire et amènerait de singuliers coqs-à-l'âne.

M. P.

—

Auteur à rechercher. — Je possède des fragments d'un petit volume in-16, dont le titre manque, mais dont le texte part sur l'intitulé suivant : *Les éléments de l'éloquence, soigneusement recueillis des bons auteurs, etc.* Le volume commence par une « épistre apologétique » de vingt pages, à Monsieur Deagean, conseiller et secrétaire de Madame la Duchesse de Bar, sœur unique du Roy. La signature de l'auteur est en fac-simile, et doit être l'un des plus anciens exemples de cette forme de signature d'auteur (le volume est de la fin du XVIe siècle); elle est illisible. Quel est cet auteur ?

J.-C. WIGG.

Les Chinois en Europe. — A la fin d'octobre 1892, les journaux annonçaient que deux brigades d'ouvriers chinois de douze hommes chacune venaient d'arriver à Seraing en Belgique pour être employées dans les fonderies et hauts-fourneaux de la Société Cockerill.

Ce commencement d'invasion de l'Europe par la race jaune s'est-il continué ?

M. Frabal.

—

Le Chevalier, le Commandeur. — Je voyais dernièrement dans un journal un article signé *Le Chevalier*... Je sais un autre brave homme qui met sur ses cartes de visite *Le Commandeur*.. Que veulent dire ces titres ? Qu'ils sont décorés de la Légion d'honneur ? Pourquoi alors ne pas dire comme tout le monde : *X., chevalier ou commandeur de la Légion d'honneur*, au lieu de prendre un titre qui, en France, ne représente rien ? En Italie, c'est différent ; l'usage veut que le titre précède le nom, qu'en saluant un décoré on lui donne son titre de *Cavaliere* ou *Comandatore*. Mais, chez nous, que faut-il penser de cet usage ?

Arch. Cap.

—

La première arme à répétition. — Aux archives du Ministère de la Guerre existe un document daté de Saint-Germain-en-Laye, le 9 février 1650, par lequel Louis XIII délivra des lettres-patentes à un armurier de Solingen, naturalisé Français, Guillaume Celthoff, inventeur de

Mousquetz, arquebuses et pistoletz qui tirent jusqu'à huit et dix coups d'une seule charge, sans qu'ils soient plus pesants, ni plus longs, ou moins commodes que ceux dont on a accoustumé de se servir.

Guillaume Celthoff fut-il l'inventeur de la première arme à répétition ? Ou bien fut-il devancé dans cette voie ?

Edouard Rinadel.

—

Souverains ou princes morts ou atteints de la maladie de François Ier.— *L'Intermédiaire* a consacré de nombreux et savants articles à la maladie dont est mort François Ier (XIII, 487, 542, 571, 621, 714 ; XIV, 47, 521, 619 ; XV, 45). Il serait intéressant de rechercher quels autres souverains ou princes ont été atteints du même mal.

Quærens.

—

Une coutume du Choa. — Je lis dans le *Voyage en Abyssinie* de Ferret et Galinier (1847-1848) :

« Les Abyssins égorgent et mutilent. Le jour du combat c'est l'honneur, c'est la gloire à ces soldats barbares de couper sur le corps du vaincu, qu'il soit vivant ou mort, l'organe sexuel de la virilité qu'ils suspendent avec orgueil aux murs de leur chaumière. Dans le Choa, tout guerrier qui ne peut pas fournir cette preuve du courage personnel n'a pas le droit de porter les cheveux longs et tressés. Il faut que tous les trois mois il se fasse raser la tête, comme s'il ne portait pas lui-même la plénitude de la virilité. Aussi arrive-t-il souvent que des lâches, pour pouvoir montrer aussi ces dépouilles opimes, assassinent dans l'ombre quelque passant désarmé et lui arrachent ce signe de victoire qu'ils n'ont pas su conquérir par leur valeur. »

Cette coutume atroce existe-t-elle encore dans le Choa ? Il me semble avoir lu dans une relation italienne du désastre d'Adoua que la crainte d' « horribles tortures » infligées par les Abyssins victorieux à leurs prisonniers avait été pour beaucoup dans le sauve-qui-peut du général Baratieri et de son corps d'armée.

Paul Edmond.

RÉPONSES

Le maréchal Davout a-t-il trahi la France en 1815 ? (I, 277 ; XXXII, 406, 602 ; XXXIII, 33, 250, 332). — Davout s'est-il mis à la tête des troupes, après Waterloo, avec une apparence de décision et de patriotisme ?

Davout a-t-il fait éloigner Napoléon du théâtre des événements ?

Les cent mille hommes commandés par Davout demandaient-ils tous à combattre ?

N'a-t-il pas fait exprès (ordre du jour du 5 juillet 1815) de faire retirer l'armée

derrière la Loire, pour paralyser son ardeur?

Telles sont les questions à poser et que nous devons chercher à résoudre, pour faire œuvre d'historien.

L'histoire, dans le licenciement de l'armée de la Loire, offre, pour la première fois au monde, une armée qui, en présence de l'invasion de la France par les armées étrangères, ne parle que de paix intérieure, d'ordre et de bien public.

On a reproché à Fouché de n'avoir pas pris des mesures pour la défense de Paris, à l'approche des armées alliées, après la bataille de Waterloo ; il a justifié son inaction, en publiant la lettre suivante :

A S. Exc. le duc d'Otrante,
président de la Régence.

J'envoie à V. Exc. les nouvelles que j'ai reçues ce soir : il n'y a pas de temps à perdre pour adopter la proposition que je vous ai soumise hier. Je le répète : nous devons proclamer Louis XVIII ; nous devons le prier de faire son entrée dans la capitale sans les troupes étrangères, qui ne doivent jamais mettre le pied dans Paris. Louis XVIII doit régner avec l'appui de la nation. Sous d'autres rapports, je vous renvoie à ce que j'ai dit auparavant : l'avenir inspire mes motifs ; j'ai vaincu mes préjugés, mes idées ; la plus irrésistible nécessité, et la plus entière conviction m'ont déterminé à croire qu'il n'y a pas d'autre moyen de sauver notre patrie.

Le Ministre de la Guerre,
Signé : le maréchal Prince d'ECKMUHL.

On sait que, malgré ses déclarations et ses manifestes, la coalition poursuivait l'envahissement de la France et que Napoléon, impatient de repos, avait envoyé de Flahaut auprès de Davout pour l'informer de ce qu'il songeait à faire et de ce qui était immédiatement possible contre l'ennemi, lui redemandant le commandement de l'armée, et qu'au premier mot du message, Davout arrêta le brave officier avec fureur : « Quoi ! s'écria-t-il devant les commissaires, c'est encore lui ! Dites à votre Bonaparte que je vais aller l'arrêter, s'il ne part pas sur le champ. »

Les circulaires adressées aux troupes par Davout (10 et 16 juillet 1815), parlant de l'intérêt national de réunir l'armée au roi, d'arborer le drapeau et la cocarde blanche, sont d'une telle platitude, qu'elles laisseraient supposer l'existence de deux Davout, l'un au passé glorieux, l'autre à l'âme d'un pleutre.

Mes collègues de l'*Intermédiaire* m'aideront à analyser les faits et gestes du Davout de 1815, sans nous écarter de cette mesure d'expression, qui est le bon ton de la discussion écrite.

A. DIEUAIDE.

—

Les Récollets ou le Fond de la Besace (V, 602, 686 ; VII, 21, 95, 213).

Chanson ancienne à retrouver (XXXIII, 362). — J'envoie à l'aimable confrère l'ancienne chanson quelque peu rabelaisienne :

I

Un jour le bon frère Etienne,
Avec le joyeux Eugène,
Tous deux la besace pleine,
Suivis du frère François,
S'en furent à la Galère,
Et firent si bonne chère,
Aux dépens du monastère,
Qu'ils s'enivrèrent tous trois.

REFRAIN :

Et ce jour là, le couvent
Ne se nourrit que de vent.

II

Ces trois grands coquins de frères,
Perfides dépositaires,
Du dnier de leurs confrères,
S'en donnent jusqu'au menton ;
Puis, ronds comme des futailles,
Escortés de cent canailles,
Du corps battant les murailles,
Rejoignirent la maison.
Refrain

III

Le portier qui les voit ivres,
Leur demande où sont les vivres :
Bon ! dit l'autre, avec ses livres,
Nous prend-il pour des savants ?
Je me passe bien de lire,
Mais pour chanter, boire et rire
Et tricher la tirelire,
Bon ! à cela je m'entends.
Refrain

IV

Au réfectoire on s'assemble ;
Vieux, dont le râtelier tremble,
Et les jeunes, tous ensemble,
Ont un égal appétit ;
Mais, à fortune ennemie,
Est bien fou qui se confie ;
C'est ainsi que dans la vie,
Ce qu'on croit venir nous fuit.
Refrain,

V

Arrive frère Pancrace,
Faisant piteuse grimace
De ne rien voir à sa place

Pour boire ni pour manger.
A son voisin il s'informe
S'il serait venu de Rome
Quelque bref portant réforme
Sur l'usage du dîner.
Refrain.

VI

Bon! répond son camarade,
N'ayez peur qu'on s'y hasarde,
Sinon je prends la cocarde,
Et me ferai prussien;
Qu'on me parle d'abstinence
Quand j'ai bien rempli ma panse,
J'y consens! Mais, sans pitance,
Je suis fort mauvais chrétien.
Refrain.

VII

Resterons-nous donc tranquilles,
Comme de vieux imbéciles ?
Répliqua frère Pamphile,
Oh! pour le moins vengeons-nous!
Prenons tous une sandale,
Et sans craindre le scandale,
Allons battre la cymbale
Sur les fesses de ces loups.
Refrain.

VIII

Chacun ayant pris son arme.
Fut partout donner l'alarme;
Mais au milieu du vacarme
Frère Etienne fit un pet,
Mais un pet de telle taille,
Que jamais, jour de bataille,
Canon chargé à mitraille
Ne fit un pareil effet.
Refrain.

IX

Ainsi finit la mêlée,
Car la troupe épouvantée,
S'enfuyant par la montée,
Pensa se rompre le cou.
Tandis que le frère Etienne,
Riant à perte d'haleine,
Et frappant sur sa bedaine,
Amorçait le second coup.

Refrain :

Et ce jour-là, le couvent
Ne se nourrit que de vent.

L. B.

— Même réponse : ETIENNE DE ROL, A. NALIS, SENSIM, JACOBUS, MAUFROY, MINEURE, DE LARCHE, MISETTE, UN VIEUX CURIEUX, CHRISTAGÈNE, AD. MARTIN, BOOKWORM, PAUL D'ESTRÉE, H. T., V. MEUSY, KAREL VAN LEUVEN.

—

Du fouet comme instrument d'éducation chez nos aïeux (XXII, 387, 474, 501, 525, 570, 622, 683; XXIX, 657; XXX, 39. (**Voir Orbilianisme** : XI, 365; XVI, 264, 342); XXXII, 644; XXXIII, 33, 178, 253, 297, 370). — Je prie les collaborateurs, et tout spécialement le confrère Al. Pic, qui a donné de si curieux renseignements dans le numéro du 20 février dernier que je n'ai pu lire qu'hier, de m'indiquer avec précision et le plus promptement possible la librairie parisienne où je pourrais me procurer : *Supplément au traité de Flagellation*, de Meibomius, publié en 1879, à Bruxelles, par Gay et Douce.

Quel prix ?

Ce supplément analyse-t-il ou reproduit-il, au moins par extraits, ce *Traité de Meibomius* ? ou ce traité est-il un livre à part réimprimé par les mêmes auteurs ? Alors, à quelle date et à quelle librairie ? et le trouverai-je dans une librairie de Paris ?

Quel prix ?

VERAX.

*
* *

— Il me semble que nous négligeons un moyen de contrôler les assertions de M. Hector France sur l'usage du fouet comme moyen d'éducation, c'est de consulter les gravures traitant ce sujet.

J'ai en ce moment sous les yeux la reproduction d'une fresque de Benozzo-Gozzoli (1420-1498) représentant S. Augustin amené à l'école par ses parents Patricius et Monique. Dans le coin de droite on voit un écolier, culotte basse, à cheval sur le dos d'un de ses camarades, et derrière, le maître, verges en main, prêt à frapper. Le peintre a donné aux personnages le costume de ses contemporains.

C. D.

*
* *

— Pour ne pas augmenter trop le nombre d'indications données déjà sur ce sujet, je me borne à renvoyer à la *Vie privée d'autrefois* de M. Franklin, au volume l'*Enfant*; on y verra que le fouet était donné aux princes, que Louis XIII le reçut après avoir comme roi, prononcé un discours au Parlement. « J'aimerais mieux, dit-il, qu'on ne me fist point tant de révérences et d'honneur et qu'on ne me fist point fouetter. » (page 195).

POGGIARIDO.

*
* *

— Voici des souvenirs peu précis, mais qui pourront faire découvrir à M.

Félix L. dans une grande bibliothèque publique, les documents qu'il demande :

1° Dans Crétineau-Joly, *Histoire de la Compagnie de Jésus*, est cité un écrivain secondaire du XVIIIe siècle, qui, dit-il, s'abstient de médire des Jésuites, dans la crainte qu'on ne suppose que, chez lui, la tête veut venger les injures subies lors de ses classes, par... un autre endroit de sa personne.

2° Entre 1866 et 1869, Louis Veuillot soutint dans l'*Univers* une campagne de presse sur la question, à l'occasion du procès Ségéral, jugé à Bordeaux. La querelle a été longue. Le vigoureux polémiste reçut de nombreuses correspondances. L'une d'elles lui permit de reprocher à un écrivain du camp adverse d'avoir exercé, comme maître d'école, les fonctions d'Orbilius.

3° Dans ces quinze dernières années, mais je ne saurais dire quand, j'ai lu dans un journal suisse de langue française et très probablement de Genève, que certains instituteurs du pays devant l'insubordination de leurs disciples, songèrent à revenir aux pratiques dont se plaignit Horace.

Seulement ils proposaient un système perfectionné, fondé sur l'application de l'électricité, permettant de rendre la douleur plus aigüe, mais inoffensive à la santé, et n'occasionnant nulle lésion de l'épiderme.

On ne s'attendait guère
A voir... l'électricité en cette affaire.

SENSIM.

***

— Ne voulant pas ennuyer davantage nos confrères au sujet de cette question pourtant curieuse, je prends une dernière fois la plume pour demander aux Intermédiairistes qui le sauraient, où je pourrais trouver à acheter *La Discipline à l'école et au boudoir* dont ils m'ont parlé.

Connaissent-ils un libraire qui posséderait actuellement cet ouvrage ?

Merci par avance.

FÉLIX L.

***

— M. Félix L. demande quelles célébrités ont reçu le fouet en leur enfance. Je crois qu'il serait beaucoup moins long de faire le dénombrement des célébrités qui ne l'ont pas reçu. Je ne crois pas avoir vécu et je ne crois pas vivre encore dans un milieu exceptionnel. Or, j'ai constaté dans mon enfance — parfois à mes dépens — et je constate encore chez ceux de mes amis qui sont pères de famille, que les enfants fouettés sont en majorité dans la classe moyenne. Dans le peuple de la ville et de la campagne, les enfants privilégiés qui n'ont pas à subir la classique et traditionnelle fessée ne sont qu'une minorité infime. Sans doute il n'est pas d'usage chez nous, comme dans la vieille France et comme dans la moderne Angleterre, de fesser les grandes jeunes filles. Pour rare qu'il soit, cependant, le fait se produit. Il y a quelques années, au pays de la petite Fadette et de François le Champi, où je passais mes vacances, une digne fermière condamna devant moi sa fille, belle campagnarde âgée d'au moins quinze ans, à recevoir une fessée et s'en fut cueillir une poignée d'orties. Avant que je me fusse beaucoup éloigné de la ferme, je compris, aux hurlements de la jeune paysanne, que la menace n'était pas vaine et que l'exécution avait lieu.

M. Ernest J. prétend que chez M. Paul Margueritte, « la fessée est une obsession. » Mais la plupart des écrivains qui ont parlé de leur enfance ou qui ont écrit sur les enfants des études « vécues » étaient forcés par leur sujet même de parler de fessées.

Il est question de fessées dans les *Mémoires* de S. Augustin, de Jean-Jacques Rousseau, de Chateaubriand, de Tolstoï, de Michelet. Madame Roland se vante de l'héroïsme avec lequel elle recevait le fouet, sans un cri, sans un gémissement. Vallès se plaint avec amertume des fessées maternelles. Si nous nous arrêtons aux auteurs actuels, le petit Poum de M. Margueritte n'est pas le seul enfant fouetté qui figure dans les livres de nos romanciers : Relisez plutôt *Germinie Lacerteux*, le *Journal des Goncourt* (une fessée par volume en moyenne), la *Fille Elisa*, *Son Excellence Eugène Rougon*, *Poil de Carotte*, etc., etc.

L'usage de la fessée est encore très répandu en France, gardez-vous d'en douter.

Et je ne trouve pas cela si ridicule.

Quant aux grandes jeunes filles fessées en Angleterre, un de mes amis qui

fut professeur de français à Glasgow m'affirma que M. Hector France n'avait rien avancé dans son livre qui ne fût exact. Grand admirateur de l'Angleterre et de l'éducation anglaise mon ami faisait très sincèrement l'éloge de ce système et riait beaucoup de la sensiblerie et de la pudibonderie excessives des Français qui lèvent les bras au ciel en pensant que des directrices d'écoles cinglent sévèrement les grandes écolières paresseuses ou indisciplinées, jupes troussées et pantalon bas.

« Mieux vaut, disait-il, de bonnes verges infligeant à la coupable quelques instants d'une douleur aigüe, que les pensums abrutissants et les privations d'air et d'exercice, punissant par des heures de tristesse et d'ennui. »

BOUVARD.

—

Noms bizarres des rues (XXX, 356, 505, 599; XXXII, 250, 329, 562, 650; XXXIII, 38, 300). — Il y a aussi une rue *des Trois Cailloux*, à la Rochelle.

A Albi : rue *Nego Danos*, ce qui ne veut pas dire négation des Danois, mais noyade des damnés, parce que c'était par cette rue que l'on conduisait au Tarn les hérétiques condamnés à périr par ce supplice.

V. A. T.

—

Descendants des Beaujon (XXXI, 322, 540, 666, 693; XXXII, 97, 163, 254). — J'ai trouvé un volume, in-8°, Paris, 1884 *l'Hôpital Beaujon*, histoire etc... par M. Ch. Fournel, qui contient une curieuse biographie de Beaujon. Les preuves abondent. Il était bien évident du reste, que Jal faisait erreur. Nicolas Beaujon, né à Bordeaux, le 28 février 1718, est mort à Paris, le 20 décembre 1786 et a été inhumé, dans la chapelle Saint-Nicolas, le 3 mars 1787.

Le financier n'a pas laissé d'enfants.

Quel est celui de ses deux frères qui fut généalogiste des ordres du Roi?

Je ne le sais toujours pas.

JACOBUS.

—

Sébastien Bottin, fondateur de l'almanach des 500.000 adresses (XXXI, 528, 638, 696; XXXII, 166; XXXIII, 95, 418) — A propos de la villa Bottin qui est à Billancourt, elle est la propriété de M. Choisnet, qui a été directeur de publication à la Maison Didot. Mais ce qui est extraordinaire, c'est que le directeur actuel du Bottin est M. Choinet (sans *s*) gendre du précédent, de qui il n'était pas parent auparavant.

U. DE B.

—

Mots romans (XXXI, 681; XXXII, 652). — L'inventaire signalé par M. E. de Laurme ne date pas de 1416. C'est celui du *Mobilier d'un doyen de Soignies, en 1426*, réimprimé tout récemment sous ce titre, grâce à M. Amé Demeuldre, président du cercle archéologique de Soignies (Belgique). Cette réédition est accompagnée d'un glossaire où je vois que je n'ai pas à rectifier ce que j'ai dit (XXXII, 652) à propos de : *Sisoirs*, *Bultoire* et *Bultiau*, *Goudes*, *Boucran*, *Maie*. Ce n'était là qu'une partie, et la plus facile à traiter, des termes soulignés dans la question; les autres sont l'objet des notes suivantes :

Crombsters. C'était une monnaie de Bruges, en argent, ainsi appelée à cause de la queue de lion qui y est représentée. (*Krom*, courbe, tortue, et *staert*, queue).

Ecuelle d'*amousne*, d'aumône. Les personnes charitables possédaient une écuelle, à l'usage exclusif des mendiants de passage, et dans laquelle on leur servait leur part du repas.

Geulart. Nous croyons qu'il faut entendre par là une chaudière à bouillir la lessive. *Geulette* est un diminutif, donc un chaudron ou quelque sorte de bouilloire, car, dans certaines parties du Tournaisis, *geulette* est le coquemar des barbiers.

Grouwet. Le sens est incertain. Nous proposons d'interpréter ce mot par chaufferette à cause de sa ressemblance avec *couvet*.

Escramaires de bos. Le sens n'est pas douteux. Il s'agit de sébiles à écrèmer le lait. Elles sont qualifiées *de bos*, de bois, probablement parce que celles de terre étaient déjà en usage.

Wasse. C'est évidemment de la graisse mais quelle graisse?

Sorles, sorliers, souliers.

Asperelle. Serait-ce un nom propre ? Dans un autre compte de la même époque on mentionne xii d. payés à Haspiel, aide cuisinier.

Houpe, bière, boisson. (Angl. *hop*, houblon).

T. Pavot.

—

Peintures sur verre dans les églises (XXXII, 193, 373): — On vient de découvrir dans le grenier de la maison communale de Schlestadt d'intéressantes peintures sur verre qui ont d'autant plus de valeur qu'elles forment le pendant des fenêtres restaurées qui se trouvent dans l'église Saint-Georges. La légende de sainte Catherine par exemple, y était représentée d'une façon incomplète, et l'on croyait que les pièces manquantes avaient été détruites pendant la tourmente révolutionnaire. Ce sont ces parties complémentaires qu'on vient de retrouver.

Edouard Rinadel.

—

A propos de Louis XVII (XXXII, 237; XXXIII, 12, 318, 480). **Tort de la Sonde (Renseignements sur)** (XXX, 322, 503, 539, 647, 682 ; XXXI, 51 ; XXXII, 11, 91 ; XXXIII, 374). — A plusieurs reprises, — notamment en 1894, XXX, 322 et 503 — l'*Intermédiaire* s'est occupé accessoirement de Barthélemy Tort-La-Sonde contre qui le Parlement de Paris rendit un arrêt à la date du 19 mars 1777. (Affaire relative à l'ambassadeur de France à Londres. — Condamnation à la peine du blâme.

Quelque savant intermédiairiste pourrait-il répondre aux questions suivantes :

1° Tort-La-Sonde parvint-il à se faire réhabiliter ?

2° Que devint-il sous la Révolution et sous l'Empire ?

3° Dans quels ouvrages trouverait-on des renseignements précis sur la vie de ce personnage ?

Ecolu.

—

Chiffre XIII des Vilain de Gand (XXXII, 242, 426). — La famille de Gand, dit Vilain qui descend des illustres et puissants châtelains de la ville de Gand, portait : « *de sable au chef d'argent* », sans plus.

La maison de Gand prétend descendre de la très illustre maison de Saxe; à coup sûr l'un de ses membres n'a pu être anobli par Louis XIV, puisque les siens l'étaient, sans conteste, de temps immémorial ; mais ce monarque, « en considération de ce que Jean-Alphonse de Gand, comte d'Isenghien et époux de Marie-Thérèse de Crévant d'Humières, fille aînée de maréchal de France, pour donner à S. M. des assurances plus particulières de sa fidélité et de son attachement, pour toujours, renonça aux biens qu'il possédait en Espagne, aux établissements et aux honneurs dont sa maison y jouissait, et à l'occasion de son mariage » ordonna que le dit prince d'Isenghien et ladite princesse d'Isenghien, son épouse, lorsqu'ils seront mariés, jouiront de l'entrée au Louvre dans leur carrosse et de la séance devant les reines sur un tabouret (1677). Ces curieux honneurs furent confirmés par brevet de Louis XIV du 23 avril 1696, à son fils aîné, Louis de Gand de Mérode de Montmorency et avec transmission par droit de primogéniture. Celui-ci fut maréchal de France en 1741, (V. *Annales de la noblesse belge*, 1879).

Les sources imprimées des généalogies de cette famille princière sont indiquées dans l'ouvrage de Jules Huyttens ; *L'art de vérifier les généalogies des familles belges et hollandaises*. (Bruxelles, in-8° de 184 p., 1865) et les sources manuscrites par le généalogiste Félix-Victor Gœthals : *Indicateur nobiliaire de France de Belgique, de Hollande, d'Allemagne, d'Espagne, d'Italie et d'Angleterre, d'après les collections manuscrites des bibliothèques publiques de Belgique*, (Paris, 1869, in-8° de 638 pages). Ces deux ouvrages rares, les seuls de l'espèce qui existent en Belgique, sont précieux pour tous ceux qui se livrent à ces difficiles études.

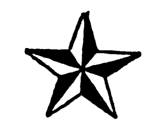
Clément Lyon

—

Enseignes et calembours (XXXII, 404, 552, 627 ; XXXIII, 17, 265). — Il y avait à Mortain (Manche), vers l'année 1840,

une enseigne de cabaret qui portait l'inscription suivante :

A la Belle



Veuve THÉOT

De sorte que, dans ma naïveté d'enfant, ne comprenant pas le calembour, je m'imaginais que l'épithète s'appliquait non pas à l'étoile, mais à la cabaretière, laquelle, pour le dire en passant, était de la famille de la fameuse « Mère de Dieu », l'amie de dom Gerla et de Robespierre.

T. R.

—

Iconographie cambronnienne (XXXII, 475, 632 ; XXXIII, 51, 188). — Il y a eu vers la même époque que la publication de l'eau-forte en question, un tableau exposé au salon des Champs-Elysées, représentant le livre ouvert à la même page, (le mot de Cambronne était masqué par une feuille de vigne) et le morceau de sucre brûlant sur la pelle : au second plan, différents volumes rangés, un *Dictionnaire des synonymes*, je crois, et un *Traité du sublime !*

J.-C. Wigg.

—

Sous ou centimes (XXXII, 482 ; XXXIII, 58, 341). — On compte toujours, ou du moins souvent, dans la basse classe de la société, en sous, mais cependant cela a des limites assez curieuses. Jusqu'à cinquante-neuf sous, cela s'entend fréquemment, mais jamais au-dessus, sauf pour cent sous ou cent dix sous.

H. Boulet.

***

— Je trouve la réponse à la nouvelle question posée par M. de la Benotte, dans le *Manuel d'examen pour le brevet de capacité d'enseignement primaire, partie obligatoire*, p. 251, publié par la maison Hachette, 1875 :

L'Assemblée constituante de 1789 chargea, le 8 mai 1790, l'Académie des sciences d'organiser un nouveau système de poids et mesures. Une commission de savants illustres se mit à l'œuvre avec une prodigieuse activité et présenta à la Convention le système actuel qui fut adopté par la loi du 18 germinal an III (7 avril 1795). Mais les anciennes mesures restèrent en usage à côté des nouvelles, et ce ne fut que le 4 juillet 1837 qu'une nouvelle loi ordonna, à partir du 1er janvier 1840, l'usage exclusif des poids et mesures métriques.

Le Portier de l'Intermédiaire.

—

Chapîtres nobles de dames chanoinesses (XXXII, 483). — Voici ceux qui existaient en Belgique avant 1794, date de leur suppression : Sainte-Wandru, à Mons ; Sainte-Begge, à Andenne (sur la Meuse) ; Sainte-Gertrude, à Nivelles (Brabant) ; Sainte-Aldegonde, à Maubeuge ; de Saint-Pierre, à Moustier-sur-Sambre. Il y en avait aussi un dans la Flandre française, celui de Sainte-Rainfroye, à Denain. Enfin, il en existait encore deux dans le duché de Limbourg, ceux de Munster-Bilsen, où l'on exigeait seize quartiers, et le chapître impérial des chanoinesses de Thorn, près de Maesyck.

Le savant jurisconsulte belge Gérard, dans son ouvrage sur la *Législation nobiliaire ancienne*, nous indique une des conséquences de l'exigence de la preuve de la noblesse des aïeux, à l'effet de pouvoir être reçu dans les chapîtres nobles :

Dès l'instant, dit-il, où les chapîtres exigèrent la preuve de la noblesse des aïeux, il ne fut plus possible de faire cette preuve par témoins et, comme il n'existait point de registres de l'état-civil des personnes avant le milieu du xvie siècle, il fallut recourir à d'autres éléments de justification : on produisit des contrats de mariages, des titres de propriétés, des actes de partage, des testaments, des inscriptions et des quartiers de pierres sépulchrales ; enfin, les armoiries des aïeux qui avaient figuré dans les tournois. C'est ce qui contribua le plus à fixer les armoiries d'une manière immuable dans les familles et à faire du blason une science. C'est aussi à partir de cette époque de 1495 que commença l'usage de sculpter les quartiers des ascendants sur les tombes placées dans les églises.

Plus on s'éloignait des temps héroïques de la chevalerie, plus les preuves d'ori-

gine devenaient difficiles et rigoureuses. Les chapitres nobles furent de plus en plus exigeants; la preuve de quatre quartiers fut jugée insuffisante et l'usage s'introduisit d'en produire huit, c'est à dire quatre paternels et quatre maternels et même seize. Telle fut notamment la règle pour les chapitres nobles des dames chanoinesses de Sainte-Wandru, d'Andenne, de Nivelles, de Maubeuge, de Denain, de Moustier-sur-Sambre, prescrites par les lettres patentes de Philippe IV, roi d'Espagne et des Pays-Bas, le 22 janvier 1661.

On peut recourir, pour plus de détails, à l'excellente notice : *Chapitres et corporations nobles aux Pays-Bas*, inséré dans l'*Almanach royal de la Cour de Bruxelles* (1725 à 1840). (Bruxelles, H. Tarlier, 1864, p. 97 à 114).

CLÉMENT LYON.

—

Bibliographie napoléonienne (XXXII, 638; XXXIII, 198, 346). — Il convient de signaler une autre publication du jeune et laborieux baron Alberto Lumbroso, la *Miscellanea Napoleonica*, dont le second volume est sous presse. Ce recueil de documents contiendra des souvenirs du cap. Jouan sur Essling, Wagram et Ciudad Rodrigo ; des documents sur l'histoire de l'art sous le premier empire communiqués par P. Marmottan, des lettres importantes de Marie-Caroline, la reine de Naples, retrouvées par le savant archiviste florentin Casanova ; un rapport sur le débarquement au golfe Jouan, publié par L.-G. Pélissier, divers autres documents envoyés à M. Lumbroso par le baron de Watteville, Merkel, etc., etc. La *Miscellanea* tient à peu près la place, on le voit, de cette *Revue Napoléon* que réclamait jadis un des collaborateurs de l'*Intermédiaire*.

L. G. P.

—

La ville de Dun-le-Chastel entre Verdun et Stenay aurait été au XVIe siècle l'objet d'un siège mémorable (XXXII, 674 ; XXXIII, 237, 428). — A. Girault de Saint-Fargeau dit dans sa *Bibliographie de la France*, Paris, Didot, 1845, in-8°, page 116.

BIBLIOGRAPHIE DU CHER.

Bref discours de ce qui est advenu en la prise de la ville de Dun sur le duc de Lorraine par le duc de Bouillon, au commencement de décembre 1592. (P. 191, du t. V des *Mémoires de la Ligue*, 1592).

Comme le fait remarquer M. Robinet de Cléry, il s'agit du siège de Dun-le-Chastel.

L'erreur commise par A. Girault de Saint-Fargeau serait-elle reproduite dans la *Grande Encyclopédie* de Ladmirault?

Dun-sur-Auron ou Dun-le-Roi (Cher): pendant les guerres de religion, les protestants s'emparèrent de la place et s'y maintinrent quelque temps.

Le *Dictionnaire universel de la France*, Paris, 1726, 3 vol. in-f°, dit que Dun-le-Roi (Berry), fut pillée par cinq cents aventuriers en l'année 1521.

Les gravures en question pourraient donc représenter le pillage ou le siège de Dun-le-Roi (Cher).

A. DIEUAIDE.

—

Le second combat du Bourget, 21 décembre 1870; le mur blanc (XXXII, 675 ; XXXIII, 237, 271). — Quant au mur blanc du Bourget; il entourait la propriété de M. Bénaïs, dans laquelle on a élevé une pyramide de pavés sur la sépulture des soldats allemands ; tout le monde a protesté contre le transfert de ce monument avec les ossements qu'il recouvrait dans le cimetière du village où ils doivent toujours rester, paraît-il : DE QUEL DROIT ?

U. DE B.

—

Les errata des grands dictionnaires (XXXIII, 82, 200, 275, 389). — Une des erreurs les plus étranges qui aient été commises par les grands dictionnaires biographiques est celle qui a attribué au célèbre général de cavalerie du premier Empire, Lasalle, un nom patronymique qui n'a jamais appartenu ni à lui ni à aucun des siens.

Il existait en Lorraine une famille Collinet de La Salle, descendant d'un sieur Collinet, dit La Salle, anobli par un duc de Lorraine qui lui donna pour armoiries un fleuret. Suivant toute appa-

rence, son surnom de La Salle venait de la salle d'armes où il excellait.

Vers la même époque, le bisaïeul du général, officier languedocien, était envoyé à Sarrelouis que Louis XIV faisait construire. Son nom patronymique était Lasalle. Ses descendants portèrent divers noms de terre : Lasalle de Villeauvalle, Lasalle de Dillingen, Lasalle de Louisenthal. L'un d'eux fut député aux États-Généraux en 1789. Leurs armoiries étaient *d'argent à une bande d'azur chargée de trois têtes de lion* ; elles ne ressemblaient en rien au fleuret des Collinet de la Salle.

Le nom de Collinet ne figure sur aucun des actes de l'état-civil de ces Lasalle, et leur généalogie n'a sur aucun point rien de commun avec celle des Collinet de la Salle, ni avec celle des Roxart de la Salle descendant des Collinet.

Dans ses actes de naissance, de mariage et de décès, dans ses états de services, dans les très nombreux décrets dont il a été l'objet, dans aucun des actes privés ou publics qui le concernent, jamais le général Lasalle n'a été désigné sous le nom de Collinet. Ce nom n'en a pas moins été très audacieusement ajouté au sien dans la Biographie Michaud, dans les dictionnaires de Bouillet et de Larousse, d'où cette incroyable erreur a passé dans d'autres publications moins importantes. Le général Lasalle était ainsi transporté dans une famille à laquelle il est absolument étranger, sans que cette addition de nom puisse se justifier par aucun des documents publics, si nombreux pendant sa rapide carrière militaire, qui le concernent.

Robinet de Cléry.

*
* *

— Nous avons pris Vapereau en faute au sujet du lieu de naissance de Floquet. La *Revue critique* du 20 janvier vient aussi de le prendre en faute au sujet de l'âge d'un de nos anciens et très savants collaborateurs, Gustave Brunet, mort à Bordeaux le surlendemain du jour où paraissait en ladite *Revue* un article sur le dernier ouvrage du très fécond polygraphe *(Du prix des livres rares vers la fin du* XIX*e siècle)*. L'article en question débute ainsi : « M. Gustave Brunet, depuis quelques jours nonagénaire, est un de ces rares vieillards qui ne vieillissent pas ». Et, sous cette phrase, on lit en note : « D'après le Vapereau, M. Brunet serait né en 1807 ; mais d'après M. Brunet lui-même, sa naissance devrait être reportée à l'année 1805 (18 novembre). J'ai grande confiance en Vapereau, mais j'ai encore plus de confiance en mon vénéré confrère ».

Un vieux Chercheur.

P. S. — O ironie des choses ! L'auteur de l'article de la *Revue critique* souhaitait grande prolongation de vie au *patriarche de la bibliographie*, et ses vœux arrivaient au lit de mort de ce dernier. Ce même auteur demandait que l'on donnât la liste détaillée des mille publications de M. G. Brunet et aussi d'un autre infatigable producteur, dont le nom est encore plus cher à l'*Intermédiaire*, Paul Lacroix. Pourquoi ne donnerait-on pas ces deux listes ici ? Ce serait un reconnaissant hommage à rendre à deux de nos *vieux* et dévoués amis.

*
* *

— Cette fois-ci je vais faire d'une pierre deux coups et atteindre à la fois le *Dictionnaire Vapereau* et le *Dictionnaire Larousse*. Nous venons de perdre (1re quinzaine de février), le marquis de Dampierre, très connu à la fois comme homme politique (ancien membre de l'Assemblée de 1848 et de l'Assemblée de 1870) et comme agronome (président, au moment de sa mort, de la Société des Agriculteurs de France). Il était né le 17 septembre 1813, au château du Saumon, commune de Sauveterre d'Astafort (Lot-et-Garonne). Croirait-on que Vapereau a transformé *Saumon* en *Jaumont* et transporté de l'Avenais dans les Landes le château ainsi défiguré ? Croirait-on que le quiproquo a été imperturbablement, pieusement reproduit dans le Larousse et, selon toute vraisemblance, dans divers autres de nos grands dictionnaires ?

Un vieux Chercheur.

P. S. — Un homme de beaucoup de savoir et d'esprit, M. le président Trévédy, vient de publier une fort originale brochure intitulée : *Compagnie d'assurances contre les erreurs historiques ?* (Saint-Brieuc, 1896). Il y propose la création de syndicats d'un nouveau genre qui opéreraient dans chacune de nos provinces et combattraient les erreurs pro-

pagées par Larousse et par « de nombreux imitateurs que le succès législatif de son ouvrage va sans doute empêcher de dormir ». Pourquoi toutes ces recherches locales ne viendraient-elles pas aboutir, comme à un centre commun, à notre cher *Intermédiaire ?*

—

Vers macaronique (XXXIII, 163, 438).

De branca in brancam degringolat atque facit [pouf !...

Notre confrère, M. R. François, trouvera réponse à ses trois questions dans l'inépuisable *Intermédiaire*, qu'il ne faudrait pas trop réimprimer.

Voir : *Micheli Morini funestus trepassus* (XIII, 227, 332, 372, 462 ; XV, 144).

LE PORTIER DE L'INTERMÉDIAIRE.

***

— Ce vers est tiré du facétieux poème intitulé : *Michelli Morini, grandissimi viri, funestissimus trepassus*. M. René François trouvera dans l'*Intermédiaire* (XIII, 225, 332, 372 ; XV, 144), tous les détails qu'il peut désirer sur le légendaire héros du poète, et dans Ch. Nisard (*Histoire des livres populaires,* I, 372), les divers écrits, tant en latin macaronique qu'en français, auxquels il a donné lieu et qui sont accompagnés d'une image d'Epinal.

T. R.

—

Dalle de tombeau retrouvée en Bretagne (XXXIII, 207, 360). — La légende de la Jeanne d'Arc bretonne est en effet, comme le dit justement M. de Ménorval, une gracieuse fantaisie, mais une fantaisie de N. Quellien, un des rares hommes modernes, disait Renan, qui aient la fermeté de créer des symboles. — Perrinaïk a été pulvérisée par Ed. Jordan, dans les *Annales de Bretagne* (revue de la faculté des lettres de Rennes), il y a quelques années, et les morceaux n'en valent plus rien.

TOPO.

—

La Vénerie sous Louis XV (XXXIII, 210). — Dans ma collection de tableaux se trouvent deux portraits signés Delerive. (Je rappellerai, à ce propos, que j'ai posé une question dans l'*Intermédiaire* sur ce peintre, et que je n'ai pas eu de réponse). Ces deux portraits sont ceux de l'homme et de la femme, évidemment. Je ne m'occuperai que du premier qui peut avoir quelque rapport avec la question de M. René François. Il est en buste et de grandeur nature, il porte un jabot de dentelle blanc, un gilet rouge et un habit noir ou bleu foncé ; le collet de l'habit est aussi en velours bleu, mais plus clair. La garniture ou passepoil de l'habit, bleu également, mais encore plus clair de beaucoup, a environ deux centimètres de largeur, et ressemble tout à fait aux galons que portent aujourd'hui MM. les préfets et conseillers de préfecture. Les boutons portent une couronne fermée et au-dessous les deux lettres : G. E. ??... Ces deux lettres G et E veulent-elles dire grand écuyer ? Je l'ignore complètement. Le personnage représenté a de 50 à 60 ans, et (chose extraordinaire) rappelle à s'y méprendre l'effigie de Louis XVIII, et plusieurs personnes soutiennent que c'est un portrait de l'ancien monarque. Mais alors ! ces lettres G. E. ?... le costume ?... et le portrait de la femme qui n'a absolument aucun des traits de la comtesse de Provence ?... D'ailleurs la toile sur laquelle est la peinture est beaucoup plus ancienne, et je la crois du temps de Louis XV. J'ai échangé ces deux portraits contre un paysage de Francisque Milet, qui m'avait coûté dans une vente publique 150 fr. et, avec les frais, 160 fr. Aujourd'hui, je ne tiens plus autant aux portraits dans ma galerie et les céderais volontiers. Ils ne sont ni très bien ni très mal, et pour en savoir la vraie valeur, il faudrait avoir des renseignements précis sur le peintre Delerive qui les a signés.

M. J. D'IBAL.

***

— Les boutons du Roi et des gentilshommes de la Vénerie étaient d'or, tandis que ceux des piqueurs et valets étaient d'argent.

Les grands galons de la Vénerie communs aux uns et aux autres étaient :

D'or et argent travaillés ensemble, l'or dans le milieu et les deux bandes d'argent de chaque côté, largeur de plus de deux pouces.

Ces grands galons étaient posés à côté des boutonnières du haut en bas, de

chaque côté. Deux autres étaient ajustés sur le velours de chaque manche, un en bande, l'autre en pointe. La poche en était couverte ainsi que le ceinturon.

L'habit complet du piqueur montait à près de 700 livres ; ceux du grand veneur et des commandants coûtaient davantage à cause de l'or.

Le règne de Louis XV n'était déjà plus du reste le beau temps de la Vénerie, car un édit de 1737 avait supprimé 38 charges de gentilshommes sur 44, plus toutes les charges de fourriers, valets de chiens ordinaires à cheval et ceux servant par quartiers ; les valets de limiers, les petits valets de chiens, maréchaux-ferrans, chirurgiens, boulangers et châtreurs de chiens. En 1764, la meute elle-même fut réduite à cent chiens au lieu de 140.

Sus.

—

Mélèze (XXXIII, 212). — M. Valmont de Bomare dit que, dans le Briançonnais, où l'on bâtit avec le mélèze, les maisons, fort blanches dans le neuf, sont, deux ou trois ans plus tard, noires comme charbon. C'est que de la résine a suinté partout, formant un vernis qui se fonce à l'air. Cette résine bouche les pores du bois et protège absolument les constructions contre le vent et l'humidité, mais *elle les rend très combustibles*. Aussi, les édiles ont dû prendre un arrêté pour que les habitations ne fussent établies qu'à grande distance les unes des autres.

T. Pavot.

—

— C'est sur la foi de Vitruve que Brantôme, plus expert à dépeindre les cœurs enflammés qu'à vérifier l'incombustibilité des bois, a prêté au mélèze (*Larix europea*) une vertu qu'il ne mérite aucunement.

Pour nous autres forestiers, le mélèze est le chêne, c. a. d. le roi des résineux : son bois bien lignifié, très riche en résine lui assure une durée prolongée, une résistance opiniâtre et une souplesse remarquable pour tous les emplois d'œuvre, mais comme bois de chauffage il est moins apprécié, parce qu'il a l'inconvénient de pétiller et d'éclater au foyer.

Sus.

Les marchands d'hommes (XXXIII, 212). — Le remplacement militaire, tel qu'il avait été prévu par les articles 19 à 24 de la loi du 21 mars 1832 sur le recrutement de l'armée, a été supprimé par l'article 10 de la loi du 26 avril 1855, « relative à la création d'une dotation de « l'armée, au rengagement, au rempla- « cement et aux pensions militaires. »

Voici un extrait des notes relatives à cette dernière loi, données par Duvergier, *Collection des lois, décrets, ordonnances, etc.*, année 1855, p. 110 :

Le but que s'est proposé le législateur a été clairement indiqué dans l'exposé des motifs (1) et dans le rapport de M. Debelleyme (2), au nom de la Commission du Corps législatif. La discussion vive et étendue qui a eu lieu a aussi très distinctement fait ressortir la pensée qui a présidé à la loi.

On a voulu maintenir les principes qui ont servi de base aux lois du 10 mars 1818 et du 21 mars 1832. Mais on a jugé que le système de remplacement autorisé par ces lois devait être modifié ; on a cru qu'au lieu de laisser à l'industrie des compagnies le soin de fournir des remplaçants aux jeunes gens atteints par la loi de recrutement, il convenait de confier cette mission au gouvernement lui-même.

Par quels motifs a-t-on cru devoir introduire ce changement dans la législation ?

Ils sont nombreux et de différente nature.

Personne ne suppose que l'intention de se procurer le bénéfice que faisaient précédemment les Compagnies ait un seul instant existé dans les conseils du gouvernement.

Il a été déterminé par d'autres considérations.

D'abord les désordres et les abus signalés depuis longtemps dans les transactions auxquelles donnaient lieu les remplacements, étaient assez graves pour qu'on jugeât opportun et utile d'y mettre un terme.

D'autre part, les remplaçants, trompés par les manœuvres souvent blâmables des Compagnies, ne recevant qu'une portion des sommes dont la totalité aurait dû leur être attribuée, arrivaient à l'armée dans de mauvaises conditions, peu disposés à exécuter loyalement un contrat dont les avantages leur avaient été enlevés au moins partiellement.

D'un autre côté, ils n'étaient pas choisis avec les précautions suffisantes pour s'assurer de leurs antécédents et de leur moralité. La spéculation, non seulement les acceptait sans examen, mais usait de toutes sortes de moyens pour les faire accueillir par l'autorité.

Un mauvais élément se trouvait ainsi introduit dans la composition de l'armée.

Le gouvernement, en se chargeant lui-même des opérations du remplacement, a pensé qu'il obtiendrait ce double résultat, de faire, à l'aide de transactions loyales plus profitables aux remplaçants, des choix plus sévèrement examinés et meilleurs.

(1) *Moniteur* du 30 juin 1854.
(2) *Moniteur* du 21 mars 1855.

. . . .

L'exposé des motifs résume ainsi les bons effets que doit produire la loi.

1° Elle maintient, y est-il dit, tous les principes fondamentaux de la loi du 21 mars 1832;

2° Elle met fin à ce trafic honteux que l'opinion publique a stigmatisé du nom de *traite des blancs;*

3° Elle fait disparaître cette réprobation souvent injuste qui s'attache dans l'armée à la position du remplaçant;

4° Elle protège les petites fortunes en abaissant le taux du remplacement;

5° Elle est favorable aux populations en leur créant de grandes facilités d'exonération et en donnant la faculté de diminuer en temps de paix le nombre des hommes appelés sous les drapeaux.

. . . .

En substituant l'exonération au remplacement, dit M. Debelleyme dans son rapport, la loi a fait de l'exonération un *droit* pour les familles, une *obligation* pour l'Etat. . Ainsi il résulte de la loi que l'Etat prend l'*engagement* envers les familles d'exonérer les jeunes gens moyennant une somme déterminée, conformément à ses dispositions...

La loi du 26 avril 1855 a fait disparaître les *marchands d'hommes*.

H. T.

—

Appendice caudal des Moïs (XXXIII, 213). — Je n'ai pas ici les œuvres de Buffon, mais je me rappelle très bien que dans son volume l'*Homme* il parle avec détails de sauvages ayant l'appendice en question.

POGGIARIDO.

***

— Travaillant depuis quelque temps à réunir des matériaux pour une étude d'ensemble sur les races indo-chinoises, j'ai lu avec le plus vif intérêt la communication de M. d'Enjoy sur les *Moïs à queue*. Elle a donné lieu à une discussion très animée à la Société d'Anthropologie, mais l'opinion générale a été qu'il était nécessaire d'accueillir cette découverte avec toutes réserves et que de nouveaux documents étaient nécessaires.

Il est à noter que l'un des noms donnés aux sauvages indo-chinois signifie: *qui ont une queue comme les animaux*. Il semble donc que ce détail si intéressant soit généralement connu, puisqu'il a pu donner lieu à une appellation désignant une tribu ou même un ensemble de tribus.

F. DE ZELTNER.

Auteur à retrouver (XXXIII, 241). — Jacques de Cailly, seigneur de Ruilly, poète orléanais, né en 1604, mort en 1673, connu sous le nom de chevalier d'Aceilly, est l'auteur de cette épigramme. Elle se trouve à la page 160 de l'édition originale, assez rare entre parenthèses, du petit ouvrage publié à Paris, en 1667, par Cramoisy, sous le titre de : *Diverses petites Poésies du chevalier d'Aceilly*.

Remarquons que les trois premiers vers énoncés dans la question ne sont pas conformes au texte de cette édition princeps :

Dis-je quelque chose assez belle,
L'Antiquité, tout en cervelle,
Me dit, je l'ay dite avant toy.
C'est une plaisante Donzelle;
Que ne venait-elle après moy?
J'aurais dit la chose avant elle.

Quérard, dans les *Supercheries littéraires dévoilées* (t. Ier, col. 176), et Vapereau, dans le *Dictionnaire des littératures* (p. 1057), ont donné ce sixain : le premier conformément au texte original, le second avec une variante du troisième vers : « Prétend », au lieu de : « Me dit ».

Ajoutons encore que l'auteur, en réponse, sans doute, à des Aristarques trop sévères, a touché ce sujet « de l'Imitation en littérature » dans d'autres pièces de vers épigrammatiques, que l'on trouvera notamment aux pages 132, 159, 186 et 225 de l'édition précitée.

HENRI MASSON.

***

— D'Aceilly, fort sensible au reproche de plagiat qui lui était adressé, dit encore ailleurs :

Si je fais, par rencontre, une assez bonne [pièce,
L'Antiquité me dit, d'un ton appesanti,
Que je vais la piller jusqu'au pays de Grèce.
Sans le respect de sa vieillesse,
Je dirais qu'elle en a menti.

SEDANIANA.

***

— Cette petite pièce est du chevalier d'Aceilly (de Cailly), l'auteur du fameux quatrain sur l'étymologie d'*Alfana*, et se trouve à la page 160 de ses *Diverses petites Poésies*, publiées en 1667.

On sait que le grammairien Donat, précepteur de saint Jérôme, encore plus jaloux des anciens, disait : « *Pereant qui ante nos nostra dixerunt!* »

R. A.

— Même réponse : MITO.

***

— Cet auteur est Pierre de Cailly, bien connu sous le pseudonyme de d'Aceilly. Les vers en question se trouvent dans le *Recueil des pièces choisies* (La Haye, chez Van-Tom, 1714), première partie, page 225. Dans ce recueil, ils sont donnés ainsi :

Dis-je quelque chose assez belle,
L'antiquité. toute en cervelle,
Me dit : je l'ai dite avant toi,
C'est une plaisante donzelle,
Que ne venait-elle après moi,
J'aurais dit la chose avant elle.

Ce Cailly était fils d'un autre poète moins bon que lui, de Jacques de Cailly qui a coopéré en vers français, italiens et espagnols, au *Recueil de plusieurs inscriptions proposées pour remplir les tables d'attente estant sous les statues du roy Charles VII et de la Pucelle d'Orléans... sur le pont de la ville d'Orléans*. Ces Cailly descendaient d'un Guy de Cailly qui « fut tellement espris des ver« tus célestes de la Pucelle qu'il s'a« donna du coup à la suivre. » Le Cailly dont le sixain a provoqué cette réponse était surtout un très spirituel épigrammatiste et il serait bon qu'on publiât une édition nouvelle de ses petites œuvres. Il est probable que plus d'un de mes confrères reconnaîtra la vérité de ce quatrain :

A un esprit toujours inquiet de l'avenir.
Par la grâce du ciel ils ne sont pas venus
Ces maux dont vous craignez les rigueurs inhumaines ;
Mais qu'il vous ont causé de peines,
Ces maux que vous n'avez pas eus !

POGGIARIDO.

—

Quod potui fecit, faciant meliora potentes (XXXIII, 242). — Il doit y avoir eu erreur typographique, n'est-ce pas *feci* qu'il faut lire ?

Dr GAILLIARD.

—

Epitaphe de Voltaire (XXXIII, 242). — Voici, *in extenso*, la transcription de cette pièce :

En tibi dignum lapide Voltarium
Qui
In poesi magnus,
In historia parvus,
In philosophia minimus,
In religione nullus ;
Cujus
Ingenium acre,
Judicium præceps
Improbitas summa ;
Cui
Arrisere mulierculæ
Plausere scioli,
Favere prophani,
Quem
Irrisorem hominum, Deûmque,
Senatus, populusque Athæo-physicus
Aere collecto
Statua donavit.

P. c. c. : HENRI MASSON.

—

Tapisseries anciennes (XXXIII, 244). — Il existe à la cathédrale d'Angers une suite de tapisseries anciennes reproduisant l'Apocalypse.

Cette tapisserie, haute de 4 mètres 30, a, en longueur, un développement de 100 mètres. On peut l'admirer de la Fête-Dieu au 1er octobre, intervalle pendant lequel elle reste, chaque année, tendue à l'intérieur de la cathédrale.

D'après M. Joseph Denais (*Guide historique et descriptif de la cathédrale d'Angers*), cette tapisserie aurait été fabriquée à Paris, en 1378 et années suivantes, par le tapissier Nicolas Bataille, sur les cartons du peintre Hennequin, dit Jean de Bruges, aux frais de Louis Ier, duc d'Anjou, frère du roi Charles V. Complète, elle mesurait 124 mètres de longueur et aurait coûté 490,000 francs de notre monnaie actuelle.

Primitivement destinée à la décoration d'une salle du château d'Angers, cette tapisserie fut léguée par le roi René à la cathédrale d'Angers qui en prit possession en 1480. Fort endommagée à la révolution, elle fut mise aux enchères par l'administration des Domaines, et achetée 300 francs par Mgr Angebault qui en fit don à la fabrique.

Pour la description, voir l'ouvrage de M. de Farcy (*Histoire et description des tapisseries de la cathédrale d'Angers*).

BODROS.

***

— Les scènes de l'Apocalypse, ou du moins une partie. Tapisserie parisienne du dernier tiers du XIVe siècle et du

commencement du XVe, existent encore à la cathédrale d'Angers.

(Pour plus de détails lire : *La Tapisserie*, par Eugène Müntz).

E. G.

***

— La cathédrale d'Angers possède les célèbres tentures dont il s'agit. Voici ce qu'en dit le grand critique d'art M. A.-S. Wauters dans son livre: *La peinture flamande*, qui a paru dans la Bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts.

En 1376, Jehan (Hennequin), de Bruges est chargé par le duc d'Anjou, frère du roi, d'un travail considérable: la composition des cartons pour la fameuse tapisserie de l'Apocalypse, que conserve, du moins, en partie, la cathédrale d'Angers. Cette magnifique tenture est divisée en sept pièces mesurant ensemble de 140 à 150 mètres de long sur 5 mètres de haut. Elle représente quatre-vingt-dix tableaux, dont soixante-neuf demeurent entiers. Chaque pièce est composée d'un grand personnage assis dans une niche gothique et méditant sur l'Apocalypse et de quatorze tableaux représentant les différents cantiques des livres de la vision de Saint-Jean. Enfin, dans le haut, sont groupés des anges, les uns chantant et jouant de divers instruments, les autres tenant des écussons.

Le peintre s'inspira, pour ces compositions, des miniatures d'un ancien manuscrit faisant partie de la Bibliothèque royale et que Charles V prêta pour cet objet à son frère le duc d'Anjou, etc.

Ces renseignements sont corroborés et complétés dans le livre. *La tapisserie* par M. Eugène Müntz, qui a de même paru dans la Bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts.

M. Wauters dit, que malheureusement aucun des tableaux de Jehan de Bruges ne nous est parvenu. Cependant, le *Magasin Pittoresque* de 1884, p. 57, donne une reproduction du tableau connu sous la désignation de: *le Christ du Parlement*, qui se trouve au Palais de Justice de Paris et dit que l'abbé Barbier d'Ingreville, l'attribue à Jehan de Bruges. — C'est seulement depuis le dernier quart de siècle, qu'on a commencé à élucider l'histoire de ce peintre, qui peut être considéré à juste titre comme le père de la peinture flamande.

D. DE LUXEMBOURG.

***

— La cathédrale d'Angers possède une suite de tapisseries des XIVe et XVe siècles figurant l'Apocalypse. M. Eug. Müntz cite à ce sujet une notice archéologique de M. de Farcy, parue en 1875 à Angers (Cf. Bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts : *la Tapisserie*, page 116).

LATE.

Même réponse : GANDOUIN. LIGER.

—

A quelle date exacte ont paru les premières lithographies? (XXXIII, 244). — L'ouvrage le plus ancien en lithographie dont la date soit pour moi certaine, est la publication, en deux Albums, des Chansons de la Reine Hortense. — Le premier Album est orné de gravures en manière noire, le second de lithographies. Ces sujets ont trait à chaque romance, et je crois que c'est le plus ancien exemple de sujets ayant trait aux faits des personnages et titres de romances publiées en 1813.

E. GANDOUIN.

***

— La lithographie, invention d'Alois Senefelder, fit ses preuves définitives à Munich (1798), puis à Offenbach (1799). Elle fut introduite : en France (1800), en Angleterre (1801), en Autriche (1813), en Belgique et en Prusse (1817), en Italie (1818), en Espagne (1825), aux Etats-Unis (1828), etc. — Chez nous, de 1800 à 1814, toutes les tentatives pour acclimater la lithographie furent malheureuses; les artistes se succédèrent nombreux, échouant l'un après l'autre.

Parmi les noms cités dans cette longue période de quatorze ans, je vois celui de Choron (1808). C'est peut-être Choron (et non pas Charon) qui est l'auteur de la gravure dont M. Boulet cherche la date.

T. PAVOT.

***

— Notre confrère H. Boulet trouvera de précieux enseignements dans le livre de R.-L. Brégeaut, publié par Roret, en 1827.

L'art de la lithographie, y est-il dit, connu en France seulement depuis 1814, existait à Munich en 1800, à Vienne en 1802, à Rome et à Londres en 1807. Ce fut dans le cours de cette dernière année que MM. André, d'Offenbach, essayèrent son importation en France...

Avant Engelmann, qui transporta de Mulhausen son établissement à Paris, et publia d'intéressantes collections, M. de Lasteyrie en avait fondé un qui vulgarisa les œuvres des Vernet, Bourgeois, Michelon, Isabey, Villeneuve, etc., etc.

ÉDOUARD PÉLICIER.

—

Famille du Vivier-Lansac (XXXIII, 245). — La famille du *Vivier-Lansac* et non *Lausac* est originaire du Roussillon. Je ne crois pas que l'on puisse la rattacher à la seigneurie du Vivier près de Limoges. Les villages *Le Vivier* et *Lansac* existent encore de nos jours dans les Pyrénées-Orientales. Au *Vivier*, se trouve le château de la famille.

François-Hippolyte, marquis du Vivier-Lansac dernier du nom, était fils d'Alexandre, marquis du Vivier, seigneur de Lansac, de Montfort et d'Ortaffa. Il habitait Perpignan avant la Révolution. Il figure dans le procès verbal de l'Assemblée particulière de l'ordre de la noblesse des comtés de Roussillon, Conflent et Cerdagne, tenue à Perpignan le 23 avril 1789. A l'époque de la Révolution il se réfugia en Espagne et mourut peu après son retour de l'émigration. Il fut enterré dans l'église du village d'Ortaffa en Roussillon.

François-Hippolyte du Vivier eut deux enfants, un garçon mort sans postérité et une fille qui se maria dans les environs de Montpellier. Il avait, parait-il, un frère qui occupa une situation importante à la Chancellerie de Paris et dont je n'ai pu retrouver aucune trace.

LATROBE.

—

Les de Grignan à Avignon (XXXIII, 246). — Nommé en octobre 1688 gouverneur de l'État d'Avignon et du Comtat que Louis XII venait de confisquer au pape, le comte de Grignan, retenu à Aix, siège de son commandement, par ses affaires, ou voulant profiter du voisinage de son château du bas Dauphiné, vint très peu à Avignon. Une première fois pour prendre possession du pays, une seconde avec la comtesse, qui fut la seule fois où il fit un séjour de quelques semaines dans cette ville, en mai et juin 1689; une troisième en octobre suivant, pour rendre la province à son ancien maitre.

Dans son voyage avec sa femme, il vint accompagné de sa maison : ses gardes, un grand nombre de gentilshommes qui lui faisaient escorte, un très nombreux personnel de domestiques, qui faisait gémir Madame de Sévigné, sans parler d'une foule de parasites. Tout porte à croire qu'il logea au palais du pape et aux appartements abandonnés quelques mois avant par le v. légat Censi. S'il n'eût pas logé au palais, quel hôtel assez grand pour donner l'hospitalité à tant de monde ? Ensuite, les mémoires de l'époque eussent indiqué chez quel seigneur de la ville il fût descendu, ce qu'ils ne disent pas.

Si madame la baronne de C., auteur de la demande, veut d'autre part savoir où était logé à Aix, ville où il habitait à l'ordinaire, le comte de Grignan, nous lui répondrons que c'était dans une aile de l'ancien palais des comtes de Provence, aujourd'hui démoli, et sur l'emplacement duquel, on a, dans ce siècle, achevé de construire le palais de justice.

P. F.

—

L'Eloge de Montesquieu, par Mathurin Trigant de Brau (XXXIII, 247). — Je répondrai à M. T. L. qui prépare un travail des plus fouillés sur la famille Trigant que parmi les ouvrages imprimés sur Montesquieu, je n'ai jamais rencontré son *Éloge* fait par Mathurin Trigant de Brau.

Monsieur Vian, auteur de l'*Histoire de Montesquieu*, donne à la fin de son ouvrage la liste de toutes les publications concernant notre grand écrivain. J'y vois figurer *Eloge de Montesquieu suivi de l'analyse de l'Esprit des lois, par M. B. Béraud, de Bordeaux*, Londres, 1787, in-8°, 24 pages. Ce M. B. serait peut être Mathurin Brau et non Béraud.

Cependant j'ai tout lieu de croire que l'éloge de Mathurin Trigant de Brau est resté inédit.

En voici la raison. En 1782, l'Académie de Bordeaux mit au concours *l'Eloge de Montesquieu*; il resta ouvert jusqu'en 1789, sans que le prix ait été décerné.

Vingt *éloges* furent adressés à l'académie sans qu'on en connut officiellement les auteurs ; chacun d'eux était signé d'une devise, comme toutes ces pièces de concours. Un des plus curieux et des

plus intéressants est celui qui fut envoyé avec cette devise : *Pour peindre un Alexandre, il faudrait un Appelles.* On sut plus tard que l'auteur n'était autre que le sanguinaire Marat qui avait passé deux ans à Bordeaux comme précepteur des enfants de Paul Nairac, plus tard député du Tiers. M. Félix Ducasse, en 1866, dans un article bibliographique sur Marat, y ajouta un extrait de cet éloge qu'il avait trouvé dans les papiers du révolutionnaire ; c'est ainsi qu'on en connut l'auteur.

M. Arthur de Brezetz, secrétaire de la société des Bibliophiles de Guyenne, le publia *in extenso* en 1883 à Libourne, en le faisant précéder d'une notice fort bien faite où il donne la liste des vingt devises qui accompagnaient le sujet du concours.

C'est peut-être parmi celles-ci qu'on peut se reporter au travail de M. Trigant de Brau. Il sera facile à M. T. L., son petit-neveu, de le reconnaitre en confrontant les écritures.

La Boubée (1757-1812) dans ses notices biographiques manuscrites qui sont déposées à la bibliothèque de Bordeaux, dit à l'article *Trigant de Brau* « A fait un éloge de Montesquieu. Voir feuilles Labottière ».

Or, j'ai lu, dans cet auteur, tout ce qui a trait aux Labottière (riches imprimeurs de Bordeaux au XVIIIe siècle) sans y avoir trouvé quelque chose sur Trigant de Brau. J'ai toutefois lieu de croire que La Boubée a voulu en parler et qu'il l'a omis ; j'en conclus donc que l'*Eloge de Montesquieu* fut imprimé à Bordeaux, chez Labottière.

P. M.

—

Armoiries à déterminer (XXXIII, 247). — Ces armoiries sont celles de la maréchale de La Ferté-Senneterre. Elles doivent se lire :

Accolées. I. — D'azur, à cinq fusées d'argent mises en fasce ; (qui est de *la Ferté*).

II. — De sable, au sautoir d'argent (qui est d'*Angennes*).

Henri de la Ferté-Senneterre, fils de Henri de Saint-Nectaire, marquis de la Ferté-Nabert, et de Marguerite de la Chastre, fut gouverneur et lieutenant-général de la Lorraine, du pays Messin et du Verdunois dès 1643 ; puis il obtint successivement, comme couronnement de sa carrière militaire, les hautes dignités de maréchal de France en 1651, de chevalier des ordres en 1661, et de duc et pair en 1665. Il mourut à quatre-vingt deux ans, dans son château de la Ferté, près d'Orléans, le 27 septembre 1681.

Le 25 avril 1655, au château de Fresne, le maréchal de la Ferté avait épousé en secondes noces Madeleine d'Angennes, fille puînée de Charles d'Angennes, seigneur de la Loupe, et de Marie du Raynier. Elle survécut plus de trente ans à son mari, et ne mourut que le 16 mars 1714, âgée de quatre-vingt-cinq ans environ.

Cette maréchale de la Ferté, si connue par ses galanteries, était la sœur cadette de la non moins célèbre comtesse d'Olonne.

Voyez : *Mémoires de Saint-Simon ;* et pour la généalogie, le *P. Anselme* : II, 432, IV, 881 et VII, 567.

HENRI MASSON.

* * *

— Henri La Ferté, duc de Sennetaire, né à Paris en 1600, nommé maréchal de France en 1651, portait : *D'azur à cinq fusées d'argent* rangées en fasce ; il fut pendant un certain temps, gouverneur de Metz. Ce qui me fait supposer que le premier écu qui figure sur la plaque est bien celui de ce personnage.

L'écu accolé sur lequel figure un sautoir doit être celui de la femme du maréchal.

Mon honorable collaborateur Sedaniana, m'obligerait beaucoup s'il voulait m'informer si je suis dans le vrai.

D. DE LUXEMBOURG.

—

Quai Malaquais ou Malaquest (XXXIII, 283). — Dans *Paris-Capitale*, M. E. Fournier nous dit que le Port Malaquest ou Malaquais, était fréquenté par les filous qui cachaient là, sous des piles de bois, leur butin *mal acquis*. — Le latin *acquisitum* rend fort bien compte de l'ancienne orthographe *aquest*, aujourd'hui *acquêt*.

T. PAVOT.

Paris. Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux.

L'Administrateur-Gérant : LÉON LENÈGRE.

PETITE CORRESPONDANCE

(*Du 2 au 6 Mai*)

Vicomte God. — Votre note relativement au fouet comme instrument d'éducation ne peut être insérée, car elle se rapporte au fouet comme instrument de punition. Regrets.

Valentin. — Vous avez bien voulu, dans le numéro supplémentaire du 15 janvier, mettre à la disposition de monsieur E.-D. B..., le catalogue de don Philippe Lenoir, qui renferme une notice sur les van Blarenberghe. Veuillez être assez aimable pour envoyer ledit catalogue à la direction. Merci.

Georges Colas. — A propos de l'exemplaire du Koran, vous avez toute latitude pour poser la question que vous désirez.

H. Boulet. — Vos observations relatives à l'exposition sont fort justes. Je les ferai paraître dans le numéro du 30 mai.

Guilpain. — C'est fort juste, mais on ne pense pas toujours à tout corriger, à tout émonder. Il y aurait trop à faire, et puis l'on reçoit des reproches si l'on a retranché un mot.

De Graville. — Ce que vous désirez sera fait. Notre directeur va un peu mieux. Remerciements.

Capdevielle. — La question *martyrologe*, paraîtra dans le numéro du 20 mai. Merci pour vos observations à propos des dates, on en tiendra compte.

Paul Pinson. — Remerciements.

Ed. de Sizo. — Votre question relative aux *coquilles* a déjà été traitée dans l'*Intermédiaire*, XIV, 68, 205, 245, 303, 433, 461 ; XXIV, 348, etc.

Poggiarido. — La question concernant *la prophétie de Cazotte* a été l'objet de plusieurs réponses dans l'*Intermédiaire*, III, 230, 316, 465, 564.

L. Léon. — *La mode des perruques* a déjà été examinée. Entre autres nombreux articles, lire XXIV, 36, 205.

Hachel. — A propos de la *clef des Morticoles*, lire : XXX, 667 (numéro du 30 septembre 1894).

Baron Jules L. — Transmis votre lettre à l'intéressé.

De Chagny. — Nous avons à vous transmettre un offre d'échange pour votre livre. Où faut-il l'adresser ?

Q. V. — Vos observations seront soumises à l'examen, lors de la réunion du 31 mai.

Ulric R. D. — Votre information relative au garçon annuaire du café du Helder, le fameux Félix, sera donnée dans l'un de nos prochains numéros. J'attends ma guérison pour pouvoir donner moi-même quelques explications.

La réunion de "L'INTERMÉDIAIRE" du 31 mai.

La fameuse réunion aura lieu le dimanche 31 mai.

A midi, déjeuner dans les salons du *Palmarium* (Jardin d'acclimation, Bois de Boulogne.

A deux heures, conférence et discussion relative aux différentes propositions émises par les collaborateurs.

A trois heures. — Distractions variées.

Mesdames les Intermédiairistes, femmes ou parentes d'Intermédiairistes sont admises. Chaque intermédiairiste peut amener des personnes de sa famille.

Prix de la réunion, tout compris : **8** francs par personne payables en entrant.

Prière instante de se faire inscrire d'avance au secrétariat de la direction.

L'INTERMÉDIAIRE

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

L'*Intermédiaire* est devenu et devient chaque jour, grâce à la savante direction du Général JUNG, un outil de travail indispensable. Le système de **Questions** et de **Réponses** sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés.

Parmi les littérateurs, érudits, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles, amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre ; il n'a pas obtenu les renseignements qu'il désirait. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, retrouver un livre, un manuscrit ou un objet d'art, des armoiries, les documents d'une généalogie ou d'une recherche héraldique, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, en connaître la rareté et le prix, savoir si le sujet dont il s'occupe a déjà été étudié, si tel ou tel document est inédit, si les collectionneurs, les bibliothèques, les archives ou les musées possèdent sur son travail projeté quelques indications, quelques documents ou quelques pièces qui peuvent l'aider à mener à bien son étude ; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts, il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire ; il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'Etranger, et dans l'un des numéros suivants, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. **Questions** et **Réponses** sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses, car, il faut bien qu'on le sache : L'INDÉPENDANCE DE L'INTERMÉDIAIRE EST ABSOLUE, et celle de ses collaborateurs eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par un anonymat scrupuleusement gardé. Aussi, en dépit de la politique, les **Questions** et les **Réponses** de l'*Intermédiaire* ont-elles toujours passionné la presse et le monde des lettrés; elles réveillent des querelles historiques, artistiques et littéraires, provoquent des réformes souhaitées et des mesures salutaires, et contraignent à sortir de leur réserve des hommes, seuls en situation de répondre et qui s'étaient jusque-là abstenus de parler. De là, bien des indiscrétions profitables à l'histoire.

Outre les **Questions** et **Réponses**, l'*Intermédiaire* publie les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public et les corrobore par de nouveaux renseignements. Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire* et achève d'en faire, sous une forme alerte, vive, primesautière et docte tout à la fois, une véritable *Encyclopédie* internationale.

Depuis trente-deux ans, il a rendu sans interruption d'innombrables services à la science et est devenu le véritable **Moniteur de la Curiosité** de tous ordres, attendu, lu et commenté par la presse entière.

L'*Intermédiaire* **PARAIT LES 10, 20 & 30 DE CHAQUE MOIS.** Chaque numéro est composé de **quarante-huit colonnes** soigneusement imprimées en caractères elzéviriens. Le tout forme, à la fin de chaque semestre, un élégant volume qui ne contient pas moins de **mille colonnes**, avec des **tables** destinées à faciliter les recherches.

Abonnements : *Un an.* France, **16** fr. Etranger **18** fr. — *Six mois.* France, **9** fr. Etranger, **10** fr. *Trois mois.* France, **5** fr. Etranger, **6** fr. — Un numéro détaché, **0 fr. 75.**

Les Abonnements partent des 1er Janvier, 1er Avril, 1er Juillet et 1er Octobre.

Pour tout ce qui concerne l'**Intermédiaire**, s'adresser à M. le Général JUNG, 23 *bis*, rue de la Faisanderie.

On s'abonne à la Direction de l'**Intermédiaire**, 23 *bis*, rue de la Faisanderie, à l'Imprimerie G. LEFEBVRE, rue Claude-Vellefaux, 5 et 7, chez H. FLOURY, libraire, boulevard des Capucines, n° 1, ainsi que dans tous les bureaux de Poste, de France et de l'Etranger.

AVIS

Toute demande de **changement d'adresse** doit être accompagnée de **40 centimes** en timbres-poste et d'une des dernières bandes imprimées.

ANNONCES : **25 centimes** la ligne pour les abonnés.

Pour les **Collections à compléter**, prière d'écrire à la Direction.

Le Général Directeur est visible tous les *mardis*, *jeudis* et *samedis* matin, de *9 heures à midi*. Il a le téléphone à sa disposition.

On trouve, chez M. H. FLOURY, libraire, boulevard des Capucines, n° 1, toutes les livraisons concernant l'*Intermédiaire* et la *Plume et l'Epée*.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. 20 Mai 1896.

XXXIII[e] Volume — N° 726

Quatrième Série — 2[e] Année N° 32

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Direction et Administration : 23 *bis*, Rue de la Faisanderie

IMPRIMERIE

5 et 7 RUE CLAUDE-VELLEFAUX

Les Musées cantonaux de France. — Article du *Bulletin de la Ligue de l'Enseignement*, de févr. 1895 (p. 49), et de la *Paix* du 8 avril 1895.

Des musées cantonaux ont été fondés à Bagnols (Gard) en 1854, par M. Léon Alègre, et à Poligny (Jura), en 1859, par M. Edmond Sauria.

M. Edmond Groult, docteur en droit, avocat à Lisieux (Calvados), a entrepris, en 1876, une active propagande pour multiplier ces modestes musées, en faisant ressortir tous les avantages qu'on en devait attendre.

Une médaille d'or lui a été décernée à l'Exposition universelle de 1889, et plus de quarante Conseils généraux ont émis des vœux en faveur des musées cantonaux.

Pour faciliter la création de ces musées dans tous les cantons, M. Alphonse Renaud, 25, rue Scheffer, à Paris, docteur en droit, chef de bureau au Ministère des Finances, vient de réunir, avec l'aide de quelques personnes, plus de 1,000 volumes, environ 40,000 dessins, plus de 5,000 textes, présentant un intérêt cantonal, et quelques centaines de monnaies qu'il mettra gratuitement et successivement à la disposition des associations cantonales qui ont eu ou auront établi un musée cantonal à la mairie du chef-lieu de canton ou dans un autre local convenable, et organisé des conférences publiques dans les principales communes du canton. Son œuvre a été créée le 12 mai 1894, et est déjà fécondeen résultats.

Type de la CARTE D'IDENTITÉ

Destinée aux INTERMÉDIAIRISTES

1896 — **L'Intermédiaire** — 1896

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Portrait

photographique.

CARTE

D'INTERMÉDIAIRISTE

M ....

....

demeurant à ....

....

Signature,

Visa du Directeur,

Prix de la Carte	0 Fr. 75
Frais d'envoi	0 » 25
TOTAL. . .	1

Répertoire - annuaire général des Collectionneurs de la France et de l'étranger.

Le deuxième volume nous paraît vraiment indispensable **à tous ceux qui s'occupent du commerce des livres et des objets de curiosité** et aussi à tous les membres de l'immense famille des collectionneurs. L'ouvrage débute (exemple à suivre) par la liste des *Errata, suppressions et addenda* ; de la sorte, on est frappé tout de suite par ce qu'il importe de ne pas négliger ou oublier, ce qui arrive souvent quand ces indications complémentaires sont rejetées à la fin d'un volume. Nous signalerons ensuite une bien intéressante *Etude chronologique concernant les timbres fiscaux et de leurs émissions successives depuis 1673 jusqu'à nos jours,* par M. Ris-Paquot (11 pages), et un travail de M. Paul Eudel sur *l'Habitation et le Mobilier à travers les Ages* (16 pages). C'est à la page 37 que commencent les listes si précieuses de M. Renart, divisées en deux sections : *Collectionneurs français*, désignés en *Collectionneurs provinciaux et parisiens*, et *Collectionneurs étrangers.* Au milieu du volume se trouve intercalée une liste spéciale des *principaux commerçants parisiens, en livres, tableaux, antiquités, numismatique, timbres-poste et professions diverses.* Une table alphabétique des noms des collectionneurs habitant la France (Paris excepté, parce que les parisiens sont rangés par ordre alphabétique) termine cet inventaire. En résumé, M. Renart a droit à nos vives et bien sincères félicitations pour le service éminent qu'il vient de rendre à tous ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent de la vente ou de l'achat de tous objets pouvant former collection.

ÉCHANGE

M. DE CHAGNY désire échanger contre un autre livre, une édition des *Décrétales*, 1641, qui a appartenu à la famille Hennequin, dont les armoiries figurent sur les plats du volume.

OUVRAGES EN LIBRAIRIE



Les **Archives des Collectionneurs d'ex-libris** paraissent tous les mois, avec une ou deux planches hors texte et des figures dans le texte. Elles s'occupent spécialement de toutes les marques de propriété du livre, de blason, etc.

Un numéro spécimen est envoyé sur demande affranchie adressée au siège de la Société : 95, *rue de Prony.*

Les Ventes de Tableaux, Dessins et Objets d'Art au XIXe siècle, essai de bibliographie, par L. SOULLIÉ, libraire, 25, rue de Lille, à Paris.

Ce que M. Duplessis de la Bibliothèque Nationale avait fait pour les Ventes des XVIIe et XVIIIe siècles, M. Soullié l'a entrepris pour celles du XIXe siècle et grâce aux documents complets qu'il a pu se procurer, notamment à la Bibliothèque Nationale et dans les collections documentaires de Thoré-Burger, Ph. Burty et autres, dont il s'était rendu acquéreur, il a pu mener à bonne fin ce travail de longue haleine. L'ouvrage qu'il vient de publier est un véritable répertoire des ventes faites de 1800 à 1895 ; il ne contient pas moins de 6.000 noms (dont plus de 700 de ventes anonymes) classées d'abord par ordre alphabétique, puis par ordre de dates.

Avec les ventes d'artistes se trouvent décrits leurs catalogues d'Expositions particulières. Les catalogues existant illustrés s'y trouvent indiqués avec leur nombre de planches.

Ce livre, unique en son genre, sera pour tous ceux qui s'occupent à un titre quelconque de Tableaux et d'Objets d'Art, un guide précieux et indispensable.

Un volume in-8° de 368 pages, avec préface de M. Duplessis, tiré à petit nombre d'exemplaires, prix : **20** fr.

DEMANDES D'ÉCHANGE D'EX-LIBRIS

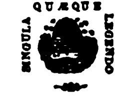
M. J.-E. de Groot-Jamin, d'Amsterdam ;
M. Stirling, 4, rue Sainte-Beuve, Paris ;
M. Oberkampf de Dabrun, receveur des finances, à Alais (Gard) ;
M. Gustave Bord (Loire-Inférieure) ;
M. Achille Bertarelli, 18, via San Barnabo, Milan.
M. Bargallo, 34, rue d'Allemagne, Paris,

sont disposés à faire l'échange de leurs ex-libris avec les abonnés de l'*Intermédiaire.*
(Envoyer un timbre pour permettre l'envoi des *ex-libris* désirés).

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. · *20 Mai 1896.*

XXXIIIe Volume. — N° 726

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Quatrième Série. — **2e Année** — N° 32

L'Intermédiaire
DES CHERCHEURS ET CURIEUX
FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

Vers à citer ayant des qualités particulières d'harmonie et de rime. — Quels sont les plus jolis vers dont la rime se fait le moins sentir, et qui conservent néanmoins leur harmonie?

H. BOULET.

—

Langues riches. — Quelle est la langue a plus riche? Pourquoi? Quelle est la vraie définition de la langue riche?

MÉLI-MÉLO.

—

Davantage que. — Cette manière de parler s'étale dans les périodiques les plus réputés (*Revue des Deux-Mondes.*)

Cependant l'Académie dit que davantage s'emploie *absolument*. Qui arrêtera le flot des barbares?

P.

—

Hippolyte. — On sait, par le procès-verbal détaillé de Théramène, quelle fut la fin d'Hippolyte :

J'ai vu, seigneur, j'ai vu votre malheureux fils
Traîné par les chevaux que sa main a nourris.
Il veut les rappeler et sa voix les effraie,
Ils courent, tout son corps n'est bientôt qu'une plaie.

Or, Hippolyte a pour étymologie : *hippos*, cheval et *luô*, délier, déchirer.

Je le demande au ciel et à la terre, comment diable le parrain du fils de Thésée a-t-il pu, lors de la naissance de son filleul, connaître la terrible mort que lui réservait le destin?

Faut-il croire plutôt que le nom sinistre dont on gratifia ce malheureux, a influé sur cette destinée?

Depuis ma troisième, ce problème me tourmente. Je n'en ai jamais rien dit à personne, craignant de me rendre ridicule. Parvenu à un âge avancé, je prends mon courage à deux mains et je pose la question. Je ne veux pas mourir sans en avoir le cœur net.

ALBERT MARIE.

—

La beauté sans amour est un jour sans lumière. — Ce vers a été lu dans un recueil manuscrit de poésies du XVIe siècle (*Bibliothèque nationale*, fonds français, 15245). Quel en est l'auteur?

D'E.

—

L'auteur d'un distique à retrouver. —

Un peuple est sans honneur et mérite ses chaînes
Quand il baisse le front sous le sceptre des Reines.

De qui est ce distique aussi médiocre de forme que de pensée? A quelle occasion a-t-il été fait? Fut-il gravé au bas d'une image quelconque, peinture, gravure ou sculpture?

DE CHAGNY.

—

Shakespeare et Léon Daudet. — Dans son dernier livre, M. Léon Daudet fait dire à Shakespeare :

Quiconque pense est en contact avec les générations anciennes et les générations futures comme s'il les embrassait.

Ces mots ont-ils été réellement écrits ?

V. M.

—

La vie humaine. — Qu'est-ce que notre existence ?

Je demande à connaître les définitions, fantaisistes ou autres, qui en ont été données.

Ed. de Sizo.

—

Une collection unique (Les caricatures de M. Thiers). — Est-il vrai que Mlle Dosne ait collectionné toutes les caricatures parues sur M. Thiers ? Et cette collection existe-t-elle toujours ?

Rip-Rap.

—

Le peintre Albrier et le graveur Blanchard aîné. — Où se trouve le tableau d'Albrier, *Daphnis et Chloé* ? Quel était ce peintre et qu'a-t-il produit ?

Quel était, d'autre part, le graveur qui signait Blanchard aîné (Il y a eu un Blanchard, né en 1805 et un autre en 1819) ?

X***.

—

Les peintres Alexandre-Victor Rifflaert et Charles Baugniet. — Feu M. Adolphe Siret, membre de l'Académie royale des Beaux-Arts de Belgique, consacre à ces deux peintres les brefs renseignements suivants dans son *Dictionnaire des peintres*, publié à Bruxelles en 1883.

Alexandre-Victor Rifflaert, peintre de l'école flamande, décédé à Bruxelles en 1829, traita le genre et l'histoire.

Charles Baugniet, peintre de l'Ecole française, né à Bruxelles en 1814, peignit le genre et le portrait et se fixa en France, où il fut aussi lithographe.

On cite sa *Visite à la Couchée* et son *Colin-Maillard*.

Ne pourrait-on me donner des renseignements plus complets sur ces deux peintres, surtout en ce qui concerne leur séjour à Bruxelles? Pourrait-on me donner la liste de leurs œuvres, surtout celle des portraits qu'ils ont exécutés ? Vers quelle date le peintre Charles Baugniet a-t-il quitté Bruxelles pour aller se fixer en France ?

Clément Lyon.

—

Le coup de pistolet de 1848. — Une légende veut que la Révolution de 1848 soit sortie d'un coup de pistolet et que ce coup de pistolet ait été tiré par Lagrange — son seul titre, d'ailleurs, à la célébrité passagère dont il jouit à cette époque.

Or, au dire de Viel-Castel (*Mémoires*, année 1859), la princesse Mathilde affirmait que l'auteur de ce terrible pétard n'était pas Lagrange, mais Piétri, le futur préfet de police.

De quel côté se trouve la vérité ?

Sir Graph.

—

Le service des ambulances pendant la guerre franco-allemande. — A-t-il été publié un travail historique et statistique sur le service des ambulances pendant la guerre de 1870-1871 ? On désirerait surtout savoir comment étaient constituées et comment fonctionnèrent les ambulances françaises et allemandes, ces dernières dites *lazareths* pendant la première partie de la campagne, notamment aux batailles de Gravelotte et de Sedan.

J. F.

—

Adresses d'adhésion au jugement de Louis XVI. — Je lis dans l'ouvrage de Félix Lepeletier, dont je viens de donner quelques extraits, le passage suivant (page 461) :

Voici un fait qui n'est peut-être pas assez généralement répandu, et qui fera connaître les hommes et les choses à l'époque du jugement de Louis XVI, mieux que tout ce qu'on pourrait rapporter : c'est que ce jugement *fut sanctionné* dans des adresses d'adhésion à la Convention nationale par *cinq millions deux cents et tant de mille signatures* de citoyens, recueillies avec soin par le comité de législation et déposées aux Archives nationales.

On peut remarquer encore qu'aucune de nos Constitutions n'a reçu une si nombreuse acceptation par les votes du peuple français.

D'où vient qu'aucun historien n'a signalé ce fait si intéressant ?

H. T.

—

Napoléon Ier a-t-il cherché à émigrer ? — Mon collègue Flantier, nous donnait le titre (XXXIII, 320) d'une biographie peu commune, éditée à Leipzig, en 1807, 4 vol. in-8° ; presque tous les exemplaires de cette biographie, qui contenait des renseignements impartiaux sur les hommes et les choses de la Révolution, ont été détruits et pour cause, par ordre de Napoléon.

Cette biographie cite, par exemple, le bruit qu'on aurait répandu sur le compte du général Michaud d'Arçon, lequel avait suivi ou tenté de suivre Dumouriez (avril 1793).

Le *Moniteur* du 7 juin 1793, n° 158, contient dans le paragraphe *Variété* le désaveu que le général d'Arçon ait suivi le traître Dumouriez.

Or, J.-B. Salgues, dans son ouvrage : *Mémoires pour servir à l'histoire de France, sous le gouvernement de Napoléon Bonaparte, et pendant l'absence de la Maison de Bourbon ;* Paris, 1814, in-8°, raconte, tome 1er, page 127, qu'il passait pour certain dans l'armée du Midi, lorsque Bonaparte y fut admis, qu'il avait émigré avec le général d'Arçon; que le général n'ayant pas même été remarqué, ils prirent l'un et l'autre le parti de revenir.

On a fait tenir à Napoléon ce propos, qui, s'il était exact, justifierait ses attaches à la monarchie :

> Si j'avais été maréchal de camp, j'aurais embrassé le parti de la cour; mais sous-lieutenant et sans fortune, j'ai dû me jeter dans la Révolution.

Existerait-il des documents sur la tentative d'émigration de Napoléon Ier ?

A. DIEUAIDE.

—

Les anciennes minutes notariales du Hâvre à la tour de Londres. — On sait que le Hâvre fut choisi par la reine Elisabeth d'Angleterre comme le prix le plus précieux et la garantie la plus sûre des secours qu'elle consentit à accorder aux protestants persécutés par Charles IX et que le prince de Condé concourut avec l'armée royale à chasser du Hâvre les Anglais auxquels il l'avait livré quelques mois auparavant.

Il paraîtrait que Warwick, en se retirant, avec les honneurs de la guerre, fit enlever tous les actes notariés qui se trouvaient au Hâvre et qu'il les fit déposer à la tour de Londres, où les habitants du Hâvre étaient obligés d'aller les consulter lorsque leurs intérêts l'exigeaient.

Le congrès scientifique de France (Rodez 1874) a déclaré qu'il y a dans les minutes notariales une source de richesses historiques qu'il est utile de soustraire aux ravages du temps et à la négligence des hommes.

Si les anciennes minutes notariales sont irréparablement perdues pour le Hâvre, pourrions-nous avoir des confrères anglais des renseignements précis sur leur classement ?

A. DIEUAIDE.

—

Famille Sokolnicki. — Existe-t-il en France des descendants d'une noble famille de guerriers polonais : les Sokolnicki, dont le blason, dit Nowina, reproduit dans un vieil armorial, porte une épée brisée à poignée droite, la pointe baissée et une jambe éperonnée ?

Que signifie ce blason ?

Quel fait d'armes rappelle-t-il ?

Un Sokolnicki exilé de son pays pour des causes politiques aurait habité l'Auvergne il y a une cinquantaine d'années.

L. B.

—

Antoine Dupuis, ancien conventionnel. — J'écris la vie — la triste vie — du conventionnel Antoine Dupuis, mort à Marcinelle, près de Charleroi, en 1838, celui qui fut cause de la mort sur l'échafaud en 1793 du savant Lavoisier et des fermiers généraux. Je connais l'ouvrage de Capefigue sur : *Les fermiers généraux*, et les diverses biographies de Lavoisier ; je voudrais des renseignements plus particuliers sur ce Dupuis, avant son envoi à la Convention nationale, comme député de l'Aisne, avoir son acte de naissance, connaître à quelle famille il appartenait, son acte de mariage, savoir qui était cette Parisienne si excellente cuisi-

nière, qu'il amena vers 1795 au pays de Charleroi, comme sa gouvernante : madame Lebrun, etc., etc. Toute ma gratitude à l'obligeant intermédiairiste qui m'aidera dans ma tâche.

CLÉMENT LYON.

—

Le fils de Suleau. — Le journaliste Suleau, ce royaliste intrépide et convaincu, fut massacré, le 10 août 1792, sur l'ordre de Théroigne de Méricourt. Sept mois après, sa femme accouchait d'un enfant mâle. Sait-on ce qu'est devenu le fils de Suleau et s'il reste quelque descendant de ce courageux publiciste ?

RIP-RAP.

—

Sur la mort d'Olivier Basselin. — Il a déjà été parlé du « père du Vaudeville » dans l'*Intermédiaire* (IV, 325, 393 ; XV, 293, 346). Je n'y renvoie pas, parce qu'il s'agit aujourd'hui d'une question toute nouvelle ; celle de savoir, non pas s'il a réellement existé, ce point est hors de doute, mais comment il est mort.

En effet, Jean de Nivelle (*alias* Ch. Canivet), dans sa causerie hebdomadaire du *Soleil*, du 21 mars 1896, dit qu'on a découvert récemment une pièce comptable établissant l'exécution, après sentence des juges anglais, du chansonnier virois. Or, il paraîtrait que M. Ch. Canivet, interrogé à ce sujet, a répondu qu'il ne se souvient plus où il a trouvé ce renseignement (*Journal*, *Revue*, ou *Revue des Revues)*.

T. R.

—

A propos de Chaillon. — On lit dans le XXIe fascicule du *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne par René Kerviler* (Rennes, 1895, article *Chaillon*, p. 198) :

Aussi fut-il (le conventionnel Etienne Chaillon) inscrit sur la liste des proscrits en juillet 1793, mais il était alors atteint d'une fièvre putride, et le médecin qui le soignait le sauva par cette déclaration énergique : *Il est inutile de faire guillotiner ce b... de Chaillon, il est f...* — Sa fille Aimée-Gabrielle, avait épousé, en 1795, à Nantes, Sébastien Letourneux, qui devint ministre de l'intérieur en 1797. Sa naïveté fit les beaux jours des salons de Paris. C'est à elle que Talleyrand demandait si elle avait vu Lacépède au Jardin des Plantes. — Non, répondit-elle, *je n'ai point vu la cépède, mais j'ai vu la girafe.* »

Les deux anecdotes sont-elles authentiques ?

UN JEUNE CHERCHEUR.

—

La mort de Villeneuve. — Dans ma jeunesse, j'ai connu un vieux marin qui, au cours de maints récits de ses campagnes me parlait quelquefois du malheureux amiral sous lequel il avait servi comme mousse, — et il m'a laissé le souvenir d'un homme convaincu de deux faits :

1° que Villeneuve avait dû être tué,

2° et que, au moment de sa mort, coïncidence étrange, tous les papiers justificatifs de ses opérations, qu'il avait emportés de Londres avec lui, disparurent.

Mystère !

HOPE.

—

Quels sont les héritiers de Gédéon Lombard? — La vicomté d'Ermenonville fut mise en vente en 1769, à la suite de la mort de Gédéon Lombard, vicomte du dit lieu. L'acquisition en fut faite par le marquis de Girardin.

On sait que Gédéon Lombard avait perdu deux fils jeunes, et qu'il avait une sœur, Catherine-Eugénie. Le nom de cette dernière se trouve-t-il dans l'acte de vente ? A-t-elle contracté alliance? en ce cas, quelle est sa descendance ?

Quels sont les noms des autres héritiers ayants-droit, mentionnés à la mise en adjudication d'Ermenonville?

M. T. L.

—

Famille Mallalieu. — Il est en Angleterre en ce moment une famille du nom de Mallalieu.

Il y a dans cette famille une tradition rapportant que ses ancêtres furent forcés de s'enfuir de France lors de la Révocation de l'Edit de Nantes, en 1685.

Il paraîtrait, à en juger par une vieille maison qui existe encore et qui fut bâtie

en 1715, que ses aïeux s'établirent comme teinturiers et foulonniers.

Pourrait-on savoir si le nom de « Mallalieu » est d'origine française et quelle est son étymologie ?

Pourrait-on me dire aussi s'il existe des personnes de ce nom en France ? et si la famille n'existe plus en France, que sait-on de son histoire ?

C. LEGROS.

—

Blason à compléter et à déterminer. — Quelqu'obligeant intermédiairiste voudrait-il bien compléter le blason suivant, me dire s'il appartient à la famille Guillemin et à quelle branche ? Les Guillemin paraissent tous originaires de la Bretagne : De... à la fasce ondée d'azur ? accompagnée en chef de trois étoiles et en pointe de trois mouchetures d'hermine rangées en fasce : casque taré de face ; cimier, une des étoiles de l'écu (5 pointes).

EM. GUILLEMIN.

—

Armoiries à déterminer. — Pourrait-on déterminer les armes suivantes :

D'argent à l'aigle à deux têtes, éployée de sable.

Ces armes sont écartelées de celles des de Dyo. Je crois que les premières ont dû appartenir à une famille flamande.

VICOMTE GOD.

—

Un jeton à déterminer. — Je possède un jeton de cuivre que je ne sais à qui attribuer. Il représente sur une de ses faces un mouton surmonté d'une croix avec banderole, entouré de la devise suivante : « Hurte fort mouton », le revers porte un ornement disposé en croix avec la même devise.

G. D.

—

Martyrologe. — La liste des saints dont la fête est célébrée dans nos pays occidentaux contient plus de 3000 noms. Chaque diocèse et même chaque paroisse fête des saints locaux, particuliers au pays ; d'où un *Calendrier liturgique particulier* pour chaque diocèse au moins. Mais lorsqu'un calendrier n'est pas fait à l'usage d'un diocèse particulier, lorsqu'il s'agit, par exemple de ces innombrables calendriers de toute espèce qui foisonnent partout actuellement, qu'est-ce qui guide l'éditeur dans le choix des divers noms de saints à inscrire en face de chaque quantième ? Certains noms se trouvent dans tous les calendriers et à la même date : saint Jean, 24 juin ; saint Michel, 29 septembre, etc.; mais, pour la plupart des quantièmes, on remarque une grande variété de noms de saints dans les divers calendriers.

Existe-t-il une liste des saints qui sont le plus fêtés en France, à raison de *un* pour chaque jour de l'année ?

F. CAPDEVIELLE.

—

Chaires extérieures. — J'ai vu à Saint-Lô, il y a bien cinquante ans, dans la rue qui conduit à la Préfecture, une chaire extérieure en pierre, faisant saillie sur le mur de l'église Notre-Dame, à laquelle on montait par un escalier s'ouvrant en dedans de l'église. C'est, d'après mes souvenirs, un travail du XVe ou du XVIe siècle.

A quoi pouvait servir cette chaire ? En connaît-on d'autres ?

LE PORTIER DE L'INTERMÉDIAIRE.

—

Marges symphoniques. — Un catalogue de livres en vente à Paris, le 28 mars (A. Durel, libraire-expert), décrit ainsi deux ouvrages :

32. Barbey d'Aurevilly. *Une vieille maîtresse.* Paris, A. Cadot. 1851, 3 vol. in-8o, cart. Bradel. Exemplaire auquel on a ajouté la suite du portrait et des eaux-fortes de Félix Buhot, très rares épreuves avec *marges symphoniques.*

78. Alphonse Daudet. *Lettres de mon moulin*, suite de cinq eaux-fortes de Buhot. Epreuves sur Japon avec *marges symphoniques.*

Qu'est-ce donc que des marges symphoniques ?

J. LT.

Messe noire. — Je lis dans l'*Eclair* du vendredi 17 janvier 1896.

LA MESSE NOIRE.

Une dame avait intenté un procès en diffamation devant la neuvième chambre correctionnelle, à la *Revue du Diable au* XIXe *siècle*, qui l'avait accusée de fréquenter la messe noire.

Hier, elle a obtenu gain de cause. Le tribunal a condamné la *Revue* à cent francs d'amende, cent francs de dommages-intérêts et à une insertion du jugement.

Qu'est-ce qu'une messe noire ?

LE PORTIER DE L'INTERMÉDIAIRE.

—

Etrennes aux professeurs. — On lit dans la lettre d'un élève de collège à sa mère, datée de Nîmes, 4 déc. 1592 :

... Comme nous sommes montés à la première classe de M. Rulman, Dieu mercy, et pour ce que le premier de l'an s'approche, il faudra donner des étrennes à nos maistres, principalement en ceste classe en laquelle il faut montrer le bon exemple aux autres...

Connaît-on d'autres faits de ce genre? Si oui, jusques à quand, sous l'ancien régime, les élèves ont-ils fait des cadeaux à leurs professeurs, au jour de l'an? Ne serait-on pas en droit de croire qu'ici notre collégien *écrit à ses parents* à la manière des étudiants de nos jours?

C. P. V.

—

La presse officieuse. — A quelle date remonte-t-elle?

M. S.

—

Nourrices. — Existe-t-il de bons travaux sur la question des nourrices? A quand remonte cet usage d'alimentation mercenaire?

LÉO CLARETIE.

—

La prophétie d'Hermann.

Un des mobiles qui rendent la politique de Guillaume II hésitante dans la réalité, lis-je dans un journal, quoique téméraire en apparence est la fameuse prophétie d'Hermann qui est connue de tous en Allemagne... et qui annonce que Guillaume II sera le dernier souverain de la race des Hohenzollern.

Je voudrais avoir plus de détails sur cette prophétie. A quelle époque fut-elle publiée? Qui est-ce que cet Hermann?

YAMOULIAH.

RÉPONSES

Rectification de vocables géographiques (XXVIII, 749; XXIX, 231, 356, 555; XXXI, 573; XXXII, 211, 289; XXXIII, 214). — Connaissez-vous Ozoir-la-Ferrière? C'est une petite commune de Seine-et-Marne très fréquentée par les touristes parisiens qui écrivent son nom, tantôt Ozoir, tantôt Ozouer.

Quel est au juste le nom de cette commune?

Les affiches municipales, la carte de France au 100.000^e, la carte de l'Etat-Major au 80.000^e portent Ozoir, tandis que la carte au 320.000^e porte Ozouer, comme l'écrivent aussi les indicateurs de chemins de fer et le Bottin.

Qui a raison? ED. DE SIZO.

—

Noms bizarres des rues (XXX, 356, 505, 599; XXXII, 250, 329, 562, 650; XXXIII, 38, 300). — Il en est plus d'un à signaler à Arras: là, comme ailleurs, ces noms ont été, pour la plupart, empruntés à des enseignes: — Rue du Verd-Soufflet, du Verd-Boudet (*alias*, du Chafrein-d'Or), du Rouge-Chevalier;

Puis la rue des Rapporteurs, ainsi dénommée à cause de sa position près du Conseil d'Artois, et des hommes de loi, notamment des Conseillers-Rapporteurs qui l'habitaient. En cela rien de « bizarre » assurément; mais il reste à ajouter que sur d'anciens plans ladite rue est désignée comme rue des *Rats-Porteurs*, d'une enseigne représentant un rat chargé d'un sac de farine;

La rue des *Onze-Mille-Vierges*, où se trouvait un hospice sous le vocable de sainte Ursule et de ses compagnes;

La rue du *Nocquet-d'Or* (*nocque, nocquet*: gouttière (1), mot encore en usage

(1) CF. Abbé Corblet : *Glossaire étymologique et comparatif du patois picard ancien et moderne*; d'Héricourt et Godin : *Les rues d'Arras*, ouvrage auquel je fais de larges emprunts.

dans plusieurs localités de l'Artois comme synonyme des auges à l'usage de l'espèce porcine) s'appelait auparavant rue de la *Cugnette-au-Beurre* (*cugnette*: petit pain de forme allongée dont on régalait les enfants à la Noël et qui était, leur disait-on, apporté par le petit Jésus). Aujourd'hui encore, la veille et le jour de Noël, les étalages de nos pâtissiers sont bondés de *cugnets* (le mot a surnagé) : petits et grands, riches et pauvres en font largement leur profit;

La rue des *Agaches* et la rue des *Gauguiers* qui en est le prolongement. Lorsque les agaches (pies) étaient troublées dans leur résidence habituelle sur les plantations de gauguiers (noyers), elles se réfugiaient dans le voisinage. Telle est l'origine de cette double dénomination;

La rue *Putevin* (puteus divus ?) La tradition rapporte que l'eau d'un puits où saint Thomas de Canterbury s'était désaltéré avait le privilège de guérir de la fièvre: autrefois rue *Puche-Muche* (puits caché).

La rue du *Coclipas*, par corruption de l'ancienne dénomination: *Coppelilepas* (coupe-lui le pas) : allusion aux difficultés qu'elle offrait aux piétons.

D'autres seraient à énumérer: il me semble préférable de dénoncer la « bizarrerie » de certaines modifications apportées à des noms de rue, qui en ont dénaturé l'origine et le sens et sont, en somme, parfaitement ridicules. Ainsi la rue *Dugommier*, du général de ce nom, est devenue *du Gommier*, ce qui n'a aucune signification ; — la rue *des Lyons*, nom d'une famille qui occupa un rang distingué en Artois dès la fin du xv[e] siècle, est aujourd'hui la rue des *Lions!* — la rue de *Lolliète* a remplacé la rue de l'Olliète (œillette), nom de la plante oléagineuse qui occupait une place considérable dans la culture de la région avant l'extension prise par celle de la betterave, etc., etc.

Comme si les noms des rues n'étaient pas, avec les monuments, les meilleurs documents à consulter pour faire revivre le passé d'une ville!

GTZ.

*
* *

— En voici encore quelques-uns :

A Toulouse, rues du Chant-du-Merle, du Vieux-Raisin, des Zéphirs;

A Poitiers, rues Queue-de-Vache, des Trois-Cheminées ;

Au Mans, rues de l'Ecrevisse, du Pied-Sec, des Sables-d'Or, du Puits-des-Quatre-Roues, de la Truie-qui-File ;

A Abbeville, rues des Babots, des Barbafuts, des Chasserats, des Trois-Fillettes ;

A Fontenay-le-Comte, rues de la Grue, du Mouton-du-Paradis, du Petit-Bot, du Pont-aux-Chèvres.

ED. DE SIZO.

—

Mots de sens opposé employés comme synonymes (XXX, 553, 632 ; XXXI, 19). — Encore un exemple de ces singularités de notre langue.

Chez le boulanger :

— Donnez-moi un petit pain bien *frais*.

— En voici un tout *chaud*.

ED. DE SIZO.

—

Appel des auteurs sur le théâtre, à la première représentation de leurs pièces (XXXI, 355) — Voir l'*Intermédiaire*: VIII, 232, 284, 311, 337; XIII, 159; XVI, 713.

LE PORTIER DE L'INTERMÉDIAIRE.

—

Un ancêtre de l'Intermédiaire (XXXII, 46). — C'est bien un ancêtre de l'*Intermédiaire*, et le plus intéressant. Voir, sur *Cent questions et réponses* de l'abbé Bordelon, l'*Intermédiaire :* III, 386, 388; 543-545 ; 671-675, par « L'arrière-petit-neveu de l'abbé B., « secrétaire de l'*Intermédiaire* de 1866. »

Pour les autres ancêtres de l'*Intermédiaire*, voir la Table générale.

LE PORTIER DE L'INTERMÉDIAIRE.

—

Auvergne (Les descendants des comtes d') (XXXII, 121, 304, 455, 532, 680; XXXIII, 183, 338, 419). — La note parue dans l'*Intermédiaire* du 10 avril dernier, me paraît avoir été écrite par

M. Brondineuf sous l'influence d'un vain préjugé. L'origine d'un héros, quelle qu'elle soit, ne ternira jamais sa gloire.

VOX GABRIELI.

—

A propos de Louis XVII (XXXII, 237; XXXIII, 12, 318, 480); **Tort de la Sonde (Renseignement sur)** XXX, 322, 503, 539, 647, 682; XXXI, 52; XXXII, 11, 91; XXXIII, 371). — Selon Mme E. Le Normand des Varannes, l'officier Tort, neveu de Tort de la Sonde, « croyait *à tort* le dauphin réfugié en Allemagne ». A tort ! C'est facile à dire. Mais alors il resterait à expliquer — à côté de tant d'autres points ! — comment il se fait que l'officier Tort fut si satisfait de la réponse que lui avait envoyée, au nom de son client, Pezold, l'héroïque commissaire de justice à Crossen, mandataire du prétendu Naundorff. Il en fut même si pleinement satisfait que « Naundorff », à son arrivée à Paris, reçut de la veuve de Tort (car celui-ci venait de mourir) le cachet auquel se rapporte ce passage de la lettre de Pezold à Mouys, ancien juge à Cahors :

Voulez-vous encore d'autre témoignage dont vous pouvez vous informer le plus vite ? Ayez la bonté de vous adresser à M. de Tort, ex-officier, à Paris, rue des Mathurins, n° 26, près l'École de Médecine. Celui-ci a connaissance exacte que le fils de Louis XVI a été enlevé du Temple. Il demanda entre autres l'explication sur un objet que mon client hésita de donner au premier abord, c'est-à-dire à l'égard des sceaux qui se trouvent sur les papiers déjà nommés.

D'autre part, il me paraît (et sans doute aussi à mon honorable adversaire, M. Bégis), que la situation de fortune et la position sociale de Tort de la Sonde, n'ont point un rapport aussi « indirect » avec son rôle dans l'évasion que veut bien le dire Mme E. Le Normand des Varannes. Car, enfin, si, par exemple, il était prouvé que Tort de la Sonde eût végété, à l'époque de l'évasion et en 1797 notamment, dans une flagrante indigence, il serait bien difficile d'admettre que c'est « dans un de ses châteaux » qu'il ait pu offrir l'hospitalité au dauphin évadé. La discussion sur la situation de fortune de Tort de la Sonde a donc bien son utilité historique, quoi qu'on puisse dire.

OTTO FRIEDRICHS.

Saint-Etienne de Hongrie (Pourquoi la croix qui surmonte la couronne de) est-elle posée de travers ? (XXXII, 356, 612; XXXIII, 264, 376). — M. J. W. demande, comment il se fait que la croix penchée de la sainte couronne de Hongrie n'ait jamais été redressée et que le gouvernement hongrois n'ait pas tenu à honneur de réparer cet accident ? J'ai l'honneur de demander à mon tour, comment il se fait qu'on ne modernise pas un peu la façade et les tours de Notre-Dame de Paris dans le style du Trocadéro et que le gouvernement français ne tient pas à honneur de vêtir tous les apôtres et tous les anachorètes de la cathédrale en *smokings* et en *ulsters ?*

M. J. W., ne veut pas croire que la croix se trouve penchée depuis le moyen-âge. Qu'il confronte les monographies de la sainte couronne de Hongrie, en commençant par celle de Pierre Révai. (*De sacrae coronae Regni Hungariae ortu, virtute, victoria, fortuna annos ultra DC clarissimae brevis commentarius*, Augustae Vindelicorum, 1613) et en terminant par le grand ouvrage de l'evêque Ipolyi (*La sainte couronne de Hongrie*, Budapest, 1886, in-folio).

J'ai reproduit dans la presse hongroise l'anecdote (XXXII, 612) que la croix se trouve penchée depuis 1849, époque où Kossuth a enfoui la couronne, près d'Orsova. On a beaucoup ri de cette combinaison singulière.

Pro primo: Tout le monde sait en Hongrie que la croix est penchée de temps immémorial;

Pro secundo : On sait aussi que ce n'est pas Kossuth, qui a enfoui la couronne, mais son antagoniste, le président du conseil: Barthélémy de Szemere.

BÉLA DE TÓTH.

—

Mariages par annonces (XXXII, 357, 617, 684; XXXIII, 265, 378). — J'ai retrouvé, dans les papiers de mon grand-oncle, le maréchal Dode de la Brunerie, une lettre de Mlle Lydie Pourtois exactement semblable à celle qui a été adressée à M. le baron de Trémont, en 1851 :

Voici maintenant une annonce extraite d'un journal fantaisiste : *Le quand ? quand ? Journal du camp*, publié à quelques exemplaires manuscrits, pendant le siège de Metz, en 1870 :

MARIAGES avant la lettre.	DE FOIE —	MARIAGES après la lettre.

Mariages, Demi-mariages, Fiançailles, Accordailles.

On accepte les engagements volontaires pour la durée de la campagne.

Séparations de corps, de corps et de biens, divorces, revorces.

RÉPARTITION DES PRODUITS.

Se charge de toutes les démarches préliminaires, pourparlers, rencontres fortuites, entrevues préparatoires, rédaction de contrats, évaluations approchées ou exactes, suivant ordre, de la dot, des espérances; des études préalables concernant les aptitudes physiques et morales des aspirants ou aspirantes aux devoirs si sérieux de la vie en ménage.

Amour et mystère. Discrétion garantie. — Prix modérés. — Affranchir. — On ne reçoit que les lettres chargées.

Paris, rue des 11.000 Vierges, 124.

(N° du 25 septembre 1870).

ALBERT DE ROCHAS.

—

Vers équivoques (XXXII, 473; XXXIII, 30, 98, 307, 424). — Pour mettre d'accord nos collègues Book-Worm et Bric-à-Brac au sujet du vers :

De ce monde sortir comme un vieillard en [sort ?

je me rappelle avoir lu quelque part que le vers en question se trouvait bien dans le drame d'Adolphe Dumas, joué en 1838 et intitulé : *Le Camp des Croisés*; mais qu'il était si singulièrement prononcé par l'acteur Joanny que l'auteur se décida à le supprimer.

MÉLI-MÉLO.

—

Guiot dit Diot (XXXII, 481; XXXIII, 55). — En 1832, à l'époque où, contrairement aux avis de Châteaubriand et aux prières de Berryer, Mme la duchesse de Berri, descendant du *Carlo Alberto*, venait de Provence en Vendée pour opérer le soulèvement des provinces de l'Ouest, on vit apparaître dans le Bocage un garde-chasse du nom de de Diot. Il aspirait au rôle de Stofflet. Armé d'un fusil à deux coups et d'un sabre, décoré de la cocarde blanche, il était parvenu à former une bande de dix à quinze révoltés, qui, comme lui, s'en allaient, à travers les campagnes, proclamer la déchéance de Louis-Philippe Ier et l'avènement d'Henri V. Leurs prouesses ont consisté surtout à enlever des clochers le drapeau tricolore pour le remplacer par le drapeau blanc.

Je ne crois pas que Diot et ses compagnons aient mis à mort un seul des soldats du roi des barricades.

Il n'en étaient pas moins traqués par l'armée et par la gendarmerie, mais jamais arrêtés.

En particulier, Diot fut déféré à la Cour d'assises de la Sarthe, où il fut condamné à mort par défaut. Il fut même pendu, mais en effigie, en qualité de contumace, sur la place publique du Mans. De là ce couplet ironique fait par les royalistes, sur le vieil air de : *Monsieur de la Palisse* :

Le brave Diot est mort.
Mort... en effigie,
Un quart d'heure après sa mort,
Il était encore en vie.

Diot a fini par hasard et obscurément comme tant d'autres.

Et dire que ce que je viens d'écrire à ce sujet, c'est de l'histoire !

PHILIBERT AUDEBRAND.

—

Amour (XXXII, 484; XXXIII, 59, 191, 342). — La célè re définition de Chamfort, qui restera peut-être la plus piquante de toutes, a été tronquée. En voici le texte exact :

L'amour, tel qu'il existe dans la société, n'est que l'échange de deux fantaisies et le contact de deux épidermes.

Paul Bourget semble avoir voulu la rajeunir — ou l'aggraver — en disant que :

.... l'amour est la rencontre de deux dégoûts et le duel de deux dépravations.

Chamfort définit aussi l'amour :

Un commerce orageux qui finit toujours par une banqueroute, et c'est la personne à qui on fait banqueroute qui est déshonorée.

Voici maintenant une série de définitions que je donne un peu au hasard sans essayer de les grouper systématiquement, persuadé qu'elles plairont mieux dans leur apparent désordre :

L'amour, c'est l'aile que Dieu a donnée à l'homme pour monter jusqu'à lui (Michel-

Ange). — Une petite convulsion (Marc-Aurèle). — La folie de l'amitié (Sénèque). — Le roi des jeunes gens et le tyran des vieillards (Louis XII). — Une goutte céleste que les dieux ont versée dans le calice de la vie pour en corriger l'amertume (Rochester). — L'étoffe de la nature que l'imagination a brodée (Voltaire). — La plus forte des passions parce qu'elle attaque à la fois la tête, le cœur et le corps (id.). — L'égoïsme en deux personnes (Boufflers, cité par Deschanel). — L'égoïsme à deux (Ant. de la Salle, d'après Ed. Fournier). — Amour-propre à quatre mains (Saphir, de Vienne). — Un épisode dans la vie des hommes, l'histoire entière de la vie des femmes (Mme de Staël). — Le roman du cœur dont le plaisir est l'histoire (Marquis de Bièvre, imité par Beaumarchais). — Fil que la femme attache à la patte de l'homme (Victor Hugo). — Un ardent oubli du reste (id.). — La sagesse des fous et la folie des sages (?). — La poésie des sens (Balzac). — La reconnaissance du plaisir (id.). — Le sentiment de l'harmonie entre le besoin du bonheur et l'objet du bonheur (Alletz). — Une chasse où le chasseur doit se faire poursuivre par le gibier (Alph. Karr). — Un torrent qu'on n'arrête qu'en lui creusant un lit (Commerson). — Une chaîne dont la constance est le forgeron (id.). — Un duel où celui qui aime le plus est vaincu (*Vie Parisienne*). — Un étonnement de la peau (id.) — Substantif qui ne devient masculin que par genre (Comtesse Diane). — Un cousin de l'amitié à la mode de Bohême (id.). — La passion endimanchée (Ars. Houssaye). — Le désir de l'inconnu poussé jusqu'à la rage (Petiet). — Un médecin homœpathe qui guérit par les semblables (Etincelle). — Un roi qui émet sa fausse monnaie tous les jours : le mensonge (Ph. Gerfaut) — Névrose qui commence par vous faire perdre le Nord et finit par vous faire gagner le Midi (Willy). — Thème varié sur l'attraction des âmes et la chute des corps Ch. Ganges). —

> L'amour est une affection
> Qui par les yeux, dans le cœur entre,
> Et par forme de fluxion
> S'écoule par le bas du ventre.
>
> (Mathurin Regnier).

— Une auberge espagnole où l'on ne trouve que ce qu'on apporte (Baronne Double). — Sentiment qui aide à vivre quand il n'aide pas à mourir (*Vie Parisienne*). — Petite blessure au cœur avec grande fièvre au cerveau, qui a pour crises les déceptions, la haine, le mépris, et pour pronostic le suicide et quelquefois le bonheur (Ed. Falize). — Un malfaiteur qui, armé d'une lanterne sourde, commence par vous garrotter l'esprit et la raison et alors se rend facilement maître du logis (id.). — Une fantasmagorie qui devient une idée fixe (Léon Daudet). — Le seul remède des femmes (Ed. Pailleron). — Une sensation dont nous avons fait un sentiment (id). — Affection de la peau (Coquelin cadet). — Une maladie de cœur (Comtesse Diane). — Un visiteur toujours suivi de son ombre : la jalousie (id.). — Enfant terrible qui dans les incendies du cœur coupe la corde de la cloche d'alarme (Ph. Vigne). — Un jeu où les deux joueurs espèrent gagner et où ils perdent souvent tous les deux (id.). — Monologue à deux (Daniel Darc). — L'âme du vice (*Vie Parisienne*). — Un duo que les deux voix ne chantent jamais dans le même ton (Pierre Véron). — La rage de dents du cœur (Eug. Arûss). — Le contrepoint du génie sur un simple leitmotiv de l'instinct (Sâr Peladan). — Substantif masculin au singulier et féminin au pluriel, d'où il résulte que les femmes seules ont le droit d'aimer plusieurs fois (Dr Grégoire). — Un désir fou dans une habitude (Armand Hayem). — Un petit dieu qui a beaucoup de flèches à son carquois mais qui n'a qu'une corde à son arc (*Vie Parisienne*). — Un coup de langue, un coup de rein, un coup d'éponge (Sarah Bernhardt). — Un petit enfant qui nous mène tous par le bout du nez tant que nous avons un nez (Ch. Narrey). — L'erreur d'un homme d'esprit qui prendra sa revanche (*Vie Parisienne*). — Le calvaire du cœur (Zulma Spinelli). — L'enfant du hasard et le nourrisson de l'habitude (*Vie Parisienne*). — Chanson qui commence par un solo, continue en duo et finit en trio (Marquis de S.) — Le plus charmant démon de tous les dieux (J. Armingaud).

Qu'il me soit permis enfin d'extraire de mon *Littré de poche*, dictionnaire fantaisiste en préparation, ces quelques définitions où le questionneur trouvera peut-être satisfaction à sa curiosité et dont je suis heureux d'offrir la primeur à nos lecteurs. Je terminerai comme j'ai commencé par une maxime de Chamfort auquel on revient toujours en cette matière :

> En amour tout est vrai, tout est faux ; et c'est la seule chose sur laquelle on ne puisse pas dire une absurdité.

Plaçons-nous donc sous cette sauvegarde.

Amour. — Le génie de ceux qui n'en ont point. — Passion dont l'attribut est une flèche... de lit. — Un besoin de ne faire qu'un qui a le plus souvent pour résultat d'être trois. — Appel du jugement qui nous a chassés du paradis terrestre. — L'ambition limitée à un seul objet. — La femme des autres. — Un corps dans lequel chacun désire de l'avancement. — Une partie qui se joue toujours en lié. — Divine comédie qui se déroule à l'inverse de celle de Dante. — La symphonie avec cœurs. — Passion qui nous fait quelquefois perdre la tête, témoin Holopherne. — Une pierre à facettes taillée par l'imagination. — Une équation dans laquelle on ne tarde pas à remplacer les lettres par des valeurs. — Un aveugle à qui l'instinct sert de caniche. — Le roi des roués. — Jeu de dames qui à partir d'un certain âge devient un jeu d'échecs. — La traduction de l'immortel en mortel. — Affection qui relève de la roméopathie. — Chef de l'attraction sur le chemin de fer de la vie. — Maladie qui quand elle nous prend aux dents nous force à mettre son bandeau en hauteur. — Miel dont la bouche est la fleur et le baiser l'abeille. — Une affaire sérieuse que tout le monde traite par dessous la jambe. — Divertissement qui change nos heures d'ennui en

heurts de délices. — Un locataire dangereux et mauvais payeur auquel le temps donne congé.

PAUL MASSON.

***

— L'amour est la réalisation d'un rêve pour les intellectuels. Nous prenons le goût de la femme en leur suçant le sein dès notre naissance, mais ce goût ne se transforme en amour que lorsque nous croyons avoir rencontré notre idéal.

Aussitôt que nous sommes en état de penser, l'image de la femme nous occupe. Nous nous forgeons chacun un type spécial correspondant à notre goût; ce type est quelquefois très rare, si nous ne le rencontrons jamais, jamais nous n'aimons, jamais nous ne sommes complètement malheureux. Il n'en est pas de même quand la destinée nous met en présence de l'objet de nos rêves d'enfant, poursuivis dans l'adolescence et souvent beaucoup plus tard, car cet objet n'a bien des fois que la forme extérieure de celui que nous avons rêvé. — Dans une boîte en or il peut y avoir de la boue. — La plus belle fleur n'est pas la plus parfumée. — Malheureusement pour nous les charmes physiques de la femme exercent une influence immédiate et décisive sur nos sens, chacun de nous est de l'avis du poète : « Qu'importe le flacon pourvu qu'on ait l'ivresse ». Le grand malheur est que le flacon ne se peut briser facilement. Les femmes subissent moins que nous l'influence de l'amour, car avant de sentir leurs sens s'éveiller, elles ont le temps de réfléchir quand souvent pour les nôtres la vue seule suffit à les exaspérer.

Quand on aime d'amour, les beaux vers vous [reviennent,
On sent pleurer son cœur sous la cruelle [main
Comme pleura jadis et pleurera demain
Le Poëte ou l'Amant. — Les larmes se retien- [nent,
Mais le cœur a besoin, pour ne pas se briser,
D'épancher sa douleur, de se tordre et crier...
Le ciel froid vous regarde avec indifférence,
La foule passe et rit de votre grand chagrin...
Mais, pour vous, le ciel noir est rempli d'es- [pérance,
Dans la foule on croit voir l'Ami qui tend la [main...
Duplicité du cœur, tu retiens à la vie
Celui dont l'âme, hélas, par l'Amour est [ravie...
Triste chimère, Amour! te faut-il donc des [pleurs?
Te sont-ils donc plus doux que l'encens des [bonheurs?
Et, sur ta route, à voir autant de fleurs fanées,
N'as-tu donc pas pitié de nos jeunes années...

H. BOULET.

—

Chevron de sable (Armoiries portant un) (XXXII, 558). — M. C. de B. demande à quelle famille se rapporte ce blason : *d'argent à un chevron de sable surmonté d'un croissant de gueules accompagné de deux trèfles de sinople en chef et d'une tête de lion arrachée de sable en pointe*? Plusieurs anciennes familles de la principauté de Liège portent des armes à peu près semblables, notamment les de Thier de Polleur (près de Spa, au pays de Franchimont), sauf les émaux et couleurs et la différence de quelque meuble, produite par les brisures, sans doute : « *d'azur au chevron d'or accosté de deux quintefeuilles d'argent en chef et d'un croissant du même en pointe.* CIMIER*: une quintefeuille de l'écu entre un vol à l'antique d'azur.*

Les barons de Thier, qui ont obtenu la reconnaissance de ce titre en 1857, portent : *écartelé* : *aux 1 et 4, d'or à 3 feuilles de houx de sinople,* AUX 2 ET 3 D'AZUR DEUX CHEVRONS ACCOSTÉ DE TROIS CROISSANTS, DEUX EN CHEF, UN EN POINTE.

On peut trouver leur généalogie dans l'*Annuaire de la noblesse belge* du baron de Stein.

CLÉMENT LYON

—

Tapisseries vendues à Mousseaux (XXXII, 636). — Le passage du *Journal d'Eugène Delacroix* (t. II, page 69, de l'édition Plon), cité par l'*Intermédiaire*, s'applique à la vente faite le 28 janvier 1852, rue de Chartrez-du-Roule, nº 4, au domaine de *Monceaux*, des tapisseries anciennes des Gobelins (XVIe et XVIIe siècles), et *autres*, et tapis, provenant de la succession du feu roi Louis-Philippe.

L'exposition publique des objets mis en vente a eu lieu les 25, *26* et *27 janvier 1852*.

Le catalogue de cette vente a été rédigé par M. Viollet-le-Duc, alors attaché, comme architecte, à la famille d'Orléans. On y trouve, au nº 17 :

Huit pièces en tapisserie de Flandre, représentant l'*histoire d'Achille, d'après*

les cartons de Rubens; les figures sont colossales :

Hauteur de chaque pièce....	4^m	00
1 pièce, largeur............	4	75
2 id. id. ... chaque..	3	90
2 id. id. ... id. ..	3	30
1 id. id. ... id. ..	4	60
1 id. id. ... id. ..	5	25
1 id. id. ... id. ..	6	00

Longueur ensemble, 35^m linéaires.

Le lot a été adjugé pour la somme de 1,150 francs.

Des recherches ultérieures pourront peut-être faire connaître ce que sont devenues ces belles tapisseries.

QUÆRENS.

—

Les kilomètres mis en vente (XXXII, 642). — Un système appliqué à partir du 1er mai 1895, dans le grand-duché de Bade et accueilli, paraît-il, avec faveur par le public voyageur, semble se rapprocher beaucoup de l'innovation préconisée par notre confrère Malpeytrach.

Ce système consiste en un carnet de voyage donnant droit pendant un an à un parcours de mille kilomètres sur tous les trains inscrits dans l'horaire (avec un supplément seulement dans l'Express-Orient, selon le tarif ordinaire). Le titulaire du carnet, les membres de sa famille, ses employés, ses domestiques peuvent l'utiliser. Son prix est de 60 marks pour la première classe, 40 en deuxième et 25 en troisième. Une réduction de cinq pour cent est accordée à quiconque a pris déjà cinq carnets en l'espace d'une année — et durant le reste de l'année.

En Alsace-Lorraine, des démarches ont été faites auprès de la direction générale des chemins de fer, à l'effet d'obtenir également la création de carnets kilométriques semblables.

En Autriche, un système analogue est depuis longtemps en vigueur.

EDOUARD RINADEL.

—

Logis et hôtelleries (XXXIII, 8, 464).— Un libraire nancéien, feu Maubon, a édité en 1861, une publication artistique : « *Les maisons du vieux Nancy*, souvenirs pittoresques gravés à l'eau-forte par E. Thiéry, texte par Léon Mongenot, correspondant de la Société des Antiquaires de France. » Le chapitre II concerne quelques anciennes hôtelleries et l'auberge de la Croix-Blanche, dont la porte est donnée en frontispice ; tirage à 70 exemplaires, imprimés par Trenel, à Saint-Nicolas-du-Port.

Réimpression en 1863, chez A. Lepage (Grand'Rue, Ville-Vieille, 14), du chapitre relatif aux *Hôtelleries du vieux Nancy*, avec deux planches dessinées par Gustave Henry: cette même porte de la Croix-Blanche et la cheminée de la cuisine, aujourd'hui démolies avec l'auberge.

CH. W.

—

L'horloge de Charost-sur-Arnon (XXXIII, 90). — La légende relative à ce clocher est depuis longtemps très populaire dans le Berri. Seulement il en est d'elle comme de tout récit qui court à travers une foule romanesque, toujours portée à mettre une rallonge aux récits populaires ; autrement dit, elle est bigarrée de variantes.

Dans mon enfance, je l'entendais raconter d'une façon autre que celle dont nous a parlé M. Truth.

Pour faire l'acquisition des cloches tant souhaitées par la commune, les députés de la très petite ville de Charost, (la bouche du Cher), avaient eu à aller, non à Paris, mais à Bourges, chef-lieu de la province. Là, ils auraient dépensé l'argent dont ils étaient dépositaires, l'argent des cloches, mais en mangeant du saumon.

Jusqu'à quel point la légende dit-elle la vérité à cet égard, c'est ce que j'ignore pleinement, mais ce que je sais, c'est que lorsqu'on avait à traverser Charost, il ne fallait parler ni de saumon, ni de cloches. Les habitants eussent fait un mauvais parti à l'esprit railleur qui eût rappelé cette histoire.

Encore un coup, je me borne à rappeler cette version sans affirmer qu'elle repose sur des faits réels.

PHILIBERT AUDEBRAND.

—

Que la nuit paraît longue à la douleur qui veille ! (XXXIII, 121, 319, 389). —



Je n'ai pas grand mérite à signaler que ce vers n'est ni d'André Chénier, ni de Ducis, mais du poète tragique Saurin, dans sa tragédie de *Blanche et Guiscard* (acte V, scène 5), et qu'on doit le rétablir ainsi :

Qu'une nuit paraît longue, etc...

L'indication se trouve tout au long dans *l'Esprit des autres* d'Edouard Fournier, 3e edition, 1857, p. 148.

Quant à Saurin (1706-1781), voir à ce mot, le *Dictionnaire universel des Littératures*, de G. Vapereau.

L. DE LEIRIS.

—

Les avocats dans l'histoire parlementaire (XXXIII, 176). — Les avocats n'étaient pas nobles de droit, mais ils pouvaient l'être jadis dans la principauté de Liège, quand ils avaient conquis le doctorat en droit dans une université française et catholique. Les manuscrits généalogiques du célèbre héraut d'armes du pays de Liège, J. Le Fort (v. *Archives provenant de l'état*, à Liège ; 2e partie, t. IV, p. 41 à 51) fournissent de curieux renseignements à cet égard. Ils renferment notamment une dissertation très documentée intitulée : *Plainte pour les praticiens nobles et annoblis adressée à S. A. S. le prince-évêque de Liège*.

CLÉMENT LYON.

—

Armoiries à déterminer (XXXIII, 247). — Henri de Saint-Nectaire, duc de la Ferté-Nabert dit de Senneterre, maréchal de France, mort à 82 ans en 1681, « portait d'azur *à cinq fusées d'argent posées en fasce* ». C'est bien de lui qu'il s'agit, car sa femme, Madeleine d'Angennes, dame de La Loupe, portait *de sable au sautoir d'argent*. Mais de grâce, chers confrères, énoncez mieux les armoiries à déterminer, car un *fuselé de 5 pièces* n'est point *cinq fusées posées en fasce*.

OROEL.

—

Philatélie, philatéliste (XXXIII, 281). — L'auteur de la question a raison de préférer *philo* à *phila* dans les deux mots composés ci-dessus, puisque la racine grecque est φίλος : mais je crois qu'il aurait tort de proposer *téléphilie* et *téléphiliste*, en invoquant à l'appui de sa proposition les mots *bibliophilie* et *bibliophile*. « La racine *phile*, dit Génin (*Récréations philologiques*, 1132), d'accord en cela avec le savant Boissonade (dans son *Télémaque* I, 180), doit marcher la première pour exercer le sens actif, et quand elle vient la seconde, elle ne reçoit que le sens passif. Exemples : *Philotéa*, qui aime Dieu, *Théophile*, aimé de Dieu.... Ainsi *bibliophile*, *autographophile*, ne peuvent signifier autre chose, sinon aimé des livres, aimé des autographes. Or, ajoute le grincheux critique, les livres et les autographes ont plus sujet de craindre ces messieurs que de les aimer. Le parrain de l'huile *philocome* s'est montré meilleur helléniste que la société des *bibliophiles* et que tous les *autographophiles*.

Les fondateurs du *Polybiblion* ne sont sans doute pas d'un autre avis que Génin.

T. R.

***

— Quoi qu'en pense M. J. Lt, ces deux mots sont très correctement formés. L'étymologie supposée par notre confrère est inexacte. La véritable étymologie est la suivante :

φίλος, ami : ἀτέλεια, exemption de charges, affranchissement ; ἀτελής, affranchi d'une charge.

D'après ce dernier mot, il serait sans doute plus exact de dire *philatèle* que *philatéliste*.

IATROS.

—

Chansons du temps de la Régence (XXXIII, 281). — J'ai compulsé les recueils de Clairambault Maurepas et une douzaine de manuscrits différents, de chansons sur la Régence et je n'ai pas trouvé trace de la chanson en question, composé de 88 couplets, sur la mort de Louis XIV, la Constitution, les Maltotiers, la Régence, etc., ce qui m'a fait supposer (peut-être à tort) que l'auteur du recueil cité a réuni ensemble toutes les chansons parues à diverses dates qui se chantaient avec le refrain :

La faridondaine, la faridondon biriby,
A la façon de barbarie mon amy.

En 1715, je vois par exemple, 29 couplets de 8 vers chacun, sur la mort de Louis XIV.

Dernier couplet :

Passants, cy gist Louis-le-Grand
Qui fit plus qu'Alexandre,
Car, il mourut en conquérant.
N'ayant plus rien à prendre
Hommes, femmes, filles et garçons,
La faridondaine, la faridondon,
Dires un *De profundis*, pour lui, biriby
A la façon de Barbarie, mon amy.

En 1715, 15 couplets sur le châtiment des Maltotiers.

Même année, 4 couplets sur Louis XIV aux enfers.

En 1716, quatre couplets sur les Maltotiers.

En 1717, cinq couplets sur le Régent.

En 1718, vingt-trois couplets sur la Régence.

Dernier couplet :

Sy nous voyons notre Régent
Rafler notre finance,
Et s'il amasse tant d'argent
Pour faire sa dépense
Pour la guerre, il a, se dit-on,
La faridondaine, la faridondon,
Besoin de l'or de ce Païs, Biriby
A la façon de Barbarie, mon amy.

En 1719, six couplets sur le système Law.

A. Dieuaide.

***

— L'éditeur Charpentier a publié en 1855 : 2 vol. in-12° *Correspondance complète de Madame, duchesse d'Orléans, née princesse palatine, mère du Régent*, traduction par G. Brunet.

Le traducteur dans ses annotations, cite non pas tous, mais plusieurs couplets de chansons tirés, dit-il, de manuscrits à peu près inédits. La princesse fait allusion à quelques-uns :

Lettre du 20 juillet 1709, sur Torcy et Chamilliard, 6 couplets avec refrain donné par notre confrère.

Lettre du 10 septembre 1715, à l'occasion de la mort de Louis XIV, 4 couplets nouveaux, même refrain.

Lettre du 27 octobre 1716, contre l'Electeur de Bavière, sur lui et le maréchal de Tallard ; 2 couplets, même refrain.

Lettre du 6 septembre 1720, à propos du Parlement à Pontoise, 2 couplets, même refrain.

Lettre du 28 décembre 1720, contre Law, 3 couplets, même refrain.

Lettre du 4 octobre 1721, sur Mademoiselle de Charolais, 1 couplet entre plusieurs autres, même refrain.

Le traducteur déclare qu'il n'en cite qu'un très petit nombre, ce qui s'accorde bien avec ce que dit notre confrère.

Varillas.

—

L'auteur d'une chanson de 1840 à retrouver (XXXIII, 282). — Je ne me souviens pas du nom de l'auteur de cette chanson ; mais je me souviens parfaitement l'avoir entendu chanter vers cette époque par un chanteur ambulant sur les *Fossés de l'Hôtel de Ville* à Bordeaux en sortant des classes du collège où j'étais externe. J'achetai même le recueil. — (Demandez, 10 centimes, 2 sous !) — et autant qu'il m'en souvient voici un autre couplet que je fredonne en ce moment comme un écho de mes jeunes années :

Hier au séjour des damnés
Gens, ma foi, fort aimables,
Je vis d'assez bons diables
Dont les airs sont des plus gais.
Satan le père
Franc et sévère
Vidait gaîment son assiette et son verre.
Et les damnés et les démons
Vidaient ensemble leurs flacons
Au bruit des cris, des ris et des chansons.
Quel aimable délire
Dans l'infernal empire,
Non, non jamais (*bis*), on n'a vu pire !

Dans le même recueil se trouvait la charmante chanson de la *Treille*. Et je ne résiste pas au plaisir de transcrire encore ici le premier couplet en le fredonnant aussi tout bas :

Débouche encore cette bouteille ;
Versons, buvons cette liqueur vermeille.
Ah ! qu'on est bien sous cette treille !
Il n'est plus de chagrin ici.
Ma femme, dieu merci,
Tu n'es pas là, même en peinture.
Avec un brave ami,
Je puis célébrer la nature.
Coulez, coulez, coulez toujours
Bouteille
Vermeille,
Coulez, coulez, coulez toujours,
Mes seules amours !

Cela valait bien les insanités d'aujourd'hui : mais où sont les échos d'antan ?

Christagène.

*
* *

— L'auteur m'est inconnu, et la chanson est loin d'être restée complète dans ma mémoire. Le deuxième couplet me revient comme suit :

En entrant, j'aperçus d'abord
Judas Iscariote
Jouant à la bouillotte
Avec Talleyrand-Périgord.
Marie-Thérèse
Dansait l'anglaise,
Et les chouans chantaient la *Marseillaise*.
Et puis, je vis, un peu plus loin,
Marion Delorme, dans un coin,
Faisant la gueuse avec un vieux bédouin.
Quel aimable délire, etc.

La revue continuait à défiler, assez longue, mais je n'en retrouve plus que le dernier bout de la finale :

. . . .

Trestaillons dit : « Il se fait tard,
Entamons le chant du Départ. »
Je vis alors qu'on était, tous, pochard.
Quel aimable délire, etc.

T. PAVOT.

*
* *

— J'ignore le nom de l'auteur de cette chanson, que j'ai beaucoup entendu chanter et chanté moi-même étant enfant, mais j'en retrouve dans ma mémoire deux couplets que voici :

Jeanne d'Arc faisait les yeux doux
A l'immortel Voltaire ;
La belle Féronnière
Tenait Panard sur ses genoux ;
Platon, Socrate,
Et Mithridate
Se disputaient la belle Cléo*pâtre* (?)
Et les damnés et les démons
Vidaient ensemble leurs flacons,
Au bruit des ris, des cris etdes chansons,
Quel aimable délire
Dans l'infernal empire !
Ah ! sacrebleu jamais on n'a vu pire !

—

La Pompadour et Mazarin,
Avec Jeanne la folle
Jouaient à pigeon-vole
De compagnie avec Mandrin,
Pétrarque et Laure,
Eléonore (?)
Faisaient la nique au malin Roquelaure,
Cartouche, Henri quatre et Calvin
Chantaient tous les trois au lutrin :
« Vivent les filles et vive le bon vin ! »
Quel aimable délire
Dans l'infernal empire !
Non sacrebleu ! jamais on n'a vu pire...

Il y a d'autres couplets que j'ai totalement oubliés.

EUG. MULLER.

*
* *

— Dans un recueil de chansons de l'époque qu'indique M. Sedaniana, je trouve celle intitulée : *Le Séjour des Damnés*, mais sans nom d'auteur. Le couplet cité n'y est pas, mais la prosodie, le refrain, indiquent assez la facture identique. La voici :

1.

Hier, au séjour des damnés,
Gens, ma foi, fort aimables,
Je vis de très bons diables
Et dont les airs sont des plus gais.
Satan le père,
Franc et sévère,
Vidait gaîment son assiette et son verre ;
Et les damnés et les démons
Vidaient ensemble leurs flacons,
Au bruit des cris, des ris et des chansons.
Quel aimable délire,
Dans l'infernal empire !
Non ventrebleu !
Jamais on n'a vu pire.

2.

La Pompadour et Mazarin,
Avec Jeanne la Folle,
Jouaient à pigeon vole
En compagnie avec Mandrin ;
Puis Robespierre,
Robert-Macaire,
Carambolaient Catin la vivandière.
Cartouche, Henri IV et Calvin,
Tous les trois chantaient au lutrin :
Vivent les filles et vive le bon vin !
Quel aimable délire, etc.

3.

Assis à côté de Ninon,
Jean Bart faisait l'aimable ;
Judas faisait l'affable
A côté du mauvais larron.
Platon, Socrate
Et Mithridate
Se disputaient la belle Cléopâtre ;
Et puis je vis, un peu plus loin,
Marion Delorme, dans un coin,
Faisant l'amour avec un vieux Bédouin.
Quel aimable délire, etc.

4.

Mahomet, qui se trouvait gris,
Dansait la carmagnole,
Et Fieschi se désole
De ne pas trouver un ami.
Quelques sœurs grises
Tant soit peu grises,
Aux diablotins racontaient des bêtises ;
Et les actrices, et les acteurs,
Et les chanteuses, et les chanteurs
Chantaient, dansaient, tous couronnés de fleurs.
Quel aimable délire, etc.

5.

Rien n'est plus gai qu'un démon gris :
Quelle aimable tendresse,
Quelle joyeuse ivresse
Ont ces messieurs du noir taudis !

Quelle cuisine!
Comme on y dîne!
Tout est en l'air, tout, jusqu'à Proserpine.
Au son du piston, du tamtam,
Lucifer dansait le cancan.
Quelle cohue! ah! grands dieux, quel bou-
Quel aimable délire, etc. [can!

6.

Jeanne d'Arc faisait les yeux doux
A l'immortel Voltaire;
La belle Ferronnière
Tenait Planard sur ses genoux;
Marie-Thérèse
Dansait l'anglaise,
Et les chouans chantaient *la Marseillaise.*
Trestaillon dit : il se fait tard,
Entonnons *le Chant du Départ!*
Je vis, alors, que tous étaient pochards.
Quel aimable délire, etc.

Je le répète, il n'y a pas de nom d'auteur, mais l'indication suivante peut, peut-être, aider à le trouver.

La musique se trouve chez F. Gauvin, éditeur de musique, Palais-Royal, péristyle de Chartres, 11 et 12.

M. I. d'Ibla.

—

La chanson de M. de la Palice (XXXIII, 282). — La chanson de la Palice, en 50 couplets se trouve dans le *Ménagiana* de 1729, tome III, p. 384, mais le héros s'y nomme La Galisse.

J. C. Wigg.

***

— On trouve dans Larousse une note qui explique assez la chanson populaire pour qu'on n'ait à y voir rien de satirique contre un La Palice quelconque. Le célèbre capitaine était mort en brave à la bataille de Pavie (1525); ses soldats composèrent, en son honneur, un chant où étaient ces deux vers :

Un quart d'heure avant sa mort,
Il était encore en vie.

C'est-à-dire que, jusqu'au dernier moment, leur chef s'était vaillamment battu, mais, peu à peu, de ce propos, on ne retint que la naïveté. D'où l'expression *une vérité à la La Palice*, pour toute vérité trop évidente.

T. Pavot.

***

— Tous les recueils anciens prouvent bien que la chanson si connue est faite sur le célèbre capitaine, qui passa les monts, en 1515, avec François Ier, pour envahir le Milanais, et qui fut tué devant Pavie.

Après cette bataille de Pavie, plusieurs chansons furent composées sur cette défaite. Dans l'une de ces chansons on disait :

O la faulse canaille, ils ont le roy trompé,
Au point de la bataille, n'ont point voulu frap-
[per,
Le noble roy de France, ils ont abandonné.
Monsieur de La Palice, Latrimoille aussi
Estoyent nobles gens d'armes, noblement ont
[frappé.

Dans une autre chanson, l'on trouve :

Monsieur de La Palice est mort,
Mort devant Pavie,
Un quart d'heure avant sa mort,
Il étoit encore en vie!.....

Puis, dans un noël satyrique, composé aussi sur la malheureuse journée de Pavie, l'on disait:

Hélas! La Palice est mort,
Mort devant Pavie,
Hélas! s'il n'étoit pas mort,
Il seroit encore en vie.

et tous les couplets sont dans ce genre, et servirent évidemment, comme l'a écrit M. Le Roux de Lincy, de modèle à la chanson populaire que nous entendons encore fredonner aujourd'hui. Elle a été publiée deux fois par La Monnoye (*Menagiana*, t. III, p. 384, et *Œuvres mêlées*), ce qui a pu faire croire qu'il en était l'auteur.

Dans le recueil des *Chants et Chansons populaires de la France*, par Dumersan, il est dit que toutes les chansons sur La Palice, publiées, soit dans les recueils, soit isolément, ne contiennent que 25 ou 26 couplets, mais qu'on en a trouvé 51 dans les Œuvres de La Monnoye, et la plupart de ces couplets, faisant toujours allusion à une action militaire, attestent bien que la chanson vise le maréchal et non son frère le chanoine.

Désiré Lacroix.

—

Mirliflore (XXXIII, 283). — Etymologiquement, à mon avis, *celui qui mire les fleurs.* Pschutteux, d'après M. de la Benotte, auteur de cette intéressante question. Guetteur de filles, nous dit

Boiste (*Dictionnaire universel de la langue française, 4e édition*).

Le mot mirliflore n'est pas nouveau. On le trouve dans le *Dictionnaire de l'Académie française* (édition de 1798), et dans les *Mémoires* de Madame de l'Epinay (*Dictionnaire de Littré*, III, 572).

LE PORTIER DE L'INTERMÉDIAIRE.

* * *

— Le Larousse cite Sophie Gay, pour nous dire que les favoris de la mode s'appelaient *mirliflores*, sous Louis XVI et une répartie de Balzac, sans ajouter de quel Balzac il s'agit.

Le seul dictionnaire ancien ou j'ai pu trouver le mot *mirliflore*, est le *Dictionnaire du bas langage*, Paris, 1808, 2 vol. in-8°.

Mirliflore : un merveilleux, un fat, un homme fort épris de sa personne.

Peut-on fixer une étymologie sur *mirliflore ?* A-t-il une parenté avec *mirlifichure ?*

Il faut *brodure*
Et *mirlifichure.*
(*Le blason des faulses amours*).

Est-il cousin avec mirifique (*mirificus*), avec l'adjectif anglais *mirifical*, ou encore avec *mellifluus* (doux, suave)?

Scheler, dit que le champ des conjectures est si vaste, qu'il y a de quoi y renoncer.

Peut-être *mirliflore* serait un mire les fleurs ou un parfumé d'eau de mille fleurs.

Napoléon n'avait pas toujours le mot propre à la bouche. Si, en 1807, il tonnait contre les *mirliflores*, en 1814 il tonnait contre les *freluquets* (*L'Hermite en Province*, tome XIV, page 38).

Dans la pensée de Napoléon, *mirliflores* et *freluquets* signifiaient la même chose. A. DIEUAIDE.

* * *

— D'après Littré, au lieu de *mirifique*, on disait jadis *mirlifique*, altération qui peut avoir conduit à cette autre *mirliflore*, par simple changement de finale. Il ajoute, cependant, que Francisque Michel voit dans ce mot une dénomination prise aux bouquets (mille fleurs) dont se paraient les élégants. — Mille-fleurs (ou l'italien *millefiori*) semble, en effet, très acceptable si nous considérons que parfums et petits-maîtres sont souvent compagnons intimes. *Muguets, Muscadins* le prouvent; autrefois, on disait : Un seigneur tout à l'*ambre* et dans les chansons enfantines, il y a encore les Chevaliers de la *Marjolaine*. T. PAVOT.

* * *

— Dans les lettres ou rapports de Napoléon, soit au début du généralat, soit pendant le règne impérial, on voit qu'il se servait assez fréquemment des épithètes de *muscadins*, des *collets noirs*, des *élégants*. « L'on arrête ici (Paris) écrit-il à son frère Joseph le 28 mai 1795, les messieurs à cravates vertes... » Par ces épithètes, Napoléon désignait tout ce qui était opposé au gouvernement, mais il visait surtout la jeunesse royaliste, les ci-devant roués, les merveilleux ; mais en fin de compte, comme le pense M. de la Benotte, le *mirliflore* est devenu le dandy, le lion, le crevé, le gommeux, etc.

DÉSIRÉ LACROIX.

* * *

— Il ne me paraît pas qu'il fût nécessaire de recourir à l'*Intermédiaire* : le mot est dans presque tous les dictionnaires, notamment dans celui de Littré.

MITO.

* * *

Escalabreux (XXXIII, 283). — Il n'y a qu'à chercher ce mot dans Littré, *Additions ou supplément du Dictionnaire*. On y trouve, en exemple, le passage demandé des *Mémoires d'Outre-Tombe*.

MITO.

* * *

— Dans le patois du Tarn, *escalabrous* (et *escadabrous*), c'est, au propre : chose scabreuse, rude, abrupte. Au figuré, le mot peut s'appliquer à toute personne qui est d'un *abord difficile*.

T. PAVOT.

—

Costumes de chefs gaulois (XXXIII, 284). — Au point de vue de l'armement, tout dépend de l'époque. Il n'est pas le même, au moment de la prise de Rome par les Gaulois, qui en étaient à peine à l'usage du fer, ou au moment de la

conquête de César, car alors, l'épée de fer était en usage.

Une petite publication *Cahiers d'enseignement* illustrés (nos 7 et 8), imprimerie Gillot, 79, rue Madame, renferme des détails exacts; on y trouve la reproduction des mannequins du musée d'artillerie aux Invalides. Le musée de Saint-Germain possède de riches renseignements, entre autres une statuette de Frémiet, représentant un Gaulois à cheval, exécutée avec la conscience qui caractérise l'artiste. L'éminent peintre, Paul Jamin, square Monceau, boulevard des Batignolles, auquel sont dûes plusieurs toiles, traitant des sujets gaulois, connaît à fond la question des costumes de cette époque. Il possède des armes et des costumes (époque de Vercingétorix).

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

*
* *

— Voir sur cette question la *Guerre des Gaules*, qui a paru chez Charpentier (Paris 1860), annotée par M. Charles Louandre. A la suite du livre VI, le traducteur donne un long extrait de l'introduction à son *Histoire du Costume* (Paris, Hangard-Maugé, in-4°). On y trouve décrits tous les vêtements portés en Gaule, par les femmes, les hommes, les guerriers et les druides.

T. PAVOT.

*
* *

— On a publié, en effet, des dessins très inexacts des costumes gaulois. Cela tient surtout à des tendances plus théâtrales que réelles, et au vague chronologique dont on se contente trop souvent. Je conseillerais d'étudier surtout les monnaies et les monuments de la Bibliothèque nationale et du musée de Saint-Germain-en-Laye.

S'agit-il de Vercingétorix, Dumnorix, Epasnactus et d'autres contemporains de Jules César? les monnaies gauloises aux inscriptions : VERCINGETORIX — IIPAS — VIIPOTAL-DVBNOREIX, donneront de belles effigies ainsi que des costumes incontestablement authentiques. Puis il faut étudier les séries du *British Museum*, où il y a quelques cavaliers bien représentés. Ensuite l'Arc de triomphe d'Orange, pour d'autres époques, donnera de beaux reliefs de trophées d'armes et d'armures gauloises.

Quant à la période héroïque des incursions gauloises, rien n'est plus intéressant que le musée de Saint-Germain-en-Laye. On y verra le tombeau restitué d'un guerrier inhumé avec son casque, ses armes, ses chevaux et son chariot. En remontant plus haut, même collection, on finirait par trouver des Gaulois un peu partout, et surtout dans le nord de l'Italie actuelle.

Les Druides sont moins faciles à représenter. On a cru en reconnaître dans les représentations sur plaques métalliques où l'on voit des cérémonies diverses. Le grand vase de Gundenstrup (pays des Cimbres), semble représenter un sacrifice humain. Rien n'y rappelle les figurations si justement critiquées. Par contre, sur l'une des faces d'un monument funéraire de Capoue, il y a une belle représentation d'un personnage qui passe pour un prêtre gaulois, et qui est très bien drapé. Consulter à ce sujet les collections de dessins et photographies de Saint-Germain et les très importants ouvrages de Alexandre Bertrand, Salomon Reinach et de la Tour.

C. R.

— Même réponse : V. A. T.

*
* *

— Dans les notes du livre VI des *Commentaires de César*, traduction de A. Louandre (Charpentier), vous trouverez des indications complètes sur les costumes et les armes des chefs de guerre et des druides des diverses tribus gauloises.

Vous pourriez aussi trouver au musée des armures et costumes aux Invalides, des maquettes utiles pour la composition d'un tableau.

E. ROCHEVERRE.

—

Mademoiselle de la Vallière; la couleur de ses cheveux; ses portraits (XXXIII, 284):

Il (Louis XIV), a eu plusieurs maîtresses et son esprit a manifestement paru, en ce qu'il n'en a jamais aimé aucune qui n'ait mérité d'être aimée. Celle qui a présentement (1664) le plus de part à son cœur s'appelle madame de la Vallière, duchesse de Vaujour ; qualité dont elle est redevable à l'amour et à la bonté de ce monarque. Elle a l'esprit fin et délicat; aussi est-ce le seul éloge qu'elle mérite. Quant à l'extérieur, à peine un médiocre

peintre voudroit-il y employer son sçavoir-faire, à moins que ce fût pour représenter ce que la couturière tâche de cacher, qui est une difformité pareille à la mienne, c'est-à-dire une bosse...

Extrait de l'*Espion dans les Cours des Princes chrétiens. Cologne*, 1739.

H. Boulet.

*
* *

— Mignard n'a-t-il pas représenté Mlle de La Vallière, au milieu d'un paysage, assise et accoudée dans une pose méditative, drapée à l'antique, bras et pieds nus, les cheveux tombants. Si ce tableau existe ailleurs que dans mon imagination, il serait intéressant de le consulter, car il éclairerait peut-être M. Rocheverre au sujet de la chevelure soi-disant argentée de la célèbre favorite.

Au bas d'un autre de ses portraits, Voltaire mit ces vers :

Être femme sans jalousie,
Et belle sans coquetterie,
Bien juger sans beaucoup savoir,
Et bien parler sans le vouloir ;
Etre ni haute ni familière,
N'avoir point d'inégalité,
C'est le portrait de La Vallière.

La peinture a également reproduit les traits de la duchesse de La Vallière à une époque où, bien qu'arrivée à l'âge de la maturité, la belle amante du Roi-Soleil avait encore conservé tous ses dons, s'il faut en croire l'éloge qu'écrivit sur ce portrait Mme de Houdetot :

Il n'est ni fini ni flatté,
La Nature prudente et sage,
Force le temps à respecter
Les charmes de ce beau visage,
Qu'elle n'aurait pu répéter.

Ed. de Sizo.

*
* *

— Il y a dans la charmante expression de Mme de Motteville une petite ellipse ; il faut entendre « et par la beauté de ses cheveux d'un blond argenté ».

Le contexte ne peut laisser aucun doute sur le sens.

Quant aux portraits de Mlle de La Vallière, on en trouvera une longue liste dans l'ouvrage de J. Lair : « *Mademoiselle de La Vallière et la Jeunesse de Louis XIV* ».

Mito.

La statue de Jésus-Christ servant de fontaine (XXXIII,285).—Je possède aussi une estampe gravée sur bois et coloriée, d'imagerie religieuse (xixe siècle), représentant le Christ debout sur une cuve pleine de raisin qui recueille le précieux sang sortant à flots des cinq plaies homo-divines. Derrière Jésus la supportant de ses bras relevés, est une croix penchée sur lui, et dans cette croix une presse à vis est manœuvrée par un vieillard à barbe blanche, nimbé d'or, qui n'est autre que le Père Eternel. Au-dessus de la croix plane la colombe pentecostale.

Devant la cuve, un orifice déverse le vin mystique sur un petit ange ailé debout dans un vase baptismal et assisté de deux anges de plus grande taille. D'autres personnages les entourent, parmi lesquels on reconnaît la Vierge, Mater dolorosa et la Madeleine à gauche; Joseph d'Arimathie et trois autres à droite apportant des paniers de vendange. Le fond du paysage représente une église orientale à croix et minaret.

La pièce paraît incomplète du côté gauche et ce fragment a pu faire partie d'une image de première communion, dans un pays vignoble; car c'est le trait caractéristique de l'art populaire, de s'adapter au milieu pour lequel il est destiné.

Sus.

—

Le musée de Montezuma (XXXIII, 286). — Le *Magasin pittoresque* (année 1849, page 335), cite à ce sujet Fray Bernardino de Sahagun et l'édition nurembergeoise des *Lettres de Cortez* (1524).

Late.

—

Magnæ Britanniæ et Franciæ reges (XXXIII, 286). — Les rois d'Angleterre ont pris le titre de roi de France jusqu'au traité d'Amiens au commencement de ce siècle. Leurs armoiries étaient écartelées des armes de France et les fleurs de lys alternaient avec les croix pattées sur la couronne royale. Un grand nombre de souverains portent encore les titres de royaumes et de principautés possédés jadis par leurs familles ou sur lesquels celles-ci avaient eu des prétentions. Ainsi l'empereur d'Autriche porte encore les titres de roi de Jérusalem, grand-duc de

Toscane, duc de Lorraine. Jacques II et après lui Jacques III portaient le titre de roi de Grande Bretagne et de France, même lorsqu'ils résidaient en France après la Révolution de 1688.

A. E.

—

Brutus Bonaparte (XXXIII, 287). — Brutus Bonaparte n'était pas Napoléon, mais un de ses frères (Joseph ou Lucien). Les mémoires de Barras, récemment publiés, contiennent à ce sujet des détails intéressants sinon bienveillants.

V. A. T.

—

Robert-le-Diable (XXXIII, 288). — Le cinquième successeur de Rollon, le duc de Normandie, Robert fut surnommé *le magnifique* à cause de ses largesses ; de plus, ses sujets l'appelèrent *le diable*, exprimant ainsi l'idée qu'ils avaient de son pouvoir et de sa sévérité.

Il y avait probablement quelque chose de plus à son passif, ce n'était pas tout-à-fait un saint homme, témoin le pélerinage qu'il résolut, en 1304, de faire à Jérusalem pour expier ses péchés, si Dieu y daignait consentir. »

Tombé malade en route, il continua son voyage, porté en litière par des esclaves maures. En cet équipage, il fut salué par un pélerin qui retournait en Normandie, et il lui donna cette commission : « Tu diras à mes sujets que tu as rencontré leur souverain porté en paradis par les diables. »

Il y a vint-cinq ans, des érudits cherchaient encore quelque Robert-le-Diable autre que le duc normand. S'ils ont trouvé, on ne le sait guère. Peut-être se sont-ils mis en campagne après lecture d'un roman intitulé : *La vie du terrible Robert-le-diable, lequel fut, après, l'homme de Dieu* (Lyon 1496 ; Paris, 1497, in-4°), souvent réimprimé pendant le XVIe siècle et qui fait partie de la Bibliothèque bleue. L'auteur prend comme type le duc de Normandie, mais il en défigure l'histoire à plaisir et y mêle des fables ridicules.

Il y eut aussi au théâtre un *Robert-le-diable*, vaudeville de Bouilly et Dumersan, joué en 1813, dans lequel le héros n'a rien de commun avec le père de Guillaume-le-Conquérant.

T. Pavot.

—

Jaubert de Pazza et ses ouvrages (XXXIII, 288). — J'ai connu à Perpignan un M. Jaubert de Passa, et le sujet des ouvrages cités tous relatifs à la religion catalane, me fait penser qu'il s'agit sinon du Perpignannais rencontré par moi il y a quelque vingt-cinq ans, du moins d'un de ses parents. Le nom de Jaubert, en effet, est très répandu en Roussillon, mais la forme est Passa et non Pazza. Je crois pour conclure qu'il faut chercher à Perpignan le renseignement désiré.

H. C.

—

Quels sont les faiseurs de généalogies à prix d'argent? (XXXIII, 291).— La plupart des généalogistes se faisaient et se font encore payer par les intéressés les insertions faites dans leurs recueils au prorata du nombre des lignes et des pages. C'est en général le plus clair de leur revenu. Je me hâte d'ajouter qu'il n'en faut pas conclure qu'aucun contrôle n'est exercé sur la véracité des mémoires communiqués, mais il est plus ou moins sérieux suivant la conscience de l'héraldiste qui dans certain cas est influencée par la générosité du correspondant.

Dans le cas où l'intéressé remet au généalogiste des documents pour l'établissement d'une notice sur sa famille, il y a un travail, des recherches souvent longues et compliquées qui méritent salaire.

A. E.

—

Voyages et voyageurs de la Renaissance (XXXIII, 293). — Je serai enchanté de mettre à la disposition du « Voyageur du XIXe siècle » l'exemplaire que je possède du livret *de Regimine iter agentium*, Bâle 1561, ou de le lui envoyer s'il veut bien me donner son adresse.

Edmond Bonnaffé.

Paris. Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux.

L'Administrateur-Gérant : Léon Lenègre.

PETITE CORRESPONDANCE

(*Du 12 au 16 Mai*)

M. S. — Votre question si intéressante relative *aux Petites causes et aux grands effets* a déjà été traitée dans l'*Intermédiaire*: XXX, 433, 616; XXXI, 57.

M. S. — Décidément vous n'avez pas tout le succès désirable. La demande: *Où est la femme*, a également été examinée: VII, 228, 282, 306; X, 206; XI, 524; XIII, 68, 124, 419, 474, 502, 564, 619; XVI, 717.

G. R. — Votre question de préséance a bien été insérée XXXIII, 330, mais jusqu'à présent, nous n'avons reçu aucune réponse.

Potier. — Certainement.

E. D. B. — Valentin ne prête jamais de livres. Mais, si M. E. D. B. veut bien passer 48, rue de la Faisanderie, chez M. Bonnaffé, il trouvera le livre à sa disposition tous les jours jusqu'à deux heures.

F. Capdevielle. — Certainement, vos erratas seront toujours acceptés avec reconnaissance.

F. M. — La rectification que vous désirez sera faite.

J. B. S. — Merci pour vos souhaits en faveur de la réunion du 31 mai Le succès aurait été complet si vous aviez pu être des nôtres.

C. Sommervogel. — Merci. Le mieux se continue grâce au beau temps.

Foulon de Vaulx. — L'article paraîtra à son heure. Remerciements pour les renseignements donnés à propos des travaux de M. votre fils.

A. Martin. — Merci.

Heintzé. — Le tout a été envoyé régulièrement Erreur postale probablement. Je fais vérifier.

Commerçon. — On a fait la correction.

M. de L. — Votre réponse est bien arrivée le 14 avril, inscrite le 15 sous le numéro 141/4, c'est-à-dire 4ᵉ mois nº 141. Or, dans le numéro actuel, on termine seulement les réponses du 3ᵉ mois De la patience; votre réponse est à la composition.

De Leiris. — Je vous ferai la même réponse, vos intéressantes notices sont inscrites : 59/4, 116/4. Elles sont à la composition.

Vingtrenier. — J'ai reçu. Merci.

Bégis. — Reçu. On publie une réponse à votre étude.

Topo. — Merci.

A. Demeuldre. — Reçu votre intéressante publication, *Le compte testamentaire d'un doyen de Soignies en 1426*, chez Nœfnet, à Soignies. Nous en publierons des extraits.

La Clef des « Kamschatka » :

Je m'étonne, Monsieur le Rédacteur, qu'à une date si lointaine de l'apparition des *Kamschatka*, l'*Intermédiaire* donne une clé de ce livre quand mon fils malade alité, se trouve hors d'état de répondre. Me voilà donc obligé de vous dire, en attendant que Léon Daudet puisse le faire lui-même, qu'il n'y a pas un seul nom de vrai dans la liste donnée par votre revue. Au reste, les *Kamschatka* n'ont pas de clé et l'auteur aurait pu mettre en tête de son livre ce que Le Sage écrivait à la première page de *Gil Blas* :

Comme il y a des personnes qui ne sauraient lire sans faire des applications des caractères vicieux ou ridicules qu'elles trouvent dans les ouvrages, je déclare à ces lecteurs ma ins qu'ils auraient tort d'appliquer les portraits qui sont dans le présent livre.

Vous me rendriez service, Monsieur, en reproduisant au plus tôt ces quelques lignes en m'aidant ainsi à atténuer la peine que votre publication a pu causer à de braves gens.

Recevez l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

ALPHONSE DAUDET.

Paris, 14 mai 1896.

La réunion de " L'INTERMÉDIAIRE " du 31 mai.

La fameuse réunion aura lieu le dimanche 31 mai.

A midi, déjeuner dans les salons du *Palmarium* (Jardin d'acclimation, Bois de Boulogne.

A deux heures, conférence et discussion relative aux différentes propositions émises par les collaborateurs.

A trois heures. — Distractions variées.

Mesdames les Intermédiairistes, femmes ou parentes d'Intermédiairistes sont admises. Chaque intermédiairiste peut amener des personnes de sa famille.

Prix de la réunion, tout compris: **8** francs par personne payables en entrant.

Prière instante de se faire inscrire d'avance au secrétariat de la direction.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

FÊTES DE L'ASCENSION ET DE LA PENTECÔTE

A l'occasion des Fêtes de l'**Ascension** et de la **Pentecôte**, les coupons de retour des billets d'aller et retour, délivrés du 12 au 15 Mai et du 23 au 26 Mai 1896, seront respectivement valables jusqu'aux derniers trains des journées des 18 et 28 Mai.

Les billets d'aller et retour de ou pour Paris, Lyon et Marseille, conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

VOYAGE D'EXCURSION

AUX

PLAGES DE LA BRETAGNE

Du **1er Mai au 31 Octobre**, il est délivré des Billets de Voyages d'excursion aux **Plages de Bretagne**, *à prix réduits*, et comportant les parcours ci-après :

Le Croisic — Guérande — Saint-Nazaire — Savenay — Questembert — Ploërmel — Vannes — Auray — Pontivy — Quiberon — Lorient — Quimperlé — Rosporden — Concarneau — Quimper — Douarnenez — Pont-l'Abbé — Châteaulin.

DURÉE : 30 JOURS

PRIX DES BILLETS (Aller et Retour) : 1re Classe, **45** francs. — 2e Classe, **36** francs

Avis. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 % du prix des billets.

Il est délivré des Billets complémentaires du Voyage d'excursions aux **Plages de Bretagne**, réduits de **40** %, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces Billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et **séparément :** le **premier** pour aller rejoindre le voyage d'excursion ; le **second**, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

VOYAGES DANS LES PYRÉNÉES

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'annee des Billets d'excursion comprenant les trois Itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1er ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (*via* **Montauban-Cahors-Limoges**, ou *via* **Figeac-Limoges**).

3e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux. Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris, (*via* **Montauban-Cahors-Limoges**, ou *via* **Figeac-Limoges**).

DURÉE DE VALIDITÉ : **30** JOURS

Prix des Billets : 1re Classe. . . . . . **163 fr. 50 c.** — 2e Classe. . . . . **122 fr. 50 c.**

La durée de ces différents Billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré, de toute gare des Compagnies d'Orleans et du Midi, des Billets **Aller** et **Retour** de 1re et 2e class réduits, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Cse Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.



L'INTERMÉDIAIRE

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

L'*Intermédiaire* est devenu et devient chaque jour, grâce à la savante direction du Général Jung, un outil de travail indispensable. Le système de **Questions** et de **Réponses** sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés.

Parmi les littérateurs, érudits, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles, amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre ; il n'a pas obtenu les renseignements qu'il désirait. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, retrouver un livre, un manuscrit ou un objet d'art, des armoiries, les documents d'une généalogie ou d'une recherche héraldique, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, en connaître la rareté et le prix, savoir si le sujet dont il s'occupe a déjà été étudié, si tel ou tel document est inédit, si les collectionneurs, les bibliothèques, les archives ou les musées possèdent sur son travail projeté quelques indications, quelques documents ou quelques pièces qui peuvent l'aider à mener à bien son étude ; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts, il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire ; il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'Etranger, et dans l'un des numéros suivants, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. **Questions** et **Réponses** sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses, car il faut bien qu'on le sache : L'INDÉPENDANCE DE L'INTERMÉDIAIRE EST ABSOLUE, et celle de ses collaborateurs eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par un anonymat scrupuleusement gardé. Aussi, en dépit de la politique, les **Questions** et les **Réponses** de l'*Intermédiaire* ont-elles toujours passionné la presse et le monde des lettrés; elles réveillent des querelles historiques, artistiques et littéraires, provoquent des réformes souhaitées et des mesures salutaires, et contraignent à sortir de leur réserve des hommes, seuls en situation de répondre et qui s'étaient jusque-là abstenus de parler. De là, bien des indiscrétions profitables à l'histoire.

Outre les **Questions** et **Réponses**, l'*Intermédiaire* publie les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public et les corrobore par de nouveaux renseignements. Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire* et achève d'en faire, sous une forme alerte, vive, primesautière et docte tout à la fois, une véritable *Encyclopédie* internationale.

Depuis trente-deux ans, il a rendu sans interruption d'innombrables services à la science et est devenu le véritable **Moniteur de la Curiosité** de tous ordres, attendu, lu et commenté par la presse entière.

L'*Intermédiaire* **PARAIT LES 10, 20 & 30 DE CHAQUE MOIS.** Chaque numéro est composé de **quarante-huit colonnes** soigneusement imprimées en caractères elzéviriens. Le tout forme, à la fin de chaque semestre, un élégant volume qui ne contient pas moins de **mille colonnes**, avec des **tables** destinées à faciliter les recherches.

Abonnements : *Un an*. France, **16** fr. Etranger **18** fr. — *Six mois*. France, **9** fr. Etranger, **10** fr. *Trois mois*. France, **5** fr. Etranger, **6** fr. — Un numéro détaché, **0 fr. 75**.

Les Abonnements partent des 1er Janvier, 1er Avril, 1er Juillet et 1er Octobre.

Pour tout ce qui concerne l'**Intermédiaire**, s'adresser à M. le Général JUNG, 23 *bis*, rue de la Faisanderie.

On s'abonne à la Direction de l'**Intermédiaire**, 23 *bis*, rue de la Faisanderie, à l'Imprimerie G. Lefebvre, rue Claude-Vellefaux, 5 et 7, chez H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, nº 1, ainsi que dans tous les bureaux de Poste, de France et de l'Etranger.

AVIS

Toute demande de **changement d'adresse** doit être accompagnée de **40 centimes** en timbres-poste et d'une des dernières bandes imprimées.

Annonces : **25 centimes** la ligne pour les abonnés.

Pour les **Collections à compléter**, prière d'écrire à la Direction.

Le Général Directeur est visible tous les *mardis*, *jeudis* et *samedis* matin, de *9 heures à midi*. Il a le téléphone à sa disposition.

On trouve, chez M. H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, nº 1, toutes les livraisons concernant l'*Intermédiaire* et la *Plume et l'Epée*.

Parraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. 30 Mai 1896.

XXXIIIe Volume — N° 727

Quatrième Série — 2e Année — N° 33

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Direction et Administration : 23 *bis*, Rue de la Faisanderie

IMPRIMERIE

5 et 7 RUE CLAUDE-VELLEFAUX

OUVRAGES EN LIBRAIRIE

Des *Connaissances utiles aux Amateurs d'Objets d'Art et de Curiosité*, aux Antiquaires, aux Experts, à l'Enseignement, ainsi qu'aux Officiers Ministériels, Commissaires-Priseurs et à tous ceux qui en remplissent les fonctions, viennent de paraître chez l'Éditeur d'Art, Edouard Rouveyre à Paris, sous le titre de : **Comment discerner les Styles du VIe au XIXe siècle.** Cet ouvrage illustré d'un millier de dessins, est à chaque page une leçon de goût, un guide infaillible, d'une incomparable richesse documentaire. Roger-Milès, l'érudit historien d'art, était désigné pour commenter chacune des planches dans des études synthétiques sur les styles, qui forment un répertoire précieux pour toute personne s'occupant d'objets d'art et de meubles. Nous engageons ceux de nos lecteurs que ce Manuel de la Curiosité peut intéresser, à en demander l'envoi en communication, à l'examen et franco à M. Edouard Rouveyre, éditeur, 76, rue de Seine, à Paris.

Les Musées cantonaux de France. — Article d
Bulletin de la Ligue de l'Enseignement, d
févr. 1895 (p. 49), et de la *Paix* du
avril 1895.

Des musées cantonaux ont été fondés à Bagno (Gard) en 1854, par M. Léon Alègre, et à Polign (Jura), en 1859, par M. Edmond Sauria.

M. Edmond Groult, docteur en droit, avocat Lisieux (Calvados), a entrepris, en 1876, un active propagande pour multiplier ces modeste musées, en faisant ressortir tous les avantage qu'on en devait attendre.

Une médaille d'or lui a été décernée à l'Expo sition universelle de 1889, et plus de quarant Conseils généraux ont émis des vœux en faveu des musées cantonaux.

Pour faciliter la création de ces musées dan tous les cantons, M. Alphonse Renaud, 25, rue Scheffer, à Paris, docteur en droit, chef de bureau au Ministère des Finances, vient de réunir, ave l'aide de quelques personnes, plus de 1,000 vo lumes, environ 40,000 dessins, plus de 5,000 tex tes, présentant un intérêt cantonal, et quelque centaines de monnaies qu'il mettra gratuitemen et successivement à la disposition des association cantonales qui ont eu ou auront établi un musé cantonal à la mairie du chef-lieu de canton ou dans un autre local convenable, et organisé de conférences publiques dans les principales com munes du canton. Son œuvre a été créée le 12 ma 1894, et est déjà féconde en résultats.

Type de la CARTE D'IDENTITÉ
Destinée aux INTERMÉDIAIRISTES

1896 — **L'Intermédiaire** — 1896
DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Portrait
photographique.

CARTE
D'INTERMÉDIAIRISTE

M ....
....
....
demeurant à ....
....

Signature,

Visa du Directeur,

Prix de la Carte	0 Fr. 75
Frais d'envoi	0 » 25
Total. . . .	1

Répertoire-annuaire général des Collectionneurs de la France et de l'étranger.

Le deuxième volume nous paraît vraiment indispensable **à tous ceux qui s'occupent du commerce des livres et des objets de curiosité** et aussi à tous les membres de l'immense famille des collectionneurs. L'ouvrage débute (exemple à suivre) par la liste des *Errata, suppressions et addenda* ; de la sorte, on est frappé tout de suite par ce qu'il importe de ne pas négliger ou oublier, ce qui arrive souvent quand ces indications complémentaires sont rejetées à la fin d'un volume. Nous signalerons ensuite une bien intéressante *Etude chronologique concernant les timbres fiscaux et de leurs émissions successives depuis 1673 jusqu'à nos jours*, par M. Ris-Paquot (11 pages), et un travail de M. Paul Eudel sur *l'Habitation et le Mobilier à travers les Ages* (16 pages). C'est à la page 37 que commencent les listes si précieuses de M. Renart, divisées en deux sections : *Collectionneurs français*, désignés en *Collectionneurs provinciaux et parisiens*, et *Collectionneurs étrangers*. Au milieu du volume se trouve intercalée une liste spéciale des *principaux commerçants parisiens, en livres, tableaux, antiquités, numismatique, timbres-poste et professions diverses*. Une table alphabétique des noms des collectionneurs habitant la France (Paris excepté, parce que les parisiens sont rangés par ordre alphabétique) termine cet inventaire. En résumé, M. Renart a droit à nos vives et bien sincères félicitations pour le service éminent qu'il vient de rendre à tous ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent de la vente ou de l'achat de tous objets pouvant former collection.

ÉCHANGE

M. de Chagny désire échanger contre un autre livre, une édition des *Décrétales*, 1641, qui a appartenu à la famille Hennequin, dont les armoiries figurent sur les plats du volume.

OUVRAGES EN LIBRAIRIE



Les **Archives des Collectionneurs d'ex-libris** paraissent tous les mois, avec une ou deux planches hors texte et des figures dans le texte. Elles s'occupent spécialement de toutes les marques de propriété du livre, de blason, etc.

Un numéro spécimen est envoyé sur demande affranchie adressée au siège de la Société : *95, rue de Prony*.

Les Ventes de Tableaux, Dessins et Objets d'Art au XIXe siècle, essai de bibliographie, par L. Soullié, libraire, 25, rue de Lille, à Paris.

Ce que M. Duplessis de la Bibliothèque Nationale avait fait pour les Ventes des XVIIe et XVIIIe siècles, M. Soullié l'a entrepris pour celles du XIXe siècle et grâce aux documents complets qu'il a pu se procurer, notamment à la Bibliothèque Nationale et dans les collections documentaires de Thoré-Burger, Ph. Burty et autres, dont il s'était rendu acquéreur, il a pu mener à bonne fin ce travail de longue haleine. L'ouvrage qu'il vient de publier est un véritable répertoire des ventes faites de 1800 à 1895 ; il ne contient pas moins de 6.000 noms (dont plus de 700 de ventes anonymes) classées d'abord par ordre alphabétique, puis par ordre de dates.

Avec les ventes d'artistes se trouvent décrits leurs catalogues d'Expositions particulières. Les catalogues existant illustrés s'y trouvent indiqués avec leur nombre de planches.

Ce livre, unique en son genre, sera pour tous ceux qui s'occupent à un titre quelconque de Tableaux et d'Objets d'Art, un guide précieux et indispensable.

Un volume in-8° de 368 pages, avec préface de M. Duplessis, tiré à petit nombre d'exemplaires, prix : **20** fr.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *30 Mai 1896.*

XXXIII° Volume. — N° 727

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Quatrième Série. — 2° Année — N° 33

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

Une coquille dans les « Orientales ». — Dans le tome II des *Aventures de ma vie*, Rochefort raconte (page 58) que la célèbre pièce des *Orientales*, intitulée *Fantôme*, lui a toujours paru contenir une coquille agaçante :

Puis c'étaient des bijoux, des colliers, des [merveilles...
......Des festons, des rubans à remplir des [corbeilles
Des fleurs à *payer* un palais!

On ne *paye* pas un palais avec des fleurs, dit Rochefort, mais on peut l'en *paver*. *Des fleurs à paver un palais* représente une très jolie image *(sic)*.

Il fit part de cette observation à Victor Hugo qui lui répondit qu'il avait raison et qu'il avait mis *paver* et non *payer*.

J'avoue humblement que si en effet *payer* me paraît bête, *paver* me semble extravagant. Où diable pave-t-on les palais ou n'importe quoi avec des fleurs? Ce pavage deviendrait vite fumier.

Est-ce que la véritable correction ne serait pas tout bonnement *parer*?

ALBERT MARIE.

—

Denture ou dentition. — Bien que la signification de ces deux mots soit bien différente, beaucoup de personnes emploient dans la conversation le second pour l'autre. Littré, après avoir donné la définition des deux expressions, ajoute : c'est une faute de dire une belle dentition pour une belle denture. M. Zola, cependant, dans le *Figaro* du 18 avril, écrit à propos de Mlle Couédon:

Une brune piquante..... avec une dentition qui m'a frappé.

Est-ce un lapsus du célèbre écrivain ou un néologisme?

Qu'en pensera l'Académie?

E. B.

—

Pourquoi dit-on : c'est moi, c'est toi, c'est lui, plutôt que : c'est je, c'est tu, c'est il? — Dans l'ouvrage de Morcan Cavanagh intitulé : *La découverte de la science des langues* (traduit de l'anglais) Paris, 1844, 2 vol. in-8°, je lis ce qui suit, tome 1er, page 100 :

Les savants membres de l'Académie française ont-ils jamais pu nous faire connaître pourquoi ils disent : c'est moi, c'est toi, c'est lui, plutôt que : c'est je, c'est tu, c'est il? et cependant la raison en existe ; mais ils l'ignorent.

Cavanagh ne dit pas autre chose dans son ouvrage ; sa question est-elle fondée?

A. DIEUAIDE.

—

Poète et puritain. — A Vevey, sur le mur de la maison où habita le général Ludlow qui participa à la condamnation à mort de Charles Ier, on lit l'inscription suivante :

Omne solum forti patria est, quia patris.

Ce vers est emprunté à Ovide, sauf la fin (il n'aurait d'ailleurs, ainsi refait, que cinq pieds au lieu de six).

Omne solum forti patria est, ut piscibus [æquor,

Tel est le vers d'Ovide (*Les Fastes*, livre I, v. 493).

Pour l'homme courageux, toute terre est la patrie, comme toute onde pour le poisson.

Le puritain Ludlow a remplacé ce rapprochement naturaliste et profane par une réflexion religieuse : *quia patris*.

Je dis religieuse, parce que telle est mon interprétation, mais j'ai entendu discuter sur le sens de ces derniers mots. Quelque latiniste expert voudrait-il donner une traduction exacte de ce *quia patris* qui est généralement mal traduit dans les guides ?

ALBERT MARIE.

—

Etymologie des noms : main et pied. — Tous les dictionnaires me disent que *main* vient du latin *manus* qui a la même signification, et que *pied* vient du latin *pede*, ablatif de *pes* qui a la même signification.

Ces étymologies veulent tout simplement dire, lorsqu'on les examine de près, qu'à l'époque où ces deux mots furent pris aux Latins, les Français n'avaient ni pieds ni mains, puisqu'il n'existait pas dans leur langue de mots pour les nommer.

Comment a-t-on pu faire adopter par tout un peuple, deux mots étrangers pour les substituer à deux autres mots d'un usage aussi fréquent, aussi indispensable que *main* et *pied* ?

A. DIEUAIDE.

—

Bataille de Zurich (tableau). — Dans les bureaux et les couloirs du Ministère de la Guerre, boulevard Saint-Germain, étaient pendues aux murs de nombreuses aquarelles, très curieuses et bien faites, représentant des sièges, batailles, combats, etc. (Révolution et Empire), par Bagetti, Bacler d'Albe, etc.

Parmi ces tableaux se trouvait une *Bataille de Zurich*, par (?)

Au milieu du champ de bataille, on remarquait Masséna dont la tête était un fin petit portrait rapporté peint sur ivoire.

Il y a des années, ce tableau fut vainement cherché dans tous les coins du Ministère par un employé supérieur.

Cette intéressante peinture a-t-elle été retrouvée ? Si oui, où est-elle actuellement ?

JACOBUS.

—

Le peintre Demarne. — Je possède deux vieilles gravures encadrées sur le même sujet. La première a pour titre : *L'Education du petit Poucet* : la seconde : *Le petit Poucet à la maison de l'Ogre*. Ces gravures sont signées Demarne, peintre du roi ; dessinées et gravées par Devisme ; dédiées à M. Champagne, ancien commandant d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur, grand-officier de l'ordre royal hospitalier et militaire du Saint-Sépulcre de Jérusalem, par son très humble serviteur Devisme. Paris, chez Devisme, rue Poupée, n° 3.

Ces détails me dispensent de faire la description de ces gravures, sans doute connues de beaucoup d'intermédiairistes. Comptant sur leurs connaissances artistiques doublées de leur obligeance, je les prie instamment de donner leur opinion sur la valeur artistique et commerciale de ces gravures.

J. MT.

—

Lelong, peintre. — Je viens d'acheter une gouache de 0m 32 sur 0m 27, bien dessinée et très lumineuse, signée : *Lelong, 1795*.

Au milieu se trouvent, devant un vase style Louis XVI garni de fleurs et d'épis de blé, un déjeuner bleu barbeau (pot à lait, sucrier et tasse avec sa soucoupe), un couteau de table et un petit pain vulgairement appelé flûte. A droite, on voit un livre et un jeu de dames ; à gauche, un bougeoir, un encrier, une enveloppe à lettre, un cachet et un bâton de cire.

Pourrait-on me donner des renseignements sur cet artiste et sur la valeur de ses œuvres ?

LE PORTIER DE L'INTERMÉDIAIRE.

—

Les régiments irlandais à Rocroy. — Je serais très reconnaissant à un intermédiairiste ayant ses entrées au Ministère de la Guerre de vouloir bien me

dire s'il existe dans les Archives de ce Ministère des documents relatifs à la composition des cadres des régiments irlandais au service de la France à l'époque de la bataille de Rocroy.

MARESCHAL DE BIÈVRE.

—

Autour de Louis XV. — 1° Quels sont les drames historiques en prose ou en vers, qui ont été écrits sur le règne de Louis XV ? Prière de m'indiquer si les brochures ont paru.

2° Quels sont les travaux qui existent sur les bâtards de Louis XV? (Livres ou articles de revue).

ANDRÉ FOULON DE VAULX.

—

Montagne ou Montaigne, astronome. — Pourrait-on me donner quelques détails sur *la vie privée* de Montagne ou Montaigne qui a découvert deux comètes et observé le prétendu satellite de Vénus? Je sais seulement qu'il s'appelait d'abord Jacques Leibax, qu'il était né le 6 septembre 1716 dans le diocèse de Narbonne, qu'il a été d'abord doctrinaire et janséniste, qu'il a passé presque toute sa vie à Limoges où il était négociant et qu'il est mort dans cette ville en 1789.

A. REBIÈRE.

—

Le baron de Corberon. — Quelqu'un pourrait-il m'indiquer des documents (correspondance, mémoires, pièces d'archives, etc.) concernant Marie-Daniel Bourrée, baron de Corberon ? Il naquit à Paris, le 15 juillet 1748, servit dès 1764 dans les gardes françaises, fut nommé, en 1773, capitaine de dragons et conseiller de légation auprès du ministre plénipotentiaire de France à Cassel, et, en 1775, secrétaire de la légation de France en Russie, devint en novembre 1777 chargé d'affaires à la cour de Pétersbourg et en 1779 ministre plénipotentiaire auprès du duc des Deux-Ponts. Ayant quitté la carrière diplomatique en 1787, il se trouvait à Toulouse en 1790 et à Avignon en 1791 et 1792. Il fut arrêté dans cette dernière ville en 1793 et transféré à Paris. Il était détenu au Luxembourg, quand, le 9 brumaire an III, il fut remis en liberté. Il mourut à Paris, le 31 décembre 1810.

Je désirerais particulièrement avoir des renseignements (autres que ceux qui sont fournis par le Ministère des Affaires étrangères) sur les différentes missions diplomatiques dont il fut chargé. En Russie, il contribua, en effet, au renouvellement du traité de Kainardji, à la paix de Teschen et à l'Association maritime du Nord contre l'Angleterre. Il fut le premier qui combattit efficacement auprès de la grande Catherine l'influence anglaise et réussit à la mettre en échec ; il prépara enfin le premier traité de commerce entre la France et la Russie.

Le baron de Corberon, depuis au moins 1775, rédigeait son *Journal*; j'en ai plusieurs volumes, ceux des années 1775 à 1777, 1778 et 1779 en partie, et 1780. Ne pourrait-on pas retrouver les autres ?

L. H. LABANDE.

—

Un Pic de la Mirandole de Toulouse. — Je lis dans une lettre de Louis Veuillot à sa sœur, du 17 avril 1865 (*Correspondance, II, 266, Palmé, 1884)*:

Dans les lieux où je lis les journaux, j'ai pris connaissance d'un fait-divers, concernant un jeune monstre nommé Emmanuel de Ricard, qui a prêté serment devant la Cour royale de Toulouse, comme avocat, à l'âge de seize ans! Le président, nommé Labaume, lui a fait un discours dans lequel il constate à sa louange d'autres faits, plus hideux s'il est possible. Cet affreux moutard était bachelier à douze ans, et n'avait pas trouvé les épreuves assez difficiles ! — Il a une bonne conduite ! — Il a fait avec éclat ses études à l'école navale de Brest et remporté les premiers prix ! — Le voilà avocat et félicité comme prodige et comme vertueux. Le président Labaume lui a dit : « A seize ans, vous « avez laissé votre empreinte sur toutes « les voies ouvertes à l'intelligence hu- « maine... Sous un règne où l'exemple « venu du trône féconde les vives intel- « ligences et provoque les profondes études, « un brillant avenir vous est réservé... »

Un intermédiairiste toulousain pourrait-il nous dire ce qu'il y a de vrai dans cette histoire, et si les prédictions du président Labaume se sont accomplies ?

LE PORTIER DE L'INTERMÉDIAIRE.

Singularités naturelles dans le voisinage de la ville d'Eu. — L'abbé Expilly signale que l'on remarquait dans le comté d'Eu, divers phénomènes naturels assez étranges. Voici la citation :

A Tréport, dans une maison située en la partie supérieure et proche du port où entrent les vaisseaux est un puits dans lequel l'eau descend quand la mer monte et où elle monte quand la mer descend. Dans un canton de la forêt d'Eu, savoir dans la partie de cette forêt qui est située sur la pente d'une montagne, du côté opposé aux villages de Bouvaicourt et de Beauchamp, on remarque que toutes les fois que, pendant l'été, il fait un orage avec pluie, il s'élève à trois ou quatre endroits différents, peu éloignés les uns des autres, une grosse et épaisse fumée semblable à celle d'un four à chaux. Apparemment que dans ce canton il y a quelque mine dont la matière se met en fermentation quand elle est mouillée. Enfin, proche de la ville d'Eu, est la montagne où l'on a élevé les fourches patibulaires et qui est très abondante en diverses sortes de pétrifications. On y trouve quantité de coquillages fossiles, des *glossopetres*, des *cupules de gland*, des morceaux de *presle*, des orties de mer et des champignons dits vesses de loup parfaitement pétrifiés. Dans la terre glaise qui se tire sur cette montagne, on trouve aussi ce qu'on appelle des *geodes*, qui est une espèce de pierre d'aigle et, outre cela, cette même terre glaise contient un fer imparfait que les ouvriers nomment du *ferou*. Ce fut sur cette montagne qu'au mois de septembre 1726, les bruyères s'allumèrent d'elles-mêmes, ce qui prouve qu'elle est remplie de matières sulfureuses et métalliques. *(Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, t. V, p. 804).

Y a-t-il quelque trace actuellement de ces particularités ? Les écrivains locaux se sont-ils quelquefois occupés de ces questions ? Les mots spéciaux signalés ici pourraient-ils enfin trouver une explication dans le langage du pays ?

TIBICEN.

—

Claude Lion, prêtre de l'Oratoire. — Je possède un ouvrage de cet éloquent et savant religieux : *Panégyriques des saints*, preschez par le R. P. Lion, prestre de l'Oratoire de Jésus (4 vol. petit in-8. A Lyon, chez Jean Certe, rue Mercière, à la Trinité. M.DC.LXXXII, pour le premier volume ; M.DC.LXXXIII, pour le second ; M.C.LXXXX, pour le troisième ; M.DC.XC, pour le quatrième). J'ai acheté cet ouvrage à Anvers ; chaque volume porte en première page un grand ex-libris aux armes de : *de Coninckx*, qui figurent entre autres meubles un *papegai*, ou perroquet des anciennes confréries d'arbalétriers. Le tome III est précédé d'une épître dédicatoire adressée à Mgr François de Verjus, abbé de Barbery, évêque nommé de Grasse ; quelques années auparavant, il avait « eu l'honneur de présenter à Mgr le cardinal de Grimaldi les deux premiers tomes ». Puis vient une préface disant le succès des deux premiers tomes ; enfin, une « approbation de M. de Cohade, docteur en théologie de la maison et société de Sorbonne, ancien professeur de l'Université de Paris et custode de la Sainte-Croix en l'église de Lyon » où nous lisons : « Si le R. P. Lion, prestre et prédicateur de l'Oratoire de Jésus, a eu le courage d'entreprendre et de mettre au jour les *Panégyriques des saints*, il a aussi eu la force et le fonds d'y satisfaire ; il a eu le bonheur et l'avantage d'y exceller. On voit, dans ces discours de l'éloquence sacrée, une facilité sans bassesse, une grandeur sans enflure, une magnificence sans hyperbole, des traits lumineux et extraordinaires sans éclats et sans égarements. C'est ce qui m'a obligé, après les avoir lus par le commandement de Mgr le Chancelier, de les approuver, de les louer, de les publier, de les conseiller. A Lyon, ce 11 octobre 1689. » Suivent d'autres élogieuses attestations.

Je ne trouve rien dans les biographies au sujet de la patrie, de la vie, des œuvres, des dates et lieux de naissance et de décès, de la famille de ce savant oratorien ; aussi saurais-je gré à l'un ou l'autre de nos obligeants intermédiairistes, dont je sers toujours avec plaisir la curiosité dans la faible mesure de mon savoir, de me renseigner complétement sur ces divers points.

CLÉMENT LYON.

—

Un coffret du XVIe siècle. — L'un de mes amis possède un coffret italien du XVIe siècle (1511) provenant de Sienne,

véritable bijou de la Renaissance. Il est en bois sculpté doré et peint; sur l'une des faces principales se trouve un bas-relief en pâte rapportée, figurant un défilé de seigneurs, de dames et de guerriers, cortège impérial, sans doute; sur l'autre se lit l'inscription suivante disposée dans une couronne de feuillages :

A. D. MDXI
CÆSAREM FEDERICVM ET
LEONORAM S. P. O. SPONSAM
EXHIBET ET PVELLAE
LAVDIS AC R. E. G. V.
COM

Aux deux faces latérales, un écusson avec armes portant :

D'azur à six fasces de gueules, chargé en chef d'un lambel antique de gueules à quatre pendants de même accompagné de quatre fleurs de lis d'or.

Quelque intermédiairiste pourrait-il me donner la clef de l'inscription de ce coffret et m'indiquer le nom de ses anciens possesseurs? Il s'agit certainement d'un coffret de mariage.

H. Tournoüer.

—

Prophéties. — En ce moment où surgissent partout des voyants et des prophétesses comme au temps de S'hemouël et de la magicienne d'En-Dôr, ne serait-il pas d'actualité de faire une petite enquête, afin de savoir si ces gens-là ont quelquefois réussi et prédit avec précision un événement *futur* (1).

Ceux qui savent administrer des coups de savate à distance, sans approcher le patient; déplacer des objets d'un certain poids en leur faisant signe; qui comptent votre monnaie au travers du plus épais pardessus, savent ce que vous pensez et peuvent vous envoûter par dessus le marché si vous avez le malheur de ne pas leur plaire, ne seraient pas en peine, par exemple, de prévoir le résultat d'une élection en donnant le chiffre exact des voix de chaque candidat ? Y a-t-il des preuves probantes que quelque chose d'analogue s'est fait (d'une façon incontestable) ?

(1) Ne riez pas, il ne manque pas de prophéties faites après coup.

Je laisse bien entendu, de côté, tout ce qui appartient à l'antiquité.

L. Vanvincq-Reniez.

—

Mort de Charles-Emmanuel III, duc de Savoie, en 1675. — Cette même année, Mme de Sévigné écrivait à sa fille :

N'êtes-vous pas étonnée de cette mort du duc de Savoie, si prompte et si peu attendue, à quarante ans?

En effet, cette mort surprenante fut alors attribuée à un empoisonnement. Qu'y avait-il de vrai dans cette affirmation?

M. S.

RÉPONSES

Faire un trou à la lune (IX, 504; XXXIII, 201, 414). — Mon collègue J. Lt, demande comment s'explique cette locution bien connue : *Faire un trou à la lune.*

Dans la comédie des *Nuées*, d'Aristophane, n'est-il pas dit, qu'en écrivant avec du sang sur un miroir ventru, le rond de la lune reproduisait l'écriture, en la lui montrant, quand elle était pleine.

Bayle (dernière édition, tome 1er, page 226, article *Adonis*), cite une pensée du cavalier Marin :

Il introduit le dieu Pan, qui se vante que les taches qu'on voit sur la lune sont les impressions des baisers qu'il lui a donnés (Quelles caresses !).

La lune ne paraissaît donc à nos vieux pères, qu'un appareil photographique agrandissant à volonté ce qui se passait sur la terre et reproduisant mieux qu'au *Chat noir*, le banquier qui met la clef sous la porte ou le notaire qui s'en va furtivement.

Athénée (lib. II, cap. XVI, page 57) nous raconte que la belle Hélène était née d'un œuf tombé de la lune, et que les femmes de ce pays-là font des œufs d'où il naît des hommes quinze fois plus grands que ceux qui habitent la terre.

A. Dieuaide.

— En anglais, *to shoot the moon* est l'action d'un locataire qui transporte ses meubles pendant la nuit pour éviter qu'ils soient saisis par le propriétaire de son appartement. Par la loi d'Angleterre, un propriétaire a le droit de saisir et vendre les meubles de son locataire (sauf en de certaines exceptions) pour se faire payer le loyer arriéré.

Q. V.

—

Eglises fortifiées (XXIV, 40, 213, 258, 305, 402; XXXII, 248, 324, 523, 679; XXXIII, 37, 179, 254, 371, 415, 497). — Il est écrit dans un article au sujet de l'église de Mouzay (*Intermédiaire*, XXXIII, 37) : *le 8 avril 1636, jour de Pâques*.....

En 1636, Pâques était le 23 mars, non le 8 avril; d'ailleurs, ce 8 avril 1636 était un mardi, non un dimanche. Pâques a été le 8 avril en 1635 et en 1640.

Cap.

—

Généalogie de la famille Brossard (XXV, 130, 376; XXXIII, 373). — De Brossard, généalogies diverses :

Dans *Recherche de Picardie.*
D'Auriac, t. 5.
Manuscrits, vol. rel., 89, p. 89.
Archives nationales. Recherche de Bernage.
De Brossard (en Normandie).
Honn. de la Cour, M. M, 815.
Guignard, p. 340.
De Brossard de Clery : gen. St-All., t. 3.
De Brossard-Boudiau : *Hist. du Morvan*, t. 2, p. 45 et 400.
Clairemb. 1066, p. 272.
De Brossard de Jauvard : Filleau, t. 1er, p. 207.
Brossard (Berry). Pièces orig., 527.
Brossard de Brevaux, filochère, Louvetière. Pièces orig. 527.
Brossard (Marie). Pièces orig., 527.
De Brossard (Perche, Vendôme), vol. rel. manuscrit, 273.
De Brossard de Torey (Norm.). *Cab. des titres*, 274.

Cte de Lavergne.

—

L'assassinat de Le Peletier-Saint-Fargeau (XXVII, 44, 302; XXXII, 645; XXXIII, 415). — **Le suicide du garde du corps Pâris, l'assassin de Le Peletier-Saint-Fargeau** (XXV, 371; XXXII, 645; XXXIII, 415). — Pâris, l'assassin de Michel Lepeletier, s'est-il suicidé ? Telle est la question à examiner.

La Convention, dans sa séance du 30 janvier 1793 (1), entendit la lecture d'une lettre que lui adressait le Conseil général de la commune de Forges-les-Eaux. Cette lettre était ainsi conçue :

Hier, à six heures du soir, un homme de cinq pieds et demi est descendu dans une auberge de cette commune. Ses manières, ses discours, son habillement, une espèce de couteau qui servait de poignée à sa canne, ont inspiré des inquiétudes à la municipalité qui a donné ordre de s'assurer de ce particulier. On l'a trouvé couché. On lui a demandé son passeport, il n'en avait point ; s'il avait servi, il a répondu que non. On l'a invité à se rendre à la maison commune : « Tout à l'heure » a-t-il dit; et se tournant vers la ruelle de son lit, il a pris un pistolet dont il s'est tué, en le tirant dans sa bouche. A la première inspection, nous avons cru que c'était le scélérat Pâris... Son action, la conformité de ses traits avec le signalement, tout nous disait que ce monstre était sous nos yeux. Maintenant nous en sommes certains. Son linge marqué C. P., son extrait baptistère, son brevet de garde du roi nous en ont convaincus..... Nous attendons une décision de la Convention pour disposer du corps.

Après la lecture de cette lettre, Basire présenta quelques observations :

Il n'est pas impossible, dit-il que ce suicidé soit Pâris; *mais il n'est pas impossible que ce soit un piège adroit pour suspendre les poursuites dirigées contre lui.* Le comité de sûreté générale a des renseignements sur les changements apportés dans le signalement de Pâris. Au surplus, comme il y a à Paris plusieurs personnes qui connaissent très bien Pâris, je demande que le comité de sûreté générale soit autorisé à les faire partir pour vérifier si c'est lui, et que la commune ne puisse faire enterrer le corps avant cette vérification.

La proposition de Basire fut décrétée et, en conséquence de cette décision, le comité de sûreté générale chargea deux de ses membres, Tallien et Legendre, de se transporter à Forges-les-Eaux pour y constater l'identité du suicidé.

(1) *Moniteur Universel* du jeudi 31 janvier 1793.

Tallien rendit compte à la Convention dans la séance du 5 février 1793 (1), de la mission que Legendre et lui avaient eu à remplir.

D'après les renseignements que nous avons pris sur les lieux, dit-il dans son rapport, il paraît que Pâris n'est sorti de cette ville (Paris) que le samedi 26 janvier... Il avait pris toutes les mesures nécessaires pour n'être pas reconnu. Il voyageait à pied, revêtu de l'uniforme de garde national, et il avait eu soin de faire couper ses cheveux en jacobin. Pâris arriva le jeudi *31 janvier* à Forges-les-Eaux; il se fut loger dans une auberge où il aurait été sans doute ignoré s'il ne se fût pas permis de ces fanfaronnades qui caractérisent les gens de sa sorte.

Le lendemain matin (vendredi *1er février*) le citoyen Auguste qui, la veille, avait vu Pâris dans l'auberge où il était descendu, et auquel il avait paru très suspect, vint le dénoncer à la municipalité, mais sans se douter que ce pût être Pâris, son signalement n'étant pas encore parvenu officiellement dans cette commune, et n'y étant connu que par la voie des journaux..... Les gendarmes envoyés par la municipalité à l'auberge du Grand-Cerf pour inviter le citoyen dénoncé à se rendre au bureau municipal, trouvèrent Pâris couché, et lui demandèrent d'où il venait et où il allait, s'il avait un passeport ou un congé. Il répondit qu'il venait de Dieppe, qu'il allait à Paris, qu'il n'avait point de passeport et qu'il n'avait jamais servi. Après cette interpellation, les gendarmes l'invitèrent à se rendre à la municipalité. Il dit qu'il allait y aller; et, faisant un mouvement sur le côté droit, il se brûla aussitôt la cervelle avec un pistolet à deux coups, chargés chacun d'un lingot mâché; il expira à l'instant...

.... On trouva sur lui un portefeuille, dans lequel était renfermée une somme de 1.218 livres en assignats, une fleur de lis de cuivre argenté. N'ayant trouvé dans son portefeuille aucun papier qui pût donner des renseignements sur son compte, on le déshabilla, et l'on trouva sur son estomac deux papiers :

Le premier est un extrait des registres de la paroisse Saint-Roch de Paris, délivré le 28 septembre dernier, duquel il résulte que Pâris était né le 12 novembre 1763.

Le second est le congé de licenciement de la garde du ci-devant roi, en date du 1er juin 1792.

... Au moment de notre arrivée à Forges, poursuit Tallien, nous nous sommes transportés dans l'auberge où était le cadavre, *et quoique l'explosion du coup de pistolet l'ait beaucoup défiguré*, nous n'avons point eu de peine à le reconnaître pour celui de l'infâme Pâris, que plusieurs fois nous avions eu occasion de voir...

Nous remettons toutes les pièces sur le bureau, et nous croyons qu'il serait bon que la Convention nationale en ordonnât l'impression, afin de détruire l'effet qu'auraient pu laisser les *doutes répandus sur la mort de ce grand coupable.*

(1) *Moniteur Universel* du jeudi 7 février 1793.

La Convention ordonna l'impression du rapport de Tallien.

Ce rapport est en contradiction sur plusieurs points avec la lettre de la municipalité de Forges-les-Eaux.

Cette lettre déclare formellement qu'un homme s'est tué dans une auberge de la commune le *29 janvier*.

Tallien, au contraire, sur la foi des renseignements recueillis sur les lieux, constate que le suicide a eu lieu seulement le *1er février*. Evidemment, on n'a pas dit à Tallien la vérité. Seule, la date donnée par la municipalité doit être exacte.

La lettre dit ensuite qu' « à la première « inspection, on a cru que c'était Pâris, « attendu la conformité de ses traits avec « le signalement. »

Or, Tallien fait remarquer « que le si« gnalement n'était pas encore parvenu « officiellement dans la commune, que ce « signalement n'était connu que par la « voie des journaux. » Il était donc assez difficile à la municipalité, réduite à s'en rapporter aux vagues indications données par la presse, de reconnaître dans le suicidé, qui lui était complètement inconnu, l'assassin de Michel Lepeletier, d'autant plus que la blessure produite par l'arme à feu l'avait rendu presque méconnaissable. La municipalité crut à l'identité de Pâris, tout simplement à cause des papiers trouvés sur le cadavre.

Tallien et Legendre n'arrivèrent à Forges que le 2 ou le 3 février. — Ils prétendent à leur tour avoir reconnu Pâris dans le corps qui leur fut représenté « quoique, dit Tallien, l'explosion « du coup de pistolet l'ait *beaucoup défi« guré.* » J'estime qu'il n'était guère possible de reconnaître avec certitude un homme mort depuis cinq jours dans les circonstances que l'on connaît.

Tallien a sans doute été volontairement inexact. Il a dû formuler, dans un document *officiel*, et pour la même raison que la municipalité de Forges, une déclaration à laquelle il ne croyait pas (et

peut-être avait-il intérêt à le faire) (1). — Il semble qu'il avait hâte de confirmer le décès de Pâris, lorsqu'il écrit à la fin de son rapport « qu'il serait « utile que la Convention en ordonnât « l'impression afin de détruire l'effet « qu'auraient pu laisser les *doutes répan-* « *dus sur la mort de Pâris.* »

On a pu voir plus haut que Basire s'était fait l'écho de certains de ces doutes en disant, dans la séance de la Convention du 30 janvier, que « le sui- « cide annoncé par la municipalité de « Forges-les-Eaux pouvait bien être un « piège adroit pour suspendre les pour- « suites dirigées contre Pâris. »

Je ne crois pas au suicide. Les faits relatés par Félix Lepeletier dans l'ouvrage que j'ai cité (XXXIII, 415), et que je vais reproduire ici, infirment le rapport de Tallien. Ils serviront à motiver mon opinion.

A la fin de 1793, dit Félix Lepeletier, rencontrant sur la terrasse des Tuileries les députés Hérault de Séchelles et Saint-Just, ils me racontèrent qu'on avait manqué la nuit même de prendre l'assassin de mon frère. — Il était à Nanterre, me dirent-ils; on sait la maison où il était caché, et l'on connaît jusqu'à la place du mur par dessus lequel il s'était sauvé. *Ils me garantirent l'authenticité de ce qu'ils m'apprenaient.*

On doit concevoir mon étonnement; mais cela me rappela que deux mois après le prétendu suicide de Pâris, à Forges, un *officier municipal* de cette commune, venu à Paris, *me laissa apercevoir quelques doutes* sur la réalité de la mort de Pâris; mais persuadé alors de l'exactitude du rapport des députés Tallien et Legendre, je ne fis pas grande attention au dire de l'officier municipal.

Je fis part moi-même à Saint-Just et à Hérault de Séchelles de cette ancienne particularité.

Mais voici qui est bien plus fort. Les années s'écoulent : en 1804, je me trouve en exil à Genève, sous le consulat de Bonaparte. Après un an de séjour dans cette ville, je reçois un jour une lettre sans signature dans laquelle on me disait : *Prenez garde, monsieur, l'homme qui a tué votre frère est ici.* Un mois après, une lettre de la même écriture me dit : *Vous n'avez pas fait cas de mes avis. Prenez donc garde à vous. Vous ne m'avez pas cru ni fait aucune démarche. Eh bien, Pâris loge chez un tailleur de cette ville.*

(1) Les gens qui avaient soudoyé Pâris tenaient nécessairement à le sauver. Ils avaient bien pu demander à Tallien son concours à cet égard.

Lorsqu'un an avant, étant de retour à Paris de deux années de déportation à l'île de Ré, j'eus occasion de parler de mon frère avec le ministre d'Etat Regnaud de Saint-Jean d'Angely (qui, fils du bailli de la terre de Saint-Fargeau, avait été élevé pour ainsi dire avec nous, et que je n'avais pas vu depuis l'Assemblée constituante), il me questionna beaucoup sur la mort de mon frère. Je lui exposai les raisons qui me faisaient penser que Pâris n'était pas mort, et croire à quelque mystère difficile à expliquer; j'ajoutai qu'aucun gouvernement, depuis le comité de salut public, n'avait mis un grand zèle à le pénétrer. Il me dit ces paroles : *Je vous assure que si vous aviez quelque nouvelle trace de cet homme, Bonaparte ferait mettre beaucoup de soins à s'en assurer.*

Il était donc naturel que j'instruisisse M. Regnaud de ce que je venais de découvrir à Genève, et je le lui écrivis. Aussitôt, des ordres très prompts de Bonaparte arrivèrent à la Préfecture pour s'assurer du nommé Pâris. Le préfet de Genève était alors M. de Barante, père de celui qui est aujourd'hui membre de la Chambre des Pairs (1). Mais il était absent. Les ordres arrivèrent à M. Fabri, conseiller de préfecture, qui n'eut rien de plus pressé, et sans me rien dire, que de faire beaucoup de bruit et d'instruire la municipalité. Pâris, averti à temps, décampa. Ce ne fut qu'après son évasion que M. Fabri m'envoya chercher et me fit part des ordres qu'il avait reçus. J'écrivis à M. Regnaud de Saint-Jean d'Angely, en faisant quelques observations sur la manière dont les choses s'étaient passées à Genève.

Ordres itératifs de Bonaparte arrivèrent bientôt, portant qu'il fallait trouver Pâris à toute force, le faire poursuivre, et des menaces aux autorités si elles ne le représentaient pas. M. de Barante était de retour. Il me fit prier de passer chez lui, où, m'étant rendu, il entra avec moi dans les détails suivants. Voici ce qu'il me dit positivement :

Il est très certain que l'assassin de M. votre frère était caché ici; mais il s'est sauvé et a passé en Suisse. Au reste, à l'appui de ce fait, je vais vous dire, monsieur, une autre anecdote. Lorsque vous arrivâtes à Genève, il y a un an au mois d'août, quelque temps après ayant donné un dîner pour l'anniversaire de la République, M. Bouvier, officier du génie de la place, dit à ma table et fort haut : « Parbleu, il arrive dans le monde de singulières rencontres. La ville de Genève renferme dans ce moment le frère de Michel Lepeletier et Pâris son assassin. — Comment, monsieur; que dites-vous là ? En êtes-vous sûr ? lui dis-je. — Oui, M. le Préfet, très

(1) Ceci était écrit en 1826.

sûr; car dans ma jeunesse j'ai souvent tiré des armes avec Pâris; je le connais bien, je l'ai vu ici, et pour M. Félix Lepeletier, vous savez mieux que personne qu'il y est en exil. — Monsieur, lui dis-je, vous n'auriez pas dû m'annoncer ainsi de telles choses. »

Tel fut le récit fidèle que me fit M. de Barante, et il ajouta :

Je vous avoue que ce dîner s'étant prolongé fort tard, et ayant parlé de beaucoup d'autres choses, j'oubliai le récit de M. Bouvier. — Au reste, rassurez-vous, ce Pâris est passé en Suisse, et vous n'avez à craindre aucun danger. — Dangers! lui dis-je, monsieur. Ah! si j'avais su positivement le lieu où était ce monstre, j'eusse été le saisir de ma main, je l'aurais traduit en prison ou devant vous.

Il me pria de calmer le Gouvernement. Il était assez singulier, remarque avec raison Lepeletier, de voir un préfet réclamer l'intervention d'un exilé près de l'autorité qui le persécutait, lui exilé.

... En 1814, après la Restauration, un de mes parents qui avait été absent de la France, me parlant de mon frère, me dit que Pâris était mort en 1813, en Angleterre.

Il paraît démontré par tous ces faits que Pâris ne s'est pas suicidé.

Pourtant un homme a été trouvé tué dans une auberge de Forges-les-Eaux, porteur des papiers de Pâris.

Quel est l'auteur de ce crime? Est-ce Pâris, est-ce tout autre?

Ce mystère, n'a, que je sache, jamais été dévoilé. Il ne le sera peut-être jamais.

H. T.

—

La clef des Kamtchatka (XXXII, 114; XXXIII, 505). — Tismet de l'Ancre est le Dr Paul Poirier, chirurgien des hôpitaux. Sa courte apparition dans les *Kamtchatka*, son rôle effacé et le caractère extraordinairement mal accusé, nébuleux, de chacun des personnages qui figurent dans ce livre, sont sans doute la cause de l'erreur commise par M. Trublissimet, identifiant Tismet de l'Ancre au professeur Dieulafoy ou au Dr Pozzi. Qu'il lise *les Morticoles*, s'il a le pouvoir de résister à l'ennui profond que cette lecture engendre, ou mieux qu'il en demande la clef à des médecins, et aucun d'eux ne se trompera sur les personnages mis en cause dans cette œuvre haineuse. C'est là que Tismet de l'Ancre a paru pour la première fois; il y est assez reconnaissable.

IATROS.

*
* *

Mon général,

Je ne vous savais pas directeur de l'*Intermédiaire*...

Je vous assure que les *Kamtchatka* sont faits de chic et qu'il ne s'y trouve l'image vraie de personne.

Cordialités, mon cher confrère.

ALPHONSE DAUDET.

—

Médaille de Saint-Benoît (XXXII, 199). — La petite correspondance me rappelle une question à laquelle j'ai négligé de répondre en son temps. Voici le sens des inscriptions de la médaille de Saint-Benoît :

En haut : I. H. S. : Jesus hominum salvator.

Dans les angles de la croix : C. S. P. B.: Crux Sancti Patris Benedicti.

Sur la croix verticalement : C. S. S. M, L. : Crux Sacra (semper) sit mihi lux.

Horizontalement : N. D. S. M. D. : Nec Draco sit mihi dux.

En bordure : V. R. S. N. S. M. V. S. M. Q. L. I. V. L. : vade retro Satana, non suade mihi vana; sunt mala quæ libas; ipse venena libas.

GEO.

—

Autodafé (XXXII, 357, 615; XXXIII, 136, 376.) — Pour la démontrer invraisemblable, je crois qu'il ne faudrait pas serrer de trop près la petite histoire de voleurs que M. J. B. M. nous raconte, dans l'*Intermédiaire* du 30 mars, sur l'abolition de l'Inquisition, en Espagne, en 1809.

Ni date précise, ni lieu exact, ni fait certain, c'est insuffisant pour une démonstration historique. Trois régiments mobilisés afin d'assiéger la maison des inquisiteurs, et le regret de n'avoir pas de canon pour enfoncer leur porte! Et les prisonniers « des deux sexes, âgés de 14 à 60 ans, tous enchaînés et complètement nus! » N'est-ce pas une réminiscence des drames du boulevard du Temple? — Cela rappelle trop la prise de la Bastille, et je pense que la salle de tor-

ture de l'une ne doit pas plus nous effrayer que les « hideux cachots » de l'autre.

J'ai lu beaucoup d'auteurs espagnols ou français sur cette période, dépouillé un grand nombre de documents manuscrits aux archives de France et d'Espagne, relatifs à ces événements, je n'ai jamais rencontré la plus petite allusion à cette aventure.

Mais ceci ne prouverait que mon ignorance. Il faut s'instruire quand on en trouve l'occasion : je serais reconnaissant à M. J. B. M. de citer quelques-uns des « nombreux historiens, » quelques textes des passages qu'il a lus « vingt fois dans maints auteurs. » Je le prie seulement de nous citer des noms autorisés, et je l'engage à écarter, comme ne l'a pas fait, en ce même numéro du 30 mars, un autre collaborateur, M. Edouard Rinadel, des arguments puisés dans les *Mohicans de Paris*, d'Alexandre Dumas.

GEOFFOY DE GRANDMAISON.

—

Quelles sont les causes de la ruine de l'Espagne? (XXXII, 478; XXXIII, 462)— L'Espagnol n'est ni trop riche, ni trop paresseux; mais il est extrêmement philosophe. Il n'est pas ambitieux; il ignore le *struggle for life*, car il est toujours satisfait.

Il est bien plutôt indolent : tout effort lui coûte, parce qu'il ne le considère pas comme indispensable à l'amélioration de son sort; toute activité lui est à charge et l'attristerait plus que l'accroissement de son bonheur pourrait lui procurer de satisfaction.

Dans une intéressante étude : *Espagne*, qui vient de paraître chez Charpentier, M. Georges Lecomte, établissant un parallèle entre l'industrialisme contemporain et le calme mélancolique de l'Espagne, émet cette opinion justement motivée :

Les économistes, qui se soucient de production et non de bonheur, seront sans indulgence pour ce peuple d'Andalousie, bohême et mou, qui se borne au strict effort nécessaire pour vivre : ils lui reprocheront ses hordes de mendiants, ses somnolences à l'ombre, son organisation indigne d'un peuple moderne. Ils ne manqueront pas de l'humilier en lui opposant le gigantesque labeur des nations industrielles, où l'effort de l'homme, incessant, spécialisé, machinal, atteint son maximum de tension et de puissance. En résulte-t-il pour lui plus de félicité ?

EDOUARD RINADEL.

***

— Il est vraiment étonnant que, parmi les réponses données, manque la plus saillante des explications.

Ne trouve-t-on pas qu'on puisse attribuer la ruine de l'Espagne (en grande partie) à l'expulsion des Juifs?

On n'a qu'à considérer, en effet, que les Juifs tenaient dans leurs mains presque tout le commerce et la grosse propriété foncière; ils étaient, en outre, d'habiles administrateurs au profit du pays.

Forcés à partir sans emporter de *monnaie*, ils ont dû se défaire des terres et des maisons pour acheter des *marchandises* et tout objet qu'il leur était permis d'emporter. On raconte qu'à un certain moment, on vendit une maison en échange d'un âne.

On conçoit l'état de désordre économique qui s'ensuivit. Les Juifs ne furent pas seuls atteints. Tous les propriétaires se virent ruinés; le commerce languit. Les richesses des colonies ne suffirent pas à sauver l'Espagne, qui ne se releva plus du coup qui la libéra des Juifs.

UN TROUVEUR.

—

Les prisonniers de Saint-Florent étaient-ils républicains ou vendéens? (XXXII, 556; XXXIII, 104, 269, 380.)— Puisque le confrère Dieuaide demande une enquête sévère sur le nombre, le lieu des arrestations, les chefs des prisonniers républicains de Saint-Florent, on peut commencer par lui citer 10 officiers et 70 sous-officiers et soldats du 11e bataillon d'Orléans que commandait Aubertin, faits prisonniers à Châtillon et délivrés à Saint-Florent par l'intervention de MM. de Lescure et de Bonchamps (*Mémoires de l'adjudant-général Aubertin*, p. 50).

C'est une occasion de signaler à M. Chassin (*Vendée patriote*, t. III, p. 215) la légère erreur qu'il a commise en comprenant Aubertin parmi ces prisonniers.

Il est à regretter qu'en citant, d'après let *Mémoires* d'Aubertin, les mesures de rigueur prises par le chef vendéen Cesbron d'Argonne, envers les 6,000 prisonniers qu'il avait la mission de garder et de maintenir (mission que tout militaire sait difficile), M. Chassin ait précisément remplacé par des points le court passage qui rend hommage aux habitudes de clémence des généraux vendéens.

L. B.

***

Saint-Florent-le-Viel possédait, au siècle dernier, une vieille église, grande tout au plus comme une chapelle, formant avec des masures, ce que les géographes du XVIIe siècle appelaient l'ancienne abbaye, abandonnée par ses moines vers l'an 1000. Ce serait dans l'enceinte de ces ruines que l'on aurait entassé 5,000 prisonniers républicains.

Un intermédiairiste, digne de ce titre, doit être toujours curieux et souvent sceptique ; c'est le cas de l'être pour qui veut prendre la peine de se rendre à Saint-Florent-le-Viel et examiner ce qui pouvait bien être habitable dans la minuscule abbaye et comparer sa superficie avec celle qui semble nécessaire à héberger un si grand nombre de prisonniers et la garde indispensable.

On sait que la Convention décréta, le 14 octobre 1794, un sursis à l'exécution d'un jugement de la commission militaire de Nantes, contre Mme de Bonchamp, et qu'elle motiva son décret sur le fait qu'elle avait empêché grand nombre de soldats républicains d'être fusillés, *notamment* à Saint-Florent.

Remarquons, pour ordre, que ce *notamment* à Saint-Florent, est un accroc à la légende qui glorifie le général Bonchamp.

A ce document officiel, il y a lieu d'opposer le rapport des représentants Bourbotte, Turreau, Chaudieu et Francastel (séance du 2 brumaire an II) qui indique que le nombre des prisonniers vendéens rendus à la liberté s'élevait à plus de 8,000.

En exagérant le nombre des prisonniers républicains, les généraux vendéens ont obtenu des généraux républicains qu'on appliquât, dans les deux camps, une grâce égale et réciproque pour tous les prisonniers.

Sauf ce subterfuge, tout se réduit aux procédés ordinaires de la guerre; mais, je le répète, pourquoi Bonchamp a-t-il été seul encensé et glorifié ?

A. Dieuaide.

—

Enseignes de Paris (XXXII, 558; XXXIII, 142, 426). — Je regrette de ne pas avoir noté au passage le nom de la rue, non plus que celui de l'industriel.

Mais j'ai parfaitement lu, il y a trois ou quatre ans, à Paris, au-dessus de la porte d'un fumiste de la rive gauche, non loin du boulevard Saint-Germain, une enseigne ainsi conçue :

« *Fumisterie des Ministères* ».

L. de Léris.

***

— M. Ed. Rinadel s'étonne qu'un épicier ait pris pour enseigne le *Peuplier National*. Ce n'est évidemment pas en tant que Peuplier que cet arbre a été pris pour enseigne par un épicier *patriote*, mais bien en tant qu'Arbre de la Liberté.

On ignore généralement que c'est le peuplier *(populus)* et non le chêne, qui est par excellence l'arbre de la liberté. A défaut d'autres preuves, j'invoque les paroles célèbres qu'on chanta sur l'air des *Girondins :*

Que n'a-t-on choisi le chêne
Pour arbre de la Liberté?
Il aurait nourri sans peine
Tous les cochons qui l'ont planté.
Mourir pour la Patrie.....
Etc., etc.

Il y a quelques années, existait encore à Bruxelles, devant le Palais du Roi, un peuplier gigantesque, isolé au milieu de la place et qui s'appelait l'Arbre de la Liberté. Après sa chute, son bois a été débité en petits cubes patriotiques estampillés par l'administration communale.

L. Berenger.

—

Les soldats de Napoléon en Espagne (XXXII, 596; XXXIII, 218, 427). — J'ai parcouru la bibliographie de la guerre d'Espagne, communiquée par M. J. Bertin, et n'y vois pas cité un ouvrage que je possède dans ma bibliothèque.

History of the War in the Peninsula and in the South of France, from the year 1807 to the year 1814. By W. F. P. Napier, C. B., colonel H. P. Forty-third regiment, member of the Royal Swedish Academy of military Sciences. The second edition, to which is prefixed a reply to various opponents; together with observations illustrating Sir J. Moore's Campaigns. London, Thomas & William Boone, New Bond street, 1832-40. 6 forts volumes in-8° reliés, dos et coins en maroquin, par Upham Beet, 49, New Bond street, London; cartes et plans des batailles hors texte, gravés sur acier; pièces justificatives en Appendice.

La réplique placée en tête du tome Ier s'adresse aux publications suivantes :

1° *Notes on the Campaign of 1808-9 in the North of Portugal, by colonel Sorrel;*
2° *Narrative of the Peninsular War, by major Leith Hay;*
3° *Annals of the Peninsular Campaigns, by the author of Cyril Thonston;*
4° *Strictures upon colonel Napier's History of the Peninsular War. Anonymous;*
5° *Life of the Duke of Wellington, by major Moyle Sherer.*

Cette réplique a paru à part chez le même éditeur. De même, il a été publié chez lui :

Col. Napier's Justification of his third volume, forming a Sequel to his Reply to various opponents and containing some new and curious facts relative to the Battle of Albufera, 8 vol.; price : 1 s. 6 d.

En tête du tome V se trouvent :

1° *Answer to Some Attacks in* ROBINSON'S LIFE OF PICTON;
2° *Answer to some Attacks in the* QUARTERLY REVIEW (1832-1836);
3° *Counter-Remarks to* MR DUDLEY MONTAGER PERCEVAL'S *Remarks* UPON SOME PASSAGES IN COLONEL NAPIER'S FOURTH VOLUME OF THE HISTORY OF THE PENINSULAR WAR.

Enfin, le tome VI débute par la controverse suivante :

1° *Justificatory notes in reply to :*
(a) *Alison's History of French Revolution;*
(b) *Sir Walter Scott's Life by Lockhart;*
(c) *Colonel Gurwood's Duke of Wellington Despatches;*
2° *A letter to general lord Viscount Beresford being an answer to His Lordship's assumed* REFUTATION *of col. Napier's Justification of his third volume;*
3° *Reply to the third article in the* QUARTERLY REVIEW *(1836-1840?) on col. Napier's History of the Peninsular War.*

G. WAGG.

—

Bordeaux et maquereaux (XXXII, 633, XXXIII, 231, 428). — Je me suis servi de ces mots dans ma traduction des *Mimes de Hérodas*, et M. Boisaeq, de Liège, traducteur des mêmes *Mimes*, me l'a reproché. Or, il fait dire à Battaros : Je suis un *prostituteur!* mot qui ne s'emploie pas sans régime (voy. Littré). Le troisième traducteur de *Hérodas*, M. Dalmeyda, est encore plus original; il fait dire à Battaros : Je suis un *prostitué!* et, dans le titre du *Mime*, il se sert du mot latin *leno*, ce qui n'est pas traduire. Les Italiens sont plus hardis; M. Selti a osé mettre : *Tutti tenevan bordello*. Je fais comme M. Selti, j'appelle un chat un chat, et Rollet un fripon.

RISTELHUBER.

—

Les assignats « Corset » (XXXIII, 89, 348). — Dans l'origine, l'assignat de cinq livres, dont on rencontre tant d'exemplaires chez les collectionneurs, était signé : *Corset*. D'où son nom. Ceux des viveurs qui, de 1790 à 1800, s'égaraient sous les galeries du Palais-Royal, chef-lieu de la galanterie d'alors, disaient aux filles, très-nombreuses en cet endroit :

Voyons la belle : *Corset pour corset.*

Voilà ce que racontent les *Mémoires* du temps.

PHILIBERT AUDEBRAND.

—

La sœur de Ravaillac a-t-elle eu un fils de Henri IV? (XXXIII, 125, 430). — Mercier, dans son *Nouveau Paris*, Brunswick, 1800, se demande, t. Ier, page 91, pourquoi la statue de Henri IV, jusqu'alors vénérée, avait subi le même sort que les autres et ajoute ce qui suit :

Ce qui m'étonna le plus, c'est que j'entendis dire autour de moi : Si Ravaillac a tué Henri IV, c'est parce qu'il avait engrossé sa sœur, et qu'il l'abandonna ensuite. Le peuple à la longue, sait donc tout ! Ce fait-là étoit consigné dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale.

Les termes de ma communication sur le fait cité par Gui-Patin, ont été pris textuellement dans le livre 28 des *Mémoires* de Sully, page 3, édition de Londres 1752.

La réflexion faite à ce sujet par mon collègue Penguillou ne serait fondée qu'autant que la lettre 122 de Gui-Patin n'ait pas été revue et corrigée postérieurement.

Mes collègues auraient-ils connaissance du manuscrit dont parle Mercier ?

A. DIEUAIDE.

—

Automates (XXXIII, 129, 436). — Vaucanson, ce mécanicien de génie, qui était né à Grenoble et vécut de 1709 à 1782 (dont M. T. Pavot cite plusieurs automates célèbres), fut nommé inspecteur des manufactures de soie et perfectionna les machines employées dans cette industrie.

Détail peu connu, il fut en butte, comme Jacquard, à la haine des ouvriers de Lyon, les maîtres en l'art de tisser la soie. Vaucanson, pour se venger d'eux, s'amusa à fabriquer un âne automate qui tissait une étoffe à fleurs.

L'anecdote était amusante à rappeler.

EDOUARD RINADEL.

—

Artistes lauréats à retrouver (XXXIII, 164, 440). — Nous avons répondu pour *Louis Judius*, on a répondu pour *Schmitz*, aujourd'hui nous répondrons pour *Abel Widmer*, fils de Jean-Philippe Widmer et de Suzanne-Amélie Bœcking, né à Chantemerle le 12 décembre 1805. Elevé à Essonnes dans sa famille jusqu'à l'âge de neuf ans, il entra au collège Louis-le-Grand, le 9 octobre 1817, en sortit le 30 septembre 1822, acheva ses études dans la pension Goubaud, qui suivait les cours du collège Bourbon. Il remporta en 1824, le deuxième grand prix de mathématiques au concours général, entra à l'école polytechnique, le 12 novembre 1825 et en sortit le 13 novembre 1827.

La grande industrie l'appelait et il devint filateur de coton sous la direction de son oncle, M. Sydenham (maison Feray et Cie d'Essonnes, Seine-et-Oise).

En 1832, il dirigea avec une grande distinction la filature de coton de Rouval, près Doullens, acquise par M. Sydenham, mais une maladie de cœur à laquelle il succomba le 16 janvier 1838 à l'âge de trente-trois ans, l'avait déterminé à quitter les affaires et il s'était retiré à Paris chez ses parents. Il fut inhumé au cimetière du Montparnasse.

Un horrible événement, dont le pauvre malade ressentit une commotion terrible, répandit la terreur dans la maison qu'il habitait : la jeune femme de chambre de sa mère qui le veillait avec elle étant montée dans sa chambre au cinquième, s'y trouva face à face avec un scélérat qui la tua raide d'un coup de poinçon ! C'était Jadin, un forçat libéré qui, arrêté et jugé, paya de sa tête son crime abominable !

P. c. c. : EDOUARD PÉLICIER.

—

Histoire abrégée des rois et comtes de Provence. La Haye, 1756 (XXXIII, 164). — D'après la dernière édition de Moreri (1759), l'histoire des comtes de Provence aurait pour auteur : Russi.

A. DIEUAIDE.

—

Revues s'occupant de l'étude des langues modernes (XXXIII, 201). — En réponse à cette demande, je signalerai la *Revue hispanique*, recueil consacré à l'étude des langues, des littératures et de l'histoire des pays castillans, catalans et portugais (Alphonse Picard, 82, rue Bonaparte). La *Romania* contient aussi d'importants articles de linguistique sur les idiomes néo-latins.

POGGIARIDO.

—

La statue de Guillaume Tell (XXXIII, 203, 393). — M. Paul n'admet pas « sans

quelque répugnance qu'un étranger s'arroge le droit (*sic*) d'orner les places publiques de la Suisse des statues de Tell. » Ils vont bien, les Suisses ! on leur offre un chef-d'œuvre de Mercié, ils le refusent, et le remplacent par un travail de praticien. Il y a au fond de tout cela une campagne de gâcheurs de plâtre contre l'illustre sculpteur français, pas autre chose. Le patriotisme a bon dos.

O. S.

—

Un anonyme à découvrir, M. P. R. de C. (XXXIII,285.) — La brochure a été rééditée en 1789, sous ce titre : *Traité de la peinture en pastel, du secret d'en composer les crayons et des moyens de les fixer, avec l'indication d'un grand nombre de substances propres à la peinture à l'huile*, par M. P. R. de C., à P. de L. (Paris, 1789, in-12).

L'ouvrage est dédié à P. de Lasteyrie, auteur de l'ouvrage suivant :

Del Guado e di altri vegetabili da cui si può estrarre un color turchino, colla descrizione della coltura del Guado della preparazione del pastello dei diversi metodi per ottenere la fecula turchina e della maniera di applicarla alla tintura, de P. de Lasteyrie (Rome, 1811, in-8°).

Il serait fort possible que l'auteur anonyme de la brochure en question soit italien.

On avait posé la question suivante, dans le journal de la *Blancherie*, 1786, p. 129 :

Quel est le meilleur moyen de fixer le pastel, et s'il est indifférent, pour qu'il ait du succès, que les ouvrages soient anciens ou nouveaux, et si l'Académie de peinture avait pris quelque parti à cet égard?

M. P. R. de C. serait-il M. P. Rud'hon, de Cluny? L'illustre peintre, étant jeune s'occupait beaucoup de peindre au pastel.

A. Dieuaide.

—

Robert-le-Diable (XXXIII, 288, 599). — On a dit que ce fut Robert, père de Guillaume-le-Conquérant, qui mérita le surnom de Diable; mais on a l'embarras du choix entre lui et Robert Guiscard, très digne aussi de porter ce surnom. Suivant Borinski dans sa dissertation *Zur legende von Robert dem Teufel*, la légende de Robert-le-Diable a été inspirée par les aventures de Robert Guiscard. M. Farinelli qui mentionne cette assertion dans un intéressant travail sur Don Juan (*Giornale storico della letteratura italiana*, fascicule 79, p. 26) ajoute que M. Gaston Paris voit, dans l'histoire de Robert-le-Diable, la transformation chrétienne d'une fable mythologique, sans fondement historique, et renvoie au tome XV, p. 166 de la *Romania*. Mais il y a erreur dans l'indication; du moins, je n'ai rien trouvé dans ce volume, à la page susdite, qui concerne Robert-le-Diable.

Dans son curieux article, M. Farinelli établit que la *espantosa vida de Roberto el Diablo*, très répandue en Espagne, put aider à la formation de la légende de Don Juan.

Poggiarido.

*
* *

— Depuis longtemps, il est de tradition de considérer le duc Robert-le-Magnifique comme le *Robert-le-Diable* des légendes... et des opéras. Cependant, en étudiant Orderic Vital et ce qu'il dit de son contemporain, Robert Courte-Heuse, fils aîné de Guillaume-le-Conquérant, en se rappelant la croisade à laquelle il prit part, et ses nombreuses aventures, on ne peut s'empêcher de penser que Courte-Heuse pourrait bien avoir été vraiment le véritable Robert-le-Diable.

C. R.

—

Armoiries et devise des Riomet de Dorette (XXXIII, 290). — En 1568, Daniel Riomet vivait à Saint-Germain l'Herm.

Avant 1670, François Riomet, fils ou petit-fils du précédent, laisse deux fils habitant le château de Dorette, commune de Brenat; l'aîné, Estienne Riomet, sieur de Dorette, fils de François, sieur de Dorette, et son frère, Jean, font serment de fidélité, foy et hommage au roi pour raison de la dîme de la terre et seigneurie de Dorette et de ses dépendances dans la paroisse de Brenat, justice d'Ibois et bourg d'Issoire venant de leur père.

En 1722 il y avait des Riomet à Fayet-Rounaye, habitant le fief du Pin et mariés à deux sœurs dont le nom était Du Pin.

1650. — Il y avait un François Riomet à Saint-Vert (Haute-Loire).

Les actes d'état-civil antérieurs à 1725 sont déposés dans les greniers du greffe de la cour d'appel de Riom (Saint-Germain-l'Herm, Brenat et Fayet-Rounnaye). — Ceux de Saint-Vert (Haute-Loire) sont, je ne sais où : au Puy, peut-être. — C'est dans tous ces registres qu'il faudrait fouiller. *Les registres d'insinuations déposés aux Archives départementales de Clermont-Ferrand* fourniraient de précieux renseignements. — Ceux du *Puy* aussi.

Les Riomet de Dorette ont été alliés aux Saby, Falcon, Chardon de Varennes, aux Dumas de Vallore, aux de Brossier de Chambornet, aux de Caissac, aux Du Lac, aux Pradon, aux Mestre, etc.

X...

—

Existe-t-il un recueil illustré d'anciennes plaques de cheminées, soit en dessins, soit en gravures? (XXXIII, 291). — M. Edouard Metz (décédé il y a quelques mois) a réuni aux forges d'Eich, près de Luxembourg, une collection d'environ 180 taques de cheminées, qu'il a fait attacher aux murs des bâtiments de l'usine. M. Metz a à différentes reprises fait faire les photographies de ces taques. Ces photographies réunies dans un carton forment un petit album qui sort absolument du banal; j'en possède un exemplaire.

J'ai publié il y a trois ans dans un journal paraissant à Luxembourg une description détaillée de ces plaques; je dispose encore d'un tiré à part de cette description. Je serais enchanté de pouvoir la soumettre à notre collaborateur A. R. T.

Dans les 180 taques, il y en a 60 qui sont armoriées, sur les autres les sujets les plus variés sont présentés : la Mythologie, l'Ancien et le Nouveau Testament, l'Histoire ancienne, etc., etc.

D. DE LUXEMBOURG.

—

Cachet à déchiffrer (XXXIII, 291). — Je suppose que ce cachet a été gravé en commémoration d'un mariage ou d'un évènement familial analogue.

En tout cas, la formule $17\frac{14}{V}76$, signifie 14 mai 1776. Cette façon d'écrire les dates était usitée par J.-J. Rousseau dans sa correspondance. Elle est encore aujourd'hui d'un usage courant dans la langue allemande.

IATROS.

—

Inscriptions et devises horaires (XXXIII 293). — M. R. G. C. trouvera beaucoup à puiser dans notre confrère anglais : *Notes and Queries* ; presque chaque semestre il y a des inscriptions horaires et presque toujours avec provenance. Après ceci je citerai deux articles par Warrington Hogg : *Sun-dials* dans *The Straw Magazine,* june 1892 et sept. 1893 ; et le splendide volume : *The book of sun-dials, collected by Mrs. Alfred Gatty*, 3d. ed. *edited by H. K. F. Eden and Eleonor Lloyd*, etc. (richement illustré) *London, G. Bell and Sons,* 1890.

Si M. R. G. C. le désire, je puis lui envoyer une assez longue bibliographie sur les cadrans solaires.

Dr C. TAMBURINI.

***

— Collège de Béthune (Pas-de-Calais) en 1830-40 :

Tarda fluit pigris, velox operantibus hora.
Eheu fugaces, Posthume, Posthume,
Labuntur anni.

Fonderie de canons de Douai 1860.

Horas non numero, nisi serenas.

BIBL. C.

***

— J'ai vu, il y a peu d'années en Provence, près de Brignoles, l'inscription provençale suivante sur un cadran solaire qui doit encore exister : *Badaou, faï toun camin, l'houro passo* (Badaud, fais ton chemin, l'heure passe).

G. G.

***

— J'ai vu vers 1840 au château de La Rochefoucauld (Charente) un cadran solaire portant cette devise empruntée, je crois, à Horace :

Eheu, fugaces labuntur anni,
Fugit irreparabile tempus.

Autre relevée en 1863, à l'église d'Anet (Eure-et-Loir) :

Ora ne te rapiat hora.

Autre à l'église d'Urruyne (Basses-Pyrénées) près St-Jean-de-Luz :

Vulnerant omnes, ultima necat.

Sur le cadran solaire de l'église *Cambo* (Basses-Pyrénées) :

Dubia omnibus
Ultima multis.

Si l'honorable collègue R. G. C. publie le recueil intéressant dont il s'occupe, je lui serai très reconnaissant de me faire savoir où je pourrai me le procurer.

CHRISTAGÈNE.

***

— Le château de Beaupuy, commune de ce nom, canton et arrondissement de Marmande (Lot-et-Garonne) possède sur sa grande horloge extérieure une charmante devise horaire. Je l'ai lue dans mon enfance, je l'ai oubliée, hélas ! mais quelque confrère de ce pays-là ne pourrait-il suppléer à mon manque de mémoire ?

OROEL.

***

— R. G. C. connaît-il le très intéressant travail que le Dr R. Blanchard, de l'Académie de médecine, a publié récemment sur ce sujet ? Il y trouvera 31 gravures de cadrans solaires et 122 devises, latines ou françaises.

L'art populaire dans le Briançonnais. Les cadrans solaires, Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, 2e série, tome XIII, p. 7-53. 1895.

IATROS.

***

— Le collabo R. G. C. trouvera un grand nombre de ces inscriptions, sous le titre de *Cadrans solairiana* dans notre recueil (V, 532, 589, 620, 710 ; VI, 27, 463 ; VII, 31, 117, 276, 460 ; IX, 267 ; X, 136, 361, 492, 520, 713 ; XI, 139, 336, 662 ; XV, 271, 361 ; XVI, 460, 522, 620).

T. R.

—

Livres de raison (XXXIII, 293). — M. Houzé de l'Aulnoit, avocat distingué du barreau de Lille, a publié il y a une quinzaine d'années, le livre de raison d'une famille Le Comte, de cette ville. M. Séré-Depoin, président de la Société historique du Vexin, si je ne me trompe, a publié en 1895 le livre de raison d'une famille Le Maistre. Je n'ai pas ces ouvrages sous les yeux, mais je les ai lus, et quoique je n'en connaisse pas exactement les titres, il sera facile au confrère Lecnam de les connaître, puisqu'il ne s'intéresse qu'à la Flandre, la Picardie et l'Artois.

LA COUSSIÈRE.

***

— A ajouter à la liste des registres de famille tenus particulièrement dans la Flandre, la Picardie et l'Artois :

1° *Vieux papiers et vieux souvenirs, 1788. — Les lettres de mon grand-père, 1789-1795* : par M. Ch. Thellier de Poucheville (ancien député du Nord) ; Valenciennes, Giard et Seulin, 1877, pet. in-8°. — Cet ouvrage n'a pas été mis dans le commerce ; il a été réimprimé plus tard et augmenté, sous ce titre : *Vieux papiers et vieux souvenirs, 1788 ; les lettres de mon grand-père, 1789-1795 ; un magistrat d'autrefois, 1795-1837* ; Lille, Desclée, De Brouwer et Cie, 1888, in-18.

2° *Récits d'un grand-père, livre de famille*, par M. Edmond Leroy ; Valenciennes, Giard et Seulin, 1878, petit in-8°. Cet ouvrage n'a pas été mis en vente : c'est le journal d'un émigré, suivi de lettres de famille, jusqu'après la guerre de 1870.

J. LT.

—

Ex-libris d'écolier (XXXIII. 294). — On trouvera dans la *Revue des traditions populaires* toute une série de semblables formules.

IATROS.

***

— En voici un qui était très usité jadis dans les petits séminaires d'humanités des provinces wallonnes de la Belgique :

Vivent les vacances !
Denique tandem
A bas les pénitences
Habebunt finem
A bas la sonnette
Voce sinistra
Qui toujours répète
Piger, labora !

Je crois qu'on pourrait en citer des quantités comme cela.

CLÉMENT LYON.

— Un bulletin bibliographique, qui me tombe par hasard sous les yeux, mentionne la publication par *la Revue des traditions populaires*, octobre ou novembre 1892, d'un article de M. L. de la Sicotière, consacré aux coutumes scolaires (*Inscriptions sur les livres des écoliers*).

Je n'ai point la revue en question, j'ignore où elle se publiait et si elle vit encore, mais je suis persuadé que notre confrère Arch. Cap., s'il peut se la procurer, tirera profit d'une étude due au savant collaborateur, si vivement regretté à l'*Intermédiaire*.

SENSIM.

***

— J'ai rencontré souvent, sans m'expliquer sa vogue, cette inscription en bouts-rimés boiteux :

Si tu veux savoir mon nom,
Regarde dans le petit rond.

Le propriétaire avait dessiné une circonférence où s'encadrait sa signature.

— Aussi fréquent était cet autre.... distique, sous le règne de Louis-Philippe :

Ce livre est à moi
Comme Paris est au Roi.

Sur la garde d'un livre cité par M. Uzanne s'étalait cette note : « Ce livre est et appartient à Pierre Lhuillier de la Chapelle ; en cas de perdition, il prie ceux ou celles qui le trouveront de le remettre à sa personne, ou à son amie Thérèse Migot qui le (*sic*) récompenseront. Leur demeure, rue de Poissy, vis-à-vis le cimetière, à Saint-Germain-en-Laye. Ce 7 août 1749. »

T. PAVOT.

— Même réponse : V. A. T.,

***

— Bien que j'aie été appelé à manipuler nombre de vieux classiques, les formules que j'ai rencontrées ne varient guère en dehors de celles citées, si menaçantes pour Pierrot et autres voleurs tentés du démon.

Cependant, j'ai trouvé aussi des promesses de récompense en cas de restitution, telles que :

Je vous paierai du bon vin blanc
A la Saint-Vincent.

Enfin, j'ai lu récemment sur un bouquin du siècle dernier ce pieux quatrain, qui m'était inconnu :

Hic liber est meus,
Post mortem nescio cujus.
Si forte illum habeas
De profundis pro me dicas.

Mais est-ce bien là un ex-libris d'écolier ?

COLLINE.

***

— A ajouter à la collection :

Celui de l'écolier qui n'aime pas les curés :

Ce livre appartient à son maître
Qui n'est ni curé ni prêtre,
Et n'a point envie de l'être.
En cas de perdition
X... est mon nom.

Un autre, également très connu, et agréablement rappelé dans deux strophes du spirituel poète ornais, M. G. Le Vavasseur. (*Compte rendu de l'association amicale du collège d'Argentan*. 1893).

L'enfant est à peine aguerri
Qu'il déchire *Liber Petri*
. . . .
Voici que la société
Affirme la propriété,
Comme un dogme de sa morale.

—

Un temps fut où l'on y croyait :
En tête du premier feuillet,
Pierre d'une main jeune et fière,
Ecrivait : « Ce livre est à moi,
Tout comme Paris est au Roi. »
Quelle caution, pauvre Pierre !

SENSIM.

— Même réponse : V. A. T.

—

Daïra, histoire orientale (XXXIII, 294). — Par tirages restreints, il faut entendre tirages inférieurs à 25 exemplaires. M. Ph. de Bosredon a fait imprimer à *quinze* exemplaires en 1893, à Périgueux, un ouvrage petit in-4° intitulé : *Répertoire des sceaux des rois de France et des princes et princesses de la Maison royale de France des trois races*.

UN GARUMNAIS.

—

Procession pompeuse des Cordons bleus (XXXIII. 295). — Il s'agit des chevaliers

du Saint-Esprit, qui portaient la croix de l'ordre suspendue à un ruban bleu céleste moiré ; d'où l'usage de les appeler *Cordons bleus*.

L'ordre du Saint-Esprit avait deux fêtes : celle du premier jour de l'an, en souvenir de l'anniversaire de son institution par Henri III (31 décembre 1758 et 1er janvier 1759) ; — celle de la Pentecôte, en commémoration du double anniversaire de son élection, comme roi de Pologne, et de son avènement au trône de France, qui avaient eu lieu le jour de la Pentecôte, fête de la descente du Saint Esprit sur les apôtres.

En consultant les almanachs de l'époque, par exemple le *Calendrier de la Cour* et l'*Almanach royal*, on verra que la Pentecôte tombait bien, en 1781, le 3 juin.

LE PORTIER DE L'INTERMÉDIAIRE.

—

L'affaire Pomarède (XXXIII, 295). — Je me rappelle avoir, étant enfant, en 1849, entendu raconter par un de mes oncles, qui habitait dans l'arrondissement de Lodève, les méfaits du sieur Pomarède, détrousseur de grands chemins, auquel un de ses amis avait échappé en écartant le canon du fusil de l'assassin, déjà présenté à l'intérieur de la voiture, et lançant son cheval à toute vitesse.

Pomarède (qui, je crois, fut guillotiné) a dû être jugé par la cour d'assises, et par conséquent à Montpellier.

Pomarède était, paraît-il, propriétaire et jouissait d'une certaine aisance en dehors de ses rapines.

V. A. T.

***

— L'arrêt de condamnation de Pomarède par la cour d'assises de l'Hérault est du 7 décembre 1842.

Le procès de Pomarède a été publié par Martel aîné, de Montpellier, 1843, in-8°.

A. DIEUAIDE.

—

Que sont devenus les enfants de J.-J. Rousseau! (XXXIII, 296). — Peut-être serait-il bon de s'entendre avant sur la réalité de cette paternité.

Or, je lis dans *l'Allemagne* de Heine (1866 t. 2, p. 245).

Rousseau n'a pas envoyé ses enfants à l'hospice des Enfants Trouvés : il n'y a envoyé que les enfants de Mademoiselle Thérèse Levasseur. Déjà, il y a trente ans, à Berlin, un des plus grands psychologues allemands appela mon attention sur un passage des *Confessions*, d'où il résultait clairement que Rousseau ne pouvait être le père de ces enfants ; ce misanthrope grognard aimait mieux, par vanité, paraître un peu barbare que d'être soupçonné d'avoir été incapable de toute paternité.

D'autre part, dans son livre, ***Laura, Voyages et Impressions***, publié en 1865, Georges Sand écrivait :

. . . .

.... Vingt fois j'ai entendu Mme Dupin (la grand'mère de l'auteur) dire à ceux qui accusaient Rousseau devant elle d'être un père dénaturé : Oh ! pour cela, nous n'en savons rien ; et Rousseau n'en savait rien lui-même. Une fois elle dit en haussant les épaules : Est-ce que Rousseau pouvait avoir des enfants ? Ne sait-on pas que Mme d'Houdetot qui eut une année au moins la confiance entière de Jean-Jacques, affirmait qu'il ne se croyait pas le père des enfants de Thérèse.

Dans ces conditions, Rousseau avait beau jeu à parler de sa sensibilité.

Enfin, il me semble avoir lu quelque part que, du vivant de Jean-Jacques, des recherches furent faites aux Enfants-Trouvés, pour savoir ce qu'étaient devenus ses prétendus enfants.

ALPHA.

—

Quels sont les hommes dépanthéonisés? (XXXIII, 296). — A Mirabeau, Marat et Lepelletier Saint-Fargeau, il faudrait ajouter, d'après l'opinion la plus probable, Voltaire et Jean-Jacques Rousseau, dont les tombeaux auraient été violés en 1814 ou 1822, et les cendres, pour employer l'expression consacrée, jetées à la voirie. Voir notre *Intermédiaire* (I, 7, 25, 26, 42, 43, 49, 57, 58, 65, 66, 71, 81, 97, 161 ; II, 232, 314 ; IX, 388 ; XI, 162 ; XIV, 321 ; XXIII, 453), où les arguments pour et contre sont amplement exposés.

T. R.

Dans quel département et en l'honneur de quelle fête a-t-on exécuté longtemps la danse des Bouffets? (XXXIII, 296). — Cette danse s'exécute dans le département du Gard et à Uzès seulement, chef-lieu d'un de ses arrondissements.

Le mot « bouffet » en langage languedocien, est la traduction patoise du mot soufflet.

Dans beaucoup de localités, la clôture du carnaval est marquée par la destruction d'un mannequin, désigné généralement en Languedoc sous le nom de *Caramantran* (carême entrant), lequel est noyé, pendu ou brûlé, suivant les coutumes établies. A Uzès, on a adopté le système de la crémation; cette cérémonie est accompagnée d'une danse spéciale dont l'origine, ignorée de la génération actuelle, remonte sans doute fort loin.

Voici en deux mots la description de cette danse, en laissant à chacun le soin de trouver, de cet usage, telle explication qui lui paraîtra la plus plausible?

Les bouffetiers, porteurs de soufflets, qui font partie intégrante de l'escorte du Caramantran, se répandent dans la ville dès le matin, sur une longue file; ils sont uniformément vêtus d'un pantalon blanc, d'une chemise de femme flottant hors du pantalon, d'un bonnet de coton blanc, et armés d'un soufflet. Au son du tambour, battant une farandole spéciale, ils se livrent à une danse burlesque, dont une des figures consiste à se poursuivre avec les soufflets, comme font les garçons apothicaires dans la comédie de *M. de Pourceaugnac*. Les curieux, les curieuses surtout, sont poursuivis de la même manière par des tirailleurs, détachés de la bande. La promenade se continue jusqu'au moment où les bouffets vont accompagner le Caramantran, et recommence jusqu'à la nuit.

Cette coutume est exclusivement locale et n'est en usage dans aucune autre ville du Languedoc.

Si mon collègue, l'auteur de la question, désire se faire plus facilement une idée du divertissement, au moins original que je viens de décrire, je le prie de se reporter au volume de la collection du journal l'*Illustration*, année 1857, p. 188, où il trouvera un dessin que j'y ai fait insérer à cette époque et qui lui fournira les données les plus exactes sur la coutume qu'il désigne dans sa question.

M. DE L.

Henri IV a-t-il eu pour berceau une écaille de tortue ? (XXXIII, 297). — Henri de Navarre, le futur Henri IV, eut pour second parrain son grand-père, Henri d'Albret, qui le porta au baptême sur une carapace de tortue, qu'on voit encore au château de Pau, dans la salle dite d'Henri IV (*Joanne, Dictionnaire des communes de France*, p. 1625).

M. de Lescure (*Henri IV, 1553-1610, librairie Ducrocq, 1874*) en donne un dessin gravé par Léopold Flameng.

LE PORTIER DE L'INTERMÉDIAIRE.

* * *

— Consulter sur ce point : *Nocice sur Henri IV et sur la conservation du berceau de ce prince pendant les troubles de la France*, par M. le marquis de Chesnel. Pau, avril 1818, in-8°, 54 p. et *Le berceau d'Henri IV*, par H. Barthety. Pau, 1893. in-8°, 136 p.

PALENSIS.

— Réponses identiques : AMIMALF, LA COUSSIÈRE, T. PAVOT, G G., F. CAPDEVILLE.

—

Faire son persil (XXXIII, 321). — *Persil*, promenade que font les femmes galantes à la recherche du pigeon à plumer On a voulu voir dans ce mot une allusion aux lieux écartés, aux terrains vagues et remplis d'herbes où quelques-unes de ces filles exercent parfois leur métier.

D'un autre côté *persil* et *poisson* sont deux choses qui vont très bien ensemble; l'un entoure l'autre et il se peut que *faire son persil*, *aller au persil*, *persiller*, aura été inventé par quelque ironiste qui, voyant les belles de nuit, inquiètes pour la bourse de leur... ami, sourire aux passants, se sera dit qu'elles allaient chercher le persil nécessaire pour accommoder leur... poisson.

M. Ch. Toubin, dans son *Dictionnaire étymologique*, voit dans persil une altération de *percil*, *per*, à travers, et *cilium*, cil, allusion aux œillades que lancent les prostituées. C'est ingénieux, mais insuffisant; d'ailleurs *percilium* n'est pas latin.

Virmaitre dit que cette expression vient de ce que la fille trotte dans la boue, qu'elle a les pieds sales et qu'on dit depuis longtemps de quelqu'un qui a les

pieds malpropres : *il a du persil dans les pieds*.

L'étymologie la plus vraisemblable, pour ne pas dire la seule vraie, est donnée par M. L. Larchey dans le *Monde Illustré* (n° du 16 juillet 1887).

D'après lui, *persiller* vient de *persil*, employé dans le midi au sens d'argent ; *persiller* ne veut donc pas dire autre chose que gagner de l'argent. Quelque fille du Midi l'aura importée dans la prostitution parisienne où l'on disait vers 1830 : *le persil est en fleur*, pour justifier l'état prospère de ce genre d'industrie.

Du sens restreint de racoler, *faire son persil* a signifié ensuite et signifie encore chez les filles, se promener aux endroits en vogue, faire son tour du lac, de façon à être remarquées, distinguées des amateurs.

« Vous demandez ce que sont devenues les jeunesses du Conservatoire, puisqu'on ne les voit pas sur les planches. Je vais vous le dire : elles vont *au persil*. » (*Evénement*, 17 février 1887). « Elles avaient, pour la plupart, de grands coupés et des calèches à huit ressorts, et elles n'auraient paru, *au persil*, à aucun prix, en vulgaire victoria. » (*Vie Parisienne*, 7 février 1891). « Il faut aller flâner une heure dans l'allée des Acacias, où ce qu'on est convenu d'appeler le *persil* est dans son plein épanouissement. « (*Figaro*, 8 mai 1895).

Trop girond, trop bath' pour rien faire
C'est naturel qu'y soit feignant ;
Pauv' chat ! L'turbin, c'est pas sa sphère ;
Moi, j'me rattrape en *persillant*.
(De Gramont : *L'Epouse à Polyte*).

Extrait d'une étude que je prépare sur *Le Bas Langage*.

Gustave Fustier.

***

— Cette expression éminemment parisienne est née vers 1858. Elle s'appliquait d'abord aux belles petites dames qui allaient faire le tour des lacs du Bois de Boulogne, au pas, de 5 à 7 heures, pendant l'été, dans des voitures découvertes à un cheval qu'on appelait alors des « paniers à salade ». De là à les assimiler à des marchandes des quatre-saisons allant par les rues vendre l'étalage ambulant de leurs carottes, salades et persil, il n'y avait qu'un pas que l'argot des jeunes élégants franchit vite, en donnant au persil la préférence sur les autres « herbes potagères » comme on dit à Bruxelles. — « Je vais faire mon persil », disaient-elles en partant pour le Bois de Boulogne. — « A six heures, au persil » leur disait-on comme rendez-vous ; si bien, que le « persil » devint pendant une dizaine d'années, de 1860 à 1870, le seul et unique vocable, usité dans tous les mondes, pour désigner la route qui fait le tour des deux lacs du Bois de Boulogne. Ce défilé, toujours élégant, atteignait le suprême du grand air le vendredi. C'était même souvent jour de persil impérial. Aujourd'hui, le persil, si persil il y a, est à l'allée des Acacias ; mais quelle décadence !

Tongueb.

***

— *Aller au persil*, se dit à Paris depuis plus d'un demi-siècle, dans le monde de la prostitution parisienne où il a été importé par des filles du Midi, car, du Roussillon à la Provence, on dit vulgairement *persil* pour *argent*. Après cette explication que donne M. Larchey, on voit que Persil est le nom donné à la partie du Bois de Boulogne la plus fréquentée par les promeneurs et qu'elle fut ainsi appelée, dans l'origine, à cause des femmes galantes qui s'y donnaient rendez-vous. — De là, les deux sens de *Faire son persil*. C'est, suivant le sexe, ou « Raccrocher », ou « Faire le beau. »

T. Pavot.

Réponses analogues : J. Lt., Wigg, Book Worm

***

L'abbé de Rancé (XXXIII, 408). — Si M. H. Tournouër désire se mettre en communication avec moi, il pourra demander mon adresse à la direction et je le recevrai volontiers.

Je tiendrai, en ce cas, à sa disposition des lettres anciennes des Pères de la Trappe, ayant trait à un souvenir très précieux pour leur Ordre, et lui montrerai un portrait de l'abbé de Rancé.

Je pourrai aussi lui indiquer des sources qu'il pourrait consulter avec fruit, mais dont je ne puis parler ici à cause de leur caractère privé.

C. de la Benotte.

Paris. Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux

L'Administrateur-Gérant : Léon Lenègre.

PETITE CORRESPONDANCE

(*Du 22 au 26 Mai*)

A. Bertarelli. — Reçu vos ex-libris. Merci.

Albert Marie. — Votre question au sujet des vers apocryphes de Hugo et de Musset a été traitée dans l'*Intermédiaire*, sous deux rubriques : *Le Christ au Vatican* (XIV, 12, 138, 222, 306 ; XX, 360, 446) et *Biographie de Gamiani* (II, 77, 276 ; IX, 583, 638, 668 ; X, 696 ; XV, 360, 412, 439).

Mégret. — Certainement, nous irons tous admirer au Salon des Champs-Elysées votre belle œuvre, la statue intitulée : « Solitude ». — Regrets pour samedi : l'homme propose et la maladie dispose.

G. de l'Harpe. — Merci pour vos aimables paroles. Rien n'est encore en circulation.

E. Pélicier. — Merci pour votre aimable mot. Comme vous le dites très bien : « Ajournons, ajournons ; c'est de la médecine préventive. » Du reste, je voudrais assister à notre réunion dimanche que je ne le pourrais pas : la Faculté s'y oppose d'absolue façon.

C. de la Benotte. — Le général étant retombé plus malade, se voit dans l'obligation de remettre à une époque plus éloignée le plaisir qu'il se promettait. — Tout fait présager que *L'abbé de Rancé* paraîtra dans le numéro prochain : n'accusez du retard qu'une abondance de matériaux véritablement considérable.

M. A. d'Avout. — Vous avez raison, mais la question dont vous parlez date de longtemps et, en bon Intermédiaire, nous ne pouvons qu'accueillir les questions et les réponses qui nous sont faites. Nos aimables correspondants sont très susceptibles et ils ont raison de l'être. Pour une virgule enlevée, ils arracheraient les cheveux et le képi du directeur.

F. M. — Merci pour les renseignements envoyés que nous nous hâterons de transmettre à l'intéressé. Le général fait des vœux pour le rétablissement de votre santé — et de la sienne.

M. Boulet. — Reçu vos observations relatives aux expositions du Salon. Elles sont fort justes. Merci.

Baron Trigant de la Tour. — Nous avons en mains vos communications. La lettre au sujet de Campi est intéressante, mais il y manque la date : veuillez nous l'envoyer.

Erratum. — **Jaubert de Pazza** (XXXIII, 600). Au lieu de *religion catalane*, lire *région catalane*.

La réunion de " L'INTERMÉDIAIRE " du 31 mai.

A cause de l'état de santé du Directeur, la réunion du 31 mai est remise à une date ultérieure.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Mai-Octobre 1896

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FAMILLE

Pour les Stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne

ARCACHON, BIARRITZ, LUCHON, SALIES-DE-BÉARN

Tarif spécial **G. V. Nº 106** (Orléans)

Des billets d'Aller et Retour de famille, de 1re, de 2e et de 3e classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations balnéaires et thermales du réseau du Midi :

Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Biarritz, Boulou-Perthus (le), Cambo-Ville, Capvern, Céret (Amélie-les-Bains, La Preste, etc.), **Couiza-Montazels, Dax, Guéthary** (halte). **Hendaye, Laluque** (Préchacq-les-Bains), **Lamalou-les-Bains, Lannemezan** (Cadéac, Vieille-Aure). **Laruns** (les Eaux-Bonnes, les Eaux-Chaudes), **Lourdes, Oloron-Sainte-Marie** (Saint-Christau), **Pau, Pierrefitte Nestalas** (Barèges, Cauterets, Luz, Saint-Sauveur), **Prades** (Le Vernet et Molitg), **Quillan** (Ginoles, Carcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), **Saint-Girons** (Aulus), **Saint-Jean-de-Luz, Saint-Flour** (Chaudesaigues), **Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat** et **Ussat-les-Bains.**

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres :

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de Validité : 33 Jours *(non compris les jours de départ et d'arrivée)*

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite QUATRE JOURS au moins avant le Jour du départ.

CURIOSITÉS A VENDRE

Mobilier Artistique

OBJETS D'ART

Belles armes anciennes, Faïences italiennes des XVIe et XVIIe siècles.

Porcelaines de la Chine, du Japon et autres.

BRONZES D'ART ET D'AMEUBLEMENT

Curiosités, émaux, objets variés, sculptures en marbre blanc, tableaux et gravures. Argenterie et plaqué.

VINS très vieux.

MEUBLES

des XVIIe et XVIIIe siècles

Très beau cabinet en marqueterie d'étain, cabinets Louis XIII, crédences en bois sculpté, commodes, armoire, tables, glaces, sièges des époques Louis XV et Louis XVI.

Ameublement de bureau en noyer sculpté, billards, meubles divers, rideaux en damas de soie, tapis.

VENTE par suite du décès de M. Debasseux.

Au **Chesnay**, près Versailles, rue de Béthune, 17.

Les mercredi 3, jeudi 4, vendredi 5, dimanche 7 juin et jours suivants.

LA PLUME ET L'ÉPÉE

Paraît le 1er de chaque mois.

M. le général JUNG, Député, *Président.*

Pour tout ce qui concerne la Rédaction, s'adresser à M. le général JUNG.

Pour tout ce qui concerne l'Administration (abonnements, vente au numéro), s'adresser, 11, place Saint-André-des-Arts, à Paris.

Le service de la *Plume et l'Epée* est fait gratuitement à tous les membres de la réunion.

Abonnement : un an, **12** francs. — Prix du numéro, **1** fr. **25.**

MÉDAILLES & MONNAIES

A céder : Une assez curieuse Collection d'environ 1000 Pièces de **Médailles** et **Monnaies** anciennes ou modernes.

S'adresser à M. COMMERÇON, à Chagny (Saône-et-Loire), rue de Presles.

EXPOSITION INTERNATIONALE

DU

Livre moderne à l'Art nouveau

En Mai 1896

22, Rue de Provence, 22

LIVRES & EX-LIBRIS

L'INTERMÉDIAIRE

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

L'*Intermédiaire* est devenu et devient chaque jour, grâce à la savante direction du Général Jung, un outil de travail indispensable. Le système de **Questions** et de **Réponses** sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés.

Parmi les littérateurs, érudits, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles, amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre; il n'a pas obtenu les renseignements qu'il désirait. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, retrouver un livre, un manuscrit ou un objet d'art, des armoiries, les documents d'une généalogie ou d'une recherche héraldique, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, en connaître la rareté et le prix, savoir si le sujet dont il s'occupe a déjà été étudié, si tel ou tel document est inédit, si les collectionneurs, les bibliothèques, les archives ou les musées possèdent sur son travail projeté quelques indications, quelques documents ou quelques pièces qui peuvent l'aider à mener à bien son étude; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts, il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire; il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'Etranger, et dans l'un des numéros suivants, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. **Questions** et **Réponses** sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses, car, il faut bien qu'on le sache : L'INDÉPENDANCE DE L'INTERMÉDIAIRE EST ABSOLUE, et celle de ses collaborateurs eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par un anonymat scrupuleusement gardé. Aussi, en dépit de la politique, les **Questions** et les **Réponses** de l'*Intermédiaire* ont-elles toujours passionné la presse et le monde des lettrés; elles réveillent des querelles historiques, artistiques et littéraires, provoquent des réformes souhaitées et des mesures salutaires, et contraignent à sortir de leur réserve des hommes, seuls en situation de répondre et qui s'étaient jusque-là abstenus de parler. De là, bien des indiscrétions profitables à l'histoire.

Outre les **Questions** et **Réponses**, l'*Intermédiaire* publie les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public et les corrobore par de nouveaux renseignements. Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire* et achève d'en faire, sous une forme alerte, vive, primesautière et docte tout à la fois, une véritable *Encyclopédie* internationale.

Depuis trente-deux ans, il a rendu sans interruption d'innombrables services à la science et est devenu le véritable **Moniteur de la Curiosité** de tous ordres, attendu, lu et commenté par la presse entière.

L'*Intermédiaire* **PARAIT LES 10, 20 & 30 DE CHAQUE MOIS.** Chaque numéro est composé de **quarante-huit colonnes** soigneusement imprimées en caractères elzéviriens. Le tout forme, à la fin de chaque semestre, un élégant volume qui ne contient pas moins de **mille colonnes**, avec des **tables** destinées à faciliter les recherches.

Abonnements : *Un an.* France, **16** fr. Etranger **18** fr. — *Six mois.* France, **9** fr. Etranger, **10** fr. *Trois mois.* France, **5** fr. Etranger, **6** fr. — Un numéro détaché, **0 fr. 75.**

Les Abonnements partent des 1er Janvier, 1er Avril, 1er Juillet et 1er Octobre.

Pour tout ce qui concerne l'**Intermédiaire**, s'adresser à M. le Général JUNG, 23 *bis*, rue de la Faisanderie.

On s'abonne à la Direction de l'**Intermédiaire**, 23 *bis*, rue de la Faisanderie, à l'Imprimerie G. Lefebvre, rue Claude-Vellefaux, 5 et 7, chez H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, nº 1, ainsi que dans tous les bureaux de Poste, de France et de l'Etranger.

AVIS

Toute demande de **changement d'adresse** doit être accompagnée de **40 centimes** en timbres-poste et d'une des dernières bandes imprimées.

Annonces : **25 centimes** la ligne pour les abonnés.

Pour les **Collections à compléter**, prière d'écrire à la Direction.

Le Général Directeur est visible tous les *mardis*, *jeudis* et *samedis* matin, de *9 heures à midi*. Il a le téléphone à sa disposition.

On trouve, chez M. H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, nº 1, toutes les livraisons concernant l'*Intermédiaire* et la *Plume et l'Epée*.



Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. 10 Juin 1896.

XXXIIIe Volume — N° 728

Quatrième Série — 2e Année — N° 34

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Direction et Administration : 23 *bis*, Rue de la Faisanderie

IMPRIMERIE

5 et 7 RUE CLAUDE-VELLEFAUX

OUVRAGES EN LIBRAIRIE

Des *Connaissances utiles aux Amateurs d'Objets d'Art et de Curiosité*, aux Antiquaires, aux Experts, à l'Enseignement, ainsi qu'aux Officiers Ministériels, Commissaires-Priseurs et à tous ceux qui en remplissent les fonctions, viennent de paraître chez l'Éditeur d'Art, Edouard Rouveyre à Paris, sous le titre de : **Comment discerner les Styles du VIe au XIXe siècle.** Cet ouvrage illustré d'un millier de dessins, est à chaque page une leçon de goût, un guide infaillible, d'une incomparable richesse documentaire. Roger-Milès, l'érudit historien d'art, était désigné pour commenter chacune des planches dans des études synthétiques sur les styles, qui forment un répertoire précieux pour toute personne s'occupant d'objets d'art et de meubles. Nous engageons ceux de nos lecteurs que ce Manuel de la Curiosité peut intéresser, à en demander l'envoi en communication, à l'examen et franco à M. Edouard Rouveyre, éditeur, 76, rue de Seine, à Paris.

Les Musées cantonaux de France. — Article du *Bulletin de la Ligue de l'Enseignement*, de févr. 1895 (p. 49), et de la *Paix* du 8 avril 1895.

Des musées cantonaux ont été fondés à Bagnols (Gard) en 1854, par M. Léon Alègre, et à Poligny (Jura), en 1859, par M. Edmond Sauria.

M. Edmond Groult, docteur en droit, avocat à Lisieux (Calvados), a entrepris, en 1876, une active propagande pour multiplier ces modestes musées, en faisant ressortir tous les avantages qu'on en devait attendre.

Une médaille d'or lui a été décernée à l'Exposition universelle de 1889, et plus de quarante Conseils généraux ont émis des vœux en faveur des musées cantonaux.

Pour faciliter la création de ces musées dans tous les cantons, M. Alphonse Renaud, 25, rue Scheffer, à Paris, docteur en droit, chef de bureau au Ministère des Finances, vient de réunir, avec l'aide de quelques personnes, plus de 1,000 volumes, environ 40,000 dessins, plus de 5,000 textes, présentant un intérêt cantonal, et quelques centaines de monnaies qu'il mettra gratuitement et successivement à la disposition des associations cantonales qui ont eu ou auront établi un musée cantonal à la mairie du chef-lieu de canton ou dans un autre local convenable, et organisé des conférences publiques dans les principales communes du canton. Son œuvre a été créée le 12 mai 1894, et est déjà féconde en résultats.

Type de la CARTE D'IDENTITÉ

Destinée aux INTERMÉDIAIRISTES

1896 — **L'Intermédiaire** — 1896

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Portrait

photographique.

CARTE

D'INTERMÉDIAIRISTE

M ....

....

....

demeurant à ....

....

Signature,

Visa du Directeur,

Prix de la Carte	0 Fr. 75
Frais d'envoi	0 » 25
Total. . . .	1 »

Répertoire-annuaire général des Collectionneurs de la France et de l'étranger.

Le deuxième volume nous paraît vraiment **indispensable à tous ceux qui s'occupent du commerce des livres et des objets de curiosité** et aussi à tous les membres de l'immense famille des collectionneurs. L'ouvrage débute (exemple à suivre) par la liste des *Errata, suppressions et addenda* ; de la sorte, on est frappé tout de suite par ce qu'il importe de ne pas négliger ou oublier, ce qui arrive souvent quand ces indications complémentaires sont rejetées à la fin d'un volume. Nous signalerons ensuite une bien intéressante *Etude chronologique concernant les timbres fiscaux et de leurs émissions successives depuis 1673 jusqu'à nos jours,* par M. Ris-Paquot (11 pages), et un travail de M. Paul Eudel sur l'*Habitation et le Mobilier à travers les Ages* (16 pages). C'est à la page 37 que commencent les listes si précieuses de M. Renart, divisées en deux sections : *Collectionneurs français*, désignés en *Collectionneurs provinciaux et parisiens*, et *Collectionneurs étrangers*. Au milieu du volume se trouve intercalée une liste spéciale des *principaux commerçants parisiens, en livres, tableaux, antiquités, numismatique, timbres-poste et professions diverses*. Une table alphabétique des noms des collectionneurs habitant la France (Paris excepté, parce que les parisiens sont rangés par ordre alphabétique) termine cet inventaire. En résumé, M. Renart a droit à nos vives et bien sincères félicitations pour le service éminent qu'il vient de rendre à tous ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent de la vente ou de l'achat de tous objets pouvant former collection.

OUVRAGES EN LIBRAIRIE



Les **Archives des Collectionneurs d'ex-libris** paraissent tous les mois, avec une ou deux planches hors texte et des figures dans le texte. Elles s'occupent spécialement de toutes les marques de propriété du livre, de blason, etc.

Un numéro spécimen est envoyé sur demande affranchie adressée au siège de la Société : *95, rue de Prony.*

Les Ventes de Tableaux, Dessins et Objets d'Art au XIXe siècle, essai de bibliographie, par L. Soullié, libraire, 25, rue de Lille, à Paris.

Ce que M. Duplessis de la Bibliothèque Nationale avait fait pour les Ventes des XVIIe et XVIIIe siècles, M. Soullié l'a entrepris pour celles du XIXe siècle et grâce aux documents complets qu'il a pu se procurer, notamment à la Bibliothèque Nationale et dans les collections documentaires de Thoré-Burger, Ph. Burty et autres, dont il s'était rendu acquéreur, il a pu mener à bonne fin ce travail de longue haleine. L'ouvrage qu'il vient de publier est un véritable répertoire des ventes faites de 1800 à 1895 ; il ne contient pas moins de 6.000 noms (dont plus de 700 de ventes anonymes) classées d'abord par ordre alphabétique, puis par ordre de dates.

Avec les ventes d'artistes se trouvent décrits leurs catalogues d'Expositions particulières. Les catalogues existant illustrés s'y trouvent indiqués avec leur nombre de planches.

Ce livre, unique en son genre, sera pour tous ceux qui s'occupent à un titre quelconque de Tableaux et d'Objets d'Art, un guide précieux et indispensable.

Un volume in-8o de 368 pages, avec préface de M. Duplessis, tiré à petit nombre d'exemplaires, prix : **20** fr.

DEMANDES D'ÉCHANGE D'EX-LIBRIS

M. J.-E. de Groot-Jamin, d'Amsterdam ;
M. Stirling, 4, rue Sainte-Beuve, Paris ;
M. Oberkampf de Dabrun, receveur des finances, à Alais (Gard) ;
M. Gustave Bord, château des Charmilles, St-Nazaire-sur-Loire (Loire-Inférieure) ;
M. Achille Bertarelli, 18, via San Barnabo, Milan ;
M. Bargallo, 34, rue d'Allemagne, Paris ;
sont disposés à faire l'échange de leurs ex-libris avec les abonnés de l'*Intermédiaire.*

(Envoyer un timbre pour permettre l'envoi des *ex-libris* désirés).

CURIOSITÉS A VENDRE

Objets d'Art et d'Ameublement

Faïences Italiennes et Allemandes

Orfèvrerie, armes, bronzes, cuivres
Meubles en bois sculpté
Armoire bourguignonne du XVIe siècle
Meubles Renaissance et de style gothique
Sièges, Étoffes anciennes
Broderies, Tapisseries du XVIe siècle
Le tout appartenant au prince B. S. Cz.

VENTE Hôtel Drouot, salle 1.
Les vendredi 12 et samedi 13 juin à 2 h.

ITALIE

M. Ulysse FRANCHI, via dei Pucci, 8, à Florence, vendra :

Du 8 au 17 juin 1896.

IMPORTANTE BIBLIOTHÈQUE

Incunables, nouvelles, musique, théâtre, curiosités, etc.

Catalogue au bureau du Moniteur des Ventes.

GIORNALE DI ERUDIZIONE

Corrispondenza Letteraria, Artistica e Scientifica

RACCOLTA DA

FILIPPO ORLANDO

C'est l'*Intermédiaire* et le *Notes and Queries* de l'Italie. Depuis douze ans, il forme des volumes très importants, curieux, variés et riches de renseignements et d'anecdotes.

Outre les *Questions* et *Réponses*, le *Giornale di Erudizione* publie des documents inédits et curieux. Maintenant sont en cours de publication les *Mémoires* de Mario Pieri, vraie histoire anecdotique de la littérature et des littérateurs d'Italie de la première moitié du XIXe siècle. Dans un *Bollettino Bibliografico* (19 pages), le *Giornale di Erudizione* passe en revue les plus remarquables publications étrangères pour les recommander au public italien.

Le *Giornale di Erudizione* paraît tous les mois. Douze numéros, de 65 pages, forment un volume avec couverture et table. L'édition est celle des bibliophiles. L'abonnement est de 16 fr. le volume. Union postale. On s'abonne à la Direction du *Giornale di Erudizione,* MM. Bocca, frères, éditeurs, Florence, Cerretani, 8 ; ainsi que dans tous les bureaux de poste.

GANDOUIN

EXPERT - ANTIQUAIRE

70, Faubourg Saint-Honoré. — PARIS

MAISON FONDÉE EN 1867

OBJETS D'ART ANCIENS

TAPISSERIES — PORCELAINES — POTERIES
FAIENCES — BRONZES
MEUBLES — BOIS SCULPTÉS
Curiosités diverses — Ornementation intérieure
TABLEAUX DE MAITRES DE TOUTES ÉCOLES
DESSINS ET GRAVURES DU XVIIIe SIECLE

NOTA. — Se charge de Ventes publiques, ainsi que de fournir tous Objets d'Art anciens pour Collections et Musées — Expertises — Rédaction de Catalogues — **Achat et Vente au comptant.**

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. 10 *Juin* 1896.

XXXIIIe Volume. — N° 728

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Quatrième Série. — 2e Année — N° 34

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

Annilérius. — Dans la réponse *Eglises fortifiées* (XXXIII, 37), il est fait mention d'une « armée d'*annilérius* espagnols composée de Croates et de Hongrois ». J'ai feuilleté nombre de dictionnaires, consulté des élèves de l'école des Chartes, et n'ai pu être renseigné sur la signification du mot *annilérius*. C'est pourquoi je prends la liberté de m'adresser au signataire de l'article, M. le comte d'Herbemont, espérant qu'il voudra bien me venir en aide.

Puisque je suis en voie d'indiscrétion, qu'il me soit permis d'ajouter : Qu'était-ce que le régiment de *Quarquois ?*

F. M.

—

Famille de Vinfraix. — L'*Intermédiaire* pourrait-il me donner quelques indications sur la famille de ce nom ? Un M. de Vinfraix, élève, je crois, du collège du Plessis-Sorbonne, vivait à la fin du siècle dernier.

Sait-on quelle a été sa carrière?

S'est-il marié ?

A-t-il laissé des descendants ?

Merci d'avance à ceux qui voudront bien me renseigner.

C. DE LA BENOTTE.

—

Saint-Ghislain ou Saint-Guillain. — Quel est le nom primitif de cette petite ville de la province de Hainaut (Belgique) ? Prise par Louis XIV en 1655, par les Espagnols en 1657, par le maréchal d'Humières en 1677, et enfin par Marlborough en 1709, elle ne conserve plus que quelques traces de ses anciennes fortifications, démolies par les Français en 1746. Son nom revient souvent dans la correspondance de Mazarin qui l'appelle successivement ; *Saint-Guillain*, *Saint-Ghelin*, *Saint-Guilhain*, *Saint-Ghislain*. Dans une lettre à la reine, datée de Guise (2 octobre 1655), le cardinal dit :

> Je ne suis nullement satisfaict des rapports qui m'ont esté faicts de l'estat de Saint-Guillain... on se contente de laisser à ce pauvre sainct son aigle et son ours...

C'était une allusion aux armes de Saint-Guillain et à un usage dont parle Monglat (*Mémoires*, p. 309, éd. Michaud et Poujoulat) :

> Il y a, dit-il, une chose remarquable dans Saint-Guislain, qui est qu'on y nourrit toujours un ours et un aigle, par une vieille superstition que ces deux animaux ont, autrefois, sauvé la ville.

Ce fait est-il exact ? Est-il possible d'en trouver la confirmation dans d'autres auteurs ?

EREUVAO.

—

Val-Jésus, La Flotte, Brieux. — Les Camaldules sont une congrégation de l'ordre de Saint-Benoît, fondée en 1012.

Armes :

> D'azur, à deux colombes d'or, becquées, membrées de gueules, buvant dans un calice d'or rempli de sang, accompagnées en chef d'une comète d'or dont la queue touche le calice.

Le pape Grégoire XVI était Camaldule.

Ces religieux n'entrèrent en France qu'en 1626. Ils établirent successivement quatre monastères, savoir : Le Val-Jésus, en Forez (1633) ; Grosbois ou le Bouron, dans la Brie française (1642) ; La Flotte, au Bas-Vendômois (1648), et Brieuc, en Bretagne (1674).

Grosbois était situé sur le territoire de la commune actuelle de Boissy-Saint-Léger (Seine-et-Oise). On désire connaître la situation topographique des trois autres couvents.

F. M.

—

Le manuscrit et les premières éditions du Génie du Christianisme. — Dans la préface de la première édition du *Génie du Christianisme*, Chateaubriand déclare qu'il était encore en Angleterre « quand il livra à la presse le premier volume de son ouvrage » et que « cette édition fut interrompue par son retour en France. » Rentré à Paris, il y « recommença l'impression » et « refondit le sujet en entier. Deux volumes de cette seconde édition étaient déjà imprimés, lorsqu'un accident le força de publier séparément l'épisode d'*Atala*. » Devenant alors « plus sévère pour lui-même, il racheta les deux volumes imprimés du *Génie*, dans le dessein de retoucher encore une fois tout l'ouvrage. C'est cette troisième édition qu'il publie » maintenant. — Où pourrait-on trouver actuellement les deux éditions avortées ? Et si tous les exemplaires en ont été détruits, ne serait-il pas possible d'en retrouver quelques traces ? Dans cette même préface en effet, Chateaubriand « avertit le public que tout ce qu'il connaît jusqu'à présent de son ouvrage a été cité très incorrectement, d'après les deux éditions manquées » : ce qui, semble-t-il, nous permet d'espérer une reconstitution au moins fragmentaire des deux versions primitives. Et enfin, qui possède maintenant, s'il existe encore, le manuscrit original du *Génie ?*

Bibl. Mac.

—

Les œuvres du général Guilleminot. — Le général Guilleminot, que l'on peut ranger aussi au nombre des diplomates et des bons écrivains militaires, a publié, en 1826, un ouvrage intitulé : *Campagne de 1823*. Mais l'on sait que pendant son ambassade de Constantinople, il préparait une *Histoire des guerres de la Révolution* et des *Mémoires* sur Moreau qui, à l'armée de Sambre-et-Meuse l'avait distingué, alors qu'il était un jeune capitaine et lui avait confié la direction du bureau topographique. Guilleminot, devenu ensuite aide de camp de Moreau, ne devait plus quitter le vainqueur de Hohenlinden qu'au moment de son bannissement du sol français.

Que sont devenus les manuscrits de Guilleminot qui ne me semblent pas avoir été publiés ? Il serait surtout curieux de connaître son travail sur Moreau.

Lecnam.

—

Un manuscrit relatif à un cours du poète Brizeux. — M. Sapin, bibliophile, 3, rue Bonaparte, possédait il y a quelque temps un manuscrit relatif à un cours de littérature ou de poésie qui a été professé à Marseille par le poète breton Brizeux. M. Sapin a cédé ce manuscrit à une personne dont il ne peut retrouver le nom. On serait obligé à cette personne de vouloir bien se faire connaître et dire si elle serait disposée à donner communication du manuscrit dont il s'agit, et dans quelles conditions, pour la préparation d'un travail sur la vie et les œuvres de Brizeux.

Bibl. C.

—

Une inscription à Bayeux :

Quarta dies Paschae erat cum cler'adhui',
Que jacet hic vetule venimus exequias.
Letitieque diem magis admisisse dolemus,
Quam centum tales si caderunt vetule.

Un érudit pourrait-il jeter quelques lumières sur l'inscription ci-dessus, qui se trouve sur l'extérieur de la tour méridionale de la cathédrale de Bayeux ? A quoi se rapporte-t-elle ? Quelle en est la date ? Dans quelles circonstances a-t-elle été placée à cet endroit ?

Ne devrait-elle pas se lire ainsi :

Quarta dies Paschalis erat cum clerus ad hujus
Quæ jacet vetulæ venimus exequias.

Lætitiæque diem magis *amisisse* dolemus,
Quam.... etc.

ARTHUR REYNOLDS.

—

Mercier (Louis-Séb.), auteur du « Tableau de Paris »... Où sont ses ouvrages ? — Les drames suivants, attribués à cet auteur, ne se trouvent pas dans les bibliothèques publiques :

Les Comédiens ou *le Foyer*,
Le Campagnard,
Le Charlatan,
Charles II, roi d'Angleterre,
Le nouveau Doyen de Killerine,
Le Vieillard et ses filles.

Quelque intermédiairiste aurait-il l'une ou l'autre de ces pièces dans sa bibliothèque? Où pourrait-on trouver des manuscrits ou des lettres de cet auteur?

O. Z.

—

En quoi consistait la charge de Procucureur-Syndic près des Etats de Bourgogne ?

SIGNIFER.

—

Quelles étaient les fonctions d'un Conseiller-Procureur du Roi ? — Il y en avait un à Fontaine-Française à la fin du XVIe siècle.

SIGNIFER.

—

Origine des trottoirs. — Selon Renaud, *Histoire nouvelle des arts et des sciences*, p. 30, Sargon, fondateur de Khorsabad, aurait imaginé les trottoirs. On voudrait quelque chose de plus précis.

P.

—

Sources sacrées. — Peut-on citer des sources révérées, avec les noms de leurs patrons ou des divinités locales dont ils auraient pris la place, — les dates des pèlerinages et les cérémonies qui y prennent place?

Si l'on a constaté des vertus sérieuses dans l'emploi de ces eaux, ou une composition particulière, y a-t-il corrélation évidente entre les propriétés de ces eaux et la consécration à tel saint ou à telle sainte, ou à quelque personnage mythologique?

C. R. DE G.

RÉPONSES

Faire un trou à la lune (IX, 504 ; XXXIII, 201, 414). — Dans quelques villes d'Italie on montre une pierre sur laquelle les banqueroutiers étaient condamnés de battre en public la partie la moins noble de leur individu, dépouillée de tout vêtement. C'est pour cela qu'à Gênes encore aujourd'hui on dit d'un failli « La battuto il c... »

Les Grecs quand ils parlent d'un failli ont l'habitude de dire : Ἐκτύπησε τὸν κῶλον του κάτω.

Encore une chance donc pour que la solution donnée par M. Quitard soit la bonne.

V. M.

—

La Quenouille de Barberine (XV, 193, 279; XXXIII, 177). — M. Lafoscade établit d'une manière péremptoire ce que la *Quenouille de Barberine* de Musset, lui paraît devoir à un conte de Bandello. Mais la véritable origine de *Barberine* ne serait-elle pas plutôt *The Picture* (le portrait) de Massinger, pièce qui reproduit fidèlement le sujet et les détails du conte de Bandello ?

YORICK.

—

Du fouet comme instrument d'éducation chez nos aïeux (XXII, 387, 474, 501, 525, 570, 622, 683; XXIX, 657; XXX, 39 (Voir *Orbilianisme* : XI, 365; XVI, 264, 342); XXXII, 644; XXXIII, 33, 178, 253, 297, 370, 495, 533). Je regrette que M. F. L., au moment où, après plusieurs réponses insuffisantes et tardives, il se trouve servi à souhait par ces dernières abondantes et documentées, renonce à mener à bonne fin une investigation qui n'est pas complète, il s'en faut. Le sujet est si curieux et encore si peu fouillé à certains égards! Sauf en 1889, en juillet 1894 et cette année, on ne l'a guère

qu'effleuré. Aussi je veux espérer que demandant et apportant (comme je l'ai fait dans le numéro du 30 avril) des renseignements précis que l'*Intermédiaire* n'a pas encore donnés, les collaborateurs voudront bien m'accorder aussi cette attention empressée qui nous a donné, en trois mois, plus de documents que nous n'en avions récolté en plusieurs années (en mettant à part 1889).

Ne prévoyant pas son intention de renoncer à son enquête, j'avais réuni, spécialement pour les lui communiquer, ces renseignements que je le prie d'agréer :

« Comment, demandait-il dans l'article qui a réveillé cette question, admettre l'application du fouet à des jeunes gens de quinze ans et au-dessus? A-t-il vraiment été tant employé dans nos anciens collèges? »

Ce qui suit, joint aux récents documents qu'il a reçus, le convaincra, je crois, que la fréquence et la rigueur du fouet donné jusqu'à la majorité *et au-delà*, sont choses absolument hors de doute, à moins de vouloir nier toute certitude historique.

Monteil, qui évidemment fait autorité pour l'histoire des mœurs de nos aïeux, nous montre dans son volume consacré au XVI[e] siècle, chapitre du *Vieil Ecolier de Saint-Flour*, un étudiant de la Faculté des Arts, âgé de *45 ans*, menacé, pour une leçon mal sue, d'être fouetté, chausses baissées, en pleine classe ; et c'est au XVI[e] siècle seulement, dit-il, que l'Université exempta du fouet les étudiants en théologie et en médecine; pour tous les autres, n'importe l'âge, il reste en pleine vigueur.

Un universaire fort érudit de notre temps, Rathery, dans une très curieuse étude sur les mœurs de notre ancienne Université (*Journal général de l'Instruction publique*, 1855) soutient que le fouet, soit en particulier, soit en pleine classe, et même, en certains cas graves, devant tout le collège, de la main de tous les maîtres, au son de la cloche, était administré à nu sur les fesses. Et il cite, comme autorités à consulter, deux célèbres universitaires du XVI[e] siècle : Ravisius Textor et Mathurin Cordier. Je crois même que tous deux furent recteurs.

Curieux de remonter aux sources, j'ai lu ces vieux livres (ils datent de 1530 à 1540) et j'y ai découvert, exprimés dans un latin facile et élégant, les détails les plus forts, dépassant de beaucoup les plus complètes fessées anglaises modernes, qui inspirent à Hector France et autres une indignation plus ou moins sincère : Nudité complète, flagellation jusqu'au sang, et cela presque journellement, semble-t-il, aussi bien en public qu'en particulier. Ravisius qui décrit l'exécution en vers (*Carmen invectivum in ferulas*), insiste sur les ravages que ces verges impitoyables font aux bras, aux côtés, à la poitrine, au ventre des malheureux écoliers. Mille cicatrices s'ouvrent béantes sur leur ventre.

L'*antérieur*, ainsi traité, on croira sans peine que le postérieur était partagé au moins aussi mal, et tel nous le montre le poète.

Mathurin Cordier, dans sa prose plus précise, sans entrer dans ces détails, nous affirme absolument, lui aussi, l'existence de ce fouet, le plus complet qu'il y eût jamais.

En effet, les anciens, même les Romains, si fouetteurs qu'ils fussent, ne frappaient pas ainsi leurs écoliers. Cette flagellation complète était celle des criminels de lèse-majesté, des chrétiens torturés, des parricides, des violateurs de vestales, des esclaves; mais leur fouet scolaire, ainsi que le prouve la célèbre peinture d'Herculanum, n'atteignait jamais, jusqu'aux genoux, la partie antérieure, malgré la presque complète nudité; cette partie se trouvait totalement abritée des regards et des coups par le dos de la personne maintenant le patient immobile. Il est vrai que ce fouet (le *catomidio*) avait pris, dans les derniers temps de l'empire, une extension incroyable. Tout y passait, hommes et femmes de tout rang et *de tout âge*, et pour des motifs souvent futiles.

On voit, sous Hadrien, des spectateurs des jeux du cirque subissant ce traitement devant tout le peuple, pour avoir troublé l'ordre par leurs manifestations trop bruyantes. Plus tard, un historien nous montre une dame romaine recevant ce fouet *régulièrement* (*assidue flagellata)* jusqu'à paiement de ses impôts, qu'elle ne pouvait effectuer à cause de sa misère.

Pour en revenir à nos anciennes Universités, Mathurin Cordier, dans son « Manuel de conversation à l'usage des écoliers », dont il voulait transformer le latin de cuisine en latin cicéronien (il intitule ce curieux opuscule : *De corrupti sermonis latini emendatione*), nous montre ce fouet complet, si étrange à nos mœurs, comme d'un usage courant.

Les écoliers se disaient entre eux, en parlant d'un condisciple : Le régent l'a dépouillé tout nu pour le fouetter (*Despoliavit eum totum nudum*). Mathurin Cordier, sans nier le fait qui lui semble tout naturel, rectifie leur mauvais latin. Il veut qu'ils disent : Il l'a frappé nu (*Nudum cecidit*). Ils disaient encore : Le précepteur l'a frappé dépouillé de *tout vêtement* (*Omni vestitu exutum verberavit eum*). Mathurin Cordier préfère cette phrase qui, *remarquez-le bien*, est pour lui *absolument équivalente :* Il l'a frappé à nu (*Nudum vapulavit*).

Donné complètement à nu ou non, le fouet (comme chez les anciens d'ailleurs) visait toujours spécialement les fesses. Mathurin Cordier l'affirme expressément. Il n'admet pas que, dans aucun cas, les écoliers disent : Il a eu sur le dos (*Habuit ad dorsum*). Il soutient que, lorsqu'il s'agit d'un châtiment, la réalité veut que l'on dise : le postérieur (*tergum*), ce qui est tout autre chose que le dos, explique-t-il (*Dorsum enim omnino aliud est quam tergum et ubi de pœnâ agitur tergum dici solet*). Il faut donc dire : Il a eu sur le postérieur (*Habuit ad tergum*). Or, pour lui, postérieur ou fesses sont exactement la même chose. Seulement, il préfère le premier mot (*tergum*) plus élégant que le second (*nates).*

Lui aussi, d'ailleurs, témoigne formellement de l'extrême rigueur du fouet à cette époque. — Il cite, comme phrases usuelles : « On l'a fouetté très durement (*durissime*). On l'a frappé violemment, jusqu'à le meurtrir (*Cæsus est acerbissime*). »

Mais était-ce en vertu d'un règlement, ou selon l'arbitraire de chaque maître ou du recteur? Et quand cela prit-il fin? Par décision de l'autorité ou par désuétude? Les dates, s'il y en a, doivent se trouver de 1610 à 1680. Je l'ignore, mais désirerais bien le savoir.

Malheureusement aucune gravure, à ma connaissance, ne supplée ici à l'absence de texte. Je sais fort bien qu'il existe des gravures représentant, non seulement le fouet des adultes, mais le fouet-fessée, de la ceinture aux chevilles (Paul Lacroix, à lui seul, nous en montre deux ou trois); mais ce fouet sur tout le corps, que nous affirment des documents irrécusables, tels que ceux que je viens de donner, je ne l'ai jamais vu représenté.

Encore, si les textes existent, l'absence de toute gravure ou représentation ne *peut rien prouver contre eux*, mais s'ils font défaut, comme c'est le cas pour le XVIIe et pour le XVIIIe siècle (à moins que le règlement de 1781 pour Bicêtre ne le mentionne, ce que j'ignore et demande instamment qu'on me signale), une gravure de ce genre, bien contemporaine, pourrait, à elle seule, former un document.

Il en serait besoin pour expliquer, par exemple, comment fut fouetté ce malheureux qui fait l'objet de cette mention extraordinaire, copiée par M. Paul Bru sur le registre d'entrée :

11 octobre 1723.

Jean Lesueur, apprenti cordonnier, envoyé en correction pour avoir volé du cuivre, SERA FOUETTÉ DEUX FOIS PAR JOUR, jusqu'à nouvel ordre. Age : *19 ans.* Sorti le 5 avril 1724.

Vraiment, l'examen de sa peau, à la suite d'un pareil traitement, ne manquait pas d'intérêt pour une Académie de médecine! On voit un autre, âgé de *18 ans*, fouetté, marqué d'un fer rouge et rompu vif, pour tentative d'assassinat.

Jusqu'à preuve du contraire, je crois qu'on les flagellait à peu près comme au XVIe siècle, de la tête aux pieds, et aussi cruellement. Rien d'étonnant, puisqu'en Angleterre, on constate ce fouet complet jusque vers 1875!

C'est encore Hector France qui l'affirme, d'après les aveux faits à lui-même par les officiers anglais. La loi ne l'ordonnait pas, mais le colonel, de sa propre autorité, faisait souvent enlever tous les vêtements du soldat fouetté, et le terrible chat aux 9 queues sillonnait et mettait à vif d'une façon horrible : épaules, dos, fesses, cuisses, mollets, chevilles.

En Russie, sans parler d'autres cas, le général Soukhozanet envoya (vers 1860) son brosseur au corps de garde avec ordre de lui donner *mille* coups de verges, *de la tête aux pieds, de façon à lui enlever la peau.* On lit ce fait incroyable dans la revue russe *Ruskaïa Starina*, juillet 1886 (citée par Michel Delmas, dans son ouvrage illustré : *Nos amis les Russes*).

D'après les Russes, ces pratiques ont été introduites dans leur armée par les Allemands au service de la Russie.

Tous *ces faits sont avérés*, et lorsque une telle flagellation (c'est celle qu'une peinture égyptienne nous montre en vigueur sous les Pharaons), a persisté à

travers les siècles jusqu'à nos jours et chez des nations européennes, comment s'étonner que le simple fouet fonctionne encore çà et là ? Mais il ne faut pas exagérer et conclure à une coutume tant soit peu fréquente, de l'existence de cruautés exceptionnelles que la *Gazette des Tribunaux* nous signale parfois, dans certains établissements, surtout dans les compagnies de discipline et la marine.

En 1895, un mousse de 17 ou 18 ans succombait aux flagellations et au jeûne.

Partout ailleurs, le fouet qui n'a plus d'existence légale en France depuis 1848, mal vu de l'opinion publique toujours prête à le dénoncer, surveillé et souvent condamné par l'autorité judiciaire, n'est plus que l'ombre de lui-même.

Dans le huis clos de la famille et pour cas graves, tout au plus le donne-t-on, et pas bien fort, à des gamins et gamines au-dessous de 13 ans. — Quelle énorme différence avec l'ancien fouet d'avant 1789 !

Déjà, vers la fin du XVIIe siècle, Monteil nous le montre déclinant. Un maître d'école de ce temps est menacé de prison et forcé de fuir sous les huées des villageois, parce qu'il *ne fouette pas assez*.

Les anciens s'écriaient avec indignation : « On ne fouette plus comme du temps de Henri IV. » Le fondateur des Frères des Écoles chrétiennes avait abaissé *à son extrême minimum* le nombre de coups ; l'exécution se faisait dans le coin le plus obscur. Ce n'est déjà plus que notre simple fessée actuelle. Telle nous la montre Marmontel chez les jésuites de Mauriac, vers 1730, et l'auteur lui-même de l'*Orbilianisme*, vers 1740, parlant des jésuites de Rodez, arrive, sans le vouloir, à la même conclusion, tant par les détails qu'il nous donne que par la gravure qu'il met en tête de son livre. Il se plaint de la fréquence et du nombre exagéré des coups ; mais il avoue que ces excès n'existent que dans certaines provinces du Midi et de la frontière ; qu'ailleurs, notamment à Paris, les jésuites fouettent plus rarement et bien moins sévèrement. Détail curieux : il nous montre à Paris, au milieu du XVIIIe siècle, un correcteur se rendant à domicile, exactecomme le *disciplinary-master* anglais de nos jours.

Devant ces documents contemporains, quelle valeur accorder à des chansons et articles de dictionnaires pédagogiques ou autres, voulant à toute force faire des jésuites et des religieux, les champions du fouet ?

Encore un erratum énorme à joindre à tant d'autres, dont les Intermédiairistes dressent en ce moment le catalogue.

D'ailleurs, l'Université s'adoucissait de même. La fessée dont s'indigne Mercier (1782), aux Quatre-Nations, est une fessée minime à de jeunes enfants.

Sur l'Angleterre, nous serions documentés mieux que sur notre pays même, s'il ne restait quelques points à élucider. J'essaie de le faire en partie, et pour le reste, je réclame l'aide des collaborateurs.

Eton est une remarquable exception ; presque partout ailleurs, depuis 1879, le fouet est en défaveur et en baisse. Ainsi, Taine signale (en 1862) *trois ou quatre fouets par jour* à Harrow ; en 1894, M. Leclerc n'en compte *qu'un par semaine* et pour fautes très graves.

Sauf cas tout à fait exceptionnels, la limite d'âge pour le fouet est 18 ans ; encore est-il bien rare au-dessus de 17 ans, et rare au-dessus de 16 ans. Les neuf dixièmes des élèves ne le reçoivent pas après 16 ans. Le *flogging-block* n'est pas une sorte de billot de boucher, ni une étroite sellette où l'on s'asseoit à califourchon. C'est (et des témoignages tout récents et des gravures le montrent ainsi) une sorte de prie-Dieu en bois plein. Sur la marche inférieure, l'élève fouetté s'agenouille ; sur la supérieure, il s'incline et pose les bras. Sur cette planche, comme sur le dossier, il peut graver à la hâte quelques lettres, ce qui lui serait absolument impossible sur le billot ou la sellette qu'on imagine à tort.

Mais qui m'expliquera, et ici j'invoque toutes nos autorités, spécialement M. Boulet, M. A. Pic et Mistress Birch, l'usage de ce bizarre *fauteuil à fouet* que plusieurs auteurs (sans en donner la moindre explication) prétendent une invention anglaise ?

On dit que le célèbre Pouschkine aurait, par ordre du czar Alexandre Ier, reçu le fouet *complet, haut et bas*, à huis clos, à l'âge de 20 à 25 ans, dans un fauteuil de ce genre. Un écolier assis dans un fauteuil me semble bien dans la meilleure posture pour un bouillon pointu, mais non pour le fouet, auquel il n'offre qu'une surface restreinte, à moins du costume précité de Pousckine ; mais combien c'est improbable !

Explications, s. v. p.

Autre demande, pour laquelle (car j'y tiens *bien plus encore*) je redouble les susdites invocations. Il me semble certain que le célèbre journal médical *The Lancet*, vers 1864-65, se livrant à un examen approfondi de cette cuisante question du fouet, a conclu qu'on devait l'administrer, ***et cela même aux adultes***, non sur les épaules, mais sur la partie postérieure, tout spécialement sur les fesses, adoptant pleinement à cet égard, l'opinion des anciens et des moines du moyen âge.

Prière de m'indiquer exactement quels numéros du *The Lancet* (et quelle année) contiennent cette étude.

En outre, *en mettant à part M. de Nicolay*, ne pourrait-on m'indiquer un ouvrage sérieux, *de notre siècle* (anglais, belge ou français), traitant du fouet et l'*adoptant jusqu'à 17 ou 18 ans*?

VERAX.

***

— J'ai entendu dans ma jeunesse une vieille dame, morte depuis longtemps, et qui avait été élevée entre 1810 et 1815 dans un pensionnat de Milan, dirigé par des religieuses carmélites, parler souvent des corrections corporelles infligées aux jeunes élèves récalcitrantes. Une sœur converse était chargée d'appliquer la peine avec une serviette mouillée. La patiente était maintenue couchée sur une banquette de velours inclinée. Ses jupes étaient relevées de la ceinture en haut: on lui laissait les bas et les jarretières. La correction ne pouvait porter que sur les cuisses et les reins; encore, pour atténuer l'effet des coups, ou pour sauvegarder les convenances, une serviette pliée en pointe et roulée comme une cravate était-elle placée entre les jambes, rattachée par devant et par derrière à la ceinture. Cette correction qui rougissait tout au plus la peau produisait surtout un effet moral. Elle était donnée au parloir devant les élèves rassemblées.

AD-NAR...

***

— Il s'agit, en effet, de fouet dans *Germinie Lacerteux* et dans *Chérie*: mais faut-il en conclure que Goncourt ait été fouetté? Zola, à ce compte, l'aurait été aussi, puisqu'il a parlé de ce châtiment dans *Germinal* et l'*Assommoir*. Et Coppée également (voir *les Sabots du Petit Wolff* dans *Contes rapides*). Et Mme de Ségur, née Rostopchine, aussi, puisque dans tous ses romans pour enfants, il n'est question que de cette correction! M. Bouvard me paraît prompt à se prononcer.

Mistress Birch, dans un numéro récent de l'*Intermédiaire*, renvoyait à plusieurs ouvrages. J'ai consulté les ***Mémoires du comte de Bonneval,*** mais n'ai pu mettre la main sur ceux de la comtesse de Valon. Qu'est-ce que c'est que cela? Je serais heureux de savoir où trouver ce livre. (Prière de me donner le nom de l'éditeur et la date de sa publication). Quant aux gravures des romans de Voltaire, je n'ai rien vu se rapportant à notre sujet. Quelles éditions consulter?

F. M.

P. S. — Je puis indiquer à Vérax *le Collaborateur* du 15 octobre 1895, qu'il trouvera chez A. Laurent, 35 *bis*, rue des Saints-Pères. Il contient une étude sur *les Jésuites fesseurs*.

N'ayant pas le *Journal des Goncourt*, je serais reconnaissant à M. Bouvard, s'il pouvait me dire quelles gens y sont fouettés (Une fessée par volume, dit-il)?

—

Liste des tombes des soldats français à l'étranger (XXVI, 205, 430, 502, 620, 662; XXVII, 135, 194). — M. de Robaulx de Soumoy, qui a été auditeur général de l'armée belge, dans sa *Notice historique sur Philippeville*, dit qu'il a trouvé dans les ruines de la chapelle de l'ancien couvent des Récollectines de cette ville, une pierre brisée en quatre morceaux, portant l'inscription suivante:

Cy gist messire Louis de Rassent, chevalier, seigneur d'Archel, capitaine d'une compagnie de chevau-légers dans le régiment de messire Jean-François-Paul, marquis de Rassent, son père, baron de Laune, Lastelle, Gerville et le Plessis, gouverneur d'Arques, grand bailli de Caux, colonel d'un régiment de cavalerie, brigadier général des armées du roi. Lequel décédat des blessures qu'il reçut au combat de Boussut où les ennemis furent défaits le 4e de juillet 1693 et où il eut un cheval tué soulx lui et se distinguat par des actions d'une très grande bravoure, quoyqu'agé seulement de 17 ans. Il estoit fils

unique, et son grand mérite l'a fait regretter de touts ceux généralement dont il estoit connu; il mourut le 6e du mesme mois et at esté enterré dans cette église le.....

Priez Dieu pour le repos de son âme.

Une tombe en marbre de Gênes, placée dans l'église des Capucins à Enghien (Hainaut), porte l'inscription suivante:

Ici gist le corps de feu haut et puissant messire Louis-Christophe Gigaut, chevalier, marquis de Bellefond, de son vivant premier et grand écuyer de Madame la dauphine, gouverneur et capitaine des châteaux, parcs et chasses de Vincennes, colonel du régiment royal-comtois, qui fut tué au combat de Steenkerke (près d'Enghien), le 30 août 1692, étant âgé de 29 ans.

Priez Dieu pour le repos de son âme.

J'ai copié les inscriptions suivantes de pierres tumulaires qui existent encore contre le mur extérieur de la vieille église ogivale de Trazegnies; il s'agit d'officiers français tués pendant la bataille de Seneffe du 11 août 1674:

Messire
Humbere
de Chevrier
1674.

Icy gist
Messire
Pier de Letouf
conte
de Sirot.

D. O. M.
Cy devant gist

Messire Pier de Letouf, chevalier, conte de Sirot, ayde de camp de monseigneur le duc d'Anguien, lequel a esté tué à la bataille de Seneffe, le 11 aoust 1674, agé de XX ans et VII mois, lequel estoit petit fils maternel de feu messire Claude de Letouf, chevalier, baron de Sirot, qui commandoit l'aile droite à la bataille de Rocroy, dont l'histoire de France faict mention, qui est mort lieutenant général des armes du roy, et fils unique de messire Jacque-François de Letouf, chevalier, conte de Prodine, lequel est mort de douleur de la perte de son dit fils.

Priez Dieu pour luy.

C'est la prière très humble que vous faict Charlotte de Letouf Sirot, qui est fille, mère et femme des derniers de sa famille

cy dessus nommée
et outrée de douleur.

Ces inscriptions ont aussi été reproduites dans les ouvrages suivants: *Notice historique et généalogique sur les seigneurs de Tyberchamps*, par l'abbé C. Stroobant (p. 67). — *La bataille de Seneffe du 11 août 1674*, par le colonel Clément Monnier (*Annales du cercle archéologique de Nivelles*, 1886).

J'ai aussi découvert dans l'église de Philippeville, la tombe d'un fils du ministre Colbert, qui, blessé à mort au combat de Walcourt, vint mourir en cette ville; je l'enverrai par un prochain courrier à l'*Intermédiaire*.

CLÉMENT LYON.

—

Formules de flatterie (XXX, 1, 175, 251, 332, 371, 529). — A l'occasion de la naissance du roi de Rome (20 mars 1811), un grand nombre de pièces de circonstance furent composées. Naturellement, les formules les plus louangeuses furent prodiguées; nous en citerons quelques-unes, choisies parmi les pièces les plus cocasses:

Hommages poétiques à LL. MM. II. et RR., à l'occasion de la naissance de S. M. le Roi de Rome, par Ducray-Duminil:

La joie du peuple.

D'Napoléon chacun disait
Qu'il savait ben c'qu'il faisait;
C'était un garçon qu'il voulait.
Un garçon d' la France
Comble l'espérance,
Et qui n'aura jamais peur, non;
Il naît au bruit du canon !!!

Triomphe du mois de mars, ou le berceau d'Achille, opéra-ballet, *tableau allégorique à l'occasion de la naissance de S. M. le Roi de Rome*, par Emmanuel Dupaty:

Soleil, tu n'as rien vu de plus grand que [sa gloire!
Soleil, ainsi que toi, par ses bienfaits [nombreux,
Aussi bien qu'à la terre il appartient aux [cieux !!!

Chant dithyrambique. Appendix aux hommages poétiques à LL. MM. II. et RR., sur la naissance de S. M. le Roi de Rome, par Dupuy-des-Islets. Paris, Prudhomme fils, 1811, p. 26:

Le bronze a retenti; quel charme invo-[lontaire
Saisit mes sens! Il naît, cet enfant pré-[cieux;

Il naît, et d'un cri glorieux
Il frappe de nos rois l'asile héréditaire.
D'un héros immortel, immortel rejeton,
France! il semble sourire à ton joyeux [tonnerre;
Et, du berceau chargé des destins de la [terre,
Il révèle Napoléon!

Trois ans sont à peine écoulés : le bonhomme des Islets a complètement oublié l'*immortel rejeton*, *révélateur de Napoléon*. Son enthousiasme a changé d'objet. Il s'écrie, dans une *Cantate en l'honneur de S. M. Louis XVIII, adressée à S. A. R. Monsieur, lieutenant-général du royaume*, publiée dans le *Journal des Débats*, du 15 avril 1814, et dans l'*Almanach des Muses* pour 1815 :

Toi qui, dans ton exil, ne rêvant qu'à la [France,
Vers le ciel élevais et ton cœur et ta voix,
O Louis! notre amour, notre unique es- [pérance,
Viens rajeunir pour nous le sceptre des [bons rois!
Chantons Louis, chantons d'Artois et sa [famille;
Du dernier de nos rois chantons l'auguste [fille,
Louise, touchante beauté,
Qu'un doux hymen encore enchaîne à la [couronne,
Et que le ciel forma pour embellir le trône
Et de grâce et de majesté.
Prince anglais, qui veillas à l'espoir de la [France,
Jouis de son bonheur, il est ta récom- [pense!
Vivent François, Guillaume et tous les [souverains
Dont l'amitié fidèle affermit nos destins!
Célébrons Wellington et le noble Alexan- [dre.
Français, n'oubliez pas qu'à vos toits ré- [jouis
Leur essaim guerrier vient de rendre
La paix et le bonheur, et la gloire et Louis.

Béranger a dit dans une de ses chansons :

Et puisqu'il faut crier : Vive!
Viv' l'ami qui cuit mon pain.

Dupuy-des-Islets, à l'exemple de bien d'autres, avait devancé Turlupin.

H. T.

—

Rousselin de Corbeau de Saint-Albin (XXX, 636; XXXIII, 335). — Comment Rousselin se trouvait-il mêlé à cette affaire Lamotte-Valois? Dans ce *Mémoire*, est-il parlé de l'origine (?) princière de Rousselin?

M. Nauroy connaît-il une brochure, Paris, 1873, sans nom d'auteur (Hortensius de Saint-Albin, sans doute) : *Titres établissant la généalogie des familles de Montpezat et Corbeau de Saint-Albin?*

Quel est ce titre de duc d'Almazan?

Ce Saint-Albin était un curieux personnage.

Beatus.

—

Vers qui rongent des pierres à Caen (XXXI, 605; XXXII, 67, 214; XXXIII, 455). — Les petits trous ronds, vermiculés, en innombrable quantité, dont est constellée la pierre servant de presse-papier à M. Ulric R.-D, sont l'ouvrage de petits vers marins, de petites annélides (*Polydora ciliata* Bosc), extrêmement communes sur certains points du littoral français, dans la Manche, là où il y a des roches calcaires, entre autres sur presque toute la bande de rochers connus sous le nom de Rochers du Calvados. (Voir dans le *Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie*, 1891 : *Sur la présence et l'action destructive de la* Polydora ciliata, par le Dr J. Joyeux-Lafuie, professeur à la Faculté des Sciences de Caen).

Henri Jouan.

—

Le drapeau du bataillon de Molière (XXXII, 46). — J'ai demandé la description du drapeau remis au bataillon de Molière en janvier 1793.

On m'affirme maintenant, et je suis fort étonné de cette affirmation, qu'il n'existe pas au Ministère de la Guerre de collection de dessins de ce genre de drapeaux, lesquels étaient du reste aussi nombreux que variés.

Un obligeant collègue répondra-t-il à ce nouvel appel?

Beatus.

—

Auvergne (Les descendants des comtes d') (XXXII, 121, 304, 455, 532, 680; XXXIII, 183, 338, 419). — Quand les cendres de La Tour-d'Auvergne furent ramenées d'Allemagne et placées au Pan-

théon, M. de Pontavice du Heusey revendiqua l'honneur de descendre du *Premier grenadier des armées de la République*. Il obtint d'accompagner, depuis la frontière, les restes de son illustre parent. Quant à celui-ci, c'est sur sa demande que son cousin, le duc de Bouillon, l'autorisa, le 23 octobre 1879, à faire précéder son nom de Corret, de celui de La Tour-d'Auvergne.

Ce témoignage d'affection et de haute estime, dit M. Colohar dans sa notice, fit sur lui une profonde impression. Le culte qu'il professait, dès son enfance, pour le maréchal de Turenne, se réveilla plus ardent et il jura de porter toujours pur et sans tache le nom glorieux de La Tour-d'Auvergne. Il rechercha et trouva, peu de temps après, l'occasion de montrer qu'il était digne de cette faveur.

Bien qu'elle passât par un degré illégitime, il n'en estimait pas moins cette parenté comme très honorable pour lui. Les deux héroïques parents sont morts sur le champ de bataille.

Dans le rapport de Carnot au Premier Consul, demandant, pour La Tour-d'Auvergne, le titre de *Premier grenadier des Armées de la République*, la parenté de celui-ci avec Turenne, — est indiquée comme un grand honneur, à l'appui de sa bravoure et de ses vertus.

Paimblant du Rouil.

***

— L'arrêt du Parlement de 1769 qui substitue le comte d'Apchier au fils du dernier La Tour-d'Auvergne, Bouillon, comportait évidemment pour lui et ses descendants le droit exclusif de porter le titre de duc de Bouillon. Mais le Gotha nous informe d'un autre côté que le prince de Rohan, de la branche Rohan-Rohan et Montbazon, devenue autrichienne depuis l'émigration, porte par héritage, depuis le 1er juillet 1816, le même titre de duc de Bouillon. En vertu de quel droit ?

Le Mas St-André.

—

Faire son persil (XXXIII, 321, 638). — La note ci-dessous, que je retrouve dans mes papiers, répond à la question d'une façon très satisfaisante :

Faire son persil, c'est pour une courtisane aller se pavaner au Bois, en voiture, autour du lac ou arpenter le boulevard en lançant des œillades aux passants. Même manège des courtisanes romaines, quand, sous les portiques, elles faisaient leur *percilium*, en jouant des *cils* ou de l'œil.

D'après cette étymologie, il faudrait donc écrire : *faire son percil.*

Emile Goudeau, dans ses récentes *Chansons de Paris et d'ailleurs*, évoque

. . . . les dames
Qui s'en vont persiller au Bois.

Iatros.

***

— Faire son persil vient de l'ancienne expression : *Grêler sur le persil.*

Le *Vocabulaire Panckouke*, 1772, dit ce qui suit :

On dit proverbialement et figurement, *grêler sur le persil;* pour dire, exercer son autorité, son pouvoir, ses talens, sa critique, etc., contre des gens faibles, ou dans des choses de nulle conséquence.

A. Dieuaide.

—

Chères délices (XXXIII, 321). — Ce sixain bibliophilique est d'un des poètes favoris de Richelieu, Guillaume Colletet, et se trouve dans les *Epigrammes* de cet auteur (1), sous le titre de : *A mes Livres*. Le texte original offre, dans le cinquième vers, une légère variante avec le texte cité; la véritable leçon est :

Qui peut se *laisser* voir sans blâme.

et non :

Qui peut se *faire* voir sans blâme.

Henri Masson.

Même réponse : Charles Palanque, Sedaniana.

***

— La paternité de ce sixain ? Voir l'*Intermédiaire :* VII, 298, 378, 405, 507; XI, 65, 122; XVI, 587, 623, 653; XXXII, 435.

Le Portier de l'Intermédiaire.

—

Monter, remonter une montre, une pendule (XXXIII, 321). — Il est fort pos-

(1) Paris, Louis Chamhoudry, 1653, in-12.

sible que cette idée : « Remonter le poids d'une horloge ayant *un* pendule » ait été l'origine de l'abréviation actuelle : « Remonter *une* pendule », mais il ne s'ensuit pas que nous parlions, ainsi, de façon défectueuse.

Aussitôt, dit M. Bréal, qu'un mot est entré dans une locution, son sens propre et individuel est oblitéré pour nous, comme si c'était le mot d'une langue étrangère.

C'est, il me semble ici, le cas du verbe *remonter* dont une des acceptions courantes est : *remettre* au point, *rétablir* en son état premier, *rendre* de nouveau apte à fonctionner, etc. Que les peuples, nos voisins, s'expriment d'autre façon, c'est bien leur droit, et même ils peuvent avoir raison, sans que pour cela, nous ayons tort.

T. PAVOT.

* * *

— Est-il impropre aussi de dire : Monter une pièce de théâtre, monter une machine, etc. ?

H. BOULET.

—

Un Etat dans l'Etat (XXXIII, 322). — Le *Mercure François*, tome II, fol. 381, verso, année 1612, dit, à propos des Protestants :

... Bref, c'estoit vouloir faire comme un petit Estat à part dans l'Estat de la France...

C. P. V.

—

Appel, appellation (XXXIII, 322). — Appel et appellation sont synonymes. Un jugement cesse d'avoir une valeur juridique (sauf exception) lorsqu'il est frappé d'appel. Mais, en règle générale, cet appel lui-même doit aboutir à un arrêt : et cet arrêt met fin aux effets de l'appel, que le jugement soit confirmé ou infirmé. Par suite, la Cour, en prononçant l'arrêt, met toujours à néant l'appellation (ou appel), c'est-à-dire déclare qu'il n'existe plus. Après avoir produit son effet qui est de saisir la Cour de l'examen du jugement et de provoquer une décision approuvant ou n'approuvant pas celle du Tribunal, l'appellation (ou appel) disparaît, est anéantie. — Un arrêt met donc toujours à néant l'appellation, mais il ne met à néant ce dont est appel, que s'il infirme le jugement.

MAURICE LAILLER.

—

Foy Julie (XXXIII, 323). — Monsieur H. D. demande ce que dans l'ancien droit il faut entendre par la *Foy Julie* ? D'après le texte qu'il cite, il est évident qu'il y a là une erreur de lecture, due peut-être à l'ignorance d'un copiste, et qu'il faut lire la *Loy Julie*. Cette *Lex Julia de orbatis*, avait pour but de favoriser les mariages, en limitant pour les célibataires et les personnes sans enfants, le droit d'accepter des donations ou des legs, et allant jusqu'à les annuler. Elle date des derniers temps de la République et dut être renouvelée depuis, car Martial, qui écrivait vers l'an 75 de notre ère, dit dans son épigramme 7 du livre VI :

... *Julia lex* populis... *renata* est
Atque intrare domos jussa pudicitia est.

Je ne vois nulle part que cette loi fût formellement abrogée et ne m'étonne pas que les *maistres chicanous* du XIVe siècle l'aient invoquée pour faire annuler des libéralités. De là une formule de style, qui met la loi Julia sur la même ligne que la restitution *in integrum* et le Sénatusconsulte Velléien.

FLANTIER.

Même réponse : T. R. — P. L.

—

Au moins ne t'avise pas de faire mourir un amiral dans l'eau douce ! (XXXIII, 323). — Le mot est du maréchal de Vivonne, *Général des Galères*, au passage du Rhin (1672) où il fut blessé, son cheval (un *courtaud* très doux cependant) ayant failli le faire tomber dans le fleuve.

HENRI JOUAN.

Même réponse : WIGG.

—

La rue Michel (XXXIII, 324). — C'est tout simplement un mauvais jeu de mots sur l'expression populaire *ça fait le*

compte, et la rue *Michel-Lecomte* située à Paris, dans le troisième arrondissement. *Ça fait le compte, ça fait la rue Michel-Lecomte* et abréviativement : *ça fait la rue Michel.*

GUSTAVE FUSTIER.

Même réponse : UN VOISIN DE BOUCRIS, A. P., MARTIN, MAURICE LAILLER, H BOULET, LOUIS SERRIER, C. WIGG, CGS, GEO, ED. DE SIZO, LATE, H. LYONNET.

—

Un Chardin mentionné dans le catalogue Bocher (XXXIII, 324). — La réponse à cette question se trouve dans l'article de l'*Art au* XVIII[e] *siècle* que MM. de Goncourt consacrèrent à Chardin :

Le Toton, le petit tableau représentant le portrait du fils de M. Godefroy, joaillier, appliqué à voir tourner son toton, gravé par Lepicié. Le tableau original (H. 25 po. L. 27 po. 1/2) se vendait 25 francs à la vente du chevalier de la Roque, en 1745. Il reparait en 1845 chez M. de Cypierre où il se vendait 605 francs. Il est aujourd'hui dans la collection de M. le marquis de Montesquiou.

F. E.

—

Mémoires inédits sur la campagne de Russie (XXXIII, 325). — Les souvenirs militaires de 1804 à 1814, par M. le duc de Fezensac, général de division, ont été publiés en 1869 à la librairie Dumaine, rue et passage Dauphine, 30.

Dans l'avant-propos, l'auteur parle du bienveillant accueil qu'a reçu son *Journal de la campagne de Russie.*

Ce journal a donc été publié.

ROBINET DE CLÉRY.

***

— Le duc de Fezensac est mort en 1867. D'après le Dictionnaire de L. Lalanne, il a publié : *Journal de la campagne de Russie*, 1850 ; — *Mémoires*, 1858 (tirés à douze exemplaires) ; *Souvenirs militaires*, 1863.

LE PORTIER DE L'INTERMÉDIAIRE.

***

— Les *Mémoires* de M. de Fezensac sur la campagne de Russie ne sont pas inédits : Ils ont été publiés sous le titre suivant : *Journal de la campagne de Russie en 1812*, par M. de Fezensac, lieutenant-général. Tours, Mame et C[ie], 1849. 1 vol. in-8° de 204 pages.

Cet ouvrage tiré à un très petit nombre est devenu fort rare. J'en possède un exemplaire (envoi d'auteur), relié avec un autre ouvrage de M. de Fezensac encore bien plus difficile à trouver, puisqu'il n'a été distribué qu'aux membres de sa famille et à ses amis : *Histoire de la Maison de Montesquiou-Fezensac*, par M. le duc de Fezensac. Paris, Guiraudet et Ch. Jouaust, 1837. 1 vol. in-8° de 286 pages.

Je tiens mon exemplaire à la disposition de M. Paul Edmond.

ARM. D.

—

Le général Emile Mellinet (XXXIII, 325). — Il est mort à Nantes le 20 janvier 1894.

J.-C. WIGG.

***

— Le général François Mellinet, père du général Emile Mellinet, est mort à Saint-Josse-ten-Node, lez Bruxelles, le 19 juillet 1852. Le gouvernement belge l'avait mis en liberté vers la fin de l'année 1849.

FLANTIER.

—

Monastère de San Pedro de Roda en Catalogne (XXXIII, 325). — Dans le tome II, p. 173 à 184, du volume *Cataluña* de la superbe collection : *España. Sus monumentos, bellezas y artes*, on trouvera des détails sur ce monastère avec une belle gravure. On peut acheter ce tome dont le prix est, je crois, de 30 reales, chez M. Verdaguer, libraire, Rambla del Mitz, Barcelona.

AFICIONADO DE CONTRABARRERA.

—

Courtilz, sieur de Sandras et du Verger (Gatien de) (XXXIII, 326). — Je me suis rendu à la Bibliothèque Nationale. Malheureusement je n'y ai trouvé ni le portrait de Courtilz de Sandras, ni sa

signature. Les nombreux manuscrits que cet auteur, d'après Nicéron, a laissés, on n'a pas pu me dire où ils sont, d'ailleurs. Quant aux livres du capitaine écrivain, c'est à croire qu'ils ont disparu. Jusqu'à présent, du moins, mes recherches sur les quais sont demeurées infructueuses.

LE ROY ST-AUBERT.

— L'*Intermédiaire* a déjà parlé de Courtilz de Sandras à propos de d'Artagnan. Voir la table.

M. S.

—

Famille Arlot (XXXIII, 326). — Les différents auteurs que j'ai pu consulter : Wadding, *Annales Minorum*, Rome 1753, t. V, p. 140-150. — Gonzaga, *De origine seraphicae religionis*. — Brewer, *Monumenta franciscana*, Londres 1858. — Nicolas Glassberger, *Chronica*, etc., font tous naître Arlot à Prato, en Toscane.

Elu général en 1285, au chapitre tenu à Milan, il mourut à Paris, l'année suivante.

Dans ses *Scriptores ord. minorum*, Wadding dit : « Patrem suum et tres germanos fratres habuit in ordine consodales. »

Arlot, que ces auteurs nomment *Artholottus* ou *Acholotus* ou *Allottus*, était docteur de l'Université de Paris, nous l'y trouvons en 1282.

Salimbene, son contemporain, parle sans doute de lui, mais je ne l'ai pas sous la main.

ARCH. CAP.

—

Georges-François Mareschal, marquis de Bièvre (XXXIII, 327). — J'aurais voulu pouvoir donner un renseignement exact au sujet de la comédie *Les Réputations*, du célèbre marquis de Bièvre. Malheureusement, je n'ai trouvé nulle part la trace de cette comédie, que Quérard indique comme ayant été imprimée à Paris en 1783, pas même dans le volumineux catalogue de la bibliothèque dramatique Soleinne.

Malgré cet insuccès, je prends la liberté de poser, à mon tour, les deux questions suivantes relatives à Georges Mareschal :

Où est situé le fief de Bièvre dont il a pris le titre ?

A-t-il laissé une descendance, et ses descendants continuent-ils à s'appeler de Bièvre ?

E. D. B.

—

Armoiries à déterminer : les Robert de Liège, les de La Jonchière (XXXIII, 328). — L'un des écus accolés (s'il est à droite, c'est celui du mari), porte, dit M. G. L. H. :

D'argent à la fasce d'azur, accompagnée de 3 tourteaux, besans ou roses de...... posés 2 et 1.

Ce sont, à mon avis, les armoiries de la famille des Robert de Liège, seigneurs de la Jonchière (château aujourd'hui en ruines, situé à Leerues-les-Fontaine-l'Evêque, dans le Hainaut), qui succédèrent aux de Colnet, leurs alliés, dans l'exploitation, comme gentilshommes verriers, des verreries de Leerues, les plus anciennement connues de la Belgique (citées déjà en 1438) et dont des branches allèrent s'établir dans les verreries lorraines, sous les noms de : *de Liège* et de : *de La Jonchière* (leurs descendants existent encore en France et leurs généalogies ont été publiées dans des recueils français).

L'un de ces recueils in-4° publie la généalogie : *de Liège de Jonchières* (Lorraine et Picardie), portant en tête ses armes gravées :

D'argent à une fasce d'azur, chargée de 3 roses d'argent et surmontée d'un chevron de gueules, *couronne :* comtale ; *supports :* deux lions.

Cette famille, dit-il, est originaire de Lorraine (pardon ! de Leerues-les-Fontaine-l'Evêque, ancienne principauté de Liège) et elle est venue s'établir à Crespy-en-Valois, vers l'année 1630. Ses titres ont été perdus lors des guerres, auxquelles la plupart de ses membres, qui ont été presque tous officiers, ont pris une part active. Elle a fourni à l'Etat un grand nombre d'officiers d'infanterie et de cavalerie, un chevalier de l'ordre du Christ et plusieurs chevaliers de Saint-Louis. Cette généalogie commence par Thiery de Liège, écuyer, né en 1579, qui épousa, vers 1607, Dlle Marie Le Vaillant, et va jusqu'après 1830.

Les registres manuscrits des généalogies dressées par le héraut d'armes lié-

geois Jean Gilles Le Fort, reposant aux archives provinciales de l'Etat, à Liège, renferment la copie d'un diplôme de reconnaissance de noblesse du St-Empire, délivré, le 20 août 1607, par l'empereur d'Allemagne, Rodolphe II, à Denys de la Jonchière « à cause de sa dextérité singulière en toutes sortes d'industries » et il lui confirme ses armes familiales :

D'or à la fasce de gueules, chargée de trois roues d'or.

Ces armoiries ont subi maintes brisures : les *Joncheere* (sic) qui habitent la Flandre portent :

D'or à la fasce de gueules, accostée de trois merlettes de sable en chef et d'une rose de gueules en pointe.

Les *de la Jonchière* (sic), qui habitent le Hainaut :

D'or à la fasce de gueules, chargée de trois roues à six rayons d'argent. Cimier : un dextrochère armé tenant une épée, la pointe de la lame brisée.

Chose curieuse ! une famille fixée à Anvers sous le nom de : *Jougelings*, porte des armes à peu près semblables :

D'argent à la fasce de sable, chargée de trois étriers d'or.

« Pour parvenir à la connaissance parfaite de cette science (celle du blason), dit le P. Ménétrier, un des maîtres de l'héraldique, dans sa *Nouvelle méthode raisonnée du blason* (Lyon, 1734, p. 1, 226), il faut s'accoutumer à connaître les familles par leurs armoiries et les armoiries par les familles. » Et, quant aux brisures, il dit encore : « Les armoiries pleines sont le partage du seul aîné d'une maison noble ; tous les autres doivent les différencier en quelque chose pour marquer qu'ils ne sont que puînés et cadets. Le blason plein écheoit en partage à l'aîné ; tout autre doit briser comme il est ordonné. » Or, on brise de plusieurs manières, notamment : « en ajoutant aux armoiries quelques pièces qui ne les altèrent point, comme un lambel, une étoile, un annelet, une bordure, une bande, un bâton, une cottice, etc. »

Pour les personnes peu familiarisées avec la science du blason — et de nos jours elles sont légion — nous dirons qu'on entend par *brisure*, en terme de blason, le changement partiel que les puînés, les cadets, font subir à leurs armoiries patrimoniales, pour se distinguer des autres branches. Ainsi, *on brise un blason*, soit en en changeant les pièces, soit en changeant les émaux (l'or et l'argent) ou les couleurs du champ, des meubles principaux, soit en modifiant le nombre de ces pièces ou meubles, soit en ajoutant. *Briser* n'est pas *écarteler*. Ecarteler est diviser l'écu en quatre parties opposées, les 1 et 4 représentant les armes de l'époux, les 2 et 3 celles de l'épouse. Il s'agit donc ici de *mariage*, comme dans le *parti*, c'est-à-dire, la division de l'écu en deux parts égales par une ligne médiane perpendiculaire. De là vient l'expression populaire en fait d'union : *faire un bon parti*, pour : *contracter un bon mariage*.

Tout ceci pour que l'*Intermédiaire*, en répondant aux questionneurs, aide à leur instruction et favorise *intelligemment* leurs goûts ou simplement leur curiosité.

CLÉMENT LYON.

—

Armoiries des Châteauneuf et des Filliot (XXXIII, 328). — Les noms de Châteauneuf de Doallon et de Filliot de Belvialor, ne figurent pas au *Dictionnaire héraldique de l'Auvergne*, par Bouillet. — Clermont-Ferrand, Paul Hublec, 1857, 1 vol. grand in-8°.

ARM. D.

—

Aéronautes (XXXIII, 329). — Il existe une curieuse collection de médailles commémoratives des départs des ballons du siège de Paris, avec les noms des ballons, des aéronautes et la date du départ, ainsi que des médailles des départs de pigeons du siège. M. Gaston Tissandier possède de ces médailles dans sa belle collection.

LOUIS PERRIER.

***

— Il existe des médailles commémoratives des ascensions de Blanchard, en Allemagne, et nous avons lieu de croire qu'il en fut frappé à chacune de ses ascensions. On en trouve, celle de Nuremberg entr'autres, dans l'importante collection aéronautique dont l'*Intermédiaire* a an-

noncé, sous couverture, la mise en vente dans son numéro du 10 mars.

DODY.

—

L'histoire de la poule de Pasteur (XXXIII, 330). — Les oiseaux ont une température élevée, variant de 39°44 à 43°90, et cette chaleur naturelle les protège contre plus d'un microbe infectieux. Ils perdent cette immunité si l'on abaisse leur calorique au voisinage de la température humaine, soit vers 37°. Alors, ils deviennent inoculables, et M. Pasteur l'a démontré en opérant sur une poule. Il la faisait fixer, par les pattes, au fond d'un baquet où l'on versait de l'eau froide. Ce bain, d'une durée plus ou moins longue, finissait par mettre l'animal en état de contracter une maladie à laquelle il était réfractaire, tout d'abord.

T. PAVOT.

—

Disparition de la perdrix rouge (XXXIII, 331). — Elle existe en assez grande quantité dans le Dauphiné où elle est plus estimée, parce qu'elle est plus rare que la perdrix grise. Les gourmets parisiens préfèrent la grise.

H. BOULET.

—

Première année d'un siècle (XXXIII, 331). — La remarque est exacte. Le calendrier grégorien perpétuel, base de notre manière actuelle de mesurer le temps, est formé d'un cycle solaire de quatre cents ans, au bout duquel les jours de la semaine reviennent rigoureusement aux mêmes dates des mois. D'après cela, on concevra aisément qu'on ne peut employer que quatre jours différents de la semaine, sur les sept dont elle se compose, pour indiquer le début de chacune des quatre années initiales comprises dans le cycle.

Maintenant, si nous cherchons quel fut et quel sera le 1er janvier des années 1601, 2001, 2401, 2801......, nous trouverons un *Lundi;* la lettre dominicale de ces années étant G.

De même, pour le 1er janvier 1701, 2101, 2501, 2901....., le jour initial a été et sera un *Samedi*, la lettre dominicale étant B.

Puis, pour les XIXe, XXIIIe, XXVIIe, XXXIe...... siècles, le 1er janvier a été et sera un *Jeudi*, D étant la lettre dominicale des années 1801, 2201, 2601; 3001......., etc.

Enfin, pour les XXe, XXIVe, XXVIIIe, XXXIIe....... siècles, le 1er janvier 1901, 2301, 2701, 3101....., sera un *Mardi*, la lettre dominicale étant F.

Donc, le *Mercredi*, le *Vendredi* et le *Dimanche* ne peuvent jamais commencer un siècle dans le calendrier grégorien.

HENRI MASSON.

Même réponse: A. E., T. PAVOT.

*
* *

— Dans le calendrier grégorien, la première année d'un siècle ne peut commencer que par l'un des quatre jours: *Samedi*, *Jeudi*, *Mardi* et *Lundi;* mais dans le calendrier julien, les siècles commencent successivement par chacun des jours de la semaine, en rétrogradant. En voici l'explication:

Dans le calendrier julien, toutes les années, de quatre en quatre, sont bissextiles, il y a donc vingt-cinq années bissextiles par siècle julien, et, par conséquent, un siècle contient:

$(365 \times 100) + 25 = 36{,}525$ jours,

ce qui fait un certain nombre de semaines (5,217) et six jours. On comprend donc aisément que si un siècle commence par un *Samedi*, le siècle suivant commencera le sixième jour après, ou, ce qui revient au même, un jour avant, c'est-à-dire un *Vendredi*.

Le 1er janvier de l'an I étant un *Samedi*,
l'an 101 commencera par un *Vendredi*,
l'an 201 — — *Jeudi*,
l'an 301 — — *Mercredi*,
et ainsi de suite, en rétrogradant.

Voyons maintenant ce qui se passe pour le calendrier grégorien, qui date de 1582.

L'an 1501 commençant par un *Vendredi*, l'an 1601, dans le calendrier julien, a commencé par le jour précédent, un *Jeudi;* mais comme on a supprimé dix jours en 1582, l'année 1601 a dû commencer dix jours plus tôt, ou, ce qui revient au même, le troisième jour avant le *Jeudi*, c'est-à-dire un *Lundi*.

L'année séculaire 1600 a été bissextile dans les deux calendriers, julien et grégorien, mais les années séculaires sui-

vantes : 1700, 1800 et 1900, ne sont pas bissextiles dans notre Calendrier. Le siècle grégorien, qui va de 1601 à 1701, ne contenant que vingt-quatre bissextiles; aura un jour de moins qu'un siècle julien, donc, 1601 ayant commencé un *Lundi*, 1701 commencera non par un *Dimanche*, mais par un *Samedi*, c'est-à-dire deux jours avant.

De même, 1801 commencera deux jours encore avant, soit le *Jeudi*, et 1901, le *Mardi*.

Mais l'an 2000 étant bissextile dans les deux calendriers, comme l'an 1600, de 1901 à 2001, il y a autant de jours dans le calendrier grégorien que dans le calendrier julien; par conséquent, 1901 commençant par un *Mardi*, 2001 commencera par un *Lundi*.

2001 commencera donc par le même jour, *Lundi*, que 1601; or, à partir de 1601, toutes les périodes de quatre cents années grégoriennes sont identiques; par conséquent, les quatre siècles de chaque période commencent respectivement par *Lundi*, *Samedi*, *Jeudi* et *Mardi*.

Le tableau suivant donne le jour du 1er janvier de la première année de chaque siècle :

Samedi	Vendredi	Jeudi	Mercredi	Mardi	Lundi	Dimanche
1	101	201	301	401	501	601
701	801	901	1001	1101	1201	1301
1401	1501	—	—	—	1601	—
1701	—	1801	—	1901	2001	—
2101	—	2201	—	2301	2401	—
2501	—	2601	—	2701	2801	—

Ce tableau peut être aisément continué, soit pour le calendrier julien, au-delà de 1501, soit pour le calendrier grégorien, au-delà de 2801.

F. Capdevielle.

—

— Verepius demande ce qu'il faut penser de cette proposition que la première année d'un siècle ne peut commencer ni un *Mercredi*, ni un *Vendredi*, ni un *Dimanche*.

Réponse : Le 1er janvier 1800 tombait un *Mercredi*.

Yorick.

Quelle est la cause des anneaux ou cercles magiques? (XXXIII, 331). — Appelées aussi cercles des sorcières, ces places circulaires plus ou moins étendues, limitées, en dehors, par une zone d'un vert gai, en dedans, par une autre zone formée de gazons morts, sont dues à la présence de nombreux champignons hymenomycètes, et principalement des agaricus camprestris, oreades et giganteus, qu'on y trouve en abondance.

On explique leur forme circulaire par l'accroissement périphérique du mycelium, qui s'étend progressivement à l'extérieur et meurt en même temps à l'intérieur. En se développant, il produit un grand nombre de chapeaux qui se décomposent rapidement et engraissent le sol (zone verte), jusqu'à ce que le mycelium soit formé de filaments assez nombreux pour tuer les racines du gazon (zone morte).

Sus.

Même réponse : Fr. de Zeltner.

—

A propos d'une grossesse de Mme de Staël (XXXIII, 332). — **Rocca et Mme de Staël** (XXI, 99). — **Mme de Staël eut-elle des amants?** (XV, 680, 730). — Consulter dans le tome I du *Curieux*, page 65, l'article intitulé : *Le second mariage de Mme de Staël*.

Mme de Staël demeurait rue du Bac, au n° 96, en 1790 (*Almanach des adresses de Paris pour 1790*), je précise, à l'intention de M. Philibert Audebrand; en l'an VI elle demeurait rue de Lille, numéro 540 (Augustin Challamel, *Les clubs contre-révolutionnaires*, 1895, 8°, p. 570). Entre temps, le Directoire avait eu l'attention de prendre contre elle l'arrêté que j'ai publié dans le même tome I du *Curieux*, p. 91.

Il y a un curieux portrait de Rocca en pied devant son cheval qu'il tient par la bride dans l'édition de 1887 de ses *Mémoires sur la guerre des Français en Espagne*, publiée à Genève. Lady Blennerhassett dit (tome III, p. 411, de la traduction de son livre sur Mme de Staël) que celle-ci épousa à Coppet, en 1811, Albert-Jean Michel, dit John Rocca, né vers 1787 ou 88, d'où un fils, dont j'ai parlé et qui fait l'objet des vers cités par Thiébault, né le 7 avril 1812, suivant

lady Blennerhassett (id.412), à Longirod, en Suisse suivant les *Mémoires* de Rocca, réédités à Genève, à Coppet même, suivant le *Bulletin des Lois*, que j'ai cité.

Le feu duc de Broglie dit à ce sujet dans ses *Souvenirs*, I, 385 :

Le mariage de madame de Staël et de monsieur de Rocca avait été célébré par un ministre du canton de Vaud : ayant été tenu secret, il avait besoin d'être officiellement régularisé.

Il en était de même de l'acte de naissance d'Alphonse Rocca. Cet enfant, secrètement élevé par le même ministre, était chétif... Je me rendis à Lausanne et je m'entendis avec M. Secrétan... et le premier avocat du canton de Vaud, dans le but de faire régulariser ces deux actes ; ce qui eut lieu... devant le tribunal civil qui siégeait, je crois, à Aubonne.

On me permettra de placer ici deux documents inédits, tirés des *Archives nationales* (*Rapports de police secrète*) :

26 décembre 1814.

On dit que Monsieur Dandré a été chargé par le Roi de rendre à madame de Staël la correspondance qui avait été trouvée parmi les papiers saisis entre les mains de M. Andréas, médecin du roi Murat, et que M. le directeur général de la police, en s'acquittant de sa commission a dit à Mme de Staël :

« Madame, voilà votre correspondance avec le roi de Naples ; je vous la rends et vous pouvez la faire expédier ; le Roi l'a lue ; vous pouvez, Madame, continuer d'écrire et de recevoir des lettres ; vous pouvez voyager en France, sortir de France, y rentrer, y prendre votre domicile. On met si peu d'importance à tout ce que vous faites, à tout ce que vous dites, à tout ce que vous écrivez, que le gouvernement ne veut ni le savoir, ni vous inquiéter à cet égard ou même souffrir qu'il vous soit apporté aucune inquiétude sur vos projets et sur vos mystères.

Voilà ce que je vous dis de la part de Sa Majesté. »

On prétend que le peu d'importance que l'on a affecté de montrer pour ce qui vient de Mme de Staël a beaucoup mortifié une femme qui fait tout pour jouer un rôle.

9 janvier 1815.

L'opinion générale de ceux qui se disent royalistes purs est prononcée contre Mme de Staël. Sa note d'hier dans le *Journal de Paris* ne les a point convertis et M. le duc de Fitz-James disait :

Le roi devrait faire saisir et brûler ses papiers et la renvoyer dans son pays ; il ajoutait qu'on devait en faire la proposition à M. le comte d'Artois pour qu'il en parlât au Roi.

J'arrive aux amants de Mme de Staël :

1° Alexandre de Lameth :

Je crois, lui écrit-elle de Coppet, le 24 novembre 1794, à la toute puissance de l'amour, maintenant que j'ai vingt-huit ans, comme le premier jour où je vous ai vu. (Vente Bovet, de juin 1884, n° 793).

2° Talleyrand. Consulter les *Souvenirs* de Barante, I, 90 - 3.

Pendant l'émigration, dit Charles Greville, Talleyrand habitait avec Mme de Staël, près d'Epsom, à Juniper-Hall (avant le départ de Talleyrand pour l'Amérique). C'est Talleyrand lui-même, qui parle ainsi à Charles Greville, le 22 janvier 1833. (*La cour de Georges IV et de Guillaume IV*, traduction, 1888, in-18, p. 302.)

3° Clermont.

4° Louis de Narbonne.

« J'ai aimé beaucoup, j'aime encore tendrement le comte Louis », écrit Mme de Staël (à Clermont ?) (Catalogue Morrison, VI, 172, 15 janvier 1820).

M. Auguste de Staël nous quitta au dessert... ; il a de l'esprit et est assez beau. Il ressemble au comte Louis de Narbonne (*Journal* du maréchal de Castellane, I, 389).

5° Frédéric Schlegel.

6° Le roi Joseph.

7° Tracy.

8° Adrien de Mun.

9° Benjamin Constant, père d'Albertine. Son *Journal* et ses *Lettres* ont été publiés. L'*Autographe* donne page 91 un endos de Mme de Staël à l'ordre de Benjamin Constant.

10° De Balk. En novembre 1889 (*Débats* du 24), on a vendu à l'hôtel Drouot, la lettre d'amour que lui adressait Mme de Staël ; elle finit par ces mots : « Je vous aime ».

Je signale aux curieux la plaquette intitulée : *Œuvres de Mme de Staël*, s. d. (vers 1829) in-128, Marquis, 28 pages, 47 millim. sur 32, ce sont des pensées tirées de ses œuvres. Comme pendants, je possède aussi les *Œuvres* de mesdames Necker, Cottin, de Lambert, de Puizieux, de Riccoboni, de Maintenon, de Sévigné et de Mlle de Lespinasse. On mettait cela dans les boîtes de chocolat de Marquis, c'est introuvable aujourd'hui.

Lady Blennerhassett a dit que le nom de Staël était éteint ; c'était alors inexact. On lit dans la *Gazette des tribunaux* du 5 décembre 1827 :

Le testament de M. de Staël a été ouvert lundi dernier à Coppet. Par ce testament, fait quatre jours après son mariage, il institue pour son héritière, sa sœur, madame la duchesse de Broglie ; il donne 60,000 francs de rente à sa femme et 100,000 francs *pour un objet secret.*

C'est, je pense, de cet *objet secret*, qu'est issu ce qui suit :

La semaine prochaine sera célébré, à Saint-Honoré, le mariage de M. Ludovic, baron de Staël, descendant de Mme de Staël, avec Mlle Valentine Brun (*Figaro* des 29 juin et 8 juillet 1872).

Les *Débats* du 23 janvier 1890 annoncent la mort à Paris, du baron de Staël Holstein « descendant » de Mme de Staël, inspecteur des finances, à 46 ans.

NAUROY.

—

Jugum. Montagne ; Joug ; Joux (XXXIII, 362). — Virgile et Tacite ont employé *jugum* au sens de crête, croupe et chaîne de montagne, c'est-à-dire d'une ligne figurant le *joug* des bœufs. De là, sans doute, avec même signification, Joug et Jougues comme noms de localités ; puis Jouc dans Gerbier de *Jouc* qui, d'après M. O. Reclus, serait plus juste que Gerbier des *joncs*. Mais il ne semble point que Joux soit venu de *jugum*. D'abord, en y voyant toujours une hauteur, on aurait des pléonasmes avec : Joux de Jouques, Montagnes de Joux, et Montjoux. Puis, ce dernier composé — qui, suivant M. Cocheris, serait *mons jocosus* — paraît valoir autant que Montjou (ensuite Montjoie) mont de Jupiter. Le Limousin nous offre un Mont Jovis, et l'Hérault un Alajou qui est *ara Jovis*.

Cependant, ces exemples ne permettant pas de conclure toujours par *Ab Jove principium* ; Joux peut avoir une autre provenance. Dans ses *Recherches sur les noms de lieux*, M. E. Peiffer met ceci : « Chez les Gaulois, *Joux* voulait dire *forêt* ». C'est à prendre en considération, car on sait que Joux est le nom d'une forêt du Jura. D'autre part, il est spécifié que Joux-la-Ville (Yonne) est dans un pays accidenté et *boisé ;* que Joux-sous-Tarare (Rhône) est situé sur le flanc *boisé* d'une montagne ; que Saint-Germain-de-Joux avait deux usines à scier le *bois*.

En résumé, je crois que Joux, non expliqué par *montagne*, peut se comprendre comme *forêt*, si rien déjà ne le rattache à Jupiter.

T. PAVOT.

***

— **Distinguo :**

1° Jugum, croupe de montagne, d'où, joug de la Jungfrau, etc. ;

2° Joux, abrégé de Jovis, dans Montjoux (montagne de Jupiter), etc. ;

3° Joux, venant de juxta, après, parmi, au milieu de, et signifiant dessous, employé comme qualificatif avec certains noms de rues et de villes, comme Joux-Aigues (sous les eaux), Cap-de-Joux (tête en bas), etc.

C. P. V.

—

Une gravure d'Henriquel Dupont (XXXIII, 364). — *L'abdication de Gustave Vasa*, par Hersent.

Je possède la maquette du tableau brûlé à l'incendie du Palais-Royal en 1848 et une lithographie de l'original.

J'ai cherché vainement la gravure de Henriquel Dupont.

E ROCHEVERRE.

—

Les chevaux de Napoléon Ier (XXXIII, 367). — Je me rappelle avoir lu une description des écuries impériales, dans un chapitre relatif à un séjour à Fontainebleau, des *Mémoires de Coustant*, je crois.

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Les rues de Paris (XXXIII, 367). — La *rue des Degrés*, située dans le IIe arrondissement, en arrière de l'église Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle et à peu de distance de la Porte Saint-Denis, est la plus courte de Paris. Sa longueur est de 5m75. Cette minuscule voie publique fait communiquer, par un escalier de 14 marches, les rues de Cléry et Beauregard, et offre cette particularité que les deux maisons qui la bordent n'ont aucune ouverture sur elle.

La rue la plus étroite se rencontre dans le IVe arrondissement, à proximité du pont Marie. C'est la vieille *rue du Paon blanc* (1m30 de largeur), allant du quai de l'Hôtel-de-Ville à la rue du même nom. Très courte aussi, elle n'a que 19m50 de longueur.

HENRI MASSON.

Même réponse : EDOUARD RINADEL, LÉON.

Enterrement de l'Alleluia (XXXIII, 367). — A la cathédrale de Clermont, en Auvergne, la veille de la septuagésime, les antiennes après chaque psaume de vêpres n'étaient qu'une répétition continue de l'*Alleluia*. Après la dernière antienne,deux enfants de chœur placés derrière l'autel heurtaient deux ou trois fois du poing une petite armoire pratiquée dans l'autel et y fermaient l'*Alleluia* qui devait y rester jusqu'au samedi saint.

Tum duo pueri retro altare cantent *Benedicamus Domino, Alleluia, Alleluia.* Chorum respondet *Deo gratias, Alleluia, Alleluia.* Tunc illi duo pueri percutiant bis vel ter cum pugnis tantummodo in armorio altaris, quasi ferantes intus. *Alleluia* usque ad vigiliam Paschœ (*Breviarium... ecclesiarum Claromontis atqueSancti-Flori*, 1556,Temporale, fol. 67, verso. — Bibliothèque Sainte-Geneviève : BB. 896).

La rubrique ne dit pas comment on l'en sortait, mais, sans doute, qu'on employait pour cela le même cérémonial que dans d'autres églises où des chanoines en chapes allaient le recevoir des mains d'un prêtre, qui ouvrait l'armoire, dans une corbeille ornée de fleurs qu'ils portaient à l'autel au prêtre célébrant. Cette pratique cessa en 1654 quand l'évêque Louis d'Estang publia une nouvelle édition du bréviaire de son diocèse. A. VERNIÈRE.

***

— Voici ce qu'en dit le R. P. Benoit Picart dans son *Histoire de Toul*, 1707, in-4°, p. 156 :

En voici une autre (fête) que l'on auroit peine à pardonner si on ne sçavait quelle était la simplicité de ces temps-là. Les enfans de chœur ayant préparé dans l'église une pierre sur laquelle le mot *Alleluia*, était marqué en gros caractères et couverte d'un drap de soie noire en forme de représentation, sortoient de la sacristie deux à deux à la fin des vêpres du samedi qui précédait la septuagésime, la croix, l'eau bénite, les acolites et le thuriféraire précédaient chœur de ces enfans. L'un d'eux, revêtu d'une chape faisait la représentation, les prières que l'on a coutume de faire aux obsèques des défunts, et, après qu'il les avait achevées, le convoi prenoit le chemin du cloître (qui existe encore), où la collecte des morts étoit dite et l'*Alleluia* aspergé d'eau, on le cachoit dans la terre.

Mais revenons à quelque chose de plus sérieux.

P. c. c.: L'EX-CAR.

Quel est le poète? Quel est le galetas? (XXXIII, 401). —

Il est au Louvre un galetas,
Où, dans un calme solitaire,
Les chauves-souris et les rats
Viennent tenir leur cour plénière.

Quel est le poète?

Villette (Charles, marquis de), né le 4 décembre 1736, à Paris, où il est mort le 9 juillet 1793. Après avoir fait quelques campagnes, il revint à Paris (1763) avec le grade de maréchal-général-des-logis de la cavalerie. Il fut enfermé, on ne sait pour quelle cause, dans la citadelle de Strasbourg; lorsqu'il en sortit, au bout de six mois, il alla trouver, à Ferney, Voltaire, qui avait été l'ami de sa mère. « J'ai actuellement chez moi pour me ragaillardir, écrivait Voltaire, un jeune M. de Villette, qui sait tous les vers qu'on ait jamais faits, et qui en fait lui-même, qui chante, qui contrefait son prochain fort plaisamment, qui fait des contes, qui est pantomime, qui réjouirait jusqu'aux habitants de la triste Genève ». Sous les auspices du philosophe, qu'il ne craignait pas d'appeler son père, Villette se lança dans le monde littéraire et, surtout, chanta sur tous les tons l'éloge de Voltaire, qui le lui rendit avec usure, en l'appelant le Tibulle français....... Il épousa, dans la chapelle de Ferney, le 12 novembre 1777, Reine-Philiberte Rouph de Varicourt. Son père, lieutenant-colonel de cavalerie, habitait près de Ferney, et elle fut élevée sous les yeux de Voltaire, par Mme Denis, qu'avaient séduite les grâces de sa figure et les charmes de son caractère. Il en eut un fils, qu'il fit baptiser sous le nom de Voltaire-Villette. Il possédait l'hôtel qu'habita Voltaire, à Paris, sur le quai qui porte aujourd'hui son nom (n° 27), il acquit le château de Ferney et y conserva le cœur de son protecteur (1) dans une urne qui portait cette inscription :

Son esprit est partout et son cœur est ici.

D'un talent littéraire fort mince, Villette était vraiment ce que l'appelait Mme du Deffand, « un personnage de comédie ». Les beaux esprits du temps ne l'épargnèrent pas, et cette épigramme courut longtemps tout Paris :

(1) Cette relique, conservée par son fils, a été donnée, en 1864, au Gouvernement, qui l'a fait placer dans une des salles de la Bibliothèque impériale.

Petit Villette, c'est en vain
Que vous prétendez à la gloire,
Vous ne serez jamais qu'un nain
Qui montre un géant à la foire.

(Paris, Firmin Didot, 1866.)

Quel est le galetas?

Il n'y avait en cette dernière année (1751) que cent ouvrages à peine, peintures, sculptures ou gravures; on décida, pour en faire doubler le nombre, qu'on doublerait le temps de les faire. Ce régime bisannuel se maintint jusqu'en 1795. Le marquis de Villette y a fait allusion dans ces jolis vers sur l'exposition de 1777 :

Il est au Louvre un galetas,
Où, dans un calme solitaire,
Les chauves-souris et les rats
Viennent tenir leur cour plénière;
C'est là qu'Apollon, sur leurs pas,
Des beaux-arts ouvrant la barrière,
Tous les deux ans tient ses états,
Et vient placer son sanctuaire.

« Le galetas » dont parle dédaigneusele marquis, était « le grand salon » qui, aujourd'hui plus orné, plus élevé, mieux éclairé surtout, depuis les heureuses restaurations de M. Duban, est pour notre Musée du Louvre, ce que la Tribune est pour celui des Offices, à Florence. L'exposition de peinture en fit « le Salon » par excellence, et c'est le nom qu'ellemême a gardé.

(Paris à travers les âges, le Louvre et ses environs, Firmin Didot, 1875-1882.)

NYCTICORAX.

—

Souverains ou princes morts ou atteints de la maladie de François Ier (XXXIII, 529). — On ne se doutait guère que Louis XIV avait échappé par grande fortune au même accident que celui survenu à François Ier. Une lettre du marquis de Saint-Simon nous fixe sur ce point. Elle est des plus curieuses et des plus authentiques :

S'il y a lieu d'estre surpris de voir Madame de Montausier en la place de Madame de Navailles, il y eut grande matière depuis de s'estonner davantage, ou plustôt d'estre fasché de s'estre si étrangement trompé.

Le Roy après avoir entretenu d'autres amours, fit enfin de Madame de Montespan la sultane favorite. L'éclat fut prodigieux, une femme mariée ravie à son mari, et tous de la qualité dont ils étaient, et ravie publiquement par autorité supresme. L'Europe n'était pas accoutumée à ce qui serait même une étrange nouveauté en Asie où il n'y a que des sérails et des esclaves, mais le scandale vaincu par l'effroi et par l'ambition mit bientôt tout aux pieds de cette maîtresse. M. de Montespan, d'autant plus enragé qu'il ne pouvait dissimuler qu'un si profond malheur venait de sa part et d'autant moins maître de lui qu'il était plus amoureux de sa femme, fit tant des siennes qu'elle ne se crut pas en sûreté à Saint-Germain et que pour l'y mettre, le roi la donna à garder à Madame de Montausier chez qui elle logea. Monsieur de Montespan devint plus furieux, s'appliqua à gagner du mal avec le même soin que d'ordinaire on l'évite. Son projet était de gâter sa femme et de le communiquer au roi.

Il en fut averti et chargea Madame de Montausier de redoubler sa vigilance. M. de Montespan ne laissa pas de parvenir jusqu'à sa femme, mais dès qu'elle l'aperçut elle fit les hauts cris et courut entre les bras de Madame de Montausier, il courut après elle; là se joua une scène terrible, les paroles ne furent plus ménagées, il n'y eut injures pour sales et atroces qu'elles fussent qu'il ne vomit en face à Madame de Montausier avec les plus sanglants reproches et comme il voulut passer même en sa présence et à force de bras à l'exécution de ce qu'il avait projeté, elles durent l'une et l'autre recourir aux cris les plus perçants, qui firent arriver tous les domestiques en présence de qui, ne pouvant mieux, les mêmes injures furent répétées et lui enfin emmené de force hors de là non sans avoir fort joué de..... et achevé de jetter les deux dames dans la plus mortelle frayeur.

Soit peur, soit désespoir de reproches sanglants si justes, si publics, la vérité est que Madame de Montausier n'en est jamais revenue. Elle en est morte.

M. de Montausier qui n'était pas dans l'appartement alors sentit vivement tout le poids d'un affront dont il était presque aussi honteux de se faire justice que de la demander. Le soir même, l'ordre fut expédié de mettre M. de Montespan à la Bastille, qui dans la vérité était audessus les chastiments et ne les craignait guère, et qui en sortit bientôt après pour être conduit dans ses terres de Guyenne où il demeura longtemps.

DE SAINT-SIMON.

P. c. c. : A. E.

Paris. Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux.

L'Administrateur-Gérant : LÉON LENÈGRE

PETITE CORRESPONDANCE

(*Du 2 au 6 Juin*)

Albert Marie. — Cette question d'Alfred de Musset, par rapport à Gamiani a déjà été traitée longuement dans l'*Intermédiaire : Gamiani (Bibliographie de)* II, 77, 276; IX, 583, 638, 668, X 686; XV, 360, 412, 439.

De Luxembourg. — A. R. T. accepte avec empressement l'aimable proposition de la double communication des photographies en un album et de la description des plaques de cheminée. Il envoie d'avance ses remercîments les plus empressés, en attendant l'occasion de communiquer à son tour d'autres pièces inconnues peut-être.

Paul. — Votre observation est fort juste. Merci de tout cœur. N'accusez de cette... lacune que l'impossibilité où je me suis trouvé de jeter le regard du maître.

Paul Le Blanc. — Merci.

L. J. — Je vous le répète; je n'ai pu tout surveiller à cause de mon état de santé.

E. Bonnetain. — Votre intéressante question n'a pas été posée pour éviter les discussions politiques et les polémiques.

E. Raulin. — Mille remercîments. Il en sera tenu compte.

Comte Trigant de la Tour. — Merci mille fois pour la date envoyée.

T. Pavot. — Reçu les errata et les corrigenda.

E. Bonnaffé. — Je fais des vœux identiques. A bientôt.

L. Deglatigny. — Rien ne se perd à l'*Intermédiaire*, puisque tout document est inscrit et numéroté à l'arrivée. Vos deux réponses ont en effet été reçues le 24 décembre 1895 sous les numéros 312 et 313. Elles ont été insérées dans le numéro supplémentaire du mois de janvier que vous n'avez pas réclamé.

Verax. — Soyez sans inquiétude, je veille sur votre fouet; malheureusement il a beaucoup de camarades, il ne pourra passer que le 30 juin.

Comte Le Couteulx. — Remercîments pour votre intéressante communication.

Un intermédiairiste enragé. — En raison des discussions engagées, je vous serais obligé de vouloir bien signer de votre nom véritable la réponse faite. Vous avez trop d'esprit pour ne pas comprendre.

Emile Beer, du Figaro. — Mon aimable confrère oublie que les questions relatives aux clefs des romans de MM. Paul Bourget, Daudet, etc., ont été posées et élucidées longtemps avant que je ne sois devenu propriétaire de l'*Intermédiaire*.

On est curieux et chercheur à l'*Intermédiaire;* de là le goût très prononcé pour la découverte des énigmes de tous les temps. C'est là même sa raison d'être.

Pour moi, je ne suis qu'un intermédiaire d'un ordre spécial : jusqu'à présent, la direction n'avait reçu aucune observation. Quant aux auteurs des réponses, ils ne sont pas masqués; ils sont à la disposition de tous ceux qui désirent une rectification.

A.-E. Pichard. — Merci pour votre bonne lettre et l'envoi du volume. J'accepte volontiers la proposition C qui me paraît la plus simple et la plus logique, d'autant que nous n'avons l'intention que de publier une table supplémentaire allant de 1891 à 1900.

J'attends les fiches de pied ferme.

Voulez-vous qu'on vous renvoie le volume par la poste?

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS EN AUVERGNE ET DANS LE LIMOUSIN

Avec arrêt facultatif à toutes les Gares du parcours

La Compagnie d'Orléans délivre du **1er Juin** au 30 **Septembre** au départ de **Paris** (Gare d'Orléans) des Billets **D'EXCURSION EN AUVERGNE** et dans le **LIMOUSIN,** valables pendant 30 **jours,** aux prix réduits ci-après, et comportant les itinéraires **A** et **B** ci-dessous.

ITINÉRAIRE A

1re CLASSE : **98** FRANCS. — 2e CLASSE : **73** FRANCS.

Paris, Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Neris (Bains de Néris), **Évaux** (Bains d'Évaux), **Eygurande, Laqueuille** (Bains du Mont-Dore et de la Bourboule), **Royat** (Bains de Royat), **Clermont-Ferrant, Largnac, Ussel, Limoges** (par **Tulle, Brive** et **Saint-Yrieix,** ou par **Eymoutiers**), **Vierzon, Paris.**

ITINÉRAIRE B

1re CLASSE : **120** FRANCS. — 2e CLASSE : **90** FRANCS.

Paris, Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (Bains de Néris), **Évaux** (Bains d'Évaux), **Eygurande, Laqueuille** (Bains du Mont-Dore et de la Bourboule), **Royat** (Bains de Royat), **Clermont-Ferrand, Largnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges** (par **Saint-Yrieix** ou par **Uzerche**), **Vierzon, Paris.**

La durée de validité de ces Billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 % du prix du Billet.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas les parcours de terre dans les services de correspondance avec le Chemin de fer.

Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie, à **Laqueuille,** des Billets d'aller et retour réduits de 25 % pour le **Mont-Dore** et la **Bourboule.**

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Juin-Septembre 1896

SAISON THERMALE

LE MONT-DORE, LA BOURBOULE, ROYAT, NERIS-LES-BAINS, EVAUX-LES-BAINS

A l'occasion de la saison thermale de 1896, la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans a organisé un double service direct de jour et de nuit, qui fonctionnera **du 8 Juin au 20 Septembre inclus,** entre **Paris** et la gare de **Laqueuille, par Vierzon, Montluçon et Eygurande,** pour desservir par la voie la plus directe et le trajet le plus rapide les stations thermales du **Mont-Dore** et de **La Bourboule**

Ces trains comprennent des voitures de toutes classes et, habituellement, des wagons à lits-toilette, au départ de **Paris** et de **Laqueuille.**

La durée totale du trajet, y compris le parcours de terre entre la gare de **Laqueuille** et les stations thermales du **Mont-Dore** et de **La Bourboule,** est de 11 heures à l'aller et au retour.

Prix des places, y compris le trajet dans le service de correspondance de **Laqueuille** au **Mont-Dore** et à **La Bourboule,** et vice-versa.

1re CLASSE, **53** FR. **90** — 2e CLASSE, **36** FR. **85** — 3e CLASSE, **23** FR. **75**

Aux trains express partant de Paris le matin et de **Chamblet-Néris** dans l'après-midi, il est affecté une voiture de 1re classe pour les voyageurs de ou pour **Néris-les-Bains,** qui effectuent ainsi le trajet entre **Paris** et la gare de **Chamblet-Néris** sans transbordement en 6 heures environ.

On trouve des omnibus de correspondance à tous les trains, à la gare de **Chamblet-Néris,** et vice-versa.

L'INTERMÉDIAIRE

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

L'*Intermédiaire* est devenu et devient chaque jour, grâce à la savante direction du Général Jung, un outil de travail indispensable. Le système de **Questions** et de **Réponses** sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés.

Parmi les littérateurs, érudits, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles, amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre ; il n'a pas obtenu les renseignements qu'il désirait. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, retrouver un livre, un manuscrit ou un objet d'art, des armoiries, les documents d'une généalogie ou d'une recherche héraldique, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, en connaître la rareté et le prix, savoir si le sujet dont il s'occupe a déjà été étudié, si tel ou tel document est inédit, si les collectionneurs, les bibliothèques, les archives ou les musées possèdent sur son travail projeté quelques indications, quelques documents ou quelques pièces qui peuvent l'aider à mener à bien son étude ; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts, il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire ; il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'Etranger, et dans l'un des numéros suivants, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. **Questions** et **Réponses** sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses, car, il faut bien qu'on le sache : l'indépendance de l'Intermédiaire est absolue, et celle de ses collaborateurs eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par un anonymat scrupuleusement gardé. Aussi, en dépit de la politique, les **Questions** et les **Réponses** de l'*Intermédiaire* ont-elles toujours passionné la presse et le monde des lettrés; elles réveillent des querelles historiques, artistiques et littéraires, provoquent des réformes souhaitées et des mesures salutaires, et contraignent à sortir de leur réserve des hommes, seuls en situation de répondre et qui s'étaient jusque-là abstenus de parler. De là, bien des indiscrétions profitables à l'histoire.

Outre les **Questions** et **Réponses**, l'*Intermédiaire* publie les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public et les corrobore par de nouveaux renseignements. Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire* et achève d'en faire, sous une forme alerte, vive, primesautière et docte tout à la fois, une véritable *Encyclopédie* internationale.

Depuis trente-deux ans, il a rendu sans interruption d'innombrables services à la science et est devenu le véritable **Moniteur de la Curiosité** de tous ordres, attendu, lu et commenté par la presse entière.

L'*Intermédiaire* **PARAIT LES 10, 20 & 30 DE CHAQUE MOIS.** Chaque numéro est composé de **quarante-huit colonnes** soigneusement imprimées en caractères elzéviriens. Le tout forme, à la fin de chaque semestre, un élégant volume qui ne contient pas moins de **mille colonnes**, avec des **tables** destinées à faciliter les recherches.

Abonnements : *Un an.* France, **16** fr. Etranger **18** fr. — *Six mois.* France, **9** fr. Etranger, **10** fr. — *Trois mois.* France, **5** fr. Etranger, **6** fr. — Un numéro détaché, **0** fr. **75.**

Les Abonnements partent des 1er Janvier, 1er Avril, 1er Juillet et 1er Octobre.

Pour tout ce qui concerne l'**Intermédiaire,** s'adresser à M. le Général JUNG, 23 *bis*, rue de la Faisanderie.

On s'abonne à la Direction de l'**Intermédiaire**, 23 *bis*, rue de la Faisanderie, à l'Imprimerie G. Lefebvre, rue Claude-Vellefaux, 5 et 7, chez H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, n° 1, ainsi que dans tous les bureaux de Poste, de France et de l'Etranger.

AVIS

Toute demande de **changement d'adresse** doit être accompagnée de **40 centimes** en timbres-poste et d'une des dernières bandes imprimées.

Annonces : **25 centimes** la ligne pour les abonnés.

Pour les **Collections à compléter**, prière d'écrire à la Direction.

Le Général Directeur est visible tous les *mardis*, *jeudis* et *samedis* matin, de *9 heures à midi.* Il a le téléphone à sa disposition.

On trouve, chez M. H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, n° 1, toutes les livraisons concernant l'*Intermédiaire* et la *Plume et l'Epée.*

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. **20 Juin 1896.**

XXXIII[e] Volume — N° 729

L'Intermédiaire

Quatrième Série — 2[e] Année — N° 35

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Direction et Administration : 23 *bis*, Rue de la Faisanderie

IMPRIMERIE

5 et 7 RUE CLAUDE-VELLEFAUX

OUVRAGES EN LIBRAIRIE

Des *Connaissances utiles aux Amateurs d'Objets d'Art et de Curiosité*, aux Antiquaires, aux Experts, à l'Enseignement, ainsi qu'aux Officiers Ministériels, Commissaires-Priseurs et à tous ceux qui en remplissent les fonctions, viennent de paraître chez l'Éditeur d'Art, Edouard Rouveyre à Paris, sous le titre de : **Comment discerner les Styles du VIe au XIXe siècle.** Cet ouvrage illustré d'un millier de dessins, est à chaque page une leçon de goût, un guide infaillible, d'une incomparable richesse documentaire. Roger-Milès, l'érudit historien d'art, était désigné pour commenter chacune des planches dans des études synthétiques sur les styles, qui forment un répertoire précieux pour toute personne s'occupant d'objets d'art et de meubles. Nous engageons ceux de nos lecteurs que ce Manuel de la Curiosité peut intéresser, à en demander l'envoi en communication, à l'examen et franco à M. Edouard Rouveyre, éditeur, 76, rue de Seine, à Paris.

Les Musées cantonaux de France. — Article du *Bulletin de la Ligue de l'Enseignement*, de févr. 1895 (p. 49), et de la *Paix* du 8 avril 1895.

Des musées cantonaux ont été fondés à Bagnols (Gard) en 1854, par M. Léon Alègre, et à Poligny (Jura), en 1859, par M. Edmond Sauria.

M. Edmond Groult, docteur en droit, avocat à Lisieux (Calvados), a entrepris, en 1876, une active propagande pour multiplier ces modestes musées, en faisant ressortir tous les avantages qu'on en devait attendre.

Une médaille d'or lui a été décernée à l'Exposition universelle de 1889, et plus de quarante Conseils généraux ont émis des vœux en faveur des musées cantonaux.

Pour faciliter la création de ces musées dans tous les cantons, M. Alphonse Renaud, 25, rue Scheffer, à Paris, docteur en droit, chef de bureau au Ministère des Finances, vient de réunir, avec l'aide de quelques personnes, plus de 1,000 volumes, environ 40,000 dessins, plus de 5,000 textes, présentant un intérêt cantonal, et quelques centaines de monnaies qu'il mettra gratuitement et successivement à la disposition des associations cantonales qui ont eu ou auront établi un musée cantonal à la mairie du chef-lieu de canton ou dans un autre local convenable, et organisé des conférences publiques dans les principales communes du canton. Son œuvre a été créée le 12 mai 1894, et est déjà féconde en résultats.

Type de la CARTE D'IDENTITÉ
Destinée aux INTERMÉDIAIRISTES

1896 **L'Intermédiaire** 1896

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Portrait

photographique.

CARTE

D'INTERMÉDIAIRISTE

M ....

....

....

demeurant à ....

....

Signature,

Visa du Directeur,

Prix de la Carte	0 Fr.	75
Frais d'envoi	0 »	25
Total.	1	

Répertoire - annuaire général des Collectionneurs de la France et de l'étranger.

Le deuxième volume nous paraît vraiment indispensable à **tous ceux qui s'occupent du commerce des livres et des objets de curiosité** et aussi à tous les membres de l'immense famille des collectionneurs. L'ouvrage débute (exemple à suivre) par la liste des *Errata, suppressions et addenda* ; de la sorte, on est frappé tout de suite par ce qu'il importe de ne pas négliger ou oublier, ce qui arrive souvent quand ces indications complémentaires sont rejetées à la fin d'un volume. Nous signalerons ensuite une bien intéressante *Etude chronologique concernant les timbres fiscaux et de leurs émissions successives depuis 1673 jusqu'à nos jours,* par M. Ris-Paquot (11 pages), et un travail de M. Paul Eudel sur l'*Habitation et le Mobilier à travers les Ages* (16 pages). C'est à la page 37 que commencent les listes si précieuses de M. Renart, divisées en deux sections : *Collectionneurs français*, désignés en *Collectionneurs provinciaux et parisiens*, et *Collectionneurs étrangers.* Au milieu du volume se trouve intercalée une liste spéciale des *principaux commerçants parisiens, en livres, tableaux, antiquités, numismatique, timbres-poste et professions diverses.* Une table alphabétique des noms des collectionneurs habitant la France (Paris excepté, parce que les parisiens sont rangés par ordre alphabétique) termine cet inventaire. En résumé, M. Renart a droit à nos vives et bien sincères félicitations pour le service éminent qu'il vient de rendre à tous ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent de la vente ou de l'achat de tous objets pouvant former collection.

OUVRAGES EN LIBRAIRIE



Les **Archives des Collectionneurs d'ex-libris** paraissent tous les mois, avec une ou deux planches hors texte et des figures dans le texte. Elles s'occupent spécialement de toutes les marques de propriété du livre, de blason, etc.

Un numéro spécimen est envoyé sur demande affranchie adressée au siège de la Société : *95, rue de Prony.*

Les Ventes de Tableaux, Dessins et Objets d'Art au XIXe siècle, essai de bibliographie, par L. Soullié, libraire, 25, rue de Lille, à Paris.

Ce que M. Duplessis de la Bibliothèque Nationale avait fait pour les Ventes des XVIIe et XVIIIe siècles, M. Soullié l'a entrepris pour celles du XIXe siècle et grâce aux documents complets qu'il a pu se procurer, notamment à la Bibliothèque Nationale et dans les collections documentaires de Thoré-Burger, Ph. Burty et autres, dont il s'était rendu acquéreur, il a pu mener à bonne fin ce travail de longue haleine. L'ouvrage qu'il vient de publier est un véritable répertoire des ventes faites de 1800 à 1895 ; il ne contient pas moins de 6.000 noms (dont plus de 700 de ventes anonymes) classées d'abord par ordre alphabétique, puis par ordre de dates.

Avec les ventes d'artistes se trouvent décrits leurs catalogues d'Expositions particulières. Les catalogues existant illustrés s'y trouvent indiqués avec leur nombre de planches.

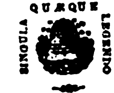
Ce livre, unique en son genre, sera pour tous ceux qui s'occupent à un titre quelconque de Tableaux et d'Objets d'Art un guide précieux et indispensable.

Un volume in-8o de 368 pages, avec préface de M. Duplessis, tiré à petit nombre d'exemplaires, prix : **20** fr.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *20 Juin 1896.*

XXXIIIe Volume. — N° 729

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Quatrième Série. — 2e Année — N° 35

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

Qui a créé le mot cholérine? — J'ai jadis exprimé le vœu que l'on dressât une liste de tous les mots de notre langue qui ont un *parrain* connu. A cette liste, qui serait aussi longue que curieuse, je voudrais ajouter l'inventeur du mot *cholérine*. Quelque médecin nous aidera, sans doute, à le désigner. Il ne s'agit, pour cela, que de savoir quel est l'auteur d'une note anonyme *sur la dernière séance de l'Académie de Médecine*, insérée dans la *Gazette médicale de Paris, journal spécial du choléra-morbus* (tome III, n° 33, 17 mai, sans indication d'année, mais de 1832). L'auteur de cette note devait être le directeur même du journal. Voici comment il s'exprime :

La séance de mardi dernier a été consacrée à la discussion du rapport de M. Double sur le choléra-morbus... M. Double n'a pas cru devoir adopter cette dénomination (*cholérine*). Nous regrettons que l'honorable rapporteur n'ait pu se rappeler que cette expression avait été proposée par des médecins, qu'elle est maintenant adoptée par la majorité des médecins de France. Elle restera dans la science pour désigner un état qui avait besoin d'une dénomination précise. Nous avons exposé ailleurs les raisons qui nous l'ont suggérée.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Quand le parti révolutionnaire a-t-il décerné à ses membres le nom de « Patriotes »? — L'*Intermédiaire* s'est longuement occupé de la question de savoir quand avait pris naissance l'idée de « patrie ». Aujourd'hui, je demande à l'un de mes obligeants collègues de bien vouloir me dire à quel propos et à quel moment le parti révolutionnaire se décerna le titre de « patriote », par opposition à celui d'« aristocrate » donné à ses adversaires. Je ne crois pas que la question ainsi posée ait encore été présentée à nos collabos. Si je me trompais, notre excellent Directeur ou l'aimable Portier de l'*Intermédiaire* voudrait bien me le rappeler.

H. BAGUENIER DESORMEAUX.

—

Mourir à la Libournaise. — Gaufreteau, dans sa « Chronique Bordelaise, » rapporte à l'année 1635, l'exécution d'un meurtrier et faux monnayeur, natif de Libourne; il mourut, dit-il, à la Libournaise, c'est-à-dire se moquant de ceux qui l'interrogeaient. Connaît-on l'origine de ce dicton? Est-il antérieur au fait relaté ou est-ce celui-ci qui lui a donné naissance?

F. P. MAC. REBO.

—

Chinoiserie. — Pourquoi donne-t-on le nom de *chinoiseries* aux « chinoiseries administratives »? Je n'ai pas trouvé d'explication de ce sens ni dans Littré, ni dans l'Encyclopédie de Ladmirault. On trouve seulement :

CHINOISERIE : Petits objets de Chine ou dans le goût chinois.

Quelle est l'origine de cette nouvelle acception donnée au mot *chinoiserie* pour désigner les prescriptions ou règlements

en désaccord avec la logique, la saine raison, le vulgaire bon sens; pour qualifier enfin les actes « bizarres » de cette ad-mi-nis-tra-a-tion « que l'Europe nous envie », comme l'a dit un ministre. Quel ministre?

On demande, en outre, quelques échantillons-types de chinoiseries.

UN ADMINISTRÉ.

—

Tableaux représentant Adam et Eve avec le nombril. — Bayle, ayant pris la peine d'examiner la question si Adam était hermaphrodite et de citer une lettre d'Estienne Pasquier au sujet de ses armoiries (3 feuilles de figuier), excita l'indignation d'un certain abbé Renaudot, qui assura, dans un in-4°, que Bayle ne pouvait éviter l'excommunication.

L'*Intermédiaire*, sans aucune crainte de censure, a continué l'œuvre de Bayle et examiné si Adam et Eve n'étaient pas nègres et s'ils avaient un nombril.

Dans le *Journal de Paris* (juin 1786 — Variété), un peintre écrit aux auteurs du journal :

Croirez-vous que j'ai passé trois ans à Rome, sans m'appercevoir du nombril que Michel-Ange a si mal adroitement donné à son Adam et à son Eve de la chapelle Sixtine, — sans oser trouver mauvais que Raphaël ait mis une pioche de fer dans la main de notre premier Père, et dans celle d'Apollon un violon au lieu d'une lyre?

Mes collègues connaissent-ils d'autres tableaux représentant Adam et Eve avec le nombril?

A. DIEUAIDE.

—

Le saint Michel du sculpteur Frémiet. — Je reviens du Salon des Champs-Élysées, où j'ai admiré le saint Michel de M. Frémiet.

Pourquoi le fourreau de l'épée du saint est-il à sa droite au lieu d'être à sa gauche?

Le célèbre sculpteur a, nécessairement, des raisons pour avoir placé le fourreau de l'épée à droite; mais quelles sont ces raisons? Je serais très curieux de les connaître.

HENRI LEMAISTRE.

Théâtre de collège. — Existe-t-il des documents graphiques, gravures, estampes, relatifs aux représentations théâtrales données, au siècle dernier, dans les collèges des jésuites et autres?

LÉO CLARETIE.

—

Arsin et abattis de maison. — Au moyen-âge, l'incendie et la démolition des demeures particulières devinrent, dans le nord de la France, la matière de clauses pénales. Suivant le cas, l'on mit en application, soit l'*arsin* ou *incendie judiciaire*, soit l'*abattis de maison* ou *hanot*.

1. Le plus ancien titre qui fasse mention de l'incendie légal, est le *capitulaire des Saxons*, donné par Charlemagne à Aix-la-Chapelle (novembre 797). Au mot *condemnare domum*, Du Cange cite une vieille coutume manuscrite de Normandie relative à l'arsin. Les *Jugemens d'Oléron* (XXVI) renferment une clause pénale qui prescrit l'arsin avec des circonstances terribles. Nombre de communes du Nord ont, pendant longtemps, considéré l'incendie judiciaire comme un article important de leur code pénal ou de leurs privilèges. Au commencement du XVIIe siècle, il semble que l'arsin était tombé en désuétude.

2. L'*abattis de maison* ou *hanot* (de l'anglais *havock*, ravage) a été, soit une peine infligée pour un méfait quelconque, soit un simple accessoire à une peine principale. L'*interdictio tecti*, des Allemands, qui s'observait encore dans la Saxe au XVIIe siècle, n'était qu'une forme adoucie du *hanot* (*Origines du droit français*, par Michelet, p. 402).

Le premier acte ayant date certaine qui fasse mention de l'abattis de maison, est la charte communale de Laon, donnée à Compiègne en 1128.

Au XVe siècle, l'usage de l'*hanot* était généralement abrogé pour les cas ordinaires. Néanmoins, dans les temps plus modernes, et jusqu'au siècle dernier, on a conservé, surtout dans les cas d'attentat à la majesté souveraine, la peine de l'abattis de maison.

En 1403, M. de Savoisy eut à subir, entr'autres peines, la démolition de son hôtel, ses pages ayant troublé une procession organisée par l'Université de Paris.

En 1566, un tapissier de la ville de Tournai, chez lequel avait eu lieu une réunion de protestants, fut pendu et sa maison démolie.

En 1594, la maison du père de Jean Châtel, qui avait tenté d'assassiner Henri IV, fut démolie et une pyramide érigée à sa place.

Il en fut de même pour Ravaillac; l'arrêt ordonna de démolir sa maison de naissance, à Angoulême.

La sentence qui condamna Robert Damiens, en 1757, porte que la maison où il est né sera rasée jusqu'en ses fondements.

La Convention ne dédaigna pas d'appliquer cette peine de l'ancienne justice criminelle. Lorsque Buzot fut mis hors la loi, on décréta que sa maison serait démolie, et qu'un poteau serait élevé sur la place avec cette inscription : *Là fut la maison du roi Buzot.*

En 1794, Joseph Lebon manda aux officiers municipaux d'Achicourt qu'il ferait « raser leurs maisons, si les femmes, les baudets et les carottes de ladite commune ne reparaissaient pas immédiatement sur le marché d'Arras ».

Enfin, faut-il rappeler, qu'à la demande de Collot-d'Herbois, la Convention rendit, le 21 vendémiaire, an III, un décret portant que la ville de Lyon serait détruite de fond en comble, et que les ruines prendraient le nom de Commune affranchie ?

Je désirerais savoir si l'arsin et le hanot ont été appliqués dans le midi de la France, comme dans le Nord, pendant le moyen-âge.

LECNAM.

—

Chambord. — Un de nos confrères du Blaisois, dont j'espère piquer la curiosité par la révélation qui va suivre, voudrait-il m'indiquer l'origine du nom de Chambord ? Je comptais, sans doute avec plus d'un irréductible légitimiste, que le château de François Ier avait seul des droits à cette désignation. Voici que j'ai découvert dans l'Allier, arrondissement de la Palisse, une habitation d'origine féodale, remontant aux XIIIe et XIVe siècles, primant, par conséquent, l'édifice de la Renaissance, dénommée et orthographiée de façon identique. Ce qu'il y a de piquant, c'est que la famille qui l'habite, parfaitement honorable et distinguée d'ailleurs, — je doute cependant que son origine nobiliaire soit contemporaine de la construction — a complété fort brillamment son nom patronymique, déjà répandu dans la province, par l'adjonction du nom de terre. Y a-t-il là une étymologie commune empruntée à la vieille langue de nos pères, à l'aspect du pays, à certaines circonstances climatériques? Ou, encore, le roi galant chevalier a-t-il voulu, au val de la Loire, marquer le souvenir d'une étape amoureuse dans une autre province?

LE MAS ST-ANDRÉ.

—

Ruines d'Italique. — J'ai fait tout récemment une excursion aux ruines d'Italique (ou *Italica*), en Andalousie, où j'ai même trouvé un assez bel amphithéâtre antique presque intact. Je sais, comme tout le monde, que cette ville a donné naissance à deux empereurs romains, Trajan et Hadrien, et qu'elle fut fondée par Scipion l'Africain. Et c'est tout. Le *Guide Joanne* est muet. A la bibliothèque Colombine, de Séville, on ne trouve rien sur Italica. Quels sont donc les auteurs qui ont parlé de cette antique colonie romaine de la Bétique? J'en ai rapporté une belle photographie, mais ce n'est pas tout à fait suffisant.

H. LYONNET.

—

La ferme Henri IV. — Cette ferme, située à un kilomètre à l'est de Fontaine-Française, doit-elle son nom à un séjour qu'y aurait fait Henri IV, ou a-t-elle été nommée ainsi par fantaisie, en souvenir de la victoire remportée près de là par le roi ?

SIGNIFER.

—

La brochure « Belle Défense », de l'abbé Thomas. — Un bibliophile désirerait trouver un exemplaire de la brochure que l'abbé Thomas, curé de Notre-Dame, à Dijon, a consacrée à la ville de Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or), ayant pour titre : *Belle Défense*.

FOULON.

Un livre de J. Bothvidi. — D'après une indication donnée par Palmsköld, vers le fin du XVII° siècle, le savant suédois J. Bothvidi a publié, en 1613, un écrit intitulé :

Arithmeticæ vulgaris libri duo, primum a M. HEIZONE BUSCHERO *breviter collecti: nunc vero auctiores editi studio et opera* JOHANNIS BOTHVIDI *Goti Norcopensis : Rostokii, cum consensu amplissimæ Facultatis philosophicæ. Anno* MDCXIII.

Je désirerais savoir s'il existe encore quelque exemplaire de cet écrit.

G. ENESTRÖM.
(Intermédiaire des Mathématiciens)

—

A propos d'un exemplaire de l'Alcoran. — J'ai un exemplaire en deux volumes, de formats différents, de l'*Alcoran*, en arabe. Cet exemplaire, imprimé autographiquement est renfermé dans un étui sur lequel est collée la note suivante :

La Bibliothèque Nationale vient de recevoir de Constantinople deux exemplaires du Koran, qui lui ont été envoyés par notre ambassadeur.

Ces livres ont cela de particulier qu'ils ne sont pas imprimés typographiquement, puisque la loi musulmane défend de reproduire le Koran en caractères mobiles. — Ils sont imprimés par le procédé autographique d'après la copie d'un calligraphe très habile, et c'est le seul ouvrage de ce genre que possède la Bibliothèque.

Je fais donc appel aux érudits de la langue musulmane ou des mœurs islamistes pour savoir :

1° Pourquoi l'exemplaire de la Bibliothèque Nationale est-il considéré comme une rareté?

2° Si c'est un usage chez les Mahométans (comme on me l'a affirmé) de publier leurs ouvrages en deux volumes en deux formats différents?

3° Si les Mahométans qui possèdent l'Alcoran (tout bon croyant doit l'avoir) n'ont que des exemplaires manuscrits?

—

Un Bénédictin à découvrir. — Je viens d'acheter la *Bibliothèque historique et critique des auteurs de la Congrégation de Saint-Maur*, de D. Le Cerf, édition de La Haye, 1726. Ce que mon exemplaire offre de particulier, ce sont des annotations marginales semées çà et là ; elles sont ordinairement signées : *M.V.L.C.*, évidemment les initiales de l'annotateur. Après la table des auteurs, sur un feuillet blanc, il y a des notes plus étendues ; la dernière est ainsi conçue: «Mr. Simon — (c'est Richard Simon) — pour un fait qui me regarde faussement raporté, — p. 341. » — A la page 341, il y a en marge ces mots : « Ceci est raporté peu fidèlement ; » dans le texte en regard : « La deuxième accusation concerne le P. Mabillon, à qui Mr. Simon a fait un crime d'avoir eu de grandes disputes... avec un Religieux de Landevenec, qui de 1200 chartes qu'il prétend qu'on conserve dans ce Monastère, avoit fait voir la fausseté de plus de quatre-vingts... » — Le même anonyme, à la p. 206, à l'endroit où Dom le Cerf parle de Dom Lobineau, chargé de revoir *l'Histoire de Bretagne, composée par le P. le Gallois,* souligne ces derniers mots et dit en marge : « Cela est faux. D. le Gallois n'avoit rien composé que ce que l'on trouve au commencement du second tome de l'édition de Lobineau. J'ai eu plus de part que lui à cette histoire. »

PIERRE CLAUER.

—

Un ouvrage traitant de la guerre de Napoléon en Espagne. — Il m'arrive d'Italie une plaquette, petit in-8° de 42 pages, *sine loco,* intitulée :

Storia della gloriosa difesa falta dagli Spagnuoli contro le armate di Napoleone opera tradotta dallo spagnuolo in italiano da G. F. Masdeu Barcellonese storio grafo delle Spagne. 1814.

Masdeu est un ancien jésuite. Parmi ses manuscrits énumérés à son article de la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, par le P. Sommervogel, t. v, col. 679, il y en a un (*F*) intitulé :

Relazione compendiosa delle perdite de' Francesi in Ispagna da principio del 1808 fino a tutto Maggio del 1811. Opera d'un anonymo inglese stampata in Londra in Francese, e tradotta in Roma all' italiano.

L'année 1811 étant la dernière citée dans l'imprimé, je pense que c'est bien le même ouvrage que le manuscrit. Quel

serait cet Anglais qui aurait imprimé en français à Londres l'original de la traduction italienne ?

PIERRE CLAUER.

—

Saint Ignace de Loyola mendiant. — Il existe dans l'église Santa-Maria-del-Mar à Barcelone une pierre commémorative sur laquelle on lit :

Assis sur cette marche, saint Ignace de Loyola, fondateur de la Compagnie de Jésus, demandait l'aumône en MDXXIV et MDXXV.

A quelle particularité de la vie du saint ce souvenir se rapporte-t-il ?

H. LYONNET.

—

Le chroniqueur Castel. — Je possède une quittance portant la date du 11 décembre 1469, passée devant Me Mathieu Beauvarlet, notaire et secrétaire du Roy, dans laquelle « Henri de Lamye, grenetier à Mantes, est autorisé à payer quarante livres tournois à frère Jehan Castel, croniqueur de France, pour partie de deux cent cinquante livres tournois à lui ordonnée par le Roy pour sa pension de l'année passée. »

Ce chroniqueur du xve siècle peu connu a-t-il laissé quelques ouvrages historiques ? Si oui, en connaît-on les titres ?

PAUL PINSON.

—

Anciennes mesures usitées dans la commune de Brenat (Auvergne). — Dans un dénombrement de 1723, de Brenat, concernant le fief de Durette, on trouve :

Queraine d'olunaux }
Sestérée } mesures
Pachier }
Quartonnée }

Que valaient ces mesures, comparées à celles de nos jours ?

X***

—

Le bréviaire des prêtres. — Quand et par qui le bréviaire a-t-il été inventé ? Serait-ce, comme d'aucuns le prétendent, pour créer une occupation aux ecclésiastiques afin de les empêcher d'avoir de mauvaises pensées que peut faire naître l'oisiveté dans laquelle ils vivent ?

PAUL PINSON.

RÉPONSES

La Cour rend des arrêts et non des services (XXVII, 601 ; XXVIII, 139). — On avait jusqu'ici attribué ce mot au président Séguier qui s'en est défendu, paraît-il, dans une lettre écrite le 28 novembre 1828, à M. de Peyronnet, garde des sceaux. Dans le journal *La Libre Parole*, du 15 mars 1896, Mme Séverine attribue cette belle réponse au chancelier de l'Hôpital qui était digne de la faire. Cette assertion est-elle vraie ?

P. PONSIN.

—

L. Dreppe, peintre et graveur à Liège (XXVIII, 247 ; XXXIII, 180). — Notre confrère Nauroy voudrait-il à ce sujet se mettre en rapport avec M. Corroënne, libraire, 20, rue de Verneuil, à Paris, qui s'est fait une spécialité bibliographique de Cazin et des petits formats, et le premier a relevé la signature L. Dreppe sur une des vignettes du *Recueil des meilleurs contes en vers*, précisément imprimé à Liège ?

SCR.

—

Adieux d'auteurs à leurs ouvrages (XXIX, 336 ; XXX, 123, 570 ; XXXI, 411 ; XXXII, 166, 448, 650 ; XXXIII, 498). — Abel d'Argent, que l'on croit natif, vers la fin du xvie siècle, de La Cerleau, canton de Rumigny (Ardennes), où un d'Argent était encore seigneur en 1787, habitait Sedan, où il occupait une charge à la cour du prince Frédéric-Maurice de la Tour, duc de Bouillon. Après avoir quitté sa patrie, les calamités qui affligeaient l'Eglise réformée en divers endroits de l'Europe, et ses affections particulières, l'engagèrent à revenir en France : ce fut au milieu du deuil que lui causa la perte de plusieurs personnes qui lui étaient chères et la ruine totale du lieu de sa

naissance qu'il composa un poème divisé en sept journées, sur la Rédemption du Monde, publié sous ce titre :

La Semaine d'Argent, contenant l'histoire de la seconde Création ou Restauration du Monde. Dédiée au prince de Sedan. — Sedan, Jaques de Turenne, impr. 1629; in-8° de 17 ff. prél., 216 pages.

Les éditions de 1630 et 1632 n'ont qu'un titre rafraîchi.

L'anagramme qui termine son poème : *Bel Art d'Ange*, nous a révélé son prénom d'*Abel*, la dédicace du 30 avril 1629 étant seulement signée : *A. d'Argent*. On ignore le lieu et l'époque de la mort de ce poète, qui termine ainsi le 17e feuillet prél. :

Congé de l'Autheur à son Livre

Ores va t'en par l'Univers,
Jeune enfant de mes premiers vers,
Je te remets à la chicane :
L'un dira que tous tes discours
Sont grossiers, l'autre qu'ils sont lours,
Ressentans l'air d'une cabane.

Respon leur, qu'à la vérité,
Ton Maistre n'a jamais gousté
De cette source Castalide :
Qu'il se contente seulement
D'escrire ses vers simplement,
N'ayant point de Phœbus pour guide.

Que si les rimes de mes vers
Marchent quelquefois de travers,
Ami Lecteur ne t'en estonne :
Cerche ce que j'ay projetté
Dans mes escrits : la Vérité.
C'est ce que ma plume te donne.

I puer, atque meo citus hoc subscribe [libello.

LARGENTIER.

***

Le poète latin Santeuil, en dédiant ses hymnes sacrées au cardinal de Bouillon, abbé de Cluny, adresse à son livre de longs adieux, dont j'extrais les vers suivants :

I, Liber, ecce totum datur ire per orbem ;
Ex quo Bullonius, Latii pars magna Se- [natus,
Te placido vultu, manibus que excepit [amicis ;
. . . .
Non cessabat opus laudare, simulque Poë- [tam.
. . . .
O felix nimium, et tanto Lectore superbus!
Et posthac rabidos morsus, ungues que [timebis ?
Ergo age, Bullonio placuisti : exire per auras
Quid metuis ? divinus Amor tibi commodat [alas.
I, penetra geminos axes, pete dissita regna,
etc, etc.

T. R.

—

Détail des anciens prix des denrées et marchandises (XXIX, 416, 698 ; XXX, 93, 245, 328). — On trouvera les renseignements demandés, dans :

Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées et de tous les prix en général depuis l'an 1200 jusqu'en 1800, par le vicomte G. d'Avenel, 1894, Imprimerie Nationale.

F. CAPDEVIELLE.

—

Les initiateurs du canal de Panama (XXIX, 455). — Edouard Fournier, dans le *Vieux-Neuf*, avait dit (t. 1, 399).

J'ai beau chercher dans le présent, je ne trouve presque rien dont le passé ne nous ait légué l'idée : le percement de l'isthme de Suez est un projet des Pharaons, mis à exécution par les Perses, puis, après des bouleversements et des ruines, repris par les Grecs, les Romains et les Arabes. Le canal des anciens faisait seulement communiquer la mer Rouge avec le Nil, par lequel on descendait ensuite dans la Méditerranée. On n'avait pas songé à faire un canal de communication directe entre les deux mers, car on savait que le niveau du golfe Persique était plus élevé que celui de la Méditerranée.

Emile Souvestre, dans *le Monde tel qu'il sera* (Paris, Coquebert, in-8°, 1846), raconte le voyage de circumnavigation du *Cosmopolite*, bateau-phénomène que mettaient en mouvement cent cinquante machines, de la force de quatre cents chevaux (page 103).

Il touchait à la Nouvelle-Guinée, franchissait le canal creusé dans l'isthme de Panama, traversait l'océan Atlantique, remontait jusqu'à la Méditerranée, entrait dans la mer Rouge par le détroit de Suez, et regagnait le point de départ à travers la mer des Indes.

J. LT.

—

Le calendrier républicain (XXIX, 693 ; XXXII, 325, 647). — Si, outre les noms

bien exacts des mois et des jours, l'auteur de la question désire d'autres renseignements, je puis lui signaler un document curieux publié dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 2e série, 1, p. 195.

Lettre adressée au ministre de l'intérieur Chaptal, par l'astronome Lalande, l'un des auteurs du Calendrier.

Au Collège de France,
le 28 ventôse.

Citoyen ministre,

Le *Moniteur* vous demande la permission de mettre les deux dates. Le nouveau calendrier est une sottise. Je ne l'ai fait que parce que Romme l'exigeait impérieusement en 1793. Le gouvernement qui défendit aux journalistes les deux calendriers est trop décrié pour qu'on puisse y avoir égard. Vous soulagerez le public qui ne peut s'y accoutumer.

Salut et respect.

LALANDE.

Réponse au ministre de l'intérieur,

4 floréal, an IX.

Au citoyen Lalande,

Les lois qui établissent un nouveau calendrier, mon cher collègue, ne sont point rapportées. Je ne puis donc donner au *Moniteur* l'autorisation que vous demandez en son nom. Je doute d'ailleurs que le gouvernement consente jamais à rétablir un calendrier qui présentait bien aussi quelques défauts et qui était celui d'un culte particulier.

Je vous salue cordialement.

CHAPTAL.

Le *Moniteur* reçut un peu plus tard, et du même ministre, l'autorisation qu'il demandait. Le lendemain du 29 frimaire an XI, il parut avec les deux dates *30 frimaire an XI — 21 décembre 1802*. sans que les lois qui établissaient le nouveau calendrier eussent été rapportées, puisqu'elles ne le furent qu'en 1805.

F. CAPDEVIELLE.

—

Credibile quia ineptum (XXX, 34). — Cette formule, bien loin d'être une variante du *Credo quia absurdum* de saint Augustin, lui est antérieure d'un siècle ou deux.

Dans ses *Marginalia*, Edgar Poe, après avoir reproduit l'opinion de Hegel sur l'inutilité de la philosophie, ajoute : Tout ce fatras a été suggéré, sans doute, par le fameux passage de Tertullien : *Mortuus est Dei filius,* credibile est quia ineptum ; *et sepultus resurrexit, certum est quia impossibile.*

T. PAVOT.

—

Quelques superstitions (XXX, 119 ; XXXI, 336). — C'est drôle, mais la civilisation n'a pu détruire les superstitions absurdes. En voici une des plus ridicules en vogue chez nous : beaucoup d'Anglais ne consentiront jamais à introduire dans leurs maisons les plumes d'un paon, de crainte qu'elles n'attirent quelque fâcheuse aventure ! Vraiment j'ai honte de mon espèce, c'est-à-dire de la race humaine civilisée. La cour papale s'en sert, depuis des siècles, dans les processions, autour de la *Gestatoria*, mais rien de fâcheux ne lui est jamais arrivé.

J. B. S.

—

Noms bizarres des rues (XXX, 356, 505, 599 ; XXXII, 250, 329, 562, 650 ; XXXIII, 38, 300, 537). — A Poitiers, rue *Corne-de-Bouc*, rue des *Trois-Cheminées*, montée de la *Jambe-à-l'Ane*, rue du *Chat-Rouge*, rue de *Paille*, rue *Cloche-Perse*, rue de la *Tête-Noire*, rue du *Souci*.

A Angers, existaient avant 1893, et peut-être existent encore : rue *Haute-Mule*, rue *Gâte-Argent*, rue *Tire-Jarret*, promenade du *Bout-du-Monde*, rue *Brutale*, chemin des *Rêveries*, rue du *Pré-Pigeon*, rue du *Petit-Prêtre*, rue du *Chaudron*, rue du *Silence*, impasse de la *Bouteille*, rue du *Bœuf-gorgé*.

VERAX.

***

— Je signalerai, à Tours, les rues : des *Anges*, du *Petit-Soleil*, du *Petit-Bacchus*, du *Petit-Cupidon*, de la *Moquerie*, du *Bout*, du *Croc*, du *Gril*, des *Trois-Pavés-Ronds*, des *Trois-Pucelles*, des *Trois-Écritoires*, des *Huit-Pies*, du *Serpent-Volant*, du *Singe-Vert*.

H. T.

—

— Sur les plans de la ville de Bourges, remontant à une trentaine d'années, la partie de la rue des Arènes, qui aboutit à

la rue d'Auron, s'appelle : rue de la *Femme-qui-accouche*. Le haut de la rue d'Auron s'appelait autrefois : rue du *Tambourin-d'Argent*. Jacques-Cœur naquit à l'angle de la rue des Armuriers et de la rue du Tambourin-d'Argent. Dans la même ville : rue des *Vaches*, rue des *Vertus*, rue *Sous-les-Ceps*, rue des *Galands-Verts*, rue des *Pourceaux*, rue *Trompette*, etc., etc.

PÉCUCHET.

*
* *

— Il existait à Nîmes une rue *Caguensol*, traduisez « chie à terre ». Cette appellation peut vous donner une idée de son étroitesse.

Elle possédait cependant une assez belle maison dans laquelle est né notre illustre compatriote, François Guizot.

Cette rue a été élargie et prolongée vers 1860 et appelée rue Guizot. La maison natale de l'historien n'a été démolie qu'en 1880.

A l'angle de cette rue, donnant sur la rue de l'Horloge, on voit encore gravée l'inscription : *rue Caguensol*.

Il y a à Sauve (Gard), dans les vieux quartiers, une rue fort accidentée et à laquelle, sans doute, les chutes fréquentes des passants ont valu le nom de *Bombo-Kiou*, littéralement en français « bombecul », qu'il faudrait traduire « où le cul frappe ou se heurte » pour avoir la signification exacte.

MALPEYTRACH.

*
* *

— A Lyon, à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci, existait la rue de l'*Enfant-qui-Pisse* ; cette rue a été relevée sur deux adresses gravées de l'époque Louis XVI et du Premier Empire, en ma possession.

E. GANDOUIN.

—

La femme aux différents âges (XXXI, 45, 182, 334, 447 ; XXXII, 253). — Je croyais qu'il n'y avait plus rien à glaner sur ce sujet, lorsqu'en feuilletant un recueil de vers, manuscrit de la fin du XVIIIe siècle que je possède, j'ai trouvé la bluette suivante dont l'auteur m'est inconnu :

Dans l'enfance,
La femme est une fleur naissante ;
Cultivons-la.

Dans son adolescence,
Une barque flottante ;
Arrêtons-la.

Dans son âge mûr,
Une vigne abondante ;
Vendangeons-la.

Dans la vieillesse, hélas !
Une charge pesante ;
Supportons-la.

PAUL PINSON.

—

D'où vient l'expression vulgaire : « Et ta sœur » (XXXI, 116, 272, 335)? — On a indiqué ici quelques réponses provoquées par cette expression ; en voici une autre qui eut le mérite de faire cesser une mutinerie d'écoliers (au lycée de Nancy, je crois).

Le censeur haranguait la classe de rhétorique où des désordres s'étaient produits, lorsqu'un des mutins lança d'un ton gouailleur le vulgaire « *Et ta sœur* ? » L'interpellé répondit aussitôt : « Je suis *censeur*. » Inutile de dire qu'on se tordit et que des applaudissements bien nourris vinrent récompenser le pauvre censeur de sa présence d'esprit.

F. CAPDEVIELLE.

—

Ouvrages sérieux mis en vers (XXXII, 76, 231, 258, 339, 362, 487, 653 ; XXXIII, 133, 260, 457, 505). — Le comte Roger de Semallé a publié les *Psaumes des Morts* en vers français.

CLO.

—

Quelles sont les dates données comme noms aux rues, places, etc. ? (XXXII, 243, 431, 497, 574 ; XXXIII, 44 216, 423). — A Narbonne :

Rue du 1er Mai ; rue du 10 Août.

F. CAPDEVIELLE.

—

Est-il juste, régulier, légal, qu'un membre d'une famille, qui n'est pas le seul et

dernier représentant du nom, puisse transmettre, par voie d'adoption, à une personne quelconque, un nom dont il n'est pas seul propriétaire? (XXXII, 272, 466; XXXIII, 135, 261, 339) — L'article 347 du Code civil est ainsi conçu :

L'adoption *confèrera* le nom de l'adoptant à l'adopté, en l'ajoutant au nom propre de ce dernier.

La transmission d'un nom, par voie d'adoption, est donc *régulière* et *légale*.
L'article 350 du même Code s'exprime comme suit:

L'adopté n'acquerra aucun droit de successibilité sur les biens des parents de l'adoptant; mais il aura sur la succession de l'adoptant les mêmes droits que ceux qu'y aurait l'enfant né en mariage, même quand il y aurait d'autres enfants de cette dernière qualité nés depuis l'adoption.

Un nom de famille est une propriété au même titre que biens fonds, des valeurs mobilières, etc.
Du moment que l'adopté jouit des mêmes droits à succession que l'enfant qui pourrait naître en mariage, il est *juste* que l'adoptant puisse également lui donner son nom, qui fait partie intégrante de son patrimoine.
L'adjonction d'un nom à un autre nom n'est pas une substitution de nom. La famille de l'adoptant n'éprouve donc aucune lésion du fait de cette dévolution de son nom à un étranger, dans les termes de l'article 347 du Code civil.

H. T.

—

Quel est l'auteur de la chanson poissarde ci-dessous et en connaît-on le texte complet? (XXXII, 274, 469, 575) — La chanson dont parle notre collaborateur H. Boulet est du chansonnier Demautort et figure tout au long dans la *Nouvelle encyclopédie poétique ou choix de poésies dans tous les genres*, publié par P. Capelle, en 1819. — Paris, Ferra, libraire. La chanson a pour titre : *Les Petits commerces d'une fille honnête* et se chante sur l'air : *Rendez-moi mon écuelle de bois*; je ne puis la transcrire de peur d'encombrer l'espace déjà restreint laissé aux réponses, mais je tiens le texte à la disposition de M. H. Boulet.

V. Meusy.

Enseignes et Calembours (XXXII, 404, 552, 627; XXXIII, 17, 424). — Dans le petit village de Dent, Yorkshire, il y a une auberge où l'on voit :

THE BEST ALE UNDER THE



pour dire que là, à l'enseigne du soleil, on trouve la meilleure bière du monde.

Q. V.

***

A Bengy-sur-Craon (Cher), j'ai vu, sur une enseigne d'auberge, un barbouillage jaune ressemblant vaguement à un lion. Au-dessous, cette inscription :

Au lit on dort.

X.

—

Du commencement de l'année dans le sud-ouest de la France, avant l'adoption du calendrier grégorien (XXXII, 442). — M. La Coussière verra tout ce qu'on a trouvé jusqu'ici sur cette question dans:

A. Giry, *Manuel de diplomatique*, (pages 115 et 116). Hachette, 1894. M. Giry s'est appuyé sur les ouvrages suivants qu'il indique :
G. Babinet de Rencogne, *Du commencement de l'année en Angoumois au moyen-âge*, dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, année 1867.
L. Guibert, *Des formules de date et de l'époque du commencement de l'année en Limousin*, Tulle, 1886.
Deloche, *Mode de computation employé à la fin du* XIII*e et au commencement du* XIV*e siècle pour dater les actes dans le Quercy et le bas Limousin (Bulletin du Comité des travaux historiques*, sect. d'hist. 1884).
N. Valois, *De l'époque précise du commencement de l'année à Figeac. (Bibliothèque de l'Ecole des Chartes,* t. XI, 1879, p. 422).

Je ne parle pas des renseignements que l'on peut trouver dans l'*Art de vérifier les dates* que M. La Coussière doit connaître.

F. Capdevielle.

Trois prieurés (XXXII, 482, 687; XXXIII, 509). — Quand j'ai posé cette question, je croyais, sur l'affirmation de M. l'archiviste Souchon, que le prieuré de la Joye n'appartenait pas au département de l'Aisne et qu'il convenait de le chercher dans la Marne ; j'étais dans l'erreur. Le *Gallia Christiania*, qu'on devrait toujours consulter avant d'interroger l'*Intermédiaire* sur les abbayes et les prieurés, et *Les Annales du diocèse de Soissons*, par M. l'abbé Pêcheur, m'ont appris ce qni suit :

Sollicité par quelques pieuses jeunes filles, Jacques de Bazoches, évêque de Soissons, leur donna en 1234, l'hôpital de Berneuil ou Aneth, à une demi-lieue de Rethondes. Elles y établirent un monastère qui reçut le nom de Notre-Dame de la Joie (*Gaudium Beatæ Mariæ*) et aussi celui de Sainte-Claire, des reliques qui y étaient conservées ; Louis IX confirma cette fondation en 1240, l'évêque de Soissons amena à l'ordre de Citeaux, ce monastère qui fut érigé en prieuré titulaire en 1451.

Plus tard, les religieux y remplacèrent les filles.

Cet établissement dut disparaître vers 1725. Nous savons en effet, qu'il existait encore en 1696, date de la création de l'*Armorial général*, et les cartes du *Gallia*, publié en 1751, le portent comme détruit.

Il existe à la Bibliothèque nationale, département des manuscrits, un *Cartulaire de la Joie ou Sainte Claire* in-f°, du XVIIe siècle.

Sainte Claire est aujourd'hui un château de la commune de Berneuil-sur-Aisne (Oise) appartenant à M. Paul Lagarde.

F. M.

—

Le rouge de la Cour (XXXII, 559; XXXIII, 110). — La célébrité des fards Martin est bien antérieure à 1824. La baronne d'Oberkirch nous dit, dans ses *Mémoires*, sous la date du 1er mars 1786 (I, 300) :

Nous fîmes des courses ensemble avec ma fille; nous allâmes chez Sikes qui continue à être le rendez-vous du bel air, et chez Mlle Martin, au Temple, pour acheter du rouge. Mme la princesse de Montbéliard en faisait prendre de quoi farder toute sa cour. Mlle Martin avait le haut du pavé pour le rouge; brevetée de la reine et de toutes les royautés féminines de l'Europe. c'était une vraie puissance. Son rouge a du reste une supériorité incontestable sur tous les autres, on le paye en conséquence. Le moindre pot coûte un louis, et pour en avoir un qui sorte de l'ordinaire, il faut y mettre soixante à quatre-vingts louis. Elle a la permission d'en faire faire à Sèvres exprès pour elle. Ceux-là, elle les envoie aux reines; à peine une duchesse en obtient-elle un, par hasard. Nous nous amusâmes fort de son importance.

LE PORTIER DE L'INTERMÉDIAIRE.

—

Pourquoi Pacha se disait-il autrefois Bacha? (XXXII, 593 ; XXX, 463) — Le vrai mot doit être *bacha* ; pacha paraît n'être qu'une corruption récente due à l'influence française.

Un Français est habitué à un parler très aisé; or le mot bacha demande un très petit effort de prononciation ; pacha au contraire, se dit très facilement.

En Turquie, l'on dit presque toujours *bacha*, rarement *pacha* : dans cette contrée l'influence française a été beaucoup moindre qu'en Egypte, où elle se développa sous Bonaparte et plus tard, lors de la construction du canal de Suez. Or en Egypte, dans les villes, on dira plus souvent *pacha* que *bacha* en parlant de ces dignitaires d'Etat.

Le mot *bachi* a la même origine. Or, on n'emploiera jamais l'expression *pachi*.

Cela semble donc bien prouver que le vrai mot est *bacha*, que la corruption *pacha* est due à l'influence française et qu'elle serait alors récente.

BARON MAXIME TRIGANT DE LA TOUR.

—

Ordres de chevalerie des Etats-Unis (XXXII, 599; XXXIII, 117, 427). — Parmi les chevaliers de Cincinnatus, on peut citer le comte Hélie-Joseph Trigant de Beaumont, fils de Philippe Trigant, seigneur de Brau, avocat au Parlement de Bordeaux, et de Marguerite de Guitrac. Il naquit à Guitres, le 10 octobre 1759; au combat de la baie de Campêche (Antilles), ayant sous ses ordres la frégate *La Licorne*, il sauva l'escadre française, commandée par l'amiral d'Estaing, pour-

suivie par les vaisseaux anglais de l'amiral Royle. Il devint maréchal de camp, inspecteur général de gendarmerie, garde du corps de Monsieur, commandeur de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur, etc... Marié à Mlle de Leymarie de Blassignac, il mourut au château de Perrin d'Hoge, à Bonzac, en 1832.

BARON MAXIME T. DE LA TOUR.

—

Deux vieilles gravures du XVIIIe siècle (XXXII, 635; XXXIII, 386). — J'ai attendu un mois espérant qu'un de nos collègues prendrait la plume avant moi, mais aujourd'hui je me décide.

Comment! le grand-oncle de l'un de nous aurait vu, accompagné du comte de Vaudreuil et du marquis de Simiane (deux noms historiques, s'il vous plaît), le volume de la *Guerre des Dieux*, tout ouvert sur la cheminée du boudoir de Marie-Antoinette, à Trianon. — Il fut un peu surpris, dit-il, — et moi davantage, la *Guerre des Dieux* ayant été publiée en 1799.

Ou alors, l'histoire d'Henri IV mettant un napoléon dans la main d'une vieille femme qu'il rencontre dans la forêt de Senart serait donc authentique?

Dr GUÈDE.

—

Le Maître de forges (XXXIII, 1, 315). — Pour compléter le renseignement donné par M. A. Dieuaide, j'ai recouru à l'*Almanach des Spectacles*, édité par J.-N. Barba (7e année), et voici son appréciation sur ce vaudeville en deux actes dont la première représentation eut lieu le 25 avril 1827:

Des ouvriers de M. Gerval (le maître de forges) se sont révoltés, sous le prétexte du renvoi de l'un d'eux par le contremaître Armand; celui-ci, bien qu'il aime Cécile, la fille de son bienfaiteur, offre de se retirer; mais Gerval le retient, rassemble les mutins auxquels il annonce qu'il marie Armand à sa fille et l'associe à son entreprise; cette fermeté les fait rentrer dans le devoir. — Succès.

Les auteurs, Brazier, Dumersan et Gabriel écrivaient leur vaudeville, il y a 69 ans; aujourd'hui, ils en feraient probablement un drame.

C. H. G.

A propos de Tristan L'Hermite (XXXIII, 5, 274, 499). — Je remercie M. B. Couney d'avoir bien voulu nous donner les noms des parrain et marraine de Magdelaine Lhermite, qui nous mettent l'un et l'autre en pays de roman comique:

Marie Heune (ou Herne), qu'il faut lire Marie *Hervé*, n'est autre que Mme Béjart, la mère, femme de l'*huissier* des eaux et forêts de France, Joseph Béjart, *écuyer*, sieur de Belleville, et belle-sœur de Lhermite de Vauselle.

Madelaine Béjart qui a dix-huit ans, n'est pas loin: c'est son nom même qu'on donne à la petite baptisée.

Quant au parrain, est-ce Le Breton, huissier au Parlement de Paris, par conséquent collègue de Joseph Béjart, dont nous ne savons malheureusement pas le prénom? Son fils, Jacques-Noël Le Breton, qui avait 20 ans, en 1636, s'engagea dans une troupe de comédiens à Valence (Espagne), puis fut directeur en Allemagne, avant de devenir comédien du Marais, de l'Hôtel de Bourgogne et de la Comédie Française, sous le nom de *Hauteroche*.

François Le Breton, sieur de La Touche, ingénieur du roi, dont j'ai relevé l'acte de décès, à 80 ans (Conflans-Sainte-Honorine, 5 août 1697), devait être son frère cadet, et Jean-Baptiste, fils de Pierre Le Breton, huissier au Châtelet, et de Marie-Anne Germain (mort au même lieu, le 8 juin précédent), son neveu.

GEORGES MONVAL.

—

Logis et hôtelleries (XXXIII, 8, 364). — Dans un article du *Magasin pittoresque*, année 1870, p. 43; *Promenades d'un Rouennais dans sa ville et dans les environs*, je trouve avec quelques détails sur les hôtelleries rouennaises du temps passé, l'indication d'un opuscule de Charles Nodier sur ce sujet: *Echantillons curieux de statistique*, Paris, Techener. 1835. Voici ce que porte à ce sujet la *Description raisonnée d'une jolie collection de livres, etc.*, Paris, Techener, libraire, place du Louvre, no 12, 1844. C'est le catalogue de la bibliothèque de Nodier précédé d'une bibliographie de ses œuvres:

Août. — *Echantillon curieux de statistique.* — *Bulletin du bibliophile*, t. I, no 17.

Charmant article rempli de détails curieux sur les cabarets et tavernes remarquables de Rouen et de Paris. Pour ces derniers, ils ont été extraits d'un livre singulier ayant pour titre : Les *Visions admirables du pélerin du Parnasse*, ou *Divertissement des bonnes compagnies et esprits curieux, par un des beaux esprits de ce temps*. Paris, Jean Gosselin, 1635, in-8° de 254 pages.

H. C.

—

Manger le morceau (XXXIII, 162). — En argot, on appelle les dévotes : *Mangeuses de messes*, par allusion à l'hostie. Or, communier implique cette condition préalable : la confession ; l'acte définitif est preuve d'aveux. C'est pour cela, peut-être, que *Manger le morceau* signifie révéler, les deux idées étant si bien unies que la première contient l'autre.

Il paraît qu'on a dit tout d'abord : *Avaler* le morcean, expression que M. Larchey date de 1830 ; — puis ce fut : *manger* le morceau, et, par abréviation : *manger*. On a comme variante : *Se mettre à table* (avouer à la justice). Mais il n'est pas impossible que celui qui *mange* ait lui-même préparé le repas ; de là aussi, pour dénonciateur, les noms de : *Cuisinier, Coqueur, Coquin....*

T. Pavot.

—

Vers macaronique (XXXIII, 163, 438, 547). — La macaronée, si chère aux collégiens, où se lit : *de brancha in brancham degringolat....* se trouve dans un in-12, un *Carpenteriana* publié par Boscheron, à Paris, 1724. Ce renseignement pris dans Vapereau (dictionnaire des littérateurs), donne à croire que l'œuvre fantaisiste est due à l'académicien Charpentier (1620-1702), dont un recueil d'*Ana* parut, en effet, en 1724.

T. Pavot.

—

La Vendée et Madame (XXXIII, 166, 474). — Je suis possesseur d'une lettre autographe d'Alexandre Dumas, laquelle tranche évidemment la question de la collaboration de ce dernier à la *Vendée et Madame* en faveur de l'affirmative.

Cette lettre est ainsi conçue :

« Comme selon toute probabilité une deuxième édition de la *Vendée et Madame* aura lieu en mon absence, je prie M. Bonnaire de régulariser mes comptes en mon nom avec M. Buloz : de toucher les trois quarts de la somme que Guyot versera pour *prix total* de l'édition, et de faire parvenir sur cette somme sans autre explication, 600 francs, au général qui en donnera reçu.

Le général Dermoncourt demeure auprès du passage Véro-Dodat, à l'hôtel où l'on prend les voitures de Fontainebleau.

Quant au reste de la somme, il me la garderait pour mon retour.

Ce présent pouvoir s'applique aussi à une deuxième édition, moins probable de *Gaule et France*.

Paris, ce 19 août 1833.

Alexandre Dumas. »

P. c. c. : C. H. G.

—

Le combat naval de la Havane (XXXIII, 166, 314, 471). — Le *Rapport* officiel allemand sur les actes de la canonnière de Sa Majesté, le *Météor*, avant et après son combat du 9 novembre 1870 avec l'aviso français *le Bouvet*, à la Havane est inséré in-extenso à la fin de l'ouvrage dont voici le titre traduit : *Notre flotte pendant la guerre franco-allemande* ; par O. Livonnis, capitaine de corvette. Berlin, 1871, chez Ernest Siegfried Mitttler et fils. Librairie royale, Kochstrasse, 69. Droits de traduction réservés.

Ce rapport occuperait environ douze colonnes de l'*Intermédiaire*.

V. A T.

—

Analogie des forestiers avec les comtes de Flandre (XXXIII, 171). — Faute de documents spéciaux, je copie le savant Dictionnaire des Institutions etc..., de Chéruel : article *Forestier :*

Jusqu'au temps de Charles-le-Chauve, on donnait le nom de Forestier au seigneur chargé du gouvernement de la Flandre.

Devenus indépendants (du moins en fait) à l'époque féodale, ont-ils pris le titre de comte de Flandre ou étaient-ils des seigneurs vassaux de ceux-ci ? Il me semble qu'on trouve ce nom de Forestier jusqu'au xive siècle.

Verax.

***

— Le premier forestier connu est Lyderic Ier, fils de Saluart, prince de Dijon, qui épousa une fille du roi Clotaire II (621-692), et le septième et dernier fut Baudoin Ier, dit Bras-de-Fer (840-863). En 863, Charles-le-Chauve, son beau-père, l'investit du titre de comte héréditaire ou marquis de Flandre. Il mourut en 879. En 1876, MM. Jules Bertin et George Vallée ont publié, à Arras, une brochure très intéressante sur ce sujet, intitulée : *Etude sur les forestiers et l'établissement du comté héréditaire de Flandre.*

PAUL PINSON.

—

Trois antiquités bordelaises (XXXIII, 172). — Mille remerciements à Monsieur *l'Estey* pour les réponses qu'il a bien voulu nous fournir. Seulement, en ce qui concerne la première question, le petit monument près de Sainte-Croix, il y a malentendu.

La fontaine dont parle M. l'Estey et qui est non seulement relatée, mais représentée par un joli dessin, dans l'ouvrage de M. C. Jullian, est située *derrière* Sainte-Croix et on l'aperçoit de la rue, à travers une grille, à droite contre le mur de fond d'un jardin, après avoir dépassé l'Ecole des arts décoratifs, qui forme en quelque sorte la suite de l'église.

Le petit monument en ruine dont j'ai voulu parler est *sur la place, devant la façade* de l'église Sainte-Croix. Il est à gauche, en regardant la façade, ombragé par quelques arbres qui occupent ce seul côté de ladite place ; il est entouré sur ses quatre faces d'une petite grille à hauteur d'appui et cette grille, elle-même, paraît d'ancienne date.

V. A. T.

—

Envies de femmes enceintes (XXXIII, 174, 479). — Eh bien! je suis fâché de contredire M. Pavot, mais je crois qu'un objet *désiré, craint* ou *vu* par la mère peut venir se peindre sur le corps de son enfant ». J'en ai vu, de mes yeux vu, ce qui s'appelle vu », « plusieurs exemples que je vais rapporter :

Mes compatriotes dijonnais de ma génération — 1820 environ — se souviennent peut-être encore d'un individu qu'on appelait Tépet, commissionnaire dans les bureaux de diligence, remarquable par l'infirmité de ses pieds, conformés comme des sortes de mailloches et tournés en dedans. Il arriva qu'une de mes tantes, venue de Ruffey-lès-Echirey à Dijon, étant enceinte rencontra ce malheureux et en fut si impressionnée qu'elle accoucha d'une petite fille très bien conformée, sauf les pieds, qui étaient tournés en dedans, absolument comme le modèle rencontré par la mère, Les médecins consultés n'osèrent pas entreprendre le redressement de ces informes petits pieds.

Le deuxième exemple, c'est encore à Dijon que je l'ai vu. Une petite fille, dont je pourrais dire le nom des parents, vint au monde avec une fraise sur la cuisse, aussi fraîche (la fraise), aussi vermeille, que le fruit mûr.

Le troisième exemple est plus extraordinaire et plus curieux aussi. Cette fois c'est à Paris que j'ai vu le phénomène et encore sur une petite fille : elle avait sur les reins un plat de gibelotte si bien marqué qu'on distinguait parfaitement les morceaux de viande, les petits oignons et les champignons. Conséquence d'un désir que la mère avait eu pendant sa grossesse.

Explique la chose qui pourra, je me contente d'affirmer que je l'ai vue.

UN VIEUX BURGONDE.

—

Amateurs de belles pensées (XXXIII, 202). — La phrase : « Il y a même des auteurs de belles pensées humaines », se rencontre dans l'avant-propos du livre de Paul Eudel, *Collections et Collectionneurs*, édité en 1885, par G. Charpentier et Cie, mais le savant auteur ne cite aucun nom de collectionneur à l'appui de son assertion.

C. H. G.

—

Les marchands d'hommes (XXXIII, 212, 550). — L'article 10 de la loi sur l'armée, du 26 avril 1855, en supprimant le mode de remplacement d'homme à homme et par conventions privées, établi par la loi du 10 mars 1818 et consacré par celle

du 21 mars 1832, et en lui substituant le remplacement par voie administrative, a supprimé par là également les compagnies de remplacement militaire dont les agents étaient vulgairement appelés *marchands d'hommes*. Ceux-ci ont donc disparu le 1er janvier 1856, date à laquelle la loi du 26 avril 1855 devint exécutoire.

Il ne subsista plus jusqu'à la mise en vigueur de la loi du 27 juillet 1872 que des compagnies financières d'assurances avant le tirage, lesquelles tendaient à fournir aux jeunes gens atteints par le sort le montant du prix fixé administrativement pour leur exonération.

Depuis la loi ci-desus indiquée, du 27 juillet 1872, les compagnies d'assurances avant le tirage ont disparu à leur tour.

C. H. G. H.

—

Armoiries de la famille de Curel (XXXIII, 328). — Elle porte, écrit-on, celles des Hennequin. S'agit-il de la famille Hennequin de Villermont qui est venue de Rouen se fixer en Belgique (à Couvin, province de Namur, il y a une soixantaine d'années), dont le chef a obtenu le titre de comte en 1852 et confirmation de noblesse en 1859? Cette famille porte :

Vairé d'or et d'azur, au chef de gueules, chargé d'un lion léopardé d'argent.

Cimier : un léopard lionné issant d'argent.

Supports : 2 griffons d'or.

Devise : *Spes mea Deus.*

C'est la seule famille noble de ce nom qui existe en Belgique. Un membre de la famille de Curel possède dans le Luxembourg belge un des plus beaux châteaux, celui de la Trapperie, à Habay, dont le *Petit bleu* du 22 mars 1896 a donné des vues et une notice. Ce M. de Curel, d'origine lorraine, était vicomte et neveu de MM. de Wendel, les grands maîtres de forges de Hayange. Il a fait du vieux château une demeure princière, où il passe une grande partie de l'année avec son fils, M. François de Curel, un des écrivains en vue de la jeunesse littéraire française, l'auteur du *Sauvetage d'un grand-duc*, de l'*Envers d'une sainte*, des *Fossiles*, dont on a représenté, il y a quelques semaines, au Vaudeville, une pièce intitulée: *La Figurante*. Le château de la Trapperie avait appartenu auparavant aux barons de Trappé (ancienne famille liégeoise), aux de Marchant d'Ausembourg, aux de Baillet-Latour, aux barons d'Anethan, aux de Bellefroid, enfin aux Poswick, qui en 1887, le vendirent à M. de Curel.

Clément Lyon.

—

Chausses suissesses (XXXIII, 361). — Le motif de leur prohibition n'est-il pas énoncé dans le texte même de l'ordonnance? Quoi qu'il en soit, elles étaient célèbres, servant non seulement de vêtement, mais d'emblème patriotique. Voici ce qu'en dit Monteil (*Histoire des François des divers Etats*, volume du XVIIe siècle, chapitre des *Huit carillonneurs de fêtes*, précisément l'époque contemporaine de Chapelle et Bachaumont.

Je demandai à mon maître quand aurait lieu la fête où l'on portait en guise d'étendard, devant l'effigie d'un lion, les larges chausses des Suisses, emblème de la victoire des Lyonnais ? Oh ! me répondit-il, c'est assez que pendant plus d'un siècle, notre ville ait solennellement fait montrer le derrière à un peuple aujourd'hui notre allié. Cette fête a dû prendre et a pris fin.

En note à la fin du volume, Monteil cite : *Histoire de Lyon*, par Rubys, livre III, chapitre 51.

Mais quelle est donc cette victoire des Lyonnais ?

Verax.

*
* *

—Louis XIV ordonna, le 1er février 1703, que tous les cavaliers auraient des bottes et les dragons des bottines.

Un édit du 16 mars 1720 oblige tous les archers de la maréchaussée à porter des bottines de cuivre toutes uniformes.

Henri IV ayant commencé à se débotter, il était logique de faire disparaître les chausses.

Chapelle et Bachaumont ont appelé les soldats suisses des Chausses suissesses, de même qu'on dit une suissesse pour absinthe suisse.

Michel Aubry désignait les soldats de Lorraine : Chausses de Lorraine (*Quatre excellens discours*, s. l. 1595, in-12).

Quand chausses de Lorraine se toindront
A pourpoint françois, moult affaire auront
Les esguillettes qui les teindront.

A. Dieuaide.

—

Main d'oiseau de proie (XXXIII, 401). — Le pied des oiseaux n'est pas seulement un support, c'est aussi — sauf chez les palmipèdes — un organe de préhension, donc une *main*. Ce dernier terme, du reste, est consacré en ornithologie.

Les oiseaux de proie et les perroquets ont des mains prenantes. (Toussenel, t. 1, p. 200).

En disant qu'un rossignol tomba dans les mains d'un milan, La Fontaine parlait très juste, en bon observateur, car saisir, prendre, c'est le propre de la main, et c'est pourquoi, en latin, la trompe de l'éléphant s'appelait *manus*. L'expression mise à l'étude est donc logique et la seule, on le voit, qui convienne en mainte circonstance.

Ce serait là une excellente raison pour innocenter la citation : « Il (cet homme) abattit sur elle sa main d'oiseau de proie », si, par elle-même, cette phrase trop blâmée ne se dérobait à la critique. Il est clair, en effet, qu'ici *oiseau de proie*, ce n'est qu'une figure, afin d'assimiler l'homme au vautour ou à l'aigle *uniquement* pour la violence du caractère. Le moyen d'action n'est point visé, il reste, dans l'esprit, tel qu'il est au naturel : *une main*. Des comparaisons du même genre, analogues, identiques, se font chaque jour et passent sans réclamation, non point par tolérance, mais de plein droit. Ainsi je ne crois pas qu'on puisse accuser de barbare le journaliste qui écrit dans ses faits-divers : « On eut bien de la peine à retirer la victime des *mains* de cette *brute* ou de ce *butor*. »

T. Pavot.

* * *

— L'avocat général qui a prononcé la phrase : « Il abattit sur elle sa main d'oiseau de proie », a employé une expression impropre.

Le mot *main*, d'après l'Académie, s'applique à l'homme, aux singes et aussi aux perroquets et aux oiseaux de fauconnerie, c'est donc dans ce dernier sens un terme spécial. Si tous les oiseaux de fauconnerie sont oiseaux de proie, tous les oiseaux de proie ne sont pas oiseaux de fauconnerie; or, il est de règle absolue qu'on ne peut généraliser l'acception d'un mot lorsqu'elle est déjà sortie de sa signification ordinaire.

Les exemples tirés de La Fontaine ne prouvent rien : avoir sous la main, tenir entre les mains, etc., sont des expressions passées dans le langage courant et qu'il ne faut pas analyser; « en main, sous la main, dans la main », sont de véritables locutions prépositives, rien de plus.

L. M. D.

—

Siècles et paquets (XXXIII, 403). — Le *Grand Vocabulaire françois*, Paris, 1782, dit au tome XXVIe, page 372 :

Siècle signifie encore : l'état de la vie mondaine, en tant qu'il est opposé à l'état d'une vie chrétienne, de la vie religieuse.

Je trouve la définition des paquets dans le *Dictionnaire du bas langage*, Paris, 1808, 2 vol. in-8 :

Des paquets. On donne cette épithète incivile à des personnes âgées qui, dans un bal, ne font plus que regarder danser.

A. Dieuaide.

* * *

— Si M. Boulet avait lu le *Portefeuille d'nn Talon rouge*, il aurait trouvé la réponse à sa question, page 14 :

La reine distingua parmi les femmes les Siècles, les Collets-montés et les Paquets. On appelait Siècles, celles qui étaient sur l'âge; les Collets-montés étaient les prudes qui font métier de dévotion et de médisance; les Paquets étaient celles qui colportaient les nouvelles et les empoisonnaient.

P. c. c. : Was.

* * *

— Sous Louis XV et après, on appelait irrévérencieusement « les siècles », dans les bals et les grandes réceptions mondaines, la réunion des dames âgées et collets-montés qui jetaient un froid autour d'elles par leur seule présence et que la jeunesse fuyait. — « Paquets », expression encore usitée de nos jours, s'applique à des personnes de tout âge, en-

combrantes, fagotées, sans grâce et sans taille, informes comme un paquet mal ficelé. Une maîtresse de maison bien avisée, au moment où le bal devient très animé, tâche de ne pas laisser entrer « les paquets » dans la salle du cotillon.

TONGUEB.

—

Monogrammes historiques (XXXIII, 403). — On peut ajouter à ἰχθυς, le monogramme INRI placé sur la croix (Jesus Nazareus rex Judeorum).

On connaît également celui qui figurait sur les enseignes romaines SPQR (Senatus populus que Romanus) ; les cinq voyelles de l'Autriche A E I O U (Austriæ est imperare orbi universo).

(N. B.) — En réalité, ces réunions de lettres ne forment pas des monogrammes puisqu'elles ne sont pas disposées en figure, ce sont plutôt des sortes d'acrostiches d'une espèce particulière).

L. M. D.

***

— Le plus célèbre est celui de la maison de Savoie :

F. E. R. T.

qui figure encore sur le collier de l'Annonciade.

On peut y voir d'abord simplement le verbe latin *fert* (il soutient); mais généralement on admet que ces lettres sont l'abrégé de la phrase :

Fortitudo Ejus Rhodum Tenuit

faisant allusion au secours porté par Amédée IV le Grand aux chevaliers de Rhodes.

En 1660, quand les Français étaient maîtres de la Savoie, on lisait à rebours :

Tout Retournera En France.

On a lu également :

Frappez, Entrez, Rompez Tout

ou

Fœdere Et Religione Tenemur

et enfin

Femina Erit Ruina Tua

qui ne saurait s'appliquer à la gracieuse et intelligente reine actuelle de l'Italie.

Une autre devise de ce genre, moins connue et plus originale, est celle qui est gravée sur le sceptre de Frédéric IV dans l'église de Saint-Etienne, à Vienne (Autriche).

A. E. I. O. U.

Voici les différentes interprétations qui en ont été données.

Austriæ Est Imperare Orbi Universo.
(A l'Autriche appartient de gouverner l'univers).
Austriæ Ex Istro Omnium Ubertas.
(L'Autriche tire sa richesse du Danube).
Amor Electis, Injusto Ordinat Ultor.
(L'amour est réservé aux élus, le châtiment aux injustes).
Aquila Electa Iovis Omnia Vincit.
(L'aigle élu de Jupiter vainc tout).
Alles Erdreich Ist Oesterreich Unterthan

ou bien

Alle Erde Ist Oesterreich Unterworfen
(Toute la terre est soumise à l'Autriche).

La plus ancienne et la plus bizarre de toutes les énigmes est celle de saint Benoît, fondateur de l'abbaye du Mont-Cassin, mort en 563 :

V. R. S.
N. S. M. V.
S. M. Q. L.
J. V. B.

qu'on interprète ainsi :

Vade Retro, Satana,
Nunquam Suade Mihi Vana.
Sunt Mala Quæ Libas,
Ipse Venena Bibas!

(Retire-toi, Satan, ne me conseille jamais choses vaines. Ce sont mauvaises choses, celles que tu offres. Puisses-tu toi-même boire du poison).

Je terminerai ces quelques exemples par le monogramme qui sert à timbrer le papier du général Thomassin, ancien membre du Conseil supérieur de la Guerre :

TOUT
D
R
O
I
T

ALBERT DE ROCHAS.

***

— A côté des monogrammes historiques, le confrère L. B. L. peut placer

ce jeu de mots qui fit les délices des patriotes romains, en 1869, pendant une maladie de Pie IX.

En retranchant toujours une lettre du mot *tumore* (tumeur) on a la clef de l'énigme.

On demandait :

Che cosa ha il Papa? Un tumore.
Cagionato da che? Da un umore.
Che ne avverrà? Che more.
Fra molto tempo? No fra ore.
Chi gli succederà? Un re.
Che re? Emmanuele.

V. M.

—

Dynamo (XXXIII, 404). — Dynamo n'a aucun genre officiel, attendu que ce mot n'est pas français. C'est une expression abrégée de *machine dynamo-électrique*. Il semble donc par analogie avec les autres locutions de même nature que l'on doive l'employer au féminin. C'est ainsi qu'on dit *un vapeur*, pour un navire à vapeur; *du Brie* pour du fromage de Brie. L'on pourrait déduire de l'usage cette règle : L'expression abrégée prend le genre du substantif sous-entendu dont elle est l'épithète ou le complément.

L. M. D.

—

— Le mot *dynamo* employé substantivement est *féminin*. On dit : *une dynamo*, et cela équivaut à : une *machine dynamo*. Il n'y aucune raison pour que *dynamo* ne conserve pas le genre du mot *machine* sous-entendu et auquel il s'applique.

C'est du moins l'opinion qui fut un jour émise devant moi par un ingénieur électricien, homme du métier par conséquent.

EDOUARD RINADEL.

Même réponse : GÉO. A. LYONNET.

⁂

Caricature révolutionnaire (XXXIII, 406). — Cette gravure se trouve chez un marchand d'antiquités du boulevard Saint-Germain, près de la rue des Saints-Pères. Elle est sans nom de graveur, mais porte la date de 1798 et non 1791 comme le croit notre collègue Arm. D. Les figures ne sont rien moins que ressemblantes et ne se reconnaissent que grâce à la légende. Il est donc difficile de dire quelle est la femme que son nom indique comme la Pucelle de la Contre-Révolution. Son attitude à âne n'a rien de pudique. Celle de l'âne de l'évêque de Spire ne l'est guère non plus et les contemporains même de l'époque où la gravure a paru n'ont peut-être pas su qui était la Pucelle en question.

H. BOULET.

—

Cour d'Espagne (XXXIII, 407). — Il me semble qu'on ne saurait trouver mieux que dans les Mémoires de Saint-Simon ; les derniers volumes donnant le récit de son ambassade d'apparat en Espagne, renferment sur la cour et la vie privée de Philippe V tous les détails désirables, limités, bien entendu, à l'année 1722. La relation d'Espagne est un des morceaux les plus remarquables, à mon sens, et les moins cités des Mémoires.

H. C.

—

Affaire de la Gliswelle (XXXIII, 407). — On trouvera dans le tome 1 de la *Défense Nationale dans le Nord*, de 1792 à 1802, par Paul Foucart et Jules Finot, p. 85, un récit de ce combat dressé d'après les renseignements consignés dans l'*Argus* du 13 juin 1792. L'*Argus* était un journal publié alors à Valenciennes.

Cette affaire du bois de Gliswelle où mourut glorieusement le lieutenant-général Jean-Baptiste Gouvion, eut lieu le 11 et non le 13 juin 1792.

J. F.

⁂

— Gliswelle ou Glisvelle ou Glisevelle ou Glisuelle (aujourd'hui Grisoelle) est un hameau de Mairieux, commune du canton de Maubeuge, où s'est livré en 1792 un combat fameux par la mort héroïque des volontaires de la Côte-d'Or.

Pendant et après l'action, La Fayette joua un rôle qu'il serait difficile de ne pas juger sévèrement.

Le récit le plus complet de la bataille de la Glisuelle se trouve dans : *Recher-*

ches historiques sur Maubeuge, son canton, etc., et dans : *Guide du touriste*, par Z. Piérart, ouvrages épuisés.

A cause de sa longueur, ce récit ne peut être reproduit ici.

A la disposition de l'intermédiairiste qui désirerait des renseignements complémentaires. R. M.

*
* *

— Je trouve au sujet de ce combat, dans *la France Militaire*, les détails suivants :

L'avant-garde du corps de Lafayette, commandée par le général Gouvion, était placée à Glisuelle, en avant du camp de Maubeuge, avec lequel elle communiquait par un pont jeté sur la Sambre. Le général autrichien Clairfayt résolut d'enlever ce poste de vive force, s'il ne pouvait réussir à le surprendre. Le 13 juin 1792, de grand matin, il sortit de Mons et, arrivant en silence sur Glisuelle, il commença aussitôt son attaque. Le général Gouvion, jugeant par le nombre des troupes ennemies qu'il lui serait impossible de défendre avantageusement le village, fit aussitôt filer ses équipages sur Maubeuge et, plaçant son artillerie sur la chaussée, commença à se replier lentement et en bon ordre, espérant être bientôt secouru por les troupes du camp. Son infanterie, retranchée derrière les haies, soutenait, par une vive fusillade, le feu de l'artillerie.....

Malheureusement, un orage violent qui éclata en ce moment, et des vents contraires, empêchaient le bruit du canon de se faire entendre dans le camp français. Il donna aussitôt l'ordre au général Narbonne de se diriger sur le flanc des Autrichiens avec une colonne d'infanterie qu'il fit soutenir par de la cavalerie. Ces renforts ne pouvaient arriver plus à propos : les troupes de l'avant-garde, sur le point de fléchir, se ranimèrent et reprirent l'offensive. Clairfayt, craignant d'être enveloppé, battit en retraite précipitamment... Mais ce combat coûta à l'armée, avec un de ses meilleurs bataillons, un de ses généraux les plus distingués.

Les volontaires, sans habitude et sans expérience, semblaient vouloir y suppléer par l'audace et même la témérité..... Un bataillon de la Côte-d'Or, qui faisait partie de l'avant-garde, portait au plus haut degré cette espèce de fanatisme militaire. Au moment où l'ordre de commencer la retraite fut donné, le général Gouvion s'aperçut qu'au lieu d'opérer un mouvement rétrograde, ce bataillon s'avançait vers l'ennemi; il envoya un aide-de-camp pour lui enjoindre de revenir en arrière; le bataillon refusa d'obéir et continua à marcher en avant. Gouvion, tout en admirant ce courage exalté, s'avança alors lui-même et répéta de vive voix l'ordre dont il voulut expliquer aux soldats l'importance et la nécessité..... A ce moment, un boulet ennemi, après avoir emporté la tête de son cheval, l'atteignit et le renversa. Les soldats de ce brave bataillon, loin d'être ébranlés par cette mort funeste, s'animèrent davantage à la pensée de venger leur général, et chargèrent avec fureur les bataillons autrichiens. Entourés de tous côtés par des ennemis dix fois plus nombreux, ils refusèrent de demander quartier et se firent tous tuer jusqu'au dernier.....

LOUIS JOUTY.

*
* *

— Voir sur cette affaire les livres de M. Arthur Chuquet, *Les guerres de la Révolution*, édités par Léopold Cerf, 18, rue de Médicis. On trouvera tous les renseignements désirables dans l'un des deux premiers volumes : *La première invasion prusienne*, — *Valmy* (dans le second, je crois).

H. C.

*
* *

— Voir le long article sur le *Combat de Glisuelle*, dans la *France militaire*, par A. Hugo. t. I, p. 10.

HOPE.

*
* *

— Notre collègue pourra trouver quelques indications dans l'ouvrage de Chuquet, intitulé : *Les guerres de la Révolution*, tome I, page 64. Il y en a d'ailleurs fort peu.

F. DE ZELTNER.

—

Estienne de Bressieux (XXXIII, 408). — Sans répondre directement à la question, voici un renseignement qui peut s'y rattacher.

M. Maurice Bressieu, né à Saint-Jean-de-Chapié (Isère), vers le milieu du XVIe siècle, y mourut le 15 juin 1617.

Il succéda à Ramus en 1575, dans la chaire de mathématiques au collège de France, fut l'ami du poète Ronsard et du président de Thou, obtint en 1586 l'emploi d'orateur des rois de France à Rome et demeura plus de vingt ans en Italie où il fut professeur de philosophie à Pérouse.

On trouvera peut-être d'autres informations dans la Bibliothèque du Dau-

phiné, de Guy Allard, publiée, il y a quelques années par Gariel et que je n'ai pas sous la main.

ALBERT DE ROCHAS.

—

Quand naquit et mourut d'Assoucy? (XXXIII, 408) — Extrait de naissance:

Du dict jour
(Samedy, xxiie d'octobre 1605).

Charles, fils de Grégoire Coippeau, advocat en Parlement, et de Chrestienne Damama, sa femme, né le dimanche précédent, seiziesme du dict mois, sur les neuf heures du soir, baptizé par noble homme Me Charles Dulis, conseiller du roy et son advocat général en sa cour des Aydes, lequel luy a imposé (son nom), et Me Estienne Reillon, procureur au Parlement, et demoiselle Isabeau d'Herbis, femme de noble homme Me Jehan Lanoue, gentilhomme.

Cet extrait, trouvé dans les papiers de la paroisse de Saint-Etienne-du-Mont, a été communiqué par M. Ravanel, le savant éditeur de la *Muse historique*, à M. Emile Colombey et reproduit dans les *Aventures burlesques de Dassoucy*, Paris, 1858, in-12.

A. DIEUAIDE.

—

Armoiries du comte et de la comtesse de Provence (XXXIII, 411).

De *France* à la bordure engrêlée de gueules, accolé de *Savoie* qui est écartelé: au 1, d'argent à la croix de gueules cantonnée de 4 têtes de Maure ou Môre de sable tortillées d'argent (*Sardaigne*); au 2, d'argent à la croix potencée d'or et cantonnée de 4 croisettes du même (*Jérusalem*); au 3, de sable au lion d'argent (*Aoste*); au 4, d'argent au chef de gueules (*Montferrat*). Sur le tout: d'or à l'aigle de sable becquée, membrée et couronnée d'or (*Savoie-Ancien*), chargée en cœur d'un écusson de gueules à la croix d'argent (*Savoie-Moderne*).

Nota. — L'écartelé de Savoie est figuré autrement sur les fers de reliures de la comtesse d'Artois (Marie-Thérèse de Savoie) et des autres princes de la maison de Savoie. Voir: Guigard. Armorial du Bibliophile, 1890, I, 99.

M. B.

Livre à retrouver (XXXIII, 412). — Que mon collègue le Chercheur se rassure, il ne s'agit que des archives des notaires de l'arrondissement de Laon.

L'auteur, Me Lefebvre, notaire à Laon, a fait publier son état à Laon, imprimerie Cortilliot (1882).

Toutes les Chambres des notaires, en France, possèdent de semblables états, sur de simples notes ou en tableaux.

A. DIEUAIDE.

⁂

— L'état sommaire dont il s'agit s'applique exclusivement à l'arrondissement de Laon (Aisne). Il est l'œuvre de Me Lefebvre, alors président de la Chambre de discipline, actuellement notaire honoraire. Imprimé aux frais de la Compagnie, par M. A. Cortilliot, rue Sérurier, 22, à Laon, en 1881, il n'a pas été mis dans le commerce. C'est un travail de Bénédictin.

C. H. G.

—

Culte de Priape (XXXIII, 413). — Consulter:

1° *Des Divinités génératrices ou du culte du Phallus chez les anciens et les modernes,* par J.-A. D..... (Dulaure). — Paris, Dentu, 1805; réimprimé en 1885. Th. Belin, libraire, 29, quai Voltaire.

2° *Le Culte de Priape et ses rapports avec la théologie mystique des anciens,* par Richard Payne Knight. — Luxembourg, imprimerie particulière, 1866, avec atlas.

GÉO.

Même réponse: T. PAVOT.

—

Pilz (XXXIII, 441). — Jehan Wauquelin, voyant une merveilleuse bête, trouva qu'elle ressemblait au crocodile, « car elle en avait le *pilz* ». Sans aucun doute, il connaissait le grand saurien, puisqu'il le prenait pour objet de sa comparaison; il ne pouvait donc penser à *poil*, en écrivant *pilz*. Ce mot ne saurait, non plus, s'entendre pour *mamelles;* l'histoire naturelle s'y oppose également, et, d'ailleurs, *pis* (du latin *pectus*) ne se dit pour *tétine* que par une déchéance du sens primitif: *poitrine*. En termes de droit féodal: Mettre la main au pis, c'était la placer sur sa poitrine, prêter serment. Dès lors, je

crois que : *emmy le pilz*, est fort bien traduit par : *au milieu de la poitrine*.

T. PAVOT.

—

Lagrenée, peintre (XXXIII, 443). — Lagrenée (Louis-Jean-François), dit l'aîné, dit l'*Albane français*, peintre, né à Paris, le 21 janvier 1725, mort au Louvre où il était conservateur du Musée Napoléon, le 30 prairial an 13 (19 juin 1805).

Élève de Carle Vanloo, il remporta le grand prix de peinture et fut envoyé à Rome. Reçu membre de l'Académie, le 31 mai 1755, il fut appelé, en 1760 en Russie par l'impératrice Elisabeth et y décora plusieurs châteaux impériaux.

De retour à Paris en 1763, il fut nommé, en 1781, directeur de l'Ecole de France à Rome, puis, au début de l'Empire, conservateur du musée Napoléon à Paris.

La plupart des tableaux de Lagrenée ont été gravés. Il exposa aux salons de 1755, 1757, 1759, 1763, 1765, 1767, 1769, 1771, 1773, 1775, 1777, 1779, 1781, 1783, 1785, 1789, 1795, 1796 et 1798.

On cite, parmi ses principales œuvres : *Joseph expliquant les songes*, qui lui valut son premier prix de peinture; l'*Enlèvement de Déjanire*, *la Veuve d'un Indien*, *Alexandre consolant la famille de Darius*, *la Veuve du Malabar*, *les Grâces lutinées par les Amours*, etc., etc.

Lagrenée a peint un nombre considérable de tableaux pour les résidences royales, et beaucoup de ses productions ont malheureusement passé à l'étranger. Le musée du Louvre ne possède de lui qu'une seule œuvre, mais capitale, l'*Enlèvement de Déjanire*, qui fut exposée au salon de 1755.

Je relève dans l'éloge funèbre de Lagrenée, prononcé le jour de ses funérailles par N. Renou, son collègue et ami, les particularités suivantes :

Lagrenée, tout en se fortifiant à Rome dans la partie du dessin, ne perdit rien du don du coloris qu'il tenait de la nature. On naît coloriste, on devient dessinateur. Aussi ses œuvres, qui sont nombreuses, résisteront-elles mieux que bien d'autres à la lime sourde du temps.

Son chef-d'œuvre de *Déjanire* conserve une telle fraîcheur de ton qu'on le croirait encore sorti récemment des mains de son auteur. Tels doivent être ses deux beaux tableaux qui ornent la galerie de Choisy.

A l'époque de la floraison de son talent, on fait beaucoup d'éloges d'une quantité de portraits qu'il a faits en Russie, entre autres celui de l'impératrice Elisabeth.

Les grands tableaux d'histoire qu'il exécuta lors de son directorat de l'Académie de France, à Rome, portèrent sa renommée au plus haut point. Depuis son dernier retour à Paris, il fit éclore sous son pinceau *les Grâces et les Amours*, où le voile de la pudeur n'était point déchiré; car, il faut le dire à la gloire de ce peintre pudibond, il n'a jamais bravé l'honnêteté publique.

Mon père, M. Victor Dablin, possède trois toiles importantes de Lagrenée, provenant de la succession de mon oncle maternel Marion de Grandmaison, petit-cousin de Lagrenée :

1° *L'Aurore chassant la Nuit*, toile datée de 1763. Allégorie d'un dessin et d'un coloris exquis;

2° *Les Arts fuyant la Guerre;*

3° *Apollon visitant Thétis.*

Dans les ventes publiques, où il passe rarement des œuvres de Lagrenée, les prix sont bien tenus et assez élevés, mais sans toutefois atteindre les hauts prix, tout de convention, des Vanloo, des Natoire, des Greuze et des Fragonard. Il y a là une question de mode, et il y a lieu de supposer que les amateurs éclairés donneront d'ici peu une plus-value considérable aux œuvres si parfaites de l'*Albane français*.

PAUL DABLIN,
Arrière-petit-cousin de Lagrenée.

* * *

— Il y avait, dans la chapelle du séminaire de Québec, un merveilleux tableau, représentant *le Sauveur et la Samaritaine*. Il était signé par les *frères Lagrenée*. Ce tableau a été brûlé, il y a huit ans, lors de l'incendie de la chapelle.

Les églises et les monastères de la province de Québec renferment une foule de tableaux de maîtres qui ont été acquis lors de la Révolution française.

F. DE S. M.

Paris. Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux.

L'Administrateur-Gérant : LÉON LENÈGRE.

PETITE CORRESPONDANCE

(*Du 12 au 16 Juin*)

A.-E. Pichard. — Ce que vous désirez sera fait. Merci.

Bonnaffé. — J'ai reçu l'intéressant ouvrage sur *Les voyages et voyageurs de la Renaissance.* (Les arts et les mœurs d'autrefois). En le publiant, vous avez fait œuvre de patriote et d'érudit. Pour moi, j'y ai pris un plaisir infini et je ne doute pas un instant que nos aimables collabos ne partagent ma manière de voir.

Paul Masson. — Votre spirituelle brochure, l'*Hypothèque de l'Honneur*, en vue de la suppression des duels (Baugé, imprimeur) a été la bienvenue. Elle paraîtra dans la *Plume et l'Epée* où elle a sa place tout indiquée.

E. Bonnetain. — Vos ordres ont été éxécutés.

Baguenier Desormeaux. — Merci. La convalescence sera longue.

Hans Heusler. — Ce sera fait.

Otto Friedrichs. — Ce sera fait. Merci.

Chabeuf. — Vous avez parfaitement raison. Je fais éliminer et j'élimine le plus que je puis; mais en vérité, je n'ai pas qualité pour faire disparaître certaines questions et réponses parce qu'elles ne sont pas de mon goût. Elles vous paraissent oiseuses et peut-être à moi aussi, mais pour celui qui vit loin de tous, il n'en est peut-être pas de même. Je voudrais bien vous parler de tout cela de vive voix, vous seriez quelque peu surpris de ce que je mettrais sous vos yeux.

Q. V. — A propos des chiffres romains, veuillez refaire la question. C'est ce qu'il y a de plus simple.

J. B. S. — Relisez *Phèdre*, vous trouverez les vers qui vous intéressent.

De Zeltner. — Vous avez dû recevoir le numéro réclamé. Pour la pétition de Mesmer, elle est curieuse. Vous pouvez l'adresser sans crainte. Merci.

H. Boulet. — Mon état de santé m'a mis dans l'impossibilité de m'occuper de l'exposition. Je la ferai traiter dans d'autres feuilles plus techniques.

MM. les Abonnés sont prévenus qu'un certain nombre de numéros du 15 janvier 1896 *(numéro supplémentaire)* sont à leur disposition. Ce numéro, composé uniquement de réponses, est absolument nécessaire pour compléter le volume XXXIII, qui va être achevé avec le numéro du 30 juin 1896.

MM. les Abonnés. — En raison du nombre toujours croissant de questions ou de réponses, et du retard qui en résulte pour leur publication, il faut absolument aviser. Deux opinions ont été émises.

Les uns proposent de faire paraître chaque semestre un numéro supplémentaire et d'accroître le prix de l'abonnement de 50 centimes pour chacun des deux numéros.

D'autres demandent de ne faire qu'une seule pagination pour les nouvelles et les questions, et tout en conservant les lettres, documents inédits, curiosités ou trouvailles, de supprimer les nouvelles qui ne sont en réalité que des coupures faites dans les feuilles techniques.

Prière à nos aimables collabos de décider. Mais je le répète, il faut prendre un parti, et le prendre rapidement, avant de commencer le volume XXXIV.

L'**Intermédiaire**, *désireux de toujours resserrer les relations qui existent entre la direction et les correspondants, cherchant toujours aussi à leur être utile, s'est assuré le concours d'un jurisconsulte d'expérience consommée, qui donnera, à titre gracieux, toutes les consultations qui lui seront demandées sur toutes questions juridiques, contentieuses ou litigieuses.*

Les réponses seront publiées dans la Petite Correspondance, *à moins que les intéressés ne demandent à les recevoir sous enveloppes.*



Digitized by Google

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS EN AUVERGNE ET DANS LE LIMOUSIN

Avec arrêt facultatif à toutes les Gares du parcours

La Compagnie d'Orléans délivre du 1er Juin au 30 Septembre au départ de Paris (Gare d'Orléans) des Billets **D'EXCURSION EN AUVERGNE** et dans le **LIMOUSIN**, valables pendant 30 jours, aux prix réduits ci-après, et comportant les itinéraires **A** et **B** ci-dessous.

ITINÉRAIRE A

1re Classe : **98** francs. — 2e Classe : **73** francs.

Paris, Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Neris (Bains de Néris), **Évaux** (Bains d'Évaux), **Eygurande, Laqueuille** (Bains du Mont-Dore et de la Bourboule), **Royat** (Bains de Royat), **Clermont-Ferrant, Largnac, Ussel, Limoges** (par **Tulle, Brive** et **Saint-Yrieix**, ou par **Eymoutiers**), **Vierzon, Paris.**

ITINÉRAIRE B

1re Classe : **120** francs. — 2e Classe : **90** francs.

Paris, Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (Bains de Néris), **Évaux** (Bains d'Évaux), **Eygurande, Laqueuille** (Bains du Mont-Dore et de la Bourboule), **Royat** (Bains de Royat), **Clermont-Ferrand, Largnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges** (par **Saint-Yrieix** ou par **Uzerche**), **Vierzon, Paris.**

La durée de validité de ces Billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 % du prix du Billet.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas les parcours de terre dans les services de correspondance avec le Chemin de fer.

Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie, à **Laqueuille**, des Billets d'aller et retour réduits de 25 % pour le **Mont-Dore** et la **Bourboule**.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'EST

VOYAGES CIRCULAIRES DANS LES VOSGES

Grâce aux mesures prises par la Compapnie des Chemins de fer de l'Est, les touristes peuvent visiter avec facilité et économie la contrée si pittoresque des Vosges. Des trains rapides y conduisent ; par train express on effectue le trajet de Paris à Epinal en sept heures environ.

Des billets circulaires individuels et des billets de famille à prix très réduits, dont la validité de 33 jours peut être à deux reprises prolongée de moitié, moyennant des suppléments de 10 0/0, permettent de faire le voyage suivant : Paris, Nancy, toute la chaîne des Vosges jusqu'à Belfort, Chaumont, Troyes et Paris. — Les touristes peuvent s'arrêter à leur gré dans toutes les stations du parcours.—Ces billets circulaires individuels et collectifs sont délivrés à Paris et dans toutes les gares comprises d'une part entre Paris et Bar-le-Duc sur la ligne de Paris à Avricourt et d'autre part entre Paris et Chaumont sur la ligne de Belfort. — On trouve aussi de ces billets dans les gares des Compagnies du Nord, d'Orléans et de l'Ouest. — Ces deux dernières Compagnies délivrent en même temps que le billet d'excursion, des billets d'aller et retour pour Paris valables pendant 33 jours et comportant des réductions importantes. — La Compagnie du Nord délivre également des billets d'aller et retour ayant la même validité de 33 jours ; les voyageurs venant du Nord ont la faculté de commencer leur voyage circulaire, soit par Paris, soit par Laon ; l'itinéraire du voyage d'excursion au départ de Laon est tracé par Reims, Châlons, Nancy, les Vosges, Belfort, Chaumont et Laon. — De Laon on gagne très facilement les Vosges au moyen des trains rapides circulant entre Calais et Bâle.

La Compagnie de l'Est délivre en outre à des prix très réduits des billets d'excursion individuels et de famille pour visiter les Vosges au départ de Nancy, de Saint-Dié, de Gérardmer et d'Epinal.

Tous les renseignements qui peuvent intéresser les voyageurs sont réunis dans le livret des voyages circulaires et excursions que la Compagnie de l'Est envoie gratuitement aux personnes qui en font la demande.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Juin-Septembre 1896

SAISON THERMALE

MONT-DORE, LA BOURBOULE, ROYAT, NERIS-LES-BAINS, EVAUX-LES-BAINS

A l'occasion de la saison thermale de 1896, la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans a organisé un double service direct de nuit, qui fonctionnera **du 8 Juin au 20 Septembre inclus**, entre **Paris** et la gare de **Laqueuille**, par **Vierzon, Montluçon** ...nde, pour desservir par la voie la plus directe et le trajet le plus rapide les stations thermales du **Mont-Dore** et de **La** ...

...trains comprennent des voitures de toutes classes et, habituellement, des wagons à lits-toilette, au départ de **Paris** et de ...

...durée totale du trajet, y compris le parcours de terre entre la gare de **Laqueuille** et les stations thermales du **Mont-Dore** ...**Bourboule**, est de 11 heures à l'aller et au retour.

...x des places, y compris le trajet dans le service de correspondance de **Laqueuille** au **Mont-Dore** et à **La Bourboule**, et

1re Classe, **53** fr. **90** — 2e Classe, **36** fr. **85** — 3e Classe, **23** fr. **75**

...x trains express partant de Paris le matin et de **Chamblet-Néris** dans l'après-midi, il est affecté une voiture de 1re classe ...voyageurs de ou pour **Néris-les-Bains**, qui effectuent ainsi le trajet entre **Paris** et la gare de **Chamblet-Néris** sans transbor-...en 6 heures environ.

...n trouve des omnibus de correspondance à tous les trains, à la gare de **Chamblet-Néris**, et vice-versa.

L'INTERMÉDIAIRE

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

L'*Intermédiaire* est devenu et devient chaque jour, grâce à la savante direction du Général Jung, un outil de travail indispensable. Le système de **Questions** et de **Réponses** sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés.

Parmi les littérateurs, érudits, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles, amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre; il n'a pas obtenu les renseignements qu'il désirait. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, retrouver un livre, un manuscrit ou un objet d'art, des armoiries, les documents d'une généalogie ou d'une recherche héraldique, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, en connaître la rareté et le prix, savoir si le sujet dont il s'occupe a déjà été étudié, si tel ou tel document est inédit, si les collectionneurs, les bibliothèques, les archives ou les musées possèdent sur son travail projeté quelques indications, quelques documents ou quelques pièces qui peuvent l'aider à mener à bien son étude; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts, il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire; il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'Etranger, et dans l'un des numéros suivants, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. **Questions** et **Réponses** sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses, car, il faut bien qu'on le sache : l'indépendance de l'Intermédiaire est absolue, et celle de ses collaborateurs eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par un anonymat scrupuleusement gardé. Aussi, en dépit de la politique, les **Questions** et les **Réponses** de l'*Intermédiaire* ont-elles toujours passionné la presse et le monde des lettrés; elles réveillent des querelles historiques, artistiques et littéraires, provoquent des réformes souhaitées et des mesures salutaires, et contraignent à sortir de leur réserve des hommes, seuls en situation de répondre et qui s'étaient jusque-là abstenus de parler. De là, bien des indiscrétions profitables à l'histoire.

Outre les **Questions** et **Réponses**, l'*Intermédiaire* publie les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public et les corrobore par de nouveaux renseignements. Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire* et achève d'en faire, sous une forme alerte, vive, primesautière et docte tout à la fois, une véritable *Encyclopédie* internationale.

Depuis trente-deux ans, il a rendu sans interruption d'innombrables services à la science et est devenu le véritable **Moniteur de la Curiosité** de tous ordres, attendu, lu et commenté par la presse entière.

L'*Intermédiaire* **PARAIT LES 10, 20 & 30 DE CHAQUE MOIS.** Chaque numéro est composé de **quarante-huit colonnes** soigneusement imprimées en caractères elzéviriens. Le tout forme, à la fin de chaque semestre, un élégant volume qui ne contient pas moins de **mille colonnes**, avec des **tables** destinées à faciliter les recherches.

Abonnements : *Un an.* France, **16** fr. Etranger **18** fr. — *Six mois.* France, **9** fr. Etranger, **10** fr. — *Trois mois.* France, **5** fr. Etranger, **6** fr. — Un numéro détaché, **0 fr. 75.**

Les Abonnements partent des 1er Janvier, 1er Avril, 1er Juillet et 1er Octobre.

Pour tout ce qui concerne l'**Intermédiaire**, s'adresser à M. le Général JUNG, 23 *bis*, rue de la Faisanderie.

On s'abonne à la Direction de l'**Intermédiaire**, 23 *bis*, rue de la Faisanderie, à l'Imprimerie G. Lefebvre, rue Claude-Vellefaux, 5 et 7, chez H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, nº 1, ainsi que dans tous les bureaux de Poste, de France et de l'Etranger.

AVIS

Toute demande de **changement d'adresse** doit être accompagnée **de 40 centimes** en timbres-poste et d'une des dernières bandes imprimées.

Annonces : **25 centimes** la ligne pour les abonnés.

Pour les **Collections à compléter**, prière d'écrire à la Direction.

Le Général Directeur est visible tous les *mardis*, *jeudis* et *samedis* matin, de *9 heures à midi.* Il a le téléphone à sa disposition.

On trouve, chez M. H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, nº 1, toutes les livraisons concernant l'*Intermédiaire* et la *Plume et l'Epée.*

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. 20 Juin 1896.

XXXIIIe Volume — N° 729 730

Quatrième Série — 2e Année — N° 35

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Direction et Administration : 23 *bis*, Rue de la Faisanderie

IMPRIMERIE

5 et 7 RUE CLAUDE-VELLEFAUX

OUVRAGES EN LIBRAIRIE

Des *Connaissances utiles aux Amateurs d'Objets d'Art et de Curiosité*, aux Antiquaires. aux Experts, à l'Enseignement, ainsi qu'aux Officiers Ministériels, Commissaires-Priseurs et à tous ceux qui en remplissent les fonctions, viennent de paraître chez l'Éditeur d'Art, Edouard Rouveyre à Paris, sous le titre de : **Comment discerner les Styles du VIe au XIXe siècle.** Cet ouvrage illustré d'un millier de dessins, est à chaque page une leçon de goût, un guide infaillible, d'une incomparable richesse documentaire. Roger-Milès, l'érudit historien d'art, était désigné pour commenter chacune des planches dans des études synthétiques sur les styles, qui forment un répertoire précieux pour toute personne s'occupant d'objets d'art et de meubles. Nous engageons ceux de nos lecteurs que ce Manuel de la Curiosité peut intéresser, à en demander l'envoi en communication, à l'examen et franco à M. Edouard Rouveyre, éditeur, 76, rue de Seine, à Paris.

Les Musées cantonaux de France. — Article du *Bulletin de la Ligue de l'Enseignement*, de févr. 1895 (p. 49), et de la *Paix* du 8 avril 1895.

Des musées cantonaux ont été fondés à Bagnols (Gard) en 1854, par M. Léon Alègre, et à Poligny (Jura), en 1859, par M. Edmond Sauria.

M. Edmond Groult, docteur en droit, avocat à Lisieux (Calvados), a entrepris, en 1876, une active propagande pour multiplier ces modestes musées, en faisant ressortir tous les avantages qu'on en devait attendre.

Une médaille d'or lui a été décernée à l'Exposition universelle de 1889, et plus de quarante Conseils généraux ont émis des vœux en faveur des musées cantonaux.

Pour faciliter la création de ces musées dans tous les cantons, M. Alphonse Renaud, 25, rue Scheffer, à Paris, docteur en droit, chef de bureau au Ministère des Finances, vient de réunir, avec l'aide de quelques personnes, plus de 1,000 volumes, environ 40,000 dessins, plus de 5,000 textes, présentant un intérêt cantonal, et quelques centaines de monnaies qu'il mettra gratuitement et successivement à la disposition des associations cantonales qui ont eu ou auront établi un musée cantonal à la mairie du chef-lieu de canton ou dans un autre local convenable, et organisé des conférences publiques dans les principales communes du canton. Son œuvre a été créée le 12 mai 1894, et est déjà féconde en résultats.

Type de la CARTE D'IDENTITÉ

Destinée aux INTERMÉDIAIRISTES

1896 **L'Intermédiaire** 1896

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Portrait

photographique.

CARTE

D'INTERMÉDIAIRISTE

M ....

....

....

demeurant à ....

....

Signature,

Visa du Directeur,

Prix de la Carte	0 Fr. 75
Frais d'envoi	0 » 25
Total. . . .	1

Répertoire - annuaire général des Collectionneurs de la France et de l'étranger.

Le deuxième volume nous paraît vraiment **indispensable à tous ceux qui s'occupent du commerce des livres et des objets de curiosité** et aussi à tous les membres de l'immense famille des collectionneurs. L'ouvrage débute (exemple à suivre) par la liste des *Errata, suppressions et addenda* ; de la sorte, on est frappé tout de suite par ce qu'il importe de ne pas négliger ou oublier, ce qui arrive souvent quand ces indications complémentaires sont rejetées à la fin d'un volume. Nous signalerons ensuite une bien intéressante *Etude chronologique concernant les timbres fiscaux et de leurs émissions successives depuis 1673 jusqu'à nos jours*, par M. Ris-Paquot (11 pages), et un travail de M. Paul Eudel sur l'*Habitation et le Mobilier à travers les Ages* (16 pages). C'est à la page 37 que commencent les listes si précieuses de M. Renart, divisées en deux sections : *Collectionneurs français*, désignés en *Collectionneurs provinciaux et parisiens*, et *Collectionneurs étrangers*. Au milieu du volume se trouve intercalée une liste spéciale des *principaux commerçants parisiens, en livres, tableaux, antiquités, numismatique, timbres-poste et professions diverses*. Une table alphabétique des noms des collectionneurs habitant la France (Paris excepté, parce que les parisiens sont rangés par ordre alphabétique) termine cet inventaire. En résumé, M. Renart a droit à nos vives et bien sincères félicitations pour le service éminent qu'il vient de rendre à tous ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent de la vente ou de l'achat de tous objets pouvant former collection.

OUVRAGES EN LIBRAIRIE



Les **Archives des Collectionneurs d'ex-libris** paraissent tous les mois, avec une ou deux planches hors texte et des figures dans le texte. Elles s'occupent spécialement de toutes les marques de propriété du livre, de blason, etc.

Un numéro spécimen est envoyé sur demande affranchie adressée au siège de la Société : 95, *rue de Prony*.

VENTE DE MEUBLES ANCIENS
Tableaux, Gravures, Faïences

Composant la Collection de feu Mr de B...
Le Jeudi 2 juillet 1886,
A Reims, en la salle des ventes, rue Salin, 9.
Fontaine, assiettes, plats, soupières d'origines diverses.

MEUBLES divers des époques Louis XIV, Louis XV et Louis XVI.

Plusieurs meubles anciens sculptés, grand bahut sculpté, panneaux peints, belle console Louis XVI, glaces anciennes.

TABLEAUX : Le Joueur de flûte de Gérard Aantharst, portrait du duc de Nevers, un portrait de Louis XV par Martin, un tableau de Gérard Dow : La Liseuse ; tableau de l'école flamande et autres, plusieurs cadres sculptés, gravures.

Lustre Louis XIII, beau cabinet avec cuivres ciselés, garniture de foyer en cuivre ciselé.

ON VENDRA A LONDRES :

Le 29 juin 1896 et les 9 jours suivants :

La 2e et dernière partie de la collection de **Monnaies et Médailles**, de W. M. Boyne.

Monnaies en or, argent, bronze, de tous les états de l'Europe depuis la chute de l'empire romain. Monnaies d'Asie, Afrique et Amérique.

Médailles en argent, bronze, de la renaissance italienne, médailles du pape, etc.

Catalogue au bureau du Moniteur des Ventes.

DEMANDES D'ÉCHANGE D'EX-LIBRIS

M. J.-E. de Groot-Jamin, d'Amsterdam ;
M. Stirling, 4, rue Sainte-Beuve, Paris ;
M. Oberkampf de Dabrun, receveur des finances, à Alais (Gard) ;
M. Gustave Bord, château des Charmilles, St-Nazaire-sur-Loire (Loire-Inférieure) ;
M. Achille Bertarelli, 18, via San Barnabo, Milan ;
M. Bargallo, 34, rue d'Allemagne, Paris ;
sont disposés à faire l'échange de leurs ex-libris avec les abonnés de l'*Intermédiaire*.
(Envoyer un timbre pour permettre l'envoi des *ex-libris* désirés).

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *30 Juin 1896.*

XXXIIIe Volume. — N° 730

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Quatrième Série. — 2e Année — N° 36

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

Septante, octante, nonante, remplacés par soixante-dix, quatre-vingts, quatre-vingt-dix.—Nous lisons dans l'A.F.A.S. :

Depuis quelle époque a-t-on substitué, pour exprimer les nombres 70, 80, 90, la dénomination soixante-dix, quatre-vingts et quatre-vingt-dix, à septante, octante, nonante, encore usités dans quelques pays de langue française? Est-ce une simple question de mode?

Il nous semble que cette question est de nature à intéresser les curieux de l'*Intermédiaire*.

X***

—

Détenus appelés moutons. — Pourquoi nomme-t-on *moutons* les détenus chargés de tenir compagnie aux condamnés à mort, afin de les surveiller, d'obtenir leur confiance et de révéler à l'autorité judiciaire les confidences qu'ils peuvent faire?

PAUL PINSON.

—

Collot d'Herbois (Une comédie de) à retrouver. — Composée à l'occasion de la naissance du premier fils de Louis XVI, elle fut représentée à Rouen en 1782. M. Hippeau (*Mémoires lus à la Sorbonne en 1861. Histoire et philologie*. p. 53) en cite le couplet suivant :

Pour le bonheur des Français,
Notre bon Louis Seize
S'est allié pour jamais,
Au sang de Thérése.
De cette heureuse union
Il sort un beau rejeton.
Pour répandre en notre cœur
Félicité parfaite,
Conserve, ô ciel protecteur,
Les jours d'Antoinette!

Cette comédie est-elle bien de Collot d'Herbois et quel est son titre?

LE PORTIER DE L'INTERMÉDIAIRE.

—

Les fils de la Veuve. — Pourquoi appelle-t-on ainsi les francs-maçons?

P. IPSONN.

—

Saint Luc, peintre. — La tradition fait de saint Luc, troisième évangéliste, né à Antioche, mort vers 70 de J.-C., le peintre attitré de la sainte Vierge : *Beata Virginis Mariæ quam corporaliter viderat imaginem depinxerat*, dit la lègende. On le désigne comme le plus ancien peintre chrétien.

On lui attribue un assez grand nombre de portraits de la Vierge. L'un serait à Sainte-Marie-Majeure, à Rome; l'autre à Notre-Dame-de-Lorette; un troisième à Notre-Dame-de-la-Garde, à Bologne; un quatrième à Naples; un cinquième en Pologne; un sixième à Notre-Dame-de-la-Garde, en Sicile; un septième à Notre-Dame-du-Salut, à Dijon. La sacristie des chanoines de la cathédrale de Cambrai possède une châsse renfermant le tableau attribué à saint Luc, dit : *Image miraculeuse de Notre-Dame-de-Grâce;* à Bologne, à Faënza, à Naples, à Milan, au couvent du Mont-Liban, de pareilles images, imputées au même au-

teur, sont offertes à la vénération des fidèles.

Certains passages des anciens historiens grecs appuient la légende de saint Luc, peintre, qui est aussi confirmée par le Ménologe de l'Empereur Basile et par Nicéphore. — L'historien Théodore, au commencement du VIe siècle, assure que l'on envoya de Jérusalem à l'impératrice Pulchérie, un portrait de la sainte Vierge, peint par saint Luc, et que cette princesse en fit don à l'église qu'elle venait de faire bâtir à Constantinople.

Les peintres ayant adopté saint Luc pour patron, un sujet souvent reproduit nous montre *Saint Luc faisant le portrait de la Sainte Vierge*. Le tableau de Raphaël, à l'académie de Saint-Luc, à Rome, est, sans contredit, le plus remarquable.

Toutefois, si je trouve de suffisantes raisons pour croire que saint Luc a pu cultiver les arts libéraux, comme la peinture et même la sculpture (on lui attribue la statue de la Vierge en bois de cèdre, cédée à la France en 1797 et rendue quatre ans après à Pie VII, par le Premier Consul), je crois qu'il suffit d'examiner les gravures des tableaux qui lui sont attribués pour reconnaître qu'ils sont bien postérieurs au siècle dans lequel il vivait.

N'est-il pas préférable d'admettre que ce fut le peintre florentin du XIe siècle, Luca, dit « Il Santo Luca », qui peignit ces fameuses madones, que la dévotion italienne attribue à saint Luc ?

Lami, dans ses *Deliciæ eruditorum, seu veterum* ανεκδοτων *opusculorum collectanea* (Florentiæ, 1736-69, 18 v. in-8°), a reproduit une légende du XIVe siècle sur la célèbre *Madona dell' Impruneta*, dans laquelle il est dit que :

> L'auteur de cette peinture fut un serviteur de Dieu dont la vie était exemplaire ; il était de Florence et se nommait Luc, mais on l'appelait ordinairement le Saint.

EREUVAO.

—

Modes (Gravures de). — Je voudrais trouver des confrères obligeants pour établir, dans l'*Intermédiaire*, une sorte de Guide de l'amateur de gravures de modes ; — à cet effet, il serait désirable d'avoir :

1° Le nom des publications, du moins des principales par leur importance ou leur valeur artistique ; — la liste pourra être un peu longue, mais je crois que le sujet, qui intéresse un fort grand nombre d'entre nous, et donne lieu à beaucoup de recherches, en vaut la peine ;

2° La date du point de départ de ces publications et le nombre des gravures émises chaque année ; — beaucoup de ces feuilles sont sans date, mais ont un numéro d'ordre qui permettra, avec ces renseignements, de connaître leur époque avec précision ;

3° Une nomenclature des pièces rares ou rarissimes ;

4° Les réimpressions. — En est-il d'autres que celles de Guillaumot, pour les *Merveilleuses* de Sardou, et que deux volumes récents : *Un siècle de modes féminines* et un volume sur la coiffure dont j'ai oublié le nom ?

5° Le nom des artistes ayant une certaine célébrité et qui ont gravé ce genre d'estampes ;

6° Un aperçu sur les gravures de modes des pays étrangers.

Je ne voudrais pas qu'on s'arrêtât aux pièces anciennes ; — on pourrait aller jusqu'à nos jours, et je le croirais préférable ; — à défaut, on pourrait toujours suivre jusqu'à 1870, au moins.

VILLEFREGON.

—

Nom de Naundorff. — On sait que pour faciliter l'entrée à Berlin du soi-disant Louis XVII, un voyageur bienveillant lui aurait remis un passe-port sous le nom de Karl-Wilhelm Naundorff, nom sous lequel il s'est établi et marié en Allemagne.

Les fureteurs d'anciens almanachs pourraient-ils me dire si le nom de Naundorff a été cité quelque part ?

Faut-il classer Naundorff dans les noms d'hommes ou de lieux ?

Dans la Saxe, il y a un village qui porte le nom de Naundorf.

Le feld-maréchal, lieutenant de l'archiduc Charles, se nommait Nauendorf.

A. DIEUAIDE.

—

Cinq-Mars. Les événements de sa vie, sa fin, etc., annoncés par Nostradamus. — Mlle Basserie termine ainsi son livre, la *Conjuration de Cinq-Mars* :

Les personnes qui aiment le merveilleux en toutes choses, nous sauront gré de leur apprendre que cent ans auparavant, Nostradamus avait prédit tous ces faits (page 307).

Un de nos confrères pourrait-il m'indiquer le passage de Nostradamus visé par Mlle Basserie?

VANVINCQ-RENIEZ.

—

Armoiries à déterminer. — Je serais très reconnaissant à celui de mes collègues qui me dirait à qui appartenaient ces armoiries:

1° Cimier : casque de face à cinq barres verticales, sur une cuiller d'argent Louis XIV, le cuilleron percé à jour d'un entrelac de lettres et d'une couronne ducale.

D'après le travail, les armoiries, beaucoup plus récentes que l'objet, ont dû être gravées au commencement du siècle.

2° Couronne de comte : le champ du premier écu est *peut-être* d'or — sur des flambeaux Louis XIV en argent.

GÉO.

—

L'armure de Jeanne d'Arc. — Au moment où l'attention est partout réveillée par les fêtes célébrées en l'honneur de la vierge libératrice, il se pourrait que cette attention surexcitée dépassât la mesure.

Le *Gaulois* du 6 mai raconte que « l'armure de la Pucelle » — rien que cela — se trouve au château de la Tour-de-Pion, dans l'Aisne, propriété de Mme la princesse de Poix, née de Courval.

On prend soin d'avertir le lecteur bénévole, que :

Jeanne l'ayant reçue de Charles VII, à Bourges, ce prince l'avait commandée exprès pour elle. Aussi la cuirasse diffère-t-elle des pièces analogues datant de la même époque.

Cette différence fait rêver. Dans la plupart des statues ou tableaux représentant Jeanne d'Arc, on remarque un double poitrinal, — ce n'est peut-être pas ainsi que cela s'appelle, mais vous m'entendez bien. — Or, une armure ancienne, attribuable à la Pucelle d'Orléans, me paraîtrait d'autant moins authentique qu'elle offrirait cette particularité.

Jeanne était incontestablement hystérique et hypnotique; par conséquent, son corps était aussi peu charnel que possible, et une cuirasse ordinaire, pourvu qu'elle fût légère, n'aurait nullement meurtri, chez elle, ce qui manquait aussi à la « bien-aimée de l'ouvrier », chantée par Eugène Manuel.

J'ai bien vu de mes yeux et touché la lourde épée du connétable Raoul de Gaucourt, l'ami et le compagnon de Jeanne (collection Carrand à Lyon — maintenant au musée de Florence), œuvre réputée très authentique; mais ce serait avec plus de vénération que je contemplerais à la Tour-de-Pion, l'armure de la vierge de Domremy, si je pouvais croire que ce fût celle de la grande Prédestinée, qui sauva la France par son courage, son ardeur et sa foi.

CZ.

—

Voyageurs célèbres qui ont gardé le mieux l'incognito. — On sait que l'empereur Joseph II vint faire un voyage à Paris, en 1777, sous le nom de comte de Falckenstein.

Le chevalier du Coudray est l'auteur d'un livre d'anecdotes sur son séjour à Paris; le comte intrigua tout le monde. On fit autant de conjectures sur sa personne que sur l'homme au masque de fer.

Joseph II était descendu à l'hôtel de Tréville, rue de Tournon.

De même que pour la rue Michel, on faisait jadis la rue Tournon, on se mettait dans la rue de Tournon, on mettait quelqu'un dans la rue de Tournon; quand on était ivre, on était dans la rue de Tournon.

La rue de Tournon et l'hôtel n'étaient pas dignes de l'empereur.

Mes collègues connaissent-ils d'autres voyages *incognito* bien gardés?

A. DIEUAIDE.

RÉPONSES

Le Christ au Vatican (XIV, 12, 138, 222, 306; XX, 360, 446; *Curiosités et Trouvailles*, 99.) — Sous l'Empire, le voyageur arrivant à Genève, se voyait tendre une

brochure intitulée : *Le Christ au Vatican*, signée Victor Hugo. C'était une tartine havinesque plantée de rimes exécrables. Hugo n'a jamais daigné dire qu'il n'en était pas l'auteur, et il a eu raison.

Je me rappelle avoir entendu M. Jules Barni, qui professait la philosophie à Genève, affirmer que l'auteur de cette ineptie n'était pas Victor Hugo, et il ajoutait qu'il en était très sûr, que l'imprimeur le lui avait dit. — Cet appel au témoignage de l'imprimeur ne laissa pas de m'émerveiller. Je constatai alors ce que j'ai quelquefois vérifié depuis, qu'on peut être un homme fort intelligent et même un écrivain de mérite, et ne pas savoir ce que c'est qu'un vers.

ALBERT MARIE.

***

— Il suffit de lire ce piètre poème pour acquérir la certitude qu'il n'est pas de Victor Hugo et s'étonner qu'on ait pu l'attribuer au grand poète.

La première édition des *Châtiments* publiée en France (chez Hetzel) contenait, en avant-propos, une protestation de l'éditeur contre l'attribution à Victor Hugo de certaines inepties anonymes, et notamment du *Christ au Vatican*.

Il est donc inexact que Victor Hugo ne se soit jamais prononcé à ce sujet.

C'est très vraisemblablement sur sa demande et, en tous cas, ce n'est pas à son insu que la protestation de l'éditeur a été placée en tête de son livre.

PÉCUCHET.

—

Les comédiens de Mademoiselle d'Orléans (XXXIII, 445). — Il faudrait quatre colonnes de l'*Intermédiaire* pour répondre à la question posée par G. C. P., qui trouvera d'abondants renseignements sur les *Comédiens de Mademoiselle* dans l'appendice n° II de l'excellent travail de M. Henri Chardon : *La Troupe du Roman comique dévoilée* (Paris, Champion, 1876, in-8°, p. 144-158), et sur les *Comédiens entretenus par le duc de Savoie* dans le *Théâtre François*, de Samuel Chappuzeau (livre III, ch. 46) à la page 135 de la réimpression de 1876 (Paris, Bonnassier, in-8°).

G. MONVAL.

***

Voir l'*Intermédiaire* : XVII, 135, 434, 556, 623 ; — pour la troupe de Turin, XVII, 198, 557).

LE PORTIER DE L'INTERMÉDIAIRE.

—

Tableaux détruits pendant la Commune, en 1871 (XXXIII, 445). — M. Marius Vachon est l'auteur d'un très beau travail en plusieurs volumes : *L'Art français pendant la guerre de 1870-1871 et la Commune*. — Paris, 1879. A. Quantin, imprimeur-éditeur, 7, rue Saint-Benoît, où l'on trouvera tous les renseignements que l'on désire.

NEDJINA.

—

Un mot historique (XXXIII, 447). — Voir la réponse ci-après. Le mot aurait été dit, le 8 août 1819, à une revue de l'école de Saint-Cyr, à Saint-Cloud, le maréchal Oudinot étant présent à la revue. — On pourrait peut-être vérifier ce dernier fait dans la *Vie du maréchal Oudinot*, qui a paru il y a peu de temps.

L'Histoire de l'École spéciale militaire Saint-Cyr, par un ancien Saint-Cyrien, avec compositions hors texte de Paul Jozed, 2ᵉ édition (Ch. Delagrave, Paris, 1893), porte, page 89, les détails qui suivent :

... Dès le 8 août 1819, le général d'Albignac put présenter au Roi l'École de St-Cyr qui, par la perfection de ses manœuvres, mérita dès lors le nom de premier bataillon de France, qu'elle a depuis à juste titre conservé. Une visite faite, cinq jours auparavant, à Saint-Cyr par le duc d'Angoulême, avait permis à ce prince de constater que l'École était digne de paraître avec honneur devant le souverain. C'est à Saint-Cloud, dans la Cour du Château, où étaient venus se ranger en bataille les élèves, qu'eut lieu cette présentation.

C'était un dimanche. Après la messe, Louis XVIII, accompagné de toute la Cour, parut au balcon, et sous le commandement du jeune Pointe, sergent-major de l'École, les Saint-Cyriens exécutèrent une série de mouvements qui leur valurent les applaudissements du monarque.

« Mes enfants, leur dit Louis XVIII, lors-
« que les manœuvres furent terminées, je
« suis on ne peut plus content, rappelez-
« vous bien qu'il n'est aucun de vous qui
« n'ait, dans sa giberne, le bâton du ma-
« réchal duc de Reggio ; c'est à vous de
« l'en faire sortir. »

BIBL. C.

***

Au milieu de la salle [d'honneur de l'Ecole de Saint-Cyr] un très beau vase de Sèvres, peint par Devally en 1819, attire les regards ; sur l'une de ses faces, on voit la présentation de l'Ecole au roi Louis XVIII dans la cour du château de Saint-Cloud, le 8 août 1819, et, sur l'autre, on peut lire les paroles prononcées par le souverain à cette occasion : Mes enfants, souvenez-vous que chacun de vous porte dans sa giberne le *bâton du maréchal* Oudinot ; c'est à vous de l'en faire sortir.

Elzévir. — *Une visite à Saint-Cyr*, dans la *France militaire*, 14 avril 1896, p. 3, col. 2.

P. c. c. : Sglpn.

—

Droits d'usage (XXXIII, 447). — Une réponse catégorique sur l'origine des divers droits d'usage dans la forêt d'Eu — droits qui, pour la plupart, ont été modifiés et transformés en ce siècle et aux siècles derniers et dont la *question* cite les moins importants et les moins extraordinaires, — serait chose assez facile quoique encore assez longue, s'il était permis de dire que ces droits ont pour origine les « titres fort anciens » qui les constatent.

Mais aucun de ces titres — sauf pour les verreries — n'est créatif; ce ne sont que des titres recognitifs simplement, ou transactionnels, et l'existence des droits leur est de beaucoup antérieure.

Il est impossible de s'en rapporter, pour cette origine, aux conjectures des ouvrages d'histoire locale, basées par exemple comme ceux de M. l'abbé Decorde (*canton de Blangy*) et Levaillant de La Fieffe (*verreries la Haute Normandie*) sur des données formées avec un empressement compréhensible par des municipalités, des communautés usagères et des maîtres de verreries dont les droits étaient, à un point de vue quelconque, litigieux depuis longtemps. De même, et à plus forte raison, pour les affirmations contenues dans des mémoires manuscrits ou imprimés et rédigés au cours du procès entre les propriétaires de la forêt d'Eu et les usagers *ut singuli* et *ut universi*.

Les solutions les plus certaines, spéciales à la forêt d'Eu, ne peuvent s'obtenir que par l'examen attentif des documents anciens — il y en a de nombreux — relatifs à ces droits, que renferment les précieuses archives privées des propriétaires du domaine d'Eu. Il y a là des chartes originales et des copies non suspectes, qui ne paraissent pas avoir été utilisées même par M. Estancelin qui a laissé des travaux intéressants traitant entre autres choses de l'origine des droits dont il s'agit. Il en est question incidemment dans une publication récente sur le *Comté d'Eu*, insérée dans la *Révolution* (1894).

On peut avoir, si l'on ne connaît pas ces documents, des opinions très différentes sur cette origine. Mais ce ne sont que des opinions conjecturales. Celle de Guy Coquille, souvent invoquée, est admise parfois pour déterminer la nature du droit d'usage, ou plutôt du contrat duquel dérive ce droit; mais elle s'applique aux droits d'usage forestier en général et non particulièrement à la forêt d'Eu.

La question aurait gagné, ce semble, à être précisée. M. C. S. B., qui est peut-être trop curieux, voudrait sûrement savoir quelle fut la vraie cause déterminante de l'établissement des droits d'usage.

Le possesseur de la forêt, pour faciliter l'exploitation et l'utilisation de ses produits, concéda-t-il une partie de ces produits à des voisins plus ou moins éloignés pour les attirer ou les retenir près de son domaine ?

Ou bien ces voisins étaient-ils primitivement parvenus à faire considérer comme des droits acquis des habitudes de prélèvements périodiques ou occasionnels créées par la nécessité, la tolérance ou la rapine ?

Ou bien encore la forêt — ou certaines parties de la forêt appartenaient-elles — aussi primitivement — à des communautés d'habitants, qui furent dépouillées par un grand feudataire du royaume en formation, pour créer ou arrondir son domaine ou supprimer des enclaves, et ce nouveau possesseur de par la force ou la ruse, pour indemniser les communautés ou particuliers dépossédés, leur conféra-t-il, soit des terrains pour y édifier des habitations, des bois pour les construire et les réparer, soit des droits d'affouage, pâturage, etc. ?

Ce sont là, vraisemblablement, les points auxquels on cherche une solution.

Je crois qu'on découvrirait des éclaircissements à la source que j'indique.

Quant à l'origine des affouages, pour ainsi dire facultatifs, au profit des verreries de la forêt d'Eu, elle doit être considérée à part. On ne connaît que par une copie informe le titre, apparemment le plus ancien, constitutif de cette sorte d'affouage. Elle a été insérée par M. de La Fieffe dans les pièces justificatives de son ouvrage sur les verreries. Cette copie, strictement sans valeur juridique, a pourtant donné lieu à un incident notable du dernier procès entre les propriétaires de la forêt et des maîtres de verreries, et a eu quelque importance dans les décisions de la Cour d'appel de Rouen et de la Cour de cassation. Elle répond en partie à la question de M. C. S. B.

L.

* * *

— Pendant la période féodale, les forêts couvraient une surface beaucoup plus considérable qu'à l'époque actuelle, et leur exploitation était très irrégulière : aussi la plupart des propriétaires toléraient-ils l'enlèvement de certains produits forestiers par les riverains de leurs forêts. Cette possession de fait ne fut convertie en droit au profit des populations agglomérées qu'à dater des affranchissements opérés par les seigneurs. (Voir Dalloz, *Code forestier*, commentaires de l'a. 61).

M. B.

—

Arsène Houssaye, médaillé de Sainte-Hélène (XXXIII, 448). — Le *Figaro* a tiré sa fin d'article des conférences d'Arsène Houssaye lui-même. (Dentu, 1885, tome 1, page 71), — Napoléon III, lui donna à ce sujet, à un déjeuner à Saint-Cloud, « la médaille de Sainte-« Hélène que pour l'exemple il portait ce « jour-là. ».

BIBL. C.

—

Stanislas Leckzinski s'est-il enfui de Dantzig, portant une horloge sur son épaule? (XXXIII, 451). — Toutes les relations de sa fuite le disent. J'ai vu cette horloge au château de Marimont, près Bourdonnay (Lorraine), propriété du baron de Jankovitz, ancien député, qui tenait ce meuble de son père, contrôleur à l'intendance du roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar.

L'EX-CAR.

—

Tutoiement et vouvoiement dans les armées (XXXIII, 451). — Que les soldats entre eux se tutoient, comme les ouvriers d'un même atelier, les élèves d'une même pension, personne n'y trouve rien à redire, c'est le tutoiement égalitaire. Mais où les avis sont partagés, c'est quand il s'agit des rapports entre gradés et inférieurs.

Il est inadmissible qu'un soldat tutoie son caporal dont il était hier encore le camarade; il est inadmissible également que ce caporal tutoie son ancien égal; mais s'il s'agit d'un gradé qui est depuis longtemps au service, s'il s'agit d'un sous-officier très ancien de grade, d'un officier, le cas est tout autre; le tutoiement, alors, prend un caractère paternel et les hommes ne s'y trompent pas. Le tutoiement rapproche le gradé du soldat dans la grande famille militaire. C'est une marque d'intérêt et d'estime de la part d'un aîné qui connaît les misères de son cadet et sait y compatir.

Voyez ce Flamand ou ce Breton qui arrive au régiment; il comprend à peine le français, sa démarche est lourde, son maintien embarrassé... Au bout de quelques mois, le reconnaîtrez-vous? Quelle démarche aisée! quelle attitude martiale! Il parle maintenant avec assurance, il est souple, leste et adroit, il manie ses armes avec précision. Est-il dans la cavalerie? il sait monter à cheval; il voltige avec légèreté, il a fini même par aimer cet animal auparavant inconnu et qu'à présent il regarde comme un ami, le cheval!

Celui qui a opéré cette transformation physique et intellectuelle n'a-t-il pas le droit de considérer un peu comme siens cette intelligence développée, ce corps assoupli, ces forces réglées, ne peut-il tutoyer *son sujet?*

Le tutoiement froisse-t-il le soldat?
Amoindrit-il le prestige de l'officier?
Nous n'hésitons pas à répondre :
Non, au contraire!

L. N.

*
* *

— Le choix entre *tu* et *vous* ne me paraît, au point de vue militaire, avoir aucune importance. On exagère l'influence des mots lorsqu'on croit que l'autorité, d'une part, la subordination, de l'autre, en dépendent. Le soldat peut appeler un officier : « *le père Un tel* », l'adorer et lui obéir de tout cœur, ou appeler pompeusement un autre : « *le maréchal Chose* », le détester et ne chercher qu'à faire le contraire de ce qu'il demande : cela dépend de l'officier, et donne la mesure de son aptitude à conduire les hommes.

Que l'armée suive, en fait de tutoiement ou de vouvoiement, l'usage de la nation à laquelle elle appartient : la mode de l'un ou de l'autre est aussi insignifiante que celle des crinolines ou des manches-ballons.

Quant à mon goût personnel, je voudrais, pour que le langage soit plus logique, qu'on n'eût jamais abandonné ni dans le monde ni dans l'armée l'usage révolutionnaire de tutoyer tout interlocuteur quel qu'il soit, du moment qu'il est seul, et de vouvoyer les interlocuteurs groupés, seulement.

SGLPN.

*
* *

— Le tutoiement ne paraît pas s'accorder avec les mœurs françaises. Il n'a pas été consacré par l'expérience faite sous la Révolution. Son essence démocratique ou aristocratique est difficile à établir. Les nobles l'employaient avec ceux qu'ils qualifiaient de vilains. C'est le sentiment égalitaire qui l'a mis en honneur pendant la Révolution. Il n'est guère d'usage dans l'armée, que dans quelques corps d'Afrique et dans certains régiments de cavalerie. Il est admis qu'on tutoie des turcos. Le tutoiement dans la cavalerie ne paraît pas inspiré par des sentiments démocratiques. La forme paternelle qu'il revêt à l'étranger, en Russie, par exemple, ne se retrouve pas chez nous. Quel règlement s'opposerait à ce qu'un simple soldat répliquât par la réciproque à un officier, qui s'en servirait avec lui ? Quel effet cela ferait-il ? La discipline n'aurait-elle pas à souffrir de cette familiarité ? L'affection des chefs pour leurs hommes, le respect, la confiance et le dévouement de ceux-ci pour leurs officiers ne semblent pas devoir y gagner.

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

*
* *

— Généralement, on ne tutoie pas dans l'armée. C'est l'exception extrême. Le tutoiement est employé quand le chef veut marquer son contentement et alors le soldat s'en trouve honoré ou quand le même chef est exaspéré devant une résistance passive ou un défaut d'intelligence, causes qui ne permettent pas de punir le soldat; et alors celui-ci, quand il est seul avec ses camarades, ne manque pas de dire : Est-ce qu'il croit que nous avons gardé les cochons ensemble ?

Les jeunes chirurgiens emploient bien souvent le tutoiement, mais ils se calment bientôt. Dans les hôpitaux, leurs chefs emploient toujours le vouvoiement.

En résumé, un officier qui tutoie ses hommes est classé de suite par ceux-ci et durement : Il n'a pas de pain chez lui, disent-ils.

L'EX-CAR.

—

La Majesté du peuple anglais (XXXIII, 452). — Mon professeur d'anglais me dit que l'expression *majesty* correspond exactement à l'expression française *souveraineté*, et que, pour preuve, on la rencontre très souvent dans les journaux anglais à propos de discussions d'intérêts locaux et particuliers, où le sens français de *majesté* ne se comprendrait pas.

Il y a dans la langue anglaise une foule de mots pris au français, dont le sens a été altéré. C'est une des difficultés de la langue.

NOSNORA.

*
* *

— Je trouve, non pas « singulière », mais très belle, cette expression, qui est toute romaine d'ailleurs : *Majestas populi romani* est une formule bien connue dans le langage de l'histoire et du droit. Oui, j'admire, j'envie, si on veut, cette expression dans laquelle un peuple condense toutes ses grandeurs matérielles et morales, en y ajoutant l'idée du respect qu'elles impliquent. Heureux les peuples,

s'ils méritent que l'on parle non seulement de leur souveraineté — une affaire de constitution intérieure, à tout prendre — mais aussi de cette majesté qui, même au dehors, impose le respect.

H. C.

—

Les manuscrits de l'évêque Bombelles (XXXIII, 485). — Il serait intéressant de savoir si cet évêque était un descendant de Charles de Bombelles, major général des galères du roi (sous Louis XIV), inspecteur des troupes de Sa Majesté et chevalier de Saint-Louis, qui avait épousé Renée de Vimeur. Les états de services de l'abbé, ex-maréchal de camp, dont parle M. Joseph Turquan, sont-ils connus ? Dans quelle circonstance ce personnage, admis à la cour de la princesse Pauline, a-t-il été amené à échanger son épée contre une robe de prêtre ?

LECNAM.

***

— M. de Bombelles, ancien maréchal de camp, ne rentra en France qu'en 1814 ou 1815. Il était entré dans les ordres à la mort de sa femme. Il fut nommé aumônier de la duchesse de Berry et il prononça la plus petite oraison funèbre connue, à l'occasion de la mort d'une toute jeune princesse, fille de la mère du comte de Chambort. Il ne fut évêque d'Amiens que quelques années. (V. Dr Bégin, *Biographie de la Moselle*). Ce n'est pas de lui que l'on veut parler.

L'EX-CAR.

—

Le peintre Duvieux (XXXIII, 487). — Duvieux (Henri), peintre, né à Paris, élève de M. Marilhat.
Salon 1880 : *Vue de Constantinople*; — *Vue de Venise* (à M. A. Rosenquest).
Salon 1882 : *Campement arabe* (à M. Delarebeyrette).

LOUIS AUVRAY.

***

— Cet artiste vit encore ; il doit avoir environ 72 ans, il a beaucoup produit, surtout de petits tableaux : paysages, vues de Venise, etc., etc.

E. GANDOUIN.

—

Sur un Libournais, député de Bordeaux, et sur sa amille (XXXIII, 487). — De Luze (alias Deluze) de l'Étang, envoyé aux États généraux de 1789 (qui prirent, au cours de leur session, le nom d'Assemblée Nationale et de Constituante), par le Tiers-État de la sénéchaussée de Bordeaux, est qualifié de *notaire* dans la liste des députés aux dits États donnée dans l'*Introduction historique à la réimpression de l'ancien Moniteur*, p. 623.

Dans la séance des Communes du 1er juin 1789, il est élu un des adjoints au doyen des députés du Tiers ; le doyen et ses adjoints étaient remplacés tous les huit jours (*Réimpression de l'ancien Moniteur*, t. 1, p. 49, 2e colonne).

Réélu dans la séance du 8 juin 1789, il figure dans la députation nommée le même jour pour aller, le soir à cinq heures, jeter de l'eau bénite sur le corps de feu Monsieur le dauphin (cd., p. 59, 2e col.).

Il ne paraît avoir joué aucun rôle sur la scène politique, son nom ne se retrouve plus, en effet, ni dans le tome 1 de la réimpression ni dans les vingt-huit autres qui ont suivi.

J'ajoute que le nom de Luze est porté par un préfet qui était tout récemment préfet de l'Yonne et l'est peut-être encore — mais j'ignore s'il est de la même famille.

VEREPIUS.

***

— Je ne sais rien de précis sur Pierre de Luze L'Étang, député du Tiers à l'Assemblée nationale de 1789, mais je puis dire qu'il appartenait à une famille d'artisans de Chalais (Charente), qui donna au XVIIe siècle des selliers, des chapeliers. D'après un livre récemment paru, intitulé: *Les Anciennes Familles dans la Gironde*, une branche des Luze se réfugia en Suisse lors de la révocation de l'Édit de Nantes ; elle fut anoblie par le roi de Prusse, prince de Neuchâtel, rentra en France et se fixa à Bordeaux. Le préfet de l'Yonne est un de ses représentants. La branche dite de l'Étang, se fixa à Coutras (Gironde), où elle est représentée par le docteur Pierre Deluze-Létang, né en 1825 et par son cousin germain Jean-Étienne Deluze-Létang. Armes :

Écartelé aux 1 et 4 d'argent à deux demi-vols adossés de sable ; aux 2 et 3 d'azur au chevron d'or, accompagné en pointe d'une fleur de lys d'argent ; l'écu bordé d'or.

UN VOISIN LIBOURNAIS.

Le lieu et la date de la naissance de Fouché (XXXIII, 489). — Au lieu de Mehul, c'est Mahul qu'il faut lire. Méhul était un musicien du siècle dernier (et un peu du siècle présent) dont le nom est dans toutes les mémoires, tandis que Mahul, écrivain, homme politique, érudit, est généralement ignoré en dehors du département de l'Aude, où il eut son berceau, où il a sa tombe.

Sous la Restauration, Mahul publia, entre autres ouvrages, l'*Annuaire nécrologique*, bon à consulter encore aujourd'hui. Le Gouvernement de Juillet fit de Mahul un préfet d'abord, un député ensuite. Mais les Atacins, dépourvus de sens, ne trouvaient pas de leur goût les votes du représentant de Carcassonne-banlieue.

Régulièrement, quand il venait se reposer dans son domaine de Villardonnelle, ses compatriotes célébraient son retour par des charivaris dont on se souvient toujours. Il eut les honneurs du couplet; je me souviens d'une chanson qui débutait ainsi :

Accourez tous, symphonistes de l'Aude,
Et vous surtout, votants de la banlieu...e,
Venez, armés d'instruments à la mode,
Fêter Mahul, député du milieu.

Chœur :

C'est le compère
Du ministère,
L'os de ses os et la chair de sa chair;
Qu'une musique
Diabolique
Lui prouve au moins combien il nous est [cher.

Après 1848, Mahul renonça complètement à la politique, à ses pompes, à ses œuvres, et se consacra tout entier aux travaux d'érudition, ce qui nous a valu le *Cartulaire du département de l'Aude*, ouvrage de haute valeur et comme je souhaite à bon nombre de politiciens modernes d'avoir l'idée d'en produire.

F. M.

—

Armoiries à déterminer (XXXIII, 490). — D'après Palliot, Hubert, seigneur de Landreuilles, porte: d'argent au chien de sable.

LE MAS ST-ANDRÉ.

—

Éployé, terme de blason (XXXIII, 490). — Les termes de blason me sont assez familiers, mais j'ai quelquefois vu, en numismatique, désigner sous le nom d'*Aigle biceps*, la figure héraldique de l'aigle à deux têtes.

PIETRO.

***

— Pour se renseigner sur la signification du mot *éployé*, il ne faut pas se borner à consulter des auteurs contemporains, tels que Rietstap et Gourdon de Genouillac, mais recourir à ceux du temps où l'héraldique était une science spéciale ; tels sont, pour la France, Vulson de la Colombière, le P. Ménétrier et Paillot. Ce dernier, qui est une autorité irrécusable, dit formellement :

Il y en a qui ont pris ce mot pour *desplié*, qui dirait *desployé*, et de là ils ont creu que quand on blasonne une aigle esployée, c'estait à dire qui avait les aisles ouvertes et estendues, ce qui n'est point; ains ce mot esployé s'entend de la teste et du col qui, estant ouverts et comme séparés en deux, semblent faire deux cols et deux testes, ainsi qu'en l'aigle de l'Empire, que l'on qualifie *esployée*, aultrement à deux testes cerclées, à ce seul sujet et non pas pour avoir les aisles ouvertes, ce qu'il faudrait dire de toutes les aigles, parce qu'il ne s'en représente point en armoiries, sinon fort rarement, qui n'aient les aisles de cette sorte.

A ceci, le comte de Joras, dans son beau et judicieux *Dictionnaire du blason*, ajoute que les mots « fort rarement » sont encore de trop, vu que l'aigle héraldique est « toujours représentée de face et les ailes ouvertes », et que pour les rares exceptions qui se présenteraient, il faudrait dire « aigle essorant » ou « au naturel ».

Je trouve que c'est le même cas que pour la « fleur de lis ». Par ces mots, on désigne cette figure conventionnelle et bizarre qu'on voit dans les armes de France et dans bien d'autres. Ce n'est pas que la « vraie fleur de lis » n'existerait pas au blason, mais pour la désigner, on dit : « lis de jardin », et cette dernière figure est fort rare.

LE MAS ST-ANDRÉ.

Même réponse : FLANTIER.

L'Administrateur-Gérant :

LÉON LENÈGRE.

TABLE DES MATIERES

N. B.

* Ce signe indique des réponses à des questions posées dans les volumes précédents.
Les autres titres suivis *d'un seul chiffre de renvoi* sont des questions posées dans ce volume et qui n'ont pas encore reçu de réponse.

A

B

C

D

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

ERRATA ET CORRIGENDA

34	2	*lire :*	405 (*non* 406).
45	15	—	275 (— 263).
104	7	—	553 (— 550).
192	5	—	72 (— 55).
217	41	—	687 (— 688).
256	13	—	630 (— 620).
—	6	—	XXXIII, 355, 547 (*non* XXXIII, 355, 574).
266	33	—	473 (*non* 474).
304	42	—	427 (— 247).
345	1	—	688 (— 687).
373	12	*lire :*	396 (*non* 376).
378	2	—	684 (— 884).
398	6	—	XXXIII (*non* XXXII).
453	45	—	XXXII, 159, 646.
498	2	—	XXVII (*non* XXVI).
610	4	—	Charles-Emmanuel II (*non* III).
635	8 et 9	—	1578 et 1579 (*non* 1758 et 1759).
564	33	—	294 (*non* 194).

Paris.—Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7 rue Claude-Vellefaux

PETITE CORRESPONDANCE

(*Du 22 au 26 Juin*)

MM. les Abonnés. — On ne s'adresse jamais en vain aux aimables collabos de l'*Intermédiaire*. Nous venons d'en avoir la preuve la plus convaincante, la plus frappante, la plus précise qui se puisse imaginer, à propos de la dernière question intéressant la publication. Merci donc tout d'abord.

Le fait, le voici.

Dès son apparition, en 1864, l'*Intermédiaire* comprenait une couverture, des questions, des réponses, des curiosités et trouvailles. A partir de 1891, on a fait certaines modifications, créé une sorte de bulletin annexe, paginé de façon particulière, portant le titre de *Nouvelles*, ayant également des curiosités, des trouvailles et des nouvelles de toute sorte cueillies dans les journaux et dans les ventes. Plus tard, on publia trois numéros par mois au lieu de deux. Enfin on établit une table générale.

A la fin de l'année dernière, nous avons donné une double couverture, dans laquelle nous avons pu faire passer les nouvelles des ventes, les demandes d'échanges, la petite correspondance, etc., c'est-à-dire, augmenter d'autant l'espace consacré *aux questions et aux réponses*. Or, depuis, les questions et les réponses n'ont fait qu'affluer davantage. Un instant nous avons bien fait paraître un numéro supplémentaire; mais cela n'a pas encore été suffisant.

De la consultation faite, résulte cette constatation à peu près unanime : *Unité de pagination;* maintien des titres actuels : Questions, Réponses, Lettres et Documents, Curiosités et Trouvailles.

D'autres réclament le maintien du prix et d'autres, quatre numéros par mois, au lieu de trois.

En conséquence, le comité réuni a décidé :

1° Il n'y aura rien de changé aux titres actuels;

2° La pagination sera *une*, à partir du 10 juillet 1896. Cela permettra de consacrer quatre colonnes de plus par numéro aux réponses, ou cent trente-deux par an, fait considérable pour éviter les attentes et les inquiétudes.

Evidemment, en donnant un numéro de plus par mois, on ferait face à toutes les difficultés, mais on ne le pourrait avoir sans augmentation de prix. Il y aurait encore un moyen : accroître le nombre de collabos, et de combien? de cinq cents. Allons! donnons tous un coup de collier, faisons de la propagande, et, à la fin de l'année, nous pourrons vous faire ce cadeau que vous méritez tous.

Il s'agit d'une œuvre vraiment nationale.

V. A. T. — Regrets. La question *Tuer le Mandarin* a été traitée abondamment (III, 259, 371, 433; IX, 8, 367, 561, 651; X, 360, 391, 744; XII, 522, 555, 646).

B. de T. — L'*Intermédiaire* a parlé aussi des *Mamelucks*. (Voir XI, 642, 698, 723, 756; XII, 109.)

Lecnam. — Impossible d'insérer davantage votre question : *Sa Majesté*. Il est déjà parlé de l'origine de ce titre : VI, 294, 273, 468.

Le Portier de l'Intermédiaire. — Nous ne pouvons assez vous remercier.

Ristelhuber. — Merci. Nous allons aviser.

E. Bonnetain. — Reçu votre envoi. Nous sommes surpris que le journal ne vous arrive pas suivant l'adresse désignée; la rectification a été faite il y a déjà un certain temps.

Paul. — Nous vous remercions vivement pour l'offre gracieuse que vous voulez bien nous faire.

D. de Luxembourg. — L'album destiné au collabo A. R. T. n'est pas arrivé, non plus que la description devant s'y trouver jointe.

Cz. — Il n'y a malheureusement pas moyen de faire passer la question avant le 10 juillet.

J. Brivois. — La question en souffrance sera insérée le 10 juillet.

Villefregon. — Nous avons envoyé les spécimens. Merci.

Arm. D. — Le collabo Paul d'Estrées a été très sensible à votre offre gracieuse. Mais, heureusement, il a retrouvé le volume en question.

H. Boulet. — Nous ferons le possible pour vous satisfaire.


Digitized by Google

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS EN AUVERGNE ET DANS LE LIMOUSIN

Avec arrêt facultatif à toutes les Gares du parcours

La Compagnie d'Orléans délivre du **1er Juin** au 30 **Septembre** au départ de **Paris** (Gare d'Orléans) des Billets **D'EXCURSION EN AUVERGNE** et dans le **LIMOUSIN,** valables pendant 30 **jours,** aux prix réduits ci-après, et comportant les itinéraires **A** et **B** ci-dessous.

ITINÉRAIRE A

1re CLASSE : **98** FRANCS. — 2e CLASSE : **73** FRANCS.

Paris, Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Neris (Bains de Néris), **Évaux** (Bains d'Évaux), **Eygurande, Laqueuille** (Bains du Mont-Dore et de la Bourboule), **Royat** (Bains de Royat), **Clermont-Ferrant, Largnac, Ussel, Limoges** (par **Tulle, Brive** et **Saint-Yrieix,** ou par **Eymoutiers**), **Vierzon, Paris.**

ITINÉRAIRE B

1re CLASSE : **120** FRANCS. — 2e CLASSE : **90** FRANCS.

Paris, Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (Bains de Néris), **Évaux** (Bains d'Évaux), **Eygurande, Laqueuille** (Bains du Mont-Dore et de la Bourboule), **Royat** (Bains de Royat), **Clermont-Ferrand, Largnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges** (par **Saint-Yrieix** ou par **Uzerche**), **Vierzon, Paris.**

La durée de validité de ces Billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 % du prix du Billet.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas les parcours de terre dans les services de correspondance avec le Chemin de fer.

Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie, à **Laqueuille,** des Billets d'aller et retour réduits de 25 % pour le **Mont-Dore** et la **Bourboule.**

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'EST

VOYAGES CIRCULAIRES DANS LES VOSGES

Grâce aux mesures prises par la Compagnie des Chemins de fer de l'Est, les touristes peuvent visiter avec facilité et économie la contrée si pittoresque des Vosges. Des trains rapides y conduisent ; par train express on effectue le trajet de Paris à Epinal en sept heures environ.

Des billets circulaires individuels et des billets de famille à prix très réduits, dont la validité de 33 jours peut être à deux reprises prolongée de moitié, moyennant des suppléments de 10 0/0, permettent de faire le voyage suivant : Paris, Nancy, toute la chaîne des Vosges jusqu'à Belfort, Chaumont, Troyes et Paris. — Les touristes peuvent s'arrêter à leur gré dans toutes les stations du parcours.—Ces billets circulaires individuels et collectifs sont délivrés à Paris et dans toutes les gares comprises d'une part entre Paris et Bar-le-Duc sur la ligne de Paris à Avricourt et d'autre part entre Paris et Chaumont sur la ligne de Belfort. — On trouve aussi de ces billets dans les gares des Compagnies du Nord, d'Orléans et de l'Ouest. — Ces deux dernières Compagnies délivrent en même temps que le billet d'excursion, des billets d'aller et retour pour Paris valables pendant 33 jours et comportant des réductions importantes. — La Compagnie du Nord délivre également des billets d'aller et retour ayant la même validité de 33 jours ; les voyageurs venant du Nord ont la faculté de commencer leur voyage circulaire, soit par Paris, soit par Laon ; l'itinéraire du voyage d'excursion au départ de Laon est tracé par Reims, Châlons, Nancy, les Vosges, Belfort, Chaumont et Laon. — De Laon on gagne très facilement les Vosges au moyen des trains rapides circulant entre Calais et Bâle.

La Compagnie de l'Est délivre en outre à des prix très réduits des billets d'excursion individuels et de famille pour visiter les Vosges au départ de Nancy, de Saint-Dié, de Gérardmer et d'Epinal.

Tous les renseignements qui peuvent intéresser les voyageurs sont réunis dans le livret des voyages circulaires et d'excursions que la Compagnie de l'Est envoie gratuitement aux personnes qui en font la demande.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Juin-Septembre 1896

SAISON THERMALE

LE MONT-DORE, LA BOURBOULE, ROYAT, NERIS-LES-BAINS, EVAUX-LES-BAINS

A l'occasion de la saison thermale de 1896, la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans a organisé un double service direct de jour et de nuit, qui fonctionnera **du 8 Juin au 20 Septembre inclus,** entre **Paris** et la gare de **Laqueuille,** par **Vierzon, Montluçon** et **Eygurande,** pour desservir par la voie la plus directe et le trajet le plus rapide les stations thermales du **Mont-Dore** et de **La Bourboule.**

Ces trains comprennent des voitures de toutes classes et, habituellement, des wagons à lits-toilette, au départ de **Paris** et de **Laqueuille.**

La durée totale du trajet, y compris le parcours de terre entre la gare de **Laqueuille** et les stations thermales du **Mont-Dore** et de **La Bourboule,** est de 11 heures à l'aller et au retour.

Prix des places, y compris le trajet dans le service de correspondance de **Laqueuille** au **Mont-Dore** et à **La Bourboule,** et vice-versa.

1re CLASSE, **53** FR. **90** — 2e CLASSE, **36** FR. **85** — 3e CLASSE, **23** FR. **75**

Aux trains express partant de Paris le matin et de **Chamblet-Néris** dans l'après-midi, il est affecté une voiture de 1re classe pour les voyageurs de ou pour **Néris-les-Bains,** qui effectuent ainsi le trajet entre **Paris** et la gare de **Chamblet-Néris** sans transbordement en 6 heures environ.

On trouve des omnibus de correspondance à tous les trains, à la gare de **Chamblet-Néris,** et vice-versa.

L'INTERMÉDIAIRE

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

L'*Intermédiaire* est devenu et devient chaque jour, grâce à la savante direction du Général JUNG, un outil de travail indispensable. Le système de **Questions** et de **Réponses** sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés.

Parmi les littérateurs, érudits, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles, amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre; il n'a pas obtenu les renseignements qu'il désirait. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, retrouver un livre, un manuscrit ou un objet d'art, des armoiries, les documents d'une généalogie ou d'une recherche héraldique, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, en connaître la rareté et le prix, savoir si le sujet dont il s'occupe a déjà été étudié, si tel ou tel document est inédit, si les collectionneurs, les bibliothèques, les archives ou les musées possèdent sur son travail projeté quelques indications, quelques documents ou quelques pièces qui peuvent l'aider à mener à bien son étude; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts, il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire; il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'Etranger, et dans l'un des numéros suivants, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. **Questions** et **Réponses** sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses, car, il faut bien qu'on le sache : L'INDÉPENDANCE DE L'INTERMÉDIAIRE EST ABSOLUE, et celle de ses collaborateurs eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par un anonymat scrupuleusement gardé. Aussi, en dépit de la politique, les **Questions** et les **Réponses** de l'*Intermédiaire* ont-elles toujours passionné la presse et le monde des lettres; elles réveillent des querelles historiques, artistiques et littéraires, provoquent des réformes souhaitées et des mesures salutaires, et contraignent à sortir de leur réserve des hommes, seuls en situation de répondre et qui s'étaient jusque-là abstenus de parler. De là, bien des indiscrétions profitables à l'histoire.

Outre les **Questions** et **Réponses**, l'*Intermédiaire* publie les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public et les corrobore par de nouveaux renseignements. Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire* et achève d'en faire, sous une forme alerte, vive, primesautière et docte tout à la fois, une véritable *Encyclopédie* internationale.

Depuis trente-deux ans, il a rendu sans interruption d'innombrables services à la science et est devenu le véritable **Moniteur de la Curiosité** de tous ordres, attendu, lu et commenté par la presse entière.

L'*Intermédiaire* **PARAIT LES 10, 20 & 30 DE CHAQUE MOIS.** Chaque numéro est composé de **quarante-huit colonnes** soigneusement imprimées en caractères elzéviriens. Le tout forme, à la fin de chaque semestre, un élégant volume qui ne contient pas moins de **mille colonnes**, avec des **tables** destinées à faciliter les recherches.

Abonnements : *Un an.* France, **16** fr. Etranger **18** fr. — *Six mois.* France, **9** fr. Etranger, **10** fr. — *Trois mois.* France, **5** fr. Etranger, **6** fr. — Un numéro détaché, **0** fr. **75.**

Les Abonnements partent des 1er Janvier, 1er Avril, 1er Juillet et 1er Octobre.

Pour tout ce qui concerne l'**Intermédiaire**, s'adresser à M. le Général JUNG, 23 *bis*, rue de la Faisanderie.

On s'abonne à la Direction de l'**Intermédiaire**, 23 *bis*, rue de la Faisanderie, à l'Imprimerie G. LEFEBVRE, rue Claude-Vellefaux, 5 et 7, chez H. FLOURY, libraire, boulevard des Capucines, nº 1, ainsi que dans tous les bureaux de Poste, de France et de l'Etranger.

AVIS

Toute demande de **changement d'adresse** doit être accompagnée de **40 centimes** en timbres-poste et d'une des dernières bandes imprimées.

ANNONCES : **25 centimes** la ligne pour les abonnés.

Pour les **Collections à compléter**, prière d'écrire à la Direction.

Le Général Directeur est visible tous les *mardis*, *jeudis* et *samedis* matin, de *9 heures à midi.* Il a le téléphone à sa disposition.

On trouve, chez M. H. FLOURY, libraire, boulevard des Capucines, nº 1, toutes les livraisons concernant l'*Intermédiaire* et la *Plume et l'Epée*.



Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. 10 Janvier 1896.

Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 1.

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

A MONSIEUR LE COMTE DE RAMBUTEAU, PAIR DE FRANCE ET PRÉFET DE LA SEINE.

Monsieur le Comte,

J'ai l'honneur de vous adresser une lettre pour les membres du Conseil municipal de la Ville de Paris, vous priant de me faire connaître le jour où je pourrais avoir l'honneur de présenter au Conseil municipal le *Nécessaire* dont s'est servi l'Empereur Napoléon, le matin de nos grandes batailles.

Vous avez mis, Monsieur le Préfet, vous mettez chaque jour le zèle le plus louable à réaliser les projets qu'avait conçus l'Empereur pour les embellissements de Paris; bien que la nature de vos fonctions soit purement civile, la sûreté de la Capitale est, pour tout citoyen, une chose si importante, que je crois pouvoir recommander à votre zèle patriotique, le projet qu'avait médité l'Empereur pour fortifier Paris.

L'expérience en a démontré la nécessité.

Pendant les loisirs de la paix, loin de perdre de vue les dangers de la guerre, une nation sage doit préparer les moyens d'en faire tourner les chances en sa faveur.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments d'estime et de considération distinguée.

BERTRAND (1).

Pour c. c. : CHARAVAY.

LOUIS XVI AU DUC D'AUMONT

POUR LE PREMIER GENTILHOMME *(sic)* DE MA CHAMBRE

Versailles, le 4 Aoust 1777.

Je charge de la feuille des bénéfices lévèsque d'Autun, il m'en viendra faire demain des remerciements. Je lui accorde les entrées de mon cabinet.

Je recevrai aussi demain le sieur Leroy de l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui a demandé à me présenter un ouvrage de sa composition sur la marine des anciens peuples, avec des figures représentant leurs vaisseaux de guerre.

La feuille de mes audiences est trop chargée pour que je puisse recevoir avant le 10 le Prévost des Marchands de Paris qui demande à suppléer auprès de moi à l'absence du vicomte d'Aubusson et à me remettre la médaille d'or dont une disposition testamentaire du duc de la Feuillade a recommandé qu'on fist homage tous les cinq ans au Roy de France régnant, après touttes les réparations faittes à la statue de la place des Victoires qu'il a consacrée à la gloire de mon aïeul le Roy Louis XIV (2), Prenez notte de cela.

Signé : LOUIS.

Pour c. c. : C. DE LA BENOTTE.

---

(1) Bertrand (Henri-Gratien), comte, général, grand maréchal du Palais de Napoléon Ier qu'il accompagnait à Sainte-Hélène, mort à Paris, le 5 juin 1840.

(2) Cette disposition testamentaire du duc de la Feuillade est-elle connue ?

CURIOSITÉS ET TROUVAILLES

Le calendrier républicain. — Le lecteur curieux de se renseigner sur le *Calendrier républicain* pourra consulter efficacement l'ouvrage dont je donne ci-dessous le titre complet, malgré sa longueur :

ANNUAIRE DU RÉPUBLICAIN
OU
LÉGENDE PHYSICO-ÉCONOMIQUE

Avec l'explication des trois cent soixante-douze noms imposés aux mois et aux jours : ouvrage dont la lecture journalière peut donner aux jeunes citoyens, et rappeler aux hommes faits les connaissances les plus nécessaires à la vie commune, et les plus applicables à l'économie domestique et rurale, aux arts et au bonheur de l'humanité.

On y a joint le Rapport et l'Instruction du comité d'instruction publique, dans laquelle se trouve la nouvelle division décimale des jours et des heures.

Par Eleuthérophile Millin, professeur de zoologie à la société d'Histoire naturelle et au Lycée des Arts.

A. Paris,
Chez Marie-François Drouhin, rue Christine n° 2.
L'AN II DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Cet ouvrage forme un volume in-12 de XCII — 360 pages. Il est orné d'un joli frontispice de Monnet, finement gravé par Levasseur.

Voici maintenant l'indication des matières qui le composent :

D'abord la *Préface*, dont on trouvera plus loin quelques extraits ; puis les documents suivants :

1° Le rapport présenté à la Convention nationale, le 3 brumaire an II, par Fabre d'Eglantine, parlant au nom du comité d'instruction publique ;

2° Le décret sur l'ère de la République, le commencement et l'organisation de l'année et sur les noms des jours et des mois, rendu, le 4 frimaire, l'an 2e de la République (1)

3° L'Instruction sur l'ère de la République et sur la division de l'année, décrétée par la Convention nationale, le 27 vendémiaire, pour être mise à la suite du décret.

4° L'annuaire ou le calendrier, pour la seconde année de la République française, contenant, pour chacun des mois divisés par décades :

(1) Ce décret donnait une forme définitive aux diverses dispositions relatives au nouveau calendrier déjà adoptées par les décrets des 14 vendémiaire, 3 et 19 brumaire an II.

Les jours du mois ;
Les noms des jours de la décade ;
Les productions naturelles et instruments ruraux affectés à chaque jour ;
Le lever et le coucher du soleil ;
Le temps moyen au midi vrai ;
La distance du soleil à l'équateur ;
Les jours de la lune ;
Le lever et le coucher de la lune ;
Les phases de la lune, les équinoxes, solstices, éclipses.

A la suite du calendrier se trouvent cinq tables donnant :

La première, l'équinoxe vrai d'automne pour les années 1792 à 1804 (vieux style), et pour les années I à XII (nouveau style).

La 2°, l'ordre des années bissextiles pour les années 1792 à 1804 (vieux style), et l'ordre des années sextiles (c'est-à-dire celles qui, tous les 4 ans, doivent avoir un sixième jour complémentaire et des franciades, pour les années I à XIII, (nouv. style).

La 3e, la réduction des heures, minutes et secondes anciennes, en heures, minutes et secondes décimales.

La 4e, la réduction des heures, minutes et secondes décimales, en heures, minutes et secondes anciennes.

La 5e, la concordance de la seconde année de l'ère de la République, avec les portions correspondances des années 1793 et 1794 de l'ère ancienne.

Enfin, après ces documents vient la *Légende physico-économique*, travail original de Millin, que lui-même présente en ces termes, dans sa préface :

L'auteur à ses concitoyens,

Les amis de la raison et de la liberté demandent instamment de voir substituer, pour toutes les branches de l'instruction, des livres élémentaires à ceux qui sont actuellement en usage. On rencontre en effet dans tous des traces de royalisme, de féodalité et de superstition, plus propres à énerver les jeunes âmes, qu'à les former aux vertus républicaines...

La réforme du calendrier est une des opérations les plus philosophiques de toutes celles qui ont signalé, depuis quelques mois, la sagesse et l'énergie de la Convention nationale.

Les pères de famille, ceux qui tiennent des écoles publiques ou privées, ont eu jusqu'ici pour habitude de faire apprendre chaque jour aux enfants des fragments de la mythologie hébraïque ou catholique, et de leur lire la vie des imposteurs et des fanatiques que les hagiographes avaient presque déifiés. Ils remplissaient ainsi leur mémoire de récits ridicules qui n'avaient pas, comme les fables ingénieuses de la mythologie des Grecs, le

mérite de l'enrichir d'images vives et riantes...

J'ai pensé qu'un ouvrage élémentaire qui présenterait sur les productions et sur les instruments, dont chaque jour de l'annuaire porte le nom, une explication claire, exacte et précise, serait une substitution heureuse aux traités mystiques, qu'il offrirait un moyen facile d'instruction aux jeunes citoyens, et rappellerait à l'homme formé des faits qu'il peut avoir oubliés. Il suffira de faire lire chaque jour aux enfants l'article qui lui correspond pour qu'ils aient acquis facilement à la fin de l'année les notions les plus importantes de physique, d'histoire naturelle et d'économie rurale.

Une simple définition eût été trop sèche, une description détaillée eût trop grossi le volume. J'ai tâché de ne donner sur chaque objet que ce qu'il y a de plus utile et de plus curieux à savoir ; de manière cependant que les divers articles formassent ensemble un petit corps d'instruction aussi complet que l'espace et le sujet l'ont pu permettre. Celui qui voudra connaître tout ce qui a rapport à la fabrication du pain, lira dans l'ordre suivant les articles *blé, seigle, épeautre, orge, terre végétale, fumier, charrue, herse, rouleau, messidor, faucille, chariot, fléau, van, moulin*; celui qui désirera s'instruire de la vinification, ou de l'art de faire le vin, lira de suite les articles *raisin, houe, vendémiaire, cuve, pressoir, tonneau, pomme, poire, orge, houblon*. Les articles *germinal, floréal, fructidor, fougère. mousse, champignon, lichen*, et les noms des différents végétaux, donneront quelques idées de botanique. On trouvera des notions de physique générale dans les articles *ventôse, nivôse, pluviôse, thermidor*, et de minéralogie dans tous les noms des jours du mois *nivôse* ; ainsi du reste. La table alphabétique des jours servira à trouver les articles dont on aura besoin.

Il n'a pas été possible de donner le caractère distinctif de chaque substance, parce que cette définition aurait supposé d'autres connaissances. Je me suis principalement attaché aux usages généraux et particuliers de ces différentes substances et à indiquer les préparations qu'elles subissent pour entrer dans le commerce et dans les arts.

Je m'estimerai heureux si cet ouvrage peut concourir à des institutions dignes d'un peuple pensant, et contribuer à la propagation des principes républicains.

Le travail de Millin porte l'empreinte des idées qui présidèrent à la création du nouveau calendrier. Il est donc très intéressant.

Les savants les plus illustres de la fin du XVIIIe siècle, Lagrange, Monge, Dupuis, Guyton de Morveau, Lalande, etc., coopérèrent à la réforme du calendrier grégorien, entreprise par la Convention nationale.

Reposant en entier sur une base scientifique et rationnelle, le CALENDRIER RÉPUBLICAIN était une œuvre achevée.

H. T.

***

— J'ai lu un assez grand nombre d'ouvrages ou de documents traitant du *Calendrier républicain*.

Je n'ai trouvé dans aucun ni la désinence des mois d'automne écrite *ères*, *vendémières*, etc, ni celle des mois d'hiver écrite sans l'*e* final, *nivos*, etc.

Je suppose que c'est là une orthographe de fantaisie, employée par une personne qui aura voulu se singulariser.

H. T.

Cette intéressante curiosité se trouve être une réponse aux questions posées dans l'*Intermédiaire; le nom du jour d'un évènement passé*, XXIX, 171 ; *Le Calendrier républicain*, XXIX, 693 ; *Le Calendrier perpétuel*, XXX, 202, 445 ; XXXII, 325.

***

Le Parasite des livres. (Voir *les Nouvelles de l'Intermédiaire*, XXXII, 136). — Au commencement de cette année, le Dr Miquel a décrit dans ses *Annales de micrographie* (février ou mars 1895) un moyen de désinfecter les livres. Il indique les vapeurs de formol (aldéhyde formique ou formaldéhyde).

Nul doute que ce moyen ne soit aussi bon à employer contre les parasites, tels que le *Nicobium hirtinum*, autres que les microbes pathogènes.

MM. du Cazal et Catrin ont signalé récemment (*Académie de médecine*, décembre 1895) le rôle que jouent les livres comme moyen de transmission des maladies microbiennes. C'est un motif de plus qui m'engage à attirer de nouveau l'attention du public sur le procédé ingénieux, efficace et économique de désinfection prcéonisé par le Dr Miquel.

UN ANONYME.

***

Un portrait de Cassini. — On ne connaissait pas de miniatures de Jean-Marc Nattier ; un heureux hasard vient de faire entrer dans la collection du marquis de Biron, un précieux échantillon de sa manière. C'est le portrait de Cassini de Thury, géographe, né en 1714, mort en 1784, auteur de la célèbre description géométrique de la France, recueil de cent cartes publié de 1744 à 1793, au nom de l'Académie des sciences.

Cassini, tourné vers la gauche du spectateur, est assis, les jambes croisées, sur un fauteuil doré recouvert de soie rouge.

Il est vêtu d'un habit et d'une culotte de soie gris-bleu, chemise à jabot et perruque. Il prend une prise de tabac dans une boîte d'or. Devant lui, une table, sur laquelle sont placés un globe terrestre et un atlas ouvert.

La miniature est peinte sur ivoire et porte la signature « J.-M. Nattier ». Elle est de forme légèrement ovale.

Le costume et l'âge du personnage indiquent que cette miniature a dû être exécutée vers 1745, Cassini paraissant avoir de trente à trente-cinq ans.

Le général Jung a pris l'initiative en vue de l'érection d'un monument en l'honneur de la famille Cassini. D'après notre directeur, ce monument serait élevé sur la place Cassini à Nice.

On sait en effet que la famille Cassini est originaire du comté de Nice. Le premier des Cassini venu en France sous Louis XIV, naturalisé en 1667, commença ses travaux astronomiques et géodésiques, grâce auxquels ses descendants purent établir la première carte de France, connue sous le nom de carte Cassini.

NOUVELLES

France

Autographes. — Une vente d'autographes a eu lieu, dernièrement, à l'Hôtel Drouot. Nombreux sont les amateurs qui s'arrachent à coup de surenchères les lettres ou même les simples billets signés d'un nom célèbre.

Les autographes actuellement les plus recherchés sont ceux de Balzac qui valent jusqu'à 60 francs et ceux de Mme de Maintenon qui se paient 50 fr. Une seule ligne de Flaubert vaut 4 fr.; un Henry Mürger, 12 francs ; un Maupassant et un Victor Hugo sont cotés 10 francs ; une lettre de Zola et du général Boulanger vaut 5 francs ; d'Alexandre Dumas fils et d'Oscar Wilde, 4 francs, Villiers de l'Isle-Adam, Edmond de Goncourt, Henri Rochefort et Barbey d'Aurevilly sont cotés 3 fr. 50.

Il existe maintenant un marché d'autographes comme il existe un marché de timbres-poste ; aussi les gens célèbres qui signent trop voient-ils leurs autographes assez dépréciés.

C'est ainsi qu'on peut avoir un François Coppée pour 3 francs, un Ludovic Halévy, un Jules Claretie et un Arsène Houssaye pour 2 francs...

Italie

La galère de Tibère. — Une légende persistante et fort vraisemblable voulait que la magnifique galère de Tibère, qui naviguait sur le lac Némi, à vingt-cinq kilomètres de Rome, gît dans les profondeurs du lac.

Déjà beaucoup de recherches avaient été faites sans aucun résultat, lorsque le prince Orsini, qui est le propriétaire du lac, engagea deux plongeurs qui en explorèrent les profondeurs, avec le plus grand succès, jusqu'à trente mètres de la rive ; près de Genzano, il ont découvert ce précieux souvenir historique.

L'embarcation a vingt-trois mètres de long sur neuf mètres de large ; elle ne peut malheureusement pas être retirée entière des profondeurs où elle est restée pendant près de dix-neuf siècles ; il faudra l'enlever pièce par pièce. On a amené déjà sur la rive des planches ouvragées, des bois magnifiquement sculptés, des ornements de bronze, des mosaïques, deux bronzes de lion et de loup. C'est un véritable évènement qui met tous les archéologues en émoi ; plusieurs ministres se sont rendus à Némi, sur la rive du lac que les anciens appelaient « Miroir de Diane », pour voir ces restes qui rappellent le règne d'un des plus cruels tyrans de Rome.

BIBLIOGRAPHIE

L'**Index biblio-iconographique** donnant la description et le prix de tous les livres, autographes et tableaux adjugés en *vente publique,* à Paris, en 1894 avec le nom des acheteurs connus, est en vente. Il constitue le supplément et le complément de toutes les bibliographies ou iconographies anciennes et modernes. — On peut déjà s'inscrire pour l'édition de 1895, qui est déjà en cours de publication.

Nous attirons aussi l'attention sur la *Revue biblio-iconographique,* dirigée par M. Pierre Dauze, avec la collaboration de MM. Adeline, N. Beaurain (de Paris), Bonaffé, Brunet (Philomneste Junior), Brivois, Bouchot, Dr Desprès, A. Tylac, Charavay, Paul Eudel, Gaston Duval, Jadart (de Reims), Lamouroux, Roger Marx, Picot, Rais, Saunier, M. Tournuex, Octave Uzanne, G. Vicaire, etc., Cette revue, qui paraît chaque semaine, forme chaque année un beau volume de près de 300 pages, avec supplément donnant le prix de vente des grandes bibliothèques. La composition choisie de sa rédaction indique les matières traitées. Son prix est de 8 francs par an. Un service d'essai sera fait gratuitement pendant un mois à ceux des abonnés de l'*Intermédiaire* qui en feront la demande.

Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 1.

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

COLONEL RAPATEL, COMMANDANT LA LÉGION DE L'ARIÈGE A MONSEIGNEUR LE DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE A PARIS

(Avec filigramme de Louis XIII et des fleurs de lys)

Monseigneur,

J'ai reçu, le 6 du courant, une lettre de M. le général commandant le Département, par laquelle il me prescrivait de m'assurer inopinément s'il n'existait pas, dans la Légion, des soldats qui portassent encore des signes qui doivent avoir disparu pour jamais. Sentant toute l'importance d'un pareil ordre, et voulant employer les moyens qui pourraient me conduire plus sûrement à une telle découverte, je saisis une circonstance favorable qui se présentait au sujet du renouvellement des logements.

A midi, je donnai l'ordre à la Légion de se réunir à quatre heures avec armes et bagages sur la promenade de Vilotte, pour de là faire conduire chaque compagnie au nouveau quartier qui lui serait désigné; en conséquence, je recommandais aux soldats de ne rien laisser dans les maisons évacuées. Aussitôt que la troupe fut assemblée, je fis une revue générale des sacs, donnant pour prétexte aux officiers qu'il était question de découvrir un vol. Je leur enjoignis de veiller à ce qu'aucun soldat ne put rien soustraire. Accompagné de MM. les chefs de bataillon, je fouillais dans tous les effets des militaires. Arrivé au centre des grenadiers, M. Dupla, lieutenant de cette compagnie, m'aidant dans cette recherche, saisit à l'un d'eux une cocarde tricolore et une plaque de l'Aigle du 9ᵉ Léger, dont sortait cet individu. Cet officier ne soupçonnait pas que tel était notre but; mais transporté d'indignation, il me dit : « Colonel, voyez ce que j'ai trouvé ! » Sans affectation, je fis sortir cet homme du rang et le fis garder à vue. La visite la plus scrupuleuse fut continuée jusqu'au dernier soldat, sans rien trouver. Je fis ensuite reprendre les armes, et adressant la parole à la troupe, je lui dis, mais non sans une vive émotion : « Soldats ! l'inspection qui vient d'avoir lieu avait pour but de découvrir si quelqu'un de vous était coupable d'un vol qui a été commis; mais j'ai trouvé ce que je ne cherchais pas, un traître parmi nous : un grenadier cachait avec soin nne cocarde tricolore et une plaque de schako portant l'aigle de la révolte. Soldats, jugez cet homme : est-il fait pour rester avec nous ? » A cette demande, un cri général s'est fait entendre : « Non ! non ! qu'il soit chassé ! Vive le Roi ! vive le Roi ! » L'indignation était peinte sur toutes les figures. Aussitôt, je fis paraître le coupable. qui fut dégradé à la tête de la Légion et conduit en prison par un homme de chaque compagnie. Pendant cet acte de justice, plusieurs grenadiers et voltigeurs oubliant l'immobilité qu'ils devraient garder dans les rangs, firent le mouvemet de courir sur ce mauvais sujet, mais au premier signe, il rentrèrent dans le devoir. Je profitai de cette circonstance pour rappeler aux soldats le serment de fidélité qu'ils avaient juré au Roi; il a été renouvelé avec un enthousiasme que je ne puis vous dépeindre, ensuite la troupe défila aux cris mille fois répétés de « Vive le Roi ! »

Sur la demande qui me fut faite par la Compagnie des grenadiers, je fis brûler en leur présence l'habit, les épaulettes et les grenades du parjure.

J'ose vous assurer, Monseigneur, qu'une surveillance continuelle et des précautions les plus sages empêcheront qu'un pareil événement ne se reproduise plus dans la Légion, et j'ai d'autant plus de raisons pour le croire, vu le bon esprit dont elle est animée.

Dans tous les cas, votre Excellence peut être convaincue que je signalerai sur le champ, au général commandant la division, tous ceux dont la fidélité me paraîtrait suspecte et qui ne sentiraient pas le besoin de se consacrer à la défense du trône légitime.

Je suis, avec un profond respect, Monseigneur, de votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

Le Colonel, commandant la Légion de l'Ariège.

Fait le 16 avril 1816.

P. c. c. E. CHARAVAY.



CURIOSITÉS ET TROUVAILLES

L'Institut ; le decret organique. — Du 29 Brumaire, an IV de la République française une et indivisible.

Le Directoire exécutif, considérant qu'il est de son devoir d'ouvrir avec célérité toutes les sources de la prospérité publique;

Profondément convaincu que le bonheur du peuple français est inséparable de la perfection des sciences et des arts et de l'accroissement de toutes les connaissances humaines, que leur puissance peut seule entretenir le feu sacré de la liberté qu'elle a allumé, maintenir dans toute sa pureté l'égalité qu'elle a révélée aux nations, forger de nouvelles foudres pour la victoire, couvrir les champs mieux cultivés de productions plus abondantes et plus utiles, seconder l'industrie vivifier le commerce, donner, en épurant les mœurs, de nouveaux garants à la félicité domestique, diriger le zèle de l'administrateur, éclairer la conscience du juge et dévoiler à la prudence des législateurs les destinées futures des peuples dans le tableau de leur vertu et même de leurs erreurs passées.

Voulant manifester solennement à la France et à toutes les nations civilisées sa ferme résolution de concourir de tout son pouvoir au progrès des lumières et fournir une nouvelle preuve de son respect pour la Constitution, en lui donnant sans délai le complément qu'elle a déterminé elle-même, et qui doit à jamais assurer au talent son éclat, au génie son immortalité, aux inventions leur durée, aux connaissances humaines leur perfectionnement, au peuple français sa gloire et aux vertus leur plus digne récompense;

Arrête :

Sont membres de l'Institut national des sciences et des arts :

1re classe. — Sciences physiques et mathématiques.

Mathématiques : MM. Lagrange, Laplace.

Arts mécaniques : MM. Monge, Prony.

Astronomie: MM. Lalande et Méchain.

Physique expérimentale: MM. Charles, Cousin.

Chimie : MM. Guyon et Berthollet.

Histoire naturelle et minéralogique : MM. Darcet, Haüy.

Botanique et physique végétale: MM. Lamarck, Desfontaines.

Anatomie et zoologie : MM. Daubenton, Lacépède.

Médecine et chirurgie : MM. des Essarts, Sabatier.

Economie rurale et art vétérinaire : MM. Thouin l'aîné, Gilbert d'Alfort.

2e classe. — Sciences morales et politiques.

Analyse des sensations et des idées : MM. Volney, Lévesque de Pouilly.

Morale : MM. Bernardin de Saint-Pierre, Mercier.

Science sociale et législative : MM, Daunou, Cambacérès.

Economie politique : MM. Sieyès, Creuzé-Latouche.

Histoire: MM. Lévesque, auteur de l'*Histoire russe;* Delisle, auteur de la *Philosophie de la nature* et de l'*Histoire des hommes*.

Géographie : MM. Buache, Mentelle.

3e classe. — Littérature et beaux-arts.

Grammaire : MM. Sicard, Garat.

Langues anciennes : MM. Dussaulx, Bitaubé.

Poésie : MM. Chénier, Lebrun.

Antiquités et monuments : MM. Mongez, Dupuis.

Peinture : MM. David, Van Spaendonck.

Sculpture : MM. Pajou, Houdon.

Architecture : MM. Gondouin, Dewailly.

Musique et déclamation : MM. Méhul, Molé.

Levesque de Pouilly n'ayant pas accepté a été remplacé par Garat; ce dernier ayant donné sa démission presque aussitôt, Andrieux fut nommé à sa place.

NOUVELLES

Paris

Académie des inscriptions et belles-lettres. — (Présidence de M. Maspero). — M. Clermont-Ganneau étudie deux nouvelles inscriptions palmyréniennes, dont les reproductions viennent d'être envoyées par M. Chardiac, élève de la Conférence archéologique orientale à l'école des Hautes-Etudes, chargé d'une mission archéologique en Syrie par le ministre de l'instruction publique.

La première est une longue épitaphe datée du mois d'août de l'an 95 de notre ère provenant d'un tombeau construit par un nommé Matnaï, fils de Nourbel, pour lui et les siens. Il y est question des

bustes, représentant les portraits des défunts, selon un usage très répandu à Palmyre.

La seconde inscription est une dédicace religieuse gravée sur un petit cippe, offert à la divinité mystérieuse qui apparaît si souvent sur les monuments de Palmyre, le Dieu bon et miséricordieux, dont, à l'instar de ce que faisaient les Juifs pour Jehovah Adonaï, les Palmyréniens tenaient caché le nom spécifique. L'auteur de la dédicace, Hagegon, fait cette offrande pour son salut et celui de son père et de son frère. Nous possédions déjà de ce même personnage un autre cippe portant une dédicace conçue dans des termes presque identiques, si ce n'est qu'il y était question, en plus, du salut des enfants de Hagegon et de son frère. Les deux cippes sont datés.

M. Clermont-Ganneau montre qu'ils ont été érigés à neuf ans d'intervalle, et que l'érection du second s'explique par la naissance des enfants survenus entre temps et le désir de leur père et oncle d'appeler la bénédiction céleste sur les têtes nouvelles dont s'était accrue la famille.

Mais le principal intérêt de cette inscription consiste dans l'apparition d'un mois jusqu'ici inconnu dans le calendrier palmyrien et qui porte le nom énigmatique du mois de *mihian*, c'est-à-dire mois du *comput*.

M. Clermont-Ganneau commence par démontrer que ce mois s'est déjà rencontré en réalité dans une autre inscription; seulement, il avait été mal lu et remplacé à tort dans la traduction par le nom du mois bien connu de *kanouw* (novembre). Il faut donc désormais admettre l'existence dans les calendriers palmyriens d'un mois appelé mois de mihian. Quelle était l'origine de ce mois au nom inédit ? Quelle place exacte dans le calendrier ? Quel rôle jouait-il dans la constitution de l'année à Palmyre ? Ce sont là diverses questions qui soulèvent un important problème de chronologie.

*
* *

Le Musée de portraits de Paul Jove. — Le musée de portraits réunis par l'historien Paul Jove (1483-1552), le *Musæum jovianum* était la collection iconographique la plus importante qui eût été formée depuis la chute de l'Empire romain. De bonne heure, la gravure a vulgarisé les peintures qui la composaient et, jusqu'à nos jours, les iconographes y ont puisé à pleines mains.

C'est ainsi qu'ils y ont trouvé le seul portrait de Christophe Colomb offrant un certain caractère d'authenticité.

On comprend l'intérêt qui s'attache à l'histoire de la formation d'un tel ensemble et combien il importe de rechercher quelles sources Jove avait mises à contribution.

En compulsant les écrits mêmes de Jove et en rapprochant les peintures du *Musæum jovianum* de documents similaires, M. Müntz est arrivé, entre autres, à cette conclusion que la collection s'alimentait principalement par l'exécution de copies peintes d'après les documents les plus divers.

Un tel mode de recrutement est bien propre à affaiblir l'autorité des séries réunies par Jove. Nous savons, du reste, par ses propres déclarations, qu'à tout instant, ne pouvant se procurer des originaux, il faisait copier à l'huile, non seulement des peintures, mais encore des statues et des bustes et jusqu'à des médailles. Comme les dimensions adoptées pour ces copies étaient sensiblement uniformes, le copiste devait tour à tour réduire, ou, ce qui est plus grave, agrandir les modèles qu'il avait pour mission de reproduire.

Mais il y a plus : parfois Jove faisait tirer une effigie unique de deux ou trois effigies distinctes qu'il avait soin de faire corriger et compléter l'une par l'autre. C'est ainsi notamment qu'il semble avoir procédé pour le portrait de l'empereur Barberousse.

Cependant, M. Müntz a pu établir aussi que le buste de Machiavel, dont on avait en ces derniers temps révoqué en doute l'authenticité, représente bien les traits du grand penseur florentin.

Le *Musæum jovianum* est depuis longtemps dispersé ; à peine si quelques portraits sont restés à Côme, entre les mains des représentants de la famille Giovio.

D'un autre côté, les gravures qui en ont été données en 1575-1577 dans l'édition bâloise des « Elogia », font souvent la part trop large à l'interprétation.

Dans ces conditions, il est indispensable d'étudier avec soin, soit les copies peintes, au nombre de plus de 280 exécutées au XVIe siècle par l'ordre du grand-duc Cosmes de Médicis et conservées à Florence, au musée des Offi-

ces, soit les rares originaux qui, du *Musæum jovanium* sont entrés dans diverses collections publiques ou particulières (galerie Pitti, musée de Madrid, musée de Berlin, etc.)

La comparaison de ces documents avec les gravures de 1575-1577, prouve à quel point le dessinateur et le graveur ont altéré le caractère des originaux qui leur servaient de base ; beaucoup sont devenus méconnaissables. Aussi n'est-il plus permis, après la démonstration qui vient d'être faite, de recourir à ce recueil trop célèbre toutes les fois que l'on a la ressource de consulter les documents, plus dignes de foi, dont M. Müntz a réussi à reconstituer la liste presque complète.

***

Le Monde des Arts. — Le Louvre va prendre possession d'une magnifique tapisserie représentant saint Luc peignant la sainte Vierge, d'une admirable horloge aux armes de Charles IX, d'un certain nombre de riches faïences et d'émaux provenant de la succession de Léonce Leroux.

Léonce Leroux, qui mourait récemment presque nonagénaire, fut l'ami et le condisciple de Théophile Gautier, le camarade d'Arsène Houssaye, des frères Coignard, de Léon Gozlan et du célèbre peintre Jules Dupré, dont le fils remplit aujourd'hui avec distinction les fonctions de chef de cabinet du directeur des Beaux-Arts. Les collections que Leroux avait formées étaient d'autant plus précieuses qu'ils s'y trouvaient des pièces uniques en ciselure, en argenterie, en émaux, etc.

Province

Un archéologue, M. E. Toulouze, vient de découvrir, dans le département de Seine-et-Marne, sur le territoire de Vernon, près Moret, un champ de sépulture gallo-romaine.

***

— *Découverte archéologique à Angers.* — On vient de démolir à Angers une partie des anciens magasins du *Palais des marchands*, situés rue Baudrière, dans les locaux de l'ancien tribunal des juges consuls qui avait été installé là, vers 1622. En faisant ces travaux, les ouvriers ont découvert quatre poutres énormes, ayant plus de six mètres de long, peintes en rouge foncé et fleurdelisées, portant la date de 1656. Sur l'une de ces poutres, on lisait : *Dieu soit loué. Le Père, le Fils et le Saint-Esprit.*

ÉTRANGER

Angleterre.

— Un ouvrier vient de trouver un intéressant objet, à Londres ; c'est une montre portant les armes et la devise de lord Lovat, la dernière victime de la hache du bourreau, en Angleterre.

Autriche

Au Künstlerhaus de Vienne est ouverte, en ce moment, l'exposition des œuvres de trois artistes récemment décédés : Les peintres Wilhelm von Lindenschmidt et Theodor von Hœrmann — ce dernier étudia et exposa en France, — et le sculpteur Ludwig Dürnbauer.

Sicile.

— Un journal de Messine annonce qu'on vient de découvrir un trésor d'une grande richesse à Ficarello. On y aurait trouvé des vases remplis de monnaies d'or romaines, valant plus d'un million.

Turquie d'Asie.

Une figurine hétéenne, — Au cours de sa mission en Asie Mineure, M. Chantre a fait l'acquisition d'une statuette en or.

Ce petit monument, unique en son genre, est hétéen par sa physionomie. Il représente un personnage guerrier ou dieu vêtu d'une tunique courte à franges, coiffé d'une tiare pointue cannelée, terminée par une sorte de bourrelet ou visière également canelée et qui s'appuie fortement sur deux énormes oreilles. Il est chaussé de souliers à bouts recourbés. La face est imberbe.

Les mains ramenées sur la poitrine y appuient fortement un poignard ou coutelas.

Dans son ensemble, cette figurine rappelle certains personnages des bas-reliefs de la Ptérie.

Par ses dimensions minuscules, cette statuette ne peut être regardée que comme un objet votif et faisait probablement partie de ces tributs que les princes hétéens offraient à leurs voisins, Assyriens, alliés ou ennemis, dont parle l'inscription d'Assur-Nazir Habal.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. 30 Janvier 1896.

Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 3.

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

LETTRE DU GÉNÉRAL BERTRAND

AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PARIS

5 JUIN 1840

(La journée du 30 mars 1814 et les fortifications de Paris).

Dans la campagne de 1814, après le brillant combat d'Arcis-sur-Aube, du vingt mars, l'empereur se porta sur les communications des armées coalisées qui marchaient sur Paris. Nos coureurs interceptèrent des correspondances, surprirent des détachements, des officiers, un officier suédois, arrivant de Londres. Ce mouvement avait jeté le désordre sur les derrières de l'ennemi où tout était en confusion. Des corps de troupes, des parcs d'artillerie, des bagages repassèrent le Rhin. Le vingt-six, le corps de Witringerode fut battu près de St-Dizier et son infanterie presque détruite. Après avoir poussé une reconnaissance sur Vitry-le-Français, notre armée revint camper le vingt-sept à St-Dizier.

Réveillé à deux heures du matin j'aperçois avec étonnement dans ma chambre le duc de Vicence :

— Comment êtes-vous ici, lui dis-je, les négociations de Châtillon sont-elles rompues ?

Elles l'étaient en effet. Je me lève à l'instant. Je vais réveiller l'empereur et lui annoncer l'arrivée du duc de Vicence

Le vingt-neuf, l'empereur était à Troyes.

Le trente, vers huit heures du matin, Napoléon mit ses troupes en marche sur Sens dont nous étions éloignés de quinze lieues. Près du bord de la route, un feu de bivouac était allumé, et l'Empereur, suivant son usage regardait passer sa petite armée marchant au grand pas. Son œil s'animait en parlant du succès qu'il avait obtenu sur Witringerode.

A quoi pensez-vous ? Monsieur le grand maréchal, me dit l'empereur qui me jugeait livré à de tristes réflexions.

J'hésitais à parler. Cependant, à cette question réitérée, je répondis que peut-être, à l'heure même, l'ennemi entrait dans Paris. Eh bien ! nous l'en chasserons, répliqua gaiement l'empereur. Il était dix heures. Napoléon monte à cheval, gagne la tête de la colonne, et, prenant le galop, arrive avec quelques officiers et les chasseurs de son escorte les mieux montés, à un village où il fait atteler avec des chevaux de poste deux mauvaises voitures qui se trouvaient là.

Il s'y jette avec les sept ou huit officiers qui l'ont suivi et à Sens, escorté seulement de deux ou trois chasseurs, montés sur des bidets de poste. — Il arrive, s'informe à Sens, si on a des nouvelles de l'ennemi, n'en apprend que de fort vagues, et au risque d'être enlevé par les troupes légères allemandes et russes qui couvrent la campagne, il se dirige sur Paris, dont il était éloigné de vingt-sept lieues.

Arrivés vers deux heures du matin à la Cour de France, à quatre lieues de Paris, nous apercevons un feu de bivouac. C'étaient quelques blessés d'un combat qui s'était livré près de la butte Saint-Chaumont. L'empereur apprend successivement que nous avons perdu le champ de bataille, que Paris a capitulé, et que l'ennemi doit occuper le jour même la Capitale, à sept heures du matin.

Trois heures ont sonné. Il ne reste plus que quatre heures à s'écouler jusqu'au moment fatal.

Napoléon veut aller se jeter dans Paris, y faire sonner le tocsin, la banlieue accourera, les faubourgs s'armeront, les troupes et la garde nationale rivaliseront de valeur et d'efforts, sa présence ranimera le courage de tous. L'ennemi ne pourra croire que l'Empereur est entré seul dans Paris, la population même de cette immense cité sera quelque temps sans en être informée, quarante-huit heures s'écouleront, la tête de la cavalerie arrivera et Paris sera sauvé.

Cette audace du grand capitaine, lui eût probablement réussi, mais supposons Paris, fortifié, en état de résister seulement quelques vingt-quatre heures, tout était changé, la certitude du succès eût remplacé le doute et nous échappions à l'un des plus grands malheurs qui aient jamais affligé la Patrie.

A Paris, le 5 juin 1840.

BERTRAND.

P. c. c. CHARAVAY.

CURIOSITÉS ET TROUVAILLES

Bagne, origine de ce mot (Nouvelles n° 14, 1895, page 108). — Le *bagne*, c'est-à-dire la prison des forçats et des condamnés aux travaux publics est un mot tiré de l'italien génois *bagno* (du latin *balneum*, bain, fait du grec Βαλανεῖον qui a le même sens. « *Bagno si chiama la prigione dove si tengono i schiavi in terra* » a dit Pantero-Pantera, dans son *Vocabulaire nautique* (1614). Les bains qui étaient dans celui de Constantinople le firent nommer *bagno* par les Italiens ; et dans la suite, ce nom fut donné à tous les autres, avec d'autant plus de raison que celui dont je viens de parler a été le plus considérable qu'il y ait eu. Tournefort en parle comme d'une des plus affreuses prisons du monde, située entre Ayna-Seraï et l'Arsenal. Primitivement, Marseille et Toulon furent les seuls ports où il y en eut en France. Lorsque la marine des galères fut incorporée dans celles des vaisseaux (ordonnance du 27 septembre 1748) ce premier port fut abandonné et la chiourme fut répartie entre les ports de Toulon et de Brest, où elle fut logée dans la corderie-basse, en attendant la construction du bagne, que le choix de l'emplacement retarda quelque temps. (*Description du bagne* pour loger à terre les galériens ou forçats de l'Arsenal de Brest, projeté, bâti (en 1750) dessiné et gravé par M. Chognat, ingénieur ordinaire de la marine, à *Brest*, in-f° (1759). Le bagne de Brest a été aussi décrit dans la partie du *Dictionnaire des Beaux-Arts*, qui traite de l'architecture et fait partie de l'*Encyclopédie* (1783). Tout en maintenant que tous les auteurs ont eu raison de tirer *bagne* de *balneum*, bain, je concéderai cependant volontiers à M. de S. Linaz que le genre de supplice dont il parle, d'après un étymologiste italien et auquel il appliqua le nom *del bagno* pourrait peut-être dériver de l'italien *bagnare* qui dans la *regole dé conservatori di mare* (1602) veut dire : mouiller, tremper des cordages, des voiles. En parlant d'un cordage, d'un morceau de câble, d'une masse d'étoupe saturée d'eau, trempée d'eau, qui a perdu sa force par la macération dans l'eau, les italiens emploient l'adjectif *bagnada* tiré de *bagnare*. Le supplice vénitien ? dont on nous donne la description, à un malheureux patient auquel l'adjectif dont je viens de parler pourrait être appliqué avec raison.

LECNAM.

Le jeu de Tennis en France au XVIIe siecle. — Dans un petit volume très curieux et très documenté, *Voyages et voyageurs de la Renaissance*, que Monsieur Bonnaffé vient de publier chez Ernest Leroux, notre collaborateur signale le passage suivant d'un rapport officiel de Robert Dollington, qui était alors le secrétaire de l'ambassade d'Angleterre en France, auprès du roi Henri IV :

> Le tennis est plus en usage ici (en France) que dans toute la chrétienté réunie, et les places de tewnis si nombreuses, que vous ne pouvez trouver la plus petite bourgade en France, qui n'en ait une ou plusieurs. Il y en a soixante à Orléans, et je ne sais combien de centaines à Paris. On dirait que les Français sont tous nés une raquette à la main. Les enfants mêmes et les femmes jouent très bien. Nous avons vu jouer au tennis au cœur de l'été et de la chaleur du jour, lorsque l'on était à peine en état de sortir de chez soi.

N'est-il pas singulier d'entendre un Anglais du XVI° siècle parler ainsi d'un sport, que nous venons d'emprunter à nos voisins, sans nous douter qu'il y a trois siècles, il faisait les délices de nos aïeux ?

Ludovic Vivès entre encore dans beaucoup de détails à ce sujet. Dans les *Dialogues* comparés au commencement du XVI° siècle, il indique les instruments en usage *chez les Français* :

> ... La raquette faite d'assez grosses cordes de boyaux, quasi comme la sixième corde ou basse-contre d'un luth; — la balle *(esteuf) de cuir blanc* ; — les *souliers de gros drap, ou de cuir souple et mol* ; — les *bonnets gros et profonds, avec une bride sous le menton.*

Vivès donne même les règles du jeu:

> D'envoyer l'esteuf sous la corde, c'est une faute. Les lignes ou chasses, sont deux, et il y a quatre comptes, à sçavoir : quinze, trente, quarante-cinq, ou l'advantage, à deux de jeu, et le jeu qui est double, comme quand on dit, nous avons gagné le jeu. Or l'esteuf est renvoyé ou pris de volée, ou du premier bond ; car du second le coup est mort, et là on fait une chasse où l'esteuf a été touché.

Dialogues de Vivès, traduits par B. Jamin, en 1573.

—

Un ouvrage de Restif de la Bretonne à illustrer. — On n'est pas à la tête d'une publication comme celle de l'*Intermédiaire* sans être l'ami des livres et des

artistes. Parmi ceux-ci, les graveurs se plaignent beaucoup en ce moment, et cependant que de choses n'auraient-ils pas à exécuter. C'est dans le but de leur être utile que je prends la liberté de vous écrire ces lignes. Peut-être dans vos grandes relations, connaîtriez-vous un artiste à qui mon idée pourrait rendre service. Dans ce cas, il ne serait pas inutile d'insérer cette lettre dans l'*Intermédiaire*. Un des grands ouvrages de Restif de la Bretonne, le plus curieux peut-être, je veux parler de *Monsieur Nicolas* est resté sans illustration, soit que le temps ou l'argent ait manqué à l'auteur ; C'est lui qui dirigeait les travaux de son graveur préféré, Binet, un de nos graveurs ne pourrait-il consentir à suivre les dites indications en s'inspirant du faire de Binet bien connu. Longues et minces tailles, pieds microscopiques, les deux donnant aux femmes une grâce vraiment XVIII[e] siècle ? Je suis sûr qu'un éditeur annonçant l'apparition de ces gravures aurait de suite un grand nombre de souscripteurs et que l'artiste trouverait un bon prix de son travail. Nombre d'exemplaires de ce pauvre Liseux n'ont pas été vendus. Le libraire qui, à son décès, a acquis l'édition très soignée qu'il avait faite de *Monsieur Nicolas*, en y ajoutant les gravures, trouverait facilement le placement de cet ouvrage et tous les bibliophiles qui possèdent les éditions anciennes ou modernes voudraient les orner d'estampes.

C'est dans le seul but d'être utile à un graveur que je me permets, Monsieur le Directeur, d'abuser aussi longtemps de vos précieux instants.

Veuillez m'excuser et ne faire de cette lettre que l'usage qu'il vous conviendra.

H. B.

NOUVELLES

Paris

La rue Réaumur. — La dernière trouée est faite ; on vient de jeter bas, rue Montmartre, une dizaine de maisons, parmi lesquelles deux seulement ont quelque intérêt historique.

Au 122 de la rue Montmartre, était à l'*Image de la Grosse-Tête*, un bureau de charettes de roulage pour Caen. Au fond de l'immeuble habita longtemps Madame Montausier qui fonda avec Saint-Goubert le théâtre du Palais-Royal.

La maison voisine eut pour locataire Paësiello, compositeur italien, célèbre sous le Consulat, et Strauss qui fut chef d'orchestre du bal de la cour sous le dernier Empire.

La nouvelle rue Réaumur effleure ensuite le passage des Messageries — autrefois Saint-Pierre.

C'était jadis l'hôtel de Boulainvillers, acheté par Ducenois qui, en vertu d'un arrêté du Conseil d'Etat, y installa la Ferme générale des Messageries. C'est de là que, pendant un siècle, partirent ces voitures énormes à robes jaunes, à capuchons noirs, écussonnées des armes impériales et royales, ces vieilles diligences qui allaient aux quatre coins de la France apporter les nouvelles et les ordres de Paris. C'est là que débarquaient tous les nouveaux arrivés venant chercher dans la grande ville la misère ou la gloire.

Rue Joquelet va disparaître une maison où habita longtemps Charles Fourrier, l'ingénieux architecte du Phalanstère.

Cette rue rappelle un des épisodes les plus curieux de la Révolution de Juillet. Au coin de la place, l'ancien colonel de la grande armée, Dubourg, revêtu d'un uniforme de général, acheté chez un fripier, partit à la tête de quelques républicains et prit l'Hôtel de Ville, dont il remit le lendemain le commandement à Lafayette.

Province

Une propriété de Fonfrède, à Toulouse. — L'ancienne manufacture de tabac de Toulouse, donnée récemment à la ville par le gouvernement, pour y établir l'Ecole des Beaux-Arts, était une grande construction édifiée pour un couvent. En 1793, Fonfrède en était le propriétaire.

Ce Fonfrède, que la réaction de 1815 chansonna et voulait pendre, avait dans son immeuble un cabinet de travail du meilleur goût dont les boiseries surtout, chef-d'œuvre de l'art décoratif de la fin du dernier siècle, était l'objet de l'admiration générale.

Les conseillers municipaux, qui auraient dû respecter ce souvenir d'un de leurs ancêtres, ont vendu de propos délibéré les panneaux de ce cabinet pour se créer des ressources.

Un d'entre eux, qui se pique d'*artisterie*, a fait un rapport déclarant que

ces boiseries n'avaient aucune valeur et concluant à accepter l'offre de 6,000 fr. proposés par un marchand de bric-à-brac, et tous se sont empressés d'accepter.

Mais voilà que l'opinion publique s'est soulevée.

La Société archéologique du Midi de la France a fait entendre une protestation justement indignée; et on espère que le nouveau préfet, mis au courant, se refusera d'approuver un traité dont l'exécution serait un véritable acte de vandalisme.

—

Une découverte à Annecy. — Une découverte intéressante pour l'histoire de la sculpture française au Moyen-Age vient d'être faite à Annecy, faubourg de la Prairie, dans une propriété appartenant à M. Pierre Terrier.

Des ouvriers employés à la construction d'une maison ont mis au jour, en travaillant aux fondations, un caveau scellé par une énorme dalle et rempli de fragments de statues provenant, sans aucun doute, d'un ancien couvent qui occupait l'emplacement de la propriété.

On a recueilli plusieurs têtes et plusieurs bustes bien conservés. Un Christ, plus grand que nature, a pu être reconstitué presque en entier, c'est un admirable morceau de sculpture.

Il faut souhaiter que ces statues, qui paraissent avoir une réelle importance historique, ne soient pas dispersées, et qu'un de nos Musées recueille au moins les plus belles.

—

Un paysan de l'Hospitalet a trouvé, non loin de la Grande voix romaine de Rodez à Montpellier, par Millau et Lodève, une grande quantité de matériaux de construction, fragments de poteries, monnaies et autres objets d'origine gallo-romaine.

Les monnaies sont à l'effigie de l'empereur Vespasien, an 72 de notre ère, et portent en exergue : Imp. Vesp. M. Cos. III ; au revers figure une Vesta tenant un sceptre et un æfericulum.

On croit que ces objets révèlent l'emplacement d'une cité romaine appelée Arisitum.

La Société des lettres, des sciences et des arts de l'Aveyron, a voté l'ouverture d'un crédit pour faire exécuter immédiatement des fouilles.

Etranger

Le crâne de Cromwell. — Si cela peut vous intéresser, il paraît que le crâne du Protecteur est conservé intact par un habitant de Kempsing, dans le comté de Kent.

Charles II, on le sait, fit enlever de l'abbaye de Westminster le cadavre embaumé d'Olivier Cromwell et en fit exposer la tête sur la muraille de Westminter Hall, où Charles 1er avait été condamné à mort. Elle aurait été volée longtemps après et cachée par un soldat, qui la rendit au fils d'un des juges de Charles 1er.

C'est par transmission qu'elle arriva où elle est présentement.

Son détenteur offre de céder cette tête au comité qui s'est formé à Londres pour ériger, par l'initiative privée, et malgré la Chambre des communes, une statue au Protecteur. Mais il exige qu'elle soit placée dans le piédestal de la future statue.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. 10 Février 1896.

Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 4.

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

MADEMOISELLE DE MONTPENSIER
A MONSIEUR DE LIONNE, MINISTRE D'ETAT.

Suscription : A Monsieur le Conte (*sic*) de Lione.

A Eu, ce 31 Octobre 1661.

Monsieur de Lione,

Aiant apris la mort de votre fils ie nay pas voulu manquer de vous témoigner le déplésir que ien ay et vous asurer de la par que ie prans à tout ce qui vous touche, puis que lon ne peut point estre plus que ie suis Monsieur de Lione,

Votre très hafectionée amie.

ANNE-MARIE-LOUISE D'ORLÉANS (1).

P. c. c.: C. DE LA BENOTTE.

L'ABBÉ SERVIENT
REPRÉSENTANT DE LA FRANCE A LA COUR DE TURIN,
A M. LE MARQUIS DE LOUVOIS, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA GUERRE, EN SURVIVANCE

Turin 11 avril 1671.
(p. 48. v. 64. *Mss. A. G.*)

Madame Mazarin partit dimanche dernier comme je l'avais marqué à votre Excellence. S. A. alla lui dire adieu dans son bateau. Il attendit longtemps avec Madame la Princesse dans un cabaret borgne, où même ils dînèrent et S. A. emprunta de l'argent d'un soldat pour payer l'hôte. Ce prince dit de plaisantes choses de ladite dame à ma mère et à ma sœur, étant dans leurs carosses il y a trois jours à la promenade. Il se plaint extrèmement des brusqueries du sieur des Brosses, exempt des gardes et de Madame Bellinzani, qui effectivement ont fait quelques excès. Mais, ils sont très excusables. S'ils n'en avaient usé ainsi, Mme Mazarin aurait resté plus d'un mois en cette cour, où l'on ne manquait déjà de parler fort librement sur son sujet. Elle demandait entre autres choses à S. A. les occupations de Madame. Celle de jouer à colin-maillard n'ayant point été du nombre, elle s'étonna qu'elle pût vivre sans y jouer.

P. c. c. GÉNÉRAL JUNG.

(1) *Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier*, plus connue sous le nom de la *grande Mademoiselle*, naquit à Paris en 1627 et mourut en 1693.
Hugues de Lionne à qui elle écrit, venait d'être nommé Secrétaire d'Etat du département des affaires étrangères, après la mort de Mazarin. Dix ans plus tard, il mourait subitement. Les causes de cette fin si rapide n'ont pas encore été élucidées.

Le Citoyen Du PONT, au citoyen Liot secrétaire en chef du Consulat Général a Philadelphie (1).

Philadelphie, 10 prairial an VI.

Citoyen et ancien collègue,

Je n'ai pas voulu répondre à votre lettre du 3 de ce mois avant d'avoir obtenu du secrétaire d'Etat des Etats-Unis, une décision relativement à mon exequatur, parce que de cette décision dépendait tout naturellement la mienne à votre égard. — M. le Président des Etats-Unis ayant refusé de me reconnaître, j'ai pensé qu'il était de mon devoir de me rendre sur le champ, auprès du Directoire exécutif, mais avant de partir, je saisis avec empressement l'occasion de vous donner un témoignage de ma confiance, de mon estime et de mon attachement en vous assurant que si j'avais pris les fonctions de Consul Général, je me serais trouvé fort heureux de pouvoir conserver un collaborateur aussi utile que vous, et, je ne doute pas que le citoyen Létombe qui a été plus à même que moi encore d'apprécier vos talents, votre zèle et votre probité ne saisisse toutes les occasions de les rendre utiles à la République, dans les dispositions que les circonstances présentes pourront lui suggérer.

Salut et fraternité.
Signé : V. Du Pont.

Et plus bas : Vu par moi agent français résident à Baltimore, Etat de Maryland soussigné. Cejourd'hui vingt-cinq ventôse an huitième de la République Française une et indivisible.

Signé : Louis.
P. c. c. Baron Maxime Trigant de La Tour.

(1) L'original de cette pièce se trouve dans la collection des papiers de la famille Trigant et de ses alliés, propriété de M. le baron Maxime Trigant de la Tour.

CURIOSITÉS ET TROUVAILLES

De par le Roi. — Le Général en chef, considérant qu'il s'est glissé des erreurs dans son arrêté du 17 juin 1815, (relatif) aux *bons de réquisition*, ordonne :

Art. 1er.

L'Intendant général de l'armée, les commissaires ordonnateurs, les commissaires de divisions, les commissaires de paroisses sont chargés de faire des réquisitions pour l'habillement, l'équipement des troupes et les chevaux, sur la demande du Général en chef des généraux commandants de corps d'armée et de divisions, les commissaires de convois soit des divers corps d'armée, soit de divisions, soit de paroisse, sont chargés de faire des réquisitions pour les charrettes et autres moyens de transports.

Art. 2.

Les réquisitions pour l'habillement, l'équipement des troupes et les chevaux, sont payés (*sic*) en bons remboursables par le Trésor royal ou imputables sur les impositions.

Art. 3.

Tous les bons doivent être numérotés et enregistrés soit au bureau de l'intendant général, soit dans ceux de MM. les commissaires-ordonnateurs de divisions ou de paroisses.

Art. 4.

Les commissaires-ordonnateurs doivent faire parvenir à l'intendant général le numéro et la valeur des bons délivrés.

Art. 5.

Le Général en chef, les généraux des corps d'armée, les commandants de divisions, lorsque l'urgence l'exige, sont autorisés à faire des réquisitions, mais ils feront tenir note des bons délivrés par eux et les feront parvenir à l'intendant général ou aux commissaires-ordonnateurs de divisions ou de paroisses.

Art. 6.

Aucun officier, autre que le Général en chef, les généraux commandants les corps d'armée et de division, ne peut permettre des réquisitions, ni délivrer de bons, sans y être autorisé par écrit, sous peine de payer la valeur de la réquisition et d'être éloigné de l'armée.

Art. 7.

L'ordonnance du 17 juin, est rapportée et annulée.

Au Quartier-Général des Aubiers,
le 19 juin 1815.
Signé : *Le Général en chef,*
de Sapinaud.
Par le Général en chef,
Signé : *Le major-général,*
Aug. Rochejaquelein.
Pour copie conforme :
Aug. Rochejaquelein.

P. c. c. H. Baguenier-Desormeaux.

—

Armoiries de Jacques Trigant de Courthieu. — Cabinet de Chevillard, historiographe de France et généalogiste du roi.

Jacques Trigant de Courthieu, écuyer, conseiller secrétaire du roi, maison couronne de France, contrôleur en la chancellerie près la Cour des aides de Clermont-Ferrand (1690), porte :

D'or à deux lions, affrontés de sable lampassés et armés de gueules et un chef coupé (*mis pour cousu*) d'argent chargé d'un croissant de gueules, l'écu timbré d'un casque de front orné de ses lambrequins d'or, d'argent, de sable, et de gueules; supports deux lions d'or hampassés et armés de gueules. (1)

Pour copie conforme :
Baron M. Trigant de la Tour.

—

Devises de familles. — Certa manus, certa fides. Devise de la famille de Suremain de Saiserez de Flamerans. Mme de Montot dont le Président de Brosses fait un portrait le plus séduisant dans ses lettres d'Italie, était née Suremain de Flamerans; son mari fut conseiller au Parlement de Dijon.

P. Tiquet.

(1) L'original de cette pièce, se trouve dans la collection des papiers de la famille Trigant propriété de M. le baron Maxime Trigant de la Tour.

NOUVELLES

France

Une ville gallo-romaine, inscrite sur la table théodosienne, vient d'être découverte à Beuzeville-au-Plain, à trois kilomètres au nord de Sainte-Mère-Eglise, par M. Liger, ancien architecte divisionnaire de la Ville de Paris.

Les ruines de Crociatonnum — tel est le nom de l'antique cité — couvrent une longueur de neuf cents mètres et une largeur encore indéterminée. Elles environnent un infléchissement de terrain en forme de cuvette où l'on a trouvé certains canaux déformés, desquels l'un conduit à la mer.

Ces canaux indiquent peut-être un ancien port comblé par suite des modifications qu'a subies, avec le temps, l'estuaire de la Manche. C'est sur la voie d'*Alauna* (Valogne), à *Augustodurum* (Bayeux) que sont situées ces ruines, précisément aux distances données par la table théodosienne : à vingt et une lieues gauloises d'Augustodurum et à sept lieues d'Alauna.

—

Nous n'avons pas, il est à peine besoin de le dire, de portrait authentique de Jeanne d'Arc. On a bien quelques indications dans les auteurs du temps, mais les documents iconographiques que l'on possède sont tous, comme le font remarquer les *Débats,* postérieurs à l'époque où vécut la bonne Lorraine.

Un pasteur allemand, M. Gatrio, raconte pourtant, dans une *Histoire de l'Abbaye de Murbach,* qu'il existe en Alsace, deux miniatures qui reproduisent les traits de Jeanne et qui sont très probablement l'œuvre d'un artiste contemporain.

La première de ces miniatures, disent les *Débats,* représente l'héroïque jeune fille marchant au combat; sa tête est coiffée d'un casque, sa poitrine est protégée par une cuirasse; elle tient en main un drapeau blanc où Dieu le père est représenté, tenant dans sa main le globe terrestre; à ses côtés se tiennent deux anges ; aux extrémités de la bannière, se trouvent les mots *Jésus* et *Marie.* La seconde miniature représente la même figure, sauf que Jeanne ne porte pas de casque : ses longs cheveux flottent, dénoués sur ses épaules, et l'auréole des saints brille autour de son front. Ces miniatures se trouvent dans la collection d'objet d'art de Georges Spetz, à Isenheim, en Alsace. Il serait curieux de

savoir si elles sont bien aussi anciennes que M. Gatrio l'affirme : ce seraient des documents singulièrement précieux.

Jusqu'à renseignements plus affirmatifs, nous douterons fort que ces « portraits » soient plus authentiques que les autres.

ÉTRANGER

Belgique

Le gouvernement belge vient d'acquérir au prix de 9,000 fr. pour le musée ancien de Bruxelles, un tableau de Paul De Vos, *Cheval attaqué par des loups*. Cette toile de grandes dimensions, d'un bel arrangement décoratif, vient d'être exposé sur un chevalet dans le salon du Musée.

Allemagne

D'après la *Gazette de Cologne*, on vient de découvrir, au bord du Rhin, près de Worms, des sépultures remontant à la dernière période de l'âge de pierre, c'est-à-dire à environ cinq mille ans. Dans les 30 ou 40 tombeaux qu'on a déjà examinés, on a trouvé des armes et des ustensiles de pierre, des bracelets en lignite, un certain nombre de vases très bien décorés et différents autres objets.

Angleterre

Il est question d'acheter, pour la Cité de Londres, la bibliothèque du feu prince Louis-Lucien Bonaparte.

Le prince, qui était un philologue de mérite, avait réuni plus de 25,000 imprimés et formé une collection considérable de manuscrits.

Le plus grand nombre se rapporte à la langue basque et aux divers dialectes anglais, français, italiens et espagnols ; ce département de la bibliothèque, aussi complet que possible, est unique au monde.

Dans les dernières années de sa vie, le prince avait élargi le cercle de ses études et commencé de former une collection de philologie universelle.

L'évêque de Stepney et M. Henry Hucks Gibbs, après s'être assurés le concours de lord Rothschild et de M. Alderman Newton, ont constitué un comité qui se propose d'acquérir la bibliothèque Bonaparte et de l'offrir à la ville de Londres.

La municipalité s'est engagée à fournir, à Guildhall, le local nécessaire à l'installation.

Egypte.

La direction des antiquités égyptiennes va procéder à Thèbes à des restaurations de la plus haute importance artistique. Il s'agit de la magnifique salle du Temple de Karnak, soutenue par 134 colonnes, et qui est la plus grande curiosité de Thèbes aux cent portes. Cette salle, qui mesure une longueur de cent mètres, a souffert considérablement des inondations du Nil et des tremblements de terre. Un certain nombre de colonnes ont été brisées, on a essayé à différentes reprises, et sans succès, de les remettre en état. Les travaux ont été repris et on espère les mener à bien cette fois.

NÉCROLOGIE

Les derniers jours de 1895 et les premiers de l'année nouvelle, ont été douloureux pour la grande famille de l'*Intermédiaire*. Nous avons perdu successivement :

M. le vicomte **de Sémallé**, à Versailles,

M. le docteur **de Lemaëstre**, à Epinay-sur-Orge.

M, **Schepens**, en Belgique,

M. **Crouzet**, à Paris.

L'excellent et distingué, père **Thomas Bonnet**, des frères prêcheurs, mort à Rome dans sa demeure de la via S. Sebastiannello.

A ce propos, quelques mots s'il vous plaît. Plusieurs de nos confrères ont maintes fois manifesté le regret de voir ainsi disparaître, sans un mot, sans un souvenir, le collaborateur obligeant, l'ami éloigné que l'on ne connaît le plus souvent que par un pseudonyme.

Or, pour combler cette lacune, pour répondre à cette pensée délicate, je me vois le plus empêché du monde. Je n'ai de renseignement, ni sur la personne, ni sur les travaux. C'est en vue de cette œuvre pieuse du souvenir, que j'ai songé au carnet, à la réunion annuelle, à l'album, en un mot, à tout ce qui peut constituer la vie dans ce corps de travailleurs d'élite éparpillés sur tous les points du globe et devenus les propagateurs et les correcteurs de la pensée humaine.

GÉNÉRAL JUNG.

Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 5.

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

LE COMTE ELIE DECAZES, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, AU ROY.

Sire,

Les derniers changements survenus dans l'organisation de la Garde Nationale du Royaume, la multiplicité des lois, règlements et ordonnances qui sont successivement intervenus sur cette matière, rendent nécessaire que les principes qui doivent régler cette partie importante de l'administration que Votre Majesté a daigné me confier, soient déterminés d'une manière précise, et j'ai besoin, pour y parvenir, de m'entourer des lumières de personnes versées dans cette (1). Je propose, en conséquence, à Votre Majesté, de m'autoriser à réunir auprès du Ministère, un conseil composé de M. le Conseiller d'Etat, *Allent*, ancien Inspecteur Général des Gardes Nationales, président, de MM. le duc de *Choiseul*, pair de France, colonel de la première légion de la Garde Nationale de Paris, le duc de *Caylus*, pair de France, ancien Inspecteur des Gardes Nationales de Seine-et-Oise, le baron Benjamin *Delessert*, député, ancien chef de légion de la Garde Nationale de Paris, de *Wendel*, député, ancien Inspecteur des Gardes Nationales de la Moselle, de *Terneaux*, député, chef de la 3e légion de la Garde Nationale de Paris, le comte de *Sainte-Aulaire*, député, ancien préfet.

Le conseil donnerait son avis sur toutes les questions de législation, de règlement ou d'administration qui lui seraient renvoyées par le ministre.

M. Allent, président du Conseil, serait en outre, spécialement chargé auprès du ministre, de la direction de la partie administrative et réglementaire de la Garde Nationale, de la préparation des ordonnances et du travail y relatif, tant pour l'organisation que pour le personnel. Il correspondrait, à cet effet, directement avec les préfets et les divers fonctionnaires.

Il lui serait alloué, sur les fonds de mon ministère, une indemnité de vingt mille francs; et le rez-de-chaussée de l'ancien hôtel du Ministère de l'Intérieur lui serait affecté pour son logement et ses bureaux.

Si Votre Majesté daigne donner son assentiment à ces dispositions, je la prie de revêtir ce rapport de son approbation.

Je suis, avec le plus profond respect,
Sire,
de Votre Majesté,
Le très humble et très obéissant serviteur.
Signé : le Comte DECAZES.

Plus bas est écrit :

Approuvé (au Château des Tuileries, le 27 janvier 1819)
Signé : LOUIS.

Et plus bas :

Par le Roi.
Le Ministre de l'Intérieur,
Le Comte DECAZES.

---

(1) Le mot manque au manuscrit (*Note de l'Imprimeur*).

BOSSUET A L'ABBESSE DE FAREMOUSTIER (1)

A Madame,
Madame l'abbesse de Faremoustier,
à Faremoustier.

† *A Meaux, 22 décembre 1691.*

Vous pouvez, madame, faire examiner vos deux novices par M. Pontus (?) ou M. Jametz (?) à condition qu'ils me rendront un petit conte (*sic*) de la disposition où ils les auront trouvées. Vous faites fort bien, madame, de me donner souvent de vos nouvelles : ie les reçoi avec ioye et rien ne peut estre plus agréable que de vous donner, madame, des marques de mon estime.

† I. Bénigne de Meaux.

P. c. c.: C. DE LA BENOTTE.

(1) Ville de La Brie, jadis célèbre Abbaye de Bénédictines, fondée par Sainte-Fare, en 617.

CURIOSITÉS ET TROUVAILLES

Que sont devenus les restes de Charles Bonaparte, père de Napoléon 1er, inhumés à Montpellier, dans le caveau de l'ancien couvent des Cordeliers ? — Les doutes grâce aux papiers authentiques de la famille Bimar, peuvent être pleinement dissipés. Louis Bonaparte fit, à l'insu de son frère Napoléon, exhumer le corps de son père. Il le fit ensuite transporter à Saint-Leu où il lui consacra un monument. Cette exhumation et ce transport furent clandestins, parce que le premier Consul avait refusé de laisser troubler le repos de ses ancêtres dans leur tombe, et que l'on craignait qu'il ne désapprouvât ce qui se faisait.

Voici la relation de M. Jean Bimar au sujet de l'exhumation :

Le général Louis Bonaparte, arrivant à Montpellier, j'eus l'honneur de lui présenter mes hommages. Il me questionna sur l'évènement ci-dessus, et je lui démontrai clairement que personne n'était mieux instruit que moi de toutes ses circonstances. Nous fûmes ensemble à l'église des Cordeliers qui *venait d'être vendue aux protestants*. Je fis placer M. Louis sur la pierre du tombeau, et je lui fis connaître le lieu où les cendres de son père reposaient. Louise Delors, femme qui a actuellement 90 ans, mais qui conserve encore tout son bon sens, et toute sa mémoire, se présenta à M. Louis qui voulut la voir : celle-ci lui fit un récit de la situation de M. son père et de sa mort ; elle lui parla conformément à ce que j'avais dit moi-même sur l'inhumation, et lui prouva que son père était dans le tombeau des pères Cordeliers, et que c'était l'abbé Pradier qui s'en était donné les soins. Nous nous rendîmes le lendemain à la susdite église avec M. Louis; nous fîmes comparaître Reboul, propriétaire, qui nous dit que les cercueils qui étaient au commencement de la Révolution dans ce tombeau, y étaient toujours et n'avaient jamais été remués, mais qu'ayant fait bâtir dans le cloître, lorsqu'il fit faire les fondations, il s'y était trouvé immensément d'ossements et qu'il les avait fait jeter dans le caveau des pères. Effectivement, la pierre du tombeau fut levée et nous vîmes qu'il était grand mais rempli jusqu'à l'embouchure.

M. Bimar raconte ensuite qu'après avoir fait enlever tous ces ossements, et les avoir fait jeter dans un autre caveau, ils examinèrent le contenu de plusieurs des cercueils que le caveau renfermait, mais ces premiers cercueils ne contenaient pas les restes qu'ils cherchaient; ils firent alors entièrement vider le caveau des derniers ossements qu'il contenait et, « tout au fond du caveau, dit M. Bimar, nous trouvâmes les pères Cordeliers; ils étaient aisés à reconnaître, dit-il, aux débris de leurs robes et de leurs cordons; à côté, nous trouvâmes le cercueil que nous cherchions, le bois le désignait, n'étant là que depuis 15 à 16 ans. Nous l'ouvrîmes et le cadavre était en son entier; les cheveux s'étaient séparés de la tête, en un seul morceau; ils sont châtain clair, comme étaient ceux de M. Bonaparte; au pouvoir de M. Louis nous les retirâmes et dès que nous fûmes forcés de retirer le cercueil, tout le corps se disloqua. M. Poutingon, professeur, était à cette séance; nous prîmes la tête; toutes les dents y étaient, et, en les remuant, il en tomba plusieurs. Enfin il fut reconnu que le cadavre était d'un homme qui devait

avoir, lors de sa mort, environ quarante ans. D'après les détails ci-dessus, et l'assurance que j'avais que M. Bonaparte était enseveli dans ce tombeau, plus de doute à avoir ! Dans le même instant, je fis mettre le corps dans une petite caisse, et, d'après l'ordre de M. Louis, je la fis porter chez moi. Je fis faire une caisse doublée en plomb; j'y fis mettre le corps de M. Bonaparte plié dans du coton. C'est moi seul qui ai rempli cette mission et j'en ai fait l'envoi à M. Joseph Bonaparte par la diligence ». 25 Prairial, an XI.

Par le fait que les protestants n'avaient pas encore pris possession de la chapelle des Cordeliers, les registres des délibérations du Consistoire restent muets sur l'exhumation.

Un document décisif est la lettre que M. Jean Bimar adresse à Joseph Bonaparte, pour lui annoncer l'envoi des restes mortels de son père :

Montpellier, 5 prairial, an XI.

J'ai l'honneur de voir tous les jours Monsieur votre frère Louis ; il m'a chargé d'emballer une caisse qui contient des objets précieux pour vous, et desquels il vous a entretenu dans une de ses lettres. Je l'ai remise à la diligence qui partit hier matin, elle vous parviendra, vers le 15 du courant; j'ai porté tous les soins pour qu'elle vous arrive en bon état; vous trouverez la clef pliée dans un papier, enveloppée dans du coton qui couvre une des anses ; j'ai signé moi-même la lettre de voiture, où j'ai stipulé qu'on ne devait paier le port qu'en la représentant ; j'ai déclaré que la caisse contenait une pendule, et pour que vous sachiez, en la recevant, que c'est la caisse en question, j'y ai mis moi-même, avec le pinceau, l'adresse comme ci-bas.

Qu'est devenu finalement le corps de Charles Bonaparte expédié d'une si singulière façon, le 5 prairial an XI, de Montpellier à Saint-Leu ? La lettre suivante va nous l'apprendre.

Nous en remercions vivement M. l'archiviste du département de Seine-et-Oise qui a eu la bonté de nous l'écrire et d'apporter ainsi une confirmation à la relation de M. Jean Bimar :

Dans l'église de Saint-Leu-Taverny (canton de Montmorency), il existe un monument élevé à la mémoire de quelques membres de la famille Bonaparte. Au sommet d'un haut cénotaphe se dresse une statue du roi Louis ; au pied de la statue, dans de petites niches ovales sont trois médaillons ou mieux trois masques, ceux de Charles Bonaparte et de deux fils du roi Louis.

Dans la crypte quatre lourds tombeaux exactement semblables renferment les cercueils de Charles Bonaparte, du roi Louis et deux de ses fils.

Lefeuve, dans son ouvrage intitulé *Le tour de la vallée*, s'exprime ainsi : « Un caveau pratiqué sous l'église renferme les tombeaux de Charles Bonaparte, père de Napoléon Ier et celui de son petit-fils, prince royal de Hollande. Or les cendres de l'un et de l'autre n'ont pas eu à attendre le second empire pour sortir de la cachette où les avait placés le prévoyant curé Déchard ; elles en ont été tirées aussitôt que le prince de Joinville, en ramenant aux Invalides les restes de Napoléon Ier, eût prouvé que la proscription prononcée contre les vivants n'était plus applicables aux morts. » Tome II, p. 73-74. Et ailleurs, p. 67 : « Le père du duc d'Enghien n'a pas pu conserver au milieu de son parc, pour en être le gardien, les cendres de Charles Bonaparte, père de Napoléon Ier, et celles d'un de ses petits-fils. Il les a donc fait enlever, la nuit ; mais S. A. R. n'a nullement empêché le curé Déchard de les faire placer secrètement dans les caveaux de Saint-Leu.

L'archiviste départemental de Seine-et-Oise.
E. COUARD.

Voilà, il me semble, élucidée la question posée par l'*Intermédiaire des chercheurs*.

(Voir à ce sujet dans l'*Intermédiaire*, XXIV, 133, 320 et I, 341).

NOUVELLES

France

Notes d'art.

Le musée Carnavalet à Paris va s'enrichir de quelques objets ayant appartenu à Mme Alboni, morte l'année dernière. Il en est de fort curieux.

A citer, notamment, le texte du premier engagement de la grande cantatrice au théâtre, signé par Rossini, et une quantité de pompons de shakos d'officiers. Mme Alboni avait pour ces petits ornements militaires une affection bien marquée. « Je les préfère, disait-elle, à toutes les couronnes et palmes d'or qui m'ont été offertes pendant ma longue carrière d'artiste ».

Ils lui rappelaient une de ses plus profondes émotions artistiques : un soir, elle chantait la *Fille du régiment*, à Metz, devant les élèves officiers de l'École d'application de l'artillerie et du génie (qui fut, après la guerre de 1870, transférée à Fontainebleau). Les jeunes gens l'acclamèrent, et n'ayant pas de fleurs, ils jetèrent leurs pompons à ses pieds.

ÉTRANGER

Italie

Nouvelles découvertes à Pompéi. — On sait que le gouvernement italien fait procéder chaque année, pendant plu-

sieurs mois à des fouilles régulières à Pompéï. L'ingénieur chargé de ces travaux, M. Cozza, vient récemment de mettre au jour une maison nouvelle, dont la décoration et le mobilier sont en parfait état de conservation. Nous empruntons aux journaux italiens le détail de ces intéressantes découvertes.

L'habitation était des plus importantes : elle occupait tout un îlot, à elle seule, dans la partie septentrionale de la ville.

La cour intérieure, rectangulaire, comme de coutume, et très vaste, est entourée sur ses quatre côtés d'un portique soutenu par dix-huit colonnes corinthiennes. On a trouvé entre les colonnes, neuf vasques de marbre blanc, quatre tables supportées par des pieds de chimères, et neuf statuettes représentant des Bacchus, des Faunes, et des Amours tenant des oies. Les murailles, peintes en noir et en rouge, sont ornées dans leur partie supérieure, d'une corniche à peu près intacte, richement décorée.

Les diverses pièces qui donnent sur l'atrium sont décorées de peintures du plus haut intérêt. Sur les murs de la pièce principale se déroule une frise du goût le plus délicat et de l'exécution la plus spirituelle.

Elle représente des scènes de la vie de tous les jours, avec des amours ailés pour acteurs. Pompeï a déjà fourni bon nombre de sujets du même genre, mais beaucoup moins bien conservés et d'un travail beaucoup moins raffiné. Une de ces scènes représente un *Atelier de couronnes*. On y voit, d'un côté la fabrication, et de l'autre, la vente. Ailleurs dans un *Atelier de foulons*, deux femmes piétinent des draps dans une cuve; deux génies, plus loin, étendent sur un séchoir les draps mouillés ; un troisième génie montre aux surveillantes de l'atelier son travail ; deux femmes enfin, à droite de la composition, plient les draps qu'on vient de leur apporter.

Une *Boutique d'orfèvre* n'est pas moins curieuse. Tandis qu'un amour, au comptoir, pèse sur une balance le bijou qu'une riche cliente, assise devant lui, vient de choisir, d'autres amours martèlent sur de légères enclumes des pièces d'or et d'argent.

Une *Course de chars* nous donne à merveille l'idée d'un des spectacles du cirque. Debout sur leurs étroits véhicules, traînés chacun par une paire d'antilopes, quatre cochers, vêtus comme nos modernes jockeys, de casaques de couleur, simulent leur fringant équipage et luttent entre eux de vitesse.

Outre cette jolie frise, trois tableaux séparés constituent les pièces capitales de la décoration. Leurs dimensions à chacun sont d'un mètre carré environ. Ils retracent différents épisodes de l'histoire légendaire de Thèbes.

Le premier représente Hercule enfant étouffant les serpents que Junon, dans sa jalouse colère, a suscités contre lui. Jupiter, assis sur son trône, contemple avec un sourire ravi l'exploit du héros naissant, et Alcmène, cachée derrière lui, suit d'un regard mi-effrayé, mi-ravi, les péripéties de la lutte.

Amphion et Zéthus, dans le second morceau, tirent vengeance de Dircé qui, après avoir fait répudier par leur père Lycus leur mère Antiope, s'était fait épouser à sa place. Ils l'attachent, après lui avoir lié les pieds et les mains, à la queue d'un taureau indompté.

Le meurtre de Penthée fait le sujet du troisième tableau. Affolées par Dionysos, dont Penthée a fait interdire le culte, la mère et les sœurs du roi de Thèbes sont allées rejoindre les Bacchantes. Elles ont surpris le malheureux, tandis qu'il les épiait, et, saisies d'une fureur insensée, elles le tuent en le perçant de leurs thyrses.

Toutes ces peintures, au lieu d'être transportées, comme on l'avait fait jusqu'ici, au musée de Naples, seront laissées sur place. La mesure est excellente. On appréciera d'autant mieux ces remarquables morceaux de l'art antique qu'on les verra dans leurs cadres, au milieu même du décor pour lequel on les exécuta, et dont ils sont partie intégrante.

—

Un cultivateur de Pavie, près Auch, vient de découvrir un grand nombre de pièces de monnaie en argent portant l'image d'un mouton.

On sait que les monnaies prirent le nom des rois seulement sous le règne d'Henri II ; ainsi on les appela d'abord « un Henri d'or », puis sous Louis XIII, elles prirent le nom de « Louis d'or » et et plus tard enfin, on les appela, mais moins couramment « des Napoléons » quoiqu'il y en eut davantage.

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

ARMÉE DE SAMBRE-ET-MEUSE

(Au quartier général de Warem)

Le 8 fructidor, l'an II de la République française, une, indivisible et démocratique

Le général de division ERNOUF,
chef de l'état-major général de l'armée de Sambre-et-Meuse.

Au général Schérer,

J'ai reçu, mon cher camarade, ta lettre qui contenait la copie de la réponse du général commandant à Valenciennes, je désirerais bien que cette place pût rentrer intacte sous le gouvernement, mais je pressens que le Comité de Salut public n'accédera pas aux conditions proposées. Ce serait marcher en arrière et s'écarter de l'intention du décret. Je crois que tu fais bien de te préparer pour le siège. J'ai écrit à la Commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre, pour faire arriver les ingénieurs que le citoyen Marescou a demandés ; j'en recevrai sûrement incessamment la réponse.

Je n'ai point de nouvelles à t'apprendre, nous sommes ici en stagnation. Aussitôt qu'il y aura quelque chose de nouveau je t'en ferai part.

Salut, Fraternité et Amitié,

ERNOUF.

ARMEE D'ITALIE

Loano, le 19 vendemiaire, 3e année de la République française, une et indivisible.

MASSENA, général divisionnaire,
commandant l'aile droite de l'armée d'Italie,

Au représentant du peuple Saticetti,

Les marques de confiance et d'amitié que tu as bien voulu me donner, et les promesses que tu m'as faites avant ton départ, citoyen représentant, ne me laissent pas douter un moment, que tu feras facilement expédier mon brevet de général divisionnaire. Inutilement, je te répéterai que j'ai été nommé à ce grade au Port-la-Montagne, puisque tu es un des signataires de ma nomination.

Tu n'ignores pas non plus, que la Convention nationale, a, par un décret, confirmé toutes les nominations qui furent faites en faveur des militaires, qui avaient contribué à chasser l'ennemi, et à rendre à la République cette ville rebesle. Tu sais

également qu'à l'ouverture de la campagne, j'ai été chargé de commander en chef l'expédition d'Oneille, que, par suite de cette expédition et de celle de Saorgio, j'ai commandé et continué de commander l'aile droite de l'armée.

Je n'entrerai point dans le détail de ce que j'ai fait, et de ce que je désire encore faire pour l'anéantissement des tyrans et le triomphe des armées de la République ; tu connais mes sentiments et mon activité, c'est donc avec la plus grande confiance que je rappelle à ton souvenir les promesses que tu m'as faites.

Rien de nouveau ici, l'armée est dans la même position où tu l'as laissée, l'ennemi, après sa déroute dans l'affaire de Dégo, n'a fait aucun mouvement pour s'emparer des positions dont nous l'avons chassé. Au reste, nous ne cessons d'être en mesure pour le bien recevoir, et même pour lui faire une nouvelle visite, si nous en recevons l'ordre.

Salut et Fraternité,

MASSENA.

P. S. — Je viens d'apprendre qu'un nouveau décret confirme toutes les nominations d'officiers généraux, faites par les représentants du peuple pour les armées. Il ne peut donc, actuellement y avoir de difficulté sur l'expédition de mon brevet de général divisionnaire, mais je serais très flatté qu'on y employât les mêmes expressions que celles contenues dans ma nomination (de laquelle, j'ai envoyé copie à la Commission de l'organisation et mouvement de l'armée de terre), parce que tout républicain est sans doute jaloux d'avoir et de conserver le plus beau des titres, celui qui constate qu'il a honorablement servi sa patrie.

MA.

CURIOSITÉS ET TROUVAILLES

Passage d'une lettre de Thévenet à M. d'Aravay, secrétaire particulier du comte de Provence, alors en exil à Mittau (XXXII, *Nouvelles de l'Intermédiaire* p. 100). — L'anecdote scatologique, publiée à la page 100 (impossible de mieux choisir la place !) des *Nouvelles de l'Intermédiaire*, n'est nullement inédite. Les amateurs d'histoire grasse, pourront la lire, par ce temps de carnaval, beaucoup plus au complet dans les *Souvenirs et anecdotes d'Audiger* (page 161). D'E.

***

— Mais à quelle date ont paru ces *souvenirs* ? Ce qui est certain c'est que la lettre existe dans les papiers conservés au Ministère des Affaires étrangères. T. J.

—

Un pharaon sous la colonne de Juillet. — Le comte de Forbin, qui fut pendant trente ans directeur des musées royaux, raconte le fait suivant :

« Lorsqu'on arrangea le musée égyptien, on dépouilla de leurs bandelettes deux ou trois de ces momies, qui furent déposées dans des vitrines. L'une d'elles, au bout de quelque temps, se décomposa, les chairs s'amollirent, et une nuée obscurcit les glaces, dégageant une odeur fétide. »

Le comte de Forbin ne voulut pas laisser jeter aux vents ces débris royaux. il les fit enfermer hermétiquement dans une sorte de cercueil, que l'on monta ensuite dans ses greniers. Mais le comte voyait avec tristesse un pharaon confondu dans les combles du Louvre avec de vieux cadres.

La Révolution de 1830 arriva, et dans la nuit du 30 au 31 juillet, on creusa, dans un des jardins du Louvre, faisant face à Saint-Germain-l'Auxerrois, une énorme fosse où furent apportés les cadavres des héros des trois journées. Le comte de Forbin qui, fidèle à son poste, n'avait pas quitté le Louvre, eut l'idée lumineuse de faire descendre furtivement son cher pharaon qui, dans l'ombre de la nuit, fut confondu pêle-mêle avec les cercueils des « patriotes. »

Ce tumulus resta longtemps orné de cyprès et de drapeaux tricolores, sous la garde d'un pauvre caniche, qui avait suivi le corps de son maître et que la charité des concierges du quartier avait nourri pendant de longs mois.

Enfin, la colonne de Juillet fut édifiée et l'on transporta en grande pompe les restes des patriotes, et le pharaon par dessus le marché, lequel est sans doute bien étonné de se trouver en pareille compagnie!

—

L'origine normande des Dumas. — Savait-on que le domaine de la Pailleterie, l'ancien fief des Davy, sieurs de la Pailleterie, ancêtres des Dumas, existât encore? C'est M. Georges Dubosc, de Rouen, l'auteur d'une curieuse et savante étude sur l'origine normande des Dumas, qui nous l'apprend.

Le domaine de la Pailleterie, situé dans le pays de Caux, appartient actuellement à Mlle Maria Fauquet-Lemaître, de Bolbec, qui l'a loué à ferme. Le château représente un grand corps de logis à hautes toitures, flanqué aux quatre angles de quatre bâtiments à toitures avec épis formant tourelles. Toute la construction est en briques, avec chaînages et bandeaux de pierre.

Sur le manoir en pierre on lit:

Dame Anne de Pardieu
Qui a faict bâtir ce lieu
Par la grâce de Dieu
L'an de grâce 1616.

Cette dame Anne de Pardieu était la femme de Pierre Davy, sieur de la Pailleterie, gentilhomme ordinaire de la maison de Marie de Bourbon, duchesse d'Estoutteville, qui fut embassadeur du Roi en Suisse et dont l'arrière petit-fils allait être le marquis Alexandre Davy de la Pailleterie, père du général Alexandre Dumas.

On voit qu'en allant s'établir dans le pays normand, à Puys, l'auteur du *Demi-Monde* ne faisait que retourner à son pays d'origine.

NOUVELLES

Paris

Le musée Carnavalet vient d'acheter à un habitant d'Orléans, M. Auguste Dérigny, un petit tableau représentant le Pont-Neuf au dix-septième siècle. On sait qu'à cette époque, le Pont-Neuf était un des endroits les plus fréquentés de Paris et le rendez-vous des flâneurs qui venaient y écouter les lazzi de Tabarin, Gautier-Garguille, Turlupin et Gros-Guillaume.

Cette toile, avec sa foule bigarrée de charlatans, vendeurs d'opiats et d'onguents, chanteurs et empiriques, sera un précieux document pour notre musée de la rue de Sévigné.

—

Algérie

Tombes puniques à Collo. — Collo est un petit port de la province de Constantine. Depuis longtemps on avait remarqué, dans la corniche qui longe la mer, des grottes taillées dans le roc, qui servaient autrefois de refuge aux pirates. L'examen de ces chambres convainquit M. Hélo, (capitaine au 61e de ligne, alors au 3e tirailleurs algériens), qu'il était en présence de tombes et le détermina à explorer la colline qui borde la mer. Il y a découvert toute une nécropole punique, dont les tombes les plus anciennes remontent à la fin de la période punique; les autres sont de l'époque numide. Ces tombes, toutes taillées dans la pente de la montagne, n'ont ni escaliers, ni cheminées. Elles se composent d'une petite chambre, précédée d'une entrée, à laquelle elle est reliée par un couloir. Des deux côtés de chaque chambre se trouvent deux banquettes parallèles.

L'intérieur des tombes était bouleversé et plein de terre; néanmoins M. Hélo, a pu en retirer un grand nombre de poteries, divers objets de bronze, quelques clous recourbés à grosses tête et des statuettes de type égyptisant. Les ossements pour la plupart ne sont pas calcinés.

A côté de ces sépultures, M. Hélo en a trouvé d'autres en grand nombre, plus rudimentaires, composées d'une amphore, pleine d'ossements, recouverte de brique, formant toit. C'étaient sans doute les sépultures des pauvres.

Les vases trouvés méritent une mention spéciale. Plusieurs sont des vases anthropoïdes avec une tête, des bras et des seins, très analogues aux poteries de Rhodes. Jusqu'aux dernières décou-

vertes du père Delattre, on n'en avait trouvé que deux en Afrique, qui sont au musée de Constantine.

Sur un assez grand nombre de poteries, M. Hélo a trouvé des estampilles puniques gravés au burin et dont il a envoyé à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres des reproductions fort exactes. Les caractères sont d'une bonne époque, antérieures à l'emploi du néopunique.

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

—

ÉTRANGER

Angleterre

Aux expositions déjà ouvertes à Londres, celle d'art espagnol et celle des maîtres anciens, à Burlington-House, vient de s'en ajouter une, à la Grafton-Gallery, qui ne nous intéresse pas moins, car elle offre un superbe ensemble des œuvres de « l'école de Barbizon » : Diaz, Rousseau, Daubigny, Corot (avec plusieurs de ses belles *Vues d'Italie*), Millet (dont on voit les pastels de l'*Angelus* et de l'*Orage*, Michet (*Rivière et Plaine*, qui est un des succès de l'exposition) et plusieurs autres de nos grands paysagistes sont représentés là excellemment en deux cents tableaux, appartenant à un même amateur qui a gardé l'anonyme.

***

Une jolie légende née sur les brouillards de la Tamise et peu connue, croyons-nous, raconte ceci :

Février était dans sa jeunesse c'est-à-dire au commencement du monde un joueur forcené. Bien qu'il perdit sans cesse, il remuait constamment les cartes.

Un jour, aux trois quarts ruiné, il engagea une dernière partie avec ses deux partenaires habituels, qui étaient, tout naturellement, ses voisins Janvier et Mars.

Ceux-ci gagnèrent.

N'ayant plus d'enjeu, le pauvre Février leur céda à chacun un jour.

Et voilà pourquoi Janvier et Mars ont trente et un jours, tandis que Février n'en a que vingt-huit ou vingt-neuf, selon les années.

Egypte.

A propos de la récente découverte par le capitaine Lyons d'un nilomètre très ancien, au cours des travaux entrepris parmi les ruines de Philœ, un correspondant nous adresse l'extrait suivant d'un ouvrage publié à Londres en 1670. Cet ouvrage est la traduction d'un récit écrit en hollandais par un voyageur envoyé par le gouvernement français pour visiter ce pays :

Plusieurs piliers ont été érigés en divers endroits pour mesurer la crue du Nil. Le premier était à Menouf ou Memphis; il fut construit par Joseph Jacobus. Lorsqu'il tomba en ruine, une riche dame cophte, nommée Deluca, en fit ériger deux autres, l'un à Tmine ou Thèbes, l'autre à Achmin. Quand ce dernier fut détérioré, les Grecs en construisirent un à Kasr Issema, où, dit-on, on en voit encore les vestiges.

Lorsqu'Amril Asshad eut conquis l'Egypte, il fit construire un nilomètre à Issine, dans le même but. Celui-ci resta entier jusqu'au temps d'Abd-el-Aziz Ibn Merouan, un calife d'Egypte qui en fit élever un à Hélouan, sa résidence favorite.

Le dernier de ces piliers se trouve à Roude (Roda), on peut le voir encore (1660). Il fut élevé par ordre d'Azamed Ibn Zed el Nettuchi.

—

Arabie.

La plante qui fait rire.

Il existe, paraît-il, en Arabie, une plante qui produit exactement le même effet que le gaz hilarant.

On en trouve une variété naine à Kaseem et une autre à Oman, qui atteint une hauteur de un mètre et plus, avec des branches ligneuses formant une large touffe et des feuilles d'un vert foncé.

Les baies contiennent deux ou trois graines noires de la grosseur et de la forme d'un haricot. Ces graines ont légèrement l'odeur de l'opium; le goût en est sucré. Ce sont elles qui contiennent le principe actif de cette plante extraordinaire.

Pour employer ces grains, on les pulvérise. La personne qui en a absorbé une faible dose commence à rire à gorge déployée, d'une façon souvent violente : elle danse, elle chante, se met à sauter comme une chèvre, et pendant une heure cet effet bizarre persiste.

Paris. Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux.

L'Administrateur-Gérant : LÉON LENÈGRE.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. 10 Mars 1896.

Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 7.

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

Le Comte de MONTLIVAULT
Intendant Général de S. M. l'Impératrice Joséphine
au Ministre du Commerce et des Manufactures.

I.

S. M. l'Impératrice Joséphine possède à la Martinique l'habitation entière des trois islets et d'une autre située au Lamentin. Par accumulation successive des produits de ces propriétés, elle se trouve avoir en magasin plus de sept cents boucants de sucre qui, importés dans ce pays-ci, produiraient un capital considérable.

M. Ledet de Segray, négociant distingué, qui a des relations avec les Etats-Unis, m'a proposé de les faire venir dans un des ports de France. J'ai soumis cette proposition à Sa Majesté qui m'a fait connaître sa volonté de ne l'accepter qu'avec l'agrément de l'Empereur, et m'a ordonné de prendre sur cet objet les avis de Votre Excellence ; en conséquence, j'ai demandé à M. Ledet de Segray, une lettre explicative des moyens qu'il veut mettre en usage.

J'ai l'honneur d'en envoyer une copie à Votre Excellence, en la priant de me faire savoir si elle juge cette proposition admissible et dans le cas où elle la trouverait convenable, de vouloir bien solliciter l'agrément de Sa Majesté l'Empereur.

Comte de Montlivault,
Intendant Général de S. M. l'Impératrice Joséphine.

II

Monseigneur,

Je profite de la permission que Votre Excellence a bien voulu me donner il y a quelques jours au Château, et je lui envoie une note relative à l'affaire dont j'ai eu l'honneur de l'entretenir. Je vous prie, Monseigneur, de vouloir bien en prendre connaissance, et me dire si elle peut réussir ou non.

Si la chose est possible, j'aurais mauvaise grâce de douter de la bonne volonté que vous mettrez sans doute à en faciliter le succès ; et dans ce cas, je vous demanderai, en grâce, de prendre les ordres de l'Empereur sans l'autorisation de qui on ne veut rien entreprendre.

Agréez, Monsieur le Comte, la nouvelle expression de la haute et respectueuse considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

Comte de Montlivault.

Paris, 7 janvier 1813.

P c. c. Charavay.

CURIOSITÉS ET TROUVAILLES

Un placet d'Adrienne Le Couvreur au duc de Bourbon. — La pièce que nous publions ci-dessous et que nous croyons inédite — M. Monval, le savant archiviste de la Comédie Française (1), à qui nous l'avons soumise, ne la connaissait pas — est extraite d'un manuscrit de la Bibliothèque Nationale (n° 22798, *Fonds français. Collection Dangeau.*)

A Son Altesse Sérénissime, Monseigneur le Duc,

Adriène (*sic*) Le Couvreur suplie très humblement Votre Altesse Sérénissime de luy accorder une pension du Roy; telle que plusieurs de ses camarades l'ont obtenue. Elle espère, Monseigneur, qu'en faisant un moment d'attention sur son zèle, son utilité et la dépense qu'elle est obligée de faire, Votre Altesse Sérénissime ne luy refusera pas une grâce qui luy est si nécessaire, et qui sera la seule faveur et le seul bénéfice qui la puisse distinguer de celles qui sont le moins utilles à la Troupe et les moins agréables au public.

M. le Duc d'Aumont.

Comme d'ordinaire, ce placet n'est ni daté, ni signé. Le principat déplorable du duc de Bourbon ayant duré de 1723 à 1726, c'est évidemment à cette époque qu'Adrienne Le Couvreur fit demander au successeur du Régent une pension par l'intermédiaire du duc d'Aumont, un des gentilshommes de la Chambre. D'ailleurs le placet n'est pas un autographe de la grande tragédienne. La solliciteuse qui avait une écriture détestable, avait préféré dicter sa supplique à un calligraphe.

—

Un bibliothécaire poète. — Parmi les écrivains qui n'ont pas fait partie de l'Académie, il en est un dont le nom est bien connu des lettres, et mérite d'être rappelé, c'est celui d'Hippolyte Lucas, auteur de nombreux écrits, et notamment d'une excellente *histoire philosophique et littéraire du théâtre français, depuis son origine jusqu'à nos jours*. Cet érudit fut en même temps un vrai poète, à qui l'on doit un volume de vers plusieurs fois réédité : *Heures d'Amour*, qui rappelle la grâce attique d'André Chénier, et la mélancolie de Thomas Moore. Il fut encore l'auteur applaudi de divers drames en vers tirés du théâtre grec ou espagnol, tels que *Alceste*, *Médée*, *Le Tisserand de Ségovie*, *Le Médecin de son honneur*, etc., et de nombreux livrets d'opéras et d'opéras comiques, parmi lesquels *Lalla-Roukh*. Son histoire du théâtre français, à laquelle on a souvent recours, en omettant trop souvent de la citer, fait autorité en critique. Cet ouvrage, récemment réimprimé par Flammarion est, à coup sûr, l'un des plus documentés et des mieux composés que nous ayons sur notre littérature dramatique. Hippolyte Lucas appartint à cette génération de travailleurs opiniâtres qui fouillèrent patiemment les littératures étrangères, remontèrent aux origines et posèrent, des premiers, les bases d'une critique rationnelle appuyée sur des faits bien déterminés. S'il ne devint pas membre de l'Académie, cela a tenu à la modestie de son caractère. Né à Rennes en 1807, il mourut à Paris en 1878. Edmond About, en faisant de lui un éloge mérité, a dit, qu'après quarante ans de service dans la critique, il était mort sans laisser un ennemi. En effet, Hippolyte Lucas n'avait pas d'ennemi. Ce fut là sa force, et un peu aussi sa faiblesse. Il ne savait pas ou plutôt il ne voulait pas se faire craindre. Il parlait aussi volontiers d'un débutant que d'un littérateur en vogue. C'était pour lui un devoir de conscience. Peut être aussi sa fierté bretonne un peu farouche s'accomodait-elle mal de ces petites adulations qui poussent tout doucement un homme sur le chemin de l'Académie, et se changent en bulletins favorables au grand jour.

On vient de publier (1) les lettres qu'Hippolyte Lucas, alors bibliothécaire à l'Arsenal, adressait à sa famille pendant le siège. Ces lettres, pelure d'oignon, emportées par ballon, au-dessus des lignes prussiennes, font honneur à celui qui les a écrites. Elles ont conservé, à 25 ans de distance, tout l'attrait de la vision personnelle, et elles respirent cette belle humeur, au milieu du danger, qui a été la note caractéristique de cette époque tragique.

Je déjeune, écrit Hippolyte Lucas à la date du 3 octobre 1870, en trempant des croûtes dans un verre de vin, quand ma cotelette me manque, et je fume un cigare par là-dessus.

(1) Il a édité *le premier*, les lettres d'Adrienne Le Couvreur.

(1) Nouvelle Revue rétrospective.

Je m'estime encore très heureux d'avoir du vin, et je ne m'en porte pas plus mal. On veut nous *faire cuire dans notre jus*, le jus n'est pas gras, mais je serai dur à cuire.

La question des cotelettes n'était pas une petite affaire en ce temps là. Hippolyte Lucas en avait trois, qui marinaient dans du vinaigre, et qu'il conservait précieusement, en prévision des jours pires.

J'ai presque envie, s'écrie-t-il, d'inviter le Ministre de l'Instruction publique à déjeuner.

Il aurait bien voulu joindre à ces cotelettes un fromage de Hollande, mais le gouvernement s'en réservait la distribution.

Je ne puis pourtant pas, dit-il, aller demander un fromage de Hollande au général Trochu.

La détresse augmente, et avec elle le danger, le bibliothécaire-poète ne se laisse pas abattre plus que Paris tout entier, et il adresse à sa femme ces lignes pleines de patriotisme, relevées à la fin par une légère pointe d'humour.

L'armistice est repoussé, nous retombons impitoyablement dans la guerre, et c'est, je crois, ce qu'il y a de mieux pour l'honneur de la France; nous serons probablement bombardés ces jours-ci, je ne m'en effraie pas, et je préfère à une paix honteuse tous les dangers que nous pouvons courir. Tout ce qui me reste de vieux sang français et breton dans les veines se révolte à la pensée que nous subirions, sans nous être défendus jusqu'à la mort, les conditions de la Prusse. Résignons-nous. La seule chose qui me serait désagréable serait de mourir de faim à une époque de ma vie où par contradiction, j'ai plus d'appétit que jamais.

Le bombardement a lieu, les obus tombent autour de l'Arsenal, il y a des victimes, Hippolyte Lucas n'abandonna pas son poste, il se tient dans la salle de lecture de la bibliothèque, sans feu, enveloppé dans une couverture de rempart, comme un capitaine de navire sur son banc de quart.

Tout cela n'est pas gai, écrit-il, mais on ne pense pas à capituler, on ne pense qu'à sortir, pour faire payer à l'ennemi ses audaces et ses ignominies.

C'était enfin le sentiment général. Malheureusement les souffrances héroïquement supportées par toute une population ne purent lui éviter la honte d'une capitulation, et c'est avec une douleur contenue qu'Hippolyte Lucas annonce cette funeste nouvelle. Il écrit gravement, sobrement, gardant ses réflexions pour lui, comme il convenait en d'aussi tristes circonstances. Le bibliothécaire-poète qui communiquait ainsi ses impressions à sa famille, au jour le jour, et qui composait, dans ses heures de répit, des odes vengeresses, contre les Prussiens, qu'on a retrouvées depuis dans ses papiers, savait agir, le moment venu, et dans les derniers jours de la Commune, il ne contribua pas peu, avec l'aide de ses collègues, à protéger la bibliothèque de l'Arsenal contre l'incendie, donnant le premier, l'exemple de la vigilance et du dévouement. Tel fut cet écrivain qu'on aurait tort d'oublier, car ce fut un homme de talent, doublé d'un homme de cœur.

—

De omni re scibili. — Sous ce titre que beaucoup de personnes trouveront un peu prétentieux, parce qu'il rappelle l'outrecuidance de Pic de La Mirandole, mais qui est justifié par le contenu, H. Jouve, 15, r. Racine, a publié un livre comme il n'en paraît guère dans notre temps un peu trop positif, un livre *fin de siècle*, pour nous servir d'une expression courante. En effet, ce livre a la prétention de faire table rase des erreurs (théoriques) acceptées dans la science actuelle et de les remplacer par des explications plus logiques et parfaitement conformes aux *faits*. Tout en respectant les faits acquis par l'observation, tout en restant fidèle aux grandes et belles théories qui ont immortalisé les Pythagore, les Copernic, les Newton, les Laplace, les Lavoisier, *De omni re scibili* combat certaines *petites théories* de la science actuelle qui, d'après ce qu'il établit, seraient erronées. En tout cas, les données nouvelles contenues dans cet ouvrage méritent d'être étudiées sérieusement. Quelques-unes d'entre elles sont déjà confirmées pratiquement. La belle découverte, due au professeur Rœntgen de Vürzburg, de la photographie au travers des corps opaques confirme parfaitement tout ce qui est dit dans le *De omni re scibili* sur le nombre extrêmement grand des spectres lumineux au-dessus et au-dessous de *notre* spectre ordinaire et sur la non-existence d'une opacité *absolue* des corps.

Nous allons passer en revue l'ouvrage en question, en faisant ressortir ce qui nous semble le plus digne d'intérêt.

Le livre I (l'ouvrage est partagé en sept *livres*) est consacré à des questions philosophiques. Bien que quelques-unes de ces questions doivent rester insolubles pour notre intelligence, il n'est pas inutile de les lire, parce que, traitées très simplement, sans l'emploi de termes connus seulement des initiés, elles sont compréhensibles à tout le monde, et puis, comme dit Camille Flammarion, parce que cela « fera penser ». C'est là un résultat qui est loin d'être insignifiant. Sur les 1,500 millions d'êtres humains qui vivent autour de notre petite planète combien *pensent* vraiment ? Une infime minorité.»

Le Livre II contient des pages intéressantes sur les virus et les venins, et un chapitre de ce Livre est consacré au traitement de la syphilis par la vaccination. Ce traitement a été expérimenté dans beaucoup d'hôpitaux de la Russie et on a obtenu des résultats très favorables. Quoique cette question intéresse le public en général, mais, vu son caractère spécial, technique, nous la renvoyons aux médecins.

Mais ce qu'il y a de plus intéressant pour tout le monde, vu la vulgarisation actuelle des sciences, ce sont les questions étudiées dans les Livres suivants. En effet, le mouvement des étoiles et en général de tous les corps célestes dans le même sens, d'après une loi unique ; le mouvement appelé dans le *De omni re scibili* mouvement de *deuxième rotation* qui explique d'une manière très simple les anomalies apparentes d'Uranus, de Neptune et de leurs satellites, et qui explique en même temps la marche rétrograde de certaines planètes ; la formation des éléments chimiques sur la surface des corps célestes à mesure de leur refroidissement, formation qui explique les taches solaires, les étoiles dites temporaires, les différentes couleurs des étoiles et les changements de ces couleurs ; tout cela ne mérite-t-il pas d'être étudié ?

Mais ce qui a la plus grande portée c'est la nouvelle théorie de la chaleur. D'après le *De omni re scibili* la chaleur est un mouvement rotatoire des molécules. Voyons un peu. Personne ne peut constater *de visu* l'existence des molécules et leurs mouvements ; mais cette existence est évidente, car sans elle la dilatation, la compression des corps, les combinaisons et les décompositions chimiques seraient impossibles. Quant au mouvement de rotation, si l'on admet le mouvement vibratoire, le mouvement rotatoire est tout aussi admissible. Du reste, beaucoup de chimistes et parmi eux l'illustre Berthelot admettent ce mouvement. Alors, la rotation des molécules existant, son accélération augmentant le mouvement centrifuge, la dilatation des corps dans la composition desquels entrent ces molécules s'ensuit naturellement. Donc rotation moléculaire et chaleur c'est tout un, la dilatation des corps étant un effet de la chaleur.

Cette explication de la chaleur est déjà intéressante par elle-même. Mais si l'on envisage les nouveaux horizons qu'elle ouvre à la science, si l'on en accepte toutes les conséquences, on recule épouvanté ! Car, par la similitude des mouvements, par l'identité des lois qui les régissent, on arrive à l'assimilation des groupes moléculaires aux groupes des corps célestes ; en allant plus loin, on arrive à admettre l'existence des mondes dans le microcosme ; et, comme Flammarion nous prouve victorieusement que tous les mondes sont ou seront habités, on arrive à supposer dans le microcosme des mondes habités !!!... Voilà une hypothèse hardie, trop hardie peut-être !

En tout cas, nous engageons nos lecteurs particulièrement et en général la presse à prendre connaissance du livre que nous signalons à leur attention. Il est appelé à rendre service à la science et à l'humanité.

NOUVELLES

Alsace

Découverte archéologique. — On a découvert sur le Bollenberg, près Roufach, en Alsace, plusieurs cercueils longs de deux mètres et datant apparemment des Romains et des Celtes.

Cinq de ces cercueils ont été envoyés au Musée de Colmar et un à Mulhouse.

On a, en outre, trouvé des flèches, des couteaux, de gigantesques éperons, des urnes en terre verte ou brune contenant des cendres, des médailles de bronze à l'effigie de l'empereur romain Probus, ainsi que deux médailles commémoratives mérovingiennes.

L'Administrateur-Gérant : Léon Lenègre.

Paris. Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. 20 Mars 1896.

Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 8.

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

ANNE D'AUTRICHE

La Reine Anne a Madame sa sœur
Suscription : A ma seur (*sic*)

2 mai 1632 (écriture étrangère)

Ma Seur,

Jay trop de deplaisir de vostre esloignement et trop de désir de vostre precense (*sic*) pour en perdre si tost le souvenir, assures-vous qu'il mennuye bien fort de ne vous pas voir, et que aussy tost que j'en trouveray l'occasion, je ne la perdray point.

Aymes moy donc tousjours et me croyés,

Ma seur,

Vostre bien bonne et affectionnée seur.

Anne.

P. c. c. : C. de La Benotte.

Le Marquis de CLERMONT-TONNERRE, Ministre de la Guerre a Monsieur Charles-François Liot, sous-inspecteur de la division des fonds au Ministère de la Marine (1).

Paris, le 27 avril 1815.

Monsieur, j'ai reçu avec plaisir la lettre que vous m'avez écrite, en date du 25 novembre, quoiqu'ayant quitté le Ministère de la Marine, je ne cesse pas de m'intéresser beaucoup a tout ce qui dépend de ce département, et j'ai appris avec une véritable satisfaction que vous étiez content de votre position, au reste vous n'aurez qu'à vous féliciter de vous trouver sous les ordres de M. le Comte de Chabrol que la confiance du Roi y a appelé, et dont la conduite prouve a ses administrés que cette confiance était bien méritée.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre, Secrétaire d'Etat de la Guerre,

Signé : Marquis de CLERMONT-TONNERRE.

---

(1) L'original de cette pièce se trouve dans la collection des papiers de la famille Trigant et de ses alliés, propriété de M. le baron Maxime Trigant de la Tour.



CURIOSITÉS ET TROUVAILLES

La dépanthéonisation de Marat et de Mirabeau et le sort de leurs restes mortels. — Nous avons appris qu'un groupe d'admirateurs de Marat, *l'ami du peuple* se proposait d'exhumer les restes mortels, qu'ils croient conservés dans un cercueil de plomb et déposés dans le sol du jardin de M. J. Durand, marchand de vins, à l'enseigne du *Vieux Paris*, rue de la Montagne Ste-Geneviève numéro 68, sur l'emplacement de l'ancien cimetière de Ste-Geneviève et en face de l'église St-Etienne-du-Mont. M. Durand dit que d'après les déclarations de ses prédécesseurs et d'après la notoriété publique, le corps de Marat aurait été inhumé dans le sol de son jardin. Il résulte des pièces reproduites ci-après que les précieux restes de *l'ami du peuple* ont été retirés, par le peuple même, de son cercueil de plomb et qu'ils ont été sans doute confiés à la fosse commune, la seule en usage à cette époque, en exécution de la lettre du ministre de l'instruction publique du 7 ventôse an 3.

C'est aussi dans ce cimetière que doivent se trouver les restes de Mirabeau, retirés du Panthéon, en exécution d'un décret de la convention nationale du 5 frimaire an 2, pour faire place au corps de Marat et remis à un huissier, qui fit conduire et déposer le cercueil dans le lieu ordinaire des sépultures de la section. Le sort commun des restes de ces deux hommes, célèbres à des titres bien différents, nous paraît démontré par cette circonstance que la garde des deux cercueils de plomb, entièrement vides, avait été confiée immédiatement au fossoyeur de la section du Panthéon et qu'ils avaient été déposés dans un local voisin.

La Convention nationale cédant à l'opinion publique avait décrété le 20 Pluviose an 3, que les honneurs du Panthéon ne pourraient être décernés à aucun citoyen et que son buste ne pourrait être placé dans la salle de la Convention nationale et dans les lieux publics que dix ans après sa mort. Le lendemain de ce décret, à l'ouverture de la séance de la Convention, on enleva de la salle les bustes de Marat, de Lepelletier de St-Fargeau, du représentant Beauvais et du général Dampierre, ainsi que les deux tableaux de la composition de David, représentant la mort de Lepelletier de St-Fargeau et celle de Marat lesquels furent remis à David, qui en avait reçu le prix.

Quelques femmes habituées des tribunes, tâchèrent en vain de troubler, par leurs vociférations, cette exécution du décret de la veille ; leurs cris de fureur furent étouffés par les exclamations universelles : *Vive la République ! à bas les furies de guillotine !*

Ce décret fut exécuté dans toutes les sections, malgré les clameurs et les rurugissements des terroristes.

Le 20 pluviose, le buste de Marat avait été renversé à la Halle ; un boucher le couvrit d'abord de sang pour montrer Marat, disait-il, avec l'attribut qui lui convenait.

A la séance de la Convention nationale du 22 pluviose, les délégués de la section de la Fraternité admis en grand nombre à la barre, ont dit qne débarrassés de toute espèce d'influence, grâce à la précieuse révolution du 9 thermidor la section exprimait librement son opinion en disant qu'elle n'avait vu dans le prétendu *ami du peuple* que l'évangéliste de l'anarchie, l'apôtre du pillage et du meurtre, le principal provocateur des journées des 2 et 3 septembre, journées horribles, qui terniraient la gloire de la plus étonnante des révolutions, si leurs auteurs et acteurs pouvaient rester impunis ; que le buste de Marat blessait la vue des vrais républicains des amis de l'ordre, de la justice et des lois, qu'au milieu des démonstrations de la plus vive allégresse, le buste de Marat avait été enlevé et brisé.

Le 30 du même mois la commission des monuments relatifs aux arts et aux sciences chargea le citoyen Millin, membre de la section des antiquités, de prendre des renseignements sur le lieu où se trouvait alors le vase précieux en agate, d'un seul morceau, provenant du garde-meuble et qui renfermait peu de temps auparavant *le cœur de Marat*, remis aux *Cordeliers* qui avaient obtenu l'autorisation de le conserver dans le lieu de leurs séances patriotiques, et qu'ils avaient suspendu à la voûte de leur salle.

D'après une lettre du 5 ventôse, an III, insérée dans le *Journal de Paris*, le ci-

toyen Terdy a déclaré qu'il avait gardé le cœur de Marat dans un vase en plomb. Le vase précieux avait disparu, et il n'en pas été retrouvé de traces.

Enfin, à la date du 7 ventôse, an III, Guinguéné, président de la commission exécutive (lisez Ministre), de l'Instruction publique, adressa cette lettre au citoyen Souflot, inspecteur général du Panthéon.

Citoyen,

La famille de feu Marat ne s'étant pas présentée pour enlever son corps du Panthéon, ainsi que l'a fait la famille Lepelletier, aux termes de la loi du 20 Pluviôse dernier, nous vous invitons et autorisons, comme inspecteur du Panthéon, à donner des ordres nécessaires, pour que la loi ait la plus prompte exécution et que le corps de feu Marat soit inhumé dans le cimetière le plus voisin.

Salut et fraternité,

GUINGUÉNÉ.

Conformément à cette invitation la remise du corps de Marat fut faite et constatée par ce procès-verbal, dressé par le citoyen Parot, commissaire, assisté du citoyen Desgranges, son greffier :

Nous, Michel Parot, commissaire civil de la section du Panthéon français, etc., nous sommes transporté au monument du Panthéon et en avons fait extraire les restes de Marat, renfermés dans un cercueil de plomb, couvert d'une caisse de bois, en présence du citoyen Soufflot et avons fait transporter le cercueil au cimetière ci-devant Geneviève, le plus proche et avons fait retirer le cercueil de plomb de la caisse en bois, l'avons fait déposer sur deux trétaux pour être inhumé le plus tôt possible. La caisse en bois a été remise au citoyen Soufflot qui le reconnait.

Ont signés : PAROT, SOUFFLOT et DESGRANGES.

Le cercueil ayant été vidé fut déposé dans un immeuble national voisin, à côté de celui de Mirabeau, et la garde eu fut confiée au fossoyeur de la division du Panthéon.

Ces cercueils paraissaient oubliés et le locataire de la Maison nationale étant embarrassé d'un pareil dépôt demandait aux administrateurs du département de la Seine, de les faire enlever. Le Ministre des Finances, informé de cette réclamation, écrivit au Ministre de l'Intérieur, le 28 Thermidor, an VI de la République française.

Les Administrateurs du département de la Seine m'ont informé, mon cher collègue, que le Cen Baude réclamait la jouissance de deux salles dépendant d'une Maison nationale, dont il était locataire depuis quatre ans et dans l'une desquelles on avait déposé, depuis environ trois ans, les cercueils en plomb de Marat et de Mirabeau, sous la garde du fossoyeur de la division, qui n'avait cessé d'en interdire l'entrée.

Le Département demande s'il y a lieu de laisser ces deux cercueils dans ce dépôt, en indemnisant le Cen Baude, ou si l'on doit les faire transporter dans un autre local.

Je ne puis, mon cher collègue, que vous déférer cette question comme relative à vos attributions, en ce qui concerne le déplacement des deux cercueils dont il s'agit. Je vous invite au surplus à vouloir bien statuer sur cet objet sans retard, afin qu'en déterminant l'indemnité légitimement due au locataire des deux salles en question, pour la non jouissance jusqu'à ce jour, on ne s'exposera plus s'il est possible, à en accorder une nouvelle, d'autant plus que la Maison nationale dont il s'agit a été vendue le 15 Germinal dernier.

Salut et fraternité,

DE RAMEL.

Le Ministre de l'Intérieur ayant donné le 26 fructidor suivant ses intructions à cet égard l'administration centrale du département de la Seine, bureau du mobilier et section des domaines, écrivit cette lettre au Ministre de l'Intérieur, le 16 vendémiaire, an XII de la République.

Citoyen Ministre,

Conformément à votre lettre du 26 du mois dernier, nous venons de donner des ordres convenables pour faire extraire de la maison louée au Cen Baude et faire transporter dans les dépôts du mobilier national les deux cercueils en plomb de *Marat* et de *Mirabeau* qui depuis longtemps *sont dépouillés des restes funéraires qu'ils contenaient et n'offrent plus qu'une masse informe de plomb.*

Les Administrateurs du département de la Seine.

JOUBERT PICART,

Archives nationales, f. 1, c. 3, série n° 28.

Ces divers documents nous démontrent que le corps de Mirabeau, dépouillé de son cercueil de plomb, a été inhumé dans le cimetière de Sainte-Geneviève, le seul de la section. C'est sur de fausses indications qu'il a été fait récemment des fouilles dans le cimetière de Sainte-Catherine, dit de Clamart, sur l'ancienne section du Finistère, pour rechercher le corps de Mirabeau, que Maxime Ducamp disait facile à reconnaitre, à l'aide d'une plaque de cuivre rouge, fixée sur le cercueil de plomb et sur laquelle avaient été inscrits les noms et les titres du grand tribun.

Le fossoyeur de la section du Panthéon avait été chargé pendant trois ans, de garder les cercueils de plomb, réduits en une masse informe et l'administra-

tion avait oublié de le relever de sa surveillance inutile.

Les administrateurs du département de la Seine s'étaient moins préoccupés des restes de ces deux Immortels, que de la valeur du plomb qui les enveloppait.

A. Begis.

—

Un prêt des Campi aux Bonaparte. — Un membre de la famille Bonaparte, proche parent de Napoléon Ier, devait à un Campi une somme d'environ 40,000 fr. remboursable au moyen d'une lettre de créance payable à première réquisition.

On croit que la somme en question avait été prétée au prince Lucien au moment ou celui-ci quittait la France après les Cent-jours, par le général Campi ou par l'ambassadeur son frère.

Le général mourut à Lyon le 12 octobre 1832 ; il laissa son titre et toute sa fortune, au fils de son frère Sauveur; François Campi (lui donnant pour seule charge de doter ses sœurs). Cette succession se composait de : la reconnaissance en question — 1.800.000 fr. argent — la ferme modèle de Vauluisant, enfin les biens de l'ambassadeur dont le général avait hérité, c'étaient la terre du Plessis, et l'hôtel Campi.

Des amis trop empressés surent faire perdre en très peu de temps toute cette fortune dans des spéculations commerciales). Ils avaient persuadé à François Campi de fabriquer dans des boulangeries modèles, établies à cet effet du pain de farine de riz).

Ruiné, le baron Campi résolut de réunir les restes de sa fortune et de passer au Brésil. Pour cela il céda à la famille Javal pour une somme dérisoire (70.000 fr.) le domaine de Vauluisant. Il vendit à réméré à M. Gombaut pour 30.000 fr. l'hôtel Campi, à Paris les Termes avec le parc en dépendant, c'est à dire tous les terrains compris entre les fortifications, la rue Bayen, l'avenue Niel, et la rue Laugier.

Le baron François Campi remit ensuite à M. Thion de la Chaume, chargé d'affaires de la famille Bonaparte à Paris, la quittance de 40,000 fr. en le priant de la recouvrer. Il fut répondu que l'on paierait immédiatement si le baron Campi l'exigeait mais qu'on lui aurait été reconnaissant d'attendre encore.

C'est alors que spontanément le baron François Campi adressa à M. Thion de la Chaume la quittance de 40,000 fr. en le priant de la faire parvenir aux Bonaparte et de les informer qu'au nom de sa famille et au sien, vu les mauvais jours que la famille Bonaparte traversait, il renonçait pour toujours à recouvrer cette quittance.

A l'avènement de Napoléon III, les héritiers des Campi, les familles Guyon et Raust, respectant la décision de leur ancêtre n'ont rien réclamé, le prince Pierre Bonaparte et toute sa famille, vinrent à Neuilly les remercier de leur dévouement. Il est probable que M. Francheschini secrétaire du prince Roland connait les détails de cette affaire.

Etait-ce bien au prince Lucien que la somme avait été prêtée ? par qui ? à quelle date ? Peut-on donner copie du reçu délivré au prêteur ? Quelle est la date de la renonciation spontanée du baron Campi ? Est-il possible d'avoir copie de cette pièce et de la lettre de M. Thion de la Chaume, annonçant la renonciation à la famille Bonaparte ? tout cela en vue de la publication d'une notice sur les Campi.

Baron Maxime Trigant de la Tour.

Le Dîner de " L'INTERMÉDIAIRE "

L'idée a fait son chemin. De nombre de côtés, on se préoccupe déjà de la date de la réunion, de l'endroit, etc.

Le fameux dîner aura donc lieu, le *dimanche 7 juin* ou le *dimanche 14*.

Ce mois a été choisi à cause de la période électorale de mai, les intermédiairistes ayant une répulsion instinctive pour tout ce qui touche à la politique.

Il sera fait au Jardin d'Acclimatation (salon du Palmarium, Bois de Boulogne).

A 4 heures, conférence préparatoire et discussion relative aux différentes propositions émises par les collaborateurs.

A 6 heures, promenade autour et sur les habitants du Jardin d'Acclimatation.

A 7 heures 1/2, repas pantagruélique au dit Palmarium.

A 9 heures, distractions artistiques variées.

A 11 heures, départ en attendant l'année suivante.

MM. les Intermédiairistes qui désireraient prendre part à cette fête de famille, doivent se faire inscrire à la Direction, munis de leur carte d'identité, et pourront amener un ou deux membres de leur famille.

Les collaborateurs désirant conserver l'anonyme pourront venir masqués.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. 30 Mars 1896.

Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 9.

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

LETTRE DE P.-J. PROUDHON

A M. VILLAUMÉ, AUTEUR D'UNE HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION

Paris, le 19 mars 1851.

Monsieur,

J'ai reçu de vous, il y a déjà quelque temps, une lettre dans laquelle vous m'entretenez de votre *Histoire de la Révolution*, et vous plaignez que le *Peuple de 1850* n'en ait point parlé, malgré sa promesse. J'avais mis de côté cette lettre, me promettant d'y répondre; puis elle s'est trouvée égarée, et telle est, Monsieur, la cause du long retard de la présente.

Je vous dirai d'abord que ce n'est pas tout à fait la faute de la Rédaction, si le *Peuple de 1850* n'a point parlé de votre travail : ce pauvre journal est mort après deux mois d'existence, au milieu des préparatifs qu'il faisait pour un enseignement révolutionnaire plus étendu et plus approfondi. L'exemplaire de votre Livre m'avait été communiqué ; *je l'ai lu tout entier*, avec plaisir et utilité ; et je devais fournir la note du compte-rendu. Voilà, Monsieur, où nous en étions avec vous, quand le *Peuple* a été supprimé par autorité de justice et anéanti par l'amende.

La Révolution Française est un texte inépuisable, qui résume dans un petit nombre d'années toute l'histoire du monde, et dont la philosophie bien faite, serait un cours complet de politique, de droit public et d'économie sociale. Je m'en suis beaucoup occupé moi-même dans ces derniers temps, surtout de la partie qui embrasse de 89 à 94. Aussi, ai-je peut-être acquis le droit de dire que c'est en connaissance de cause que j'aurais rendu à votre Histoire la justice qu'elle mérite.

Je vous sais gré particulièrement d'avoir vengé Danton : malgré ses vices, cet homme est la plus complète personnification de cette grande époque, et sacrilège est celui qui ose l'insulter.

Je reconnais avec vous que la Montagne devait l'emporter, au moins pendant un temps (car en fin de compte, c'est la Gironde qui a triomphé) ; mais, je distingue, avec Michelet, la Montagne des Jacobins, et j'eusse souhaité vous voir plus de courage à signaler la médiocrité, et flétrir les lâches assassinats politiques de Robespierre. C'est un grand malheur que cet homme soit tombé avec une apparence de martyr : la popularité, très peu intelligente, que lui a faite le 9 thermidor, est une de nos plus malheureuses traditions. Avec Robespierre vainqueur, comme avec Robespierre vaincu, la Terreur était à fin, et la fin de la Terreur était fatalement le commencement de la Réaction. Ce n'est pas Robespierre qui l'eût arrêtée ; je suis même convaincu qu'il se fût arrangé avec elle ; l'homme qui avait été si longtemps hostile à la République, le déiste qui inclinait secrètement au sacerdoce, se fût très bien contenté d'une Constitution à la Syeyès, et eût signé le Concordat. Il aurait prouvé, en 1802, en rappelant ses antécédents de 91, qu'il n'avait pas changé d'opinion...

Je regrette aussi que vous ayez pris tant de soin d'excuser Marat. J'attribue à cet homme, comme à Rousseau, tous deux étrangers, calvinistes, allobroges, une influence pernicieuse sur notre esprit et notre sens moral. J'ai habité leur pays ; je connais ces natures déclamatoires, enflées, vaniteuses, charlatanesques : j'ai appris à leur berceau à les mésestimer, et m'en défier.

La Révolution peut très bien se passer de ces justifications ; elle ne sera bien comprise, triomphante et pure, que quand on aura vu qu'elle a souffert, qu'*elle* a péri, précisément par l'effet de ces influences qu'on n'en sépare point.

A part ces réserves, et quelques autres d'importance toute secondaire, j'ai trouvé votre ouvrage bien conçu, bien conduit, et d'un esprit généralement excellent. J'y trouve cette sagesse hardie, cette fermeté tempérée, cette audace calme, qui est bien loin du dogmatisme ambitieux, de l'intolérance jalouse, de la violence aveugle des sectaires, et qui fut, j'en suis sûr, et je l'ai senti en vous lisant, le véritable esprit de la Révolution.

C'est ainsi que je voudrais être révolutionnaire moi-même, et inspirer les autres, par l'idée, par la justice, jamais par le verbiage ou la calomnie.

Somme toute, si, à mon avis, vous avez eu trop de ménagements pour certains hommes, qui, entre tous, ont démérité de la Révolution, en ayant l'air d'être ses zélateurs, vous ne vous êtes point trompé sur la chose : vous êtes vraiment, dans la haute et sainte acception du mot, un historien révolutionnaire.

Vous pardonnerez cette liberté de jugement à un homme qui a conçu pour vous, Monsieur, sur la foi de votre livre, une sincère estime. Je ne discute guère, croyez-le, avec ceux dont je ne fais nul cas.

Recevez, Monsieur, avec mes compliments, mes salutations fraternelles.

P.-J. PROUDHON.



CURIOSITÉS ET TROUVAILLES

UNE LETTRE D'ALFRED DE VIGNY A M. LE Cte DE MONCORPS

Fait à huit heures du matin
Pour vous ramener, mais en vain.

Vous aimez. cher ami, les vers à la douzaine,
(*Douzaine*, par respect, car j'aurais dit *centaine*,
En ne faisant parler que mon juste courroux;)
Eh quoi ces vers, Moncorps, *vous en contentez [vous?* (Athalie.)
Je vous en fais ici, mais puisse cet exemple,
Vous montrer la raison, vous mener à son tem-
Vous y loger s'il peut malgré l'aversion [ple,
Que vous semblez avoir pour l'habitation.
Ces vers sans harmonie, et ces rimes blessées,*
Ces discours sans liens, ces petites pensées
Ont donc pu vous séduire! O que je crois d'es-
A celui qui vous fit goûter un tel écrit! [prit
Qu'il fallait que sa voix flexible, harmonieuse
Trompât avec douceur votre oreille trompeuse,
Pour que de tous ces riens, vous fussiez en- [chanté.
Jamais je ne vous vis d'un tel zèle emporté;
J'admirais vos yeux bleus et vos vives prunelles
D'où jaillissait la joie en vives étincelles,
Et vos gestes fréquens et votre teint rougi,
Teint sur lequel des vers l'amour avait agi!
Quelle honte! grand dieu! cette divine flamme,
Ces petits vers ont pu l'arracher à votre âme?
Non, je n'y veux pas croire et j'aime mieux [penser
Que votre tendre cœur s'était senti blesser
Par des verres meilleurs, pleins du jus d'une [vigne
Que je préfèrerais même aux vers *de Lavigne*,
Ou bien par les beaux yeux de quelque aima- [ble objet,
Ou bien par le courroux de quelque vain pro- [jet,
Laissez-moi cette erreur, elle m'est nécessaire
Tant j'ai besoin pour vous d'estime bien en- [tière,
Et même en poésie, hélas! si vous saviez
A quels dédains cruels vous vous exposeriez
Si votre opinion de la sorte égarée
D'auteurs un peu connus se trouvait entourée,
Ce rire dédaigneux farouche et sans pitié
Que ne tempère pas l'indulgente amitié,
Viendrait vous interdire, ou le triste silence
Plus dur que les éclats, armerait leur ven- [geance;
Ou si l'un d'eux plus doux sachant vous dis- [tinguer
Voulait sur votre auteur un peu vous haran- [guer,
Il vous dirait: « Monsieur, sachez de moi la [haine
« Que nous professons tous pour les vers faits [sans peine;
« Le vers le plus obscur d'un auteur sérieux
« A plus de vrai mérite et vaut plus à nos yeux
« Que l'inutile amas de légères paroles
« Qui forme le tissu de ces œuvres frivoles
« Qui sans rien peindre au cœur cherche à [nous éblouir
« Qu'on dit *vers fugitifs* parcequ'ils sont à [fuir. »
Adieu, Moncorps, soyez à ce discours sensible,
Moi, je vais déjeuner et puis lire la Bible.

* Des vers ainsi construits, car je parle des miens.

Dans ces vers enjoués, empreints d'une malice de bon aloi, les tendances auxquelles Alfred de Vigny est toujours resté fidèle, se lisent entre les lignes; l'idée doit germer longtemps avant d'éclore et ne paraître au jour que sous une forme d'irréprochable pureté. « Je ne fais pas un livre, il se fait, il mûrit et croît dans ma tête comme un fruit. » Si l'auteur de *Servitude et grandeur militaires*, ce chef-d'œuvre, qui, à lui seul, suffirait pour immortaliser un homme, a conservé toute sa vie le culte de l'idéal, il n'a pas négligé non plus celui de l'amitié, et le 16 août 1863, plus d'un demi-siècle après les années de collège, il écrivait à son ami d'enfance, malade aussi, ce mélancolique billet:

« Il ne me manque, pour être guéri, « que de pouvoir marcher dans les appar- « tements, dormir la nuit, boire autre « chose que de l'eau, et manger autre « que du lait sans pain.

« A cela près, je suis fort bien, mon « ami.

« Je vous écris ce bulletin du fond de « de mes rideaux, qui savent seuls com- « bien je souffre encore.

« Je vous plains et je gémis de n'être « pas en état d'aller m'asseoir près de « votre lit et vous serrer la main avec « cette bonne amitié de frère d'armes « qui fait que je suis comme alors, tout « à vous.

« ALFRED DE VIGNY ».

Bulletin des Bibliophiles.

—

"*Fortescue Papers*"; *Vol. II.* — La Commission Royale pour les manuscrits historiques en Angleterre vient de publier la seconde partie d'un rapport sur les manuscrits possédés par Mr J.-B. Fortescue à Dropmore. Quoique le volume soit daté de 1894, c'est seulement dans le mois de Mars courant qu'on l'a mis en vente.

Dans ses 656 pages on trouve beaucoup de choses qui intéressent la France, particulièrement une série de « Bulletins » écrits en français qui ont été mandés à lord Grenville, secrétaire des Affaires Etrangères sous Georges III. — (Il fut appelé à cette situation en 1791). — Le 9 novembre 1793, Francis Drake, résident anglais à Gênes, envoie un rapport bien détaillé de la séance du Comité de

Neuf le lundi 2 septembre d'avant. — Il ajoute :

" Your Lordship may rely on the authenticity of it, as it, was drawn up by a person who is employed as secretary to the committee, and who conceals his real principles under a cloak of the most extravagant Jacobinisin.

Entre les pages 456 et 590 on trouve vingt-huit de ces bulletins, dont le dernier est daté de 1794, juin 14-22.

J'ai grand plaisir à signaler ce livre aux confrères, en les assurant qu'ils y trouveront bien des documents importants sur la période révolutionnaire. Je dois ajouter que le livre se vend à Londres pour 2 *s* 8 *d*.

NOUVELLES

Pùblication des œuvres du P. Antonin Danzas. — Les RR. PP. Dominicains de Lyon viennent d'entreprendre la publication des œuvres artistiques du P. Antonin Danzas. M. Ferdinand Danzas (en religion Fr. Antonin) est né à *Colmar* le 3 mai 1817. Jeune peintre, il étudiait à Rome les chefs-d'œuvre des grands maîtres, quand, répondant au noble appel du P. Lacordaire pour le rétablissement des Frères Prêcheurs en France, il se donna généreusement à lui, et devint ainsi l'un des premiers éléments de la Restauration dominicaine dans notre pays. Mais la profession religieuse n'avait pas éteint dans l'âme du Père Danzas la flamme sacrée du beau; sous la tunique dominicaine, l'artiste, continuant la tradition de son Ordre, consacra son pinceau et son crayon à des œuvres d'une remarquable inspiration. La collection de ses œuvres comprendra environ cent vingt sujets, représentant, pour la plupart, des Saints de l'Ordre ou des scènes de l'histoire et de la vie dominicaines. Beaucoup de ces sujets ont été peints par le R. P. Danzas, soit dans les vitraux, si souvent admirés, de l'église des FF. Prêcheurs de Lyon, et de la chapelle des Sœurs Dominicaines d'Oullins, soit dans des fresques ou des toiles qui décorent divers sanctuaires. D'autres dessins et esquisses étaient tenus en réserve pour des circonstances à venir, dans les cartons du vénérable Religieux. La publication en projet exige, on le conçoit, des ressources d'une certaine importance. Pour assurer ces ressources, et commencer — en juillet, s'il se peut, — les travaux de reproduction, une souscription est ouverte au prix de *quarante francs*. Les adhérents peuvent, dès maintenant, effectuer le versement de leurs souscriptions entre les mains du *Père Prieur des Dominicains, 91, rue Tête-d'Or, Lyon*. — Ils recevront les exemplaires souscrits aussitôt que ces exemplaires auront paru. Une fois la souscription couverte, le prix de l'Album sera élevé à la somme de *cinquante francs*

—

Inédits de Stendhal. — M. Jean de Mity, l' « éditeur » du *Lucien Leuwen* de Stendhal, publie, dans *La revue blanche* du 1er mars, des fragments inédits de Stendhal qui proviennent de la Bibliothèque de Grenoble et d'une collection particulière.

Les uns sont datés d'Italie, les autres de Grenoble. Ils montrent un Stendhal imprévu : sentimental, mélancolique et timide ; et un Stendhal pratique, dont on se doutait un peu.

Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 10.

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

A PROPOS DES *Fâcheux* DE MOLIÈRE

Nous avons trouvé dans le manuscrit 15209 de la Bibliothèque Nationale (fonds français) une lettre adressée par M. de Lacoste, l'ami des deux Corneille, à l'abbé de Pure, lettre que nous croyons inédite et dont nous détachons le passage suivant :

Rouen, 28 novembre 1661.

M. de Lisse (Thomas Corneille) me fit l'honneur de passer mardi dernier toute la relevée avec moi. Je lui ai montré votre lettre et je vous assure qu'il est un de vos admirateurs les plus passionnés. Il vous remercie des marques que vous lui donnez de votre souvenir. Monsieur son frère est indisposé il y a près de quinze jours. Il s'est chargé de lui dire les choses que vous souhaitiez que je lui fisse savoir de votre part.

Pour le reste dont vous me parlez, je trouve que M. le M. de S. a eu tort de se jouer avec des gens qui de loin en un moment deviennent des farceurs. Et c'est pour cela qu'il ne devait point se commettre avec eux. Je ne vois point de réparation pour lui qui puisse effacer l'affront qu'il en a reçu, quand bien il pourrait les faire tous périr.

Si cette action s'était passée en cette ville, les dictums de Carnaval la feraient retentir au son des tambourins et des trompettes. Mais Paris est une grande mer qui engloutit tout, et je gage bien que dans huit jours on ne parlera plus de cette forfanterie.

Pour qui sait lire entre les lignes, M. de Lacoste fait allusion dans les deux derniers alinéas, à un épisode de la comédie des *Fâcheux* qui fut représentée pour la première fois à Paris le 4 novembre 1661. Le *M. de S.* n'est autre que ce marquis de Soyecourt ou Saucourt, grand veneur du Roi, signalé par Louis XIV lui-même au crayon de Molière. Mais alors si la version de Lacoste est exacte, Saucourt n'aurait pas été caricaturé à son insu, comme l'ont prétendu certains commentateurs. *Interwievé* par Molière, il lui aurait fourni complaisamment toutes les indications et tous les termes de vénerie que nous trouvons dans la fameuse scène du second acte. Jusqu'alors la question était restée en suspens, Est-elle résolue aujourd'hui ? Qu'en pense M. Monval.

PAUL D'ESTRÉE.



CURIOSITÉS ET TROUVAILLES

Hyacinthe Bérat et la chanson : J'ai perdu mon coutiau ! — Je lis dans le numéro de l'*Intermédiaire* du 30 mars 1896, page 391, que l'acteur Odry chantait la chanson : *J'ai perdu mon coutiau !*

On attribue à tort cette chanson à Frédéric Bérat, l'auteur de : *Ma Normandie*. Elle est de Hyacinthe Bérat, le frère de Frédéric. M. Hyacinthe Bérat, que je voyais souvent à Paris dans ma famille, était directeur du musée de Rouen, son lieu de naissance. C'était un homme de beaucoup d'esprit, vivant dans le monde des artistes de Paris où il venait fréquemment.

Il disait merveilleusement ses chansonnettes et entre autres : *le Couteau perdu* et *le Couteau retrouvé*. Je ne sais au juste l'époque de sa mort, je crois me souvenir qu'elle a eu lieu vers 1848. Ce serait facile à savoir au musée de Rouen.

Le célèbre sculpteur Dantan jeune, qui vers 1835 ou 1840 a fait de délicieuses charges des artistes de son temps, en a produit une de Hyacinthe Bérat que j'ai chez moi.

Il est représenté en pied (presque rond comme une boule), en manche de chemise (il ne chantait jamais autrement), tenant une guitare et chantant. Cette charge est destinée à être pendue, car il y a un anneau au-dessus de sa tête ; et sous son derrière, Dantan jeune a mis un couteau, dit. Eustache. C'est une allusion au *Couteau perdu*.

Dantan jeune a fait une collection très spirituelle des charges des artistes et hommes célèbres de l'époque, notamment *Liszt*, jouant du piano avec 15 ou 20 doigts et portant un sabre d'honneur à lui donné en Allemagne. *Romieux*, dans un lampion et en hanneton, etc. On a vu pendant 20 ans la collection de ces charges chez Madame veuve Cresson, une marchande de bronzes et d'objets d'art, au coin du passage des Panoramas et du boulevard, du côté des Variétés.

Je crois qu'on peut voir encore cette collection, soit chez la veuve de M. Dantan jeune, soit chez ses héritiers.

PASCAL.

—

Bibliothèque du citoyen Napoléon-Bonaparte. — Il y a quelques jours, un des plus anciens collectionneurs d'Ex-libris, M. le comte E. de Rozières, membre de notre Société, nous envoyait le curieux petit livre dont voici la description :

Traité des fortifications ou architecture militaire tiré des places les plus estimées de ce temps pour leurs fortifications. Divisé en deux parties :

La première vous met en main les Plans, Coupes, et Elévations de quantité de Places fort estimées, et tenues pour très bien fortifiées. La seconde vous fournit des pratiques faciles pour en faire de semblables.

Seconde édition. A Paris, chez Jean Henault, 1654, très petit in-8°, relié en veau.

A première vue, ce petit livre dû au R. P. Georges Fournier de la Compagnie de Jésus, et qui tient bien sa promesse, puisqu'il contient 110 planches gravées, plus un frontispice, pourrait passer pour un in-12 ; cependant les signatures nous prouvent que c'est bien un in-8°. Cette exiguité nous paraît avoir été voulue, pour permettre sans doute au petit livre de tenir peu de place, dans la poche ou dans les bagages des militaires auxquels il était destiné. Mais la particularité qui nous intéresse le plus, c'est que sur le titre, en bas, à droite, brochant pour ainsi dire sur l'adresse du libraire, on voit un timbre humide à l'encre rouge, dont voici la reproduction absolument fidèle.



Etant donné le sujet tout militaire du livre, et la présence de ce cachet, la première idée qui vient à l'esprit est celle-ci : ce petit livre aurait-il appartenu à l'empereur Napoléon Ier avant son arrivée au pouvoir ? Il n'en est rien pourtant, comme nous allons le voir ; et tous les familiers du Palais-Royal sous le second Empire, savent bien que ce cachet fut gravé de nos jours sur les ordres du prince Napoléon, pour timbrer les livres ayant appartenu à son père le prince Jérôme, frère de Napoléon Ier et ex-roi de Westphalie.

Que l'on se donne la peine d'ouvrir la brochure si intéressante et si bien docu-

mentée de M. Victor Advielle : *La bibliothèque de Napoléon à Sainte-Hélène*, on y verra page 30, en bas, qu'en parlant de la bibliothèque du roi de Westphalie, il dit :

Qu'étaient devenus ces livres à la mort du prince Jérôme? En tous cas ils se retrouvèrent aux mains du prince Jérôme-Napoléon, son fils, qui y fit apposer, vers 1848 ou 1849, pour embêter le prince Louis-Napoléon, futur empereur, son cousin, un timbre humide, portant ces mots : *Bibliothèque du citoyen Napoléon Bonaparte.*

Il n'y a donc point de doute à avoir, le curieux petit volume qui nous occupe n'a pas appartenu à Napoléon Ier, c'est une des épaves de la bibliothèque de son frère. Et comme la plus grande partie de cette bibliothèque a été dispersée, plus d'un livre portant ce cachet pourra encore se rencontrer par la suite, qui intriguerait longtemps son nouveau possesseur : c'est ce qui justifie la publication du présent article.

Dr L. BOULAND.
Archives de la Société française des Collectionneurs d'Ex-libris.

—

Les Académies de Berlin, Munich et Vienne et les Associations des sciences de Leipzig et Gœttingue enverront à la Pentecôte, à Vienne, des délégués pour arrêter les dernières dispositions préparatoires d'un grand travail commun, un *Thesaurus latinitatis*, répertoire de tous les mots de la langue latine depuis ses origines jusqu'à la fin de la Renaissance, avec l'histoire de chaque mot.

Le travail durera vingt ans et les frais de rédaction et de publication du *Thesaurus* sont évalués à 850,000 marcs, souscrits par les Académies et Sociétés participantes.

NOUVELLES

Nos Musées.

La Commission d'achat des musées nationaux vient de faire entrer au Louvre un important ouvrage du grand maître sculpteur siennois qui fut, au début du XVe siècle, le précurseur de Michel-Ange et même son inspirateur : Jacopo della Quercia.

C'est une grande statue de bois peint, haute d'environ deux mètres, qui représente la Vierge assise, tenant sur son genou droit l'enfant Jésus ; elle se trouve actuellement dans une petite salle du rez-de-chaussée ouvrant sur la cour, et où l'on s'occupe d'installer les sculptures en terre émaillée des della Robbia.

Cette statue est peut-être l'ouvrage le plus sobrement exécuté qu'on connaisse du grand artiste de Sienne. La *Fonte Gafa* de sa ville natale, le *Tombeau d'Ilaria del Caretto*, de Lucques, les bas-reliefs de Saint-Pétrone, de Bologne, plus important à coup sûr, quoique moins respectés par le temps, sont d'une facture plus maniérée que cette Vierge.

—

Ajoutons que le musée du Louvre vient également de bénéficier d'un legs considérable.

M. E. Leroux, un amateur passionné, le contemporain et l'ami de Th. Gautier, de Davillier et de Piot, avait pris longtemps avant sa mort des dispositions pour que le Louvre pût recueillir, après lui, les plus précieux objets de sa collection.

C'est une merveilleuse tapisserie de Bruxelles de la fin du XVe siècle, reproduisant le tableau de Van der Weyden qui se trouve à la Pinacothèque de Munich, *Saint Luc peignant la Vierge*.

Puis sept bassins hispano-moresques de toute rareté, des ateliers de Valence au XVe siècle, portant cette splendide décoration à reflets métalliques d'inscriptions arabes, de fleurs ou d'arabesques alternativement bleues et or. Enfin, une série d'une vingtaine d'émaux limousins allant des Penicaud aux Martin Didier et Suzanne de Court.

Avant d'en répartir les objets dans les diverses séries, le musée a tenu à exposer dans son ensemble ce legs si généreux. Le public pourra venir l'admirer pendant quelques semaines dans une petite salle qui avait été provisoirement affectée aux meubles du XVIIe siècle.

—

ÉTRANGER

On nous informe qu'une découverte d'antiquités de grande valeur vient d'être faite par des ouvriers qui travaillaient à des excavations à l'église copthe-orthodoxe El Méalacca, au vieux Caire.

Les objets trouvés seraient égyptiens et formeraient une collection complète de statuettes et autres objets d'art antique.

NOTICE NÉCROLOGIQUE DES INTERMÉDIAIRISTES

Le baron HIPPOLYTE de MONCINT.

Le baron Hippolyte-Anne-Marie de Moncint de Boisenillé, était né le 17 mai 1842, au château du Frêsne, près de Ploërmel, dans le Morbihan ; il était fils du baron de Hippolyte-François-Marie de Moncint de Boisenillé et de la baronne née Anaïs-Joséphine-Eugénie de Pommereul ; petit-fils du baron de Pommereul, général de division sous le premier empire, puis préfet d'Indre-et-Loire, du Nord, conseiller d'État et directeur général de la librairie et beau-fils du célèbre docteur Alphonse Guérin, président d'honneur de l'Académie de médecine, dont la fameuse découverte : « Du pansement ouaté », ouvrant pour ainsi dire la voie à celles de Pasteur, a immortalisé le nom dans la chirurgie moderne.

Le baron de Moncint avait fait ses études à Paris où il vient d'abord, partageant son temps entre les voyages et les études artistiques et littéraires, jusqu'au jour où sa mère fit pour lui l'acquisition en Bretagne de la terre et du château de la Grationnaye. C'était au milieu d'une grande propriété, un immense château qui semblait s'être endormi dans l'abandon où l'avaient laissé ses maîtres ; il s'agissait d'en provoquer le réveil et la transformation. M. de Moncint en fit son œuvre et la façon dont il sut harmoniser les aménagements extérieurs et intérieurs au style de son habitation reste, après lui, le cachet du sentiment qu'il avait du beau et de ses connaissances artistiques. Il y habitait depuis quelques années, lorsqu'en 1889 il épousa en secondes noces Mlle de Pioger,

Travailleur infatigable et bibliophile d'uue grande érudition, M. de Moncint faisait partie de plusieurs sociétés littéraires, était le correspondant fidèle de plusieurs revues et journaux auxquels il envoyait souvent de précieux renseignements ; il laisse une bibliothèque d'une grande valeur constituée par ses soins.

Son ardeur pour le travail et ses goûts littéraires n'atténuaient pas en lui le sentiment du devoir que lui créait sa situation de maire d'une commune importante et de grand propriétaire ; son zèle et son dévouement ont été pendant douze années, sans jamais faiblir, au service de ses administrés ; mais la protection des humbles et des petits était surtout pour lui un devoir sacré, et sa porte était toujours ouverte à ceux qui venaient s'éclairer de ses conseils ou se recommander à sa générosité.

La mort l'a frappé subitement à Vannes, d'une façon foudroyante laissant un vide immense à tous ceux qui ont pu apprécier sa générosité, ses brillantes qualités d'esprit, sa parfaite distinction, son amabilité. Il n'est pas d'ailleurs de témoignage de regret plus sincère et plus élogieux que celui qui lui a été donné au jour de ses obsèques par l'immense affluence de clergé, de population et d'amis venus pour lui rendre les derniers devoirs et par les paroles pleines de cœur prononcées sur son cercueil, à l'église par M. le curé de Malansac ; au cimetière, par M. Forest, conseiller général du canton.

LA DIRECTION DE L'INTERMÉDIAIRE.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. 20 Avril 1896.

Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 11.

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

Les Francs-Tireurs sous Louis XIII, à Remilly

On sait combien les deux rives de la Meuse ont été désolées par la guerre au XVIIe siècle. En 1636, Louis XIII avait ordonné la construction de tours sur les gués de cette rivière, au nombre de trente-huit. Chaque tour devait avoir une garnison de dix hommes, « deux soldats et un sergent tirés des garnisons voisines, et sept hommes de milice fournis tour à tour par les villages et bourgs exposés aux courses des ennemis. »

Le village de Remilly, situé entre Mouzon et Sedan. fit plus encore ainsi que l'établit l'ordonnance suivante dont la minute existe à sa date aux archives historiques du ministère de la guerre :

13 janvier 1639. — Le Roy ayant esté bien informé que les habitants du village de Remilly ont fait cognoistre leur zèle à son service en diverses occasions, mesmes au passage dernier des ennemis par la rivière de Meuse proche dudit Remilly où lesdits habitans les ont beaucoup incommodés et ont tué sur la place plus de six, vingt hommes de pied et cinquante chevaux, Sa Majesté veut et ordonne qu'ils soyent descharges de tous logemens des gens de guerre et toutes contributions pour la subsistanee d'iceux pendant la présente guerre à la charge qu'ils continueront à deffendre ledit passage de la Meuse proche d'eux et que tous les habitans dud. village capables de porter armes serviront à empescher les courses des ennemis sur la frontière et à faire la guerre contre eux en toutes les occasions qui se présenteront et lorsqu'il leur sera *comandé* par Sa Majesté ou ses lieutenans *gnraux* en ses armées, maréchaux de camp et autres ayant autorité sur ses troupes et dans Charleville (1). Mande et ordonne, etc.

Les habitants actuels de Remilly ignorent sans doute le fait de guerre qui a illustré leurs ancêtres.

Robinet de Cléry.

(1) Sedan formait encore une principauté indépendante. M. de Saint-Paul était gouverneur de Charleville, dont la garnison se composait de dix compagnies du régiment de Boisruffin, de six compagnies du régiment de Bolsse et de six compagnies franches. Le baron de Bussy, gouverneur de Mézières, avait sous ses ordres huit compagnies du régiment de Lambertye et quatre compagnies franches. Enfin, M. de Baudreuille, gouverneur de Mouzon, avait dix compagnies du régiment de Biscarat, deux compagnies du régiment de Boisruffin et quatre compagnies franches.



CURIOSITÉS ET TROUVAILLES

Louis XVII mort à la Tour du Temple. — Cette question historique, si souvent discutée, a fait encore récemment l'objet de plusieurs articles de journaux; nous attendons les représentations prochaines de plusieurs pièces de théâtre et la publication depuis longtemps attendue d'un livre sensationnel sur le même sujet. M. Henri Provins, l'un des partisans les plus actifs de la thèse de l'enlèvement de Louis XVII de sa prison du Temple et de sa survivance, auteur d'un ouvrage en 2 volumes, intitulé *Le dernier Roi légitime*, a publié dans le *Figaro* du 6 juillet dernier, un article documenté, pour résumer les principaux motifs d'après lesquels nous devrions admettre que Louis XVII n'est pas mort au Temple. Primitivement les points les plus importants de cette question étaient discutés sans précision, d'après des affirmations vagues ou des propos qui auraient été tenus autrefois par des personnes plus ou moins dignes de foi et dont on avait perdu les traces ou d'après des lettres de personnes mortes depuis longtemps,dont les originaux n'avaient été vus par personne et dont on ne représentait que des copies, n'indiquant pas même les noms de leurs destinataires. Ceux qui ont soutenu que Louis XVII avait été enlevé de sa prison du Temple, au moyen d'une substitution faite le jour de l'inhumation dont il était officiellement l'objet, se sont contentés de constater la sincérité et la validité de tous les actes officiels et de récuser ou de réfuter, sans motifs sérieux les déclarations des témoins et des fonctionnaires, dignes de foi et désintéressés, qui avaient été présents lors de la rédaction des actes ou qui les avaient signés à raison de leurs fonctions ou pour satisfaire à la loi. Il a été fait depuis quelques années des découvertes de documents officiels ou de correspondances privées, qui ont permis de rectifier et de préciser certains points contestés de ce problème historique; M. Provins ne paraît pas en avoir tenu un compte suffisant. Nous avons publié dans l'*Intermédiaire* des documents inédits, en exprimant notre opinion sur les parties essentielles de cette question historique. Nous allons en examiner quelques points importants, sur lesquels M. Provins paraît s'appuyer avez trop de confiance et qui ne sauraient résister à un examen approfondi et démontrer qu'ils sont contredits et fixées définitivement par des documents contemporains des événements et par des actes très réguliers et dignes de foi.

M. Provins dit d'abord que Barras, membre de la Convention nationale et commandant en chef de la force armée de Paris, voulant s'assurer des complices pour préparer l'enlèvement projeté de Louis XVII, avait choisi et nommé Laurent aux fonctions de gardien des enfants de Louis XVI, de son autorité privée et même sans le consentement du Comité de Sûreté générale, de la Convention, chargé de cette surveillance; qu'il l'avait installé au Temple du même temps que Liénard et sa femme, le premier comme économe et sa femme pour le service de la lingerie.

Sur ce point la vérité est tout autre et elle est démontrée par des actes officiels. Barras, qui ne faisait pas partie du Comité de Sûreté générale, n'a rien décidé ni ordonné à cet égard et d'ailleurs cette mesure était absolument en dehors de ses attributions. Le Comité de Salut public et celui de Sûreté générale réunis avaient rendu le 10 thermidor an 2 un arrêté d'après lequel Jérome, membre du comité révolutionnaire de la section de Bondy et Albert, membre de celui de la section de l'unité avaient été provisoirement chargés de la garde *des enfants du Tyran*, détenus au Temple. Par un arrêté du lendemain, les mêmes comités, rapportant celui qu'ils avaient rendu la veille pour le même objet ont chargé provisoirement Laurent, membre du comité révolutionnaire de la section du Temple, de la garde des enfants du Tyran détenus au Temple, en lui recommandant d'y apporter la plus exacte surveillance. Le même jour 11 thermidor le Comité de Sûreté générale ordonna l'arrestation comme terroriste de Lelièvre économe du Temple lequel fut arrêté et conduit le lendemain à la prison de Saint-Lazare, d'où il ne sortit que le 13 frimaire suivant, c'est-à-dire après quatre mois de détention.

La section des Lombards chargée de cette arrestation, étant autorisée à remplacer Lelièvre, nomma Liénard, l'un de ses membres et elle l'installa le même jour dans ses fonctions. Il ne fut pas question de lui adjoindre sa femme, pour

la surveillance de la lingerie. Cependant elle entra au Temple avec lui ; elle y fut logée et nourrie ; mais tous appointements lui furent refusés pour les petits services qu'elle rendait. Il nous semble que Laurent et le ménage Liénard auraient été bien mal choisis pour entreprendre une opération aussi délicate et aussi dangereuse, lorsqu'on guillotinait encore si facilement. Laurent était un républicain ardent, membre du comité révolutionnaire de sa section et surveillé par ses camarades ; c'est à ce titre qu'il avait été choisi.

Liénard a paru irréprochable ; aussi il a conservé ses fonctions d'économe du Temple, encore longtemps après le départ de la fille de Louis XVI. Ils ne nous paraissent pas avoir tenté de favoriser un enlèvement. Les trois lettres, attribuées à Laurent et paraissant se rapporter à une substitution, puis à un enlèvement, n'étaient pas signées ; elles n'ont été vues par personne, elles ne contiennent pas le nom du destinataire qui serait un général autre que Barras et l'on n'en a produit que des copies d'écritures inconnues. Il est difficile d'admettre, comme formant des preuves sérieuses, de pareils documents.

M. Provins conteste la régularité et la validité de l'acte de décès et de la déclaration faite devant le commissaire de police de la section du Temple. Il prétend que ces actes étaient rédigés sur des feuilles volantes et il s'étonne qu'ils n'aient pas été déposés aux Archives nationales ; il prétend que ces actes sont nuls et faux, parce qu'ils n'auraient pas été accompagnés des formalités nécessaires et rédigés dans les délais prescrits par la loi.

La question de régularité et de validité de ces actes est certainement la plus importante, pour la solution du problème historique auquel elle se rattache. D'après les lois qui étaient alors en vigueur les déclarations de décès, faites chez les commissaires de police, étaient constatées et signées sur deux registres, dont l'un était déposé à la Municipalité, à la fin de chaque année. Les actes de décès étaient rédigés et signés à la Municipalité sur deux registres spéciaux, dont l'un y était conservé et dont l'autre était déposé à la fin de chaque année au Palais de Justice, dans les archives du greffier du Tribunal civil de première instance de la Seine. Ces registres étaient restés à leurs places et il ne pouvait exister aux Archives nationales que des expéditions ou des copies de ces actes, si elles avaient été fournies à titre de renseignements. M. de Beauchesne, qui était archiviste de profession, les a trouvés facilement à leurs dates, à la municiet il les a fait reproduire en fac simile, dans son ouvrage intitulé : *Louis XVII*, en 1867, tels qu'ils étaient écrits et signés sur les registres originaux, qui ont été incendiés au mois de mai 1871, au milieu des autres actes de l'état civil de Paris, déposés aux Archives de la Municipalité et au Palais de justice. Ces registres, cotés et paraphés, ne pouvaient être déplacés, ni dissimulés, étant chaque jour nécessaires pour la délivrance des expéditions des autres actes qu'ils contenaient et qui étaient demandés par les personnes intéressées.

M. Provins dit que la déclaration de décès, devant être faite par les deux plus proches parents ou voisins, la sœur de Louis XVII, qui était détenue dans une chambre située à l'étage supérieur de la même Tour, devait être considérée comme un témoin indispensable pour la validité de cet acte. Il oublie que les plus proches parents de Louis XVII, son père et sa mère avaient été guillotinés ; que sa sœur étant en prison, ne pouvait être déplacée ; qu'elle n'était âgée que de quinze ans et que les hommes seuls, lorsqu'ils avaient atteint l'âge de 21 ans, étaient admis à faire les déclarations de décès et à les signer, ainsi que les actes de décès. Les femmes, même lorsqu'elles étaient majeures, étaient formellement exclues pour l'accomplissement de ces formalités et cette exclusion, qui subsiste encore, existait déjà avant la Révolution.

M. Provins commet une autre erreur en disant que la déclaration de décès devait être faite dans les 24 heures. En effet, d'après l'article 1er du décret complémentaire du 19 décembre 1792, les personnes désignées par la loi pour faire les déclarations étaient tenues de les faire ***dans les trois jours du décès*** et d'après l'article 4, elles devaient se présenter dans les 24 heures de cette déclaration à la maison commune, assistées de leurs témoins, pour y faire dresser l'acte de décès. La déclaration du décès de Louis XVII a été faite deux jours après et dans les délais légaux. Il est vrai que l'acte de décès, fait le quatrième jour, ne l'a été que deux jours après la déclaration, c'est-à-dire le surlendemain de

l'inhumation; mais que devrait-on en conclure? qu'en l'absence d'une disposition spéciale de la loi, qui en prononcerait la nullité, l'acte de décès n'en était pas moins valable; mais que les déclarants auraient encouru des pénalités fixées par cette loi, pour le retard qu'ils avaient apporté dans l'accomplissement de cette formalité. Ils auraient alors pu répondre que, n'étant ni les plus proches parents, ni les voisins, ils n'étaient pas obligés par la loi à faire cette déclaration et qu'ils n'avaient donc commis aucun délit, d'ailleurs cette disposition de la loi paraissait déjà tombée en désuétude depuis longtemps. Nous avons publié, dans l'*Intermédiaire*, une série d'actes de décès, faits pendant les années 1793 et 1794 et il en résulte que l'acte concernant Louis XVI n'avait été fait que 56 jours après son décès; que ceux de Marat, de Danton, de Fabre d'Eglantine et de Camille Desmoulins ne l'ont été que 21 jours après leur décès; que ceux de Saint-Just et de Robespierre après un délai de 17 jours, que celui de Roucher de 16 jours, que ceux de Mme Elisabeth et de Malesherbes de 10 jours, que ceux de Marie-Antoinette, de Mme du Barry et de Champrenetz de 8 jours, et que celui de Charlotte Corday après un délai de 5 jours. Les fonctionnaires de la Municipalité de Paris ne faisaient sans doute les actes que quand ils étaient prêts et les magistrats de l'ordre judiciaire paraissaient avoir renoncé à faire exécuter cette disposition de la loi et à appliquer des pénalités. Enfin, dans quel intérêt une fraude eût-elle pu être commise et quel préjudice aurait pu en résulter dans le cas qui nous occupe?

M. Provins demande encore de quel droit figurait parmi les témoins instrumentaires Remy Bigot, âgé de 57 ans, employé, demeurant à Paris, rue Vieille-du-Temple, n° 61, se disant l'ami de Louis XVII. Nous pensons qu'il a pu prendre ce titre sans inconvénient et même sans invraisemblance, un grand nombre d'autres personnes avaient la même sympathie pour le jeune prince; cette qualification lui avait sans doute été imposée par le rédacteur de l'acte, pour indiquer qu'il n'était ni parent, ni voisin et que dès lors il n'était pas responsable du retard apporté à la rédaction de l'acte de décès fait à la municipalité. D'ailleurs, il était alors présent et de service régulier au Temple, en sa qualité de commissaire civil de la section du Temple, comme il l'avait été déjà plusieurs fois.

Pour expliquer la sortie de Louis XVII du Temple, M. Provins soutient, d'après Voisin, conducteur des convois funèbres de la section du Temple : que la caisse contenant le cadavre n'avait pas été fermée au Temple; qu'elle était restée ouverte pendant deux heures au second étage de la Tour; que le cadavre de son remplaçant scrofuleux avait été retiré du cercueil et déposé dans un coin obscur de la chambre; que Louis XVII, qui avait été amené vivant dans cette chambre, aurait été renfermé dans le cercueil et qu'il aurait été placé dans une voiture dite tapissière servant ordinairement pour les convois pauvres, puis retiré de cette étroite prison, enlevé par ses amis, pendant le trajet du Temple au cimetière, et remplacé dans le cercueil par des détritus quelconques et que c'est cette bière et son contenu que l'on enterra dans le cimetière de Sainte-Marguerite. Pour accomplir avec succès ces tours sucessifs de prestidigitation si dangereux pour leurs auteurs, pendant l'époque de la Terreur, il aurait fallu obtenir le concours et la complicité des gardiens du Temple, des commissaires civils, des officiers et des hommes de service au Temple, de ceux désignés pour accompagner le corps au cimetière, du commissaire de police de la section, accompagnant le convoi, des porteurs, des agents des pompes funèbres et du voiturier, et qu'ensuite, ce joli tour, si bien réussi et, connu de tant de monde, restât secret, même après le 18 brumaire, lorsque sa divulgation n'eût présenté alors aucun danger pour ses auteurs et qu'elle eût pu procurer quelques avantages aux indiscrets.

ALF. BÉGIS.

(*à suivre*).

ERRATUM

Dans l'article biographique consacré à la mémoire de l'un de nos intermédiairistes les plus distingués, une grave erreur d'impression s'est produite. Il s'agissait — tout le monde l'a compris — du baron **Hippolyte de MONCUIT**, et non **de MONCINT.**

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. 30 Avril 1896.

Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 12.

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

LE MINISTRE DES RELATIONS INTÉRIEURES AU CITOYEN LIOT
ANCIEN COMMISSAIRE DES RELATIONS COMMERCIALES A PHILADELPHIE

Paris, 3 brumaire an IX.

Je réponds, citoyen, aux deux lettres que vous m'avez écrites les 15 et 25 du mois dernier; j'apprends avec plaisir que vous vous êtes déterminé à accompagner le citoyen Pichon aux États-Unis, sur l'invitation qu'il vous en a fait; le zèle et les talents dont vous avez déjà donné des preuves me persuade que vous justifierez pleinement la confiance de ce commissaire et la mienne. Je ne puis, citoyen, prendre aucun engagement avec vous pour l'avenir; mais vous devez être persuadé que le mérite des services que vous avez rendus et de ceux que vous êtes disposé à rendre encore ne sera pas perdu, et que je me ferai un plaisir, lorsque les circonstances le permettront, de vous obtenir du gouvernement la justice qui vous est due.

Salut et fraternité.

TALLEYRAND.

LE MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES AU CITOYEN LIOT
CHARGÉ PAR INTÉRIM DU CONSULAT DE PHILADELPHIE (1)

Paris, 16 brumaire an IX.

J'ai reçu, citoyen, vos dépêches 1, 2 et 4, le choix qu'avaient fait de vous le ministre plénipotentiaire et le conseil général pour exercer par intérim les fonctions de consul à Philadelphie est une preuve de vos talents, je ne doute pas que les agents de la République dans les colonies ne vous fournissent les moyens d'être utile dans une carrière où vous vous êtes déjà montré avec succès. Les difficultés qui se sont opposées à ce que vous remissiez au citoyen Létombe les affaires du consulat, aussitôt la réception de ma dépêche du 26 pluviose, me paraissent pleinement justifier la prolongation à votre exercice. Le consul général s'empressera sans doute d'y mettre fin. Vous aurez droit pour cet intérim à des indemnités.

Salut et fraternité.

CH. DELACROIX.

Plus bas est écrit :

Vu, par moi, agent français, résident à Baltimore, État du Maryland, soussigné, cejourd'hui vingt-cinq ventôse, an huitième de la République une et indivisible.

LOUIS.

---

(1) Les originaux sont la propriété de M. Maxime Trigant de La Tour.

CURIOSITÉS ET TROUVAILLES

Louis XVII, mort à la Tour du Temple. (Suite). — Cette légende nous a toujours paru extravagante; elle est contraire à toute vraisemblance et elle est contredite par les principaux témoins, notamment par Damont et Guérin, commissaires civils de sections, de service au Temple et par le procès-verbal d'inhumation. Voisin, le conducteur des convois, a écrit dans une lettre, adressée le 30 juin 1816, à Bellanger, architecte et déposée au *Musée Carnavalet*, qu'à huit heures du soir il avait descendu le corps de Louis XVII de la chambre où il était décédé et qu'il l'avait déposé dans une bière de bois blanc, au pied de l'escalier où il est resté pendant une heure, après avoir fermé cette bière en présence de Dussert, commissaire de police de ladite section, des hommes de garde et de différentes autres personnes; qu'à neuf heures le cortège était parti au cimetière Sainte-Marguerite où, étant arrivé avec ses porteurs, il a déposé le corps dans une fosse particulière dont il a indiqué l'emplacement et que pendant plus de six mois la fosse ne lui a pas paru avoir été dérangée. Voisin n'a pas dit qu'il eut employé une voiture pour le transport du corps et il reconnaît que le cercueil a été fermé en présence du commissaire de police Dussert, qui avait constaté le décès.

Bureau, concierge du cimetière, depuis 28 ans, a déclaré à Anglès, Préfet de police, le 1er juin 1816, que Voisin lui avait demandé dans la matinée du 12 juin 1795, une bière pour une jeune fille et qu'il sut pendant la journée qu'elle était pour le prince, qu'on appelait alors le Dauphin et que Voisin n'avait pas fait creuser de fosse particulière ; que cette bière, qui était en bois blanc et d'une longueur de quatre pieds et demi, fut portee sur un brancard, par quatre personnes, se succédant deux à deux et qu'elle fut déposée dans la fosse commune, en présence de nombreux témoins qui l'ont reconnu par le procès-verbal d'inhumation.

Sur ces points précis, nous avons les témoignages des officiers de service qui ne se trouvaient là que par le hasard du roulement des bataillons et qui sont présumés indépendants et désintéressés.

Les auteurs qui ont soutenu que Louis XVII n'était pas mort au Temple, ont attaqué la régularité, la sincérité et l'exactitude du procès-verbal d'autopsie, fait par les docteurs Pelletan, Dumangin, Jeauroy et Lassus, parce qu'il n'aurait pas constaté l'identité du corps et qu'il n'aurait fait aucune mention d'une hernie dont le jeune prince aurait été atteint et pour laquelle des fournitures auraient été faites au Temple; ils en ont conclu que le cadavre soumis à l'autopsie n'était pas celui de Louis XVII.

L'original du procès-verbal d'autopsie porte la date du 21 prairial de l'an III; nous l'avons vu aux Archives nationales. L'omission apparente reprochée vient de ce que les reproductions qui avaient été faites de ce document depuis 1815, l'avaient été d'après le *Moniteur universel* ou d'après le *Journal de Perlet*, dans lesquels l'année de la date avait été laissée en blanc, parce que chaque numéro des journaux étant daté et le décès du jeune prince étant généralement connu, comme venant d'avoir lieu, les imprimeurs ont cru qu'ils pouvaient se dispenser d'indiquer l'année. Cette date existe aussi sur les exemplaires de la reproduction officielle qui a été faite immédiatement de ce procès-verbal, à l'Imprimerie nationale, en un opuscule de 3 pages in-8°.

Quant à la sincérité de ce procès-verbal, les contradicteurs en ont extrait ces mots avec un air de triomphe; « nous « avons trouvé dans un lit le corps mort « d'un enfant qui nous a paru âgé d'envi- « ron dix ans, que les commissaires nous « ont dit être celui du défunt Louis Capet » et ils reprochent aux chirurgiens de n'avoir pas reconnu et constaté l'identité du corps. En pareille circonstance, les chirurgiens n'étant pas chargés de constater l'identité du corps, mais son état, se contentaient de rappeler la désignation qui leur en avait été faite. C'était la formule généralement adoptée et elle se trouvait dans la plupart des procès-verbaux d'apposition de scellés après décès, rédigés avant la Révolution par les commissaires du Châtelet. Nous devons dire que parmi les opérateurs, trois connaissaient le jeune prince et qu'aucun d'eux n'a protesté en voyant le corps qui leur était présenté, comme étant le sien.

Enfin, à l'égard de la hernie dont il n'aurait été fait aucune mention, la vérité est que le jeune prisonnier n'a jamais souffert d'une hernie. Au mois de juin

1793, il se blessa en chevauchant sur un bâton et il en résulta une inflammation douloureuse. Il éprouva une syncope pendant la nuit suivante; la Reine, sa mère, très inquiète, avait demandé aux membres du Conseil général de la Commune de lui envoyer Brunier, médecin ordinaire de ses enfants. Le Conseil général refusa; mais il chargea Thiery, médecin, et Soupé, chirurgien, de donner leurs soins au jeune malade. Sur la demande de Soupé, Pipelet (Jean-Baptiste), chirurgien herniaire, aurorisé spécialement, donna aussi ses soins au jeune prisonnier et dans une lettre, conservée aux Archives nationales, il a déclaré qu'en un mois la douleur avait cessé, que la meurtrissure et l'inflammation locale avaient disparu et qu'il n'avait pas fourni de bandage. Le procès-verbal n'avait donc à constater aucune trace de hernie; mais ce qui est plus important, quant à l'identité du corps, c'est qu'il a constaté l'existence des tumeurs du genou et du bras, remarquées déjà par Barras, le 10 thermidor précédent, par Harmand (de la Meuse) quelque temps après et signalées à la tribune de la Convention nationale par le représentant Sevestre, en annonçant la mort du jeune prisonnier. Cette seule constatation suffirait pour écarter toute idée de substitution.

Nous croyons avoir démontré d'une manière évidente que ces critiques et ces contestations ne sont justifiées par rien; qu'elles ne reposent que sur des affirmations dénuées de preuves admissibles ou sur des erreurs matérielles qu'il suffit d'indiquer pour les faire disparaître et pour mettre fin à toute discussion sérieuse sur plusieurs points très importants qui dominent cette question historique.

ALF. BEGIS.

—

L'arbre de Jessé de la rue des Prêcheurs. — « On ne peut contenter tout le monde et son père ». Pour une fois le proverbe va mentir : Nécessités commerciales historiques et artistiques seront mises d'accord. Le juste émoi des amis des monuments parisiens, qui s'est produit à la nouvelle du dégagement de la rue des Prêcheurs, réclamé par les intérêts des Halles, aura été de courte durée.

Pour ouvrir une voie d'écoulement facile, par cette ruelle étranglée, il est nécessaire de détruire la maison d'angle, en saillie, avec la rue Saint-Denis. Or, sur les poutres extérieures de ladite maison, du sol au 3e étage, un arbre de Jessé étale la ramure sculptée et ornée de douze personnages bibliques. C'est un rarissime document de l'art du XIIe siècle dont ce genre de décoration est une des caractéristiques. A part quelques monuments religieux, où on le retrouve, tels que la cathédrale de Beauvais, les verrières de l'église de Chartres et de la Sainte-Chapelle, il n'en existe guère dans les maisons privées. C'est l'unique à Paris et presque le seul en France. On en voit cependant un spécimen, en assez bon état, à un angle de la Grande-Rue et de la rue Montant-au-Palais, à Joigny (Yonne). Cet arbre est antérieur à l'an 1300, époque à laquelle la ville fut détruite par un incendie. Seules, deux ou trois maisons, dont celle de l'arbre à la religieuse légende, échappèrent au désastre. D'aucuns pensèrent que la pieuse ornementation porta bonheur à l'immeuble qu'elle décore.

L'excessive rareté de ces monuments explique la mesure devant assurer la conservation de celui de la rue des Prêcheurs. L'arbre vénérable ne sera pas débité comme vieux bois de chauffage; il sera détaché avec soin et transporté au musée Carnavalet.

NOUVELLES

Nos Musées

Les collections du Louvre viennent de s'enrichir d'un des plus beaux bijoux que nous ait légués l'antiquité, d'une tiare en or qu'offrirent, dit une belle inscription grecque, le Sénat et le peuple d'Olbios au roi Saitapharnès. Le roi Saitapharnès était Scythe; le Sénat et le peuple d'Olbios étaient une colonie grecque établie dans la Dacie tout près des frontières du royaume du Bosphore.

On sait par une autre inscription qu'un citoyen d'Olbios, Protogène, avait déjà payé au roi Saitapharnès un tribut de sept cents talents; il est probable que, non content de ce premier cadeau, le barbare en avait exigé un second; c'est la tiare que M. Héron de Villefosse a eu le bonheur et l'honneur de faire entrer au Louvre, en même temps qu'une parure d'or, de la plus grande beauté, trouvée dans le même tumulus criméen.

Les deux objets datent du IIIe siècle et nous ne pensons pas qu'aucun musée puisse, dans les séries de cet ordre, offrir aucune pièce de cette valeur et de cette importance.

La tiare d'or, merveilleusement conservée, se termine à sa partie supérieure par un serpent enroulé dont la tête se redresse. Au-dessous, un bandeau ajouré de beau style, que surmonte un bas-relief circulaire où l'artiste a représenté, en suivant le texte avec une exactitude littérale, deux épisodes de l'*Illiade*; Briséis conduite à Achille par Ulysse, et le bûcher de Patrocle.

La tiare se termine par une frise plus étroite, où sont représentées quelques scènes de chasse d'un réalisme ingénieux.

L'inscription — qui ajoute à la valeur d'art de ce monument un intérêt historique et documentaire de premier ordre — est tracée avec infiniment de goût sur les remparts d'une ville dont la silhouette rappelle ce que des textes anciens nous apprennent des remparts d'Olbios.

La parure est, pour l'élégance et la pureté du goût, d'une valeur au moins égale. Elle se compose d'un collier et de pendeloques, avec pierreries, verroteries et or filigrané. Le public pourra jouir dès aujourd'hui de ces belles acquisitions qui seront exposées dans la salle des bijoux, à côté du Trésor de Bosco-Reale.

—

La collection Lamoignon. — On sait que les archives de la préfecture de police conservent la collection d'arrêts et d'édits royaux connue sous le nom de bibliothèque Lamoignon.

Cette superbe collection est un manuscrit composé de trente-huit volumes in-folio, de huit cents pages chacun. Elle a été entreprise d'après l'opinion générale par le célèbre chancelier de Lamoignon au dix-huitième siècle. Elle renferme les ordonnances des rois de France depuis l'année 1127 jusqu'à 1763.

Cet ouvrage considérable ne possédait pas de table des matières, aussi son maniement était-il difficile et les nombreux historiens qui vont la consulter perdaient toujours beaucoup de temps à leurs recherches.

Cet inconvénient a disparu aujourd'hui. Un de nos anciens confrères, M. Alfred Tranchant, attaché aux archives, vient d'achever, après cinq années de travail, une table analytique où il a résumé, sur douze mille fiches environ, le texte de chacune des ordonnances. Ces fiches, disposées par ordre alphabétique, permettent de trouver instantanément les textes relatifs aux documents que l'on recherche

Pourquoi la Société historique ou la Bibliothèque nationale ne ferait-elle pas imprimer ce travail? La collection Lamoignon est unique, et nombre d'érudits ignorent la valeur des documents qu'elle renferme.

La réunion de l'INTERMÉDIAIRE

—

Cette idée de se réunir entre membres de l'*Intermédiaire* n'est pas nouvelle.

Le 10 janvier 1881, l'aimable directeur d'alors, Carle de Rash adressait une fort spirituelle lettre à des *collabo-rateurs* pour les convier à un dîner mensuel au « Rocher de Cancale ».

Il terminait ainsi :

On y dévoilera des choses importantés,
Et tous les plats seront à des sauces pi-[quantes.

Le tout était placé sous l'invocation des deux vers de Méry :

Nous sommes des lettrés et n'avons pas de [rente;
Il nous faut pour dix francs, un dîner de [quarante!

Mais il en est des projets des humains, comme de tout ici bas.

Les débuts furent charmants; ce fut tout. Les raisons de l'insuccès avaient été multiples, nous n'y reviendrons pas. A Paris, on est trop pris par les affaires courantes de la vie pour pouvoir s'engager tous les mois pour tout une soirée. Le dîner finit d'inanition.

Actuellement, il ne s'agit plus d'un repas mensuel, d'un dîner, mais d'une réunion annuelle de famille où les dames, ces fleurs naturelles de l'existence, sont admises.

On a décidé le déjeuner, pour permettre à ceux habitant hors Paris de pouvoir passer la journée agréablement et d'être en mesure de rentrer chez eux le soir même.

Ajoutons qu'après le déjeûner, on discutera gaîment les questions intéressant la publication. Le programme sera distribué au dessert.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. 10 Mai 1896.

Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 13.

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

Les représentations du Châtelet donnent un intérêt tout d'actualité à la poésie inédite, curieuse,... piquante de l'ex-éminent bibliothécaire de l'Arsenal.

LE COUCHER DE LA REINE

(Conte libre)

Pendant son voyage en Crimée,
La reine Catherine deux,
A la tête de son armée,
Subit un froid très rigoureux.

Quoiqu'habile en métamorphoses,
Potemkin qui semait partout
Des villages, des champs de roses,
Ne peut rien sur ce froid de loup.

Cependant il eut une idée,
En homme réduit aux abois :
Il vit la reine décidée
A se chauffer, et de tout bois.

Il lui dit : ô ma souveraine :
J'ai relu la bible avec fruit.
Sa vieille histoire est toute pleine
D'événements que Dieu conduit.

David sent son ardeur renaître
Aux bras de la jeune Abigail,
Salomon, trop frileux peut-être,
Se tient chaud, grâce à son sérail.

Rien ne surpasse la nature,
Prenez, sans pousser des hélas !
Trois grenadiers pour couverture,
Et trois autres pour matelas.

C'était un grand jour de revue :
De Potemkin suivant les pas,
La reine avec sa longue vue,
Lorgna tour à tour six soldats.

Le ministre manda sur l'heure,
Sans revenir sur le sujet,
Les six soldats dans sa demeure,
Et leur exposa son projet.

« Mais aucune concupiscence
« Devant tant d'appas dépouillés ! »
Ajouta-t-il, « de la décence,
« Ou bien, vous serez fusillés ! »

Le soir, en rentrant dans sa chambre
Qu'éclairaient de nombreux flambeaux,
La reine trouva, baignés d'ambre
Six grenadiers jeunes et beaux.

Le lendemain, après des gloses
Etrangères et de bon goût,
Potemkin dit entre autres choses,
« Reine avez-vous eu froid ? — Du tout.

Le vieux singe de diplomate
Reprit : « S'est-on bien comporté ? »
« — La question est délicate, »
Lui répliqua Sa Majesté.

Nul n'a par un désir coupable
« Dépassé les bornes ? — « holà ! »
Dit la reine d'un air aimable,
« Mon cher, qu'entendez-vous par là ? »

« —J'entends qu'aucun d'eux n'a dû prendre
« Les droits d'amant, les droits que j'ai,
« Les droits que je prétends défendre,
« Jusqu'à l'heure de mon congé.

« S'il en est un, qu'on le désigne,
« Sans forme on le fusillera.
« Tous ils connaissaient la consigne,
« Respect, décence et cœtera. »

« Nommez l'insolent : Sur mon âme,
« Fusillé ! L'ordre était précis. »
— « Potemkin, soupira la dame,
« Il faudrait fusiller les six ! »

H. Lucas.

CURIOSITÉS ET TROUVAILLES

Le pamphlet « Le Christ au Vatican ». — M. Paul Meurice interviewé (!) dernièrement sur ses projets relatifs aux papiers et manuscrits laissés par son ami Vacquerie dit qu'il va faire appel à tous les collectionneurs ou amis de son bien regretté confrère, pour leur demander communication des lettres que Vacquerie aurait pu écrire, et qui peuvent avoir un caractète intéressant pour l'histoire littéraire; il ajoute cependant qu'il croit que Vacquerie n'a jamais écrit sous forme épistolaire, une page pouvant être considérée comme document.

Je tiens à ce propos (tout en relevant cette allégation et en fournissant la preuve du contraire), à donner aux Intermédiairiste, la primeur d'un renseignement qui intéressera beaucoup de nos amis.

Le Christ au Vatican, ce pamphlet si curieux, daté de Londres 1861, qui a ému toute une génération, qui a été réédité une trentaine de fois, dans tous les formats, et en dernier lieu par la Maison Histemaeckers, le 15 décembre 1880, porte sur presque toutes ses éditions la mention : « par Victor Hugo ».

Le volume de l'édition définitive donne cet avis de l'éditeur :

> L'attribution de la pièce, *LeChrist au Vatican*, au citoyen Victor Hugo, nous a toujours semblé et nous semble encore aujourd'hui fort douteuse. Cependant depuis plusieurs années cette pièce circule et se réimprime sous le nom du grand poète, sans protestation de sa part, à notre connaissance du moins.

Cette fois on reste dans le doute; mais où la question prend plus d'importance c'est lorsqu'on compulse le catalogue des œuvres de Victor Hugo, conservées à la Bibliothèque nationale, dans ce temple de la classification méthodique, où, il faut le reconnaître les erreurs sont cependant fort rares.

On trouve dans ce Catalogue cette pièce *classée dans l'œuvre du Maître*. Que faut-il alors en penser.

La question du « nom de l'auteur » a du reste été également soumise autrefois aux Intermédiairistes, mais sans solution; Victor Hugo ne s'étant jamais prononcé à ce sujet et ne pouvant plus se prononcer maintenant..... il était à craindre qu'on n'aurait jamais de réponse définitive.

La personne la plus autorisée après Victor Hugo, et celle dont le témoignage ne peut faire aucun doute est Vacquerie. Or Vacquerie, à défaut du Maître, s'est prononcé lui, sans réticences, sans arrière-pensée, et j'ai en ma possession une lettre qu'il m'a envoyée en 1888 et ainsi libellée :

> Mon cher Confrère,
> La pièce de vers intitulée le *Christ au Vatican* a été *faussement attribuée* à Victor Hugo. La Bibliothèque nationale trompe le public en le cataloguant sous son nom. Victor Hugo est aussi étranger à ces vers que vous et moi. Recevez.....
>
> Auguste VACQUERIE.

Je crois qu'on peut considérer maintenant la réponse comme définitive et exclure définitivement, tant à la Bibliothèque nationale que dans les bibliothèques particulières le *Christ au Vatican* des œuvres de Victor Hugo.

GEORGES COLAS.

—

Hyacinte Bérat (Et la chanson : *J'ai perdu mon coutiau !*) (Nouvelles, col. 75).— Les renseignements donnés par M. Pascal sur le frère du chansonuier Frédéric Bérat, contiennent quelques inexactitudes qu'il paraît bon de relever. Ce frère est en effet l'auteur de la chanson : *J'ai perdu mon coutiau*, mais il s'appelait Eustache et non Hyacinthe, il était professeur de dessin au collège de Rouen et non conservateur du musée de cette ville. Pour ce qui est de la petite statuette, œuvre de Dantan jeune, le représentant avec un couteau *sous son derrière*, il faut surtout voir dans cette bizarre particularité, une allusion au nom d'Eustache. C'était, on le sait, ordinairement par un rébus formant le nom du personnage caricaturé, que l'artiste l'indiquait au public, par exemple : Frédéric Soulié montrant sa tête au-dessus d'un soulier, lui-même s'était nommé au dessous de sa propre charge en y gravant une dent près du Temps tenant en main sa faux et le sablier, intentionnellement ce Temps est jeune, pour rappeler tout à la fois son nom et son surnom. Eustache est mort à Granville, en novembre 1884.

C. L.

Définition de « peuple ». — Le premier numéro de la *Gazette littéraire*, de Meister, déposé au château de Friedenstein, à Gotha (année 1797), communique la définition suivante :

Je suis tout et ne suis rien,
Je fais le mal, je fais le bien ;
J'obéis toujours quand j'ordonne,
Je reçois moins que je ne donne ;
En mon nom on me fait la loi
Et quand je frappe c'est sur moi.

L'édition de Grimm-Meister, par M. Tourneux, ne va que jusqu'en 1794; la partie de 1794 à 1812 est inédite.

P. R.

—

Materre (Jean-Baptiste), — Comment cet état de services est-il venu échouer dans un mortuaire à Charleroi (Belgique)? Je l'ignore ; mais comme il peut intéresser, soit les biographes de la ville de Limoges, soit les écrivains qui s'occuperont des évènements militaires de France, sous la République de 1792 ou sous le premier Empire, nous croyons utile de le faire figurer parmi les documents inédits de l'*Intermédiaire.*

Materre (Jean-Baptiste),
Né à Limoges (Haute-Vienne), le 16 novembre 1772.

Soldat dans une compagnie franche, le 21 mars 1793.

Soldat dans le 5e bataillon de la Corrèze, faisant partie de la 18e de ligne, le 11 brumaire an 2.

Sergent-major, le 8 nivôse an 2.

Adjudant sous-officier, le 15 vendémiaire an 3.

Sous-lieutenant, le 20 vendémiaire an 3.

Lieutenant sur le champ de bataille, le 27 floréal an 7.

Capitaine sur le champ de bataille, le 14 nivôse an 8.

Placé titulaire à la 4e compagnie du 2e bataillon à l'incorporation du bataillon complémentaire dans ladite demi-brigade, le 21 thermidor an 10.

Confirmé dans cet emploi à dater du 14 nivôse an 8, par arrêté du Ier Consul, du 16 germinal an 11.

Le même arrêté a confirmé sa nomination au grade de lieutenant, à compter du 27 floréal an 7

Chef de bataillon, par décret du 5 mai 1809.

Colonel au 4e régiment de ligne, le

Maréchal de camp, le 21 février 1814.

CAMPAGNES :

1793, à la Vendée.
An 2, à l'armée d'Italie.
An 3, sur mer.
Ans 4 et 5, en Italie.
An 6, en Suisse et en Egypte.
Ans 7, 8 et 9, en Egypte.
An 14, 1806, 1807, 1808 et 1809, à la Grande Armée.
1810, en Hollande.
1812, en Russie.
1813, en Allemagne.
1814, en France.

BLESSURES :

Blessé d'un coup de feu à l'armée d'Italie, le 16 brumaire an 5. — Blessé d'un coup de feu, au siège de Saint-Jean-d'Acre, le 19 floréal an 7. — Blessé d'un coup de feu à la bataille d'Austerlitz, le 11 frimaire an 14.

P. c. c. : Clément Lyon.

NOUVELLES

Au musée du Louvre. — Le département des antiquités égyptiennes, au musée du Louvre, vient d'être l'objet d'un remaniement important.

Les monuments antérieurs à l'occupation des Hycsos seront désormais exposés dans l'ancienne salle des antiquités nord-africaines ; la grande galerie sera exclusivement réservée aux monuments, plus variés de formes et de dimensions, qui sont postérieurs à la XVIIe Dynastie. A cette occasion, on a sorti des magasins un certain nombre d'œuvres d'art restées faute de place, inconnues du public ; la plus remarquable est un chapiteau colossal du temple de Bubastis ; on a exhaussé sur des socles les deux grands sphinx, autrefois déposés à terre, et descendu les sarcophages de basalte du vestibule de la colonnade.

Il n'y aurait donc que des éloges à adresser à l'administration, s'il n'était maintenant question de livrer aux « décorateurs » ces belles salles, bâties en grand appareil, où la pierre de taille fait

aux monuments antiques le seul fond digne d'eux. Il est encore permis d'espérer qu'on ne donnera pas suite à ce coûteux et inutile projet dont le plus sûr résultat serait de retarder d'une ou deux années la réouverture du musée égyptien.

—

La commission de l'orthographe. — En dépit des plaisanteries plus ou moins justifiées qui ont accueilli la réforme de l'orthographe, l'idée fait son chemin. Elle est même en voie d'aboutissement.

Le ministre de l'instruction publique, dont nous ne savons trop s'il faut louer ou blâmer l'initiative en cette circonstance, vient en effet d'instituer une commission chargée d'examiner les simplifications qui pourraient être admises dans l'enseignement de l'orthographe et dont l'usage serait autorisé dans les examens à tous les degrés.

Cette commission est composée de :

MM. Gréard, de l'Académie française, vice-recteur de l'Académie de Paris, président ; Buisson, directeur de l'enseignement primaire ; Gaston Pàris, membre de l'Institut, administrateur du Collège de France ; Liard, directeur de l'enseignement supérieur ; Rabier, directeur de l'enseignement secondaire ; Félix Hémon, inspecteur de l'Académie de Paris; Lebègue, ancien membre du conseil supérieur de l'instruction publique ; Jules Gautier, chef adjoint du cabinet du ministre.

—

Collectionneurs. — Les membres de la famille royale d'Angleterre collectionnent à qui mieux mieux ; le duc d'York des timbres-poste, la duchesse de Fife, des photographies ; la princesse Maud de Galles, des *dents*. Cette dernière a réuni paraît-il, une grande quantité de molaires et de canines, d'incisives et de défenses de toute provenance. Ses pièces les plus remarquables sont des défenses des éléphants tués aux Indes par son père le prince de Galles et son oncle le duc de Connaught. Le Tsar lui a envoyé des défenses de sangliers tués par lui. Elle possède en outre, des dents de lions, de morses, de requins, d'alligators, d'espadons et de phoques.

Comité du monument Puget. — Un concours pour l'édification d'un monument à la gloire de Pierre Puget est ouvert entre les sculpteurs et les architectes français.

Ce concours sera clôturé le 30 novembre 1896.

Le Monument sera édifié à Marseille, place de la Bourse.

La somme affectée au monument est fixée à 125,000 fr.

La réunion de l'INTERMÉDIAIRE
du 31 Mai 1896

—

Cette idée de se réunir entre membres de l'*Intermédiaire* n'est pas nouvelle.

Le 10 janvier 1881, l'aimable directeur d'alors, Carle de Rash adressait une fort spirituelle lettre à des *collabo-rateurs* pour les convier à un dîner mensuel au « Rocher de Cancale ».

Il terminait ainsi :

On y dévoilera des choses importantés,
Et tous les plats seront à des sauces pi-
[quantes.

Le tout était placé sous l'invocation des deux vers de Méry :

Nous sommes des lettrés et n'avons pas de
[rente ;
Il nous faut pour dix francs, un dîner de
[quarante !

Mais il en est des projets des humains, comme de tout ici bas.

Les débuts furent charmants; ce fut tout. Les raisons de l'insuccès avaient été multiples, nous n'y reviendrons pas. A Paris, on est trop pris par les affaires courantes de la vie pour pouvoir s'engager chaque mois pour tout une soirée. Le dîner finit d'inanition.

Actuellement, il ne s'agit plus d'un repas mensuel, d'un dîner, mais d'une réunion annuelle de famille où les dames, ces fleurs naturelles de l'existence, sont admises.

On a décidé le déjeuner, pour permettre à ceux habitant hors Paris de pouvoir passer la journée agréablement et d'être en mesure de rentrer chez eux le soir même.

Ajoutons qu'après le déjeûner, on discutera gaîment les questions intéressant la publication. Le programme sera distribué au dessert.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. 20 Mai 1896.

Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 14.

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

LE MARQUIS DE LOUVOIS, SECRÉTAIRE D'ETAT DE LA GUERRE, A M. ROBERT, INTENDANT DE POLICE ET FINANCES, A DUNKERQUE.

Louis XIV est dans les Flandres. Il se rend à Dunkerque. Il est accompagné de la Reine et de ses deux amies, mesdames de Pompadour et de La Vallière. Il faut que tout ce monde vive en bonne intelligence et à proximité du monarque, maître de toutes choses. Le ministre de la guerre est chargé de préparer les logements. Pour tout préparer en conséquence, il écrit à l'intendant la curieuse dépêche qui suit ;

7 mars 1671.

Il faut faire accommoder la chambre marquée V pour Madame de Montespan, y faire percer une porte à l'endroit marqué 1 et faire une galerie pour qu'elle puisse entrer dans la chambre marquée 2, qui lui servira de garde-robe.

Madame la duchesse de La Vallière logera dans la chambre marquée Y, à laquelle il faut faire une porte dans l'endroit marqué 3, pour qu'elle puisse aller à couvert dans la chambre de Madame de Montespan, et une autre en celui marqué 4, qui lui servira de garde-robe.

(Mss V, 255. — D. G.)

P. c. c. : GÉNÉRAL JUNG.

UNE PROMESSE ROYALE. — LOUIS XV A MADAME DE POMPADOUR.

Je promets à ma cousine, la marquise de Pompadour, de donner le gouvernement et lieutenance générale du païs et évêché de Toul, lorsqu'il vacquera par la mort du possesseur actuel, le marquis de Crécy, à celui qui épousera, de mon agrément, Mademoiselle de Baschi, sa nièce.

A Versailles, ce 4e may 1754.

Signé : LOUIS.

On remarquera que le roi laissait *en blanc* le nom du futur titulaire d'un gouvernement aussi important que l'était celui du pays de Toul ; ainsi le voulait son bon plaisir, cela suffisait.

Dix ans plus tard, Louis XV est sommé de remplir sa promessse :

A Versailles, ce 3e octobre 1762 (ou 1763).

Votre Majesté ayant, par le billet ci-joint, promis le gouvernement et la lieutenance générale du pays et évêché de Toul, tel que le possédait le marquis de Crécy, à celui qui épouserait la fille de M. de Baschi, et le marquis de Lugeac ayant contracté ce mariage, il se trouve d'autant plus dans le cas de mériter cette grâce que, depuis 1754, il a servi Votre Majesté avec distinction, zèle et intelligence.

(Sans signature.)

Le mot « *bon* » qui, sans doute a été tracé par Louis XV, se trouve placé au bas de la pétition.

P. c. c. : C. DE LA BENOTTE.

CURIOSITÉS ET TROUVAILLES

Louis XVII (Réponse à M. Bégis.) (*Nouvelles*, XXXIII, 83, 91). — Après Louis Blanc, tous les historiens qui affirment que Louis XVII n'est pas mort à la Tour du Temple ; que les gouvernants issus des événements de thermidor l'ont conservé en vie pour l'opposer au besoin à son oncle « *qui voulait le trône avec fureur* » ont adopté cette méthode de travail.

Il nous serait facile en nous en inspirant de répondre à M. Bégis. Mais chacune de ses observations comporterait une réfutation que le cadre de l'*Intermédiaire* ne permet pas. Il nous faut pourtant consigner le peu de solidité de sa discussion. En voici deux exemples s'appliquant l'un à la première de ses observations, l'autre à la dernière.

La première vise la nomination du gardien Laurent qui, selon nous, a facilité la substitution d'un enfant muet au jeune roi Louis XVII. M. Bégis conteste formellement que Barras *ait choisi*, *ait nommé Laurent aux fonctions de gardien des enfants de Louis XVI de son autorité privée*.

Cette mesure, dit-il, *était en dehors de ses attributions* ». Il croit le prouver en ajoutant, que le 10 thermidor, les comités de Sûreté générale et de Salut public avaient rendu un arrêté « char-« geant un nommé Jérôme de la garde « des enfants du tyran » et que, le lendemain, les mêmes comités, rapportant l'arrêté de la veille, chargeaient de ce soin Laurent. Comment M. Bégis n'a-t-il pas saisi que l'étrangeté, à cette date précise, de cette double opération, en détruisant son affirmation, confirmait la nôtre ? Il résulte d'une communication faite par le camarade de Laurent, le gardien Gomin, à Beauchesne, que Laurent accompagna Barras au Temple dans la nuit du 9 au 10 thermidor ; que Barras lui dit devant témoins : « J'aurai à causer avec vous ; venez me voir quand nous serons rentrés » et qu'exact au rendez-vous, le dictateur, (c'est le nom que lui donne Beauchesne), lui rapporta : « Nous avons disposé de vous sans vous « consulter. Les Comités viennent sur « ma proposition de vous nommer gar-« dien des enfants de l'ex-roi. Demain, « vous recevrez votre commission. » Au surplus, nous possédons, dans nos archives personnelles, une note tout entière de la main de Gomin qui affirme ces détails ; il va même jusqu'à préciser à qui appartenait le cheval que montait Laurent dans cette nuit du 9 au 10 thermidor. Si donc la mesure qui consistait à enrôler Laurent n'entrait pas dans les attributions de Barras, qui ne se fit porter au Comité de Sûreté générale que le 5 novembre, c'est-à-dire au lendemain de la première substitution d'enfant ; elle n'en fut pas moins décidée par lui de sa seule autorité, et avec la conviction qu'elle serait ratifiée. Et, le vainqueur de thermidor ne s'était pas trompé puisque, pour lui être agréable, les comités n'hésitèrent pas à rapporter l'arrêté concernant Jérôme pour nommer officiellement Laurent.

La dernière observation de M. Bégis s'applique au procès-verbal d'autopsie. M. Bégis déclare que les médecins autopsieurs n'avaient pas à « constater l'iden-« tité du corps, mais son état... — La « vérité, dit-il à ce propos, est que le « jeune prisonnier n'a jamais souffert « d'une hernie..... Le procès-verbal de « décès n'avait donc à constater aucune « trace de hernie. »

Si l'enfant n'avait pas contracté une petite hernie suivie d'un « léger engorge-« ment au témoin gauche », pourquoi le docteur Thierry, médecin en chef des prisons, se serait-il, à partir du 11 juin 1793, adjoint le chirurgien Soupé et le bandagiste Pipelet ? Sait-on combien, en huit mois, Thierry fait de visites au Temple ? *Cent sept*, dont huit « pendant le « temps que l'enfant a éprouvé un relâ-« chement au témoin gauche » ; le chirurgien Soupé en fait *cinquante* et le bandagiste Pipelet, *six*. Le simple énoncé de l'adjonction à un homme aussi distingué que Thierry, d'un chirurgien et d'un bandagiste ne suffit-il pas à la réfutation du décret prononcé par M. Bégis pour affirmer la non-existence d'une hernie ?

Mais pourquoi s'arrêter à consigner l'absence de cette seule marque du corps du dauphin, dans le procès-verbal d'autopsie ? Louis XVII portait sur son corps divers signes ; les uns, provenant de dispositions naturelles, tels que, à la cuisse le signe du Saint-Esprit formé par le jeu des veinules et représenté par une espèce de pigeon, les ailes déployées et la tête en bas, signe inimitable entre tous ; les

deux dents incisives de la mâchoire inférieure affectant la disposition connue sous le nom de dents de lapin, et que Madame Royale possédait, elle, à la mâchoire supérieure ; enfin, certains plis du cou qui avaient tant frappé sa berceuse, Mme de Rambaud, qu'elle s'était toujours plu à dire que ces plis formeraient pour elle un témoignage infaillible si jamais Louis XVII reparaissait. Il possédait aussi d'autres signes provenant d'opérations pratiquées ou d'accidents survenus : telles les trois marques d'inoculation disposées en triangle et la base tournée en bas, opération pratiquée au bras gauche, sous les yeux de la reine par le docteur Jouberton, inoculateur des enfants de France, accompagné des docteurs Brunier et Loustonneau ; la cicatrice à la lèvre supérieure, en forme de chevron brisé, provenant de la morsure d'un petit lapin blanc, serré trop fébrilement dans ses bras d'enfant ; la trace, près de l'œil, du coup de serviette donné par Simon ; et, sous le menton, une cicatrice correspondant au coin de la chaise sur laquelle, repoussé par son gardien, l'enfant s'était buté. Le procès-verbal d'autopsie fait au Temple par des médecins, et non les premiers venus, qui, près de quatre heures durant, restent en présence du cadavre de l'enfant « qu'on leur dit être Louis XVII » ne révèle aucun, absolument aucun de ces signes. Tout au contraire, le procès-verbal dressé à Delft, le 12 août 1845, en présence du notaire Scholten, des docteurs Snabilié et Kloppert, de l'avocat van Buren, et du major général de l'artillerie van Meurs, consigne expressément tous ceux de ces signes que le commencement de décomposition ou le retrait du sang n'avaient pas effacés ou décolorés. Mais ceux-là, du vivant de Naundorff, avait été constatés par de nombreux témoins. Par contre, le procès-verbal de Delft ajoute d'autres signes résultant de deux tentatives d'assassinat du Carrousel et de Camberbel, dont le malheureux Naundorff avait été l'objet, et qui, étant donné qu'on n'assassine pas des inutiles, constituent, tout au moins, de singulières coïncidences.

Il sera répondu aux autres observations de M. Bégis dans un volume en préparation, ces deux exemples devant pour l'instant suffire pour juger de la fragilité du raisonnement des historiens qui parlent de la question de Louis XVII, en se bornant à feuilleter le dossier de l'oncle sans daigner fouiller à fond celui du neveu.

Il est tout à fait comique, d'ailleurs, de voir objecter à la thèse de la survivance que Barras, dans ses *Mémoires*, n'affirme pas avoir contribué à l'évasion de Louis XVII. Pourquoi n'ajoute-t-on pas qu'il est singulier que Talleyrand ne rapporte pas dans les siens quelle est la somme d'argent que chacun des traités qu'il a eu l'occasion de négocier lui a value ; ou bien encore qu'il est vraiment extraordinaire que Fouché ne raconte pas la genèse de l'immense fortune qu'il laissa aux siens ; stupéfiant qu'il n'établisse pas le dénombrement de tous les trafics auxquels, de 1793 à 1820, il a pris part ? Pour Dieu, que les duchés de ces Messieurs ne fassent pas perdre de vue leur honteuse germination. N'oublions jamais ce mot craché par Cambon à la figure du trop solennel Cambacérès, devenu duc de Parme : « Il n'y avait pas d'Altesses sérénissimes à la Convention ». Avant d'être ducs, princes ou vicomtes, ces citoyens étaient des hommes, et les derniers parmi les hommes : des renégats et des défroqués !...

Si, comme nous l'affirmons, nous, Barras a puissamment contribué à l'évasion de Louis XVII pour s'en faire un instrument de règne, il a dû, comme conséquence, prêter la main à des substitutions d'enfants, s'assurer des moyens d'activer la mort, devenue indispensable à un moment bien déterminé, de l'un des substitués, et la rédaction d'un faux acte de décès. Et l'on voudrait qu'un homme ayant pris part à une telle série de crimes, comme à tant d'autres, d'ailleurs, et tenu à l'œil comme il l'était par les agents de Savary, de Fouché et de Pontécoulant, en étalât l'aveu dans des notes de sa main, écrites au jour le jour, et sur lesquelles l'époque, l'absence de communications rapides « et de location de coffres-forts Fichet étant », il devenait facile de mettre la main !...

Il est donc tout au moins téméraire de se targuer de fixer l'opinion publique d'une manière définitive en ne tenant compte d'aucun de ces éléments. Nous disons plus : Il est puéril, précisément au milieu des temps que nous traversons, de représenter l'histoire sous la forme de la vierge inflexible et forte qu'avaient imaginée les anciens, le stylet à la main, incrustant dans le bronze des faits devant

lesquels, pour l'éternité, il fallait s'incliner respectueusement. Ce ne sont plus aujourd'hui des êtres surhumains qui chantent autour d'elle le cantique de la vérité. Encore un coup, ce sont des hommes, des faibles, dirigés surtout par leurs passions. Ceux qui ont coupé la tête à Louis XVI et, après lui, ont fait la nuit, se sont tout spécialement entremis pour défigurer cette vierge-là. Nous n'avons plus devant nous, aujourd'hui, qu'une fille passablement boîteuse arpentant machinalement la route, une ardoise dans une main, de la craie et une éponge dans l'autre. A mesure qu'elle s'éloigne des événements, l'éponge fonctionne et la craie révise ce que la craie avait écrit.

Henri Provins.

NOUVELLES

Le musée de Jeanne d'Arc à Orléans vient de s'enrichir de deux nouveaux objets d'une réelle importance.

Le premier est un autographe du pape Calixte III, de la famille des Borgia, qui, en 1456, ordonna de réviser le procès de Jeanne d'Arc.

Cette pièce, fort bien conservée, est sur vélin, datée de Rome, 23 avril 1458; la lettre initiale est en or et couleur et porte les armes des Borgia. C'est une concession de privilèges aux Frères de Saint-Jean de Jérusalem, à Baiolles (Pyrénées-Orientales).

Elle a été placée sur une colonne, dans un cadre richement décoré et portant au sommet les armes pontificales et aux quatre angles les armes de la famille Borgia et celles de Jeanne d'Arc.

Le second objet est la statue de Dunois, moulée avec une rigoureuse exactitude, pour la grandeur et la polychromie, sur celle qui existe dans la chapelle du château de Châteaudun.

Cette statue est évidemment le portrait de Dunois, car il avait, de son vivant, fait placer les statues de Lahire et Xaintrailles avec la sienne dans son château de Tancarville.

Ses héritiers l'ont fait copier pour en orner la chapelle actuelle du château. Le musée d'Orléans possède donc un portrait vrai du compagnon fidèle de Jeanne, l'héroïque Pucelle.

—

On vient de découvrir, en Asie-Mineure, un nouveau manuscrit des Evangiles, qui semble remonter au septième et peut-être même au sixième siècle. Il avait été conservé longtemps dans l'église d'un petit village des environs de Césarée ; les autorités locales l'ont cédé, pour la somme de 25,000 francs, à un Russe qui s'en est rendu acquéreur au nom du tsar.

Ce manuscrit est, paraît-il, très lisible; il est écrit sur d'épais parchemins pourpres avec noms propres en or et lettres argentées; les pages, mesurant 32 centimètres sur 26, portent chacune deux colonnes de texte.

La réunion de l'INTERMÉDIAIRE
du 31 Mai 1896

—

Cette idée de se réunir entre membres de l'*Intermédiaire* n'est pas nouvelle.

Le 10 janvier 1881, l'aimable directeur d'alors, Carle de Rash adressait une fort spirituelle lettre à des *collabo-rateurs* pour les convier à un dîner mensuel au « Rocher de Cancale ».

Il terminait ainsi :

On y dévoilera des choses importantés,
Et tous les plats seront à des sauces piquantes.

Le tout était placé sous l'invocation des deux vers de Méry :

Nous sommes des lettrés et n'avons pas de rente ;
Il nous faut pour dix francs, un dîner de quarante !

Mais il en est des projets des humains, comme de tout ici bas.

Les débuts furent charmants; ce fut tout. Les raisons de l'insuccès avaient été multiples, nous n'y reviendrons pas. A Paris, on est trop pris par les affaires courantes de la vie pour pouvoir s'engager chaque mois pour tout une soirée. Le dîner finit d'inanition.

Actuellement, il ne s'agit plus d'un repas mensuel, d'un dîner, mais d'une réunion annuelle de famille où les dames, ces fleurs naturelles de l'existence, sont admises.

On a décidé le déjeuner, pour permettre à ceux habitant hors Paris de pouvoir passer la journée agréablement et d'être en mesure de rentrer chez eux le soir même.

Ajoutons qu'après le déjeûner, on discutera gaîment les questions intéressant la publication. Le programme sera distribué au dessert.

Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 51.

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

AUGEREAU, Représentant du Peuple, au Général en chef BRUNE.

Paris, 3 Vendémiaire, an 8e Rép.

Vive la République, mon brave Général; bravo, mille fois bravo, vôtre petite armée a fait des merveilles et le résultat a été avantageux pour la république et pour vous, vos ennemis qui sont les miens allaient triompher, mais vous leur avés fermé la bouche à temps! Plus de repos, mon cher cammarade (*sic*) que vous n'ayez culbuté l'ennemy complettement (*sic*), profités de sa déroute pour l'écrasser (*sic*) alors vos ennemis auront encore de nouveau la bouche fermée pour longtemps.

Adieu du caractère et du courage, c'est ce qui ne vous manque pas.

Je vous salue fraternellement.

Signé: Augereau.

P. c. c.: C. de la Benotte.

Le Général de division DOURS, commandant en chef l'armée des Alpes et Lyon, ville affranchie, a la Convention nationale.

Du 21 Brumaire, an 2.

La Convention nationale a décrété que les rebelles habitants de Lyon seraient désarmés. — Leurs armes ont été distribuées aux véritables défenseurs de la République et aux ennemis déclarés du fédéralisme. — Aujourd'huy je fais hommage à la Convention des drapeaux de toutes les sections de cette ville imprudente et perverse qui a osé résister à la volonté nationale. Souillés par les Virieu et les Précy, ces drapeaux sont des dépouilles du royalisme faites pour orner le sanctuaire des lois et le temple de la liberté.

Hier dans une fête solennelle célébrée en l'honneur de Chalier et des glorieuses victimes qui ont imité son courage, trois de ces drapeaux ont été brûlés sur le même bûcher qui consumait les marques du fanatisme et de la féodalité. Ainsi, sur toutes les parties de la République disparaîtront bientôt les signes qui peuvent rappeler le temps de l'ignorance et de la servitude.

Je prie la Convention nationale d'agréer l'assurance de mon respect et de mon entier dévouement à la cause de la liberté et à la défense de la République.

Du même jour au Ministre de la Guerre :

Je te préviens que j'envoye à Paris mon aide de camp, le citoyen Payan (1), qui a reçu deux blessures au siège de Lyon pour porter à la Convention nationale les drapeaux de toutes les sections de cette ville rebelle.

Je te salue fraternellement.

P. c. c. : P. F.

(1) Le plus jeune des trois frères Payan, de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

LA RÉUNION DE "L'INTERMÉDIAIRE"
du 31 Mai 1896

—

L'état de santé du Directeur ne lui permettant pas de présider la réunion projetée, celle-ci est remise à une date que l'on fixera ultérieurement.

CURIOSITÉS ET TROUVAILLES

Tort de la Sonde et des marchés faits pendant la Révolution pour des fournitures militaires. — Tort de la Sonde, qui vous a déjà été signalé comme étant l'un des libérateurs de Louis XVII, avait été d'abord musicien dans les concerts de Montauban, puis secrétaire particulier du comte de Guines, qui l'avait congédié bientôt et l'avait fait enfermer, en 1770, au château de la Bastille. Mis en liberté, après une courte détention, il s'était réfugié en Belgique, où il fut employé chez des banquiers. En 1792, lors de l'invasion française, il se mit à la disposition du général Dumouriez, dont il gagna la confiance, et qui lui fit obtenir de Pache, ministre de la Guerre, au mois d'octobre de cette année, un marché pour les fourrages à fournir à l'armée française en Belgique. Tort de la Sonde avait transmis son marché immédiatement aux frères Simons, négociants à Bruxelles, à la condition qu'il aurait droit aux six dixièmes des bénéfices à réaliser. Ce marché ne put être exécuté que pendant cinq mois, à cause de la retraite des Français; Tort de la Sonde demanda à cette époque, aux frères Simons, d'établir leurs comptes et de lui remettre sa part des bénéfices. Ceux-ci s'y refusèrent formellement, prétendant qu'ils ne lui devaient rien, en se retranchant derrière l'immoralité du marché qu'il invoquait et qu'il voulait leur faire exécuter. Tort de la Sonde réclamait quatre millions pour sa part de bénéfices réalisés dans l'exécution de leur marché, qui paraissait avoir été exécuté frauduleusement au préjudice de la Nation.

Nous avons découvert, aux *Archives nationales*, un rapport bien édifiant, fait au mois de janvier 1805, à l'empereur Napoléon, par Barbé Marbois, ministre du Trésor public, après une enquête sommaire. Nous allons le reproduire *in extenso*, à titre de renseignement officiel, pour vous éclairer sur les conditions et sur l'exécution des marchés faits par les ministres, pour les fournitures de l'armée, pendant la Révolution française.

Du 4 Ventôse, an XIII.

Rapport à Sa Majesté Impériale.

Sire,

Votre Majesté m'a renvoyé la pétition d'un sieur Plorr, architecte, qui annonce que deux fournisseurs de vos armées, les sieurs Henry Simons et Michel-Jean Simons, dans la crainte d'être obligés de restituer au Trésor public plusieurs millions, dont ils lui sont redevables, dénaturent leurs biens et sont au moment de prendre la fuite.

Je présume que cet avertissement est donné par l'architecte Plorr, dans l'intérêt du sieur *Tort de la Sonde*. Celui-ci a un procès important avec les frères Simons. On lit dans ses mémoires qu'en 1792, Dumouriez, alors général, lui avait confié la fourniture des armées de la Belgique, qu'il s'était associé avec les frères Simons et que sur la part des bénéfices qu'il s'était réservés, il y en avait une portion qu'il était chargé de remettre à une femme, qui était ou la parente ou allait à la suite de Dumouriez.

Suivant le sieur Tort de la Sonde, les bénéfices que cette entreprise a dû produire se monteraient à près de huit millions, dont il réclame les six dixièmes. Il les évalue à quatre millions ; ce qui suppose une fourniture à peu près nulle. Sur cette part, le Tribunal de commerce de la Seine lui avait accordé une provision de 700.000 francs, réduite, à ce qu'on assure, par le Tribunal d'appel, à la somme de cent mille francs et par un arrêt prononcé contre Henry Simons seul.

Il paraîtra étonnant qu'un objet d'un aussi grand intérêt ait été pendant douze ans mis dans l'oubli et si l'on considère que le sieur Tort de la Sonde, connu depuis 1770 par son habileté dans l'agiotage, né actif et intelligent, s'était tellement emparé de la confiance de Dumouriez, qu'en lui accordant les fournitures de l'armée de la Belgique, il lui avait aussi confié le soin de pourvoir au sort de la femme à laquelle il s'intéressait, on doit croire que les clauses du traité ont été infiniment avantageuses aux traitants et ruineuses par le Trésor public.

Il a d'abord été question de faire juger cette affaire en Pays Étranger; mais les intéressés se sont ensuite enhardis, et il paraît qu'en la portant devant les Tribunaux français, ils ont espéré que le temps aurait fait perdre de vue l'origine de ces honteuses opérations et que le gouvernement ne reviendrait jamais sur des paye-

ments faits en vertu d'ordonnances expédiées en 1792 et 1793.

Cependant l'avertissement remis sous les yeux de Votre Majesté, les mémoires imprimés du sieur de la Sonde, dans lesquels il réclame 3 ou 4 millions, pour sa part, dans les bénéfices sur les fournitures dont il s'agit, tout porte à croire que cette entreprise n'est pas plus régulière que plusieurs autres, dont Votre Majesté a ordonné la révision, et que si toutes les pièces sur lesquelles s'est faite la liquidation des fournitures de l'armée de la Belgique, dans les bureaux du Ministère de la Guerre d'alors, étaient exactement examinées, il en résulterait une réduction légitime et profitable au Trésor public.

Les frères Simons, qui ont recueilli le bénéfice de cette grande affaire, repoussent aujourd'hui le sieur Tort, qui leur en demande sa part, et leur motif, pour l'exclure du partage, est si extraordinaire qu'il faut le lire pour y croire :

« L'acte d'association est nul, dit l'arbitre, parce que cet engagement est tel « que, s'il était réel, il se trouverait avoir « été souscrit sans cause, et tout au plus « pour un objet qui, n'étant ni appréciable, ni disponible, n'aurait pu être ni « évalué, ni cédé, ni promis, ni vendu, ni « même être proposé, comme devant être « apporté en société, sans blesser l'honnêteté publique, *sans outrager les bonnes mœurs, qui ne permettent pas aux « personnes puissantes d'accorder leur « crédit pour de l'argent.* »

Ces circonstances, les assertions du sieur Tort de la Sonde, consignées dans ses mémoires, me déterminent à proposer à Votre Majesté de décider que, si ces fournisseurs n'ont pas reçu le solde de leurs fournitures, le ministre de la guerre adressera au conseiller d'Etat, directeur général de la liquidation, toutes les pièces d'après lesquelles a été opérée la liquidation des différentes fournitures faites à l'armée de la Belgique, soit par le sieur Henri Simons, soit par le sieur Michel-Jean Simons, soit par les deux frères réunis, pour être procédé à l'examen et liquidation desdites pièces et être ensuite, sur le rapport qui en sera fait à Votre Majesté, statué ce qu'il appartiendra.

Si cependant il appert des pièces que tout a été définitif, que les fournisseurs ont reçu le solde de leurs fournitures, aucune cause ne paraît pouvoir donner lieu à cette révision.

Le ministre du Trésor public,
BARBÉ MARBOIS.

L'Empereur décida, le 8 ventôse an XIII, que ce rapport serait transmis par extrait, au ministre de la guerre et au directeur de l'administration de la guerre. (*Archives Nationales.* A F IV, carton 938).

Il est très probable que cet honnête Tort de la Sonde ne put rien obtenir des frères Simons sur la part légitime qu'il leur réclamait, car en 1816 il était revenu de Bruxelles à Paris, avec Jean-Barthélemy Tort, son neveu et avec Joseph Lacoste, le fils du premier mariage de sa femme et ils étaient à peu près sans ressources. Il mourut à Paris, dans un hôtel garni, le 18 juillet 1818, n'ayant d'autre actif que des objets mobiliers estimés 24 fr. C'est ce même Tort de la Sonde, si l'on en croyait la chronique, qui aurait été l'ami de la famille royale et le libérateur de Louis XVII, qu'il aurait recueilli et caché pendant quelque temps dans un de ses châteaux de la Vendée.

Les renseignements donnés précédemment sur la situation de fortune, sur la position sociale, sur le peu d'honorabilité et sur les *alibi* de Tort de la Sonde, étaient très utiles pour démontrer l'invraisemblance du rôle qui lui a été attribué, après sa mort, dans un prétendu enlèvement de Louis XVII et sur l'impossibilité dans laquelle il se trouvait à cette époque, de le remplir en temps utile.

D'ailleurs il ne faut pas oublier que ce rôle ne lui a été attribué que par de Bremont, qui ne l'a jamais vu, en 1837, et seulement d'après les propos d'un Gaseau, neveu et employé de Tort de la Sonde, qu'il rencontra par hasard à Paris, en 1820. Nous savons désormais quel degré de confiance nous devons accorder à une pareille légende et aux témoignages sur lesquels elle repose.

ALF. BÉGIS.

—

Un prédécesseur de Mlle Couëdon. — Mahomet répondit à ceux qui étaient charmés de son éloquence qu'ils ne devaient point s'en étonner, puisqu'il avait eu l'ange Gabriel pour maître. (*Œuvres meslées de M. Chevreau.* — La Haye, Mœtjeat, 1697, seconde partie, p. 657.)

NOUVELLES

Une statuette de la Vierge (XIIe *siècle*). — Dans nos musées :

La collection de sculpture du moyen-âge, au musée du Louvre, vient de s'en-

richir d'une nouvelle madone appartenant à l'époque de transition du roman au gothique.

Cette statuette de bois, qui représente la Vierge assise, tenant sur ses genoux l'Enfant Jésus, a été trouvée, il y a quelques années, en Auvergne, où elle dut être autrefois l'objet d'un culte spécial. On rencontre encore assez fréquemment de ces statues de pèlerinage, à l'apparence fort ancienne ; mais il est rare qu'elles soient authentiques, la plupart ayant été refaites d'après l'image primitive. Aucun doute ne peut s'élever sur l'authenticité de celle du Louvre; c'est un bois du XIIe siècle, qui a gardé une partie de sa polychromie et qui présente cette particularité, assez curieuse, que les têtes des deux personnages sont mobiles. Cette madone est comparable, pour l'intérêt d'histoire et d'art, aux statues de pèlerinage conservées à Saint-Denis, à Cluny et aux Carrières-Saint-Denis.

Elle est, avec le beau Christ d'époque romane offert par M. Courajod, le plus ancien morceau de statuaire française que possède le Louvre.

—

Un bronze égyptien : la reine Karomana. — On vient d'exposer à Paris, dans la salle de sculpture égyptienne, l'exquise statuette de la reine Karomana.

Ce bronze, qui remonte à la XXIIe dynastie, contemporaine des premiers rois de Juda, avait été rappporté en 1819, par Champollion, qui ne paraît pas y avoir attaché d'importance, car il n'en est question dans aucun de ses rapports.

Emprisonné dans une gangue épaisse et informe, il était resté confondu parmi les objets de valeur très secondaire, lorsque, l'an dernier, M. Chassinat, attaché à la conservation, crut y remarquer des traces de dorure.

Il eut l'idée de décaper la tête et découvrit sous la terre une belle patine vert et rouge et tout un merveilleux travail de damasquinerie.

L'objet fut alors confié à M. André, l'habile restaurateur du trésor de Bosco Reale, qui acheva de le dépouiller de son enveloppe et fit disparaître une sorte de gibbosité qu'avait formée, sous l'action de l'humidité, le noyau intérieur qu'on trouve dans tous les bronzes de cette époque.

Cette restauration, très délicate, a été accomplie avec beaucoup d'adresse; l'image de la reine Karomana, si elle n'est pas unique comme la statuette en bois de la prêtresse Toui, est devenue le plus beau des bronzes égyptiens actuellement connus.

—

Le tombeau d'Annibal. — Tous les témoignages anciens affirment qu'Annibal est mort et a été enterré à Libysse, ancienne ville d'Asie-Mineure, sur l'emplacement de laquelle s'élève aujourd'hui le village turc de Gebseh. Mais jusqu'ici aucune trace de cette sépulture n'ayant été découverte, des doutes se sont toujours élevés sur la véracité des témoignages antiques.

Or, tout récemment, le secrétaire de l'Institut archéologique de Rome, le docteur Christian Hulsen, a trouvé, dans un fragment tout à fait inconnu du poète byzantin Jean Tzetzès, l'affirmation que l'empereur Septime-Sévère avait fait élever, sur la tombe d'Annibal, à Libysse, un monument funèbre portant l'inscription : *Hic jacet Hannibal.*

Ce document a aussitôt soulevé l'attention des archéologues allemands, qui viennent d'organiser une expédition chargée de vérifier les dires de Tzetzès. Si Annibal a été enterré à Libysse et qu'un monument lui a été élevé en ce lieu, on doit forcément en retrouver quelques débris. On saura donc d'ici à quelque temps où repose le grand ennemi des Romains, et la question, cela ne fait aucun doute, a un intérêt capital.

Du moins les archéologues allemands en sont convaincus.

—

Découvertes d'objets d'art ancien. — On a trouvé, pendant le dernier trimestre, plus de quatre cents vases étrusques dans les environs de Barletta, Bisceglie, Molfetta et Trani. Deux cents de ces vases portent des inscriptions grecques. On va prochainement en publier un catalogue descriptif qui intéressera tous les antiquaires et les amateurs d'art ancien. Parmi les objets découverts dans les fouilles de Trani se trouvait une quantité considérable de bijoux en or et un certain nombre de figurines de bronze, d'une excellente exécution.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. 10 Juin 1896

Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 16.

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

LE DUC DE CHOISEUL, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GARDE NATIONALE AU COMTE ELIE DECAZES, PREMIER MINISTRE (1)

GARDE NATIONALE DE PARIS
ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Paris, le 1er may 1820.

Confidentielle.

Monsieur le Comte,

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Excellence la quittance des trois mille francs du trimestre échu hier du traitement que le Roy a bien voulu m'assigner sur Votre département, comme Major Général de la Garde Nationale. Votre Excellence m'enverra quand elle le voudra les trois mille francs sous enveloppe. Je n'ai pas voulu aller l'interrompre pour un si petit objet.

Agréez, Monsieur le Comte, l'assurance de ma haute considération.

Le Major Général,
Signé : LE DUC DE CHOISEUL.

(*Et plus bas*). Envoyé les trois mille francs avec la réponse de Son Excellence.

Le 2 mai 1820.
Signé : BARON TRIGANT (2).
P. c.c. : BARON MAXIME TRIGANT DE LA TOUR.

A MONSIEUR LE MARÉCHAL MINISTRE DE LA GUERRE

16 octobre 1832.

Monsieur le Maréchal,

Le Lieutenant-Général baron Campi est mort à Lyon dans l'exercice des fonctions de son grade.

Ce brave militaire, ancien aide de camp du vainqueur de Zurich, s'est signalé par une valeur éclatante pendant les longues guerres de la République et de l'Empire.

J'ai fait provisoirement déposer les restes de ce noble vétéran de la Grande-Armée, dans le fort Lamote nouvellement construit et au pied du château de ce nom. La famille a annoncé l'intention de lui faire ériger un monument sur ce terrain même, afin d'honorer dignement sa mémoire.

Je voudrais, Monsieur le Maréchal, que le fort Lamote, portât, désormais et en vertu d'ordonnance royale, le nom de Fort Campi.

Agréez, Monsieur le Maréchal, l'hommage de mon respect.

Le Lieutenant-Général Commandant la 7e division,
BARON DE LORS.
P. c.c. : BARON MAXIME TRIGANT DE LA TOUR.

(1) L'original de cette lettre est conservé dans les papiers de la famille Trigant et de ses alliés ; c'est la deuxième pièce du dossier Decazes

(2) Le baron Antoine-Marie-François-Théodore Trigant de la Tour, cousin germain du ministre Decazes, sous-chef de cabinet.

CURIOSITÉS ET TROUVAILLES

Charles Labussière et le Comité de Salut public. — Charles Labussière, né à Paris en 1768, était le fils d'un officier de marine et le neveu de l'évêque de Bazas. Il avait été incorporé en qualité de cadet dans le régiment de Penthièvre. Il renonça au service militaire, lorsque ce régiment fut licencié, et, au mois de floréal an II, il obtint une place dans les bureaux de police générale, au Comité de Salut public, installé au château des Tuileries, dans l'aile du pavillon de Flore. Il fut d'abord chargé d'enregistrer et de classer les dossiers des détenus, puis il fut employé au classement des correspondances relatives aux arrestations faites dans les départements, sous la direction de Fabien Pillet, homme de lettres. Le chef des bureaux de police générale était Augustin Lejeune, de Soissons, un ami de Saint-Just, qui nous a laissé des notes sur l'esprit qui animait la plupart des employés de ces bureaux; ces notes ont été publiées par nous dans l'*Annuaire de la Société des Amis des Livres*, de 1896. Si nous rapprochons ces notes de celles fournies par Labussière, pour la rédaction de l'ouvrage intitulé : *Charles ou Mémoires historiques de Labussière*, publié en 1804, nous apprenons que c'était dans ces bureaux que se faisaient le classement et la préparation des dossiers destinés à Fouquier-Tinville, accusateur public au tribunal révolutionnaire, et, qu'animés par un sentiment d'humanité bien honorable, mais qui les exposait aux suprêmes dangers, Lejeune et Labussière avaient dissimulé ou détourné un certain nombre de dossiers concernant des détenus qu'ils voulaient sauver, au moins provisoirement, en attendant une révolution ou un bouleversement qui leur paraissaient alors inévitables. C'est ainsi que Labussière put soustraire au tribunal révolutionnaire et à l'échafaud, quinze acteurs du Théâtre-Français, détenus à la prison des Madelonnettes, et treize actrices du même théâtre, détenues à Sainte-Pélagie. Collot-d'Herbois avait dit d'eux, devant Talma et M. J. Chénier : *La tête de la comédie française sera guillotinée et le reste sera déporté.*

Les artistes délivrés ainsi, presque miraculeusement, et mis en liberté après le 9 thermidor, ne cessèrent pas de témoigner à Labussière leur vive reconnaissance, et lorsqu'ils purent la manifester sans danger, ils organisèrent, dans leur théâtre, une représentation extraordinaire au profit de leur sauveur. Cette représentation fut très fructueuse; elle fut donnée le 13 germinal an XI, en présence de *la bonne Joséphine*, la femme du premier consul.

Nous avons découvert un rapport fait dans les bureaux du ministre de la justice et contenant une appréciation bien curieuse des *Mémoires de Labussière*, et des détournements faits par celui-ci de certains dossiers destinés au tribunal révolutionnaire.

Ce rapport est précédé d'une lettre de Dubois, préfet de police; ces deux documents nous ont paru assez intéressants pour être publiés, afin de faire connaître l'opinion du gouvernement sur les détournements dont Labussière se glorifiait et qui avaient été sanctionnés par le public, dans une représentation officielle à laquelle avait assisté la femme du premier consul.

Paris, le 15 vendémiaire an XII de la République française une et indivisible (*sic*).

Le Conseiller d'État, Préfet de Police, au Grand Juge et Ministre de la Justice.

J'ai l'honneur de vous adresser un exemplaire de l'ouvrage en 4 volumes in-12, intitulé : *Charles ou Mémoires historiques de M. Labussière,*, espèce de roman, dans lequel l'auteur a encadré quelques détails de la conduite qu'*il dit* avoir tenue dans les bureaux du Comité de Salut public, où il était employé avant l'époque du 9 thermidor.

Il paraîtrait qu'alors il a soustrait des cartons et fait disparaître nombre de pièces qui, produites au tribunal révolutionnaire, auraient servi à des arrêts de mort.

L'auteur ne traite la politique de ces temps qu'autant qu'elle touche à sa conduite personnelle ; on ne trouve de relatif aux circonstances actuelles, qu'un éloge du Premier Consul, terminant le dernier volume.

Je ne pense pas que la publication de cet ouvrage puisse nuire à l'esprit public. J'attends, au surplus, votre décision à cet égard.

Salut et respect.

DUBOIS.

Bureau des journaux.

Rapport au citoyen Grand Juge et Ministre de la Justice.

Le Préfet de Police soumet à votre examen un ouvrage intitulé : *Charles ou Mémoires historiques de M. Labussière.*

C'est un chétif roman, très mal écrit, où M. Labussière est décrit comme un mauvais sujet de tous les temps et un roué d'un genre très méprisable. Permis à lui, au reste, de se faire peindre sous de semblables couleurs. Le seul trait que votre bureau ait cru devoir remarquer est celui qui a rapport aux papiers qu'il se glorifie d'avoir enlevés dans *les bureaux du Comité du Salut public,* où il était employé. Cette infidélité, de quelque nom qu'on la colore, paraîtra toujours indigne d'un honnête homme, mais comme l'autorité a souffert qu'on lui donnât, dans ce cas cy, une espèce de sanction publique, en permettant aux comédiens de donner une représentation à son bénéfice, le bureau ne croit pas qu'on puisse lui défendre de publier ces faits.

L'ouvrage est d'ailleurs trop misérable pour produire aucun effet dangereux à la tranquillité publique.

On propose donc la lettre suivante au Préfet :

Paris, 18 vendémiaire an XII.

Je vous autorise, citoyen Préfet, à laisser vendre et circuler un ouvrage intitulé : *Charles ou Mémoires de M. Labussière,* dont vous m'avez envoyé un exemplaire joint à votre lettre du 15 de ce mois.

J'ai l'honneur de vous saluer.

C'est grâce à cette autorisation que nous avons pu connaître officiellement le dévouement périlleux de Labussière pour les artistes de la Comédie-Française et admirer ce héros, d'un genre spécial, dans *Thermidor,* le beau drame de M. Victorien Sardou.

ALF. BÉGIS.

—

Les vieilles devises des Ordres français :

L'ORDRE DE SAINT-ANDRÉ OU DU CHARDON portait : *Nemo me impune incessit* (Nul me me provoque en vain).

LA CROIX DE BOURGOGNE : *Barbaria* (Barbarie).

L'ORDRE DU GENEST : *Deus exaltat humilis* (Dieu élève les humbles).

L'EPI DE BRETAGNE : *A ma vie.*

LE SAINT-ESPRIT : *Au droit désir.*

L'ORDRE DE SAINT-LOUIS : *Bellicœ viatitis præmium* (Récompense à la valeur guerrière).

LE MÉRITE MILITAIRE : *Pro virtute bellica* (Au courage guerrier).

LA CROIX DE JUILLET : *Liberté et Patrie.*

LA LÉGION D'HONNEUR : *Honneur et Patrie.*

Les devises des rois de France sont aussi également curieuses :

LOUIS IX portait la bague représentant, en émail et en relief, une guirlande de lis et de marguerites. On lisait sur le chaton : *Hors cet anel, n'ay point d'amour.*

CHARLES V : *Recte et fortiter* (Droit et fort).

CHARLES VI : *Hoc Cæsar me donavit* (César me donna cela).

LOUIS XI : 1[re] devise, *Immensi tremor oceani* (Tremblement de l'immense océan); 2[e] devise, *Ominus et Ceminus* (De près et de loin).

FRANÇOIS I[er] : Une Salamandre; *Nutrisco et extingo* (Je me nourris et je m'éteins).

HENRI II : *Donec totum impleat orbem* (Jusqu'à ce qu'elle remplisse le monde entier).

FRANÇOIS II : *Lumen rectis* (La lumière est dans la droiture).

CHARLES IX : *Pietate, Justiciâ* (Par la piété, par la justice).

HENRI III : *Manet ultima cœlo* (La dernière est au ciel). — Cette devise est celle que prit Henri III, par allusion aux deux couronnes de Pologne et de France, et à la troisième, le Ciel; le roi portait trois couronnes pour emblèmes.

HENRI IV : *Unus duos protegit* (Un en protège deux). — *Undique tutus* (En unité de tous côtés). — La première de ces devises a pour corps une épée surmontée d'une couronne royale.

LOUIS XIV : *Nec pluribus impar* (Au-dessus de tous); le corps de cette devise était un soleil resplendissant.

LOUIS XV : *Lilia non laborant, neque nent* (Les lis ne travaillent ni ne filent pas).

Voici les devises des reines :

BLANCHE DE CASTILLE : *Lilium inter lilia* (Lis entre les lis).

MARGUERITE DE PROVENCE : *Roygna de paterra ancilla roygnœ de cœly* (La reine du parterre est la servance de la reine du ciel).

ANNE DE BRETAGNE : *Potius movi quam fœdari* (Plutôt mourir que se ternir).

CLAUDE DE BRETAGNE : *Candida candidis* (Candide aux âmes candides.)

ELÉONORE D'AQUITAINE : Le Phénix, *Unica semper avis* (Oiseau toujours unique).

MARGUERITE DE VALOIS : *Non inferiora sequatur* (Qu'elle ne soit pas au-dessous de ce qui précède).

MARIE STUART : Une plante de réglisse ; *Ce que jai de plus doux est caché sous la terre.*

Louise de Lorraine de Vaudemont : *Regarde-moi, afin que je sois regardée.* Un cadran sous le soleil.

Marguerite de Valois : *L'ardor temo et gielo m'offende* (Je crains l'ardeur, et la froideur m'offense).

Marie de Médicis : *De mi caida, mi candor* (De ma chute, ma blancheur). Une cascade.

Anne d'Autriche : *Mon prix n'est pas ma couronne.*

Marie Leczinska : *Tout pour eux, tout pour elles.* La fille du roi de Pologne avait adopté cette devise, et pour emblèmes, une corbeille de lis et de roses.

Elisabeth de France : *En ces temps inégaux, sa vertu fut égale.* On avait donné à Madame Elisabeth, sœur de Louis XVI, cette devise et pour emblème une boussole.

La devise était le côté populaire du blason.

La noblesse comprenait les armes, le peuple comprenait la devise, ce mot d'ordre traditionnel de la chevalerie.

La devise, dit un auteur italien, c'est la langue des héros.

Les hommes illustres, n'étant pas nobles, ont eu aussi leurs devises :

Blaise Pascal avait choisi celle-ci : *Scio cui credidi* (Je sais à qui j'ai cru), avec une couronne d'épines pour armes.

Les Talleyrand-Périgord ont une devise superbe : *Re que Diou* (Rien que Dieu).

Les Trappistes avaient pour devise une légende du silence, avec cet exergue : *Qui me nomme me rompt.*

Talma avait pour devise, une lune, avec cette inscription : *Je ne vis que le soir.*

Mlle Mars avait pour devise une colombe avec ces mots : *Etre aimée.*

La première devise de Mlle Rachel représentait une Julie antique, avec ces mots : *Je suis fille des Césars.*

Ces devises sont tirées d'une œuvre bien ancienne déjà, qui peut se recommander aux lecteurs. Elle date de 1865, et fut faite par M. de Lamégie.

—

Véritable lit de mort de Napoléon Ier. — On lit dans le portfolio n° 10, publié sur Napoléon, par la maison Hachette, que le lit dans lequel Napoléon Ier est mort, figure dans la collection du prince Murat. Or, je puis affirmer que ce lit a été rapporté par le général Bertrand, notre compatriote, qui l'avait légué à son fils Napoléon ; que depuis il est passé entre les mains du Régisseur de cette famille, et qu'il est actuellement possédé par une personne détentrice d'un acte notarié prouvant sa véritable authenticité. Napoléon possédait plusieurs lits de camp, mais celui sur lequel il est mort se trouve bien à Châteauroux, et je le signale pour le cas où l'Hôtel des Invalides ou tout autre musée voudrait s'en assurer la possession.

G. Lenseigne.

—

Un ouvrage de Restif de la Bretonne à illustrer (Nouv., XXXIII, 20). — Dans la lettre insérée dans l'*Intermédiaire* au sujet d'un ouvrage de Restif de la Bretonne à illustrer, j'ai omis de signaler qu'à la fin de chacun des quatorze volumes, l'auteur indiquait le sujet des estampes qu'il désirait faire graver pour son ouvrage. C'est en suivant ces indications qu'un artiste moderne verrait son œuvre couronnée de succès.

H. Boulet.

Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 17.

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

UNE LETTRE DE M. JULES SIMON

CABINET
DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES CULTES

Paris, le 5 octobre 1871.

Mon cher Dartigues,

J'ai reçu votre lettre. Taxile Delord m'avait déjà fait lire votre article; je vous en remercie bien. Il est excellent, et excellent pour moi.

L'acharnement des feuilles bonapartistes et de leurs alliés m'est complètement indifférent; je ne lis pas leurs injures, occupé que je suis du matin au soir, mais je les connais, parce qu'on a toujours des amis qui viennent vous dire comme nouvelles : « Vous êtes éreinté dans *Le Gaulois; La Liberté* vous accuse de faire partie de l'Internationale, ou d'avoir pris vingt mille francs pour votre voyage à Bordeaux et vingt mille francs d'indemnité pour votre voyage à Brest. » Et d'autres, mieux intentionnés, viennent me dire : « Que faut-il répondre? » Oui, je me le demande aussi, mon cher ami, que faut-il répondre?

Quand je suis allé à Bordeaux, pour faire une besogne assez difficile, et dont personne je crois, excepté M. Thiers, ne m'a remercié, j'ai emmené avec moi mon fils aîné, qui a été mon confident et mon unique secrétaire pendant tout le tems *(sic)* de la crise. Je suis resté là, avec lui, six semaines comme membre du gouvernement, trois semaines comme ministre du nouveau cabinet. A notre arrivée à Versailles, il a été question d'indemnité. Mes collègues venus à Bordeaux trois semaines après moi, ont évalué leurs dépenses à mille francs. J'ai pris la même somme pour six semaines; on m'en a fait la remarque avec bienveillance, mais je n'ai pas voulu davantage. Quant à mon fils, il n'a rien reçu ni voulu recevoir, pas même ses frais de route. Là-dessus on va me chercher, moi précisément, et on invente que j'ai reçu vingt-trois mille francs. Est-ce que je puis répondre à cela? Les inventeurs n'inventeront-ils pas autre chose le lendemain? Ne m'ont-ils pas mis de l'Internationale parce que j'avais donné vingt francs à un ouvrier pour aller au congrès où cette société a été fondée, à ce qu'il paraît. Je ne savais guère alors, en 1865, qu'il se fonderait une pareille société, et quand elle a été fondée, elle n'a guère imaginé que je fusse un de ses membres, par la grâce de ces vingt francs.

Voilà maintenant qu'on dit aussi que j'ai dépensé vingt mille francs pour visiter les prisonniers sur les pontons. Ce voyage, où j'ai été un peu exploité par les aubergistes, et qui comporte, du reste, 5 à 600 lieues de chemin de fer, a coûté pour moi et mon secrétaire quatorze cent quatre-vingt-trois francs, ce qui n'est ni vingt mille, ni vingt-trois mille. Je ne me le suis pas fait payer; mais je crois que je vais le faire, car ce désintéressement, si bien récompensé, finit par être de la niaiserie. Je me laisse aller à vous conter cela, mon cher Dartigue, pensant que vous prendrez cette conversation pour une preuve d'amitié et c'en est une en effet. Les misérables vont jusqu'à insulter ma femme, grâce à qui six cents jeunes filles reçoivent l'éducation à Paris, et qui a nourri au moins autant de mères de famille pendant le siège. Il faut peut-être un peu de sang-froid et de fermeté, pour continuer, au milieu de tout cela, et avec une santé presque détruite, à s'occuper des affaires du pays. Et adieu, mon cher Dartigue, jouissez bien de votre soleil.

A vous,

JULES SIMON.

P. c. c. : A. DELPY.

(Collection d'autographes de M. A. Delpy, avocat-général à Riom.)

La Nourrice de FOUQUIER-TINVILLE

Le billet qui suit est adressé « au citoyen *Fouqué tinvil* (*sic*), accusateur public Place Thionville proche Le pont neuve n° 5, à Paris ».

Chanteloup le 23 nivose an IIe de la République.

Citoyen,

Votre nourice vous soite le bon Jour en même temps vous prie de tenir près deux Paires de souliers plus grand que ceux que vous m'avez envoyez, et deux colliers pour les deux (qu'on ira) prendre dans le courant de cette décade ; au sujet du vin, il est impossible d'en avoir chez nous, parcequ'il ny (en) a plus, je vous aprendre que mon mary est tombé malade etant de retour de Paris, et sa maladie ne se déclare point, rien autre chose sinon que moy (et) vos enfans se porte bien.

Salut et fraternité,

Votre nourrice,

Femme Damènec,

P. c. c. : Dr Cabanès.

CURIOSITÉS ET TROUVAILLES

Tort de la Sonde et des marchés faits pendant la Révolution pour des fournitures militaires (Réponse à M. Bégis.) (*Nouvelles*, XXXIII, 15). — Quelque documenté qu'il puisse être sur Tort de la Sonde, M. Bégis connaît-il à fond ce personnage? Non, puisque récemment (XXXII, 11), il soutenait, contrairement à la vérité historique, que Tort de la Sonde n'avait jamais été un agent politique... D'ailleurs, je possède d'autres renseignements que M. Bégis ignore.

M. Bégis donc ne connaît qu'une faible partie de l'existence de Tort de la Sonde et ce qu'il connaît, il ne l'apprécie pas toujours exactement, comme par exemple les démêlés de Tort avec l'ambassadeur de Guines, qui ont fait à nous et à des témoins de l'époque une tout autre impression. Que M. Bégis produise des documents concernant Tort de la Sonde, rien de mieux : il rend par là service à l'histoire. Mais pourquoi ne pas s'abstenir, jusqu'à plus ample informé, de conclure au delà de ce que les documents produits permettent de logiquement conclure? Or, le rapport de Barbé-Marbois exhumé par M. Bégis n'atteint en rien la question des rapports de Tort de la Sonde avec Louis XVII évadé.

Otto Friedrichs.

Statue découverte à Delphes. — On vient de découvrir à Delphes, entre les ruines du théâtre et un mur de soutènement byzantin, une admirable statue, sans doute celle d'un vainqueur aux Jeux olympiques.

Malheureusement, on n'a retrouvé ni le char, ni les chevaux; on n'est parvenu à découvrir que des jambes de chevaux et quelques débris informes.

Quand la base de la statue fut nettoyée, on y découvrit une inscription qu'on est parvenu à déchiffrer.

Elle établissait que la statue était une œuvre votive consacrée à la divinité par un citoyen nommé *Polysados*, pour glorifier un vainqueur dont le nom, malheureusement, n'était représenté que par la terminaison *ona*. Le style de la statue, intermédiaire, à ce qui semble, entre l'époque éginétique et celle de Phidias, fit supposer que ce vainqueur pouvait bien être Hiéron de Syracuse, et qu'il y avait bien des chances, d'autre part, pour que l'auteur de ce beau bronze fût l'Argien Agéladas, dont Phidias, comme Polyclète, fut l'élève.

Cette statue mesure 1 m. 80 de hauteur.

Elle représente un jeune homme encore imberbe, au nez droit, aux lèvres un peu fortes, entr'ouvertes en un demi-sourire, au menton énergique et bombé. Sa chevelure, traitée sommairement, et stylisée en quelque sorte sur la nuque,

retombe en fines bouclettes sur les tempes et se prolonge en quelques mèches très fines sur les joues. Une bandelette en forme de diadème les retient. Le cou, frais et jeune, bien rond, est solidement attaché sur des épaules bien effacées, mais puissantes. Le corps droit, légèrement renversé en arrière, est vêtu d'une tunique talaire dont les amples plis, serrés par une étroite ceinture à la taille, tombent sans rigidité jusqu'aux chevilles. Les bras, collés au corps, sont recouverts de demi-manches plissées, qui se terminent au-dessus du coude et laissent voir le fin modelé de l'avant-bras pour tenir les rênes. Les deux jambes sont jointes, les pieds réunis au talon, sont écartés vers la pointe. Pieds et mains, sans être détaillés à l'excès, sont d'une structure très ferme et d'un irréprochable dessin.

La statue a été fondue en quatre morceaux — les deux bras et le buste avec les demi-manches et la tête, les jambes et la partie inférieure du torse à partir de la ceinture. L'artiste avait étudié avec un soin minutieux les raccords. Les deux pièces principales s'assemblent au-dessus de la ceinture, sous les plis tombants de la tunique ; il est impossible, même à un œil exercé, de déterminer le point de jonction. De même pour les bras qui s'ajustent sous la saillie des demi-manches.

C'est la première fois que les fouilles entreprises en Grèce mettent au jour une statue de bronze entière, et jusqu'ici il n'existait de cette époque aucune œuvre de statuaire d'un art aussi élevé et aussi noble.

JACQUES DARTEL.

—

Hyacinthe Bérat et sa chanson (XXXIII, *Nouvelles*, 75,100). Je crois utile de rectifier plusieurs erreurs contenues dans l'article signé Pascal. Comme le dit l'auteur, la chanson *J'ai perdu mon coutiau* n'est pas de Frédéric Bérat, l'auteur de *Ma Normandie*. Elle est l'œuvre de son frère Eustache et non Hyacinthe et figure dans les *Mélanges littéraires* publiés en 1884, t. II, p. 17. L'auteur donne, à la page 32, l'autre chanson *J'ai r'trouvé mon coutiau*. M. Pascal a raison de dire qu'il excellait dans ces deux chansons d'un genre si différent.

Etienne Bérat n'était point conservateur du Musée de peinture, mais professeur de dessin au Lycée, fonction qu'il remplit jusqu'au moment où il quitta Rouen pour aller habiter Paris et Granville, fin mai 1879. (*Mélanges*, t. II, p. 143.) En souvenir de son long professorat, qui remontait avant 1830, ses élèves lui offrirent un objet d'art. E. Bérat n'est pas mort en 1848. Dans ses *Mélanges* publiés en 1884, il dit être âgé de 91 ans. Il est mort quelques années après, à Granville, sans que ma mémoire puisse me suggérer la date exacte.

V. T.

Son ancien élève et ami.

—

Le portrait-charge de Frédéric Soulié. (Voy. *Nouvelles*, XXXIII, 100). — Ce n'est point Soulié lui-même qui s'est représenté, la tête au-dessus d'un soulier. C'est Dantan jeune qui a fait cette charge, dont j'ai vu la maquette en 1838, chez l'auteur.

Cette caricature eut le don d'exaspérer le romancier qui, en la voyant, s'écria : « Vous m'avez libellé ! » Le mot est authenthique ; je l'ai entendu de la bouche de Dantan et je crois même que, depuis lors, ils furent brouillés, le statuaire et lui.

A. VINGT.

—

Un baptême. — Le 20 novembre 1895, a eu lieu en l'église du Sacré-Cœur à Montmartre, autrefois « Mont des Martyrs » le baptême de la grande cloche de ladite église du Sacré-Cœur, dite la *Savoyarde*, par S. E. le cardinal Richard, archevêque de Paris.

Elle reçut les noms de :

Françoise-Marguerite du Sacré-Cœur.

Parrain : Mgr Hautin, archevêque de Chambéry.

Marraine : Noble dame Delphine-Gorsinde-Laure-Eugénie de Sabran-Pontevès, comtesse de Boigne ; née le 17 février 1834 ; épouse depuis le 14 juin 1852 de Paul-Ernest, comte de Boigne, ancien député de la Savoie au Corps législatif en 1860.

NOTA. — La marraine, ladite noble comtesse de Boigne, née de Sabran-Pontevès, tient du sang de nos plus illustres guerriers gaulois.

Elle est descendante par le sang légitime au quarante-sixième degré de la sainte reine Clotilde de Bourgogne et de son royal époux Clovis le Grand, premier roi des Gaules, qui se fit baptiser à Reims avec ses preux chevaliers, par saint Remy, évêque dudit lieu le 25 décembre 496, « jour de Noël, au lendemain de la bataille de Tolbiac (1), gagnée sur les Alémans *(sic)*. »

J.-M. Navoit.

NOUVELLES

Musée du Louvre. — Le Musée du Louvre vient d'exposer dans la salle des faïences françaises, une pièce intéressante du xvie siècle : c'est le fragment, — la moitié environ, — d'un plat de la célèbre fabrique de Saint-Porchaire, qui a produit ces petits monuments si rares et si recherchés, qu'on appelait faïences de Henri II, ou faïences d'Oiron, avant de connaître leur véritable atelier d'origine.

Comme tous les spécimens de la troisième période (règne de Henri II), le nouveau venu du Louvre est décoré de lézards, de rainettes, de reptiles émaillés, dans le goût des compositions que Palissy avait mises à la mode. Autour du marli, court un entrelac d'un dessin qui se retrouve dans plusieurs pièces contemporaines. Le fond du plat représente un carrelage avec le monogramme du Christ, identique au carrelage de l'ancienne salière de Mme d'Ivon, actuellement à M. le baron de Rothschild.

—

Une auberge du XVIe siècle. — Il existe encore, en plein Paris, une auberge du xvie siècle, très pittoresque, qui n'a changé ni d'une pierre ni d'une planche depuis près de trois cents ans — entre parenthèses, les poutres doivent être assez vermoulues.

Elle se trouve rue Mazet (ancienne rue Contrescarpe-Dauphine, auparavant Contrescarpe-Saint-Michel) sous l'enseigne de l'*Auberge du Cheval blanc.* A l'entrée, aux deux côtés du vieux portail, les montoirs, à moitié usés par un service séculaire, attendent vainement les cavaliers, jadis si nombreux pourtant, quand, sous Louis XIV, l'auberge était à l'enseigne des *Carrosses d'Orléans*.

C'est là qu'était, en 1652, le lieu de départ et d'arrivée de la voiture de Bordeaux, une seule fois par semaine, au prix de 95 livres, nourriture comprise, avec 6 sols de supplément par livre de bagages !

—

Découverte de monnaies. — Un certain nombre de pièces de monnaie antiques ont été découvertes à Tel Chabares, moudirieh de Béhéra. Neuf pièces sont en or et environ un millier en argent.

—

Le camp de César en Alsace. — Depuis longtemps, les savants se disputent l'endroit exact où Jules César, en Alsace, a taillé en pièces, cinquante-huit ans avant notre ère, l'armée d'Arioviste.

Napoléon III, dans son ouvrage sur Jules César, prétend qu'il se trouve près de Belfort, tandis que le colonel Stoffel affirme que la bataille a eu lieu entre Guémar et Beblenheim. Les fouilles opérées en ces différents endroits sont demeurées sans résultat.

M. Winkler, conservateur des monuments historiques d'Alsace-Lorraine, dans une brochure publiée récemment et accompagnée de cartes, vient soutenir, avec preuves à l'appui, que ce champ de de bataille tant controversé se trouve situé dans la Basse-Alsace, entre Epfig et Stotzheim. Le tumulus, sur lequel a eu lieu l'entrevue des deux chefs d'armée, serait le Glœkelsberg; le camp des Suèves couvrait les hauteurs de Itterswiller, tandis que les Romains étaient divisés en deux camps au sud-ouest : un petit camp, près de Frohnholz ; un autre, plus grand, entre Epfig et Stotzheim.

Suivant M. Winkler, on verrait encore des traces du campement, qui formait un quadrilatère entouré de tranchées. Cet emplacement est désigné sur les cartes de l'état-major et au cadastre sous le nom d'Affterburg.

S'il en est réellement ainsi, il sera facile de constater l'existence du camp en opérant des fouilles.

(1) Tolbiac (*Tolbiacum*), aujourd'hui Zülpich, ville de Prusse, à 35 k. de Cologne.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. 30 Juin 1896.

Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 18.

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

LETTRE D'OLYMPE DE GOUGES AU CITOYEN FOUQUET DE TINVILLE, ACCUSATEUR PUBLIC AU TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE, PARIS.

De l'Abeye le 6 aoust 1793.

Citoyen,

La multitude des affaires dont vous ete surchargé vous a sans doute empeché de vous occuper d'une infortuné à laquelle ont ne peu faire d'autre Reproche que d'avoir servit sa patrie avec un zèle peu communs, veille, fortune, Repos, je lui ai tout sacrifié, et c'est de notoriété publique à laquelle même mes ennemis sont forcé de convenir.

Citoyen vous n'été pas sans connaître ce que j'avance des hommes de mauvaises fois payé sans doute par nos ennemis communs ont trouvé joux (?) de noircir l'innocence et de me traduire au tribunal révolutionnaire, jusqu'à ce moment le tribunal n'avait pas eu à prononcer sur une cause aussi intéressante que celle qui me concerne, je ne demande ny pitié ny indulgence pour mon sexe, la loi seule sera mon plus fort appui.

Citoyen, je vous demande au nom de l'humanité souffrante et de tout le bien que j'ai fais à mon pays de mettre un terme à l'hodieuse tyrannie dont je suis victime depuis 20 jours. J'ai fais une chute dangereuse dont les administrateurs et chirurgien sont instruit, et cependant je ne peu optenir les Remèdes qui me sont convenable sous le spécieux prétexte que je devais sortir de jour en jour. D'après toutes ces observations veuilliè je vous prie accélérer mon interrogatoire, je ne vous parle pas de Reconnaissance elle se trouve dans le cœur du vrai Républicain quand ont lui fourni les moyens de fortifier l'innocence opprimèe.

OLYMPE DE GOUGES.

P. c. c.: Dr CABANÈS.



CURIOSITÉS ET TROUVAILLES

Hulin, le grand vainqueur de la Bastille. Erreurs historiques. Documents inédits. — M. Alfred Bégis a publié dans le numéro de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, du 25 novembre 1891, des documents inédits concernant le général Hulin. A titre complémentaire, tout en reconnaissant que les divers documents reproduits par M. Bégis sont des plus intéressants et d'une parfaite exactitude, et nous trouvant à même de les compléter au moyen d'un dossier important de précieux autographes et documents originaux, concernant Hulin, que nous avons en notre possession (1), nous nous proposons de démontrer, dans l'intérêt de la vérité historique, que la plupart de nos grands historiens, tels que Thiers, Guizot, etc., ont affirmé, à tort, que Hulin était *sergent aux gardes françaises* lors de la prise de la Bastille. Or, les documents que nous allons reproduire prouvent d'une façon péremptoire, que jamais Hulin *n'avait servi aux gardes françaises*, et qu'il avait quitté le service militaire en 1787, « *pour ne pas être obligé d'obéir à des despotes* » (2). Nous pensons toutefois que Hulin, entré au service militaire en 1771, et qui n'était parvenu au grade de sergent qu'en 1780, a dû quitter le service militaire en novembre 1787, dans la pensée qu'il n'atteindrait jamais l'épaulette.

La reproduction que nous donnons plus loin du brevet délivré par Louis XVI à Hulin, le 20 juin 1792, comme capitaine au 14e bataillon d'infanterie légère, constate, *dans la colonne des états de services*, que Hulin, sergent aux gardes suisses depuis le 7 août 1780, avait quitté l'armée avec le même grade le 24 novembre 1787, et n'avait repris du service, comme capitaine de la 8e compagnie des chasseurs soldés, que le 15 octobre 1789, c'est-à-dire plus de trois mois après la prise de la Bastille.

Hulin assista donc à cette journée mémorable comme *bourgeois* et non comme *sergent aux gardes françaises*, où *il n'a jamais servi*.

Nous estimons que la cause de toutes les erreurs historiques reproduites par nos principaux historiens de la Révolution remonte aux nombreuses brochures et aux feuilles publiques de l'époque qui affirmaient, un peu à la légère, que le *sergent* Hulin, *des gardes françaises*, avait essayé de soustraire le gouverneur *de Launay* à la fureur du peuple.

(1) Notre dossier contient de nombreuses lettres autographes adressées à Hulin par un grand nombre de généraux de la République.

(2) Voir *Mémoire justificatif d'Hulin* aux membres du Comité de Sûreté générale, reçu le 28 vendémiaire an II, *Archives nationales*, F. 7, 6681.

Du reste, les erreurs et les inexactitudes sont nombreuses à cette époque de notre histoire (1). Nous citerons notamment Élie, que certains historiens qualifient de sergent aux gardes françaises, bien qu'il fût officier au régiment de la Reine; Maillard, qui est partout qualifié d'huissier au Châtelet et qui, selon des documents récemment produits, n'aurait jamais été que clerc de procureur ou d'huissier, etc., etc. (Voir au sujet de Maillard, l'ouvrage de M. Alexandre Sorel : *Stanislas Maillard et son rôle au 14 juillet 1789*).

A l'appui de notre thèse, en ce qui concerne Hulin, nous analyserons les divers documents que nous avons étudiés et qui sont appelés à rétablir les faits sous leur véritable jour.

Nous citerons tout d'abord des extraits de divers auteurs affirmant que Hulin était *sergent aux gardes françaises :*

1° Thiers. *Histoire de la Révolution française.* 1er vol. liv. II. Prise de la Bastille :

... Le gouverneur Delaunay venait d'être décapité; deux gardes françaises, *Elie* et *Hullin* l'avaient défendu jusqu'à la dernière extrémité.

2° Guizot. *Histoire de France* depuis 1789 jusqu'à 1848. T. I, ch. 1er :

... Partout les gardes françaises étaient mêlés au peuple; deux de leurs sous-officiers les conduisaient, Elie et Hulin marchaient en tête de la foule furieuse qui s'élançait à l'attaque de la Bastille.

3° *Dictionnaire* de Larousse, au mot Hulin ou Hullin :

... Hulin était sergent aux gardes françaises à l'époque de la Révolution.

Henri Martin (*Histoire de France*, 1789 jusqu'à nos jours. Prise de la Bastille), est moins affirmatif :

... Un de ceux qui avaient promis la vie au gouverneur Delaunay, très vaillant homme qui fut depuis le général Hullin, aidé d'autres braves gens, fit des efforts inouïs pour le protéger.

Michelet (*Hist. de la Révolution française*) dit que Delaunay était soutenu dans ce grand péril par deux hommes de cœur : Hullin et un autre.

Lavallée (*Histoire des Français*) ne mentionne même pas le nom de Hulin à l'occasion de la prise de la Bastille.

Passons maintenant aux divers documents qui démontrent que Hulin a assisté comme *bourgeois* et non comme *sergent aux gardes françaises*, à cette journée mémorable.

(1) M. Victorien Sardou, consulté par nous tout récemment à ce sujet, nous a déclaré : « Tous les récits « de la prise de la Bastille *sont faux* dans tous leurs « détails, sauf celui de Victor Fournel. Celui de Michelet « est au-dessus de tout et indigne de lui. »

1° LA NATION, LA LOI, ET LE ROI.
BREVET DE CAPITAINE

DÉTAIL DES SERVICES	Campagnes, Actions, Batailles.
Pour le capitaine Pierre-Augustin Hulin, né le 6 septembre 1758.	
Soldat au régiment de Champagne-infanterie, le 9 décembre 1771 (1) jusqu'au 1er octobre 1772.	
Soldat au régiment de Navarre-infanterie, le 16 octobre 1772 jusqu'au 22 avril 1773.	
Soldat au régiment des gardes suisses, depuis le 22 avril 1773 jusqu'au 4 novembre 1776.	
Soldat au régiment de Touraine, le 8 novembre 1776 jusqu'au 15 juin 1779.	
Soldat au régiment des gardes suisses, le 6 juillet 1779.	
Sergent audit régiment, le 7 août 1780 jusqu'au 24 novembre 1787.	
Capitaine de la 8e compagnie des chasseurs soldés, le 15 octobre 1789, et prenant rang de cette date parmi les capitaines d'infanterie, suivant l'art. 3 du titre VII de la loi du 28 août 1791.	

(1) Hulin se serait donc engagé à l'âge de 13 ans?

LOUIS, par la grâce de Dieu et par la Loi constitutionnelle de l'Etat, Roi des François, chef suprême de l'armée, portant une entière confiance dans la valeur, bonne conduite, zèle et fidélité à la patrie, dont a donné des preuves le capitaine Pierre-Augustin Hulin, l'a nommé à la place de capitaine de la compagnie vacante dans le 14e bataillon d'infanterie légère, etc...

Donné à Paris, le 20e jour du mois de juillet 1792 et de notre Règne l'an 19e, le 4e de la Liberté. Signé : LOUIS.

2° *Révolution française* ou *Analyse complette* (sic) *et impartiale du* Moniteur. A Paris, chez Girardin, an IX, t. I, n° 22 :

... Arrivée d'un détachement de gardes françaises, sous la conduite de deux sergents : Wargnier et Labarthe, et d'une troupe nombreuse de citoyens sous les ordres d'Hulin.

3° *Histoire de la révolution de Paris et précis exact de la prise de la Bastille*, par Prudhomme, 1789 (plaquette in-8°) :

... Le mardi 14 juillet 1789, vers les trois heures après midi, un détachement de grenadiers de Refuveille projetait depuis une heure de l'après-midi, l'attaque de la Bastille et s'occupait d'en trouver les moyens, lorsqu'un *bourgeois* nommé Hulin, directeur de la buanderie de la Reine, à la Briche, près Saint-Denis, parut au milieu d'eux et leur dit : « Mes amis, êtes-vous citoyens? Oui, vous l'êtes. Marchons à la Bastille ; on égorge les bourgeois et vos camarades : les uns et les autres sont vos frères. Souffrirez-vous qu'ils soient les victimes de la plus cruelle des trahisons? »

... Les gardes françaises, commandés par leurs sergents, et les bourgeois par le sieur Hulin, auquel ils dirent tous d'une voix : « Vous serez notre commandant », prirent leur route par le port au bled...

... Dans cet instant, le sieur Maillard fils, dont le père est huissier à cheval au Châtelet de Paris, apporta un papier qu'il remit entre les mains du sieur Hulin et des autres chefs qui y lurent ces mots :
« Nous avons vingt milliers de poudre, et
« nous ferons sauter la garnison et vous
« aussi si vous n'acceptez pas la capitu-
« lation. »

A la fin de l'opuscule de Prudhomme se trouve l'annonce-réclame suivante que nous citons à titre de curiosité.

Trente personnes au plus ont péri dans ce siège. Le sieur Hulin a eu recours au taffetas de France, de la manufacture du sieur Volan, n° 30, pour guérir les blessés, et ce taffetas a eu le plus prompt et le plus heureux effet.

Notre tâche est terminée. Nous laissons à nos lecteurs le soin d'apprécier, pièces en mains, de quel côté est la vérité.

PAUL DABLIN.

TABLE DES *NOUVELLES*

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. 10 Juillet 1896.

XXXIVe Volume — N° 731

Quatrième Série — 2e Année — N° 1

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Direction et Administration : 23 *bis*, Rue de la Faisanderie

IMPRIMERIE

5 et 7 RUE CLAUDE-VELLEFAUX

OUVRAGES EN LIBRAIRIE

Des *Connaissances utiles aux Amateurs d'Objets d'Art et de Curiosité*, aux Antiquaires, aux Experts, à l'Enseignement, ainsi qu'aux Officiers Ministériels, Commissaires-Priseurs et à tous ceux qui en remplissent les fonctions, viennent de paraître chez l'Éditeur d'Art, Edouard Rouveyre à Paris, sous le titre de : **Comment discerner les Styles du VIe au XIXe siècle.** Cet ouvrage illustré d'un millier de dessins, est à chaque page une leçon de goût, un guide infaillible, d'une incomparable richesse documentaire. Roger-Milès, l'érudit historien d'art, était désigné pour commenter chacune des planches dans des études synthétiques sur les styles, qui forment un répertoire précieux pour toute personne s'occupant d'objets d'art et de meubles. Nous engageons ceux de nos lecteurs que ce Manuel de la Curiosité peut intéresser, à en demander l'envoi en communication, à l'examen et franco à M. Edouard Rouveyre, éditeur, 76, rue de Seine, à Paris.

Les Musées cantonaux de France. — Article du *Bulletin de la Ligue de l'Enseignement*, de févr. 1895 (p. 49), et de la *Paix* du 8 avril 1895.

Des musées cantonaux ont été fondés à Bagnols (Gard) en 1854, par M. Léon Alègre, et à Poligny (Jura), en 1859, par M. Edmond Sauria.

M. Edmond Groult, docteur en droit, avocat à Lisieux (Calvados), a entrepris, en 1876, une active propagande pour multiplier ces modestes musées, en faisant ressortir tous les avantages qu'on en devait attendre.

Une médaille d'or lui a été décernée à l'Exposition universelle de 1889, et plus de quarante Conseils généraux ont émis des vœux en faveur des musées cantonaux.

Pour faciliter la création de ces musées dans tous les cantons, M. Alphonse Renaud, 25, rue Scheffer, à Paris, docteur en droit, chef de bureau au Ministère des Finances, vient de réunir, avec l'aide de quelques personnes, plus de 1,000 volumes, environ 40,000 dessins, plus de 5,000 textes, présentant un intérêt cantonal, et quelques centaines de monnaies qu'il mettra gratuitement et successivement à la disposition des associations cantonales qui ont eu ou auront établi un musée cantonal à la mairie du chef-lieu de canton ou dans un autre local convenable, et organisé des conférences publiques dans les principales communes du canton. Son œuvre a été créée le 12 mai 1894, et est déjà féconde en résultats.

Type de la CARTE D'IDENTITÉ
Destinée aux INTERMÉDIAIRISTES

1896 — **L'Intermédiaire** — 1896
DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Portrait photographique.

CARTE D'INTERMÉDIAIRISTE

M ....

....

....

demeurant à ....

....

Signature,

Visa du Directeur,

Prix de la Carte	0 Fr. 75
Frais d'envoi	0 » 25
Total. . . .	1

Répertoire-annuaire général des Collectionneurs de la France et de l'étranger.

Le deuxième volume nous paraît vraiment **indispensable à tous ceux qui s'occupent au commerce des livres et des objets de curiosité** et aussi à tous les membres de l'immense famille des collectionneurs. L'ouvrage débute (exemple à suivre) par la liste des *Errata, suppressions et addenda* ; de la sorte, on est frappé tout de suite par ce qu'il importe de ne pas négliger ou oublier, ce qui arrive souvent quand ces indications complémentaires sont rejetées à la fin d'un volume. Nous signalerons ensuite une bien intéressante *Etude chronologique concernant les timbres fiscaux et de leurs émissions successives depuis* 1673 *jusqu'à nos jours*, par M. Ris-Paquot (11 pages), et un travail de M. Paul Eudel sur l'*Habitation et le Mobilier à travers les Ages* (16 pages). C'est à la page 37 que commencent les listes si précieuses de M. Renart, divisées en deux sections : *Collectionneurs français*, désignés en *Collectionneurs provinciaux et parisiens*, et *Collectionneurs étrangers*. Au milieu du volume se trouve intercalée une liste spéciale des *principaux commerçants parisiens, en livres, tableaux, antiquités, numismatique, timbres-poste et professions diverses*. Une table alphabétique des noms des collectionneurs habitant la France (Paris excepté, parce que les parisiens sont rangés par ordre alphabétique) termine cet inventaire. En résumé, M. Renart a droit à nos vives et bien sincères félicitations pour le service éminent qu'il vient de rendre à tous ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent de la vente ou de l'achat de tous objets pouvant former collection.

OUVRAGES EN LIBRAIRIE



Les **Archives des Collectionneurs d'ex-libris** paraissent tous les mois, avec une ou deux planches hors texte et des figures dans le texte. Elles s'occupent spécialement de toutes les marques de propriété du livre, de blason, etc.

Un numéro spécimen est envoyé sur demande affranchie adressée au siège de la Société : *95, rue de Prony.*

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

Cherchez et vous trouverez. QUÆQUE SINGULA LEGENDO *Il se faut entr'aider*

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DE LA LITTÉRATURE, D'ART, D'ÉRUDITION ET D'HISTOIRE, OFFRES ET DEMANDES, ÉCHANGES, LISTE ET COMPTE RENDU DES VENTES PUBLIQUES, ACQUISITIONS ET MOUVEMENT DES BIBLIOTHÈQUES, DES ARCHIVES, DES COLLECTIONS ET DES MUSÉES

COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, PROFESSEURS, ARTISTES, AMATEURS, BIBLIOPHILES, ÉRUDITS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, NUMISMATES, ETC.

ANNÉE 1896

DEUXIÈME SEMESTRE

PARIS

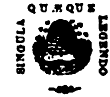
L'INTERMEDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

5 et 7, RUE CLAUDE-VELLEFAUX, 5 et 7

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *10 Juillet 1896.*

XXXIVe Volume. — No 731

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Quatrième Série. — 2e Année — No 1

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

Le prénom de Cupidon. — D'après la mythologie, Mars et Vénus ont eu deux enfants : *Cupidon*, le dieu de l'amour, et *Antéros*, le dieu du retour ou plutôt le contre-amour.

Je lis dans l'ouvrage suivant : *Les Petites Maisons du Parnasse*, par le cousin Jacques Bouillon, 1783-1784, p. 88, que le poète Gobnichelli (!) donne à l'Amour le surnom de *Jean*.

Cicéron parle de trois Cupidons; il se pourrait qu'on les ait distingués par des prénoms ; mais à quel Cupidon le poète a-t-il voulu donner le nom de Jean ?

A. Dieuaide.

—

J.-G. Jobey, dessinateur. — On désirerait une petite notice sur cet artiste, de qui l'on a quelques bons portraits à la mine de plomb, datant de 1830.

Oscar.

—

Qui a payé les dépenses de Napoléon Ier à Sainte-Hélène? — D'après le rapport de lord Bathurst, le maître d'hôtel de Bonaparte à Sainte-Hélène avait mille livres sterling à dépenser par mois ; — les autres dépenses se sont élevées en moyenne annuellement à trois cent vingt mille livres sterling.

La détention de Napoléon, pendant les six ans qu'il a passés à Sainte-Hélène, paraîtrait avoir coûté environ deux millions de livres sterling, soit cinquante millions de francs.

Il serait intéressant de savoir si l'Angleterre a réglé seule cette note.

A. Dieuaide.

—

Deux peintres hollandais : van Valkemborch et van Löybos. — Prière de donner des renseignements sur :

1° *Marten van Valkemborch,* peintre de l'Ecole hollandaise du XVIIe siècle (paysages) ;

2° *J.-B. van Löybos* ou *Toÿbos*, même Ecole, fin du XVIIIe siècle (sujets de genre).

A. Y.

—

Le régiment de Monaco. — Quel est le régiment actuel qui portait avant 1789 le nom de « Régiment de Monaco » ?

Quelles sont les diverses phases par lesquelles il a passé?

Existe-il une histoire de ce régiment?

Un vieux Lecteur de l'Intermédiaire.

—

Hermengarde, femme de Charlemagne. — J'ai découvert à Brescia, via S. Giulia, sur le mur d'une caserne, l'inscription que voici :

ANNO 760
RESTI
DEL CHIOSTRO DI S. SALVATORE
LO EDIFICO RE DESIDERIO.
VI MORI ERMENGARDA.

« An 760. — Restes du cloître Saint-Sauveur, bâti par le roi Desiderio. Hermengarde y mourut. »

Je sais que Manzoni a écrit un drame intitulé : *Ermengarda*. Mais ce n'est pas

de l'histoire. Qui pourrait m'éclairer sur cette femme de Charlemagne, répudiée par lui et morte au cloître?

H. LYONNET.

—

Registres d'ordres de la division Sérurier. — Un collabo pourrait-il dire ce que sont devenus les registres d'ordres de la division Sérurier (1793-1797)? Ils ne se trouveraient pas au ministère de la guerre; auraient-ils été conservés par un membre de la famille du maréchal?

Le comte Sérurier a été élevé à la dignité de maréchal de France en 1804, et nommé au commandement de l'hôtel des Invalides, mais en décembre 1815, Louis XVIII le révoqua pour avoir adhéré aux Cent-Jours. Il mourut en 1819.

UN LISEUR.

—

Famille d'Oudot. — On sait qu'il existe, près de Francfort-sur-le-Mein, une colonie réfugiée picarde qui a conservé la langue française.

Depuis la Révolution, le maire élu a été plusieurs fois pris dans la famille Garnier et le maire actuel appartient encore à cette famille.

M. Garnier m'a raconté que le premier Garnier qui s'était sauvé de France, était berger du seigneur d'Oudot et qu'il avait enlevé sa fille avec l'assentiment de ce seigneur qui était trop vieux pour se rendre en émigration. Tous les Garnier — et ils sont légion à Friedrichsdorf — descendent de ce berger et de cette noble damoiselle.

Un intermédiairiste pourrait-il me dire s'il existe encore en France des membres de la famille d'Oudot?

PH. V.

—

Archives de Bar-sur-Seine. — Quelque intermédiairiste connaîtrait-il à Bar-sur-Seine, un archéologue ou un érudit qui pût faire une recherche dans les archives des notaires ou des finances de cette ville, de la fin du XVIe au commencement du XVIIIe siècle? Un avis obligerait beaucoup le soussigné, habitant Lyon.

CZ.

Nostradamus (Un livre sur). — Je possède:

Les vrayes Centuries où se void représenté tout ce qui s'est passé, tant en France, Espagne, Italie, Allemagne, Angleterre, qu'autres parties du monde, avec la vie de l'autheur et plusieurs de ces Centuries expliquées par un sçavant de ce temps. — Rouen, Besongne, 1689, petit in-12, avec figures sur bois, portraits de Nostradamus, Henry IV, etc.

Cette édition ne serait-elle pas une contrefaçon de celle de J. Janson, Amsterdam, 1668, petit in-12 elzév. que je ne connais pas?

Je voudrais savoir aussi si Nostradamus a été l'objet de travaux récents: biographies, essais de commentaires des Centuries, etc.

L. VAN-REN.

—

Les écus de l'an XII. — J'ai sous les yeux une pièce de 5 francs de la République française, de l'an XII, avec Bonaparte, premier consul, à l'avers. — En existe-t-il de la même année, ayant à l'avers Napoléon, empereur? (La proclamation officielle de l'Empire étant de prairial, c'est-à-dire cinq mois avant la fin de l'an XII, la supposition est fort plausible et autorisée, d'ailleurs, par l'exemple de 1824. Il existe, en effet, des écus de Charles X, de 1824, le changement de règne datant de septembre).

Quant aux mots: *République française*, au revers des pièces de 5 francs, tout le monde sait que ce n'est qu'en 1809 qu'ils ont été remplacés par: *Empire français.*

V. A. T.

—

Tension vasculaire sanguine. — Un intermédiairiste médecin pourrait-il indiquer une bibliographie complète sur cette question?

A. L.

—

Calendrier ou tableau spécial. — Existe-t-il un calendrier ou tableau, donnant, au moyen d'une combinaison spéciale, le jour de la semaine où s'est passé un fait quelconque, en connaissant le mois et

l'année? Dire si cela a été édité et où l'on pourrait s'en procurer un exemplaire.

H. Matot.

—

La Caricature politique fondée par Philipon en 1830. — Je me suis beaucoup occupé de cet ouvrage au point de vue bibliographique. Il comprend 251 numéros, réunis en 10 volumes in-4°, où se trouvent plus de 500 planches noires et coloriées, dues au crayon de Daumier, Grandville, Raffet et autres.

Je l'ai décrit dans la *Bibliographie des ouvrages illustrés du* XIX*e* *siècle*; mon confrère, M. Georges Vicaire, l'a décrit avec plus de détails dans le *Manuel de l'amateur de livres du* XIX*e* *siècle*; mais tous deux nous avons laissé dans l'ombre un point qu'il serait intéressant d'éclaircir. Voici la chose :

Au bas de la 4e page du n° 214 on lit : « Voir le supplément ». Qu'est-ce que ce supplément que je n'ai jamais vu, quoique j'aie feuilleté une douzaine d'exemplaires? Plusieurs amateurs m'ont dit ne pas le connaître. Existe-t-il? Que dit-il?

Jules Brivois.

—

Document concernant l'ordre de la Sainte-Trinité, établi pour le rachat des captifs. — Je voudrais trouver le texte de la *formule* ou *brevet* de nomination des quêteurs laïques, quêteurs qui, de ce chef, jouissaient de certains privilèges.

Est-ce que dans le grand nombre de savants, d'érudits, d'historiens, de véritables amateurs de vieux textes, tous abonnés à l'*Intermédiaire* et disséminés dans toute la France, il ne se trouvera pas un chercheur infatigable, un habitué de la Bibliothèque nationale ayant, dans sa longue carrière littéraire ou scientifique, rencontré ce texte ou découvert ce document et pouvant me renseigner.

Un Abonné impatient de recevoir une réponse.

RÉPONSES

Fécondité extraordinaire (V, 23; XI, 262, 316, 503, 656; XII, 293, 376, 398, 501, 751; XIII, 138, 177, 254, 490, 558, 644; XIV, 167, 367, 782; XV, 587; XVII, 235, 495; XVIII, 107, 196, 247; XXII, 36, 150, 556, 617; XXIII, 653; XXIV, 494; XXX, 223; XXXI, 490; XXXII, 494.) — Le fait cité par notre collaborateur, numéro du 30 avril, col. 494, doit être le même dont parlent Erasme, Vivès, Guichardin, Christoval, Camerarius, Gui Dominique-Pierre, auteur des *Annales des Flandres*, et bien d'autres auteurs.

C'est à Loos Duynen, petit village de Hollande, entre La Haye et Delft que le fait se serait produit.

La prétendue mère était Mathilde ou Marguerite, fille de Florent IV, comte de Hollande, femme de Herman, comte de Heuneberg, laquelle, à l'âge de 42 ans, aurait mis au monde 365 enfants d'une seule couche, le jour des Rameaux 1276. Cette dame ayant fait quelques reproches à une pauvre mendiante sur ce qu'elle avait trop d'enfants, cette femme lui répondit qu'elle lui en souhaitait autant qu'il y a de jours dans l'année; et cela, dit-on, ne manqua pas d'arriver.

Les enfants, autant de filles que de garçons, ayant été baptisés sous les noms de Jean et d'Élisabeth, moururent, ainsi que leur mère, le vendredi-saint suivant :

Voici ce qu'en disent les *Délices de Hollande*, tome 1, page 177, Amsterdam 1728 :

> Les moines de ce temps-là nous ont laissé plusieurs histoires miraculeuses de cette force, et l'on aurait tort de douter de celle-ci, si l'histoire des deux bassins en cuivre ayant servi au baptême, qu'on voit encore dans l'église du lieu, et un tableau où toute l'histoire est rapportée, étaient des preuves incontestables. Mais ceux qui ont quelque teinture de l'anatomie, et qui savent ce que c'est qu'un ovaire, concluront de tout ce récit, que les moines de ce temps-là ressemblaient à ceux de tous les temps, qui savent profiter des moindres circonstances pour faire de l'argent, et que l'évêque ou suffragant qui a baptisé était ou un ignorant ou un fourbe, qui voulait appuyer l'imposture des moines.
>
> Ceux qui savent l'histoire apprendront ceci, en remarquant que le comte Florent V, qui était présent à la mort de sa tante, est un témoin qui n'en fait pas mention, non plus qu'aucun écrivain de ce siècle ni du suivant.

Dans les *Annales des Flandres*, le baptiseur est désigné sous le nom de Guillaume, suffragant de Trèves, tandis que l'inscription du tableau donne le nom de

Guido ou Guy, suffragant d'Utrecht. Au-dessus de l'inscription sont ces deux vers :

En tibi monstrosum nimis et memorabile [factum
Quale nec a Mundi conditione datum.

que l'on peut traduire ainsi : Voici un fait tellement monstrueux et remarquable, qu'il est en dehors des lois de la nature.

Et au-dessous :

Hæc lege, mox animo stupefactus lector [abibis.

Lis ceci, et tu te retireras bientôt, lecteur, l'esprit étonné.

Marc Cremerius (?) raconte qu'une dame polonaise, femme du comte de Verboslaüs (?) accoucha de 36 enfants à la suite d'une pareille imprécation.

Pic de la Mirandole a écrit qu'une femme de son temps, nommée Dorothée, mit 20 enfants au monde en deux couches : 9 en l'une et 11 en l'autre.

Albert le Grand parle d'une Allemande qui accoucha de 150 enfants.

Surius, Garon et divers chroniqueurs allemands font l'histoire d'Ismentrade ou Ermentrude, sœur d'Hildegarde, deuxième femme de Charlemagne. Elle était mariée à Isenbard, comte d'Altorf (Souabe). Étant accouchée de 12 garçons, elle voulut en faire jeter 11 à la rivière. Le comte Isenbard ayant rencontré la femme qui les portait, lui demanda ce qu'elle avait dans son panier ; la femme lui répondit que c'étaient de petits chiens qu'elle allait noyer. Isenbard les voulut voir, et ayant reconnu la chose, il prit les enfants, les fit élever et présenter à sa femme lorsqu'ils furent devenus grands. En mémoire de cela, dit l'histoire, et par allusion à la déclaration de la femme qui avait dit porter de petits chiens, le nom de *Welf* (chien en allemand) d'où Guelphe, fut porté par la descendance.

On prétend que de ces douze fils sont venues douze maisons :

1. Rodolphe, évêque de Wurtzbourg.
2. Cunon, ancêtre de Conrad Ier.
3. Thassillon, comtes de Zollern.
4. Eginon, comtes d'Heiligenberg.
5. Werner, comtes de Dokkenburg et de Brasberg.
6. Gebelhard, comtes palatins de Trèves, des ducs d'Alemanie et des comtes de Franconie.
7. Everhard, comtes d'Erbestein.
8. Arnoud, comtes d'Œtingen.
9. Bertholde, comtes de Wolpe.
10. Adelbert, comtes de Calw.
11. Henri, comtes de Catzenellebogen (Hesse-Cassel).
12. Guelphe ou Welf 1er: suite des comtes d'Altorf, succéda à son père en 820, et mourut en 870. De son nom, ses descendants furent appelés Guelphes, et de nos jours maison royale et maison ducale de Brunswick et de Hanovre en deux branches.

Varillas.

Même réponse : Cz.

***

Les *Ephémérides des curieux de la nature,* les dissertations des Universités allemandes et d'autres publications scientifiques des deux derniers siècles renferment un nombre considérable d'observations tout aussi invraisemblables que celle qui a été signalée récemment dans l'*Intermédiaire* (col. 494-495). Il serait facile de publier ces exemples, dont l'inexactitude est flagrante et que les anciens auteurs français ont parfois mentionnés aussi. Un écrivain moderne, même s'il n'est pas médecin, ne peut accueillir et propager de semblables légendes.

Iatros.

—

Marianne (Le nom de) donné à la République (XIV, 233; XXVII, 118, 180; XXXIII, 452). — Je découpe dans le *Petit Méridional*, de Montpellier, numéro du 8 mai, une citation d'un récent article du *Gaulois* sur ce sujet, et donnant une version différente de celle du collabo M. J. d'Ibal.

Mes souvenirs personnels me permettent d'affirmer que, conformément à l'article du *Constitutionnel* paru en 1851, et reproduit par le *Gaulois*, l'appellation de Marianne employée pour désigner la République était très en vogue à cette époque à Montpellier et dans les environs.

Mais si j'en crois certaine tradition, il faudrait remonter plus haut pour trouver l'origine de ce vocable.

Ce serait, en effet, sous la Terreur qu'on en aurait fait usage pour la pre-

mière fois, à Montpellier, à la suite d'une fête pendant laquelle une femme d'une certaine catégorie aurait rempli l'emploi de la déesse Raison. Or, ces femmes sont souvent désignées, dans notre région, sous le nom générique de *Marianne* (sans doute par allusion à Marie-Magdeleine, avant sa conversion).

Je fais appel aux intermédiairistes montpellierains pour confirmer ou réfuter mes assertions.

Maintenant, comment le nom de *Marianne* fut-il porté de Montpellier à Albi, comme le raconte M. J. d'Ibal, dans l'*Intermédiaire* du 20 avril?

J'en trouve l'explication naturelle dans un fait au sujet duquel mes souvenirs sont très précis.

En 1851, lorsque M. de Perrodil fonda, à Albi, le *Conciliateur*, il appela, comme principal rédacteur, M. A. Escande, polémiste distingué, ancien collaborateur, lui aussi, de M. de Genoudi, à la *Gazette de France*, et qui avait été pendant plusieurs années rédacteur en chef de l'*Écho du Midi*, à Montpellier.

Il n'est pas douteux que M. A. Escande n'employât fréquemment, dans son nouveau journal, le mot Marianne, dont il avait pris l'habitude dans sa polémique quotidienne à Montpellier.

Or, les journaux de Paris et de province faisaient de fréquents emprunts à l'*Écho du Midi* et au *Conciliateur*, et voilà comment le terme se répandit peu à peu dans la France entière.

D. Contressin

—

Riquet, auteur du canal du Midi, est-il de la même famille que Mirabeau? (XVI, 476; XXXII, 286, 602; XXXIII, 92, 414). — Le nom de Riquet n'a pas appartenu qu'à la famille de Caraman. Au XVIIIe siècle existait, rue de l'Ecole-de-Médecine, une famille de bonnetiers portant ce nom et, le 13 septembre 1760, décédait, dans sa vingtième année, rue Croix-des-Petits-Champs, Mlle Riquet, ex-danseuse de l'Opéra.

F. M.

—

Le lieu et la date de la naissance de Fouché (XXI, 515, 603; XXXIII, 489, 737). — Extrait de la *Biographie Bretonne*, de Levot (1852), t. I, p. 713 et 715, article de M. Eugène Talbot:

> Joseph Fouché naquit le 19 septembre 1754, au village de La Martinière, près du bourg du Pellerin, dans l'arrondissement de Paimbœuf. Son père se nommait Joseph Fouché, capitaine de navire marchand, et sa mère, Marie-Françoise Croiset.

L'acte ne naissance du futur duc d'Otrante, que M. E. Talbot donne en note, est extrait du registre de l'état-civil de la commune du Pellerin, fᵒ 14, vᵒ, année 1754.

H. Baguenier Desormeaux.

—

Du fouet comme instrument d'éducation chez nos aïeux (XXII, 387, 474, 501, 525, 570), 622, 683; XXIX, 657; XXX, 39. (Voir *Orbilianisme*, XI, 365; XVI, 264, 342; XXXII, 644; XXXIII, 33, 178, 253, 297, 370, 495, 533, 646). — Dans le numéro du 30 avril dernier, notre confrère Verax a posé diverses questions sur l'usage du fouet, tant dans nos anciens collèges universitaires que dans les maisons de correction anciennes ou modernes. Je pensais n'avoir plus à revenir sur ce sujet, mais je ne puis laisser passer sans observation une énonciation de laquelle il semblerait résulter que le fouet n'était plus administré au XVIIIe siècle dans les établissements scolaires et qu'il avait probablement été aboli au XVIIe siècle. Je vais donc faire en sorte de prouver le contraire.

M. L. Tarsot, dans son ouvrage *Les Ecoles et les Ecoliers à travers les âges*, paru en 1893, dit (chap. XI), qu'à partir du XVIe siècle, on trouve partout dans les écoles de province le martinet et la férule. Cependant, ajoute-t-il:

> La férule est absente parfois. Certains règlements scolaires l'interdisent, mais la remplacent. Tel le règlement donné en 1711 par l'évêque d'Autun, pour les écoles charitables de la ville de Moulins, et qui porte, à l'article 60, qu'on se servira uniquement d'un fouet de parchemin, qu'on nomme ordinairement un *robinet*, qui sera au plus de sept à huit cordons.

D'après l'article 63 du même règlement, il y a treize cas *fouettables*.

Je ne sais si au XVIIe siècle, il y avait dans tous les collèges universitaires un

règlement officiel prescrivant de fouetter les élèves pour telles ou telles fautes déterminées. Mais Molière, qui a dépeint avec tant de vérité les mœurs de son temps, a bien démontré que les écoliers étaient alors soumis à des châtiments corporels. En effet, dans *le Bourgeois gentilhomme* (acte I, scène 3), il fait dire par Mme Jourdain à son mari :

N'irez-vous point l'un de ces jours au Collège vous faire donner le fouet à vostre âge ?

Et M. Jourdain lui répond :

Pourquoy non? Plût à Dieu, l'avoir tout-à-l'heure, le fouet, devant tout le Monde et sçavoir ce qu'on apprend au Collège.

Le marquis d'Argenson, qui était entré au collège Louis-le-Grand, en 1709, à l'âge de 15 ans, nous fournit la preuve qu'au commencement du XVIIIe siècle, les élèves y étaient fustigés :

J'eus le fouet, dit-il dans ses *Mémoires*, ou autant vaut, à ma seconde année de rhétorique en 1711. Le duc de Boufflers, mon ami, alors gouverneur de Flandre, en survivance, et colonel de son régiment, étant en même classe que moi, eut le fouet tout à fait pour faute commune : nous avions tramé ensemble une espèce de révolte contre le P. Legay, notre régent; nous lui soufflâmes des pois dans une sarbacane. (Edit. de la Société de l'Histoire de France, t. I, p. 17.)

Dans le *Traité des Etudes*, qui parut pour la première fois en 1726, Rollin s'exprime ainsi :

- La voie commune et abrégée pour corriger les enfans, ce sont les châtiments et la verge, ressource presque unique que connoissent ou emploient plusieurs de ceux qui sont chargés de l'éducation de la jeunesse.

Marmontel, dont l'existence tout entière s'écoula durant le XVIIIe siècle (1723-1799), et qui fit ses études au collège de Mauriac, parle, dans ses *Mémoires*, du danger qu'il courut « d'avoir le fouet en « seconde et en rhétorique, une fois pour « avoir dicté une bonne amplification, « une autre fois pour être allé voir la « machine d'une horloge. » A propos de ce dernier fait, il dit que les écoliers des différentes classes étant montés dans un clocher dont on réparait l'horloge, furent accusés d'avoir dérangé certaines roues de fer, et qu'ayant été lui-même appelé dans la chambre du préfet, il y trouva « dix à douze écoliers rangés en haie « autour du mur, et, au milieu, le cor- « recteur et ce préfet terrible qui, suc- « cessivement les faisait fustiger. »

Vers le milieu du XVIIIe siècle, Montesquieu écrivait, dans l'*Esprit des Lois* (livre XIX, chap. XXVI) :

Le premier eunuque de l'impératrice, femme de Justinien Ier, la menaça, dit l'histoire, de ce châtiment dont on punit les enfans dans les écoles.

N'est-ce pas là une allusion bien précise aux fessées pédagogiques alors en usage ?

Dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe*, Châteaubriand nous apprend qu'étant en 1779, au collège de Dol, il fut, à l'âge de 11 ans, surpris par le préfet des études au moment où, descendu précipitamment d'un arbre, il venait d'écraser un nid de pie : « Allons, monsieur, lui « dit le préfet, vous aurez le fouet. » Châteaubriand ajoute « qu'ayant cher- « ché, mais en vain, à obtenir son « pardon, il opposa une résistance éner- « gique à l'application du châtiment, « mais qu'encore bien qu'il se fût re- « tranché derrière un lit, il reçut des « coups de férule. »

Les citations que je viens de faire, et qui pourraient être suivies de bien d'autres, seront, je l'espère, considérées par notre confrère Verax comme constituant des documents contemporains de la nature de ceux qu'il a réclamés et lui prouveront qu'aux XVIIe et XVIIIe siècles l'emploi du fouet, comme instrument d'éducation, était en vigueur dans la généralité des établissements scolaires de France.

Notre confrère a subsidiairement demandé quelle était, d'après les estampes et les gravures, la partie du corps qui était le plus spécialement soumise à l'application du fouet.

A en juger par une gravure sur bois insérée à la page 25 d'une ancienne *Civilité puérile et morale*, réimprimée en 1890, avec une introduction de M. Georges Vicaire, les écoliers étaient parfois mis tout nus et attachés à un poteau pour être frappés de verges de la tête aux pieds. Mais, le plus souvent, c'est uniquement au-dessous des reins qu'était administré le châtiment. Ainsi que le fait remarquer notre confrère C. D. (numéro du 10 mai),

la reproduction de la fresque de Benozzo Gozzoli (1420-1498), représentant une école du xve siècle à San-Giminiano (Toscane), nous montre un écolier qui, culotte basse et à cheval sur le dos d'un camarade plus âgé, reçoit le fouet de la main de son maître. Cette reproduction, qui figure dans un livre de la librairie Didot, intitulé l'*Ecole et la Science jusqu'à la Renaissance*, est précédée du facsimile d'une gravure exposant une scène de même nature dans une école française du xvie siècle. Dans ce livre, a été reproduit, d'après une miniature d'un manuscrit de la même époque, le châtiment des verges infligé, dans une école de moines mendiants, à un novice agenouillé sur un banc et dont les vêtements sont relevés au-dessus des reins.

J'ajoute que, dans le *Grand Almanach français illustré* qui, publié pour l'année 1892 par le *Musée des Familles*, a reproduit une série de douze gravures se rapportant aux douze mois de l'année et imprimées, je crois, à Troyes au xvie siècle, il en est une, celle du mois de février, qui représente l'intérieur d'une école d'enfants des deux sexes. A gauche, une petit fille lit dans un livre tenu par un maître qui a en main une grosse poignée de verges. A droite, un autre maître donne le fouet, avec des verges, à une autre petite fille qui a laissé tomber son livre à terre et dont les jupes retroussées laissent entièrement à nu la partie du corps soumise au châtiment.

Enfin, je citerai la gravure placée en regard du titre du volume intitulé : *Mémoires historiques sur l'orbilianisme et les correcteurs des jésuites* (1763). Ici, le patient, dont les mains sont tenues par un homme assis sur une chaise, est debout derrière lui, et, la culotte abaissée jusqu'aux genoux, la chemise relevée sur les reins, il reçoit le fouet au moyen d'un martinet formé de sept cordes à nœuds. C'est un autre écolier qui lui donne la fessée, sous la surveillance d'un maître qui se tient dans une chaire.

P. S. — Dans le numéro du 10 mai, mon confrère Verax me prie de lui indiquer la librairie parisienne où il pourrait se procurer le *Supplément au Traité de Flagellation*, de Meibomius, publié en 1879, à Bruxelles, par Gay et Doucé.

Je ne connais pas d'opuscule constituant un supplément au traité en question. Sous le titre ci-dessus, titre qui ne correspond pas à ce que les éditeurs ont entendu placer sous les yeux des lecteurs, figure, en une quinzaine de pages, la nomenclature de divers livres, et spécialement de livres anglais, ayant trait à la flagellation, avec l'analyse de leur contenu et l'indication des estampes qui les accompagnent.

AL. PIC.

***

— Dans sa brochure : *Juilly en 1789*, le R. P. Lallemand dit que, dans les premiers banquets de l'Association des anciens élèves du collège, on se rappelait « la rudesse de main d'un nommé Chevance, garçon de pension, qui administrait le fouet. »

J. C. WIGG.

***

— Puisque nous interrogeons les auteurs contemporains, je rappelle à Verax et à Félix L., que M. de Goncourt a parlé de fessées dans *Chérie*, p. 40 :

On l'aurait menacée de la fouetter qu'elle eût fait comme la petite Phlipon et tendu son derrière aux verges.

Le même, dans *Germinie Lacerteux*, p. 27 :

Elle empoigna la rieuse et, lui troussant les jupes, elle lui donna, malgré ses douze ans, la plus belle fessée qu'elle eût jamais reçue.

Rappellerai-je la fessée de l'*Assommoir?* Dans d'autres livres de M. Zola, *Germinal*, par exemple, il est question de fessées.

M. Anatole France a écrit dans *Jocaste*, p. 29 :

Hélène embrassée ou fessée sans savoir pourquoi...

Dans d'autres livres de l'éminent académicien, ce mot se trouve encore : *Le crime de Sylvestre Bonnard* et *La Rôtisserie de la reine Pédauque*.

D'un feuilleton théâtral d'un autre académicien, M. Jules Lemaître, j'extrais ceci :

L'*Alma mater* a fouetté, et sans parler des gifles dont retentissent les gymnases allemands, vous savez qu'en Angleterre, tout *scholar* sait présenter son *bottom* au fouet sans murmurer.

M. A. Laurie, dans la *Vie de collège en Angleterre*, avait déjà touché cette question, et beaucoup de romans anglais parlent de fouet. Une chose m'a toujours paru peu claire : on dit qu'on donne des fessées, le patient étant à cheval sur un chevalet de bois. Comment cela peut-il se faire, puisqu'on fouette sur la partie assise? Il serait plus simple que le coupable fût à plat ventre, ce semble.

M. Theuriet, dans le *Filleul d'un Marquis*, roman aujourd'hui oublié et à juste titre, a écrit :

Administre-lui (à Laurent) une fessée !

Faut-il en conclure que MM. Anatole France, Jules Lemaître, A. Theuriet, Emile Zola et de Goncourt aient été fessés comme M. Paul Margueritte et M. Armand Sylvestre?

Maxime du Camp rapporte, dans ses *Souvenirs littéraires*, qu'ayant fait, de concert avec son ami Louis de Cormenin, je ne sais quelle farce, on leur administra à chacun une de ces corrections qu'on nommait alors des « fessées royales » (*sic*). Voilà un document humain.

E. J.

⁂

— C'est exactement pendant le mois de janvier 1869 que Louis Veuillot écrivit ses articles sur le *Fouet pédagogique*, et à ce propos il eut avec M. Ch. Sauvestre une des plus amusantes et des plus spirituelles polémiques que l'illustre écrivain ait soutenues. Ce pauvre Ch. Sauvestre, rédacteur du *Siècle*, avait jeté feu et flamme contre les Jésuites de Bordeaux, qui avaient fouetté un élève paresseux, sournois et incorrigible. Louis Veuillot lui démontra qu'il en avait fait autant et même bien plus, lui, Sauvestre, du temps où il tenait une maison d'école, à Bonnétable. Cette petite guerre, qui s'intitula : *Les Sauvestriques*, fut menée avec une verve toute parisienne.

On peut recommander aux gens d'esprit la lecture de ces pages mordantes : ils les trouveront au tome XV des *Mélanges* de L. Veuillot.

Au point de vue spécial des corrections par le fouet, L. Veuillot citait à l'appui de l'affirmative, l'exemple de Bossuet, d'Anne d'Autriche, du prince Albert, de saint François de Sales, d'Henri IV, et il remontait au poète Ausone et à saint Augustin.

Plus récemment, il affirmait qu'on fouettait encore dans l'Université. Il donnait les dates : de 1830 à 1838; il indiquait le lieu : le collège Louis-le-Grand; il précisait les détails : une chambre du quartier de rhétorique et un gardien *ad hoc*.

Au moment où j'écris ces lignes, je viens de lire dans les *Mémoires* du général de Saint-Chamans, parus il y a un mois :

Mon enfance s'est passée comme celle de tous les hommes : j'ai été tourmenté, puni, *fouetté* même, pour apprendre le grec et le latin.

Oui, il serait beaucoup moins long de faire le dénombrement des célébrités qui n'ont pas reçu le fouet dans leur enfance que d'établir la liste de ceux qui l'ont reçu.

Et pour en revenir à mon point de départ sur cette question... épuisée, les lecteurs de l'*Intermédiaire* qui liront les *Sauvestriques*, de Louis Veuillot, n'auront pas perdu leur temps à donner une heure à ces pages pleines de bon sens et de verve.

GEOFFROY DE GRANDMAISON.

⁂

— Voir :

Calipulus Lœlius, Centons Gallus : *La Vie des Moines* (traduction de Poitevin) :

Sophie Arnould : *Mots*;

Arioste : 36 dernières *Stances*, 23e chant;

Hérodote : liv. I, p. 151, *Mylitta de Babylone;*

Martial : chap. XII, p. 61, vers 10;

Catulle : chap. XXXVI, *Annales de Volsius;*

Molière : *Dépit amoureux*, vers de Gros-René à Marinette;

Tacite : *Messaline lysico ;*

Cosmico, de Padoue (XVe siècle);

Mémoires de Falloux;

Henri Laing, Oxford 1754;

George Coleman : *La Virgiade*, Londres, 1810;

Night School, 1874;

The Merry Order of St Bridget, 1857, in-8o;

Queen, 1885, 1886 et 1887;

Family Herald, 1885;

Hector France : *Réveil* du 30 décembre 1884;

Claudin : *Orbilianisme*, août 1889;

Pall Mall Gazette, 1883;

Town Talk, n° 156, 26 avril, 14 juin et 30 décembre 1884;
The ballantyne Presse, Londres 1889;
Bachaumont : *Correspondance secrète ;*
Tallemant des Réaux : *Chronique scandaleuse ;*
Fournel : *Le rôle des coups de bâton ;*
Mémoires de Samson, de la Comédie-Française;
Pisanus Fraxi;
Thomas Buckle, auteur de *Civilisation in England : Tracts of Flagellation ; Miscelleanous ;*
Rousseau : *Correspondance*, t. xv, p. 124;
Morellet, *Mémoires*, 8 vol., Paris, 1821;
De Potter : *Esprit de l'église*, tome vi, p. 282 à 292. Paris, 1821.

Voilà bien des livres à consulter.

Vincent de Beauvais dit qu'au xe siècle, le maître d'école du monastère de Glastonbury fouettait ses élèves le cinquième jour avant Noel, non pour les punir de quelque faute, mais parce que c'était l'usage.

Morellet raconte qu'il était fouetté tous les samedis chez les Jésuites (1727).

Rousseau dit que les prêtres ont toujours aimé ce genre de punition.

BOOK WORM.

***

— Félix L. demande des faits précis pour un travail qu'il fait. S'il fait l'historique de la question à travers les âges, je lui signale l'ouvrage suivant :

Bibliothèque de l'Ecole des chartes, 2e série, tome iv : Fragments des *Mémoires inédits de Dubois*, gentilhomme, valet de chambre du roi, attaché au Dauphin, fils de Louis XIV.

On y voit que le Dauphin, élève de Bossuet était « battu comme plâtre » par la femme de chambre Lacoste; « battu à coups de poing » par son gouverneur, M. de Montausier, pour avoir simplement manqué un mot à l'oraison dominicale ; « toujours gourmandé et traité de fripon et de gallopin ». Montausier fouettait le Dauphin, tantôt devant tout le monde, tantôt à huis clos, après avoir ordonné aux assistants de sortir.

Dubois parle de « querelles d'Allemand », de « férules sempiternelles », même au lit.

Madame, sœur du Dauphin, s'offrit une fois pour être « fouettée » à la place de son frère.

On voit aussi dans la *Revue des Questions historiques*, i, 1866, Charma, *De l'Education donnée aux enfants de France, petits-fils de Louis XIV :*

Le système du gouverneur, le duc de Beauvilliers, à l'égard du duc de Bourgogne, était une sorte de réaction contre celui que Montausier avait suivi à l'égard du grand Dauphin : « le fouet et la férule dont on avait tant abusé pour le Dauphin » étaient sévèrement bannis.

F. CAPDEVIELLE.

***

Voltaire, un jour, dans une réunion dont son esprit faisait tous les frais et tout l'entrain, émit la gageure de répondre à toutes les questions qu'on pourrait lui poser avec dix vers de Virgile. — « Oh ! s'écria le cénacle. » C'était un groupe d'amies : Eh bien ! M. de Voltaire, fit l'une d'elles, pourriez-vous nous dire, avec un vers de Virgile, combien de fois, en votre enfance, vous avez reçu la fessée ?

Infandum, regina, jubes renovare dolorem !

répondit notre malin philosophe. Tableau ! Et Voltaire eut pour lui toutes ces belles et aimables rieuses ; mais tout de même Voltaire eut le fouet, dont acte.

Montaigne, qui avoue n'avoir tâté des verges qu'à deux coups, et bien mollement, dit que l'effet des verges est de rendre les âmes « plus lasches ou plus malicieusement opiniastres. » *Essais*, liv ii, chap. viii, *De l'affection des pères aux enfants*.

Et il ajoute :

Voulons-nous être aimés de nos enfants ? Leur voulons-nous ôter l'occasion de souhaiter notre mort ? *Accommodons leur vie raisonnablement de ce qui est en notre puissance.*

Que vaut l'autorité de Montaigne en cette matière ?

Je laisse à mes savants confrères le soin d'en décider.

DE CHAGNY.

***

— J'ai connu dans mon enfance une vieille famille, dans les montagnes du Lyonnais, où les enfants étaient d'un caractère violent et indompté. On ne

pouvait les soumettre que par le fouet.

Petites filles et petits garçons y passaient, je l'ai vu; mais le supplice était modifié d'une manière singulière, terrible pour les suppliciés, fort amusante pour les autres.

On troussait le patient et on lui appliquait la fessée avec un petit linge trempé dans de l'eau froide. La fraîcheur de l'eau avait un pouvoir magique; l'effet en était subit.

Le mot seul : « Gare la patte mouillée! » arrêtait le plus violent caprice comme par enchantement. Dans le Lyonnais, on appelle « patte » un petit linge.

Recette recommandée. Il n'y a pas de brevet.

A. Vingt.

***

— N'étant pas compétent en la matière, je ne me prononcerai pas. Je veux seulement signaler aux intéressés, pour compléter le dossier, qu'il est question de fessées dans *L'assommé*, par A. Secondigné. (Paris, Sagnier, 1887.)

A mentionner deux gravures d'autrefois à Verax. L'une (école de Greuze), représente un père de famille s'apprêtant à fouetter ses enfants, malgré les prières de la mère en larmes. (J'ignore le nom de l'auteur.) La gravure s'appelle, je crois : *L'Autorité paternelle*. L'autre, exposée il y a quelques jours encore, rue de Seine, chez un marchand d'estampes, représente un maître d'école brandissant une verge, entouré d'enfants. Elle est plus ancienne.

Louis B.

***

— L'ouvrage sur *L'Orbilianisme et les correcteurs chez les Jésuites* existe à la Bibliothèque nationale sous la cote — *d 39, 510 réserve*.

Quant au *Traité de flagellation* de Meibomius, je l'ai fait chercher en vain, car ladite bibliothèque (département des imprimés) ne le possède pas.

Si j'avais connu le nom de l'auteur de *La Discipline à l'école et au boudoir*, j'aurais également fait chercher cet ouvrage, mais, sans cette indication, la chose m'a été impossible.

Notre confrère trouvera dans les œuvres de Brantôme (collection de la Société de l'Histoire de France, qui se trouve à la Bibliothèque nationale dans le casier J), au tome IX, page 285 : « une grande dame fouettant de sa propre main ses filles d'honneur et, dans les cas graves, avec de fortes verges. »

A la page 286 : « une mère faisant fouetter sa fille deux fois par jour ».

On voit également un page fouetté, au tome III, page 94.

Au point de la vue de la répression, M. Maxime du Camp, dans *Paris, ses organes*, au chapitre Bicêtre, nous dit fort bien que le fouet était administré aux pensionnaires des deux sexes sur le corps nu des pieds à la tête.

Quant à moi, je serais très aise de savoir si le fouet est employé en Russie et de nos jours de la même façon qu'en Angleterre, et s'il est exact qu'il soit administré, même à la cour de Russie. N'existe-t-il aucun document là-dessus?

Joseph D.

***

— L'auteur des *Anecdotes secrètes* sur Mme du Barry raconte qu'étant enfant, elle faillit être fessée par Marcieu. Ce souvenir contribua peut-être à lui faire fesser plus tard la marquise de Rosen.

Rappellerai-je ici les deux fessées classiques de la Révolution, celle de Poncelin et celle de Théroigne de Méricourt?

Il convient de ne pas employer au hasard les mots de *fesser* et *fouetter*. La fessée s'adresse à la partie du corps que l'on sait; le fouet aux épaules et au dos. La peine du fouet, qu'on donnait jadis aux adultères et femmes de mauvaise vie, s'appliquait ainsi. Mme de La Mothe, héroïne de l'affaire du Collier, la subit. Voir, à ce sujet, l'étude de Paul d'Estrée dans la *Revue des Revues*.

Sur le *fouet*, les documents abondent; sur la *fessée* ils manquent, et je partage, sur ce point, l'indécision de Verax et de Félix L.

Un Intermédiairiste enragé.

***

— Je ne comprends guère, je l'avoue, qu'on semble dénier systématiquement toute autorité aux mémoires du temps qui ont signalé l'usage de cette correction corporelle. Des faits précis, mais c'est là qu'on en trouvera et pas ailleurs.

Quant à penser que le fouet ne fut pas usité après le XVIIe siècle, c'est une er-

reur! On l'appliquait très ordinairement au XVIIIe siècle et il n'était point disparu des punitions universitaires. Rollin, dans son *Traité des Etudes*, énumère, parmi les moyens à employer contre les écoliers récalcitrants le châtiment des *verges*, pour lequel, du reste, il ne semble pas professer une grande estime et qu'il recommande de réserver pour des circonstances exceptionnelles, et Voltaire en parle comme d'un usage fréquent de son temps.

J'ai déjà dit que l'acteur Samson raconte l'avoir mainte et mainte fois subi, dans son jeune âge, et, *même de nos jours*, on pourrait en trouver des exemples dans quelques collèges. Je certifie avoir entendu des enfants se plaindre de l'avoir reçu, il n'y a pas dix ans, dans une école publique de France. J'affirme, pour en être certain, que dans certains collèges de jésuites, très exceptionnellement et sur la demande expresse des parents, on l'inflige encore aujourd'hui, et il me semble que, dans un procès qui fit quelque bruit, il y a deux ans environ, des jeunes filles se plaignaient d'avoir été maltraitées, et il fut constaté qu'on les avait, en effet, plusieurs fois corrigées avec un martinet. On ne sembla pas, du reste, et l'on eut raison à mon sens, considérer ce fait comme le plus grave abus de pouvoir commis par la directrice de cette maison qui donnait pour excuse la perversité et l'indiscipline de ses trop précoces élèves.

Le fouet était appliqué à nu et sur la partie postérieure du corps. C'était un vieil usage légué par l'antiquité, témoin la peinture d'Herculanum, et que de nombreuses gravures et sculptures du moyen-âge et d'époques plus récentes, nous prouvent avoir été suivi en tout temps et je dirai même en tous pays, pour la correction des enfants. Le collabo Verax connaît-il un joli bois qui sert de frontispice à un volume italien, publié à Florence vers 1500 sous ce titre : *El modo de insegnare compitare?* A défaut du livre, qui doit être rare, il trouverait la reproduction de cette pièce dans le catalogue de la vente Destailleurs, faite par Morgand en 1891. A consulter encore : les *Proverbes* de Lagniet, les eaux-fortes de Goya, les illustrations de l'*History of the Rod,* et combien de pièces du XVIIIe siècle : *la Mère indulgente, la Correction maternelle,* sujet qui semble avoir tenté les dessinateurs de tous les pays et de toutes les écoles, etc.

J'ai souvenance d'un petit livre de contes pour l'extrême jeunesse, imprimé vers 1820, dans lequel se rencontre une vignette représentant un petit garçon qui reçoit, dans la posture nécessaire, une mémorable fessée que lui administre un robuste valet de ferme. Le texte raconte que c'est le châtiment ordonné par un magistrat pour je ne sais quel grave méfait. L'auteur, qui a la prétention de faire servir ses récits à l'éducation de la jeunesse, n'aurait-il pas affaibli toute la force de ses raisonnements s'il avait cité un fait tout à fait inusité et hors d'usage? Soyez sûr qu'il n'a rien avancé qui ne fût à la connaissance de ses jeunes lecteurs, et ne s'est point exposé à compromettre l'autorité de sa prose devant leur impitoyable logique.

Du reste, au temps de la Restauration, c'était une punition domestique des plus employées dans la famille, mais qu'on commençait déjà à battre en brèche, au désespoir des vieux parents, comme en témoigne ce couplet d'une chansonnette de l'époque, chantée par une vieille grand'mère à ses petits-enfants :

Pour vous punir de certaine escapade,
Ces derniers jours, un maître officieux
A supprimé pour vous la promenade,
Ah! qu'autrefois on s'y prenait bien mieux!
D'un bras nerveux réclamant l'assistance,
On vous fouettait, vous rossait d'importance.
Hélas! hélas! mes chers enfants,
Il est passé, le bon vieux temps!

A Saint-Lazare on fouettait, et beaucoup, la chose est certaine. Les ennemis de Beaumarchais essayèrent de le tuer sous le ridicule, en faisant circuler une estampe qui le représentait, culotte bas et recevant les verges :

C'est donc vous, mon pauvre frère, qu'on fustige comme un enfant?

Auraient-ils pu faire courir un pareil bruit, si l'usage des corrections corporelles n'avait été fréquent dans cette maison?

C'est dans pareille posture que la vignette-frontispice des *Mémoires* du comte de Bonneval représente la cruelle mystification subie par un jeune officier, qui fut obligé de quitter le régiment et de disparaître à la suite de cette mésaventure.

A la Salpêtrière, le fouet régnait en maître. « Qui ne coud sa demi-chemise aura le fouet deux fois par jour. » C'était

le seul moyen de tenir en respect les malheureuses qu'on y enfermait.

Le fouet était si bien dans les mœurs que, dans les désordres de la rue qui précédèrent les sanglants et judiciaires excès de la Terreur, c'est la plaisanterie cruelle que le peuple inflige à ceux et surtout à celles qui ne partagent pas ses idées politiques du moment. Et ici les faits se multiplient : femmes de qualité qu'on fouette dans la rue, religieuses qu'on fustige dans leurs cloîtres violés ; puis, plus tard, Brissotines ou Jacobines à qui on repasse à leur tour le châtiment.

A Nantes, le jour de l'installation de l'évêque constitutionnel Minée, les journaux publient un *avis* dans lequel on prévient les *vieilles bigotes* que 45 à 50 jeunes gens, munis de *verges*, réprimeront toutes observations contre le nouvel élu et sont déterminés à *trousser le cotillon* et à administrer le *fouet* à celles qui manifesteraient leur désapprobation.

MISTRESS BIRCH.

***

— Lettre d'Henri IV à Mme de Montglas, gouvernante du dauphin :

Madame,

Je me plains que vous ne m'avez pas fait mander que vous aviez fouetté mon fils, car je veux et vous commande de le fouetter toutes les fois qu'il sera opiniâtre ou fera quelque chose de mal, sachant bien par moi-même qu'il n'y a rien au monde qui fasse plus de profit que cela, et que je reconnais par expérience m'avoir profité, car étant enfant, j'ai été très fort fouetté (1). C'est pourquoi je veux que vous le fassiez. Vous le lui ferez entendre.

Adieu, madame de Montglas.

HENRI.

P. c. c. : G. LE H.

—

Églises fortifiées (XXIV, 40, 213, 258, 305, 402 ; XXXII, 248, 324, 523, 679 ; XXXIII, 37, 179, 254, 371, 415, 497). — A ajouter à la liste, l'église paroissiale de Spa.

En 1645, un bourgeois du nom de Collin Franck demandait à pouvoir bâtir une boutique au pied de l'église et dans le rocher supportant celle-ci, du côté du Pouhon. On le lui accorda, mais à condition qu'il n'élèverait sa construction pas plus haut que la dite roche,

« afin que les canonières faites dans les murailles du cimetière entourant l'église, ayent toujours libre cours, suivant l'avallée, pour tirer au pied de la dite roche et chemin par dessus.

Les comptes des magistrats renferment de nombreuses mentions de dépenses faites pour tonneaux de poudre, balles transportées sur la tour de l'église, pendant les années 1676 à 1689.

ALBIN BODY.

***

— Gespunsart (arrondissement de Mézières) possédait autrefois une église fortifiée. Les habitants de ce village, qui faisait alors partie de la principauté de Château-Regnault, repoussèrent glorieusement, en 1587, les protestants de Sedan qui étaient venus bloquer leur village. L'ancienne église de Gespunsart a disparu vers le milieu du XVIIIe siècle.

SEDANIANA.

—

Sur une épigramme latine (XXV, 370, 606 ; XXXII, 407, 524 ; XXXIII, 180). — Ce ne sont pas seulement les patients chercheurs de combinaisons algébriques qui ont contribué à entourer d'une mystique légende le nom de « Napoléon ». La nature se mit aussi de la partie. Dans le feuilleton des *Débats* du 7 mai, on peut lire que « d'après les calculs d'un astronome parisien, le soleil se couche, le 5 mai, dans l'axe de l'avenue des Champs-Élysées et précisément « derrière l'Arc de Triomphe ».

Le « Grand Corse » étant mort le 5 mai, ce fait méritait d'être relevé.

V. M

—

Fleurs décorées de noms propres (XXXI, 276 ; XXXIII, 336 ; 499) :

Fuchsia. — Ce nom rappelle le souvenir du botaniste Léonard Fuchs, né à Wembelingen (Grisons), qui publia, en 1542, le livre de *Historia stispium.*

(1) Le texte non expurgé ne dit-il pas : « Et je sais « que pour une bonne fessée, le cul n'en chet pas. »

Dahlia. — Cette plante, introduite en France vers 1800, porte le nom de Dahl, botaniste suédois, disciple de Linné. Les Allemands et, en général, les peuples du Nord la désignent par *Georgine*, en l'honneur de Georgi, qui fut professeur à Saint-Pétersbourg.

Je profite de l'occasion pour demander à mes collaborateurs s'ils ne pourraient m'expliquer pourquoi, dans le Luxembourg, on désigne l'œillet (en allemand « Nelke », en anglais « Pink ») par « Arminée ». Ce nom exotique me fait penser à « Arménie ».

Il serait bien possible que cette dénomination soit aussi employée en Lorraine, dans le Barrois et dans les pays wallons qui faisaient partie de l'ancien duché de Luxembourg.

D. DE LUXEMBOURG.

—

Ouvrages sérieux mis en vers (XXXII, 76, 231, 258, 339, 362, 487, 653; XXXIII, 133, 260, 457, 505, 696). — Ce genre de poésie... ou de versification mnémotechnique a dû être usité de tout temps. Sans parler des classiques *Racines grecques*, je me rappelle une *Histoire de France* en vers, composée par une bonne religieuse. Je n'en citerai qu'un couplet sur Clovis qui a, cette année, un regain d'actualité :

Vers quatre cent quatre-vingt-deux
Nous commençons un règne heureux ;
Clovis premier se fait chrétien,
Se donne à Dieu, reconnaît bien
Que sans lui tout n'est rien.

L. B L.

—

Jeanne d'Arc mère de famille (XXXII, 196, 378, 493; XXXIII, 9). — J'emprunte aux *Mémoires de Fleury*, de la Comédie-Française (tome II, p. 38. Paris, Gosselin, in-12, 1844), les lignes suivantes, consacrées au chevalier Richard, un grand collectionneur de portraits :

..... On voit jusqu'où pénétrait l'esprit du chevalier, pour peu qu'une gravure vînt remonter en lui son amour des investigations curieuses ; c'était devenu une sorte d'appétit insatiable : il lui fallait trouver des faits nouveaux sur chacun de ses portraits, mais il ne se contentait pas d'un seul ; ce fait, ou ces faits, étaient toujours irrécusables ; exact et difficile, il demandait en tout le pourquoi du pourquoi. C'est de lui cette trouvaille des *Variétés historiques*, contenant le contrat de mariage du sieur des Armoises avec Jeanne d'Arc, ainsi que l'extrait baptistère de ses trois garçons, lesquels documents donnent un singulier coup de canif dans les pages des historiens, et prouvent que la chaste guerrière alla perdre à Lille le beau surnom qu'elle avait acquis à Orléans.

Le chevalier Richard est-il autrement connu ? Que sont ces *Variétés historiques* dont parlent les *Mémoires de Fleury?*

J. LT.

—

Médaille de Saint-Benoît (XXXII, 199; XXXIII, 618). — Géo ne répond pas à la question posée. Il ne s'agit pas des inscriptions dont le sens est dans le *Manuel de numismatique* de Blanchet et dans les *Erreurs et Préjugés* de J.-B. Salgues, mais bien de celle figurée XXXII, 199.

J.-C. WIGG.

—

A propos de Louis XVII (XXXII, 237; XXXIII, 12, 318, 480). **Tort de la Sonde (Renseignements sur)** (XXX, 322, 503, 539, 647, 682 ; XXXI, 51 ; XXXII, 11, 91 ; XXXIII, 374).

1° Je ne pense pas que Tort de la Sonde ait été réhabilité formellement par un acte de justice. Mais on peut regarder comme une réhabilitation indirecte la manière dont Louis XVI s'est conduit dans la suite à la fois envers Tort de la Sonde et envers son puissant adversaire, l'ambassadeur de Guines.

2° Sous la Révolution, Tort de la Sonde a fait partie de la garde nationale. Il fut chargé de plusieurs missions diplomatiques, au sujet desquelles je donnerai des révélations curieuses dans un ouvrage en préparation. A Bruxelles, Tort de la Sonde eut des entrevues avec Danton et Lacroix, lors de leur mission en Belgique. Il eut plus tard de retentissants démêlés avec le gouvernement, après avoir déjà fait connaissance avec le tribunal révolutionnaire qui, du reste, l'acquitta. En 1797, il offrit l'hospitalité à Louis XVII évadé (témoignage de Bremond, ancien secrétaire intime de Louis XVI).

J'ignore ce que Tort de la Sonde est devenu sous l'Empire, car je ne le retrouve qu'au moment de sa mort, en 1818.

3° Dans l'ouvrage que je prépare, on trouvera une liste considérable de livres et de journaux contenant des détails plus ou moins explicites sur ce personnage que M. Oscar de Poli a prétendu être un « mythe inventé par l'imposteur Naundorff! » Les détails imprimés sont complétés par les renseignements inédits puisés dans différentes archives ou recueillis chez des membres de la famille de Tort de la Sonde.

On n'aime jamais dépouiller à l'avance son propre livre de ce qu'on a eu le plus de peine à trouver. C'est ce qui m'empêche d'en dire davantage. Si l'honorable intermédiairiste, qui signe Ecolu, désire des renseignements supplémentaires confidentiels, je me mets bien volontiers à sa disposition.

Au reste, peut-être quelque autre collaborateur, plus libre que moi, va-t-il répondre plus complètement aux questions posées.

OTTO FRIEDRICHS.

—

Cul de chaulx (XXXII, 394, 665). Doit évidemment désigner, comme l'a dit M. T. Pavot, un *haut de chausses*. Le patois wallon de Liège et Spa a conservé ce mot, avec cette signification. Il se prononce et s'écrit : *Cou de châsses*.

ALBIN BODY.

—

Depuis quelle époque le collège des Jésuites de Dôle s'est-il appelé collège de l'Arc? (XXXIII, 559; XXXII, 111). — D'après M. de Persan (*Recherches sur Dôle*) l'arcade qui reliait l'établissement des Jésuites à l'ancien collège de grammaire était peinte des deux côtés. L'un représentait saint Ignace avec cette inscription : *Societatis Jesu fundatori, formatori juventutis*. L'autre offrait saint François-Xavier, quelques autres jésuites et deux Indiens, avec cette inscription : *Successori Sancti Thomæ*, puis *ite, prædicate*, etc. Ces peintures ont-elles disparu? Leur existence, dès 1607, prouverait, il me semble, le peu de fondement de la légende de la construction de l'Arc en une nuit.

LECNAM.

—

Pourquoi Pacha se disait-il autrefois Bacha? (XXXII, 693; XXXIII, 463). — On a confondu le mot persan *pacha* avec le mot turc *bach* (chef). La désinence *i* du mot *bach* dans *on bachi* (chef de dix hommes, caporal), *bine bachi* (chef de mille hommes, major), *hamal bachi* (chef de portefaix), etc., est dans la phonétique turque si sourde que cette voyelle finale a presque le son d'un *a*. Pacha se dit en hongrois toujours *basa* (prononcez *bacha*). Il n'est pas impossible que cette prononciation fausse de *pacha* soit d'origine hongroise. La Hongrie, ayant été pendant un siècle et demi sous le joug des Ottomans, pouvait répandre quelques mots turcs modifiés dans l'Occident. Je suis convaincu que le mot *café* s'est aussi propagé par la voie de la langue hongroise. Il est incontestable qu'on a bu le café en Europe, premièrement à Bude, en 1541. C'est Soliman le Grand qui l'a apporté de Constantinople.

BÉLA DE TOTH.

—

Les errata des grands dictionnaires (XXXIII, 82, 200, 275, 389, 429, 544). — Bouillet, dans son *Dictionnaire d'histoire et de géographie*, dit que Dominique-Joseph Garat (l'homme politique, ministre de la justice sous la Convention et sénateur sous l'Empire) est né à Bayonne. Le *Petit Dictionnaire illustré de Larousse* lui donne Ustaritz (Basses-Pyrénées) comme lieu de naissance. Qui a raison?

C. DE LA BENOTTE.

***

Le Larousse consacre deux colonnes aux courses de taureaux. Autant de mots, autant d'erreurs, dirait Pégomas. Non seulement le rédacteur de cet article n'a pas assisté à une *corrida* en Espagne; mais encore il n'a lu ni Gautier, ni Dumas, ni Mérimée. Impossible d'être plus étranger à l'art de Montès et de parler avec plus d'aplomb de ce que l'on ignore.

PÉCUCHET.

***

— Larousse, inépuisable mine! *Noli me tangere* (Evangile selon saint Marc, chap. xvi).

J'avais toujours pensé que ce passage était dans saint Jean, xx, 16.

Qu'en dit l'*Intermédiaire* ?

MISETTE.

***

— Un des membres les plus éminents de l'Institut, M. B. Hauréau, vient de mourir, « chargé d'ans et de gloire ». Il a fourni un grand nombre d'excellents articles à la *Nouvelle Biographie générale*, comme au *Journal des Savants*, à l'*Histoire littéraire de la France*, etc. Je trouve une erreur de ce savant homme — qui donc ne se trompe pas et quel vaillant coursier ne bronche? — dans sa *Notice sur Marin Cureau de la Chambre*, docteur en médecine, membre à la fois de l'Académie française et de l'Académie des sciences (*Nouvelle Biographie générale*, tome xxviii, col. 501). Il le fait mourir à Paris en 1675. L'auteur des *Charactères des Passions* mourut le 29 décembre 1669, comme l'atteste formellement son fils, l'abbé de la Chambre, curé de Saint-Barthélemy de Paris, dans un article fourni au *Moreri* et qui a été reproduit dans l'*Histoire de l'Académie française*, par Pellisson et d'Olivet (édition Livet, 1858, tome i, p. 264).

L'anachronisme de feu Hauréau se retrouve dans le *Dictionnaire historique de la France* (au mot *Chambre*) où l'on a ajouté deux autres petites fautes : *Martin* pour *Marin*, et 29 *novembre* pour 29 *décembre*.

UN VIEUX CHERCHEUR.

***

— On lit dans la *Grande Encyclopédie* (t. ix, p. 46) :

> **Gouge (Jean)**, aventurier originaire de Sens, qui, en 1361, à la faveur des troubles qui désolaient la France, se fit proclamer roi de France en Provence. Il fut battu et fait prisonnier par le sénéchal de Provence et on ignore ce qu'il devint.

Ce Jean Gouge n'est autre que Giannino Baglioni, né, non à Sens, mais à Sienne, qui se fit passer pour fils de Louis-le-Hutin, sur lequel Monmerqué a publié une excellente dissertation, qui a été le sujet de plusieurs articles de M. Brébant, dans la *Revue contemporaine*, dont la vie, racontée par un de ses contemporains, a été imprimée à Sienne, en 1893, par les soins de M. Latino Maccari et analysée dans la *Revue des questions historiques* du mois d'avril 1895.

M. Rodocanachi, dans son livre : *Cola di Rienzi* (Paris, Lahure, 1888, pages 398 et 437), a donné sur Giannino des détails qui, seuls, suffiraient pour prouver que l'on sait parfaitement « ce qu'il devint ».

POGGIARIDO.

***

— Dans son petit article sur Beys, à qui elle donne à tort une particule d'aspect aristocratique, la *Grande Encyclopédie* commet encore une erreur au sujet du beau volume de Valdor : *Les Triomphes de Louis le Juste*. Ce n'est pas en vers latins, comme elle le dit, que Beys célébra les victoires de ce roi, mais bien en vers français, qui furent traduits en latin par le R. P. Nicolai, docteur en Sorbonne.

POGGIARIDO.

—

Mélèze (XXXIII, 212, 549). — On fait au charmant pays du Briançonnais, une curieuse réputation. Je connais à fond ce pays et, quoi qu'en dise M. Valmont de Bomare, je n'ai jamais remarqué que les maisons, même très anciennes, y fussent noires comme charbon, ni qu'elles y fussent bâties à une grande distance les unes des autres. Que le touriste s'y rende : il fera de ravissantes excursions et trouvera des villages coquets, à maisons denses et d'aspect agréable. Les incendies y sont malheureusement trop fréquents, parce que le mélèze, que sa nature résineuse rend très inflammable, joue un grand rôle dans la construction. Mais des mesures récentes, telles que l'obligation de couvrir en ardoises, vont rendre les sinistres plus rares.

IATROS.

—

Appendice caudal des Moi (XXXIII, 213, 551). — (Comme affligés ou agrémentés

d'un appendice caudal, on trouve, cités dans Buffon : quelques nègres de Manille, les Manghiens de l'île de Mindoro, et des indigènes du sud de Formose. La queue variait de 14 à 32 centimètres. Cependant Buffon note que nombre d'explorateurs ont écrit sur Formose sans parler de cette anomalie.

Sur la même singularité, M. V. Meunier, dans ses *Gaietés de la Science*, mentionne deux constatations faites, de nos jours, par les docteurs Ornstein (en Grèce) et Virchow (à Oldenbourg). Il rappelle aussi que, dans son *Histoire de madame la duchesse de Berry*, le docteur Menière raconte — d'après la duchesse elle-même — que la sœur de celle-ci avait, en naissant, un appendice caudal parfaitement caractérisé.

L'accident, paraît-il, a été observé à peu près dans tous les pays. C'est la persistance d'un état transitoire chez le fœtus, tout embryon humain ayant une queue très accentuée au cours du deuxième mois (de la 5e à la 6e et 7e semaine).

Toutefois, si peu rare que soit le phénomène chez le vivant, l'existence d'une race, d'une peuplade ou d'une famille à longue queue est problématique. Il est à remarquer, en effet, que sur ce point les voyageurs, même au pays des Moï, ne nous offrent que des ouï-dire.

Incidemment, il est curieux de voir, pour l'homme, un appendice caudal signalé dans la Malaisie d'où sont originaires les *chats sans queue*, et où les chats ordinaires, importés, n'ont plus qu'un tronçon de queue, à la troisième génération.

T. Pavot.

***

— Je ne connais pas l'ouvrage ou les ouvrages de M. Paul d'Enjoy, sur les Moï, mais le n° 715 de l'*Intermédiaire*, contenant la question de M. Mataopani, m'est précisément parvenu chez les Moï du Q. N. au moment où je m'y trouvais en tournée, et je puis affirmer à notre collaborateur que les Moï ne possèdent aucune espèce d'appendice caudal. Cependant, il ne s'agit point en l'espèce d'une grossière mystification dont M. d'Enjoy aurait pu être victime : la croyance à l'existence de la queue des Moï est générale chez tous les Annamites qui n'ont point approché ces pauvres gens. Il me souvient qu'une fois, dans la province de T. H., après plusieurs jours d'un voyage à cheval assez pénible, j'éprouvais un peu de gêne... à m'asseoir ; comme, en annamite, la prononciation des mots *cuisse* et *queue* ne diffère que par une très faible intonation, je laissai, en plaisantant, supposer que j'avais mal à l'une ou à l'autre, et un Annamite de me répondre : « Les Français n'ont pas de queue, mais les Moï possèdent cet appendice. » Autre exemple : longeant trois provinces de l'Annam, existe une sorte de marche militaire (Son-Phong) occupée par 3,000 soldats et commandée par un grand mandarin chargé d'empêcher les déprédations des Moï en territoire annamite et de veiller soi-disant à l'entretien de la muraille élevée contre eux par l'empereur Minh-Mang, vraie muraille de Chine, de plus de 100 kilomètres de long et, d'ailleurs, parfaitement inutile. Le prédécesseur immédiat de ce haut fonctionnaire avait rédigé, il y a cinq ans, une note détaillée et assez bien faite sur les diverses tribus Moï, leurs mœurs et leurs coutumes ; sur cet intéressant travail, que j'ai retrouvé dans les archives, je lis ceci : « J'ai entendu dire, mais sans y croire, qu'à cinq jours de marche du poste de X., on trouve des Moï qui ont deux têtes et une queue ! » C'est de plus en plus fort.

Je le répète, il s'agit d'une véritable légende, et les Annamites l'acceptent comme article de foi. Nul peuple n'est plus crédule : n'accuse-t-il point les Hindous (Malabar, en Indo-Chine) de dévorer les petits enfants ! Quant à moi, j'ai vu, de mes yeux vu, beaucoup de Moï et non pas seulement les Moï soumis qu'on me présente dans mes tournées revêtus de vêtements annamites, mais les Moï sauvages, ceux dont le costume se compose uniquement de cette pièce d'étoffe passée autour des reins et entre les cuisses, et qu'on désigne aux colonies par une expression très énergique ; M. D., un fonctionnaire qui sert sous mes ordres et a fait un long voyage d'exploration chez les Moï, est tout aussi affirmatif : les Moï n'ont pas de queue.

Je ne connais pas d'ouvrage spécial traitant de ces sauvages, à part le récit de MM. les capitaines Cupet et de Malglaive, publié dans le *Tour du Monde* en 1893 ou 1894, et les petites brochures éditées à Paris ou en Indo-Chine, par plusieurs explorateurs. M. D., dont je

viens de parler, est du nombre. Mais la plupart des ouvrages sur l'Annam et la Cochinchine (Challamel, 5, rue Jacob, et Leroux, 28, rue Bonaparte, Paris) donnent sur les Moï, ces malheureux descendants des vaincus du Ciampa, des renseignements très complets. La collection des *Excursions et Reconnaissances*, publiée sous les auspices de l'Administration de Cochinchine, renferme aussi de précieuses indications. Enfin, si je ne m'abuse, *les Annales de la Propagation de la Foi* doivent contenir une ou plusieurs études du R. P. Gerlach, supérieur chez les Bahnars.

Il serait difficile d'écrire ici, sans abuser de l'espace, une notice, même succincte sur les Moï, mais je me tiens personnellement à la disposition de M. Mataopani pour lui communiquer, s'il le désire, le résumé de mes notes et renseignements.

E. B.

—

Tapisseries anciennes (XXXIII, 244, 554).— L'*Apocalypse* (100 mètres de longueur sur 4 mètres 30 centimètres) conservée à la cathédrale d'Angers, est la plus ancienne tapisserie française connue. Je ne veux pas répéter ici ce que l'article de l'*Intermédiaire*, signé « Bodros » et publié le 10 mai dernier, a bien voulu m'emprunter.

Je me fais un plaisir cependant d'ajouter que c'est grâce aux intelligentes recherches et aux heureuses trouvailles de M. Jules Guiffrey, dans les Archives nationales, qu'on a pu connaître le nom de Nicolas Bataille, l'artiste parisien, à qui Louis Ier d'Anjou a fait exécuter, de 1375 à 1379, cette splendide tapisserie.

Je crois répondre aux désirs exprimés dans votre Revue, en donnant ici la liste — complète, je crois, — des écrits concernant la tapisserie de l'*Apocalypse* d'Angers. Je l'extrais de la Bibliographie imprimée, mais non publiée, de la *Monographie de la cathédrale d'Angers*, que m'avait demandée la direction des Beaux-Arts, pour l'*Inventaire des richesses d'art de la France*, dont l'impression est malheureusement interrompue (tout au moins retardée) par suite d'une déplorable économie, opérée par la loi de finances, sans préoccupation des engagements pris et des traités conclus.

1° Le chanoine Louis Joubert, custode de la cathédrale d'Angers : *Rapport à la Commission archéologique de Maine-et-Loire, sur les tapisseries d'Angers*. 20 décembre 1849. (*Annales de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, IIe série, tome II).

2° *Les Tapisseries du sacre d'Angers*, classées et décrites selon l'ordre chronologique, par l'historiographe du diocèse [Mgr X. Barbrès de Montault]. Angers, 1858, in-18 de 80 pages; — 2e édition, 1862.

3° De Joannis. — *Les Tapisseries de l'Apocalypse de la cathédrale d'Angers*, réduites au dixième, avec texte.—Angers, 1862-64, 13 livraisons in-folio, grav. au trait.

4° L. de Farcy. — *Notices archéologiques sur les tentures et les tapisseries de la cathédrale d'Angers.* — Angers, Lachèse, s. d. [1875] in-8° de 138 pages.

5° L. de Farcy. — *Histoire et description des tapisseries de la cathédrale d'Angers.* — Lille, s. d. [1889], et Angers, Belhomme. Broch. gr. in-8° (vignettes).

6° Jules Guiffrey. — *Mémoire sur l'auteur de la tapisserie de l'Apocalypse d'Angers* (Mémoires de la Société des Antiquaires de France, tome XXXVIII, et à part, in-8° de 22 pages).

7° Guiffrey, Muntz et Al. Pinchart. — *L'Histoire générale de la tapisserie : tapisseries françaises.* — Paris, 1881, in-folio, pages 11, 13, 36-39.

8° Jules Guiffrey. — *Histoire de la tapisserie depuis le moyen-âge jusqu'à nos jours.* — Tours, Mame, 1886, gr. in-8°, gravures bois et chromolithographies, p. 27, 29, 30, 32, 34, 35, 39, 44, 46, 47, 69, 119, 124, 130, 138, 140.

9° *Revue de l'Art chrétien* (1883) p. 181, 183, 289, 306; (1885), p. 279;.

Il convient d'ajouter, outre les études de MM. A.-S. Wauters (*La Peinture flamande*) et Eugène Muntz (*La Tapisserie*), publiées dans la Bibliothèque de l'enseignement des Beaux-Arts, et déjà citées :

10° Joseph Denais. — *Monographie de la cathédrale d'Angers* (Inventaire des richesses d'art de la France), grand in-8°, commencée d'imprimer en 1891.

11° Joseph Denais. — *Guide historique et descriptif de la cathédrale d'Angers*, 3e édition (1896), p. 21.

12° L. de Farcy. — *Notes sur l'exposition rétrospective d'Angers.* — Angers, 1895, gr. in-8°, p. 5.

JOSEPH DENAIS.

Famille du Vivier-Lansac (XXXIII, 245, 398, 557). — L'Armorial du Dauphiné, de Rivoire de la Batie, mentionne une famille du Vivier, anoblie par une charge de magistrature, vers 1666. Le marquis de Boujac, n'ayant pas eu d'enfants, institua, par testament du 4 février 1793, pour son héritier, son neveu Arthur du Vivier, capitaine de vaisseau. Celui-ci eut un fils qui prit le titre de marquis du Vivier et mourut, dit de la Batie, il y a quelques années, sans laisser de postérité légitime. Les armoiries indiqueraient s'il y a une commune origine.

O.

—

Armoiries à déterminer : de la Ferté et de Hamal (XXXIII, 247, 559, 585). — M. Henri Masson dit des armoiries de la Ferté, qu'elles doivent se lire :

I. D'azur à cinq fusées d'argent, mises en fasce (qui est : de la Ferté).

Or, une des plus antiques familles nobles de la Belgique a toujours porté des armoiries semblables, sauf la couleur du champ; c'est celle des de Hamal, qui porte :

De gueules à cinq fusées d'argent, accolées en fasce et touchant les bords de l'écu.

Il semblerait que ces deux familles aient une communauté d'origine.

Pour aider à résoudre cette question, je rappellerai ici que la maison de Hamal est une branche directe de celle des comtes de Looz, jadis princes souverains de la Mosellane, nommée Osterne; c'est à cause de cette extraction que les généalogistes la désignent souvent, tantôt sous le nom de Hamal-Looz, et tantôt sous celui de Looz-Hamal. J.-B. Grammage en a dressé la généalogie depuis Ogier-le-Danois, mort en 792, à la bataille de Roncevaux, avec la fleur de la chevalerie de Charlemagne. Elle est la souche de quantité de familles nobles des plus considérables.

II. De sable au sautoir d'argent (qui est : d'Angennes),

dit encore M. Henri Masson, en complétant les armoiries de la Ferté-Senneterre.

Or, une des plus illustres familles nobles de l'ancienne principauté de Liège, celle des de Surlet, porte :

D'or au sautoir de gueules.

Quid?

CLÉMENT LYON.

—

Courtilz, sieur de Sandras et du Verger (Gatien de) (XXXIII, 326). — Mon collègue Quærens n'a qu'à prendre connaissance, à la Bibliothèque Nationale, du *Journal des Savants* (octobre 1760), pour avoir la liste complète des ouvrages imprimés ou manuscrits de Gatien de Courtilz.

Bayle a porté sur de Courtilz (qu'il nomme un emballeur de contes et compilateur de rapsodies, qu'on peut apprendre dans les auberges et dans les armées) des réflexions curieuses que mon collègue trouvera dans les chap. XXVIII et XXIX du premier tome de sa réponse aux questions d'un provincial.

Après la mort de Courtilz, on a publié seulement trois ouvrages posthumes, et, comme d'après Jacques Le Long (*Bibliothèque historique*, 1719), il devait exister quarante manuscrits, ce serait une bonne fortune, pour les chercheurs de raretés, de les découvrir et de les publier.

A. DIEUAIDE.

—

Antoine Dupin (et non Dupuis), ancien conventionnel (XXXIII, 566). — Comme, par suite d'une erreur d'impression, ma question a été posée sous le nom de Antoine *Dupuis*, qui ne figure pas parmi ceux des conventionnels, et que la question ainsi posée resterait insoluble, je rectifie : c'est Antoine *Dupin* qu'il faut lire.

CLÉMENT LYON.

—

Blason à compléter et à déterminer (XXXIII, 569). — Les armes des Guillemin données au nobiliaire de Bretagne par Pol de Courcy, n'ont aucun rapport avec votre énoncé, mon cher confrère.

LE ROSEAU.

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

M. le Comte de SÉGUR, Ambassadeur de France, au Prince POTEMKIN.

Pétersbourg, ce 20 octobre 1787.

Mon Prince,

Votre cœur ne se soucie pas de répondre à l'amitié, peut-être votre génie voudra-t-il répondre à la politique.

J'ai montré aux Ministres de l'Impératrice le désir du Roi de faire un traité d'alliance avec Elle. Et j'ai eu la réponse la plus favorable et l'acceptation la plus obligeante. Je ne mis mon autorité qu'à cette seule proposition. Mais je puis vous dire mes idées particulières. Nous pouvons par ce traité convenir, comme en 1756, que nous nous secourrons mutuellement en Allemagne, et que vous serez neutre entre nous et les Anglais comme nous entre vous et les Turcs. Mais il est peut-être une autre manière de faire le traité qui conviendrait mieux à vos grands projets. Il faudrait, pour en rendre la possibilité plus probable que vous fissiez savoir par les ouvertures qu'on peut me faire ici, si vous nous donneriez des secours contre les Anglais, ou si vous leur fermeriez vos portes dans le cas où nous agirions avec vous contre les Turcs. On ne m'a point chargé de faire cette proposition : c'est une question que je vous fais d'amitié et de confiance. vous sentez sûrement très bien que pour achever un aussi grand changement de sistème, il faut que j'aye des bases sûres, et que je connaisse aussi bien les dispositions de votre cour que celles de la mienne. . . .

..... Je suis on ne saurait plus satisfait de la confiance que me témoignent les Ministres de S. M. I., mais engagez-les surtout à me faire sur vos vues les ouvertures les plus franches et les plus détaillées, c'est selon mon idée de ce plus ou moins d'ouverture que peut dépendre le plus ou moins d'étendue qu'on donnera à notre traité.

... J'espère que personne que vous ne verra cette lettre que je vous écris avec toute la confiance que votre amitié et vos bontés m'ont inspirée...

Puisque je travaille à présent selon votre sistème, j'espère que vous me seconderez de votre mieux. M'accuserez-vous encore d'aimer la petite politique et les demi-partis ?

J'ai l'honneur d'être, mon Prince..., etc.

Ségur.

P. c. c. : Dr Cabanès.

Cet autographe que nous reproduisons dans ses lignes essentielles montre de façon irréfutable qu'une sérieuse tentative d'alliance franco-russe fut faite dès la fin du siècle dernier.



CURIOSITÉS ET TROUVAILLES

Louis XVII mort à la tour du Temple. — Nous croyons utile de compléter les renseignements que nous avons déjà donnés sur cette question, pour rectifier, dans l'esprit de nos lecteurs, l'effet produit par les réponses de MM. Provins et Otto Friedrichs.

En attendant les révélations importantes qui nous sont promises, il est démontré pour tous que Tort de la Sonde, fils d'un pauvre tailleur de Montauban, n'était pas le neveu de l'ambassadeur de France en Espagne sous Louis XVI et qu'il n'a jamais été l'agent diplomatique du gouvernement français, ni comme ambassadeur, ni comme ministre plénipotentiaire, ni comme remplissant une mission spéciale et extraordinaire. Les annuaires nationaux n'ont conservé aucunes traces de son passage dans ces hautes fonctions; d'ailleurs, l'exagération de ses qualités et de son importance ayant sans doute été reconnue, il n'est plus qualifié que d'agent politique; et les missions pour lesquelles il aurait été employé à ce titre, paraissent relever de la police plus que de la diplomatie.

M. Chuquet, dans son ouvrage, si bien documenté, intitulé : *Jemappes et la conquête de la Belgique*, nous a dit que Tort de la Sonde était le *jocquey* politique de Lafayette, qui l'avait envoyé à Bruxelles; que Dumouriez, pendant son ministère, l'avait envoyé dans le pays de Mons et sur ses frontières, avec le fameux Saint-Hurugues et Maret, pour travailler l'esprit public et opérer une fusion entre les mécontents; qu'il devint le confident intime de Dumouriez, qui logea chez lui, à Bruxelles, en 1792 et encore en 1793, après sa défection, avec Mme Beauvert, sa maîtresse, pour laquelle il avait fait réserver une part sur les bénéfices à réaliser dans l'exécution de certains marchés de fournitures militaires.

Pour ce qui concernait Louis XVII, Tort de la Sonde avait transmis à Barthélemy Tort, son neveu, le soin de prouver et de publier que Louis XVII avait été enlevé du Temple. Aussi, en 1819, Barthélemy Tort affirmait et soutenait que Mathurin Bruneau, le fils d'un sabotier de Vezins, arrêté et condamné à Rouen, le 19 février 1818, à 5 années de prison comme escroc, était le véritable Louis XVII, délivré de sa prison. Il l'avait écrit à tous les souverains de l'Europe, et plus tard, quand il fut obligé de renoncer au concours et à la personnalité de Mathurin Bruneau, mort en prison, au Mont-Saint-Michel, le 26 avril 1822, il affirma et soutint que Charles-Guillaume Naundorff était le seul vrai Louis XVII. Nous pouvons donc apprécier quel pouvait être le degré de sincérité de ses convictions et l'importance de ses témoignages.

Laurent, nommé gardien des enfants de Louis XVI, était member du comité révolutionnaire de la section du Temple; c'est à ce titre, sans doute, que le comité de sûreté générale lui avait donné la préférence sur les autres candidats. Barras l'avait rencontré au Temple, le 9 thermidor, dans l'exercice de ses fonctions de commissaire de sa section, pour la garde et la surveillance des jeunes prisonniers; il a pu le recommander; mais il faut bien reconnaître que, s'il méditait alors un complot pour délivrer Louis XVII, il aurait choisi singulièrement son complice, en le désignant parmi les membres d'un comité révolutionnaire.

Pour démontrer que, lors de l'examen du corps de Louis XVII, il ne pouvait exister aucunes traces de hernie, nous croyons devoir rappeler cette déclaration formelle du chirurgien Pipelet, contenue dans une lettre du comte Anglès, préfet de police, adressée le 10 mai 1817, au ministre de la police générale :

> Par l'examen qu'il a fait des parties malades, il [Pipelet] a reconnu que le jeune Prince avait joué sur un bâton, comme font les jeunes enfants et qu'il s'était blessé; qu'il avait suivi pendant un mois le traitement de cette incommodité, qui avait disparu au bout de ce temps.

(*Arch. nationales*, carton F7 6808).

(*à suivre*). ALF. BÉGIS.

M. le général Directeur est visible les mardis, jeudis et samedis matin de 9 heures à midi, 28 *bis*, rue de la Faisanderie.

Le téléphone est installé chez lui.

L'Administrateur-Gérant : LÉON LENÈGRE.

Paris. Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux.

PETITE CORRESPONDANCE

(*Du 2 au 6 Juillet*)

V. Vincent. — Votre question est des plus intéressantes; mais ne croyez-vous pas qu'il y aurait intérêt à demander rue Cadet, les renseignements que vous recherchez? Ils y existent très certainement. Informez-vous d'abord et après nous publierons. Merci.

Chabeuf. — Que voulez-vous? la question du *fouet* date des premières années de l'*Intermédiaire*; elle paraît intéresser beaucoup nos aimables collègues, si j'en juge par la quantité d'envois faits relativement à cette question. Le numéro du 10 juillet en contiendra quelques-uns; il y en aura encore d'autres pour le 30, puis ce sera tout : je déclarerai le débat clos.

E. V. T. — Ce sera fait comme vous le désirez.

Ed. J. — Nous n'avons pas reçu de réponse au sujet de la question posée.

Ex-Car. — Un de nos confrères, M. Paul Lenglet, 14, avenue Henri-Martin, Paris, serait très heureux d'entrer en communication avec vous, si vous vouliez bien lui donner votre adresse.

Al. Pic.— Verax s'est trouvé faire une erreur de date en parlant de votre communication du 20 février. Il s'agissait du 10 mars 1896.

Vᵉ de Breil. — Vos deux réponses ont été reçues le 30 mai et inscrites sous les numéros 363 et 364. Or, le mois de mai n'a pas encore été entamé. L'une est composée pour le 20, la seconde pour le 30. Excusez le trop de richesses.

Maunoir. — Merci. Vos observations sont justes. J'ai été fort malade; j'entre seulement en convalescence.

E. J. — Je vais mieux; mais quatre mois de maladie, c'est trop pour un seul. Bon courage et bonne chance.

V. Mendl.— Vos propositions sont excellentes et je ne puis que vous en remercier. Le monde ne se fait pas en vingt-quatre heures.

J. Bettoon. — L'annonce de la vente des livres paraissait dans le corps des nouvelles, mais c'était une place prise pour les questions et les réponses, de là des plaintes multiples et l'idée que j'ai eue de faire paraître ce genre d'annonces sur la double couverture. Vous avez dû recevoir le numéro du 20 juin.

T. Pavot.— J'ai été comme vous bien ennuyé d'une chose que je n'ai pas vue.

H. Boulet. — Je regrette tous les contretemps des envois. Pour les *Kamtschatka*, il n'y a qu'à rire. Toute cette belle campagne tient à la mauvaise humeur d'une personnalité aimable qui a prétendu avoir été dévoilée à tort.

Pour votre remarque si juste à propos du Conservatoire et de la possibilité de la répartition des sommes acquises par les premiers prix, pendant cinq années, j'en ai fait part à des amis intéressés. L'accueil a été froid, les objections nombreuses. Je vous en parlerai.

Trigant de La Tour. — Votre réponse sur un Libournais est à l'impression. Elle paraîtra dans le numéro du 20. La table des matières et l'encombrement sont les seules causes du retard. L'envoi demandé a été fait.

A. Bourgeois. — Nous avons reçu avec tout le plaisir imaginable la remarquable publication que vos savants collègues, MM. G. Gley, Paul Chevreux et vous venez de faire chez A. Picard, de documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges, au nom du comité d'histoire vosgienne. Comme le disait si justement Augustin Thierry : la véritable histoire de France est encore ensevelie dans la poussière de nos archives.

Honneur donc aux travailleurs qui nous fournissent les éléments d'une histoire vraie.

Géo. — Nous ferons ce que vous désirez.

*L'***Intermédiaire**, *désireux de toujours resserrer les relations qui existent entre la direction et les correspondants, cherchant toujours aussi à leur être utile, s'est assuré le concours d'un jurisconsulte d'expérience consommée, qui donnera, à titre gracieux, toutes les consultations qui lui seront demandées sur toutes questions juridiques, contentieuses ou litigieuses.*

Les réponses seront publiées dans la Petite Correspondance, *à moins que les intéressés ne demandent à les recevoir sous enveloppes.*

On peut s'adresser directement à M. ROUSSEAU, *18, rue Montmartre.*


Digitized by Google

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS EN AUVERGNE ET DANS LE LIMOUSIN

Avec arrêt facultatif à toutes les Gares du parcours

La Compagnie d'Orléans délivre du 1er Juin au 30 Septembre au départ de **Paris** (Gare d'Orléans) des Billets **D'EXCURSION EN AUVERGNE** et dans le **LIMOUSIN**, valables pendant **30 jours**, aux prix réduits ci-après et comportant les itinéraires **A** et **B** ci-dessous.

ITINÉRAIRE A

1re CLASSE : **98** FRANCS. — 2e CLASSE : **73** FRANCS.

Paris, Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Neris (Bains de Néris), **Évaux** (Bains d'Évaux), **Eygurande, Laqueuille** (Bains du Mont-Dore et de la Bourboule), **Royat** (Bains de Royat), **Clermont-Ferrant, Largnac, Ussel, Limoges** (par **Tulle, Brive** et **Saint-Yrieix**, ou par **Eymoutiers**), **Vierzon, Paris.**

ITINÉRAIRE B

1re CLASSE : **120** FRANCS. — 2e CLASSE : **90** FRANCS.

Paris, Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (Bains de Néris), **Évaux** (Bains d'Évaux), **Eygurande, Laqueuille** (Bains du Mont-Dore et de la Bourboule), **Royat** (Bains de Royat), **Clermont-Ferrand, Largnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges** (par **Saint-Yrieix** ou par **Uzerche**), **Vierzon, Paris.**

La durée de validité de ces Billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 % du prix du Billet.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas les parcours de terre dans les services de correspondance avec le Chemin de fer.

Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie, à **Laqueuille**, des Billets d'aller et retour réduits de 25 % pour le **Mont-Dore** et la **Bourboule.**

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'EST

VOYAGES CIRCULAIRES DANS LES VOSGES

Grâce aux mesures prises par la Compagnie des Chemins de fer de l'Est, les touristes peuvent visiter avec facilité et économie la contrée si pittoresque des Vosges. Des trains rapides y conduisent ; par train express on effectue le trajet de Paris à Epinal en sept heures environ.

Des billets circulaires individuels et des billets de famille à prix très réduits, dont la validité de 33 jours peut être à deux reprises prolongée de moitié, moyennant des suppléments de 10 0/0, permettent de faire le voyage suivant : Paris, Nancy, toute la chaîne des Vosges jusqu'à Belfort, Chaumont, Troyes et Paris. — Les touristes peuvent s'arrêter à leur gré dans toutes les stations du parcours.—Ces billets circulaires individuels et collectifs sont délivrés à Paris et dans toutes les gares comprises d'une part entre Paris et Bar-le-Duc sur la ligne de Paris à Avricourt et d'autre part entre Paris et Chaumont sur la ligne de Belfort. — On trouve aussi de ces billets dans les gares des Compagnies du Nord, d'Orléans et de l'Ouest. — Ces deux dernières Compagnies délivrent en même temps que le billet d'excursion, des billets d'aller et retour pour Paris valables pendant 33 jours et comportant des réductions importantes. — La Compagnie du Nord délivre également des billets d'aller et retour ayant la même validité de 33 jours ; les voyageurs venant du Nord ont la faculté de commencer leur voyage circulaire, soit par Paris, soit par Laon ; l'itinéraire du voyage d'excursion au départ de Laon est tracé par Reims, Châlons, Nancy, les Vosges, Belfort, Chaumont et Laon. — De Laon on gagne très facilement les Vosges au moyen des trains rapides circulant entre Calais et Bâle.

La Compagnie de l'Est délivre en outre à des prix très réduits des billets d'excursion individuels et de famille pour visiter les Vosges au départ de Nancy, de Saint-Dié, de Gérardmer et d'Epinal.

Tous les renseignements qui peuvent intéresser les voyageurs sont réunis dans le livret des voyages circulaires et d'excursions que la Compagnie de l'Est envoie gratuitement aux personnes qui en font la demande.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Juin-Septembre 1896

SAISON THERMALE

LE MONT-DORE, LA BOURBOULE, ROYAT, NERIS-LES-BAINS, EVAUX-LES-BAINS

A l'occasion de la saison thermale de 1896, la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans a organisé un double service direct de jour et de nuit, qui fonctionnera **du 8 Juin au 20 Septembre inclus**, entre **Paris** et la gare de **Laqueuille**, par **Vierzon, Montluçon** et **Eygurande,** pour desservir par la voie la plus directe et le trajet le plus rapide les stations thermales du **Mont-Dore** et de **La Bourboule**.

Ces trains comprennent des voitures de toutes classes et, habituellement, des wagons à lits-toilette, au départ de **Paris** et de **Laqueuille**.

La durée totale du trajet, y compris le parcours de terre entre la gare de **Laqueuille** et les stations thermales du **Mont-Dore** et de **La Bourboule,** est de **11** heures à l'aller et au retour.

Prix des places, y compris le trajet dans le service de correspondance de **Laqueuille** au **Mont-Dore** et à **La Bourboule**, et vice-versa.

1re CLASSE, **53** FR. **90** — 2e CLASSE, **36** FR. **85** — 3e CLASSE, **23** FR. **75**

Aux trains express partant de Paris le matin et de **Chamblet-Néris** dans l'après-midi, il est affecté une voiture de 1re classe pour les voyageurs de ou pour **Néris-les-Bains,** qui effectuent ainsi le trajet entre **Paris** et la gare de **Chamblet-Néris** sans transbordement en 6 heures environ.

On trouve des omnibus de correspondance à tous les trains, à la gare de **Chamblet-Néris, et vice-versa.**

L'INTERMÉDIAIRE

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

L'*Intermédiaire* est devenu et devient chaque jour, grâce à la savante direction du Général Jung, un outil de travail indispensable. Le système de **Questions** et de **Réponses** sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés.

Parmi les littérateurs, érudits, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles, amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre; il n'a pas obtenu les renseignements qu'il désirait. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, retrouver un livre, un manuscrit ou un objet d'art, des armoiries, les documents d'une généalogie ou d'une recherche héraldique, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, en connaître la rareté et le prix, savoir si le sujet dont il s'occupe a déjà été étudié, si tel ou tel document est inédit, si les collectionneurs, les bibliothèques, les archives ou les musées possèdent sur son travail projeté quelques indications, quelques documents ou quelques pièces qui peuvent l'aider à mener à bien son étude; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts, il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire; il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'Etranger, et dans l'un des numéros suivants, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. **Questions** et **Réponses** sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses, car, il faut bien qu'on le sache : L'INDÉPENDANCE DE L'INTERMÉDIAIRE EST ABSOLUE, et celle de ses collaborateurs eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par un anonymat scrupuleusement gardé. Aussi, en dépit de la politique, les **Questions** et les **Réponses** de l'*Intermédiaire* ont-elles toujours passionné la presse et le monde des lettrés; elles réveillent des querelles historiques, artistiques et littéraires, provoquent des réformes souhaitées et des mesures salutaires, et contraignent à sortir de leur réserve des hommes, seuls en situation de répondre et qui s'étaient jusque-là abstenus de parler. De là, bien des indiscrétions profitables à l'histoire.

Outre les **Questions** et **Réponses**, l'*Intermédiaire* publie les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public et les corrobore par de nouveaux renseignements. Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire* et achève d'en faire, sous une forme alerte, vive, primesautière et docte tout à la fois, une véritable *Encyclopédie* internationale.

Depuis trente-deux ans, il a rendu sans interruption d'innombrables services à la science et est devenu le véritable **Moniteur de la Curiosité** de tous ordres, attendu, lu et commenté par la presse entière.

L'*Intermédiaire* **PARAIT LES 10, 20 & 30 DE CHAQUE MOIS.** Chaque numéro est composé de **quarante-huit colonnes** soigneusement imprimées en caractères elzéviriens. Le tout forme, à la fin de chaque semestre, un élégant volume qui ne contient pas moins de **mille colonnes**, avec des **tables** destinées à faciliter les recherches.

Abonnements : *Un an.* France, **16** fr. Etranger **18** fr. — *Six mois.* France, **9** fr. Etranger, **10** fr. — *Trois mois.* France, **5** fr. Etranger, **6** fr. — Un numéro détaché, **0** fr. **75.**

Les Abonnements partent des 1er Janvier, 1er Avril, 1er Juillet et 1er Octobre.

Pour tout ce qui concerne l'**Intermédiaire**, s'adresser à M. le Général JUNG, 23 *bis*, rue de la Faisanderie.

On s'abonne à la Direction de l'**Intermédiaire**, 23 *bis*, rue de la Faisanderie, à l'Imprimerie G. Lefebvre, rue Claude-Vellefaux, 5 et 7, chez H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, nº 1, ainsi que dans tous les bureaux de Poste, de France et de l'Etranger.

AVIS

Toute demande de **changement d'adresse** doit être accompagnée de **40 centimes** en timbres-poste et d'une des dernières bandes imprimées

Annonces : **25 centimes** la ligne pour les abonnés.

Pour les **Collections à compléter**, prière d'écrire à la Direction.

Le Général Directeur est visible tous les *mardis*, *jeudis* et *samedis* matin, de *9 heures à midi*. Il a le téléphone à sa disposition.

On trouve, chez M. H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, nº 1, toutes les livraisons concernant l'*Intermédiaire* et la *Plume et l'Epée*.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. **20 Juillet 1896.**

XXXIVe Volume — N° 732

Quatrième Série — 2e Année — N° 2

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Direction et Administration : 23 *bis*, Rue de la Faisanderie

IMPRIMERIE

5 et 7 RUE CLAUDE-VELLEFAUX

OUVRAGES EN LIBRAIRIE

Des *Connaissances utiles aux Amateurs d'Objets d'Art et de Curiosité*, aux Antiquaires, aux Experts, à l'Enseignement, ainsi qu'aux Officiers Ministériels, Commissaires-Priseurs et à tous ceux qui en remplissent les fonctions, viennent de paraître chez l'Éditeur d'Art, EDOUARD ROUVEYRE à Paris, sous le titre de : **Comment discerner les Styles du VIe au XIXe siècle.** Cet ouvrage illustré d'un millier de dessins, est à chaque page une leçon de goût, un guide infaillible, d'une incomparable richesse documentaire. ROGER-MILÈS, l'érudit historien d'art, était désigné pour commenter chacune des planches dans des études synthétiques sur les styles, qui forment un répertoire précieux pour toute personne s'occupant d'objets d'art et de meubles. Nous engageons ceux de nos lecteurs que ce Manuel de la Curiosité peut intéresser, à en demander l'envoi en communication, à l'examen et franco à M. EDOUARD ROUVEYRE, éditeur, 76, rue de Seine, à Paris.

Les Musées cantonaux de France. — Article du *Bulletin de la Ligue de l'Enseignement*, de févr. 1895 (p. 49), et de la *Paix* du 8 avril 1895.

Des musées cantonaux ont été fondés à Bagnols (Gard) en 1854, par M. Léon Alègre, et à Poligny (Jura), en 1859, par M. Edmond Sauria.

M. Edmond Groult, docteur en droit, avocat à Lisieux (Calvados), a entrepris, en 1876, une active propagande pour multiplier ces modestes musées, en faisant ressortir tous les avantages qu'on en devait attendre.

Une médaille d'or lui a été décernée à l'Exposition universelle de 1889, et plus de quarante Conseils généraux ont émis des vœux en faveur des musées cantonaux.

Pour faciliter la création de ces musées dans tous les cantons, M. Alphonse Renaud, 25, rue Scheffer, à Paris, docteur en droit, chef de bureau au Ministère des Finances, vient de réunir, avec l'aide de quelques personnes, plus de 1,000 volumes, environ 40,000 dessins, plus de 5,000 textes, présentant un intérêt cantonal, et quelques centaines de monnaies qu'il mettra gratuitement et successivement à la disposition des associations cantonales qui ont eu ou auront établi un musée cantonal à la mairie du chef-lieu de canton ou dans un autre local convenable, et organisé des conférences publiques dans les principales communes du canton. Son œuvre a été créée le 12 mai 1894, et est déjà féconde en résultats.

Type de la CARTE D'IDENTITÉ
Destinée aux INTERMÉDIAIRISTES

1896 — **L'Intermédiaire** — 1896
DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Portrait
photographique.

CARTE
D'INTERMÉDIAIRISTE

M ....
....
....

demeurant à ....
....

Signature,

Visa du Directeur,

Prix de la Carte	0 Fr. 75
Frais d'envoi	0 » 25
TOTAL. . .	1

Répertoire - annuaire général des Collectionneurs de la France et de l'étranger.

Le deuxième volume nous paraît vraiment **indispensable à tous ceux qui s'occupent du commerce des livres et des objets de curiosité** et aussi à tous les membres de l'immense famille des collectionneurs. L'ouvrage débute (exemple à suivre) par la liste des *Errata, suppressions et addenda* ; de la sorte, on est frappé tout de suite par ce qu'il importe de ne pas négliger ou oublier, ce qui arrive souvent quand ces indications complémentaires sont rejetées à la fin d'un volume. Nous signalerons ensuite une bien intéressante *Etude chronologique concernant les timbres fiscaux et de leurs émissions successives depuis 1673 jusqu'à nos jours,* par M. Ris-Paquot (11 pages), et un travail de M. Paul Eudel sur l'*Habitation et le Mobilier à travers les Ages* (16 pages). C'est à la page 37 que commencent les listes si précieuses de M. Renart, divisées en deux sections : *Collectionneurs français*, désignés en *Collectionneurs provinciaux et parisiens*, et *Collectionneurs étrangers.* Au milieu du volume se trouve intercalée une liste spéciale des *principaux commerçants parisiens, en livres, tableaux, antiquités, numismatique, timbres-poste et professions diverses.* Une table alphabétique des noms des collectionneurs habitant la France (Paris excepté, parce que les parisiens sont rangés par ordre alphabétique) termine cet inventaire. En résumé, M. Renart a droit à nos vives et bien sincères félicitations pour le service éminent qu'il vient de rendre à tous ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent de la vente ou de l'achat de tous objets pouvant former collection.

ÉCHOS OU BIBLIOGRAPHIE

Quel est l'homme politique, l'écrivain, l'artiste qui ne souhaite savoir ce que l'on dit de lui dans la presse? Mais le temps manque pour de telles recherches.

Le **COURRIER DE LA PRESSE** fondé en 1889, 21, boulevard Montmartre, à Paris, par M. GALLOIS, a pour objet de recueillir et de communiquer aux intéressés les extraits de tous les Journaux du monde sur n'importe quel sujet.

Le **COURRIER DE LA PRESSE lit 6,000 Journaux par jour.**

L'ARGUS DE LA PRESSE

FONDÉ EN 1879

A partir du 1er Juillet, pour cause d'agrandissement, les bureaux de l'**Argus de la Presse** seront transférés : **14, rue DROUOT**, près du Boulevard.

OUVRAGES EN LIBRAIRIE



Les **Archives des Collectionneurs d'ex-libris** paraissent tous les mois, avec une ou deux planches hors texte et des figures dans le texte. Elles s'occupent spécialement de toutes les marques de propriété du livre, de blason, etc.

Un numéro spécimen est envoyé sur demande affranchie adressée au siège de la Société : *95, rue de Prony.*

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *20 Juillet 1896.*

XXXIVᵉ Volume. — N° 732

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Quatrième Série. — 2ᵉ Année — N° 2

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

Enterrer la synagogue. — On lit dans les *Mémoires* du général de Saint-Chamans (p. 105). « La vie que nous menions à Berlin (c'était en 1808, pendant l'occupation française), était fort agréable, et *nous enterrions la synagogue avec honneur* ».

Que signifie cette dernière expression que je rencontre pour la première fois ?

J. G.

—

Un Etat de justes ne saurait subsister. — Cette phrase, ou une proposition de sens analogue, se rencontre-t-elle dans les œuvres de Bayle ?

F. B.

—

Sur la mort de Marie-Lætitia, mère de Napoléon.— De qui sont ces vers ? A-t-on la pièce entière ?

Le glas des morts gémit dans les sombres [portiques ;
Rome, pourquoi trembler sous tes marbres [antiques
Sous l'hiver qui glace tes bords ?
La cloche au Vatican tinte pour une femme,
Rome, crains tu ce corps que la terre ré- [clame.
Et les morts font-ils peur aux morts ?
Ah ! tu devrais pleurer du haut des sept [collines.
Sur ce char isolé traversant les ruines.
Tu le laisses aller, seul, sous la froide neige,
Viennent, viennent les morts lui former [un cortège
Que lui refusent les vivants !
Secouez les linceuls qui couvrent vos visages
Levez-vous aujourd'hui, guerriers des an- [ciens âges,
C'est la mère d'un général.
Sortez de vos tombeaux devant ce char qui [passe
Au trône des César, vous tous qui prîtes [place,
César, Trajan, Titus, Constantin, Charle- [magne,, etc.,
C'est la mère d'un Empereur !

Etc., etc.

L. L.

—

Traduction de Catulle, de Properce, etc. (1819). — Quel est l'auteur de la traduction en prose :

1° Des Œuvres complètes de Catulle, Tibulle et Gallus : 2 vol in-32 ; 2° Des Œuvres complètes de Properce 2 vol. in-32. — 1819, Paris, Guillemard, libraire, quai des Augustins, 43.

L. DE LEIRIS.

—

Coltineur. — On désigne ainsi, à Paris, l'ouvrier spécial, plus connu sous le nom de *fort* qui, à la halle, sur les ports, à la porte des boulangeries, la nuque garantie par une sorte de capuchon de grosse toile ou de feutre affectant la forme d'un immense chapeau, charge ou décharge de pesants fardeaux,

Suivant Littré, l'étymologie de ce mot, qui devrait s'écrire *colletineur*, viendrait

de ce que ces ouvriers portent sur le *collet*, les lourdes charges qu'ils ont à manœuvrer.

Les *coltineurs* ne tirent-ils pas plutôt leur nom de *Coltine*, en Planèze, canton et arrondissement de Saint-Flour (Cantal)?

Cette hypothèse paraîtrait vraisemblable, si l'on songe que depuis des siècles, les Auvergnats, et en particulier les indigènes de la haute Auvergne, émigrent dans le monde entier, mais surtout à Paris, pour exercer entre autres professions celle de porteur d'eau — à peu près disparue aujourd'hui — de charbonniers, commissionnaires, frotteurs, portefaix, et autres laborieux métiers qui exigent des muscles vigoureux.

L.

—

Noms du Diable. — D'où vient le nom de « *vieux Guillaume* », donné au diable par les paysans bretons ? (*Intermédiaire*, XXXI, 596).

LE PORTIER DE L'INTERMÉDIAIRE.

—

Jules César ou bien Caton l'Ancien ? — Dernièrement, le correspondant du journal *le Soleil* à Londres, en parlant de lord Wolseley, commandant en chef de l'armée anglaise, disait que ce militaire irlandais d'origine « possède à un haut « degré les deux qualités que Jules César « reconnaissait à la race celtique : « *acriter pugnare et argute loqui.* »

J'ai vainement cherché ces cinq mots latins dans les *Commentaires*, et je demande si le journaliste n'aurait pas confondu César avec le vieux Caton, lequel a précisément émis la même pensée sur les Gaulois, quoique dans des termes un peu différents (Caton, *Orig.*, II, p. 2) : *Pleraque Gallia duas res prosequitur, rem militarem et argute loqui.*

T. R.

—

Le graveur L. Bonvallet. — J'ai sous les yeux un portrait gravé au burin, d'une bonne facture et signé du nom ci-dessus. Il représente une jeune femme, coiffée à la Titus, vêtue à la mode du premier Empire et dont le buste émerge d'un nuage au bas duquel se voient une palette et des pinceaux, indiquant qu'il s'agit d'une artiste peintre.

Sur la tablette, au-dessous des armes des La Tour d'Auvergne, se lisent ces mots : *Dédié à Monsieur le Prince de La Tour d'Auvergne*; — puis ces vers :

Ce nuage à mes yeux cachait tes traits [chéris;
Je te cherchais en vain et ne voyais qu'une [ombre;
Enfin il disparaît, ce voile triste et sombre,
Et je fixe sur toi mes regards attendris.

Ce portrait ne représenterait-il pas la femme du Prince à qui il est dédié ? Elle se nommait, je crois, Denise Bonvallet, et son fils, Maurice-Gérard, est mort plus qu'octogénaire l'hiver dernier, à Clermont-Ferrand. Le graveur en question était-il son père ou son frère ? Pourrait-on nous donner quelques renseignements sur cet artiste?

L.

—

Les procès-verbaux des intendants, lors de la recherche de la noblesse ordonnée par Louis XIV. — Où sont actuellement les originaux sur parchemin des procès-verbaux rédigés par les intendants des provinces, lors de la grande recherche de la noblesse ordonnée par Louis XIV, et particulièrement les certificats délivrés par M. du Gué, intendant en Dauphiné à cette époque?

UN VIEUX LECTEUR DE L'INTERMÉDIAIRE.

—

Marquis de Conflans et régiment de Conflans. — Où pourrais-je trouver un portrait du marquis de Conflans d'Armentières, mort en 1789?

Peut-on m'indiquer également quelques sources pour l'histoire du régiment de Conflans, Sax-hussards, 4e régiment de hussards de nos jours?

GEORGES BERTIN.



Politique royale en France. — Quel est l'auteur de cet ouvrage intitulé : *Etude d'histoire* (Paris, Lagny frères, éditeurs, 1849; 207 pages in-32)?

—

Napoléon Ier romancier. — Qu'est-ce que c'est que *Giulio*, un prétendu roman écrit par Napoléon Ier? J'en ai un exemplaire. Est-ce une œuvre apocryphe? De qui alors serait la supercherie?

LÉO CLARETIE.

—

La Ville-l'Evêque. — On sait que la rue de la Ville-l'Evêque est située à l'endroit d'un évêché marqué *extra-muros* sur tous les vieux plans de Paris. Mais à quelle époque la villa de l'Evêque fut-elle construite? Quel était cet évêque? Que comprenait son évêché?

Les histoires du vieux Paris que j'ai consultées sont muettes à cet égard, la Ville-l'Evêque étant hors Paris, séparée du rempart de Charles V par un lieu d'exécution et le marché aux pourceaux.

H. DE CALLIAS.

—

Miss O'Brien. — Il vient de paraître, chez Guillaumin, un livre de *Lettres intimes de Miss Edgeworth* pendant ses voyages (1802, 1820-1821), avec une préface de Mme W. O'Brien, traduit de l'anglais par Mlle P. J., orné d'un portrait par M. Profit. Je voudrais avoir des renseignements sur cette Mme W. O'Brien (un nom qui m'a l'air irlandais), savoir les dates de sa naissance et de sa mort, ce qu'elle faisait de son état, etc. Le traducteur de l'ouvrage pourrait peut-être me renseigner. Cette Mme O'Brien a-t-elle quelque rapport avec celle dont parle M. Hector France dans *les Nuits de Londres* et qui aurait eu dix-sept ans aux environs de 1873?

LOUIS B.

—

Le nom d'un cardinal à retrouver. — Je possède un devant d'autel en brocart italien du XVe ou du XVIe siècle, portant, tissées dans l'étoffe, les armes d'un cardinal.

Dans quel ouvrage me serait-il possible de trouver le nom du cardinal auquel elles appartenaient?

A. G. M.

—

Ex libris armoriés à déterminer. — A qui appartiennent :

1° D'azur à l'aigle éployée d'or en chef étoile ou molette accostée de deux gerbes de blé, de même.

2° D'azur à l'aigle éployée d'argent au chef de mine chargé de trois croisettes recroisetées fichées de gueules.

3° Ecartelé 1 et 4 d'azur à l'aigle éployée d'argent accostée de deux fleurs de lys du même, au 2 et 3 des gueules, à la face d'or chargée de trois roses d'azur, boutonnées de même, en pointe et en pal clef d'argent?

4° D'or à l'ancre de sable, le cimier, une sirène se peignant et tenant un miroir.

5° Ecu de femme. Ecartelé 1 et 4 d'or à 3 ancres de sable, 2 et 3 de gueules à trois billettes d'argent, 2 et 1.

6° D'or à l'arbre de sinople terrassé de même au chef de gueules chargé de trois besants d'or.

7° Tranché, à la bande d'azur, au canton dextre de gueules au lion lampassé d'argent, en pointe d'or à l'arbre arraché de sinople.

8° D'azur à la bande d'or et 3 besants de même 2 et 1.

9° D'azur à trois cotices ou bandes d'or au lionissant d'argent.

10° D'argent au bœuf ailé passant de sable.

Mes excuses si ces descriptions ne sont pas absolument conformes aux règles de l'art héraldique.

E. GANDOUIN.

—

Ex-libris à déterminer. — De qui est l'*ex libris* suivant :

Un N autour duquel court une banderole sur laquelle est écrit : *Quand même ?*

N'était-ce pas la devise du Prince Impérial ?

PHILIPPE.

—

Question de droit nobiliaire. — Le fils unique, issu du mariage d'un père non noble et d'une mère appartenant à une famille noble, ne peut-il obtenir le droit, selon les lois nobiliaires, de porter les noms et titres de son grand père maternel, surtout si ce nom est sur le point de s'éteindre ? En tout cas, quelle est au juste sa condition sociale, maintenant et dans l'ancienne France ?

WENNINK.

—

Types d'éditeurs. — Les éditeurs sont mis en relief par des procès ou par des procédés ; les exemples en sont récents comme ils sont aussi anciens.

L'histoire de certains types a été faite, M. Jullien a dessiné Renduel, M. de Contades a peint Poulet-Malassis.

Est-ce qu'il n'y aurait pas quelque chose à dire sur Liseux, mort dernièrement ?

P.

RÉPONSES

Le lieu et la date de la naissance de Fouché (XXI, 515, 603,; XXXIII, 439, 737 ; XXXIV, 9). — Fouché est né au village de la Martinière, près du Pellerin, le 19 septembre 1754.

Voici le texte de son acte de naissance, tel qu'il a été publié par Levot, dans la *Biographie Bretonne*, Vannes, 1852, tome I, page 715 :

Extrait du registre de l'état civil de la paroisse du Pellerin, f° 14, v°, année 1754.

Le vingt septembre mil sept cent cinquante-quatre, a été baptisé en cette église Joseph, né d'hier, fils du sieur Joseph Fouché, capitaine de navires, et de demoiselle Marie Croiset, son épouse. Ont été : parrain, le sieur Jean Croiset, et marraine, demoiselle Marie Fouché, soussignés.

(Suivent les signatures.)

Nommé député de la Loire-Inférieure en 1792, dit Levot, Fouché parut pour la première fois au club jacobin de Paris le 19 septembre de la même année. Quelques jours auparavant (1), il avait contracté avec Jeanne Coiquaud, fille d'un procureur au provincial de Nantes, et alors président de l'administration du district de cette ville, un mariage qui fut brisé en 1813 par la mort de celle qu'il avait épousée. Il s'unit en secondes noces, au mois d'août 1815, à Mlle de Castellane, dont il avait connu la famille à Aix en 1810, et mourut en exil, à Trieste, le 25 décembre 1820, à l'âge de soixante-six ans. Il eut de sa première femme plusieurs enfants.

Il est extraordinaire, ajoute Levot, que les biographies, constatant ainsi l'âge qu'avait Fouché à l'époque de sa mort, n'aient pas mieux déterminé l'époque de sa naissance. Si, en effet, il était né, comme on le dit ordinairement, en 1763, il n'aurait eu que cinquante-sept ans en 1820.

Barras, dans ses *Mémoires*, professe le plus profond mépris pour Fouché. Il n'est pas plus tendre à l'égard de la première femme du personnage, Mlle Coiquaud, dont il a tracé un assez vilain portrait, t. I, p. 181 et t. III, p. 71-72.

Barras a fait un intéressant récit de son entrevue avec le duc d'Otrante en août 1815 (*Mémoires*, tome IV, pages 337 et suivantes).

Le tableau ci-contre fournit quelques indications concernant les descendants de Fouché. H. T.

—

Mots de sens opposé employés comme synonymes (XXX, 553, 632; XXXI, 19; XXXIII, 574). — Petit dialogue :

— Il n'a jamais d'arrière-pensée. C'est un homme très *rond*.

— Oh ! sa franchise est incontestable ; vous avez bien raison. Je l'ai toujours trouvé très *carré*.

(1) Le mariage de Fouché et de Bonne-Jeanne Coiquaud fut célébré à Saint-Nicolas de Nantes, le 16 septembre 1792 (Voir f° 38 du registre v°). Levot, *Biographie Bretonne*, tome I, page 715.

Joseph Fouché, né à la Martinière, près du bourg du Pellerin, le 19 septembre 1754.
Membre de la Convention nationale ; ministre de la Police générale en 1799, 1804 et 1815; duc d'Otrante en 1810,
Titulaire de la sénatorerie d'Aix-en-Provence ; mort à Trieste le 25 décembre 1820.

(A) Marié en premières noces à Nantes, le 16 septembre 1792, avec Bonne-Jeanne Coiquaud, fille du président de l'administration du district de Nantes, morte en 1813, dont il eut quatre enfants.

- 1. Joseph Fouché duc d'Otrante, marié à Mlle de Sussy, mort à Paris en 1862, sans enfant.
- 2. Armand Fouché duc d'Otrante, mort en 1878, célibataire.
- 3. Athanase Fouché, duc d'Otrante, aide de camp de Bernadotte et Oscar Ier, rois de Suède.
  - marié en premières noces avec Mlle Palmstjerma.
  - Marié en deuxièmes noces avec Mlle Von Stedinjk, dont :
    - Gustave Fouché, duc d'Otrante, 1er écuyer du roi de Suède Oscar II, (1894). marié en premières noces avec la baronne Boude, morte en 1872 ;
      Marié en secondes noces, avec la baronne Stedinjk, dame d'honneur de la princesse de Galles.
    - Pauline Fouché d'Otrante, mariée au comte Thure de Bielke, dont elle a plusieurs enfants.
  - Marié en troisièmes noces avec Mlle Ironika Marx.
    - Paul Fouché, comte d'Otrante.
- 4. Joséphine Fouché d'Otrante, mariée après la Restauration avec le comte de Thermes.
  - Mlle Fouché d'Otrante, mariée avec M. de Castelbajac, dont :
    - Mlle Marie de Castelbajac, mariée avec le vicomte Eméric de St-Roman, commandant au 156e d'infanterie (1894).
    - Mlle Henriette de Castelbajac.

(B) Marié en secondes noces avec Mlle de Castellane dont il n'a pas eu d'enfant.

L'idée de Patrie existait-elle avant la Révolution? (XXXI, 204; XXXII, 211, 292, 564; XXXIII, 499). — Gentian Hervet, professant les humanités à Bordeaux, y prononça le discours suivant, intitulé : *De amore in patriam oratiuncula,* discours que je trouve joint à un recueil de pièces du même auteur, imprimé à Orléans en 1536, la première production imprimée de Hervet, d'après Bonnet. Ce discours est non seulement curieux au point de vue qui nous occupe, mais aussi très intéressant pour l'histoire littéraire de Bordeaux.

A titre documentaire. j'en donne ci-dessous quelques extraits :

Tantam autem habendam patriæ rationem, ut post Deum, nihil in rebus humanis carius esse debeat, certo omnium philosophorum judicio comprobatum est.

De patriæ amore, quo omnes alias nationes mihi longè superare merito videbimini...

Quod si ulla unquàm fuit regio, in qua patriæ amantes aut reges, aut duces fuere, ea certè vestra est Aquitania.

Est profecto, humanissimi auditores, est hominum animis unà cum reliquarum virtutum seminibus, insitus patriæ amor.

Ne serait-il pas plus juste de demander si l'idée de patrie existe encore depuis la Révolution? C'est depuis, en effet, que nous avons vu naître les *Sans-Patrie,* ainsi que tant de sectes pullulentes, ayant fait la preuve qu'elles se soucient fort peu du précepte d'Horace, rappelé par Gentian Hervet : *Dulce et decorum pro patria mori.*

Voici la peinture que fait notre auteur des criminels de lèse-patrie :

Qui enim se comparant ut vel beluinis voluptatibus dediti, vel sordidis lucris addicti, nihil magni, nihil excelsi cogitent, quid mirum si, quum ne homines quidem sint, iis nec patria, nec Respublica curæ sit?

C'est tout, et c'est assez.

LE ROSEAU.

—

Que la nuit paraît longue à la douleur qui veille (XXXIII, 121, 319, 389). — Il existe une expression populaire, dont l'origine se perd dans la nuit des temps : « Long comme un jour sans pain! » que le premier versificateur venu traduira ainsi :

Que le jour paraît long à qui n'a pas de [pain!

Le bonhomme Richard, capitaine dans la garde non soldée de Paris, raconte dans sa *Puce à l'oreille* (1792) qu'il est resté toute la nuit dans un triste corps de garde, au lieu d'être dans son lit, et qu'il s'y est bien em.....; puis il se met à versifier :

Que la nuit paraît longue à la garde qui [veille!

Le vers de Saurin n'a rien de nouveau; des centaines de poètes ont dit et répété sous toutes les formes, que le jour et la nuit paraissent longs à tous ceux qui souffrent et qui s'ennuient.

A. DIEUAIDE.

—

Enseignes de Paris (XXXII, 558; XXXIII, 142, 426, 622). —Voici le texte que je connais du couplet rappelé par M. Berenger :

Air du vaudeville de la Petite Gouvernante.

Partisans de la République,
Pourquoi donc, dans chaque quartier,
Toujours choisir, comme emblème civique,
Le peuplier, rien que le peuplier?
Le chêne aurait bien son mérite,
Comme arbre de la Liberté;
Son gland eût nourri, par la suite,
Les cochons qui l'avaient planté!

VARIANTE :

Son ombre eût couvert, par la suite,
Les héros qui l'avaient planté!

Quel est l'auteur de ce couplet; quand et à quelle occasion l'a-t-on produit; y avait-il d'autres strophes?

VILLEFREGON.

—

Les soldats de Napoléon en Espagne (XXXII, 596; XXXIII, 218, 427). — Consulter :

Lo Siti de Gerona en lo any 1809, en catalan, par Victor Gebhardt, récompensé de la médaille d'or dans le concours des

Jeux-floraux de Barcelone en 1868. — Barcelone, Tasso, 1873.

Histoire du soulèvement, de la guerre et de la révolution d'Espagne, par M. le comte de Torreno.—Paris, Paulin, 1836.

Nombre de pièces inédites copiées dans les archives des villes d'Espagne, en possession du soussigné.

H. LYONNET.

—

Ordres de chevalerie des Etats-Unis (XXXII 599; XXXIII, 117, 427, 700). — Les Etats militaires indiquent les chevalierspar le signe §.

Sur l'Etat militaire pour 1787, j'ai relevé une quarantaine de noms d'officiers supérieurs, tous de la plus haute noblesse, entre autres le marquis de Mac-Mahon, mestre de camp en second des chasseurs du Gévaudan, et Th. Dillon. Je n'ai trouvé qu'un capitaine ayant cette distinction et deux chefs de brigade du génie.

L'EX-CAR.

Epitaphe de l'Arétin (XXXIII, 121, 389). — Les vers cités sont de Maynard.

SEDANIANA.

—

L'auteur d'une chanson de 1840 à retrouver (XXXIII, 282, 588). — La chanson : *Le séjour des Damnés*, est bien antérieure à 1840. Dans ma jeunesse je la savais toute, ainsi que mes amis. Il ne pouvait donc être question de Fieschi. L'un des couplets était, si je m'en souviens bien :

Les filles de bonnes maisons,
Faisaient les Gourgandines
Et les Visitandines,
Chantaient les œuvres de Piron,
etc., etc.

Chacun du reste, en pondait de nouveaux de temps en temps,

L. L.

—

Chanson ancienne à retrouver (XXXIII, 362, 532). — En relisant les articles antérieurs publiés par l'*Intermédiaire* sous la rubrique : *Les Récollets ou le Fond de la besace*, je trouve que l'air des Trembleurs sur lequel la chanson se chante, et qui est noté dans la *Clef du Caveau* (4e édition publiée en décembre 1847), sous le n° 731, page 130, est tiré, d'après le collaborateur P. Blanchemain, du 4e acte d'*Isis*, de Lully (Voyez l'*Intermédiaire*, VII, 213).

Est-ce par suite d'erreur que, dans la table alphabétique des noms des auteurs des airs, page 253 de la *Clef du Caveau* ci-dessus citée, l'air de la chanson est indiqué sous le nom de Rameau, *Isis*, ballet ?

Plus loin, n° 734, l'air des Trembleurs est attribué à Blaise. Où est la vérité?

KAREL VAN LEUVEN.

—

Armoiries de Villeneuve-Saint-Georges (XXXIII, 411). — Je reçois d'une des personnes les plus autorisées de l'arrondissement de Corbeil une lettre de laquelle j'extrais ce qui suit :

« Quant aux armoiries de Villeneuve-Saint-Georges dont vous me parlez, c'est à mon avis, de la pure fantaisie; on pourrait en donner comme preuve que, sur deux monuments tout à fait récents, on a fait figurer deux écussons différents.»

» Quelles sont les vraies armes de Villeneuve ? demande l'*Intermédiaire;* je crois bien qu'il faut répondre : Il n'y en a pas. Je n'en ai du moins jamais connu... Mais, comme c'est la mode, en notre temps de république, d'avoir des armoiries, et que les architectes aiment à en décorer leurs monuments, alors, quand on n'en a pas, on s'en donne tout de même et l'audace et la fantaisie font en ce cas parfait ménage. »

P. S. « Il me semble que si l'on tenait absolument à attribuer des armoiries à Villeneuve-Saint-Georges, il y aurait lieu de prendre celles de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à laquelle ce village a appartenu pendant des siècles. »

P. c. c. : F. M.

—

Culte de Priape (XXXIII, 413, 718). — Ce culte qui, dit-on, dura en France et en Allemagne jusqu'au XIIe siècle, existait encore au XVIIIe en Italie. Pour tous renseignements sur ce rite ancien, sur les

noms donnés au dieu, sur les localités à sa dévotion, voir l'ouvrage de J.-A. Dulaure, intitulé : *Des Divinités génératrices*, réimprimé à Paris, en 1885 (Th. Belin, libraire, 29, quai Voltaire).

T. PAVOT.

—

Le duc de Brunswick a-t-il été mystifié par Tallien et Manuel? (XXXIII, 446.) — Mystifié, non ; acheté, oui !

Le garde-meuble venait d'être pillé nuitamment. Les diamants de la couronne n'avaient pas tous été éparpillés sur la place Louis XV ou confiés, momentanément, à la Seine. Une portion notable passa par les mains de Fabre d'Eglantine jusqu'en celles du ministre de la justice d'alors.

La France était envahie par les armées combinées de l'Autriche et de la Prusse, sous le commandement du duc de Brunswick qui, victorieux, avait franchi les défilés de l'Argonne et s'avançait sur Paris.

Aux 90,000 hommes de vieilles et solides troupes, la République ne pouvait opposer que les 40,000 volontaires de Dumouriez et les 15,000 soldats d'élite de Kellermann. C'était trop peu ; quelque déterminés que fussent ces soldats, toutes les probabilités étaient contre nos armes.

Le député Kersaint qui, *de visu*, savait à quoi s'en tenir, avait dit aux membres du gouvernement : « Il est aussi impossible que le duc de Brunswick ne soit pas à Paris dans quinze jours qu'il est impossible que le coin n'entre pas dans la bûche quand on frappe dessus. »

Cependant, le 21 septembre, après un échange de coups de canon et sans que la « vieille armée du grand Frédéric » eût sérieusement essayé de déloger « la cohue indisciplinée des Jacobins », Brunswick s'arrêta soudain. — Pendant 48 heures, les deux armées se regardèrent tranquillement, sans une nouvelle reprise des hostilités ; après quoi, elles se tournèrent le dos et s'en allèrent chacune de son côté.

Que s'était-il passé ? Danton, ayant une médiocre confiance dans le succès, avait fait faire des ouvertures à Brunswick que l'on savait écrasé de dettes. Certains même avancent que le tribun eut, de nuit et en personne, une entrevue avec le généralissime.

Pour la troisième fois, partie des pierres précieuses de nos rois changèrent de propriétaire et le moulin de Valmy ne fut inquiété que pour la forme.

Napoléon n'ignorait pas ce qui s'était passé, et ce qui le prouve — le manuscrit de Sainte-Hélène en fait foi — c'est qu'il professait le plus profond mépris pour le duc de Brunswick.

. . . .

Les diamants de la trahison, Paris les a revus plusieurs fois, à l'Opéra et ailleurs, car ils scintillaient aux épaulettes et à la garde de l'épée du petit-fils de Brunswick, auquel, d'ailleurs, ils n'avaient moralement pas porté bonheur.

F. M.

—

Droits d'usage (XXXIII, 447, 729). — Les droits d'usage (bois de charpente et de charronnage) ; paisson, pacage parcours, etc.) et les droits d'affouage (bois de chauffage), remontent très haut et reposent généralement sur la tradition plutôt que sur des titres écrits. C'étaient des avantages que les grands propriétaires fonciers accordaient en vue d'attirer des colons sur leurs terres à cultiver ou à défricher. Nous avions en Belgique, surtout dans le Luxembourg, nombre de forêts usagères et affouagères. Pour la plupart, on est arrivé à un cantonnement — amiable ou judiciaire, — entre les propriétaires et les usagers. En ce moment, il existe dans notre province, deux grands massifs grevés de ces droits : celui d'Anlier-Rulles, mesurant 7,073 hectares, et celui de Sainte-Cécile, 992 hectares. Nous poursuivons le cantonnement amiable de ces deux forêts.

EMILE TANDEL.

—

Un chapitre de chanoinesses à Salles (XXXIII, 450).— Le chapitre noble de Saint-Martin de Salles, en Beaujolais, arrondissement et canton de Villefranche (Rhône) fut fondé au temps des croisades. Les postulantes devaient faire preuve de huit degrés de noblesse, et les religieuses prenaient le titre de comtesses.

Leur décoration consistait en une croix d'or, émaillée, à huit pointes, anglée de quatre fleurs de lis; surmontée

d'une couronne comtale. Au centre, médaillon portant d'un côté la sainte Vierge, avec la légende : *Virtutis nobilitatisque decus*; de l'autre, saint Martin, patron de l'église. Légende : Comtesses de Salles.

Le bijou, suspendu à un ruban violet, moiré, liseré d'or, passé en écharpe, soutenu sur l'épaule par deux glands d'or.

F. M.

—

Tutoiement et vouvoiement dans les armées (XXXIII, 451, 732).—Le général Lamarque rapporte dans ses *Mémoires et Souvenirs*, t. 1, p. 225, que, sous la Restauration, les rapports entre les soldats de la vieille armée et les nouveaux officiers étaient très tendus.

J'ai vu, dit-il, un vieux grenadier à cheval quitter le service uniquement parce que son sous-lieutenant le tutoyait. — S'il avait bivouaqué avec moi, entendu siffler les mêmes boulets, je lui pardonnerais, disait-il, mais un blanc-bec qui n'a pas encore un poil à sa moustache.

Il est certain que ce godelureau manquait de tact, quoiqu'il obéît, en tutoyant le vieux grenadier, à la plus pure tradition révolutionnaire.

Dans cette question, tout dépend de l'âge, des services, du caractère de l'officier ou de l'attitude qu'il aura su prendre vis-à-vis de ses inférieurs. Accepté de certains, le tutoiement sera difficilement supporté par d'autres. J'en connais qui ont su s'en faire un moyen de répression en supprimant le tutoiement habituel avec l'homme qui a commis une faute, et le vouvoyé se montre très sensible à cette manifestation morale de mécontentement.

Tout ce qui peut retarder le pis-aller de la punition règlementaire, devant être considéré comme un moyen de commandement excellent, il faudrait, dans ce cas, approuver le tutoiement.

On peut en conclure que le vouvoiement ou le tutoiement dans l'armée ne doivent pas être l'objet d'une prescription radicale.

L. B.

—

Rien moins que... (XXXIII, 481). — A l'article *rien*, on trouve, dans Littré : *ne... rien moins que*, locution qui signifie *nullement*. Mais, ensuite, reproduisant deux passages des *Oraisons funèbres* de Bossuet, Littré ajoute que cette expression est quelquefois usitée pour *rien moindre que*, et qu'elle prend alors un sens affirmatif signifiant que l'objet dont il s'agit *n'est pas moindre que...*

Eh bien ! cette duplicité est sans inconvénient. Si la phrase : « Mlle X. n'est rien moins qu'une grande artiste », nous laisse indécis entre les idées contraires de critique ou d'éloge, c'est qu'elle nous est présentée isolément. Mais, en réalité, elle fait partie d'une conversation, d'un entretien. Elle résume l'opinion d'un causeur qui est partisan ou adversaire de l'artiste, et, dès lors, elle a un sens déterminé, bon ou mauvais, sur lequel personne ne peut se tromper.

T. Pavot.

Même réponse : P. du Gué.

***

La définition de cette locution est dnnnée comme suit par Richelet, *Nouveau Dictionnaire françois*, Genève, MDCCX, tome II, p. 119 :

Rien moins. Ces mots ne doivent être emploiez que dans un sens négatif. *Nihil minus*.

Les hipocrites ne sont rien moins que ce qu'ils paroissent. *Aut. an*.

Voici maintenant ce qu'on lit dans le *Dictionnaire de la langue française*, par Littré, tome II, 2e partie, pages 1727 et 1728 :

Ne... rien moins, locution qui signifie *nullement*.

Ma comédie n'est rien moins que ce qu'on veut qu'elle soit.

Molière, 1er *placet au roi*.

Un pédant qu'à tout coup votre femme apostrophe
Du nom de bel esprit et de grand philosophe,
D'homme qu'en vers galants jamais on n'égala,
Et qui n'est, comme on sait, rien moins que tout cela.

Molière, *Femmes savantes*, II, 9.

Croyez-moi, Rousseau n'est *rien moins qu'*un méchant homme.

Marmontel, *Mémoires*, VIII.

Remarque 6e. — Le dictionnaire de l'Académie conseille d'éviter la locution *rien moins*, attendu qu'elle prête à l'amphibologie, signifiant tantôt *en aucune façon*, et

tantôt, au contraire, *rien de moindre*. Il est vrai que l'Académie elle-même et plusieurs auteurs, parmi lesquels Bossuet, donnent quelquefois à *rien moins* le sens de *rien de moins*, de *rien moindre*. Il n'est rien moins que sage, veut dire proprement : il n'est aucune chose moins que sage, en d'autres termes : de toutes les choses qu'il est, celle qu'il est le moins, c'est sage.

Cette locution est essentiellement négative, et ne peut pas être autre chose. *Rien moins* ne peut pas dire chose moindre, pas plus que *rien plus* ne veut dire chose plus grande. Il paraît donc qu'il faut dans tous les cas conserver à *rien moins* sa signification négative ; et, quand on voudra le sens positif, on emploiera *rien moindre* ou *rien de moins*.

Bescherelle, *Dictionnaire national*, t. II, p. 541, avait donné cette définition :

Rien moins, expression adverbiale qui a quelquefois deux acceptions opposées. Avec le verbe être, *rien moins* signifie le contraire de l'adjectif qui le suit. N'être rien moins que sage : N'être point sage. Suivi du substantif, il peut avoir le sens positif ou négatif, selon la circonstance. Vous lui devez de la reconnaissance, car il n'est rien moins que votre père, signifie : Il est votre père. Et, vous pouvez vous dispenser de reconnaissance envers lui, car il n'est rien moins que votre père, veut dire : Il n'est pas votre père.

Avec un verbe actif, le sens de *rien moins* serait équivoque, s'il n'était déterminé par ce qui précède. Vous le croyez votre concurrent ; il n'aspire à rien moins qu'à vous supplanter. Cette phrase signifie : Il n'est point votre concurrent.

Vous ne le regardez pas comme votre concurrent ; cependant il n'espère à rien moins qu'à vous supplanter. Cette phrase veut dire : Il est votre concurrent.

Dans le premier cas, il n'aspire à rien moins qu'à vous supplanter, veut dire : Vous supplanter est la chose à laquelle il aspire le moins ; et dans le second cas, il n'aspire à rien moins qu'à vous supplanter, veut dire : Il n'aspire pas à moins qu'à vous supplanter.

Au reste, il est bon d'éviter cette façon de parler, à cause de l'équivoque qu'elle entraîne...

D'après les exemples donnés par Bescherelle, la locution *rien moins* a bien deux significations opposées. Mais je crois que, pour les raisons, données par Littré, cette locution doit, dans tous les cas, conserver sa signification négative, ainsi que l'avait dit plus anciennement Richelet.

H. T.

La chanson du roi Coco (XXXIII, 482). — Cette chanson, qui date de l'epoque où l'on discutait à la Chambre des députés la construction de l'enceinte de Paris et des forts détachés (1840), avait quatre couplets, les deux qui sont reproduits par l'*Intermédiaire*, et les deux suivants :

2e Couplet.

Le premier jour qu'il monta sur la planche,
C'était un dimanche,
Il parla bien,
Tout en ne disant rien ;
Le Chinois toujours bon,
Mordant à l'hameçon,
Crie comme un cornichon,
Vive Coco !
Biribi Coco !
Rico !

3e Couplet.

Les premiers temps que le citoyen Sire
Fut chef d'empire,
Il promit tant
Que chacun fut content,
Et tous les mandarins,
Même les plus vilains,
Eurent une poignée de mains
Du sieur Coco !
Biribi Coco !
Rico.

Cela se chantait sur l'air de la *Retraite* des villes de garnison.

HENRI JOUAN.

* * *

— Compléter la chanson du roi Coco ne m'est pas possible. Je suis comme notre collaborateur VAT, je n'ai retenu que le premier et le dernier couplets, dont nous reprenions le refrain en chœur.

Seulement, nous la chantions avec ces variantes :

Jadis, il existait en Chine
Un roi-machine
Qui fut chassé
Pour avoir trop chassé.
Celui qui succéda
Etait *dodu et gras*
Bavard, et cœtera :
C'était Coco (*bis*)
Bibi Cocorico.

—

. . . .

—

. . . .

Mais quand il vit que la planche
Branlait dans l'manche
Ce roi retors
Se fit construire des forts
Mais le peuple Chinois
Voyant braver ses lois
Cria *pour cette* fois.
A bas Coco (*bis*)
Bibi Cocorico.

Je crois me souvenir que cette chanson était attribuée à Godefroy Cavaignac, l'oncle de notre ex-ministre de la guerre, dont tout le monde connaît: *Une tuerie de Cosaques*.

A. Nalis.

—

De qui est la fable des deux rats? (XXXIII, 483). — Cette fable a probablement paru dans le *Figaro*, il y a assez longtemps, sous la signature d'Albert Millaud, je crois.

Au dix-neuvième vers, ne serait-ce pas le mot « commettre » qu'il faudrait au lieu du mot « faire »?

Pietro.

—

Varlope (XXXIII, 484). — Voir, pour l'étymologie de ce mot, la *Lettre de J.-H. Bormans*, professeur à l'Université de Liège, à M. Ch. Grandgagnage sur les éléments thiois (flamands) de la langue wallonne. (Liège, 1856, broch., gr. in-8o). Le mot français *varlope* est emprunté au flamand. C'est le thiois *voorloop* tout d'une pièce, qui est le mot ordinaire, probablement l'abstrait, employé pour le concret *voolooper* ou *voorloopster*. Peut être même n'est-ce qu'une corruption de *ver* ou *verrelooper*, c'est à dire qui court loin, par opposition au petit rabot. Le français ne lui a pas conservé son genre, car il devait être masculin. *Voorlooper* (varlope), signifie littéralement *avant-coureur*, etc. (P. 38 et suivantes) :

Albin Body.

—

Sur un Libournais, député de Bordeaux, et sur sa famille (XXXIII, 487, 735). — Pierre Deluze-Létang, notaire à Coutras, fut élu en 1789, député du Tiers à l'Assemblée Nationale, par la sénéchaussée de Bordeaux.

En 1793, on le trouve administrateur du district de Libourne. Il épousa Louise Pellerin. Leur fille, Marie Deluze-Létang, s'unit à Coutras avec Jean-Pierre-Raymond Decazes (cousin issu de germain du duc Elie Decazes, pair de France), percepteur; ils eurent: 1° Jean, mort en 1813; 2° Antoine, marié à Suzanne de Lacrompe de Laboissière, dont postérité; 3° Théodore, qui de deux alliances eut trois fils et une fille.

Jean-Pierre-Raymond Decazes, époux de Marie Deluze-Létang, était né à Libourne le 13 avril 1762, du mariage de Jean-Baptiste Decazes, garde du corps du roi, avec Elisabeth Durand, fille du lieutenant-général criminel du présidial de Libourne. Il avait deux sœurs et trois frères, qui moururent sans postérité à l'exception d'un seul, Mathieu-Benjamin, conseiller à la cour de Limoges, qui de son mariage avec mademoiselle de Péruse, laissa : Madame Pelletier des Bouchards, née Sophie Decazes, décédée; et Marie-Anne-Justine Decazes, née en 1805, actuellement vivante et veuve de Henri-François-Raymond Trigant de Geneste (1792-1845), chevalier de la légion d'honneur, ancien officier.

L'*histoire de Libourne*, par Guinodie nomme simplement Pierre Deluze-Létang, comme ayant été élu député à l'Assemblée Nationale.

A la liste de souscription, en tête du premier volume des *Essais sur la ville de Libourne*, par Souffrain, on trouve : MM. Deluze, chef de bureau à la sous-préfecture de Libourne, et Deluze-Létang, juge de paix à Saint-André-de-Cubzac (Gironde). Dans ce même ouvrage (tome II, page 472), dans un passage intitulé : *Le Directoire administratif de Libourne*, l'historien Souffrain dit :

> Cet administrateur (l'abbé Brochard), avait pris beaucoup d'ascendant sur ses collègues, parmi lesquels figuraient Dublaix, notaire....., Deluze-Létang, notaire de Coutras, l'un des muets de l'Assemblée Constituante, homme vaniteux et jaloux, mort en sortant d'un bain à Coutras.

Souffrain est impartial; de plus, il occupa à Libourne, avant, pendant et après la Révolution, des situations qui lui permirent de voir par lui-même ce qu'il raconta ensuite dans ses *Essais*; il y a donc lieu d'ajouter foi à ses dires.

L'*Histoire de Coutras*, publiée en 1878, par J.-E. Fellonneau, mentionne M. De-

luze-Létang, ancien juge de paix à Coutras.

BARON MAXIME TRIGANT DE LA TOUR.

—

Richard Lefebvre, capitaine dans le régiment de Picardie (XXXIII, 488). — Pour retrouver les états de services de cet officier, aller à la section des Archives administratives, au Ministère de la guerre, demander communication des registres matricules des officiers du régiment de Picardie et des autres corps où Richard Lefebvre a servi. On trouvera les renseignements désirés.

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Louise de la Rochefoucauld et son mari. — Guéniveau de la Felonnière. (XXXIII, 489). — La famille Guéniveau ou Guényveau était nombreuse à Saumur et aux environs lorsque éclata la Révolution ; un Guéniveau de la Raie, fut entre autres commandant des gardes nationales du district de Saumur en 1791 ; il a laissé, si je ne me trompe, des descendants, qui habitent Montreuil-Bellay (?)

Joseph Guéniveau, gentilhomme servant du duc d'Orléans, dont s'occupe particulièrement notre collègue R. C. Six, avait épousé Marguerite Gigault de Targé. La Felonnière, « beau domaine attenant au bourg de Louerre (Maine-et-Loire), dit M. C. Port, était dans sa famille dès 1712; elle appartenait alors à André Guénievau ; on trouve notre Joseph déjà propriétaire de la terre en 1755, il l'était encore en 1778. Le propriétaire actuel est un de ses héritiers, M. Lionel Bonnemère, auprès duquel, on pourrait, je crois, trouver de précieux renseignements.

H. BAGUENIER DESORMEAUX.

—

Armoiries à déterminer (XXXIII, 490). — *Hubert de Mondésir* en l'Ile de France porte bien *d'argent au chien de sable*. — *Ardouin*, en Languedoc, porte de même, mais c'est un lévrier.

LA COUSSIÈRE.

Demeure de la Tour d'Auvergne à Passy (XXXIII, 491). — Ma recherche de l'emplacement exact de la demeure de la Tour d'Auvergne, à Passy, a heureusement abouti, grâce aux investigations de M. Léopold Mar, le savant Vice Président de la Société historique d'Auteuil et de Passy.

Des actes de propriété de la famille Delessert, il ressort que le domaine Calsabigi, acheté en 1769, par un des frères Paulian et habité par la Tour d'Auvergne de 1796 à 1800, est le n° 21 actuel de la rue Raynouard (ancienne rue Basse) qui, à l'époque susdite, portait le n° 66. Cette jolie propriété est actuellement habitée par la baronne Bartholdi.

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Dentelle du Havre (XXXIII, 492). — D'après M. de Hesseln, en 1771, le commerce particulier du Havre consistait en *dentelles de gros fil*, dont une grande partie s'expédiait à l'étranger et outre-mer, le reste se débitait en France. Il s'y faisait aussi des dentelles fines; c'était l'occupation d'une foule de femmes du peuple, qui vendaient leurs produits à des marchands de la ville adonnés à ce genre de commerce. Cette industrie durait depuis longtemps, puisque l'on cite, à la date du 14 octobre 1683, un achat de dentelles du Havre. Il ne s'agissait pas de *blonde*, car c'est en 1745 que les dentellières normandes firent, pour la première fois, cette dentelle en soie plate.

T. PAVOT.

*
* *

— Certaines familles du pays de Caux en conservent encore. On ne peut nier qu'il s'agissait d'une industrie des plus importantes sous l'ancien régime, dans tout ce qu'on appelait *le Gouvernement du Havre-de-Grâce*. En 1683, date citée dans la question, elle devait être en pleine prospérité, puisqu'au dire de du Bocage de Bléville « on comptait de son temps, en 1753, près de dix mille femmes qui n'ont d'autre profession que celle de travailler à ces dentelles ». Le même auteur ajoute : « Il y en avait autrefois un bien plus grand nombre, et feu M. le Duc de

Saint-Aignan; gouverneur, y en trouva vingt-deux mille en 1672; ce qui doit paraître d'autant plus étonnant, que le Havre n'était pas, à beaucoup près, aussi peuplé qu'il l'est aujourd'hui. Il s'y fabrique de ces dentelles de toutes les qualités, depuis quatre sols jusqu'à vingt et *vingt-cinq livres l'aune;* on en faisait anciennement de beaucoup plus fines, et qui s'y vendaient jusqu'à *cinquante ou soixante livres;* mais les ouvrières y trouvant moins leur compte qu'aux dentelles communes, elles n'en font plus de cette espèce, à moins qu'on ne leur en commande exprès, ce qui arrive rarement.

« On en fait des envois considérables aux Grandes-Indes, aux Indes Espagnoles, aux Colonies Françaises, à Cadix, à Paris, à Lyon et à quantité d'autres villes du royaume, on en fournit aussi beaucoup aux foires de Caen et à Guibray, d'où elles se répandent dans les autres provinces et dans les pays étrangers. »

On peut consulter à ce sujet : « Le Havre d'autrefois » et le manuscrit de la Bibliothèque nationale intitulé : « Rolle et dénombrement des habitans de la ville du Havre en l'année 1725. Fonds Français, 8767. »

C. R.

—

Vin d'acier (XXXIII, 493). — Un de mes amis, allant en excursion à la Grande-Chartreuse, m'avait rapporté quelques produits fabriqués par les moines, parmi lesquels se trouvait une liqueur nommée *la boule d'acier.* C'était, paraît-il, souverain contre les maux d'estomac. Cette boule d'acier vous emportait la bouche, comme on dit vulgairement, et il ressemblait, comme goût, à de la Chartreuse verte encore renforcée.

C. de la Benotte.

Même réponse : Clo., F. M.

***

— Il existe plusieurs formules de ce remède dont la base est la limaille de fer. On l'emploie encore aujourd'hui avec efficacité pour les jeunes filles dans les cas de formation difficile. Une personne de Toulouse en fait de fréquents envois anonymes contre l'envoi préalable d'un mandat de cinq francs. Son produit est analogue à une formule que je donnerai quand je l'aurai retrouvée dans le coin où elle est enfouie.

Icare.

***

— Au Codex, cette étiquette est remplacée par celle-ci : *Vin chalybé.* Littéralement, c'est tout-à-fait pareil, le latin *chalybs*, emprunté du grec χάλυψ, désignant le fer trempé. Mais en réalité, le médicament actuel, tonique comme l'autre, et emménagogue. est composé d'un tartrate de fer, et *chalybé* n'est plus guère qu'un synonyme de *martial* et de *ferrugineux.* Cependant, on prescrit encore la *limaille* d'acier, de préférence à celle du fer, parce que celle-ci contient souvent des parcelles de cuivre. Il y a aussi un vinaigre chalybé, et une pommade excitante, peu usitée, connue sous le nom de « baume d'acier ».

T. Pavot.

—

Prunelles et Pommettes (XXXIII, 494). — Sur la même ligne que ces mots, et ceux de *Pomme* (d'Adam), *Noix* (de veau), je crois qu'il n'aurait pas fallu mettre *Fraise.* Ce nom, donné au mésentère du veau, ne me semble pas venir du règne végétal. Il serait plutôt de la même famille que *fressure*, et je suppose qu'il dérive de *friser*, comme la *fraise*, la grande collerette du temps de Henri IV.

Ajoutons à la première liste : Gland et, par suite, *glandes.* Il y a des glandes en *grappe* ayant des corpuscules nommés *acini* (pépins de raisin). Le gros grain du *raisin* est dans ce nom : Luette (pour l'Uette, diminutif d'un radical hypothétique : Ue, latin *uva*, raisin). Foie est l'adjectif *ficatum* qui, dans Apicius, désigne le foie d'oies engraissées avec le fruit du figuier (*ficus*). De petits os, qui rappellent le *pois* et le *sésame*, sont appelés Pisiforme et Sésamoïde. — Enfin, l'homme malade peut avoir : Choux-fleurs, Poireaux, Fic, Frambœsia, Oignons, Tubercules.

T. Pavot.

—

Sentiments religieux de Louis XVIII (XXXII, 518). — J'extrais ce qui suit de

la *Vie de Louis XVIII*, par le vicomte Oscar de Poli :

On ne cite pas une seule parole de lui qui soit contraire à ces pieuses croyances, tandis qu'on multiplierait les preuves du sentiment qui l'y attachait.

Pas un jour de sa vie, Louis XVIII ne manqua d'assister au saint sacrifice.

En 1814, un de ses premiers soins fut de renouveler le vœu de Louis XIII, consacrant à la mère du Sauveur le royaume de France : *Regnum Galliæ, regnum Mariæ.*

Il faisait ses dévotions à toutes les grandes fêtes de l'année et passait la veille de ces fêtes dans la retraite.

Louis avait trop de savoir, trop d'esprit, trop de dignité pour s'abaisser à n'être qu'un vulgaire esprit fort et le petit-fils de Robert-le-Pieux et de saint Louis eût rougi de se séparer de leur Dieu, de leur virile foi, de leurs saintes espérances.

A l'approche de la mort, Louis oublia qu'il était roi et ne voulut plus être qu'un chrétien humble, soumis et résigné.

La mort de Louis XVIII, dit le duc de Raguse, est un des spectacles les plus admirables dont j'aie jamais été témoin. Il s'est montré avec la physionomie d'un sage de l'antiquité au moment de cette grande épreuve. Il n'est pas de grand homme dont la vie ne serait pas honorée par une telle mort.

Il calculait froidement les approches de la mort, dans l'intérêt de ses peuples, voulant mettre le moins d'intervalle possible entre les derniers devoirs de la religion, de cette religion qui soutient et console, et sa dernière heure, pour causer moins de dérangement possible... Mais le courage du roi lui faisait illusion ; il se croyait encore loin du moment suprême, et comme quinze jours auparavant il avait communié, il pensait pouvoir attendre encore (vicomte de la Rochefoucault).

Lorsque l'agonie commença, le curé de Saint-Germain se mit à prier à voix basse, au pied du lit : — Monsieur, lui dit le roi, je n'ai pas peur de la mort ; vous pouvez prier à voix haute... Il n'y a qu'un mauvais roi qui ne sache pas mourir.

Il baisa le crucifix que pressaient avec foi ses mains amaigries.

F. M.

—

Vers inédits de Glatigny (XXXIII, 521). — Je ne sais si les vers de Glatigny, cités par l'Ouvreuse, sont inédits ; en tous cas, voici la pièce dont ils font partie et que je recopie sur le manuscrit qui m'appartient.

A Berlin, au bord de la Sprée,
Cher ami, comment menez-vous
Votre existence diaprée
D'objets bons à tirer des coups ?

Votre moustache cherche noise,
Sans aucun doute. en ce moment,
A quelque jeune Berlinoise,
Qui vous appelle son amant ?

Ici, les âmes endormies
Goûtent un de ces calmes plats
A désespérer les momies
Qu'ignorent encor les fellahs.

Rien que du gris sur la palette
Du Temps, en ce pays banal
Où l'on s'amuse à la roulette
Comme en lisant un grand journal.

Le ciel est mort. La brise joue
Avec les arbres des forêts,
L'azur n'est plus que sur la joue
Des hommes bruns rasés de frais.

Le Taunus, le front dans la pluie,
Est d'un inabordable accès.
Si vous saviez comme on s'ennuie !
Le rhume seul a du succès.

Non, vrai ! Lassagne était plus drôle
Quand il jouait Rose des bois,
Que la Nature dans ce rôle
De Gouvernante des vents froids.

Pâle sous sa moustache brune,
Courdier, le Banquo conquérant,
Trouve maintenant la fortune
Amère comme Tisserant,

Et, montrant avec ironie
Comme en ce monde tout est vain,
Le Sort ruine Léonie (*sic*)
Leblanc, un nouvel écrivain.

Et vous ? vers quelles aventures
Allez-vous diriger vos pas,
O chercheurs d'aurores futures
Qui souvent ne se lèvent pas ?

Vous voyagez du moins. Les nues
Qui défilent sur votre front
Prennent des formes inconnues
Qui, demain encor, changeront.

Et même l'hiver qui vous glace
Souffle dans un autre décor.
Hélas ! pour moi, je reste en place.
Si la place était bonne encor !..

Et telle est la mélancolie
Où je suis plongé que, souvent,
Seul près du poêle j'oublie
Que je suis un être vivant.

Mais l'âme dont l'essence est fée.
Loin du corps qui la veut tenir,
Va respirer une bouffée
D'air pur au ciel du souvenir.

Elle va déployant son àile
Par delà l'espace lointain,
Trouver une âme fraternelle
Qu'elle a rencontrée un matin.

Ami, voilà pourquoi j'accouche
De vers sujets à caution,
Et pourquoi mes pattes de mouche
On fait leur apparition

Dans la chambre chaude et bien close
Où, mangeant chaud et buvant frais
Au moyen d'une lèvre rose
La Prusse vous dit des secrets.

Fasse Dieu que le ciel s'irise
Et prenne des lueurs d'amour !
Sur ce, ma chatte blanche et grise
Miaule pour vous un bonjour.

ALBERT GLATIGNY.

Louisentrasse, 33.

Hombourg-ès-Monts.

P. c. c.: WILLY.

—

Réjouissance (XXXIII, 522). — Voici sur l'origine de ce mot l'explication que donne M. Charles Rozan dans son livre intitulé : *Petites ignorances de la conversation* :

L'ordonnance de police du 1er octobre 1855, concernant la taxe de la viande de boucherie porte, article 7 : « Défenses sont faites aux bouchers de mettre dans la balance et de livrer aux acheteurs des os décharnés, ni ce qu'on appelle vulgairement de la *réjouissance* ». — Ce mot « réjouissance » que l'on regarde depuis longtemps comme une amère ironie, a eu sa raison d'être.

En attendant que le rêve de la « poule au pot » se réalisât, Henri IV avait voulu que le peuple pût au moins manger du bœuf, et pour cela il avait décidé, sur la proposition du prévôt des marchands, Miron, que, vu le prix extraordinaire de la viande, les morceaux de qualité inférieure seraient vendus sans os. On stipula en même temps, pour que les marchands n'eussent point à souffrir de cette mesure, que ces os seraient ajoutés dans la vente à tous les morceaux de qualité supérieure, à ceux qu'on a appelés de première catégorie. Ces fameux os devenaient donc ainsi une charge de moins pour les pauvres et une charge de plus pour les riches ; à ce double titre, ils devaient être pour le peuple un motif de « réjouissance ». Cest de là que le nom leur est venu.

AL. PIC.

Même réponse : T. PAVOT.

Jeune femme et vieux mari (XXXIII, 522).— Je découvre,— avec quelques variantes, — d'interessants détails sur cette question, dans le *Quatrain*, par Félix Deval (Paris, E. Dentu, MDCCCLXXI, p. 307).

On aura peine à croire que c'est à Mgr l'évêque et duc de Langres, pair de France, que Boursault écrivait ceci :

M. le marquis de Ségur, âgé de 78 ans, qui se maria jeudi dernier, ayant épousé une fille qui n'en a que seize, trouva, le lendemain, ce quatrain sur sa toilette :

Quiconque a soixante ans vécu
Et jeune fille épousera
S'il est galeux, se grattera
Avec des ongles de cocu.

L. DE LEIRIS.

—

Ne pas avoir la trouille. Ne pas être piqué des cancoines (XXXIII, 522). — 1° En argot, ou pour être plus exact, dans le langage actuel populaire et trivial, *trouille* est synonyme de peur. Le mot, déjà ancien, se trouve dans Lacurne au sens de pétarade. Il me semble y avoir là une onomatopée rappelant les borborygmes intestinaux. On sait que souvent une peur intense porte sur les entrailles. « Avoir la trouille », avoir peur.

Quand à l'expression « ne pas avoir la trouille » elle s'emploie continuellement dans le peuple au sens de n'avoir pas peur, être hardi, et par extension signifie avoir de l'aplomb, de l'audace, du toupet.

Les voyous ont une expression simimilaire, mais plus énergique et plus crue : « T'as pas la chiasse » :

Eh bien, vous n'avez pas la trouille,
O conseillers municipaux ?
Est-ce donc du jus de grenouille
Que vous aimez au fond des pots ?

R. PONCHON.

(*Courrier français* 31 mars 1895.

En voilà une craque ! Eh bien ! il n'a pas la trouille, Gilbert. » (Marni: *Journal*, 19 mars 1896.)

2° En ce qui concerne la locution *ne pas être piqué des cancoines*, je suppose qu'elle est synonyme de « n'être pas piqué des hannetons », mais depuis que je m'occupe de questions de bas langage,

c'est-à-dire depuis plus de quinze ans c'est la première fois que, fréquentant cependant les milieux les plus divers, j'en entends parler. Je serais fort reconnaissant au collabo Late de me dire d'où il la tient. J'ai vainement cherché *cancoine* qui fait songer, à « cancrelat », dans Richelet, Lacurne, Trévoux et Littré.

GUSTAVE FUSTIER.

—

— Rien d'argot dans ces deux locutions : du patois seulement.

Voilà ce que je pense de la première : *Avoir la trouille*, c'est être atteint de l'indisposition qu'éprouvent, dit-on, les jeues soldats, la première fois qu'ils vont au feu. A l'appui de mon opinion, j'ai eu l'occasion d'entendre dire « trouilloter » pour puer, et d'un individu sentant mauvais qu'il « trouillotait ». Cela explique du même coup le nom de « trouille » donné à un « souillon », à une femme malpropre.

Quant à la seconde locution : quand on parlait encore patois dans les environs de Dijon, on appelait les hannetons *cancouesmes* ou même *cancouelles*. Etre piqué des cancouesmes, c'était ne pas être frais, en bon état de conservation, en un mot : être gâté. On disait aussi, avec le même sens : piqué des « queutriâs », mot qui désignait les larves du hanneton, si préjudiciables aux racines des plantes.

UN RUFFEYEN.

Même réponse : T. PAVOT.

*
* *

— La première expression signifie : ne pas avoir peur (*Dictionnaire d'argot fin de siècle*, par Ch. Virmaître, Paris 1894) « Trouille » vient certainement du mot plus ancien « trouilloter », puer, répandre une odeur infecte ; allusion à la courante qui s'empare des poltrons ou des timides au moment du danger.

Cancoine, *cancorne*, *cancoille*, *cancouelle*, etc., noms du hanneton dans le patois dijonnais. Voir le *Petit vocabulaire du patois dijonnais* de M. Cunisset-Carnot. — Paris, 1889. E. Kolb, éditeur, 8, rue Saint-Joseph.

V. MEUSY.

Gai-saber (XXXIII, 523.) — Par diverses causes dont on ne peut s'occuper ici, les Troubadours disparurent à peu près à la fin du XIIe siècle. Au XIVe, sept habitants de Toulouse voulant réveiller le goût de la poésie, organisèrent le collège ou consistoire du *Gai Saber*, la gaie science en langue d'oil; ce mot semble une véritable antiphrase quand on parcourt les ennuyeux vers qu'il sert à désigner. On employait ce mot « gai » parce que, disait-on, la poésie console des peines de la vie. Pour stimuler les nouveaux troubadours, dans des fêtes solennelles, on distribua aux mieux méritants des fleurs d'or et d'argent nommées *joye*. Les fondateurs ayant à propager des doctrines s'appelèrent des « mainteneurs du gai savoir ou d'amour ». Ce mot, pas plus que celui de gai, ne doit tromper sur le caractère de cette institution; amour ne signifiait là que la poésie, que l'inclination à la vertu, et ne doit pas être pris dans un sens érotique. Les œuvres des néo-troubadours ne devaient avoir en vue que le beau et l'honnête. Tout ce qui se rapportait à l'amour profane, même idéalisé par les idées chevaleresques, en était exclu; l'expression de ce sentiment n'était toléré qu'en se purifiant dans un pieux hommage rendu à la Vierge. Les mainteneurs étaient des gens de divers états, faisant des vers sous des formes calquées des troubadours primitifs, mais écrits sous une inspiration toute différente.

POGGIARIDO.

Même réponse : IATROS, V. R.

—

Nom d'auteur à retrouver (XXXIII, 523) — L'auteur du quatrain cité n'est autre que Molière (*Amphitryon*, acte II, sc. II) ; la fin du dernier vers est quelque peu modifiée; et voici le quatrain extrait de la pièce :

AMPHYTRION

. . . .
L'attente d'un retour ardemment désiré
Donne à tous les instants une longueur [extrême ;
Et l'absence de ce qu'on aime,
Quelque peu qu'elle dure, a toujours trop [duré.

L. J.

Même réponse : CHRISTAGÈNE.

Portrait du chevalier Paul (XXXIII, 522). — Le chevalier Paul parvint aux plus hauts grades de la marine. Devenu chef d'escadre en 1646, il prit part, sous le duc de Richelieu, général des galères, à la bataille de Castellamare, et dans quantité d'engagements particuliers, devint la terreur des Espagnols. Aussi fut-il fait vice-amiral des mers du Levant. Fils d'une lavandière, il naquit en décembre 1597, en mer, non loin du château d'If. Il mourut à Toulon, le 18 octobre 1666. Je n'ai jamais vu de portrait de ce vaillant homme de guerre.

LECNAM.

Scènes de jour et de nuit au Palais-Royal (XXXIII, 523). — Je ne crois pas me tromper en attribuant la paternité de ce livre à J.-P.-R. Cuisin; il doit être le même que le suivant :

La volupté prise sur le fait, ou les nuits de Paris, folie érotique, mêlée d'anecdotes et aventures galantes du Palais-Royal. Paris. Roux, 1815, in-18.

Cuisin est l'auteur de plus de soixante ouvrages de littérature légère et d'une quantité considérable de devises galantes en vers pour les confiseurs.

La statistique des hommes de lettres de Guyot de Fère, Paris, 1834, indique que Cuisin habitait le Palais-Royal, rue Montesquieu, n° 4.

Les Nymphes du Palais-Royal, par Cuisin, Paris, au Palais-Royal, 1815, in-12, sont représentées dans une gravure coloriée, avec cette légende (lettres anglaises) : « Veux-tu monter, mon Bel-homme?... Je suis bien Aimable, bien Complaisante.... » Il y a gros à parier que ces dames demeuraient chez Cuisin.

A. DIEUAIDE.

Pie VII et les prêtres assermentés (XXXIII, 524). — Pour répondre à cette question, il faut savoir qu'il y a eu deux serments prescrits aux ecclésiastiques, l'un par la Constituante, le 27 novembre 1790, l'autre par la Législative, le 14 août 1792.

Le premier était ainsi conçu : « Je jure de veiller avec soin sur les fidèles du diocèse ou de la paroisse qui m'est confiée, d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi. »

Or, cette Constitution décrétée par l'Assemblée nationale renfermait la Constitution civile du clergé, et l'Assemblée nationale ne souffrit sur ce point aucune restriction. L'évêque de Clermont ayant voulu ajouter ces mots : « en dehors de tout ce qui répugnait à la conscience », l'Assemblée s'y opposa. Elle applaudit, au contraire, Grégoire, lorsqu'il ajouta au serment ces quelques mots qui étaient dans la pensée de tous : « notamment les décrets relatifs à la constitution civile du clergé ».

Le second serment, celui du 14 août 1792, était conçu en termes tout différents : « Je jure d'être fidèle à la nation et de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant ».

Cette distinction bien établie, je crois pouvoir affirmer que ni Pie VII, étant évêque d'Imola, ni aucun autre ecclésiastique recommandable, n'eût approuvé le premier serment, au moins après que, par la sanction du roi, la constitution civile du clergé fut devenue partie intégrante de la Constitution elle-même. Il est certain, dans tous les cas, que l'abbé Jaeger l'a condamné avec une vigueur toute particulière.

Toute approbation du serment donnée par Pie VII, ou par des ecclésiastiques recommandables — je cite l'abbé Emery, supérieur de Saint-Sulpice, — se rattache soit au premier serment, ***mais avant que la Constitution civile du Clergé fût devenue loi de l'État par la sanction du roi*** (26 décembre 1790), soit au second serment très anodin, dit de liberté et d'égalité, prescrit par la Législative, le 14 août 1792.

LABLEE.

— Presque tous les prêtres prêtèrent le serment en ce qui ne touchait pas le spirituel, mais presque tous refusèrent de reconnaître les évêques nommés par le gouvernement, sans le concours de Rome et les nouvelles circonscriptions ecclésiastiques établies par l'Assemblée nationale, toujours sans le consentement de Rome. La déportation fut ordonnée contre ceux qui refusèrent de lire la lettre de l'évêque intrus, et la persécution commença.

L'EX-CAR.

Les bateaux à soupape de Carrier (XXXIII, 525). — M. Berriat Saint-Prix, conseiller à la Cour d'appel, a publié dans le *Cabinet historique* de feu Louis Paris, de minutieux documents sur Nantes et sur les crimes de Carrier. Je serais porté à croire que la description des bateaux à soupape y est faite, comme celle des horribles « mariages républicains » qu'inventa ce monstrueux criminel. Cz.

* * *

— Qu'est-ce qu'une soupape ?

D'après Richelet, *Nouveau Dictionnaire français*, Genève, MDCCX, t. II, page 391.

Il y a trois sortes de *soupape*, l'une à clapet, la seconde en cône et la troisième en manière de porte à deux battans. La première s'ouvre et se ferme comme une trape. La seconde comme le bondon d'un tonneau. La troisième est quelquefois fort grande, et elle sert à ouvrir et à fermer les écluses.

Le bateau employé pour les noyades, à Nantes, devait être établi suivant le système à clapet indiqué par Richelet. Ce système, fort connu et d'une extrême simplicité, ne pouvait donner lieu à une description exceptionnelle.

Une simple trappe, placée horizontalement dans le fond du bateau, et s'élevant ou s'abaissant par le moyen d'une charnière, suffisait à la manœuvre. L'embarcation étant complètement chargée et arrivée à son lieu de destination, on n'avait qu'à lever la trappe, pour que l'irruption de l'eau fit sombrer le bateau et engloutît en même temps les malheureux qu'on y avait entassés.

On trouve dans un petit volume publié à Nantes en 1882, par le docteur Guépin et intitulé : *Essais historiques sur les progrès de la ville de Nantes*, d'intéressants détails sur le séjour de Carrier dans cette ville, du 8 octobre 1793 au 1er janvier 1794.

Je reproduirai seulement ici quelques lignes ayant trait aux noyades ordonnées par ce proconsul :

..... Des prêtres avaient refusé de prêter serment; Carrier s'en servit pour tenter un essai qui eut les plus funestes conséquences. Sous prétexte de les déporter Lambertye, l'exécuteur de ses cruautés, fit préparer une galiote. On y emmena de nuit ces malheureux après les avoir entièrement dépouillés, puis on les noya. Trois jours après, Carrier donnait un dîner splendide sur le navire qui avait servi à cette noyade. On y porta la santé des victimes..... (p. 191).

..... Les noyades avaient lieu le plus souvent lorsqu'il faisait nuit; on les pratiquait au-dessous de Nantes. Quelques-unes ont été faites avec des bâtiments dont on bouchait toutes les ouvertures; des charpentiers, qui se tenaient à côté dans des embarcations, en ouvraient les flancs, et s'éloignaient ensuite. 800 personnes ont ainsi péri dans une seule nuit sur deux navires. D'autres fois on se servait *du bateau à soupape*, moyen qui avait sur le précédent l'avantage de l'économie..... (p. 197).

L'économie ! Je ne pense pas que Carrier ait jamais, dans ces circonstances, songé à la question de dépense. Il avait d'autres soucis, comme on va le voir.

On lit dans l'ouvrage du docteur Guépin, p. 206 :

Serait-il vrai que Carrier n'avait d'autre but, en faisant des milliers de détenus, que de diminuer le nombre des consommateurs ? Serait-il vrai, comme il l'a prétendu dans une conversation, que le Comité de Salut Public avait approuvé et commandé ses actes après un recensement des hommes et des subsistances ? Ou bien faut-il croire, avec le peuple de notre cité, qu'il voulait supprimer l'ancienne génération et la remplacer par une nouvelle, toute composée de purs sans-culottes; ou encore qu'il agissait uniquement sous l'influence de sa haine contre les aristocrates ?

Toutes ces opinions s'appuient d'un certain nombre de preuves, toutes sont vraisemblables, et peut-être pourrait-on les admettre, mais réunies et se prêtant un mutuel appui, comme l'explication des évènements qui se sont succédés à Nantes du 8 octobre au 1er février.....

Carrier creusant le problème de la dépopulation ! Décidément, ce brave homme était un « économiste distingué ».

H. T.

* * *

Les noyades de Nantes se firent au moyen de bateaux, gabarres ou sapines, dans le flanc desquels on pratiquait, un peu au-dessous de la ligne de flottaison, un ou plusieurs sabords mobiles.

Les victimes étaient entassées dans le pont qu'on refermait : les noyeurs restant sur le pont.

Au moment où on voulait couler le bateau, les noyeurs descendaient dans

une barque, et allaient déclouer extérieurement les sabords. Le bateau se remplissait d'eau et était entraîné par le courant.

C'est l'imagination populaire qui a transformé en « bateaux à soupape » les bateaux disposés comme il vient d'être dit. En réalité chaque sapine était coulée avec sa cargaison.

Voir *Les Noyades de Nantes* par Alfred Lallié (Nantes, Libaros, 1879, in-8°) étude remarquablement documentée.

PENGUILLON.

—

Familles alliées à la famille Barberot (XXXIII 526). — La famille de Chollet, originaire de la Meuse, existe encore. Elle est représentée par le baron de Chollet et par Mme Turlure de Vellecour, née de Chollet. R. C.

* * *

— Rietstap donne le blason d'une famille Chollet. — Picardie, Anjou, Barrois.

D'argent au chevron d'azur, chargé d'une étoile d'or et accompagné de trois hures de sanglier de sable, au chef d'azur, chargé d'un lévrier d'argent, colleté de sable. — *Cimier :* le levrier issant.

Le Nobiliaire ou armorial général de la Lorraine et du Barrois, par le R. P. Dom Ambroise Pelletier, Religieux Bédictin, ouvrage paru à Nancy vers le milieu du siècle passé, donne le même blason, avec l'annotation suivante :

Chollet (Jean) ecüier, seigneur de Longeau, en partie François, Charles et Antoine ses enfants, furent confirmés dans leur qualité d'ecuïer par sentence du baillage de Bar, rendue le 27 juin 1633. Porte : (suit le blason exactement semblable à celui donné plus haut. — D.).

On voit une copie collationnée d'une autre sentence du même baillage de Bar, rendue le 4 décembre 1638, qui confirme François Chollet, seigneur de Longeau, dans sa qualité d'ecüier; et encore une autre copie collationnée de lettres de Charles Henri de Clermont, duc de Luxembourg et de Piney, pair de France, souverain d'Aigremont, prince de Tingry, etc., et expédiées de Ligny le 25 janvier 1640, qui confirme à François de Chollet la qualité d'ecüier et seigneur dudit fief de Longeau.

D. DE LUXEMBOURG.

Armes du baron Dudevant (XXXIII, 527). — Je ne sais si le baron Dudevant était de noble extraction. Quant à moi, j'ai eu occasion de le rencontrer, il y a quelque quarante ans, ou plus, aux foires d'Agen : son allure n'avait rien d'aristocratique; au contraire.

Plus tard, le hasard de ma chasse aux bibelots m'a fait trouver parmi la ferraille, aux foires de Bordeaux, une petite planche de cuivre servant à tirer l'*ex-libris* d'un *Louis-Hyacinthe Dudevant*, qui devait être un ascendant dudit baron. Cet *ex-libris* est ainsi formé :

Dans un cartouche ovale ; au centre, un autel portant dans un écusson les lettres L D ; — sur l'autel, un livre, une sphère avec un compas, une palette avec pinceaux ; — à gauche de l'autel, Mercure portant le caducée et tenant une couronne au-dessus des attributs de l'autel ; — à gauche, navire dont on voit la poupe et le mât ; — au-dessous de l'autel, une colombe portant un rameau d'olivier; sur le cartouche, anneau, rubans, feuilles de chêne;—au-dessous du cartouche, en devise : *Ex-bibliotheca Ludovici-Hyacinthy Dudevant.*

Le travail et les lettres sont du XVIIIe siècle.

CHRISTAGÈNE.

* * *

— François-Casimir baron Dudevant portait les armoiries suivantes, qui avaient été concédées à son père, le colonel baron Jean-François Dudevant, lorsqu'il fut créé chevalier de l'Empire, le 26 avril 1810 :

Parti : au 1er d'azur, au casque taré de profil d'argent, surmonté d'une branche de laurier du même ; au 2e de gueules à la fasce d'or surmontée d'une étoile d'argent. La bordure de gueules chargée du signe des chevaliers légionnaires, fut changée en 1811 en un franc-quartier des barons militaires.

LA COUSSIÈRE.

Même réponse : D. DE LUXEMBOURG.

—

Les romans de d'Annunzio (XXXIII, 528). — Les changements en question ont peut-être eu lieu sur l'invitation de d'Annunzio. Il me semble qu'ils piquent mieux

la curiosité qu'une traduction littérale ne pourrait le faire. M. Hérelle, le traducteur, professeur au Lycée de Cherbourg, a visité il y a deux ans, je crois, la Grèce et l'Italie en compagnie de l'auteur.

L. VANVINCQ R.

—

Les Chinois en Europe (XXXIII, 529).— Les dangers très réels de l'invasion jaune ont été plusieurs fois signalés. C'est une question de temps. Dans le *Salut public* de Lyon, du 16 mai, je trouve une lettre signée Paul Aubry, datée de Marseille, où l'infiltration chinoise dans l'Indo-Chine est prouvée avec des faits à l'appui, et signalée comme un danger immédiat pour la situation économique de nos compatriotes établis dans la « colonie française » du Tonkin. Les allumettes, les bateaux des messageries fluviales, la ferme de l'opium, tout cela est maintenant chinois, et les Français qui occupaient ces fonctions sont chassés ou évincés. *Caveant consules.*

Cz.

—

La première arme à répétition (XXXIII, 529). — Guillaume Celthoff ou Calthoff qui avait reçu de Louis XIII le 20 février 1640, commission *pour fabriquer des armes à feu tirant plusieurs coups d'une même charge* fut l'objet, quelque temps après, d'une nouvelle ordonnance ainsi conçue :

« Nous mandons au Prevost de Paris ou son lieutenant civil, que notre intention est que ledit Calthoff tienne boutique ouverte à Paris, pour la confection et fabrication de toute sorte d'armes, et travaille non seulement pour nous et aux choses que nous luy aurons commandées, mais pour tous les particuliers qui voudront s'en servir...

« Donné à Monceaux, le 11 Septembre 1642. »

Signé : LOUIS

ROBINET DE CLÉRY.

—

Une coutume du Choa (XXXIII, 530). — La coutume de l'émasculation existe toujours. Que M. Paul Edmond ouvre le *Tour du Monde* de 1896, spécialement p. 134 et 135, et il lira les habitudes *actuelles* des soldats de Ménélik. à ce sujet, dans l'intéressant voyage de J. Vanderheym, qui accompagna le Négus l'an dernier lors d'une expédition au sud du Choa.

OROEL.

***

— Cette atroce coutume des Abyssins de couper sur le corps du vaincu l'organe de la virilité, n'est pas spéciale à ce peuple. Elle existe aussi chez les Kabyles d'Algérie. J'habitais le pays pendant l'insurrection de 1871 et j'ai entendu raconter par les chefs de corps que ceux de leurs hommes qui y étaient tués par les insurgés, subissaient tous cette mutilation ; on retrouvait leurs cadavres, l'organe sexuel coupé, mais avec l'addition d'un raffinement ignoble : cet organe était placé dans la bouche. Ceci est connu de tous ceux qui ont participé à la campagne. Je fais appel à leurs souvenirs.

ALBERT MARIE.

—

Vers à citer ayant des qualités particulières d'harmonie et de rime (XXXIII, 561). — Ainsi posée, la question est, vraisemblablement, d'une solution difficile, peut-être impossible.

En attendant qu'un intermédiariste suffisamment outillé, l'ait découverte et trouvée, j'oserai dire que les poésies de Barthélemy et de Méry me semblent avoir sensiblement offert les qualités particulières d'harmonie et de rimes demandées.

On pourrait y joindre, mais, selon mon avis, à un degré au-dessous, les poésies d'Émile Deschamps.

L. DE LEIRIS.

***

— Parmi les plus jolis vers dont la rime se fait le moins sentir, et qui conservent néanmoins leur harmonie, je citerais ceux-ci, de Glatigny, dans *Le Bois*, je crois :

..... Eh quoi ! tu n'aimerais donc pas
A voir s'incliner l'herbe et les fleurs sous [les pas

De quelque bien-aimée aux doux yeux, dont [les voiles
Glissant sous la feuillée aux lueurs des [étoiles
Feraient battre ton cœur, délicieusement...
Tu le hais donc, enfin, l'adorable tourment
De vivre pour une autre et de sentir son [âme
Monter en un baiser aux lèvres d'une fem- [me...

H. BOULET.

—

Langues riches (XXXIII, 561). — Voir l'Introduction de l'*Histoire de la littérature grecque* de MM. A. et M. Croiset, t. I, p. 25.

A mesure qu'ils ont inventé la rhétorique, la science, la morale, la politique, la philosophie, les Grecs se sont fait sans peine un vocabulaire spécial et complet pour chacune de ces études nouvelles et ils n'ont eu besoin pour cela de rien emprunter à personne. Avant même la naissance des sciences proprement dites, la variété de la vie chez ce peuple aux sensations fines et multipliées, avait eu pour effet naturel de susciter dans les temps anciens *un langage remarquablement riche*. La même idée était exprimée de plusieurs manières entre lesquelles la finesse naturelle de la race établissait bientôt dans l'usage des nuances délicates.

Comparer par exemple entre eux les mots μένος, μῆνις, χόλος, κότος, θυμός qui appartiennent tous simultanément à la langue homérique avec le sens plus ou moins accusé de colère.

M. Croiset renvoie à H. vers 81-84 pour la nuance qui différencie χόλος de κότος. M. Taine, dans une note d'un de ses ouvrages, conseille de lire la *Traduction d'Homère* de Madame Dacier, et celle de Leconte de Lisle, afin de se faire une idée de la richesse de notre dictionnaire et des ressources de notre langue du XIXe siècle, près de laquelle la langue du XVIIIe est très pauvre.

L. VANVINCQ RENIEZ.

—

Davantage que (XXXIII, 561). — Certes! il est contre l'Académie de remplacer *plus que* par *davantage que*, mais ce n'est pas la seule licence que se permettent nombre d'écrivains en vogue aujourd'hui. On a trop souvent ces autres déplaisirs de renconter le pléonasme « voire même » l'adverbe « compendieusement » mis pour « longuement » un verbe « sacher » (je ne sache pas) qui va détrônant « savoir » ou encore « il s'en fut » au lieu de « il s'en alla », etc., etc. Qui, demande-t-on, arrêtera le flot des barbares ? Personne, tant que les maîtres de la place, en position de la défendre, ne se feront point scrupule d'y introduire l'ennemi. Espérons cependant, et souhaitons, faute de mieux, bonne chance à la ligue qui, d'après *le Soleil*, vient de se former à Paris pour nettoyer la langue française de mille parasites venus de l'étranger, d'Angleterre surtout.

T. PAVOT.

—

Hippolyte (XXXIII, 561). — Pour les conjectures diverses sur l'origine de ce mythe, voir Decharme, 558.

Il existe sans doute des travaux récents, des *Thèses* que je ne connais pas, s'occupant de ce point particulier (l'*Essai de méthode en mythologie, de l'Origine des cultes Arcadiens*, par M. Victor Bérard, Thorin, in-8o, 1894, par exemple).

La plupart des héros mythologiques ne sont au fond que des noms sur lesquels l'imagination populaire a brodé des légendes selon sa fantaisie. Il fallait bien qu'il y eut des chevaux dans l'histoire d'Hippolyte.

Consulter :

Sophocle : *Aias*, v. 228, sqq., et plus bas les paroles au chœur : « Où est-il couché, l'intraitable Aias, au nom malheureux (αἶ) ? »

Divers endroits d'Æschyle et d'Euripide :

L'influence de la destinée paraissait aux Grecs d'alors, remarque Patin (*Tragiques grecs*, page 17, tome II, Sophocle), se révéler, même dans le choix en apparence accidentel, en réalité fatal, des noms propres. Il était tout simple que cette opinion passât de la société au théâtre, régi comme elle par la doctrine de la fatalité.

Mais il me semble bien probable que le récit de la mort d'Hippolyte formant le dénouement de la pièce d'Euripide n'a pas été créé de toute pièce par celui-ci, et qu'il l'a emprunté aux traditions.

L. VANVINCQ RENIEZ.

*
* *

— On sait comment périt le fils de Thésée; or, M. Lancelot, l'auteur des *Racines grecques*, dit que le mot *hippolyte* signifie *tué par les chevaux*. Que faut-il voir dans cet accord entre le nom et la destinée d'un homme? Ici, comme ailleurs, pas autre chose, à mon avis, qu'une simple coïncidence. Un nom significatif n'est pas un présage; il n'a pas d'influence sur l'avenir. Il s'explique, à l'origine, par un fait accompli déjà, comme M. Scœvola, J. Hachette. Il est ensuite porté, sans justification, par une foule de personnages, puis, vient un accident qui, pour l'un d'eux, remet en lumière son étymologie. Ce dernier cas semble être celui d'Hippolyte, car sa mère avait même nom que lui, bien qu'elle soit dite Antiope, un peu partout Et pour cette reine des Amazones, le mot *Hippolyte* n'offre point de sens plausible, à moins qu'il n'ait celui-ci : *Qui dompte les chevaux*.

T. PAVOT.

—

Shakespeare et Léon Daudet (XXXIII, 562). — Consulter Taine, *Histoire de la littérature anglaise*, t. II, pages 178 et 179.

Par un instinct extraordinaire, [les grands artistes, se mettent de primesaut à la place des êtres, hommes, animaux, plantes, fleurs, paysages, quels que soient les objets, animés ou non, ils sentent par contagion les forces et les tendances qui produisent le dehors visible, et leur âme infiniment multiple devient par ses métamorphoses incessantes une sorte d'abrégé de l'Univers. C'est pourquoi ils semblent vivre plus que les autres hommes; ils n'ont pas besoin d'avoir appris, ils devinent..... Shaskespeare n'avait eu qu'une demi-éducation, savait « peu de latin, point de grec, » à peu près le français et l'italien, rien d'autre. *Il n'avait point voyagé*, il n'avait lu que les livres de la littérature courante, il avait ramassé quelques mots de droit dans les greffes de sa petite ville. Comptez, si vous pouvez, tout ce qu'il savait de l'homme et de l'histoire.....

Si Shakespeare n'a pas écrit le mot que lui prête M. Léon Daudet — et je ne me rappelle pas l'avoir rencontré dans ses œuvres — il n'y a au moins aucune invraisemblance à le lui attribuer.

L. VANVINCQ.

La vie humaine (XXXIII, 563). — Un accident sombre entre deux infinis;
Une préparation à la mort;
Une combustion;
Une mort de chaque instant;
Etc. L. V.

*
* *

— Les définitions qui ont été données de la vie humaine sont innombrables. Je n'insiste pas sur celle que les potaches ont coutume de graver sur les murs de nos lycées : « La vie est un désert; la femme, etc... » Permettez-moi seulement de rappeler celle-ci, dont l'auteur est Jules de Goncourt : « La vie est un cauchemar entre deux néants. »

PÉCUCHET.

—

Les anciennes minutes notariales du Havre à la Tour de Londres (XXXIII, 565). — Je crois que c'est là une légende qui ne repose sur rien. — Dans les *Mémoires de la fondation et origine de la ville Françoise-de-Grâce,* composés par Maître Guillaume de Marceilles, Conseiller du Roy et son premier procureur en ladite ville, de Marceilles raconte qu'ayant été présenté à la reine, il la supplia de leur faire rendre la charte des franchises de la ville, ainsi que de ses privilèges, lettres et papiers, concernant les affaires de la ville, prise par les Anglais, qui s'en étaient saisis avant de retourner dans leur pays, ce qui lui fut accordé par la reine, qui commanda au connétable et à Sartados de faire rendre les papiers en toute diligence. Le lendemain, le connétable envoya un bourgeois auprès de Warwick, avec une lettre lui recommandant de rendre les papiers, ajoutant qu'en cas de refus, il le ferait bien venir à raison. Warwick ne fit aucune difficulté et restitua les papiers réclamés qu'il avait enlevés en forçant le coffre dans lequel ils étaient enfermés à l'Hôtel de Ville.

Dans ce récit, il n'est nullement question des minutes notariées que Warwick aurait saisies. Il serait bien étonnant que de Marceilles n'en eût pas parlé. Je crois me souvenir que des recherches infructueuses ont été faites à la Tour de Londres. Me Auger, notaire, est dépositaire des anciennes minutes du notariat du Havre, qui remontent à une époque très ancienne. V. T.

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

LETTRES INÉDITES DE Mme DESBORDES-VALMORE

Il a été beaucoup question, dans ces derniers temps, de Mme Desbordes-Valmore. Nous croyons devoir publier quelques lettres d'elle, adressées à Hippolyte Lucas, qui témoignent de l'exquise sensibilité de cette âme d'élite :

Lyon, 1er mars 1832.

Pouvez-vous dire. Monsieur. que vous imitez, quand vous écrivez vos propres émotions. Il n'y a qu'une vérité triste là-dedans. C'est que tout se sépare, que tout souffre en cette vie, et que chacun pleure à sa manière. Mais je demeure bien convaincue, en lisant votre *Séparons-nous*, qu'une femme ne peut jamais atteindre au talent d'exprimer sa pensée avec cette force de coloris, qui n'appartient qu'à vous. Recevez mes vifs remercîments pour l'envoi de ce volume que je garde avec reconnaissance, comme le garant de votre avenir poétique. Quel bonheur de voir circuler partout ce parfum qui console, et que les troubles politiques ne peuvent étouffer. Les inspirations modernes ressemblent, il est vrai, à des baisers d'orage, suivant l'expression d'un de vos frères : mais cette chaleur et ce tourment révèlent l'âme, et nous avons d'autant plus besoin d'y croire que nous sommes malheureux.

Obéissez du moins à votre vocation, Monsieur; soyez poète, et recevez l'expression du tendre intérêt que je prendrai toujours aux succès qui vous attendent.

MARCELINE VALMORE.

Lyon, 1er septembre 1836.

Que pensez-vous de moi. Monsieur ? que je suis ingrate ou morte. Depuis le mois d'avril dernier, j'ai donné tout ce que j'avais de forces et d'existence à un enfant malade. A peine ce cher être était-il hors de danger que je suis tombée moi-même gravement malade, et qu'au fond de mes délires tristes, je sentais qu'un devoir avait été non pas oublié, mais sacrifié au plus impérieux de tous, l'enfant malade. Ma convalescence à moi est si chancelante que la lecture n'a pu encore y prendre place. Je regarde et je touche vos livres, comme on ferait, dans l'ombre, d'une chère lettre pleine d'espérance, et j'essaie à vous en remercier pour que vous sachiez bien aussi la cause de mon silence. La vie ressemble quelquefois bien peu à la vie ; que la vôtre soit bonne et bien remplie, Monsieur; ayez surtout la force d'en supporter toutes les épreuves. J'ose dire à vos lettres ce que je dis à vos livres, qui sont sur mes genoux : « A revoir ! » comme, hélas ! on voudrait dire à tout ce qui nous a cherché pour nous porter bonheur.

Vous me demandez ce qu'est Lyon, sous le rapport littéraire. Je n'y vois que des étoffes de soie, je n'y entends que les métiers qui les tissent, et les ouvriers qui en meurent. Il y a, je le pense, des savants et des littérateurs, et des âmes artistes, mais qui s'isolent des habitants affairés, qui vendent toujours et n'achètent jamais. Les libraires ne font venir les ouvrages de littérature moderne que sur les demandes qui leur en sont faites par les rares amateurs de la jeune gloire poétique. Ainsi, Monsieur, jugez !

Ne doutez pas de la gratitude de votre humble servante.

MARCELINE VALMORE.

CURIOSITÉS ET TROUVAILLES

Louis XVII mort à la tour du Temple. — Pour expliquer le silence persistant observé par Barras, sur un pareil évènement : la délivrance d'un chef de dynastie, organisée ou facilitée par lui, au milieu des plus grands dangers, il ne saurait être admis aucune raison sérieuse. Cette discrétion de sa part serait en opposition avec son caractère et contraire à toute vraisemblance. Il ne faut pas perdre de vue que ses *mémoires* ont été rédigés et sans doute complétés par Rousselin de Corbeau de Saint-Albin, son secrétaire, son ami et son parent, par Mlle de Mauthezat, sa femme ; que ce dernier avait été mêlé aux évènements et aux affaires de police pendant toute la Révolution et même après. Ils ne pouvaient plus avoir, ni l'un ni l'autre, aucune raison sérieuse de cacher les incidents d'une opération aussi importante et aussi périlleuse, qui aurait merveilleusement réussi, grâce à l'habileté et à la prudence de Barras, nous devons croire qu'il n'aurait pas manqué cette occasion de le faire *mousser*, quand nous le voyons se complaire à rendre si minutieusement compte d'évènements et d'épisodes bien moins intéressants pour ses lecteurs et moins flatteurs pour lui.

L'opinion de Louis Blanc a souvent été invoquée comme ayant une autorité considérable pour la solution de cette question. Il ne faudrait pas cependant s'en exagérer la valeur. Louis Blanc écrivait en 1860, dans son *Histoire de la Révolution*, que Louis XVII n'était pas mort au Temple. Il nous paraît vraisemblable qu'il n'est arrivé à cette conclusion qu'en adoptant, parmi les versions toute faites celle qui lui a paru conforme à ses principes ; car il n'a motivé son opinion sur aucun argument personnel ni sur aucun document nouveau. Il n'a certainement jamais pris la peine d'examiner, ni d'étudier la question de la mort de Louis XVII avec le soin et la patience mis à cette étude par MM. de Beauchesne, de Chantelauze et Provins, tant à l'aide des pièces et des documents épars dans les collections *des Archives nationales*, qu'au moyen des pièces conservées dans les collections particulières et suivant les hasards des découvertes. D'ailleurs, depuis qu'il a publié son ouvrage, il a été produit sur cette question de nouveaux documents, dont l'origine et la valeur sont incontestables et qui sont bien plus utiles, pour démontrer la vérité, que les témoignages de seconde ou troisième main ou des raisonnements plus ou moins habiles, faits sans tenir compte des nouvelles découvertes. Ces derniers moyens de discussion peuvent produire une illusion passagère sur la foule des indifférents ; mais ils ne pourraient déterminer aucune impression utile sur les historiens indépendants et laborieux, qui examinent le pour et le contre et qui, par caractère ou par l'habitude professionnelle qu'ils ont d'interpréter des textes et de les appliquer se constituent de véritables juges d'instruction pour examiner à fond et soumettre au public certains points d'histoire qui les intéressent, en lui faisant connaître les résultats de leurs recherches. S'il vivait encore, il faudrait en appeler à Louis Blanc, mieux informé sur cette question et nous aimons à croire qu'il n'hésiterait pas à reformer son opinion.

(*Arch. nationales,* carton F7 6808).

(*à suivre*). ALF. BÉGIS.

NOUVELLES

Strasbourg.

Le 4 juillet a eu lieu l'inauguration solennelle du nouveau bâtiment des *Archives* départementales, en présence du Statthalter et de nombreux hauts personnages. Le document le plus ancien qui figure parmi les archives est un privilège de Louis-le-Pieux, datant de l'an 815. Il y a encore le plus ancien sceau de la ville de Strasbourg, de 1201 ; un document de l'empereur Barberousse concernant le couvent du Sindelsberg, près de Marmoutier, de 1158 ; un faux testament de sainte Odile, du XIIe siècle ; une bulle de Léon IX pour le couvent de Hohenburg, de 1050.

M. le général Directeur est visible les mardis, jeudis et samedis matin de 9 heures à midi, 23 *bis,* rue de la Faisanderie.

Le téléphone est installé chez lui.

L'Administrateur-Gérant : LÉON LENÈGRE.

Paris. Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux.

PETITE CORRESPONDANCE

(*Du 12 au 16 Juillet*)

E. Guillemin. — L'envoi a été fait au Roseau.

E. Mancel. — L'envoi sera fait.

Vous demandez si l'on ne pourrait pas créer avec une collection, une bibliothèque roulante qui donnerait la facilité de consulter les anciennes séries de l'*Intermédiaire.* « Certainement, dites-vous, vous trouverez de nombreux chercheurs heureux de s'abonner spécialement pour revoir les travaux des prédécesseurs, alors qu'ils ne peuvent songer à se procurer la collection complète ». L'idée est bonne, mais peu pratique pour l'instant. Les collections sont de plus en plus rares. Faucon n'a rien laissé, J'en possède une seule, achetée par moi. Qu'adviendrait-il si un volume prêté au loin ne revenait pas au bercail. Nombre de collabos demandent des années ou des numéros qu'ils n'ont pas. Si la direction en a un nombre d'exemplaires suffisants, elle en fait l'envoi avec réduction de prix. Chacun y gagne. Le collabo complète peu à peu sa collection et la direction ne risque pas une collection complète, l'*unique.*

E. Fournier. — Merci et bonne santé.

Dr Cabanès. — Si vous m'aviez prévenu, je l'aurais indiqué comme je l'ai fait jusqu'ici pour l'ami Charavay.

Tardieu.— A l'impossible nul n'est tenu. Vous avez pris votre place de bataille. Vous paraîtrez le 30 juillet.

Allard du Chollet. — La question du peintre *Melchior Wyrsch* a été traitée, XIX. 357, 463;

M. A.-M. Giles. — *Les tanneries de peau humaine* ont été étudiées nombre de fois : V, 181; 234, 322, 395, 640 ; VI, 141, 460 ; VII, 37, 179 ; VIII, 426, 720 ; X, 652 ; XIV. 580; XIV, 745, XV, 455, 500, 551.

De Callias. — Votre question est arrivée le 2 juillet, voulez-vous qu'elle soit insérée de suite ? Nous ne finissons de publier que celles du mois de mai. Votre idée de faire payer un droit minimum de 1 ou 2 francs qui pourrait être augmenté suivant le nombre des lignes, afin d'être inséré le plus tôt possible, a du bon, mais la réponse ne pourrait être activée. En tout cas, je soumets votre proposition à nos confrères.

Brivois. — Votre observation est juste.

Cz. — Il n'y a aucun moyen de retirer les notes et documents envoyés à Faucon. Ils se trouvent chez sa mère. Ils remplissent une caisse ; mais on s'est refusé à livrer quoi que ce soit. Il n'y a que les propriétaires de ces papiers qui pourraient intervenir. Ils pourraient en charger un spécialiste, notre confrère, M. A. Rousseau, par exemple.

Wigg. — La réponse a déjà été faite. Elle est identique à la vôtre.

A. R. T. — Vous demandez à quel jour et à quelle heure s'est produite l'éclipse de soleil en 1860. Vous trouverez la réponse à la bibliothèque (*Annuaire du bureau des longitudes*).

Dieuaide. — Le mot relève est purement militaire (c'est une simple abréviation du mot *relèvement.* Il n'est pas dans le dictionnaire de l'Académie, ni dans Littré.

---

*L'***Intermédiaire**, *désireux de toujours resserrer les relations qui existent entre la direction et les correspondants, cherchant toujours aussi à leur être utile, s'est assuré le concours d'un jurisconsulte d'expérience consommée, qui donnera, à titre gracieux, toutes les consultations qui lui seront demandées sur toutes questions juridiques, contentieuses ou litigieuses.*

Un autre abonné, professeur éminent, s'offre à donner tous les renseignements pour ce qui relève des législations étrangères.

On peut s'adresser directement à M. ROUSSEAU, *18, rue Montmartre.*

CHEMIN DE FER DE L'OUEST

PARIS A LONDRES

VIA ROUEN, DIEPPE ET NEWHAVEN.

par la **Gare Saint-Lazare**

PERMETTANT DE VISITER L'EXPOSITION DE ROUEN

Quatre traversées par jour (deux dans chaque sens).

Services rapides de jour et de nuit tous les jours (Dimanches et Fêtes compris) *et toute l'année.*

Trajet de jour en 9 heures (1re et 2me Classes seulement).

GRANDE ÉCONOMIE

PRIX DES BILLETS :

Billets simples valables pendant sept jours : 1re Classe : **43** fr. **25**. — 2me Classe : **32** fr. — 3me Classe : **23** fr. **25**. — **Billets d'Aller et Retour, valables pendant un mois :** 1re Classe : **72** fr. **75**. — 2me Classe : **52** fr. **75**. — 3me Classe : **41** fr. **50**.

Départs de Paris-St-Lazare.	—	10 h. » m.	9 h. » s.
Arrivées à Londres	**London-Bridge** —	7 h. » s.	7 h. 40 m.
	Victoria . . . —	7 h. » s.	7 h. 50 m.
Départs de Londres	**London-Bridge** —	10 h. » m.	9 h. 55 s.
	Victoria . . . —	10 h. » m.	9 h. 45 s.
Arrivées à Paris-St-Lazare.	—	6 h. 55 s.	7 h. 45 m.

Des voitures à couloir (W. C. toilette, etc.) sont mises en service dans les trains de marée de jour entre Paris et Dieppe.

Des cabines particulières sur les bateaux peuvent être réservées sur demande préalable.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FAMILLE

POUR LES STATIONS THERMALES DE

Chamblet-Néris **(Néris), Évaux-les-Bains,** Moulins **(Bourbon-l'Archambault),** Laqueuille **(La Bourboule et le Mont-Dore), Royat,** Rocamadour **(Miers), Vic-sur-Cère.**

Réduction de 50 0/0 *pour chaque membre de la famille en plus du deuxième.*

Il est délivré, du **15 Mai** au **15 Septembre,** dans toutes les gares du réseau d'Orléans, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des **Billets d'Aller et Retour collectifs de** 1re, 2e et 3e classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les Billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du Public ; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'Aller et au Retour.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre Billets simples ordinaires le prix d'un de ces Billets pour chaque membre de la famille en plus de deux.

La durée de validité des Billets, à compter du jour du départ, **ce jour non compris, est de 30 jours.**

Cette durée peut être prorogée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours. Chaque période de prolongation part de l'expiration de la période précédente et donne lieu à la perception d'un supplément de de **10** o/o du prix total du Billet.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au Bureau du Correspondant de la Compagnie, à LAQUEUILLE, des Billets d'Aller et Retour réduits de 25 o/o pour LE MONT-DORE et LA BOURBOULE.

Les demandes de Billets doivent être faites, **quatre jours** au moins avant celui de départ, à la gare où le voyage doit être commencé.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE
DE PARIS A ORLÉANS ET DU MIDI

EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN

Organisées avec le concours de la Société des VOYAGES ÉCONOMIQUES

Les **2 Août** et **13 Septembre 1896**

ITINÉRAIRE : **Paris, Arvant, Monde, Ispagnac, Ste-Enimie, Le Tarn, St-Chely, Pougnadoires, Le Rozier, Dargilan, Montpellier-le-Vieux, Maubert, Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse, Paris.**

PRIX DE L'EXCURSION : 1re Classe, **260** fr. ; 2e Classe : **230** fr.

Ces prix comprennent : le transport en chemin de fer, la nourriture, le logement, les omnibus, voitures et barques pendant toute la durée du voyage (sous la responsabilité de la SOCIÉTÉ DES VOYAGES ÉCONOMIQUES).

Les souscriptions seront reçues aux bureaux de la SOCIÉTÉ DES VOYAGES ÉCONOMIQUES, 17, rue du Faubourg-Montmartre et 10, rue Auber.

On peut se procurer des renseignements et des prospectus détaillés à la gare de Paris P. L. M., ainsi que dans les bureaux-succursales de cette Compagnie, à Paris.





L'INTERMÉDIAIRE

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

L'*Intermédiaire* est devenu et devient chaque jour, grâce à la savante direction du Général Jung, un outil de travail indispensable. Le système de **Questions** et de **Réponses** sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés.

Parmi les littérateurs, érudits, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles, amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui. ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région ; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre ; il n'a pas obtenu les renseignements qu'il désirait. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, retrouver un livre, un manuscrit ou un objet d'art, des armoiries, les documents d'une généalogie ou d'une recherche héraldique, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, en connaître la rareté et le prix, savoir si le sujet dont il s'occupe a déjà été étudié, si tel ou tel document est inédit, si les collectionneurs, les bibliothèques, les archives ou les musées possèdent sur son travail projeté quelques indications, quelques documents ou quelques pièces qui peuvent l'aider à mener à bien son étude ; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts, il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire ; il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'Etranger, et dans l'un des numéros suivants, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. **Questions** et **Réponses** sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses, car, il faut bien qu'on le sache : L'INDÉPENDANCE DE L'INTERMÉDIAIRE EST ABSOLUE, et celle de ses collaborateurs eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par un anonymat scrupuleusement gardé. Aussi, en dépit de la politique, les **Questions** et les **Réponses** de l'*Intermédiaire* ont-elles toujours passionné la presse et le monde des lettres; elles réveillent des querelles historiques, artistiques et littéraires, provoquent des réformes souhaitées et des mesures salutaires, et contraignent à sortir de leur réserve des hommes, seuls en situation de répondre et qui s'étaient jusque-là abstenus de parler. De là, bien des indiscrétions profitables à l'histoire.

Outre les **Questions** et **Réponses**, l'*Intermédiaire* publie les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public et les corrobore par de nouveaux renseignements. Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire* et achève d'en faire, sous une forme alerte, vive, primesautière et docte tout à la fois, une véritable *Encyclopédie* internationale.

Depuis trente-deux ans, il a rendu sans interruption d'innombrables services à la science et est devenu le véritable **Moniteur de la Curiosité** de tous ordres, attendu, lu et commenté par la presse entière.

L'*Intermédiaire* **PARAIT LES 10, 20 & 30 DE CHAQUE MOIS.** Chaque numéro est composé de **quarante-huit colonnes** soigneusement imprimées en caractères elzéviriens. Le tout forme, à la fin de chaque semestre, un élégant volume qui ne contient pas moins de **mille colonnes**, avec des **tables** destinées à faciliter les recherches.

Abonnements : *Un an.* France, **16** fr. Etranger **18** fr. — *Six mois.* France, **9** fr. Etranger, **10** fr. — *Trois mois.* France, **5** fr. Etranger, **6** fr. — Un numéro détaché, **0 fr. 75.**

Les Abonnements partent des 1er Janvier, 1er Avril, 1er Juillet et 1er Octobre.

Pour tout ce qui concerne l'**Intermédiaire**, s'adresser à M. le Général JUNG, 23 *bis*, rue de la Faisanderie.

On s'abonne à la Direction de l'**Intermédiaire**, 23 *bis*, rue de la Faisanderie, à l'Imprimerie G. Lefebvre, rue Claude-Vellefaux, 5 et 7, chez H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, nº 1, ainsi que dans tous les bureaux de Poste, de France et de l'Etranger.

AVIS

Toute demande de **changement d'adresse** doit être accompagnée de **40 centimes** en timbres-poste et d'une des dernières bandes imprimées

Annonces : **25 centimes** la ligne pour les abonnés.

Pour les **Collections à compléter**, prière d'écrire à la Direction.

Le Général Directeur est visible tous les *mardis*, *jeudis* et *samedis* matin, de *9 heures à midi*. Il a le téléphone à sa disposition.

On trouve, chez M. H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, nº 1, toutes les livraisons concernant l'*Intermédiaire* et la *Plume et l'Epée*.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. **30 Juillet 1896.**

XXXIVe Volume — N° 733

Quatrième Série — 2e Année — N° 3

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Direction et Administration : 23 *bis*, Rue de la Faisanderie

IMPRIMERIE

5 et 7 RUE CLAUDE-VELLEFAUX

OUVRAGES EN LIBRAIRIE

Des *Connaissances utiles aux Amateurs d'Objets d'Art et de Curiosité*, aux Antiquaires, aux Experts, à l'Enseignement, ainsi qu'aux Officiers Ministériels, Commissaires-Priseurs et à tous ceux qui en remplissent les fonctions, viennent de paraître chez l'Éditeur d'Art, EDOUARD ROUVEYRE à Paris, sous le titre de : **Comment discerner les Styles du VI[e] au XIX[e] siècle.** Cet ouvrage illustré d'un millier de dessins, est à chaque page une leçon de goût, un guide infaillible, d'une incomparable richesse documentaire. ROGER-MILÈS, l'érudit historien d'art, était désigné pour commenter chacune des planches dans des études synthétiques sur les styles, qui forment un répertoire précieux pour toute personne s'occupant d'objets d'art et de meubles. Nous engageons ceux de nos lecteurs que ce Manuel de la Curiosité peut intéresser, à en demander l'envoi en communication, à l'examen et franco à M. EDOUARD ROUVEYRE, éditeur, 76, rue de Seine, à Paris.

Les Musées cantonaux de France. — Article du *Bulletin de la Ligue de l'Enseignement*, de févr. 1895 (p. 49), et de la *Paix* du 8 avril 1895.

Des musées cantonaux ont été fondés à Bagnols (Gard) en 1854, par M. Léon Alègre, et à Poligny (Jura), en 1859, par M. Edmond Sauria.

M. Edmond Groult, docteur en droit, avocat à Lisieux (Calvados), a entrepris, en 1876, une active propagande pour multiplier ces modestes musées, en faisant ressortir tous les avantages qu'on en devait attendre.

Une médaille d'or lui a été décernée à l'Exposition universelle de 1889, et plus de quarante Conseils généraux ont émis des vœux en faveur des musées cantonaux.

Pour faciliter la création de ces musées dans tous les cantons, M. Alphonse Renaud, 25, rue Scheffer, à Paris, docteur en droit, chef de bureau au Ministère des Finances, vient de réunir, avec l'aide de quelques personnes, plus de 1,000 volumes, environ 40,000 dessins, plus de 5,000 textes, présentant un intérêt cantonal, et quelques centaines de monnaies qu'il mettra gratuitement et successivement à la disposition des associations cantonales qui ont eu ou auront établi un musée cantonal à la mairie du chef-lieu de canton ou dans un autre local convenable, et organisé des conférences publiques dans les principales communes du canton. Son œuvre a été créée le 12 mai 1894, et est déjà féconde en résultats.

Type de la CARTE D'IDENTITÉ
Destinée aux INTERMÉDIAIRISTES

1896 — **L'Intermédiaire** — 1896

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Portrait

photographique.

CARTE

D'INTERMÉDIAIRISTE

M ....

....

....

demeurant à ....

....

Signature,

Visa du Directeur,

Prix de la Carte	0 Fr. 75
Frais d'envoi	0 » 25
TOTAL. . . .	1

Répertoire - annuaire général des Collectionneurs de la France et de l'étranger.

Le deuxième volume nous paraît vraiment **indispensable à tous ceux qui s'occupent du commerce des livres et des objets de curiosité** et aussi à tous les membres de l'immense famille des collectionneurs. L'ouvrage débute (exemple à suivre) par la liste des *Errata, suppressions et addenda*; de la sorte, on est frappé tout de suite par ce qu'il importe de ne pas négliger ou oublier, ce qui arrive souvent quand ces indications complémentaires sont rejetées à la fin d'un volume. Nous signalerons ensuite une bien intéressante *Etude chronologique concernant les timbres fiscaux et de leurs émissions successives depuis 1673 jusqu'à nos jours*, par M. Ris-Paquot (11 pages), et un travail de M. Paul Eudel sur l'*Habitation et le Mobilier à travers les Ages* (16 pages). C'est à la page 37 que commencent les listes si précieuses de M. Renart, divisées en deux sections: *Collectionneurs français*, désignés en *Collectionneurs provinciaux et parisiens*, et *Collectionneurs étrangers*. Au milieu du volume se trouve intercalée une liste spéciale des *principaux commerçants parisiens, en livres, tableaux, antiquités, numismatique, timbres-poste et professions diverses*. Une table alphabétique des noms des collectionneurs habitant la France (Paris excepté, parce que les parisiens sont rangés par ordre alphabétique) termine cet inventaire. En résumé, M. Renart a droit à nos vives et bien sincères félicitations pour le service éminent qu'il vient de rendre à tous ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent de la vente ou de l'achat de tous objets pouvant former collection.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *30 Juillet 1896.*

XXXIVe Volume. — N° 733

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Quatrième Série. — 2e Année — N° 3

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

Les I F S de Bretagne. — Dans le tome II des *Efforts du Patriotisme*, Paris 1775, je lis, page 316.

Après lui siege un vieux magot,
Un sapajou fourré d'hermine,
Ignorant, hébété, cagot;
Le dedans répond à la mine.
A Rennes contre le sifflet,
La nazarde et le camouflet,
Il a signalé son courage;
Je le vois même à ce couplet
Sourire en écumant de rage.

Dans les notes, il est dit qu'il s'agit de La Bourdonnaye, et qu'il est un des *I F S* de Bretagne.

Qu'entendait-on par *I F S* de Bretagne ?

A. DIEUAIDE.

—

Luz. — Ce radical se retrouve dans un grand nombre de lieux, tels que Luzy, Lusigny, Luzignan, Saint-Jean-de-Luz, etc., et même dans des noms de personnes, comme celui de Pierre de Luze l'Étang, député de Bordeaux, cité dans un des derniers numéros de l'*Intermédiaire*. Quelle est son étymologie?

LU G.

—

Inventions anciennes et modernes. — Existe-t-il un ouvrage traitant des inventions anciennes et modernes, découvertes, origine, étymologie, etc.? Rien de E. Fournier, bien entendu.

A. MARTIN.

Vers du R. P. Daire. — Que sont devenus ces vers depuis la disparition de la collection de M. de Cayrol ? Ils étaient adressés à M. de Belloy, lors de sa tragédie.

Par tes talents, auteur ingénieux,
De leur obscurité profonde
Voyant sortir tous mes aïeux,
Je renais, quoique mort au monde.

Sur tes héros le Français s'attendrit,
Louis te récompense et chacun t'applaudit:
Le siège de Calais rend ta plume immortelle,
Grâce à toi, mon nom l'est comme elle.

M. DE LATOUCHE.

—

Définitions de la Beauté. — Quelles sont les meilleures définitions de la Beauté ? Prière de citer celles des auteurs anciens ou contemporains.

H. BOULET.

—

La force la plus forte est un cœur innocent. — De quel auteur est ce vers ? On l'attribue à Racine. Où le trouver ?

Cz.

—

Confrère, consœur. — Le comte de Mirabeau, auteur présumé de : *La Correspondance d'Eulalie,* Londres, 1785, 1 vol. in-18, fait dire à son héroïne, tome II, page 137 :

Il faut patienter et considérer qu'il y a quantité de nos consœurs qui seraient bien contentes de mon sort.

Consœur est-il français ?

A. DIEUAIDE.

Le Courrier de Vaugelas. — Ce journal qui, après la mort de son fondateur, M. Eman Martin, était resté deux ou trois ans sans paraître, fut repris en 1886 par M. E. Johanet. Il se publiait alors chez Didot. Existe-t-il toujours? Si oui, quel en est l'éditeur?

GUSTAVE FUSTIER.

—

L'âge d'Hamlet. — Je lis, dans un article du *Gaulois* sur la reprise à la Comédie-Française de l'adaptation d'*Hamlet*, d'Alexandre Dumas et Paul Meurice :

Par parenthèse, le portrait de Talma dans *Hamlet*, portrait que Théodore de Banville a spirituellement raillé dans son petit pamphlet contre la Comédie-Française, nous présente un Hamlet entièrement rasé et de figure glabre, ce qui est le contraire de la vérité, puisque Shakespeare lui-même nous donne son héros non pas comme un tout jeune homme — il a trente ans, — et qu'il parle à plusieurs reprises de sa barbe blonde.

J'ai lu, relu, étudié dans la traduction de François-Victor Hugo le chef-d'œuvre de Shakespeare, qui est, de toutes les œuvres du génie humain, celle qui me passionne le plus. Je crois que le rédacteur du *Gaulois* se trompe quand il dit que le prince Hamlet parle « à plusieurs reprises » de sa barbe *blonde*.

Une seule fois Hamlet parle de sa barbe, si ma mémoire est fidèle, lorsque, se reprochant son inaction, il s'écrie : « Qui veut m'insulter? me jeter le défi par la gorge? m'arracher les poils de la barbe et me les souffler au nez? »

Je ne me rappelle pas qu'il dise que sa barbe soit *blonde*.

Et puis sur quoi s'appuie le rédacteur du *Gaulois* pour prétendre que le prince Hamlet a trente ans? Sur quoi s'est appuyé M. Mounet-Sully pour émettre la même opinion?

J'ai, quant à moi, la conviction que le prince Hamlet n'a pas plus de vingt-cinq ans et je donnerai mes raisons si, au préalable, un intermédiairiste, connaissant mieux que moi le chef-d'œuvre du divin Will, l'ayant étudié dans le texte anglais, ne m'apporte des citations et des arguments établissant le bien fondé de l'allégation du journaliste parisien et du tragédien illustre.

PÉCUCHET.

Les discours de M. Poubelle. — Nous apprenons que M. Poubelle, nommé récemment à l'ambassade du Vatican, a l'intention de faire publier les discours qu'il a prononcés dans sa longue carrière administrative.

Depuis deux ans, un appariteur de la bibliothèque de la Préfecture, M. Péraudin, s'est attelé à ce travail, et grâce à ses recherches tant à la Bibliothèque Nationale que dans les documents qu'il avait sous la main, il a pu réunir la presque totalité de ces discours. C'est M. Guérin, l'ancien secrétaire particulier de M. Poubelle, qui est chargé aujourd'hui de les colliger.

On serait heureux de savoir dans quels organes on pourrait trouver, *in extenso*, ces morceaux d'éloquence.

G. C.

—

Faustino Bocchi, peintre. — Prière de donner des renseignements sur cet artiste. On désirerait connaître sa vie, la valeur de ses œuvres et la liste des meilleures.

DE SEVIN.

—

Dame de portrait. — Au bas d'un portrait gravé en 1791, par G. Morghen, d'après Mme Lebrun, je lis :

La comtesse de Skawronsky, née d'Engelhard, *Dame de portrait* de S. M. Imp. de toutes les Russies, d'ordre de S. E. Mme la comtesse douairière de Skawronsky, née baronne de Strogonoff, *Dame de portrait* de sa ditte M. Imp.

Qu'est-ce que c'était qu'une *dame de portrait?*

TAIRPORT.

—

Une statue de Louis XVI. — Une statue pédestre de Louis XVI fut inaugurée à Dôle, en 1784. Sait-on ce qu'elle est devenue et quel en était l'auteur?

RIP-RAP.

—

La taille de François Ier. — Dans le bel ouvrage consacré par M. Plon à Benvenuto Cellini, on lit qu'à propos d'une

commande de 12 statues faite à l'artiste par François Ier, le roi aurait désiré qu'elles fussent de sa taille, qui n'était guère moindre de *quatre brasses*, d'après les *Mémoires de Cellini*.

Et l'auteur ajoute en note :

Cette mesure de quatre brasses est confirmée au *Traité de l'Orfèvrerie* et dans une lettre adressée le 22 avril 1561 au secrétaire de Cosme. Si la brasse avait bien 58 centimètres, Cellini donnait par là au roi une taille d'environ 2^m25 à 2^m30. Et il n'y a point là exagération, comme on pourrait le supposer, car l'armure de François Ier qui appartient au Musée d'artillerie mesure près de 2^m30 de hauteur.

Possède-t-on des documents certains qui permettent d'attribuer à ce monarque une stature aussi colossale?

HACHEL.

—

Un tribut déshonorant. — Est-il vrai que le gouvernement sarde ait payé, jusque dans la première moitié du XIXe siècle, un tribut à la Régence de Tripoli?

Le versement en aurait cessé depuis la capitulation de ce gouvernement avec lord Exmouth. Or, en 1825, le bey eut l'impudence de réclamer de nouveau ce tribut à Charles-Félix. Le roi de Sardaigne répondit à cette provocation par l'envoi d'une flotte à Tripoli, et la présence de cette escadre détermina le bey à signer une convention nouvelle qui sauva l'honneur du gouvernement sarde.

ALPHA.

—

Les preuves de l'improbité de Barras. — Les tomes III et IV des *Mémoires de Barras* viennent de paraître. Certains feuilletonistes en profitent pour renouveler les accusations si souvent formulées contre ce personnage d'avoir été « un pourri, un corrompu, etc. » Toujours sans donner de preuves, naturellement.

Je désirerais bien connaître dans quelles circonstances Barras a été corrompu. (J'entends au point de vue de la probité.)

Quels sont les noms des corrupteurs?

Quelles preuves ont été données des faits de corruption qui ont pu être signalés?

Et, si ces preuves ont été fournies, dans quelles publications en peut-on lire le texte?

H. T.

—

Mémoires inédits du prince Pierre Bonaparte. — Le deuxième volume de cette publication, dont le tome premier a paru à Bruxelles en 1876, a-t-il vu le jour et quel en est l'éditeur?

PONT-CALÉ.

—

Dragons. — L'institution de ce corps est-elle due au maréchal de Brissac et date-t-elle de 1554, sous le règne de Henri II? Est-il plus exact de penser que le nom de *dragon* est apparu pour la première fois dans notre armée en 1635, époque à laquelle Richelieu avait été fait colonel d'un régiment français d'*infanterie à cheval*, c'est-à-dire de *dragons?* Quelle est la véritable étymologie du mot *dragon*, que l'on écrivait autrefois *drageon*, qui signifie *rejeton?* Est-ce parce que les dragons étaient dans le principe des rejetons de l'infanterie? L'opinion la plus vraisemblable sur l'origine du mot *dragon*, a écrit Voltaire, est qu'ils portèrent un dragon dans leurs étendards, sous le maréchal de Brissac. Ce fait est-il bien prouvé?

LECNAM.

—

Maret (François-Marie), avocat. — Un aimable lecteur voudrait-il me donner la biographie de Maret (François-Marie), avocat, qui a écrit une brochure pour réfuter celle de Lemontey, relative aux protestants? Il fut juge au tribunal qui condamna Chalier, et, je crois, devint plus tard procureur impérial.

A. DAVID.

—

Montlhéry. — Est-ce Montlhéry qu'il faut dire ou Montlehéry?

CORBEIL.

—

Famille de Langeac. — J'ai lu, récemment, dans le *Moniteur du Puy-de-Dôme*,

à propos d'un mariage, qu'une famille Grasset se fait appeler Grasset de Langeac. Je lis même, dans ce journal, le nom de Grasset supprimé et j'y vois au lieu de « madame Grasset de Langeac », celui de « madame de Langeac » seul. Je croyais l'illustre et antique maison de Langeac éteinte récemment, à Clermont-Ferrand, après la mort de madame la marquise de Scorailles de Langeac.

Quelque savant intermédiairiste peut-il me dire si réellement, les de Langeac existent ou bien sont représentés par une substitution ou autrement, et si les Grasset ont droit réel au nom de Langeac ?

AMBROISE TARDIEU.
Historiographe de l'Auvergne.

—

Une caricature de Napoléon III. — Prière de me renseigner sur la valeur documentaire et autre d'une plaque de bronze, dimension 26 sur 21 centimètres, représentant le sujet suivant, en relief:

L'empereur Napoléon III, revêtu d'une longue casaque de forçat qui tombe sur de grosses bottes à bouts carrés et éperonnées, s'en va la larme à l'œil et traînant après lui un aigle aussi triste que dépenaillé. Le monarque est coiffé du petit chapeau historique et porte en bandoulière le traditionnel étui en fer-blanc des soldats réformés. De la main gauche, il s'appuie sur un énorme parapluie dont le corbin est façonné en tête d'oiseau et de la main droite il soutient, sur son épaule, un long bâton pastoral, sculpté, auquel est suspendu un mouchoir attaché par les coins; de ce *baluchon* sortent ou tombent différents objets, entre autres un sceptre, une botte, des croix, des monnaies, un trône, etc. En haut du paysage, sur la droite, un nuage (?) Dessous, dans une bande en creux, ces deux mots en relief: *Congé déf.*, et la date 1870 gravée en creux.

Une réduction photographique de cette plaque est déposée au bureau de l'*Intermédiaire*.

J. CAPRÉ.

—

Eglises rondes. — A Rome, l'on voit l'église Saint-Etienne dont les fresques représentent les divers supplices que subirent les martyrs, et l'église Sainte-Constance qui tombait en ruines en 1850. A Aix-la-Chapelle, la chapelle où était enterré Charlemagne a aussi la forme de rotonde, ainsi que celle de Saint-Vital, à Ravenne et celle des chanoinesses d'Ottmarsheim, en Alsace (XIe siècle). En connaît-on d'autres ?

L'EX-CAR.

—

Généalogie d'un personnage de M. Zola. — Narcisse Habert, dit M. Zola dans *Rome*, page 113, était « neveu par alliance du cardinal Sarno, dont une sœur avait épousé à Paris un notaire, son oncle; cousin germain de monsignor Gamba del Zoppo, camérier secret participant, fils d'une de ses tantes, mariée en Italie à un colonel. »

Je m'y perds !

Prière d'allumer la lanterne.

C. DE LA BENOTTE.

—

Eunuques. — Peut-on indiquer des ouvrages français, anglais ou autres qui se soient occupés de cette question d'une manière scientifique ou générale, spéciale ou indirecte ?

CH. CARRINGTON.

—

Traitement des intendants. — L'on a beaucoup écrit, ces derniers temps, sur ces hauts fonctionnaires de l'ancienne France, dont le souvenir est encore si vivace dans nos provinces. Mais, nulle part, nous n'avons pu trouver l'indication du taux de leur traitement et du budget sur lequel il était prélevé. Les intendants étaient-ils payés sur les fonds de l'État ou sur ceux des provinces ? Quel était le chiffre de leurs émoluments ?

L.

—

Tente des Hache-Biches. — Je lis dans un volume récemment paru : *Le Tout-Paris maçonnique* (noms et adresses de 10,000 francs-maçons de Paris et de la



banlieue), cette adresse qui me laisse perplexe :

M*** (le nom ne fait rien à la chose), faisant partie de la loge des *Disciples du Progrès*, demeure tente des Mache-Biches, à Courbevoie.

Qu'est-ce que c'est que la tente des Mache-Biches ?

Est-ce une demeure *ambulante*, une *roulotte?* A. NALIS.

—

Carrés magiques. — Existe-il un moyen pratique à la portée des non mathématiciens pour résoudre tous les carrés magiques, notamment ceux dans lesquels l'emplacement de certains chiffres est indiqué ?

Quel est-il ou mieux quel est l'ouvrage qui le donne ?

IGNORANT LES X.

—

Chiffres romains. — Pourquoi a-t-on fixé que L signifie 50, X, dix; etc...?

R. V.

—

Les crocodiles de la Seine. — Notre grand Victor Hugo, dans son *Introduction Paris-Guide-Science-Art*, 1867, dit, page 8:

L'Egypte n'est pas seulement représentée à Lutèce par *Isis;* une tradition veut qu'on ait trouvé *vivant*, dans une pierre d'alluvion de la Seine, un crocodile dont on voyait encore au XVIe siècle la momie appliquée au plafond de la grande salle du Palais de Justice.

La tradition du crocodile est-elle connue de mes collègues ?

A. DIEUAIDE.

RÉPONSES

Descentes des Français en Irlande en 1796 (XIX, 100, 186). — La première expédition d'Irlande en 1796 était commandée par le général Hoche, qui avait sous ses ordres : le général de division Lemoine, commandant l'avant-garde ; Grouchy, commandant le corps de bataille, et Hardy, général de brigade, commandant la Réserve. Quels étaient les autres généraux? L'EX-CAR.

—

L'assassinat de Le Peletier Saint-Fargeau (XXVII, 44, 302). — **Le suicide du garde du corps Pâris, l'assassin de Le Peletier Saint-Fargeau** (XXV, 371; XXXII, 645; XXXIII, 415, 612). — L'assassinat de Le Peletier Saint-Fargeau et le suicide ou au moins la mort de Pâris, sont des faits historiques que l'on arrivera peut-être à éclaircir et je crois pouvoir fournir à ce sujet quelques indications qui pourront y aider.

Dans mes recherches sur les Chouans en Normandie et sur les Chauffeurs à la fin de la République, j'ai fait quelques découvertes importantes, et une entre autres qui pourrait avoir quelque rapport à l'affaire Pâris.

Un fameux chef de brigands de cette époque, qui assassinait les agents du gouvernement, arrêtait les diligences, enlevait les caisses publiques, et cela pendant quatre ou cinq ans, et qui, pris enfin, fut exécuté à Evreux, le fameux Tellier (exécuté sous ce nom) et dont la tête entière est conservée au Musée d'Evreux, où tout le monde peut la voir encore, n'était autre qu'un Le Peletier Saint-Fargeau, qui paraît avoir été un des membres actifs de la société politique des *Fils légitimes* (Voir les *Mémoires de Barras*).

Ce Le Peletier avait deux frères : l'un prêtre, qui fut tué par un gendarme dans la ferme du Breuil, près Pacy-sur-Eure; l'autre frère, plus jeune, se sauva après l'arrestation de son frère et ne fut jamais pris. Rentré plus tard en France, où peut-être il était resté caché, il fut d'abord mis sous la surveillance de la police, puis grâcié.

Les deux Tellier ou Le Peletier parcouraient constamment la Normandie, de Lisieux à Dieppe, passant par Forges-les-Eaux et la forêt de Lyons, où ils trouvaient facilement l'hospitalité chez les gentilshommes verriers de la forêt, très dévoués à la royauté; principalement à la verrerie des Routieux dont le propriétaire d'alors, M. de Caqueray, était enfermé dans la prison de Rouen.

Dans les deux ou trois cents lettres inconnues de Fouché, ou de Réal, ou de Desmarets que j'ai pu parcourir, il est fait mention d'abord, dans un rapport, de deux personnes qui les ont vus à che-

val se dirigeant sur Forges, par la forêt de Lyons, et ces Le Peletier devaient avoir une habitation et peut-être des parents du côté de Dieppe ; mais quoiqu'il y ait un rapport très complet de la police, constatant leur vrai nom, je n'ai jamais pu trouver l'endroit exact de leur lieu d'origine.

Il ne serait donc pas extraordinaire qu'ils aient participé à l'assassinat de leur parent, vu la rage avec laquelle ils poursuivaient tous ceux qui soutenaient la République, et qu'ils aient poussé Pâris, puis peut-être tué après, ce qui serait d'ailleurs assez dans les habitudes de l'aîné de ces Le Peletier qui, lorsqu'il fut pris plus tard à la ferme du Paradis par une véritable petite armée de gendarmes et de gardes nationaux au nombre de 1200, brûla d'abord la cervelle au malheureux fermier par lequel il crut avoir été trahi.

Il est très difficile de trouver des détails ou des documents sur sa condamnation au tribunal d'Evreux, attendu que sa maîtresse, Mme de Viel de Magnan, qui, à cheval, l'enleva une fois au milieu de la ville d'Evreux, lorsqu'il était conduit au tribunal par des gendarmes et qui essaya une seconde fois de l'enlever de la même façon, à la bataille du Paradis, et qui ne put réussir parce qu'il avait un bras cassé et était criblé de blessures, Mme de Viel de Magnan maria plus tard sa fille au président du tribunal d'Evreux qui, je pense, n'eut rien de plus pressé que de détruire tout ce qui avait rapport à cette affaire, une des plus extraordinaires de ce temps si agité.

Me Tyssandier, avocat distingué d'Evreux, a publié une petite notice sur ces Tellier: mais il n'avait pas alors connaissance et surtout la preuve de leur vrai nom, et ne connaissait pas les documents de police si curieux que j'ai trouvés depuis, documents concernant la police secrète de ces temps, en Normandie, ainsi que la liste des noms, signalements et ensuite soumissions autographes de la plus grande partie des officiers chouans de l'armée de Frotté, qui les firent à Evreux, pardevant le général Champeaux.

Cte Le Couteulx de Canteleu.

—

La clef des « Kamtchatka » (XXXII, 114 XXXIII, 505, 617). — M. Alphonse Daudet, qui ne savait pas le général Jung, directeur de l'*Intermédiaire* (toujours original !), ayant déclaré, au nom de son fils, que les *Kamtchatka* » sont faits de chic et qu'il ne s'y trouve l'image vraie de personne », je m'incline devant sa parole. Toutefois, et à seule fin qu'on ne puisse m'accuser d'avoir voulu mystifier notre confrérie, je dois avouer que mes révélations étaient puisées aux sources les plus pures et rappeler que, lorsque le livre parut, ce ne fut dans toute la presse et les cénacles littéraires qu'un cri pour proclamer l'exacte ressemblance des modèles. De plus, pour excuser mon erreur, ai-je besoin d'ajouter que la plupart des romans de M. Alphonse Daudet sont des livres à clef, *Fromont jeune*, *Jack*, les *Rois en exil*, le *Nabab*, etc., et que son fils semble avoir voulu le suivre dans cette voie, puisque récemment encore l'*Intermédiaire* publiait la clef des *Morticoles*, sans aucune protestation de l'auteur ni de sa famille ?

Enfin, pour enrichir le trousseau de l'*Intermédiaire* d'une clef qu'on ne m'accusera pas d'avoir faussée, je donnerai ici celle de mon pseudonyme.

Paul Masson.
(*Trublissimet*).

—

Alfred de Musset (XXXII, 435, 669 ; XXXIII, 340, 460). — Une chanson populaire normande, recueillie par M. de Beaurepaire, offre quelques vers qui peuvent être rapprochés de ceux de Musset :

Sur ma tombe que l'on y plante
Un rosier de roses blanches,
Les écoliers qui vont aux ordres,
Y prieront Dieu pour la belle,
Pour la belle morte d'amourettes.

Je trouve la même idée dans plusieurs chansons populaires et entre autres dans une chanson piémontaise :

An sima a en la tomba
Piantran die rose e fior,
Tuta la gent ch'a y passa
Diran : l'e mort la bela
L'e morta per amor.

Poggiarido.

—

Quelles sont les causes de la ruine de l'Espagne? (XXXII, 478 ; XXXIII, 462, 619). — Ne faudrait-il pas y compter

l'Inquisition qui, en supprimant tous les esprits de quelque valeur, n'y laissa que des médiocrités et rabaissa pour longemps le niveau intellectuel de ce pays?

Des gens aussi crétinisés ne pouvaient guère lutter avec avantage coutre leurs rivaux.

L'idée n'est pas de mon crû. Mais je ne me rappelle pas en quel auteur je l'ai rencontrée. Peut-être en une étude de Taine sur Mme d'Aulnoy.

VANVINCQ.

—

Chapitres nobles de dames chanoinesses (XXXII, 483; XXXIII, 58, 542). — Un petit volume fort rare imprimé à Paris vers 1782: *La France chevaleresque et chapitrale*(?) donne le nom de tous les chapitres en France. En Lorraine, il y en avait quatre: Bouxières, Epinal, Poussay et Remiremont; dans les Évêchés: Frauloutre et Saint-Louis-de-Metz; en Alsace: Andlau, Masevaux et Ottmarsheim, etc.

L'EX-CAR.

—

Les prisonniers de Saint-Florent étaient-ils républicains ou vendéens? (XXXII, 556; XXXIII, 104, 269, 380, 620). — Je ne connais pas l'église de Saint-Florent-le-Vieil, sinon pour l'avoir aperçue de loin, dans le trajet de Nantes à Angers, dominant les belles rives de la Loire; mais un auteur angevin, qui passe pour l'exactitude même, M. Célestin Port (*Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*) en parle comme d'un *vaste* édifice, à la *vaste* nef d'aspect nu et délabré. Je crains donc que M. Dieuaide se trompe quelque peu en supposant qu'elle est « grande tout au plus comme une chapelle. » — Quant à l'abbaye, il doit être également mal informé, quand il la dit « abandonnée par ses moines, vers l'an 1000 », car ce sont les moines bénédictins de ce monastère qui reconstruisirent, pour la plus grande partie, l'église abbatiale dont on vient de parler, aux environs de 1700.

« Vaste église » ne peut s'entendre évidemment que d'un édifice destiné au moins à 15 ou 1800 fidèles, et dans lequel il ne devait pas être difficile d'*entasser* un nombre double de prisonniers. — Les bâtiments de l'abbaye (qui n'étaient nullement des masures ruinées antérieures à l'an 1000), pouvaient bien en recevoir encore un nombre respectable. Mais je ferai surtout observer à notre confrère que, à la guerre, on fait comme on peut, que souvent on couche à la belle étoile, et qu'il n'y a pas de raison pour que les prisonniers aient un traitement privilégié. — Si donc la place avait manqué pour abriter ceux de Saint-Florent dans l'église ou dans les bâtiments de l'abbaye, je ne vois pas pourquoi on ne les eût pas tout simplement installés dans les cours et autres dépendances.

P. DU GUÉ.

*
* *

— J'espère que mes collègues me pardonneront d'intervenir encore une fois dans ce débat, pour apporter quelques documents que je crois utiles à dissiper les derniers (?) doutes de M. Dieuaide. Parmi ces documents, l'auteur de la question vient d'en indiquer un certain nombre, mais sans en donner le texte, ce qui est un malheur; car, s'il eût eu ce texte sous les yeux, je ne doute pas un instant qu'il n'aurait eu aucun besoin de s'éclairer davantage. Et d'abord voici le décret de sursis dont il parle (XXIII, 621):

LOI QUI SURSEOIT A L'EXÉCUTION DU JUGEMENT DE LA COMMISSION MILITAIRE, ÉTABLIE AU MANS, QUI CONDAMNE A MORT LA VEUVE BONCHAMPS.

Du 23e jour de vendémiaire, l'an IIIe de la République française une et indivisible.

La Convention Nationale, après avoir entendu la pétition des volontaires habitant la commune de Nantes, qui demandent la revision du procès de la veuve Bonchamps, condamnée à mort par jugement de la Commission militaire, établie au Mans, à la suite des armées réunies de l'Ouest et des Côtes de Brest, le 17 germinal dernier, laquelle veuve Bonchamps n'a pas été exécutée étant enceinte; ils exposent qu'elle a sauvé la vie aux pétitionnaires et à 6,000 patriotes, au mois d'octobre 1793 (vieux style), que les rebelles voulaient fusiller.

Renvoie la pétition au Comité de législation, qui en fera son rapport dans les trois jours, et cependant ordonne qu'il sera sursis à l'exécution du jugement.

Visé par le représentant du peuple inspecteur aux procès-verbaux,

Signé: MONNEL.

Collationné à l'original par nous, président et secrétaires de la Convention Nationale.

A Paris, le 23 vendémiaire, l'an IIIe de la République une et indivisible,

CAMBACÉRÈS, *président*.

ESCHASSERIAUX jeune, BOISSY. *secrétaires.*

Pour copie conforme. la Commission des administrations civiles, police et tribunaux,

Le chargé provisoire,
DUMONT.

La pièce sur laquelle est prise cette copie, figure dans la collection du regretté Dugast-Matifeux, dont les sentiments anti-royalistes étaient bien connus.

Nulle part, le mot *notamment* ne s'y trouve, comme l'avance M. Dieuaide.

Je ne sais vraiment où notre collègue a pu trouver ce mot, alors qu'il n'est pas même question de Saint-Florent dans ce décret. Il ne l'a pas trouvé davantage dans celui de mise en liberté, du 29 nivôse an III (18 janvier 1795), rapporté au *Moniteur* et à la *Réimpression* (XXIII, 253), j'en veux seulement citer le considérant qui intéresse le point en discussion.

Le reste n'a pas trait à la question spéciale qui nous occupe; d'ailleurs, M. Dieuaide et ceux de nos collègues qui douteraient de mon affirmation, pourront facilement se reporter au texte intégral. Voici le considérant intéressant :

Considérant qu'il est prouvé que la citoyenne Bonchamps à la suite d'une action, a sauvé la vie à un grand nombre de patriotes.....

Tant qu'à faire, mon incrédule collègue aurait eu plus beau jeu en s'appuyant sur ces deux textes, de nier plus fermement encore qu'il ne faisait au début, la présence de prisonniers patriotes à Saint-Florent, le 18 octobre 1793. Mme de Bonchamps pouvait tout aussi bien les avoir sauvés ailleurs? Il est vrai qu'à cette opinion j'aurais pu répondre en produisant la lettre que voici, encore inédite actuellement (10 juin 1896), et qui m'est obligeamment communiquée par M. Leroux-Cesbron, arrière petit-fils du conventionnel Lofficial, l'un des pacificateurs de la Vendée, auquel elle est adressée. Elle est de la main d'Haudandine :

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ — INDIVISIBILITÉ

Les républicains qui ont été prisonniers dans la Vendée, délivrés à Saint-Florent, le 18 octobre 1793 (vieux stile) (*sic*).

Citoyen Représentant,

Nous venons de recevoir la lettre obligeante et fraternelle que vous nous avez adressée, et jugeant de votre cœur par le nôtre, nous comptions sur votre humanité et votre justice, et notre espoir n'a pas été trompé.

Achevez votre ouvrage, citoyen représentant, la veuve Bonchamps mérite, à tous égards, que vous vous intéressiez par continuation à son sort.

Il n'existe dans la procédure aucune charge contre elle, aucun témoin; on a sans doute supposé que femme de Bonchamps, elle devait être coupable.

Malheureusement, à l'époque où son jugement fut prononcé, nous ne fûmes pas appelés, nous n'en fûmes pas même instruits; certainement d'après les réclamations et le témoignage de six mille patriotes sauvés par elle, les juges n'auraient pu douter de son attachement à la République et auraient prononcé en conséquence.

Nous attendons, citoyen représentant, avec la confiance que de francs républicains auront toujours dans la justice et la bienfaisance nationale, la décision du Comité de législation, sur le compte de la veuve Bonchamps.

Nous espérons que vous voudrez bien être près de lui l'organe de nos sentiments, comme vous avez déjà bien voulu l'être près de la Convention nationale :

Salut, Union, Liberté, Fraternité.

Au nom de six mille patriotes

HAUDANDINE; PARIE-MAUCOMBLE; VIEL; ROMAIN; PAINPARAY jeune; GODARD. sergent-major de la 6e compagnie du 3e bataillon de l'Orne; GODARD jeune. caporal au 3e bataillon de l'Orne; DUFOUR, gendarme; DECHAUME; MONNIER; BERTHÉLEMY; TAUPIER.

Nantes, 5 Brumaire, an troisième.

Notre adresse : chez HAUDANDINE.

Cette pièce, avec beaucoup d'autres, doit être utilisée prochainement dans une étude sur la marquise de Bonchamps.

On jugera sans doute que l'affirmation est bien nette, qu'elle vient bien des *républicains* eux-mêmes, *prisonniers à St-Florent et délivrés le 18 octobre 1793.* Comme elle est datée du 5 Brumaire an III (28 octobre 1794), on ne peut pas dire que les républicains enfermés dans l'abbaye de St-Florent aient tous fidèle-

ment suivi « le même mot d'ordre : le silence », ainsi que le veut M. Dieuaide (*Intermédiaire*, XXXII, 557). C'était, je le reconnais, le mot d'ordre donné par Merlin dans son rapport du 19 octobre 1793, à la Convention :

Ces lâches ennemis de la nation, écrivait-il, ont, à ce qui se dit ici, épargné plus de quatre mille des nôtres, qu'ils tenaient prisonniers. Le fait est vrai, car je le tiens de la bouche même de plusieurs d'entre eux. Quelques-uns se laissaient toucher par ce trait d'incroyable hypocrisie. Je les ai pérorés, et ils ont bientôt compris qu'ils ne devaient aucune reconnaissance aux Brigands. Mais comme la nation n'est pas encore à la hauteur de nos sentiments patriotiques, vous agirez sagement en ne soufflant pas mot sur une pareille indignité. Des hommes libres acceptant la vie des esclaves! Ce n'est pas révolutionnaire. Il faut donc ensevelir dans l'oubli cette malheureuse action. N'en parlez pas, même à la Convention. Les brigands n'ont pas le temps d'écrire ou de faire des journaux. Cela s'oubliera, comme tant d'autres choses.

(Th. Muret : *la Vendée*, I, 336-337.)

Du même coup je trouve l'explication du silence gardé à la Convention par *Barère*, sur la délivrance des prisonniers *républicains* par les *Vendéens*, silence qui a paru précédemment étonner M. Dieuaide; Barère, mieux que les volontaires nantais, a suivi le conseil de Merlin, il n'a pas « soufflé mot sur une pareille indignité. »

Je ne sais vraiment s'il est besoin de revenir sur le rapport des conventionnels Bourbotte, Turreau, Choudieu et Francastel, du 21 octobre 1793, lu à la séance de la Convention du 23. M. Dieuaide, toujours sans donner le texte de ce rapport, écrit qu'il porte « que le nombre des prisonniers *vendéens* rendus à la liberté s'élevait à plus de 8,000 ». Voici le passage dont il s'agit; dans une pareille controverse, les textes invoqués par le contradicteur sont la meilleure réponse à lui faire!

Parmi tant d'avantages, citoyens nos collègues, il en est un qui fait éprouver à nos cœurs une jouissance douce et qui plaît à l'humanité; indépendamment de tous les prisonniers délivrés à Mortagne, Châtillon, Cholet et Beaupréau, nous en avons arraché des bras de l'ennemi 5,500 à St-Florent; ces malheureuses victimes se sont jetées dans les bras de leurs libérateurs, qu'ils baignaient des larmes de la joie, de la reconnaissance, et d'une voix affaiblie par plus de cinq mois de supplice; les premières paroles qu'ils proféraient en nous voyant étaient les cris de *Vive la République!* Le nombre de tous ceux qui ont été rendus à la liberté depuis huit jours s'élève à plus de huit mille.

Je ne sache pas que les prisonniers délivrés à Mortagne, Châtillon, Cholet et Beaupréau, après la prise de ces villes par les patriotes, ni ceux « arrachés des bras de l'ennemi » à St-Florent aient pu être autre chose que des républicains; ils n'ont laissé d'ailleurs aucune illusion sur ce point, puisque leurs premiers cris, cris de joie et de reconnaissance, ont été : *Vive la République!* La simple lecture de ce texte suffit à prouver que M. Dieuaide se trompe.

H. BAGUENIER DESORMEAUX.

—

Chevron de sable (Armoiries portant un) XXXIII, 558; XXXII, 582). — Il a été retrouvé dernièrement à Houdeng (Hainaut) deux anciennes pierres tumulaires provenant de l'abbaye de l'Olive sous Mariemont-Morlanwelz; elles sont déposées chez M. l'ingénieur Edmond Peny, secrétaire général de la Société charbonnière de Mariemont, un érudit qui fouille actuellement, avec une rare intelligence, les ruines de cette abbaye brûlée en 1794; l'une de ces dalles porte les armoiries suivantes :

De..... à un chevron de....., accoté en chef de deux étoiles de..... et en pointe d'un croissant de.....

ce qui paraît appartenir à la famille liégeoise des de Thier de Polleur, sauf avis contraire.

CLÉMENT LYON.

—

Bouillons pointus (XXXIII, 201, 513). — Vu la manière dont se terminait l'instrument, l'expression n'a rien de bien singulier. M. L. B. trouvera sur ce sujet, d'un intérêt assez médiocre, beaucoup de renseignements dans une brochure publiée en 1878 (Damascène Morgand et Fatout, in-8° de 125 pages) : *L'Instrument de Molière*, traduction du

traité de *Clysteribus*, de Reynier et Graaf. M. L. B. manifeste une curiosité difficile à satisfaire en demandant quels illustres personnages se servaient du mot et de la chose. Je le renvoie aux *Mélanges* de Vigneul-Marville et à sa dissertation sur les poètes tragiques, les poètes comiques et les élégiaques.

POGGIARIDO.

—

Livre sur l'organisation de la justice avant 1790 (XXXIII, 208). — L'organisation de la justice variait considérablement suivant les provinces, et je ne crois pas qu'un ouvrage *général* ait été publié sur cette question. *L'Histoire du droit et des institutions de la France*, de M. Glasson, ouvrage en cours de publication, viendra peut-être un jour combler cette lacune.

On peut consulter, pour la Flandre :

G. M. L. Pillot. *Histoire du Parlement des Flandres*. Douai, 1849-1850, 2 vol. in-8°.
A. E. Gheldolph. *Histoire administrative et constitutionnelle des villes et chatellenies d'Ypres, Cassel, Bailleul et Warneton jusqu'à l'an 1305*. Paris, 1864, in-8°.
Statistique archéologique du département du Nord. Lille et Paris, 1867, 2 vol. in-8°.

L. DE LESDAIN.

—

Quels sont les faiseurs de généalogies à prix d'argent? (XXXIII, 291, 600). — Il est évident que beaucoup de généalogies anciennes manquent de sincérité et qu'à prix d'argent on en créait de toute pièce avec les rattachements les plus illustres et les moins probants; aussi la malice populaire avait-elle appliqué à ces faussaires le dicton : « Menteur comme un généalogiste ». Se créer des aïeux a toujours été le fait de certains parvenus fascinés par une trop rapide élévation, par une soudaine fortune.

Que d'entreprises *commerciales* se sont créées dans le but d'exploiter ces prétentions inavouables, depuis les marchands de décorations, de diplômes d'académies fantastiques, jusqu'au marchand de faux titres parcheminés, de généalogies en l'air, d'armoiries, de portraits de famille.

Dans le passé, nous avons eu en Belgique le triste exemple de deux faussaires de l'espèce, les frères Pierre-Albert et Jean de Launay, hérauts d'armes du duché de Brabant.

L'histoire de leurs procès (1643-1687), avec notes et pièces justificatives, entre autres une liste de certificats de noblesse, a été faite par feu M. L. Galesloot, chef de section aux archives générales du royaume (Bruxelles, T. J. Arnold, 1866).

Si la célébrité est une chose désirable, dit-il, ce n'est pas celle assurément que l'on acquiert par des talents pervertis, appliqués au mal. Tel est pourtant le genre de célébrité que se sont fait les deux frères et hérauts d'armes, Pierre-Albert et Jean de Launay, les bêtes noires, si je puis m'exprimer ainsi, des généalogistes et des amateurs de l'art héraldique de notre pays. Nés avec d'heureuses dispositions, favorablement placés dans le monde, ils auraient pu y figurer dignement et laisser une réputation légitime d'habileté dans la carrière qu'ils avaient embrassée, mais un penchant irrésistible à la fraude les fit dévier de la bonne voie et conduisit l'un d'eux à l'échafaud.

Voir :

Borel de Hauterive : *Archives du collège héraldique de Belgique*, t. II, p. 109;
Baron de Reiffenberg : *Revue historique de la noblesse*, t. II, p. 163 et l'*Annuaire de la Bibliothèque royale de Bruxelles*, année 1842, p. 227;
Baron de Stein d'Altenstein : *Annuaire de la noblesse de Belgique*, année 1855, p. 285;
Archives générales du royaume (conseil privé et conseil de Brabant).

La plus grande faute de Pierre-Albert de Launay fut d'avoir voulu se rattacher à une famille de son nom qui existait en Bretagne et par laquelle, non content de s'allier à d'autres familles considérables, il prétendait remonter jusqu'au duc de Bretagne. Jean de Launay, lui, ne se contenta pas de se fabriquer des titres personnels, il en délivra de faux à bon nombre de gens et il se les fit grassement payer. Fugitif, il fut condamné par contumace au dernier supplice; réfugié en Hollande, il y vendit encore de faux titres; fixé plus tard à Tournai, il fut nommé héraut d'armes du Tournaisis conquis par la France, ce qui est inconcevable en présence de l'arrêt du Conseil de Brabant dont l'existence ne pouvait

être ignorée. Là, ses nouvelles fourberies furent tellement graves que le Parlement de Tournai le condamna à mort et il y fut exécuté le 17 mai 1687, âgé de 63 ans.

De nos jours, que de marchands de vanités n'avons-nous pas connus ! Jean-Baptiste Reitstap, de Gouda, par son *Armorial général de l'Europe*, dont la première édition paraît avoir été faite d'après des sources anciennes, mais dont les autres furent lancées par souscription de cent francs, moyennant quoi chacun pouvait y introduire ses prétendues armoiries et les armoiries imaginaires d'alliés; les publications de de Magny et de Bachelin-Deflorenne, sous le titre de *Nobiliaire, d'Armorial de France*, etc., où chacun put introduire sans contrôle et moyennant finances, d'abracadabrantes généalogies dont on ne pourrait pas prouver un seul chaînon, une seule alliance, une seule armoirie. Je connais une personne d'extraction absolument plébéienne qui, dans une des dernières éditions de Reitstap, se donne, pour elle et ses alliés, toutes espèces d'armoiries; qui, dans un recueil français de généalogies nobiliaires, se crée de toute pièce une fantastique généalogie où elle cite audacieusement comme source armoriale Reitstap et, dans un second recueil généalogique, cite non seulement Reitstap, mais le premier recueil et fait commencer son œuvre de mensonges par un prétendu ancêtre qui se serait signalé aux croisades, et qui porte sérieusement le chiffre chronologique XII, pour faire supposer qu'on en connaissait encore onze avant lui, de sorte qu'elle pouvait remonter ainsi à l'époque de Charlemagne.

CLÉMENT LYON.

* * *

Il existait dans le fonds Clairambault, à la Bibliothèque nationale, un manuscrit intitulé : *Catalogue des noms de familles soubçonnées d'avoir fait faire des faux titres par Pierre Bar et autres*. Ce volume, dit Ludovic Lalanne dans son *Dictionnaire historique* de la France 1877, p. 178, pouvait intéresser trop de gens; il a disparu.

Emmanuel Théodose de la Tour, cardinal de Bouillon, prétendant faire remonter les de la Tour à Alfred Ier, duc d'Aquitaine, fils de Guillaume Ier, comte d'Auvergne, chargea Jean-Pierre de Bar, secrétaire de Jean du Bouchet, d'établir cette généalogie. Celui-ci prétendit avoir trouvé dans les papiers de son maître d'anciens titres détachés d'un cartulaire de Saint-Julien-de-Brioude, justifiant les prétentions du cardinal. L'authenticité de ces titres fut contestée. On publia à Cologne une brochure intitulée : *Pièces pour et contre la maison de Bouillon avec des remarques*.

Emmanuel Théodose fit soumettre les documents à l'examen d'E. Baluze, professeur royal de droit canon à l'Université de Paris, à J. Mabillon et à Th. Ruynard, religieux bénédictins de Saint-Maur. Tous trois conclurent à l'authenticité, mais la querelle n'en fut point pour cela terminée.

On se mit à colporter des couplets satiriques, tels que ceux-ci :

I

Seigneur, votre origine,
Dit Bouillon ou Babin,
Est-elle bien divine ?
Le monde est fort malin,
Eussiez-vous comme moi, séduit tous les [chapitres,
Baluze et Mabillon,
Don, don,
On vous disputera,
La, la,
Votre nom et vos titres.

II

Dans le coin d'une étable,
Mabillon gémissant,
Disait : Je suis la fable
Du monde médisant.
Si Bouillon m'a séduit avecque sa no- [blesse,
Vous savez la raison,
Don, don,
Pourquoi j'ai fait cela,
La, la
Excusez ma faiblesse.

La faiblesse en question était d'avoir reçu un bénéfice du cardinal de Bouillon.

Quant à Jean-Pierre de Bar, les chartes qu'il avait fournies à l'appui de la généalogie du cardinal de Bouillon ayant été déclarées l'œuvre d'un faussaire, il fut condamné par arrêt rendu à la Chambre de l'Arsenal, le 11 juillet 1704, à la prison perpétuelle.

SERANIANA.

***

— Les faiseurs de généalogies ne datent pas d'hier. Ils étaient vivement poursuivis aux XVIIe et XVIIIe siècles. Pour s'en faire une idée, il suffit de parcourir les archives de la Bastille. Il y aurait même un intérêt historique réel à rechercher toutes les condamnations, relativement aux actes délictueux de cette nature, ou tout au moins à signaler les ouvrages qui en parlent. Sur ce point, nous faisons appel à la perspicacité de nos aimables collaborateurs.

GÉNÉRAL JUNG.

—

Existe-t-il un recueil illustré d'anciennes plaques de cheminées, soit en dessins, soit en gravures? (XXXIII, 291, 629). — Je n'en connais pas, mais au point de vue héraldique surtout, il serait souhaitable qu'on ne laisse pas perdre ces sources précieuses. Il existe encore des quantités considérables de taques de foyer armoriées. En Belgique, dans toutes les provinces, tant wallonnes que flamandes, un appel pourrait être utilement fait par la voie de la presse pour obtenir des particuliers la communication soit de leur dessin, soit de renseignements familiaux qui s'y rattachent.

Un recueil de ce genre serait précieux pour l'histoire des familles qui ont été jadis en possession d'armoiries. Cela complèterait l'œuvre de conservation des anciennes pierres tumulaires armoriées qui existent aujourd'hui un peu partout.

CLÉMENT LYON.

—

Inscriptions et devises horaires (XXXIII, 293, 630). — Au château de Bommershoven (pays de Liège), sur un cadran solaire en bronze de l'époque Louis XVI, entre les rayons qui vont du style aux heures :

Unam time.

Sous les heures et devant celui qui consulte le cadran, cet hémistiche de Virgile (*Géorgiques*, livre I, vers 463-464) :

..... *Solem quis dicere falsum*
Audeat ?...

De l'autre côté du style, au haut du cadran, est gravé un soleil à figure pleine et réjouie, dardant des rayons et au-dessous, sur un listel :

Recreo dum resurgo.

IKSE.

***

— Inscription sous l'horloge du palais municipal de Palerme :

Pereunt et imputantur.

H. H.

***

— A Philadelphie North, 11th Street, j'ai lu au-dessus d'un carillon particulier cette devise :

Time and tide wait for no men.

A. MARTIN.

—

Ex-libris d'écolier (XXXIII, 294, 632).— Les huit vers cités par M. Clément Lyon à la colonne 632 du même volume se continuent comme suit :

. . . .
Dont la voix indique
Longum studium,
Et si l'on réplique,
Subito pensum!

V. A. T.

***

— Les huit vers mi-partie français, mi-partie latins..... de cuisine, que cite M. Clément Lyon, sont un fragment d'une chanson de collégiens que j'ai sue en entier vers 1868, à l'heureux âge où je déclinais *cornu*, la corne, mais que, hélas ! j'ai à peu près entièrement oubliée. Voici tout ce que je me rappelle :

Voici les vacances
Denique tandem.
Et les pénitences
Habebunt finem.
Ces pions intraitables
Vultu barbaro
S'en iront au diable
Gaudio nostro.
Cette maudite clochette
Voce sinistra
Qui sans cesse répète
Piger, labora...

Et cela continuait ainsi pendant 30 à 40 vers. Tous les élèves du petit collège de Courdemanche (Sarthe), aujourd'hui disparu, connaissaient cette chanson et ne se faisaient pas faute de la chanter, à la fin de juillet, même au nez de « ces pions intraitables ». Il est curieux d'en retrouver un fragment en Belgique, sous la forme peu compréhensible d'ex-libris.

M. Sensim émet des doutes sur la vitalité de la *Revue des traditions populaires*. Notre collègue M. P. Sébillot, qui la dirige avec un talent si soutenu, pourra calmer ses appréhensions et lui donner les nouvelles les plus rassurantes quant à la prospérité de la *Revue* et de la Société des traditions populaires, dont elle est l'organe officiel.

IATROS.

—

Georges-François Mareschal, marquis de Bièvre (XXXIII, 327, 665). — Georges-François Mareschal, marquis de Bièvre, était l'arrière-petit-fils de Georges-Mareschal, seigneur de Bièvre, premier chirurgien de Louis XIV, fondateur de l'ancienne Académie royale de chirurgie, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, auquel le roi accorda des lettres de noblesse, le 7 décembre 1707.

Bièvre est un village situé dans le canton de Palaiseau (Seine-et-Oise): la châtellenie de Bièvre possédée par la famille de Georges-François depuis quatre générations, fut érigée en sa faveur en marquisat par lettres patentes du 7 juin 1770. Le marquis de Bièvre ne se maria pas: la famille Mareschal de Bièvre est actuellement représentée par la descendance de l'oncle paternel de Georges-François.

La comédie *Les Réputations* n'a été réprésentée pour la première fois que le 23 janvier 1788: elle n'a pu être imprimée que postérieurement à cette date.

M. B.

Même réponse : F. M.

—

Quel est le poëte ? Quel est le galetas ? (XXXIII, 401, 678). — Les vers cités par mon collègue Onocrotalus sont du marquis de Villette; ils sont les premiers d'une pièce satyrique composée sur le sallon (*sic*) des tableaux de 1777 (*Poësies satyriques du XVIII° siècle*, Londres 1782, 2 vol. in-8°, page 151 du tome II):

Jeunes morveux bien vernissés,
Vieux barbons à mine enfumée...
Voilà les tableaux entassés
Sous l'angar de la Renommée;
Et selon l'ordre et le bon sens,
Tout s'y trouve placé de sorte,
Qu'on voit l'abbé Terray dedans,
Et que Sully reste à la porte.

A. DIEUAIDE.

—

L'abbé de Rancé (XXXIII, 408, 640). — Une des plus anciennes collections d'autographes, celle du dramaturge Guilbert de Pixérécourt, vendue en novembre 1840, avait une lettre signée du célèbre abbé (La Trappe, 29 juillet 1694). Une page (*Lettre affectueuse, rare*). Elle fut adjugée pour 7 fr. 75 !

L'EX-CAR.

—

Supplice de la roue sur une faïence (XXXIII, 444). — Cette peinture est-elle bien du temps? Depuis qu'un ami de Champfleury m'a assuré que la fameuse peinture *à la Guillotine* était toute moderne, j'éprouve un grand doute pour tous les plats de ce genre.

L'EX-CAR.

—

Un mot de Berryer (XXXIII, 482). — Les paroles que recherche notre confrère me paraissent celles que prononça Berryer, le 16 juillet 1851, au cours de la mémorable discussion sur la Révision de la Constitution. — Voici le texte demandé, précédé de quelques extraits indispensables pour apprécier l'ensemble de ce magnifique mouvement oratoire :

Eh ! mon Dieu ! voulez-vous que je vous fasse ma confession ?...

Je suis sorti du collège au bruit du canon d'Iéna; et quelle tête n'eût pas été enivrée alors ! Mais j'ai réfléchi... J'ai senti le despotisme, et il m'a été odieux...

... Oui, j'ai senti le despotisme, et pour moi, il a gâté la gloire.

Et puis, j'ai vu l'infidélité de la victoire; j'ai vu l'étranger amené par nos revers jusqu'ici !...

Oh ! alors, j'ai compris, que, malheur aux nations dont l'existence, dont le gouvernement, dont la constitution a pour base ou la mobilité des passions populaires qui conduit aux hontes du Directoire, ou l'autorité immense du génie d'un grand homme qui conduit à d'éclatantes victoires, à d'immenses succès, mais aussi à d'affreux revers... Ah ! j'ai compris alors la nécessité d'un principe !

Oui, j'ai voué ma vie à cette conviction, que j'ai embrassée sous la leçon de l'expérience ; oui, j'ai eu foi dans la puissance d'un principe pour conserver, maintenir, développer, agrandir, rendre puissante la société humaine...

J'ai été royaliste alors, royaliste national, royaliste (passez-moi le mot, ne riez pas, car vous blesseriez par des rires le plus vrai, le plus profond, le plus sincère de mes sentiments), *royaliste parce que je suis patriote, très bon patriote.*

Je remercie mon confrère de m'avoir fait relire ces pages où la splendeur de l'éloquence est égalée par celle du caractère, où l'on n'entend pas seulement l'orateur incomparable, mais l'homme qui avait pris pour devise : *Credidi, propter quod locutus sum.* — « C'est du Mirabeau », s'écriait de son siège le président Dupin, et ce n'était pas trop dire.

P. du Gué.

—

Famille du général Marceau (Quelqu'un de la) a-t-il habité la Nièvre? (XXXIII, 489). — Il existe dans la Nièvre et en particulier à La Roche-Millay, canton de Luzy, plusieurs familles Marceau. Un membre d'une de ces familles est actuellement chef de division à la préfecture de la Nièvre, mais je ne lui ai jamais entendu dire que sa famille eût quelque lien de parenté avec celle du général de ce nom. Dans tous les cas, ce nom est ancien dans notre pays.

Lu. G.

—

Le Loto (XXXIII, 492). — Sous le Consulat, le maire de Metz, ancien capitaine de dragons sous Louis XVI, lança un arrêté défendant ce jeu dans les cafés, comme entraînant des pertes d'argent trop considérables. — Son exemple fut suivi par d'autres maires de la République.

L'Ex-Car.

* * *

— Voir l'*Intermédiaire* (XIV, 772 ; XV, 25).

Le Portier de l'Intermédiaire.

—

Guerre de Vendée. — Le général Lemoine (XXXIII, 525). — Voici l'acte de naissance du général Lemoine :

Extrait de l'un des registres des actes de naissances de la ville de Saumur, pour l'année mil sept cent soixante-quatre :

Le vingt-trois novembre mil sept cent soixante-quatre, a été baptisé par nous, prêtre soussigné, Louis, né de ce jour, fils du sieur Maurice Lemoine, marchand, et de demoiselle Françoise Corbineau, son épouse.

A été parrain monsieur Louis Corbineau, prêtre, chapelain de cette église.

Le père présent, demoiselle Anne Corbineau, épouse du sieur Charon, tante, monsieur Jean Gaullard, ecclésiastique, et autres soussignés.

Signé : Corbineau, prêtre, chapelain, Anne Corbineau, Marie Charon, Lemoine et Fontaine, prêtre.

Notre collègue, M. Clément Lyon, trouvera des renseignements intéressants sur le général Lemoine, dans le *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, de M. C. Port, tome II, 498 et 499, v°, *Lemoine* (*Louis*), et 530, v° *Les Loges*.

Je possède sur la biographie du général, un petit dossier tout moderne, dans lequel on trouve moyen de mêler à sa vie quelque peu celle d'un militaire appelé Le Moyne. Je tiens ce dossier à la disposition de notre collègue, s'il le désire.

H. Baguenier Desormeaux.

* * *

— Il servit jusqu'en 1790 dans le régiment de Brie. En 1791, les volontaires de Saumur le nommèrent lieutenant-colonel du 1er bataillon de Maine-et-Loire. Il alla renforcer la garnison de Verdun où il se distingua, ainsi qu'au siège de Maëstricht et au combat de Nerwinde. Le 3 nivôse an II, il fut nommé général de brigade et envoyé à l'armée des Pyrénées-Orientales sous les ordres d'Augereau, puis à l'armée de l'Ouest, commandée par Hoche, où il prit part à l'affaire de Quiberon. Là il fut chargé d'établir une commission pour

juger les prisonniers. La plupart de ceux qu'il avait nommés ayant refusé, il ordonna de battre la générale et annonça aussitôt qu'il ferait fusiller le premier militaire qui oserait encore refuser.

M. Joseph Denais a publié en 1873, chez Bachelin, sous le titre : *Les Victimes de Quiberon*, la liste authentique de tous les Chouans qui ont été passés par les armes, d'après une copie du rapport officiel du général Lemoine.

Nommé divisionnaire le 21 nivôse an IV, Lemoine fut désigné pour faire partie de l'expédition d'Irlande, mais cette campagne n'ayant pu être exécutée après trente-cinq jours de navigation, il fut envoyé à l'armée de Sambre-et-Meuse Il prit aussi part avec sa division à l'affaire du 18 fructidor, et en 1799 il partit pour l'Italie, où il donna de nouvelles preuves de courage. Au combat de Terni, à la tête d'un seul régiment, il défit un corps de 6,000 Napolitains.

Après la paix de Lunéville, le 9 février 1801, Lemoine rentra dans ses foyers et y resta dans une inactivité complète jusqu'en 1812, où Napoléon lui donna le commandement de Wesel. En 1814, il défend Mézières assiégé par les Saxons, et là il signa un traité en vertu duquel il sortit de la citadelle avec toute la garnison, tambour battant et mèche allumée.

Le 32e *Bulletin de l'Amateur de Livres*, de la librairie Alex. Môre, 11, rue Guénégaud, que je viens de recevoir, renferme sous le n° 3018, p. 34, le *Mémoire adressé à S. E. le Ministre de la Guerre, sur la défense de la place et citadelle de Mézières*, par le lieutenant-général Lemoine. Paris, 1815, in-8°, 88 pages.

Louis XVIII nomma, en 1817, le général Lemoine chevalier de Saint-Louis; il quitta cette même année définitivement le service. UN LISEUR.

*
* *

— Une assez longue notice lui est consacrée dans la *Galerie historique des contemporains* ou *Nouvelle Biographie*. — Bruxelles, Wahlen et Cie, 1819, tome VI, page 239.

On peut également consulter, au sujet de ce général, les *Mémoires de Barras*, t. II, p. 19; t. III, p. 26, 40.

Et surtout les *Mémoires du général Thiébault*, t. II, p. 275, 294, 302 à 334, 348 à 357, 405, 429, 442, 452; t. V, p. 28, 36 et 37. H. T.

La première arme à répétition (XXXIII, 529). — Guillaume Celthoff ou plutôt Kalthoff semble bien être l'inventeur de la première arme à répétition, s'il faut en croire les payements importants qui lui ont été faits par ordre du Roi, et dont M. Fernand Mazerolle a trouvé la trace dans un compte de l'Epargne de 1639 (Voyez la *Correspondance historique et archéologique*, t. III, p. 47).

GOMBOUST.

Même réponse : G. DUVAL.

—

Le peintre Albrier et le graveur Blanchard (XXXIII, 563). — Le peintre Albrier était un élève de Regnault. — Il est né à Paris dans le IVe arrondissement, en 1791. Il exposa à divers salons depuis 1819 jusqu'en 1836, année de son dernier envoi par une *Léda*. Le *Daphnis et Chloé* est un envoi de 1822; il accompagnait un *Aminte délivrant Sylvie*. Il y a de lui dans les galeries de Versailles le *1er Chapitre de l'ordre de la Toison d'or*. Son œuvre a été gravée par Mme Couet, Blanchard, Pauquet et Huet. Plusieurs lithographes l'ont aussi reproduite, parmi lesquels on trouve le nom de Vitasse qui, peut-être était sa femme (Olympe Vitasse), de quatre ans moins âgée que lui. Il avait son atelier au rez-de-chaussée de la rue Singer, 7, à Passy; on y pénétrait facilement et voici pourquoi : Albrier, sur la fin de sa vie, comme beaucoup de peintres de talent, vendait peu ou mal sa peinture; son style mythologique et son faire se trouvaient démodés et luttaient difficilement avec l'école réaliste qui naissait. Ce fut lui qui inonda alors le marché de la peinture avec les *fausses têtes de Greuze* qui se trouvent actuellement dans les petites collections. On peut aujourd'hui *débiner le truc* puisque la divulgation ne peut faire aucun tort à sa bourse. Sur un châssis du temps, avec des jus, des vernis, de l'exposition au soleil pour le faire craqueler dans son petit jardin, une *délicieuse tête de Greuze* était mûre au bout de trois ans. Albrier l'accrochait sans prétention au milieu de ses études.

— Tiens! vous avez là un Greuze? disait le visiteur.

— Je ne sais pas, mâchonnait Albrier avec insouciance, en continuant de travailler à son chevalet.

— Mais si ! c'est un Greuze ! voulez-vous vous en défaire ?

— Tout est à vendre ici.

— Combien ?

Albrier faisait un bon prix.

— Là ! vous voyez bien que c'est un Greuze !

— Dam ! c'est ce que je l'estime.

L'amateur emportait sa toile et Albrier ouvrant une armoire, raccrochait une autre *délicieuse tête de Greuze*.

Peut-être avait-il un Elie Magus pour lequel il travaillait; dans tous les cas, on en trouvait un peu dans tous les coins. J'ai vu une *délicieuse tête* parmi les chapeaux dans la vitrine d'une marchande de modes de la Grand'rue, avant l'annexion de Passy.

— C'était dans la chambre de grand-maman, disait la marchande, et on m'a dit que ça avait de la valeur.

Albrier est mort dans son petit atelier à 68 ans, le 7 mars 1863.

Blanchard, qui a gravé la *Chloé*, n'est né ni en 1805, ni en 1819, mais en 1792 et est mort en 1849; on l'appelait l'Aîné, parce que le Jeune, son fils, est celui qui est né en 1819. — Le premier a eu une médaille de 2e classe en 1831. Son premier envoi au Salon a été précisément cette *Chloé*, en 1827. Cette gravure qu'on voyait fréquemment, il y a trente ans, exposée chez les marchands du quai Voltaire, en a disparu; elle portait pour titre : *La leçon de flûte*. Blanchard a exposé au Salon presque tous les ans ou tous les deux ans jusqu'en 1845; son œuvre très nombreuse, très connue, très populaire, s'est trouvée sous les yeux dans les salons de la bourgeoisie du règne de Louis-Philippe.

Blanchard, le Jeune, né en 1819, son fils et son élève, a eu une 3e médaille en 1843, une 2e en 1847 et une 1re en 1857; légionnaire en 1861. — Peut-être vit-il encore.

Quant au Blanchard, né en 1805, c'est un peintre élève de Gros.

G.

Même réponse : E. GANDOUIN.

—

Le service des ambulances, pendant la guerre franco-allemande (XXIII, 564). — M. le docteur Tardieu, médecin consultant au Mont-Dore (Puy-de-Dôme), ex-chirurgien en chef dans une ambulance du palais de l'Industrie, à Paris, a publié une brochure remarquable sur ladite ambulance, qui se trouva à Raucourt, près de Sedan.

Z 2***.

***

— Voir :

Journal d'une Infirmière pendant la guerre de 1870-71, *Sarrebruck, Metz, Cambrai.* Paris, H. Plon, 271 pp.

C. RAMBAUD (L'abbé). *Siège de Metz. Journal d'un aumônier.* Lyon, P.-N. Josserand, 1871, 200 pp.

GUSTAVE NADAUD. *Mes notes d'infirmier.* Paris, H. Plon, 1871, 169 pp.

ÉMILE DELMAS. *De Frœschwiller à Paris. Notes prises sur les champs de bataille.* Paris, Al. Lemerre, 1871, 262 pp.

E. GRELLOIS. *Histoire médicale du blocus de Metz.* Paris, Metz, 1872, in-8°, 406 pp.

Metz (1870). *Les Propos du camp. Journal d'un aide-major.* Lons-le-Saulnier, 1887, 268 pp. (Des plus curieux).

JOESSEL. *Rapport sur l'ambulance du petit quartier, à Haguenau.* Strasbourg, 1872, br. in-8°.

GROSS. *Notice sur l'hôpital civil de Strasbourg pendant le siège et le bombardement.* Strasbourg, 1873. br. in-8°.

EISSEN. *Le Service médical des sapeurs-pompiers pendant le siège de Strasbourg.* 1871, br. in-8°.

Etc., etc.

Y.

—

Les anciennes minutes notariales du Havre à la Tour de Londres (XXXIII, 565, XXXIV, 84). — Il paraît y avoir eu confusion entre la Tour du Havre, cette tour François Ier qui décorait si pittoresquement l'entrée du port jusqu'en 1862, et où l'on avait caché les archives et papiers importants pendant les troubles de 1562, et la Tour de Londres, qui a longtemps servi de dépôt aux archives d'Angleterre.

Voyez à ce sujet l'*Histoire du Havre*, par Borély, t. II, pages 114 à 116, et les *Mémoires* de Guillaume de Marceilles, Bibliothèque Nationale, in-4°, édition Morlent, Lk. 7, 3712. Marceilles, qui était alors conseiller du roi et son premier procureur au Havre, raconte, p. 74, qu'à la prise de cette ville sur les Anglais, il s'était présenté devant Catherine de Médicis, qui accompagnait le jeune Charles IX, « avec des officiers et habitans catholiques, » et ayant été désigné comme élu.

... Faisant ma requête à Sa Majesté, lui avons humblement suppliée qu'il plût aux Majestés du Roi et d'Elle, de nous faire rendre les chartes des franchises et privilèges de la dite ville, lettres et papiers concernant les affaires de la ville par les dits Anglais, qui s'en étaient saisis avant qu'ils retournassent en leur pays.

Le lendemain, cette remise eut lieu entre les mains du sieur Picqueray, spécialement commis à cet objet (de Marceilles, p. 74).

De 1881 à 1893, j'ai souvent fait la revue de ce que j'ai pu rencontrer sur le pays de Caux dans les anciennes archives de la Tour de Londres, actuellement transférées dans un bâtiment spécial, le *Record Office*, Fetter Lane. Je crois pouvoir affirmer qu'il ne s'y trouve aucune des pièces demandées. Il faudrait plutôt chercher à Montivilliers, où il y a de très anciennes archives de ce genre.

C. R.

—

Le fils de Suleau (XXXIII, 567). — Ce fut le vicomte de Suleau, préfet sous la Restauration.

POGGIARIDO.

—

La mort de Villeneuve (XXXIII, 568). — Dans son *Complément du Mémorial de Sainte-Hélène*, O'Meara raconte ainsi une conversation qu'il a eue avec Napoléon le 17 mai 1816, sur les officiers de la marine française :

Lorsque Villeneuve fut pris et amené en Angleterre, il fut tellement affligé de sa défaite, dit Napoléon, qu'il étudia l'anatomie pour se détruire lui-même. A cet effet, il acheta plusieurs gravures anatomiques du cœur, et les compara avec son propre corps pour s'assurer exactement de la position de cet organe. Lors de son arrivée en France, je lui ordonnai de rester à Rennes. Craignant d'être jugé par un conseil de guerre pour avoir désobéi à mes ordres, et conséquemment pour avoir perdu la flotte (car je lui avais ordonné de ne pas mettre à la voile et de ne pas s'engager avec les Anglais), il résolut de se donner la mort. En conséquence, il prit ses gravures du cœur, les compara de nouveau avec sa poitrine, fit au centre de la gravure une piqûre avec une longue épingle, fixa ensuite cette épingle, autant que possible, à la même place contre sa poitrine, l'enfonça jusqu'à la tête, se perça le cœur et expira. Lorsqu'on ouvrit sa chambre, on le trouva mort, l'épingle dans la poitrine, et la marque faite dans la gravure correspondant à la blessure de son sein. Il n'aurait pas dû en agir ainsi, continua Napoléon ; c'était un brave, bien qu'il n'eût aucun talent (1).

Mais voici une autre version. Le 23 avril 1806, on le trouva dans la chambre de l'hôtel où il était descendu (à Rennes), frappé de ***six coups de couteau portés au cœur***. Il avait laissé sur la table une lettre qui faisait connaître les motifs de sa mort. Cette lettre, que le ministre de la marine avait jugé à propos de tenir secrète, fut publiée pour la première fois en 1828, dans le 36e volume des *Annales maritimes*. Elle est adressée à Mme Villeneuve, née Dantoine, à Valensoles (Basses-Alpes), elle est datée du 21 avril 1806 :

Ma tendre amie, comment recevras-tu ce coup, hélas ! Je pleure plus sur toi que sur moi. C'en est fait, je suis arrivé au terme où la vie est un opprobre et la mort un devoir. Seul ici, frappé d'anathème par l'Empereur, repoussé par son ministre qui fut mon ami, chargé d'une responsabilité immense dans un désastre qui m'est attribué et auquel la fatalité m'a entraîné, je dois mourir ! Je sais que tu ne peux goûter aucune apologie de mon action. Je t'en demande pardon, mille fois pardon, mais elle est nécessaire et j'y suis entraîné par le plus violent désespoir. Vis tranquille, emprunte les consolations des doux sentiments de la religion qui t'animent ; mon espérance est que tu y trouveras un repos qui m'est refusé. Adieu, adieu, sèche les larmes de ma famille et de tous ceux auxquels je puis être cher. Je voulais finir, je ne puis. Quel bonheur que je n'aie aucun enfant pour recueillir mon horrible héritage et qui soit chargé du poids de mon nom ! Ah ! je n'étais pas né pour un pareil sort ; je ne l'ai pas cherché, j'y ai été entraîné malgré moi. Adieu, adieu.

A côté de cette lettre étaient plusieurs sommes d'argent avec les noms du donataire écrit de sa main. Il semble que tout indique bien un suicide, soit par l'épingle, comme le rappelle O'Meara, soit par le couteau. Quant aux papiers qui

(1) A la bataille de Trafalgar, livrée le 21 octobre 1805, lorsqu'il vit son navire rasé comme un ponton, la poupe démolie, les mâts abattus, presque tout son équipage hors de combat, Villeneuve amena son pavillon. Les amiraux Magon, Gravina, tués, 17 vaisseaux pris, un de coulé, 6 à 7,000 hommes tués ou noyés, telle était la perte des Français dans cette journée, perte dont la mort de Nelson fut peut-être la seule compensation.

lui appartenaient, on ne doit pas être surpris qu'ils aient été mis sous scellés et envoyés au ministre de la marine; c'est même assez dans l'ordre des choses.

DÉSIRÉ LACROIX.

Réponse analogue : LOUIS JOUTY.

*
* *

— Le vice-amiral Villeneuve (1763-1806), le vaincu de Trafalgar (21 octobre 1805) fut relâché sur parole, après cinq mois de captivité en Angleterre. Arrivé à Rennes, il écrivit au ministre de la marine, le vice-amiral Decrès, pour l'informer de son retour en France. On ne sait s'il reçut une réponse; mais il est certain que, prévoyant qu'il allait être traduit devant un conseil de guerre, il se tua, le 22 avril 1806, à coups de couteau, dans une chambre d'auberge, où l'on trouva une lettre qu'il avait adressée à sa femme pour l'instruire de sa funeste résolution. (Jurien de la Gravière. *Guerres maritimes sous la République et l'Empire*).

Parlant de cette fin tragique. le baron Hyde de Neuville dit, dans ses Mémoires (t. I, chap. XI):

Il revenait d'Angleterre après son échange comme prisonnier, lorsqu'en passant à Rennes il soupa avec un général de ses amis qui arrivait de Paris; on ignore ce que celui-ci put lui dire, mais à la suite de cette conversation l'amiral fut trouvé mort et percé de plusieurs coups d'épée.

E. M.

—

Armoiries à déterminer (XXXIII, 569). — Ces armes, non écartelées, se voient sur l'ex-libris de Jacques-Marie-Jérôme Michau de Montaran, maître des requêtes et intendant du commerce, qui est probablement le père de Edme-Hippolyte-Jacques Michau, baron de Montaran, l'elzéviriophile bien connu, dont la vente a eu lieu en 1849.

J. C. WIGG.

—

Chaires extérieures (XXXIII, 570). — La chapelle de Saint-Quirin située dans la vallée de la Petrusse à Luxembourg possède une chaire extérieure.

Voici ce qu'en dit une monographie publiée par Arendt, architecte de l'État, il y a une dizaine d'années :

La partie incontestablement la plus intéressante de la façade, est l'ancienne chaire de vérité extérieure. Construite en pierre de taille sur plan semi-hexagonal avec arête saillante au milieu, elle repose sur une gracieuse console ornée à sa base d'un écusson incliné. Un petit pignon en bois, couvert en ardoises et surgissant de la toiture à hauteur de corniche, lui sert à la fois d'abri et d'abat-voix. On monte à cette chaire par un étroit escalier pratiqué intérieurement au coin ouest de la nef. Afin de prévenir l'escalade et l'effraction, la corniche de la chaire est garnie d'une herse en fer, et la porte vers l'extérieur est munie d'un vantail avec solide fermeture.

Un des rares spécimens de ces chaires extérieures, se trouve au collège de Sainte-Madeleine à Oxford, et un autre à Saint-Lô, en Normandie.

J'ajoute que l'espace intérieur de notre chapelle est très restreint, et que lors du pélerinage qui se pratique tous les ans le quatrième dimanche après Pâques, les fidèles accourent en trop grand nombre pour qu'il soit possible de les haranguer à l'intérieur du petit sanctuaire; c'est alors de la chaire extérieure que le prêtre adresse la parole aux pélerins réunis sur le parvis.

Outre les trois chaires dont parlent les lignes ci-dessus, le cloître de la cathédrale de Saint-Dié possède une quatrième chaire de ce genre dont le dessin se trouve publié dans le célèbre *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIme au XVIme siècle*, de Viollet-le-Duc et dans l'*Encyclopédie de l'architecture*, par P. Planat.

J'ai à différentes reprises vu le dessin de la chaire de Saint-Lô: je crois que le *Magasin Pittoresque* en a publié un croquis, il y a environ huit à dix ans.

D. DE LUXEMBOURG.

—

— Caumont, dans son *Abécédaire d'Archéologie*, (Architecture religieuse) p. 698, dit que les chaires à prêcher ne se rencontrent qu'à partir du XVe siècle. Dans l'ouest de la France, il cite les chaires extérieures des églises de Saint-Lô et

de Vitré, dont il donne le dessin; ces chaires, étaient, selon lui, probablement destinées à la prédication les jours de grandes fêtes où les églises ne pouvaient contenir toute la foule des fidèles.

J'ai vu à Guérande une fort belle église gothique qui, sur sa façade principale extérieure, porte une chaire en pierre très bien conservée (C.-F. Joanne, *Guide en Bretagne*).

Comte de Lavergne.

Même réponse : Iatros, Le Roseau.

***

— Une des plus remarquables est celle du cloître de la cathédrale de Saint-Dié. Elle a été dessinée par Gaston Save (*Lorraine-artiste*) et figure dans les *Promenades dans les Vosges*, par Bazelaire, ainsi que dans Viollet-le-Duc (II, 413).

Cette chaire est de la même époque que celle de Saint-Lô.

L'ex-Car.

***

— En tête des chaires placées à l'extérieur des églises, il faut citer — pour la beauté de l'ensemble et des détails — celle *pulpito esterno* de la cathédrale (Duomo) de Prato, ville d'une trentaine de mille âmes, à deux ou trois lieues de Florence.

Cette chaire aurait remplacé en 1312, celle de l'ancienne cathédrale bâtie au XIIe siècle.

C'est un petit monument absolument splendide, comme ensemble et détails.

On y accède seulement de l'intérieur de l'église; elle est placée à l'angle droit en regardant la façade (terminée en 1457).

Elle est du plus beau marbre blanc et l'on y entre par deux portes, comme les montre la photographie qui donne bien l'idée d'une œuvre de très grand goût, malgré la profusion des sculptures.

Elle fut édifiée par le statuaire Donatello, et par l'architecte M. de B.

C'est de là qu'on montrait au peuple (d'après le *Guide Du Pays*) la ceinture de la Vierge.

Il a été fait de cet édicule des photographies d'ensemble et de détails. J'en possède deux que l'on doit pouvoir se procurer, rue Bonaparte et abords.

A R T

—

Marges symphoniques (XXXIII, 570). — En écrivant cette réponse à la question posée par J. Lt, je n'ai qu'à lever les yeux au-dessus de mon bureau pour en trouver les éléments. Mon regard rencontre, en effet, une superbe épreuve du *Pont de Westminster*, une des plus belles planches du maître, et qui porte cette dédicace : « A mon ami H. C., Félix Buhot ». En voici la description :

Dans la buée et sous la pluie éternelle de Londres, sur la chaussée du pont, vue en perspective, grouille la foule des omnibus, des voitures et des piétons affairés ; au-delà se dresse l'énorme tour de l'horloge du palais qu'a élevée sir Charles Barry pour le Parlement d'Angleterre.

Cette épreuve, aux noirs profonds et aux gris délicats, est colorée et solide comme une peinture en blanc et noir; ai-je besoin de rappeler, d'ailleurs, que l'eau-forte est le seul procédé de gravure qui puisse rivaliser avec le pinceau?

Tout autour du sujet principal, dans une ample marge, se superposent, s'enchevêtrent, avec une fantaisie charmante, de légers croquis par lesquels se complète l'impression londonienne donnée par le tableau : un escalier de descente du métropolitain; à l'appel de la cloche, des voyageurs se hâtent, sous le regard d'un policeman impassible, vers les trains qui circulent dans les profondeurs voûtées ; un gros oiseau de nuit, aux larges ailes éployées, vole, une lanterne au bec. Plus haut, dans les marges latérales, des fermes, des échafaudages bizarres, à peine entrevus dans la brume, des voiliers, des remorqueurs au panache de fumée noire fendent la lourde Tamise ; enfin, au-dessus, le grand fleuve s'étale en longues lignes au-dessous de la silhouette du gigantesque Saint-Paul. C'est tout un commentaire animé que le poète ajoute à son tableau ; pensez à de la polyphonie wagnérienne amplifiant le thème mélodique confié à la voix humaine; eh bien, Buhot ne fait que transposer les procédés d'un art dans le sien.

Voilà ce que d'un mot très juste il a appelé *marges symphoniques;* il en a mis dans la plupart de ses belles eaux-fortes

et elles sont une des marques extérieures de son talent, un des plus grands, un des plus inspirateurs — on dirait maintenant des plus suggestifs, mais je me contente des mots d'autrefois — qui se soient révélés en France et ailleurs depuis le renouveau du bel art de l'eau-forte. C'est ainsi que d'une page il fait un chapitre tout entier. Sans compter que cette marge traitée légèrement, dans une tonalité adoucie de demi-rêve, forme une transition des plus heureuses entre le tableau et le fond amorti des vieux papiers azurés ou jaunis, sur lesquels mon ami Buhot se plaît à faire tirer ses épreuves de choix.

H. C.

—

Messe noire (XXXIII, 571). — On trouvera les renseignements les plus circonstanciés dans un récent ouvrage du docteur G. Legué : *Médecins et Empoisonneurs au* XVII° *siècle* (Paris, Charpentier, 1896, p. 139-206).

IATROS.

*
* *

— Sur la messe noire — messe de catholiques révoltés, destinée à glorifier le diable et à outrager le Christ — voir la *Sorcière*, de Michelet, et *Là-Bas*, de Huysmans.

Le Portier de l'*Intermédiaire* trouvera, dans ces deux livres, de nombreux renseignements sur la messe noire dans le passé et dans le présent.

PÉCUCHET.

*
* *

— Si le Portier de l'*Intermédiaire* était celui d'un couvent, il n'eût pas eu besoin de poser sa question. La messe noire, c'est la messe dite à rebours, et le saint sacrifice offert au diable, par voie de profanation.

Il y a de nombreux détails sur ces ignobles et immondes pratiques, auxquelles se livrent les satanistes ou palladistes, dans les romans intitulés : *Au-delà* et *En Route*, de Huysmans, livres tout récents.

Cz.

*
* *

— La messe noire, ainsi nommée vulgairement à cause de la couleur des ornements et objets du culte qu'on y emploie, est un sacrifice offert à Satan. C'est l'imitation dérisoire, la contre-partie de la messe catholique. Accuser un catholique d'y participer, c'est le déclarer apostat de sa foi, un renégat.

On trouve des exemples de ce culte direct de Satan depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Magiciens, sorciers du moyen-âge, francs-maçons modernes des hauts grades (ceux-ci en secret, et à l'insu de leurs confrères des grades inférieurs) ont usé et usent encore de cette pratique.

C'est surtout aux États-Unis et en Italie que, depuis le milieu de ce siècle, depuis 1870 spécialement, certains maçons des hauts grades, sous le nom de « palladistes », pratiquent et propagent secrètement le culte direct de Satan, qu'ils invoquent comme le vrai Dieu, le « Dieu bon », l'adversaire du Dieu des catholiques, dont il doit triompher au XX° siècle, d'après leur recueil de prophéties nommé *Apadno*.

Malgré les dénégations énergiques des palladistes, l'existence du culte de Satan, de nos jours même, a été démontrée par des faits absolument irrécusables. C'est ainsi qu'en 1895, à Rome, on a découvert, dans un appartement du palais Borghèse, qu'occupait le grand-maître palladiste Lemmi, une statue colossale de Satan un autel et un trône servant à son culte. Voir le curieux article de la *Revue mensuelle*, éditée par Delhomme et Briguet (numéro de mai 1895). L'article est intitulé : *Le temple palladique du palais Borghèse.*

Cette Revue fait suite à l'ouvrage si documenté du docteur Bataille : *Le Diable au* XX° *siècle. Récits d'un témoin.* Dans cet ouvrage de deux volumes in-4°, dernier mot de l'érudition contemporaine sur tous ces étranges sujets (magie, spiritisme, sciences occultes), lire spécialement le chapitre intitulé : *La Goétie ou Magie noire* (1894, chez Delhomme et Briguet).

VÉRAX.

—

Etrennes aux professeurs (XXXIII, 571). — L'ancien régime seul n'a pas joui de ce privilège, qui fleurit bel et bien sous le nouveau.

Aux époques des étrennes, des fêtes particulières que ramène annuellement le saint, patron du professeur, les élèves offrent assez souvent un cadeau. Dans le genre, voici un nouveau procédé qui me revient en mémoire. Au temps de mon

enfance, j'ai soustrait au poulailler de mon père des œufs, destinés à l'instituteur de mon village. Les cadeaux reçus, notre instituteur organisa une sorte de loterie consistant en fournitures classiqués, distribuées maigrement aux donateurs. Mon père, informé de ma soustraction, se hâta de faire remarquer au pédagogue les inconvénients de sa loterie, qui étouffa dans l'œuf.

Le Roseau.

* * *

— Dans mon enfance, il était d'usage de donner à l'époque de la Noël, des étrennes aux maîtres, tout au moins dans les salles d'asile et les écoles primaires. C'était : du chocolat, un pain de sucre, des fruits secs, etc..., etc... On appelait cela, à Nimes « donner le *cache-feu* », traduction du languedocien *cacho-fioc*, ou bûche de Noël, ainsi appelée parce que ses grosses dimensions cachaient le feu.

Malpeytrach.

—

Nourrices (XXXIII, 571). — La première mère qui n'a pu, faute de lait, nourrir elle-même son enfant, a dû avoir recours à une nourrice et forcément elle a été amenée à lui donner une rétribution. On peut donc affirmer que l'usage de cette alimentation mercenaire date presque de la création du monde. Sans remonter au temps des Grecs et des Romains, qui probablement avaient recours aux femmes esclaves, il serait intéressant de mettre en lumière les efforts tentés en France pour améliorer la situation des nourrices, la protection des nouveau-nés et les mesures prises pour empêcher leur mortalité. Parmi les nombreux manuscrits cités par A.-A. Monteil dans l'*Histoire des Français des divers états* et mis en vente, à la salle Sylvestre, le 26 novembre 1835, on rencontrait les dossiers suivants :

Consultation pour l'hôpital des Enfants-Trouvés de Paris, année 1784, relative à l'allaitement artificiel, où les administrateurs soumettent à la Faculté de médecine le projet de supprimer l'établissement des nourrices sédentaires et de les remplacer par un allaitement artificiel...

Mémoire sur le bureau des nourrices, année 1785. par Cadet de Vaux.

Ce célèbre pharmacien proposait une nouvelle salle de Crêche parfaitement conçue.

Lettres originales du lieutenant de police Sartines et d'autres personnages, relatives à des dettes de mois de nourrices.

Etat général des débiteurs des mois de nourrices de Paris, des enfants rendus par les nourrices, des enfants décédés chez elles, et des contraintes décernées, depuis l'année 1783 jusqu'à l'année 1791. 1 vol. in-f°.

Ce registre offrait des données précieuses pour calculer la plus ou moins grande détresse, à cette époque, de la société parisienne.

Registre de l'officier de police des meneurs de nourrices de Paris, année 1788. 1 vol. in-f°.

On apprend dans ce manuscrit, dit Monteil (*Traité de matériaux manuscrits de divers genres d'Histoire*. T. II. Paris, 1835, in 8°), comment, par arrondissements et par communes, sont recrutées les vingt mille nourrices des petits Parisiens.

Mais faut-il à Paris vingt mille nourrices ?

Oui, au moins, et c'est tous les ans environ six millions qui vont vivifier les campagnes de la Seine et de la Marne... Que sont devenus tous les manuscrits de Monteil et en particulier ceux que je viens d'indiquer ?

Les enfants de France avaient deux nourrices, la seconde devant, en cas d'indisposition de la première, remplacer celle-ci auprès du nourrisson royal. Dans son *Dictionnaire critique* (p. 919), Jal a donné, à partir de Charles VII, une nomenclature assez complète des nourrices des rois, reines et princes français.

E. M.

—

Prophétie d'Hermann (XXXIII, 571). — Hermann est un religieux allemand du moyen-âge (XIIIe siècle, je crois). Dans une centaine d'hexamètres latins à rimes léonines, il traite des destinées des deux couvents de Lehnin et Chorin, situés dans le Brandebourg, et donne une sorte d'abrégé de l'histoire future des Hohenzollern. Cette prophétie, imprimée, paraît-il, pour la première fois en 1722, dans

la *Prusse savante*, a été reproduite et étudiée par la *Revue Britannique* (mai 1850), ainsi que d'autres prophéties allemandes. Cette revue estime que ces prédictions se sont réalisées jnsqu'à notre époque. Très répandue en Allemagne, la prophétie d'Hermann inspire une certaine appréhension, parce qu'elle semble bien prédire l'effondrement de l'empire germanique actuel, et que Guillaume sera le dernier de sa race. On lui applique ce vers :

Tandem sceptra gerit, qui stemmatis ultimus erit.

Mais ce vers ne peut-il s'appliquer à un Guillaume Hohenzollern, l'un de ses successeurs ? Je n'ai pas lu le texte complet.

Coïncidence fort curieuse. Nombre de prophéties de dates et nationalités diverses, affirment que, à une époque qui semble devoir être la nôtre, un grand monarque français, après la défaite complète des Allemands, Italiens, Anglais, rétablira l'empire d'Occident, et y joindra celui de l'Orient après l'extermination des Turcs qu'il chassera d'Europe et d'Egypte. Plusieurs disent que ce monarque, à la fin de son règne, l'arbitre du monde, serait un Bourbon de la branche aînée, ou même un descendant de Louis XVI évadé du Temple. Mais avant d'atteindre ce comble de grandeur et de prospérité, la France devra passer par des guerres civiles et étrangères et de terribles catastrophes, auxquelles mettra fin soudainement un grand coup de la Providence tel qu'on n'en a jamais vu.

Rien de plus curieux que toutes ces prophéties dont l'accord est souvent étonnant. Beaucoup sont tombées dans le discrédit, parce qu'on a voulu à tout prix les appliquer au comte de Chambord, et fixer la date des évènements extraordinaires, à 1871, 74, ou 81. Mais les commentaires erronés n'enlèvent pas aux textes *vrais* leur valeur.

Pour être complètement renseigné sur cette curieuse question, lire de préférence : *Voix prophétiques* de l'abbé Curicque, Paris 1871 (2 volumes), un opuscule récent : *Le grand coup et sa date probable*, par l'abbé Combes, Vichy 1894, et un article de John Lemoinne dans la *Revue des Deux-Mondes* (15 septembre 1855), étude très intéressante.

VERAX.

— Cette prophétie existe. Je l'ai vue en 1868, en Westphalie, à Dortmund. Je l'ai lue également dans la *Revue d'Edimbourg*, dans la *Revue Britannique*.

En 1701, paraissait à Cologne l'opuscule suivant :

Prophétie relative à l'effroyable lutte entre le Nord et le Midi, et la sanglante bataille qui doit se livrer sur la frontière de Westphalie, près de Brandebourg.

J'en ai donné des détails dans les pièces à l'appui de mon livre (*Stratégie, Tactique et Politique*, 1 vol. in-8°, Charpentier, éditeur, 1890.)

J'ai du reste parcouru ce champ de bataille de Werl, à proximité d'Unna. Fait curieux, c'est le seul entre le Rhin et Berlin qui puisse, grâce à l'étendue du terrain et au nombre des voies ferrées qui y aboutissent, se prêter au choc de trois cent mille adversaires.

GÉNÉRAL JUNG.

—

Denture ou dentition (XXXIII, 601). — Il n'y a pas à créer un néologisme pour exprimer une idée, qu'un mot existant déjà rend parfaitement. — Il est très vrai que beaucoup de gens disent dentition pour denture, mais c'est absolument une faute de langage, ou un lapsus, de M. Zola et des autres. Où en sera la langue française, si nous nous laissons imposer les erreurs de ce genre, dont fourmillent les œuvres de nos contemporains ! Mettons-nous en travers, chers collaborateurs, la tâche est intéressante et digne de nous ; et nous sommes de force à y suffire.

VILLEFREGON.

***

— Une « brune piquante » n'est ni une enfant, ni une fillette, gênées par la poussée des dents (première ou seconde *dentition*) ; c'est une femme dont la bouche est déjà meublée d'une jolie ou d'une vilaine *denture*. M. Zola s'est donc trompé quand il a écrit que la *dentition* de Mlle Couësdon l'avait frappé.

Ce n'est qu'un lapsus, mais, si M. Zola était académicien, sa faute d'inattention passerait peut-être pour une heureuse audace. T. PAVOT.

L'Administrateur-Gérant : LÉON LENÈGRE.

Paris. Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux.

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

LETTRE DE DIDIER-THIRION AU CITOYEN FOURCROY, CONSEILLER D'ETAT

Namur, le 12 fructidor, an II de la République.

Au citoyen Fourcroy, Conseiller d'État, chargé de la Direction et de la surveillance de l'instruction publique.

Didier-Thirion, ex-professeur de belles-lettres de la ci-devant Ecole centrale du département de Sambre-et-Meuse.

Citoyen Conseiller,

Supprimé depuis près de six mois, époux et père, n'ayant d'autres ressources que mon état, je prend la liberté de rappeler, à votre attention les demandes que j'ai eu l'honneur de vous adresser, les 9 brumaire et treize floréal derniers.

Plein de confiance dans les assurances que vous avez bien voulu me donner, par votre réponse du 22 prairial, j'attend de vos bontés et de la justice du gouvernement, qu'elles ne resteront point sans effet.

Quelles que soient les entraves que puissent y apporter les passions particulières ou des préventions dictées par un esprit de parti que la sagesse du gouvernement veut et doit faire cesser.

Daignez, Citoyen Conseiller, me permettre de vous réitérer l'hommage de ma reconnaissance et de mon respectueux dévouement.

THIRION.

P. c. c. : CHARAVAY.

M. DE LIONNE, SECRÉTAIRE D'ETAT AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ETRANGÈRES, A LOUIS XIV.

Suresnes, 13 octobre 1669.

Le sieur de la Gilbertie m'ayant écrit de Lyon pour me demander où il mènerait descendre le Turc qu'il conduit, ces Messieurs et moi avons estimé qu'il ne fallait pas le mettre à l'hôtel des Ambassadeurs, ne sachant pas même s'il a véritablement cette qualité dans ses lettres de créance, et comme d'ailleurs nous avons jugé que l'on lui a fait plus d'honneur qu'il ne convenait dans toute sa route, dont les Turcs prennent après avantage comme d'une espèce d'inégalité que nous établissons nous-même, il ne fallait pas continuer dès lors la même conduite, et nous avons tous trois été d'avis de le faire arrêter à Fontainebleau jusqu'à l'arrivée de Votre Majesté, où il aura occasion de voir la magnificence de cette maison royale, ne l'y logeant pas pourtant, mais dans les hôtelleries du bourg, et parceque la chose pressait, j'ai écrit en cette conformité au dit sieur de la Gilbertie. Si Votre Majesté ne l'approuvait pas, il sera aisé de le faire avancer où elle l'abandonnerait.

(En note) : Le roi approuve l'ordre que vous avez donné au sieur de la Gilbertie.

P. c. c. : GÉNÉRAL JUNG.

Cette lettre est intéressante, curieuse et instructive. Que de chemin parcouru depuis deux cents ans ! si l'on en juge par les réceptions faites de nos jours aux représentants des Orientaux.

DEUX NOUVELLES LETTRES DE Mme VALMORE A M. H. LUCAS.

Lyon, 12 décembre 1834.

C'est donc vous, Monsieur, qui daignez me chercher si loin. Vous, dans ce bruit où l'on oublie tout, vous vous êtes ressouvenu que je suis là, dans cette ville de tous les malheurs. Vous m'avez fait une part de ce trésor que vient de révéler votre âme à tout ce qui vit pour aimer tout ce qui est aimable et pur. Il m'est bien doux après avoir lu et relu votre volume, de vous dire que je le trouve charmant, que votre style me pénètre, parce qu'il est plein de chaleur et de goût. Il m'a fallu bien des entraves pour m'arrêter de vous l'écrire plus tôt. J'en ai souffert, mais je trouve dans votre livre tout ce qui m'assure que vous me croirez quand je vous dis que ce n'est pas ma faute. Je tiens à vous le persuader, sans vous entretenir des causes mélancoliques dont se compose ma justification. Qu'importe de quoi l'on souffre, quand on souffre ! On ne fait pas des vers, comme ceux que vous avez trouvés, sans comprendre cette vie. A qui est-elle bonne et paisible ? Je voudrais que vous me disiez un jour : « C'est à moi, Madame ». Je le souhaite pour vous récompenser de ce qui vous a fait écrire ce premier volume empreint de tant de tristesse et de tant de sincérité. Vous connaissez déjà la mienne, n'est-ce pas, Monsieur, quand je me dis toute à vous ?

MARCELINE VALMORE.

Lyon, le 26 décembre 1839.

Je ne sais si vous avez jamais éprouvé la surprise de votre nom écrit où vous ne l'attendiez pas, entouré de toute la bienveillance, de la grâce d'un cœur absent, d'un cœur ami qui touche à l'instant le vôtre de la plus douce impression, celle de la reconnaissance. Ce sentiment va jusqu'aux larmes. Savez-vous cela, Monsieur ? Moi, je la sais par vous, j'ai besoin de vous le dire, c'est bien plus que vous en remercier. Je n'ai pas la force de comprendre que vous êtes prévenu pour moi, jusqu'à la partialité ; ce sera ma raison qui m'en convaincra, quand j'en causerai avec elle. Ce jour-là, et encore, j'étais troublée des plus graves inquiétudes, et je n'ai lu vos *Caractères et portraits de femmes* qu'à titre de consolation, de caresse, de sourire qui aident à souffrir. C'est l'ange gardien qui préside à ces choses. Quand vous vous excusez d'avoir dans votre livre attaché une pensée de moi parmi toutes les autres, je vous dirai au contraire que cela m'a paru très doux. C'est dire comme le Sage à je ne sais quelle petite mouche : « Va ! il y a assez de place en ce monde pour nous deux. »

J'ai dans l'idée que vous serez payé de tout cela par l'empressement de M. B. de P. qui demande à vous connaître. Il y a de si belles choses dans le caractère de ce jeune homme qu'il vous rendra quelques-unes de vos illusions qui *tremblent*. Nous venons de le connaître presque au moment de le voir partir, il ne va chercher à Paris que son père et l'étude des lettres. J'aime à penser qu'il serrera votre main, et que vous causerez ensemble de ce triste monde, où il n'y a de vrai que la promesse d'un autre. Cette promesse est partout, dans les déchirements du cœur et de l'amitié : Monsieur, qui nous retarde de mourir !.., Vivez de cela et de votre courage d'homme. j'irai peut-être vous le souhaiter moi-même dans quelques mois, car nous quittons Lyon sans savoir pour quelle route.

MARCELINE VALMORE.

PETITE CORRESPONDANCE

(*Du 22 au 26 Juillet*)

Iksem. — Mille et un remerciements pour vos observations et vos propositions. Elles seront l'objet d'une discussion approfondie lors de la rentrée ; seulement, j'ai crainte que leur application ne dérange bien des habitudes.

La Coussière. — Vous avez parfaitement raison. La proposition n'est pas admissible.

A. Picard. — Soyez sans crainte. Votre question verra le jour.

Géo. — Nous en parlerons à la fin du mois d'août ; tout le monde est absent.

Gonfreville. — D'après vous « le système d'une collection à envoyer en communication ne paraît guère pratique. Peut-être pourrait-on offrir aux collabos, de leur faire copier sur votre propre collection les articles qui pourraient les intéresser et ce moyennant une légère rétribution... » Merci pour votre idée. Nous l'adoptons et nous nous mettons volontiers à la disposition de nos aimables collabos.

Un Intermédiairiste enragé. — Soyez-en persuadé, la question sera traitée à fond.

Vincent. — La question sera posée à la rentrée des congés, dans le sens que vous désirez.

E. M. — La question de la *Baïonnette* a déjà été traitée II : 452, 598.

V. A. T. — On a déjà longuement parlé du *Cerveau de Voltaire* dans l'*Intermédiaire* : I, 56, 62 ; XII, 8 ; XXI, 12.

Wigg. — La publication dont il est question colonne 721, c'est le bulletin de la *Société archéologique du Finistère.*

E. D. — Reçu la lettre de Mme Desbordes-Valmore. Mille remerciements. Elle paraîtra probablement dans le numéro du 10 août.

V. M. — L'*Intermédiaire* s'est occupé du mot *Galipette* : XXVII, 241, 428, 498, 626.

H. T. — Vous avez grande raison : la publication du Dr Guépin (XXXIV, 75), a été faite en 1832 et non en 1882.

ART. — Le carnet des plaques de cheminées nous est parvenu. Il sera renvoyé à M. de Luxembourg, à la première occasion.

A. Demeuldre. — Votre brochure *Sur le compte testamentaire d'un doyen de Soignies en 1426* (chez Noefnet, typographe, grand' place à Soignies), est intéressante à tous les points de vue, signification des termes en usage, valeur relative des termes, etc. — Merci donc.

---

*MM. les Abonnés sont prévenus que le dîner de l'*Intermédiaire, *fixé d'abord au 31 mai 1896 et remis par suite de la maladie du Général-Directeur, aura lieu à Paris, après le retour de la campagne.*

Des renseignements ultérieurs suivront.

L'Intermédiaire, *désireux de toujours resserrer les relations qui existent entre la direction et les correspondants, cherchant toujours aussi à leur être utile, s'est assuré le concours d'un jurisconsulte d'expérience consommée, qui donnera, à titre gracieux, toutes les consultations qui lui seront demandées sur toutes questions juridiques, contentieuses ou litigieuses.*

On peut s'adresser directement à M. Rousseau, *18, rue Montmartre.*

Un autre abonné, professeur éminent, s'offre à donner tous les renseignements pour ce qui relève des législations étrangères.


Digitized by Google


Digitized by Google

L'INTERMÉDIAIRE

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

L'*Intermédiaire* est devenu et devient chaque jour, grâce à la savante direction du Général Jung, un outil de travail indispensable. Le système de **Questions** et de **Réponses** sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés.

Parmi les littérateurs, érudits, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles, amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre; il n'a pas obtenu les renseignements qu'il désirait. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, retrouver un livre, un manuscrit ou un objet d'art, des armoiries, les documents d'une généalogie ou d'une recherche héraldique, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, en connaître la rareté et le prix, savoir si le sujet dont il s'occupe a déjà été étudié, si tel ou tel document est inédit, si les collectionneurs, les bibliothèques, les archives ou les musées possèdent sur son travail projeté quelques indications, quelques documents ou quelques pièces qui peuvent l'aider à mener à bien son étude; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts, il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire; il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'Etranger, et dans l'un des numéros suivants, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. **Questions** et **Réponses** sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses, car, il faut bien qu'on le sache : L'INDÉPENDANCE DE L'INTERMÉDIAIRE EST ABSOLUE, et celle de ses collaborateurs eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par un anonymat scrupuleusement gardé. Aussi, en dépit de la politique, les **Questions** et les **Réponses** de l'*Intermédiaire* ont-elles toujours passionné la presse et le monde des lettrés; elles réveillent des querelles historiques, artistiques et littéraires, provoquent des réformes souhaitées et des mesures salutaires, et contraignent à sortir de leur réserve des hommes, seuls en situation de répondre et qui s'étaient jusque-là abstenus de parler. De là, bien des indiscrétions profitables à l'histoire.

Outre les **Questions** et **Réponses**, l'*Intermédiaire* publie les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public et les corrobore par de nouveaux renseignements. Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire* et achève d'en faire, sous une forme alerte, vive, primesautière et docte tout à la fois, une véritable *Encyclopédie* internationale.

Depuis trente-deux ans, il a rendu sans interruption d'innombrables services à la science et est devenu le véritable **Moniteur de la Curiosité** de tous ordres, attendu, lu et commenté par la presse entière.

L'*Intermédiaire* **PARAIT LES 10, 20 & 30 DE CHAQUE MOIS.** Chaque numéro est composé de **quarante-huit colonnes** soigneusement imprimées en caractères elzéviriens. Le tout forme, à la fin de chaque semestre, un élégant volume qui ne contient pas moins de **mille colonnes**, avec des **tables** destinées à faciliter les recherches.

Abonnements : *Un an*. France, **16** fr. Etranger **18** fr. — *Six mois*. France, **9** fr. Etranger, **10** fr. — *Trois mois*. France, **5** fr. Etranger, **6** fr. — Un numéro détaché, **0 fr. 75**.

Les Abonnements partent des 1er Janvier, 1er Avril, 1er Juillet et 1er Octobre.

Pour tout ce qui concerne **l'Intermédiaire**, s'adresser à M. le Général JUNG, 23 *bis*, rue de la Faisanderie.

On s'abonne à la Direction de **l'Intermédiaire**, 23 *bis*, rue de la Faisanderie, à l'Imprimerie G. Lefebvre, rue Claude-Vellefaux, 5 et 7, chez H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, nº 1, ainsi que dans tous les bureaux de Poste, de France et de l'Etranger.

AVIS

Toute demande de **changement d'adresse** doit être accompagnée de **40 centimes** en timbres-poste et d'une des dernières bandes imprimées.

Annonces : **25 centimes** la ligne pour les abonnés.

Pour les **Collections à compléter**, prière d'écrire à la Direction.

Le Général Directeur est visible tous les *mardis*, *jeudis* et *samedis* matin, de *9 heures à midi*. Il a le téléphone à sa disposition.

On trouve, chez M. H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, nº 1, toutes les livraisons concernant l'*Intermédiaire* et la *Plume et l'Epée*.



Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. 10 Août 1896.

XXXIVe Volume — N° 734

Quatrième Série — 2e Année — N° 4

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864.

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Direction et Administration : 23 *bis*, Rue de la Faisanderie

IMPRIMERIE

5 et 7 RUE CLAUDE-VELLEFAUX

OUVRAGES EN LIBRAIRIE

Des *Connaissances utiles aux Amateurs d'Objets d'Art et de Curiosité*, aux Antiquaires, aux Experts, à l'Enseignement, ainsi qu'aux Officiers Ministériels, Commissaires-Priseurs et à tous ceux qui en remplissent les fonctions, viennent de paraître chez l'Éditeur d'Art, Edouard Rouveyre à Paris, sous le titre de : **Comment discerner les Styles du VIe au XIXe siècle.** Cet ouvrage illustré d'un millier de dessins, est à chaque page une leçon de goût, un guide infaillible, d'une incomparable richesse documentaire. Roger-Milès, l'érudit historien d'art, était désigné pour commenter chacune des planches dans des études synthétiques sur les styles, qui forment un répertoire précieux pour toute personne s'occupant d'objets d'art et de meubles. Nous engageons ceux de nos lecteurs que ce Manuel de la Curiosité peut intéresser, à en demander l'envoi en communication, à l'examen et franco à M. Edouard Rouveyre, éditeur, 76, rue de Seine, à Paris.

Les Musées cantonaux de France. — Article du *Bulletin de la Ligue de l'Enseignement*, de févr. 1895 (p. 49), et de la *Paix* du 8 avril 1895.

Des musées cantonaux ont été fondés à Bagnols (Gard) en 1854, par M. Léon Alègre, et à Poligny (Jura), en 1859, par M. Edmond Sauria.

M. Edmond Groult, docteur en droit, avocat à Lisieux (Calvados), a entrepris, en 1876, une active propagande pour multiplier ces modestes musées, en faisant ressortir tous les avantages qu'on en devait attendre.

Une médaille d'or lui a été décernée à l'Exposition universelle de 1889, et plus de quarante Conseils généraux ont émis des vœux en faveur des musées cantonaux.

Pour faciliter la création de ces musées dans tous les cantons, M. Alphonse Renaud, 25, rue Scheffer, à Paris, docteur en droit, chef de bureau au Ministère des Finances, vient de réunir, avec l'aide de quelques personnes, plus de 1,000 volumes, environ 40,000 dessins, plus de 5,000 textes, présentant un intérêt cantonal, et quelques centaines de monnaies qu'il mettra gratuitement et successivement à la disposition des associations cantonales qui ont eu ou auront établi un musée cantonal à la mairie du chef-lieu de canton ou dans un autre local convenable, et organisé des conférences publiques dans les principales communes du canton. Son œuvre a été créée le 12 mai 1894, et est déjà féconde en résultats.

Type de la CARTE D'IDENTITÉ
Destinée aux INTERMÉDIAIRISTES

1896 — **L'Intermédiaire** — 1896

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Portrait

photographique.

CARTE

D'INTERMÉDIAIRISTE

M ....

....

....

demeurant à ....

....

Signature,

Visa du Directeur,

Prix de la Carte	0 Fr. 75
Frais d'envoi	0 » 25
Total. . . .	1

Répertoire - annuaire général des Collectionneurs de la France et de l'étranger.

Le deuxième volume nous paraît vraiment **indispensable à tous ceux qui s'occupent du commerce des livres et des objets de curiosité** et aussi à tous les membres de l'immense famille des collectionneurs. L'ouvrage débute (exemple à suivre) par la liste des *Errata, suppressions et addenda*; de la sorte, on est frappé tout de suite par ce qu'il importe de ne pas négliger ou oublier, ce qui arrive souvent quand ces indications complémentaires sont rejetées à la fin d'un volume. Nous signalerons ensuite une bien intéressante *Etude chronologique concernant les timbres fiscaux et de leurs émissions successives depuis* 1673 *jusqu'à nos jours*, par M. Ris-Paquot (11 pages), et un travail de M. Paul Eudel sur l'*Habitation et le Mobilier à travers les Ages* (16 pages). C'est à la page 37 que commencent les listes si précieuses de M. Renart, divisées en deux sections : *Collectionneurs français*, désignés en *Collectionneurs provinciaux et parisiens*, et *Collectionneurs étrangers*. Au milieu du volume se trouve intercalée une liste spéciale des *principaux commerçants parisiens, en livres, tableaux, antiquités, numismatique, timbres-poste et professions diverses*. Une table alphabétique des noms des collectionneurs habitant la France (Paris excepté, parce que les parisiens sont rangés par ordre alphabétique) termine cet inventaire. En résumé, M. Renart a droit à nos vives et bien sincères félicitations pour le service éminent qu'il vient de rendre à tous ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent de la vente ou de l'achat de tous objets pouvant former collection.

OUVRAGES EN LIBRAIRIE



Les **Archives des Collectionneurs d'ex-libris** paraissent tous les mois, avec une ou deux planches hors texte et des figures dans le texte. Elles s'occupent spécialement de toutes les marques de propriété du livre, de blason, etc.

Un numéro spécimen est envoyé sur demande affranchie adressée au siège de la Société : *95, rue de Prony.*

ÉCHOS OU BIBLIOGRAPHIE

Quel est l'homme politique, l'écrivain, l'artiste qui ne souhaite savoir ce que l'on dit de lui dans la presse? Mais le temps manque pour de telles recherches.

Le **COURRIER DE LA PRESSE** fondé en 1889, 21, boulevard Montmartre, à Paris, par M. GALLOIS, a pour objet de recueillir et de communiquer aux intéressés les extraits de tous les Journaux du monde sur n'importe quel sujet.

Le **COURRIE DE LA PRESSE lit 6,000 Journaux par jour**.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *10 Août 1896.*

XXXIVe Volume. — N° 734

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Quatrième Série. — 2e Année — N° 4

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

Chanson de la Cliquette. — Quel est l'auteur de la chanson suivante, imprimée au siècle dernier sur un feuillet in-8° (S. I. ni D.), sans doute vendue par celui qui la chantait. Chaque couplet est de quatre *vers* (?) dont les deux derniers sont répétés au couplet suivant :

CHANSON BOUFFONNE DE LA CLIQUETTE
Chantée par le petit Samson

De bon matin je me suis levée,
  La fraîche matinée,
Dans mon jardin je suis allée
  Cueillir la giroflée,
  Et clique sur la rosée
Et clique et clique sur la rosée
  Et clique sur la rosée.

Mon amant il est arrivé,
Seulette il m'a trouvée, et clique, etc.

Il m'a cliquée cinq ou six fois,
Cinq ou six fois cliquée.

Si toutes les dames qui sont ici
Etaient ainsi cliquées,

Elles vivraient cent ans de plus,
La chose est assurée.

Ma grand'mère à l'âge de cent ans.
Fut encore cliquée, et clique, etc.

P. c. c. CLIC-CLOC.

—

Potence. — Peut-on traduire, dans la phrase ci-après, le mot *potentiis* par porte-manteaux ?

C'est la signification qui paraît s'imposer ; est-elle exacte ?

Anno nonagimo secundo (1292) reddidit decanus pro dicta proebenda L I libr. Turn..... quæ positæ sunt in ornamentis ecclesiæ scilicet vitreis, *potentiis*, armoriis, crucibus et aliis necessariis ad fabricam ecclesiae. »

Extrait du livre enchaîné dont j'ai parlé (XXXIII, 39).

EDME DE LORME.

—

Vous m'en direz tant. — Quelle est la reine ou princesse qui a prononcé ces mots de capitulation devant un chiffre considérable qui lui était énoncé. Un journal attribuait dernièrement cette phrase à Marie-Antoinette ; je la crois plus ancienne ; je n'en ai trouvé aucune trace dans Rozan, ni même dans..... l'*Intermédiaire*.

VILLEFREGON.

—

Viabilité. — Je voudrais savoir l'étymologie des deux mots suivants :

Viabilité. — Etat de voies de communication dans un pays « Via veho. »

Viabilité. — Etat de l'enfant né viable.

L'origine des deux mots est-elle la même ? Via habilis, par élision viable.

Dr INCHAUSPÉ.

—

Jean Dornis. Les Frères d'élection. — Quel est l'écrivain qui se cache sous ce pseudonyme ?

GUSTAVE FUSTIER.

—

Drève. — Ce mot n'est pas dans Littré. Est-il français? En Belgique, on l'emploie

pour désigner une allée très large, plantée de grands arbres, aboutissant ordinairement à un château ou taillée en forêt. Ne serait-ce pas une réminiscence du vieux français *Droit* qui signifiait grand chemin, du grec δμετηω, je marche? ne conviendrait-il pas de l'écrire Draive?

EDME DE LAURME.

—

Louper. — D'où vient ce vocable signifiant fainéant?

A. MARTIN.

—

Depuis quand a-t-on dit Casquette? — Je n'ai pas trouvé trace du mot *casquette* dans les vocabulaires du XVIIIe siècle. Serait-il le même que la *caschetto* des Italiens?

Jouy dans ses *Nouveaux tableaux de Paris*, Paris, 1828 (t. I, page 34), parle d'une boutique qui l'a frappé: située dans le passage du Pont-Neuf, elle était occupée par un chapelier, qui exposait sous grille une énorme quantité de casquettes. Il croit que c'est ce chapelier qui doit fournir le parterre du théâtre de la Porte Saint-Martin.

Il serait intéressant de connaître le temps qu'a mis l'Académie française à consacrer l'usage des mots nouveaux, comme par exemple, celui de *casquette*.

A. DIEUAIDE.

—

Montaigne annoté par J.-J. Rousseau. — Nous lisons dans les *Mémoires d'une Inconnue*, parus chez Plon, il y a deux ou trois ans, les lignes suivantes :

De même et par la même raison, je me rappelle Hérault de Séchelles venant souvent voir mon père, que, dans son admiration pour Jean-Jacques, il recherchait beaucoup comme ayant été lié avec lui. Il lui avait demandé entre autres souvenirs, et en avait obtenu une édition de Montaigne, tout annotée par Rousseau sur les marges, et que ma mère regretta longtemps, car c'était pour elle que ces notes avaient été écrites.

Sait-on quel a été le sort de ce précieux exemplaire?

PONT-CALÉ.

La « Vierge du Sacré-Cœur. » — On désirerait savoir ce qu'est devenu ce tableau, payé par l'État 1,500 francs, en 1821. Dimensions : 1m30 × 1m70.

Le *Catalogue de l'Œuvre complet de Eugène Delacroix*, par Alfred Robaut, dit (p. 13, n° 35) que l'objet fut envoyé au Couvent des Dames du Sacré-Cœur, à Nantes. Renseignements pris, on n'a rien trouvé.

X.

—

F. Bouteniers, peintre. — Un de mes confrères de l'*Intermédiaire* pourrait-il me donner quelques renseignements sur cet artiste, que Siret ne mentionne pas et dont je possède un tableau daté de 1836, représentant les *Adieux de Roméo et Juliette*, fait dans le genre de Paul Delaroche.

Serait-ce un de ses élèves, et connaîtrait-on d'autres œuvres de lui?

ALLART DU CHOLLET.

—

Adolphe Picard, peintre. — Le seul renseignement que le *Répertoire d'Aouvray* donne sur cet artiste, c'est de dire qu'il est né à Paris, qu'il a exposé en 1878 et en 1879, et qu'il demeurait à cette époque rue du Préau, à Châtenay. Ne pourrait-on nous dire quelque chose de plus?

Adolphe Picard a publié : *L'ornementation fleurie*, 72 planches, en trois séries, dont les deux premières sont photographiées et la troisième photogravée. Cette œuvre a été suivie de l'*ornement floral*, également photogravé; mais j'ignore de combien de planches se compose ce second ouvrage. Adolphe Picard a-t-il encore d'autres publications à son actif?

CERULA.

—

Les faïences de Meillonas. — La commune de Meillonas, canton de Treffort (Ain), qui a eu un château avec ses seigneurs de Meillonas, a possédé une fabrique de faïence, disparue depuis assez longtemps. Peut-on avoir quelques renseignements au sujet de ces faïences et quelle peut être leur valeur marchande?

A. C. L.

Une entremetteuse de Fouquet. — On lit dans l'*Histoire de France* de Michelet, tome XIII, page 38, à propos de la chute de Fouquet :

Sa police paraît avoir été dirigée par une dame Duplessis-Bellièvre, qui lui achetait des femmes et des secrets.

N'est-ce pas une dame du même nom qui a légué récemment sa fortune au pape? M. P.

—

Antoine de Grignaux, évêque de Tréguier (1505-1537). — Fort éloigné de la Bretagne, je fais appel à l'obligeance des érudits nombreux de cette province, pour me dire ce qu'ils savent sur ce prélat. Le savant archiviste diocésain de Quimper me le donne comme originaire du Périgord, ajoutant qu'il fut élu évêque de Tréguier par le chapitre du diocèse le 22 décembre 1505, sur la démission en sa faveur de son frère Jean, élu par le même chapitre le 21 novembre précédent. Antoine était abbé de Saint-Sauveur de Redon depuis 1500. Il mourut à Loches en 1537. On croit qu'il fut administrateur de l'évêché de Léon.

A quelle famille appartenait cet Antoine de Grignaux, dit sieur des Cholets? Je ne crois pas que ce soit un Talleyrand de *Grignols* (ou *Grignaux*, suivant une variante d'orthographe très fréquente à cette époque). Il y avait bien en Périgord une famille de Grignols, mais elle n'avait quitté le Bordelais pour venir près de Périgueux qu'à la fin du XVIe siècle; elle portait *3 épis d'or en champ d'azur* comme armes, alors que M. de Courcy donne à l'évêque de Tréguier :

De gueules au chevron d'or accompagné de 3 croix potencées de même.

La Coussière.

—

Lieu de naissance de Damiens. — La sentence qui condamna Robert Damiens, auteur d'une tentative d'assassinat sur Louis XV, en 1757, porte que la maison où il est né sera rasée jusqu'en ses fondements; que son père, sa femme et sa fille sont bannis à perpétuité et que ses frères et sœurs devront changer de nom. Quel est exactement le lieu de naissance de ce régicide que les dictionnaires biographiques font naître, les uns à Arras (faubourg Sainte-Catherine), les autres à Tilloy, près d'Arras? Larousse indique Tieulloy que je ne trouve pas dans le *Dictionnaire des Communes*.

Ereuvao.

—

La mort du romancier Robert Caze. — Pourrait-on me donner quelques détails sur le duel qui coûta la vie à ce jeune romancier de grand talent? Quelle fut la cause du duel? Quel était le nom de son adversaire? Ego.

—

A quelle famille de Montbel appartenait la baronne de Valley? — L'identité de la famille de Montbel à laquelle appartenait la baronne de Valley, dont l'assassinat vient d'avoir tant de retentissement, fait l'objet de bien des discussions.

La comtesse Arthur de la Rochefoucauld, dernière héritière de la grande et illustre maison de Montbel, ne la reconnaît pas comme parente. De même les Baron, les Thomassin, les Surrel, les Vialet, qui portent en additionnel le nom de Montbel, la renient. Qu'était donc cette famille de Montbel disctincte de celles connues jusqu'à ce jour?

Mes aimables confrères pourraient-ils me renseigner à ce sujet, en donnant l'ascendance de la malheureuse victime.

Certains journaux disent que Madeleine-Zélia-Herminie de Montbel, baronne de Valley, née à Coivert (Charente-Inférieure) était fille d'un M. Demontbel et d'une demoiselle Renoux.

Brondineuf.

—

Armoiries à déterminer (Famille de Maucourt de Saint-Germain). — Quelles sont les armoiries d'une famille de Maucourt, qui tire son nom du château de Maucourt dont les restes existent encore dans la commune de Murvaux (Meuse), arrondissement de Montmédy?

Ce château de Maucourt était devenu, au XVIIe siècle, la propriété de la famille de Saint-Vincent par le mariage de Jeanne-Marguerite de Maucourt avec Jean de Saint-Vincent, seigneur de Lestanne.

En 1638 et 1639, Robert de Maucourt était capitaine d'une compagnie d'infan-

terie, à Stenay. On trouve également à Stenay un autre Robert de Maucourt, capitaine de chevaux-légers, et en 1677, un Robert de Maucourt, officier d'artillerie.

Les Maucourt ajoutèrent à leur nom celui de Saint-Germain, en vertu du testament d'un capitaine de Saint-Germain qui figure à la capitulation de Stenay, en 1654, et qui fut tué au service du roi, en 1657, dans le combat de Sillery.

Les derniers Maucourt de Saint-Germain ont été :

1° Jean-François de Maucourt de Saint-Germain qui était en 1750 lieutenant en 1er du corps royal de l'artillerie et du génie, décédé capitaine d'artillerie, chevalier de St-Louis ;

2° François de Maucourt de Saint-Germain, capitaine au régiment de Médoc, chevalier de St-Louis, décédé en émigration ;

3° Un abbé de Maucourt de Saint-Germain, aumônier de l'hôpital de Stenay, déporté en 1793, mort à l'âge de 74 ans à Rochefort sur le navire où il avait été embarqué, et inhumé à l'île d'Aix, en août 1794.

ROBINET DE CLÉRY.

—

Armoiries à retrouver. — On désire savoir à quelle maison (allemande probablement) appartiennent les armoiries suivantes qui se trouvent sur une peinture qu'on croit être du XVIe siècle.

Ecu ancien, d'or écartelé aux 1er et 4e du double aigle aux ailes ployées, de sable ; aux 2e et 3e, au chevron abaissé de gueules ; sur le tout, d'argent à 2 branches croisées de ?... L'écu timbré de deux casques affrontés, couronnés chacun d'une couronne de duc ou de marquis ; de la couronne du casque de dextre sort un aigle à deux têtes aux ailes éployées ; dans la couronne de senestre est un lion issant à dextre, tenant dans sa gueule une branche feuillée de ?... De chaque casque partent de longs lambrequins retombant de chaque côté de l'écu.

SEDANIANA.

—

Une maison habitée par Corneille. — Corneille est mort à Paris, rue d'Argenteuil, dans la nuit du 30 septembre au 1er octobre 1684. Il n'habita cette maison, aujourd'hui démolie, que deux ans au plus.

Il avait logé trois ou quatre ans à l'hôtel de Guise, entre 1662 et 1665.

Il a passé dix-huit années de sa vie, — 1665 à 1683 environ, — dans une maison, *à porte cochère, de la rue de Cléry.*

Il y a vécu, avec son frère Thomas, dans l'intimité des plus illustres de ses contemporains : le divin Molière, le Père La Rue, l'abbé de Pure, La Bruyère, La Fontaine, Quinault, Lulli, etc.

L'un de mes collaborateurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il m'aider à retrouver cette maison, intéressante entre toutes ?

La rue de Cléry est encore presque intacte, sauf l'endroit ou la rue Réaumur y fait actuellement une trouée, et il est probable que la maison de Corneille existe toujours, possédée par un propriétaire, habitée par des locataires qui ne se doutent pas des souvenirs qu'une recherche heureuse pourrait réveiller.

E. DE MÉNORVAL.

—

Le boulet de Turenne. — Le général Thiébault raconte, dans ses *Mémoires*, qu'un de ses camarades, nommé Rivière, possédait le fameux boulet qui tua Turenne. Cette relique historique appartenait primitivement à la maison de Bouillon. Est-elle au Musée d'Artillerie ? En tout cas, qu'est-elle devenue, si l'anecdote de Thiébault n'est pas, comme tant d'autres que publient ses *Mémoires*, un conte fait à plaisir ?

SIR GRAPH.

—

Viande de porc. — La loi de Moïse défend l'usage de la viande de porc.

A quoi servaient alors les troupeaux de pourceaux dont il est fait mention dans les Écritures ?? C.

—

Quelle était la couleur des yeux de Napoléon III ? — Une question en appelait une autre ; je voudrais bien savoir si les yeux de Napoléon III étaient gris ou bleus ou d'une nuance indécise se rapprochant du verdâtre. Une femme qui connaissait bien l'Empereur et ses yeux prétendait qu'ils n'étaient d'aucune couleur. Il faut bien qu'elle ait eu quel-

que peu raison, puisqu'on n'a jamais pu encore se mettre d'accord sur une description précise. On sait qu'assez récemment, à la suite d'un procès qui a fait beaucoup de bruit (la ressemblance d'un portrait de Napoléon III ayant été contestée par celui qui en avait fait la commande), la question n'a pu être tranchée devant les tribunaux anglais. Trouvera-t-elle une solution parfaite devant le tribunal de l'*Intermédiaire?*

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Une singulière statistique. — Dans ses *Souvenirs*, d'ailleurs très discutables, Montgaillard prétend que presque tous les Septembriseurs étaient Auvergnats. Quelle est la part de la vérité dans cette étrange assertion? Et comment l'historien a-t-il pu établir sa statistique.

PAUL EDMOND.

—

Le paradis terrestre.—L'auteur?—Quel est l'auteur des vers suivants (XVIIIe siècle)?

Le paradis terrestre est, dit-on, si caché,
Que depuis six mille ans en vain on l'a [cherché;
Pareil discours, en vérité, m'assomme.
Je l'ai trouvé, ce lieu secret;
N'est-ce pas cet endroit où l'Éternel fit [l'homme?
Le paradis terrestre est donc où l'on le fait.
Admirons à présent cette humaine fabri-[que,
Et la divine politique,
Qui, pour ne rendre en rien le genre hu-[main oisif,
A rendu ce lieu portatif
Pour la commodité publique.

A. DIEUAIDE.

RÉPONSES

Les enfants de Napoléon Ier (XXI, 196, 305). **Les maîtresses de Napoléon** (XXIII, 418, 508). **Morny** (XX, 450, 507, 565, 585). — Consulter mon livre : *les Secrets des Bonaparte*, 1889, Emile Bouillon, in-18.

NAUROY.

—

Famille Daneskiold-Samsoë (XXI, 420). — On lit dans le *Curieux*, tome II, page 171. l'article intitulé : *Le comte de Charolais s'est-il marié ?*

Daneskiold est un nom générique porté par les enfants naturels des rois de Danemark et leurs descendants.

NAUROY.

—

Le fouet comme moyen d'éducation (XXII, 357, 474, 501, 525, 570, 622, 683; XXIX, 667; XXX, 39 (voir *Orbilianisme*, XI, 365; XVI, 264, 342); XXXII, 644; XXXIII, 33, 178, 253, 297, 370, 495, 533, 646; XXXIV, 10). — En 1868, il a été publié un rapport de MM. Demogeot et Montucci, que le ministre de l'instruction publique avait chargés d'étudier l'enseignement secondaire en Angleterre et en Ecosse. La question du fouet y est traitée. On en trouvera une analyse succincte et une citation dans les *Petites Chroniques de la Science*, de Henry Berthoud, 8e année, page 168. Garnier frères, 1869.

F. DE ZELTNER.

***

— On trouve à ce sujet, dans Tallemant des Réaux, édition Delloye 1840, pages 83 et 84 :

La feue reine-mère, de son côté, ne vivait pas trop bien avec le roi; elle le chicanait en toutes choses. Un jour qu'il fit *donner le fouet* à M. le Dauphin ;
— Ah! lui dit-elle, vous ne traiteriez pas ainsi un de vos bâtards.
— Pour mes bâtards, répondit-il, il les pourra fouetter s'ils font les sots, mais lui, il n'aura personne qui le fouette.

A la même page est une note (Monmerqué), relative au même sujet et qui donne deux lettres dont la première est déjà citée dans l'*Intermédiaire* (XXXIV) Voici la seconde :

Lettre de Malherbe à Peiresc, du 11 janvier 1610. Paris, 1822, 111 :

Vendredi dernier, M. le Dauphin, jouant aux échecs avec La Luzerne, qui est un de ses enfants d'honneur, La Luzerne lui donna échec et mat; M. le Dauphin en fut si piqué qu'il lui jeta les échecs à la tête. La reine le sut qui le *fit fouetter* par M. de Souvray, et lui commanda de le décider à être plus gracieux.

M. de Monmerqué ajoute qu'on en trouve d'autres exemples dans les *Mémoires de l'Estoile*, collection Petitot, 1re série, XLIX, 26.

P. MOREL.

*
* *

— M. F. M. me demande l'énumération des fessées dont il est question dans le *Journal des Goncourt*. N'ayant pas en ce moment cet ouvrage sous la main, je ne puis citer que de mémoire.

Dès le premier volume, les Goncourt rapportent que Gavarni leur a parlé d'une dame mûre et coquette, qui, afin de se rajeunir, forçait sa fille, âgée je crois de seize ans, à porter des jupes courtes, à sauter à la corde. « Souvent elle la fouettait à grand bruit. »

Tourguéneff conte un jour aux Goncourt un souvenir de son enfance. Ayant été fouetté par son précepteur, il se promenait sous la pluie, les joues baignées de larmes, etc.

La maîtresse d'un bohême, connu des Goncourt, leur dit que, fille de paysans, elle avait volé à ses parents, jadis, des quartiers de porc salé pour les donner à une diseuse de bonne aventure, — larcin puni d'« une fessée aux orties ».

A la campagne, dans l'Aisne, un vieux médecin, ami des Goncourt, vient de marier sa fille. Elle a une querelle avec son mari. Le père l'empoigne vigoureusement sous son bras, trousse ses jupes, détache son pantalon, la fesse d'importance, puis dit paisiblement à son gendre ébaubi : « Da! la voilà calmée! »

Conversation entre la princesse Mathilde et les Goncourt sur le tsar Nicolas :

C'était un excellent homme, aux mœurs patriarcales, dit la princesse. Il tenait à être présent quand on fouettait les enfants.

Un jeune lord spleenétique se plaint aux Goncourt de la tristesse de Paris. Londres, selon lui, offre plus de ressources. Il est telle maison où les désœuvrés ont le loisir de faire la classe à des fillettes et à des jeunes filles. Et ils les fouettent, « les petites pas très fort, mais les grandes, oh! tout à fait fort! »

C'est le cas de citer les vers de Ponchon :

Si les filles manquaient de fesse
Qu'est-ce
Que les pauvres humains
Feraient de leurs mains?

Telles sont les fessées *goncourtiennes* restées en ma mémoire.

Et j'en oublie! Je suis sûr que j'en oublie!

BOUVARD.

*
* *

— Les éditions des *Contes et Romans* de Voltaire, que j'ai citées, sont : pour le XVIIIe siècle, celle de Bouillon, bien connue des bibliophiles, à cause des gravures qui sont de premier ordre; pour le XIXe siècle, celle de Lemerre, qui reproduit une partie des gravures de l'ancienne édition, au nombre desquelles se trouve celle figurant un religieux occupé à flageller, devant sa compagne, une jeune fille dont les jupes sont relevées et les fesses complètement nues.

Cette gravure, ainsi que quelques autres de l'édition Lemerre, ne doivent pas être exposées à la vitrine des libraires, mais notre confrère peut les examiner chez l'éditeur.

X.

*
* *

— Au sujet de l'usage du fouet dans les écoles anglaises, j'ai consulté plusieurs gouvernantes ou institutrices de ce pays qui ont pu me fournir des renseignements détaillés sur cette intéressante question.

Quoi qu'on en dise, la punition du fouet est encore fréquemment appliquée dans les écoles de filles de ce pays. Il est très rare que ce soit la directrice de l'établissement d'instruction qui applique la correction dans une salle spéciale, loin des regards des élèves, ainsi que cela se passe dans les collèges anglais de garçons, où le directeur seul se réserve le rôle d'exécuteur. Dans les écoles de filles, au contraire, la punition s'applique en pleine classe devant les compagnes de l'élève paresseuse ou indisciplinée. L'institutrice procède elle-même à l'exécution et cela de la manière la plus simple du monde. La fillette ou la jeune fille punie doit elle-même défaire les attaches de son pantalon et se préparer de bonne grâce à être fouttée. Si elle fait de la résistance, l'institutrice la déshabille de force et a soin d'augmenter la punition promise de quelques bons coups supplémentaires. S'avançant vers la chaire, elle se couche sur les genoux de l'institutrice en conservant les pieds sur le sol. La maîtresse de classe relève les jupes de l'élève, lui abaisse le pantalon sur le bas des cuisses;

ayant mis complètement à découvert les parties charnues de la délinquante, elle commence à la cingler vigoureusement malgré ses cris et ses supplications; car on ne fouette pas pour rire dans les écoles de filles anglaises et la position ployée qu'on fait prendre aux suppliciées, en tendant les muscles, ne contribue pas peu à augmenter la douleur produite par une violente fessée.

Le plat de la main est le plus souvent le seul instrument d'éducation employé; cependant dans certaines maisons, on fait usage de verges de bouleau bien cinglantes et, dans des circonstances graves, on ajoute un petit raffinement à la punition en trempant la verge, avant son emploi, dans du vinaigre; ce qui rend la douleur beaucoup plus cuisante. Une des personnes, que j'ai interrogées, m'assure avoir pour un mensonge reçu trente coups (*lashes*) avec une verge trempée dans du vinaigre.

La punition du fouet n'a rien de spécialement humiliant pour les jeunes filles anglaises et, si on les consultait, la plupart lui donnerait la préférence sur le système des pensums en usage dans d'autres pays.

On a répété que la fessée était appliquée à de grandes filles, âgées de 18 ans; ce fait a pu se produire; mais les gouvernantes que j'ai consultées m'assurent que l'on fouette rarement des élèves âgées de plus de 16 ans.

Même dans les écoles religieuses, il est très rare qu'on ne débarrasse pas l'élève corrigée de son pantalon; toutefois dans certaines circonstances où les jeunes filles portent le vêtement très en usage en Angleterre, portant le nom de *combination*, on se contente de fouetter les parties charnues revêtues de leur couverture protectrice, mais en ayant soin d'augmenter le nombre et la violence des coups: la difficulté d'enlever ce vêtement sans procéder à un déshabillage trop complet contraint les institutrices à faire cette concession.

La punition du fouet, appliquée surtout dans les institutions privées de l'Angleterre, est en usage dans les écoles primaires de filles, où on la tolère. Les règlements prévoient dans ces écoles les punitions corporelles; mais une récente décision du ministère de l'Intérieur, en réponse à une demande du School Board d'une école industrielle de Londres qui demandait le rétablissement de la fessée, n'autorise que les coups appliqués sur les mains avec une règle.

FLOGGER.

* * *

— Dans, *En Angleterre*, par Félix Narjoux (1886), l'auteur passant à Perth (Écosse), note au courant de la plume quelques impressions. On y lit:

> Dans une école, une maîtresse, sèche, roide, anguleuse, fait placer devant elle sept petites filles d'une douzaine d'années. La maîtresse est armée d'une poignée de verges; elle les tient à la hauteur de sa figure, et fait réciter les leçons. La première enfant a commis une erreur, la maîtresse l'interpelle: l'élève alors s'approche relève sa robe et présente au naturel la partie de son individu que nous appelons le *prussien*. La maîtresse s'incline, frappe consciencieusement trois fois et ainsi des autres. Chaque enfant regagne sa place sans pousser une plainte, sans proférer un cri; pourtant la main qui manie les verges est solides, et les verges sont sérieuses.

Il n'a guère jusqu'ici, dans les différents articles parus, été traité de la question qu'en ce qui concerne la France et l'Angleterre. Cependant le fouet a joué un grand rôle dans les pays slaves et germaniques. On pourrait déjà en avoir la preuve par le seul examen du vocabulaire de chaque contrée. Tandis que, dans les pays de langue latine, les dérivés du mot fouet et ses équivalents sont relativement peu nombreux, au contraire, l'anglais d'abord et surtout l'allemand sont d'une richesse particulière en expressions désignant le fouet. Tant l'instrument lui-même que son application et que ses effets sur le patient font l'objet de nombreux vocables ayant chacun une valeur relative et presque graduée.

Les mœurs admettent couramment encore que la fessée soit un excellent moyen de correction à l'usage des enfants, autant à l'école qu'à la maison. Le fouet d'ailleurs a longtemps fait partie de l'arsenal de répression judiciaire, et jusqu'en 1848, il était appliqué aux délinquants de tout sexe. La chose est par suite entrée dans les mœurs, et ne soulève pas les critiques qu'elle rencontre d'auteur en France.

Voici, classés par ordre alphabétique, les quelques ouvrages allemands qui me sont connus pour parler de la question:

Amaranthes. — *Frauenzimmerlexikon.*
J.-J. Bella. — (*) *Ueber Verbrechen und Strafe in Unzuchtsfællen.*
Forstmann. — *Wien wie, es ist.*
Friedler. — *Volksreime und Volkslieder in Anhalt-Dessau.*
Jeremias Gotthelf. — *Der Schulmeister.*
Gutzhow. — *Der Ritter vom Geiste.*
Holter. — *Lammfell.*
Jean Janssen. — *L'Allemagne à la fin du moyen-âge* (déjà cité, je crois par l'*Intermédiaire*).
Langbein. — *Schriften.*
W. Mayhew. — *German life and manners as seen in Saxony.*
Meissner. — (*) *Erzæhlungen und Dialoguen.*
Melissus. — *Salinda.*
Miller. — (*) *Ueber Erziehung.*
Paulfni. — *Flagellum salutis.*
W. Reinhard. (*) *Lenchen im Zuchthause.*
Seume. — *Mein Leben.*
Ch. Weise. — *Polit. Nascher.*
d° — *Uberfl. Gedichte.*
Wieland. — *Der neue Amadis.*

Les ouvrages précédés d'une astérisque (*) traitent plus particulièrement la question. Dans les deux derniers spécialement, on trouve des appréciations sur l'emploi et l'utilité du fouet.

En Autriche également le fouet est depuis longtemps un moyen de correction à la mode, et l'enquête qui vient d'avoir lieu à Vienne sur le travail des femmes a montré que, dans plusieurs cas, le patron donnait le fouet à ses apprenties paresseuses ou indisciplinées. (Voir les rapports de la Commission d'enquête).

G. L.

*
* *

— C'est en 1870 qu'en Angleterre une loi scolaire a inauguré à l'égard de toute punition corporelle dans les écoles primaires, un système rigoureux de surveillance. Je n'en connais pas le texte, mais c'en est bien l'esprit, car un pédagogue anglais, pourtant ennemi acharné du fouet, s'enplaint amèrement en 1887.

Il nous montre les gamins des grandes villes, de Londres surtout, se prévalant de cette indulgence de la loi, pour rendre parfois l'existence insupportable aux sous-maîtres, qui n'ont jamais le droit d'infliger même la plus légère peine corporelle.

Il nous dit qu'un jeune sous-maitre, parfaitement doué, très instruit, d'un caractère très agréable, ayant eu le malheur, une seule fois, d'écorcher par un coup trop violent la main d'un élève qui l'avait poussé à bout, fut traduit en justice, condamné à 75 francs d'amende et perdit sa place.

Tandis qu'on adoucit, jusqu'à l'excès, la discipline pour les enfants des basses classes, on continue de fouetter assez souvent, dans plusieurs collèges, les écoliers de la haute bourgeoisie et de la noblesse.

Par une autre bizarrerie, le fouet règne d'une façon inégale sur le territoire britannique. Presqu'inconnu en Écosse, dans les comtés du nord et du nord-ouest, il est en vigueur, surtout à Londres et ses environs, dans les comtés du sud : sa capitale, sa forteresse, est précisément le confortable et aristocratique collège d'Eton.

Eton, que nos autorités pédagogiques françaises proposaient récemment à nos lycéens et étudiants comme le vrai modèle de l'éducation virile, grâce aux sports qu'on y pratique si largement pour le plus grand bien du moral et du physique.

Ainsi, voilà l'élite de la jeunesse anglaise qui, pour des méfaits d'une gravité médiocre, trouve tout naturel de se soumettre à un châtiment que les adversaires du fouet prétendent réserver aux enfants en bas âge. Une quinzaine de coups n'atteignant jamais les épaules, le dos et les mollets, toujours sans effusion de sang, reçus exclusivement de la main du head-master, sans autres témoins que deux condisciples (choisis parmi de nombreux postulants), dans une classe à ce moment déserte ou une salle spéciale (flogging-room), tout cela semble supportable à un jeune Anglais, qui se plaît souvent, d'ailleurs, à braver la douleur physique.

Un maître d'école souabe, après avoir pratiqué pendant cinquante-un ans les punitions corporelles, établissait ainsi le total de ses principales opérations :

911,500 canings (coups de canne sur les mollets nus et parfois, peut-être, des épaules aux pieds, sans faire quitter les vêtements) ;

136,000 coups de règle dans les mains ;

121,000 fouets. Est-ce la simple fessée ou une flagellation plus complète ? il n'en dit rien.

En France, le « caning » n'a jamais eu cette prépondérance ; au contraire, il était fort rare.

Ce que j'ai dit sur Eton est puisé en partie dans le très intéressant ouvrage de

Mandat de Grancey: *Un rural chez John Bull* (1895). Il copie la lettre d'un jeune Etonien fouetté à sa famille. — Ailleurs, notamment chez les Jésuites anglais, c'est moins compliqué, surtout moins rigoureux :

Beaucoup de nos élèves, écrivait l'un d'eux, il y a un an, préféreraient, si on leur en laissait le choix, à une retenue ou à un piquet d'une ou deux heures, une bonne douzaine de coups reçus à nu sur cette partie du corps que la nature semble avoir faite pour cet usage ; d'ailleurs, cette peine du fouet « vue et approuvée par les médecins » cause une douleur cuisante mais passagère et inoffensive pour la santé. Cependant nous ne l'infligeons que « tout à fait rarement et pour les fautes les plus graves ». Jamais aucun élève n'en est témoin ; jamais non plus le maître qui l'a ordonnée ne l'administre. Pour le fouet comme pour les coups dans les mains, punition bien plus fréquente, nous employons exclusivement une férule. Les élèves les plus âgés, tels que les philosophes, les seniors-students, qui ont chacun leur chambre, ne sont soumis à aucune punition corporelle.

Mêmes renseignements, à peu près, de la part d'un professeur catholique dans le sud. Il ne parle pas de férule dans les mains, mais du caning, toujours plus fréquent que le fouet qui, pourtant, n'est pas chose très rare. Il dit, et je crois cette remarque applicable au plus grand nombre des collèges d'Angleterre, que les punitions corporelles, spécialement le fouet, ne sont presque jamais donnés à des élèves de nationalité étrangère ; il faudrait pour cela un ordre formel de leur famille et encore on ne s'y prête pas toujours facilement, surtout s'il s'agit d'enfants tant soit peu âgés.

Si je fais appel à mes souvenirs personnels, j'incline fort à partager l'opinion de M. Bouvard sur la persistance secrète du fouet, malgré les prohibitions des uns et les dénégations des autres.

En 1864, j'ai entendu deux enfants de douze et quatorze ans, qui avaient visité Mettray, parler entre eux comme d'une chose absolument certaine du fouet qui s'y donnait « sur une échelle » aux jeunes colons coupables de fautes graves.

Avant, en 1859, un garçon de dix-sept ou dix-huit ans se plaignait devant moi du fouet « jusqu'au sang » qu'il recevait tout récemment, soit à Mettray, soit dans une autre maison de ce genre, je l'ai oublié.

Je fus moins étonné d'apprendre d'un patient lui-même — qui d'ailleurs avouait l'avoir mérité amplement — qu'en 1835-37, on fouettait avec un *travouil*, sorte de rouet ou dévidoir. Le supérieur du collège seul infligeait ce fouet dans sa chambre, derrière un paravent, le fouetté à genoux sur un prie-dieu.

Un vétéran des guerres d'Espagne constatait la même pratique dans ce pays vers 1823. Après l'exécution, les élèves accueillaient le fouetté avec ces cris moqueurs : Il a reçu la roue ! il a reçu la roue (*la rota*) ! ce qui semble bien indiquer un instrument analogue à notre rouet.

Enfin, je dirai que, contrairement à Meibonius et autres plus modernes, dont l'autorité ne saurait prévaloir contre l'opinion de tant d'autres médecins et pédagogues de tout temps, des médecins et instituteurs allemands de nos jours préconisent l'emploi du fouet-fessée, précisément « pour détruire chez les adolescents les habitudes vicieuses ». On me cite, mais je n'ai pu le lire encore, un article du *Journal de l'Instruction primaire* (année 1874, je crois). Ne sait-on pas, d'ailleurs, que le disciplinian-master anglais prétend guérir ces habitudes vicieuses en deux séances de fouet-fessée, à raison de 2 fr. 50 chacune ? Je crois avoir lu cela dans l'*Intermédiaire* de 1889, citant de curieuses annonces anglaises.

Il y a cent ans, nos pères trouvaient cela tout naturel. La *Gazette Nationale* ou *Moniteur Officiel* du lundi 21 décembre 1789, dans le compte rendu de l'état de Bicêtre à cette époque, nous fournit à ce sujet une preuve si curieuse de l'énorme changement effectué dans nos mœurs que je ne puis m'empêcher d'en copier ce passage stupéfiant :

Chaque jour, des pères insensibles ou des parents cruels sollicitent des réclusions à Bicêtre, et les nouveaux administrateurs mettent avec raison au nombre des dégoûts et des fatigues de leurs fonctions les refus multipliés qu'ils sont obligés de faire tous les jours... On veut toujours que Bicêtre soit un lieu de correction et ceux qui le gouvernent obligés « de suivre en aveugles « les règles qu'on leur prescrit, règles que « leur humanité les force quelquefois d'en- « freindre, en adoucissant fréquemment le « régime auquel les ordres qu'ils ont reçus « les obligent d'astreindre les prisonniers ! »

Ainsi, Bicêtre qui nous semble un enfer, paraissait parfois trop doux à nos

aïeux ! Pourquoi cette impitoyable rigueur, souvent pour punir des peccadilles dignes d'une retenue ou d'un pensum ? Deux fouets complets (*à posteriori*) et trois jours d'emprisonnement isolé eussent amplement corrigé les plus coupables. C'est à peu près le système anglais actuel, mais ce qui nous paraît le maximum de sévérité raisonnable, nos ancêtres le jugeaient excès d'indulgence, et je serais fort étonné qu'avant 92, les jeunes filles détenues à la Salpêtrière fussent fouettées d'une façon aussi modérée, quant aux surfaces atteintes, que cette femme que la *Revue des Revues* nous montrait, il n'y a pas longtemps, fouettée dans une prison, suspendue à une colonne, les pieds distants du sol d'une cinquantaine de centimètres, mais nue seulement aux épaules, la poitrine même restant couverte. Je n'affirme pas, manquant de documents (comme pour Bicêtre), mais, sauf preuves évidentes, je croirai toujours le fouet donné à ces jeunes filles « bien plus complet ».

Sur ce point, je le répète, l'opinion qui prévalut pendant des siècles est absolument l'antipode de la nôtre. Michelet — certes, un témoignage de lui en faveur des Jésuites n'est pas suspect — dit que :

Notre ancienne Université de Paris, qui fouettait tant, reprochait aux Jésuites de ne fouetter que les boursiers.

Michelet nous dit aussi que, dans l'ancienne maison de Saint-Lazare, « on maniait le nerf de bœuf avec une extrême cruauté ». Entre parenthèses, il assure que Beaumarchais n'y fut jamais fouetté. Il renvoie, sans en rien citer, aux *Mémoires de l'abbé Blache* (*Revue Rétrospective*, 1833, t. I, II, III), puis aux *Mémoires de l'abbé Legendre* (*Magasin de librairie* — aucune autre indication).

Si les détails que je cherche sur la manière dont on fouettait les jeunes gens de quatorze à vingt-et-un ans existent quelque part, ce doit être, je le pense, dans ces livres, ainsi que dans les documents sur Bicêtre, que je cite encore, mais en copiant le titre exact : *Règlement de Bicêtre en 1781* (chapitre troisième) qui doit se trouver exclusivement aux archives de Bicêtre, et dans un manuscrit de la bibliothèque Carnavalet : *Souvenirs historiques du Pere Richard sur le château de Bicêtre* (manuscrit n° 1400).

Peut-être ces demandes de renseignements seraient oiseuses et importunes, venant d'un Parisien à portée des archives et bibliothèques, mais de la part d'un chercheur privé de Paris et de tout grand centre intellectuel, n'ayant plus de ressource que dans l'*Intermédiaire*, elles me semblent trop expliquées et mériter un bon accueil.

Que ce fût une simple fessée ou davantage, n'est-il pas nécessaire aussi de savoir exactement comment, dans notre marine, avant 1848 (date de son abolition) on infligeait le fouet aux mousses et élèves de moins de dix-huit ou vingt ans ? Plusieurs auteurs qui semblent avoir bien connu nos anciennes mœurs maritimes, nous disent, sans la moindre explication, qu'on employait à cet effet, un « cheval de bois », ce qui n'avait pas lieu pour les matelots, fouettés exclusivement jusqu'à la ceinture.

C'est possible pour une bonne moitié des cas, mais à moins qu'on me fournisse des textes ou gravures pour me détromper, je persiste à soutenir que, dans des cas assez nombreux, chez nous avant 92 et peut-être même de nos jours en Angleterre, en Allemagne, surtout en Russie, le fouet fut ou est encore donné à nu, sinon sur tout le corps, du moins des épaules aux chevilles.

J'ai cité des textes irrécusables prouvant ce fouet complet dans notre Université au XVI[e] siècle. Hector France, dans son *Armée de John Bull* (1887), nous le montre en plein fonctionnement dans l'armée anglaise jusqu'à une date relativement récente. Des auteurs semblant bien informés nous le montrent sous Nicolas I[er] de Russie, donné à des femmes des épaules aux chevilles. Alphonse Balleydier, dans son histoire de cet empereur, nous dit que des jeunes gens élevés dans une école militaire furent si durement fouettés que plusieurs furent blessés gravement au bas-ventre ; comment l'expliquer avec une simple fessée ou le fouet jusqu'à la ceinture ?

En Allemagne et en Angleterre, lorsqu'il s'agit de garçons entre quatorze et vingt ans, dans les maisons correctionnelles ou dans un poste de police, à huis clos, par ordre du magistrat, n'emploie-t-on pas parfois le fouet complet ?

Comment procèdent les fameux disciplinian-masters à domicile ? Ne pourrait-on me citer livres ou articles de journaux où l'un d'eux aurait consigné ses impressions, ses résultats, sa manière d'opérer ?

Des journaux illustrés, comme les *London News*, ne représentent-ils jamais le fouet-fessée ? VERAX.

***

— Dans le numéro du 10 juillet, notre confrère *un intermédiairiste enragé* me paraît avoir cherché à établir entre les mots *fesser* et *fouetter* une distinction qui n'est pas bien exacte. Selon lui, le *fouet* ne doit s'entendre que de la fustigation appliquée aux épaules et au dos, tandis que la *fessée* s'adresse à la partie postérieure du corps qui est au-dessous des reins. Je suppose qu'il n'a fait ici allusion qu'aux châtiments corporels infligés à de grandes personnes des deux sexes, car il est notoire que les enfants qui sont fouettés sont généralement frappés sur les fesses et non sur les épaules. Mais on ne peut pas dire d'une manière absolue que c'est exclusivement le dos qui a été flagellé chez les hommes et chez les femmes d'un certain âge que l'on sait avoir reçu le fouet. Les détails fournis à cet égard par les écrivains qui ont rendu compte de telle ou telle fustigation peuvent seuls donner le moyen d'apprécier si la correction corporelle a porté sur les fesses ou les épaules. A ne prendre que les deux exemples cités par notre confrère, il est bien certain que Théroigne de Méricourt, à qui, suivant le récit consigné dans le nº 201 des *Révolutions de Paris*, des femmes *donnèrent le fouet*, le 15 mai 1793, dans le jardin des Tuileries, reçut une véritable fessée. D'autre part, à propos de Poncelin qui fut *fouetté* dans le jardin du Luxembourg, le journal *Le Grondeur* s'exprime ainsi dans un article du mois de février 1797 :

Il a rêvé qu'on a crocheté ses culottes et qu'on lui avait administré ce que vous savez ; il a rêvé que douze ou quinze grands laquais avaient mis son derrière en marmelade...

Poncelin fut donc réellement fessé.

En définitive, il faut reconnaître que le mot *fouetter* désigne le fait d'infliger un châtiment corporel aussi bien sur la partie inférieure du dos que sur la partie supérieure, et le mot *fesser* désigne d'une façon toute spéciale l'action de donner le fouet sur les fesses. AL. PIC.

***

— J'estime, pour ma part, que la matière est inépuisable ; et comme mot de la fin, je signalerai aux curieux la jolie saynète de Rœderer dans ses *Comédies, proverbes et parades : le Fouet de nos pères*.

PAUL D'ESTRÉE.

—

Les verbes avec les noms (XXV, 241, 481 ; XXVI, 20, 211, 253, 290, 412 ; XXVII, 25 ; XXXI, 162, 537 ; XXXII, 166, 448, 582, 650 ; XXXIII, 214, 299, 498). — Au sujet de la mort de Charles Beys, on lit dans la *Muse historique de* Soret :

Il *apollonisait* des mieux.

POGGIARIDO.

***

— Dans un ouvrage de M. André Foulon de Vaulx intitulé : *Deux Pastels*, je trouve les verbes *décharmer*, *emmoiter*, *lilacer*, *patchouliser*. Ce dernier notamment paraît nouveau.

Quant à *égailler*, nos confrères l'ont trouvé dans le sens de répandre, disperser, mais non dans celui qui peut être dérivé de *égail* (rosée du matin ou du soir), et qui alors signifierait humecté, couvert de gouttes d'eau.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

La marquise de Roses (XXX, 401, 610). — Je remercie les collaborateurs de l'*Intermédiaire* de leurs renseignements. Cependant je n'ai pas obtenu encore ce que je désirais. Tout le monde — du moins à l'*Intermédiaire* — connaît l'anecdote dont cette femme fut l'héroïne. Or, dans l'ouvage consacré par M. Ch. Vatel à la comtesse du Barry (Bernard, éditeur), cette anecdote est controuvée comme l'anecdote trop fameuse du « Café de la France ». Mais M. Vatel, ayant défendu tout le long de son livre, la royale maîtresse, je me demande s'il a vu juste pour l'anecdote de madame de Roses.

Il ne donne aucune *preuve* : il se contente de dire : « Ce n'est pas admissible ». Si M. Vatel vit encore et si ma question lui tombe sous les yeux, je le prie de vouloir bien s'expliquer à ce sujet. A son défaut, je demande l'avis des intermédiairistes experts en la matière. Oui ou non l'anecdocte est-elle vraie ? M. Boulet, qui aime s'entretenir d'histoires de « fouet »

doit avoir une opinion là-dessus, M. Verax aussi peut-être.

L. B.

—

Point de Hongrie (XXXI, 602). — Ne pourrait-on demander des détails sur l'origine de cette tapisserie et le moment de son apparition en France, à M. Edmond Bonnafé, si érudit sur toutes les choses d'art et qui parle de coussins en point de Hongrie dans un de ses ouvrages : « *L'Inventaire des meubles de Catherine de Médicis* ».

Bne DE C.

—

La force humaine dans la légende (XXXII, 405, 666; XXXIII, 217).— En matière de grands coups d'épée, je me souviens de l'anecdote suivante, dont j'ai oublié la source. Un jour, Richard-Cœur-de-Lion et Saladin dînaient ensemble: ils en vinrent naturellement à vanter la bonne trempe de leurs épées. Pour faire valoir la sienne, Richard coupa d'un seul coup un épais barreau de fer. Mais Saladin jetant en l'air un coussin, le trancha en deux, avant qu'il fût retombé. Le roi d'Angleterre s'avoua vaincu.

Dans les chansons de geste, il n'est question que de chevaliers décapités malgré leur heaume, parfois même fendus de la tête à la selle. Voir notamment Fierabras.

Dans la *Divine Comédie*, Dante cite une prouesse analogue. Il s'agit d'un fils qui attendit son père en embuscade pour le tuer. Mais celui-ci lui octroya par derrière un tel coup de lance « qu'un rayon de soleil passa au travers ».

F. DE ZELTNER.

—

Voltaire et ses pseudonymes (XXXII, 515; XXXIII, 63, 310). — Les pseudonymes pris par Voltaire sont purement imaginaires, et personne n'a jamais songé à forger une clef pour donner un sens caché à tous ses masques.

On s'explique la variété des pseudonymes en songeant que Voltaire se repliait en cent façons pour éluder la censure et porter des coups plus sûrs dans l'ombre; sa prudence n'était, au fond, que l'hypocrisie du courage.

Voltaire écrit à d'Alembert sous le nom de *Raton*, probablement parce qu'il ressemblait à un chat qui a peur de se brûler la patte.

Les Jésuites commencent leurs lettres par ces trois lettres : J. M. J. Voltaire terminait les siennes par les lettres initiales EC. R. L. I. N. F., qui signifiaient : *écrasez l'infâme*.

C'est surtout pour ses ouvrages philosophiques que Voltaire a emprunté des titres : il est *milord Bolingkroke, abbé Tamponnet*; il devient *M. de Corbera, M. de Marza, M. de Zapata*, puis simplement *Jacques Aimon, Belleguier*.

Dans l'éloge de Voltaire, composé par Dorat Cubières, pour le sujet de prix de poésie (1779), je lis ce qui suit :

Debout, à ses côtés, est le joyeux Vadé
Qui, presqu'incognito, s'est du monde évadé,
Armé d'un large verre et d'une longue pipe.
Il a l'air de me dire : O noble auteur [d'OEdipe!
Vous êtes étonné de me trouver ici.
Je vous dois cet honneur : salut et grand [merci;
Je n'étais que grivois, vous m'avez fait su- [blime.

L'auteur explique ce passage, dans ses notes, pour nous dire que Voltaire a publié ses contes en vers sous le nom de Vadé, et j'ajoute : c'est bizarre autant qu'étrange.

A. DIEUAIDE.

—

Manger le morceau (XXXIII, 162, 703). — Manger, croquer, avaler le morceau, c'est se soumettre à quelque chose de fâcheux.

Cette locution se trouve au mot *avaler* dans tous les vieux dictionnaires, ce qui indiquerait une antique origine.

Que d'expressions du même genre on pourrait recueillir : avaler la pilule; avaler le goujon; avaler la grenouille; avaler des couleuvres; avaler le bœuf; avaler des charrettes ferrées; avaler des pois gris; avaler la ficelle, etc.

A. DIEUAIDE.

—

L'origine des consultations gratuites d'avocats (XXXIII, 174, 480). — L'*Histoire abrégée de l'ordre des avocats*, par Boucher d'Argie, publiée en 1758 et imprimée par Dupin aîné dans le *Recueil de pièces concernant la profession d'avocat*, Paris, 1852, t. Ier, p. 110, contient à ce sujet les renseignements suivants :

Henri IV, mû d'une affection charitable et paternelle envers son pauvre peuple et voulant procurer les moyens d'obtenir justice aux veuves, orphelins, pauvres gentilshommes, marchands, laboureurs, et généralement à tous ceux qui seraient dépourvus de conseil ou d'argent, ou de l'un et l'autre, ordonna, par un arrêt de son conseil d'État, du 6 mars 1610, que dans toutes les cours, tant souveraines que subalternes, il serait commis des avocats et procureurs pour les pauvres, en tel nombre qu'il serait avisé en son conseil, selon la grandeur et la nécessité de chaque cour ou siège, lesquels seraient tenus d'assister de leur conseil, industrie, labeur et vacation tous ceux de la susdite qualité, sans prendre d'eux aucune chose, tant petite fût-elle, et sous quelque prétexte que ce fût, à peine de concussion, se contentant de leurs simples gages, salaires et prérogatives qu'il plairait à S. M. attribuer aux dits avocats et procureurs qui seraient mis et choisis, comme plus capables et gens de bien et entretenus aux dites charges, tant qu'ils y feraient leur devoir.

La mort imprévue d'Henri IV, qui survint le 10 mai suivant, arrêta l'exécution d'un si louable dessein, lequel jusqu'à présent, est demeuré sans effet.

Les avocats y ont suppléé, chacun en leur particulier, par le zèle et le désintéressement avec lequel ils ont toujours soutenu les intérêts des pauvres.

Il y a même un jour de la semaine auquel ils donnent publiquement des consultations à tous les pauvres qui se présentent sans en recevoir aucun honoraire. Ces consultations de charité, ainsi qu'on les appelle vulgairement, se font dans la bibliothèque que feu M. de Riparfonds a laissée à l'Ordre des avocats. Il y a chaque jour six anciens avocats nommés pour donner à leur tour ces consultations et un d'entre les jeunes qui leur rend compte des mémoires et rédige les consultations, ce qui est très propre à former les jeunes gens lorsqu'ils s'acquittent de ce travail avec attention.

Le décret du 14 décembre 1810, article 24, chercha à faire revivre l'ancien bureau de consultation des avocats. Mais ses dispositions n'ont jamais reçu d'exécution. L'ordonnance du 20 novembre 1822 n'a pas reproduit ces dispositions. Elle se borne (art. 42) à interdire aux avocats désignés d'office pour la défense d'un accusé de refuser leur ministère. La loi du 22 janvier 1851, sur l'Assistance judiciaire, a assuré la défense des indigents. Je ne crois pas que le bureau de consultation organisé par le Barreau de Paris rende de grands services, en concurrence avec le Bureau d'assistance judiciaire. Néanmoins d'autres barreaux se proposent de suivre l'exemple qui leur est donné à Paris.

V. T.

—

Brutus Bonaparte (XXXIII, 287, 599). — La lettre attribuée à Napoléon Bonaparte et citée dans l'ouvrage de M. V. de Baumefort aurait été écrite en réalité par son frère Lucien, le futur prince de Canino. Voir la très intéressante étude sur Lucien Bonaparte et Alexandrine de Bleschamp, parue dans la *Revue bleue*, 18 et 25 mai 1889, sous la signature de Henry Laujol, pseudonyme de M. Henry Roujon, directeur des Beaux-Arts.

E B.

*
* *

— Le titre de Brutus a été pris réellement par Lucien Bonaparte.

Lucien dit lui-même dans ses *Mémoires* (t. Ier, p. 107, publiés par le général Iung, chez Charpentier) :

J'arrivai à Saint-Maximin vers la fin d'août 1793.... Mon comité révolutionnaire était composé d'artisans, de gens du peuple et d'un ancien moine..... Comme la mode était de prendre des noms antiques, mon ex-moine prit, je crois, celui d'Epaminondas et moi celui de *Brutus*.

... Un pamplet a attribué à Napoléon cet emprunt du nom de Brutus; mais il n'*appartient qu'à moi*.....

C'était en effet Lucien qui, au lendemain de la prise de Toulon, écrivait :

Citoyens représentants, c'est du champ de gloire, marchant dans le sang des traîtres, que je vous annonce avec joie que vos ordres sont exécutés et que la France est vengée; ni l'âge ni le sexe n'ont été épargnés. Ceux qui n'avaient été que blessés par le canon républicain ont été dépêchés par le glaive de la liberté et par la baïonnette de l'égalité. Salut et fraternité. (T. Ier, p. 123.)

BRUTUS BUONAPARTE, *citoyen sans culotte.*

P. c. c. : GÉNÉRAL JUNG.

—

Courtilz, sieur de Sandras et du Verger (Gratien de) (XXXIII, 326, XXXIV, 36). — Gatien de Courtilz naquit en 1644, — à Montargis, disent les uns; à Paris,

rue de l'Université, affirment les autres. Niceron, qui est au nombre de ceux-ci, fait remarquer dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres*, que ce qui a pu tromper les biographes qui, comme le Père Le Long, l'auteur de la *Bibliothèque de la France*, ont donné Montargis pour patrie à Courtilz, c'est que l'écrivain soldat posséda jusqu'à sa mort, à quatre lieues de cette ville, une terre appelée Verger. Gatien était le fils de messire Jean de Courtilz, sieur de Turly, et de dame Marie de Sandras. Son frère portait le titre de Lusigny.

Sur la prime jeunesse de Courtilz de Sandras, écuyer seigneur du Verger, on sait peu de chose. Dès qu'il fut en âge de tenir une épée, obéissant aux traditions de sa famille, il choisit la carrière des armes. D'abord mousquetaire, puis cornette au Royal-Étranger, où son cousin germain, de Sandras, avait ce grade, il fut nommé par la suite lieutenant, puis capitaine au régiment de Beaupré-Choiseul.

Courtilz avait dû recevoir une excellente instruction. De bonne heure il s'était senti attiré vers la litérature. Entre deux batailles, il maniait volontiers la plume. Les loisirs que lui créa la paix qui suivit le traité de Nimègue (1678), il les employa à écrire. A cette époque, il habitait dans l'île Notre-Dame. Voici le portrait que trace de notre héros le Père Le Long : « Il était de grande taille et de bonne mine, il avait de l'esprit, tourné du côté de l'intrigue, comme on le peut juger par l'esprit de ses ouvrages. »

En 1683, Courtilz de Sandras, qui avait quitté le service, se retira en Hollande, afin d'éditer ses œuvres. Sous le régime despotique de Louis XIV, pour un écrivain qui entendait dire ce qu'il pensait, passer la frontière n'était pas une précaution inutile.

Le premier livre que l'ancien capitaine donna au public s'appelle : *La Conduite de la France depuis la paix de Nimègue* (1683). On a reproché à l'auteur d'y avoir maltraité son pays. Il se contente, ce qui n'est pas absolument la même chose, de trouver que tout ce que faisait le Roi-Soleil n'était pas parfait.

L'année suivante, dans *Réponse* au livre intitulé : *La Conduite de la France depuis la paix de Nimègue* (1684), Courtilz, en n'en voit pas trop la raison, se réfute lui-même en partie.

D'autres ouvrages suivirent. Voici, d'après Niceron et le Père Le Long, la liste des principaux :

Mémoires contenant divers événements remarquables arrivés sous le règne de Louis le Grand, l'état où était la France lors de la mort de Louis XIII et celui où elle est à présent (1684); — *La Conduite de Mars*, nécessaire à tous ceux qui font profession des armes ou qui ont dessein de s'y engager, autorisée d'exemples arrivés dans ces derniers temps, avec des mémoires contenant divers événements remarquables arrivés pendant la guerre de Hollande (1685); — *Histoire des promesses illusoires depuis la paix des Pyrénées* (1684); — *Les Conquêtes amoureuses du Grand Alcandre dans les Pays-Bas*, avec les intrigues de la Cour (1684); — *Nouveaux intérêts des Princes* (1685, 1686 et 1688).

L'abbé Langlet, comparant cet ouvrage à un livre du duc de Rohan portant le même titre, traite carrément Courtilz d'aventurier, ce qui est un peu vif. — *La Vie du vicomte de Turenne*, encore un livre qui fut pris à partie, par Pierre Bayle, cette fois. — *Les Conquêtes du marquis de Grana dans les Pays-Bas* (1686); — *Les Dames dans leur naturel*, ou *La Galanterie sans façon* du temps du grand Alcandre (1681); — *Vie de l'amiral de Coligny* (1686 et 1691), ouvrage où l'auteur ose prendre la défense des protestants; — *Mémoires du comte de Rochefort*, contenant ce qui s'est passé de plus particulier sous le ministère du cardinal de Richelieu et du cardinal Mazarin, avec plusieurs particularités du règne de Louis le Grand (1687); — *Histoire de la guerre de Hollande*, où l'on voit ce qui est arrivé de plus remarquable depuis l'an 1672 jusqu'en 1677 (1689); — etc.

Tous ces livres — comme ceux que Sandras publia par la suite et dont nous parlerons tout à l'heure — parurent sous un pseudonyme : le sieur de Montfort, par exemple, le capitaine du Buisson, — ou même, le plus souvent, sans nom d'auteur.

Gatien de Courtilz, cependant, était revenu en France. C'était une insigne imprudence que les ennemis qu'il s'était faits surent mettre à profit. Le 18 avril 1693, M. de La Reynie écrivait au commissaire Labbé :

Il est nécessaire pour le service du roi et pour l'exécution de ses ordres que vous

ayez à vous transporter en la maison de M. l'abbé Deschamps, rue de Berry, au Marais, et, dans la chambre que Courtilz y occupe, que vous fassiez avec M. Desgrey une exacte perquisition des papiers et que vous saisissiez tous ceux qui s'y trouveront, et s'il se trouve dans cette même chambre quelques cassettes ou coffres fermés, vous les ferez transporter après y avoir apposé votre scellé.

Le soir même, Sandras de Courtilz était arrêté, et ses livres et ses papiers étaient saisis. Deux jours après, l'ordre d'envoi à la Bastille était signé, et le lendemain, 23 avril, sur les neuf heures et demie du matin, l'écrivain était enfermé dans la première chambre de la tour de la Chapelle. Il était formellement défendu de le laisser communiquer avec qui que ce fût.

Accusé d'avoir composé des libellés dangereux, remplis d'injures atroces contre le roi, le gouvernement et les ministres, Sandras fut d'abord surveillé très étroitement; mais, peu à peu, la consigne se relâcha. En février 1694, il est autorisé à recevoir Mme de Courtilz, en présence d'un officier; en janvier 1696, on lui permet de se promener dans la cour; dès octobre 1697, enfin, on lui laisse expédier ses manuscrits en Hollande, où il avait l'intention de s'établir de nouveau.

Le lundi 2 mars 1699, à dix heures du matin, Courtilz recouvra sa liberté. Il y avait six ans moins deux mois qu'il était à la Bastille. Ordre lui était donné de sortir de Paris et de n'y plus remettre les pieds de sa vie. Cela ne l'empêcha pas, un an environ après, de demander et d'obtenir — sous prétexte de se faire soigner — l'autorisation de rentrer dans la capitale.

Dans sa prison, Sandras avait beaucoup travaillé. Il s'était d'abord occupé à traduire l'*Imitation*. Mais bientôt, il n'avait pu résister à la tentation d'écrire des ouvrages dans le genre de ceux qui lui avaient valu d'être arrêté. C'était risquer gros jeu.

A la liste des livres que nous avons cités plus haut, ajoutons ceux-ci, dont quelques-uns parurent alors que Courtilz était encore sous les verrous : *Testament politique de Jean-Baptiste Colbert*, ministre d'État, où l'on voit ce qui s'est passé sous le règne de Louis le Grand jusqu'en 1683, avec des remarques sur le gouvernement du royaume de France (1694); — *Le Grand Alcandre frustré*, ou Les derniers efforts de l'Amour et de la Vertu (1696); — *Mémoires de Jean-Baptiste de La Fontaine*, chevalier seigneur de Savoie et de Fontenay. brigadier et inspecteur général des armées du roy, contenant ses aventures depuis 1636 jusqu'en 1697 (1698); — *Mémoires de M. d'Artagnan*, capitaine-lieutenant de la première compagnie des mousquetaires du roy, contenant plusieurs choses secrètes et particulières, arrivées sous le règne de Louis le Grand, jusqu'au siège de Maestricht (1700); — *Mémoires du marquis de Montbrun*, où l'on voit quelques événements particuliers et faits anecdotes arrivés depuis le commencement du dix-septième siècle jusqu'en 1632 ou environ (1701); — *Mémoires de la marquise de Fresne* (1701). C'est un des livres de Sandras qui eurent le plus de succès; il est intéressant et attachant au plus haut point; — *Entretiens de Colbert et de Bauyn sur la succession d'Espagne et autres affaires curieuses* (1702); — *Annales de Paris et de la Cour* pour les années 1697 et 1698 (1701); — *Mémoires du comte de Vordac*, général des armées de l'empereur, où l'on voit ce qui s'est passé en Hollande et ensuite en Flandre, depuis l'an 1661 jusqu'au siège de Namur (1702); — *Mémoires de M. de B.*, secrétaire de M. le c. de R., dans lesquels on découvre la plus fine politique et les affaires les plus secrètes qui se sont passées pendant le règne de Louis le Juste, sous le ministère du grand cardinal, et l'on y voit quelques autres choses curieuses et singulières sous le règne de Louis le Grand (1711); — *Histoire du maréchal de La Feuillade* (1713); — *Vie du chevalier de Rohan*, qui eut la tête tranchée en 1674.

Indépendamment de ces nombreux ouvrages, dont les deux derniers seulement furent imprimés après sa mort, Courtilz a laissé des manuscrits représentant la matière d'environ quarante volumes.

On voit que l'ancien capitaine — qui, modestement, dans la préface de l'une de ses œuvres, avoue qu'il mettrait mieux un régiment en bataille qu'il ne ferait un livre — était loin d'être un simple amateur de lettres. Militaire brave et expérimenté, certes, Sandras le fut; il fut aussi, par surcroît, un écrivain de grand mérite, un écrivain de race.

C'est dommage, dit Pierre Bayle, que cet homme ayant un génie si fécond, et le

don d'écrire avec une facilité extraordinaire et avec beaucoup de vivacité, n'ait pas pris des mesures mieux entendues pour employer ses talents. S'il se fût attaché à suivre les grands modèles de l'Antiquité, et les lois que tant de maîtres de l'Art historique ont noblement expliquées, il aurait pu devenir un grand écrivain.

Mais l'auteur des *Mémoires de d'Artagnan* n'eut jamais, que nous sachions, la prétention d'emboucher la trompette de Clio. C'était un homme de fougueuse imagination, un fantaisiste d'un fond inépuisable, — ce qui est déjà quelque chose. Ses livres, en général, sont des romans historiques, des romans d'aventures, de cape et d'épée, même. Intéressants, amusants, d'un style clair, alerte, élégant, bien français, c'est à peine s'ils ont vieilli.

Le 9 mai 1712, Gatien de Courtilz de Sandras, sieur du Verger, mourut à Paris, rue des Hurepois. Il était âgé de soixante-huit ans. Le 4 février de l'année précédente, il avait épousé, en troisièmes noces, à Saint-André-des-Arcs, Marguerite Maurice, la veuve du libraire Amable Auroy.

V. Leroy-Saint-Aubert.

—

Disparition de la perdrix rouge (XXXIII, 331, 669). — Sur les *causses* de la Lozère, notamment sur le causse Mejean, la perdrix rouge et la perdrix grise vivent en bonne intelligence. De 1880 à 1890, la perdrix grise avait presque disparu. Depuis 1891, elle a regagné du terrain. J'en ai tué, ces années dernières, sur les bords de l'abîme de Bramebioû, st sur les contreforts de l'Aisonal.

Le gibier est meilleur dans les pays secs et rocailleux que dans les pays humides. Ainsi la perdrix rouge de l'Aveyron, de la Lozère, du Gard, de l'Hérault, de Vaucluse, etc., est, sans comparaison, préférable à la perdrix grise de Paris, de la Champagne, d'Alsace, d'Allemagne. Elle est aussi préférable à la perdrix rouge de la Sologne. Mais dans une même région, sur les hauts plateaux de la Lozère, par exemple, il est impossible de distinguer au goût une perdrix grise d'une perdrix rouge. J'ai fait tenter cent fois l'épreuve par les gourmets les plus expérimentés, en faisant couper, avant de servir, le bec et les pattes, afin de les dérouter.

J'ajouterai que si les gourmets préfèrent la perdrix rouge, c'est aussi une question de cuisine.

Dans les pays de perdrix rouge on mange le gibier cuit à la broche, et dans ceux de perdrix grise, on le cuit au four. Des lièvres du Ventoux ou de la Lozère mangés à Paris ne valent pas plus que ceux de Rambouillet!

M. P.

—

Armoiries du comte et de la comtesse de Provence (XXXIII, 411, 717). — Ces armoiries sont:

De France à la bordure engrelée de gueules, accolé de Savoie, qui est : écartelé au 1er d'argent à la croix de gueules cantonnée de 4 têtes de More de sable tortillées d'argent (Sardaigne), au 2e d'argent à la croix potencée d'or et cantonnée de 4 croisettes du même (Jérusalem), au 3e burelé d'argent et d'azur au lion de gueules brochant (Chypre), au 4e d'argent au chef de gueules (Montferrat). Sur le tout d'or à l'aigle de sable becquée, membrée et couronnée d'or (Savoie ancien) chargée sur la poitrine d'un écu de gueules à la croix d'argent (Savoie moderne).

E. Gandouin.

—

Dentelle du Havre (XXXIII, 492). — En 1761, les Dames de la Miséricorde du Havre qui, sous la présidence du curé de Notre-Dame, tenaient lieu de bureau de bienfaisance, fondèrent une école gratuite ouverte aux jeunes filles indigentes, dans laquelle, en outre de l'instruction primaire, on leur enseignait la couture et l'art des dentellières. C'est de cette école que sont provenues les dentelles dont il est question dans la demande de M. Paul Pinson. J'ignorais que cette fabrication eût eu une sorte de célébrité.

Alcide V. T.

—

Pourquoi dit-on : c'est moi, c'est toi, c'est lui, plutôt que : c'est je, c'est tu, c'est il ? (XXXIII, 602). — J'ai eu pour camarade de lycée un créole de la Martinique qui, pendant les premiers mois de son séjour en France, à une question telle que : Qui est-ce? ne manquait jamais de répondre : « je » ou « c'est je ». J'ignore si cette locution est courante aux Antilles.

Iatros.

*
* *

— Dans l'ancienne déclinaison française, les pronoms personnels étaient ou *sujets* ou *régimes ;* de là, deux formes que nous avons gardées. Le cas sujet s'emploie encore exclusivement chaque fois que le prénom précède immédiatement le verbe: *Je* parle, *je* me promène.

Autrefois on disait :

Je et *tu* irons.
Ne vus ne *il* n'i porterez les piez.

Mais, dès le XIIe siècle les formes du régime tendent à se substituer à celles du sujet, et l'on trouve déjà, dans le livre des Rois :

Moi et ceste femme firent covenant (un accord).

Au XVe siècle, les exemples se multiplient, et l'emploi de *moi, toi, lui,* s'y montre presque aussi fréquent que dans la langue moderne. (Voir la *Grammaire historique* de M. F. Brunot).

Le fait est constaté, mais non expliqué.

T. PAVOT.

—

Etymologie des mots main et pied (XXXIII, 603). — C'est bien *manum* et *pedum* qui ont fait *main* et *pied.* Avant cette genèse, les organes de préhension et de locomotion s'appelaient, sans doute chez nous, tout autrement. C'était dans une langue inconnue aujourd'hui, pauvre si l'on veut, mais qui ne pouvait être indigente au point de laisser sans étiquettes des instruments si utiles à l'homme. Pour ces deux noms et des milliers d'autres, le latin a supplanté l'idiome primitif, de même que des légions très disciplinees finissent par anéantir des tribus sans cohésion. Ne voit-on pas, à l'heure actuelle la langue bretonne, faible contre le français, agoniser aussi ? Au lieu de *main* et *pied*, elle dit encore *dorn* et *troed*, mais combien de temps vivront ces deux mots ? Et quand, disparus, ils seront tout à fait oubliés, on doutera peut-être qu'ils aient existé jamais.

T. PAVOT.

—

— Notre collègue, M. Dieuaide, n'oublie-t-il pas que nos ancêtres Gallo-Romains parlaient ce latin d'où sont sorties, par des transformations successives, les langues romanes en général et le français en particulier? Il n'y a pas eu substitution, mais évolution. Tout au plus pourrait-on se demander comment les Celtes et les Francs ont abandonné leur langue propre, mais c'est là une question très différente.

Rien de particulier, d'ailleurs, pour les mots *main* et *pied ; œil, dent, nez, oreille, cheveu, doigt, ongle,* etc., sont exactement dans le même cas, pour ne parler que de noms similaires.

P. DU GUÉ.

—

Autour de Louis XV (XXXIII, 605). — Je prie M. Foulon de Vaulx de consulter dans les deux volumes du *Curieux*, les articles intitulés : *Les enfants naturels de Louis XV.*

NAUROY.

—

Le baron de Corberon (XXXIII, 605). — La famille Bourrée de Corberon est originaire de Bligny-sur-Ouche en Bourgogne. Pendant la Ligue, elle tint tête au duc de Mayenne. Elle a donné deux premiers présidents au conseil souverain d'Alsace. Dans un discours de rentrée prononcé à la Cour de Dijon, le 3 novembre 1874, et intitulé : *Les magistrats bourguignons au Parlement de Metz et au Conseil souverain d'Alsace,* il est longuement parlé de cette famille.

D'après un vieux dicton qui avait cours au palais de Colmar :

Du temps des Corberon on vivait au ciel.

ROBINET DE CLÉRY.

—

Claude Lion, prêtre de l'Oratoire (XXXIII, 607). — J'ai trouvé dans le *Dictionnaire historique portatif* de l'abbé Ladvocat (2 vol. in-12, Paris, 1760) au mot *Lion*, voir Deslions ; et me reportant à l'endroit indiqué, j'ai lu les quelques lignes dont voici la copie :

Deslyons (Jean), savant docteur de la Maison et Société de Sorbonne, né à Pontoise, en 1615, fut doïen et théologal de Senlis, où il mourut le 26 mars 1700, à 85 ans. On a de lui :

1° *Traités singuliers et nouveaux contre le paganisme du Roi-Boit.*

2° *Un Traité de l'ancien droit de l'Évêché de Paris sur Pontoise*.

Et d'autres ouvrages curieux et remplis d'érudition. V. A. T.

—

Mort de Charles-Emmanuel III, duc de Savoie, en 1675 (XXXIII, 610). — L'empoisonnement du duc de Savoie paraît devoir être attribué à un des membres les plus redoutables de la grande association des Empoisonneurs sous Louis XIV, le marquis de Chastueil, connu dans l'affaire des poisons et les rapports de La Reynie sous dix noms différents (l'Inconnu, Boineau, etc., etc.).

Ce misérable était fils du Premier Président de la Cour d'Aix. Doué des plus mauvais instincts dès son jeune âge, évadé de la maison paternelle, il devint corsaire dans la Méditerranée et fit partie de l'expédition de Candie, sous le duc de Beaufort, avec des gens qu'il avait sous ses ordres, un ramassis de brigands qui fournirent plus tard une partie des empoisonneurs dont tant de gens furent victimes à cette époque et qui nécessita la création de la fameuse chambre des poisons : les Lesage, Vanens, Bachimont, Sainte-Croix, etc., etc.

Chastueil, rentré en France après l'expédition de Candie et la disparition de Beaufort, commit un assassinat à Marseille, dans une église où il était entré déguisé en moine. Vu par une personne cachée dans un confessionnal, il fut dénoncé, pris, condamné à mort et mené à l'échafaud. Sur la place d'exécution, il fut enlevé par son ancien lieutenant Vanens à la tête d'une bande de ses anciens corsaires.

On le retrouve plus tard major dans le régiment piémontais de la Croix blanche, puis précepteur des enfants du duc de Savoie, et c'est alors qu'assisté d'un certain sergent Boinneau, qui avait été sous ses ordres, il fut chargé probablement d'empoisonner le duc de Savoie, ce qu'il fit au moyen d'une chemise et de bas préparés et blanchis avec un poison qui paraît avoir été fourni par le fameux chimiste Glazer, le grand préparateur de tous les poisons dont se servait cette bande de brigands politiques.

La comtesse de Soissons fut-elle mêlée à cette affaire, comme on l'a dit? je n'ai rien trouvé à ce sujet ; mais il paraît certain que ce fut un certain Bachimont, membre actif de cette association, qui fut chargé de porter à Venise et d'y remettre à Chastueil une somme de 200,000 fr., prix probable de cet empoisonnement.

Depuis, on perd la trace de Chastueil et ce ne fut que plus tard qu'on sut qu'il avait été empoisonné à son tour par son collègue Boinneau, probablement pour le voler.

On peut trouver des détails sur cette affaire, les Chantueil, Vanens, Bachimont, Sainte-Croix, etc., et autres empoisonneurs, dans les papiers de la Bastille, recueillis à l'Arsenal et publiés par M. Ravaisson, mais surtout à Saint-Pétersbourg, où sont tous les papiers les plus curieux relatifs aux prisonniers divers de la Bastille, papiers qui ont été en partie recueillis ou achetés par la Russie, après la prise de la Bastille, au commencement de la Révolution française.

Cte LE COUTEULX DE CANTELEUX.

⁂

— Charles-Emmanuel III, duc de Savoie, a été empoisonné. L'affaire ne fait pas de doute. J'ai eu à m'en occuper dans mon étude sur le *Masque de fer* (Plon, éditeur).

L'un des principaux membres du complot fut un nommé François Galoup. Fils d'un procureur général à la Cour des Comptes, ce Fr. Galoup prit successivement les noms de marquis de Chasteuil, l'Auteur, le Chevalier, Blanchard, Boineau, l'Inconnu, etc.

Capitaine aux gardes de Condé, pirate, prisonnier des Algériens, major aux gardes de Savoie, sous-gouverneur de la Savoie, condamné à mort, etc., cet aventurier a eu toutes les métamorphoses. Son histoire et celle de ses complices de tous les pays serait instructive. Nous appelons sur elle l'attention de nos confrères de l'*Intermédiaire*.

Voir les *Lettres de Louvois à la Reynie et celles du marquis de Villiers* (p. 60, v. 576; p. 59, v. 627, Dépôt de la guerre).

Voir le tome III des *Archives de la Bastille* (*affaire Vanens, empoisonnement du duc*).

GÉNÉRAL JUNG.

—

Val-Jésus, La Flotte, Brieux (XXXIII, 642). — Je n'ai pu trouver la situation

topographique du couvent des Camaldules du Val-Jésus ; mais Brieux est situé dans l'Orne, arrondissement d'Argentan et la Flotte se trouve en l'île de Ré, arrondissement de La Rochelle, le couvent s'appelait l'Abbaye des Châteliers.

CLO.

—

Une inscription à Bayeux (XXXIII, 644). — Sur le côté méridional de la tour du sud de la cathédrale de Bayeux, on lit l'inscription suivante, gravée en caractères du XIIe siècle :

Quarta dies Pasche fuerat cum clerus ad [hujus
Que jacet hic vetule venimus exequias
Letitieque diem magis amisisse dolemus
Quam centum tales si caderent vetule.

Traduction : C'était le quatrième jour de Pâques, que nous avons enterré la vieille, qui repose ici ; nous sommes plus affligés d'avoir perdu une journée de plaisir, que nous ne le serions, si cent vieilles pareilles étaient trépassées.

Papyre Masson, le premier, a mentionné cette singulière épitaphe. Le poète Senecé l'a parodiée en ces termes :

La vieille femme à maître Jacques
Trépasse le beau jour de Pâques.
Pour la fourrer ici dedans,
En ce temps de réjouissance,
Il nous fallut, malgré nos dents,
Tronquer un repas d'importance,
Oncques ne le pûmes achever,
Dont deuil plus cuisant nous opille,
Que si nous avions vu crever
Toutes les vieilles de la ville.

On a pensé que la femme, objet de cette lamentation, était la maîtresse du duc de Normandie, enterrée, non dans l'église, selon son désir, mais dans l'épaisseur du mur de la tour, par ordre du Chapitre.

Peut-être était-ce Isabelle, maîtresse de Robert de Glocester, bâtard de Henri Ier, dont le fils Richard devint évêque de Bayeux, le 24 avril 1166. Les caractères de l'inscription concordent avec cette date.

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

—

— L'abbé Béziers, dont les *Mémoires sur le diocèse de Bayeux* viennent d'être édités par la *Société de l'Histoire de Normandie*, reproduit l'inscription (tome Ier, page 322). Elle est gravée sur l'un des contreforts de la tour méridionale de la cathédrale de Bayeux, à environ trois mètres du sol de la rue. Béziers pense que cette inscription bizarre se rapporte à l'enterrement d'une des nombreuses maîtresses d'Henri Ier, dit Beauclerc. Elle mourut le jour de Pâques, en 1166, et l'inscription semble bien du XIIe siècle.

Dans une lettre imprimée au *Journal de Verdun*, en mars 1760, Senecé en donna une jolie traduction (citée plus haut). G. L. H.

—

Mercier (Louis-Séb.), auteur du « Tableau de Paris ». Où sont ses ouvrages ? (XXXIII, 645). — Mon collègue O. Z. a-t-il consulté les ouvrages suivants de Mercier :

Théâtre. Paris, 1769, 2 vol. in-8°.

Œuvres dramatiques. Amsterdam, 1776, 2 vol. in-12.

Théâtre complet, Amsterdam et Leide, 1778-1784, 4 vol. in-8°.

Sur les six drames indiqués par mon collègue, quatre au moins sont des comédies :

Le Foyer, comédie satyrique, Paris, 1775, in-8°.

Le Campagnard, ou les deux Parisiennes, comédie en 3 actes, Paris, 1792, in-8°.

Le nouveau Doyen de Killerine, comédie en 3 actes, Paris, 1788, in-8°.

Le Vieillard et ses trois filles, comédie en 3 actes, en prose, 1792, in-8°.

Mercier est-il l'auteur de la pièce : *Le Charlatan ?* je la trouve indiquée comme comédie en 2 actes par de Lacombe, 1756.

Il serait aussi difficile à réunir les œuvres complètes de Restif de la Bretonne que celles de Mercier.

A. DIEUAIDE.

—

Sources sacrées (XXXIII, 645). — A mon humble avis, la question est trop étendue pour être traitée dans l'*Intermédiaire*, et je regrette qu'on l'y ait posée. Rien qu'en Bretagne, on citera plus de

cent sources révérées. Que M. C. R. de G. consulte les *Guides Joanne*, les *Semaines religieuses*, les nombreuses études provinciales sur les cultes des saints et les pèlerinages.

O. Roel.

—

— Elles sont nombreuses en Alsace. Nous commencerons par celles qui se rattachent au culte de la Vierge : *Rosenwiller*, arrondissement de Schlestadt, canton de Rosheim, eut beaucoup à souffrir de l'invasion des Suédois. Les habitants croyaient perdue sans retour une image miraculeuse de la mère de Dieu, lorsqu'ils virent une source abondante surgir soudainement de terre, au pied d'un vieux tilleul voisin de l'église. On s'empressa de creuser en cet endroit et on y retrouva l'image chérie. La source n'a jamais tari, elle coule à travers le village et alimente deux fontaines très abondantes.

Brichaumont, arrondissement de Belfort, canton de Fontaine. On remarque, à côté de la chapelle de la Vierge, une fontaine très abondante, qui lui a fait donner le nom de Notre-Dame-de-Belle-Fontaine.

Autrefois, une chapelle appelée *Maria-Brunn* (fontaine de Marie) et renfermant une image miraculeuse, s'élevait auprès d'une source abondante, entre les communes de *Radersdorf* et de *Sutter*, qui faisaient toutes deux partie du comté de Ferrette. Les fidèles du Sundgau et de la Haute-Alsace s'y rendaient aux fêtes de la Vierge.

Une source qui jaillit à quelques pas de l'église de *Gildwiller*, canton de Dannemarie, arrondissement de Belfort, porte le nom de fontaine de Saint-Morand. C'est là que, suivant la tradition, Morand se reposait et mangeait son pain lorsqu'après avoir fait ses dévotions à Gildwiller, il s'en retournait à son monastère.

A *Avenheim*, canton de Truchtersheim, arrondissement de Strasbourg, est une fontaine très abondante consacrée à saint Ulrich et qu'on appelle la Source intarissable. Des milliers d'infirmes la visitent tous les ans et de nombreux *ex voto* en attestent l'efficacité.

Une autre source, consacrée à saint Ulrich est celle de *Holzbad*, près de Westahusen, sur la Scheer. Cette eau est toujours claire, d'un goût très peu saumâtre, et n'a aucune odeur. Elle est émolliente, rafraîchissante et apéritive; on s'en sert pour boisson et pour bains. (Voyez une dissertation latine de Kratz, Strasbourg, 1754, in-4).

Une source encore plus célèbre est celle de *Sainte-Odile*. Sainte Odile, après avoir fondé, dans le vallon de Niedermunster, un hôpital près duquel elle érigea plus tard une abbaye, s'y rendait tous les jours pour visiter les malades et les pauvres qui venaient en foule implorer sa charité. Un jour que, déjà courbée par l'âge, elle remontait péniblement, appuyée sur un bâton, le sentier de Hohenbourg, elle trouva un vieillard qui, épuisé de fatigue et de soif par une longue marche, s'était laissé choir à bout de forces et semblait près d'expirer. Touchée de compassion, elle voulut le relever, mais ne put y parvenir ; alors voyant qu'elle n'aurait pas le temps de chercher du secours dans l'un des deux couvents, elle adressa à Dieu une fervente prière et, pleine de confiance dans l'intervention divine, elle frappa de son bâton le rocher : aussitôt il en jaillit une source dont l'eau claire et fraîche rendit au pèlerin les forces nécessaires pour continuer son chemin. (Voy. Reinhard, *le Mont Sainte-Odile*, Strasbourg, 1888).

La source de *Saint-Abaterne* est un bassin d'environ 30 mètres de circonférence, qui paraît occuper un îlot d'un cours d'eau disparu. C'est dans cette source que saint Abaterne, d'après la tradition, aurait administré le baptême à ses nouveaux prosélytes, vers la fin du IIIe siècle. Le baptême, ainsi administré, implique l'idée du baptême par immersion, usité dans les temps primitifs, ce qui donne à la tradition un certain cachet d'authenticité. (Voy. Nicklès, *Helvetus*, Ehl, près Benfeld, Strasbourg, 1864).

(*A suivre*). P. Ristelhuber.

—

Le saint Michel du sculpteur Frémiet (XXXIII, 683). — Les soldats romains portaient leur glaive sur la cuisse droite (*Les Romains*, par Ozaneaux).

V. A. T.

—

Tableaux représentant Adam et Eve avec le nombril (XXXIII, 683). — La liste des peintres, sculpteurs ou graveurs célè-

bres, ayant représenté Adam et Eve munis d'un nombril, serait interminable, car elle les comprendrait, je crois, tous, ou à peu près.

Vers 1867, quand Cabanel exécutait son grand *Paradis Perdu* pour le roi de Bavière, la question fut timidement soulevée par moi, alors tout nouveau rapin dans son atelier.

Calanel trouva ma proposition bizarre, sourit « avec bonté », et demanda si quelqu'un connaissait un exemple d'un Adam, peint sans nombril par un artiste de renom.

Aucun des assistants ne put en citer un seul.

Je crois qu'il faudrait retourner la question et la poser ainsi :

Quelqu'un connaît-il un tableau ou une statue d'un artiste célèbre, représentant Adam ou Eve sans nombril ?

H. de Callias.

—

Théâtre de collège (XXXIII, 684). — Pour le collège Louis-le-Grand, je trouve :

1° *Dessein du Théâtre dressé au collège de Louis le Grand en l'honneur de Louis XV, fondateur des prix.* Paris, Estienne Ganeau, 1720, in-4°, p. 13.

Le dessin est du P. de Blainville, S. J.; il fut exécuté par les architectes Gherardini et Legrand. N'ayant pas vu cette pièce, je ne sais si elle renferme une planche.

2° *Description du nouveau Théâtre du collège de Louis le Grand pour la tragédie qui précède chaque année la distribution des Prix fondez par le Roy;* dans le *Mercure*, août 1748, p. 163-170.

A ce propos, on lit dans les *Mémoires de Trévoux*, 1748, p. 2079 :

On a vu ici dans les premiers jours d'août, un grand morceau de peinture destiné à la décoration des tragédies du collège Louis-le-Grand..... Ce théâtre a 102 pieds de longueur, sur 48 d'élévation et 30 de profondeur. Il présente un Temple consacré aux Beaux-Arts sous les auspices et la protection de Sa Majesté... Les deux peintres sont MM. Tremblin et Labbé... sous la conduite de M. Jac.-Franç. Blondel, architecte et professeur.

Pierre Clauer.

Un bénédictin à découvrir (XXXIII, 687. — Il s'agit de Mathurin Veyssière de la Croze, un transfuge de la Congrégation de St-Maur, qui quitta la France et mourut à Berlin en 1739. Pour plus amples renseignements sur le personnage, lire *Histoire de la Vie et des Ouvrages de Mr La Croze*, par M. Jordan et la *Correspondance des bénédictins Bretons*, publiée par M. de la Borderie (Paris, Champion, 1880).

A. Vernière.

—

Saint Ignace de Loyola mendiant (XXXIII 689). — Guéri des blessures reçues à Pampelune en 1521, et converti par de pieuses lectures, Ignace de Loyola, après avoir fait pénitence à Notre-Dame de Monserrat, partit, *habillé en mendiant*, pour la Terre-Sainte où il arriva en 1523 De retour en Catalogne (1524), il se mit à l'étude de la théologie et s'imposa des privations dans toutes ses résidences. Ainsi, à Manrèsa, il se logea dans l'hôpital, y servit les malades, et vécut du *pain qu'il allait mendier*. Qu'il se soit de la sorte, mortifié à Barcelone aussi (1524-1525), c'est très probable, car il en agit encore de même à Paris, quand il y vint suivre les cours du collège Montaigu. Il mendiait son pain de porte en porte, pour subsister. T. Pavot.

⁂

— Ce tableau ne fait pas allusion à un autre fait qu'à celui qui est signalé dans l'inscription. En 1524 et 1525, Saint-Ignace habitait Barcelone, fréquentait l'eglise Santa-Maria del Mar, et y demandait l'aumône, confondu avec les autres mendiants, assis sur cette pierre.

P. C.

—

Le chroniqueur Castel (XXXIII, 689). — Jehan de Castel était bénédictin. Il prenait le titre de chroniqueur de France mais ses chroniques citées par Molinet sont perdues.

Il reste de lui une longue paraphrase sur la nécessité de se préparer à la mort: cet ouvrage. écrit en vers français, de toutes sortes de mesures, entre mêlés de passages écrits en latin, est intitulé : *Le Mirouër des pécheurs et pécheresses.*

Marceau.

Septante, octante, nonante, remplacés par soixante-dix, quatre-vingts, quatre-vingt-dix (XXXIII, 721). — Cette substitution n'est pas une question de mode, mais au contraire une des traces les plus certaines de l'influence de la langue des Gaulois dans la formation du français.

Littré n'explique pas cette anomalie. Il se borne à exprimer le regret que les termes, septante, octante et nonante, aient vieilli et ne soient plus usités que dans certaines provinces éloignées. A l'article quatrè-vingts, il attribue la présence de l's finale à une ancienne habitude de compter par vingt, et, à l'article vingt, il cite (XII[e] siècle) l'expression *très vins livres et duze* pour soixante-douze. On peut ajouter que la livre tournois se compose de vingt sous et la livre sterling de vingt shellings.

Un exemple bien connu de cette numération se rencontre à Paris dans le nom de l'hospice des *Quinze-Vingts*, fondé par saint Louis pour recevoir 300 chevaliers revenus aveugles de la Terre-Sainte. Elle a été également employée dans la langue du Palais et des affaires jusqu'au XVIII[e] siècle. Ainsi dans un inventaire dressé en 1701, dans une des premières études de Paris, j'ai trouvé les articles numérotés par *six vingts*, *sept vingts*, *huit vingts* et *neuf vingts jusqu'à neuf vingts dix neuf*. *Six vingts* n'a même complètement disparu qu'au commencement de notre siècle.

On trouve encore aujourd'hui des traces de cette numération dans le langage populaire. Habasque, dans son ouvrage sur les Côtes-du-Nord, en cite un exemple à Iffiniac, où de son temps avait cours l'expression suivante : « Vieux chevaux ruinés que l'on vend *très vingt sols.* » J'ai moi-même entendu cette année dans une ville d'Auvergne une discussion sur le prix de vaches dont le propriétaire demandait vingt-sept pistoles (270 francs) tandis que l'acquéreur offrait seulement *treize vingts francs* (260 francs).

Il y a là une question qui mériterait d'être approfondie, et on retrouverait certainement d'autres traces de cette numération vigésimale, qui est complètement étrangère aux langues latines et germaniques (1). Il faut donc en faire remonter l'origine aux langues celtiques. S'il n'en était pas ainsi, on s'expliquerait difficilement sa persistance simultanée dans tous les dialectes celtiques où elle est encore employée couramment de nos jours, aussi bien dans la Grande-Bretagne qu'en France (2).

On la retrouve en anglais dans le style relevé qui admet le mot *score*, vingt, et ses composés *threescore*, *threescore and ten*, *fourscore*, *fourscor and ten* pour 60, 70, 80 et 90.

Il est donc à présumer que cette numération en usage chez les Gaulois aura continué à être en usage dans le peuple d'abord sous la domination romaine, et plus tard au moment de la formation de la langue française. Si elle a disparu dans les parties de la France où l'influence de la langue latine a été prépondérante, ainsi que chez les clercs habitués à se servir habituellemennt du latin (*Bible des Septante*), on la voit paraître dans les textes français au XII[e] siècle et au XIII[e], dans Joinville.

En fait, les deux systèmes de numération ont dû être employés concurremment pendant une assez longue période, et il serait intéressant de suivre les phases de cette lutte. On verrait disparaître successivement du français les multiples de vingt, d'abord *cinq vingts* (100) et en dernier lieu *six vingts* (120). Par contre, la forme *quatre vingts* avec ses composés jusqu'à *quatre vingt dix neuf* et la forme hybride *soixante et dix* ont survécu et prévalu malgré les regrets de Littré qui voudrait les voir » chassés par septante, octante et nonante ». Aujourd'hui, elles sont seules admises dans la langue française littéraire.

On peut d'ailleurs constater en sens inverse la pénétration des formes latines *kant* (100) et *hanter-kant* (littéralement demi-cent, 50) dans les divers dialectes celtiques parlés aujourd'hui. Depuis longtemps l'armoricain admet la forme *tregont* (30).

E. V. T.

Extrait du *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère.*

(1) Au congrès des sciences géographiques de 1889, un voyageur bien connu, M. Capus, mentionnait comme commune à toutes les langues du Pamir leur mode de compter par multiple de vingt, de sorte que 70 se dit 20 × 3 + 10, et 400 devient 20 × 20.

(2) Renseignements fournis par M. Jenkyn Jones.

L'Administrateur-Gérant : LÉON LENÈGRE.

Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux, Paris.

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

VERS DE COLLIN D'HARLEVILLE

LE NOM DE MARIE

Il est de ces jours de bonheur
Où maint souvenir se réveille,
Il est de ces noms doux au cœur
Et mélodieux à l'oreille.
Des humains, sensible moitié,
Voici ta plus douce féerie,
Est-il un nom, pour l'amitié,
Plus doux que celui de Marie ?

Fête sacrée! Assomption!
Triomphe d'une Vierge mère,
Tu nous rends la religion
Plus auguste encor et plus chère,
Dites-moi quel chrétien ingrat
N'a senti son âme attendrie,
En voyant Jésus dans les bras
Et sur les genoux de Marie?

Mon œil timide n'ose pas
Fixer l'éclat qui la couronne.
Une autre Marie, ici-bas,
Est ma véritable patronne.
Doux regards, consolants discours;
Qui ranime une âme flétrie?
Conseil, pitié, tendres secours;
Que ne suis-je point à Marie!

Et maintenant, de sa bonté,
Oh! voilà donc la récompense,
Un malheur si peu mérité
Semble accuser la Providence.
Pour qui sera donc le bonheur ?
Une voix secrète me crie :
Ah! le bonheur est dans son cœur,
Quel cœur que celui de Marie!...

Loin de l'autre, au moins, nous pourrons,
De loin même, essuyer les larmes,
Doux rapport entre nos patrons,
Pour moi, surtout, qu'il a de charmes.
A son disciple bien-aimé
Léguant sa mère chérie,
Jésus, en mourant, a nommé
Jean, l'ami, le *fils* de Marie (1).

Quelle peut être cette *Marie* à laquelle Collin d'Harleville adresse cette pièce de vers. Serait-ce sa propre mère?

P. c. c.: C. DE LA BENOTTE.

UNE LETTRE DE MADAME DESBORDES-VALMORE

Monsieur et bien cher Ami,

La nouvelle de votre départ m'a causé de la consternation. Au milieu de ce monde actif et puissant, je n'avais que vous, que Mme S. B., dont le cœur loyal connut tout le mien et dont je voulusse réclamer l'intérêt, parce qu'il est judicieux et que vous savez mieux que personne où en est arrivée l'épreuve que le sort nous fait subir.

Vous pouvez apprécier ce que l'inaction forcée renferme d'amertume pour un homme fier et laborieux, accoutumé à soutenir sa famille par son travail. Ne pouvez-vous rien pour nous dans la gravité d'une telle position?

Vous savez qu'il y a bien des coins au Louvre, au Luxembourg, ressouvenez-vous que mon mari n'a quitté la bibliothèque du Palais-Royal que quand elle a été vendue, puis fermée en 48, et, depuis lors, nous vivons péniblement d'avenir. Vous parti, je retombe dans la solitude, car j'ouvre difficilement mon cœur à la plainte, et le silence réussit mal à Paris.

Je le romps une fois avec vous pour que vous n'ayez pas un jour à me faire le reproche que j'ai manqué de confiance dans l'un des amis que j'estime le plus et qui nous honore de son affection.

Ne partez pas, je vous en prie, sans me voir, j'en serais tout à fait désolée.

Votre bien attachée,

Mme DESBORDES-VALMORE.

Le 16 février 1852.

P. c. c., EMILE D.



(1) Les mots *Jean* et *fils* sont soulignés dans la pièce manuscrite orginale.

NOUVELLES

Le cercueil du roi René. — Une très intéressante cérémonie a eu lieu à Angers. Sous la direction de M. Dussauge, architecte-inspecteur diocésain, on a procédé au déblaiement du caveau dans lequel, le 16 septembre de l'année dernière, avaient été découverts les cercueils du roi René d'Anjou et de sa première femme, la princesse Isabelle de Lorraine.

En présence du vicomte Melchior de Vogüé, de l'Académie française, de Mgr Mathieu, évêque d'Angers, de MM. Mardou, inspecteur des monuments historiques de France, et Raulin, architecte diocésain, les cercueils ont été mis à découvert et immédiatement photographiés par M. Robert, photographe des beaux-arts.

Le cercueil du roi René, qui contenait un sceptre, un globe et une couronne en cuivre, ainsi que celui renfermant les restes d'Isabelle de Lorraine, étaient dans un état complet de délabrement.

Après réparation du caveau, et en présence de l'évêquè d'Angers, les restes du roi René et de sa femme seront déposés dans de nouveaux sarcophages et descendus à l'endroit où ont été retrouvés leurs cercueils.

—

Fouilles à Rome. — On a commencé les fouilles près du temple connu sous le nom de Tempio di Vesta, place Bocca della Verita. Elles ont pour but de reconnaître les fondations de la muraille d'enceinte.

On a retrouvé jusqu'ici des débris de murailles anciennes, quelques poteries étrusques à vernis noir, des lampes dont une avec un graphite étrusque.

—

Une curieuse collection. — On a pu voir à l'exposition nationale de Nijny-Novgorod une collection d'idoles pour lesquelles les indigènes *bouriates* (Sibérie-Orientale) ont un culte spécial. Cette collection appartient au professeur Pozdnéiew, de l'université de Saint-Pétersbourg.

Nouvelle découverte à Delphes. — Il a été trouvé à Delphes une statuette de bronze d'une hauteur de 20 centimètres et représentant Apollon.

On se rappelle qu'il y a peu de temps, nous signalions (XXXII, *Nouvelles*, 132), la découverte d'une statue en bronze magnifique, mesurant 1 m. 80 de hauteur.

—

Les fouilles de Timgad. — Le peintre Montenard, chargé par le ministre des beaux-arts d'exécuter des vues des ruines de Timgad, est parti pour l'Algérie, accompagné de son ami, M. G. Dubufe et de M. Albert Ballu, architecte du gouvernement, di-recteur des fouilles. Ajoutons, à propos de ces fouilles, qu'elles ont donné, cette année, des résultats fort importants.

Dix rues nouvelles ont été ouvertes, au-dessous desquelles on a retrouvé, absolument intact, tout un système d'égouts ; les Thermes, le Capitole et le fameux *Macellum*, monument unique en son genre, ont été complétés ; enfin, on a découvert l'ancienne cathédrale de Thaumgadi, ce qui porte à sept le nombre des basiliques chrétiennes.

Les maisons de Timgad ne sont pas, comme celles de Pompéi, serrées l'une contre l'autre; chacune d'elles est bâtie entre quatre rues ; il est intéressant de rappeler que, en l'an 64 après Jésus-Christ, c'est-à-dire trente-six ans avant la fondation de Thaumgadi, on décida que, dans la reconstruction de Rome incendiée sous Néron, il n'y aurait plus de murs mitoyens. L'exemple de Timgad prouve que cette nouvelle coutume se répandit jusque dans les provinces.

—

Découvertes archéologiques. — On a trouvé, pendant le dernier trimestre, plus de quatre cents vases étrusques dans les environs de Barletta, Bisceglie, Molfetta et Trani. Deux cents de ces vases portent des inscriptions grecques. On va prochainement en publier un catalogue descriptif qui intéressera tous les antiquaires et amateurs d'art ancien. Parmi les objets découverts dans les fouilles de Trani se trouvaient une quantité considérable de bijoux en or et un certain nombre de figurines de bronze, d'une excellente exécution.

PETITE CORRESPONDANCE

(*Du 2 au 6 Août*)

Mlle d'Arjuzon. — Avec plaisir. un combattant pour la santé.

Évatco d'Yrive. — Reçu. L'intéressant article paraîtra seulement en septembre.

L. A. d'Oliveira-Veisseyre fils. — La question sera faite, en raison de son intérêt, bien que les règlements s'y opposent.

F. M. — Remercîments de la part d'un malade.

Caponi. On ne meurt pas tous les jours. Mme D.-V... a beaucoup écrit, si j'en juge par les notes reçues et que j'évite. La convalescence marche ; cela aura été dur.

André des Gachons. — Merci pour le charmant *petit voyage de Grèce.* C'est un vrai voyage de convalescent à Vichy. Encore merci.

P. de Carnac. — Paraîtra en septembre.

Robinet de Cléry. — Le mieux s'accentue, si j'en juge par le plaisir que j'ai à vous lire.

Ernest Lehr. — Je n'ai pas besoin d'ajouter que je partage absolument votre manière de voir.

J. Claretie. — Ce sera fait, cher maître.

Paul Gautier. — La question sera posée. Je n'ai pas besoin d'ajouter que je partage votre manière de voir.

Ad. Megret. — Reçu la ravissante photographie. Merci, Soyez sans crainte. Le beau reste toujours beau. Remettez-vous d'abord ; c'est l'important, le reste viendra tout seul.

Paul Pinson. — Je partage votre manière de voir. J'accepte volontiers vos numéros disponibles. Ils feront toujours plaisir. Je vous ferai parvenir le prix d'envoi.

Félix Clésembay. — Votre livre sur le *Mystère de Forges-les-Eaux* (*Le Pelletier de Saint-Fargeau*, etc.), est des plus intéressants. Mille remercîments. Tous ceux qui s'occupent de notre histoire voudront parcourir ces pages instructives parues à Rouen, chez Lestringant.

MM. les Abonnés sont prévenus que le dîner de l'Intermédiaire, fixé d'abord au 31 mai 1896 et remis par suite de la maladie du Général-Directeur, aura lieu à Paris, après le retour de la campagne, au mois d'octobre.

Des renseignements ultérieurs seront communiqués.

*L'***Intermédiaire**, *désireux de toujours resserrer les relations qui existent entre la direction et les correspondants, cherchant toujours aussi à leur être utile, s'est assuré le concours d'un jurisconsulte d'expérience consommée, qui donnera, à titre gracieux, toutes les consultations qui lui seront demandées sur toutes questions juridiques, contentieuses ou litigieuses.*

On peut s'adresser directement à M. ROUSSEAU, *18, rue Montmartre.*

Un autre abonné, professeur éminent, s'offre à donner tous les renseignements pour ce qui relève des législations étrangères.

CHEMIN DE FER DE L'OUEST

PARIS A LONDRES

VIA ROUEN, DIEPPE ET NEWHAVEN.

par la **Gare Saint-Lazare**

PERMETTANT DE VISITER L'EXPOSITION DE ROUEN

Quatre traversées par jour (deux dans chaque sens).

Services rapides de jour et de nuit tous les jours (Dimanches et Fêtes compris) *et toute l'année*

Trajet de jour en 9 heures (1re et 2me Classes seulement).

GRANDE ÉCONOMIE

PRIX DES BILLETS :

Billets simples valables pendant sept jours : 1re Classe : **43** fr. **25**. — 2me Classe : **32** fr. — 3me Classe : **23** fr. **25**. — **Billets d'Aller et Retour, valables pendant un mois :** 1re Classe : **72** fr. **75**. — 2me Classe : **52** fr. **75**. — 3me Classe : **41** fr. **50**.

Départs de Paris-St-Lazare. —	10 h. » m.	9 h. » s.	
Arrivées à Londres — **London-Bridge** —	7 h. » s.	7 h. 40 m.	
Victoria . . . —	7 h. » s.	7 h. 50 m.	
Départs de Londres — **London-Bridge** —	10 h. » m.	9 h. 55 s.	
Victoria . . . —	10 h. » m.	9 h. 45 s.	
Arrivées à Paris-St-Lazare. —	6 h. 55 s.	7 h. 45 m.	

Des voitures à couloir (W. C. toilette, etc.) sont mises en service dans les trains de marée de jour entre Paris et Dieppe.

Des cabines particulières sur les bateaux peuvent être réservées sur demande préalable.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FAMILLE

POUR LES STATIONS THERMALES DE

Chamblet-Néris **(Néris), Évaux-les-Bains,** Moulins **(Bourbon-l'Archambault),** Laqueuille **(La Bourboule et le Mont-Dore), Royat,** Rocamadour **(Miers), Vic-sur-Cère.**

Réduction de 50 0/0 *pour chaque membre de la famille en plus du deuxième.*

Il est délivré, du **15 Mai** au **15 Septembre,** dans toutes les gares du réseau d'Orléans, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des **Billets d'Aller et Retour collectifs de 1re, 2e et 3e classes** pour les stations ci-dessus indiquées.

Les Billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du Public ; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'Aller et au Retour.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre Billets simples ordinaires le prix d'un de ces Billets pour chaque membre de la famille en plus de deux.

La durée de validité des Billets, à compter du jour du départ, **ce jour non compris,** est de **30 jours.**

Cette durée peut être prorogée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours. Chaque période de prolongation part de l'expiration de la période précédente et donne lieu à la perception d'un supplément de de **10** 0/0 du prix total du Billet.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au Bureau du Correspondant de la Compagnie, à LAQUEUILLE, des Billets d'Aller et Retour réduits de 25 o/o pour LE MONT-DORE et LA BOURBOULE.

Les demandes de Billets doivent être faites, **quatre jours** au moins avant celui de départ, à la gare où le voyage doit être commencé.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE
DE PARIS A ORLÉANS ET DU MIDI

EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN

Organisées avec le concours de la Société des VOYAGES ÉCONOMIQUES

Les **2 Août** et **13 Septembre 1896**

ITINÉRAIRE : **Paris, Arvant, Monde, Ispagnac, Ste-Enimie, Le Tarn, St-Chely, Pougnadoires, Le Rozier, Dargilan, Montpellier-le-Vieux, Maubert, Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse, Paris.**

PRIX DE L'EXCURSION : 1re Classe, **260** fr. ; 2e Classe : **230** fr.

Ces prix comprennent : le transport en chemin de fer, la nourriture, le logement, les omnibus, voitures et barques pendant toute la durée du voyage (sous la responsabilité de la SOCIÉTÉ DES VOYAGES ÉCONOMIQUES).

Les souscriptions seront reçues aux bureaux de la SOCIÉTÉ DES VOYAGES ÉCONOMIQUES, 17, rue du Faubourg-Montmartre et 10, rue Auber.

On peut se procurer des renseignements et des prospectus détaillés à la gare de Paris P. L. M., ainsi que dans les bureaux-succursales de cette Compagnie, à Paris.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS EN AUVERGNE ET DANS LE LIMOUSIN

Avec arrêt facultatif à toutes les Gares du parcours

La Compagnie d'Orléans délivre du 1er Juin au 30 Septembre au départ de Paris (Gare d'Orléans) des Billets D'EXCURSION EN AUVERGNE et dans le LIMOUSIN, valables pendant 30 jours, aux prix réduits ci-après et comportant les itinéraires A et B ci-dessous.

ITINÉRAIRE A
1re CLASSE : **98** FRANCS. — 2e CLASSE : **73** FRANCS.

Paris, Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Neris (Bains de Néris), **Évaux** (Bains d'Évaux), **Eygurande, Laqueuille** (Bains du Mont-Dore et de la Bourboule), **Royat** (Bains de Royat), **Clermont-Ferrand, Largnac, Ussel, Limoges** (par **Tulle, Brive** et **Saint-Yrieix**, ou par **Eymoutiers**), **Vierzon, Paris.**

ITINÉRAIRE B
1re CLASSE : **120** FRANCS. — 2e CLASSE : **90** FRANCS.

Paris, Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (Bains de Néris), **Évaux** (Bains d'Évaux), **Eygurande, Laqueuille** (Bains du Mont-Dore et de la Bourboule), **Royat** (Bains de Royat), **Clermont-Ferrand, Largnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges** (par **Saint-Yrieix** ou par **Uzerche**), **Vierzon, Paris.**

La durée de validité de ces Billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 % du prix du Billet.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas les parcours de terre dans les services de correspondance avec le Chemin de fer.

Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie, à **Laqueuille**, des Billets d'aller et retour réduits de 25 % pour le **Mont-Dore** et la **Bourboule**.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'EST

VOYAGES CIRCULAIRES DANS LES VOSGES

Grâce aux mesures prises par la Compagnie des Chemins de fer de l'Est, les touristes peuvent visiter avec facilité et économie la contrée si pittoresque des Vosges. Des trains rapides y conduisent ; par train express on effectue le trajet de Paris à Epinal en sept heures environ.

Des billets circulaires individuels et des billets de famille à prix très réduits, dont la validité de 33 jours peut être à deux reprises prolongée de moitié, moyennant des suppléments de 10 0/0, permettent de faire le voyage suivant : Paris, Nancy, toute la chaîne des Vosges jusqu'à Belfort, Chaumont, Troyes et Paris. — Les touristes peuvent s'arrêter à leur gré dans toutes les stations du parcours.—Ces billets circulaires individuels et collectifs sont délivrés à Paris et dans toutes les gares comprises d'une part entre Paris et Bar-le-Duc sur la ligne de Paris à Avricourt et d'autre part entre Paris et Chaumont sur la ligne de Belfort. — On trouve aussi de ces billets dans les gares des Compagnies du Nord, d'Orléans et de l'Ouest. — Ces deux dernières Compagnies délivrent en même temps que le billet d'excursion, des billets d'aller et retour pour Paris valables pendant 33 jours et comportant des réductions importantes. La Compagnie du Nord délivre également des billets d'aller et retour ayant la même validité de 33 jours ; les voyageurs venant du Nord ont la faculté de commencer leur voyage circulaire, soit par Paris, soit par Laon ; l'itin re du voyage d'excursion au départ de Laon est tracé par Reims, Châlons, Nancy, les Vosges, Belfort, Chaumont et Laon. — De Laon on gagne très facilement les Vosges au moyen des trains rapides circulant entre Calais et Bâle.

La Compagnie de l'Est délivre en outre à des prix très réduits des billets d'excursion individuels et de famille pour visiter les Vosges au départ de Nancy, de Saint-Dié, de Gérardmer et d'Epinal.

Tous les renseignements qui peuvent intéresser les voyageurs sont réunis dans le livret des voyages circulaires et d'excursions que la Compagnie de l'Est envoie gratuitement aux personnes qui en font la demande.

CHEMIN DE FER DE L'OUEST

EXCURSION A JERSEY ET A GUERNESEY

La Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest fait délivrer, de Mai à Octobre, des billets d'aller et retour de Paris à Jersey, *valables pendant un mois* et comprenant la traversée de France à Jersey, aux conditions suivantes :

Aller et Retour par GRANVILLE :
1re Classe : **67** fr. **80.** — 2me Classe : — **44** fr. **75.** — 3e Classe : **33** fr. **50.**

Aller par GRANVILLE, retour par SAINT-MALO :
(ou inversement) donnant la facilité d'effectuer l'excursion du **Mont-Saint-Michel.**
1re Classe : **73** fr. **85.** — 2me Classe : **49** fr. **60.** — 3me Classe : **37** fr. **45.**

Aller et Retour par CARTERET et GOREY :
1re Classe : **63** fr. **15.** — 2me Classe : **44** fr. **25.** — 3me Classe : **29** fr. **85.**

Aller par CARTERET, Retour par GRANVILLE *(ou inversement)* :
1re Classe : **65** fr. **45.** — 2me Classe : **44** fr. **50.** — 3me Classe : **31** fr. **70.**

Aller par CARTERET, Retour par SAINT-MALO et PONTORSON
(ou inversement), donnant la faculté d'effectuer l'excursion du **Mont-Saint-Michel :**
1re Classe : **71** fr. **55.** — 2e Classe : **49** fr. **35.** — 3me Classe : **35** fr. **65.**

La durée de validité de ces billets peut être prolongée d'un ou deux mois moyennant un supplément de **10 0/0** *par mois de prolongation.*



L'INTERMÉDIAIRE
DES CHERCHEURS ET CURIEUX
FONDÉ EN 1864

L'*Intermédiaire* est devenu et devient chaque jour, grâce à la savante direction du Général Jung, un outil de travail indispensable. Le système de **Questions** et de **Réponses** sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés.

Parmi les littérateurs, érudits, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles, amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région ; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre ; il n'a pas obtenu les renseignements qu'il désirait. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, retrouver un livre, un manuscrit ou un objet d'art, des armoiries, les documents d'une généalogie ou d'une recherche héraldique, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, en connaître la rareté et le prix, savoir si le sujet dont il s'occupe a déjà été étudié, si tel ou tel document est inédit, si les collectionneurs, les bibliothèques, les archives ou les musées possèdent sur son travail projeté quelques indications, quelques documents ou quelques pièces qui peuvent l'aider à mener à bien son étude ; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts, il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire ; il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'Etranger, et dans l'un des numéros suivants, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. **Questions** et **Réponses** sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses, car, il faut bien qu'on le sache : L'INDÉPENDANCE DE L'INTERMÉDIAIRE EST ABSOLUE, et celle de ses collaborateurs eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par un anonymat scrupuleusement gardé. Aussi, en dépit de la politique, les **Questions** et les **Réponses** de l'*Intermédiaire* ont-elles toujours passionné la presse et le monde des lettres ; elles réveillent des querelles historiques, artistiques et littéraires, provoquent des réformes souhaitées et des mesures salutaires, et contraignent à sortir de leur réserve des hommes, seuls en situation de répondre et qui s'étaient jusque-là abstenus de parler. De là, bien des indiscrétions profitables à l'histoire.

Outre les **Questions** et **Réponses**, l'*Intermédiaire* publie les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public et les corrobore par de nouveaux renseignements. Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire* et achève d'en faire, sous une forme alerte, vive, primesautière et docte tout à la fois, une véritable *Encyclopédie* internationale.

Depuis trente-deux ans, il a rendu sans interruption d'innombrables services à la science et est devenu le véritable **Moniteur de la Curiosité** de tous ordres, attendu, lu et commenté par la presse entière.

L'*Intermédiaire* **PARAIT LES 10, 20 & 30 DE CHAQUE MOIS.** Chaque numéro est composé de **quarante-huit colonnes** soigneusement imprimées en caractères elzéviriens. Le tout forme, à la fin de chaque semestre, un élégant volume qui ne contient pas moins de **mille colonnes**, avec des **tables** destinées à faciliter les recherches.

Abonnements : *Un an.* France, **16** fr. Etranger **18** fr. — *Six mois.* France, **9** fr. Etranger, **10** fr. — *Trois mois.* France, **5** fr. Etranger, **6** fr. — Un numéro détaché, **0 fr. 75.**

Les Abonnements partent des 1er Janvier, 1er Avril, 1er Juillet et 1er Octobre.

Pour tout ce qui concerne l'**Intermédiaire**, s'adresser à M. le Général JUNG, 23 *bis*, rue de la Faisanderie.

On s'abonne à la Direction de l'**Intermédiaire**, 23 *bis*, rue de la Faisanderie, à l'Imprimerie G. Lefebvre, rue Claude-Vellefaux, 5 et 7, chez H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, n° 1, ainsi que dans tous les bureaux de Poste, de France et de l'Etranger.

AVIS

Toute demande de **changement d'adresse** doit être accompagnée de **40 centimes** en timbres-poste et d'une des dernières bandes imprimées.

Annonces : **25 centimes** la ligne pour les abonnés.

Pour les **Collections à compléter**, prière d'écrire à la Direction.

Le Général Directeur est visible tous les *mardis*, *jeudis* et *samedis* matin, de *9 heures à midi*. Il a le téléphone à sa disposition.

On trouve, chez M. H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, n° 1, toutes les livraisons concernant l'*Intermédiaire* et la *Plume et l'Epée*.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. 20 Août 1896.

XXXIVe Volume — N° 735

Quatrième Série — 2e Année — N° 5

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Direction et Administration : 23 bis, Rue de la Faisanderie

IMPRIMERIE

5 et 7 RUE CLAUDE-VELLEFAUX

OUVRAGES EN LIBRAIRIE

Des *Connaissances utiles aux Amateurs d'Objets d'Art et de Curiosité*, aux Antiquaires, aux Experts, à l'Enseignement, ainsi qu'aux Officiers Ministériels, Commissaires-Priseurs et à tous ceux qui en remplissent les fonctions, viennent de paraître chez l'Éditeur d'Art, EDOUARD ROUVEYRE à Paris, sous le titre de : **Comment discerner les Styles du VI° au XIX° siècle.** Cet ouvrage illustré d'un millier de dessins, est à chaque page une leçon de goût, un guide infaillible, d'une incomparable richesse documentaire. ROGER-MILÈS, l'érudit historien d'art, était désigné pour commenter chacune des planches dans des études synthétiques sur les styles, qui forment un répertoire précieux pour toute personne s'occupant d'objets d'art et de meubles. Nous engageons ceux de nos lecteurs que ce Manuel de la Curiosité peut intéresser, à en demander l'envoi en communication, à l'examen et franco à M. EDOUARD ROUVEYRE, éditeur, 76, rue de Seine, à Paris.

Les Musées cantonaux de France. — Article du *Bulletin de la Ligue de l'Enseignement*, de févr. 1895 (p. 49), et de la *Paix* du 8 avril 1895.

Des musées cantonaux ont été fondés à Bagnols (Gard) en 1854, par M. Léon Alègre, et à Poligny (Jura), en 1859, par M. Edmond Sauria.

M. Edmond Groult, docteur en droit, avocat à Lisieux (Calvados), a entrepris, en 1876, une active propagande pour multiplier ces modestes musées, en faisant ressortir tous les avantages qu'on en devait attendre.

Une médaille d'or lui a été décernée à l'Exposition universelle de 1889, et plus de quarante Conseils généraux ont émis des vœux en faveur des musées cantonaux.

Pour faciliter la création de ces musées dans tous les cantons, M. Alphonse Renaud, 25, rue Scheffer, à Paris, docteur en droit, chef de bureau au Ministère des Finances, vient de réunir, avec l'aide de quelques personnes, plus de 1,000 volumes, environ 40,000 dessins, plus de 5,000 textes, présentant un intérêt cantonal, et quelques centaines de monnaies qu'il mettra gratuitement et successivement à la disposition des associations cantonales qui ont eu ou auront établi un musée cantonal à la mairie du chef-lieu de canton ou dans un autre local convenable, et organisé des conférences publiques dans les principales communes du canton. Son œuvre a été créée le 12 mai 1894, et est déjà féconde en résultats.

CHASSEURS ET SOLDATS

Nous croyons devoir rappeler à nos lecteurs à un moment où les sujets traités jusqu'ici deviennent d'actualité les deux charmants albums que l'éditeur H. Laurens a fait récemment paraître dans sa collection « *Le Monde en Image* ». Le but de cette série est d'instruire par les yeux presque rien à lire, rien qu'à feuilleter (et à jouir par la vue, car ces pages d'albums sont celles d'artistes consommés) c'est véritablement là le type du livre qui répond à notre paresse fin de siècle.

La Chasse à Tir et à Courre de RENÉ VALETTE 1 album in-4° avec 32 planches en teinte, nombreuses vignettes, notations de sonneries, etc., prix **6** francs) initie les ignorants à toutes les questions cynégétiques et leur permet de prendre une part intelligente aux conversations que vont leur tenir lors de la prochaine ouverture les disciples de Saint-Hubert.

Le Soldat français de EUGÈNE CHAPERON (1 volume avec 32 planches en teinte, etc., prix **6** francs) montre le type, les uniformes, les scènes de la vie militaire. Ce volume instruira ceux et celles qui n'entendent rien aux choses de l'armée et que les grandes manœuvres appellent à entendre traiter des questions et des exercices militaires à la caserne et hors de la caserne.

Chasseurs, officiers, artistes éprouveront également un grand plaisir à trouver sur une table de salon ces albums, œuvres de deux excellents peintres pour lesquels la justesse d'une attitude, la fidélité d'une scène n'ont pas de secret. Ces dessins sont des modèles parfaits, des croquis exquis qui fourniront aux jeunes filles bien des idées pour les jours de réception, orner leur menus, décorer des tambourins, des bibelots de cotillon, etc.

La Chasse à Tir et à Courre, **le Soldat français** se trouvent partout, chez les libraires, dans les gares, etc., et sont expédiés franco contre mandat adressé à l'Éditeur **H. Laurens, 6, rue de Tournon, Paris.**

De la Paix, par le général Jung, député du du Nord. Brochure in-8° de 48 pages, ornée du portrait du général, couverture en couleurs ; prix : 1 fr. — Paris, 1896, Henri Charles Lavauzelle, éditeur, 11, place Saint-André-des-Arts.

Tout le monde voudra lire la curieuse brochure du général Jung, sur *la Paix*. D'après le savant député du Nord, la paix n'existe pas. C'est un mythe, une illusion chère aux esprits superficiels. Paix et guerre sont les termes d'une même formule, etc... Cette thèse doit être soutenue au mois de septembre prochain devant le congrès interparlementaire de Buda-Pesth.



Répertoire-annuaire général des Collectionneurs de la France et de l'étranger.

Le deuxième volume nous paraît vraiment **indispensable à tous ceux qui s'occupent du commerce des livres et des objets de curiosité** et aussi à tous les membres de l'immense famille des collectionneurs. L'ouvrage débute (exemple à suivre) par la liste des *Errata, suppressions et addenda* ; de la sorte, on est frappé tout de suite par ce qu'il importe de ne pas négliger ou oublier, ce qui arrive souvent quand ces indications complémentaires sont rejetées à la fin d'un volume. Nous signalerons ensuite une bien intéressante *Etude chronologique concernant les timbres fiscaux et de leurs émissions successives depuis 1673 jusqu'à nos jours*, par M. Ris-Paquot (11 pages), et un travail de M. Paul Eudel sur l'*Habitation et le Mobilier à travers les Ages* (16 pages). C'est à la page 37 que commencent les listes si précieuses de M. Renart, divisées en deux sections : *Collectionneurs français*, désignés en *Collectionneurs provinciaux et parisiens*, et *Collectionneurs étrangers*. Au milieu du volume se trouve intercalée une liste spéciale des *principaux commerçants parisiens, en livres, tableaux, antiquités, numismatique, timbres-poste et professions diverses*. Une table alphabétique des noms des collectionneurs habitant la France (Paris excepté, parce que les parisiens sont rangés par ordre alphabétique) termine cet inventaire. En résumé, M. Renart a droit à nos vives et bien sincères félicitations pour le service éminent qu'il vient de rendre à tous ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent de la vente ou de l'achat de tous objets pouvant former collection.

LE BUSTE DE SAITNE-BEUVE

Le Comité pour l'érection d'un buste à Sainte-Beuve, dont la formation est due à l'initiative du Dr Cabanès, est définitivement constitué. Outre M. François Coppée, qui en a accepté la présidence, le Comité compte parmi ses membres : MM. Gaston Boissier, F. Brunetière, Jules Claretie, Ludovic Halévy, H. Houssaye, Jules Lemaître, Alf. Mézières, G. Paris, de l'Académie française : Berthelot, Larroumet, de l'Institut ; Jean Aicard, Maurice Barrès, Ferdinand Fabre, Francisque Sarcey, André Theuriet, hommes de lettres ; Henry Maret, député et homme de lettres ; Dr Dureau, bibliothécaire de l'Académie de Médecine ; Auguste Lacaussade, Jules Levallois, Jules Trouabat, anciens secrétaires de Sainte-Beuve.

Par suite de la difficulté matérielle qu'il y aurait eu à convoquer, en cette saison de vacances, les membres du Comité, il a été décidé que la première réunion n'aurait lieu que dans le courant du mois d'octobre. Mais on peut, dès à présent, envoyer le montant de sa souscription à M. l'administrateur de la *Chronique médicale*, 17, rue d'Odessa, qui remplit provisoirement les fonctions de secrétaire du Comité Sainte-Beuve.

ÉCHANGE

Un abonné de l'*Intermédiaire* demande si quelque collabo ne pourrait échanger contre d'autres années la collection de 1881, 1888 et 1889. — S'adresser à la Direction.

DEMANDES D'ÉCHANGE D'EX-LIBRIS

M. J.-E. de Groot-Jamin, d'Amsterdam ;
M. Stirling, 4, rue Sainte-Beuve, Paris ;
M. Oberkampf de Dabrun, receveur des finances, à Alais (Gard) ;
M. Gustave Bord, château des Charmilles, St-Nazaire-sur-Loire (Loire-Inférieure) ;
M. Achille Bertarelli, 18, via San Barnabo, Milan ;
M. Bargallo, 34, rue d'Allemagne, Paris ;
sont disposés à faire l'échange de leurs ex-libris avec les abonnés de l'*Intermédiaire*.
(Envoyer un timbre pour permettre l'envoi des *ex-libris* désirés).

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *20 Août 1896.*

XXXVe Volume. — N° 735

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Quatrième Série. — 2e Année — N° 5

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

Prier de ... Prier à ... — Pourquoi le verbe prier ne peut-il pas s'employer, tantôt avec *à*, tantôt avec *de?*

L'Académie n'admet *prier à* que dans l'expression prier à dîner.

Il me paraît cependant que l'effet de ces prépositions n'est pas le même.

Si je prie mes collègues *de* me répondre, c'est à cette question-ci seulement ; mais si je les prie *à* me répondre, c'est à toutes les questions que je pourrais poser.

Vous êtes prié *de* prévenir de votre départ, se dit à quelqu'un qui voyage accidentellement; mais à un homme qui est toujours par monts et par vaux, ne doit-on pas dire : Vous êtes prié *à* prévenir de votre départ, ce qui signifie : Vous êtes prié de me prévenir chaque fois que vous partez.

EDME DE LAURME.

—

Peuple et homme étourneaux. — Dans une pièce de vers intitulée : *Le Casino de Turin* ou *les châteaux en Espagne des émigrés,* 1792, je lis ce qui suit :

Le Français est d'ailleurs si léger, si vo- [lage ?
Croit-il avoir sur nous le plus faible avan- [tage ?
Le cardinal Achille et Mirabeau Tonneau
Ont juré le trépas de ce peuple étourneau.

La *Gazette universelle* du mardi 10 avril 1792 (lettre de Bruxelles), dit à son tour :

Les émigrés voient déjà l'armée française pâlir au premier coup de canon, et les gardes nationales fuir devant eux comme des étourneaux.

Le *dictionnaire de l'Académie* indique l'emploi au figuré du mot étourneau :

C'est un étourneau, se dit d'un jeune homme léger et inconsidéré.

Pourquoi toutes ces aplications différentes ? Les connaissait-on au XVIIe siècle ? L'oiseau, si gracieux, qui a donné son nom et qui s'appelle aussi Sansonnet les mérite-t-il ?

A. DIEUAIDE.

—

Etre du régiment d'Anjou. — Que signifie cette expression ?

Je la trouve dans *Le Désœuvré* ou *l'Espion du boulevard du Temple,* Londres, 1781, page 6 :

Je sais qu'un écrit clandestin n'est pas d'un honnête homme...; mais je suis du régiment d'Anjou, et vous savez le cas que ces lurons-là font des remontrances.

A quoi l'auteur fait-il allusion ?

H. BOULET.

—

Toujours les archives des notaires. — Le scrutin sur l'acte additionnel, en 1815, fut ouvert en partie, comme chacun sait, chez les officiers ministériels. Les notaires ont-ils gardé, comme minutes ressortissant à leurs études, les registres sur lesquels les électeurs venaient consigner leurs notes ?

H. QUINET.

—

Le marquis d'O, commandant l'«Elisabeth» en 1745. — D'après M. Amédée Pichat (*Histoire de Charles-Edouard,* 4e éd.,

Paris, 1845-46, t. I, p. 283), ce serait le marquis d'O qui, en juillet 1745, aurait eu le commandement du vieux vaisseau de guerre de 67 canons, l'*Elisabeth* qui escortait la frégate la *Doutelle*, sur laquelle Charles-Edouard avait pris passage pour se rendre en Ecosse. Sur quel document s'est basé l'auteur de l'intéressante histoire du prétendant pour être aussi affirmatif? Avec de nombreux historiens maritimes, j'avais toujours pensé que le commandant de l'*Elisabeth* était un corsaire armateur de Dunkerque, originaire de Bergues-Saint-Winoc, nommé Pierre Dehau, qui avait acquis une grande réputation dans ses courses contre les Anglais et les Hollandais. Lors de sa rencontre avec le *Lion*, bâtiment de guerre anglais et après cinq heures d'un combat acharné, un boulet atteignit le commandant de l'*Elisabeth* qui fut remplacé aussitôt par un neveu de Jean Bart, Pierre-Jean Bart, son lieutenant, digne de porter ce nom redouté des Anglais. Pierre Bart, malgré les avaries de l'*Elisabeth*, cinquante-cinq hommes tués et cent quatre-vingt autres hors de combat, fut assez heureux pour ramener son vaisseau dans un port de France.

E. M.

—

Combat de l'« Elisabeth » et du « Lion » en 1745. — Le colonel Power dans un ouvrage intitulé : *Tableau de la guerre de la pragmatique sanction*, 2 vol. in-8°, Berne, 1735, a, je crois donné des détails curieux sur le voyage de France en Ecosse, du prétendant Charles-Edouard, lorsqu'il prit la résolution de se jeter lui seul sur les côtes de l'ancien royaume de ses pères. N'ayant pas cet ouvrage à ma disposition, je serais reconnaissant à l'un de nos collaborateurs de vouloir bien m'analyser les principaux faits relatés par M. Power, et particulièrement ceux relatifs au combat du vaisseau français l'*Elisabeth*, contre le bâtiment de guerre anglais le *Lion*. E. M.

—

La famille Lepeletier de Saint-Fargeau. — Notre intéressant « collabo », qui signe H. T. et qui nous a donné des renseignements si curieux sur l'assassinat de Félix Lepeletier de Saint-Fargeau et sur le suicide de l'ancien garde du corps Pâris, serait-il assez aimable pour nous renseigner sur la famille Lepelletier de Saint-Fargeau, sur son origine, sur les membres connus de cette famille, et sur les ouvrages qui en parlent ?

LE FRANÇAIS.

—

Famille de Chauveau-Lagarde. — Je désirerais savoir si Chauveau-Lagarde a laissé des descendants, ou s'il existe encore quelque membre de cette famille.

HACHEL.

—

Dandel Martin. — Ce linguiste, comme il s'intitule, naquit à Sedan, et fut professeur de français à Strasbourg, de 1616 à sa mort en 1637. Son *Favus præceptorum linguæ gallicæ* (une grammaire avec texte, latin, français et allemand) s'est vendu dernièrement à Strasbourg 130 francs. A-t-on de plus amples détails sur lui ? P.

—

Olzendorff, Fluge et Losman, voyageurs naturalistes. — Je désirerais avoir sur ces savants naturalistes étrangers : un Anglais, Olzendorff ou Olzandorff; deux Danois, Fluge et Losman, qui parcoururent le plateau central de la France au siècle dernier, des renseignements biographiques et bibliographiques que l'on ne trouve pas dans Michaud.

Quels sont les ouvrages où ils ont consigné les observations qu'ils avaient faites en France ? J. A. D.

—

Polisch. — Ce nom est imprimé avec un cachet sur la majeure partie de 64 photographies enfermées dans un carton que j'ai acheté récemment. Ces photographies ont été prises sur des maquettes de décorations exécutées en divers hôtels, notamment l'hôtel Oberthur, à Rennes.

Je n'ai trouvé aucune indication, ni dans ce carton, ni dans le dictionnaire de la Chavignerie. *Polish* est-il simplement un photographe, ou l'artiste auteur de ces décorations, et dans ce cas prière de me donner quelques détails biographiques ? ALPH.

Les chartes des Croisades, dites collection Courtois. — En dehors de la nomenclature connue des familles qui se sont appuyées sur ces chartes pour obtenir de faire figurer leurs armes à la salle des Croisades, à Versailles, a-t-il été publié une liste de *tous* les noms, cités dans cette collection, appartenant, soit à des familles éteintes soit à des familles n'ayant pas pu ou voulu mettre le prix nécessaire à l'acquisition de ces petits parchemins, sur l'authenticité desquels il me paraît inutile de parler ici? Autrement dit, tout le fonds Courtois a-t-il été inventorié? Si oui, où?

Est-ce que *toutes* les pièces non acquises par les intéressés (je crois que le département des manuscrits à la Bibliothèque nationale en possède un certain nombre) sont devenues la propriété d'un M. Le Tellier d'Irville? Quel a été en cette affaire le rôle d'un M. Teulet, archiviste paléographe?

PALEOGRAPHICUS.

—

Vases gallo-romains. — On a découvert, à Nortkerque, des antiquités gallo-romaines :

1° Une urne funéraire contenant des os calcinés (capacité : 3 à 4 litres), accompagnée de deux vases plus petits (un de chaque côté).

2° Un petit vase (terre noire) d'une autre forme. (Urne d'enfant?).

3° Un lot de poteries rouges, avec diverses inscriptions que j'ai copiées. Les voici :

AVENTINIM — SIICVDIM — AVAP CVM (avaricum?) — DIVI CAIVS (Caligula?)

Est-ce que tout cela a beaucoup de valeur? Je crois que le « découvreur » désirerait vendre.

L. V. R.

—

Livres destinés à l'impression et n'ayant jamais paru par suite de la destruction des manuscrits. — Dans une de ses dernières *Causeries* qu'il donne au journal *Le Temps*, M. Jules Claretie parlant de Jules Simon s'exprime ainsi:

Ah! ses livres! Etant ministre de l'intérieur il quittait souvent la place Beauvau pour aller s'enfermer, loin des dépêches des préfets, place de la Madeleine, dans sa chère bibliothèque. Il avait retrouvé, un jour, dans sa cheminée, au lendemain de la Commune, les feuillets plus qu'à demi-brûlés d'un manuscrit en 3 volumes : l'*Histoire du stoïcisme romain* — un beau livre achevé et devenu cendres! Absolument comme l'*Histoire des salons au XVIII[e] siècle* de Louis Blanc, brûlée dans l'incendie des docks de la Villette, et le dernier volume du maître livre de M. Joseph Bertrand consumé chez lui.

Ne serait-il pas curieux de dresser une liste des ouvrages prêts à être livrés ou destinés à l'impression, mais dont les manuscrits ont été détruits par une cause fortuite, ou même volontaire?

GUSTAVE FUSTIER.

—

Il Conte Roggiero, Sovrano della Calabria ulteriore. — Novella historica, Venetia, 1687, in-12.

Il est dit, dans le permis d'imprimer, que le livre est *tradotto dal Francese.* Je désirerais avoir quelques renseignements sur cet original français.

L. DE LESDAIN.

—

Un mémoire de M. de la Paillettrie. — Je viens de rencontrer un manuscrit en très bon état, intitulé : « *Description des costes maritimes de France comprises entre l'embouchure de la Somme et celle de la Seine — 32 lieues,* — année 1769, par le chevalier de la Paillettrie, capitaine au corps royal de l'artillerie, secrétaire guerre en 1760 et lieutenant-colonel en 1763, et sous-directeur de la Haute-Normandie, commandant de la dite artillerie dispersée dans les places et le long des costes depuis le Tréport jusqu'au Havre de Grâce sous les ordres de Messieurs les colonels, ce qui l'a mis à même de faire, sur cette partie, avec connaissance du local, ce mémoire qu'il prend la liberté de dédier à M. de Gribeauval, lieutenant-général de l'armée du roy et un des inspecteurs du corps royal ».

Ce mémoire qui paraît très intéressant a-t-il été publié?

LN. G.

Un manuscrit de la bibliothèque de l'Université de Strasbourg. — C'est une relation de la première expédition d'Irlande qui ne dura que quelques semaines (décembre 1796, janvier 1797). Le catalogue Heitz (n° 276) le porte comme étant du général Humbert, qui fit partie de l'expédition que commandait Hoche, mais je le crois plutôt du général Grouchy, car, arrivé sur les côtes d'Irlande, il fait venir à son bord l'*Immortalité*, le général Chérin, chef d'état-major général et ils font ensemble les proclamations à l'armée et aux Irlandais. Humbert, qui n'était que général de brigade, n'aurait pas agi ainsi avec Chérin, qui était général de division ; et puis la *France militaire* dit positivement que Grouchy, commandait le corps de bataille et était sur l'*Immortalité*. Je ne crois pas me tromper en attribuant au général Grouchy ce manuscrit, mais l'a-t-il publié ?

L'ex-Car.

—

Danse des morts. — Au nombre des sujets qui ont été souvent représentés par les artistes du moyen-âge, dans les manuscrits, sur les meubles et sur les monuments, et qui ont été l'objet des plus savants commentaires, il faut mettre en première ligne la *Danse des morts*. Les savants sont-ils maintenant d'accord sur l'époque précise de son origine et sur les circonstances qui lui ont donné naissance ? Les uns ont pensé que ce sujet était d'origine païenne ; d'autres qu'il avait été composé en commémoration des grandes épidémies de 1348 et de 1373, qui causèrent de grands ravages, et à la suite desquelles furent organisées des confréries dont les membres couraicnt les rues en se flagellant et en exécutant des danses singulières ; on a voulu y voir aussi la représentation de l'une de ces affreuses maladies si répandues au moyen-âge et connues sous le nom de *Danse de Saint-Guy* ; enfin, il existe une opinion, qui tend à établir que la danse des morts n'est que la traduction et le commentaire de cet avertissement de l'Eglise : *memento homo quia pulvis est.*

Il convient de ne pas confondre la *Danse des morts* avec la *Danse macabre*. Elles diffèrent d'origine et de caractère. Tout porte à croire, en effet, que la *Danse des morts*, d'abord représentée sur les édifices religieux, ou en peinture, ou en sculpture, a donné naissance à la *Danse macabre*, qui n'était que la mise en action, par les bateleurs et bohémiens du moyen-âge, d'un sujet dont le succès était général. La plus ancienne *Danse des morts* connue, est-elle celle de Minden, à Bâle, qui porte la date de 1382 ?

Lecnam.

—

Société libre des amis de la patrie et de l'humanité. — J'ai lu, dans une brochure du temps, qu'en 1815, Carnot présidait la *Société libre des Amis de la patrie et de l'humanité.*

A-t-on quelques renseignements sur cette société, sur son but, sur son organisation, sur ses statuts ? A-t-elle survécu à l'empire ?

d'E.

—

Foudre. — On écrit de Nantua : « Les enfants Gaillot, s'étant réfugiés sous un tilleul, ont été foudroyés ». Les accidents ne sont pas rares qui surviennent en pareilles conditions. Alors, je demande : Pourquoi, pendant un orage, l'arbre sous lequel on s'abrite est-il, si souvent, celui-là même que vient frapper la foudre ?

T. Pavot.

—

Attila. — L'Attila, lisons-nous dans le deuxième supplément du *Larousse*, est aussi une casaque de dame, garnie de tresses ou de fourrures, qui a été quelque temps à la mode. Mais à quelle époque ?

Béla de Töth.

—

Institut de France. — Hôtels et cafés de France. — De Châteauterme dans son *Itinéraire de Pantin au mont Calvaire* — Paris, 1811, in-8°, dit ce qui suit, page 89 :

Il y avait près de trois heures que nous étions assis sur le parapet vis-à-vis le Louvre, lorsque le doigt indicateur de mon compagnon se dirigea vers un édifice assez régulier. Empressé je levais les yeux et je lus sur le fronstipice ces mots solennels : *Institut de France* ; sage précaution pour indiquer aux passants que cet institut n'est pas celui d'Afrique ou d'Amérique ».

Existerait-il une ville en France où l'on ne trouverait pas d'hôtel ou de café avec cette dénomination : *De France*.

Mes collègues étrangers seraient bien aimables de me dire si le nom de leur pays est accolé chez eux, aussi naïvement ? A. DIEUAIDE.

—

Maison du comte de Soissons. — Où trouver des renseignements sur la composition de la maison du comte de Soissons, en 1622, et notamment sur Bernard de Casenove, « maistre de la fourrière de Monseigneur le comte de Soyssons ».

Dans quelles circonstances la comtesse de Soissons (Anne de Montassye), passa-t-elle par Tarare, le 19 septembre 1622, en compagnie de « l'illustrissime cardinal de Richelieu ? ».

Cz.

—

La Vierge noire. — Pourquoi la plupart des vierges que l'on révère dans les pélerinages les plus célèbres sont-elles des *vierges noires ?* A Boulogne-sur-mer, les marins promènent la vierge noire en procession. A Clermont, en Auvergne, on révère la vierge noire. De même, à Einsiedeln (Suisse), près Zurich, où se rendent chaque année des milliers de pèlerins suisses, bavarois, alsaciens, la vierge est noire. La fameuse vierge d'Oropa dans le Piémont, est encore une négresse, ainsi que celle non moins légendaire du Montserrat, en Catalogne, qui reçoit 60,000 visiteurs par an. J'ai pu remonter dans l'histoire de cette dernière jusqu'à l'an 718. Mais elle était toujours aussi noire.

Or, la tradition nous enseigne que saint Luc, qui connut la mère du Christ, sculpta lui-même la plupart de ces vierges ?

Il faudrait donc s'entendre, et si la vierge n'était pas de sang noir, retrouver par quelle suite de circonstances en France, en Suisse, en Italie, en Espagne, on lui donna cette couleur.

H. LYONNET.

RÉPONSES

Faire un trou à la Lune (IX, 504, XXXIII, 201, 414, 610, 646). — Les expressions ***faire gille*** **et emporter le *chat*,** ne sont pas les seules phrases que la langue française ait employées depuis le XVIe siècle pour signifier s'enfuir, se sauver, s'en aller sans prévenir personne ; elle a dit encore :

1° *Fendre le vent :*

Pour moy, si j'eusse esté sur la mer du [Levant,
Où le vieux Louchaly *fendit* si bien *le vent.*

REGNIER. *Satire X.*

Rien ne semblait plut sûr qu'un si proche [hyménée,
Et, parmi ces apprêts, la nuit d'auparavant,
Vous sûtes faire gille et *fendîtes le vent.*

CORNEILLE. *Suite du Menteur.*

2° *Faire un pertuis en l'air :*

Le Maltrois, de l'autre costé *faisant un pertuis en l'air*, se rend invisible.

CH. ROZANT ; *Petites ignorances.*

3° *Faire un pertuis en l'eau.*

Pour faire court, ayant, ces deux amants, comploté de *faire un pertuis en l'eau*, et prendre la route d'Angleterre, se séparèrent.

(VIEUX CONTEUR FRANÇAIS).

Le premier bonjour qu'eut son maître, fut que son Hilairet avoit *fait un pertuis en l'eau*, et au-deça de chacun avoit gagné pays.

(VIEUX CONTEUR FRANÇAIS).

4° *Faire un trou dans* ou *à la nuit.*

Elle a emprunté plus de sept cent mille livres à plusieurs particuliers, et, après, elle a *fait un trou à la nuit.*

GUY PATIN : *Lettre.*

Je me délibérai de faire un coup de ma main qui me payât de mes gages, et de *faire un trou à la nuit*, comme dit le proverbe. *(Francion).*

Ce sont des vagabonds qui ne vont de çà et de là que pour apporter du scandale, et, quand on les peut tenir, ils ne manquent pas de faire un *trou à la nuit.*

SAINTE-BEUVE
Revue des Deux-Mondes, 1848.

5° Enfin, *faire un trou à la lune.*

Monsieur laissait faire son fils en jeune homme qui, avec d'autres jeunes têtes, se proposait de *faire un trou à la lune*, tantôt pour l'Espagne, tantôt pour l'Angleterre.

SAINT-SIMON.

On s'explique facilement ***fendre le vent*** **et** ***faire un pertuis*** **(un trou)** ***en l'air ;*** l'ori-

gine de *faire un pertuis dans l'eau* est probablement une allusion à la fuite au-delà d'une rivière au moyen d'un bac, et *faire un trou à la nuit* est une expression qui semble pour ainsi dire toute naturelle pour signifier qu'un homme s'est évadé pendant la nuit. Mais comment rendre compte de *faire un trou à la lune?*

Voici ce que je trouve à ce sujet dans Quitard :

Autrefois, le terme des contrats et des paiements était ordinairement fixé à la lune qui précède et détermine la fête de Pâques, avec laquelle commençait l'année sous la troisième race de nos rois, jusqu'au règne de Charles IX.

C'est pourquoi les débiteurs qui ne payaient pas plus à l'échéance de la pleine lune que s'il n'eut pas été pleine lune ou qui déclinaient cette échéance par une banqueroute, furent supposés *faire une brèche* ou *un trou à la lune*, et cette locution figurée fut bientôt dans toutes les bouches, parce qu'elle joignait à la singularité le mérite de rappeler un proverbe des anciens, qui disaient d'un homme ingénieux à chercher des expédients dilatoires, lorsqu'il devait accomplir ses promesses ou acquitter ses dettes : *Laconicas lunas causatur*, il allègue les lunes lacédémoniennes.

Mais cette explication n'a aucune valeur comme je vais vous en donner la preuve :

En effet, *faire un trou à la lune* a un double sens : 1° partir sans rien dire à personne, se dérober, sens primitif qui se trouve dans le dernier des exemples que je viens de citer ; et 2° fuir pour frustrer ses créanciers, sens relativement moderne, tiré par ironie du premier, et le seul mentionné dans nos dictionnaires, à l'exception de celui de Richelet, depuis la première édition de l'Académie (1694). Or, attendu qu'au lieu de rendre compte du premier sens, l'âme, en quelque sorte du proverbe, Quitard, en cas de succès, n'aurait rendu compte, tout au plus, que du second, il s'ensuit évidemment que son explication doit être tenue pour nulle, comme portant complètement à faux.

Quant à moi, je suis et demeure bien persuadé qu'on résoudra la question dont il s'agit, en montrant de quelle manière *faire un trou à la lune* en est venu à signifier s'enfuir à la faveur de la nuit, car cette expression a remplacé *faire un trou à la nuit*, qui avait absolument le même sens ; mais j'ai le regret d'avoir à constater que, malgré les nombreuses recherches auxquelles je me suis livré, je n'ai rien pu découvrir jusqu'ici qui puisse me donner la moindre satisfaction à cet égard.

(*Courrier de Vaugelas*, 1er nov. 1877).

P. c. c. : GUSTAVE FUSTIER.

—

Stendhal et sa bibliographie (XXI, 486). **La famille Michoud** (XXIII, 583). — Consulter ma *Bibliographie des plaquettes romantiques*, 1882, in-32, tirée à 260, et le *Curieux*, t. II, pages 7 et 56; Ed. Maignien, *la Famille de Beyle-Stendhal*, 1889, in-8°; Henri Cordier, *Stendhal et ses amis, notes d'un curieux*, s. d. (1890), in-4°; les publications de M. Stryiensky, *L'art et la vie de Stendhal* (par Albert Collignon), 1869, in-8°, imprimé à Metz; Andrew Archibald Paton, *Henry Beyle (otherwise de Stendahl (sic)*, London, 1874, in-8°; Auguste Cordier, *Stendhal raconté par ses amis et ses amies*, 1893, in-8°, tiré à 50.

Une lettre de Stendhal *à son fils* (c'est tout ce que j'en sais) a été vendue d'après *le Livre* du 10 février 1887, page 63.

Voici l'acte de décès de Stendhal :

Beyle (Henri-Marie) mort à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs n° 78, le 23 mars 1842, à 2 heures du matin, à 59 ans, consul de France à Civita-Vecchia, célibataire, né à Grenoble (Isère), chevalier de la Légion d'honneur.

NAUROY.

—

Éternuement (XXII, 129, 237; XXV, 213). — En 1891, je crois, on signalait, en Italie, une maladie plus sérieuse encore que l'influenza, et qui, heureusement, ne nous a pas visités. Elle fut nommé *noda*, puis *nona*, et enfin *nana*. Rapidement meurtrière, elle débutait par des éternuements. Voilà qui ressemble bien à l'épidémie de 1353, et à cette autre, plus grave, qui sévit en Italie, au temps de saint Grégoire le Grand, en 591. C'est à cette dernière époque, dit l'abbé Tuet, que l'on fait communément remonter l'expression : Dieu vous bénisse! C'est possible.

Tous les peuples ont eu des formules analogues. Celles-ci : *Ab Jove* semble valoir notre : A Dieu! et *Tibii Jupiter*

adsit nous a donné : Dieu vous assiste! — ou, comme dans Molière : Dieu vous soit en aide!

Enfin, il n'est rien tel que d'avoir un mari,
Ne fût-ce que pour l'heur d'avoir qui vous [salue
D'un : Dieu vous soit en aide! alors qu'on [éternue.

En pareil cas, au rapport de Voltaire, on trouve édicté ce précepte de Zoroastre : Dis : *Ahunovar* et *Ashim vuhu*. La traduction manque, mais *Ashim* a tout l'air de nous avoir donné une onomatopée.

Chez les Hébreux, la pieuse coutume daterait du temps de Jacob. C'est en éternuant que décéda notre premier père Adam. Dieu l'avait ainsi voulu, prétendent les Rabbins, et ils ajoutent que ce fut, pour l'homme, le seul genre de mort naturelle jusqu'à Jacob. Ce patriarche, désireux de rendre l'âme autrement, obtint révocation de l'arrêt; il éternua et resta vivant à la stupéfaction des auditeurs. Le miracle pourtant ne supprima pas toute frayeur; le trépas pouvait n'être que très peu différé, et, afin de conjurer le péril, on prit l'habitude de faire des vœux.

Cela parut efficace; puis on nota que des enfants nouveau-nés, assez débiles pour devoir être excités à respirer, donnaient signe de vie par un éternuement. Alors, cette explosion primitivement redoutée devint un heureux présage. Le fils de la Sunamite, ressuscité par Élisée, éternua sept fois, et — d'après un mélomane — sur les sept notes de la gamme.

Mais, dit M. Qultard, au récit des Rabbins on a préféré ce qu'ont imaginé les mythologues. Prométhée, ayant dérobé le feu du ciel pour animer son œuvre, mit l'étincelle sous les narines de la statue d'argile. Aussitôt, imprégné de chaleur, le cerveau s'éveilla, et l'homme agita sa tête, puis éternua. Prométhée ravi, lui dit : *Bien te fasse!* Comme équivalent, nous avons : *A vos souhaits!*

En somme, on voit un peu partout que, en dehors des temps d'épidémie, ou du règne de cette autre peste : le charlatanisme, le bruyant phénomène fut coté plus souvent bon que fâcheux :

Pénélope, étant en prières pour le retour d'Ulysse, se crut exaucée parce que Télémaque éternuait.

Pendant que Xénophon haranguait l'armée, un soldat éternua violemment. Par là, persuadés que les dieux leur donnaient la charge, les troupes s'élancèrent au combat et furent victorieuses.

Socrate éternuait quand son Génie lui rendait visite.

Après une bonne secousse, Tibère devenait affable et se promenait en char pour recevoir les félicitations du peuple.

En l'absence de témoins auriculaires, on se saluait soi-même, à moins d'avoir le nez beaucoup trop long, ce qui, d'après Martial, empêchait certain Probus d'entendre le sien éclater.

A Rome, dire à une femme : *Sternuit tibi amor* était un compliment que Parny s'est peut-être rappelé en l'honneur de son Éléonore :

Eternuez en assurance,
Le dieu d'amour vous bénira.

T. PAVOT.

—

Valet (XXII, 673; XXXIII, 236, 314). — Extrait d'une lettre de Mlle Aïssé :

Je vous renvoie à ce que disait Mme Cornuel, *qu'il n'y avait point de héros pour ses valets de chambres, ni de Père de l'Eglise pour ses contemporains.*

M. Ch. Joliet, qui cite ce passage, n'indique pas où il se trouve dans la correspondance de la célèbre Circassienne. Mais il ajoute — et c'est important pour l'origine du proverbe — que Mme Cornuel s'est peut-être inspirée de Montaigne, qui a écrit dans ses *Essais :*

Tel a été miraculeux au monde, auquel sa femme et son valet n'ont rien vu seulement de remarquable. *Peu d'hommes ont été admirés par leurs domestiques...*

T. PAVOT.

—

Corneille et M. de Bornier (XXVI, 201, 392). — Le même fait s'est produit exactement dans ces dernières années. Il est beaucoup moins connu et mérite d'être signalé. Un poète, oublié aujourd'hui, Léon Valade, a écrit dans *A mi-côte* (Lemerre, éditeur) ce vers qui se trouve dans un sonnet dédié à Sully-Prudhomme, *Double rêve :*

Sans partage une femme occupe ma pensée
Et je n'ai qu'à fermer les yeux pour la [revoir.

Un autre poète, M. François Coppée, a écrit dans *les Mois* (*mois de septembre*) :

Toujours son souvenir a le même pouvoir
Et je n'ai qu'à fermer les yeux pour la [revoir.

M. André Foulon de Vaulx, dans son beau livre : *Les Floraisons fanées*, a écrit ce vers qu'il faut rapprocher des précédents (pièce XIV de l'*Immortel Printemps*) :

Fermé-je un court instant les yeux? je la [revois.

Rappelons enfin qu'Emile Augier avait fait dire à Mme Guérin (*Maître Guérin*, acte III, scène IX) :

Je n'ai pas besoin qu'il soit là pour le voir : je n'ai qu'à fermer les yeux!

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Les descendants de Mme de Sévigné et Mlle de Simiane (XXVII, 127). — Je me suis occupé de la postérité de Mme de Sévigné dans le *Curieux*, tome Ier, page 151, et je ne vois pas là de place pour Élisa de Simiane, qui pouvait du reste être parente du gendre de Mme de Sévigné, M. de Simiane.

NAUROY.

—

Punitions bizarres (XXVII, 483, 598, 698; XXVIII, 62, 136, 182, 254, 337, 380, 535; XXIX, 19, 149, 344, 426; XXX, 280. — Forcer un écolier de rester debout, ses chaussures étant remplies de pois. Plus bizarre et vraiment cruelle, l'abominable punition qui semble avoir été assez usitée jusqu'à une époque récente en Allemagne, en Angleterre et aux États-Unis.] On forçait l'écolier à s'agenouiller sur une sorte de règle taillées à arêtes vives, espèce de dents de scie, (les Anglais nomment cela *Sharpedge*), et le supplice était parfois aggravé par des livres pesants qu'il devait tenir dans les mains les bras tendus.

Dans nos armées de l'ancien régime, un soldat puni marchait en tête de son régiment, son habit tourné à l'envers, ou portait sur chaque épaule cinq mousquets; pour ivrogneries, il risquait (punition qui effrayait les plus braves), d'être forcé à ingurgiter le contenu de tout un baquet, sans que l'eau fût tempérée par une seule goutte d'alcool quelconque.

VERAX.

—

L'origine du scaphandre (XXVIII, 402, 624, XXXI, 172). — Je possède une gravure du commencement du XVIIe siècle représentant un homme marchant au fond d'une rivière, il est vêtu d'une façon fort épaisse et du sommet de sa tête est un tuyau correspondant à une ouverture faite au milieu d'un radeau, placée au niveau de l'eau. Je puis communiquer cette pièce au demandeur.

E. GANDOUIN.

—

Le chatelain de Coucy et la dame de Fayel (XXIX, 535, XXXX, 62). — Mon collègue Poggiarido indique que c'est Mlle de Lussan qui, dans les *Anecdotes de la cour de Philippe-Auguste*, a donné à la femme du mari jaloux, le nom de Gabrielle de Vergy, nom qui devint le titre d'une tragédie de du Belloy.

Je lit dans un *Mémoire historique sur le châtelain de Coucy et le nom de Faïel*, Paris, 1770, in-8° :

A l'égard du nom de fille de la dame de Faïel, on ne le trouve ni dans le manuscrit (*Inventaire de Charles V*), ni dans la chronique. Le chevalier de la Tour (*Instruction à ses filles*, Paris, 1514), et Froissart (*Poésies manuscrites*, bibliothèque royale n° 7214 page) 152, sont les premiers qui l'appèllent de Vergy, de Vergie.

Poésie de Froissart.

LA PRISON D'AMOUR

La chatelaine de Vergy
Et le chatelain de Coucy
Qui outre mer mourut de doël,
Tant pour la Dame de Faïel
Après la mort de Baceler (dachelier)
On ne le peut, ne doit celer,
Pour ce qu'on voulait se vangier
La Dam', le cœur de son ami...
Jamais plus boire ne me faut,
Car sur le morcel (morceau), si précious,
Si doux et si delicious,
Nul boire ne pourai prendre.
On ne l'y put puis faire entendre
Qu'elle vosist (voulût) manger, ni boire;
Cette mattere est toute voire (vraie).

Je lis cette réflexion sur l'ordre que donne le chatelain de porter son cœur à sa maîtresse :

Tout extraordinaire que cette idée puisse nous paraître aujourd'hui, elle est très croyable dans un homme enivré d'une de ces passions violentes qui voudraient s'éterniser et survivre à notre destruction : elle est conforme aux mœurs de ces tems, où le fanatisme entrait dans l'amour comme dans la religion. Je remarque en particulier que tous les sires de Coucy morts dans les croisades ont ordonné de porter leur cœur en France à telle ou telle abbaye. Les gens pieux l'envoyaient à l'église, un amant passionné l'envoie à sa maîtresse ; cela est également dans la nature. Nous en voyons tous les jours qui conservent avec délices des cheveux de leur amant. Un des administrateurs généraux des postes m'a assuré qu'on lui avait adressé d'Italie une boëte contenant un cœur et une lettre, qu'une Dame, à l'article de la mort avait donné ordre d'envoyer à un Français qu'elle avait aimé.

A. DIEUAIDE.

—

Le grand Condé gymnasiarque (XXIX, 610). — Sous ce titre a paru, dans l'*Intermédiaire*, une anecdote trouvée, disait-on, dans l'*Histoire de Louis de Bourbon, II du nom, prince de Condé... par P**** (Cologne, 1693). Cette anecdote vient de reparaître, avec renvoi à l'*Intermédiaire*, à la p. 89 de : *Trois éducations princières au XVII[e] siècle, le Grand Condé, le duc d'Enghien, le duc de Bourbon, par le P. H. Chérot*, s, j, (Paris, Desclée, 1896). Or, deux personnes ont lu ligne pour ligne l'*Histoire de Louis de Bourbon* et déclarent n'avoir pas retrouvé l'anecdote en question. Le confrère A. D. pourrait-il m'indiquer la page où il l'a rencontrée ?

PIERRE CLAUER.

—

Quelques superstitions (XXX, 119 ; XXXI, 336, XXXIII, 694).— Les Anglais n'aiment pas à passer sous une échelle, j'en ai eu la preuve, il y a quelques semaines, à Marseille. Étant à l'hôtel Terminus, je vis un matin déployer une échelle double dans le couloir qui met l'hôtel en communication avec la gare : il s'agissait de réparer une lampe à gaz et, je ne sais pourquoi, l'échelle demeura abandonnée un instant. Arrive une société d'Anglaises qui s'arrêtent effarouchées : gazouillements et gesticulations qui appellent mon attention. Finalement, au lieu de passer sous l'échelle fort grande et haute, ce que l'on aurait fait le plus facilement du monde, dames et misses s'engagent entre la montée et le mur, où le passage était étroit et fort incommode. Tout le monde s'en tira, mais un des employés de l'hôtel survint et gronda fort le domestique d'avoir obstrué le passage : « Vous savez bien, lui dit-il, que beaucoup d'étrangers ne veulent pour rien au monde passer sous une échelle. »

N. C.

—

Noms bizarres des rues (XXX, 356, 505 599 ; XXXII, 250, 329, 562, 650 ; XXXIII, 38, 300, 537, 572, 694). — Il serait fâcheux de quitter Poitiers sans parler des rues de la *Poire-cuite*, de *Raison-partout* de l'*Etude*, d' *Enfer*. L'aimable érudit poitevin M. de Chergé, nous dónne dans son *Guide à Poitiers*, l'explication de ces trois derniers noms. Celui si original de *Raison-partout* viendrait tout simplement d'une inscription sur un mur de cette rue à l'époque révolutionnaire. *Etude* est le nom corrompu d'*Etoffe* (balle) employée au jeu de paume établi dans cette rue au moyen âge. On qualifiait d'*Enfer* cette rue, d'ailleurs sombre, assez étroite, parce que les processions n'y passaient jamais. Avant, elle avait le nom moins désolant, mais plus bizarre, de *Noyer arraché*, elle le devait à une enseigne.

A Chartres, rue de la *Planche-aux-Carpes* ; et je crois, sans l'affirmer, qu'il a existé à Reims ou à Orléans, je ne sais, une rue de *La-Chèvre-qui-danse*.

A Poitiers, une rue a échangé il y a une vingtaine d'années, son affreux nom de *Pousse-Pénille*, contre celui du célèbre poète Saint-Fortunat. Enfin, plusieurs villes ont une rue *des Vents*, ou des *Quatre vents*, et sauf par un temps exceptionnel de calme plat, il suffit de les parcourir, pour se convaincre qu'elles n'ont pas volé leur nom.

VERAX.

*
* *

— A Chartres : rues de *l'Ane-Rez*, du *Chêne-Doré* (sous la Révolution *Chêne*

civique), *Chien-vert*, *Claque-dents*, *Coupe barbe*, *Courte-soupe*, du *Massacre* (sous la Révolution rue de la *Régénération*), de la *Planche-aux-Carpes* (sous la Révolution rue *Tricolore*), du *Poisson-doux*, du *Pont-d'Inde*, *Tire-Veau* (sous la Révolution rue du *Veau*), *Vide-boudin*, des *Vieux-Rapporteurs*, (sous la Révolution, rue de l'*Aurore*, carrefour du *Fort-Boyau* Tertre *Glisse-putain*, (sous la Révolution, rue du *Centre*; aujourd'hui, Tertre-*Evier*), Tertre du *Moulin-Vert* (aujourd'hui Tertre d'*Aignan*), Tertre des *Pendus*, aujourd'hui Tertre d'*Aignan*.

Ch. Forteau.

*
* *

— Il y avait à Dijon, les rues : *Malgré-Toi*, du *Monde-renversé*, des *Trois-pucelles*, *Porc-sanglier*, des *Coquins*, *Tâtepoire*, *Trousse-cotte*. Les cinq premières étaint ainsi nommées d'enseignes devenues populaires. On sait que le numérotage, ce procédé qui nous paraît si simple, ne date que du dernier siècle; auparavant les maisons étaient distinguées par un signe de structure, une image, pieuse ou non ; souvent celle-ci est un caprice, un produit de l'imagination drôlatique de nos ancêtres, un rébus sur le nom du propriétaire. Il en était de même dans l'empire Romain ; Pompéi, abonde en enseignes variées et Rome en était remplie; certaines de ces appellations où se déridait la gravité romaine pourraient appartenir au moyen-âge : l'*Ours-coiffé*, par exemple, figurerait fort bien à côté de *La Truie-qui-file* ou du *Chat-qui-pelote*. La maison des Flaviens avant leur avènement à l'empire était tout bourgeoisement la maison des *Trois-Grenades*.

La rue *Tâtepoire*, était ainsi nommée de Humbert Tâtepoire — un nom d'un romantisme amusant — valet de chambre, fruitier de Philippe-le-Hardi, qui y avait son logis. Nous avons là, certainement, l'exemple d'un surnom professionnel devenu un nom patronymique.

Quand à l'appellation de *Trousse-cotte*, elle sonne assez mal, cependant la rue était une honnête rue, longeant un marché. Peut-être était-elle fortement balayée par le vent d'ouest.

Tous ces noms ont disparu de la nomenclature des rues, et depuis fort longtemps; mais il subsiste encore les rues *Charrue*, *Musette* et du *Rabot*; cette dernière, voisine du palais ducal, devait son nom à une enseigne du *rabot*, emblème pris par Jean-sans-Peur en opposition avec le *bâton noueux* adopté par son rival le duc d'Orléans, son cousin. Quant au carrefour du *Miroir*, le vrai nœud vital de la ville, il doit son nom de temps immémorial, à un grand logis fortifié, dit *La maison du Miroir*, démoli au siècle dernier. On en a des dessins fidèles et il était facile de distinguer sur la principale façade des sculptures représentant des scènes de fabliaux, mais aucune ne montre un miroir.

H. C.

*
* *

— La ville de Toulouse est riche en dénominations de voies publiques répondant à cette question : rues du *Vieux-Raisin*, de la *Pomme*, de la *Patte-d'Oie*, du *Fer-à-Cheval*, des *Trente-six-Ponts* Un vrai Toulousain en énumèrerait beaucoup d'autres exemples : à lui !

Lille possède la place *Nouvelle-Aventure*. Quelle est l'origine de ce nom ?

R. Heune-Vapao.

—

Rousselin de Corbeau de Saint-Albin (XXX, 636; XXXIII, 335, 657). — Rousselin de Corbeau de Saint-Albin avait toujours refusé de faire connaître exactement son état civil, pour répondre à des accusations d'usurpation de noms; une polémique s'était engagée, en 1843, sur ce point et sur le rôle qu'il avait joué pendant la Révolution. Quérard lui consacra douze colonnes dans les *Supercheries littéraires dévoilées*, au nom de Saint-Albin; il commit alors quelques erreurs. Nous allons donner les renseignements nécessaires pour les rectifier et fournis par les actes de l'état civil, en partie détruits, et par des rapports officiels, conservés dans les cartons des Archives nationales.

Alexandre-Charles Rousselin, né à Paris, sur la paroisse de Saint-Médard, le 11 mars 1772, est fils de François Rousselin, teinturier, né en 1731 à Gancourt-Saint-Étienne, canton de Gournay. Il s'est marié à Paris, le 28 septembre 1763, avec Marie-Alexis Noël, et, en deuxième noces, à Saint-Étienne-du-Mont, le 25 novembre 1767, avec la

dame Nicole-Antoinette Marchand, née en 1747. Son père est mort à Paris, à l'Hôtel-Dieu, le 24 juin 1796, ayant vécu longtemps séparé de fait d'avec la dame Marchand, sa femme.

Alexandre Rousselin avait fait ses études à Paris, au collège d'Harcourt, avec Camille Desmoulins ; depuis l'âge de 15 ans. il fut élevé par Antoine-Pierre-Laurent-Anne de Corbeau de Saint-Albin, né en Provence le 24 février 1750, ancien page de Marie-Antoinette et capitaine d'artillerie. Sa mère, la dame Nicolle-Antoinette Marchand, fit prononcer son divorce pour cause d'absence de son mari, le 13 décembre 1794 et elle se maria avec Laurent de Corbeau de Saint-Albin, alors commandant d'artillerie, le 2 février 1795. Elle mourut à Paris le 25 juillet 1796, âgée de 49 ans. Jusque-là, Rousselin n'avait pu porter que le nom de Rousselin, son père ; Corbeau de Saint-Albin n'était que le mari de sa mère. Il était devenu l'ami de Danton et de Legendre; sous leur influence, il fut l'un des principaux agents de la Révolution du 31 mai ; le 15 avril 1793, il avait présenté à la Convention nationale, au nom des sections de Paris, une pétition pour faire expulser de l'Assemblée vingt-deux représentants choisis parmi les plus influents du parti de la Gironde.

Il fut nommé secrétaire de Paré, ministre de l'intérieur, et au commencemencement d'octobre 1793, quoiqu'âgé seulement de 21 ans, il fut envoyé à Provins, avec la mission de détruire tous les signes de la féodalité et de destituer la municipalité. Il fit effacer toutes les armoiries et confisquer l'argenterie marquée aux armes des ci-devant nobles.

Sa conduite privée, le luxe qu'il déploya, la garde d'honneur qu'il se fit donner, suscitèrent contre lui les plaintes de Dubochet, membre de la Convention; mais il fut reconnu qu'il avait détruit le fanatisme et électrisé les âmes par le plus vif sentiment de la liberté.

Plein d'ardeur et d'audace, Rousselin, protégé par Danton, fut envoyé à Troyes, par le comité de Salut public, porteur de pouvoirs signés par Paré, ministre de l'intérieur, comme Julien de Paris, âgé de 18 ans, ami de Robespierre, avait été envoyé en mission à Nantes et à Bordeaux. Il arriva le 15 novembre 1793 à Troyes, escorté de 200 hommes de l'armée révolutionnaire. Il ordonna l'arrestation des suspects, la fermeture des églises, la confiscation de l'or et de l'argenterie et un impôt forcé de 1,700,000 francs sur les riches, au profit des sans-culottes révolutionnaires.

Pendant cette mission, le 5 décembre 1793, il fit saisir, par deux officiers de l'armée révolutionnaire, Fleury et Godan, à Bar-sur-Aube, au domicile de Marc-Antoine Lamatte, condamné dans le procès du collier de la Reine, trois chevaux qu'il employa à son usage personnel, des harnais et des armes. Dénoncé au comité de Salut public par les habitants de Troyes pour ses actes révolutionnaires et traduit devant le tribunal, il fut acquitté le 2 thermidor an II.

La marquise de Montpezat, parente de Barras, ayant été arrêtée, en 1804, à l'occasion du procès de Georges Cadoudal et de Moreau, Rousselin, qui avait pris le nom de Saint-Albin, devint son ami et lui demanda bientôt sa fille en mariage. Après plusieurs années d'attente, Rousselin épousa, sous ce nom, à Champsegré (Orne), le 27 juillet 1807, la demoiselle Marie-Clémentine-Espérance Tremolety de Montpezat de Bucelly et ils légimèrent, par leur mariage, Marie-Philibert Hortensius, né à Sainte-Foy-les-Lyon, le 8 décembre 1805.

C'est plusieurs années après ce mariage que M. de Corbeau de Saint-Albin, devenu veuf, déclara devant le juge de paix du IVe arrondissement de Paris, le 7 janvier 1813, adopter Alexandre Rousselin, auquel il déclarait avoir donné ses soins pendant six ans de sa minorité. Mme Rousselin de Corbeau de Saint-Albin, née de Montpezat mourut à Paris, le 2 mai 1816, n'ayant pas eu d'enfant pendant son mariage. M. de Saint-Albin se maria en secondes noces, à Montrouge, le 4 janvier 1821, avec Mlle Sophie Éléonore-Amélie Marc, fille du docteur Marc. Ils eurent de leur mariage, en 1822, M. Philippe de Saint-Albin, qui devint bibliothécaire de l'Impératrice, et, en 1824, Mme Hortense de Saint-Albin, qui épousa M. Achille Jubinal.

Ass.

—

La femme aux différents âges (XXXI, 45, 182, 324, 447, 692) ; XXXII 253 ; XXXIII, 695).— Le gentil badinage a été imprimé avec le nom de l'auteur dans l'ouvrage suivant : *Contes théologiques*,

suivis des litanies des catholiques du dix-huitième siècle et de poésies érotico-philosophiques, ou *Recueil presque édifiant*. — A Paris, de l'imprimerie de la Sorbonne et se vend aux Chartreux, chez le Portier, 1783, in-8° :

LES MÉTAMORPHOSES

Fille à dix ans est un petit livret
Intitulé : l'abrégé de nature.
Fille à quinze ans est un petit coffret
Qu'on peut ouvrir en forçant la serrure.
Fille à vingt ans est un épais buisson
Dont maint chasseur pour le battre s'ap-
[proche.
Fille à trente ans est de la venaison
Bien faisandée et bonne à mettre en broche.
Fille à quarante est un gros bastion
Où le canon a fait plus d'une brèche.
Fille à cinquante est un vieux lampion
Où l'on ne met qu'à regret une mèche.

CHEVALIER DE BOUFFLERS.

P. c. c. : A. DIEUAIDE.

∴

—Voici encore une définition originale de la femme et de la fille que je trouve dans le *Tribut des Muses* (1779) :

La fille est un lingot que l'on garde avec
[soin ;
Des pièces ayant cours il renferme l'élite.
Mais on n'en peut savoir le prix, ni le
[mérite,
Que quand le monnayeur le frappe son coin.
Une femme, au contraire, est comme une
[guinée,
Que l'on marque en public du nom de son
[époux.
Elle passe, elle court, donnée et redonnée ;
Sous l'empreinte d'un seul, elle appartient
[à tous.

D'E.

—

Fredou, peintre (XXXII, 193, 375, 569). Cité dès l'année 1728. Le 28 septembre 1728, Jean-Martial Fredou est parrain à Saint-Cyr-la-Rivière (Seine-et-Oise), la marraine étant « damoiselle Marie-Anne-Françoise de Vidal ». Il est notifié dans l'acte : « Peintre de l'Académie royale ».

CH. FORTEAU.

—

Boilly (XXXII, 318, 475, 686 ; XXXIII, 183, 340, 504). — Une liste des portraits de ce peintre a-t-elle été dressée et dans quel ouvrage peut-on la consulter?

ALLARD DU CHOLLET.

Saint-Etienne de Hongrie (Pourquoi la croix qui surmonte la couronne de) est-elle posée de travers? (XXXII, 356 612 ; XXXIII, 264, 376, 576). — A M. Béla de Toth qui me demande ironiquement « pourquoi la France ne tient pas à « honneur de moderniser Notre-Dame « de Paris en revêtant de *smockings* « et *d'ulsters* les personnages de la « façade » (!!) je répondrai que, dans ma pensée, il ne s'agissait nullement de moderniser la couronne de Hongrie, mais de la mettre en bon état, *ce qu'on a fait à Notre-Dame* en la restaurant de fond en comble il y a quelque quarante ans. Et je demandais pourquoi les Magyars tenaient tant à conserver la couronne de Saint-Etienne dans l'état fâcheux ou l'a mise un accident vulgaire.

Mais aujourd'hui, après avoir été assez heureux pour amener une controverse des plus intéressantes sur cette question, me sera-il permis de dire, d'après des personnes autorisées, la véritable raison d'être de cette croix penchée ? C'est qu'aux yeux des Hongrois, elle a été longtemps l'image parlante de l'état critique auquel la chétienté était réduite à la fin du moyen-âge, alors que les Turcs menaçaient d'envahir toute l'Europe. La Hongrie, conduite par Jean Hunyads et son glorieux fils Mathias Corosin, fut alors le rempart de la chrétienté et le plus ferme soutien de la *Croix chancelante*, qui semblait *pencher* vers sa ruine et devoir bientôt céder la place au Croissant. Tel est le symbole que les Magyars voyaient *jadis* dans la croix penchée qui surmonte leur couronne royale ; mais ce symbole n'est plus compris que d'un petit nombre dans un pays qui, depuis un demi-siècle, n'a cessé de manifester hautement ses sympathies turcophiles.

Quant à l'enfouissement de la couronne dans les environs d'Orsova, c'est un fait connu de tous que, si l'enfouissement n'a pas été pratiqué *par Kossuth en personne*, il l'a été par ordre de son gouvernement.

J. W.

—

Quelles sont les causes de la ruine de l'Espagne? (XXXII, 478 ; XXXIII, 462, 619). — Les causes de la décadence de l'Espagne sont multiples et le cadre restreint de l'*Intermédiaire* ne permet

guère de les développer: il faut donc se borner à en esquisser les traits généraux.

Quand la maison d'Autriche monta sur le trône des rois catholiques, la monarchie espagnole était déjà la plus puissante et la plus riche du monde. Elle comprenait la péninsule ibérique sauf le Portugal; elle était maîtresse de Naples, de la Sicile et du Nouveau-Monde. La maison d'Autriche vint joindre à ces nombreux domaines les Pays-Bas et la Franche-Comté. Enfin, sous Philippe II, le Portugal et les conquêtes faites par ce peuple en Afrique et en Asie vinrent s'ajouter à cette puissance déjà si redoutable...

Deux siècles ne s'étaient pas écoulés qu'à peine subsistait-il des vestiges de cette grandeur! Sous Charles II, l'Espagne n'avait déjà plus ni armée, ni marine. Par quels malheurs, par quelles fautes l'Espagne avait-elle été amenée à ce point de décadence? Tous les rois de la maison d'Autriche pratiquèrent à l'extérieur une politique envahissante, à l'intérieur une politique oppressive, qui toutes deux précipitèrent la monarchie dans un abîme de calamité :

Sans aucun doute, dit M. Mignet, ce qui a perdu l'Espagne, c'est cet ambitieux orgueil, c'est ce vaste esprit d'entreprises qui se sont emparés d'elle et l'ont jetée hors de ses frontières naturelles, quand elle a débordé de toutes parts, et par terre et par mer, sur l'Europe et sur l'Amérique.

Il est vrai que cet esprit d'envahissement et de conquête a contribué à la ruine de l'Espagne, mais il a été l'instrument de sa perte et non le motif. Sont-ce les hommes de génie et de capacité ou bien les ressources pécuniaires qui lui ont fait défaut? Il n'en est rien. Pourquoi donc chez un peuple qui réunissait tant de grandeur et de durée, cette soif des conquêtes a-t-elle été une cause de ruine alors qu'elle ne produisait pas les mêmes résultats chez d'autres nations? C'est que la monarchie devenue absolue, ne rencontrant plus aucun obstacle, se lança à corps perdu dans des projets d'envahissement et de domination. Plus de Cortès, plus de Fueros, voilà la cause première de la décadence du pays.

L'ambassadeur de Louis XIV en Espagne, M. de Rébenac, l'avait signalée aussi nettement que possible :

Si on examine de près le gouvernement de cette monarchie, on trouvera que le désordre y est excessif; mais que, dans l'état où sont les choses, on ne peut presque y apporter de changements sans s'exposer à des inconvénients plus à craindre que le mal même; et il faudrait une révolution entière avant d'établir un ordre parfait dans cet Etat. Cette révolution ne peut se trouver qu'en changeant la forme de gouvernement, et les gens éclairés conviennent que celui de la maison d'Autriche les conduit à une ruine entière (1).

Après des guerres continuelles et une effroyable dépense d'hommes et d'argent, Philippe II ne peut conquérir la France et perd les Pays-Bas; ses tentatives sur l'Angleterre sont infructueuses, et le Portugal, conquis en 1580, sera perdu en 1640... La décadence commence, elle ne fera que s'accélérer.

Ici se place une des principales causes de la ruine de l'Espagne : je veux parler de l'expulsion des Maurisques. Persécutés sous Philippe II, ils furent expulsés sous le règne de Philippe III. Malgré la persécution, leur nombre avait rapidement augmenté et l'on en comptait, en 1602, près de 30,000 familles. Sobres, laborieux et économes, ils fournissaient dans tous les états les meilleurs ouvriers. Ils excellaient dans l'agriculture, cette richesse des peuples, et dans une foule d'industries qu'eux seuls connaissaient. Mais on voulait s'emparer de leurs richesses et des biens de toute sorte qu'ils avaient amassés. On trouva des prétextes de trahison supposée avec les Maures d'Afrique, et, en 1609, l'œuvre d'iniquité fut consommée.

Cette mesure dépeupla l'Espagne et l'agriculture fut ruinée. L'accroissement incessant des biens de main-morte, d'une part, les possessions étendues des grands, jointes à l'indolence naturelle du peuple, entravèrent pour longtemps l'industrie et le commerce. Les guerres et les révolutions qui, depuis le commencement du siècle, n'ont cessé de désoler ce malheureux pays, expliquent suffisamment les causes de sa ruine. Tant que l'ère des « pronunciamiento » ne sera pas close définitivement, il est difficile d'espérer le relèvement complet de l'Espagne, les insurrections ne constituant pas un mode de gouvernement et ne faisant qu'empirer toutes choses.

(1) *Mémoires* du comte de Rébenac sur son ambassade du 20 mai 1689.

Puisse cette belle nation, où le culte de l'honneur a toujours été si vivace, reprendre bientôt dans le monde le rang qui lui appartient!

LOUIS JOUTY.

* * *

— La cigarette! Ah! il y aurait un beau chapitre à faire contre l'usage abusif de la cigarette qui obscurcit tant de cerveaux.

Attribuer cette décadence à l'expulsion des juifs, c'est comme si on disait que l'art de la thérapeutique est compromis, parce qu'en médecine on ne fait plus usage des sangsues.

Libre à mes confrères de rire de ma remarque et du rapprochement; mais prenons bien garde de nous *espagnoliser*, habitude prédominante parmi nous depuis l'origine du second empire.

DE CHAGNY.

—

Chapitres nobles de dames chanoinesses (XXXII, 482; XXXIII, 58, 543). — Pour la France, les chapitres nobles de dames étaient au nombre de vingt-huit: 1, Alix (Rhône); 2, Andlaw (Bas-Rhin); 3, Avesnes (Pas-de-Calais); 4, Baume-les-Dames (Doubs); 5, Blesle (Haute-Loire); 6, Bourbourg (Nord); 7, Bouxières (Meurthe); 8, Château-Chalon (Jura); 9, Denain (Nord); 10, Epinal (Vosges); 11, Etrun (Pas-de-Calais); 12, Saint-Louis de Metz (Moselle); 13, Largentière (Rhône); 14, Laveine (Puy-de-Dôme); 15, Leigneux (Loire); 16, Lons-le-Saulnier (Jura); 17, Loutre (Moselle); 18, Maubeuge (Nord); 19, Mégette (Doubs); 20, Montfleuri (Isère); 21, Montigny (Jura); 22, Neuville (Ain); 23, Ottmarsheim (Haut-Rhin); 24, Poulangy (Haute-Marne); 25, Poussay (Vosges); 26, Remiremont (Vosges); 27, Le Ronceray, à Angers (Maine-et-Loire); 28, Saint-Martin-de-Salles (Rhône):

Certains, notamment *la France chevaleresque et chapitrale*, ajoutent Beaulieu (Corrèze) et Martel (Lot), ce qui corrobore le dire de saint Allais, qu'il y avait en France une trentaine de chapitres nobles.

D'après un vieil auteur (?),, à l'étranger (non compris Andennes, Mons et Nivelle, cités par M. Clément Lyon), on en comptait sept: 1, Buchaw (Wurtemberg); 2, Cologne; 3, Essen (diocèse de Cologne); 4, Hombourg (diocèse de Mayence); 5, Lindaw (Bavière, sur le lac de Constance); 6 et 7, Niedermunster et Obermunster, à Ratisbonne; auxquels il faut ajouter: Gendersheim ou Grandersheim; Gerenrode (Saxe); Herdford (Westphalie) et Quidlimbourg, tous quatre possédés par des chanoinesses protestantes.

F. M.

P. S. — L'*Intermédiaire* (XXX, 251) a donné quelques détails sur le chapitre de Maubeuge.

On trouve dans Borel d'Hauterive (*Revue historique de la noblesse*, II, 205), les renseignements suivants:

Listes des chanoinesses:

Chapitre de Sainte-Vaudres, à Mons, de 1775 à 1792;

Chapitre de Sainte-Aldegonde. à Maubeuge, de 1644 à 1695, et de 1700 à 1786;

Chapitre de Nivelles, de 1775 à 1792;

Chapitre d'Andennes, de 1775 à 1792;

Chapitre de Moustier-sur-Sambre, de 1775 à 1788 (A cette date, Moustier fut réuni à Andennes).

—

Les errata des grands dictionnaires (XXXIII, 82, 200, 275, 429, 544; XXXIV, 28). — J'ai traité le sujet dans les deux volumes du *Curieux* et j'ai laissé beaucoup à faire.

En ce qui me concerne, Larousse, dans son second supplément, a omis de citer la réimpression du *Discours de la Lanterne aux Parisiens*, par Camille Desmoulins, publiée par moi à Genève, en 1868, in-32 tiré à 500 exemplaires, édition qui s'est entièrement perdue et dont moi-même je ne possède pas un exemplaire; les pièces annexes amenèrent mon arrestation, à 9 heures du soir, dans mon lit, près des lieux où naquit Jeanne d'Arc septembre 1868).

NAUROY.

* * *

— Revenons à feu B. Hauréau pour adresser à sa mémoire un respectueux reproche. S'il s'est trompé, dans la *Nouvelle Biographie générale*, comme nous l'avons vu, au sujet de l'année du décès de son compatriote l'académicien-médecin Cureau de la Chambre, il s'est aussi trompé, comme nous allons le voir, au sujet du jour de la naissance du bénédic-

tin Bernard de Montfaucon (article *Montfaucon* de la *Nouvelle Biographie générale*. Après bien d'autres, et suivi de bien d'autres, entraînés dans son orbite, tels que l'auteur du *Dictionnaire historique de la France* et le prince Emmanuel de Broglie, biographe de Dom B. de Montfaucon, il a dit que ce dernier vint au monde, le *treize* janvier 1655, alors que ce fut le *seize* de ce mois, comme l'illustre religieux l'atteste lui-même deux fois de suite dans le recueil publié par Ulysse Capitaine (*Correspondance de Bernard de Montfaucon, bénédictin, avec le baron G. de Crassier, archéologue liégeois*. Liège, 1855, gr. in-8°). C'est dans les lettres du 17 juin 1745 et du 29 juillet de la même année que le grand érudit affirme qu'il est au milieu de sa 86e année « étant né le *16 janvier* 1655 ». Cette date serait confirmée, s'il en était besoin, par l'inscription mise sur le portrait que fit de lui son confrère et ami, Dom Paul, en 1739, portrait que j'ai constamment sous les yeux, car il est placé tout près de ma table de travail, et sa vue seule me ranime, quand je suis fatigué, comme le son du clairon électrise le vieux cheval de bataille presque anéanti.

Sans doute, le péché commis par le savant Hauréau est un péché très véniel, et ce ne serait pas la peine de le relever, si la vérité n'exigeait le culte le plus minutieux, et si elle n'était pas comme une de ces reines, aussi impérieuses que belles, qui voulaient que tous leurs adorateurs fussent irréprochables.

Un Vieux Chercheur.

P. S. — Le tout petit anachronisme a été emprunté par Hauréau à un homme que l'on pouvait croire très bien informé, à Dom Tassin, le très exact bibliographe auquel nous devons l'*Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur* (1770, in-4°), ce qui prouve une fois de plus qu'il faut vérifier toute assertion et se méfier de tout le monde, même des plus doctes et des plus compétents.

—

L'horloge de Charost-sur-Amon (XXXIII, 90, 584). — Il ne s'agit pas de cloches. comme le croit M. Philibert Audebrand, mais bien d'une horloge. Le Français, né malin, n'abandonnant pas facilement une plaisanterie, on « monte » aujourd'hui encore une *scie* aux habitants de Charost en leur posant cette simple question qui a le privilège de les rendre furieux : « Quelle heure est-il? »

Quant au saumon que les délégués du conseil municipal de Charost mangèrent à Bourges, M. Philibert Audebrand oublie de dire qu'ils le prirent pour de la « morue rouge ».

On me raconte que, récemment, un jeune écrivain originaire du Cher, M. Oscar Méténier, passant par Charost, se permit de demander à une femme du pays quelle heure il était. Cette indigène de Charost lui tourna brusquement le... dos et, avec un geste digne de la Mouquette, répondit aigrement : « Tiens! la v'là, l'heure! »

Il y aurait une longue étude à faire sur les communes de France en butte à des facéties du genre de celle dont souffrent si fort les habitants de Charost.

Les Nivernais, par exemple, prétendent que les habitants de Saint-Saulge jettent dans un étang des pistolets, avec l'espoir d'en retirer des fusils.

Les Marseillais attribuent aux « gens des Martigues » toutes les calinotades imaginables.

Si nous voulions poursuivre cette énumération, il nous faudrait tout un fascicule de l'*Intermédiaire*.

Pécuchet.

—

La chanson de M. de la Palisse (XXXIII, 282, 591). — Le vrai texte de la chanson primitive est :

Monsieur d'la Palisse est mort,
Il est mort devant Pavie.
Un quart d'heure avant sa mort,
Il faisait encore envie!

Un plaisant a modifié le dernier vers, comme on voit, et cette plaisanterie, qui d'ailleurs était bien indiquée, est devenue la forme définitive de la chanson.

Et c'est ainsi que le nom d'un grand capitaine, par l'effet d'une chanson toute à sa louange, est aujourd'hui couvert de ridicule. Er.......

—

D'Aguesseau ou Daguesseau (XXXIII, 169, 476). — Si le grand chancelier écrivait son nom Daguesseau, sans apostro-

phe, il est néanmoins certain que ses contemporains n'imitaient pas sa réserve, à ce sujet. Saint-Simon qui, dans ses *Mémoires*, s'occupe de lui à plusieurs reprises, soit comme procureur-général, soit comme chancelier, écrit son nom d'Aguesseau. Je possède une édition de ses œuvres publié peu d'années après son décès, son nom est écrit d'Aguesseau.

On ne peut donc pas dire que l'apostrophe soit de date récente.

ROBIN.

—

Envies de femmes enceintes (XXXIII, 174, 479, 705). — Je suis souvent d'accord avec M. Pavot. Qu'il daigne me permettre, cette fois, de ne pas partager son opinion et d'apporter un petit renfort à « un vieux Burgonde! » Je citerai trois faits très certains à l'appui de la thèse que soutient ce dernier, les deux premiers faits comme témoin oculaire, le troisième fait comme témoin auriculaire.

1° J'ai vu une charmante jeune fille qui, sur une de ses roses joues, avait une framboise que l'on avait *envie* de croquer. Sa mère racontait à qui voulait l'entendre que cette framboise provenait du vif désir non satisfait de manger un de ces fruits quand elle portait son enfant dans son sein.

2° La femme d'un docteur, lequel — chose piquante! — ne croyait pas à l'influence des objets extérieurs sur le petit être intérieur, sortait, un jour, de sa maison au moment où un mendiant orné d'un bec de lièvre se présentait brusquement à elle. Comme elle se trouvait dans un état intéressant, l'impression qu'elle éprouva fut cause que le bec de lièvre se reproduisit en l'enfant qu'elle portait. L'incrédule docteur, son mari, ne nia plus ce que nie M. Pavot. J'ajoute que je connais beaucoup les trois personnes qui figurent en mon petit récit.

3° Quelqu'un qui est très sérieux, très véridique, m'a raconté ceci : On causait, à table, devant une jeune femme enceinte, et qui avait horreur du vin, de la question agitée ici. Un des convives niait avec l'énergie de M. Pavot ; un autre convive affirmait avec la non moins grande énergie du « vieux Burgonde ». Le *croyant*, impatienté des objections de son adversaire, s'écria : Nous aurons bientôt la preuve de ce que je soutiens, et il répandit tout à coup quelques gouttes de vin sur la main de la buveuse d'eau. Saisissement! Tableau! Quelques semaines après, l'enfant vint au monde avec une tache de vin sur sa petite main. La *peinture* était frappante de ressemblance. On ne pardonna jamais au démonstrateur son argument... *ad mulierum*.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

L'affaire Pomarèdes (XXXIII, 295, 635). — Pomarèdes était un paysan aisé, de 35 ans d'âge environ qui, ayant voulu arrondir son domaine par l'adjonction d'une propriété voisine, se vit dans l'impossibilité de remplir ses engagements et ne trouva rien de mieux que de demander au vol à main armée les ressources qui lui faisaient défaut. Les arrondissements de Lodève et de Béziers, ce dernier surtout, furent le théâtre de ses exploits. Doué d'un jarret d'acier, le bandit pouvait, en une nuit, se transporter en plusieurs lieux fort éloignés les uns des autres, ce qui fait qu'on eut tant de peine à le découvrir.

De 1836 à 1841, Pomarèdes arrêta et dévalisa cinquante-neuf personnes.

Fait prisonnier enfin, il comparut devant la cour d'assises de l'Hérault. Les débats s'ouvrirent le 25 novembre 1842 (221 témoins à charge furent entendus, et furent clos le 8 décembre suivant par la condamnation de l'accusé à la peine capitale. L'exécution eut lieu sur une des places publiques de Béziers.

Le compte rendu des débats, publié par Jean Martel aîné, imprimeur à Montpellier parut par livraisons. L'acte d'accusation remplit les deux premières. L'exemplaire de la Bibliothèque nationale s'arrête à la douzième, qui raconte l'audience du 6 décembre et contient la plaidoirie de Me Cazals, défenseur de l'accusé.

En ces dernières années, un auteur araurais a brodé sur les méfaits de Pomarèdes un drame en plusieurs actes et beaucoup de tableaux, qu'une troupe d'acteurs du crû est allé jouer de ville en ville. On m'a promis des détails sur cette œuvre dramatique, mais je ne les ai point encore reçus.

Denis Guibert, natif de Magalas, qui fut souvent visité par l'assassin, pourrait, mieux que tout autre, raconter les faits et gestes de Pomarèdes dont très certainement le récit a dû bercer ses premières années. F.F.

—

La danse des Bouffets (XXXIII, 296, 637). — Le collabo M. de R. est trop affirmatif quand il dit que cette danse ne s'exécute qu'à Uzès. Il doit être d'Uzès, lui, et il prêche *pro domo sua*. J'ai vu, dans mon enfance, cette bouffonnerie bien des fois à Nîmes. De nos jours, ces coutumes sont bien délaissées, et il y a nombre d'années qu'on n'y a vu ni *Caramentran*, ni bouffetaïre en chemises, à *détails* rabelaisiens.....

A. Martin.

—

Quels sont les hommes dépanthéonisés? (XXXIII, 296, 636). — Celui que l'histoire a surnommé le créateur de la philosophie française, René Descartes, est un de ceux qui doivent s'ajouter à la liste des *dépanthéonisés*. Mort à Stockholm le 11 février 1650, sa cendre fut rendue à sa patrie en 1667, et déposée dans l'ancienne église de l'abbaye de Sainte-Geneviève, où elle resta jusqu'à la Révolution. A cette époque, sur la proposition de Joseph Chénier (décret du 11 octobre 1793), elle fut transférée au Panthéon. Elle y resta sept ans. Retirée des caveaux en 1800, on l'envoya au Musée des Monuments français, établi alors dans l'ancien couvent des Petits-Augustins (aujourd'hui l'École des Beaux-Arts). Puis, à la fermeture de cet établissement, créé par Alexandre Lenoir, on la transporta, le 26 février 1819, avec l'épitaphe latine rédigée par Chanut, en l'église Saint-Germain-des-Prés, où, après tant de vicissitudes, elle reposera, il faut l'espérer, definitivement en paix.

Un décret de l'Assemblée législative, du 12 septembre 1792, avait décerné au commandant Nicolas Beaurepaire, l'héroïque défenseur de Verdun. les honneurs du Panthéon.

Une garde choisie, disent les *Tableaux historiques de la Révolution*, fut chargée d'aller chercher ses restes, qui étaient déposés à Sainte-Menehould, Ils furent conduits à Paris, au milieu du concours de tous les citoyens, sur un char simple qui portait cette inscription , *Il aima mieux mourir que de capituler avec les tyrans*.

Un autre décret de la Convention, du 20 pluviôse an III (8 février 1795), exigea que pour être inhumé, ou même pour pouvoir rester enseveli dans le caveaux du monument, une période de dix ans au moins, devait être accomplie depuis le décès de celui à qui cet honneur serait ou avait été dévolu. En conséquence, Beaurepaire et le jeune Joseph Bara, qui lui aussi avait été déposé au Panthéon, furent *dépanthéonisés* avec Le Pelletier de Saint-Fargeau et Marat.

Précédemment, la Convention avait encore décrété que les restes du général Dampierre, des conventionnels Bayle, Châlier, Fabre de l'Hérault et Gasparin seraient portés au Panthéon; mais cette décision ne reçut aucune sanction.

Quant à Voltaire et à J.-J. Rousseau, furent-ils *dépanthéonisés* en 1814, et leurs tombeaux ne sont-ils plus que des cénotaphes? A cette question, nous trouvons une réponse dans le passage d'un ouvrage paru il y a une dizaine d'années : *Sainte Geneviève, patronne de Paris*, par l'abbé Vidieu (1).

«La Restauration, dit cet auteur, n'imita pas le dédaigneux oubli du premier Empire à l'égard des deux philosophes. Une nuit du mois de mai 1814, les ossements de Voltaire et de Rousseau furent extraits du cercueil de plomb où ils avaient été renfermés; on les réunit dans un sac de toile et on les porta dans un fiacre qui stationnait derrière l'église. Le fiacre s'ébranla lentement, accompagné de cinq ou six personnes, entre autres des deux frères de Puymaurin. On arriva vers deux heures du matin, par des rues désertes, à la barrière de la Gare, vis-à-vis de Bercy. Il y avait là un vaste terrain, entouré d'une clôture en planches. Une ouverture profonde était préparée au milieu du terrain vague et abandonné. On vida le sac rempli d'ossements sur un lit de chaux vive, puis on rejeta la terre par dessus, de manière à combler la fosse, sur laquelle piétinèrent en silence les auteurs de cette dernière inhumation de Voltaire et de Rousseau. »

Puis l'auteur ajoute :

Ce dernier détail, que nous devons au bibliophile Jacob, a été confirmé de tout point. Dans un article du 28 février 1864, M. Dupeuty fournit une pièce (2) qui n'a pas

(1) Paris, Firmin Didot, 1884, p. 345-346.
(2) Voir l'*Intermédiaire*, 1864, p. 25.

été contredite : « Quand le cœur de Voltaire passa aux mains de Napoléon III, l'empereur ordonna de le placer à côté des autres restes de l'illustre mort. On s'adressa à l'archevêque de Paris, qui répondit : Avant tout, il faudrait vérifier le bruit qui a couru qu'il n'y avait plus de Voltaire au Panthéon qu'un tombeau vide. Une de ces dernières nuits, continue M. Dupeuty, on est descendu dans les caveaux, on a soulevé la pierre qui, selon la croyance populaire, devait recouvrir les cendres de Voltaire, il ne s'y trouve, en effet, plus rien. Que sont-elles devenues? Une enquête sérieuse est ordonnée à ce sujet. »

Disons, pour terminer, que M. Maurice Tourneux doit donner prochainement, dans le troisième volume de sa *Bibliographie de l'Histoire de Paris pendant la Révolution*, la nomenclature des ouvrages traitant de cette question si souvent controversée.

HENRI MASSON.

—

Armoiries de la famille de Curel (XXXIII, 328, 707). — Le nobiliaire de la Lorraine et du Barrois, par le R. P. Dom Ambroise Pelletier, paru vers le milieu du siècle passé, donne dix grandes pages concernant la famille Hennequin, dans lesquelles notre collaborateur Cramant pourra parfaitement se renseigner.

Un Oudinant Hennequin a été annobli par Charles de France, duc de Normandie, régent du royaume alors, le 23 juillet 1359. Il portait :

Vaire d'or et d'azur, au chef de gueules, chargé d'un lion léopardé.

Dom Pelletier cite les branches suivantes de la famille de Hennequin :

1. Branche des seigneurs d'Espagne.
2. — — de Perray.
3. — — de Dammartin.
4. — — d'Ozon.
5. — — de Loyndre et des marquis d'Esquevilly.
6. Branche des seigneurs d'Assy.
7. — — de Lentange et de CUREL.
8. Seconde branche des seigneurs de Lentange.
9. Branche des seigneurs de Charmant.

Toutes ces familles, ou plutôt branches, portaient et portent les armes des Hennequin, dont je donne plus haut le blasonnement; il n'y a que la première de ces branches qui ait brisé ces armes d'une tête de cerf d'or, à laquelle la seconde a ajouté un crucifix placé entre les bois du cerf.

Les « Curel » sont donc des « Hennequin ». J'ajoute que Dom Pelletier donne des détails biographiques concernant au moins deux cents personnes appartenant à la famille Hennequin.

D. DE LUXEMBOURG.

*
* *

— Le comte Hennequin de Villermont qui s'est fixé en Belgique a, non obtenu le titre de comte en 1852, mais a été admis dans la noblesse du royaume de Belgique, avec *reconnaissance* de son titre français de comte. En 1870, ce titre qui n'était transmissible que par ordre de primogéniture, fut, par une nouvelle faveur royale, étendu à tous ses descendants.

La branche des Hennequin de Curel s'est fixée en Autriche, à la suite du mariage du duc François de Lorraine avec Marie-Thérèse.

M. DE CRAMANT.

—

Question de préséance (XXXIII, 330). — Il n'existe aucun décret, aucune décision qui tranche la question posée par M. L. P.

La question des préséances est réglée par le fameux décret du 24 messidor an XII, complété par les décrets du 28 décembre 1875 et du 23 octobre 1883.

Entre parenthèses, M. L. P. se trompe lorsqu'il affirme que, *en corps*, le Conseil général marche immédiatement après la Cour d'appel. Aucun des décrets précités n'assigne un rang quelconque au Conseil général.

La question soulevée par M. L. P. ne peut être réglée que par les usages et le tact de celui qui a à régler la question des préséances.

La solution variera suivant les cas, puisque ni le juge, ni le conseilller général, ni l'officier ayant rang de commandant n'ont de rang individuel.

LE FRANÇAIS.

—

Première année d'un siècle (XXXIII, 331, 669). — Yorick considère à tort le

1er janvier 1800 comme ouvrant le XIXe siècle. L'année 1800 termine le XVIIIe siècle, de même que l'année 1900 sera la dernière du XIXe siècle. Autrement, l'an 100 aurait été le début du IIe siècle et le premier siècle n'aurait compté que 99 ans. Pour plus ample démonstration, je renvoie Yorick au *Traité d'Astronomie populaire* de F. Arago, tome IV, pages 729 et 730.

VEREPIUS.

—

Prière pour le Roy (XXXIII, 342). — Ces vers ont été imprimés à Paris, en 1712, chez Raymond Mazières. Ils terminent un in-4° de huit pages, intitulé *Discours sur la mort de monseigneur le duc de Bretagne, dauphin de France*, prononcé dans l'église paroissiale de Saint-Leufroy de Suresne, le 14 mars 1712, par M. René Trépagne de Ménerville, curé de Suresne et de Puteaux.

Le duc de Bretagne était, comme on sait, le frère aîné de Louis XV. Né le 8 janvier 1707, il mourut de la même étrange maladie que ses parents, le 8 mars 1712.

HENRI MASSON.

—

Jugum. Montagne, joug, joux (XXXIII, 362, 615). — Je désire seulement répondre à l'appel qui termine la question de M. G. de Fontenay : j'ai été le possesseur du premier volume de *César en Gaule*, par Jacques Maissiat, fort beau volume in-8° raisin, avec une belle carte de la Gaule au temps de César. (Paris, Hetzel, 1865.) Ce volume devait être suivi d'un deuxième qui, je crois, n'a pas paru.

Voici ce que je suppose. M. Maissiat avait entrepris cet ouvrage pour prouver que l'Alésia de César n'était ni Alise, dans la Côte-d'Or, ni Alaise dans le Jura, mais Alize-Izernore, dans le département de l'Ain. Un autre Bugeysien, M. Gravot, lui disputait la priorité de cette découverte; M. Maissiat avait, paraît-il, le *record* — comme on dit aujourd'hui — d'un mois sur son compétiteur: mais ces deux messieurs arrivaient avec leur nouvel Alésia : il y avait dix ans, — comme à Troie, — que durait le siège entrepris par les Comtois, contre Alize, lorsque les fouilles pratiquées dans la plaine des Laumes mirent dos à dos Comtois, Bugeysiens et même Savoisiens, car ces derniers aussi prétendaient s'annexer l'Alésia de César, grâce à la plume et au mètre de M. l'ingénieur Fivel.

Ce dénouement fut probablement cause que le deuxième volume de *César en Gaule* resta dans l'encrier de l'auteur. Pour ma part, je l'ai regretté, *quoique* Mandubien-Bourguignon, et je regrette encore plus de m'être défait du premier, qu'en intermédiairiste reconnaissant, pour les réponses que m'a values ma question sur l'affaire de la Gliswelle, je m'empresserais de mettre à sa disposition.

J. MT.

—

Main d'oiseau de proie (XXXIII, 401, 709). — Nous trouvons dans les *Mémoires du sieur de Pontis* (1), rédigés à Port-Royal, un passage où cette expression de *main* est appliquée, avec son sens propre, à la serre d'un aigle.

Voici cet extrait :

..... Nous apperçûmes un aigle d'une prodigieuse grandeur qui avoit fondu sur une troupe de poulets d'Inde. Nous courûmes à l'instant jusqu'au nombre de douze ou treize que nous étions, l'épée à la main pour combattre ce roy des airs. Mais ce furieux oyseau, au lieu de s'épouvanter, vint luy même à la charge contre nous, ne pouvant pas s'élever, à cause que le païs estoit bas, et qu'il n'avoit pas assez d'air estant fort pesant, outre qu'il se trouva surpris avant qu'il pust prendre son avantage pour s'envoler. C'est une chose incroyable que la fureur avec laquelle il se lançait contre nous. Sa force estoit si grande que, d'un seul coup d'aile, il étourdit et renversa l'un de nous autres par terre et qu'il pensa tuer sur le champ un des plus gros mâtins du païs, *en le serrant avec une de ses mains*, lorsqu'il voulut s'approcher de luy pour le colleter.

P. c. c. : HENRI MASSON.

—

Siècles et paquets (XXXIII, 403, 710). — Le mot paquet est aussi le reste d'une expression usitée il y a 40 ou 50 ans. On appelait « paquet de couenne », un rou-

(1) Amsterdam, André de Hoogenhuysee, 1694, in-12, tome I, page 388.

leau de couenne cuite, qu'on vendait par tranches. — On entendait dire chez les charcutiers : « Donnez-moi deux sous de paquet de couenne. »

Par assimilation irrespectueuse, les gamins appelaient ainsi les gardes nationaux, dont beaucoup étaient fort obèses. Peu à peu, la sottise s'est raccourcie, et aujourd'hui on appelle « paquet » tout maladroit qui se meut difficilement ou à contretemps. FRÈRE VÉBÉ.

***

— Au XVIII[e] siècle comme de nos jours, un « paquet » est un paquet! cela s'entend. Mais le collabo H. Boulet doit être jeune, ce dont je le félicite, et n'aura pas lu M[me] de Girardin, ce dont je le plains; voici la lettre du vicomte de Launay du 24 mai 1840 :

Selon le *Dictionnaire de l'Académie*, paquet se dit familièrement d'une personne qui a pris beaucoup d'embonpoint; il se dit aussi d'une personne qui n'apporte aucun agrément dans la société.

Selon le monde, on appelle paquet tous les importuns, tous les gens dont on n'est pas fier ou dont on n'a pas besoin. Exemple, dans un bal :

Un oncle millionnaire n'est jamais un paquet;

Une tante de province est un paquet toujours;

Une étrangère, une inconnue qui donne de belles fêtes, fût-elle grosse comme une tour, infirme et impotente, n'est jamais un paquet;

Une cousine moqueuse qui sait vos ridicules, vos prétentions ou votre âge, fût-elle légère comme un oiseau, est un paquet toujours;

La sœur de celui qu'on aime n'est jamais un paquet;

L'ami de celui qu'on n'aime plus : paquet, paquet, affreux paquet!

Un mari à bonnes fortunes n'est jamais un paquet;

Un mari jaloux est un paquet respectable, mais un paquet;

La femme d'un ministre n'est jamais un paquet; cela s'appelle un gros bonnet;

La femme d'un employé qu'on destitue passe à l'instant même paquet;

Un intrigant n'est jamais un paquet;

Un *excellent* homme est presque toujours un paquet;

Un vieux fat est rarement un paquet;

Un jeune soupirant bien sincère est de temps en temps un paquet;

Une vieille Anglaise, quand on doit retourner à Londres, n'est pas encore un paquet;

Un grosse Allemande, quand on n'a plus envie d'aller en Allemagne, est un commencement de paquet;

Un Arabe en turban, un Turc en redingote, un Grec en jupon, un Ecossais en uniforme, ne sont pas des paquets;

Un Danois trop blond, un Portugais trop noir, sont des paquets;

Une femme à la mode, qui vous cause mille chagrins, n'est jamais un paquet;

Un médecin qui n'est pas célèbre et qui vous a sauvé la vie est un paquet;

Bref, dans un bal intime, tout ce qui ne séduit pas les yeux, ne flatte pas l'orgueil, est de trop.

P. c. c.: VILLEFREGON.

—

Caricature révolutionnaire. — La Contre Révolution (XXXIII, 406, 713). — Cette caricature exécutée à l'époque de la formation de l'armée de Condé, appartient à une série de trois gravures en couleurs du même genre : *La Contre-Révolution* ; L'*Attaque de la Constitution* ; et *Défaite de la Contre-Révolution*. M. Philarète Chasles en a fait une analyse dans le « Musée de la Caricature » de Jaime, où elles ont été reproduites. Il n'en connaît pas l'auteur. Remarquons que, plusieurs fois imitées, les épreuves originales ne portent pas de date.

Quant à la « Pucelle de la Contre-Révolution », elle n'est autre que la duchesse de Polignac.

HENRI MASSON.

***

— En ce qui concerne la date d'apparition de cette caricature, c'est M. Arm. D. qui avait raison. Il peut en avoir été fait un nouveau tirage en 1798 ; mais elle était annoncée et décrite dans des journaux de mars 1791. En 1798, Mirabeau-Tonneau notamment, était mort depuis longtemps, et l'on aurait songé, pour personnifier la Contre-Révolution, à faire défiler d'autres personnages.

G. I.

—

Famille du général Marceau (Quelqu'un de la) a-t-il habité la Nièvre ? (XXXIII, 489). Les renseignements suivants sur la famille du général Marceau, pourraient-ils aider M. Ennazius dans ses recherches ?

François-Severin Marceau des Desgraviers, père du général, fils de Severin Marceau et de Anne Ripault, fut marié deux fois. De Marie-Louise-Françoise Solmin, il eut :

1° Jean-Louis-François, procureur et greffier en l'élection de Chartres, époux de Marguerite Dufoix.

2° René-Louis, dit d'Houdoueune.

3° Marie-Jeanne-Louise-Françoise-Suzanne, célèbre sous le nom d'Emira.

4° Jean-Louis, brigadier de gendarmerie à La Loupe.

5° Honorée-Suzanne, femme de Jacques-Antoine d'Haussy, dit Bertin, commissionnaire au Mont-de-Piété de Paris.

D'un deuxième mariage avec Anne-Victoire Guillier :

1° François-Severin, le général Marceau.

2° Augustine.

3° Nicolas-Severin, préfet dans les cent jours.

4° Victoire.

5° Louis-Isidore.

6° Joséphine-Désirée-Félicité, femme de Goïns Guilard, agent national de la Commune et du district.

7° Louis-Augustin, militaire, dit Marceau le jeune.

Severin Marceau, grand père du général et époux de Anne Ripault, avait un frère Pierre, époux de Marie-Charlotte Renoult, ingénieur des Ponts et Chaussées de la généralité d'Orléans, qui eut trois enfants :

1° Marie-Anne-Agathe Marceau de la Fosse, femme de Etienne-Simon Leblanc entreposeur des tabacs à Chartres.

2° Pierre-François Marceau de la Fosse, conseiller du Roi, époux de Françoise-Cécile Bellesme, dont la fille, Marguerite-Caroline, épousa Antoine-Jean de Chabot.

3° Marie-Anne-Louise, M. de la Fosse qui a épousé Alexandre-Claude Bellier-Duchesnay, lieutenant des maréchaux de France, ensuite maire de Chartres et député à l'Assemblée législative de 1791.

M. Forteau.

—

Eployé, terme de blason (XXXIII, 490, 738). — Certains auteurs héraldistes d'autrefois, facilement trompés par la consonnance des mots *éployé* et *déployé* avaient donné au premier terme la signification du second. L'Académie française, avec toute son autorité, est venue malheureusement depuis confirmer cette erreur; ce qui a occasionné d'innombrables confusions, en faisant attribuer à plusieurs familles des armoiries qui leur sont complètement étrangères. Si l'emploi que faisaient les anciens maîtres « ès art héraldique » de cette expression *éployé*, avait été mieux étudié par ceux qui en font un usage aussi regrettablement arbitraire, ils n'en auraient vraisemblablement pas dénaturé le véritable sens, comme ils l'ont fait.

L'aigle *éployée* est l'aigle à deux têtes. L'aigle aux ailes étendues est l'aigle *déployée*, ou, plus simplement, l'aigle (sans qualificatif): cette attitude d'avoir les ailes étendues étant la position naturelle héraldique de l'aigle, il est inutile de la spécifier. En effet, si cet oiseau de proie semble prendre son vol, il est dit *essorant;* s'il semble au repos, avec les ailes pendantes, il est dit *au vol abaissé*.

Pour confirmer notre interprétation, l'*Intermédiaire* a déjà cité (XXXIII, 738) une opinion que personne ne récusera, celle de Pierre Palliot, dont l'autorité fait loi en cette matière.

Tous les bons écrivains qui se sont occupés depuis de cette science du blason, le Père Ménestrier, Dubuisson, entre autres, ont accepté et partagé la définition donnée par le vieux maître. De nos jours, M. Grandmaison déplorait encore la fausse acception trop longtemps donnée et reçue.

Si elle a deux têtes (dit-il en parlant de l'aigle dans son *Dictionnaire héraldique*, col. 3), si elle a deux têtes, comme celle de l'Empire, elle est dite éployée. Plusieurs écrivains héraldiques ont appliqué ce terme à l'aigle aux ailes étendues; ç'a été une source d'erreurs dont nous n'avons pu corriger qu'un trop petit nombre...

Pour conclure, nous estimons donc que Rietstap a raison contre M. Gourdon de Genouillac.

Henri Masson.

Même réponse : T. Pavot.

∴

— On dit qu'il faut consulter, pour bien se renseigner, les ouvrages du P. Ménestrier, etc. Eh bien, j'ai sous les yeux une brochure intitulée : *La Clef du Blason*, d'après la méthode du Père Ménestrier,

par D. Quesneville (1857, Doumoulin, éditeur, Paris, quai des Augustins, 13), où je lis au mot *Eployé :* « Se dit des oiseaux dont les ailes sont étendues. »

Le Père Ménestrier n'aurait donc pas dit qu'*Eployé*, Aigle éployé veut dire Aigle à deux têtes.

Qui croire? FRÉHCAS.

—

Un jeton à déterminer (XXXIII, 569). — Ces jetons sont ceux du chapitre des chanoines de la cathédrale de Sainte-Marie d'Auch.

L'agneau surmonté d'une croix, ou portant bannière avec une croix, figure dans les armes de la ville.

Quant à la devise, c'est, dit-on, celle des soldats gascons pendant la guerre de Cent ans.

Hurte, en patois gascon veut dire *frappe* : Frappe fort mouton.

Beaucoup de collectionneurs auscitains possèdent de ces jetons.

Feu l'abbé Canete, historien de la cathédrale, a même écrit dans la *Revue de Gascogne*, dans les premières années de la revue, un article très intéressant à ce sujet.

CHARLES PALANQUE.

—

Une coquille dans les « Orientales » (XXXIII, 601). — Victor Hugo dit, dans *Fantôme*, qu'il y avait des fleurs à *payer* un palais. M. Rochefort prétend que, d'après le poète lui-même. il faut lire *paver* ; enfin, une troisième variante proposée serait *parer*. — Je crois que Palais à lui seul, éveille une idée grandiose qu'une *parure* de fleurs ne pourrait qu'amoindrir. D'autre part, l'édifice ne me semblerait pas plus majestueux s'il était *pavé*, ou jonché de roses. Mais des fleurs peuvent être, quelque part, répandues avec une telle profusion qu'elles représentent une somme suffisante à *payer* un palais. Et, jusqu'à voir, je tiens pour le texte de Victor Hugo.

T. PAVOT.

***

— Je ne me prononce pas sur la *coquille* signalée par Rochefort. Mais je me permets de signaler à mon tour, dans les mêmes *Orientales*, une faute de prosodie qui se retrouve dans toutes les éditions des œuvres de Hugo que j'ai pu consulter. A la dernière strophe de la *Bataille perdue*, on lit:

Mais le vizir fuyait, seul, *ce champ meurtrier.*
Livide, il essuyait son rouge cimeterre ;
Deux chevaux, près de lui, du pied battaient la terre,
Et, vides, sur leurs flancs sonnaient *les étriers.*

« Les étriers » au pluriel et « ce champ meurtrier » au singulier. Victor Hugo a dû écrire « ces champs meurtriers », mais comment se fait-il que la faute ait toujours passé inaperçue ?.

PÉCUCHET.

—

Sources sacrées (XXXII, 645 ; XXXIV, 174). — La ville de Douai passe pour avoir été fondée par saint Maurand, lequel aurait donné son nom à une source située tout à proximité de la rivière la Scarpe, qui prend naissance un peu au-dessus d'Arras, et qui traverse Douai dans toute sa longueur.

Les *Commentaires* de César citent les Catuaci comme ayant occupé l'emplacement de la ville appelée Tuacum ou Duacum.

La susdite fontaine avait des vertus particulières. Non seulement on y buvait, mais on s'y baignait pour obtenir des guérisons merveilleuses.

Le clergé condamna ces pratiques, et, en 1682, les échevins accordèrent une modération à l'adjudication de la ferme de la fontaine, parce que ces défenses diminuaient ses bénéfices.

Je crois que bien des villes du Nord pourraient citer des faits analogues.

A R T

***

— M. Le Braz, qui a dressé un catalogue de deux cents saints bretons, tous invoqués pour maladies, observe qu'il n'en est pas un seul qui n'ait sa fontaine sacrée (*Bull. archéol.*, 1893, p. 317). Or, suivant M. Malvert, ce qu'on a observé en Bretagne peut se constater dans le reste de la France. Ainsi, dans le Cantal, à Salins, près de Mauriac, une source dont l'eau passait pour guérir de la teigne, avait été divinisée par les Gaulois. Cette fontaine druidique est devenue celle de Saint-Martin, et le vieux culte se continue.

T. PAVOT.

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

M. le Marquis de LA VALLIÈRE, Colonel de Chevau-Légers, a M. le Marquis de LOUVOIS, Secrétaire d'État de la Guerre.

10 *avril* 1866.

(*p.* 342 b, *v.* 200, *mss.* A. G.).

Il y a longtemps que je ne vous ai écrit, mais ce n'est point ma faute et sans la destinée qui a de toute éternité écrit qu'après chaque... que je ferai... au Roi, je garderai avec vous un souvenir de trois semaines. Voilà déjà deux fois que vous l'avez remarqué et j'espère qu'à l'avenir prochain vous l'approuverez encore.

Un homme qui n'a point tant de loisir que vous ne peut pas vous imiter, il ne m'est pas permis d'écrire à votre exemple tous les jours des sornettes. L'histoire dont vous me demandez le récit serait trop longue à vous débiter et vous ferait trop rire. Je veux vous épargner la peine de vous la déduire et vous donner la mortification de rien savoir par là, mais en passant je ne peux m'empêcher de vous dire qu'il est bien fâcheux à un vieux seigneur de dépenser son bien sans aucun fruit, de voir le peu d'estime que la jeunesse inconsidérée fait d'une vieillesse vénérable. En vérité (la chose est difficile à digérer) un si grand déplaisir n'est guère moins insupportable que votre grande caducité. Elle ne convie pas peu reître à se dresser sur le bon pied et à faire le col de grue.

Pour peu que vous soyez humain, vous plaindrez l'infortuné de l'âge avancé et, à l'exemple de vos amis, vous jouirez sans ostentation du bonheur de votre florissante jeunesse.

Je suis tout à vous,

P. c. c. : Général Jung.

P. S. pour MM. les Intermédiairistes. — A quel personnage fait allusion M. le marquis de La Vallière ? Une lanterne, s. v. p.

CURIOSITÉS ET TROUVAILLES

Louis XVII, mort à la Tour du Temple (*Réponse à M. Bégis*). — M. Bégis cherche à « rectifier, dans l'esprit de nos lecteurs, l'effet produit par les réponses de MM. Provins et Otto Friedrichs ». Qu'il me permette, en ce qui me concerne, de rectifier également « l'effet » que pourraient produire quelques-unes de ses affirmations.

M. Bégis dit notamment que l'exagération des qualités de Tort de la Sonde et de son importance ayant sans doute été reconnue, il n'est plus qualifié que d'agent politique. Nos lecteurs pourraient croire que ceci me touche. Or, si quelques écrivains ont désigné par erreur Tort de la Sonde comme « neveu de l'ambassadeur de France en Espagne », je n'ai jamais soutenu quelque chose de semblable. J'ai dit simplement que Tort de la Sonde était un agent politique et cela, je le maintiens en connaissance de cause, alors que M. Bégis reconnaît son... omission des qualités de Tort de la Sonde et admet aujourd'hui la qualité d'agent politique, tout en déclarant que les missions dont il a été chargé « *paraissent* relever de la police plus que de la diplomatie ». Mon Dieu, il est assez difficile de tirer une ligne de démarcation bien nette entre la police et la diplomatie, les deux arts se liant assez étroitement en somme. La police finit sur les plates-bandes de la diplomatie et la diplomatie commence sur celles de la police. Quoi qu'il en soit, nous n'aurons pas de peine à prouver que les missions de Tort de la Sonde *paraissent* plutôt relever de la diplomatie que de la police.

M. Bégis a raison d'accuser le neveu de Tort de la Sonde, d'avoir été le partisan du faux dauphin Bruneau. Mais il saute un peu arbitrairement un espace de temps de dix années en disant : « *Quand* il fut obligé de renoncer à Bruneau, mort le 26 avril 1822, il affirma et soutint que Naundorff était le seul vrai Louis XVII. » Or, le neveu de Tort de la Sonde ne fut mis en rapport avec Naundorff qu'en 1832. Il ne s'accrocha donc pas à Naundorff, parce que Bruneau lui manqua, comme pourrait le donner à entendre la phrase de notre contradicteur. Ensuite, que serait la vie si l'on n'avait pas le droit, après avoir fait fausse route, de se retourner pour chercher la vérité dans... le puits d'à côté ?! Moi, j'ai bien commencé, comme tant d'autres, à croire à la mort de Louis XVII au Temple et à l'imposture de tous les prétendants, Naundorff compris. Seulement, je ne me croyais nullement tenu pour cela à ne pas changer de croyance, quand je me suis convaincu que j'étais dans l'erreur. Je conçois fort bien, d'ailleurs, que le neveu de Tort de la Sonde convaincu de l'évasion ait pu d'abord se fourvoyer par rapport à la question d'identité, et je ne pense pas que l'on puisse raisonnablement lui reprocher de n'être devenu le partisan de « Naundorff » qu'après avoir été celui de Bruneau. Pour justifier un tel reproche, il faudrait au préalable prouver que « Naundorff » fut un imposteur et c'est ce que M. Bégis n'a pas encore fait. Au reste, la conversion du neveu de Tort de la Sonde ne prouve certainement pas à elle seule que le prétendu Naundorff était Louis XVII, mais elle prouve dans tous les cas qu'il était autrement sérieux que Bruneau.

Quant au gardien Laurent, Barras a fort adroitement au contraire choisi ce complice « parmi les membres d'un comité révolutionnaire ». C'était là précisément une qualité qui devait éloigner les soupçons. Choisir un complice parmi les royalistes avérés eût été une naïveté que Barras était trop malin pour commettre... En tout cas, nous ne voyons pas, loin de là, dans le choix de Laurent, la singularité que veut bien y découvrir M. Bégis.

La question des traces de hernie est une des moins importantes de celles qui se rattachent au procès-verbal d'autopsie. Du reste, le chirurgien Pipelet, en écrivant, dans sa lettre du 10 mai 1817, que cette incommodité « avait disparu » au bout d'un mois de traitement, voulait probablement dire par là que l'enfant en était guéri. Nous croyons être plus près de la vérité en interprétant l'expression « disparu » comme s'appliquant à l'incommodité en question plutôt qu'*aux traces* de cette incommodité. Lorsqu'un médecin remet un bras cassé, cette « incommodité » disparaît aussi au bout d'un certain temps, mais je pense que le médecin retrouverait quand même, à l'autopsie, la trace de cette brisure. Il faudrait savoir s'il n'en serait pas de même pour la hernie. Mais, je le répète, cette hernie ne joue qu'un rôle fort secondaire dans ce débat, et M. Bégis aurait-il raison sur ce point, il n'aurait nullement encore pour cela démoli la thèse de l'évasion de Louis XVII du Temple.

OTTO FRIEDRICHS.

L'Administrateur-Gérant : LÉON LENÈGRE.

Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux. Paris.

ANNUAIRE DE LA NOBLESSE de France (année 1895) 51e vol. (fonde en 1843). État présent des Maisons souveraines (**avec les alliances morganatiques**) et ducales et princières de France et d'Europe ; notices généalogiques ; mariages, naissances et décès de la noblesse française, etc. Prix : **10** fr., avec portraits et blasons en coul. (**7** fr. **50** sans pl.)

ARMORIAL DU Ier EMPIRE. Nomenclature complète des titres majorats et dotations accordés par Napoléon Ier, avec la descendance des 3000 titulaires classés par ordre alphabétique **4** vol. gd in-8o de 400 pages (Tomes I et II en vente). Prix : en souscription, **20** fr. le vol. (**30** fr. sans souscription).

S'adresser à Paris : 25, rue Fontaine, à la DIRECTION, *et aux* librairies DENTU et HONORÉ CHAMPION.

PETITE CORRESPONDANCE

(*Du 12 au 16 Août*)

Floury. — Veuillez faire remarquer à M. Nauroy qu'à la bonne santé nul n'est tenu. La demande d'abonnement m'est parvenue à Vichy, ou j'achève mon rétablissement. Or, je l'avoue, je n'ai emporté aucun registre avec moi ; d'ailleurs, comme il y a plusieurs Nauroy parmi nos correspondants, j'ai dû écrire à mon secrétaire pour savoir s'il s'agissait d'un abonnement nouveau ou d'un réabonnement. Le retard n'a pas dû être de longue durée.

Ivan. — Vos réponses sont charmantes ; elles seront utilisées dans le courant de septembre ; seulement, veuillez faire observer à votre ami que seuls les abonnés peuvent être imprimés, sans cela nous risquerions fort d'être envahis, et nous le sommes déjà. D'autre part, questions et réponses doivent être écrites sur feuillets séparés et sur le *recto* seulement.

Stechert. — Dès notre retour à Paris, le numéro du 20 novembre 1895 (708) vous sera envoyé.

Paimblant de Rouil. — Votre aimable lettre me trouve à Vichy où j'achève ma cure. Dès que je serai à Paris, je ferai réaliser vos désirs. Pour l'affaire de la Tour d'Auvergne, je suis tout à votre disposition. Je n'ai pas reçu votre réponse à une question de l'*Intermédiaire*.

Tamisey de Larroque. — Il n'y a eu ni confusion ni erreur. Votre première question se trouve être en réalité une réponse. Elle est composée, imprimée, corrigée. Elle paraîtra dans le numéro du 30 août, aux *Bons mots de Napoléon III* (XXVI, 525 ; XXVII, 75 ; XXVIII, 600).

Sus. — Votre aimable commission sera faite.

E. Mancel. — Il faut attendre le retour à Paris et la rentrée des vacances pour pouvoir trouver les copistes. Vous en savez le prix, qui sera, me dit-on, de 0 fr. 30 c. la page tellière de 25 lignes.

Dugué. — On fait l'impossible ; à la rentrée, on étudiera le problème à fond.

Lex. — Le no 702, du 20 septembre 1895, vous sera envoyé quand on sera rentré à Paris.

J. de Sokolnicki. — Votre aimable réponse ne peut paraître qu'en septembre.

MM. les Abonnés sont prévenus que le dîner de l'Intermédiaire, fixé d'abord au 31 mai 1896 et remis par suite de la maladie du Général-Directeur, aura lieu à Paris, après le retour de la campagne, au mois d'octobre.

Des renseignements ultérieurs seront communiqués.

L'**Intermédiaire**, *désireux de toujours resserrer les relations qui existent entre la direction et les correspondants, cherchant toujours aussi à leur être utile, s'est assuré le concours d'un jurisconsulte d'expérience consommée, qui donnera, à titre gracieux, toutes les consultations qui lui seront demandées sur toutes questions juridiques, contentieuses ou litigieuses.*

On peut s'adresser directement à M. ROUSSEAU, *18, rue Montmartre.*

Un autre abonné, professeur éminent, s'offre à donner tous les renseignements pour ce qui relève des législations étrangères.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FAMILLE

POUR LES STATIONS THERMALES DE

Chamblet-Néris (Néris), Évaux-les-Bains, Moulins (Bourbon-l'Archambault), Laqueuille (La Bourboule et le Mont-Dore), Royat, Rocamadour (Miers), Vic-sur-Cère.

Réduction de 50 0/0 *pour chaque membre de la famille en plus du deuxième.*

Il est délivré, du **15 Mai** au **15 Septembre**, dans toutes les gares du réseau d'Orléans, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des **Billets d'Aller et Retour collectifs de 1re, 2e et 3e classes** pour les stations ci-dessus indiquées.

Les Billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du Public ; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'Aller et au Retour.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre Billets simples ordinaires le prix d'un de ces Billets pour chaque membre de la famille en plus de deux.

La durée de validité des Billets, à compter du jour du départ, **ce jour non compris, est de 30 jours.**

Cette durée peut être prorogée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours. Chaque période de prolongation part de l'expiration de la période précédente et donne lieu à la perception d'un supplément de **10** o/o du prix total du Billet.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au Bureau du Correspondant de la Compagnie, à LAQUEUILLE, des Billets d'Aller et Retour réduits de 25 o/o **pour LE MONT-DORE et LA BOURBOULE.**

Les demandes de Billets doivent être faites, **quatre jours** au moins avant celui de départ, à la gare où le voyage doit être commencé.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE
DE PARIS A ORLÉANS ET DU MIDI

EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN

Organisées avec le concours de la Société des VOYAGES ÉCONOMIQUES

Les **2 Août** et **13 Septembre 1896**

ITINÉRAIRE : **Paris, Arvant, Mende, Ispagnac, Ste-Enimie, Le Tarn, St-Chely, Pougnadoires, Le Rozier, Dargilan, Montpellier-le-Vieux, Maubert, Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse, Paris.**

PRIX DE L'EXCURSION : 1re Classe, **260** fr. ; 2e Classe : **230** fr.

Ces prix comprennent : le transport en chemin de fer, la nourriture, le logement, les omnibus, voitures et barques pendant toute la durée du voyage (sous la responsabilité de la SOCIÉTÉ DES VOYAGES ÉCONOMIQUES).

Les souscriptions seront reçues aux bureaux de la SOCIÉTÉ DES VOYAGES ÉCONOMIQUES, 17, rue du Faubourg-Montmartre et 10, rue Auber.

On peut se procurer des renseignements et des prospectus détaillés à la gare de Paris P. L. M., ainsi que dans les bureaux-succursales de cette Compagnie, à Paris.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS EN AUVERGNE ET DANS LE LIMOUSIN

Avec arrêt facultatif à toutes les Gares du parcours

La Compagnie d'Orléans délivre du 1er Juin au 30 **Septembre** au départ de **Paris** (Gare d'Orléans) des Billets **D'EXCURSION EN AUVERGNE** et dans le **LIMOUSIN**, valables pendant **30 jours,** aux prix réduits ci-après et comportant les itinéraires **A** et **B** ci-dessous.

ITINÉRAIRE A

1re Classe : **98** francs. — 2e Classe : **73** francs.

Paris, Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Neris (Bains de Néris), **Évaux** (Bains d'Evaux), **Eygurande, Laqueuille** (Bains du Mont-Dore et de la Bourboule), **Royat** (Bains de Royat), **Clermont-Ferrant, Largnac, Ussel, Limoges** (par **Tulle, Brive** et **Saint-Yrieix,** ou par **Eymoutiers**), **Vierzon, Paris.**

ITINÉRAIRE B

1re Classe : **120** francs. — 2e Classe : **90** francs.

Paris, Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (Bains de Néris), **Évaux** (Bains d'Evaux), **Eygurande, Laqueuille** (Bains du Mont-Dore et de la Bourboule), **Royat** (Bains de Royat), **Clermont-Ferrand, Largnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges** (par **Saint-Yrieix** ou par **Uzerche**), **Vierzon, Paris.**

La durée de validité de ces Billets (30 jours peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de **10 jours,** moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 % du prix du Billet.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas les parcours de terre dans les services de correspondance avec le Chemin de fer.

Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie, à **Laqueuille,** des Billets d'aller et retour réduits de 25 % pour le **Mont-Dore** et la **Bourboule.**

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'EST

VOYAGES CIRCULAIRES DANS LES VOSGES

Grâce aux mesures prises par la Compagnie des Chemins de fer de l'Est, les touristes peuvent visiter avec facilité et économie la contrée si pittoresque des Vosges. Des trains rapides y conduisent ; par train express on effectue le trajet de Paris à Epinal en sept heures environ.

Des billets circulaires individuels et des billets de famille à prix très réduits, dont la validité de 33 jours peut être à deux reprises prolongée de moitié, moyennant des suppléments de 10 0/0, permettent de faire le voyage suivant : Paris, Nancy, toute la chaine des Vosges jusqu'à Belfort, Chaumont, Troyes et Paris. — Les touristes peuvent s'arrêter à leur gré dans toutes les stations du parcours.—Ces billets circulaires individuels et collectifs sont délivrés à Paris et dans toutes les gares comprises d'une part entre Paris et Bar-le-Duc sur la ligne de Paris à Avricourt et d'autre part entre Paris et Chaumont sur la ligne de Belfort. — On trouve aussi de ces billets dans les gares des Compagnies du Nord, d'Orléans et de l'Ouest. — Ces deux dernières Compagnies délivrent en même temps que le billet d'excursion, des billets d'aller et retour pour Paris valables pendant 33 jours et comportant des réductions importantes La Compagnie du Nord délivre également des billets d'aller et retour ayant la même validité de 33 jours ; les voyageurs venant du Nord ont la faculté de commencer leur voyage circulaire, soit par Paris, soit par Laon ; l'itinéraire du voyage d'excursion au départ de Laon est tracé par Reims, Châlons, Nancy, les Vosges, Belfort, Chaumont et Laon. — De Laon on gagne très facilement les Vosges au moyen des trains rapides circulant entre Calais et Bâle

La Compagnie de l'Est délivre en outre à des prix très réduits des billets d'excursion individuels et de famille pour visiter les Vosges au départ de Nancy, de Saint-Dié, de Gérardmer et d'Epinal.

Tous les renseignements qui peuvent intéresser les voyageurs sont réunis dans le livret des voyages circulaires et d'excursions que la Compagnie de l'Est envoie gratuitement aux personnes qui en font la demande.

CHEMIN DE FER DE L'OUEST

EXCURSION A JERSEY ET A GUERNESEY

La Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest fait délivrer, de Mai à Octobre, des billets d'aller et retour de Paris à Jersey, *valables pendant un mois* et comprenant la traversée de France à Jersey, aux conditions suivantes :

Aller et Retour par GRANVILLE :
1re Classe : **67** fr. **80.** — 2me Classe : — **44** fr. **75.** — 3e Classe : **33** fr. **50.**

Aller par GRANVILLE, retour par SAINT-MALO :
(ou inversement) donnant la facilité d'effectuer l'excursion du Mont-Saint-Michel.
1re Classe : **73** fr. **85.** — 2me Classe : **49** fr. **60.** — 3me Clacse : **37** fr. **45.**

Aller et Retour par CARTERET et GOREY :
1re Classe : **63** fr. **15.** — 2me Classe : **44** fr. **25.** — 3me Classe : **29** fr. **85.**

Aller par CARTERET, Retour par GRANVILLE *(ou inversement)* :
1re Classe : **65** fr. **45.** — 2me Classe : **44** fr. **50.** — 3me Classe : **31** fr. **7[illegible].**

Aller par CARTERET. Retour par SAINT-MALO et PONTORSON
(ou inversement), donnant la faculté d'effectuer l'excursion du Mont-Saint-Michel :
1re Classe : **71** fr. **55.** — 2e Classe : **49** fr. **35.** — 3me Classe : **35** fr. **65.**

La durée de validité de ces billets peut être prolongée d'un ou deux mois moyennant un supplément de **10 0/0** *par mois de prolongation.*



L'INTERMÉDIAIRE

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

L'Intermédiaire est devenu et devient chaque jour, grâce à la savante direction du Général Jung, un outil de travail indispensable. Le système de **Questions** et de **Réponses** sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés.

Parmi les littérateurs, érudits, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles, amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliotnèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre; il n'a pas obtenu les renseignements qu'il désirait. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, retrouver un livre, un manuscrit ou un objet d'art, des armoiries, les documents d'une généalogie ou d'une recherche héraldique, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, en connaître la rareté et le prix, savoir si le sujet dont il s'occupe a déjà été étudié, si tel ou tel document est inédit, si les collectionneurs, les bibliothèques, les archives ou les musées possèdent sur son travail projeté quelques indications, quelques documents ou quelques pièces qui peuvent l'aider à mener à bien son étude; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts, il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire; il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'Etranger, et dans l'un des numéros suivants, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. **Questions** et **Réponses** sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses, car, il faut bien qu'on le sache : L'INDÉPENDANCE DE L'INTERMÉDIAIRE EST ABSOLUE, et celle de ses collaborateurs eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par un anonymat scrupuleusement gardé. Aussi, en dépit de la politique, les **Questions** et les **Réponses** de l'*Intermédiaire* ont-elles toujours passionné la presse et le monde des lettres; elles réveillent des querelles historiques, artistiques et littéraires, provoquent des réformes souhaitées et des mesures salutaires, et contraignent à sortir de leur réserve des hommes, seuls en situation de répondre et qui s'étaient jusque-là abstenus de parler. De là, bien des indiscrétions profitables à l'histoire.

Outre les **Questions** et **Réponses**, l'*Intermédiaire* publie les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public et les corrobore par de nouveaux renseignements. Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire* et achève d'en faire, sous une forme alerte, vive, primesautière et docte tout à la fois, une véritable *Encyclopédie* internationale.

Depuis trente-deux ans, il a rendu sans interruption d'innombrables services à la science et est devenu le véritable **Moniteur de la Curiosité** de tous ordres, attendu, lu et commenté par la presse entière.

L'*Intermédiaire* **PARAIT LES 10, 20 & 30 DE CHAQUE MOIS.** Chaque numéro est composé de **quarante-huit colonnes** soigneusement imprimées en caractères elzéviriens. Le tout forme, à la fin de chaque semestre, un élégant volume qui ne contient pas moins de **mille colonnes**, avec des **tables** destinées à faciliter les recherches.

Abonnements : *Un an.* France, **16** fr. Etranger **18** fr. — *Six mois.* France, **9** fr. Etranger, **10** fr. — *Trois mois.* France, **5** fr. Etranger, **6** fr. — Un numéro détaché, **0 fr. 75.**

Les Abonnements partent des 1er Janvier, 1er Avril, 1er Juillet et 1er Octobre.

Pour tout ce qui concerne l'**Intermédiaire**, s'adresser à M. le Général JUNG, 23 *bis*, rue de la Faisanderie.

On s'abonne à la Direction de l'**Intermédiaire**, 23 *bis*, rue de la Faisanderie, à l'Imprimerie G. Lefebvre, rue Claude-Vellefaux, 5 et 7, chez H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, nº 1, ainsi que dans tous les bureaux de Poste, de France et de l'Etranger.

AVIS

Toute demande de **changement d'adresse** doit être accompagnée de **40 centimes** en timbres-poste et d'une des dernières bandes imprimées

Annonces : **25 centimes** la ligne pour les abonnés.

Pour les **Collections à compléter**, prière d'écrire à la Direction.

Le Général Directeur est visible tous les *mardis*, *jeudis* et *samedis* matin, de *9 heures à midi*. Il a le téléphone à sa disposition.

On trouve, chez M. H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, nº 1, toutes les livraisons concernant l'*Intermédiaire* et la *Plume et l'Epée*.



Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque Mois. **30 Août 1896.**

XXXIVe Volume — N° 736 Quatrième Série — 2e Année N° 6

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Direction et Administration : 23 *bis*, Rue de la Faisanderie

IMPRIMERIE

5 et 7 RUE CLAUDE-VELLEFAUX

OUVRAGES EN LIBRAIRIE

Des *Connaissances utiles aux Amateurs d'Objets d'Art et de Curiosité*, aux Antiquaires, aux Experts, à l'Enseignement, ainsi qu'aux Officiers Ministériels, Commissaires-Priseurs et à tous ceux qui en remplissent les fonctions, viennent de paraître chez l'Éditeur d'Art, Edouard Rouveyre à Paris, sous le titre de : **Comment discerner les Styles du VIe au XIXe siècle.** Cet ouvrage illustré d'un millier de dessins, est à chaque page une leçon de goût, un guide infaillible, d'une incomparable richesse documentaire. Roger-Milès, l'érudit historien d'art, était désigné pour commenter chacune des planches dans des études synthétiques sur les styles, qui forment un répertoire précieux pour toute personne s'occupant d'objets d'art et de meubles. Nous engageons ceux de nos lecteurs que ce Manuel de la Curiosité peut intéresser, à en demander l'envoi en communication, à l'examen et franco à M. Edouard Rouveyre, éditeur, 76, rue de Seine, à Paris.

Les Musées cantonaux de France. — Article du *Bulletin de la Ligue de l'Enseignement*, de févr. 1895 (p. 49), et de la *Paix* du 8 avril 1895.

Des musées cantonaux ont été fondés à Bagnols (Gard) en 1854, par M. Léon Alègre, et à Poligny (Jura), en 1859, par M. Edmond Sauria.

M. Edmond Groult, docteur en droit, avocat à Lisieux (Calvados), a entrepris, en 1876, une active propagande pour multiplier ces modestes musées, en faisant ressortir tous les avantages qu'on en devait attendre.

Une médaille d'or lui a été décernée à l'Exposition universelle de 1889, et plus de quarante Conseils généraux ont émis des vœux en faveur des musées cantonaux.

Pour faciliter la création de ces musées dans tous les cantons, M. Alphonse Renaud, 25, rue Scheffer, à Paris, docteur en droit, chef de bureau au Ministère des Finances, vient de réunir, avec l'aide de quelques personnes, plus de 1,000 volumes, environ 40,000 dessins, plus de 5,000 textes, présentant un intérêt cantonal, et quelques centaines de monnaies qu'il mettra gratuitement et successivement à la disposition des associations cantonales qui ont eu ou auront établi un musée cantonal à la mairie du chef-lieu de canton ou dans un autre local convenable, et organisé des conférences publiques dans les principales communes du canton. Son œuvre a été créée le 12 mai 1894, et est déjà féconde en résultats.

CHASSEURS ET SOLDATS

Nous croyons devoir rappeler à nos lecteurs à un moment où les sujets traités jusqu'ici deviennent d'actualité les deux charmants albums que l'éditeur H. Laurens a fait récemment paraître dans sa collection « *Le Monde en Image* ». Le but de cette série est d'instruire par les yeux presque rien à lire, rien qu'à feuilleter (et à jouir par la vue, car ces pages d'albums sont celles d'artistes consommés) c'est véritablement là le type du livre qui répond à notre paresse fin de siècle.

La Chasse à Tir et à Courre de René Valette 1 album in-4° avec 32 planches en teinte, nombreuses vignettes, notations de sonneries, etc., prix **6** francs) initie les ignorants à toutes les questions cynégétiques et leur permet de prendre une part intelligente aux conversations que vont leur tenir lors de la prochaine ouverture les disciples de Saint-Hubert.

Le Soldat français de Eugène Chaperon (1 volume avec 32 planches en teinte, etc., prix **6** francs) montre le type, les uniformes, les scènes de la vie militaire. Ce volume instruira ceux et celles qui n'entendent rien aux choses de l'armée et que les grandes manœuvres appellent à entendre traiter des questions et des exercices militaires à la caserne et hors de la caserne.

Chasseurs, officiers, artistes éprouveront également un grand plaisir à trouver sur une table de salon ces albums, œuvres de deux excellents peintres pour lesquels la justesse d'une attitude, la fidélité d'une scène n'ont pas de secret. Ces dessins sont des modèles parfaits, des croquis exquis qui fourniront aux jeunes filles bien des idées pour les jours de réception, orner leur menus, décorer des tambourins, des bibelots de cotillon, etc.

La Chasse à Tir et à Courre, **le Soldat français** se trouvent partout, chez les libraires, dans les gares, etc., et sont expédiés franco contre mandat adressé à l'Éditeur **H. Laurens, 6, rue de Tournon, Paris.**

De la Paix, par le général Jung, député du du Nord. Brochure in-8° de 48 pages, ornée du portrait du général, couverture en couleurs; prix : 1 fr. — Paris, 1896, Henri Charles Lavauzelle, éditeur, 11, place Saint-André-des-Arts.

Tout le monde voudra lire la curieuse brochure du général Jung, sur *la Paix*. D'après le savant député du Nord, la paix n'existe pas. C'est un mythe, une illusion chère aux esprits superficiels. Paix et guerre sont les termes d'une même formule, etc... Cette thèse doit être soutenue au mois de septembre prochain devant le congrès interparlementaire de Buda-Pesth.

Répertoire - annuaire général des Collectionneurs de la France et de l'étranger.

Le deuxième volume nous paraît vraiment **indispensable à tous ceux qui s'occupent du commerce des livres et des objets de curiosité** et aussi à tous les membres de l'immense famille des collectionneurs. L'ouvrage débute (exemple à suivre) par la liste des *Errata, suppressions et addenda*; de la sorte, on est frappé tout de suite par ce qu'il importe de ne pas négliger ou oublier, ce qui arrive souvent quand ces indications complémentaires sont rejetées à la fin d'un volume. Nous signalerons ensuite une bien intéressante *Etude chronologique concernant les timbres fiscaux et de leurs émissions successives depuis 1673 jusqu'à nos jours*, par M. Ris-Paquot (11 pages), et un travail de M. Paul Eudel sur l'*Habitation et le Mobilier à travers les Ages* (16 pages). C'est à la page 37 que commencent les listes si précieuses de M. Renart, divisées en deux sections: *Collectionneurs français*, désignés en *Collectionneurs provinciaux et parisiens*, et *Collectionneurs étrangers*. Au milieu du volume se trouve intercalée une liste spéciale des *principaux commerçants parisiens, en livres, tableaux, antiquités, numismatique, timbres-poste et professions diverses*. Une table alphabétique des noms des collectionneurs habitant la France (Paris excepté, parce que les parisiens sont rangés par ordre alphabétique) termine cet inventaire. En résumé, M. Renart a droit à nos vives et bien sincères félicitations pour le service éminent qu'il vient de rendre à tous ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent de la vente ou de l'achat de tous objets pouvant former collection.

OUVRAGES EN LIBRAIRIE



Les **Archives des Collectionneurs d'ex-libris** paraissent tous les mois, avec une ou deux planches hors texte et des figures dans le texte. Elles s'occupent spécialement de toutes les marques de propriété du livre, de blason, etc.

Un numéro spécimen est envoyé sur demande affranchie adressée au siège de la Société: *95, rue de Prony*.

MÉDAILLES & MONNAIES

A céder : Une assez curieuse Collection d'environ 1000 Pièces de **Médailles** et **Monnaies** anciennes ou modernes.

S'adresser à M. COMMERÇON, à Chagny (Saône-et-Loire), rue de Presles.

ÉCHOS OU BIBLIOGRAPHIE

Quel est l'homme politique, l'écrivain, l'artiste qui ne souhaite savoir ce que l'on dit de lui dans la presse? Mais le temps manque pour de telles recherches.

Le **COURRIER DE LA PRESSE** fondé en 1889, 21, boulevard Montmartre, à Paris, par M. GALLOIS, a pour objet de recueillir et de communiquer aux intéressés les extraits de tous les Journaux du monde sur n'importe quel sujet.

Le **COURRIER DE LA PRESSE lit 6,000 Journaux par jour.**

L'ARGUS DE LA PRESSE

FONDÉ EN 1879

A partir du 1er Juillet, pour cause d'agrandissement, les bureaux de l'**Argus de la Presse** seront transférés : **14, rue DROUOT**, près du Boulevard.

ECHANGE

Un abonné de l'*Intermédiaire* demande si quelque collabo ne pourrait échanger contre d'autres années la collection de 1881, 1888 et 1889. — S'adresser à la Direction.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *30 Août 1896.*

XXXIV[e] Volume. — N° 736

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Quatrième Série. — 2[e] Année — N° 6

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

D. O. M. — Que signifient ces trois lettres que l'on rencontre en tête de certaines pièces importantes des XVI[e] et XVII[e] siècles? VICOMTE GOD.

—

Anvers. — Quelle est la véritable prononciation du mot? Dans un intéressant article du *Gaulois* à propos du duc de Nemours, M. Louis Teste racontait dernièrement « avoir connu un ancien soldat qui avait été au siège d'Anvers, qu'il prononçait *Anverse*... »

Cette prononciation, qui a étonné M. Teste, n'a rien d'extraordinaire. Tous les Belges prononcent ainsi le nom de leur belle cité et se montrent fort surpris d'entendre des Français prononcer *Anver* et aussi *Bruqueselles*.

Je crois que les Belges sont dans le vrai. Quel est l'avis de nos confrères?

J. W.

—

Pied de nez. — Quelle est l'origine et la signification exacte de ce geste?

En Amérique, il est considéré comme très injurieux. A. MARTIN.

—

Marquis de Louvois. — Date de son entrée au Secrétariat de la guerre. — Des historiens disent que le marquis de Louvois devint secrétaire d'Etat de la guerre, en 1662, en remplacement de son père, Michel Letellier. Est-ce possible? Louvois n'avait alors que dix-neuf ans.

M. S.

Une descente en Angleterre en 1692. — D'après les lettres de noblesse accordées à Jean Bart par Louis XIV (4 août 1694) et d'après Faulconnier, l'historien de Dunkerque, le grand chef d'escadre, qui était sorti du port malgré 37 vaisseaux ennemis qui croisaient sur les bancs de Flandre, fit opérer, peu de jours après, une descente sur la côte anglaise.

Les historiens anglais ont-ils donné des détails sur ce petit fait d'armes qui ne nous est connu que par le récit que l'on trouve dans les *Mémoires* de Forbin (t. I, p. 315, édition de 1730)? Jean Bart avait laissé toute la conduite de cette affaire à Forbin, qui dit avoir pris terre sur les côtes d'Ecosse. Sur quel point?

D'après les lettres de noblesse, cette descente aurait eu lieu vers Neufchâtel (Newcastle) où environ 200 maisons furent brûlées Les villages incendiés étaient probablement South-Shields ou North-Shields, qui se trouvent à la droite et à la gauche de la Tyne, à son embouchure; car avec le petit détachement dont il disposait, Forbin n'aurait pas pu remonter jusqu'à Newcastle, qui est à plus de deux lieues ou sept milles des deux Shields.

E. M.

—

Facéties de Mouder. — Je ne me rappelle plus dans quel livre j'ai trouvé citées les facéties de Mouder. Je voudrais avoir quelques détails sur ce personnage.

V. M.

—

Médaille d'or à déterminer. — Je possède une médaille d'or de la grandeur d'un louis. Elle porte sur une face un chevalier revêtu de son armure et de son casque;

dans la main droite, sa dague; dans la gauche, un faisceau de flèches; comme date, 1777; autour du chevalier, les mots: *Concordia res parcres. tra.*

Sur l'autre face, l'inscription suivante:

Mo. ord:
provin: roeder: belg.
ad leg. imp.

Quelle est cette médaille?
Quelle est sa valeur?

Pierre de Mont.

—

Armoiries à déterminer. — Un de mes amis possède un petit tableau à l'huile représentant la Visitation, sur lequel se trouvent les armoiries suivantes:

1. Écartelé au 1: d'or à l'aigle éployée (à deux têtes) de sable; au 2: de gueules à la fasce d'argent accompagnée en pointe d'un tertre d'argent surmonté d'une mésange ou corneille brochant sur la fasce et le chef; au 3: d'argent plein; au 4: d'or à un bouc de sable issant d'une couronne à l'antique de gueules.
Un écusson d'argent plein broche sur le tout en abîme.

2. Ecartelé aux 1 et 4: coupé de gueules et d'argent; aux 2 et 3: d'argent à la demi-aigle mourant du flanc senestre.

Sur différents objets appartenant au trésor de Notre-Dame de Luxembourg, se trouvent les armoiries suivantes:

3. Écartelé aux 1 et 4: d'argent à la croix de gueules; aux 2 et 3: d'or à trois croix passées alézées d'argent posées 2 et 1.

4. Ecartelé aux 1 et 4: d'argent à cinq fasces d'or; aux 2 et 3: d'argent à deux fasces de gueules.
Sur le tout en abîme: d'argent à deux fasces de gueules.

5. De gueules au lion d'or accompagné de trois écussons du même. L'écu timbré d'une mître et d'une crosse. — Légende: *Excedant non discerpet.*

6. Parti d'un trait, coupé de deux: aux 1 et 2 de gueules à une couronne d'or. Aux 3 et 4 contre-vairé. Aux 5 et 6 de gueules à la fasce d'or. Sur le tout: la fasce chargée sur le parti d'un écusson d'or, à l'aigle de sable éployée.

D. de Luxembourg.

Une position inconnue. — Edmond Guérard, dans son *Dictionnaire encyclopédique d'anecdotes*, cite une historiette de Tallemant des Réaux dans laquelle on parle de Mlle Véron, qui devint amoureuse d'*un des coglioni de mila franchi du cardinal Mazarin.*

Quelle était cette charge?

V. M.

—

La légende des dragons en Belgique et ailleurs. — On connaît la légende de Gilles de Chin, terrassant le dragon, qui a donné lieu à un très original tournoi à la fête annuelle de Mons; ces légendes remontent à la plus haute antiquité, au début même de la civilisation chrétienne, si pas au paganisme; saint Michel et saint Georges sont toujours représentés comme tuant un dragon.

Rechercher ces traditions dans le pays, et même dans tous les pays latins, pourrait offrir certains rapprochements curieux et aider peut-être à remonter à une origine commune.

Aujourd'hui, signalons une tradition religieuse qui s'y rapporte.

La fête de saint Domitien se célèbre le 7 mai, dans tout le pays de Liège et surtout à Huy, ce bienheureux étant le patron de la ville. Né en France, élevé au siège épiscopal de Tongres, puis à celui de Maëstricht, il montra, en effet, une vive prédilection pour les Hutois.

D'après une tradition qui se retrouve dans la vie d'une foule de saints, et dont Alfred Mauroy a définitivement établi la signification réelle dans son essai sur les légendes pieuses du moyen-âge, il les délivra d'un serpent monstrueux qui désolait la cité et infectait de son venin l'eau de la fontaine à laquelle s'alimentaient les habitants. Après sa mort, survenue à Maëstricht, le 7 mai 538, son corps fut transporté à Huy, où l'on conserve ses reliques dans une magnifique châsse.

La procession annuelle dirigée, châsse présente, vers la fontaine auprès de laquelle on prétend que l'évêque tua le serpent, attirait autrefois une masse considérable de pèlerins. Un grand nombre de personnes qui attribuaient à l'intercession du saint la guérison des fièvres dont elles avaient été atteintes, la suivaient en chemise, pieds nus et un cierge allumé à la main, en signe de reconnaissance.

La source, dont l'eau passait pour posséder des vertus fébrifuges, et le quartier où elle se trouve, ont retenu et portent encore aujourd'hui le nom du saint évêque.

CLÉMENT LYON.

—

Un nom de marin à retrouver. — Dans une lettre de la Cour adressée le 11 mai 1663 au comte d'Estrades, alors ambassadeur en Hollande, je relève le passage suivant :

Si le maître du navire de Ruiter, qui a fait la fonction de lieutenant, est un homme extraordinaire pour la marine et qu'il veuille se retirer avec sa famille à Dunkerque où il est né, vous pouvez l'assurer que je ne le laisserai pas oisif et que je lui donnerai toujours volontiers le commandement d'un de mes vaisseaux, que vous me mandez, que les Etats lui font espérer pour les longs services qu'il leur a rendus.

Ce marin hors ligne ne pouvait être Jean Bart, qui n'avait que 13 ans en 1663, et qui ne prit du service en Hollande que plus tard. Le fidèle compagnon, le matelot de Jean Bart, Charles Keyser, n'avait aussi que 22 ans, à l'époque de notre lettre et n'aurait pas pu encore rendre de « longs services » à bord des bâtiments des Provinces Unies.

En compulsant les archives centrales de Paris et la collection des manuscrits de la Bibliothèque nationale, il me semble qu'un bienveillant collaborateur trouvera assez facilement le nom du marin dunkerquois dont l'ambassadeur de France avait fait certainement au ministre le portrait le plus flatteur.

E. M.

—

Famille Petitjean de Rancourt. — Un abonné de l'*Intermédiaire* pourrait-il me donner des renseignements sur cette famille ? Elle est originaire des environs de Langres. Un de ses membres fut président du bailliage de Langres et ensuite conseiller au parlement de Dijon. Elle s'est alliée aux familles de Golbert, Maillot de Courchamp, de Sarigny.

P. M.
(Club Bordelais).

—

Une eau qui rend impuissant, en Anjou. — D'après un manuscrit du XVIIIe siècle, il existerait sur les confins de Saint-Vétérin-de-Gennes (Anjou), une fontaine appelée d'Avaurd, dont l'eau a des qualités extraordinaires et, notamment, celles suivantes :

Les grenouilles qui vivent dans cette fontaine et le long du ruisseau, ne croassent jamais dans aucune saison.

Le pain fait avec la farine du froment recueilli sur les terrains qui bordent le cours du ruisseau, altère les facultés de ceux qui le mangent, affaiblit leurs forces naturelles au point de les réduire dans un état d'impuissance.

Les œufs des oies et des canards, ou ne sont pas féconds ou donnent des oisons et des petits canards dont les membres sont défectueux et contrefaits.

Quand on décida de défricher les terrains arrosés ou humectés, les hommes employés à ce travail devinrent chauves, les ongles de leurs pieds et de leurs mains, tombèrent presqu'aussitôt; les bœufs qui labourèrent cette terre, perdirent de même la corne de leurs pieds.

L'abbé Pichon, historiographe de Monsieur, donne, pour assurance de ces faits, le témoignagne du marquis de Joreau, de plusieurs gentilshommes du canton, et Louis Reverdi, meunier.

Mes collègues connaissent-ils la fontaine d'Avaurd ?

A. DIEUAIDE.

—

Le phalanstère de nègres. — On lit dans les *Annales maritimes* de Bajot et Poirré, année 1844, tome IV, page 105.

Dès 1828, la solution du problème de l'émancipation occupait l'esprit de Charles Fourier qui, dans un mémoire adressé au ministre de la marine, proposait d'y appliquer le système phalanstérien, et offrait de commencer par une expérience isolée, au moyen de 700 noirs des deux sexes sur lesquels il essayerait, d'après ses idées, les combinaisons du *travail attrayant.*

Serait-il possible d'avoir un peu plus de détails sur la proposition de Charles Fourier, et de connaître quelque chose de la réponse qui lui fut faite, si du moins il lui en fut fait quelqu'une ?

V. A. T.

—

Savalette de Lange. — Les renseignements qui suivent sont extraits d'une *Variété* de M. G. Lenôtre, parue dans le *Monde Illustré* du 11 juillet 1896.

La question nous paraît digne d'être élucidée dans l'*Intermédiaire*.

On a voulu la rattacher au passionnant problème de Louis XVII, et il y a des gens bien persuadés que sous les jupes de Mlle Savalette de Lange vivait le fils de Louis XVI, échappé du Temple. D'autres prétendent qu'il faut classer ce personnage comme vingt-deuxième faux dauphin dans la collection de ceux qui cherchèrent à en exploiter le mystère.

Après le retour des Bourbons en 1815, parmi les personnes bien en cour à qui le roi donna des appartements dans le château de Versailles, se trouvait une vieille dame, très noble, fille d'un émigré, émigrée elle-même.

Peu de jours avant le 10 août, son père avait prêté de l'argent à Louis XVI, et, en reconnaissance de ce service, elle était inscrite pour une rente de six mille livres, qu'elle toucha jusqu'en 1830.

Quoiqu'elle fût vieille fille, on l'appelait Mme la comtesse Savalette de Lange. Elle était reçue chez ses voisins, à cause de son nom d'abord, puis par l'estime qu'elle inspirait, car on la croyait pauvre et gênée; mais ses visites étaient plutôt souffertes que désirées.

Mme de Lange avait une grosse voix, des manières de grenadier; elle marchait comme un gendarme et prenait du tabac à force; on assurait même que sa barbe poussait au point qu'elle était obligée de se raser.

Elle aimait les jeunes filles et restait souvent près d'elles, lorsqu'elles étaient à leur toilette; l'une d'elles déclara même à sa mère qu'elle ne voulait plus que Mme de Lange pénétrât chez elle.

— Elle fait de tels yeux, disait-elle, qu'on la prendrait pour une ogresse; j'en ai peur.

Quant vint la révolution de 1830, on retira à Mlle de Lange son logement, mais on lui maintint sa pension et on lui donna la place de maîtresse de poste à Villejuif.

Elle vint alors se fixer à Paris, où elle occupa successivement, en vingt ans, quarante-deux logements aux abords de Saint-Sulpice et de la Croix-Rouge, continuant à fréquenter dans le faubourg Saint-Germain.

Après 1848, elle revint à Versailles, où elle mourut dix ans après, rue du Marché-Neuf. On trouva chez elle, outre ses parchemins, 155,000 francs en or ou en valeurs.

On découvrit encore bien autre chose... Quand le médecin vint faire la constatation du décès, il poussa un cri de surprise : Mlle Savalette de Lange était un homme!

Ce fait, officiellement établi, resta sans explication satisfaisante; on supposa que cet homme était un ancien serviteur du comte Savalette de Lange. Quand celui-ci mourut, il lui aurait confié sa fille que le domestique aurait assassinée pour s'emparer des papiers et des titres et pouvoir ainsi adopter sa nouvelle personnalité.

Voilà sans doute la vérité, à moins que, comme nous le disions en commençant, Mlle Savalette de Lange II ne fût autre que... Louis XVII.

Le point d'interrogation est en face de nos érudits. Mais nous les prions de nous éclairer plutôt sur la fin de la vraie demoiselle de Lange et de nous fixer aussi, si cela est possible, sur l'identité du personnage du même nom du sexe fort.

IKSEM.

—

Le Prince Édouard et Mlle Luci. — Entre les années 1750-1752, une certaine Mlle Luci était une amie, — en tout honneur — du prince Édouard Stuart. Sa sœur, dite « La Grandemain », était très liée avec Montesquieu.

La duchesse d'Aiguillon avait-elle une sœur, non mariée? Mme de Vassé, qui demeura dans la rue habitée par Montesquieu (rue Saint-Dominique), avait-elle une sœur?

Mlle Luci mourut en octobre 1752.

ANDREW LANG.

—

Origine des types : « La Tulipe, Laramée, La Fleur. » — Dans la chanson : « *Malgré la Bataille*, de Mangenot, parue en 1745 », La Tulipe fait à Fanchon ses adieux :

Tiens, serre ma pipe,
Garde mon briquet,
Et si La Tulipe
Fait le noir trajet,
Que tu sois la seule
Dans le régiment
Qu'ait le brûle-gueule
De ton cher z'amant.

La Tulipe fut chantée avec le prénom de Fanfan par Emile Debraux en 1819.

Les Aventures de messire Anselme, (Paris, 1796 3 vol. in-8°), relatent (t. III, page 180), un singulier dialogue entre l'aumônier d'un régiment et le vieux grenadier Laramée, qui soutient mordicus que le fils de Dieu ne sera Dieu qu'après la mort de monsieur son père.

Les Soirées philosophiques du cuisinier du roi de Prusse. (Sans-Souci, 1785, in-8°), racontent (page 88), comment les futurs Alexandre, La Tulipe et la Fleur, ont fait connaissance dans un bouchon de Fanchon et de Manon, et des... recruteurs qui, moyennant dix écus et la promesse formelle de manger à la table des officiers du roi, ont obtenu leur engagement.

A quelle époque a-t-on créé les types militaires de La Tulipe, Laramée et La-Fleur ?

A. Dieuaide.

RÉPONSES

Le maréchal Davout a-t-il trahi la France en 1815? (I, 277; XXXII, 406, 602; XXXIII, 33, 250, 332, 530). — Cette question, ainsi posée, paraît devoir s'éterniser dans les colonnes de l'*Intermédiaire*. Sans espérer prétendre l'élucider à fond, je crois bon de la résumer aussi brièvement que possible. S'il en fallait croire les *Mémoires* du général Thiébault, Davout serait condamné d'une façon irrémédiable; mais l'histoire doit procéder d'autre manière: il faut donc, pour juger les événements de cette époque, mouvementée s'il en fut, s'y reporter et en examiner consciencieusement les multiples épisodes.

Lorsque Napoléon, après la terrible bataille de Waterloo, revint à Paris, il s'y trouva aussitôt en butte aux intrigues que Fouché, passé maître en trahisons, n'avait jamais cessé d'ourdir. Reculant devant un coup d'État nécessaire en la circonstance, mais qu'il n'osa tenter, l'Empereur finit par abdiquer une seconde fois devant le mauvais vouloir et l'impéritie d'une Chambre nommée par lui-même, mais que Fouché et La Fayette, toujours dupe de ses illusions, dominaient entièrement. Le duc d'Otrante n'eut pas de cesse qu'il n'eût obligé Napoléon à s'éloigner de Paris et à lui laisser le champ libre pour hâter l'arrivée des ennemis avec lesquels il avait toujours été en communication.

Malgré toute la bonne volonté des fédérés qui demandaient des armes sans pouvoir en obtenir, malgré les vœux des soldats revenus de Waterloo et qui désiraient ardemment une revanche, Davout, circonvenu par Fouché et les émissaires royalistes, ne crut pas pouvoir lutter contre les masses ennemies qui hâtaient leur marche envahissante, et, à la suite d'un conseil de guerre tenu à la Villette, dans la nuit du 2 au 3 juillet 1815, la commission du gouvernement provisoire signait une convention par laquelle Paris capitulait et l'armée française se retirait derrière la Loire!

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'accusation de trahison a été lancée contre le maréchal Davout, et l'esprit de parti lui reprocha plus d'une fois sa conduite à cette fatale époque : on doit envisager les choses plus froidement et se rendre compte des difficultés de la situation.

Sans doute, il eût été plus glorieux de lutter jusqu'au bout et de se faire écraser jusqu'au dernier homme sous les murs de Paris : en théorie c'est sublime, mais en pratique c'est peu facile; ce que Napoléon lui-même, avec tout son génie, n'avait pu réaliser, qui aurait pu le faire à sa place?

D'autre part, pour lutter avec quelque chance de succès, il eût fallu l'union de tous les Français dignes de ce nom, et la trahison siégeait avec Fouché au sein même du gouvernement! D'ailleurs, les alliés ne dissimulaient pas leurs sentiments et une seconde Restauration s'imposait par la force même des choses : les Bourbons ou la mort, c'est-à-dire le partage du territoire français, tel était leur ultimatum! Maintenant, que Davout ait montré trop d'indécision et négligé de se servir des dernières ressources qu'il avait en main, ceci même admis, de là à une trahison effective il y a de la marge. La honte, quelle qu'elle puisse être, revient de plein droit à Fouché, le roi des traîtres, s'il n'eût eu Talleyrand pour rival!

Louis Jouty.

—

Fécondité extraordinaire (V, 23; XI, 262, 316, 503, 656; XII, 293, 376, 398, 501, 751; XIII, 138. 177, 254, 490, 558, 644; XIV, 167, 367, 782; XV, 587; XVII, 235, 495; XVIII, 107, 190, 247; XXII,

36, 150, 556, 617; XXIII, 653; XXIV, 494; XXX, 323; XXXI, 490; XXXIII, 494.) — Invraisemblable, soit, mais non impossible. L'organisation anatomique de l'ovaire dont parlent les *Délices d'Amsterdam* n'est pas un argument probant. Il se peut que la masse cellulaire d'où sortira l'embryon se fragmente en un nombre plus ou moins grand de parties, sous l'influence de causes spéciales. Le confrère Iatros pourrait à ce sujet consulter les *Essais de Tératogème expérimentale* de M. Daverte.

L. Vanvincq.

—

Inadvertances de M. Ponson du Terrail (V, 496, 581; XVIII, 19, 394, 426, 456, 521). — Puisque, sous cette rubrique, l'*Intermédiaire* a cité quelques phrases... bizarres empruntées à des journalistes et même à des écrivains, on ne sera peut-être pas fâché de trouver ici la perle suivante pêchée dans la *Notice historique et archéologique de la cathédrale de Soissons*, par MM. P... et D...s, membres de plusieurs sociétés savantes (Soissons, 1848 page 161).

« Sa louange est dans la bouche de » tous les sourds-muets; ces créatures » infortunées répèteront de lui comme » du divin maître:... etc. »

Ce qui rappelle ce dialogue que Villiers de l'Isle-Adam se proposait de mettre dans la bouche — puisque bouche il y a — de deux personnages d'une féerie, restée à l'état de projet.

Le Sultan. — Quel est ce bruit?

Le grand Vizir. — Sire, il y a dans la cour du palais cinquante mille muets qui demandent à vous parler.

Le Sultan. — Sont-ils réellement muets?

Le grand Vizir. — Ils le disent, sire.

Mais Villiers cherchait un effet comique. F. M.

—

Sainte-Beuve et le Livre d'amour (X, 39, 94, 115; XI, 109, 295, 378; XIII, 460, 509, 536, 713; XIV, 18, 112; XX, 453, 536, 747.) — Tout ce qui concerne ce délicat sujet a été excellemment recueilli par M. E. Lemaître, dans une récente publication: *Le Livre d'amour*, avec une lettre-préface de M. Arsène Houssaye, et un autographe de Sainte-Beuve (Reims, Michaud, 1895).

Bric-a-Brac.

—

Jean Bart était-il fumeur? (XII, 614). — Pour essayer de répondre, il faut comme le disait avec raison le collaborateur auteur de la question, perdre la souvenance d'avoir vu un gros personnage du siècle de Louis XIV, coiffé d'un grand chapeau à plumes, campé fièrement à titre d'enseigne, avec une énorme pipe à la main, devant un grand nombre de cabarets et de bureaux de tabac. Depuis longtemps je fouille les archives, je compulse les histoires maritimes pour dégager la belle figure de Jean Bart, de ce grand marin, obscurcie par des légendes absurdes, au grand profit des éditeurs d'Épinal et je vois disparaître les fables qui le représentaient comme un personnage de comédie, un héros de farces à l'espagnole, un capitan ridicule, une sorte de sauvage et de croquemitaine marin fait pour effrayer les enfants. Est-ce également une légende mensongère que de croire, avec tant de peintres et de graveurs, que Jean Bart avait toujours une longue pipe à la main? Avec notre collaborateur D.-L., je serais assez porté à penser que Jean Bart ne pétunait pas, comme on disait de son temps. La lettre citée dans l'*Intermédiaire* de 1879 et dans laquelle ce grand chef d'escadre aurait déclaré qu'il avait horreur du tabac, ne sera probablement jamais retrouvée, en admettant qu'elle ait été écrite, mais un contradicteur pourra-t-il m'opposer un texte du XVIIe siècle, me forçant à reconnaître que Jean Bart aurait pris des Hollandais l'habitude de la pipe. Un seul écrivain, à ma connaissance, l'auteur? des *Mémoires et anecdoctes sur la Pologne*, qui se trouvent dans le T. Ier des *Curiosités historiques de 1759*, a dit, (p. 338) pour avoir vu Jean Bart, peu après son arrivée à Dantzick avec le prince de Conti, que « c'était un homme d'un air doux, mais grossier, qui avait toujours la pipe à la bouche. » Cette assertion posthume m'arrête peu, car je sais combien, hors de France, les Hollandais et les autres gens du Nord cherchaient à ridiculiser celui qui fut appelé la « Terreur des Bataves », N'avons-nous pas vu, en 1894, à l'exposition du deuxième centenaire de Jean Bart, des gravures d'Amsterdam, du XVIIe siècle, le dénom-

mant *piratus carnifex*. Personne n'ignore en effet, combien, après l'échec de la candidature du prince de Conti au trône de Pologne, les esprits furent montés contre la France et particulièrement contre le chef d'escadre, qui, traversant les flottes ennemies, avait su amener à bon port le candidat de Louis XIV.

Ce serait une erreur d'admettre que l'usage de fumer ait été général à bord des navires de guerre au XVIIe siècle. Le règlement fait le 15 novembre 1634, à Brouage, par ordre du cardinal Richelieu, et qui fut introduit dans le recueil des lois maritimes sous le titre d'ordonnance de 1634, disait que le marin qui aurait *pétuné* après le coucher du soleil devait être calé trois fois et battu à coups de corde par tout l'équipage. Lorsqu'en 1688, M. de Seignelay fit réviser l'ancienne ordonnance, pour en faire l'élément principal de l'Ordonnance de 1689, la prescription relative au tabac fumé la nuit fut maintenue. Si personne à bord ne pouvait fumer la nuit, pendant le jour les restrictions était fort gênantes pour tous les fumeurs, officiers ou gens de l'équipage. Nul ne pouvait faire usage de la pipe que sur le pont et encore à des heures déterminées, en se tenant toujours sur l'avant du grand mât. Cette dernière règle a persisté jusqu'à nos jours, puisqu'en 1853, dans l'escadre commandée par le vice-amiral Bruat, les officiers eux-mêmes ne pouvaient fumer que sur l'avant du vaisseau-amiral *le Montebello*.

Parmi les objets exposés à Dunkerque, en 1894, on a pu remarquer (nº 5 du catalogue *Souvenirs personnels*) un vase dénommé « chaufferette de fumeurs », en cuivre, ayant appartenu à Jean Bart. Il se trouve au musée de Dunkerque, mais je doute d'autant plus de l'attribution qui lui a été donnée, que les descendants de Jean Bart possèdent encore des vases de même forme destinés certainement à un usage différent. Dans tous les cas, Jean Bart n'aurait pu s'en servir à la mer et lui aurait préféré la simple mèche en filin, probablement connue déjà par les vieux loups de mer.

Il ne faut pas perdre de vue que l'usage de la pipe, aussi bien dans la marine que dans l'armée, a mis un certain temps à se répandre. Napoléon Ier qui fouillait souvent dans la poche de son gilet, pour en tirer un pincée de tabac à priser, n'avait pas grande sympathie pour les fumeurs et ne faisait faire aucune distribution de tabac à la troupe. Le principal auteur de l'invasion du tabac dans les rangs de nos armées est le dernier Empereur, à l'éternelle cigarette fixée aux lèvres. Ce fut lui qui, par un décret, décida en 1852, que chaque soldat ou marin recevrait 100 grammes de tabac de cantine tous les dix jours pour la somme réduite de quinze centimes.

E. M.

—

Le Christ au Vatican (XIV, 12, 138, 222, 306; XX, 360, 446; XXXII, *Curiosités et Trouvailles*, 99; XXXIII, 726). — M. Pécuchet dit qu'il est étonné qu'*on* ait pu attribuer au grand poète ce « piètre » poème du *Christ au Vatican*.

Cet *on* est légion, monsieur, puisque l'œuvre en question a été imprimée, nombre de fois, dans divers pays, et a toujours trouvé sinon des admirateurs, du moins des curieux pour la lire; or, c'est, je crois, plutôt le nom de Victor Hugo apposé au-dessous du titre ou à la fin de la plaquette qui attirait l'attention que le titre lui-même.

M. Pécuchet ajoute qu'il est inexact que Victor Hugo ne se soit jamais prononcé à ce sujet. — J'affirme à nouveau que Victor Hugo n'a *jamais démenti par écrit* la paternité de ce pamphlet.

Qu'il en ait connu l'existence, nul doute; mais j'ai dit que Vacquerie, jusqu'à présent était le seul, et le plus autorisé des amis du Maître, qui ait laissé une trace écrite concernant la non paternité de Victor Hugo en ce qui concerne le *Christ au Vatican*.

Or, il serait utile, et c'est pourquoi nous nous sommes servi de l'*Intermédiaire*, que la Bibliothèque Nationale, qui a charge de recueillir pour l'avenir les œuvres de nos contemporains, ne classât plus ces vers dans l'œuvre de Victor Hugo. — Elle a déjà catalogué six éditions différentes de cette satire, et elle continue à la classer et à la mettre sous la haute protection du nom de notre poète national. Cette erreur devrait être rectifiée.

Cette « *ineptie* », comme il est d'usage d'appeler aujourd'hui ce poème, ce libelle, cette satire, ce pamphlet, comme on l'appelait autrefois, cette rapsodie (mon Dieu que la langue française est donc riche lorsqu'il s'agit d'un écrit mal coté), n'est cependant pas sans valeur.

Ceux qui décrient cette œuvre sont de parti pris, ou ne l'ont jamais lue; l'idée est originale et a bien souvent été reprise depuis, et certains vers bien frappés rappellent Agrippa d'Aubigné dans ses *Tragiques :*

. . . .

De l'or, à nous de l'or! Telle est votre maxime;
Etre pauvre est pour vous le plus grand, le seul [crime;
Votre œil est doucereux, vos lèvres sont de [miel.
Votre visage ment... votre cœur est de fiel!
Rigides pour autrui, pour vous pleins d'indul- [gence.
Jamais vous n'avez su pardonner une offense ,

. . . .

. . . .

Donnez gratis ce qui gratis vous fut donné,
Ai-je encore dit; pourtant au peuple rançonné,
Vous vendez le baptème au jour de la nais- [sance;
Vous vendez au pécheur l'inutile indulgence;
Vous vendez aux amants le droit de s'épouser;
Vous vendez aux mourants le droit d'agoni- [ser;
Vous vendez aux défunts la messe funéraire;
Vous vendez aux parents la messe anniver- [saire;
Vous vendez oraisons, messes, communions,
Vous vendez chapelets, croix, bénédictions.
Rien n'est sacré pour vous, tout vous est mar- [chandise,
Et l'on ne saurait faire un pas dans votre église
Sans payer pour entrer, sans payer pour s'as- [seoir,
Sans payer pour prier!

GEORGES COLAS.

—

Liste des tombes des soldats français à l'étranger (XXVI, 205, 430, 502, 620, 662; XXVII, 135, 194; XXXII, 135, 194; XXXIII, 654). — *Italie.* — Deux églises de Milan portent des inscriptions relatives aux officiers français blessés à la bataille de Marignan, dite aussi bataille de St-Julien, le 14 septembre 1515, puis morts des suites de leurs blessures et enterrés à Milan.

L'église de San Francesco contient les épitaphes de :

Anthoine de Dinteville, seigneur dudit lieu, baron de Meurville et Cuzey;

Pierre, seigneur de Hirigoié;

Jehan de Vignolles, seigneur de la Bare;

François de Bourbon;

Gilbert de Lorris.

L'église Santa Maria delle Grazie — c'est dans une salle annexe de cette église que se trouve l'immortelle *Cène* de Léonard de Vinci — renferme les épitaphes de :

De Lachesnave, né à Paris, prêteur du duché de Milan, mort en 1517;

Luca (*sic*) Legroyne, chevalier au service de Louis XII, roi de France.

L'ossuaire de Marengo, dont j'ai donné la description dans la *Nouvelle Revue internationale*, du 15 novembre 1893.

L'ossuaire de Magenta, élevé en 1862.

Suisse. — Presque toutes les villes de Suisse contiennent dans leurs cimetières des tombes, fort bien entretenues, de nos soldats morts en Suisse en 1871.

H. LYONNET.

—

Analogies de titres de livres (XVIII, 616, 722). — Alexandre Dumas fils prit à Diderot, son titre *Le Fils naturel.* Mais c'est A. Theuriet qui semble se mettre le moins en frais pour trouver des titres nouveaux. Il prit *Hélène* (Charpentier, éditeur), à Mme Charles Reybaud (Hachette, éditeur) et à Alphonse Karr (Calmann Lévy) — ce qui fait que trois romans portent le même titre. Il prit *Flavie* (Charpentier, éditeur) à George Sand (Calmann-Lévy). Le titre de son ouvrage, *Péchés de Jeunesse*, a été pris à je ne sais plus qui. M. Edouard Cadol lui a pris à son tour *Mlle Raymonde* qu'il a publié chez Lévy, (celui de Theuriet parut chez Charpentier). M. Marcel Prévost a publié chez Lemerre, *Le Mariage de Juliette.* M. Hector Malot avait publié chez Flammarion un livre ayant le même titre. M. Malot força son confrère à changer, et *Juliette* devint *Julienne.*

Le titre : *Chemin faisant* a été pris à la fois par Nelly Rentier et Mme Barratin qui ont publié leurs ouvrages chez Lemerre.

Dernier amour a été pris par Louis Lacombe (Lemerre), et Georges Ohnet (Ollendorff).

Huguette a été pris par Jules Ricard (Lévy) et Roger Dhombre (Colin).

Deux sœurs a été pris par Jean Thorel (3 actes en prose, Odéon, 1896: la brochure a paru chez Chailley) à André Theuriet (roman, Lemerre).

Il ne tient qu'à nos confrères de grossir la liste.

ED. J.

Vers tragiques ridicules (XXVI, 81, 343, 417, 539, 659; XXVII, 215, 332, 451, 532, 614; XXIX, 59, 146, 423; XXXI, 52). — Plusieurs collègues ont cité comme échantillon de style rocailleux un quatrain cacophonique qui fut décoché à Victor Hugo. Ils en ont donné quatre versions déjà; j'en découvre aujourd'hui, dans le dictionnaire encyclopédique Trousset, une cinquième que je transcris ici pour l'*Intermédiaire*, au risque d'être taxé de « raseur » :

Où, ô Hugo, huchera-t-on ton nom?
Justice, enfin, que faite ne t'a-t-on?
Quand à ce corps qu'Académie on nomme,
Grimperas-tu de roc en roc, rare homme?

Contrairement aussi à ce qui a été dit, le même dictionnaire attribue la paternité de ce quatrain à Parceval-Grandmaison (1840).

Je profite de l'occasion pour citer cet autre quatrain connu comme exemple d'homonymes :

Cinq cordeliers, à l'œil vif, au corps *sain*,
Ceints du cordon d'un *saint* que l'on révère,
Gaîment marchaient, emportant dans leur [*sein*
Quelques agnus et le *seing* du *saint*-père.

IKSEM.

—

Les mots de Napoléon III (XXVI, 525; XXVII, 75; XXVIII, 600). — Est-il vrai, comme je l'ai entendu raconter sous l'empire, dans un salon de Paris, que le prince impérial demanda un jour, à son père, quelle différence existait entre les mots *accident* et *malheur*, et que l'empereur répondit : « Si ton oncle, le prince Jérôme, venait à tomber dans un puits, ce serait un *accident*; mais si l'on réussissait à l'en retirer, ce serait un *malheur* »?

Le mot est si joli, et il est attribué à un personnage qui prodiguait si peu les traits d'esprit, que ce serait vraiment dommage qu'on nous obligeât à n'y pas croire.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Le calendrier républicain (XXIX, 693; XXXII, 325, 647; XXXIII, 692). — M. Eug. Despois (*Le Vandalisme révolutionnaire*, p. 314) a relevé « l'incroyable impudence de ceux qui, pour rendre le nouveau calendrier ridicule, ont prétendu que la liste des productions de la terre, ajoutée à l'almanach républicain, était destinée à substituer aux noms des saints une suite d'appellations plus burlesques les unes que les autres, et de décider qu'au lieu de s'appeler *Pierre* ou *Jean*, on s'appellerait *Navet* ou *Cerfeuil*. » Mais un contemporain de ces temps troublés, l'académicien Arnault, affirme, dans ses *Souvenirs d'un Sexagénaire*, qu'on avait donné à des enfants les noms de *Carotte* et de *Choufleur!* Où est la vérité? A nos collaborateurs de le dire.

F. M.

—

Formules de flatterie (XXX, 1, 175, 251, 332, 371, 529; XXXIII, 656). — Napoléon, disait le pape Pie VII, dans son allocution du 26 juin 1805 (1) :

... cet homme, dont le nom est parvenu jusqu'aux extrémités de la terre, et dont Dieu s'est servi pour rendre à la religion chrétienne tout son éclat dans les Gaules, nous ne pouvons, sans les sentiments de la plus vive reconnaissance, rappeler la grâce, l'affabilité, la bienveillance et les *bonnes dispositions* avec lesquelles il accueille nos demandes.

Le 25 janvier 1813, en signant le Concordat de Fontainebleau (2), Pie VII manifeste encore sa confiance envers Napoléon, dans la persuasion « que Sa « Majesté accordera sa puissante protec« tion aux *besoins* si nombreux qu'a la « religion.... »

Mais les mauvais jours étaient venus pour l'Empereur. Le bonhomme Pie VII n'hésita pas. Le 24 mars 1813, il adressait à Napoléon une lettre dans laquelle il déclarait inadmissibles et inexécutables les articles du Concordat du 25 janvier.

Suivant en cela l'exemple donné par un de ses honorables prédécesseurs, il disait, en terminant sa lettre :

Notre conscience, reconnaissant notre écrit mauvais, nous le confessons mauvais, et, avec l'aide du Seigneur, nous désirons qu'il soit cassé tout à fait.

Il reniait sa signature.

(1) *Essai historique sur la puissance temporell des Papes*, tome II, p. 299.

(2) Ce Concordat fut promulgué le 13 février 1813. Voir DUVERGIER, *Collection des lois, décrets, etc.* tome XVIII, p. 340.

Ce brave Pie VII se dédisait ainsi de ses anciennes flagorneries, n'ayant plus rien à attendre du *serviteur de Dieu*, dont il avait pu apprécier les bonnes dispositions dans des temps plus heureux.

H. T.

—

Séjour de Jean Bart en Hollande (XXX, 114, 342). — La gracieuse communication de notre collaborateur, M. G. Wildeman, ne me donne pas entière satisfaction sur le séjour de Jean Bart en Hollande. Je recherche non des renseignements généalogiques, mais des détails sur l'embarquement du corsaire dunkerquois sur les bâtiments de l'escadre de Michiel Adriaenszoon de Ruyter. Un de nos confrères de Néerlande voudrait-il à mon intention parcourir l'ouvrage très considérable et très estimé de feu M. de Jonge : *Geschiedenis van het Nederlandsche zeewezen, door M. J. C. de Jonge archivarius van het Rijk. 1833* (?). Je suis persuadé qu'il pourra y trouver de curieuses indications sur les Français, MM. de Gramont, de la Ferté, Grimaldi, peut-être Jean Bart, etc., qui, en 1666, étaient venus se donner, sous un amiral illustre, les émotions d'une bataille navale.

E. M.

—

Livres enchaînés (XXX, 565, 693; XXXI, 62; XXXII, 64, 290, 650; XXXIII, 39). — Extrait du testament de Raimond Lulle :

Quant aux autres livres que mes exécuteurs (1) feront transcrire avec mes deniers, j'ordonne de les distribuer à des maisons d'ordres religieux et à d'autres établissements pour le salut de mon âme et des âmes de ceux auxquels j'ai pu faire tort; ils seront enchaînés dans les librairies des églises (*in armario cujuslibet Ecclesiæ..... cum catena*) de façon que tous ceux qui voudront s'en servir puissent les lire et les voir.

(*Journal des Sçavans*, cahier de juin 1896, pp. 346-347, article de M. Léopold Delisle).

P. c. c. : R. Vanvincq.

(1) Testamentaires.

L'aimé de Mme Desbordes-Valmore (XXXI, 561). — On me dit qu'une discussion, à laquelle M. Paul Masson a pris part, s'est élevée à ce sujet, dans le courant de mai dernier, dans plusieurs journaux (le *Journal des Débats*, l'*Echo de Paris*, etc.). M. Jules Lemaître en aurait même fait l'objet d'un de ses feuilletons littéraires.

Notre collaborateur, M. Paul Masson, serait-il assez bon de résumer cette polémique pour les lecteurs de l'*Intermédiaire*, ou au moins de leur indiquer, si possible, les numéros de tous les journaux dans lesquels elle a paru? Merci d'avance.

M. Paul Pinson, l'auteur de la demande, a peut-être lui-même pu réunir des renseignements sur cette intéressante question, toute d'actualité, tant pour l'*Intermédiaire*, qui publie actuellement une série de lettres de la tendre poétesse, que pour le grand public qui vient de lire dans la presse le compte rendu de l'inauguration, à Douai, de la statue de Mme Desbordes-Valmore.

Iksem.

—

Le baiser (XXXI, 606; XXXII, 26). — Je ne connais pas l'auteur de ces vers :

De cent baisers dans votre ardente flamme,
Si vous pressez belle gorge et beaux bras,
C'est vainement; ils ne le rendent pas.
Baisez la bouche, elle répond à l'âme.
L'âme se colle aux lèvres de rubis,
Aux dents d'yvoire, à la langue amoureuse,
Ame contre âme alors est fort heureuse.
Deux n'en font qu'une; et c'est un paradis.

Dans la *Mère coquette*, par Quinault, 1664, je lis cette jolie répartie :

Champagne demande des baisers à Laurette; elle lui dit :

Tu n'es donc pas content? vraiment c'est [une honte.
Je t'ai baisé deux fois.

Champagne lui répond :

Quoi, tu baises par compte?

Dans le *Pastor Fido*, il y a un chœur entier où il n'est parlé que de baisers :

Bacci pur bocca curiosa e scaltra
O ferro, o fronte, o mano; unqua non fia
Che parte alcuna in bella donna bacci.
. . . .

Mes collègues vendéens pourraient-ils nous donner quelques renseignements sur les agapes de baisers qui se pratiquent encore dans les auberges, sous le nom pittoresque de *maraichinage?*

A. DIEUAIDE.

—

Le ruisseau de Mme de Staël (XXXI, 652; XXXII, 137, 295, 361). — Au dire du baron de Trémont, le mot authentique de Mme de Staël, dans ses *Regrets sur Paris*, serait: « Ma bonne boue de la rue Saint-Honoré..... »

FLANGONZO.

—

Quelles sont les dates données comme noms aux rues, places, etc.? (XXXII, 243, 431, 497, 574; XXXIII, 44, 216, 423, 696). — A Bordeaux, il y a les *Tours du 30 juillet.*

P. M.
(Club Bordelais)

—

L'argent est le nerf de la guerre (XXXII, 313, 580, 683). — Notre confrère A. Dieuaide reproche à P. Nipson de n'avoir pas questionné l'*Intermédiaire* sur l'origine du proverbe: « Pas d'argent, pas de Suisse ». S'il ne l'a pas fait, c'est sans doute parce que, ayant consulté notre *Table générale*, il a pu s'assurer que cette question, avait déjà été traitée dans le tome X, 4, 59, 112, 146, 331.

DOCTUS CUM LIBRO.

—

Autodafé (XXXII, 357, 615; XXXIII, 136, 376, 618). — Mon collègue T. Pavot dit qu'il n'est guère probable qu'il y ait eu des autodafés en Espagne en 1825. Je possède une gravure avec ce titre : *Autodafé à Valence* (juillet 1826).

L'explication de cette gravure se trouve dans l'*Histoire de la Révolution française*, par J.-A. Dulaure, continuée par Auguis. (Paris, 1828, tome VIII, page 89).

Le peuple y suivait à pied les bannières d'Ignace et de saint Dominique, précédées de moines qui psalmodiaient les psaumes de David, en traînant un juif au supplice. Le pauvre hérétique, vêtu du *san-benito*, espèce de blouse sur laquelle on avait peint des diables, et coiffé d'un bonnet de carton barbouillé de flammes, marchait escorté de deux frères dominicains qui lui faisaient les plus beaux discours sur le bonheur d'être brûlé pour le salut de son âme et la plus grande gloire de Dieu. Ils le nommaient leur frère infortuné, et l'embrassaient au moment où il montait sur le bûcher. « Il faut avoir vu, disent les journaux du temps, qui rendirent compte de cette abominable solennité; il faut avoir vu le zèle avec lequel chacun y portait sa falourde, son cotret, son baril de goudron, pour juger ce qu'est le fanatisme. Nous ne disons pas le sermon qui précéda le supplice; les hymnes qu'on entonna au moment où le feu, se développant, commença à entourer la victime qu'on avait baillonnée afin de l'empêcher de crier.

A. DIEUAIDE.

—

Enseignes de Paris (XXXII, 558; XXXII, 142, 426, 622). — Est-il vrai qu'il existe (ou a existé) à proximité des Halles Centrales, je crois, un magasin de deuil ayant pour enseigne :

Au Saule pleureur.

et qu'à l'angle opposé à celui occupé par ledit magasin s'est installé un restaurateur qui, par contraste, a adopté comme enseigne:

A la Sole pleureuse.

Si, du restaurant, nous passons à la charcuterie, on me signale un cochon sculpté qui, sur son séant, attend les clients à la porte d'un « saucissonnier » de la rue Saint-Antoine.

Chose très naturelle, l' « animal-roi » trône encore majestueusement au-dessus de l'établissement d'un autre charcutier du boulevard Rochechouart; il est accompagné de la légende suivante, rappelant une de ses soi-disant qualités... morales :

Au Porte-Veine.

IKSEM.

—

Vers équivoques (XXXII, 473; XXXIII, 30, 98, 307, 424, 577). — Je ne m'explique pas très bien le reproche adressé par Book-Worm à ma communication, de n'avoir rien de concluant. Je n'avais pas à conclure, je voulais simplement montrer que les attributions de notre confrère étaient inexactes, mais comme il insiste,

je suis obligé d'y revenir, au risque de lui paraître encore moins aimable, ce dont je serais désolé. Donc, Book-Worm (XXXIII, 424) rapproche, d'après l'*Esprit des autres*, de Lorédan Larchey (?) (il veut dire sans doute Edouard Fournier) le distique :

Un pasteur doit à Dieu, etc,

d'un verset de l'*Exode*, et il ajoute que les deux passages ne sont pas pareils du tout. Or, je n'avais nullement parlé de l'*Exode*. J'ai dit et je répète que ces vers ne sont pas de Leblanc, ainsi que notre confrère le pensait, mais bien de M. G. (Gauné), ancien curé de Saint-M... (Maurice), et qu'on les trouve dans l'*Anti-cénosophie ou le Contraire de la vraie sagesse* (Cf. Ed. Fournier, *Esprit des autres*, 5e édit., page 221).

De même Fournier (p. 220) dit bien que le fameux vers :

D'un forfait croirais-tu Manco-Capac [capable?

a seul fait la célébrité de la tragédie de Leblanc, *Manco-Capac* ; mais il dit aussi que, d'après les auteurs des *Anecdotes dramatiques*, à la seconde représentation, les comédiens retranchèrent plus de trois cent soixante vers sans faire de tort à la pièce ; et il ajoute : « Je n'en doute pas, *si* le vers que je viens de citer était du nombre. *Or, il ne se retrouve pas, en effet, dans la pièce imprimée* ».

Ce n'est donc sans doute qu'une plaisante invention, comme il s'en produit toujours lors d'une pièce à succès négatif. Suis-je assez « concluant » cette fois? J'ai toujours cru, et je persiste à croire, que l'*Intermédiaire* est fait surtout pour rectifier les attributions fantaisistes qui traînent et se perpétuent dans tous les recueils d'anas, et non pour les accréditer. Et je serais très heureux de faire passer une partie de ma conviction dans l'esprit de Book-Worm.

BRIC A BRAC.

***

— On lit dans le feuilleton des *Débats* du 5 juin, ce vers passablement ridicule d'Hugo :

Car le mot c'est le Verbe, et le Verbe [c'est Dieu.

V. M.

Les soldats de Napoléon en Espagne (XXXII, 596 ; XXXIII, 218, 427 ; XXXIV, 52). — Dans l'*Intermédiaire* du 20 juillet, M. H. Lyonnet indique « nombre de pièces copiées dans les archives des villes d'Espagne, et en sa possession. »

Je suis occupé depuis plusieurs années à une importante étude sur l'*Espagne et Napoléon* ; j'ai visité les archives de plusieurs villes espagnoles, et j'y dois retourner cet automne, en mission scientifique ; — je serais extrêmement désireux de connaître les documents rapportés par M. Lyonnet, et je lui demande de bien vouloir entrer en communications personnelles avec moi. Je lui serais obligé de me faire connaître son adresse ; voici la mienne : château de Nagel, par Conches (Eure).

GEOFFROY DE GRANDMAISON.

—

Ordres de chevalerie aux États-Unis (XXXII, 599 ; XXXIII, 117, 427, 700).— Je possède un *ex libris* gravé par Avril, portant l'inscription suivante :

M. le chevalier Tousard, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et de l'Association de Cincinnatus.

Les armes de ce personnage sont : de gueules au chevron d'argent accompagné de trois feuilles de trèfle d'or placées deux en chef une en pointe ; l'écu qui les porte est posé sur un canon et enlacé des cordons et décorations susdites, celle de Cincinnati, ovale, porte une aigle avec couronne de lauriers lui entourant la tête ; près du canon une pique surmontée d'un bonnet de liberté rappelant ceux de la République batave, des lauriers, un étendard et une banderole sur laquelle la devise : *Unus pro Honore pro Honore et alter* complètent cette composition au pied de laquelle est un drapeau et un bras droit coupé, vêtu, dont la main laisse échapper un sabre.

E. GANDOUIN.

—

Deux vieilles gravures du XVIIIe siècle XXXII, 635 ; XXXIII, 386, 701). — Le Dr Guède a raison, il pardonnera à quelqu'un à qui le français n'est pas une langue très familière. Vérification faite de la lettre écrite par mon parent le 17

janvier 1789, le volume placé sur la cheminée du Trianon n'était pas la *Guerre des Dieux* de Parny, mais le *Compère Mathieu* dont j'ignore l'auteur,

CONSTANTIN D. TOUDZA.

—

Les errata des grands dictionnaires (XXXIII, 82, 200, 275, 389, 429, 544 XXXIV, 28). — Ce n'est pas d'aujourd'hui que j'ai remarqué le dédain mélangé de beaucoup de partialité, de la part de quelques correspondants de l'*Intermédiaire* contre le Dictionnaire Larousse. Dernièrement un d'entre eux demandant des réponses à une question, s'écriait: « Mais surtout rien de Larousse ! »

Au fond, je crois que ce parti-pris n'a pas seulement pour cause les erreurs que ces collaborateurs y trouvent ou qu'ils disent y trouver, que l'esprit politique dans lequel a été conçu et exécuté l'ouvrage, car dans tous les dictionnaires historiques, biographiques, bibliographiques, etc., etc., on trouve des erreurs — volontaires ou non — du genre de celles qu'on reproche au Larousse. Quand on a parcouru une longue carrière dans l'imprimerie, que journellement on a eu l'occasion de consulter ces ouvrages, on est un peu édifié sur « les dessous » de leur rédaction souvent fautive au point de vue historique et scientifique, et parfois « prudente », afin de ménager les susceptilités de certaines personnalités en vue et jusqu'à des vanités de clocher.

Larousse n'a pas été exempt d'erreurs; mais, proportions gardées, on peut affirmer qu'il en renferme moins que les autres dictionnaires encyclopédiques.

Ces réflexions m'ont été suggérées par deux articles parus dans le numéro du 10 juillet dernier. Le premier débute ainsi : « Le Larousse consacre deux colonnes aux courses de taureaux. Autant de mots, autant d'erreurs. » C'est possible, mais la preuve de ces erreurs ? C'est ce qu'il fallait nous donner.

Dans les années précédentes de l'*Intermédiaire*, on a, certes, relevé quantité de bévues de tous genres, mais c'était toujours avec preuves à l'appui, sans pour cela faire le docte ou le plaisant sur le dos d'un auteur.

J'arrive à l'article suivant, col. 29. D'un ton de lyrisme enthousiaste et convaincu, l'auteur s'écrie:

« Larousse, inépuisable mine ! *Noli me tangere* (Evangile selon Saint-Marc, chap. XVI).

« J'avais toujours pensé — (?) — que ce passage était dans Saint-Jean, XX, 16.»

Eh bien, comme je n'ai pas « toujours pensé » que ces mots *noli me tangere* se trouvaient dans les évangélistes, ne sachant pas le latin, j'ai dû recourir à une traduction française pour contrôler l'assertion de l'auteur, et en effet, au chapitre XX de Jean, non au verset 16, mais au verset 17, j'ai trouvé la traduction de la phrase latine (1).

Malheureusement je n'ai plus le Grand Dictionnaire à ma disposition, j'ai donc ouvert le petit Dictionnaire illustré, *tirage de 1892*, et page 825 des *Locutions latines et étrangères* j'y ai lu :

« *Noli me tangere* (Ne me touchez pas). Expression tirée de l'Evangile de Saint-Jean Tout homme a sa fibre sensible, son *noli me tangere*. »

A l'origine, Larousse a pu faire une fausse attribution, mais voilà « quatre ans » qu'il a rectifié son erreur, et peut-être l'avait-il rectifiée avant le tirage de 1892, et voilà que tout fier de lui-même, M. Misette arrive le 10 juillet 1896, pour faire part à ses collaborateurs d'une erreur qui n'existe plus.

Ainsi, constatons deux erreurs dans un article de six lignes qui le prend d'une si grande hauteur avec Larousse. A ce compte-là, combien en contiendraient le Grand et le Petit Dictionnaires s'ils avaient été rédigés par M. Misette ?

On m'objectera peut-être que la fausse indication du verset est une « coquille ». C'est possible, mon Dieu, j'en ai tant vu et même commis dans ma longue carrière typographique. Aussi, chers collabos, pour conclure, puisque nous en sommes sur les évangélistes, méditons sur Matthieu, VII, 3, 4, 5, et sur Luc, VI, 42.

J. MT.

(1) Même rectification: V. A. T.

—

Le Reine !... Toujours la Reine ! (XXXIII, 124). — Voici ce que dit G. Fumagalli dans son livre *Chi l'ha detto?* (Napoli, 1895, p. 12):

... È della natura umana di stancarsi presto della uniformità, cio che spiega la

cinica risposta *Toujours perdrix.* di cui le origini, secondo una tradisione quasi certamente apocrifa, avrebbeso a cercarsi in una burla fatta da Enrico IV al suo predicatore il quale lo rimpsoverava per le sue infedetlà coningali, e cui egli fece imbandive per molsi giorni di seguito null' altro che pernici. Al reverendo un bel giorno sfuggi l'esclamasione: *Toujours perdrix!* Cui di botto il re ribattè: *Toujours reine!*

Se non à vera, è ben trovata: ma invece sembra che si tratti di un proverbio ben più antico.

Büchmann (*Geflügelte Worte*, Berlin, 1895, p. 411) croit que le proverbe *Toujours perdrix*, d'ailleurs en France absolument inconnu, est d'origine espagnole: *Cansa de comer perdices.*

B DE T.

—

Escalabreux (XXXIII, 283, 594). — Je trouve dans le dictionnaire Toussaint: « jambe mince » ou maigre (homme à jambes minces), comme signification du mot escalabreux.

F. B.

—

Antoine Dupin, ancien conventionnel (XXXIII, 566; XXXIV, 36). — Antoine Dupin a un article étendu dans chacune des *Biographies générales* : Michaud, Didot, Larousse, Lamirault et autres, dans le *Dictionnaire des Parlementaires* de Robert, et il en est longuement question dans *les Financiers d'autrefois*, par Mme de Jauze, 1886, in-8°; *Une Famille de finance au* XVIIIe *siècle*, par Delahaute, 1881, 2 vol. in-8°.

Quand M. Lyon aura consulté ces sources, s'il lui manque encore des renseignements importants, je pourrai peut-être lui en fournir.

A. BÉGIS.

—

Poète et puritain (XXXIII, 602). — Empruntant à Ovide : *Omne solum forti patria est* (pour l'homme courageux toute terre est la patrie), le puritain Ludlow ajoutait ces deux mots : *quia patris*. Cette finale doit vouloir dire : « Parce que toute terre est son patrimoine ». Mais il est assez probable que, dans la pensée de Ludlow, cet héritage nous vient, non pas de notre premier *père* Adam, mais de Dieu lui-même, *père* de toutes choses. Je suis amené à le croire par une phrase de M. H. Rivière sur les Arabes transportés en Nouvelle-Calédonie, qui me semble traduire ainsi ce *quia patris :*

Le soir, ils se prosternent au soleil couchant, et ils baisent cette terre qui leur est ennemie, mais qui n'en est pas moins celle de Dieu.

T. PAVOT.

—

Prophéties (XXXIII, 609). — Tout homme étant faillible (*Omnis homo mendax.* Ps. 115, v. 2) nul ne mérite le titre de prophète, ou — ce qui revient au même — chacun y peut prétendre. Aussi, dans notre siècle de lumières, les Voyants pullulent. Nous avons encore des Mages, des Pythonisses qui se démènent sur leurs trépieds; nous avons, surtout, ces innombrables devins qui ont remplacé le Souffle de l'inspiration par l'esprit mathématique, et qui, *ex cathedrà*, dévoilent aux gens de bon vouloir, tous les mystères de l'avenir. L'accident le plus lointain, par exemple : *la fin du monde* (XXVI, 96), ils l'annoncent avec la plus étonnante précision. Mais, à prédire ce qui est tout proche : *quel temps il fera demain*, ils se trompent si souvent qu'ils semblent toujours en être restés à la pratique du jeu de devinette : pair ou impair.

T. PAVOT.

—

Saint-Ghislain ou Saint-Guillain (XXXIII, 611) : Le *Dictionnaire géographique*, Bruxelles, 1839, 14 vol. in-4°, dit Ghislain ou Saint-Guislain (lat. *Fanum sancti-Gisleni*).

Le Dictionnaire universel, Paris, 1708, 3 vol. in-f°, indique Saint-Guislain ou Saint-Guilin (lat. *Gislenopolis*)

Mireus fait mention de ce village à l'an 1138, sous le nom de Gilenghem (lat. *Gilligenium*).

Il est appelé Guilenghien en 1181.

En 1138, il est de nouveau appelé Ghislenghien (lat. *Ghislegenium*).

Je lis dans les *Études étymologiques*, de A.-G. Chotin, Paris, s. d., in-8° que ce nom signifierait tout simplement *manse*, court de Gillion, Gillin, Ghislain et qu'il aurait une origine teutonique.

A. DIEUAIDE.



⁂

— Le collaborateur Ereuvao demande deux choses :

1° Quel est le nom primitif de cette petite ville du Hainaut ?

Cella, d'après les *Acta santororum Belgii.*

Ursidungus, en 965.

Gelliniacum, en 974.

Abbatia sancti Gilliani, en 1071.

Cella sancti Ghisleni, en 1096.

Dixit Chotin, *Etudes étymologiques et archéologiques du Hainaut.* — Paris, Laroche, rue Bonaparte, 66. Sans date.

2° Ce qu'il y a de vrai dans la légende de l'ours et de l'aigle.

La réponse se trouve dans le même auteur.

La commune de Saint-Ghislain a une nombreuse bibliographie rapportée dans le *Dictionnaire historique du Hainaut*, par Bernier. Mons, Hector Monceaux, 1891.

EDME DE LAURME.

—

Arsin et abattis de maison (XXXIII, 684). — Après l'attentat commis par Billon (Rieul Michel), horloger à Senlis, le 13 décembre 1789, savoir l'explosion d'une machine infernale qui fit 66 victimes, dont 26 mortellement atteintes, lequel Billon, blessé lui-même, fut assommé sur place par des militaires furieux,

...sa maison fut rasée et on sema du sel sur son emplacement. Aujourd'hui, la place formée par le carrefour situé entre les rues du Châlet et de la Tonnellerie, et par l'emplacement de la maison de l'horloger, porte le nom de place Billon.

(Causes célèbres, par A. Fouquier, t. VII).

V. A. T.

—

Ruines d'Italique (XXXIII, 686). — Outre Trajan et Adrien, la ville d'Italica est la patrie de l'empereur Théodose-le-Grand. D'après la *Real-Encyclopedie* allemande (Leipzig, Brockhaus, 1820).

...on voit dans le voisinage de Séville, les ruines d'un amphithéâtre et d'une ville, qu'on croit être l'ancienne Italica, et qu'on nomme aujourd'hui « Séville la Vieille ».

On l'appelle aussi Santiponce. C'est au nord-est de la Séville actuelle (Hispalis) que se trouvent ces ruines.

V. A. T.

—

La brochure « Belle défense » de l'abbé Thomas (XXXIII, 686). — Les deux brochures de l'abbé Jules Thomas : 1° *La belle défense de Saint-Jean de Losne en 1636* ; 2° *Le livre d'or de la belle défense de Saint-Jean de Losne*, ont été publiées à Dijon en 1886 et en 1892. On en trouve encore, je crois, des exemplaires chez les libraires du chef-lieu de la Côte-d'Or. Ces deux intéressants opuscules figurent également sur les rayons de la bibliothèque de la « Société de Lecture de Dijon » fondée en 1826.

E. M.

—

Le Bréviaire des prêtres (XXXIII, 689.) — *Office divin*, est le nom général des prières publiques de l'Eglise, du *devoir* de tout chrétien envers Dieu. L'office que doivent réciter les prêtres, les religieux, les bénéficiers, etc., porte plus spécialement le nom de *bréviaire* (abrégé), parce qu'il renferme un précis de tout ce qu'il est nécessaire de croire et de pratiquer. Le bréviaire consistait d'abord en sept heures canonicales : Matines, Laudes, Prime, Tierce, Sexte, None et Vêpres. *Saint Benoît* (480-543) y ajouta les Complies, de sorte que, de minuit à minuit, le temps est partagé entre huit offices de trois heures.

Le premier bréviaire imprimé parut à Vannes en 1480, par ordre de l'évêque de Nantes, Pierre du Chaffault. Avant cette édition, les prêtres, pour lire l'office, allaient à l'église, où des bréviaires manuscrits étaient tenus enchaînés.

T. PAVOT.

—

Détenus appelés moutons (XXXIII, 721). — D'après M. Larchey, le dénonciateur de prison est appelé *mouton* à cause de sa fausse candeur.

Le mouton — dit Balzac — est un mouchard dont l'habileté consiste à se faire prendre pour un ami.

T. PAVOT.

*
* *

— Les *moutons* ne sont pas seulement les détenus chargés de tenir compagnie aux condamnés à mort, mais en général les mouchards apostés dans les prisons pour gagner la confiance d'un prisonnier, découvrir son secret et le livrer à la justice (Larousse). Quant à l'origine de ce mot, je lis dans un roman de Hugues Le Roux (*Les Larrons*, Paris, 1891, p. 88).

Trois fois la semaine, Orlando égorgeait les moutons (chez un boucher de la Villette). Un berger les lui amenait, vagissants, guidés par ce bélier parjure que l'argot de la boucherie appelle *mignard*, et la pègre de la Roquette un *mouton*, parce qu'il sert à conduire ses frères au supplice.

BÉLA DE TÖTH.

—

Collot-d'Herbois (Une comédie) à retrouver (XXXIII, 721). — M. J. Félix, doyen des conseillers à la Cour d'appel de Rouen et président de la *Société rouennaise de Bibliophiles*, est possesseur de la comédie de Collot d'Herbois. En voici le titre, qu'il s'est empressé de me communiquer : *La Fête Dauphine ou le monument français*, comédie en un acte et en prose, mêlée de chants et de vaudevilles, terminée par un divertissement; composée pour célébrer la naissance de Monseigneur le Dauphin, représentée sur le théâtre de Rouen, le 5 novembre 1781 ; par M. Collot d'Herbois ; — à Rouen, chez la veuve Machuel, imprimeur-libraire de Mgr le duc d'Harcourt, rue Saint-Lô ; 1781 ; — avec permisssion.

Acteurs :

. . . . MM. . . . .
. . . .
Un architecte. D'HERBOIS.

La scène est dans un village maritime de Normandie.

E. L.

*
* *

— L'ex-comédien qui mitrailla Lyon pour se venger des sifflets lyonnais a dû bien souffrir en se rappelant son vaudeville où l'on remarque les vers suivants :

Pour eux (le roi, la reine et le dauphin), ô [Ciel ! chacun ici t'implore ;
Mets tous ses biens en leur pouvoir,
Mais les chagrins..... que leur cœur les [ignore,
Comme aujourd'hui, qui, dans cent ans [encore,
Nos enfants chantent le refrain
De tout ce qu'un Français adore :
Le roi, la reine et le dauphin.

A. DIEUAIDE.

—

Saint Luc, peintre (XXXIII, 722). — Saint-Luc a-t-il réellement peint le portrait de la très sainte Vierge, les auteurs diffèrent de sentiment sur ce point.

Les uns l'admettent et parmi eux, nous voyons saint Jean Damascène qui nous dit « que saint Luc ayant fait un portrait de la sainte Vierge l'envoya à Théophile (*contra constantinum*, édition Lequiem de la *Patrologie grecque*, t. LXXXV (*sic*) p. 3221). D'après Bernard Dacier, saint Luc aurait peint ce portrait dont on aurait fait ensuite plusieurs copies. Tel est aussi l'avis de Peignot.

D'autre part, l'abbé Greppo (*Dissertation historiques*, *théologiques*, etc., chez Périsse, 1841), prouve que ces portraits ne sont pas authentiques. Enfin, M. Steyer, l'historien lyonnais, croit que cette tradition vient d'une équivoque.

Saint Luc est regardé comme ayant fait le portrait de la très sainte Vierge dans son évangile, qui est le seul où l'on trouve uu récit détaillé de la vie de la très sainte Vierge. Les commentateurs ont pris le mot dans le sens absolu, et ont fait de saint Luc un peintre, de médecin qu'il était.

Outre les portraits déjà cités comme étant de lui, l'on peut ajouter celui qui se trouvait dans l'église de Saint-Nizier. à Lyon, apporté dans cette ville par saint Pothin au IIe siècle, et qui y demeura jusqu'au XVIe, époque où ce tableau disparut, probablement sous la main des soldats du baron des Adrets.

VICOMTE GOD.

*
* *

— Bouillet dit que Luc, peintre florentin du IXe siècle, embrassa la vie religieuse, se distingua par sa piété, et fut surnommé *il Santo Luca*. Il est l'auteur des tableaux de la *Vierge avec l'enfant Jésus* qu'on voit à Bologne et à Rome et que, trop communément trompés par la res-

semblance du nom, les biographes ont attribués à saint Luc l'évangéliste.

C'est avec cette tradition erronée que fut fondée, à Rome, au XVIᵉ siècle, par Muziano, une Académie de peinture dite de Saint-Luc, réunie, en 1676, à l'école instituée à Rome par Louis XIV.

T. PAVOT.

—

Gravures de modes (XXXIII, 723). — A signaler: *Autour de la Table* (les modes françaises, types et costumes des Français depuis près d'un siècle), par MM. Tony Johannot, Valentin, Janet-Lange, Forest, Cham, Fragonard, Stop, etc.. album publié vers 1852, par Philippon, 6, boulevard des Italiens, Paris.

R. SALIGNON.

—

Cinq-Mars et Nostradamus (XXXIII, 724). — Je me permets de répondre moi-même à la question. On trouvera, dans l'édition des *Centuries* de Nostradamus, datée de 1566, c'est-à-dire près de cent ans avant les faits dont il s'agit, les quatrains suivants qui composent la VIIIᵉ centurie (nᵒˢ 68 et 69) :

Vieux cardinal par le jeune deceu,
Hors de sa charge se verra désarmé,
Arles ne monstres double soit aperceu
Et *Liqueduet* et le prince embaumé.

Auprès du jeune le vieux ange baisser.
Et le viendre surmonter à la fin
Dix ans égaux aux plus vieux rabaisser
De trois deux l'un huitième séraphin.

Voici maintenant une bizarre explication que je donne telle qu'elle m'a été transmise par mon excellent ami M. l'abbé Chivert, de Cinq-Mars. Elle se trouve (je crois) dans un ouvrage de l'abbé Torué Chavigny, imprimé à Bruxelles en 1875 (chez J. Van Gompel Trion, 8, rue des Grands-Carmes).

Richelieu, à l'âge de 57 ans, et cardinal depuis 20 ans, dans les derniers jours de sa vie, sera *déçu* par le jeune Cinq-Mars. Il se verra enlever le ministère si saint Mars (*Alres*, ce nom qui vient de *Arès*, Mars, et de *latrenô*, honorer, est ici pour Saint-Mars) ne montre (ne monstre double) pas le double du traité fait avec l'Espagne. Le cardinal et le roi mourront peu de temps après. (*Liqueduet* de *lucè*, lumière, et *ducere*, porter, a la même signification que *Lucifer*, nom du vieux ange. Le Lucifer, *vieux ange*, en lutte contre le jeune (Cinq-Mars), baissera devant la faveur de ce jeune homme, mais il le *surmontera* dans les derniers instants de sa vie et le fera périr par un supplice égal à celui qu'auront subi *dix ans* auparavant (en 1632) le vieux maréchal de Marillac et le maréchal de Montmorency, supplice égal à celui qu'aura six ans (trois fois deux ans) avant ceux-ci, *Chalais*, l'un huitième des plus ardents à conspirer la chute de l'ange *Lucifer* (Richelieu).

Je donne l'explication pour ce qu'elle vaut. Ce qu'il y a de bien sûr, c'est que ces quatrains figurent bien dans l'édition de 1566, ainsi que celui qui concerne Montmorency :

Neufve obturée au grand Montmorency
Hors lieux prouvés délivre à clère peine.

et qu'on explique ainsi, paraît-il : *Neufve obturée :* Castelnaudary, ville récemment fortifiée, près de laquelle le duc fut pris. *Hors lieux prouvés* : Montmorency fut exécuté dans la cour du Capitole, au lieu de l'être sur la place de Salins, lieu ordinaire des exécutions. *A clère peine* : formule des arrêts de mort du Parlement de Toulouse. Ici, du reste, le nom est tout au long.

Nostradamus, du reste, se montre sévère pour Richelieu :

Il entrera vilain, méchant, infâme,
Tyrannisant la Mésopotamie,
Tous amis fait d'adultérine dame,
Terre horrible, noir de physionomie.
(*Centurie*, VIII, quatrain 70.)

(Il poursuivra tous les amis de la reine-mère, seconde femme de Henri IV, qui l'aura épousée du vivant de sa première femme.)

Tout ce qui me reste à affirmer, c'est que ces quatrains se trouvent bien réellement dans l'édition de 1566, que j'ai eue entre les mains, et par conséquent n'ont pas été fabriqués après coup pour les besoins de la cause.

J. P. BASSERIE.

—

L'Armure de Jeanne d'Arc (XXXIII, 725). — La duchesse d'Abrantès, dans ses *Mémoires*, parle d'une armure attribuée à Jeanne d'Arc, pesant, quoiqu'in-

complète, plus de soixante livres, qu'elle remarqua, au Musée d'Artillerie, à Paris, au temps du Consulat. Il est probable que l'armure de Jeanne devait être assez légère pour ne pas la gêner et, qu'à son âge, elle n'eût pu supporter les massives cuirasses de l'époque. Ses blessures aux sièges d'Orléans et de Paris semblent démontrer la légèreté de son armure.

Quant aux épithètes d'hystérisme et d'hypnotisme, cent fois répétées et autant refutées, ce sont là grands mots des pseudo-savants de notre époque qui veulent tout expliquer, même et surtout ce qu'ils ne comprennent pas. Il est certes facile de nier ce qui est au delà de la compréhension humaine et de l'appeler visions ou hallucinations! Et puis après? Cela ôte-t-il quelque chose à ses mérites, l'œuvre accomplie en est-elle moins bonne pour cela? Je m'en réfère d'ailleurs à ce sujet à M. Fabre, dont les éminents travaux sur Jeanne d'Arc me paraissent avoir élucidé les faits les plus remarquables de sa courte et brillante carrière.

A force de vouloir épiloguer sur tout ce qui est depuis longtemps acquis à l'histoire, on en arrivera à douter même des choses les plus certaines. Comme lorsqu'il a été dit, dans ce journal, qu'il n'y avait rien de précis au sujet de la mort de Jeanne d'Arc, les historiens s'étant copiés les uns sur les autres!... Est-ce qu'il n'en a pas toujours été ainsi? et à ce compte-là que croire et à qui croire? En pareille circonstance il ne faudrait pas se contenter de gémir, mais apporter au débat de nouvelles preuves permettant de rectifier les croyances erronées.

Pour conclure, qu'il me soit permis de faire remarquer que le sire de Gaucourt ne fut jamais connétable, ainsi qu'il est facile de le savoir.

LOUIS JOUTY.

—

Voyageurs célèbres qui ont gardé le mieux l'incognito (XXXIII, 726). — Gustave III, roi de Suède, voyageait en 1777 à l'étranger, surtout en Russie, sous le nom de comte de Gothland.

Actuellement encore, les rois de Suède prennent souvent le titre de comte de Naga (nom d'une propriété royale aux environs de Stockholm), quand ils voyagent incognito.

Presque tous les souverains prennent des noms et des titres de leurs Etats, quand ils voyagent pour leur plaisir.

Le roi Léopold II prend celui de comte de Ravenstein.

Tant Gustave III que Joseph II (Falckenstein) ont même, au cours de leurs voyages, fait faire et graver leurs portraits sous leurs noms d'incognito. J'en connais cinq de Joseph II.

KY.

*
* *

— Le confrère Dieuaide, en posant cette question, a l'air de faire de la rue Tournon une rue mal famée. Elle était cependant très bien habitée au siècle dernier et l'on y voit encore d'anciens et beaux hôtels, entre autres l'hôtel de Nevers, qui fut habité par le spirituel duc de Nivernais, et l'hôtel de Brancas, habité par le maréchal de Brancas, ses fils, le comte de Forcalquier et le duc de Céreste et sa fille, la comtesse de Rochefort, depuis duchesse de Nivernais.

UN ABONNÉ.

—

Le prénom de Cupidon (XXXIV, 1). — Cicéron appelle l'Amour de trois façons : *Cupido*, qui est le désir: *Amor*, l'Amour proprement dit (égal au grec *Eros*), et *Anteros*, ou l'amour mutuel, réciproque. Auquel de ces trois Cupidons le poète Gobnichelli (!) a-t-il voulu donner le surnom de Jean? Je supposerais que c'est à *Anteros*, parce que saint Jean l'Evangéliste disait sans cesse aux fidèles : « Aimez-vous les uns les autres ».

T. PAVOT.

*
* *

— Les poètes anciens ont accolé au nom d'Eros une quantité d'épithètes. Comme les autres daimônes, ses congénères, il fut connu sous une foule de vocables.

Mais, cela va de soi, il n'a pu être baptisé (!) du nom de Jean que par un Jehoudi, si l'on fait remonter le fait à l'antiquité. Fantaisie de moderne — ce qui est plus probable — et n'offrant aucun intérêt.

L. VANVINCQ-R.

Le régiment de Monaco (XXXIV, 2). (Voir : Susane, *Histoire de l'Infanterie française*, t. III, p. 145 et suiv. : *Régiment de Flandre*). — Ce régiment, très connu de la fin du XVIIIe siècle sous le nom de *Flandre*, date de 1590. Appelé successivement des noms des colonels : *Créqui* (1597-1610); *Sault* (1610-1703); *Tessé* (1704-1708); *Tallard* (1708-1739); MONACO (1739-1749); *Belzunce* (1749-1761); *Rougé* (1761-1762); *Flandre* (1762-1776).

Dédoublé en 1776, il forma deux régiments : *Flandre* (1776-1796), et *Cambresés* (1776-1794).

Sous le commandement du *prince de Monaco* et sous ce nom, le régiment figura aux batailles de Raucoux et Lawfed.

Le *régiment de Flandre* formait deux bataillons à la Révolution : le premier fut versé (1797) dans la *55e demi-brigade*, au premier amalgame il était désigné (1794) pour la 37e demi-brigade, qui ne fut pas organisée à ce moment. Il devint le 55e régiment sous l'Empire. A la Restauration, il fut versé dans la légion de la Marne, qui est aujourd'hui le *51e de ligne actuel.*

Le deuxième bataillon entra (1794) dans la *38e demi-brigade*, devenu la 21e (1796), puis 21e régiment sous l'Empire. A la Restauration, il fut versé dans la légion de l'Ardèche, devenu (1820) le 4e léger et plus tard notre 79e de ligne.

A. FOURNIER.

—

Hermengarde, femme de Charlemagne (XXXIV, 2). — Hermengarde, deuxième femme de Charlemagne, était fille de Didier, roi des Lombards. Elle fut répudiée en 771, après un an de mariage. Elle mourut peut-être dans un cloître, mais ils est impossible que ce soit en 760. T. PAVOT.

—

Nostradamus (Un livre sur) (XXXIV, 4). — Il existe une bibliographie très étendue sur Nostradamus. Loin de ma bibliothèque en ce moment, je regrette de ne pouvoir indiquer à M. Van-Ren que les ouvrages suivants :

1° *Les Véritables prophéties de Michel Nostradamus, en concordance avec les évènements de la Révolution pendant les années 1789, 1790 et suivantes jusques et compris le retour de S. M. Louis XVIII*, par L. P***, 2 tomes. Paris, Lesné, MDCCCXVI.

2° *Nostradamus*, par Eugène Bareste. I. Vie de Nostradamus. II. Histoire des Oracles et des Prophètes. III. *Centuries* de Nostradamus. IV. Explication des quatrains prophétiques, etc. Paris, Maillet, 1840.

3° *Histoire prédite et jugée par Nostradamus*. Texte de l'édition de 1566, à Lyon, par Pierre Rigaud. Preuves tirées des auteurs les plus connus. Traduction et commentaire par H. Torné-Chavigny, dont le tome deuxième (Bordeaux, Dupuy, 1861) s'occupe surtout du règne de Louis XVI et de la Révolution.

Il y a aussi un ouvrage en deux volumes de Le Pelletier, dont je ne connais pas le titre textuel par cœur, mais qui s'occupe spécialement de Nostradamus.

OTTO FRIEDRICHS.

*
* *

— Mon collègue L. Van Rey n'a besoin que de consulter Brunet pour connaître l'édition Jansson, 1668, petit in-12, qui se joint à la collection des Elzevier. Cette édition est si jolie qu'elle a été réimprimée immédiatement à Paris chez Jean Ribou, 1668, petit in-12; autre réimpression, Paris, chez le même, 1669, Londres, 1672, Londres, 1685, etc.

Les Douze Centuries de Nostradamus ont été réimprimées si souvent pour le peuple et pour les esprits qui sont peuple, que plusieurs colonnes de l'*Intermédiaire* ne suffiraieut pas pour énoncer les réimpressions. A. DIEUAIDE.

—

Les Écus de l'an XII (XXXIV, 4). — Oui, il existe des écus de l'an XII ayant à l'avers : Napoléon, empereur. J'en ai trois sous les yeux : le premier frappé à Paris; le deuxième à Bordeaux; le troisième à Limoges.

Si le collabo V. A. T. en désire un, je le tiens à sa disposition.

N. M.-P.

*
* *

— Je n'ai plus ma collection, mais il me reste deux pièces de 20 francs en or

au millésime de l'an *12* (*sic*), l'nne porte à l'avers : *Bonaparte*, l'autre *Napoléon, empereur.*

JULES BRIVOIS.

—

Calendrier ou tableau spécial (XXXIV, 4). — Voici les titres des divers ouvrages qui rempliront le but recherché :

Calendrier perpétuel, précédé d'une table calculée pour 2,200 années. Paris, 1785, in-8°.

Calendrier perpétuel, par Joseph Kiener. Paris, chez l'auteur, rue Saint-Jacques, 27 (vers 1845), une feuille in-plano.

Documents divers indiscutables à consulter pour l'usage des deux mille calendriers Juliens et Grégoriens, universels et perpétuels, par M. Henri Guilhault. Paris, Librairie centrale, 24, boulevard des Italiens; à Poitiers, chez Henri Oudin, libraire, et à Saintes, chez Oscar Guiard, libraire, in-4°.

Le Vérificateur des dates, calendrier perpétuel civil et religieux, etc., par Aimé Paris. Paris, librairie du *Petit Journal*, 21, boulevard Montmartre, 1866, in-8°.

Un Calendrier perpétuel, par M. Albert Collignon, publié dans les *Mémoires de la Société d'Encouragement*, rue de de Rennes, 44, à Paris.

Voir également la collection de l'*Intermédiaire*, qui a déjà traité cette question (XXIX, 171, 396, 696; XXX, 202, 420). J.-C WIGG.

*
* *

— La réponse à la question posée se trouve, très complète, dans les comptes rendus annuels de l'Association française pour l'avancement des sciences, savoir :

Congrès de Rouen, 1883 : Communication de M. Edmond Lucas, sous le titre : *Calendrier perpétuel Julien et Grégorien*, page 215 et planche III.

Congrès de Caen, 1894 : Communication de M. H. Demonferrand, sous le titre : *Calendrier perpétuel*, page 135 du second volume. V. A. T.

*
* *

— Je recommande tout particulièrement, pour ce que désire M. H. Mayot, le *Calendrier du Père Escoffier*, cité tome XXX, page 421, et qui a été fort bien décrit par notre collaborateur, M. La Coussière. Toutefois, la librairie Palmé n'existant plus, il faut, pour l'avoir, s'adresser à l'imprimerie Cassard frères, à Périgueux. Cet excellent calendrier a du reste été reproduit en partie dans le *Trésor de chronologie*, par le comte de Mas-Lutrie, page 264. Pour se servir de ce dernier, il est indispensable de se référer à la table chronologique du même ouvrage, pages 93 à 164, afin d'avoir la date de Pâques pour l'année que l'on désire.

GOMBOUST.

*
* *

— Envoyez à M. Cassard, imprimeur-éditeur, à Périgueux, 2 fr. 50 c., il vous retournera le *Calendrier perpétuel*, par Escoffier (gr. in-8° de 356 p.), où l'on trouve, en moins d'une minute, les concordances des jours et des quantièmes des mois : c'est un excellent livre, très utile à avoir sous la main.

LA COUSSIÈRE.

*
* *

— Je ne crois pas que le *Calendrier* ou *Tableau* demandé, existe. Il faudrait, pour l'établir, plusieurs années d'un travail continu.

Mais il est facile de trouver le *jour* de la semaine où s'est passé un fait quelconque, connaissant le mois et l'année, si l'on veut bien recourir à l'ouvrage dont voici le titre exact :

Hémérologie ou Traité pratique complet des calendriers Julien, Grégorien, israélite et musulman, avec les règles de l'ancien calendrier égyptien, par Ulysse Bouchet, calculateur principal du Bureau des Longitudes. Paris, Dentu, 1868.

Ce Traité, le plus clair et le plus complet de tous ceux publiés sur la matière, a été approuvé par l'Académie des Sciences, sur le rapport de Babinet (1).

Le chapitre intitulé : *Jour du mois* dans chacun des livres I, II, III et IV, contenus dans le volume, indique le moyen de résoudre, par de simples calculs élémentaires, le problème dont il s'agit, pour chacun des quatre calendriers considérés.

H. T.

(1) *Comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences*, tome XXXIX.



La « Caricature politique » fondée par Philipon en 1830 (XXXIV, 5). — L'ordonnance de Louis-Philippe portant qu'aucun dessin, aucunes gravures, etc., ne pourraient être publiés sans autorisation, date du 9 septembre 1835.

La *Caricature politique* a cessé de paraître le 27 août 1835; elle comprend 524 planches noires et coloriées et non 500, comme l'indique mon collègue Brivois.

La planche nº 516 représente Girod de l'Ain ; celle du nº 517 Rousseau ; celle du nº 518, l'amiral Verhuel, etc.

A ces 524 planches, on ajoute ordinairement les 24 planches du journal : *La lithographie mensuelle* considérée comme supplément de la *Caricature politique* (août 1835).

A. Dieuaide.

***

— J'ai formé mon exemplaire de la *Caricature*, avec des numéros séparés, achetés un peu de tous les côtés ; or, il s'y trouve les suppléments suivants :

Nº 30. Six pages sur même papier; bien que continuant le texte des pages précédentes, les pages 5 et 6 sont en dehors de la pagination.

Nº 55. Six pages, sur même papier, pagination se continuant.

Nº 56. Supplément de deux pages. Au recto : Croquades faites à l'audience du 14 novembre. — Verso : Article signé : Alex. de B... et Catalogue d'Estampes d'Aubert. — Même papier et même format que le journal.

Nº 111. Supplément (?) pages, *Théâtre des Folies politiques* (manque dans l'exemplaire).

Nº 214. — Supplément de deux pages, grand in-8º, papier blanc : *Etrennes de 1835*, nouveautés lithographiques publiées par la maison Aubert, avec petites vignettes sur bois.

Nº 215. Supplément de deux pages, gr. in-8º, sur papier blanc. Recto : *Gare le déluge !* vignette non signée. Verso : *Etrennes de 1835*, maison Aubert.

Je ne vois pas non plus figurer au livre de M. Brivois, la suite de *la Caricature* publiée à Londres. Je n'en puis parler que d'après l'exemplaire que je possède, n'en ayant pas eu d'autres entre les mains. Il est ainsi composé :

1º Prospectus in-4º, imprimé d'un seul côté, 1 feuille. Vignette sur bois reproduisant en partie la planche 509 de la caricature. Au-dessous, cette légende ;

The Caricature Française. Appears every Saturday in Numbers of 4 pages of text, and a new Caricature. Every 4 th. Number will have, besides, one of the wood cuts already published in the *Satirist*. The 25 Numbers will make: 1 vol. 4to of 100 pages. Sold by all Newsvenders, price pence each Number. *La Contemporaine*, Proprietor and responsible Éditor of the Caricature Française, and of the Fac-Simile du Prince Émigré.

A la Poire Couronnée, 31, York Buildings, New Road, London. — London, Schulze and Cº, 13, Poland Street.

2º La *Caricature française*, journal sans abonnés et sans collaborateurs. Londres, Schuler et Cº, 13, Poland Street.

Nº 1, Mars 1836.

Nº 25, 17 septembre 1836, formant 1 vol. in-4º de 92 pages, orné de 32 vignettes sur bois dans le texte (dont plusieurs reproduisent des planches de la *Caricature française* et du *Pilori*). Chaque numéro est de quatre pages, papier blanc.

3º *Album de la Correspondance du Prince émigré*. Londres. Imprimerie de Schulze et Cie, 13, Poland Street, 1836. In-4º de 1 f. titre, 28 pages de texte imprimé, 45 pages de fac-simile lithographiés, 1 f. errata et marque d'imprimeur.

4º Portrait lithographié in-4º de « Alibaud, mort à 26 ans sur l'échafaud politique relevé par Louis-Philippe, pour avoir tiré sur celui-ci sans l'avoir tué », et une Notice in-8º de 16 pages, portant ce titre :

Portrait d'Alibaud, avec sa défense interrompue par les Pairs et des confidences sur sa vie intime, d'une jeune Française, publié par Mme Ida Saint-Elme. Londres, 2, York Buildings, New Road. 1836.

Le tout est réuni en un volume cartonné, sur la garde duquel est collée une couverture portant :

1re Série. Vingt-cinq numéros de la *Caricature française* à Londres. (Portrait à mi-corps de la Contemporaine, gravé sur bois, non signé). *La Contemporaine*, propriétaire, auteur et éditeur responsable, 2, York Buildings, Londres, 1836).

Dans le corps du journal on trouve les indications suivantes :

Nº 1, page 2 : « Assassinée sur le sol natal, la *Caricature française* reprend un

libre essor sur les bords de la Tamise, sous les lois protectrices d'une monarchie vraiment constitutionnelle. Sachant apprécier le bonheur inestimable d'un asile sûr, la *Caricature française* se gardera de jamais franchir son domaine pour glaner, même le moindrement, dans le champ de la politique de la Grande-Bretagne; la *Caricature française* n'attaquera que ses assassins... »

N° 19, p. 71 : « Le portrait en pied d'Alibaud, lithographié, avec sa défense à la chambre des Pairs et les articles incriminés du procès du *National* et quelques notes sur une particularité de la vie intime d'Alibaud seront mis en vente, le mercredi 10 août. »

N° 22, p. 81 : « On trouve chez M. J. Fontaines, parfumeur, 56, Regent Quadrant... un dépôt de l'*Album des Fac-Simile du Prince émigré* et les numéros de la *Caricature française* qui se publie depuis le 20 mars courante année, à un numéro par chaque samedi. »

N° 25, p. 92 : « La *Caricature*, parvenue à son vingt-cinquième numéro, continuera ses publications tous les samedis, sans aucun changement dans le fond du journal; mais à dater du numéro XXVI, premier de la seconde série, il y aura chaque fois, avec la continuation des résumés *Egalité du Prince émigré et du geôlier Chiappini* un épisode ou anecdote des ouvrages déjà publiés de l'Editeur et quelques-uns inédits....»

J'ignore si la seconde série a paru.

M. C.

—

Document concernant l'ordre de la Sainte-Trinité, établi pour le rachat des captifs (XXXIV, 5). — Le cadre de l'*Intermédiaire* ne permet pas de donner un seul des textes des nombreuses règles (qui ont vu le jour) des Trinitaires ou ordre de la « Trinité » et « Rédemption des captifs » institué en 1198 par Saint Jean de Matha et Félix de Valois, modifié en 1209, en 1267 et ensuite par trois réformes.

D'après la régle primitive, l'usage du poisson était absolument interdit (!) : on pouvait manger de la viande le dimanche, à la condition qu'elle fut donnée par aumône; pour voyager on ne pouvait se servir que d'ânes !.....

Mon collègue impatient de recevoir une réponse ne doit pas ignorer que le R. P. Bonaventure Baron a fait imprimer à Rome en 1668 un gros volume in-folio (1er vol. seul paru) :

Annales Ordinis S. S. Trinitatis redemptionis captivorum, fundatoribus S. S. Johanne de Matha et Felice de Valois pourra conter seulement l'histoire des fondations des couvents de l'ordre, ses privilégiés, ses bienfaiteurs, etc.

Le R. P. Helyot dans son *Histoire des ordres monastiques*, Paris, 1714-1719, 8 vol. in-4° (que l'on trouve dans toutes les bibliothèques) a analysé les statuts de l'ordre, livre III, chapitre LXV et suivants :

Le R. P. Philippe Guereman est l'auteur d'une *Histoire des religieux de la Rédemption des captifs* (texte espagnol).

Laugier de Tassy, dans son *Histoire du royaume d'Alger*, Amsterdam, 1725, in-12, raconte page 284 et suivantes, comment les Rédempteurs s'y prennent pour le rachat des captifs.

On trouve d'utiles renseignements dans l'ouvrage intitulé : *Voyage dans les états barbaresques ou lettres d'un des captifs qui viennent d'être rachetés par les chanoines réguliers de la Sainte-Trinité*, Paris, 1785, in-12. On indique l'ordonnance de Louis XVI, permettant aux deux ordres de la Sainte-Trinité et de Notre-Dame-de-la-Mercy, de racheter les captifs français détenus en Barbarie. Pour épargner les frais de voyage et de présents, les deux ordres chargèrent le Consul de France à Alger de gérer les affaires de cette rédemption, une des plus considérables que l'on ait vue depuis leur fondation (314 captifs).

La Nouvelle Encyclopédie publiée par l'Abbé Migne, tome V, Dictionnaire des confréries, Paris, 1854, in-4°, donne des détails, pages 649 et suivantes, sur l'œuvre du rachat des jeunes négresses soumises à l'esclavage (il n'y a plus de captifs chrétiens).

Pour l'ordre de la Mercy, mon collègue, trouvera des renseignements dans l'ouvrage suivant :

Histoire de la fondation de l'ordre de N.-D.-de-la-Mercy pour la Rédemption des Captifs, contenant l'antiquité et excellence et plusieurs autres belles remarques dudit ordre arrivées depuis quatre cents ans, dédiée à Mgr. le prince de Joinville, par le R. P. F. Jean Latomy, commandeur dudit ordre à Tolose, 1618, pet. in-12, beau frontispice gravé par Jaspar Isaac.

A. Dieuaide.



LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

M. DE BÉTHUNE, AMBASSADEUR DE FRANCE, A S. M. LOUIS XIV.

EMPOISONNEMENT DE LA REINE DE POLOGNE

Dantzick, 6 novembre 1677.

Il vient, Sire, d'arriver une chose extraordinaire, dont j'ai cru devoir informer Votre Majesté.

Elle saura qu'on a voulu empoisonner, il y a deux jours, le Roi et la Reine de Pologne (1), lesquels n'en ont été préservés que par une grâce de Dieu toute particulière : Comme ils prennent l'un et l'autre tous les matins du café, dans lequel pour son amertume on met toujours du sucre et que ce breuvage se prépare par un petit Moscovite dans une chambre proche de celle de leurs Majestés où l'on laissait toujours du sucre en poudre, on avait jeté dans le sucrier, mêlés, une forte dose de sublimé et d'arsenic, que le petit garçon en ayant pris fort peu se trouva dans le moment surpris d'une si violente douleur que tout ce que l'on a pu faire a été de le sauver et on a trouvé par différents essais que jamais poison n'a été plus véritable et préparé avec plus de méchante intention, et la Reine de Pologne avait déjà son café devant elle, lorsqu'on a découvert la chose, ce qui obligera leurs Majestés de prendre de très grandes précautions pour l'avenir.

P. c. c. : GÉNÉRAL JUNG.
M. ss. A. E. v. 57.

Dantzick, 6 novembre 1677.

Vous avez appris *l'extrême danger* que leurs Majestés Polonaises ont couru et vous jugerez à quoi l'on se trouve exposé tous les jours ici.

Dans le moment *que je ferme ma lettre*, la Reine m'envoie demander de faire payer au *sieur Poitries*, orfèvre, une somme de dix mille écus pour une aigrette de diamant et d'émeraude que le dit orfèvre a envoyé ici, offrant une quittance sur sa pension. Comme elle n'a pas voulu toucher ici l'année que je vous ai mandé lui avoir envoyée et qu'elle me l'a fait rendre, je ne vois aucun inconvénient à la chose, de sorte qu'il faut même la faire de bonne grâce.

P. c. c. : GÉNÉRAL JUNG.

(1) Marie Casimire, reine de Pologne, épouse de Jean Sobieski, née près de Nevers en 1637, morte en 1716. Elle était fille de Henri, marquis de Lagrange d'Arquieu et de Françoise de Le Chêne de Brillebant, maîtresse d'hôtel de Marie-Louise de Gonzague, duchesse de Nevers, devenue la femme de Wladislas IV, roi de Pologne.

CURIOSITÉS ET TROUVAILLES

Louis XVII mort à la Tour du Temple.— Pour rejeter Barras du débat, M. Bégis devrait pouvoir prouver la fausseté du témoignage de la marquise de Broglio-Solari disant dans une déclaration assermentée reçue par-devant notaire que, se trouvant, en 1803, en compagnie de son mari, ministre de la République de Venise, à un dîner chez Barras, ce dernier avait fait l'aveu de l'évasion de Louis XVII. Or, il n'y a aucune raison plausible pour écarter le témoignage assermenté de ce témoin oculaire et auriculaire. Auprès de cela, les Mémoires plus ou moins sincères et d'ailleurs *arrangés*, c'est-à-dire *dérangés*, de Barras ne pèsent d'autres poids appréciable sur ce point.

Jusqu'ici, il faut bien le dire, les arguments produits contre l'évasion de Louis XVII ne rentrent pas dans la catégorie des arguments triomphants. Ils laissent la réalité de l'évasion entièrement debout. Mais ce qui est plus sérieux, nous nous plaisons à le reconnaître, c'est l'argumentation relative à Louis Blanc. Écrivant en 1860 son *Histoire de la Révolution*, Louis Blanc n'a guère connu à cette époque, dit M. Bégis, les documents les plus importants publiés depuis en faveur de la mort au Temple. Il n'avait pas non plus, déclare notre contradicteur, étudié la question avec le soin et la patience « mis à cette étude par MM. de Beauchesne, de Chantelauze et..... Provins. » En effet, aussi ce dernier alla-t-il beaucoup plus loin que Louis Blanc en 1860 en défendant formellement...la thèse de l'évasion de Louis XVII et de son identité avec Naundorff !

Provins nous semble donc cité mal à propos. Malgré cela, toute cette partie de l'argumentation de notre adversaire sur Louis Blanc est remarquable et d'autant plus juste que Louis Blanc — il nous en coûte de faire cet aveu, mais la vérité avant tout — a effectivement « reformé son opinion » sur le *Mystère du Temple.* « Mieux informé » et ayant davantage approfondi le problème de Louis XVII, d'après les découvertes et données plus nouvelles — il avait rempli par conséquent les conditions stipulees par M. Bégis — Louis Blanc a fini par renier certaines conclusions de 1860 et par se déclarer beaucoup plus affirmatif sur l'évasion qu'il ne l'avait été d'abord. L'opinion et le jugement de Louis Blanc sur ce point d'histoire se sont donc complétés tout à fait à l'encontre de ce que suppose M. Bégis ! Toujours « mieux informé », en effet, Louis Blanc n'a pas hésité à faire à l'un de nos amis, quelque peu son disciple, l'aveu qu'il n'avait plus l'ombre d'un doute à cet égard. On voit donc combien peu justifié se trouve être le dédain que M. Bégis s'efforce à déverser sur les partisans de l'évasion du Temple. D'ailleurs, les livres de Beauchesne et Chantelauze, sur lesquels Sardou a avec raison collé l'étiquette de *ridicules*, ont été si bien réfutés par Gruau de la Barre, par la *Légitimité* et, plus ou moins complètement, par de nombreux écrivains Louisdixseptistes des différentes nuances qu'en les mettant sur le pavois, M. Bégis ne prouve précisément qu'une chose : lui-même, quelle que soit sa connaissance de l'histoire générale de la Révolution, n'a pas encore consacré à la question Louis XVII « le soin et la patience » qu'il dénie à Louis Blanc aux environs de 1860 ! Il lui reste à suivre l'exemple du grand historien de la Révolution française.

OTTO FRIEDRICHS.

—

Un tableau de Raphaël. — Le célèbre dessus d'autel que Raphaël peignit entre 1504 et 1505 pour le couvent de Saint-Antoine à Pérouse, et qu'on connaissait sous le nom de *Raphael Colonna* ou *Ripalda*, a été vendu à un Anglais par les représentants de l'ex-roi de Naples.

Il y a quelques années, ce tableau avait été offert au Louvre et à la National Galery de Londres. Mais personne à cette époque ne pouvait en soupçonner la beauté.

Le tableau a été commencé par Raphaël quand il était encore sous l'influence du Perugin ; il a été achevé quand l'artiste, dans un voyage, eut étudié Léonard de Vinci et Michel-Ange.

Un détail curieux c'est que saint Jean et l'enfant Jésus sont habillés. Le peintre aurait fait cette concession à la pudeur des nonnes.

On dit que la National Galery de Londres est en pourparlers pour l'achat définitif.

L'Administrateur-Gérant : LÉON LEMÈGRE.

Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux. Paris.

PETITE CORRESPONDANCE

(*Du 21 au 26 Août*)

P. Masson. — Merci pour votre obligeance. J'ai fait comme le colimaçon, j'ai emporté la maison avec moi. Le secrétaire est aux eaux. Le secrétaire-adjoint est dans sa famille. Pour moi, j'achève ma convalescence à la campagne. Tout le monde sera de retour à la fin du mois. Dans ces conditions, j'ai préféré faire tout moi-même. Encore merci, et à bientôt.

J. Maiset. — On a inséré, comme vous le voyez.

Nauroy. — La petite correspondance a dû vous expliquer la cause du retard. Dans quelques jours, nous serons tous à Paris.

Wildeman. — Les ordres ont été envoyés pour faire l'envoi comme vous le désirez.

Paimblant du Rouil. — Tout à votre disposition. Je serai de retour à la fin du mois. La publication que vous désirez sera faite.

A. Dem. — Merci. On fera le nécessaire.

Hoche. — Les ordres sont donnés.

MM. les Abonnés sont prévenus que le dîner de l'Intermédiaire, fixé d'abord au 31 mai 1896 et remis par suite de la maladie du Général-Directeur, aura lieu à Paris, après le retour de la campagne, au mois d'octobre.

Des renseignements ultérieurs seront communiqués.

L'Intermédiaire, *désireux de toujours resserrer les relations qui existent entre la direction et les correspondants, cherchant toujours aussi à leur être utile, s'est assuré le concours d'un jurisconsulte d'expérience consommée, qui donnera, à titre gracieux, toutes les consultations qui lui seront demandées sur toutes questions juridiques, contentieuses ou litigieuses.*

On peut s'adresser directement à M. ROUSSEAU, *18, rue Montmartre.*

Un autre abonné, professeur éminent, s'offre à donner tous les renseignements pour ce qui relève des législations étrangères.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS EN AUVERGNE ET DANS LE LIMOUSIN

Avec arrêt facultatif à toutes les Gares du parcours

La Compagnie d'Orléans délivre du 1er **Juin** au 30 **Septembre** au départ de **Paris** (Gare d'Orléans) des Billets **D'EXCURSION EN AUVERGNE** et dans le **LIMOUSIN**, valables pendant 30 jours, aux prix réduits ci-après et comportant les itinéraires **A** et **B** ci-dessous.

ITINÉRAIRE A

1re Classe : **98** francs. — 2e Classe : **73** francs.

Paris, Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Neris (Bains de Néris), **Évaux** (Bains d'Evaux), **Eygurande, Laqueuille** (Bains du Mont-Dore et de la Bourboule), **Royat** (Bains de Royat), **Clermont-Ferrant, Largnac, Ussel, Limoges** (par **Tulle, Brive** et **Saint-Yrieix,** ou par **Eymoutiers**), **Vierzon, Paris.**

ITINERAIRE B

1re Classe : **120** francs. — 2e Classe : **90** francs.

Paris, Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (Bains de Néris), **Évaux** (Bains d'Evaux), **Eygurande, Laqueuille** (Bains du Mont-Dore et de la Bourboule), **Royat** (Bains de Royat), **Clermont-Ferrand, Largnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges** (par **Saint-Yrieix** ou par **Uzerche**), **Vierzon, Paris.**

La durée de validité de ces Billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 % du prix du Billet.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas les parcours de terre dans les services de correspondance avec le Chemin de fer.

Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie, à **Laqueuille,** des Billets d'aller et retour réduits de 25 % pour le **Mont-Dore** et la **Bourboule.**

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'EST

VOYAGES CIRCULAIRES DANS LES VOSGES

Grâce aux mesures prises par la Compagnie des Chemins de fer de l'Est, les touristes peuvent visiter avec facilité et économie la contrée si pittoresque des Vosges. Des trains rapides y conduisent ; par train express on effectue le trajet de Paris à Epinal en sept heures environ.

Des billets circulaires individuels et des billets de famille à prix très réduits, dont la validité de 33 jours peut être à deux reprises prolongée de moitié, moyennant des suppléments de 10 0/0, permettent de faire le voyage suivant : Paris, Nancy, toute la chaine des Vosges jusqu'à Belfort, Chaumont, Troyes et Paris. — Les touristes peuvent s'arrêter à leur gré dans toutes les stations du parcours.—Ces billets circulaires individuels et collectifs sont délivrés à Paris et dans toutes les gares comprises d'une part entre Paris et Bar-le-Duc sur la ligne de Paris à Avricourt et d'autre part entre Paris et Chaumont sur la ligne de Belfort. — On trouve aussi de ces billets dans les gares des Compagnies du Nord, d'Orléans et de l'Ouest. — Ces deux dernières Compagnies délivrent en même temps que le billet d'excursion, des billets d'aller et retour pour Paris valables pendant 33 jours et comportant des réductions importantes. La Compagnie du Nord délivre également des billets d'aller et retour ayant la même validité de 33 jours ; les voyageurs venant du Nord ont la faculté de commencer leur voyage circulaire, soit par Paris, soit par Laon ; l'itinéraire du voyage d'excursion au départ de Laon est tracé par Reims, Châlons, Nancy, les Vosges, Belfort, Chaumont et Laon. — De Laon on gagne très facilement les Vosges au moyen des trains rapides circulant entre Calais et Bâle.

La Compagnie de l'Est délivre en outre à des prix très réduits des billets d'excursion individuels et de famille pour visiter les Vosges au départ de Nancy, de Saint-Dié, de Gérardmer et d'Epinal.

Tous les renseignements qui peuvent intéresser les voyageurs sont réunis dans le livret des voyages circulaires et d'excursions que la Compagnie de l'Est envoie gratuitement aux personnes qui en font la demande.

CHEMIN DE FER DE L'OUEST

EXCURSION A JERSEY ET A GUERNESEY

La Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest fait délivrer, de Mai à Octobre, des billets d'aller et retour de Paris à Jersey, *valables pendant un mois* et comprenant la traversée de France à Jersey, aux conditions suivantes :

Aller et Retour par GRANVILLE :

1re Classe : **67** fr. **80.** — 2me Classe : — **44** fr. **75.** — 3e Classe : **33** fr. **50.**

Aller par GRANVILLE, retour par SAINT-MALO :

(ou inversement) donnant la facilité d'effectuer l'excursion du Mont-Saint-Michel.

1re Classe : **73** fr. **85.** — 2me Classe : **49** fr. **60.** — 3me Classe : **37** fr. **45.**

Aller et Retour par CARTERET et GOREY :

1re Classe : **63** fr. **15.** — 2me Classe : **41** fr. **25.** — 3me Classe : **29** fr. **85.**

Aller par CARTERET, Retour par GRANVILLE *(ou inversement)* :

1re Classe : **65** fr. **45.** — 2me Classe : **44** fr. **50.** — 3me Classe : **31** fr. **7?.**

Aller par CARTERET. Retour par SAINT-MALO et PONTORSON

(ou inversement), donnant la faculté d'effectuer l'excursion du Mont-Saint-Michel :

1re Classe : **71** fr. **55.** — 2e Classe : **49** fr. **35.** — 3me Classe : **35** fr. **65.**

La durée de validité de ces billets peut être prolongée d'un ou deux mois moyennant un supplément de **10 0/0** *par mois de prolongation.*

L'INTERMÉDIAIRE

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

L'*Intermédiaire* est devenu et devient chaque jour, grâce à la savante direction du Général Jung, un outil de travail indispensable. Le système de **Questions** et de **Réponses** sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés.

Parmi les littérateurs, érudits, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles, amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre ; il n'a pas obtenu les renseignements qu'il désirait. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, retrouver un livre, un manuscrit ou un objet d'art, des armoiries, les documents d'une généalogie ou d'une recherche héraldique, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, en connaître la rareté et le prix, savoir si le sujet dont il s'occupe a déjà été étudié, si tel ou tel document est inédit, si les collectionneurs, les bibliothèques, les archives ou les musées possèdent sur son travail projeté quelques indications, quelques documents ou quelques pièces qui peuvent l'aider à mener à bien son étude ; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts, il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire ; il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'Etranger, et dans l'un des numéros suivants, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. **Questions** et **Réponses** sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses, car. il faut bien qu'on le sache : L'INDÉPENDANCE DE L'INTERMÉDIAIRE EST ABSOLUE, et celle de ses collaborateurs eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par un anonymat scrupuleusement gardé. Aussi, en dépit de la politique, les **Questions** et les **Réponses** de l'*Intermédiaire* ont-elles toujours passionné la presse et le monde des lettrés ; elles réveillent des querelles historiques, artistiques et littéraires, provoquent des réformes souhaitées et des mesures salutaires, et contraignent à sortir de leur réserve des hommes, seuls en situation de répondre et qui s'étaient jusque-là abstenus de parler. De là, bien des indiscrétions profitables à l'histoire.

Outre les **Questions** et **Réponses**, l'*Intermédiaire* publie les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public et les corrobore par de nouveaux renseignements. Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire* et achève d'en faire, sous une forme alerte, vive, primesautière et docte tout la fois, une véritable *Encyclopédie* internationale.

Depuis trente-deux ans, il a rendu sans interruption d'innombrables services à la science et est devenu le véritable **Moniteur de la Curiosité** de tous ordres, attendu, lu et commenté par la presse entière.

L'*Intermédiaire* **PARAIT LES 10, 20 & 30 DE CHAQUE MOIS.** Chaque numéro est composé de **quarante-huit colonnes** soigneusement imprimées en caractères elzéviriens. Le tout forme, à la fin de chaque semestre, un élégant volume qui ne contient pas moins de **mille colonnes**, avec des **tables** destinées à faciliter les recherches.

Abonnements : *Un an.* France, **16** fr. Etranger **18** fr. — *Six mois.* France, **9** fr. Etranger, **10** fr. — *Trois mois.* France, **5** fr. Etranger, **6** fr. — Un numéro détaché, **0** fr. **75**.

Les Abonnements partent des 1er Janvier, 1er Avril, 1er Juillet et 1er Octobre.

Pour tout ce qui concerne l'**Intermédiaire**, s'adresser à M. le Général JUNG, 23 *bis*, rue de la Faisanderie.

On s'abonne à la Direction de l'**Intermédiaire**, 23 *bis*, rue de la Faisanderie, à l'Imprimerie G. Lefebvre, rue Claude-Vellefaux, 5 et 7, chez H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, n° 1, ainsi que dans tous les bureaux de Poste, de France et de l'Etranger.

AVIS

Toute demande de **changement d'adresse** doit être accompagnée **de 40 centimes** en timbres-poste et d'une des dernières bandes imprimées.

Annonces : **25 centimes** la ligne pour les abonnés.

Pour les **Collections à compléter**, prière d'écrire à la Direction.

Le Général Directeur est visible tous les *mardis*, *jeudis* et *samedis* matin, de *9 heures à midi*. Il a le téléphone à sa disposition.

On trouve, chez M. H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, n° 1, toutes les livraisons concernant l'*Intermédiaire* et la *Plume et l'Epée*.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque Mois. 10 Septembre 1896.

XXXIV[e] Volume — N° 737

Quatrième Série — 2[e] Année — N° 7

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Direction et Administration : 23 *bis*, Rue de la Faisanderie

IMPRIMERIE

5 et 7 RUE CLAUDE-VELLEFAUX

OUVRAGES EN LIBRAIRIE

Des *Connaissances utiles aux Amateurs d'Objets d'Art et de Curiosité*, aux Antiquaires, aux Experts, à l'Enseignement, ainsi qu'aux Officiers Ministériels, Commissaires-Priseurs et à tous ceux qui en remplissent les fonctions, viennent de paraître chez l'Éditeur d'Art, Edouard Rouveyre à Paris, sous le titre de : **Comment discerner les Styles du VI[e] au XIX[e] siècle.** Cet ouvrage illustré d'un millier de dessins, est à chaque page une leçon de goût, un guide infaillible, d'une incomparable richesse documentaire. Roger-Milès, l'érudit historien d'art, était désigné pour commenter chacune des planches dans des études synthétiques sur les styles, qui forment un répertoire précieux pour toute personne s'occupant d'objets d'art et de meubles. Nous engageons ceux de nos lecteurs que ce Manuel de la Curiosité peut intéresser, à en demander l'envoi en communication, à l'examen et franco à M. Edouard Rouveyre, éditeur, 76, rue de Seine, à Paris.

Les Musées cantonaux de France. — Article du *Bulletin de la Ligue de l'Enseignement*, de févr. 1895 (p. 49), et de la *Paix* du 8 avril 1895.

Des musées cantonaux ont été fondés à Bagnols (Gard) en 1854, par M. Léon Alègre, et à Poligny (Jura), en 1859, par M. Edmond Sauria.

M. Edmond Groult, docteur en droit, avocat à Lisieux (Calvados), a entrepris, en 1876, une active propagande pour multiplier ces modestes musées, en faisant ressortir tous les avantages qu'on en devait attendre.

Une médaille d'or lui a été décernée à l'Exposition universelle de 1889, et plus de quarante Conseils généraux ont émis des vœux en faveur des musées cantonaux.

Pour faciliter la création de ces musées dans tous les cantons, M. Alphonse Renaud, 25, rue Scheffer, à Paris, docteur en droit, chef de bureau au Ministère des Finances, vient de réunir, avec l'aide de quelques personnes, plus de 1,000 volumes, environ 40,000 dessins, plus de 5,000 textes, présentant un intérêt cantonal, et quelques centaines de monnaies qu'il mettra gratuitement et successivement à la disposition des associations cantonales qui ont eu ou auront établi un musée cantonal à la mairie du chef-lieu de canton ou dans un autre local convenable, et organisé des conférences publiques dans les principales communes du canton. Son œuvre a été créée le 12 mai 1894, et est déjà féconde en résultats.

CHASSEURS ET SOLDATS

Nous croyons devoir rappeler à nos lecteurs à un moment où les sujets traités jusqu'ici deviennent d'actualité les deux charmants albums que l'éditeur H. Laurens a fait récemment paraître dans sa collection « *Le Monde en Image* ». Le but de cette série est d'instruire par les yeux presque rien à lire, rien qu'à feuilleter (et à jouir par la vue, car ces pages d'albums sont celles d'artistes consommés) c'est véritablement là le type du livre qui répond à notre paresse fin de siècle.

La Chasse à Tir et à Courre de René Valette (1 album in-4° avec 32 planches en teinte, nombreuses vignettes, notations de sonneries, etc., prix **6** francs) initie les ignorants à toutes les questions cynégétiques et leur permet de prendre une part intelligente aux conversations que vont leur tenir lors de la prochaine ouverture les disciples de Saint-Hubert.

Le Soldat français de Eugène Chaperon (1 volume avec 32 planches en teinte, etc., prix **6** francs) montre le type, les uniformes, les scènes de la vie militaire. Ce volume instruira ceux et celles qui n'entendent rien aux choses de l'armée et que les grandes manœuvres appellent à entendre traiter des questions et des exercices militaires à la caserne et hors de la caserne.

Chasseurs, officiers, artistes éprouveront également un grand plaisir à trouver sur une table de salon ces albums, œuvres de deux excellents peintres pour lesquels la justesse d'une attitude, la fidélité d'une scène n'ont pas de secret. Ces dessins sont des modèles parfaits, des croquis exquis qui fourniront aux jeunes filles bien des idées pour les jours de réception, orner leur menus, décorer des tambourins, des bibelots de cotillon, etc.

La Chasse à Tir et à Courre, le Soldat français se trouvent partout, chez les libraires, dans les gares, etc., et sont expédiés franco contre mandat adressé à l'Editeur **H. Laurens, 6, rue de Tournon, Paris**.

De la Paix, par le général Jung, député du Nord. Brochure in-8° de 48 pages, ornée du portrait du général, couverture en couleurs ; prix : 1 fr. — Paris, 1896, Henri Charles Lavauzelle, éditeur, 11, place Saint-André-des-Arts.

Tout le monde voudra lire la curieuse brochure du général Jung, sur *la Paix*. D'après le savant député du Nord, la paix n'existe pas. C'est un mythe, une illusion chère aux esprits superficiels. Paix et guerre sont les termes d'une même formule, etc... Cette thèse doit être soutenue au mois de septembre prochain devant le congrès interparlementaire de Buda-Pesth.

Répertoire-annuaire général des Collectionneurs de la France et de l'étranger.

Le deuxième volume nous paraît vraiment **indispensable à tous ceux qui s'occupent du commerce des livres et des objets de curiosité** et aussi à tous les membres de l'immense famille des collectionneurs. L'ouvrage débute (exemple à suivre) par la liste des *Errata, suppressions et addenda* ; de la sorte, on est frappé tout de suite par ce qu'il importe de ne pas négliger ou oublier, ce qui arrive souvent quand ces indications complémentaires sont rejetées à la fin d'un volume. Nous signalerons ensuite une bien intéressante *Etude chronologique concernant les timbres fiscaux et de leurs émissions successives depuis 1673 jusqu'à nos jours,* par M. Ris-Paquot (11 pages), et un travail de M. Paul Eudel sur l'*Habitation et le Mobilier à travers les Ages* (16 pages). C'est à la page 37 que commencent les listes si précieuses de M. Renart, divisées en deux sections : *Collectionneurs français*, désignés en *Collectionneurs provinciaux et parisiens*, et *Collectionneurs étrangers*. Au milieu du volume se trouve intercalée une liste spéciale des *principaux commerçants parisiens, en livres, tableaux, antiquités, numismatique, timbres-poste et professions diverses.* Une table alphabétique des noms des collectionneurs habitant la France (Paris excepté, parce que les parisiens sont rangés par ordre alphabétique) termine cet inventaire. En résumé, M. Renart a droit à nos vives et bien sincères félicitations pour le service éminent qu'il vient de rendre à tous ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent de la vente ou de l'achat de tous objets pouvant former collection.

1, BOULEVARD DES CAPUCINES, 1

(en face le Vaudeville)

LIBRAIRIE H. FLOURY

ÉDITIONS D'ART

Ouvrages modernes de luxe et d'Amateurs

BEAUX-ARTS - LITTÉRATURE - SCIENCES

Renseignements bibliographiques

RELIURE

Dépositaire de l' "*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux,*" de la "*Plume et l'Épée*"

Abonnements, Renseignements et Vente au numéro.

OUVRAGES EN LIBRAIRIE



Les **Archives des Collectionneurs d'ex-libris** paraissent tous les mois, avec une ou deux planches hors texte et des figures dans le texte. Elles s'occupent spécialement de toutes les marques de propriété du livre, de blason, etc.

Un numéro spécimen est envoyé sur demande affranchie adressée au siège de la Société : *95, rue de Prony.*

MÉDAILLES & MONNAIES

A céder : Une assez curieuse Collection d'environ 1000 Pièces de **Médailles** et **Monnaies** anciennes ou modernes.

S'adresser à M. COMMERÇON, à Chagny (Saône-et-Loire), rue de Presles.

BIBLIOGRAPHIE

Quel est l'homme politique, l'écrivain, l'artiste qui ne souhaite savoir ce que l'on dit de lui dans la presse? Mais le temps manque pour de telles recherches.

Le **COURRIER DE LA PRESSE** fondé en 1889, 21, boulevard Montmartre, à Paris, par M. GALLOIS, a pour objet de recueillir et de communiquer aux intéressés les extraits de tous les Journaux du monde sur n'importe quel sujet.

Le **COURRIER DE LA PRESSE lit 6,000 Journaux par jour.**

L'ARGUS DE LA PRESSE

FONDÉ EN 1879

A partir du 1er Juillet, pour cause d'agrandissement, les bureaux de l'**Argus de la Presse** seront transférés : **14, rue DROUOT**, près du Boulevard.

ECHANGE

Un abonné de l'*Intermédiaire* demande si quelque collabo ne pourrait échanger contre d'autres années la collection de 1881, 1888 et 1880. — S'adresser à la Direction.

DEMANDES D'ÉCHANGE D'EX-LIBRIS

M. J.-E. de Groot-Jamin, d'Amsterdam ;
M. Stirling, 4, rue Sainte-Beuve, Paris ;
M. Oberkampf de Dabrun, receveur des finances, à Alais (Gard) ;
M. Gustave Bord, château des Charmilles, St-Nazaire-sur-Loire (Loire-Inférieure) ;
M. Achille Bertarelli, 18, via San Barnabo, Milan ;
M. Bargallo, 34, rue d'Allemagne, Paris ;
sont disposés à faire l'échange de leurs ex-libris avec les abonnés de l'*Intermédiaire*.
(Envoyer un timbre pour permettre l'envoi des *ex-libris* désirés).



GIORNALE DI ERUDIZIONE

Corrispondenza Letteraria, Artistica e Scientifica

RACCOLTA DA

FILIPPO ORLANDO

C'est l'*Intermédiaire* et le *Notes and Queries* de l'Italie. Depuis douze ans, il forme des volumes très importants, curieux, variés et riches de renseignements et d'anecdotes.

Outre les *Questions* et *Réponses*, le *Giornale di Erudizione* publie des documents inédits et curieux. Maintenant sont en cours de publication les *Mémoires* de Mario Pieri, vraie histoire anecdotique de la littérature et des littérateurs d'Italie de la première moitié du XIX[e] siècle. Dans un *Bollettino Bibliografico* (19 pages), le *Giornale di Erudizione* passe en revue les plus remarquables publications étrangères pour les recommander au public italien.

Le *Giornale di Erudizione* paraît tous les mois. Douze numéros, de 65 pages, forment un volume avec couverture et table. L'édition est celle des bibliophiles. L'abonnement est de 16 fr. le volume. Union postale. On s'abonne à la Direction du *Giornale di Erudizione*, MM. Bocca, frères, éditeurs, Florence, Cerretani, 8 ; ainsi que dans tous les bureaux de poste.

GANDOUIN

EXPERT - ANTIQUAIRE

70, Faubourg Saint-Honoré. — PARIS

MAISON FONDÉE EN 1867

OBJETS D'ART ANCIENS

TAPISSERIES — PORCELAINES — POTERIES

FAIENCES — BRONZES

MEUBLES — BOIS SCULPTÉS

Curiosités diverses — Ornementation intérieure

TABLEAUX DE MAITRES DE TOUTES ÉCOLES

DESSINS ET GRAVURES DU XVIII[e] SIECLE

NOTA. — Se charge de Ventes publiques, ainsi que de fournir tous Objets d'Art anciens pour Collections et Musées — Expertises — Rédaction de Catalogues — **Achat et Vente au comptant.**

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *10 Septembre 1896.*

XXXIVe Volume. — N° 737

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Quatrième Série. — 2e Année — N° 7

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

Le genre des noms de villes. — Sur quoi se base-t-on pour attribuer le masculin ou le féminin aux noms des villes?

Pourquoi, par exemple, Paris est-il masculin, tandis que Lutèce est du genre féminin? IKSEM.

—

Culotte (Attraper ou prendre une). — D'où vient cette expression?

VILLEFREGON.

—

Mangeurs d'oreilles. — Quelque intermédiairiste complaisant pourrait-il me renseigner au sujet de cette bizarre appellation que je trouve au dos d'un ancien portrait du duc de Saint-Aignan :

D'ogni parte fiammeggia

Et, comme le diamant, brille de toutes [pars...
Ce ne fut point assès,
Il fallut renchérir. [Aignant
Pour couronner le tout, Monseigneur Saint-
Sans quiter son governement
Frappa l'oiseau tout drès
Et tout d'un coup se fit choisir
Le roi des mangeurs d'oreilles.

Le portrait est bien celui de Beauvilliers de Saint-Aignan. Mais que signifient ces vers moqueurs, et surtout que peut vouloir dire : *Le roi des mangeurs d'oreilles?* L. P.

—

Alfred de Musset et Georges Sand. — Le journal *Paris*, dans son numéro du 25 mai 1896, rendant compte de l'article de *Cosmopolis*, par M. de Spœlberch de Lovenjoul : « *Véritable histoire de Elle et Lui* », cite parmi les ouvrages imprimés sur les relations d'Alf. de Musset et de G. Sand « une fantaisie satirique spirituellement étiquetée : *Eux brouillés* ».

Quelque aimable correspondant pourrait-il me donner des renseignements sur ces *Eux brouillés*; où, quand et comment ils ont été publiés? M. C.

—

Cottereau. — *Poésies de M Cottereau, curé de la ville de Donnemarie, de Mons-en-Montois et de leurs dépendances, publiées par Cottereau de Beaune, son neveu* (Paris, Cailleau, 1750, in-12 carré).— Tel est le titre d'un volume dont nous apprenons l'existence par le catalogue d'un libraire parisien.

Nos remerciements aux collaborateurs qui voudront bien nous donner ou nous indiquer où se trouvent des renseignements sur les Cottereau, oncle et neveu.

On ne sait rien sur eux dans leur pays d'origine.

F. L. A. H. M.

—

Blin, organiste (1757-1834).— Où trouver, ailleurs que dans Fétis, des renseignements sur la vie et les compositions de ce musicien, dont le nom de famille était *Lacodre?*

Blin naquit à Beaune en 1757. En 1779, il fut nommé organiste des Dominicains de la rue Saint-Honoré; en 1791, il obtint l'orgue de Saint-Germain-l'Auxerrois et, en 1806, il succéda à Duprez, comme organiste de la cathédrale de Paris, fonctions qu'il occupa jusqu'à sa

mort en 1834. Fétis dit que ses compositions étaient correctes, d'un style élégant et pur.

Merci aux intermédiairistes qui voudront bien nous aider à découvrir des détails sur Blin, qui est insuffisamment connu et qui mérite de l'être davantage.

F. L. A. H. M.

—

Une expédition maritime sous François Ier. — En 1545, François Ier envoya, sous la conduite de Gabriel de Montgommery, sieur de Lorges, un secours de troupes à la reine d'Ecosse, ou pour mieux dire à la régente Marie de Lorraine, mère de Marie Stuart au berceau.

Cette expédition ne produisit pas les résultats qu'en avait espérés le roi de France ; aussi l'histoire la mentionne-t-elle à peine : la grande action navale de cette année 1545, le combat de l'ile de Whigt, ayant absorbé l'attention de presque tous les auteurs.

Je désirerais connaître un ouvrage donnant des renseignements aussi complets que possible sur le secours envoyé en Ecosse sous le commandement de M. de Lorges. Quel était le nombre et l'espèce des bâtiments chargés du transport des hommes d'armes? De quel port sont-ils partis? E. M.

—

Les drapeaux de l'armée de Paris sauvés en 1871 par le comte d'Hérisson. — Dans son *Journal d'un officier d'ordonnance*, le comte d'Hérisson raconte, pages 372 et suivantes (Ollendorff, éditeur, 1885), que par une inspiration soudaine il arracha à Bismarck diverses concessions, notamment que les drapeaux de l'armée de Paris ne seraient pas livrés aux Allemands, et ce récit est confirmé par une lettre adressée à l'auteur par le général Schmitz et imprimée dans la préface. Je demande qu'il me soit indiqué quels drapeaux portaient les corps de troupes de l'armée de Paris entre le 4 septembre 1870 et la fin de janvier 1871?

Pour bien fixer la question, je rappelle qu'après le 4 septembre il n'y eut en fait de corps réguliers à Paris pourvus antérieurement de drapeaux que la garde de Paris, les sapeurs-pompiers, les 35e et 42e de ligne revenant de Mézières, et les 1er et 9e régiments de chasseurs à cheval. Quant à la garde nationale, les anciens bataillons avaient chacun un drapeau qu disparut après la chute de l'Empire.

J'ai fait partie de l'armée de Paris, du 12 septembre 1870 au 8 mars 1871. Le régiment de mobiles auquel j'avais l'honneur d'appartenir fut adjoint à plusieurs reprises à la brigade De La Mariouse, division Faron, à dater du 6 novembre 1870. J'assistai donc à bien des prises d'armes des 35e et 42e de ligne, je vis défiler ces régiments en entier plusieurs fois, je me rappelle leurs sapeurs, leurs musiques, leurs épaulettes que ces deux magnifiques régiments étaient seuls à porter dans l'armée de Paris ; jamais je ne leur vis de drapeau.

Il n'y en avait pas non plus dans les régiments de marche, même lorsqu'ils furent devenus définitifs quant à leur numéro. Nous n'en avions pas davantage. Je n'en vis de très variés et décernés par eux-mêmes, qu'à la garde nationale en général et à quelques bataillons de mobiles de la Seine principalement ; je les cite pour mémoire, ils n'existaient pas comme enseignes militaires et n'avaient pas plus de valeur que les drapeaux que promènent les conscrits.

Quels sont donc les drapeaux qu'a sauvés le comte d'Hérisson?

COTTREAU.

—

La Ligue hanséatique. — Je désirerais connaitre un document authentique donnant la liste complète des villes de France et de Belgique qui, de 1300 à 1500, ont fait partie de la ligue hanséatique qui, pendant cette même époque, s'était placée sous le protectorat de l'ordre teutonique établi en Prusse? E. M.

—

Jean Monge (1751-1813). — Monge, fondateur de l'Ecole Polytechnique, était l'aîné de deux frères qui eurent des aptitudes pour les mathématiques. On sait peu de chose sur le plus jeune, Jean, qui, de 1787 à 1792 environ, aurait été professeur de mathématiques aux écoles militaires de Paris, Rebais et Brest, puis, de 1798 à 1809, professeur aux écoles de navigation de Nantes et d'Anvers. Voilà à peu près tous les renseignements connus sur lui, et encore manquent-ils de précision. Pour une étude biographique sur les frères Monge, nous

faisons appel à l'amabilité de nos confrères qui pourraient compléter ces renseignements ou nous indiquer où il serait possible d'en trouver.

F. L. A. H. M.

—

Sur une femme célèbre citée par Jules Simon. — Jules Simon a donné au *Journal des Savants* de juin dernier un article sur la huitième édition de l'*Histoire morale des femmes*, par Esnest Legouvé, article écrit avec autant de bon sens que d'esprit et qui est vraiment un petit chef-d'œuvre. Comme c'est le dernier morceau que nous devons à sa féconde et brillante plume, ce serait l'occasion ou jamais de parler du *chant du cygne*, si la métaphore n'était pas trop usée. J'ai remarqué (page 374) ce passage qui a fort excité ma curiosité, une passion que l'âge n'éteint pas chez moi et qui semble, au contraire, devenir toujours plus vive :

Une femme qui était un très grand esprit, qui avait joué un très grand rôle dans une cour très brillante et très raffinée, qu'une passion trop connue et trop bruyante avait jetée dans le monde à côté, et qui, par sa grâce souveraine, par sa beauté et par son talent, s'y était fait une place enviée, me confia, un jour, ses douleurs. Elle finit par ces mots, qui en disaient plus qu'elle ne voulait dire : *il faut rester femme.*

Quelle était donc la brillante pécheresse qui est l'héroïne de ce charmant récit?

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Manuscrits de Guichenon. — Où ces manuscrits sont-ils conservés? Le confrère A. Vingt, doit le savoir, puisqu'il en a parlé dans l'*Intermédiaire*, vol. XXXII, col. 71. Pourrait-il me renseigner?

L.

—

La Présidente. — Un aimable confrère pourrait-il, sans trop dévoiler un incognito transparent, me donner quelques détails sur la personnalité de la « belle et honneste dame », à laquelle Théophile Gautier adressa sa *Lettre d'Italie* et sur ses relations avec le charmant auteur?

PAMPHILE.

—

Le chevalier Bouvard. — Je trouve dans l'*Almanach royal* de 1814-1815 : Le chevalier Bouvard, créé maréchal de camp le 7 mars 1814; l'*Almanach* de 1816 le mentionne également, mais cette fois avec les qualités de chevalier de Saint-Louis et d'officier de la Légion d'honneur. En 1817, il devait être mort puisqu'il ne figure plus à l'almanach.

Un de mes confrères de l'*Intermédiaire* pourrait-il me donner quelques renseignements sur cet officier qui ne figure pas dans l'ouvrage de Mazas sur l'ordre de Saint-Louis ?

CHARLES LE TÉMÉRAIRE.

—

Jean de Cossart, sieur de Bosc-Bestre. — Fut tué à la Saint-Barthélemy. Quelque intermédiairiste pourrait-il me donner des renseignements sur la famille de ce Cossart ? Qui était son père ? Où est situé Bosc-Bestre et quelles armes porte cette famille ? F. B.

—

Armes du chapitre et de la ville de Remiremont. — Pourrait-on me renseigner sur les unes et les autres ?

L.

—

Médaillier (Pie VII sur un). — Je possède une petite boîte en bois de buis, ronde et plate, de huit centimètres de diamètre sur deux centimètres à peine de hauteur, analogue à nos écrins actuels pour médailles, mais sans charnière (car la partie formant couvercle est indépendante) et sans aucune trace de garniture intérieure.

Le dessus de la boîte est gravé : dans le buis même, finement travaillé, se détache en relief le portrait en buste du pape Pie VII, effigie à droite, avec calotte, chasuble, camail et étole aux armes pontificales. En exergue : PIUS VII. PONT. MAX.

Cette boîte date évidemment d'une centaine d'années; elle renfermait en dernier lieu le portrait peint d'un jeune homme; un verre recouvrait ce portrait.

Quelle est la valeur de cet objet? Intéresserait-il un collectionneur ou un amateur? Est-il rare? Mes collègues en connaissent certainement ailleurs de semblables. Etait-il réellement destiné à contenir un portrait... ou une médaille?

ED. DE SIZO.

—

Blason à déterminer. — Quelque obligeant intermédiairiste du Nivernais ou de la Touraine voudrait-il me dire ou l'on trouve dans les armoriaux de ces provinces, le blason suivant:

Fasce ondée d'azur accompagnée en chef de 3 étoiles mal ordonnées et en pointe de 3 fleurs de lys rangées en fasce, casque taré de face, cimier: une des étoiles de l'écu (5 pointes).

EM. GUILLEMIN.

—

Ex-libris de M. Charles Cousin. — Cet ex-libris n'est-il pas une petite étiquette ovale sur laquelle se voient deux C entrelacés, avec la devise: *C'est ma toquade!* entourant le champ dans lequel on lit: *Jean s'en alla comme il était venu*, et, brochant sur le tout, un monogramme composé des lettres J. F. T.? Alors, que signifient ces trois lettres?

J. C. WIGG.

—

Famille Chénier du Charpreau (Armoiries). — Quelles sont les armes de cette famille? Elles sont inscrites à l'*Armorial* de 1696, registre du Poitou.

P. M.
(Club Bordelais).

—

Famille Garat (Armoiries). — Quelles sont les armes de cette famille? Elle fut titrée comte sous l'Empire.

P. M.
(Club Bordelais).

Le baptême au passage de la Ligne. — Cette vieille coutume, qui date d'au moins trois siècles, et qui était commune à tous les pays, est-elle encore pratiquée à l'heure présente?

FLAGONZO.

—

Semaine et jour bien employés. — Je lis dans un manuscrit cette anectode anglaise (1782):

Wick perd sa femme le mardi.
Et l'enterre le mercredi;
Une autre qu'il prend le jeudi
Accouche dès le vendredi,
Et lui se pend le samedi.

Dans ses *Soupers de Vaucluse*, par M. R. D. L., à Ferney, 1789, 3 vol, in-12, il est question (XX° souper) de la journée d'un Parisien: course au bois, chez Zelmire, à Cythère, chez le commissaire, duel à l'Opéra, chez Gersure:

A deux heures, à sec, engage sa voiture,
Ses chevaux, ses bijoux, ses terres, ses [contrats
Sur sa parole; à quatre, a vingt mille du- [cats,
Se monte son débet; à six, on le ramène,
Se maudissant de tout son cœur,
Le bras saignant, l'œil fixe, et le corps en [sueur;
A sept, Cléon se trouve au château de Vin- [cennes.....
Tant pis, cet homme aurait bien rempli la [semaine.

Mes collègues connaissent-ils d'autres exemples de semaines et jours bien employés?

A. DIEUAIDE.

—

Les rayons X. — Un de nos obligeants et érudits collaborateurs pourrait-il me rendre le service de me faire savoir si la lumière cathodique des rayons lumineux, trouvée par M. de Rœntgen, peut donner à l'épreuve photographiée, dans la dimension rigoureusement *exacte*, celle de la main humaine, et si, laissant apparaître, avec précision, son système osseux, à l'intérieur, il peut rester aussi sur l'épreuve les lignes extérieures de la main ainsi représentée?? — Je lui en serais vivement reconnaissant, et le prierais, en ce cas, de vouloir bien me faire connaître également où je pourrais

me procurer une ou plusieurs de ces reproductions phothographiques.

Si j'en étais possesseur, je m'en servirais pour des expériences assez curieuses et dont je serais heureux de pouvoir communiquer le résultat aux lecteurs de l'*Intermédiaire*, pensant qu'ils pourraient, à plusieurs, paraître intéressants. KERANTREEZ.

RÉPONSES

Beati possidentes (XII, 449, 754; XXXI, 406). — Horace, qui pensait que l'or ne fait pas le bonheur: ***non possidentem multa vocaveris recte beatum*** (ode 8, livre 4), peut bien avoir écrit, comme thèse à refuter: *beati possidentes*, mais où trouver, dans son œuvre, ces deux mots unis de la sorte? En indiquant le vingt-cinquième vers de l'ode 9, livre 4, M. E. Fournier nous a donné une fausse adresse, et par malheur, ce n'est pas la seule. J'ai pu, non sans peine quelquefois, cor-riger une vingtaine de ces erreurs, mais je renonce à chercher plus longtemps, dans Horace: *Beati possidentes*.

Comme contribution à l'enquête, voici un passage de Varron: *Beatus qui multa bona possidet*; toutefois, il faut traduire: « *On appelle* heureux celui qui a de grandes richesses ». Ce n'est donc, encore ici, que l'écho d'un dicton.

T. PAVOT.

—

Jean Bart était-il fumeur? (XII, 614; XXXIV, 244). — Si l'on tient à penser que Jean Bart aimait le tabac, j'admettrais plus volontiers qu'il préférait le mâcher. L'usage de la chique a, dès longtemps, été admis par les gens de mer. Il a persisté à travers les siècles; nos pilotes, nos pêcheurs de la mer du Nord ne l'abandonnent pas. Sous le premier Empire, tout le monde à bord avait une bonne chique dans la bouche, et je vois encore d'ici mon vieil oncle l'amiral C..., qui était enseigne de vaisseau à la bataille de Trafalgar, en user largement.

E. M.

—

Marianne (Le nom de) donné à la République (XIV, 233; XXVII, 118, 180; XXXIII, 452, XXXIV, 8). — Je ne crois pas que la question soit encore élucidée, même en faisant intervenir Escande dans le débat. Bien avant que ce journaliste rageur ait employé le mot à Montpellier et à Albi (*as Albi*, comme disent les Aveyronnais de Saint-Affrique, pour éviter un hiatus), la République avait été baptisée Marianne. J'ai eu, chez mon père, une vieille bonne, contemporaine de la première Révolution (elle est décédée vers 1860, âgée de 75 ans) qui n'appelait pas autrement la fille des « grands principes ». F. M.

—

Du fouet comme moyen d'éducation (XXII, 357, 474, 501, 525, 570, 622, 683; XXIX, 667; XXX, 39 (voir *Orbilianisme*; XI, 365; XVI, 264, 342); XXXII, 644; XXXIII, 33, 178, 253, 297, 370, 495, 533, 646; XXXIV, 10, 146). — La *Revue de Paris* du 1er août 1896 nous apprend dans un article sur la *Jeunesse d'Ivan Tourguénieff* que le célèbre écrivain russe fut fouetté souvent dans son enfance, et la *Revue des Deux-Mondes* de la même date consacre un article au romancier américain Mary R. Wilkins. Analysant un roman de cet auteur, M. Th. Bentzon nous apprend que le fouet figure comme moyen de correction dans les familles américaines. Dans un numéro précédent, à propos des romans d'Octave Thauet, le même nous apprenait que dans un livre de lui, on voyait un gentilhomme avoir usé de ce châtiment à l'égard de ses fils. En vertu de l'argument de notre confrère M. Bouvard, qui veut que les auteurs ne parlent que de choses éprouvées par eux, il faut en conclure que Octave Thauet, Mary Wilkins et Th. Bentzon ont été fessés.

UN INTERMÉDIAIRISTE ENRAGÉ.

—

Eglises fortifiées (XXIV, 40, 213, 258, 305, 402; XXXII, 248, 324, 523, 679; XXXIII, 37, 179, 254, 371, 415, 497; XXXIV, 23). — L'église d'Ouistreham appartient au style roman de transition; sa construction remonte au XIIe siècle.

En 1354, le roi Jean autorisa les abbayes de Saint-Etienne et de la Sainte-Trinité de Caen à se fortifier. Ouistreham, appartenant à l'abbesse de la Sainte-Trinité, jouit

de la même autorisation. En effet, cette baronnie était particulièrement menacée par les incursions des Anglais.

En 1372, le roi fit visiter par le grand bailly de Caen les châteaux, cathédrales et églises du pays aptes à devenir des forteresses. Tous les lieux jugés propres à arrêter l'ennemi furent approvisionnés en armes, munitions, artillerie et vivres.

L'église d'Ouistreham servit de défense à l'embouchure de l'Orne. Dans une requête au roi présentée par Marguerite-Henriette-Gouffier de Roannes, abbesse de la Sainte-Trinité, en 1664, on relève le passage suivant :

... Oistreham, scitué proche du lieu où la rivière d'Orne se descharge en la mer, l'on avait, aultres fois, fait fortiffier l'église de plattes formes, parapets, fosses et pontlevis, et y mettre mesmes quelques pièces de canon, pour seuretté et deffence du port et empescher la descente des ennemis en vostre royaume.

L'abside fut couronnée par une plateforme garnie de pièces d'artillerie, qui étaient toujours en position au commencement du siècle. Ces pièces ont été brisées. Cependant, on en voit encore deux fixées verticalement par des attaches en fer dans la maçonnerie du sud. L'une d'elles est une couleuvrine décorée de la salamandre de François Ier.

Le village, qui cherchait d'abord protection derrière les solides murailles de l'église, reporta ensuite ses moyens de défense sur la côte, où s'éleva une redoute. La garnison de celle-ci, composée de sept vieillards et d'un canonnier invalide, n'était pas pour en imposer aux entreprises anglaises. Une nuit de juillet 1762, l'escadre ennemie mit à terre des troupes de débarquement. Celles-ci pensaient avoir facilement raison des défenseurs d'Ouistreham, s'emparer d'une flottille de commerce réfugiée dans l'Orne, incendier le village et marcher sur Caen. Ce projet très réalisable avorta, grâce à l'intelligente audace de Michel Cabieu, sergent garde-côtes de la paroisse. Tout le monde ayant fui, il demeura seul avec un fusil et un tambour, Il se multiplia, fut à la fois le chef et l'armée. Ses commandements à haute voix firent croire qu'il s'adressait à une troupe nombreuse. Il simula des bruits de pas sur un pont en planches, se montra à droite, à gauche, partout. Le tambour faisait rage. Ayant réussi, dans l'obscurité, à distinguer un officier anglais, il lui envoya une balle et le blessa si grièvement que les soldats de celui-ci, pris de panique, l'abandonnèrent dans les marais.

Cabieu avait sauvé son village, les bateaux ancrés dans l'Orne, peut-être Caen. On ne l'appelait plus que le Général Cabieu. Plus tard la Convention (25 thermidor an II) ratifia le titre donné par ses concitoyens au brave garde-côtes, auquel elle alloua une pension pour ses vieux jours.

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Les descendants des Girondins (XXIV, 436, 590, 680, 727, 777). **Le séjour du conventionnel Louvet dans les cavernes du Jura** (XXV, 310). — Sur Louvet, consulter *le Curieux*, I, 31, 313. Adolphe Louvet, son petit-fils, est mort à Bordeaux, le 30 mai 1895 *(Polybiblion*, juin 1895, 543). Louvet demeurait à Paris, rue des Moulins, n° 504, d'après l'*Almanach national* de l'an VIII ; rue Saint-Honoré, d'après Théophile Lavallée (*Histoire de Paris*, 1852, in-8°, 370) ; quai Voltaire, n° 13, en 1792, d'après Lenôtre *(Paris révolutionnaire*, 71); au Palais-Royal, galeries de la Loi (aujourd'hui galerie d'Orléans, nos 27-28 en 1796 (*Annuaire de l'Institut*).

Sur Pétion, voir *le Curieux*, II, 140.

Barbaroux a eu un fils, Charles-Ogé Barbaroux, sénateur sous le second Empire, marié à Antoinette-Mélanie Laffitte, d'où un fils vivant, conseiller honoraire à la Cour de Paris, qui a donné au Louvre en 1891, une miniature représentant Barbaroux (*Débats*, du 6 novembre), et Élisa-Henriette-Marie, née à Saint-Denis, île de la Réunion, le 1er octobre 1841, mariée à Paris (Xe), le 9 mai 1859 à Joseph-Théodore de Guigné, avocat, né à Saint-Leu, île de la Réunion, le 19 janvier 1835, plus tard préfet, d'où Marie-Joseph, capitaine au 3e tirailleurs tonkinois, tué dans une expédition contre les pirates *(Débats* du 25 janvier 1891), né le 28 mai 1861 (*Annuaire de la Marine*, 1886, 327), et Lucie, mariée en 1886, à Fernan Maruelle, avoué à Alençon. Barbaroux a demeuré à Paris, rue Mazarine, n° 20 (Wilmot Harrison, *Memorable Paris house* London, 1893, 8°, 187).

Gensonné, qui demeurait à Paris, rue Saint-Sébastien, d'après l'*Almanach na-*

tional de 1793, a laissé une veuve, Marie-Désirée Leysson, d'où trois enfants morts avant 1827 : Jacques, Amédée-Dominique et Marie-Jeanne Désirée, épouse Mailleret (*Recueil de l'Indemnité*, Gironde, p. 16, 2e compte). Sa veuve a touché 17,777 francs 48 centimes (*Recueil des pensions* de 1828, tome VI).

Un Grangeneuve, descendant du Girondin, est mort notaire à Bordeaux, en 1878 (*L'Ecole Normale*, 1884, p. 88).

Guadet, qui a demeuré à Paris, faubourg Saint-Honoré, n° 30, a eu pour descendante Mme Lacombe-Guadet, morte à Saint-Emilion, en 1876 (Armand Ducos, p. 175), d'où un fils, mort en Corse, (*Figaro* du 15 septembre 1895). Guadet a eu une nièce, Suzanne-Astérie Guadet, morte à Saint-Emilion en 1893, dans sa 87e année (*Débats* du 26 juillet) et un neveu, Joseph Guadet, né à Saint-Emilion en 1795, mort le 9 juillet 1881, auteur d'un livre sur les Girondins, père d'Hyacinthe Azaïs et de Julien, né à Paris le 15 décembre 1834.

Sur la postérité de Fonfrède, voir Edouard Féret, *Statistique de la Gironde*, 1889, III, 252-3.

Sur la postérité de Ducos, voir *le Curieux*, I, 46 ; II, 185.

Sur Brissot et sa postérité, voir *le Curieux*, II, 78.

Félix-Saturnin Brissot de Warville, son petit-fils, est mort à Versailles, le 5 juillet 1892 (*Revue Encyclopédique*, 1892, 85).

Le neveu de Brissot, dit Brissot-Thivars, a emprunté le nom de Thivars, commune d'Eure-et-Loir ; d'après Georges Bertin (*La Campagne de 1812*, s. d. (1894), 8°, 21), il faut lui attribuer *Mes aventures dans la campagne de Russie*, publié dans le *Magazine français* de décembre 1833, sous le nom de B. T. Duverger ; sa veuve mourut le 26 novembre 1873, et leur second fils, Joseph-Paul, est mort à Passy, chaussée de la Muette, n° 13, le 13 juin 1893 ; il avait été receveur-percepteur du XXe.

Sur Roland, Mme Roland et leur postérité, voir *le Curieux*, I, 29 ; II, 142. La fille de Mme Roland, Eudora, est morte à Paris, rue de Fleurus, n° 24 ; une petite-fille de Mme Roland, Mme de Champcourtois, vivait avant 1858 (La Sicotière, *Revue de la Révolution*, 1887, 2e semestre, 589).

NAUROY.

Morts mystérieuses (XXIV, 900 ; XXV 75, 218).— Sur *la mort du prince de Condé* (1830), consulter mon article paru sous ce titre dans la *Revue libérale* du 1er septembre 1883, dont Vanier a recueilli les épaves.

Sur l'affaire Cornemuse, voir mes *Secrets des Bonaparte*, pages 71, 76, 95 à 98.

Sur la mort de Pichegru, voir le même volume, page 317.

Sur la mort de Marie-Louise, voir le même volume, page 313. L'académicien dont j'ai parlé est Maxime Ducamp, dont les *Mémoires* paraîtront en 1910.

Sur l'assassinat du duc de Berry par Louvel (XXIV, 195 ; II, 420, 501 ; XVI, 519, 568, 630), voir mon livre *Les derniers Bourbons*, 1883, in-18, page 7. Je n'ai pas lu sans étonnement le conte à dormir debout raconté récemment dans le *Monde illustré* par G. Lenôtre (lisez Théodore Gosselin) ; représenter une fois de plus le duc Decazes comme complice de Louvel n'a pas le sens commun, il a fallu toute la passion d'un Clausel de Coussergues pour y croire ; le petit-fils du duc Decazes, troisième duc du nom, a protesté récemment par une lettre très vive.

Sur la mort de Louis XVII, consulter mes livres *Les secrets des Bourbons*, 1882, in-18, page 65 jusqu'à la fin du volume et *Les derniers Bourbons*, pages 60 et 239 à 242, et les deux volumes du *Curieux*. J'y reviendrai, que M. Bégis me fasse crédit.

Sur la mort de Paul-Louis Courier, voir *le Curieux*, tome I, page 87.

Sur la mort de Deutz, voir *le Curieux*.

Sur l'assassinat du président Poinsot, voir *le Curieux*, tome I, page 293.

NAUROY.

—

Le tombeau d'Elvire (XXVI, 608). — Je ne puis que répéter et maintenir ce que j'ai dit le 15 octobre 1883 dans *le Curieux* :

Au cimetière du Père-Lachaise, dans le massif dit des Musiciens, à côté du tombeau de la famille Bréguet, se trouve une pierre très simple, couchée, portant les noms suivants : T. A. C. Charles. C'est la tombe du savant membre de l'Institut, bien connu par ses expériences aérostatiques, né à Nancy en 1746, mort le 7 avril 1823. Quoique la tombe soit ancienne, il est vi-

sible qu'elle est l'objet de soins ; un petit arbrisseau toujours vert en témoignerait au besoin. Là repose, en effet, celle qui fut Elvire, de son nom de femme madame Charles, et de son nom de fille *Julie*-Françoise Bouchaud des Hérettes, morte à Paris, le 18 décembre 1817, à trente-cinq ans ; elle avait trente-six ans de moins que son mari Charles. Lamartine a agréablement romancé sa liaison avec Elvire. Ceux qui l'ont connue savent qu'elle n'était nullement poitrinaire. La réalité est beaucoup plus triste. « O ironie du destin ! Une fille est née à Aix (Savoie) des amours de Lamartine et d'Elvire... Elle tient une gargote dans un coin de la ville. » (*Moniteur universel* du 17 juillet 1877).

Comme commentaire j'ajouterai : 1° Que je crois savoir que « l'arbrisseau toujours vert » était entretenu par les soins de feue Valentine de Lamartine, nièce du poète, à la vente de laquelle j'ai pieusement racheté le porte-monnaie en argent ciselé de l'époque romantique dont elle se servait quelquefois ; 2° Que le *Moniteur* de 1877 est l'organe de la famille de Broglie, et on sait quelle intimité unissait Lamartine et la duchesse Albertine de Broglie, quand ils demeuraient rue de l'Université et même avant.

Nous avons ici une belle Parisienne, écrit de Gand le 1er juin 1814 Monnier, le pair de France (d'Hérisson, *Les Girouettes politiques*, 2e série, 1894, in-18, 391-2), avec laquelle il (Lally-Tollendal) passe presque tout son temps. C'est la femme d'un vieux savant, membre de l'Institut, M. Charles. Pour elle, elle est jeune et agréable, et toujours si bien arrangée, si bien tirée, si bien plissée dès le matin, qu'elle n'en est que plus séduisante.

Mme Charles donc a quitté Paris au commencement de mai, et est venue à Gand par *dévouement* à la cause du Roi. Elle a apporté beaucoup de nouvelles et de pièces intéressantes.

Enfin, je crois savoir que les deux lettres mystérieuses qu'on va lire d'après les *Mémoires et souvenirs d'Hyde de Neuville*, III, 520-21, concernent Elvire :

HYDE DE NEUVILLE A LAMARTINE.

Voilà, Monsieur, une bien longue lettre pour arriver à vous dire que j'en ai une beaucoup plus longue et d'un tout autre intérêt à vous remettre, si, comme tout me porte à le croire, elle était pour vous. Cette lettre de onze pages est d'une femme dont l'âme était pleine de feu et d'amour. Je crois qu'elle n'existe plus · sans la connaître, j'ai voulu lui rendre un service et j'ai gardé cette lettre, arrivée jusqu'à moi à mon retour d'Amérique, d'une manière assez bizarre. Je ne vous dirai point par qui elle m'a été remise et comment, ce que je ne sais pas, elle était entre les mains de la personne qui a bien voulu me la laisser. Ce qu'il y a de moi, le voici : J'ai lu, j'ai parcouru cette lettre ; j'ai vu qu'elle était d'une femme de la société. J'ai eu l'idée de la lui rendre pour la tirer peut-être d'une vive inquiétude ; j'ai obtenu que cette lettre fût confiée à ma discrétion. Je n'ai pu d'abord découvrir de qui elle était, à qui elle allait. Une femme que nous aimions, vous et moi, et qui n'est plus, m'a mis sur la voie, et j'ai retiré la lettre d'une masse de vieux papiers... pour vous la rendre, si c'est à vous qu'elle est adressée.

LAMARTINE A HYDE DE NEUVILLE.

La main qui a écrit ces lignes est depuis longtemps en poussière, et l'âme céleste qui les a inspirées et senties est dans une région où rien de ce bas monde ne peut l'atteindre, hors le souvenir et le culte de celui qu'elle a aimé. Une partie de vos craintes obligeantes est donc sans objet, mais je ne suis pas moins pénétré de reconnaissance et de sensibilité pour l'intention qui vous les a inspirées et pour l'inappréciable présent que vous m'avez restitué dans ces pages. Je ns puis comprendre comment elles ont été dérobées et recueillies parmi un grand nombre de lettres de la même main, que j'ai sacrifiées à des devoirs de prudence, et que je croyais anéanties.

Si, par la même personne qui s'en est dessaisie, vous pouviez en obtenir d'autres encore ou des objets quelconques ayant appartenu à cet ange, soyez assez bon pour le faire sans dire pourquoi, ni pour qui. Plus les années s'accumulent, plus ces reliques de l'amour et du bonheur passés deviennent d'un prix inestimable.

Recevez, Monsieur le baron, avec ma vive reconnaissance.....

LAMARTINE.

Le fidèle secrétaire de Lamartine, Alexandre, dans ses *Souvenirs sur Lamartine*, 1884, 171-2, nous dit ceci :

Ces lettres *(d'Elvire)* que Raphaël dit avoir brûlées, elles existent, recueillies près du manuscrit de sa mère, dans un tiroir secret de la table du cabinet de Saint-Point.

Cet amour..., il l'a consacré en donnant à sa fille le nom de Julia ; cet amour, il lui donne sa piété fidèle, en allant chaque année, à l'anniversaire de la mort de Julie, se souvenir, prier et aimer encore à une messe funèbre, dans l'église qui abrita son cercueil.

J'ai vainement essayé d'éclairer la naissance de Mme de Lamartine. Suivant les *Souvenirs d'un ancien préfet* (de Barthélemy), 1886, in-18, 194, elle était fille de Guillaume IV, roi d'Angleterre. Suivant Désiré Monnier, *Souvenirs d'un octogénaire*, 399, elle était fille de Georges III.

Enfin, on sait que Jocelyn a existé ; il s'appelait l'abbé Dumont, et est mort à la fin de 1831 (*Correspondant* du 10 septembre 1886, p. 803).

NAUROY.

—

Le Peletier de Saint-Fargeau (XXVII, 44, 302; XXXII, 645 ; XXXIII, 415). **Le suicide du garde du corps Paris, l'assassin de Le Peletier Saint-Fargeau** (XXV, 371 ; XXXII, 645 ; XXXIII, 415, 611). — En dernier lieu, M. H. T. examine deux questions :

1° Quels furent les instigateurs de l'assassinat de Michel Le Peletier?

2° Paris, qu'il nomme à tort *Pâris*, s'est-il suicidé ?

Pour toutes les deux, il n'apporte rien de nouveau, et ses conclusions sont inadmissibles. Il importe d'en dire les raisons, pour lui et pour ceux qui accepteraient sa thèse.

L'imputation de la mort de Le Peletier à sa famille n'aurait pas dû, ce semble, être produite sans base sérieuse, et M. H. T. n'en fournit aucune. On ne peut, en effet, s'arrêter à la discussion politique survenue à une date et dans une maison inconnues, ni au mot « traître » prononcé par Le Peletier mourant, pour « supposer » que certains membres de la famille Le Peletier ne furent pas étrangers au meurtre. Si, restés royalistes, ils ne pardonnaient pas à Michel Le Peletier les opinions démocratiques qu'il avait embrassées après des hésitations compréhensibles surtout chez lui, il faut « supposer » aussi qu'ils ne pardonnaient pas davantage les siennes — les mêmes — à son frère consanguin Félix Le Peletier, le biographe-panégyriste de la victime, et que Félix savait qu'il n'était pas davantage leur ami. — Au surplus, comme les papiers laissés par Paris peuvent être invoqués avec tout autant de fondement — au moins — que les dires de Félix Le Peletier, cette imputation serait au besoin détruite par l'écrit portant que s'il n'eut pas trouvé Saint-Fargeau, il faisait une plus belle action en tuant le duc d'Orléans, ce qui indique qu'il voulait s'attaquer à l'un des juges de Louis XVI le plus en vue, et exclut la participation de parents de Le Peletier au crime.

Le procès-verbal du suicide et l'*acte de décès* de Paris sont l'un et l'autre du 29 janvier, jour même de la mort, et leur date est vraie, puisque cette mort eut lieu vers neuf heures du matin et qu'il restait assez de temps pour leur régularisation immédiate, et que copie du procès-verbal fut envoyée sur le champ à la Convention. Leurs rédacteurs n'avaient pas eu la possibilité de se concerter avec les députés de la Convention, arrivés seulement le 1er février, afin de perpétrer le mensonge collectif que M. H. T. leur prête gratuitement, lorsqu'il avance que Tallien a été SANS DOUTE *volontairement inexact et a dû formuler* dans un *document officiel et par la même raison* (quelle raison, s. v. p.?) *que la municipalité de Forges, une déclaration à laquelle il ne croyait pas! — Peut-être*, ajoute-t-il, *Tallien avait-il intérêt à admettre l'identité!* Les gens qui voulaient sauver Paris *avaient bien pu* demander son concours!!!...

Le rapport de Tallien et Legendre, qui n'est nullement suspect, ne pouvait pas être en désaccord avec les constatations antérieures de quatre fois 24 heures, et, outre quelques renseignements complémentaires, il apporte le témoignage du sapeur Rocher, une ancienne connaissance de Paris.

Contrairement à ce que dit M. H. T., la municipalité connaissait très bien le signalement de Paris, mis au bas du décret du 21 janvier, et que les journaux lui avaient apporté, à défaut d'avis officiel : Taille de 5 pieds 5 pouces, barbe bleue, cheveux noirs, teint basané, belles dents, tous détails que la balle avait laissés visibles, et qui sont reproduits avec d'insignifiantes variantes : Visage *jaune*, barbe bleue, cheveux *et sourcils* noirs, belles dents, 5 pieds *et demi* environ, *30 et quelques années*. — Les papiers, que M. H. T. dit avoir seuls servi, sont venus simplement confirmer ces indications, de sorte que tout à la fois le procès-verbal exprime une certitude absolue et inspire la plus grande confiance, ainsi que la lettre d'envoi à la Convention.

Mentionnons qu'à ce moment se trouvait à Forges Nicolas Thiessé, l'avocat futur accusateur public et futur député,

qui partagea la conviction motivée de la municipalité, comme en témoigne sa lettre adressée sur le champ à Rouen et publiée.

Félix Le Peletier n'infirme pas et ne pouvait infirmer le rapport, et il ne s'agit pas de savoir si Tallien et Legendre sont capables d'avoir menti, mais de savoir s'ils ont menti, et si la municipalité, le juge de paix, les gendarmes et Nicolas Thiessé sont les complices de ce prétendu mensonge dont ces derniers auraient tous aperçu la nécessité sur le champ, plusieurs jours avant l'arrivée des députés. Je note ici que M. H. T. ne saurait évidemment tirer parti de l'erreur matérielle sans portée substituant dans le rapport une date à une autre.

Chose remarquable, les doutes ou, plus exactement, les craintes que manifesta Bazire devant la Convention le 30 janvier, veille du voyage de Tallien et Legendre, n'avaient pas du tout influé ensuite sur la conviction de Félix Le Peletier touchant l'identité. Il était si persuadé de l'exactitude du rapport qu'il ne fit pas grande attention au dire d'un officier municipal de Forges lui laissant apercevoir en février ou mars 1798, quelques doutes sur la réalité de la mort de Paris. Cet officier municipal ne pouvait assurément être mieux renseigné qu'on l'était à la Convention et nul indice des causes et de l'origine de ses doutes n'apparaît.

Quant au propos de Hérault de Séchelles et de Saint-Just, il brille uniquement par la précision singulière des détails : il fut tenu sur la terrasse des Tuileries, à la fin de 1793. On avait la nuit précédente manqué de prendre notre Paris à Nanterre; on savait la maison où il s'était caché et jusqu'à la place du mur par dessus lequel il s'était sauvé..... Authenticité garantie, mais authenticité de quoi ? De ce qu'on le leur avait réellement dit, ou des faits mêmes? Comment n'en soufflèrent-ils mot à la Convention, où déjà Basire, dix mois auparavant, émettait des soupçons au moins prématurés ?

Félix Le Peletier, qui écrit trente ans avant la mort de son frère, cite encore un fait qui lui parait de nature à établir que Paris ne s'était pas suicidé à Forges. C'est la prétendue habitation de celui-ci à Genève en 1804, précisément pendant le séjour qu'y fit Félix. Or, ce dernier, d'abord averti directement, ne fait nulle démarche pour l'arrestation de l'assassin et quand M. de Barante, préfet du Léman, lui raconte, à ce sujet, une histoire quelque peu singulière, Félix témoigne le regret de n'avoir pas su positivement où était ce monstre, car il eût été le saisir de sa main ! Malheureusement, le Paris en question, qui aurait résidé ainsi au moins un an dans Genève en même temps que Félix, était passé en Suisse... Dans ce récit, Félix, devenu, on le sait, bonapartiste, s'étend complaisamment sur l'empressement de l'Empereur à donner des ordres pour saisir l'effronté meurtrier et mentionne incidemment le témoignage d'un M. Bouvier, officier, qui avait reconnu Paris, avec lequel il avait fait des armes. J'avoue que j'ai moins confiance en Félix Le Peletier qu'en la municipalité de Forges, et que mes préventions, ici, ne sont que trop justifiées. On sait combien était active la surveillance policière en 1803 ; il est on ne peut plus singulier que le propos de M. Bouvier n'ait point amené le préfet à informer le ministère de la présence de Paris à Genève. Au surplus, un parent de Le Peletier, M. de Tocqueville, dans ses *Souvenirs*, fait justice de cette invention, en disant qu'il y eut des aventuriers qui, pour intéresser à eux des émigrés ou des royalistes, se firent passer pour Paris.

M. Nauroy cite un rapport de police du 29 mai 1804, c'est-à-dire à une date où notre Paris eût dû être à Genève, portant que « Paris, cherché longtemps par le gouvernement », est sur le bord de la mer, près de la Délivrande et de Caen. Il semble que ce Paris était Antoine de Paris, seigneur de la Motte, dont la descendance habite encore Villers-sur-Mer.

Le même M. Nauroy trouve aussi la preuve que le meurtrier de Le Peletier vivait encore en l'an VII dans ce fait qu'il a lu dans les *Petites Affiches* de cette année-là, le divorce d'Antoine De Paris et d'Anne-Dorothée Battin. Si M. Nauroy, dont les travaux ne sont pas, comme tant d'autres, assis sur des probabilités, s'est trompé ici, ce n'est vraiment pas sa faute. Que les érudits impeccables lui jettent la première pierre ! Son erreur est le résultat de celle commise par M. Le Blant dans son article du *Correspondant* (10 juin 1874) où il donne à Louis-Philippe-Nicolas-Marie de Paris les prénoms de *Michel-Antonin!* M. Le Blant, qui a eu sous les yeux l'extrait de baptême de Paris, attribue à celui-ci, par mégarde,

les prénoms du prêtre qui le baptisait : Michel-Antoine de Paris — un parent évidemment — qui demeurait au collège du cardinal Lemoine. D'où un nouvel argument favorable au « mystère ».

Quant à l'affirmation qui résume et termine la réponse de M. H. T., et d'après laquelle l'homme mort d'un coup de pistolet dans l'auberge du Grand-Cerf, à Forges, le 29 janvier, a été *trouvé tué*, elle peut, à la rigueur, avoir un mérite, celui de l'étrangeté, mais elle est totalement dépourvue d'un avantage essentiel, celui de la vraisemblance et de la vérité. Pour s'en convaincre, il suffit de lire le procès-verbal de la municipalité de Forges, duquel il résulte que *le suicide a eu lieu en présence de quatre témoins.*

On ne détruit pas les constatations des documents authentiques en dénaturant les faits, en cherchant et même en trouvant des *peut-être*, et avec des imputations en l'air et des conjectures qui ne peuvent séduire que ceux qui préfèrent le mystère à la vérité toute nue qu'ils ne veulent pas voir.

Il demeure donc acquis et surabondamment démontré, non pas seulement par ce que je viens de dire en me restreignant le plus possible, mais avant tout par l'authenticité et la sincérité indiscutables des actes et de la correspondance de la municipalité de Forges, et par le rapport des députés de la Convention et autres documents tels que la lettre de Thiessé, que le *suicidé* de Forges-les-Eaux *s'est tué* devant témoins, et que ce suicidé était L.-P.-N.-M. de Paris, l'ex-garde du corps, le meurtrier de Michel Le Peletier de Saint-Fargeau. C. L.

—

Noms bizarres des rues (XXX, 356, 505, 599; XXXII, 250, 329, 562, 650; XXXIII, 38, 300, 537, 694; XXXIV, 202). — J'ai vu à Reims la rue du *Chou-dans-le-Fer* et la rue de la *Renfermerie.*

UN VIEUX CORRIGEUR.

—

L'aimé de Mme Desbordes-Valmore (XXXI, 561; XXXIV, 252). — M. Jules Lemaître, dans son dernier feuilleton du *Journal des Débats*, a reproduit un argument, que j'avais eu l'honneur de lui soumettre, à propos des relations d'Henri de Latouche avec Marceline Desbordes-Valmore. Mais il ne croit pas cet argument décisif, et je pense qu'il se trompe. C'est sur ce point que je voudrais attirer l'attention des lecteurs de l'*Intermédiaire.*

Dans les *Élégies* de Desbordes-Valmore, il existe une admirable pièce intitulée *Avant toi*, évidemment adressée à l'inconnu dont le critique cherche le nom. Or, Marceline y déclare formellement qu'elle était plus âgée que lui :

Née avant toi. — Douleur! tu le verrais peut-être,
Si je vivais trop tard. Ne le fais point paraître,
Ne dis pas que l'Amour sait compter, trompe-moi;
Je m'en ressouviendrai pour mourir avant toi.

Cela est formel. L'homme à qui cette pièce est adressée était « plus jeune » que Marceline. Ce ne peut donc être à M. de Latouche, qui avait un an de plus qu'elle.

M. Lemaître émet la crainte que Latouche ne se soit rajeuni; mais ce n'est pas d'ordinaire entre vingt et trente ans, âge qu'aurait eu Latouche quand il aurait aimé Marceline pour la première fois, que l'on éprouve le besoin de se rajeunir. surtout « lorsqu'on a seulement un an de plus » que la femme que l'on aime; d'une femme, à la rigueur, cela se comprendrait; mais je me demande pourquoi Latouche aurait fait ce mensonge. C'est une hypothèse que rien ne justifie.

Mais la pièce intitulée *Avant toi* seraitelle, comme le pense M. Lemaître, adressée à Valmore, plus jeune en effet que sa femme? L'hypothèse est inadmissible; il n'y a qu'à relire ces vers. Marceline y déclare que depuis la mort de sa mère (elle était très jeune alors, au moment de son voyage en Amérique), son cœur a sommeillé, elle n'a aimé personne, elle était dans l'attente :

Mais quand tu dis : « Je viens! » Quelle cloche de fête
Fit bondir le sommeil attardé sur ma tête;
Quelle rapide étreinte attacha notre sort.
Pour entrelacer nos jours d'un fraternel essor!
Ma vie, elle avait froid, s'alluma dans la tienne.
Etc., etc.

Et plus loin :

Tu ne sauras jamais, comme je sais moi-même,
A quelle profondeur je t'atteins et je t'aime!

Tu seras par la mort arraché de mes vœux,
Que pour te ressaisir mon âme aurait des [yeux,
Des lueurs, des accents, des larmes, des [prières
Qui forceraient la Mort à rouvrir tes pau- [pières !

Et une pièce semblable, d'un sentiment si violent, si exalté, serait adressée à l'honnête Valmore ! C'est cent fois impossible ! Il faudrait supposer à Marceline une force de dissimulation, d'hypocrisie ou d'oubli incroyable, pour aller dire à cet homme qu'avant lui elle n'avait aimé personne ! Et cela s'accorde mal avec « l'aveu » que, d'après son fils même, elle fit à son mari du passé ! C'est alors que Valmore aurait pu lui mettre ces vers-là sous les yeux pour lui en demander compte.

Je le répète, l'hypothèse est impossible. C'est bien à l'*aimé*, au *seul*, à celui qui marqua d'une si vive empreinte le cœur de Marceline, que ces vers sont adressés. Ce ne peut être Latouche, qui était plus âgé. Espérons que M. Loliée nous donnera le mot de l'énigme.

PAUL GAUTIER.

—

Ouvrages sérieux mis en vers (XXXII, 79, 231, 258, 339, 362, 487, 653 ; XXXIII, 133, 260, 457, 505, 696; XXXIV, 25). — *Instruction sur l'histoire de France et Romaine*, par M. Le Ragois, précepteur de Monseigneur le duc du Maine. A Paris, chez Barbou et Babty fils, M DCC LVIII, avec approbation et privilège du Roi.

L'ouvrage débute par une « Chronique abrégée de l'histoire de France, depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à présent, *en vers français* ».

Voici quelques extraits de cette chronique :

Ve SIÈCLE.

420 Ses loix en quatre cent, *Pharamond* [introduit.
428 *Clodion* Chevelu qu'Aétius vainquit.
448 *Mérové* prit Paris, et défit Attila.
457 *Childéric* fut chassé; mais on le rap- [pela.
481 *Clovis* à Tolbiac fait vœu d'être chré- [tien ;
Défait Combaut, et tue Alaric Arien.

VIe SIÈCLE.

511 Son Etat en cinq cent, se divise à ses [fils.
Clotaire, Clodomir, *Childebert*, eut [Paris :
523 Des Bourguignons, des Gots, ces [princes sont l'effroi.
530 Quand leur frère Thierri se défait [d'Hermanfroi.

Et ainsi se poursuit la chronologie, bien courte pour certains monarques :

768 *Charlemagne*, empereur, prit Didier dans Pavie.

et c'est tout pour Charlemagne.

1226 *Saint Louis* fit la guerre en Afrique [deux fois.

et c'est tout pour saint Louis.

Bien que tout récent, le XVIIe siècle ne fournit que quatre lignes :

XVIIe SIÈCLE.

1610 *Louis treize* renverse un rempart [hérétique.
Triomphe secondé d'un parfait poli- [tique.
1643 Son fils *Louis le Grand* surpasse ses [ayeux,
Son règne est le plus long et le plus [glorieux.

Bien naturellement, les derniers vers ne pouvaient être qu'un pompeux éloge du prince régnant :

XVIIIe SIÈCLE.

1715 *Louis quinze* à cinq ans au trône de [ses pères
Sans troubles intestins, sans guerres [étrangères,
Sous les sages conseils d'un Ministre [éclairé,
Voit de son règne heureux bénir le [cours sacré.
Marie est son épouse, et d'un hymen [si beau
1729 La France obtient un frère à trois [sœurs au berceau.
Soissons dans son congrès, la balance [à la main,
Pèse les intétêts de chaque Souve- [rain,
Et sous l'auguste sceau d'une foi so- [lennelle,
Jette les fondements d'une paix éter- [nelle.

J'ignore si l'ouvrage dont il s'agit eut d'autres éditions et si l'auteur eut la *douleur* d'écrire que la « paix éternelle »

prévue par son dernier vers fut, hélas ! de trop courte durée !

Immédiatement après la *chronique* en vers, commence l'instruction sur l'histoire de France. Ce sont des demandes et des réponses et chaque règne forme un chapitre en tête duquel se trouve un médaillon dans lequel est représenté le buste du roi, avec tantôt un casque et tantôt un chapeau, tantôt une couronne et tantôt un turban. Au-dessous de chaque médaillon, l'auteur a écrit une pensée en latin et son commentaire en un distique français.

Voici pour Pharamond :

Imperium sine fine dedi.
Ma valeur et mes loix en fondant cet Etat,
En ont éternisé la puissance et l'éclat.

Pour Charlemagne :

Consilio major qui magnus in armis.
Politique profond et brave conquérant
Aux yeux de l'univers quel autre fut plus [grand.

Je passe tous les autres pour arriver au prince régnant, Louis XV :

Qualis! Quantus erit! Satis est vidisse.
Que ce Roi sera grand ! qu'il flatte notre [espoir !
Pour en présumer tout, il suffit de le voir.

COMMANDANT MAYER.

***

— Je trouve cette indication dans le *Bulletin mensuel des récentes publications françaises*, avril-mai 1896, page 135 : *Les départements mis en vers*, par Malte-Blond, et interprétés par G. Dupuis. — Paris, P. Ollendorff, 1895, in-8o.

Sait-on le véritable nom de ce descendant décoloré de Malte-Brun ?

J. LT.

—

Quelles sont les causes de la ruine de l'Espagne? (XXXII, 478; XXXIII, 462, 619; XXXIV, 100). — La question en vaut la peine. Je prie donc Vauvincq de rechercher soigneusement l'auteur de l'idée (*Inquisition*, *gens crétinisés*). Un jalon est déjà posé, savoir : une étude de Taine sur Madame d'Aulnoy.

LE ROSEAU.

***

— Consultez à ce sujet le remarquable ouvrage de G. Vacher de Lapouge : *Les Sélections sociales*, dans lequel quelques pages sont consacrées à la décadence de l'Espagne.

L'auteur met, au nombre des facteurs de cette décadence, l'Inquisition :

Le fanatisme religieux, dit-il, est la cause de cette infériorité sans remède. On aura beau supprimer les couvents, diminuer l'influence du clergé, dissiper les superstitions, on ne rendra pas la vie aux hommes supérieurs qui ont été détruits, on ne fera pas naître la brillante postérité qu'ils auraient laissée. — Tout se paie, et le peuple qui détruit ses *eugéniques* est voué à la destruction ou à la plus méprisable décadence.

PIERRE DE CARNAC.

—

Bouillons pointus (XXXIII, 201, 513; XXXIV, 106). — N'en déplaise à Poggiarido, je trouve le sujet curieux et digne d'être traité amplement et à fond.

M. Émile Zola dans l'*Assommoir*, affirme (p. 260), que les Anglais se creusent l'appétit en prenant chaque matin un bouillon pointu. Sur quoi repose cette assertion ? Quelque collaborateur d'outre-Manche pourrait-il nous éclairer à ce sujet?

J'ai toujours hésité à poser cette question dans l'*Intermédiaire,* mais puisque l'occasion se présente, je la saisis avec joie. Nous avons d'ailleurs traité précédemment « d'un bizarre usage anglais » sur un sujet analogue : cette enquête le complèterait heureusement.

On lit dans le *Théâtre français sous Louis XIV*, par Eugène Despois, livre IV, chapitre I, p. 218 et 219, en note, *Registres de la paroisse Saint-Paul :*

A la suite d'une inhumation du 16 octobre 1650, le vicaire ajoute : « M. de Saint-Paul (son curé) me commanda d'aller dîner avec lui où, de sa grâce, je fis bonne chère : *vivat admultos anuos.* » Les suites de cette bonne chère sont mentionnées le lendemain après un autre enterrement : « Je pris un bouillon pointu pour apaiser ma colique » *(Annuaire historique de 1847*, p. 209.)

Consulter quelques gravures du XVIIIe siècle, entre autres : *Le Contre-temps* de Lavreince et *Le Curieux* de Baudouin.

On m'a affirmé que dans quelques internats, les sœurs infirmières administraient ce remède à travers une serviette trouée pour sauvegarder les convenances. Mais c'est un *on-dit* dont je me méfie et dont je mets en doute la véracité.

UN INTERMÉDIAIRISTE ENRAGÉ.

—

Quels sont les faiseurs de généalogies à prix d'argent? (XXXIII, 291, 600; XXXIV, 107). — Je ne puis trop applaudir à l'idée de M. le général Jung. Il y aurait un intérêt réel à rechercher quelles furent les condamnations encourues par de peu délicats généalogistes. Ce n'est pas d'aujourd'hui, comme le dit le général, que datent des faussaires de ce genre. On en a une preuve amusante dans deux comédies de Boursault, qui a si bien dépeint quelques ridicules de son temps. Dans l'une, *Le Mercure galant*, un personnage vient demander au directeur de ce recueil de l'anoblir; comme il essuie un refus, il insiste:

Tout vous devient possible, étant ce que [vous êtes ;
Vos *Mercures* sont pleins de nobles que [vous faites....
.....Greffez-moi sur quelque vieille tige,
Cherchez quelque maison dont le nom soit [péri,
Ajoutez une branche à quelque arbre [pourri....
Croyez-vous qu'à la cour chacun ait son [vrai nom ?
Sur tant de grands seigneurs dont le mé- [rite brille,
Combien ont abjuré le nom de leur fa- [mille?
Si les morts revenaient ou d'en haut, ou [d'en bas,
Les pères et les fils ne se connoitraient pas.
Le seigneur d'une terre un peu considé- [rable
En préfère le nom à son nom véritable ;
Ce nom, de père en fils se perpétue à tort
Et cinquante ans après, on ne sait d'où l'on [sort.
Je n'estorquerai point vos soins, ni vos pa- [roles :
J'ai certain diamant de quatre vingt pis- [toles....

(Acte Ier, scène I).

Dans les *Fables d'Ésope* du même auteur, c'est un M. Doucet qui vient proposer ses services :

.... Monsieur, j'excelle en généalogies,
J'ennoblis, en payant, d'opulents roturiers,
Comme de bons marchands ou de gros [fermiers.
Je leur fais des ayeux de quinze ou seize [races,
Dont le diable aurait peine à démêler les [traces.
L'or, la gueule, l'argent, le sinople et [l'azur
Me font mettre en état l'homme le plus [obscur.
L'un, sur son écusson, porte un casque sans [grille,
Dont le père autrefoé a porté la man- [dille.
L'autre prend un lambel, en cadet impor- [tant
Dont on a vu l'aïeul gentilhomme exploi- [tant...
A qui manque d'argent, j'ai le secret d'en [faire
Et pour deux mille écus, pour le prix de [mon soin,
Je vous ferai venir des ayeux de si loin,
Aux grandes actions toujours l'âme oc- [cupée
Que la vérité même y serait attrapée....

Les vers de Boursault sont si bons et si peu connus, qu'on ne nous en voudra pas d'emprunter encore une citation aux *Fables d'Esope*; c'est toujours M. Doucet qui parle et répond au refus de ses services:

.... Si l'on avait cette délicatesse
Adieu plus de trois quarts de ce qu'on croit [noblesse :
Il n'en est presque point, à vous parler sans [fard,
Qui n'ait pour faire preuve eu besoin de [mon art.
Je sais de gros seigneurs qui seraient dans [la crasse
Sans la révision que je fis de leur race,
Où je substituai, tant mon art est divin,
Trois maréchaux de camp pour trois mar- [chands de vins.
Si, pour votre noblesse, il vous manque des [titres ;
Il faudra recourir à quelques vieilles vitres
Où nous ferons entrer d'une adroite façon,
Une devise antique avec votre écusson.
Vingt douteuses maisons qui sont dans la [province
Pour se mettre à l'abri des recherches du [Prince,
Avec cette industrie ont trouvé le moyen
De prouver leur noblesse admirablement [bien
Vous serez noble assez, si vous paraissez [l'être.

(Acte III, scène IV).

Voir encore dans La Bruyère, au chapitre *De la Cour*, une charmante page sur les prétentions nobiliaires... de son temps; elles pourraient s'expliquer mieux qu'aujourd'hui où elles continuent à s'épanouir de la plus étrange manière.... J'ai assisté à des scènes qui valaient celles de Boursault... aux vers près.

Poggiarido.

*
* *

— C'est avant l'usage public qu'en fit Baluze, en faveur des prétentions du cardinal de Bouillon, que dom Ruinart et dom Mabillon avaient jugé authentiques les documents tirés d'un ancien cartulaire de Brioude. Mais si la probité de Baluze fut alors sujette à caution, celle des deux savants et pieux Bénédictins ne saurait être un instant soupçonnée.

Aussi les couplets que cite M. Sedaniana sont-ils une pure calomnie en ce qui concerne dom Mabillon. Cet illustre religieux, moine irréprochable autant que travailleur consciencieux, n'a jamais reçu « un bénéfice du cardinal de Bouillon », ni de personne autre; et la remarque de Sedaniana, après les vers satiriques qu'il cite, placée de telle manière que l'on croit que Mabillon a reçu cette prébende, cette remarque peut paraître inexacte.

Dom Mabillon n'a jamais « gémi dans le coin d'une étable » (??) et loin d'être

..... La fable
Du monde médisant,

il a été l'honneur de son ordre et l'objet de l'admiration du monde savant.

Geoffroy de Grandmaison.

*
* *

— L'histoire du faux cartulaire de Brioude est contée tout au long par Saint-Simon dans ses *Mémoires* (CLXVII, CC, CCLXXX).

Jean-Pierre Bar ne demeura pas longtemps prisonnier : de désespoir il se cassa la tête contre les murs et en mourut deux jours après.

Si Mabillon, par candeur, par faiblesse se laissa aller au parti proposé par Baluze, dont la naïveté est ici plus que suspecte, — que celui qui est sans péché lui jette la première pierre.

N'a-t-on pas vu de nos jours l'Académie française, à une date que je ne préciserai pas, décerner une portion d'un de ses prix les plus justement enviés, le prix Thérouanne, à un ouvrage en deux volumes, histoire d'une famille, dont la base est une généalogie notoirement fausse, composée par un homme habitué à ces complaisances, mort d'ailleurs depuis longtemps, mais dont les fantaisies généalogiques ne trompent absolument que ceux qui ont intérêt à le croire?

L'Académie française n'étant pas celle des Inscriptions, son erreur est une faute plus que vénielle. Toutefois il vaudrait mieux que ces choses-là n'arrivassent pas du tout.

Je n'en dirai pas davantage, ne voulant pas contrister l'auteur couronné, l'historiographe de sa famille, un très galant homme; d'ailleurs, il ne me croirait pas. Mais dans le monde spécial de l'érudition désintéressée, le fait est de ceux qui ne se discutent plus. H. C.

—

Supplice de la roue sur une faïence (XXXIII, 444; XXXIV, 114). — L'authenticité du plat « à la roue » n'est pas contestable. En dehors d'autres raisons qui ne sauraient trouver place ici, un simple examen suffit pour se convaincre qu' « il est bien de l'époque » comme disent les marchands de bric-à-brac.

L'idée de fabriquer l'assiette représentant l'exécution de Louis XVI, dite à la guillotine, est venue probablement à la suite des recherches faites par Champfleury qui crut à son existence, et espéra longtemps la découvrir. Les nombreux échantillons que j'en ai vus sont grossiers et informes, la contrefaçon est flagrante.

La guillotine a pourtant été reproduite sur des céramiques, puisque le musée Carnavalet en possède au moins un spécimen. C'est, autant qu'il m'en souvienne, une tasse en porcelaine de Berlin. Cette pièce est-elle unique?

E. D.

—

Langues riches (XXXIII, 461; XXXIV, 81). — La citation très intéressante qui a été donnée de l'*Histoire de la Littérature grecque* de MM. Croiset nous renseigne particulièrement au point de vue de la formation des langues.

Je voudrais préciser la question en demandant : Quelle est la langue qui possède le plus de mots ?

Voici quelques indications dont plusieurs, rappelées ici comme points de comparaison, ont déjà été données dans notre *Intermédiaire* (voir t. XXI, pp. 545, 656 et t. XXX, pp. 234, 428).

Il est généralement admis que 5,000 vocables suffisent amplement aux besoins usuels ; le vocabulaire d'un écrivain ne dépasse guère ce chiffre; avec 7,000 mots, on connaît une langue à fond.

D'après Brachet, le nombre des mots français figurant au dictionnaire de l'Académie est de 27,000, dont 6,000 vocables primitifs. Selon M. Paul Masson, Littré contient environ 66,000 mots.

Pour l'anglais, Johnson a établi un relevé déjà ancien, suivant lequel cette langue comprendrait 15,000 mots. Thommery, pour le même idiome, a fait un travail analogue qui attribue à l'anglais d'aujourd'hui 87,000 mots.

Un dictionnaire ordinaire d'allemand est formé, approximativement, de 42,000 mots.

Pour l'espagnol, on trouve environ 52,000 mots.

Le chinois est composé de 41,000 mots contenus dans un dictionnaire impérial du XVIII[e] siècle.

L'arabe est certainement une des langues comptant le plus grand nombre de vocables. Dans une conférence faite à Paris, il y a environ trois ans, le cheikh Abou Naddara, un proscrit égyptien, traita ce sujet.

Les orientalistes, disait l'orateur, ont toujours reconnu l'importance de la langue arabe, non seulement pour son utilité dans les recherches philosophiques et archéologiques, mais aussi comme le meilleur moyen d'acquérir une parfaite connaissance de la force et du développement de l'esprit et de l'intelligence des fils de l'Orient. D'ailleurs, il est incontestable que, de toutes les langues orientales, l'arabe est la plus parfaite, possédant une immense littérature poétique, scientifique, morale et religieuse. De plus, l'arabe est la langue sacrée des Musulmans du monde entier et, depuis les premières conquêtes de l'Islam, l'arabe a formé une partie intégrale de plusieurs des langues vivantes de l'Orient. Les langues turque, persane et hindoustane sont tellement pénétrées d'arabe que, pour les professer, il faut être un bon arabisant.

L'arabe se compose d'environ 90,000 mots : quelle richesse, comparée surtout à la pauvreté de cette autre langue du Levant : l'hébreu, la plus pauvre de toutes. Ainsi, le vin, quoique défendu par Mahomet, a 140 noms différents en arabe, non pas pour en indiquer les diverses variétés, mais comme jus de la vigne. La coupe au vin a une dizaine de vocables pour appellatifs. Le chameau, le cheval, le lion sont désignés par des centaines de noms.

Autre preuve de cette richesse : la littérature arabe compte de très longs poèmes monorimes, tous les vers sans exception se terminant par les mêmes lettres. Dans quelle autre langue une telle versification serait-elle possible d'une manière aussi continue ? La prose élégante elle-même est rimée.

L'arabe possède encore une autre qualité découlant de sa richesse : c'est de pouvoir dire beaucoup de choses en peu de mots. Par exemple, une seule page de texte arabe équivaut à peu près à trois pages de sa traduction française.

Pour toutes ces raisons, l'arabe peut être considéré à juste titre comme une langue très riche.

RARTROPÈRE.

—

Hippolyte (XXXIII, 561 ; XXXIV, 82). — J'ai en horreur (c'est don Pic de Fanferluchio qui s'adresse à Théodore) ces fictions sans naturel où le nom du principal personnage vous indique d'avance le sujet et le but du récit, sans égard pour l'illusion qui en fait tout le charme.

Et quel intérêt voulez-vous que j'accorde à la mort d'Hippolyte, aux infortunes d'Œdipe et aux combats de Diomède, quand je suis si bien averti que le premier périra victime de ses chevaux furieux, que les pieds enflés du second auront été traversés dans le jeune âge par quelque courroie sanglante, et que le troisième est nominalement prédestiné à triompher des dieux mêmes ?

Ai-je besoin de l'histoire pour savoir que Philippe aimoit passionément les chevaux, et qu'Alexandre a soumis les nations ? N'est-ce pas une mauvaise plaisanterie que d'appeler Augustule le dernier des empereurs ?

. . . .

Quand les moines et les clercs du moyen-âge s'avisèrent de faire passer sous des noms anciens les loisirs de leur muse obscène et déréglée, eurent-ils à désigner

l'auteur d'un recueil de chants gracieux, badins et tendres comme les modulations de la petite flûte bocagère qui fait danser les jeunes filles? Ils l'appelèrent Tibulle. Fut-il question d'un poète souple, mignard et mordant, qui se joue avec un moineau, le nom de Catulle se présenta de lui-même.

. . . .

— Quoi, vous penseriez!...

— Inventions de studieux fainéants qui se délassoient sagement des ennuis de l'office, en composant des classiques latins à l'usage de l'ignorante postérité.

Histoire du Roi de Bohême, pages 47 à 51.

P. c. c. : F. M.

—

Famille Sokolnicki (XXXIII, 566). — Voici la description de son blason Nowina :

L'anse de la timbale est d'argent sur champ d'azur, les deux bouts remontants, surmontés d'une épée brisée à poignée droite, la pointe baissée.

Sur le casque et surmontant la couronne, une jambe éperonnée, le genou plié sur la couronne, le talon tourné vers le côté gauche de l'écu.

Son origine se perd dans la nuit des temps et les documents historiques qui en parlent s'attachent plus particulièrement, et je ne sais trop pourquoi, à expliquer l'origine de la jambe éperonnée qui surmonte notre couronne.

Voici ce qu'en disent l'ancien historien Bielski, fol. 111, et Sulikowski, livre 2.

Elle aurait été octroyée par le roi Boleslas (bouche torse), dans l'une des deux grandes batailles contre les Russes sous Haliez, où notre ancêtre, qui combattait à ses côtés, voyant son cheval tué sous lui, lui offrit le sien et continua le combat à pied; il eut de ce fait la jambe coupée, en raison de quoi l'on donna au blason la forme ci-dessus : *Dum patrem qui finxit ahanea vasa, suum proferret*, et Sulikowski conclut ainsi : *Cum quo, dum rediens victores narro Colonos, Stemma fuit dictum Lacta Nowina meum.*

Mais, ainsi qu'en font foi les vieux documents conservés au Département des Vieilles Archives héraldiques de Varsovie et d'accord en cela avec le vieil historien Paprocki, le fait date de l'an 1071 et est ainsi décrit (Traduction de M. de Diewulski, archiviste et avocat assermenté à Varsovie) :

La bataille étant perdue, le général en chef et son capitaine furent faits prisonniers et mis en prison, liés à la même chaîne. Le capitaine, dans son grand amour pour sa patrie, sachant combien elle tenait à son général, se coupa la jambe, et de ce fait le libéra.

Lorsque le roi victorieux apprit cette grande et noble action, il lui rendit la liberté, le fit soigner, et lui fit don d'un tibia d'or avec l'autorisation de le placer dans ses armoiries (*O herb*, fol. 237; *Gniazno*, fol. 303 et 1176; *Archives Héraldiques*, Okol, t. 2, fol. 281 ; Klynoty, fol. 69).

C'est cette dernière légende que nous conservons religieusement dans la famille de temps immémorial.

Mes ancêtres dont la mémoire est plus récente sont :

Gabriel de Sokolniccy, panetier et lieutenant du Palatinat de Kaliscz, fut député à la Diète, ainsi qu'au Tribunal de la Couronne.

Un autre Gabriel, castellan de Miedzyrzecz, célèbre par son courage et son éloquence.

Pierre, qui fut d'abord sous-échanson de Kaliscz, puis dans les guerres, porte-étendard du colonel du Roi, puis enfin commandant du parti de la Grande-Pologne et l'un de ses plus grands orateurs. Il fut plusieurs fois député à la Diète.

Casimir, surintendant général des douanes.

Un autre Pierre, greffier général de Grodno, grand orateur, dont les discours sont imprimés dans *le Vieil orateur Polonais*, fol. 190 et suivants.

Barbe de Sokolnicka, qui épousa Albert Kozmiski, fils du bailli de Kaliscz.

Joseph-Vincent Sokolnicki, mon grand-père, commandant de hussards et castellan de Miedzyrzecz.

Joseph, mon père, exilé, officier au 13e lanciers. J. S.

—

Chaires extérieures (XXXIII, 570; XXXIV, 123). — On peut assimiler à une chaire extérieure le balcon avec balustrade en granit faisant saillie au-dessus du porche de la chapelle de Kermaria-au-Iscuit, dépendant de la com-

mune de Plouha (Côtes-du-Nord). Ce balcon servait non seulement à la prédication, lors des pèlerinages très fréquentés qui ont encore lieu plusieurs fois par an, mais c'était de là que le sénéchal lisait les jugements rendus par la juridiction seigneuriale.

ROBINET DE CLÉRY.

* * *

— A Séville, dans la cour si poétique de la cathédrale connue sous le nom de *Patio de las Narunjas*, cour des Oranges, car elle est entièrement plantée d'orangers. Cette chaire extérieure, en pierre, est désignée dans le pays comme la *chaire de saint Vincent Ferrer*, en souvenir sans doute du grand prédicateur. On y prêche encore pour le moins une fois par an, le jour de la Passion, à cinq heures du soir. On orne la chaire d'un vélum et l'on dispose des bancs et des chaises dans la cour pour les fidèles qui viennent alors s'asseoir sous les orangers. Je me souviens d'avoir assisté, il y a quelques années à peine, à ce spectacle fort peu banal.

H. LYONNET.

—

Origine des trottoirs (XXXIII, 645). — E. Fournier (t. II, p. 93 et suiv.), donne les renseignements suivants :

... Pour compléter leur ressemblance (1) avec nos chaussées parisiennes, on avait bordé de trottoirs toutes les rues de Rome (an 579).

Lire la suite.

A. MARTIN.

—

Chinoiserie (XXXIII, 682). — Une des chinoiseries les plus remarquables est celle qui a coûté la vie à des centaines de saumoneaux. Lorsque le directeur de l'Aquarium de la ville de Paris voulut, un beau jour, lâcher ses élèves dans la Seine, il trouva en face de lui un directeur de la navigation qui s'opposa à ce que les saumons de la ville de Paris fussent lâchés dans la Seine, qui dépend de l'administration de l'État !

(1) Ressemblance des routes romaines anciennes avec celles d'aujourd'hui.

Autre exemple. Le piédestal des statues des jardins publics est *régi* par les Travaux publics : les statues, elles, appartiennent aux Beaux-Arts, qui ne peuvent faire prendre un moulage sans l'autorisation du ministère des Travaux publics. Veuillez vous rappeler l'histoire du Lion, de Barye, aux Tuileries.

Exemple récent. Le ministre de la Guerre défend à la Ville de Paris de se servir des avertisseurs que la ville a installés, autrement qu'en cas d'incendie... parce que le corps des pompiers est assimilé à un régiment de ligne, quoique complètement entretenu par la Ville !

UN VIEUX CORRIGEUR.

—

Ruines d'Italique (XXXIII, 686 ; XXXIV, 261). — Il est question de ces ruines, dont G. Doré a fait un dessin, dans le n° 313 du *Tour du Monde*, année 1865 (Hachette, éd.).

UN VIEUX CORRIGEUR.

—

A propos d'un exemplaire de l'Alcoran (XXXIII, 687). — Voici les renseignements que me donne une personne connaissant bien les mœurs et coutumes mahométanes.

L'Alcoran de la Bibliothèque nationale ne constitue point une rareté, soit par son impression autographique, soit par la différence de format de ses deux volumes.

L'Alcoran se trouve toujours — ou presque toujours — relié en deux volumes : c'est donc le contraire qui pourrait être plutôt considéré comme un cas spécial. Les dimensions des volumes n'étant pas semblables, il serait même permis de supposer que ceux-ci n'appartiennent pas à la même édition.

On peut donc répondre presque négativement aux deux premières questions. Quant à la troisième, elle se résout plutôt par l'affirmative.

En effet, les exemplaires qui se trouvent dans la demeure de chaque croyant, sont généralement manuscrits. Le Musulman n'aime pas ce qui est imprimé. Il existe dans les pays arabes des « écrivains » uniquement occupés à calligraphier les prescriptions de Mahomet, et vivant de ce travail. Un exemplaire ordinaire vaut

une centaine de francs. Mais ce prix est susceptible d'augmentation ; les classes aisées possèdent un Coran riche (de calligraphie soignée, quelquefois même enluminé). Une famille égyptienne peut en montrer avec orgueil un exemplaire qui est, paraît-il, une réelle œuvre d'art et a coûté trente mille francs.

LAS'RIH.

—

Modes (Gravures de) (XXXIII, 723). — Consulter ma *Bibliographie des livres à figures coloriées* dans le *Bulletin du Bibliophile* de mai 1892.

NAUROY.

—

Les écus de l'an XII (XXXIV, 4,270). — Il existe, de l'an XII, des écus avec *Napoléon, empereur*, tout comme avec *Bonaparte, premier consul*. La tête de l'empereur y présente encore une grande analogie avec le type émacié du premier consul ; ce n'est qu'à partir de l'an XIII qu'elle présente le profil classique, adopté jusqu'à la fin du règne. M. V. A. T. trouvera des spécimens des deux écus de l'an XII, faits d'après des procédés galvanoplastiques sur les pièces mêmes, dans l'ouvrage spécial de M. Ernest Lehr, *Les Ecus de cinq francs au point de vue de la numismatique et de l'histoire*, 1 vol. in-8°, avec 16 planches en relief, Paris, Berger-Levrault, 1870, pl. I, n° 3, et II, n° 1.

PAUL.

—

Calendrier ou tableau spécial (XXXIV, 4,271). — Il n'y aurait qu'à consulter Giry, *Manuel de diplomatique*, Hachette, édit. Les pages 173 à 256 renferment, outre la concordance des calendriers, les dates de Pâques, de l'an 1er à l'an 2,000 de l'ère chrétienne.

UN VIEUX CORRIGEUR.

—

Le graveur L. Bonvallet (XXXIV, 43). — La gravure dont il est question, représente Marie-Denise Bonvallet, princesse de La Tour d'Auvergne d'Apchier, duchesse de Bouillon, femme de Godefroy-Marie-Julie de La Tour d'Auvergne, fait par Napoléon Ier, colonel propriétaire du régiment de La Tour d'Auvergne au même titre que les autres princes médiatisés d'Allemagne, le 1er février 1805. De cette union naquirent deux fils :

1° Nicolas Jules, mort enfant ;

2° Godefroy-Maurice-César, (non Gérard), marié, en 1852, à Héloïse Bourg de Bossi, mort sans enfants, le 20 février 1896, à Clermont-Ferrand, commandant de cuirassiers démissionnaire, avec lequel s'éteint la descendance directe des Bouillon.

L'auteur de la gravure est certainement Bonvallet, père de la princesse, peintre d'un certain talent, qui vécut longtemps à Florence en artiste grand seigneur. La princesse était elle-même assez bon peintre.

Il existe actuellement un petit-neveu de la princesse qui est désireux de posséder cette image et demande qu'on veuille bien lui faire savoir où il pourrait se la procurer.

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

—

La Ville-l'Evêque (XXXIV, 43). — Cette rue s'étendait jadis de la rue de la Madeleine à celle de la Pépinière appelée aujourd'hui rue de La Boëtie. Une partie de cette rue a été appelée rue de Cambacérès. L'origine dù village de la Ville-l'Évêque remonte au XIIe siècle, paroisse appelée Sainte-Madeleine ; dès cette époque, les évêques possédaient une villa, avec granges, terres, dîmes, etc., etc. — Paris fut érigé en archevêché sous Louis XIII, en 1623. — Le village de la Ville-l'Évêque ne fut annexé à Paris qu'en 1722. (Extrait de l'*Histoire du XVIIIe Arrondissement*, par H. Bonnardat, où le demandeur trouvera beaucoup plus de renseignements.)

E. GANDOUIN.

—

Procès-verbaux des intendants lors de la recherche de la noblesse, ordonnée sous Louis XIV (XXXIV, 44). — D'abord, il y a deux recherches pour lesquelles on procéda d'une façon différente : celle de 1666-71, celle de 1698-1710.

Les procès-verbaux furent déposés au cabinet du Saint-Esprit, du moins en ce qui concerne la première recherche,

mais ils furent brûlés en 1793. Néanmoins, quelques provinces en ont gardé des copies authentiques. Il ne faut pas croire que partout les intendants furent chargés de cette recherche; en Bretagne, par exemple, elle fut dévolue à une commission de membres du Parlement, dont l'un raconte dans des *Mémoires*, qu'il passa outre pour des actes douteux d'un gentilhomme, parce que sa femme avait la cuisse facile... — Consulter les *Sources du Nobiliaire du Dauphiné*, par J. Chevalier (*Annuaire du Conseil héraldique*, V, 1892, p. 104.)

LA COUSSIÈRE.

—

Ex-libris à déterminer (XXXIV, 46). — M. Philippe demande si l'ex-libris N banderolé de la devise « *Quand même!* » n'aurait pas été celui du fils de Napoléon III?

Je n'en sais rien pour celui-ci; mais bien que la devise « *Quand même!* » appartienne à tout le monde, puisque Mme Sarah Bernhardt et même, me dit-on, l'excellent M. Déroulède, l'aient successivement adoptée, je crois devoir répondre aux inquiétudes de notre co-intermédiaire en la revendiquant encore comme mienne, de par trop incontestable droit d'aînesse. NADAR.

***

— M. Philippe demande à qui peut appartenir l'ex-libris composé d'un N, autour duquel court une banderole avec la devise : *Quand même*.

J'en possède une grande quantité, et c'est l'ex-libris de Nadar.

GANDOUIN.

—

Les I F S de Bretagne (XXXIV, 83). — Pourquoi M. de La Bourdonnaye de La Brétesche était-il un des *I F S* de Bretagne?

Parce qu'il était un des douze membres du Parlement de cette province qui, le 6 avril 1765, refusèrent d'adhérer à la démission en masse de soixante-seize de leurs collègues, protestataires contre la levée arbitraire d'un impôt de deux vingtièmes ordonné par le Roi.

Ces douze magistrats reçurent de Sa Majesté des félicitations qui achevèrent de les perdre dans l'esprit de leurs concitoyens de Rennes, ville où le nouvel impôt était impopulaire.

On les chansonna; on publia contre eux des pamphlets; on les représenta sous vingt formes plus ridicules les unes que les autres. Réveillés dès le matin au bruit des brocards, ils trouvaient leurs portes ornées de croquis insolents, d'allégories menaçantes, de carcans et des potences auxquels ils étaient attachés en effigie.

C'est alors que parut la fameuse *gravure des Ifs*, qui eut un succès fou.

Elle représentait un if colossal, entre les branches duquel étaient inscrits les noms des douze réprouvés. Dans la bordure à la grecque, les lettres I F alternaient. Il ne faut pas oublier que dans les caractères d'alors les lettres J et I affectaient la même forme.

On comprend maintenant ce jeu de mots, ou plutôt ce jeu de lettres.

J. F., c'est l'abrégé de *Juges fidèles*, disaient les douze et leurs amis.

Allons donc! disaient les autres, c'est-à-dire tout le monde, c'est l'abrégé de *Jean F.....* Au moyen de cette traduction libre, chacun pouvait insulter librement les soutiens de la cour. Ce sont des *Ifs!* voilà des *Ifs!* disait-on sur leur passage, en les montrant du doigt.

E. DE MÉNORVAL.

Même réponse : P. DU GUÉ.

***

— Lors des difficultés survenues entre le duc d'Aiguillon et le Parlement de Bretagne, douze conseillers refusèrent de donner leur démission, savoir : MM. de Marnière de Guer, des Nos des Fossés, Huard de la Bourbansais, de la Bourdonnaye de Brétèche du Parc, de Caradeuc de Kanrog, le Borgne de Coctivy, de Langle, seigneur de Coctuhan, de Rosily, Blanchard du Bois de la Musse, de la Forêt d'Armaillé, Conen de Saint-Luc. Ces douze membres avaient été connus sous le nom des *Ifs* (I. F. S.) auxquels de mauvais plaisants donnaient une autre signification pour les opposer aux *orangistes*, qui étaient les parlementaires démissionnaires, auxquels les dames de la Halle portèrent un bouquet d'oranger. La dénomination d'*ifs* et d'*orangistes* mit en émoi toute la Bretagne. Elle donna lieu à des gravures



insultantes pour les parlementaires restés sur leurs sièges, et à des pamphlets que les auteurs expièrent par l'exil et par plusieurs années de prison à la Bastille. (Voir : *Procès contre MM. de la Chalotais*, avec gravures, 3 vol. in-12, 1763.)

A. CORDIER.

Même réponse : LE ROSEAU.

*
* *

— A. Dieuaide trouvera tous les renseignements désirables sur cette crise de l'opposition bretonne à Rennes au XVIII[e] siècle, dans les livres de Pitre-Chevalier : *La Bretagne* et *Bretagne et Vendée*. Il y verra aussi une reproduction de l'estampe satirique des I F S. J'indique comme source les deux livres de Pitre-Chevalier, ne sachant plus dans lequel il faut chercher et ne les ayant pas sous la main à la campagne.

H. C.

—

Luz (XXXIV, 89).— J'ai attribué d'abord à ce mot une origine celtique et la signification de marais, étang. Cette signification concordait parfaitement avec ce nom de de Luze l'Étang cité dans la question : la petite ville de Luzy (Nièvre) est en plein marais et flanquée d'un superbe étang ; on dit aussi Savigny-les-Luzy ou Savigny-l'Étang. etc., mais, d'autre part, je lis que près du village de Saint-Emilaud (Saône-et-Loire), qui se nommait primitivement Saint-Jean-de-Luz, comme le port des Basses-Pyrénées, se trouvent un château et une forêt dits de Pierre-Luzière; que Luzy a pour patron saint Pierre. Je lis également dans la *Genèse*, chap. 35, que Jacob étant venu avec son peuple à *Luza* qui est dans la terre de Chanaan et qu'on nomme maintenant *Bethel*, il y éleva un monument... Luz semblerait donc signifier aussi une pierre sacrée et peut-être même une pierre lumineuse, une sorte de phare, car le radical Luch, Leus d'où le Lux latin, d'où encore *Loise* en gaélique qui signifient lumière, flamme, etc., ce radical pourrait à la rigueur s'adapter à Luzy qu'on trouve dénommé, dans de vieilles chartes, Luzeium, Luziucum, Lucy et Lausia. Joignons à cela cette accolade du nom de Pierre à celui de Luzy et d'Etang. Saint Pierre est le patron de Luzy (Nièvre); or, on sait que souvent le nom du saint, patron, a remplacé celui du vieux nom celtique qu'on a ainsi rebaptisé. J'observe, en outre, que le vieux château de Luzy était bâti sur un rocher entouré d'eau, de larges marais, qu'à côté se trouvait l'église Saint-Pierre bâtie sur l'emplacement d'un oratoire romain qui, lui-même, suivant l'habitude, avait remplacé une pierre sacrée ; rien d'impossible à ce que cette pierre sur laquelle on aurait allumé, pendant la nuit, des feux destinés à éclairer les voyageurs qui auraient pu parfaitement se perdre au milieu des marais, n'ait pris, de là, le nom de pierre Luzière, pierre de lumière ou pierre d'Etang. Qn'en pensent ceux d'entre nos collaborateurs qui s'occupent de l'origine de nos noms de lieux ?

LU. G.

*
* *

— Ce nom de lieux dans les Hautes et Basses-Pyrénées paraît être le radical de Luzarches (Seine-et-Oise), Luzech (Lot), Luzy (Nièvre), mais les ouvrages que j'ai pu consulter n'en donnent point d'explication. Toutefois, ayant lu, dans les étymologies de M. Cocheris, que Luzy s'appelait jadis *Lausia*, je me suis rappelé *lauze* ou *lozes*, mot romain cité par M. Peiffer, et qui, en topographie, désigne tous les schistes. De plus, dans la Drôme, il est un défilé dit *Le pas de Lauzun*, parce qu'il coupe une carrière de *lauzes*. Cela posé, je vois que Luz (Hautes-Pyrénées) est dans une région où s'exploite l'*ardoise*. Enfin, dans la langue du pays, Saint-Jean-de-Luz est *Don Iban Lohizun*. Entre Lohizun et Lauzun, je trouve plus que de la ressemblance, et je crois que *luz* a le sens de *pierre schisteuse*.

T. PAVOT.

*
* *

— D'après Menage (Paris, 1750, in-fol.) la ville de Bethel dans la tribu de Benjamin s'appelait à l'origine *Luz*.

En Portugal, on trouve Luz à 6 kil. de Lisbonne ; au Cap-Vert (île de Fago), il existe un village du même nom.

Les Espagnols prononcent *Lou-ce* pour *Luz* et donnent à ce nom la même signification que lumière : *Sacar à Luz* (mettre un livre au jour).

Bayle, dans son article *Barcochebas* (fils de l'étoile) (note K, dernière édition 1820), cite un long passage de Manassé Ben Israel (Psalm. XXXIV, 21) d'où il semble résulter que *luz* serait le siège de l'âme.

Je crois que *Luz*, signifiant lumière, jour, phare, indiquerait un site élevé ou bien placé, un nom brillant et majestueux. A. DIEUAIDE.

—

La force la plus forte est un cœur innocent (XXXIV, 90). — Ce sont deux vers de Victor Hugo; on les trouve dans les *Feuilles d'automne*, 37, *La Prière pour tous* :

. . . .
Sois humble! que t'importe
Le riche et le puissant!
Un souffle les emporte :
La force la plus forte,
C'est un cœur innocent.

UN LISEUR.

Même réponse : HAÏM, BOUCRIS, SEDANIANA.

—

Confrère, consœur (XXXIV, 90). — *Consœur* est français, mais le mot ne se dit que de femmes faisant partie d'une même confrérie et de religieuses du même ordre; on le trouve du reste dans la plupart des dictionnaires.

UN LISEUR.

***

— Le mot *consœur* est dans le *Dictionnaire Littré*, mais précédé de la croix qui indique qu'il n'est pas dans le *Dictionnaire de l'Académie*. Il n'est donc pas officiellement français.

V. A. T.

Même réponse : F. M.

—

Les preuves de l'improbité de Barras (XXXIV, 93). — Sur Barras, consulter *le Curieux*, tome II, pages 17 et 247.

Il faut suspecter les *Mémoires* de Barras :

1° Parce qu'ils sont de Rousselin;

2° Parce que la vanité de Barras l'a aveuglé sur tout ce qui le touchait;

3° Parce qu'il est très menteur.

Je regrette vivement que feu Albert Duruy n'ait pas assez vécu pour publier ces *Mémoires* au sujet desquels il m'avait écrit; ce n'est pas lui qui aurait fait dire à M. Ernest Daudet, dans certaine note, juste le contraire de ce qu'il a écrit. NAUROY.

L'âge d'Hamlet (XXXIV, 91). — M. Pécuchet ayant la « conviction que le prince Hamlet n'a pas plus de vingt-cinq ans », exige, pour exposer ses raisons, qu'on lui donne, au préalable, l'argument sur lequel Mounet-Sully se fonde pour lui attribuer trente ans. Cet argument, M. Pécuchet le connaît, à n'en pas douter, mais je veux bien lui prêter le flanc pour lui permettre de le réfuter. Il est tout entier contenu dans la scène XIX du drame dite « scène du fossoyeur ». Je n'ai pas en ce moment le texte anglais sous les yeux, mais je le garantis conforme — l'ayant déjà vérifié — à la traduction de François-Victor Hugo, dont voici le fragment qui importe :

HAMLET.

... Combien de temps as-tu été fossoyeur ?

PREMIER PAYSAN.

Je me suis mis au métier *le jour, fameux entre tous les jours, où notre roi Hamlet vainquit Fortinbros.*

HAMLET.

Combien y a-t-il de cela ?

PREMIER PAYSAN.

Ne pouvez-vous pas le dire ? Il n'est pas d'imbécile qui ne le puisse. C'était *le jour même où est né le jeune Hamlet*, celui qui est fou et qui a été envoyé en Angleterre.

. . . .

HAMLET.

Comment est-il devenu fou ?

PREMIER PAYSAN.

Très étrangement, à ce qu'on dit.

HAMLET.

Comment cela ?

PREMIER PAYSAN.

Eh bien ! en perdant la raison.

HAMLET.

Sous l'empire de quelle cause ?

PREMIER PAYSAN.

Tiens! sous l'empire de notre roi, en Danemark. J'ai été fossoyeur ici, enfant et homme, *pendant trente ans.*

En rapprochant les trois répliques soulignées du fossoyeur, il me paraît bien difficile de donner à Hamlet un autre âge que trente ans. A moins que le fossoyeur ne sache pas ce qu'il dit...

R. B.

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

MŒURS ANGLAISES AU XVII[e] SIÈCLE.

COLBERT DE CROISSY, AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE DE FRANCE A LONDRES AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT, M. DE LYONNE.

Londres, 18 mars 1669.

... L'abbé Prignani est parti hier au matin pour se rendre à *Neumarket*, et comme il m'a dit que le Roi qui y va aujourd'hui, lui a témoigné désiré de le voir, les moyens dont il s'est servi pour exciter la curiosité de Sa Majesté britannique sont assez plaisants, selon ce qu'il m'en a confié.

Le *duc de Moutmouth* étant amoureux d'une fort belle demoiselle pour laquelle il a vu que *le Roi* et M. *le duc d'Yorck* avaient aussi beaucoup d'inclination, a eu la curiosité de savoir de l'abbé, qui des trois obtiendrait le plus tôt ce qu'il souhaite. Celui-ci, sans avoir vu la fille, lui a dit quelle était sa physionomie, festant ses inclinations, ce qu'elle avait fait par le passé, et ce qu'elle ferait à l'avenir, et le tout avec des circonstances si particulières, que le Roi en ayant été averti par le duc de Moutmouth a voulu que l'abbé fit son horoscope et pour cet effet qu'il portât ses livres à Neumarket pour y travailler.

Quelques jours plus tard, le même ambassadeur écrivait :

Londres, 30 mai 1669.

... Il y a de l'éloignement de Madame de Schwesburg, maîtresse de M. de Buckingham, laquelle indignée contre le S[r] *Killegret* de ce qu'il s'est vanté, il y a environ un an, qu'il avait d'elle toutes les faveurs qu'il en pouvait désirer. Elle a conservé le ressentiment jusqu'à hier, que le dit *Killegret* étant venu seul et endormi dans un carrosse sur le grand chemin qui va d'ici à sa maison, qui en est distante de deux lieues, en fut éveillé par un coup d'épée qui lui perça la gorge et sortit au-dessous de l'épaule, puis jeté en bas de son carrosse et percé de trois autres coups d'épée par les laquais de cette dame, laquelle était dans son carrosse à six chevaux avec trois de ses filles, criant que l'on tuât le coquin et ne se retira qu'après l'avoir cru mort. Mais il ne l'est pas encore et a tout déclaré. Vous jugez bien, Monsieur, que cette affaire fait du bruit et que le duc de Buckingham qui aime passionnément cette dame et qui en a même tué le mari en duel a quelqu'inquiétude pour elle. Aussi il est juste de lui laisser quelque temps pour la tirer de cette affaire...

M. ss. A. E., v. 94, 287.

(Lettres chiffrées).

P. c. c.: GÉNÉRAL JUNG.



CURIOSITÉS ET TROUVAILLES

QUITTANCE du procureur du roi de Libourne au receveur des tailles de l'élection de Bordeaux :

Je, Raymond Trigant (1), procureur du roy en l'Hôtel de Ville de Libourne, en vertu de la délibération des officiers dudit Hôtel de Ville, en date du 24 du présent mois, confesse avoir reçu de M. Claude Julliot, receveur des tailles de l'élection de Bordeaux, en exercice l'année mil sept cent douze, la somme de onze cent onze livres deux sols deux deniers, pour les gages de ladite année, dus à ladite communauté pour les deux offices de Jurats et celui de concierge garde-meubles, créés par édit du mois de janvier mil sept cent quatre et réunis au Corps de ville et communauté par arrêt du Conseil du treize janvier mil sept cent cinq, suivant le fonds laissé dans l'Etat du roy de l'élection de Bordeaux de ladite année mil sept cent douze, de laquelle somme de onze cent douze livres deux sols deux deniers, je tiens quitte et promets de faire tenir quitte ledit sieur Julliot et tous autres, ayant néanmoins été déduit et distrait celle de cent onze livres deux sols trois deniers pour le dixième de la dite année.

Fait à Bordeaux, le 29 mai 1715.

Signé : TRIGANT.

P. c. c. : Bon TRIGANT DE LA TOUR.

(1) Raymond Trigant, seigneur de Font-Neuve, fils aîné de François Trigant, sieur du Petit-Fort, et de Marie du Périeu, était né à Saint-Christophe-de-Double (Gironde), en 1689. Procureur du roi et procureur-syndic à Libourne, jusqu'au 4 janvier 1718, où cet office devint électif. Rétabli le 22 février 1719, moyennant sa renonciation à toute augmentation de gages et au remboursement de sa charge. — Le 28 août 1723, l'office de procureur du roi fut réuni à la communauté, par rachat. Raymond Trigant en référa au roi; et bien que des Libournais aient demandé au roi de de pas acquiescer à sa demande, Raymond Trigant fut nommé par le Conseil d'Etat, le 6 novembre 1725, moyennant 16,500 livres, procureur de Sa Majesté, *à vie*.

Ce fut lui qui, au nom de Libourne, prêta le serment de fidélité au roi (Louis XV) par devant les Trésoriers de France, à Bordeaux, le 21 décembre 1750.

Raymond Trigant de Font-Neuve mourut à Libourne le 10 mars 1756, laissant une fille unique de son mariage contracté le 15 janvier 1714 avec Thérèse de Belliquet et une autre fille d'une seconde union, du 16 novembre 1709, avec Marie de Sauvanelle.

L'origine des permis de chasse. — Plus d'un chasseur serait peut-être embarrassé de répondre à cette question d'actualité : A quelle époque remonte l'origine du permis de chasse ?

Uue ordonnance réglementant la chasse et relative au port d'armes fut rédigée et signée par Henri IV.

Cette ordonnance, édictée le 22 avril 1598, défendait « à tous nos sujets de porter arquebuses, pistoles, ni pistolets. ni bâtons à feu » sans autorisation spéciale. La permission n'était accordée que durant certaines saisons.

EDOUARD RINADEL.

—

Le père de Napoléon et les bandits. — On a trouvé vers 1860, dans le petit village de Cervione, un autographe assez curieux. Cette lettre n'est autre qu'une sommation faite par un bandit corse, nommé Zampaglino, à Charles Buona-Parte. (Ce Charles Bonaparte fut le père de Napoléon Ier). Il lui était signifié qu'il eût à payer une certaine somme, montant d'une condamnation prononcée contre lui, le .. avril 1774, par le soussigné Zampaglino et ses compagnons.

VICOMTE GOD.

—

Un souvenir du général de Charette. — Au moment où les journaux font la description de la statue qui vient d'être élevée à Athanas de Charette et des souvenirs du héros vendéen, réunis par son petit-neveu, le général de Charette, il n'est pas sans intérêt de dire que le plus intime de ces souvenirs manque au musée de La Couterie.

Je veux parler du médaillon avec chaîne d'or, que portait Charette lorsqu'il fut fusillé sur l'ordre de Hoche.

Cette précieuse relique, arrachée à la victime après sa mort et remise à Hoche, qui s'en fit un trophée, est aujourd'hui entre les mains du marquis des Roys, petit-fils du général républicain.

PRADEL.

L'Administrateur-Gérant : LÉON LENÈGRE.

Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux. Paris.



PETITE CORRESPONDANCE

(*Du 2 au 6 Septembre*)

E. Gandouin. — Nous regrettons de ne pouvoir vous renseigner quant au collaborateur de 1881 désigné par vous. Il nous est inconnu.

Cz. — La question relative au séjour de Richelieu à Lyon paraîtra dans le numéro du 20 courant.

Un vieux fureteur. — L'idée du *Bulletin bibliographique* consacré aux auteurs-abonnés serait excellente, si... elle n'était d'avance réalisée par ce fait que tout ouvrage d'abonné que nous recevons ou dont nous avons connaissance a ici sa mention. Il ne manque que de rapprocher ces mentions et de leur mettre une étiquette...

J. W. — Un moyen plus pratique d'éviter les coquilles dans les noms propres serait, croyons-nous, que Messieurs les Abonnés prissent l'habitude d'écrire ces noms en lettres CAPITALES. Il y a certainement des noms propres où il ne devrait pas se trouver de coquilles ; ceux que vous nous signalez, Jean Hunyade écrit Jean Hunyads, Mathias Corvin écrit Mathias Corosin (Couronne de Saint-Etienne de Hongrie, no du 20 août), sont du nombre; mais plus d'un autre n'est ni historique ni obligatoirement connu.

P. E. — La question paraîtra le 20.

Alpha. — La question relative aux mémoires de l'évêque Bombelles a été posée tout récemment ; vous la trouverez traitée : XXXIII, 485, 735.

Em. Guillemin. — Vous voyez que nous avons taché de vous satisfaire.

A. Mégret. — Vous avez dû lire le numéro?... et vu la bande d'adresse?... Merci : l'aimable commission sera faite.

Un ami de l'Intermédiaire. — L'idée n'est peut-être pas bien pratique : nous en causerons à la prochaine réunion de l'Intermédiaire.

Edme de Laurme. — La coquille, en effet, est malheureuse. Nous prions nos collaborateurs de lire (XXXIV, 139) à la question DRÈVE, DRAIT au lieu de DROIT.

Le Général sera très heureux de recevoir le portrait annoncé.

De Chagny. — La question paraîtra dans le prochain numéro. Veuillez préciser un peu plus quant à la réponse.

Flantier. — Vous avez raison et nous vous faisons mille excuses. Votre signature, en effet, eût dû suivre *immédiatement* l'un des articles ÉPLOYÉ du no du 30 juin.

P. — Vous n'avez que trop raison quant au DÉCALOGUE : il n'a pas été fait de réponse. Pour *les termes de blason*, je cherche vainement XXXIII, 490.

Vicomte God. — La question est supprimée. Nous avons écrit à qui de droit pour le livre que vous désirez.

Clément Lyon. — Mille fois merci pour l'intérêt tout aimable pris à la santé du Directeur : je transmettrai. Il va sensiblement mieux, mais la cure est plus longue que nous n'avions pensé.

Capitaine Paimblant du Rouil. — Nous avons bien reçu votre patriotique et généreuse brochure : *La Division Durutte* (Les régiments de Réfractaires sous Napoléon Ier), Paris, 1896, Henri-Charles Lavauzelle, édit. Merci pour le Général, qui prendra certainement un vif intérêt à cette lecture.

MM. les Abonnés sont priés de ne pas se borner à signer leurs communications de leur pseudonyme, mais de vouloir bien y joindre leur nom. Il est bien entendu que ce dernier ne figurera *que pour nous*.

Prière également de n'écrire les questions ou réponses *qu'au recto des feuillets*.

MM. les Abonnés sont prévenus que le dîner de l'Intermédiaire, fixé d'abord au 31 mai 1896 et remis par suite de la maladie du Général-Directeur, aura lieu à Paris, après le retour de la campagne, au mois d'octobre.

Des renseignements ultérieurs seront communiqués.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FAMILLE

POUR LES STATIONS THERMALES DE

Chamblet-Néris (Néris), Évaux-les-Bains, Moulins (Bourbon-l'Archambault), Laqueuille (La Bourboule et le Mont-Dore), Royat, Rocamadour (Miers), Vic-sur-Cère.

Réduction de 50 0/0 *pour chaque membre de la famille en plus du deuxième.*

Il est délivré, du **15 Mai** au **15 Septembre,** dans toutes les gares du réseau d'Orléans, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des **Billets d'Aller et Retour collectifs de 1re, 2e et 3e classes** pour les stations ci-dessus indiquées.

Les Billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du Public ; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'Aller et au Retour.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre Billets simples ordinaires le prix d'un de ces Billets pour chaque membre de la famille en plus de deux.

La durée de validité des Billets, à compter du jour du départ, **ce jour non compris,** est de **30 jours.**

Cette durée peut être prorogée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours. Chaque période de prolongation part de l'expiration de la période précédente et donne lieu à la perception d'un supplément de de **10** o/o du prix total du Billet.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au Bureau du Correspondant de la Compagnie, à LAQUEUILLE, des Billets d'Aller et Retour réduits de 25 o/o pour LE MONT-DORE et LA BOURBOULE.

Les demandes de Billets doivent être faites, **quatre jours** au moins avant celui de départ, à la gare où le voyage doit être commencé.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Exposition Nationale Suisse à Genève

TRAINS SPÉCIAUX DE PLAISIR POUR GENÈVE

à prix très réduits

(MOIS DE SEPTEMBRE)

PARIS - GENÈVE

PREMIER TRAIN DE PLAISIR

ALLER	RETOUR
DÉPART de Paris, le 3 septembre, à 10 h. 05 soir.	**DÉPART de Genève,** le 10 septembre à 8 h. 50 soir.
ARRIVÉE à Genève, le 4 septembre à 11 h. 52 matin.	**ARRIVÉE à Paris,** le 11 septembre à 11 h. 3 matin.

PRIX DES BILLETS : Au départ de Paris	2e Classe	**32** fr.	« 3e Classe	**21** fr.
— — — de Montereau....	—	**28** fr.	» —	**18** fr.
— — — de Laroche......	—	**24** fr.	» —	**16** fr.

Les billets d'aller et retour ne sont valables, tant à l'aller qu'au retour, que pour le train spécial en vue duquel ils ont été créés.

SECOND TRAIN DE PLAISIR

ALLER : DÉPART de Paris, le 18 sept., à 10 h. 5 soir.— **ARRIVÉE à Genève, le** 19 sept., à 11 h. 52 mat.

RETOUR au gré des voyageurs jusqu'au dernier train de la journée du 27 **septembre**, par tous les trains ordinaires, sauf les express. Toutefois, les voyageurs seront admis, au départ de Mâcon, dans le train express no 14.

PRIX DES BILLETS : Au départ de Paris	2e Classe	**47** fr. **25**	3e Classe	**30** fr. **80**
— — — de Montereau....	—	**41** fr. **35**	—	**26** fr. **95**
— — — de Laroche......	—	**35** fr. **55**	—	**23** fr. **15**

On peut se procurer des billets pour ces trains de plaisir *dès maintenant* pour le premier de ces deux trains, et à partir du *1 septembre*, pour le second train, à la gare de Paris P. L. M., 20 boulevard Diderot, dans les bureaux succursales de la compagnie et dans les diverses agences de voyages.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS EN AUVERGNE ET DANS LE LIMOUSIN

Avec arrêt facultatif à toutes les Gares du parcours

La Compagnie d'Orléans délivre du **1er Juin** au **30 Septembre** au départ de **Paris** (Gare d'Orléans) des Billets **D'EXCURSION EN AUVERGNE** et dans le **LIMOUSIN,** valables pendant **30 jours,** aux prix réduits ci-après et comportant les itinéraires **A** et **B** ci-dessous.

ITINÉRAIRE A

1re Classe : **98** francs. — 2e Classe : **73** francs.

Paris, Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Neris (Bains de Néris), **Évaux** (Bains d'Évaux), **Eygurande, Laqueuille** (Bains du Mont-Dore et de la Bourboule), **Royat** (Bains de Royat), **Clermont-Ferrant, Largnac, Ussel, Limoges** (par **Tulle, Brive** et **Saint-Yrieix,** ou par **Eymoutiers**), **Vierzon, Paris.**

ITINÉRAIRE B

1re Classe : **120** francs. — 2e Classe : **90** francs.

Paris, Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (Bains de Néris), **Évaux** (Bains d'Evaux), **Eygurande, Laqueuille** (Bains du Mont-Dore et de la Bourboule), **Royat** (Bains de Royat), **Clermont-Ferrand, Largnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges** (par **Saint-Yrieix** ou par **Uzerche**), **Vierzon, Paris.**

La durée de validité de ces Billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de **10** jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à **10** °/ₒ du prix du Billet.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas les parcours de terre dans les services de correspondance avec le Chemin de fer.

Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie, à **Laqueuille,** des Billets d'aller et retour réduits de 25 °/ₒ pour le **Mont-Dore** et la **Bourboule.**

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE
DE PARIS A ORLÉANS ET DU MIDI

EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN

Organisées avec le concours de la Société des VOYAGES ÉCONOMIQUES

Les **2 Août** et **13 Septembre 1896**

ITINÉRAIRE : **Paris, Arvant, Monde, Ispagnac, Ste-Enimie, Le Tarn, St-Chely, Pougnadoires, Le Rozier, Dargilan, Montpellier-le-Vieux, Maubert, Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse, Paris.**

Prix de l'Excursion : 1re Classe, **260** fr. ; 2e Classe : **230** fr.

Ces prix comprennent : le transport en chemin de fer, la nourriture, le logement, les omnibus, voitures et barques pendant toute la durée du voyage (sous la responsabilité de la Société des Voyages Économiques).

Les souscriptions seront reçues aux bureaux de la Société des Voyages Économiques, 17, rue du Faubourg-Montmartre et 10, rue Auber.

On peut se procurer des renseignements et des prospectus détaillés à la gare de Paris P. L. M., ainsi que dans les bureaux-succursales de cette Compagnie, à Paris.

CHEMIN DE FER DE L'OUEST

EXCURSION A JERSEY ET A GUERNESEY

La Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest fait délivrer, de Mai à Octobre, des billets aller et retour de Paris à Jersey, *valables pendant un mois* et comprenant la traversée de France à Jersey, aux conditions suivantes :

Aller et Retour par GRANVILLE :
1re Classe : **67** fr. **80.** — 2me Classe : — **44** fr. **75.** — 3e Classe : **33** fr. **50.**

Aller par GRANVILLE, retour par SAINT-MALO :
(ou inversement) donnant la facilité d'effectuer l'excursion du **Mont-Saint-Michel.**
1re Classe : **73** fr. **85.** — 2me Classe : **49** fr. **60.** — 3me Classe : **37** fr. **45.**

Aller et Retour par CARTERET et GOREY :
1re Classe : **63** fr. **15.** — 2me Classe : **44** fr. **25.** — 3me Classe : **29** fr. **85.**

Aller par CARTERET, Retour par GRANVILLE *(ou inversement)* :
1re Classe : **65** fr. **45.** — 2me Classe : **44** fr. **50.** — 3me Classe : **31** fr. **70.**

Aller par CARTERET, Retour par SAINT-MALO et PONTORSON
(ou inversement), donnant la faculté d'effectuer l'excursion du **Mont-Saint-Michel :**
1re Classe : **71** fr. **55.** — 2e Classe : **49** fr. **35.** — 3me Classe : **35** fr. **65.**

La durée de validité de ces billets peut être prolongée d'un ou deux mois moyennant un supplément de **10 0/0** *par mois de prolongation.*

L'INTERMÉDIAIRE

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

L'*Intermédiaire* est devenu et devient chaque jour, grâce à la savante direction du Général Jung, un outil de travail indispensable. Le système de **Questions** et de **Réponses** sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés.

Parmi les littérateurs, érudits, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles, amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre; il n'a pas obtenu les renseignements qu'il désirait. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, retrouver un livre, un manuscrit ou un objet d'art, des armoiries, les documents d'une généalogie ou d'une recherche héraldique, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, en connaître la rareté et le prix, savoir si le sujet dont il s'occupe a déjà été étudié, si tel ou tel document est inédit, si les collectionneurs, les bibliothèques, les archives ou les musées possèdent sur son travail projeté quelques indications, quelques documents ou quelques pièces qui peuvent l'aider à mener à bien son étude; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts, il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire; il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'Etranger, et dans l'un des numéros suivants, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. **Questions** et **Réponses** sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses, car, il faut bien qu'on le sache : l'indépendance de l'Intermédiaire est absolue, et celle de ses collaborateurs eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par un anonymat scrupuleusement gardé. Aussi, en dépit de la politique, les **Questions** et les **Réponses** de l'*Intermédiaire* ont-elles toujours passionné la presse et le monde des lettres; elles réveillent des querelles historiques, artistiques et littéraires, provoquent des réformes souhaitées et des mesures salutaires, et contraignent à sortir de leur réserve des hommes, seuls en situation de répondre et qui s'étaient jusque-là abstenus de parler. De là, bien des indiscrétions profitables à l'histoire.

Outre les **Questions** et **Réponses**, l'*Intermédiaire* publie les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public et les corrobore par de nouveaux renseignements. Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire* et achève d'en faire, sous une forme alerte, vive, primesautière et docte tout la fois, une véritable *Encyclopédie* internationale.

Depuis trente-deux ans, il a rendu sans interruption d'innombrables services à la science et est devenu le véritable **Moniteur de la Curiosité** de tous ordres, attendu, lu et commenté par la presse entière.

L'*Intermédiaire* **PARAIT LES 10, 20 & 30 DE CHAQUE MOIS.** Chaque numéro est composé de **quarante-huit colonnes** soigneusement imprimées en caractères elzéviriens. Le tout forme, à la fin de chaque semestre, un élégant volume qui ne contient pas moins de **mille colonnes**, avec des **tables** destinées à faciliter les recherches.

Abonnements : *Un an.* France, **16** fr. Etranger **18** fr. — *Six mois.* France, **9** fr. Etranger, **10** fr. — *Trois mois.* France, **5** fr. Etranger, **6** fr. — Un numéro détaché, **0 fr. 75.**

Les Abonnements partent des 1er Janvier, 1er Avril, 1er Juillet et 1er Octobre.

Pour tout ce qui concerne l'**Intermédiaire**, s'adresser à M. le Général JUNG, 23 *bis*, rue de la Faisanderie.

On s'abonne à la Direction de l'**Intermédiaire**, 23 *bis*, rue de la Faisanderie, à l'Imprimerie G. Lefebvre, rue Claude-Vellefaux, 5 et 7, chez H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, n° 1, ainsi que dans tous les bureaux de Poste, de France et de l'Etranger.

AVIS

Toute demande de **changement d'adresse** doit être accompagnée de **40 centimes** en timbres-poste et d'une des dernières bandes imprimées.

Annonces : **25 centimes** la ligne pour les abonnés.

Pour les **Collections à compléter**, prière d'écrire à la Direction.

Le Général Directeur est visible tous les *mardis*, *jeudis* et *samedis* matin, de *9 heures à midi*. Il a le téléphone à sa disposition.

On trouve, chez M. H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, n° 1, toutes les livraisons concernant l'*Intermédiaire* et la *Plume et l'Epée*.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque Mois. **20 Septembre 1896.**

XXXIVe Volume — N° 738

Quatrième Série — 2e Année — N° 8

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Direction et Administration : 23 *bis*, Rue de la Faisanderie

IMPRIMERIE

5 et 7 RUE CLAUDE-VELLEFAUX

OUVRAGES EN LIBRAIRIE

Des *Connaissances utiles aux Amateurs d'Objets d'Art et de Curiosité*, aux Antiquaires, aux Experts, à l'Enseignement, ainsi qu'aux Officiers Ministériels, Commissaires-Priseurs et à tous ceux qui en remplissent les fonctions, viennent de paraître chez l'Éditeur d'Art, EDOUARD ROUVEYRE à Paris, sous le titre de : **Comment discerner les Styles du VIe au XIXe siècle.** Cet ouvrage illustré d'un millier de dessins, est à chaque page une leçon de goût, un guide infaillible, d'une incomparable richesse documentaire. ROGER-MILÈS, l'érudit historien d'art, était désigné pour commenter chacune des planches dans des études synthétiques sur les styles, qui forment un répertoire précieux pour toute personne s'occupant d'objets d'art et de meubles. Nous engageons ceux de nos lecteurs que ce Manuel de la Curiosité peut intéresser, à en demander l'envoi en communication, à l'examen et franco à M. EDOUARD ROUVEYRE, éditeur, 76, rue de Seine, à Paris.

Les Musées cantonaux de France. — Article *Bulletin de la Ligue de l'Enseignement*, févr. 1895 (p. 49), et de la *Paix* du avril 1895.

Des musées cantonaux ont été fondés à Bag (Gard) en 1854, par M. Léon Alègre, et à Pol (Jura), en 1859, par M. Edmond Sauria.

M. Edmond Groult, docteur en droit, avoc Lisieux (Calvados), a entrepris, en 1876, active propagande pour multiplier ces mode musées, en faisant ressortir tous les avant qu'on en devait attendre.

Une médaille d'or lui a été décernée à l'Ex sition universelle de 1889, et plus de quar Conseils généraux ont émis des vœux en fa des musées cantonaux.

Pour faciliter la création de ces musées d tous les cantons, M. Alphonse Renaud, 25, Scheffer, à Paris, docteur en droit, chef de bur au Ministère des Finances, vient de réunir, a l'aide de quelques personnes, plus de 1,000 lumes, environ 40,000 dessins, plus de 5,000 tes, présentant un intérêt cantonal, et quelq centaines de monnaies qu'il mettra gratuitem et successivement à la disposition des associati cantonales qui ont eu ou auront établi un mu cantonal à la mairie du chef-lieu de canton dans un autre local convenable, et organise conférences publiques dans les principales co munes du canton. Son œuvre a été créée le 12 m 1894, et est déjà féconde en résultats.

CHASSEURS ET SOLDATS

Nous croyons devoir rappeler à nos lecteurs à un moment où les sujets traités jusqu'ici deviennent d'actualité les deux charmants albums que l'éditeur H. Laurens a fait récemment paraître dans sa collection « *Le Monde en Image* ». Le but de cette série est d'instruire par les yeux presque rien à lire, rien qu'à feuilleter (et à jouir par la vue, car ces pages d'albums sont celles d'artistes consommés) c'est véritablement là le type du livre qui répond à notre paresse fin de siècle.

La Chasse à Tir et à Courre de RENÉ VALETTE 1 album in-4° avec 32 planches en teinte, nombreuses vignettes, notations de sonneries, etc., prix **6** francs) initie les ignorants à toutes les questions cynégétiques et leur permet de prendre une part intelligente aux conversations que vont leur tenir lors de la prochaine ouverture les disciples de Saint-Hubert.

Le Soldat français de EUGÈNE CHAPERON (1 volume avec 32 planches en teinte, etc., prix **6** francs) montre le type, les uniformes, les scènes de la vie militaire. Ce volume instruira ceux et celles qui n'entendent rien aux choses de l'armée et que les grandes manœuvres appellent à entendre traiter des questions et des exercices militaires à la caserne et hors de la caserne.

Chasseurs, officiers, artistes éprouveront également un grand plaisir à trouver sur une table de salon ces albums, œuvres de deux excellents peintres pour lesquels la justesse d'une attitude, la fidélité d'une scène n'ont pas ds secret. Ces dessins sont des modèles parfaits, des croquis exquis qui fourniront aux jeunes filles bien des idées pour les jours de réception, orner leur menus, décorer des tambourins, d bibelots de cotillon, etc.

La Chasse à Tir et à Courre, *le Sol*-**dat français** se trouvent partout, chez le libraires, dans les gares, etc., et sont expédi franco contre mandat adressé à l'Édite **H. Laurens, 6, rue de Tournon, Paris.**

De la Paix, par le général Jung, député du Nord. Brochure in-8° de 48 pages, orn du portrait du général, couverture en co leurs; prix : 1 fr. — Paris, 1896, Hen Charles Lavauzelle, éditeur, 11, place Sai André-des-Arts.

Tout le monde voudra lire la curieuse br chure du général Jung, sur *la Paix*. D'apr le savant député du Nord, la paix n'existe p C'est un mythe, une illusion chère aux espr superficiels. Paix et guerre sont les term d'une même formule, etc... Cette thèse d être soutenue au mois de septembre proch devant le congrès interparlementaire de Bud Pesth.

épertoire - annuaire général des Collectionneurs de la France et de l'étranger.

Le deuxième volume nous paraît vraiment **dispensable à tous ceux qui s'occupent commerce des livres et des objets de ıriosité** et aussi à tous les membres de l'imense famille des collectionneurs. L'ouvrage bute (exemple à suivre) par la liste des *Errata, ppressions et addenda* ; de la sorte, on est frappé ıt de suite par ce qu'il importe de ne pas négliɾ ou oublier, ce qui arrive souvent quand ces dications complémentaires sont rejetées à la fin ın volume. Nous signalerons ensuite une bien éressante *Etude chronologique concernant les nbres fiscaux et de leurs émissions successives puis 1673 jusqu'à nos jours*, par M. Ris-Paquot (11 pages), et un travail de M. Paul Eudel sur l'*Habitation et le Mobilier à travers les Ages* (16 pages). C'est à la page 37 que commencent les listes si précieuses de M. Renart, divisées en deux sections : *Collectionneurs français*, désignés en *Collectionneurs provinciaux et parisiens*, et *Collectionneurs étrangers.* Au milieu du volume se trouve intercalée une liste spéciale des *principaux commerçants parisiens, en livres, tableaux, antiquités, numismatique, timbres-poste et professions diverses*. Une table alphabétique des noms des collectionneurs habitant la France (Paris excepté, parce que les parisiens sont rangés par ordre alphabétique) termine cet inventaire. En résumé, M. Renart a droit à nos vives et bien sincères félicitations pour le service éminent qu'il vient de rendre à tous ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent de la vente ou de l'achat de tous objets pouvant former collection.

OUVRAGES EN LIBRAIRIE



Les **Archives des Collectionneurs d'ex-libris** paraissent tous les mois, avec une ou deux planches hors texte et des figures dans le texte. Elles s'occupent spécialement de toutes les marques de propriété du livre, de blason, etc.

n numéro spécimen est envoyé sur ıande affranchie adressée au siège de la iété : *95, rue de Prony.*

MÉDAILLES & MONNAIES

céder : Une assez curieuse Collection viron 1000 Pièces de **Médailles** et **nnaies** anciennes ou modernes.

'adresser à M. COMMERÇON, à Chagny ône-et-Loire), rue de Presles.

BIBLIOGRAPHIE

Quel est l'homme politique, l'écrivain, l'artiste qui ne souhaite savoir ce que l'on dit de lui dans la presse ? Mais le temps manque pour de telles recherches.

Le **COURRIER DE LA PRESSE** fondé en 1889, 21, boulevard Montmartre, à Paris, par M. GALLOIS, a pour objet de recueillir et de communiquer aux intéressés les extraits de tous les Journaux du monde sur n'importe quel sujet.

Le **COURRIER DE LA PRESSE lit 6,000 Journaux par jour.**

L'ARGUS DE LA PRESSE

FONDÉ EN 1879

A partir du 1er Juillet, pour cause d'agrandissement, les bureaux de l'**Argus de la Presse** ont été transférés : **14, rue DROUOT**, près du Boulevard.

ÉCHANGE

Un abonné de l'*Intermédiaire* demande si quelque collabo ne pourrait échanger contre d'autres années la collection de 1881, 1888 et 1889. — S'adresser à la Direction.

DEMANDES D'ÉCHANGE D'EX-LIBRIS

M. J.-E. de Groot-Jamin, d'Amsterdam ;
M. Stirling, 4, rue Sainte-Beuve, Paris ;
M. Oberkampf de Dabrun, receveur des finances, à Alais (Gard) ;
M. Gustave Bord, château des Charmilles, St-Nazaire-sur-Loire (Loire-Inférieure) ;
M. Achille Bertarelli, 18, via San Barnabo, Milan ;
M. Bargallo, 34, rue d'Allemagne, Paris ;

sont disposés à faire l'échange de leurs ex-libris avec les abonnés de l'*Intermédiaire*. (Envoyer un timbre pour permettre l'envoi des *ex-libris* désirés).

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. 20 Septembre 1896.

XXXIVe Volume.

N° 738

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Quatrième Série.

2e Année

N° 8

L'Intermédiaire
DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

Tartuffe. — La reprise du *Tartuffe*, au Théâtre-Français, peut-elle autoriser à demander encore quel fut le personnage désigné par les contemporains comme le Tartuffe ou l'Imposteur?

UN MOLIÉRISTE.

—

Il faut aimer sa patrie plus que sa famille. — Dans une réponse relative à l'idée de patrie, un de nos collabos cite (XXXIII, 499) cette parole, attribuée à Fénelon.

Où la trouver dans les œuvres de l'éloquent archevêque? IKSEM.

—

Vers de La Harpe. — Un chauvin de Constance rapporte du discours du commandant Dumas, à Bussang, des vers que La Harpe aurait déclamés dans sa chaire du lycée; les voici :

Soldats, avancez et serrez,
Que la baïonnette homicide
Au devant de vos rangs, étincelante, avide,
Heurte les bataillons par le fer déchirés.
Le fer, le fer, amis! il presse le courage,
C'est l'arme des Français, c'est l'arme du [carnage,
L'arme de la victoire et l'arbitre du sort;
Le fer, il boit le sang, le sang nourrit la [rage
Et la rage donne la mort!

Où se trouvent ces vers et dans quelles circonstances ont-ils été dits?

R.

—

Vienne, faubourg (Étymologie de). — Dans la Touraine et le Blésois, il est fréquent de voir attribuer le nom de *Vienne* à cette partie d'une ville qui consiste en des faubourgs situés de l'autre côté de la rivière. Un exemple bien connu nous est fourni par la ville de Blois, bâtie sur la rive droite de la Loire, et son faubourg de Vienne, bâti sur la rive gauche. En Touraine, Saint-Christophe est sur la rive gauche du Nais, et son faubourg de Vienne est sur la rive droite. Dans la même région, Chemillé-sur-Dême a aussi son faubourg de Vienne et il en est encore de même, croyons-nous, pour Châtellerault. On dit : habiter en Vienne, aller en Vienne. Quelle est la signification de l'origine de cette appellation particulière des faubourgs, dont on pourrait sans doute citer d'autres exemples? IATROS.

—

Cyclone. — De quel genre doit être ce mot, masculin de par l'usage, mais que l'Académie range parmi les substantifs féminins? M. S.

—

Bustes de Napoléon Ier. — Quels sont les bustes de ce grand homme exécutés de son temps? Je connais le buste officiel de Chaudet, celui de Houdon, à Versailles, et un de Bartholini, exécuté en 1802, que je possède. — En existe-t-il un de Canova? L'ouvrage de Quatremère de Quincy est muet à ce sujet. Cependant, il est possible que Canova en ait fait un. GANDOUIN.

—

Origine de la peinture à l'huile. — Van Eyck n'a-t-il fait que retrouver et perfectionner, vers 1410, le moyen de peindre à l'huile? Théophile, surnommé le

Moine ou le Prêtre, artiste du xe ou du xie siècle, dans son traité : *Diversarum artium schedula*, au titre : *De omni scientia artis pinguindi*, s'exprimait ainsi :

Accipe colores quas imponere volueris terens eos deligenter oleo lini sine aqua, et fac mixturas vultuum et vestimentorum sicut superius aquà feceras...

EREUVAO.

—

Droit de colage. — Je voudrais savoir à combien s'élevait jadis la redevance de ce droit? H. BOULET.

—

Une bénédiction de Louis XVIII. — Dans la *Conspiration qui obligea Louis XVIII de quitter son royaume* (1820), Frondeville rapporte une anecdote assez piquante sur le séjour passager du prince au château de Saint-Ouen, avant son entrée dans Paris, en 1814.

Le maréchal Ney y serait accouru avec ses quatre enfants; et là, en présence de deux cents personnes, il aurait supplié Louis XVIII de bénir sa jeune famille, ce qu'aurait fait immédiatement le nouveau roi en lui imposant les mains.

Le fait est-il exact?

SIR GRAPH.

—

Le régiment d'Agenois. — Aucun de nos collaborateurs n'ayant encore répondu à ma question (XXXII, 237), je me bornerai à prier l'un de nos confrères de m'indiquer le numéro du régiment d'infanterie actuel, fils ou petit-fils de l'Agenois. Par ce moyen, j'arriverai peut-être à élucider le fait historique que je désire mettre en lumière.

E. M.

—

Lyon, protestant, en 1562, et son historien. — L'illustre mathématicien François Viète avait accompagné Soubise (Jean de Parthenay, l'archevêque), à Lyon, pour y recueillir les matériaux de son premier écrit historique : *Récit du siège de Lyon, en 1563*, par Soubise contre les armées du roi.

M. Fréd. Ritter, au Congrès de l'A. F. A. S., tenu à Pau, en 1892, parle de ce mémoire dans sa notice sur Viète.

A-t-il été publié? Si non, dans quelles archives se trouve ce récit?

Cz.

—

Famille Dor de Lastours. — Je désire des renseignements sur la famille Dor de Lastours et je demande, non pas une généalogie d'après Bachelin, Deflorenne et autres auteurs contemporains inexacts ou complaisants, mais seulement des faits précis; à savoir :

Depuis quelle époque la famille Dor porte-t-elle le nom de Lastours?

D'où lui vient et comment possède-t-elle le château de Lastours qu'elle habite près de Castres?

Avant que la famille Dor n'en fût propriétaire, à quelle famille appartenait-il? Vient-il originairement de l'ancienne famille de Lastours qui est éteinte?

UN ABONNÉ.

—

Souiche le Cadet. — Si on peut éclairer la vie bizarre de cet armurier établi à Paris avant 1787, on me rendra grand service. JACOBUS.

—

Famille de Fleuret. — N'existe-t-il pas, dans le midi de la France, une famille noble de ce nom? Quelle est sa généalogie? Il y a eu un Fleuret dans les zouaves pontificaux du général de Charette : n'appartenait-il pas à cette famille? Sinon, de quelle famille était-il?

L'INCONNU.

—

Le premier amour de Charles Nodier. — Les renseignements si fournis que donne la dernière livraison sur *le fouet comme moyen d'éducation*, me rappellent la mésaventure si connue de Charles Nodier, enfant *ou* adolescent. L'*Intermédiaire* en a été saisi, ce me semble, il y a deux ans, sans que la question ait été éclaircie, car on a là-dessus deux versions.

D'une part, ce fragment d'une lettre de Mérimée à la comtesse de Montijo

(11 mai 1844), datée de Besançon, où le successeur de Nodier, à l'Académie française, était allé chercher des documents pour son discours de réception :

Charles Nodier, *à neuf ans*, tomba amoureux d'une femme de Besançon, et lui donna rendez-vous dans un lieu écarté. Elle y vint et lui donna le fouet, dont il pensa crever de honte et de rage.

D'autre part, la relation du fait a paru dans le *XIXe Siècle*, en 1883, sous la signature de Paul Féval, qui disait la tenir de Charles Nodier *lui-même*, tandis que Mérimée avait appris la chose de Mme Ménessier Nodier. La différence est que Paul Féval (qui cite le prénom de la dame : Clémentine, femme d'un notaire de la ville), donne à Nodier *quinze ou seize ans*, si ce n'est même pas dix-huit, à l'époque de cette aventure, car il a, prétend-il, déjà fait imprimer sa *Dissertation sur l'usage des antennes dans les insectes*, datée de 1798. Et Charles Nodier est né en 1780.

Tout porte à croire que la version de Mérimée est la bonne et qu'un écolier de quinze ans, aussi timide qu'on le suppose, aurait toujours eu assez de force, contre une femme seule, même vigoureuse, pour se soustraire à une ridicule correction. Cependant Féval est formel, et son récit, où il fait intervenir Châteaubriand comme auditeur, est, avec beaucoup de mesure, un petit modèle de bonne grâce et en même temps de précision.

Mais n'aurait-il pas cédé au besoin de grossir un peu ? Il serait curieux d'être fixé sur ce détail biographique.

R. B.

—

Singulières figures admises dans nos églises. — En introduisant les peintures et les statues des saints dans les églises, on y a ridiculement admis aussi des animaux de toute espèce : saint Michel et le diable y sont inséparables ; saint Antoine ne peut y paraître sans son cochon; saint Roch n'y est jamais sans son chien, etc., etc.

Quelles sont les églises en France qui contiennent les plus singulières figures en fait de diables, de cochons, de chiens, d'ânes, de chevaux, de bœufs, de reptiles, etc. ?

A. Dieuaide.

Rues dites des Juifs. — Il me serait utile — ainsi qu'à d'autres —, dans un but purement historique, de connaître le nom des localités, grandes ou petites, aux environs de Paris, dans lesquelles existait ou existe encore une *rue des Juifs* ou *aux Juifs?* Les lecteurs pourraient-ils me renseigner à ce sujet?

Je n'ai pas besoin d'insister sur cette question qui a de l'intérêt pour les environs de Paris et qui prouve l'existence des Juifs dans certains endroits, tels que Marly-le-Roi, où il y avait une *rue aux Juifs*; Corbeil aussi, je crois ; — où encore ? Bref, la question est posée...

Oudeis.

—

Armoiries à déterminer. — J'ai le portrait d'un personnage qui s'appelait Bartholomé von der Eck et qui est qualifié de Junkher dans d'anciens titres. J'ai aussi le portrait de sa femme, daté de 1623; mais j'ignore quel était son nom. Pourrait-on me l'apprendre d'après ses armes :

De sable à la bande d'or, accompagnée en chef d'une molette de même et en pointe de 3 coquilles d'or posées en bande. L'écu entouré d'un lambrequin et surmonté d'un casque de face ayant pour cimier une gerbe de blé d'or ?

Je désire aussi savoir de qui pourraient être les armes qui figurent sur un portrait de femme, portant la date de 1600 :

De sable au lion d'or à la queue fourchée, tenant avec ses deux pattes de devant un bâton de même, armé et lampassé de gueules. L'écu surmonté d'un casque à cinq grilles posé en tiers, chargé d'une couronne avec cimier reproduisant l lion de l'écu.

Poggiarido.

—

Houdon. — Sur ce statuaire, je désirerais avoir communication d'une brochure publiée à Versailles, par *Delerot et Logerelle*, je crois, — ainsi que de la notice publiée par Anatole de Montaiglon dans une revue ou publication artistique dont je ne me souviens plus du nom.

E. Gandouin

Depuis quand a-t-on donné le sobriquet de « John Bull » au peuple anglais? — On sait que le docteur Swift est l'auteur du livre : *Le procès sans fin* ou *l'histoire de John Bull;* Londres, 1753, in-12. — C'est une allégorie critique de la guerre de 1702.

L'imprimeur J. Nours indique, dans un avis qu'il donne au bas de chaque page, les allusions supposées des endroits les plus obscurs, dont l'auteur ne voulut jamais convenir, lorsque l'histoire parut pour la première fois :

Le peuple anglais est désigné sous le nom de « John Bull »;

L'Ecosse sous le nom de « Goton », sœur de John Bull;

La mère de John Bull représente l'Eglise anglicane;

« Miss Bull », femme de John Bull, représente le Parlement; elle laissa trois filles : *Polemia*, *Discordia*, *Usuria*.

Existe-t-il un autre ouvrage anglais qui ait donné le sobriquet de « John Bull » au peuple anglais?

A. Dieuaide.

—

Les administrateurs de la Comédie-Française. — Pourrais-je avoir la liste des directeurs du Théâtre-Français et savoir depuis quand ce théâtre a un administrateur général?

Un Intermédiairiste enragé.

—

La profession d'exécuteur des hautes œuvres est-elle incompatible avec d'autres? — Je lis, dans le 2e semestre de 1819 du *Censeur Européen*, qu'une pétition fut adressée, alors, à la Chambre des députés, demandant l'interdiction pour Caron, ancien exécuteur des hautes œuvres, d'exercer la médecine.

L'administration était-elle autorisée, par quelque précédent, à déférer au vœu des pétitionnaires?

Rip-Rap.

—

Décorations étrangères. — D'après un décret assez récent, dont je n'ai pas la date sous la main, mais dont le texte m'est parfaitement connu, lorsqu'on porte simultanément à la boutonnière des décorations ou médailles françaises et des décorations étrangères, les françaises doivent être placées à droite, dans un ordre fixé par le décret, et les étrangères à leur gauche. Le décret ne spécifie pas dans quel ordre il convient de ranger les décorations étrangères. Y a-t-il, à défaut de prescription réglementaire, un usage ou une tradition?

En matière de courtoisie internationale, tout a de l'importance : quelles sont les décorations qu'il est convenable de placer les premières? Faut-il suivre les dates de collation, ou l'ancienneté relative des ordres, ou l'importance relative des puissances qui les ont conférés, ou l'ordre alphabétique des Etats, ce qui est, comme on sait, le biais inventé par les chancelleries pour éviter les conflits de préséance? Ou bien peut-on, sans manquer à aucune convenance, suivre sa fantaisie et placer les décorations suivant leur dimension ou la couleur de leur ruban?

Pour les commanderies, qui se portent au cou, la question est double; je voudrais savoir non seulement à quel ordre il faut donner la primauté, mais encore quelle est, spécialement en France, la place réputée la plus honorable, pour des décorations qui ne peuvent guère se porter que suspendues l'une au-dessous de l'autre? La place d'honneur est-elle la plus rapprochée ou la plus éloignée de la tête? La question n'est pas aussi simple qu'il y paraît au premier abord.

Dans un pays où toutes ces choses sont réglées avec minutie, en Prusse, le grand sceau du royaume porte, — ou portait, car je ne connais qu'une empreinte antérieure à 1866, — au-dessous des armoiries, les insignes des quatre principaux ordres, suspendus à leur chaîne ou à leur ruban les uns au-dessous des autres; et l'ordre principal, l'Aigle noire, est celui qui pend le plus bas, tandis que le moins relevé, la Couronne, est juste sous la pointe de l'écu, c'est-à-dire le plus haut possible.

Cela étant, quelle est la règle à suivre en France, si l'on porte simultanément, par exemple, la cravate de la Légion d'honneur et celle de Sainte-Anne de Russie ou de Charles III d'Espagne?

Il y a probablement, à cet égard, dans l'armée, des usages qui pourraient être suivis même avec le costume civil.

P. E.

RÉPONSES

Fécondité extraordinaire (V, 23; XI, 262, 316, 503, 656; XII, 293, 376, 398, 501, 751; XIII, 138, 177, 254, 490, 558, 644; XIV, 167, 367, 782; XV, 587; XVII, 235, 495; XVIII, 107, 190, 247; XXII, 36, 150, 556, 617; XXIII, 653; XXIV, 494; XXX, 323; XXXI, 490; XXXIII, 494; XXIV, 243). — Je connais le livre du Dr Dareste, que M. L. Vanvincq appelle « Daverte », sans doute par erreur typographique. C'est précisément parce que je crois être au courant de toutes ces questions d'embryologie et de tératologie que j'ai cru devoir mettre les lecteurs de l'*Intermédiaire,* historiens, littérateurs, critiques, érudits, mais, il me semble, plus rarement hommes de science, en garde contre les récits invraisemblables et les explications fantastiques dont sont remplis les recueils scientifiques des siècles derniers. L'observation courtoise de M. Vanvincq n'est pas de nature à me faire changer d'opinion.

IATROS.

—

Inadvertances de M. Ponson du Terrail. Citations de phrases étonnantes de divers auteurs (V, 496, 581; XVIII, 19, 394, 426, 456, 521; XXXIV, 243). — Je trouve dans Jules Verne : *Vingt mille lieues sous les mers,* in-8°, page 173 :

Les doigts du capitaine Némo s'étaient replacés sur le clavier de l'orgue; je remarquai qu'il ne frappait que les touches noires; ce qui donnait à ces mélodies une couleur essentiellement écossaise. (!!!)

Ouvrage couronné par l'Académie, s'il vous plaît!

Quel dommage que Boieldieu n'ait pas connu ce procédé pour écrire *la Dame blanche!*

VILLEFREGON.

—

La bigamie du duc de Berry (VI, 420; VII, 110, 164; VIII, 527; XIII, 710, 741; XVI, 649). — **Le duc de Berry et Virginie** (VI, 297, 376, 442; XVII, 227). — **La duchesse de Berry à Dieppe** (XVI, 768). — Consulter dans mon livre *les Secrets des Bourbons* le chapitre intitulé *le Premier mariage du duc de Berry;* consulter aussi *le Curieux,* I, 53; II, 83, 84, 97, 149.

La duchesse de Berry venait, en effet, passer à Dieppe la saison d'été, sous la Restauration; elle y a donné une grande impulsion au commerce d'ivoire et on doit à son patronage intelligent de jolis travaux en ce genre, dont j'ai recueilli quelques-uns. Je possède un petit dressoir en ivoire tout garni, y compris la sonnette, les flambeaux et les assiettes debout, et une chapelle en ivoire dont le Christ est admirable de finesse. Le goût qu'avait la duchesse de Berry s'est traduit aussi dans ses bibelots de femme; je possède son portefeuille de dame, en or et argent émaillé, avec fleurs de lys, et avec des vues de Venise et Constantinople sur les plats; c'est merveilleux.

NAUROY.

—

Rosières (Ouvrages à consulter sur les) (XIII, 357, 412, 498, 617; XIV, 684. — Aux écrits consacrés aux rosières qui ont été signalés, il faut ajouter les suivants :

Discours sur la fête de la rose, célébrée à la Falaise (près Mantes), pour la première fois le jour de la Trinité, 14 juin 1778. A la Falaise et à Paris, 1779, in-8°.

Discours prononcé à la Société des Rosati de Paris, pour le couronnement des Rosières, le 22 floréal an V de la République, par Mulot. S. d., in-8°.

PAUL PINSON.

—

Le Christ au Vatican (XIV, 12, 138, 222, 306; XX, 360, 446; XXXII, *Curiosités et Trouvailles,* 99; XXXIII, 726; XXXIV, 246). — Sous le couvert de l'*Intermédiaire,* qui ne peut nous refuser le droit d'exprimer en toute liberté, mais avec courtoisie, ce que nous pensons d'une œuvre littéraire, je pense, avec M. Georges Colas, que le *Christ au Vatican* n'est point une *ineptie,* ni un *piètre* poème.

Qu'il soit l'œuvre de Victor Hugo, l'opinion n'est point soutenable. Dans ce petit poème de quelques pages, sémillant, varié, bien conçu et pas trop mal enlevé au point de vue de sa facture poétique, on ne trouve point la griffe du maître qui jamais n'en voulut accepter la paternité. On n'y trouve point ce langage pittoresque, heurté, imagé, qui est la caractéristique de Victor Hugo, et qui empêche

de confondre le prince du romantisme avec les écrivains d'allures plus molles ou plus mesurées.

Le *Christ au Vatican!* ça sent Victor Hugo par les idées, mais pas par le style!

Baptiser d'ineptie ce petit poème issu d'une plume vive, convaincue et de bonne foi, c'est bientôt dit, c'est faire un aveu que je ne veux point qualifier, mais qui fleure comme cierge, eau bénite et oremus : marchandises à l'encan dans les sacristies.

Après avoir lu le *Christ au Vatican*, le lecteur, à l'esprit sincère, impartial et observateur, est aussitôt envahi par cette réflexion : « Comme c'est vrai! que c'est bien cela! »

Faites que ce ne soit pas *bien cela*, messieurs de la soutane! Nous demandons au Christ votre conversion pour sa plus grande gloire et le plus grand repos du monde.

Une édition que je possède du *Christ au Vatican* en attribue la paternité à M. J. A. Chappuis, avocat, ancien proscrit du Deux-Décembre; c'est dans l'exil qu'il a composé ce remarquable poème.

Qu'il soit de M. Chappuis ou d'un autre obscur, peu nous importe, mais, pour sûr, il n'est pas de Victor Hugo : c'est à la fois un coup retentissant des étrivières et une expectoration qui soulage l'âme de ceux qui ne savent pas aussi bien dire. De Chagny.

—

Analogies de titres de livres (XVIII, 316, 722; XXXIV, 248). — La liste serait interminable. Puisque notre confrère Ed. J. a remis la question sur le tapis, voici ce que je puis citer pour ma part :

Le titre *Péchés de jeunesse* a été pris par Theuriet à Emile Souvestre (Lévy) et a été repris dans la suite par un certain Gabriel Dehaynin, qui a publié chez Jouaust, sous cette rubrique, un recueil de vers parmi les plus mauvais qu'on ait faits.

Il était une fois a été pris par Savinien Lapointe (Lemerre) à Philibert Audebrand.

Leurs filles a été pris par M. Séris (Paul Dupont) à Pierre Wolff, qui fit représenter sous ce titre une comédie au Théâtre-Libre.

Vie manquée a été pris par Pierre de Bouchaud (Lemerre) à Th. Bentzon (Lévy).

En Route a été pris par J.-K. Huysmans (Tresse et Stock) à Henri Logeard (Le Soudier).

La Vie simple de C. Wagner (Colin) a été pris à Francis Enne (Charpentier).

Marie-Madeleine, par Emile Ollivier, à Mme d'Arbouville.

Seul, titre d'un recueil d'Edmond Haraucourt, est aussi celui d'un roman de X. Sainfrère et celui d'un roman de Francis Poictevin : *Seuls*.

La Maîtresse est le titre d'un ouvrage de Jules Claretie (Dentu), et celui d'un ouvrage de Jules Renard (Simonis Empis).

Ames simples a été pris par Eugène Delard (Lévy) et Yon Berthon (Lemerre).

En Famille a été pris par Hector Malot à Emile Souvestre, qui avait publié sous ce titre un roman chez Lévy, et repris par Achille Paysant (Lemerre).

Julie, d'Octave Feuillet (Lévy), est pris à Frédéric Soulié (Lévy).

La Marquise, d'Albert Delpit (Ollendorff), est pris à George Sand (Lévy).

Révoltée, de Jules Lemaître (Lévy), est pris à Claude Vignon (Lévy).

La Parisienne, de Henri Becque, est pris aussi à Claude Vignon (Lévy).

La Dame du Lac, de E. Tixier et C. Le Senne (Lévy), est pris à Walter Scott.

Au Coin du feu a été pris par E. de Montcorin (Lemerre) à Emile Souvestre (Lévy).

Les Lendemains a été pris par Jean Reibrach (Ollendorff) et Mme Caro (Lévy).

Le Prisme a été pris par Henri de Sanstine (Ollendorff) à Sully Prudhomme (Lemerre).

La Tourmente a été pris par Paul Margueritte (Kolb) à Alexandre Beauclercq (Havard).

Disparu, de Alexandre Bisson, a été pris à Albert Delpit (Ollendorff).

Rome, de Zola (Charpentier), a été pris au comte de Mouy (Ollendorff).

Ménages parisiens, de Albin Valabrègue, a été pris aussi par Alain Beauquesne (Ollendorff).

Il y a aussi :

La Vierge de Bergerat (Ollendorff), *Le Vierge* de Vallette (Trese), et *Vierge* de Vast-Richard (Ollendorff).

Le Nom, de Bergerat (Ollendorff), et *Mon Nom*, de Janvier de La Mothe (Ollendorff).

Jésus, de J. Aicard (Marpon et Flammarion), et *Jésus* de Joseph Fabre (Ollendorff).

Justice, de H. Malot (Charpentier), *Justice*, de C. Wagner (Fischbacher), et *La Justice*, de Sully Prudhomme.

Jeunesse, d'Albert Cim (Charpentier) et *Jeunesse* de C. Wagner (Fischbacher).

Le Pardon de Jules Lemaître (Lévy), e *Le Pardon*, de L. Gandillot (Ollendorff).

Une Famille, de Henri Lavedan, et *Famille*, de Auguste Germain (Ollendorff).
L'Image, d'Emile Pouvillon, et *L'Image*, de Maurice Beaubourg (Ollendorff).
L'Amant légitime, de Gilbert Stenger (Ollendorff), et *Les Amants légitimes*, de Janvier de la Motte (Ollendorff).
La Dame en gris, de Georges Ohnet (Ollendorff), et *La Dame en gris*, de Sudermann (Perrin).
L'Infidèle, de Catulle Mendès (Havard), et *L'Infidèle*, de G. de Porto Riche.
Le Cœur, de Félicien Champsaur, et *Le Cœur*, de Charles Fuster, sans compter *Notre Cœur*, de Maupassant.
Nuit de Noces, de Charles Mérouvel (Dentu), et *Nuit des Noces*, de la baronne d'Orsan (Havard).
Passionnette, de Gyp (Lévy), et *Passionnette*, de Louis de Caters (Flammarion).
L'Education d'un prince, de Gyp (Lévy), et *L'Education d'un prince*, de Donnay (Ollendorff).
Elles et Lui, de Gyp (Lévy), et *Elle et Lui*, de George Sand, et *Elles et Lui*, de Mme Colet.

Et tant d'autres, tant d'autres! Il faudrait des pages et des pages pour être complet. Le reste sera pour une autre fois. L. M. D.

***

Le titre : *Péchés de jeunesse* a dû être emprunté à Alexandre Dumas fils.

EFFEM.

—

Stendhal et sa bibliographie (XXI, 486; XXXIV, 196). — En oubliant deux lignes de mon texte, l'imprimerie m'a fait dire une bêtise. Il faut terminer ainsi le premier paragraphe de ma réponse :

AUGUSTE CORDIER, *Stendhal raconté par ses amis et ses amies*, 1893, in-8°; A. Laisney.

A HENRY BEYLE (*Stendhal*), *ses amis de 1892*, in-8°, 14 pages, tiré à 50.

NAUROY.

—

Eternuement (XXII, 129, 237; XXV, 213; XXXIV, 196). — L'une des formules les plus singulières dont on accueille un éternuement est, je crois, d'origine normande; on la trouve en partie dans la *Friquassée crotestyllonée*. — Le souhait est aussi un conseil, et dit à celui qui éternue :

Au cul le nez pour la froidure!

à quoi il répond :

Ainsi soit le vôtre!

avec saluts obligés.

VILLEFREGON.

—

Cercles fondés à Paris (Quels sont les premiers)? (XXIV, 99, 371). — L'abbé Alary, qui a été reçu à l'Académie française en 1723 et qui, né à Paris en 1689, mourut le 15 décembre 1770, à l'âge de 81 ans, n'était-il pas le fondateur du premier cercle connu à Paris? Voici, en effet, le passage le concernant, que je relève dans les *Mémoires du marquis d'Argenson* (loisirs d'un ministre), dans un article consacré à ce disciple de l'abbé de Longuerue :

L'abbé avait formé un petit établissement dont l'histoire, déjà inconnue à bien des gens, sera bientôt oubliée de tout le monde; elle mérite pourtant que je l'écrive.

C'était une espèce de *club* à l'anglaise, ou de société politique parfaitement libre, composée de gens qui aimaient à raisonner sur ce qui se passait, pouvoient se réunir, et dire leur avis sans crainte d'être compromis, parce qu'ils se connoissaient tous les uns les autres, et savoient avec qui et devant qui ils parloient. Cette société s'appelait l'*Entresol*, parce que le lieu où elle s'assemblait était un entresol dans lequel logeait l'abbé Alary (place Vendôme, dans l'hôtel du président Hénault). On y trouvait toutes sortes de commodités, bons sièges, bon feu en hiver, et en été des fenêtres ouvertes sur un joli jardin. On n'y dinait ni on n'y soupait; mais on y pouvait prendre du thé en hiver et en été de la limonade et des liqueurs fraiches. En tout temps, on y trouvait les gazettes de France, de Hollande, et même les [pa]piers Anglais. En un mot, c'était un café d'honnêtes gens.

Le club de l'*Entresol* a été fondé vers 1722. L'histoire de ce cercle a été imprimée à la suite des *Lettres de Henri Saint-John*, lord vicomte de Bolingbroke (Paris 1808), dont le général Grimoard était l'éditeur. E. M.

—

Adresse (rue et numéro) (XXIV, 657, 882, 1000). — Il y a peut-être une raison... historique pour que les adresses

soient rédigées de façon à être lues à rebours.

On a commencé par écrire pour soi-même ; ensuite, on a écrit pour ses proches, ses voisins ; le nom suffisait alors pour toute adresse ; puis, les relations s'étendant, on a écrit un peu plus loin, et précisé un peu plus l'adresse pour la commodité du commissionnaire ; indication du hameau, du village, du quartier ou de la rue. Enfin sont venus les relations et échanges avec les villes éloignées, l'étranger, obligeant à plus de détails encore ; de sorte que les indications des adresses postales sont classées chronologiquement, pourrait-on dire, dans l'ordre où elles sont devenues nécessaires.

Il y aurait peut-être lieu de réformer cette disposition pour la rendre plus logique ; mais le transporteur de lettres lui-même, l'administration des postes, regimberait sans doute, tant est grande l'habitude de lire les adresses en commençant par la fin.

L'énonciation des dates présente une singularité analogue.

On écrit que la Bastille a été prise le *14 juillet 1789*.

Or, le chercheur désireux de se renseigner sur ce fait commence par chercher les documents de *1789*, puis localise ses investigations en *juillet*, et enfin consulte la gazette du *14* et jours suivants, c'est encore la lecture à rebours.

Le mode d'énonciation adopté a peut-être la même origine que je suppose pour le libellé des adresses postales :

Au début, la mémoire peu développée, les écrits rares, ne nécessitaient guère plus de précision que n'en comportent les mots *hier* ou *jadis* ; puis on a précisé des dates peu éloignées, les mois écoulés de l'année ; enfin les années antérieures ; et on a continué à dire et à écrire dans l'ordre « jour, quantième, mois, année ».

Cependant, quelques scripteurs ont adopté une autre disposition : ainsi, les documents autographiés du Comité technique de l'Artillerie au Ministère de la Guerre sont datés : *année, quantième, mois*, — 1896, 12 août.

Quelques-uns au moins des journaux de langue anglaise portent « mois, quantième, année » — « may 25 — 1891 »

Mais ce n'est pas encore là le classement rationnel par ordre d'importance des indications, qui serait « année, mois, quantième, jour — 1896, août, 16, dimanche. »

SGLPN.

La comtesse de Tessé (XXV, 552). — J'ai publié dans le *Curieux*, I. 256, l'acte de naissance de Pougens.

En ce qui concerne sa mère, je crois qu'en effet, c'était Adrienne-Catherine de Noailles, depuis Mme de Tessé (Voir sur elle le *Curieux*, II, 124).

En ce qui concerne son père, je crois que la *Biographie Michaud* (article Pougens, signé Michaud jeune), se trompe quand elle nomme Louis-François, prince de Conti, mort en 1776 ; « d'autres » attribuent cette paternité à « un autre prince non moins voisin du trône », dit La Mésangère (*Journal des Dames*, du 31 août 1834).

Intermédiairistes, cherchez, mes frères.

NAUROY.

—

Objets et meubles de toilette (XXIV, 493). — L'*Intermédiaire* ne répond pas toujours de suite, mais il finit toujours par répondre. Je m'étonne pourtant que personne n'ait fait attention à la question de M. Adrien Marcel. Je ne puis le satisfaire sur tous les points qu'il voudrait éclaircir. Voici quelques renseignements recueillis par moi.

Dans le *Mémoire des dépenses de la veuve Capet à la Conciergerie*, on lit :

Pour un bidet en bazane rouge garni de sa seringue, le tout neuf pour servir à la *veuve Capet*, cy. . , ... 60 l.

CAMPARDON.
(*Marie-Antoinette à la Conciergerie*).

Dans le relevé des dépenses faites par Madame de Pompadour chez Lazare Duvaut, marchand-bijoutier ordinaire du Roy, on lit :

25 août 1751. — Un bidet à dossier plaqué en bois de rose et fleurs, garni de moulures, pieds et ornements de bronze doré d'or moulu, avec sa seringue et la cuvette du fond en étain plané. . 300 l.
Le port à Bellevue. . . . . . 3 l.

DE GONCOURT.
(*Madame de Pompadour*).

Dans l'état des meubles appartenant à Madame Du Barry, on trouve :

Un bidet de marqueterie, avec la boîte à éponge d'argent, duquel bidet, la cuvette aussi d'argent était déjà chez le sieur Colet.

Et parmi « les meubles qui servaient aux gens de Madame la Comtesse et autres, tant ceux logés au château que dans la ville, » on trouve encore :

Un bidet avec sa cuvette garni en maroquin rouge.

VATEL.
(*Histoire de Madame Du Barry*).

On remarquera qu'il n'est plus question de seringue. Le « bidet à seringue » était donc un meuble spécial, différent du bidet ordinaire ? Mystère.

Je n'ai pu trouver mention de ce meuble avant 1751. Est-ce la date de son origine ?... Qui l'inventa ?

Toujours est-il que sous Louis XIV on n'en voit trace et comme le Roi-Soleil ne prit pas un bain de sa vie, pourquoi veut-on que la duchesse de Bourgogne, que Henriette d'Angleterre se soient servies de ce meuble intime ? Madame de Montespan exhalait, dit-on, une odeur atroce ; à la cour, personne ne se lavait les pieds ; quand vint le règne de la Maintenon, la pruderie commença et pour rien, sans doute, l'amie du roi ne se serait servie d'un bidet. Saint-Simon, Madame de Sévigné qui ne sont pas bégueules, sont remplis d'anecdotes de chaises-percées ; Tallemant aussi, et aucun d'eux ne prononce le mot de bidet.

Il faut en conclure que ce meuble était alors inconnu et en faire remonter l'apparition à l'avènement de la Pompadour.

Il appartenait au siècle qui fut par excellence celui de l'élégance et de la propreté d'importer ce meuble dans les mœurs. Mais existait-il à l'étranger ? Les Français en ont-ils eu les premiers l'idée ? Et quelles grandes dames s'en sont les premières servies ? Voilà ce que l'*Intermédiaire* devrait bien étudier.

J. N.

—

Les mots de Napoléon III (XXVI, 525 ; XXVII, 75 ; XXVIII, 600 ; XXXIV, 249). — D'après le *Correspondant* du 25 juillet dernier, page 350, ce serait l'Impératrice qui aurait répondu au Prince Impérial dans les termes que voici :

Si tu tombais à l'eau et si tu te noyais, ce serait un *malheur*, tandis que, s'il s'agissait de ton cousin le prince Napoléon, ce ne serait qu'un *accident*...

Etant donnée la profonde antipathie (le mot est trop doux) de l'Impératrice pour le Prince Napoléon, antipathie que ne partageait pas l'Empereur, qui se contentait de qualifier son cousin d'enfant terrible, je trouve la version du *Correspondant* plus vraisemblable, mais moins séduisante que celle d'un « Vieux Chercheur ». UN ABONNÉ.

***

— La différence entre malheur et accident, courait les almanachs et les anas bien antérieurement au règne de Napoléon III. En général, c'était un huissier que l'on mettait en cause.

EFFEM.

—

Le calendrier républicain (XXIV, 693 ; XXXII, 325, 647 ; XXXIII, 692 ; XXXIV, 249). — Depuis ma dernière communication, j'ai relevé, aux Archives nationales, le renseignement suivant qui ne vient pas à l'appui de la thèse soutenue par M. Eugène Despois.

Adresse des sans-culottes de Montluel au représentant Albitte, 12 ventôse an II.

. . . .

Une branche impure de l'ancienne superstition conserve quelques racines ; il faut les extirper, sans quoi la religion des prêtres, semblable à la gangrène, renaîtrait d'un seul grain qu'on aurait négligé et pourrait ramener les monstres dont elle était l'appuy, l'aristocratie et le despotisme.

Nous voulons parler, citoyen, des noms de saints qui servent encore de prénoms à des Français régénérés. Qu'on laisse subsister, si l'on veut, les prénoms de Blaise, de Nicolas et autres de ce genre, pour les personnes qui en sont revêtues, il y aurait peut-être pour les effets civils quelques inconvénients à les en dépouiller, mais qu'on ne permette plus de donner aux enfants qui naissent, des patrons fantastiques et des noms capables de perpétuer le souvenir d'un culte avilissant. La société a fait, à cet égard, ce qui était en son pouvoir, elle a invité tous ses membres, par l'organe de son président, à ne plus donner à leurs enfants des prénoms de sacristie, et à leur substituer ou des noms de grands hommes ou *des noms de fleurs et de plantes tirés du nouveau calendrier*, tels qu'ils voudront les choisir.

EFFEM.

*
* *

— Il est bien certain que la mode de donner aux enfants des noms pris dans l'almanach républicain n'avait pas eu beaucoup de succès. Mais, cependant, plusieurs enfants portèrent alors des noms de fruits ou de fleurs. J'ai connu dans ma jeunesse un personnage répondant au prénom de *Réséda*.

MARTELLIÈRE.

—

Origine du mot Bécane (XXX, 33, 185, 222). — Je lis ce qui suit dans le *Journal du Loiret* (numéro du 26 août 1896) :

On se demande quelquefois d'où vient le nom de *bécane*, par lequel les vélocipédistes désignent leur instrument.

Voici, d'après un employé des chemins de fer du Midi, quelle serait l'origine du mot :

Il y a quelques années, un haut fonctionnaire de cette Compagnie, se trouvant affligé d'un fort rhume de cerveau, prononça plusieurs fois dans le journée le mot *mécanicien* à la façon dont le prononcent les gens enrhumés du cerveau, c'est-à-dire *bécanicien*.

Ce mot ainsi déformé courut les voies ferrées de France, à raison de 60 kilomètres à l'heure. Entre eux, les mécaniciens s'appelèrent *bécaniciens*.

De là à désigner les locomotives sous le nom de *bécaniques*, puis de *bécanes*, il n'y avait qu'un pas, qui fut franchi avec la même vitesse. Un mot nouveau était créé, auquel l'Académie ne tardera pas à donner la consécration définitive.

L'expression n'est cycliste que par ricochet. C'est par analogie avec le *cheval de fer* que le *cheval d'acier* a pris ce nom.

P. c. c. :

LE PORTIER DE L'INTERMÉDIAIRE.

—

La marquise de Roses (XXX, 401, 410; XXXIV, 158). — Il s'agit, à n'en pas douter, de dame N.... Harville de Tresnel, épouse du marquis Eugène-Octave-Augustin, marquis de Rosen, lequel était originaire de Bolweiller (Alsace), colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, qui a pris plus tard celui de Dauphiné.

Je crois que c'est Bouffonidor, attaché au chevalier Zéno, ambassadeur de Venise en France, qui, le premier, a raconté dans ses *Fastes de Louis XV*, t. II, p. 367, que la marquise de Rozen (*sic*), jeune et très jolie dame d'honneur de la comtesse de Provence, après avoir été intimement liée avec la Du Barry, aurait rompu sur les conseils de la comtesse et, pour ce fait, aurait reçu le fouet de la part de quatre femmes de chambre de la Du Barry. — Il paraîtrait que Louis XV aurait dit en plaisantant à sa maîtresse, qui se plaignait de l'incivilité de la Rozen, que c'était un enfant à qui il fallait donner le fouet; la Du Barry aurait pris sérieusement cette plaisanterie, terminée, dit-on, par une réconciliation en règle, grâce à l'entremise du duc d'Aiguillon.

A. DIEUAIDE.

—

Le vent d'est est-il la cause du spleen des Anglais? (XXXI, 6). — Je lis dans les *Nuits anglaises*, Paris, 1770, 4 vol. in-12, 1er volume, page 93 :

En général, on se persuade que l'influence des vents a beaucoup de part au spleen, surtout on redoute le vent d'est. Si l'on a des visites à faire, avant de se mettre en chemin, il faut consulter la girouette. Un jour, un homme puissamment protégé et à qui le premier emploi vacant avait été promis, apprend qu'un chef vient de mourir; plein de joie, il consulte la girouette, le vent est bon, il part; mais en arrivant à l'hôtel du ministre, la girouette avait tourné, il rentre confus chez lui, poussé par le malheureux vent d'est.

A. DIEUAIDE.

—

La femme aux différents âges (XXXI, 45, 182, 334, 447; XXXII, 253, 695; XXXIV, 206). — Voici des vers russes d'Ivanoff, tirés du *Sviète*, du 8 juillet (vieux style) :

GRADUELLEMENT.

Une belle à seize ans, avec son caressant sourire, est charmante pour tous comme une fleur de coquelicot, comme un muguet blanc comme neige. A vingt ans, elle va dans le monde, ses pas ne sont pas assurés; elle fleurit comme la rose odorante d'un églantier épineux. Alors, ayant goûté sans repos toutes les douceurs jusqu'au fond, à trente ans, elle est une pomme; à quarante, une ortie. Et dans la vie, avant le déclin des jours, avant le

crépuscule du soir, elle est. avec ses caprices, plus amère qu'un raifort.

A. F. Ivanoff.

P. c. c. : Ivan.

—

Un écho de Charenton-le-Pont qui répond « Va-t-en » quand on dit : « Satan » (XXXI, 243, 427). — Sous la première arche d'un pont qui n'est pas celui de Charenton, mais où l'écho n'en rend pas moins la voix jusqu'à dix fois, j'ai prononcé, le plus haut possible et lentement, *Satan*, et l'écho a répété très distinctement : *Va-t-en*.

J'ai renouvelé cette première expérience sous plusieurs ponts et toujours, j'ai entendu l'écho faire la même substitution.

Mon collègue T. Pavot déclarait dans sa réponse, qu'il parierait bien volontiers contre la réalité du phénomène : *Satan* changé en *Va-t-en*. J'accepte volontiers le pari, en fixant, bien entendu, des enjeux. A. Dieuaide.

—

Dénominations bizarres (XXXI, 461; XXXII, 169). — L'étymologie de *Merderet*, petite rivière de Valognes, a été demandée (XXXI, 338). Elle est, comme l'indiquait Hesseln (1771), très apparente, si l'on supprime la dernière syllabe du mot. Cette finale varie à peu près une quinzaine de fois pour d'autres ruisseaux de France, et c'est bien à des souillures qu'ils ont dû de recevoir ces gauloises étiquettes, si j'en juge par celle-ci, donnée à quelques-uns : *Roulecrotte*. D'origine pareille était probablement *Merdogne*, nom d'un village d'Auvergne, qui est maintenant Gergovie.

Enfin, je vois, dans le *Petit Journal* du 23 août, que Sallau, une localité du Pas-de-Calais, située dans le bassin houillier, est en instance pour s'appeler Sallaumines, parce qu'elle est trop souvent en guerre avec de malicieux voisins qui abusent de cette expression : Commune de Sallau.

T. Pavot.

—

La plus ancienne éclipse reconnue (XXXI, 526). — Après plus d'un an de recherches, j'ai fini par trouver dans la *Revue des Études Juives*, n° 61, juillet-septembre 1895, un travail de M. Oppert où il est parlé de l'éclipse en question.

Elle eut lieu, selon M. Oppert, vers le matin, le 30 janvier grégorien de l'an 11542 avant J. C. Elle permit aux habitants de l'île Bahreïn (Assyriens) l'observation de Gothis (et du Chien) « qu'on ne voyait pas ordinairement » et qui était nécessaire pour fixer un point de départ aux cycles sothiaque et lunaire. En effet, «les deux périodes» de ces cycles « remontent à une même année 11,542 avant J. C. ». (p. 22).

M. Oppert se joue avec aisance au milieu d'un océan de chiffres vertigineux, et son article est très curieux.

Mais il me semble que la coïncidence signalée pourrait être due au hasard. L'argument me paraît peu concluant et je regrette de ne pouvoir croire avec toute la fermeté que je voudrais, à cette assertion, malgré la grande autorité scientifique de son auteur.

La description que donne M. Oppert des circonstances du phénomène me paraît fantaisiste et me fait penser aux romans préhistoriques des frères Rosny « ... lorsque le pôle du septentrion gravitait vers la brillante du Cygne... »

A quoi aboutissent souvent les spéculations du même genre? L'un affirme, l'autre nie... et il est bien malaisé au lecteur profane de se faire une opinion (1).

L. Vanvincq-Reniez.

—

Point de Hongrie (XXXI, 602; XXIV, 159). — Le château de Talcy (Loir-et-Cher) renferme une chambre qui passe pour avoir été habitée par Catherine de Médicis. Les tentures, la garniture du lit et celle des fauteuils, sont en *point de Hongrie*, laine et soie, et du temps, selon toute apparence. Je croirais volontiers, sans avoir aucune certitude à ce sujet,

(1) Voir dans *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, Bulletin de mai-juin, 1896, pages 197-200, une discussion entre M. Amelineau qui prétend avoir retrouvé des sépultures égyptiennes antérieures à la 1re dynastie et à Menés, et M. G. Maspéro.

Mr Cecil Torr, *in Memphis and Mycenae*, contredit avec « une connaissance approfondie des sources » (The Reinach) le système chronologique de Leypsius relatif aux dynasties thébaines, qu'il rapproche de nous d'environ 800 ans (Cambridge University, press 1896).

que le *point de Hongrie* fut mis à la mode et baptisé par Catherine de Médicis, très curieuse, comme on sait, des ouvrages de broderie, en souvenir de la reine de Hongrie, Marie d'Autriche, dont le luxe et les belles fêtes préoccupèrent beaucoup Henri II et sa cour (voir Brantôme.)

EDMOND BONNAFFÉ.

—

Quel est l'auteur de la chanson poissarde ci-dessous et en connaît-on le texte complet? (XXXII, 274, 469, 575 ; XXXIII, 508, 697).— Le collaborateur V. Meusy a enfoncé une porte ouverte, car la chanson a été publiée dans l'*Intermédiaire* du 30 octobre 1895, par M. E. Savourean, et j'ai fait connaître le nom de l'auteur dans le numéro du 30 avril 1896. Le Portier a manqué de vigilance.

PAUL PINSON.

—

Boilly (XXXII, 318, 475, 686; XXXIII, 183, 340, 504; XXXIV, 207). — M. Allard du Chollet aurait vraisemblablement tous les renseignements désirés en s'adressant à M. Boilly, neveu du peintre et peintre de mérite lui-même, à Toulouse.

EFFEM.

—

La force humaine dans la légende (XXXII, 405, 666; XXXIII, 217).— L'anecdote sur Richard Cœur-de-Lion et Saladin, citée par M. F. de Zeltner et dont il n'a pu retrouver la source, est racontée dans le roman de Walter Scott intitulé *Richard en Palestine*.

V. A. T.

—

Pourquoi Pacha se disait-il autrefois Bacha (XXXII, 693; XXXIII, 463; XXXIV, 28). — Le vrai mot vient du persan: pâ, *vice*, et châ, *roi* ; les langues persane et turque ont le *p*, la langue arabe ne l'a pas et le remplace par le *b*. Du Maroc à la Syrie, on dit *bacha* ; à Constantinople, Smyrne, etc., pays de langue turque, on dit *pacha*. Les anciens auteurs n'ayant généralement affaire qu'à des Barbaresques, des Egyptiens ou des Syriens, disaient *bacha*. Voilà tout le mystère.

IVAN.

—

Patois breton (XXXIII, 161, 465). — Pour *dougé*, fin, menu, M. Martellière dit qu'on pourrait proposer, comme étymologie, le français douillet. Je crois l'idée bonne depuis que j'ai vu, au dictionnaire de Darmesteter, que *douge* était encore au XVIIIe siècle une fréquente altération de *douche*. Or, *douche* est le latin *ductio*, conduite d'eau. Toute chose facile à diriger, à manier, était *ductilis* ; de là, *ductile*, anciennement *douille*, adjectif qui reparaît dans *douillet*. Disons, pour terminer, que les cheveux qui sont si souples, si fins, si... *dougés* (en patois), sont appelés *douilles*, en argot.

T. PAVOT.

—

L'affaire Pomarède (XXXIII, 295, 635; XXXVI, 216). — Le bandit qui porta ce nom naquit à Caux, commune du canton de Pézenas (Hérault), dans une propriété de sa famille, aujourd'hui complètement abandonnée. Son exécution eut lieu le 7 ou le 9 février 1843, sur la place du 14 Juillet, ci-devant place Saint-Jean, à Pézenas.

Pomarède, son jugement, ses crimes, a été publié en feuilleton dans le *Petit Méridional*, en 1876. L'auteur, Jean Raisin, dut se dispenser de toute espèce de commentaires. Beaucoup de parents existent qui intentèrent un procès à l'auteur, et le perdirent.

Pomarède a été mis au théâtre, il y a huit ou neuf ans, par le Montpelliérain Louis Bechet. Les faits et gestes qu'il présentait dans son drame, étaient tellement faussés que lorsqu'on donna cette pièce au théâtre de Pézenas, devant une salle archi-comble, l'auteur fut rappelé; il crut à une ovation, le pauvre; ce fut une conduite de Grenoble! Sa présence fut accueillie par plusieurs bordées de sifflets et, finalement on lui jeta des pommes... de terre! Après cette exécution, moins capitale que celle de son héros, Louis Bechet retira sa pièce qui n'a jamais revu le feu de la rampe.

S'il me vient d'autres renseignements, je les communiquerai avec plaisir aux collaborateurs de l'*Intermédiaire*.

JEAN SAHUT.

Courtilz, sieur de Sandras et du Verger (Gatien de) (XXXIII, 326; XXXIV, 26, 162). — Gatien de Courtilz est mort à Paris, le 8 et non le 9 mai 1712. Voici son acte de décès :

Le lundi 9e jour de mai 1712, fut inhumé, dans le cimettière de St-André-des-Arcs, Messire Gatien de Gourtilz, escuier, seigr du Verger, paroisse de Chuel (Chuelles, Loiret), présidial de Montargis, décédé le jour précédent, rue du Hurepoix.

LECNAM.

* * *

— A la colonne 106 de l'*Intermédiaire* (10 août 1896), M. Leroy-Saint-Aubert cite, parmi les ouvrages de ce fécond écrivain : *Mémoires du comte de Vordac*. Cette attribution est-elle exacte? J'avais toujours cru jusqu'ici que ces *Mémoires* étaient de l'abbé André Cavard, ex-jésuite.

L'*Intermédiaire* en a parlé en 1881, t. XIV, col. 714, et, si je ne me trompe, c'est en réponse à une question posée par PIERRE CLAUER.

—

Chanson ancienne à retrouver (XXXIII, 362, 582 ; XXXIV, 53). — L'air des *Trembleurs*, tel qu'il est à la *Clef du Caveau*, n'est qu'une partie de celui de Lully, *Isis*, 4e acte; de même que le texte de la chanson, tel qu'on le trouve dans les recueils, est incomplet. — Génin, *Récréations philologiques*, donne deux couplets, y compris le refrain, 3 vers, et l'air dans son entier, avec accompagnement.

Si le collabo n'a pas le volume, je me ferai un plaisir de lui communiquer le mien. VILLEFREGON.

—

Constipé (XXXIII, 404). — Voltaire dit, dans *Les Oreilles du comte de Chesterfield* :

Tous les gens instruits savent que l'on avertit souvent le duc de Guise-le-Balafré, de ne pas fâcher Henri III en hiver. Ce monarque n'allait à la selle qu'avec une difficulté extrême; ses matières lui montaient à la tête, il était capable dans ces temps-là de toutes les violences. Le duc de Guise ne crut pas un si sage conseil; que lui arriva-t-il? Ses frères et lui furent assassinés.

Charles IX, son prédécesseur, était l'homme le plus constipé de son royaume. Les conduits de son colon et de son rectum étaient si bouchés qu'à la fin son sang jaillit par ses pores. On ne sait que trop que ce tempérament aduste fut une des causes principales de la Saint-Barthélemy.

La constipation a produit les scènes les plus sanglantes. Cromwell n'avait pas été à la garde-robe depuis huit jours lorsqu'il fit couper la tête à son roi.

Au contraire, les personnes qui ont les entrailles veloutées sont douces, affables, gracieuses, prévenantes, compatissantes, officieuses. Un *Non* dans leur bouche a plus de grâce qu'un *Oui* dans la bouche d'un constipé. Toutefois je ne puis croire que notre armée remporta la victoire d'Azincourt culottes bas (Les historiens racontent que l'armée se battit à cul nu).

Toutefois, Voltaire lui-même semble prouver le contraire de ce qu'il avance, puisque, obligé de prendre souvent des lavements, il a beaucoup, beaucoup écrit. Ce qui tendrait à prouver qu'un constipé n'est pas forcément un improductif. Il serait curieux de savoir si les artistes féconds : Hugo, Balzac, Zola, etc..., ont été des constipés, et si les artistes stériles ont eu quand même « les entrailles veloutées ».

Parmi les contemporains, les *constipés* les plus évidents me semblent être : en musique, M. Charles Lenepveu; en poésie, M. J.-M. de Hérédia; en théâtre, MM. Becque et de Porto-Riche. Je m'étonne qu'à l'*Intermédiaire* personne ne s'intéresse à la question.

LOUIS T.

—

Sur un Libournais, député de Bordeaux, et sur sa famille (XXXIII, 487, 735; XXXIV, 61). — Il est plus que probable que Deluze-Létang, le député, appartenait à la même famille que la famille de Luze, passée en Suisse après la révocation de l'édit de Nantes, représentée prr le préfet de l'Yonne et par un rameau qui habite Bordeaux.

Je répondrai au « Voisin Libournais », que le docteur Pierre Deluze, né à Coutras, le 23 août 1835, est décédé, et que son cousin-germain, Jean-Etienne-Létang Deluze (ici *Létang* est un prénom), né le 30 octobre 1831, habite Coutras; ils descendent tous deux de Jean Deluze (neveu du député et fils de Jean Deluze-Barraud, ancien maire de Coutras, et de feu Su-

zanne Deluze), marié à Libourne, le 4 décembre 1792, à Jeanne-Elisabeth Obscur. Ce rameau s'éteindra avec Jean-Etienne-Létang Deluze.

Pierre (dans l'acte de mariage de son fils) ou *Jean* (dans l'acte de décès de son fils) Deluze-Létang, le député, est né à Coutras, le 25 mars 1734 (d'après le *Dictionnaire des Parlementaires* et d'après l'âge qu'on lui donne, en 1792, au mariage de son neveu) ou en 1730 (il est dit âgé de 70 ans dans son acte de décès en 1800), juge de paix (acte de mariage de son neveu, en 1792), notaire (son acte de décès et acte de mariage de son fils). — Il se maria avec Marie-Thérèse Lamarzelle, et non avec Louise Pellerin, comme le prétend mon aimable collègue, le baron Maxime Trigant de la Tour; elle était morte avant le 20 frimaire an VIII. Le député mourut à Coutras, le 12 thermidor an VIII. Ils eurent au moins quatre enfants : 1° Jean, qui suit; 2° Madame Bernard Loiseau, 3° Madame Pierre Decazes; 4° Madame Guy Boivin.

Jean Deluze-Létang, né à Guitres, le 18 novembre 1771, juge de paix à Saint-André-de-Cubzac (Gironde), se maria dans la même ville, le 20 frimaire an VIII, avec Marie Guinaudie. — Il est mort à Saint-André-de-Cubzac, le 24 décembre 1865, à 94 ans, et sa femme, le 29 janvier 1851.

De ce mariage sont provenus au moins douze enfants, tous nés à Saint-André. Ce sont :

1° Laurent, mort jeune;

2° Mathurin, né le 4 novembre 1801. Il est peut-être le père d'une Marie-Rose Deluze, née à Chuquisaca (Bolivie), le 30 août 1835, dite fille de Charles-Mathurin Deluze, négociant, demeurant à Chuquisaca, et de Zoïla Baigorry de Moreno; mariée à Bordeaux, le 25 novembre 1858, avec J.-T. Bertaud, lieutenant d'infanterie;

3° Jean Martial, né le 5 mai 1802, mort à St-André, célibataire, le 22 juillet 1857;

4° Laurent-Numa, qui suit;

5° Romain, décédé jeune;

6° Clotilde, décédée jeune;

7° Guillaume-Henry, pharmacien, né le 19 octobre 1807, décédé à St-André, le 18 juillet 1885; marié, le 9 août 1885, à Jeanne Bellouard; il n'a pas laissé d'enfants;

8° Marie-Noémi, née le 9 novembre 1811, mariée le 25 mai 1842, à Antoine de Lanessan, propriétaire, père et mère du député de Lanessan, né à St-André, le 13 juillet 1853;

9° Jeanne-Suzanne, née le 4 janvier 1814; peut-être celle qui signe Euphémie dans les actes;

10° Marie-Agathe, morte jeune;

11° Marie-Louise, née le 4 décembre 1815, décédée célibataire à Saint-André, le 24 juin 1876;

12° Mathurin-Adrien, né le 21 novembre 1820, dont le sort est ignoré.

Laurent-Numa Deluze, né le 14 mars 1803, libraire, marié à Saint-André, le 20 mai 1834, à Marguerite Micheau, dont :

1° Marguerite-Orélie, née le 2 mars 1835;

2° Simon, né le 20 avril 1837;

3° Noémi-Marie, née le 19 février 1839;

4° Guillaume-Henry, né le 28 décembre 1844, témoin dans l'acte de décès de son oncle Guillaume-Henry, en 1885, où il est dit ancien avoué et demeurant à Saint-Ciers-d'Abzac (Gironde).

Comme renseignements complémentaires, je dois ajouter que j'ai entendu dire que M. Ducos du Hauron, d'Agen, descendait d'une fille de Deluze-Létang, le député, et que le 30 nivôse an IV est décédé à Bordeaux, Pierre-Etienne Deluze, négociant, âgé de 60 ans, époux de Marie Lamarzelle.

P. M.

—

Dentelle du Hâvre (XXXIII, 492; XXXIV, 168). — Les dentelles livrées, en *1633*, par Mme Moreau, nourrice du Dauphin, aux chanoines de la collégiale de Notre-Dame-de-Poissy, ne pouvaient pas provenir de l'école fondée, en *1761*, par les Dames de la Miséricorde du Hâvre.

Joseph Séguin, dans son ouvrage : *La Dentelle* (Paris, Rothschild, 1875) nous dit, p. 175 :

Parmi les nombreuses manufactures de dentelles qui existaient ou qui existent encore dans la Normandie, celle du Hâvre paraît avoir été la plus ancienne. Il en est question dans la *Révolte des Passemens* (1), et, trente ans plus tard, en 1692, M. de Saint-Aignan, gouverneur de cette ville (2),

(1) Pièce comique et burlesque, provoquée par l'édit de prohibition de 1660.

(2) Ce gouvernement comprenait l'arrondissement actuel du Hâvre.

portait le nombre de ses ouvrières à vingt-deux mille. On y faisait alors des dentelles en blanc et en noir, depuis cinq sous jusqu'à trente francs l'aune.

LE PORTIER DE L'INTERMÉDIAIRE.

—

Le coup de pistolet de 1848 (XXXIII, 564). — Ce n'est pas M. Lagrange qui a tiré le premier coup de feu; il suffit pour s'en convaincre de consulter l'*Histoire de la Révolution de 1848*, par Garnier-Pagès. Ce fut très probablement l'un des soldats du colonel Courant, qui épaula son arme; et il paraît hors de doute que, à ce moment, M. Lagrange n'était même pas sur les lieux du combat. Au reste, on s'est plu à lui donner divers rôles qu'il ne remplit aucunement en 1848; Hippolyte Castille, par exemple, dans son opuscule intitulé : *Le général de Lamoricière*, dit que c'est le même Charles Lagrange qui sauva la vie de ce général, au Carrousel, le 24 février 1848. Cela est notoirement inexact. M. Garnier-Pagès donne, dans son livre, le rôle exact de M. Lagrange, et dit formellement qu'il allait vers les insurgés pour obtenir d'eux la cessation des hostilités, lorsque le général se dirigeait vers la troupe régulière dans le même but, entouré de MM. Trigant de Latour, son aide-de-camp, de Brayer, de Bentzman, Oscar de Lafayette. Ces quatre personnes cherchaient de leur mieux à protéger le général, car les balles sifflaient de toutes parts.

Lamoricière était à dix pas des soldats, leur criant de ne plus tirer; le bruit étouffait sa voix; à ce moment, son cheval est tué sous lui, le général tombe, des fusils le mettent en joue, des baïonnettes vont l'atteindre. M. de Brayer veut le protéger, mais au même instant le cheval qu'il montait est blessé aux jambes et s'abat, M. Trigant de Latour couvre alors le général de son corps et lui sauve ainsi la vie; mais à son tour l'aide-de-camp est atteint d'une balle qui lui a cassé le bras gauche et lui fracasse l'épaule; les rênes de son cheval lui échappent, il les rattrape de la main droite, l'animal effrayé l'emporte dans la direction des insurgés. Ceux-ci ferment les grilles du Carrousel, espérant que le cavalier et sa monture viendraient s'y briser; le cheval voyant l'obstacle veut tourner et s'abat. M. Trigant de la Tour, entraîné, a une jambe engagée; les grilles s'ouvrent, le jeune officier, à terre, blessé et sans défense, est mis en joue par les insurgés. Les regardant calme et fier : « Mon ami, dit-il au plus rapproché, aidez-moi donc à me relever. » Les révolutionnaires interdits hésitent, puis l'emportent dans un taudis voisin, où déjà étaient plusieurs officiers blessés ou prisonniers. On délibère si l'on va les fusiller.

Mais un ancien brosseur du jeune officier le reconnaît à ce moment, et se rappelant la bonté de son ancien chef, se précipite en criant: Jusqu'ici j'ai été avec vous, mais cet homme est mon ami, je le défendrai jusqu'à la mort; avant de le toucher, il faudra me tuer. Après avoir parlementé plusieurs minutes, il le fit transporter à l'ambulance et, le soir, l'aide-de-camp rentrant chez lui, monta l'escalier sans vouloir être soutenu pour ne pas effrayer sa mère.

Ce récit scrupuleusement exact, en tous points, rectifie les quelques erreurs de détail qui se sont glissées sur ce sujet dans notre ouvrage : *les Trigant, souvenirs de famille.*

NOTA. — M. Trigant de Latour, ancien élève de l'École polytechnique et lieutenant d'artillerie, était en congé d'Afrique, dans sa famille, à Paris, lorsqu'éclata la Révolution de 1848. Dès le premier moment, il offrit ses services, et fut aussitôt demandé pour aide-de-camp par le général de Lamoricière; à la suite de son acte de courage, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur.

BARON MAXIME TRIGANT DE LA TOUR.

—

Saint-Ghislain ou Saint-Guillain (XXXIII, 611; XXXIV, 260). — Je demande pardon au collègue A. Dieuaide, mais je crois qu'il s'est trompé et qu'il a confondu Saint-Ghislain avec Ghislenghien, village du Hainaut, canton d'Ath (8 kilomètres), arrondissement de Tournai (37 kilom.), célèbre par une abbaye de Bénédictins, fondée en 1126, par Ida, veuve du seigneur de Chièvres, et Ida, mère de Nicolas, évêque de Cambrai.

EDME DE LAURME.

—

Sources sacrées (XXXIII, 645; XXXIV, 174, 228). — Pour répondre à la question

il faudrait citer presque tous les pèlerinages connus, puisqu'à côté de la chapelle du saint existe généralement une fontaine miraculeuse.

En voici une liste, elle est longue et cependant très incomplète :

Aiguesvives, pèlerinage célèbre, commune de Faverolles (Loir-et-Cher).
Agnetz (Oise).
Saint-Michel, ermitage à Aignay-le-Duc (Côte-d'Or).
Sainte-Anne, à Aillant-s.-Tholon (Yonne).
Saint-Jean, à Albert (Somme).
Saint-Thiebaut, fontaine dont les eaux guérissent les fièvres malignes, à Ambacourt (Vosges).
Sainte-Floberde, à Amillis (Seine-et-Marne).
Fontaine Sainte-Clotilde, aux Andelys (Eure).
Fontaine Simon, à Sainte-Anne, près de la Loupe (Eure-et-Loir).
Saint-Antoine de Galamus, contre la stérilité, commune de Saint-Paul-de-Fenouillet (Pyrénées-Orientales).
Pouey-la-Houn, à Arrens (Hautes-Pyrénées).
Saint-Jean-Baptiste, à Arrien (Basses-Pyrénées).
Saint-Baudry, à Aisdin, près de Longpont (Aisne).
Saint-Firmin, à Aumelancourt-le-Grand (Marne).
Sainte-Appoline, contre le mal de dents, à Beauchamp (Somme).
Saint-Walfroi, à Bièvre (Ardennes).
Bonnefontaine, communes de Danne et Quatre-Vents (Meurthe).
Saint-Loup, guérit les enfants du mal caduc et de la peur, à Boutigny (Seine-et-Marne).
Ausce-Saint-Loup, à Boyer (Saône-et Loire).
Saint-Étienne, guérit les enfants de la colique, à Busloup (Loir-et-Cher).
Saint-Victor, à Chassel-Marlhac (Cantal).
Saint-Remy, à Chaumuzy (Marne).
Saint-Clair (Seine-et-Oise).
Saint-Claud (Charente).
Sainte-Anne, guérit les maux d'yeux, à Saint-Claude (Jura).
Notre-Dame-de-Consolation, à Collioure (Pyrénées-Orientales).
Sainte-Radegonde, à Courant (Charente-Inférieure).
La Fontaine d'Etiau, à Coutures (Maine-et-Loire), estropie les canards.
Saint-Goustan, au Croisic (Loire-Inférieure).
Saint-Cyr du Bailleul (Manche).
Saint-Roger, à Elau (Ardennes).
Saint-Georges, à Englefontaine (Nord).
Favars (Corrèze).
Gaël (Ille-et-Vilaine), fontaine qui guérit la rage.
Gerbeviller (Meurthe).
Fontaine des Ermites, à Juigné-des-Moutiers (Loire-Inférieure).
Lambader (Finistère).
Fontaine Ste-Agathe, guérit les maladies des saints, à Langon (Ille-et-Vilaine).
Lanmeur (Finistère), fontaine druidique.
Saint-Troébérou, à Lannilis (Côtes-du-Nord).
Lau-Balagnas (Hautes-Pyrénées), guérit la fièvre.
Fontaine sacrée de Saint-Denis-du-Theil, à Bourgneuf, commune de Saint-Laurent-de-la-Plaine (Maine-et-Loire).
Lauzach (Morbihan).
Levroux (Indre), fontaine qui guérit le mal de tête.
Saint-Loup-de-Varennes (Saône-et-Loire)
Luc-sur-Orbieu (Aude).
Saint-Sulpice, à Maisoncelles-sur-Ajon (Calvados).
Fontaine Gazeda, à Marquise (Pas-de-Calais).
Puits miraculeux à Sainte-Jule, commune de Saint-Martin-es-Vigner (Aube).
Saint-Vidian à Martres (Haute-Garonne).
Sainte-Radegonde, au Meix-sur-Epoing (Marne).
Saint-Men (Lozère) roc à bassin dont l'eau passe pour guérir la gourme des enfants.
Monsol (Rhône) fontaine rendant fécondes les femmes stériles.
Mont (Saône-et-Loire), fontaine Sainte-Claire, guérit les maux d'yeux.
Monsmaure (Eure).
Fontaine Saint-Jacques, à Prigny, commune des Moutiers (Loire-Inférieure).
Fontaine Beautertre à Mouzay (Charente).
Puits miraculeux de Sainte-Geneviève, à Nanterre (Seine).
Fontaine Sainte-Noyale, à Noyal-Pontivy (Morbihan).
Fontaine Romeu à Odeillo (Pyrénées-Orientales).
Fontaine à Ogneville (Meurthe)
Sainte-Odile, commune Ottrot (Bas-Rhin), fontaine qui guérit les maux d'yeux.
Saint-Loup à Panissière (Loire), guérit les enfants malades.
Saint-Philibert-sous-Gevrey (Côte-d'Or).
Pitgam (Nord), puits dont l'eau guérit la fièvre.
Poncé (Sarthe) source célèbre.
Fontaine Saint-Michel à Pont-les-Bonfays (Vosges).
Fontaine de Bourriquos à Potenx (Landes).
Fontaine sacrée, à Primelin (Finistère).
Fontaine des Bougrins à Prudemanche (Eure-et-Loir).
Fontaine Sainte-Colombe, à Provenchères (Vosges).
Fontaine Dée, à Savigny (Vosges).
Fontaine froide à Savigny-sous-Beaune (Côte-d'Or).
Fontaine Sainte Candide à Scaër (Finistère).

Fontaine Saint-Piat, contre la fièvre, à Seclin (Nord).
Silfiac (Morbihan), eau efficace contre les maux de pieds.
Fontaine à Sus-Saint-Léger (Pas-de-Calais).
Fontaine Sainte-Oneuna, à Tréhoranteuc (Morbihan).
Saint-Gervais, guérison des bestiaux, commune de la Trinité-Surzur (Morbihan).
Fontaine de Châvres, guérit la fièvre, à Vauciennes (Oise).
Saint-Pierre-en-Chastre, fontaine guérissant la stérilité, commune de Vieux-Moulin (Oise).
La Pierre de Saint-Mamers, fontaine contre la fièvre, commune de Vinay (Marne).

Et ce n'est qu'une faible partie de la liste qu'on pourrait dresser !

EFFEM.

* * *

— Le collaborateur T. Pavot peut-il ajouter à son intéressante notice le lieu de publication et le titre exact du *Bulletin archéologique* et du *Mémoire de* M. Le Braz ? C. R.

—

L'Art du tailleur (XXXIII, 124, 390). — L'auteur de ce livre est Fr.-Alex. Garsault, capitaine des haras de France, membre de l'Académie des sciences, mort à Paris en 1778. Il a été publié sous ce titre :

Art du tailleur, contenant le tailleur d'habits d'hommes, les culottes de peau, le tailleur de corps de femmes et enfants, la couturière et la marchande de modes. Paris, 1769, in-fol. de 60 pages de texte et 16 planches.

PAUL PINSON.

—

D'Aguesseau ou Daguesseau (XXXIII, 169, 476; XXXIV, 214). — La véritable orthographe est Daguesseau. Ce chancelier, qui savait apparemment comment il fallait écrire son nom, a toujours signé Daguesseau. Quant à Saint-Simon, dans toutes les bonnes éditions de ses *Mémoires*, on trouve invariablement le nom du chancelier écrit sans apostrophe. Voir notamment ce qu'il dit de lui et de sa famille au chapitre CDLIII ; je sais fort bien que cette division est arbitraire, mais j'y renvoie, parce qu'elle a été admise pour couper un récit trop compact. « Le père de son père était maître des comptes; il est bon de ne pas aller plus loin », dit dédaigneusement le duc et pair.

L'apostrophe est venue d'elle-même, au XVIIIe siècle, en même temps que la particule, à beaucoup de familles, fort nobles d'ailleurs, comme les Damas et les Rabutin; mais en ce temps s'établit le préjugé, indéracinable aujourd'hui parmi le peuple sans nombre des snobs, que la particule était signe nécessaire de noblesse. Les d'Aguesseau de maintenant ont donc aussi légitimement l'apostrophe que les Damas la particule, ce qui n'empêche pas leurs ancêtres de s'être appelés Daguesseau et Damas tout court.

Actuellement, je vois s'établir avec stupéfaction l'habitude de joindre la particule même au nom patronymique. Par exemple, je connais deux bonnes familles, Masson de... et Morot de..., qui s'intitulent délibérément : *de* Masson de... et *de* Morot de..., et cela passe, pas à l'état civil par exemple, ni dans les actes publics. H. C.

—

Tapisseries anciennes (XXXIII, 244, 254; XXXIV, 33). — Quelques amateurs de Saverne ont fait reproduire par la photographie les tapisseries des anciennes Bénédictines de l'abbaye de Saint-Jean-des-Choux, près de cette ville. Il y a :

Le Jugement de Salomon (1545, haut., 0m 95; larg., 2m 75).
L'Annonciation et le Christ en Croix (1540, haut., 0m 58; larg., 1m 19).
La Mise au tombeau (1540, haut. 1m04; larg., 1m 99).
Le Christ entre sa Mère, saint André, saint Jacques le Majeur, saintes Barbe et Catherine (1510, haut., 0m 93; larg., 2m 10).
La Vierge, saint Jean-Baptiste, sainte Barbe, sainte Catherine, l'abbesse Catherine d'Oberkirch à genoux (1500, haut., 0m 93; larg., 2m 10).

Elles passent pour être l'ouvrage des nonnes et elles sont remarquables et par le dessin et par le coloris.

A lire la tirade du bibliophile Dibdin, en 1819, à la vue des Gobelins exposés dans la cathédrale de Strasbourg, lors de l'octave de la Fête-Dieu.

L'EX-CAR.

Armoiries de la famille de Curel (XXXIII, 328, 707). — M. Hennequin de Villermont était capitaine d'état-major en 1853, à Nimes, au 13e léger. Sa famille n'était pas de la même souche que celle de Hennequin de Curel qui, elle-même, n'avait aucune alliance avec la famille de Curel, dont le chef était, quelques années avant la Révolution, capitaine du génie à Toul. Excellent graveur sur bois, il grava, sous le nom de Zapouraph, plusieurs *ex-libris* anonymes et le sien (le blason diffère complètement de celui de M. Hennequin de Curel, dont on a aussi l'*ex-libris*. Grand ami de Carez, à Toul. il grava pour cet imprimeur plusieurs petites vignettes très soignées. (On sait que c'est Toul qui fournit pendant ce siècle les premiers graveurs sur bois nés en France; Best, etc., etc.) Son fils ou petit-fils, le commandant de Curel, donna sa démission en 1830 et rédigea, l'année suivante, la *Gazette de Metz et de Lorraine*, feuille légitimiste qui eut une grande vogue alors et dont la collection est à la Bibliothèque publique de Metz. M. de Curel se présenta souvent à Thionville pour la députation, comme légitimiste; il eut toujours des voix. Mais que pouvait-il faire contre les ventrus et les vendus de cette époque que 1848 mit si bien à la porte?

L'EX-CAR.

—

Main d'oiseau de proie (XXXIII, 401, 709; XXXIV, 222). — Rietstap dit, dans son *Dictionnaire des Termes du Blason*, qui précède son *Armorial général* :

Main d'aigle. — C'est ainsi qu'on appelle une patte d'aigle, la griffe en bas, à la cuisse de laquelle se trouve attachée une aile d'aigle. Il est probable que cette aile est une invention des anciens peintres héraldistes qui auront façonné en aile les touffes de plumes dont la cuisse d'une aigle est revêtue.

Par contre, on appelle :

Membre d'aigle, la patte séparée du corps, coupée ou arrachée à la cuisse.

P. c. c. : D. DE LUXEMBOURG.

—

Caricature révolutionnaire : « La Contre-Révolution » (XXXIII, 406, 716; XXXIV, 224). — Le cardinal Collier est très ressemblant, ainsi que l'abbé d'Eymar. Mais où H. M. a-t-il lu que la pauvre Pucelle est la duchesse de Polignac?

L'EX-CAR.

—

Un membre de la famille du général Marceau a-t-il habité la Nièvre? (XXXIII, 489; XXXIV, 224). — Les ancêtres de cette famille ont leur souche, en 1575, à Thivars, joli village où la route nationale de Paris à Bayonne traverse l'Eure. La plupart d'entre eux servaient dans les moulins à farine.

Au XVIIe siècle, les deux principales branches occupaient le moulin de la Fosse, au hameau de Loché, dépendant du territoire de Ver-lez-Chartres, et ils en avaient pris le nom distinctif de Marceau-Delafosse.

Les autres exploitaient à la porte même de Chartres, dans les Petits-Prés ou Prés-des-Reculés, le moulin des Graviers, et eux aussi, du nom de leur moulin, s'appelaient Marceau-Desgraviers.

Le père de Marceau, Marceau-Desgraviers épousa, en 1751, Marie-Anne-Françoise Salmon, dont il eut six enfants :

Jean-Louis-François, marchand à Pontgouin, puis brigadier de gendarmerie à La Loupe, où il mourut le 12 septembre 1823;

René-Louis, surnommé d'Houdouenne, successivement clerc de procureur, soldat, moine, cordelier et bourgeois retiré à Beaumont-le-Chartif ou Beaumont-les-Autels, mort à Bellesme, le 10 mars 1787;

Marie-Jeanne-Françoise-Suzanne, née en 1753, mariée en 1768 à Nicolas-Denis Champion, divorcée en 1793, remariée à Antoine-François Sergent, ex-conventionnel, morte à Nice, le 6 mai 1834;

Une fille, morte jeune;

Claude-Ursule, née en 1757, morte en 1766;

Honorée-Suzanne, née en 1761, mariée à Jacques d'Haussy, morte en 1815, à Longny (Orne).

De son second mariage avec Mlle Victoire Gaullier, il eut :

1° François-Séverin, né en 1769, soldat à 16 ans, général à 23, mort à Altenkirchen, le 21 septembre 1796;

2° Augustin;

3° Nicolas-Séverin dit Villerais, né en 1771, sous-préfet à Châteaudun (Eure-et-Loir), mort à Châteaudun; avait épousé

Marie-Thérèse de Carvoisin, née à Billancelles :

4° Victoire ;

5° Anne-Louise-Isidore, née le 5 mars 1775 ;

6° Joséphine, morte à 18 ans; avait épousé Jérôme-Caïus Guillard ;

7° Louis-Augustin (qui signait : Marceau-le-Jeune), né en 1778, canonnier de la garde nationale de Chartres, en juillet 1794, sous-lieutenant de chasseurs à cheval, capitaine, chef d'escadron et colonel, mort en 1839, à Sainte-Ruffine, près Metz; marié : 1° à une Van der Brock; 2° à Mélanie Claude.

Il existe encore un petit-neveu et petit-fils adoptif de Sergent et de Marie-Jeanne-Françoise-Suzanne Marceau, dite Emira. Il est professeur à Trivoglio, près de Milan (Lombardie).

(Extrait de la *Vie du général Marceau*, par M. Noël Parfait, député d'Eure-et-Loir). SEDANIANA.

—

Etymologie des mots : main et pied (XXXIII, 603; XXXIV, 169). — Sur la substitution du latin aux langues primitives, M. le chanoine Inchauspé rappelle que la tactique des Romains, pour s'assimiler les peuples vaincus, était de leur imposer leurs lois et *leur langue*. Saint Augustin, dit-il, fait connaître ce système du peuple conquérant dans son livre *La Cité de Dieu*, chap. XIX.

Et Strabon nous apprend que les Turdétans en vinrent à oublier leur langue antique, à prendre, avec la langue latine, toutes les mœurs des Romains et à donner des noms nouveaux aux villes de leur province. Or, les Turdétans étaient, avant la conquête, les plus lettrés des Ibères; ils avaient une grammaire, des écrits historiques d'une grande antiquité, et des lois écrites en vers, remontant à deux mille ans. T. PAVOT.

—

Val-Jésus, La Flotte, Brieux (XXXIII, 642 ; XXXIV, 172). — Je remercie le collaborateur Clo de la réponse qu'il a bien voulu faire à ma demande, mais je me permettrai de lui dire qu'elle n'est pas tout à fait exacte. Il ne saurait en effet, être question du département de l'Orne pour Brieux, pas plus que l'île de Ré pour la Flotte.

Voici textuellement ce que dit le P. Helyot (V. C. 24) :

Catherine Le Voyer, Dame d'atour de la Reine régente, mère de Louis XIV et veuve de René Du Bellay, baron de la Flotte, fonda une Camaldule dans sa terre de la Flotte dans le Bas Vendomois (nous sommes un peu loin de l'Aunis!). En 1674, Henri de Guénégaud, comte de Plancy, Secrétaire d'État, et sa femme, Elisabeth de Choiseul du Plessis-Pralin, fondèrent une autre Camaldule dans leur terre de Brieux en Bretagne.

Or, Brieux, canton de Trun, appartenait à la Normandie et non à la Bretagne.

A mon humble avis, il faudrait peut-être chercher le premier dans la commune de La Venay (Sarthe) où existe un château nommé La Flotte. Si M. le comte de Parcé lit l'*Intermédiaire*, il pourrait éclairer nos doutes. Quant à Brieux, on trouve un château de ce nom dans la commune de Plélan-le-Grand, et il est possible que ce château ait remplacé un ci-devant couvent, comme cela a eu lieu en de nombreuses localités.

On me fait observer que les deux initiales F. M. peuvent être traduites par Franc-Maçon. Or, je ne suis pas fils de la veuve et l'acacia m'est inconnu ; c'est pourquoi je transforme le pseudonyme(?) dont je me sers depuis vingt ans à l'*Intermédiaire* en celui de

EFFEM.

—

Chambord (XXXIII, 685). — Si Chambord a porté jadis les noms de Chambost et de Chambourg, comme l'assurent les rédacteurs de l'*Encyclopédie catholique*, 18 vol. in-4°, son nom se serait simplement modifié orthographiquement et la recherche étymologique deviendrait puérile.

Le mot *cham* ou *champ* précède tant de noms de lieux, qu'il suffit de le séparer pour obtenir une signification plus ou moins frivole: Cham-bois, Cham-bon, Champ-de-bort (Cantal), Cham-bost (Rhône), Champ-du-boulet, Champ-haut, Cham-plain, Cham-plan, Cham-motteux, Champ-rond, Champ-vert, etc., etc.

Je lis dans les *Fastes de Louis XV, à Ville-Franche*, 1782, 2 vol. in-12, tome II, page 174, que Louis XV, revenant de la chasse, tua, par mégarde, en voulant décharger son fusil, un de ses écuyers, nommé **Chambord.**

Ce gentilhomme serait-il né dans le château féodal que cite le questionneur ?

A. DIEUAIDE.

—

Septante, octante, nonante, remplacés par soixante-dix, quatre-vingts, quatre-vingt-dix (XXXIII, 721 ; XXXIV, 179). — Ce n'est pas nouveau, les scribes du moyen-âge se servaient fréquemment de la forme quatre-vingts, quatre-vingt-dix ; ils employaient cependant la forme *septante*, assez volontiers, dans la rédaction de leurs actes en français. Ce qui est assez curieux, c'est de trouver la traduction du français quatre-vingt-dix en latin. J'ai eu sous les yeux un acte ainsi terminé :

Die martis ante festum beati Georgii Martyris, anno Domini M° CCC° octuagesimo tercio decimo.

On voit donc que l'influence de la langue latine n'est pas ce que l'on supposerait.

LA COUSSIÈRE.

—

Archives de Bar-sur-Seine (XXXIV, 3). — M. Jules Ferlet, ancien président du Tribunal, dont la famille a de temps immémorial habité le pays, qui n'a jamais quitté Bar, qui est un érudit de premier ordre et connaît d'une façon supérieure la contrée, sera, mieux que qui que ce soit, à même de faire les recherches en question, s'il veut bien prendre cette peine.

J. L.

—

Document concernant l'ordre de la Sainte-Trinité, établi pour le rachat des captifs (XXXIV, 5, 275). — Je possède un sceau en cire rouge provenant de l'abbé Jean Hüe, aumônier du roi Louis XVIII et dernier secrétaire de l'ordre des Trinitaires. En voici la description :

Un personnage nimbé (Notre Seigneur probablement) est assis sous une sorte de dais sculpté. Deux personnages sont debout à ses côtés : l'un tient une bourse dans sa main. Au-dessus du nimbe, deux fleurs de lys. La légende se lit ainsi :

S[t] MATORIS MINISTRI ORD[i] SCÆ TRINITATIS E CAPTIVORUM

C'est un sceau assez large et bien gravé.

VICOMTE GOD.

—

Enterrer la synagogue (XXXIV, 41). — Notre confrère J. G. trouvera la signification de cette expression dans tous les dictionnaires de la langue française, notamment dans ceux de Boiste, de Poittevin, de Littré, etc.

LE PORTIER DE L'INTERMÉDIAIRE.

—

Coltineur (XXXIV, 42). — M. L. n'a qu'à lire le *Larousse* aux mots *Coltin*, *Coltiner*, *Coltineur* ; il aura pleine satisfaction.

P. TONNEL.

—

Noms du Diable (XXXIV, 43). — E. Souvestre dit qu'en Bretagne, le diable s'appelle le *Vieux Guillaume*, et, suivant M. Joliet, il en est de même en Suède et en Danemark. Pourquoi ce prénom ? C'est, je crois, qu'il a, par lui-même, un sens qui en a justifié le choix. Il représente le germanique *Wilhelm*, ou mieux encore l'anglais *William* dont la contraction *Will* répond à l'ancien français *Guille*, ruse, malice. De là, Guillaume pour désigner l'esprit *malin*.

T. PAVOT.

—

Politique royale en France (XXXIV, 45). — Cet ouvrage a pour auteur Alexandre Weill qui, en ce temps là ! collaborait à la *Gazette de France* de M. de Genoude.

EFFEM.

—

La Ville-l'Evêque (XXXIV, 45). — Si M. H. de Callias avait consulté le *Tableau historique et pittoresque de Paris* par Saint-Victor (Paris, librairie classique et élémentaire, 1823), il y aurait lu, tome I[er], seconde partie, page 1093 :

Rue de la Ville-l'Evêque.— Son nom lui vient du territoire sur lequel elle est située, qui appartenait à l'évêque et au chapitre de Notre-Dame, et dont plusieurs titres du treizième siècle font mention sous le même nom de *Villa Episcopi*.

Il peut être intéressant de rappeler que c'est au numéro 43 de cette rue que Lamartine habita plusieurs années dans un fort modeste hôtel. Les appartements de réception sont trop pompeux pour une installation fort simple, occupant un rez-de-chaussée entre une petite cour et un petit jardin. On entrait par une sorte de vestibule vitré. Le salon était orné de tableaux dont plusieurs étaient l'œuvre de Mme de Lamartine. Il donnait sur le jardin par une porte et deux fenêtres, dont l'une se trouvait dans une sorte de cabinet faisant aile et qui avait été ajouté au salon de proportions fort exigües. En face de la cheminée s'ouvrait une porte par laquelle on passait dans une étroite salle à manger; après le dîner, elle restait accessible pour donner un peu plus d'espace aux convives qui allumaient des cigares à l'exemple du maître de la maison dont les doigts puisaient aussi et très abondamment dans une tabatière fréquemment ouverte. Un canapé s'allongeait près de la cheminée: c'est là que Lamartine s'asseyait d'ordinaire et jouait avec ces charmants petits lévriers de Grèce, qu'à Mâcon, j'avais vu souvent sauter sur la croupe de son cheval. Lamartine était mis avec une grande simplicité; ordinairement il portait un pantalon gris, un gilet blanc, un habit noir d'une forme de fantaisie et dont aucune boutonnière ne montrait leplus petit bout de ruban. Il avait une grande et froide aménité, une suprême distinction; jamais je n'ai entendu le rire mettre ses éclats bruyants sur ses lèvres fines, mais elles s'entr'ouvaientfacilementpar ungracieux sourire. Son organe était séducteur comme sa parole. Il aimait qu'on lui rappelât ses glorieux jours de 1848 et la popularité immense dont il jouissait alors. Si la politique avait sa part dans les conversations du salon de Lamartine, la litrature, les arts, n'y étaient naturellement pas oubliés. Un livre remarquable ne pouvait paraître sans que le poète s'en occupât. C'étaient de charmantes réunions que celles-là. Je les aurai toujours présentes à la mémoire avec de vifs sentiments de gratitude et de regrets et ces sentiments, à propos du nom d'une rue viennent peut-être de m'entraîner trop loin.

Poggiarido.

—

Le nom d'un cardinal à retrouver (XXXIV, 45). — Ne vous semble-t-il pas qu'avant tout, il importe d'avoir la description des armes tissées dans l'étoffe ? Comment chercher, sans cela ?

Effem.

—

Inventions anciennes et modernes (XXXIV, 89). — Voici les titres de deux ouvrages,tels que les définit M.A. Martin :

1° Le *Génie industriel*, revue des inventions françaises et étrangères, etc., etc., par Armengaud frères (Ce périodique en était, en 1857, à son tome XIII).

2° *L'Année scientifique et industrielle*, ou Exposé annuel des travaux scientifiques des inventions, etc., etc., par Louis Figuier (1857 est la 1re année).

V. A. T.

—

Dame de portrait (XXXIV, 92). — Les dames de portrait étaient celles à qui l'impératrice avait accordé la très rare faveur de porter comme un ordre son portrait entouré de diamants.

H. C.

—

Églises rondes (XXXIV, 95). — A Liège, près du boulevard de la Sauvenière, il existe une église ronde (octogonale), celle de Saint-Jean-l'Evangéliste.

A Palmchâteau, province de Luxembourg, un architecte de mérite, M. Van de Wyngaert, a bâti, en 1869-70, une église polygonale. C'est la configuration de son emplacement qui lui a suggéré l'idée de résoudre la question par un cercle tangent aux deux voies limites. L'édifice est remarquablement réussi et a un cachet fort original.

Je ne connais pas d'autres églises rondes en Belgique.

Si mes souvenirs sont exacts, j'en a vu une, il y a douze ou quinze ans, à Milan, et, plus récemment, une à Saint-Blaise, dans la Forêt-Noire (duché de Bade).

Emile Tandel.

* * *

— Parmi les églises rondes les plus curieuses on peut signaler les ruines du temple de Lanleff, dans le canton de Plouha (arrondissement de Saint-Brieuc).

Les archéologues et les historiens bretons ont été impuissants à en déterminer l'origine avec certitude. L'opinion la plus accréditée est que ce temple a été construit au XIIe siècle par quelque seigneur revenant des croisades, dans la forme de l'église du Saint-Sépulcre.

Cette église, construite en granit rouge et gris, avait une enceinte intérieure et une enceinte extérieure. L'enceinte intérieure était percée de douze arcades, voûtées en plein cintre, décorées de pilastres, avec douze colonnes, une entre chaque arcade, les chapiteaux représentant des pommes de pin, surmontés d'un listel et d'une volute peu saillants, représentant des têtes de bélier. L'architecture, très primitive, est un mélange grossier d'ordre toscan et d'ordre dorique.

Lanleff est à une dixaine de kilomètres de Pontrieux, station du chemin de fer de Guingamp à Paimpol.

ROBINET DE CLÉRY.

*
* *

— Au village de Lanlelf (Côtes-du-Nord), est une église du XIIe siècle, bâtie sur le modèle de la rotonde du Saint-Sépulcre à Jérusalem. Le temple se compose de deux enceintes circulaires et concentriques.

A Quimperlé (Finistère), la basilique de Sainte-Croix, écroulée en 1862, a été reconstruite dans la même forme que l'église de Lanlelf. C'est une rotonde ouverte sur les quatres bras d'une croix grecque.

Voir, pour plus de détails, le *Guide en Bretagne* par P. Joanne.

T. PAVOT.

—

Potence (XXXIV, 137). — Littré, examinant ce mot, dit qu'il vient du latin *potentia*, puissance, et que l'ancien français, se prévalant de l'idée de force, de soutien, qui est dans *potence*, s'en servit pour désigner un bâton qui supporte, une *béquille* aidant à marcher. Pour passer au sens de gibet, ce n'est plus une idée, mais une forme qui détermine la nouvelle acception, le gibet étant comparé à la béquille. (Cependant, on pourrait prétendre que le gibet soutient le pendu).

Je crois donc que, dans la nomenclature d'un mobilier d'église, en 1292, *potentiis* désigne tout ce qu'on nomme, en général, *porte-manteaux*, mais principalement ces grands T, montés sur plateau, qui supportent des chasubles.

T. PAVOT.

—

Vous m'en direz tant (XXXIV, 138). — Cette répartie est, à tort ou à raison, attribuée à Anne d'Autriche causant avec Buckingham. Celui-ci, parlant d'une femme vénale, citait le prix relativement modéré qu'elle avait mis à ses faveurs. La Reine s'indigna. Le duc, alors, renchérissant toujours sur la somme qu'on pourrait décemment offrir pour une honnête capitulation, en vint à un chiffre si élevé que la Reine s'écria : « Ah ! vous m'en direz tant ! »

T. PAVOT.

*
* *

— L'*Esprit de tout le monde*, par Lorédan Larchey (deuxième série, *Les riposteurs*) dit, p. 268-269 :

. . . .

Ah ! Ah ! vous en direz tant...

Si je donne cette naïveté, qui a traîné partout avec des noms de grands personnages, c'est pour rappeler que c'est tout bonnement un vieux conte de d'Ouville (tome I, p. 25). C. MAUNOIR.

—

Les faïences de Meillonas (XXXIV, 140). — S'écrivait anciennement Meliona. Faïence à émail stannifère, 1765. La baronne de Meillonas qui établit entre 1749 et 1750 dans son château un four à poteries, y fit venir des céramistes. On croit même que certaines pièces sont peintes par cette dame, ; elles sont marquées des chiffres A. R., réunis en monogramme. (V. collection de M. de Sarigny). Ce monogramme AR rappelle un de ceux de Delft.

A citer encore une jardinière de la collection Vaillant, avec cette inscription : *Pidoue à Miliona, 1765.*

MM. Joly et Montbarbon fabriquent encore poteries et faïences dans cette localité (*Guide de l'Amateur de Faïences*, Démarin, chez Renouard à Paris, 1877. T. 2, p. 729).

Il est difficile d'en déterminer approximativement la valeur sans les avoir vues : tout dépend de la forme de la pièce, de sa décoration et de son état de conservation. LE MAS SAINT-ANDRÉ

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

Monsieur COLBERT de CROISSY, Ambassadeur de France en Angleterre, au Roi :

Au sujet du mariage du DUC d'YORCK
avec l'Archiduchesse d'Inspruck, Mlle d'ELBEUF de RETZ.

Londres, 20 fevrier 1673.

L'autre secret qu'on m'a confié et qui regarde la personne du Roi son maître est que M. Fréret, premier Médecin du Roi ayant eu permission du Roi, de la toucher et de bien examiner sa maladie, a reconnu que c'était une véritable consomption qui finirait sa vie dans deux ou trois mois, ou tout au plus tard dans l'année...

Il m'avouait même que le Roi était bien résolu de ne pas laisser un mois sans satisfaire à la prière de ses sujets, et qu'il voulait une belle femme, jeune, de grande naissance, et capable de lui donner bientôt des enfants. Qu'ainsi pour affermir de plus en plus l'étroite union qui est entre V. M. et lui, il serait à propos d'examiner de bonne heure s'il y aurait dans les dépendances de V. M. ou chez les princes ses amis et alliés quelque belle princesse que l'on pût proposer. Il m'a même prié de savoir si la plus jeune princesse de Modène dont V. M. m'avait ci-devant fait écrire, était fort belle, me disant que le Roi son maitre ne s'en rapporterait pas aux portraits et qu'il était inutile de lui en proposer qui ne fut effectivement fort belle.

(*Mss.* D. G., v. 106, p. 245).

P. c. c. : Général Jung.



CURIOSITÉS ET TROUVAILLES

Louis XVII mort à la Tour du Temple. — En signalant les travaux de M. Provins, pour les soins qu'il y a apportés, nous avons contesté et combattu ses conclusions avec persistance.

Nous avons dit que Barras, en cherchant un complice parmi les membres d'un comité révolutionnaire pour délivrer Louis XVII, s'exposait à faire un choix singulier et à ne rencontrer, au lieu d'un auxiliaire dévoué pour l'exécution de ses projets, qu'un dénonciateur farouche, qui l'aurait fait destituer et guillotiner à bref délai.

Le témoignage de la marquise de Broglio-Solari, constaté le 6 juillet 1840, par un notaire de Londres, ne nous paraît pas de nature à produire tout l'effet qui en était attendu. Il avait pour but de rappeler qu'étant à table, à Bruxelles, en 1803, au commencement de l'hiver, Barras, échauffé par le vin, aurait dit, en présence de la marquise et des autres convives : « *Je vivrai pour voir pendre ce « scélérat de Corse, à cause de son ingra« titude envers moi, qu'il a exilé ici pour « l'avoir fait ce qu'il est; mais il ne « réussira pas dans ses projets ambitieux, « car le fils de Louis XVI existe!* » et, en outre, de constater que la marquise de Broglio-Solari venait de voir, à Camberwell, le prétendant connu sous le nom de Naundorff, et qu'elle l'avait reconnu formellement comme étant le fils de Louis XVI, qu'elle avait quitté au château des Tuileries, le 2 août 1792, en abandonnant ses fonctions.

Le témoignage de Barras, parlant ainsi *ab irato* et *in vino*, en menaçant Bonaparte de sa vengeance, nous paraît bien discutable, comme sincérité, et il y aurait bien lieu de s'étonner qu'il fût resté ignoré jusqu'au 6 juillet 1840, malgré son importance et malgré le nombre des convives présents. A cette date, en 1803, Barras eut d'ailleurs été certainement bien embarrassé pour découvrir son protégé parmi les vingt-six prétendants qui se sont successivement révélés depuis comme étant les seuls et les vrais; mais il paraît s'en être fort peu préoccupé, depuis cette époque. Il est incontestable que cette déclaration a été faite par la marquise de Broglio-Solari, en la forme authentique, après son entrevue avec Naundorff, sur la demande de ce dernier, et sans doute à ses frais; cet excès de précaution, pour rappeler un propos de table, tenu trente-sept ans auparavant, nous paraît dépasser le but. Il ne faut pas se faire illusion sur le caractère d'un pareil document: l'intervention d'un notaire pour rédiger un pareil acte, dicté par le signataire, n'a d'autre but que de certifier l'identité de la signature; elle est sans influence pour attester la sincérité ni l'exactitude de la déclaration ainsi faite.

Quant à l'identité du fils de Louis XVI, constatée en 1840 par Mme de Broglio-Solari, qui déclarait ne l'avoir pas vu depuis le 2 août 1792, lorsqu'il n'était âgé que de 7 ans, c'est-à-dire depuis 48 ans, nous devons nous montrer d'autant plus sceptiques que cette reconnaissance est invoquée par ces mêmes personnes qui ne veulent pas admettre que les gardes nationaux, les commissaires de service et les médecins, qui avaient vu le jeune prince en 1792, trois ans auparavant, n'aurait pas pu le reconnaître, sur son lit de mort.

En 1840, Mme de Broglio-Solari était très âgée et ses souvenirs étaient certainement très fugitifs; nous pensons que dans de telles circonstances, il n'y a pas lieu d'ajouter une grande importance à son témoignage. S'il est facile de reconnaître un enfant de dix ans, trois après l'avoir vu, il n'est plus possible, après un laps de temps de 48 années, de constater autre chose qu'une ressemblance banale et insuffisante assurément pour établir l'identité de deux personnes. Les législateurs ont décidé, qu'après un délai de dix ans, les témoignages étaient incertains et insuffisants pour désigner les auteurs d'un crime et, pour ne pas exposer la justice à commettre des erreurs, ils ont déclaré l'action publique prescrite et ils ont prohibé la recherche des coupables, après ce délai de dix années révolues depuis le jour du crime.

ALF. BÉGIS.

M. le général Directeur est visible les mardis, jeudis et samedis matin de 9 heures à midi, 23 *bis*, rue de la Faisanderie.

Le téléphone est installé chez lui.

L'Administrateur-Gérant : LÉON LENÈGRE.

Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux. Paris.

PETITE CORRESPONDANCE

(*Du 12 au 16 Septembre*)

B. de C. — Veuillez ne pas vous étonner si nous n'avons pas inséré le quatrain sur Plon-Plon. Il a paru déjà XX, 316.

Villefregon. — *Faire fiasco* et *Remporter sa veste* ont été l'objet de nombreuses réponses. Jugez-en : *Faire fiasco*, VI, 166, 239 ; VII, 720 ; XI, 450, 508, 536, 658, 686 ; XII, 76. Et *Remporter sa veste*, XVII, 545, 598, 632.

E. B. Annam. — Il en sera fait suivant votre désir. Remerciements. La réponse au sujet de la *Messe noire* a été donnée (XXXII, 137) par les collabos Pécuchet et Cz.

R. de D. — C'est dans le numéro du 20 juillet que se trouve la lacune. Il doit s'agir de la réponse de D. de Luxembourg que nous vous avions communiquée. Nous nous informons à l'imprimerie.

De Chagny. — La question *Insigne à déterminer* n'a pu paraître dans ce numéro. L'imprimeur nous réclame un cliché. Dans le cas où vous en auriez un, veuillez nous le faire connaître.

E. Gandouin. — Comme nous vous l'avons dit dans la Petite correspondance du 10 courant, nous ne connaissons pas l'ancien abonné M. de Bourges, qui a spécialement collaboré à l'*Intermédiaire* en 1886. Nous faisons appel aux Intermédiairistes, suivant votre désir, et nous les prions de vouloir bien nous faire savoir l'adresse de leur ancien collègue.

Baron Maxime Trigant de la Tour, à Neuilly-sur-Seine. — Nous prévenons l'ancien collaborateur *De M.*, auteur de la question *Familles Le Maire et de Marne* (XXVII, 293) que vous êtes en mesure de lui donner des renseignements sur la famille Lemaire.

MM. les Abonnés sont prévenus que le dîner de l'Intermédiaire, fixé d'abord au 31 mai 1896 et remis par suite de la maladie du Général-Directeur, aura lieu à Paris, après le retour de la campagne, au mois d'octobre.

Des renseignements ultérieurs seront communiqués.

CURIOSITÉS A VENDRE

VILLE DE MUNICH

—

Collection KUPPELMAYER de Munich

OBJETS D'ART

ET D'AMEUBLEMENT

Poteries, bronzes, fers, objets en argent. Peintures sur verre, étoffes, meubles, tableaux.

Provenant de la succession de M. Max Kuppelmayr:

VENTE à Munich. Theatinerstrasse, 15.
Du 24 au 26 septembre 1896.

VENTE à **Amsterdam** (Hollande), 175-183, Warmoesstraat, hôtel Krasnapolsky, sous la direction de Me Schulmann, expert, à Amersfort.

Les 5 et 6 octobre 1896.

Collection remarquable de **monnaies** du Brésil, de Goa et de Diu, provenant de Mme la vicomtesse de C...

Et d'une série de monnaies impériales et royales des princes laïques, des princes de l'Église et des villes, médailles et jetons historiques et maçonniques, etc., provenant de diverses collections.

Catalogue illustré à la *Gazette*.

Le mardi 13 octobre

Collection de M. Adolphe THIEM.

VENTE à Berlin, 28, 29 Kochstrasse, salle des Ventes et sous la direction de Me **Rudolp. LEPKE.**

Les 13 et 14 octobre.

MEUBLES ANCIENS

De la haute Renaissance italienne et de la Renaissance allemande et hollandaise, bois sculptés des XVIIe et XVIIIe siècles, statuettes, vieux tapis persans, bronzes, porcelaines, faïences, terres cuites, bronzes, cuivres.

Catalogue illustré à la *Gazette*.

Le lundi 5 Octobre

VENTE à **Francfort** (Allemagne), dans la salle des Ventes et sous la direction de **Adolphe HESSNACHFOLGER**, 7, Westendstrasse.

Le 5 octobre et jours suivants.

Collection de **médailles** et **médaillons** des XVIe et XVIIe siècles, pièces rares, monnaies d'or, thaler et médailles des princes de Saxe, provenant de MM. Friéderich, de Dresde, et d'un collectionneur allemand.

Catalogue illustré à la *Gazette*.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS EN AUVERGNE ET DANS LE LIMOUSIN

Avec arrêt facultatif à toutes les Gares du parcours

La Compagnie d'Orléans délivre du 1er **Juin** au 30 **Septembre** au départ de **Paris** (Gare d'Orléans) des Billets **D'EXCURSION EN AUVERGNE** et dans le **LIMOUSIN**, valables pendant **30 jours**, aux prix réduits ci-après et comportant les itinéraires **A** et **B** ci-dessous.

ITINÉRAIRE A

1re Classe : **98** francs. — 2e Classe : **73** francs.

Paris, Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Neris (Bains de Néris), **Évaux** (Bains d'Évaux), **Eygurande, Laqueuille** (Bains du Mont-Dore et de la Bourboule), **Royat** (Bains de Royat), **Clermont-Ferrant, Largnac, Ussel, Limoges** (par **Tulle, Brive** et **Saint-Yrieix**, ou par **Eymoutiers**), **Vierzon, Paris.**

ITINÉRAIRE B

1re Classe : **120** francs. — 2e Classe : **90** francs.

Paris, Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (Bains de Néris), **Évaux** (Bains d'Evaux), **Eygurande, Laqueuille** (Bains du Mont-Dore et de la Bourboule), **Royat** (Bains de Royat), **Clermont-Ferrand, Largnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges** (par **Saint-Yrieix** ou par **Uzerche**), **Vierzon, Paris.**

La durée de validité de ces Billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 °/° du prix du Billet.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas les parcours de terre dans les services de correspondance avec le Chemin de fer.

Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie, à **Laqueuille**, des Billets d'aller et retour réduits de 25 °/° pour le **Mont-Dore** et la **Bourboule.**

CHEMIN DE FER DE L'OUEST

EXCURSION A JERSEY ET A GUERNESEY

La Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest fait délivrer, de Mai à Octobre, des billets d'aller et retour de Paris à Jersey, *valables pendant un mois* et comprenant la traversée de France à Jersey, aux conditions suivantes :

Aller et Retour par GRANVILLE :

1re Classe : **67** fr. **80.** — 2me Classe : — **44** fr. **75.** — 3e Classe : **33** fr. **50.**

Aller par GRANVILLE, retour par SAINT-MALO :

(ou inversement) donnant la facilité d'effectuer l'excursion du Mont-Saint-Michel.

1re Classe : **73** fr. **85.** — 2me Classe : **49** fr. **60.** — 3me Clacse : **37** fr. **45.**

Aller et Retour par CARTERET et GOREY :

1re Classe : **63** fr. **15.** — 2me Classe : **44** fr. **25.** — 3me Classe : **29** fr. **85.**

Aller par CARTERET, Retour par GRANVILLE *(ou inversement) :*

1re Classe : **65** fr. **15.** — 2me Classe : **44** fr. **50.** — 3me Classe : **31** fr. **7**

Aller par CARTERET, Retour par SAINT-MALO et PONTORSON

(ou inversement), donnant la faculté d'effectuer l'excursion du **Mont-Saint-Michel :**

1re Classe : **71** fr. **55.** — 2e Classe : **49** fr. **35.** — 3me Classe : **35** fr. **65.**

La durée de validité de ces billets peut être prolongée d'un ou deux mois moyennant un supplément de **10 0/0** *par mois de prolongation.*

L'INTERMÉDIAIRE

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

L'*Intermédiaire* est devenu et devient chaque jour, grâce à la savante direction du Général Jung, un outil de travail indispensable. Le système de **Questions** et de **Réponses** sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés.

Parmi les littérateurs, érudits, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles, amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre; il n'a pas obtenu les renseignements qu'il désirait. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, retrouver un livre, un manuscrit ou un objet d'art, des armoiries, les documents d'une généalogie ou d'une recherche héraldique, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, en connaître la rareté et le prix, savoir si le sujet dont il s'occupe a déjà été étudié, si tel ou tel document est inédit, si les collectionneurs, les bibliothèques, les archives ou les musées possèdent sur son travail projeté quelques indications, quelques documents ou quelques pièces qui peuvent l'aider à mener à bien son étude; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts, il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire; il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'Etranger, et dans l'un des numéros suivants, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. **Questions** et **Réponses** sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses, car, il faut bien qu'on le sache : L'INDÉPENDANCE DE L'INTERMÉDIAIRE EST ABSOLUE, et celle de ses collaborateurs eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par un anonymat scrupuleusement gardé. Aussi, en dépit de la politique, les **Questions** et les **Réponses** de l'*Intermédiaire* ont-elles toujours passionné la presse et le monde des lettres; elles réveillent des querelles historiques, artistiques et littéraires, provoquent des réformes souhaitées et des mesures salutaires, et contraignent à sortir de leur réserve des hommes, seuls en situation de répondre et qui s'étaient jusque-là abstenus de parler. De là, bien des indiscrétions profitables à l'histoire.

Outre les **Questions** et **Réponses**, l'*Intermédiaire* publie les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public et les corrobore par de nouveaux renseignements. Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire* et achève d'en faire, sous une forme alerte, vive, primesautière et docte tou. la fois, une véritable *Encyclopédie* internationale.

Depuis trente-deux ans, il a rendu sans interruption d'innombrables services à la science et est devenu le véritable **Moniteur de la Curiosité** de tous ordres, attendu, lu et commenté par la presse entière.

L'*Intermédiaire* **PARAIT LES 10, 20 & 30 DE CHAQUE MOIS.** Chaque numéro est composé de **quarante-huit colonnes** soigneusement imprimées en caractères elzéviriens. Le tout forme, à la fin de chaque semestre, un élégant volume qui ne contient pas moins de **mille colonnes**, avec des **tables** destinées à faciliter les recherches.

Abonnements : *Un an*. France, **16** fr. Etranger **18** fr. — *Six mois*. France, **9** fr. Etranger, **10** fr. — *Trois mois*. France, **5** fr. Etranger, **6** fr. — Un numéro détaché, **0 fr. 75.**

Les Abonnements partent des 1er Janvier, 1er Avril, 1er Juillet et 1er Octobre.

Pour tout ce qui concerne l'**Intermédiaire**, s'adresser à M. le Général JUNG, 23 *bis*, rue de la Faisanderie.

On s'abonne à la Direction de l'**Intermédiaire**, 23 *bis*, rue de la Faisanderie, à l'Imprimerie G. Lefebvre, rue Claude-Vellefaux, 5 et 7, chez H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, nº 1, ainsi que dans tous les bureaux de Poste, de France et de l'Etranger.

AVIS

Toute demande de **changement d'adresse** doit être accompagnée de **40 centimes** en timbres-poste et d'une des dernières bandes imprimées.

Annonces : **25 centimes** la ligne pour les abonnés.

Pour les **Collections à compléter**, prière d'écrire à la Direction.

Le Général Directeur est visible tous les *mardis*, *jeudis* et *samedis* matin, de 9 *heures à midi*. Il a le téléphone à sa disposition.

On trouve, chez M. H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, nº 1, toutes les livraisons concernant l'*Intermédiaire* et la *Plume et l'Epée*.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque Mois. 30 Septembre 1896.

XXXIVe Volume — N° 739

Quatrième Série — 2e Année — N° 9

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Direction et Administration : 23 *bis*, Rue de la Faisanderie

IMPRIMERIE

5 et 7 RUE CLAUDE-VELLEFAUX

OUVRAGES EN LIBRAIRIE

Des *Connaissances utiles aux Amateurs d'Objets d'Art et de Curiosité*, aux Antiquaires, aux Experts, à l'Enseignement, ainsi qu'aux Officiers Ministériels, Commissaires-Priseurs et à tous ceux qui en remplissent les fonctions, viennent de paraître chez l'Éditeur d'Art, EDOUARD ROUVEYRE à Paris, sous le titre de : **Comment discerner les Styles du VIe au XIXe siècle.** Cet ouvrage illustré d'un millier de dessins, est à chaque page une leçon de goût, un guide infaillible, d'une incomparable richesse documentaire. ROGER-MILÈS, l'érudit historien d'art, était désigné pour commenter chacune des planches dans des études synthétiques sur les styles, qui forment un répertoire précieux pour toute personne s'occupant d'objets d'art et de meubles. Nous engageons ceux de nos lecteurs que ce Manuel de la Curiosité peut intéresser, à en demander l'envoi en communication, à l'examen et franco à M. EDOUARD ROUVEYRE, éditeur, 76, rue de Seine, à Paris.

Les Musées cantonaux de France. — Artic
Bulletin de la Ligue de l'Enseignement
févr. 1895 (p. 49), et de la *Paix d*
avril 1895.

Des musées cantonaux ont été fondés à B (Gard) en 1854, par M. Léon Alègre, et à Po (Jura), en 1859, par M. Edmond Sauria.

M. Edmond Groult, docteur en droit, av Lisieux (Calvados), a entrepris, en 187 active propagande pour multiplier ces mo musées, en faisant ressortir tous les avan qu'on en devait attendre.

Une médaille d'or lui a été décernée à l'E sition universelle de 1889, et plus de qua Conseils généraux ont émis des vœux en des musées cantonaux.

Pour faciliter la création de ces musées tous les cantons, M. Alphonse Renaud, 25, Scheffer, à Paris, docteur en droit, chef de b au Ministère des Finances, vient de réunir, l'aide de quelques personnes, plus de 1,00 lumes, environ 40,000 dessins, plus de 5,00 tes, présentant un intérêt cantonal, et quel centaines de monnaies qu'il mettra gratuite et successivement à la disposition des associa cantonales qui ont eu ou auront établi un m cantonal à la mairie du chef-lieu de cant dans un autre local convenable, et organis conférences publiques dans les principales mune du canton. Son œuvre a été créée le 1894, et est déjà féconde en résultats.

CHASSEURS ET SOLDATS

Nous croyons devoir rappeler à nos lecteurs à un moment où les sujets traités jusqu'ici deviennent d'actualité les deux charmants albums que l'éditeur H. Laurens a fait récemment paraître dans sa collection « *Le Monde en Image* ». Le but de cette série est d'instruire par les yeux presque rien à lire, rien qu'à feuilleter (et à jouir par la vue, car ces pages d'albums sont celles d'artistes consommés) c'est véritablement là le type du livre qui répond à notre paresse fin de siècle.

La Chasse à Tir et à Courre de RENÉ VALETTE (1 album in-4° avec 32 planches en teinte, nombreuses vignettes, notations de sonneries, etc., prix **6** francs) initie les ignorants à toutes les questions cynégétiques et leur permet de prendre une part intelligente aux conversations que vont leur tenir lors de la prochaine ouverture les disciples de Saint-Hubert.

Le Soldat français de EUGÈNE CHAPERON (1 volume avec 32 planches en teinte, etc., prix **6** francs) montre le type, les uniformes, les scènes de la vie militaire. Ce volume instruira ceux et celles qui n'entendent rien aux choses de l'armée et que les grandes manœuvres appellent à entendre traiter des questions et des exercices militaires à la caserne et hors de la caserne.

Chasseurs, officiers, artistes éprouveront également un grand plaisir à trouver sur une table de salon ces albums, œuvres de deux excellents peintres pour lesquels la justesse d'une attitude, la fidélité d'une scène n'ont pas de secret. Ces dessins sont des modèles parfaits, des croquis exquis qui fourniront aux jeunes filles bien des idées pour les jours de réception, orner leur menus, décorer des tambourins, bibelots de cotillon, etc.

La Chasse à Tir et à Courre, le Soldat français se trouvent partout, chez libraires, dans les gares, etc., et sont exp franco contre mandat adressé à l'Édi **H. Laurens, 6, rue de Tour Paris.**

De la Paix, par le général Jung, dépu du Nord. Brochure in-8° de 48 pages, du portrait du général, couverture en leurs; prix : 1 fr. — Paris, 1896, Charles Lavauzelle, éditeur, 11, place S André-des-Arts.

Tout le monde voudra lire la curieuse chure du général Jung, sur *la Paix*. D le savant député du Nord, la paix n'exist C'est un mythe, une illusion chère aux superficiels. Paix et guerre sont les d'une même formule, etc... Cette thèse être soutenue au mois de septembre pro devant le congrès interparlementaire de B Pesth.

LA PLUME ET L'ÉPÉ

Paraît le 1er de chaque mois.

M. le général JUNG, Député, *Prés*

Pour tout ce qui concerne la Rédac s'adresser à M. le général JUNG.

Pour tout ce qui concerne l'Administ (abonnements, vente au numéro), s'adr 11, place Saint-André-des-Arts, à Paris.

Abonnement : un an, **12** francs. — Pr numéro, **1** fr. **25**.

épertoire - annuaire général des Collectionneurs de la France et de l'étranger.

Le deuxième volume nous paraît vraiment ndispensable **à tous ceux qui s'occupent u commerce des livres et des objets de uriosité** et aussi à tous les membres de l'imense famille des collectionneurs. L'ouvrage ébute (exemple à suivre) par la liste des *Errata, npressions et addenda* ; de la sorte, on est frappé ut de suite par ce qu'il importe de ne pas négli-er ou oublier, ce qui arrive souvent quand ces dications complémentaires sont rejetées à la fin un volume. Nous signalerons ensuite une bien teressante *Etude chronologique concernant les mbres fiscaux et de leurs émissions successives puis 1673 jusqu'à nos jours,* par M. Ris-Paquot (11 pages), et un travail de M. Paul Eudel sur l'*Habitation et le Mobilier à travers les Ages* (16 pages). C'est à la page 37 que commencent les listes si précieuses de M. Renart, divisées en deux sections : *Collectionneurs français*, désignés en *Collectionneurs provinciaux et parisiens*, et *Collectionneurs étrangers*. Au milieu du volume se trouve intercalée une liste spéciale des *principaux commerçants parisiens, en livres, tableaux, antiquités, numismatique, timbres-poste et professions diverses*. Une table alphabétique des noms des collectionneurs habitant la France (Paris excepté, parce que les parisiens sont rangés par ordre alphabétique) termine cet inventaire. En résumé, M. Renart a droit à nos vives et bien sincères félicitations pour le service éminent qu'il vient de rendre à tous ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent de la vente ou de l'achat de tous objets pouvant former collection.

OUVRAGES EN LIBRAIRIE



Les **Archives des Collectionneurs d'ex-libris** paraissent tous les mois, avec une ou deux planches hors texte et des figures dans le texte. Elles s'occupent spécialement de toutes les marques de propriété du livre, de blason, etc.

Un numéro spécimen est envoyé sur mande affranchie adressée au siège de la ociété : *95, rue de Prony.*

MÉDAILLES & MONNAIES

A céder : Une assez curieuse Collection environ 1000 Pièces de **Médailles** et **onnaies** anciennes ou modernes.

S'adresser à M. COMMERÇON, à Chagny aône-et-Loire), rue de Presles.

BIBLIOGRAPHIE

Quel est l'homme politique, l'écrivain, l'artiste qui ne souhaite savoir ce que l'on dit de lui dans la presse ? Mais le temps manque pour de telles recherches.

Le **COURRIER DE LA PRESSE** fondé en 1889, 21, boulevard Montmartre, à Paris, par M. GALLOIS, a pour objet de recueillir et de communiquer aux intéressés les extraits de tous les Journaux du monde sur n'importe quel sujet.

Le **COURRIER DE LA PRESSE lit 6,000 Journaux par jour.**

L'ARGUS DE LA PRESSE

FONDÉ EN 1879

A partir du 1er Juillet, pour cause d'agrandissement, les bureaux de l'**Argus de la Presse** ont été transférés : **14, rue DROUOT**, près du Boulevard.

ÉCHANGE

Un abonné de l'*Intermédiaire* demande si quelque collabo ne pourrait échanger contre d'autres années la collection de 1881, 1888 et 1889. — S'adresser à la Direction.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *30 Septembre 1896.*

XXXIVe Volume. — No 739

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Quatrième Série. — 2e Année — No 9

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

Cromwell. — Quel est l'auteur du *Cromwell* dont parle Voltaire dans la lettre que nous publions ci-dessous :

13 juin 1764. Aux Délices.

Mon cher confrère, maman Denis et moi, nous sommes toujours charmés de votre souvenir; nous sommes toujours paresseux; j'écris peu et elle n'écrit point du tout; il faut aimer ses amis avec leurs défauts. Avez-vous lu Cromwell? Des gens qui l'avaient entendu m'en ont dit beaucoup de bien. Je souhaitte que tout auteur réussisse, le public y gagne, cela fait honneur à le nation. A vous et à la digne *sœur du pot* (1).

Cette lettre est adressée à M. de Chenevières, inspecteur général des hôpitaux militaires à Compiègne.

V.

—

Chanson à retrouver :

C'est la vieille cuisinière
Qui a... soufflé... dans la cuillère.
Elle a fait trembler tous les plats!
Ramonez ci,
Ramonez là,
La cheminée du haut en bas.

J'ai entendu le texte avec deux équivalents de « soufflé » (comme la cheminée du haut en bas). — De quelle époque est ce couplet populaire ; y en a-t-il d'autres? — Cette chanson est citée par Génin avec l'air des Trembleurs, auquel elle semble, du reste, assez mal s'adapter.

VILLEFREGON.

(1) La duchesse d'Aiguillon.

Aucun au pluriel. — N'est-ce pas une faute grossière, en même temps qu'une anomalie, de voir écrire avec un *s*, marque du *pluriel*, le mot aucun qui signifie *pas même un ?*

Cela ne viendrait-il pas d'une confusion avec *d'aucuns*, mot qui signifie quelques-uns ?

L. N.

—

La Chrétien. — Dans un article reproduit par le *Courrier du Havre*, le premier alinéa de citation débute ainsi :

La Cité des âmes pieuses, la *Chrétien*, en laquelle et pour laquelle vivait l'homme du moyen âge, etc.

Le rédacteur en chef a fait rétablir la *Chrétienté.*

Je désirerais savoir si la phrase de la citation est bonne, comme je le pense, et d'où vient cette expression, que je crois avoir rencontrée plusieurs fois dans des ouvrages de théologie : *la Chrétien.*

UN CORRECTEUR.

—

Gavacho. — Ce terme, employé toujours ironiquement en espagnol, veut désigner les Français.

Quelle en est la signification exacte ?

Les rivières torrentueuses des Pyrénées françaises s'appellent des Gaves; est-ce que Gavacho voudrait dire habitant des Gaves ?

J G. B.

—

Une victime de l'Intermédiaire. « Le Fureteur ». — Un de mes amis m'écrivait en 1888 :

Je suis allé à la Bibliothèque pour retrouver *Le Fureteur (Revue de recherches historiques*. L'on m'a adressé au Dépôt général; là, on a bien retrouvé trace de ce journal, mais ce ne fut qu'une publication mort-née et non cataloguée. *Le Fureteur* n'a pu supporter la concurrence de l'*Intermédiaire*.

Où pourrait-on retrouver les rares feuilles du *Fureteur*? L'*Intermédiaire* lui doit bien cela. L. B.

—

Kilian. — Saurait-on quelque chose d'intéressant, de spécial, sur le sieur Kilian, libraire, établi à Paris, au Palais-Royal, avant 1789?

On le trouve rue Vivienne, en 1797, et rue de Choiseul, en 1828.

Son fils se maria en 1833 et lui succéda rue Vivienne, vers 1835, dit-on.

JACOBUS.

—

Gravures à rechercher. — *Le Faucon*, in-4° en couleur, avec les vers :

Le pauvre amant prit sa main, la baisa
Et de ses pleurs aussitôt l'arosa (*sic*).
(Scène du conte de La Fontaine).

Le Scrupule, in-4° en couleur. — Dans un intérieur Louis XVI, un jeune homme s'agenouillant auprès d'une femme, presse de sa jambe droite contre le tapis un petit chien blanc. — Avec la phrase : « Fou-fou fit un cri de douleur. Ah! Monsieur, que vous étés *(sic)* mal-adroit, s'écria Bélise avec un mouvement de colère. »

D'où est tirée la scène du *Scrupule ?*

Quel est le graveur de ces deux pièces? Elles me semblent bien être de Huet.

Quel état? pour que le titre et les légendes s'y trouvent, mais non pas le nom de l'artiste.

VILLEFREGON.

—

Dragons de Fonbeausard. — Qu'était ce régiment qui tenait garnison à Tours en 1700 et dont il est fait mention dans les Mémoires de la Société archéologique de Touraine (X.)?

Je ne connais d'autre Fonbeausard en France qu'une commune du canton-Nord de Toulouse, peuplée de 144 habitants, dont, sous l'empire, Auguste Martin, écuyer de Napoléon III, frère du marquis Albert d'Aiguesvives et du baron Paul de Malaret, avait pris le nom en l'édulcorant du titre de comte. Evidemment la solution ne se trouve pas là; il faut chercher ailleurs; — mais où?

EFFEM.

—

L'inquisition d'Espagne a-t-elle cherché à s'emparer d'Henri IV ? — Dans une brochure imprimée à Orthez, en 1618, sous le titre d'*Assemblée d'Orthez*, on lit ce qui suit :

Les Catholiques Romains tâchèrent de prendre et surprendre la Royne Jehanne et Henri le Grand, alors Prince du Béarn et de la Navarre, aux eaux chaudes, pour les constituer prisonniers, et les mener pieds et poings liés dans l'inquisition d'Espagne. Et alors elle se retira hastivement à La Rochelle.

La Reyne fut advertie de ce monstrueux et diabolique dessein par le seigneur de Muneinh, gentilhomme catholique-romain, digne d'éternelle mémoire pour un si notable service.

Mes collègues pourraient-ils me donner quelques renseignements sur cette conspiration qui ne semble pas être la même que celle citée dans les *Mémoires secrets*, tome 36, page 160?

A. DIEUAIDE.

—

Fersen et sa « galante correspondante ». — Connaît-on le nom ou les armes de « la galante correspondante de M. de Fersen », dont parle Bimbenet, à la note 3 de la page 13 de sa *Fuite de Louis XVI à Varennes*, Paris, Firmin Didot (1868), in-8° ?

Bimbenet, ancien greffier en chef de la cour d'Orléans, avait fait « reproduire par un repoussé en galvanoplastie » le blason de la dame, contenant les armes de son mari et les siennes. Sait-on ce qu'est devenue cette pièce?

D'après des passages des pages 133, 134, 137 à 139 des pièces justificatives, la dame inconnue pourrait bien être une sœur de l'ambassadeur en Suède, nommé vers la fin de mars 1791, Charles-François *Hurault* de Vibraye. (Voir Courcy, *Hist. généalog*. IX, 2e partie, 423-424).

BRASSART.

Alfred Asseline. — Pourrais-je obtenir quelques renseignements biographiques, un peu complets, sur Alfred Asseline, homme de lettres, journaliste, parent (?) de Victor Hugo, mort à Nice en août 1891 — et sur sa famille ?

Il aurait laissé des descendants, dont une fille mariée à un M. Lacroix ou Delacroix. BEATUS.

—

Armoiries à déterminer. — Je possède deux grands plats en faïence, ornés d'armoiries :

D'azur au chevron d'argent chargé de trois étoiles de...., accompagné de trois quintefeuilles de même, deux en chef, une en pointe. L'écusson surmonté d'une couronne de marquis, une croix de Saint-Louis ou du Mont-Carmel au-dessous de l'écusson.

De quelle famille sont ces armes ? Je suis allié à une famille de Thier originaire des environs de Maëstricht et j'ai les portraits de deux de ses membres. L'un représente Guillaume-Ogier de Thier, brigadier des armées du roi au service de la France comme onze de ses frères qui, colonels, majors ou capitaines, furent tués à la bataille de Fleurus. Sur ce Guillaume de Thier, l'*Armorial* de d'Hozier (registre I, troisième livraison, page 549), donne d'amples détails. L'autre portrait est celui d'un de ses fils.

Tous deux portent ces armoiries :

D'argent au chevron de gueules, accompagné de trois feuilles de houx de sinople.

Ce blason offre de la ressemblance avec celui que M. Clément Lyon indique au commencement de sa réponse (XXXII, 558) et aussi avec celui que reproduisent mes deux plats. Mon confrère pense-t-il que les armes qu'on y voit aient appartenu aux de Thier ?

POGGIARIDO.

—

Le château de Biberstein. — Ce château est situé près de Bâle, canton d'Aarau, à proximité de celui de Habsbourg. Je voudrais avoir des renseignements qui me mettent à même d'établir un rapport possible entre ledit château de Biberstein et le château du même nom qui se trouve en Saxe (Messen). Ce dernier est cité déjà au XI[e] siècle ; il appartint à la maison célèbre dans le monde germano-slave, des comtes de Biberstein (blason : corne de cerf).

Quelque intermédiairiste connaîtrait-il des historiens qui citent le château de Biberstein en Suisse ? Pourrais-je savoir la date de sa première citation dans les chroniques et annales helvétiques ?

IGNACE SOBIECHETCHAQNESKI.

—

Les cochers de Bucarest. — A Bucarest, les voitures de place les plus propres et les plus élégantes sont attelées à la russe et conduites par des cochers qui portent, hiver comme été, une longue lévite de velours noir, ainsi qu'une large casquette plate ou bien une toque en velours ornée d'une plume de paon.

Ces cochers, qui sont gros et gras, appartiennent, paraît-il, à une secte russe qui impose la castration à ses adeptes. Traqués dans leur pays, ces malheureux viennent se réfugier à Bucarest où ils ont adopté la profession de cochers de fiacre.

Je serais curieux de savoir le nom de cette secte ? Comment se recrute-t-elle ? A quel âge impose-t-elle cette mutilation à ses membres ? Enfin comment ceux-ci se font-ils tous.... cochers de fiacre ? J. W.

—

Dragées de baptême. — A quelle époque a-t-on commencé à donner des dragées pour le baptême des nouveau-nés ? Pourquoi des dragées plutôt que des bonbons quelconques ?

Je me souviens, il y a une dizaine d'années, que quelques personnes avaient essayé de réagir contre cette coutume en envoyant en pareille circonstance, des boîtes de fruits confits ; mais cette nouvelle mode fut éphémère ; à présent il me semble que tout le monde, sans exception, est revenu aux dragées de nos pères.

C. DE LA BENOTTE.

—

Ea liturgie ou messe grecque. — L'abbaye du Paraclet, ordre de Saint-Benoît, près Nogent-sur-Seine, que le séjour

d'Héloïse et d'Abeilard a rendue si célèbre, possédait un grand nombre de manuscrits malheureusement perdus aujourd'hui. Dans l'un d'eux on lisait la messe grecque tracée avec des caractères latins, notée en losanges, qui attestait l'usage pratiqué jusqu'au XVIe siècle, de célébrer la messe en grec le jour de la Pentecôte et rappelait l'érudition de la première abbesse.

Au moment où le pape Léon XIII fait les plus grands efforts pour rétablir l'unité de l'église rompue en 868, alors que l'empereur Michel chassait de son siège Ignace, patriarche de Constantinople et faisait nommer Photius à sa place, il serait intéressant de connaître le moment où le rite grec a complètement disparu en France.

Aujourd'hui, sauf à Saint-Julien-le-Pauvre et dans la colonie grecque de Cargèse (Corse) je crois que dans l'église occidentale romaine, le rite latin est seul demeuré en usage. E. M.

—

Peut-on faire parler un chien ? — Je lis dans l'ouvrage intitulé : *Les Nuits parisiennes*, — Londres, 1769, 2 volumes in-12 (2e vol., page 15) :

Le maître s'assied à terre, et prend son chien entre ses jambes, où il lui tient tout le corps en sujétion. D'une main il lui tient la mâchoire d'en haut, de l'autre celle d'en bas, et pendant que l'animal gronde selon la coutume, il lui presse de différentes manières, tantôt l'une, tantôt l'autre mâchoire, et souvent toutes les deux ; ce qui fait faire diverses contorsions à la gueule du chien, et en même temps lui fait prononcer des paroles.

On a entendu plus de soixante paroles, mais il n'a jamais prononcé plus de quatre syllabes de suite. Elisabeth était de tous les mots celui qu'il prononçait le mieux ; laquais, salade, thé, café, chocolat, étaient aussi fort distincts.

Pourrait-on me citer d'autres cas de chiens à qui on a fait prononcer distinctement des paroles ?

A. Dieuaide.

—

Sur le meurtrier chatouillement des Frères Moraves. — Est-il vrai que les Frères Moraves, ces « Quakers de l'Allemagne », comme ils ont été surnommés, faisaient mourir par un chatouillement prolongé les criminels dont ils ne voulaient pas répandre le sang ? Est-il vrai qu'ils infligeaient ainsi aux condamnés à mort un supplice cent fois plus cruel que la décapitation, la pendaison et autres moyens expiatoires ? La chose est-elle aussi sûre qu'elle a été souvent répétée ?

Je voyais récemment qu'on citait, à ce sujet, les *Essais sur Paris* de Saint-Foix (tome V, page 54). J'espère qu'on aura mieux à m'offrir que le témoignage de cet anecdotier. Jusqu'à preuve historique formelle, je douterai de l'ingénieux autant que barbare procédé qu'auraient employé les *bons* frères pour se débarrasser, sans effusion de sang, et par le tétanos, des membres coupables de leur association.

Un très vieux Chercheur.

—

Nettoyage aux orties. — Parmi les règles édictées pour l'élevage au biberon, par le service de la protection du premier âge d'un de nos départements du centre, se trouve celle-ci :

Le lait sera conservé dans des vases en grès non vernissés, nettoyés chaque jour avec de l'eau chaude et placés dans un endroit frais. Le « nettoyage avec des orties », si généralement employé dans nos campagnes, est bon.

Je demande à MM. les médecins intermédiairistes (oh ! que ce dernier mot est barbare, mais je ne sais par quel autre le remplacer), — je demande des détails sur l'application et l'opportunité du dit nettoyage aux orties.

Vrbanvs.

RÉPONSES

Faire un trou à la lune (IX, 504 ; XXXIII, 201, 414, 610, 646 ; XXXIV, 193). — M. Gustave Fustier ne trouvant pas suffisantes les réponses données jusqu'à présent dans l'*Intermédiaire* sur ce proverbe, je lui soumets celle-ci, tirée du dictionnaire de Trévoux :

Faire un trou à la lune, c'est-à-dire s'échapper furtivement, comme si on faisait un trou la nuit, au clair de lune.

G. J.



La critique des œuvres de Zola (XIV, 203, 254, 309, 371; XXXI, 441, 596, 624, 671; XXXIII, 70). — Comme riposte au dernier roman de Zola, vient de paraître à Paris, chez Gaume: *La Vraie Rome*, par l'abbé Monestès, du diocèse d'Agen.

L'auteur nous y montre la Ville Éternelle et y traite les problèmes soulevés par le romancier sous une forme irréprochablement orthodoxe.

L. L. P.

—

Analogies de titres de livres (XVIII, 616, 722; XXXIV, 248, 339). — Trois œuvres, de nationalité différente, portent ce titre: *Le Miroir qui parle*. Les auteurs sont: Anselme Mathieu, Français; de Pouschkine, Russe; Andersen, Allemand. T. Pavot.

—

Monseigneur Dupanloup (XX, 291, 379). — Consulter, dans le *Curieux*, t. I, p. 49, l'article intitulé: *Le Secret de Monseigneur Dupanloup*. Nauroy.

—

Le coup de pouce du duc de Berry (XXIII, 513). — Sur le projet du duc de Berry de faire assassiner Napoléon à l'île d'Elbe, en 1814, consulter Barante, *Souvenirs*, I, 120.

Par contre, lors de la conspiration Cadoudal, le duc de Berry faillit débarquer en France (voir le *Curieux*, I, 154); s'il l'eût fait, Bonaparte avait l'intention de le faire fusiller (voir Barante, *Souvenirs*, I, 111-4.) Nauroy.

—

Les descendants des Girondins (XXIV, 436, 590, 680, 727, 777). **Le séjour du conventionnel Louvet dans les cavernes du Jura** (XXV, 310; XXXIV, 292). — 1° *Louvet*: J'ignore s'il est mort à Bordeaux un petit-fils de Louvet, le 30 mai 1895, mais je sais de la façon la plus pertinente que le propre fils de Louvet est mort, il y a quelques années à peine, à Dôle (Jura), et qu'il a laissé, en tous cas, un fils, magistrat au Tribunal de Blois, et deux filles qui habitent Dôle.

2° Les *Roland*: J'ai donné dans l'*Intermédiaire*, il y a trois ou quatre ans, les détails les plus précis sur la descendance des Roland. La dame de *Champcourtois* de la Sicotière était évidemment Mme *Champagneux*, c'est-à-dire non pas la petite-fille de Mme Roland, mais sa propre fille, Eudora Roland.

R. A. B.

—

C'est nous qui sont les princesses (XXV, 161, 423). — Alphonse Karr était un homme d'esprit. Il en avait à revendre. Il lançait parfois des mots frappés à l'emporte-pièce; mais un homme de génie plus sérieux qu'Alphonse Karr, a dit: « Diseurs de bons mots, mauvais caractères. » Cet aphorisme de Pascal peut justement être rappelé à propos du chapitre du *Siècle des microbes*, dont il est ici question.

Je ne connais de cet ouvrage que le passage cité par M. C. J. B., et je le regrette. Je ne connais pas davantage les *Mémoires* de Caussidière, et je le regrette encore plus, car j'aurais voulu vérifier le contexte des citations faites par Alphonse Karr.

Mais passons.

Je me suis trouvé à la prise des Tuileries, le 24 février 1848. Tout ce que peut enfanter l'imagination en délire d'un peuple en rupture de gouvernement, je l'ai vu: une voiture royale, enflammée, traînée dans la cour par un cheval conduit par un cocher improvisé en costume de service; — les robes et les objets de toilette tombant à pleines volées des fenêtres sur les baïonnettes, déchirés et foulés aux pieds; — le sac des appartements; — les balles sifflant au-dessus des têtes, trouant les tableaux, brisant les cristaux des lustres; — enfin jusqu'à trois individus grimpant ensemble au paratonnerre du pavillon central, transformé ainsi en mât de cocagne.

J'ai vu tout cela, et j'avoue que je m'en affligeais.

En parcourant les appartements, je n'ai vu aucune des « femelles » de ces citoyens qui « embellissaient l'ancienne demeure des rois », s'affubler « des robes de la reine et des princesses », et encore moins couchées dans « les lits avec leurs... époux. »

Dans cette foule, cette cohue si l'on veut, agitée par la colère, la vengeance, l'enthousiasme de la victoire, il se trouvait sûrement des individus, mâles et femelles, capables de se livrer à ces ébats; mais je crois aussi qu'il s'en trouvait

d'autres capables, séance tenante, de leur casser la tête d'un coup de fusil, s'ils avaient vu pareilles scènes.

Je ne nie pas absolument que, dans l'exaltation du premier moment, le mot : « A présent, c'est nous qu'est les princessses » ait pu être dit, bien qu'il sente un peu l'officine *karrienne*. Mais que prouve un mot dit inconsciemment par un être moralement dévoyé? Et puis, à qui la faute, si le peuple est mal appris au point de se vautrer un instant dans des lits moelleux qu'il paie, tandis qu'il n'a quelquefois pas de gîte et souvent que de la paille pour se reposer? En tout cas, j'affirme n'avoir pas vu ces scènes-là le 24 février, ni avoir entendu le mot prétendu historique de la femme d'un des « hommes d'Etat » poussés dans une nuit « comme des champignons sur des détritus ». Mais je retiens le mot : c'étaient, en effet, des champignons poussés sur les « détritus » de la royauté : telle terre, tels fruits.

Ce n'est pas tout. Le 27 février, il y eut une revue de deux légions de la garde nationale par le Gouvernement provisoire, sur la place de la Bastille et les boulevards. Un de mes voisins et moi, nouvellement incorporés dans une compagnie, nous fûmes emmenés, pensant aller à la revue, tandis qu'on nous mena aux Tuileries pour une garde de vingt-quatre heures. Arrivés là, on nous signifia que nous ne pouvions plus franchir la grille.

Notre compagnie occupait le rez-de-chaussée et une salle à laquelle on montait par quelques marches, faisant partie, je crois, des appartements de la comtesse de Paris, situés à l'angle de la cour, du côté de la rue de Rivoli. Nous étions là complètement entourés des « éléments du peuple souverain », qui tenait garnison dans les Tuileries depuis le 24 février. Je dois dire qu'on ne frayait pas avec cette garnison, et que, par précaution, on ne lâchait pas son fusil, même en se reposant la nuit, car parmi les citoyens en question, il y en avait de non armés qui cherchaient à *faire le flingot*.

Leur mise était, pour la plupart d'entre eux, un peu débraillée; mais, dame! après une insurrection et plusieurs jours de campement, cela se comprend, même pour les citoyens les plus honnêtes. Pour chasser l'ennui du corps de garde, ils ne s'amusaient certes pas à *sucer la corde du puits* ou *de la glace*. Le premier jour, ils avaient pu décapiter quelques *fioles* des caves du château; mais alors ils se rafraîchissaient du liquide réquisitionné chez les mastroquets des environs. Mais lors même qu'ils eussent bu le vin de la liste civile, je n'y aurais pas vu grand mal : il y avait dix-huit ans qu'ils le payaient sans y goûter, ils pouvaient bien en boire gratis pendant quelques jours.

Un groupe de notre compagnie obtint l'autorisation de visiter les appartements, car il fallait un permis pour cela, preuve que les envahisseurs n'occupaient pas ces appartements et que les nouvelles « princesses » ne se vautraient pas sur les lits avec leurs... mâles. Mon voisin, qui n'avait jamais mis le pied dans le palais de ses rois, eut la curiosité de le visiter. Nous nous joignîmes au groupe des visiteurs et parcourûmes toutes les salles; nous n'y vîmes, pas plus qu'au rez-de-chaussée, l'ombre d'un cotillon; mais, en revanche, je fus étonné de retrouver sur le billard un volume des œuvres de *Machiavel* que j'y avais remarqué *le* 24 février, ce qui m'avait fait penser qu'au moment de l'attaque on étudiait la politique en même temps que le carambolage.

Puisqu'il nous fallut un permis du gouverneur, M. de Saint-Amand, pour visiter les appartements, c'est la preuve que les ex-insurgés n'y montaient pas. Pour corroborer cette preuve, j'ajoute que je fis un tour de faction dans un corridor, au pied d'un escalier, avec la consigne de ne laisser monter ou descendre cet escalier que par les élèves de l'Ecole polytechnique qui faisaient le service intérieur du château, sous les ordres du gouverneur.

Comme nous ne pouvions quitter notre poste pour aller dîner dehors, je fus appointé de corvée pour aller chercher du ravitaillement à l'état-major, situé place du Carrousel. Il nous fallut sortir par le guichet de l'Echelle. C'étaient les insurgés qui tenaient le poste de ce guichet. A la sortie et à la rentrée, quatre hommes commandés par un grand gaillard armé d'une ancienne rapière à deux mains, venaient vous reconnaître en vous demandant le mot d'ordre.

Le lundi matin, le général Courtois, commandant la garde nationale, vint faire une petite revue. La plupart des insurgés étaient encore sur leurs matelas, qu'ils ne quittèrent pas. Le général leur

fit une petite admonestation, leur représentant que la République étant proclamée, les ateliers allaient se rouvrir; qu'ils avaient probablement de la famille qui avait besoin d'eux; qu'ils ne pouvaient prolonger leur séjour ici indéfiniment et qu'ils devaient reprendre leur vie ordinaire, etc., etc.

Cette perspective souriait peut-être médiocrement à la plupart d'entre eux, neanmoins je n'entendis aucune des spirituelles saillies du *Siècle des Microbes*, mais quelque chose comme : Nous partirons quand nous aurons la certitude que la République est solidement établie, etc.

Voilà ce que j'ai vu et entendu pendant cette garde forcée. J. Mt.

—

Corneille et M. H. de Bornier (XXVI, 201, 392; XXXIV, 198). — On n'en finirait pas si on voulait relever toutes les « rencontres » des écrivains. Il ne faut citer que celles où le plagiat est évident, soit parce que les vers sont identiquement pareils, soit parce que la pensée est d'ordre trop peu courant pour être venue à deux poètes à la fois. A cet égard, l'exemple qui suit mérite d'être relevé.

Le poète parnassien, Léon Bierx, a écrit dans *les Amants :*

Celui qui n'aime plus n'avait jamais aimé.

Le poète Auguste Dorchain écrit dans *Vers la Lumière :*

Et qui croit n'aimer plus n'a pas encore [aimé.

Quelquefois aussi, le plagiat s'étend à tout un morceau : Cf. dans l'*Illusion*, de Jean Lahor, la pièce intitulée *le Mal d'aimer*, prise tout entière dans Victor Hugo (*Les Feuilles d'Automne*, XXIII) :

Oh ! qui que vous soyez... etc.

Cf. aussi Sully-Prudhomme, *les Funérailles de M. Thiers*, au tome III de ses poésies :

Car notre liberté n'est pas une ivrognesse.

avec Auguste Barbier, *Iambes* (*La Curée*) :

C'est que la liberté n'est pas une comtesse.

Un vieux Fureteur.

Liste des tombes des soldats français à l'étranger (XXVI, 205, 430, 502, 620 662; XXVII, 54, 135, 194; XXXIII, 654; XXXIV, 247). — Il existe, à Moscou, une paroisse française, fondée en 1789 par des prêtres émigrés et dont la première chapelle fut bénite le 3 mars 1791 par l'abbé Penne de Martignicourt, sous le titre de Saint-Louis. Le clergé de cette église se rendait, le 30 juin de chaque année, en procession sur l'emplacement où furent enterrés nombre de Français abandonnés, blessés ou malades, après le terrible incendie de 1812. En 1889, un comité local se constitua, recueillit des souscriptions, et les ossements, enfouis sous deux tertres, furent réunis dans une seule enceinte. L'espace est limité par des bouleaux. Des canons dressés, reliés par des chaînes, entourent un obélisque tronqué que surmonte une croix de fer. L'une des faces de la pierre porte, en haut, l'insigne de la Légion d'honneur, au-dessous duquel on a gravé :

MILITAIRES FRANÇAIS MORTS EN 1812

Sur le socle, on lit :

ÉRIGÉ PAR LA COLONIE FRANÇAISE, 1889

Pendant la campagne de Crimée, la division Espinasse fut décimée par le choléra dans la Dobroudja, alors territoire russe. En 1892, des travaux de terrassement mirent à nu ce qui restait des deux régiments : 20e et 37e de ligne. Un Anglais, M. Harris (consul d'Espagne, qui gérait le vice-consulat de France) et la petite colonie de nos compatriotes habitant le chef-lieu de la Dobroudja, obtinrent de la ville de Constantza une sépulture définitive. Le crédit alloué par la France a été complété par les Français qui sont en Roumanie, et l'on a pu élever un beau monument en marbre de Carrare, dessiné par M. Pieuchot, et portant cette inscription :

LA FRANCE

A SES SOLDATS MORTS POUR LA PATRIE

(1854-1855)

L'inauguration du monument a été faite en 1894, avec solennité, en présence de MM. Coutouly, ministre de France, et Wiet, consul de France à Galatz, amenés par l'aviso le *Pétrel*.

A Tombouctou, en exécution d'un arrêté du Gouvernement du Soudan, on élevait, en juillet 1894, un monument

aux officiers, sous-officiers et soldats français tués à l'ennemi, le 28 décembre 1893 et le 15 janvier 1894, à Cabar et à Goundam.

T. PAVOT.

—

L'assassinat de Lepeletier de Saint-Fargeau (XXVII, 44, 302; XXXII, 645; XXXIII, 415, 611). — **Le suicide du garde du corps Pâris, l'assassin de Le Peletier de Saint-Fargeau** (XXV, 371; XXXIII, 415, 611; XXXIV, 98, 297). — Nul ne conteste que quelqu'un est mort à Forges, porteur de papiers au nom de Deparis (et non Paris); mais était-ce réellement Deparis ? Tout est là.

A ce compte, le faux dauphin Richemont, qui était habituellement porteur de l'acte de naissance de Louis XVII (voir mes *Secrets des Bourbons*), était par cela même Louis XVII. Cela ne se soutient pas. Il ne faudrait pas non plus brouiller les textes et faire dire par M. de Tocqueville ce qui a été dit par un anonyme.

Au surplus, je vais citer mes textes, laissant de côté ce que M. H. T. a réimprimé d'après les œuvres de Lepeletier.

On lit dans mon livre : *Révolutionnaires*, 1894, Savine, in-18, p. 233 :

Un autre parent de Lepeletier, le comte de Tocqueville, a écrit dans ses *Souvenirs inédits* (*Le Contemporain*, janvier 1867, p. 106) :

« On prétendit que son meurtrier (de Lepeletier) était un nommé Pâris... Je l'ignore; mais ce que je sais positivement, c'est que le meurtrier ne fut ni arrêté, ni poursuivi. »

Est-ce clair ?

On lit dans *Quelques observations sur le soixante-dix-septième tableau extrait de la collection complète des tableaux historiques de la Révolution française*, ou *Faible monument élevé à la mémoire de P. N. M. Deparis*, s. d., in-4°, p. 14-15 :

Le silence gardé par la Convention sur la suite de cet événement, fit croire alors que Deparis était passé chez l'étranger; et ce qui semble confirmer par la suite cette idée, que bien des personnes conservent encore, c'est que, dans l'émigration, plusieurs aventuriers étaient parvenus à intéresser à leur sort les émigrés français et à en tirer des secours, en se présentant à eux sous le nom de Deparis.

Est-ce clair?

Il y a mieux. Des documents, secrets par leur nature, vont nous montrer la confirmation du récit de Félix Lepeletier, nous attester que la police impériale a bien cherché le meurtrier de son frère en 1803. On lit dans les rapports de la Sûreté générale (*Archives nationales*, F. 6275) :

« *Le 15 frimaire an 12* (*7 décembre 1803*) (*Minute d'une lettre du ministre de l'intérieur*) *au préfet de Léman, à Genève.*

« Le citoyen Félix Lepeletier, placé provisoirement sous notre surveillance, annonce, citoyen préfet, par une lettre du 5 de ce mois, que le nommé Pâris, assassin de Michel Lepeletier, son frère, a passé dernièrement huit jours à Genève.

« Je vous recommande de faire toutes les recherches nécessaires pour vérifier si ce fait est exact et pour vous assurer, dans ce cas, de la personne du nommé Pâris.

« Vous me ferez connaître, citoyen préfet, les résultats de vos recherches.

« Je vous salue. »

Est-ce assez clair?

Quand, en 1845, le baron Chaillou des Barres publia son livre sur le château de Saint-Fargeau, où il réimprima le texte de Michel Lepeletier, Jules Janin écrit qu'il « a soulevé un coin du voile », et le baron écrivait, proche le château qui est encore la propriété des descendants de Lepeletier. J'ai soulevé un autre coin du voile et M. le comte Le Couteulx de Canteleu apporta une indication intéressante à l'appui.

Quand je reproduis ici même une tradition recueillie à Forges en 1893, écho d'un doute conçu à l'époque par un membre de la municipalité de Forges; quand j'allègue l'abbé Loth et ses sources, un texte formel de Mercier, il ne faudrait pas avoir l'air de les ignorer.

En terminant, je noterai que le procès-verbal du juge de paix fixe ainsi l'adresse du restaurant Février : « Palais-Égalité, n° 116 ». Or, les numéros des arcades du Palais-Royal n'ont jamais changé (sauf pour la galerie d'Orléans, qui a succédé aux galeries de bois): aujourd'hui le numéro 116 est situé galerie de Valois et occupé par Leroy et fils, bijoutiers; ce doit être le n° 116 de 1793.

NAUROY.

***

— M. C. L. me fait l'honneur de discuter les notes que j'ai fournies sur ces questions. Je vais répondre brièvement à ses objections.

Je n'ai jamais prétendu qu'un suicide n'avait pas été perpétré à Forges-les-Eaux le 29 janvier 1793. J'ai dit, parce que je le crois, que le suicidé n'était point Pâris (1).

Les membres de la municipalité, le juge de paix, les gendarmes ne connaissaient pas l'ancien garde du roi. Ils ont cru à son identité, et cela de très bonne foi, seulement lorsqu'ils eurent sous les yeux les papiers de Pâris trouvés sur le corps de l'homme mort. La lettre de la municipalité, lue à la Convention, dans la soirée du 29 janvier, l'établit suffisamment.

Tallien, Legendre et Rocher le sapeur, au contraire, connaissaient bien Pâris. Mais, arrivés à Forges quatre jours après le décès, ils n'ont pas pu le *reconnaître*, parce que la décomposition cadavérique l'avait sûrement rendu méconnaissable. Tallien dit même incidemment, dans son rapport, *que le coup de pistolet avait fort défiguré* la personne homicidée.

Tallien savait évidemment à quoi s'en tenir. Mais il ne pouvait s'inscrire en faux contre les pièces trouvées sur le cadavre. Il se borna donc à confirmer, dans un rapport officiel, l'opinion émise par les autorités de Forges sur l'identité.

La Convention en pensa ce qu'elle voulut. Après avoir entendu lecture du rapport de Tallien, elle en ordonna l'impression. Ensuite, elle ne se préoccupa plus de cette question.

Mais dans le public, il n'en fut pas de même. On ne crut pas au suicide de Pâris, et les faits cités par Félix Lepeletier démontrent que le public ne se trompait pas.

Un témoignage autorisé vint même plus tard appuyer la réalité de ces faits.

Mercier, qui fut membre de la Convention, et qui, par conséquent, connaissait fort bien les dessous des événements de la Révolution, Mercier, dans une édition de son *Nouveau Tableau de Paris*, publiée en l'an VII, a produit cette assertion :

On regarde aujourd'hui comme un conte tout ce qui a été écrit sur l'arrestation et sur la *mort prétendue* de l'assassin de Lepeletier.

Mercier était dans le vrai : un homme que l'on devait voir, en 1813, en Angleterre, ne pouvait être mort vingt ans auparavant.

En résumé, inconnu par les uns, méconnu par les autres, le cadavre du suicidé fut considéré comme devant être celui de Pâris, à cause des papiers trouvés sur le corps.

Engageons-nous plus avant dans les régions de l'hypothèse. Supposons que le suicidé fût en réalité Pâris, mais dépourvu de toute espèce de papiers.

Inconnu par les uns, méconnu par les autres, pas de papiers : alors, plus de Pâris.

On m'objectera peut-être le signalement qui, en effet, pouvait être connu d'une manière générale. On sait ce que valent, ou plutôt ce que valaient autrefois ces indications signalétiques : visage *jaune*, barbe *bleue*, sourcils *noirs*, etc. On m'accordera bien que Pâris n'était pas seul à avoir un visage tricolore, et une taille d'environ cinq pieds et demi.

J'ai dit, d'autre part, qu'il était permis de supposer que certains membres de la famille Lepeletier ne furent pas étrangers au crime du 20 janvier 1793. Cette opinion n'est pas aussi hasardée qu'elle pourrait le paraître. Elle vient, au contraire, d'être singulièrement renforcée.

M. le comte Le Couteulx de Canteleu a publié, dans *l'Intermédiaire* du 30 juillet dernier (col. 98-99) un article dans lequel il est question de la famille Lepeletier de Saint-Fargeau.

Je demande à M. de Canteleu la permission de lui emprunter l'extrait suivant :

Dans deux ou trois cents lettres inconnues de Fouché, ou de Réal, ou de Desmarest, que j'ai pu parcourir, il est fait mention d'abord, dans un rapport, de deux personnes qui les ont vus (1) à cheval, se dirigeant sur Forges par la forêt de Lyons, et ces Lepeletier devaient avoir une habitation et peut-être des parents du côté de Dieppe; mais quoiqu'il y ait un rapport très complet de la police constatant leur vrai nom, je n'ai jamais pu trouver l'endroit exact de leur lieu d'origine.

(1) Je n'ignore pas que cet individu se nommait effectivement *de Paris*. Mais il est plus généralement connu sous le nom de *Pâris;* je conserve donc cette dernière appellation.

(1) Il s'agit ici des faits et gestes de deux frères Lepeletier. Un troisième frère avait été exécuté à Evreux, sous le nom de Tellier, à la suite d'une condamnation pour assassinat et vol.

Il ne serait donc pas extraordinaire qu'ils aient participé à l'assassinat de leur parent, vu la rage avec laquelle ils poursuivaient tous ceux qui soutenaient la République, *et qu'ils aient poussé Pâris*, puis peut-être tué après, ce qui serait d'ailleurs assez dans les habitudes de l'aîné de ces Lepeletier...

Les réticences de Félix Lepeletier au sujet des ennemis de son frère s'expliquent donc. Mais j'avoue que son affirmation me suffisait amplement.

Je persiste dans mes conclusions antérieures. H. T.

—

Une imprimerie spinthrienne (XXVIII, 50, 274, 347). — Dans le catalogue des autographes et manuscrits du célèbre bibliophile Guilbert de Pixérécourt, dont les collections furent vendues en 1840, figure une lettre licencieuse de la duchesse d'Aiguillon, qui a été adjugée 10 fr. 50 c. Quelques exemplaires de ce catalogue (ils sont rares) contiennent un carton, qui a été supprimé, dans lequel est rapportée la conversation peu édifiante de la duchesse avec Moncrif.

PAUL PINSON.

—

La couleur mordorée (XXVIII, 482, 680). — Non seulement Littré cite *mordoré*, mais encore il dit que, dans un *Règlement sur les Manufactures* (août 1669), le mot a cette orthographe : *more doré*, ce qu'il explique par *noir doré*. C'est aussi la conclusion de bien d'autres étymologistes, tous voyant dans *more* une autre leçon de *maure* (latin *Maurus*). On pourrait objecter que les Maures ne sont pas des nègres et adopter, alors, un autre mot latin : *morum*, la mûre. L'arabe *mor*, que l'on propose. peut avoir le sens de *noir*, mais il est un peu court à côté de notre vieille forme *more* et trop exotique pour la supplanter dans le composé. Il est plus normal que l'union se soit faite entre termes français l'un et l'autre. T. PAVOT.

—

Le calendrier républicain (XXIX, 693; XXXII, 325, 647; XXXIII, 692; XXXIV, 249, 346). — Décret du 3 brumaire an II 24 octobre 1793) :

La Convention nationale, rapportant l'article 9 du décret du 14 du premier mois, décrète que la nomenclature, la dénomination et les dispositions du nouveau calendrier, seront conformes au tableau annexé au présent décret (1).

Suivait l'Annuaire de l'an II, en un tableau contenant les noms utilitaires d'animaux, de plantes, d'instruments aratoires, etc., remplaçant les noms plus ou moins apocryphes des saints et des saintes du calendrier grégorien.

Quelques semaines après, le 24 brumaire (16 novembre 1793), le jour même ou un décret accordait à Marat les honneurs du Panthéon, la Convention adoptait les propositions suivantes (2) :

Sur la proposition faite d'approuver le nom de *Liberté* décerné à la citoyenne Goux, la Convention nationale la renvoie par devant la municipalité de son domicile actuel, pour y déclarer le nouveau nom qu'elle adopte, en se conformant aux formes ordinaires.

Enfin, sur la proposition faite qu'il soit *défendu* à tout citoyen de prendre pour nom propre ceux de *Liberté* et *Égalité*, la Convention nationale passe à l'ordre du jour sur cette proposition motivée sur ce que chaque citoyen *a la faculté de se nommer comme il lui plaît*, en se conformant aux formalités prescrites par la loi.

La Convention laissa à chacun la liberté la plus complète de changer son nom, suivant ses fantaisies particulières. Mais elle n'en fit aucunement l'obligation. C'eût été par trop cruel de forcer les porteurs du nom de l'ineffable saint Labre à s'appeler *Cochon*, ou ceux du sémillant saint Cucufin à s'appeler *Dindon*.

Mais, moins d'un an plus tard, le 6 fructidor an II (23 août 1794), la Convention rendit un décret dont les deux premiers articles sont ainsi conçus (3):

I. — Aucun citoyen ne pourra porter de nom ni de prénom autres que ceux exprimés dans son acte de naissance; ceux qui les auraient quittés seront tenus de les reprendre.

II. — Il est également défendu d'ajouter aucun surnom à son nom propre, à moins qu'il n'ait servi jusqu'ici à distinguer les

(1) Duvergier, *Collection complète des lois, décrets, ordonnances, etc.*, tome 6, page 311.

(2) Id. tome 6, page 350.

(3) Id. tome 7, page 311. — *Moniteur universel* du 8 fructidor.

membres d'une même famille, sans rappeler les qualifications féodales ou nobiliaires.

Enfin, bien des années après, le 11 germinal an XI (1er avril 1803), fut promulguée la *loi relative aux prénoms et aux changements de noms* (1). Je reproduis ci-dessous les deux premiers articles :

I. — A compter de la publication de la présente loi, les noms en usage dans les *différents calendriers*, et ceux des personnages connus de l'histoire ancienne, pourront seuls être reçus comme prénoms, sur les registres de l'état civil destinés à constater la naissance des enfants ; et il est interdit aux officiers publics d'en admettre aucun autre dans leurs actes.

II. — Toute personne qui porte actuellement comme prénom, soit le nom d'une famille existante, soit un nom quelconque, qui ne se trouve pas compris dans la désignation de l'article précédent pourra en demander le changement, en se conformant aux dispositions de ce même article.

Il est bien évident que, pendant la période qui s'est écoulée entre le 16 novembre 1793 et le 23 août 1794, beaucoup de personnes changèrent leurs noms et leurs prénoms (2).

Celles de ces personnes nées antérieurement au 16 novembre 1793 durent reprendre, à dater du 23 août 1794, les *noms exprimés* dans leurs actes de naissance.

Mais les enfants nés dans l'intervalle compris entre ces deux dates, et qui reçurent des noms fantaisistes ou ceux portés sur le calendrier républicain, durent les conserver et les conservèrent effectivement si leurs père et mère ou tuteurs, ou si eux-mêmes, devenus majeurs, ne profitèrent pas des dispositions de la loi du 1er avril 1803 pour demander la rectification.

Rien d'ailleurs, ni personne, n'obligeait à se défaire de ces noms ; et il est bien certain qu'il était plus gracieux pour une petite fille de s'appeler *Violette*, *Paquerette* ou *Anémone*, plutôt que Pétronille, Cunégonde ou Dorothée.

H. T.

(1) Duvergier, *Collection complète des lois, décrets, ordonnances, etc.*, tome 14, page 178. — Voir aussi le *Moniteur universel* du 3 germinal an XI.

(2) Bernard (de Saintes), membre de la Convention, changea ses prénoms en celui de *Pioche*.

J'ai connu moi-même les membres d'une famille dont l'aïeul avait substitué à son nom celui de *Montagne, Aimée*.

Formules de flatterie (XXX, 1, 175, 251, 332, 371, 529 ; XXXIII, 656 ; XXXIV, 250). — Il faut mettre bien de la bonne volonté pour découvrir des formules de flatterie excessive dans une allocution où Pie VII, témoignant sa reconnaissance envers Napoléon, l'appelle : « Cet homme « dont le nom est parvenu jusqu'aux « extrémités de la terre, et dont Dieu « s'est servi pour rendre à la religion « chrétienne tout son éclat dans les « Gaules. » Je ne vois, en vérité, rien d'excessif dans cet hommage rendu, *en 1805*, à l'homme extraordinaire qui avait fait le Concordat, relevé les autels, etc. — Comment s'étonner que le langage du pape à l'égard de Napoléon ne soit plus le même huit ans plus tard ! En 1809, Pie VII, dépouillé de ses Etats, enlevé nuitamment de Rome et transporté en France dans un palais qui était une prison, n'avait pas craint de répondre à ces violences en excommuniant le tout puissant monarque. A la vérité, le 25 janvier 1813, affaibli par la maladie, circonvenu par de grands personnages, épuisé par de longues discussions avec l'empereur qui, dans ses emportements, alla, *dit-on*, jusqu'à porter la main sur l'illustre vieillard, Pie VII a signé un Concordat qu'il regretta ensuite. — « *Les mauvais jours était venus pour l'empereur*, » écrit notre confrère H. T., « *le bonhomme Pie VII n'hésita pas*... Le 24 mars 1813, il adressait à Napoléon une lettre dans laquelle il déclarait inadmissibles et inexécutables les articles du Concordat du 25 janvier. »

C'est dénaturer les faits à plaisir : le 24 mars 1813, aussi bien que deux mois auparavant, Napoléon faisait trembler l'Europe et retenait encore le pape captif à Fontainebleau. La vérité est qu'aussitôt après avoir signé ce malheureux écrit du 25 janvier, Pie VII reconnut la faute qu'on lui avait fait commettre ; on avait agi par surprise à son égard, et les concessions qui lui avaient été *arrachées* dans un moment de faiblesse pouvaient avoir les conséquences les plus funestes pour l'Eglise. Accablé de remords, « il passait les nuits sans dormir, » dit le cardinal Pacca, « et prenait à peine la nourriture nécessaire pour ne pas défaillir. Il alla jusqu'à s'interdire de célébrer désormais le saint sacrifice. »

En abandonnant le patrimoine de saint Pierre, Pie VII avait disposé de ce qui ne lui appartenait pas. Dans ces

conditions, rien de plus noble, de plus touchant que la rétractation qu'il adressa à Napoléon et qui mit celui-ci en fureur, au point qu'il interdit aux évêques de voir le pape, et que, dès lors, il fit traiter celui-ci comme un prisonnier d'Etat.

On voit que Pie VII n'a pas attendu que Napoléon fût tombé pour se dédire de ce que notre confrère appelle injustement *ses anciennes flagorneries* (voir à ce sujet, l'ouvrage si complet du comte d'Haussonville, *l'Église romaine et le premier Empire*).

En fait de formules de flagornerie, j'aurais plutôt cité (bien que celle-ci s'adressât à un mort) la comparaison établie par l'évêque de Tarbes (je crois), entre la mort de M. Carnot et celle de N. S. J. C. ! J. W.

—

Quelques superstitions (XXX, 119; XXXI, 336; XXXIII, 694; XXXIV, 201). — Une superstition très répandue est que l'on appelle la mort sur soi en se coupant les ongles le soir.

Beaucoup de personnes à qui l'on fait un compliment sur leur bonne santé ou celle d'une personne chère, font immédiatement avec la main ou la breloque en forme de corne, que tant de gens portent à leur chaîne de montre, le geste bien connu qui conjure le mauvais œil. Les Italiens n'y manquent jamais, bon nombre de Français aussi; les uns et les autres, s'ils se voient remarqués, ont le sourire gêné de la peur qui a honte d'elle-même, mais ne se peut vaincre.

H C.

—

Noms bizarres des rues (XXX, 356, 505, 599; XXXII, 250, 329, 562, 650; XXXIII, 38, 300, 357, 694; XXXIV, 202, 301). — Le nom de rue du *Clou-dans-le-fer* (et non, par une erreur typographique, du *Chou*), serait, m'a-t-on dit il y a longtemps, une corruption de rue du *Clos-d'Enfer*. G. I.

***

— J'ai quitté Metz il y a trente-deux ans, et j'en parle à la fois avec plaisir et avec peine, les Messins de l'*Intermédiaire*, MM. le comte de Puymaigre, Robinet de Cléry et Lorédan Larchey, me comprendront.

La rue où je suis né, porte le nom de rue du *Four-du-Cloître;* il y a à Metz les rues *Fournirue*, *Jurue* et *Chapeletrue*, la porte et la rue *Serpenoise*.

Et les enfants,
Quand ils sont grands,
Passent par la porte des Allemands
Et reviennent par la porte Saint-Thiébaud
Comme de grands nigauds,

dit un dicton de Metz.

Il y a, à Bordeaux, un cours du *Chapeau-Rouge*, et il y avait, il y a vingt ans, une rue de la *Taupe*, depuis débaptisée.

Il y a, à Paris, la rue du *Chat-qui-pêche*, proche parente de la maison du Chat qui pelote, de Balzac; la rue *Grenier-sur-l'Eau*, où les voitures ne peuvent pas passer, parce qu'elle se termine par un escalier; la rue *Galande* et la rue du *Paon-Blanc*, que je crois la plus étroite de Paris; elle est large comme une fois et demie la longueur de mon parapluie. *Experto crede Roberto*.

NAUROY.

***

— La ville de Compiègne, elle aussi, a possédé des rues dont les noms ne manquaient pas d'une certaine originalité. C'est ainsi qu'on y remarquait celles des *Amoureux;* du *Chat-qui-tourne;* de la *Chemise; Dame Segaude* (dame se gaudit); d'*Enfer;* des *Anges;* des *Loups;* des *Morts;* de la *Palette*, des *Papillons;* du *Perroquet*; *Putain-Ruelle ;* des *Singes;* des *Trois-Pucelles*; des *Vaches* et *Saint-Accroupy*. Cette dernière a été récemment débaptisée pour faire place au nom de *Carnot*.

A Beauvais, une ruelle dont l'existence se trahissait surtout par son parfum, était connue sous le nom de rue *Merda*.

A. S.

***

— A signaler, à Bordeaux : rue *Esprit-des-Lois;* rue *Victoire-Américaine*.

A Paris : rue de l'*Avenir*.

F. DE ZELTNER.

***

— Quant à Toulouse, je ne saurais trouver bizarre ni Patte-d'Oie, ni Fer-à-Cheval. Patte-d'Oie est le nom du point où plusieurs routes se rencontrent, et Fer-à-

Cheval était un ouvrage de fortification en demi-cercle. Je n'en dirai pas autant de la rue des *Trente-Six-Ponts*, voie sous laquelle il n'existe ni pont, ni ponceau!

Il y a aussi, à Toulouse, la rue *Saint-Antoine-du-T*, nom qui lui est venu — et beaucoup de Toulousains ignorent ce détail — des religieux Antonins (dont l'emblème était un T ou thace), et la rue, au nom suggestif, de rue *Chaude*, — on devine pourquoi ainsi nommée.

EFFEM.

—

Manuscrits enchaînés (XXX, 365, 692; XXXI, 62, 253, 329). — On peut voir, dans les Archives municipales de Senlis, série A. A., un manuscrit relié en bois, et muni d'une chaîne de fer; il est appelé le *Captulaire enchaîné*; il contient les chartes de commune depuis le XIIIe siècle.

A. MARGRY.

—

L'aimé de Madame Desbordes-Valmore (XXXI, 561; XXXIV, 252, 301). — Une particularité me frappe, c'est que le littérateur Thabaud de Latouche avait pour prénoms Hyacinthe-*Joseph*-Alexandre, et Mme Desbordes-Valmore, Marceline-Félicité-*Josèphe*. Or, dans la notice biographique qui précède la correspondance intime de Mme Desbordes-Valmore, publiée en 1896 par le savant bibliothécaire municipal de Douai, M. Benjamin Rivière, des vers de son héroïne sont cités, qu'il convient de reproduire. Elle s'adresse à l'aimé :

Ton nom! partout *ton nom* console mon [oreille,
Flamme invisible, il vient saluer ma dou- [leur,
Il traverse pour moi le monde et le mal- [heur,
Et la nuit, si mon âme est triste, il la ré- [veille.
. . . .
Tu sais que dans le mien le ciel daigna [l'écrire;
On ne peut m'appeler sans t'annoncer à [moi,
Car, depuis mon baptême, il m'enlace avec [*toi*.

Tirez la conclusion! JOSÈPHE Desbordes, JOSEPH de Latouche.

C. H. G.

Bicyclette (XXXII, 73). — Voir dans la *Revue encyclopédique* (1894, 1er mai) l'intéressant article illustré intitulé : *L'Evolution du Cycle et du Cyclisme*, par J.-B. Aubry; il est dit, page 198 :

La Coventry tricycle Company présente bientôt (1880) *la première bicyclette*, ainsi baptisée par Jean-Sans-Terre du *Petit Journal*.

Emile Gautier, dans le *Petit Journal* du 16 avril 1896, donne la clef du pseudonyme aux lecteurs, sans doute bien rares, qui ne la possédaient pas encore :

Mon camarade *Pierre Giffard* a lancé la Reine *Bicyclette*, qui depuis a fait du chemin et... des petites, et déchaîné la pédalomanie.....

SGLPN.

—

Est-il juste, légal, qu'un membre d'une famille, qui n'est pas le seul et dernier représentant du nom, puisse transmettre, par voie d'adoption, à une personne quelconque, un nom dont il n'est pas seul propriétaire? (XXXII, 272, 466; XXXIII, 135, 261, 339, 697). — Voir, sur cette question :

De la propriété des noms et des titres, par I.-A. Lallier, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris. Ouvrage couronné par la Faculté de Droit de Paris. (*Concours de Doctorat, 1889.— Médaille d'or*). Paris, 1890. Giard, libraire-éditeur, rue Soufflot.

LE PORTIER DE L'INTERMÉDIAIRE.

—

Enseignes et calembours (XXXII, 404, 452, 627; XXXIII, 17, 424, 698). — Sur le chemin vicinal d'Arleux à Brunémont (Nord), à un kilomètre de la gare, se trouve un cabaret avec une enseigne peinte représentant un âne, du derrière duquel il sort des pièces de vingt francs. Au-dessous, on lit ce qui suit :

Au Baudet qui chie des louis d'or.

A Lens, rue de Liévin, il existe un autre cabaret, sur la façade duquel est accroché un tableau représentant un cochon mangeant de la m... et un renard mangeant des raisins, avec cette inscription :

A chacun son goût.

P. SONPIN.

Du commencement de l'année dans le sud-ouest de la France, avant l'adoption du Calendrier grégorien(XXXII,442;XXXIII, 698.) — Dans l'introduction du tome IV des *Chroniques de Louis XII*, par Jean d'Auton, on lit que ce Saintongeais « a « l'habitude personnelle de commencer « l'année au 25 mars »; que « Dauphiné, « Saintonge, deux provinces où l'on com- « mençait l'année au 25 mars »; que Jean Thenaud, cordelier d'Angoulême, disait : « le XXV de mars, jour de Nostre-Dame, « auquel l'église gallicane commençoit « à compter 1512 ».

XANTON.

—

Quelles sont les causes de la ruine de l'Espagne? (XXXII, 478; XXXIII, 462, 619; XXXIV, 109, 305). — Pour n'être pas neuve, la remarque de M. Vanvincq sur l'influence pernicieuse de l'Inquisition d'Espagne n'en est pas moins inexacte. Il ajoute modestement : « l'idée n'est pas de mon crû », et il ne se souvient même pas où il a rencontré cette banalité.

Sans défendre nullement le côté *politique* de l'Inquisition espagnole, et en remarquant qu'elle différait, *essentiellement*, de l'Inquisition *religieuse* de Rome, il faut bien constater que c'est à l'époque de son fondateur, Philippe II, et pendant son plus grand épanouissement, que l'Espagne occupa, dans le monde, la première place.

Pour l'Inquisition d'Espagne, il me permettra de lui indiquer :

Les six *Lettres* de Joseph de Maistre sur ce sujet.

La Vie du cardinal Ximenès, par Héfélé.

Le Protestantisme comparé au Catholicisme, par Balmès.

(Ce sont des Espagnols qui savent ce dont ils parlent.)

La Somme contre le Catholicisme libéral, de l'abbé Jules Morel.

Les additions de l'abbé Guillaume à l'*Histoire de l'Eglise* de Rohrbacher (t. XI, page 630.)

Dans l'*Université catholique*, les articles de M. Canet (Août-septembre 1891).

J'ai eu l'occasion de citer d'autres références, pour la période contemporaine, dans l'*Intermédiaire* du 30 janvier 1896; je prends la liberté d'y renvoyer M. Vanvincq, en l'avertissant de se garder, — au point de vue de la véracité des faits, — de l'*Histoire critique de l'Inquisiton d'Espagne*, de Llorente, si elle lui tombe sous la main.

En un volume, publié l'an dernier : *Jansenismo y Regalismo en Espana*, Manuel Miguelez, étudiant l'histoire religieuse de son pays, au XVIIIe siècle, prouve que l'omnipotence royale, développée par les doctrines encyclopédiques et adulée par les philosophes antichrétiens, a eu précisément pour conséquence de créer un *régalisme* qui a énervé l'énergie espagnole; — énergie qui s'est réveillée, sous le sentiment de l'indépendance nationale et de la foi religieuse, de 1808 à 1814.

Il y a une page éloquente (p. 90) sur cette décadence espagnole, dans le livre charmant de René Bazin : *Terre d'Espagne*, paru l'an dernier; tous les obstacles des hommes, des révolutions, des ennemis et des amis sont énumérés et réfutés avec un patriotisme ardent; cette plaidoirie conclut que l'Espagne n'a jamais *été* une nation déchue; qu'elle est une nation blessée. — Je termine sur ce mot.

GEOFFROY DE GRANDMAISON.

***

— Le beau livre de Forneron, *Histoire de Philippe II* (Paris, Plon, 1882) fait assez bien comprendre les causes de cette rapide dégénérescence, mais il serait bien difficile de les résumer dans une analyse. Quant à l'Inquisition, dont les persécutions furent si terribles, qui n'épargna pas même des saints comme sainte Thérèse, saint Louis de Grenade, saint Jean de la Croix et bien d'autres encore, elle ne *supprima pas tous les esprits de quelque valeur*. Cervantès, Caldéron, ne furent aucunement *crétinisés* par elle.

Ticknor a cherché à expliquer les motifs de cette espèce de phénomène (*History of Spanish literature*, édit. de Boston, 1864, tome I, p. 431 et suiv.), mais ses observations offrent trop de développements pour être données ici.

POGGIARIDO.

***

— Personne, assurément, ne songe à défendre l'Inquisition et elle est bien, à mes yeux, un facteur de la ruine de l'Es-

pagne, mais un facteur très secondaire. Il en est deux autres beaucoup plus importants et actifs.

1° Les expéditions lointaines; la décadence de l'Espagne commence, en effet, avec Charles-Quint, qui l'épuise pour soutenir partout des intérêts fort étrangers à la nation dont le hasard l'avait fait roi. La blessure faite par le père fut élargie par le fils et rendue peut-être incurable, mais le mal est plus ancien que Philippe II.

2° L'afflux des métaux précieux par suite de la conquête des Indes occidentales; la nation se crut la plus riche du monde parce qu'elle avait le plus d'or, et le sobre, le vaillant, le laborieux Espagnol désapprit le travail.

Imaginez, par exemple, ce qu'eût été Lisbonne entre les mains de l'Angleterre; je sais bien qu'il s'agit du Portugal, mais l'argumentation s'applique de soi au Portugal comme à l'Espagne.

Ajoutez maintenant le fanatisme religieux qui fait expulser les morisques, un crime politique et funeste égal à notre révocation de l'édit de Nantes; la *mesta*, ce droit immense de parcours, qui tue l'agriculture au profit de la pâture; les efforts d'une monarchie sur tant de points et si éloignés pour défendre ses possessions éparses, Naples, la Comté, le Milanais, les Pays-Bas, etc., et on comprendra la destinée de ce noble peuple. L'Espagne, une des contrées les plus riches du monde romain, est à demi stérilisée aujourd'hui et cependant, jamais race plus fière, plus énergique, plus sobre n'a existé dans le monde.

Pour moi, je me refuse à croire à une décadence irrémédiable; l'éclipse a été longue, sans doute, mais qu'elle soit définitive, non. H. C.

—

Voltaire et ses pseudonymes (XXXII, 515; XXXIII, 63, 310; XXXIV, 159). — On sait que tous les moyens semblaient bons à Voltaire pour accréditer ses idées, et que, plus d'une fois, il recourut au mensonge et s'affubla d'un déguisement quelconque, avec la certitude d'être reconnu à son style et à son esprit: ainsi, tour à tour, il s'intitulait Aaron Mathathaï, Jacques Aimon, Akakia, Akib, Alethès, Alethof, Alotopolis, Alexis, Arty, et créait cent autres pseudonymes; ou bien, gardant l'anonyme dans ses ouvrages les plus importants comme dans ses plus minces opuscules, il employait sans cesse les presses clandestines de Hollande. Jaloux du succès des *Lettres Persanes* de Montesquieu, Voltaire, en 1745, écrivit ainsi les *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse*, et y déposa l'anecdote vraiment extraordinaire du prince Giafer (comte de Vermandois), dont il faisait l'homme au masque de fer, dont il devait bientôt orner son *Siècle de Louis XIV*.

EREUVAO.

—

Enseignes de Paris (XXXII, 558; XXXIII, 142, 426, 622; XXXIV, 254). Quel est l'auteur des paroles ci-dessous, chantées sur l'air des *Girondins* et citées par l'intermédiairiste L. Bérenger (XXXIII, 622). Où pourrais-je trouver la chanson entière ?

Que n'a-t-on choisi le chêne,
Pour arbre de la Liberté ?
Il aurait nourri sans peine....etc.

V. M.

—

Les errata des grands dictionnaires (XXXIII, 82, 200, 275, 389, 429, 544; XXXIV, 28, 257). — Je ne reproche pas aux grands dictionnaires de se copier les uns les autres, comme a fait la *Biographie Didot* pour nombre d'articles de la *Biographie Michaud* et je voudrais à leur intention jeter un peu de jour sur la conspiration Favras, une des affaires les plus obscures de la Révolution.

On lit dans les *Mémoires* de Lafayette, 1837, II, 395 :

Il paraît que ces papiers (les papiers de la conspiration Favras), recueillis par M. Talon (lieutenant civil au Châtelet lors de l'affaire Favras) et qui ont été l'occasion de ses rapports intimes avec la famille royale, tels qu'ils ont été révélés depuis, furent soigneusement conservés par lui, que sa fille en devint l'héritière, soit lorsqu'il perdit la raison, soit après sa mort; que le duc de Rovigo en eut connaissance peu avant la chute de Napoléon, mais qu'ils ont été réservés pour Louis XVIII à qui Madame du Cayla en fit hommage, et enfin qu'ils ont été brûlés dans une des premières conférences du roi avec cette dame.

Sur la première entrevue de Louis XVIII avec Madame du Cayla, consulter Hyde de Neuville, *Mémoires et Souvenirs*, III, 4-5.

Sur la conspiration Favras, il faut consulter Loménie, *Les Mirabeau*, t. V, et spécialement sur les rapports de Talon avec Favras d'Hérisson, *Autour d'une Révolution*, 1888, in-18, 40-88, qui donne un intéressant manuscrit de Sémouville, avec fac-simile.

Mais ce qui est plus extraordinaire, c'est que les historiens les plus consciencieux de la Révolution, entr'autres M. Chassin, n'ont pas connu la publication faite à Vienne par le petit-fils de Favras:

Eduard freiherrn von Stillfried-Ratenic, Thomas de Mahy, marquis de Favras, und seine Gemahlin, Wien, 1881, in-8°, portrait.

Suivant Forneron (*Histoire générale des Emigrés*, II, 343), la veuve de Favras « reçoit 1,200 livres » de pension de Louis XVIII, en 1799.

On lit dans les cartons des *Archives nationales* (maison du roi O³ x) le rapport suivant du ministre de la maison du roi adressé à Charles X :

Sire,

Ce Roi ayant exprimé l'intention d'accorder un secours de trois mille francs à Mme la marquise de Favras (*en renvoi: née princesse d'Anhalt*), je supplie Sa Majesté de daigner régulariser cette disposition en arrêtant que la somme ci-dessus sera prélevée sur le fonds des indemnités, secours et grâces.

J'attends les ordres du Roi.

Approuvé :
CHARLES.

Au Château des Tuileries,
le 6 avril 1828.

Le 4 avril 1829, un second secours de 3,000 francs est accordé à la veuve de Favras.

NAUROY.

***

— *Noli me tangere* (XXXIV, 29). Ce passage se trouve dans l'Evangile de Saint-Jean (XX, 17 et non XX, 16).

Brissot (Lieu de naissance du conventionnel). — Bachelet, de Feller, Lalanne, etc., et l'*Intermédiaire* lui-même (IX, 63) disent que Brissot naquit à Ouarville, village près de Chartres. M. Lucien Merlet, archiviste d'Eure-et-Loir, dans sa *Bibliothèque Chartraine (Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, XIX, 57), le donne comme né à Chartres, le 14 janvier 1754, de Guillaume Brissot, cuisinier, pâtissier-traiteur, et de Marie-Louise Legrand. Ce n'était pas à lui que devait revenir le fief de la pâtisserie paternelle, car il n'était que le treizième enfant. On lui fit faire des études à Chartres, au collège Pocquet, et on l'envoya à Paris. C'est là que ce fils de pâtissier, s'arrogeant de son autorité privée une sorte de noblesse, se fit appeler *de Warville*, anglicanisant le nom de Ouarville, village près de Chartres, où il avait été en nourrice. Pétion, le premier maire de Paris, affichait comme lui des prétentions à la noblesse et se faisait appeler M. de Villeneuve.

Pétion (Date de la naissance de). Bachelet, de Feller, Lalanne et autres disent qu'il naquit en 1753. C'est une erreur, comme le prouve son acte de baptême (*Bibliothèque Chartraine*, XIX, 341):

L'an 1756, le 3 janvier, en l'église de Saint-Saturnin de Chartres, a esté baptisé Gérome, né d'hier du légitime mariage de Gérôme Pétion, avocat au baillage et siège présidial de Chartres, et de Marie-Elisabet Le Tellier. Le parrain Jérôme Pétion, avocat au baillage et siège présidial de Chartres, maire de Loin; la marraine Marie Lagarde.

LE PORTIER DE L'INTERMÉDIAIRE.

—

Trois antiquités bordelaises (XXXIII, 172, 477, 705). — J'ai vu les ruines du petit monument dont parle M. V. A. T., qui n'était vraisemblablement que la croix de l'ancien cimetière de l'abbaye de Sainte-Croix. On pourra trouver quelques renseignements sur cet ancien lieu de sépulture, dont l'emplacement est indiqué sur le plan de Lattré (1733), dans l'ouvrage de M. Léo Drouyn : *Bordeaux vers 1450*, page 378.

L'ESTEY.

—

Envies de femmes enceintes (XXXIII, 174, 479, 705; XXXIV, 215). — Je connais un enfant, actuellement âgé de deux ans, qui porte au front et sur la partie supérieure de la tête deux protubérances de la forme et de la dimension d'une petite fraise des bois.

Sa mère m'affirme qu'il faut y voir la conséquence d'une « envie » non satisfaite immédiatement. Elle se rappelle

parfaitement cette envie, ainsi que le geste machinal qu'elle fit au même moment en portant la main au front et dans ses cheveux.

Détail curieux, elle ajoute que les « fraises » de son bébé rougissent à l'époque où ces fruits arrivent à maturité, pour reprendre une couleur plus pâle, lorsque la saison en est passée.

Je certifie que je n'invente rien.

G. B.

—

Ex-libris d'écolier (XXXIII, 249, 632; XXXIV, 112). — Je me persuade que bon nombre d'intermédiairistes ont su, ou au moins entendu la chanson rapportée dans l'*Intermédiaire* du 30 juillet dernier. Mais, pour autant que peut me servir ma vieille mémoire, passablement fidèle, — particulièrement pour tout ce qui se rattache au temps, — aussi détesté quand on est jeune qu'il est regretté quand on ne l'est plus, — passé sur les bancs du collège, devenu lycée en 1848, il me semble que le texte cité n'est pas tout à fait exact.

En tout cas, voici comment, à mon époque, qui remonte un peu plus haut que 1868, et, par conséquent, hélas! doit être plus rapprochée de la naissance de cette chère chanson, on la débitait, la veille, toujours impatiemment attendue, des vacances, sur l'air de: *Au clair de la lune*.

Voici les vacances
Denique tandem.
Et les pénitences
Habebunt finem.

Maîtres intraitables
Vultu barbaro
S'en iront au diable
Gaudio nostro.

A bas la clochette
Voce sinistra,
Qui toujours répète:
Puer labora.

Elle nous indique
Longum studium,
Et, si l'on réplique,
Subito pensum.

C'est en ces termes-là que nous chantions ce chef-d'œuvre au lycée de Nîmes et notre éminent et affectionné professeur de rhétorique, Gaston Boissier, se le doit, sans doute, rappeler comme pas un.

A ce propos, me permettra-t-on de citer ici un autre ex-libris, qui avait cours dans la même période, et était destiné à « flétrir » les « chipeurs » des livres de leurs camarades?

On représentait, — comme on pouvait, — une potence, à laquelle était piteusement pendu le « chipeur » et au-dessous, les vers suivants :

Aspice Pierrot pendu,
Quia librum n'a pas rendu.
Si librum reddidisset,
Pierrot pendu *non fuisset*.

L. DE LEIRIS.

—

Armoiries et devise des Riomet de Dorette (XXXIII, 290, 628). — Dorette-Auvergne. — D'argent au sautoir de sable, cantonné de quatre croisettes potencées de gueules.

D. DE LUXEMBOURG.

—

Messe noire (XXXIII, 571; XXXIV, 127). — Il est de mode, dans certains journaux peu sérieux, et depuis assez longtemps déjà, de parler à tort et à travers de la franc-maçonnerie et de lui attribuer la pratique de cultes aussi fantaisistes que secrets.

Que cette campagne se poursuive également dans l'*Intermédiaire*, je n'y vois, pour ma part, aucun inconvénient, mais il serait plus conforme aux habitudes de ce journal de citer des sources authentiques, des auteurs sérieux, docteurs ou non, que de nous renvoyer aux publications pseudo-catholiques de certains éditeurs spéciaux.

Il faudrait aussi, en passant, nous dire le sens précis du mot « palladique » dont je ne rencontre pas l'explication dans les dictionnaires français usuels. Je trouve bien qu'il existe une *sainte Palladie*, mais je ne suppose pas que la franc-maçonnerie l'ait jamais voulu réclamer comme sienne.

PIETRO.

—

Quand le parti révolutionnaire a-t-il décerné à ses membres le nom de « Patriotes »? (XXXIII, 681). — On sait que,

pour le parti révolutionnaire, le titre de patriote s'appliquait, en général, à celui qui était ennemi des castes et des privilèges et que l'idée de ce titre était déjà comprise dans celui de citoyen et l'a été plus tard dans celui de sans-culotte.

Sablier, dans son ouvrage: *Essai sur les langues en général,* Paris, 1777, in-8°, dit, page 172, que le mot *patriote* s'est réveillé dans nos oreilles pendant qu'il s'est éteint dans nos cœurs.

Je crois que l'habitude de ce qualificatif nous vient de la révolution brabançonne (1787) qui avait proclamé la sainte Vierge généralissime de l'armée patriote.

Dans un livre assez rare, *Les Masques arrachés*, Londres 1790, 2 vol. in-8°, je trouve dans le tome 1er plusieurs fois cette appellation :

Page 144: Rien n'égale la haine contre le patriote...

Page 145 : Les aristocrates anti-stadhouderiens et ceux du parti soi-disant patriote...

Page 150 : Place de la Monnaie et place Royale, sur l'une patriote, sur l'autre autrichien.

Page 188 : Vivent les patriotes ! au diable les royalistes.

Page 189 : Vuider les pots de faro à la santé des patriotes.

A. Dieuaide.

—

Chinoiserie (XXXIII, 682 ; XXXIV, 315). — Après nous avoir fréquentés dix ans, le général Tcheng-ki-Tong est d'avis que nous connaissons seulement le *Chinois de paravent.* Nous ne savons rien des autres, des véritables, qui sont 400 millions, et que nous persistons à nous figurer, au moral comme au physique, de parfaits types du grotesque. Aussi appelons-nous *chinoiseries*, les combinaisons illogiques, les mesures excentriques, surtout les balourdises administratives.

Les bévues de ce dernier genre sont, chez nous, trop nombreuses pour trouver place dans notre périodique. Cependant, puisqu'on demande un spécimen, voici, pour cette année, le plus récent que j'aie rencontré.

Le 17 juin, le *Thibet* débarquait à Marseille une cinquantaine de Sénégalaises prises à Dakar et devant partir, le 25, *voie de Suez*, pour Madagascar où sont leurs maris. Mais l'Administration s'aperçut que le vapeur le *Pérou* partirait le 20, pour Madagascar aussi, *voie du Cap*. Et Elle se dit : « Pourquoi garder les passagères cinq jours de plus ? Embarquons-les. » Ce qui fut fait. Or, le *Pérou* fait escale à Dakar. Les négresses ont dû en rester bleues.

T. Pavot.

—

Tableaux représentant Adam et Eve avec le nombril (XXXIII, 683 ; XXXIV, 176). — Je connais à peu près tous les musées d'Europe et d'Amérique du Nord et beaucoup de collections particulières, et je ne me rappelle pas avoir vu une seule représentation d'Adam et d'Eve sans le nombril. Les peintres et les statuaires ayant le choix entre la nature, leur Bible à eux, et l'Ecriture sainte, n'ont pas manqué d'opter pour la nature. Cela est tellement vrai que même Lucas Cranach le Vieux, l'adepte et familier de Luther, l'ami de Melanchthen et de Bugenhagen, pour lequel l'ancien Testament avait aussi peu de secrets que les controverses théologiques du temps de la réformation, n'a jamais hésité à représenter le premier couple humain avec le nombril. Le premier grand peintre protestant, qui était sans doute absolument convaincu de la vérité des histoires racontées dans l'ancien Testament, et qui aurait certainement abhorré les théories darwiniennes, a souvent représenté Adam et Eve, et pas une seule fois sans le nombril. Et, au demeurant, le nombril n'est pas en contradiction absolue avec la Genèse, car, sans être un casuiste subtil, on peut trouver l'argument que le Dieu de la Bible, voulant faire du premier homme et de la première femme une *editio princeps ne varietur*, les a créés exprès avec le nombril dont leurs descendants devaient être pourvus. Les artistes qui auraient voulu priver Adam et Eve du nombril se seraient, du reste, vite aperçus que le nombril interrompt d'une façon heureuse la grande surface qu'offre le ventre et que, chez la femme notamment, le petit triangle formé par un nombril bien constitué sur un ventre que la maternité n'a pas encore altéré, constitue un élément de beauté indéniable.

Berggruen.

—

La brochure « Belle Défense » de l'abbé Thomas (XXXIII, 686 ; XXXIV, 262). —

Un récit, qui me paraît devoir être la reproduction de la *Belle Défense* de l'abbé Jules Thomas, a été publié dans des circonstances assez curieuses, à Genève, le 30 juin 1782, sous le titre de : *Modèle de dévouement à la Patrie ou Extrait du Précis historique du siège de Saint-Jean-de-Lone* (sic), *avec des Réflexions* ; *dédié à tous les vrais Genevois.* 17 juin, Dijon, 1782. Malgré cette dernière indication, cet opuscule a été évidemment imprimé à Genève. Sa publication avait pour but d'encourager le parti démocratique genevois à la résistance contre les forces combinées de la France, de la Sardaigne et du canton de Berne, qui se préparaient à rétablir dans cette ville le gouvernement légitime, renversé quatre mois auparavant dans une « prise d'armes. » L'effet de cette tentative fut d'ailleurs absolument nul. Les Genevois capitulèrent deux jours après.

GENEVENSIS.

—

Voyageurs célèbres qui ont gardé le mieux l'incognito (XXXIII, 726; XXXIV, 267). — Selon Léouzon Le Duc, lorsque Gustave III, roi de Suède, vint en France en 1771, il s'était fait appeler comte de Gottland (*sic*). Et s'il faut s'en rapporter à A. Geffroy, (voir le *Dictionnaire de Biographie* de Dezobry et Bachelet) et Larousse, il se serait fait appeler le comte de Haga.

Quand il quitta Stockholm, en 1780, pour se rendre aux eaux d'Aix-la-Chapelle et de Spa, il prit aussi ce nom de comte de Gothland (*sic*). (*Gazette des Pays-Bas*, n° du 10 juillet 1780). Mais durant son séjour à ces bains, il se titra cependant comte de Haga.

De ses deux frères, l'un, le prince Charles, duc de Sudermanie, vint à ces mêmes eaux de Spa (1770) sous le nom de comte de Wasa; et l'autre, Frédéric-Adolphe, duc d'Ostrogothie, voyagea sous le pseudonyme de comte d'Œland (1777).

A ce propos, signalons une particularité, Gustave III parut s'offusquer du nom de comte du Nord, que s'attribua quelques années plus tard (1782), le grand-duc de Russie, Paul Pétrowitch, le fils de la grande Catherine, pour voyager en Allemagne, en France et dans les Pays-Bas. Il ne put s'empêcher d'en faire la remarque d'une façon assez incisive à l'un de ses familiers ; « Que vous semble, écrivait-il au comte de Hessenstein, du nom pompeux de comte du Nord ? A ce grand nom, que diront les comtes de Haga et de Falckenstein (Joseph II) en voyant ce nouveau collègue venir siéger au banc des comtes ? »

L'observation était piquante; elle n'étonne point, si l'on fait réflexion que la puissance russe portait alors constant ombrage au monarque scandinave.

ALBIN BODY.

—

Deux peintres hollandais : van Valkemborch et van Loybos (XXXIV, 2). — De ces deux noms, je ne trouve que le premier, cité par M. A.-J. Wauters parmi les peintres flamands » : Martin van Valkemborg (1542-1620) frère de Lucas, s'établit à Francfort où vivait déjà Josse van Winghen de Bruxelles, ancien peintre du duc de Parme. Le musée de Vienne possède de lui deux grandes compositions allégorico-historiques, d'un arrangement assez pittoresque, représentant *Campaspe posant devant Alexandre, dans l'atelier d'Apelle.*

T. PAVOT.

* * *

— Voyez le portrait et la vie de Marten van Valkemborch dans le Livre des peintres de K. van Mander, dans l'édition hollandaise de 1764, au tome I, page 321.

R. C. SIX.

—

Hermengarde, femme de Charlemagne (XXXIV, 2, 269). — Où M. Pavot a-t-il rencontré un document sérieux au sujet d'Hermengarde, fille de Didier et seconde femme de Charlemagne. Je ne connais, avec quelque certitude, comme femme du grand empereur, qu'Hildegarde, fille d'Imma, duc d'Allemagne, et Fastrade. Hildegarde eut quatre fils et cinq filles; Fastrade, deux filles. Charlemagne eût en plus six concubines : Mathalgarde, Reine, Adalwinde, la Saxonne Gerswinde et deux autres dont je n'ai pu retrouver les noms, mais dont on connaît la postérité.

J. R.

—

Napoléon Ier romancier (XXXIV, 45). — Ce n'est pas un prétendu roman, mais un

conte improvisé (!) qui fut publié sous le nom de Napoléon Ier en septembre 1852, sous ce titre : *Giulo, conte sentimental, improvisé par l'empereur Napoléon*, in-18 de 2 feuilles, plus une vignette. Imprimerie de Lacour à Paris.

L'auteur de cette brochure, qui n'est pas Napoléon, n'explique pas comment il a pu recueillir et faire imprimer une improvisation ; il serait aussi difficile de connaître son nom que de chercher celui d'un faiseur de complaintes. On pourrait même parier que le boutiquier Hubert, qui vendait toutes les inepties destinées alors au colportage, ignorait le nom de l'auteur de *Giulo* (o fr. 25 par unité et par quantité) à qui nous faisons les honneurs de l'*Intermédiaire*.

A. Dieuaide.

—

Confrère, consœur (XXXIV. 90 ; XXXIV, 323). — Le mot *consœur* n'est pas français. En conséquence, les *doctoresses* (encore un terme toujours étranger pour l'Académie) sont les *confrères* des médecins. Du reste, on appelle *confréries* les associations religieuses, qu'elles soient composées de femmes ou d'hommes. L'affection d'une sœur est qualifiée *fraternelle*. En bien d'autres circonstances, le masculin domine ; on dit : se marier entre *cousins*... Mais ne greffons pas une question sur une autre.

T. Pavot.

—

La taille de François Ier (XXXIV, 92). — Guizot dit de François Ier : « Il était beau, grand, fort ; son armure est celle d'un homme de six pieds. » Soit 1^m95. Cette taille est royale, tandis que celle supposée par M. Plon : 2^m30 — toujours d'après l'armure — mettrait le roi bien au-dessus de quelques géants célèbres. Tels sont : le grenadier Peitschau, de l'armée prussienne, en 1854 (2^m06), le bachelier géant de J. Vallès (2^m13), et Paul Grebbin, à Nordhausen (2^m25). A l'estime de M. Plon 2^m30 représenteraient les 4 brasses qui sont indiquées par B. Cellini. Mais une brasse de 58 centimètres est une mesure si singulière qu'il faut peut-être — au lieu de *brasse*, entendre *bras*. Et alors, en attribuant à cette partie du membre supérieur l'excessive longueur de 48 ou 49 centimètres, on arriverait à une évaluation de 6 pieds, stature très remarquable, sans être phénoménale.

T. Pavot.

—

Une statue de Louis XVI (XXXIV, 92). — Inaugurée à Dôle le 14 décembre 1783, cette statue, œuvre de Claude-François Attiret (1728-1804), élève de Pigalle, représentait Louis XVI debout, montrant du doigt le globe terrestre, comme restaurateur de la liberté des mers. Ce globe était placé à ses pieds ainsi qu'une corne d'abondance répandant des fruits. Un dauphin rappelait la naissance du fils du roi et une ancre marine l'espérance de la nation. Sur une tablette adaptée au piédestal, on lisait :

A Louis XVI, âgé de vingt-six ans.

Aux deux côtés du monument, s'élevaient deux pilastres avec des tablettes saillantes : sur l'une étaient les armoiries de l'Intendant de Lacoré et le nom du mayeur ; sur l'autre les armoiries de M. de Marenches, qui allait reprendre les fonctions de mayeur. Le 18 septembre 1784, on célébra l'anniversaire de l'inauguration.

Le 28 avril 1792, les volontaires de l'Ain, de passage à Dôle, décapitèrent la statue et en 1793, Attiret, afin d'empêcher de briser son œuvre, proposa d'en faire une statue de la liberté, mais l'année 1815, elle fut renversée de son piédestal, brisée, et sa tête servit pendant longtemps de poids de tournebroche dans un hôtel de la ville (voir Puffeney, *Histoire de Dôle*, Besançon, Marion, 1882).

G. J.

—

Maret (François-Marie), avocat (XXXIV, 94). — J'ignore si Maret, l'un des juges qui signèrent la sentence de mort de Chalier, est l'auteur de la brochure publiée pour réfuter les opinions de Lémontey sur les protestants ; mais en tout cas il m'est aussi facile qu'agréable de communiquer à un confrère en recherches les renseignements que je possède sur ce magistrat lyonnais, qui appartenait à une très ancienne et honorable famille du Roannais.

François-Xavier-Nicolas-Marie Maret, était né à Saint-Haon-le-Châtel, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Roanne (Loire), le 6 décembre 1757, de

François-Joseph-Claude Maret, conseiller du Roi, maître des eaux et forêts du duché de Roannais, et de dame Anne Maillan.

Reçu avocat au Parlement et ès-cours de Lyon en 1785, après la Révolution il fut nommé juge au Tribunal criminel de cette ville. C'est à ce titre qu'il prit part au procès de Chalier. Plus tard, il devint vice-président du Tribunal de Lyon, puis procureur impérial, procureur du roi et de nouveau procureur impérial pendant les Cent jours. Il se signala, à cette époque, par son zèle bonapartiste en coopérant activement, avec le comte Maret, frère du duc de Bassano, à consolider le pouvoir de Napoléon à Lyon et dans les départements du Rhône et de la Loire. Sa conduite lui attira les rigueurs de la Restauratiou, qui le destitua de ses fonctions. Il mourut à Lyon, le 15 avril 1842.

De son mariage avec Mlle Marie Gavinet, fille du célèbre chimiste et naturaliste lyonnais, M. Maret laissa quatre enfants : 1° Henri-Alain Maret, érudit distingué, auteur de divers ouvrages sur l'histoire et l'archéologie lyonnaises, décédé, à l'âge de 87 ans, le 25 novembre 1886; 2° Amélie Maret, mariée à M. Julien Baudrier, président du Tribunal civil, dont un fils : M. Henri Baudrier, ancien président de Chambre à la Cour de Lyon, le savant bibliophile connu par ses recherches sur les origines de l'imprimerie en France; 3° Fanny Maret, épouse de M. Varinard, notaire, puis juge de paix.

Un autre membre de la famille Maret, mais d'une branche cadette, Guillaume-Marie Maret, de Saint-Pierre, était également avocat ès-cours de Lyon en 1785.

EVATCO D'YRIVE.

***

— C'était un frère de Maret, duc de Bassano ; on trouve sa notice dans la *Biographie des hommes vivants* de Michaud, Paris, 1818.

J. C. WIGG.

—

Montlhéry (XXXIV, 94). — J'extrais ce qui suit de l'ouvrage : *Les Grands Ecrivains de la France*, (Paris, 1892) :

On laisse, en sortant de Bourg-la-Reine, Sceaux à la droite, et à quelques lieues de là, Chilly à la gauche, puis Montléry du même côté. Est-ce Montléry qu'il faut dire, ou Montlehéry ? C'est Montlehéry quand le vers est trop court, et Montléry quand il est trop long, Montléry donc ou Montlehéry, comme vous voudrez, était jadis une forteresse que les Anglais, lorsqu'ils étoient maîtres de la France avoient fait bâtir (1) sur une colline assez élevée. Au pied de cette colline est un bourg qui en a gardé le nom.

Pour la forteresse, elle est démolie, non point par les ans ; ce qui en reste, est une tour fort haute, qui ne se dément (2) point, bien qu'on en ait ruiné un côté : il y a encore un escalier qui subsiste et deux chambres où l'on voit des peintures angloises, ce qui fait foi de l'antiquité et de l'origine du lieu.

(*Œuvres de La Fontaine*. Tome IX. Lettres pp. 227-228)

P. c. c. : NYCTICORAX.

—

Dragons (XXXIV, 94). — Le collaborateur Lecnam trouvera la réponse désirée dans *Nos Soldats*, gr. in-8°, du lieutenant-colonel Hennebert (à la Librairie illustrée, Paris).

VICOMTE GOD.

***

— L'étymologie est celle-ci :

Quand, pour la première fois, on mit le fantassin à cheval, on se plut à voir dans ce cavalier extraordinaire, armé d'nn fusil, l'image du *dragon* de la fable vomissant du feu : d'où le nom, et aussi l'emblème (un dragon) figurant sur les étendards.

Ce n'est pas tout, et une étymologie en appelle une autre.

En sa qualité de cavalier, ce dragon reçut un sabre : or, *au combat*, il arriva que, tout en ayant ce sabre à la main, il se vit contraint de faire le coup de feu ; que faire donc de ce sabre gênant et que l'on risquait de perdre ? Le remettre au fourreau était difficile et inopportun. On eut alors l'idée de fixer à la poignée une lanière en cuir, au moyen de laquelle ce sabre put être suspendu au poignet droit du tireur, et ne gêna plus pour faire le

(1) Elle fut construite non par les Anglais, mais en 991, par un nommé Thibaud, de la maison de Montmorency, surnommé File-Etoupes à cause de la couleur de ses cheveux.

(2) *Se démentir*, tomber en ruine, locution encore usitée dans plusieurs provinces.

coup de feu, tout en restant sûrement à la portée de la main. On comprend, dès lors, d'où vient que cette lanière fut désormais appelée *dragonne :* c'est que, dans le principe, elle fut l'apanage exclusif du dragon, celui-ci *seul* ayant, à la fois, un *sabre* et un *fusil*, difficiles à manier simultanément.

DOCTEUR A. T. V.

*
* *

— Le *Manuel du Dragon*, Paris, 1781, in-8° (VIII, 316), déclare ne pas savoir d'où vient le nom de dragon, mais il repousse l'étymologie du mot latin *Draconarius* ou *Dracones*. Il dit que les dragons ressemblent aux anciens Vélites, et que le mot pourrait bien venir de *Dracosès* ou *Dracorès*, surnom de l'empereur Constantin Paléologue comme homme de courage. Tout cela n'est pas du plus clair.

Quant à leur origine, c'est en 1553 que le maréchal de Brissac leva le premier corps de dragons, et il se pourrait qu'il y eût un dragon sur leurs étendards.

Le surnom de Constantin Paléologue se retrouve dans l'*Abrégé militaire* de 1735. Le soleil de Louis XIV brillait seul sur les étendards.

L'EX-CAR.

—

Généalogie d'un personnage de M. Zola (XXXIV, 96). — De l'exposé que fait M. Zola, je comprends que Narcisse Habert avait : 1° un oncle marié à une sœur du cardinal Sarno, et 2° une tante, dont le fils Gamba del Zoppo était bien son cousin germain. Donc, tout ce qu'on peut objecter ici au romancier, c'est de présenter le cardinal comme un *oncle par alliance*. Ce prélat n'est, évidemment, rien pour Narcisse, et, d'autre part, il n'a point de neveu (ou nièce) qui soit marié.

T. PAVOT.

—

Louper (XXXIV, 139). — Lorédan Larchey, *Excentricités du langage : Loupe*, fainéantise ; *louper*, flâner, rôder comme un *loup* errant.

Francisque Michel, *Etudes de philologie comparée sur l'argot :*

Ce mot, qui n'a rien de commun, sinon la forme, avec notre mot *loupe*, a été apporté en France par les ouvriers flamands ; il est maintenant dans l'argot des ouvriers et des artistes, ou, comme on dit, des *rapins* d'ateliers. *Loupeur* vient du hollandais *looper*, coureur, *loop*, course, *loopen*, courir. L'allemand a *Laufer*, coureur, *Lauf*, course, *laufen*, courir ; le danois, *lœber*, coureur, *lœben*, course, *lœbe*, courir ; enfin, le suédois possède *lopare*, coureur, *lopp*, course, *lopa*, courir. Tous ces mots doivent avoir pour racine l'anglo-saxon *lleápan* (islandais *llaupa*), courir.

Alfred Devau, *Dictionnaire de la langue verte :*

Ici encore, M. Francisque Michel, chaussant trop vite ses lunettes de savant, s'en est allé jusqu'en Hollande, et même plus loin, chercher une étymologie que la nourrice de Romulus lui eût volontiers fournie. L'ardeur philologique de l'estimable Francisque Michel l'a, cette fois encore, égaré, à ce que je crois. Il est bon de pousser de temps en temps sa pointe dans la Scandinavie ; mais il vaut mieux rester au coin de son feu, les pieds sur les landiers, et, ruminant ses souvenirs de toutes sortes, parmi lesquels les souvenirs de classe, se rappeler : soit les pois *lupins* dont se régalaient les philosophes anciens, les premiers et les plus illustres flâneurs, — la sagesse ne s'acquérant vraiment que dans le *far niente*, et le *far niente* ne s'acquérant que dans la pauvreté ; soit les *lupanarii* où l'on ne fait rien de bon, du moins ; soit les *lupilli*, qu'employaient les comédiens en guise de monnaie ; soit le houblon (*humulus lupulus*) qui grimpe et s'étend au soleil comme un lézard ; soit enfin, et surtout, le loup classique (*lupus*), qui passe son temps à rôder çà et là pour avoir sa nourriture.

J. L. T.

*
* *

— Flâner, vagabonder ; en résumé : Ne rien faire. Pour ce verbe, M. Delvan n'accepte pas la proposition de M. Fr. Michel, qui le rattache au hollandais *loop*, course. Il préfère s'en tenir à notre *loup*, l'animal qui passe son temps à rôder çà et là, en quête d'une aubaine.

C'est admissible, car, pour exprimer la même idée de paresse, on dit aussi *caner*, faire la *cagne* (chienne), faire le *lézard ;* toutes comparaisons qui n'ont aucun cachet exotique.

T. PAVOT.

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

LE MINISTRE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,
A M. LE BARON TRIGANT DE LA TOUR,
CHEF DE CABINET DE S. E. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,
ADMINISTRATEUR ET COMMISSAIRE ROYAL PRÈS LA COMPAGNIE LE " PHÉNIX FRANÇAIS ".

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR
—
3e Division
—
COMMERCE

Réponse à la communication de l'état de situation de la Compagnie du PHÉNIX.

Paris, le 25 juin 1821.

Monsieur,

Par votre lettre du 8 de ce mois, vous m'avez rendu compte de l'Assemblée générale de la Compagnie du *Phénix*, tenue le 10 mai. Vous m'avez communiqué, en même temps, les états de situation pour le dernier semestre de 1820. J'ai vu avec intérêt la marche de cette Société, qui me paraît prête à finir de combler la perte extraordinaire qu'elle a supportée dans le désastre de Bercy.

J'ai appris particulièrement, avec satisfaction, qu'elle a été remboursée par la Société d'Assurances mutuelles, dite des quatre départements, des reprises qu'elle avait à exercer à l'occasion du même incendie.

Je vous engage à prendre connaissance, auprès de la Compagnie, d'une lettre que je lui ai adressée, relativement aux plaintes portées spécialement dans le département de la Somme, contre l'imprudence des agents des compagnies, en général, et contre le danger des estimations exagérées auxquelles on leur impute de consentir. Je n'ai pas dissimulé que l'on accuse les Assurances de faire multiplier les incendies, et j'ai invité les Compagnies à se concerter pour y remédier en se donnant garde d'accroître le mal et les reproches par la concurrence mal entendue de leurs employés.

Recevez, Monsieur, etc.

Signé : SIMÉON.

P. c. c.: BARON MAXIME TRIGANT DE LA TOUR.



NOUVELLES

Le cuir de reliure. — Le journal spécial *Reporter* nous donne de curieuses indications sur la reliure et ses origines. La reliure, dit-il, très justement, mérite d'être classée parmi les beaux-arts.

Les relieurs des premiers siècles de notre ère étaient d'habiles décorateurs. Les livres avaient alors une telle valeur qu'on les enchaînait aux tables et aux rayons des bibliothèques. C'est une précaution qui ne serait pas toujours inutile actuellement, même en dehors de la question de reliure.

La découverte de l'imprimerie fit augmenter le nombre des volumes. On se servait surtout de cuirs africains et du Levant. Nos ancêtres ornaient superbement les livres, chaque ligne demandait un travail laborieux et artistique. Raphaël ne dédaigna pas de dessiner des arabesques pour des livres.

Le promoteur de l'art de la reliure fut Jean Grolier, marquis et trésorier de France. Il vivait il y a environ 400 ans. Lorsqu'il mourut en 1565, il laissa 3,000 volumes. Tous étaient reliés et les couvertures étaient dessinées par les meilleurs artistes de l'époque; ils sont maintenant éparpillés aux quatre coins du monde.

349 de ces volumes sont seuls connus. Quelques-uns se trouvent dans des bibliothèques privées en France. Le British Museum en possède 30.

Grolier fut le premier qui inscrivit le titre sur le dos des volumes. Un autre Français, Jean le Gascon, qui acquit une grande renommée dans cet art, fut surnommé « le relieur des relieurs ». Il dessina les couvertures d'une grande quantité de livres actuellement d'une valeur inestimable; ces livres appartenaient autrefois aux rois de France.

Au moyen-âge, on se servait de veau et de chevreau pour la reliure.

Les livres modernes n'atteignent pas une semblable renommée et dans deux ou trois cents ans on ne se les disputera pas avec autant d'acharnement que leurs aïeux.

De nos jours on recherche avant tout l'utile.

Le mouton et la vache sont mis à contribution par les relieurs modernes.

Il y a peu de temps, on fit une commande de 8,000 peaux colorées pour la reliure d'un nouveau dictionnaire. Quel énorme troupeau mis en bibliothèque!

Les « memorial volumes » présentés au pape à l'occasion de son jubilé étaient en veau blanc. Le travail en fut très admiré.

Quatre volumes commandés à New-York par le tzar sont les plus beaux spécimens de ce genre de travail que l'on ait vus en Amérique. Trois sont reliés en phoque noir doublé de soie rouge, le quatrième est en phoque rouge doublé de soie blanche. Les fermoirs sont en or. Ce sont des albums contenant des extraits de journaux et revues américaines ayant trait à la mort et aux obsèques d'Alexandre III et au mariage de Nicolas II.

—

Le cyclone de 1606. — Avant que l'oubli se fasse sur le récent cyclone qui causa tant de ravages et dont bientôt, l'actualité aidant, on ne parlera plus, relatons le récit d'un cyclone relevé dans le registre-journal de Henri IV, *par* Pierre de l'Estoile, en l'an 1606:

Les samedi, dimanche et lundi du présent mois (mars), veille de Pâques, le jour et le lendemain, s'élevèrent des vents si grands et impétueux que plusieurs personnes à Paris furent *blessées et tuées* de la chute des cheminées et pignons de plusieurs maisons.

Le haut de la croix des Carmes et de la petite église Notre-Dame en furent abattus, les gros *arbres déracinés*, même ceux du clos des Chartreux que je vis.

Aux champs, le ravage y fut encore plus grand, car il ruina plusieurs maisons, et y accabla dedans hommes, femmes et enfants: laquelle foudre et tempeste fut universelle par toute la France.

A Dieppe, le propre jour de Pâques, le temple de ceux de la religion en fut renversé, et y eut trente-cinq personnes tuées.

M. le général Directeur est visible les mardis, jeudis et samedis matin de 9 heures à midi, 23 *bis*, rue de la Faisanderie.

Le téléphone est installé chez lui.

L'Administrateur-Gérant : Léon Lenègre.

Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux. Paris

PETITE CORRESPONDANCE

(*Du 22 au 26 Septembre*)

R. A. B. — Veuillez nous excuser. Nous venons, croyons-nous, d'arranger cette petite affaire à votre satisfaction.

P. du Gué. — Nous sommes aussi désolés que vous de cet état de choses. Nous vous donnerons satisfaction dans le prochain numéro.

Hubert Smith. — Le point d'interrogation au sujet de « La foire de Beaucaire » a déjà été posé dans les colonnes du journal (XIX, 393, 475), et, malheureusement, aucune réponse n'a suivi.

Un Intermédiairiste enragé. — Les « Poètes lauréats en Angleterre » ont déjà eu les honneurs de l'*Intermédiaire.* Veuillez consulter: X, 129, 183, 271, 750.

F. de Zeltner. — Vous êtes tout excusé. Nous nous recommandons pour une autre occasion.

J. Mt. — Nous transmettons vos observations aux coupables.

Jacob. — Nous pensons à vous.

Chabeuf. — Le Directeur ayant pris un léger refroidissement, est un peu plus souffrant et ne peut vous répondre aujourd'hui.

Ereuvao. — Nous n'avons pas recouru à un professionnel. Il y a les frais d'envoi, dont nous majorerons, si vous le voulez, votre facture de l'année prochaine.

MM. les Abonnés sont prévenus que le dîner de l'Intermédiaire, fixé d'abord au 31 mai 1896 et remis par suite de la maladie du Général-Directeur, aura lieu à Paris, après le retour de la campagne, au mois d'octobre.

Des renseignements ultérieurs seront communiqués.

CURIOSITÉS A VENDRE

AVIS

Les amateurs qui possèdent des lettres écrites par le peintre P.-P. Rubens, adressées à lui ou se rapportant à lui, ainsi que les personnes qui connaissent l'existence de pareils documents, sont priés de vouloir bien en donner avis à M. Max Rooses, conservateur du Musée Plantin-Moretus, à Anvers, qui, sous le patronage de la ville d'Anvers et du gouvernement belge, continuera la publication de la *Correspondance de Rubens*, dont feu M. Charles Ruelens a fait paraître le premier volume.

VENTE à Amsterdam (Hollande), 175-183, Warmoesstraat, hôtel Krasnapolsky, sous la direction de Me Schulmann, expert, à Amersfort.

Les 5 et 6 octobre 1896.

Collection remarquable de **monnaies** du Brésil, de Goa et de Diu, provenant de Mme la vicomtesse de C...

Et d'une série de monnaies impériales et royales des princes laïques, des princes de l'Eglise et des villes, médailles et jetons historiques et maçonniques, etc., provenant de diverses collections.

Le mardi 13 octobre

Collection de M. Adolphe THIEM.

VENTE à Berlin, 28, 29 Kochstrasse, salle des Ventes et sous la direction de Me **Rudolp. LEPKE.**

Les 13 et 14 octobre.

MEUBLES ANCIENS

De la haute Renaissance italienne et de la Renaissance allemande et hollandaise, bois sculptés des XVIIe et XVIIIe siècles, statuettes, vieux tapis persans, bronzes, porcelaines, faïences, terres cuites, bronzes, cuivres.

Le lundi 5 Octobre

VENTE à **Francfort** (Allemagne), dans la salle des Ventes et sous la direction de **Adolphe HESS, Nachfolger,** 7, Westendstrasse.

Le 5 octobre et jours suivants.

Collection de **médailles** et **médaillons** des XVIe et XVIIe siècles, pièces rares, monnaies d'or, thaler et médailles des princes de Saxe, provenant de MM. Friéderich, de Dresde, et d'un collectionneur allemand.


Digitized by Google

L'INTERMÉDIAIRE

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

L'*Intermédiaire* est devenu et devient chaque jour, grâce à la savante direction du Général Jung, un outil de travail indispensable. Le système de **Questions** et de **Réponses** sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés.

Parmi les littérateurs, érudits, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles, amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre; il n'a pas obtenu les renseignements qu'il désirait. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, retrouver un livre, un manuscrit ou un objet d'art, des armoiries, les documents d'une généalogie ou d'une recherche héraldique, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, en connaître la rareté et le prix, savoir si le sujet dont il s'occupe a déjà été étudié, si tel ou tel document est inédit, si les collectionneurs, les bibliothèques, les archives ou les musées possèdent sur son travail projeté quelques indications, quelques documents ou quelques pièces qui peuvent l'aider à mener à bien son étude; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts, il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire; il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'Etranger, et dans l'un des numéros suivants, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. **Questions** et **Réponses** sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses, car, il faut bien qu'on le sache : L'INDÉPENDANCE DE L'INTERMÉDIAIRE EST ABSOLUE, et celle de ses collaborateurs eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par un anonymat scrupuleusement gardé. Aussi, en dépit de la politique, les **Questions** et les **Réponses** de l'*Intermédiaire* ont-elles toujours passionné la presse et le monde des lettrés; elles réveillent des querelles historiques, artistiques et littéraires, provoquent des réformes souhaitées et des mesures salutaires, et contraignent à sortir de leur réserve des hommes, seuls en situation de répondre et qui s'étaient jusque-là abstenus de parler. De là, bien des indiscrétions profitables à l'histoire.

Outre les **Questions** et **Réponses**, l'*Intermédiaire* publie les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public et les corrobore par de nouveaux renseignements. Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire* et achève d'en faire, sous une forme alerte, vive, primesautière et docte tou. la fois, une véritable *Encyclopédie* internationale.

Depuis trente-deux ans, il a rendu sans interruption d'innombrables services à la science et est devenu le véritable **Moniteur de la Curiosité** de tous ordres, attendu, lu et commenté par la presse entière.

L'*Intermédiaire* **PARAIT LES 10, 20 & 30 DE CHAQUE MOIS.** Chaque numéro est composé de **quarante-huit colonnes** soigneusement imprimées en caractères elzéviriens. Le tout forme, à la fin de chaque semestre, un élégant volume qui ne contient pas moins de **mille colonnes**, avec des **tables** destinées à faciliter les recherches.

Abonnements : *Un an*. France, **16** fr. Etranger **18** fr. — *Six mois*. France, **9** fr. Etranger, **10** fr. — *Trois mois*. France, **5** fr. Etranger, **6** fr. — Un numéro détaché, **0 fr. 75**.

Les Abonnements partent des 1er Janvier, 1er Avril, 1er Juillet et 1er Octobre.

Pour tout ce qui concerne l'**Intermédiaire**, s'adresser à M. le Général JUNG, 23 *bis*, rue de la Faisanderie.

On s'abonne à la Direction de l'**Intermédiaire**, 23 *bis*, rue de la Faisanderie, à l'Imprimerie G. Lefebvre, rue Claude-Vellefaux, 5 et 7, chez H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, nº 1, ainsi que dans tous les bureaux de Poste, de France et de l'Etranger.

AVIS

Toute demande de **changement d'adresse** doit être accompagnée de **40 centimes** en timbres-poste et d'une des dernières bandes imprimées.

Annonces : **25 centimes** la ligne pour les abonnés.

Pour les **Collections à compléter**, prière d'écrire à la Direction.

Le Général Directeur est visible tous les *mardis*, *jeudis* et *samedis* matin, de *9 heures à midi*. Il a le téléphone à sa disposition.

On trouve, chez M. H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, nº 1, toutes les livraisons concernant l'*Intermédiaire* et la *Plume et l'Epée*.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque Mois. 10 Octobre 1896.

XXXIVe Volume — N° 740

Quatrième Série — 2e Année N° 10

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Direction et Administration : 23 *bis*, Rue de la Faisanderie

IMPRIMERIE

5 et 7 RUE CLAUDE-VELLEFAUX

OUVRAGES EN LIBRAIRIE

Des *Connaissances utiles aux Amateurs d'Objets d'Art et de Curiosité*, aux Antiquaires, aux Experts, à l'Enseignement, ainsi qu'aux Officiers Ministériels, Commissaires-Priseurs et à tous ceux qui en remplissent les fonctions, viennent de paraître chez l'Éditeur d'Art, EDOUARD ROUVEYRE à Paris, sous le titre de : **Comment discerner les Styles du VIe au XIXe siècle.** Cet ouvrage illustré d'un millier de dessins, est à chaque page une leçon de goût, un guide infaillible, d'une incomparable richesse documentaire. ROGER-MILÈS, l'érudit historien d'art, était désigné pour commenter chacune des planches dans des études synthétiques sur les styles, qui forment un répertoire précieux pour toute personne s'occupant d'objets d'art et de meubles. Nous engageons ceux de nos lecteurs que ce Manuel de la Curiosité peut intéresser, à en demander l'envoi en communication, à l'examen et franco à M. EDOUARD ROUVEYRE, éditeur, 76, rue de Seine, à Paris.

Les Musées cantonaux de France. — Article du *Bulletin de la Ligue de l'Enseignement*, de févr. 1895 (p. 49), et de la *Paix* du 8 avril 1895.

Des musées cantonaux ont été fondés à Bagnols (Gard) en 1854, par M. Léon Alègre, et à Poligny (Jura), en 1859, par M. Edmond Sauria.

M. Edmond Groult, docteur en droit, avocat à Lisieux (Calvados), a entrepris, en 1876, une active propagande pour multiplier ces modestes musées, en faisant ressortir tous les avantages qu'on en devait attendre.

Une médaille d'or lui a été décernée à l'Exposition universelle de 1889, et plus de quarante Conseils généraux ont émis des vœux en faveur des musées cantonaux.

Pour faciliter la création de ces musées dans tous les cantons, M. Alphonse Renaud, 25, rue Scheffer, à Paris, docteur en droit, chef de bureau au Ministère des Finances, vient de réunir, avec l'aide de quelques personnes, plus de 1,000 volumes, environ 40,000 dessins, plus de 5,000 textes, présentant un intérêt cantonal, et quelques centaines de monnaies qu'il mettra gratuitement et successivement à la disposition des associations cantonales qui ont eu ou auront établi un musée cantonal à la mairie du chef-lieu de canton ou dans un autre local convenable, et organisé des conférences publiques dans les principales communes du canton. Son œuvre a été créée le 12 mai 1894, et est déjà féconde en résultats.

CHASSEURS ET SOLDATS

Nous croyons devoir rappeler à nos lecteurs à un moment où les sujets traités jusqu'ici deviennent d'actualité les deux charmants albums que l'éditeur H. Laurens a fait récemment paraître dans sa collection « *Le Monde en Image* ». Le but de cette série est d'instruire par les yeux presque rien à lire, rien qu'à feuilleter (et à jouir par la vue, car ces pages d'albums sont celles d'artistes consommés) c'est véritablement là le type du livre qui répond à notre paresse fin de siècle.

La Chasse à Tir et à Courre de RENÉ VALETTE 1 album in-4° avec 32 planches en teinte, nombreuses vignettes, notations de sonneries, etc., prix **6** francs) initie les ignorants à toutes les questions cynégétiques et leur permet de prendre une part intelligente aux conversations que vont leur tenir lors de la prochaine ouverture les disciples de Saint-Hubert.

Le Soldat français de EUGÈNE CHAPERON (1 volume avec 32 planches en teinte, etc., prix **6** francs) montre le type, les uniformes, les scènes de la vie militaire. Ce volume instruira ceux et celles qui n'entendent rien aux choses de l'armée et que les grandes manœuvres appellent à entendre traiter des questions et des exercices militaires à la caserne et hors de la caserne.

Chasseurs, officiers, artistes éprouveront également un grand plaisir à trouver sur une table de salon ces albums, œuvres de deux excellents peintres pour lesquels la justesse d'une attitude, la fidélité d'une scène n'ont pas ds secret. Ces dessins sont des modèles parfaits, des croquis exquis qui fourniront aux jeunes filles bien des idées pour les jours de réception, orner leur menus, décorer des tambourins, des bibelots de cotillon, etc.

La Chasse à Tir et à Courre, le Soldat français se trouvent partout, chez les libraires, dans les gares, etc., et sont expédiés franco contre mandat adressé à l'Editeur **H. Laurens, 6, rue de Tournon, Paris.**

De la Paix, par le général Jung, député du Nord. Brochure in-8° de 48 pages, ornée du portrait du général, couverture en couleurs; prix : 1 fr. — Paris, 1896, Henri Charles Lavauzelle, éditeur, 11, place Saint-André-des-Arts.

Tout le monde voudra lire la curieuse brochure du général Jung, sur *la Paix*. D'après le savant député du Nord, la paix n'existe pas. C'est un mythe, une illusion chère aux esprits superficiels. Paix et guerre sont les termes d'une même formule, etc... Cette thèse doit être soutenue au mois de septembre prochain devant le congrès interparlementaire de Buda-Pesth.



Répertoire - annuaire général des Collectionneurs de la France et de l'étranger.

Le deuxième volume nous paraît vraiment **indispensable à tous ceux qui s'occupent du commerce des livres et des objets de curiosité** et aussi à tous les membres de l'immense famille des collectionneurs. L'ouvrage débute (exemple à suivre) par la liste des *Errata, suppressions et addenda* ; de la sorte, on est frappé tout de suite par ce qu'il importe de ne pas négliger ou oublier, ce qui arrive souvent quand ces indications complémentaires sont rejetées à la fin d'un volume. Nous signalerons ensuite une bien intéressante *Etude chronologique concernant les timbres fiscaux et de leurs émissions successives depuis* 1673 *jusqu'à nos jours,* par M. Ris-Paquot (11 pages), et un travail de M. Paul Eudel sur l'*Habitation et le Mobilier à travers les Ages* (16 pages). C'est à la page 37 que commencent les listes si précieuses de M. Renart, divisées en deux sections : *Collectionneurs français*, désignés en *Collectionneurs provinciaux et parisiens*, et *Collectionneurs étrangers*. Au milieu du volume se trouve intercalée une liste spéciale des *principaux commerçants parisiens, en livres, tableaux, antiquités, numismatique, timbres-poste et professions diverses*. Une table alphabétique des noms des collectionneurs habitant la France (Paris excepté, parce que les parisiens sont rangés par ordre alphabétique) termine cet inventaire. En résumé, M. Renart a droit à nos vives et bien sincères félicitations pour le service éminent qu'il vient de rendre à tous ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent de la vente ou de l'achat de tous objets pouvant former collection.

OUVRAGES EN LIBRAIRIE



Les **Archives des Collectionneurs d'ex-libris** paraissent tous les mois, avec une ou deux planches hors texte et des figures dans le texte. Elles s'occupent spécialement de toutes les marques de propriété du livre, de blason, etc.

Un numéro spécimen est envoyé sur demande affranchie adressée au siège de la Société : *95, rue de Prony.*

MÉDAILLES & MONNAIES

A céder : Une assez curieuse Collection d'environ 1000 Pièces de **Médailles** et **Monnaies** anciennes ou modernes.

S'adresser à M. COMMERÇON, à Chagny (Saône-et-Loire), rue de Presles.

BIBLIOGRAPHIE

Quel est l'homme politique, l'écrivain, l'artiste qui ne souhaite savoir ce que l'on dit de lui dans la presse? Mais le temps manque pour de telles recherches.

Le **COURRIER DE LA PRESSE** fondé en 1889, 21, boulevard Montmartre, à Paris, par M. GALLOIS, a pour objet de recueillir et de communiquer aux intéressés les extraits de tous les Journaux du monde sur n'importe quel sujet.

Le **COURRIER DE LA PRESSE lit 6,000 Journaux par jour.**

L'ARGUS DE LA PRESSE

FONDÉ EN 1879

A partir du 1er Juillet, pour cause d'agrandissement, les bureaux de l'**Argus de la Presse** ont été transférés : **14, rue DROUOT**, près du Boulevard.

ÉCHANGE

Un abonné de l'*Intermédiaire* demande si quelque collabo ne pourrait échanger contre d'autres années la collection de 1881, 1888 et 1889. — S'adresser à la Direction.



(1833 - 1896)

HENRI - FÉLIX - THÉODORE IUNG

GÉNÉRAL DE BRIGADE EN RETRAITE

DÉPUTÉ DU NORD

PRÉSIDENT FONDATEUR DE LA SOCIÉTÉ "LA PLUME ET L'ÉPÉE"

DIRECTEUR DE "L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX"

Nous prions nos abonnés de vouloir bien excuser le retard apporté dans l'envoi de l'*Intermédiaire* et dont, sans doute, ils connaissent déjà la pénible cause. Nous avons eu la douleur de perdre notre cher directeur, le général Iung, qui a succombé au mal qui l'avait atteint depuis plusieurs mois.

MM. les abonnés sont prévenus que rien ne sera changé à la publication du journal. Mme Iung en garde la direction et le comité d'administration reste composé des membres désignés et choisis par le général dont l'œuvre, nous l'espérons, sera ainsi dignement continuée, grâce au concours fidèle et intelligent de tous nos collaborateurs.

Nous croyons répondre au pieux désir de nos abonnés en reproduisant ici quelques unes des belles paroles prononcées sur la tombe de notre cher Directeur.

« Le Général fut un soldat doublé d'un historien. Il a été remarquable aux deux titres. Historien, il eut la passion de l'exactitude la plus minutieuse. Il y avait chez cet officier quelque chose du bénédictin. Ce qui, d'ailleurs, ne l'empêchait pas de dégager des faits, les plus larges et les plus fortes idées générales. Soldat, il savait quelle est, à la guerre, la puissance de l'idée et de la science. Homme de travail infatigable, il a rendu de grands services à son pays. »

« Ce qui le caractérisait avant tout, c'était son horreur du militarisme — Le tapage des sabreurs, leur dédain pour l'esprit et pour la pensée, leur esprit de corps, leur mépris du reste du monde, désigné par ce petit mot : « le civil », lui inspiraient un aversion profonde. Je n'ai connu ce sentiment au même degré, que chez un seul officier : notre grand Denfert, auquel la France doit d'avoir gardé Belfort. Il semble que Iung ait, à ce sujet, reçu de nos malheurs de 1870, les enseignements qui, par la suite, l'inspirèrent constamment. Sous l'Empire, c'était un officier brillant et à ce qui me semble favorisé. La vue de nos désastres le rangea parmi les réformateurs et parmi les républicains avancés, à une époque où il fallait avoir le goût de la persécution pour être des uns et des autres. Considéré comme l'un des plus remarquables, parmi les officiers restés groupés autour de Gambetta, après les efforts désespérés du gouvernement de Tours et de Bordeaux, il écrivait des articles spéciaux à la *République française*. »

« Son maître ouvrage, et l'un des plus importants du siècle, fut sur « Bonaparte ». Le titre du livre n'indique qu'imparfaitement ce qu'il contient. On chercherait vainement ailleurs un tableau aussi fidèle et aussi puissant de l'œuvre militaire de la révolution. »

« Quand Boulanger, qui alors affectait des opinions radicales, fut ministre, Iung était désigné pour devenir son chef de cabinet. Il se donna à sa tâche. C'est assurément à lui qu'on doit un certain nombre de réformes qui rendirent Boulanger populaire dans l'armée. Quand l'ancien ministre tombé du pouvoir, afficha les ambitions que l'on sait, Iung reprit son rôle de soldat : il était trop républicain pour s'associer à la campagne boulangiste, il avait eu de trop étroites relations avec son chef pour jouer contre elle un rôle actif. Sa réserve, très correcte, ne lui épargna ni les soupçons, ni les accusations. Les tracasseries qu'il éprouva alors achevèrent certainement d'épuiser ses forces. »

« Iung prit sa retraite en 1893. Il put se consacrer dès lors à la politique. Il fut élu pour la première fois aux dernières élections. A la Chambre il siégeait avec les radicaux. Il s'occupait avec zèle et compétence des questions militaires. Depuis un an, il avait pris la direction de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, où son goût de l'érudition trouvait à se satisfaire. »

« Au Parlement, il faisait partie de la Commission de l'Armée, dont il était l'un des membres les plus actifs : il était notamment l'auteur de diverses propositions relatives au service de deux ans et à l'organisation des pouvoirs publics en cas de guerre. »

« Le général Iung était un patriote ardent, un républicain résolument progressiste, c'était un causeur charmant, un polémiste de talent et nos lecteurs n'ont pas oublié les remarquables articles sur les questions militaires qu'il a publiés. »

« Nous tous qui l'avons connu au *Comité d'action pour les réformes républicaines*, comme aussi à la présidence de la *Plume et l'Epée*, avons gardé de lui le meilleur et le plus cordial souvenir. »

« Sa mort laissera à tous d'unanimes regrets. Nous envoyons à sa famille l'expression de nos plus respectueuses et sincères condoléances. »

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *10 Octobre 1896.*

XXXIVe Volume. — N° 740

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Quatrième Série. — 2e Année — N° 10

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

Mots français d'origine espagnole ou celtique. — Nous avons, vraisemblablement au XVIIe siècle, emprunté un certain nombre de mots à l'espagnol et, en les francisant, nous leur avons presque toujours donné une signification ironique ou vulgaire :

Hablar,	parler,	hableur.
Cobardo,	lâche,	couard.
Zapato,	soulier,	savate.
Casar,	marier,	caser.

Toutes nos expressions méprisantes semblent venir du celte ou de l'espagnol; quelle en est la cause? A propos du celte, je rappellerai :

Hutte, bourg, lande, rosse.

J. G. B.

—

Un vers incorrect dans les « Trophées ». — M. J.-M. de Hérédia a écrit dans *Les Trophées* (sonnet *Antoine et Cléopâtre*) :

Tous deux ils *regardaient*.....
Et le Romain *sentait*.....
Le corps voluptueux que son étreinte *em-*
[*brasse.*

N'aurait-il point fallu : *embrassait?*

Louis T.

—

Les œuvres posthumes de Goncourt. — Les journaux ont dit que Goncourt, quand la mort l'a surpris, avait dans ses cartons, un drame tiré de son roman *La Faustin*. De plus, il avait réuni une foule de curieux documents sur Adrienne Lecouvreur et La Camargo en vue d'études sur ces deux célèbres artistes Bien qu'inachevés, ces travaux verront-ils le jour? Il serait dommage de penser que ces fragments, qui ne peuvent être que très intéressants, seront à jamais perdus pour nous. Sait-on quel sera leur sort?

Un vieux Fureteur.

—

Dieu est trop haut, etc. — Où, quand et en quelles circonstances a-t-on dit pour la première fois ce mot devenu un inévitable cliché : *Dieu est trop haut et la France est trop loin?*

X.

—

Balzac et le Swedenborgisme. — Je viens de relire *Ursule Mirouët*. La compétition de l'héritage du Dr Minoret, qui seule offrait une étude fort intéressante, n'était pas le véritable sujet du roman, car il eût été bien facile à l'auteur de suppléer aux moyens surnaturels qu'il emploie pour amener le dénouement. Ce qu'il a voulu traiter, c'est donc le magnétisme, le swedenborgisme, et la conversion d'un vieux médecin matérialiste. Je n'insiste pas sur ce qu'a de peu digne du puissant esprit de Balzac, cette sotte histoire tant de fois ressassée, avant et depuis, d'un savant athée reniant ses convictions par des motifs de sentiment, avec cette aggravation ici qu'il se laisse fasciner par des jongleries, ce qui est si peu dans la nature humaine et dans la vérité.

Mais je voudrais savoir si, dans ce roman comme dans deux ou trois autres, Balzac a simplement employé des ressorts de mauvais aloi, ou si réellement

et à quel degré il était pénétré du mesmérisme, et du swedenborgisme, ce mysticisme de bas étage.

CROSA.

—

Dormant. — Qu'appelait-on de ce nom? On mettait un *dormant* sur la table, il était composé de bergers en porcelaine de Saxe. En 1819, ce dormant est passé de mode, on en veut un en vermeil, cela coûte 10 ou 15,000 francs.

Etait-ce un surtout? ce dernier mot se comprend, mais pourquoi *dormant?*

C. DE LA BENOTTE.

—

Médecins du XVIII° siècle. — Quels sont les noms des médecins de ce siècle qui ont écrit des traités de médecine? Cette demande est faite pour déterminer le nom d'un portrait de médecin jeune encore, représenté à mi-corps, la main droite appuyée sur un livre placé debout sur une table, sur laquelle est étendu un livre ouvert, où je crois voir représentée une des phases de la gestation.

E. GANDOUIN.

—

Un Watteau intime. — Aurait-il été fait mention d'une œuvre analogue à celle-ci et gravée d'après Watteau : *Une partie de cartes chez M. de Julienne?* — La scène se passe sous les ombrages; M. et Mme de Julienne, ainsi que la servante de Watteau, figurent à la table de jeu, tandis que Watteau, un livre fermé à la main, assis à leurs côtés, contemple en souriant la carte que lui présente Mme de Julienne. A leur droite, se voit également une table dressée et des rafraîchissements.

Scène intime et charmante dont nous possédons la peinture et qui nous semble une œuvre du maître; elle était autrefois la propriété des de Rohan, au château de Soubise.

E. TENAUD.

—

Une définition des œuvres d'art. — Je trouve dans une publication parue il y a quelque temps, la phrase suivante :

Chaque production artistique est une imitation des œuvres visibles de la création.

Dans le nombre de nos collaborateurs, il n'en manque certainement pas qui s'occupent d'art et d'histoire de l'art. Je serais curieux de connaître leur opinion sur cette définition.

LEGROS.

—

Un tableau de Prudhon à retrouver. — Aubry-Lecomte a lithographié, d'après Prudhon, une Vierge que j'identifie sans hésiter avec le tableau qui a figuré au Salon de 1810.

D'après M. Charles Clément (*Prudhon* — Didier, 1872), la famille de Montebello conserverait l'original, tandis que le Dictionnaire de Bellier de la Chevignerie indique le musée de Parme.

Je remercie d'avance tout collaborateur ou lecteur de l'*Intermédiaire* qui voudra bien me donner un renseignement précis à ce sujet.

H. C.

—

La Marseillaise. — *La Marseillaise* était-elle autorisée sous le premier Empire?

Quel était l'air, je ne dirais pas national, mais officiel, sous le premier Empire?

R.

—

Le clergé a-t-il offert 400 millions à Louis XVI? — Dans une brochure qui a pour titre : *Lettre de M. de le F*** à un de ses amis qui l'avait consulté sur l'acquisition des biens du clergé.* Cambrai, 1790, in-8°, j'extrais ce qui suit :

Le jour de la justice divine arrivera, et alors l'ouvrage des députés actuels s'écroulera et périra comme eux. Ce que vous ignorez peut-être, et ce que beaucoup de vous ignorent, c'est que le clergé a déjà offert plusieurs fois de donner 400 millions pour tirer le royaume de la crise où il est, et pour vous conserver des biens qui ont fondé et entretenu jusqu'à présent la prospérité de vos provinces.

Mes collègues ont-ils connaissance de cette offre de 400 millions?

A. DIEUAIDE.

La torture et la question. — Quelle différence entre ces deux mots ? Comment se donnait la question au Châtelet de Paris ? A quelle époque les brodequins ont-ils succédé à la question par l'eau ? Ces deux modes de question ont-ils été pratiqués simultanément ? Qu'était-ce que la « *pelote* » et la « *coustepointe* » dont parle le registre criminel du Châtelet ?

Je serais très reconnaissant aux intermédiairistes érudits qui voudraient bien m'indiquer les ouvrages historiques et juridiques, *dignes de foi*, qui me fourniraient des renseignements sur la matière. Prière d'indiquer avec soin l'édition.

H. ECHO.

—

Grade de sergent-major au XVIIe siècle. — Ce grade, dans les régiments de cavalerie, correspondait-il à celui de nos lieutenants-colonels, ou bien faut-il y voir plutôt notre grade de major ?

FLANTIER.

—

Une anecdote citée par Camille Desmoulins. — On lit dans la *Révolution de Paris et des Flandres* de Camille Desmoulins, n° 99 :

Sa promenade chérie est du côté de Rio où elle va incognito avec Godoy son doux ami, car la bonne dame ressemble à bien des reines antiques et modernes. Dans un de ces incognito, des blanchisseuses feignant de ne pas la reconnaître, découvrirent au murmure de l'onde et des zéphyrs, son cul royal et la fessèrent d'importance quoiqu'elle fût enceinte. Le tendre ami Godoy fit de son mieux pour empêcher cette correction civique, mais de vigoureux soufflets continrent son zèle amoureux. Dites-moi, lecteur, si l'on ne peut pas espérer qu'un peuple où les blanchisseuses fustigent une reine, jouera bientôt au ballon avec la couronne ?

Je voudrais savoir si l'anecdote est authentique. Il doit s'agir ici de la reine Marie-Louise de Parme, épouse de Charles IV d'Espagne et dont le favori Godoï fut si célèbre. Cette historiette me paraît invraisemblable. Qu'en pense-t-on à l'*Intermédiaire* ? Eut-elle des précédents ? Fut-elle suivie de faits analogues ?

L. A.

Le président Grévy était-il d'origine italienne ? — S'il faut en croire un journal que j'ai lu dernièrement, le grand-père de l'ancien président de la République était un domestique italien venu s'installer en Franche-Comté. Est-ce exact ?

PAUL PINSON.

—

Choiseul-Meuse. — Cette famille descendait, je crois, de Henri-Louis de Choiseul-Meuse (1689-1754), lieutenant-général, gendre d'un Zurlauben.

N'est-elle pas éteinte ?

En la personne de qui ?

Un peu de généalogie, s. v. p. et description des armoiries ?

BEATUS.

—

Un capitaine du XVIe siècle. — Pourrait-on me procurer quelques renseignements sur la personne et sur la famille du capitaine Breil, gouverneur de Rue et de Lens, qui opéra brillamment le ravitaillement de Corbie en 1559 (*Commentaires de Montluc*) ?

Il ne paraît avoir de commun que le nom avec le capitaine Breil, dit Breil de Bretagne, gouverneur de Saint-Quentin pendant le siège mémorable de 1557, (vaillant homme, auquel, par un comble peu commun, on dit que la commission d'érection du monument commémoratif du siège de Saint-Quentin marchanderait un souvenir).

Montluc le qualifie « beau-frère de M. de Salcède », ce qui peut aider à le faire reconnaître. — Quel était ce « M. de Salcède » qui paraît un personnage d'une certaine notoriété ?

P. DU GUÉ.

—

Famille de Boissieu. — Quelle est l'origine de la famille de Boissieu qui existe actuellement et dont était un conseiller à la cour, mort il y a une vingtaine d'années peut-être et le fils de celui-ci écrivain distingué ?

Cette famille qui depuis deux générations environ fait prendre à ses membres le prénom de Salvaing, n'a rien de commun avec la famille Salvaing de Boissieu qui est éteinte.

UN ABONNÉ.

Mademoiselle du Plessis. — Je serai infiniment reconnaissant aux collaborateurs qui me donneraient des renseignements abondants et détaillés sur Mademoiselle du Plessis, amie de Mme de Sévigné, et sa voisine des Rochers en Bretagne, que ses amis appelaient *La Divine* et dont on se moquait beaucoup. Dates de naissance et de mort, anecdotes privées, santé, maladie dont elle mourut, etc. La grande édition de Mme de Sévigné, dans la collection des *Grands Ecrivains* de Hachette, avec notice de Paul Mesnard, ne dit presque rien à son sujet.

UN INTERMÉDIAIRISTE ENRAGÉ.

—

La correspondance de P. P. Rubens. — Je travaille à la publication de la correspondance du peintre P. P. Rubens, dont le premier volume a été édité par feu M. Charles Ruelens, conservateur à la bibliothèque royale de Bruxelles. Étant sur le point de faire paraître le second volume, je voudrais recourir à la publicité de *l'Intermédiaire des Chercheurs* pour faire un appel aux propriétaires de lettres écrites par le grand maître, adressées à lui ou se rapportant à lui, afin d'obtenir qu'ils m'en communiquent le texte ou m'en donnent avis.

MAX ROOSES.

—

Les étymologies d'Isidore de Séville. — Un de mes amis possède le « Manuscrit des dix premiers livres des *Etymologies* d'Isidore de Séville, en écriture longobarde du VIIIe siècle ». On désire savoir où se trouve le second volume (les dix derniers livres) du dit ouvrage? Le manuscrit provient de l'abbaye de Saint-Hubert, province de Luxembourg (Belgique).

Le second volume en question est signalé à l'abbaye de Saint-Hubert par l'auteur du second voyage littéraire de deux bénédictins, page 135.

L'auteur du second voyage littéraire des deux bénédictins signale les dix premiers livres en compagnie d'un second volume renfermant sans doute les dix derniers livres des *Etymologies* d'Isidore de Séville.

D. DE LUXEMBOURG.

M. Wrst. — Dans une édition de Saint-Evremond (*Œuvres Meslées*, Barbin: Paris, 1690), je trouve, page 534, § 5, une parole attribuée à un M. Wrst. Tout me porte à croire que c'était quelque ministre protestant anglais, dont le nom a été écorché par Saint-Evremond avec son habituelle désinvolture. Pourrait-on me donner quelques renseignements sur ce personnage, sa vie et surtout ses œuvres? Merci d'avance.

F. DE ZELTNER.

—

Le chirurgien militaire Bertrand-Lagrésie. — Cyprien Bertrand-Lagrésie « ancien médecin des armées, chirurgien-major du 3e régiment des Dragons, destitué de sa place de chef de la chirurgie de l'armée du Nord », a publié, en 1793, une *Adresse au Ministre de la Guerre, aux Représentants du Peuple Elie Lacoste et Peissard, et au Conseil de santé*, pour se justifier et réclamer contre son injuste destitution.

Ce mémoire a été imprimé à Bar-sur-Aube, chez Vitalis, imprimeur du district et de la municipalité, en l'année ci-dessus.

Bertrand-Lagrésie était né à Caylux (Lot).

Bertrand était son nom patronymique; Lagrésie y est une addition distinctive.

Sait-on ce qu'il est devenu, postérieurement à 1793, et notamment quelle suite fut donnée à sa réclamation contre la mesure de destitution?

A. G.

—

John Taylor, poète anglais. — Parmi les manuscrits de la bibliothèque de Dijon, se trouve un petit volume in-12, renfermant plusieurs pièces de John Taylor, poète anglais, né en 1584, à Glocester, et qui reçut le surnom de *Water-poet*, de la profession de batelier qu'il exerça d'abord. Dévoué au parti de Charles Ier, il fut successivement yeoman de la garde de ce prince et directeur d'un meeting royaliste qu'il réunissait dans une taverne portant pour enseigne: *La Couronne en deuil*. Taylor mourut en 1654.

Je désirerais connaître les titres des ouvrages de Taylor imprimés, et savoir notamment s'il n'a rien écrit sur la marine; le manuscrit de Dijon est accom-

pagné d'une dédicace à la marine anglaise.

EREUVAO.

—

Tardenois. — Il existe une ville appelée Fère-en-Tardenois, une autre localité Ville-en-Tardenois. J'ai consulté Larousse, Bachelin et Desobry, et autres sans trouver l'explication ni l'origine du Tardenois ; je serai probablement plus heureux en faisant appel aux connaissances de nos aimables intermédiairistes.

E. GANDOUIN.

—

Le climat le plus froid du globe. — C'est, d'après l'*Illustration* (numéro du 1er août), qui reproduit un journal allemand, *Werschojansk*, en Sibérie, où le thermomètre descend jusqu'à 67 degrés en hiver, tandis qu'il monte jusqu'à 31 en été.

Seulement, comme l'*Illustration* néglige de nous dire s'il s'agit de degrés centigrades, Réaumur ou Fahrenheit, nous ne sommes guère fixés ! J'ai peine à croire qu'il existe un pays habitable et habité où le thermomètre descende à 67 degrés centigrades ?

J'en profite pour demander en même temps jusqu'à quel degré centigrade peut monter le thermomètre à l'Equateur, dans les pays les plus chauds du globe ?

J. W.

—

Bibliothèque du comte de Villafranca. — Quel est le possesseur et où se trouve actuellement l'importante bibliothèque liturgique du comte de Villafranca, dont M. Allès a donné le catalogue il y a quelques années ? J. A. D.

—

De la méthode à suivre dans la recherche des documents. — Il n'est pas un chercheur en matière de généalogie, archéologie, bibliographie, etc., qui n'ait eu à se poser cette question, trop souvent insoluble : Comment arriver à trouver ce que je cherche ? Où le trouver ? Par où faut-il commencer ?

Il est certain que là est le vulgaire *id est*; les simples curieux, sans principes historiques, sans traditions, sans règles de recherches, échouent fatalement, ceux qui « savent » arrivent plus ou moins rapidement, avec plus ou moins de peine, à mettre la main, aidée de l'œil, sur le document cherché.

Ainsi, par exemple — je ne précise rien, pour que la question prenne une tournure plus générale — Pierre trouve un inventaire de 1743, contenant l'énumération de cent titres, ou plus. — Les titres inventoriés d'accord, l'inventaire contresigné des deux ayants-droit, ont été, à cette époque, partagés entre Paul, d'un village de Provence ou du Languedoc, et Jean, habitant d'un autre village, désigné à l'inventaire. Chacun a emporté les titres partagés, et il n'en reste d'autre trace que l'inventaire. Que sont devenus ces titres, qui peuvent être précieux « à divers titres » ? Comment arriver à les retrouver ? Quelle méthode faut-il suivre pour en rechercher la trace, puis l'existence ? Entre Jacques, qui ne sait rien, et François élève de l'Ecole des Chartes, paléographe, archéologue, etc., il y aura une différence. et la probabilité de la découverte de tout ou partie de ces titres, dans un grenier, dans une étude de notaire, quelque part enfin, s'ils existent encore, sera toute en faveur de François. Quelle méthode faut-il suivre dans de telles recherches ?

Je termine cette note par cet apophtegme : « Le hasard ne sert que ceux qui le sollicitent. » C. Z.

—

Blason (Étymologie du mot). — Dans sa méthode, le P. Menestrier a dit que le mot *blason* signifie une chose proclamée à son de trompe, et vient de l'allemand *blasen* qui signifie *sonner de la trompe*, parce qu'aux tournois, ceux qui s'y allaient présenter, portaient une trompe pour appeler les gardes du pas, et pour leur présenter leurs armoiries, pour marque de leur noblesse. Tout en reconnaissant que l'origine du blason est toute germanique, je me demande s'il faut admettre l'opinion de Menestrier lorsqu'il fait venir *blason* de *blasen*, puisqu'enfin le blason n'est pas l'art de sonner du cor. Beaucoup d'auteurs ont admis la manière de voir de Menestrier et, il y a peu d'années, M. Jouffroy d'Eschavannes a invoqué, dans son *Traité complet de la Science du Blason*, des rimes faites à l'occasion du tournoi

de Chaunency, en 1285 et les descriptions de joutes qu'a faites Olivier de la Marche, pour appuyer l'étymologie tirée de *blasen*. Mais comme le blason a certainement une existence antérieure à ces fêtes et à ces hérauts d'armes, personnages qui, chargés de vérifier les armoiries, y jouaient le rôle secondaire de figurants, je crois qu'il faut chercher ailleurs l'origine du blason. Faut-il, avec Menzel et Grandmaison, rapporter le mot *blason* au bas-latin *blasus* (mot qui, suivant le glossaire du *Polyptique d'Irminon*, signifiait une arme de guerre, mais une arme offensive et non une arme défensive) et au mot germanique *Blatt* en anglais *blade*, qui signifient, le premier, une feuille ou une lame, et le second une arme, par extension. Le mot français blesser paraît être de la même famille. Dans son traité de la science héraldique, publié à Nuremberg en 1778, l'écrivain allemand, Jean Paul Reinhard propose de dériver blason de l'anglo-saxon *blæse* signifiant un signe. D'après Littré, (t. I, 356), c'est aussi l'opinion de Diez, qui traduit *blæse* par flambeaux, d'où éclat, écu orné.

Enfin, si l'on admet, avec Mezesay, que des chevaliers ont formé leurs armoiries en recouvrant leur écu soit de la doublure de leurs manteaux, laquelle était échiquetée, vairée, papelonnée ; soit de quelque pièce d'armures, telle qu'éperons, fers de lance, maillets, épées, etc.; n'est-il pas naturel que cette action si simple de couvrir son écu de lambeaux d'étoffe ou de lames d'un métal quelconque indique le sens dans lequel il faut interpréter le mot blason ? Les langues allemande et hollandaise nous fournissent, l'une, l'expression *blætzen*, l'autre, celle de *pletzen*. Ces deux mots signifient dans les deux langues : couvrir ou fixer au moyen de la couture un morceau de drap sur un autre : par extension, coudre. Ils dérivent de l'ancien allemand *flezzi* qui a la même signification.

E. M.

—

Médaille à déterminer. — Je désirerais savoir à quel événement se rapporte une médaille en plomb, trouvée dans le département de l'Isère et portant :

D'un côté, un autel surmonté d'un triangle avec l'inscription :

Autel patriotique de Leyssard, le 14 juillet 1790 ;

De l'autre, une République s'appuyant de la main gauche sur un écusson fleurdelisé, avec l'inscription :

A. J. L. Mathieu, curé et com. de la c^ne n^le de Leyssard, par l'Amitié.

A. de R.

—

Le saint patron des photographes. — Tous les corps d'état, tous les arts, tous les métiers ont leur patron ; les musiciens ont sainte Cécile ; les artilleurs, sainte Barbe ; les jardiniers, saint Fiacre ; les charpentiers, saint Joseph, etc. — Quel est, ou plutôt quel devrait être celui de la corporation des photographes, tant amateurs que professionnels, si nombreux aujourd'hui ?

Un journal spécial, la *Photo-Revue*, vient de poser cette question à ses abonnés et serait heureux de recevoir également l'avis de nos lecteurs.

Je pense que le choix doit porter sur sainte Véronique qui, sans plume, sans pinceau, obtint l'empreinte de la sainte face de Notre-Seigneur par la seule apposition d'un linge sur le visage meurtri du Sauveur.

Quel est le sentiment des collaborateurs de l'*Intermédiaire ?*

Effem.

—

Un évêque élu d'Arc. — J'ai vu dernièrement un article de journal dans lequel il était question de M. ***, évêque élu d'Arc.

Qu'est-ce qu'un évêque élu, et par qui ? — Qu'est-ce que l'évêché d'Arc ?

César Birotteau.

—

Une mitrailleuse au XVIIe siècle. — Dans les *Œuvres poétiques* de Charles Beys (Paris 1651), on lit le quatrain suivant adressé :

Au sieur Couvreux, arquebusier du Roy, sur une machine d'artillerie de son invention, esprouvée devant Leurs Majestés.

Quand je vois ce métal qui peut battre en [ruine
Avecque cinq cents coups des bataillons [espais

Ie dis que si la France achepte ta machine,
L'Espagnol avec honte acheptera la paix.

Ne s'agirait-il pas d'une sorte de mitrailleuse ? Il ne paraît pas qu'on se soit plus occupé de l'invention du sieur Couvreux que de nos jours des inventions de M. Turpin. POGGIARIDO.

—

Joyeusetés de l'affiche théâtrale en province. — J'ai copié sur les murs de Bruges l'affiche suivante, dont je garantis absolument l'authenticité. Ce serait d'ailleurs un crime d'y changer un mot :

Ville de Bruges — Théâtre Simon
Dimanche 19 mai 1895
Le plus grand succès de l'époque
PAILLASSE
Drame de d'Ennery et Marc Fournier

—

Mardi 21 mai 1895
LE
CHEF-D'ŒUVRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE
CASQUE EN FER
Drame en cinq actes et sept tableaux
de *VICTOR HUGO*

Ne pourrait-on pas signaler d'autres joyeusetés de ce genre ? Il doit y en avoir de bien drôles !

H. LYONNET.

RÉPONSES

Faire un trou à la lune (IX, 504; XXXIII, 201, 414, 610, 646; XXXIV, 193, 384). — N'allons-nous pas chercher bien loin ce qui est tout près de nous, ce qui fait partie de notre individu. Et d'abord, de quelle lune s'agit-il, en cette grave question? Du satellite de la terre, de la lune qui..., non. — Mais tout simplement de cette partie de notre individu qui, en raison de sa rotondité, lui a emprunté son nom, de celle sur laquelle nous mettons un fond de culotte pour n'en pas montrer le plein. Et, dame, quand jadis, en grimpant sur les arbres, en nous frottant sur les bancs de la classe, nous avions par trop mésusé de ce fond, qu'arrivait-il? C'est que nous avions fait un trou à la lune, à laisser passer, à laisser voir la lune en son plein. Et de même quand les banquiers véreux ont mésusé de leurs fonds et filent vers la Belgique, on dit qu'ils ont fait un trou à la lune, un trou à laisser passer la lune, à nous laisser voir leur derrière, ce qui n'arrive que trop souvent.

LN. G.

—

Armoiries à retrouver (XXIX, 218). — Marchal (Brabant), originaire de Lorraine.

Anobli, 10 janvier 1634. Chevalier, 26 mars 1845 et 10 février 1877 :

D'azur à la croix d'or chargée de cinq tours de sable ouvertes d'or et accompagnée aux 1 et 4 d'un croissant tourné d'or surmontant une étoile (5) d'argent, et aux 2 et 3 d'un léopard d'argent. — Cimier : une tête et col de loup-cervier posée de face. — Lambrequin : d'or et d'azur. — Supports : deux loups-cerviers au naturel, la tête posée de face.

D. DE LUXEMBOURG.

—

Filles de la congrégation de feu Madame de Bretagne (XXI, 104). — Cette congrégation était une réforme de l'ordre de Fontevrault, qui eut pour auteur Marie de Bretagne.

Cette abbesse était fille de Richard, comte d'Etampes, et de Marguerite d'Orléans. Née en 1424, mariée en 1438, au maréchal Pierre de Rieux, qui la laissa veuve la même année, à peine âgée de 14 ans, Mme de Bretagne se réfugia, avec sa mère, au monastère de Longchamps et entra ensuite à Fontevrault dont, en 1457 — alors qu'elle était encore séculière — démission fut faite en sa faveur par l'abbesse Marie de Montmorency.

Son principal soin fut de faire observer la règle peu à peu abandonnée; mais la résistance des nonnes la força de se retirer, en 1471, avec six sœurs dévouées. au prieuré de la Madeleine d'Orléans, où elle fonda le premier établissement de la réforme définitive, en 1475. C'est en ce lieu que décéda Mme de Bretagne, le 19 octobre 1477, et qu'elle fut inhumée.

Outre le couvent de Toulouse, les fontevristes possédaient, dans les parties du Languedoc et de la Guienne formant le département de la Haute-Garonne, les

prieurés de Lespinase, de Longages, de la Grâce-Dieu et de Saint-Laurent-de-l'Isle.

Toutes les maisons de l'ordre étaient à peu près dépeuplées quand Mme de Bretagne établit la réforme.

Lespinasse qui, en 1209, renfermait 75 religieuses, 2 clercs, 3 lais, n'avait plus personne en 1460 ! La prieure demeurait à Longages et le prieur à Toulouse.

Longages qui, en 1209, comptait 79 religieuses, 4 religieux, 4 frères lais, était réduit, en 1460, à une prieure et 5 religieuses.

EFFEM.

—

Morts mystérieuses (XXIV, 900; XXV, 75, 218; XXXIV, 294). — Il a paru, en 1894, à Vienne (Autriche), une brochure de M. le comte de Liwenstein, intitulée : *Louis XIV, — Louis XVIII, — le Masque de Fer, — Louis XVII.* — Suivant l'auteur de cette brochure, dit la *Légitimité* du 24 juin 1894, reproduisant la *Libre Parole* du 16, Louis XIV et Louis XVIII ont eu, tous deux, un intérêt dynastique à faire disparaître un descendant de leur famille qui aurait divisé l'ordre de successibilité en France. L'auteur prétend établir ses affirmations sur des documents authentiques dont il est le seul possesseur par succession de famille.

Malgré l'invitation du général Jung, notre directeur, je ne viens pas ici soulever, une fois de plus, la question du Masque de Fer, dont une affiche placardée sur les murs de Paris annonce une nouvelle version sous la forme de roman historique; *cela me touche de trop près pour que je parle.* Je me contenterai de parler de Louis XVII; auparavant, il me faut cependant parler du secret des Condé.

« Les uns conjecturent qu'il se rapporte à la naissance de Louis XIV (*ceci vise évidemment le Masque de Fer*), les autres qu'il concerne l'existence du fils de Louis XVI », dit Lassalle (*Histoire et politique de la famille d'Orléans*, 1853, in-8°, p. 443).

Voici maintenant une pièce énigmatique, qu'on peut lire, page 37 des *Observations pour le prince Louis de Rohan*. Le valet de chambre de confiance du prince de Condé, Manoury, dépose :

Le témoin est dépositaire d'un secret important, confié par le prince, il y a deux ans, à l'occasion d'une scène qui eut lieu à Chantilly, entre lui et Mme de Feuchères; mais le prince lui ayant fait donner sa parole d'honneur de ne rien dire, *telle chose qui arrivât*, il ne croit pas pouvoir le dire; il doit seulement faire observer que cette scène n'a aucun rapport à la mort du prince.

On insiste pour qu'il rende compte de ce secret; mais il persiste et s'y refuse. D'ailleurs, dit-il, M. de Choulot en est aussi dépositaire; c'est lui qui a laissé entrevoir ce secret, il devrait le dire.

Il ne croit pas, en son âme et conscience, que le secret puisse être utile en rien à l'instruction (117e *déposition, enquête de Paris*).

Il existe des *Mémoires* inédits du comte de Choulot, nous en saurons peut-être davantage un jour. Louis Blanc dit à ce sujet (*Histoire de dix ans*, 4e édit., II, 71—2) :

Il y avait, depuis longtemps, dans la maison de Condé, un secret dont deux personnes étaient toujours dépositaires. Ce secret avait été confié par le duc de Bourbon, lors de son séjour à Londres, à sir William Gordon, écuyer du prince-régent, et au duc de La Châtre. Après leur mort, M. de Choulot avait reçu les confidences du prince qui, à la suite d'une chute de cheval réputée dangereuse, avait laissé voir à Manoury le fond de ses pensées. On n'a jamais su et on ne sait encore rien de ce secret, sinon qu'il est important et redoutable.

D'autre part, on lit, page 60 de mon livre : *Les derniers Bourbons*, dans la déposition Dupuytren :

Le duc de Berry, sentant sa fin approcher, voulut confier un secret à son frère. Le duc d'Angoulême s'inclina pour le recevoir...

J'aborderai la question Louis XVII dans une nouvelle note.

NAUROY.

—

Adresse (rue et numéro) (XXIV, 657, 882, 1000; XXXIV, 342).— Vers 1853-54, il y eut un moment de réaction contre la manière usuelle de rédiger les adresses de lettres. En tête, sur l'enveloppe, on inscrivit d'abord le nom de la ville, résidence du destinataire; ensuite venaient les détails complémentaires. Je crois me rappeler que c'est sur l'avis de l'administration des postes que la nouvelle manière fut abandonnée.

EFFEM.

Diane, de Houdon (XIX, 549, 660).— En 1870, le 20 mai, l'on a vendu à l'hôtel Drouot (combien?) une statue bronze, plus grande que nature, de cette œuvre remarquable, qui portait l'inscription suivante :

Houdon, f. 1782
Pour J^n^ GIRARDOT DE MARIGNY,
Négociant à Paris.

La statue de marbre du musée de l'Ermitage est de 1775.— Le catalogue de la vente susdite, dit :

La tête de la Déesse serait un portrait de Mlle Oudcoud, qui posa pour Houdon à la demande de M. Girardot de Marigny.

A. de Montaiglon (Delerot et Legrelle, 1855-1856) dit que ce fut Mme Du Barry qui posa pour cette superbe statue. — Quelle est la vérité et qu'était cette mademoiselle Oudcoud?

E. GANDOUIN.

—

Ah! les braves gens! (XXVI, 83). — On n'a, je crois, pas répondu à cette exclamation, transformée en interrogation. Je n'y réponds pas directement, mais elle m'a remis en mémoire un mot attribué à Bernadotte pendant la bataille de Leipzick, qui a pu inspirer l'exclamation : « Ah! les braves gens! » Je ne me souvenais plus où j'avais lu ce mot, et je dus faire le tour de ma bibliothèque pour le retrouver.

Dans le tome VII, page 349, année 1839 du *Magasin pittoresque*, on lit un long et intéressant article intitulé : *Bataille de Leipzick*, racontée par William Wolfe-Tone, fils de Théobald Wolfe-Tone, chef des révoltés Irlandais en 1798. Ce récit fut publié par William en Amérique, à la suite des « Mémoires de son père, peu connus en France, malgré l'immense intérêt qu'ils présentent. »

Les mouvements des armées alliées, dit en terminant l'article en question, étaient principalement dirigés par Bernadote, le plus habile général qui, sans contredit, se trouvât parmi elles. On m'a dit que, pendant l'action, ce rusé et hypocrite Gascon se tenait derrière son artillerie, avec son sang-froid, son courage et sa gaieté ordinaires, et qu'il s'écriait : « Ces braves « Français! ces braves soldats! Je les « estime... Mais pointez un peu plus bas, « canonniers; pointez un peu plus bas, « mes garçons. »

Quel degré d'authenticité faut-il attribuer à ce mot d'un transfuge, qui se souvenait sans doute d'avoir été Français?

Les Mémoires de Théobald Wolfe-Tone sont-ils encore aujourd'hui peu connus et ont-ils réellement un « immense intérêt » malgré les ciquante-sept années écoulées depuis la publication du *Magasin pittoresque?*

Aux correspondants de l'*Intermédiaire* à répondre.

J. MT.

—

Liste des tombes des soldats français à l'étranger (XXVI, 205, 430, 502, 620, 662; XXVII, 51, 135, 194; XXXIII, 654; XXXIV, 247, 390). — Au cimetière des Bons-Malades, à Luxembourg, se trouve la tombe de huit soldats français morts à l'hôpital municipal pendant la guerre de 1870 à 1871. Un monument de fort belle apparence en marque l'emplacement.

Tous les ans, à la Toussaint, les membres de la colonie française, auxquels les Luxembourgeois se joignent en grand nombre, se réunissent aux Bons-Malades pour rendre des honneurs à la mémoire des pauvres pioupious.

Les sociétés de fanfares de la ville haute font entendre des airs funèbres, qui sont suivis des accords de la *Marseillaise ;* les pompiers et les gymnastes du faubourg font le service d'honneur. Le ministre-résident de France dépose une couronne et prononce un discours écouté religieusement par les milliers de visiteurs échelonnés sur les flancs des collines qui entourent, en amphithéâtre, le champ de repos.

Voici les noms des huit soldats :

Antoine François (1844), 23 décembre 1870.
Vincent Lorier (1848), 28 décembre 1870.
Jaque-Marie Oremenau (1845), 28 décembre 1870.
Jules Emery (1844), 9 janvier 1871.
François-Marie Rio (1844), 9 janvier 1871.
Louis-Math. Muller (1848), 11 décembre 1870.
Aug. Thoulieu (1846), 24 janvier 1871.
Hyacinthe Polleux (1844), 24 janvier 1871.

Ces lignes seront peut-être lues par des parents ou des amis des défunts;

ils seront heureux d'apprendre que le tombeau de ces êtres qui leur étaient chers est tenu en honneur par leurs compatriotes ayant fixé leur demeure en cette ville, aussi bien que par la population indigène dont l'attachement à la France ne s'est jamais démenti.

D. DE LUXEMBOURG.

—

Le genre des noms de villes (XXVI, 643; XXVII, 147; XXXIV, 281). — La question a été déjà posée. Elle n'a point été résolue: seul, j'y ai répondu d'une façon très dubitative. La question a cependant son importance. Est-ce que M. Iksem osera imprimer : *Lutèce était peu peuplée, Marseille est très grande ?* Je ne connais guère de villes qu'on ose féminiser ; en les masculinisant toutes, on ne sera point blâmé. Qui blâmerait, en effet, celui qui écrirait : *Vienne est très curieux à étudier.*

OROEL.

*
* *

— M. Oroel disait (XXVII, 147) qu'en bien des cas nous ne pouvons être indécis. En effet, on est fixé chaque fois que le nom de lieu est précédé d'un article non élidé, ou d'une épithète, quand il débute par *château*, ou finit par *ville*, *bourg*, etc. Mais qu'importe cela ? Les seuls mots à catégoriser sont, précisément, ceux qui n'ont aucun de ces indices. Par ailleurs, inutile de consulter les livres de géographie qui sont muets à ce propos, ou les grammairiens qui pourraient, à tort, s'en rapporter aux désinences, ou nos meilleurs écrivains qui mettent tantôt *blanc*, et tantôt *noir*, ou les coutumes locales également, ici, sujettes à caution. Cependant, je crois qu'on peut tirer parti du silence même des géographes. J'y vois une preuve qu'en toponomastique, on admet comme valable le genre qu'avaient les appellations dans la langue d'où elles nous sont venues. En conséquence, je ne trouve que dans une enquête rétrospective le moyen de se prononcer d'une façon plausible. Alors, il m'apparaît que Paris doit être du masculin comme *Parisii*, et Lutèce féminin comme *Lutetia*, et par mêmes raisons je dirais : Toulon et Nantes sont masculins tandis que Besançon et Mantes sont féminins. Quant aux dérivés de substantifs neutres, ils pourraient, tous, être taxés masculins.

Cela posé comme règle très générale, je sais qu'on y peut répondre par des exceptions. Ainsi Bordeaux, et surtout Pamiers ont des physionomies qui ne cadrent point avec les féminins *Burdigala* et *Apamea*. Inversement, la Loire représente le masculin *Liger*. Mais ces anomalies, assez rares, sont probablement l'œuvre du temps qui modifie toutes choses.

Enfin (malgré *Massilia*, f.) je ne m'étonne pas trop de cette expression : *le vieux* Marseille, opposée, en esprit, à quelque *quartier* neuf. Même réflexion si, avec *ville* pour sous-entendu, un nom masculin prend, de temps à autre, tournure féminine.

T. PAVOT.

— Même réponse : L. B. L.

*
* *

— Je crois que la règle est fort simple: les noms qui donneraient une rime féminine, Lille, Marseille, Toulouse, Bayonne, Corbie, Arles, Saintes, Abbeville, Genève, Berne, Soleure, etc., etc., sont du féminin. Au contraire, les noms à rime masculine sont du masculin, Paris, Lyon, Nancy, Rouen, Amiens, etc.

Il va sans dire, que dans le nom : Le Havre, l'emploi de l'article implique une dérogation à la règle.

Rien d'étonnant dès lors à ce que Lutèce soit du féminin et Paris du masculin.

Je ne vois pas d'autre règle en théorie et en pratique grammaticales.

H. C.

—

Synonymes d'être paresseux (XXX, 433). — En voici un qui ne manque pas d'un certain piquant ; je l'ai entendu, de mes oreilles, au Tréport. Un brave pêcheur gourmandait son fils sur sa paresse et il terminait sa remontrance par ces paroles :

Je n'entends pas que tu fasses comme ça *le baigneur*.

Pas de commentaires, n'est-ce pas ?

JEAN COQUATRIX.

Souvenirs de la famille Arthuys à Issoudun (XXXI, 362 ; XXXIII, 181). — A propos de la dernière réponse qui a été faite à cette question, M. Truth, signataire de l'article, a commis une erreur que je demande la permission de redresser.

Parlant de l'église Saint-Cyr d'Issoudun, il cite « un ravissant petit tableau original, peint par Mauzaisse, peintre d'histoire » et il ajoute que cet artiste était fils de l'organiste de Saint-Cyr et avait grandi à Issoudun, tout près de l'église.

C'est ici que M. Truth fait erreur :

Mauzaisse Jean-Baptiste est né à Corbeil (S.-et-O.) le 1er novembre 1784, et il est mort à Paris le 15 novembre 1844. Son père était chantre et organiste à l'église St-Spire de Corbeil. Il n'y a pas là l'ombre d'un doute, car il y a encore à Corbeil bien des gens qui l'ont connu. Donc, rien d'Issoudun. M. Truth n'a qu'à ouvrir n'importe quelle biographie, il y trouvera la preuve de ce que je viens de dire. JEAN COQUATRIX.

—

Le régiment d'Agenois (XXXII, 237 ; XXXIV, 331). — Le 1er régiment d'Agénois fut créé le 4 octobre 1692 et donné au comte de Choiseul-Beaupré.

Il fut dissous le 10 février 1749, les grenadiers incorporés aux grenadiers de France, le reste dans Berry.

Le 25 mars 1776 un nouveau régiment d'Agenois fut créé et donné à M. de Crillon ; il était formé par le 2e et le 4e bataillons de Béarn.

Décimé pendant la guerre d'Amérique, le régiment d'Agenois fut reformé à Nantes en septembre 1783.

En juin 1791, le 2e bataillon partit pour St-Domingue, d'où il ne revint en 1794 que trois officiers et 23 hommes.

Le 1er bataillon fit partie de l'armée de Kellermann après la bataille de Valmy, et plus tard de l'armée du Nord.

Le 22 septembre 1794, ce bataillon ntra dans la 31e demi-brigade et devint galement le 16e régiment d'infanterie.

MILES.

— Même réponse : SEDANIANA.

***

— Le régiment d'Agenois créé en 1776 forma plus tard la *Légion du Gard* dissoute en 1820, et devint le 16e régiment d'infanterie de ligne.

BRONDINEUF.

—

La force humaine dans la légende (XXXII, 405, 666 ; XXXIII, 217 ; XXXIV, 159, 351). — Les chroniqueurs du Languedoc racontent les exploits d'un certain capitaine Aragon « le plus puissant homme de la province », que Montmorency-Damville avait pris pour garde du corps et faisait coucher dans sa chambre. Cette manière d'Hercule, essayant un coutelas,

... mi-partit en deux, d'un seul coup, un âne qui passait sur le pont d'Avignon.., A Pézenas, il partagea deux moutons morts placés l'un dans l'autre... Par jeu, il prenait des ânes et les mettait sur des tabliers, etc., etc. (Voyez *Mémoires* de J. Gaches, Paris, 1879, page 200).

C. V. P.

—

Vers équivoques (XXXII, 473 ; XXXIII, 30, 98, 307, 424, 577 ; XXXIV, 254). — Je m'aperçois que le vers de Victor Hugo, cité par les *Débats*, est une imitation de l'Evangile de saint Jean qui commence :

Ἐν ἀρχῇ ἦν ὁ λόγος Καὶ ὁ λόγος ἦν ωρὸς ἰὸν Θεὸν Καὶ Θεὸς ἦν ὁ λογος.

V. M.

—

Chaires à prêcher (XXXII, 483 ; XXXIII, 99). — Jusqu'à la Révolution, il n'y avait dans les églises, sauf de rares exceptions, que des chaires mobiles ; pour chaque sermon, on les transportait de la sacristie à l'église. Les plus belles et plus anciennes chaires sont celles de Sainte-Gudule, de Malines, d'Anvers ; elles datent toutes de la fin du XVIe siècle, du XVIIe ou du XVIIIe.

VICOMTESSE EDITH.

—

Deux vieilles gravures du XVIIIe siècle (XXXII, 635 ; XXXIII, 386, 701 ; XXXIV, 256). — M. D. Toudza, étant étranger, ne peut connaître les noms de tous nos bons auteurs.

Je prends donc la liberté de lui faire connaître que l'auteur du *Compère Mathieu* est l'abbé Dulaurens, qui figure en bonne place parmi les écrivains remarquables de la seconde moitié du siècle dernier.

Si la vieille gravure a dit vrai; si, en effet, Marie-Antoinette lisait à ses moments perdus ce roman célèbre, elle faisait preuve d'intelligence, de bon goût et d'esprit. (1)

J'aime à croire que les admirateurs de la Reine lui en rendront le complet témoignage. H. T.

—

Bouillons pointus (XXXIII, 201, 513; XXXIV, 106). — Je lis dans le *Henri IV*, de Q.-B. de Lagrèze (Paris, Firmin-Didot, 1885), p. 189, chapitre XV:

A Pau, le roi de Navarre soignait sa santé. Il prenait des lavements laxatifs à 20 sols pièce (B. 47).

L. A.

***

— On lit dans le *Journal des Goncourt*, tome II, p. 222, à la date du 2 octobre 1864 :

Quelqu'un me racontait qu'une de ses parentes ayant été nommée dame d'honneur d'une princesse sous Louis XVI, le jour où elle entra en charge, la dame d'honneur qu'elle remplaçait lui demanda si elle avait fait sa *toilette*, et, sur son étonnement, lui révéla le secret du mot. Toute dame tenue à un service de cour prenait avant de le commencer un, deux, trois lavements, tant qu'il en fallait enfin pour n'être plus distraite de son service de toute la journée.

Un vieux Fureteur.

***

— En 1837, le docteur Eisenmann, atteint d'une inflammation intérieure, raconte qu'il fit usage de fréquents bouillons pointus.

Peu de temps après, sa femme fut atteinte d'une péritonite. Il lui fit prendre des lavements, qui lui firent le plus grand bien.

(1) Je suis étonné que l'on n'ait pas, depuis bien des années, songé à nous donner une élégante édition du *Compère Mathieu*. M. Flammarion, qui publie une si jolie série de *Conteurs du XVIII*e *siècle*, ne pourrait-il pas comprendre ce roman dans sa collection? Je me permets d'en exprimer le vœu.

En 1838, atteint d'une néphrite, Eisenmann eut encore recours à ce remède pour son compte personnel.

Il paraît qu'Abd-el-Kader, étant malade, ne voulut jamais consentir à se servir de ce remède, et qu'il refusa toujours ceux que son médecin lui ordonnait.

La question a son intérêt. Toutefois, il importe de n'accueillir que des documents authentiques et de ne pas se perdre en conjectures erronées.

Un Intermédiairiste enragé.

—

Quels sont les faiseurs de généalogies à prix d'argent? (XXXIII, 291, 600; XXXIV, 107, 307).— Si nous profitions de l'occasion qui nous est offerte pour reproduire une des pages les plus spirituelles du maître Léon Gozlan? M'est avis que personne ne s'en plaindrait.

A bout de ressources, Aristide Froissart vient d'instituer le « Grand Collège « nobiliaire de France, sous la direction « du chevalier de Sainte-Croix, membre « de plusieurs ordres militaires, civils « et religieux, etc. »

Un visiteur se présente :

— Monsieur le chevalier de Sainte-Croix.

— Dans son cabinet.

L'inconnu, qui avait la vue très basse, se dirige à tâtons dans une pièce obscure.

— Monsieur le chevalier de Sainte-Croix?

— Moi-même. Veuillez prendre la peine de vous asseoir.

Froissart recula : c'était son père qu'il avait devant lui.

J'ai plus d'une raison de croire, monsieur le chevalier de Sainte-Croix, que j'appartiens à une race noble.

— J'en suis convaincu, répondit Froissart en déguisant sa voix.

— Mes aïeux eurent le tort de négliger cette prétention.

— C'est très regrettable!

— Moi! je m'en suis souvenu.

— Vous avez bien fait!

— Vous dire depuis quand je suis gentilhomme, c'est difficile.

— Vous vous perdez dans la nuit des temps.

— Comme vous dites. Mais je voudrais sortir de cette nuit.

— J'entends.

— Je voudrais être noble, plus authentiquement noble, pour me marier avec

une vieille dame de qualité; et, aussi, je ne vous le cache pas, afin de ne plus passer pour le père d'un fils que j'ai, un homme sans mœurs, sans respect, sans... Je voudrais, enfin, un nom, un titre et des armes.

— C'est beaucoup, dit Froissart.

— Je le sais.

— Comment vous nommez-vous?

— Jean Cascaret Froissart.

— En vérité?

— Monsieur, je ne suis pas ici pour mentir.

— C'est que moi je suis ici pour cela. Quels noms vous avez? D'abord, il faut que vous renonciez à deux de vos noms pour n'en conserver qu'un : celui de Cascaret.

— Soit!

— Oui! mais il faut établir que vous vous appelez ainsi, par corruption. Quel pays habitaient vos parents?

— Grenoble.

— Eh bien! monsieur Cascaret, vous êtes d'origine bretonne. Vous vous appeliez autrefois Kaskarouët. Vous avez perdu deux *k* en émigrant dans le Dauphiné.

— Vous croyez?

— J'en suis sûr! Désormais, signez hardiment Kaskarouët de Kaskarouët, et vous êtes noble comme les Kerkabou, les Kerkaramec et les Kerkangourou. Plus de Cascaret. Quel est le titre qu'affectionne monsieur Kaskarouët de Kaskarouët? Chevalier, c'est joli, c'est musqué. Puis, il ne faut pas effaroucher. Baron, c'est inquiétant; marquis, appelle l'attention; chevalier, cela va tout seul. Essayons! on annonce :

Monsieur le chevalier Kaskarouët de Kaskarouët. Cela fait bien.

On nous écrit. Essayons :

Monsieur,
Monsieur le chevalier Kaskarouët
de Kaskarouët.

Comme cela plaît à l'œil! Vous mourez. Essayons :

« Encore un vieux nom qui s'est éteint.
« Hier, est mort dans les bras de la reli-
« gion, le chevalier Kaskarouët de Kaska-
« rouët. »

C'est superbe! Ce nom et ce titre remplissent toutes les conditions : Vous voilà donc chevalier de Kaskarouët! s'écria Aristide Froissart, en s'inclinant avec respect devant son père, qu'il venait d'anoblir.

— Sans doute, répondit celui-ci; mais où sont mes titres, mes preuves?

— Attendez! jusqu'où voulez-vous remonter?

— Jusqu'à saint Louis.

— Pas possible. Contentez-vous d'Henri IV.

— Soit.

— C'est déjà raisonnable. Malaga, Malaga! c'est le nom de mon secrétaire! dit Froissart, qui nous avait donné ce nom à la *Dernière Guitare*. Il ajouta : C'est aussi un gentilhomme. Il descend du fameux Cid de ce nom.

— Je ne connaissais que le fameux vin de ce nom.

— Malaga! une lettre d'Henri IV à un aïeul de monsieur. Monsieur est un Kaskarouët.

— Oui, monsieur le chevalier.

— Courte et expressive. Le grand roi l'écrivit après la bataille de Dreux. Style du Béarnais. Entends-tu?

— Oui, monseigneur.

— Va!

La Dernière Guitare sortit pour remplir les ordres de son maître.

— En attendant qu'Henri IV ait écrit sa lettre à monsieur votre aïeul, monsieur le chevalier Kaskarouët de Kaskarouët veut-il que nous composions ses armes?

— Je les veux magnifiques.

— D'or plein. Les voulez-vous d'or plein?

— Ce n'est pas assez varié. Je veux des lions.

— Ah! gourmand!

— J'en veux deux.

— C'est dangereux. Beaucoup de familles allemandes ont deux lions.

— Mettez-en trois.

— Trois lions! c'est monstrueux, trois lions!

— S'il y a de la place...

— Va pour trois lions. Composons donc : « Vous portez d'argent. »

— Sur moi, voulez-vous dire?

— Non, dans vos armes.

— Oui, « je porte d'argent. »

— « Vous portez d'argent, aux trois lions, de gueule, superposés, léopardés, griffés de même. »

— Ah! monsieur, c'est bien beau!

— N'oublions pas la devise, grand Dieu.

— C'est ici le point difficile.

— La voilà trouvée, s'écria Froissart : « Il en est un quatrième! » Le quatrième lion, c'est votre aïeul, c'est vous, ce sera un de vos descendants. Il y aura toujours eu des lions dans votre famille, c'est à supposer. Mais voici Malaga.

— Lisez, monsieur le chevalier, cette lettre écrite sur le papier du temps et adressée à votre aïeul après la bataille de Dreux :

« A mon brave Kaskarouët de Kaska-
« rouët.

« Je te sçavois brave, mais je ne te
« sçavois pas plus brave que moy.

« C'est à Paris que je te veux em-
« brasser.

« Ton Roy,

« Henry. »



— Avec ceci, vous casserez le nez à tous les Rohan et à tous les Montmorency du monde. Malaga, rédige, scelle et jaunis.

— Oui, monsieur le chevalier.

Une seconde fois *la Dernière Guitare* alla se livrer aux fonctions d'archi-chancelier.

— Notre affaire est complète, reprit Aristide Froissart. Nous avons changé votre nom, vous avez des titres, vous avez possédé une terre; un Kaskarouët a été affectionné par Henri IV. Vous pouvez aller avec cela. Du diable! si l'on vous prend pour le père de votre fils.

— Maintenant, dit à son tour le chevalier de Kaskarouët, que dois-je à monsieur le chevalier de Sainte-Croix?

— Vingt mille francs.

— Vingt mille francs! s'écria le vieux Froissart, en laissant tomber ses lunettes.

— Pas un sou de moins, monsieur mon père!

— Quoi!... c'est vous!

— Moi-même, monsieur le chevalier Kaskarouët de Kaskarouët.

— C'est là la profession que vous faites, infâme!

— C'est là la conduite que vous tenez, monsieur mon père! Mais revenons aux vingt mille francs que vous me devez, vous me les donnerez ou je dirai que vos titres de noblesse sont faux. Je vous tiens, papa!

— Et moi, je dirai que vous les avez fabriqués. Je vous tiens aussi.

Le père et le fils se regardèrent avec un merveilleux étonnement; puis, ils se séparèrent: le fils, en riant de la bonne scène de comédie qu'il venait de jouer à son père, celui-ci honteux et irrité d'en avoir été le héros.

Hélas! c'est le seul profit que Froissart retira de sa trop spirituelle industrie.

EFFEM.

—

Aéronautes (XXXIII, 329, 668). — Daniel Loos, graveur en médailles à Berlin, fit une médaille de Jean-Pierre Blanchard; en voici la description sommaire:

Avers: Buste de l'aéronaute à droite avec cette inscription:

IOANNES PETRUS BLANCHARD

Revers: Un ballon à la nacelle duquel est accrochée une ancre; l'ascensionniste agite un drapeau; à gauche, en bas, un petit village et un arbre; au-dessous de l'aérostat atterrit un petit parachute qui porte un panier où se trouve le petit chien de Blanchard; sur un rocher, au premier plan, quatre signes du zodiaque. L'inscription autour de cette pièce est la suivante:

IMPAVIDUS SORTEM NON TIMET ICARIAM
VARSOVIAE MDCCLXXXVIII.

Cette médaille est d'une gravure remarquable et délicate; elle est peu connue, et c'est avec plaisir que je communiquerai à Iatros une empreinte de l'exemplaire de ma collection.

MAURICE BARBEY.

—

Courtilz (Gatien de), sieur de Sandras et du Verger (XXXIII, 326; XXXIV, 36, 162, 353). — Le souvenir de cet écrivain étant un peu ravivé, je viens de prendre, parmi mes vieux livres, *Les Mémoires de M. L. C. D. R.*, l'un de ses meilleurs romans.

On y trouve un passage qui a dû donner à Alexandre Dumas l'idée de sa *Milady* qui, dans les *Mousquetaires*, occupe une place importante (on sait que les *Mousquetaires* ont été tirés des prétendus *Mémoires de d'Artagnan*, autre livre de Courtilz.

Le personnage d'invention désigné par les initiales L. C. D. R., initiales derrière lesquelles l'auteur voulait laisser deviner le comte de Rochefort, raconte que, devenu veuf, son père se maria à une intrigante qu'il croyait riche et de grande noblesse:

Un jour il sentit sur son dos la chemise entre-deux quelque chose qui n'étoit pas ordinaire. Il lui demanda ce que c'étoit. Mais elle eut plus de soin de se retirer que de lui répondre, ce qui donnant du soupçon à mon père, il se raprocha d'elle et voulut voir ce que c'étoit, elle le pria de n'en rien faire, lui dit que ce n'étoit rien et chercha encore à s'éloigner; puis, voyant qu'il ne s'arrêtoit pas pour cela, elle se défendit le mieux qu'elle put et ce ne fut qu'après une grande violence qu'il découvrit la chemise et qu'il vit une chose qui l'auroit fait tomber évanoui s'il n'eut été couché. Il vit, l'oserois-je dire? une fleur de lis bien marquée, ce qui lui fit juger aussitôt combien il s'étoit trompé dans la bonne opinion qu'il avait eue d'elle. (Page 5 de l'édition de la Haye, 1713).

Gatien de Courtilz a été fort mal traité par les biographes qui se sont occupés

de lui. On pourrait cependant le considérer comme le créateur du roman historique. Il sortit de la voie suivie par d'Urfé, la Colprenéda, Mlle de Scudéri, Mme de Villedieu et bien d'autres. C'est un mérite qui le rendrait peut-être digne d'une petite étude littéraire. Il avait du reste beaucoup d'imagination, il en avait trop, et son style enjoué ne manque pas d'un certain charme.

POGGIARIDO.

—

Armoiries à déterminer (XXXIII, 328). — Je crois que le deuxième écu que notre collaborateur G. L. H décrit : « Ovale, à neuf annelets de ? posés en sautoir, simulant une chaîne » est celui de la famille Albert de Luynes, Chevreuse et de Chaulnes, qui porte aux 1 et 4 de leur écusson écartelé :

D'azur à quatre chaînes d'argent, mouvant d'un annelet d'argent en abîme et aboutissant dans les angles du quartier.

Il serait facile de se renseigner auprès de la famille désignée ; je serais en outre curieux d'apprendre si le renseignement que je donne est exact.

D. DE LUXEMBOURG.

—

Les chevaux de Napoléon Ier (XXXIII, 367, 676). — On trouve dans les *Mémoires* de Courtaut (tome I, chapitre XIII), d'intéressants détails sur les écuries impériales.

Napoléon s'inquiétait plus d'être solide que gracieux en selle. Ses chevaux étaient dressés avec le plus grand soin. Avant d'être montés par lui, ils étaient soumis à mille épreuves; on les habituait à souffrir et à rester calmes. Rien ne devait les surprendre : coups de fouet, roulements de tambour, bruits stridents des clairons et des armes à feu, drapeaux agités devant leurs yeux, etc. On leur jetait de gros paquets dans les jambes, jusqu'à des moutons et des cochons ; on les accoutumait aux arrêts brusques, au milieu du galop, qui était l'allure préférée de l'empereur. L'emploi d'écuyer de Sa Majesté n'était pas une sinécure.

A côté de ses exigences comme dressage, Napoléon voulait que ses chevaux fussent entourés d'attentions. *La Styrie*, qu'il montait au Saint-Bernard et à Marengo finit ses jours dans une retraite choyée. L'empereur, surtout dans les dernières années de son règne, avait une prédilection pour les chevaux arabes.

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Estienne de Bressieux (XXXIII, 408, 716). — Voici les renseignements fournis par le *Dictionnaire du Dauphiné* de Guy-Allard :

Bressieux est une des quatre premières baronnies du Dauphiné qui fut érigée en marquisat en 1612. Lors de la dissipation du dernier royaume de Bourgogne, l'illustre maison de Bressieux se fit une petite souveraineté de sa baronnie. Cette famille, dont toutes les branches sont éteintes compte parmi ses illustrations : Aymar, croisé en 1147 et un second Aymar, croisé aussi, en 1190; Théodat, qui, l'an 1206, fut élu Grand-maître des Templiers ; la bienheureuse Agnès, prieure du couvent des Escouges en 1115. Cette famille portait: de gueules à 3 fasces de vair.

Quant à Maurice Bressieu dont parle M. de Rochas, on peut ajouter qu'il enseigna la philosophie à Pérouse, en Italie, fut bibliothécaire du pape Sixte V, orateur des rois Henri III et Henri IV et qu'il porta plusieurs fois la parole devant les papes Clément VIII et Paul V.

VICOMTE GOD.

—

Éployé, terme de blason (XXXIII, 490, 738; XXXIV, 225). — M. Fréchas dit qu'il a consulté une brochure de Quesnonville (1867) *La clef du blason, d'après la méthode du P. Ménétrier*, où il a lu qu'*éployé* se dit des oiseaux qui ont les ailes étendues. Il en conclut à tort que telle est la définition donnée par le P. Ménétrier. Un traité où on suit la méthode d'autrui n'implique pas qu'on adopte toutes les opérations de son modèle. Ce sont, je le répète, les auteurs anciens eux-mêmes qu'il faut consulter, et non des brochures modernes, quelle que soit la méthode suivie dans ces dernières.

CH. FLANTIER.

Le régiment de Monaco (XXXIV, 2, 269). — Il portait le numéro 19 d'après l'*Etat militaire* pour 1790 et, d'après celui de 1761, Tallard était colonel en 1707.

A. F. pourrait-il me dire si Susane cite le régiment au combat de Rumersheim, en Alsace? L'EX-CAR.

—

Procès-verbaux des intendants lors de la recherche de la noblesse, ordonnée sous Louis XIV (XXXIV, 44, 318). — Je serais obligé à M. La Coussière de nous faire savoir quel est le commissaire à la réformation de la noblesse de Bretagne qui raconte dans ses *Mémoires* le trait de *facilité* dont il est question dans cet article. P. DU GUÉ.

—

Politique royale en France (XXXIV, 45, 368). — Je me demande comment Effem peut affirmer carrément que cet ouvrage a pour auteur Alexandre Weill. Tout le monde sait qu'il est de Laurentie, qui fut pendant de si longues années directeur du journal royaliste l'*Union*. L'auteur de la question posée dans l'*Intermédiaire* du 20 juillet n'a qu'à consulter un livre paru récemment : *Laurentie* (*Souvenirs inédits*), publiés par son petit-fils, J. Laurentie (Paris, Bloud et Barral, in-12); il y trouvera, aux pages 155 et suivantes, 165 et suivantes, tous les détails relatifs à la publication, sous le voile de l'anonyme, de l'écrit intitulé : *Politique royale en France*. Cet écrit, publié sous le patronage et aux frais de M. le comte de Chambord, auquel l'auteur avait été soumettre son manuscrit, eut coup sur coup cinq éditions. Il a été réimprimé en 1871.

MARQUIS DE BEAUCOURT.

—

Inventions anciennes et modernes (XXXIV, 89). — Il existe deux intéressantes publications traitant des inventions et industries modernes :

1° *Le Livre d'or de l'Industrie française;*
2° *Le Génie universel*, administration et rédaction : 12, cité Trévise, Paris.

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

Eunuques (XXXIV, 96). — Voici le titre d'un très amusant petit volume de 187 pages que possède :

TRAITÉ
des
EUNUQUES
dans lequel

On explique toutes les différentes sortes d'Eunuques, quel rang ils ont tenu, et quel cas on en a fait, etc.;
On examine principalement s'ils sont propres au mariage, et s'il leur doit être permis de se marier;
Et l'on fait plusieurs remarques curieuses et divertissantes à l'occasion des

EUNUQUES, &c.
PAR M*** D***



Imprimé l'an MDCCVII

Dans son épître dédicatoire « à M. Bayle, l'auteur, qui signe « C. d'Ollincan », explique qu'il ne s'était point ingéré de son chef à traiter ce sujet, et que l'occasion qui l'avait engagé à le faire était assez singulière :

Il y avait autrefois ici plusieurs eunuques italiens, musiciens, qui y faisaient grosse figure. Ils se flattèrent de faire de grandes et d'illustres conquêtes, mais ils se trompèrent : nos dames ne se laissaient point éblouir et ne se payèrent point de la bagatelle. Un gentilhomme français, d'un esprit gai et enjoué, les en railla par ces vers jolis et pleins de sel :

Je connais plus d'un fanfaron
A crête et mine fière,
Bien dignes de porter le nom
De la Chaponardière.
Crête aujourd'hui ne suffit pas
Et les plus simples filles,
De la crête font peu de cas
Sans autres béatilles.

Cependant il y en a eu une qui s'est laissé charmer et qui a prêté l'oreille aux propositions de mariage qui lui ont été faites par un des eunuques. Une personne que je considère beaucoup, m'ayant prié de dire mon avis et de lui donner raisonné par écrit, en forme de consultation, pour détourner cette jeune fille, sa parente, du dessein qu'elle avait d'entrer dans un tel engagement, ou en tout cas, pour s'en ser-

vir ailleurs, en cas de besoin, j'y ai travaillé avec plaisir, et j'ai trouvé qu'insensiblement j'avais fait un livre...

... que je recommande beaucoup au confrère Ch. Carrington.

PAMPHILE.

Même réponse : PIERRE DE CARNAC.

***

— On a sur la question les ouvrages suivants :

1° *Eunuchi noti, facti, mystici, ex sacrâ et humanâ litteraturâ illustrati Zacharias Pasqualigus puerorum, emasculator ob musicam, quo loco habendus. Responsio ad quæsitum per epistolam.* Jos. Heriberti Cemeliensis. Divione, 1655, in-4°

Ce traité des Eunuques et des Castrats musiciens, dit Leber, où l'auteur combat le *châtreur Pasqualigus* (en théorie) est du P. Théophile Raynaud, qui a pris le masque d'Heribert de Cimiès, ancienne ville ruinée du comté de Nice. Raynaud était, en effet, de ce pays; il naquit à Sospel, près de Nice.

2° *Eunuchi Conjugium, hoc est scripta et judicia varia de conjugio inter eunuchum et virginem juvenculam, an. 1666 contracto;* coll. ab. Hier. Delphino. Halæ, 1685, in-4°.

Ce volume a été réimprimé à Iéna, dans le format in-4°, en 1730 et en 1737.

3° J.-Phil.-Laur. Withof. *De Castratis commentationes quatuor.* Lausannæ 1762, pet. in-8°.

Dissertation médico-légale sur les eunuques et leurs droits dans la société.

4° *La Castromanie* ou le *Nouvel Abailard*, poème héroï-comique, par Ch. Soullier. Paris, 1834, in-8°, fig.

5° *Origine, signification et histoire de la castration, de l'ennuchisme et de la circoncision*, par Fréd, Bergmann. Paris, 1883, in-8°.

6° *Le Scopit, histoire d'un eunuque européen; mœurs russo-bulgares.* Paris, 1880, in-12.

Le docteur Virey, dans son *Histoire nrturelle du genre humain*, Paris, an IX, 2 vol. in-8°, ou Paris, 1824, 3 vol, in-8°, parlant aussi des eunuques, dit qu'ils ne deviennent jamais fous (Voir l'*Intermédiaire*, t. IX, 1876, col. 579).

UN LISEUR.

—

Traitement des intendants (XXXIV, 96). — Je ferai remarquer à mon collègue L. qu'il existait, au XVIIIe siècle, de nombreuses charges d'intendants : des finances, du commerce, des bâtiments, de l'argenterie et des revenus, des meubles de la couronne, des devises des édifices royaux, de l'armée, de la marine, des armées navales, de la monnaie.

Je lis dans un *Etat manuscrit des dépenses du Roi* pendant les années 1712, 1722, 1734, 1739 et 1740, in-4°, 465 fol. :

Page 232 : Le prix des charges des intendants des finances est de chacune 500,000 livres, celui des intendants de commerce est de chacune 400,000 livres.

Page 442 : Les dépenses concernant les finances, appointements des intendants et trésoriers des finances, se sont élevées, en 1712, à 6,600,000 livres; en 1722, à 6,000,000; 1734. 6,000,000; 1739, 6,050,000 et 1740, 6,000,000.

Les dépenses concernant les intendants de commerce, consuls, se sont élevées, en 1712, à 1,800.000 livres ; en 1722, à 2.200,000; 1734, 2,400,000; 1739, 2,200,000, et 1740, 2,300,000.

Il y avait six charges d'intendants des finances et autant de charges d'intendants de commerce. A. DIEUAIDE.

—

Carrés magiques (XXXIV, 97). — Au sujet de cette récréation mathématique qui a intéressé d'illustres savants tels que Bachet, Cardan, Fermat, Euler, etc.. et qui est en somme un véritable problème d'analyse indéterminée du premier degré, on peut consulter utilement *Les récréations mathématiques* de M. Lucas. Mais je conseillerais de préférence l'étude d'un article publié dans le journal *La Nature* (120, boulevard St-Germain, Paris) du 11 mars 1882, p. 237, dans lequel M. Piarron de Mondésir donne, pour les carrés magiques impairs et pairs, des solutions d'une extrême simplicité.— Voir aussi un problème sur le même sujet donné dans ce même journal (26 décembre 1885, p. 63) par M. L. Gutode.

ETIENNE ROLLAND.

Chiffres romains (XXXIV, 97). — En général, on exprime comme ceci la figure des chiffres romains : les doigts de la main représentèrent : I, II, III, IIII ; le pouce et l'index écartés donnèrent V, qui est *cinq*. Deux V, unis par la pointe (ou X) firent *dix*. Les lettres C et M, initiales de *Centum* et de *Mille*, valurent *cent* et *mille*, et eurent souvent pour dessins : Ɛ et CIƆ. Le premier signe coupé par moitié, dans la hauteur, faisait deux L, ou deux fois *cinquante*; le second donne, comme moitié de droite, un D qui fut *cinq cents*. Peut-être aussi était-il pour *dimidium*, la demie du signe le plus fort. La loi des abréviations : IV, IX, XL, etc., est connue. J'ajouterai que, dans la série : V,X — L,C — D,M, la multiplication par 10 fait passer du premier groupe au deuxième, et de celui-ci au dernier. T. PAVOT.

Même réponse : P. TONNEL.

—

Viabilité (XXXIV, 138). — Littré donne pour étymologie du premier : *viare*, cheminer; du second : *vitæ habilis*, apte à vivre. EFFEM.

* * *

— Viabilité a deux sens très distincts, correspondant à deux mots absolument différents :

1° Etat d'un fœtus né viable (franç. *vie*, lat. *vita*);
2° Bon état des chemins (lat. *via*, voie, chemin).

Viable ne s'emploie que dans le premier sens.
On trouve de même, en français :

Sacre (d'un roi), lat. *sacer*, sacré.
Sacre (oiseau de proie), arabe *çaqr*, épervier, par l'intermédiaire du portugais (d'après Littré).
Moule (pour mouler), lat. *modus*, *modulus*.
Moule (coquillage), lat. *musculus*.
Port (de la barbe), français *porter*, latin, *portare*.
Port (de mer), lat. *portus*.

Et en anglais, où ce genre d'homonymes est peut-être encore plus fréquent :

I found, je fonde,	lat. *fundare*.
I found, je trouvais,	all. *ich fand*.
To lie, être couché,	all. *liegen*.
To lie, mentir,	all. *lügen*.
Sound, sain, bien portant,	all. *gesund*. lat. *sanus*.
Sound, détroit, Sund,	orig. germ.
Sound, sonde,	lat. *sub unda*.
Sound, son,	lat. *sonitus*.

L. B. L.

* * *

— Ce mot a deux sens, suivant qu'il se rattache à *vita* (vie) ou à *via* (voie).

1° L'enfant né dans de bonnes conditions est dit : apte à vivre, *vitæ habilis*, italien *vitabile*, et français *viable;* d'où le substantif en question.

2° S'il s'agit de l'état des routes, des chemins, l'adjectif est sans emploi, bien qu'il soit la raison d'être de *viabilité*. L'inusité *viable* répond alors à *via*, plus le suffixe *abilis* qui est notre désinence *able*. T. PAVOT.

—

Jean Dornis : « les Frères d'élection » (XXXIV, 138). — Le pseudonyme de Jean Dornis cache deux écrivains collaborateurs : M. Hugues le Roux et Mme Guillaume Beer; cette dernière était très liée avec Leconte de Lisle, qui a écrit la préface du premier livre de Jean Dornis : *La Voie douloureuse*, (Lévy), Jean Dornis, outre *Les frères d'élection*, a aussi publié chez Lemerre *Leconte de Lisle intime*, paru d'abord dans la *Revue des Deux-Mondes*.

UN INTERMÉDIAIRISTE ENRAGÉ.

Même réponse : VANVINCQ-RENIEZ.

—

Drève (XXXIV, 138). — Voici ce que dit Hécart dans son Dictionnaire Rouchi-Français :

DRÈVE, avenue, allée droite, plantée d'arbres aignés. On prononce *drèfe*. C'est un mot flamand. *Dreve ofte lye von boomen geflant :* une longue rangée d'arbres plantés. *Draie*, dit Borel, est un grand chemin, en ce sens, sans doute, qu'il est planté d'arbres alignés. J. LT.

* * *

— Drève, pour désigner une allée d'arbres, et *drache*, avec la signification

d'averse subite, sont quotidiennement employés par les journaux belges. Il y a une dizaine d'années que ces mots exclusivement flamands se sont introduits dans la langue familière.

Il serait grand temps de mettre le holà, avant qu'ils ne viennent grossir le nombre de mots belges que nous possédons déjà, tels que une *baise* pour un baiser, une *berce* pour un berceau, etc.

ALBIN BODY.

***

— Dans ses recherches sur les noms de lieux, M. Peiffer dit que *drève* est une transformation de *grève*, et désigne une route aménagée avec du *gravier*.

T. PAVOT.

—

Les faïences de Meillonas (XXXIV, 140, 372). — Il faut, dans la fabrication de Meillonas, distinguer deux périodes : la première qui remonte au milieu du siècle dernier, vers 1758, prend fin en 1794.

Après des débuts laborieux et des essais jugés fort intéressants, le fondateur de la fabrique, M. de Marron, seigneur de Meillonas, obtint des « syndics de la province de Bresse » une subvention de 1,200 livres ; l'importance de cet établissement ressort, d'autre part, de ce fait que, peu d'années après sa fondation, dès 1764, cinq ouvriers-maîtres y étaient « aux gages de 500 livres par mois. »

Cependant, sauf une brillante exception, les faïences fabriquées alors ne sont guère recherchées : l'exception, ce sont les produits décorés de façon charmante et avec un goût exquis par la maîtresse de maison elle-même, Mme de Marron, baronne de Meillonas, qui en faisait présent à ses parents et amis. Ces pièces obtiennent dans les ventes des prix élevés, parfaitement justifiés.

La baronne-artiste eut pour auxiliaire un nommé Pidoux, homme de vrai talent; il exécuta, entre autres morceaux intéressants, une jardinière qui appartient à un amateur de Dijon dont le nom m'échappe — fort joli objet, décoré en polychrôme de paysages animés et signé : *Pidoux fecit 26 octobre 1765, à Miliona* (*sic*).

La seconde période date de 1794, du jour où les « patriotes » firent tomber sur l'échafaud révolutionnaire la tête de l'homme qui avait doté son pays d'une industrie lui rapportant avec le bien-être une notoriété enviable. Passée en d'autres mains, l'usine abandonne toute prétention artistique ; elle ne produit plus que des faïences vulgaires, sans valeur comme elles sont sans mérite. GTZ.

P.-S. — Si le collaborateur A. C. L. possède une suite importante de « Meillonas » et s'il désire être plus complètement renseigné, il devra se procurer la notice publiée par M. Étienne Milliet sur les faïences artistiques de Meillonas : cette notice, je ne l'ai point lue, mais je la sais intéressante et documentée.

—

Une entremetteuse de Fouquet (XXXIV, 141). — Alexandre Dumas, dans le *Vicomte de Bragelonne*, suite aux *Trois Mousquetaires*, etc. donne la marquise de Plessis-Bellière comme la maîtresse du surintendant. Il la présente comme un ange de dévouement et de désintéressement. C'est bien, je crois, une dame du même nom qui a légué récemment sa fortune au Pape. La dame Duplessis-Bellière dont parle Michelet comme jouant auprès de Fouquet un tout autre rôle, serait-elle la même femme que celle qu'Alexandre Dumas a poétisée? Il y a là, dans tous les cas, une similitude de nom assez curieuse pour mériter une enquête, afin de déterminer lequel a été dans le vrai, le romancier ou l'historien. Nos collaborateurs désireux d'éclaircir la question, n'ont qu'à relire *Le Vicomte de Bragelonne*, *La Maison de Fouquet*, ch. LIV et suivants. S'ils n'y trouvent pas la clef cherchée, ils y trouveront au moins une lecture attachante, abstraction faite de la vérité historique; un style clair, limpide, vif et une forme qui n'a pas vieilli.

EMILE TANDEL.

—

Lieu de naissance de Damiens (XXXIV, 141). — Le dictionnaire historique portatif (Amsterdam, 1769) dit que les pièces du procès de Damiens, recueillies par M. Le Breton, greffier criminel, ont été publiées à Paris, chez Simon, en 1757, l'année même du supplice de Damiens. Cette publication a, sans doute, servi

pour composer l'article biographique du dictionnaire, où il est spécifié que Damiens, Robert-François, est né en 1714, dans le faubourg Sainte-Catherine, à Arras. T. PAVOT.

*
* *

— Robert-François Damiens est né, le 5 janvier 1757, à La Thieulloye, canton d'Aubigny, arrondissement de Saint-Pol-sur-Ternoise (Pas-de-Calais).

Ludovic Lalanne : *Dictionnaire historique de la France*, dit aussi Tieulloy.

Ce sera une rectification à ajouter à celles que l'*Intermédiaire* enregistre sous la rubrique : *Les errata des grands dictionnaires*. EFFEM.

*
* *

— Consulter le *Curieux*, II, 222, 354; on y lit notamment :

Damiens naquit au Tieuloy, paroisse de Mouchy-le-Breton, diocèse d'Arras.

J'explique ensuite comment la famille Damiens a changé de nom.

NAUROY.

—

Armoiries à déterminer (famille de Maucourt) (XXXIV, 142). — M. Robinet de Cléry trouvera tous les renseignements qu'il désire sur les familles de Maucourt et de Saint-Vincent dans l'*Histoire de Montmédy* de M. Jeautin.

SEDOUIANA.

—

Le boulet de Turenne (XXXIV, 144). — Il y a une trentaine d'années, ce boulet était visible dans la bibliothèque des Invalides, avant que le musée d'artillerie y ait été apporté.

J. C. WIGG.

Même réponse : L'EX-CAR.

—

Viande de porc (XXXIV, 144). — Les Grecs et les Romains avaient la coutume d'offrir un pourceau en sacrifice à Cérès, avant la moisson, et un autre à Bacchus, avant la vendange, parce que cet animal est également ennemi de l'une et de l'autre.

Moïse n'a pu empêcher les Juifs de faire leur marché avec leurs voisins idolâtres. G. J. P.

*
* *

— La Galilée, où Jésus-Christ rencontra des troupeaux de pourceaux, avait une population très mêlée depuis la captivité de Babylone. Son nom signifie en hébreu : « Cercle des Gentils ». Elle ne redevint un centre essentiellement juif qu'au deuxième siècle de notre ère, quand les docteurs juifs émigrèrent en masse avec leurs élèves dans les provinces du nord, pour échapper aux conséquences de la révolte de Barchokibas contre la domination romaine.

On peut admettre aussi, comme explication, que les Evangiles ont été fabriqués loin de la Palestine, par des littérateurs peu au courant des us et coutumes judaïques. Ils auraient confondu les moutons avec les porcs.

Enfin les fournisseurs de l'armée romaine élevaient de nombreux troupeaux de porcs pour le service de la garnison.

Au demeurant, on peut conclure que si les Juifs faisaient volontiers des cochonneries (voir le *Lévitique*), ils n'en mangeaient pas. M. P.

*
* *

— Pourquoi les Juifs avaient-ils tant de pourceaux, puisqu'ils n'en mangeaient pas ? C'est d'abord parce que, domestique ou sauvage, le porc (qui pullule aujourd'hui comme jadis, en Arabie, en Judée, en Egypte, en Algérie), trouve facilement à se nourrir. Tout lui est bon, il profite des résidus les plus indigestes. Il peut ne coûter presque rien et rapporte beaucoup; considération capitale. C'est, ensuite, parce que l'animal était entré largement dans l'alimentation du peuple. Les Juifs en usèrent même jusqu'à s'empoisonner à la longue, jusqu'à devenir *ladres*. Ce que voyant Moïse, il prohiba la chair de porc, par raison d'hygiène locale. Mais il ne défendit pas d'en faire commerce au dehors. Avec cette viande maudite, il y avait donc toujours à réaliser de gros bénéfices sur l'étranger.

Est-ce que tous les peuples civilisés ne fabriquent pas, maintenant, pour l'exportation, d'énormes quantités de substances qu'ils ne voudraient pas consommer eux-mêmes ?

Est-ce que (en 1880-81, je crois), la trichinose empêchait, en Amérique, l'élevage du cochon? En mangeait-on là-bas? Point; ce lard malsain, on l'expédiait, par grands navires, en Europe, et la France ne fut pas oubliée dans la distribution. T. PAVOT.

—

Le Paradis terrestre. L'auteur? (XXXIV, 145). — Cette question m'en rappelle une autre, que l'on pose en Italie, aux dames étrangères. « Où est le Paradis? — En Mésopotamie. » — « Deve è il Paradiso? — In Mezzopotamia. »

Suivant que l'on prononce:

MezzopotAmia, à l'italienne,

ou MezzopotamIa à la française;

on a un sens différent, le premier normal, le second bizarre. Les dames françaises ne manquent jamais d'opter pour le second en décomposant *in mezzo potta mia*. Et le public se tord, surtout quand les apparences semblent justifier la réponse.

O. S.

Même réponse: IATROS.

—

Être du régiment d'Anjou (XXXIV, 186) — Il s'agit, selon toute apparence, du fameux régiment où l'on se f...ait de l'ordre. Il est vrai que cette désinvolture légendaire est mise habituellement sur le compte du régiment de Champagne. Mais Mayeur de Saint-Paul n'en était pas à cela près. G. I.

—

La famille Lepeletier de Saint-Fargeau (XXXIV, 187). — Consulter dans mon livre *Révolutionnaires*, 1891, in-18, Savine, page 223, le chapitre intitulé: *La mort de Lepeletier de Saint-Fargeau.*

NAUROY.

—

Famille de Chauveau-Lagarde (XXXIV, 188). — Chauveau-La Garde, avocat, anobli et investi du titre d'écuyer, par lettres patentes du 9 novembre 1814, en récompense du dévouement qu'il a montré en défendant Sa Majesté, Marie-Antoinette d'Autriche, veuve du roi Louis XVI, et S. A. R. Madame Élisabeth, sœur du dit Louis XVI, au Tribunal révolutionnaire des 25 vendémiaire et 1er floréal an II.

Louis de Chauveau-La Garde, dernier fils du défenseur de la Reine, veuve du roi Louis XVI, est mort à Bourges (Cher) peu avant 1885, laissant une fille, N. de Chauveau-La Garde, mariée à M. de Lignac, quivivait en 1885 et était la seule représentante de la famille.

J. M. NAVOIT.

***

— Le 25 février 1884 est décédé en son domicile, à Bourges, M. François-Olivier-Léon Chauveau-Lagarde, conservateur des hypothèques en retraite, âgé de quatre-vingt-deux ans, né à Paris, fils du célèbre défenseur de Charlotte Corday et de Marie-Antoinette, Claude-François Chauveau-Lagarde, et de Scholastique-Mélanie-Thérèse Meslier.

Veuf de Louise-Gabrielle-Zénoïde Baudet, le défunt laissait une fille, Louise-Françoise-Marie, épouse de M. Joseph-Ferdinand Babin de Lignac, avec lequel elle demeure à Chapelutte, commune de Saint-Éloy-de-Gy (Cher).

Entre autre enfants, M. et Mme de Lignac ont un fils, lieutenant au 95e régiment d'infanterie, en garnison à Bourges, marié lui-même et père de deux petits garçons.

CH. DE L.

***

— M. Urbain Guérin, publiciste, 15, boulevard de la Reine à Versailles, membre de la Société d'économie sociale (Leplay), m'a dit être un des descendants de Chauveau-Lagarde. Il est facile de le lui demander. V. VINCENT.

—

Dandel Martin (XXXIV, 188) — Daniel Martin, et non Dandel, d'après la *Biographie Ardennaise* de Bouillot, est né à Sedan en 1580.

Outre l'ouvrage cité: ***Favus preceptorum linguæ gallicæ*** édité à Strasbourg en 1622, on a de lui:

Grammatica Gallica, in-8°, Strasbourg, 1619; in-8°, Strasbourg, Zetner, 1632; in-8° p. 257, une troisième édition à Douai.

Acheminement à la langue allemande, à Strasbourg, 1635; in-8° p. 246; et, sous

ce titre: *Le Guidon allemand*, Strasbourg, ibid, 1663, in-8°, p. 236.

Voir : *Draudius BBa Classica*, p. 1382-1405. SEDANIANA.

—

Polisch (XXXIV, 188). — C'était, ou c'est un décorateur de beaucoup de talent; c'est tout ce que je sais de lui, mais les vieux amis de Paris sont à même de compléter les renseignements demandés.

A. MARTIN.

—

Livres n'ayant jamais paru par suite de la destruction des manuscrits (XXXIV, 189) — Il faut y comprendre les *Mémoires* d'Étienne Arago, détruits volontairement, ceux-là, si les détails donnés au moment de la mort de l'auteur sont rigoureusement exacts. Il avait passé plusieurs années à les écrire; ils devaient former quatre volumes; il avait même fait avec Hetzel un traité en règle pour en assurer la publication posthume. Et puis, il paraît que, peu de temps avant de mourir, il les aurait relus, et que, pris de scrupules dont on n'a pas bien fait connaître la nature, il aurait condamné au feu cet important manuscrit. La perte est d'autant plus sensible que cet homme, dont la carrière se distingue tant par l'extrême diversité des situations que par la fixité des opinions, était surtout un charmant causeur, et que nous sommes beaucoup qui nous serions efforcés de fixer les anecdotes dont sa conversation abondait, si nous n'eussions été avertis qu'il prenait lui-même ses précautions pour les garantir de l'oubli.

G. I.

—

Anvers (XXXIV, 233). — Oui, certainement, les Belges sont dans le vrai. Que leur langue soit le français, n'importe. Ils ont à eux leur propre prononciation. Les Américains se servent de l'anglais; ils disent *Shicago*, tandis que nous autres nous disons Chicago, mais les Américains ont raison. J. B. S.

***

— Il est incontestable que les Belges doivent savoir mieux que nous la prononciation des noms géographiques et autres de leur pays.... Et pourtant les Allemands et les Anglais prononcent *Parisse* et nous avons fait Londres de *London* et Berlin de *Berlin(e)*.

Ne devrait-on pas respecter pour les noms propres la prononciation et l'orthographe qui leur sont attribuées dans leur patrie ? L. N.

***

— Les mots *envers*, *avers*, *Nevers*, se prononcent *enverre*, *averre*, *Neverre*. Pourquoi Angers se prononce-t-il *angé;* Gérardmer, *Gérardmé?* Pourquoi prononce-t-on *Contréxeville* alors qu'on écrit Contrexéville ? Certains Français prononcent *Bruqueselles* alors que nous disons *Brussel*. Comment prononcez-vous en France le nom analogue de d'Uxelles? En même temps, nous prononçons *Iqueselles* le nom d'Ixelles qui est celui d'une des villes de l'agglomération bruxelloise. Pourquoi pas *Issel* tout comme *Brussel*.

EMILE TANDEL.

***

— La prononciation des noms propres n'a pas de règle fixe. Sauf chez nos méridionaux, la consonne finale, en général, ne compte pas. La lettre *S* ne sonne pas à Mamers, Nevers, et nous disons pareillement Anvers. Cela, paraît-il, étonne les Belges qui tiennent pour *Anverse*, à la provençale. Libre à eux, mais cette prétention ne nous oblige à rien. Nous ne prononçons pas, en mode étranger, *Lisboa*, *Berlinne*, *Venezia*, *London*; ces noms, nous les avons habillés à la française, et, avec *Antwerpen*, nous avons eu Anvers. Ici, la consonne finale est évidemment une lettre *parasite*, comme à Vervins (*Verbinum*), à Londres (*Londinum*). Ailleurs, elle semble être le signe du *pluriel:* Amiens (*Ambiani*), Limoges (*Lemovices*). Dans ces deux situations, où donc est son droit de se faire entendre chez nous?

T. PAVOT.

AVIS

Les Documents inédits et Curiosités sont remis au numéro suivant, la Direction n'ayant pas voulu, à cause de l'article de la première page, empiéter sur le domaine des Questions et Réponses.

L'Administrateur-Gérant : LÉON LENÈGRE.

Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux. Paris

PETITE CORRESPONDANCE

(*Du 2 au 6 Octobre*)

Otto Friedrichs. — La correction a été faite suivant votre désir.

H. T. — Votre demande est malheureusement arrivée trop tard : nous avons donc imprimé (XXXIV, 393) que la lettre de la municipalité de Forges a été lue à la Convention le 29 janvier, au lieu du 30, et que la publication du *Nouveau Tableau de Paris* datait de l'an VII, au lieu de l'année 1797.

Ponsin. — Nous avons bien reçu la charmante brochure. Mais, hélas ! le vrai destinataire n'était plus là. Permettez-nous de vous remercier quand même.

J. Lt. — *L'Intermédiaire* a parlé déjà des « reliures décorées à la fanfare » (IX, 139 ; XII, 76). Ce nom vient du titre de la première plaquette à laquelle un genre particulier de dorure et d'ornementation a été appliqué : *Fanfares et courvées abbadesques des Roule-Bontemps de la Basse-Coquaigne.*

Vicomtesse Edith. — Votre réponse au sujet des médailles de Saint-Benoît a été éliminée ; elle reproduit exactement la note donnée : XXXIII, 618.

LE DINER DE L' « INTERMÉDIAIRE ». — En raison du cruel événement qui vient de se produire, MM. les Abonnés ne seront pas surpris de n'entendre plus parler, au moins en ce moment, du dîner de l'INTERMÉDIAIRE.

AVIS

—

Les amateurs qui possèdent des lettres écrites par le peintre P.-P. Rubens, adressées à lui ou se rapportant à lui, ainsi que les personnes qui connaissent l'existence de pareils documents, sont priés de vouloir bien en donner avis à M. Max Rooses, conservateur du Musée Plantin-Moretus, à Anvers, qui, sous le patronage de la ville d'Anvers et du gouvernement belge, continuera la publication de la *Correspondance de Rubens*, dont feu M. Charles Ruelens a fait paraître le premier volume.

L'INTERMÉDIAIRE

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

L'*Intermédiaire* est devenu grâce à la savante direction du Général Jung, un outil de travail indispensable. Le système de **Questions** et de **Réponses** sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés.

Parmi les littérateurs, érudits, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles, amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région ; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre ; il n'a pas obtenu les renseignements qu'il désirait. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, retrouver un livre, un manuscrit ou un objet d'art, des armoiries, les documents d'une généalogie ou d'une recherche héraldique, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, en connaître la rareté et le prix, savoir si le sujet dont il s'occupe a déjà été étudié, si tel ou tel document est inédit, si les collectionneurs, les bibliothèques, les archives ou les musées possèdent sur son travail projeté quelques indications, quelques documents ou quelques pièces qui peuvent l'aider à mener à bien son étude ; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts, il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire ; il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'Etranger, et dans l'un des numéros suivants, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. **Questions** et **Réponses** sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses, car, il faut bien qu'on le sache : l'indépendance de l'Intermédiaire est absolue, et celle de ses collaborateurs eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par un anonymat scrupuleusement gardé. Aussi, en dépit de la politique, les **Questions** et les **Réponses** de l'*Intermédiaire* ont-elles toujours passionné la presse et le monde des lettres; elles réveillent des querelles historiques, artistiques et littéraires, provoquent des réformes souhaitées et des mesures salutaires, et contraignent à sortir de leur réserve des hommes, seuls en situation de répondre et qui s'étaient jusque-là abstenus de parler. De là, bien des indiscrétions profitables à l'histoire.

Outre les **Questions** et **Réponses**, l'*Intermédiaire* publie les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public et les corrobore par de nouveaux renseignements. Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire* et achève d'en faire, sous une forme alerte, vive, primesautière et docte tout à la fois, une véritable *Encyclopédie* internationale.

Depuis trente-deux ans, il a rendu sans interruption d'innombrables services à la science et est devenu le véritable **Moniteur de la Curiosité** de tous ordres, attendu, lu et commenté par la presse entière.

L'*Intermédiaire* **PARAIT LES 10, 20 & 30 DE CHAQUE MOIS.** Chaque numéro est composé de **quarante-huit colonnes** soigneusement imprimées en caractères elzéviriens. Le tout forme, à la fin de chaque semestre, un élégant volume qui ne contient pas moins de **mille colonnes**, avec des **tables** destinées à faciliter les recherches.

Abonnements : *Un an*. France, **16** fr. Etranger **18** fr. — *Six mois*. France, **9** fr. Etranger, **10** fr. — *Trois mois*. France, **5** fr. Etranger, **6** fr. — Un numéro détaché, **0** fr. **75**.

Les Abonnements partent des 1er Janvier, 1er Avril, 1er Juillet et 1er Octobre.

Pour tout ce qui concerne l'**Intermédiaire**, s'adresser à la Direction, 23 *bis*, rue de la Faisanderie.

On s'abonne à la Direction de l'**Intermédiaire**, 23 *bis*, rue de la Faisanderie, à l'Imprimerie G. Lefebvre, rue Claude-Vellefaux, 5 et 7, chez H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, nº 1, ainsi que dans tous les bureaux de Poste, de France et de l'Etranger.

AVIS

Toute demande de **changement d'adresse** doit être accompagnée de **40 centimes** en timbres-poste et d'une des dernières bandes imprimées.

Annonces : **25 centimes** la ligne pour les abonnés.

Pour les **Collections à compléter**, prière d'écrire à la Direction.

La Direction du journal a le téléphone à sa disposition.

On trouve, chez M. H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, nº 1, **toutes les** livraisons concernant l'*Intermédiaire* et la *Plume et l'Epée*.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque Mois. 20 Octobre 1896.

XXXIVe Volume — N° 741

Quatrième Série — 2e Année — N° 11

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ART

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Direction et Administration : 23 *bis*, Rue de la Faisanderie

IMPRIMERIE

5 et 7 RUE CLAUDE-VELLEFAUX

OUVRAGES EN LIBRAIRIE

Des *Connaissances utiles aux Amateurs d'Objets d'Art et de Curiosité*, aux Antiquaires, aux Experts, à l'Enseignement, ainsi qu'aux Officiers Ministériels, Commissaires-Priseurs et à tous ceux qui en remplissent les fonctions, viennent de paraître chez l'Éditeur d'Art, Edouard Rouveyre à Paris, sous le titre de : **Comment discerner les Styles du VIe au XIXe siècle.** Cet ouvrage illustré d'un millier de dessins, est à chaque page une leçon de goût, un guide infaillible, d'une incomparable richesse documentaire. Roger-Milès, l'érudit historien d'art, était désigné pour commenter chacune des planches dans des études synthétiques sur les styles, qui forment un répertoire précieux pour toute personne s'occupant d'objets d'art et de meubles. Nous engageons ceux de nos lecteurs que ce Manuel de la Curiosité peut intéresser, à en demander l'envoi en communication, à l'examen et franco à M. Edouard Rouveyre, éditeur, 76, rue de Seine, à Paris.

Les Musées cantonaux de France. — Article d *Bulletin de la Ligue de l'Enseignement*, févr. 1895 (p. 49), et de la *Paix* du avril 1895.

Des musées cantonaux ont été fondés à Bagn (Gard) en 1854, par M. Léon Alègre, et à Polig (Jura), en 1859, par M. Edmond Sauria.

M. Edmond Groult, docteur en droit, avocat Lisieux (Calvados), a entrepris, en 1876, un active propagande pour multiplier ces modest musées, en faisant ressortir tous les avantag qu'on en devait attendre.

Une médaille d'or lui a été décernée à l'Expo sition universelle de 1889, et plus de quarant Conseils généraux ont émis des vœux en faveu des musées cantonaux.

Pour faciliter la création de ces musées da tous les cantons, M. Alphonse Renaud, 25, ru Scheffer, à Paris, docteur en droit, chef de burea au Ministère des Finances, vient de réunir, av l'aide de quelques personnes, plus de 1,000 vo lumes, environ 40,000 dessins, plus de 5,000 te tes, présentant un intérêt cantonal, et quelqu centaines de monnaies qu'il mettra gratuitem et successivement à la disposition des associatio cantonales qui ont eu ou auront établi un mus cantonal à la mairie du chef-lieu de canton dans un autre local convenable, et organisé d conférences publiques dans les principales com munes du canton. Son œuvre a été créée le 12 m 1894, et est déjà féconde en résultats.

BIBLIOGRAPHIE

Armoiries à déterminer. — Cette rubrique a pris dans l'*Intermédiaire*, un développement considérable. Deux numéros ne se suivent pas, sans qu'une requête de ce genre ne soit adressée à l'omniscience des intermédiairistes.

Un peu de patience, chers confrères, et dans un laps de temps acceptable, mettons dix mois ou un an, et le comte Théodore de Renesse, héraldiste belge, érudit consciencieux et savant, achèvera le grand monument qu'il a patiemment et laborieusement élevé à la science du blason, pour l'édification de ses confrères et de beaucoup d'autres. M. de Renesse, que je n'ai l'honneur de connaître que par une lettre échangée avec lui, a entrepris et conduit jusqu'à la lettre l'Indice armorial du magistral travail de Rietstap, l'*Armorial général de l'Europe*, Gouda, Ire et IIe édit.

Ce recueil, le plus complet qui existe, contient environ mille descriptions d'armoiries. Au moyen *d'une pièce* d'un blason, on peut arriver surtout pour les armoiries compliquées, à une détermination absolue de la famille qui porte ces armes.

Voici la description bibliographique de l'ouvrage du comte de Renesse :

Dictionnaire des Figures héraldiques. Société belge de librairie. O. Scheppens. 16, rue Treurenberg. Bruxelles ; trois volumes parus. figures en publication.

Donc, un peu ou beaucoup de patience, et les chercheurs auront en mains, un instrument de recherches qui permettra de déblayer l'*Intermédiaire* de la rubrique ci-dessus, au plus grand profit des questions qui se reposent dans ses cartons.

C. Z.

Une Bibliothèque à l'Hôtel Drouot

Dans une lettre ouverte adressée à M. Edmond Bonnaffé et publiée par le *Voltaire*, M. Roger Marx propose la création à l'Hôtel Drouot, d'une bibliothèque qui serait fort utile à tous ceux qui vivent de l'art ou qui s'y intéressent.

L'idée est des plus heureuses et nous nous associons pleinement au vœu exprimé p notre éminent confrère.

De la Paix, par le général Iung, dép du Nord. Brochure in-8° de 48 pages, or du portrait du général, couverture en co leurs ; prix : 1 fr. — Paris, 1896, H Charles Lavauzelle, éditeur, 11, place Sain André-des-Arts.

Tout le monde voudra lire la curieuse bro chure du général Iung, sur *la Paix*. D'ap le regretté député du Nord, la paix n'existe p C'est un mythe, une illusion chère aux espr superficiels. Paix et guerre sont les term d'une même formule, etc... Cette thèse été soutenue au mois de septembre dern devant le congrès interparlementaire de Bud Pesth.

épertoire - annuaire général des Collectionneurs de la France et de l'étranger.

Le deuxième volume nous paraît vraiment ıdispensable **à tous ceux qui s'occupent u commerce des livres et des objets de ıriosité** et aussi à tous les membres de l'imense famille des collectionneurs. L'ouvrage ébute (exemple à suivre) par la liste des *Errata, ıppressions et addenda* ; de la sorte, on est frappé ut de suite par ce qu'il importe de ne pas négli-r ou oublier, ce qui arrive souvent quand ces dications complémentaires sont rejetées à la fin un volume. Nous signalerons ensuite une bien téressante *Etude chronologique concernant les nbres fiscaux et de leurs émissions successives puis 1673 jusqu'à nos jours,* par M. Ris-Paquot (11 pages), et un travail de M. Paul Eudel sur l'*Habitation et le Mobilier à travers les Ages* (16 pages). C'est à la page 37 que commencent les listes si précieuses de M. Renart, divisées en deux sections : *Collectionneurs français*, désignés en *Collectionneurs provinciaux et parisiens*, et *Collectionneurs étrangers*. Au milieu du volume se trouve intercalée une liste spéciale des *principaux commerçants parisiens, en livres, tableaux, antiquités, numismatique, timbres-poste et professions diverses*. Une table alphabétique des noms des collectionneurs habitant la France (Paris excepté, parce que les Parisiens sont rangés par ordre alphabétique) termine cet inventaire. En résumé, M. Renart a droit à nos vives et bien sincères félicitations pour le service éminent qu'il vient de rendre à tous ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent de la vente ou de l'achat de tous objets pouvant former collection.



Les **Archives des Collectionneurs d'ex-libris** paraissent tous les mois, avec une ou deux planches hors texte et des figures dans le texte. Elles s'occupent spécialement de toutes les marques de propriété du livre, de blason, etc.

Jn numéro spécimen est envoyé sur nande affranchie adressée au siège de la ciété : *95, rue de Prony*.

AVIS

.es amateurs qui possèdent des lettres écri- par le peintre P.-P. Rubens, adressées à ou se rapportant à lui, ainsi que les person- qui connaissent l'existence de pareils docunts, sont priés de vouloir bien en donner s à M. Max Rooses, conservateur du Musée ıntin-Moretus, à Anvers, qui, sous le patroge de la ville d'Anvers et du gouvernement ge, continuera la publication de la *Corresıdance de Rubens*, dont feu M. Charles elens a fait paraître le premier volume.

ECHANGE

Un abonné de l'*Intermédiaire* demande si quelque collabo ne pourrait échanger contre d'autres années la collection de 1881, 1888 et 1889. — S'adresser à la Direction.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *20 Octobre 1896.*

XXXIVe Volume. — N° 741

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Quatrième Série. — 2e Année — N° 11

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

LE GÉNÉRAL IUNG

M. le général Iung, directeur de l'*Intermédiaire*, est décédé le 3 octobre, succombant brusquement à un incident de la maladie qui s'était attaquée à lui sans le terrasser depuis plusieurs mois. Pour tous ceux qui l'ont approché dans ces derniers temps, cette maladie avait une cause unique : l'excès de travail. Le général Iung se prodiguait sans compter. Les lecteurs de l'*Intermédiaire* doivent lui garder un sentiment de douloureuse reconnaissance. Il s'était passionné pour cette œuvre dont il avait accepté la charge par surcroît : il lui a sacrifié les dernières années d'une vie qui pouvait être longue encore, et à laquelle étaient désormais assurées les meilleures garanties de bonheur.

Ce n'est pas ici que peuvent être jugés l'homme politique et le soldat. Elu député au siège de son dernier commandement militaire, le général Iung faisait partie à la Chambre de la gauche radicale dont il partageait les convictions. Il était cependant le moins radical des hommes, le plus éloigné de tout esprit d'exclusivisme et d'intolérance, allant avec une grâce particulière à ceux qu'il supposait pouvoir être des adversaires, sachant qu'il est toujours facile pour des hommes de bonne foi de trouver un terrain commun : — entre érudits, la recherche et l'amour de la vérité, — entre patriotes, le sacrifice de toute préférence aux intérêts du pays.

A l'*Intermédiaire* comme à la *Plume et l'Epée*, et dans tant d'œuvres diverses dont il était l'âme, le général Iung respirait à l'aise. Là, il n'était pas question des divisions de la politique et l'esprit de parti était rigoureusement banni. Il semblait qu'il se fût choisi ainsi un refuge pour sa vieillesse qui approchait : il s'y était créé l'existence du sage, s'élevant peu à peu au-dessus des passions humaines et ayant fait de la vie une expérience assez dure pour être indulgent à tous.

Il n'avait oublié qu'une chose : mesurer le travail aux forces que l'âge lui avait laissées. Il voulait, de toute l'énergie d'une volonté qui n'avait pas faibli, tout ce qu'il jugeait être utile, fécond, généreux, et il croyait pouvoir tout ce qu'il voulait. Il est mort à la peine, tenant jusqu'à la fin sa plume infatigable, et entrant en souriant, avec la résignation et le calme d'une conscience droite, dans la paix de l'autre vie.

Si jamais il y eut au monde un laborieux, ce fut bien le général directeur de l'*Intermédiaire*. De bonne heure, pendant les loisirs que lui laissaient ses continuelles campagnes, en Kabylie, en Italie, à l'armée du Rhin, il étudiait et il écrivait. Jeune capitaine d'état-major, il publiait un *Parallèle entre Michel Le Tellier et le marquis de Louvois*, utilisant avec une grande sagacité les richesses historiques que possèdent les archives du ministère de la guerre. A la même époque paraissait à son insu, par l'indiscrétion d'un ami, son *Voyage autour de la tente*. Peu à peu, ses travaux touchaient aux questions les plus graves de l'organisation militaire et de la politique. Le *Budget de la guerre*, le *Quadrilatère*, *Solférino*, *Sadowa* attiraient à un haut degré l'attention, dans les années qui précédèrent la guerre de 1870, sans qu'on en soupçonnât l'auteur.

Cependant M. Iung avait acquis une notoriété qui l'avait fait désigner pour les plus importantes missions. Il avait pris la part la plus active à la campagne de 1870, en Alsace et à Metz. Après la paix, il fut envoyé successivement en Italie, en Suisse, en Hollande, et plus tard en Espagne. Son goût pour les recherches historiques s'était développé. Attaché au ministère des affaires étrangères, il avait publié, en 1872, *La vérité sur le Masque de fer*, étude suivie quelque temps après par une œuvre considérable, révélant une rare puissance de travail : *Bonaparte et son temps*. Un tel livre ne pouvait pas ne pas provoquer de vives polémiques. Beaucoup ont pensé, non sans raison, que, sans tout admirer en Napoléon, il fallait garder plus précieusement que jamais, au lendemain de nos désastres, le souvenir de nos gloires d'autrefois. Marengo, Austerlitz, Iéna, Wagram nous consolent d'humiliations plus récentes et nous donnent foi en l'avenir. Le général Iung affronta des critiques qui devaient être passionnées pour dire avec indépendance ce qu'il estimait être la vérité.

L'histoire militaire de la Révolution et du premier Empire avait pour son esprit un attrait tout particulier. Il publia encore *Lucien Bonaparte*, puis un livre très documenté, d'un puissant intérêt historique, sur *Dubois-Crancé*.

Il suivait en même temps sa carrière et il ne restait étranger à aucune des questions touchant aux intérêts de l'armée. C'est ainsi qu'il fit paraître — en 1874, *Le dépôt de la guerre, ce qu'il a été, ce qu'il est, ce qu'il doit être*; et *Principes de guerre ;* — en 1877, *L'Académie de guerre à Berlin ;* — en 1886, *La Guerre et la Société ;* — en 1890, *Stratégie, tactique et politique ;* — en 1891, *La République et l'Armée*.

On le voit : le général Iung était mieux préparé qu'aucun autre à la direction d'une publication réclamant une science universelle. L'*Intermédiaire* lui survivra sans doute parce qu'il répond à une nécessité, et qu'il est l'œuvre collective d'un groupe nombreux qui ne le laissera pas périr, mais il fait en la personne de son directeur une perte bien difficile à réparer.

Ses abonnés tiennent à honneur de déposer sur cette tombe à peine fermée l'hommage de leurs regrets et de leur respectueuse gratitude.

ROBINET DE CLÉRY.

QUESTIONS

Weynen (Explication du mot). — J'ai trouvé dans des papiers ayant appartenu à un monsieur Dominé de Vernes, secrétaire de Charles X, un autographe portant un mot dont je désirerais connaître le sens.

Ce document consiste en une lettre qui porte dans l'angle gauche supérieur, gaufré dans le papier, le mot *Weynen*. En voici la copie :

WEYNEN

Je ne veux pas, Monsieur, retarder le plaisir que vous aurez à connaître quelques traits du caractère de votre Henri, l'intérêt personnel entre aussi dans cet envoi, car plus tôt vous aurez lu cette bleuette et plus tôt vous m'apporterez votre opinion.

Pour ne point fatiguer votre heureuse mémoire, je joins ici quelques feuilles qui n'ont d'autre mérite que d'être à notre devise.

Recevez-les, Monsieur, comme un très petit souvenir des sentiments qui nous lient à la vie à la mort. H. D'O.

P. c. c. : L. B.

—

Collot-d'Herbois à Lyon. — Je désirerais savoir dans quelle pièce Collot-d'Herbois si fit siffler sur le théâtre lyonnais.

VICOMTESSE EDITH.

—

Passage à tabac. — Quelle est l'origine de cette expression aujourd'hui passée dans le langage courant?

VILLEFREGON.

—

Premières pièces de théâtre inspirées par Jeanne d'Arc. — M. Léopold Delisle cite (*Annuaire de la Manche*, *1896*, p. 15) la pièce suivante, composée à Valognes, par Jean de Virey, sieur du Gravier :

Tragédie de Jeanne d'Arques, dite la Pucelle d'Orléans, native du village d'Emprenne (sic), *près Vaucouleurs, en Lorraine.*

A Rouen, de l'imprimerie du Petit Val, **libraire et imprimeur du Roy, devant la grande porte du Palais, à l'Ange Raphael. 1600.**

Petit volume in-12 de 48 pages. Réserve de la Bibliothèque nationale, sous la cote Yf. 3954.

En connaît-on de plus anciennes? La parole est aux intermédiairistes Lorrains et Orléanais.

LE PORTIER DE L'INTERMÉDIAIRE.

—

Potaches. — De qui sont ces vers comiques :

Ils (les potaches) s'en vont deux à deux
Comme les vers classiques et les bœufs.

Ont-ils une suite ou bien est-ce seulement le refrain d'une chanson? Dans ce dernier cas, voudrait-on la citer tout entière? V. M.

—

Investigations « larbinesques ». — Un rédacteur d'un journal de la ville que j'habite a employé dernièrement, dans la feuille qu'il rédige, l'adjectif *larbinesque*.

Je désirerais savoir si quelques écrivains, ayant une certaine notoriété, ont fait usage de ce mot barbare.

P. PONSIN.

—

Colonel au bras droit fracturé. — Je possède un portrait d'officier du premier Empire, peint à cette époque, dont le bras droit manque et est représenté par la manche de son habit. Pourrait-on me déterminer les officiers généraux ou supérieurs auxquels ce membre manquait?

E. GANDOUIN.

—

Un portrait d'Honoré de Balzac. — En quelles mains se trouve aujourd'hui le portrait de Balzac par Louis Boulanger, gravé pour l'*Artiste* en 1858, dont l'esquisse appartenait à Alexandre Dumas fils? Cette esquisse a été souvent exposée depuis quelques années. Il ne doit pas être impossible à quelque ancien collaborateur ou employé de l'*Artiste* de se rappeler le détail demandé.

SPOELBERCH LOVENJOUL.

Tentures et tapisseries sous Louis XII et François Ier (1480-1520.)— Je serais reconnaissant à celui de mes confrères qui voudrait bien m'indiquer les ouvrages (autres que Viollet-le-Duc), où je pourrais trouver la description, sinon la figuration gravée, des tentures employées de la fin du XVe au début du XVIe siècle.

Les premières tentures furent des peaux de bêtes, ours, aurochs, cerfs, etc. A quelle époque commença-t-on à employer les étoffes de chanvre, laine ou soie pour tendre les murs des appartements, principalement chez les grands seigneurs ou les riches marchands ? — A quelle époque employait-on le « cuir de Cordoue » dont on retrouve encore de splendides tentures, qui *paraissent* dater de la fin du XVIe siècle ? Cz.

—

Gabriel Legouvé. — *Le Mérite des femmes* a eu 51 éditions ; on y peut lire le vers célèbre :

Tombe aux pieds de ce sexe à qui tu dois [ta mère.

J'y suis tombé, en effet, le jour où une femme, naturellement, m'a offert l'édition de 1828 (in-64, Sainton, rue des Lombards, n° 41, imprimerie Casimir, 49 pages, 1 frontispice et 1 figure sur la couverture cartonnée, 63 millimètres sur 47), que je déclarais introuvable, en 1881, dans ma *Bibliographie des impressions microscopiques*, et dont le seul exemplaire découvert depuis avait été vendu 200 francs ; elle avait pourtant été tirée à un million et se mettait gratis dans les corbeilles de noces.

Je possède une boîte dorée quadrangulaire avec glace au fond, datant du premier Empire, avec un amour jouant de la harpe sur deux pans et sur deux autres pans un amour tenant une tablette, où je lis :

Tibulle.	Gentil-Bernard.
Catulle.	Boufflers.
La Tasse.	Legouvé.

Conquet a eu en vitrine un volume où ce motif a été utilisé sur la couverture avec cette légende.

Pourrait-on dire si le premier Empire a vu naître d'autres bibelots avec le nom de Legouvé ?

NAUROY.

Quel est le notaire qui a reçu le contrat de mariage du cardinal Dubois ? — Bouffonidor, attaché au chevalier Zeno, ambassadeur de Venise en France, est l'auteur d'un livre intitulé : *Les fastes de Louis XV*, Ville-Franche, chez la veuve Liberté, 1782, 2 vol. in-12.

Je lis, tome Ier, page 19, que le cardinal Dubois s'était marié jeune, dans un village du Limousin, avec une jolie paysanne et que, lorsqu'il fut parvenu à l'épiscopat, il craignit la révélation d'un engagement qui passait les Libertés de l'Eglise Gallicane, qu'en ayant fait la confidence à B... (de Breteuil), intendant de Limoges, celui-ci trouva le moyen d'enlever la feuille du registre de célébration et la minute du notaire.

Détruire l'acte de mariage et la minute du notaire, passe encore, mais les successeurs du tabellion ont dû conserver les répertoires des minutes et ceux de l'enregistrement ou des notes de taxe.

Si le mariage du cardinal Dubois n'est pas une légende, il y aurait un grand intérêt de connaître le nom du notaire qui a reçu le contrat.

A. DIEUAIDE.

—

Lance. — Dans l'ancienne gendarmerie (rien de Pandore) quelle était la composition exacte d'une *lance ?*

Cette minuscule unité tactique comptait-elle un nombre d'hommes fixe et régulier ? Avait-elle 5, 6 ou 7 hommes, savoir :

L'homme d'armes, l'écuyer, les coutilliers, les varlets, le ou les pages d'un gentilhomme ?

Quels d'entre eux étaient montés ?

Quels étaient les combattants toujours à pied ?

L'homme d'armes était-il toujours un noble ?

L'écuyer l'était-il parfois ?

Tout ceci s'entend du XIIIe au XVe ou XVIe siècles, avant les bandes d'ordonnance.

CH. FLANTIER.

—

Les anciens seigneurs de Raineval en Picardie. — Connaît-on quelque chose des anciens seigneurs de Raineval, et où puis-je obtenir une généalogie de cette famille, avant l'année 1300 ? Anselme, La Chesnaye des Bois, etc., commen-

cent leur histoire de cette famille par un Raoul, seigneur de Raineval et de Pierrepont, qu'ils font décéder peu avant 1300. Dans les ouvrages de Beauvillé, je trouve que ce Raoul mourut en 1285, et qu'il était fils de Jean II des Préaux, seigneur de Raineval et de Pierrepont, et petit-fils d'un autre Raoul des Préaux, chevalier, seigneur de Raineval, de Pierrepont, de Thory, de Louvrechy, etc., qui vivait en 1208 et en 1210. Avant ces dates, je trouve, an 1204, un Regnault des Préaux, seigneur de Raineval et d'Esclainvilliers, qui était probablement le fils de Jean Ier des Préaux, seigneur de Raineval, Pierrepont, Thory, Louvrechy, etc., qui en 1199 est cité dans le rôle des seigneurs de la châtellenie de Montdidier qui prêtèrent serment au roi (Philippe-Auguste). — De Beauvillé, *Histoire de Montdidier*, vol. I, p. 102, dit que Jean était vraisemblablement le fils de Simon de Préaux, seigneur de Pierrepont, en 1178.

Jean Ier aurait donc été le premier de sa famille, dont la qualification de « de Préaux » est indiquée par de Beauvillé, quoique Anselme se contente du nom de Raineval, qui était seigneur de Raineval, son père n'ayant été seigneur que de Pierrepont.

Dans l'*Histoire de Noblesse de la France aux Croisades*, par P. Roger, je vois cependant que : 1° Le sire de Raineval, en Picardie, était à la première croisade (1096-1145) ; 2° Un Jean de Raineval, chevalier, était de la troisième croisade (1188-1195) ; 3° Dans Le Carpentier, *Histoire de Cambrai*, qu'un Raoul Raineval, chevalier, était inhumé dans l'abbaye de Saint-Aubert, en 1198.

De ceci, je conclus qu'il doit y avoir eu une ancienne famille de Raineval, seigneurs de Raineval, dont la branche principale s'éteignit avec le Raoul de Raineval, en 1198, et que le Jean de Préaux, qui était seigneur de Raineval et Pierrepont, en 1199, avait probablement épousé l'héritière de la famille aînée.

Je suis occupé à écrire une histoire généalogique et biographique des seigneurs et marquis de Raineval, des maisons de Raineval, de Préaux, d'Ailly, d'Albert d'Ailly, et de Massue de Ruvigny, et je serais très reconnaissant des renseignements qu'on voudrait bien donner à ce sujet.

MARQUIS DE RUVIGNY ET DE RAINEVAL.

Famille Percin de Montgaillard de Northumberland. — Connaît-on des membres de la famille de Percin de Montgaillard de Northumberland, originaire d'Angleterre et venue en Gascogne lors de la Guerre de cent ans ? Où sont-ils ? Un confrère saurait-il où se trouve un portrait de P.-J.-F. de Percin de Montgaillard, évêque de Saint-Pons (Hérault), de 1665 à 1713 ?

J. S.

—

Famille de Lambert des Granges. — Un abonné de l'*Intermédiaire* pourrait-il me donner des renseignements généalogiques sur la famille de Lambert des Granges, fixée dans le Bordelais à la fin du siècle dernier ? Son chef, le marquis de Lambert des Granges, habite la Gironde.

P. M.
(Club Bordelais).

—

Armes de la famille Tronquoy de Lalande. — Je serais désireux d'obtenir des renseignements sur les armes de la famille Tronquoy de Lalande, anoblie au siècle dernier par la charge de président-trésorier de France ?

P. M.
(Club Bordelais).

—

Courtivron (Le vicomte de). — Il est l'auteur du *Traité complet de natation* (3e édition, Paris, 1836).

Je travaille à une nouvelle édition de ma *Bibliographie des livres sur la natation* et je voudrais des renseignements sur cet auteur. Quels sont ses prénoms, quand est-il mort ? etc., etc.

Dans Larousse, je trouve son père et son frère (?) (1753-1832), mais rien sur lui. Larousse dit que le frère (?), Alphonse de Courtivron, a sauvé la vie du chevalier de Malseigne, un fait qui n'est pas raconté sous le nom du dernier, mais j'ai toujours cru que c'était l'auteur du *Traité complet de natation* qui était ce sauveteur ; il était un très fort et brave nageur et pouvait rester six heures à la nage.

RALPH THOMAS.

Le camp romain dit « de Lérina ». — Il existe dans le canton de Crémieu, près de l'antique petite ville de ce nom, un promontoire rocheux dominant la commune d'Hières et dont le sommet fut, d'après la tradition, occupé par un camp romain. Ce point, inaccessible du côté du Rhône, distant de 1,800 mètres à peine, était défendu de l'autre côté par une muraille en briques, dont les fondations, visibles encore, semblent presque indestructibles. Je ne crois pas que des fouilles sérieuses aient été exécutées au camp de Lérina : des tombes nombreuses y ont été cependant ouvertes ; toutes sont formées de dalles en pierre brute et ne contiennent aucun objet pouvant en révéler la date.

En dehors des tombes, beaucoup d'objets ont été découverts par hasard en labourant les champs voisins. Je signalerai entre autres des amphores, des débris de mosaïques et surtout deux superbes épées en bronze qui sont en ma possession, épées certainement rares puisque le musée de Saint-Germain n'en possède de semblables qu'en plâtre provenant de moulages faits en Allemagne.

Un obligeant intermédiairiste pourrait-il me dire s'il existe une monographie sur le camp de Lérina et si ce camp est antérieur ou non à l'époque romaine. Je désirerais vivement recueillir des renseignements sur cette station qu'il serait intéressant de fouiller plus sérieusement.

CORNILLOU.

—

Chaseray ou Chazeray. — Quelqu'aimable collabo pourrait-il dire où était situé un château portant ce nom, et quelle famille l'habitait à la fin du siècle dernier ? E. GANDOUIN.

—

Canal de la Seine à Genève. — C... d'Aval dans son *Linguetiana*, Paris, an IX, article canaux, dit que c'est uniquement notre faute, à nous autres Français, si le lac de Genève et la Seine n'ont pas une communication directe.

L'accusation de Linguet est-elle justifiée ? A. DIEUAIDE.

—

L'ordre du Bouclier d'or. — Louis II, duc de Bourbon, institua l'ordre du Bouclier d'or.

Qu'était-ce que cet ordre, quelles preuves fallait-il faire pour y entrer?

Pourrait-on passer en revue les principaux états de l'Europe et me donner une liste aussi complète que possible des ordres de chacun d'eux, avec leurs particularités ?

VICOMTE GOD.

—

Armoiries de villes étrangères. — Éloigné de toute bibliothèque, j'ai besoin de connaître la description héraldique des armoiries des villes de Londres, Lausanne (en Suisse), Philadelphie, Alexandrie, en Virginie (Etats-Unis), Boston (idem). — Je serais d'autant plus reconnaissant que je recevrai une prompte réponse, sinon pour tous, au moins pour quelques-uns de mes *desiderata*.

DE LA NOUVEJROLLE.

—

Lettres monétaires. — Conformément aux prescriptions de la loi du 31 juillet 1879, la fabrication des monnaies en France est exécutée, depuis le 1er janvier 1880, par voie de régie administrative, sous l'autorité du ministre des finances, et le régime de l'entreprise, adopté auparavant, a été abandonné, l'Hôtel des monnaies de Paris étant seul en activité depuis la mise en vigueur de la loi précitée du 31 juillet 1879.

Dans les ateliers où ont été frappées les monnaies françaises, selon le système décimal résultant des lois des 13 germinal an III et 7 germinal an XI, on marquait d'une ou de deux lettres spéciales ou d'un signe particulier (un mât), les pièces que l'on y fabriquait. Ces lettres monétaires étaient les suivantes : Paris A, Rouen B, Lyon D La Rochelle H, Limoges I, Bordeaux K, Bayonne L, Toulouse M, Perpignan Q, Nantes T, Lille W, Strasbourg BB, Marseille AM, Genève (an VI à XIII) G, Rome (1812-1813) R surmonté de la couronne impériale, Turin (1804-1813) U, Gênes (1813-1814) CL. La lettre monétaire de l'atelier des monnaies d'Utrecht (1812-1813) était remplacée par un mât.

Quelque collègue pourrait-il m'expliquer les motifs du choix, à première vue

absolument fantaisiste, des lettres et de la marque ci-dessus? MATAOPANI.

—

Dans quelles revues ou dans quels journaux ont paru, à l'origine, les romans les plus célèbres? — Je serais bien heureux de savoir dans quels journaux ou dans quelles autres feuilles, revues, magazines, ont paru les chefs-d'œuvre des romanciers de ce siècle? Je ne parle pas ici des romanciers (académiciens, pour la plupart) de la *Revue des Deux-Mondes*, qui ont publié dans ce recueil la plus grande partie de leur œuvre. Je parle des grandes revues du roman français au XIX[e] siècle, ceux-là seuls dont la postérité se souviendra et que l'Académie comme la *Revue des Deux-Mondes*, a soigneusement écartés : Balzac, Flaubert, de Goncourt, Maupassant, Zola, Daudet, Ferdinand Fabre. Je voudrais avoir le tableau de leurs romans publiés en feuilletons avant de paraître en volumes.

FÉLIX L .

—

Franc-maçonnerie. — Je désirerais qu'on voulût bien m'indiquer un ouvrage avec planches donnant les multiples insignes, distinctions et décorations de cette société. HOPE.

—

Mutilations syriennes. — Prière à un aimable intermédiairiste de vouloir bien me donner l'explication de cet usage barbare ou l'indication du livre dans lequel je pourrais en trouver une ample description. V. M.

—

Antiquité historique. — Un aimable confrère voudrait-il me dire dans quels ouvrages je pourrais trouver des renseignements sur la plus haute antiquité historique (1) à laquelle il nous soit possible de remonter à l'aide des textes, inscriptions, monuments que nous possédons. L'assertion de M. Oppert concernant la plus ancienne éclipse reconnue, me préoccupe toujours (11542 avant J.-C.). Si l'on sait cela avec tant de précision, d'autres faits de la même époque doivent être connus. Et ils ont été certainement l'objet de plusieurs travaux.

L. VANVINCQ RENIEZ.

(1) Je laisse de côté la préhistoire.

—

La chemise de la Vierge. — La sainte Vierge a toujours été l'objet de la plus fervente adoration à Chartres. Chroniqueurs et historiens s'accordent à exalter le culte qui lui a été voué depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Chartres, assiégée, tantôt par les Normands, tantôt par les Huguenots, par les Anglais, etc., n'avait dû sa délivrance qu'à l'exposition sur ses remparts d'un voile que par tradition on a constamment appelé la *chemise de la Vierge*. En 911, à la vue de la sainte relique, Rollon leva le siège qu'il avait fait de Chartres.

Un manuscrit, que possède la bibliothèque de Chartres, renferme de curieux détails sur les miracles de Notre-Dame de Chartres. On suppose que le poème original, en latin, a été écrit vers 1020. Il fut traduit en français par Jehan Lemarchant en 1262. A quelle époque et dans quelle circonstance ce voile de la Vierge est-il arrivé à Chartres?

EREUVAO.

RÉPONSES

Fécondité extraordinaire (V, 23; XI, 262, 316, 503, 656; XII, 293, 376, 398, 501, 751; XIII, 138, 177, 254, 490, 558, 644; XIV, 167, 367, 782; XV, 587; XVII 235, 495; XVIII, 107, 190, 247; XXII, 36, 150, 556, 617; XXIII, 653; XXIV, 494; XXX, 323; XXXI, 490; XXXIII, 494; XXXIV, 243, 337). — L'épitaphe de la comtesse de Henneberg, retrouvée par Scriverius dans les documents de l'abbaye d'Egmond, ne fait aucune mention de ce miracle. Voyez la *Batavia illustrata* (La Haye, 1685, page 1316), qui rapporte en outre l'épitaphe de son fils Herman, mort en 1250 et enseveli dans le même tombeau dans l'église de Loosduynen.

R. C. SIX.

Le Christ au Vatican (XIV, 12, 138, 222, 306; XX, 360, 446; XXXII, *Curiosités et Trouvailles*, 99; XXXIII, 726; XXXIV, 246, 338). — Notre confrère M. de Chagny annonce qu'il va exprimer sa pensée « avec courtoisie » au sujet du *Christ au Vatican*, et il déclare que ceux qui baptisent d'ineptie ce petit poème « effleurent le cierge, l'eau bénite et l'oremus ». — C'est bien dur pour nos voisins de l'*Intermédiaire*, chers collabos; bien dur aussi pour l'auteur des lignes que voici :

Un jour que je me trouvais avec Victor Hugo, nous entendons un camelot crier :

— Demandez le *Christ au Vatican*, par Victor Hugo !

— Qu'est-ce que c'est que ça ? Vous avez fait un *Christ au Vatican?* lui demandai-je.

— Pas du tout, me répondit-il en riant.

J'appelai le camelot, j'achetai le placard. C'était du pur gâtisme.

— Est-ce que vous n'allez pas vous opposer à ce que cette ineptie soit vendue sous votre nom ? fis-je.

Henri Rochefort (*Les Aventures de ma vie*) tome II page 57.

On peut n'avoir pas les mêmes goûts littéraires que vous, cher confrère, et ne pas mériter pour cela d'être qualifié de sacristain.

On a aussi le droit de rire. Et M. Homais voulant parler *la langue des dieux* rimant un article de l'ancien *Constitutionnel*, accouchant d'un poème et saisi d'un tel enthousiasme pour le *fruit de sa veine* qu'il n'hésite pas à le signer : Victor Hugo, — que voulez-vous ? C'est drôle.

Ce qui est tout aussi drôle, c'est de penser qu'il a pu ainsi, « en faisant des vers de Victor Hugo », gagner trois mille francs de rente, autant qu'à élever des lapins. — Il est certain en effet que le *Christ au Vatican* a plus rapporté à son auteur que les *Poèmes barbares* à Leconte de Lisle ou les *Cariatides* à Théodore de Banville.

M. Homais peut donc se consoler de nos critiques. *Elles n'atteignent pas la hauteur de son dédain*; il peut s'en consoler en comptant les écus soutirés, grâce au nom du grand poète, aux acheteurs naïfs. L'argent n'a pas d'odeur, comme a dit cet empereur qui a légué son nom aux vespasiennes.

Albert Marie.

Réponse analogue : H. C.

Eternuement (XXII, 129, 237; XXV, 213; XXXIV, 196, 341). — On montrait jadis dans la cathédrale de Cologne une fiole contenant un éternuement du saint Esprit lâché par celui-ci lors de l'Annonciation. J'ai lu, de mes yeux la chose dans une nomenclature des reliques de la dite cathédrale, sur le lieu même — ne serait-ce pas là l'origine du « Dieu bénisse ? » C'est en effet, en lâchant cet éternuement si précieusement mis en bouteille que le saint Esprit annonça à la Vierge qu'elle était bénie entre toutes les femmes. Donc, rien de surprenant au « Dieu vous bénisse » prononcé en commémoration de pareil fait. Sur ce, chers collabos, nous voici dans la saison des rhumes et des éternuements, que Dieu vous bénisse en vous en préservant.

Ln G.

—

Les synonymes de mourir (XXIV, 513, 695, 780, 876, 1040). — Trouvé dans le *Supplément du Journal* :

Il a avalé sa chique, il est rincé, on l'a mis dans la boîte aux dominos, il est rasibus, il est frit, il est cuit, il est fricassé, il est fumé, il est occis, son compte est réglé, il est ratiboisé, il a bouclé sa valise, il a fermé son vasistas, il a démonté son choubersky, il a renversé sa chaufferette, il a déboulonné sa colonne, il s'est laissé glisser, il a fait la culbute, il est parti pour la grande armée, il a cessé la lutte, il a renoncé au pain, aucun doigt ne lui fera plus mal, il a tiré son dernier coup de feu.

La liste n'est pas complète n'est-ce pas? un collaborateur de l'*Intermédiaire* nous en trouvera d'autres certainement.

Book Worm.

—

Les verbes avec les noms (XXV, 241, 481; XXVI, 20, 211, 253, 290, 412, XXVII, 25; XXXI, 162, 537; XXXII; 166, 448, 582, 650; XXXIII, 214, 299, 498; XXXIV, 158). — En 1832, M. Lemaistre, chef de bataillon au 28e de ligne, commandait l'attaque du faubourg de Vaise à Lyon :

Il croit que les hommes qui ont été fusillés ou *bayonnettés* (c'est son expression), l'ont été les armes à la main. (Vives dénégations au banc des accusés).

Procès accusés d'avril, Cour des Pairs. Audience du 4 juillet 1835.

L'ex-Car.

Gui Barozai (XXVI, 89, 318). — En patois bourguignon, on écrit *Barôzai* pour faire prononcer *Bareuzai*, l'*ô* se prononçant *eù*. C'est le nom typique de l'ancien vigneron de Dijon et de ses environs. Au temps de leur confrérie, ils portaient, dans les grandes cérémonies, des *bas roses*, par allusion au jus de la grappe; de là le nom de *bareuzai*. La rue Saint-Philibert—qu'on prononçait *Saint-Pheulba* — était habitée surtout par des bareuzais, dont la confrérie se réunissait à l'église Saint-Philibert.

Le 28 février 1630, ils eurent une idée bien malheureuse : ce fut de s'insurger, parcourir la ville en chantant la chanson du *Lanturelu*, — nom qui resta dans l'histoire à leur échauffourée, — criant : *vive l'empereur!* brûlant une ou deux maisons et, dit-on, le portrait de Louis XIII. Cela leur coûta cher. Un marquis de Mirabeau vint leur livrer bataille sur la place Saint-Michel; quatorze des leurs furent tués; le reste se dispersa ou fut capturé et expia de diverses façons le tort d'avoir pris au sérieux les privilèges de leur corporation, car il paraît qu'au fond c'était de cela dont il s'agissait; mais, dans la main de Richelieu, les privilèges et les privilégiés ne pesaient pas lourd. Deux Lanturelus furent rompus et écartelés; d'autres pendus à la porte de leur demeure, d'autres plongés dans les cachots du château; puis on défendit au reste d'habiter Dijon.

Mais la physionomie typique du vieux bareuzai de la rue St-Pheulba survécut à la proscription, et dans ma jeunesse les galopins interpellaient ainsi leurs derniers représentants amenant leurs *ballonges* au pressoir banal :

— *Père Bareuzai, baillez-m' don ein râzin* (Père Bareuzai, donnez-moi donc un raisin).

Demande qui, autrefois, avait été suivie d'un refus ainsi motivé, et qu'on se plaisait à rappeler :

— *Est-ce que tiez v'nu éréchat mes pessiûs quan ai jâoloo ?* (Est-ce que tu es venu arracher mes paisseaux quand il gelait ?)

Un autre nom resté typique aussi fut porté par un vigneron, au temps où un prince de Condé était gouverneur de Dijon et de la Bourgogne; c'était celui de *Changenai*, qui servit quelquefois, comme *Bareuzai*, de pseudonyme à quelques écrivains.

Le duc de Bourbon, dit une anecdote, eut l'idée de faire transplanter des plants bourguignons sur les coteaux de Suresnes; ces plants ne produisirent que de la piquette. Il s'en plaignit à Changenai, qui lui répliqua :

— *Ah! Monseigneur, ai failloo éportai aitô le selô* (Ah! Monseigneur, il fallait apporter aussi le soleil).

Aujourd'hui, ces types du vigneron gaulois sont effacés et ne sont qu'un souvenir chez les vieux Burgondes du commencement de ce que l'histoire appelle la Restauration, peut-être par antiphrase, car on n'y était pas heureux.

J. Mt.

—

Tauromachie (XXVIII, 125, 350, 453, 505, 613; XXXI, 12, 55, 127; XXXII, 137, 325, 408, 646). — La tauromachie et les beaux-arts :

TABLEAUX

1. J. Agrasot. *Cour de la place de taureaux avant la course.*
2. J. Alaminos. *Taureau soulevant un cheval.*
3. J. Alarcon. *La sortie des courses de taureaux.*
4. Id. *Une leçon de tauromachie.*
5. Id. *Arrivée des toreros à la place.*
6. Id. *Une juerga* ou *Fête champêtre.— L'arrivée du maître.*
7. M. Benlliure. *Picador tombé* (aquarelle).
8. Id. *Suerte de pica* ou *Le picador devant le taureau* (aquarelle).
9. E. Cabral. *Scène dans une cour de la place des taureaux.*
10. J. Casado del Alisol. *Les présents du torero après la course.*
11. M. Castellano. *Cour de la place des taureaux avant le combat* (Musée du Prado, Madrid).
12. J. Chaves. *Toreros à la taverne.*
13. Id. *Picador blessé.*
14. J. Diez. *Essai d'un becerro* (jeune taureau) *des célèbres troupeaux de Miura, à Tablada, près de Séville.*
15. Id. *Apartado* (choix) *de taureaux du duc de Veragua, à la Muñoza.*
16. Id. *Taureaux de la Muñoza.*
17. Id. *Tête de taureau des célèbres troupeaux de Miura, à Séville.*
18. V. Esquivel. *La toilette du torero avant la course.*

19. B. FERRAUDIZ. *Avant la course de taureaux.*

20. Id. *Ca-ba-llos, ca-ba-llos*, scène de la place de taureaux pendant la course.

21. A. FERRANT. *El matador*, scène des courses de taureaux à Séville.

22. Id. *El picador*, scène des courses de taureaux à Madrid.

23. Id. *Torero jouant de la guitare* (aquarelle).

24. Id. *Palmas y cigarros.*

25. Id. *Un torero.*

26. P. FRANCÉS. *¡ Que viene el toro !*

27. M. GARCIA HISPALETO. *Les toréadors sortant de l'auberge de Borja, à Torrelaguna.*

28. J. GARCIA MARTINEZ. *La primera suerte*, ou *Les enfants jouant aux taureaux.*

29. Id. *La ultima suerte*, ou *la mort du toréador.*

30. F. GIMENEZ FERNANDEZ. *Troupeau de taureaux.*

31. F. GOYA. *La novillada* ou *Course de jeunes taureaux* (carton pour tapisserie).

32. Id. *La course de taureaux.*

33. J. JIMENEZ AVAUDA. *Un accident durant la course de taureaux à Séville.*

34. H. LENGO. *Une vara* (femme travestie en picador).

35. A. LIZCANO. *Torero blessé durant la course.*

36. Id. *Torero blessé par le taureau.*

37. E. MÉLIDA. *La leçon de tauromachie.*

38. Id. *Le trouble-fête.*

39. D. PEREA. *Une course royale de taureaux.*

40. M. RAMIVER. *Orgie de toreros.*

41. N. RUIZ DE VALDIVIA. *Jeunes taureaux et une vache de la casa de Campo.*

42. Id. *Course de taureaux au Molar.*

43. Id. *Course de taureaux dans un village d'Aragon. — Le jeu du panier.*

44. Id. *Conduite des taureaux pour la course d'un village d'Aragon. — La surprise.*

45. E. RUMOROSO. *Deux toreros.*

46. Id. *En route pour les taureaux.*

47. M. DE UNZETA. *En route pour les taureaux* (aquarelle).

48. Id. *Courses royales.*

49. J, VILLEGAS. *Un picador.*

50. Id. *Toreros à la taverne.*

51. Id. *El brindis del espada* (Le matador offrant le taureau qu'il va tuer).

SCULPTURE

52. R. NOVAS. *Torero mourant dans l'arène.*

TAPISSERIES

53. D'après R. BAYEN. *La vaguilla* ou *Enfants jouant au taureau* (Palais de l'Escurial).

54. Id. *Les novillos* ou *Gourses de jeunes taureaux* (Id.).

C. T. R. E.

—

Le tombeau et la devise de Marguerite d'Autriche (XXVIII, 483, 713 ; XXIX, 79). — La devise célèbre : *Fortune, infortune, fortune*, a-t-elle reçu dans les années écoulées, où elle figura dans les colonnes de l'*Intermédiaire*, l'interprétation suivante, que je formule en latin pour me faire mieux comprendre: *Infortunat unam Fortuna multum* (infortune, infortune, *fort* une)? avec mes excuses pour ma traduction, qui n'a de valeur que parce qu'elle précise bien le sens de cette lamentable devise, qui a fait couler autant d'encre que sa jumelle : *Fert. Fert. Fert.*

Les gens qui aiment à « deviser » connaissent-ils cette épitaphe, copiée dans un cimetière de Paris, par un curieux ignoré, qui a laissé tremper dans l'encre d'imprimerie les vers énigmatiques qui commencent ainsi :

Où tu passes, Passant, bien d'autres ont [passé...

Je ne garantis pas l'exactitude de ma citation, mais ceux qui connaissent cette épitaphe ne pourront s'y méprendre. Tout son sens compréhensible roule sur la double signification des mots *passe, passé.*

Il y en a une autre rapportée par Mison dans ses curieux *Voyages illustrés*, en latin, se rapportant à des personnages italiens. Du temps de Mison les cryptographes s'y étaient acharnés avec un médiocre succès.

Si cela intéresse mes compagnons de plaisir ou de peine, je l'enverrai quelque jour. Cz.

—

Moine, chaufferette (XXVIII, 690 ; XXIX, 182 ; XXXIII, 38). — L'appellation *moine* est encore accolée à l'idée de chaleur, et même de feu, dans le « moine » des artificiers, petite pyramide d'amadou, d'environ quatre centimètres de hauteur; c'est à sa couleur sans doute

qu'il doit son nom. La base plongée dans du pulvérin répandu sur une feuille de papier, la pointe émergeant à travers une autre feuille qui recouvre la première, c'est un artifice de mise de feu assez démodé maintenant.

Voir :

L'*Aide-Mémoire à l'usage des officiers d'artillerie*, 1856.

Les traités de pyrotechnie, de mines, etc. SGLPM.

—

Le calendrier républicain (XXIX, 693 ; XXXII, 325, 647 ; XXXIII, 692 ; XXXIV, 249). — J'ai eu entre les mains un calendrier, de 1795, je crois ; il ne portait absolument que le nom des jours : *primidi, duodi*, etc. Les noms de saints n'y étaient remplacés par quoi que ce soit. Il est certain que nombre de personnes ont pris pour elles-mêmes ou donné à leurs enfants les appellations les plus diverses, mais c'était affaire d'état civil, et le calendrier n'avait rien à y voir. J'ai connu, moi aussi, un vieillard qu'on avait appelé Brutus, à sa naissance, puis baptisé en 1801 sous le nom de Joseph.

Le calendrier républicain extrêmement rationnel et scientifique, ne s'occupait que du temps. Les fêtes qu'il indiquait se rapportaient presque toutes aux grandes dates historiques de la Révolution ou aux manifestations de la nature.

J. R.

—

Armoiries à déterminer (XXX, 9, 183). — « D'argent à la bande d'azur chargée de trois besants d'or » est porté par les familles suivantes :

Bolte (Amsterdam).
Chiot (Lorraine).
Corches (Normandie).
Doulcet (Lorraine).
Escorches de Sainte-Croix (Normandie).
Ronty (Lorraine, Picardie).
Roux (Provence).

D. DE LUXEMBOURG.

—

Impôts singuliers (XXX, 74, 189, 255, 531 ; XXXI, 203, 290, 499 ; XXXII, 58). — Le *Gil Blas* du 24 septembre 1896 dit que la Belgique vient de se signaler par la découverte d'une taxe fiscale tout à fait inédite. Les finances de la ville de Bruges étaient très obérées ; un édile soumit alors à ses collègues le projet d'un impôt de dix francs sur chaque water-closet de toutes les maisons. Il y eut bien quelque tirage, mais, en fin de compte, l'impôt fut voté. Et la taxe sera perçue.

Un Belge l'a justifiée en disant que tout impôt devait frapper sur l'*aisance*, mais il semble que l'on soit allé chercher cette idée bizarre dans la lune.

T. PAVOT.

—

Quelques superstitions (XXX, 119 ; XXXI, 336 ; XXXIII, 69 ; XXXIV, 201, 399). — A quelques cents mètres de ma retraite estivale de Belle-Isle-en-Mer, le 26 juillet dernier, un dimanche, quatre malheureux, en se livrant aux séductions du canotage, se noyèrent. Le corps de l'un d'entre eux fut retrouvé le lendemain; les trois autres avaient coulé à pic et ne furent recueillis qu'au bout de neuf jours. Dès le lendemain de l'accident, les campagnards-pêcheurs donnèrent libre carrière à de superstitieux racontars. Les uns prétendaient : si l'accident est arrivé c'est parce que les malheureux n'avaient pas été à la messe. Or, je sais pertinemment, en ce qui concerne celui dont le corps fut retrouvé le lendemain, qu'il ne manquait jamais une messe et qu'en particulier, ce dimanche-là, il n'avait eu garde d'y manquer. Les autres venaient me raconter sérieusement que si l'un des noyés avait surnagé, c'est parce qu'il portait sur lui un scapulaire, que la mer ne gardait jamais un corps garni d'un scapulaire !

Chose singulière : j'avais eu besoin d'un jardinier et j'avais dû insister beaucoup auprès de ce jardinier, pris toute la semaine, pour qu'il me donnât au moins le dimanche. Il arriva donc, ce dimanche-là, en... me sacrifiant la promenade en canot qu'il était convenu de faire avec les quatre noyés !... De sorte que le fait d'avoir « travaillé » le dimanche lui a positivement sauvé la vie. Il n'avait pas été à la messe, ce brave jardinier, et il travaillait le dimanche, *horresco referens !* et c'est grâce à cela qu'il eut la vie sauve. Mais des constatations de ce genre ne guériront jamais ceux qui s'abandonnent aveuglément et bêtement aux superstitions.. OTTO FRIEDRICHS.

Un écho de Charenton-le-Pont, qui répond « Va-t-en » quand on dit « Satan » (XXXI, 243, 427; XXXIV, 349). — Ce phénomène, contre la réalité duquel je voulais parier, il y a un an, M. Dieuaide affirme qu'il l'a constaté, sinon à Charenton, du moins sous des arches de pont et il me propose maintenant de fixer les enjeux. Je déclinerai cette invite un peu tardive. Et, du reste, parier quoi? Que notre collègue n'a pas entendu « Va-t-en » ? A Dieu ne plaise que je doute de sa parole! L'accident s'est produit, soit! Mais, s'il n'est dû qu'à une illusion « toute personnelle » de l'ouïe, il ne compte pas. S'il tient à certain agencement des surfaces de répercussion, alors je l'admets comme curiosité « locale ». Ce serait là un intéressant problème à étudier, et peut-être va-t-il tenter quelque savant qui voudra bien nous en donner la solution... *gratis pro Deo.*

T. Pavot.

—

Les Saintes-Chapelles de saint Louis (XXXI, 253, 363, 617; XXXII, 55). — Saint Louis avait fait bâtir une Sainte-Chapelle à Corbeil, où il venait souvent. Elle était divisée, comme celle de Paris, en chapelle haute et chapelle basse et était située tout contre le château royal, devenu, hélas! un grand moulin.

Joinville parle de cette Sainte-Chapelle dans son *Histoire de saint Louis*.

Jean Coquatrix.

—

Branches bâtardes de la maison de France (XXXI, 569; XXXIII, 132). — On a souvent parlé de la naissance du comte Louis de Narbonne, qui fut ministre de la guerre sous Louis XVI, et auquel la plume académique de Villemain a consacré un volume dans ses *Souvenirs Contemporains*. On allait jusqu'à dire qu'il était le fruit d'un inceste de Louis XV avec une de ses filles. Louis XV a bien assez de péchés sur la tête, il faut lui épargner celui-là.

Lady Blennerhassett me paraît avoir dit la vérité dans son livre sur *Madame de Staël et son temps;* je cite la traduction française, tome I, p. 13 :

Madame Adélaïde (*fille de Louis XV*), dans sa jeunesse, avait éprouvé une violente passion pour le comte de Narbonne, Lara, était chambellan de service, et la femme de celui-ci, plus tard duchesse de Narbonne, s'était décidée à faire passer pour sien le fils issu des relations de la princesse et de son mari et à l'élever à la cour, à laquelle elle-même était attachée. L'enfant, né le 24 août 1755, vit le jour, affirme-t-on, à Colorno, dans le duché de Parme, alors gouverné par une autre fille de Louis XV.

J'ai parlé, dans le *Curieux*, II, 94, de la fille que le comte Louis de Narbonne a eue de Mlle Contat, et de sa postérité.

Mlle Contat, suivant l'*Annuaire dramatique*, naquit le 7 avril 1760, débuta le 3 février 1776, prit sa retraite le 6 mars 1809 et mourut le 9 mars 1813; en 1805, elle demeurait à l'Odéon, pavillon de Corneille. Suivant M. de Ménorval (l'*Éclair* du 10 septembre 1896), elle mourut à Paris, boulevard des Capucines, n° 12. Le comte d'Artois avait fait bâtir pour elle un hôtel qui, suivant Lazare (*Dictionnaire des rues de Paris*, 2e édition, 1855, 161), existait encore en 1855, au n° 2 de la rue d'Angoulême-St-Honoré; on peut consulter, sur leurs rapports, Métra, *Correspondance secrète*, X, 160. Il en sortit (sans jeu de mots) un enfant, et, à ce sujet, je suis bien désolé de contredire feu Edmond de Goncourt; il dit que c'était une fille, erreur profonde. C'était un garçon, né en 1781 (Bachaumont, *Mémoires secrets*, à la date du 31 décembre, XVIII, 246). Du reste, *habemus confitentem ream*. On lit dans les *Souvenirs* de Montgaillard, 1895, in-8°, 135-6 :

Mlle Contat, pendant la Terreur, se rendit au Comité de Salut public pour déclarer qu'elle avait un fils dont le comte d'Artois était père... Elle était mère de quatre enfants, ayant tous un père différent. Le duc de L., le vicomte Louis de Narb., le chevalier de Bar.., avaient successivement obtenu ses faveurs. Sa sœur, Mlle Emilie Contat, était dans les mêmes principes et possédait quatre enfants, dont aucun n'était frère du côté paternel.

J'ai parlé d'Emilie Contat dans le tome II du *Curieux*. Elle demeurait rue des Colonnes en 1803, rue de la Loi, depuis rue de Richelieu, n° 91, de 1806 à 1810, et se retira du théâtre en 1815.

Nauroy.

Le Baiser (XXXI, 606; XXXII, 26). — **Le Maraichinage** (XXXIV, 252). — Le maraichinage... c'est très difficile à expliquer : cela se passe en Vendée, dans le pays des marais (d'où le nom), en général dans les salles d'auberge, dans les lieux de réunion, dans les salles de danse, etc., toujours en public.

Imaginez un couple, deux couples, dix couples, chacun composé d'un jeune homme et d'une jeune fille — des fiancés toujours — assis, deux par deux, sur des banquettes autour de la pièce.

Le garçon et la demoiselle, par pudeur, se couvrent la tête par en haut, avec leur mouchoir, jusqu'à la bouche. La bouche n'est pas recouverte, il faut la laisser libre pour pouvoir s'embrasser... et on s'embrasse ferme.

Et puis, et puis, l'on cause ensemble, simultanément, mais à la mode des muets, par gestes, seulement avec les mains.....

Depuis des siècles cet usage est dans le pays, qui conserve religieusement ses traditions et ses costumes pittoresques, le chapeau aux bords immenses, la petite veste, le pantalon à pont, etc.

La mère la plus honnête et la plus religieuse envoie sa fille au maraichinage. Elle-même y a été dans le temps avec son futur, et la mère de celle-ci, et la grand-mère, en remontant indéfiniment. Devenues mariées, toutes sont des épouses fidèles et des mères de famille exemplaires.

A différentes reprises, le clergé a tenté de faire disparaitre cette étrange coutume; il n'y est jamais arrivé. Le Parquet ferme les yeux et respecte la tradition.

J. L.

—

Le corps d'armée de Lecourbe en 1815 (XXXII, 73). — Lire le livre publié chez Lavauzelle par un officier qui a gardé l'anonyme. Le prix de l'ouvrage est de 15 francs.

Ch. Godard.

—

Quelles sont les causes de la ruine de l'Espagne? (XXXII, 478; XXXIII, 462, 619; XXXIV, 109, 305, 403). — Les causes de la ruine de l'Espagne sont résumées en excellent langage par V. Duruy, dans son petit livre : *Abrégé d'histoire universelle*, page 402 (1). Il y fait figurer le bannissement des Juifs. Ce fut Torquemada qui le réclama, désespérant de les convertir tous, malgré les arguments persuasifs dont il disposait. Ces Juifs étaient riches, entreprenants. Leurs affaires commerciales leur firent parcourir le monde. On comptait parmi eux des mathématiciens, des astronomes, des médecins, des financiers... Leur suppression ne fut pas un avantage pour l'Espagne, non plus que l'expulsion des Maures, due encore à la féroce intolérance des Espagnols.

Un des volumes du manuel de Duruy, *Histoire de l'Europe* (à l'usage des classes) montre d'une façon plus explicite que l'abrégé, comment, au lieu de tuer l'hérésie, Philippe II tua l'Espagne. — Consulter les ouvrages de J.-W. Draper, (esprit positif et de sens rassis) : 1° *Les conflits de la Science et de la Religion* p. 103-105 ; 2° *Histoire du développement intellectuel de l'Europe*, tome III. On y verra comment ce développement fut retardé par les entraves qu'y mit l'Inquisition : haine violente vouée par les Dominicains aux idées d'Ibn-Roschd, etc.

(1) Il n'y a pas dans l'histoire de plus grande leçon morale que celle qui nous est donnée par le règne de Philippe II, de cet homme qui, pour dominer les volontés et les consciences, mit au service de son ambition des ressources en apparence inépuisables et une énergie ne reculant devant rien, attendu que tout semblait légitime a cet esprit troublé par un double fanatisme politique et religieux. Dans l'œuvre que le pape et le roi poursuivaient en commun, l'Eglise fut l'instrument bien plus que le principe, car la restauration catholique devait être l'affermissement de la domination espagnole. Et quand Philippe II eut versé, pour atteindre ce but, *des flots de sang*, il se trouva que ce qu'il avait tué ce n'était *ni l'hérésie*, ni la liberté des peuples, mais l'Espagne. Tout y dépérissait. Le commerce et l'industrie, cruellement atteints par l'expulsion des Juifs et des Maures, le furent plus encore par les monopoles que le gouvernement constitua. L'agriculture succombait sous les ravages périodiques des troupeaux de la Mesta. La population décimée par la guerre et par l'émigration, l'était aussi par la multiplication des couvents, on y comptait en Espagne près d'un million d'hommes d'Eglise. Par toutes ces causes, le travail diminuait et le pays était forcé d'acheter au dehors ce qu'il ne savait plus produire. L'or d'Amérique traversait donc l'Espagne sans la féconder et s'écoulait rapidement vers les peuples producteurs. Ainsi s'explique le fait qui surprit tant les contemporains : que le possesseur des plus riches dépôts métalliques du monde fut obligé deux fois (1575 et 1596) de suspendre ses payements, et qu'il laissa une dette de un milliard. On ne savait pas encore que la vraie richesse n'est pas l'or qui la représente, mais le travail qui la crée... Duruy.

— L'exclusive ardeur des passions religieuses y étouffait tous ces autres mobiles de l'activité humaine qui font la richesse et la grandeur des états. Plus d'industrie... Et tandis que...la fuite, la mort ou l'esclavage enlève à l'Espagne le plus industrieux de ses habitants, elle est couverte de stériles monastères dont la porte est assiégée de mendiants.

Prévost Paradol.

Essai sur l'*Histoire universelle*, II, pages 290-91.

Page 380 du *Petit abrégé*, Duruy énumère les conséquences de l'établissement de l'Inquisition en Italie. Je vois très bien en quoi celle-ci diffère du côté politique de l'Inquisition espagnole. Mais, au fond n'arrivait-on pas, là comme ailleurs, à éteindre toute pensée qui ressortait tant soit peu du cadre étroitement tracé, en supprimant ou terrorisant ceux qui eussent voulu sortir des communes ornières. Il y eut des supplices pour les personnes, des autodafé pour les livres, l'évêque de Cuença détruisit la bibliothèque de Henri d'Aragon. A Salamanque, sur la place Saint-Etienne, six mille volumes infectés d'erreurs furent brûlés. « On cessa de penser. » En effet cela n'était pas de nature à favoriser le progrès des sciences, à exciter l'activité intellectuelle et à faire surgir des novateurs.

La suprématie espagnole coïncida avec le moment où le zèle du Saint-Office fut le plus brûlant. Les pernicieux résultats de ces massacres épouvantables dont la description donne le vertige, purent se manifester plus tard. La sélection à rebours que Napoléon exerça sur la population mâle de la France, enlevant à la reproduction les individus les mieux conformés, fit qu'une certaine débilité physique (diminution constatée de la moyenne de la taille), et morale, affligea les hommes de 1830.

Si on avait laissé Galilée tranquille, il aurait plus profondément fouillé la mine qu'il avait ouverte. La sentence qui le condamna, ne découragea-t-elle pas les observateurs libres de préjugés qui auraient été tentés de l'imiter. Les hypothèses, grâce à leurs travaux, eussent acquis plus tôt les caractères d'une certitude absolue. J'ai dit ici avoir rencontré les expressions dont je me suis servi au cours de mes lectures. D'accord avec M. H. C., l'auteur considérait la sainte Inquisition comme un des facteurs — secondaires — de la décadence de l'Espagne, décadence politique et surtout..... c'est là mon point de vue, déchéance scientifique, philosophique, littéraire. (Je n'ai pas recherché l'ouvrage, cela n'ayant aucun intérêt).

Mes courtois contradicteurs n'ont pas été sans remarquer la forme interrogative donnée aux quelques lignes ayant provoqué leurs répliques ?

Tout cela est du domaine commun, banal, certes. Si l'*Intermédiaire* ne devait accepter que des notes originales, m'est avis qu'il devrait réduire le nombre de ses cahiers. Il suffit parfois d'ouvrir un dictionnaire, un petit abrégé du genre de ceux de Duruy et de Prevost-Paradol, ou tout autre ouvrage que chacun a sous la main, pour répondre à bien des questions.

L. VANVINCQ-RENIEZ.

***

— Le mot ruine n'est-il pas pris ici dans un sens trop absolu ? Parce qu'un pays a été mal administré pendant longtemps, parce que les finances du gouvernement sont en désarroi, cela prouve-t-il que son sol ne soit plus fertile, que la terre ne puisse plus nourrir ses habitants ? — J'ouvre un annuaire espagnol : je suis étonné de l'importance énorme du commerce et de la marine de cette nation, de la richesse de ses productions naturelles.

D'un autre côté je remarque l'extension que la langue espagnole a prise dans le monde entier. Si j'en crois les statistiques, cette langue vraiment romane, si hâtivement et si mal à propos bannie sous ses formes méridionales françaises, est pourtant celle qui promet de devenir la plus universelle et même celle qui viendra absorber les autres, de la grande famille latine, dans le Nouveau-Monde au moins.

Partout où les Espagnols ont pu s'organiser sans fraudeurs, sans mandarins officiels, partout où quelque réglementation intempestive n'est pas venue intervenir, nous les voyons ce qu'ils sont en réalité: sobres, généreux, amis de la magnificence et de l'éclat, fiers, entreprenants, énergiques et nullement décadents.

C. R.

—

Les prisonniers de Saint-Florent étaient ils républicains ou vendéens? (XXXII, 556; XXXIII, 104, 269, 380, 620; XXXIV, 101). — Cette question est loin d'être résolue et les réponses ne font qu'augmenter mon incrédulité première.

Le *Journal du Moniteur*, n° 33, 3 novembre 1793, qui donne les débats de la séance du 2 novembre 1793, dit en termes précis qu'on a pris (à Cholet) toute l'artillerie des Vendéens et que le nombre des prisonniers rendus à la liberté s'élève à plus de huit mille.

La lettre des représentants Bourbotte, Turreau, Choudieu et Francastel, qui cite le nombre des prisonniers, est-elle mensongère ?

Kléber, accusé de cet acte d'humanité, a-t-il mérité la haine du comité de Salut public et a-t-il été exilé à Châteaubriant?

J'ai dit que la Convention avait motivé son décret sur le sursis demandé pour l'exécution de Mme de Bonchamp sur le fait qu'elle avait empêché grand nombre de soldats républicains d'être fusillés notamment à Saint-Florent; ce notamment qui n'est pas dans le texte du décret du 23 vendémiaire an II (qui parle de six mille patriotes sauvés par elle dans toute la Vendée et dans lesquels sont confondus ceux de Saint-Florent) se trouve dans la *Biographie moderne* (Leipzig, 1807) dont a parlé le collègue Flantier (XXXIII, 320).

L'histoire qui a cent yeux, nous dévoilera tôt ou tard, pourquoi Kléber, sans ordre de la Convention, aux risques et périls de sa vie, a fait grâce aux huit mille prisonniers vendéens et leur a laissé passer tranquillement la Loire; c'est alors que nous pourrons examiner si l'acte d'humanité de Bonchamp ou de Mme de Bonchamp n'était pas arrêté et prévu.

Kléber admonesté par la Convention ne s'est jamais justifié de sa défaillance.

J'ai sous les yeux une lettre de Bavelaër, commissaire à l'armée de Mayence, datée de Nantes, 29 octobre 1793. De cette lettre j'extrais ce qui suit :

Les premières opérations contre les rebelles furent à la vérité brillantes, mais une déroute arrivée à Montaigu vint tout déranger et obligea l'armée de Mayence à rétrograder en se reportant sur Nantes. Il fallut prendre de nouvelles mesures, on allait attaquer Mortagne et Cholet, au moment où Canclau et Dubayet furent obligés d'abandonner l'armée pour obéir à la loi : malgré ce contre-temps, l'armée de Mayence vient de chasser les rebelles de leurs repaires. La guerre serait en quelque sorte terminée de ce côté-ci sans la poltronerie de quelques commandants qui devoient défendre le passage de la Loire : les rebelles ont cependant, par les intelligences qu'ils entretenoient avec les habitans de la rive droite de la Loire, réussit à passer cette rivière et à s'extravaser dans tout le pays qui se trouve au nord, c'est-à-dire dans le Maine et une partie de la Bretagne.

Dans les différens combats que l'armée de Mayence a eu, elle a constamment battu les brigands et dans la dernière action, elle a seule résisté et vaincu cinquante mille de ces féroces défenseurs du sceptre et de l'encensoir; parmi les morts on a compté un grand nombre de prêtres et surtout des moines défroqués.

A. DIEUAIDE.

—

La reine... toujours la reine ! (XXXIII, 124; XXXIV, 258). — En parcourant le volume de l'*Illustration* de l'année 1853, je viens de lire dans le numéro du 26 novembre l'anecdote suivante, au sujet du château de Fontainebleau :

Louis XIV y fit d'assez longs séjours. Il y retint toute une semaine le Père Letellier, qui lui reprochait ses infidélités envers la Reine, et ordonna qu'on ne servît au révérend que des bécasses, qu'il aimait beaucoup. Mais, au troisième repas, le Jésuite n'y tint plus, et dans sa douleur il s'écria :

« Toujours des bécasses !

— Toujours la reine ! » répondit le roi, et l'interdit fut levé des deux côtés.

L. N.

—

Constipé (XXXIII, 404; XXXIV, 353). — Il y a quelques années, à Paris, j'assistais à un dîner, entre hommes, où se trouvait l'illustre créateur du canal de Suez. Entre autres anecdotes sur ce sujet intéressant, le Grand Français nous raconta qu'à l'époque où il en poursuivait au Caire la concession définitive, le khédive d'alors (dont j'ai oublié le nom) lui faisait attendre depuis quelque temps une réponse promise, parce qu'il était dans un état de *resserrement* qui le rendait d'une approche difficile. Mais enfin, un jour, M. de Lesseps apprend que le khédive venait d'être largement soulagé, il court au palais, trouve le prince de la meilleure humeur et obtient, sur l'heure, la signature si impatiemment attendue.

Je n'ai pas lu l'ouvrage dans lequel M. F. de Lesseps a raconté l'histoire de la fondation du canal de Suez; je ne pense pas qu'il y ait mentionné cette anecdote, mais je la garantis *de auditu* et *de visu*.

CHRISTAGÈNE.

—

Livres liturgiques du diocèse de Clermont (XXXIII, 412) :

MISSALE AD LAUDISSIMA ecclesiam *Claromon* ac sancti *Flori* consuetudinem. nullis non quibus scatebat labeculis. tersissime re- [purgandum. Atq. innumeris que in prioribus deside- [rabantur : exuberantissimum. *Adduntur* eum singu- [lis dominicarum evangelijs (que in alijs dudum im- [pressis negligebantur) figure. Necnon dierum sole- [nium (quos peculiari veneratione observari imbet ec- [clesia) adijciuntur hystorie.*Proinde* totius anni [*Prefationes* cum officiis Parasceues — Pasche — Penthecostes. *Adiucta* Cerci paschalis benedictione mo- [tis ita ut cani possint distinguntur. *Postremo* — Mis- [se quedam—quas votiuas appellant in missalis calce [ponebantur. Ceterum tam ad locum propriu redu- [cte sunt. Et pse etiam missis accommode adjiciuntur.

(Vignette : la sainte Vierge et l'enfant Jésus).

venit *Parrhisi'* i ede *Johannis Parui* aureo si- [gnata — . t in Crate ferrea apud *Johanne Kaerbrit* at s *Huguelin* — . t sub signo S. Nicolai apud *Desiderium Ma-* [*hea* via Jacobea. necnon *Claromon.* apd *Johanne Durand.*

Sans date.—Les mots en *italiques* sont imprimés en rouge.

EFFEM.

—

Tutoiement et vouvoiement dans les armées (XXXIII, 451, 732; XXXIV, 57). — En 1791, le *Père Duchesne* d'Hébert demanda qu'en signe d'égalité le tutoiement entre Français fut rendu obligatoire. L'usage s'en répandit vite. Les généraux donnèrent l'exemple. Le général Bigarré (Révolution et Empire) raconte dans ses *Mémoires* que « si un officier ou un soldat se fût avisé de parler à l'adjudant général Bernard, sans le tutoyer, il lui aurait passé son sabre au travers du corps ». C'était l'*égalité ou la mort.* Napoléon eut grand peine à faire disparaître cette habitude. Lannes ne cessa de le tutoyer et les grognards, à l'empereur lui-même, continuèrent longtemps à dire *tu*, témoin le grenadier qui, la veille d'Austerlitz, au bivouac, lui prédit familièrement la victoire.

Cette constatation historique faite, nous persistons à voir les inconvénients d'une pareille coutume, au détriment des avantages. Elle n'est pas meilleure, qu'on lui donne pour origine les sentiments égalitaires ou le dédain aristocratique. Le bien de l'armée, chefs et soldats, et la discipline n'ont rien à y gagner; l'affection des chefs pour leurs hommes, la confiance et le dévouement de ceux-ci pour leurs officiers, pas davantage.

L'ex-Car (30 juin 1896), en termes pittoresques mais vrais, l'a dit. Nous sommes tout à fait de son avis.

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Sur un Libournais, député de Bordeaux, et sur sa famille (XXXIII, 487, 735; XXXIV, 61, 354). — Mon excellent et érudit collègue P. M. a trouvé Pierre-Deluze-Létang, marié à Marie-Thérèse Lamarzelle. Le député a donc contracté deux alliances, puisque l'on voit (archives ecclésiastiques de la Gironde, portefeuille G. 716), en 1790, le mariage de Pierre-Raymond Decazes, avec Marie Deluze, fille de Pierre Deluze-Létang, député à l'Assemblée Nationale et de Louise Pellerin.

Il y a cependant une erreur dans la réponse que nous avons faite à ce sujet, c'est lorsque nous disons Madame Pelletier des Bouchards née Decazes, décédée; c'est inexact, elle existe encore à Guéret.

BARON MAXIME TRIGANT DE LA TOUR.

—

Saint Luc, peintre (XXXIII, 722; XXXIV, 264. — L'église de Saint-Mathias, près de Trèves, possède de même un tableau attribué à saint Luc. Les connaisseurs le croient d'origine byzantine.

Cette église, ainsi que la cathédrale de Trèves, sont considérées comme des premières, qui aient été construites en Allemagne.

D. DE LUXEMBOURG.

—

Qui a payé les dépenses de Napoléon Ier à Sainte-Hélène? (XXXIV, 1). — On sait que ce fut l'Angleterre qui prit l'initiative de la déportation de l'Empereur à Sainte-Hélène.

Voulant toutefois, dit Vaulabelle (1), diminuer sa part de responsabilité morale dans cet acte odieux et faire considérer Napoléon comme le captif de l'Europe et non comme son propre prisonnier, elle sol-

(1) Histoire des deux Restaurations, tome III, page 212.

licita et obtint, des trois autres puissances coalisées, l'espèce de blanc-seing suivant qui lui fut donné à Paris, le 2 août 1815:

« Art. 1er. — Napoléon Bonaparte est regardé par les puissances qui ont signé le traité du 25 mars dernier, comme leur prisonnier.

Art. 2. — Sa garde est confiée *spécialement* au gouvernement britannique.

Art. 3. — Les cours impériales d'Autriche et de Russie et la cour royale de Prusse nommeront des commissaires qui se rendront et demeureront au lieu que sa Majesté Britannique *aura assigné* pour le séjour de Napoléon Bonaparte, et qui, sans être chargés de la responsabilité de sa garde, s'assureront de sa présence.

Art. 4. — Sa Majesté Très chrétienne sera invitée, au nom des quatre cours ci-dessus mentionnées, à envoyer également un commissaire français au lieu de *détention* de Napoléon Bonaparte.

Art. 5. — S. M. le roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, *s'engage à remplir toutes les obligations* qui résultent pour Elle de la présente convention. »

Il me semble résulter de la combinaison du texte des articles 2 et 5, que les frais occasionnés par la *détention* de Napoléon à Sainte-Hélène devaient *rester à la charge* de l'Angleterre.

S'il avait dû en être autrement, je crois que la convention ne fût pas restée muette à cet égard.

Même au prix de 50 millions, l'Angleterre ne payait pas trop cher la disparition de son plus mortel ennemi.

H. T.

—

Les écus de l'an XII (XXXIV, 4, 270).— Pourrais-je savoir la valeur des trois pièces suivantes :

Un écu de 5 francs :
au recto : Bonaparte premier consul.
au verso : République française.
An 12.

Un second écu de 5 francs :
au recto : Napoléon empereur.
au verso : République francaise.
An 13.

Une pièce de 1 franc:
au recto : Napoléon empereur.
au verso : République française.
1808.

. Ces pièces sont-elles rares? Comment expliquer les contradictions de République et d'Empereur ?

Vicomte God.

Dame de portrait (XXXIV, 92, 370). — Les Dames à portrait à la cour de Russie furent instituées par l'Impératrice Catherine. Cette dignité, qui donne le rang le plus haut à la cour après les grandes-duchesses, subsiste encore et consiste en une miniature de l'Impératrice régnante entourée de diamants ; on la porte comme une décoration. Les dames à portrait actuelles sont : la princesse Bariatinosky, la comtesse Tolstoy, la comtesse Strogonoff, Mme Narischkine et peut-être une ou deux encore. C. A.

—

Eglises rondes (XXXIV, 95, 370). — Les souvenirs de M. Émile Tandel sont exacts. L'église ronde de Milan à laquelle il fait allusion est l'*église San Carlo*, qui se compose d'une coupole haute de 48 mètres, et qui n'est elle-même qu'une pâle imitation du *Panthéon* de Rome, où reposent les restes de Raphaël et de Victor-Emmanuel.

Mais une église ronde infiniment moins connue que les précédentes est celle de *Loyola*, près Azpeïtia, dans le Guipuzcoa (Espagne). C'est en cet endroit que se trouve la *Santa Casa*, ou maison natale de Loyola, le célèbre fondateur de la Compagnie de Jésus. La maison du XIIIe siècle a été conservée et enclavée dans les bâtiments qui composent le Collège des Pères Jésuites. Lieu de pélerinage, excursion très curieuse, mais difficile, car les chemins de fer n'existent pas dans ces parages, et il faut se servir de l'antique diligence pour s'y rendre.

L'église ronde de Loyola est l'œuvre de l'Italien Carlos Fontana, élève du fameux Bernini, et la première pierre fut placée le 28 mars 1689. Mais le travail fut long et difficile, et c'est un architecte espagnol, Ignacio Ibero, qui en termina la coupole, qui ne mesure pas moins de 75 pieds de diamètre. Quant à la rotonde son diamètre est de 131 pieds. La hauteur totale de l'édifice est de 214 pieds, du sol à l'extrémité de la croix. Enfin, la coupole repose sur huit grandes colonnes de marbre qui aident à former une galerie circulaire.

L'église est donc absolument ronde.

Huit portes de dégagement communiquent avec le Collège, la *Santa Casa*, et la sacristie.

C'est dans cette maison-mère de la Compagnie de Jésus que fut élu, il y a

quatre ans, le général actuel qui vit à Rome.

Enfin je vois qu'un de nos aimables confrères cite un temple antique : mais en ce cas-là le *temple de Vesta*, à Rome, n'est-il pas tout indiqué comme le modèle des temples ronds ?

H. LYONNET.

*
* *

— Les ruines de l'église de Trizay, ancien monastère de femmes, canton de Rochefort (Charente-Inférieure), semblent indiquer que l'église était ronde. Elle remonte à la fin du XIIe siècle.

XANTON.

*
* *

— Metz possède dans sa citadelle l'ancienne église des Templiers; elle est construite sur un plan en octogone ou décagone. En dernier lieu, elle a donné asile à une école de pyrotechnie. Le gouvernement a décidé de la faire restaurer.

La chapelle du château de *Vianven*, dans le grand-duché de Luxembourg, est construite sur un plan en décagone ; elle date de l'époque de transition du roman au gothique (commencement du XIIe siècle); c'est une chapelle double, dans le genre de la Sainte-Chapelle à Paris ; seulement la chapelle haute et la chapelle basse sont reliées par une ouverture hexagonale qui se trouve au centre et qui a la largeur du tiers du diamètre du sanctuaire.

Je ne puis m'empêcher de recommander à nos collabos qui visiteront le Grand-Duché, de visiter les ruines du château de Vianven avec sa chapelle ; cette dernière a été restaurée il y a une vingtaine d'années.

La célèbre église de *Notre-Dame* à *Trèves* qui date de 1227 et qui est considérée comme la première église gothique érigée en Allemagne, est construite en octogone. L'église trévisoise est copiée dans ses détails architecturaux sur l'église de Saint-Ive à Braisne (Aisne).

Kobern, près de Coblence, possède une admirable chapelle de forme hexagonale, qui est une perle de l'architecture romane.

Metlach, sur la Sarre, possède de même une église construite sur plan octogone ; il y a des archéologues qui la croient contemporaine de la chapelle carlovingienne d'Aix-la-Chapelle.

La nef principale de *Saint-Géréon* à *Cologne*, a la forme d'un décagone légèrement oblong ; elle est érigée sur les fondations d'une église chrétienne construite selon la tradition, par sainte Hélène, mère de l'empereur Constantin-le-Grand.

L'ouvrage de M. le chanoine Dr Bock : *Rheinlands Baudenkmale des Mittelalters*, donne les descriptions et les dessins de l'église de Notre-Dame à Trèves, de la chapelle de Kobern et de l'église Saint-Géréon à Cologne.

J'ajoute que l'église de *Saint-Vitale* à *Ravenne* est citée dans tous les ouvrages qui traitent la matière comme type des églises rondes ou plutôt polygones.

D. DE LUXEMBOURG.

—

Peuple et homme étourneaux (XXXIV, 185). — Parce que l'étourneau a la prudence de gîter, la nuit, dans les roseaux, Toussenel ne voudrait pas qu'il fût l'emblème des gens étourdis. Mais ce que cet ornithologiste en raconte, par ailleurs, vient justifier l'opinion courante. Et d'abord, comme l'avait remarqué Pline (*Sturnorum generi proprium catervatim volare*), l'oiseau voyage de jour, en colonnes épaisses ; grave *imprudence*, car, dans ces masses profondes, le chasseur ne perd pas un grain de plomb de son coup de fusil. Puis, c'est un *agité*, toujours en mouvement ; c'est un *bavard*, gazouillant sans cesse (d'où le nom de sansonnet, pour *Chansonnet*). Il est enfin d'une insatiable *curiosité* qui le fait fraterniser avec n'importe qui. En conséquence, je crois que l'étourneau n'a pas à protester quand on le prend pour parrain de l'homme écervelé, turbulent, qui jacasse, et se mêle de tout.

T. PAVOT.

—

Les Chartes des Croisades, dites Collection Courtois (XXXIV, 189). — Paleographicus trouvera de nombreux et intéressants détails sur cette collection fameuse, dans l'ouvrage de M. de Delley de Blancmesnil : *Notice sur quelques anciens titres*, Paris, Delaroque, in-4°, 1866.

EFFEM.

Même réponse : VICOMTESSE EDITH

Livres destinés à l'impression et n'ayant jamais paru, par suite de la destruction des manuscrits (XXXIV, 189, 471).

— La question pourrait être élargie et embrasser non seulement les manuscrits disparus, mais aussi les livres, car l'*Essai bibliographique*, de Philomnerta Junior, *sur les livres perdus ou introuvables* (Bruxelles, Gay et Doucé, 1882) est bien incomplet.

Je recueille, depuis plusieurs années, de nombreuses notes en vue d'une bibliographie générale des productions littéraires, historiques et scientifiques disparues, mais l'entreprise est lourde et ne sera probablement jamais menée à bonne fin.

Je pourrais cependant entrouvrir mes cartons, si je ne craignais d'encombrer les colonnes de l'*Intermédiaire*. Pour aujourd'hui, me restreignant strictement à la question posée et ne m'occupant que des manuscrits, je citerai, en suivant l'ordre alphabétique :

I. — ALCYONIUS (Pierre), professeur de langue grecque à Florence, au commencement du XVIe siècle, accusé à tort ou à raison de s'être approprié et attribué, dans ses *Analecta de Calamitate litteratorum* (Venise, Alde, 1522, in-4°) le traité de Cicéron *De Gloria*, aurait brûlé le seul manuscrit connu de ce traité, pour cacher son plagiat.

C'est ce même Alcyonius qui, outre des critiques auxquelles avait donné lieu son Commentaire d'Aristote (*Aristotelis opera varia latine*, Venise, 1520, in-f°), aurait acheté et brûlé tous les exemplaires de son livre qu'il avait pu retrouver. (V. PEIGNOT, *Dict. de Bibliologie*.)

II. — JEAN BODIN. Trois ouvrages de l'auteur fameux de la *République* et de la *Démonomanie*, n'auraient jamais été imprimés :

1° *Colloque de Jean Bodin : des Secrets cachés et des choses relevées entre sept savants, qui sont de différents sentiments.*

2° *Theophrastus redivivus, sive historiæ de iis qui dicuntur de Diis, de mundo, de religione, de animo, inferis et demonibus, de contemnondo morte et de vita secundum naturam : Opus ex Philosophopum opinionibus constructum et doctinimis theologiis*, etc., etc.

3° *Colloquium heptaplomoron de abditis rerum sublimium arcanis.*

Lés deux premiers manuscrits sont perdus, mais Peignot affirme qu'une traduction française du troisième se trouvait dans la bibliothèque de l'abbé Rothelin.

III. — BARTHELEMY, dit PIERRE DE ST-LOUIS, religieux de l'ordre des Carmes, né à Valréas, en 1626, est l'auteur d'un poème épique : l'*Eliade*, poème spirituel sur le prophète Elie, dont le manuscrit a été supprimé par les supérieurs de son ordre.

IV. — BÉVERLAND (Adrien), écrivain hollandais du XVIe siècle, a écrit un traité fort scabreux : *De prostibulis viterum*. — Quelques auteurs ont prétendu qu'il avait détruit ce manuscrit; mais, en 1864, un des premiers collaborateurs de l'*Intermédiaire* (voir I, 54), se basant sur l'assertion d'un auteur allemand, demandait si ce manuscrit n'avait pas été conservé à la bibliothèque de l'université de Leyde. Il n'a jamais été, je crois, répondu à la question ; aussi je viens d'écrire au bibliothécaire de Leyde pour m'assurer de l'exactitude du fait.

V. — BONET (Philibert), lieutenant-général du bailliage du Beaujolais vers 1550, aurait écrit plusieurs ouvrages en latin ou en français, qui sont restés à l'état de manuscrits, probablement aujourd'hui disparus, notamment un *Traité des procès judiciels, où est agitée la question de savoir si c'est mal fait que de plaider.*

Les ouvrages imprimés de Philibert Bonet sont du reste aussi introuvables que ses manuscrits, car l'un d'eux : *Des grands biens, vertus et bontez que Dieu a donnés aux fem̃es*, Paris, Simon Coluarin, 1558, in-8°, n'est connu, je crois, que par son inscription aux catalogues de Francfort.

Je m'arrête, car j'ai épuisé, en ce qui touche les manuscrits disparus, les cartons des lettres A-B, et un numéro tout entier de l'*Intermédiaire* ne me suffirait pas, si je voulais aller jusqu'à Z.

La liste pourra être continuée si nos collaborateurs le désirent.

ARM. D.

—

Foudre (XXXIV, 192). — Pourquoi, pendant un orage, l'arbre sous lequel on s'abrite est-il si souvent celui que vient frapper la foudre? Suivant moi, la première question à poser devrait être

celle-ci : Est-il exact que l'arbre sous lequel on s'abrite est plus souvent que les autres frappé de la foudre? Je crois qu'on peut y répondre hardiment : non. Il n'est pas besoin d'être un grand clerc pour savoir que dans un lieu découvert, les arbres isolés sont souvent atteints, et c'est ordinairement sous ceux-ci qu'on cherche un refuge contre la pluie. Il y a donc de grandes chances d'être foudroyé sous un arbre isolé. Les personnes qui s'abritent sous une allée d'arbres ou dans un bois, ont souvent vu l'un des arbres de l'agglomération frappé sans être touchées elles-mêmes.

Les forestiers, les bûcherons et les charbonniers qui souvent sont surpris par l'orage dans les bois, ne sont pas foudroyés plus souvent que les autres; le fait même est rare, et cependant ils se trouvent sous les arbres.

Il faudrait maintenant faire le compte des arbres atteints par la foudre; ils sont bien plus nombreux qu'on ne le pense, mais les observateurs manquent généralement. C'est souvent après un temps assez éloigné qu'on s'aperçoit qu'un arbre a reçu un coup de foudre, surtout s'il n'a été ni brisé ni déchiqueté, ce qui est le cas le plus ordinaire. Le plus souvent, on observe un léger sillon partant de la cime et se prolongeant jusqu'au sol. C'est un effet qui se produit ordinairement lorsque le sol est humide et qu'il pleut abondamment, l'électricité suivant alors l'écorce humide et se perdant dans le sol. Le plus souvent, on voit un arbre dépérir et on reconnaît seulement à ce moment la trace du coup de tonnerre. Un grand nombre d'arbres vivent avec cette légère blessure qui se cicatrise assez rapidement.

La foudre tombe très fréquemment dans les forêts, et la plupart des coups de foudre restent ignorés. Il faudrait comparer le nombre des arbres touchés à celui des personnes tuées ou blessées; je crois qu'on reconnaîtrait que ce dernier cas est assez rare.

En résumé, on peut dire que si les arbres servant d'abri sont choisis par la foudre, ce n'est pas à cause de la présence d'une ou de plusieurs personnes, mais à cause de leur isolement.

Voici maintenant une nouvelle question qui pourrait être posée : Comment se fait-il que les nombreux trains de chemins de fer soient si rarement frappés de la oudre?

MARTELLIÈRE.

Institut de France. — Hôtels et cafés de France (XXXIV, 192). — Ajouter les hôtels et cafés qui portent le nom des villes dans lesquelles ils sont établis : Café de Paris, à Paris; Café de Bordeaux, à Bordeaux; Café de Toulouse, à Toulouse, etc.

*
* *

— La boutade sur l'Institut a plus de piquant que de portée : le mot institut est un nom commun qui est à la disposition de tout le monde, tandis que nul établissement ne pourrait sans usurpation s'approprier le titre de la fondation nationale qui s'appelle l'Institut de France. Quant à la querelle que fait Dieuaide aux hôtels et aux cafés de France, elle me semble d'une subtilité un peu puérile Il devrait être, par la même raison, défendu de s'appeler café de Paris, ailleurs qu'en province, et hôtel de l'Europe serait réservé aux pays d'outre-mer. Il n'y a guère de ville dans la Suisse allemande qui manque de Schweizerhof. Est-il bien sûr qu'en fait d'enseignes, les plus naïves ne soient pas les meilleures?

G. I.

*
* *

—Institut étant, comme banque et collège, un terme qui s'applique de fait à des établissements fort divers, il faut, en vérité, avoir une terrible démangeaison de trouver ridicule tout ce qu'on fait chez nous, pour critiquer une dénomination que l'on trouve fort naturelle pour la Banque et le Collège de France. Je ne vois pas aussi quel argument l'auteur de la communication prétend tirer des enseignes : café ou hôtel de France.

Je ferai remarquer en passant que, quand on cite un nom à particule — excepté s'il commence par une voyelle — le *de* doit disparaître, à moins que le nom ne soit précédé d'un prénom, d'un titre, ou de Monsieur. Il faudrait donc écrire et dire Châteauterme tout court ou N... de Châteauterme.

H. C.

—

— Si je souris quand je rencontre, dans notre pays, ces enseignes : Hôtel ou Café de France, ce n'est point par gausserie; loin de là.

Elles me plaisent et je les trouve utiles. Sans elles, on oublierait peut-être qu'on

est chez soi, qu'on y a toujours un coin où se réfugier au milieu de tant d'hôtels : d'Angleterre, du Danube, du Maroc, de la Havane, etc., etc., qui nous disputent le terrain. — Tout autre est mon sentiment en face d'inscriptions comme celle-ci : *Institut de France*, cueillie à Paris, en 1811. C'est vraiment d'une belle naïveté, pour ne rien dire de plus. Ici même où j'habite, j'avais, en 1885, remarqué deux épigraphes tout aussi recommandables : *Hôpital maritime de Lorient.— Postes et Télégraphes, Bureau de Lorient.* Est-ce assez joli? Ma vive admiration pour ces écriteaux ne fut pas silencieuse, et il se peut que j'aie, par là, contribué à l'adoption des nouveaux libellés, réduits, enfin! de cinquante pour cent. T. Pavot.

***

— Le chauvinisme est heureusement de tous les pays ; chaque peuple aime à se *gargariser* l'esprit du nom de sa patrie. — A New-York, à Boston, à Philadelphie, par tous pays civilisés, vous trouvez : *United State Emporium ; United State Post office ; American Market ; National Saving Bank ; American Hotel*, etc. — En Espagne : *Fonda de España* ; *Cerveceria Peninsular ; Zapateria Española ;* — En Italie de même et partout, sans doute, le même mobile (l'amour du sol natal), pousse les citoyens, à afficher haut et ferme le terme magique de la patrie. A. Martin.

—

La Vierge noire (XXXIV, 193). — Il existe à la cathédrale de Chartres une Vierge noire très renommée. J'en donnerai la description, s'il est nécessaire. V. Vincent.

***

— Je ne sache pas que la sainte Vierge de Boulogne soit une Vierge noire. Aux processions, comme à la cathédrale, j'ai toujours vu une statue d'argent.

En revanche, on peut ajouter la statue de la sainte Vierge invoquée en l'église de la Daurade, à Toulouse.

C'est un fait reconnu que le bois de certaines essences d'arbres noircit en vieillissant. N'est-ce pas à présumer que les effigies dont il s'agit ayant été exécutées en bois depuis nombre de siècles, le temps ait fait son œuvre, et que le bois soit devenu semblable à l'ébène ; d'où le nom sous lequel les saintes images sont connues ? Effem.

—

D. O. M. (XXXIV, 233). — Ces lettres, que l'on trouve sur la plupart des pierres tombales, signifient : *Deus omnipotens maximus*, et celles qui sont ordinairement au bas de la pierre, R. I. P. : *Requiescat in pace.*

Il est de ces abréviations drôles. Dans les établissements religieux, il est de règle de commencer ses devoirs par les lettres J. M. J., Jésus, Marie, Joseph, ou encore, A. M. D. G., qui signifie : *Ad majorem Dei gloriam*, mais que nous traduisions régulièrement par : Adjudant-major des grenadiers. Edme de Laurme.

***

— Ces trois lettres signifient : *Deus omnium magister.* On les rencontre non seulement sur certaines pièces importantes des XVIe et XVIIe siècles, mais aussi, plus tard, sur des monuments, églises ou couvents surtout, en tête d'ouvrages, actes, contrats, lettres, etc.

On trouve aussi, dans les mêmes conditions, ces quatre autres lettres : A. M. D. G., devise des Jésuites : *Ad majorem Dei gloriam.* L. N.

***

— Nombre d'édifices religieux portent, gravés sur leur façade, les signes : D. O. M., qu'on traduit par *Deo omnipotenti maximo.* Ces monuments sont mis, par là, sous la protection du Très-Haut, et c'est sans doute avec la même intention que des actes importants du XVIe siècle et du XVIIe avaient, pour en-tête, les trois lettres en question. Elles ont reparu, de nos jours, sur les flacons de liqueur de l'abbaye de Fécamp. T. Pavot.

***

— Ces trois lettres signifient tout simplement : *Deo Optimo Maximo.* Ils sont une réponse chrétienne au : *Ignoto Deo*

des Athéniens, et on les rencontre, je crois, en tête des pierres sépulcrales aux catacombes de Rome.

J. B. S.

Même réponse : SEDANIANA, A. M., EFFEM, D. DE LUXEMBOURG.

—

Anvers (XXXIV; 233, 471). — Au risque d'être taxé de paradoxe, je dirai que l'argument tiré de la prononciation belge me paraît peu concluant, étant donné qu'il s'agit d'un pays de langue française et d'un nom de ville francisé (en flamand *Antwerpen*). La Belgique peut être assimilée ici à une province ou à un département français.

Qu'une ville réclame en cette matière son autonomie, passe encore, à la rigueur; mais qu'elle impose sa prononciation locale au reste du pays, cela n'est pas admissible. Laissons donc les Belges prononcer *Anverse* tant qu'ils voudront; mais maintenons, nous autres Français, l'unité de la prononciation française... *envers* et contre tous.

L. B. L.

—

Pied de nez (XXXIV, 233). — Faire un *pied de nez* à quelqu'un, c'est évidemment vouloir le vexer, mais ce geste, qui est surtout d'un gamin, ne constitue pas une offense grave. Ce n'est point le signe de mépris dont parle Horace (*Satire* VI, livre Ier), quand il dit à Mécène : *Nec naso suspendis adunco ignotos* (tu ne dédaignes pas les humbles) — et que Montaigne a retracé dans cette phrase : « Diogène *hochait du nez* le grand Alexandre .» Non ! la mimique du polisson dit seulement : « Vous n'avez pas réussi, vous avez le nez long. » On sait, en effet, que chagrins ou insuccès répétés peuvent faire maigrir le visage, ce qui rendra plus saillant l'appendice nasal.

Pourquoi donc, en Amérique, faire un pied de nez, est-il un geste considéré comme très injurieux ? Dans ses *Proverbes*, M. Quitard rappelle une coutume des Normands (peut-être aussi des Anglo-Américains), qui pourrait expliquer le fait.

Tout homme, convaincu d'avoir médit ou calomnié, devait faire amende honorable à l'église, un jour de grande fête. A haute voix, il s'avouait coupable et se prenait par le bout du nez. Cela s'appelait : *Payer le laid dit.*

T. PAVOT.

—

Marquis de Louvois. Date de son entrée au secrétariat de la Guerre (XXXIV, 233). — Louvois, né en 1639, avait vingt-trois ans (et non dix-neuf) en 1662. A quinze ans (1654), il avait obtenu la *survivance* de la charge de secrétaire d'Etat. Dès l'âge de vingt-cinq ans, il était admis au Conseil, et à vingt-sept ans (1666), il arriva au Ministère. Son père avait, cette année même, résigné, en faveur de son fils, ses fonctions de Ministre de la Guerre.

T. PAVOT.

*
* *

— Le marquis de Louvois (François ou François-Michel Le Tellier) né à Paris dans le quartier Saint-Benoît le 18 janvier 1641, épousa le 19 mars 1662, une fille du marquis de Courtavaux. Il était alors déjà conseiller du Roi et secrétaire d'État, ainsi que le prouve son acte de mariage inscrit sur les registres de la paroisse Saint-Eustache.

LECNAM.

*
* *

— Le marquis de Louvois naquit à Paris (paroisse de Saint-Benoît), le 18 janvier 1641. Jal nous donne son baptistère. Entré, dès l'âge de quinze ans, dans les bureaux de son père, alors secrétaire d'État de la Guerre, qui obtint pour lui, en 1664, la survivance de sa charge, il le remplaça, en 1666, à l'âge de *vingt-cinq* ans.

LE PORTIER DE L'INTERMÉDIAIRE.

—

Une descente en Angleterre en 1692 (XXXIV, 234). — Jean Bart ayant été nommé, par le gouvernement français, au commandement de l'*Entendu*, sortit de Dunkerque en évitant de rencontrer l'amiral Benbow. Peu de temps après, dans un combat qui dura trois heures, il captura quatre vaisseaux de commerce et fit 800 prisonniers.

Pour se débarrasser de ses prisonniers, il les débarqua sur les côtes d'Ecosse,

puis, allant plus au sud il jeta l'ancre à l'embouchure de la rivière Tyne, non loin de Newcastle dans le comté de Northumberland.

Il envoya immédiatement à terre, sous les ordres du chevalier Forbin, un détachement qui subit seulement la perte d'un homme après avoir détruit en vingt-quatre heures trois cents maisons ainsi que toutes les récoltes de la contrée.

Jean Bart rentra à Dunkerque, le 24 novembre chargé de butin. Il s'était emparé de quatre vaisseaux anglais avec un trésor de 100,000 livres sterling.

Voyez : *Corsairs of France*, par C.-B. Norman, auteur de *Tonkin or France in the Far-East* (Londres 1887).

HUBERT SMITH.

—

Médaille d'or à déterminer (XXXIV, 234). — La « médaille d'or » dont il s'agit est tout simplement un ducat des Provinces-Unies (Utrecht), dont d'ailleurs les légendes n'ont pas été très exactement transcrites. Elles doivent se lire :

CONCORDIA RES PAR*væ* CRES*cunt* TRA*jectum* (nom latin d'Utrecht). — MO*neta* ORD*inaria* PROVIN*ciarum* FŒDER*atarum* BELG*icarum* AD LEG*em* IMP*erii*.

Je ne crois pas que la pièce vaille beaucoup plus que sa valeur intrinsèque, soit une quinzaine de francs.

PAUL.

***

— On a frappé des millions de « médailles d'or » pareilles à celle de M. P. de Mont. C'est tout simplement un ancien ducat de Hollande, *ad legem imperii*.

Cette monnaie, encore très commune, a une valeur intrinsèque de 11 fr. 85 c.; les doubles en proportion. L'exergue a été estropiée. Il faut lire : CONCORDIA RES PARVÆ CRESCUNT. Cette sentence de Salluste était la devise des Provinces-Unies (en latin *Fœderatum Belgium*).

CH. FLANTIER.

—

Une position inconnue (XXXIV, 236). — Je comprends l'étonnement de mon collaborateur V. M., s'il a pris à la lettre cette assertion du malin Tallemant « qu'une demoiselle était devenue amoureuse d'un des.... *coglioni* de mille francs du cardinal Mazarin ! »

Risum teneatis, amici! Il s'agit tout simplement d'une bande de spadassins, dont Mazarin se faisait entourer, et qu'il payait *mille francs chacun*. Les Frondeurs, qui détestaient ces mercenaires étrangers, les traitaient de *coglioni di mila franchi*, ce qui n'empêcha pas la gente demoiselle d'aimer l'un d'eux.

J'ajouterai que dans Tallemant, l'anecdote ne s'applique pas à Mazarin, mais au maréchal d'Ancre, ce qui ne change rien à ma très pudique interprétation d'un mot inquiétant..... au premier abord.

Le tout était de s'entendre.

E. DE MÉNORVAL.

—

La légende des dragons en Belgique et ailleurs (XXXIV, 236). — A propos de cette question (est-ce bien une question?), je signale à notre collègue Lyon des périodiques spéciaux : le *Folklore wallon*, la *Wallonia*, de Liège, la *Revue des Traditions populaires*, de Paris, qui s'occupent des légendes. Notre collaborateur aurait bien fait d'ajouter que la tête du dragon tué par Gilles de Chin est visible tous les jours, sauf le dimanche, à la bibliothèque publique de la rue des Godes, à Mons.

Elle ressemble fort à la tête d'un jeune crocodile du Nil!

EDME DE LAURME.

—

Une eau qui rend impuissant en Anjou (XXXIV, 237) :

Gennes, chef-lieu de canton, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire)..... L'église Saint-Vétérin (mon. hist.)... La fontaine d'Avort, qui prend sa source près d'un ancien château de ce nom, passe parmi le peuple pour avoir des propriétés dangereuses : elle paralyse les animaux qui y vivent, et les œufs des oies et des canards qui s'y baignent ne peuvent produire, dit-on, que des poussins monstrueux. (Joanne, *Dict. Géogr.*, édit. 1864.)

Il n'est pas question d'impuissance, mais M. A. Dieuaide trouvera sans doute de plus amples renseignements dans le *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, par M. Célestin Port.

EFFEM

Famille Petitjean de Raucourt (XXXIV, 237). — Il existe en Bourgogne (département de la Côte-d'Or) une ancienne famille du nom de Petitjean de Marcilly, originaire des environs de Langres, comme les Petitjean de Raucourt. Il serait fort intéressant de savoir si, comme cela semble probable, ces deux familles ont une souche commune. Les Petitjean de Marcilly portent :

D'argent au bourdon d'azur posé en pal. Devise : *Vagus per orbem, in virtute sto.*

Où était né et à quelle date le de Raucourt, président du bailliage de Langres et ensuite conseiller au parlement de Dijon? Notre collaborateur a-t-il une généalogie détaillée des Petitjean de Raucourt? E. M.

—

Alfred de Musset et George Sand (XXXIV, 281) :

Eux et elles, histoire d'un scandale, que M. de Lescure vient de publier à la librairie Malassis, peut passer pour un bon travail d'anatomie littéraire. C'est finement senti, impitoyablement analysé, très sage d'appréciation. Il n'y a rien de trop dans ce charmant petit volume de 140 pages, qui vaut bien à son auteur un brevet de premier président au parlement de la critique. On ne saurait résumer plus impartialement les débats qui ont fait cet hiver les délices du Curieux. L'occasion nous paraît trop belle pour ne pas placer ici un calembour tout neuf et très juste sur le même sujet : — *Il paraît que tout ça, c'est des* EUX *brouillés.* Le mot passe pour être de la cuisinière du docteur Véron; elle est, comme on sait, littéraire à ses heures. (*Revue anecdotique*, nouvelle série, n° 7.)

P. c. c.: GUSTAVE FUSTIER.

—

Mangeurs d'oreilles (XXXIV, 281). — ... *D'ogni parte fiammeggia*... Cette devise accompagne les armes de Saint-Aignan, gravées, avec quatrain explicatif, sur une planche de l'ouvrage :

Parallèle poétique de Louis le Grand, avec les princes surnommez grands. (Le Havre, 1686) :

A la cour, au Parnasse et dans le Champ de Mars, ce guerrier intrépide agit toujours de même; son esprit, sa vigueur et sa valeur extrême, comme le diamant, brillent de toutes parts.

Ce parallèle poétique est, bien entendu, un recueil de flagorneries dû aux beaux esprits de l'académie locale, dont le chef était Saint-Aignan, gouverneur du Havre et des environs.

... *Sans quitter son gouvernement*..., le duc de Saint-Aignan fut proclamé *roy de l'oyseau*, lorsqu'il se distingua aux jeux publics de Montivilliers, localité située dans son gouvernement, et dont les habitants ont été, depuis longtemps, surnommés *mangeurs d'oreilles*. S'agit-il de leur charcuterie spéciale, de leur antique réputation de férocité invincible au jeu de dominos, ou de quelque aventure locale perdue dans la nuit des temps? Ici les textes nous manquent.

C. R

—

Une bénédiction de Louis XVIII (XXXIV, 331). — Est-il vraiment besoin d'affirmer que la « piquante » anecdote citée par sir Graph doit être rangée parmi les nombreuses calomnies, les unes odieuses, les autres ridicules, à l'aide desquelles on a tenté de salir la mémoire du maréchal Ney? Pour qui a appris à connaître, autrement que par des racontars d'antichambre et des potins de « retour de Coblentz », le tempérament et le caractère du Brave des Braves, il est difficile de se figurer le maréchal Ney dans cette posture de tartuffe, suppliant Louis XVIII de bénir ses quatre enfants. En pareille occurrence, ni le rude soldat ni le royal et très sceptique traducteur d'Horace n'auraient pu, tels deux augures romains, s'empêcher d'éclater de rire, fût-ce devant une galerie de deux cents personnes. Le fait de demander si un pareil récit est exact dénote de la naïveté chez le questionneur. Il pourrait, avec le même sérieux, s'enquérir de la valeur documentaire des œuvres de Gilbray, de Rowlandson, de George et Isaac Cruikshank, qui ont exercé leur verve comique sur Napoléon et sur tous les hommes de son entourage, et s'inquiéter de savoir si les portraits donnés par ces fantaisistes du crayon sont bien ressemblants.

SIELUN.

Les Documents inédits et Curiosités sont remis au prochain numéro.

L'Administrateur-Gérant : LÉON LENÈGRE.

Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux. Paris

PETITE CORRESPONDANCE

(Du 6 au 16 Octobre)

A la grande famille de l'« Intermédiaire ». — Nous ne pouvons répondre à la trop grande quantité de lettres particulières que nous avons reçues de tous les points de la France et de l'Étranger, mais nous prions ici Messieurs nos Collaborateurs et Abonnés de vouloir bien recevoir les vifs remercîments de Madame Iung, de sa famille et de l'Administration du Journal, pour la grande part prise à notre deuil. Les témoignages de sympathie envoyés par nos aimables Correspondants nous ont été d'autant plus précieux qu'ils sont tout spontanés. Forts de l'appui de tant d'amitiés, nous sommes sûrs désormais que l'*Intermédiaire* ne pourra faillir à sa tâche et demeurera jeune et vaillant. Nous nous engageons à faire, de notre part, tout ce qui sera matériellement possible pour atteindre ce résultat et pour satisfaire nos Collaborateurs et Amis.

H. Boulet. — Tous nos remercîments pour la jolie romance *Désirs*, dont vous avez écrit les vers juvéniles et délicats et dont M. Victor Lebailly a fait la musique.

V. M. — Veuillez ne pas être surpris de nous voir écarter votre question *Guillaume II et le général de Boisdeffre*. Elle nous mènerait sur un terrain brûlant où le pacifique *Intermédiaire* ne doit pas se risquer.

L'ex-Car. — Vous êtes prié de vouloir bien faire connaître votre nom et votre adresse à M. le vicomte A. de Curel, château de la Place, par Salbris (Loir-et-Cher), qui a des communications à vous adresser.

A. Guyot-Cameron. — Merci pour votre envoi, que nous avons bien reçu. Il y a une erreur typographique à la couverture du numéro du 30 juin, qui porte en tête de la première page les mêmes indications que la couverture du 20.

O. de V. — Impossible de vous satisfaire aujourd'hui, le numéro étant déjà à l'impression, quand nous avons reçu votre lettre. Ce sera pour le 30, si vous voulez bien.

Ch. Godard. — Regrets. Nous ne pouvons insérer à nouveau la copie du *Séjour des Damnés*. Cette vieille chanson a été donnée déjà dans toute son étendue: XXXIII, 590, sous la signature M. I. d'Ibla.

Sglpn. — D'une part, l'indication des volumes est précieuse, car elle évite la peine d'en ouvrir plusieurs tour à tour avant de découvrir celui que l'on cherche; d'autre part, le numérotage en chiffres arabes s'employant et pour les volumes et pour les colonnes amènerait de la confusion: une erreur de ponctuation brouillerait tout, et, cette erreur étant même supposée impossible, il faudrait à tout chercheur une initiation préalable. Vous voyez qu'il y a du pour et du contre... Comme mot de la fin, les fidèles de l'*Intermédiaire* n'aiment pas qu'on dérange leurs habitudes: autant que possible, ne changeons rien sans raison très sérieuse.

Paimblant du Rouil. — Il est entendu qu'il s'agit (XXXIV, 457) des *Mémoires* de Constant et non de Courtaut.

J.-B. Gauthereau. — Nous avons reçu les deux exemplaires de votre belle *Lettre sur le Travail adressée aux jeunes gens.* Nous vous prions de recevoir nos remercîments cordiaux. Nous n'avons pas encore eu le temps de prendre connaissance de l'ouvrage, mais nous le ferons incessamment et nous en rendrons bon compte.

CURIOSITÉS A VENDRE

MÉDAILLES & MONNAIES

A céder : Une assez curieuse Collection d'environ 1000 Pièces de **Médailles** et **Monnaies** anciennes ou modernes.

S'adresser à M. COMMERÇON, à Chagny (Saône-et-Loire), rue de Presles.

Une Peinture

représentant un Ecclésiastique

(grandeur nature)

Tableau de prix de la fin du XVIII[e] siècle

A VENDRE

S'adresser au bureau du Journal.

COLLECTIONS DE GONCOURT

La vente des collections de Goncourt qui doit décider du sort de l'Académie d'Auteuil est dès à présent fixée au mois de mars prochain. Elle nécessitera plusieurs vacations qui auront lieu de quinzaine en quinzaine. La première sera exclusivement consacrée aux gravures françaises et, selon toutes probabilités, la meilleure. C'est M. Duchêne, le commissaire-priseur, qui dirigera les enchères.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE

M. Otto Helbing, Maximilian-strasse, 32, à Munich, vendra :

Le lundi 26 octobre 1896 et jour suivant.
Grande Collection de

MÉDAILLONS et MONNAIES

appartenant à divers collectionneurs.

EXPOSITION avant la vente.

Le Mardi 27 octobre

MM. AMSLER & RUTHARDT, à Berlin. W. Behrenstrasse, 29, vendront :

Une Collection de

MÉDAILLONS EN BRONZE

SCULPTURES sur BOIS

TABLEAUX

des maîtres des XVI[e] et XVII[e] siècles
Dessins des maîtres français
et de l'Angleterre

Grands ouvrages Albert Dürer.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

STATIONS HIVERNALES

NICE, CANNES, MENTON, ETC.

Billets d'aller et retour collectifs valables 30 jours

Il est délivré, du 15 octobre au 30 avril, dans toutes les gares du réseau P. L. M., sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres, aller et retour, aux familles d'au moins quatre personnes payant place entière et voyageant ensemble des billets d'aller et retour collectifs de 1[re], 2[e] et 3[e] classe pour les stations hivernales suivantes : **Hyères** et toutes les gares situées entre **Saint-Raphaël, Grasse, Nice** et **Menton** inclusivement.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de six billets simples ordinaires le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de trois, c'est-à-dire que les trois premières personnes paient le plein tarif et que la quatrième et les suivantes paient le demi-tarif seulement.


Digitized by Google

L'INTERMÉDIAIRE

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

L'*Intermédiaire* est devenu, grâce à la savante direction du Général Iung, un outil de travail indispensable. Le système de **Questions** et de **Réponses** sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés.

Parmi les litterateurs, érudits, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles, amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre ; il n'a pas obtenu les renseignements qu'il désirait. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, retrouver un livre, un manuscrit ou un objet d'art, des armoiries, les documents d'une généalogie ou d'une recherche héraldique, verifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, en connaître la rareté et le prix, savoir si le sujet dont il s'occupe a déjà été étudié, si tel ou tel document est inédit, si les collectionneurs, les bibliothèques, les archives ou les musées possèdent sur son travail projeté quelques indications, quelques documents ou quelques pièces qui peuvent l'aider à mener à bien son étude ; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts, il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire.* Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire ; il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'Etranger, et dans l'un des numéros suivants, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. **Questions** et **Réponses** sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses, car, il faut bien qu'on le sache : L'INDÉPENDANCE DE L'INTERMÉDIAIRE EST ABSOLUE, et celle de ses collaborateurs eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par un anonymat scrupuleusement gardé. Aussi, en dépit de la politique, les **Questions** et les **Réponses** de l'*Intermediaire* ont-elles toujours passionné la presse et le monde des lettres; elles réveillent des querelles historiques, artistiques et littéraires, provoquent des réformes souhaitées et des mesures salutaires, et contraignent à sortir de leur réserve des hommes, seuls en situation de répondre et qui s'étaient jusque-là abstenus de parler. De là, bien des indiscrétions profitables à l'histoire.

Outre les **Questions** et **Réponses**, l'*Intermédiaire* publie les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public et les corrobore par de nouveaux renseignements. Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire* et achève d'en faire, sous une forme alerte, vive, primesautière et docte tou. la fois, une véritable *Encyclopédie* internationale.

Depuis trente-deux ans, il a rendu sans interruption d'innombrables services à la science et est devenu le véritable **Moniteur de la Curiosité** de tous ordres, attendu, lu et commenté par la presse entière.

L'*Intermédiaire* **PARAIT LES 10, 20 & 30 DE CHAQUE MOIS.** Chaque numéro est composé de **quarante-huit colonnes** soigneusement imprimées en caractères elzéviriens. Le tout forme, à la fin de chaque semestre, un élégant volume qui ne contient pas moins de **mille colonnes**, avec des **tables** destinées à faciliter les recherches.

Abonnements : *Un an.* France, **16** fr. Etranger **18** fr. — *Six mois.* France, **9** fr. Etranger, **10** fr. — *Trois mois.* France, **5** fr. Etranger, **6** fr. — Un numéro détaché, **0** fr. **75.**

Les Abonnements partent des 1er Janvier, 1er Avril, 1er Juillet et 1er Octobre.

Pour tout ce qui concerne l'**Intermédiaire**, s'adresser à la Direction, 23 *bis*, rue de la Faisanderie.

On s'abonne à la Direction de l'**Intermédiaire**, 23 *bis*, rue de la Faisanderie, à l'Imprimerie G. Lefebvre, rue Claude-Vellefaux, 5 et 7, chez H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, nº 1, ainsi que dans tous les bureaux de Poste, de France et de l'Etranger.

AVIS

Toute demande de **changement d'adresse** doit être accompagnée **de 40 centimes** en timbres-poste et d'une des dernières bandes imprimées.

Annonces : **25 centimes** la ligne pour les abonnés.

Pour les **Collections à compléter**, prière d'écrire à la Direction.

La Direction du journal a le téléphone à sa disposition.

On trouve, chez M. H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, nº 1, toutes les livraisons concernant l'*Intermédiaire* et la *Plume et l'Epée*.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque Mois. **30 Octobre 1896.**

XXXIVe Volume — N° 742

Quatrième Série — 2e Année N° 12

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Direction et Administration : 23 *bis*, Rue de la Faisanderie

IMPRIMERIE

5 et 7 RUE CLAUDE-VELLEFAUX



OUVRAGES EN LIBRAIRIE

Des *Connaissances utiles aux Amateurs d'Objets d'Art et de Curiosité*, aux Antiquaires, aux Experts, à l'Enseignement, ainsi qu'aux Officiers Ministériels, Commissaires-Priseurs et à tous ceux qui en remplissent les fonctions, viennent de paraître chez l'Éditeur d'Art, EDOUARD ROUVEYRE à Paris, sous le titre de : **Comment discerner les Styles du VIe au XIXe siècle.** Cet ouvrage illustré d'un millier de dessins, est à chaque page une leçon de goût, un guide infaillible, d'une incomparable richesse documentaire. ROGER-MILÈS, l'érudit historien d'art, était désigné pour commenter chacune des planches dans des études synthétiques sur les styles, qui forment un répertoire précieux pour toute personne s'occupant d'objets d'art et de meubles. Nous engageons ceux de nos lecteurs que ce Manuel de la Curiosité peut intéresser, à en demander l'envoi en communication, à l'examen et franco à M. EDOUARD ROUVEYRE, éditeur, 76, rue de Seine, à Paris.

Les Musées cantonaux de France. — Article du *Bulletin de la Ligue de l'Enseignement*, de févr. 1895 (p. 49), et de la *Paix* du 8 avril 1895.

Des musées cantonaux ont été fondés à Bagnols (Gard) en 1854, par M. Léon Alègre, et à Poligny (Jura), en 1859, par M. Edmond Sauria.

M. Edmond Groult, docteur en droit, avocat à Lisieux (Calvados), a entrepris, en 1876, une active propagande pour multiplier ces modestes musées, en faisant ressortir tous les avantages qu'on en devait attendre.

Une médaille d'or lui a été décernée à l'Exposition universelle de 1889, et plus de quarante Conseils généraux ont émis des vœux en faveur des musées cantonaux.

Pour faciliter la création de ces musées dans tous les cantons, M. Alphonse Renaud, 25, rue Scheffer, à Paris, docteur en droit, chef de bureau au Ministère des Finances, vient de réunir, avec l'aide de quelques personnes, plus de 1,000 volumes, environ 40,000 dessins, plus de 5,000 textes, présentant un intérêt cantonal, et quelques centaines de monnaies qu'il mettra gratuitement et successivement à la disposition des associations cantonales qui ont eu ou auront établi un musée cantonal à la mairie du chef-lieu de canton ou dans un autre local convenable, et organisé des conférences publiques dans les principales communes du canton. Son œuvre a été créée le 12 mai 1894, et est déjà féconde en résultats.

BIBLIOGRAPHIE

Lettre sur le travail, adressée aux jeunes gens, par J.-B. GAUTHEREAU, censeur honoraire. Vol. de 174 pages ; prix : 1 fr. 50. — Toulouse, imprimerie et librairie Edouard Privat, 45, rue des Tourneurs, 1896.

C'est une œuvre de haute et belle morale, remplie d'un bout à l'autre d'un souffle enthousiaste et généreux. L'auteur y exalte les ouvriers de toute tâche, fût-elle manuelle, mais surtout les ouvriers de l'idée. Il montre que l'homme est né pour le travail ; que, depuis la plus haute antiquité, les peuples qui ont le mieux accueilli la loi du travail « ont été les plus prospères, les plus illustres, tant sous le rapport moral que sous le rapport matériel : tels les Egyptiens, tels les Athéniens, tels les Romains ». Aux autres, Spartiates, Macédoniens, Scythes, Mèdes, Perses, « la postérité ne doit ni culte ni reconnaissance, parce qu'ils n'ont été ni des intellectuels, ni des artisans » : « ils sont morts atrophiés par le fanatisme de la guerre ».

« La France, héritière des Gaulois et des Romains, occupe une belle place à côté des anciens dans l'histoire du travail. » Aussi elle est grande entre les nations contemporaines.

Que les jeunes gens imitent donc leurs devanciers. « Immense encore est le champ du travail qui s'ouvre devant vous, immenses aussi les joies que vous y récolterez. »

A signaler un beau récit épisodique écrit en l'honneur d'un jeune vaillant, le duc Jacques d'Uzès. En quelques pages entraînantes, l'auteur nous fait voir son héros quittant, à vingt-trois ans, la vie facile et organisant son exploration de l'Afrique centrale. Lui et son escorte se débattent contre les maladies, les privations, la malveillance des indigènes. Le duc succombe enfin, mais si glorieusement qu'il en demeure un type immortel d'énergie et d'honneur.

Le livre finit par la reproduction de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

De la Paix, par le général Iung, député du Nord. Brochure in-8° de 48 pages, ornée du portrait du général, couverture en couleurs ; prix : 1 fr. — Paris, 1896, Henri Charles Lavauzelle, éditeur, 11, place Saint-André-des-Arts.

Tout le monde voudra lire la curieuse brochure du général Iung, sur *la Paix*. D'après le regretté député du Nord, la paix n'existe pas. C'est un mythe, une illusion chère aux esprits superficiels. Paix et guerre sont les termes d'une même formule, etc... Cette thèse a été soutenue au mois de septembre dernier devant le congrès interparlementaire de Buda-Pesth.

AVIS

Les amateurs qui possèdent des lettres écrites par le peintre P.-P. Rubens, adressées à lui ou se rapportant à lui, ainsi que les personnes qui connaissent l'existence de pareils documents, sont priés de vouloir bien en donner avis à M. Max Rooses, conservateur du Musée Plantin-Moretus, à Anvers, qui, sous le patronage de la ville d'Anvers et du gouvernement belge, continuera la publication de la *Correspondance de Rubens*, dont feu M. Charles Ruelens a fait paraître le premier volume.

ECHANGE

Un abonné de l'*Intermédiaire* demande si quelque collabo ne pourrait échanger contre d'autres années la collection de 1881, 1888 et 1889. — S'adresser à la Direction.

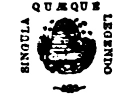
DEMANDES D'ÉCHANGE D'EX-LIBRIS

M. J.-E. de Groot-Jamin, d'Amsterdam ;
M. Stirling, 4, rue Sainte-Beuve, Paris ;
M. Oberkampf de Dabrun, receveur des finances, à Alais (Gard) ;
M. Gustave Bord, château des Charmilles, St-Nazaire-sur-Loire (Loire-Inférieure) ;
M. Achille Bertarelli, 18, via San Barnabo, Milan ;
M. Bargallo, 34, rue d'Allemagne, Paris ;
sont disposés à faire l'échange de leurs ex-libris avec les abonnés de l'*Intermédiaire.*
(Envoyer un timbre pour permettre l'envoi des *ex-libris* désirés).

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *30 Octobre 1896.*

XXXIVe Volume. — N° 742

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Quatrième Série. — **2e Année** — N° 12

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

Vignes du Seigneur (Être dans les). — Quelle est l'origine de cette expression bien connue pour exprimer l'état d'ivresse? — Un peu moins usitée de nos jours, elle semble se rattacher à l'époque où il y avait des seigneurs de village.

VILLEFREGON.

—

Dante. Inferno, VII, 1. — Quelques étudiants français de *La Divina Commedia* peuvent-ils me dire comment les traducteurs français traduisent la première ligne du *Canto VII* de l'*Inferno?*

Papè Satan ! Papè Satan ! aleppè !

Je crois qu'elle signifie : « Pas paix, Satan ! Pas paix, Satan ! à l'épée ! »

Que pensent mes chers collabos Dantesques? J. B. S.

—

L'homme est néant, mon Dieu! mais ce néant t'adore. — De qui est ce vers et où le trouve-t-on?

L. POUSSIN.

—

Homère et les hiéroglyphes égyptiens. — M. le marquis de Fortia d'Urban (1), invoquant l'autorité d'Eustathe, prétend que les signes tracés sur les tablettes remises par Prodos à Bellérophon, étaient des « Hiérogliphes égiptiens » (2).

L'écriture hiérogliphique des Egiptiens « fut » portée en Grèce par Cécrops et par Danaüs plusieurs siècles avant Bellérophon, mais réservée aux collèges mistérieux des prêtres. Ainsi le mot σήματα « employé par Homère, *Iliade*, vers 168-9, était véritablement le mot propre. »

Mais si Homère a connu l'écriture hiérogliphique comme il le prouve par ce passage, il n'a pas ignoré l'écriture phénicienne, qu'il a employée pour ses ouvrages......

Ces opinions bizarres ont-elles été adoptées depuis par d'autres écrivains convaincus qu'Homère vécut et fut réellement l'auteur des deux grands poèmes qui nous sont parvenus sous ce nom ?

A part cela, le Mémoire de M. de Fortia est plein de très fortes objections contre le « sistème » de Wolf et de ses continuateurs. Pourquoi n'est-il pas cité plus souvent?

L. VANVINCQ-RENIEZ.

—

Tête de mort. — Nom d'un fromage de Hollande bien connu, de forme sphérique. Cette orthographe est-elle la véritable? N'est-ce pas « tête de more » qu'il faudrait écrire? L'appellation s'expliquerait ainsi par la couleur bistre du fromage, tandis qu'on cherche vainement l'explication de « tête de mort ».

Ajoutons que « tête de more, » comme « tête noire » était autrefois très usité comme nom et enseigne pour les auberges. ALBERT MARIE.

—

Czarowitz ou Czarevitch? — L'Académie française a inscrit le mot « Czarowitz » pour désigner le fils du Czar.

(1) *Homère et ses écrits*, par M. le marquis de Fortia d'Urban. Paris, 1832, pages 32 et 55.

(2) Je respecte l' « ortografe » spéciale du marquis.

La *Revue encyclopédique* Larousse du 3 octobre 1896, ainsi du reste que presque tous les journaux et revues le désignent sous le nom de « Czarevitch » ou Cesarevitch ».

De telle manière qu'après le mot *Czar* l'usage serait d'ajouter *ine* pour indiquer l'Impératrice, *owitz* pour indiquer le fils, d'après l'Académie française, et *evitch* pour la même personne, d'après nombre d'écrivains.

Mes collègues seraient bien aimables de m'indiquer depuis quand et pourquoi ces variantes ont été adaptées au mot « Czar ». A. Dieuaide.

—

Une gravure du château de Plessis-Belleville. — Quelqu'un de mes excellents confrères pourrait-il indiquer où il serait possible de rencontrer une gravure sérieuse représentant l'important château du Plessis-Belleville, qui n'a été détruit que dans le premier quart de ce siècle ? A. M.

—

Barberousse à Toulon. — L'on sait qu'en 1544, François Ier avait livré à Barberousse la jouissance momentanée de Toulon et de son territoire. Ce fut une grande humiliation pour le vainqueur de Marignan ; aussi, dès que le duc d'Enghien eut rétabli d'une façon brillante, à Cérisoles, le 15 avril 1544, le prestige de nos armes, le roi voulut se débarrasser de Barberousse, mais il acheta la retraite du capitan-pacha moins noblement que Rome n'acheta la retraite de Brennus : il ne jeta pas son épée dans la balance, il y jeta un nouveau monceau d'or.

Après le départ de la flotte des Ottomans, un tableau fut peint pour conserver la mémoire de cet événement ; j'ignore l'année de son exécution et le nom du peintre qui en est l'auteur. Cette toile, qui fut lacérée avec tous les autres tableaux qui décoraient la grande salle de l'hôtel de ville de Toulon, lors de la rentrée des républicains dans cette ville, en 1793, représentait la flotte turque prenant son mouillage, et au-dessous étaient quatre ou cinq quatrains, dont le premier était ainsi conçu :

Ceste flotte à bande ramée,
Dont le vent en poulpe est si doulx,
C'est Barberousse et son armée
Qui vient nous secourir treztoux.

A-t-il été fait une gravure de ce tableau ?

Le musée de Versailles possède-t-il l'original ou la copie de cette toile, qu'il serait curieux d'étudier au point de vue des constructions navales au XVIe siècle ? E. M.

—

Deux portefeuilles de dames. — Au milieu de ma collection sur les roses, j'ai serré une collection fort gracieuse de dix portefeuilles de dames. Je désirerais questionner mes confrères de l'*Intermédiaire* sur deux d'entre eux.

Le premier est en velours bleu avec coins en cuivre : une guirlande de fleurs en écailles de petits poissons sur le plat et les initiales J L brodées en fil d'or ; il est doublé de satin blanc et a été conservé avec amour depuis le jour où il a été offert en 1828.

A la première page, le mari galant a écrit ceci :

Envoi.

Présent discret de mes amours,
Que ton sort est digne d'envie !
Tu vas passer tes plus beaux jours,
Où je voudrais passer ma vie !

Son sein palpitera sur toi.
Il te confiera ses pensées ;
Sois discret et ne dis qu'à moi
Celles qu'amour aura tracées.

Puis, à l'imitation des livres de raison du moyen-âge et des bibles protestantes, l'épouse inscrit les dates intéressant l'histoire de la famille, de 1828 à 1848 ; je lis entre autres :

Rue Saint-Louis, 30, Marais. Le 7 du mois de septembre de l'an 1837 est né le cher, l'inattendu fils Casimir Lemaire Louis Philippe (*sic*), à 11 heures 1/2 du matin ; il a paru gros et gras, se moquant du qu'en dira-t-on ; sa première action fut de crier et de pisser au nez de son bon père, ce dont tout un conseil grave et sage a ri aux larmes.

C'est le futur mari de Mme Madeleine Lemaire, dont j'ai vu de beaux éventails avec des roses.

A ma prière, M. Edmond Le Blant (de l'Institut) a eu la bonne grâce de retracer l'histoire de la famille Lemaire, de 1848 à 1896. — Pourrait-on dire si l'ha-

bitude de Mme Lemaire a été imitée par d'autres dames? Il y a des dames dans l'*Intermédiaire*.

Le second portefeuille m'embarrasse beaucoup plus. Il est en argent doré et doublé de moire blanche ; fait pour une actrice de ce temps, vers 1830, il a, sur les plats, deux miniatures, émaux sur cuivre, purs chefs-d'œuvre. Je voudrais bien que ces miniatures fussent des originaux, mais je n'ose l'espérer.

Le plat de dessus représente les trois grâces assises sur des nuages mêlés de guirlandes de roses; elles sont blondes toutes les trois ; l'une a un déshabillé rose et tient un amour sur les genoux; elle tend une guirlande de roses à une seconde en déshabillé bleu, à côté de laquelle est une corbeille laissant échapper des roses; cette guirlande passe sur la tête de la troisième qui est entièrement nue et est accroupie sur un vêtement bleu; elle tient un amour. Au-dessus du groupe, deux amours planent, et au-dessus d'eux un nœud de rubans roses, avec guirlande de roses pendante.

Le plat de dessous représente, sur des nuages, deux tourterelles se becquetant et au-dessous immédiatement sont enlacés un cœur rose, deux attributs mythologiques dont l'un, bleu en bas et jaune en haut, a forme de carquois et laisse sortir des flèches, l'autre est jaune et jette de l'encens; puis ce sont des roses, des bleuets, des épis enlacés, d'autres fleurs encore.

Pourrait-on me dire si les plats sont des copies ou des originaux, et, dans le premier cas, si les originaux sont connus?

NAUROY.

—

Les derniers moments de Vermorel et de Théophile Ferré. — M. Léonce Dupont, dans son livre intitulé : *Souvenirs sur Versailles*, prétend qu'un prêtre fut appelé au chevet du lit de Vermorel, à l'hôpital de Versailles, et qu'il mourut en chrétien. Il ajoute que Théophile Ferré, à la veille de s'adosser au poteau d'exécution, appela l'aumônier, se confessa, entendit la messe et communia. Ces faits sont-ils vrais? PAUL PINSON.

—

Cornette et enseigne. — En quoi différaient l'un et l'autre dans la cavalerie et les dragons? Quelle était la hiérarchie dans ces deux grades?

CH. FLANTIER.

—

Arrêté de la Commune de Paris. — Où pourrait-on trouver l'arrêté de la Commune de Paris, du 17 août 1793, an II de la République, qui a donné lieu à une estampe du temps, au bas de laquelle on lit :

Egalité.

Les porteurs de charbon, comme les chevaliers de Saint-Louis, sont tenus de déposer, au secrétariat de la municipalité, le signe distinctif qu'ils tiennent de l'ancien régime.

?...

Je désirerais le texte de l'arrêté et l'estampe du temps, fouchtra!

UN CHARBONNIER DÉGOUTÉ DE L'ÉGALITÉ.

—

Famille du Pouget de Vadailhac. — De qui cette famille est-elle issue? — Quels sont son ancienneté et son lieu d'origine, — ses principales alliances, — ses différentes branches, — ses membres les plus célèbres? — Existe-t-il encore des descendants?

Ses armes sont :

D'or au chevron d'azur, accompagné en pointe d'un mont de six coupeaux de sinople.

Elle a habité le Quercy et le Périgord au XIe siècle. L'INCONNU.

—

Le général Régnier. — Comte de Gronau, commandant de corps d'armée, né à Lausanne en 1771, mort célibataire à Paris, le 27 février 1814.

A-t-il laissé des descendants collatéraux? Si oui, qui sont-ils et où habitent-ils? NEMO.

—

Famille Coignet de la Thuillerie. — Dame Jeanne Coignet, qui testa le 9 novembre 1613, avait épousé vers 1585 noble homme Philibert de Turin, marquis de Villerest, conseiller au Parlement de Paris. D'après un acte notarié du 2 août 1596,

elle était sœur de noble homme Mathieu Coignet, écuyer, seigneur de la Thuillerie, demeurant à cette époque à Paris, rue de la Tessardière, paroisse de Saint-Germain-des-Prés.

Je serais très reconnaissant de tous renseignements héraldiques et généalogiques qu'on pourrait me donner sur cette famille. Pourrait-on notamment faire connaître les noms des père et mère de Mathieu et de Jeanne Coignet de la Thuillerie ? O. V.

—

Famille Chouoyne, en Dunois. — Je fais appel à l'obligeance des collaborateurs de la région orléanaise pour me procurer les armes d'une famille des environs de Châteaudun, dont le nom s'est écrit avec les variantes : Chouoyne, Chouoine et Chouasne.

Noble Hector Chouoyne, seigneur des Coudraulx, était en 1581 secrétaire de la reine-mère du roi, en 1600; il se qualifie conseiller et maître d'hôtel de la reine Marguerite; notre Hector Chouoyne, fils du précédent, figure en 1616 parmi les trésoriers de France de la généralité d'Orléans.

Une branche établie à Chartres, a fourni en la personne de François Chouoyne, président et lieutenant-général au bailliage de cette ville, un député du Tiers-Etat, aux Etats généraux de Blois en 1588.

Tous renseignements sur l'origine et la filiation de cette famille seraient reçus avec reconnaissance.

O. V.

—

Les généraux Laharpe et Steingel. — Où se trouvent les registres d'ordres de ces deux généraux ? Reste-t-il des membres de leurs familles ?

UN LISEUR.

—

La comtesse de Valon. — On désirerait quelques renseignements précis sur ce personnage dont l'*Intermédiaire* a récemment mentionné des *Mémoires* qui sont introuvables dans les bibliothèques publiques de Paris : dates de naissance, de mort, maladie à laquelle elle succomba, épisodes de son existence. — Mistress Birch serait tout aimable de me citer le passage auquel elle faisait précédemment allusion. F. L.

—

Si c'est du Mozart... — M. Chantavoine (*Journal des Débats* du 18 août) dit :

Vous vous rappelez cet homme qui disait : Si c'est du Mozart, que l'on m'avertisse.

Il nous semble que *cet homme* est connu et que sa notoriété mériterait une qualification plus révérencieuse.

P.

—

L'hôtel d'Harcourt. — Pourrait-on me dire très exactement où était situé l'hôtel d'Harcourt, à Saint-Germain-en-Laye, à la fin du siècle dernier ? Ne se trouvait-il pas rue des Ursulines (dite Voltaire pendant la Révolution) près du couvent de ce nom et non loin de l'hôtel de Rohan ?

C. DE LA BENOTTE.

—

Armes à retrouver : famille Roche des Escures. — Un intermédiairiste serait bien aimable de donner les armes de la famille Roche des Escures, dont le nom s'est écrit aussi d'Escure, qui, sous Louis XVI, a pris alliance avec les Gay de Plantiol alliés eux-mêmes aux La Rochelambert et à d'autres familles distinguées de l'Auvergne et du Languedoc.

AB.

—

Armoiries à déterminer :

L'Ecu de gueules coupé d'argent. Supports : deux lions couronnés portant, celui de droite, une épée la pointe haute ; celui de gauche, un sceptre terminé par une fleur de lys au pied nourri.

Couronne de duc avec un bonnet de pair de gueules.

FR. DE ZELTNER.

—

Quels sont les romans qui ont eu le plus d'éditions? — Je ne parle ici que des

œuvres qui font partie de la *littérature* et non pas des confections à l'usage du gros public. FÉLIX L.

—

Pierre Ramus. — Je possède un petit ouvrage de P. Ramus, intitulé :

Audomari Talei Rhetorica e P. Rami regii professoris praelectionibus observata.
Lutetiae, apud Andream Wechelum 1572, Cum privilegio Regis.

Je ne le trouve pas mentionné dans Graesse. Comme c'est probablement le dernier ouvrage de Ramus, qui fut tué à la Saint-Barthélemy en cette même année 1572, il est peut-être rare. Dans ce cas, qui pourrait m'en indiquer la valeur ?

C. R.

—

La Volière. — Une jeune pensionnaire écrivait à une amie en 1796: «Nous avons joué à la volière, je me suis bien amusée, sauf que j'ai dû embrasser souvent la grosse Nina... » Quel fut ce jeu ? Sans doute on donnait des *gages* et l'on devait embrasser une personne de la société par *pénitence*, en style de pensionnaire. Je serais très reconnaissant à ceux de mes confrères qui voudront bien me renseigner.

C. DE LA BENOTTE.

—

Lauréats du Concours général entre les élèves des Lycées de Paris et de Versailles. — Aux concours de 1895 et de 1896, le jeune Henry-Gréard (Octave), élève du lycée Henri IV, petit-fils de l'éminent Recteur de l'Université de Paris, a remporté cinq prix en seconde (quatre premiers et un second) et cinq premiers prix en rhétorique (nouveaux).

J'ai entendu citer M. Arsène Danton, ancien inspecteur général de l'enseignement secondaire comme ayant remporté tous les prix aux concours de 1830 et de 1831, lorsqu'il était en seconde et en rhétorique au collège Charlemagne. Vérification faite sur les palmarès (*Annuaire de l'Université*, 1831 et 1832), l'élève Arsène Danton n'obtint, ce qui était déjà fort joli, que quatre premiers prix en seconde et deux prix en rhétorique (un premier et un second).

Nos collaborateurs pourraient-ils nous citer d'autres exemples d'un pareil et si glorieux cumul ?

LE PORTIER DE L'INTERMÉDIAIRE.

—

Les femmes dans les loges maçonniques. — Nos collègues si érudits pourraient-ils nous donner des renseignements sur les loges maçonniques qui ont admis des femmes, soient en loges mixtes ou autres ? Tous détails concernant cette question depuis le commencement du siècle dernier ou antérieurement, seraient les bienvenus. V. VINCENT.

—

Questions oiseuses. — Pourquoi les intermédiairistes font-ils quelquefois des questions auxquelles, gens lettrés et studieux, ils auraient facilement le plaisir de répondre eux-mêmes en consultant tantôt une grammaire, ou un dictionnaire, tantôt un ouvrage biographique ou héraldique ? Plus de modération dans ces demandes (provoquant souvent de longues et obligeantes réponses et tenant dans notre revue une place qui pourrait être remplie d'une manière plus utile) serait à désirer.

Je venais d'écrire cette demande quand il m'a semblé que jadis j'en avais formulé une analogue. En effet, en consultant l'excellente table de l'*Intermédiaire*, j'y ai vu que (tome XI, p. 203) j'avais, en 1878, fait la même observation et que, de la rédaction elle avait même amené le mot *Bravo*; la situation n'étant guère changée, je crois que ma question est encore à propos. POGGIARIDO.

RÉPONSES

Le bourreau de Charles Ier (III, 102, 243, 521). — J. Ango a traduit de l'anglais en français l'ouvrage suivant : *Relation véritable de la mort cruelle et barbare de Charles Ier, roi d'Angleterre, arrivée à Londres, le 8 février 1649*. Londres, chez F. Coles, et à Paris, chez Lepetit. 1792, in-8°.

J'en extrais ce qui suit :

Fairfax, Cromwel et le milord Say, soit qu'ils se défiassent de toute autre personne, soit qu'ils voulussent eux-mêmes avoir ce détestable contentement de tremper leurs mains sacrilèges dans le sang royal, se travestirent et se masquèrent pour servir de bourreaux, etc...

Ce travestissement de Cromwell en bourreau a-t-il réellement eu lieu?

A. Dieuaide.

—

Rosières (Ouvrages à consulter sur les) (XIII, 357, 412, 498, 617; XIV, 684; XXXIV, 338) :

I. *Projet de la fête du couronnement et du mariage des rosières des sept paroisses de la ville de Lille, que l'on désirerait voir célébrer le jour de la procession de la ville,* par un ancien magistrat. Lille, 1781, in-8°.

II. *Des rosières à Lille, sous le patronage de saint Thomas de Villeneuve.* Lille, Druart, 1863, in-18.

Un jeune Chercheur.

—

Du fouet comme instrument d'éducation chez nos aïeux (XXII, 387, 474, 501, 525, 570, 622, 683; XXIX, 657; XXX, 39. — Voir *Orbilianisme:* XI, 365; XVI, 264, 342. — XXXII, 644; XXXIII, 33, 178, 253, 297, 370, 495, 553, 646; XXXIV, 10, 146. — Je confirme et complète mes derniers renseignements en donnant la date de l'édition ancienne des *Romans et Contes de Voltaire*, 1778, 3 vol. in-8°. Pour renseigner Verax au sujet du fauteuil à fouet, il faudrait savoir de quels auteurs il veut parler. Notre collègue (XXXIII, 652) dit qu'un écolier « assis » dans un fauteuil ne lui semble pas dans une bonne posture pour recevoir le fouet. Cela est évident, mais si j'ai vu des fauteuils servant à la correction en question, je n'ai jamais vu qu'ils servaient de sièges aux patients. La gravure qui orne les *Mémoires historiques sur l'Orbilianisme et les correcteurs des Jésuites*, 1764, in-12, reproduite par le *Collaborateur* du 15 octobre 1895 montre un des usages du fauteuil. Dans celui-ci est assis un Jésuite dont le rôle consiste à tenir les bras de l'écolier passés par dessous le dossier; ce dossier étant assez élevé, l'écolier se trouvant presque suspendu ne peut opposer aucune résistance au fesseur, qui après avoir rabattu ses chausses, d'une main relève sa chemise et de l'autre brandit un martinet. Le fauteuil sert également de siège à la personne qui fouette (*La Discipline à l'école et dans le boudoir*, Londres, 1886, page 21) et à la personne fouettée, que l'on peut y agenouiller et dont on peut attacher le haut du corps au dossier. Dans presque toutes les fustigations, le but principal est l'humiliation de l'enfant que l'on fouette et c'est pour y arriver que l'on découvre le postérieur; le mince pantalon d'une fillette ne l'empêcherait pas de sentir les piqûres de la verge, mais la honte de se sentir à demi-nue lui est bien plus sensible. — Et c'est pour cela qu'on se sert de différents meubles qui permettent, en anéantissant toute résistance, de fesser le ou la coupable avec une lenteur calculée qui met le comble à sa confusion.

Parmi les livres où se trouvent des scènes de fustigation, mes collègues n'ont pas cité celui d'O. Méténier, *Madame La Boule*, où cependant Raphaële est soumise à une rude épreuve. Il est vrai que s'il fallait citer tous les ouvrages où il en est question, la liste serait longue. Elle devrait comprendre *La Vie des Dames galantes* de Brantôme; le *Moyen de parvenir* de Béroalde de Verville, certaine édition de la *Pucelle d'Orléans*, dont la date m'échappe, le *Joujou des Demoiselles*, etc., etc.

La pratique de la fessée a toujours été constante. Nombre de gravures en font foi: *La Maîtresse d'école*, *La Mère à la Mode* et *La Mère comme elle devrait être;* celle-ci en deux parties, à droite la bonne mère se récréant au coin du feu avec ses enfants, à gauche la mère à la mode, sortant en grande toilette de chez elle, tandis que dans le fond, par une porte ouverte, on voit une servante fessant à tour de bras une petite fille dont le frère pleure à ses côtés. J'ai déjà cité une gravure de Schenck (XXXII, 474) curieuse en ce sens que l'instrument de correction paraît être une queue de renard. Cette gravure vient à l'appui de ce que je disais plus haut: le but principal des fustigations est bien plus l'humiliation qu'inflige l'exécuteur, que les coups qu'il applique.

Je possède une très ancienne gravure, grand in-4°, représentant un personnage à longue perruque, agenouillé sur le plancher, s'appuyant sur un balai, et

s'offrant, les chausses baissées, à la correction de son épouse. Celle-ci, debout près de lui, une forte verge à la main, le fesse d'importance en lui reprochant d'avoir été à Saint-Bonnet fumer sur la montée au lieu de balayer la maison. De chaque côté du personnage à qui le dessinateur a fait une tête à la Louis XIV, se trouvent ses enfants, garçon et fille, qui en même temps que lui implorent sa grâce.

Comme pendant à cette gravure, je citerai celle de Valperga, d'après le tableau de Gibelin: *La correction conjugale*. Elle montre que le sexe fort est moins cruel que l'autre, car c'est avec un bouquet de roses manié par un amour, qu'il fait fustiger la femme couchée sur ses genoux.

Cependant les pères n'ont pas toujours vis-à-vis de leurs filles la même indulgence, si j'en juge par la gravure de Tixier illustrant une des éditions que j'ai citée de *Utilité de la flagellation*. Ici, le bras du sexe fort est armé d'une verge redoutable et la figure de la jeune fille décèle la rigueur du châtiment auquel elle est soumise. Cet ouvrage est encore orné d'un frontispice représentant Vénus fouettant l'amour ; une autre édition qui ne renferme pas la gravure de Tixier, possède un frontispice différant du précédent, mais dont le sujet est toujours l'Amour fessé par Vénus.

Puisque je suis en train d'indiquer les frontispices d'ouvrages connus de tous les bibliophiles, je citerai encore ceux du livre de Voisenon : *Exercices de dévotion* de M. Henri Roch avec Mme la duchesse de Condor, par feu l'abbé de Voisenon, etc., in-12. Il y a deux éditions dont l'une indique comme lieu Vaucluse, 1786, ayant des frontispices différant, mais nous montrant tous deux l'envers de la duchesse.

Restif de la Bretonne prétendait descendre de l'empereur Pertinax et dans la généalogie qu'il a publiée à l'appui de sa prétention, il cite un de ses ancêtres qui pour entrer dans les ordres fut fessé et tondu. Voilà un usage que je ne connaissais pas, a-t-il jamais existé autre part que dans la féconde imagination de M. Nicolas ?

Il est encore question, au point de vue correction, de fessées dans *Manon la Ravaudeuse* et dans *Le Compère Mathieu* de Dulaurens, et à un autre point de vue dans la *Correspondance de Mme Gourdau*.

Sous la signature de Séverine, l'*Echo de Paris* du 28 août publie un article, *En pays annexé*, d'où j'extrais ce qui suit:

> Alors le juge fait signe ; un des gendarmes se baisse, saisit l'enfant muet d'effroi — une frêle fillette — relève ses jupes... et la fouette à tour de bras !
>
> Après celle-là, ç'a été une autre victime, les vingt y ont passé et repassé ! Devant les pères frémissants, devant les mères défaillantes, chaque petit a été ainsi frappé jusqu'à l'évanouissement.
>
> Cela a duré cinq jours, cinq nuits. Ensuite de quoi, chaque femme, dans son tablier, contre son cœur à la torture, a emporté le corps de son enfant, bleui de coups, saignant, quelques-uns à l'agonie.....

D'après Séverine, la seule faute de ces enfants serait d'avoir ramassé sur la chaussée d'une ville qu'elle ne nomme pas, un papier qu'ils ne savaient pas lire. Il est regrettable que nous ne sachions pas où cette scène a eu lieu. Fouetter vingt enfants pendant cinq jours et cinq nuits pour avoir ramassé un bout de papier, cela, quoique Allemand, me paraît invraisemblable.

J'extrais d'un roman en cours de publication, *Inassouvie,* par Antonin Reschal, ce qui suit :

> Une ancienne à Alfred sauta sur le chignon de sa remplaçante, cherchant à lui relever les jupes, mais Sophie, sachant combien était pénible pareille injure, lutta tant bien que mal contre la nervosité de sa rivale; mais à un moment, elle n'eut plus la force de se débattre et se laissa administrer une râclée d'importance.

Une gravure représente la scène ci-dessus, l'ancienne à Alfred tenant sous son bras Sophie, dont les jupes sont retroussées jusqu'à la ceinture ; elle la maintient d'une main sur son genou relevé, tandis que de l'autre elle la fesse d'importance. Au second plan une bande d'individus comme spectateurs.

Je vais, pour aujourd'hui mettre un terme à mes citations en rappelant la récente arrestation d'un individu qui habitait rue Bergère et qui tous les jours fessait sa malheureuse fille avec une telle brutalité qu'elle en serait morte si, sur la dénonciation des voisins, la police n'était intervenue. L'*Intransigeant illustré* a publié une gravure représentant l'individu frappant sa victime. Ceci se passait en 1894. H. BOULET.

⁂

— Voici quelques renseignements bibliographiques en réponse à la question posée dans un des derniers numéros sur l'usage du fouet en Russie.

Consulter :

1° *Les Scandales de Saint-Pétersbourg* (Savine), 1887, pp. 221 à 234, ouvrage anonyme, écrit de parti pris, mais donnant des faits précis.

2° *Pochékhonié d'autrefois* (même librairie), de Chtchédrine. — On y trouve sur l'éducation des récits qui paraîtraient invraisemblables, si la probité de l'auteur n'était pas au-dessus du soupçon d'exagération.

3° *Voyage dans les provinces russes de la Baltique*, par d'Henriet (*Tour du monde*, 1865, 2° semestre), pp. 118 et 142. — Une gravure représentant le supplice des batogues ou baguettes.

4° *La Russie*, par Mackenzie-Wallace (Dreyfous), 1884, tome II, pp. 222 à 247. — L'auteur a résidé plusieurs années en Russie.

5° *La Russie en 1839*, par le marquis de Custine (Amyot), 3° édition, tome IV, pp. 281-283.

6° *Les Paysans russes*, par Lestrelin (Dentu), 1859. — Intéressants documents disséminés par tout l'ouvrage, qui est écrit avec une parfaite bonne foi.

7° *Saint-Pétersbourg et la Russie en 1829*, par J.-B. May Levavasseur),(1830, t. I, pp. 179-181.

8° *La Russie sous Nicolas Ier*, par Ivan Golovine (Capelle), 1845, pp. 62-63.

9° *Mémoires secrets sur la Russie*, par C.-F.-P. Masson, major des grenadiers du grand-duc Alexandre. — Chapitre « Des Femmes », tome III.

En outre, on peut consulter, mais avec beaucoup plus de réserves :

10° *Les Mystères de la Russie* (sans nom d'auteur). Bruxelles, librairie étrangère, 1844, 6 vol. petit in-18. — C'est plutôt un pamphlet.

11° *Les Français en Russie*, de J.-J.-E. Roy (Mame, 1859. — Il y a eu plusieurs éditions). Composition sans esprit critique, très médiocre.

A l'heure actuelle, il est vraisemblable que de pareils châtiments sont encore d'un usage assez répandu dans l'empire russe. Voici quelques témoignages assez récents qui paraissent fortifier cette opinion :

1° M. Jules Huret ayant fait, il y a, je crois, trois ans, une enquête sur l'organisation sociale des divers Etats, alla en Russie et publia, dans le *Figaro*, le récit de son voyage. On sent dans ces articles, où perce une ironie mêlée de pitié et de contrainte, l'étonnement qu'il a éprouvé en s'initiant à la vie servile et misérable des ouvriers de fabrique.

2° Lire la préface d'un petit ouvrage intitulé : *Promenades en Russie*, par Ed. Balcam (Degorce-Cadot, s. d., (1887); consulter également le même ouvrage, p. 49.

3° Le *Courrier du Figaro*, paraissant dans le numéro spécial du samedi (supplément littéraire), avant la transformation du journal, répondait affirmativement, il y a environ deux ans, à une question que j'avais posée sur la continuation des châtiments corporels infligés aux domestiques en Russie, même après l'abolition du servage. Cette réponse était anonyme. Son auteur se plaisait à atténuer la rigueur de ces punitions, affirmant que les servantes étaient de longue date habituées à recevoir des soufflets, et qu'il n'y avait rien de désagréable à être châtiée de la main d'une grande dame. Je me rappelle exactement les termes de cette réponse, bien que le numéro du journal où elle a paru ait été malheureusement égaré.

A mon tour, oserai-je demander aux bénévoles collaborateurs de notre cher *Intermédiaire* de compléter les insuffisants documents que je possède sur cette si curieuse question des châtiments corporels, tant *puérils* que *domestiques?*

FUSTIS.

⁂

— Je pourrais sur ce sujet avoir la parole, car j'ai reçu le fouet plus souvent et plus tard que beaucoup d'autres, *experto crede Roberto* ; et j'ose dire que je suis très reconnaissant pour cette punition qui, si elle m'a fait mal, ne m'a pas fait de mal, mais du bien au contraire. Seulement on n'aime pas beaucoup en causer, craignant les quolibets des sots. « Un intermédiairiste enragé » prétend qu'on devrait réserver le nom de fouet pour le supplice appliqué sur le dos, et celui de fessée pour la punition infligée aux fesses. A mon avis, le nom de fessée ne doit se donner qu'à la correction infligée aux

petits enfants avec la main ou de petites verges, tandis que la correction donnée à de grands garçons avec un martinet de cuir, sur les fesses nues, est bien le fouet. Je crois, du reste, que jamais il n'a été donné autrement comme correction ; le fouet sur tout le corps était une peine criminelle publique, un supplice. On a toujours naturellement beaucoup exagéré. Si Verax y tient, je puis, sous un pseudonyme, bien entendu, lui donner quelques détails sur les corrections que j'ai reçues à bon droit, mais en quoi cela pourrait-il être intéressant ? En tout cas, je n'en rougis pas du tout, car pourquoi ? bien d'autres jeunes gens aussi ont fait des sottises, et ne se vantent pas des suites. Ce que j'affirme, c'est qu'il est fort regrettable qu'on paraisse renoncer à cette discipline.

Joseph D. demande des renseignements sur les princes russes, au point de vue des corrections. Je le renvoie au *Sviète* du 6 juin (vieux style) où, dans les échos, il trouvera le passage suivant extrait de Schilder, tiré du *Messager russe* :

L'éducation du futur grand monarque (Nicolas Ier) ne fut pas complète. Lorsqu'en 1802, il commença à s'instruire, il fut mis entre les mains du général Lamsdorf, ancien directeur du premier corps des cadets. C'était un homme dur, cruel, et d'un emportement furibond. Il ne comprenait pas le vrai sens de l'éducation. Au lieu de favoriser les bonnes inclinations de ses élèves, il mettait toute sa force à les contrecarrer et à les détruire. Le grand-duc Nicolas et son plus jeune frère Michel, élevé avec lui, étaient comme dans les fers. Ils ne pouvaient ni se lever, ni s'asseoir, ni marcher, ni parler: ni jouer selon leur âge sans être contraints ; on les arrêtait à chaque pas pour les gronder et les menacer. Leurs punitions allaient jusqu'à la cruauté. Lamsdorf les battait à coups de règle et même de baguettes de fusil, il empoignait quelquefois le prince par la poitrine et lui frappait si fort la tête contre le mur qu'il tombait sans connaissance.

Les verges avaient là un grand emploi, et l'on faisait mettre dans les journaux toutes ces corrections. On lit dans un journal du 19 avril 1804, que le grand-duc Michel alla demander à son ancienne gouvernante de le fouetter, espérant par là éviter une correction plus dure de Lamsdorf. C'était Miss Lyons.

Je crois qu'il a bien fait, ce Lamsdorf, de mourir avant l'avènement de son élève qui cependant n'en a jamais parlé avec colère. IVAN.

— On lit dans la *Gazette de la Régence* de Jean Buvat, publiée par le comte de Barthélémy, p. 243 :

18 mars 1718.

On m'écrit de Reims:

Un écolier de l'Université appelé de Perthe (1) allant chercher un de ses amis chez les Jésuites pendant la tenue des classes, les Pères se saisirent de lui et firent fouetter ce jeune innocent jusqu'au sang, afin de se venger de six écoliers qui avaient contrefait les poulets d'Inde, par dérision contre les Jésuites et qui avaient été impunis. Le père de l'innocent, furieux, a rendu sa plainte et l'affaire se poursuit devant le lieutenant-criminel de Reims. Le jeune fustigé a un oncle procureur à la Cour.

Ne pourrait-on me dire ce que devint ce de Perthe ? L. M.

*
* *

— Comme épilogue à la question, voici ce que Voltaire, dans son *Dictionnaire philosophique*, dit à l'article « Verges » :

Les verges de bouleau sont une poignée de scions dont on frappe les malfaiteurs sur le dos. Il est honteux et abominable qu'on inflige un pareil châtiment sur les fesses à de jeunes filles et à de jeunes garçons. C'était autrefois le supplice des esclaves. J'ai vu dans les collèges des barbares qui faisaient entièrement dépouiller des enfants : une espèce de bourreau, souvent ivre, les déchirait avec de longues verges qui mettaient en sang leurs aines et les faisaient enfler démesurément. D'autres les faisaient frapper avec douceur et il en naissait un autre inconvénient : les deux nerfs qui vont du pubis au sphincter étaient irrités et causaient des pollutions ; c'est ce qui est arrivé à de jeunes filles.

Par une police incompréhensible, les jésuites du Paraguai fouettaient les pères et les mères de famille sur leurs fesses nues. Voyez le *Voyage de M. le colonel de Bougainville* et ses *Lettres sur le Paraguai*.

Dans le temps de la révocation de l'Édit de Nantes, les religieuses, chez qui l'on enfermait les filles arrachées des bras de leurs parents, ne manquaient pas de les fouetter vigoureusement, quand elles ne voulaient pas aller à la messe le dimanche. Quand les religieuses n'étaient pas assez fortes, elles demandaient du secours à la garnison, et l'exécution se faisait par les grenadiers, en présence d'un officier major. Voyez l'*Histoire de la révocation de l'Édit de Nantes*.

(1) Ancienne famille bourgeoise de Reims, qui a donné à cette ville plusieurs magistrats et chanoines estimés.

Eh bien, tout cela est inexact. Voltaire, animé contre les religieuses et les jésuites, affirme là des choses qu'il ne prouve pas, et il a soin de ne pas dire les auteurs qu'il cite : *Lettres sur le Paraguai, Révocation de l'Edit de Nantes ?* Mystères ! Quant à Bougainville, j'ai cherché en vain dans son *Voyage* le passage auquel Voltaire fait allusion.

Si l'on fouettait autrefois en France dans les collèges de garçons, on ne fouettait ni chez Mme de Maintenon à Saint-Cyr, ni à l'abbaye aux Bois. Lucien Perey, dans le *Journal d'Hélène Massalsha*, n'en fait aucune mention : ces assertions sont donc en l'air.

M. Bouvard prétend que tout le monde a plus ou moins reçu le fouet. Cependant nous savons que Montaigne n'eût pour rien fouetté un enfant (Paul Stapfer, *Montaigne*, page 34). Bien d'autres sont de cet avis. L. T.

***

— M. de Sully avait prophétisé que sa fille (qui épousa Henri Ier, duc de Rohan) serait une bonne dame ; car, un jour, après l'avoir fessée à son ordinaire devant les gens, il lui mit le doigt où vous savez et se l'étant porté au nez : « Ventrebleu, dit-il ; qu'il sera fin. » (*Tallemant des Réaux*, Paris, 1867. L. Techener, t. III, 77).

P. c. c. : L'ex-Car.

—

Après le 10 août 1792, etc. (XXVI, 195). — J'ai pour les Suisses une profonde estime, basée sur la loyauté et la franchise de tous ceux que j'ai connus ; je me souviendrai toujours combien ils ont été bons et secourables pour nos compatriotes assiégés à Strasbourg, et surtout pour nos malheureux soldats en 1871 ; j'ai admiré leurs luttes énergiques dans le passé pour leur indépendance ; mais je ne puis m'empêcher de penser que si les Suisses du 10 août 1792 étaient restés dans leurs montagnes, sifflant le *Ranz des vaches* en gardant leurs troupeaux, au lieu d'abdiquer leur indépendance en vendant leurs services au despotisme, ils eussent été plus sages et plus fidèles citoyens d'une République. Par un « pacte impie », comme chante le sergent Max dans le *Chalet*, ils se firent mercenaires, évidemment pour tuer ou pour être tués.

Si vous voulez savoir comment (A.-A. Monteil, *Histoire des Français des divers états*, station LXIII, le *Fils du maréchal de Gorze*) il y a des gens qui, pour de l'argent, tuent ou se font tuer, je vous répondrai : Demandez aux Suisses. Depuis plus d'un siècle, leur pays est en possession de fournir à l'Europe de belle et bonne infanterie. Vous diriez d'une manufacture établie dans ces montagnes, manufacture qui, toutefois, ne fleurit qu'en temps de guerre.

Or, au 10 août, comme plus tard aux 27, 28 et 29 juillet 1830, les Suisses furent tués. C'était malheureux, mais juste. M. Alfred Bégis loue leur zèle et leur fidélité en faisant leur devoir. Il n'aurait plus manqué qu'ils ne se montrassent pas zélés et ne fissent pas leur devoir, étant payés pour cela. Alors, on aurait pu faire une variante au fameux dicton, et le citer ainsi : « *Malgré l'argent*, pas de Suisses ! » J. Mt.

—

Le grand Condé gymnasiarque (XXIX, 610 ; XXXIV, 201). — Mon collègue Pierre Clauer affirme que deux personnes ont lu ligne pour ligne l'*Histoire de Louis de Bourbon* et qu'elles n'ont pu retrouver l'anecdote citée dans l'*Intermédiaire* et reproduite par le P. H. Cherot, dans son livre : *Trois éducations princières au XVIIe siècle, le grand Condé*. Paris, Desclée, 1896.

Je regrette de n'avoir pas retrouvé le livre en question (anecdote citée le 10 juin 1894), mais les notes de mes fiches précisent les faits du récit.

Au mois de mars 1693, Pierre Marteau publiait à Cologne, les *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis de Bourbon, prince de Condé*, in-12. — Ces mémoires étaient composés de deux tomes, le premier de 460 pages et le second de 330 pages ; ils se trouvaient en vente à Amsterdam, chez Jean Garrel.

L'auteur de ce livre, dans sa préface, indique qu'il ne donne qu'un tour d'histoire au recueil des pièces concernant Condé et qui sont liées ensemble, selon l'ordre des temps.

Au mois de juin 1693, sans nom d'éditeur, il parut à Cologne, l'*Histoire de Louis de Bourbon, du nom Prince de Condé, premier prince du sang*, par P***, in-12, 616 pages, se trouvant à Amsterdam, chez les Hugueton.

Cette histoire est composée de cinq livres ; c'est dans le premier livre que se

trouve l'anecdote, et dans le second que l'on voit comment Mazarin fit emprisonner Condé avec le prince de Conty et le duc de Longuevile, avec cette répartie :

M. de Longueville est fort triste et ne dit mot. Monseigneur le prince de Conty pleure et ne bouge presque du lict. Monseigneur le prince de Condé chante, jure, entend au matin la messe, lit des livres italiens ou français et joue au volant.

A. Dieuaide.

—

Formules de flatterie (XXX, 1, 175, 251, 332, 371, 529; XXXIII, 656; XXXIV, 250, 398). — Voici du tout récent, qui me paraît dépasser ce que nous connaissons en fait d'adulations.

Le Journal, 1er octobre 1896. — De Catulle Mendès, à propos de Sarah Bernhardt :

La comédienne, c'est elle! ne cherchez pas dans le passé, n'imaginez pas dans l'avenir ; il n'y a jamais eu, il n'y aura jamais d'artiste qui l'égale. — Délicate, spirituelle, amoureuse, chaleureuse, douloureuse, éperdue et délicieuse, elle ne saurait pas ne pas être incomparable; c'est la perfection voulue et réalisée, avec tout ce que le génie peut y ajouter.

L'Echo de Paris, 3 octobre 1896. — De Henri Bauer :

Jamais l'art-femme n'atteignit à cette magnificence, à cette splendeur. Champmeslé, Clairon, Mars, Rachel, nous ont légué le souvenir d'un rôle et de quelques soirées; Sarah Bernardt est Phèdre, Marguerite Gautier, Dona Sol, le classique, le romantique, la tragédie, le drame, la poésie, la réalité, et la voix du verbe français qui traverse l'Univers !

Elle grandit chaque soir, l'art éternel lui donne la jeunesse éternelle, la beauté éternelle !

Aucune créature n'est entrée ainsi dans la gloire et la renommée! C'est la plus grande et la plus heureuse des femmes. Elle seule peut dire : Si je n'étais pas Sarah Bernhardt, je voudrais l'être !

Nos tristes maîtres décorent des *peintresses* (sic), des millionnaires, des cantinières, des intrigantes, mais la décorer effarouche quelque nigaud de haut office ; ce sont toujours les dindons (re-*sic*), qui gardent le Capitole.

C'est une femme glorieuse; supérieure aux autres femmes, à tout ce que j'ai connu d'hommes; c'est un être de bonté, de charité, d'intelligence, de simplicité, de dévouement; son activité intellectuelle, sa vaillance physique, son labeur prodigieux, sa force vitale, source de jeunesse, jaillissent de ses yeux, de son visage, de son allure, de sa souveraineté!! On ressent l'impression du *Mens superior*.

Suit la proposition d'une soirée d'*apothéose* offerte à Sarah Bernhardt par tous les artistes et tous les écrivains de la France.

J'ai dû passer une bonne moitié de ces articles, mais l'*Intermédiaire* n'a-t-il pas le devoir de les conserver, au moins tels quels, à la postérité; ne fût-ce que comme comparaison et pour savoir si on pourra mieux faire. Villefregon.

—

Le masque mortuaire de Napoléon Ier (XXX, 115, 263, 342, 411, 682; XXXII, 360, 526). — Un masque de Napoléon Ier est au musée lorrain de Nancy.

Ch. Godard.

—

Effigies tombales des Templiers (XXX, 235, 451). — Parmi les effigies de croisés en Angleterre, on doit remarquer celle de Robert Courte-Heuse, fils aîné de Guillaume-le-Conquérant, peut-être le vrai *Robert-le-Diable* de nos légendes. L'effigie montre la jambe droite relevée et croisée sur la jambe gauche (Cathédrale de Gloucester). C. R.

—

Noms bizarres des rues (XXX, 356, 505, 599; XXXII, 250, 329, 562, 650; XXXIII, 38, 300, 357, 694; XXXIV, 202, 301, 399). — A Carcassonne, la rue du *Poids-de-l'huile*. A ce propos, me sera-t-il permis de demander d'où peut venir le nom de cette rue? René François.

—

—A Angers, il existe — ou il a existé— les rues du *Grand-Belpoigne*, des *Quatre-Œufs* et des *Quatre-... Vesses*.

Effem.

***

— Paris (XIVe arrondissement) : impasse *Cœur-de-Vey*. D'où peut venir ce nom? A. R.

***

— Il est, à Bordeaux, des noms de rues plus typiques encore que ceux cités par MM. Nauroy et de Zeltner. Je dois signaler entre autres :

La rue des *Andouilles*, la rue *Maucoyade* (en patois *Mal-Coiffée*), la rue du *Poisson-Salé*, la rue des *Trois-Chandeliers*, la rue de la *Taupe*.

Il y avait autrefois la rue des *Cachecoucuts*, la rue des *Lois*, la rue des *Loups*.

Un grand nombre de voies de Bordeaux reçurent d'autre part, en 1793, de nouveaux noms, qui disparurent après la Révolution. Il y eut les rues *Citoyenne*, de la *Justice*, de la *Frugalité*, *Ça-Tiendra*, des *Nations-Libres*, des *Sans-Culottes*, du *Jeune-Barra*, de l'*Arbre-Chéri*, *J'adore-l'Égalité*, du *Peuple-Souverain*, *Plus-de-Rois*, *Vive-Libre-ou-Mourir*, de la *Fidélité*, du *Français-Libre*, de l'*Indivisibilité*, etc.

Sur un plan de Bordeaux. gravé en 1787, nous remarquons enfin une rue qui porte un nom plus que singulier : la rue *Minge-Cague-Béou*, ce qui veut dire en bon français : « Mange, ..., bois ».

En ce temps-là, on ne se gênait guère à Bordeaux !

HENRI CHARRIAUT.

—

Le vent d'est est-il la cause du spleen des Anglais? (XXXI, 6; XXXIV, 348). — Le *Bulletin médical des Vosges* (n° 41, juillet 1896), contient une *Observation relative à l'influence du vent de l'est sur les crises des coliques hépatiques*. La connexité des deux questions est évidente.

R. A. B.

—

Ouvrages sérieux mis en vers (XXXII, 79, 231, 258, 339, 362, 487, 653; XXXIII, 133, 260, 457, 585, 696; XXXIV, 25, 303). — *Instruction sur l'Histoire de France et Romaine*, par le Ragois.

Suivant une préface placée en tête d'une édition de 1825. Aubanel à Avignon, cette instruction doit avoir eu de nombreuses éditions.

Dans celle d'Avignon que je possède, il y a de nombreuses différences avec celle signalée par M. le commandant Mayer (XXXIV, 303).

La chronique de début ne ressemble nullement, pour les règnes de Louis XIV et de Louis XV, à celle placée en tête de l'édition de MDCCLVIII. Les devises ne sont pas les mêmes non plus; celle de Louis XV est ainsi conçue dans l'édition de 1825 :

Virtutem, exemplo moniti, non temnite reges.

Moins amis des flatteurs, plus que moi [vertueux,
Appliquez-vous, ô rois, à faire des heu- [reux.

R. SALIGNON.

—

Les bibliothèques des émigrés (XXXII, 123). — Les émigrés qui revinrent sous le Consulat purent-ils rentrer en possession de leurs livres? Sur cette question, posée par notre confrère L'ex-Car, en août 1895, et restée sans réponse, je trouve quelques renseignements, en ce qui concerne le Loiret, dans l'*Origine, formation et développement de la Bibliothèque publique d'Orléans*, par M. Charles Cuissart, bibliothécaire (Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais (XXV, pages 244 et suiv.) :

Par lettre du 21 fructidor an X (4 septembre 1802), le Ministre de l'intérieur autorisa le Préfet du Loiret à faire rendre à Pierre-François-Jean Ducluzel, cy-devant seigneur de Montpipeau (commune de Huisseaux-sur-Mauves), en vertu du certificat d'amnistie qu'il avait obtenu, comme prévenu d'émigration, les livres qui composaient la bibliothèque de son château, dans le cas toutes fois où ils n'auraient point été placés dans la Bibliothèque de l'École centrale du département.

Les livres provenant de la bibliothèque de Montpipeau avaient été transportés au dépôt littéraire de Beaugency, puis à Orléans, en partie, pour être placés dans la bibliothèque de l'Ecole centrale du Loiret. Ceux qui étaient restés à Beaugency (427 volumes) furent rendus au citoyen Ducluzel, avec un ouvrage intitulé : *Histoire universelle*, en 42 volumes, qui, quoique ayant été transporté de Beaugency à Orléans, n'avait pas été donné à la bibliothèque de l'Ecole centrale.

Sous le Directoire, « plusieurs restitu- « tions de livres avaient été faites aux « prêtres insermentés, aux familles des « condamnés et aux émigrés rentrés ».

M. Cuissart donne (page 255) un état des délivrances de livres (au total 10,827 vol.) faites à divers particuliers (26), à titre de restitution, durant l'an IV de la République (1795-1796), par le citoyen Septier, bibliothécaire de l'Ecole centrale du Loiret.

LE PORTIER DE L'INTERMÉDIAIRE.

—

Chaires à prêcher (XXXII, 483; XXXIII, 99). — Il ne me paraît pas exact de dire que jusqu'à la Révolution, il n'y avait dans les églises, sauf de rares exceptions, que des chaires mobiles. Dès le XVe siècle, la chaire mobile disparaît et, sauf quelques cas particuliers, la chaire à demeure devient la règle générale. Il n'est pas exact davantage, j'en demande bien pardon à « vicomtesse Edith » de dire que les plus belles et plus anciennes chaires sont celles de Sainte-Gudule, de Malines, d'Anvers, qui sont des produits de cet art très décoratif et brillant mais de décadence nommé souvent l'art jésuite. Il existe d'autres monuments de cette famille plus anciens et certainement supérieurs comme œuvres d'art; je citerai entre autres les chaires de Strasbourg, Vienne en Autriche, Bâle, Ulm, Besançon, etc., toutes en pierre et du plus riche style gothique.

J'ajoute que dans leur état primitif, ces édicules ne comportaient pas d'abat-voix; ceux qu'on y voit aujourd'hui sont des adjonctions modernes.

En France, les chaires antérieures au XVIIe siècle sont rares; les révolutions de la politique et du goût les ont fait disparaître; j'en connais cependant plusieurs des XVe et XVIe siècles, même dans des églises de village; mais celles des XVIIe et XVIIIe sont innombrables.

Je considère donc comme suffisamment assuré que la chaire fixe est plus ancienne et d'un usage beaucoup plus général que ne le dit notre correspondante. H. C.

—

Le pourpre héraldique (XXXIII, 87, 465, 510). — Rietstap donne l'explication suivante de l'émail héraldique *pourpre* :

Email héraldique que l'on exprime en gravure par des lignes diagonales de senestre à dextre. Le pourpre qui se met indifféremment sur métal ou sur couleur n'a été probablement que l'or ou l'argent, qui terni par l'effet du temps a pris une nuance tirant sur le rouge.

P. c. c. : D. DE LUXEMBOURG.

—

Bouillons pointus (XXXIII, 201, 513; XXXIV, 106, 451). — Notre collègue le Vieux Fureteur cite les allégations de Goncourt dans son *Journal*. Or, on sait que Goncourt accueillait à tort et à travers tout ce qu'on lui disait. Il est donc prudent de s'assurer, avant de la citer, que son affirmation est exacte. L'*Intermédiaire* est trop sérieux pour accueillir des erreurs et des assertions en l'air. Pour ma part, j'admets difficilement l'anecdote en question. De quelle dame d'honneur, de quelle princesse sous Louis XVI, veut-il parler? Le doute est permis jusqu'à nouvel ordre, car ce propos de table ne repose sur rien, n'est justifié par rien, pas plus que l'affirmation de Zola sur les Anglais prenant tous les jours un remède pour se creuser. Quels Anglais? Mystère! L'*Intermédiaire* se doit à lui-même et à sa réputation, il doit avoir à honneur de réfuter ces balivernes. L. T.

—

Inscriptions et devises horaires (XXXIII, 203, 630; XXXIV, 111). — Je trouve dans mes notes que ce vers :

Tarda fluit pigris, præceps operantibus, hora.

était écrit en demi-cercle sur le cadran du vieux collège fondé par Gilles de Trèves, à Bar-le-Duc. C'est la même légende que pour le collège de Béthune (1830-40) sauf que, dans la citation du Bibl. C. il y a *velox*, au lieu de *præceps*.

Rectifions pour une autre indication. *Fugit irreparabile tempus* n'est pas d'Horace, mais bien de Virgile (*Enéide*, livre III, vers 384).

Guy Patin estimait beaucoup cette inscription sur l'horloge du Palais :

Machina, que bis sex tam juste dividit horas,
Justitiam servare monet leges que tueri.

Puis, cette autre, sur le cadran de la grande salle :

Sacra Themis mores, ut pendula dirigit
[*horas.*

C'est la même chose, disait-il, hors que deux vers sont réduits en un.

T. PAVOT.

—

Chausses suissesses (XXXIII, 360, 708). — On m'a toujours dit avec orgueil en Suisse que lorsqu'on allait acheter au Palais-Royal des...boyaux, la marchande s'informait toujours de quelle nation on était : « Car pour les Suisses, disait-elle, il faut double largeur. »

C'était sans doute un souvenir des braves suisses de la garde royale.

L'EX-CAR.

—

La première arme à répétition(XXXIII, 529; XXXIV, 79). — On trouve. dans les *Poésies Choisies*. Paris, chez Charles de Sercy, au Palais, 1658. Quatriesme partie page 25, la pièce de vers suivante : (je respecte l'orthographe du texte):

BALADE

A Monsieur le Comte de Saint-Aignan, en lui envoyant un mousqueton qui tire sept fois :

Parmy les bois et la gaye verdure
Où va cherchant souvent mainte avanture
Ainsi que vous, tout gentil chevalier.
Lorsque, seulet, vous alliez vous ébattre,
Quatre assassins venant vous épier.
Vous avez fait, dit-on, le diable à quatre!

ENVOY

Un mousqueton j'ose vous envoyer.
Avec le quel s'il vous plaist de combattre,
Vous en pourrez, seigneur, *sept* défier,
Après avoir tant fait le diable à quatre.

JARNAC.

—

Chaires extérieures (XXXIII, 570; XXXIV, 123, 314). — Nous en avons ici, à Oxford, un intéressant exemple, à *Hagdalen College*, sous le *quadrangle* de saint Jean-Baptiste. Du haut de cette chaire, on faisait jadis un sermon le jour de Saint Jean-Baptiste à une nombreuse assemblée réunie dans le carré dont le sol était jonché d'herbes et de joncs, et les bâtiments décorés de rameaux d'arbres en mémoire de la prédication de saint Jean dans le désert; cette coutume est tombée en désuétude depuis 1750 environ, et le sermon est prêché maintenant, ce jour-là, dans la chapelle du collège.

On trouvera le dessin de la chaire dans le *Guide d'Oxford*, publié par Alden et Co. Prix : 6 pence.

PIERRE BOVET.

—

Autour de Louis XV (XXXIII, 605; XXXIV, 170). — Il y a dix ans (novembre 1886), je me plaignais, dans le *Curieux*, de ne pouvoir présenter à mes lecteurs que vingt-trois enfants naturels de Louis XV, j'ai aujourd'hui le plaisir de porter ce nombre à vingt-sept.

24e enfant : Liébaut, nommé général de brigade en 1799, « issu du Parc-aux-Cerfs, et je ne lui contesterai pas cette origine », dit le général Thiébault dans ses *Mémoires*, III, 27, « ayant la tête de Louis XV, et l'embonpoint des Bourbons », « que quatre ans plus tard j'eus l'occasion de faire destituer ».

25e enfant : Antoine, comte de Horn, lieutenant pour le roi de la province de Schelestadt (il ressemblait à Louis XV d'une manière effrayante), tué en duel à trente ans, peu après son mariage (vers 1764) avec Marie-Aurore de Saxe, depuis Mme Dupin, grand'mère de George Sand; le mariage ne fut jamais consommé (George Sand, *Histoire de ma vie*, édition en 4 vol. in-18, I, 35-6; suite au *Père Anselme*, IX, 607; Grimm, *Correspondance littéraire*, édition Tourneux, VII, 98, à la date du 15 août 1766).

26e enfant : Louis XV a eu de Mme Ango un fils « tenu sur les fonts baptismaux par le roi et la duchesse de Châteauroux », marié à une de Marigny, d'où un fils, mort à Saint-Sauveur-le-Vicomte, une fille mariée à du Méril, dont est issu Edelestand du Méril, le savant écrivain, mort à Passy le 30 mai 1871, et une autre fille, Ernestine-Eulalie Théose (*sic*), mariée à André-Marie-Théophile Barbey, né à Saint-Sauveur le 4 juin 1785, mort à Saint-Sauveur le 15 mars 1868, d'où : 1° Jules-Amédée Barbey d'Aurevilly, né à Saint-Sauveur le 1er novembre 1808, qui ressemblait « prodigieusement » à la race des Bourbons ; 2° Léon-Louis-Frédéric Barbey, né en 1809, mort en 1876 ; 3° Edouard-Théophile Barbey, né en 1811, mort officier supérieur sous le

second Empire; 4° Ernest-Louis Barbey du Mottel, né en 1812, mort en 1868 (Charles Buet, *J. Barbey d'Aurevilly*, 1891, in-18, pages 9 à 11).

27e enfant : Louis XV a eu un fils d'une dame qui avait épousé, en 1767 ou 1768, Louis-Claude Cadet de Gassicourt, né à Paris le 24 juillet 1731, mort le 10 octobre 1799, membre de l'Académie des sciences, mentionné dans Quérard (général Thiébault, *Mémoires*, I, 24, 169, 170; V, 371); ce fils s'est appelé Charles-Louis Cadet de Gassicourt; né à Paris le 23 janvier 1769, il y est mort le 21 novembre 1821, suivant Quérard, et a fait partie de l'Académie de médecine. Il a été père de deux fils, Herc. et Charles-Louis-Félix, né à Paris en 1789, mort en 1861, pharmacien, d'où Ernest, né à Paris le 31 octobre 1826, père de Félix, et Clémentine, morte à Sèvres le 19 juin 1870, mariée à Louis-Geneviève-Léon Journault, sénateur de Seine-et-Oise, mort à Sèvres le 21 juillet 1892.

Je vais maintenant compléter mon travail, publié il y dix ans dans le *Curieux*, sur les vingt-trois autres enfants.

L'original du testament de Louis XV (1766) m'est inconnu; les Archives nationales ne le possèdent pas. Il en a été publié une analyse dans la *Correspondance secrète* de Metra (I, 6), où il est dit : « Quant à ses bâtards, Louis XV donne à chacun d'eux 200,000 livres une fois payées ». Cette disposition ne se retrouve pas dans le texte publié par P. J. A. R. D. E. (Roussel d'Epinal): *Le château des Tuileries, ou récit de ce qui s'est passé dans l'intérieur de ce palais, depuis sa construction jusqu'au 18 brumaire de l'an VIII*, an X (1802), 2 vol. in-8°; II, 238-41 ; publication sans valeur, reproduite par Peignot, dans ses *Testaments remarquables*, II, 422, et dont l'authenticité est à établir.

En ce qui concerne Vintimille du Luc, fils de Louis XV, et surnommé le Demi-Louis, je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit dans le tome II du *Curieux*.

En ce qui concerne Ribes, qui fut créé comte en 1818, je puis ajouter qu'il « sacrifia la plus grande partie de sa fortune à la fuite de Louis XVI », son neveu (*Gaulois* du 7 janvier 1889). Quand son petit-fils Charles-Aimé-Auguste de Ribes, a épousé Marie du Puget (1892), la postérité de Louis XV s'est alliée à la famille du Puget, dont une branche descendait du comte de Charolais (voir le *Curieux*, II, 163). Un autre de ses petits-fils, Eugène de Thiac, surnommé « le dernier amoureux de Marie-Antoinette », possédait une collection précieuse d'objets ayant appartenu à la reine; il est mort en janvier 1892 (*Débats* du 28), laissant deux fils : Georges-Albert et Jacques-Albert, marié à Mlle Corsoa en octobre 1894 (*Gaulois* du 11).

En ce qui concerne l'enfant que le roi Louis XV a eu de Mademoiselle Morfy, j'ai fait un progrès à reculons; j'ignorais, il y a dix ans, ce qu'était devenu cet enfant. Depuis, les *Mémoires* du marquis d'Argenson m'ont appris que Mademoiselle Morfy était « souvent grosse des œuvres du Roi ». Elle épousa en 1759, et non en 1729, comme le dit le *Curieux* par une faute d'impression, Le Normant de Flaghac, en secondes noces, fut arrêtée le 20 ventôse an II, par ordre du Comité de sûreté générale, et enfermée à Sainte-Pélagie (*Inventaire Fillon*, I, 138); en troisièmes noces, elle épousa un Conventionnel, j'ai publié leur acte de divorce dans le *Curieux*. En premières noces, elle avait épousé Beaufranchet d'Ayat, dont elle eut un fils qui fait l'objet d'une note de l'*Inventaire Fillon* (I, 138) :

> Tandis qu'il était attaché à l'armée de la Vendée, en mai 1793, Beaufranchet fit à Mercier du Rocher, administrateur de ce département, qui l'a consigné dans ses *Mémoires*, rédigés en l'an II, le récit de la mort de Louis XVI, et lui dit avoir donné aux tambours le signal du roulement qui empêcha l'ex-roi de se faire entendre.

On lit dans les *Mémoires* de d'Argenson (IX, 151) :

> 11 décembre 1755. — Le roi a pris à son service (*sic*) la jeune sœur (de Mademoiselle Morfy) qui a dix-sept ans (Marie-Brigitte, d'après les notes manuscrites de Chérin); c'est un goût de notre monarque d'aller ainsi de sœurs en sœurs.

En ce qui concerne le seul enfant naturel reconnu de Louis XV, l'abbé de Bourbon, et sa mère, Mademoiselle de Romans, j'ai quelque chose à ajouter.

Il a été question de Mademoiselle de Romans, ici même (XXVII, 268-70). Une lettre de Louis XV, qui lui est adressée, est à la Bibliothèque nationale (Cabinet des ordres, Clair. 1025). Louis XV composa des devises légères pour une boîte de Reversi qu'il lui offrit (*Catalogue Double* page 83). L'abbé de Boisgelin éprouva

pour elle une « passion » (Talleyrand, *Mémoires*, I, 50). Elle épousa le marquis de Cavanac, titre porté aujourd'hui par leur petit-fils, au dire d'Arsène Houssaye (*Louis XV*, 1890, in-18).

Le fils de Louis XV et de Mademoiselle de Romans, l'abbé de Bourbon, a été l'objet d'un roman de la comtesse D'Ash *(sic)*, *L'Abbé de Bourbon*, 1853, 2 vol. in-8, Hippolyte Souverain. On lit sur sa naissance la lettre suivante de Louis XV à sa mère (dans le catalogue Marrison, III 246, elle est fac-similée) :

A mon arrivée icy j'ay appris votre heureuse délivrance je ne m'y attendais pas de (un mot illisible) ; il faudra faire le baptesme ce soir tard ou demain de grand matin, vous faires dire au curé sous le secret de la confession de qui est cet enfant de n'en jamais parler, et de ne point montrer n'y de donner d'extrait de baptesme que de ma part si cela lui est possible come je le croy. le parain et la maraine deux domestiques dont vous serez sure du secret, le nom de *Louis-Aimé*, *fils de Louis de Bourbon, et de* (votre nom) *dame de Meilly Coulanges, etc.*

A Versailles, ce 13 janvier 1762, à 5 heures du soir. LOUIS.

L'abbé de Bourbon fut nommé abbé de Signy, le 28 septembre 1777 (Paul Laurent, *Souvenirs de l'abbaye de Signy* 1890, in-8, 18, tiré à 75); son portrait à l'huile est chez Nollet à Signy, M. Laurent l'a reproduit planche II, n° 3. M. Arsène Houssaye affirme que l'abbé de Borie, curé de Saint-Philippe-du-Roule, était son petit-fils (*Louis XV*, 1890). Il faut lire la *Notice des livres de feu M. l'abbé de Bourbon*, 1787, in-8, Cailleau, 34 pages; la vente eut lieu le 8 juin et jours suivants. J'y note les numéros 185, *Aux mânes de Louis XV et des grands hommes qui ont vécu sous son règne*, Aux deux Ponts, 1776, in-8; n° 239, Boccace, *Le Decameron* ; n° 249, *Gil Blas*; n° 263, Antoine Hamilton, *Œuvres* ; n° 271, *Lucien*; n° 273, *Essais sur la nécessité et les moyens de plaire*.

En ce qui concerne l'abbé Le Duc, il faut consulter le général Thiébault, *Mémoires*, I, 272-4, notamment sur son triste rôle dans l'affaire Favras, il était mort en 1837, date de la rédaction de cette partie des *Mémoires* :

Ce que la tombe de cet abbé Le Duc a enseveli de secrets et de faits curieux n'est pas croyable.

En ce qui concerne l'abbé de Lochier, le *Curieux* a commis une faute d'impression en l'appelant Locker.

En ce qui concerne l'auteur-comédien d'Orvigny ou Dorvigny, il faut consulter De Manne et Ménétrier, *Galerie historique des comédiens de la troupe de Nicolet*, 1859, in-8, 50-57; Victor Fournel, *Les Cris de Paris*, 1887, in-8, 125-6; Ch. R. C***, *Le Tribunal volatile, ou nouveau jugement porté sur les acteurs, actrices, auteurs, et sur divers endroits publics de Paris*, an XI, Tiger, in-18, 119. Voici ses actes de naissance et de décès :

Extrait des registres de Saint-Germain l'Auxerrois.

Le trentiesme de mars mil sept cent quarante-deux, fut baptisé Louis-François, fils de François Archambaut, piqueur de chez M. le prince Charles, et de Marie-Antoinette Petit, aux Tuileries. Le parrain, Louis *de* Lamain (sic), domestique ; la marraine, Julienne, femme de François Roulot, cocher du roi. L'enfant est né aujourd'hui.

Mort le 5 janvier 1812, à 4 h. du matin rue Frépillon, n° 4, célibataire.

En ce qui concerne Jérôme-Marie Giambone, né le 18 septembre 1763, je note que sa mère avait eu pendant la durée de son mariage, avant lui, Louise-Magdelaine, née à Paris (Saint-Germain l'Auxerrois) le 8 février 1759, rue de la Monnaye, et, après lui, Adélaïde-Catherine née à Paris (Saint-Eustache) rue Mauconseil, le 5 juillet 1766, mariée à Paris, (Saint-Laurent), le 12 août 1783, à Claude-François-Jean de Bellanger-Delaroque, chevalier sous-lieutenant des gardes du corps du roy de l'état-major général de la cour, chargé du service des cérémonies, seigneur de Chartres, les Boulets, Lajarrie et autres lieux ; le divorce fut prononcé le 17 germinal an II (6 avril 1794), (*Archives de la ville de Paris*.) Etaient-ce aussi des enfants de Louis XV?

En ce qui concerne la question posée ici même (XXIV, 131), je n'ai rien à dire aujourd'hui.

Marmontel parle dans ses *Mémoires d'un père*, édition de 1727, I, 360, d'une fille de Louis XV qui aurait épousé le fermier général Pelletier.

Je m'arrête.

Le secret d'ennuyer est celui de tout dire, a dit Boileau.

NAUROY.

Calendrier ou tableau spécial (XXXIV, 4, 271, 317). — M. P. Chenevier vient de publier, dans la *Revue scientifique* du 10 octobre 1896, un *Calendrier perpétuel julien et grégorien* qui, je le crois, me paraît avoir résolu définitivement le problème de la construction à la fois claire et simple d'un calendrier à l'usage du passé (1), du présent et de l'avenir.

Voici quelques extraits des explications fournies à ce sujet par M. Chenevier :

Les calendriers en tableaux, dit-il, nécessitent des organes mobiles (comme ceux de M. Lucas ou d'Inaudi), ou demandent quelques calculs, simples d'ailleurs, mais toujours sujets à erreurs. Quant aux méthodes mentales, ingénieuses et d'une application facile, elles entraînent un effort de mémoire et une habitude qu'on perd facilement quand on ne fait pas de ces règles une application journalière.

Une autre difficulté de leur emploi consiste dans les exceptions que la réforme grégorienne a introduites dans la mesure du temps par la suppression d'une partie des années bissextiles séculaires. Ces exceptions compliquent la règle et peuvent entraîner de nombreuses erreurs.

Le calendrier dressé par M. Chenevier évite les inconvénients indiqués plus haut, et il comprend, *en un seul tableau*, les siècles juliens et les siècles grégoriens :

Les résultats, dit encore l'auteur, sont donnés par une lecture directe, sans aucun organe mobile, sans calcul et sans exceptions, même lorsqu'on ne fait usage que rarement des tableaux. Ce calendrier donne en outre le moyen de trouver, non seulement le jour de la semaine qui correspond à une date donnée, mais encore et inversement la date qui se rapporte à un jour de la semaine indiqué d'avance. Il peut même servir de calendrier journalier.

M. Chenevier présente, en même temps que son *Calendrier*, un *Tableau établissant la concordance perpétuelle entre les dates du calendrier grégorien et celles du calendrier républicain.*

Il suffit de connaître, pour chaque année, la date de l'équinoxe d'automne, qui fixe le commencement de l'année républicaine :

Ce tableau, dit-il, est un peu plus compliqué que le précédent; son emploi comporte le retard d'un jour dans les années bissextiles ; mais il donne aussi les résultats sans aucun calcul, et il a paru préférable de lui conserver cet avantage plutôt que de présenter une autre disposition plus compacte que nous avions étudiée et qui nécessitait des calculs simples, mais cependant toujours sujets à entraîner des erreurs.

Pour trouver les jours de la semaine qui correspondent aux dates républicaines, il suffit de reporter ces dates dans leur concordance grégorienne et de faire usage ensuite du calendrier grégorien.

Le *Calendrier perpétuel* donne, en outre, pour ce qui concerne les fêtes mobiles, la date de Pâques jusqu'en 1920, d'après les indications de l'*Art de vérifier les dates*, par dom Maur d'Antine; et les autres fêtes dépendant de celle de Pâques sont déterminées par un petit tableau faisant aussi partie du *Calendrier*.

Il serait bien à désirer que M. Chenevier mît à la disposition de tous une édition de son remarquable travail.

H. T.

∴

— Il faut citer le *Calendrier Inaudi* (1791-1965), qui se compose d'un carton avec roue tournant sur axe.

Pour trouver le jour d'une date quelconque, tourner la roue jusqu'à ce que le nom du mois arrive en haut de la colonne où figure l'année. Le nom du jour se lira sur la roue, en haut de la colonne du quantième.

Les années bissextiles sont soulignées au tableau. Dans ce cas, les mois de janvier et février seuls se placent au-dessous de la colonne où l'année est soulignée.

Les autres mois se placent en haut de la colonne suivante où la même année se trouve répétée sans être soulignée.

G. P.

—

Il conte Roggiero, sovrano della Calabria ulteriore (XXXIV, 190). — La *Novella Historica, Venetia, 1687*, in-12, est la traduction de l'ouvrage intitulé : *Comte Roger* (*souverain de Calabre*). Nouvelle historique, in-12. Paris, 1677, réimprimée sous le même format en 1680, à Amsterdam.

Il s'agit de Roger Ier, douzième fils de Tancrède, qui aida son frère Robert Guiscard à conquérir la Calabre.

(1) A dater de l'établissement du calendrier julien.

Mon collègue L. de Lesdain pourra consulter les livres suivants :

La Continuazione di Orlando Furioso, con la morte di Ruggiero di Sigismondo Paolucci Filogenio Cavalerio, e Conte Palatino, in-4°, 1543.

Vendetta di Ruggiero, o continuatione dell' Ariosto da Gio Batt. Pescatore, in-4°, in Venetia, 1557.

La suite de *Rolland le Furieux*, ou *La Mort de Roger*, traduite de l'italien, de Jean-Baptiste Pescatore, par Gabriel Chapuys, in-8°, Lyon, 1582.

Astolfo Borioso, che segue la morte di Ruggiero. Poema di Marco Guazzo, in-4°, in Venetia, 1549 et 1623.

I na momenton de Ruggeretto o Siglio di Ruggero Re de Bulgari, per Pamfilio Rinaldini, in-4°, in Venezia, 1555.

Pour la future table de l'*Intermédiaire*, ne pas omettre le nom de Roger.

A. DIEUAIDE.

—

Origine des types : « La Tulipe, Laramée, La Fleur » (XXXIV, 240). — La chanson :

Tien (*sic*), serre ma pipe,
Garde mon briquet;
Car si La Tulipe, etc.

est antérieure à 1745. Elle se trouve dans le *Mercure* de décembre 1735, sous ce titre : *Adieux de La Tulipe, Soldat aux Gardes*, à sa chère Catau.

EFFEM.

—

Culotte (Attraper ou prendre une) (XXXIV, 281). — Je ne crois pas qu'il y ait là, comme le voit M. F. Michel, une allusion au culottage de la pipe ; il faut plutôt y voir un souvenir des anciens verres à boire dont on se servait au XVIIIe siècle et qu'on nommait à Paris « culottes de Suisse », parce qu'ils étaient rayés comme l'était alors la culotte des Suisses. Ne disait-on pas aussi et ne dit-on pas encore « boire comme un Suisse » pour boire à l'excès et « faire suisse » pour boire tout seul ?

Un ivrogne ferait bien mieux de s'acheter un pantalon que de se donner une culotte. COMMERSON.

On n'instituera jamais trop de fêtes, à mon avis. Nos pères de quatre-vingt-douze l'avaient bien compris en fondant cinq jours de « noces » consécutifs à la fin de chaque année, sous le nom de *Sans-Culottides*. Cette innovation eut un plein succès d'ailleurs, et c'est de là, sans doute, que date l'expression populaire : se flanquer une culotte.

CH. MONSELET,
(*Evénement*, 18 juillet 1883).

Cette étymologie de l'auteur de *Monsieur Cupidon* est vraiment trop fantaisiste.

GUSTAVE FUSTIER.

*
* *

— *Culotte* est le féminin de *culot* qui désigne, non seulement le fond d'un fourneau de pipe, mais aussi le résidu qui s'y amasse et qui est du tabac perdu. De là le sens de quantité (qu'il y ait d'ailleurs perte ou non) donné, en argot, au mot *Culotte*. A table, par exemple, ce sera un excès de boire ou de manger. Au jeu, c'est la forte somme dont on est délesté, ou le grand nombre de points qui vous reste après une partie aux dominos, ou le copieux total de consommations qu'il vous faut régler. Tout cela, c'est prendre ou attraper une culotte.

Une autre expression qui, entre joueurs ou joueuses, vaut celle-là, c'est *Perdre ses culottes*, mais alors il s'agit du vêtement commun aux deux sexes.

T. PAVOT.

—

Cottereau (XXXIV, 282).— J. B. Armand Cottereau du Coudray, curé de la ville de Donnemarie de Mons en Montois, membre de l'académie de Villefranche, est né à Tours le 28 janvier 1697, il est mort en 1770. Cet ecclésiastique a publié un grand nombre d'opuscules en vers et en prose. Ses poésies ont été réunies en un volume par son neveu qui l'a fait paraître à Paris, chez le libraire Cailleau, en 1750.

PAUL PINSON.

*
* *

— Le *Catalogue de la bibliothèque de J. Taschereau* (Paris, 1875) dit que Jean-Baptiste-Armand Cottereau du Coudray, curé de Donnemarie, est né à Tours en 1697, et qu'il est mort en 1770. Cette dernière date paraît inexacte, car le même catalogue énumère une quarantaine de

productions du curé Cottereau, presque toutes imprimées à Sens chez Tarbé, de 1756 à 1777; et dans l'une des dernières (1775), l'auteur se dit octogénaire.

Nous ne savons pas sur quoi se base le *Dictionnaire de Géographie à l'usage de l'amateur de livres*, pour dire (col. 421) que le curé Cottereau exploitait dans son presbytère un matériel d'imprimerie, mais nous supposons bien que c'est le voisinage du village de Mons, qui lui a fait transporter Donnemarie en Belgique.

J. C. Wigg.

*
* *

— D'après le *Dictionnaire de Feller* (édition de 1841), Cottereau du Coudray (Jean-Baptiste-Armand) curé de Donnemarie, au diocèse de Sens, naquit à Tours, le 27 janvier 1697. Il mourut en 1770.

Le chapitre de Saint-Martin de Tours, dont l'archevêque de Sens était chanoine honoraire, possédait le château de Donnemarie, où il avait très probablement le droit de présentation à la cure de cette petite ville. C'est ce qui expliquait la nomination d'un membre du clergé tourangeau dans le diocèse de Sens.

Un autre Cottereau (Claude), né aussi à Tours, « distingué parmi les juriconsultes de son temps, florissait sous François Ier ». *(Dictionnaire de Chaudon et Delaudine).*

C'est donc à Tours, leur pays d'origine, que notre confrère F. L. A. H. M. pourrait trouver des renseignements sur les Cottereau, oncle et neveu. Affichant, comme c'était la mode alors, des prétentions à la noblesse, ils se faisaient appeler Cottereau du Coudray et Cottereau de Beaune.

Le Portier de l'Intermédiaire.

—

Les drapeaux de l'armée de Paris sauvés en 1871 par le comte d'Hérisson (XXXIV, 283). — Mes souvenirs à ce sujet sont très précis et j'étais à même de bien savoir ce qui se passait comme officier d'ordonnance du ministre de la guerre, le général Le Flô. L'armée de Paris, pendant le siège, n'a jamais eu de drapeaux officiels, mais l'auteur de la question est si bien documenté à cet égard qu'il ne nous laisse, pour ainsi dire, rien à répondre; c'est lui-même qui fait en même temps la question et toute la réponse. Nous dirons donc avec lui que les seuls régiments du siège ayant encore leurs drapeaux de l'Empire étaient le 35e et le 42e de ligne; ils faisaient partie des troupes stationnées dans les États-Romains, revenues de Civita-Vecchia en août 1870, trop tard pour rejoindre l'armée du Rhin; ils rentrèrent dans Paris avec le corps Vinoy et leur général de brigade Guilhem fut tué à la première sortie, en avant de Châtillon. Dans la cavalerie, les 1er et 9e chasseurs, revenus au dernier moment d'Algérie, avaient également leurs aigles. Ces drapeaux et étendards furent déposés au musée d'artillerie après la révolution du 4 septembre. Comme le rappelle très bien M. Cottreau, les régiments de formation obsidionale, régiments de marche, n'eurent jamais de drapeaux, mais de simples fanions, dont un était tricolore; il n'en fut pas de même dans les innombrables bataillons de la garde nationale et dans quelques bataillons de la garde mobile, qui arborèrent de leur initiative privée, après le 4 septembre, des drapeaux de tout genre ornés de broderies variées et d'inscriptions patriotiques. Voilà les drapeaux dont les Prussiens auraient pu, aux termes de la lettre du général Schmitz citée par M. Cottreau, exiger la reddition après la « convention militaire » du 27 janvier 1871; c'est ainsi que, par euphémisme, fut annoncée au *Journal officiel* la capitulation de Paris. Peut-être nos ennemis croyaient-ils vraiment que le gouvernement de la Défense Nationale avait remis officiellement de nouveaux drapeaux républicains aux régiments de Paris. Ils ont bien pu s'y tromper. Il y avait un tel désordre à cette époque, une telle usurpation de pouvoir de tous côtés, que je me souviens avoir vu à maintes reprises, des municipalités parisiennes remettant en grande pompe aux bataillons de garde nationale de leurs quartiers des drapeaux extraordinaires; ni le gouvernement militaire de Paris, ni les autorités civiles ne pouvaient y trouver à redire, tant on craignait d'être accusé, à Belleville, de « paralyser la défense ». Les journaux du lendemain publiaient des comptes rendus épiques qui prenaient l'allure officielle des annales du siège et qui pouvaient être interprétés ainsi par les Prussiens à Versailles.

Les premiers drapeaux réglementaires furent solennellement remis à l'armée

par M. Grévy, à la grande revue de Longchamps, le 14 juillet 1880; jusqu'à cette époque, les drapeaux et étendards tricolores, d'une extrême simplicité, étaient, la plupart du temps, confectionnés par les soins des corps de troupe, aux frais de la masse générale d'entretien. L'armée est donc restée dix ans, après 1870, sans recevoir de drapeaux du gouvernement.

COMTE BEUGNOT.

—

La Ligue hanséatique (XXXIV, 284). — Je crois que E. M. pourrait consulter avec fruit les livres suivants :

ROUX DE ROCHELLE. *Les Villes hanséatiques* (dans la collection de l'*Univers pittoresque* de Didot, 1844, in-8°).

BARTHOLD. *Histoire de la Hanse allemande.* Leipzig, 1854.

K. DE SCHLŒZER. *La Hanse et les Chevaliers teutons dans la Baltique* (en allemand). Berlin, in-8°.

RENÉ FRANÇOIS.

—

Jean Monge (1751-1813) (XXXIV, 284). — Jean Monge, frère puîné de Gaspard Monge, ministre de la marine, fait comte de Péluse, par Napoléon Ier, est né à Beaune (Côte-d'Or), le 26 juin 1751. Comme ses deux frères aînés, Louis et Gaspard, il s'adonna aux sciences mathématiques; il fut fait professeur d'hydrographie à Nantes (14 messidor an VI — 2 juillet 1798); il est mort professeur d'hydrographie à Anvers.

Sa carrière n'offre rien de saillant et souvent ses services ont été confondus avec ceux de son frère Louis, qui fut successivement professeur de navigation, examinateur des élèves hydrographes, à la place de Gaspard, puis examinateur des aspirants de marine; à partir de janvier 1787, professeur alors à l'École militaire de Paris, il fut fait examinateur des écoles d'hydrographie, place qu'il échangea quelques années plus tard contre celle d'examinateur de la marine.

Admis à la retraite en 1824, il est mort en 1827.

Il fut attaché, comme astronome, à l'expédition de Lapérouse et embarqua sur l'*Astrolabe*. Il échappa au désastre de ce navigateur, grâce à sa santé qui devint si mauvaise, pendant la traversée de Brest à Ténériffe, qu'il fut obligé de se faire débarquer et de retourner en France.

E. M.

—

La Présidente (XXXIV, 285). — La charmante personnalité sur laquelle Pamphile demande des détails, vivant encore à Neuilly, où elle s'est retirée après avoir habité Passy, il est assez délicat de lui donner, à l'heure actuelle, les détails qu'il demande.

Mais comme il a été beaucoup imprimé sur elle, je renvoie le confrère aux indications que je vais lui donner :

ERNEST FEYDEAU. *Théophile Gautier. Souvenirs intimes.* Pages 132, 153, 164, 195.

JOURNAL DES GONCOURT. Année 1860, t. I; année 1864, t. II, p. 191; année 1866; année 1871.

EDMOND ABOUT. *Voyage à travers l'Exposition des Beaux-Arts.* — Exposition universelle 1855.

JULES CLARETIE. *L'art et les artistes français contemporains.* Pages 112 et 113.

Le magnifique portrait qu'a fait d'elle Ricard et dont parle Edmond About, a été revu au Champ-de-Mars, à l'Exposition de 1889.

Un autre admirable portrait de Meissonier, demi-nature, avec toilette à nœuds de soie verte, un véritable chef-d'œuvre à mettre au-dessus de *tous* ses autres portraits, a été exposé vers 1885, dans une exposition rétrospective de la salle Petit, portant nom : *les Cent Chefs-d'œuvre.* — Meissonnier a été son maître de peinture et l'a accompagnée à Rome.

La Femme piquée par un serpent, de Clésinger, exposée en 1848, est son corps « moulé ». On a revu cette statue en 1889.

Clésinger lui a fait aussi son buste qui a été réexposé à cette même exposition et a été un moment, sous l'Empire, en la possession du musée du Luxembourg. — Par quel moyen est-elle parvenue, *invita lege*, à le faire rentrer en sa possession?

Dr GUÈDE.

***

— La « belle et honeste dame » à qui T. Gautier adressait sa *Lettre d'Italie*, s'appelait Mme Sab...

C'était une femme très belle, très intelligente, très recherchée.

Sa maison de l'avenue Frochot s'ouvrait, le dimanche, aux artistes, aux littérateurs en renom : Maxime Ducamp, E. Reyer, Mosselmann, Meissonier, E. Duclerc, Z. Salles, Kalbrenner, A. Gaïffe, Clésinger, Th. Gautier, etc.

C'est Mme Sab..., assure-t-on, qui posa pour la célèbre statue, *La Femme piquée par un serpent*, de Clésinger. C'est pour elle que Meissonier peignit son fameux *Polichinelle*.

Les habitués de la table hospitalière, que Mme Sab... présidait avec une rare distinction, la désignaient sous le titre que lui décerne la *Lettre d'Italie*.

Gautier professait pour elle une grande admiration d'artiste. OLIM.

***

— Maxime Ducamp, dans ses *Souvenirs littéraires*, publiés en 1881-82 par la *Revue des Deux-Mondes*, dit, à propos de Flaubert :

Dans ce roman (*L'Education sentimentale*) il a intentionnellement réuni une quantité de personnages qu'il éprouvait souvent quelque difficulté à faire mouvoir. Il a raconté là, très sincèrement, une période ou, comme il disait, une tranche de sa vie ; il n'est pas un des acteurs que je ne puisse nommer, je les ai tous connus ou cotoyés, depuis la Maréchale, jusqu'à la Vatnaz, depuis Frédéric, qui n'est autre que Gustave Flaubert, jusqu'à Mme Arnoux qui est l'inconnue de Trouville transportée dans un autre milieu.

Ce nom, *la Maréchale*, fait croire que le type pourrait bien être la *Présidente*, qui était dans la société de Flaubert.

Correspondance de Gustave Flaubert, 3e série, page 165 (année 1859), lettre à Ernest Feydeau :

Est-ce que tu vois souvent la Présidente? c'est une excellente et surtout saine créature.

Idem, 3e série, page 174, il en parle encore.

Idem, 3e série, page 189 (année 1859), lettre à Ernest Feydeau :

La Présidente s'est consolée du Mac à Roull (?) qui lui fait définitivement une pension de 6,000 francs par an ; je crois qu'elle va trouver un autre Môsieu. (Elle n'a pas été forte dans toutes ces histoires, la pauvre fille.)

Journal des Goncourt, 1er vol. (année 1860) :

Il (Gustave Flaubert) nous redit sa vie retirée, sauvage, même, à Paris, enfermée, condensée. Il n'a pas d'autre distraction que le dîner du dimanche de Mme Sabatier, la *Présidente*, comme on l'appelle dans le monde de Théophile Gautier.

Journal des Goncourt, 2e vol., page 191 année 1864) :

Passé la soirée avec Mme Sabatier, la fameuse *Présidente*, au merveilleux corps moulé par Clesinger dans sa *Bacchante*. Une grosse nature avec un entrain trivial, bas, populacier. On pourrait la définir, cette belle femme à l'antique, un peu canaille : une vivandière de faunes.

H. V. B.

***

— Voir dans l'*Intermédiaire : Le modèle de la « Femme au Serpent » de Clesinger* (XVI, 325, 379 et XVII, 102, 179).

M. S.

—

Semaine et jours bien employés (XXXIV, 288). — Les enfants sont d'avis que les vacances ne sont pas du temps perdu, et ils chantent souvent ceci, sur un air de ronde :

Lundi, mardi, grande fête ;
Aussi mercredi, peut-être.
Jeudi, la Saint-Nicolas.
Vendredi, je n' travaill' pas.
Sam'di, la petit' journée.
Dimanch', la s'maine est passée.

Plus d'un partisan des trois-huit, et surtout du trois-six, se montre assez fidèle à ce programme.

T. PAVOT.

***

— Il me semble inutile de rappeler à notre confrère A. Dieuaide l'emploi de la fameuse semaine de l'Histoire Sainte, qui commence ainsi : « Le premier jour, Dieu créa la lumière » et se termine par : « Le septième jour, Dieu se reposa. »

Nous passons donc à l'*Histoire de France* de Guizot et nous y trouvons ce passage curieux :

On s'étouffait aux guichets de la banque Law pour échanger les petits billets, seuls payés maintenant en espèces. Trois hommes furent écrasés un jour dans le tumulte. Il fallut fermer les abords de la rue Quincampoix, pour mettre fin aux agitations

fiévreuses d'une spéculation désespérée. La foule se porta sur la place Vendôme : on y construisit des échoppes et des baraques ; ce fut une foire aux actions ; on chantait partout dans les rues :

Lundi, j'achetai des actions.
Mardi, je gagnai des millions,
Mercredi, j'ornai mon ménage,
Jeudi, je pris un équipage,
Vendredi, je m'en fus au bal,
Et Samedi, à l'hôpital.

René François.

***

— Dans un vaudeville de mœurs populaires d'il y a cinquante ans, on chantait le couplet suivant :

Il commence par fair' l' dimanche ;
Il ne travaill' pas le lundi.
Si le mardi quelqu' parti' s'emmanche,
Ça dure jusqu'au mercredi.
C'est le jeudi qu'il se promène,
Il fait ses farces l' vendredi
Et quand il ne travaill' pas l' samedi,
Il dit qu'il a perdu sa semaine.

J'ai oublié le nom de l'auteur.

Olim.

***

— Un autre exemple est *La semaine de Bernard*, une chanson d'étudiants amusante. Chaque jour de la semaine ayant son petit couplet, il serait trop long d'en transcrire le texte qu'on trouvera dans le *Chansonnier des Sociétés de Belles-Lettres* de la Suisse romande. Je ne sais si le dicton suivant tiré du folklope neuchâtelois intéressera nos lecteurs :

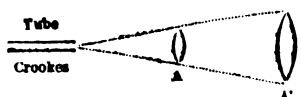
Lundi, mardi, mercredi, *je dis* ce que le *ventre dit; ça me dit* : *mange*.

C'est dans un genre un peu différent.

Pierre Bovet.

—

Les rayons X (XXXIV, 288). — Par suite de la position du tube de Crookes, il est impossible d'avoir la forme exacte, les rayons émis n'étant pas parallèles, mais émis d'un seul point et allant en divergeant :



Donc la main placée en A parait en A', légèrement amplifiée.

Les docteurs Variot, Le Dendu, Gayon, Delbet, Schwartz, Monot, Berger, Bartheleny et M. Londe, à la Salpêtrière, se sont occupés spécialement de la photographie au moyen des rayons de Rœntgen et la *Semaine médicale*, le *Journal de clinique infantile*, la *Gazette des Hôpitaux* ont reproduit leurs travaux avec dessins à l'appui.

Le squelette apparaît fortement et les chairs estompées légèrement.

A. C.

***

— La dimension est approximativement, mais non rigoureusement exacte ; elle ne peut l'être d'une façon mathématique. Cependant, la dimension de l'image se rapprochera d'autant plus de l'exactitude que :

1° L'objet à radiographer aura moins d'épaisseur ;

2° Que cet objet sera le plus rapproché de la plaque sensible ;

3° Que la source des rayons X sera, elle, le plus éloignée de l'objet à radiographer.

J'envoie à la direction de l'*Intermédiaire* deux épreuves de mains que j'ai obtenues en collaboration avec Herbellot, préparateur de physique et chimie au lycée de Nancy.

Si d'autres renseignements sont nécessaires, tout à la disposition de l'amateur.

Henry de Raucourt.

***

— Les rayons Roentgen donnent bien l'image que souhaiterait d'avoir votre correspondant, pourvu que les rayons cathodiques tombent normalement sur la plaque.

Pierre Bovet.

—

Le baptême au passage de la ligne (XXXIV, 288). — Certainement, cette vieille coutume, commune à toutes les marines, est toujours suivie à bord des bâtiments de guerre ou de commerce. Je prierai notre collaborateur de vouloir bien se reporter à ma question posée en 1891 (XXIV, 133) et de nous communiquer les documents sur lesquels il s'appuie pour avancer que la cérémonie du baptême sous la ligne « date d'au moins trois siècles ».

E. M.

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

(*Extrait des registres de la paroisse Saint-Etienne, conservés à la Mairie de Toulouse*)

ACTE DE BAPTÊME DE GABRIELLE DE DURFORT-LÉOBARD (1) CHANOINESSE DE NEUVILLE.

Marie-Anne-Louise-Gabrielle, fille légitime de M. Louis de Durfort, chevalier, seigneur de Laroque-Montravel, capitaine de cavalerie au régiment d'Aquitaine, et de dame Anne-Suzanne-Claire-Magdeleine-Frédérique de Moréal de Sorans, née le vingt-cinq juillet mil sept cent cinquante-sept, fut baptisée le lendemain ; ses parrain et marraine sont : Monsieur Hector-Louis de Gelas de Voisin, chevalier, marquis d'Auchie, seul vicomte de Lauture, ancien lieutenant-général de la province de Guyenne, baron des États de Languedoc et brigadier des armées du Roi, et dame Marie-Anne Cominges, marquise de Rochechouart, vicomtesse de Bruniquel, qui ont signé avec nous et le père. — Durfort père, de Durfort, Cominges-Rochechouart, le marquis de Pierre-Bernis, Villemur, Pailhès, Niquet, Josse. — S. Barbanègre, curé, signés au registre duquel le présent a été extrait et expédié le dix-huitième février mil huit cent sept.

Collationné :

P. le Maire de Toulouse (2me arrondissement),

Signé : FOULQUIER, adjoint.

P. c. c. : BARON MAXIME TRIGANT DE LA TOUR.

(1) L'original de cette pièce est conservé aux archives du château de Haut-Castel, à Lauzerte (Tarn-et-Garonne), dans la collection des papiers de famille de Mme veuve Gras, née Rey. Gabrielle de Durfort-Léobard, emprisonnée à la Révolution, épousa, pour sauver sa vie, un jeune avocat, Louis-Cosme Lemaire, d'une famille originaire de Joinville, en Champagne.

CURIOSITÉS ET TROUVAILLES

Louis XVII mort à la Tour du Temple. — La marquise de Broglio-Solari termine ainsi le témoignage notarié, et confirmé par serment, au cours duquel, outre l'affirmation de l'évasion de Louis XVII par la reine Hortense, elle signale les paroles qu'elle déclare avoir entendues de la bouche de Barras :

« 4° Qu'ayant appris, à Londres, qu'un personnage demeurant à Camberwell, se disait être le fils de Louis XVI, je sollicitai une audience, et l'ayant obtenue, j'ai acquis la ferme et parfaite conviction, par les faits qui sont venus à ma connaissance, et par les preuves que S. A. R. m'a données, que lui, Charles-Louis, duc de Normandie, autrefois connu sous le nom de Naundorff, est le véritable fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette, Reine de France. Je m'empresse donc d'offrir à S. A. R. cette présente déclaration, affirmant devant Dieu et devant les hommes que tout ce qu'elle contient est l'exacte vérité. En foi de quoi, j'ai signé. » Suivent la signature et les légalisations.

Il me semble qu'il est difficile d'avoir affaire à un témoignage moins suspect et, quand une femme honorable affirme ainsi « l'exacte vérité » de faits dont elle a une connaissance personnelle, on n'a pas le droit de se servir de simples hypothèses pour rejeter ce témoignage. M. Bégis « suppose » que cette déclaration a été faite sur la demande de « Naundorff » ; il « suppose », en outre, qu'elle a été faite « sans doute à ses frais ». Supposons, à notre tour, que la double supposition de M. Bégis soit exacte, en quoi cela infirmerait-il le témoignage de la marquise de Broglio-Solari ? Je trouverais fort naturel que « Naundorff », écoutant les souvenirs de la marquise, lui demandât ensuite de les consigner dans un acte authentique, et, *au besoin*, proposât d'en payer les frais. Cette dernière supposition de M. Bégis manque d'ailleurs de vraisemblance, parce que la situation pécuniaire de « Naundorff » était à cette époque fort peu brillante.

Ces remarques faites, j'engage M. Bégis à relire le passage ci-dessus reproduit, afin qu'il puisse se convaincre qu'il s'agit beaucoup plus d'une reconnaissance amenée par « les faits qui sont venus à ma connaissance et par les preuves que S. A. R. m'a données » que par le fait même de reconnaître, après quarante-huit ans, un personnage vu à l'âge de sept ans. Cela n'a donc rien de commun avec la « reconnaissance » du cadavre du Temple « par les gardes nationaux, les commissaires de service et les médecins ». Une comparaison est ici logiquement impossible. Aussi, je ne m'explique pas que M. Bégis vienne nous dire cette phrase qui, si on veut la rattacher à la marquise de Broglio-Solari, n'a aucun rapport avec le point en litige : « S'il est facile de reconnaître un enfant de dix ans, trois ans après l'avoir vu, il n'est plus possible, après un laps de temps de quarante-huit années, de constater autre chose qu'une ressemblance banale et insuffisante assurément pour établir l'identité de deux personnes ».

En réalité, il est beaucoup plus facile de reconnaître l'identité d'un homme *vivant*, quarante-huit ans après l'avoir connu, que celle d'un enfant *mort*, trois ans après l'avoir vu ! C'est dans un mort qu' « il n'est plus possible de constater autre chose qu'une ressemblance banale ». On en a vu de nombreux exemples : des femmes sont venues à la Morgue reconnaître leur mari dans un corps étendu sur les dalles funèbres et... le retrouvaient vivant chez elles en rentrant à la maison !

Et, de fait, c'est précisément dans les morts, je le répète, que se rencontre pour seul critérium — sauf de rares exceptions — cette « ressemblance banale » que M. Bégis invoque à tort contre ma thèse. Et c'est dans les vivants, au contraire, que se rencontrent mille et un critériums de toutes sortes, depuis la « banale » ou la frappante ressemblance physique jusqu'à la ressemblance morale — celle-ci s'efface entièrement chez les morts — et jusqu'aux nombreuses preuves qui dérivent des souvenirs, des traits de caractère, etc., etc. Chez le vivant, il suffit parfois à des témoins compétents d'une heure de conversation pour démasquer un imposteur. Or, « Naundorff » a vécu des semaines et des mois — on peut dire des années — dans l'intimité des anciens serviteurs de Louis XVI, de Marie-Antoinette et de Louis XVII, qui l'avaient connu quarante ans auparavant, et il est sorti victorieux des plus redoutables épreuves. Il y a donc là toute autre chose que la « ressemblance banale » objectée par M. Bégis. Celle-ci, au contraire, a seule pu être utilisée dans les « reconnaissances » du cadavre du Temple. Or, supposez un instant que le cadavre était celui d'un enfant substitué, ressemblant vaguement ou « banalement » au Dauphin et vous pouvez d'ici jauger la valeur et la capacité de ces reconnaissances !

(A suivre). OTTO FRIEDRICHS.

L'Administrateur-Gérant : LÉON LENÈGRE.

Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux. Paris

PETITE CORRESPONDANCE

(*Du 16 au 26 Octobre*)

Un de nos abonnés nous écrit :

« Je constate que, depuis quelque temps, lorsqu'il s'agit de questions de politique et de religion, les *réponses* prennent une tournure d'acrimonie, un aspect de lutte et de violence tout à fait regrettable. Ne pourrait-on prier les Intermédiairistes de se souvenir que notre Revue est un salon et non une réunion publique ? »

Nous sommes de l'avis de notre abonné. Nous demandons en grâce à MM. nos Collaborateurs de demeurer, lorsqu'ils traiteront certaines questions, sur un terrain neutre. Nous sommes même forcés de leur dire que nous supprimerons, impitoyablement à l'avenir, toute communication ou partie de communication qui nous paraîtra de nature à froisser les idées de qui que ce soit.

Marquis de Chauvelin. — Nous espérons vous avoir donné satisfaction.

Effem. — Il y a quelques questions — et celle désignée par vous est du nombre — que bientôt nous déclarerons closes ; ou, tout au moins que nous laisserons dormir dans les cartons.

Iatros. — La commission a été faite.

E. De Rolland. — Nous vous accusons réception de votre lettre datée du 17 courant. La rectification sera faite ainsi que vous le désirez.

M. P. — Merci pour l'aimable communication : nous tâcherons de la faire paraître.

De Luxembourg. — Vous seriez bien aimable de nous indiquer l'ouvrage, et son auteur, et le folio où il est fait mention des armoiries des Riomet de Dorette. Vous nous mettrez à même de faire plaisir à l'un des collabos.

Vicomte God. — Les « cordons-bleus » se sont déjà prélassés dans l'*Intermédiaire*. Voir I, 323 ; VI, 35. Ce que vous nous proposez est fort bon, à condition toutefois que le renseignement puisse tenir en peu de mots. Comme c'est le cas ici, nous nous faisons un plaisir de vous donner satisfaction. L'*Intermédiaire* cite un passage de M. Albert de La Fizelière (*Vins à mode et Cabarets au XVII[e] siècle*). Paris, R. Pincebourde, in-12, 1866, page 19) où il est dit que MM. de Souvré, d'Olonne, de Lavardin, etc., étaient « cordons bleus » ; qu'ils tenaient table ouverte, qu'on faisait chez eux grande chère. D'où « un repas de cordons bleus », puis « une cuisinière de cordon bleu », et enfin « un cordon bleu » pour la cuisinière elle-même.

Poggiarido. — Nous avions remis au moment de la publication de la liste d'*errata* du semestre : pardonnez-nous.

Qu'on lise donc, dans les citations de Boursauld (p. 303, vers 12) « manque d'ayeux » au lieu de « manque d'argent » ; et, p. 369, ligne 4 : « les appartements de réception — nom trop pompeux pour une installation fort simple — occupaient... etc. »

R. de D. — Nous ferons aussi la seconde partie de votre commission.

AVIS A MM. LES ABONNÉS

—

Messieurs les Abonnés désirant une réponse directe à quelque demande de renseignements voudront bien y joindre un timbre.

Prière de ne plus nous envoyer de mandat au nom d'aucune personne de la Direction ou de l'Administration : les adresser simplement à l'*Intermédiaire*.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque Mois. 10 Novembre 1896.

XXXIVe Volume — N° 743

Quatrième Série — 2e Année — N° 13

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Direction et Administration : 23 *bis*, Rue de la Faisanderie

IMPRIMERIE

5 et 7, RUE CLAUDE-VELLEFAUX

OUVRAGES EN LIBRAIRIE

Des *Connaissances utiles aux Amateurs d'Objets d'Art et de Curiosité*, aux Antiquaires, aux Experts, à l'Enseignement, ainsi qu'aux Officiers Ministériels, Commissaires-Priseurs et à tous ceux qui en remplissent les fonctions, viennent de paraître chez l'Éditeur d'Art, Edouard Rouveyre à Paris, sous le titre de : **Comment discerner les Styles du VIe au XIXe siècle.** Cet ouvrage illustré d'un millier de dessins, est à chaque page une leçon de goût, un guide infaillible, d'une incomparable richesse documentaire. Roger-Milès, l'érudit historien d'art, était désigné pour commenter chacune des planches dans des études synthétiques sur les styles, qui forment un répertoire précieux pour toute personne s'occupant d'objets d'art et de meubles. Nous engageons ceux de nos lecteurs que ce Manuel de la Curiosité peut intéresser, à en demander l'envoi en communication, à l'examen et franco à M. Edouard Rouveyre, éditeur, 76, rue de Seine, à Paris.

Les Musées cantonaux de France. — Article du *Bulletin de la Ligue de l'Enseignement*, de févr. 1895 (p. 49), et de la *Paix* du 8 avril 1895.

Des musées cantonaux ont été fondés à Bagnols (Gard) en 1854, par M. Léon Alègre, et à Poligny (Jura), en 1859, par M. Edmond Sauria.

M. Edmond Groult, docteur en droit, avocat à Lisieux (Calvados), a entrepris, en 1876, une active propagande pour multiplier ces modestes musées, en faisant ressortir tous les avantages qu'on en devait attendre.

Une médaille d'or lui a été décernée à l'Exposition universelle de 1889, et plus de quarante Conseils généraux ont émis des vœux en faveur des musées cantonaux.

Pour faciliter la création de ces musées dans tous les cantons, M. Alphonse Renaud, 25, rue Scheffer, à Paris, docteur en droit, chef de bureau au Ministère des Finances, vient de réunir, avec l'aide de quelques personnes, plus de 1,000 volumes, environ 40,000 dessins, plus de 5,000 textes, présentant un intérêt cantonal, et quelques centaines de monnaies qu'il mettra gratuitement et successivement à la disposition des associations cantonales qui ont eu ou auront établi un musée cantonal à la mairie du chef-lieu de canton ou dans un autre local convenable, et organisé des conférences publiques dans les principales communes du canton. Son œuvre a été créée le 12 mai 1894, et est déjà féconde en résultats.

BIBLIOGRAPHIE

Lettre sur le travail, adressée aux jeunes gens, par J.-B. Gauthereau, censeur honoraire. Vol. de 174 pages ; prix : **1** fr. **50.** — Toulouse, imprimerie et librairie Edouard Privat, 45, rue des Tourneurs. 1896.

C'est une œuvre de haute et belle morale, remplie d'un bout à l'autre d'un souffle enthousiaste et généreux. L'auteur y exalte les ouvriers de toute tâche, fût-elle manuelle, mais surtout les ouvriers de l'idée. Il montre que l'homme est né pour le travail ; que, depuis la plus haute antiquité, les peuples qui ont le mieux accueilli la loi du travail « ont été les plus prospères, les plus illustres, tant sous le rapport moral que sous le rapport matériel : tels les Egyptiens, tels les Athéniens, tels les Romains ». Aux autres, Spartiates, Macédoniens, Scythes, Mèdes, Perses, « la postérité ne doit ni culte ni reconnaissance, parce qu'ils n'ont été ni des intellectuels, ni des artisans » : « ils sont morts atrophiés par le fanatisme de la guerre ».

« La France, héritière des Gaulois et des Romains, occupe une belle place à côté des anciens dans l'histoire du travail. » Aussi elle est grande entre les nations contemporaines.

Que les jeunes gens imitent donc leurs devanciers. « Immense encore est le champ du travail qui s'ouvre devant vous, immenses aussi les joies que vous y récolterez. »

A signaler un beau récit épisodique écrit en l'honneur d'un jeune vaillant, le duc Jacques d'Uzès. En quelques pages entraînantes, l'auteur nous fait voir son héros quittant, à vingt-trois ans, la vie facile et organisant son exploration de l'Afrique centrale. Lui et son escorte se débattent contre les maladies, les privations, la malveillance des indigènes. Le duc succombe enfin, mais si glorieusement qu'il en demeure un type immortel d'énergie et d'honneur.

Le livre finit par la reproduction de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

De la Paix, par le général Iung, Brochure in-8° de 48 pages, ornée du portrait du général, couverture en couleurs ; prix : 1 fr. — Paris, 1896, Henri-Charles Lavauzelle, éditeur, 11, place Saint-André-des-Arts.

Tout le monde voudra lire la curieuse brochure du général Iung, sur *la Paix*. D'après le regretté député du Nord, la paix n'existe pas. C'est un mythe, une illusion chère aux esprits superficiels. Paix et guerre sont les termes d'une même formule, etc... Cette thèse a été soutenue au mois de septembre dernier devant le congrès interparlementaire de Buda-Pesth.

Répertoire - annuaire général des Collectionneurs de la France et de l'étranger.

Le deuxième volume nous paraît vraiment **indispensable à tous ceux qui s'occupent du commerce des livres et des objets de curiosité** et aussi à tous les membres de l'immense famille des collectionneurs. L'ouvrage débute (exemple à suivre) par la liste des *Errata, suppressions et addenda* ; de la sorte, on est frappé tout de suite par ce qu'il importe de ne pas négliger ou oublier, ce qui arrive souvent quand ces indications complémentaires sont rejetées à la fin d'un volume. Nous signalerons ensuite une bien intéressante *Etude chronologique concernant les timbres fiscaux et de leurs émissions successives depuis 1673 jusqu'à nos jours,* par M. Ris-Paquot (11 pages), et un travail de M. Paul Eudel sur l'*Habitation et le Mobilier à travers les Ages* (16 pages). C'est à la page 37 que commencent les listes si précieuses de M. Renart, divisées en deux sections : *Collectionneurs français*, désignés en *Collectionneurs provinciaux et parisiens*, et *Collectionneurs étrangers*. Au milieu du volume se trouve intercalée une liste spéciale des *principaux commerçants parisiens, en livres, tableaux, antiquités, numismatique, timbres-poste et professions diverses.* Une table alphabétique des noms des collectionneurs habitant la France (Paris excepté, parce que les Parisiens sont rangés par ordre alphabétique) termine cet inventaire. En résumé, M. Renart a droit à nos vives et bien sincères félicitations pour le service éminent qu'il vient de rendre à tous ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent de la vente ou de l'achat de tous objets pouvant former collection.



ÉCHANGE

Un abonné de l'*Intermédiaire* voudrait, en échange d'autres années, se procurer les volumes de 1865, 1881, 1888 et 1889. — S'adresser aux bureaux du journal

DEMANDES D'ÉCHANGE D'EX-LIBRIS

M. J.-G. de Groot-Jamin, d'Amsterdam ;
M. Stirling, 4, rue Sainte-Beuve, Paris ;
M. Oberkampf de Dabrun, receveur des finances, à Alais (Gard) ;
M. Gustave Bord, château des Charmilles, St-Nazaire-sur-Loire (Loire-Inférieure) ;
M. Achille Bertarelli, 18, via San Barnabo, Milan ;
M. Bargallo, 94, rue d'Allemagne, Paris ;
sont disposés à faire l'échange de leurs ex-libris avec les abonnés de l'*Intermédiaire*.
(Envoyer un timbre pour permettre l'envoi des *ex-libris* désirés).

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *10 Novembre 1896.*

XXXIVe Volume. — N° 743

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Quatrième Série. — 2e Année — N° 13

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

Ancien français. — Un intermédiairiste obligeant voudrait-il m'indiquer un glossaire d'ancien français, de proportions réduites et que je pourrais encore me procurer chez l'éditeur?

Le dictionnaire de F. Godefroy est énorme, d'un prix peu abordable. Existe-t-il d'autres lexiques moins volumineux?

VANVINCQ.

—

Où marcher dans la nuit sans une étoile aux cieux? — D'où est tiré ce vers?

UN MARCHEUR.

—

Les frères Goncourt ou de Goncourt? — Lequel doit-on dire? Et quelle est la règle dans tous les cas analogues? Lorsqu'un nom auquel appartient la particule n'est pas précédé du prénom ou de Monsieur, l'usage paraît être de supprimer la particule.

Il y a cependant une exception: la particule est toujours laissée lorsque le nom commence par une voyelle: d'Alembert, d'Artagnan, d'Herbelot.

Quel est le bon usage? Y a-t-il une règle fondée en raison?

ALBERT MARIE.

—

Léon Gozlan. — Dans une collection d'albums figure un album de Susse qui s'ouvre par une peinture fort originale, signée: B. Abeillon invt Toulouse 1839. Plus loin, on lit ces jolis vers, écrits par Léon Gozlan lui-même:

L'Oiseau-Mouche.

Il est si petit qu'il se perd
Quand du soir souffle la rosée,
Par une goutte il est couvert,
Par une goutte de rosée.

Du chasseur il brave le plomb,
Car où l'atteindre? Il est si frêle
Et si léger, qu'un cheveu blond
Pèse plus à l'air que son aile.

Il s'endort au milieu des fleurs,
Et quand il court de tige en tige
Avec son chant et ses couleurs,
Il semble une fleur qui voltige.

Il voit pâlir son vermillon,
Si la main d'un enfant le touche;
Il est moins grand qu'un papillon,
Un peu moins petit qu'une mouche.

LÉON GOZLAN.

Pourrait-on dire si ces vers ont déjà été publiés et, si oui, où et quand?

NAUROY.

—

Le mot « tripatouiller ». — Je lis dans un tout récent article d'un grand journal de Paris, à propos de la représentation du *Capitaine Fracasse* à l'Odéon, que vient d'être vidée « d'une façon définitive la vieille querelle Bergerat-Porel, d'où est sorti ce néologisme triomphal, *tripatouiller*, verbe qui depuis s'est conjugué à tous les temps ». Je demande des explications, un complément d'information, et je voudrais qu'on nous donnât ici toute une petite histoire du néologisme *tripatouiller*, afin de préparer le futur article qui sera consacré dans le *Dictionnaire de l'Académie française* à un mot jusqu'à présent si peu académique.

UN JEUNE CHERCHEUR.

Epitaphe (Genre du mot). — Vaugelas, Ménage et Th. Corneille pensaient que ce mot est des deux genres, mais plutôt féminin que masculin. Richelet le disait aussi masculin et féminin, mais le plus souvent masculin; Ronsard (d'après le *Dictionnaire de Trévoux*), Cassandre (*Traduction de la Rhétorique d'Aristote*, Paris, 1675), J.-L. de Balzac (lettre du 27 septembre 1643), Corneille (suite du *Menteur*) et Bussy-Rabutin (parlant de l'épitaphe faite pour Molière) lui ont donné ce genre.

Aujourd'hui, le *Dictionnaire de l'Académie* consacre le genre féminin pour ce mot.

Pourquoi?

EREUVAO.

—

« Pénétrez-vous de cette vérité, qu'on ne commande pas aux consciences ». — On attribue cette parole à Robespierre. Où l'a-t-il prononcée? Quand?

G. LE H.

—

Question d'étymologie à propos de « Pharbitis ». — Sous la rubrique *Pharbitis*, nom de genre d'une convolvulacée, Larousse donne comme étymologie : du grec *pharbé*, couleur.

Je serai très reconnaissant qu'un de mes collègues voulût bien me dire à quelle époque les Grecs ont employé le vocable φαρβη pour désigner la couleur.

Ne serait-ce pas plutôt une réminiscence de l'allemand *Farbe*, qui a troublé l'étymologiste de Larousse?

DEMOLE.

—

Un bouclier de Benvenuto Cellini. — Un intermédiairiste genevois pourrait-il fournir des renseignements sur le magnifique bouclier conservé à l'arsenal de Genève et attribué à Benvenuto Cellini? Ce bouclier, quoiqu'il lui manque au centre un morceau de quinze centimètres de diamètre, est un des plus splendides travaux de la Renaissance, en parfait état de conservation. On dit qu'il a été trouvé dans l'Arve, sous une couche de sable. Cela paraît difficile à admettre, vu son état de conservation.

A. R.

La Taglioni. — Je possède une jolie gouache, de 45 millimètres de hauteur sur 24 de largeur, représentant la Taglioni dans la *Fille de l'air;* elle danse, tenant un tambourin de la main gauche; l'Amour est à ses pieds, le genou gauche en terre, appuyé sur son arc; pour décor, une plante aux larges feuilles et des arbres. Pourrait-on dire si cette gouache a été gravée et, si oui, où et quand?

NAUROY.

—

Les Français ont-ils immolé tous les Anglais faits prisonniers à la bataille de Fleurus, en 1794? — Je possède un volume intitulé : *Précis ou Tableau chronologique des événements et de la législation de la Révolution*, par C.-G. Heulhard-Montigny, jurisconsulte-défenseur, membre de la Société académique des Sciences, de l'Athénée des Arts, etc. (A Paris, chez Rondonneau, au dépôt des lois, place du Carrousel, an XI, 1803).

A la page 111 de ce volume, je lis :

B. 9. Bataille de Fleurus, gagnée par les armées du Nord, des Ardennes et de la Moselle, commandées par le général en chef Jourdan; les Français ne font point de prisonniers et immolent tous les Anglais de l'armée ennemie qui ne peuvent trouver leur salut dans la fuite.

A quelle source l'auteur a-t-il puisé ce fait, que je n'ai trouvé dans aucun des historiens que j'ai lus?

Que faut-il en croire?

Quelle valeur littéraire et historique faut-il attribuer à l'auteur et à son ouvrage?

J. MT.

—

Renan et l'alliance franco-russe. — Au lendemain de 1870, Renan vit très clairement, et essaya de faire comprendre que les dures conditions imposées par le vainqueur jetteraient fatalement la France dans les bras des Slaves. Il revient à différentes reprises sur cette idée; dans l'opuscule : *La réforme intellectuelle et morale de la France;* dans un article de la *Revue des Deux-Mondes* (15 septembre 1870), *La guerre entre la France et l'Allemagne*, dans ses deux *Lettres à David Strauss*, etc.

Fut-il le seul, à cette époque, qui ait prévu « les grandes choses » dont les ré-

cents événements paraissent nous confirmer la rassurante réalité?

L. VANVINCQ-RENIEZ.

—

L'affaire Rivoire. — Le 12 avril 1802, une cour martiale maritime réunie à Brest avait à juger l'enseigne de vaisseau Rivoire, accusé de conspiration et d'être un agent du comte de Provence. La preuve de l'accusation ne parut pas nettement établie à tous les membres de la cour, dont cinq sur sept déclarèrent Rivoire innocent.

La réponse à cet acquittement ne se fit pas longtemps attendre; elle consista dans sept mandats d'arrêt décernés contre les juges (y compris les deux qui avaient voté la condamnation de Rivoire), sous prétexte, disait Bonaparte, dans son arrêté du 23 avril 1802, que le verdict de la cour martiale constituait un acte de rébellion contre la Constitution. Il fallait donc destituer de leurs grades les membres de cette cour, mettre leurs papiers sous scellés et les traduire à Paris, sous bonne et sûre escorte, en même temps que l'accusé Rivoire qu'ils venaient d'acquitter.

Il me paraît intéressant de demander des détails, en ce qui concerne les juges et l'accusé, sur cette pénible affaire et de savoir quelle suite juridique fut donnée, à Paris, à l'incroyable mesure prise à l'égard des sept membres de la cour martiale maritime de Brest.

FRÉGATON.

—

A quelle époque Louis XVIII s'est-il fait proclamer roi de France par les émigrés? — On sait que le comte de Provence prétendait, en 1814, dater son règne du jour de la mort de Louis XVII.

Dans un livre curieux : *Les Troubadours modernes ou amusements littéraires de l'armée de Condé*, à Constance, 1797, in-8°, je lis, page 30, une ode du chevalier de Querelles, chasseur noble, compagnie n° 7, sur l'avènement de Louis XVIII au trône de France, et sur sa proclamation, au camp de Stein-Stadt, le 6 juin 1796, par l'armée de S. A. S. Mgr le prince de Condé.

Pourquoi le comte a-t-il attendu près d'un an, après la mort annoncée officiellement de Louis XVII (8 juin 1795) pour se faire proclamer roi de France? Doutait-il de la mort de Louis XVII?

A. DIEUAIDE.

—

Le maréchal Brune. — Le lieutenant-colonel Bourgoin, qui fut un des aides de camp du maréchal, a publié, en 1840, deux volumes in-8° sous le titre :

Esquisse historique sur le maréchal Brune, d'après sa correspondance et les manuscrits originaux conservés dans sa famille et accompagnés d'un grand nombre de pièces justificatives inédites et authentiques.

Reste-t-il des parents du maréchal? Que sont devenus ses papiers?

UN LISEUR.

—

La Cécilia. — On voudrait avoir des détails sur ce personnage, dont parle M. Hector France dans sa *Pudique Albion*, comme d'un « homme étonnant » (dates de naissance, de mort, liste de ses travaux et de ses emplois et maladie dont il est mort).

F. L.

—

La femme du poète Lamartine; son pays d'origine. — M. Charles Ricault d'Hericault, dans un article récent, intitulé : *Souvenirs de jadis*, publié dans le journal *Le Patriote* (de Bruxelles), dit :

Lamartine qui était né, — comme on disait dans le faubourg, — qui avait été diplomate, qui avait un pied de race, un nez de gentilhomme et un grand air, attirait encore par sa femme, qui était d'une bonne famille de la frontière belge; en outre, bonne chrétienne, charitable et ayant, notamment, fondé pour les jeunes filles abandonnées, un patronage qui fait encore tant de bien.

Pourrait-on me procurer une copie tirée des registres de l'état civil de l'acte de mariage d'Alphonse de Lamartine et m'indiquer où je pourrais trouver des détails biographiques et généalogiques sur cette femme distinguée?

CLÉMENT LYON.

Une fille de madame Adélaïde. — On assure que la sœur de Louis-Philippe, son égérie et conseillère, d'ailleurs généralement sage et écoutée, « mademoiselle d'Orléans », avait eu, étant jeune, une faiblesse, et, de cette faiblesse, un résultat, — un résultat féminin. Pourrait-on indiquer quel fut le complice ou l'agent provocateur de cette faiblesse, et à quelle date et dans quelles circonstances l'événement commença et finit?

Pourrait-on aussi fournir quelques renseignements sur cette fille naturelle de madame Adélaïde? Elle épousa, paraît-il, un médecin français, officiellement attaché à l'un de nos consulats dans le Levant et qui fut l'objet de la protection spéciale de Louis-Philippe. Il y a là un petit *secret des Orléans* sur lequel je serais bien étonné que notre savant confrère Nauroy n'eût rien à nous dire.

L. G. P.

—

Famille de Mérens ou de Mérence. — Existe-t-il, en France, une famille de Mérens ou de Mérence qui a les armoiries indiquées ci-contre, lesquelles sont celles de la famille de Merens, en Hollande.

Cette famille, qui apparaît vers l'an 1523 dans le nord de la Hollande, est, d'après la tradition, d'origine française.

Qui pourrait donner des renseignements sur le rapport qu'il pourrait y avoir entre ces deux familles?

MATILE.

—

Madame Prudence de Saman L'Esbatx. — Je serais très reconnaissant aux intermédiairistes qui pourraient me fournir des renseignements anecdotiques sur madame Prudence de Saman L'Esbatx, connue également sous le nom d'Hortense de Méritens, née Allart. Je possède son livre *Les Enchantements de Prudence*, qui fit naguère quelque bruit, mais j'aurais besoin de détails complémentaires sur ses relations intimes avec Châteaubriand, et aussi sur ses origines, en vue d'un ouvrage que je dois consacrer aux amies de René.

HENRY LAPAUZE.

Burchard. — Je serais désireux de connaître le lieu de naissance de Burchard, disciple d'Herigère et d'Olbert, qui fut évêque de Worms en 1012, par le crédit de Conrad-le-Salique, dont il avait été le précepteur.

Certains auteurs le font naître à la Bassée (France); d'autres, à la Bassée (hameau de Roux-Jumet, en Belgique); selon d'autres, il serait né au pays de Hesse.

F. BASTIN-LEFEBVRE.

—

Les monastères doubles. — Pour comprendre la raison des doubles monastères, il faut se rappeler qu'après les diverses invasions des Barbares, les villes gallo-romaines étaient réduites en cendres, que toute culture et toute population étaient anéanties, que la végétation sauvage et les bêtes fauves avaient repris possession du centre de l'Europe (voir le *Dictionnaire raisonné d'Architecture*, par Viollet-le-Duc, V°, architecture monastique, page 242). Il était donc impossible d'établir un monastère de femmes, sans qu'il y eût à côté un monastère d'hommes. Il fallait nécessairement protéger et diriger la faiblesse des religieuses, réfugiées dans les forêts et les déserts, entourées de bêtes fauves et de tribus barbares ou demi-païennes, animées de l'esprit de guerre et de rapines de cette singulière époque. Loin de le condamner, l'Eglise ne fit qu'encourager cet usage. Ces monastères doubles furent nombreux durant le haut moyen-âge dans les pays de la domination franque et dans les îles britanniques. Alors les monastères de ces contrées suivaient tous la règle de saint Colomban; ils renfermaient à la fois des moines et des religieuses, mais dans des enceintes séparées, souvent avec un supérieur spécial pour chaque communauté : quelquefois l'abbé avait la suprématie; d'autres fois c'était l'abbesse. Dans le nord de la France, l'abbaye d'Honnecourt fut fondée, vers 670, par un Franc nommé Amalfride et sa femme Childeberte. Les bâtiments claustraux furent élevés sur le modèle du célèbre monastère de Remiremont, qui fut le premier monastère double soumis à la règle de saint Colomban et qui servit alors de type pour les nombreux monastères élevés au VIIe siècle.

Les monastères doubles ont-ils tous disparu radicalement? Je suis porté à le penser; toutefois je crois que, dans les environs de Saint-Omer, un couvent d'hommes est venu se construire, il y a peu d'années, non loin d'un monastère de bénédictines et qu'il avait été question de les réunir par un chemin couvert.

Aux ennemis systématiques de la discipline catholique, aux sceptiques qui seraient tentés de sourire des doubles monastères, je rappellerai les paroles de Michelet, qui était loin d'être un clérical. Dans un mémoire sur l'éducation des femmes au moyen-âge, lu à la séance des cinq Académies, le 2 mai 1838, il s'exprimait ainsi :

Le rapprochement des monastères dont on a certainement exagéré les abus, créait entre les frères et les sœurs une heureuse émulation d'étude aussi bien que de piété. Les hommes tempéraient leur gravité en participant aux grâces morales des femmes. Elles, de leur côté, prenaient dans l'austère ascétisme des hommes, un noble essor vers les choses divines. Les uns et les autres, suivant la noble expression de Bossuet, s'aidaient à gravir le rude sentier.

LECNAM.

—

Rabelaisiana. — M. Drujon, dans le *Journal des Débats*, parle d'un *Rabelaisiana* inédit de Fr. Noël. Entre les mains de qui se trouve ce recueil ?

P.

—

Deux Curmer. — Je possède les *Heures nouvelles*, s. d., in-18, L. Curmer, titre en chromo avec deux moines et deux chiens, quatre figures sur acier signées A. Féart, une page chromo avec la Vierge et l'enfant Jésus, une page chromo avec deux oiseaux et un lézard, 384 pages encadrées de grenat avec lettres ornées, reliure en velours vert avec fermoir en acier, sortant évidemment de la maison Curmer. Pourrait-on m'en donner la date? Rien au catalogue de la vente Curmer (1874). Sans nom d'imprimeur.

Je possède les *Heures illustrées*, s. d., in-18, L. Curmer, titre en chromo, second titre chromo avec ces mots : Prières diverses, 30 pages chromo non paginées avec personnages, animaux, etc., sans nom d'imprimeur, reliure remarquable en bois sculpté avec deux anges à genoux sur chaque plat, étui en soie jaune, le tout sortant évidemment aussi de la maison Curmer. Pourrait-on m'en donner la date? Rien non plus au catalogue de la vente Curmer.

NAUROY.

—

Naturisme. — Quels sont les documents où l'état de nature est présenté comme préférable à la civilisation, et où le retour à cet état est préconisé ?

Quels sont les individus ou groupes qui, « volontairement », ont essayé de reprendre la vie sauvage?

On m'a déjà indiqué :

William Leblanc : *Récits de ma vie (Souvenirs d'un vieux Normand)*, Paris, E. Plon, in-8°.

L'auteur se serait fait Canaque pendant plusieurs années et s'en serait bien trouvé.

SGLPN.

—

Protocole. — Le Protocole, qui a soulevé tant de colères et de tempêtes à l'occasion des fêtes franco-russes, a également fait couler beaucoup d'encre... et parfois de la meilleure. J'en ai pour garant le charmant article que M. de Ménorval vient de publier dans l'*Eclair* du 27 octobre, sous le titre : *Protocoles d'antan*. Il y remonte aux origines de l'étiquette et du cérémonial de cour. Mais, en disant que les lois en furent inventées par Henri II, Catherine de Médicis et leurs bizarres enfants, l'auteur est-il tout à fait exact? Certes, je ne mets point en doute son érudition, qui est fort grande, comme on sait; mais n'a-t-il pas oublié que l'une des premières causes de la rivalité du duc d'Orléans et du duc de Bourgogne, sous Charles VI, fut une question de préséance? Je lis dans Dreux du Radier :

Comme petit-fils du roi Jean, père de Charles V, le duc de Bourgogne vouloit avoir le pas sur Louis de France, fils de Charles V, et être d'un degré plus proche du trône que le frère du roi, par droit de représentation. La jurisprudence contraire n'était pas encore un point entièrement hors de contestation. (*Mémoires et anecdotes des reines et régentes de France*, édit. 1808, t. III, p. 132.)

Ne voilà-t-il pas le Protocole un siècle et demi avant le règne des fils de Henri II?

Le Protocole a été bien souvent ridicule, tracassier et sot; mais il avait aussi du bon quelquefois. Est-ce dans le *Costume historique* de Racinet ou bien dans Mercier de Compiègne, en son *Eloge de...* ce que vous savez, que j'ai lu que la duchesse de Bourgogne, sous Louis XIV, s'étant rendue à l'église en habit de chasse, fut si vivement tancée de cette inconvenance par le prédicateur, qu'elle dut aller revêtir le costume de cour et retourner au sermon dans le large décolleté que comportait alors ce costume?

ADRIEN MARCEL.

—

Passage de princesses de France à Château-Thierry. — Un collabo, versé dans les questions d'histoire, pourrait-il me dire, sans retard :

1° Si, de 1735 à 1788, les princesses royales de France ont traversé la ville de Château-Thierry ;

2° Quel était le nom du premier magistrat municipal d'alors.

UN ABONNÉ.

—

Ouvrage à rechercher traitant des systèmes d'éclairage. — L'*Intermédiaire* pourrait-il m'indiquer un ouvrage spécial :

1° Sur les systèmes d'éclairage employés au moyen-âge et dans les temps modernes;

2° Sur les objets à cet usage : candélabres, bras, chandeliers, lanternes, lampes et autres porte-lumière?

G. L.

—

Enfants voués au bleu. — Qu'est-ce que c'est?

Depuis quand cela existe-t-il?

Quelle est la consécration?

Pourquoi cette couleur plutôt qu'une autre?

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Usage de sonner les cloches pendant les orages. — Je lis dans le *Tableau de l'Instruction primaire en 1833,* par Lorain (p. 275), Paris, Hachette, 1837 :

Dans quelques communes du canton d'Audeux (Doubs), entre autres à Pirey et à Miserey, une des conditions du « marché » de l'instituteur, c'est de sonner les cloches pendant toute la durée d'un orage, et s'il ne remplissait pas exactement cette condition, il s'attirerait l'animadversion générale.

Dans le traitement de l'instituteur de la commune d'Orphin, canton de Dourdan (Seine-et-Oise), figure une somme de cent francs, allouée pour sonner la cloche pendant les orages.

Cet usage, qui mettait les sonneurs de cloches dans une position plus dangereuse que celle des imprudents qui, en temps d'orage, se réfugient sous les arbres, est-il encore suivi sur quelques points de la France?

LE PORTIER DE L'INTERMÉDIAIRE.

RÉPONSES

La bourrique à Robespierre (II, 711; XII, 620; XV, 517, 662. — **Saoûl comme la bourrique à Robespierre,** XVII, 578, 659). — La canaille criait quand un condamné allait à la guillotine : « Il va éternuer dans le sac! Il va saoûler la bourrique à Robespierre! »

CH. GODARD.

—

A quelle époque remonte le titre de sergent-major? (VI, 69, 118, 156, 185). — Le sergent-major de bataille, dans une armée en campagne, avait-il les mêmes fonctions que celles de notre chef d'état-major général?

FLANTIER.

—

La culpabilité de Lesurques (XXII, 324, 412, 442, 465, 523). — Maintenant qu'il y a des précédents de révision, que pensent les honorables collaborateurs de l'*Intermédiaire* de l'affaire Lesurques? Quelques journaux quotidiens semblent s'être donnés pour tâche de s'inscrire contre les opinions favorables au condamné.

Je me souviens d'avoir entendu dire, par un conseiller d'une haute valeur per-

sonnelle, qu'il y avait eu un Lesurques et un Dubosc exécutés après deux jugements différents pour le même fait, et que cela suffisait pour faire annuler les procédures, si l'opinion des rapporteurs venait agir en faveur de Lesurques. Le *Dictionnaire* Larousse plaide éloquemment en cette faveur, par des témoignages indiscutables, à ce qu'il semble. Tout cela est-il donc faux?

C. R.

—

Adresse (rue et numéro) (XXIV, 657, 882, 1000; XXXIV, 342, 444). — La logique commande de lire de haut en bas. Quel nom doit frapper d'abord l'employé trieur de lettres à la poste? Evidemment, le nom de la ville, vers laquelle la missive doit être dirigée. L'indication nécessaire au facteur chargé de la distribution ne doit venir qu'après. Voilà pourquoi il me semble qu'au point de vue de la facilité et de la rapidité du triage préalable et de la distribution, il faut tout d'abord mettre dans le haut de l'adresse, bien isolé et en vue, le nom de la ville, et le faire suivre par celui de la rue, le numéro et le nom du destinataire. Je m'étonne que l'administration des postes ne cherche pas à uniformiser cette pratique. EMILE TANDEL.

—

Vers tragiques ridicules (XXVI, 81, 343, 417, 539, 659; XXVII, 215, 332, 451, 532, 614; XXIX, 59, 146, 423; XXXI, 52; XXXIV, 249). — Sixième version du quatrain rocailleux (comme l'appelle le collaborateur Iksem) décoché à Victor Hugo :

Où, ô Hugo huchera-t-on ton nom?
Pourquoi sacré grand homme ne t'a-t-on?
Quand donc au roc, qu'académique on [nomme,
De roc en roc, grimperas-tu, rare homme?

Des personnes, se disant bien informées, attribuaient ces vers à Louis Veuillot. Peut-être les retrouverait-on dans la collection de l'*Univers*.

J. R.

⁂

Le vrai feu d'artifice, c'est d'être magna- [nime.

L. BELMONTET.

Près de ces vers ne pourrait-on pas faire figurer cette phrase de Renan :

En effet, mettons de côté les Etats-Unis d'Amérique dont l'avenir *brillant* sans doute, est encore *obscur* !!!.....

MALÉAKI.

⁂

— Il y a aussi le vers grandiosement comique de M. Aug. Dorchain : (*Vers la lumière*) que lui eût envié feu Scribe :
Jamais rien de vivant ne sort que de la vie.

Voilà une découverte précieuse et on comprend que l'Académie française ait couronné le livre.

L. T.

—

Le genre des noms de villes (XXVI, 643; XXVII, 147; XXXIV, 281, 447). — Le grammairien Léger Noel pose ce principe (1) :

N° 231. Sont féminins tous les noms propres d'ÎLES et de VILLES, à quelque terminaison qu'ils appartiennent, parce qu'on sous-entend les noms *île* et *ville*, qui sont féminins.

Et il présente à l'appui cette observation (2) :

N° 426. En général, deux causes président à l'emploi du genre des substantifs : *le nom sous-entendu* et la *forme matérielle*, selon qu'elle est masculine ou féminine. Quand un nom ne désigne pas nécessairement un être soit *mâle* soit *femelle*, quand il ne réveille pas dans l'esprit, l'idée d'un autre nom soit *masculin* soit *féminin*, c'est la forme seule qui doit déterminer l'emploi du genre. Voilà pourquoi *personne*, substantif à forme féminine, est toujours féminin, parce qu'il ne réveille pas nécessairement l'idée d'un être mâle, et qu'il se dit indifféremment de toute créature humaine, soit homme ou femme. Voilà pourquoi *masque* devrait aussi être féminin, d'autant plus que l'étymologie italienne *maschera* est ici d'accord avec la forme.

Par ces raisons, les noms propres, ne signifiant rien par eux-mêmes, ne peuvent avoir d'autre genre que celui de l'être qu'ils représentent : *Caucase* sera masculin, malgré sa forme féminine, à cause du nom masculin *mont* sous-entendu. Les

(1) *Grammaire française philosophique et pratique* (extraite de la *Clef de la langue et des sciences*), Paris, 1862, 2e partie, p. 46.

(2) *Id.*, p. 87.

noms propres d'*îles* et de *villes* seront de même tous féminins, à cause des noms féminins sous-entendus, *île* et *ville*.

Léger Noel invoque à l'appui de son opinion l'autorité de divers poètes et prosateurs. Il cite ces vers de Virgile (1) :

*Bacchatam*que jugis Naxon *viridem*que [*Donysam*
Olearon, *niveam*que *paron*, *sparsas*que [per *æquor*
Cycladas, et crebris legimus freta consita [terris;

ainsi que les phrases suivantes, empruntées à divers ouvrages :

Naxos, *soumise* par les Romains, fut *donnée* aux Rhodiens par Marc-Antoine.
Paros était *renommée* pour ses beaux marbres blancs.
Saint-Pierre est *située* dans les parages de Terre-Neuve, près de la *petite* Miquelon.
Ces phrases, dit-il, sont autant de syllepses nécesaires, indispensables; et, par exemple, il serait tout à fait absurde de dire au masculin : Saint-Pierre est *situé* dans les parages de Terre-Neuve; parce que l'esprit ne peut ici se reposer que sur l'*idée*, non pas sur le *mot*, qui est un nom propre.

Voilà pour les noms d'îles. Reprenant les noms de villes, Léger Noel cite un grand nombre d'exemples comportant pour ces noms l'emploi du féminin. Il continue par les remarques suivantes:

Consultez les grammaires et les dictionnaires. Vous y trouverez la plupart de ces noms marqués masculins. A les en croire, *Le Havre, Le Caire*, étant précédés de l'article masculin, ne sauraient, dans aucun cas, s'employer au féminin. Cependant, je n'hésite pas à dire : *Le Havre* s'est *embellie* depuis ce temps; *Le Caire* est *toute couverte* de mosquées; parce que l'article fait ici corps avec les mots *Havre, Caire*, qui ne souffrent pas plus l'analyse que *Saint-Pierre* (voy. plus haut), et qu'aux participes *embellie, couverte*, l'esprit se porte plutôt sur l'*idée* de *ville* que sur le signe matériel qui la représente. Il y a syllepse.
L'accord des adjectifs ou des participes ne peut pas plus se faire avec les mots *Havre* et *Caire*, dans ces phrases, qu'avec le mot *Philippe* dans celle-ci : *Philippeville* fut *cédée* à la Belgique en 1815.
En résumé, les noms propres n'ont pas de genre par eux-mêmes, et ils suivent celui du nom commun sous-entendu. *Pierre* n'est masculin que parce qu'il désigne un homme. *Marion* n'est féminin que parce que c'est le nom d'une *femme*. *La Fontaine, La Bruyère* sont masculins malgré l'article *la*.
En latin *Sequana* (la Seine), est masculin, parce qu'on sous-entend *fluvius*. On trouve aussi cet exemple du féminin : *In eunuchum suam*, parce qu'on sous-entend *fabula*.

(1) *Grammaire française, etc.*, p. 199.

L'opinion formulée par Léger Noel est nette. Elle me paraît ne pas manquer de valeur. H. T.

—

Branches bâtardes de la maison de France (XXXI, 569 : XXXIII, 132, XXXIV, 495). — Suivant M. de Ménorval (l'*Eclair* du 10 septembre 1896), Mlle Contat serait morte à Paris, boulevard des Capucines, n° 12.

Ricord aîné (*Fastes de la Comédie-Française*, 1822, tome Ier, page 205) dit qu' « elle se retira par une faveur que lui fit le gouvernement, dans la maison presbytérale de la succursale du Théâtre-Français, où demeure aujourd'hui le desservant de l'Odéon (rue Corneille, n° 1) et qu'elle y goûtait les douceurs d'une vie tranquille, quand la mort vint l'enlever à sa famille et à ses amis, *l'année 1812.* ».

C'est une double erreur.

Mlle Contat mourut le 9 mars *1813*, rue de Provence, n° 56. Ses obsèques furent célébrées le jeudi 11, en l'église Notre-Dame-de-Lorette, sa paroisse.

GEORGES MONVAL.

∴

— On a pu lire dans la *Correspondance* de la reine Catherine, publiée par la *Revue historique*, à la date du 1er août 1814, un récit circonstancié d'Elisa Bacciocchi, duquel il résulte que la duchesse d'Angoulême est la fille de Marie-Antoinette et du duc de Coigny. « Le marquis d'Angosse, gendre de ce duc, me parlait un jour de cette paternité dont il avait dix raisons pour ne pas douter », écrit le général Thiébault au tome V de ses *Mémoires*, page 251.

Par acte passé devant Me Moisant, notaire à Paris, le 14 octobre 1814, la duchesse d'Angoulême achète à Réal, pour 250,000 francs, un hôtel, rue de Bourbon, n° 1, ci-devant rue de Lille n° 680,

aujourd'hui rue de Lille n° 1, ayant appartenu autrefois au comte d'Artois (*Petites Affiches* du 3 décembre 1814).

NAUROY.

—

Comparaison des anciens et des nouveaux poids et mesures (XXXII, 74, 229, 338, 486). — Je citerai, comme un des ouvrages les plus complets et les plus intéressants à consulter sur cette question, le volume dont voici le titre :

Les TABLES DE MARTIN ou le *Régulateur universel des calculs en parties doubles*, ouvrage par invention, pour trouver, d'une manière certaine, tous les rapports réciproques du nouveau système et des poids et mesures de tous les pays, ainsi que des francs, livres tournois et monnaies étrangères. Paris, 1re éd., 1809; 2e éd., 1817.

Prony a fait, sur cet ouvrage, en 1809, à l'Institut de France, un rapport dans lequel il dit :

C'est le livre le plus complet qui ait encore paru sur cette matière et, par conséquent, le seul qui puisse propager et faciliter l'usage du précieux système décimal.

Cet énorme travail, qui comprend près de 800 pages de tableaux, se compose de 28 chapitres, précédés chacun d'une instruction particulière, savoir :

1° Mesures de pesanteur, poids de marc de France, comparées jusque dans ses plus petites divisions, et *vice versa ;*
2° Mesures de pesanteur diverses de différentes villes de France et étrangères, réduites au nouveau système, et *vice versa ;*
3° Valeur du kilogramme réduit en livres, onces, gros et grains, pour la vente en détail ;
4° Mesures de longueur en toises, pieds, pouces, lignes, réduits au nouveau système, et *vice versa ;*
5° Mesures de longueur pour les aunages de France et de toutes les villes étrangères qui commercent avec elle, *idem ;*
6° Manière de réduire les différentes largeurs des étoffes en mètres, pour l'habillement des troupes, *idem ;*
7° Mesures itinéraires, *idem ;*
8° Mesures des brasses marines en mètres, en usage dans les ports du roi ;
9° Tableau pour servir d'expression à la taille de l'homme;
10° Mesures d'arpentage de l'ancien au nouveau système, et *vice versa ;*
11° Mesures carrées ou de superficie ;
12° Mesures cubes ou de solidité ;
13° Mesures pour trouver le jaugeage et le cubage des bois ronds par le même procédé ;
14° Mesures pour réduire les bois équarris de l'ancien au nouveau système, et du nouveau à l'ancien ;
15° Mesures de capacité pour les liquides;
16° Mesures de capacité pour les matières sèches ;
17° Tableau donnant la conversion des diverses contenances pour toutes sortes de futailles des principaux vignobles de France ;
18° Conversion des livres, sous et deniers tournois en francs, et *vice versa ;*
19° Des règles d'intérêt depuis un huitième par mois jusqu'à 25 pour cent ;
20° Des tables d'escompte pour évaluer le bénéfice et la perte ;
21° Des changes des principales places de l'Europe avec la France ;
22° De l'évaluation de toutes les monnaies étrangères en francs et en centimes ;
23° Tableau donnant en lignes et millimètres la longueur de chaque pied des différents pays de l'Europe ;
24° Tableau donnant le poids d'un pied cube de diverses matières, en ancien et en nouveau système ;
25° Tableau donnant la concordance de l'annuaire et du calendrier républicain ;
26° Tableau pour le tarif des glaces ;
27° Valeur de 20 sous depuis Charlemagne jusqu'à nos jours, donnée en livres tournois, au titre ordonné par Louis XVI ;
28° Tables servant à trouver le cours de rente suivant le cours de la Bourse.

H. T.

—

Colonies étrangères implantées en France (XXXII, 242, 427, 572, 681 ; XXXIII, 304, 507). — Dans sa question relative à la liturgie grecque, M. E. M. mentionne la colonie grecque de Cargèse (Corse). Pourrait-il donner à ce sujet quelques renseignements, qui compléteraient l'enquête ouverte par l'*Intermédiaire* sur les colonies étrangères existant en France ?

FR. DE ZELTNER.

—

Académie militaire de Bréda (XXXII, 441). — Mon collègue C. T. R. E. n'a qu'à s'adresser au libraire Tanera, 6, rue de Savoie, pour se procurer la *Notice sur l'Académie militaire de Bréda.*

Cette notice, de M. Ed. de la Barre-Duparq, est comprise dans les publications de la réunion des officiers.

Une académie militaire dans la petite ville de Bréda me surprend moins que son académie de peinture.

A. Dieuaide.

—

Chaires à prêcher (XXXII, 483; XXXIII, 99; XXXIV, 450). — La chaire primitive est le siège d'où l'évêque parlait aux fidèles; la chaire de saint Pierre, en forme de chaise curule, est encore conservée à Rome. Elle était donc « mobile » et la vicomtesse Edith a raison.

Cependant, il y a des chaires taillées dans les cryptes des catacombes; des *ambons*, très anciens, qui sont aussi des chaires, des tribunes, existent encore à Rome, à Ravenne, qui sont construits en marbre et sont à degrés : ces deux genres de chaires sont fixes.

En France, il n'existe plus que quelques chaires antérieures au xvie siècle — parce qu'on les construisait en bois, comme celle de Saint-Bertrand-de-Comminges. Ces chaires ont disparu, parce que le bois est d'une durée limitée. En cherchant bien, on en trouvera des xive et xve siècles : Boulogne-sur-Gesse (Haute-Garonne) possède une chaire du xve siècle.

Un vieux Corrigeur.

—

Les prisonniers de Saint-Florent étaient-ils républicains ou vendéens? (XXXII, 556; XXXIII, 104, 269, 380, 620; XXXIV, 101, 500). — J'avoue être fort étonné en lisant, sous la signature A. Dieuaide, que « cette question est loin d'être résolue ». A mon sens, il n'y a pas de question : les prisonniers de Saint-Florent étaient des républicains et ne pouvaient être que des républicains.

Et puisqu'il faut prouver l'évidence même, je dirai ceci :

Le père de Pierre-Jean David (d'Angers), Pierre-Louis David, volontaire de l'armée de Kléber, était un des prisonniers sauvés par la parole suprême de Bonchamp, en octobre 1793. David d'Angers ne l'a jamais oublié, et voici deux déclarations de sa main qui l'attestent :

Mon père fut l'un des cinq mille prisonniers enfermés dans l'église de Saint-Florent, qui durent la vie au sentiment de politique et d'humanité qui s'exhala des lèvres mourantes de Bonchamp.

Autographe conservé dans la famille et cité par M. Henry Jouin, dans son livre : *David d'Angers*. Plon, 1878, t. Ier, p. 9.

Mon père était un des cinq mille prisonniers dans l'église de Saint-Florent, dont Bonchamps (*sic*) a demandé la grâce avant de mourir. En exécutant ce monument, j'ai voulu acquitter, autant que cela m'était possible, la dette de reconnaissance de mon père.

Autographe de David sur une épreuve de la gravure du monument, offerte par lui à Devéria. Même ouvrage, t. Ier, p. 150.

Une ordonnance royale du 12 août 1817 avait décidé qu'un monument serait élevé à Bonchamp dans l'église de Saint-Florent, et, par un sentiment de piété filiale, David (d'Angers) réclama l'honneur de l'exécuter. Aucun intérêt matériel ne l'y excitait, puisque l'allocation était insuffisante pour payer les frais matériels, et le statuaire n'était pas riche.

La statue parut au Salon de 1824; on en trouvera une gravure dans le tome II de l'ouvrage cité, p. 136. Bonchamp, drapé à l'antique, se soulève à demi ; son geste et sa physionomie expriment clairement le vœu suprême inscrit sur la plinthe : « Grâce aux prisonniers ».

Le monument fut inauguré le 11 juillet 1825, en présence des vétérans de l'armée vendéenne, rassemblés de tous les points des provinces qui avaient été le théâtre de la guerre.

Il existe au musée David, à Angers, deux dessins de David représentant la scène de l'agonie et du pardon. J'ajoute que la parole suprême de Bonchamp fut scrupuleusement obéie par ses soldats.

Pour ma part, je n'avais pas besoin de ces témoignages pour élucider un point historique non douteux, mais puisqu'il n'en est pas ainsi pour tout le monde, j'apporte ma contribution à un débat qui me paraît un peu dévier. Que vient faire ici, en effet, un mot de Kléber dont je ne vois nullement la connexité avec celui de Bonchamp?

H. C.

—

Depuis quelle époque le collège des Jésuites de Dôle s'est-il appelé collège de l'Arc? (XXXII, 559; XXXIII, 111;

XXXIV, 27). — L'Arc du collège de Dôle n'est qu'un passage voûté au-dessus de la rue du Collège.

CH. GODARD.

—

Bouillons pointus (XXXIII, 201, 513; XXXIV, 106, 306, 451). — Je lis dans *Anecdotes secrètes du règne de Louis XV*, par Royer de Parnes et Georges d'Heilli. Rouveyre, 1882, p. 55 :

Falconnet, médecin consultant du roi, passait sa vie moitié à manger, moitié à prendre des remèdes. Quand le chocolat qu'il prenait chaque matin, à cinq heures, lui chargeait trop l'estomac, il se faisait apporter un lavement qu'il prenait, sans pour cela abandonner son luth. Il a été gravé de cette manière. Il prenait quelques poudres ou quelques lavements, quand il craignait de n'avoir pas assez d'appétit pour bien dîner.

Dans le même ouvrage, pages xx et xxiv de la préface :

Le mercredi 27 avril 1774, Louis XV, pensant que son malaise provenait d'une simple indigestion, s'enferma dans les appartements de Mme du Barry, où il prit plusieurs lavements. Il refusa de voir ses médecins...

Le vendredi 29, il fut question de donner un lavement au roi. On le traîna à grand' peine sur le bord de son lit et là on le posta dans l'attitude convenable à la circonstance.

La Faculté, rangée autour du lit, fit place, en se mettant en haie, au maître apothicaire qui arrivait la canule à la main, suivi d'un garçon apothicaire qui portait respectueusement le corps de la seringue, et du garçon de la chambre tenant la lumière destinée naturellement à éclairer la scène. M. Forgeot (c'est le nom du maître apothicaire) placé avantageusement, allait poser et mettre en place la canule, quand tout à coup le garçon de la chambre, voyant que la lumière qu'il porte donne en plein sur le derrière royal et s'imaginant apparemment que son effet peut être dangereux pour la santé ou la commodité de Sa Majesté, arrache avec précipitation de dessous le bras d'un médecin un chapeau et le place entre la bougie et le lieu où Forgeot dirigeait son attention. On peut se faire une idée de la colère méprisante de l'apothicaire à qui cette éclipse avait fait manquer son coup, l'étonnement des médecins, l'indignation du petit garçon apothicaire et l'envie de rire de l'assemblée.

(Relation du duc de La Rochefoucauld-Liancourt qui fut, dit une note, témoin oculaire.)

Je n'hésite pas à livrer cette anecdote curieuse à nos confrères. Si C. et P. s'en offusquent, je le regrette. Il doit y avoir place pour tout ici, et ce trait est d'un intérêt plus général que les questions d'armoiries ou de généalogies dont on nous assassine souvent.

L. M.

—

Une édition à retrouver (XXXIII, 329). — Dans quelle partie de la Bibliographie des ouvrages relatifs aux femmes, à l'amour et au mariage, mon collègue H. Boulet a-t-il lu que Gay cite une édition avec figures de l'ouvrage intitulé: *Aphrodisiaque externe* ou *Traité du fouet et de ses effets sur le physique de l'amour*, par Doppet? Gay ne cite que l'édition de 1788.

Il est fort possible que l'éditeur de la réimpression moderne, à Amsterdam, confonde l'ouvrage du médecin et général Doppet avec celui de Meibomius qui traite de la même matière et qui est orné de frontispice et gravure (*De l'utilité de la flagellation dans les plaisirs du mariage*). Paris, 1792; 2 vol. in-18.

Le reproche devrait s'adresser à Cohen qui indique certainement à tort le même ouvrage avec la date de 1786 et une figure libre et qui n'a pas dû consulter l'ouvrage suivant : *Essais bibliographiques sur deux ouvrages intitulés : de l'Utile de la flagellation*, par J.-H. Meibomius et *Traité du fouet*, de F.-A. Doppet, par Viest Lainopts, bibliophile, ouvrage orné du fac-simile du joli frontispice de l'édition de la *Flagellation*, Paris, 1795 (1875). Daffis, London, printed by Cox. — Pet. in-8°.

A. DIEUAIDE.

—

Constipé (XXXIII, 404; XXXIV, 353). — Voltaire dit, dans son *Dictionnaire philosophique*, article *Ventres paresseux* :

Saint Paul a dit que les Crétois sont menteurs, méchantes bêtes et ventres paresseux. La matière, refluant dans leur sang, les rendait méchants. Un homme qui n'a pu venir à bout de pousser sa selle sera plus sujet à la colère qu'un autre. Sa bile ne coule pas, elle est recuite, son sang est aduste. Quand vous avez une

grâce à demander à un ministre, informez-vous s'il a le ventre libre. Notre caractère et notre esprit dépendent de notre garde-robe. Le cardinal de Richelieu n'était sanguinaire que parce qu'il avait des hémorrhoïdes internes qui coupaient son rectum, durcissant les matières. Anne d'Autriche l'appelait *cul pourri*. C'est pour cela que Marillac fut mis à mort, et Bassompierre emprisonné.

Que penser de ces assertions?

L. T.

—

Estienne de Bressieu (XXXIII, 408, 716; XXXIV, 458). — Consulter également : *Vie de Maurice de Bressieu*, par Salomon de Mérez, tirée des *Manuscrits de Chorier*, n° 6 du registre XXI. Valence, imprimerie Chenevier et Pessieux, 1880.

L.

—

Bertha Berrina ou Verrina (XXXIII, 449). — M. V. M. trouvant Larousse muet sur « cette femme », aurait peut-être mieux réussi en lisant la *Conjuration de Fiesque*, que son illustre auteur Schiller a qualifiée de « tragédie républicaine ». Il aurait lu, dans la nomenclature des personnages placés en tête de la pièce :

Verrina, conjuré républicain, homme de 60 ans, sérieux, sombre et intraitable; une physionomie profonde.

Berthe, fille de Verrina. Jeune personne innocente.

Dans le drame, Berthe est violée par Gianettino, neveu du doge André Doria. Dans sa soif de vengeance et l'ardeur de son farouche républicanisme, Verrina veut d'abord tuer sa fille comme Virginius immola jadis la sienne à Rome, afin que sa mort devienne le signal de la délivrance de Gênes; mais l'amour et le dévouement du jeune conjuré Bourgognino désarment la fureur du père; il se borne à couvrir d'un voile noir la tête de sa fille et à l'enfermer dans un caveau d'où elle ne sortira que si la conjuration est victorieuse. La bataille s'engage : Bourgognino tue Gianettino et sauve ainsi son amante.

Ai-je répondu juste ?

J. Mt.

—

Sources sacrées (XXXIII, 645; XXXIV, 174, 228, 358). — Pour continuer la liste:

Vauville (Manche) : Fontaine dont l'origine miraculeuse est attribuée au bienheureux Thomas Hélye, dont le tombeau et les reliques se trouvent dans l'église de Biville, où ont lieu des pélerinages fréquents.

Villepreux (Seine-et-Oise) : Fontaine Saint-Jouin; chapelle; pélerinage, et surtout fête champêtre le lundi de la Pentecôte; on fait dire des prières pour les jeunes enfants; on boit et on emporte de l'eau pour être préservé des fièvres.

Sglpn.

* * *

— Voici le renseignement demandé à propos de la note de M. Le Braz. Elle est à la page 317, dans le *Bulletin archéologique*, publié par le Ministère de l'Instruction publique, en 1893.

J'ai trouvé cette indication dans un livre de M. Malvert, intitulé *Science et Religion*. T. Pavot.

—

Les écus de l'an XII (XXXIV, 4, 270, 505). — Les trois pièces décrites par le vicomte God ne sont pas rares et n'ont une certaine valeur d'amateur que si elles sont de belle conservation.

Paul.

—

Définitions de la Beauté (XXXIV, 90). — Du *Journal des Goncourt* (I, p. 329) :

Qui sait si toutes nos impressions de choses extérieures ne viennent pas, non de ces choses, mais de nous. Il y a des jours de soleil qui semblent gris à l'âme et des ciels gris que l'on se rappelle comme les plus gais du monde. La bonté du vin, c'est le verre, l'instant, le lieu, la table où on le boit. La beauté de la femme, c'est l'amour qui la regarde.

T. Pavot.

—

Traitement des intendants (XXXIV, 96, 462). — M. A. Dieuaide me permettra de lui dire que dans sa très intéressante note, il me semble avoir oublié ceux que dans le langage officiel de l'ancien régime on appelait tout court les intendants, je veux dire les intendants administrant les généralités ou provinces. Or, si je ne m'abuse, c'est précisément sur ceux-ci que l'on demandait des renseignements, sans doute pour comparer leur situation avec celle des préfets actuels,

leurs successeurs, toutefois avec des attributions et des circonscriptions notablement moindres. Un intendant de province recevait 20,000 l., celui du Languedoc, par exception, 30,000 l.; mais il y avait très probablement d'autres profits, ce qui n'empêchait pas les intendances d'être des postes ruineux où l'on mettait fort du sien. Les intendants étaient logés par la province et souvent avec magnificence, ainsi qu'en témoignent nombre d'hôtels de préfecture qui sont ceux des intendants d'autrefois.

H. C.

—

Les crocodiles de la Seine (XXXIV, 97). — **La légende des dragons en Belgique et ailleurs** (XXXIV, 236). — Guythure, *jarle*, ou chef puissant de l'île de Batz, fit bon accueil à saint Pol, et celui-ci délivra l'île d'un « dragon » qui la désolait, dévorant hommes et bestiaux. A ce propos, M. de Fréminville (*in* Antiquités de la Bretagne), se demande : Qu'est-ce que tous ces dragons dont fourmillent, non seulement les anciennes légendes, mais encore les chroniques du moyen-âge, et même celles de temps plus rapprochés de nous ? Alors, il nous rappelle que l'on a trouvé en Angleterre, dans les falaises du Dorsetshire, des squelettes entiers d'animaux extraordinaires (Ichtyosaures, Ptérodactyles), retraçant la conformation et les dimensions des dragons de la fable. Ces squelettes fossiles étaient d'une époque trop éloignée de nous pour que l'on y pût rattacher les monstres du moyen-âge, mais, comme il est établi que les écrivains de jadis ont indistinctement donné le nom de *dragons* à tous les grands reptiles, M. de Fréminville est persuadé que les monstres des légendes sont encore des sauriens, *id est* de véritables crocodiles, tels que ceux de la zone torride.

Et, dit-il, parce que cet amphibie n'habite pas nos climats, il ne faut pas conclure qu'il en fut toujours ainsi. En effet, l'histoire ancienne a souvent mentionné, pour l'Europe, de grands animaux qu'on n'y rencontre plus aujourd'hui. Comme eux, le crocodile peut donc avoir vécu chez nous, et il y aurait même des preuves de ce séjour. Des squelettes de crocodiles ont été découverts à l'embouchure de la Seine, dans les falaises de Quillebeuf et Honfleur. Les os appartenaient, suivant Cuvier, à une espèce plus grande que celle de nos jours.

En conséquence, il semble bien que le crocodile de la Seine n'était pas une fiction. Mais, la tradition veut, dit V. Hugo, qu'on en ait trouvé un « vivant » dans une pierre d'alluvion de ce fleuve. Ça, c'est autre chose, je n'en crois pas un mot.

T. Pavot.

—

Toujours les archives des notaires (XXXIV, 186). — Le scrutin sur l'acte additionnel, en 1815, et le plébiscite du 1er décembre 1804 s'ouvrirent aux secrétariats de toutes les administrations et de toutes les municipalités; aux greffes de tous les tribunaux; chez tous les juges de paix et chez tous les notaires.

Les registres sur lesquels les électeurs étaient appelés à consigner leurs votes, sont restés ouverts pendant douze jours.

Chaque dépositaire d'un registre était obligé de porter au bas de chaque feuillet le relevé des votes et de le remettre au maire qui le faisait passer par la filière ordinaire : sous-préfet, préfet et ministre de l'intérieur.

Les bons gendarmes étaient chargés de surveiller l'enlèvement des registres, et les notaires intermédiairistes perdraient leur temps en faisant des recherches dans leurs archives.

A. Dieuaide.

—

La famille Lepeletier de Saint-Fargeau (XXXIV, 187, 469). — Pour répondre au désir si obligeamment exprimé par M. Le Français, je viens donner quelques renseignements sur la famille Lepeletier de Saint-Fargeau.

Ces renseignements sont extraits en partie de la *Biographie de Michel Lepeletier* et des documents contenus dans l'édition de ses *Œuvres*, publiée en 1826 par son frère Félix, et que j'ai eu l'occasion de signaler dans mes notes précédentes.

Voici d'abord le texte de l'acte de naissance de Michel Lepeletier :

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

VILLE DE PARIS

Extrait du registre des actes de naissance de 1760

ÉTAT CIVIL. — Lepeletier

L'an mil sept cent soixante, le jeudi 29 mai, a été baptisé Louis-Michel, né

d'aujourd'hui, fils de très haut et très puissant seigneur, monseigneur Michel-Étienne Lepeletier, chevalier, comte de Saint-Fargeau, baron de Perreuze, seigneur de Pont-Remy et autres lieux, gouverneur et grand-bailli de Gien pour le Roi, conseiller de Sa Majesté en ses conseils d'État et privé, et son avocat-général en sa cour du Parlement; et de madame Louise-Suzanne Lepeletier de Beaupré, son épouse, demeurant rue d'Enfer, de cette paroisse. Le parrain, messire Louis Lepeletier, chevalier, ancien premier président, seigneur de Rosambo et autres lieux, demeurant susdite rue d'Enfer et paroisse Saint-Jacques-du-Haut-Pas; la marraine, madame Suzanne Delaunay, épouse de messire Jules de Cotte, écuyer, intendant des bâtiments et directeur des médailles du Roi, demeurant aux galeries du Louvre, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois.

Signé : Lepeletier, Delaunay de Cotte, Lepeletier Saint-Fargeau.

Pour extrait conforme .

Le 28 avril 1826.

Le Maître des requêtes, secrétaire général,

Walcknaer.

Louis-Michel Lepeletier resta seul des enfants que son père avait eus de son mariage avec M[lle] de Beaupré.

Michel-Étienne Lepeletier devint veuf. D'un second mariage naquirent cinq enfants, dont :

1. *Félix*, né le 20 octobre 1767, mort en 1836. On connaît son rôle militant pendant la Révolution.
2. *Amédée*, né en 1769. Entraîné dans l'émigration par une partie de sa famille, il rentra en France en temps utile. Il assista avec son frère Félix aux funérailles de Michel. En 1794 et 1795, il fut administrateur du district de Mantes. Il publia un mémoire pour la défense de son frère Félix, inculpé dans le procès de Babeuf. Depuis, il se livra entièrement à l'étude de l'entomologie. Il a publié (avec Vieillot, Desmarest, de Blainville, Prevost et Serville) : *Monographia tenthradinetarum, synonimia extricata*. Paris, 1823, in-8°. J'ignore la date de sa mort.
3. *Daniel*, né en 1773. Il suivit sa famille dans l'émigration, servit dans l'armée de Condé et dans celle du roi de Prusse. Fait prisonnier aux lignes de Wissembourg, il se fit passer pour Liégeois et resta quatre années prisonnier à Dijon, sans être reconnu, employé à des travaux de routes et de constructions. Il fut réintégré dans ses droits sous le Directoire. A la Restauration de 1814, il fut fait officier supérieur des gardes-du-corps (1). J'ignore également la date de son décès.

Etienne Lepeletier père mourut en 1778, en possession de la charge de président à mortier au Parlement de Paris.

Au ci-devant Parlement de Paris, dit Félix Lepeletier, dans ce qu'on appelait le grand banc, et qui se composait des dix présidents à mortier, les deux branches Lepeletier de Rosambo et Lepeletier de Saint-Fargeau occupaient deux de ces places depuis plusieurs générations. Lorsque le Parlement de Paris se formait en Cour des pairs, les présidents à mortier siégeaient avec les pairs sans distinction de rangs.

Ces deux branches de la famille descendent des deux frères, Claude Lepeletier et Louis Lepeletier: le premier, ministre d'Etat, qui succéda à Colbert; le second, conseiller d'Etat, qui succéda à Vauban dans les fonctions de surintendant général des bâtiments et fortifications de la France.

Lorsque l'on représentait à Louis XIV que Claude Lepeletier était trop populaire pour être ministre des finances, il répondit : « C'est précisément pour cela que je les lui confie. » Il les garda sept ans.

Son fils fut premier président du Parlement de Paris, et son petit-fils aussi.

Louis Lepeletier, son frère, successeur de Vauban, fit construire le pont Royal et le quai près de la Grève, à qui l'on donna son nom (2).

Le fils de celui-ci fut ministre des finances sous la Régence, et succéda à Law.

Michel Lepeletier, la victime de Pâris, avait laissé en mourant une fille unique, née en 1781. Cette enfant fut adoptée par la Convention, au nom de la patrie, dans la séance du 25 janvier 1793.

Voici un extrait du compte rendu de cette séance, publié par le *Moniteur universel* du dimanche 27 janvier:

Le président annonce que la veuve et les deux frères de Michel Lepeletier et sa fille demandent à être admis à la barre, pour témoigner à la Convention leur re-

(1) *Biographie des Contemporains*, de Rabbe et Boisjolin, t. IV, p. 1214.

(2) Ce quai s'étendait de l'Hôtel de Ville au pont Notre-Dame. Il fait partie aujourd'hui du quai de Gesvres.

connaissance des honneurs qu'elle a décernés à la mémoire de leur parent.

Il est décrété qu'ils seront admis à l'instant.

Félix Lepeletier prend la parole et dit : « Citoyens, permettez-moi de vous pré- « senter ma nièce, fille de Michel Lepe- « letier; elle vient vous offrir, ainsi qu'au « peuple français, sa reconnaissance pour « l'éternité de gloire à laquelle vous avez « voué son père... »

Il prend la jeune Lepeletier dans ses bras, et l'offrant à la Convention : « Ma nièce, maintenant voici ton père,.. Peuple, voilà votre enfant. »

Le président Rabaut-Saint-Etienne, et après lui Barère, répondirent à Lepeletier.

On lit dans le discours de Barère :

L'émotion que la vue de la fille unique de Michel Lepeletier vient de communiquer à vos âmes, ne doit pas être stérile pour la patrie. Elle a perdu son père, elle doit le retrouver dans le peuple français..... Quelle plus touchante époque pouvait se présenter à la Convention nationale, pour faire passer dans la législation française le *principe de l'adoption*, que celle où les dernières victimes de la tyrannie expirante ont privé la patrie d'un de ses défenseurs ardents, et Suzanne Lepeletier d'un père chéri! Que la Convention nationale donne donc aujourd'hui le premier *exemple de l'adoption*, en la décrétant pour l'unique rejeton de Lepeletier; qu'elle décrète le principe de l'adoption et qu'elle charge le comité de législation de présenter incessamment le projet de loi sur cet intéressant objet.

Cette proposition fut décrétée à l'unanimité.

Comme je l'ai dit plus haut, Félix Lepeletier fut poursuivi comme complice de la pseudo-conspiration babouviste de l'an IV (1). Il eut la bonne fortune d'éviter son arrestation. On profita de sa contumace, qui dura environ un an, pour amener sa nièce et pupille, Suzanne Lepeletier, âgée alors d'une quinzaine d'années, à contracter un mariage avec un étranger. Acquitté par la Haute-Cour de Vendôme, et rendu à ses droits de citoyen, il voulut alors s'opposer, ainsi que son frère Amédée, à la réussite de l'intrigue dont la jeune Suzanne était la victime. Les deux frères réclamèrent, mais sans succès, près du Directoire et du Corps législatif, les effets de l'adoption nationale qu'avait décrétée la Convention, le 25 janvier 1793.

(1) Cette affaire dura du 21 floréal an IV, date des arrestations, jusqu'au 7 prairial an V, date de l'arrêt de la Haute-Cour.

Le mariage eut donc lieu. Mais il fut heureusement rompu par le divorce deux ans après sa célébration.

Suzanne Lepeletier se remaria plus tard avec un M. de Mortefontaine.

Je ne sais rien de plus de son existence.

Je ne connais pas d'ouvrages donnant la généalogie de cette nombreuse famille des Lepeletier de Saint-Fargeau.

H. T.

—

D. O. M. (XXXIV, 233, 514). — A mon sens, ces trois lettres signifient tout simplement : *Domus orationis mea*, ce qui veut dire : *Cette maison est ma maison de prière*. Je crois d'autant plus donner là la véritable interprétation que sur certaines façades d'églises se trouve en toutes lettres l'inscription suivante : *Domus mea, Domus orationis*.

J'ajouterai que cette traduction me paraît plus en rapport avec la simplicité, la forme des textes sacrés.

Les interprétations pompeuses qui ont été données se rapprochent beaucoup plus, je crois, du genre païen.

ANDRÉ VILLENEUVE.

—

Savalette de Lange (XXXIV, 238). — J'ai publié dans le *Curieux*, t. I, page 232, l'acte de naissance de la prétendue demoiselle Savalette de Langes (il faut une *s* à la fin de Langes, et il n'en faut pas à la fin de Duplessi, dans Duplessi-Bertaux) et le rapport du ministre du roi, approuvé par Louis XVIII, lui accordant une pension en 1816. Son père naturel, Savalette, demeurait rue Saint-Honoré, nº 329, en 1790. (*Almanach des adresses de Paris... pour 1790*); il est mort commissaire de la trésorerie nationale à Paris, rue ci-devant Royale, nº 17, le 22 frimaire an VI (*Petites Affiches* du 8 nivôse). Consulter Hérail, *Notice sur l'homme-femme, connu sous le nom de mademoiselle Savalette de Lange* (*Henriette-Jenny*), Versailles, 1859, in-8º, Brie, Lemaître, Bernard et Magrez, portrait lithographié.

Je ne connais pas Bart (Victor) (*L'Homme-Femme*, Versailles, 1859, Cerf), que j'ai vu citer, et je ne puis pas dire s'il y a confusion avec le précédent.

NAUROY

—

Manuscrits de Guichenon (XXXIV, 285). — La plus grande partie se trouve à Montpellier, je ne sais si c'est à la bibliothèque de la ville ou à celle de la faculté de Médecine; je crois que c'est dans cette dernière.

Sous le Consulat, trois commissaires qui se nommaient, si je ne me trompe, Chardon, Prunelle et La Rochette, furent chargés d'inspecter les bibliothèques des départements pour y prélever ce qui leur paraîtrait digne de la Bibliothèque nationale. Ils firent ce qu'ils voulurent, rendirent peu de comptes et l'un d'eux, qui était de Montpellier, attribua à cette ville les manuscrits de Guichenon; ils sont sans aucun intérêt pour le Languedoc et auraient dû demeurer en Bourgogne, ou être déposés à Paris.

H. C.

***

— Les manuscrits de Guichenon sont conservés avec beaucoup de soin et de libéralité envers les chercheurs, dans la bibliothèque de la faculté de Médecine de Montpellier. Il y dans cette collection de 22 vol. in-fol. — sauf erreur de chiffres — des documents infiniment précieux pour l'histoire du Lyonnais et surtout du Dauphiné. J'en ai extrait diverses pièces que j'espère un jour publier, sur Lyon et ses armoiries, question fort controversée.

Le catalogue en a été publié par M. Allut dans un ouvrage assez rare, mais que l'on trouve à Lyon, à bon prix. Je regrette de ne pouvoir préciser davantage, des montagnes des Cévennes où j'écris ces lignes.

DE LA ROUVEYROLLE.

***

— Dussé-je enfoncer une porte ouverte et raconter à nos lecteurs ce qu'ils savent mieux que moi, je demande la permission d'être long.

Samuel Guichenon, dit M. Philibert Le Duc, fut marié trois fois. De sa première et de sa troisième femme, il n'eut pas d'enfants.

De la seconde, Anne Pouillet, fille du châtelain de Bourg, il eut un fils et trois filles. Ce fils est mort marié sans enfants; deux des filles furent religieuses. La troisième, morte le 24 juillet 1724, était une femme de haut mérite. Elle fut mariée deux fois et n'eut d'enfant que de son premier mari, Jean-Joseph de Jacob, seigneur de la Cottière.

La famille de Jacob de la Cottière, originaire de la Dombes, existe encore. Elle était noble d'épée. Le dernier rejeton de la branche aînée, Eugène de Jacob de la Cottière, membre de la Société des Gens de lettres, est mort à Lyon le 18 octobre 1885, laissant une fondation à cette Société.

Héritier direct de Samuel Guichenon, M. de la Cottière possédait deux précieux volumes de lettres manuscrites et inédites de son aïeul. L'un concernait l'*Histoire de la Bresse et du Bugey;* l'autre l'*Histoire généalogique de la maison de Savoie.*

Ces lettres adressées aux grands personnages et aux érudits du Piémont, de la Savoie, de la Bresse et du Bugey, sont d'un style plus léger et plus littéraire que celui de ces deux *Histoires*.

M. Jules Baux, archiviste de l'Ain, entreprit de les publier dans la *Revue Lyonnaise*, mais les annotations étaient si longues, disons le mot, si diffuses, que les abonnés de la *Revue* réclamèrent et qu'après trois années, 1855-1857, le directeur, apprenant qu'il en aurait pour dix ans, arrêta cette publication.

Ces volumes, si intéressants par eux-mêmes, sont donc encore à peu près inédits.

M. et Mme de la Cottière étant morts sans enfants, ces manuscrits ont dû revenir au frère de Madame de la Cottière, M. Nouvellet, bibliophile passionné, qui habite le château de Vernange, commune de Saint-André-de-Corey (Ain).

C'est donc à un aimable et bienveillant érudit que notre confrère de l'*Intermédiaire* aura directement à s'adresser pour avoir des nouvelles des *Manuscrits* de Guichenon.

A. VINGT.

—

Cromwell (XXXIV, 377). — La deuxième édition de l'*Almanach des Muses*, de 1764, comporte une notice sur les ouvrages de poésie parus dans la même année; nous y lisons, p. 160:

Cromwel (sic), tragédie, par M. Duclairon. Paris, Duehesne, in-8°.

Le sujet de cette tragédie est la mort de Cromwel. L'auteur s'est attaché surtout à peindre l'âme profonde de ce fameux scélérat. L'époque où il a placé l'action n'était peut-être pas la plus intéressante qu'il pût choisir.

V. My.

⁂

— Il s'agit d'une tragédie en cinq actes en vers de Maillet-Duclairon, représentée au Théâtre-Français, le 7 juin 1764, sous le titre *Cromwell* et qui fut publiée le lendemain de la première représentation dans le format in-12, par le libraire Duchesne.

Grimm (voir sa *Correspondance*, édition Tourneux, t. VI, p. 16), rapporte que Duclairon « qui n'est plus un enfant et qui ne s'était jamais avisé de faire une tragédie, a trouvé le canevas de *Cromwell*, avec plusieurs morceaux tout faits, dans les papiers de M. de Morand, son ami, dont nous avons quelques volumes de tragédies, qui n'ont jamais été jouées ou qui sont tombées à la première représentation. »

Grimm ajoute que la tragédie de *Cromwell* « est une des plus froides et des plus mauvaises que nous ayons vues depuis longtemps. »

Un Liseur.

⁂

— D'après la lettre citée par mon collègue V. (13 juin 1764), Voltaire dit :

Avez-vous lu *Cromwell* ? Des gens qui l'avaient entendu m'en ont dit beaucoup de bien.

Il s'agit de *Cromwel*, tragédie en cinq actes et en vers. Londres, libraires associés (Paris), 1764, in-12.

Barbier indique comme auteur de cette tragédie, le P. Marion, de la Société de Jésus.

Les Annales dramatiques, Paris, 1809, indiquent à leur tour (t. III, p. 50), que l'auteur de cette tragédie est M. Du Clairon et font remarquer, comme une chose singulière, qu'on ait mis Cromwel au théâtre, et que le fond du sujet ne soit pas la mort de Charles Ier.

Mon collègue V. connaît-il les vers suivants de Voltaire sur Cromwell :

Il n'est plus, c'en est fait, soumettons-nous [au sort,
Le ciel a signalé ce jour par des tempêtes;
Et la voix du tonnerre éclatant sur nos [têtes,
A déclaré sa mort.
Par ses derniers soupirs, il ébranle cette [isle,
Cette isle, que son bras fit trembler tant [de fois;
Quand, dans le cours de ses exploits,
Il brisoit la tête des rois,
Et soumettoit un peuple à son joug seul [docile.
Mer, tu t'en es troublée : O mer! tes flots [émus
Sembloient dire en grondant aux plus loin- [tains rivages,
Que le roi de ces lieux et ton maître n'est [plus.
Tel au ciel autrefois s'envola Romulus,
Tel il quitta la terre au milieu des orages,
Tel d'un peuple guerrier il reçut les hom- [mages.
Obéi dans sa vie, à sa mort adoré,
Son palais fut un temple.

Voltaire aurait certainement comparé parallèlement Cromwell et Napoléon.

A. Dieuaide.

—

Jean de Cossart, sieur de Bosc-Bestre (XXXIV, 286). — F. B. consultera avec fruit la *France protestante*, où l'on trouve, dit Brunet, des renseignements curieux, mais qui ne sont pas toujours aussi exacts qu'on pourrrait le désirer.

Le Roseau.

—

Armes du chapitre et de la ville de Remiremont (XXXIV, 286). — Le *Dictionnaire héraldique* de Grandmaison donne, pour la ville :

De gueules à 2 clefs d'argent, posées en sautoir.

Oroel.

Même réponse : A. Nalis, Effem.

⁂

— Le chapitre de Remiremont porte, d'après l'*Armorial mos, de 1696* :

D'azur, au saint Pierre d'or, couronné d'une thiare de même et assis dans un trosne à l'antique aussi d'or, donnant la bénédiction de la main droite et tenant deux clefs de la gauche.

Cependant Expilly attribue au chapitre les mêmes armes qu'à la ville, et d'après notre excellent collabo l'ex-Car, les dames chanoinesses avaient comme fer de reliure les deux clefs en sautoir. D'où l'on pourrait inférer que le chapitre et la ville avaient les mêmes armoiries.

EFFEM.

—

Famille Chénier du Charpreau (Armoiries) (XXXIV, 287). — Poitou, 73, 504, 837.—Adrien Chénier, conseiller au présidial de Poitiers :

D'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux branches de chesne posées en chevron, les tiges en bas, garnies de trois feuilles chacune de sinople et d'un gland d'or, et en pointe d'un lévrier courant de sinople, langué de gueules.

Jean Chénier, curé de Coullon :

De gueules, à trois lozanges d'argent.

Charles Chénier, greffier des rolles de la paroisse de Frose :

D'argent, à trois chesnes de sinople posés en bande.

(Ces deux dernières sont armoiries données d'office.) EFFEM.

—

Famille Garat (Armoiries) (XXXIV, 287). — Dominique Garat, de Bayonne, eut de M[lle] Gouteyron deux fils : le cadet, Jacques-Joseph, conseiller de préfecture à Bordeaux, doit être le père ou le grand-père du D[r] Garat, qui habite cette ville. Son frère aîné, Dominique-Joseph, fut créé comte de l'Empire, en 1808 : c'était un grand personnage, ministre, ambassadeur, sénateur, membre de l'Institut. Son fils n'a pas eu d'enfants. Il portait :

De gueules à la rivière d'argent en bande, accompagnée en chef d'une montagne de 3 coupeaux d'or, et en pointe de 3 pieds de maïs de même, tigés et feuillés de sinople : au franc quartier des *comtes-sénateurs*.

Le comte Garat avait un autre frère, Martin Garat, qui, avec le titre de baron, reçut de Napoléon, comme armes, en 1810 :

Coupé : au 1[er] parti d'azur à la foi d'argent posée en barre, et des *barons membres du collège électoral ;* au 2[e] de sable au levrier, couché, colleté, la tête contournée, le tout d'or.

Une de ses filles épousa le héros périgourdin, général Daumesnil.

Cette famille a pour devise deux mots basques : *Béti*, *Béra*, dont j'ignore la signification. Je ne doute pas que le D[r] Garat, qui est fort obligeant, ne renseigne plus amplement M. P. M., du *Club Bordelais*, sur sa famille.

LA COUSSIÈRE.

Même réponse : D. DE LUXEMBOURG.

—

La profession d'exécuteur des hautes œuvres est-elle incompatible avec d'autres? (XXXIV, 335). — Je ne sais si jamais exécuteur a exercé la médecine; comme antithèse cependant, cela eût été réussi. A l'époque relativement récente où chaque chef-lieu de département était pourvu de son bourreau (je demande pardon d'employer le nom sous lequel ce fonctionnaire était populairement désigné), la charge se perpétuait dans la famille; ses membres se transmettaient d'âge en âge des traditions sur la manière de guérir les foulures, entorses, luxations et autres désagréables inconvénients, qui en faisaient des rebouteurs très estimés.

Pouvait-on les empêcher de rendre, ce faisant, des services qu'on aurait vainement demandés aux lauréats des facultés de médecine? EFFEM.

—

Tartuffe (XXXIV, 328). — *Tartuffe*, avec deux *f*. Paris, Dentu, Palais-Royal, 15, 17, 19, 1884.

Tartufe, avec un *f*. Baudouin, rue de Vaugirard, 17, avec une notice de M. L. B. Picard de l'Académie française, 1825.

Je ne sais si c'est dans l'édition de Dezobry-Magdeleine ou dans la bibliothèque à 0 fr.25, que j'ai lu que le personnage désigné par les contemporains comme le Tartufe était le Président de Lamoignon et l'on prête à Molière venant annoncer la défense de jouer *Tartufe*, ce jeu de mots : « M. le Président ne veut pas qu'on le joue ! » MAUGUIGNAC.

* * *

TALLEMANT DES RÉAUX
(Tome VI, p. 12)

(Suite de la note 3 de l'historiette *Ninon*).

Un abbé, qui se faisoit appeler l'abbé de Pons, grand hypocrite, qui faisoit l'homme de qualité et n'estoit que filz d'un chapellier de province, la servoit assez bien; c'estoit un drosle qui de rien s'estoit fait six à sept mille livres de rente. C'est l'original de *Tartuffe*, car un jour il lui déclara sa passion, il estoit devenu amoureux d'elle. En traittant son affaire, il luy dit qu'il ne falloit pas qu'elle s'en estonnast, que les plus grands saints avoient été susceptibles de passions sensuelles; que saint Paul estoit affectueux, et que le bienheureux François de Salles n'avoit pu s'en exempter.

COMMENTAIRE

P. 20-21. *C'est l'original du Tartuffe*. C'est-à-dire que l'abbé de Pons fournit à Molière quelques traits de son *Tartuffe*. L'abbé Roquette lui dispute le même honneur et se recommande de l'opinion de l'abbé de Choisy; mais Charpy Sainte-Croix, dont des Réaux nous donnera plus loin l'historiette, est celui qui nous semble avoir posé le plus longuement pour le fameux type de *Tartuffe*.

Tome VII, p. 212-215.

CHARPY, sieur DE SAINTE-CROIX.

Charpy est de Brest, il est advocat à Lyon, quand Monsieur-le-Grand (Cinq-Mars) le prit. Or, un jour, qu'il estoit dans l'Eglise des Quinze-Vingts, Mme Hansse, veuve de l'apothicaire de la Reyne, y vint; elle loge dans les Quinze-Vingts mesmes (rue Saint-Honoré, près le Palais-Royal). Il l'accosta et luy parla de dévotion avec tant d'emportement (*Tartufe*, acte I, sc.v.) qu'il charma cette femme, qui est dévote. Elle le loge chez elle. Luy, qui est si charitable qu'il aime son prochain comme luy-mesme, s'est mis à aimer la petite Mme Patrocle, la fille de Mme Hansse : elle est femme de chambre de la Reyne, et son mary est aussy à elle. Charpy se met si bien dans l'esprit du mary et s'impatronise tellement de luy et de sa femme, qu'il en a chassé tout le monde (acte I, sc. 1re) et elle ne va en aucun lieu qu'il n'y soit, ou bien le mary. Mme Hansse, qui a enfin ouvert les yeux, en a averty son gendre; il a respondu que c'estoient des railleries, et prend Charpy pour le meilleur amy qu'il ayt au monde. Souvent les marys font leurs héros de ceux qui les font cocus. Mme Hansse, enfin, n'a plus voulu qu'ils logeassent avec elle. Charpy n'est plus en mesme logis que la dame, mais il la voit toujours de mesme. Quand il prie Dieu, il dit : « Seigneur, je me résigne à ta volonté : si tu m'envoyes des bénéfices, je seray ecclésiastique; si tu ne m'en envoyes point, je me résoudray à la retraitte.» Par ces façons de faire, il a attrappé le prieuré de.... sans le demander; mesme le cardinal l'a prié de le prendre en attendant mieux. Il prétend avoir donné de bons avis à son Eminence.

COMMENTAIRE

II. — Marie Lambert, femme de chambre d'Anne d'Autriche, mariée en 1619, à Michel d'Anssio, d'Ansse ou Ansse, originaire d'Espagne, apothicaire de la Reine, mort le 25 septembre 1649. Ils laissèrent un très grand nombre d'enfans. Louise-Angélique, leur troisième fille, type de l'Elmire du *Tartuffe*, avoit épousé le 8 août 1643, François Patrocle, écuyer ordinaire de la Reine.

III.— Quand il prie Dieu, il dit : « Seigneur, je me résigne à ta volonté.» Il est impossible de ne pas reconnoître dans ce Charpy le personnage qui a fourni le plus de traits au *Tartuffe* de Molière. Le père Joseph, l'abbé Lenormant et quelques autres n'ont donné que quelques détails et n'ont posé que pour les derniers coups de pinceau.

J'ai recueilli sur les étalages des bouquinistes deux ouvrages de ce maître passé en dévote scélératesse :

1° *L'intérieur chrestien*, ou la *Conformité intérieure que doivent avoir les Chrétiens avec Jésus-Christ*. Paris, 1659, in-18.

2° *Les Saintes Ténèbres*, en vers françois avec le latin à côté et des notes. Paris, 1670, in-12.

(*Les Historiettes de Tallemant des Réaux* par MM. de Monmerqué et Paulin Paris. Tome VII, MDCCCLVIII, Paris).

P. c. c. : NYCTICORAX.

—

Il faut aimer sa patrie plus que sa famille (XXXIV, 329).—Gandillot a écrit :

Pour la dignité et l'indépendance nationales, le dévouement au pays doit prévaloir sur l'amour même de la famille.

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Vienne, faubourg (Etymologie de) (XXXIV, 329). — L'étymologie du mot *Vienne* a intéressé jadis de nombreux chercheurs.

On sait que Vienne (Autriche) est située sur la droite du Danube, au confluent de la petite rivière de Vienne dont elle a pris le nom.

Pierre Lambatius, dans son ouvrage sur la bibliothèque de Vienne : *Commantariorum de Augustissima bibliotheca Cæsarea*, Vindobonensi (Vienne), 1665-1679, 8 vol. in-4°, a donné dans le second volume publié en 1669 le résultat de toutes ses recherches sur le nom de la ville de Vienne.

Je lis dans le *Dictionnaire étymologie* de Menage (1750) :

Vienne en Dauphiné. *Vienna, ubs condita à Venerio Aphricæ Exule, inde nominata; ut Livius in Annalibus scribit, quod biennio perfecta fuerit ; primum Bienna, postmodùm B substracto, addito V. Vienna nuncupata. Adon Viennens. Chron. ad annum 42-47, page M, 44. Le Duchat.*

Nous avons comme villages en France qui portent le nom de Vienne : Vienne (Calvados), Vienne-en-Arthies (S.-et-O.), Vienne-en-Val (Loiret), Vienne-la-Ville (Marne), Vienne-le-Château (Marne).

Mon collègue Iatros cite, dans sa question, le faubourg de Vienne à Blois, bâti sur la rive gauche de la Loire et demande quelle est la signification de l'origine de cette appellation; elle semble cependant bien naturelle et voici pourquoi :

Il est fort possible que jadis la grande route nationale (la seule alors dans la région) de Tours à Bordeaux, qui longe la Vienne, de Châtellerault aux Ormes et qui bifurquait à Tours avec les autres routes, se dénommait vulgairement la route de Vienne ; les faubourgs indiquaient la direction de la région, de même qu'à Paris, les rues de Vienne, d'Amsterdam, de Londres, Berlin, etc., indiquent l'orientation de ces villes.

A. Dieuaide.

***

— La Vienne, rivière, est appelée par les paysans *Vignagne* et *Vignane*. En comparant à cette dernière forme celles de quelques noms de lieu, comme Le Vignan (Landes), Vignonet (Cantal)... qui, eux, sont dérivés de *Vigne*, je supposerais que *Vienne* (faubourg) a pour facteur le latin *vinea*. Aux environs de Rome, *vinea*, c'était la maison de plaisance, exemple : le *vignoble* d'Horace. A Blois, nous dit-on, les *viennes* sont toutes sur la rive gauche de la Loire. Or, ce fleuve — dans sa partie bretonne, au moins — est la ligne de séparation entre le cidre et le vin; la rive droite a des pommes et la gauche du raisin. Il ne me semble donc pas impossible que des faubourgs situés, soit au milieu de vignes, soit sur l'emplacement d'anciens vignobles aient dû à ces circonstances d'être nommés des *Viennes*.

T. Pavot.

—

Cyclone (XXXIV, 330). — Dans la 7e édition du *Dictionnaire de l'Académie* (1878), le mot cyclone est du féminin ; toutefois, ce dictionnaire ajoute que quelques-uns lui accordent le masculin.

D'autre part, dans Littré, cyclone est du masculin, quoique, ajoute-t-il, l'Académie le dise du féminin. Larousse, lui, se range du côté de l'Académie, et cite Michelet à l'appui.

En présence de toutes ces contradictions, il semble que l'on doive se résoudre à suivre l'usage courant et de dire : *un* cyclone.

Un Inconnu.

***

— Ce substantif est masculin dans les Dictionnaires de Littré, de Larousse (1889), et même de l'Académie, je pense. M. Darmesteter, en effet, dit de ce néologisme, admis en 1878 :

Le mot a été d'abord féminin, parce qu'on sous-entendait « tempête, bourrasque ».

Il est donc masculin, partout, depuis la date citée plus haut.

T. Pavot.

—

Origine de la peinture à l'huile (XXXIV, 330). — Van Eyck n'a pas, en 1410, inventé la peinture à l'huile. D'abord, dit M. Maigne, bien avant Jean de Bruges, le moine Théophile (XIIe siècle) avait recommandé de broyer les couleurs avec l'huile de lin. Puis, il existe, datée de 1239, une ordonnance de Henri III d'Angleterre, relative au paiement de l'huile, du vernis et des couleurs, employés au décor de la chambre de la Reine, à Westminster. On cite encore deux tableaux à l'huile, de 1357, l'un de Thierry, de Prague, l'autre de N. Wurmser, de Strasbourg ; et enfin un portrait de Richard II d'An-

gleterre, fait en 1405. Il reste toujours à Van Eyck le grand mérite d'avoir perfectionné le procédé et de l'avoir fait adopter en tous pays.

T. PAVOT.

∴

— On peignait avec de l'huile bien avant Van Eyck, mais il eut le bonheur de découvrir, pour mêler à ses couleurs, un nouveau véhicule qui leur donnait une fixité, une limpidité, un émail, incomparables. Plusieurs auteurs ont proclamé (en se copiant les uns les autres) que ce liquide était simplement de l'huile de lin oxydée, semblable à celle dont on se sert aujourd'hui. Mais il est de toute évidence que les tableaux de Van Eyck, et de plusieurs de ses contemporains, ne sont pas exécutés avec les procédés usités de nos jours. La découverte de Van Eyck fut assez rapidement abandonnée, ou perdue (ou peut-être remplacée par l'huile oxydée), car si les tableaux du XVe siècle sont souvent d'une fraîcheur admirable, ceux du XVIe n'offrent déjà plus les mêmes qualités de conservation et d'émaillage. Ces qualités vont toujours en se perdant jusqu'à notre siècle.

Les auteurs du moyen-âge écrivaient en latin, et se servaient du mot *oleum* pour désigner le liquide employé par les peintres d'alors ; mais quelle était la composition de cet oleum ? Mystère, hélas ! D'après de récentes recherches, on peut croire qu'il s'agissait d'huile, de jaunes d'œufs, contenant en dissolution des gommes résines très dures ; mais ce n'est qu'une hypothèse, impossible à vérifier.

A consulter pour plus de détails, l'intéressant ouvrage du peintre J. Vibert : *La Science de la Peinture.*

H. DE CALLIAS.

—

Bustes de Napoléon Ier (XXXIV, 330). — L'Académie de Saint-Luc à Rome possède le buste du grand Empereur par Canova ; il est magnifique et je m'étonne qu'il n'ait pas été reproduit davantage.

C. A.

∴

— On lit dans *Un hiver à Paris sous le Consulat,* 1802-1803, *d'après les lettres de I. F. Reichardt,* par A. Laquiante, p. 15, la note suivante :

En 1802, Canova fut, en effet appelé à Paris pour exécuter le buste de Bonaparte, destiné à une statue colossale du Premier Consul. « A ne considérer ce buste, dit Fernow, que comme portrait, il est d'une physionomie extrêmement expressive. Il est difficile de trouver dans tous les bustes de l'antiquité une tête qui annonce tant de force, tant de grandeur d'âme et tant de profondeur de génie. Il est malheureux que le reste de la statue n'ait pas la même perfection. » Il ne resterait aujourd'hui de cette statue, que le buste exposé dans un des salons du palais Farnèse.

Fernow, dans ses *Rœmische Studien,* Zurich, 1806, tome Ier, p. 1 à 248, a consacré une monographie très intéressante à Canova et les pages 214 à 220 ont spécialement trait au buste et à la statue de Napoléon.

UN LISEUR.

∴

— Oui, il existe une représentation de l'Empereur par Canova. Ce n'est pas un buste, c'est une statue. Napoléon y est complètement nu, comme un héros antique, tenant dans la main droite une Victoire, et s'appuyant de la main gauche sur une lance. A ses pieds, une épée et une couronne de lauriers. Lors de l'entrée des alliés à Paris, le duc de Wellington s'empara de cette statue et l'envoya à Londres. Qu'est-elle devenue ?

Chez le prince Napoléon, à Bruxelles, se trouve une autre statue nue de l'Empereur. Elle vient de chez le prince Jérôme Napoléon. J'ignore quel en est l'auteur. Cette statue en marbre est plus grande que nature.

Enfin, j'ai un buste fait par Houdon, buste très peu connu, et qui ne doit pas être le même que celui qui est à Versailles. Napoléon y est représenté en colonel de chasseurs avec la croix et la plaque de la Légion d'honneur. La face est maigre et rappelle celle du premier consul ; les cheveux sont assez longs, les épaulettes tombantes. Il y a, dans toute l'œuvre, un laisser-aller plein de charme, qu'on ne retrouve pas dans les bustes et portraits qui suivirent et qui représentent le maître du monde.

L'original doit se trouver au musée du Louvre, relégué dans quelque coin.

Je serais heureux de savoir exactement à quelle époque Houdon a fait ce buste ?

J. L.

— Sir Adolphe Chaplean possède un très beau buste de l'Empereur. Il est en biscuit de Sèvres. Moi-même j'en ai un en bronze. Ces deux objets d'art sont signés par David d'Angers.

FAUCHER DE SAINT-MAURICE.

—

Famille de Fleuret (XXXIV, 332). — Le Fleuret en question est mort il y a quelques années; il était né vers 1845 à Saint-Trélody, près Lesparre (Gironde), de parents propriétaires terriens. Il fut élevé au collège de Bazas et s'engagea ensuite dans les zouaves pontificaux de Charette.

Je ne suis pas certain qu'il ait fait partie d'une famille noble du midi portant le nom de De Fleuret. Un confrère mieux renseigné pourrait peut-être donner quelque lumière sur l'origine et l'importance de celle-ci. W.

—

Singulières figures admises dans nos églises (XXXIV, 333). — Les figures d'animaux ornent fréquemment les chapiteaux des églises romanes et gothiques parfois elles sont employées comme soutiens de la chaire à prêcher. Elles sont symboliques et décoratives lorsque, comme au sommet de la Tour Saint-Jacques, ce sont : le lion, l'aigle, le bœuf. A Laon, les bœufs qui, du deuxième étage des tours de la cathédrale, se profilent dans le ciel, y sont placés, suivant la légende, en reconnaissance du labeur qu'ils ont accompli en charriant sur le sommet de la colline les pierres de l'édifice.

Il existe à Beauvais, dans l'église Saint-Etienne, une singularité d'un autre genre : le crucifix de Sainte-Milforte, datant des xve-xvie siècles. La sainte, de grandeur nature, est représentée clouée sur la croix, comme un christ. Le sculpteur, par la poitrine, a nettement figuré une femme; mais, de plus, il a donné à cette femme une barbe majestueuse!

UN VIEUX CORRIGEUR.

⁂

— Longue sera la litanie, quand on citera Agnès Solange, Germaine et leurs agneaux, Hubert et son cerf, Cyr et son sanglier, Marthe et la tarasque, Georges et le dragon, Aphrodise et le chameau.... mais pourquoi cela paraît-il ridicule à M. Dieuaide? Est-ce que chacun de ces animaux ne rappelle pas le fait saillant de la vie du saint et ne sert pas à le faire reconnaître? Notre collaborateur aura abondamment réponse à sa question s'il veut bien consulter le *Dictionnaire d'Iconographie chrétienne* publié par l'abbé Migne dans son Encyclopédie théologique. EFFEM.

⁂

— En introduisant les peintures et les statues des saints dans nos églises, dit l'auteur de la question, on a aussi ridiculement admis des animaux de toute espèce.

Il semblerait, d'après cette phrase, qu'il y eût jadis une époque où toutes les églises étaient sans peinture. N'en déplaise à l'érudit questionneur, cela est inexact; la catacombe chrétienne, l'église primitive par excellence, en possédait et représentait des animaux encore! L'animal est un symbole et n'est jamais ridicule. Il faut savoir considérer les choses passées avec l'œil des anciens âges où la foi était vive et naïve.

Ceci admis, je répondrai qu'il est inutile d'encombrer les colonnes de l'*Intermédiaire* de la nomenclature des églises où des « diables » sont sculptés; les églises romanes dont quelque chapiteau n'en porte la figure sont rares. Quant à celles représentant des animaux domestiques je citerai : Saint-Thomas de Cantorbéry, à Landerneau (Finistère) où sur une corniche à gauche de l'entrée on voit un paysan couper la queue à un porc; le guide ajoute qu'il y a aussi un renard prêchant à des poules, mais je n'ai pu trouver cette sculpture.

LA COUSSIÈRE.

Réponse analogue : LE ROSEAU.

—

Alfred Asseline (XXXIV, 381). — Il a semé de détails autobiographiques son ouvrage *Victor Hugo intime* (Mémoires, Correspondances, Documents inédits, Fac-simile de lettre), Paris, C. Marpon et E. Flammarion, 1885; in-8°, t. III, 316 pages.

SGLPN.

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

PIÈCE DE VERS INÉDITE D'ALEXANDRE DUMAS FILS

Vous dites, Sévillans, et vous avez raison,
Qu'il n'est rien de plus beau que ce long horizon
Qui, sur un fond d'azur, découpant votre ville,
Couronne de rayons le front blanc de Séville.
Et qu'il n'est rien encore, quand arrive le soir,
De plus doux à sentir ou de plus doux à voir
Que la brise qui passe et dans l'ombre où l'on veille
Ces regards répondant aux regards de la veille !
En parlant des trésors que Dieu vous accorda,
En montrant votre Eglise et votre Giralda,
Vous dites que, si Dieu descendait sur la terre,
Il n'hésiterait pas un instant à se faire
Au milieu de vos champs et de vos fleurs de miel
Un autre paradis pour remplacer le ciel !
Mais vous ne parlez pas en faisant vos louanges
De deux belles enfants, sœurs jumelles des anges,
Qui, dans la maison chaste, à l'abri de tout vent,
Avec leur gai visage, avec leur cœur fervent,
Jettent sur leur famille attentive et charmée
Sourires si charmants, brises si parfumées,
Chants si mélodieux plus doux que les chansons,
Qui montent chaque soir de la terre aux balcons,
Que l'on dirait que Dieu bénissant leur prière,
Résume dans leurs cœurs votre nation entière.

A. DUMAS FILS.

Communiqué par la Maison GABRIEL CHARAVAY, 34, Faub. Poissonnière.

CURIOSITÉS ET TROUVAILLES

Louis XVII mort à la Tour du Temple (XXXIV, 567). — D'ailleurs je ne sais pourquoi M. Bégis s'appuie avec tant d'insistance sur les « quarante-huit années », pour en tirer argument contre le témoignage de la marquise de Broglio-Solari? Les quarante-huit années n'ont rien à faire avec les souvenirs enregistrés dans sa déclaration. Il s'agit des paroles de Barras, qu'elle a entendues en 1803. Et de 1803 à 1840, date de sa déclaration, je ne compte que trente-sept ans. De même, pour l'aveu de la reine Hortense, entendu « en 1819 ou 1820 », où, par conséquent, on ne compte qu'une vingtaine d'années. Et que dirait M. Bégis si l'on prétendait qu'il lui serait impossible de se souvenir de choses aussi importantes et curieuses arrivées il y a 20 ou 30 ou 37 ans! Sans compter que nous ne savons pas du tout si la marquise de Broglio-Solari, qui avait des habitudes littéraires, n'avait pas gardé note de ce qu'elle entendait d'intéressant dans le cours de sa vie. La chose est même très probable.

M. Bégis cite en faveur de l'identité du cadavre du Temple avec Louis XVII « les gardes nationaux, les commissaires de service et les médecins ». Cela vous semble écrasant? Bien à tort, je vous assure. Tout d'abord, le témoignage des gardes nationaux manque encore à l'enquête de l'histoire, et il n'est pas logique d'invoquer un témoignage inconnu. Lorsque M. Bégis — qui est souvent, je me plais à le reconnaître, un fouilleur heureux — aura produit le témoignage des gardes nationaux, je le discuterai; jusque là, il m'est permis d'écarter purement et simplement ce prétendu témoignage. Les commissaires de service, Gomin, Lasne et Domont, ont été maintes fois convaincus de faux témoignage; il a suffi de rapprocher leurs différents dires pour les confondre. Ce témoignage est donc connu mais il n'est pas recevable. Quant aux médecins, ils n'ont certainement pas affirmé l'identité, car ils se gardent tout au contraire, comme de la peste, de l'affirmer.

Puisqu'il a plu à M. Bégis de déménager la question du terrain de l'évasion sur le terrain de l'identité, j'ai été obligé de l'y joindre. Mais au fond, il s'agissait de savoir si le témoignage de la marquise de Broglio-Solari, relativement à l'évasion, était réfuté par les *Mémoires* de Barras. Or, c'est à ces *Mémoires « dits de Barras »*, que M. Bégis attribue beaucoup trop d'importance. Je lui ai répondu que ces *Mémoires*, plus ou moins sincères, et, d'ailleurs, « arrangés », c'est-à-dire « dérangés », ne pesaient point d'un poids appréciable dans la balance de l'histoire. J'avoue que j'ai relevé avec plaisir un avis semblable émis par l'un de nos plus doctes collaborateurs, M. Nauroy, qui résumait très catégoriquement, dans le numéro du 10 septembre, ce qu'il pense de ces *Mémoires :*

Il faut suspecter les *Mémoires* de Barras :

1° Parce qu'ils sont de Rousselin;

2° Parce que la vanité de Barras l'a aveuglé sur tout de qui le touchait;

3° Parce qu'il est très menteur.

(A suivre). OTTO FRIEDRICHS.

NOUVELLES

Un monument archéologique en Picardie. — Le beffroi de Lucheux, près de Doullens, vient d'être classé parmi les monuments historiques. C'est dans ce beffroi que Louis XI signa l'édit établissant dans le royaume le service des postes.

—

L'Epée de Charles XII. — On a déposé dernièrement au musée d'armes de Moscou l'épée de Charles XII, celle que le souverain suédois, célébré par Voltaire, portait pendant son séjour à Bender et que les soldats chargés de le désarmer durent arracher de ses mains.

Cette épée avait été donnée par le pacha turc de Bender au gouverneur russe d'Ismaïl, dans la famille duquel elle avait été conservée jusqu'à nos jours.

D'après les *Moskovskua Viedmosti*, le Musée d'artillerie de Paris avait voulu acheter l'épée en question, dont l'authenticité est absolument établie; mais les propriétaires ont préféré en faire don au musée de Moscou.

L'Administrateur-Gérant : LÉON LENÈGRE.

Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux. Paris.

PETITE CORRESPONDANCE

(*Du 26 Octobre au 6 Novembre*)

Henri Masson. — Tous nos remerciements.

D. de Luxembourg. — Vous voulez bien nous écrire que vous avez trouvé le blasonnement de l'écu des Dorette dans l'*Armorial général* de Rietstap. Nous vous remercions bien pour l'aimable renseignement, que nous reproduisons ici à l'intention de l'intéressé.

La correction n'était pas à faire.

Nauroy. — Vous nous obligeriez en nous faisant savoir où s'édite votre livre : *Les secrets des Bourbons*. Un de nos abonnés voudrait se le procurer.

L'Inconnu. — 1° Vous voyez que nous nous efforçons de vous satisfaire. 2° En effet, il y a eu une erreur typographique dans l'énoncé de votre question : *Famille du Pouget de Nadaillac* : on a malencontreusement remplacé « Nadaillac » par « Vadaillac ».

Ah ! si nos aimables correspondants voulaient prendre la bonne habitude d'écrire les noms propres en lettres capitales !...

Vanvincq-Reniez. — Peu importe, puisque nous savons ici quel est le véritable auteur des articles.

M. Oppert veut vous répondre dans le prochain numéro de l'*Intermédiaire*.

Louis R. — Notre rôle est quelquefois difficile.

F. Marconnet. — Merci pour votre gracieuse lettre. Nous avons enfin découvert celui que nous cherchions. — Non, il n'y a en tout, au courant des deux années, qu'un seul numéro supplémentaire, celui du 15 janvier 1896, dont le coût est de 0 fr. 50 pour les abonnés.

Vittorio Mendl. — L'envoi a été fait.

L. Gu. — Hélas ! il y a quiproquo, et nous nous hâtons de changer les termes de l'annonce : c'est précisément 1881, 1888 et 1889 que cette personne voudrait.

Ereuvao. — Nous avons bien reçu la question ; elle paraîtra prochainement.

Nous faisons le nécessaire pour la suppression d'envoi.

AVIS A MM. LES ABONNÉS

—

Messieurs les Abonnés désirant une réponse directe à quelque demande de renseignements voudront bien y joindre un timbre. Toute lettre sans timbre aura réponse dans la Petite Correspondance.

Prière de ne plus nous envoyer de mandat au nom d'aucune personne de la Direction ou de l'Administration : les adresser simplement à l'*Intermédiaire*.

—

La Direction prévient qu'elle vient d'acquérir un lot d'années de l'*Intermédiaire* (de 1870 à 1880), à des prix modérés, dont elle veut faire bénéficier MM. les Abonnés.— Ces volumes sont en vente à partir de 10 francs, 23 bis, rue de la Faisanderie.

—

Ne pas oublier de n'écrire les communications qu'au recto des feuilles et donner aux réponses leurs indications précises pour éviter les pertes de temps.

MÉDAILLES & MONNAIES

A céder : Une assez curieuse Collection d'environ 1000 Pièces de **Médailles** et **Monnaies** anciennes ou modernes.

S'adresser à M. COMMERÇON, à Chagny (Saône-et-Loire), rue de Presles.

Le Jeudi 12 Novembre

ANCIENNES PORCELAINES

DE CHINE, DU JAPON

et autres

Faïences françaises, italiennes et hollandaises. Pièces de forme et de services.

Émaux de Limoges, bijoux anciens, orfèvrerie, vitraux du XVIe siècle, bronzes, cuivres, belle statue en marbre « Le Myosotis », de Mathurin Moreau. Tableaux anciens des diverses écoles. Meubles Louis XIII et Louis XVI.

SUITE DE QUATRE TAPISSERIES du XVIIe siècle.

Garniture de siège d'Aubusson Louis XVI. Belle portière en broderie, étoffes anciennes. En majeure partie

Provenant de la Collection de M. C.

VENTE, Hôtel Drouot, salle n° 11.

Le Jeudi 12 Novembre

Etude de M^e LE TAROUILLY, commissaire-priseur, 35, boulevard Gambetta, à Limoges.

VENTE aux enchères publiques, après décès de M. T. de M..., par suite d'acceptation bénéficiaire et en vertu d'ordonnance.

Les jeudi 12, vendredi 13 et samedi 14 novembre, à 2 heures très précises du soir, à **Limoges**, à la Salle des Ventes, rue de Paris, 12 *bis*, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'environ

5,000 VOLUMES

parmi lesquels on remarque :

Bibliothèque elzévirienne, publiée par Jannet; le bibliophile français ; ouvrages illustrés par G. Doré; journal de Henri III et Henri IV ; Guizot (mémoires); Montalembert (moines d'Occident) ; Bossuet, Massillon, Fénelon (œuvres); Dupanloup (œuvres); Nicolas (études sur le christianisme) ; œuvres de X. de Maistre ; Thiers (histoire de la Révolution, du Consulat et de l'Empire); mémoires de Saint-Simon; les œuvres de Veuillot; mémoires du roi Joseph; documents historiques sur l'histoire de France; histoire littéraire de la France; le dictionnaire des dictionnaires ; dictionnaire de Littré ; dictionnaire de Trevoux et de Moréri; art de vérifier les dates, 3 vol; Désormaux, histoire de la maison de Bourbon; Topfer, voyages en zigzags ; histoire générale de Paris; revues des questions historiques ; Buffon, œuvres; Fetis, histoire des musiciens célèbres; bibliographie universelle de Hœfer; les arts somptuaires; le Moyen âge et la Renaissance; bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts; ouvrages et brochures sur la Révolution française, etc.

Le Lundi 16 Novembre

Successions

de Mme la Baronne et M. le Baron P.

OBJETS D'ART ET D'AMEUBLEMENT

Porcelaines anciennes, faïences, biscuits, objets de vitrine, marbres, bronzes Louis XVI et empire.

Beaux Meubles de salon Louis XVI

Meubles anciens et de style

Importante Collection de Boutons anciens

DIAMANTS ET BIJOUX

48 kilos d'Argenterie

TABLEAUX ANCIENS

Dessins — Livres

Voitures de Muhlbacher

Hôtel Drouot, salle n° 6.

Le Mardi 17 Novembre

Collection de M. V. DÉSEGLISE

VENTE aux enchères publiques.

de

LIVRES

Composant la Bibliothèque de FRAPESLE

Première partie

Livres anciens, livres illustrés du XVIe au XVIIIe siècles, dessins originaux de Binet, Bornet, Chaillou, Choffard, Choquet, Cochin, Eisen, Gravelot, Marillier, Moreau, Quéverdo, Saint-Aubin, etc. Opuscules de Pic de la Mirandole, avec aquarelles d'Henri Regnault. — Autographes du XVIIIe siècle, album musical contenant 168 morceaux de musique autographes signés des plus célèbres compositeurs et chanteurs de 1835 à nos jours.

Hôtel Drouot, salle n° 10.

Les mardi 17 et mercredi 18 novembre 1896, à 2 heures.

Par le ministère de **Me TUAL,** commissaire-priseur, à Paris, 56, rue de la Victoire.

Assisté de MM. LECLERC et CORNUAU, experts (librairie Techner), 219, rue St-Honoré. Chez lesquels se distribue le catalogue.

Au comptant. — 5 % en sus.

NOTA. — Les livres peuvent être visités jusqu'au vendredi 13 novembre, à la librairie Techner, 219, rue Saint-Honoré.



L'INTERMÉDIAIRE

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

L'Intermédiaire est devenu, grâce à la savante direction du Général Iung, un outil de travail indispensable. Le système de **Questions** et de **Réponses** sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés.

Parmi les littérateurs, érudits, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles, amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre; il n'a pas obtenu les renseignements qu'il désirait. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, retrouver un livre, un manuscrit ou un objet d'art, des armoiries, les documents d'une généalogie ou d'une recherche héraldique, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, en connaître la rareté et le prix, savoir si le sujet dont il s'occupe a déjà été étudié, si tel ou tel document est inédit, si les collectionneurs, les bibliothèques, les archives ou les musées possèdent sur son travail projeté quelques indications, quelques documents ou quelques pièces qui peuvent l'aider à mener à bien son étude; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts, il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire; il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'Etranger, et dans l'un des numéros suivants, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. **Questions** et **Réponses** sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses, car il faut bien qu'on le sache : l'indépendance de l'Intermédiaire est absolue, et celle de ses collaborateurs eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par un anonymat scrupuleusement gardé. Aussi, en dépit de la politique, les **Questions** et les **Réponses** de l'*Intermédiaire* ont-elles toujours passionné la presse et le monde des lettrés; elles réveillent des querelles historiques, artistiques et littéraires, provoquent des réformes souhaitées et des mesures salutaires, et contraignent à sortir de leur réserve des hommes, seuls en situation de répondre et qui s'étaient jusque-là abstenus de parler. De là, bien des indiscrétions profitables à l'histoire.

Outre les **Questions** et **Réponses**, l'*Intermédiaire* publie les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public et les corrobore par de nouveaux renseignements. Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire* et achève d'en faire, sous une forme alerte, vive, primesautière et docte tout à la fois, une véritable *Encyclopédie* internationale.

Depuis trente-deux ans, il a rendu sans interruption d'innombrables services à la science et est devenu le véritable **Moniteur de la Curiosité** de tous ordres, attendu, lu et commenté par la presse entière.

L'Intermédiaire **PARAIT LES 10, 20 & 30 DE CHAQUE MOIS.** Chaque numéro est composé de **quarante-huit colonnes** soigneusement imprimées en caractères elzéviriens. Le tout forme, à la fin de chaque semestre, un élégant volume qui ne contient pas moins de **mille colonnes**, avec des **tables** destinées à faciliter les recherches.

Abonnements : *Un an.* France, **16** fr. Etranger **18** fr. — *Six mois.* France, **9** fr. Etranger, **10** fr. — *Trois mois.* France, **5** fr. Etranger, **6** fr. — Un numéro détaché, **0** fr. **75.**

Les Abonnements partent des 1er Janvier, 1er Avril, 1er Juillet et 1er Octobre.

Pour tout ce qui concerne l'**Intermédiaire**, s'adresser à la Direction, 23 *bis*, rue de la Faisanderie.

On s'abonne à la Direction de l'**Intermédiaire**, 23 *bis*, rue de la Faisanderie, à l'Imprimerie G. Lefebvre, rue Claude-Vellefaux, 5 et 7, chez H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, n° 1, ainsi que dans tous les bureaux de Poste, de France et de l'Etranger.

AVIS

Toute demande de **changement d'adresse** doit être accompagnée de **40 centimes** en timbres-poste et d'une des dernières bandes imprimées.

Annonces : **25 centimes** la ligne pour les abonnés.

Pour les **Collections à compléter**, prière d'écrire à la Direction.

La Direction du journal a le téléphone à sa disposition.

On trouve, chez M. H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, n° 1, toutes les livraisons concernant l'*Intermédiaire* et la *Plume et l'Epée*.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque Mois. **20 Novembre 1896.**

XXXIVe Volume — N° 744

Quatrième Série — 2e Année — N° 14

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Direction et Administration : 23 *bis*, Rue de la Faisanderie

IMPRIMERIE

5 et 7, RUE CLAUDE-VELLEFAUX

OUVRAGES EN LIBRAIRIE

Des *Connaissances utiles aux Amateurs d'Objets d'Art et de Curiosité*, aux Antiquaires, aux Experts, à l'Enseignement, ainsi qu'aux Officiers Ministériels, Commissaires-Priseurs et à tous ceux qui en remplissent les fonctions, viennent de paraître chez l'Éditeur d'Art, Edouard Rouveyre à Paris, sous le titre de : **Comment discerner les Styles du VIe au XIXe siècle.** Cet ouvrage illustré d'un millier de dessins, est à chaque page une leçon de goût, un guide infaillible, d'une incomparable richesse documentaire. Roger-Milès, l'érudit historien d'art, était désigné pour commenter chacune des planches dans des études synthétiques sur les styles, qui forment un répertoire précieux pour toute personne s'occupant d'objets d'art et de meubles. Nous engageons ceux de nos lecteurs que ce Manuel de la Curiosité peut intéresser, à en demander l'envoi en communication, à l'examen et franco à M. Edouard Rouveyre, éditeur, 76, rue de Seine, à Paris.

Les Musées cantonaux de France. — Article *Bulletin de la Ligue de l'Enseignement*, févr. 1895 (p. 49), et de la *Paix* du avril 1895.

Des musées cantonaux ont été fondés à Bar (Gard) en 1854, par M. Léon Alègre, et à Poli (Jura), en 1859, par M. Edmond Sauria.

M. Edmond Groult, docteur en droit, avoc Lisieux (Calvados), a entrepris, en 1876 active propagande pour multiplier ces modè musées, en faisant ressortir tous les avantag qu'on en devait attendre.

Une médaille d'or lui a été décernée à l'Ex sition universelle de 1889, et plus de quar Conseils généraux ont émis des vœux en fa des musées cantonaux.

Pour faciliter la création de ces musées d tous les cantons, M. Alphonse Renaud, 25, Schefer, à Paris, docteur en droit, chef de bu au Ministère des Finances, vient de réunir, à l'aide de quelques personnes, plus de 1,000 lumes, environ 40,000 dessins, plus de 5,000 tes, présentant un intérêt cantonal, et que centaines de monnaies qu'il mettra gratuite et successivement à la disposition des associat cantonales qui ont eu ou auront établi un mu cantonal à la mairie du chef-lieu de canto dans un autre local convenable, et organis conférences publiques dans les principales c munes du canton. Son œuvre a été créée le 1 1894, et est déjà féconde en résultats.

LA PLUME ET L'ÉPÉE

Paraît le 1er de chaque mois.

Abonnement : un an, **12** francs. — Prix du numéro, **1** fr. **25**.

Pour tout ce qui concerne l'Administration (abonnements, vente au numéro), s'adresser, 11, place Saint-André-des-Arts, à Paris.

Une Peinture

représentant un Ecclésiastique

(grandeur nature)

Tableau de prix de la fin du XVIIIe siècle

A VENDRE

S'adresser au bureau du Journal.

AVIS

Les amateurs qui possèdent des lettres écrites par le peintre P.-P. Rubens, adressées à lui ou se rapportant à lui, ainsi que les personnes qui connaissent l'existence de pareils documents, sont priés de vouloir bien en donner avis à M. Max Rooses, conservateur du Musée Plantin-Moretus, à Anvers, qui, sous le patronage de la ville d'Anvers et du gouvernement belge, continuera la publication de la *Correspondance de Rubens*, dont feu M. Charles Ruelens a fait paraître le premier volume.

De la Paix, par le général Iung, Broc in-8° de 48 pages, ornée du portrait du g ral, couverture en couleurs ; prix : 1 fr Paris, 1896, Henri-Charles Lavauzelle, teur, 11, place Saint-André-des-Arts.

Tout le monde voudra lire la curieuse b chure du général Iung, sur *la Paix*. D'ap le regretté député du Nord, la paix n'existe C'est un mythe, une illusion chère aux es superficiels. Paix et guerre sont les ter d'une même formule, etc... Cette thè été soutenue au mois de septembre de devant le congrès interparlementaire de Bu Pesth.

LA LOCOMOTION AUTOMOBI

REVUE UNIVERSELLE ILLUSTRÉE

des Voitures, Vélocipèdes, Bateaux Aérostats et tous Véhicules Mécaniq

Paraissant le 1er et le 15 de chaque m

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :

Place de la Madeleine (4, rue Chauveau-Lag

ABONNEMENTS :

Un an : France, **10** fr. | Étranger : **12** fr

Remise de **1** fr. à Messieurs les Membres T. C. F. *(Touring-Club de France).*

Répertoire - annuaire général des Collectionneurs de la France et de l'étranger.

Le deuxième volume nous paraît vraiment **indispensable à tous ceux qui s'occupent du commerce des livres et des objets de curiosité** et aussi à tous les membres de l'immense famille des collectionneurs. L'ouvrage débute (exemple à suivre) par la liste des *Errata, suppressions et addenda*; de la sorte, on est frappé tout de suite par ce qu'il importe de ne pas négliger ou oublier, ce qui arrive souvent quand ces indications complémentaires sont rejetées à la fin d'un volume. Nous signalerons ensuite une bien intéressante *Etude chronologique concernant les timbres fiscaux et de leurs émissions successives depuis 1673 jusqu'à nos jours*, par M. Ris-Paquot (11 pages), et un travail de M. Paul Eudel sur *l'Habitation et le Mobilier à travers les Ages* (16 pages). C'est à la page 37 que commencent les listes si précieuses de M. Renart, divisées en deux sections: *Collectionneurs français*, désignés en *Collectionneurs provinciaux et parisiens*, et *Collectionneurs étrangers*. Au milieu du volume se trouve intercalée une liste spéciale des *principaux commerçants parisiens, en livres, tableaux, antiquités, numismatique, timbres-poste et professions diverses*. Une table alphabétique des noms des collectionneurs habitant la France (Paris excepté, parce que les Parisiens sont rangés par ordre alphabétique) termine cet inventaire. En résumé, M. Renart a droit à nos vives et bien sincères félicitations pour le service éminent qu'il vient de rendre à tous ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent de la vente ou de l'achat de tous objets pouvant former collection.



BIBLIOGRAPHIE

ÉCHANGE

Un abonné de l'*Intermédiaire* voudrait, en échange d'autres années, se procurer les volumes de 1865, 1881, 1888 et 1889. — S'adresser aux bureaux du journal.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *20 Novembre 1896.*

XXXIVe Volume. — N° 744

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Quatrième Série. — 2e Année — N° 14

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

L'Administration que l'Europe nous envie... — A quelle époque, à quelle personne peut bien remonter l'habitude, en parlant de l' « Administration », d'user de cette bizarre rengaine? C'est plus vieux que Hommais lui-même.

G. L. H.

—

Croates et pandours. — Dans quelle circonstance l'impératrice Catherine a-t-elle écrit : « Six mille Croates suffiraient pour en finir avec la Révolution? » Notre langue a conservé le nom de pandours sous lequel les Croates se sont autrefois rendus célèbres par leurs exploits guerriers. Quelle est l'origine de cette expression et quelle est la date de son introduction dans notre littérature militaire?

LECNAM.

—

Départisse. — En relisant les *Premiers Lundis* de Sainte-Beuve, je trouve (article sur les *Mémoires de Mme de Genlis*, p. 36) la phrase suivante : « Mais vous le savez bien, en dévotion comme en amour, il est une pudeur d'aveu qui sied trop à une femme pour que jamais elle s'en *départisse.* »

« Départisse » est très laid; mais, au point de vue de la langue, je demande aux grammairiens intermédiairistes si c'est correct?

J. CAPONI.

—

Chanson de milord Rochester sur la Religion. — Dans un ouvrage intitulé : *Réflexions sérieuses et importantes de Robinson Crusoé*, traduit de Langlois. Amsterdam, 1722, 2 vol. in-12, je lis, tome Ier, p. 177, le couplet suivant, extrait d'une chanson satirique de milord Rochester :

Religion, fatras risible et respectable,
Enfant bien-aimé de la Fable,
Que vous naquites à propos!
Nous vous devons nos plus chers avantages,
Vous êtes dans la main et des grands et des [sages
Un frein propre à brider la canaille et les [sots.

Quels sont les autres couplets de cette chanson satirique?

A. DIEUAIDE.

—

Beyle plagiaire. — C'est du moins le supplément de la *Biographie portative des contemporains* qui l'affirme. En effet, ce dictionnaire prétend qu'un plagiaire sous le nom de Beyle et Bombet voulut s'approprier le *Haydine*, traduit de l'italien de Carpani, qui s'empressa de réclamer.

Quelle est la part de la vérité dans cette imputation?

RIP-RAP.

—

Sainte Geneviève. — Je possède une gouache en relief représentant sainte Geneviève avec un médaillon en or (*sic*), à ses pieds, un chien, des moutons; à l'horizon, la montagne, je pense, où plus tard s'éleva Sainte-Barbe, dont j'ai gardé un méchant souvenir. Cette gouache est au milieu d'un encadrement qui paraît en cuivre doré; aux quatre extrémités figure une coquille entre deux dauphins; aux quatre coins du cadre deux têtes d'amours, et, pour terminer les quatre

coins, une fleur de lis. Le tout est d'un grand fini. Pourrait-on me dire si c'est un travail français ou étranger et de quelle époque? NAUROY.

—

Une œuvre de Houdon. — Où se trouve actuellement le buste du tragédien La Rive que Barère appelait « la plus belle tête d'expression de Houdon » ?

SIR GRAPH.

—

L'héroïsme de Jean Bon Saint-André. — Dans cette terrible journée qui vit le désastre de l'escadre française et l'effondrement du *Vengeur*, Rovret de Crissé, chef de l'imprimerie de l'escadre, écrivait de Jean Bon Saint-André, qui était à bord du vaisseau amiral la *Montagne* : « Il s'est caché dans la fosse aux lions; et lorsqu'il en sortit, sa redingote était imprégnée de brai et de suif. »

Quelle confiance faut-il avoir dans ce rapport? J'avais toujours entendu dire jusqu'alors que Jean Bon Saint-André était d'une bravoure à toute épreuve.

A. QUINNET.

—

Les pensionnés de l'Angleterre. — L'académicien et historiographe Duclos, dans ses *Mémoires secrets sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV* (Paris, 1791, 4 vol. in-12), raconte (tome III, page 238) que le cardinal Dubois recevait de l'Angleterre une pension de 40,000 livres sterling, preuve évidente du sacrifice qu'il faisait de la France aux Anglais.

Le même historien raconte encore (tome IV, page 10) qu'après la mort du cardinal Dubois, la marquise de Prie, maîtresse du duc de Bourbon, et la plus effrénée créature, s'assura de la pension que l'Angleterre donnait pour les sacrifices que nous faisions à cette couronne.

L'Angleterre a-t-elle eu officiellement des pensionnés en France?

A. DIEUAIDE.

—

Noblesse des habitants du Bourg-de-Batz. — Tous ceux qui sont originaires du Bourg-de-Batz (Loire-Inférieure) sont nobles, paraît-il. Une dame de ma connaissance ayant voulu prendre comme nourrice une femme du pays, celle-ci posa des conditions et déclara, qu'étant noble elle ne pourrait manger à la même table que les domestiques de la maison. C'est Louis XIV, dit-on, qui a anobli les habitants du Bourg-de-Batz et leurs descendants, en récompense d'un important service qu'ils avaient rendu à la couronne.

Quel est ce service?

L'acte d'anoblissement est-il connu?

C. DE LA BENOTTE.

—

Ligny (Famille de). — Je désirerais avoir des renseignements sur la famille de Ligny, qui, au XVIe siècle, habitait le Poitou et dont les membres portaient le titre de seigneurs de Vaucelles, Vaux, Maison Rouge, Muisy, Saint-Huise. Ils habitaient Cis.

François de Ligny, alors capitaine au régiment d'Agenois, épousa, le 31 janvier 1718, Jeanne-Marie Bart, fille aînée de Jean Bart, et devint seigneur de Rocheprise, Brémur et Vaurois, en Bourgogne. (Contrat de mariage du 24 décembre 1717.)

Les de Ligny ont anciennement porté :

De gueules à la fasce d'or, au chef chargé de deux tires échiquetées d'azur et d'argent,

armoiries qu'on rencontre dans plusieurs auteurs. Mais les derniers de Ligny ont porté :

De sable à trois chateaux d'argent, avec la devise : *Toujours fidèle au roi et constant.*

Ce changement aurait été fait par le Roi pour récompenser un des membres de cette famille qui aurait défendu d'une façon remarquable un château contre une attaque des Anglais.

E. M.

—

Stoupy (L.-G.). — Stoupy, dit Bijou, natif de Mons (Hainaut), employé au Muséum de Paris, homme phénoménal pour sa voracité extraordinaire. Il existe de lui un portrait in-8° très rare, avec

cette mention : « Fribourg *del.* Niger *sculp.*, 1799. »

Quels sont les renseignements biographiques et autres que l'on possède sur lui? Il existait jadis à Thuin (sur la Sambre, ancienne province de Liège) une ancienne et honorable famille de ce nom.

CLÉMENT LYON.

—

Duplessi-Bertaux. — Préparant l'iconographie de Duplessi-Bertaux, je recevrai avec reconnaissance toute communication concernant la vie, ses gravures, ses dessins. NAUROY.

—

Au sujet de G. de Guénégaud. — L'épitaphe que sa veuve et ses enfants élevèrent en 1652 à Gabriel de Guénégaud, mort en 1638, âgé de 70 ans, contient ceci :

Primus pro Francis legatus agens
apud Hispanes Brussellæ Brabantorum...

L'un de nos excellents confrères de l'*Intermédiaire* pourrait-il nous donner quelques renseignements sur cette mission de Gabriel de Guénégaud, qui fut d'abord au service du duc de Mayenne, et devint receveur général pour le roi, à Soissons, puis secrétaire du roi et trésorier de l'Épargne?

A. M.

—

Rose Caron. — Connaît-on le lieu et la date de la naissance de cette cantatrice? Lui a-t-on consacré quelques notices biographiques imprimées à part?

PAUL PINSON.

—

La duchesse de Kingston. — Quelque intermédiairiste pourrait-il me donner des renseignements sur la duchesse de Kingston, dont la vie aventureuse se trouve racontée dans quelques mémoires du siècle dernier, notamment dans les *Mémoires de la baronne d'Oberkirch*. Je désirerais savoir si on connaît sa correspondance et si quelque trace existe, en Angleterre ou ailleurs, des magnifiques collections de tableaux, marbres et bijoux qu'elle possédait à Berne.

Cette question a déjà été posée à l'*Intermédiaire* il y a trois ans, je crois, mais j'ignore s'il y a été répondu.

C. A.

—

Famille de Piccage. — Peut-on nous dire s'il existe en France une famille « de Piccage » ou « Picage », dont plusieurs membres émigrèrent en Allemagne au siècle dernier? C'est d'après les plans d'un architecte nommé de Piccage que fut construit, sous l'électeur Charles-Théodore de Bavière, pendant les années 1756 à 1760, le château Benrath, près de Dusseldorf.

OTTO FRIEDRICHS.

—

François-Antoine Cajot. — Fils de Pierre et de Nicole Chaudoy, né à Verdun (Meuse), le 18 avril 1765, cet aventurier fut, paraît-il, tour à tour, rédacteur d'une feuille périodique pendant les premières années de la Révolution, adjudant-général chez les Chouans, instituteur, etc.

Je serais reconnaissant aux collabos qui pourraient me renseigner sur cet individu. NEMO.

—

Nicolas de Massue, baron de Raineval, mort en 1585. — Sur quelle autorité s'appuient MM. Haag (*La France protestante*) et autres écrivains, pour appeler ce Nicolas de Massue, baron de Raineval ou Renneval, en Picardie? La Chesnaye des Bois (*Dict. de la Noblesse*), de Belleval, (*Noblesse du Ponthieu*), et autres écrivains généalogiques, ne font aucune mention de ce qu'il aurait porté ce titre; et de Beauvillé semble établir que la seigneurie de Raineval, qui passa dans la maison d'Ailly, par le mariage de Jeanne de Raineval, en 1406, avec Beaudoin d'Ailly, vidame d'Amiens, continua dans la branche principale de cette famille jusqu'en 1684, date à laquelle le dernier représentant des Ailly, le duc de Chaulnes, vendit ses droits avec le château de Raineval, à son parent, Henry de Massue, marquis de Ruvigny et de Raineval, un

petit-fils du Nicolas de Massue précité, et de sa femme Hélène d'Ailly.

Le titre de Raineval doit avoir passé aux Massue longtemps avant cette date cependant, car ce Henry de Massue est cité comme marquis de Raineval aussi anciennement que 1651 et, comme il est déjà dit, son grand-père Nicolas est appelé, par quelques écrivains, seigneur de Raineval. D'ailleurs Reilstrap, dans son *Armoirial général*, appelle cette famille « Massue de Renneval ».

Nicolas de Massue avait-il acquis Raineval par sa femme, Hélène d'Ailly, la fille d'Antoine d'Ailly, seigneur de Pierrepont, et héritière de la jeune branche de la famille d'Ailly? Quelque information sur la manière dont les Massue acquirent la seigneurie de Raineval, et sur la date de cette acquisition, m'obligeront beaucoup.

MARQUIS DE RUVIGNY ET DE RAINEVAL.

—

Mer Blanche ou Méditerranée. — Dans l'ouvrage intitulé simplement *Recueil A à Z*. — *Recueil A*, à Fontenoy, 1745. — *Recueil B*, à Luxembourg, 1752, etc., 25 vol. in-12, je lis dans le *Recueil C*, à Paris, 1759, page 114, que le P. Pacifique de Provins donne le nom de mer Blanche à la mer Méditerranée. Plus loin, page 122, il prête cette phrase au Grand Turc :

Ces jours derniers, j'ai voulu armer quarante galères pour les envoyer sur la Mer blanche et sur la Mer noire.

Ce nom de mer Blanche employé pour mer Méditerranée est-il connu de mes collègues? A. DIEUAIDE.

—

François Martin. — J'ai entrepris quelques recherches sur une figure intéressante de notre histoire passée dans les colonies perdues.

Il s'agit de François Martin, prédécesseur de Dupleix, fondateur de Pondichéry, et à qui revient l'honneur d'avoir, le premier, créé des établissements français dans les Indes-Orientales.

Or, on sait fort peu de choses sur ce grand homme, si ce n'est qu'il est né à Paris vers 1634, et qu'il est mort en 1706.

Dans un long mémoire manuscrit qu'il nous a laissé, il a pu tracer le récit de ce qu'il avait accompli aux Indes depuis son arrivée, mais sa modestie l'a empêché de nous parler de lui-même.

Ses contemporains semblent parler peu de lui; ses années de jeunesse et ses débuts sont presque ignorés, et nul ne peut savoir s'il existe un portrait de lui.

J'ai pensé que l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* pourrait peut-être m'indiquer quelque source nouvelle où puiser des documents plus complets que ceux des biographies de François Martin faites jusqu'à ce jour.

G.-M. CHARLY.

—

Le Diable au XIX° siècle. — Mes confrères intermédiairistes connaissent sûrement l'ouvrage de ce nom, du docteur Bataille, ainsi que les publications de miss Diane Vaughan.

En vérité, quand on regarde les gravures du livre du docteur Bataille, quand on en lit le texte, ainsi que celui de miss Vaughan, on se demande si l'on rêve ou si l'on veille, tant tout cela est prodigieux et abracadabrant.

Quel degré de créance mes confrères accordent-ils à ces ouvrages? Quel est le nom de ce docteur? Bataille est, paraît-il, un pseudonyme. Miss Vaughan existe-t-elle réellement?

C. DE LA BENOTTE.

—

Diana Vaughan. — Il est question de cette originale personnalité partout, même dans le congrès antimaçonnique de Trente. On ne sait si la *miss...térieuse* femme de lettres est réelle ou imaginaire. Les uns croient à un pseudonyme, les autres à un fantôme qu'il faudrait mettre à côté de Clémence Isaure. Où est la vérité? Nos confrères de France, d'outre-Manche et d'au-delà de l'Atlantique savent-ils quelque chose de précis sur cette Diane qui se vante, dit-on, d'avoir eu des relations ou, du moins, si le mot est trop vif, des entrevues avec Lucifer, toujours jeune et toujours beau, comme à l'époque où l'on disait de lui : *Quomodo cecidisti, Lucifer?* De graves personnages

affirment que l'amie du diable a été inventée par un libraire aussi dépourvu de scrupules que d'argent, et qui aurait battu monnaie, en habile spéculateur, sur le dos de la fameuse Diane. Doit-on croire que le livre publié sous le nom de ladite Diane est aussi fantastique que l'auteur même, et, qu'en un mot, miss Vaughan doive tout simplement s'appeler une *miss...tification ?*

UN TRÈS VIEUX CHERCHEUR.

—

Tribunaux de Commerce (leur création). — Vers la fin d'août 1836, on a inauguré dans la salle d'audience du Tribunal consulaire de la Seine un buste en bronze du chancelier L'Hospital, dont le piédestal porte l'inscription suivante :

LHOSPITAL, CHANCELIER DE FRANCE
Création des Juges et Consuls
1563.

Je suis porté à admettre que ce fut le chancelier de Charles IX qui généralisa la justice consulaire dans le royaume ; à la demande des marchands de Paris, il la régularisa dans la capitale en novembre 1563 ; puis accorda ensuite à un grand nombre de villes, non sans opposition de la part des parlements, le bienfait de cette institution, qui épargne encore aujourd'hui aux commerçants les lenteurs, les frais et les subtilités des procédures ordinaires. Mais est-il bien exact de croire que L'Hospital est le créateur de la juridiction qui, depuis le mois d'août 1790, porte le nom de Tribunal de Commerce? Sans parler des édits de 1549 er de 1556, rendus en faveur des Bourses de Toulouse et de Rouen, dont l'existence a été contestée par de savants jurisconsultes, l'on rencontre dans d'autres villes des juges-consuls dès le XIIIe siècle. De temps immémorial, il existait à Avignon, des juges, des jurés ou des experts chargés de prononcer sur les procès relatifs au commerce ou à la fabrication. Tels étaient, en 1243, les jurés de chaque corporation, désignés annuellement par les juges de cette ville, savoir : deux parmi les banquiers et les drapiers, deux parmi les marchands de fourrures, deux parmi les bouchers, deux parmi les cordonniers et deux parmi les menuisiers et les garde-rivières. Ces jurés jugeaint les contestations qui s'élevaient entre les marchands, fabricants et ouvriers de leur profession respective. En 1459, le gouvernement nommait aussi chaque année deux experts, d'après le rapport desquels les juges étaient tenus de prononcer sur de semblables procès. En 1476, il était nommé annuellement deux juges pour statuer sur les causes des fabricants de draps. Ces deux juges étaient nommés par les consuls d'Avignon. En 1491, ces mêmes procès étaient terminés par des arbitres. En 1514, il y avait un juge des marchands devant lequel les tribunaux renvoyaient toutes les causes mercantiles.

LECNAM.

—

Questions de voirie. — Dans les rues perpendiculaires à la Seine, le numérotage des maisons commence du côté du fleuve ; dans les rues parallèles à la Seine, le numérotage commence en amont et suit le cours du fleuve. C'est convenu.

Mais, est-ce que le boulevard Montparnasse ne fait pas exception à cette règle si logique, puisque son numérotage commence à la rue de Sèvres pour remonter au carrefour de l'Observatoire? Pourtant, ses deux extrémités sont à peu près à égale distance de la Seine.

Autre question, à propos du même :

Avant le siège de Paris, ce boulevard était planté de quatre rangées d'arbres, comme son voisin le boulevard d'Enfer. La misère du siège le fit déboiser, comme ses voisins ; mais voilà ce qui m'a étonné : lors du reboisement, on a restitué les quatre rangées d'arbres aux autres boulevards, et on n'en a replanté que deux sur le boulevard du Montparnasse. Pourquoi cette injustice à son égard, puisqu'il est au moins aussi large, peut-être plus, que ses voisins?

Troisième question, toujours au sujet du même :

Sur le boulevard d'Enfer, dénommé aujourd'hui Raspail, ainsi que sur les autres anciens boulevards, on a pris une sage et utile précaution : on a fait couler une bande d'asphalte sur leurs bas-côtés, afin de préserver de l'humidité et de la boue les chaussures des piétons, mais on s'est abstenu d'offrir le même avantage aux passants et aux habitants du boulevard du Montparnasse ; ces bandes bitumées protectrices n'y existent pas.

Est-ce oubli, négligence administrative? Les habitants de cette superbe voie ont-ils démérité de nos édiles en n'acquittant pas leurs impôts? On serait tenté d'admettre cette supposition, puisque, de parti pris, ces bandes de bitume, au carrefour de l'Observatoire, s'arrêtent juste à la limite du boulevard, et à l'autre extrémité, rue de Sèvres, limite commune du boulevard du Montparnasse et du boulevard des Invalides, orné, lui, de ses deux bandes d'asphalte.

J. Mt.

—

Danse de l'épée ou danse des Suisses. — On lit dans le Larousse, au mot *pyrrhique :*

La danse de l'épée fut exécutée devant le roi, en 1635, par les cent Suisses couronnés de pampres. A l'imitation des Suisses, divers corps avaient admis cette danse, principalement le régiment du roi et les grenadiers de France. Ils en donnaient des représentations publiques en carnaval. Les Suisses l'exécutaient tous les ans à la cour et chez leurs officiers. Cette danse militaire disparut vers le commencement de la Révolution.

D'autre part, dans son *Histoire des Hautes-Alpes*, 3e édition, 1848, p. 597, Ladoucette dit que le « bacchu-ber » fut dansé à l'Académie royale de musique.

Je serai très reconnaissant à tout *ophélète* (1) qui voudra bien me faire savoir s'il existe des documents quelconques: écrits, estampes, tableaux, etc., relatifs à la danse des Suisses, ou qui pourrait, à défaut de documents, me dire en quoi cette danse consistait. S'est-elle conservée en quelque localité de la Suisse ?

De même, je désire savoir à quelle époque a eu lieu à l'Opéra la représentation du « bacchu-ber » dont parle Ladoucette. On sait que le « bacchu-ber » est aussi une danse exécutée avec des épées, encore en honneur dans un village voisin de Briançon.

Iatros.

(1) Ωφελητὴς, qui est utile aux autres, qui vient au secours d'autrui. Ce mot exprime exactement les services réciproques que se rendent les collaborateurs de l'*Intermédiaire*. Ne pourrait-on l'adopter de préférence aux termes actuels d'*intermédiairiste*, qui est trop barbare, et de *collabo*, qui sent un peu trop le collège.

RÉPONSES

Inadvertances de M. Ponson du Terrail... et d'autres auteurs (V, 496, 581 ; XVIII, 19, 394, 426, 456, 521 ; XXXIV, 243, 337).— Après une éclipse de neuf années, le nom de M. Ponson du Terrail a reparu dans ce recueil depuis le 30 août dernier, mais seulement comme celui d'un typique maître d'*écoles*. Ce n'est plus qu'une enseigne sous laquelle on voudrait, maintenant, grouper les lapsus des autres écrivains. C'est donc pour n'en finir jamais, car il y a partout à glaner de ces herbes folles.

En botanique, M. J. Verne, déjà cité comme musicien (XXXIV, 337), nous présente les banians, géants de la flore indienne, entourés de rejetons « qui s'élancent d'une racine commune, montent droit... ». Et, tout au contraire, on sait que les tiges secondaires « descendent » des branches vers le sol où elles s'implantent. Ailleurs, c'est le taro (une racine comestible) qui est décrit comme un arbre de grande taille, à l'écorce ciselée, aux fruits énormes, bref, avec tous les caractères du jacquier ou « arbre à pain ».

Voici maintenant un autre voyageur en chambre. H. Murger suppose un changement de l'axe terrestre et il écrit :

Le Groënland veut devenir une serre chaude. *La Terre de Feu va devenir une glacière.*

Châteaubriand qui a vu, en Amérique, un *serpent à deux têtes*, passe inaperçu certain jour, en allant « de Paris à Jérusalem ». Arrivé à Misitra, il entre dans la chambre des étrangers, et note ceci :

Chacun continue de fumer, de *dormir*... sans jeter les yeux sur moi.

Deux vers d'A. de Musset :

Avez-vous vu dans *Barcelone*
Une *Andalouse* au sein bruni ?

Puis ces deux autres :

La *bouche* garde le silence
Pour *écouter* parler le cœur.

Et, enfin, ceux-ci de Delille :

Et des *plis* écaillés qu'avec force il déploie,
Saisit, étreint, étouffe et *dévore* sa proie.

Revenons aux prosateurs :

De M. About, on connaît le colonel du Premier Empire, réclamant l'*Annuaire*... qui n'existait pas encore.

M. Cherbuliez a des phrases contrefaites comme celles du *Tintamarre* :

M. Sucquer en vint à dire que la plus économique de toutes les *cultures* était *celle* du chêne-liège qui n'en demande *aucune*.

Vous avez la rage, madame, de gâter aux gens qui vous obligent, le *plaisir* qu'ils peuvent avoir à vous *en* faire.
Dès qu'il fut rentré dans son hôtel et dans son bon sens...

M. de Cormenin, dans l'*Almanach populaire de 1840*, parlait ainsi du budget :

C'est un livre qui pétrit les larmes et la sueur du peuple pour en tirer de l'or, qui chamarre d'or et de soie les manteaux des ministres, qui nourrit leurs coursiers fringants et tapisse de coussins moëlleux leurs boudoirs.

A. Dumas père fait dire au comte de Guiches (du temps de Louis XIV) :

Le sanglier s'est réfugié dans un champ de pommes de terre.

Flaubert :

Il reçut pour sa fête une belle *tête* phrénologique toute marquetée *jusqu'au thorax*, et peinte en bleu.

D'un auteur qui signe Fortunio :

O ma mère, je te plains et te pardonne, mais comme je te *serais* reconnaissant si tu m'avais étranglé le jour de ma naissance !

Assez pour une fois.

T. PAVOT.

—

Centenaires (De quelques) (VIII, 551, 603, 625. — Voir *Une anecdote du* XVI*e* *siècle transportée au* XIX*e* : XXII, 752; XXIII, 89, 112, 301, 350). — Le 21 septembre dernier, G.-A. Boomgaard a célébré, à Groningue (Hollande), son 108e anniversaire. Ce vieux ex-capitaine de vaisseau naquit le dimanche 21 septembre 1788 et avait donc vécu ce jour-là 39,447 jours ! A coup sûr, il est le plus vieux de tous les habitants de la Hollande, et ce qui est bien rare encore, c'est que ce vieillard se portait si bien qu'il a pu recevoir en personne tous ceux qui venaient le complimenter sur sa fête remarquable.

Le 30 septembre dernier, Mlle H.-H. Muller, à Utrecht, célébrait son 100e anniversaire, dans une parfaite santé et jouissant de toutes ses facultés.

J. G. DE G.-J. Jr.

—

Analogies de titres de livres (XVIII, 616, 722; XXXIV, 248, 339, 385). — Ajouter :

La Vie simple, par Edmond Picard Bruxelles. Page 341, on cite *La Dame en gris*, de Sudermann. Le titre de l'ouvrage allemand est : *Frau Sorge*, qui signifie : *Madame Souci* et non pas : *La Dame en gris*. — Il existe encore un titre analogue de Wilkie Collins : *La Femme en blanc*.

EMILE TANDEL.

* * *

— Il y a aussi :

Les Solitudes de Sully-Prudhomme (Lemerre) et *Les Solitudes* de Georges de Tollemond (Jouaust);

Premières Amours de Emile Pierret (Lemerre) et *Premières Amours* de Paul Tenarg (Chamuel);

Cher Maître de Camille Le Senne (Lévy) et *Cher Maître* d'Edouard Cadol (Ollendorff);

La Crise d'Octave Feuillet (Lévy), *La Crise* de Maurice Boniface (Tresse et Stock), et *La Crise* de Jean Reibrach (Lévy);

Ménages de Paris de G. Ricard (Lévy) et *Ménages parisiens* de Valabrègue (Ollendorff).

L. T.

* * *

— A signaler encore :

La Nature de Maurice Rollinat (Charpenter) et *La Nature* de Raoul de la Grasserie (Lemerre);

Premiers vers de Mme Montgomery (Lemerre) et *Premiers vers* de Joseph Depesquidoux (Lemerre);

Ma Vocation de Ferdinand Fabre (Lemerre) et *La Vocation* de Georges Rodenbach (Ollendorff).

E. R.

Les synonymes de mourir (XXIV, 513, 695, 780, 876, 1040; XXXIV, 488). — En voici encore quelques-uns :

Cramser ou crapser, aller *ad patres*, faire le grand voyage; et parmi les expressions toutes récentes : crever son pneumatique, remiser sa bicyclette.

MARTELLIÈRE.

* * *

— Il a lâché la rampé, il a *cané*. Cette dernière expression est très en honneur dans l'armée. A. T.

—

Ah ! les braves gens ! (XXVI, 83, XXXIV, 445). — Cette exclamation a-t-elle été réellement poussée par l'empereur Guillaume, en voyant la charge héroïque de la division Margueritte au calvaire d'Illy, à Sedan ?

Je posai la question à un officier allemand que je rencontrai, il y a une douzaine d'années, au cours d'un voyage sur les bords du Rhin, et voici la réponse qu'il me fit :

La charge de la cavalerie française au calvaire d'Illy est certainement une des plus belles du siècle, mais elle se brisa contre l'infanterie allemande, qu'elle ne put pas même aborder, foudroyée qu'elle était par le feu de celle-ci. — Cavaliers et fantassins se conduisirent donc en « braves gens ». Ils furent dignes les uns des autres. Mais ne pensez-vous pas que si l'empereur Guillaume, témoin de ce spectacle, s'est réellement écrié : « Ah ! les braves gens ! » il faisait allusion au calme stoïque de ses fantassins tout autant qu'à la fougue héroïque de vos cavaliers ?

Je laisse aux intermédiairistes le soin de répondre à cette réponse.

E. ROCHEVERRE.

* * *

— L'exclamation du roi Guillaume avait évidemment le sens allemand pour *braves*, qu'il faut entendre dans le sens de bravoure, de vaillance ; un Français aurait dit : « Oh ! quels gens braves ! »

UN VIEUX CORRIGEUR.

—

La plus ancienne éclipse reconnue (XXXI, 526 ; XXXIV, 349). — **Antiquité historique** (XXXIV, 485). — Je dois à M. Vanvincq-Reniez une grande reconnaissance pour avoir fait connaître une découverte qui a été publiée dans l'*Athénée oriental* en 1871, dans les *Transactions* du second Congrès international des orientalistes à Londres en 1874, dans la *Chronologie de la Genèse* en 1878, et plus tard encore. M. Vanvincq-Reniez fait imprimer qu'il s'était adressé à M. Harmelin, secrétaire de la Société astronomique de France, et que ce dernier lui avait donné le conseil de recourir à moi; il m'a fait cet honneur et, postérieurement à l'indication obtenue avec beaucoup de peine et que je lui ai donnée sans recherche, il a formulé, dans un numéro de septembre de l'*Intermédiaire*, une réponse à la question qu'il avait l'intention de poser en d'octobre. Je le remercie cordialement de sa fébrile activité : le confrère aimable, c'est moi.

Mais il m'est bien permis de dire que je n'ai jamais prétendu, à aucune époque, d'avoir trouvé un texte cunéiforme datant de 11452 avant J.-C. J'ai fait ressortir que les deux périodes sothiaque et lunaire, dont les époques n'ont pas été fixées par moi, remontent à cette même année : j'ai développé des considérations et constaté des différences qu'il est inutile de répéter ici. Je puis seulement rappeler que l'ancienne demeure des Sémites, Phéniciens et Assyriens, est, selon les témoignages d'Hérodote, de Strabon, d'autres historiens et des textes orientaux, sur les rives arabes du golfe Persique, et que M. Renan s'était rattaché à cette opinion. M. Vanvincq-Reniez croit la coïncidence « peut-être fortuite » ; moi je prétends qu'elle ne l'est pas, et ma négation vaut le doute de mon contradicteur.

Il y a eu en 11542 et même en 11543 av. J.-C., des hommes sur la terre, et des hommes intelligents et munis d'un certain bagage de connaissances. Je comprends que l'assertion énergique de cette opinion déplaise. Rien n'est « de haute fantaisie » dans ce que j'ai dit. C'est, au contraire, de la très basse science de prétendre que 14273 mois synodiques sont égaux à 15489 mois draconitiques et à 1154 ans tropiques. Il y a eu, à la date indiquée par moi, une éclipse de soleil.

Le ton et l'esprit de la réponse et de la question de M. Vanvincq m'encouragent naturellement à rechercher, pour mériter ses éloges, si je ne découvrirais pas un

texte cunéiforme contenant le procès-verbal de la création du monde, ainsi signé et daté par les assistants :

« Ainsi constaté par les soussignés, « cejourd'hui 7 octobre julien de l'an « 3761 avant Jésus-Christ. »

J. OPPERT.

—

Ouvrages sérieux mis en vers (XXXII, 79, 231, 258, 339, 362, 487, 653; XXXIII, 133, 260, 457, 585, 696; XXXIV, 25, 303, 543). — Je viens d'acheter, sur les quais, au prix de dix centimes, l'ouvrage suivant qui, je crois, n'a jusqu'à présent pas été cité par nos collaborateurs :

La Télémaquéide, ou *Les Aventures de Télémaque, fils d'Ulysse*, par François de Salignac de La Motte-Fénélon, archevêque de Cambrai; traduites en vers français par M. Bouriaud aîné, ancien professeur aux écoles centrales.... Paris et Limoges, 1823, in-8°, 118-VIII pages, avec hommage de l'auteur à M. de Coster, préfet du département de la Haute-Vienne.

EFFEM.

—

Quelles sont les causes de la ruine de l'Espagne ? (XXXII, 478; XXXIII, 462, 619; XXXIV, 109, 305, 403, 497). — On pourrait consulter avec fruit, à ce sujet, le *Testament politique du cardinal Albéroni*, Lausanne, Bousquet, 1754. Le célèbre ministre en reconnaît trois : la fière nonchalance de l'Espagnol, qui empêche l'agriculture d'exister; le libertinage et ses conséquences désastreuses pour la santé de la race; la superstition, qui a créé et entretient d'innombrables moines. Cette dernière cause me paraît être la vraie : quel que soit le rôle joué par l'Inquisition, le nombre excessif de religieux, les sommes d'argent que nécessitait leur entretien, la quantité de bras qu'ils enlevaient à l'agriculture et à l'industrie, ont évidemment appauvri l'Espagne, plus encore que les mines d'or d'Amérique, auxquelles on pourrait aussi pour partie attribuer ce résultat.

FR. DE ZELTNER.

—

Le capitaine Thurot (XXXIII, 207). — Le collabo Hubert Smith qui cite l'ouvrage de C. B. Norman, *Corsairs of France*, à propos d'*Une descente en Angleterre par Jean Bart, en 1692*, serait bien aimable de nous dire si le même travail contient quelques renseignements sur le capitaine Thurot.

Nous lui en serions très reconnaissant.

F. L. A. H. M.

—

Costumes de chefs gaulois (XXXIII, 284, 594). — Il ne faut pas oublier d'étudier les costumes des chefs de la Grande-Bretagne. Je viens de me procurer la médaille attribuée à Cymbeline; on y voit un guerrier debout, vêtu d'une tunique et de chausses tout-à-fait caractéristiques. Le casque, la lance et le petit bouclier, très bombé, s'éloignent déjà des temps un peu plus anciens.

Mais ce qui mérite surtout l'attention, c'est l'avers de la médaille, incomplètement figuré sur les planches que j'ai citées. Un cavalier brandit à la main droite une arme de jet à *amentum*, attachée comme celui du ceinturon de Watsch (Autriche). La courroie est très longue et vient s'enrouler autour du cheval. Il y avait donc encore une cavalerie semblable à celles des *Proto-Celtes* des vallées du Pô et du Danube, dont on fait remonter la date à plusieurs siècles avant César.

On se demandait encore, il y a quelques années, en quoi consistait l'*amentum* et quelle était sa puissance. « Je fis faire, de concert avec le général de Reffye, des essais sur ce modèle, figuré sur une amphore antique », dit M. Alexandre Bertrand, dans son excellent ouvrage : *Les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube*, page 190.

« Le résultat fut qu'un javelot qui, lancé par une main peu exercée, portait seulement à 25 mètres de distance, conservait par la main à l'aide de l'*amentum*, le même degré de puissance jusqu'à 65 mètres. »

Pour le costume et l'armement des Gaulois, il y a une très grande variété de documents à consulter. Etudiez surtout notre incomparable musée de Saint-Germain, et les monnaies de la Gaule et de la Grande-Bretagne.

Comme pour l'*amentum*, je dirai presque : Empruntez quelquefois aux soldats de l'Asie, souvent originaires de

l'Europe. Ce qui vous paraîtra difficile à comprendre dans nos débris de chars de guerre ou de parade de la Marne ou de l'Est, s'expliquera peut-être en voyant les sculptures de la Grèce, de l'Assyrie, même de l'Égypte.

C. R.

—

Caricature révolutionnaire (La Contre-Révolution) (XXXIII, 406). — Je crois qu'il s'agit (la caricature étant de 1791) de la célèbre Périgourdine, la sainte originale Labrousse.

On sait que l'évêque Pontard a publié un *Recueil des ouvrages de Mademoiselle Labrousse,* Bordeaux, Brassier, 1797, in-8°; partie de ce recueil avait été publiée en 1791, aux frais de la duchesse de Bourbon, chez Didot, 2 vol. in-8°.

D. Gerbe, prieur de la chartreuse de Vauclaire, avait cherché à présenter à l'Assemblée Constituante, celle que l'on appelait l'« Inspirée », dont il vantait les oracles, mais on passa à l'ordre du jour, sur la demande de cette présentation.

Pourrait-on donner le nom de pucelle à Anne Théroigne de Méricourt que l'on dépeint comme vêtue en amazone, coiffée d'un chapeau à la Henri IV, orné d'une plume, portant des pistolets à la ceinture, et sabre au côté?

A. Dieuaide.

—

Tutoiement et vouvoiement dans les armées (XXXIII, 451, 732; XXXIV, 57, 503). — Les citoyens français sont affolés d'égalité. Et tout affolement est... fâcheux. Les chefs ont donné l'exemple de la désertion du respect. Les parents ont appris à leurs enfants à les traiter égalitairement, — ça les soulageait peut-être du gros souci d'être toujours respectables. C'est lourd de bien porter une dignité. L'officier qui a des enfants et se laisse tutoyer par eux, n'a pas le droit de tutoyer ses soldats, s'il ne les autorise pas à le tutoyer lui-même. Le père qui tutoye ses enfants et en exige le respect du *vouvoiement* a le même droit, je dirai le même devoir vis-à-vis de ses hommes.

G. le H.

—

Tableaux représentant Adam et Eve avec le nombril (XXXIII, 683; XXXIV, 176, 412). — L'église de Saint-Front de Colury ou Colubry, près de la Linde (Dordogne), présente deux chapiteaux romans représentant Adam et Eve sans attache placentaire.

La Coussière.

—

Régiment de Monaco (XXXIV, 2, 269, 459). — En réponse à l'ex-Car, ce régiment alors appelé « Tallard », se distingua au combat de Rumersheim (1708). Il était au centre et en première ligne, mit en déroute l'infanterie qui lui était opposée. Un soldat nommé Chateau s'empara d'une paire de timbales et trois autres prirent chacun un drapeau. Le capitaine La Boessière et les lieutenants Mirabel et Fleurans furent tués. C'est le major La Villardière qui commanda les belles manœuvres qui décidèrent de la victoire, il fut fait, en 1713, lieutenant-colonel du régiment. (V. Susane, *Histoire de l'Infanterie,* t. III, p. 160).

A. F.

—

Hermengarde, femme de Charlemagne (XXXIV, 2, 269, 414). — « Quelle est cette femme de Charlemagne ? » demandait M. Lyonnet. J'avais répondu, copiant Bouillet, que c'était sa « deuxième » épouse, fille de Didier, roi des Lombards, mais je m'aperçois que le biographe classique assigne le même « numéro d'ordre » à Hildegarde, fille d'un comte de Souabe. Alors je m'en rapporte définitivement à ce passage de Guizot :

> Charlemagne était en mauvaises relations avec le roi des Lombards ; après avoir épousé Désirée, sa fille, il l'avait répudiée, et renvoyée à son père, pour épouser Hildegarde, de la nation des Suèves.

Ainsi, le grand empereur s'est marié plus d'une fois, mais Hermengarde est — dans la question, comme au dictionnaire — un nom donné par erreur à l'une de ses femmes.

T. Pavot.

—

Montlhéry (XXXIV, 94, 417). — Mon collègue Corbeil a raison: c'est *Montlehéry* qu'il faudrait dire au lieu de Montlhéry.

Il faudrait dire également *Loherainne* au lieu de Lorraine; *Jehanne* au lieu de Jeanne; *advocat* au lieu d'avocat,etc.,etc., et alors... nous reviendrons au bon vieux temps. A. DIEUAIDE.

—

Eglises rondes (XXXIV, 95, 370, 506). — L'église paroissiale catholique, à Darmstadt (Grand-Duché de Hesse) est ronde. On y accède par devant par des marches ; du côté opposé il y a la sortie de la sacristie, de plein pied. Sur le fronton, il y a en grandes lettres une inscription dédicace en latin,dont je ne me rappelle pas les mots.

Baedeker dit :

Sur le Wilhemsplatz,l'église catholique, rotonde bâtie par Moller en 1827, dans le genre du Panthéon de Rome; à l'intérieur, le beau monument,en marbre de la grande duchesse Mathilde de Hesse († 1862) avec sa statue couchée, par Widnmann.

KY.

∴

— Il y en a deux à Amsterdam :

1° L'église Luthérienne (dite la Nouvelle), bâtie en 1668 sur 3,615 pilotis; brûlée le 18 septembre 1825 et rebâtie après. L'édifice s'élève à une auteur de 162 pieds, son dôme étant couvert de plaques de bronze, cadeau que fit à cette église Charles IX ;

2° L'église Réformée protestante (Stadhouderskade, près du Vondelparc), bâtie, il y a une quinzaine d'années, dite « Koepelkerk », étant l'onzième et l'avant-dernière église protestante,qui a été bâtie à Amsterdam.

J. G. DE G.-J. Jr.

∴

— Je demande la permission de greffer une question sur la question posée par notre très aimable et très obligeant confrère l'ex-Car.

Le répondant Xanton mentionne un ancien monastère de femmes ayant existé à Trizay, canton de Rochefort (?).

Or, le *Dictionnaire des Abbayes* enregistre un Trisay, de l'ordre de Citeaux, fondé avant 1124, sur le Lay, dans la paroisse du Puy-Maufrais (aujourd'hui commune de Saint-Vincent-Puymaufrais, Vendée).

Et Girault de Saint-Fargeau dit qu'on remarque à Trizay, canton de Saint-Porchaire (Charente-Inférieure), les restes d'une abbaye fondée vers 1020.

Je désirerais savoir si Migne n'a pas fait confusion et s'il a réellement existé, à peu de distance l'une de l'autre, deux abbayes du même nom de Trisay ou Trizay.

Le *Gallia Christiana* m'édifierait sans doute, malheureusement je n'ai pas le bonheur de posséder ce précieux ouvrage.

EFFEM.

∴

— Il existe à Asfeld,dans les Ardennes, une église ronde, construite vers 1680, sur le modèle, très réduit, du Panthéon de Rome.

UN VIEUX CORRIGEUR.

—

Eunuques (XXXIV, 96, 460). — Le traité que cite Pamphile est bien connu, c'est l'œuvre de Charles Ancillon, dont le nom Ollincan est l'anagramme. Charles Ancillon, d'une très ancienne famille de Metz, appartenait à la religion calviniste. Après la révocation de l'Edit de Nantes, il se fixa à Berlin. Ses descendants ont occupé, en Europe, de très hautes positions. Une branche de sa famille existait encore à Metz il y a quelques années. Son dernier représentant, presque un enfant, s'est tué dans une chasse aux alouettes par une déplorable imprudence. Charles Ancillon a laissé de nombreux ouvrages. POGGIARIDO.

—

Louper (XXXIV, 139, 419). — On appelait loupeurs les ouvriers ou voyageurs chargés de découvrir les loupes (grosses billes) d'acajou et d'autres bois, en Perse ou autres lieux. Or, il existe une légende parmi les ouvriers ébénistes que ces chercheurs de loupes en prenaient fort à leur aise (eu égard au climat et aux marches à travers les forêts) et qu'ils se reposaient souvent le ventre au soleil. Aussi les ouvriers ébénistes disaient-ils et disent-ils encore, et cela s'est propagé parmi les autres métiers, qu'ils font les loupeurs quand ils se reposent, d'où le verbe louper.

A. CLAUDE.

Une entremetteuse de Fouquet (XXXIV, 141, 466). — L'enquête que demande M. E. Tandel, n'est ni longue ni difficile à faire.

Celle que Michelet, un peu brutalement, appelle une « entremetteuse » de Fouquet, et celle qu'Alexandre Dumas, dans le *Vicomte de Bragelonne*, nous présente comme un ange de désintéressement et de dévouement pour le malheureux surintendant, ne sont qu'une seule et même personne :

Susanne de Bruc, veuve en 1654, de Jacques de Rougé, marquis du Plessis-Bellière, lieutenant-général des armées du Roi, tué dans le royaume de Naples, pendant la folle expédition du duc de Guise.

En même temps que le duc de Charost, Pomponne, le président Jannart, La Fontaine, Pellisson, Hesnault, Loret, Gourville, et bien d'autres, madame du Plessis-Bellière fut entraînée dans la disgrâce de Fouquet et exilée en 1662 à Montbrison.

Saint-Simon, qui n'était pas tendre, parle d'elle fort respectueusement :

Madame du Plessis-Bellière, la meilleure et la plus fidèle amie de Fouquet, qui souffrit la prison pour lui et beaucoup de traitements fâcheux, à l'épreuve desquels son esprit et sa fidélité furent toujours. Elle conserva sa tête, sa santé, de la réputation, des amis jusqu'à la dernière vieillesse et mourut à Paris chez la maréchale de Créquy, sa fille.

L'hôtel de Créquy était situé rue Saint-Nicaise. La marquise était âgée d'environ cent ans.

C'est une dame de la même famille qui a légué récemment son immense fortune au pape. E. DE MÉNORVAL.

∴

— J'engagerai également nos collaborateurs à parcourir le roman historique de P.-L. Jacob (bibliophile), intitulé : *Pignerol, histoire du temps de Louis XIV*, 1680. Cet auteur, d'accord avec Michelet, dit que madame Duplessis-Bellière était l'amie et en même temps la pourvoyeuse de Fouquet ; à l'appui de cette appréciation, il reproduit une lettre écrite au surintendant par cette dame, qui venait d'échouer dans ses tentatives auprès de mademoiselle de La Vallière.

LECNAM.

Livres n'ayant pas paru par suite de la destruction des manuscrits (XXXIV, 189, 471, 509). — Lanfrey a détruit volontairement, après 1870, le manuscrit de son dernier volume sur *Napoléon Ier*.

UN VIEUX CORRIGEUR.

—

Les chartes des Croisades, dites Collection Courtois (XXXIV, 189, 508). — Lorsque j'ai posé la question — à laquelle nos bienveillants collaborateurs Effem et vicomtesse Edith n'ont pas répondu d'une façon précise — je ne me doutais point qu'elle fût de si grande actualité, et que l'Académie des Inscriptions ait mis au concours du prix Bourdin, pour 1896 (voir *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1894, et *Bulletin de l'École des Chartes*, 1895, p. 347) ce sujet : *Étude critique sur l'authenticité des documents relatifs aux emprunts des Croisés*. Le sujet était si délicat et brûlant qu'il vient d'être retiré (octobre 1896).

Or le vicomte Robert de Courson, dans une brochure éditée ces jours derniers chez La Folye, à Vannes, intitulée : *Authenticité des titres des Croisades de la Collection Courtois*, vient de traiter magistralement cette question, prenant chaque argument pour et chaque argument contre. Par une rigoureuse méthode il conclut, péremptoirement, à l'authenticité des titres. On y voit que la copie de « tous » ces documents existe à la Bibliothèque nationale.

Je repose, sous une nouvelle forme, ma question : Que sont devenus les titres non acquis par la Bibliothèque nationale ou les familles intéressées ? Y a-t-il, imprimée quelque part, une liste de tous les Croisés nommés dans ces pièces ?

PALEOGRAPHICUS.

—

Vierge noire (XXXIV, 193, 513). — En Russie, l'image de Notre-Dame de Kazan est une Vierge noire.

Je considère également la Vierge miraculeuse de Czenstochowo, en Pologne russe, comme étant de cette couleur.

Généralement cela provient de leur très antique origine byzantine.

KY

Anvers (XXXIV, 233, 471, 515). — Pourquoi prononce-t-on *Gerardmé* et non *Gerardmère*, puisque ce nom de lieu s'écrit *Gerardmer?*

Parce que, le plus souvent, il faut aller chercher la prononciation dans celle des noms anciens et que *Gerardmer*, en vieux langage, se prononçait *Géromoué*, *Gérome* et que tout naturellement les habitants ont conservé la vieille prononciation : *Gerarmé.*

Du reste, dans toute cette région de la Lorraine, l'*r* ne se prononce pas : on dit *Rambervillé* et non *Rambervillère*, *Gerbevillé* et non *Gerbevillère*, etc., etc., quoique ces noms de lieu s'écrivent *Rambervillers*, *Gerbeviller.*

A. Fournier.

*
* *

— Caen en Normandie a imposé à tous les Français l'habitude de prononcer son nom comme s'il était écrit *Kan*. Jadis, les vieux textes portaient *Cadomus*, et d'autres *Cathim*. Les Caennais (*Kanais*) ont laissé la prononciation *Cahan* à une commune de l'Orne; *Cahaigne* aussi *Chahaigne*, et *Chahains* et *Cahagnes* à d'autres localités normandes. Pourquoi les Belges ne seraient-ils pas crus lorsqu'ils prononcent le nom flamand *Antwerpen* en faisant sonner l'*s* de la forme actuelle du nom *Anvers?* — Un proverbe du temps du tyran Henri IV ne dit-il pas : « Charbonnier est maître chez lui ».

G. L. H.

*
* *

— C'est donc la question de prononciation des noms géographiques qui se trouve soulevée tout entière. Soit. Je demande à déblayer tout de suite le terrain d'une suggestion de M. L. N. qui pourrait nous mener loin.

Il est risqué de dire que nous avons fait *Londres* de *London; Londinum* a donné *Londres* en français, *Londra* en italien et *London* en anglais. Un homme qui, dans la conversation française, s'aviserait de parler de *London* ne montrerait pas son savoir, il ferait tout simplement une faute grossière; aucun Anglais sachant passablement notre langue, ne la commettra.

Je connais la plaisanterie qui consiste à dire que nous avons fait *Cologne* de *Cœln*, *Ratisbonne* de *Regensburg* ou *Florence* de *Firenze;* dans tous ces cas, au contraire, c'est nous qui sommes restés le plus près des formes primitives et correctes, pendant qu'elles se corrompaient davantage sur place.

Nous ne sommes pas les seuls à avoir des formes à nous pour des localités où notre langue ne prédomine pas. Est-ce que nous savons mauvais gré aux Italiens d'avoir fait, de *Parisii*, *Parigi?* Est-ce que nous n'avons pas autant de droit d'appeler *Livourne* la ville que les Italiens nomment *Livorno*, que les Anglais d'écrire le même nom *Leghorn?* Si nous disons *Venise* et non *Venezia*, est-ce que les Allemands ne disent pas *Venedig* et les Anglais *Venice?*

Empêcherez-vous les Allemands d'appeler Genève *Genf*, ou les Italiens de l'apppeler *Ginevra*, bien que la population entière de la ville parle français et dise Genève. Il y a en Suisse un nombre énorme de localités qui ont à la fois un nom français et un nom allemand, non moins officiels l'un que l'autre. C'est la la règle à peu près générale dans les cantons de Berne, de Soleure, de Fribourg et dans le Valais.

La conclusion, c'est qu'en français, il faut s'en tenir à la forme française pour tous les noms qui se traduisent : ils sont nombreux, et ce sont généralement ceux des villes, fleuves, mers, montagnes, lacs, etc., les plus célèbres et le plus anciennement connus.

Ce n'est pas du tout là la question qui se pose au sujet d'Anvers ; car *Anvers* est précisément le nom français d'une ville qui s'appelle autrement en d'autres langues. Mais je n'hésite pas à dire qu'il faut faire sonner l'*s* final, par la bonne raison qu'ainsi font les gens du pays « qui parlent le français ».

Tout le monde sait, M. Tandel le fait observer à propos, que *Nevers* ne se prononce pas comme *Angers*. M. Pavot affirme que la lettre *s* ne sonne pas à *Mamers :* est-il bien sûr de ce qu'il avance? Je demande, à cet égard, un supplément d'information.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il manque à nos manuels et à nos dictionnaires usuels de géographie ce que l'on juge nécessaire dans les dictionnaires du langage : la prononciation figurée. Il en résulte :

1° Que, dans la plupart de nos écoles et de nos collèges, on écorche journellement les plus vieux noms de notre vieille France, et cela dans la nomenclature

même des départements, préfectures et sous-préfectures;

2° Qu'il arrive, à tout âge, à des Français, d'ailleurs instruits, de faire figure de sots, sans sortir de France, en débarquant pour la première fois dans un pays dont ils avaient, toute leur vie, prononcé le nom de travers. Risquons quelques exemples : s'il m'échappe une erreur, on la rectifiera pour notre profit commun.

Faire sonner les finales, M. Pavot décide, *à priori*, que c'est prononcer à la provençale. Le Jura est pourtant loin de la Provence; peut-être à cause de cela, ou entend prononcer, loin de la Franche-Comté, le nom de *Lons-le-Saulnier* comme l'adjectif *long*; or, dans toute la région, on dit *Lonsse*, et l'on serait en danger de n'être pas compris en prononçant autrement.

L'*s* ne sonne pas dans Amiens, c'est entendu : je crois bien qu'il en est autrement dans Doullens. Voici un autre nom qui se termine de la même manière: Confolens; par analogie, et même penserez-vous, à plus forte raison, puisque l'on se rapproche du Midi, qu'il faut prononcer *Confolince*: pas du tout, c'est *Confolan*.

Nos collaborateurs s'accordent à citer comme une singularité, une sorte d'excentricité de la Gaule-Belgique, la façon dont on prononce le nom de Bruxelles; mais est-il besoin d'aller si loin? Il ne me semble pas que l'on prononce *Auqcerre*.

Dans la plupart de nos écoles, on prononce le département du *Gerr*, celui du *Lo*, tandis qu'il faut prononcer le *Gerss*. comme *Anverss*, et le *Lott;* en revanche, on dit le *Tarne*, alors que l'*n* final de la rivière et du départemeut du Tarn ne se prononce pas. Tout au plus est-il licite de le faire sentir par liaison comme dans Tar*n*-et-Garonne; encore tous les indigènes ne s'y résignent-ils pas.

Je ne devrais pas m'arrêter à la méprise assez commune des gens qui disent Vitry-le-*Français* au lieu de *François*, ignorant ou ayant oublié que le surnom de cette ville ne vient pas de ce qu'elle est située en France, mais de ce qu'elle doit sa naissance à l'initiative et aux subsides de François Ier. Mais passons à la sous-préfecture d'à côté. Le professeur de géographie de Landivisiau ou tout simplement le traiteur parisien qui veut vous gratifier d'un pied de cochon, fera appel à toute sa vigueur pour vous articuler: Sainte-*Meu-neu-houl-de*, sans se douter qu'il reste dans ce nom une moitié de lettres parasites et moyen-âgeuses, que l'*h* n'est pas aspirée, que les consonnes finales sont muettes, et qu'il n'est pas besoin de tant de contorsions pour prononcer correctement: *Sainte-Menou*.

Cela n'aurait point de fin, et, à force de vouloir parcourir la France dans tous les sens, je m'exposerais à commettre moi-même les bévues dont j'essaie de provoquer le redressement. Je me replie donc sur mon arrondissement natal, celui de Châteaudun, en bornant mes observations à des chefs-lieux de communes. L'une d'elles a nom Courbehaye. A première vue, les fonctionnaires qui arrivent dans le département sont disposés à ne pas tenir compte de l'*y* et à prononcer *Cour-be-haie*. Or, dans la réalité l'*h* n'est pas plus aspirée que dans Sainte-Menehould; l'*y* a, au contraire, toute sa valeur, et la vraie pronciation est *Courbâille* (j'avoue même que les habitants vont jusqu'à *Corbâille*); voilà un siècle que les préfets, sous-préfets, percepteurs, etc., essaient de persuader à leurs malheureux administrés qu'ils ne savent pas le nom de leur pays, et peut-être ceux-ci finiront-ils par capituler: la nouvelle génération est déjà très ébranlée.

Dans le même canton, je trouve Loigny, devenu célèbre par une bataille de 1870, qu'on a appelée improprement la bataille de Patay (Patay est à une quinzaine de kilomètres, et l'on ne s'y est pas battu depuis Jeanne d'Arc). Loigny a recommencé à faire parler de lui, à cause de ses voyantes, dont ce n'est pas le moment de conter l'histoire. Cette réputation récente lui a valu de se voir appeler de tous côtés *Louégny;* or, l'*i* ne se prononce pas plus que dans *oignon*, et il faut dire en vérité *Logny*. Nous avons, aux portes de Châteaudun, Lutz, un nom qui, de temps immémorial, s'est prononcé tout uniment *Lu*. Depuis qu'y a été ouverte une halte des chemins de fer de l'État, c'est une récréation pour les autochtones d'entendre les chefs de train crier : *Luttsse*.

Je m'arrête, parce que je ne vois plus de raison de m'arrêter.

G. I.

* * *

— Anvers vient d'*Amberes*. Anvers ne vient pas d'*Antwerpen*, pas plus qu'Aix-la-Chapelle ne vient d'*Aachen*, ni Londres de *London*.

La langue française, l'aînée des langues dérivées du latin, a conservé les anciens noms latins des villes. C'est ainsi qu'Aix-la-Chapelle dérive du nom romain *Aquis granum*.

Londres, de *Londinum*.

Ratisbonne vient de *Ratisbona*, qui est maintenant *Regensburg*, en allemand.

Brunsffiick (*Brunonis Vicus* ou *Brunsvicum*) est devenu *Braunschweig*, en allemand.

Louvain, c'est *Lovanium*, en flamand *Leuwen*.

Munster vient de *Monasterium*.

Cologne, de *Colonia* (d'où *Kœln* ou *Cœln*).

Nuremberg, *Nürnberg* en allemand vient de l'ancien mot latin *Norinberga*, devenu ensuite *Nurnberga*.

Quant à Bruxelles, il dérive de *Bruxella*. Si, en Belgique, on prononce *Brussel*, selon l'orthographe flamande, M. Aubertin (*Grammaire moderne des écrivains français*) trouve l'usage mauvais. Cependant, il est général en Belgique.

Anvers se dit *Antverpia*, en latin, traduction de *Antwerpen*. Mais le nom d'Anvers dérive de l'espagnol *Amberes*, qui se prononce *Anverès*. De là cette prononciation *Anverss*, qui est la bonne.

Tout cela s'éclaire singulièrement quand on parcourt un vieil atlas, par exemple celui intitulé : *Civitates orbis Terrarum*, édité à Anvers et à Cologne en 1572.

Gardons-nous donc, comme on le propose, de changer la noble et vieille orthographe française des villes. Et conspuons Reclus qui supprime *Ratisbonne* et adopte *Regensburg*, qui écrit *Nürnberg* au lieu de *Nuremberg*. Sinon que deviendraient : Copenhague, Prague, Presbourg, Varsovie, Moscou, Gênes, Venise, Milan, Turin, Rome (qu'on prononçait *Roume* à la cour de Louis XIV), Naples, Florence (dérivée de *Florentia*, actuellement *Firenze* en italien), Vienne (*Wien*), Munich qui s'écrit *München* et se prononce *Minn-chen*, à Munich même?

Et Trèves, la vieille cité impériale, deviendrait *Trier*. Le lac de Constance s'appellerait le *Bodensee*. Le Danube serait la *Donau*, la mer Baltique l'*Ost-See*, etc.

J'ai vu dans un atlas français ancien le lac de *Mürten* pour *Morat*, et *Martinach* pour *Martigny* (Suisse romande).

Les Allemands auraient tort de se gêner, vraiment.

Quant à la prononciation, il faut la conformer à celle qui est employée dans le pays même.

Soyez parsuadé que Napoléon prononçait *Anverss* et *Brussel*.

C'est du reste une très grande erreur de vouloir conformer la prononciation à l'orthographe. Littré a écrit quelques pages typiques à ce sujet, et M. Aubertin, dans sa *Grammaire moderne des écrivains français*, donne des exemples concluants.

Arlequin se prononçait autrefois *Harlequin*.

Halte, par contre, s'écrivait et se prononçait *alte*, au temps de Corneille et de Boileau.

Mercœur se prononçait *Mercur*.

Castries se prononce *Castres*, Broglie se prononce *Breuil*, qui est la traduction de *Broglio* et selon d'autres *Broye*. Mme de Sévigné écrit *Broglio*.

Choiseul se prononçait *Choiseuil*, comme autrefois *linceul*.

S sonne dans Pézena*s*, Mida*s*, Palla*s*; pourquoi ne sonnerait-elle pas dans Anvers, comme dans Sen*s*, Senli*s*, Genli*s*. *Z* sonne bien dans Met*z*.

D'ailleurs les auteurs mêmes ne sont pas toujours d'accord.

Comment prononce-t-on *Guizot?* Et *Guise?*

J'ai entendu Mounet, à la Comédie-Française, prononcer *Gu-ise, Gu-isards*. A Guise même, on prononce aussi *Gu-ise*: cependant M. Aubertin enseigne *Ghise*, de même qu'il soutient que le mot *artillerie* ne mouille pas (contra : Littré). Comment prononçait-on Pétion ? *Pethion*. Pourquoi ?

Pourquoi Rou-*an* et Saint-Ou-*in* pour *Rouen* et Saint-*Ouen*?

Voilà maintenant que certains disent à Paris, *aspeck* et *respeck*. Où est cette unité de la prononciation française ?

Pourquoi Claretie ne se prononce-t-il Clare*cie* que chez M. Rodolphe Salis?

Pourquoi Longwy se prononce-t-il en France *Long-oui* (à la belge)? et pourquoi dit-on obstinément à Paris *Vaterloo* qui, en Belgique, se prononce *Ouaterloo*, comme *Oualon* pour *Wallon?*

Espérons que M. Marty-Lavaux débrouillera tout cela dans son ouvrage sur la prononciation, qui tarde bien à paraître.

CAMILLE LAURENT.

La légende des dragons en Belgique et ailleurs (XXXIV, 236, 518, 593). — D'après M. Edme de Laurme, la tête du dragon conservée à la Bibliothèque publique de la ville de Mons, ressemble fort à la tête d'un jeune crocodile du Nil !

Que cette tête soit celle d'un crocodile du Nil, cela ne fait point de doute, mais prétendre que ce crocodile était jeune me paraît contestable. Un examen attentif permet d'affirmer que la tête est celle d'un animal adulte et nous ajouterons de grande taille, la tête mesurant 72 centimètres dans sa plus grande longueur.

L'histoire de cette relique montoise a été résumée par M. Émile Hublard dans le *Journal de Mons*, illustré, du 31 mai 1896. E. DE BERTAIMONT.

—

La famille Dor de Lastours (XXXIV, 332). — J'ai vainement consulté à son sujet les ouvrages anciens, dans les uns ou les autres desquels les familles anciennes et de quelque notoriété ont laissé des traces.

J'ai trouvé, au contraire, souvent et facilement le nom des anciens Lastours éteints et des David de Lastours, qui n'ont rien de commun avec la famille Dor.

Les généalogies publiées ces dernières années pourront sans doute donner quelques éclaircissements, mais j'engage mon confrère à n'ajouter foi à leurs dires qu'après les avoir rigoureusement vérifiés, « en remontant aux preuves », si toutefois elles en donnent, car beaucoup des auteurs contemporains n'en demandent que pour la forme et acceptent avec complaisance les moins certaines.

Dans les billets de faire part, les membres de la famille Dor de Lastours écrivent leur nom avec une aposrophe : « d'Or ». Cependant, dans les annuaires de l'armée, il est écrit, jusqu'à cette année-ci, en un seul mot, et l'on sait que l'orthographe des noms est copié, dans les annuaires, sur les actes de l'état civil.

— L'ancienne maison de Lastours, répandue en Périgord, en Limousin et dans une partie du Midi, est absolument éteinte, comme aussi la maison de Laron-Lastours, substituée à son nom et à ses armes au XIe siècle.

Une très ancienne famille de bons gentilshommes du Limousin, celle de David de Lastours, était représentée, il y a quelques années, par deux frères, le marquis et le comte de David de Lastours. Peut-être n'est-elle pas éteinte ; dans tous les cas cette famille, comme les maisons de Lastours et de Laron-Lastours, n'a aucune communauté d'origine avec la famille Dor. UN VIEUX.

***

— Le château de Lastours appartenait à la famille de Frégeville à la fin du XVIIe siècle. Quelques années plus tard, il passa, on ne sait comment, entre les mains de Joseph Dor, commissaire de guerre sous le maréchal de Villars. On le trouve pour la première fois avec le titre de seigneur de Lastours dans l'acte de son mariage avec Marie de Dupin, union bénie par le curé Dor, le 2 juin 1717. (Arch. de la ville de Castres, GG. 42; reg. de la paroisse d'Avits.)

Un de ses descendants, Marie-Joseph Dor de Lastours, joua un rôle important pendant la Révolution, à Castres, où il fut agent national et sans-culotte pur sang, d'après les nombreux papiers de cette époque.

Il est probable que les Dor sont originaires de Sedan ; mais je n'affirme rien et ne me livre plus aux inductions ni aux conjectures, en histoire, depuis que les plaisanteries des contemporains de Beausemblant m'ont induit en erreur au sujet de son nom; ce dont je fais mon *mea culpa* chaque jour *intus* et aujourd'hui publiquement ici (Voyez XXIV, 12, 175).

C. P. V.

—

Rues dites des Juifs (XXXIV, 334). Une rue des Juifs existe à Toulouse. Je ne la signale que pour mémoire, Toulouse n'étant pas dans les environs de Paris. R. SALIGNON.

***

— On en trouve à Caen, à Granville et à Joigny.

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

***

— Il existe à Étampes (Seine-et-Oise) une rue *de la Juiverie* qui a été le quartier des Juifs au moyen-âge. En haut de cette

rue, ils avaient une synagogue, qui fut détruite en 1182, lorsqu'ils furent chassés de France, et sur l'emplacement de laquelle fut bâtie l'église collégiale de Sainte-Croix, qui a été démolie en 1793.

Corbeil a aussi une rue *de la Juiverie* qui a été habitée par les Juifs au XIIe siècle, où ils avaient une synagogue et une école.

Mantes a également une rue portant ce nom. Au mois de novembre 1380, toutes les maisons des Juifs furent pillées par le peuple. Les villes et villages des environs, tels que Mantes-la-Ville, Limay et Guerville étaient habités par un grand nombre de Juifs, ainsi qu'il résulte des inscriptions hébraïques qui ont été relevées dans ces derniers temps et dont la plus ancienne porte la date de 1101.

J'ignore s'il existe une rue *des Juifs* à Pontoise, mais ce que je sais, c'est que cette ville possédait au XIIe siècle un grand nombre de Juifs exerçant le commerce d'argent; ils furent expulsés par Philippe-Auguste, à la suite de l'assassinat commis le jour de Pâques sur un jeune enfant de Pontoise, qui fut canonisé sous le nom de saint Richard. Toutefois, ils reparurent dans le cours du XIIIe siècle et furent définitivement chassés par Philippe-le-Bel.

PAUL PINSON.

—

Depuis quand a-t-on donné le sobriquet de « John Bull » au peuple anglais ? (XXXIV, 335). — Dans une plaquette de M. Joliet : *L'argot des peuples étrangers*, il est dit que le nom de John Bull apparut, pour la première fois, dans une satire d'Arbuthnot (1670-1735).

Il y eut, au XIVe siècle, sous le règne de Richard II, un John Bull, disciple de Jean Wiclef, qui étendit les doctrines de son maître et les appliqua au régime social. Les exactions des collecteurs d'impôts ayant provoqué un immense soulèvement, John Bull, Wat Tyler et Jack Straw comptèrent bientôt plus de cent mille hommes sous leurs ordres. Ce nombre grossissait tous les jours et l'on résolut de marcher sur Londres. John Bull fut pris et décapité. T. PAVOT.

—

Les administrateurs de la Comédie-Française (XXXIV, 335). — Le titre de directeur a été attribué pour la première fois en 1833. Auparavant, le théâtre était placé sous la surveillance et la direction du surintendant des spectacles, qui transmettait ses ordres aux comédiens par l'intermédiaire d'un commissaire impérial ou royal (art. 1 et 2 du décret de Moscou). Le titre d'administrateur-général a été conféré au directeur en vertu de la loi du 27 avril-11 mai 1850.

Voici, depuis 1833, les noms des directeurs et administrateurs-généraux :

1833. Josselin de la Salle.
1837. Vedel.
1840. Buloz.
1852. Arsène Houssaye.
1856. Empis.
1860. Édouard Thierry.
1871. Émile Perrin.
1885. Jules Claretie.

GOMBOUST.

—

Gavacho (XXXIV, 378). — Depuis longtemps, j'avais été frappé de cette expression ironique usitée en Espagne et en France. Le résultat de mes observations à ce sujet me porte à définir ainsi le mot espagnol *Gavacho*, et le mot français *Gavache* :

Expression d'ironie et de mépris, employée depuis le centre de l'Espagne jusqu'à la limite de la langue d'*oc*, en France, par des gens du *midi*, par rapport à ceux qui vivent plus au *nord* qu'eux.

La question prend donc ainsi bien plus d'extension que M. J. G. B. ne suppose, et fait rejeter son étymologie de *gave*, tout ingénieuse qu'elle soit. — Voici, à ce sujet, quelques explications.

J'ai entendu, en Espagne, en vieille Castille, traiter de *Gavachos* des Navarrais ; en revanche, en Navarre et en Aragon, on appelle *Gavachos* les Béarnais et les Gascons, quand on veut parler d'eux avec mépris. Là où cela se corse, c'est quand les Gascons appellent à leur tour *Gavaches* (en patois *Gabaï*, le *b* et le *v* étant employés indifféremment l'un pour l'autre; les Espagnols du peuple, du reste, prononcent toujours le *v* comme un *b*) les gens de langue d'*oil* qui sont en contact territorial avec eux.

Ici, nous nous trouvons en présence d'indications précises. Ouvrez, à la p. 25, l'*Etude sur la limite géographique de la langue d'oc et de la langue d'oil*, par C. de

Tourtoulon et Bringuier (Rapport extrait des *Archives des Missions scientifiques*, Paris, 1866), vous y lirez :

On distingue, en Gascogne, la petite et la grande Gabacherie; la première est une enclave saintongeoise en pays d'*oc*, elle est située au sud-ouest de Bordeaux (dans l'Entre-deux Mers)... la seconde est une bande de terrain cotoyant le domaine de la langue d'*oc*, entre la Gironde et Coutras. Les paysans gascons appellent *gabaïs* tous ceux qu'en Provence et en Languedoc on appellerait *Francimans*, c'est-à-dire qui parlent un patois d'*oil* (mais M. de Tourtoulon est contredit en cela par le fait de voir les Espagnols traiter ainsi les Français qui parlent un patois d'*oc*). Le *gabaï* n'est pas du reste un langage uniforme. Dans les environs de Blaye, il se rapproche plus du français que les idiômes d'*oil* au sud desquels il est situé.

Le pays de la *Petite Gavacherie*, situé au cœur du département de la Gironde, a pour origine le dépeuplement d'une partie de l'Entre-deux Mers à la fin de la Guerre de Cent ans. Les abbés de la Sauve, de Blazimont, de Saint-Ferme, seigneurs de Duras et d'Albret, dont les terres étaient désertes, firent appel aux paysans des provinces voisines pour les repeupler. M. Drouyn, dans ses *Variétés girondines* (I, 167), ajoute :

Les paysans du Poitou, de la Saintonge et de l'Avignonnais affluèrent peu à peu et en si grand nombre, qu'étant devenus plus nombreux que la population autochtone, ils y implantèrent si bien leurs mœurs et leur langage qu'à présent leurs descendants parlent un patois français. Leurs voisins les virent de mauvais œil et leur donnèrent le nom injurieux de *Gabay, Gavaches;* leur pays fut appelé la *Gavacherie*.

Ainsi, voici le mot espagnol *Gavacho* transporté en français où il forme : *Gavacherie, Gavache, Gabaï*, avec les significations de : *pays habité par des gens de langue d'oil, gens de langue d'oil*, spécialement le Saintongeais. Mais il n'y a pas que le mot qui ait droit de cité en France — si même il n'en est pas originaire — il y a le sens ironique. Que de fois j'ai entendu sur les quais de Bordeaux et de Libourne, un Bordelais pur sang, traiter de *Gavache* un portefaix ne parlant pas gascon et n'ayant pas la vivacité du méridional.

Quant à l'étymologie vraie de *Gavacho* et *Gavache* — expressions qui commencent à tomber en désuétude, en Espagne comme en France — elle reste à trouver. Pour ma part, je serais très heureux de la connaître.

La Coussière.

⁂

— Le *Dictionnaire des Postes* indique un certain nombre de villages, presque tous de la même région, ayant pour étymologie *Gavach*; ce sont : Gabach (deux villages) et Gabachou (trois villages), rien que dans le Lot-et-Garonne ; Gabachou, dans l'Ariège; Gabachous dans la Haute-Garonne et le Tarn-et-Garonne. Puis, dans la Dordogne, le Gers et le Lot-et-Garonne, trois villages se nomment : Les Gavaches. Pas un autre département n'a de nom de lieu de cette forme. Bien plus, toujours avec le même dictionnaire en main, tous les noms de villages commençant en France par *Gaba* (Gabau compris) allant de *Ga* (Le Ga, Lot-et-Garonne), jusqu'à Gabax (Ariège), sont tous — à deux exceptions près — des noms de la Guyenne, de la Gascogne ou des départements pyrénéens. Je n'ose conclure, mais je suis extrêmement frappé de ce radical que je retrouve aussi dans les noms de villages commençant par *Gava* (à trois exceptions près), qui tous appartiennent à ces mêmes contrées.

A de plus savants que moi de chercher, et nous faire connaître le résultat de leurs investigations. Je n'ai pas répondu, en réalité, à la demande, je n'ai fait que l'amplifier, pour donner aux savants philologues de l'*Intermédiaire* l'occasion de répondre longuement à une question que je considère comme très curieuse.

La Coussière.

⁂

— Employé par Rabelais et Scarron, *Gavache* est un terme de mépris appliqué surtout aux montagnards des Pyrénées, comme *Gavot*, sobriquet que les Provençaux, dit M. Darmesteter, donnent aux montagnards des Alpes. D'après M. Rolland de Denus, le mot *gavach*, en gascon ; *gavache*, en français ; *gabacho*, en espagnol; dérive du celtique *gau*, ensemble de cantons appartenant à des peuples différents. Le pluriel *gau-ac* répondait au latin *pagani* ou *villani*.

Dans les environs de la Réole se trouve un petit territoire, sans limites

précises, qu'on appelle *Gavacherie* (capitale Castelmoron) et dont l'habitant est dit *Gavache*. Au lieu du gascon bordelais et de son vif accent, on y parle un français corrompu, prononcé d'une voix lente et traînante. T. PAVOT.

*
* *

— Voir l'*Intermédiaire* : « Les surnoms des peuples » (XIX, 238, 274, 309, 390). EFFEM.

—

Gravures à rechercher (XXXIV, 379). — *Le Faucon*. M. Ducaunnès Duval, le très érudit archiviste de la ville de Bordeaux, possède une belle gravure, sans couleur, in-4°, avec les mentions suivantes :

Lancret pinxit.
De Larmessin sculpsit.
Titre : *Le Faucon*.
Au-dessous (*sic*) :

Des trézors prodigués n'ont point touché [l'ingrate,
Le dernier sacrifice est le seul qui la flate,
De la reconnaissance il fixe le moment.
L'amour, quoiqu'un peu tard, récompense [un amant.

LUDOVIC BISHOP.

—

Dragons de Fonbeausard (XXXIV, 379). — Dans la *Chronologie des corps de troupes à cheval*, du général Susane, on voit que le « Pomponne-dragons », régiment levé le 25 octobre 1689, par M. de Pomponne, fut donné, le 25 février 1692, à M. Philippe-André de Forest de Fontbeausard.

Ce régiment fit la campagne d'Italie ; en 1693, il était à la bataille de la Marsaglia, aux sièges d'Ostabrich et de Barcelone, et fut réformé le 8 mai 1698 — mais, rétabli le 5 février 1701, il fut donné le 26 octobre 1704, à M. de Saint-Chamond. — Enfin, « Pomponne-dragons » fut encore réformé le 15 août 1724 et incorporé dans « Lautrec-dragons. »

DÉSIRÉ LACROIX.

—

Le château de Biberstein (XXXIV, 381). — Mon collègue pourrait avoir à Berne le texte du contrat de vente, daté de 1535, par lequel l'ordre de Saint-Jean céda au canton de Berne, tous ses droits sur le château de Biberstein, qu'il avait acquis précédemment de Jean de Habsbourg.

Le château a toujours servi de résidence au baillif qui gouvernait le bailliage de Biberstein. A. DIEUAIDE.

—

Les cochers de Bucarest (XXXIV, 382). — Ces automédons ou *isvortshiks* appartiennent à la secte des *skoptzi* (au singulier *skopietz*, mot russe qui signifie *castrat*). Cette curieuse secte religieuse a été étudiée d'une façon complète, au point de vue médico-légal, par Pelikan ou Botkine (j'écris loin de Paris et ne puis préciser davantage), voilà quelque vingt ans. A l'époque, le docteur Teinturier a publié, dans le *Progrès médical*, vers 1878, un très intéressant article, résumant les travaux du médecin russe et publié ensuite en brochure.

Tous les skoptzi ne se font pas cochers. D'autres sont changeurs : à Saint-Pétersbourg, le Gostinnoï dvor (analogue à notre Palais-Royal) est leur centre. Je me rappelle avoir passé un bon moment, en allant de boutique en boutique, pour changer ici un louis, là une pièce de cent sous. J'ai fait ainsi le tour complet des boutiques des skoptzi, en 1880, en compagnie d'un de mes amis, biologiste parisien des plus connus : nous avons perdu sur le change, mais ce n'était pas trop cher payer l'intéressant spectacle qui s'offrait à nous.

Je connais les cochers de Bucarest. Ceux d'Iassy sont également skoptzi. Un détail amusant, que notre collaborateur J. W. n'a pas rapporté : ces cochers ignorent la langue roumaine, qui n'est, comme on le sait, qu'un dialecte latin ; leurs clients ignorent le russe. Dès lors, comment s'entendre ? Rien de plus simple. Je pars pour Colo, je suppose, c'est le Bois de Boulogne d'Iassy. D'un signe de main, j'indique au cocher dans quel sens il doit tourner sa voiture ; puis je m'installe. L'isvostshik lance à fond de train ses superbes chevaux de l'Ukraine, et il irait ainsi toujours droit devant lui, si, pour lui indiquer de tourner à droite ou à gauche, je ne lui touchais de ma canne le flanc droit ou gauche. Pour le faire arrêter, il suffit de lui toucher l'épine dorsale. IATROS.

*
* *

— Ils sont, en effet, des mutilés, des *skoptzi*, d'origine russe. Il faudrait consulter sur l'histoire de cette secte, le tome III de l'*Empire des Tsars*, par A. Leroy-Beaulieu.

UN VIEUX CORRIGEUR.

*
* *

— A Bucarest, il y a des voitures de place très confortables attelées à des chevaux russes, mais elles ne sont pas attelées à la russe. Le vêtement que les cochers portent ressemble beaucoup à la livrée des cochers russes. Leur casquette, « caciula » est en fourrure... d'agneau. Je n'ai oncques vu de plume de paon.

Une grande partie des cochers de Bucarest, Galatz et Iassy sont des eunuques. Ils appartiennent à la secte russe des scopetz. M. J. W. fera sagement de ne pas trop s'apitoyer sur leur sort malheureux, car ces sectaires « s'abeilardisent » par fanatisme religieux.

Il paraît que c'est un passage des Evangiles disant que les « chastes acquerront le royaume des cieux » qui a donné naissance à la secte des scopetz! Ils pratiquent la chasteté en se rendant eunuques.

Une grande partie de ces fanatiques se font châtrer après avoir eu leur premier enfant, et ils font subir à leurs femmes une opération que je ne saurais définir à la mamelle gauche.

Les scopetz ne mangent aucune espèce de viande, ils ne fument pas et ne boivent ni vin ni eau-de-vie.

Ils demeurent en grand nombre dans des villages ou quelques faubourgs excentriques des villes, là où leurs étranges pratiques sont encore cachées.

Ils s'occupent presque exclusivement du commerce de chevaux.

Chaque colonie de scopetz a un chef « starostas » auquel ils obéissent aveuglément. Chez lui, ils déposent une grande partie de leurs économies, qui sont administrées en commun; ce côté socialiste ou collectiviste est certainement ce qu'il y a de moins répréhensible dans leur association.

Les scopetz parviennent en général à se soustraire au service militaire. Ils ont un fort préjugé contre la vaccination à laquelle on n'arrive à les contraindre qu'en temps d'épidémie et de vive force. On en voit aussi beaucoup, surtout des femmes, qui portent les tristes marques de la petite vérole.

Cette secte infâme pratique sur une grande échelle la castration des petits enfants.

Leurs apôtres parcourent les campagnes de la petite Russie, et ils font des prosélytes en persuadant aux paysans d'envoyer leur progéniture chercher fortune en Roumanie.

On sait pertinemment que tous les petits enfants qu'on parvient à introduire dans ce pays sont châtrés sans rémission.

Ce sont les futurs automédons de la capitale.

Les vénérables de la secte parviennent parfois à traîner dans leurs horribles repaires des hommes âgés. S'ils résistent aux persuasions de l'Evangile et aux espèces sonnantes, on les endort pour leur faire subir l'évirilation.

On ne peut pas faire un grief à la Russie de poursuivre les adeptes de cette secte immonde, qui ne seraient tolérés nulle part. Je n'ai jamais compris pourquoi la Roumanie leur offre un asile si hospitalier et si commode pour eux.

M. Bastachi, procureur général de la Cour d'appel de Galatz, à ce qu'on me raconte, a fait dernièrement une enquête minutieuse sur les scopetz habitant la Roumanie; je serais vraiment enchanté, si, par les données sûres qu'il a recueillies, il parvenait à reléguer dans le royaume des fables tout ce que je viens d'écrire.

V. M.

Même réponse : KY.

—

Balzac et le Swedenborgisme (XXXIV, 430). — Que M. Crosa veuille bien relire la série du *Livre mystique*, et plus particulièrement *Louis Lambert*; il restera convaincu que la toquade swedenborgienne de Balzac n'a pas été l'affaire d'un jour. Le grand Honoré avait aussi un faible pour Saint-Martin, le philosophe inconnu, tourangeau comme lui-même. Je crois que c'est là le joint.

G. I.

—

Sur le meurtrier chatouillement des frères Moraves (XXXIV, 383). — Je



garde souvenance d'un récit entendu tout enfant, en Normandie. Ce n'est pas *Barbe-Bleue*, mais quelque chose d'approchant.

L'émule de la fameuse « barbe » avait trouvé un moyen de s'enrichir qui, pour être assuré, n'en était pas plus sûr: c'était le mariage à jet continu. Or donc, ce monsieur recherchait les femmes à dot. Comme en notre pays monogame, il ne pouvait les épouser toutes à la fois, il les épousait successivement en les supprimant non moins successivement. Pour cela, il avait imaginé une méthode pas banale. Dans les moments d'épanchement, il exprimait à sa femme en exercice le désir de la voir en maillot comme un enfant. Le consentement de la malheureuse était son arrêt de mort. Son mari l'emmaillottait jusqu'au cou; elle ne pouvait plus faire un mouvement. Alors il lui chatouillait les pieds. Rires d'abord, puis convulsions et mort sans traces de meurtre. La dernière épouse était condamnée au sort commun. Mais le souvenir de celles qui l'avaient précédée, nombreuses, et l'insistance de son mari à revenir à l'emmaillottement éveillèrent en elle un étonnement et une défiance salutaires. A la longue, elle consentit à satisfaire une telle fantaisie, mais, au préalable, elle prévint son frère, qu'elle cacha dans un cabinet attenant à sa chambre. L'emmaillottement eut lieu. Des rires bruyants tranquillisèrent d'abord le frère aux écoutes; mais leur prolongation spasmodique l'inquiéta et le décida bientôt à une irruption. Il était temps; sa sœur, congestionnée, avait déjà le visage presque noir. Elle allait mourir. Le stratagème fut découvert. L'assassin mourut aussi, mais la tête coupée.

On devrait retrouver les détails exacts de cette histoire dans les annales des cours d'assises. Elle est le pendant de celle des Quakers de l'Allemagne.

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Mots français d'origine espagnole ou celtique (XXXIV, 429). — *Rosse* vient de l'allemand et signifie « beau cheval »; donc pas de racine celtique ou espagnole. *Gosse*, en suédois, veut dire « petit enfant » : notre langage populaire a pris cette expression qui n'est point celtique. Quant à *caser*, pourquoi le faire dériver de l'espagnol *casar* (se marier, c'est-à-dire *fonder une maison*) ? Est-ce que *casa*, *case* ne sont pas des mots romans? Le mot *lande* ne vient pas plus du celte que du germanique *land :* le mot est essentiellement roman avec sa forme ancienne *lanne* (on disait les lannes de Gascogne, c'est l'étymologie des nombreuses familles Lalanne, du Midi); l'espagnol avec son mot *llano*, plat, dont il a fait une expression géographique (*los Llanos de Urgel, del Paraguay*), prouve que les landes sont des pays plats; et comme la Lande de Gascogne est infertile, par extension on a appliqué le mot à des contrées pauvres.

OROEL.

⁂

— La question posée par J. G. B. se rattache à une particularité bien connue de l'histoire de la langue française.

Chacun sait que, pendant un long temps, la langue française n'a admis qu'avec la plus vive répugnance les mots étrangers qui tentaient de l'envahir. Aussi, quand elle a été forcée de les admettre, ne les a-t-elle acceptés qu'en en faisant des « péjoratifs », autrement dit, en les prenant en mauvaise part.

Les exemples pullulent : ainsi, en ce qui regarde les mots allemands :

Buch, livre, est devenu bouquin ;

Land, pays, est devenu lande (stérile);

Ross, coursier, est devenu rosse;

Kœchin, cuisinière, est devenu coquine;

Gasthaus, restaurant, est devenu gâte-sauce, etc.

Hé bien ! il en a été de même des mots espagnols qui ont tenté de franchir la frontière : peu ont été accueillis, et encore l'ont-ils été de mauvaise grâce, et en devenant des péjoratifs : *Zapato*, devenant savate; *Hablar*, devenant hâbleur; le terrible *ganivette*, devenant le minuscule canif; et bien d'autres.

C'est là, on le voit, un moyen qu'a longtemps employé la langue française pour se défendre contre les envahissements, et le celte, dont il reste à peine quelques traces dans notre langue, n'a rien à voir dans tout cela.

DOCTEUR A. T. V.

⁂

— Il est douteux que nos expressions méprisantes soient tirées, presque toutes,

de l'espagnol ou du celtique. Les mots que nous avons discrédités, en altérant leur sens primitif, peuvent appartenir à bien d'autres langues — même à la nôtre. Du reste, les peuples étrangers nous ont rendu la pareille. Par exemple, si *hablar* (latin *fabulari*) est devenu, chez nous : *hâbler*, l'espagnol, avec notre verbe : *parler*, a fait tout aussi malicieusement *parlar*. Quant à *couard* et *caser*, ils sont de provenance latine, et nous devons *savate* à l'italien, disent les étymologistes. Enfin, ces linguistes attribuent au germain, et non au celte, l'origine des mots : *hutte*, *bourg*, *lande*, *rosse*.

T. Pavot.

—

Bibliothèque du comte de Villafranca (XXXIV, 437). — Le demandeur trouvera les détails les plus circonstanciés sur cette bibliothèque, avec un très beau tirage de l'ex-libris, et la reproduction des fers de reliure dans les *Archives de la Société française des Collectionneurs d'ex-libris*, 3me année, n° de juillet 1896, pages 100 et suivantes.

L. B.

* * *

— Voir le n° 7 des *Archives de la Société française des Collectionneurs d'ex-libris*, qui renferme un intéressant article sur cette bibliothèque appartenant au duc de Parme et qui se trouve au château de Schwarzau-am-Steinfelde (Autriche). J.-C. Wigg.

—

Un évêque élu d'Arc (XXXIV, 440). — Je ne connais pas d'évêché « d'Arc ». Il s'agit peut-être de l'évêché d'Aire, dans les Landes.

En général les titulaires des évêchés sont présentés par le souverain ou le chef de l'État dans les pays à concordat, par les évêques de la province ecclésiastique dans certains pays : d'après le droit canon, les évêques doivent être *élus* par les chapitres. Lorsque le pape agrée le candidat nommé par le chef d'Etat ou élu par le chapitre, il le préconise évêque et c'est seulement à partir de ce moment qu'il acquiert la juridiction épiscopale. Avant, il ne peut être régulièrement désigné que comme évêque nommé ou élu. Cette dernière qualification, étant canonique, est employée mêmeen cas de nomination par le chef de l'Etat.

A. E.

—

Lauréats du Concours général entre les élèves des Lycées de Paris et de Versailles (XXXIV, 529). — J'ai fait de longues recherches sur les prix du Concours général et je n'ai trouvé qu'un lauréat, M. Reinach (Théodore), élève du lycée Fontanes, qui puisse être comparé à M. Henry-Gréard. Au concours de 1875, M. Reinach remporta, en seconde, cinq prix (deux premiers et trois seconds), sur sept facultés, et, en rhétorique (1876), huit prix (cinq premiers et trois seconds), sur neuf facultés. Au total, treize prix (sept premiers et six seconds), sur seize facultés. Dans les mêmes classes, comme on l'a vu (*Intermédiaire*, XXXIV, 529), M. Henry-Gréard a remporté, sur douze facultés, dix prix (neuf premiers et un second).

Je citerai encore, en suivant l'ordre chronologique, quelques lauréats dont les succès peuvent être comparés à ceux de M. Danton, en 1830 et en 1831 :

1859. — M. Frary (Raoul), élève de rhétorique (Vétérans) au lycée Louis-le-Grand.
Cinq prix (trois premiers et deux seconds).

1861. — M. Rambaud, élève de rhétorique (Vétérans) au lycée Louis-le-Grand.
Trois seconds prix.

1862. — M. Croiset (Marie-Joseph-Alfred), élève de rhétorique (Nouveaux) au lycée Louis-le-Grand.
Trois prix (deux premiers et un second).

1862. — M. Croiset (Antoine-Marie-Joseph-Maurice), élève de seconde au lycée Louis-le-Grand.
Trois premiers prix.

1863. — M. Dietz (Jules) élève de rhétorique (Nouveaux) au lycée Charlemagne.
Trois premiers prix.

1864. — M. Dietz (Jules), élève de rhétorique (Vétérans) au lycée Charlemagne.
Trois premiers prix.

Si Louis Veuillot revenait sur terre, il ne manquerait pas de traiter ces glorieux « cumulards » de « jeunes monstres » et d'« affreux moutards » (*Correspondance*, II, 266; *Intermédiaire*, XXXIII, 606).

L'Orme.

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

LAFAYETTE A ETIENNE CABET [1]

Lagrange, 31 juillet 1832.

Je reçois votre lettre, mon cher collègue, et je m'empresse d'y répondre; tout ce que j'ai dit et fait dans notre grande semaine de juillet et jours suivants est bien à votre service.

Lorsque le duc d'Orléans vint à l'Hôtel de ville, avec beaucoup de députés, notre collègue Viennet lut une déclaration, rédigée dans la Chambre; ce n'était pas le programme de l'Hôtel Ville (*sic*).

Ce que j'appellerai spécialement de ce nom, c'est la conversation du duc d'Orléans avec moi, lorsque, pour savoir à quoi m'en tenir, je lui rendis sa visite au palais roïal; les propres paroles de notre engagement mutuel sont rapportées dans le compte-rendu à mes commettants que je joins ici. Vous y trouverés l'explication que je donne sur les expressions de *Républicaines* tout à fait *Républicaines*. Elles étaient fort intelligibles pour l'Homme qui regardait la Constitution des États Unis *comme la plus parfaite qui ait existé*. Vous pouvés donc, mon cher collègue, citer dans votre brochure la relation et le commentaire de ce que j'ai nommé programme de l'Hôtel de *ville*. Comme les engagements de Louïs-Philippe et les circonstances où nous étions lui et moi, lorsqu'il a été pris, sont des choses techniques et trés positives, je crois d'autant plus important de tenir à cette *spécialité* que c'est précisément ce que le roi a essaïé de renier dans sa conférence avec nos trois collègues.

Mais il est un autre sorte de programme plus détaillé, et qui est bien aussi de l'Hôtel de ville; c'est une série de conditions que nous redigeames et dont Marchais a gardé la copie. Vous en trouvés des traces dans la rédaction de la Charte, mais non l'intégralité. Notre collègue Odillon Barrot vous donnerait aussi des renseignements, car il s'est chargé de messages de l'Hôtel de ville au palais roïal et auprès du Comité de la Charte. Il me semble que le père de la Charte lui-même, Gerard, vit avec regret museler son enfant. Je vous indique les sources d'information en addition à ce que peuvent fournir ma mémoire et celle de mon ami Marchais, qui d'ailleurs possède la minute de nos exigences de l'époque.

Il parait que la majorité elle-même de notre Chambre est débordée par le gouvernement qui n'est pas pressé de nous convoquer. Pendant ce tems la nouvelle Sainte Alliance suit son sistème de circonvallation. La liberté finira par triompher, mais à travers d'obstacles toujours croissants.

Salut et vieïlle amitié.

LAFAYETTE.

Communiqué par la Maison GABRIEL CHARAVAY, 34, Faub. Poissonnière.

---

(1) Étienne Cabet, fondateur de la secte des communistes connus sous le nom d'Icariens, auteur d'une *Histoire de la Révolution de 1830*, d'une *Histoire de la Révolution de 1789* et du fameux *Voyage en Icarie*. Il fut mêlé, en 1830, aux agitations du libéralisme. Vers 1831, il entra à la Chambre des Députés, où il resta jusqu'en 1834.



CURIOSITÉS ET TROUVAILLES

Louis XVII mort à la Tour du Temple (XXXIV, 567, 615). — Revenant sur le choix de Laurent comme gardien du Temple, M. Bégis déclare que Barras « s'exposait à faire un choix singulier et à ne rencontrer, au lieu d'un auxiliaire dévoué pour l'exécution de ses projets, qu'un dénonciateur farouche, qui l'aurait fait destituer et guillotiner à bref délai. » Voilà une raccourcissante éventualité qu'il lui était pourtant facile d'éviter : tout simplement en ne choisissant qu'un homme dont il était sûr..... Et il faut croire que c'est parce qu'il en était sûr, et parce qu'il connaissait son jacobinisme d'emprunt que Barras a choisi Laurent.

En terminant, M. Bégis objecte qu'après un délai de dix ans, les témoignages étaient incertains pour désigner les auteurs d'un crime, et, qu'en conséquence, l'action publique était prescrite après ce délai de dix ans. Au point de vue de l'action du ministère public, soit. Mais, d'abord, il ne s'agit pas ici d'un crime, ou du moins il ne s'agit pas du châtiment légal qu'auraient encouru les coupables. Il s'agit d'une reconnaissance d'identité, ce qui est fort différent. Défendez donc alors à une mère, à une nourrice, à un ami, de reconnaître un enfant après dix années de discontinuité dans les relations ! Ce serait absurde, et le Code français n'édicte point cette absurdité.

Ensuite, à l'*Intermédiaire* et partout ailleurs, nous discourons devant le Tribunal de l'Histoire, et ce tribunal-là, heureusement pour la justice et la vérité, se comporte tout autrement que les tribunaux de justice, souvent si peu justes ! Or, en histoire, si après dix années révolues, les témoignages étaient d'emblée déclarés « incertains et insuffisants », et, pour cette raison, n'étaient plus admis, sauf vérification, bien entendu, il n'y aurait plus d'histoire possible, et il ne resterait plus à dame Vérité qu'à sortir de son puits et à se faire habiller au *Bon Marché* pour se promener désormais décemment cachée et méconnaissable, à travers les rues d'un monde « malheureux » parce qu'il n'aurait pas d'histoire !...

OTTO FRIEDRICHS.

P. S.— M. Bégis paraît avoir tant de foi dans la reconnaissance du cadavre du Temple. Pour comprendre la valeur de cette reconnaissance, il suffit d'évoquer un triste événement de l'année dernière : les deux petites filles noyées de Suresnes, que des amis et des parents même « reconnaissaient » à la Morgue, non pas comme le cadavre du Temple, trois ans après les avoir connues, mais *quelques jours* après et qu'on a retrouvées bien vivantes le lendemain ou le surlendemain !

Des exemples de ce genre abondent et si j'avais mes notes ici à la campagne, j'en citerais à M. Bégis quelques douzaines.

O. F.

Souvenirs franco-russes. — On s'occupe en ce moment, à la Bibliothèque nationale, de recueillir tous les imprimés — échappant au dépôt légal — qui ont trait au séjour des souverains russes en France : cartes spéciales de tribunes, permis pour les différentes cérémonies, billets d'inauguration, programmes illustrés, menus des dîners de gala, en un mot ces mille cartons et souvenirs distribués aux personnages officiels et aux favorisés des jours de fête.

Ces imprimés ainsi réunis par les soins du conservateur du département des Imprimés formeront une collection aussi rare que curieuse et que nos petits-fils consulteront avec plaisir dans les siècles futurs.

NÉCROLOGIE

Au moment de mettre sous presse, nous avons le regret d'apprendre la mort d'un de nos plus fidèles collaborateurs, M. Paul Masson. Il fut l'un de ceux qui contribuèrent le plus à soutenir l'existence de l'*Intermédiaire* dans la période difficile qui s'étendit de la mort de M. Faucou à la reprise du journal par le général Iung. Notre dernier directeur appréciait grandement son dévouement et son zèle en tout ce qui concernait les intérêts de notre chère publication.

Nous n'avons point connu Lemice-Terrieux : M. Masson fut seulement pour nous un ami sincère, que nous regrettons et estimons profondément. Nous tenons à déposer sur sa tombe à peine fermée le tribut de notre reconnaissance et de nos souvenirs. Nous offrons à sa famille tous nos compliments de condoléance.

LA RÉDACTION.

L'Administrateur-Gérant : LÉON LENÈGRE.

Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux, Paris.

PETITE CORRESPONDANCE

(*Du 6 au 16 Novembre*)

Ponsin. — Nous venions précisément d'envoyer à l'imprimerie la question dont vous nous demandez des nouvelles.

Jouan. — Nous recevrons toujours avec le plus grand plaisir ce que vous voudrez bien nous envoyer.

A. Guyot-Cameron. — Merci de tout cœur pour les compliments de condélance. — Nous sommes d'accord pour la date d'expiration de l'abonnement. — Bien reçu les questions.

Bégis. — Ayez l'obligeance de ne pas nous en vouloir pour la lenteur des insertions sous la rubrique *Curiosités et Trouvailles* : notre place est bien restreinte.

Nauroy. — La note Duplessi-Bertaux se trouve être relativement en retard parce qu'elle fait partie d'une catégorie de questions qui abondent ici, les questions *biographiques*. Nous sommes heureux de la faire passer aujourd'hui. — Toute notre gratitude pour le renseignement qui nous met à même de satisfaire un autre collaborateur. Nous reproduisons : Vos livres, *Les Secrets des Bourbons* et *Les Derniers Bourbons*, publiés chez Charavay, se vendent aujourd'hui chez Paul Vivien, libr., rue Blanche.

C. A. — La question passe aujourd'hui. Nous aurons le plaisir d'insérer bientôt votre réponse.

Gédéher. — Au sujet de votre question : « Un livre à retrouver », voudriez-vous avoir l'obligeance de nous dire exactement où il en a été parlé déjà dans le journal?

Martellière et *A. T.* — Dans les *Synonymes de mourir*, les suppressions que nous avons faites se sont exercées sur des répétitions. (V. les réponses précédentes.)

Ab. — M. Lesmaris, 24, rue Pascal, à Clermont-Ferrand, s'offre à fournir quelques renseignements à l'auteur de la question : « Famille Roche des Escures ».

E. de Bertaimont. — La communication a été la bienvenue.

De Prins. — Vous êtes trop aimable et nous ne savons comment vous remercier. Nous avons bien reçu les articles envoyés et nous vous réexpédions, avec nouveaux remercîments, le nº 743.

Un jeune Chercheur. — Où faut-il vous envoyer une note que l'on nous a remise et qui vous est destinée?

G. Fustier. — Oui, nous connaissons... Vous voyez que nous cherchons à vous donner satisfaction.

Le Roseau. — Veuillez ne pas vous inquiéter, les réponses paraîtront. Comme vous le faites très justement observer, vous avez droit à la riposte.

AVIS A MM. LES ABONNÉS

—

Messieurs les Abonnés désirant une réponse directe à quelque demande de renseigements voudront bien y joindre un timbre. Toute lettre sans timbre aura réponse dans la Petite Correspondance.

Prière de ne plus nous envoyer de mandat au nom d'aucune personne de la Direction ou de l'Administration : les adresser simplement à l'*Intermédiaire*.

—

La Direction prévient qu'elle vient d'acquérir un lot d'années de l'*Intermédiaire* (de 1870 à 1880), à des prix modérés, dont elle veut faire bénéficier MM. les Abonnés. — Ces volumes sont en vente à partir de 10 francs, 23 bis, rue de la Faisanderie.

—

Ne pas oublier de n'écrire les communications qu'au recto des feuilles et donner aux réponses leurs indications précises pour éviter les pertes de temps.

LIVRES ANCIERS ET MODERNES

VENTE, rue des Bons-Enfants, 28, salle 2.

Le Samedi 21 novembre 1896, à 8 heures précises du soir.

Catalogue, chez MM. Leclerc et Cornuau, libraires-experts, rue Saint-Honoré, 219.

Succession de Mme la marquise de S*

—

Meubles et bronzes du temps de l'Empire, sculptures, objets de vitrine et d'étagère.

TABLEAUX ANCIENS

parmi lesquels
2 Œuvres importantes
de J.-B. Weenix.

Hôtel Drouot, salle 6.

Les 23, 24, 25, 26 et 27 novembre 1896, à 2 heures.

Exposition publique, le Dimanche 22 novembre 1896, de 1 h. 1/2 à 5 h. 1/2.

MÉDAILLES & MONNAIES

A céder : Une assez curieuse Collection d'environ 1000 Pièces de **Médailles** et **Monnaies** anciennes ou modernes.

S'adresser à M. COMMERÇON, à Chagny (Saône-et-Loire), rue de Presles.

TABLEAUX ANCIENS

des Écoles Française, Flamande, Italienne et Moderne

—

Hôtel Drouot, salle 10.

Le vendredi 27 novembre 1896, à 2 h. 1/2.

Exposition publique, le Jeudi 26 novembre de 2 à 5 h. 1/2.

COLLECTION
de feu M. Lefèvre van den Berghe
ancien membre
de la Société royale belge
de Numismatique.

MÉDAILLES D'ART

Françaises et Étrangères

Matrices de Sceaux

VENTE, Hôtel Drouot, salle 8, *le Lundi* 23 noxembre 1896, à 2 h. précises.

Exposition publique, le dimanche 22 novembre 1896, de 2 h. à 5 h.

Catalogue chez M. Raymond SERRURE, expert, 53, rue de Richelieu.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'EST

Service le plus Direct

ENTRE

PARIS ET FRANCFORT-SUR-MEIN

La Compagnie des Chemins de fer de l'Est rappelle au public que la route de **Pagny-sur-Moselle-Metz** offre le trajet le plus direct pour se rendre de **Paris** à **Francfort-sur-Mein** et réciproquement.

			Voiture directe de 1re classe	Voiture directe de 1re classe Voiture-Lits
ALLER :	PARIS.	*départ*	8 10 mat.	8 25 soir
—	FRANCFORT-SUR-MEIN	*arrivée*	10 58 soir	11 39 mat.
RETOUR :	FRANCFORT-SUR-MEIN	*départ*	8 25 mat.	5 50 soir
—	PARIS.	*arrivée*	9 52 soir	8 37 mat.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

VOYAGES CIRCULAIRES A ITINÉRAIRES FIXES

Il est délivré, pendant toute l'année, à la gare de Paris-Lyon ainsi que dans les principales gares situées sur les itinéraires, des billets de voyages circulaires à itinéraires fixes, extrêmement variés, permettant de visiter en 1e ou 2 classe, à ces prix très réduits, les contrées les plus intéressantes de la **France**, ainsi que l'**Algérie**, la **Tunisie**, l'**Italie**, la **Suisse**, l'**Autriche** et la **Bavière**

Avis Important. — Les renseignements les plus complets sur les *Voyages circulaires et d'Excursion* (prix, conditions, cartes et itinéraires), ainsi que sur les billets simples, d'aller et retour, cartes d'abonnement et relations internationales, horaires, etc., sont renfermés dans le *Livret-Guide officiel* édité par la Compagnie P. L. M. et mis en vente, au prix de 40 centimes, dans les principales gares, les bureaux de ville et dans les bibliothèques des gares de la Compagnie.



L'INTERMÉDIAIRE

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

L'Intermédiaire est devenu, grâce à la savante direction du Général Iung, un outil de travail indispensable. Le système de **Questions** et de **Réponses** sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés.

Parmi les littérateurs, érudits, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles, amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre; il n'a pas obtenu les renseignements qu'il désirait. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, retrouver un livre, un manuscrit ou un objet d'art, des armoiries, les documents d'une généalogie ou d'une recherche héraldique, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, en connaître la rareté et le prix, savoir si le sujet dont il s'occupe a déjà été étudié, si tel ou tel document est inédit, si les collectionneurs, les bibliothèques, les archives ou les musées possèdent sur son travail projeté quelques indications, quelques documents ou quelques pièces qui peuvent l'aider à mener à bien son étude; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts, il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire; il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'Etranger, et dans l'un des numéros suivants, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. **Questions** et **Réponses** sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses, car, il faut bien qu'on le sache : L'INDÉPENDANCE DE L'INTERMÉDIAIRE EST ABSOLUE, et celle de ses collaborateurs eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par un anonymat scrupuleusement gardé. Aussi, en dépit de la politique, les **Questions** et les **Réponses** de l'*Intermédiaire* ont-elles toujours passionné la presse et le monde des lettres; elles réveillent des querelles historiques, artistiques et littéraires, provoquent des réformes souhaitées et des mesures salutaires, et contraignent à sortir de leur réserve des hommes, seuls en situation de répondre et qui s'étaient jusque-là abstenus de parler. De là, bien des indiscrétions profitables à l'histoire.

Outre les **Questions** et **Réponses**, l'*Intermédiaire* publie les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public et les corrobore par de nouveaux renseignements. Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire* et achève d'en faire, sous une forme alerte, vive, primesautière et docte tout à la fois, une véritable *Encyclopédie* internationale.

Depuis trente-deux ans, il a rendu sans interruption d'innombrables services à la science et est devenu le véritable **Moniteur de la Curiosité** de tous ordres, attendu, lu et commenté par la presse entière.

L'Intermédiaire **PARAIT LES 10, 20 & 30 DE CHAQUE MOIS.** Chaque numéro est composé de **quarante-huit colonnes** soigneusement imprimées en caractères elzéviriens. Le tout forme, à la fin de chaque semestre, un élégant volume qui ne contient pas moins de **mille colonnes**, avec des **tables** destinées à faciliter les recherches.

Abonnements : *Un an.* France, **16** fr. Etranger **18** fr. — *Six mois.* France, **9** fr. Etranger, **10** fr. — *Trois mois.* France, **5** fr. Etranger, **6** fr. — Un numéro détaché, **0** fr. **75**.

Les Abonnements partent des 1er Janvier, 1er Avril, 1er Juillet et 1er Octobre.

Pour tout ce qui concerne l'**Intermédiaire**, s'adresser à la Direction, 23 *bis*, rue de la Faisanderie.

On s'abonne à la Direction de l'**Intermédiaire**, 23 *bis*, rue de la Faisanderie, à l'Imprimerie G. Lefebvre, rue Claude-Vellefaux, 5 et 7, chez H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, n° 1, ainsi que dans tous les bureaux de Poste, de France et de l'Etranger.

AVIS

Toute demande de **changement d'adresse** doit être accompagnée de **40 centimes** en timbres-poste et d'une des dernières bandes imprimées.

Annonces : **25 centimes** la ligne pour les abonnés.
Pour les **Collections à compléter**, prière d'écrire à la **Direction**.

La Direction du journal a le téléphone à sa disposition.

On trouve, chez M. H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, n° 1, toutes les livraisons concernant l'*Intermédiaire* et la *Plume et l'Epée*.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque Mois. **30 Novembre 1896.**

XXXIVe Volume — N° 745

Quatrième Série — 2e Année — N° 15

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Direction et Administration : 23 *bis*, Rue de la Faisanderie

IMPRIMERIE

5 et 7, RUE CLAUDE-VELLEFAUX

OUVRAGES EN LIBRAIRIE

Des *Connaissances utiles aux Amateurs d'Objets d'Art et de Curiosité*, aux Antiquaires, aux Experts, à l'Enseignement, ainsi qu'aux Officiers Ministériels, Commissaires-Priseurs et à tous ceux qui en remplissent les fonctions, viennent de paraître chez l'Éditeur d'Art, EDOUARD ROUVEYRE à Paris, sous le titre de : **Comment discerner les Styles du VIe au XIXe siècle.** Cet ouvrage illustré d'un millier de dessins, est à chaque page une leçon de goût, un guide infaillible, d'une incomparable richesse documentaire. ROGER-MILÈS, l'érudit historien d'art, était désigné pour commenter chacune des planches dans des études synthétiques sur les styles, qui forment un répertoire précieux pour toute personne s'occupant d'objets d'art et de meubles. Nous engageons ceux de nos lecteurs que ce Manuel de la Curiosité peut intéresser, à en demander l'envoi en communication, à l'examen et franco à M. EDOUARD ROUVEYRE, éditeur, 76, rue de Seine, à Paris.

Les Musées cantonaux de France. — Article du *Bulletin de la Ligue de l'Enseignement*, de févr. 1895 (p. 49), et de la *Paix* du 8 avril 1895.

Des musées cantonaux ont été fondés à Bagnols (Gard) en 1854, par M. Léon Alègre, et à Poligny (Jura), en 1859, par M. Edmond Sauria.

M. Edmond Groult, docteur en droit, avocat à Lisieux (Calvados), a entrepris, en 1876, une active propagande pour multiplier ces modestes musées, en faisant ressortir tous les avantages qu'on en devait attendre.

Une médaille d'or lui a été décernée à l'Exposition universelle de 1889, et plus de quarante Conseils généraux ont émis des vœux en faveur des musées cantonaux.

Pour faciliter la création de ces musées dans tous les cantons, M. Alphonse Renaud, 25, rue Scheffer, à Paris, docteur en droit, chef de bureau au Ministère des Finances, vient de réunir, avec l'aide de quelques personnes, plus de 1,000 volumes, environ 40,000 dessins, plus de 5,000 textes, présentant un intérêt cantonal, et quelques centaines de monnaies qu'il mettra gratuitement et successivement à la disposition des associations cantonales qui ont eu ou auront établi un musée cantonal à la mairie du chef-lieu de canton ou dans un autre local convenable, et organisé des conférences publiques dans les principales communes du canton. Son œuvre a été créée le 12 mai 1894, et est déjà féconde en résultats.

AVIS

La Direction prévient qu'elle vient d'acquérir un lot d'années de l'*Intermédiaire* (de 1870 à 1880), à des prix modérés, dont elle veut faire bénéficier MM. les Abonnés.— Ces volumes sont en vente à partir de **10** francs, 23 bis, rue de la Faisanderie.

COLLECTIONS DE GONCOURT

La vente des collections de Goncourt qui doit décider du sort de l'Académie d'Auteuil est dès à présent fixée au mois de mars prochain. Elle nécessitera plusieurs vacations qui auront lieu de quinzaine en quinzaine. La première sera exclusivement consacrée aux gravures françaises et, selon toutes probabilités, la meilleure. C'est M. Duchêne, le commissaire-priseur, qui dirigera les enchères.

De la Paix, par le général Iung, Brochure in-8° de 48 pages, ornée du portrait du général, couverture en couleurs ; prix : 1 fr. — Paris, 1896, Henri-Charles Lavauzelle, éditeur, 11, place Saint-André-des-Arts.

Tout le monde voudra lire la curieuse brochure du général Iung, sur *la Paix*. D'après le regretté député du Nord, la paix n'existe pas. C'est un mythe, une illusion chère aux esprits superficiels. Paix et guerre sont les termes d'une même formule, etc... Cette thèse a été soutenue au mois de septembre dernier devant le congrès interparlementaire de Buda-Pesth.

Répertoire-annuaire général des Collectionneurs de la France et de l'étranger.

Le deuxième volume nous paraît vraiment **indispensable à tous ceux qui s'occupent du commerce des livres et des objets de curiosité** et aussi à tous les membres de l'immense famille des collectionneurs. L'ouvrage débute (exemple à suivre) par la liste des *Errata, suppressions et addenda* ; de la sorte, on est frappé tout de suite par ce qu'il importe de ne pas négliger ou oublier, ce qui arrive souvent quand ces indications complémentaires sont rejetées à la fin d'un volume. Nous signalerons ensuite une bien intéressante *Etude chronologique concernant les timbres fiscaux et de leurs émissions successives depuis* 1673 *jusqu'à nos jours,* par M. Ris-Paquot (11 pages), et un travail de M. Paul Eudel su l'*Habitation et le Mobilier à travers les Ages* (16 pages). C'est à la page 37 que commencent les listes si précieuses de M. Renart, divisées en deux sections : *Collectionneurs français*, désignés en *Collectionneurs provinciaux et parisiens*, et *Collectionneurs étrangers*. Au milieu du volume se trouve intercalée une liste spéciale des *principaux commerçants parisiens, en livres, tableaux, antiquités, numismatique, timbres-poste et professions diverses*. Une table alphabétique des noms des collectionneurs habitant la France (Paris excepté, parce que les Parisiens sont rangés par ordre alphabétique) termine cet inventaire. En résumé, M. Renart a droit à nos vives et bien sincères félicitations pour le service éminent qu'il vient de rendre à tous ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent de la vente ou de l'achat de tous objets pouvant former collection.



ÉCHANGE

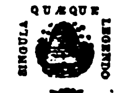
Un abonné de l'*Intermédiaire* voudrait, en échange d'autres années, se procurer les volumes de 1865, 1881, 1888 et 1889. — S'adresser aux bureaux du journal.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *30 Novembre 1896.*

XXXIVe Volume. — N° 745

Quatrième Série. — 2e Année — N° 15

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

L'Intermédiaire
DES CHERCHEURS ET CURIEUX
FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

QUESTIONS

Goffe. — M. Challamel, dans ses *Légendes de la place Maubert* (Paris, Lemerre, 1877), écrit :

De temps immémorial, l'argot fut surtout parlé dans la Cité, et le langage poissard dans la place Maubert. Sous les Valois comme sous Louis XV, il était de bon ton à la Cour de bien entendre ce langage. Catherine de Médicis, lisons-nous dans la *Scaligerana*, parloit aussi bien son « goffe » parisien qu'une revendeuse de la place Maubert, et l'on n'eust point dit qu'elle estoit Italienne.

J'entends bien ce que veut dire « goffe », mais quel est le sens exact du mot? Je ne le trouve point dans les dictionnaires. Est-il synonyme d'argot ou simplement de langage vulgaire, de parler des halles?

GUSTAVE FUSTIER.

—

Le théâtre d'Octave Feuillet.—Pourrais-je savoir, par le précieux et obligeant *Intermédiaire*, ce qu'aucun libraire ne peut me dire, ce que Mme Octave Feuillet peut être seule à savoir : quand paraîtra le dernier volume du théâtre de Feuillet, arrêté en pleine publication chez Calmann-Lévy, et qui doit comprendre quelques-unes des meilleures pièces du regretté maître : *l'Urne*, *l'Ermitage*, *le Fruit défendu*, *le Voyageur*, *Charybde et Scylla*, *Alix*, *la Clef d'Or* et ce chef-d'œuvre qui s'appelle *le Divorce de Juliette*, joué à Bruxelles, où je l'ai vu il y a quelques années? Pourquoi ce tome VI ne paraît-il pas? C'est alors « théâtre choisi » qu'il eût fallu mettre, et non « complet ». J. C.

Lettres « à répondre ». — Peut-on écrire « lettres à répondre » pour « lettres auxquelles il doit être répondu » ?

A. G.

—

Patois de l'Ille-et-Vilaine (Question philologique). — Je serais curieux de connaître l'origine des expressions ci-dessous, d'un usage courant dans le nord de l'Ille-et-Vilaine :

AVU (au lieu que);
FRAMBA (fumier);
GUÈNÉ (crotté);
DIRE MIN (embrasser [langage enfantin]);
UBI (hérissé);
NIJON (minutieux, délicat à faire);
GANDILLEUX (délicat, épineux).

Un aimable intermédiairiste pourrait-il m'indiquer quelques ouvrages sur le patois de l'ouest de la France. Je connais Orain et Coulabin. CHARLES.

—

Les romans dramatisés de Pierre Loti. — Les œuvres de Loti, *Madame Chrysanthème* et *Pêcheur d'Islande* ont été mis à la scène.

Qui y a collaboré?

Quelles sont les dates exactes des premières représentations?

Y a-t-il d'autres romans de M. Loti qui ont été dramatisés? Par qui? où? et quand? A. G. C.

—

Sandwich (Genre du mot). — Doit-on dire *un* ou *une* sandwich? Ce substantif est fait du genre « masculin » par beaucoup de bons écrivains, et du genre « féminin » par un grand nombre d'excel-

lents grammairiens. J'opterai, pour ma part, pour le genre féminin. Qu'en pensent mes confrères de l'*Intermédiaire?*

WHIP.

Arsenal et arsenac. — Littré a cité, dans son *Dictionnaire de la langue française* (t. I, p. 205), quelques lignes très favorables à la forme *arsenac*. Ménage invoque l'autorité de Balzac, qui a toujours écrit (lettre du 19 novembre 1643, etc.) *arsenac* comme l'avaient fait Rabelais et Clément Marot. Au contraire, Amyot, Mainard, Vaugelas ont préféré la leçon *arsenal* qui fut définitivement adoptée après que Pascal s'en fut servi dans les *Provinciales*.

Le mot « arsenal » que les administrateurs de la marine au XVI° siècle écrivaient préférablement *arcenal*, vient du vénitien *arsena*, dont l'étymologie est restée jusqu'ici incertaine.

Dans une lettre de Jean de Chambes, envoyé du roi Charles VII à Venise (28 octobre 1459), il est question de l' « arsenac » où est l'artillerie de la ville. (L'arsenal de Venise, le plus ancien de tous les arsenaux, fut construit en 1337, par André de Pise).

Rabelais, lui aussi, a parlé de « l'arsenac » de Venise.

A quel moment a-t-on commencé à dire dans notre pays : arsenal d'artillerie, arsenal du génie, arsenal maritime? Dans sa correspondance avec les intendants de la marine, Colbert emploie le mot « arsenal » dans les derniers temps de son ministère principalement, sans rejeter cependant le mot *parc* (de l'anglo-saxon *pearroc*, enclos), pour désigner les établissements maritimes de Toulon, Rochefort, Dunkerque, etc.

Le parc, ou la maison du Roy (ou logis du Roi, qui était comme le siège du gouvernement du port) est une espèce de petite ville à part. On y construit les galères dans de grands bassins secs qui donnent sur la mer; quand une galère est finie, on ouvre les portes du bassin, et, en rompant un batardeau, l'eau de la mer entre et les emmène (Le président de Brosses, *Lettres sur l'Italie*, Marseille, 15 juin 1739).

Dès le XIII° siècle, on donnait le nom de « clos aux galées », aux « galis », aux « galères », dans quelques villes maritimes (Rouen, Harfleur, etc.), à un emplacement réservé aux galères du Roi.

E. M.

La Carmagnole. — On a beaucoup parlé récemment de la *Carmagnole* de 1792, de ses transformations, des chansons faites sur le même air. Mais voici une indication antérieure qui vaudrait un éclaircissement. Dans *Cendrillon*, opéra-comique d'Anseaume, représenté pour la première fois à la foire Saint-Germain, le 20 février 1759, à la scène XIV, on trouve un couplet, avec cette indication de timbre : « Air : *La Carmagnole* ». Il est bien entendu qu'il ne s'agit pas de l'air connu sous ce nom; l'agencement du couplet est tout différent.

Nous ne sommes pas
Hors d'embarras;
Toutes vont venir
Et vous tenir
Même langage;
Nous ne sommes pas
Hors d'embarras;
Toutes vont bientôt vous tomber sur les bras.

Quelqu'un pourrait-il nous renseigner sur la chanson originale à laquelle se référait Anseaume?

G. I.

Paternité de deux mots célèbres. — Est-ce bien M. Ranc qui a dit le premier d'un ministre, bien oublié aujourd'hui, du second Empire : « Bourbeau manque de prestige »?

Est-ce encore M. Ranc qui aurait lancé le premier à M. Laboulaye, l'auteur du *Prince Caniche*, le fameux : « Rendez l'encrier »?

PAUL D'ESTRÉE.

Un glossaire en 45 langues par Latour d'Auvergne. — *Le glossaire français polyglotte*, Bruxelles et Blois, 1846, un gros vol. in-f° (lettres *a* et *b* seules parues) dit à l'article AUVERGNE (Latour d') que nul homme (*sic*) ne possédait autant d'idiomes et ne les parlait plus savamment, qu'il est l'auteur d'un glossaire en 45 langues et qu'il a laissé en manuscrits des travaux précieux de recherches, dont une partie a été léguée à M. Eloi Johanneau (du Loir-et-Cher). Le Larousse article Johanneau dit également que Latour d'Auvergne lui légua en mourant sa bibliothèque (1800),

Le glossaire de La Tour d'Auvergne n'ayant je crois, jamais été publié, mes collègues de Blois, qui ont connu l'heureux légataire Eloi Johanneau (décédé en 1851), seraient bien aimables de me dire s'ils ont eu connaissance du précieux glossaire et quels sont actuellement les noms des héritiers existants de M. Johanneau. A. DIEUAIDE.

—

Les camées pierre dure. — Je possède douze camées pierre dure du premier empire, représentant des femmes belles ou jolies et le mariage de la Vierge. Une femme m'a dit, mais elle est très menteuse, qu'ils étaient faits à la main, tandis que les camées d'aujourd'hui sont obtenus par des procédés chimiques. Pourrait-on me dire si elle m'a trompé, soit dit sans jeu de mots.

NAUROY.

—

Peintures murales. — Quelles sont les plus anciennes peintures murales existant actuellement en Europe? En indiquer les reproductions, et le degré d'exactitude de ces dernières. Je ne parle pas, évidemment, des fresques qui ont été complètement refaites, telles que celles de la chapelle des comtes de Flandre, à Courtrai.

PAUL BERGMANS.

—

Bernini a-t-il peint ou sculpté Madeleine ? — L. Poinsiny de Sivry dans son ouvrage: *La Berlue*, Londres 1773, in-12 raconte que Bernini passa pour avoir habillé sa maîtresse en Madeleine dans plusieurs églises.

Quatremère de Quincy, en parlant de Bernini ou plutôt de l'artiste Bernin, connu en France sous le nom de Cavalier, dit que sous le prétexte de la Grâce il avait introduit les licences de l'incorrection la plus outrée: ses chairs traitées avec trop de mollesse ; ses attitudes sont maniérées et ses airs de tête affétés.

Est-ce à propos d'une Madeleine de Bernini qu'un poète licencieux (?) aurait fait les vers suivants peu connus :

Aux pieds du Christ humblement prosternée,
Madeleine se lamentait ;
Sur une gorge autrefois patinée,
Sa chevelure au gré du vent flottait.
Oh ! la friponne qu'elle était !
N'eût-on pas dit jugeant sur l'apparence,
Que de bon cœur elle se repentait
De n'avoir pas plutôt fait pénitence ?
Elle y pensait comme j'y pense.
Tout en disant son *peccavi*,
Elle lorgnait Jésus d'un œil de complaisance ;
Comme Dieu, disait-elle, il est pure substance,
Mais que f..., comme un homme il doit avoir un....

A. DIEUAIDE.

—

Le rôle politique de la reine Hortense. — La reine Hortense a-t-elle jamais joué un rôle politique pendant la Restauration et dans les premières années de la Monarchie de Juillet?

Elle s'en défend très énergiquement dans les *Mémoires* ou *Fragments de Mémoires* qui furent publiés sous son nom vers 1832, ce me semble. Aussi montrait-elle plus que de l'aigreur à cette époque, contre Casimir Périer, impatient de la voir quitter la France, où elle s'était retirée, en 1831, avec son fils Louis Napoléon assez sérieusement malade.

ALPHA.

—

Boutade d'une reine d'Espagne. — J'ai lu quelque part, qu'une reine d'Espagne, qui avait pour favori un homme sorti de basse extràction, s'écria un jour en sa présence :

Je t'ai fait prince, je t'ai fait grand d'Espagne, je t'ai fait maréchal, je ne pourrai jamais faire de toi un gentilhomme.

Quel est le nom de cette reine ?

P. SINPON.

—

La belle Regaillette. — On dit que lorsque Louis XIV vint à Marseille, en 1660, toutes les femmes tremblèrent pour leur vertu et que la plus belle des jeunes filles de la cité, Regaillette, se trouvant plus exposée que les autres, émit le vœu solennel de rester enfermée dans un tonneau, tout le temps que le jeune et irrésistible monarque aurait un pied sur la terre de Provence.

J'ose demander :

Le fait est-il vrai ?

S'il est vrai, pourrait-on m'en compléter l'histoire ?

Après le départ du roi, qu'est devenue la jeune fille ?

Qu'est devenu le tonneau ?

A. VINGT.

—

Famille de La Goublaye. — J'ai entre les mains une très ancienne généalogie de la famille de La Goublaye, qui commence ainsi :

Premier du nom, parut en Bretagne, Jéhan de La Goublaye, chevalier, chef de nom et armes, comte de Messaux, (en Poitou), vint à la suite du duc Jean V en 1380 il érigea la terre de La Goublaye, en son nom, en la paroisse de St-Alban, etc.

La terre de La Goublaye, est dans le département des Côtes-du-Nord, entre Lamballe et Pléneuf.

Mais je ne sais où est la terre des Messaux.

Je serais donc très obligé à celui de mes co-intermédiairistes du Poitou, qui pourrait me renseigner à ce sujet.

Existe-t-il dans l'un des départements de la Vendée, des Deux-Sèvres ou de la Vienne, un lieu dit les Messaux.

Un Thibaud de La Goublaye était lieutenant du sénéchal de Saintonge en 1418.

E. DE MÉNORVAL.

—

Famille de Cosne. — Y a-t-il eu, au commencement de ce siècle, une famille de Cosne, dont une des filles aurait approché l'impératrice Marie-Louise comme demoiselle d'honneur, ou professeur de dessin, ou peintre-miniaturiste, etc. ?

Cette famille existe-t-elle encore et où?

L'impératrice Marie-Louise n'avait-elle pas, dans ses divers titres, celui de marquise ou de princesse de Cosne ?

UN INTÉRESSÉ.

—

Eyma. — Lequel de nos aimables intermédiairistes voudrait me renseigner sur cette famille ? Est-elle d'origine française En ce cas, je désirerais connaître armoiries, etc. Je crois donc rappeler, avoir rencontré le nom d'un écrivain français, X. Eyma. Ou bien est-ce un pseudonyme ?

R.-C. SIX.

—

L'abbé Fialin. — Cet ecclésiastique, grand-oncle du duc de Persigny, ministre de Napoléon III, était curé de Marcilly en Forez (Marcilly-le-Pavé, Loire), à la fin du siècle dernier. Pendant la Révolution, il entraîna une bonne partie de ses ouailles dans un schisme qui a fini par se rallier au calvinisme et « dont il existe encore aujourd'hui un petit noyau » ai-je lu dans les Annales de la Société d'Agriculture, etc. de la Loire.

Quel est ce schisme ? Peut-être s'agit-il du schisme anti-concordataire, connu sous le nom de la « Petite Eglise » ? Mais ses adhérents ont-ils réellement fini par verser dans le protestantisme?

EFFEM.

—

Balthasar de Erédia. — Balthasar de Erédia est donné par l'*Oriens christianus* du P. Le Quien comme le neuvième évêque de Cerines, en Chypre. M. de Mas-Latrie, dans une note communiquée à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, insérée au dernier *Bulletin*, nie l'existence de l'évêché de Cérines (1).

L'erreur de le Quien... a été de prendre pour des évêques chypriotes des prélats portant des titres épiscopaux assez semblables quant à la forme au nom latin de Cerines...

Cet Erédia, Espagnol probablement, ne serait-il pas de la famille des Hérèdia, dont est sorti le poëte des *Trophées ?*

Quelque intermédiairiste, plus heureux que M. de Mas-Latrie, pourrait-il le restituer à son véritable diocèse ?

L. VANVINCQ.

—

Madame Cottin (Lieu de naissance de). — De quel pays madame Cottin est-elle originaire? Un historiographe bordelais, Bernardau, la fait naître à Bordeaux, dans la rue Neuve; un autre auteur de cette ville, M. Graterolle, si je ne me

(1) XIIIe-XVIe siècles.



trompe, nous dit qu'elle est venue au monde au Tourne, près Langoiran (Gironde); le *Dictionnaire Larousse* affirme, de son côté, que Touneins est le lieu de naissance de l'auteur de *Malvina*, d'accord avec le *Dictionnaire Vapereau;* enfin je lis dans le *Dictionnaire des Dictionnaires* de Mgr Paul Guérin : Madame Cottin, née à Paris.

C'est à y perdre la tête! Qui a tort ? qui a raison ?

HENRI CHARRIAUT.

—

Familles Monnet et Chollet (Généalogie). — Je désire bien trouver, pour matières généalogiques, des détails sur les points suivants :

1° Existe-t-il registres ou archives qui puissent fournir des renseignements par rapport aux descendants de Jacques Monnet, du village des Hières, département de l'Isère.

Son fils, Jean, sort de France,le 29 juillet 1686; il hérita de son beau-frère Jeau Gitaud, auteur du manuscrit qui relate les persécutions que subit la famille. Il (J. M.) mourut sans postérité. Le manuscrit est dit exister au presbytère de Champ-Veu (Vaud, Suisse).

2° Un Chollet a assisté à la seconde bataille de Willmergen, 1712, en qualité de lieutenant de grenadiers.

Un autre fut capitaine des gardes suisses en France.

Jacques Chollet, seigneur de Mollondins, fut colonel de 20 compagnies suisses et gouverneur de Neuchatel. Il épousa Marie Vigier de Lascanal.

3° Les Chollet quittèrent Vevey, probablement à la suite de pillages de bandes de Zurlinden, 1475-1476.

Tous renseignements sur ces deux familles, antérieurs aux dates indiquées, et tous détails quant aux Chollet détachés, dont les noms précédent, seront reçus avec grands remercîments.

A. G. C.

—

La rue Thurot à Nantes. — En l'honneur d'illustres marins et corsaires, originaires de Bretagne et particulièrement de Nantes, cette ville a les quais Cassard et Moncousu, les rues de la Galissonnière, Duguay-Trouin et Surcouf; mais par quel motif a-t-elle également une rue Thurot? Cet officier de marine, dont il a été souvent question dans l'*Intermédiaire*, était Bourguignon de naissance avant de devenir Dunkerquois d'adoption et dans sa carrière si bien remplie, je ne trouve rien de nature à attirer particulièrement l'attention des Nantais. E. M.

—

Campi. — Peut-on connaître maintenant le nom de famille de celui qui a été exécuté sous celui de Campi ? On a prétendu qu'il avait un frère dans l'armée et que c'était à cause de lui qu'on faisait silence là-dessus.

A. MARTIN.

—

Pièce d'argent à déterminer. — Je possède une pièce en argent, très bien conservée, de quatre centimètres de diamètre et dont voici la description :

Face. — Un lion cabré, griffes et gueule ouvertes dans un double cercle pointillé à l'intérieur.

Exergue : ❋ GVIL * CO' * D * MON * Z * DNS' * D * BIL' * HE' * BOX * HO' * Z * WIS *

Revers. — Un chevalier armé de toutes pièces, épée au côté et tenant de la main droite un étendard attaché à une lance.

Exergue : SANCTVS*PANCR ATIV NVM * 30 * SIV'

J'ai montré cette pièce à plusieurs numismates qui l'ont trouvée très belle mais qui n'ont pu la déchiffrer. Je m'adresse aux numismates de l'*Intermédiaire* pour en connaître l'explication et la valeur.

EM. DURIÈGE.

—

Deux écussons sur un poêle. — A l'hôtel du Gouvernement à Luxembourg se trouve un poêle qui porte, outre la date 1743, deux écussons accolés que je ne suis pas parvenu à déterminer :

L'écu à dextre porte : De... à l'étoile de... accompagnée de trois trèfles de... — Celui à senestre : de... à un lion de... au chef de... chargé de trois étoiles de...

Les deux écus sont timbrés d'un casque soutenant une étoile.

Il existe une famille lorraine « Billet » qui porte « d'azur à l'étoile d'or accompagnée de trois trèfles du même. »

Les familles portant les armoiries du second écu sont innombrables.

Nos collaborateurs habitant la Lorraine seront probablement à même de satisfaire ma curiosité.

D. DE LUXEMBOURG.

—

République de Venise (Armoriaux et nobiliaires). — Je serais infiniment obligé à qui voudrait bien me donner une liste d'armoriaux et de nobiliaires *italiens* concernant la République de Venise et ses possessions des îles Ioniennes.

VILMEUX.

—

Le Courrier de Vaugelas. — Ce journal, fondé par Eman Martin, puis édité après sa mort par la maison Didot, paraît-il toujours? Si oui, quel en est l'éditeur actuel? GUSTAVE FUSTIER.

—

Bijou almanac. — Je possède l'année 1839 de *Schloss's English bijou almanac*, London, in-512, texte gravé, portraits de la duchesse de Kent, Wellington, lady Blessington, Thomas Lawrence, la Pasta et Beethoven, 47 pages non chiffrées, 20 millimètres sur 15. Je désirerais savoir en quelle année cette publication a commencé, si elle dure encore, et, dans le cas contraire, en quelle année elle a cessé de paraître; je désirerais avoir, sur le modèle ci-dessus, une description des autres volumes de la collection. Le tout pour la seconde édition de ma *Bibliographie des impressions microscopiques*.

D'une lettre, que M. Bullen m'a fait l'honneur de m'écrire en 1881, il semble résulter que le British Museum possède la collection; il faudrait donc chercher là d'abord. NAUROY.

—

Ségréz. — On sait que les *Œuvres anonymes de la marquise de Montesson*, unie par un mariage secret au duc d'Orléans, petit-fils du Régent, ont été imprimées par Didot l'aîné (Paris, 1782-1785, 8 vol. in-8°), que cet ouvrage a été tiré à douze exemplaires et qu'il est recherché des bibliophiles à cause de sa rareté.

L'exemplaire que je possède semble sortir des presses de l'imprimerie; sur le plat de la reliure de l'époque se détache, en grosses lettres dorées, ce mot : « Ségréz ».

J'ai cherché vainement quel pouvait être l'heureux destinataire de cet exemplaire; mes collègues de l'*Intermédiaire* me donneront, je l'espère, la clef du personnage.

A. DIEUAIDE.

—

Mémoires d'Isabey. — Nous voulons parler des *Souvenirs* qu'a laissée Jean-Baptiste Isabey, le célèbre peintre en miniatures du premier Empire. Jal, qui en avait entendu parler, mais qui n'en connaissait pas une seule ligne, assurait cependant qu'ils contenaient des documents très curieux sur l'histoire du temps. Que sont devenus ces *Mémoires* et seront-ils jamais publiés?

SIR GRAPH.

—

Plantes hypocarpogées. — Auguste Pyrame de Candolle, dans sa *Physiologie végétale* (tome II, page 616), cite en note :

« Bodart, *Sur les plantes hypocarpogées*, in-8°, Pise, 1798. »

Quelque savant botaniste de l'*Intermédiaire* connaît-il cet ouvrage? Pourrait-il dire si on peut encore se le procurer? Connaît-il des ouvrages plus récents sur le même sujet? « Hypocarpogée » ne figure pas dans le grand Larousse. V. B.

—

Le supplice du soufflet. — Je lis dans les *Anecdotes du règne de Louis XV*, de d'Heyllé et de Parmes, page 33 :

> Le prince de Conti, pour se venger d'une femme qui lui avait communiqué du mal, la fit souffler avec un soufflet de boucher et elle mourut de l'opération.

Qu'était-ce que *souffler*?

L. M.

Pigeons-voyageurs. — Par quel moyen les pigeons-voyageurs retrouvent-ils le chemin du pigeonnier d'où ils ont été lâchés?

Point n'est besoin même, dit-on, que leur pigeonnier soit à poste fixe.

On ne voit guère, dans ce cas, que le magnétisme qui puisse ainsi guider l'oiseau d'amour.

L'instinct, la vue, l'odorat, sont plus qu'insuffisants comme explication.

Les naturalistes n'ont guère conclu et je ne sais même pas s'ils ont indiqué le magnétisme comme cause possible ou probable.

Qu'en doit-on penser?

GÉDEHER.

—

Fusils d'honneur. — Je possède un fusil d'honneur « à pierre », dont quelques-unes des parties sont argentées. Cette arme a été construite à la manufacture royale de Versailles. Sur un des côtés de la crosse, se trouve une plaque d'argent en forme d'écusson sur laquelle sont gravées ces mots :

« Donné par le Roi, au Sr Le Tessier Guillaume Victor. »

J'ai vu d'autres fusils d'honneur du temps de la première République, alors qu'il n'existait pas de décoration pour récompenser les actions d'éclat des militaires.

Je pense que mon fusil a été donné par Louis XVI vers 1788 ou 1789.

Je serai très obligé à mes collègues de l'*Intermédiaire* de bien vouloir me faire connaître : 1° à quelle époque ont été donnés les premiers fusils d'honneur? 2° à quelle date on a cessé d'en donner? et 3° quelle est la date de celui que je possède?

ÉMILE BALLÉ.

RÉPONSES

Le mot de Cambronne et la bataille de Waterloo (I, 31, 352; II, 574, 633; III, 286, 375; XIX, 481, 564, 683, 736; XXI, 201, 311, 338, 425; XXII, 76, 265, 337). — La citation suivante me paraît venir à l'appui de ce que M. Henri Issanchou écrivait, le 25 mai 1888.

On lit dans l'*Armorial et Nobiliaire du Jura*, par D. Monnier et A. Fourtier. Lons-le-Saulnier, 1861 :

Michel. Né à Pointre, parti sous-lieutenant aux bataillons de volontaires du Jura en 1793, tomba, le 18 juin 1815, sur le champ de bataille de Waterloo, auteur des belles paroles : « La garde meurt et ne se rend pas ». Il avait été créé baron de l'Empire.

EFFEM.

—

Le maréchal Davout a-t-il trahi la France en 1815? (I, 277; XXXII, 406, 602; XXXIII, 33, 250, 332, 530; XXXIV, 241). — M. Dieuaide, subdivisant cette question, demande :

1° Si Davout s'est mis à la tête des troupes, après Waterloo, avec une apparence de décision et de patriotisme?

2° Si Davout a fait éloigner Napoléon du théâtre des événements?

3° Si les 100,000 hommes commandés par Davout demandaient tous à combattre?

La réponse à toutes ces questions ne peut être qu'affirmative.

Après le désastre de Waterlo, Davout avait su réorganiser nos forces.

Dans les premiers moments, il put avoir la velléité de défendre Paris, car autrement, dans quel but aurait-il pris la peine de constituer une armée?

Mais il ne tarda pas à devenir l'instrument des politiciens qui préparaient la restauration des Bourbons, et bientôt il ne songea plus à combattre.

Caractère sans vigueur hors du champ de bataille, dit Vaulabelle (1), intelligence sans élévation et sans étendue, le prince d'Eckmühl fléchissait sous le poids de la responsabilité et des devoirs que lui imposait son titre de général en chef des forces françaises. Il appartenait à cette classe nombreuse d'hommes de guerre qui, habitués à obéir, veulent toujours être conduits, que trouble et affaiblit le souffle des révolutions, et chez qui les qualités physiques du soldat ne se développent qu'aux dépens du sens moral et politique. L'abdication de l'Empereur avait fait le vide autour de Davout; il flottait sans direction et sans but...

A la date du 29 juin 1815, Paris, défendu au nord par des redoutes et des retranchements, réunissait dans ses murs une armée régulière de 106,000 hommes, avec 550 pièces de canon attelées, et non compris 600 pièces de position. Cette ar-

(1) *Histoire des deux Restaurations*, t. III, ch. III, p. 130.

mée était pleine d'ardeur et ne demandait qu'à marcher. Elle n'avait d'ailleurs devant elle que les 70 ou 75,000 hommes de Blücher. Conduite par des chefs audacieux, elle eût sans nul doute remporté de glorieux succès.

A ce moment, Davout entrait en pourparlers avec l'ennemi, à l'effet d'obtenir un armistice qui lui fut, d'ailleurs, durement refusé.

Il est impossible de développer ici, faute d'espace, les preuves des faits à la charge du prince d'Eckmühl.

Les preuves sont dispersées dans un assez grand nombre de publications : je citerai seulement celles qui, à ma connaissance, paraissent présenter le plus d'autorité.

En voici les titres :

Collection des dépêches et ordres du jour du duc de Wellington. Bruxelles, 1815.

Appel aux générations présentes et futures, sur la Convention de Paris, faite le 3 juillet 1815, par un officier général témoin des événements (Fraissinet). Genève, 1817.

Histoire de Napoléon Bonaparte, par Thibaudeau. Bruxelles, 1828.

Histoire des Français, par Th. Lavallée. Paris, 1847.

Histoire authentique et secrète des traités de 1815, par Capefigue. Paris, 1847.

Histoire des deux Restaurations, par Ach. de Vaulabelle. Paris, 1847.

Mémoires du baron de Vitrolles. Paris, 1884.

Mémoires du général baron Thiébault. Paris, 1894-1895.

Mémoires de Barras. Paris, 1895-1896.

Les personnes qui n'auraient pas le loisir de consulter tous ces ouvrages, pourront se borner à la lecture de l'*Histoire des deux Restaurations.*

Le tome III de cette *Histoire* contient le récit documenté, exact, impartial, des machinations et des intrigues ourdies par Fouché, avec la complicité de Davout, pour se débarrasser de Napoléon et pour ramener les Bourbons, et qui, finalement, aboutirent, malgré ces deux compères, à la honteuse capitulation du 3 juillet 1815, imposée par Wellington et par Blücher.

On suppose trop généralement, dit Vaulabelle (1), que les hommes dont le nom soulève l'anathème de l'histoire ont tous franchi d'un seul bond la distance qui sépare le devoir de la déloyauté : les Talleyrand et les Fouché sont, dans l'ordre moral, des monstruosités exceptionnelles ; un grand nombre de ceux qui les ont aidés ou suivis sont entrés avec des intentions droites dans la voie qui les a perdus; mais une fois sur la pente, ils n'ont pu s'arrêter. Davout, dès le début, se bornait à promettre son concours, en faveur du rappel des Bourbons, si Louis XVIII maintenait saufs l'honneur et l'indépendanee nationale; il devait finir par livrer Paris et la France sans conditions, non plus aux Bourbons, mais à l'ennemi...

De même que dans la plupart des événements humains, ce qui domina en 1815 ce fut une incroyable ineptie, aidée par la pusillanimité la plus déshonorante. Malheureusement la pusillanimité et l'ineptie, dans ces tristes jours, eurent les mêmes résultats que la trahison; et pour l'Histoire vengeresse, les *imbéciles,* les *lâches,* comme les *traîtres,* les hommes qui exigèrent l'abdication et qui paralysèrent toute résistance, comme ceux qui sollicitèrent la capitulation, ou qui y applaudirent, tous sont également coupables ou complices de la seconde invasion, et tous doivent porter, avant les Bourbons, la responsabilité politique et morale des hontes et des douleurs qui suivirent.

Assurément, le maréchal Davout n'était pas un *lâche.* On ne peut prétendre davantage que ce fût un *imbécile;* ce serait exagéré. Mais il fit l'énorme sottise de se mettre entre les griffes de Fouché. Avec un pareil Mentor, il devait fatalement arriver à la *trahison.*

C'est avec regret qu'il convient de constater que le maréchal Davout n'a pas fait, en 1815, ce que lui prescrivaient le devoir et l'honneur militaires.

Notre honorable directeur a dit fort justement (1) : « L'Histoire est la grande impitoyable. Tôt ou tard, elle remet tout en place, hommes et choses ».

Oui, l'Histoire doit être impitoyable, aussi bien pour les Davout que pour les Fouché..., pour s'en tenir à ces deux-là.

H. T.

—

Les enfants de Napoléon Ier (XXI, 196, 305; XXXIV, 145). — En février 1885, je publiais dans le *Curieux* (I, 251), l'acte de naissance de Gérard de Nerval et à

(1) *Histoire des deux Restaurations,* t. III, ch. III, p. 133, et ch. VI, p. 317.

(1) *La République et l'armée,* par le général Iung. Paris, 1892, p. 42.

cette occasion, je demandais à M. Arsène Houssaye de « nous expliquer où il a vu que Gérard fût le fils de Napoléon Ier ».

Le 16 mai 1894, Arsène Houssaye s'expliquait ainsi dans le *Gaulois* :

La scène se passait vers 1836, dans notre hôtel de la rue du Doyenné... Gérard nous disait :

— Après tout, il n'y a qu'un salut pour les artistes et les gens de lettres, c'est le mariage...

Théo (Théophile Gautier) prit gravement la parole pour combattre Gérard. Il ne fut pas généreux pour la mère de notre ami, car il dit à Gérard :

— Il n'y a pas de quoi jeter des roses blanches sur les souvenirs de ton auguste mère, puisque tout le monde sait que tu es le fils de Napoléon Ier.

— Soyons impersonnels, dit Gérard. J'aurais bien voulu voir ta mère... passer la Bérésina avec Napoléon Ier.

On sait, en effet, que Gérard est né de cette aventure. Sa mère avait suivi son mari, un savant chirurgien de la grande armée (lisez Etienne Labrunie, né à Agen, le 12 juillet 1776, mort à Paris, le 1er juin 1859; en 1817, il touchait de l'Etat une pension de 496 francs (*Recueil des pensions*, VI, 332), lequel avait eu le tort de ne pas passer la Bérésina en même temps que sa femme. Auçun de nous ne mettait *en* doute la naissance auguste de Gérard, *en* retrouvant *en* lui le portrait *en* miniature de sa mère et *en* se rappelant le masque de Napoléon.

On peut consulter sur Gérard, ma *Bibliographie des plaquettes romantiques,* qui contient deux fautes d'impression.

La première concerne Gérard. Page 52, *Les hauts faits des Jésuites* ont été publiés en 1826 et non en 1836.

La deuxième concerne Delphine Gay, et je me recommande à l'imprimerie, espérant qu'elle me sera plus clémente que mon imprimeur de 1882. La seconde édition de : *le Dévouement des médecins français et des sœurs de Sainte-Camille, dans la prise de Barcelone,* se reconnaît à ce que le titre a une faute d'impression : au lieu de « dév*ou*ement », on a imprimé « dé*ovu*ement », et je n'ai jamais pu faire comprendre cette chose si simple à mon imprimeur de 1882.

Il faut attribuer à Gérard de Nerval les écrits suivants :

1° *Couronne poétique de Béranger, recueillie par Gérard.* 1829, in-32, Chamerot jeune, imprimerie Casimir; IV-136 pages. Les pages 1 à 99 sont microscopiques.

2° *Monsieur Dentscourt* ou *le Cuisinier d'un grand homme, tableau politique à propos de lentilles, par M. Beuglant, poète, ami de Cadet Roussel, auteur de la fameuse complainte sur la Mort du droit d'aînesse,* 1826, in-32, Touquet, imprimerie Paul Renouard, 32 pages. Impression microscopique.

3° *Couplets à intercaler entre le vingtième et le vingt-unième, dans les trois premières éditions de la complainte de Cadet Roussel.* 1826, in-32, imprimerie David (*Journal de la Librairie*, n° 3895).

4° *Jérémiade sur la Mort du droit d'aînesse et sur les tribulations de Sa Grandeur Messire de Peyronnet, pour faire suite ou servir d'introduction à la complainte de Cadet Roussel ; avec des notes propres à faciliter l'intelligence du texte et à en faire sentir les beautés poétiques.* 1826, in-32, les marchands de nouveautés, imprimerie David, 32 pages.

5° *Œuvres complètes de Cadet Roussel; c'est moi l'auteur de la fameuse complainte. Edition originale, hommagée* (SIC) *à l'Académie française, auquel ses Mémoires otographes* (SIC) *sur ma vie, avec couverture barbe de cosaque imprimé sur papier vélin superfin des Vosges* (*c'est bien c'a* [SIC]), *publié par inscription sans rien payer. 15 ou 16 grandes feuilles, environ 15 ou 16 volumes in-32, comme qui dirait plus ou moins, dans les prix doux. Pour comparaître en conséquence au réveil, tous les matins, de la galerie Vivienne, chez mandit libraire, le sieur Touquet, mon seul éditeur, jusqu'à la fin finale, depuis les Rogations jusqu'à la Saint-Boniface, sans faute, attendu les fêtes mobiles. s'il n'y a pas d'anicroche.* 1826, in-32, Touquet, imprimerie Renouard (*Journal de la Librairie*, n° 2941), Prospectus d'une publication qui n'a pas eu lieu.

Sur Jenny Colon, que Gérard a aimée d'une façon si étrange, on peut consulter le *Curieux* (I, 46, 314) :

On répète au Vaudeville... *Les Femmes volantes.* Mlle Colon... doit jouer une partie de son rôle dans une cage (La Mésangère, *Journal des Dames*, du 31 août 1823).

Suivant Pierre Joigneaux (*Souvenirs historiques,* s. d. (1891), I, 13-15; 2 vol. in-18), Napoléon Ier a eu « d'une grande dame » un fils qui était vagabond en 1847.

Suivant le *Paris* du 19 décembre 1892, Napoléon Ier a eu un fils appelé Paul Jordan, né à Paris en 1786 (c'est une date bien difficile à croire), mort à l'asile de Findlay (Etats-Unis). C'est peut-être le vagabond de Pierre Joigneaux.

NAUROY.

La culpabilité de Lesurques (XXII, 324, 412, 442, 465, 523; XXXIV, 580). — Légalement parlant, il y a chose jugée puisque sur les conclusions conformes du procureur général Delangle, la Cour de Cassation a rejeté — la date est à rechercher — la demande en revision présentée par la fille même de Lesurques. Celle-ci assista aux débats et le triomphe rêvé pour la mémoire de son père se changea en une cruelle déception à laquelle la pauvre femme ne put survivre. A l'opinion publique seule appartient donc le droit imprescriptible de reviser le procès du courrier de Lyon. N. C.

***

— On peut consulter, à cet égard, un curieux petit volume, assez récemment édité, à 60 centimes, par la librairie Ernest Flammarion, rue Racine, 26, sous ce titre :

A. EXCOFFON.

LE COURRIER DE LYON

Récit authentique
fait par un de ses descendants.

Il va presque sans dire que l'auteur conclut formellement à la culpabilité de Lesurques. L. DE LEIRIS.

***

— Toute question de roman et de mélo mise à part, on peut dire que la culpabilité de Lesurques n'a jamais fait de doute pour la justice, et que la réhabilitation de ce personnage, plusieurs fois remise en question, dut être tout aussitôt abandonnée, à l'examen de son dossier.

Il ne s'agit pas, en effet, dans l'espèce, d'avancer que la justice s'est trompée, mais bien d'apporter une preuve suffisante qu'elle s'est trompée. C'est ce qui n'a jamais été fait, et pour cause.

L'individu était, d'ailleurs, des moins intéressants. Après avoir dissipé tout son bien et celui de sa femme, il avait abandonné celle-ci avec ses trois filles, dans une misère noire, et vivait, de son côté, depuis deux ans, sur le pavé de Paris, dans la société de raccrocheuses du Palais-Royal et de repris de justice, piliers de tripots et de maisons de jeu, comme lui.

Sans ressasser les détails bien connus de ce procès célèbre, il est néanmoins indispensable, puisqu'on le remet sur le tapis, d'en rappeler les phases principales.

Lesurques est reconnu au premier coup d'œil, par une servante de Melun, dans l'auditoire du Tribunal de la Seine, où, obéissant à une fascination bien connue des criminalistes, il s'était glissé, pour voir juger ses deux complices, Couriol et Bernard, les seuls sur qui la justice avait mis la main jusque-là.

Il est reconnu de même d'un aubergiste de Lieursaint et de sa femme, d'un paysan de Montgeron, de plusieurs habitants de Melun, et d'un cafetier de cette dernière ville. Tous ces témoins l'ont vu dans la soirée du 8 floréal, celle du crime. Les signalements qu'ils donnent de son costume et des chevaux sont identiques. Il s'est enquis auprès de la plupart de ces gens de l'heure du passage de la malle de Lyon. — Nous glissons sur le fameux et assez probant épisode de l'éperon d'argent.

Mis en état d'arrestation, Lesurques se cantonne dans un système de négation absolue, ce qui n'est pas bien original, et cherche à établir un alibi.

Cet expédient échoue piteusement. Bien plus, les livres du bijoutier Legrand, chez lequel Lesurques prétend être resté cinq heures pour choisir une parure, sont unanimement reconnus par les experts comme surchargés à la date du 8 floréal. (L'acquisition supposée était du 9, et ce dernier chiffre maladroitement modifié). On ne peut retrouver ni cette parure ni la personne à laquelle elle était destinée. Quant à la fille Dargence, avec laquelle Lesurques dit avoir passé la soirée, on avait oublié de lui faire la langue, et elle ignore totalement ce qu'on veut dire.

Par contre, le fils du courrier Excoffon, qui dînait avec son père avant le départ de celui-ci, dans un petit restaurant de la rue de la Jussienne, reconnaît sans hésiter l'accusé comme ayant pris son repas avec un autre homme, à une table voisine de la leur, et cela à l'heure même où Lesurques allègue qu'il se trouvait dans la boutique de Legrand.

Enfin, — et cette présomption n'est pas la moins forte, — cet individu, précédemment dans la misère, est en possession d'une somme considérable en assignats, et surtout en numéraire, objet d'une rareté extrême à cette époque et dont la presque totalité se trouvait dans les caisses du gouvernement. (La malle-

poste attaquée transportait un envoi important d'argent monnayé en province.)

Subitement, Lesurques produit quatre-vingt témoins à décharge, dont les dépositions vagues et souvent contradictoires n'apportent qu'obscurité dans le débat, et cette obscurité voulue, de nature à embrouiller une cause très claire n'est pas la circonstance la moins singulière de ce célèbre procès.

Lesurques était cousin de Merlin de Douai, qui en avait vu bien d'autres, et le futur comte de l'Empire occupait, en ce moment même, les fonctions de ministre de la justice et de directeur de la sûreté générale.

Que ce parent, plutôt débrouillard, ait fait son possible pour donner le change au tribunal et à l'opinion publique, très excitée, par égards pour une épouse respectable et des filles innocentes du crime de leur père, nous ne l'en blâmerons pas. Toujours est-il qu'il n'y réussit point. La conviction des juges, présidés par Gohier, était établie, et Lesurques condamné à mort le 18 thermidor an IV, avec Couriol et Bernard.

Jusqu'ici, rien que de très prosaïque, et l'on n'avait pas encore fait usage des grands moyens; ils furent mis en jeu le lendemain même de l'énoncé du jugement. Couriol — en brigand de la pire espèce — sans doute sur la promesse d'une commutation de peine, demande à faire des aveux. Il déclare que ses véritables complices ne sont plus Lesurques et Bernard, mais bien les nommés Laborde et Dubosc. La Cour de cassation est saisie de l'affaire, et une nouvelle instruction ouverte. Sur l'observation que les mystérieux cavaliers étaient au nombre de quatre, Couriol, sans se déferrer, donne les noms, définitifs cette fois, de Dubosc (Jean-Baptiste), dit Laborde, de Rossi et de Lafleur, et ajoute qu'au regard de Lesurques, tout le monde avait été trompé par un phénomène de ressemblance extraordinaire avec le nommé Dubosc.

Il ne s'agissait plus que d'en fournir la preuve. Or, cette prétendue ressemblance entre les deux hommes se trouvait être complètement nulle. Leur taille, leur démarche, leur corpulence, la couleur de leurs yeux, celle de leurs cheveux, tout était dissemblable. Une perruque blonde sous laquelle Dubosc, le soir de l'attentat, aurait caché sa chevelure, ne parvint à lui donner, avec Lesurques, aucune analogie physique. Le fils de la victime, nullement prévenu contre la personne même de Lesurques, qu'il n'avait jamais vu avant ces tristes événements, refusa de donner dans le panneau, et persista plus affirmativement que jamais dans ses dires.

Bref, cet échappatoire, assez puéril, n'en imposa à personne et resta sans effet.

Lesurques adresse alors une réclamation au Corps législatif. Le rapport en fut fait par Siméon, et porté à la tribune dans la séance du 5 brumaire. Certes, — et cette affirmation résulte de la lecture des pièces, — les magistrats chargés de la révision du procès, émus des bruits répandus dans le public sur la prétendue innocence de Lesurques, étaient fort bien disposés en sa faveur, mais aucune lumière nouvelle ne venait éclairer tout cet imbroglio. Au contraire, une quantité de nouveaux comparses, d'une moralité détestable pour la plupart, surgissaient de divers côtés — la police, seule, eût pu dire duquel, — et leurs dispositions, insignifiantes ou étrangères aux débats, n'apportaient pas l'ombre d'une preuve en faveur de Lesurques, et, surtout, ne détruisaient en rien le faisceau de celles qui l'accablaient.

Bref, après la lecture du rapport de de Siméon, le Conseil passait, à l'unanimité, à l'ordre du jour. Lesurques tenta encore une nouvelle démarche et adressa une seconde pétition aux Cinq-Cents. Elle ne fut pas prise en considération.

Sur les entrefaites, une circonstance, terrible pour le prévenu, se produisit. L'introuvable Laborde, arrêté par un agent maladroit, mangea le morceau. Il était de digestion difficile.

On retrouvait effectivement dans ce personnage, le voyageur inconnu monté à côté du courrier de la malle de Lyon, au départ de Paris, car deux places, dans ces voitures, étaient mises à la disposition du public; — la seconde, ce jour-là, demeurait inoccupée.

D'accord avec Lesurques, embusqué avec ses autres complices à cheval, dans un fourré de la forêt de Sénart, et qui y attendait le passage de la malle, il avait, au moment de l'attaque, percé le courrier Excoffon, de deux coups d'un sabre qu'il portait avec lui, tandis que Lesurques cassait la tête d'un des chevaux d'un coup de pistolet, brûlait, à bout portant, la cervelle du postillon, puis, mettant

pied à terre, se jetait sur le malheureux agent des postes, qu'il achevait.

Ce récit circonstancié de Laborde, corroborant les faits relevés à l'instruction, lui coûta la tête. Celle de Lesurques roulait sur l'échafaud le 9 octobre 1796.

La réhabilitation de sa mémoire a été tentée à diverses reprises; d'abord en 1806, puis en 1821, en 1856, en 1862 et en 1864.

L'impératrice s'intéressa à ces démarches, mais avec la meilleure volonté du monde; le garde des sceaux d'alors, qui était, si je ne m'abuse, M. Abbatucci, se trouva dans l'impossibilité de reviser un jugement basé sur des preuves accablantes, et contre lequel il n'était fourni aucun argument sérieux.

Il est bien possible qu'un tel « déni de justice » ait, vers cette époque, excité l'humeur puritaine du groupe dans lequel M. Larousse devait recruter les collaborateurs de son futur Dictionnaire, invoqué en faveur de Lesurques par M. C. R., mais dont, pour notre part, nous n'admettons la phraséologie, et surtout les jugements, que sous les plus expresses réserves.

Ajoutons que ces revendications n'étaient pas, de la part de la famille du condamné de 1796, purement platoniques, et qu'elle ne marchait pas seulement pour l'honneur. Elles étaient agrémentées d'une demande en restitution des sommes saisies au domicile de Lesurques lors de son incarcération. Cette prétention renversante chez les descendants d'un individu régulièrement condamné, fut même prise en considération, et il y fut fait droit dans une certaine mesure, sous forme d'allocation de secours. Elle portait principalement sur une ferme achetée 10,000 francs comme bien national, et qui, au dire des demandeurs, était considérée, en 1811, comme en valant 233,000.

En somme, jamais accusé ne fut convaincu de crime d'une façon plus flagrante, et jamais, non plus, influences plus puissantes ne s'entremirent pour faire dévoyer les recherches de la justice. Ce fait seul, donne la mesure de la culpabilité du prévenu. Le temps n'avait certes pas manqué pour faire éclater la vérité sur tout ceci, car la durée des procès Lesurques fut de près de six mois.

La badauderie publique mise en éveil par la prétendue ressemblance avec Dubosc, les racontars propagés par la famille et la police, et les circonstances particulièrement tragiques du forfait, s'est toujours plue à classer l'affaire Lesurques au nombre des erreurs judiciaires, et à transformer ce détrousseur de grands chemins en une sorte de Calas pleurard et victime de l'inéluctable; mais aucune présomption ne milite raisonnablement en faveur d'une semblable hypothèse.

Quant à Dubosc relâché, puis arrêté de nouveau en l'an IX, et condamné à mort par le Tribunal de Seine-et-Oise, pour assassinat et vols tout à fait indépendants de l'affaire du courrier de Lyon, il consentit (semble-t-il), sur les instances de la famille Merlin, à affirmer, au cours de ce second procès, moyennant une somme d'argent destinée à subvenir aux besoins de sa maîtresse et de ses cinq enfants, qu'il était bien réellement le meurtrier du courrier Escoffon et à attester l'innocence de Lesurques.

L'attention du ministre de la justice fut éveillée par cette déclaration, et il recommandait à l'accusateur public de faire les plus grands efforts pour se rendre compte de la véracité de ces propos :

Il a été vérifié, lui répondait ce magistrat, après des débats qui durèrent trois jours, que cette confusion de personnes, seul moyen produit en faveur de Lesurques, n'avait point existé. Toutes les précautions prises ont amené des résultats évidemment contraires à Lesurques.

H. B.

—

Vers tragiques ridicules (XXVI, 81, 343, 417, 539, 659; XXVII, 215, 332, 451, 532, 614; XXIX, 59, 146, 423; XXXI, 52; XXXIV, 249, 581. — Les gens d'âge, aujourd'hui trop mûrs, qui fréquentaient — il y a quarante ans ! — au quartier latin, ont gardé souvenance d'un huissier d'Albi lequel, entre deux exploits, avait rimé une tragédie et l'avait apportée à Paris comptant bien la voir représentée sans délai. Il acquit bientôt la certitude qu'il est plus facile de perpétrer cinq actes que de les faire jouer. Mais il était tenace; il promena son œuvre de théâtre en théâtre, de ministère en ministère, de journal en journal, et enfin — c'est toujours la même progression décroissante — de café en café.

Le poète avait nom Pagès (du Tarn); la tragédie était intitulée *La Nouvelle Phèdre !*

Ah nous leur avons dû de bonnes soirées ! au café Tabourey, la gaîté était à l'apogée, lorsque Potrel qui avait capté la confiance du Racine albigeois, déclamait ironiquement les tirades ultra-classiques de ce Campistron mâtiné de Calino.

La Nouvelle Phèdre. n'a jamais été représentée. A-t-elle été imprimée ? je l'ignore; mais en l'écrivant, Pagès du Tarn n'avait pas perdu son temps, car il se trouva un ministre pour accorder une pension de 1,200 francs au pseudo-poète ! Il en est tant de vrais que les ministres laissent mourir de faim ! cela fait compensation... Mais je m'aperçois que je cède à l'entraînement des vieux souvenirs; je m'arrête.

Je n'avais trempé ma plume dans l'encre que pour faire connaître aux lecteurs de l'*Intermédiaire* ce vers, le seul de la tragédie qui me soit resté en mémoire :

Le crime et la vertu ne se ressemble (nt) [pas !

EFFEM.

* * *

— Comment notre collègue Louis T. peut-il s'étonner du

Jamais rien de vivant ne sort que de la vie.

de M. Augustin Dorchain? Qu'il parcoure *Un conte d'Avril* du même versificateur, où un vers sur deux prête à rire.

TYBALT.

* * *

Jamais rien de vivant ne sort que de la vie.

Qu'y a-t-il de ridicule dans ce beau morceau de Aug. Dorchain: *Vers la lumière?* j'ai entendu des connaisseurs admirer le vers, au contraire. Il faut vivre pour peindre la vie. Les sentiments vrais sont les seuls que nous puissions bien décrire, parce que nous les avons ressentis nous-mêmes. Voilà le sens, qu'on prête toujours à l'auteur, surtout quand on a lu le morceau en entier.

De même pour les plagiats apparents, qu'on citait il n'y a pas longtemps. Chaque auteur peut exprimer des pensées que beaucoup d'autres ont, ou ont eues. On les exprimera encore. Laissons donc aux lecteurs le soin de choisir.

C. R.

Corneille et M. de Bornier (XXVI, 201, 392; XXXIV, 198, 389). — Musset écrit dans ses poésies ce vers célèbre :

Qui fit hésiter Faust au seuil de Margue- [rite.

Or, ce vers est reproduit textuellement dans *La Maison de l'Enfant*, par Fernand Gregh, p. 88. Le vers n'étant pas mis entre guillemets l'auteur de ce dernier livre ne fait pas une citation, mais s'approprie ce vers. Je signale le fait à ajouter à ceux que nous avons cités ici sous cette rubrique, bien que, si Musset égale Corneille, M. Gregh n'égale pas encore M. de Bornier.

J. C.

—

Le genre des noms de villes (XXVI, 643; XXVII, 147; XXXIV, 281, 447). — Je ne connaissais pas Léger Noël, mais sa démonstration ne me convainc pas. J'ai toujours entendu lire et lu : Paris investi, Le Havre bloqué, Strasbourg bombardé, Moscou incendié, Saint-Pétersbourg fondé par Pierre le Grand, Verdun pris, etc. Je persiste donc dans l'opinion que le genre des noms de villes est généralement déterminé par la désinence, je la crois conforme à l'usage actuel et j'ajoute qu'elle est celle d'un très habile typographe correcteur d'épreuves. Je n'ai pas besoin d'insister ici sur le poids d'un tel témoignage. Les correcteurs d'épreuves des grandes imprimeries sont reconnus, en effet, pour être les gens qui possèdent le mieux cette science difficile entre toutes de l'orthographe française.

J'avoue que je me résoudrai jamais à donner le féminin au Havre et au Caire; et s'il m'était prouvé. tout est possible, que j'ai tort je tournerais mes phrases de manière à éviter ces énormités : « Le Havre fort embellie, le Caire remplie de mosquées. »

N. C.

—

Tauromachie (XXVIII, 125, 350, 453, 505, 613; XXXI, 12, 55, 127; XXXII, 137, 325, 408, 646; XXXIV. 490). — O les détracteurs de courses de taureaux ! qui nous traitez, nous qui les aimons, de pâles imitateurs des Espagnols, ouvrez, je vous en conjure, la *Revue de l'Agenais*, 1885, p. 373; vous y lirez :

Harangue faite à Mgr le duc d'Espernon pour la conservation de la course de toreau en 1624...

... L'institution de cette course, grand Duc, prant son origine de César... Nous avons veu... cette... cité... de Bazas en grand désordre... ceste honeste exercice de la cource de toreaux, qui a peine restoit de nos anciennes libertés... nous estoit ravie... A insin voions nous les Espaignols, les Venitiens, les Florantins, les Provencals, les Bretons et les vrays Gascons, solenniser ceste mesme cource... Nos toreaux ne sont pas si furieux que ceux la de Colcos... leur combat n'est pas si dangereux que d'un Minotaure... ils sont aussi amoureux que le toreau chéri des Pasiphaé...

Que saurait-on des courses de taureaux en Bretagne ?

AFICIONADO DE CONTRABARRERA.

—

Quelques superstitions (XXX, 119; XXXI, 336; XXXIII, 69; XXXIV, 201, 399, 494). — Si je saisis bien les déductions de l'article d'Otto Friedrichs, le fait d'aller à la messe le dimanche, de porter un scapulaire, constitue des superstitions. Il devra alors me regarder comme « aveuglément et bêtement » superstitieux. Je lui déclare cependant que je ne le suis pas, que j'ai la superstition en horreur. D'où vient donc cette anomalie ? C'est que, comme lui, je ne confonds pas avec des superstitions des pratiques religieuses absolument raisonnables, comme en ont eu, en ont et en auront toujours de plus malins que moi.

LE ROSEAU.

— Même rép.: MARQUIS DE CHAUVELIN.

—

Le gousset en blason (XXX, 242, 463, 535). — Si cette figure existait dans les armoiries, comme elle existe dans les traités, ce serait une figure honorable du deuxième ordre et non « une espèce de rebattement ou blason irrégulier fait en « forme de poulpitre... » terme tiré de l'architecture... c'est aussi une espèce d'armure sous l'aisselle « voire de nos chemises ordinaires », comme le dit Palliot. Si d'aventure on m'en fournissait un exemple, je le blasonnerais *pairle plein* plus volontiers que *gousset*.

Le Laboureur appelle « goussets » les deux aires que laisse aux flancs un écu chargé d'un « chef-pal ». C'est peut-être l'origine de la confusion.

Comte Amédée de Foras. *Le Blason*. Grenoble, 1883, in-4°.

P. c. c. : EFFEM.

—

La marquise de Roses (XXX, 401, 410; XXXIV, 158, 347). — Que notre excellent collègue A. Dieuaide consulte le tome II de l'*Histoire de Mme du Barry*, par Charles Vatel. Chapitre XIX, pages 228 à 236, il verra que l'anecdote qu'il croit vraie est fausse; c'est une méchanceté de Pidausat. Je crains que notre confrère n'ait accueilli le fait un peu trop légèrement.

LOUIS R.

—

La femme aux différents âges (XXXI, 45, 182, 334, 447; XXXIII, 253, 695; XXXIV, 206, 348). — Je crois que beaucoup de nos confrères partageront ma curiosité et se feront les complices de mon indiscrétion pour prier M. Paul Pinson (V. n° du 20 juin) de bien vouloir nous donner une petite description du manuscrit de la fin du XVIIIe siècle, dont il est l'heureux possesseur.

VITTORIO MENDL.

***

— M. Félix Bovie, chansonnier belge, envisage le développement de la femme sous un nouveau point de vue, très personnel. Les confrères en jugeront :

Physiologie du p-t chez la femme.

I

A quinze ans, timide pucelle
Bien souvent baisse la prunelle,
Devant le regard flamboyant
Que lui lance son jeune amant.
L'amour, l'émotion, le reste,
La voix, la joie, le moindre geste,
Font partir un tout petit p-t } *bis.*
Qui folâtre dans son duvet. }

II

Comme une cavale superbe
Bondit sous l'étalon dans l'herbe,
Telle est la femme de trente ans,
Entre les bras de ses amants.



Mourante, haletante, éperdue,
Elle les enlève en la nue...
Mais soudain un bruit discordant } *bis.*
La rejette du firmament.

III

A quarante ans, grasse et fleurie,
Elle braque une batterie
Qu'auraient appréciée Carnot,
Victor, Kléber et Augerot (*sic*);
Se campant devant sa toilette,
Et sanglant sa taille replète,
A chaque tour de son lacet, } *bis.*
La foudre gronde en son corset.

IV

Ma bonne vieille, sur la chaise,
Trémousse-toi, p-te à ton aise :
Le bruit que fera ton rouet
Amortira ton faible p-t.
Pareil aux cloches de l'église
Dont les sons meurent dans la brise,
Tel s'éteindra ce faible son } *bis.*
Dans les plis de ton grand jupon.

V

La pauvre lampe qui vacille,
Le feu follet qui le soir brille,
L'étoile filante dans les cieux
Ou, ma foi! si vous l'aimez mieux,
Un léger glacis en peinture,
L'exhalaison de la nature,
Sont autant de portraits frappants } *bis.*
Du p-t de la femme à cent ans.

Cette improvisation gaillarde de l'auteur n'a pas été imprimée dans son *Recueil*, paru en 1864, mais a été ajoutée à un des exemplaires.

PAMPHILE.

—

L'aimé de Mme Desbordes-Valmore (XXXI, 561, XXXIV, 252, 301, 401). — D'après les biographes de Marceline Desbordes, c'est en 1808, à son retour de Bruxelles, et par l'intermédiaire de sa camarade de théâtre nommée Délia, qu'elle fit connaissance de l'amant dont le nom jusqu'ici est resté inconnu. De cette liaison naquit, en 1811, un garçon qui mourut à Bruxelles en 1816, c'est-à-dire un an avant son mariage avec l'acteur Lanchantin, dit Valmore.

M. Jules Lemaître, le savant académicien, a soutenu dans le *Journal des Débats*, que cet amant était Henri de La Touche, thèse qui a été défendue et combattue par plusieurs écrivains, en l'appuyant de part et d'autre sur des vers de la muse douaisienne qui ne prouvent absolument rien. En voici la raison : Henri de La Touche, ou plutôt Hyacinthe Tabaud de La Touche, est né à La Châtre le 3 février 1785, et épousa à Paris, le 7 novembre 1807, Mlle Joséphine de Comberousse. Or, lorsque Marceline Desbordes revint à Paris en 1808, de La Touche était marié depuis quelques mois, et il n'est pas admissible qu'elle ait pris un homme marié pour amant, autrement il faudrait considérer Marceline comme une vulgaire courtisane.

C'est donc d'un autre côté qu'il faut chercher la clef de ce secret si bien gardé, malgré l'anathème ridicule lancé par des journalistes chagrins qui traitent les recherches faites dans ce but d'investigations indécentes et *larbinesques*. Nous pensons que l'annotation qui se trouve au verso de la lettre de Marceline adressée à son amant, publiée par M. Pinson, tranche la question, et que c'est M. Audibert, devenu plus tard conseiller d'Etat (quoique les dictionnaires biographiques le fassent naître en 1797, date certainement fautive), qui a été l'aimé de Mme Desbordes.

P. PONSIN.

*
* *

— Que notre collègue C. H. G. consulte les feuilletons de M. Jules Lemaître, auxquels nos collaborateurs ont fait allusion précédemment. Il y verra que l'éminent académicien, frappé aussi de ces vers :

Ton nom.....
Car depuis mon baptême il m'enlace avec [toi.

n'hésite pas à attribuer comme aimé à Marceline le comte de Marcelin, dont le nom en effet est pareil à Marceline. Car, ajoute-t-il, il est peu probable que Marceline ait confié à Latouche ses prénoms divers de Félicité-Josèphe ; de plus, il est prouvé que Marceline confia dans la suite, pendant un moment, une de ses filles à Latouche, ce qu'elle n'eut jamais pu faire si Latouche avait été son amant.

UN INTERMÉDIAIRISTE ENRAGÉ.

—

Décorations étrangères (XXXIV, 335). — J'ai posé dans l'*Intermédiaire* (XX, IX 120), une question analogue. Il y a été répondu dans le t. XXXII, col. 131, mais d'une façon indirecte ou du moins in-

complète. Le passage du Tzar et de son entourage si décoré devrait donner lieu à une réponse satisfaisante, après observation et examen du port des décorations.

Quant à la question présente, je répondrai : pour les commanderies, la place la plus honorable de la croix est celle la plus éloignée de la tête. Je voyais dernièrement la photographie d'un souverain en grandissime tenue ; le collier de son ordre descendait sur son ceinturon, et ceux des autres ordres étaient plus rapprochés du cou.

Pour revenir à la commanderie, veut-on avoir à même hauteur plusieurs croix? A l'instar de celles qui s'épinglent sur la poitrine, il faut placer le plus près de l'épaule droite celle qui est la plus honorable.

Sur la poitrine, on sait que l'on place d'abord les décorations, puis les médailles françaises, en allant de sa droite à sa gauche, du milieu du corps vers l'épaule gauche ; ensuite les croix d'officier et enfin celles de chevalier des ordres étrangers, au choix entre elles à degré égal, les européennes passant généralement avant les exotiques. Pour les plaques, je ne sais si la plus haute est plus d'honneur que la plus basse ; généralement, si on en a plusieurs, l'exotique est un peu cachée sous le bras d'uniforme, ou sous le revers de l'habit. J'ignore si on a le droit d'en placer à droite.

ORIGL.

Même réponse : T. PAVOT.

—

Aucun, au pluriel (XXXIV, 378). — Loin d'être synonyme de *pas même un*, l'indéfini *aucun* veut dire *quelque*, ou *quelqu'un*, et peut prendre la marque du pluriel. Corneille et La Fontaine en donnent des exemples qui, pour avoir vieilli, sont encore imités. Du reste, dit Larousse, le pluriel s'impose avec des substantifs qui n'ont pas de singulier : « Aucuns frais, aucunes funérailles ». Pour avoir le sens de *nul*, l'adjectif doit être joint à une négation, exprimée ou sous-entendue.

Au XIe siècle, on trouve le pluriel *chascuns*, et nous avons toujours : les *uns* et les autres, traduction du latin *uni et alteri*.

T. PAVOT.

* * *

— M. Poitevin dit (1) :

L'adjectif *aucun*, formé des mots latins *aliquis*, quelque, et *unus*, un, a eu d'abord et a conservé longtemps une valeur affirmative ; il s'employait pour *quelque*, *certain;* plus tard, on y a joint la négation, et alors il est devenu essentiellement négatif, et s'est dit pour *pas un*.

C'est cette valeur qu'il a aujourd'hui, et, comme autrefois, on l'emploie le plus ordinairement au singulier.

Quelques grammairiens n'admettent l'emploi de cet adjectif au pluriel que dans le cas où il détermine un substantif qui n'a pas de singulier ou qui a une acception particulière au pluriel.

Voici maintenant l'opinion émise par Léger Noel, en ce qui concerne la signification et l'emploi de ce vocable (2) :

Aucun, pas un, nul, *nullus*, se place ordinairement avant le nom auquel il est joint et en subit toutes les modifications de genre et de nombre. *Aucun* moyen. *Aucunes* funérailles.

Bien que son usage le plus fréquent soit au singulier, on l'emploie quelquefois au pluriel, surtout avec les noms qui n'ont point de singulier ou qui ont une acception particulière au pluriel. Exemples :

« Elle ne m'a rendu *aucuns* soins. »
ACADÉMIE.

« Il n'a fait *aucuns* préparatifs. »
ACADÉMIE.

Chaque fois que l'adjectif *aucun* a le sens exclusif de *pas un*, *pas un seul*, *pas le moindre*, il doit rester au singulier. Aussi, dit Léger Noel, condamnons-nous l'emploi du pluriel dans les exemples suivants :

« Je ne me mêlai plus d'*aucunes* affaires, et je me retirai dans une maison de campagne. » MONTESQUIEU.

« Le ministre de la police envoie les dépositions sans y ajouter *aucunes* réflexions. » B. DE SAINT-PIERRE.

Littré, *Dictionnaire de la langue française* (t. I, 1re partie, p. 240), fait les remarques suivantes au sujet de l'emploi de cet ajectif :

(1) *Grammaire générale et historique de la langue française*, Paris, 1857, t. I, p. 144.

(2) *Grammaire française philosophique et pratique* (extrait de la *Clef de la langue et des sciences*), Paris, 1862, 2e partie, p. 512.

Quelques personnes doutent si *aucun*, *aucune*, avec la négation, peuvent être employés au pluriel. Il est plus ordinaire de mettre le singulier; mais comme rien n'empêche de nier la pluralité aussi bien qu'on nie l'unité, rien non plus ne peut faire condamner les phrases où *aucun* est au pluriel.

Les meilleurs auteurs, en prose comme en vers, se sont servis d'*aucuns* au pluriel. Cet emploi est donc pleinement légitime.

Littré ajoute :

On verra, par l'étymologie, que *aucun* a essentiellement un sens affirmatif; que le sens négatif ne lui vient que par son adjonction avec la négation *ne;* et que, si la fréquence de cette adjonction a altéré la netteté de la signification primitive, elle ne l'a pas détruite en fait, et surtout ne doit pas la faire perdre de vue.

On peut donc, sans crainte d'anomalie, écrire, *aucuns* au pluriel, ainsi que l'ont fait Descartes, Corneille, Pascal, La Fontaine, La Bruyère, Bossuet, Racine, Voltaire, Lamartine, etc.

H. T.

—

Dormant (XXXIV, 431).—De même que l'on dit des « verres dormants » pour qualifier la partie non ouvrante d'une fenêtre, on nommait « dormant » dans un couvert orné, les pièces non mobiles; et cela par opposition aux plats, assiettes et coupes que l'on faisait circuler. Ces « dormants » étaient de toutes formes, de toutes matières, et la mode fut longtemps aux porcelaines de Saxe, mais sans détrôner l'argenterie montée. « Surtout » et « dormant » sont à peu près synonymes; cependant je réserverais plus volontiers ce mot « surtout » à la pièce centrale, qui était d'ordinaire non un vase à fleurs, comme on le préfère maintenant, mais un groupe mythologique ou historique. Dans la fastueuse argenterie plate et montée qu'emportait en campagne le maréchal de Richelieu, le « surtout » était une statue équestre de Louis XV, entourée de toutes les allégories que l'on peut imaginer.

H. C.

⁂

— Dormant et surtout sont synonymes. Ce nom vient probablement de ce que cet ornement restait sur la table pendant toute la durée des repas sans être déplacé :

Au siècle dernier, on donnait le nom de « dormant » à la pièce centrale du surtout de table, qui, dressée au commencement du repas, restait sans être renouvelée jusqu'au dessert. Le repas fut somptueux et délicat, dit le *Mercure* de février 1761, décrivant le festin qui eut lieu lors du mariage du prince de Guéméné avec Mlle de Soubise. Tous les services en étaient ordonnés avec une élégance qui donnait de l'éclat à la profusion des mets. Au milieu d'un dormant de 44 pieds de long sur 6 pieds de large, était représenté le temple de l'Hymen, avec deux péristiles. D'un côté de ce dormant, on voyait la figure de Mars avec tous ses attributs, de l'autre celle de Mercure avec les arts. Le dormant fut accompagné, au fruit, de tout ce qui peut rendre un dessert magnifique et brillant.

Le dormant était au XVIIIe siècle, un accessoire indispensable et constituait une partie fondamentale de la décoration des grands dîners. En 1769, le sieur Loriot, homme très connu par ses inventions, imagina des tables volantes, dont la partie centrale était composée d'un énorme dormant, enveloppé d'un cercle mobile, qui montait et descendait à volonté et sur lequel se faisait le service.

Le dormant le plus considérable qu'on ait exécuté de notre temps, est celui du service de gala de Napoléon III (*Dictionnaire de l'ameublement et de la décoration*, par H. Havard).

PAUL CORDIER.

—

Médecins du XVIIIe siècle (XXXIV, 431). — J'ai lu une étude sur ce sujet, à propos du Dr Sangrado dans Léo Claretie, *Lesage romancier*, IIe partie, chapitre II, 2. ETIENNE MARCEL.

—

Une définition des œuvres d'art (XXXIV, 431). — Chaque production artistique n'est pas toujours une imitation des œuvres visibles de la nature.

La gloire, la renommée, la valeur, la divinité ont séduit nos artistes. La nature n'a pu leur fournir de modèles. La *Tempête*, de Raoul Larche, admirée au Salon de sculpture de cette année, n'a pu non plus être inspirée par rien de ce qu'on rencontre dans la nature.

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

.·.

— L'art s'inspire de la nature et fait de son mieux pour l'imiter ; mais, si fidèle que soit la copie, elle reste inférieure au modèle, comme toute illusion le cède à la réalité.

Le suprême beau est la représentation du génie, exacte, de la nature, et l'idéal est toujours au-dessous du vrai.

Oh ! le vrai, le vrai tout bête, c'est toujours plus fort que les imaginations du génie.

(*Journal des Goncourt*, III, pp. 127 et 257).

T. Pavot.

—

Le clergé a-t-il offert 400 millions à Louis XVI ? (XXXIV, 432). — J'extrais ce qui suit de l'*Encyclopédie Lamirault*, tome 6, article Bien. 3 : Biens du Clergé pendant la Révolution, § signé G. Renard :

Il fallait combler le déficit et le comité desfinances demandait que sans attendre davantage on vendît une partie des biens ecclésiastiques, jusqu'à concurrence de 400 millions...

L'Assemblée, le 19 décembre (1789) décréta la vente des biens ecclésiastiques jusqu'à la somme de 400 millions...

Le 19 avril 1790, l'archevêque d'Aix, plus habile (que l'abbé Grégoire et les évêques de Clermont et de Nancy), offrit un emprunt de 400 millions hypothéqués sur les biens du clergé. Thouvet répondit : « On offre au nom d'un corps qui n'existe plus » et l'Assemblée passa outre.

Ne seraient-ce pas là, les 400 millions de la *Lettre de M. de le F**** ? Cette brochure avait sans doute pour but de dissuader d'acheter les « biens nationaux » comme l'avis que firent circuler à la même époque dans les campagnes, les prébendiers de Strasbourg.

De Grandgousier.

—

La torture et la question (XXXIV, 433). — Voici le texte d'un très curieux ouvrage qui traite *in extenso* de la torture et de la question :

Practiqve
Ivdiciaire es cav-
ses criminelles, tres vtile et
necessaire a tovs baillifz, prevostz, senechaux, escovtettes,
maires, drossartz et autres justiciers et
officiers de toutes provinces.

Autheur : Messire Josse de Damhoudere. Chevalier, Docteur es Droitz, jadis Conseiller et Commis des Domaines et Finances de feu Empereur Charles Cinquiesme, et à présent du Roy Catholique, en ses Pays Bas.

Outre ce que la présente édition est décorée de plusieurs figures nouvelles, est aussi reveue et augmentée de l'Autheur et enrichie des Ordonnances, Statutz et Coustumes de France, etc., etc.

En Anvers,
Chez Jehan Bellere, soubz l'Aigle d'Or.
M.D.LXIIII
Avec Privilege du Roy

L'édition que je possède est ornée de très beaux et intéressants bois, représentant les divers crimes et leurs châtiments. L'auteur, un magistrat intègre et consciencieux, est évidemment de bonne foi et « digne de foi ». Quelques citations peuvent en donner une certaine idée au confrère H. Echo :

Chap. xxxvii. — *De Torturer ou Gehenner.*

La manière de gehenner modérément ou rigoureusement gist du tout en la considération, discrétion et conscience du Juge. Mais le bon Juge a tousiours pitié et compassion du patient, et doit meurement regarder et considérer sa vieillesse, ou jeunesse, ou force ; sa maladie ou santé, et ce qu'il pourra endurer en la gehenne ou torture... Le Juge ne doit avoir regard, ou considération à ses cris, pleurs, souspirs, gémissemens et douleurs et ce tout avec telle bonne modération et tempérance, que le corps du patient ne soit affollé, grevé, blessé ou trop navré. Quand plusieurs délinquans sont à mettre pour un cas sur le bancq, le Juge doit commencer premièrement à celuy duquel il semble mieux pouvoir cognoistre et sçavoyr la vérité, ou à celui qui est le plus suspect du cas, *ou au plus foible et tendre*. Et s'il y a un père et un fils, il commencera au fils, en présence ou au sceu du père : car naturellement, le père crainct plus pour le fils que pour soy mesmes. Et s'il y a homme et femme, il commencera à la femme, comme à la plus foible et débile ; et le tout à sa discrétion...

En énumérant les diverses tortures d'usage, le brave auteur en recommande quelques-unes plus que les autres.

Il dit que :

Il en y a aussi d'aucuns qui versent au pacient appuyé sur le bancq de l'eau aux narines avec chaux vive et lui serrent la bouche : « mais cecy est dangereux ». Il en y a d'autres plus deshonnestes, qui d'une cordelle lient estroitement les c...llons du pacient, les fouettant « aigrement » de verges : qui est chose barbare et propre aux Turcs. J'en ay cogneu d'autres qui « tourmentant » plustost que « gehennant » les malfaicteurs, les ont penduz en l'air avec les bras estendus des deux costez, mettant par dessouz les aisselles chandelles ardentes, jusques à ce que la peau fust « moyennement » bruslée, faisans aussi feu de charbon aux plantes des piedz..... La plus grosse peine qu'on peut faire à un pacient, sans grever, ou blesser son corps, est le lier dedans une layette, dont nullement il ne puisse sortir, et après le lyer par ses deux gros ortaux : car avec le tournoir le corps monte et s'enfle, ce qui faict au pacient peine insupportable, laquelle cesse incontinent, quand on retire et relache la roue : et cela ne grieve pas le corps, comme j'ay souvent ouy dire à plusieurs seneschaux, baillifs, prevosts et mareschaux, qui par plusieurs fois l'avaient expérimenté, comme ils disaient, et « moymesme ay souvent cogneu par expérience ».

D'après Messire Josse, les brodequins, la question par l'eau et les nombreux autres modes qu'il se plaît à décrire étaient usités en même temps, à la discrétion et selon le goût du juge. Quant à la différence entre la « torture » et la « question » ou gehenne, — ces deux expressions semblent être synonymes, — tout au plus fait-il une légère distinction, en considérant que la « torture » était une gehenne peut-être un peu exagérée et compliquée, servant plutôt à la « punition » du patient (ou à l'amusement du juge), qu'à la stricte recherche de la vérité par une « gehenne » bien comprise et sérieuse. PAMPHILE.

*
* *

— L'un des plus riches musées d'instruments tortionnaires est à La Haye, dans la prison où furent massacrés les frères de Witt. Il existe, là-bas, des catalogues et des brochures sur ce sujet.

LÉO CLARETIE.

—

Choiseul-Meuse (XXXIV, 434). — Beatus connaît probablement la comtesse Félicité de Choiseul-Meuse, qui a publié un grand nombre de romans de 1810 à 1824. J.-C. WIGG.

*
* *

— Branche éteinte. Sous le premier Empire, vivait Félicité de Choiseul-Meuse, fille de François-Joseph, comte de Choiseul-Meuse et d'Elisabeth de Braque, mariés en 1761, dont la *Biographie des hommes vivants* (1817) trace le portrait suivant :

A publié : *Récréations morales et amusantes*, 1810, in-12, et trois romans, intitulés : *Aline et Errmance*, 1810, 3 vol. in-12; *Paola*, 1812, 4 vol. id.; *Cécile ou l'élève de la Pitié* (hospice), 1816, 2 vol. id. On trouve dans ce dernier roman des situations invraisemblables et fort bizarres : « On assure, dit l'auteur d'un article sur ce roman dans la *Gazette de France*, que cette dame est l'auteur d'un grand nombre de romans fort gais, assez répandus et fort goûtés d'une certaine classe de lecteurs. Honni soit qui mal y pense. »

La branche de Choiseul-Meuse remontait à la fin du XVIe siècle.

L'EX-CAR.

—

Famille de Boissieu (XXXIV, 434). — Cette famille, originaire du Forêt, porte :

D'azur à un chevron d'or, chargé d'un trèfle d'azur.

Elle a pour auteur le plus certain Jean Boyssieu, originaire de Boen-en-Forez, lequel, vers 1608, fut secrétaire ordinaire des commandements de la reine Marguerite de Valois et son exécuteur testamentaire. Antérieurement à cette date, on trouve des Boissieu notaires à Trélins, près Boen.

Le célèbre graveur Jean-Jacques de Boissieu, né en 1736 et mort en 1810, et Alphonse de Boissieu, l'historien, font partie de cette famille.

Ces renseignements sont, en partie, tirés de Révérend du Mesnil.

VICOMTE GOD.

—

John Taylor, poète anglais (XXXIV, 436). — L'honorable correspondant de l'*Intermédiaire* demande deux choses :

1° Les titres des ouvrages imprimés du poète;

2° S'il n'a rien écrit sur la marine?

Le *Bibliographer's Manual* de Lownder répond à la première partie de la question. Les œuvres de John Taylor ont été publiées à Londres en 1636 sous le titre : « *All the Works of John Taylor the Water-poat being sixty and three in number, collected into one volume by the autor.* » Le *Manual* donne ensuite la liste détaillée des ouvrages du poète; elle forme près de quatre pages à deux colonnes en petit texte et ne peut être reproduite ici. Après 1630, John Taylor a encore publié cinquante-neuf opuscules en prose et en vers, dont les titres sont rapportés par Lownder.

Dans cette longue énumération, je ne vois que trois titres qui paraissent se rapporter à la marine. Ce sont :

1° Fair and Rowse Weather, or a sea and land Storme, between two calme, with an apology in Defence of Sailors (Londres, 1625, non compris dans les œuvres).

2° A Seamans Feight at sea, where four english ships under the command of captain John Weddell, and four dutch ships, fought three days in the gulph of Persia against eight Portugall Gallions and 32 Frigats (Jan. 1624).

3° An Armada or avy of ships and other Vassels, who have the art to sayl by land as will as sea (1627).

Le bibliographe fait remarquer que cette *Navy* consiste en mots se terminant par la syllabe *ship*.

V. T.

—

Tardenois (XXXIV, 437). — Fère-en-Tardenois est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Château-Thierry (Aisne) et Ville-en-Tardenois est aussi un chef-lieu de canton, mais dépend de l'arrondissement de Reims (Marne).

Le Tardenois, *Tardanensis* ou *Tardenensis pagus* était un ancien pays, borné au midi par la Brie pouilleuse, à l'ouest et au nord par le Soissonnais, et se prolongeant fort loin à l'est, du côté de Reims, dont Ville-en-Tardenois n'est distant d'ailleurs que de 21 kilomètres. On pense généralement que la capitale du Tardenois était Fère; au IXe siècle, ce pays était constitué en comté, dont deux titulaires seulement sont connus :

853. Bertrand, comte de Tardenois, parent d'Hincmar, de Reims;

Vers 860. Other (*Otherus*), également comte de Tardenois.

Tels sont les renseignements que me fournit Melleville dans son *Dictionnaire historique du département de l'Aisne.*

M. Auguste Matton, dans son *Dictionnaire topographique de l'Aisne*, dit que le Tardenois était une petite province du Soissonnais, dont l'étendue semble avoir été à peu près celle de l'archidiaconé du même nom, composé des doyennés ruraux de Bazoches, Fère-en-Tardenois, Neuilly-Saint-Front et Oulchy-le-Château, en retranchant seulement ce qui appartient à l'Orxois.

Le Tardenois était considéré, avec l'Orxois et le Valois, comme de véritables subdivisions du Soissonnais; aussi les comprit-on dans l'Ile-de-France lors de la formation des grands gouvernements militaires. Cependant, quelques localités du Tardenois furent rattachées à la Champagne, ce qui explique que Ville-en-Tardenois fasse partie de l'arrondissement de Reims.

En ligne droite, il y a au moins 22 kilomètres de distance entre Fère-en-Tardenois et Ville-en-Tardenois.

Nous avons nommé la Brie pouilleuse; cet ancien pays comprenait tout l'arrondissement de Château-Thierry, moins l'Otmois et les cantons de Fère et de Neuilly. L'Otmois s'étendait, paraît-il, de Nogent-l'Artaud à Vaucienne.

Je laisse à un érudit le soin d'indiquer l'origine du nom de *Tardenois*.

C. H. G.

⁂

— Le Tardenois, *Tardanisus* ou *Tardenensis pagus*, est un des quatre cents *pagi* de la Gaule, ou « pays » dont les noms ont persisté, vivaces et souvent à peine transformés, jusqu'à nos jours.

Ce petit pays appartenait à l'Ile-de-France; on le retrouve aujourd'hui sur les confins des départements de l'Aisne et de la Marne, dans le triangle formé par Soissons, Reims et Château-Thierry. Deux chefs-lieux de canton en rappellent le souvenir : Ville-en-Tardenois et La Fère-en-Tardenois.

A La Fère, jolie petite ville, ancienne place forte sur l'Ourcq, on montre encore les ruines remarquables du château, bâti

au XIIe siècle par Robert-le-Grand, comte de Dreux et de Braine. Anne de Montmorency remplaça le pont-levis par une élégante galerie, supportée sur cinq arches. C'est une œuvre de la Renaissance, assez gracieuse pour qu'on ait pu l'attribuer à Jean Goujon.

E. DE MÉNORVAL.

*
* *

— On lit à la page 364 du *Dictionnaire historique du département de l'Aisne*, par Melleville, grand in-8°, 1865 :

Tardenois, *Tardanensis* ou *Tardenensis pagus*. Ancien petit pays, qui était borné au midi par la Brie pouilleuse, à l'ouest et au nord par le Soissonnais, et se prolongeait fort loin, à l'est du côté de Reims. On pense généralement que sa capitale était Fère-en-Tardenois ; mais nous soupçonnons que son chef-lieu primitif pourrait bien avoir été *Saurèle*, aujourd'hui Mont-Notre-Dame.

HENRI TAUSIN.

Même réponse : UN VIEUX CORRIGEUR.

*
* *

— *Tardunensis pagus* ; étymologie : *Tau Ardouina*, tête de la forêt des Ardennes.

D'après M. Longnon, Tardenois viendrait du nom du chef-lieu du pays : *Tardunum*, appellation celtique qu'on ne peut attribuer à aucune localité moderne ; racine : *dun*, élévation.

Le Tardenois, situé au nord-est de la Brie galeuse, avait pour bornes : au nord, le Soissonnais ; au sud, le Baisonnois ; au sud-ouest, la Brie ; à l'est, le Rémois ; à l'ouest, l'Otmois ou Omois.

Sa capitale paraît avoir été Mont-Notre-Dame (Aisne).

EFFEM.

*
* *

— Le Tardenois, ancien petit pays de France, compris aujourd'hui dans le département de l'Aisne, était un *pagus* de la Picardie et avait pour capitale La Fère, sur l'Ourcq. Son nom, d'après M. Rolland de Denus, dérivait de *Tar*, chêne, et *Den*, forêt ; par allusion aux grands bois qui couvraient la région.

T. PAVOT.

Le climat le plus froid du globe (XXXIV, 437). — *L'Illustration* du 31 mars 1894, signalait la plus basse température, enregistrée en février 1892. C'était — 69° 5, à Warckojansk (Sibérie orientale). Il paraît que, pour 1896, on y a constaté — 67°. Bien entendu, il ne s'agit point de degrés Fahrenheit. C'est déjà terrible en comptant avec Celsius, ou Réaumur, car, jusqu'à présent, on donnait comme le plus grand froid celui de — 57° centigrades, au nord du détroit de Behring.

A l'équateur, la chaleur aurait pour maximum 48° et pour minimum 12°.

T. PAVOT.

*
* *

— D'après Reclus, on a constaté à Yakoutsk, en Sibérie, — 62° centigrades et, en été, + 17° 4, soit un écart de 58° 2 !

UN VIEUX CORRIGEUR.

*
* *

— Podor, au Sénégal, a longtemps été considéré comme le lieu le plus chaud de la terre.

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

—

De la méthode à suivre dans la recherche des documents (XXXIV, 437). — Un bon guide vient d'être publié : Langlois, *Manuel de bibliographie historique*.

UN VIEUX CORRIGEUR.

—

Blason (Etymologie de) (XXXIV, 438). — D'après M. Brachet, ce mot, d'origine inconnue, désignait : au XIe siècle, le bouclier, - plus tard, le bouclier avec armes peintes - et, vers le milieu du XVe siècle, les armoiries elles-mêmes. Par là, on pourrait penser que blason a été, primitivement, le nom de l'écu tout seul, mais au contraire le mot à l'étude, et qui date des Croisades, s'est appliqué d'emblée, comme il l'est de nos jours, au langage symbolique des pièces ajoutées au bouclier. Ce furent, d'abord, suivant Mézerai, des bandes de pelleterie, des éperons, des fers de lance, etc. Ensuite, ces insignes matériels furent remplacés par des

figures peintes : armoiries. Grossiers ou artistiques, les ornements de l'écu, variés à l'infini, étaient des marques individuelles, des indices révélateurs « proclamant » le nom et les titres de chacun. C'était un langage, un « blason ».

Pour l'étymologie de ce mot, il faudrait donc mettre de côté l'anglais *blade*, lame (de sabre), et préférer *blaze* qui est : éclat, bruit, rapport, ou « renommée », du verbe *to blaze*, publier, divulguer. C'est avec ce dernier sens qu'on pourrait accepter l'allemand du P. Ménétrier, *blasen*, parce que, dans les tournois, le héraut « annonçait » (à son de trompe) les chevaliers. T. Pavot.

—

Le saint patron des photographes (XXXIV, 440). — Si les photographes éprouvent le besoin de se choisir un patron dans le calendrier et ne consentent pas à attendre qu'un des leurs se soit fait canoniser, je n'aurai garde de les contrarier. Je suppose pourtant qu'Effem n'ignore pas qu'on n'y saurait trouver un personnage plus complètement imaginaire que la prétendue Véronique. Les Évangiles ne donnent nulle part le nom de la femme pitoyable qui a essuyé la face de Jésus. Véronique n'est qu'une transcription incomprise, — on ne peut même pas dire une corruption, — des mots *hieron ikôn* (sainte image).

G. I.

Même réponse : T. Pavot.

—

Une mitrailleuse au XVII° siècle (XXXIV, 440). — Voir une étude insérée dans la *Petite Presse de Lyon* du 17 août 1877, et intitulée : « Un Lyonnais inventeur des mitrailleuses ».

A cette époque, on croyait encore que cette arme était une découverte du second Empire.

En 1775, dit la *Petite Presse de Lyon*, un ingénieur lyonnais, M. du Perron, présenta au jeune roi Louis XVI un orgue militaire qui, actionné par une manivelle, lançait à la fois vingt-quatre balles et ouvait, en quelques minutes, anéantir un régiment.

Un mémoire accompagnait le terrible instrument.

La machine parut si meurtrière au roi et à ses ministres, Malesherbes et Turgot, qu'elle fut refusée immédiatement et que l'inventeur fut renvoyé comme un ennemi de l'humanité.

Les puissances jalouses de la France auraient acheté cette invention. Par amour pour son pays, du Perron ne voulut pas la leur vendre. Il resta pauvre et ignoré.

Qu'admirer le plus : son génie, son patriotisme ou son désintéressement?

A. Vingt.

—

Joyeusetés de l'affiche théâtrale en province (XXXIV, 441). — Dans son vocabulaire de la langue théâtrale, M. A. Bouchard cite les affiches suivantes :

LA TOUR DE NESLE
OU REINE CRIMINELLE! ÉPOUSE COUPABLE!! MÈRE DÉNATURÉE!!!

LE SUPPLICE D'UNE FEMME

avec cette appréciation pyramidale :

Dans cette pièce, les mots fulminent comme des coupoles intelligentes.

L'INTRIGUE ESPAGNOLE
OU LA BARBE INTERROMPUE
Chef-d'œuvre historique de l'immortel Beaumarchais.

ALI-BABA
OU LES QUARANTE VOLEURS

Nota. — L'administration, n'ayant pu trouver que 12 voleurs dans le pays, demande l'indulgence du public pour n'en pas offrir 40.

L'affiche doit compter aussi avec les erreurs du typographe. Exemple :

LE ROMAN D'UN JEUNE HOMME
PAUVRE PIÈCE PAR M. OCT. FEUILLET.

T. Pavot.

—

Passage à tabac (XXXIV, 477). — Cette question a été posée dans l'*Intermédiaire*, le 10 juin 1893, et plusieurs réponses ont été faites le 10 août et le 30 octobre de la même année.

Paul Pinson.

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

EMMANUEL GROUCHY

ETAT DES MEUBLES ET DES EFFETS QUE RENFERME MA CHAMBRE, RUE DE LILLE, ET QUE JE CERTIFIE M'APPARTENIR.

Un grand lit à la polonoise, en moire rayée rouge et blanc, avec le coucher complet, deux couvertures et oreillers.

Un autre lit de trois pieds environ, en siamoise, avec le coucher complet, les couvertures.

Un lit de sangle avec le coucher complet.

Deux comodes, l'une en marqueterie, avec un dessus de marbre, l'autre en noyer.

Trois secrétaires : un petit en bois d'acajou, un grand en bois de noyer et un autre en marqueterie.

Trois fauteuils en tapisserie, un fond jaune, et les autres, rouge et blanc.

Plusieurs fauteuils et chaises de paille.

Quatre rideaux de fenêtre, en laine, rouge et blanc.

Plusieurs tables à écrire, tables de nuit, et autres petits meubles.

Deux grandes armoires démontées.

Dans une armoire de la chambre, quatre ou six paires de draps, marqués d'un P, qui me viennent de ma femme.

Des habits dont un bleu de ciel, à collet de velours, un noisette, un bleu national à boutons uniformes jaunes, dans la poche de celui-ci, un portefeuille de maroquin verd, contenant 1000 francs en assignats, un autre habit brun, brodé en soie platte, plusieurs autres habits, des gilets, des culottes, etc, etc, etc, le tout fait par le citoyen Thomassin, tailleur, rue de Belhisy, qui les reconnaîtra.

Du linge, marqué à ma marque E. G.

Des souliers, des bottes, faites par le citoyen Menrak, bottier, rue des Saints-Pères, qui les reconnaîtra.

Des livres, et entre autres quelques volumes de la nouvelle Encyclopédie, quelques romans, etc, etc, etc.

Un petit poële, des feux, des bras de cheminée, deux ou trois males, dont une neuve quarrée, et une appartenant à Louis Grossard, mon domestique, un harnois de cabriolet, des ferailles, et autres effets de peu de valeur.

EMMANUEL GROUCHY.

Ce 18 germinal L'an 2 de la R. F. une et ind.

Copie de la quittance de location.

Je soussigné reconnois avoir reçu du Citoyen Grouchy la somme de soixante livres pour deux termes d'une chambre qu'il tient de moi dans une maison rue de Lille n° 505, lesd. deux termes échu le 1er avril vieux stile 1794 dont quittance à Paris le 14 Germinal L'an 2e de la république française une et indivisible. Aprouvé l'écriture cy dessus.

Signé : femme Chavagnac.

P. c. c. : LEVAVASSEUR.

Communiqué par la Maison GABRIEL CHARAVAY, 34, Faub. Poissonnière.

CURIOSITÉS ET TROUVAILLES

Le révolutionnaire Hanriot au spectacle. — Aux Archives, dans le carton 47, concernant le Comité de Salut public, liasse A. F. II, figure une pièce curieuse, qui prouve que les plus farouches révolutionnaires ne se désintéressaient pas des spectacles parisiens.

C'est la quittance d'abonnement du trop fameux citoyen Hanriot à l'Opéra-Comique.

Cette pièce est ainsi conçue :

Opéra-Comique national. — Loges à l'année.

Nous, soussigués, Ménié, Camérani, Granger, Philippe, Chenard, Lejolie et Michu, tous comédiens sociétaires du théâtre de l'Opéra-Comique national, tant en notre nom qu'en celui des autres sociétaires, reconnaissons avoir reçu du citoyen Hanriot, commandant en chef de la garde parisienne, la somme de deux mille livres, pour une année à échoir le dernier du mois Pluviôse, an troisième de la république, d'une loge entière de six places n° C, aux premières en face du côté Marivaux, qu'il occupe en notre salle de spectacle, dont quittance à Paris, le primedi Ventôse, l'an deuxième de la république française une et indivisible.

Suivent les signatures : Ménié, Philippe, Granger, Chenard, Camérani, Michu et Lejolie.

L'abonnement du citoyen Hanriot courait donc, en style du calendrier grégorien, du 19 février 1794 au 18 février 1795. Mais ce terrible personnage ayant été exécuté le 28 juillet 1794 (10 Thermidor), il n'a pu en conséquence profiter que de la moitié de son abonnement.

—

Première proclamation de la République. — C'est une commune de Seine-et-Oise, celle de Sartrouville, qui, pour la première fois en France, a proclamé la République.

En effet, dans sa séance du 22 septembre 1792, la Convention nationale abolissait la royauté, mais elle ne donnait pas encore de nom au régime nouveau. Dès le lendemain, sans attendre la décision qu'allait prendre la Convention, le conseil municipal de Sartrouville datait ainsi une de ses délibérations : « Le 23 septembre 1792, l'an Ier de la République française ».

Un mot célèbre de Dumas père. — On cite souvent une jolie boutade de Dumas père, répondant à quelqu'un qui lui disait :

— Bonjour, mon cher, comment vas-tu? par ces mots :

— Bonjour, mon cher, comment t'appelles-tu?

Le mot est de quatre ans antérieur à la naissance de Dumas. On peut le voir *textuellement* à la scène II de la *Revue de l'an VIII*, par Dieulafoy, Armand Gouffé et Chazet.

Immédiatement après, dans la suite du dialogue, dans la même scène, autre mot typique :

— Je crois bien vous avoir vu quelque part.

— Je t'y ai rencontré deux fois.

Dont on a fait :

— Je crois vous avoir rencontré quelque part...

— En effet, j'y vais quelquefois,

O. S.

—

Mgr d'Hulst. — Mgr Maurice Le Sage d'Hauteroche, comte d'Hulst, né à Paris, le 10 octobre 1841, protonotaire apostolique de Paris, député du troisième arrondissement de Brest (Finistère) depuis le 6 mars 1892, qui vient de s'éteindre ces jours derniers à Paris, était fils de Joseph-Maurice Le Sage d'Auteroche, dit le comte d'Hulst, né à Béziers le 5 mars 1805, et de dame Antoinette-Pauline de Grimoard de Beauvoir de Roure de Beaumont-Brison, qu'il avait épousée en 1829.

Ce prince de l'Eglise descend, par le sang légitime, de la reine Blanche de Castille, mère de saint Louis. Il tient aussi du sang de nos illustres guerriers gaulois, et a, pour quarante-huitième ancêtre, le grand Clovis, premier roi chrétien, par représentation de son aïeule maternelle, Denise de Grimoard de Beauvoir, dame du Roure ; fille et héritière du marquis du Roure, son père, qui épousa, en 1782, son cousin, Nicolas de Grimoard de Beauvoir de Beaumont Bison.

J.-M. Navoit.

L'Administrateur-Gerant : Léon Lenègre.

Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux. Paris.

PETITE CORRESPONDANCE

(Du 16 au 26 Novembre)

V. A. T. — La chose est faite.

Lecnam. — La question « Hourvary et boulevari » a été traitée dans l'*Intermédiaire* : X, 387, 442, 461. Tous nos regrets. — « Urbanité » a eu également sa place : X, 514.

J. C. — Vous jouez de malheur : deux de vos questions ont été posées — et résolues. Le vers :

« Le temps n'épargne pas ce que l'on fait sans lui. »

est de Fayolle (I, 146, 233, 267, 313; III, 10; VII, 267, 354, 440) *Discours en vers sur la littérature et les littérateurs*, Paris, Moller, 1801, in-8o; — Sajou, 1814, in-8o de 8 pages. *Les quatre saisons du Parnasse*, *Hiver*, 1806, in-12, f. 11.

L'autre vers :

« Si méchamment mis à mort par Judith. »

termine une épigramme de Jean Racine contre l'abbé Boyer, auteur d'une *Judith* (XVIII, 642, 726).

Cz. — L'anecdote que vous nous envoyez au sujet de « Faire fiasco » se trouve rapportée dans l'*Intermédiaire*, vol. XI, fol. 508.

Naney. — Vous pouvez avoir une confiance entière dans la personne qui vous a écrit et qui a dû se dire autorisée par nous.

F. L. A. H. M. — Nous avons voulu éviter de reproduire une question posée déjà. Ne croyez pas que cela empêche les réponses. La preuve c'est que vous en avez reçu une, qui attend ici son tour d'insertion.

Nauroy. — M. Gandouin, dont l'adresse est ci-contre, dans une de nos annonces, nous charge de vous dire qu'il possède une partie de l'œuvre de Duplessi-Bertaux à l'état d'eau-forte et avant la lettre. Il se fera un plaisir de vous communiquer le carton, si vous voulez bien passer chez lui.

Bégis. — Nous vous avons expédié les numéros. — Que voulez-vous? Nous ne pouvons faire d'innovations de ce côté : la dernière est trop récente. Du reste, les abonnés s'en déclarent satisfaits.

Robin. — M. Nauroy est prévenu et vous a probablement déjà fait réponse.

A. Vernière. — Effem a votre lettre depuis plusieurs jours.

H. — Il est parlé des « portraits de Pascal » aux vol. XXV, 410; XXVI, 93, et XXVII, 448.

Paul Bergmans. — Deux fois déjà, l'*Intermédiaire* s'est préoccupé du véritable auteur de la définition : « Le vrai est la splendeur du beau ». Voyez V, 53, 156, 260, 329, 417, et XVI, 33, 87. Aucune réponse n'a d'ailleurs été catégorique.

A. Dieuaide. — Pour le « Plan de Paris en relief », veuillez consulter l'*Intermédiaire* (XXVII, 40, 95, 204; XXI, 353).

Un jeune chercheur, à Lille. — Nous sommes aux regrets, mais vous étiez deux « jeunes chercheurs », et il s'agit de l'autre.

AVIS A MM. LES ABONNÉS

Messieurs les Abonnés désirant une réponse directe à quelque demande de renseignements voudront bien y joindre un timbre. Toute lettre sans timbre aura réponse dans la Petite Correspondance.

Prière aux collaborateurs dont les abonnements sont terminés de vouloir bien nous en adresser le montant pour éviter tout retard dans l'envoi du journal.

Qu'ils veuillent bien ne plus nous envoyer de mandat au nom d'aucune personne de la Direction ou de l'Administration : les adresser simplement à l'*Intermédiaire des Chercheurs*.

Ne pas oublier de n'écrire les communications qu'au recto des feuilles et donner aux réponses leurs indications précises pour éviter les pertes de temps.



CURIOSITÉS A VENDRE

Collection de M. D...

—

BONS TABLEAUX ANCIENS

Œuvres de
Berghem, Boucher, Caresme, Coypel, David, Debucourt, Fragonard, Van Goyen, Hubert Robert, Jordaens, Le Prince Mignard, Moreau, Nattier, Ostade, Pater, Porbus, J. Steen, Trinquesse, Van Loo, J. Vernet, Wynants, etc

TABLEAUX MODERNES

par
De Beaumont, Bonington, Boudin, Brown, Charlet, Corot, Delacroix, Diaz, Français, Guillaumet, Jongkind, Lépine, Monticelli, Pille, Van Marcke, Ziem, etc.

Provenant de la collection de M. D...

VENTE Hôtel Drouot, Salle 6.

Le mercredi 2 décembre, à 2 h. 1/2.

Exposition publique le mardi 1er décembre 1896, de 1 h. 1/2 à 5 h. 1/2.

TABLEAUX ET ÉTUDES

par
FABIUS BREST

Œuvres par divers artistes :
Eug. Delacroix, Couture, Ziem, Imer, G. Colin, Loubon, Monticelli, Dieterie, E. Yon, etc.

Meubles anciens, Bronzes, Curiosités
Objets d'Orient
Et ustensiles d'artiste-peintre.

Le tout garnissant

L'ATELIER DE FABIUS BREST

VENTE Hôtel Drouot, Salle 8.

Le mardi 1er décembre 1896, à 2 h.

Exposition publique le lundi 30 novembre 1896, de 1 h. 1/2 à 5 h. 1/2.

Atelier C. PALLIANTI

AQUARELLES

VENTE après décès.

Hôtel Drouot, Salle 10.

Le jeudi 3 décembre 1896, à 3 h.

Exposition publique le mercredi 2 décembre 1896, de 1 h. 1/2 à 5 h. 1/2.

MÉDAILLES & MONNAIES

A céder : Une assez curieuse Collection d'environ 1000 Pièces de **Médailles** et **Monnaies** anciennes ou modernes.

S'adresser à M. COMMERÇON, à Chagny (Saône-et-Loire), rue de Presles.

ALLEMAGNE

—

M. Rudolph LEPKÉ vendra dans son local de ventes, 28/29 Kochstrasse à BERLIN, S. W.

Du 26 novembre au vendredi 4 décembre 1896.

Une grande collection de **Tableaux** et **Meubles**, sculptures, aquarelles, etc., appartenant à M. Gottchalk.

EXPOSITION avant la vente.

Catalogue au bureau du *Moniteur des Ventes*.

BELGIQUE

—

LIVRES ANCIENS ET MODERNES

Provenant en partie de feu M. Ernest Moreau, chef de division à l'administration des Télégraphes.

Armes et Curiosités du Congo

Dont la **VENTE** aura lieu

Le lundi 30 novembre 1896 et neuf jours suivants, à 4 h. de relevée.

Catalogue au bureau du *Moniteur des Ventes*.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'EST

Service le plus Direct

ENTRE

PARIS ET FRANCFORT-SUR-MEIN

La Compagnie des Chemins de fer de l'Est rappelle au public que la route de **Pagny-sur-Moselle-Metz** offre le trajet le plus direct pour se rendre de **Paris** à **Francfort-sur-Mein** et réciproquement.

			Voiture directe de 1re classe	Voiture directe de 1re classe Voiture-Lits
ALLER :	PARIS	*départ*	8 10 mat.	8 25 soir
—	FRANCFORT-SUR-MEIN	*arrivée*	10 58 soir	11 39 mat.
RETOUR :	FRANCFORT-SUR-MEIN	*départ*	8 25 mat.	5 50 soir
—	PARIS	*arrivée*	9 52 soir	8 37 mat.

L'INTERMÉDIAIRE

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

L'*Intermédiaire* est devenu, grâce à la savante direction du Général Iung, un outil de travail indispensable. Le système de **Questions** et de **Réponses** sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés.

Parmi les littérateurs, érudits, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles, amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre; il n'a pas obtenu les renseignements qu'il désirait. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, retrouver un livre, un manuscrit ou un objet d'art, des armoiries, les documents d'une généalogie ou d'une recherche héraldique, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, en connaître la rareté et le prix, savoir si le sujet dont il s'occupe a déjà été étudié, si tel ou tel document est inédit, si les collectionneurs, les bibliothèques, les archives ou les musées possèdent sur son travail projeté quelques indications, quelques documents ou quelques pièces qui peuvent l'aider à mener à bien son étude; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts, il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire; il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'Etranger, et dans l'un des numéros suivants, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. **Questions** et **Réponses** sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses, car, il faut bien qu'on le sache : L'INDÉPENDANCE DE L'INTERMÉDIAIRE EST ABSOLUE, et celle de ses collaborateurs eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par un anonymat scrupuleusement gardé. Aussi, en dépit de la politique, les **Questions** et les **Réponses** de l'*Intermédiaire* ont-elles toujours passionné la presse et le monde des lettres; elles réveillent des querelles historiques, artistiques et littéraires, provoquent des réformes souhaitées et des mesures salutaires, et contraignent à sortir de leur réserve des hommes, seuls en situation de répondre et qui s'étaient jusque-là abstenus de parler. De là, bien des indiscrétions profitables à l'histoire.

Outre les **Questions** et **Réponses**, l'*Intermédiaire* publie les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public et les corrobore par de nouveaux renseignements. Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire* et achève d'en faire, sous une forme alerte, vive, primesautière et docte tout à la fois, une véritable *Encyclopédie* internationale.

Depuis trente-deux ans, il a rendu sans interruption d'innombrables services à la science et est devenu le véritable **Moniteur de la Curiosité** de tous ordres, attendu, lu et commenté par la presse entière.

L'*Intermédiaire* **PARAIT LES 10, 20 & 30 DE CHAQUE MOIS.** Chaque numéro est composé de **quarante-huit colonnes** soigneusement imprimées en caractères elzéviriens. Le tout forme, à la fin de chaque semestre, un élégant volume qui ne contient pas moins de **mille colonnes**, avec des **tables** destinées à faciliter les recherches.

Abonnements : *Un an.* France, **16** fr. Etranger **18** fr. — *Six mois.* France, **9** fr. Etranger, **10** fr. — *Trois mois.* France, **5** fr. Etranger, **6** fr. — Un numéro détaché, **0 fr. 75.**

Les Abonnements partent des 1er Janvier, 1er Avril, 1er Juillet et 1er Octobre.

Pour tout ce qui concerne l'**Intermédiaire**, s'adresser à la Direction, 23 *bis*, rue de la Faisanderie.

On s'abonne à la Direction de l'**Intermédiaire**, 23 *bis*, rue de la Faisanderie, à l'Imprimerie G. Lefebvre, rue Claude-Vellefaux, 5 et 7, chez H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, nº 1, ainsi que dans tous les bureaux de Poste, de France et de l'Etranger.

AVIS

Toute demande de **changement d'adresse** doit être accompagnée de **40 centimes** en timbres-poste et d'une des dernières bandes imprimées.

Annonces : **25 centimes** la ligne pour les abonnés.
Pour les **Collections à compléter**, prière d'écrire à la Direction.

La Direction du journal a le téléphone à sa disposition.

On trouve, chez M. H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, nº 1, toutes les livraisons concernant l'*Intermédiaire* et la *Plume et l'Epée.*

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque Mois. **10 Décembre 1896.**

XXXIVe Volume — N° 746

Quatrième Série — 2e Année — N° 16

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

AVIS IMPORTANT

Dans l'intérêt d'un service régulier, nous prions nos abonnés de nous envoyer sans retard possible le montant de leur abonnement pour l'année 1897.

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Direction et Administration : 23 *bis*, Rue de la Faisanderie

IMPRIMERIE

5 et 7, RUE CLAUDE-VELLEFAUX

OUVRAGES EN LIBRAIRIE

Des *Connaissances utiles aux Amateurs d'Objets d'Art et de Curiosité*, aux Antiquaires, aux Experts, à l'Enseignement, ainsi qu'aux Officiers Ministériels, Commissaires-Priseurs et à tous ceux qui en remplissent les fonctions, viennent de paraître chez l'Éditeur d'Art, Edouard Rouveyre à Paris, sous le titre de : **Comment discerner les Styles du VIe au XIXe siècle.** Cet ouvrage illustré d'un millier de dessins, est à chaque page une leçon de goût, un guide infaillible, d'une incomparable richesse documentaire. Roger-Milès, l'érudit historien d'art, était désigné pour commenter chacune des planches dans des études synthétiques sur les styles, qui forment un répertoire précieux pour toute personne s'occupant d'objets d'art et de meubles. Nous engageons ceux de nos lecteurs que ce Manuel de la Curiosité peut intéresser, à en demander l'envoi en communication, à l'examen et franco à M. Edouard Rouveyre, éditeur, 76, rue de Seine, à Paris.

Les Musées cantonaux de France. — Article du *Bulletin de la Ligue de l'Enseignement*, de févr. 1895 (p. 49), et de la *Paix* du avril 1895.

Des musées cantonaux ont été fondés à Bagnols (Gard) en 1854, par M. Léon Alègre, et à Poligny (Jura), en 1859, par M. Edmond Sauria.

M. Edmond Groult, docteur en droit, avocat Lisieux (Calvados), a entrepris, en 1876, une active propagande pour multiplier ces modestes musées, en faisant ressortir tous les avantages qu'on en devait attendre.

Une médaille d'or lui a été décernée à l'Exposition universelle de 1889, et plus de quarante Conseils généraux ont émis des vœux en faveur des musées cantonaux.

Pour faciliter la création de ces musées dans tous les cantons, M. Alphonse Renaud, 25, rue Scheffer, à Paris, docteur en droit, chef de bureau au Ministère des Finances, vient de réunir, avec l'aide de quelques personnes, plus de 1,000 volumes, environ 40,000 dessins, plus de 5,000 textes, présentant un intérêt cantonal, et quelques centaines de monnaies qu'il mettra gratuitement et successivement à la disposition des associations cantonales qui ont eu ou auront établi un musée cantonal à la mairie du chef-lieu de canton ou dans un autre local convenable, et organisé des conférences publiques dans les principales communes du canton. Son œuvre a été créée le 12 m.. 1894, et est déjà féconde en résultats.

AVIS

La Direction prévient qu'elle vient d'acquérir un lot d'années de l'*Intermédiaire* (de 1870 à 1880), à des prix modérés, dont elle veut faire bénéficier MM. les Abonnés.— Ces volumes sont en vente à partir de 10 francs, 23 bis, rue de la Faisanderie.

COLLECTIONS DE GONCOURT

La vente des collections de Goncourt qui doit décider du sort de l'Académie d'Auteuil est dès à présent fixée au mois de mars prochain. Elle nécessitera plusieurs vacations qui auront lieu de quinzaine en quinzaine. La première sera exclusivement consacrée aux gravures françaises et, selon toutes probabilités, la meilleure.

De la Paix, par le général Iung, Brochure in-8° de 48 pages, ornée du portrait du général, couverture en couleurs ; prix : 1 fr. — Paris, 1896, Henri-Charles Lavauzelle, éditeur, 11, place Saint-André-des-Arts.

Tout le monde voudra lire la curieuse brochure du général Iung, sur *la Paix*. D'après le regretté député du Nord, la paix n'existe pas. C'est un mythe, une illusion chère aux esprits superficiels. Paix et guerre sont les termes d'une même formule, etc... Cette thèse a été soutenue au mois de septembre dernier devant le congrès interparlementaire de Buda-Pesth.

Répertoire-annuaire général des Collectionneurs de la France et de l'étranger.

Le deuxième volume nous paraît vraiment **indispensable à tous ceux qui s'occupent du commerce des livres et des objets de curiosité** et aussi à tous les membres de l'immense famille des collectionneurs. L'ouvrage débute (exemple à suivre) par la liste des *Errata, suppressions et addenda*; de la sorte, on est frappé tout de suite par ce qu'il importe de ne pas négliger ou oublier, ce qui arrive souvent quand ces indications complémentaires sont rejetées à la fin d'un volume. Nous signalerons ensuite une bien intéressante *Etude chronologique concernant les timbres fiscaux et de leurs émissions successives depuis 1673 jusqu'à nos jours*, par M. Ris-Paquot (11 pages), et un travail de M. Paul Eudel sur *l'Habitation et le Mobilier à travers les Ages* (16 pages). C'est à la page 37 que commencent les listes si précieuses de M. Renart, divisées en deux sections : *Collectionneurs français*, désignés en *Collectionneurs provinciaux et parisiens*, et *Collectionneurs étrangers*. Au milieu du volume se trouve intercalée une liste spéciale des *principaux commerçants parisiens, en livres, tableaux, antiquités, numismatique, timbres-poste et professions diverses*. Une table alphabétique des noms des collectionneurs habitant la France (Paris excepté, parce que les Parisiens sont rangés par ordre alphabétique) termine cet inventaire. En résumé, M. Renart a droit à nos vives et bien sincères félicitations pour le service éminent qu'il vient de rendre à tous ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent de la vente ou de l'achat de tous objets pouvant former collection.



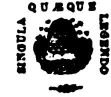
ECHANGE

Un abonné de l'*Intermédiaire* voudrait, en échange d'autres années, se procurer les volumes de 1865, 1881, 1888 et 1889. — S'adresser aux bureaux du journal.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *10 Décembre 1896.*

XXXIVe Volume. — No 746

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Quatrième Série. — 2e Année — No 16

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

A NOS LECTEURS

A partir du 1er janvier 1897, M. GIRARD DE RIALLE, ministre plénipotentiaire, chef de la division des archives du ministère des affaires étrangères, prendra la direction littéraire de l'*Intermédiaire des Chercheurs*. Nous conformant à sa volonté formellement exprimée, nous serons très sobre dans l'énumération des titres qui rendent son concours particulièrement précieux pour notre publication. Nous n'apprendrions rien, d'ailleurs, à nos savants collaborateurs en leur énumérant les travaux qui, comme linguiste, géographe, archéologue, historien, lui ont fait une belle place dans le monde de la science.

Ami de Faucou et du général Iung, collaborateur depuis de longues années de notre journal, M. GIRARD DE RIALLE, tout en y apportant de nouveaux éléments de recherches et d'informations, y maintiendra les traditions qui en ont fait le succès.

Mme la générale Iung, du reste, continuera la gérance administrative du journal qu'elle a conduite avec tant de dévouement et d'aptitude dans de douloureuses circonstances.

Nous espérons donc que nos abonnés et collaborateurs resteront fidèles à notre journal, qui ne cessera pas de demeurer l'*Intermédiaire* qu'ils connaissent et apprécient.

LA DIRECTION.

QUESTIONS

Le mot dynamite et ses dérivés. — La rédaction du grand dictionnaire anglais : *A new English Dictionary on Historical principles, founded mainly on Materials collected by the Philological Society,* en est à la fin de la lettre D.

Là, on trouve un groupe de mots qui ont un air tout à fait français, et que j'ai cru jusqu'ici être bien originaires de France.

Mais, en traçant leur histoire, le doute m'a saisi; et je demande l'aide des collègues pour arriver à la vérité.

Voici une liste annotée de ces mots qui fera voir ce que je souhaite connaître.

Dynamite: où le mot a-t-il paru? et quand?

Dynamitard, dynamitarde : cette jolie paire de noms se trouve respectivement en 1882 et 1886. Le premier fut nom de parti, en France, en février 1883.

Dynamiteur se trouve en anglais en 1883, cité comme français. Est-ce du bon français? En quoi diffère-t-il de *dynamitard*? D'où son origine?

Dynamitiste (dans le sens, non pas de philosophe, mais de réformateur par voies de fait), doit aussi se trouver en français. Est-ce seulement une locution joculaire?

Dynamiste. Se trouve-t-il en France antérieurement à 1882?

Des renseignements sur ces choses me viendraient beaucoup en aide.

Q. V.

—

Peintre à déterminer. — Je possède une peinture ancienne, sur parchemin, ovale, de 19 × 15 %, représentant la *Vierge au chardonneret*, de Raphaël. Au bas j'aperçois un *P*, assez grossièrement fait mais bien distinct, et, à la suite, je crois reconnaître une petite sphère surmontée d'une croix et un peu dissimulée dans la peinture.

Ne me suis-je pas trompé? Dans ce cas, à quel artiste appartient ce monogramme; ses œuvres sont-elles estimées?

BITURIX.

—

Ferdinand Laisné, peintre. — A l'envers d'un très beau portrait de femme, de l'époque de Louis XIV, se trouve la mention suivante : « Peint par Ferdinand Laisné 1655. » Le nom de Laisné, peintre, ne figure pas dans le *Larousse;* cependant la facture du portrait est remarquable comme dessin et comme expression et le modèle était certainement une très grande dame. Elle est en Diane chasseresse, un croissant dans les cheveux flottants et bouclés à la La Vallière; très décolletée, tenant un arc de la main droite, tandis que, de la main gauche, elle fait le geste de prendre une flèche dans le carquois retenu sur son épaule par une chaîne d'or incrustée de diamants.

Un intermédiaire plus érudit que Larousse pourrait-il me donner quelques renseignements sur le peintre Ferdinand Laisné et sur ses œuvres?

E. ROCHEVERRE.

—

Le peintre Jacques Vaillant. — L'Eglise de Logny-les-Aubenton, canton d'Aubenton (Aisne), possède au maître-autel un grand tableau représentant saint Remi, archevêque de Reims, à qui un oiseau apporte la sainte Ampoule; ce tableau de 1662 est signé: « Jacques Vaillant *pinxit*, 1662 ».

Quel est ce peintre et d'où était-il? Ses chefs-d'œuvre?

—

Les tricoteuses de la Restauration. — Est-il vrai, comme le déclare Vaulabelle, que, sur la place de Lyon, où Mouton Duvernet fut exécuté, des dames de la ville vinrent danser une ronde? Quelles étaient ces dames? PAUL EDMOND.

—

La Fayette pensionné par Louis XVIII. — Est-il vrai que le général La Fayette ait reçu de Louis XVIII une pension annuelle de 450,000 francs prise sur le milliard des émigrés? PAUL PINSON.

—

Le 2 décembre. — Montalembert me disait en 1868 qu'Arthur Beugnot, l'ancien représentant du peuple à la Législative, qui avait surnommé les chefs de la majorité « les burgraves », avait laissé un curieux récit du 2 décembre. M. le comte Albert Beugnot, qui fait à l'*Inter-*

médiaire d'intéressantes communications voudrait-il lui en faire une de plus?

NAUROY.

—

Famille Duquesne. — Pourrait-on donner quelques renseignements au sujet de la descendance du célèbre amiral Duquesne? La famille du Quesne (en deux mots) habitant Le Blanc (Indre) a-t-elle une parenté directe avec cette illustration du Grand Siècle? Si oui, vouloir bien l'expliquer et donner quelques alliances de cette famille.

ARX.

—

Un voyage incognito du duc et de la duchesse d'Orléans. — Le duc d'Orléans (plus tard Philippe-Egalité) et la duchesse d'Orléans n'ont-ils pas fait, vers 1773, un voyage en Italie, sous le nom de comte et comtesse de Joinville? Où pourrait-on trouver des documents sur ce point?

P. G.

—

Barbentane. — 1° A quelle époque la petite ville de Barbentane (et seigneurie) fut-elle érigée en marquisat, en faveur de la famille de ce nom? Je sais seulement que c'est à une date postérieure à 1470.

2° Pour laquelle des deux branches de cette famille les Puget ou les Robin, fut faite cette érection? (primitivement car à l'heure actuelle les deux branches ont régulièrement droit au titre de marquis).

Je désirerais autant que possible que l'on m'indiquât les documents les plus sérieux et où je pourrais en prendre connaissance, s'ils sont trop longs pour trouver place dans les colonnes de l'*Intermédiaire*.

Merci d'avance. VICOMTE GOD.

—

Comment pourrait-on savoir par qui étaient habités sous Louis XIV les hôtels de la place Royale? — Quel était celui du duc de Chaulnes dont M. de Coulanges, en 1695, vante à Mme de Sévigné le luxe, la beauté des appartements, les somptueux dîners?

B. DE C.

Le nouveau Barbier. — Tôt ou tard, il faudra songer à la publication d'une nouvelle édition, revue et augmentée, du *Dictionnaire des anonymes*. L'*Intermédiaire* pourrait singulièrement faciliter la tâche de l'éditeur en s'occupant de relever les omissions de Barbier.

Je montre l'exemple en demandant l'auteur des pièces suivantes :

1. *La voix gémissante du peuple chrestien et catholique, accablé sous le faix des desastres et miseres des guerres de ce temps : addressée au roy tres-chrestien par un François desintéressé.* Paris, sans nom d'imprimeur, 1640. Pet. in-4°, frontispice allégorique gravé. La dédicace est signée des initiales F.D.D.I.T,
2. *Essais sur la destination de l'homme.* Dresde, G.-C. Walther, 1752. Pet. in-8°; texte encadré. Imprimé par J.-G.-I. Breitkopf, à Leipzig.

PAUL BERGMANS.

—

Livres donnés par le père de Florian à un des ascendants de M. de Bornier. — C'est le vicomte Henri de Bornier qui représentait l'Académie française à l'inauguration de la statue de Florian, à Alais, le samedi 26 septembre 1896. Il a prononcé à cette occasion un discours duquel nous extrayons le passage suivant :

J'ai trouvé dans la vieille bibliothèque de ma famille un nombre considérable de livres donnés par le père de Florian à un de mes ascendants, son ami, président à la Cour des Aydes de Montpellier, dont M. de Florian était conseiller-maître ; l'*ex-dono* est placé, de la main du donataire, sur la tranche du volume, — c'était l'usage alors, — et l'un de ces volumes, le *Théâtre de l'Agriculture*, contient la liste de tous les ouvrages donnés. J'en relève quelques-uns, afin que les disciples de Sainte-Beuve et de Taine en tirent les conséquences habituelles sur l'état d'âme, comme on dit aujourd'hui, de la famille de Florian : *Histoire de la Bible*, *Histoire de Tamerlan*, *Histoire poétique*, *Histoire tragique*, *Caractères de Théophraste*, *Virgile*, *Virgile travesti*, *Imitation de J.-C.* (c'est celle de Corneille), *Commentaires de César*, *Espion turc*, etc., etc.

On se demandera sans doute quelles conséquences pourront bien tirer « les disciples de Sainte-Beuve et de Taine » — ou même les autres — d'une liste aussi vague de livres donnés par le père d'un

écrivain à l'un de ses amis. Est-il bien vrai, en outre, que l'usage fut alors, comme l'affirme l'académicien-bibliothécaire, de placer l'*ex-dono* sur la tranche du volume offert et pourrait-on citer quelques exemples de cette coutume, au moins bizarre? NECNON.

—

Le gaz coloré de Diller. — Le *Courrier de l'Europe* (année 1788, 1er semestre) parle du « gaz coloré de Diller », sorte d'atmosphère multicolore trouvée par le physicien du même nom.

Qu'était au juste « ce gaz coloré de Diller » ? PAUL EDMOND.

RÉPONSES

Le calendrier républicain (XXIX, 693; XXXII, 325, 647; XXXIII, 692; XXXIV, 249, 493). — Dans la *Gastronomie*, de Ch. Monselet (Charpentier, Paris, 1874), on trouve réédité le Calendrier républicain, donné, dit l'auteur, à titre de curiosité, parce qu'il n'est pas facile à rencontrer et qu'il s'appuie sur une base gastronomique. En effet, vis-à-vis des jours : *Primidi*, *Duodi*, etc., s'allonge, remplaçant la liste des saints et des saintes, tout un vocabulaire composé de comestibles les plus variés. Parmi les produits du sol, on y peut relever les noms cités dans un précédent article : *Carotte* et *Navet* (en Vendémiaire), *Chou-fleur* (en Frimaire), *Cerfeuil* (en Ventôse).

T. PAVOT.

⁂

— Sur le registre des actes de l'état civil de Saint-Saire-en-Bray (Seine-Inférieure), pour l'an II et l'an III (décès), on trouve les prénoms ci-après, donnés à des enfants de la patrie : *Intégrité*, *Impérissable*, *Beau-Soleil* (nom d'un hameau de la commune), *Unité*, *Humanité*, *Artichaut*, *Etoile du Jour*, *Noisetier*, *Patriote*, *Vinci*, *Orphée*, etc. L'ex-constituant Simon avait prénommé sa fille : *Vertu-Robespierre-Probité*. — Un nommé Duquesnoy, né à Neufchâtel, avait pour prénom : *Espoir de la Patrie*.

La fantaisie paraît avoir inspiré tous ces choix, car quelques-uns seulement de ces noms sont tirés du calendrier républicain. C. L. (Rouen).

⁂

— J'ai trouvé, dans des papiers de famille, un calendrier commençant au début de la République, an I.

En face des jours : *Primidi*, *Duodi*... à la place des noms de saints, étaient mis des mots ayant peu de rapport avec ceux qu'ils remplaçaient, comme *Réséda*, *Tonneau*, *Rave*. Il y en avait de beaucoup plus extraordinaires dont je ne me souviens pas.

Je n'ai pas maintenant le calendrier entre les mains; mais si la personne que des détails sur ce sujet peuvent intéresser veut attendre, je les lui donnerai très volontiers. B. DE C.

—

Quelques superstitions (XXX, 119; XXXI, 336; XXXIII, 69; XXXIV, 201, 399, 494, 691). — MM. Le Roseau et de Chauvelin, à mon grand regret, se sont absolument mépris sur ma pensée et me paraissent avoir un peu trop superficiellement parcouru l'article auquel ils répondent. Ce que j'ai taxé de superstition, ce n'est ni le fait de porter un scapulaire ni celui d'aller à la messe. Mais je pense qualifier avec raison de superstition « aveugle et bête » cette double affirmation des paysans et des pêcheurs :

1° Si l'un des quatre noyés a perdu la vie si tristement, c'est *parce qu*'il n'avait pas été à la messe ce dimanche-là (c'était d'ailleurs une erreur, car le malheureux avait parfaitement suivi la messe le matin même et il ne me vient pas à l'idée de l'en blâmer!);

2° Si le même noyé, au lieu de rester, comme les autres, neuf jours au fond de l'eau, s'est échoué dès le lendemain sur une plage, c'est *parce qu*'il portait un scapulaire et *parce que* la mer « ne garde jamais » un corps portant un scapulaire.

Cela me semble un peu différent de ce qu'on me fait dire.

Maintenant, cette confusion a-t-elle été légitimement provoquée par quelque vice de rédaction de ma part (absent de Paris. je ne puis relire mon article)? En ce cas, j'en dis mon *mea maxima culpa* — et ceci constitue une « pratique » et non une « superstition » religieuse, preuve que je ne confonds pas l'un avec l'autre, — car, respectant et admettant dans la

plus large mesure possible la liberté de conscience, rien ne m'est plus étranger que de vouloir attaquer des « pratiques » religieuses, quelles qu'elles puissent être.

OTTO FRIEDRICHS.

—

Autour de Louis XV (XXIII,605; XXXIV, 170, 548). — La plupart des lecteurs de l'*Intermédiaire*, en province et même à Paris, ne reçoivent pas le *Curieux*. Leur curiosité leur fait cependant désirer de connaître quels sont les 23 enfants naturels de Louis XV qui précèdent les quatre dont M. Nauroy nous donne le nom. Cet aimable collaborateur pourrait-il nous donner sommairement la liste de ces vingt-trois enfants.

Dans le nombre figure-t-il une vieille demoiselle qui, au commencement de ce siècle, signait ses lettres « *Bourbon légitimée* » ?

U. T.

—

L'idée de patrie existait-elle avant la Révolution (XXXI, 204, XXXII, 211, 292, 564; XXXIII, 499; XXXIV, 51). — Confrérie noble de la province de Franche-Comté. — ..... « L'objet de cet établissement fut de soutenir la religion chrétienne, de défendre la *patrie* et de tirer de l'oppression les orphelins et les veuves ». (*Etat des Cours de l'Europe*, 1784, page 168.)

P.c.c.: EFFEM.

—

Ouvrages sérieux mis en vers (XXXII, 79, 231, 258, 339, 362, 487, 653: XXXIII, 133, 260, 457, 585, 696; XXXIV, 25, 303, 543). — Je possède un ouvrage qui a pour titre : *La Création et l'Humanité*, poème en trois parties, avec citations, notes et éclaircissements divers, par J. Arbelot.

La première partie de l'œuvre a trait à la géologie et à la paléontologie; la seconde, à la biologie et à l'anthropologie; la troisième a pour objet la sociologie.

La facture du vers est correcte, la rime est heureuse, parfois riche, et, dans son ensemble, l'ouvrage constitue, en même temps qu'un ouvrage en trois chants, un véritable cours complet de sciences naturelle et sociale.

A titre d'exemple, je cite les premiers vers par lesquels commencent les trois parties :

PREMIÈRE PARTIE

Géologie et paléontologie.

Je ne veux point prouver le Dieu qui fit le monde,
Ni chercher en mes vers si, matière inféconde,
Cette terre reçut d'un pouvoir souverain
La chaleur et la vie, ou s'il est plus certain
Que, globe en fusion et flottant dans l'espace,
D'elle-même elle prit et sa forme et sa place;
Mon esprit n'est pas fait pour de si grands objets
Et je craindrais d'errer en ces obscurs sujets.

. . . .

DEUXIÈME PARTIE

Biologie et anthropologie.

A quel moment parut l'ancêtre glorieux?
De nos premiers parents le couple radieux,
Où d'abord de ses pas imprima-t-il la trace?
Oh! qui nous montrera l'auguste et chaste place
Où l'époux et l'épouse, émus, effarouchés,
S'aperçurent l'un l'autre, et soudain rapprochés,
O tendre assentiment, féconde confiance!
Par un tacite accord formèrent alliance?

. . . .

TROISIÈME PARTIE

Sociologie, civilisation et progrès.

Depuis le jour béni, glorieux, fortuné,
Où l'embryon humain fut enfin fécondé,
Que de commotions sur la terre et sur l'onde
Ont tour à tour changé l'atmosphère et le monde!
Bien des fois les climats par suite ont varié,
Et bien des fois aussi l'homme a modifié
Ses coutumes, ses lois, ses mœurs et ses usages.

. . . .

MAURICE C. PERIER.

—

Colonies étrangères implantées en France (XXXII, 242, 427, 572, 681; XXXIII, 304, 507; XXXIV, 586). — Dans ma réponse (XXXII, 427) j'ai donné, le

20 octobre 1895, des indications sommaires sur la curieuse colonie grecque établie à Cargèse (Corse). Si notre collaborateur, M. Fr. de Zeltner, a le désir d'avoir des renseignements plus complets, il peut s'adresser à M. l'abbé Cotti (et non Cotte, comme le porte par erreur le n° 705, 2e sem. 1895 de l'*Intermédiaire*). Je suis certain, par avance, que le savant et très aimable curé grec de Cargèse mettra le plus grand empressement à fournir à notre collègue tous les détails qu'il désire se procurer.

E. M.

.˙.

— Pour ajouter à l'enquête sur la question, signalons dans la *Vérité*, 2 novembre 1896 et précédemment, sous le titre : « Ethnographie française », par M. Auguste Descamps, une étude concernant les colonies arabes : Débris de la bataille de Poitiers; Morisques chassés d'Espagne; colonies arabes de Savoie.

L'auteur renvoie aux sources, monographies locales, etc.

SENSIM.

—

Enseignes et calembours (XXXII, 404. 452, 627; XXXIII, 17,424, 698; XXXIV, 402).— Je me rappelle avoir vu, dans ma jeunesse, mais je ne sais plus où, une auberge ayant comme enseigne un lapin avec ces mots : « Ici on mange celui qui est là peint ».

UN INTERMÉDIAIRISTE ENRAGÉ.

.˙.

— A Lille, au coin d'une rue, un estaminet avait pour enseigne un fa dièze et au-dessous : *Au sous-sol*.

L'autre coin est également occupé par un débitant, qui s'est empressé de prendre pour enseigne une portée avec les notes do, mi, sol, do,

A l'accord parfait.

La première de ces enseignes a disparu.

CHARLES DE PRINS.

—

La Force humaine dans la légende (XXXII, 405, 666; XXXIII, 217; XXXIV, 159). — Tibère était si fort qu'avec une chiquenaude il faisait un trou dans la tête d'un jeune homme. EFFEM.

—

Une lettre de Voltaire (XXXII, 483). — M. de la Benotte, en nous faisant connaître les premières et les dernières lignes d'une lettre de Voltaire en sa possession, nous demandait si ladite lettre avait déjà eu quelque part les honneurs de l'impression. Sa question étant restée sans aucune réponse, il faut supposer que cette misive est inédite et je demande à M. de la Benotte de vouloir bien en faire adresser une copie à la direction, qui se fera certainement un plaisir de nous en donner la primeur dans l'intéressante collection des lettres et documents inédits. R. HEUNE-VAPAO.

—

Occupations des soldats de l'Empire sous la Restauration (XXXII, 484; XXXIII, 59). — Elle fut des plus variées, la retraite et la demi-solde étaient des plus minces. Le colonel baron Sauzet tenait, en 1821, à Paris, rue Cadet, 11, le « Bazard Français. »

Mais que font-ils donc à Paris sans argent ?

Ils ont formé un Mont-de-Piété pour ramasser les dépouilles des autres. — C'est un bel état pour un colonel ! En 1833, le baron Sauzet était général commandant à Oran et l'Etang qui l'avait dénoncé à Epinal, en 1820, était colonel sous ses ordres. Ils ne faisaient pas mauvais ménage, dit un témoin oculaire.

Le lieutenant-colonel Caron, le fusillé de 1822, était directeur d'assurances à Colmar et son soi-disant complice, l'écuyer Roger, avait servi dix ans et avait été percepteur. Un autre conspirateur de 1820, le chirurgien Scævola Monchi, né à Metz, était marchand de bois, fabricant de bleu de Prusse à Nancy.

Dans l'ancien département de la Meurthe, l'on voit le chef d'escadron Vaudeville, prêtre au petit séminaire de Pont-à-Mousson; l'amiral Kersaint, préfet du département; le hussard Unterreiner, chanoine de la cathédrale (il avait le tic en marchant de repousser la sabretache),

les lieutenants N.-E. Benoit, retraité, décoré, notaire royal à Bourdonnay; L. Michel, juge de paix à Vézelise, imprimeur et auteur de plusieurs ouvrages lorrains; P. Kœpf, sous-chef à la Préfecture. Beaucoup d'officiers se firent hôteliers et cafetiers, etc., etc. L'ex-Car.

—

Portraits gravés d'intendants (XXXIII, 2). — Le portrait de Calonne (Charles-Alexandre de), comte d'Hannonville, baron d'Arnes, seigneur de Tillot, Donmartin, etc., a été gravé par Bréa, Levacher, Brendey, d'après Mlle Lebrun, lithographié par Delpech et Mauzaisse.

Lempereur a gravé, d'après Volade (in-folio), le portrait de Moreau (Jean), chevalier, seigneur de Séchelles, maître des requêtes en 1719, intendant du Hainaut en 1727, conseiller d'Etat en 1742, intendant à Lille en 1743, contrôleur général des finances en 1754. Mort à Paris le 31 décembre 1760, âgé de 71 ans.

Ereuvao.

—

Le « Pourpre » héraldique (XXXIII, 87, 465, 510; XXXIV, 545). — C'est une cinquième couleur héraldique... Il est couleur et n'est pas couleur; il n'est pas métal non plus; il est « métal-couleur ». On peut mettre cette teinte hybride indifféremment sur métal et sur couleur, mais on ne sait pas positivement de quoi elle se compose. Du mélange des quatre autres couleurs avec le jaune et le blanc, selon les uns; du sable et de gueules, selon les autres, ou bien d'azur et de violet. Selon le, P. Monet, c'est « couleur de fleur de mauve ». En définitive, l'opinion la plus probable est qu'on le compose « avec le gueules et l'azur »; ce serait donc une teinte violette plus ou moins foncée, plus ou moins rouge ou bleue suivant le goût des amateurs.

... Je me bornerai à dire que le « pourpre » est d'introduction récente, puisque, antérieurement au XVIe siècle, il n'y avait pas pour les hérauts d'armes, qui marquaient les couleurs par des initiales, de lettre pour cette couleur.

... Je puis ajouter que je n'ai jamais trouvé de famille marquante portant le « pourpre »; que l'argent prend en vieillissant, par le fait de l'oxydation, une teinte ressemblant au pourpre à s'y méprendre; que cette illusion est d'autant plus forte que dans les anciens manuscrits, l'or et l'argent étaient mis sur une composition rougeâtre (bol d'Arménie) pour donner du relief et de la prise. L'argent s'oxydait, disparaissait en partie par le frottement, mettant en évidence la teinte du bol; il était facile de prendre cette couleur indécise pour le poupre, tandis qu'il n'y avait que de l'argent dénaturé... Dans le blason d'une famille authentiquement ancienne, si vous trouvez une pièce dite de « pourpre », concluez hardiment que c'est une erreur, et mettez « gueules ».

Comte Amédée de Foras, *Le Blason*, Grenoble, 1883, in-4°.

P. c. c. : Effem.

—

Les assignats Corset (XXXIII, 89, 348, 510, 624). — Je dois à l'obligeance d'un numismate très érudit, que son extrême modestie m'empêche de désigner autrement que par les initiales V. de S., la communication de la note très intéressante que je m'empresse de transcrire ci-après:

Le signataire est-il Jean Corsel ou Jean Corset? Voilà ce que les réponses précédentes n'ont pas encore établi et sur quoi il serait utile d'être fixé.

La loi du 6 mai 1791 créait cent millions d'assignats de 5 livres en remplacement de pareille somme d'assignats de mille et de deux mille livres et le 22 mai suivant, une autre loi « relative à la nomination des commissaires chargés de surveiller la fabrication des assignats de 5 livres décrétée le 6 mai », portait :

« Art. VI. — Les assignats seront si-
« gnés par les mêmes personnes qui ont
« été précédemment commises pour signer
« les assignats de différentes coupures. »

Elles avaient été désignées par les lois des 23 janvier et 25 février précédents où nous voyons figurer pour la coupure de 60 livres, Jean Corsel, avec quatre autres signataires. Je possède cet assignat de 60 livres avec la signature autographe de Corsel; elle est bien identique à celle gravée des assignats de 5 livres.

On lit aussi bien Corsel que Corset: même mieux Corset, car le *t* est bien caractérisé quoique non barré; mais la lettre *l* se barrait souvent dans l'ancienne écriture et, en cas contraire, elle était presque toujours bouclée, ce qui n'existe pas dans cette signature.

J'ai été amené à penser que le vrai nom est Jean Corset et que la loi du 23 janvier (in-4° de l'imprimerie Royale), porte une erreur typographique, reproduite par tous les imprimeurs auxquels elle a été transmise.

Voici les motifs sur lesquels je m'appuie: Toutes les lois sur les assignats se trouvaient non seulement tirées en in-4° par l'imprimerie Royale, pour être expédiées à tous les chefs-lieux de districts, qui les réimprimaient pour les distribuer aux communes; mais elles étaient reproduites en placards et affichées, comme quelques-unes de ces affiches que je possède le prouvent. Le public pouvait donc se rendre compte des noms exacts des signataires imprimés en caractères gras. Il ne devait donc pas se méprendre sur le nom exact de Corset, l'un des plus faciles à retenir et qu'il lisait sur les murailles de Paris et dans les communes.

Si le peuple le dénomme toujours Corset, c'est que probablement, avec Coutant et Camille Desmoulins, il a toujours lu Corset. Cette affiche, à rechercher, était donc à l'orthographe exacte et l'erreur générale d'alors ne se trouvait que dans l'in-4° de l'imprimerie Royale, reproduite ensuite par toutes les imprimeries.

Admettant, cependant, que l'erreur du public fût générale et que le nom de Corset, qui se lit mieux sur l'assignat, eût été adopté par tout le monde, il n'est pourtant pas admissible que ce nom altéré ait été transporté ainsi dans les actes officiels par ceux qui ne devaient pas ignorer le nom exact du signataire.

Je possède plusieurs brochures de procès-verbaux des signes caractéristiques des assignats de cinq livres faux. Ces procès-verbaux sont signés par Firmin Didot, Didot l'aîné, Gatteaux, Deperrey, le vérificateur général des assignats, et de La Marche, le vérificateur-adjoint. Ils sont imprimés à Paris, à l'imprimerie des Administrations nationales, ou chez veuve Delaguette, imprimerie de la Direction générale des Assignats. Ces procès-verbaux désignant la signature disent Corset. Je possède aussi une brochure in-4° de 12 pages qui a dû être spécialement revue et corrigée avant le tirage; imprimée l'an II, chez la veuve Delaguette; cette brochure donne, sous forme de tableaux les différentes espèces d'assignats faux parus dans la circulation jusqu'au 21 septembre de l'an II. Ces tableaux formés par le recto et le verso de deux feuillets consécutifs, portent au verso le chiffre de la valeur de l'assignat, sa date de création, le numéro de série, la date du procès-verbal des signes de fausseté, et en regard, au recto, les principaux signes caractéristiques d'imperfection. Ces tableaux sont précédés d'une adresse du vérificateur en chef des assignats, Deperrey à ses concitoyens et doivent présenter le caractère de complète authenticité. Si nous examinons les tableaux des assignats faux de 5 livres, nous y rencontrons dans une longue série, à quatre places différentes, le nom du signataire qui est toujours Corset.

1° La signature Corset est faite à la plume...

2° Dans la signature Corset le C est trop arrondi...

3° L'O de la signature Corset est trop grand et entièrment fermé...

4° Dans la signature Corset, l'O et l'R sont trop grands.

Deperrey ne pouvait se tromper sur le nom exact du signataire des 5 livres et lui donner son sobriquet dans une pièce officielle. Donc jusqu'à preuve plus convaincante que celles fournies par l'in-4° de l'imprimerie Royale précité, ou des pièces qui en dérivent, le signataire des assignats de 5 livres timbrés à la face royale est Corset et non pas Corsel. Je suis en cela d'accord avec l'orthographe adoptée par Combrouze, contrairement à Emile Dewamin (*Cent ans de numismatique française*, tome Ier, page 156) (1), mais cet ami semble être revenu à mon opinion, depuis les entretiens que nous avons ensemble à ce sujet.

P. c. c.: KAREL VAN LEUVEN.

—

Les errata des grands dictionnaires (XXXIII, 82, 290, 275, 389, 429, 544; XXXIV, 28, 212, 257, 406). — C'est, en effet, une bizarrerie, que j'ai eu dès longtemps l'occasion de signaler, que l'incertitude des répertoires biographiques depuis cent ans au sujet de la date de naissance de Pétion. La plupart le font naître en 1753 ou vers 1753. Rabbe, le rajeunissant au contraire, dit : vers 1760. Or, pour sortir de ce vague, il n'était même pas besoin de compulser les registres de la paroisse Saint-Saturnin. Il suffisait de feuilleter les dernières pages d'un ouvrage estimé et qui n'est pas bien rare : l'*Histoire de la ville de Chartres*, publiée par Doyen en 1786. Là, sous le titre : « Auteurs vivans », vous trouverez des notes sèches, mais d'une extrême précision, sur les Chartrains contemporains et amis de l'auteur; vous y verrez notamment que Pétion est né le 2 janvier 1756.

(1) La réponse de M. Delarche est la copie presque textuelle de cette page 156, notamment en ce qui concerne les deux anecdotes Coutant et Camille Desmoulins.

On pourrait faire passer, sous la rubrique ouverte ci-dessus, des observations innombrables. En fait de biographie, tous les recueils généraux peuvent être considérés chez nous comme disqualifiés. Dans les cas où la *Biographie Didot* a prétendu corriger la *Biographie Michaud*, deux fois sur trois elle n'a fait que s'écarter davantage de l'exactitude; j'en citerais nombre d'exemples, s'il le fallait. Il serait donc grand temps qu'une maison de librairie, ayant les reins solides, entreprît, soit une nouvelle *Biographie générale*, soit, ce qui serait peut-être plus pratique et ce qui a parfaitement réussi en Angleterre et en Allemagne, une *Biographie nationale*. Combien de biographies ont été renouvelées depuis un demi-siècle par des études spéciales qu'il faudrait résumer! Les publications incessantes de *Mémoires* et de *Correspondances* en éclaireraient beaucoup. Rien que dans la collection de l'*Intermédiaire*, on trouverait des éléments pour mettre au point plusieurs centaines de notices. Mais je ne crois pas que le bon moyen de travailler à l'édifice soit d'amonceler nos matériaux sur un terrain aussi peu délimité. G. I.

***

— La *Biographie Michaud* fait mourir Maubreuil en 1835, et il est mort longtemps après; M. le duc de Broglie, toujours si exact, écrit qu'il ne connaît pas la date de sa mort. On la trouvera, ainsi que le récit de l'affaire Maubreuil, récemment démarqué dans le *Monde illustré*, dans le tome I du *Curieux*, article intitulé : « Talleyrand ». Dans ce même article, M. Geoffroy de Grandmaison trouvera les lettres écrites par Talleyrand à Napoléon Ier au sujet du séjour des princes espagnols à Valençay. Et puisque j'en suis à Talleyrand, je mentionnerai que j'ai publié dans le *Curieux* l'acte de décès de son étrange femme.

NAUROY.

***

— Je demande pardon de revenir sur cette question qui, du reste, est inépuisable. Tant qu'il y aura des grands dictionnaires il y aura, — à commencer et à continuer par l'*Intermédiaire*, — des errata à signaler, car, outre les erreurs involontaires, il y aura celles résultant de la pression d'influences politiques, philosophiques, pédagogiques, scientifiques et surtout religieuses. A ce dernier point de vue, je vais citer un document qui n'est pas inédit; mais s'il n'a pas ce mérite, son ancienneté lui en tiendra lieu et il aura celui de l'à propos. J'ai retrouvé ce document dans mes paperasses. C'est un extrait du journal protestant *Les Archives du Christianisme* du mois de janvier 1867, mais paru antérieurement dans d'autres journaux. Je le citerai le plus longuement possible : il perdrait infiniment de son importance par une analyse de ma façon.

Voici le titre de cet article :

HUMBLE REQUÊTE
A MESSIEURS DU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ
A PROPOS D'UN GROS LIVRE
APPROUVÉ PAR EUX.

Pardonnez-moi, Messieurs, si j'ose, infime, élever la voix jusqu'à vous ; mais vous seuls pouvez me tirer du cruel embarras où je suis. Il s'agit d'un gros livre fort répandu dont il existe, — vous ne le croiriez pas, — deux tirages assez différents par le fond, bien qu'absolument identiques par la forme. Tous deux portent le même titre, sont composés avec le même caractère, imprimés dans le même format, par le même éditeur; tous deux enfin sont signés du même nom, et tous deux pourtant varient étrangement d'opinions sur les mêmes faits Or, ce travestissement vous paraîtra d'autant plus singulier que le livre en question est un dictionnaire d'histoire...

...Il vous importe peu, sans doute de savoir comment le hasard me mit sur la trace de ce petit scandale. Ce fut pourtant un jour mémorable pour moi que celui où, ayant ouvert successivement à la même page deux exemplaires différents du susdit ouvrage, je me trouvai en face de cette double assertion :

SIXTE IV.

1re version (1842). — *Il feignit de songer* à la réforme.

2e version (1855). — *Il donna* d'abord *ses soins* à d'utiles réformes.

L'obscurité qui devait inévitablement résulter de deux textes aussi diamétralement opposés me jeta dans de profondes réflexions. Je pensai que, dans le premier cas l'historien avait bien pu se tromper; mais je m'étonnai qu'un ouvrage qui pouvait avoir coûté vingt années de travaux fût sujet à des variations aussi excessives. En vingt ans, pensai-je on doit avoir eu le temps de réfléchir et de se former une idée. Chaque page sur laquelle tombèrent mes yeux affirmait cependant le contraire. La

confrontation des deux exemplaires me révéla des transformations étranges. C'étaient de l'un à l'autre d'inexplicables oublis, des réticences singulières et de burlesques travestissements; enfin, des contradictions complètes..., tellement que nous crûmes d'abord à une mauvaise plaisanterie faite à l'auteur; mais l'auteur seul peut se permettre des plaisanteries de 1,924 pages. D'ailleurs un coup d'œil au premier feuillet nous fit bientôt connaître la source des variations de l'auteur. Sur le second exemplaire s'étalait pompeusement la double approbation de notre saint Père Pie IX et de Mgr l'archevêque de Paris, approbation absente de la première édition.

Ainsi, dans un intérêt que nous ne voulons pas approfondir, l'auteur avait, du jour au lendemain, changé l'esprit de son livre. Revoir et corriger, cela voulait dire pour lui : effacer complaisamment atténuer sournoisement, se rétracter avec grâce... Quelques exemples vous le prouveront surabondamment. Je n'ai que l'embarras du choix, prenons au hasard :

GRÉGOIRE VII.

1re v. — Homme violent et furieux.

2e v. — D'un zèle ardent qui put paraître quelquefois excessif.

DUBOIS.

1re v. — D'un esprit vif, pénétrant et *astucieux*, il s'applique à la fois à cultiver l'intelligence du jeune duc et à *servir en secret* son goût pour le plaisir.

2e v. — D'un esprit vif, pénétrant et *adroit*, il s'appliqua à cultiver l'intelligence du jeune duc, *mais sans combattre* son goût pour le plaisir.

Oh ! l'art des nuances !

CALAS.

1re v. — Devint la victime du *fanatisme religieux*.

2e v. — Devint la victime de *funestes préventions*.

Préventions bien funestes, en effet, puisqu'elles valurent au malheureux le supplice de la roue ! Mais passons.

JEAN XII.

1re v. — *Il fit brûler vif* l'évêque de Cahors, qu'il accusait d'avoir voulu l'empoisonner.

2e v. — *Il livra au bras séculier*, etc.

Que pensez-vous de ce bras séculier? Voilà du moins un honnête homme de mot qui n'effarouchera personne. Bras séculier cela est bien suffisant, d'ailleurs, pour qui sait ce que parler veut dire. Aussi, quand je lis :

JEAN HUSS.

1re v. — Il fut, malgré *son sauf-conduit*, livré au bras séculier.

2e v. — Il fut, *selon les lois du temps*, etc.

Je sais tout de suite, à quoi m'en tenir. Mais remarquez ici la bizarrerie des lois du temps, qui voulaient que tout homme porteur d'un sauf-conduit fût aussitôt livré au bras séculier. Comme ce détail de mœurs rend heureux de vivre dans notre an de grâce ! Il est vrai qu'en ce temps-là, on savait mourir martyr de sa foi.

JÉROME DE PRAGUE.

1re v. — Comme son maître (Jean Huss) il subit le supplice *avec un courage héroïque*.

2e v. — Comme son maître, il subit le supplice *avec courage*.

Eh bien, qu'est devenu le mot héroïque, dans la révision du livre? Est-ce un oubli involontaire? Hélas ! j'ai bien peur que ce ne soit une rature. Qu'entendra donc l'auteur par héroïsme, si ce n'est une fin aussi glorieuse? Voici qui nous l'explique :

HENRI II D'ALLEMAGNE.

1re v. — Sa soumission, sa subordination aux papes et aux prêtres *et le grand nombre de monastères qu'il fonda*, l'on fait mettre au nombre des saints.

2e v. — Sa piété, sa soumission à l'autorité de l'Église et ses *vertus héroïques* l'ont fait mettre au nombre des saints.

« Héroïsme » lisez : fondation d'un grand nombre de monastères. Il est bien évident que ce genre d'héroïsme ne pouvait convenir en rien à Jérôme de Prague. Il faut dire qu'il y a monastères et monastères. Voyez plutôt le cas des religieuses de :

PORT-ROYAL.

1re v. — Ayant refusé de signer *aveuglément* le formulaire du pape, qui condamnait les cinq propositions de Jansénius, elles virent, *après des persécutions sans nombre*, fermer leur maison de Port-Royal des Champs.

2e v. — Ayant *constamment* refusé de signer le formulaire du pape qui condamnait les cinq propositions de Jansénius, elles virent, *après de vaines tentatives pour les ramener*, fermer leur maison, etc.

Ne quittons pas le grand siècle sans jeter un coup d'œil à :

MADAME DE MAINTENON.

1re v. — On lui reproche *d'avoir fait régner la bigoterie à la cour et surtout d'avoir contribué à la révocation de l'Edit de Nantes.*

2e x. — On lui reproche... *d'avoir appuyé des mesures impolitiques.*

Vous admirerez sans doute ici la remarquable concision de l'auteur : « Mesures impolitiques », que de choses en deux mots ! Il n'est guère possible de réduire les faits à une expression plus simple, à moins de les faire disparaître. La suppression est, du reste, un moyen assez fréquemment employé par l'auteur lorsque tout son art est impuissant à la périphrase. Exemple :

LE PÈRE GARNET.

« Impliqué en 1606 dans la conspiration des poudres, *ourdie par les catholiques contre le roi et le parlement*, il fut pendu, etc. »

Ainsi parlait la première version ; dans la seconde, le passage souligné n'existe plus. De même, sous la rubrique : INDULGENCES, disparaît cette phrase :

« *Mais plus tard, les indulgences furent vendues à haut prix ce qui donna lieu aux plus grands abus.* » Et encore celle-ci : « *L'abus fut porté à son comble sous Jules II et Léon X.* »

Au nom de GRÉGOIRE VII : « Malgré tous ses efforts, il ne put y réussir, *et remplit de trouble une partie du monde* » a été supprimé. « Grégoire, *devenu odieux aux Romains* » a été supprimé également.

Dans la seconde version, nous ne retrouvons plus, au nom de GRÉGOIRE VIII, ces lignes, pourtant bien caractéristiques, qui figuraient dans la première : « *Ce pape fit célébrer d'odieuses réjouissances à l'occasion du massacre de la Saint-Barthélemy.* » Je vous laisse juger, d'après cela, si l'article INQUISITION a été conservé dans son intégrité primitive : « Elle ne tarda pas à se répandre sur toute la Péninsule, *et porta dans toutes les provinces la terreur et la dépopulation* » supprimé. « *Ce tribunal affreux couvrit bientôt l'Espagne de bûchers* », supprimé. « *En moins de quatorze ans, il fit le procès à plus de 80,000 personnes* », supprimé : « Elle étendit, sous Philippe II, ses *persécutions* (son *action*, dans la seconde version) sur les Pays-Bas. *On a calculé que, depuis l'institution du Saint-Office ou de la nouvelle inquisition. l'Espagne avait perdu dans les supplices plus de cinq millions de ses sujets* », supprimé !...

J. MT.

(A suivre)

Berlière, nom de château. Etymol. et signification (XXXIII, 123). — On sait qu'en gascon, on dit d'un endroit bas et enfoncé « Berle » et qu'il est le nom générique de plusieurs cours d'eau.

Dire château, chemin ou champ de la Berlière ou de préférence Berle, ces deux mots doivent exprimer la même chose : Vallée ou Ruisseau.

« Bassière » et « Baissière » signifient endroit bas et marécageux.

« Bellière », mot dont la parenté avec « Berlière » n'est pas douteuse, signifie également ruisseau, rigole.

A. DIEUAIDE.

—

Escalabreux (XXXIII, 288, 594 ; XXXIV, 259). — Consulter : Nisard : *Curiosités de l'étymologie française*, pp. 224 et 257.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Faire son persil. D'où vient cette expression? (XXXIII, 321, 638, 659). — Avec notre collabo A. Dieuaide, je suis persuadé que faire son persil vient de l'ancienne expression « grêler sur le persil ». Le mot persil ou *percil* appliqué aux femmes galantes doit être antérieur au XVIIIe siècle. Avant le *Vocabulaire Panckouke* (1772), le marquis d'Argenson (*Mémoires*, T. II, édit. Jannet), parlant des poursuites exercées au commencement de la Régence contre les maisons de jeux, a dit, sous la date de mars 1739 :

De temps à autre, on fait quelques exemples sur de pauvres femmes indéfendues ; c'est ce qu'on peut appeler : « Grêler sur le persil. » Ainsi, l'on a condamné une madame de Sallers, femme de qualité, mais sans appui : on a placardé son arrêt de condamnation, à l'amende, sur tous les carrefours de Paris.

EREUVAO.

—

Sources sacrées (XXXIII, 645, XXXIV, 174, 228, 358, 591). — Le programme des congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1897 contient, « Section d'Archéologie, Archéologie au moyen-âge » § 11°, la question suivante : Signaler, par département, les sources ou les fontaines qui ont été au moyen-âge,

ou sont encore de nos jours un objet de dévotion ou un lieu de pèlerinage. Indiquer le saint sous le vocable duquel elles sont placées, les jours et les cérémonies du culte qui s'y pratiquent, etc. Examiner si ces coutumes pieuses ne sont pas des survivances antiques.

EFFEM.

*
* *

Il existe à Saint-Philibert (Finistère), près de La Chapelle, une fontaine dans les eaux de laquelle les paysans des environs viennent tous les ans, le jour du *Pardon*, tremper leurs enfants, afin de les préserver des maux de ventre pour l'année suivante.

NÉMO.

—

Procès-verbaux des intendants lors de la recherche de la noblesse, ordonnée sous Louis XIV (XXXIV, 44, 318, 459). — C'était une entreprise fiscale mise en ferme et rien de plus. En Alsace, il y a des cabaretiers, des juifs enregistrés et ayant de splendides blasons. Que peut-on demander de plus?

L'EX-CAR.

—

Inventions anciennes et modernes (XXXIV, 89, 459). — Voir les *Collections du progrès*, comprenant plusieurs volumes de textes imprimés (à la Bibl. nationale, 3, rue Colbert, et à la Bibliothèque de la Chambre de Commerce de Paris, 21, rue Notre-Dame-des-Victoires), de textes manuscrits (à la Bibliothèque de l'Arsenal, 1, rue de Sully, et à la Bibliothèque de la Chambre de Commerce) et de gravures (à la Bibliothèque de la Chambre de Commerce, et à la Bibliothèque de l'Union des Arts décoratifs, 3, place des Vosges).

Z.

—

Églises rondes (XXXIV, 95, 370, 506). — Grand merci des renseignements. Je fais seulement observer que les nécessités de la faïencerie ont fait supprimer à Mettlach, sur la Sarre, l'église octogonale, au grand désespoir des touristes que la vallée si pittoresque attire.

L'EX-CAR.

*
* *

— « San Francisco el Grande » de Madrid, qu'un décret des Cortès érigea en « Panthéon national ». C'est en effet là que se célèbrent les grandes solennités de la cour et de la ville. L'église a, de plus, le rang de cathédrale. Là se trouvent les restes du poète Moratin, de l'homme d'État Donoso Cortès, etc. Le diamètre de l'église ronde est exactement de 52 mètres, et l'élévation, jusqu'à la naissance de la coupole, de 43 mètres. Les peintures que l'on y voit, dues aux pinceaux des premiers peintres espagnols, sont absolument remarquables.

« San Francisco el Grande » se trouve à proximité du palais royal.

H. LYONNET.

*
* *

— Il existe en France une église absoment ronde. C'est celle de la petite commune de Saint-Bonnet-Larivière, canton de Juillac (Corrèze).

MAURICE C. PERIER.

*
* *

— Il y avait autrefois à Trizai, canton de Saint-Porchaire, arrondissement de Saintes (Charente-Inférieure), une abbaye richement dotée et d'une très grande importance, qui fut en partie ruinée lors des guerres de religion. Ce qu'il y avait surtout de remarquable, c'était le bois de haute futaie qui entourait cette vaste solitude. (*Statistique du département de la Charente-Inférieure*, par A. Gautier. — La Rochelle, G. Mareschal, 1839, in-4°).

—

Traitement des intendants (XXXIV, 96, 462, 592). — En cours de recherches depuis plusieurs mois aux Archives, précisément sur les intendants de province sous l'ancien régime, je suis à même de fournir là-dessus des détails absolument inédits.

L'intendant d'Amiens recevait 15,390 fr. personnellement, et 27,000 fr. pour le personnel et les frais de ses bureaux; celui de Châlons (Champagne), 35,380 fr., frais de bureaux en outre; celui de Bourges, 27,600 fr., tant pour lui que pour ses bureaux; celui de Lyon, 17490 fr.

pour lui, et 21,520 fr. pour ses bureaux; celui de Grenoble, 12,000 fr. et 10,540 fr. pour ses bureaux; celui de Montpellier (Languedoc), recevait 23,200 fr., avant 1786, et 28,000 fr. depuis cette date, tant pour lui, que pour ses bureaux. Il est à observer que je n'ai pu trouver nulle part une liste complète des appointements des intendants, et les détails que je viens d'exposer sont puisés dans différents documents épars, qui se trouvent souvent dans différents fonds (dans les séries H et F principalement). Ces détails prouvent en outre, qu'il n'existait point de traitement fixe et uniforme pour les intendants; il variait à l'infini suivant les provinces, ou pour employer un terme plus exact, les généralités, ainsi que suivant les temps. Les chiffres que je donne se rapportent tous aux dernières années de l'ancien régime; aux époques plus récentes ils étaient bien plus modestes. Sous Louis XIV, par exemple, les intendants de Paris, Lyon, Amiens, Bourges n'avaient que 12,000 fr. par an, celui de Montpellier, 18,300 fr.; celui d'Orléans, 10,800 fr. Il est à noter, toutefois, que, quand on veut comparer différentes époques, il ne suffit pas de comparer les chiffres, il est nécessaire encore de tenir compte des modifications survenues, d'une époque à une autre, dans la valeur, tant absolue que relative, du « franc », ou de la « livre », pour employer l'ancien terme. P. ARDACHEF.

—

Les crocodiles de la Seine (XXXIV, 97; 593). — **La légende des dragons en Belgique et ailleurs** (XXXIV, 236, 518, 593, 647). — On voit un crocodile empaillé sous le porche de la Giralda, à Séville. A l'Ecole normale nous appelions les surveillants des « caïmans », je n'ai jamais su pourquoi, et il y a sous les combles, dans le grenier dit Palais des Cubes, un un crocodile empaillé qui figure dans les cérémonies et brimades. A Mons, dans le Hainaut (Belgique), le « Doudou » est un dragon ou crocodile que Saint-Georges terrasse tous les ans en pleine place, devant des milliers de curieux, au mois de juillet. LÉO CLARETIE.

—

Antoine de Grignaux, évêque de Tréguier (1505-1537) (XXXIV, 141). — Dans le procès-verbal de la séance du 3 novembre 1892 de la *Société historique et archéologique du Périgord*, on lit: « qu'Antoine de Grignaux, ainsi désigné par les auteurs de la *Gallia christiana*, comme évêque de Tréguier, au commencement du XVIe siècle, n'est autre qu'*Antoine de Talleyrand*... le second des enfants de Jean Talleyrand, seigneur de Grignols, prince de Chalais, chambellan de Charles VIII et de Marguerite de Turenne de la Tour. » D'après ceci il faut lire le nom de cet évêque ainsi: Antoine de Talleyrand-Grignols, sieur de Chalais (et non *des* Cholets). L'archiviste diocésain de Quimper avait raison en disant cet évêque de Bretagne, originaire du Périgord. Nous ne nous expliquons pas comment le savant M. de Courcy lui attribue comme armoiries un chevron accompagné de trois croix potencées, alors qu'elles eussent dû être: de gueules à trois lions d'or couronnés d'azur.

Dom Morice, dans son *Histoire de Bretagne* (II, 242), nous fait connaître que « Mgr de Grignaux » était chevalier d'honneur de la reine Anne de Bretagne, et sa fille « fille du corps de la reine. » On peut attribuer à ce fait la venue en cette province du prélat périgourdin. Ce même auteur supplée la *Gallia* en disant qu'Antoine était abbé de Redon quand il fut élu évêque de Tréguier. Voici donc la question éclaircie.

BRONDINEUF.

—

La famille Le Peletier de Saint-Fargeau (XXXIV, 187, 469, 594). — Aux indications généalogiques du *Curieux* et de *Révolutionnaires* de M. de Nauroy, il faut ajouter les détails sur les origines des Le Peletier, réunis par M. F. Clérembray, dans le *Mystère de Forges-les-Eaux* (Rouen, Lestringant, 1891). X.

—

Chauveau-Lagarde (Famille de) (XXXIV, 188, 469). — Chauveau-Lagarde, Claude-François, avocat de la reine Marie-Antoinette, s'était marié à Chartres au mois de novembre 1794 avec Scolastique-Mélanie-Thérèse Moslier, décédée à Paris le 29 décembre 1842. Ils avaient eu trois enfants, qui leur ont survécu.

1° Pierre-Aimé-Urbain Chauveau-Lagarde, né à Paris le 28 juin 1798, devenu

juge honoraire au Tribunal civil de la Seine, décédé célibataire à Paris le 15 juillet 1881.

2° François-Olivier-Léon Chauveau-Lagarde, né à Paris le 21 mars 1801, devenu conservateur honoraire des hypothèques, mort à Bourges le 25 février 1884, veuf de Louise-Gabrielle-Zénaïde Baudet, ayant une fille : Louise-Françoise-Marie Chauveau-Lagarde, épouse de M. Joseph-Ferdinand Babin de Lignac.

3° Marie-Françoise-Adèle-Lucile Chauveau-Lagarde, mariée à Paris le 8 décembre 1813, avec M. Mayet-Térencey, président du Tribunal civil de Bourges, morte, ayant une fille : Louise-Françoise-Augustine Mayet-Térencey, mariée à Antoine-Hector Tréville, baron de Beaulieu, général de division en retraite et ayant un fils : M. Marie-Edouard-Demimuid Tréville de Beaulieu, colonel d'artillerie.

M. Urbain-Léon-Joseph Guérin, avocat, est le petit-fils de Claude-François Chauveau-Lagarde, et M. Joseph-Jean-Lucien Sarda est aussi son petit-fils. Nous ignorons les noms de leurs mères.

ALF. BÉGIS.

—

Marquis de Louvois. Date de son entrée au secrétariat de la guerre (XXXIV, 233, 516). — La notice suivante est extraite du grand ouvrage de Pinard : *Chronologie historique-militaire de France depuis les premiers temps de la monarchie*, ouvrage dont M. P. Christian, en 1851, avait entrepris une réimpression qui, je crois, n'a pas été achevée.

DE LOUVOIS (François-Michel Le Tellier, marquis), mort le 16 juillet 1691. — Naquit le 18 janvier 1641. Il fut pourvu de la charge de secrétaire d'Etat en survivance de son père, par provisions du 14 décembre 1655 (1); créé conseiller d'Etat ordinaire par brevet du 2 janvier 1656 (2), conseiller au Parlement de Metz en 1660, il fut choisi en 1661 pour être membre de la Chambre de Justice, où il se distingua par son équité et la justesse de ses avis. Associé à l'exercice de la charge de secrétaire d'Etat avec son père, le 24 février 1662, il eut un brevet, le même jour, qui l'autorisait à tout signer, quoiqu'il n'eût pas l'âge (3). Au mois de décembre suivant, il accompagna le Roi à son voyage de Dunkerque. Il fut fait surintendant des postes, par provisions du 24 décembre 1668 (4); chancelier de l'ordre du Saint-Esprit, par provisions du 3 janvier 1671 (1); grand vicaire de l'ordre de Saint-Lazare, par commission du 4 février 1672 (2); il y fut confirmé par une nouvelle commission du 30 décembre 1680 (3); enfin, surintendant des bâtiments du roi, à la mort de M. Colbert, et sur la démission de M. Colbert de Blainville, qui en avait la survivance, par provisions du 6 septembre 1683 (4), et conserva toutes ses places jusqu'à sa mort...

(1-2) Registre du secrétariat de la maison du Roi.
(3) Dépôt de la guerre.
(4) Dépôt de la guerre.
(1) Registre du secrétariat de la maison du Roi.
(2-3) Dépôt de la guerre.
(4) Registre du secrétariat de la maison du Roi.

Il résulte de ces dates que Louvois fut pourvu de la charge de survivance de son père à l'âge de 14 ans et 11 mois, mais qu'il n'exerça réellement les fonctions de secrétaire d'Etat qu'à l'âge de 21 ans et un mois.

H. T.

—

Famille Petitjean de Rancourt (XXXIV, 237, 519). — Voici ce que je sais sur cette famille ; je serais très heureux d'avoir de nouveaux éclaircissements :

I. Didier Petitjean, avocat au Parlement, épousa Gabrielle Aubertot, dont : 1° Jean-Baptiste, qui suit ; 2° Nicolas Petitjean. prêtre, bachelier en théologie, curé d'Heully-le-Grand ; 3° N. Petitjean, fille.

II. Jean-Baptiste Petitjean de Rancourt, écuyer, seigneur de Courchamps, conseiller au bailliage et présidial de Langres, président (?) au même tribunal, décédé à Val-d'Esnon, le 22 décembre 1786. Il avait épousé, à Langres, par contrat passé devant Noirot, notaire, le 5 février 1768, Anne-Marguerite, fille de Jean-Baptiste Maillot, seigneur de Courchamps, La Croix et autres lieux, et de Jeanne-Baptiste Descoreaux, demeurant à Langres. Ils eurent comme enfants :

III. Jean Petitjean, chevalier de Rancourt, chevalier de Saint-Louis le 2 novembre 1815, colonel de gendarmerie, marié à Isabelle-Angélique de Marismendy, dont : 1° Charles-Louis, qui suit ; 2° Jules, décédé, inspecteur principal des douanes, marié à N. Vignes, dont Jean et Charles.

IV. Charles-Louis Petitjean de Rancourt, né le 22 septembre 1815, décédé,

marié : 1° à Bordeaux, le 6 juillet 1847, à Elide Saint-Martin ; 2° à Marthe-Louise-Juliette Belin, dont Marie-Jules, marié le 18 mai 1895, à Madeleine Chabanneau, et N., mariée à M. Le Tanneur.

La famille Petitjean (ce premier nom n'est plus mentionné dans les actes de l'état civil) de Rancourt s'est, de plus, alliée aux familles de Golbert, de Sallenave, de Valpinçon, de Sarigny, compte un conseiller au Parlement de Dijon, un colonel, un évêque, et porte comme armoiries :

D'azur au chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent.

P. M.
(Club Bordelais).

—

La Présidente (XXXIV, 285, 560). — L'aimable personne devenue célèbre sous le titre de « Présidente » n'a plus à craindre nos indiscrétions. Elle est morte.

Mme Apolonie-Aglaé Savatier était née à Strasbourg en 1821 ; elle avait transformé son nom et elle se faisait appeler Mme Sabatier. Depuis longtemps, elle s'était retirée dans une charmante maison de campagne, à Neuilly-sur-Seine, boulevard Victor-Hugo, n° 47. Elle y est morte célibataire, le 3 janvier 1890. C'est à elle que Théophile Gautier avait adressé, sous son titre de « Présidente » les deux fameuses lettres dans lesquelles il racontait ses impressions de voyage en Italie et en Russie. ALF. BEGIS.

—

Le baptême au passage de la ligne (XXXIV, 288, 564). — Sans apporter un texte vieux de trois siècles, en voici un qui remonte à 1757. Le 16 décembre 1756, une petite flottille de sept bâtiments partait de Lorient pour les Indes. Un missionnaire italien qui se rendait dans ces pays, écrit ce qui suit dans son journal de voyage :

Nel passare la linea equinoziale si costuma fare una tal qual cerimonia, chiamata *Battesimo*, quale finisce col pagare qualche cosa all'equipaggio. Li Matalotti si vestono da diavoli, descendono dalle dune del vascello, gettano gran secchi d'acqua sopra chiunque gli si presenta, legano con un filo tutti quelli che non ànno passata altre volte la linea, e fanno altre molte ridicolosità, ed alla fine domandano qualche danaro per tributo a detta linea.

(De Gubernatis, *Gli scritti del P. Marco della Tomba*. Firenze, 1878.)

ARCH. CAP.

—

Vienne (étymologie) (XXXIV), 329, 606. — Le nom de Vienne ne me semble pas pouvoir dériver de *Vinea*, vigne. Il faut remarquer en effet qu'on ne trouve jamais *Vinea* dans les anciens noms. Vienne Autriche est *Vindobona*. La Vienne rivière s'appelait *Vigenna*. On comprend alors qu'on prononce encore la Vignanne.

Le faubourg de Vienne-lès-Valois n'a jamais été un pays vignoble ; c'était une île basse submergée par les moindres crues. Depuis, la Loire a été endiguée et le faubourg lui-même est entouré de sept mètres de hauteur. Le second bras de la Loire est resté sans emploi, mais il est toujours très apparent et sert de déversoir lorsque les eaux dépassent un certain niveau. D'après Bergevin et Dupré, histoire de Blois, 1846, le nom ancien de Vienne aurait été *Evenna*, dérivé, disent-ils, du celtique *Even*, eau, rivière. Cette étymologie correspondrait au nom de *Bas-rivière* que porte la partie ouest du val de Vienne. On remarquera que les villes de Vienne (Autriche) et Vienne du Dauphiné, sont sur le bord de grands fleuves, qu'un affluent du Danube se nomme *Wienn*, et qu'il existe un assez grand nombre de rivières portant le nom de Vienne.

Le mot *Evenna*, disent les auteurs précités, se trouve dans le livre des Miracles de saint Eusice (Labbé, Nova, bibl., manusc., t. II, p. 465).

Il reste à savoir si *Eve* est véritablement un terme celtique, ou si ce n'est pas plutôt un mot français du moyen âge, dérivé de *acqua*.

Aussi je ne donne cette étymologie qu'à titre de curiosité.

MARTELLIÈRE.

Réponse analogue : ADICHAT.

—

Les Administrateurs de la Comédie-Française (XXXIV, 335, 649). — La liste

donnée par Gomboust est à peu près exacte.

Mais, comme l'à peu près ne saurait suffire à l'*Intermédiaire*, je prends la liberté de la rectifier d'après des documents officiels :

C'est le 8 juin 1833 que le vaudevilliste Jouslin de la Salle fut nommé directeur-gérant : il avait été nommé directeur de la scène à l'Odéon, sous Harel.

Son successeur fut l'ancien souffleur et caissier Vedel, nommé le 1er mars 1837.

A son départ (1er juin 1839), M. Buloz, qui avait succédé le 18 décembre précédent au baron Taylor comme commissaire royal, présida les séances du Comité-Directeur jusqu'en 1847.

Nommé administrateur le 19 août 1847, M. Buloz fut destitué par un arrêté du 2 mars 1848 qui nomme M. Lockroy, commissaire du Gouvernement.

Révoqué le 13 octobre, au bout de sept mois, M. Lockroy fut remplacé par M. Bazenerye, qui par intérim et provisoirement fit fonctions de commissaire du Gouvernement, avec Edmond Seveste comme régisseur de la Société.

Un décret du 15 novembre 1849 nomme M. Arsène Houssaye commissaire-administrateur provisoire : un autre décret, du 27 avril 1850, lui conféra le titre d'administrateur-général, qu'ont successivement porté :

M. Empis, nommé le 1er février 1856;
M. Ed. Thierry, le 22 octobre 1859;
M. Emile Perrin, le 15 juillet 1871;
Enfin M. Jules Claretie, depuis le 20 octobre 1885.

GEORGES MONVAT.

—

Weynen (XXXIV, 477). — Je doute que ce mot ait aucun rapport avec la devise dont il est question dans le texte. Weynen, avec son orthographe surannée, n'a de signification qu'en allemand, et, à cette époque, l'allemand n'était pas particulièrement cultivé. Et puis « Pleurer » est-ce une devise? A la bonne heure « Espérer » « Persévérer », et encore préférerait-on le substantif.

Il semble bien que ce mot ait été tout simplement le nom du fabricant. En effet, dans mon enfance, on voyait sur les ponts, les quais, les boulevards, des individus porteurs de boîtes remplies de ce papier « Weynen ». Tous avaient un chapeau rond ciré, ayant ce nom imprimé en or sur le ruban. Leur costume se complétait : pour les hommes, par une blouse serrée au moyen d'une ceinture de cuir; pour les femmes, par une veste ajustée et une jupe plissée, absolument pareilles à celles qu'ont souvent porté les vivandières. Le papier Weynen avait conquis sa réputation, grâce à ce travesti singulier.

Mes contemporains, s'il y en a beaucoup parmi les abonnés de l'*Intermédiaire*, se rappelleront sans doute ce fait, très remarquable quand on n'a pas passé dix ans.

PASCUAL BLAS.

⁂

— C'est le nom d'un fabricant de papiers à lettres, fabricant anglais, sans doute; car je me souviens avoir vu une gravure anglaise représentant un marchand ambulant, portant une boîte avec cette inscription : « Papiers Weynen ».

A. CLAUDE.

Même réponse : C. P.

—

Collot-d'Herbois à Lyon (XXXIV, 477). — J'avais indiqué (XXXIV, 263) que Collot-d'Herbois avait mitraillé Lyon pour se venger des sifflets lyonnais; on demande dans quelle pièce Collot-d'Herbois se fit siffler sur le théâtre lyonnais.

Dans la *Bibliothèque dramatique* de Soleinne, Paris, 1844, t. II, p. 168, on indique, après la nomenclature de treize pièces de théâtre de Collot-d'Herbois, que celui-ci mitrailla Lyon pour se venger des sifflets lyonnais.

Desessarts, dans les *Siècles littéraires*, Paris, an VIII, dit à ce propos, tome II, page 148 :

> La médiocrité des talents de J.-M. Collot-d'Herbois lui occasionna quelques mortifications dans la ville de Lyon; et par un enchaînement bizarre des choses humaines, c'est aux sifflets, qui l'avaient plusieurs fois accueilli sur le théâtre de cette cité, que l'on doit, *dit-on*, l'acharnement féroce qu'il manifesta contre elle. lorsqu'il s'y rendit en qualité de proconsul.

On a imprimé à Lyon (an XII) le dictionnaire de Chaudon et Delandine. Ces derniers, mieux informés, disent que le

rôle que Collot remplissait le mieux était celui de tyran dans la tragédie et que souvent il a été mal accueilli par le parterre; que pendant le siège de Lyon, il se flattait hautement que bientôt elle expierait, par sa destruction, les coups de sifflet qu'il y avait éprouvés.

A. Dieuaide.

* * *

— Attribuer la conduite de Collot-d'Herbois à Lyon aux outrages qu'il aurait essuyés sur le Grand-Théâtre de cette ville, est une de ces calomnies que les historiens sérieux ont vainement voulu combattre. Là, comme ailleurs, la légende a remplacé l'histoire; l'erreur a vaincu la vérité.

Grimod de la Reynière, devenu l'ennemi mortel du terrible conventionnel, écrivit, après la mort de celui-ci et quand l'accusé ne pouvait plus se défendre : « Cet homme féroce s'est vengé sur les Lyonnais des nombreuses huées qu'il en avait reçues, et, sur la plupart de ses camarades, du juste mépris qu'ils avaient pour son insolence et ses vices. » C'était un mensonge.

Dans une pétition des Lyonnais à la Convention, du 17 ventôse an III, on lit: « Au milieu de ses plus atroces exécutions, Collot s'écriait : *Me voilà vengé des coups de sifflet que j'ai reçus!* ». Cet aveu est-il naturel? Un coupable dévoile-t-il ainsi sa pensée? Cette accusation est un acte de vengeance des malheureux Lyonnais; elle n'est pas l'expression de la vérité. Grimod de la Reynière s'en est emparé dans sa haine personnelle, mais il n'a jamais passé pour un homme véridique et consciencieux.

Premier acteur du théâtre de Lyon, sous la direction de Mme Lobreau; lui-même directeur après Mlle Destouches et après Rosambert, de 1787 à 1789, Collot-d'Herbois fut toujours dans les meilleurs termes avec les Lyonnais; il fut toujours leur favori.

On peut s'en convaincre en lisant les *Mémoires* d'un ancien royaliste, l'abbé Guillon de Montléon, qui met ces accusations à néant; la correspondance de Collot, publiée en 1859 par la *Revue du Lyonnais;* l'ouvrage si documenté et si exact de M. Emmanuel Vingtrinier : *le Théâtre à Lyon, au dix-huitième siècle*, Lyon, Meton, 1879, in-8°, et le travail magistral de M. Victor Fournel, sur Collot-d'Herbois, publié dans le *Correspondant* du 10 juillet 1893.

Tous ces documents prouvent que les massacres ordonnés par le terrible conventionnel tiennent à l'âpreté de ses convictions, de ses principes, à la violence de son caractère; mais non à une cause qui n'existe pas.

Malgré Grimod de la Reynière, il est bien établi aujourd'hui que jamais Collot-d'Herbois n'a été sifflé par les Lyonnais.

A. Vingt.

—

Premières pièces de théâtre inspirées par Jeanne d'Arc (XXXIV, 477). — La pièce de Jean de Virey est, dans l'ordre chronologique, la troisième qui ait été composée en France sur la Pucelle. La première : le *Mystère d'Orléans*, fut jouée dans la ville sauvée par Jeanne d'Arc en 1439, huit ans après la mort de l'héroïne et peut-être déjà en 1435. Ce Mystère a été publié en 1862 par MM. Guerrard et de Certain. La seconde œuvre dramatique sur la Pucelle, l'*Histoire tragique de la Pucelle de Dom-Remy, austrement d'Orléans nouvellement départie par actes*, fut représentée devant le duc de Lorraine, Charles III, le 7 septembre 1580. Cette production, dont bien des parties sont fort remarquables, fut écrite par un jésuite, professeur au collège de Pont-à-Mousson, Fronton du Duc. M. Durand de Lançon a fait réimprimer cette pièce en 1859 et cette réimpression n'est guère moins rare que l'édition originale. Si le « Portier de l'*Intermédiaire* », désire savoir quelles sont toutes les œuvres dramatiques dont Jeanne d'Arc a fourni le sujet en France, en Angleterre, en Espagne, en Allemagne et en Italie, depuis le *Mystère d'Orléans* jusqu'à la reprise de la tragédie de M. Barbier, je l'engage à parcourir un petit volume publié par M. Albert Savine, en 1890 : *Jeanne d'Arc au Théâtre*.

Poggiarido.

—

Colonel au bras droit fracturé (XXXIV, 478). — Le général de Caffarelli (Louis-Marie-Joseph-Maximilien), mort devant Saint-Jean-d'Acre, le 27 avril 1799, né au château de Falga, canton de Revel (Haute-Garonne), a un de ses bras qui est déposé dans les caveaux de la famille Caffarelli dans le cimetière de Leschelle, can-

ton de Nouvion-en-Thiérache (Aisne), où réside, en ce moment, le comte Caffarelli. Lorsque M. de Caffarelli fut tué, il était général de division au génie ; était-il manchot avant sa mort, je l'ignore.

RIOMET DE DORETTE.

—

Potaches (XXXIV, 478). — Voir Alfred de Musset. UN ABRUTI.

Même réponse : SEDANIANA.

—

Tentures et tapisseries sous Louis XII et François Ier (1480-1520) (XXXIV, 479). — Accessoirement, on demande à quelle époque on employa des tissus pour tendre les murs. Cet usage, dit M. Maigne, particulier aux églises dès que les chrétiens purent célébrer leur culte en liberté, était déjà très répandu, chez nous, au VIIe siècle. Il se généralisa au Xe, car, outre les tapis venus de l'Orient, on en eut, alors, qui étaient d'origine nationale. Ainsi, en 985, il existait une fabrique à l'abbaye de Saint-Florent, à Saumur ; en 1025, Poitiers en possédait une autre, et des établissements analogues prospéraient, notamment en Picardie et dans la Normandie. Au XIe siècle, fut exécutée la fameuse tapisserie de Bayeux. Les croisades donnèrent une nouvelle impulsion au commerce de tentures et, sous saint Louis, on confectionnait, à Paris, les « tapis saracinois », c'est-à-dire façon d'Orient. Au XIVe siècle, les produits d'Arras sont partout renommés. Cent ans plus tard, notre industrie était en décadence, et c'est pour la relever que François Ier appelle, en 1525, des artistes étrangers qui furent installés à Fontainebleau.

Concurremment, et depuis très longtemps, on se servait aussi du cuir pour l'ornementation, surtout du « cuir gaufré » qui est peut-être d'origine orientale. Au IXe siècle, on savait déjà obtenir des reliefs au moyen du canif ; au XIVe, le tranchet fut remplacé par des poinçons gravés, appliqués à froid et à la main. Enfin, au XVe siècle, qui est la grande époque des cuirs de Cordoue, les anciens procédés sont abandonnés pour l'estampage, avec de petits fers d'abord, puis avec de grandes plaques. C'est avec des cuirs ainsi travaillés, ensuite rehaussés de peintures, d'ornements dorés ou argentés, qu'on décorait les appartements des grands seigneurs. Cet usage disparut presque à la fin du XVII siècle, où les tapis de la Savonnerie, des Gobelins et de Beauvais n'avaient point de rivaux en Europe. T. PAVOT.

***

— En Allemagne, il y avait déjà au moyen âge des tentures de lin imprimées dont les ornements étaient imités des tissus plus riches de l'Italie et de l'Espagne. C'est aussi aux XVe et XVIe siècles que l'on imprimait des tentures analogues, même des tentures imitant le velours comme nos papiers peints genre velours d'aujourd'hui. — Fabriques burgondes des XVe et XVIe siècles. Voir R. Forrer: *Les tissus imprimés de l'époque byzantine, romane, gothique, renaissance*, etc. Strasbourg, 1894, avec 57 planches en couleurs. R.

—

Lance (XXXIV, 480). — Au dictionnaire Dezobry et Bachelet, il est dit que la « lance » fournie ou garnie, était le nom donné autrefois à une troupe composée d'un homme d'armes et de ses suivants. Au début de la guerre de Cent ans, la lance comprenait 8 ou 10 hommes. Charles VII la réduisit à 6 par l'ordonnance de Montils-lez-Tours (1435). Il y avait : 1 chevalier armé de la lance, 1 page ou varlet, 3 archers et 1 coutillier. T. PAVOT.

—

Les anciens seigneurs de Raineval en Picardie (XXXIV, 480). — Renneval se trouve dans le canton Rozoy-sur-Serre (Aisne).

A partir de l'an 1300 jusqu'en 1758, je possède des renseignements sur les de Raineval.

De l'ancien château de Renneval, il ne reste plus que le corps de logis.

Le premier du nom de Renneval nommé dans les documents que je puis consulter, est Raoul, décédé avant 1300.

Le dernier de cette première branche est Raoul, troisième de nom, mort sans postérité, avant 1404 ; son père, Valéran,

marié à Jeannes de Varennes, fut tué à Azincourt en 1415.

Deuxième branche : 1550, Pierre de Raineval, marié à Anne d'Ognies.

Le dernier est Jean-Gabriel, qui épousa, en 1758, Anne-Gertrude de Piéterson.

Je puis donner à M. le marquis de Ruvigny et de Raineval les renseignements compris entre les dates précitées ; il y en a pour quelques heures à copier. Mes renseignements sont tirés de l'histoire du canton de Rozoy-sur-Serre et des minutes du notaire de Montcornet, en Thiérache (Aisne). Aux archives de l'Aisne, il doit y avoir quelque chose aussi.

Nota. — Ma famille, originaire du Puy-de-Dôme, a eu des alliances avec les de Varennes.

Riomet de Dorette.

—

Famille Percin de Montgaillard de Northumberland (XXXIV, 482). — Il y avait au collège Saint-Louis, en 1836 et 1837, deux frères de Percin de Northumberland, Octave et Louis. L'aîné était d'une constitution très faible, il boîtait et était presque paralysé d'un bras ; le second était vigoureux, énergique. Il a dû suivre la carrière militaire.

Tous deux étaient nés à la Martinique.

J'ai rencontré, au ministère des finances, il y a quinze ou seize ans, un jeune employé de ce nom qui m'a dit être leur neveu. Edmond Pélicier.

∴

— L'origine de la famille de Percin remonte à la maison des Percy-Northumberland. Un Manfred de Percy était venu du Danemark avec Rollon, premier duc de Normandie. Ses descendants passèrent en Angleterre avec Guillaume le Conquérant.

La branche cadette, représentée par Guillaume de Percy, reçut du roi Guillaume, après la bataille d'Hastings, des fiefs importants et le titre de comte de Northumberland. Un descendant de cette branche s'installa en France, pendant la guerre de Cent ans. C'est de ce cadet que sont issus les Percin de Gascogne. Un rameau important alla faire souche à la Martinique au xviiie siècle.

Cette famille compte des membres illustres dans l'armée, la magistrature et les ordres, parmi lesquels on distingue :

Le R. P. Bernard de Percin de Montgaillard, le fameux abbé d'Orval, surnommé le « Petit Feuillant », grand orateur de la Ligue, écrivain, réformateur d'ordres monastiques, mis en scène dans la *Satyre Ménippée* ;

Charles de Percin, colonel du régiment de Champagne (1671) ;

Charles-Maurice, colonel du régiment de Lorraine et brigadier d'infanterie (1693) ;

Le grand évêque de Saint-Pons ; esprit indépendant et élevé, ancien élève de Port-Royal, célèbre par son hostilité pour les Jésuites.

Claude-Joseph-Bernard de Percin qui, dans les actes d'état civil, est qualifié comte de Northumberland, marquis de Montgaillard, dit « Percin-Canon », né en 1763, chef de la Vendée créole à la Martinique, le rude et souvent heureux adversaire de Dugommier et de Rochambeau. Ses exploits occupent une grande partie de l'*Histoire de la Martinique* (par Sydney Dancy. Fort-Royal, chez Ruelle, imprimeur, 1846) ;

Le général de Percin-Northumberland, ancien colonel des guides, est mort en 1895 ; mais la famille n'est pas éteinte avec lui ; elle est représentée, dans la marine et dans l'armée, par le capitaine de vaisseau de Percin et le lieutenant-colonel breveté de Percin, actuellement au 76e de ligne.

Capitaine Paimblant du Rouil.

∴

— Un membre de la famille de Percin s'est établi à Caen il y a quelques années, et y a acheté une charge d'avoué près la Cour d'appel. G. le H.

—

Courtivron (Le vicomte de) (XXXIV, 482). — En consultant la première édition du *Traité de Natation*, parue en mai 1823, chez Boucher, libraire, mon collègue Ralph Thomas pourra voir que l'auteur, le vicomte L. de Courtivron, s'intitule chef de bataillon, capitaine au 6e régiment d'infanterie de la garde royale.

Ludovic-Antoine-François-Marie de Courtivron, troisième fils du marquis de Courtivron et de Stanislas-Christine de Clermont-Tonnerre, est né le 5 août 1786. Sa biographie se trouve dans le *Nobiliaire de Saint-Allais*, tome X, page 47.

A. DIEUAIDE.

—

Famille de Lambert des Granges (XXXIV, 482). — Cette famille est lorraine ; elle possédait, dans cette province, la terre de Saint-Sauveur. Elle vint, en effet, en Bordelais, au XVIIIe siècle, pour soutenir un long procès et elle s'y fixa à la suite.

XANTON.

—

Armes de la famille Tronquoy de Lalande (XXXIV, 482). — Tronquoy de Lalande, en Bordelais, porte :

D'azur au chevron d'argent, accompagné de trois oies de même 2 et 1.

OROEL.

—

L'ordre du Bouclier d'or (XXXIV, 483). — Il est impossible, dans l'*Intermédiaire*, de passer « en revue les principaux Etats de l'Europe et de donner une liste aussi complète que possible des ordres de chacun d'eux », attendu que cela prendrait cinquante colonnes de l'*Intermédiaire*, surtout en y adjoignant les particularités que désire connaître le vicomte God. Le mieux pour lui, c'est d'acheter l'un des deux volumes suivants, le second de préférence : *Nouveau Dictionnaire des Ordres de Chevalerie*, par Gourdon de Genouillac (Edition de 1892, Dentu, Paris, 5 francs) ; *Armoiries et Décorations*, par Martin, Montalbo et Richebé (Paris, librairie des Contemporains, 15, rue Maubeuge, 1896) ; 5 francs le volume en noir ; 12 francs le volume colorié, bien supérieur au premier. Ce volume-ci est de 550 pages, il donne les portraits des chefs d'Etat d'après leurs photographies.

OROEL.

⁂

— Mais voyez donc, vicomte, n'importe quel Almanach de Gotha :

Liste des Ordres. N. B. — Les ordres conférés par les Souverains d'Etat qui n'existent plus et ceux qui ne sont plus reconnus par le gouvernement des pays auxquels ils appartiennent, sont relégués à la fin de la liste.

Il y en a 161, si je ne me trompe.

L'EX-CAR.

—

Le Camp romain dit de Lérina (XXXIV, 483). — Ce camp a été décrit avec soin par M. F. Gabut, dans la *Construction lyonnaise*, en 1894, puis ce travail a été publié par l'auteur, sous ce titre : *Archéologie préhistorique et gallo-romaine. Lérina, Marigneu, etc.*, par F. Gabus. Lyon, Alexandre Rey, 1894, in-8°, 52 pages, portrait de Henri IV sur un torse antique d'officier romain ; plan du camp de Lérina.

Nous ne ferons qu'une seule observation sur ce travail, c'est que le savant écrivain ayant interrogé les laboureurs du pays, a reproduit leur réponse sans la comprendre et sans la traduire.

Il a donc fait comme les ingénieurs du P.-L.-M. Plaignez Les Malheureux ! qui, en Provence, ont pris la montagne des mille aura (des mille vents), pour la montagne des Milords ; le « Pas de l'anxie », le passage dangereux de l'anxiété, pour le Pas des lanciers, et, en Dauphiné, « Saint-André du-Gua » (du gué de la Bourne), pour Saint-André-du-Gaz, et il a écrit : « le trou de la chaire » au lieu du « trou de la chèvre », « la fontaine de la vie » ou plutôt « de la vu » au lieu de « la fontaine du chemin de la voie ». On voit que ma critique n'est pas grande ; l'ouvrage peut la supporter.

A. VINGT.

—

Armoiries de villes étrangères (XXXIV, 484). — Lausanne, en Suisse, porte : « Coupé d'argent et de gueules », ou, suivant d'autres documents : « de gueules au chef d'argent ». Dans les représentations actuelles de ce blason, la portion d'argent tient, en général, le milieu entre le tiers et la moitié supérieurs de l'écu, soit environ les 5/12 de l'écu, alors qu'un chef a 4/12 et la coupé 6/12 de l'écu.

PAUL.

⁂

Londres. — D'argent à la croix de gueules, accompagné au franc-quartier

d'une épée en pal, la pointe dirigée vers le chef, la lame de gueules

Lausanne. — Coupé d'argent et de gueules.

D. DE LUXEMBOURG.

—

Lettres monétaires (XXXIV, 484). — J'ignore pourquoi telle ville a reçu pour marque plutôt telle lettre que telle autre. Mais le choix n'a pas été arbitraire, en ce sens que toutes les lettres de l'alphabet ont été employées et qu'on n'a passé aux lettres doubles qu'après avoir épuisé les 23 lettres simples, moins J et U. M. Mataopani ne cite que quelques lettres et quelques villes. Voici celles qu'il ne cite pas : C, Saint-Lô, puis Caen; E, Tours; F, Angers; G, Poitiers; M, Toulouse; N, Montpellier; O, Riom; P, Dijon; R, Orléans; S, Reims; V, Troyes; X, Amiens; Y, Bourges; Z, Grenoble; AA, Metz; CC, Besançon; &, Aix; 9, Rennes. Seulement ces divers hôtels monétaires ont été fermés avant la Révolution, tandis que les autres ne l'ont été qu'en 1837 ou postérieurement.

PAUL.

—

Dans quelles revues ou dans quels journaux ont paru à l'origine les romans les plus célèbres? (XXXIV, 485).— Le *Temps* a publié en feuilletons entre autres ouvrages dont la postérité se souviendra :

Manette Salomon, des frères de Goncourt; *Barnabé, L'Abbé Tigrane, La Petite Mère* (devenue *La Baronne Fuster*), de Ferdinand Fabre, je crois; *Le Nabab, Les Rois en Exil*, d'Alphonse Daudet; *Les Rois*, de Jules Lemaître; *Les Scènes de l'Invasion* et *Criquette*, de Ludovic Halévy; le *Beau Solignac*, de Jules Claretie; *Harald*, de Charles Edmond; *Caliban*, d'Ernest Renan; *Les Notes sur l'Angleterre*, de Taine; *Les Aventures d'un Chien de chasse*, de G. de Cherville; *Le Tour du monde en 80 jours*, de Jules Verne; *Conscience, Pompon, Baccarat*, etc., etc., d'Hector Malot; etc.

Il a aussi fait paraître des traductions françaises de quelques romans célèbres à l'étranger :

La Femme en blanc, de Wilkie Collins; *L'Ile au Trésor* et le *Master of Ballantrac*, de Stevenson; *L'Intrus*, de Gabrielle d'Anunzio; *Le Souhait*, de Hermann Sudermann; etc.

L'Evénement a publié dans ses colonnes : *Les Aventures de Barbarin*, devenues à la suite d'une réclamation pour le nom, *Les Aventures de Tartarin*.

F. F.

*
* *

— Voici ce que je puis citer pour ma part.

Romans d'Edmond et Jules de Goncourt :

Charles Demailly a paru dans le *Rappel* (mais après la publication du roman en volume).

Renée Mauperin, dans l'*Opinion nationale* (en original).

La Faustin, dans le *Voltaire* (en original).

Chérie, dans le *Gil Blas* (en original).

Les autres romans ont paru en volumes directement.

Romans d'Alphonse Daudet :

Le Petit Chose a paru en original dans le *Petit Moniteur* de Paul Dalloz.

Jack, dans le *Petit Moniteur*.

Fromont jeune et Risler aîné, dans le *Bien public*.

Numa Roumestan, dans l'*Illustration*.

La Petite Paroisse, dans l'*Illustratian*.

Rose et Ninette, dans l'*Echo de Paris*.

Tartarin de Tarascon, dans le *Petit Moniteur universel* de Paul Dalloz, avec croquis d'Emile Benassit; la publication fut interrompue et continuée par le *Figaro*, fait curieux et rare.

Les Lettres de mon Moulin ont paru en partie dans le *Figaro*.

Les Rois en exil, dans le *Temps*.

L'Immortel, dans l'*Illustration*.

Romans de François Coppée :

Toute ma jeunesse a paru dans l'*Illustration*.

Le Coupable, dans le *Journal*.

Romans de Paul Bourget :

La Terre promise a paru dans la *Revue illustrée*.

Une Idylle tragique, dans la *Revue de Paris*.

Un Cœur de femme, dans le *Figaro*.

Trois âmes d'artistes, dans le *Journal*.

Un Scrupule, sous le titre de : la *Petite sœur de la grande Aline*, dans *l'Echo de Paris*.

Steeple-Chase, dans *l'Illustration* (publié dans le livre : *Nouveaux Pastels*, sous le titre de : *Maurice Ollivier*.

André Cornélis, dans les *Débats*.

Outre-Mer, dans le *Figaro*.

Romans d'André Theuriet :

Tante Aurélie, *Madame Heurteloup* (sous le titre de : *la Bête noire*), *l'Affaire Froideville*, *Charme dangereux*, *Fleur de Nice*, ont paru dans l'*Illustration*.

La Chanoinesse et *Mademoislle Roche*, dans le *Petit Journal*.

Tentation, dans le *Journal*.

Deuil de Veuve, dans le *Bambou*.

Jeunes et vieilles Barbes, dans les *Annales politiques et littéraires*.

Le Mari de Jacqueline, dans la *Revue illustrée*.

Le Secret de Gertrude et *Madame Véronique* (réunis en volume sous le titre : *Gertrude et Véronique*), ont paru dans le *Correspondant*.

L'Oncle Scipion et *Souvenirs littéraires* (publiés en livre sous le titre de : *Années de printemps*), ont paru dans la *Revue bleue*.

Nouvelles intimes, *Mademoiselle Guignon*, *le Mariage de Gérard*, *la Fortune d'Angèle*, *Raymonde*, *Sous Bois*, *le Filleul d'un marquis*, *le Fils Maugars*, *la Maison des deux Barbeaux*, *Rose-Lise* (en volume : *les Mauvais Ménages*), *Sauvageonne*, *la Princesse Verte* (publié en volume sous le titre ; *les Enchantements de la forêt*), *Bigarreau*, *Michel Verneuil*, *Eusèbe Lombard*, *Péché mortel*, *au Paradis des Enfants*, *Amour d'Automne*, *l'Amoureux de la Préfète*. *Deux Sœurs*, *Paternité*, *Flavie*. *Cœurs meurtris*, ont paru dans la *Revue des Deux-Mondes*.

Romans de Ferdinand Fabre :

Mon ami Gaffarot a paru dans la *Revue de Paris*.

Le Roi Ramire, dans la *Revue des Deux-Mondes*.

Ma Vocation, dans le *Figaro* (Supplément du samedi).

Romans d'Anatole France :

Thaïs, dans la *Revue des Deux-Mondes*.

La Rôtisserie de la Reine Pédauque, dans l'*Echo de Paris*.

Les Opinions de M. Jérôme Coignard, dans l'*Echo de Paris*.

Le Jardin d'Epicure, dans l'*Echo de Paris*.

Le Puits de Sainte-Claire, dans l'*Echo de Paris*.

L'Etui de nacre, dans l'*Echo de Paris*.

Le Lys rouge, dans la *Revue de Paris*.

L'Ile d'Amour, dans la *Revue de Paris*.

Roman de Jules Lemaître :

Les Rois, dans *le Temps*.

Romans de Paul Hervieu :

Peints par eux-mêmes, dans *le Journal*.

L'Inconnu, *L'Armature*, *Amitié*, dans la *Revue des Deux-Mondes*.

La plupart des nouvelles composant le livre : *Le Petit duc*, dans le *Journal*.

Romans d'Édouard Rod :

Le Sacrifice a paru dans le *Figaro*.

La Vie privée de Michel Teissier, *La Seconde vie de Michel Teissier*, *Les Roches-Blanches*, *Dernier refuge*. *Là-haut*, ont paru dans la *Revue des Deux-Mondes*.

Les deux histoires qui composent le volume *Le Silence* ont paru, l'une dans *le Temps*, sous le titre : *Le Silence* : l'autre, dans la *Revue de Paris*, sous le titre : *Jusqu'au bout de la faute*.

L'Essai sur Goethe a paru dans la *Revue des Deux-Mondes*.

Romans de Pierre Loti :

Au Maroc a paru dans l'*Illustration*.

La Galilée a paru dans le *Figaro*.

Ramuntcho a paru dans la *Revue de Paris*.

Mon frère Yves, *Propos d'Exil*, ont paru dans la *Revue des Deux-Mondes*.

Fantôme d'Orient, *Le Désert*, *Jérusalem*. *Une Exilée*, ont paru dans la *Nouvelle Revue*. E. R.

—

Ophélète (XXXIV, 627). — Le mot vient bien *ad rem*, comme le dit Fatros, mais vraiment il est bien grec.

Intermédiairiste, m'a toujours semblé un barbarisme, ainsi qu'à notre confrère. Pourquoi, en effet, ne tirerait-on pas *séminairiste* de séminaire, *militairisme* de militaire, *précairité* de précaire : Je préfèrerais donc *intermédiariste*, qui me paraît plus conforme au mode de formation des mots tirés de la finale latine *arius*.

Me serait-il permis de souhaiter davantage? Le journal est un *intermédiaire* imprimé. Ses auteurs ne pourraient-ils être considérés comme des *intermédiaires* vivants et écrivants. Le mot désignerait les ouvriers et l'instrument. Si notre chère publication s'appelait le *Chercheur* ou le *Bibliomane*, ou encore l'*Obligeant*, ses rédacteurs et ses abonnés se fâcherait-ils d'être appelés bibliomanes, ou chercheurs, ou les obligeants par goût, par profession et... par métonymie? SENSIM.

CURIOSITÉS ET TROUVAILLES

Texte officiel prussien de l'armistice signé le 18 janvier 1871 par Jules Favre et Bismarck. — La publication des Mémoires du général Trochu vient de remettre en question ce que les plus modérés appelaient l'erreur de Jules Favre, au sujet de l'armée de l'Est. Trochu le défend, d'autres l'attaquent, personne ne va aux sources.

Ayant conservé un numéro du *Moniteur officiel* (prussien) *du Gouvernement général du Nord de la France et de la Préfecture de Seine-et-Oise*, publié sous la direction du préfet allemand, M. de Brauchitsch, qui contient le texte de la convention signée par les représentants de la Défense nationale et de l'Empereur d'Allemagne, j'ai pensé qu'il serait peut-être intéressant de le publier dans l'*Intermédiaire.* Il prouve clairement que Jules Favre n'avait rien oublié, que l'armistice était général, et que toutes les armées belligérantes devaient rester sur leurs positions respectives.

J. R.

CONVENTION

Entre M. le Comte de Bismarck, Chancelier de la Confédération Germanique, stipulant au nom de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, Roi de Prusse ; et M. Jules Favre, Ministre des Affaires Etrangères du Gouvernement de la Défense nationale, muni de pouvoirs réguliers, ont été arrêtées les conventions suivantes :

Article premier.

Un armistice général sur toute la ligne des opérations militaires en cours d'exécution entre les armées allemandes et les armées françaises commencera pour Paris aujourd'hui même, pour les départements dans un délai de trois jours. La durée de l'armistice sera de vingt et un jours, à dater d'aujourd'hui, de manière que, sauf le cas où elle serait renouvelée, l'armistice se terminera partout le 19 février à midi.

Les armées belligérantes conserveront leurs positions respectives qui seront séparées par une ligne de démarcation. Cette ligne partira de Pont-l'Evêque sur les côtes du département du Calvados, se dirigera sur Lignières dans le nord-est du département de la Mayenne en passant entre Briouze et Fromentel; en touchant au département de la Mayenne à Lignières, elle suivra la limite qui sépare ce département de celui de l'Orne et de la Sarthe jusqu'au nord de Morannes et sera continuée de manière à laisser à l'occupation allemande les départements de la Sarthe, de l'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher, du Loiret, de l'Yonne, — jusqu'au point où à l'est de Quarré-les-Tombes se touchent les départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne. A partir de ce point le tracé de la ligne sera réservé à une entente qui aura lieu aussitôt que les parties contractantes seront renseignées sur la situation actuelle des opérations militaires en exécution dans les départements de la Côte-d'Or, du Doubs et du Jura. Dans tous les cas, elle traversera le territoire composé de ces trois départements, en laissant à l'occupation allemande les départements situés au nord, à l'armée française ceux situés au midi de ce territoire.

Les départements du Nord et du Pas-de-Calais, les forteresses de Givet et de Langres, avec le terrain qui les entoure à une distance de 10 kilomètres et la péninsule du Havre jusqu'à une ligne à tirer d'Etretat dans la direction de Saint-Romain, resteront en dehors de l'occupation allemande. Les deux armées belligérantes et leurs avant-postes de part et d'autre se se tiendront à une distance de 10 kilomètres au moins des lignes tracées pour séparer leurs positions.

Chacune des deux armées se réserve le droit de maintenir son autorité dans le territoire qu'elle occupe et d'employer les moyens que ses commandants jugeront nécessaires pour arriver à ce but.

L'armistice s'applique également aux forces navales des deux pays en adoptant le méridien de Dunkerque comme ligne de démarcation, à l'ouest de laquelle se tiendra la flotte française et à l'est de laquelle se retireront, aussitôt qu'ils pourront être avertis, les bâtiments de guerre allemands qui se trouvent dans les eaux occidentales. Les captures qui seraient faites après la conclusion et avant la notification de l'armistice seront restituées, de même que les prisonniers qui pourraient être faits de part et d'autre dans des engagements qui auraient lieu dans l'intervalle indiqué. Les opérations militaires sur le terrain des départements du Doubs, du Jura et de la Côte-d'Or, ainsi que le siège de Belfort se continueront indépendamment de l'armistice jusqu'au moment où on se sera mis d'accord sur la ligne de démarcation dont le tracé à travers les trois départements mentionnés a été réservé à une entente ultérieure.

Art. 2.

L'armistice ainsi convenu a pour but de permettre au Gouvernement de la Défense nationale de convoquer une assemblée librement élue qui se prononcera sur la question de savoir si la guerre doit être continuée ou à quelles conditions la paix doit être faite.

L'assemblée se réunira dans la ville de Bordeaux.

Toutes facilités seront données par les commandants des armées allemandes pour l'élection et la réunion des députés qui la composeront.

Art. 3.

Il sera fait immédiatement remise à l'armée allemande par l'autorité militaire française de tous les forts formant le périmètre de la défense extérieure de Paris, ainsi que de leur matériel de guerre. Les communes et les maisons situées en dehors de ce périmètre ou entre les forts pourront être occupées par les troupes allemandes jusqu'à une ligne à tracer par des commissaires militaires. Le terrain restant entre cette ligne et l'enceinte fortifiée de la ville de Paris sera interdit aux forces armées des deux parties. La manière de rendre les forts et le tracé de la ligne mentionnée formeront l'objet d'un protocole à annexer la àprésente Convention.

Art. 4.

Pendant la durée de l'armistice, l'armée allemande n'entrera pas dans la ville de Paris.

Art. 5.

L'enceinte sera désarmée de ses canons, dont les affûts seront transportés dans les forts à désigner par un commissaire de l'armée allemande.

Art. 6.

Les garnisons (armée de ligne, garde mobile et marins) des forts et de Paris seront prisonnières de guerre, sauf une division de 12,000 hommes que l'autorité militaire dans Paris conservera pour le service intérieur.

Les troupes prisonnières de guerre déposeront leurs armes qui seront réunies dans les lieux désignés et livrées suivant règlement par commissaires suivant l'usage; ces troupes resteront dans l'intérieur de la ville dont elles ne pourront pas franchir l'enceinre pendant l'armistice. Les autorités françaises s'engagent à veiller à ce que tout individu appartenant à l'armée et à la garde mobile reste consigné à l'intérieur de la ville.

Les officiers des troupes prisonnières seront désignés par une liste à remettre aux autorités allemandes.

A l'expiration de l'armistice, tous les militaires appartenant à l'armée consignée dans Paris auront à se constituer prisonniers de guerre de l'armée allemande si la paix n'est pas conclue jusque-là.

Les officiers prisonniers conserveront leurs armes.

(A suivre)

—

Découverte à Athènes. — Une découverte des plus importantes vient d'être faite à Athènes.

Dans les fouilles pratiquées par la Société archéologique, on a mis à jour une partie de la route qui menait à l'ancienne Académie.

D'après Pausanias, des deux côtés de cette route se trouvaient les tombeaux de tous les hommes illustres, ainsi que celui de Périclès.

On va donc continuer les fouilles et l'on espère découvrir ces tombeaux. On a trouvé déjà deux plaques en marbre portant des inscriptions qui datent du quatrième et du cinquième siècle avant notre ère.

Quel événement archéologique, si l'on découvrait le tombeau de Périclès !

L'Administrateur-Gérant : Léon Lenègre.

Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux, Paris

PETITE CORRESPONDANCE

(*Du 26 Novembre au 6 Décembre*)

Nauroy. — Plusieurs correspondants nous yant interrogés déjà au sujet du *Curieux*, nous onnons à tous le renseignement envoyé par ous à l'un d'eux : « le *Curieux* est épuisé ».

De Luxembourg. — Nous avons toujours l'album que nous a retourné A. R. T. Faut-il le arder jusqu'à votre prochain voyage à Paris ?

Un vieux corrigeur. — Vous seriez bien, ien aimable de n'écrire que d'un côté des ages.

Begis. — Soyez assuré que nous ferons le ossible pour vous satisfaire. Vous avez dû ecevoir le numéro ?

T.-V. — Nous faisons la rectification avec laisir. Page 703, ligne 32, au lieu de : *An rmada or avy*, lire : *An Armada or Navy.*

AVIS A MM. LES ABONNÉS

Messieurs les Abonnés désirant une réponse directe à quelque demande de renseignements voudront bien y joindre un timbre. Toute lettre sans timbre aura réponse dans la Petite Correspondance.

Qu'on veuille bien ne plus nous envoyer de mandat au nom d'aucune personne de la Direction ou de l'Administration : les adresser simplement à l'*Intermédiaire des Chercheurs*.

Ne pas oublier de n'écrire les communicatons qu'au recto des feuilles et donner aux réponses leurs indications précises pour éviter les pertes de temps

CURIOSITÉS A VENDRE

TABLEAUX

ANCIENS ET MODERNES

De : Briandet, Coypel, Coène, De Marne, Lautherbourg, Lenfant, Le Prince, Van Laar, Miéris, Regnault, Schenck, J. Vernet, Vleugels,

Beau portrait du Dauphin par Rigaud

Aquarelles et Dessins

Joli Marbre attribué à Pajou

Anciens Emaux cloisonnés, Porcelaines de Sèvres et du Japon

BRONZES ET MEUBLE[S]

Epoques et styles XVIII[e] siècle

Très Belles Tapisseries

de Fontainebleau et des Gobelins

Provenant des

Collections de MM. B... et A..

VENTE Hôtel Drouot, salle 11.

Le samedi 12 décembre 1896, à trois heu[res]

Exposition publique le vendredi [11] décembre 1896, de 2 h. à 6 h.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'EST

Service le plus Direct

ENTRE

PARIS ET FRANCFORT-SUR-MEI[N]

La Compagnie des Chemins de fer de l'Est rappelle au public que la route de **Pagny-su[r]-Moselle-Metz** offre le trajet le plus direct pour se rendre de **Paris** à **Francfort-su[r]-Mein** et réciproquement.

			Voiture directe de 1re classe	Voiture [...] de 1re [...] Voiture[...]
ALLER :	PARIS	départ	8 10 mat.	8 25 [...]
—	FRANCFORT-SUR-MEIN	arrivée	10 58 soir	11 35 [...]
RETOUR :	FRANCFORT-SUR-MEIN	départ	8 25 mat.	5 50 [...]
—	PARIS	arrivée	9 52 soir	8 37 [...]

CHEMINS DE FER DE L'EST

VOYAGES CIRCULAIRES EN ITALIE

Pour faciliter les Voyages en Italie, la Compagnie de l'Est, d'accord avec les Compa[gnies] voisines, met à la disposition des Voyageurs de nombreuses combinaisons qui perme[ttent] d'effectuer des excursions variées à des prix très réduits au Nord des Alpes (parcours [en] dehors de l'Italie) et au Sud des Alpes (parcours Italiens).

Des billets circulaires délivrés toute l'année et dont la durée de validité est de 60 jo[urs] permettent soit au départ de Paris (viâ Troyes-Belfort), soit au départ des principales g[ares] situées sur l'itinéraire, de faire des excursions en Italie dans des conditions très économiq[ues].

Des voitures directes circulent entre Paris et Milan.

Tous les renseignements qui peuvent intéresser les Voyageurs, sont réunis dans le li[vret] des *Voyages circulaires et excursions* que la Compagnie de l'Est envoie gratuitement [sur] demande affranchie.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

STATIONS HIVERNALES

NICE, CANNES, MENTON, ETC.

Billets d'aller et retour collectifs valables 30 jours

Il est délivré, du 15 octobre au 30 avril, dans toutes les gares du réseau P. L. M., sous condition d'effectuer un pa[rcours] minimum de 300 kilomètres, aller et retour, aux familles d'au moins quatre personnes payant place entière et voyageant en[semble] des billets d'aller et retour collectifs de 1re, 2e et 3e classes pour les stations hivernales suivantes : **Hyères** et toutes les gares [e]ntre **Saint-Raphaël, Grasse, Nice** et **Menton** inclusivement.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de six billets simples ordinaires le prix d'un de ces billets pour chaque membre [de la] famille en plus de trois, c'est-à-dire que les trois premières personnes paient le plein tarif et que la quatrième et les suivantes [paient] le demi-tarif seulement.

L'INTERMÉDIAIRE

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

L'*Intermédiaire* est devenu, grâce à la savante direction du Général IUNG, un outil de travail indispensable. Le système de **Questions** et de **Réponses** sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés.

Parmi les littérateurs, érudits, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles, amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre; il n'a pas obtenu les renseignements qu'il désirait. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, retrouver un livre, un manuscrit ou un objet d'art, des armoiries, les documents d'une généalogie ou d'une recherche héraldique, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, en connaître la rareté et le prix, savoir si le sujet dont il s'occupe a déjà été étudié, si tel ou tel document est inédit, si les collectionneurs, les bibliothèques, les archives ou les musées possèdent sur son travail projeté quelques indications, quelques documents ou quelques pièces qui peuvent l'aider à mener à bien son étude; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts, il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire; il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'Etranger, et dans l'un des numéros suivants, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. **Questions** et **Réponses** sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses, car. il faut bien qu'on le sache : L'INDÉPENDANCE DE L'INTERMÉDIAIRE EST ABSOLUE, et celle de ses collaborateurs eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par un anonymat scrupuleusement gardé. Aussi, en dépit de la politique, les **Questions** et les **Réponses** de l'*Intermédiaire* ont-elles toujours passionné la presse et le monde des lettres; elles réveillent des querelles historiques, artistiques et littéraires, provoquent des réformes souhaitées et des mesures salutaires, et contraignent à sortir de leur réserve des hommes, seuls en situation de répondre et qui s'étaient jusque-là abstenus de parler. De là, bien des indiscrétions profitables à l'histoire.

Outre les **Questions** et **Réponses**, l'*Intermédiaire* publie les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public et les corrobore par de nouveaux renseignements. Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire* et achève d'en faire, sous une forme alerte, vive, primesautère et docte tout à la fois, une véritable *Encyclopédie* internationale.

Depuis trente-deux ans, il a rendu sans interruption d'innombrables services à la science et est devenu le véritable **Moniteur de la Curiosité** de tous ordres, attendu, lu et commenté par la presse entière.

L'*Intermédiaire* **PARAIT LES 10, 20 & 30 DE CHAQUE MOIS.** Chaque numéro est composé de **quarante-huit colonnes** soigneusement imprimées en caractères elzéviriens. Le tout forme, à la fin de chaque semestre, un élégant volume qui ne contient pas moins de **mille colonnes**, avec des **tables** destinées à faciliter les recherches.

Abonnements : *Un an.* France, **16** fr. Etranger **18** fr. — *Six mois.* France, **9** fr. Etranger, **10** fr. — *Trois mois.* France, **5** fr. Etranger, **6** fr. — Un numéro détaché, **0 fr. 75**.

Les Abonnements partent des 1er Janvier, 1er Avril, 1er Juillet et 1er Octobre.

Pour tout ce qui concerne l'**Intermédiaire**, s'adresser à la Direction, 23 *bis*, rue de la Faisanderie.

On s'abonne à la Direction de l'**Intermédiaire**, 23 *bis*, rue de la Faisanderie, à l'Imprimerie G. LEFEBVRE, rue Claude-Vellefaux, 5 et 7, chez H. FLOURY, libraire, boulevard des Capucines, nº 1, ainsi que dans tous les bureaux de Poste, de France et de l'Etranger.

AVIS

Toute demande de **changement d'adresse** doit être accompagnée **de 40 centimes** en timbres-poste et d'une des dernières bandes imprimées.

ANNONCES : **25 centimes** la ligne pour les abonnés.

Pour les **Collections à compléter**, prière d'écrire à la Direction.

La Direction du journal a le téléphone à sa disposition.

On trouve, chez M. H. FLOURY, libraire, boulevard des Capucines, nº 1, toutes les livraisons concernant l'*Intermédiaire* et la *Plume et l'Epée*.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque Mois. **20 Décembre 1896.**

XXXIVe Volume — N° 747

Quatrième Série — 2e Année — N° 17

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

AVIS IMPORTANT

Dans l'intérêt d'un service régulier, nous prions nos abonnés de nous envoyer sans retard possible le montant de leur abonnement pour l'année 1897.

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Direction et Administration : 23 *bis*, Rue de la Faisanderie

IMPRIMERIE

5 et 7, RUE CLAUDE-VELLEFAUX

OUVRAGES EN LIBRAIRIE

Des *Connaissances utiles aux Amateurs d'Objets d'Art et de Curiosité*, aux Antiquaires, aux Experts, à l'Enseignement, ainsi qu'aux Officiers Ministériels, Commissaires-Priseurs et à tous ceux qui en remplissent les fonctions, viennent de paraître chez l'Éditeur d'Art, EDOUARD ROUVEYRE à Paris, sous le titre de : **Comment discerner les Styles du VIe au XIXe siècle.** Cet ouvrage illustré d'un millier de dessins, est à chaque page une leçon de goût, un guide infaillible, d'une incomparable richesse documentaire. ROGER-MILÈS, l'érudit historien d'art, était désigné pour commenter chacune des planches dans des études synthétiques sur les styles, qui forment un répertoire précieux pour toute personne s'occupant d'objets d'art et de meubles. Nous engageons ceux de nos lecteurs que ce Manuel de la Curiosité peut intéresser, à en demander l'envoi en communication, à l'examen et franco à M. EDOUARD ROUVEYRE, éditeur, 76, rue de Seine, à Paris.

Les Musées cantonaux de France. — Artic[le] *Bulletin de la Ligue de l'Enseignement*, févr. 1895 (p. 49), et de la *Paix* d[u] avril 1895.

Des musées cantonaux ont été fondés à Ba[...] (Gard) en 1854, par M. Léon Alègre, et à Po[...] (Jura), en 1859, par M. Edmond Sauria.

M. Edmond Groult, docteur en droit, av[...] Lisieux (Calvados), a entrepris, en 187[...] active propagande pour multiplier ces mo[...] musées, en faisant ressortir tous les ava[...] qu'on en devait attendre.

Une médaille d'or lui a été décernée à l'Ex[po]sition universelle de 1889, et plus de qua[...] Conseils généraux ont émis des vœux en fa[veur] des musées cantonaux.

Pour faciliter la création de ces musées [dans] tous les cantons, M. Alphonse Renaud, 25, [rue] Scheffer, à Paris, docteur en droit, chef de bu[reau] au Ministère des Finances, vient de réunir, [avec] l'aide de quelques personnes, plus de 1,000 [vo]lumes, environ 40,000 dessins, plus de 5,000 [es]tes, présentant un intérêt cantonal, et que[lques] centaines de monnaies qu'il mettra gratuite[ment] et successivement à la disposition des associat[ions] cantonales qui ont eu ou auront établi un mu[sée] cantonal à la mairie du chef-lieu de canton [ou] dans un autre local convenable, et organisé [des] conférences publiques dans les principales c[om]munes du canton. Son œuvre a été créée le 1[...] 1894, et est déjà féconde en résultats.

EN SOUSCRIPTION

Pour paraître le 25 décembre 1896

DR CABANÈS

Membre de la Société des Études historiques
Membre de la Société
De l'Histoire de la Révolution

LE

CABINET SECRET DE L'HISTOIRE

(DEUXIÈME SÉRIE)

Orné de Portraits et de Fac-Simile

TITRE DES PRINCIPAUX CHAPITRES :

Les Accouchements clandestins de Mlle de la Vallière. — Le premier Accoucheur à la Cour et les Couches Mystérieuses de la Montespan. — Les Avatars du Crâne de Richelieu et du Crâne de Mme de Sévigné. — Les Maladies de Sophie Arnould. — Les Amoureux de Charlotte Corday. — Les Superstitions de Napoléon Ier. — Georges Sand, Musset et le Docteur Pagello (avec gravures et documents inédits), etc., etc.

LA PLUME ET L'ÉPÉE

Paraît le 1er de chaque mois.

Abonnement : un an, **12** francs. — Prix du numéro, **1** fr. **25**.

Pour tout ce qui concerne l'Administration (abonnements, vente au numéro), s'adresser, 11, place Saint-André-des-Arts, à Paris.

De la Paix, par le général Iung. Brochu[re] in-8° de 48 pages, ornée du portrait du gé[né]ral, couverture en couleurs ; prix : 1 fr. Paris, 1896. Henri-Charles Lavauzelle, é[di]teur, 11, place Saint-André-des-Arts.

Tout le monde voudra lire la curieuse b[ro]chure du général Iung, sur *la Paix*. D'ap[rès] le regretté député du Nord, la paix n'existe [pas]. C'est un mythe, une illusion chère aux esp[rits] superficiels. Paix et guerre sont les ter[mes] d'une même formule, etc... Cette thèse [a] été soutenue au mois de septembre der[nier] devant le congrès interparlementaire de Bu[da]-Pesth.

AVIS

La Direction prévient qu'elle vient d'a[c]quérir un lot d'années de l'*Intermédiaire* [(]1870 à 1880), à des prix modérés, dont e[lle] veut faire bénéficier MM. les Abonnés. — L[es] volumes sont en vente à partir de **10** fran[cs], 23 bis, rue de la Faisanderie.

CONCOURS POÉTIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE

AGEN

Le cinquante-troisième Concours poéti[que] ouvert en France le 15 décembre 1896 se[ra] clos le 1er avril 1897. — Vingt médailles se[ront] décernées.

Demander le programme, qui est env[oyé] *franco*, à M. Evariste CARRANCE, Offi[cier] de l'instruction publique, à Agen (Lot-[et-]Garonne). — Affranchir.

Répertoire-annuaire général des Collectionneurs de la France et de l'étranger.

Le deuxième volume nous paraît vraiment indispensable **à tous ceux qui s'occupent du commerce des livres et des objets de curiosité** et aussi à tous les membres de l'immense famille des collectionneurs. L'ouvrage débute (exemple à suivre) par la liste des *Errata, suppressions et addenda* ; de la sorte, on est frappé tout de suite par ce qu'il importe de ne pas négliger ou oublier, ce qui arrive souvent quand ces indications complémentaires sont rejetées à la fin d'un volume. Nous signalerons ensuite une bien intéressante *Etude chronologique concernant les timbres fiscaux et de leurs émissions successives depuis 1673 jusqu'à nos jours,* par M. Ris-Paquot (11 pages), et un travail de M. Paul Eudel su l'*Habitation et le Mobilier à travers les Ages* (16 pages). C'est à la page 37 que commencent les listes si précieuses de M. Renart, divisées en deux sections : *Collectionneurs français*, désignés en *Collectionneurs provinciaux et parisiens*, et *Collectionneurs étrangers*. Au milieu du volume se trouve intercalée une liste spéciale des *principaux commerçants parisiens, en livres, tableaux, antiquités, numismatique, timbres-poste et professions diverses*. Une table alphabétique des noms des collectionneurs habitant la France (Paris excepté, parce que les Parisiens sont rangés par ordre alphabétique) termine cet inventaire. En résumé, M. Renart a droit à nos vives et bien sincères félicitations pour le service éminent qu'il vient de rendre à tous ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent de la vente ou de l'achat de tous objets pouvant former collection.



ECHANGE

Un abonné de l'*Intermédiaire* voudrait, en échange d'autres années, se procurer les volumes de 1865, 1881, 1888 et 1889. — S'adresser aux bureaux du journal.

DEMANDES D'ÉCHANGE D'EX-LIBRIS

M. J.-G. de Groot-Jamin, d'Amsterdam ;
M. Stirling, 4, rue Sainte-Beuve, Paris ;
M. Oberkampf de Dabrun, receveur des finances, à Alais (Gard) ;
M. Gustave Bord, château des Charmilles, St-Nazaire-sur-Loire (Loire-Inférieure) ;
M. Achille Bertarelli, 18, via San Barnabo, Milan ;
M. Bargallo, 94, rue d'Allemagne, Paris ;

sont disposés à faire l'échange de leurs ex-libris avec les abonnés de l'*Intermédiaire*.
(Envoyer un timbre pour permettre l'envoi des *ex-libris* désirés).

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *20 Décembre 1896.*

XXXIVe Volume. — N° 747

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Quatrième Série. — 2e Année — N° 17

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

A partir du 1er Janvier 1897, M. GIRARD DE RIALLE, ministre plénipotentiaire, chef de la division des archives du ministère des affaires étrangères, prendra la direction littéraire de l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*.

Mme la générale IUNG continuera la gérance administrative du Journal.

QUESTIONS

Quatrain à retrouver. — Je ne puis retrouver dans ma mémoire les deux premiers vers d'un quatrain se terminant ainsi :

. . . .

Vous donnerez des sens à la vieillesse,
Et des désirs à la froide raison !

Ce quatrain était assez commun, il y a cinquante ans, sur les assiettes de dessert.

Si quelqu'un peut le reconstituer en entier, il fera grand plaisir à un vieil abonné. A. M.

—

Une ballade à retrouver. — Quelque collaborateur obligeant pourra-t-il me transcrire une ballade de Mac-Nab, le regretté et savoureux fantaisiste du *Chat Noir* qui, si j'ai bonne mémoire, finissait par ce vers :

La fraîcheur de sa chair, image de la [Mort?

Je crois qu'elle figure dans les *Poèmes mobiles*, mais ils sont épuisés chez l'éditeur. T.

—

Un personnage de Balzac. — Où parle Balzac de ce « truand de Philippe Bridau » dont le regard « plombe les imbéciles. »

Ce truand fut-il un caractère d'après nature, comme le sont Hulot et le colonel Chabert ? A. G. C.

—

Au sujet d'un conte de Maupassant. — Le conte *La Main*, par Maupassant, s'ouvre en parlant du juge « qui donnait son avis sur l'affaire mystérieuse de Saint-Cloud ». Quel était ce crime, évidemment un vrai fait, et quand a-t-il eu lieu ? A. G. C.

—

Poype. — D'où vient le mot « Poype », signifiant château, employé toujours dans ce sens au XVe siècle? A quel genre de château s'applique-t-il ?

VICOMTE GOD.

—

Évêché. — Autrefois, le mot évêché était féminin, et le *Dictionnaire de Trévoux* a pu citer ces vers de Ronsard :

Voudrait avoir le dos et le chef empesché
Dessous la pesanteur d'une bonne evesché.

Regnier a mis aussi évêché au féminin (*Sat.* II et *Sat.* III). Quel est le motif du changement de genre de ce substantif devenu masculin ?

Les mots « duché » et « comté », primitivement mis au féminin, sont maintenant devenus également masculins. Pourquoi ? EREUVAO.

Nouvelles à la main. — Quelle est l'origine et le sens exact de cette rubrique, qui figure aujourd'hui dans beaucoup de journaux? Connaît-on le nom de celui qui la trouva? HACHEL.

—

Invisibilité. — Depuis quelle époque ce mot est-il entré dans notre langue? Si l'on en croyait le dictionnaire de Littré, ce mot serait seulement du XVIIIe siècle. Mais, avant Bonnet et Mercier, ce n'était pas seulement Balzac (*Lettre à Chapelain*, 25 juin 1646) qui l'avait employé, c'était aussi Vaugelas, cité dans le dictionnaire de Trévoux.

LECNAM.

—

Existe-t-il un manuel pour apprendre le breton? NÉMO.

—

Le sentiment du beau, c'est l'horreur du joli. — De qui ce vers célèbre qu'on cite souvent?

UN VIEIL ABONNÉ.

—

Un vers sur l'amour à attribuer. — M'occupant, en ce moment, de collationner les vers définissant l'amour ou s'y rapportant, je voudrais connaître le nom de l'auteur de ce vers que j'ai lu récemment, dans un livre de vers paru, je crois nouvellement et dont je ne puis me rappeler le signataire :

Un printemps sans amour n'est qu'un hiver [de plus.

H.

—

Qui a invoqué le premier le principe de la légitimité? — Il n'y a pas longtemps que le mot de « légitimité » a été appliqué au droit d'hérédité par ordre de primogéniture dans la monarchie, et surtout dans la monarchie de France.

D'après le *Larousse*, ce serait Talleyrand qui aurait créé le mot « légitimité ».

Je lis dans le *Nouveau dictionnaire des Girouettes*, Paris, 1832, in-12, article Decazes :

A la nouvelle du débarquement de Napoléon, Decazes ne quitte point immédiatement Paris, il assiste, le 25 mars, à l'installation du nouveau président de la Cour impériale. En entendant quelqu'un établir la supériorité de l'empereur par la rapidité de sa marche : « Eh ! depuis quand, s'écria-t-il, la légitimité est-elle le prix de la course ? »

M. Decazes a donc le premier invoqué ce funeste principe de la légitimité qui a depuis exercé un si grand empire sur les idées et sur les partis politiques.

Qui a créé le mot légitimité?

A. DIEUAIDE.

—

Les papiers de la duchesse du Maine. — Que sont devenus les papiers de la duchesse du Maine qui contenaient, paraît-il, des révélations historiques de la plus haute importance? ALPHA.

—

Recherche de la noblesse. — I. Y a-t-il eu une recherche de la noblesse, sous le règne de Louis XIV, dans les provinces suivantes : 1° les Trois-Evêchés (Metz — Toul — Verdun) ; 2° en Lorraine ; 3° en Champagne?

II. Quels sont les noms des divers intendants nommés commissaires pour la recherche de la noblesse dans ces diverses provinces?

III. Quelle est la date exacte (mois et année) de ces diverses recherches et dans quelles villes siégeaient les commissaires?

IV. Les originaux des procès-verbaux de maintenues de noblesse, signés des commissaires, existent-ils encore? Où se trouvent-ils?

Pour la Bourgogne, je sais, par exemple, que le commissaire était l'intendant Bouchu et opérait en juin 1669 à Dijon.

UN INTERMÉDIAIRISTE.

—

Le comte de Chatauvillard. — Où trouver des documents déjà publiés ou inédits sur le comte de Chatauvillard, auteur de l'*Essai sur le duel*, paru en 1836, à Paris, chez Bohaire, et en particulier sur sa biographie; sur ses duels; sur sa famille, depuis 1836 jusqu'à nos jours; sur les comptes rendus et surtout sur les critiques écrites au moment de la publication de son livre; sur le marquis du Hallay, arbitre en matière de duels, pendant nombre d'années.

Où et comment se procurer le portrait de Chatauvillard?

Parmi les personnages cités à la page 87 de son *Essai* et aux pages suivantes, comme lui ayant donné leur adhésion, s'en trouverait-il ayant eu des duels assez nombreux et caractéristiques pour leur mériter le nom de duellistes? Lesquels? Où trouver des détails?

A. C.

—

Les cendres du général Duphot. — Les cendres du général Duphot, assassiné à Rome, avaient été placées au Capitole, sur le chapiteau d'une colonne antique. Que sont-elles devenues?

ALPHA.

—

Famille de La Chaise. — Quelles étaient les armes du P. de La Chaise, confesseur du Roi? Cette famille existe-t-elle encore? Si oui, où trouver sur elle des renseignements complets et sérieux?

VICOMTE GOD.

—

Descendance des derniers intendants.— Existe-t-il actuellement des descendants directs ou indirects des derniers intendants de l'ancien régime? Si oui, ne possèdent-ils pas des documents (par exemple, correspondance officielle ou privée) propres à servir à la biographie de leurs ancêtres intendants?

Voici la liste des derniers intendants :

Bertier (Paris), d'Agay de Mutigney (Amiens), de La Bourdonnaye de Blossac (Soissons), de Cypierre de Chevilly (Orléans), Dufons de Villeneuve (Bourges), Terray (Lyon), Guéau de Reverseaux (La Rochelle), de Mazirot (Moulins), de Chazerat (Riom), Boula de Nanteuil (Poitiers), Meulan d'Ablois (Limoges), Le Camus de Neuville (Bordeaux), d'Aine (Tours), de Boucheporn (Auch), de Trimont (Montauban), Rouillé d'Orfeuil (Champagne), de Maussion (Rouen), Corduo de Launay et Orceau de Fontette (Caen), Jullien (Alençon), Raymond de Saint-Sauveur (Perpignan), Bertrand de Molleville et de Rochefort (Bretagne), de Galais de La Tour (Provence), de Saint-Priest et de Ballainvilliers (Languedoc), Amelot de Chaillou (Bourgogne), Caumartin de Saint-Ange (Franche-Comté), Caze de la Bove (Dauphiné), Depont (Metz), de La Galaisière (Alsace), Esmangard (Flandre), Senac de Meilhan (Hainaut), de La Porte de Meslay (Lorraine), de La Guillaumie (Corse).

P. ARDACHEF.

—

Tison et sa femme à la prison du Temple. — On se rappelle généralement le rôle important des époux Tison, dans le procès de la reine et dans celui de madame Élisabeth.

Depuis le jugement de ces deux célèbres prisonnières, Tison et sa femme sont rentrés dans l'ombre, et nous avons cherché vainement de quelle manière la commune de Paris les avait récompensés de leur zèle. Nous serions heureux de connaître le sort réservé à ces modestes agents du gouvernement révolutionnaire.

Ass.

—

La prison du Temple. — Nous avons lu, dans plusieurs ouvrages, que la prison du Temple était ouverte « à tous venants », pour ne pas dire « à tous les vents », pendant la détention de la famille royale; qu'il était aussi facile d'y faire une substitution de prisonniers qu'un enlèvement, et qu'il suffisait de frapper avec une pierre contre une certaine porte, pour entrer et pour sortir, sans même justifier d'un laisser-passer.

Quelqu'un de nos aimables collaborateurs pourrait-il nous renseigner sur cette facilité de circuler librement dans une prison, et sur ce genre de fermeture invraisemblable?

Ass.

—

Fosse commune des pauvres à Vivario (Corse).— Comment s'appelle cette espèce de puits qui est une véritable oubliette, et quelle est son origine?

A. R. T.

—

Que reste-t-il actuellement des hôtels des Intendants? — Plusieurs hôtels d'intendance ont été construits dans les chefs-lieux de différentes généralités, notamment à Besançon (de 1774 à 1779, la construction a coûté 600,000 fr. environ), à Tours, à Poitiers, à Soissons, à Auch, à Limoges, à Lille, etc.

Que sont-ils devenus, aujourd'hui, ces hôtels plus ou moins luxueux? Ce qui est certain, tous ne sont pas, actuellement, des hôtels de préfecture. Et, particulière-

ment, qu'est devenu l'hôtel de l'Inteendance de Paris, qui se trouvait rue Vendôme, laquelle n'existe plus ?

P. ARDACHEF.

—

Monnaies qui ont pu être frappées à Villemagne. — Il existe à Villemagne (Hérault) une maison qui porte la dénomination d' « Hôtel des Monnaies ». Existe-t-il des documents relatifs à la frappe des monnaies qui a pu y être faite? Pourrait-on me désigner, encore, les ouvrages qui citent Villemagne comme ayant possédé un hôtel des Monnaies ?

ARTHUR CASTANIER.

—

Noms de lieux à identifier.— L'*Armorial* de 1696 mentionne les localités suivantes, que malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu parvenir à identifier. Nous serions très obligés aux excellents collabos qui voudraient bien nous sortir de peine.

Artvic : couvent de religieuses dites « sœurs noires » (armoiries déclarées au bureau de Tournai);

Hostien : prieuré (bureau de Givet); peut-être faut-il lire Hastière? il existe en effet, deux localités de ce nom, entre Givet et Dinant, sur la rive gauche de la Meuse ;

Mousty : prieuré (bureau de Maubeuge);

Sæijlande : seigneurie (bureau de Furnes);

Enfin *Asbourg:* les maire, échevins et gens de justice.

EFFEM.

—

Le tombeau de Naundorff. — D'érudits intermédiairistes pourraient-ils me dire où se trouve le tombeau de Naundorff, le prétendu Louis XVII?

Étant en Hollande, j'ai vainement demandé ou recherché ce tombeau, dans les différentes villes où on le place ordinairement.

Et de plus, je prie les savants collaborateurs du journal de vouloir bien me répondre dans un des premiers numéros.

UN ABONNÉ IMPATIENT.

—

Orientation de sépultures. — Pourquoi, dans les cimetières francs ou mérovingiens, où s'observe ordinairement l'orientation de l'ouest à l'est, conforme au rite funéraire des populations franques, certaines sépultures sont-elles orientées exceptionnellement dans la direction du nord au sud?

Cette question, qui figurait au programme du congrès archéologique et historique de Tournai (Belgique), en 1895, n'a pas été résolue.

E. DE BERTAIMONT.

—

Armoiries à déterminer. — L'un des collègues de l'*Intermédiaire* pourrait-il me faire connaître les armoiries des familles suivantes :

Brackers d'Hugo, dont Wilhelm-François Brackers d'Hugo était capitaine-commandant au régiment de Nassau-Saarbrück, chevalier de Saint-Louis, et épousa Marie-Th.-Caroline Immelin, domiciliée à Soultz (Haute-Alsace), le 10 juin 1776.

De Rogier, capitaine au régiment d'infanterie de Picardie, domicilié à Soultz (Haute-Alsace), 14 juillet 1772.— Nicolas de Rogier, conseiller au conseil souverain d'Alsace, 1740, père du précédent.

De Aertzberg Rudolf, grand-bailli de Soultz (Haute-Alsace), kammerrath d'Autriche, 1661.

D'*Arset*, Hursus faber-1643, à Soultz (Haute-Alsace).

De Barges, dont un membre était jésuite sur la fin du XVII° ou au commencement du XVIII° siècle.

SCRUTATOR.

—

Lettres de Valentin Haüy. — Pour un travail biographique en préparation, je serais très reconnaissant aux personnes qui voudraient bien me donner communication ou m'autoriser à prendre copie des lettres du célèbre philanthrope.

UN TYPHLOPHILE.

—

Sainte-Marie-aux-Mines (Armoiries). — Quelles sont les véritables armoiries de Sainte-Marie-aux-Mines, ville aujourd'hui annexée et dépendant de notre ancien département du Haut-Rhin?

Je les ai vues figurées différemment, et chaque fois de façon quasi-officielle.

UN ALSACIEN.

Généraux français (Ouvrage sur les). — Où pourrait-on se procurer le *Catalogue historique des généraux français, connétables, maréchaux de France, lieutenants-généraux, maréchaux de camp*, par L. de La Roque, dont le premier volume a paru cette année à Paris ?

Quel est le nom et l'adresse de l'éditeur de cette publication ?

F. L. A. H. M.

—

Un anonyme à découvrir. — En 1838, il a été publié à Paris, chez le libraire Adrien Leclère, une brochure anonyme vendue au profit des pauvres, intitulée : *Notice historique sur le château de La Roche-Guyon*, in-8° de 31 pages, avec 3 planches.

En connaît-on l'auteur?

AUL PINSON.

—

Un livre à retrouver. — Nous n'avons vu, dans l'*Intermédiaire*, aucune réponse à la question : « Un livre à retrouver »: *Sommaire par ordre alphabétique des offices et pratiques des notaires dont les minutes existent de 1518 en août 1882*, par Lefebvre, notaire.

Au point de vue archives des familles, il serait intéressant d'avoir cette utile indication.

Puisque la date de 1882 est mentionnée, cela semble bien établir que l'ouvrage est postérieur à cette date, par conséquent fort récent et facile à retrouver.

GÉDEHER.

—

Pédagogie (Exercices de mémoire). — Quels sont les ouvrages et articles de journaux parus contre l'abus des récitations dans l'enseignement?

VICTOR.

—

La décoration de la Légion d'honneur et les gens de lettres. — Je voudrais bien savoir quels sont les grands hommes de lettres qui sont morts sans être décorés, tels que Guy de Maupassant, par exemple, et aussi quel grade avaient, dans la Légion d'honneur, ceux qui l'étaient, de Hugo, Musset et Lamartine à Guizot, Thiers et Falloux en passant par Vigny, Nodier et Sainte-Beuve.

La question a pour moi de l'intérêt, et j'espère qu'elle n'ennuiera pas nos *savantissimi doctores* de l'*Intermédiaire*, qui ne la jugeront pas oiseuse. Etant donné que des hommes sans talent, tels que certains bien connus sont commandeurs de la Légion d'honneur, lorsque des génies tels que Leconte de Lisle n'ont été qu'officiers et à grand mal, je pense que cette enquête nous réservera des surprises intéressantes.

UN INTERMÉDIAIRISTE ENRAGÉ.

—

Frangipane. — J.-L. de Balzac écrivant à Chapelain, le 7 août 1644, lui disait :

... Vous m'envoyerez présentement une paire de gans de frangipane...

Le parfum à la frangipane, mis sur ces gants, dit le *Dictionnaire de Trévoux*, a pris son nom d'un seigneur romain de la maison fort ancienne des Frangipani, qui en a été l'inventeur. Le *Dictionnaire de Littré* cite sur les « gants de frangipane » ou à la « frangipane » une lettre de Poussin et une lettre de Voiture.

La composition de cette essence est-elle connue ?

A quel moment ce parfum, qui était entré dans la composition d'une pommade, est-il passé dans la crême dont on se sert pour garnir ou foncer certaines pièces de pâtisserie? EREUVAO.

—

Le fauteuil académique de Marivaux. — M. Gustave Larroumet, de l'Institut, dit, dans son livre : *Marivaux, sa vie et ses œuvres*, que le fauteuil académique de Marivaux est le quatorzième et qu'il est occupé à l'heure présente par Sully-Prudhomme. Or, en parcourant un tableau chronologique des 40 fauteuils, je vois que Sully-Prudhomme occupe le fauteuil n° 1 et que le fauteuil de Marivaux, qui porte le n° 30, est aujourd'hui au duc d'Audiffret-Pasquier.

Qui a raison? et d'où provient cette divergence? JULES C.

—

Compagnies d' « Ecorcheurs » (Uniforme des). — Quel était le costume des compagnies d'« Ecorcheurs » en Bourgogne? Tuetey et Fréminvile décrivent celui des

300 écorcheurs de Sarrebruck, composé, mi-partie rouge et gris, avec grande croix blanche sur la poitrine et au milieu du dos. Mais était-ce là l'uniforme général de toutes les compagnies.

VICOMTE GOD.

RÉPONSES

Rouget de Lisle est-il l'auteur de la Marseillaise? (I, 147, 203, 216, 233, 298, 313, 342; II, 236; III, 111). — On lit dans les *Annales de la Société d'émulation de Bruges*, IV, 353 :

On sait l'enthousiasme produit par la *Marseillaise*, qui mêla, pendant quarante ans, sur tous les champs de bataille, son refrain au bruit des canons. Rouget Delisle, jeune officier d'artillerie, en composa les paroles qui suffirent pour l'immortaliser. Mais que seraient ces paroles sans l'air entraînant qui en fait le plus grand mérite ? Eh bien! l'hymne révolutionnaire de la France revient aussi à la Belgique, car c'est Gossec, né à Vernier, dans le Hainaut, et par conséquent compatriote de Grétry, qui imprima à l'hymne du peuple les accords énergiques et la sublime vigueur qui mettent la *Marseillaise* à la tête des airs nationaux de l'Europe.

Le même volume (page 66) contient l'inadvertance suivante :

A Dixmude, des dragons français furent tellement touchés, — *le 16 janvier 1793!* — du récit des malheurs et de la *mort* de Louis XVI, qu'ils se mirent à pleurer en public !... EFFEM.

—

Les descendants des Girondins (XXIV, 436, 590, 680, 727, 777). — Jean-Antoine Lafargue de Grangeneuve, né à Bordeaux, le 4 décembre 1751 (et non en 1750, comme le prétendent certains dictionnaires), était fils de Jean-Pierre Lafargue, sieur de Grangeneuve, avocat au parlement de Bordeaux, syndic de l'ordre, et de Marie Chastang.

Reçu avocat au parlement de Bordeaux après des examens brillants, le 25 juillet 1771, il demanda quelque temps après la main d'une jeune fille dont il était éperdûment amoureux, Marguerite Donat Dinematin; le père de celle-ci, riche négociant des Chartrons, ne lui promit de l'accorder que le jour où il occuperait une situation plus lucrative que celle d'avocat sans cause.

Elie de Beaumont, le célèbre avocat de Paris, l'ami de Voltaire, s'était attaché à Grangeneuve, qu'il avait connu en venant plaider un procès à Bordeaux; il devint le confident de son amour, s'y intéressa et l'appela à Paris pour le faire travailler.

Ce roman dura presque dix ans, et Grangeneuve, toujours fidèle à sa fiancée, ne put l'épouser qu'après la mort de Donat Dinematin, c'est-à-dire le 26 septembre 1781 (et non en 1775, comme le dit Péret dans sa *Biographie bordelaise*, et non en 1785, comme le dit le volume des autographes de la Société des archives historiques de la Gironde.

Le mariage fut célébré à Bordeaux, en l'église Saint-Pierre; aucun membre de la famille Donat Dinematin n'y assista.

On sait que Grangeneuve fut membre de la Législative et de la Convention, et qu'il eut le courage de voter la détention du roi.

Il mourut à Bordeaux, sur l'échafaud, avec son frère, le 21 décembre 1793. Sa femme suivit la charrette qui menait son mari au supplice, brandissant un poignard et cherchant à le plonger dans le cœur de Lacombe, en lui demandant compte de la mort de son mari.

Grangeneuve eut au moins quatre enfants :

1° Jean;

2° Henri-Etienne, qui suit;

3° Maurice, né le 3 février 1794, élève de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole normale, avocat, bâtonnier de l'ordre, conseiller municipal de Bordeaux (1848-51), conseiller général de la Gironde, marié à Mlle Mathieu, fille de M. Mathieu, maire de Bordeaux; il est mort à Bordeaux, le 8 septembre 1868, laissant J.-B.-Aurélien Lafargue de Grangeneuve, décédé, marié à Marie-Louise Mallac, dont :

a) Michel, né en 1853, marié à Marie-Berthe Dumas, dont plusieurs enfants;

b) Paul, né en 1856, marié à Bordeaux, le 30 avril 1883, à Marthe-Marie Cramer, dont un fils;

c) Tristan;

d) N..., religieuse;

e) Louise, mariée le 17 décembre 1890 au comte Mathéus;

4° Marie, née à Bordeaux, le 1. décembre 1788.

Henri-Etienne Lafargue de Grangeneuve, né à Bordeaux, le 18 janvier 1787

(et non en 1788, Péret, *Biographie bordelaise*), fut capitaine de grenadiers, avocat et juge de paix.

Il est mort en 1874; il avait épousé Bathilde-Marie Lechevallier, dont J.-B.-Edmond, né à Bordeaux, le 18 février 1824, marié le février 1848 à Marie-France Yard, dont Maurice et Albine, mariée le 8 octobre 1872, à François Gachassin-Lafite, conseiller à la cour de Bordeaux, décédé.

Jean-Antoine Lafargue de Grangeneuve avait deux frères :

1° Jean, dit Bellefon, né à Bordeaux. le 6 décembre 1753 (et non en 1755), avocat, guillotiné en même temps que son frère;

2° Jean-Drue, négociant, né le 3 novembre 1755.

P. M. (Club bordelais).

—

Morts mystérieuses (XXIV, 900; XXV, 75, 218; XXXIV, 294, 443). — Il faudrait en citer bien d'autres : celles de Louvois, d'Henriette d'Angleterre, d'Adrienne Lecouvreur, du duc et de la duchesse de Bourgogne, etc.

M. Georges Monval n'a pu élucider la question de savoir si Adrienne Lecouvreur avait été empoisonnée et comment, et quant au duc et à la duchesse de Bourgogne, on ne sait pas plus que pour Henriette d'Angleterre, les détails de leur maladie mortelle.

On ne sait rien non plus que de contradictoire et de putatif sur celle de Mme de Châteauroux. Aucun érudit n'a pu encore fixer définitivement l'opinion publique sur la question.

Un Intermédiairiste enragé.

—

Ouvrages sérieux mis en vers (XXXII, 79, 231 258, 339, 362, 487, 653; XIII, 133, 260, 457, 585, 696; XXXIV, 25, 303, 543). — J'ai sous les yeux une édition de l'ouvrage de Le Ragois, dont je donne le titre complet comme renseignement bibliographique :

Instruction sur l'histoire de France et romaine, par Le Ragois, ave un abrégé des *Métamorphoses d'Ovide;* de l'*Histoire poétique de la Géographie*, à laquelle on a ajouté le tableau des Préfectures et Sous-Préfectures; enfin avec une *Chronique de nos Rois*, en vers; le tout en faveur de la jeunesse.

Nouvelle édition, augmentée jusqu'au concordat entre le Pape Pie VII et le premier Consul, avec les portraits de nos Rois et celui de Bonaparte.

A Paris, chez Eugène Onfroy, libraire, rue Saint-Victor, n° 3. — 1803.

L'éditeur dit dans un *Avis* préliminaire :

On s'est attaché à rendre cet ouvrage beaucoup plus exact que les éditions précédentes : on l'a même augmenté de tous les faits remarquables qui sont arrivés depuis la paix de 1783, ce qui fait un espace de dix-neuf ans.

On a mis à la tête de l'ouvrage un *nouvel abrégé de l'Histoire de France*, en vers, bien plus étendu que celui qui était dans les éditions précédentes. Cette chronologie finissait à la mort de Louis XVI; nous l'avons continuée, également en vers, jusqu'à l'époque du Concordat entre le pape Pie VII et Bonaparte.

La *Chronique abrégée de l'Histoire de France*, placée au début du volume, ne ressemble aucunement à celle qui existe dans l'édition MDCCLVIII, signalée par M. le commandant Mayer.

Je reproduis ci-dessous quelques passages de cette nouvelle *Chronique*, pour ce qui concerne la période écoulée entre les années 427 et 525, ainsi que pour les règnes de Charlemagne et de Louis XV. On pourra comparer ces extraits avec ceux qu'a publiés M. Mayer.

Les Francs, peuples guerriers, dans [la Gaule établis,
Ont donné la naissance à l'empire [des Lys.
427. D'y régner le premier Clodion eut la [gloire (1),
Il entra dans Tournai conduit par la [victoire.
447. Mérovée, héritier de son autorité,
450. Transmit un nom fameux à sa pos- [térité (2).
454. Childéric, obligé de céder à l'orage,
S'exila chez Basine et la rendit vo- [lage.
Clovis de leur hymen fut le prix [précieux;
481. Son règne fut fécond en exploits [glorieux.
486. Des remparts de Soissons, la bril- [lante conquête.
Sont les premiers lauriers qui cou- [ronnent sa tête.

(1) Ce point de critique a été agité dans une dissertation sur l'origine des Francs, aussi bien que l'époque de la prise de Tournai. (*Note de l'Auteur*).

(2) Il est difficile de fixer au juste l'époque de la mort de Mérovée. (*Idem*.)

493. Il épouse Clotilde, esprit doux, ver-
[tueux,
Qui modère du roi l'esprit impé-
[tueux;
Du culte des Païens lui fait voir l'im-
[puissance,
Et du Dieu qu'elle sert lui promet
[l'assistance;
Eclairé par les soins d'un prélat ré-
[véré,
496. Dans les eaux du Baptême il est ré-
[généré:
499. Du roi des Bourguignons, il exigea
[l'hommage;
La fortune à son gré seconda son
[courage;
507. Il vainquit Alaric, il conquit ses
[états,
Et céda, jeune encore, aux rigueurs
[du trépas.
511. A Tours, après sa mort, la Reine se
[retire,
Les enfants de Clovis partagent son
[empire;
Souvent la jalousie anima leurs es-
[prits;
Le sort fit Childebert monarque de
[Paris.
Clotaire et Childebert, tous deux
[d'intelligence,
525. Des princes bourguignons éteignent
[la puissance.

Voici ce que la *Chronique* dit de Charlemagne :

768. Charles et Carloman partagent ses
[Etats (de Pépin),
Les seigneurs du royaume apaisent
[leurs débats.
Charles, que les Latins ont nommé
[Charlemagne,
769. Contre le duc Hunauld, d'abord en-
[tre en campagne;
Son frère Carloman mourut deux ans
[après.
773. En faveur d'Adrien, il fait de grands
[apprêts :
74. Comme roi des Lombards il se fait
[reconnaître,
781. Et donne à l'Italie un de ses fils pour
[Maître.
800. Le Pape, l'an huit cent, le couronne
[Empereur;
De l'univers entier, ce prince est la
[terreur.
Epuisé de travaux, la santé l'aban-
[donne,
813. Par son ordre son fils soi-même se
[couronne.

Voici maintenant ce qui concerne Louis XV :

1715. Louis quinze, héritier d'un Roi des
[plus puissants,
Dans une longue paix voit couler ses
]beaux ans :
Fait la guerre, est vainqueur à Parme
[et sous Guastale;
1734. Par un traité, dans Naples un Bour-
[bon il installe;
De ses fiers ennemis, il brave les
[efforts,
1744. Dans la Flandre il soumet les villes
[et les forts.
Arraché du trépas, il vole à la vic-
[toire;
1746. Aux champs de Fontenoy met le
[comble à sa gloire.
D'une guerre sanglante il calme les
[fureurs,
1750. Et de la paix enfin veut goûter les
[douceurs.
Il fait fleurir les arts, et de sa bien-
[faisance,
On voit briller les traits en cent lieux
[de la France.
1756. Au nouveau continent, l'Anglais
[usurpateur,
Fait renaître la guerre, et Louis est
[vainqueur.
Port-Mahon est ravi, mais nos forces
[navales
Eprouvent tous les jours des pertes
[très fatales.
1752. Un pacte de famille entre quatre
[Bourbons,
Réunit à jamais ces illustres Maisons.
1763. La paix vient, Louis veut réparer la
[misère
D'un peuple qui l'adore et qu'il chérit
[en père,
Plus d'une cause rend ses efforts im-
[puissants,
1774. Et la mort nous l'enlève à soixante-
[quatre ans.

La *Chronique* consacre au règne de Louis XVI quatre-vingt-dix vers.

Je citerai seulement les neuf derniers :

1793. La mort sur l'échafaud vient frapper
[Louis seize.
Sa femme avec sa sœur subissent
[même sort;
De langueur en prison son jeune fils
[est mort,
Et sa fille, à la fin, de ses fers déga-
[gée,
Pour d'autres prisonniers à Bâle est
[échangée.
La terreur a détruit en ces malheu-
[reux temps,
Ce qui brillait le plus en vertus, en
[talents.
Mais du bonheur enfin on reverra
[l'aurore,
Et la France après tout peut refleu-
[rir encore.

Notre poète voyait et disait juste.

Après cette *Chronique* se trouve la *Continuation de l'histoire de France, e*

vers, depuis le 21 janvier 1793 jusqu'à l'époque du Concordat inclusivement.

Cette pièce ne comprend pas moins de quatre cent six vers et se termine comme suit:

La raison, la justice et la douce concorde,
Ont éteint les flambeaux de l'affreuse dis-[corde;
Des haines, des partis, les peuples sont [vainqueurs:
Toute l'Europe au Louvre a des ambassa-[deurs.

Les devises placées au-dessous des médaillons des rois, jusqu'à Louis XV, sont les mêmes dans les éditions précitées de 1758 et de 1803.

Voici celles qui figurent dans cette dernière édition, pour Louis XVI et pour le Premier Consul :

LOUIS XVI

Æmulus Henrici, par ipse videbitur illi.

Bienfaisant, sage et juste, à la fleur de son [âge,
Du règne d'un bon roi, quel plus heureux [présage?

CONSULAT DE BONAPARTE.

Illum aget pennâ metuente solvi
Fama superstes.
(Horace, liv. II, ode 2).

L'active Renommée, asservie à ses lois,
Portera jusqu'aux cieux sa gloire et ses ex-[ploits.

H. T.

— *La Comtesse de Paris mise en vers, avec le texte à côté*, publié à Paris, chez Saugrain jeune, libraire ordinaire de M. le comte d'Artois, rue de Hurepoix, à l'entrée du quai des Augustins, 1768.

MAURICE C. PERIER.

—

Les errata des grands dictionnaires (XXXIII, 82, 200, 275, 389, 429, 544; XXXIV, 28, 212, 257, 406, 728).

BONIFACE VIII.

1re v. — *D'un caractère impérieux et violent*, il eut de vifs démêlés...

2e v. — Ce pontife, *qui est jugé fort diversement*, eut de vifs démêlés...

Ou bien encore:

SAINT-BARTHÉLEMY.

1re v. — Il périt dans ce massacre plus de 70,000 protestants de tout âge et de tout sexe. On compta, à Paris seulement, plus de 4,000 huguenots massacrés...

2e v. — On a émis les opinions les plus contradictoires sur le nombre des victimes, les uns l'élèvent à 60,000, les autres l'évaluent à 2,000 à peine.

Pourtant ce ne sont encore là que de perfides atténuations; voulez-vous des contradictions flagrantes? Le premier pape venu peut nous fournir un exemple. Sixte IV vous va-t-il?

SIXTE IV.

1re v. — Prit une part active au complot des Pazzi et à la guerre qui en fut la suite, persécuta les Colonna et *causa* ainsi dans Rome une guerre civile.

2e v. — Prit part aux événements qui suivirent à Florence, la conspiration des Pazzi et *y rétablit la paix* après deux ans de négociations.

Est-ce la paix ou la guerre que causa Sixte IV? Il est difficile de s'en faire une idée parfaitement nette après la double assertion ci-dessus. De même :

SAINT DOMINIQUE.

1re v. — Opéra un grand nombre de conversions et *enflamma par son éloquence l'ardeur des soldats; mais on l'accuse d'avoir quelquefois poussé trop loin l'ardeur de son zèle.*

2e v. — Opéra un grand nombre de conversions par la seule persuasion; *il ne prit aucune part à la guerre, ne voulant d'autres armes que la prédication, la prière et les bons exemples.*

Voilà, vous écrierez-vous, un auteur fort expert dans l'art d'atténuer les fautes, et qu'y a-t-il de plus humain? Mais vous pouvez voir que tout son talent consiste à nous offrir la lorgnette par le gros ou le petit bout.

JULIEN L'APOSTAT.

1re v. — On lui reproche sa haine pour le christianisme, mais *on doit convenir que jamais elle ne le porta à aucune violence contre les chrétiens.*

2e v. — *Ennemi juré des chrétiens, il prit contre eux les mesures les plus vexatoires;* s'il n'ordonna pas une persécution sanglante, *il leur retira tous leurs privilèges; leur défendit d'enseigner les belles-lettres, dépouilla leurs églises*, etc.

A un autre:

EUGÈNE IV.

1re v. — Traversa de tout son pouvoir le concile de Bâle, qui travaillait à la réunion des églises d'Orient et d'Occident.

2° v. — Réalisa un moment l'union des Grecs et des Latins.

Vous ne serez peut-être pas fâchés de connaître l'opinion d'un auteur aussi impartial sur les miracles. Celui de SAINT JANVIER, lui fournit une belle occasion d'opposer quelques variantes au texte primitif :

1re v. — On conserve dans un vase du sang de ce saint qui, *selon la légende*, a la vertu de se liquéfier tous les ans, le jour de la fête du saint.

2° v. — On conserve dans un vase du sang de ce saint qui, *selon de graves autorités*, se liquéfie et *entre en ébullition* chaque année le jour de sa fête.

. . . .

Autre miracle à propos du schismatique ARIUS :

1re v. — Ses adversaires dirent que sa mort était *un miracle accordé à la prière du saint évêque* (saint Alexandre).

2° v. — Ses adversaires virent dans cette mort extraordinaire *une punition envoyée par Dieu même.*

Remarquez, s'il vous plaît, que, comme ce miracle-là n'a rien de bien flatteur pour le saint évêque, on y croit beaucoup moins. Mais comment l'expliquer d'une façon un peu merveilleuse ? C'est bien simple : au lieu de charger de la mort d'Arius la mémoire de saint Alexandre, on en fera l'œuvre du Seigneur irrité. Qu'importe d'abaisser jusqu'aux petitesses humaines le Dieu de clémence, pourvu qu'on sauve un canonisé compromis !

Vous savez peut-être qu'il y a quatre saints *Romain ;* — il n'y aurait pas de honte à l'ignorer. — Des deux derniers, l'un, évêque de Rouen, est fêté par l'église latine, l'autre, martyr moscovite, appartient à l'église grecque. Dans l'édition primitive, les deux saints se tiennent fraternellement côte à côte, avec leurs noms imprimés de grosseur égale ; mais ouvrez l'édition expurgée, vous y trouverez le nom du saint latin seul en vedette. Et là ne se borne pas la mesquinerie. Confrontez, en effet, les deux textes :

1re v. — SAINT ROMAIN, martyrisé en 1001, est avec saint David, un des patrons des Moscovites.

2° v. — Les Russes fêtent sous le nom de saint Romain, un *personnage* qui subit le martyr en 1001.

Un *personnage !* Mourez donc martyr de la foi pour être traité de personnage par les pieux défenseurs des vertus religieuses! Une ligne ajoutée à la seconde version fait un odieux commentaire à la chose :

Ce saint ne figure pas dans les martyrologes catholiques.

... Poussons ailleurs. La mine n'est que trop riche, hélas ! Personne n'ignore le nom de ce LABARRE qui, en 1777, fut condamné par le tribunal à être brûlé vif, sous prétexte de mutilation sur un crucifix :

1re v. — Le parlement de Paris, usant d'indulgence, lui accorda d'être décapité avant d'être jeté sur le bûcher. *Voltaire, dans un écrit publié sous le nom de Casen, a justement flétri cet acte d'intolérance.*

2° v. — Le parlement de Paris, usant d'indulgence, lui accorda d'être décapité avant d'être jeté sur le bûcher ; *mais il ordonna en même temps de brûler avec son corps le Dictionnaire philosophique de Voltaire, source principale de son impiété.*

En laissant de côté l'indulgence charmante du parlement, voyez-vous ce pauvre Voltaire qui reçoit un bravo d'une part et un soufflet de l'autre !

Mais, à ce propos, nous n'avons pas encore vu les opinions de l'auteur en littérature :

MONTESQUIEU.

1re v. — *Il respecta la religion.*

2° v. — Dans ses *Lettres persanes*, il n'épargne pas les choses saintes. *L'Esprit des Lois*, bien que respectueux pour la religion, respire le déisme, aussi ces deux livres sont-ils condamnés.

La condamnation du Saint-Siège, voilà tout le secret des appréciations littéraires de l'auteur.

Heureusement pour elle, sainte THÉRÈSE n'a rien à démêler avec la vertueuse congrégation qui dispense si impartialement le blâme ou l'éloge aux œuvres de l'esprit humain :

1re v. — Ses écrits sont lus et relus par les personnes qui, dans la piété *portent un peu d'exaltation.*

2e v. — Ses écrits sont lus et relus par les personnes qui, dans la piété, *tendent à la perfection.*

De quoi il sort que l'exaltation est la suprême perfection en matière religieuse. Mais avouez que l'auteur possède au plus haut point la science des à-peu-près. C'est dans la classe de ces merveilleuses périphrases qu'il faut ranger les lignes suivantes :

VAUDOIS.

1re v. — Ils voulaient la réforme de la discipline et des mœurs du clergé.

2e v. — Ils invectivaient contre les prêtres.

N'est-ce pas encore un joli à-peu-près que celui-ci ?

VITALIEN, pape.

1re v. — On lui reproche d'avoir penché en secret pour l'hérésie des monothéistes.

2e v. — Il maintint la discipline ecclésiastique et mourut en odeur de sainteté.

L'épais voile jeté sur quelques erreurs papales ne laisse pas d'être parfois bouffon. J'en ai de bien curieux exemples en portefeuille. Les deux suivants valent la peine d'être savourés en silence :

JEAN XII.

1re v. — Il mourut *d'un excès de débauche.*

2e v. — Il mourut *d'une courte maladie.*

PAUL V.

1re v. — Il se signala par un népotisme effréné.

2e v. — Il canonisa saint Charles Borromée.

O bienheureuse canonisation qui vient sauver à point Paul V du népotisme, et d'un népotisme « effréné », s'il vous plaît, car le mot n'est pas la propriété exclusive de M. Dupin. *Népotisme, débauche, il eut tort,* sont des mots à jamais rayés de l'histoire des papes : un pape ne se *dément* plus ; s'il est *ébranlé,* c'est déjà bien joli.

Pourtant, si les papes seuls avaient droit à ces atténuations béates, il y aurait partialité. Tous les membres du clergé ont donc leur part à l'indulgence de l'auteur:

AUTO-DA-FÉ.

1re v. — La cour assistait à ces affreux spectacles, *et une foule de moines couvraient les cris des victimes par des chants sacrés.*

2e v. — La cour assistait à ces affreux spectacles, *que le peuple recherchait avec avidité.*

Tombons sur le peuple au bénéfice des moines, cela ne peut qu'être bien vu par delà les monts, où l'on est peu friand du peuple et de ses œuvres.

Je lis dans la première édition :

HERCULE CONSALVI, cardinal et *homme d'Etat.*

Et dans l'édition *ad usum clerici :*

L'un des plus grands hommes d'Etat du siècle.

Comment, de simple homme d'Etat, Consalvi est-il, d'un revers d'un dictionnaire, devenu grand homme, et pourquoi l'admiration jusqu'alors contenue de l'auteur éclate-t-elle tout-à-coup ? La ligne suivante ajoutée fort à point, nous en donne l'explication ;

Il fut constamment l'ennemi déclaré de la Révolution française...

(*A suivre*). J. MT.

Franc-maçonnerie (XXXIV, 485). — Je mets à la disposition de notre collègue le *Manuel maçonnique au tuileur, de tous les rites,* 32 planches, édition 1820. Volume très curieux, indiquant les insignes maçonniques.

V. VINCENT.

—

Vignes du Seigneur (Etre dans les) (XXXIV, 521). — Comme le dit Villefregon, cette expression semble se rattacher à l'époque où il y avait des seigneurs de village. Dans le *Dictionnaire comique* de Leroux, on trouve : « Il a mis le pied dans la vigne du seigneur — se dit de celui qui est pris de vin ».

GUSTAVE FUSTIER.

* * *

— Cette expression vient tout bonnement de la Bible. Tout le monde sait ce qui arriva à Noé pour avoir bu du vin de la vigne plantée sur l'ordre du Seigneur.

OROEL.

* * *

— Les Pères de l'Eglise, dans les livres mystiques, ont souvent employé la phrase connue : « Travailler à la vigne du Seigneur », pour dire : s'employer à l'instruction, à la conversion des âmes dans les pays lointains, tels qu'en Cochinchine, au Tonkin, dans l'Océanie, etc.

On dit proverbialement et populairement : « Il est dans les vignes », pour dire qu'il est ivre (*Grand vocabulaire français,* Paris, 1773; *Dictionnaire Féraud,* 1788).

Depuis quand a-t-on ajouté à la phrase : « Etre dans les vignes » les mots « du Seigneur » ? Leroux les a indiqués peut-être pour la première fois dans son *Dictionnaire comique,* 1750.

On disait jadis d'un ivrogne qui avait mal au cœur, qu'il allait bientôt faire ou qu'il avait fait du « vin de Nazareth ».

Le populaire a dû simplement tronquer, en lui donnant un autre sens, la phrase des Pères de l'Eglise.

A. DIEUAIDE.

—

Dante. Inferno VII (XXXIV, 521).

Pape Satan, pape Satan aleppe...

Les traducteurs français de Dante se sont bornés à reproduire cette imprécation

sans essayer de la traduire. Toutefois ils la font suivre de commentaires qui varient peu; la plupart copient l'interprétation de Lauci, orientaliste romain, d'après lequel ces mots sont des expressions hébraïques qui signifient « Montre-toi, Satan, dans la majesté de tes splendeurs. ». D'autres font dire au démon de la richesse, moitié en latin, moitié en hébreu : « Ici règne Satan. » D'autres plus ingénieux encore y voient une allusion aux papes.

Il se pourrait bien que ce fameux vers n'eût aucune signification, M. Etienne Quatremère a été de cet avis. Dans une très belle et très curieuse traduction de la *Divine Comédie*, en catalan, faite au xv° siècle, par N'andreu Feher, ce vers est ainsi traduit :

Papa Satan, papa Sathan reguard...

C. A.

— Plusieurs colonnes de l'*Intermédiaire* ne suffiraient pas pour citer les noms seulement des commentateurs de la *Divine Comédie* qui se sont cassé la tête pour expliquer le sens obscur du vers :

Pape Satan, pape Satan alepe.

Une petite anecdote à ce propos : Une feuille très sérieuse, la *Neue Freie Presse* de Vienne, annonçait dernièrement qu'un pasteur anglais, après de profondes études avait découvert :

Pas paix, Satan! Pas paix, Satan! à l'épée!

On ajoutait que nul moins que le Révérend Gladstone avait félicité l'érudit clergyman pour sa découverte mystérieuse.

Il y avait de quoi rire, car cette explication que les « Dantistes » sérieux relèguent dans le domaine des calembourgs remonte à Benvenuto Cellini, qui le premier la cite dans ses mémoires.

V. M.

— Mon confrère trouvera une singulière explication du vers cité dans un livre où l'on ne serait pas tenté de la chercher, dans les curieux mémoires de Benvenuto Cellini. Benvenuto raconte une séance dans laquelle figure un juge fort en colère :

Il ditto giudice disse gridando ad alta voce : sta cheto, satanarao, levati di costi e sta cheto, queste parole di lingua francese suonano in questo modo : Phe, phe Satan, phe phe, Satan, ale phe — io che benissimo avero imparato la lingua francese sentendo questo motto, mi venne in memoria quel che Dante volse dire quando intrò alle porte dell'inferno (*Vita di Benvenuto Cellini*, ed. de Florence *all insegna di Dante*. 1830, page 337.

Pour trouver une ressemblance entre du français et les paroles du juge qui auraient été mal orthographiées, il faudrait lire :

Paix, paix, Satan (Diable!), paix, paix Satan, paix!

Je ne garantis pas, bien entendu, la valeur de cette explication.

POGGIARIDO.

—

L'homme est néant, mon Dieu! mais ce néant t'adore (XXXIV, 521). — Ce vers est de Lamartine.

Il fait partie de l'*Hymne de la nuit* (Harmonies poétiques et religieuses).

C. G. S.

—

Tête de mort (XXXIV, 522). — Le fromage de Hollande dit « tête-de-mort » est ainsi appelé, parce qu'il y a beaucoup d'analogie entre sa forme et la couleur de cire qu'on lui donnait jadis, et la tête et la couleur d'un homme qui vient de rendre l'âme.

A l'origine, la croûte du fromage ne devait pas être si rouge; ce n'est que depuis qu'on fabrique ce fromage en France, qu'on emploie pour le colorer plus fortement le tournesol en drapeau, que l'on prépare dans le département de l'Hérault avec le *croton tinctorium* ou *maurelle*.

A. DIEUAIDE.

—

Czarowitz ou Czarevitch? (XXXIX, 522). — Ni l'un ni l'autre : il faut dire *tsarévitch*, comme il faut dire aussi *tsar*, *tsarine*. J'ai déjà expliqué l'orthographe *czar*, qui est polonaise et qui ne peut aucunement être adoptée en français ou dans les autres langues. On ignore trop généralement les règles de la transcription des mots slaves dans les langues latines. L'Académie, cette bonne vieille dame, qui n'a jamais brillé par ses connaissances philologiques, n'a pas manqué d'adopter la version la plus ridicule. Son autorité, devant laquelle je m'incline en

rechignant, quand il s'agit des mots propres à notre idiome, ne peut prévaloir contre la rigueur et le bon sens des déductions et transcriptions philologiques. Donc, de grâce, assez de barbarismes et crions, si vous voulez : Vive le tsar, vive la tsarine, vive la tsarevna! Et souhaitons la prochaine venue d'un tsarévitch ou césarévitch, ce qui est une façon semi-latine, mais nullement russe, d'adapter à notre langue le vocable russe par lequel on désigne l'héritier présomptif. IATROS.

*
* *

— Ainsi qu'on l'a redit maintes fois depuis, Nicolas II a dû être, puis a été, l'hôte de la France, son titre officiel est « empereur de toutes les Russies », et non « tsar ». *Tsar*, qui correspond à roi, est le titre attaché à plusieurs des territoires de l'empire, et il le porte accessoirement, tout comme l'empereur d'Autriche s'intitule subsidiairement roi de Bohême. Mais, dans tous les cas, la forme russe, et par conséquent correcte, est *tsar* et non pas *czar*, qui est une transcription polonaise du mot.

L'héritier de la couronne porte le titre de « césarévitch ». Mais, si l'on tient absolument à dénommer l'empereur « tsar », le grand duc héritier devrait être dénommé « tsarévitch » qui est la forme russe du nom, et non pas « czarowitz » ou « czarévitch », qui n'existent pas dans la langue russe.

Disons, on passant, que la tsarine se nomme, en russe, non pas *tsarina*, mais *tsaritsa*. Le *cz* et le *w* figurent dans l'alphabet polonais; la transcription française des sons russes correspondants est *ts* et *v*. PAUL.

—

Cornette et enseigne (XXXIV, 525). — La cornette était l'étendard de la cavalerie, spécialement de la cavalerie légère; l'enseigne était le drapeau d'infanterie. En outre, ces deux mots désignaient chacun : 1° l'officier porte-drapeau, et 2° la compagnie que commandait cet officier, « après le lieutenant ». Par analogie, nous avons, en marine, l'enseigne qui est l'officier d'un grade au-dessous du lieutenant de vaisseau. T. PAVOT.

—

Arrêté de la commune de Paris (XXXIV, 526). — L'arrêté demandé par le « charbonnier dégoûté de l'égalité » (dégoût qu'on me permettra de ne pas partager), est ainsi résumé dans le *Moniteur* du 18 août 1793 :

« COMMUNE DE PARIS *(Conseil général du 16 août)*. La section des Droits de l'homme (1) demande que l'on supprime les charbonniers porteurs de charbon, et qu'il soit permis à tout citoyen de faire porter celui qu'il achète par qui bon lui semble.

« L'administration de police est invitée à surveiller très strictement l'exécution des arrêtés qui ont pour but d'assurer aux citoyens cette liberté. En outre, les charbonniers déposeront à la Maison commune les médailles qu'ils portaient sous l'ancien régime, qu'ils portent encore, et qui semblent désigner une corporation : il leur en sera donné récépissé. »

L'arrêté de la Commune est donc tout en faveur de la liberté du travail, n'ayant pour but que de supprimer un privilège corporatif, et notre confrère, à moins qu'il ne soit dégoûté de la liberté aussi bien que de l'égalité, lui doit son approbation. S. L.

*
* *

— Mon collègue trouvera dans le *Moniteur* du 17 août 1793, n° 229, le texte de l'arrêté du conseil général de la Commune de Paris, qui ordonne de brûler sur la place de Grève, des drapeaux souillés des signes de féodalité, titres de noblesse, brevets de chevaliers de Saint-Louis, etc.

Cet arrêté, qui semble surprendre le questionneur parce qu'il est tourné en dérision dans une caricature quelconque, n'est pas le seul rendu sur la matière.

Par suite d'un arrêté du 9 août 1793, on brûla le lendemain, sur la place de Grève, une foule de titres de noblesse, titres de fiefs, plans, censives et probablement aussi des brevets de parents communs à mon collègue le charbonnier et moi, fouchtra. A. DIEUAIDE.

—

Famille du Pouget de Nadailhac (et non Vadailhac) (XXXIV, 526). — Du Pouget de Nadaillac, seigneurs et barons de Nadaillac, du Repaire de Laval, de la Villeneuve, de Saint-Pardoux, de la Fargue, de Saint-Symphorien et de la Gorce,

(1) Aujourd'hui le quartier Saint-Gervais (IVe arrondissement).

vicomtes de Monteil, comtes et marquis de Nadaillac, en Quercy, en Périgord et dans la Haute-Marche.

Armes : d'or, au chevron d'azur, accompagné en pointe d'un mont de six coupeaux de Sinople. Couronne de marquis. *Tenants :* deux sauvages de carnation, armés de leurs massues.
Devise : Virtus in hœredes.

La maison du Pouget, dont le nom est alternativement orthographié del Poget, du Poujet et du Poget « de Pogeto », dans les actes antérieurs au quinzième siècle, est comptée parmi les plus recommandables du Quercy et du Périgord, tant par l'ancienneté de son origine qui remonte à plus de 600 ans, avec possession de plusieurs riches et beaux domaines, que par les emplois distingués dont elle a été successivement revêtue dans le sacerdoce et dans les armées de nos rois.

Son nom était déjà avantageusement connu dans le Languedoc, avant le milieu du onzième siècle, puisque, l'an 1059, Bérenger, seigneur du Pouget, rendit un hommage à Guillaume III, seigneur de Montpellier (1). Ce Bérenger eut pour successeurs Guillaume, seigneur du Pouget, qui, la septième férie des ides de mai de l'an 1125, souscrivit un accord passé entre Bernard, comte de Substaution ou de Melgueil, et Guillaume, seigneur de Montpellier; et Raymond du Pouget, qui fut présent à un plaid tenu à Toulouse, par le comte Alfonse Jourdain, la quatrième férie, lune XI du mois de mai 1130 (2).

Telles sont les seules et dernières traces de ce nom, dans le Languedoc proprement dit. On le voit figurer immédiatement parmi la principale noblesse du Rouergue et du Quercy et se répandre successivement dans les provinces de la Marche et du Périgord.

Dès l'an 1146, un Philibert « del Poget » engagea deux pièces de terre pour suivre le roi Louis le Jeune à la Terre-Sainte. Richard « del Poget », l'un de ses successeurs, est qualifié chevalier, dans un acte passé à Sarlat l'an 1188, et Raimond-Bernard del Poget, l'un des descendants de Richard, vivait en 1254. Les titres de cette maison n'établissent aucune liaison entre ces divers personnages qu'on a cru néanmoins devoir mentionner ici pour constater l'ancienneté du nom, mais ils prouvent littéralement la filiation depuis Bertrand del Poget, qui suit:

I. Bertrand del Poget, chevalier, nommé parmi les seigneurs qui furent témoins, l'an 1279, au testament de Bertrand de Rozet, en Quercy.

VI. Guillaume du Poujet, deuxième du nom, damoiseau, héritier universel de sa mère, le 23 avril 1440, avait épousé Allemande de La Manhanie, dame de Nadaillac, d'Ybirac, de Roges et du Repaire de Laval, riche héritière d'une ancienne maison du Quercy.

Etienne du Pouget obtint, au mois de juillet 1488,, du roi Charles VIII, des lettres qui ordonnent l'exécution d'un arrêt du parlement de Toulouse, rendu en sa faveur, contre Antoine de Durfort, au sujet de la possession de la baronnie du Repaire.

VIII. Antoinette du Pouget, dame du Repaire de Laval, épousa le 3 mars 1577, Charles de Beaumont, co-seigneur de Montfort en Dauphiné, et de Peyrac-en-Quercy, capitaines de gens de guerre.

VIII. François-Jacques du Pouget, chevalier, baron de Nadaillac, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances. Le 29 janvier 1593, Henri IV lui donna le commandement d'une compagnie de 50 hommes d'armes des ordonnances, en récompense, portent les lettres, des services qu'il avait rendus à ce prince, dans les guerres contre la ligue.

Barons de Saint-Pardoux, marquis de Nadaillac:

XII. Antoine du Pouget de Nadaillac, chevalier, baron de Saint-Pardoux, né le 4 juin 1673, fils puîné de François IV, marquis de Nadaillac et de Françoise de Douhet, épousa, par contrat du 4 juin 1705, Anne Poute de Nieul.

XIII. François du Pouget, cinquième du nom, chevalier, marquis de Nadaillac, baron de Saint-Symphorien et de la Gorce, capitaine de cavalerie, décédé le 9 juin 1748.

XIV. Alexandre-Roger-François du Pouget, marquis de Nadaillac, né le 19 novembre 1744, commença à servir dans les Mousquetaires Noirs et fut nommé, le 11 avril 1770, capitaine de cavalerie au régiment de Royal-Champagne. Il quitta le service en 1786 avec le grade de major de cavalerie et la croix

(1) *Histoire de Montpellier*, par Gariel, seconde partie, page 84.

(2) *Histoire générale de Languedoc*, par D. Vaissete, tome II, preuves CCCCI. An 1125 a CCCCXX. An 1130, col. 435-458.

de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, et est mort en Angleterre dans l'émigration, en 1794.

XV. Arnoult-François-Léopold-O.-S. du Pouget, marquis de Nadaillac, né à la Ferrière, près Tours, le 7 janvier 1787, entra au service le 15 octobre 1806, et fut fait successivement brigadier et maréchal-de-logis au même corps, avec lequel il fit les campagnes de 1806 et 1807, à la Grande-armée, en Prusse et en Pologne. Lieutenant au 14e régiment de dragons, 4 janvier 1808, blessé à l'affaire de Madrid fit les campagnes de 1809, 1810, 1811 en Espagne et fit la campagne de 1812 à la Grande-armée, en Russie, nommé chef d'escadron au 5e régiment de hussards, blessé à la bataille de Leipsick, 18 octobre 1813, fit la campagne de 1814, en France et fut nommé colonel de cavalerie, fit la campagne de 1815 en Belgique sous les ordres de Mgr le duc de Berry, colonel des hussards de la Moselle, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, 24 avril 1817, commandeur de l'ordre royal de la Légion d'Honneur et député du département de la Haute-Vienne à la Chambre des Députés, session de 1815. De son mariage avec Catherine-Marie Mitchell:

1° Jean-François-Albert du Pouget de Nadaillac;

2° Roger-François-Sigismond du Pouget de Nadaillac, né à Londres 1818;

3° Jean-Bertrand-Gaston du Pouget de Nadaillac, né à Londres, 1er septembre 1821.

Le marquis de Nadaillac, célèbre anthropologiste, actuellement membre correspondant de l'Institut, a été président de la Société de l'*Histoire de France*. Mme la marquise de Nadaillac, née de Courcy, des *25 bibliophiles*, d'un rare mérite et d'un charme exquis; au milieu de causeurs brillants et distingués, est à cette heure, l'émule de la marquise du Deffant, de Mme Geoffrin, de Mme Récamier. NYCTICORAX.

Même réponse : J.-M. NAVOIT, LA COUSSIÈRE.

—

Le général Régnier comte de Gronau (XXXIV, 526). — Il doit y avoir une inexactitude dans les indications de cette question.

Je ne trouve pas mention de ce général dans le dictionnaire de Lalanne qui contient cependant le nom de la plupart des généraux de la Révolution et de l'Empire.

Le titre de comte de Gronau a été donné le 16 mai 1808 à Claude-Ambroise Regnier, né à Blamont le 6 avril 1746, mort le 24 juin 1814, qui reçut le 15 août 1809 le titre de duc de Massa et fut grand juge sous l'empire.

Les titres de duc de Massa et comte de Gronau passèrent après sa mort à son fils Sylvestre, pair de France en 1818, mort le 20 août 1851. A ce dernier a succédé son petit-fils Alfred, né le 15 février 1837, demeurant à Paris, rue de la Boëtie, 111, et au château de Franconville, bien connu par ses goûts littéraires et les fêtes qu'il donna dans son château. Le duc de Massa, comte de Gronau, qui n'est pas marié, a une tante, Adèle, née en 1827, et un oncle, Philippe, marquis de Massa, né en 1831, demeurant à Paris, rue Royale, 1, qui de son mariage avec Françoise Coppens a trois fils, Jean, né en 1875, Alfred, né en 1881, et Jacques, né en 1885. A. E.

*
* *

Les généraux Laharpe et Steingel (XXXIV, 527). — Pour retrouver les livres d'ordres du général Laharpe, il faudrait faire des recherches aux Archives du Ministère de la guerre, si cela intéressait sérieusement quelqu'un, recherches longues et difficiles.

Il existe encore des membres de la famille du général Laharpe dont le nom plus ou moins bien orthographié, s'écrit le plus souvent de la Harpe, ou de l'Harpe. Les membres de la famille descendant de la même souche que le général sont nombreux et disséminés, principalement en Suisse, pays d'origne, en France, au Cap de Bonne-Espérance et à Ceylan, etc. Quant au général, il eut quatre fils et trois filles. Il restait encore, en 1880, neuf arrière-petits-fils descendants de ses fils. G. H.

—

La comtesse de Valois (et non de Valon) (XXXIV, 527). — Je regrette bien la peine prise par mon gracieux collabo F. L. La comtesse de « Valon » n'existe pas! J'avais écrit « Valois ». Le compositeur n'a pas vu le point sur l'i! et a commis la coquille qui a donné des ennuis à plusieurs collabos. L'erreur rectifiée, il n'est pas difficile de voir qu'il

s'agit de la comtesse de La Motte-Valois, qui raconte en effet, dans ses *Mémoires*, les cruelles fustigations que lui infligeaient sans pitié sa propre mère et son beau-père, lorsque le produit de la mendicité qu'on imposait à cette descendante des Valois n'était pas jugé suffisant par ces cruels parents. Je renvoie à ce passage le collabo L. T., qui trouve « en l'air » toutes les anecdotes qu'on lui signale sur cette punition si commune et si universellement employée au siècle dernier et encore de nos jours, au moins dans le secret des familles. Nier les flagellations du Paraguay et l'usage du fouet chez les Jésuites, c'est nier l'évidence : et si les bons Pères voulaient bien parler sans réticences, ils avoueraient volontiers leur prédilection pour une punition qui, dans certains cas, leur paraît éminemment salutaire. Le collabo Yvan, qui a été fouetté si souvent et si tard, le sait bien, lui aussi. Il nous offre de lever le rideau et de nous faire des révélations personnelles. Pourquoi pas? Ce seraient des documents « vécus », j'imagine, et qui intéresseraient, j'en suis sûre, bon nombre d'intermédiairistes.

MISTRESS BIRCH.

—

L'hôtel d'Harcourt (XXXIV, 528). — L'hôtel d'Harcourt, à Saint-Germain-en-Laye, était situé rue des Ursulines, tout près du couvent de ce nom, au coin de cette rue et de la rue des Monts-Grivès, prolongement de la rue de Versailles. Sur le plan de De Fer, en 1702, cet hôtel est porté sous le nom de Louvois et de Saint-Pouanges.

COMTE D'AUCOURT.

—

Armoiries à retrouver. Famille Roche des Escures (XXXIV, 528). — Rietstap cite les deux familles suivantes :

Escures. (France). — D'azur à deux chevrons d'or accompagnés de deux étoiles du même en chef et d'un croissant d'argent en pointe soutenant un feu de gueules passant entre les deux chevrons et chargeant celui du chef.

Des Escures. (Bourbonnais, Gascogne, Bretagne). — De sinople à la croix ancrée d'argent chargée d'une étoile de sable.

P. c. c. : D. DE LUXEMBOURG.

Armoiries à déterminer (XXXIV, 528). — Prière au confrère Fr. de Zetner de nous dire s'il s'agit d'un écu : Coupé de gueules et d'argent? — De gueules coupé d'argent n'est ni clair ni correct.

D. DE LUXEMBOURG.

—

Pierre Ramus (XXXIV, 529). — L'imprimeur parisien cité par le questionneur : Andréam Wechelum (André Wechel), avait déjà publié, en 1556, in-8°, l'ouvrage de Pierre Ramus : *Audomari Talœi*, lequel a été réimprimé un grand nombre de fois.

A. DIEUAIDE.

* * *

— Je ne connais qu'un seul exemplaire de l'édition de 1572 de l'ouvrage cité. Il provient de la Bibliothèque de la Sorbonne; et se trouve au Département des imprimés, à la Bibliothèque Nationale. Celle-ci est très rare, datant de l'année de la mort de l'auteur.

D.

—

La volière (XXXIV, 529). — Dans ce jeu, chacun prend le nom d'un oiseau. Celui qui fait jouer le jeu, après avoir reçu tout bas le nom des oiseaux, les dit tout haut, mais en brouillant l'ordre, pour qu'on ne sache pas quel est l'oiseau que chacun a choisi. La première personne dit ensuite tout haut : « Je donne mon cœur à tel oiseau; je confie mon secret à tel oiseau, et j'arrache une plume à tel autre oiseau. »

J'extrais des *Soirées amusantes* le passage suivant :

L'ABBÉ DES AGNEAUX

Madame de la Rivière, vous avez donné votre cœur au serin, c'est Mlle de la Haute-Futaie; allez l'embrasser. Vous avez donné votre secret à l'oiseau bleu ; il est bien discret; c'est Mlle du Ruisseau; allez lui faire une confidence. Vous avez arraché une plume au hibou ; c'est l'abbé Printemps; allez le prier de vous donner un gage.

A. DIEUAIDE.

—

Ancien français (XXXIV, 569). — Il n'existe pas de dictionnaire abrégé des vieux mots français. A part le dictionnaire de Godefroy et celui de La Curne de Sainte-Palaye qui forme également 10 volumes in-4° et qui coûte 300 francs,

je ne vois que le *Glossaire de la langue romane* de Roquefort, Paris, 1808, 2 vol. in-8°, avec le *Supplément* de 1820 in-8° et le *Dictionnaire du vieux langage françois* de Lacombe, Paris, 1766-66, 2 vol. in-8°. Ces deux ouvrages ne se trouvent plus aujourd'hui que dans une bonne librairie de livres anciens et se payent en moyenne, le premier de 25 à 30 fr. et le second de 15 à 20 fr. Au besoin, le *Glossaire de l'ancien théâtre français*, qui forme tout un volume de la collection elzévirienne, malgré sa destination strictement spéciale, est assez étendu et assez riche pour pouvoir, en l'absence d'un dictionnaire général de l'ancienne langue, rendre de véritables services à la lexicographie et à la philologie, et devoir être toujours consulté pour la langue du XVIe siècle.

UN LISEUR.

—

Les frères Goncourt ou de Goncourt (XXXIV, 569). — On lit dans la *Grammaire française philosophique et pratique* de Léger Noël, éd. 1862, 2e partie, p. 245:

Beaucoup de nobles, ayant tiré leurs surnoms du lieu, de la terre qu'ils possédaient à titre de fief ou de bénéfice, furent ainsi appelés : Monsieur *de* Saint-Quentin, Monsieur *de* Saint-Lambert, etc. Ici, la préposition *de* constitue un véritable titre de noblesse, en ce qu'elle indique la nature du surnom ; mais quand on retranche le titre de « Monsieur » ou de « Monseigneur » ou tout autre, on retranche aussi la particule *de*, et l'on dit simplement : Saint-Quentin, Saint-Lambert, etc. On sent, en effet, quelle cacophonie insupportable résulterait de la rencontre de cette particule avec la préposition *de* dans l'emploi de ces noms au génitif ou à l'ablatif, si l'on disait : les *Mémoires* de *de* Saint-Simon, accompagné de *de* Saint-Lambert.

Mais il ne faut pas oublier que l'on conserve la particule nobiliaire devant les noms d'une seule syllabe : les *Mémoires historiqnes* de *de* Thou.

Bescherelle (*Dictionnaire national*, t. I, p. 879), formule à ce sujet un avis semblable à celui de Léger Noël.

Il faudrait donc dire, d'après ces grammairiens : « les frères Goncourt ».

H. T.

⁂

— Suivant M. Marie, l'usage maintient la particule si, devant le nom, il y a Monsieur ou un prénom, et encore si le nom lui-même commence par une voyelle. J'en conclus que, dans l'exemple proposé, il convient de dire : « les frères Goncourt ». Du reste, on évite ainsi — puisqu'il faut généraliser le cas — de donner à entendre qu'il s'agit des « frères de » quelqu'un s'appelant « Goncourt. » Mais pourquoi ne pas supprimer le mot « frères » qui fait amphibologie? On pourrait avoir : Les *de* Goncourt, ou Les deux *de* Goncourt... bien que le nom débute par une consonne.

T. PAVOT.

⁂

— M. Albert Marie fait, en réalité, la demande et la réponse ; la règle de suppression de la particule, telle qu'il la donne, est absolue, et il est aussi incorrect de dire : « les de Goncourt », que de donner son titre à une personne qualifiée en lui parlant. Celui qui, dans le monde, dit : « Monsieur le comte », se croit poli et n'est qu'un snob.

Les Goncourt, qui étaient de bonne compagnie et de bonne race, ont intitulé leur mémorial — *Journal des Goncourt* — ce qui est absolument concluant.

Il me semble que cette question a été déjà posée assez de fois dans l'*Intermédiaire* pour être considérée comme épuisée.

H. C.

Même réponse : OROEL.

—

Léon Gozlan (XXXIV, 569).— L'*Oiseau-mouche* a paru en 1859-1860, accompagné d'un quatrain, dans les nos 499 et 503 du *Figaro*.

CHARLES DE LOVENJOUL.

⁂

— Cette pièce de vers de Léon Gozlan est reproduite dans le volume d'Edouard Fournier, intitulé : *Souvenirs poétiques de l'Ecole romantique* (Laplace, Sanchez et Cie, 1880), p. 169.

Il y a une différence à la dernière ligne de la troisième strophe :

Quand il vole de tige en tige.

et quelques changements de ponctuation.

A. BÉLIGNE.

—

Le mot « tripatouiller » (XXXIV, 570). — Voici ce que je trouve dans mes notes :

Tripatouiller, manier maladroitement quelque chose, mêler, embrouiller, rendre confus, tripoter. N'en déplaise à M. Bergerat, qui a lancé ce verbe au commencement de 1888, ce mot est un barbarisme, barbarisme voulu, je le veux bien, mais enfin barbarisme. Que ne se servait-il, pour exprimer sa pensée, du mot *touiller*, inusité aujourd'hui, sauf dans le centre, où il signifie crotter, salir? *Touiller* a ses quartiers de noblesse, puisque sous Charles VII on l'employait aux sens de salir et brouiller. Il y avait même le substantif *trouilleur*, brouillon, qu'on trouve dans Cotgrave, et qui est aujourd'hui remplacé par *tripatouilleur*. On a même inventé *tripatouille* et *tripatouillage*.

« Vous êtes chez Caliban, linguiste, nous a dit le charmant écrivain. C'est moi qui ai lancé le mot de *tripatouiller*, et je dois dire que si vous ne l'avez pas dégusté en moins d'une tierce, Porel l'a immédiatement savouré, et Baüer en a chroniqué. Enfoncée la vieille coupole! Nous verrons ce qu'elle en dira, la dame du pont des Arts, quand elle en sera à la lettre T, si elle y échoue jamais. Tripatouiller veut dire patouiller trois fois. Porel m'a voulu patouiller, trois fois, de là, tripatouiller.
(*Figaro*, 4 janvier 1888).

Il a accusé M. Porel, directeur du théâtre de l'Odéon, d'avoir voulu tripatouiller dans sa comédie. Notez le verbe, il est pittoresque. (*Illustration*, janvier 1888).

C'est à vous, Caliban, à qui je veux parler;
Vous avez un défaut que je ne puis céler.
Vous créez chaque jour quelque néologis- [me,
Qui n'est, le plus souvent, qu'un affreux [barbarisme.
Ainsi, tripatouillage est votre enfant nou- [veau;
Tripatouille est de mode; on ne sait ce qu'il [vaut,
Mais on s'en sert.....
On dit : je tripatouille et nous tripa- [touillons.
Tripatouiller est donc le vocable à la mode.
(*Événement*, janvier 1888).

GUSTAVE FUSTIER.

Même réponse : T. PAVOT, I. NIARD.

—

Un bouclier de Benvenuto Cellini (XXXIV, 571). — Est-il de Benvenuto Cellini, ce magnifique bouclier rond, représentant une bataille avec plusieurs centaines de personnages? Il est, en tous cas, d'un des bons élèves du célèbre ciseleur. Comment se trouve-t-il à l'arsenal de Genève? Un certain mystère plane sur les origines de cette rondache, où le populaire seul voit une épave, soit de Charles le Téméraire, soit du duc de Brunswick. Le beau morceau qui nous intéresse figurait, il y a quarante ans environ, dans une vitrine de l'ancienne Académie, installée dans l'hôtel historique du résident de France à Genève, occupé aujourd'hui par le musée Fol et la Société de Lecture. Les héritiers de M. M... prétendaient, il y a quelques années, que ce précieux objet d'art, trouvé dans l'Arve par un tireur de sable, avait été *prêté* par leur père à la ville de Genève, sans demander de reçu. Evidemment M. M... ne s'était rendu compte ni de la valeur artistique ni de la valeur intrinsèque de sa propriété. Plus tard, quand cette double valeur fut connue, les héritiers réclamèrent au conservateur de l'Arsenal où, entre temps, leur bouclier avait été transporté. Ce fonctionnaire refusa fièrement, à ce qu'on assure, toute explication, prétendant qu'il avait trouvé dans les archives municipales une pièce prouvant que le bouclier attribué à Benvenuto Cellini ne provenait pas de M. M..., mais il se refusa avec obstination à produire le document. Les héritiers de M. M... ne peuvent plus réclamer, d'abord parce qu'ils sont morts, ensuite parce que la ville a acquis la propriété de l'objet en litige par la prescription trentenaire. Mais on peut se demander si c'est là un moyen bien correct pour une commune de s'enrichir aux dépens de particuliers qui ignoraient l'immense valeur du prêt fait par eux en vue d'une exposition temporaire. La ville qui jouit dorénavant en paix de la possession de ce chef-d'œuvre, pourrait peut-être s'expliquer aujourd'hui sur la façon dont elle prétend l'avoir acquis.

O. S.

—

Les Français ont-ils immolé tous les Anglais faits prisonniers à la bataille de Fleurus, en 1794 (XXXIV, 572). — Dans l'*Art de vérifier les dates de la Révolution*, Paris, an XII, page 100, à la date du 8 Messidor, an II, on lit aussi :

Bataille de Fleurus, gagnée par les armées du Nord, des Ardennes et de la Mo-

selle, commandées par le général en chef Jourdan, après trois jours consécutifs de combats; les français ne font point de prisonniers et immolent tous les anglais de l'armée ennemie qui ne peuvent trouver leur salut dans la fuite.

Un décret du 6 prairial, an IV, rendu par la Convention à la suite d'un discours de Barère, imputant à l'Angleterre tous les attentats contre la France, portait : « qu'il ne sera fait à l'avenir aucun prisonnier anglais ou hanovrien. » Mais « cet affreux et sauvage décret » qui servit de conclusion, dit Louis Blanc « aux déclamations haineuses » de Barère ne fut pas exécuté par nos soldats. Thiers, dans son *Histoire de la Révolution*, Paris, 1825, tome VI, page 435, rapporte ce fait:

Un sergent ayant pris quelques Anglais, les amena à un officier. « Pourquoi les as-tu pris ? lui dit l'officier. — Parce que ce sont autant de coups de fusil de moins à recevoir, répondit le sergent. — Oui, répliqua l'officier; mais les représentants vont nous obliger de les fusiller. — Ce ne sera pas nous, ajouta le sergent, qui les fusillerons; envoyez-les aux représentants et puis s'ils sont des barbares, qu'ils les tuent et les mangent, si ça leur plaît.

UN LISEUR.

—

Renan et l'alliance franco-russe (XXXIV, 572). — Consulter, dans la *Deutsche Revue* de septembre 1890, l'article que j'y ai écrit sous le titre *Les dernières années du second empire*, réimprimé en février 1891 dans le volume que j'ai publié chez Savine sous le titre : *Révolutionnaires*, in-18. L'article et sa réimpression ont eu des conséquences internationales et ici je touche à l'influence occulte que j'ai exercée sur les affaires intérieures et extérieures de la France dans les quatre dernières années de la présidence Carnot. Je reprends alors pour mon compte les paroles de Van de Weyer :

L'histoire contemporaine, c'est ce qui ne s'écrit pas.

NAUROY.

—

A quelle époque Louis XVIII s'était-il fait proclamer roi de France par les émigrés (XXXIV, 573). — Nous avons trouvé aux Archives nationales cette lettre, adressée par Louis XVIII au pape, au mois de juin 1795 et dans laquelle il lui annonce en même temps son avènement et la mort de Louis XVII.

Très saint Père,

C'est avec la plus vive douleur que je fais part à votre Sainteté de la mort du Roy Louis XVII, mon très honoré seigneur et neveu, qui a succombé le 8 de mois, sous le poids des mauvais traitements que n'avaient cessé de lui faire les assassins de son Auguste Père. Devenu Roy très chrétien par cette mort, je sais les obligations que m'impose ce beau titre et le premier de mes soins sera de faire refleurir dans mon royaume la religion catholique, apostolique et romaine. Votre Béatitude connaît depuis longtemps mes sentiments de vénération pour sa personne et de dévotion au Saint-Siège; elle les retrouvera toujours dans le fils aîné de l'Église et je lui demande sa bénédiction apostolique et paternelle.

Je suis très saint Père,
votre très dévôt fils aimé,
LOUIS.

et plus bas :

LE BARON DE FLACHSLANDEN.

C'était l'affirmation et la déclaration officielles, faites devant toute l'Europe, de la mort de l'infortuné Louis XVII.

ALF. BÉGIS.

—

L'affaire Rivoire (XXXIV, 573). — La *Biographie des hommes vivants*, de Michaud (Paris, 1819), donne quelques détails sur ce conspirateur royaliste, sous le nom de chevalier de Rivoire-Saint-Hippolyte, lequel, c ondamné au bannissement, en 1803, par une troisième cour martiale, rentra en France en 1810, fut réemprisonné et ne dut sa liberté qu'au retour des Bourbons. Quant à ses premiers juges, ils avaient été destitués après quelques mois d'emprisonnement.

J.-C. WIGG.

—

Madame Prudence de Saman d'Esbatx (XXXIV, 575). — Voir un article de M. André Theuriet, dans le *Journal*, du 4 novembre 1896.

CHARLES DE LOVENJOUL.

Même réponse : G. FUSTIER.

—

Famille de Merens (XXXIV, 575). — Il existe, dans les Hautes-Pyrénées, une famille de Merens (dont le nom se prononce *Mérinse*, et non *Mérance*). Elle a dans ses armes un Monde cintré et croisé, mais je ne crois pas qu'elle ait des

ramifications en Hollande. Je pourrais m'en informer si cela intéresse le collabo Matile. MAUGUIGNAC.

—

Monastères doubles (XXXIV, 576). — Notre collaborateur Lecnam cite, sous forme dubitative, d'ailleurs, comme exemple de monastères doubles, un monastère de bénédictins, près Saint-Omer. J'ai le regret de lui apprendre que sa conjecture est inexacte. Il existe à Wisques, village de 120 feux, aux environs de Saint-Omer, un monastère de bénédictins.

Il y a quelques années, un monastère de bénédictines fut fondé dans la même localité, à l'autre extrémité du village, soit à deux kilomètres environ. Je puis affirmer, de la façon la plus catégorique, qu'il n'a jamais été question de réunir les deux monastères par un chemin couvert.
GEO.

—

Naturisme (XXXIV, 578). — En mars 1856, dans la baie d'Atouona, à la partie sud-ouest de l'île Hivaoa (la Dominique, archipel des Marquises), je remarquais, parmi un groupe nombreux de naturels, un jeune homme de 20 à 22 ans qui, bien qu'il fût, comme les autres, tatoué de la tête aux pieds, y compris le visage, — ce qui constitue à peu près tout le vêtement des hommes dans ces îles, — avait pourtant dans son aspect général je ne sais quoi qui le faisait différer des autres. En effet, c'était un métis de l'Amérique espagnole, natif de Guyaquil, qui avait été laissé là par un navire, alors qu'il avait 15 ou 16 ans. J'essayai, mais en vain, de lier conversation avec lui en espagnol, la seule langue qu'il eût jamais parlée avant son arrivée aux îles Marquises; il l'avait presque totalement oubliée! Ce garçon, après avoir vécu et grandi dans un milieu civilisé, s'était fait volontairement Kanak.

A cette époque-là, l'Océan pacifique était sillonné dans tous les sens par de nombreux navires baleiniers — plusieurs centaines — presque tous Américains, et, presque toujours, ces navires laissaient dans les îles où ils relâchaient, même les plus sauvages, des hommes de leurs équipages où l'on comptait, le plus souvent, en dehors de citoyens de l'Union, des gens de toutes sortes de races, quelques-uns, mais bien rarement, restant volontairement dans ces îles, — mais la plus grande partie, des déserteurs. La désertion était une véritable maladie à bord des baleiniers. La vie n'était pas toujours douce sur ces navires, la discipline souvent sommaire, la répression parfois brutale. D'un côté, les privations inhérentes aux longs séjours à la mer, l'ennui mortel des croisières longues et souvent infructueuses; de l'autre, la vie facile sous un climat enchanteur, la satisfaction sans frein des plaisirs des sens, la fascination indéniable qu'exerce l'existence du sauvage sur des esprits peu cultivés, grossiers, mais aventureux : tout cela avait bien vite raison des hésitations, et c'est ainsi que l'on rencontrait dans la plupart des îles océaniennes des représentants des races européennes. Quelques-uns, travailleurs et réglés dans leur conduite, avaient pu se procurer un certain bien-être, mais le plus grand nombre végétaient misérablement, donnant le triste spectacle de l'homme civilisé redevenu presque sauvage, presque tous en proie aux affreuses maladies dont les populations océaniennes sont contaminées, la syphilis et, surtout, une sorte de lèpre.

L'auteur des *Récits de ma vie d'aventures et de navigation; Souvenirs d'un vieux Normand*, auquel M. Sglpn, fait allusion, M. William Leblanc, en sa qualité de matelot sur la *Boussole*, avait assisté à la prise de possession des îles Marquises par la France, en mai et juin 1842, et, par suite de circonstances qu'il raconte, avait vécu à terre à Noukouhiva jusqu'au moment où cette corvette quittait l'Océanie pour rentrer en France, à la fin de 1844; aussi la plus grande partie de son livre, qui comporte 360 pages in-8°, est consacrée à cette île où il vivait dans l'intimité la plus grande avec les indigènes, sans pourtant pour cela, se faire tout à fait Kanak, mais il avait entendu parler d'un *blanc*, devenu chef de la tribu des *Hatitoka*, qui occupe une baie de la partie nord de Noukouhiva, par conséquent du côté opposé à à celui où se trouvait l'établissement français. Il réussit, toutefois, après bien des peines, à aller le voir, et quel ne fut pas son étonnement, sa joie même, de retrouver, dans ce pseudo-Noukouhivien, tatoué de la tête aux pieds, connu par ses *sujets* sous le nom de *Manou-Tavaï* (oiseau blanc), un concitoyen, un ancien habitant du même village que lui, près de Rouen, avec lequel il était intime-

ment lié pendant son enfance, quoique cet individu fût de cinq ou six ans plus âgé que lui. Il avait disparu subitement du pays vers 1834, après un drame de famille qui n'avait jamais été tiré au clair, mais à la suite duquel sa mère était morte folle, après avoir donné le jour à une fille, et son père s'était suicidé, et on n'avait plus entendu parler de lui. Leblanc lui apprit le décès de ses parents, et Manou-Tavaï lui raconta son histoire depuis leur séparation. Très inconsciemment, il faut le reconnaître, il avait commis le crime d'inceste avec sa propre mère, et c'était ce qui l'avait fait s'expatrier. Après toutes sortes de péripéties et d'aventures, il avait fini par arriver à Noukouhiva, se faisant passer, auprès de quelques aventuriers déjà établis dans cette île, pour un Péruvien du nom de *Federico*, et il s'était fixé chez les Hatitoka qui, en reconnaissance des services qu'il leur avait rendus, l'avaient pris pour chef.

Dix ans après, j'arrivais à Noukouhiva, où je passai trois ans en tout et dans une situation à savoir à fond, non seulement ce qui se passait dans cette île, mais encore dans tout l'archipel, et le nom de Federico m'était bien connu par les récits de mon interprète, des *colons* (ainsi qu'on appelait les étrangers établis dans l'île), des missionnaires et de quelques officiers qui y étaient dans les premiers temps de l'occupation. Tous étaient d'accord pour vanter son courage, son audace, pour reconnaître l'immense influence qu'il exerçait sur les habitants du nord de l'île, due, peut-être plus qu'à ces qualités, à la terreur qu'inspirait son revolver, arme jusqu'alors inconnue aux Marquises; mais ainsi il s'était fait des ennemis, et une nuit, il aurait été assassiné pendant son sommeil.

Voilà ce qu'on me racontait, comme de l'histoire déjà ancienne; mais il n'était pas question qu'il eût été chef d'une tribu quelconque; on parlait de lui comme d'un *colon* pareil aux autres. A coup sûr, s'il était vivant, il n'était plus dans l'archipel, car, connu comme il l'était, je n'aurais pu manquer de le voir à Noukouhiva, que je parcourais souvent dans toutes ses parties, et lors de mes fréquentes tournées dans les autres îles, avec le petit navire que je commandais ; aussi, ce ne fut pas sans surprise que je lus, dans le livre de M. Leblanc, qu'étant à Panama au commencement de 1857, il avait appris la mort de Manou-Tavaï, par suite de blessures reçues dans un combat dans une des anses de la baie du Contrôleur (baie des Taïpis, partie sud-est de Noukouhiva), soutenu peu de temps auparavant, contre les marins de la frégate montée par le contre-amiral Lugeol. Sa mort lui avait été racontée de la façon la plus dramatique par le médecin de cette frégate, dont le nom m'échappe; mais, à coup sûr, elle ne s'appelait pas la *Victorieuse*, comme le dit M. Leblanc; à cette époque, il n'y avait pas, dans la flotte, de navire de ce nom; le dernier qui l'avait porté, une corvette, avait fait naufrage en Corée, une dixaine d'années auparavant.

M. Leblanc raconte aussi comment il rencontra à Rouen, dans la plus complète abjection, la fille incestueuse de Manou-Tavaï, *alias* Federico, *alias* Adolphe Bénard, et à la campagne, Julie, une très honnête servante de la famille, à l'époque du drame, devenue une riche fermière.

Certes, je ne conteste pas la véracité du *Vieux Normand*, mais pourtant, on est bien tenté de trouver tout cela... un peu romanesque. HENRI JOUAN.

*
* *

Retour à l'état de nature (des naturels), a été, semble-t-il, assez pratiqué par certains explorateurs, par Livingstone, par exemple, qui est resté des séries d'années, vivant de la vie des nègres qu'il évangélisait. Gudreau, l'explorateur des Guyanes, a décrit la vie avec les Indiens comme étant pleine d'agréments et le gouvernement du Paraguay a exposé, en 1889, un groupe d'Indiens, avec un cacique blanc et nu au milieu d'eux.

UN VIEUX CORRIGEUR.

—

Ouvrages à rechercher traitant des systèmes d'éclairage (XXXIV, 579). — Notre collègue G. L. trouvera entière satisfaction dans l'ouvrage de M. Henri-Réné d'Allemagne : *Histoire du luminaire depuis l'époque romaine jusqu'au XIXe siècle* (Picard, éditeur, 1891). X.

—

Enfants voués au bleu. — Dans mon enfance, j'ai vu dans le département de Vaucluse bien des enfants habillés de

bleu des pieds à la tête; ils étaient « voués au bleu ».

Mes souvenirs les plus précis à ce sujet se rapportent à Mlle Henriette P. de la Palud (Vaucluse), aujourd'hui décédée.

C'était vers 1864 et pendant les années suivantes; Mlle Henriette P., déjà d'un certain âge, était habillée de bleu.

Dans le village on racontait que, pendant une grave maladie, Mlle Henriette avait été mise sous la protection de la Sainte Vierge avec vœu de porter le bleu en cas de guérison.

Il est probable que les enfants voués au bleu l'ont été dans des cas semblables.

Je ne crois pas que tous accomplissent ce vœu aussi rigoureusement que Mlle Henriette P. B. SALIGNON.

***

— Vouer au blanc, dit le *Dictionnaire de Trévoux*, qui reproduit le *Dictionnaire de l'Académie*, se dit lorsque le père ou la mère d'un enfant fait vœu que cet enfant sera vêtu de *blanc*, avec le bonnet, les gants, les souliers, etc., de la même couleur, — pendant un certain temps, — en l'honneur de la Vierge.

Le blanc et le bleu étant les couleurs de la Vierge, on dit indistinctement *vouer au blanc* ou *au bleu*.

Il y a à Paris, rue du Quatre-Septembre, un magasin d'habillements pour enfants qui a pour enseigne : « A l'Enfant voué au blanc et au bleu ».

GUSTAVE FUSTIER.

Mêmes réponses : RÉSETTE, T. PAVOT.

—

Usage de sonner les cloches pendant les orages (XXXIV, 579). — Si mon honorable collègue, le Portier de l'*Intermédiaire*, était cultivateur ou vigneron et qu'il eut éprouvé des pertes irréparables (vignes grillées, détruites; blés courbés, hachés), il aurait, comme tout bon paysan, une foi naïve dans les vertus miraculeuses qu'on a, de tous temps, attribuées aux cloches; non seulement elles ont le don, en ébranlant l'air, d'éloigner l'orage, mais elles convoquent le peuple à venir à l'église supplier Dieu d'éloigner les effets funestes de l'orage.

A. DIEUAIDE.

***

— Il est demandé *in fine* si « cet usage est suivi sur quelques points de la France ». Il serait mieux de désirer connaître sur quels points de la France cet usage n'est pas suivi. Dans le sud-ouest, le sacristain passe à Pâques demander des œufs et autres menus suffrages, pour cette sonnerie spéciale, destinée surtout à avertir les travailleurs dans les vallons ou bas-fonds, qui ne voient pas arriver l'orage. En résumé, cet usage est général et fort blâmable; que le bon Portier de l'*Intermédiaire*, pour s'en convaincre, quitte Paris pour venir demeurer en province. OROEL.

***

— Je ne sais si cet usage de sonner les cloches pendant l'orage existe dans beaucoup d'endroits encore; en tous cas, il subsiste dans toute sa rigueur dans le département du Loiret, et en particulier à Châtillon-sur-Loire. Au premier grondement du ciel, la nuit aussi bien que le jour, le bedeau monte au clocher et sonne d'une façon lente et régulière pendant toute la durée de l'orage. Les vignerons ont une confiance aveugle dans leur cloche, et affirment qu'elle dissipe les nuées et leur épargne la grêle; il faut avouer que, pas plus tard que cette année, les environs ont été dévastés par la grêle et que, seule, Châtillon a été épargnée! Le bedeau, au moment des vendanges, reçoit, comme rétribution de la part des vignerons, des seaux de raisin. RÉSETTE.

—

Une œuvre de Houdon (XXXIV, 619).— Le buste du tragédien La Rive appartient, depuis plus de soixante ans, au musée de la Comédie-Française; il est placé actuellement dans la galerie qui conduit du foyer des comédiens à la scène.

Ce marbre, de 0m80, représente La Rive dans le personnage de *Brutus*; il figura au Salon de 1784, et fut offert par le fils du tragédien quelques années après la mort de son père, arrivée en 1827.

Le bronze avait été exposé au Salon de 1783, sous le n° 251.

GEORGES MONVAL.

Même réponse : E. GANDOUIN.

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

Lettre de FENELON

Monsieur,

On ne peut ressentir plus vivement que je le fais, toutes les marques d'amitié que vous me faittes (*sic*) l'honneur de me donner en toute occasion. Jugez par là comment je reçois vos souhaits pour la nouvelle année, et combien j'en fais devant Dieu, afin qu'il vous comble de toutes sortes de bénédictions spirituelles et temporelles. Je le prie de les répandre aussi sur Madame de Bernières.

J'aurai une véritable joye quand la saison, et mes projets de visite me le permettront d'aller à Maubeuge vous remercier de tout ce que vous faittes pour moi.

Cependant, Monsieur, je puis vous assurer qu'il ne tiendra pas à mes soins que M. le pasteur de Poix ne fasse son devoir, non seulement par rapport au service du Roi et du public, mais encore par rapport à la dame de sa parroisse (*sic*) qu'il doit honorer. Je lui ai mandé de venir ici, afin que je puisse lui donner mes avis sur sa conduitte (*sic*). On ne peut rien ajouter aux sentiments, à l'estime singulière et au zèle avec lequel je serai toute ma vie

Monsieur

Votre très humble et trés obéissant serviteur,

Fr. Arch. DUC DE CAMBRAY.

A Cambray, 2 janvier 1701.

P. c. c. : C. de la Benotte.

CURIOSITÉS ET TROUVAILLES

Texte officiel prussien de l'armistice signé le 18 Janvier 1871 par Jules Favre et Bismarck (suite).

Art. 7.

La garde nationale conservera ses armes ; elle sera chargée de la garde de Paris et du maintien de l'ordre. Il en sera de même de la gendarmerie et des troupes assimilées, employées à un service municipal, telles que garde républicaine, douaniers et pompiers, la totalité de cette catégorie n'excèdera pas 3,500 hommes.

Tous les corps de francs-tireurs seront dissous par une ordonnance du gouvernement français.

Art. 8.

Aussitôt après la signature des présentes et avant la prise de possession des forts, le commandant en chef des armées allemandes donnera toutes facilités aux commissaires que le gouvernement français enverra tant dans les départements qu'à l'étranger, pour préparer le ravitaillement et faire approcher de la ville les marchandises qui y sont destinées.

Art. 9.

Après la remise des forts et après le désarmement de l'enceinte et de la garnison stipulés dans les articles 5 et 6, le ravitaillement de Paris s'opèrera librement par la circulation sur les voies ferrées et fluviales.

Les provisions destinées à ce ravitaillement ne pourront être puisées dans les terrains occupés par les troupes allemandes et le gouvernement français s'engage à en faire l'acquisition en dehors de la ligne de démarcation qui entoure les positions des armées allemandes, à moins d'autorisation contraire donnée par le commandant de ces dernières.

Art. 10.

Toute personne qui voudra quitter le ville de Paris devra être munie de permis réguliers délivrés par l'autorité militaire française et soumis au visa des avant-postes allemands. Ces permis et visas seront accordés de droit aux candidats à la députation en province et aux députés à l'assemblée.

La circulation des personnes qui auront obtenu l'autorisation indiquée ne sera admise qu'entre 6 heures du matin et 6 heures du soir.

Art. 11.

La ville de Paris payera une contribution municipale de guerre de la somme de 200 millions de francs. Ce payement devra être effectué avant le quinzième jour de l'armistice. Le mode de payement sera déterminé par une commission mixte allemande et française.

Art. 12.

Pendant la durée de l'armistice il ne sera rien distrait des valeurs publiques pouvant servir de gage au recouvrement des contributions de guerre.

Art. 13.

L'importation dans Paris d'armes, de munitions ou de matières servant à leur fabrication sera interdite pendant la durée de l'armistice.

ART. 14.

Il sera procédé immédiatement à l'échange de tous les prisonniers de guerre qui ont été faits par l'armée française depuis le commencement de la guerre. Dans ce but les autorités françaises remettront dans le plus bref délai possible des listes nominatives des prisonniers de guerre allemands aux autorités militaires allemandes à Amiens, au Mans, à Orléans et à Vesoul. La mise en liberté des prisonniers de guerre allemands s'effectuera sur les points les plus rapprochés de la frontière. Les autorités allemandes remettront en échange sur le même point et dans le plus bref délai possible un nombre pareil de prisonniers de guerre français de grades correspondants aux autorités militaires françaises.

L'échange s'étendra aux prisonniers de condition bourgeoise, tels que les capitaines de la marine marchande allemande et les prisonniers français civils qui ont été internés en Allemagne.

ART. 15.

Un service postal pour des lettres non cachetées sera établi entre Paris et les départements par l'intermédiaire du quartier-général de Versailles.

En foi de quoi les soussignés ont revêtu les présentes conventions de leurs signatures et de leurs sceaux.

Fait à Versailles, le 28 janvier 1871.

(L. S.) *Signé :* BISMARCK.
(L. S.) *Signé :* FAVRE.

—

Première proclamation de la République, dans la commune de Sartrouville. — Dans son numéro du 30 novembre 1896, l'*Intermédiaire* attribue à la commune de Sartrouville (Seine-et-Oise), l'honneur d'avoir proclamé, pour la première fois, la République en 1792.

Voici le texte *in extenso* de la délibération du corps municipal de Sartrouville, dans laquelle se trouve la mention de la République, au lendemain même du jour où la Convention venait d'abolir la royauté, sans donner encore de nom au régime nouveau :

L'an mil sept cent quatre-vingt douze, le Dimanche vingt-trois Septembre, l'an premier de la République Française, nous, Corps Municipal de cette paroisse, pour répondre au vœu des Citoyens, tendant à ce qu'il fût fait une procession des dits habitants, à Sainte-Geneviève de Nanterre et à l'église du Calvaire du Mont-Valérien, à la finition de la neuvaine par eux faite, pour implorer la miséricorde de Dieu, pour l'heureuse prospérité de nos troupes dans les combats contre nos ennemis.

C'est pourquoy nous autorisons le Citoyen Jean Porcher, Maire de cette dite Paroisse, à faire la dépense nécessaire relative à ladite procession et avec économie, raison pour laquelle nous avons inséré la présente autorisation sur le présent registre et nous avons signé :

Signé : Jean Porcher, Maire ; Signolle, Procureur de la Commune ; J.-P. Chaussée, Officier ; J. Lefèvre, Officier municipal ; Nicolas Signolle, Officier ; E. Tarmblay, Officier Municipal ; Magnan, Officier Municipal ; Philippe Lefèvre, Commissaire de Police ; Charles Lefèvre, Notable.

M. Foulon, maire actuel de Sartrouville, à l'obligeance duquel nous devons cette communication, a fait allusion à ce fait, dans les termes suivants, lorsqu'il a eu, le 25 juin 1895, à recevoir à la gare de Sartrouville, M. Félix Faure, président de la République, venant inaugurer, à Montesson, la Maison d'éducation Lepelletier de Saint-Fargeau :

Vous êtes ici, Monsieur le Président, a-t-il dit, dans une commune essentiellement agricole ; ses habitants sont presque tous des cultivateurs, dont les familles se perpétuent sur place depuis trois cents ou quatre cents ans, sans être près de s'éteindre, qui se considèrent comme payés de leurs rudes labeurs, lorsque la vendange est abondante et que le vin est bon.

S'ils sont de bons et solides travailleurs, les habitants de Sartrouville sont aussi de bons républicains, dont l'attachement à la République ne date pas d'hier,

Il y a plus d'un siècle, la Convention, dans sa séance du 22 septembre 1792, abolissait la royauté, sans donner immédiatement un nom au régime nouveau. Les conseillers de Sartrouville n'hésitèrent pas, car, ayant à prendre le lendemain une délibération, ils la datèrent ainsi : « Le 23 septembre 1792, l'an Ier de la République Française. »

L'Administrateur-Gérant : LÉON LENÈGRE.

Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7, rue Claude-Vellefaux. Paris

PETITE CORRESPONDANCE

(*Du 6 au 16 Décembre*)

A. L. — Vous serait-il agréable d'entrer en communication avec M. Henri Pajot? Si oui, veuillez lui écrire, 28, rue Patou, Lille.

Salignon. — Nous vous avons envoyé contre remboursement le no 306. Le 308 *bis* est également à votre disposition.

Mouquot. — Nous n'avons rien trouvé. Votre question sera insérée.

J. Delmas. — Pour les actes de décès, veuillez vous adresser à la légation, ou de Prusse, ou de Russie. Quant à votre seconde question, nous la réservons au journal.

Stirling et *A. Martin.* — Nous avons reçu votre envoi et nous vous remercions.

Comte de M. — Votre abonnement est fini depuis le 15 courant.

J. Leriche. — Nous faisons bon accueil à vos aimables communications.

D. de Luxembourg. — L'album est à destination.

Un Intermédiairiste enragé. — Une erreur typographique, en effet, vous a fait appeler Marcelin le comte de Marcellus.

Auxerre. — Il nous est arrivé de cette ville trois questions sans signature. Prière à tout collaborateur de se faire connaître; sans cela, la Direction ne peut ouvrir ses colonnes.

Dieuaide. — La question « Bête comme ses pieds » a été posée XVI, 163. Elle est, du reste, demeurée sans réponse.

S. — L'*Intermédiaire* a traité longuement la question « Prussien ». Veuillez consulter les tomes II, 136, 252, 373; III, 257; IV, 331; V, 43; VI, 459; VII, 467.

R. — Vous trouverez dans l'*Intermédiaire* des renseignements au sujet d'A. Andryane (XXIII, 390, 505, 595). Il est mort — et probablement enterré — au château de Coye, près Chantilly (Oise). Sa veuve y est morte également dans l'hiver de 1889-90. Ils avaient eu un fils et une fille, Mme Gaston Lescuyer de Savignies.

L. Baillet. — La « Petite Correspondance » du 10 courant a dû vous renseigner quant au *Curieux*.

Lecnam. — Les « lunettes et besicles » figurent XXI, 198, 307; XXIII, 706; XXIV, 61, 87, 123; XXVI, 578, 652.

Arthur Castanier.— Simon de Montfort a été inhumé au prieuré des Hautes-Bruyères, maison de religieuses, près Montfort-l'Amaury (V. XIII, 735; XIV, 31). Consulter *Histoire générale du Languedoc*, t. II, Preuves, p. 14; III, 303, 304, 367.

A.-M. Giles.— La question « l'Inventeur de la vaccine » a eu les honneurs de l'impression, VI, 170, 244, 305. L'*Intermédiaire* affirme que Rabaut-Pommier a eu le premier l'idée de la vaccine. V. *Bouillet* et une notice consacrée à Rabaut-Pommier, dans l'*Histoire littéraire de Nîmes* de M. Michel Nicolas.

Coudor. — Merci de votre gracieuse communication. Nous prévenons le collaborateur F. L. que vous vous mettez à sa disposition pour tous les renseignemets au sujet de La Cécilia.

V. M. — Pour les « œufs à la coque », voir l'*Intermédiaire*, XXIV, 611, 790, 830, 1040. L'usage d'en briser la coquille remonte, paraît-il, à la plus haute antiquité : c'était afin d'empêcher qu'on pût y inscrire des formules ou dessiner des images néfastes.

AVIS A MM. LES ABONNÉS

—

Messieurs les Abonnés désirant une réponse directe à quelque demande de renseignements voudront bien y joindre un timbre. Toute lettre sans timbre aura réponse dans la Petite Correspondance.

Qu'on veuille bien ne plus nous envoyer de mandat au nom d'aucune personne de la Direction ou de l'Administration : les adresser simplement à l'*Intermédiaire des Chercheurs*.

Pour tout réabonnement ou abonnement, le talon du mandat donné par la poste tient lieu de quittance.

Ne pas oublier de n'écrire les communications qu'au recto des feuilles et donner aux réponses leurs indications précises pour éviter les pertes de temps.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Fêtes de Noël et du Jour de l'An

A l'occasion des **Fêtes de Noël et du Jour de l'An**, les billets d'aller et retour délivrés du **24 décembre** au **3 Janvier** seront valables jusqu'aux derniere trains de la journée du **5 Janvier.**

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

VOYAGES CIRCULAIRES A ITINÉRAIRES FIXES

Il est délivré, pendant toute l'année, à la gare de Paris Lyon ainsi que dans les principales gares situées sur les itinéraires des billets de voyages circulaires à itinéraires fixes, extrêmement variés, permettant de visiter en 1re ou 2e classe, à des prix très réduits, les contrées les plus intéressantes de la **France**, ainsi que l'**Algérie**, la **Tunisie**, l'**Italie**, la **Suisse**, l'**Autriche** et la **Bavière**.

AVIS IMPORTANT. — Les renseignements les plus complets sur les *Voyages circulaires et d'Excursion* (prix, conditions, cartes et itinéraires), ainsi que sur les billets simples, d'aller et retour, cartes d'abonnement et relations internationales, horaires, etc., sont renfermés dans le *Livret-Guide officiel* édité par la Compagnie P. L. M. et mis en vente, au prix de 40 centimes, dans les principales gares, les bureaux de ville et dans les bibliotheques des gares de la Compagnie.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS
En TOURAINE, aux CHATEAUX des BORDS DE LA LOIRE

ET AUX STATIONS BALNÉAIRES

De la Ligne de SAINT-NAZAIRE au CROISIC et à GUÉRANDE

1er ITINERAIRE

1re classe, **86** fr. — 2e classe, **63** fr. — Durée : **30 jours.**

Paris – **Orléans** – **Blois** – **Amboise** – **Tours** – **Chenonceaux**, et retour à **Tours**. — **Loches**, et retour à **Tours** – **Langeais** – **Saumur** – **Angers** – **Nantes** – **Saint-Nazaire** – **Le Croisic** – **Guérande**, et retour à **Paris**, *viâ* **Blois** ou **Vendôme**, ou par **Angers** et **Chartres**, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2e ITINÉRAIRE

1re classe, **54** fr. — 2e classe, **41** fr. — Durée : **15 jours.**

Paris – **Orléans** – **Blois** – **Amboise** – **Tours** – **Chenonceaux**, et retour à **Tours** – **Loches**, et retour à **Tours** – **Langeais**, et retour à **Paris**, *viâ* **Blois** ou **Vendôme**.

Ces billets sont délivrés toute l'année : à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux bureaux succursales de la Compagnie *et à toutes les gares et stations du reseau d'Orleans*, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

VOYAGES DANS LES PYRÉNÉES

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois Itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations hivernales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1er ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montrejeau Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (*viâ* Montauban-Cahors-Limoges, ou *viâ* Figeac-Limoges).

3e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (*viâ* Montauban-Cahors-Limoges, ou *viâ* Figeac-Limoges).

DURÉE DE VALIDITÉ : 30 JOURS

Prix des Billets : 1re Classe, **163** fr. **50** c. — 2e Classe, **122** fr. **50** c.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.



L'INTERMÉDIAIRE

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

L'*Intermédiaire* est devenu, grâce à la savante direction du Général Iung, **un** outil de travail indispensable. Le système de **Questions** et de **Réponses** sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés.

Parmi les littérateurs, érudits, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles, amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre; il n'a pas obtenu les renseignements qu'il désirait. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, retrouver un livre, un manuscrit ou un objet d'art, des armoiries, les documents d'une généalogie ou d'une recherche héraldique, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, en connaître la rareté et le prix, savoir si le sujet dont il s'occupe a déjà été étudié, si tel ou tel document est inédit, si les collectionneurs, les bibliothèques, les archives ou les musées possèdent sur son travail projeté quelques indications, quelques documents ou quelques pièces qui peuvent l'aider à mener à bien son étude; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts, il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire; il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'Etranger, et dans l'un des numéros suivants, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. **Questions** et **Réponses** sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses, car, il faut bien qu'on le sache : L'INDÉPENDANCE DE L'INTERMÉDIAIRE EST ABSOLUE, et celle de ses collaborateurs eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par un anonymat scrupuleusement gardé. Aussi, en dépit de la politique, les **Questions** et les **Réponses** de l'*Intermédiaire* ont-elles toujours passionné la presse et le monde des lettres; elles réveillent des querelles historiques, artistiques et littéraires, provoquent des réformes souhaitées et des mesures salutaires, et contraignent à sortir de leur réserve des hommes, seuls en situation de répondre et qui s'étaient jusque-là abstenus de parler. De là, bien des indiscrétions profitables à l'histoire.

Outre les **Questions** et **Réponses**, l'*Intermédiaire* publie les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public et les corrobore par de nouveaux renseignements. Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire* et achève d'en faire, sous une forme alerte, vive, primesautière et docte tout à la fois, une véritable *Encyclopédie* internationale.

Depuis trente-deux ans, il a rendu sans interruption d'innombrables services à la science et est devenu le véritable **Moniteur de la Curiosité** de tous ordres, attendu, lu et commenté par la presse entière.

L'*Intermédiaire* **PARAIT LES 10, 20 & 30 DE CHAQUE MOIS.** Chaque numéro est composé de **quarante-huit colonnes** soigneusement imprimées en caractères elzéviriens. Le tout forme, à la fin de chaque semestre, un élégant volume qui ne contient pas moins de **mille colonnes**, avec des **tables** destinées à faciliter les recherches.

Abonnements : *Un an*. France, **16** fr. Etranger **18** fr. — *Six mois*. France, **9** fr. Etranger, **10** fr. — *Trois mois*. France, **5** fr. Etranger, **6** fr. — Un numéro détaché, **0** fr. **75**.

Les Abonnements partent des 1er Janvier, 1er Avril, 1er Juillet et 1er Octobre.

Pour tout ce qui concerne l'**Intermédiaire**, s'adresser à la Direction, 23 *bis*, rue de la Faisanderie.

On s'abonne à la Direction de l'**Intermédiaire**, 23 *bis*, rue de la Faisanderie, à l'Imprimerie G. Lefebvre, rue Claude-Vellefaux, 5 et 7, chez H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, n° 1, ainsi que dans tous les bureaux de Poste, de France et de l'Etranger.

AVIS

Toute demande de **changement d'adresse** doit être accompagnée **de 40 centimes** en timbres-poste et d'une des dernières bandes imprimées.

Annonces : **25 centimes** la ligne pour les abonnés.

Pour les **Collections à compléter**, prière d'écrire à la Direction.

La Direction du journal a le téléphone à sa disposition.

On trouve, chez M. H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, n° 1, toutes les livraisons concernant l'*Intermédiaire* et la *Plume et l'Epée*.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque Mois. **30 Décembre 1896.**

XXXIVe Volume — N° 748

Quatrième Série — 2e Année — N° 18

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

AVIS IMPORTANT

Dans l'intérêt d'un service régulier, nous prions nos abonnés de nous envoyer sans retard possible le montant de leur abonnement pour l'année 1897.

Nos abonnés actuels sont considérés comme réabonnés, sauf avis contraire de leur part. Cet avis devra nous parvenir avant le 10 janvier 1897.

Les abonnements étrangers ne seront envoyés que contre paiements.

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Direction et Administration : 23 *bis*, Rue de la Faisanderie

IMPRIMERIE

5 et 7, RUE CLAUDE-VELLEFAUX

Les Musées cantonaux de France. — Article d Bulletin de la Ligue de l'Enseignement, d févr. 1895 (p. 49), et de la *Paix* du avril 1895.

Des musées cantonaux ont été fondés à Bagn (Gard) en 1854, par M. Léon Alègre, et à Polign (Jura), en 1859, par M. Edmond Sauria.

M. Edmond Groult, docteur en droit, avoca Lisieux (Calvados), a entrepris, en 1876, u active propagande pour multiplier ces modes musées, en faisant ressortir tous les avantag qu'on en devait attendre.

Une médaille d'or lui a été décernée à l'Exposition universelle de 1889, et plus de quaran Conseils généraux ont émis des vœux en faveu des musées cantonaux.

Pour faciliter la création de ces musées dan tous les cantons, M. Alphonse Renaud, 25, ru Scheffer, à Paris, docteur en droit, chef de burea au Ministère des Finances, vient de réunir, ave l'aide de quelques personnes, plus de 1,000 volumes, environ 40,000 dessins, plus de 5,000 te-tes, présentant un intérêt cantonal, et quelque centaines de monnaies qu'il mettra gratuiteme et successivement à la disposition des associatio cantonales qui ont eu ou auront établi un musé cantonal à la mairie du chef-lieu de canton o dans un autre local convenable, et organisé de conférences publiques dans les principales communes du canton. Son œuvre a été créée le 12 ma 1894, et est déjà féconde en résultats.

AVIS

La Direction prévient qu'elle vient d'acquérir un lot d'années de l'*Intermédiaire* (de 1870 à 1880), à des prix modérés, dont elle veut faire bénéficier MM. les Abonnés.— Ces volumes sont en vente à partir de **10** francs, 23 bis, rue de la Faisanderie.

De la Paix, par le général Iung, Brochure in-8° de 48 pages, ornée du portrait du général, couverture en couleurs ; prix : 1 fr. — Paris, 1896, Henri-Charles Lavauzelle, éditeur, 11, place Saint-André-des-Arts.

Tout le monde voudra lire la curieuse brochure du général Iung, sur *la Paix*. D'après le regretté député du Nord, la paix n'existe pas. C'est un mythe, une illusion chère aux esprits superficiels. Paix et guerre sont les termes d'une même formule, etc... Cette thèse a été soutenue au mois de septembre dernier devant le congrès interparlementaire de Buda-Pesth.

épertoire - annuaire général des Collectionneurs de la France et de l'étranger.

Le deuxième volume nous paraît vraiment **ndispensable à tous ceux qui s'occupent u commerce des livres et des objets de uriosité** et aussi à tous les membres de l'immense famille des collectionneurs. L'ouvrage ébute (exemple à suivre) par la liste des *Errata, uppressions et addenda*; de la sorte, on est frappé out de suite par ce qu'il importe de ne pas négliger ou oublier, ce qui arrive souvent quand ces ndications complémentaires sont rejetées à la fin un volume. Nous signalerons ensuite une bien ntéressante *Etude chronologique concernant les mbres fiscaux et de leurs émissions successives epuis 1673 jusqu'à nos jours*, par M. Ris-Paquot (11 pages), et un travail de M. Paul Eudel su l'*Habitation et le Mobilier à travers les Ages* (16 pages). C'est à la page 37 que commencent les listes si précieuses de M. Renart, divisées en deux sections : *Collectionneurs français*, désignés en *Collectionneurs provinciaux et parisiens*, et *Collectionneurs étrangers*. Au milieu du volume se trouve intercalée une liste spéciale des *principaux commerçants parisiens, en livres, tableaux, antiquités, numismatique, timbres-poste et professions diverses*. Une table alphabétique des noms des collectionneurs habitant la France (Paris excepté, parce que les Parisiens sont rangés par ordre alphabétique) termine cet inventaire. En résumé, M. Renart a droit à nos vives et bien sincères félicitations pour le service éminent qu'il vient de rendre à tous ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent de la vente ou de l'achat de tous objets pouvant former collection.



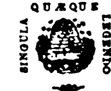
BIBLIOGRAPHIE

—

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *30 Décembre 1896.*

XXXIVe Volume. — No 748

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

Quatrième Série. — **2e Année** — No 18

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique

A partir du 1er Janvier 1897, M. GIRARD DE RIALLE, ministre plénipotentiaire, chef de la division des archives du ministère des affaires étrangères, prendra la direction littéraire de l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*.

Mme la générale IUNG continuera la gérance administrative du Journal.

RÉPONSES

Morts mystérieuses (XXIV, 900; XXV, 75, 218; XXXIV, 294, 443). — Je tâcherai d'être bref sur la question Louis XVII, la vie est courte, il me faut cependant citer, tout au moins viser bien des documents.

Je tâcherai de ne pas irriter feu Chantelauze qui, après avoir barboté dans bien des fondrières, malgré mes avertissements, a fini par aboutir à un formidable impair; on sait comment M. Laguerre, en faisant exhumer le corps du cimetière Sainte-Marguerite (1894), a clairement montré qu'il n'avait rien de commun avec le dauphin, malgré l'inscription « L. XVII » mise sur le cercueil.

Du jour où l'enfant du Temple est mort hors la présence de la future duchesse d'Angoulême, prisonnière comme lui au Temple, le doute a plané sur son identité avec Louis XVII. Les témoignages abondent ; j'en ai cité nombre dans les *Secrets des Bourbons*, dans *Les derniers Bourbons* et dans *Le Curieux* ; je vais encore en citer :

« Les uns disent que Louis XVII n'est pas mort », écrit le comte de Vaudreuil au comte d'Antraigues, le 13 juillet 1795, (*Correspondance intime du comte de Vaudreuil et du comte d'Artois*, 1889, II, 237).

« Puisaye affirmait que, par l'entremise de ses partisans, il avait trouvé le moyen de tirer le jeune roi Louis XVII du Temple, et qu'on avait mis à sa place un enfant de son âge qui lui ressemblait. On rapportait même toutes les circonstances qu'il avait surmontées et la manière dont s'était fait cet échange, qui mettait la personne du Roi entre ses mains. »

(Frotté, *Notes*, aux Archives de Conternes, dans La Sicotière, *Louis de Frotté et les insurrections normandes*, 1889, I, 61).

A la date de 1795, Alexandre Billard de Veaux, nous dit dans son *Bréviaire du Vendéen*, 1838, 3 vol. in-8o, id., 34).

« D'autres en vont jusqu'à soutenir que réellement, le jeune dauphin, fils de Louis XVI, a été enlevé du Temple en 1795 et conduit à l'ile de Rhé ; mais qu'au moment de le quitter pour se rendre en Angleterre afin de s'y faire reconnaitre, il y a été assasiné par ordre de son oncle, devenu régent. »

Puis, je peux invoquer les témoignages que j'ai publiés ailleurs : le marquis de la Ferronnays (*Curieux*, I, 25), les rapports de Schmidt (ibidem, I, 83, 84, 85), Amédée de Béjerry (ibidem, I, 84), le *Courrier universel extraordinaire* du 25 prairial (ibidem, I, 85), la lettre du duc de Bourbon au prince de Condé, du 16 décembre 1799 (ibidem, I, 205), Mallet du Pan (ibidem, ibidem), Laurentie (*Curieux*, I, 362), le rapport de police du 4 germinal an VIII (ibidem. 363), les rapports de police de 1816, 1817, 1818 (ibidem, I, 370), Mademoiselle des Cars (ibidem, II, 294). le chancelier d'Ambray et *L'Univers* du 6 juillet 1850 (ibidem, ibidem), Roferbacher (ibidem, I, 32), les signataires de la proclamation Charette (ibidem, ibidem), les rapports de police de 1817 (ibidem, I, 222), la duchesse de

Gontaut (*Derniers Bourbons*, 239, 240); la lettre de Mme du Cayla (ibidem, 241), le témoignage de la veuve Thouvenin (*Secrets des Bourbons*, 69), nièce de Desault, duquel j'ai publié l'acte de mariage dans *Le Curieux* ; la lettre du baron Thierry, parent de Frotté (*Secrets des Bourbons*, 72), les témoignages du général d'Andigné (ibidem, 97), de l'abbé Nicod (ibidem, 98; je l'y appelle Ne... d'après Suvigny ; le vrai nom est dans les *Mémoires* du duc de La Rochefoucauld-Doudeauville, père du duc actuel, XII, 574).

Je mets à part le témoignage capital de la veuve Simon (*Secrets des Bourbons*, 73 à 95), dont la divulgation a si vivement ému le faubourg Saint-Germain ; il s'est trouvé cependant un recueil grave, *La Bibliothèque de l'école des Chartes*, pour déclarer qu'il concluait à la mort au Temple de Louis XVII, et c'était signé d'un archiviste appartenant aux *Archives nationales* d'où j'avais tiré les pièces ! En passant, je note la conversation placée dans la bouche de Simon et de Courtois par M. Philibert Audebrand (*Alexandre Dumas à la Maison d'or*, 1888, in-18°, 100-102), je doute fort de son authenticité.

Je note ensuite le témoignage de la comtesse de Montsaulnin (*Curieux*, I, 52), fille d'Amand-Jacques-René baron de Maistre, cousin de Joseph et Xavier de Maistre, demeurant à Paris, rue Taranne, n° 10, en 1835 (*Petites Affiches* du 12 juillet), mort à Bourges le 13 mai 1883, suivant Borel.

Le duc Eugène de Laval-Montmorency, qui avait épousé une fille de Joseph de Maistre, croyait que Louis XVII existait en 1833 (le comte de Falloux, *Mémoires*, I, 98-99).

Pour clore, aujourd'hui je reproduis ce que j'écrivais dans le *Curieux* de janvier 1885 :

« Dans le *Curieux* de décembre 1883, j'ai publié un rapport de police du 21 mai 1817, tiré des *Archives Nationales*, qui faisait allusion aux « pièces authentiques » du dossier 43,184 ».

J'ai donc demandé aux Archives ce dossier 43,184 ; voici textuellement la réponse qui m'a été faite :

Nous n'avons pas attendu la demande ci-contre pour rechercher le dossier 43,184 dont nous avions déjà l'indication, d'après les inventaires anciens de la série, mais il nous a été impossible de le trouver, et nous avons toutes raisons de croire qu'il n'a pas été versé aux Archives nationales.

25 novembre 1884.

P. Bonnassieux.

Ainsi, il est bien acquis au début, que les pièces maîtresses, le rapport Desault, le registre tenu au Temple, le dossier Louis XVII, visé sur la couverture du dossier de la veuve Simon aux Archives Nationales, le dossier 43,184 de la sûreté générale, ont disparu; c'est étrange.

Il y a une copie des Mémoires de la duchesse d'Angoulême, dans les archives du feu duc de Castries, mort en 1881 à Castries ; ils sont intéressants.

Quand la famille royale adhéra au sacre de Charles X, « seule Madame la Dauphine chercha à cacher son émotion par respect pour le Roi ; mais un torrent de larmes inonda son visage.

« Les fanatiques qui successivement dirent que Louis XVII n'était pas mort au Temple, voulurent trouver dans cet incident, la preuve de son existence et des droits au trône qui lui avaient été enlevés. » (Hyde de Neuville, *Mémoires et Souvenirs*, III, 276).

En ce qui concerne la révélation Desèze, je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit dans les *Secrets des Bourbons* et dans le tome I du *Curieux*. Nauroy.

—

Les verbes avec les noms (XXV, 241, 481; XXVI, 20, 211, 253, 290, 412; XXVII, 25; XXXI, 162, 537; XXXII, 166, 448, 582, 650; XXXIII, 214, 299, 498; XXXIV, 158). — Dans les chapitres de Dames nobles, chaque chanoinesse avait le droit d'adopter pour sa nièce une jeune comtesse, avec cette condition que l'adoptée prononcerait ses vœux à l'époque fixée. Elle était ainsi engagée irrévocablement et ne devait plus quitter sa tante. Cela s'appelait « s'aniécer ».

Effem.

—

Chemise (XXV, 437 ; XXVI, 94, 372, 533 ; XXVII, 213, 492, 302). — Sans vouloir porter aucun préjudice à la vénération accordée à la « chemise de la Vierge » à Chartres, je me permettrai de rappeler que celle-ci n'est pas la plus célèbre, loin de là, attendu que le Trésor d'Aix-la-Chapelle comprend dans ses grandes reliques — visibles seulement tous les sept ans, — la robe blanche, dite la « chemise »,

que, suivant la tradition, la Vierge portait au moment de la naissance du Christ.

Envoyé par le *Monde Illustré* à Aix-la-Chapelle, en juillet 1895, au moment de l'exhibition septennale, j'ai adressé alors relation et dessins à ce journal qui les publia dans son numéro du 3 août 1895. Je rappellerai seulement que ce vêtement, que j'ai vu de très près, est d'un blanc jaunâtre, et mesure 5 pieds 1/2 de long. Mais ce qui est assurément le plus curieux dans cette exhibition, c'est la façon dont elle est faite, du haut de la galerie du vieux « Münster ».

Dès le matin, les foules accourues de toutes parts affluent vers l'antique tombeau de Charlemagne. Des grappes humaines sont suspendues sur les toits, aux fenêtres, partout. En 1440, une maison s'effondra en tuant 19 personnes et en blessant 40 autres.

Enfin dix heures sonnent! Une fanfare étrange se fait entendre. Et là-haut, sur le toit de la cathédrale, apparaît un cortège. Un héraut d'armes vient, suivi du clergé, et crie :

L'on va vous montrer la robe que porta la sainte Vierge, etc.; contemplons-la respectueusement à la louange de Dieu et à la gloire de Marie.

Et sur un drap de velours cramoisi étendu sur la balustrade, on étale la chemise en plein vent. C'est une scène du moyen-âge à laquelle nous assistons. Rien n'y manque, ni la fanfare archaïque, ni les lépreux que l'on traîne, ni les ulcères que l'on montre. J'ai vu emporter des femmes prises d'attaques de nerfs.

Avis à ceux qui veulent s'offrir ce spectacle... en juillet 1902 !

H. LYONNET.

—

Le genre des noms de villes (XXVI, 643; XXVII, 147; XXXIV, 281, 447, 690). — Donc, ni la désinence qui ferait Le Caire, Le Havre, etc., féminins, ni l'étymologie douteuse parfois et le plus souvent difficile, ne peuvent servir de base suffisante à établir un principe fixe sur cette importante question.

Certainement, il serait simple et pratique de réduire tous les noms de villes au même genre; mais on ne peut vraiment pas infliger le masculin à Brive-la-Gaillarde ou à La Rochelle. On ne saurait, non plus, abandonner cette excellente idée comme insoluble. Ici, l'utilité d'une règle s'impose. Aussi, je soumets la formule suivante à la compétence de mes confrères : Les noms propres de lieux sont masculins, à moins qu'ils ne soient accompagnés de l'article *la* ou du mot *ville*.

C. P. V.

—

Le Peletier de Saint-Fargeau (XXVII, 44, 302; XXXII, 645; XXXIII, 415). **Le suicide du garde du corps Pâris, l'assassin de Le Peletier de Saint-Fargeau** (XXV, 371; XXXII, 645; XXXIII, 415, 611; XXXIV, 297, 391). — Pour compléter ma réponse et ne pas laisser sans réfutation la note fort curieuse de M. Le Couteulx de Canteleu, parue postérieurement, il importe de faire remarquer que cet intermédiairiste, tout comme M. H. T., se borne à des conjectures qui ne peuvent détruire des constatations authentiques.

Quant au nom de Le Peletier que l'on donna aux brigands Le Tellier ou Tellier, ou que ceux-ci avaient pris, il n'y aurait de conséquences à en tirer que s'il était appuyé de documents sérieux établissant qu'il leur appartenait de par leur naissance.

Il est infiniment plus vraisemblable que c'était pour eux un simple sobriquet comme en avaient à discrétion les successeurs de Mandrin et de Cartouche. Le plus souvent, on les en affublait parce que ce nom revenait trop fréquemment dans leur conversation.

Les Levaillant, dont ces Tellier auraient été les hôtes à la verrerie de Routhieux, furent de tout temps notoirement les plus empressés à fournir les historiens locaux et autres, de légendes nobiliaires et révolutionnaires sur eux-mêmes et sur leur famille. Ils furent au surplus, mêlés à des histoires, authentiques celles-ci, qu'ils n'ont pas été si pressés de faire connaître. Il en est de même des Bongars et des Caqueraz.

Tout cela n'a pas plus de valeur que la *tradition* recueillie à Forges en 1893. Il y a eu, depuis une centaine d'années, dans cette localité, bien d'autres racontars historiques de même nature qui ne méritent pas plus de considération et dont un lettré rouennais a recueilli d'assez typiques spécimens dans un travail sur les eaux de Forges. Il y a une trentaine d'années et même depuis, vivaient à Forges de bons rentiers qui employaient leurs loisirs à polir les « poësies » d'un paysan du voisinage, et à distraire les buveurs d'eau

avec les « potins » dont on fait aujourd'hui des traditions qu'on ose opposer à des procès-verbaux indiscutables.

Ces potins ne sauraient être substitués aux écrits contemporains, tels que les procès-verbaux des autorités, et à la lettre d'un homme tel que Thiessé.

C. L.

—

Le tombeau et la devise de Marguerite d'Autriche (XXVIII, 483, 713, XXIX, 79; XXXIV, 492). — On a souvent discuté sur cette célèbre devise. Sa coupure, en quatre mots si souvent répétés : *Fortune infortune fort une*, donne raison à ceux qui la traduisent : *Fortuna infortunat fortiter unam.*

Ceux qui prétendent que la duchesse a voulu dire : *Fortune* d'avoir failli monter sur le trône de France ; *infortune* d'avoir été renvoyée à sa famille; *fortune* d'avoir épousé un duc de Savoie, qu'elle a aimé tendrement, ne font que trois mots de cette pensée et ils oublient complètement l'immense douleur de celle qui, pendant le reste de sa vie, n'eut qu'un but, qu'un désir, aller dormir à côté de son époux bien-aimé.

On a généralement abandonné cette version.

C'était le génie du moyen-âge qui voulait cette ambiguité, qu'on retrouve partout et à laquelle Marguerite obéit.

Quant au *Fert* de la maison de Savoie, les explications ,même les plus bizarres, n'ont pas fait défaut.

Je ne citerai que les plus connues :

Fert, il porte, il est puissant;

Fortitudo Ejus Rhodum Tenuit, version la plus généralement admise, quoique certains écrivains croient que la devise est plus ancienne que le siège;

Frappez, Entrez, Rompez tout, pensée aussi galante que guerrière ;

Fide Et Religione Tenemur ;

Fœdere Et Religione Tenemur ;

D'après M. Humbert Jacquemet, ô flatterie !!! *Force, Équité, Raison, Tempérance!* sont les vertus des princes de Savoie ;

Est-ce tout ? Non certes !

Fero Ejus Rufos Tricos, je porte des tresses blondes. *Tricos*, latin du Bas-Empire. Ce serait la devise d'un des princes seulement, non de tous.

Un satirique a dit : *Femina Erit Ruina Tua!* Pardonnons-lui cette irrévérence.

Enfin, Muratori, ô science !!! prétend que *Fert* est le commencement du mot *Fertone*, nom d'une ancienne monnaie... Je m'arrête à cette énormité. Esope en eut trouvé bien d'autres.

A. Vingt.

—

Noms bizarres des rues (XXX, 356, 505, 599; XXXII, 250, 329, 562, 650; XXXIII, 38, 300, 357, 694; XXXIV, 202, 301, 399). — A Tournai, la rue *Merdanchon*.

Un intermédiairiste pourrait-il nous donner les motifs qui ont fait donner ce nom à la rue ? Ce nom a-t-il une signification particulière ; est-ce le nom d'une famille ?

Karel van Leuven.

—

Vieux mots français devenus anglais et de nouveau francisés (XXXI, 7). — Il y aurait peut-être à glaner sur ce sujet dans le *Glossaire comparatif anglo-normand*, donnant plus de cinq mille mots aujourd'hui bannis du français et qui sont communs au dialecte normand et à l'anglais, par Henri Moisy, membre de la Société de linguistique de Paris. In-8°, 1896, Caen, imp. et libr. H. Delesques. Paris, libr. A. Picard.

R. H.-V.

—

Quelles sont les causes de la ruine de l'Espagne ? (XXXII, 478; XXXIII, 462, 619; XXXIV, 109, 305, 403, 497, 633). — Au mois d'avril dernier, la situation de l'Espagne à Cuba inspirait à un chroniqueur politique, les réflexions suivantes:

Le général Weyler disait l'autre jour qu'il espérait pouvoir faire la pacification de l'île dans deux ans. Avec les deux ans que la guerre aura déjà duré tout à l'heure, c'est un laps de temps assez respectable. Combien d'années et combien de sang faut-il à un peuple pour payer son indépendance ?

L'Espagne, pendant ce temps-là s'épuise, et qui sait ce que l'avenir réserve à notre Europe ? Il semble que les Etats de notre Occident rivalisent tous à épuiser leurs forces au bout du monde, dans des guerres injustes ou inutiles, au lieu de s'appliquer à résoudre tant de questions qui les serrent de plus près.

L'Espagne aurait pu obtenir la paix par de sages réformes, faites à temps, mais il y a la gloriole des armes et la chevalerie qui ne s'accommodent point de ces arrangements pratiques autant que raisonnables.

La chevalerie aujourd'hui? cet anachronisme et cet atavisme! Un peu d'équité et de liberté ferait bien mieux l'affaire du monde et de l'Espagne.

HÉDOIREL.

—

Chaires à prêcher (XXXII, 483; XXXIII, 99; XXXIV, 450, 587). — Dans la cathédrale de Metz, il y a une chaire mobile (style Louis XVI), près la chapelle N.-D. la Tierce (des Allemands, selon A. Bourgeois)..

En Alsace et en Lorraine, les chaires étaient bien souvent en pierre avant la Révolution; mais aucune n'était mobile; c'était l'exception. L'EX-CAR.

.˙.

— C'est remonter bien haut, en vérité, et forcer trop l'analogie, que de citer ici la chaire de saint Pierre, conservée à Rome, dans la basilique vaticane. Cette chaire est la *sella gestatoria* des consuls et des empereurs, passée depuis aux souverains pontifes; il faut donc la considérer comme un meuble d'apparat, non de prédication.

En fait, pendant des siècles, la chaire pontificale ou épiscopale a été un siège fixe en pierre ou en marbre, placé soit au fond de l'abside, au centre du *presbyterium*, soit à côté de l'autel. Il en existe un antique et fort beau dans la cathédrale d'Avignon. Mais ces sièges-là sont des chaires de président d'assemblée ou de célébrant sans aucun rapport, si ce n'est la similitude de nom, avec les chaires de prédication. Celles-ci, je l'ai reconnu, sont relativement récentes; on parla longtemps aux fidèles, de la table de communion, du jubé, d'un ambon, enfin, d'une chaire mobile comme on en voit encore dans beaucoup de chapelles de nos églises, pour les exercices qui n'ont pas lieu au maître-autel et n'appellent pas les fidèles dans la grande nef. Sur ce point, tout le monde est d'accord.

Mais le point du débat était autre: il s'agissait de déterminer à quelle époque la chaire mobile avait fait place à la chaire fixe. Suivant « comtesse Edith «, cette dernière apparaît seulement vers la fin du XVI[e] siècle, ce qui ne m'a pas paru exact et je l'ai dit avec faits à l'appui. La communication de « un vieux corrigeur » — un titre qui, pour le dire en passant, ne me plaît pas ni au fond ni en la orme — ne fait d'ailleurs que confirmer ce que j'ai dit. Il est bien entendu que cette appréciation ne porte pas sur le passage relatif à la chaire de saint Pierre.

H. C.

—

Trois antiquités bordelaises (XXXIII, 177, 477, 705; XXXIV, 408). — En remerciant notre collaborateur l'Essey de sa réponse insérée dans le numéro du 30 septembre 1896, je dois ajouter qu'il n'aurait pas pu revoir le petit monument en ruines dont il s'agit, s'il était passé quelques jours plus tard sur la place, devant l'église Sainte-Croix, à Bordeaux. Les ruines et la grille ont été enlevées et le terrain nivelé, dans ces derniers temps.

J'ai constaté, dans la dernière quinzaine d'octobre, qu'il ne restait plus aucune trace de l'antiquité que j'avais signalée.

V. A. T.

—

Langues riches (XXXIII, 461; XXXIV, 81, 310). — Notre érudit collègue, M. Rartropère, a fait sur cette question une très curieuse enquête, publiée dans le numéro du 10 septembre et qui a obtenu, d'ailleurs, tout le succès qu'elle méritait. Je n'en veux pour preuve que la reproduction qui en a été faite dans nombre de journaux de la presse parisienne (*Le Jour*, *La Gazette de France*), départementale (*Le Petit Niçois*, *La Dépêche*, de Brest, etc.) et étrangère (*L'Italie*, de Rome). C'est un honneur pour l'*Intermédiaire*; il faut le dire bien haut.

M. Rartropère n'a malheureusement pas épuisé le sujet. Ne pourrait-il compléter son intéressante étude, en poursuivant ses comparaisons avec les autres langues, dialectes ou idiomes, dont il ne nous a pas parlé et qu'il a, du reste, peut-être omis à dessein pour en faire l'objet d'un nouvel article?

R. HEUNE-VAPAO.

—

Potence (XXXIV, 137, 371). — Au moyen-âge, le mot désignait une sorte de béquille isolée, nommée aussi « appuial », sur laquelle on appuyait la poitrine, dans les églises d'Orient où les sièges étaient inconnus.

La *crux commissa*, comme celle que porte à la main saint Antoine, avait la forme du Tau et s'appelait également « potence ». T. PAVOT.

Livres n'ayant pas paru par suite de la destruction des manuscrits (XXXIV, 189, 471, 509, 640). — M. Jules Claretie vient de publier, dans les *Annales politiques et littéraires* du 6 décembre 1896, un fort intéressant article sur les *Mémoires d'Etienne Arago*.

J'en extrais les passages suivants :

Etienne Arago, dit M. Claretie, avait vu passer devant lui les hommes les plus divers, les plus grands, les plus bizarres, d'anciens conventionnels aux regards sombres, des artistes au sourire aimable, des comédiens, des comédiennes, tout un monde attirant, contrasté, — évanoui maintenant, disparu, non pas oublié. Il avait connu Humboldt et Déjazet, Godefroy Cavaignac et Talma, Decamps à ses débuts, et Balzac à ses premières heures.... Balzac ! il avait été mieux que son ami, il avait été son collaborateur, et, à ce point de vue seul, les *Mémoires* d'Etienne Arago eussent été, pour la génération nouvelle, une révélation importante.

Pourquoi les a-t-il détruits, ces *Mémoires?* Pourquoi, un à un, ces grands volumes in-folio qu'il me montrait, il y a quatorze ans, dans son logis du Luxembourg, ont-ils disparu dans la flamme (avec la *Correspondance* d'Humboldt et de François Arago) ? Je ne sais quel appétit de silence et d'oubli s'était, en ces derniers temps, emparé de ce Méridional pétulant, débordant de vie, militant et causeur, que j'avais connu encore plein de sève et d'humeur batailleuse.

— A quoi bon ? disait-il. A quoi bon faire parler de soi après soi ? Le trou est là ; descendons-y, et qu'il ne soit plus question du vieux qui ne serait plus là pour se défendre.

..... La dernière fois, dit en terminant M. Claretie, que je vis Etienne Arago, ce fut au lendemain du début du pauvre Marais dans *Britannicus*.

Ce fut ce jour-là, qu'avec une sorte d'appétit d'éternel oubli, Etienne Arago m'expliqua, une dernière fois, pourquoi il avait brûlé ses *Mémoires*.

— Tout d'abord, j'ai été dégoûté du titre que j'avais choisi. Vous le connaissez : *Ce que j'ai vu*. C'était plus d'un demi-siècle de souvenirs. Mais on a publié un volume posthume de Victor Hugo : *Choses vues*. Les deux titres se ressemblaient trop. J'ai renoncé à mon étiquette. Ensuite je me suis dit qu'après tout j'entreprenais de dire la vérité, ce qui est périlleux, et de détruire les légendes, ce qui est difficile. J'ai pensé, — je vous répète ce que j'ai souvent dit, — que je ne serais plus là pour défendre mes assertions, et appuyer mes révélations. Alors j'ai brûlé, un peu d'abord, puis un peu plus, puis beaucoup, et mieux vaut (c'est ce que je dis et redis) que le vieux reste bien oublié dans son trou que livré après sa mort aux appréciations et aux polémiques de gens qui ne l'ont pas connu !

Etienne Arago pouvait cependant se dire que son nom n'avait rien à craindre de ces polémiques posthumes.....

H. T.

—

Il conte Roggiero (XXXIV, 190, 554). — Je ne connais pas le roman cité dont peut-être on trouverait l'analyse dans la *Bibliothèque des romans*, — mais son titre indique bien que le héros en est ce Roger à qui M. A. Palomès a consacré le premier volume de sa *Storia di li Normanni nu Sicilia* (Palermo, Frati Pugliesi 1883). Si l'on s'intéresse à ce Roger, on lira sur lui tous les détails désirables dans l'ouvrage de Palomès, seulement il est en sicilien, mais je crois qu'il en a paru une traduction italienne.

Est-ce que ce Roger n'est pas confondu par mon confrère Dieuaide avec le prétendu héros célébré par l'Arioste dans l'*Orlando*, qui appartient au cycle carolingien et par conséquent est antérieur de près de trois siècles au Roger fils de Tancrède ?

Ce n'est pas celui-ci, mais c'est le chevalier carolingien, qui figure dans les poèmes cités par mon confrère et dont on retrouve enfin la liste dans la *Biografia dei romanzi cavallereschi* (Turin 1838, p. 257) et dans l'*Histoire littéraire d'Italie* de Ginguené, tome IV, page 578.

POGGIARIDO.

—

D. O. M. (XXXIV, 253, 514, 598). — La question est résolue par l'inscription qui est gravée tout au long au-dessus de la porte centrale de la cathédrale de Reims : *Deo Optimo Maximo, sub inv° beatæ Mariæ, etc...*

UN VIEUX CORRIGEUR.

—

Décorations étrangères (XXXIV, 335, 694). — Je remercie mes aimables confrères de leurs indications ; mais la question principale que j'avais posée n'est pas encore résolue. Il n'est pas douteux que, dans les états étrangers, l'usage est variable. Depuis que j'ai soulevé la difficulté, j'ai eu l'occasion de voir deux grands portraits officiels de l'empereur d'Autriche et du roi de Suède,

avec tous les colliers de leurs ordres ; sur le premier, la place d'honneur (Toison d'or) est la plus rapprochée de la tête ; sur le second, c'est la plus éloignée (Séraphins). Il n'y a donc pas lieu d'insister sur cette face du problème, et je précise ma question en la limitant : quelle est, en France, la règle à suivre pour porter simultanément plusieurs décorations de commandeur ?

S'il s'agit, par exemple, de la Légion d'honneur et d'ordres étrangers, quel cordon faut-il placer au-dessus et la plus près de la tête ? Le cas se présentant pour une foule de fonctionnaires et de généraux, il doit y avoir un règlement ou un usage constant.

Si l'on porte deux commanderies l'une à côté de l'autre, il est évident que la place d'honneur est à droite. Si l'on en porte trois de cette façon, ce que j'ai vu faire, la place d'honneur est, selon moi, au milieu ; la seconde, à droite ; la troisième, à gauche. Mais, en général, ces décorations se portent, chez les civils, plutôt l'une au-dessus de l'autre que juxtaposées.

Ensuite, parmi les commanderies étrangères, quel est l'ordre de préséance usuel, abstraction faite des ordres exotiques sur lesquels je partage l'opinion de mes confrères ? P. E.

—

La Marseillaise (XXXIV, 432). — La *Marseillaise* n'était pas interdite sous le premier Empire. Des vieillards qui avaient fait la campagne de Russie m'ont affirmé qu'on l'entendait parfois aux armées, mais très rarement, car l'Empereur la détestait comme entachée de républicanisme. L'air officiel était : *Veillons au salut de l'Empire.*

Alexandre Dumas père conte, dans ses *Mémoires*, qu'au moment de la campagne de France, l'Empereur, traversant en chaise de poste une petite ville du centre, y fut salué par le maire, les pompiers et la fanfare de l'endroit aux sons de la *Marseillaise*. Furieux et apostrophant le maire : « Que ne faites-vous plutôt jouer en ce moment : *Veillons au salut de l'Empire* », lui aurait-il crié.

J'ai entendu dans ma jeunesse fredonner cet air par une personne âgée, mais c'est tout ce que j'en connais. On pourrait le retrouver certainement.

J. R.

Le climat le plus froid du globe (XXXIV, 437, 706). — Comment Un vieux Corrigeur peut-il trouver un écart de 58°2, au lieu de 79°4, entre les températures de —62° et +17°4 ?

UN JEUNE CORRIGEUR.

—

Quels sont les romans qui ont eu le plus d'éditions ? (XXXIV, 528). — Il faut citer : *Les Fiancés*, d'Alexandre Manzoni (*I Promessi Sposi*). La *Sala Manzoniana*, établie à la Bibliothèque de Brera de Milan, — dont la collection est pourtant loin d'être complète, — ne possède pas moins de 200 éditions de cet admirable ouvrage, sans compter les nombreuses traductions en anglais, en français, en allemand, en espagnol, et même en portugais, en grec, en russe et en arménien.

Dr PAOLO BELLERZA.

—

Les frères Goncourt ou de Goncourt (XXXIV, 569, 793). — M. Albert Marie m'a devancé, car j'allais poser moi-même cette question, mon attention ayant été attirée par la note terminant un article de M. H. C. (XXXIV, 512).

Je transcris ci-après une réponse très nette, que je trouve toute faite dans un article de M. Laurent Tailhade.

Les avis seront certainement très partagés sur le sujet.

Je ne m'explique pas bien l'exception qui permet de laisser la particule lorsque le nom commence par une voyelle. Pourquoi ?

L'*Intermédiaire* du 30 octobre dernier contient un long article relatif aux enfants naturels de Louis XV, où figurent de nombreux exemples du cas qui nous occupe. Il se trouverait que l'érudit écrivain qui en est l'auteur aurait été correct dans cette seule phrase : « On lit dans les *Mémoires* DE D'Argenson... ». Jusqu'à plus ample informé, la supposition n'est pas admissible.

Et maintenant, voici l'opinion de Tybalt, conçue en termes peut-être un peu vifs, mais que je copie textuellement :

Il faut dire les frères Goncourt et non *de* Goncourt, ainsi que s'expriment fautivement la plupart des gazetiers, sitôt qu'il leur faut nommer un personnage investi de la particule nobiliaire. Imparfaitement

avisés des choses de la grammaire et de celles du monde, ces messieurs oublient que la particule est un génitif soumis aux lois ordinaires, un génitif qui ne saurait être employé qu'après un vocable géniteur.

L'exemple suivant fera comprendre ceci :

L'étiquette, d'accord avec la syntaxe, enjoint qu'on dise : *La Colère de Samson*, par le comte *de* Vigny, par Alfred *de* Vigny, par monsieur *de* Vigny, ou bien, en supprimant les titres, par Vigny tout court et non par *de* Vigny, à la façon des aspirants beaux-esprits qui se croient éduqués à miracle en relatant leurs entretiens avec *de* Hérédia, *de* Régnier, etc. Hélas! la pratique de la bonne compagnie ne se vend pas au *Carnaval de Venise*, avec les gants gris perle et les cravates de soirée. Ces sortes de locutions rappellent le langage des boutiquiers ou des concierges, qui, pour demander à leur voisin comment se portent sa femme ou ses filles, s'informent de « sa dame » ou de ses « demoiselles ».

T.... T.

UN DEMI-SEXAGÉNAIRE.

—

La femme du poète Lamartine ; son pays d'origine (XXXIV, 574). — Marie-Anne-Elisa Birch était d'origine anglaise. Son père, William-Henry Birch, était gentilhomme de S. A. R. le prince de Galles et commandant du génie dans l'armée anglaise. Sa mère était Christine***, comme on le verra plus loin par l'acte de mariage.

Le mariage fut célébré civilement à Chambéry, le 5 juin 1820, catholiquement le lendemain, dans la chapelle du marquis d'Andezanna, gouverneur de Chambéry, et enfin, suivant le rite protestant, le surlendemain, à Genève.

Voici l'acte de mariage, extrait du registre de la paroisse de Maché (Chambéry) conservé à l'archevêché :

Le 8 juin mil huit cent vingt, après une publication canonique faite dans les églises paroissiales de Saint-Pierre de Maché de Chambéry et de Saint-Vincent et Saint-Louis de Mâcon, dispense obtenue des deux autres, vu l'acte attestant la liberté de demoiselle Marianne-Elisa Birch, et sans avoir, d'ailleurs, découvert aucun empêchement, ni entendu former d'opposition ; je soussigné, muni d'autorisation de Monseigneur l'archevêque et délégué par les curés des deux parties, ai donné dans la chapelle du château à Monsieur Alphonse-Marie-Louis de la Martine de Prat, fils majeur de sieur Pierre, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de Françoise-Alexis Desrois, son épouse, domiciliée de fait et de droit en la paroisse de Saint-Vincent et Saint-Louis de Mâcon d'une part ; demoiselle Marie-Anne-Elisa Birch, fille majeure de sire William-Henry Birch, gentilhomme de S. A. R. le prince de Galles, commandant du génie dans l'armée anglaise et de dame Christine (illisible), son épouse, née en Languedoc, domiciliée de droit en Angleterre et domiciliée aujourd'hui à Chambéry. Ladite cérémonie a eu lieu à sept heures du matin, en présence de *** (illisible), colonel, chevalier de Malthe et du chevalier Louis Vignet, témoin requis.

Ainsi est.

FAVRE, curé. *P. c. c.* :

J.-B. DUNOYER,
secrétaire de l'Archevêché.

Les armes de cette famille de Birch sont les suivantes :

D'azur à 3 fleurs de lis d'argent. *Timbre* : Un bourrelet d'azur et d'argent. *Cimier* : Une fleur de lis d'argent enlacée d'une bisse au naturel.

Ces renseignements sont tirés, soit de M. Lex, soit de Révérend du Mesnil ; d'autres, plus complets, ont dû être publiés en Angleterre, probablement. On sait qu'en Angleterre, tous les parchemins et papiers de famille sont conservés à Londres, où chaque année une partie est publiée sous la haute direction d'un Conseil héraldique. Je pourrais, si cela peut lui être utile, donner à notre confrère, le titre de cette publication.

VICOMTE GOD.

***

— M. d'Héricault s'est trompé. Mme de Lamartine n'était pas Belge, mais Anglaise ; elle s'appelait miss Birch.

Lamartine parle souvent d'elle dans sa *Correspondance* (Paris, Hachette, 1882). Dans les lettres qui commencent le tome I de cette correspondance, M. Clément Lyon trouvera beaucoup de détails sur le mariage du poète, sur les difficultés qui le retardèrent, sur les motifs qui l'y décidèrent.

C'est par religion que je veux absolument me marier, écrivait-il au comte de Virieu, et que je m'y donne tant de peines. Il faut enfin ordonner sévèrement son inutile existence selon les lois divines ou humaines, et, d'après ma doctrine, les humaines sont divines ; le temps s'écoule, les années se chassent, la vie s'en va ; profitons du reste ; donnons-nous un but fixe pour l'emploi de cette seconde moitié et que ce but soit le plus élevé possible, c'est-à-

dire le désir de nous rendre agréable à Dieu, hors duquel rien n'est rien (Page 105).

Lamartine semble avoir eu d'abord plus d'estime que d'amour pour Mlle Birch, mais plus tard, dans une lettre à M. de Veydel (page 116), il parle d'elle avec enthousiasme. Cette lettre datée du 20 juin 1820, donne approximativement la date du mariage.

Je me suis marié à cette jeune Anglaise que tu sais, il y a trois semaines de cela, et je suis sous tous les rapports, plus heureux que je ne pouvais même le désirer : il y a vertu, attraits, esprit, bonté, amour et fortune.

J'ai eu souvent l'honneur d'être reçu par Mme de Lamartine à Saint-Point et à Paris, d'abord rue de l'Université, et ensuite dans le modeste hôtel de la rue de la Ville-l'Évêque. La dernière fois que je la vis à Saint-Point, elle était fort occupée de peinture et venait de terminer, pour l'ornementation d'une cheminée, des médaillons représentant les principaux poètes italiens. Elle m'entretint beaucoup du grand peintre de Metz, Maréchal, pour lequel, ainsi que son mari, elle avait beaucoup d'attachement. Mme de Lamartine faisait, avec la plus grande affabilité, les honneurs de son salon, encore très fréquenté, même quand les jours de disgrâce furent arrivés. Elle se souvenait avec un tendre et légitime orgueil, des jours de gloire de son mari ; comparant le présent au passé : « J'ai pourtant, me dit-elle, une fois entendu le peuple crier : Vive le roi Lamartine! »

Mme de Lamartine était une femme très distinguée, très supérieure ; sa bienfaisance était extrême. M. Henri de Lacretelle lui a adressé des vers où la vertu a noblement inspiré la poésie, dans son volume : *Les Nuits sans étoiles* (page 82) :

Vous avez . . . .
Sans jamais descendre, cotoyé le génie.
Conseillère du bien, c'est sur vous qu'aux [grands jours,
Il s'appuyait, héros par l'acte et le discours ;
Et le pays sauvé, voyait de loin sans voile,
Une zone d'amour entourant son étoile !
Mais pour être inspirée et raffermir vos pas
Vous n'avez pas besoin des veillées des [combats.
Le pain quotidien qui nourrit votre vie,
C'est la bonne action commencée et suivie,
C'est le zèle éternel d'une âme où souffle Dieu,
C'est la paternité qui fait qu'en chaque lieu,
Vous accueillez la voix qui pleure ou déses- [père
Quelle que soit la langue où parle la prière.
Aussi permettez-moi, lorsqu'en quittant [vos toits
Je regarde le soir s'allonger sous les bois
D'applaudir la vertu de même que la gloire
Et d'enchâsser deux noms dans la même [mémoire

— POGGIARIDO.

La Cécilia (XXXIV, 574). — Napoléon La Cécilia, né à Tours, le 13 septembre 1835, fit de bonnes études au collège d'Ajaccio, et professa longtemps les mathématiques à l'Université d'Iéna.

En 1859, il combattit pour l'indépendance italienne sous les ordres de Garibaldi, se distingua à Marsala et à Palerme, et devint sous-chef d'état-major du général Avezzana, avec le grade de capitaine.

Malgré les propositions du gouvernement italien, il refusa de rester dans l'armée de Victor-Emmanuel, ne voulant pas perdre sa qualité de Français.

Disciple de Franz Bopp, le fondateur de la grammaire comparée, il avait les connaissances philologiques les plus étendues et possédait vingt-sept langues tant orientales qu'européennes.

Il enseigna le sanscrit au collège asiatique de Naples, avec le savant linguiste Lignana.

Mathématicien, philologue, La Cécilia avait une culture très profonde de la philosophie et avait été l'un des premiers adeptes de l'école néo-criticiste, dont le chef était l'illustre Charles Renouvier.

Si M. Hector France a appelé La Cécilia un homme extraordinaire, c'est qu'en effet La Cécilia était une intelligence encyclopédique.

Ajoutons en terminant qu'en 1870, La Cécilia servit à l'armée de la Loire, fut nommé commandant après l'héroïque défense de Châteaudun où il s'illustra ; lieutenant-colonel après Coulmiers et colonel en janvier 1871, après le combat d'Alençon, où il fit preuve de sérieuses qualités militaires (Voir à ce sujet : *Souvenirs du siège*, par M. Chaix, imprimeur, et l'ouvrage du général de Lipowski, paru il y a quelques jours en librairie).

Après la guerre, La Cécilia prit du service dans la Commune et, vaincu, se réfugia à Londres, où il fut professeur à New-Cross, à l'école navale, et de là il passa en Egypte pour remettre sa santé ébranlée. C'est là qu'il mourut le 25 novembre 1878, à Ramleh, près d'Alexandrie.

On a de La Cécilia différentes études de linguistique : une tradction du poème persan de Saadi Gulistan ou le *Parterre des Roses*, une grammaire siamoise, rédigée en anglais, une édition annotée du Dante et divers articles parus dans la *Revue philosophique et religieuse* de MM. Lemonnier et Renouvier.

V. VINCENT.

*
* *

— M. F. L. pourrait aussi se renseigner en écrivant à la veuve du général, Mme La Cécilia, dame déléguée aux Enfants assistés, 10, rue des Lions, Paris.

Consulter également, sur le général La Cécilia, les ouvrages suivants :

La Commune de Lissagaray, Paris, Dentu, 1896 ;
Le Livre rouge de la Commune, par G. d'Heylli, même éditeur, 1871 ;
Les Hommes de la Commune, par Jules Clère, Dentu, 1871 ;
La Légion d'honneur et la Commune, par G. d'Heylli ;

Et peut-être :

Paris pendant le siège et les 65 jours de la Commune, par A. Dalsème ;
Les Mystères de l'Internationale, son origine, son but, ses chefs, ses moyens d'action, son rôle sous la Commune ;
Paris sous la Commune, par Edouard Moriac.

F. L. A. H. M.

*
* *

— Après sa participation aux événements de la Commune (voir, à ce sujet, l'*Histoire de la guerre de 1870-1871* de J. Claretie, l'*Histoire de la Commune* de Lissagaray ou tous autres ouvrages traitant de cette époque troublée), le général La Cécilia put se réfugier en Angleterre et, comme c'était un philologue étonnant (Hector France assure qu'il parlait et écrivait vingt-sept langues), il vécut pendant quelques années à Londres en donnant des leçons.

Les privations du siège et les douleurs de l'exil, sous un climat froid et humide comme l'est celui de Londres, avaient ruiné la santé de La Cécilia et, sur le conseil de son médecin, il dut s'en aller au pays du soleil et fit choix de l'Egypte. Mais déjà la phtisie avait fait son œuvre: après quelques mois seulement de séjour à Alexandrie, il mourait au milieu et entouré des soins les plus tendres d'anciens compagnons de lutte qui avaient dû, eux aussi, chercher un refuge à l'étranger.

La dépouille de La Cécilia repose dans un coin du cimetière catholique d'Alexandrie réservé à ceux qui sont morts sans les secours de la religion.

Sa pierre tombale porte cette épitaphe en lettres capitales :

CI-GÎT
NAPOLÉON LA CÉCILIA
NÉ A TOURS (INDRE-ET-LOIRE)
LE 13 SEPTEMBRE 1835
ET MORT EN EXIL A RAMLEH
LE 25 NOVEMBRE 1878.

GUERRE DE L'INDÉPENDANCE ITALIENNE
1859-1860

GUERRE FRANCO-ALLEMANDE 1870-1871
BATAILLES D'ORLÉANS, DU MANS
DE COULMIERS
COMBATS D'ABLIS, DE VARIZE, DE PATAY,
BEAUGENCY, LA FOURCHE, ETC.
DÉFENSE DE CHATEAUDUN
LE 18 OCTOBRE 1870
A LA TÊTE DES FRANCS-TIREURS DE PARIS
DÉFENSE D'ALENÇON

IL FUT UN SAVANT PHILOLOGUE
UN RÉPUBLICAIN INTÈGRE ET ARDENT
PATRIOTE
SES DERNIÈRES PAROLES EN MOURANT ONT ÉTÉ
EN AVANT ! VIVE LA FRANCE !

REGRETS ÉTERNELS !

On remarquera qu'il n'est pas fait mention, dans cette épitaphe, de la participation de La Cécilia aux événements de la Commune. Cette lacune est due au veto opposé aux amis du défunt par le consul de France alors en fonctions. Pour la même raison, le cri de « Vive la Commune ! » n'a pas figuré à côté de ceux de « En avant ! Vive la France ! »

JEAN DE LÔNE.

—

Protocole (XXXIV, 578). — M. Adrien Marcel me permettra bien d'ajouter quelques détails à la citation empruntée à Dreux du Radier.

C'est au sacre de Charles VI, à Reims, le 4 novembre 1380, que se produisit l'incident de préséance auquel il est fait allusion. La première place, après le roi, revenait à son frère, Louis, duc d'Orléans, mais elle fut usurpée presque violemment par l'oncle du roi, Philippe II, duc de Bourgogne, premier pair du royaume, dont les quarante-deux ans ne voulurent pas céder aux treize de son

neveu. Malgré toutes les représentations, les prières, les menaces même, Philippe tint bon et de guerre lasse on le laissa là où il s'était mis. C'est de là que lui vint son surnom de Hardi et non du courage dont il aurait fait preuve dans sa jeunesse, en combattant, à Poitiers, aux côtés de son père, le roi Jean. Je ferai remarquer, en effet, que l'épithète de *hardi* implique un acte de résolution délibérée et audacieuse plutôt que de courage sur le champ de bataille. Pour celui-ci, le moyen-âge employait le mot *bon* : ainsi Jean le Bon, Philippe le Bon; autant dire Jean le Brave, Philippe le Brave.

Cet épisode fut-il l'origine de la rivalité entre les maisons de Bourgogne et d'Orléans? La position des pièces sur l'échiquier politique du temps explique cette rivalité sans faire intervenir une cause aussi petite et surtout aussi lointaine.

En effet la lutte ne commence réellement qu'à l'avènement de Jean sans Peur, en 1404, c'est-à-dire vingt ans après le sacre, alors que pendant la démence du roi, le duc d'Orléans devient le pouvoir directeur et prépondérant dans le royaume. On sait par quel crime Jean sans Peur termina le débat, le 23 novembre 1407.

Après tout, quand il s'agit de déterminer les causes premières ou secondes des événements historiques, chacun juge avec son tempéremment et son indice propre de réfraction. Qui a raison, qui a tort? Bien hardi qui en décidera. Et en effet, s'il est puéril de tout expliquer par les petites causes, il ne l'est pas moins de les écarter systématiquement. J'en ai toujours rencontré des unes et des autres dans tous les événements humains.

H. C.

—

Usage de sonner les cloches pendant les orages (XXXIV, 579). — On cite toujours, d'un poète inconnu, ces deux vers latins sur le rôle des cloches :

Laudo Deum verum, plebem voco, congrego [clerum,
Defunctos ploro, *fugo fulmina*, festa de- [coro.

Il n'en est pas moins singulier qu'en 1833, il y eût encore, dans quelques localités du Doubs, une somme allouée à l'instituteur (!) pour sonner les cloches pendant toute la durée d'un orage. Dès 1747, cette coutume avait été signalée dangereuse par l'Académie des sciences; et, en 1784, une ordonnance du baillage de Langres défendait expressément cette sonnerie.

T. Pavot.

* * *

— Dans le petit village de Villecelle, où Ferdinand Fabre fit vivre un de ses héros, « l'abbé Courbezon », cet usage persiste toujours; il n'est cependant alloué aucune gratification au sonneur, mais celui-ci se réserve le droit de quêter, vers la fin de l'année, chez les propriétaires terriens des environs. D'aucuns de ceux-ci lui conseillent bien, tout en donnant leur obole, d'abandonner cette funeste habitude de sonner pendant les orages, habitude qui pourrait lui être fatale quelque jour, mais comme la charge de sonneur, à Villecelle, donne un bénéfice assez rond, le bonhomme préfère exposer sa peau que de perdre le plus clair de ses revenus; il est peu probable même qu'à la mort du sonneur actuel un successeur ne se présente pas.

On raconte qu'un procès surgit un jour entre les paroisses de Villecelle et des Ayres; celle-ci accusait celle-là de lui renvoyer, en sonnant la cloche, ses orages de grêle, d'où demande de dommages. Le tribunal débouta la partie plaignante de ses prétentions en lui disant qu'elle avait, elle aussi, le droit de sonner la cloche pendant les orages, mais l'avocat de la paroisse des Ayres fit alors entrevoir que la cloche de Villecelle avait un don que celle des Ayres n'avait pas... On rit beaucoup de cette réponse; il est vrai qu'à l'époque où eut lieu ce curieux procès, les compagnies d'assurances sur la grêle étaient encore peu connues dans les Cévennes.

Arthur Castanier.

—

Croates et pandours (XXXIV, 617). — Les pandours tirent leur nom d'un village de la Basse-Hongrie, situé à l'est de la rive droite du Danube et de la ville de Baja. Ils sont d'origine serbe; le seigneur autrichien Franz de Trenck (parent du Prussien Frédéric de Trenck, célèbre par sa longue captivité) obtint, en 1740, l'autorisation de former, dans cette peuplade, un régiment d'infanterie qu'il commanda jusqu'en 1746, et qui combattit, dans la guerre de la succession d'Autriche, pour le compte de Marie-Thérèse, se distin-

guant par une grande vaillance et se souillant d'atroces cruautés. Les hommes de cette troupe portaient des manteaux, de longs pantalons, des bonnets pendants. Leur armement se composait d'un sabre hongrois, d'un long fusil, de plusieurs pistolets à la ceinture et de deux couteaux turcs. Depuis la destitution du seigneur de Trenck, cette troupe d'avant-garde fut régularisée et fondue dans le corps des grenadiers (ou *granitzer*). V. A. T.

⁂

— Le mot *pandour* est esclavon d'origine; il signifie : homme requis pour le service militaire. Les pandours venaient du comté de Bacs, en Basse-Hongrie, et tiraient leur nom d'un bourg du Palatinat de Sath, appelé Pandour. Ils parurent, pour la première fois, dans la milice autrichienne, lors de la guerre de 1741. Ils comptaient beaucoup de Croates dans leurs rangs. Leur existence de brigandage se pliait mal à la discipline militaire. Ils excellaient dans les surprises et les embuscades.

Sous Louis XIV, dans les corps étrangers au service de la France, on vit des Croates commandés par un colonel-général. Groupés en compagnies franches, ils servaient comme batteurs d'estrade.

Il y eut aussi un régiment de Croates, dont le roi était mestre de camp; puis de la cavalerie légère croate. Ces cavaliers. à la manière des Cosaques, étaient pourvus d'un fouet à manche plombé. Ce serait l'origine de la cravache, corruption du mot *croate*. Les corps de croates furent les premiers à introduire les cymbales dans leurs musiques.

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Départisse (XXXIV, 617). — *Départisse* est très laid, mais très correct au point de vue de la grammaire. Le verbe départir, au subjonctif présent, a la forme : que je départisse, que tu départisses, qu'il départisse, etc.

Voir le *Dictionnaire de tous les verbes français*, par Bescherelle.

PATCHOUNER.

⁂

— La réponse n'est pas douteuse et Sainte-Beuve était parfaitement dans son droit. — Si les temps primitifs de *partir* sont : *partant*, (d'où: *que je parte* ;) *parti*, *je pars*, *je partis;* ceux de *départir* et de *répartir*, sont : *dé-ré-partissant* (d'où: *que je dé-ré-partisse* ;) *dé-ré-parti*, *je dé-ré-partis*, *je dé-ré-partis*.

J'ajouterai que *départisse* ne me paraît pas plus laid que beaucoup d'autres mots dont on ne songe pas à se plaindre, comme par exemple : *vous contredisez*, ou bien : *je prévoirai*.

G. DE FONTENAY.

⁂

— Pour que jamais elle ne s'en «départisse», subjonctif présent, est incorrect.

Il y a deux verbes *partir*, l'un qui veut dire partager et n'est guère usité qu'à l'infinitif, dans l'expression « maille à partir » ; l'autre qui veut dire s'en aller.

Le premier de ces verbes forme « répartir » et « se départir ». Mais, tandis que le premier de ces dérivés suit la 2me conjugaison régulière et fait au subjonctif présent : *que je départisse*; *se départir* suit la conjugaison du second verbe partir et fait au subjonctif présent : que je me *départe*, qu'elle se *départe*.

Le second verbe partir forme repartir, auxiliaire *être*, partir de nouveau, subjonctif présent « que je reparte » ; et répartir, répondre, auxiliaire *avoir*, subjonctif présent « que je reparte », comme l'autre verbe repartir.

Résumé.

1er verbe *Partir : Répartir*, que je *répartisse*. — *Se départir*, que je me *départe*.

2me verbe *Partir : Repartir* (partir à nouveau), que je *reparte*, je suis *reparti*. *Répartir* (répondre), que je *réparte*, j'ai *réparti*.

V. A. T.

⁂

— « Il est une pudeur d'aveu qui sied trop à une femme pour que jamais elle s'en *départisse* ». Cette phrase de Sainte-Beuve, proposée à l'examen, contient évidemment une incorrection : le mot souligné. L'auteur s'est trompé, en conjuguant *départir* sur *finir*, comme cela se fait pour *répartir*. Il a cru, sans doute, parce que les deux verbes ont le même sens (partager), qu'ils avaient mêmes formes à tous les temps. Mais *départir* et *répartir* se traitent comme *partir*. Il fallait donc : *pour qu'elle s'en* départe.

T. PAVOT.

*
* *

— La construction de la phrase citée par M. Caponi, exige que le verbe *se départir* soit employé au *présent* et non à l'*imparfait* du subjonctif : « Pour que jamais elle (la femme) *s'en départe* et non pas *s'en départisse*.

Si l'auteur avait dû faire usage de l'imparfait, il eût écrit : « Pour que jamais elle (la femme) *s'en départît*.

H. T.

—

Les pensionnés de l'Angleterre (XXXIV, 619). — Au premier rang des pensionnés de l'Angleterre figure Louis-Philippe. Il écrivait de Sicile à l'un de ses confidents, le baron de Guilhermy :

Je ne demande à l'Angleterre que de me continuer en Sicile l'allouance dont je jouissais en Angleterre. Si le gouvernement n'ordonnait pas la continuation des paiements de mon allouance, je ne saurais où donner de la tête.

Il adressait au duc de Portland les lettres les plus humbles, « le priant d'obtenir pour lui des bontés du Roi et de celles de son gouvernement la faveur de continuer à jouir de l'allocation que le gouvernement de Sa Majesté britannique lui avait faite jusque-là ».

J'espère, écrivait-il alors, que je n'ai pas besoin d'ajouter, Mylord, que le gouvernement de sa Majesté est bien persuadé que, *dans quelque situation je me trouve, ma reconnaissance et mon attachement pour l'Angleterre seront invariables, et que j'attacherai toujours le plus grand prix à ce que ma conduite obtienne son approbation et soit conforme à ses vues.*

C'est à ce titre qu'en 1808, pendant la guerre d'Espagne, il sollicitait « l'honneur de servir dans les armées espagnoles contre Buonaparte et ses satellites », c'est-à-dire contre l'armée française.

ROBINET DE CLÉRY.

—

Le Diable au XIXe siècle. — Diana Vaughan (XXXIV, 624). — Il me semble qu'on peut juger de la valeur du texte d'un ouvrage et prévoir que le style sera à la hauteur du reste ; quand les gravures qui l'illustrent représentent le diable vêtu d'un habit noir, gardénia à la boutonnière, cheveux frisés, puis sous la forme d'un crocodile jouant du piano et lançant des regards amoureux à une dame assise auprès de lui.

Dans *Le Diable au XIXe siècle*, à côté des faits les plus absurdes, des révélations les plus inattendues, comme celles-ci :

Il y a 6,665 légions infernales et commandées par 72 chefs diables ou diablesses, ces légions donnent un total de 44,435,550 démons et démones.

On trouve des appréciations dans ce genre :

La jeune fille anglaise est un réceptable quintessenciel d'infamies et de turpitudes, elle met tout au service de Satan dont elle est la zélatrice !

Les jeunes filles appartenant aux plus hautes familles restent des mois entiers sans désaouler, sans même que les parents, dans le même état d'ailleurs, y prennent garde !...

Ce livre très répandu en province, est lu par des gens du monde qui ne lisent pas généralement, et par des femmes ignorantes. Tous acceptent ces bêtises, ces calomnies, en parlent, en raffolent, tout en mourant de peur de se trouver nez à nez avec le bel Astaroth.

Si l'on veut des fictions sur l'enfer et Satan, qu'on lise alors le *Paradis perdu*.

Le docteur Hacks se cache sous le pseudonyme du docteur Bataille.

B. DE C.

*
* *

— Tous les journaux catholiques et même plusieurs non catholiques, parisiens et provinciaux, d'octobre et novembre 1896, sont pleins d'articles sur ces sujets .... infernaux.

Comment songer à reproduire dans nos petites colonnes tous les arguments pour ou contre ? Réservons-les donc pour ce que les feuilles du jour ne peuvent nous apprendre, et.... passons à l'ordre du jour pur et simple, si la Rédaction le veut bien.

OROEL.

Nos abonnés actuels seront considérés comme réabonnés, sauf avis contraire de leur part. Cet avis devra nous parvenir avant le 10 Janvier 1897.

Les abonnements étrangers ne seront envoyés que contre paiements.

L'Administrateur-Gérant : LÉON LENÈGRE.

TABLE DES MATIERES

N. B.

* Ce signe indique des réponses à des questions posées dans les volumes précédents.

** Ce signe indique les articles insérés sous les rubriques : *Lettres et documents inédits, Trouvailles et Curiosités.*

Les autres titres sont des questions posées dans ce volume. Celles qui sont suivies d'*un seul chiffre de renvoi* n'ont pas encore reçu de réponse.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

U

V

W

X

Z

ERRATA ET CORRIGENDA

TOME XXXIII.

742 *ajouter* : Coup de pistolet (Le) de 1848, 564.

742 Décalogue. — *Effacer* : 586.

Nouvelles (1896), pages 125 et 126 :

Saint-André (Ordre de), *lire* : lacessit.
Genest (Ordre du), *lire* : humiles.
Saint-Louis (Ordre de), *lire* : virtutis.
Louis XI, *lire* : Eminus et cominus.
Henri IV, *lire* : sûreté (*non* : unité).
Marguerite de Provence, *lire* : servante (*non* : servance).

TOME XXXIV.

pages	lignes		
1	8	*lire* :	Cousin (*non* cousin).
3	9	—	trouvent (*non* trouveraient).
9	23	—	Genoude (*non* Genoudi).
34	11	—	Barbier de Montaut.
57	48	—	Proscription (*non* prescription).
59	41	—	N'aspire (*non* n'espère).
71	26-27	—	Cancouennes.
75	42	—	1832 (*non* 1882).
125	9	—	Cf. (*non* C. F.).
139	5	—	Drait (*non* Droit).
148	48	—	fouettée (*non* foutteé).
160	49	—	d'Argis (*non* d'Argie).
		—	réimprimée (*non* imréprimée).
167	22	—	Hurepoix (*non* Hurepois).
177	10	—	Cabanel (*non* Calanel).
202	30	—	éteuf (*non* étoffe).
206	10	—	La Motte (*non* Lamatte).
208	30	—	Hunyade (*non* Hunyads).
208	31	—	Corvin (*non* Corosin).
211	36	—	Migette (*non* Méjette).
212	18	—	Sainte-Vaudre (*non* Sainte-Vaudres).
221	12	—	442 (*non* 342).
221	50	*ajouter* :	trop tard, *après* : arrivaient.
221	54	*lire* :	Alise.
225	1	—	Effacer des, *après* : Marceau
227	24	—	Caneto (*non* Canete).
235	29	—	mouvant (*non* mourant).
235	35	—	pattées (*non* passées).
259	34	—	Janzé (*non* Jauze).
259	35	—	Delahante (*non* Delahaute).
266	27	—	place du Salin (*non* place des Salins).
269	14	—	Cambresis (*non* Cambresés).
272	7	—	Mas-Latrie (*non* Lutrie).
299	53	—	après (*non* avant).
306	46	—	ad multos annos.
308	9	—	le gueule.
308	21	—	d'ayeux (*non* d'argent).
313	46	—	Polonos (*non* Colonos).
315	16	—	Ferrier (*non* Ferrer).
318	38	—	VIIIe (*non* XVIIIe).
		—	Bonnardot (*non* Bonnardat).
322	19	—	lieu (*non* lieux).
328	33	—	Athanase.
328	37	—	Contrie (*non* Couterie).
332	10	—	Bachelin-Deflorenne.
359	42	—	Autre Saint-Loup (*non* Austre-saint-Loup).
360	6	—	seins (*non* saints).
360	43	—	Font-Romeu (*non* Fontaine).
361	7	—	Sainte-Onenna.
365	54	—	que de l'île.
369	4	—	nom trop pompeux (*non* sont)
388	55	—	Courtais (*non* Courtois).
393	3	—	30 janvier (*non* 29).
393	51	—	1797 (*non* an VII).
401	8	—	Thau (*non* thace).
412	23	—	Melanchton (*non* Melanchtén).
457	30	—	Constant (*non* Courtaut).
462	*Dernière ligne, lire* :		Etienne de Rolland.
487	7	*lire* :	Fleurent (*non* effleurent).
489	48	—	pessiás (*non* pessiùs).
490	7	—	épotai (*non* éportai).
526	20	—	Nadailhac (*non* Vadailhac).
555	17-18	—	Innamomento di Ruggiretto o Figlio di Ruggero Re di Bulgaria.
602	48	—	Mss (*non* Mos).
612	51	—	III + 316 pages.
694	38	—	Comte de Marcellus (*non* de Marcelin.)
703	32	—	Navy (*non* Avy).

802 *Ajouter* : XXXIV, 579, après Enfants voués au bleu.



Paris.— Imp. G. LEFEBVRE, 5 et 7 rue Claude-Vellefaux.

PETITE CORRESPONDANCE

(*Du 16 au 26 Décembre*)

Ego. — L'*Intermédiaire* s'occuperait avec plaisir des armoiries de Voltaire, si la question n'avait été traitée déjà dans ses colonnes (V. IV, 295, et V, 43, 135, 382, 483).

B. B., Banque privée de St-P. — Merci pour l'envoi, et surtout pour votre lettre si sympathique.

H. de M. — Nous insérons gracieusement les demandes d'ex-libris. Les abonnés peuvent, à leur gré, opérer les échanges directement ou nous les faire faire. Dans ce dernier cas, ils nous adressent quelques ex-libris et des timbres de 5 centimes pour l'affranchissement des envois.

Ivan. — Verax accepte avec empressement l'offre que vous lui avez faite (numéro du 10 octobre 1896 : Du fouet comme moyen d'éducation), de lui communiquer des renseignements plus détaillés. Il vous prie de vouloir bien les adresser à la Direction, qui les lui fera parvenir.

Sampnil. — Votre note a été envoyée à Beatus. Il vous remercie très vivement et serait heureux, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, de connaître votre nom véritable.

Mme B. de C. — Mme la générale Iung a lu avec le plus grand plaisir votre aimable lettre et vous en remercie de tout cœur.

Nemo. — Un de nos collaborateurs nous prie de vous faire parvenir une réponse à votre question du 20 courant. Où vous l'adresser ?

Tybalt. — Un abonné signant Paul Dy nous envoie la ballade que vous désiriez retrouver. Nous ne pouvons la publier (vous comprendrez pourquoi), mais si voulez la recevoir directement, prière de nous en prévenir. Veuillez joindre un timbre.

De Chagny. — Si *Le Caprice* a été mis sur le programme de la représentation de gala donnée, à la Comédie-Française, à LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice de Russie, c'est qu'ils avaient manifesté le désir de voir jouer ce proverbe d'Alfred de Musset, très goûté à Saint-Pétersbourg.

Rip-Rap. — Votre question sur le duc de M. et les magasins de la rue de la Paix, touche à des intérêts privés et ne pourrait recevoir de réponse positive que des membres de la famille, ou surtout des officiers ministériels qui ont procédé à la succession du défunt : ces derniers sont tenus au secret professionnel.

AVIS A MM. LES ABONNÉS

Messieurs les Abonnés désirant une réponse directe à quelque demande de renseignements voudront bien y joindre un timbre. Toute lettre sans timbre aura réponse dans la Petite Correspondance.

Qu'on veuille bien ne plus nous envoyer de mandat au nom d'aucune personne de la Direction ou de l'Administration : les adresser simplement à l'*Intermédiaire des Chercheurs*.

Pour tout réabonnement ou abonnement, le talon du mandat donné par la poste tient lieu de quittance.

Ne pas oublier de n'écrire les communicatons qu'au recto des feuilles et donner aux réponses leurs indications précises pour éviter les pertes de temps.

CHEMIN DE FER DU NORD

PARIS A LONDRES

Viâ Calais ou Boulogne

QUATRE SERVICES RAPIDES QUOTIDIENS DANS CHAQUE SENS

TRAJET EN 7 HEURES. — TRAVERSÉE EN 1 HEURE.

Tous les trains comportent des 2e classes. En outre, les trains de malle de nuit partant de Paris pour Londres et de Londres pour Paris à **9** heures du soir prennent les voyageurs munis de billets de 3e classe.

Départs de Paris :

Viâ Calais-Douvres : **9** heures — **11** h. **50** du matin, **9** heures du soir.
Viâ Boulogne-Folkestone : **10** h. **30** du matin.

Départs de Londres :

Viâ Douvres-Calais : **9** heures — **11** heures du matin et **9** heures du soir.
Viâ Folkestone-Boulogne ; **10** heures du matin.

Services Officiels de la Poste

La gare de Paris-Nord, située au centre des affaires, est le point de départ de tous les grands Express Européens pour l'Angleterre, l'Allemagne, la Russie, la Belgique, la Hollande, l'Espagne, le Portugal, etc.

CHEMINS DE FER DE L'EST

VOYAGES CIRCULAIRES EN ITALIE

Pour faciliter les Voyages en Italie, la Compagnie de l'Est, d'accord avec les Compagnies voisines, met à la disposition des Voyageurs de nombreuses combinaisons qui permettent d'effectuer des excursions variées à des prix très réduits au Nord des Alpes (parcours en dehors de l'Italie) et au Sud des Alpes (parcours Italiens).

Des billets circulaires délivrés toute l'année et dont la durée de validité est de 60 jours, permettent soit au départ de Paris (viâ Troyes-Belfort), soit au départ des principales gares situées sur l'itinéraire, de faire des excursions en Italie dans des conditions très économiques.

Des voitures directes circulent entre Paris et Milan.

Tous les renseignements qui peuvent intéresser les Voyageurs, sont réunis dans le livret des *Voyages circulaires et excursions* que la Compagnie de l'Est envoie gratuitement sur demande affranchie.

CHEMINS DE FER DU NORD

SERVICES DIRECTS ENTRE PARIS ET BRUXELLES

Trajet en 5 heures

Départs de PARIS à 8 h. 20 du matin, midi 40, 3 h. 50, 6 h. 20 et 11 heures du soir.
Départs de BRUXELLES à 7 h. 48 et 8 h. 57 du matin, 1 h. 1, 6 h. 4 du soir et minuit 15.

Wagon-Salon et *Wagon-Restaurant* aux trains partant de PARIS à 6 h. 20 du soir et de BRUXELLES à 7 h. 48 du matin.

Wagon-Salon-Restaurant aux trains partant de PARIS à 8 h. 20 du matin, et de BRUXELLES à 6 h. 4 du soir.

SERVICES DIRECTS ENTRE PARIS ET LA HOLLANDE

Trajet en 10 heures

Départs de PARIS à 8 h. 20 du matin, midi 40 et 11 heures du soir.
Départs d'AMSTERDAM à 7 h. 20 du matin, midi 30 et 6 h. 15 du soir.
Départs d'UTRECHT à 7 h. 58 du matin, 1 h. 8 et 6 h. 54 du soir.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANÉE

STATIONS HIVERNALES

NICE, CANNES, MENTON, ETC.

Billets d'aller et retour collectifs valables 30 jours

Il est délivré, du 15 octobre au 30 avril, dans toutes les gares du réseau P. L. M., sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres, aller et retour, aux familles d'au moins quatre personnes payant place entière et voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de 1re, 2e et 3e classes pour les stations hivernales suivantes : **Hyères** et toutes les gares situées entre **Saint-Raphaël**, **Grasse**, **Nice** et **Menton** inclusivement.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de six billets simples ordinaires le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de trois, c'est-à-dire que les trois premières personnes paient le plein tarif et que la quatrième et les suivantes paient le demi-tarif seulement.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Fêtes de Noël et du Jour de l'An

A l'occasion des **Fêtes de Noël et du Jour de l'An**, les billets d'aller et retour délivrés du **24 décembre** au **3 Janvier** seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du **5 Janvier**.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

VOYAGES CIRCULAIRES A ITINÉRAIRES FIXES

Il est délivré, pendant toute l'année, à la gare de Paris Lyon ainsi que dans les principales gares situées sur les itinéraires des billets de voyages circulaires à itinéraires fixes, extrêmement variés, permettant de visiter en 1re ou 2e classe, à des prix très réduits, les contrées les plus intéressantes de la **France**, ainsi que l'**Algérie**, la **Tunisie**, l'**Italie**, la **Suisse**, l'**Autriche** et la **Bavière**

Avis Important. — Les renseignements les plus complets sur les *Voyages circulaires et d'Excursion* (prix, conditions, cartes et itinéraires), ainsi que sur les billets simples, d'aller et retour, cartes d'abonnement et relations internationales, horaires, etc., sont renfermés dans le *Livret-Guide officiel* édité par la Compagnie P. L. M. et mis en vente, au prix de 40 centimes, dans les principales gares, les bureaux de ville et dans les bibliothèques des gares de la Compagnie.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS
En TOURAINE, aux CHATEAUX des BORDS DE LA LOIRE

ET AUX STATIONS BALNÉAIRES

De la Ligne de SAINT-NAZAIRE au CROISIC et à GUÉRANDE

1er ITINÉRAIRE

1re classe, **86** fr. — 2e classe, **63** fr. — Durée : **30 jours**.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à **Tours**. — **Loches**, et retour à **Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande**, et retour à **Paris**, *viâ* **Blois** ou **Vendôme**, ou par **Angers** et **Chartres**, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2e ITINÉRAIRE

1re classe, **54** fr. — 2e classe, **41** fr. — Durée : **15 jours**.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à **Tours — Loches**, et retour à **Tours — Langeais**, et retour à **Paris**, *viâ* **Blois** ou **Vendôme**.

Ces billets sont délivrés toute l'année : à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux bureaux succursales de la Compagnie *et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans*, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

VOYAGES DANS LES PYRÉNÉES

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois Itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations hivernales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1er ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montrejeau Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (*viâ* **Montauban-Cahors-Limoges**, ou *viâ* **Figeac-Limoges**).

3e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (*viâ* **Montauban-Cahors-Limoges**, ou *viâ* **Figeac-Limoges**).

DURÉE DE VALIDITÉ : 30 JOURS

Prix des Billets : 1re Classe, **163** fr. **50** c. — 2e Classe, **122** fr. **50** c.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

L'INTERMÉDIAIRE

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

L'*Intermédiaire* est devenu, grâce à la savante direction du Général Iung, un outil de travail indispensable. Le système de **Questions** et de **Réponses** sur lequel il repose est des plus simples, des plus utiles et des plus pratiques. Le but de l'*Intermédiaire* est en effet de prêter sa grande publicité au travailleur et au curieux embarrassés.

Parmi les littérateurs, érudits, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs de tableaux et d'objets d'art, bibliophiles, amateurs d'estampes et d'autographes, archéologues, numismates, etc., il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, ses propres lumières épuisées, le besoin de recourir à la science d'autrui. Il a tout consulté autour de lui, ses amis, ses collections, la bibliothèque de sa ville, les sociétés savantes de sa région; il a écrit nombre de lettres auxquelles on n'a pas daigné répondre; il n'a pas obtenu les renseignements qu'il désirait. Un autre voudrait trouver la source d'une citation ou d'une assertion que sa mémoire lui transmet infidèlement, retrouver un livre, un manuscrit ou un objet d'art, des armoiries, les documents d'une généalogie ou d'une recherche héraldique, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'une œuvre d'art, d'un objet antique, d'un autographe, d'un dessin, en connaître la rareté et le prix, savoir si le sujet dont il s'occupe a déjà été étudié, si tel ou tel document est inédit, si les collectionneurs, les bibliothèques, les archives ou les musées possèdent sur son travail projeté quelques indications, quelques documents ou quelques pièces qui peuvent l'aider à mener à bien son étude; il a feuilleté en tous sens les répertoires spéciaux, consulté les experts, il n'en est pas moins arrêté par l'indécision. C'est ici qu'intervient l'*Intermédiaire*. Il accueille la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire; il va frapper à la porte de tous les érudits, des correspondants autorisés qu'il possède en France comme à l'Etranger, et dans l'un des numéros suivants, il apporte la solution tant attendue, aussi complète, aussi satisfaisante qu'on l'exige.

Le lien qui rattache les lecteurs de l'*Intermédiaire* entre eux, c'est le besoin de s'entr'aider par une collaboration commune. **Questions** et **Réponses** sont insérées sans distinction d'opinions politiques ou religieuses, car, il faut bien qu'on le sache : l'indépendance de l'Intermédiaire est absolue, et celle de ses collaborateurs eux-mêmes leur est garantie, à leur gré, par un anonymat scrupuleusement gardé. Aussi, en dépit de la politique, les **Questions** et les **Réponses** de l'*Intermédiaire* ont-elles toujours passionné la presse et le monde des lettres; elles réveillent des querelles historiques, artistiques et littéraires, provoquent des réformes souhaitées et des mesures salutaires, et contraignent à sortir de leur réserve des hommes, seuls en situation de répondre et qui s'étaient jusque-là abstenus de parler. De là, bien des indiscrétions profitables à l'histoire.

Outre les **Questions** et **Réponses**, l'*Intermédiaire* publie les lettres et documents inédits et curieux qu'on veut porter à la connaissance du public et les corrobore par de nouveaux renseignements. Cette importante partie concourt singulièrement à l'attrait et à la variété de l'*Intermédiaire* et achève d'en faire, sous une forme alerte, vive, primesautière et docte tout à la fois, une véritable *Encyclopédie* internationale.

Depuis trente-deux ans, il a rendu sans interruption d'innombrables services à la science et est devenu le véritable **Moniteur de la Curiosité** de tous ordres, attendu, lu et commenté par la presse entière.

L'*Intermédiaire* **PARAIT LES 10, 20 & 30 DE CHAQUE MOIS.** Chaque numéro est composé de **quarante-huit colonnes** soigneusement imprimées en caractères elzéviriens. Le tout forme, à la fin de chaque semestre, un élégant volume qui ne contient pas moins de **mille colonnes**, avec des **tables** destinées à faciliter les recherches.

Abonnements : *Un an.* France, **16** fr. Etranger **18** fr. — *Six mois.* France, **9** fr. Etranger, **10** fr. — *Trois mois.* France, **5** fr. Etranger, **6** fr. — Un numéro détaché, **0 fr. 75.**

Les Abonnements partent des 1er Janvier, 1er Avril, 1er Juillet et 1er Octobre.

Pour tout ce qui concerne l'**Intermédiaire**, s'adresser à la Direction, 23 *bis*, rue de la Faisanderie.

On s'abonne à la Direction de l'**Intermédiaire**, 23 *bis*, rue de la Faisanderie, à l'Imprimerie G. Lefebvre, rue Claude-Vellefaux, 5 et 7, chez H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, nº 1, ainsi que dans tous les bureaux de Poste, de France et de l'Etranger.

AVIS

Toute demande de **changement d'adresse** doit être accompagnée **de 40 centimes** en timbres-poste et d'une des dernières bandes imprimées.

Annonces : **25 centimes** la ligne pour les abonnés.
Pour les **Collections à compléter**, prière d'écrire à la Direction.

La Direction du journal a le téléphone à sa disposition.

On trouve, chez M. H. Floury, libraire, boulevard des Capucines, nº 1, toutes les livraisons concernant l'*Intermédiaire* et la *Plume et l'Epée*.

